LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J
103
H7
1970/72
I5
A1 DATE
V.2

Canada. Parl. H. of C. Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development, 1968/69- Minutes of proceedings and evidence.

NAME - NOM

Date Loaned

April 6/81

OCT - 6 2000

CAT. NO. 1138

J
103
H7
1970/72
I5
A1
v.2

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 27

Tuesday, June 22, 1971

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 27

Le mardi 22 juin 1971

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

RESPECTING:

The Annual Reports of the Department of Indian Affairs and Northern Development (1967-68 and 1968-69).

CONCERNANT:

Rapports annuels du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (1967-1968 et 1968-1969).

INCLUDING:

Fifth Report to the House

Y COMPRIS:

Le cinquième rapport à la Chambre

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session
Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la
vingt-huitième législature, 1970-1971

23993—1

STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Paul St. Pierre

Messrs.

Barnett
Borrie
Cadieu
Cullen
Deakon
Gundlock
Harding
Marchand
(*Kamloops-Cariboo*)
Matte
Morison
Nielsen
Orange
Paproski
Pringle
Rock
Simpson
Sullivan
Yewchuk—(20).

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

Messrs. Deakon, Sullivan and Cullen replaced Messrs. Sulatycky, Murphy and Kaplan on June 22, 1971.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St. Pierre

Messieurs

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

MM. Deakon, Sullivan et Cullen remplacent MM. Sulatycky, Murphy et Kaplan le 22 juin 1971.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, June 30, 1971

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development has the honour to present its

FIFTH REPORT

Pursuant to its Order of Reference of Tuesday, February 9, 1971 pertaining to the Annual Report of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the year ended March 31, 1968 and the evidence adduced by the Committee in its consideration thereof during the twenty-eighth Parliament and the Annual Report of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the year ended March 31, 1969, witnesses were heard and evidence adduced concerning the status of Indian and Eskimo education in Canada.

Your Committee decided to direct special attention to the question of Indian and Eskimo Education approximately two years ago because of the profound concern, shared by all Committee members, that something was drastically and basically deficient in an education system or systems with a school drop-out rate of more than four times the national average serving a population of which 40% to 50% of the adult males were unemployed or underemployed, and of which an even higher percentage of young people, in some communities 80% to 90%, were unemployed for a good part of the year.

The Committee has heard testimony from a cross section of witnesses concerned with Indian and Eskimo education ranging from Indian University students to representatives of Provincial Indian Associations and Indian Affairs Education Branch officials. This testimony has been supplemented by visits to Indian and Eskimo communities and by discussions with community leaders parents, young people and students in the communities visited. The evidence obtained by the Committee has allowed it to draw a number of conclusions and to formulate a number of recommendations.[1]

---

[1]Excerpts paraphrased from testimony of witnesses and recommendations of witnesses re acculturation problems appended hereto under Appendix 1, Issue No. 27.

The Education Branch of the Department of Indian Affairs and Northern Development has measured its success in the field of Indian Education by a comparison with the past. (100 students at the secondary school level in 1947 as compared to 7,000 approximately in 1969).[2]

---

[2]Testimony of Davie, Director, Educational Branch, D.I.A.N.D. and Battle, Assistant Deputy Minister (Social Affairs), D.I.A.N.D. attached as Appendix 2, Issue No. 27.

Under successive Governments the Education Branch has concentrated its energies on the drive towards a devolution of its educational program to the provinces and on supplying the basic day-to-day needs of the educational program remaining under federal control.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 30 juin 1971

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 9 février 1971, qui se réfère au rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour les années terminées le 31 mars 1968 et le 31 mars 1969, de même que les témoignages recueillis par le Comité pendant son étude de la question au cours de la Vingt-huitième législature, le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien présente le rapport suivant sur le statut actuel de l'éducation des Indiens et des Esquimaux au Canada.

Voilà bientôt deux ans, le Comité a décidé d'accorder une attention spéciale à l'éducation des Indiens et des Esquimaux, en raison de la grande préoccupation que suscite chez tous ses membres la carence générale et fondamentale d'un ou plusieurs systèmes éducatifs mis au service d'une population dont 40 à 50 p. 100 des adultes de sexe masculin sont chômeurs ou sous-employés et qui, dans certaines communautés, comptait une bonne partie de l'année, de 80 à 90 p. 100 de chômeurs adolescents, pourcentage encore plus élevé.

Le Comité a entendu divers témoins qu'intéresse la question de l'éducation des Indiens et des Esquimaux. Ces témoins allaient d'étudiants d'universités indiennes à des représentants d'associations indiennes provinciales et à des fonctionnaires de la Division de l'éducation du ministère des Affaires indiennes. Ces témoignages ont été complétés par des visites aux communautés indiennes et esquimaudes ainsi que des discussions avec les chefs des parents, les jeunes et les étudiants des communautés visitées. Les témoignages recueillis ont permis au Comité de tirer certaines conclusions et de formuler un certain nombre de recommandations.[1]

---

[1]Voir à l'appendice 1, fascicule n° 27, les extraits des témoignages et des recommandations des témoins concernant les problèmes de l'adaptation culturelle.

La Division de l'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a mesuré ses succès dans le domaine de l'éducation des Indiens en fonction de la situation qui régnait autrefois. (100 étudiants au niveau secondaire en 1947, par rapport à 7,000 environ en 1969).[2]

---

[2]Voir à l'appendice 2, fascicule n° 27, le témoignage de M. Davie, directeur de la Division de l'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et de M. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Sous divers gouvernements successifs, la Division de l'éducation a concentré ses efforts sur la transmission aux provinces de ses programmes d'éducation, tout en se réservant de pourvoir aux nécessités quotidiennes essentielles en ce qui concerne la partie de ses programmes relevant encore de l'administration fédérale.

STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Paul St. Pierre

Messrs.

Barnett
Borrie
Cadieu
Cullen
Deakon
Gundlock
Harding
Marchand
(*Kamloops-Cariboo*)
Matte
Morison
Nielsen
Orange
Paproski
Pringle
Rock
Simpson
Sullivan
Yewchuk—(20).

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

Messrs. Deakon, Sullivan and Cullen replaced Messrs. Sulatycky, Murphy and Kaplan on June 22, 1971.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St. Pierre

Messieurs

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

MM. Deakon, Sullivan et Cullen remplacent MM. Sulatycky, Murphy et Kaplan le 22 juin 1971.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, June 30, 1971

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development has the honour to present its

FIFTH REPORT

Pursuant to its Order of Reference of Tuesday, February 9, 1971 pertaining to the Annual Report of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the year ended March 31, 1968 and the evidence adduced by the Committee in its consideration thereof during the twenty-eighth Parliament and the Annual Report of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the year ended March 31, 1969, witnesses were heard and evidence adduced concerning the status of Indian and Eskimo education in Canada.

Your Committee decided to direct special attention to the question of Indian and Eskimo Education approximately two years ago because of the profound concern, shared by all Committee members, that something was drastically and basically deficient in an education system or systems with a school drop-out rate of more than four times the national average serving a population of which 40% to 50% of the adult males were unemployed or underemployed, and of which an even higher percentage of young people, in some communities 80% to 90%, were unemployed for a good part of the year.

The Committee has heard testimony from a cross section of witnesses concerned with Indian and Eskimo education ranging from Indian University students to representatives of Provincial Indian Associations and Indian Affairs Education Branch officials. This testimony has been supplemented by visits to Indian and Eskimo communities and by discussions with community leaders parents, young people and students in the communities visited. The evidence obtained by the Committee has allowed it to draw a number of conclusions and to formulate a number of recommendations.[1]

---

[1]Excerpts paraphrased from testimony of witnesses and recommendations of witnesses re acculturation problems appended hereto under Appendix 1, Issue No. 27.

The Education Branch of the Department of Indian Affairs and Northern Development has measured its success in the field of Indian Education by a comparison with the past. (100 students at the secondary school level in 1947 as compared to 7,000 approximately in 1969).[2]

---

[2]Testimony of Davie, Director, Educational Branch, D.I.A.N.D. and Battle, Assistant Deputy Minister (Social Affairs), D.I.A.N.D. attached as Appendix 2, Issue No. 27.

Under successive Governments the Education Branch has concentrated its energies on the drive towards a devolution of its educational program to the provinces and on supplying the basic day-to-day needs of the educational program remaining under federal control.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 30 juin 1971

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 9 février 1971, qui se réfère au rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour les années terminées le 31 mars 1968 et le 31 mars 1969, de même que les témoignages recueillis par le Comité pendant son étude de la question au cours de la Vingt-huitième législature, le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien présente le rapport suivant sur le statut actuel de l'éducation des Indiens et des Esquimaux au Canada.

Voilà bientôt deux ans, le Comité a décidé d'accorder une attention spéciale à l'éducation des Indiens et des Esquimaux, en raison de la grande préoccupation que suscite chez tous ses membres la carence générale et fondamentale d'un ou plusieurs systèmes éducatifs mis au service d'une population dont 40 à 50 p. 100 des adultes de sexe masculin sont chômeurs ou sous-employés et qui, dans certaines communautés, comptait une bonne partie de l'année, de 80 à 90 p. 100 de chômeurs adolescents, pourcentage encore plus élevé.

Le Comité a entendu divers témoins qu'intéresse la question de l'éducation des Indiens et des Esquimaux. Ces témoins allaient d'étudiants d'universités indiennes à des représentants d'associations indiennes provinciales et à des fonctionnaires de la Division de l'éducation du ministère des Affaires indiennes. Ces témoignages ont été complétés par des visites aux communautés indiennes et esquimaudes ainsi que des discussions avec les chefs des parents, les jeunes et les étudiants des communautés visitées. Les témoignages recueillis ont permis au Comité de tirer certaines conclusions et de formuler un certain nombre de recommandations.[1]

---

[1]Voir à l'appendice 1, fascicule n° 27, les extraits des témoignages et des recommandations des témoins concernant les problèmes de l'adaptation culturelle.

La Division de l'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a mesuré ses succès dans le domaine de l'éducation des Indiens en fonction de la situation qui régnait autrefois. (100 étudiants au niveau secondaire en 1947, par rapport à 7,000 environ en 1969).[2]

---

[2]Voir à l'appendice 2, fascicule n° 27, le témoignage de M. Davie, directeur de la Division de l'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et de M. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Sous divers gouvernements successifs, la Division de l'éducation a concentré ses efforts sur la transmission aux provinces de ses programmes d'éducation, tout en se réservant de pourvoir aux nécessités quotidiennes essentielles en ce qui concerne la partie de ses programmes relevant encore de l'administration fédérale.

The policy of the Department of Indian Affairs and Northern Development to drive towards the transfer of the educational program to the provinces was encouraged by the policy paper issued by the Government, on Indian Affairs, in June of 1969. The Committee has noted both in testimony received by the Committee and during visits to Indian and Eskimo communities a unanimity of Indian opinion that no transfer of Indian children into integrated schools or into provincial schools take place except with the consent and at the request of the majority of Indian parents in the communities concerned.[3]

Quoique le rapport publié en juin 1969, sur la politique du gouvernement à l'égard des Affaires indiennes, ait encouragé le ministère à maintenir la politique qu'il avait adoptée de longue date et qui visait à confier l'instruction aux provinces, les témoignages que le Comité a entendus et les visites qu'il a rendues aux populations indienne et esquimaude au cours des deux dernières années, ont prouvé que les Indiens étaient unanimes à reconnaître qu'aucun enfant indien ne doit être transféré dans une école intégrée ou une école secondaire sans le consentement ou la demande de la majorité des parents indiens des agglomérations en cause.[3]

---

[3]Excerpts paraphrased from the testimony of witnesses regarding integration and consultation processes involving integration and transfer of Indian students from Reserve to integrated schools and from Federal and Provincial education systems, witnesses criticisms and recommendations attached hereto as Appendix 3, to Minutes of Proceedings, Issue No. 27.

Your Committee is convinced that the Education of Indian and Eskimo young people, and in particular Indian young people, has suffered from the day-to-day, year-to-year improvisation attitude of successive governments which regarded Indian education as a passing thing, soon to be handed over to the provinces. At the present approximately 65% of Indian students attend provincial schools with the remaining 35% attending federal schools.

In those schools remaining under the control of the Education Branch, the Committee believes that the objectives of the federal schools should be the creation of models of excellence which will furnish to Indian and Eskimo young people, an education which will provide to them equality of opportunity and the ability to be employed at every level of the economy of the regions in which they live. A model education program that will have among its goals the elimination of all those factors within the present system which have condemned succeeding generations of Indian students to a disadvantaged status within the school system as well as in the adult society into which they graduate. The model system envisaged by the Committee would recognize that it has a major role to play in the elimination of the gap between the average Canadian unemployment rate and that of the Indian people, and would have among its goals the elimination of the differences in the high school drop-out rate, the elimination of the negative parental and community attitudes towards education now existing in many Indian and Eskimo communities. The Education Branch of the Department of Indian Affairs and Northern Development should have as a primary aim an effective approach to the problem of acculturation which faces most Indian and Eskimo young people.

The Committee would be unfair to both the Education Branch of the D.I.A.N.D. and to the provincial education systems if it did not acknowledge the awareness at federal and provincial levels that now exists of the inadequacies in the education programs affecting Indian and Eskimo students.

This new awareness has produced many improvements and imaginative innovations:

The direct involvement of a local Indian community in the operation of a student residence and school, as represented by the Blue Quills Agreement of December, 1970, between the Minister of Indian Affairs and Northern Development and the Blue Quills Native Education Council for the operation of the Blue Quills

---

[3]Voir à l'appendice 3, fascicule n° 27, les témoignages, les commentaires des témoins et les recommandations concernant l'intégration et le processus de consultation relatif à l'intégration et au transfert des étudiants indiens des réserves vers les écoles intégrées ou leur transport des systèmes d'éducation fédérale et provinciale.

Le Comité est convaincu que l'éducation des Indiens et des Esquimaux, et en particulier celle de la jeunesse indienne, a considérablement pâti et souffre encore de l'esprit d'improvisation qui se manifeste au jour le jour, ou d'année en année, et qui considère l'éducation des Indiens comme une question transitoire que l'on confiera bientôt aux provinces. Actuellement, près de 65 p. 100 des étudiants indiens fréquentent des écoles provinciales contre 35 p. 100 des écoles fédérales.

Dans les écoles relevant encore de la Division de l'éducation, le Comité estime que l'objectif des écoles fédérales devrait être la création de programmes modèles et perfectionnés qui fourniraient à la jeunesse indienne et esquimaude l'occasion et la compétence voulues pour trouver un emploi à tous les échelons de l'économie, dans les régions où ils demeurent. Ce programme modèle d'éducation se proposera, entre autre objectif, d'éliminer tous les facteurs qui, en vertu du présent système, ont condamné des générations successives d'étudiants indiens à un statut désavantageux aussi bien dan le régime scolaire que dans la société adulte à laquelle ils accèdent après leur diplôme; de combler l'écart entre les taux d'emploi des Indiens et des Blancs; de supprimer les écarts de pourcentage en ce qui concerne l'abandon scolaire et de modifier l'attitude négative des parents et des membres de la communauté envers l'éducation telle qu'elle existe aujourd'hui dans de nombreuses agglomérations indiennes et esquimaudes. La Division de l'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait avoir pour objectif principal et primordial, d'aborder de façon efficace le problème de l'adaptation culturelle qui se pose pour la plupart des jeunes Indiens et Esquimaux.

Le Comité serait injuste envers la Division de l'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, aussi bien qu'envers les systèmes d'éducation provinciaux, s'il ne reconnaissait pas la prise de conscience, aux niveaux fédéral et provinciaux, du fait qu'il existe des carences dans les programmes d'éducation qui concernent les étudiants indiens et esquimaux.

Cette nouvelle prise de conscience a permis de nombreuses améliorations et d'imaginer des innovations:

La participation directe d'une communauté indienne locale à l'exploitation d'une résidence étudiante et d'une école comme le représente l'accord Blue Quills de décembre 1970 entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le Conseil scolaire des indigènes Blue Quills pour l'exploitation de la résí-

Student Residence and the subsequent agreement covering the operation of the Blue Quills School, has broken new ground in involving Indian people in educational decision making.

The N.W.T. Teacher training Program in Fort Smith; the 76 Indian teacher aids working in Federal schools and the 75 working in Provincial schools; the proposed Indian Training Centre at Rivers Manitoba where the Canadian Forces Base will be taken over by the Department of Indian Affairs and Northern Development and will be developed as an industrial educational training complex under the management of a seven man Board comprised of three appointees of the Manitoba Indian Brotherhood, three appointees of the Minister and one by interested local industry; the on job training program whereby Kainai Industries Limited of Stand Off Alberta in co-operation with Haico Trailer Co., has provided training for 240 workers for a new plant being established on the Blood Reserve;

are outstanding examples of recent innovative programs and approaches taken by the Education Branch.

These new initiatives and directions are encouraging but so far they affect only a small percentage of Indian and Eskimo Youth. The annual addition to the school age Indian and Eskimo population far exceeds the numbers able to take advantage of these new programs.

It is the Committee's view that in the light of the result record of the federal schools and the Provincial systems, that the Government must immediately and in full consultation and partnership with the Indian and Eskimo people of Canada develop a Federal education system as free from the deficiencies afflicting our present program as is humanly possible, and to this end your Committee recommends.

TRANSFER TO PROVINCES

1. THAT THE GOVERNMENT SHOULD CONTINUE ITS POLICY THAT NO TRANSFERS OF EDUCATION PROGRAMS FROM THE FEDERAL LEVEL TO PROVINCIAL SYSTEMS TAKE PLACE WITHOUT THE EXPRESS AND CLEAR APPROVAL OF THE MAJORITY OF THE PARENTS IN EACH COMMUNITY CONCERNED.

CULTURE

2. THAT ALL CURRICULUMS WITHIN THE FEDERAL PROGRAM BE REVISED TO INCLUDE:

a) SUBSTANTIALLY MORE INDIAN HISTORY INCLUDING INDIAN CONTRIBUTIONS TO THE ECONOMY, SCIENCE, MEDICINE, AGRICULTURE, EXPLORATION, ETC.,

b) SPECIAL COURSES IN INDIAN CULTURE, MUSIC, ART, HANDICRAFTS, ETC. AND THAT PRESSURE BE BROUGHT UPON THE RESPECTIVE PROVINCIAL SYSTEMS TO INAUGURATE SIMILAR REFORMS WHEREVER INDIAN CHILDREN ARE BEING TAUGHT.

dence étudiante des Blue Quills ainsi que l'accord subséquent concernant l'école Blue Quills ont jeté de nouvelles bases à la participation des Indiens dans les décisions en matière d'éducation.

Le programme de formation des enseignants adjoints des Territoires du Nord-ouest à Fort Smith; les 76 adjoints d'enseignement indiens qui travaillent dans des écoles fédérales et les 75 autres qui travaillent dans des écoles provinciales; le projet de Centre de formation des Indiens à Rivers (Manitoba) où le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien doit s'approprier la base des forces armées canadiennes et y installer un complexe de formation scolaire industrielle sous la direction d'une Commission de sept membres dont trois seront nommés par le Fraternité des Indiens du Manitoba, trois par le ministre et un par l'industrie locale intéressée; le programme de formation sur le tas grace auquel la Société *Kainai Industries Limited* de Stand Off (Alberta), en collaboration avec la Société *Haico Trailer Co.*, a formé 240 travailleurs pour une nouvelle usine sur la réserve Blood;;

tous ces exemples sont significatifs des programmes récents et innovateurs ainsi que de l'approche de la Division de l'éducation.

Ces nouvelles initiatives et tendances sont encourageantes mais, jusqu'à maintenant, ne touchent qu'un petit pourcentage de la jeunesse indienne et esquimaude. L'augmentation annuelle de la population indienne et esquimaude dépasse de beaucoup le nombre de ceux qui peuvent bénéficier de ces nouveaux programmes.

Le Comité pense, à la lumière des résultats du programme fédéral et des systèmes provinciaux d'éducation, que le gouvernement n'a pas le choix. Il doit instituer immédiatement, en consultation étroite et en association avec les peuples indien et esquimau du Canada, un programme fédéral d'éducation aussi exempt qu'il est humainement possible, des carences qui affligent le système actuel; à cette fin, le Comité recommande:

TRANSFERT AUX PROVINCES

QUE LE GOUVERNEMENT DEVRAIT CONTINUER SA POLITIQUE QU'AUCUN TRANSFERT DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION DU FÉDÉRAL AUX SYSTÈMES PROVINCIAUX N'AIT LIEU SANS LE CONSENTEMENT EXPRÈS ET NET DE LA MAJORITÉ DES PARENTS DE CHAQUE AGGLOMÉRATION INTÉRESSÉE.

CULTURE

2. QUE TOUS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES FÉdÉRAUX SOIENT REVISÉS DE FAÇON À INCLURE:

a) UNE ÉTUDE SENSIBLEMENT PLUS POUSSÉE DE L'HISTOIRE DES INDIENS ET DE LEURS CONTRIBUTIONS À L'ÉCONOMIE' LA SCIENCE, LA MÉDECINE, L'AGRICULTURE, L'EXPLORATION, ETC.,

b) DES COURS RÉSERVÉS À LA CULTURE, LA MUSIQUE, L'ART ET L'ARTISANAT INDIENS, ETC., EN INSISTANT AUPRÈS DES PROVINCES POUR QU'ELLES ENTREPRENNENT DES RÉFORMES SEMBLABLES PARTOUT OÙ DES ENFANTS INDIENS SE FONT INSTRUIRE.

The acculturation problems which Indian and Eskimo children face wherever they live in Canada have been outlined in the witnesses' testimony to the Committee.[1]

[1]Excerpts paraphrased from testimony of witnesses and recommendations of witnesses re acculturation problems appended hereto under Appendix 1, Issue No. 27.

A review of texts used in federal schools was launched in 1968 by the Education Branch of the Department of Indian Affairs and Northern Development. This survey revealed a number of inaccuracies and omissions which have since been rectified. These errors and omissions were brought to the attention of provincial ministers of education and provincial review committees were established to review books on a continuing basis. Books by Indian authors were included on provincial book lists and objectionable books were removed. Books by Indian authors receive financial support and publicity through the Education Branch which purchases an initial 1000 copies of each such book published. In 1971 the Education Branch began to compile a bibliography of books and audiovisual materials written by and about Indians of North America. Every such book, film, etc., will be reviewed by Indian university students as a special summer project during 1971.

Important corrective measures have been taken, but until recently, the Federal schools curriculum contained little material which would instill in Indian youth, pride of heritage, or pride in their identities. There are still many instances in the provincial systems where the Indian contribution is ignored or is cast in an unfavourable light. The teaching materials employed for those children living in the Northern areas of Canada, whether they be Indian or Eskimo are to a large degree irrelevant to the experiences of these children. The Committee is convinced that the stimulation of pride in one's culture and background is an essential ingredient of the reform which is required in our schools.

LANGUAGE INSTRUCTION

3. THAT THE LANGUAGE OF INSTRUCTION AT THE PRE-SCHOOL LEVEL AND UP TO THE FIRST OR SECOND YEAR OF PRIMARY SCHOOL SHOULD BE IN THE LANGUAGE OF THE LOCAL INDIAN OR ESKIMO COMMUNITY WITH SECONDARY AND TERTIARY LANGUAGES ENGLISH ANDOR FRENCH BEING INTRODUCED GRADUALLY THROUGH THE PRE-SCHOOL AND PRIMARY PERIOD AND THAT COURSES LINKED TO THE LOCAL INDIAN OR ESKIMO CULTURE CONTINUE TO BE TAUGHT IN THE LOCAL LANGUAGE THROUGHOUT THE PRIMARY LEVEL OF SCHOOL.

4. THAT DECISIONS REGARDING THE INITIAL LANGUAGES OF INSTRUCTION AND THE TIMING OF INTRODUCTION OF SECONDARY AND TERTIARY LANGUAGES SHOULD ONLY BE MADE AFTER CONSULTATION WITH, AND CLEAR APPROVAL FROM A MAJORITY OF PARENTS IN THE COMMUNITIES CONCERNED.

Les problèmes d'adaptation culturelle des enfants indiens ou esquimaux, où qu'ils soient au Canada, ont été ébauchés dans les témoignages entendus par le Comité.[1]

[1]Voir à l'appendice 1, fascicule n° 27, les extraits des témoignages et des recommandations des témoins en ce qui concerne les questions d'adaptation culturelle.

La Division de l'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a entrepris en 1968 une revision des textes utilisés dans les écoles fédérales. Cette étude a permis de constater un certain nombre d'inexactitudes et d'omissions, qui ont été rectifiées depuis lors. Ces erreurs et omissions, ont été portées à la connaissance des ministres provinciaux de l'Éducation et des Comités de revision provinciaux ont été créés afin d'assurer une revision permanente des manuels. Des ouvrages d'auteurs indiens ont été portés sur les listes provinciales et les ouvrages critiquables en ont été retirés. Les livres écrits par des auteurs indiens reçoivent une aide financière et font l'objet d'une publicité par la Division de l'éducation qui a acheté 1,000 copies tout d'abord de chacun de ces livres publiés. En 1971, la Division de l'éducation a commencé à compiler une bibliographie des livres et du matériel audiovisuel écrits par et sur les Indiens d'Amérique du nord. Tous ces livres, films, etc., seront revisés par les étudiants indiens des universités dans le cadre d'un programme spécial d'été en 1971.

D'importantes mesures correctives ont été prises mais, jusqu'à tout récemment, les programmes des écoles fédérales ne contenaient que peu de choses qui auraient permis d'insuffler à la jeunesse indienne la fierté de leur héritage ou de leur identité. Dans de nombreux cas encore, les systèmes provinciaux ignorent la contribution des Indiens ou la présentent sous un jour défavorable. Le matériel éducatif utilisé par les enfants qui vivent dans le nord du Canada, qu'ils soient Indiens ou Esquimaux, tient trop peu compte de l'expérience de ces enfants. Selon le Comité, insuffler la fierté de la culture et de l'héritage est une élément essentiel de la réforme nécessaire dans nos écoles.

LANGUE D'INSTRUCTION

3. QUE LA LANGUE D'INSTRUCTION AU NIVEAU PRÉSCOLAIRE ET JUSQU'À LA PREMIÈRE OU LA SECONDE ANNÉE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DEVRAIT ÊTRE LA LANGUE INDIENNE OU ESQUIMAUDE LOCALE DE L'AGGLOMÉRATION, LE FRANÇAIS, L'ANGLAIS, OU LES DEUX CONSTITUANT LES LANGUES SECONDE OU TERTIAIRE QUI SERONT GRADUELLEMENT ENSEIGNÉES AU COURS DES PHASES PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE DE L'ÉDUCATION: QUE DES COURS AYANT TRAIT À LA CULTURE LOCALE INDIENNE OU ESQUIMAUDE CONTINUENT D'ÊTRE DISPENSÉS DANS LA LANGUE LOCALE TOUT AU LONG DU NIVEAU PRIMAIRE.

4. QUE LES DÉCISIONS RELATIVES AUX LANGUES INITIALES D'INSTRUCTION ET À L'INTRODUCTION DES LANGUES SECONDE ET TERTIAIRE SOIENT FAITES UNIQUEMENT APRÈS CONSULTATION DE LA MAJORITÉ DES PARENTS DANS LES AGGLOMÉRATIONS INTÉRESSÉES ET AVEC LEUR ACCORD EXPLICITE.

The Committee has encountered in the testimony which it received, as well as a result of Committee visits to Indian and Eskimo Communities during the past 2 years, strong support for the use of local languages as the language of instruction at pre-school and primary school levels.

On the subject of teaching secondary and tertiary languages i.e. English andor French or French andor English, our Subcommittee found, when it visited Hudson Bay and James Bay Indian and Eskimo communities in October 1970, that an unfortunate and unnecessary feeling had developed against the teaching of French. Much of this antagonism could have been avoided had the Quebec Department of Natural Resources been more human relations conscious in its initial broaching of french language teaching during the years 1963-1966. Like it or not a backlash exists and it is an important factor in any consideration of language teaching in the James Bay Hudson Area of New Quebec.

Historically the major European influence upon those Indian tribes and Eskimo groups trading via the Hudson Bay route, was English speaking and the missionary influence in this area was consequently largely Anglican. The Indian and Eskimo peoples of the James Bay Hudson Bay Area of New Quebec, most of whom are unilingual Cree or Eskimo, find themselves caught between the drive by the Quebec Department of Natural Resources for french language pre-eminence and the english traditions of their Anglican faith and of the trade patterns of their Regions. Both the Indian and Eskimo leaders and the parents whom the Committee met in October 1970 expressed a preference for English as a second language after their maternal language, but indicated an interest and willingness to learn French. Indian parents at the same time indicated that they were worried about their children's ability to absorb two new languages at the same time.

The Committee in the public meetings which it held at Eastmain and Fort George and its meeting with the Indian and Eskimo Councils in Great Whale and with members of the Mistassini Band Council undertook to express the view that future mining developments and Hydro developments in Quebec, which would be sources of employment for Indian and Eskimo people, would require an ability to work in French while English would continue to be an asset in the tourist trade and in the prospecting industry. The reaction of those to whom the assertion was made, was agreement that it was desirable to learn both French and English while asserting categorically their right to be able to choose the language of instruction of their children.

It is the Committee's conviction that an early pre-school start, together with maternal language instruction in the pre-school and early primary school years combined with a gradual introduction of both English and French during these years, is feasible, but only in the context of an extremely well planned and completely revised curriculum combined with a co-ordinated approach by highly trained English and French language teachers.

The pressures on the Cree and Eskimo peoples of the James Bay Areas of New Quebec to learn both French and English should be recognized by according, the communities of this region, priority implementation of your Com-

Le Comité s'est rendu compte, à la suite des témoignages qu'il a entendus et des visites qu'il a faites aux populations indiennes et esquimaudes au cours des deux dernières années, qu'il existe un sentiment très favorable à l'emploi des langues locales pour l'instruction aux niveaux préscolaire et primaire.

En ce qui concerne l'enseignement des langues seconde et tertiaire, c'est-à-dire, l'anglais, le français ou les deux, le Comité a constaté, au cours de ses visites aux populations indiennes et esquimaudes de la baie d'Hudson et de la baie James, en octobre 1970, qu'un sentiment inutile et déplorable se manifestait à l'égard de l'enseignement du français. Cet antagonisme aurait pu en grande partie être évitée si le ministère des Ressources naturelles du Québec avait tenu davantage compte des relations humaines au moment où il a introduit l'enseignement du français entre 1963 et 1966. Qu'on le veuille ou non, cette réaction existe et elle constitue un élément important pour tout ce qui se rapporte à l'enseignement des langues dans les régions de la baie James et de la baie d'Hudson au Nouveau Québec.

L'influence prédominante de l'européen sur les tribus indiennes et les peuplades esquimaudes est due traditionnellement à l'emploi de la langue anglaise; l'influence missionnaire dans cette région était en outre largement l'œuvre de prêtres anglicans. Les Indiens et les Esquimaux qui peuplent les régions de la baie James et de la baie d'Hudson au Nouveau Québec, sont pour la plupart unilingues; ils parlent créée ou esquimau, et ils se sentent pris entre la campagne menée par le ministère québécois des Ressources naturelles en vue d'instaurer la prééminence du français et les traditions anglaises de leur foi anglicane, jointes aux modalités commerciales en usage dans leurs régions. Les chefs indiens et esquimaux ainsi que les parents que le Comité a rencontrés en octobre 1970, ont tous exprimé leur préférence pour l'anglais en tant que seconde langue venant après la langue maternelle, mais ils ont manifesté de l'intérêt et de la bonne volonté pour apprendre le français. Les parents indiens se sont également montrés préoccupés quant à l'aptitude de leurs enfants à assimiler deux langues à la fois.

Au cours des audiences publiques qu'il a tenues à Eastmain et Fort George et de sa rencontre avec les conseils indiens et esquimaux à Great Whale ainsi qu'avec les membres du Conseil de la bande Mistassini, le Comité a exprimé le point de vue que les entreprises minières futures ainsi que l'exécution de projets hydrauliques au Québec offriraient des possibilités d'emplois pour les Indiens et les Esquimaux, à condition qu'ils aient une connaissance pratique du français, alors que la langue anglaise continuerait d'être un atout dans le commerce touristique et l'industrie de prospection. A cette affirmation, les auditeurs ont répondu qu'il était souhaitable d'apprendre aussi bien le français que l'anglais, mais qu'ils se réservaient catégoriquement le droit de choisir la langue d'éducation pour leurs enfants.

Le Comité est convaincu qu'il est possible d'introduire graduellement l'étude de l'anglais et du français, conjointement avec l'enseignement de la langue maternelle, aux niveaux préscolaire et primaire, à condition de mettre sur pied un programme d'études bien agencé et totalement révisé dont l'application sera coordonnée par des professeurs hautement qualifiés pour l'enseignement du français et de l'anglais.

Il y aurait lieu de tenir compte des pressions exercées sur les Crees et les Esquimaux de la baie James et de la baie d'Hudson au Nouveau Québec pour les amener à étudier le français et l'anglais, en accordant prioritaire-

mittee's language instruction and pre-school recommendations.

PRE-SCHOOL INSTRUCTION

5. OVER A PHASED PERIOD OF FIVE YEARS THAT PRE-SCHOOL INSTRUCTION BE MADE AVAILABLE TO ALL INDIAN AND ESKIMO CHILDREN STARTING WITH THE THREE YEAR OLD CATEGORY.

The Committee acknowledges that there will be exceptions to the complete implementation of the program in the case of nomadic Indian and Eskimo groups and of some extremely small communities.

The Education Branch has made significant progress in its kindergarten program. Kindergarten grades are being taught in 191 federally operated schools. 76 of these schools have kindergarten assistants. All of these assistants are Indians and 69 have received specialist training in this area.

In 1971 the percentage of Indian five year olds living on reserve or crown lands attending school was 87%. The percentage of 4 year olds was 22%.

Lowering the age of pre-school instruction has long been recognized as an effective means to overcome the early educational problems of the children of disadvantaged population groups. The very real benefits which such pre-school education can bring to the general school population has now been recoginzed by the German educational system which has approved a program to bring most German three year olds within the pre-school training program over a period of ten years.

Those members of the Committee who visited Australia in April 1971 were very impressed with the pre-school program for Aborigine children in effect in the Northern Territory of Australia.

The original kindergarten program for Aborigine 4 and 5 year olds was expanded six years ago in the Northern Territory to include Aborigine children in the 3 year old category Teachers and Administrators alike were unanimous in their praise of the results of this expanded program. Starting at age 3 enabled Aborigine children to overcome language difficulties and to enter primary school at a learning level to or very close to that of white Australian children. Educational officials and teachers were unanimous in their assertion that the lowering of the pre-school age from 4 to 3 years old had produced dramatic improvements in results.

Committee members noted that Aborigine teacher assistants and the use of local Aborigine dialects by the teacher assistants were an integral feature of the pre-school program for Australian Aborigine children.

Your Committee is convinced that the early start it proposes in pre-school training, the expanded use of teacher assistants fluent in the local language and a combination of maternal and second language instruction during the pre-school years and possibly including the first year or two or primary school must be the keystones to any new approach to the education of our Indian and Eskimo young people.

ment aux populations de ces régions le droit d'appliquer les recommandations de votre Comité en ce qui concerne la langue d'enseignement d'éducation préscolaire.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

5. QU'À L'EXPIRATION D'UNE PÉRIODE DE CINQ ANS, L'INSTRUCTION PRÉSCOLAIRE SOIT OFFERTE À TOUS LES ENFANTS INDIENS ET ESQUIMAUX À PARTIR DE L'ÂGE DE TROIS ANS.

Le Comité admet que l'application complète du programme souffrira des exceptions dans le cas de tribus nomades d'Indiens ou d'Esquimaux et de certaines agglomérations extrêmement petites.

Le programme de maternelle de la Direction des services d'éducation a connu un essor important. On trouve maintenant une maternelle dans 191 écoles fédérales. Il y a des assistantes indiennes dans 76 maternelles et 69 d'entre elles ont reçu une formation spéciale dans ce domaine.

En 1971, 87 p. 100 des Indiens de plus de cinq ans, vivant dans la réserve ou sur les terres de la Couronne fréquentaient l'école. Chez les Indiens, le pourcentage des écoliers de quatre ans était de 22 p. 100.

On a, de longue date, admis que les difficultés inhérentes à l'éducation des enfants appartenant à des secteurs dévalorisés de la population étaient effectivement combattues en abaissant l'âge de L'éducation préscolaire. Les bienfaits très réels de l'éducation préscolaire sur la population scolaire en général ont été reconnus par le régime allemand d'éducation qui a approuvé un programme visant à inclure la plupart des enfants âgés de trois ans dans un programme d'entraînement préscolaire pendant une période de dix ans.

Les membres du Comité qui se sont rendus en Australie en 1971 ont été vivement impressionnés par le programme préscolaire à l'intention des enfants aborigènes, programme que l'on applique dans le territoire septentrional de l'Australie.

Le programme original à l'intention des enfants aborigènes de 4 et 5 ans a été élargi il y a six ans dans le territoire septentrional afin d'inclure les enfants aborigènes âgés de 3 ans. Les professeurs et les administrateurs louangent à l'unanimité ce programme élargi. Lorsqu'ils commencent l'école à trois ans les enfants aborigènes peuvent réussir à surmonter les obstacles que présentent la langue et lorsqu'ils entrent à l'école primaire ils peuvent ainsi apprendre au même rythme, ou à peu près, que les enfants australiens blancs. Les fonctionnaires et les instituteurs reconnaissent unanimement que le fait de baisser l'âge préscolaire de quatre à trois ans a donné de bien meilleurs résultats.

Les membres du Comité ont remarqué que la présence d'assistants aborigènes et l'usage par ceux-ci des dialectes aborigènes constituent une caractéristique intégrale du programme préscolaire à l'intention des enfants australiens aborigènes.

Le Comité est convaincu que l'instruction préscolaire des touts petits jointe à l'enseignement de la langue maternelle ou cours des deux premières années préscolaires jusque et y compris la deuxième année au moins du cycle primaire, constitue la pierre angulaire sur laquelle reposerait n'importe quel projet d'éducation de la jeunesse indienne et esquimaude.

STUDENT RESIDENCES

6. THAT THE PRESENT DEPARTMENTAL POLICY PHASING OUT ELEMENTARY STUDENT RESIDENCES AND ENCOURAGING LOCAL DAY SCHOOLS IS ENDORSED AND THAT THE FUNDING NECESSARY TO ACHIEVE AN EARLY END TO A SYSTEM WHICH SEES CHILDREN AS YOUNG AS FIVE AND SIX SEPARATED FROM THEIR PARENTS FOR EIGHT OR NINE MONTHS OF THE YEAR BE PROVIDED.

The Committee recognizes that there will continue to be instances where it will be impossible to provide local day school facilities to every Indian and Eskimo child. In these instances a solution may lie in providing private boarding for such children in the closest Indian or Eskimo community to the area where a smaller or nomadic group may be living. Direct consultation with such nomadic groups of Indian and Eskimo parents may well reveal that hostel type accommodation associated with elementary day schools in appropriate communities would be the best solution or that the continued existence of a particularly well located, elementary student residence, may be justified.

The Committee endorses in principle the Department's phasing out of the elementary student residences but does recognize that consultation with certain groups of parents may well justify some exceptions to the general rule. Whenever such exceptions occur it is essential that personnel in such schools be drawn from the local Indian or Eskimo community and that the administrators should have a training and background which adequately equips them to deal with the entire range of problems, including acculturation problems, faced by their charges.

7. THAT THE EXISTING SECONDARY LEVEL STUDENT RESIDENT SYSTEM FOR INDIAN AND ESKIMO CHILDREN BE PHASED OUT WHEREVER THE ESTABLISHMENT OF LOCAL HIGH SCHOOLS OR USE OF NON RESERVE HIGH SCHOOL FACILITIES AT CLOSER PROXIMITY TO THE RESERVE OR LOCAL COMMUNITIES IS POSSIBLE AND IS DESIRED BY A MAJORITY OF LOCAL PARENTS.

The testimony heard by the Committee on the question of student residences ranged from outright condemnation of all student residences and religious boarding schools in particular to strong support for religious boarding schools. In view of the Committee, student residences in association with schools, will continue to play an important role in the educational programs designed for Indian and Eskimo young people into the foreseeable future because many Indian and Eskimo communities although large enough to support elementary and pre-school classes are not large enough to support adequate high school instruction.

Religious oriented boarding schools with their particular accent on both discipline and the importance of the non-material aspects of life, have, in some instances brought to the Committee's attention, been ahead of the general federal and provincial school's programs in giving special attention to Indian culture in their curriculum and in providing vocational programs reflective of local needs.

RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

6. QUE LE COMITÉ APPROUVE LA LIGNE DE CONDUITE ACTUELLE DU MINISTÈRE CONSISTANT À SUPPRIMER GRADUELLEMENT LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES POUR L'ÉLÉMENTAIRE ET À ENCOURAGER LES EXTERNATS LOCAUX ET QUE LES FONDS NÉCESSAIRES SOIENT FOURNIS POUR METTRE FIN RAPIDEMENT À UN SYSTÈME QUI ÉLOIGNE DE LEURS PARENTS, DES ENFANTS DE CINQ OU SIX ANS PENDANT HUIT OU NEUF MOIS DE L'ANNÉE.

Le Comité se rend compte qu'il sera parfois impossible d'assurer dans un externat, l'éducation de chaque enfant indien ou esquimau. Dans ces cas, une des solutions possibles consisterait à trouver pour ces enfants, des logements privés auprès de la population indienne ou esquimaude la plus rapprochée de la région où campe groupe peu important ou nomade. Il apparaîtrait peut-être, de la consultation directe avec les parents indiens ou esquimaux faisant partie de tel groupe nomade, que la meilleure formule serait de combiner le logement de type pension avec les externats du cycle élémentaire dans des agglomérations d'Indiens ou d'Esquimaux appropriées ou bien de maintenir, s'il se justifie, l'internat élémentaire s'il est particulièrement bien localisé.

Le Comité est d'accord en principe avec le programme du ministère visant à éliminer progressivement les résidences étudiantes au niveau du cycle élémentaire, mais il n'admet pas que la consultation avec certains groupes de parents puisse justifier qu'on apporte des exceptions à une règle générale. Il est essentiel, pour les cas exceptionnels, que le personnel de ces écoles soit recruté dans le population locale indienne ou esquimaude et que les administrateurs soient qualifiés et compétents de manière à pouvoir s'occuper de toute la gamme des problèmes, y compris ceux de l'adaptation culturelle des enfants qui leur sont confiés.

7. QUE L'ON SUPPRIME GRADUELLEMENT LE SYSTÈME ACTUEL DES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES DU SECONDAIRE POUR LES JEUNES ESQUIMAUX ET INDIENS PARTOUT OÙ, À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DE LA RÉSERVE ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES, LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES ET L'UTILISATION DE GROUPES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE NE DÉPENDANT PAS DE LA RÉSERVE SONT POSSIBLES ET SOUHAITÉES PAR LA MAJORITÉ DES PARENTS.

Les témoignages que le Comité a recueillis à propos des résidences étudiantes allaient d'une condamnation catégorique de tous les internats, et des internats de type confessionnel en particulier, à un soutien énergique de ces institutions. Selon le Comité, les résidences étudiantes secondaires continueront à jouer un rôle important dans les programmes d'enseignement réservés au jeunes Indiens et Esquimaux dans un avenir prévisible car si nombre de nos communautés indiennes et esquimaudes sont suffisamment importantes pour entretenir des écoles primaires et maternelles, elles ne le sont pas pour assurer un enseignement secondaire adéquat.

Les internats à caractère religieux qui s'intéressent particulièrement à la discipline et à l'importance des aspects spirituels de l'existence, ont, comme certains exemples l'ont prouvé au Comité, devancé les programmes généraux des écoles fédérales et provinciales en accordant une attention particulière dans leurs plans d'étude à la culture indienne et en offrant des programmes de formation adap-

They have tended also to be ahead in their recognition of the acculturation problems faced by Indian and Eskimo young people. The Committee believes that the Education Branch should continue to support financially those religious secondary boarding schools which have demonstrated a particular awareness and capability in recognizing the culture and language of their charges and in dealing with the acculturation problems of their students.

In addition to the testimony which the Committee received on the Student Residence boarding school question, members of the Committee during the past two years have visited several Indian and Eskimo student residences and associated schools. Although the facilities are generally excellent the atmosphere was less encouraging. The only exception to this was the Fort George Quebec primary and secondary student residence and school where Committee members found a genuinely happy atmosphere. The explanation for the Fort George success would appear to be a happy combination of a husband and wife team of administrators well versed in anthropology and the acculturation problems of their charges, an effort on the part of the administrators to make maximum use of local personnel, the hiring of local Cree speaking women as house mothers plus a further important factor in that Fort George is a predominantly Indian Community.

The happy atmosphere at Fort George is in stark contrast to the sullen atmosphere which reigns at the La Tuque Student Residence and School, where students, largely drawn from the Cree speaking Mistassini Post community, have their normal acculturation problems complicated by the language pressures imposed by their having received primary education entirely in English, while living surroundings and vocational training facilities in La Tuque are almost completely French speaking. As of the date of this Report only three of the staff and three of the personnel at the La Tuque residential school of a total staff and personnel of 50, are Indian and can express themselves in Cree. When your Committee Chairman visited the La Tuque Student Residence and School in the Spring of 1970 he found a complete lack of vocational facilities at the school. Manual training facilities and household science facilities which had been originally provided at the Residential School were not in use, not because of any local staff decision but because of a decision at the Quebec Regional Office of the Department of Indian Affairs. The La Tuque Student Residence and School experience has been less than rewarding for most of the Mistassini children attending.

VACATIONS

8. THAT FUTURE EDUCATIONAL PROGRAMS PROVIDE FOR FLEXIBILITY IN THE TIMING OF VACATION PERIODS IN CONSULTATION WITH INDIVIDUAL COMMUNITIES.

The Committee received testimony suggesting that in certain cases, the Mistassini Band was given as an example, vacations might be staggered to permit some age groups of children to spend a few months of the year learning the traditional occupations of trapping and hunting. The wisdom of such a suggestion could only be determined after thorough discussion with the communities and parents desiring such vacation changes.

tés aux besoins locaux. Ils ont également fait preuve de prévoyance en reconnaissant les problèmes d'adaptation culturelle des jeunes Indiens et Esquimaux. Le Comité pense que la Division de l'éducation devrait continuer à aider financièrement ces internats confessionnels qui ont fait preuve d'une conscience et d'une aptitude particulière en reconnaissant la culture et la langue de leurs administrés et en s'occupant des problèmes d'adaptation culturelle de leurs étudiants.

Outre les témoignages relatifs aux internats qu'ils ont entendus, les membres du Comité ont, au cours des deux dernières années, visité plusieurs internats indiens et esquimaux. Bien que les installations scolaires soient excellentes, l'atmosphère y était moins encourageante. Il y a une exception, à savoir l'internat primaire et secondaire de Fort George au Québec où les membres du Comité ont trouvé une ambiance réellement excellente, due à l'équipe d'administrateurs, mari et femme, qui est très au courant de l'anthropologie et des problèmes d'adaptation culturelle présentés par leurs administrés. Cette ambiance découle aussi des efforts qu'ils font pour utiliser au maximum le personnel local et les services des personnes de langue cree comme surveillantes, et au fait plus important que Fort George est une communauté à prédominance indienne.

L'excellente atmosphère qui règne à Fort George contraste nettement avec l'atmosphère morne qui règne à l'école résidentielle de La Tuque où les étudiants, originaires en majorité de la communauté Mistassini de langue cree, voient leurs problèmes habituels d'adaptation culturelle compliqués par ceux de la langue. En effet, leur instruction primaire a été dispensée entièrement en anglais alors que le milieu et les cours de formation professionnelle de La Tuque sont presque uniquement d'expression française. A la date du présent rapport, seuls trois membres du corps professoral et trois membres du personnel sur un total de 50 professeurs et membres du personnel de l'école résidentielle de La Tuque sont indiens et peuvent s'exprimer en cree. Lors de sa visite à cette école au printemps de 1970, votre président a découvert avec étonnement que, non seulement l'école manquait entièrement de moyens de formation professionnelle mais que les cours de formation manuel manuelle et d'enseignement ménager, dispensés à l'origine par l'école n'étaient plus fournis, non par décision du personnel local mais à la suite d'une décision du bureau régional au Québec du ministère des Affaires indiennes. L'expérience de l'école résidentielle de La Tuque s'est révélée moins intéressante pour la majorité des enfants Mistassini qui la fréquente.

LES CONGÉS

8. QUE LES FUTURS PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT AUTORISENT UNE CERTAINE SOUPLESSE DANS LA RÉPARTITION DES PÉRIODES DE CONGÉ APRÈS CONSULTATION DES COLLECTIVITÉS.

Prenant comme exemple la tribu des Mistassinis, on a déclaré devant le Comité que, dans certains cas, il faudrait décaler les vacances afin que des groupes d'enfants plus âgés aient la possibilité d'aller étudier pendant quelques mois les mœurs traditionnelles des trappeurs et des chasseurs. Il ne faudrait décider de la sagacité d'une telle proposition qu'après avoir longuement consulté les communautés et les parents favorables à cette modification de la date des vacances.

9. THAT THE GOVERNMENT GIVE CONSIDERATION TO THE ADVISABILITY OF PROVIDING THAT SUFFICIENT FUNDS BE SET ASIDE EACH YEAR TO PROVIDE FOR TRANSPORT TO THEIR HOMES, WHEREVER IT IS POSSIBLE OF ALL BOARDING SCHOOL STUDENTS AT CHRISTMAS.

The Committee has had instances brought to its attention where because of a lack of funds in Regional budgets it was not possible to fly Indian & Eskimo children home at Christmas. Where it is physically possible to send boarding school children home at Christmas the necessary funds should be set aside annually for this purpose.

VOCATIONAL TRAINING

10. THAT VOCATIONAL TRAINING PROGRAMS BE REVIEWED AND REVISED IN CONSULTATION WITH LOCAL INDIAN AND ESKIMO COMMUNITIES, WITH PROVINCIAL INDIAN ASSOCIATIONS, EMPLOYERS, PROVINCIAL LABOUR DEPARTMENTS, AND THE FEDERAL DEPARTMENT OF MANPOWER TO ACHIEVE A VOCATIONAL TRAINING PROGRAM WHICH WILL PROPERLY REFLECT THE EMPLOYMENT OPPORTUNITIES AND EMPLOYMENT REQUIREMENTS IN THE AREAS IN WHICH INDIAN AND ESKIMO YOUNG PEOPLE LIVE.

Although the vocational training program of the Education Division of the Department of Indian Affairs has undergone substantial improvement during recent years the majority of vocational programs are still not reflective of regional economies and regional employment opportunities nor do they give enough special attention to the acculturation problems which Indian or Eskimo youth may face when they enter the labour market.

Another aspect which has been largely ignored by the vocational training program of the Department of Indian Affairs as well as by the Department of Manpower training programs are problems relating to the prejudice against hiring Indian personnel which often exists among industries operating in the northern parts of Canada, usually because these industries have had unhappy previous experiences in the employment of Indian labour.

In its report to the House dated May 29, 1969, this Committee urged the convocation of regional conferences including representatives of federal and provincial departments directly concerned, organized labour, industries located in the general areas of Indian and Eskimo unemployment, and of representatives of the Indian and Eskimo people, to permit, among other things, the exchange and sharing of information concerning successful employment programs involving Indian and Eskimo people and northern employers. The Committee is very disappointed that the government failed to act upon this recommendation and notes as the Committee predicted in 1969 that the unemployment problem among Canada's Indian and Eskimo peoples has if anything, grown worse, Industrial attitudes, although improving, are improving too slowly. Since the government appears unwilling to act to convoke such regional conferences the Committee now suggests that the task of organizing and convening such regional conferences, should be handed over to the appropriate Regional Indian organizations and that the Government of

9. QUE LE GOUVERNEMENT ÉTUDIE LA POSSIBILITÉ DE PRÉVOIR CHAQUE ANNÉE LES FONDS NÉCESSAIRES AU RETOUR CHEZ EUX POUR NOËL DES ÉTUDIANTS PENSIONNAIRES, PARTOUT OÙ CELA EST POSSIBLE.

On a attiré l'attention du Comité sur des cas où, par manque de crédit dans les budgets régionaux, il avait été impossible de renvoyer des enfants indiens et esquimaux chez eux à Noël. Dès lors que le retour des enfants pensionnaires chez eux pour Noël est matériellement possible, les fonds nécessaires devraient être prévus chaque année.

FORMATION PROFESSIONNELLE

10. QUE LES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE SOIENT REVUS ET RÉVISÉS PAR VOIE DE CONSULTATION AVEC LES COMMUNAUTÉS INDIENNES ET ESQUIMAUDES LOCALES, LES ASSOCIATIONS INDIENNES PROVINCIALES, LES EMPLOYEURS, LES MINISTÈRES DU TRAVAIL PROVINCIAUX ET LE MINISTÈRE FÉDÉRAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE, AFIN QUE LE PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE RÉPONDE EXACTEMENT AUX OFFRES ET AUX DEMANDES D'EMPLOI DANS LES RÉGIONS HABITÉES PAR LES JEUNES INDIENS ET ESQUIMAUX.

Bien que le programme de formation professionnelle de la Division de l'éducation du ministère des Affaires indiennes ait subi des améliorations substantielles au cours de ces dernières années, la majorité des programmes de formation professionnelle ne répondent toujours pas davantage aux besoins économiques régionaux et aux offres d'emploi régionales et n'envisagent avec une attention particulière les problèmes d'adaptation culturelle auxquels les jeunes Indiens ou Esquimaux peuvent rencontrer lorsqu'ils entrent sur le marché du travail.

En outre, le programme de formation professionnelle du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que les programmes du ministère de la Main-d'œuvre, ont pratiquement ignoré les problèmes relatifs aux préjugés existants contre l'embauchage de personnel indien, qui sont choses fréquentes dans les milieux industriels du Nord canadien, et sont habituellement le résultat d'expériences malheureuses lors de l'emploi d'une main-d'œuvre indienne par ces industries.

Dans son rapport à la Chambre du 29 mai 1969, le Comité a insisté pour que l'on convoque des assemblées régionales comprenant les représentants: des ministères fédéraux et provinciaux directement concernés, des syndicats et des industries implantées dans les fiefs indiens et esquimaux du chômage, afin de favoriser, entre autres choses, un échange de renseignements et une coopération à propos des programmes d'emploi pour les Indiens et les Esquimaux par des employeurs du Nord canadien, et que cela soit couronné de succès. Le Comité ne peut que regretter que le gouvernement n'ait pas tenu compte de cette recommandation et remarque, comme il l'avait prédit en 1969, que le problème du chômage chez les Indiens et les Esquimaux du Canada s'est, pour le moins, aggravé. Puisque le gouvernement ne semble pas vouloir prendre la décision de convoquer ces assemblées régionales, le Comité suggère que la tâche d'organiser et de convoquer ces assemblées incombe aux organismes indiens régionaux concernés, et que le gouvernement, par l'intermédiaire soit du ministère des Affaires indiennes et du Nord

Canada through either the Department of Indian Affairs and Northern Development or the Department of Manpower, provide the necessary funding.

The Committee is convinced that much greater use should be made by the Department of Indian Affairs and Northern Development in particular, and other Government Departments as well, of the willingness of Provincial, Regional, and National Indian Organizations, to collaborate with Government in evolving vocational programs, and employment programs attuned to the needs and skills of our Indian people and to the needs of industries located in the regions where our Indian people live and are available for work.

Those members of the Committee who had the opportunity in April 1971 to observe the vocational school system in New Zealand, particularly as it related to Maori youth, were impressed with the close relationship between the vocational training program and local industry. In New Zealand vocational training starts in vocational school and is completed by on the job training with local industry.

Vocational programs for Indian youth must not only be integrated with local industrial needs but should include on job training as a major part of any vocational training course. In addition to the obvious benefits of improved practical training and increased employment opportunities which would flow from such an approach there would also be a useful pressure on vocational school programs to develop the types of training and courses needed by industry.

The Committee has observed that present vocational training programs for Indian and Eskimo youth tend to ignore certain natural occupational interests such as trapping, hunting, fishing, conservation, guiding roles, and agriculture, as these interests exist in the various regions of the country.

The Committee believes that consideration should be given, in consultation with Indian and Eskimo people, to including such subjects in vocational curriculums.

EDUCATION COMMITTEE AND SCHOOL BOARD PARTICIPATION

11. THAT THE SETTING UP OF EDUCATION COMMITTEES CONTINUE TO BE ENCOURAGED AND THAT THEIR SCOPE AND FUNCTION BE WIDENED IN CONSULTATION WITH REGIONAL INDIAN ASSOCIATIONS, AND PARENTS, TO INCLUDE A ROLE IN IMPROVING LOCAL COMMUNITY ATTITUDES TOWARDS EDUCATION.

12. THAT THE QUESTION OF THE ESTABLISHMENT OF SCHOOL BOARDS TO ADMINISTER ALL SCHOOLS LOCATED ON INDIAN RESERVES OR WITHIN INDIAN AND ESKIMO COMMUNITIES BE REVIEWED AND CONSIDERED IN CONSULTATION WITH LOCAL, PROVINCIAL AND NATIONAL INDIAN ASSOCIATIONS.

canadien, soit du ministère de la Main-d'œuvre, fournisse les fonds nécessaires.

Le Comité est convaincu que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien surtout, ainsi que d'autres ministères fédéraux, mettra beaucoup mieux à profit la volonté des organismes indiens, nationaux, provinciaux ou régionaux, de collaborer avec le gouvernement à l'élaboration de programmes de formation professionnelle et de programmes d'emploi adaptés aux besoins et aux aptitudes de la population indienne ainsi qu'aux besoins des industries situées dans les régions où habitent et travaillent les Indiens.

Les membres du Comité qui ont eu, en avril 1971, l'occasion d'étudier les systèmes d'enseignement professionel de la Nouvelle-Zélande, surtout en ce qui a trait aux jeunes Maoris, ont été impressionés par le rapport étroit qui existe entre les programmes de formation professionnelle et l'industrie locale. En Nouvelle-Zélande, la formation professionnelle commence à l'école de métiers et se complète par un stage de formation dans l'industrie locale.

Les programmes de formation professionnelle à l'intention des jeunes Indiens doivent non seulement tenir compte des besoins de l'industrie locale mais aussi inclure la formation sur le tas comme partie très importante de tout cours de formation professionnelle. Outre les avantages évidents comme une amélioration de la formation pratique et un accroissement des possibilités d'emploi, qui découleraient de cette méthode d'approche, les écoles de formation professionnelle seraient obligées de mettre sur pied les programmes et les cours qui répondent aux besoins de l'industrie.

Le Comité a constaté que les programmes actuels de formation professionnelle ne tiennent pas compte de certains intérêts naturels en matière de profession, comme le piégeage, la chasse, la pêche, la conservation, les services de guides, et l'agriculture; ces intérêts se manifestent dans les diverses régions du pays.

Le Comité est d'avis qu'il faudrait étudier, de concert avec des représentants des Indiens et des Esquimaux, la possibilité d'inclure ces sujets dans les programmes de formation professionnelle.

PARTICIPATION DES COMITÉS D'ÉDUCATION ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES

11. QUE L'ON CONTINUE D'ENCOURAGER LA FORMATION DE COMITÉS D'ÉDUCATION ET QUE LEUR PORTÉE ET LEURS FONCTIONS SOIENT ÉLARGIS, APRÈS CONSULTATION AVEC LES ASSOCIATIONS INDIENNES RÉGIONALES ET LES PARENTS, AFIN DE LEUR CONFIER LA TÂCHE DE TRANSFORMER L'ATTITUDE DE LA COMMUNAUTÉ LOCALE ENVERS L'ÉDUCATION.

12. QUE LA QUESTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES INSTITUÉES POUR ADMINISTRER TOUTES LES ÉCOLES SITUÉES DANS LES RÉSERVES INDIENNES OU DANS LES COMMUNAUTÉS INDIENNES ET ESQUIMAUDES, SOIT RÉVISÉE ET ÉTUDIÉE EN CONSULTATION AVEC LES ASSOCIATIONS D'INDIENS LOCALES, PROVINCIALES ET NATIONALES.

If recommendations result from these consultations the changes in the Indian Act necessary to implement the recommendations should be drafted and passed without awaiting the total approach to the Indian Act indicated by the Government's policy declaration of June 1969.

The suggestion of the creation of a National Indian and Eskimo School Board to oversee Indian and Eskimo Education in Canada should also be examined in consultation with Indian and Eskimo Associations across Canada, to determine its practicality.

HIGHER EDUCATION

13. THAT CANADIAN UNIVERSITIES AND COLLEGES BE ENCOURAGED TO INITIATE UNIVERSITY AND COLLEGE COURSES BOTH AT THE UNDERGRADUATE AND POST-GRADUATE LEVELS IN INDIAN STUDIES INCLUDING INDIAN HISTORY, CULTURE, LANGUAGE, ANTHROPOLOGICAL STUDIES RELATING TO THE ABORIGINAL PEOPLES OF NORTH AMERICA, GUIDANCE COUNSELLING, COMMUNITY AND SOCIAL WORK STUDIES GIVING SPECIAL ATTENTION TO THE INDIAN ESKIMO AND METIS PEOPLES OF CANADA.

The University of Saskatchewan now has a full graduate degree program in Indian studies. University of British Columbia also offers masters degrees in some Indian studies areas. Consultations with the Indian and Eskimo people of Canada and university authorities may well reveal that such programs should be expanded at these universities or established at others.

Universities wishing to combine such specialized studies with teacher training courses designed to produce the type of teacher required for the Indian Education program should be offered special financial incentives over and above the general incentives.

The need for co-ordination between universities of existing university programs and courses in Indian studies is increasingly necessary if the best use is to be made of existing resources. Funding by Government should seek improved co-ordination and to ensure that programs not lapse before completion for lack of financial support.

14. THAT THE GOVERNMENT OF CANADA SHOULD WIDEN ITS SUPPORT FOR EXPERIMENTAL TEACHING APPROACHES AND TRAINING PROGRAMS DESIGNED FOR INDIAN ESKIMO AND METIS PEOPLE AT THE SECONDARY POST-SECONDARY AND UNIVERSITY LEVELS.

Among the successful experimental ventures which the Department of Indian Affairs and Northern Development supported has been the Northwest Territories teacher training courses in Fort Smith.

The Committee received testimony in support of Indian Community colleges for both Alberta and Saskatchewan. The Committee urges the government to support the setting up of a community college in one of the western provinces incorporating the ideas of the Alberta and Saskatchewan Indian Associations. It would be basic to any such project that the initiative, the planning and development of such a school should be in the hands of the Indian people themselves.

Si des recommandations découlent de ces consultations, toute modification de la Loi sur les Indiens, nécessaire à la mise en vigueur de ces recommandations, devra être rédigée et votée cette année, sans attendre la révision totale de la Loi sur les Indiens recommandée dans la déclaration de politique générale du gouvernement de juin 1969.

Afin de juger de son utilité, il faut étudier en collaboration avec les associations indiennes et esquimaudes du Canada le projet de création d'une commission scolaire nationale des Indiens et des Esquimaux qui superviserait l'éducation de ces derniers.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

13. QUE LES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES CANADIENS SOIENT ENCOURAGÉS A INSTITUER DES COURS PRÉ ET POST-UNIVERSITAIRES DANS LE CADRE DES ÉTUDES INDIENNES. CES COURS COMPRENDRAIENT L'HISTOIRE, LA CULTURE, ET LA LANGUE INDIENNES DES ÉTUDES ANTHROPOLOGIQUES CONCERNANT LES PEUPLES ABORIGÈNES D'AMÉRIQUE DU NORD, DES CONSEILS D'ORIENTATION, ET DES ÉTUDES DE TRAVAIL SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE PORTANT PLUS SPÉCIALEMENT SUR LES POPULATIONS INDIENNES, ESQUIMAUDES ET MÉTISSES DU CANADA.

L'Université de la Saskatchewan offre maintenant un cours supérieur complet en études indiennes. L'université de la Colombie-Britannique offre aussi une maîtrise sur divers sujets des études indiennes. Les consultations avec les Indiens et les Esquimaux du Canada, ainsi qu'avec les autorités universitaires, pourraient bien révéler que ces programmes devraient être poussés à ces universités ou instaurés dans d'autres.

Il faudrait fournir une aide financière spéciale en plus de l'aide générale aux universités désirant associer de telles études spécialisées à des cours de formation du genre de professeurs qu'exige le programme d'éducation des Indiens.

Il est de plus en plus nécessaire de coordonner entre les différentes universités les programmes universitaires et les cours en études indiennes si l'on veut faire le meilleur usage possible des ressources. En apportant son aide financière, le gouvernement devrait chercher à obtenir une meilleure coordination et s'assurer que les programmes n'échouent pas avant leur terme par manqueNg

14. RECHERCHES EXPÉRIMENTALES SUR L'ENSEIGNEMENT ET AUX PROGRAMMES DE FORMATION DESTINÉS AUX POPULATIONS INDIENNES, ESQUIMAUDES ET MÉTISSES AUX NIVEAUX SECONDAIRE, POST-SECONDAIRE ET UNIVERSITAIRE.

Parmi les opérations expérimentales couronnées de succès auxquelles le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a apporté son concours, on compte le cours de formation de professeurs des territoires du Nord-ouest qui a lieu à Fort Smith.

Les collèges de la communauté indienne de l'Alberta et de la Saskatchewan ont fait part au Comité de leur soutien. Le Comité demande au gouvernement d'apporter son aide à la création d'un collège communautaire dans l'une des provinces de l'Ouest, en prenant en considération les idées des associations indiennes de l'Alberta et de la Saskatchewan. Le principe fondamental de tout projet de cet ordre est que les Indiens eux-mêmes prennent l'initiative et se chargent de concevoir et de mener à bien la mise en place d'une telle école.

COMMUNITY AND PARENTAL ATTITUDES TO EDUCATION

15. THAT CONSIDERATION BE GIVEN TO PROVIDING ADDITIONAL RESOURCES BE MADE AVAILABLE TO INDIAN AND ESKIMO ORGANIZATIONS IN PARTICULAR, EARMARKED FOR THE SPECIFIC PURPOSE OF ENCOURAGING PARENTAL INVOLVEMENT IN EDUCATION AND FOSTERING MORE POSITIVE COMMUNITY AND HOME ATTITUDES TOWARDS EDUCATION.

Progress has been made recently, in encouraging the participation of Indian parents and communities in the education process. The B.C. Home and School movement is showing what can be done and the attendance counsellor and social counsellor programs employing Indian counsellors show excellent promise. Parental involvement is essential if the present negative attitudes towards education which prevail in many Indian Communities, are to be reversed.

Whether the communities are being serviced by a Provincial system or the Federal Education Program the Department should make such additional funds available.

It is equally important that where Indian students are entering a neighbouring non-Indian high school that curriculum preparation for this encounter with a different culture should be encouraged financially not only in the Indian Elementary school but also in the white elementary schools which eventually will contribute students to the integrated high school. Incentives to local school boards sending children to integrated schools should be directed to fostering curriculum content which will develop positive attitudes towards Indians by non-Indian students and equally positive attitudes by Indian students towards non-Indian students.

The arrangements for such financing should be worked out with Provincial Ministers of Education.

TELEVISION

16. THAT IN COLLABORATION WITH THE CBC EDUCATIONAL PROGRAMMING BE DEVELOPED AIMED SPECIFICALLY AT THE INDIAN ESKIMO AND METIS PEOPLES OF CANADA INCLUDING EDUCATIONAL PROGRAMMING AIMED AT THE PRE-SCHOOL, ELEMENTARY SCHOOL, SECONDARY SCHOOL AND ADULT EDUCATION LEVELS.

The advent of satellite television broadcasts is approximately two years away from the remote populations of the Canadian North. The potential which this medium has for bridging the cultural gap and for easing the acculturation problems of our Indian and Eskimo and Metis youth is enormous. This potential will not be realized unless we develop in Canada educational programming specifically designed for Indian and Eskimo and Metis people of a quality to compare with "Sesame Street", the NBC's and the Ford Foundation's brilliantly successful effort at reaching the disadvantaged in city slums, whose benefits have overflowed to the advantage of the entire pre-school age group in both United States and Canada. Television productions of the quality of "Sesame Street" are enormously expensive but should be considered an essential element of the educational process and should be fully subsidized by the Government of Canada.

ATTITUDE DE LA COMMUNAUTÉ ET DES PARENTS VIS-À-VIS DE L'ENSEIGNEMENT

15. QUE L'ON ENVISAGE LA POSSIBILITÉ QUE DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES SOIENT MIS À LA DISPOSITION DES ORGANISATIONS INDIENNES ET ESQUIMAUDES DANS LE BUT PRÉCIS D'ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES PARENTS À L'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPER DES ATTITUDES PLUS POSITIVES À L'ÉGARD DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PART DE LA COMMUNAUTÉ ET DES PARENTS.

Des progrès ont été accomplis récemment en encourageant la participation des communautés et des parents au processus éducatif. Le mouvement *B.C. Home and School* montre ce qui peut être fait et, d'autre part, les programmes de conseillers sociaux sont très prometteurs. Il est capital que les parents participent davantage, si l'on veut combattre l'attitude négative actuelle qui prévaut dans de nombreuses communautés indiennes envers l'éducation.

Que les communautés dépendent d'un système provincial ou du programme fédéral d'enseignement, le ministère doit tenir ces crédits disponibles.

Il est tout aussi important que, là où les étudiants indiens fréquentent une école secondaire non-indienne voisine, la préparation du programme d'études adapté à cette rencontre de deux cultures différentes soit encouragée financièrement, non seulement dans les écoles indiennes élémentaires, mais aussi dans les écoles blanches élémentaires qui, le cas échéant, enverront des étudiants dans les écoles secondaires intégrées. L'aide aux commissions scolaires locales qui envoient les élèves dans les écoles intégrées devrait servir à mettre en œuvre un programme d'études qui développerait chez les étudiants non-indiens des attitudes positives à l'égard des Indiens et, de l'autre côté, développerait des attitudes positives de la part des étudiants indiens envers les étudiants non-indiens.

Les accords pour cette aide financière devraient être élaborés avec les ministres provinciaux de l'Éducation.

TÉLÉVISION

16. QUE SOIT ÉTABLI, EN COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, UN PROGRAMME ÉDUCATIF DESTINÉ TOUT PARTICULIÈREMENT AUX COLLECTIVITÉS INDIENNES, ESQUIMAUDES ET MÉTISSES DU CANADA, AUX NIVEAUX PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ÉDUCATION DES ADULTES.

On prévoit que, d'ici environ deux ans, les collectivités isolées du Nord canadien pourront profiter de la retransmission par satellite des programmes de télévision. Grâce aux énormes possibilités qu'il offre, ce procédé doit permettre de réduire le retard culturel des jeunes générations indiennes, esquimaudes et métisses, et rendre plus facile la solution de leurs problèmes d'adaptation culturelle. Ce potentiel ne se réalisera que si nous mettons au point, dans ce pays, un programme éducatif destiné tout particulièrement aux collectivités indiennes, esquimaudes et métisses, d'une qualité comparable à celle de *«Sesame Street»*, la très bonne émission de NBC destinée aux jeunes des zones urbaines défavorisées, qui est financée par la Fondation Ford, la Fondation Carnegie et le Gouvernement américain. Tous les jeunes d'âge préscolaire, tant aux États-Unis qu'au Canada, ont bénéficié de ce programme. Des émissions de la qualité de *«Sesame Street»* reviennent extrême-

The use of V.T.R. (video tape recording) equipment although less glamorous than direct satellite broadcast facilities, supplemented by an elaborate network of transmitters, boosters, antennae etc., would be far less expensive and would allow packages to be developed and tailored to meet local needs and to satisfy local cultural requirements. V.T.R. is available for use now.

The Education Branch has supported a training program in the use of V.T.R. equipment in co-operation with the National Film Board and at present six Indian people are involved with the N.F.B. in developing skills in the use of V.T.R. equipment and other media.

Inquiries to the C.B.C. reveal that few if any funds have been set aside by the C.B.C. for educational programming to meet the special needs of Indian and Eskimo people and of the disadvantaged in general in the North and in remote communities.

The C.B.C. has a responsibility to collaborate with the Education Branch and with National and Provincial Indian and Eskimo and Metis organizations in evolving educational programming, programming designed to encourage the preservation of local cultures, and programming designed to assist Indian Eskimo and Metis people in overcoming acculturation problems.

This is clearly an area where the task force suggested later in this report should play an initiating role.

TEACHER TRAINING PROGRAM

17. THAT THE PRIMARY OBJECTIVE SHOULD BE THE SETTING UP OF ADDITIONAL TEACHER TRAINING AND TEACHER ASSISTANT TRAINING PROGRAMS.

The Committee believes that a teacher training structure and curriculum should exist for federal schools and that such a structure and curriculum can be established quickly by direct negotiation with universities and established teacher training colleges across Canada in consultation with provincial and national Indian and Eskimo organizations.

The Department of Indian Affairs and Northern Development depends upon provincial teacher training institutions for its supply of teachers for federally operated Indian schools on the grounds that it would not be economical to operate its own teacher training institutions for the limited number of new teachers required each year by the Education Branch.

Until very recently, few, if any, provincial teacher training institutions gave attention to the special training requirements of teachers involved in the teaching of Indian and Eskimo children.

ment chères, mais il faut les considérer comme un élément essentiel du processus éducatif et le Gouvernement du Canada devrait les subventionner entièrement.

Il serait beaucoup moins onéreux d'utiliser l'équipement d'enregistrement magnétoscopique, auquel pourrait s'ajouter un réseau complet d'émetteurs, d'amplificateurs, d'antennes, bien que ce soit moins glorieux que les installations de transmission directe par satellite. Cela permettrait, d'autre part, de disposer d'un matériel suffisant et adapté pour répondre aux besoins locaux et satisfaire aux nécessités culturelles régionales. L'enregistrement magnétoscopique est déjà utilisable.

La Division de l'éducation a contribué à un programme de formation pour l'utilisation de l'équipement magnétoscopique en collaboration avec l'Office national du film. Aujourd'hui, six Indiens s'occupent, avec l'O.N.F., de créer des compétences dans l'utilisation de l'enregistrement magnétoscopique et d'autres moyens d'information.

Des enquêtes menées auprès de Radio-Canada ont révélé que peu de crédits, non pas du tout, ont été mis de côté par la société pour les programmes éducatifs destinés à répondre aux besoins spéciaux des peuples indien et esquimau et, en général, des défavorisés qui vivent dans les communautés éloignées du Nord.

Radio-Canada a la responsabilité de collaborer avec la Division de l'éducation et les associations nationales et provinciales d'Indiens, d'Esquimaux et de Métis, dans l'élaboration de programmes éducatifs destinées à encourager la préservation des cultures locales et à permettre aux Indiens, Esquimaux et Métis de surmonter leurs problèmes d'adaptation culturelle.

Voilà nettement un domaine ou le groupe d'étude dont il est question plus loin dans le rapport pourrait faire preuve d'initiative.

PROGRAMME DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

17. QUE L'OBJECTIF PRIORITAIRE ENVISAGÉ SOIT D'ÉTABLIR UN PROGRAMME DE FORMATION DES ENSEIGNANTS.

Selon le Comité, il devrait y avoir une organisation et un programme de formation des enseignants pour les écoles fédérales. Une telle organisation et un tel programme pourraient être mis en place rapidement par voie de négociation directe avec les universités et les collèges de formation d'enseignants déjà établis dans l'ensemble du Canada, en consultation avec les associations d'Indiens et d'Esquimaux provinciales et nationales.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dépend des institutions provinciales de formation d'enseignants pour obtenir les professeurs dont il a besoin dans les écoles indiennes qui dépendent du gouvernement fédéral. En effet, il ne lui serait pas rentable d'exploiter ses propres institutions de formation d'enseignants, étant donné le nombre limité de nouveaux professeurs dont a besoin chaque année la Division de l'éducation.

Jusqu'à très récemment, peu d'institutions provinciales de formation d'enseignants, s'il y en a eu, ont fait attention aux conditions spéciales de formation des professeurs qui enseignent aux enfants indiens et esquimaux.

The unsatisfactory results from the Federal Schools are at least in part traceable to the inadequacies in the teacher training programs of the teachers presently serving the Federal schools.

However, it must be noted that there have been important improvements in the teacher training programs recently.

The Education Branch is now encouraging Provincial Training Authorities to offer courses in intercultural education in their initial training programs and such courses are now being offered at the University of Alberta in Edmonton, at the University of Saskatchewan, at the University of Manitoba, at Trent University, Toronto University, University of Western Ontario and by the Ontario Department of Education.

After teachers become employed in federal schools, financial assistance is given to assist them to attend summer school and other courses in intercultural teacher education. Teachers are also assisted and encouraged to take courses in anthropology and sociology kindergarten and adult education.

Orientation courses for new teachers are given at the beginning of the school year in all regions for the purposes of assisting teachers in adapting curriculum and their teaching techniques to the needs of Indian children.

Although these recent improvisations are clearly a step forward they are a long way from the program that is needed, a teacher training program that will assure that every teacher going into Indian and Eskimo education has a specialized training in inter-cultural education and has a special knowledge of the cultural and language background of the Indian and Eskimo children he will be teaching.

Only a small percentage, probably less than 15% of the teachers working for the Education Branch and if anything a lower percentage in the provincial systems have specialized training in the teaching of Indian and Eskimo children, in acculturation problems, or have any background training in anthropology. Probably, less than 10% of the primary grade teachers teaching Indian and Eskimo children in the Federal or Provincial systems have any knowledge of the maternal languages of the children they are introducing into the educational system. If any real progress is going to be made in improving the educational system serving Indian and Eskimo people, it is elementary that we start with a reform of the teacher training programs required of those teachers who teach Indian and Eskimo children.

In the light of the recommendations which your Committee makes with regard to educational instruction in the local languages of Indian and Eskimo people, and the reduction of the age at which pre-school education begins, your Committee believes that an urgent goal should be the creation of teacher and teacher assistant training programs designed for Indian and Eskimo people who may or may not have completed secondary education but who would be available within local communities for pre-school and primary school teaching in the local language.

The success of both the teacher training and teacher assistant training programs will depend upon the degree of involvement by Indian and Eskimo trainees. The National and Provincial Indian and Eskimo Organizations have a major role to play in evolving and implementing the training programs and in encouraging Indian and Eskimo young people to enter the teaching profession.

Les résultats peu satisfaisants qu'ont obtenus les écoles fédérales sont, du moins en partie, imputables aux carences des programmes de formation des professeurs qui travaillent actuellement dans les écoles fédérales.

Il faut remarquer cependant que des améliorations importantes ont été apportées récemment aux programmes de formation des professeurs.

La Division de l'éducation encourage actuellement les autorités provinciales en matière de formation à offrir, dans le cadre de leurs programmes initiaux de formation, des cours en éducation interculturelle. De tels cours sont actuellement offerts par l'Université de l'Alberta à Edmonton, l'Université de la Saskatchewan, celle du Manitoba, l'Université Trent, celle de Toronto, celle de l'ouest de l'Ontario et le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Les professeurs engagés dans les écoles fédérales reçoivent une aide financière pour suivre des cours d'été et d'autres cours en éducation interculturelle. On encourage également les professeurs à suivre des cours en anthropologie et en sociologie de l'enfant, ainsi qu'en éducation des adultes.

Des cours d'orientation sont donnés aux nouveaux professeurs au commencement de l'année scolaire dans toutes les régions afin de les aider à adapter leurs programmes et leurs techniques d'enseignement aux enfants indiens.

Bien que ces improvisations récentes constituent un net progrès, on est encore loin du programme nécessaire, un programme de formation qui assurerait que tout professeur qui se lance dans l'éducation des Indiens et des Esquimaux soit spécialisé en éducation interculturelle et connaisse particulièrement l'héritage culturel et linguistique des enfants indiens et esquimaux à qui il doit enseigner.

Un faible pourcentage seulement, probablement moins de 15 p. 100, des enseignants du programme fédéral d'enseignement, et un pourcentage encore plus faible, sinon nul, dans les systèmes provinciaux, a reçu une formation spécialisée dans l'éducation des enfants indiens et esquimaux et dans les problèmes d'adaptation culturelle, ou en anthropologie. Il est probable que moins de 10 p. 100 des professeurs des écoles primaires pour les enfants indiens ou esquimaux, dans le cadre du système fédéral ou provincial, ont une certaine connaissance des langues maternelles des enfants qu'ils font entrer dans le système éducatif. Si l'on veut réellement améliorer le système d'enseignement destiné aux Indiens et aux Esquimaux, il est essentiel de commencer par faire une réforme des programmes de formation des professeurs qui enseignent aux enfants indiens et esquimaux.

A la lumière des recommandations concernant l'enseignement des langues locales des Indiens et des Esquimaux, et compte tenu de l'âge moins avancé auquel l'éducation préscolaire commence, le Comité estime que l'un des buts les plus urgents devrait être de créer un programme de formation d'enseignants destiné aux Indiens et aux Esquimaux qui auraient ou non terminé leurs études secondaires, mais qui pourraient, dans le cadre des communautés locales, enseigner aux niveaux préscolaire et primaire, dans la langue locale.

Le succès des programmes de formation des enseignants et des enseignants adjoints dépend du degré de participation des Indiens et Esquimaux. Les associations nationales et provinciales d'Indiens et d'Esquimaux ont un rôle capital à jouer dans l'élaboration et la mise en application des programmes de formation ainsi qu'en encourageant les jeunes Indiens et Esquimaux à embrasser la carrière de l'enseignement.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 5, 6, 7, 8, 17, 25, 26, 27, 28, 29, First Session, Twenty-eighth Parliament, Issue Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 9, 25, and 28, Second Session, Twenty-eighth Parliament, and Issues Nos. 17, 18, 19, 20 and 27, Third Session, Twenty-eighth Parliament*) is tabled.

Respectfully submitted,

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 5, 6, 7, 8, 17, 25, 26, 27, 28, 29 de la première Session de la Vingt-huitième Législature, fascicules nos 3, 4, 5, 6, 7, 9, 25 et 28 de la deuxième Session de la Vingt-huitième Législature et fascicules 17, 18, 19, 20 et 27 de la troisième Session de la Vingt-huitième Législature*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président
IAN WATSON
Chairman

MINUTES OF PROCEEDINGS

Tuesday, June 22, 1971

(29)

[*Text*]

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met "in camera" this day at 8:30 p.m., the Chairman, Mr. Watson, presiding.

Members present: Messrs. Barnett, Cadieu, Cullen, Deakon, Gundlock, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Morison, Orange, Rock, St. Pierre, Sullivan and Watson,—(12).

The Committee had for its order of reference the Department of Indian Affairs and Northern Development Annual Reports (1967-68, and 1968-69) and the evidence adduced in its consideration thereof during the Twenty-eight Parliament.

The Committee gave consideration to a draft report on the status of Indian and Eskimo education in Canada.

After consideration and amendment, it was agreed that certain sections of the report would be redrafted by Messrs. Barnett, Gundlock, Marchand (*Kamloops-Cariboo*) and Watson.

It was agreed unanimously that the draft report as amended be adopted and the Chairman was instructed to present same to the House as its FIFTH REPORT.

It was also agreed, that certain excerpts and paraphrased statements from the testimony of witnesses be attached to this day's Minutes of Proceedings as *APPENDICES* 1, 2 and 3.

It was also agreed that a list of witnesses who appeared before the Committee in relation to Indian and Eskimo education be attached to this day's Minutes of Proceedings as APPENDIX 4.

At 11:15 p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS VERBAL

le mardi 22 juin 1971

(29)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du nord canadien se réunit à huis clos à 8h30 du soir. Le président, M. Watson, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Barnett, Cadieu, Cullen, Deakon, Gundlock, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Morison, Orange, Rock, St-Pierre, Sullivan et Watson. (12).

Le Comité a pour ordre de renvoi l'étude des rapports annuels de 1967-1968 et 1968-1969 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et des témoignages recueillis lors de l'étude de ces rapports au cours de la Vingt-huitième législature.

Le Comité étudie un projet de rapport sur le statut de l'éducation des Indiens et des Esquimaux au Canada.

Après étude et modifications, il est convenu que certains chapitres du rapports soient rédigés à nouveau par MM. Barnett, Gundlock, Marchand (*Kamloops-Cariboo*) et Watson.

Il est décidé à l'unanimité que le projet de rapport soit adopté tel que modifié et le président reçoit l'ordre de le présenter à la Chambre à titre de CINQUIÈME RAPPORT.

Il est en outre convenu d'inclure au procès verbal de ce jour à titre d'appendices 1, 2 et 3, certains extraits et déclarations de certains témoins.

Il est aussi convenu qu'une liste des témoins qui ont comparu devant le Comité au sujet de l'éducation des Indiens et des Esquimaux soit incluse en *appendice 4* au procès verbal de ce jour.

A 11 h. 15 du soir, le Comité suspend ses travaux jusqu'à l'appel du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett,

Clerk of the Committee

APPENDIX 1

Paraphrased and attached hereto are excerpts from the testimony of witnesses and also recommendations of witnesses who appeared before the Committee in previous sessions:

Mr. Walter Currie, President of the Indian-Eskimo Association of Canada, and Assistant Superintendent of Supervision, Department of Education, Toronto. Issue No. 28, May 29, 1969.

Costs of Education of Indians

The increased costs of solving the educational problems of the Indian while relatively expensive are cheap when compared to fifty years of welfare payments. p. 991.

Criticisms

Until school systems recognize the differences among various Indian people education problems will continue. What is dood for a reserve in Southern Ontario is not necessarily good for a reserve in Northern Ontario or in the mountains of British Columbia. p. 965.

There is nothing in the integrated school system that says "you are an Indian". There is no Indian language, no Indian culture, no Indian music and no Indian art. This, consequently creates a conflict in the mind of the Indian child negating and maligning his origin and his race. p. 967.

Too often the bright environment of a beautifully equipped school is in conflict with the poverty-stricken home of the Indian child. Somehow this conflict must be eliminated in a way which will allow Indian people to regain pride in being Indian. p. 969.

The material taught in schools in Indian communities in Ontario unfortunately is often not relevant to the needs of the children in the community. pp. 973-74.

Dr. Harvey G. Narrol, Ph.D., Ontario Institute for Studies in Education, Issue No. 29, June 3, 1969.

With regard to the Canadian Indian, a situation has been built up over the years where, on the one hand, a people come to depend on a dominant culture for their direction and resources, and, on the other hand, they are struggling valiantly to retain their own sense of direction and identification. The problems that have developed can be understood from the point of view of cultural deprivation which, when analyzed, helps to understand what happens to a group that has forcibly been told that their culture is a minor one, that their special insights and ideas should not be pursued any longer, that assimilation and taking on the attitudes of the majority would be a far better course than the maintenance of special rights along with gaining whatever can be gained from the major culture.

Furthermore, any minority group faces the conflict of choosing which is the better way to develop. A person may question whether it is more desirable for him to develop as a person in a minority group or by strongly identifying with the majority, while at the same time retaining a personal identity other than being from the minority culture. pp. 1011-12.

APPENDICE 1

Vous trouverez ci-joint la paraphrase des extraits de témoignages et de recommandations des témoins qui ont comparu devant le Comité au cours des sessions précédentes:

M. Walter Currie, président de l'Association des Indiens et des Esquimaux du Canada et assistant-surintendant-adjoint de la surveillance, ministère de a'Education, Toronto. Fascicule n° 28, 29 mai 1969.

Coût de l'éducation des Indiens

On exige des montants de plus en plus élevés pour résoudre les problèmes éducatifs des Indiens, mais c'est bien peu comparativement à cinquante ans d'assistance sociale. page 991.

Critiques

Tant que les systèmes scolaires ne reconnaîtront pas les différences qui existent entre les divers peuples indiens, les problèmes éducatifs ne pourront être réglés. Ce qui convient à une réserve du sud de l'Ontario ne convient pas nécessairement à une réserve du nord de cette province ou à une réserve des montagnes de la Colombie-Britannique. p. 965.

Rien ne dit dans le système scolaire intégré; «vous êtes indiens». Il n'y a pas de langue, de culture, de musique ou d'art indien. C'est pourquoi naît un conflit dans l'esprit du jeune Indien qui tend à rejeter et à noircir ses origines et sa race. page 967.

Il arrive souvent qu'une école trop bien aménagée contraste brutalement avec la demeure du jeune Indian où règne la pauvreté. Ce conflit doit être éliminé afin de permettre au peuple indien de retrouver sa fierté. page 969.

Il arrive souvent que les matières enseignées dans les communautés indiennes de l'Ontario ne répondent pas aux besoins de l'enfant au sein de la communauté. pages 973-974

M. Harvey G. Narrol, Ph. D. Institut ontarien d'études en éducation, facicule n° 29, 3 juin 1969.

Dans le cas des Indiens du Canada, une situation s'est créée au cours des années où, d'une part un peuple en est venu à dépendre d'une culture dominante pour son administration et ses ressources et d'autre part, travaille vaillamment à conserver son propre sens de l'administration et de l'identité. On peut comprendre les problèmes qui sont apparus du point du vue de la privation culturelle qui, si on l'analyse, aide à nous faire comprendre ce qui arrive à un groupe à qui on a dit bien des fois que sa culture est peu importante, que sa façon de penser et ses idées ne peuvent être maintenues plus longtemps, que l'assimilation et l'attitude de la majorité seraient le meilleur chemin à prendre plutôt que d'essayer de maintenir des droits spéciaux tout en essayant de jouir dans la mesure du possible de la culture principale.

De plus, toute minorité doit décider quelle est la meilleure façon de se développer. On peut se demander s'il est préférable de se réaliser en tant que personne dans une minorité ou de s'identifier à la majorité tout en essayant de conserver une identité personnelle autre que celle de la minorité. pages 1011 et 1012.

The methods and focuses of education are usually developed in large urban areas and then unthinkingly and without alteration applied in rural areas. Consequently, the educational needs of the rural area are not met. This apparently applies with some similarity to both the Indian rural school and the non-Indian rural school. Perhaps the solution may be developed by considering the area on regional terms meeting both the Indian and non-Indian requirements at the same time. p. 1034.

Mrs. Mary John, Homemakers Club, Stoney Creek Indian Reserve, B.C., Issue No. 3, January 29, 1970.

Integration of Indian children into a public school system (B.C.) will not solve the problem of the Indian children without the Christian provision which tells the children that all are created equal. p. 3:8.

Father J. V. O'Reilly, O.M.I., Co-ordinator of Education, Pringe George, B.C., Issue No. 3, January 29, 1970.

School textbooks throughout Canada very often consider the Indian as a savage and are inclined to belittle the Indian arts, culture and what the Indians generally have contributed to the growth of the country. p. 3:42.

Traditionally public schools have tended to emphasize and propagate those cultural values which are primarily evolved by the middle-class majority. As a result, the poverty classes and the non-Caucasian minorities have a difficult time adjusting to, and finding a place for themselves in, the public schools. That degree of success of the children of minority groups in meshing into the cultural stream of the school has depended in part on the degree of deviance of their own culture from the majority culture. The process of acculturation has been a one-way process with the accommodations being made by the students of the minority group and almost never by the schools or by the majority. p. 3:48.

Mr. Peter S. Sindell, Assistant Professor of Anthropology, McGill University, Montreal, Issue No. 5, February 17, 1970.

Education of Indians has been characterized by a policy of cultural replacement under which the textbooks, the schools, the philosophy of education has been designed to make white men out of Indians. Little attention has been paid to Indian culture, history and language. The result has been a tremendous disillusionment among Indian peoples with the process of education which is creating conflict between parents and children and severe psychological problems for the children involved. In view of these circumstances, Indian parents justifiably feel that the educational system threatens the integrity of their way of life and causes their children to become lazy, disobedient and disrespectful of the past. The educational system produces children who are in a conflict because they cannot cope with a new way of life in the north in terms of industrialization, and yet they cannot hunt and trap. pp. 5:7-8.

The conflict between following the traditional Indian way of life and acquiring an education often makes it very difficult for Indian students to achieve their educational objectives. p. 5:12.

Dr. H. B. Hawthorn, Professor of Anthropology, University of British Columbia, Issue No. 4, February 3, 1970.

Les méthodes d'éducation sont habituellement mises à l'épreuve dans les grands centres urbains et appliquées sans aucun changement aux régions rurales. De cette façon, il est impossible de répondre aux besoins éducatifs de la région rurale. Ce fait s'applique, semble-t-il, aux écoles rurales indiennes tout comme aux écoles rurales non indiennes. Il est peut-être possible d'en arriver à une solution en étudiant la chose en termes régionaux répondant ainsi aux besoins des Indiens et des non-Indiens. page 1034.

Mme Mary John, Homemakers Club, réserve indienne de Stoney Creek (C.-B.) fasc. n° 3, 29 janvier 1970.

L'intégration des jeunes Indiens au système scolaire public (C.-B.) ne résoudra pas le problème si l'on ne tient pas compte de la règle chrétienne selon laquelle tous les enfants naissent égaux. Page 3:8.

Le Rév. J. V. O'Reilly, O.M.I., coordonateur de l'éducation, Prince George, (C.-B.), fasc. n°3, 29 janvier 1970.

Dans tout le Canada, les livres scolaires tendent à présenter l'Indien comme un sauvage et sont enclins à rabaisser l'art et la culture des Indiens ainsi que leur contribution à la croissance du pays. Page 3:42.

Traditionnellement, les écoles publiques ont souligné et propagé les valeurs culturelles de la classe moyenne, celles de la majorité. C'est pourquoi les pauvres et les minorités ont beaucoup de difficulté à s'adapter et à se faire accepter dans les écoles publiques. Le degré de succès des enfants des groupes minoritaires à s'intégrer au flot culturel de l'école dépend en partie de l'écart qui existe entre leur culture et celle de la majorité. Le processus d'adaptation culturelle s'est toujours fait à sens unique: les étudiants des groupes minoritaires ont toujours dû s'adapter alors que les écoles ou les groupes majoritaires n'ont presque jamais eu à le faire. Page 3:48.

M. Peter S. Sindell, professeur, chargé de cours en anthropologie, Université McGill, Montréal, fasc. n° 5, le 17 février 1970.

L'éducation des Indiens se caractérise par une politique de remplacement culturel en vertu de laquelle les livres, les écoles et la philosophie de l'éducation ont été conçus dans le but de faire d'un Indien un homme blanc. On ne s'est pas beaucoup intéressé à la culture, à l'histoire et à la langue indiennes. Il en est résulté une extrême désillusion au sein des peuples indiens car le processus éducatif crée un conflit entre les parents et les enfants ainsi que de graves problèmes psychologiques pour les enfants concernés. Face à cet état de chose, les parents indiens croient, à juste titre d'ailleurs, que le système éducatif menace l'intégrité de leur façon de vivre et fait que leurs enfants deviennent paresseux, désobéissants et irrespectueux de la tradition. Le système éducatif développe un conflit chez les enfants; en effet, ils ne peuvent envisager un nouveau genre de vie dans le Nord, en rapport avec l'industrialisation, et pourtant ils ne savent ni chasser ni trapper. Page 5:78.

Il existe un conflit entre le genre de vie traditionnel des Indiens et le fait d'acquérir une éducation; c'est pourquoi les étudiants indiens ont souvent beaucoup de difficulté à réaliser leurs objectifs ce dernier domaine. Page 5:12.

M. H. B. Hawthorn, professeur d'anthropologie, Université de la Colombie-britannique, fasc. n° 4, 3 février 1970.

Although the Indian child upon entry into school, is more eager than the white child because of the cultural barriers and the disparagement that he has to suffer, his motivation rapidly deteriorates in comparison to the white child. He gets somewhat confused over who he is, and over the fact that he belongs to a minority which is not highly esteemed in society. He becomes confused by the education -hich is devised for the white child and, when he sees Indians on television and hears programs on the radio, it is hard for him to grasp his true identity. Unfortunately there are not many Indians who he can use as a model or who can show him the way. p. 4:8.

Mr. Philip Awashish, Second-Year Student, McGill University, from Mistassini, Quebec, Issue No. 5, February 17, 1970.

The Indian school system is not adapted to the Indian's character and needs. The white teachers represent the urban middleclass value system and thus deny Indians the possibility of developing, reinforcing and strengthening their own culture. This has led to a large dropout rate among Indians. p. 5:19.

Mr. George Miller, Third-Year Anthropology Student, McGill University, from the Six Nations Reserve, Brantford, Ontario, Issue No. 5, February 17, 1970.

Despite the general opinion that education on the Six Nations Reserve is under the control of the Indian parents, when Indian students leave the reserve to go to a non-Indian high school, the fact that they cling together indicates a sense of insecurity. This insecurity comes from the lack of teaching the history of the Iroquois tradition on the reserve as well as from the lack of a parental voice in the curriculum. p. 5:50.

Mr. Rodney Soonias, President, Canadian Association of Indian and Eskimo Education, Issue No. 6, February 24, 1970.

The present educational system for Indians is designed to assimilate Indians and to make white men out of them. The apparent success of an Indian youth in school turns to an identity conflict in his late teens. He suffers from living in two worlds; the white and the Indian world. Often he is not accepted on the reserve after being urged to get an education. On the other hand, he also finds it difficult to get along in the non-Indian world. Such rejection breeds disillusionment and the young man turns to such vices as alcohol, crime, delinquency, and prostitution. pp. 6:9-10.

The education system for Indian children in Saskatchewan has not been prepared to meet Indian needs and as a consequence children drop out of school or suffer identity problems. p. 6:28.

Mr. Edward Bellerose, Indian Association of Alberta, Issue No. 7, March 10, 1970.

You are imposing on us an education that is not relevant. p. 7:66.

Recommendations:

Mr. Walter Currie, Issue No. 28, May 29, 1969.

There is a need for educating non-Indians and Indians about non-Indians as well as the education of Indians about their on culture. Indian people need to be made aware of the non-Indian in Canada. Indian people do not understand white people just as white people do not understand Indians. There is a difference in culture and this must be made clear. It must be explained and it must

Bien que le jeune Indien, lorsqu'il arrive à l'école, soit beaucoup plus avide d'apprendre que le jeune Blanc, les barrières culturelles et le dénigrement dont il a à souffrir font que ses motivations se dégradent rapidement comparativement à celles du jeune Blanc. Il se sent gêné d'être ce qu'il est et d'appartenir à une minorité qui n'est pas hautement estimée au sein de la société. Il est gêné, car le genre d'éducation qu'il reçoit a été conçue pour le jeune Blanc; quand il voit des Indiens à la télévision ou lorsqu'il écoute des émissions radiophoniques, il lui est difficile de cerner sa véritable identité. Malheureusement, peu d'Indiens peuvent lui servir de modèle ou lui dire quoi faire. Page 4:8.

M. Philip Awashish, étudiant en 2e année à la Faculté des Arts, Université McGill, de Mistassini (Québec), fasc. n° 5, 17 février 1970.

Le système scolaire indien n'est pas adapté au caractère et aux besoins des Indiens. Les professeurs blancs représentent le système de valeur de la classe moyenne urbaine et refusent de donner aux Indiens la possibilité de développer et de renforcer leur propre culture. C'est pourquoi le nombre des Indiens qui abandonnent leurs études est très élevé. Page 5:19.

M. George Miller, étudiant en 3e année à la Faculté d'anthropologie, Université McGill, de la Réserve des Six Nations, Brantford (Ontario) fasc. n° 5, le 17 février 1970.

Malgré l'opinion générale selon laquelle l'éducation à la réserve des six nations est sous le contrôle des parents, quand les étudiants quittent la réserve pour fréquenter un collège non indien, ils ont tendance à se rassembler, ce qui prouve qu'ils ne se sentent pas en sécurité. Ce sentiment vient du fait qu'on a failli à la tâche quand il s'est agi d'enseigner l'histoire de la tradition iroquoise dans la réserve, et du fait que les parents ont peu à dire quand vient le temps d'établir le programme scolaire. Page 5:50.

M. Rodney Soonias, président de l'Association pour l'éducation des Indiens et des Esquimaux du Canada, fasc. n° 6, 24 février 1970.

Le système éducatif actuel des Indiens est conçu dans le but de les assimiler et d'en faire des hommes blancs. Le succès apparent d'un jeune Indien à l'école se transforme en un conflit d'identité au cours de l'adolescence, car il vit dans deux mondes: celui des Blancs et celui des Indiens et en souffre. On lui conseille de s'instruire, mais, par la suite, il est souvent mal reçu à la réserve. Il a aussi beaucoup de difficultés à s'adapter au monde des non Indiens. Il se sent rejeté et déçu, il cherche le réconfort dans l'alcool, le crime, la délinquance et la prostitution. p. 6:9-10.

En Saskatchewan, le système éducatif pour les jeunes Indiens n'a pas été conçu pour faire face à leurs besoins; c'est pourquoi beaucoup de jeunes abandonnent l'école et souffrent de problèmes d'identité. p. 6:28.

M. Edward Bellerose, Association des Indiens de l'Alberta, fasc. n° 7, 10 mars 1970.

Vous nous imposez une éducation qui ne répond pas à nos besoins. p. 7:66.

Recommandations (Paraphrasées)

M. Walter Currie, fasc. n° 28, 29 mai 1969.

Il est nécessaire d'enseigner aux non Indiens tout comme aux Indiens ce que sont les non-Indiens et d'inculquer aux Indiens leur propre culture. Le peuple indien doit savoir que des non-Indiens vivent au Canada. Il ne comprend pas le Blanc tout comme ce dernier ne comprend pas l'Indien. Leur culture est différente et il faut que tout le monde le sache. Il faut l'expliquer et le faire

be understood for an educational system to succeed. pp. 967-68.

To assist in the development and teaching of Indian history old people might be brought to the school, as part of the regular curriculum, to relate Indian legends and stories. Alternatively, this might also be accomplished by interviewing Indian parents on tape recorders which could then be used in the classroom to teach Indian children old songs and stories. Furthermore, Indian parents could be brought into the classroom to teach Indian skills, crafts, beadwork, carving, etc. to children as part of the curriculum to further the teaching of Indian culture. p. 979.

There is need for joint adult-child education programs to preclude the development of sociological or cultural gaps between parents and children because of the latter's relative advance in learning. p. 992.

The system of education should be aimed to fulfil the needs of the individual rather than towards fitting the individual into the educational system. The system must be changed so that individuals can be educated and at the same time provided with a multitude of opportunities from which they may choose—including the opportunity for failure. The shortcomings of the present educational system is that it tries to provide the same opportunities to the Indian child as it does for the non-Indian child even though the former's needs may differ from the latter's. pp.993-94.

Indian children need a compensatory type of program which goes beyond the type of education, provided on an equal opportunity basis, to a non-Indian child. p. 994.

Reverend J. V. O'Reilly, O.M.I., Issue No. 3, January 29, 1970.

In the interest of peace and harmony the rights and wishes of Indian people should be respected if Indians are to be precluded from turning against the white man. The sociological factors involved makes it difficult for the Indian child to attend a school in a white society and therefore no child should be forced to go to a particular school. pp. 3:39-40.

Dr. H. B. Hawthorn, Issue No. 4, February 3, 1970.

One solution to the culture conflict in the school might be made by getting more Indians to enter the teaching profession. p. 4:9.

Education must take the Indian child as it is and where it is not and educate him as though he were somewhere else and somebody else. This is obvious; yet the gap between the home and the school is as great as it ever was. The influence of the school aims at countering that of the home which of course is a deplorable situation. It does not work with the homes. p. 4:11.

In keeping with the opinion that Indians should have more autonomy teams of young Indians, under contract, could start to write Indian cultural histories. Due to the existing animosity between young Indians and government authorities, it would be desirable that such a project was administered outside the Department of Indian Affairs. pp. 4:15-16.

Indian workshops and Summer institutes should be carried out under the sponsorship of Indian Associations with -hatever support can be given to them. Such workshops could be employed in providing teachers of Indian children with special training and orientation required for understanding the Indian child and the community. p. 4:16.

comprendre si on désire que le système éducatif soit valable. p. 967-968.

Pour aider au développement et à l'enseignement de l'histoire indienne, il serait bon d'inviter des gens âgés à venir à l'école pour raconter des histoires et des légendes indiennes dans le cadre du programme régulier. On pourrait aussi interviewer des parents indiens à l'aide de magnétophones qui pourraient être utilisés dans la salle de cours afin d'enseigner aux jeunes Indiens des histoires et des chansons d'autrefois. De plus, on pourrait demander aux parents de venir à l'école pour enseigner l'artisanat aux enfants; ce serait là une matière au programme qui compléterait l'enseignement de la culture indienne. p. 979.

Il est nécessaire d'instaurer des programmes éducatifs mixtes pour adultes et enfants afin d'éviter les écarts sociologiques ou culturels qui peuvent séparer les parents de leurs enfants plus instruits. p. 992.

Le système éducatif devrait chercher à répondre aux besoins de l'individu plutôt que d'essayer d'intégrer l'individu au système éducatif. On doit changer le système afin de permettre à l'individu de s'instruire tout en ayant à sa disposition une foule de possibilités, y compris celle de ne pas réussir. Les failles du système éducatif actuel sont qu'il essaie de fournir les mêmes possibilités aux jeunes, Indiens et non Indiens, même si leurs besoins ne sont pas les mêmes. p. 993-994.

Outre le type d'éducation qu'il peut partager avec le non-Indien, le jeune Indien a besoin d'un programme qui ne s'adresse qu'à lui. p. 994.

Le Révérend père J. V. O'Reilly, O.M.I., fasc. n° 3, 29 janvier 1970.

Au nom de la paix et de l'harmonie, les droits et désirs du peuple indien doivent être respectés si l'on ne veut pas que ce dernier se tourne contre le Blanc. A cause de facteurs sociologiques, le jeune Indien trouve parfois difficile de fréquenter une école de Blancs; c'est pourquoi on ne devrait forcer aucun enfant à fréquenter une école en particulier. p. 3:39-40.

M. H. B. Hawthorn, fasc. n° 4, 3 février 1970.

Il serait peut-être possible d'éliminer le conflit culturel qui existe dans les écoles si plus d'Indiens faisaient partie du corps professoral. p. 4:9.

Il faut prendre le jeune Indien comme il est et où il est sans tenter de l'éduquer comme s'il était quelqu'un d'autre et ailleurs. C'est évident; pourtant, l'écart qui existe entre le foyer et l'école est plus grand que jamais. L'influence de l'école tend à contrecarrer celle du foyer, ce qui provoque une situation déplorable. p. 4:11.

Afin de donner plus d'autonomie aux Indiens, des groupes de jeunes Indiens, après avoir signés un contrat, devraient écrire des contes indiens. A cause de l'animosité qui existe entre les jeunes Indiens et les autorités gouvernementales, il serait préférable qu'un projet de ce genre ne soit pas sous la juridiction du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Page 4:15,16.

Des ateliers indiens et des instituts d'été pourraient être parrainés par des Associations indiennes. Les professeurs pourraient y recevoir un entraînement spécial et l'orientation requise pour mieux comprendre les jeunes indiens et la communauté. Page 4:16.

Dr. Maurice Tremblay, Vice-Dean of the Faculty of Social Science and Professor of Anthropology, Laval University, Issue No. 4, February 3, 1970.

The integration of Indians into Canadian Life should involve greater participation without decreasing or abolishing the Indian identity and the historical principles upon which it is based. The Indian contribution to Canadian life will only be valuable if Indians can maintain their identity. p. 4:18.

Many Indian languages or dialects are now disappearing, and the time to save them has reached the crucial point. Quick action is required if Indian languages are to be preserved in their richness, tradition, and folklore. These aspects of culture are very valuable to the Indian people in their intellectual and emotional connotations. p. 4:24.

Professor Peter Sindell, Issue No. 5, February 4, 1970.

Besides opting for the extremes, i.e. dropping out of school and accepting the traditional way of life or rejecting it in favour of the white style of life, perhaps the more reasonable way to cope with the anxieties of Indian children is to try and achieve some type of synthesis between the two. More specifically, the two principles that should be adopted in the education of Indian and Eskimo children are, the measures that will help the student validate his self-image and his self-esteem, and the participation of Indian and Eskimo adults in the formulation of educational policy for their children. pp. 5:13-14.

A few of Professor Sindell's suggestions on how to achieve this are listed herewith:

Combining residential and day schools located in northern settlements and staffing them with indigenous teachers and consellors.

Teaching in the first three or four years in the mother tongue of the Indian children. (A great deal of evidence suggests that children learning to read and write in their own language progress much better in school).

Teaching, after the first three or four years, in two languages using the mother tongue to teach such subjects as local history, government and religion, etc.

Recruiting more Indian personnel without an overemphasis on certification requirements. (An Indian teacher who has had grade twelve or thirteen education is a much more effective teacher of Indian children than a non-Indian who has had teachers' college training).

Arranging the vacation period to accommodate the yearly life cycle of the Indians of the area. (If the vacation period was taken during Winter, children would be able to spend some time in the bush or in the outlying camps to learn the traditional life-style and the relevant skills of the parents).

Integrating Indian children between grades seven and nine into community schools with non-Indians in northern towns.

Empowering Indian and Eskimo parents to operate their own school districts or become fully participating members in school boards in towns where their children attend community schools. pp. 5:14-16.

M. Maurice Tremblay, Vice-doyen de la Faculté des Sciences Sociales et professeur en anthropologie, Université Laval, fasc. n° 4, 3 février 1970.

L'intégration des Indiens à la vie canadienne devrait impliquer une plus grande participation sans diminuer ou abolir l'identité indienne et les principes historiques sur lesquels elle est basée. La contribution des Indiens à la vie canadienne ne sera valable que s'ils peuvent conserver leur identité. Page 4:18.

De nombreuses langues ou dialectes indiens sont actuellement en voie de disparition; il est grand temps de les sauver. Il faut agir immédiatement si l'on veut préserver la richesse, la tradition et le folklore des langues indiennes. Ces aspects de la culture, dans leurs connotations intellectuelles et émotionnelles, ont beaucoup de valeur pour le peuple indien. Page 4:24.

M. Peter Sindell, fasc. n° 5, 4 février 1970.

On peut opter pour les extrêmes, c'est-à-dire laisser l'école et accepter le genre de vie traditionnel ou le rejeter en faveur du genre de vie des Blancs; cependant, il y a peut-être une façon beaucoup plus raisonnable de faire face aux inquiétudes du jeune Indien: essayer de réaliser une sorte de synthèse entre les deux extrêmes. Plus précisément, les deux principes qu'il faudrait adopter en matière d'éducation des jeunes Indiens et Esquimaux sont les mesures qui aideront l'étudiant à valoriser sa propre image et sa propre estime, et la participation des Indiens et des Esquimaux adultes à l'élaboration de la politique d'éducation de leurs enfants. Page 5:13-14.

Voici quelques-unes des suggestions du professeur Sindell sur la façon de réaliser ces objectifs:

Il faudrait combiner les pensionnats et les écoles situés dans le Nord et y affecter des professeurs et conseillers indigènes.

Au cours des 3 ou 4 premières années, l'enseignement devrait se faire dans la langue maternelle de l'enfant. (De nombreux faits nous portent à croire que des enfants qui apprennent à lire et à écrire dans leur langue maternelle réussissent beaucoup mieux à l'école).

Après les 3 ou 4 premières années, l'enseignement pourrait se faire en deux langues, tout en utilisant la langue maternelle pour enseigner dans les domaines suivants: histoire locale, gouvernement, religion, etc.

Il faudrait recruter plus de personnel indien sans exiger trop de qualifications. (Un professeur indien qui a terminé la douzième ou la treizième année est beaucoup plus efficace qu'un professeur non indien qui a un diplôme d'enseignement).

Il faudrait organiser la période des vacances pour satisfaire au cycle de vie annuelle des Indiens de la région. (Si la période des vacances a lieu en hiver, l'enfant pourra apprendre à connaître le genre de vie traditionnel de ses parents et les qualités qu'il faut avoir pour pouvoir survivre).

Entre la septième et la neuvième année, il faudrait intégrer les jeunes Indiens avec les non-Indiens, dans les écoles communautaires des villes du Nord.

Il faudrait donner aux parents indiens et esquimaux le pouvoir d'administrer leurs écoles ou de devenir membre à part entière des Commissions scolaires des villes où leurs enfants fréquentent les écoles communautaires. Page 5:14-16.

Mr. Philip Awashish, Issue No. 5, February 17, 1970.

The identity conflict among Indian students could be alleviated by teaching Indian history, tradition and culture as part of the curriculum and in the Indian's language. p. 5:20.

Mr. Roy Piepenburg, Education Consultant, the Indian Association of Alberta, Issue No. 7, March 10, 1970.

Courses should be provided and curriculum changes should ensure that Indian history of the Tribes of Alberta be taught both to Indian and non-Indian students. p. 7:46.

APPENDIX 2

Excerpt from testimony of *Mr. R. F. Battle,* Assistant Deputy Minister (Social Affairs), Department of Indian Affairs and Northern Development, Issue No. 26, May 23, 1969.

Of course, we have concentrated for a number of years now on trying to encourage Indian students to go into the provincial school system. This has been the major goal, the major emphasis of our policy, and a great deal has been achieved in that time. We have now reached the point where there are more Indian students in the provincial school system than there are in the federal school system, and we are hopeful that over the course of the next four or five years we will have largely phased the Department out of operating classrooms on reserves.

I simply wanted to put on record that the man who I think is mostly responsible for having maintained this course, sometimes against great odds, is Mr. Davey. I want to put it on the record because he is just about to leave this Department. p. 928.

Mr. R. F. Davey, Director, Education Branch (Social Affairs), Department of Indian Affairs and Northern Development, Issue No. 27, May 27, 1969.

No, Mr. Chairman, that is not the posture. The posture of the Department has been to drive towards the devolution of the program to the provinces, as Mr. Battle has already outlined, and our energies and efforts have been concentrated in that direction. At the present time in British Columbia, for example, only 25 per cent of the Indian population are in federal schools; 75 per cent are in the provincial system. p. 947.

APPENDIX 3

Paraphrased and attached herewith are excerpts from testimony of witnesses regarding integration and consultation processes involving integration and transfer of Indian students from reserves to integrated schools and from Federal and Provincial education systems.

Criticisms

Mr. Walter Currie, Issue No. 28, May 29, 1969.

The education system in Ontario is unsuccessful because it does not make education relevant to the child, to his community, to his environment or to the future which lies ahead of him. One reason being that it does not involve Indian people or Indian parents. School committees which have been formed for this purpose for the past fifteen years have not been given the authority and responsibility in this respect. pp. 964-65.

M. Phillip Awashish, Fasc. n° 5 du 17 février 1970.

Le conflit d'identité qui existe chez les étudiants indiens pourrait être réduit en enseignant l'histoire, les traditions et la culture indienne dans le cadre du programme et dans la langue des indiens. Page 5:20.

M. Roy Piepenburg, Expert en éducation de l'Association des Indiens de l'Alberta, Fasc. n° 7, le 10 mars 1970.

Des cours devraient être prévus et les changements de programme devraient être tels que l'histoire des indiens des tribus de l'Alberta soit enseignée tant aux étudiants Indiens qu'aux étudiants non Indiens. Page 7:46.

APPENDICE 2

Voici un extrait du témoignage de M. R. F. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales) du ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien, Fasc. n° 26, du 23 mai 1969.

«Depuis quelques années, nous nous efforçons d'envoyer des enfants indiens dans les écoles du système provincial. Tel a été le principal objectif de notre politique, que nous avons réalisé en grande partie. Nous en sommes maintenant au point où il y a davantage d'élèves indiens dans les écoles provinciales que dans les écoles fédérales, et nous espérons que dans 4 ou 5 ans nous n'aurons plus, dans les réserves, d'écoles fédérales administrées par le ministère.

Je voulais simplement consigner officiellement que l'homme personnellement responsable, à mon avis, d'avoir maintenu ce programme, parfois envers et contre tout, est M. Davey. Et je tiens à souligner ce fait, parce qu'il est sur le point de quitter le ministère.» Page 928.

M. R. F. Davey, directeur du service de l'éducation (Affaires sociales), du ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien, Fasc. n° 27, du 27 mai 1969.

«Non, monsieur le président, ce n'est pas notre position. La position du ministère a été d'atteindre le stade où les programmes seront remis aux provinces. Comme M. Battle l'a déjà souligné il y a une concentration d'énergie en ce sens. Donc, en ce moment, en Colombie Britannique, par exemple, 25 p. 100 seulement de la population scolaire fréquente déjà les écoles provinciales.» Page 947.

APPENDICE 3

On trouvera ci-joint des extraits paraphrasés des témoignages fournis par les témoins concernant les processus d'intégration et de consultation y compris l'intégration et le transfert d'étudiants indiens des réserves aux écoles intégrées et des systèmes d'éducation fédérale et provinciaux.

Critiques (PARAPHRASÉES)

M. Walter Currie, Fasc. n° 28 du 29 mai 1969.

Le système d'éducation de l'Ontario n'est pas couronné de succès parce qu'il n'adopte pas l'éducation à l'enfant, à sa communauté, à son environnement, ou à l'avenir qui se trouve devant lui. Une des raisons est qu'il ne fait pas participer les Indiens ou les parents indiens. Les comités scolaires qui ont été formées à ce dessein au cours des 15 années passées n'ont pas reçu d'autorité et de responsabilité à ce sujet. Pages 964-965.

There is no instance (to his knowledge) where non-Indian children attend school on a reserve. pp. 989-90.

The province of Ontario has been remiss in not demanding that the Federal Government permit it to educate Indian children. p. 995.

The Department of Indian Affairs is involved in education which, in some cases, was never written into any Indian treaty. Education is something that the Department has assumed from which it now cannot divest itself. Unfortunately, Indian people too often mistakenly feel that if they become involved with the province they will lose their treaty rights. In view of this any change should be carried out only after thorough consultation with the Indian people concerned. p. 996.

Mrs. Mary John, Issue No. 3, January 29, 1970.

Indians and white children should be integrated. p. 3:23.

Professor Peter Sindell, Issue No. 5, February 17, 1970.

Agreements regarding integrated schools fail to specify or exact any guarantees from the local school boards or from the province on matters relating to, the engaging of Indian teachers, teaching of Indian languages, the elimination of references to Indians in textbooks that are racist, stereo-typed or incorrect. When the Federal Government transferred its education responsibilities to the province or to local school boards, the arrangement has amounted to the mere transfer of money without any attention being paid to Indian wishes or needs. p. 5:17.

The school system is so bad in the north (Quebec) that it would be better for an Indian not to send his children to school. In La Tuque, Quebec, there is no member on the school board representing the Indian children and by law there cannot be anyone because none of the parents hold land in the town. p. 5:29.

Mr. Philip Awashish, Issue No. 5, February 17, 1970.

Indians have no control over their school system; no right to be trustees on school boards; no right to determine the curriculum or matters concerning teachers or textbooks to be used. p. 5:19.

Mr. Dave Ahenakew, Chief, Federation of Saskatchewan Indians, Issue No. 6, February 24, 1970.

Indian education in Saskatchewan has long been characterized by control from the outside, by the Indian Affairs Branch and its experts, and now, most recently, presumably by the provincial government. Consultation has been a mockery and used only by the Indian Affairs Branch when it is in agreement with a premeditated action. pp. 6:5-6.

Mr. Rodney Soonias, Issue No. 6, February 24, 1970.

The transfer of education to the province of Saskatchewan has turned out badly because Indians were not consulted and because the provincial educators are not as sensitive to some of the Indian needs and feelings as are federal officials. Furthermore, the provincial curriculum is used and taught in the English language as a totally one-way process. p. 6:21.

Il n'y a pas d'exemple, à sa connaissance, d'enfants non indiens fréquentant l'école d'une réserve. Pages 989-990.

La province d'Ontario a fait preuve de négligence en ne demandant pas au gouvernement fédéral de lui permettre d'éduquer les enfants indiens. Page 995.

Le ministère des Affaires indiennes s'occupe de l'éducation qui, dans certains cas n'a jamais été mentionnée dans un traité avec les Indiens. L'éducation est une responsabilité que le ministère a assumée et dont il ne peut maintenant se départir. Malheureusement, les Indiens pensent trop souvent et à tort que s'ils s'engagent avec la province ils perdront les droits qu'ils ont acquis par traité. A cause de cela, il faudrait que tout changement ne se fasse qu'après consultation sérieuse des Indiens concernés. Page 996.

Mme May John, Fasc. n° 3, du 29 janvier 1970.

Les Indiens et les enfants blancs devraient être intégrés. Page 3:23.

Le professeur Peter Sindell, Fasc. n° 5, du 17 février 1970.

Les accords concernant les écoles intégrées ne précisent ou n'exigent aucune garantie des commissions scolaires locales ou des provinces en ce qui concerne les affaires qui se rapportent au recrutement des maitres indiens, à l'enseignement des langues indiennes, à l'élimination des références aux indiens de caractère raciste, stéréotypé ou inexact qui se trouvent dans les livres scolaires. Quand le gouvernement fédéral a transféré ses responsabilités en matière d'éducation à la province ou aux conseils scolaires locaux, cet arrangement s'est traduit par un simple transfert de fonds sans qu'il ne soit prêté aucune attention aux désirs et aux besoins des Indiens. Page 5:17.

Le système scolaire est si mauvais dans le nord (Québec) qu'il serait mieux pour un Indien de ne pas envoyer ses enfants à l'école. A La Tuque (Québec) aucun membre de la commission scolaire ne représente les enfants et, d'après la loi, il ne peut y en avoir parce qu'aucun des parents ne possède de terrain en ville. Page 5:29

M. Philip Awashish, Fasc. n° 5, du 17 février 1970.

Les Indiens n'ont aucun contrôle sur leur système scolaire, aucun droit d'être commissaires dans les commissions scolaires, aucun pouvoir de décision sur le programme ou les questions concernant les professeurs ou les manuels à utiliser. Page 5:19

M. Dave Ahenakew, chef de la fédération des Indiens de la Saskatchewan, Fasc. n° 6, du 24 février 1970.

L'éducation des Indiens dans la Saskatchewan a longtemps été caractérisée par un contrôle extérieur de la direction des Affaires indiennes et de ses experts, et maintenant, tout récemment, semble-t-il, par le gouvernement de la province. La consultation a été une farce et n'a été utilisée par la direction des affaires indiennes que quand elle s'accordait avec une action préméditée. Pages 6:5-6.

M. Rodney Soonias, Fasc. n° 6 du 24 février 1970.

Le transfert de l'éducation à la province en Saskatchewan a produit des résultats lamentables parce que les Indiens n'ont pas été consultés et parce que les éducateurs provinciaux ne sont pas aussi sensibles à certains besoins et sentiments des Indiens que le sont les fonctionnaires fédéraux. De plus, dans cette province on utilise et on enseigne le programme en langue anglaise selon un processus complètement unilatéral. Page 6:21

Mr. Roy Piepenburg, Issue No. 7, March 10, 1970.

The Canadian Parliament does not scrutinize Indian education closely enough. One problem that should be considered more closely is the lack of local autonomy particularly in the field of education which probably is responsible more than anything else for deterring the advancement of Indian people. After seventeen years of existence, Indian education committees in Indian communities have not gone very far in assuming control of local education—kindergarten programs, lunch programs, adult education, boarding home projects, involvement in school administration, bus transportation, and curriculum. In Alberta Indian people have never been told in an unqualified way that they do in effect have such autonomy. Furthermore, since the transfer of education to the province was begun, it has become apparent that Indians do not understand the structure of the provincial government. pp. 7:41-42.

Recommendations (Paraphrased)

Mr. Walter Currie, Issue No. 28, May 29, 1969.

Indian integrated education must be made a two-way street permitting white children to be educated in Indian surroundings in the same way as are Indian children being educated in white surroundings in areas where this is feasible. pp. 966-67.

The establishment of local Indian schools, even in the smallest community, instead of shipping children 100 to 300 miles away from home at the age of six. Apparently many Indian parents are very definite about this point. while they are willing to permit integration at a certain grade level they do not want it at the early school age level. Some refuse to have it take place before grade eight or nine. Often parents show a very keen concern and perhaps misgivings about sending their children away from home at such an early age to be cared for by people about whom they know little. pp. 968-69.

Integration of the Indian child should not take place before grade seven at the earliest. p. 971.

Dr. Harvey G. Narroll, Ph.D., Issue No. 29, June 3, 1969.

There is no specific age or grade at which it is more or less desirable to integrate a child into the non-Indian school system. The desirability depends upon the conditions involved. Consideration must be given as to how comfortable the child is in another language, how interested he is in some of the things that have been previously disinteresting and how likely he is to succeed in the integrated situation. This may vary between grade five or seven. Where integration is initiated in an area the first wave of children might best not be integrated before grade seven. However, after integration has been in existence for a number of years, this level might be brought down to grade five. p. 1031.

Dr. G. L. McDiarmid, Issue No. 29, June 3, 1969.

The Federal Government should exact certain requirements before it hands over education to the provinces. Such transfers should be made one at a time rather than on a general basis. Specification could be made for some local conditions that ought to obtain under the transfer. A transfer should never be made where Indians were not ready or not willing to have this happen. Finally, if some

M. Roy Piepenburg, Fasc. nº 7 du 10 mars 1970.

Le parlement canadien n'examine pas assez minitieusement le problème de l'éducation des Indiens. Un problème qui devrait être étudié plus à fond est le manque d'autonomie locale, particulièrement dans le secteur de l'éducation qui est, probablement plus que tout autre, responsable du retard dans la promotion des Indiens. Après 17 ans d'existence, les comités indiens d'éducation des communautés indiennes n'ont pas beaucoup progressé pour assumer le contrôle de l'éducation locale: programmes de jardin d'enfant, programmes de repas, éducation des adultes, projets de pensionnat, intéressement à l'administration scolaire, transports par autobus, et programmes scolaires. En Alberta, on n'a jamais dit aux Indiens d'une manière catégorique qu'ils possédaient en fait cette autonomie. De plus, depuis que le transfert de l'éducation à la province a commencé, il est devenu clair que les Indiens ne comprennent pas la structure du gouvernement de la province. Pages 7:41-42.

Recommandations (Paraphrasées)

M. Walter Currie, Fasc. nº 28 du 29 mai 1969.

L'éducation intégrée des Indiens doit être une voie à double sens permettant aux enfants blancs d'être éduqués dans un environnement indien de la même manière que les enfants indiens sont éduqués dans un environnement blanc dans les régions où cela est possible. Pages 966-967.

Établissement d'écoles indiennes locales, même dans les plus petites communautés, au lieu d'envoyer des enfants à une distance de 100 à 300 milles de chez-eux à l'âge de 6 ans. Apparemment de nombreux parents indiens sont catégoriques sur ce point. S'ils sont disposés à permettre l'intégration à un certain niveau, ils n'en veulent pas au début de la scolarité. Certains refusent de la voir se produire avant les classes de huitième ou de neuvième années. Souvent, les parents sont vivement intéressés mais expriment peut-être certaines craintes quand il s'agit d'envoyer leurs enfants loin de la maison à un âge si précoce où des gens qu'ils connaissent peu devront s'occuper d'eux. Pages 968-969.

L'intégration des enfants indiens devrait se produire au plus tôt au début de la septième année. Page 971.

M. Harvey G. Narrol, Ph.D, Fasc. nº 29 du 3 juin 1969.

Il n'y a pas d'âge ou d'année particulière à laquelle il soit plus ou moins souhaitable d'intégrer un enfant dans le système des écoles non indiennes, car tout dépend en premier lieu des conditions existantes. Il faut étudier le degré de facilité avec laquelle un enfant s'exprime dans une autre langue, son intérêt pour des choses qui ne l'intéressaient pas auparavant et les probabilités de succès dans une situation d'intégration. Ceci peut se produire entre la cinquième et la septième année. Lorsque l'intégration est commencée dans un secteur, la première vague d'enfant peut, dans le meilleur des cas, ne pas être intégrée avant la septième année. Toutefois, quand l'intégration a existé pendant un certain nombre d'années, ce niveau pourrait être réduit à celui de la cinquième année. Page 1,031.

M. G. L. McDiarmid, Fasc. nº 29 du 3 juin 1969.

Le gouvernement fédéral devrait poser certaines conditions avant de transfèrer l'éducation aux provinces. Ces transferts ne devraient pas être effectués en bloc mais un par un. Il faudrait préciser certaines conditions locales à obtenir en vertu du transfert. On ne devrait jamais faire de transfert lorsque les Indiens n'y sont pas prêts ou ne le désirent. Finalement, si certaines réserves ou tribus d'une

reserves or bands in a province decide against integration, the success or the lack of success of other bands or reserves could recommend itself to such Indians. p. 1037.

Various British Columbia Indian Groups, Issue No. 3, January 29, 1970.

Parents of Indian children should have the right to decide the school that their children will attend whether it is public, separate or otherwise, to implement such a provision, special arrangements should be made where necessary to accommodate the Indian children involved. pp. 3:81-83.

Dr. H. B. Hawthorn, Issue No. 4, February 3, 1970.

No move should be made by the Indian Affairs Branch towards the integration of children into provincial shcools except at the request of the majority of Indian parents. p. 4:11.

Indians must have a choice both economically and in other ways of life. On the other hand, Indians in Canada have contact with non-Indians and must get an education that will prepare them in this respect. However, the integration of Indians into public schools throughout the country is not an urgent matter and Indians should not be pressured into the matter. p. 4:29.

The Indian Affairs Branch should put leverage on the provinces to improve their schools in remote areas before integration of Indian children takes place. p. 4:29.

Professor Peter Sindell, Issue No. 5, February 17, 1970.

Transfer of education responsibilities from the federal to the provincial governments should only be carried out with the consent of the local Indian groups involved and only if the local Indian groups agree to the transfer of such responsibilities. p. 5:17.

The stage at which Indian children should be integrated with non-Indian children in schools is dependent on the circumstances. Where children live at home and have firm ties to their own culture and language it could be perfectly acceptable for a child to attend an integrated school at grade one; if at the same time, for example, Indian parents were active on the local school board and the Parent-Teachers Association; if teachers were learning Indian history and transmitting it or if there were Indian teachers in the classroom; and if separate language classes were provided for children who did not understand the language of instruction. p. 5:27.

The transfer of Indian education to the provinces would not be a bad thing if Indian parents were in control of the type of education their children got. p. 5:39.

Mr. Dave Ahenakew, Issue No. 6, February 24, 1970.

In Saskatchewan where reserves are often situated in the villages, integration should be made a two-way street providing for non-Indian children to come on the reserve for their education. The Federation of Saskatchewan Indians is not opposed to integration, however, a joint school system should also be permitted to operate in reverse. p. 6:11.

province se prononcent contre l'intégration, le succès ou l'échec des autres tribus ou réserves pourrait se recommander à ces Indiens. Page 1037.

Divers groupes d'Indiens de la Colombie-Britannique, Fasc. n° 3, du 29 janvier 1970.

Les parents des enfants indiens devraient avoir le droit de décider de l'école que leurs enfants fréquenteront, école publique, séparée ou autre. Afin d'appliquer cette disposition, il faudrait prendre des dispositions spéciales si besoin est pour loger les enfants indiens en question. Pages 3:81-83.

M. H. B. Hawthorn, Fasc. n° 4, du 3 février 1970.

La direction des Affaires indiennes ne devrait rien faire en ce qui concerne l'intégration des enfants dans les écoles provinciales si ce n'est à la demande de la majorité des parents indiens. Page 4:11.

Les Indiens doivent avoir le choix, tant du point de vue économique que de celui des modes de vie différents. D'autre part, les Indiens du Canada ont des contacts avec les non-Indiens et doivent recevoir une éducation qui les prépare à celà. Toutefois, l'intégration des Indiens dans des écoles publiques du Canada n'est pas une affaire urgente et on ne devrait faire aucune pression sur eux à ce sujet. Page 4:29.

La Direction des Affaires indiennes devrait exercer des pressions sur les provinces pour qu'elles améliorent leurs écoles dans les régions isolées avant que l'intégration des enfants indiens ait lieu. Page 4:29.

Le professeur Peter Sindell, Fasc. n° 5 du 17 février 1970.

Le transfert aux gouvernements provinciaux des responsabilités du gouvernement fédéral en matière d'éducation ne devrait s'effectuer qu'avec le consentement des groupes indiens locaux concernés et seulement si ces groupes acceptent le transfert de telles responsabilités. Page 5:17.

Le niveau auquel les enfants indiens devraient être intégrés avec les enfants non indiens dans les écoles dépend des circonstances. Lorsque les enfants vivent chez-eux et ont des liens étroits avec leur propre culture et leur propre langue, il devrait être parfaitement acceptable pour un enfant de fréquenter une école intégrée en première année si en même temps, par exemple, les parents indiens exercent une activité au conseil scolaire local et à l'Association des parents et des professeurs; si les professeurs enseignent l'histoire des Indiens et la transmettent ou s'il y a des professeurs indiens dans la classe; si les classes de langue séparées sont prévues pour les enfants qui ne comprennent pas la langue dans laquelle l'instruction est donnée. Page 5:27.

Le transfert aux provinces de l'éducation des Indiens ne serait pas une mauvaise chose si les parents indiens pouvaient contrôler le type d'éducation que leurs enfants reçoivent. Page 5:39.

M. Dave Ahenakew, Fasc. n° 6, du 24 février 1970.

En Saskatchewan, où les réserves se trouvent souvent situées dans les villages, l'intégration devrait se faire à doubler sens et il faudrait permettre aux enfants des non-Indiens de venir sur les réserves pour y recevoir leur éducation. La fédération des Indiens de la Saskatchewan ne s'oppose pas à l'intégration. Toutefois, on devrait autoriser un système scolaire conjoint pour les deux groupes. Page 6:11.

Integration might best be started between grades five and seven. pp. 6:11-12.

Indians should have the power to negotiate with the respective province to ensure a say in the type of education that will be provided to Indian children. This could be brought about through financial control by the Saskatchewan Indian Federation over federal funds now made available for Indian education in the province. pp. 6:40-41, 43.

Mr. Roy Piepenburg, Issue No. 7, March 10, 1970.

Local autonomy for Indian communities cannot happen without a tremendous training program which will ensure that people understand the implications of the new educational arrangements. There is, however, no reason to believe that Indian communities will be unable to negotiate their own education contracts as they are required or to decide whether a certain integrated school is suitable for their own children or whether an adult education program fits in with their economic and political aspirations. p. 7:43.

The Indian Affairs Department, or any other Federal Government Department, should cease to pour additional capital into provincial school systems for classroom construction or provide tuition agreements with any school jurisdiction until approval is given by the Indian band or community concerned. p. 7:45.

Mr. Walter Currie, Issue No. 27, May 29, 1969.

Better qualified teachers should be obtained for Indian schools with some training or orientation that will enable them to deal with the culture conflict. pp. 965-66.

Teachers involved in the education of Indian children should be given special Indian orientation courses somewhat similar to those being offered in the city of Toronto for teachers of underprivileged children. p. 982.

A greater use of Indian teachers should be made for the simple reason that this in itself would put in front of the Indian child an Indian who has achieved success rather than a white teacher whose presence in the Indian classroom often confirms in the Indian child's mind that the role of the teacher is above his own capability and reserved for non-Indians. In the initiation of the practice such Indian teachers as are available could be used on a rotating basis between communities. p. 987.

Reverend J. V. O'Reilly, O.M.I., Issue No. 3, January 29, 1970.

More extensive use should be made of official reports by government inspectors of residential schools involved in educating Indians. Government officials in this capacity would be in a better position to judge than private individuals either on or off the reserve. pp. 380-81.

Le meilleur moment pour commencer l'intégration se situerait entre la cinquième et la septième année. Page 6:11-12.

Les Indiens devraient pouvoir négocier avec leurs provinces respectives pour s'assurer qu'ils ont leur mot à dire en ce qui concerne le type d'éducation qui sera fournie à leurs enfants. Afin d'atteindre cet objectif, la fédération des Indiens de la Saskatchewan pourrait exercer un contrôle financier sur les fonds fédéraux mis à leur disposition pour l'éducation des Indiens de la province. Pages 6:40-41, 43.

M. Roy Piepenburg, Fasc. n° 7 du 10 mars 1970.

L'autonomie locale des communautés indiennes ne peut se réaliser sans un programme impressionnant de formation qui assurera que les gens comprennent les implications des nouveaux arrangements en matière d'éducation. Il n'y a toutefois aucune raison de croire que les communautés indiennes seront incapables de négocier leurs propres contrats en manière d'éducation comme on le leur demande ou de décider si certaine école intégrée convient pour leurs propres enfants ou encore si un programme d'éducation pour adultes est conforme à leurs aspirations politiques et économiques. Page 7:43.

Le ministère des Affaires indiennes, ou tout autre ministère du gouvernement fédéral, devraient cesser de déverser des capitaux supplémentaires dans des systèmes scolaires provinciaux pour la construction des classes ou pour fournir des accords en matière de scolarité avec toute juridiction scolaire jusqu'à ce que la tribu ou la communauté indienne concernée ait donné son approbation. Page 7:45.

M. Walter Currie, Fasc. n° 27 du 29 mai 1969.

On devrait obtenir pour les écoles indiennes des professeurs plus qualifiés qui aient une certaine formation ou orientation leur permettant de s'occuper des conflits de cultures. Pages 965-966.

Les professeurs qui s'occupent de l'éducation des enfants indiens devront suivre des cours spéciaux d'orientation aux affaires indiennes assez semblables à ceux que fournit par la ville de Toronto aux professeurs des enfants défavorisés. Page 982.

Il faudrait utiliser davantage de professeurs indiens pour la simple raison que ceci mettrait devant l'enfant indien un Indien qui a réussi plutôt qu'un professeur blanc dont la présence dans les classes d'Indiens confirme souvent dans l'esprit de l'enfant indien le fait que le rôle de professeur est au-dessus de ses possibilités et que ce métier est réservé aux non-Indiens. Au début, les professeurs indiens disponibles devraient établir un roulement pour leur présence dans les diverses communautés. Page 987.

Le Révérend J. V. O'Reilly, O.M.I., Fasc. n° 3 du 29 janvier 1970.

On devrait utiliser plus largement les rapports officiels que font les inspecteurs du gouvernement à propos des écoles résidentielles qui s'occupent de l'éducation des Indiens. Les fonctionnaires du gouvernement seraient à ce titre en meilleure position de juger que les particuliers qui habitent dans la réserve ou en dehors de celle-ci. Pages 380-381.

Professor Peter Sindell, Issue No. 5, February 17, 1970.

Teachers at Indian or Eskimo schools should be required to take courses in the history and culture of these people. p. 5:30.

APPENDIX 4

A list of persons who assisted the Committee and also gave valuable evidence in the preparation of its Report on the status of Indian and Eskimo education in Canada is attached:

FIRST SESSION—TWENTY-EIGHTH PARLIAMENT

The Hon. Jean Chrétien, Minister of Indian Affairs and Northern Development

From the Department of Indian Affairs and Northern Development

Mr. J. A. MacDonald, Deputy Minister

Mr. J. H. Gordon, Senior Assistant Deputy Minister (Conservation)

Mr. R. F. Battle, Assistant Deputy Minister (Social Affairs)

Mr. J.-B. Bergevin, Assistant Deputy Minister (Economic Development)

Mr. W. D. Mills, Deparmental Secretary

Mr. John Rae, Executive Assistant to the Minister

Mr. R. F. Davey, Director, Education Branch (Social Affairs)

Mr. R. Steward, Personnel Adviser

Dr. T. F. Wise, Assistant Director, Development Branch (Economic Development)

Mr. D. W. Simpson, Assistant Director, Education Branch (Social Affairs)

Mr. O. N. Zakreski, Superintendent, Vocational Training and Special Services (Social Affairs)

Mr. G. J. Bowen, ADirector, Engineering Services

Mr. I. S. Harlock, Chief, Development and Training, Office of the Personnel Adviser

Mr. K. Bowles, Education Branch (Social Affairs)

From the Department of Manpower and Immigration

Mr. J. P. Francis, Assistant Deputy Minister (Manpower)

Mr. John Meyer, Assistant Director, Programs Branch

From the Department of the Secretary of State

Mr. Jean H. Lagassé, Director of Citizenship Branch

From the National Indian Brotherhood

Mr. Walter Deiter, President

Mr. Deliat Opekeken

Mr. Stan Danial

Mr. Harold Sappier

Chief John L. George

Mr. Wilf Belgard

Le professeur Peter Sindell, Fasc. nº 5, le 17 février 1970.

Il faudrait exiger que les instituteurs des écoles indiennes ou esquimaudes suivent des cours les renseignant sur l'histoire et la culture des peuples en question. p. 5:30.

APPENDICE 4

Vous trouvez ci-dessous une liste des personnes qui ont aidé le Comité et qui ont fourni des témoignages précieux lors de la rédaction du rapport sur le statut de l'éducation des Indiens et des Esquimaux au Canada:

Première session—vingt-huitième législature

L'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

M. J. A. MacDonald, sous-ministre

M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint sénior (Conservation)

M. R. F. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales)

M. J.-B. Bergevin, sous-ministre adjoint (Expansion économique)

M. W. D. Mills, secrétaire ministériel

M. John Rae, directeur du Cabinet

M. R. F. Davey, directeur, Division des services d'éducation (affaires sociales)

M. R. Steward, conseiller en matière de personnel

M. T. F. Wise, directeur adjoint, Direction de l'expansion (expansion économique)

M. D. W. Simpson, directeur adjoint, Direction des services d'éducation, (affaires sociales)

M. O. N. Zabreski, surintendant, formation professionnelle et services spéciaux (affaires sociales)

M. G. J. Bowen A directeur, Services techniques

M. I. S. Harlock, chef, perfectionnement et formation, bureau du conseiller en matière de personnel

M. K. Bowles, Direction des services d'éducation

Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

M. J. P. Francis, sous-ministre adjoint, (Main-d'œuvre)

M. John Meyer, directeur adjoint, direction des programmes

Du ministère du Secrétariat d'État

M. Jean-H. Lagassé, chef de la Direction de la citoyenneté

De la National Indian Brotherhood

M. Walter Deiter, président

M. Deliat Opekeken

M. Stan Danial

M. Harold Sappier

M. John L. George (chef)

M. Wilf Belgard

Chief Lawrence Stevenson

Mr. Lawrence Wethead

Mr. Beaulier

Mr. M. Charlie

From the University of Saskatchewan

Reverend Father André Reneault

From the Ontario Institute for Studies in Education

Dr. G. L. McDiarmid

Dr. H. G. Narrol

—and—

Mr. Walter Currie, President, Indian-Eskimo Association of Canada

Mr. Joe Keeper, Executive Director, Metis Federation of Manitoba

Mr. Andrew Bear Robe, Provisional Chairman of the Friendship Centre Association of Canada

SECOND SESSION—TWENTY-EIGHTH PARLIAMENT

The Hon. Jean Chrétien, Minister of Indian Affairs and Northern Development

From the Department of Indian Affairs and Northern Development

Mr. H. B. Robinson, Deputy Minister

Mr. John Rae, Executive Assistant to the Minister

Mr. J. H. Gordon, Senior Assistant Deputy Minister (Conservation)

Mr. A. D. Hunt, Acting Assistant Deputy Minister, Northern Development

Dr. D. Munro, Assistant Deputy Minister, Indian Consultation and Negotiation Group

Mr. J. W. McGilp, Director, Education Branch

Mr. C. T. Hyslop, Acting Director, Indian-Eskimo Economic Development Branch

Mr. D. H. Beatty, Adviser, Financial and Management Adviser's office

Mr. L. G. P. Waller, Chief, Educational Development Division, Education Branch

Mrs. Mary John, Homemakers Club, Stoney Creek, B.C.

Father J. V. O'Reilly, O.M.I., Co-ordinator of Education, Diocese of Prince George, B.C.

Dr. H. B. Hawthorn, Professor of Anthropology, University of British Columbia

Dr. M. A. Tremblay, Vice-Dean of the Faculty of Social Science and Professor of Anthropology University of Laval

From McGill University

Mr. Peter S. Sindell, Assistant Professor of Anthropology, Department of Anthropology

Mr. Philip Awashish, undergraduate student

Mr. George Miller, undergraduate student

From the Federation of Saskatchewan Indians

M. Lawrence Stevenson (chef)

M. Lawrence Wethead

M. Beaulier

M. M. Charlie

De l'Université de la Saskatchewan

le révérend père André Reneault

De l'*Ontario Institue for Studies in Education*

M. G. L. McDiarmid

M. H. G. Narrol

-et-

M. Walter Currie, président, Association des Indiens et des Esquimaux du Canada

M. Joe Keeper, directeur exécutif, *Metis Federation of Manitoba* (Fédération des Métis du Manitoba)

M. Andrew Bear Robe, président intérimaire du *Friendship Centre Association of Canada*

DEUXIÈME SESSION-VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

L'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

M. H. B. Robinson, sous-ministre

M. John Rae, directeur du Cabinet

M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint sénior (Conservation)

M. A. D. Hunt, sous-ministre adjoint suppléant, (Développement du Nord canadien)

M. D. Munro, sous-ministre adjoint, Équipe de consultation et de négociation concernant les Indiens

M. J. W. McGilp, chef, direction des services d'éducation

M. C. T. Hyslop, directeur suppléant, Direction du progrès économique des Indiens et des Esquimaux

M. D. H. Beatty, bureau du conseiller financier et administratif

M. L. G. P. Waller, division du développement de l'éducation, Direction de l'éducation

Mme Mary John, *Homemakers Club*, Stoney Creek, C.-B.

Père J. V. O'Reilly, OMI, coordonnateur de l'éducation, diocèse de Prince George, C.-B.

M. H. B. Hawthorn, professeur d'anthropologie, Université de la Colombie-Britannique

M. M.-A. Tremblay, vice-doyen de la faculté des Sciences sociales et professeur d'anthropologie, Université Laval

De l'Université McGill

M. Peter S. Sindell, professeur adjoint d'anthropologie, département d'anthropologie

M. Philip Awashish, étudiant du premier cycle

M. George Miller, étudiant du premier cycle

De la Federation of Saskatchewan Indians (Fédération des Indiens de la Saskatchewan)

Mr. Dave Akenakew, Chief
From the Canadian Association of Indian and Eskimo Education

Mr. Rodney Soonias, President
From the Indian Association of Alberta

Mr. Harold Cardinal, President
Mr. Eugene Steinhauer, Central Vice-President
Mr. Ralph Steinhauer
Mr. Fred Gladstone
Mr. Henry Woo, Economic Development Consultants

Mr. Clive Linklater
Mr. Roy Piepenburg
Mr. George Manuel
Mr. Douglas Cardinal, Education Consultants
A Delegation of Indian Chiefs of Alberta and of the National Indian Brotherhood
Chief Walter Deiter, Chairman
Dr. D. Courchène, Vice-Chairman
Mr. Harold Cardinal, President, Indian Association of Alberta
Hon. Senator James Gladstone
Chief John Snow
Chief Norman Yellowbird
Chief Harry Chonklay
Chief Adam Soloway
Chief Jim Shot-on-Both-Sides
Mr. Eugene Steinhauer, Vice-president, Indian Association of Alberta and other representatives from the National Indian Brotherhood
Chief Andrew Delisle
Chief Bernard Charles
Mrs. E. Paul
Mr. David Ahenakew
THIRD SESSION—TWENTY-EIGHTH PARLIAMENT

The Hon. Jean Chrétien, Minister of Indian Affairs and Northern Development
From the Department of Indian Affairs and Northern Development
Mr. H. B. Robinson, Deputy Minister
Mr. J. B. Bergevin, Assistant Deputy Minister (Indian Affairs)
Mr. R. F. Battle, Assistant Deputy Minister, (Finance and Administration).

M. Dave Akenakew, chef
De la Canadian Association of Indian and Eskimo Education (Association canadienne pour l'éducation des Indiens et des Esquimaux)
M. Rodney Soonias, président
De l'Indian Association of Alberta (Association des Indiens de l'Alberta)
M. Harold Cardinal, président
M. Eugene Steinhauer, vice-président central
M. Ralph Steinhauer
M. Fred Gladstone
M. Henry Woo, conseillers en expansion matière d'économique
M. Clive Linklater
M. Roy Piepenburg
M. George Manuel
M. Douglas Cardinal, conseillers en matière d'éducation
Délégation de chefs indiens de l'Alberta et de la National Indian Brotherhood
M. Walter Deiter, chef, président
M. D. Courchène, vice-président
M. Harold Cardinal, président, *Indian Association of Alberta* (Association des Indiens de l'Alberta)
L'honorable sénateur James Gladstone
M. John Snow, chef
M. Norman Yellowbird, chef
M. Harry Chonklay, chef
M. Adam Soloway, chef
M. Jim Shot-on-Both-Sides, chef
M. Eugene Steinhauer, vice-président Indian Association of Alberta (Association des Indiens de l'Alberta) and d'autres représentants de la *National Indian Brotherhood*
M. Andrew Delisle, chef
M. Bernard Charles, chef
M. E. Paul
M. David Akenakew
TROISIÈME SESSION—VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

L'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
M. H. B. Robinson, sous-ministre
M. J.-B. Bergevin, sous-ministre adjoint (Affaires indiennes)
M. R. F. Battle, sous-ministre adjoint (Finances et administration)

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 28

Friday, June 25, 1971

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 28

Le vendredi 25 juin 1971

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

RESPECTING:

The Annual Reports of the Department of Indian Affairs and Northern Development (1967-68 and 1968-69).

CONCERNANT:

Rapports annuels du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (1967-1968 et 1968-1969).

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

24147—1

STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Paul St. Pierre

Messrs.

Barnett
Borrie
Cadieu
Cullen
Deakon
Gundlock
Harding
Marchand
(*Kamloops-Cariboo*)
Matte
Morison
Nielsen
Orange
Paproski
Pringle
Rock
Simpson
Sullivan
Yewchuk—(20).

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St. Pierre

Messieurs

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

Friday, June 25, 1971.
(30)

[*Text*]

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 9:55 a.m., the Chairman, Mr. Watson, presiding.

Members present: Messrs. Barnett, Borrie, Gundlock, Orange and Watson (5).

Witness: From the Public Service Alliance of Canada: Mr. B. W. Foley, Chief Classification Officer.

The Committee had for its Order of Reference the Department of Indian Affairs and Northern Development Annual Reports (1967-68, 1968-69).

The Chairman introduced Mr. B. W. Foley, Chief Classification Officer, Public Service Alliance of Canada.

Mr. Foley read a statement concerning *"Northern Allowances"* (See Evidence).

The Committee questioned the witness.

In accordance with a motion passed at a meeting held on Thursday, November 26, 1970, pursuant to S.O. 65(7) certain correspondence tabled in English only by Mr. Foley pertaining to Northern Allowances is printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix U*).

Questioning continuing.

At 11:00 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Le vendredi 25 juin 1971
(30)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin à 9 h. 55. Le président, M. Watson, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Barnett, Borrie, Gundlock, Orange et Watson—(5).

Témoin: De l'Alliance de la Fonction publique du Canada: M. B. W. Foley, agent en chef de la classification.

Le Comité a comme ordre de renvoi les rapports annuels (1967-1968, 1968-1969) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le président présente M. B. W. Foley, agent en chef de la classification, Alliance de la Fonction publique du Canada.

M. Foley fait une déclaration concernant les «Subventions pour le Nord canadien» (Voir témoignages).

Le témoin répond aux questions des membres du Comité.

Conformément à une motion adoptée lors d'une réunion tenue le jeudi 26 novembre 1970 et conformément au règlement 65 (7), certaines lettres, déposées en anglais seulement par M. Foley concernant les subventions pour le Nord canadien, sont imprimées en appendices aux procès-verbaux et témoignages de ce jour (*voir appendice U*).

Au cours de la période de questions,

Sur proposition de M. Orange, à 11 h. du matin, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Friday, June 25, 1971

[*Text*]

• 0958

The Chairman: Gentlemen, the meeting will come to order. The Public Service Alliance of Canada has very kindly accepted our invitation to discuss the problem of northern allowances and has sent to us today Mr. B. W. Foley, Chief Classification Officer to answer any questions. We are happy that you are here today, Mr. Foley; I understand that you would like to make a statement to the Committee.

Mr. B. W. Foley (Chief Classification Officer, Public Service Alliance of Canada): Mr. Edwards, our President, expresses his regrets that he is not able to be with you as he has other urgent commitments at the time.

I should mention initially that I am a paid staff member of our organization as opposed to an elected officer and if the discussion comes down to the question of organization policy I can but reiterate the policy since such policies are established by the executive committee of the Alliance.

As a union, we represent 140,000 public servants of which approximately 5,000 are in locales where an isolated post allowance comes into existence. There are in some 362 isolated locations across the country from the North down to the northern parts of most of the provinces.

Mr. Edwards thought it best that I appear before you because I have a member of the Committee of the National Joint Council that revised the isolated post allowances effective March, 1969. As you are aware, our organization obtained collective bargaining rights in 1967 and we were negotiating our first collective agreements with the federal government in early 1968.

• 1000

At that time we submitted bargaining demands relating to the isolated posts allowances that had been in existence without too many changes for many years and we commenced these negotiations. The Alliance had to agree after some discussion at the bargaining table that in view of the problems being encountered, negotiating a first collective agreement for a large number of public servants, the matter of isolated posts allowances had best be referred to the consultation process. This reference was deemed necessary not only because of the many difficulties we were encountering in negotiating a first collective agreement with one of the largest public employers in Canada, but because we could not envisage 73 to 75 different isolated post regulations for 73 to 75 different bargaining units. As a matter of interest at this time I should state that our organization might at any time in the future reinstate such a matter at the bargaining table in view of some of the frustrations we are encountering with the consultation process at the present time.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le vendredi 25 juin 1971

[*Interpretation*]

Le président: Messieurs, à l'ordre, s'il vous plaît. L'Alliance de la Fonction publique du Canada a accepté notre invitation de discuter le problème concernant les allocations d'éloignement et elle nous a envoyé M. B. W. Foley, agent en chef de la classification, afin de répondre à nos questions. Nous sommes contents que vous soyez ici aujourd'hui, monsieur Foley, et je crois savoir que vous aimeriez faire une déclaration au Comité.

M. B. W. Foley (Agent en chef de la classification, Alliance de la Fonction publique du Canada): M. Edwards, notre président, exprime ses regrets de ne pas pouvoir être présent parmi vous étant donné qu'il doit s'occuper d'affaires urgentes.

D'abord, je voudrais vous signaler que je suis un membre rémunéré de l'organisme et non un agent élu, et si l'on en vient à discuter la politique d'organisation, je ne pourrai que vous répéter en quoi consiste notre politique puisqu'elle est établie par le Comité exécutif de l'alliance.

En tant que syndicat, nous représentons 140,000 fonctionnaires publics dont environ 5,000 se trouvent dans des endroits où ils peuvent tirer une allocation d'éloignement. Il y a environ 362 endroits isolés dans tout le pays, à partir du Nord en traversant les parties septentrionales de la plupart des provinces.

M. Edwards a cru qu'il vaudrait mieux que je vienne témoigner devant vous, étant donné que je faisais partie du Comité du Conseil mixte national qui a revisé les allocations d'éloignement qui sont entrées en vigueur au mois de mars 1969. Comme vous vous en rendez compte, notre organisme a obtenu, en 1967, les droits à la négociation collective et nous avons négocié notre première convention avec le gouvernement fédéral au début de l'année 1968.

A cette époque-là, nous avions présenté des demandes de négociations à l'égard des allocations accordées aux gens qui travaillent dans des régions isolées étant donné que ces allocations existaient depuis plusieurs années sans qu'on y ait apporté beaucoup de changements, et nous avons entamé les négociations. Après avoir discuté un certain temps, l'Alliance était d'accord: étant donné les problèmes inhérents à la négociation d'une première entente collective pour un grand nombre de fonctionnaires publics, il vaudrait mieux renvoyer le problème des allocations accordées au personnel travaillant dans des régions isolées à la consultation. Nous étions d'avis qu'il était nécessaire de renvoyer cette question, non seulement à cause du grand nombre de difficultés auxquelles nous avions à faire face durant les négociations d'une première entente collective avec un des plus grands employeurs publics au Canada, mais parce que nous ne pouvions pas envisager l'établissement de 73 à 75 règlements différents au sujet des postes isolés pour 73 à 75 unités différentes de négociations. Je voudrais vous

[*Texte*]

The system in existence for isolated posts allowances before 1968 was one of measuring 11 factors which, according to their degree of presence or absence, determines the over-all degree of isolation in a community. A six-level classification structure for allowance purposes was then established on the basis of questionnaires received from the region, etc. The previous system also provided as a second part to it an allowance for abnormal fuel and utilities costs. So, the old system really had an isolated allowance measuring 11 factors which, according to the degree of absence or presence, determined the degree of isolation in a community, and on top of that they paid an allowance for abnormal fuel and food costs.

The National Joint Council, of which I was a member on the union side, revised the old regulations in the following fashion:

First, we instituted a new environment allowance to recognize the relative unattractiveness of isolated locales. A six-level structure was set up the same as it was before and after a number of meetings with the Treasury Board in the National Joint Council Committee a new system was effected. The new system was quite different from the first and a reclassification or a re-evaluation of the old classifications in existence took place. There was an upward reclassification of 107 locations with 2,042 employees. These are employees who benefited from the result of our review. There was a downward reclassification of 96 locations with 496 employees and there were 157 locations with 3,112 employees that remained unchanged. There were also eight new locations with 18 employees added as a result of our efforts at that Committee.

Incidentally, I should also mention that even those locations that did not change received a raise in rates of 10 per cent—because the rates in existence were of the old six-level structure for the relative isolation of communities—effective March, 1969, the date of our Committee report.

A living cost differential was the second part of the proposals that came forth as a result of our Committee's study. A living cost differential was instituted whereby an allowance was paid to isolated locales where costs were more than 20 per cent above the costs at the point of departure, but the allowance compensates for abnormal costs only over and above the first 10 per cent. The allowance is paid on an 8-scale structure ranging from $375 per annum to $2,125 per annum. That is for married employees. The differential was established on the basis, at least in a theoretical sense, of a current DBS survey at each one of these locales to determine the living costs on the basis of an on-sight survey by a team of DBS officers. I will be speaking to this later on.

The third part of the Committee report was a reinstatement of the fuel and utilities allowance that existed for years. We increased the allowance by a certain amount but the essence of the allowance remained the same.

As a fourth item, we also affected a special allowance for married employees posted to locales where there is only single accommodation.

As a fifth item, we also removed the weight limitations on the movement of furniture and effects.

[*Interprétation*]

signaler que notre organisme pourrait, à l'avenir, ramener cette question sur le tapis à la table des négociations étant donné certains des problèmes auxquels nous avons à faire face à l'heure actuelle en ce qui a trait au processus de consultation.

Le système d'allocations accordées au personnel travaillant dans des régions isolées qui existait avant 1968 était fondé sur une série de onze facteurs dont il fallait tenir compte afin de déterminer le degré d'isolement d'une collectivité. Ensuite, on établissait une structure de classification à ces niveaux concernant les allocations; cette structure fut établie en se fondant sur des questionnaires reçus de la région, etc. Le système précédent prévoyait aussi, en second lieu, une allocation pour les coût anormaux de carburant et les services publics. Donc, l'ancien système comprenait en réalité une allocation d'isolement basée sur onze facteurs qui, selon leur degré d'absence ou de présence, déterminait le degré d'isolement dans une collectivité; il y avait de plus une allocation pour les frais anormaux de carburant et la nourriture.

Le Conseil national mixte, dont je faisais partie en tant que représentant syndical a ainsi révisé les anciens règlements.

D'abord, nous avons établi une nouvelle allocation relative à l'environnement afin de reconnaître le caractère relativement dépourvu d'attraits des lieux isolés. Nous avons créé une structure à six niveaux, comme c'était le cas auparavant et avons mis un nouveau système en vigueur au terme d'un certain nombre de réunions avec le Conseil du Trésor au sein du comité du Conseil national mixte. Le nouveau système était pas mal différent du premier: il y eut reclassification ou réévaluation des anciennes classifications qui existaient à l'époque. 107 centres groupant 2,042 employés furent reclassifiés à un échelon supérieur. Ce sont ces employés-là qui furent avantagés par la révision. 96 centres furent reclassifiés à un échelon inférieur, et 157 ne subirent aucune reclassification. Nous avons de plus ajouté huit nouveaux centres où travaillaient 18 personnes.

A propos, je voudrais aussi vous signaler que même les centres qui ne furent pas reclassifiés reçurent une augmentation de taux de 10 p. 100, (parce que les taux qui existaient à l'époque étaient ceux de l'ancienne structure) qui entra en vigueur en mars 1969, la date de présentation de notre rapport.

La deuxième partie de nos recommandations touchait le versement d'une prime axée sur le coût de la vie. Elle s'appliquait aux centres où le coût de la vie était de 20 p. 100 plus élevée qu'au point de départ. Mais l'allocation n'accorde une conpensation que pour les fais anormaux au-delà du premier 10 p. 100. L'allocation est versée selon une structure à huit paliers allant de $375 par an jusqu'à $2,125 par an. Il s'agit ici d'employés mariés. La compensation fut établie en se basant, du moins en théorie, sur une étude effectuée sur les lieux mêmes, par des représentants du Bureau fédéral de la statistique. J'en parlerai plus tard.

La troisième partie du rapport du comité rétablissait l'allocation pour le carburant et les services publics allocation qui existait depuis plusieurs années. Nous en avons augmenté l'importance mais, essentiellement, l'allocation est demeurée la même.

[*Text*]

Number six, we also extended the benefits in respect of travel for medical or dental care.

Number seven, we instituted new travelling expenses on appointment.

Number eight, we also instituted insurance on goods in storage when you are posted north and you cannot bring your goods with you, such as furniture, etc.

• 1005

We also instituted an income protection where the allowances are discontinued at any locale because of a number of factors.

Although some of the benefits achieved through NJC consultation are certainly noteworthy from our point, there are a few items we did not achieve and by which we continue to be frustrated. The committee reported that the isolated post allowances should be under review every two to three years and, hopefully, the whole scheme of isolated post allowances will be under review this fall.

The first item of frustration is that the living cost differential only recognized an allowance if the cost index at the isolated locale were 20 per cent more than that at the point of departure.

We attempted to get the previous 25 per cent lowered to 10 per cent but we only got it down to 20 per cent. It was a situation where even though we were in consultation we were in a bargaining environment when we started talking about 25 down to 10 per cent and we had to saw-off at 20 per cent—in view of the fact that one of the considerations we had to keep in mind was that there was a large number of locations that were getting reclassified upwards: in addition the employer was offering us at the time a 10 per cent increase in the amounts being paid.

In addition, we do not agree with the DBS conclusion in many cases on the appropriate points of departure for some locales, for example, Vancouver, for the Yukon; Fort Smith-Vancouver; Northwest Territories-Edmonton-Winnipeg or Montreal, depending on the locale. We have been in consultation with DBS on this but our efforts, again, have met with little effect and frustration continues to stand.

The DBS survey on living costs—this is a second real major criticism—certainly leaves something to be desired. An index is established for consumer habits and then a DBS team proceeds to that locale and measures the cost of food and other amenities at the locale versus the cost in urban areas across Canada.

We are critical of the DBS survey techniques at the present time for three main reasons. Firstly, it is based on 1957 consumer habits. Even the consumer price index that is used at the present time, the one that we talk about in the House and no doubt will be heard about this

[*Interpretation*]

Quatrièmement, nous avons aussi établi une allocation spéciale pour les employés mariés affectés à des lieux où il n'existe que du logement pour des célibataires.

Cinquièmement, nous avons aussi éliminé la limite de poids en ce qui a trait au transport de meubles et d'effets personnels.

Sixièmement, nous avons aussi accru les avantages en ce qui a trait aux déplacements pour soins médicaux ou dentaires.

Septièmement, nous avons établi de nouveaux frais de déplacement applicables au moment d'une nomination.

Huitièmement, nous avons aussi établi une assurance sur les effets qui sont entreposés lorsqu'on est affecté dans les régions du nord et qu'il est impossible de transporter ses effets, tels que des meubles, avec soi.

Nous avons également institué un revenu protégé pour lequel les allocations ne seront plus distribuées dans aucun bureau à cause d'un certain nombre de facteurs.

Bien que certains des avantages réalisés au moyen de consultations auprès du Conseil national mixte méritent d'être mentionnés pour ce qui nous concerne, il y a plusieurs points que nous n'avons pas réalisés et qui continuent de nous causer des griefs. Le Comité a déclaré dans son rapport qu'il faudrait réviser les allocations des postes isolés tout les deux ou trois ans et, si c'est possible, tout le système des allocations aux postes isolés cet automne.

Le premier grief porte sur le fait que la différentielle du coût de la vie reconnaît une allocation que si l'indice du coût aux bureaux isolés est de 20 p. 100 supérieur à l'indice du point de départ.

Nous avons essayé de ramener à 10 p. 100 le 25 p. 100 précédent, mais nous n'avons obtenu que 20 p. 100. Bien que nous étions en consultation, nous étions dans un milieu de négociation lorsque nous avons commencé à parler de ramener le 25 p. 100 à 10 p. 100 nous avons dû nous arrêter à 20 p. 100—du fait qu'il nous fallait nous rappeler qu'il y avait beaucoup de bureaux pour lesquels l'allocation allait être augmentée; de plus, l'employeur nous offrait à l'époque une augmentation du 10 p. 100 sur les montants versés.

En outre, dans plusieurs cas nous ne sommes d'accord avec les conclusions du BSS sur les points de départ appropriés pour certains bureaux, par exemple, Vancouver, en direction du Yukon; le fort Smith vers Vancouver, les Territoires du nord-ouest vers Edmonton, Winnipeg ou Montréal, selon le bureau. Nous avons consulté le BFS à ce sujet, mais nos efforts, une fois encore, se sont montrés relativement infructueux et il y a encore plusieurs griefs.

La seconde critique importante porte sur l'enquête du Bureau fédéral de la statistique sur les coûts de la vie, qui portent certainement quelque peu à désirer. Une fois l'indice des habitudes du consommateur établi, une équipe du BFS se rend à ce bureau et y évalue le coût de la nourriture et d'autres nécessités par rapport aux mêmes coûts dans les régions urbaines d'un bout à l'autre du Canada.

A l'heure actuelle, nous contestons les techniques d'enquête du BFS pour trois principales raisons. D'abord,

[*Texte*]

morning again, is based on 1957 consumer habits. From my relative knowledge of consumer habits, I think the 1957 index certainly should be much different from one for the nineteen-seventies.

Secondly, part is that the weighting for the northern locales is based on consumer habits, not only of 1957, but consumer habits of southern locales such as Vancouver. For example, in the northern locales there is a high incidence of fuel costs such as car fuel. As some of the people say in the middle of winter in Whitehorse: you do not dare let your car stop. If you are going in for food, if you are going in for shopping, you let the car run because it would freeze right up.

The index itself, for consumer habits, is based on the Vancouver weighting where four-tenths of 1 per cent of your whole cost is used for automobile fuel, whereas in the North it would have to be apportioned in another fashion.

So we are continuing to press DBS to put more resources into the North so they can develop a consumer habit index for people in the North. Right now they are trying to develop one for people in southern locales to update the 1957 index, but even that is being met with frustration from DBS's point of view.

Another major consideration that we have kept in mind and for which we are continuing harrassing DBS is that the index now in use does not include such essential items for people in northern locales as rental costs, etc. These are not included in an index that is established to determine the cost of amenities in one locale as opposed to another.

In concluding, we realize that DBS is short staffed and some of its present techniques leave something to be desired but at the present time we cannot think of any better alternative.

• 1010

Our president and two officers proceeded to the North, met with the employees in Whitehorse and in Yellowknife. We attempted on our own to develop food costs and tried to compare these with those in Vancouver. This information prepared by ourselves and also prepared by our locals up north was presented to the Treasury Board but was not given any recognition whatsoever, for the main reason, they said, that the weighting could not be done systematically. Not only that but they would not recognize a survey unless it was done by the Dominion Bureau of Statistics.

We will continue to press DBS, as we hope Treasury Board, is, for more staff for the northern locales, to study and improve the information-gathering process. As I mentioned earlier, our membership has produced personal surveys from us that differ from the DBS cost surveys but we have been frustrated: we have been unable to get them recognized by Treasury Board. We have to use an objective agency and, granted, DBS is the only one avail-

[*Interprétation*]

elles se fondent sur les habitudes d'achat de 1957. Même l'indice des prix pour le consommateur dont on se sert présentement à la Chambre et dont on parlera sans doute ce matin se fondent sur les habitudes d'achat de 1957. Si je me reporte à la connaissance relative que j'ai des habitudes du consommateur, je crois que l'indice de 1957 doit être vraiment différent de celui des années 1970.

Deuxièmement, l'évaluation pour les bureaux du nord se fonde non seulement sur les habitudes du consommateur de 1957, mais sur celles des consommateurs de certains bureaux du sud tel Vancouver. Par exemple, dans les bureaux du nord, le coût de l'essence, tel l'essence pour les voitures, a une grande importance. Comme le disent certains au milieu de l'hiver à Whitehorse: «Personne n'ose laisser sa voiture arrêtée.» Que l'on aille au restaurant ou faire des emplettes, on laisse le moteur tourner, car sinon tout congèlerait.

L'indice se fonde sur l'évaluation à Vancouver où 4 dixièmes d'un pour cent du coût total est affectés à l'essence d'automobile, tandis que dans le nord, l'indice doit être évalué d'une autre façon.

Donc, nous continuons d'exercer des pressions auprès du BFS afin que plus de ressources soient accordées au nord de sorte que l'indice des habitudes du consommateur pour la population du nord puisse être établi. A l'heure actuelle, on essaie d'établir un indice pour les gens des bureaux locaux afin de mettre à jour l'indice de 1957, mais même cela cause des griefs du point de vue du BFS.

Il y a un autre problème que nous gardons présent à l'esprit et pour lequel nous exerçons constamment des pressions auprès du BFS, il s'agit de l'indice en usage actuellement et qui ne comprend pas des points aussi importants pour les gens des bureaux du nord que les coûts de location, etc. Ces dépenses ne font pas partie d'un indice établi afin de déterminer le coût des nécessités de la vie dans un bureau par rapport à un autre.

En conclusion, nous sommes conscients du fait que le Bureau fédéral de la statistique manque de personnel et que certaines de ces techniques laissent quelque peu à désirer, mais à l'heure actuelle nous ne voyons pas de meilleur choix.

Notre président et deux fonctionnaires sont allés dans le nord s'entretenir avec des employés à Whitehorse et à Yellowknife. De notre propre chef, nous avons essayé d'établir les coûts de la nourriture et essayé de comparer ceux-ci par rapport à ceux de Vancouver. Les données qui ont été accumulées par nous-mêmes et aussi par nos membres du nord ont été présentées au Conseil du Trésor, mais on ne leur a accordé aucune considération pour la simple raison qu'on ne pouvait comparer les données de façon systématique. Non seulement pour cela mais aussi parce qu'il ne reconnaîtra pas l'étude à moins que celle-ci soit faite par le Bureau fédéral de la statistique.

Nous continuerons à demander au Bureau fédéral de la statistique et au Conseil du trésor plus de personnel dans les bureaux du nord pour étudier et améliorer le processus d'accumulation des données. Comme je l'ai dit plus tôt, nos membres ont fait des études particulières qui diffèrent des estimations des prix du bureau fédéral de la statistique, mais nous avons échoué: le Conseil du trésor

[*Text*]

able, with all its shortcomings. We will continue to press for improvements in the DBS system and I know our executive officers will, in the future, consider sending a whole isolated post allowance system back to the bargaining table if the frustrations now existing continue to grow.

On that note, I will leave the floor open for questions, if there are any that wish to come forth with questions.

The Chairman: Thank you Mr. Foley.

Mr. Orange.

Mr. Orange: Mr. Chairman, I want to thank Mr. Foley for his presentation. He has confirmed, at least as far as I am concerned, that DBS is less than perfect in this particular case. The crux of the matter is that, somehow or other, we as a Committee, with the co-operation of the Public Service Alliance—and this has to be our objective—have somehow or other to convince the Treasury Board that DBS has done a lousy, bloody job. I came to this conclusion independently; Mr. Borrie did; and now we have the Public Service Alliance, with all of their competence and other factors, which has come to the same conclusion.

Mr. Foley, you indicated that you might reinstate bargaining in the future. The first time around, you did not do this because of the 72 or 73 various separate bargaining units or components. Have you been able to overcome this hurdle by reducing this number, within the framework of your bargaining process, so that you bargain as a unit for five or ten or two instead of 73 or 74?

Mr. Foley: As I mentioned in the presentation, the two main reasons why we referred this to consultation were, first, that we had a number of first collective agreements to negotiate for the public service that took well over a year to negotiate. It was frustrating enough at that time to attempt to negotiate special leave clauses, vacation leave clauses, other types of leave clauses, etc. for a first collective agreement without being faced with the isolated post allowance scheme as it was then established. Those are out of the way at the present time. We are now negotiating our second and third collective agreements for the majority of public servants and are finding that the employees themselves are restricting their items of contention to a small number.

The second reason why we referred it to National Joint Council was that we would hate to see a situation where there are 73 isolated post regulations for 73 groups in the north. But unless we obtain some satisfaction from the employer and from DBS, insofar as amelioration of their surveys and a better approach are concerned—a systematic approach to the weighting of the index, etc.—and allocation of better resources to performing these surveys, not only in the North, but in the northern locales of all the provinces concerned, then the frustrations will lead us to throw it on the table, regardless of what chaos will exist after that.

We are of the opinion, in spite of the restrictions imposed by the Public Service Staff Relations Act on the number of items that we send to arbitration, that this is—and I look at Section 64 of the Act—"a matter

[*Interpretation*]

ne nous a pas pris en considération. Nous devons faire appel à une société objective et, nous sommes d'accord, le BFS est la seule disponible bien qu'imparfaite. Nous continuons de demander des améliorations dans le système du BFS et je sais que nos fonctionnaires administratifs reverront le système d'allocation d'éloignement à la table des négociations si nos griefs persistent.

Sur ce, je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président: Merci monsieur Foley.

Monsieur Orange.

M. Orange: Monsieur le président, je veux remercier M. Foley pour sa présentation. Il a confirmé, au moins en ce qui nous concerne, que le bureau fédéral de la statistique n'est pas du tout parfait dans ce cas particulier. Le point capital de cette affaire est, d'une ou d'une autre, que nous en tant que membre du comité avec la collaboration de l'alliance de la Fonction publique et cela doit être notre but, devrons, d'une façon ou d'une autre, convaincre le Conseil du trésor que le BSS n'a pas fait un bon travail. C'est indépendamment que j'en arrive à cette conclusion; monsieur Borrie a-t-elle fait la même; et maintenant il y a également l'alliance de la Fonction publique qui, grâce à sa compétence et à d'autres facteurs, est arrivé à la même conclusion.

Monsieur Foley, vous avez indiqué que vous pourriez rétablir les négociations à l'avenir. La première fois qui en a été question, vous n'avez pas fait cela à cause des 72 ou 73 unités séparées en négociation et les composant. Avez-vous pu franchir cet obstacle en réduisant ce nombre, dans le cadre de procédés de négociation de sorte que vous puissiez négocier en tant qu'unité pour 5 ou 10 ou 2 au lieu de 73 ou 74?

M. Foley: Comme je l'ai dit dans ma présentation, l'une des principales raisons pourquoi nous avons rapporté ceci à la consultation était premièrement, que nous avions un nombre des premiers accords collectifs pour négocier. Le service public pour lesquels il nous a fallu plus d'un an pour en discuter. A ce moment-là c'était assez désappointant d'essayer de négocier les dispositions relatives aux congés spéciaux, aux congés annuels et aux autres genres de congé etc. pour un premier accord collectif sans avoir à faire face au système d'allocation d'éloignement tel qu'il était alors établi. Ceux-ci, à l'heure actuelle, ne sont pas dans la bonne voie. Nous sommes maintenant en train de négocier notre deuxième ou troisième accord collectif pour la majorité des employés du service public et nous trouvons que les employés eux-mêmes réduisent le sujet de discorde à un très petit nombre.

La deuxième raison pour laquelle nous l'avons rapporté au Conseil mixte national c'est que nous n'aimerions qu'avoir une situation où il y aurait 75 règlements pour les postes isolés pour 73 groupes dans le Nord. Néanmoins que nous obtenions une certaine satisfaction de l'employeur et du bureau fédéral de la statistique en autant que l'amélioration de leurs enquêtes et qu'une meilleure approche entre en jeu—une allocation des meilleures ressources pour exécuter leurs enquêtes, non seulement dans le Nord, mais dans les bureaux du Nord de provinces concernées, on leur cause une autre déception nous les renverrons à la table sans considérer le cahot qui en naîtra. Nous croyons que, en dépit des restrictions imposées par la loi sur les relations de travail dans la Fonc-

[*Texte*]

directly related to pay". I feel confident that we would be able to make a test case in front of the arbitrator that such a matter should be ruled upon by that arbitrator and on the basis that it is directly related to pay.

We hate to see it get that far. We would like to work in the confines of the National Joint Council Committee on a bargaining-negotiation basis with Treasury Board, but with the frustrations we are having at the present time we will have to reconsider our objectives. That is really where it stands.

• 1015

At the present time, incidentally, we have some background to your statement made earlier about DBS. In early January 1971, we were advised that the allowance at 13 locales up north were either being dropped or reclassified downwards. Needless to say, the Alliance in January reacted unfavourably and not only raised the matter at two NJC meetings early in January, but on January 29, 1971, our Board of Directors, the 15 presidents of our various components, met in Ottawa and a telegram was sent to Mr. Drury demanding postponement of the matter until the NJC Committee had fully studied the problem. Because of the Alliance's subsequent queries and subsequent condemnation and criticism of the DBS methodology for northern locales, a meeting of the National Joint Council Committee was held with DBS, at which time they presented their arguments and their reasoning for the northern locales. After this meeting, we continued to be critical not only of the weighting factors, but of the fact that the survey on which most of those northern locale allowances were deleted or were reclassified downwards was based on living costs effective October 1969 and it was not issued until January 1971.

As a result of continued pressure from the Alliance—at least I feel from the Alliance; the other bargaining agents did not, in our view, put enough pressure on the employer in this regard, perhaps because of the lesser membership in most of these locales. The Alliance put continued pressure on the employer, and at the present time a DBS team is now up north to verify the index that was established effective October 1969. The team had proceeded to Whitehorse in May and they are now, I believe, up north doing some of these other locales.

As I mentioned earlier, we are critical of the weighting of the index; we are critical of the 1957 base of consumer habits. The first step, in our view, was to get an up-to-date survey of living costs, regardless of our criticism of the past. In other words, our major criticism was at that time that it was an October 1, 1969, index. How could you then drop an allowance on the basis of 1971 spending habits on a 1969 index? They are now proceeding to give us a June 1971 index, and on that basis that would be our first step to make continued pressure to DBS.

I also have copies of correspondence between ourselves and the head of the section at DBS. Recently we wrote to him and we informed him of our frustrations in this regard and we have just received a letter from him informing us that he is meeting now on a continuing basis with Treasury Board officers to try to apportion

[*Interprétation*]

tion publique survenant au moins des causes que nous envoyons à un tribunal pénal arbitral et c'est—et j'ai regardé à l'article 64 de la loi—une affaire directement en relation avec le salaire. Je suis certain que nous pourrions présenter un cas dont la solution fait jurisprudence devant l'arbitre c'est-à-dire qu'une telle affaire devra être traitée par un arbitre et sur la base que c'est directement en rapport avec le salaire.

Nous préférerions que cela n'aille pas si loin. Nous aimerions travailler dans les limites du comité du Conseil national mixte en nous basant sur les négociations avec le Conseil du trésor, mais avec toutes les déceptions que nous avons à l'heure actuelle il nous faudra reviser nos objectifs. Voilà où en sont les choses.

A l'heure actuelle, nous avons certaines documentations relatives à votre déclaration précédente au sujet du BFS. Au début de janvier 1971, on nous a avisés que l'allocation des 13 bureaux du Nord était soit retirée soit diminuée. Il va sans dire que l'Alliance a eu en janvier une réaction défavorable et non seulement a-t-elle soulevé la question aux deux réunions de la NJC tenues au début de janvier, mais le 29 janvier 1971, notre conseil d'administration de 15 présidents se sont réunis à Ottawa et ont fait parvenir à M. Drury un télégramme lui demandant l'ajournement de la question jusqu'à ce que le comité de la NJC ait étudié le problème à fond. En raison des questions soulevées par l'Alliance et de sa condamnation du projet et des critiques formulées en rapport à la méthode employée par le BFS au sujet des bureaux du Nord, le comité du Conseil national mixte s'est réuni avec le représentant du Bureau fédéral de la statistique et a présenté ces arguments en faveur des bureaux du Nord. A l'issue de cette rencontre nous sommes demeurés critiques non seulement sur les facteurs déterminants, mais sur le fait de l'enquête sur laquelle se fondait soit la diminution soit la suppression des allocations aux bureaux du Nord qui avait pour base les coûts de la vie en vigueur en octobre 1969 et n'a été appliquée qu'en janvier 1971.

Par suite de pressions continuelles de la part de l'Alliance, du moins je présume qu'elles venaient de l'Alliance, les autres agents négociateurs n'ont pas assez insisté à notre avis auprès de l'employeur, à cet égard, peut-être en raison de la moins grande adhésion dans la plupart de ces bureaux. Toutefois l'Alliance a exercé des pressions continuelles sur l'employeur et à l'heure actuelle une équipe du BFS est dans la région nordique afin de vérifier l'indice qui devait entrer en vigueur en octobre 1969. L'équipe s'est rendue à Whitehorse en mai et travaille présentement dans l'un des autres bureaux.

Comme je l'ai dit précédemment, l'établissement de l'indice nous laisse critique, nous avons été sujets du fondement des habitudes du consommateur pour 1957. Il eut fallu d'abord, à notre avis, poursuivre une enquête à jour sur le coût de la vie, sans tenir compte des critiques que nous avions exprimées précédemment. En d'autres termes notre principale opposition portait sur le fait que cet indice était un indice du 1er octobre 1969. Comment peut-on abandonner une allocation en se fondant sur les habitudes de dépenses de 1971 à partir de l'indice de 1969? On travaille présentement à nous produire un indice pour juin 1971 et à partir de cela nous pourrons

[*Text*]

more staff to this survey up north. I have some correspondence here which would give you some indication of our input affecting not only the survey up north, but some reassessment of the DBS efforts.

Mr. Orange: Mr. Chairman, I wonder if it is agreeable to Mr. Foley that we print this correspondence as an appendix to today's Minutes. This suggestion, Mr. Foley, frankly is in your own self-interest, the Alliance's own self-interest, because my feeling from talking to people in the Northwest Territories is that possibly they have not had as much support in the PSAC as they should have. I have several hundred names here and I am going to send copies of the Minutes to various people. I do not know whether or not you want to table this. I leave it to your own discretion.

Mr. Foley: If you will leave the matter with me I will check, as I said, with our elected officers to see whether it would be in their interests, and if so, I could send it back to the Clerk of your Committee on that basis. I could make the correspondence available to you as opposed to inserting it in the Minutes. Then perhaps we could assess whether or not they went into the Minutes at a later date and I could phone Mr. Bennett.

Mr. Orange: All right. Either way would be acceptable.

The Chairman: Gentlemen, do you agree on this procedure?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, I think we recognize that while we might ask for the tabling in the House of correspondence from the Treasury Board on this subject, we are not in a position to ask for tabling of correspondence initiated by the Public Service Alliance. We recognize that the necessary discretion required, as far as this matter is concerned, rests with the Alliance.

Mr. Foley: I will verify with the elected officers of our organization whether or not it would be appropriate to include in the minutes the correspondence to which I make reference, copies of which I will furnish to you people.

The Chairman: Gentlemen, I am informed by the Clerk that we will require this documentation within a couple of days if we are going to be able to attach it to the minutes of these proceedings. However, we can attach it to subsequent proceedings.

Mr. Orange: Mr. Chairman, perhaps Mr. Foley can send us copies of the correspondence and then, if he is not able to make the time limit, we would have it

[*Interpretation*]

commencer à exercer une pression continue sur le Bureau fédéral de la statistique.

Je possède également des copies de notre correspondance avec le chef de section du Bureau fédéral de la statistique. Tout récemment, nous lui avons écrit et l'avons informé de nos griefs à cet égard. Nous venons de recevoir une lettre de lui nous informant qu'il se réunit avec les fonctionnaires du Conseil du trésor afin d'essayer d'affecter certains employés à cette enquête dans le Nord. Je possède une correspondance qui pourrait vous indiquer la valeur de notre contribution non seulement à cette enquête dans le Nord, mais à une certaine réévaluation des efforts du BFS.

M. Orange: Monsieur le président, je me demande si M. Foley est d'accord pour que nous imprimions cette correspondance et la mettions en appendice au procès-verbal d'aujourd'hui. C'est dans votre propre intérêt, à celui de l'Alliance car je retiens de mes entretiens avec les fonctionnaires des territoires du Nord-Ouest qu'ils n'ont pas eu autant d'appui de l'Alliance de la fonction publique du Canada qu'ils étaient en droit d'en obtenir. J'ai plusieurs centaines de noms ici et je vais faire parvenir des exemplaires du procès-verbal à diverses personnes. Je ne sais si vous voulez déposer cela. Je vous en laisse la discrétion.

M. Foley: Si vous m'en laissez le soin, je vais vérifier auprès des fonctionnaires élus pour savoir si c'est dans leur intérêt, et, si c'est le cas, je reporterai la question au greffier de votre Comité. Je pourrais mettre la correspondance à votre disposition plutôt que de la consigner au procès-verbal. Alors, à une date ultérieure nous pourrions peut-être établir s'ils sont été portés au procès-verbal et je pourrais téléphoner à M. Bennett.

M. Orange: Très bien. Une ou l'autre façon me convient.

Le président: Messieurs, êtes-vous d'accord sur cette façon de procéder?

Des voix: Approuvé.

M. Barnett: Monsieur le président, je crois que nous reconnaissons que nous pouvons demander que soit déposé à la Chambre la correspondance provenant du conseil du Trésor à ce sujet; toutefois, je suis mal placé pour demander la déposition de la correspondance provenant de l'Alliance de la fonction publique du Canada. Nous reconnaissons qu'il appartient à l'Alliance d'obtenir la discrétion appropriée en ce qui a trait à cette question.

M. Foley: Je vais m'enquérir auprès des membres élus de notre organisme si oui ou non il serait bon d'inclure dans le procès-verbal la correspondance dont j'ai fait allusion. Je vais vous donner des exemplaires de cette correspondance.

Le président: Messieurs, le greffier vient de m'informer qu'il nous faudra obtenir cette documentation en moins de deux jours si nous voulons la consigner au procès-verbal de ces délibérations. Cependant, nous pouvons l'inclure aux délibérations subséquentes.

M. Orange: Monsieur le président, peut-être si M. Foley peut nous envoyer la copie de cette correspondance, et puis, s'il ne peut pas observer le délai prescrit,

[*Texte*]

individually and could handle it the same way we would handle the minutes.

Mr. Gundlock: Mr. Chairman, if we really are considering this matter seriously then I think we should have all pertinent material available. That may be in little stronger terms than Mr. Foley likes but, after all, if we are really going to help and really consider some of the background material, I think it might be very useful. I do not know how the rest of the members feel. I think we should ask the witness to include anything that is really pertinent.

The Chairman: Is it agreed then that you will try to supply this within a day or two and, if that proves impossible, we will proceed on the basis of you supplying the material to interested members of the Committee.

Mr. Foley: I think I would make the commitment that I would advise the Clerk of the Committee by this afternoon whether or not it would be available.

Mr. Orange: Mr. Chairman, I have just two or three more questions, because we are both on the side of the angels in this situation.

You made some reference in your statement to income protection. What did you mean by that?

Mr. Foley: I am not talking about the living cost differential part, but the over-all allowance is based on the fact the employees can only be paid an allowance in an isolated locale. The criteria would be that the population would be 10,000 or under, the reasoning being that a population over 10,000 would not be that isolated in that they could live their own community life. At the present time, for example, if the bill goes through and we can apportion all the metropolitan areas of Whitehorse and refer to them as metropolitan and urban areas, then we are talking about Whitehorse going over the 10,000 barrier. What we are able to effect through the committee is that if the allowance at any locale is dropped completely as a result of a reassignment or reassessment of the factors involved for an isolated community, then that locale is only dropped $180 per year. The employees at that locale would not lose the $1200 or the $800 off the bat, they would only lose it on the basis of a gradual $180 per year, and hopefully we will be able to negotiate enough to offset that effect. Now we were not able to effect—and that is another one of our frustrations—a situation where, if the allowance was not deleted but just reclassified downwards, they would have this protection. But, as I said, all our objections were not met through the Committee.

I should mention, when we talk about the national joint council, that we are not that frustrated with our committee efforts and that we felt we did make a lot of headway. A commitment was made in the Committee reports in 1969 about DBS input into the system itself and that really has been the frustrating part of it since 1969. The input and the commitments were made at that time to the chairman of the committee and to ourselves,

[*Interprétation*]

nous pourrions l'obtenir individuellement et nous pourrions en disposer de la même manière que nous disposerions le procès-verbal.

M. Gundlock: Monsieur le président, si vraiment nous songeons à cette question sérieusement, alors je pense que nous devrions disposer de toutes documentations disponibles et pertinentes. Cette affirmation est un peu plus ferme que ne l'aimerait M. Foley, mais après tout, si nous allons vraiment aider et réellement examiner une partie de la documentation de base, je crois que cette documentation s'avèrerait peut-être très utile. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres membres. Je crois que nous devrions demander aux témoins d'inclure tout ce qu'il y a de vraiment pertinent.

Le président: On est donc d'accord que vous allez essayer de nous donner en moins de 1 jour ou deux, et si cela est impossible, nous allons continuer en se fondant sur le fait que vous donnerez la documentation aux membres du comité qui y sont intéressés.

M. Foley: Je crois que je peux m'engager à dire que je vais renseigner le greffier du comité cet après-midi si cette documentation sera disponible.

M. Orange: Monsieur le président, j'ai seulement deux ou trois questions de plus parce que nous appartenons au groupe des bons dans cette situation.

Que voulez-vous dire par cela? Vous avez fait allusion dans votre affirmation à la protection du revenu.

M. Foley: Je ne parle pas au sujet du différentiel du coût de la vie, mais l'ensemble de l'allocation est fondé sur le fait que les employés peuvent recevoir une allocation dans un milieu isolé. Le critère serait que la population s'élèverait à 10,000 ou moins de 10,000, et la raison en est qu'une population au-delà de 10,000 ne serait pas isolée. Ils peuvent vivre leur propre vie communautaire. Actuellement, par exemple, si le projet de loi est adopté, nous pouvons diriger toutes les régions métropolitaines de Whitehorse et considérer ces régions comme métropolitaines et urbaines, alors Whitehorse dépasse la limite de 10,000. Ce que nous voulons faire comprendre par l'intermédiaire du comité c'est que si l'allocation à un bureau quelconque est éliminée à cause d'une réévaluation des facteurs pour une communauté isolée, alors le bureau perd seulement $180 par année. Les employés de ce bureau ne perdront pas $1,200 ou $800 immédiatement; ils perdraient seulement selon une base graduelle $180 par année; et nous espérons pouvoir négocier pour contrebalancer cet effet. Maintenant, nous n'avons pas réussi et c'est une autre de nos frustrations. Si l'allocation n'était pas diminuée mais tout simplement grâce au reclassement il y aurait une diminution, ils auraient cette protection. Mais, comme je l'ai mentionné auparavant, toutes nos objections n'ont pas été acceptées par le comité.

Je devrais mentionner, lorsque nous parlons du Conseil national mixte, que nous n'avons pas été frustrés dans nos efforts et que nous croyons que nous avons fait beaucoup de progrès. Dans le rapport du comité en 1969, il y a un engagement concernant la participation du Bureau fédéral de la statistique au système lui-même et réellement c'est ce qui a déjoué nos efforts depuis 1969. La participation et les engagements ont été pris à ce

[*Text*]

and that chairman is now chief of staff relations of Treasury Board. The commitments that were made to the Committee were not met by DBS. There was a commitment that they would survey each locale every two years, on a request of the Committee itself that they would go into locales and update their surveys, and two years after we get a survey where the allowances are dropped and reclassified downwards and some allowances are discontinued on the basis of an October 1, 1969 survey. A commitment was made in March, 1969 that DBS would try to maintain a current index for all locales in the North. And when I speak about one person on a part-time basis being assigned to survey all these northern locales, where we are talking about 2600 of the 5500 employees now covered under the isolated posts allowances, then we are talking about a system where the allocation of manpower resources leaves something to be desired. As I say, we have been frustrated with DBS. Some of our membership are asking that we throw the system out the window, but I think we cannot get frustrated by a few months of red tape, a few months of trying to effect the design itself, because I think the system that is effected, if DBS operates correctly, is one that is easily understandably by the employees concerned and gives an objective look at each community.

• 1025

I am not too critical of the substance and the nature of the reports themselves; I am critical of the mechanics that go around it. If the employees concerned knew the mechanics were ones that were workable, ones that were effective, then I think the frustrations and the reservations they now have about the isolated post allowances as explained in the bulletin that you have would not be as they are today.

The committee tried to devise 10, 12, 15 types of systems of looking at isolated post allowances, of creating an objective base on which an allowance system would be set up for all public service employees in these locales, regardless of their classification. The system we came up with was hopefully in our view the best one that was available at the time, and if there is a better one we would like to hear about it. We felt that this was the best way to deal with it. The mechanics that come in after; let us say a philosophical report or the objective report, were not what we thought they would be; that is where our frustrations came in. DBS did not own up to their commitments. Perhaps the commitments were made by Treasury Board not knowing that DBS in relation to government cutbacks and everything else would decide where the cutbacks should come in so far as staff and travel expenses.

If you saw the travel expense criteria for the people of DBS you would be very amazed. I am sure Mr. Orange would be amazed on the basis that he knows what it would cost normally to go up North. We are frustrated that they have not allocated not only the money involved but the staff involved to effect a necessary input into the system itself. We have 5,000 people across Canada and

[*Interpretation*]

moment-là auprès du président du comité et auprès de nous-mêmes, et ce président est maintenant chef des relations du personnel du Conseil du Trésor. Les engagements qui ont été pris auprès du comité n'ont pas été honorés par le Bureau fédéral de la statistique. Ils s'étaient engagés à étudier chaque bureau tous les deux ans sur demande du comité lui-même et qu'ils iraient dans les bureaux pour mettre à jour leurs études, et deux ans après nous obtenons une étude selon laquelle les allocations sont éliminées ou après reclassement sont diminuées et certaines allocations sont discontinuées en se fondant sur une étude du 1er octobre 1969. Un engagement a été pris en mars 1969 selon lequel le Bureau fédéral de la statistique tenterait de maintenir un index courant de tous les bureaux du Nord canadien. Et lorsque je parle d'une personne qui a été affectée à temps partiel pour étudier tous ces bureaux dans le Nord, lorsque nous parlons de 2600 à 5500 employés maintenant assujettis aux allocations de poste isolé, nous parlons d'un système où l'allocation des ressources de main-d'œuvre laisse à désirer. Comme je l'ai dit auparavant, en ce qui a trait au Bureau fédéral de la statistique, nos efforts ont été vains. Certains de nos membres nous ont demandé d'abandonner le système, mais je ne crois pas que nous pouvons être déjoué par quelques mois de formalité administratives, par quelques mois de tentatives d'accomplir le projet lui-même, parce que je crois que le système, si le Bureau fédéral de la statistique l'applique correctement, peut être facilement compris par les employés concernés et donne un aperçu objectif de chaque communauté.

Je ne pose pas de jugement à l'égard de la substance et de la nature des rapports eux-mêmes; mes critiques visent les mécanismes qui l'entourent. Si les employés en question savaient que les mécanismes étaient des mécanismes efficaces, alors je crois que les frustrations ainsi que les réserves qu'ils ont actuellement à propos des allocations des postes isolés comme l'explique le bulletin que vous possédez, ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui.

Le Comité a essayé de mettre au point 10, 12, 15 types de systèmes touchant les allocations des postes isolés, de créer une base objective sur laquelle le système d'allocations serait établi pour tous les employés de la Fonction publique en ces endroits, sans tenir compte de leur classification. Le système que nous avons établi nous semblait le meilleur qui était disponible à l'époque, et s'il y en a un meilleur nous aimerions le savoir. Nous avons pensé que c'était la meilleure façon de traiter cela. Les mécanismes qui viennent après disons un rapport philosophique ou le rapport objectif n'ont pas été ce que nous pensions qu'ils seraient; c'est de là que vient notre frustration. Le BFS n'a pas respecté ses engagements. Peut-être que les engagements ont été faits par le Conseil du trésor et que ce dernier ne savait pas que le BFS en relation avec les réductions gouvernementales et toutes les autres choses aurait décidé sur quoi porteraient les déductions de personnel et de frais de déplacements.

Si vous connaissiez les critères des frais de déplacement pour les gens du BFS, vous seriez abasourdis. Je suis sûr que M. Orange serait renversé parce qu'il sait combien cela coûterait normalement afin d'aller dans le Grand Nord. Notre frustration vient du fait que non

[*Texte*]

2,600 people up North who must be, in our view, satisfied—not only because they are our members but because they are public service employees—with the system that is in effect to reward them for the relative unattractiveness and the relative high cost of community life in the North. I think we have to satisfy these people that the best is being done for them, and we are not at the present time.

Frustration up North is widespread, and I am sure you know it as well as I do. We recognize that the system itself leaves something to be desired and we are now in the shooting box, if you want to put it that way, because of the fact that we are the ones that the members look to for some effective, quick and ready answers. We are hopeful that with your help and with Treasury Board's help, we will be able to get DBS to put the mechanics in order. If so, and until that time, I think we are prepared to accept the brunt as we are now of all the criticism we are accepting at the present time, on the basis that the union is the one who is supposed to answer. If we were answering now, we would throw it to the bargaining table, but then how do you throw it to the bargaining table when you bargain group by group. We are not bargaining isolated post allowances for every group, and that is one of the reasons we are continuing to be frustrating and we will continue to press DBS, either through this forum, through the Treasury Board and through any forum we can to effect a mediation of the present system. Whether or not we do is another matter. If we do not then I think we are going to have to reassess our position in the National Joint Council in so far as reference of this matter to NJC.

The Chairman: Does that complete your question, Mr. Orange?

Mr. Orange: I will come back later, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Borrie is next and then Mr. Barnett.

Mr. Borrie: Mr. Chairman, Mr. Foley, I am happy to hear your statement this morning because, as Mr. Orange has already commented, probably some of your members do not believe you have been working on this as hard as you have. This is why I think it is so important that the documents that you have either be made available to the Committee or to us individually so that we can pass them on. Most of the questions have been answered and you have covered it so ably that you leave very little for us to dig into. I am particularly interested in the Fort Nelson situation where it was dropped completely. As you know DBS made the comparison with Vancouver. However, that is not the source of Fort Nelson produce nor for their goods; they generally get them through Edmonton. If in the resurvey by DBS it is found that the weighting with Vancouver was in error and that dropping Fort Nelson from the isolated allowance was also in error, would you press for retroactivity? This would apply to all areas certainly but I am thinking of Fort Nelson particularly.

[*Interprétation*]

seulement l'argent n'a pas été autorisé mais également que le personnel ne l'a pas été non plus. Nous avons 5,500 personnes dans tout le Canada et 2,600 personnes dans le Nord qui doivent avoir satisfaction—non seulement parce qu'elles sont membres mais parce qu'elles sont des employés de la Fonction publique—avec le système en place pour les récompenser dûment que d'attrait relatif et du coût élevé relatif de la vie communautaire dans le Nord. Je crois que nous devons convaincre ces gens que les meilleures choses sont faites pour eux et nous ne sommes pas convaincus actuellement.

La frustration dans le Nord est très répandue et je suis sûr que vous le savez aussi bien que moi. Nous reconnaissons que le système lui-même laisse quelque peu à désirer et nous servons de cible actuellement étant donné que nous sommes les personnes sur lesquelles comptent les membres pour trouver des réponses rapides et adéquates. Nous espérons qu'avec votre aide et celle du Conseil du Trésor nous pourrons faire en sorte que le BFS mette de l'ordre dans les mécanismes. D'ici là, je crois que nous sommes prêts à accepter le choc de toute l'écruité que nous acceptons actuellement, en nous fondant sur le fait que le syndicat doit répondre. Si nous répondions maintenant nous l'enverrions à la table de négociations et alors comment le lancer sur la table de négociations lorsque l'on négocie groupe par groupe. Nous ne négocions pas les allocations des postes isolés pour chaque groupe, et c'est une des raisons que nous continuons à être frustrés et nous continuerons à presser le BFS, soit au moyen de la présente réunion, soit par le Conseil du trésor et par toute réunion qui pourra effectuer une médiation du système actuel. Que nous le fassions ou non est une autre question. Si nous le faisons, je crois alors que nous devrons réaffirmer notre position au Conseil national mixte en autant que cela concerne le Conseil.

Le président: Cela termine-t-il votre question, monsieur Orange?

M. Orange: J'y reviendrai monsieur le président.

Le président: M. Borrie est le suivant et ensuite M. Barnett.

M. Borrie: Monsieur le président, monsieur Foley, je suis heureux d'écouter votre exposé ce matin étant donné que, comme l'a déjà observé M. Orange, certains de vos membres ne croient pas que vous ayez autant travaillé là-dessus. C'est pourquoi il est tellement important que les documents que vous avez rendu disponibles au Comité ou à nous sur une base individuelle, de sorte que nous puissions les faire circuler. On a répondu à la plupart des questions et vous l'avez couvert de façon tellement efficace qu'il ne nous reste pas grand-chose à dire. Je suis surtout intéressé à la situation du Fort Nelson lorsqu'il a été complètement abondonné. Vous n'ignorez pas que le BFS a fait la comparaison avec Vancouver. Cependant ce n'est pas la source du produit du Fort Nelson ni de leurs denrées; ces choses proviennent d'habitude par Edmonton. Si au cours de la nouvelle analyse du BFS on trouve que la comparaison avec Vancouver était une erreur et que le fait d'arrêter les allocations d'isolement pour le Fort Nelson était également une erreur, est-ce que vous demanderiez la rétroactivité? Cela pourrait s'appliquer à toutes les régions bien sûr mais je pense surtout au Fort Nelson.

[*Text*]

• 1030

Mr. Foley: I think our telegram to Mr. Drury on January 29, 1971, was quite direct to him that postponement should be made. No postponement was made at the time. All these allowances were either dropped completely, deleted or were reclassified downwards, effective February 1, 1971. We are continuing to press in the committee, each time that I meet with the National Joint Council committee or each time I correspond with DBS to press for February 1, 1971 reinstatement of the allowances if circumstances warrant it. We were critical—and I have to mention this—we were critical when we spoke to DBS and when we spoke to the Treasury Board in March 1969 when the committee report was issued about the sources of supply or points of departure that they chose for a number of these locales.

The Dominion Bureau of Statistics had made a commitment at that time through the committee chairman that they would also review the points of departure that they had chosen for these locales. To date, nothing has been done in this regard either. In other words, we have a commitment from DBS that they would verify, not only with the employees in that locale but with the local merchants, with the local businessmen as to really the actual points of departure as opposed to the one on paper on the basis of the easiest point or the cheapest air fare or something. What has happened since that time is really nothing. We have had commitments from DBS since that time that they would when the resources are available—I think this is in quotation marks—when the resources are available effect this reassessment of the points of departure for each one of these locales. That is the over-all objective.

If we get the shortage of manpower that is now in effect in DBS lessened to some extent and we get the funds unfrozen, I think then we could impress upon DBS the importance of reassessing this situation. Even if we do not get that reassessed, at the present time if they do find out that any one of these locales—they proceeded to Whitehorse and that is the first result we are going to get—if we find out that the index for Whitehorse is far from what it was on October 1, 1969 we will continue to press and exert all pressure we can. I do not know how far we will go. We are going to exert as much pressure as we can to get the allowance reinstated as of February 1, 1971 on the basis that when it was dropped in 1971, it was dropped on improper information. I think the same thing applies to Fort Nelson. If it is reinstated on the basis of the DBS survey they are now effecting up in Fort Nelson, then I think we are going to have to ask for reinstatement effective February 1, 1971 and stand hard to that rule. Why should they have dropped it in the first place? The survey they did in Fort Nelson, I think, was based on 1969 data in addition to what was currently presented for Whitehorse.

Mr. Borrie: Yes. The figures that I have of Fort Nelson in comparison with Edmonton show that there should have been an increase in the allowance rather than drop-

[*Interpretation*]

M. Foley: Je crois que notre télégramme expédié à M. Drury le 29 janvier 1971 était très direct à l'égard de la remise qui devrait être faite. Aucune remise n'a été effectuée à cette époque. Soit que ces allocations aient été abandonnées complètement, effacées, ou reclassifiées vers le bas à partir du 1er février 1971. Nous continuons à faire pression sur le comité chaque fois que je rencontre le comité du conseil national mixte, chaque fois que je corresponds avec le BFS afin d'obtenir le rétablissement des allocations à partir du 1er février 1971 si les circonstances le garantissent. Nous avions des critiques à faire—et je dois mentionner cela—nous avions des critiques à faire lorsque nous avons parlé au BFS et lorsque nous avons parlé du Conseil du trésor en mars 1969, lorsque le rapport du comité a été publicé et traité des sources d'approvisionnement ou des points de départ qu'ils avaient choisis, pour un certain nombre de ces localités.

Le Bureau fédéral de la statistique a fait une promesse à cette époque par l'entremise du président du comité de revoir également les points de départ qu'ils avaient choisis pour ces localités. Jusqu'à maintenant, rien n'a été fait à ce sujet. En d'autres mots, nous avons une promesse du BFS pour vérifier non seulement les employés de cette localité mais aussi les marchands locaux, les hommes d'affaires locaux afin de rallier les points réels de départ par opposition à ceux qui sont indiqués sur le papier en se basant sur le point le plus facile ou les frais meilleurs marchés de transport aérien ou quelque chose. Ce qui s'est produit depuis n'est rien en réalité. Nous avons eu des engagements de la part du BFS depuis cette époque—et je crois que cela est indiqué entre guillemets—que lorsque les ressources seraient disponibles, cette nouvelle évaluation serait faite à l'égard des points de départ pour chacune de ces localités. C'est l'objectif général.

Si la pénurie de main-d'œuvre qui sévit actuellement au BFS diminuait jusqu'à un certain point, et que les fonds seraient débloqués, je crois que nous pourrions faire valoir au BFS l'importance de réévaluer la situation. Même si cela n'est pas réévalué actuellement si l'on trouve que l'une de ces localités—le bureau a commencé par Whitehorse et les premiers résultats proviendront de là—si nous nous apercevons que l'index de Whitehorse est loin de ce qu'il était le 1er octobre 1969, nous continuerons à faire pression. Je ne sais pas jusqu'où cela ira. Nous allons exercer autant de pression que possible afin que l'allocation soit réétablie à partir du 1er février 1971 en nous basant sur le fait que lorsque l'allocation a été abandonnée en 1971, elle a été abandonnée à partir de renseignements impropres. Je crois que la même chose s'applique au Fort Nelson. S'il est réétabli à partir de l'analyse du BFS, qui se fait actuellement au Fort Nelson, je crois alors que nous devrons demander leur établissement à partir du 1er février 1971 et nous maintenir à cela. Pourquoi l'ont-ils abandonné tout d'abord? L'analyse qui a été faite à Fort Nelson je crois a été basée sur les données de 1969 en plus de ce qui était présenté de façon courante pour Whitehorse.

M. Borrie: Oui. Les chiffres que j'ai à l'égard du Fort Nelson en comparaison avec Edmonton indiquent qu'il aurait dû y avoir un accroissement de l'allocation plutôt

[*Texte*]

ping it completely. The reason that I am quite concerned about Fort Nelson, as you are probably aware, is that the PGE is being constructed right into Fort Nelson from Fort St. John and will be completed by July 1, I believe. This is going to mean a difference in the buying habits of the community. Undoubtedly, if the rail has any influence on reducing prices, then Fort Nelson certainly could be taken off the isolated allowance. But in the meantime, they have had to give up all their allowances from February until that time, which I do not believe is fair, and which I would hope the Alliance would fight for in that regard.

Mr. Foley: Yes. We will continue to press for it now.

Mr. Orange: What is the best means, Mr. Foley, of transmitting the Alliance's reaction to the survey in Whitehorse to members of this Committee? In other words, we would like to be informed about your reaction to this particular survey. Can this be done?

Mr. Foley: We could make available some correspondence to you once we have received the results from the survey.

The Chairman: Make it available to the Clerk of the Committee and he will make sure that it gets to the members.

Mr. Orange: If you would do this I think we will be marching in step with you.

Mr. Borrie: We had Treasury Board and DBS people before us last Tuesday. They said that they had not received very many grievances on the reduction in isolated pay. In comparison with theirs did you have a number of them from employees, from your members?

Mr. Foley: I would suggest that the Treasury Board should not have replied and perhaps the department should have replied because the grievances that would be issued would perhaps not be adjudicable on the basis that there is no collective agreement provision for isolated post allowances and the final and binding decision would have to be made at the deputy level. I am surprised that Indian Affairs is not aware of all the grievances that were issued. We were advised by our local and by our membership in the North, especially in Whitehorse and Yellowknife and some of these other locales and maybe Fort Nelson, that our grievances were to be issued, and they were issued in January or February. Perhaps they have not worked their way up to the final level at this time but I know that they are in the mill. The grievances went to two sources, the department concerned and us. They would not reach the Treasury Board for the main reason that they cannot be sent to adjudication, they would have to be a final and binding decision at the department level. But they have not even got to the departmental level because at that point in time hopefully we will be involved in making a representation to the department on it.

[*Interprétation*]

qu'un abandon complet. La raison qui me pousse à être inquiet à propos de Fort Nelson c'est que, comme vous le savez sans doute, le PGE est en construction à Fort Nelson à partir du Fort St. John et ce serait terminé au plus tard le 1er juillet je crois. Cela impliquera une différence dans les habitudes d'achats des gens de la localité. Sans aucun doute, si le rail a quelque influence pour réduire les prix, alors on pourrait retirer de la localité de Fort Nelson l'allocation d'isolement. Mais cependant, les habitants de Fort Nelson aurait eu à laisser aller leurs allocations à partir de février jusqu'à ce moment-là, ce qui je crois est injuste, et j'espère que l'alliance se battra pour cela.

M. Foley: Oui. Nous continuerons à exercer des pressions maintenant.

M. Orange: Quelle est la meilleure façon monsieur Foley de transmettre la réaction de l'alliance à l'égard de l'analyse à Whitehorse aux membres du présent comité? En d'autres mots, nous aimerions être informés à propos de la réaction à cette analyse particulière. Est-ce que cela est possible?

M. Foley: Nous pourrions rendre disponible pour votre gouverne certaines correspondances après que nous aurions reçu les résultats de cette analyse.

Le président: Rendez-là disponible au greffier du comité et il fera en sorte qu'elle soit distribuée aux membres.

M. Orange: Si vous faisiez cela, nous marcherions du même pas que vous.

M. Borrie: Ce dernier mardi, nous avons eu devant nous des membres du Conseil du trésor et du BFS. Ils ont déclaré qu'ils n'avaient pas reçu beaucoup de griefs sur la réduction de la paie d'isolement. Aux fins de comparaison, en avez-vous reçu beaucoup des employés, de vos membres?

M. Foley: Le Conseil du trésor n'aurait pas dû répondre. Et peut-être que le ministère aurait dû répondre étant donné que les griefs n'auraient pas pu être jugés parce qu'il n'y a pas de disposition de convention collective concernant les allocations de postes isolés et la décision définitive et liante aurait été faite au niveau du sous-ministre. Je suis surpris que les Affaires indiennes ne soient pas au courant de tous les griefs qui ont été émis. Nous avons été avertis par nos locaux, et par nos membres dans le nord, surtout à Whitehorse et à Yellowknife et certaines des autres localités et peut-être le Fort Nelson, que nos griefs devaient être émis et ils l'ont été en janvier ou en février. Peut-être que ces griefs ne sont pas parvenus au niveau définitif actuellement mais je crois qu'ils sont dans la filière. Les griefs ont été transmis à deux sources, le ministère concerné et nous-mêmes. Ils ne sont pas parvenus au Conseil du trésor pour la bonne raison qu'ils ne peuvent pas être envoyés en jugement; il y aurait eu une décision définitive et liante au niveau ministériel. Mais ils ne sont même pas parvenus au niveau ministériel étant donné qu'à cette époque, nous l'espérons, nous serons dans la capacité de présenter une instance au ministère là-dessus.

[*Text*]

• 1035

Mr. Borrie: I see. Were you consulted in any way by DBS in the method they would be employing in this reassessment?

Mr. Foley: As a result of the announcement to us that the allowances were to be dropped effective February 1, 1971, a meeting was held with DBS on February 5, 1971, to which all the committee members attended and they explained to us the survey itself and how it was to be set up. They said at the time and it was subsequently agreed to through the committee that if they had to review the manner in which they were going to effect the survey—then we were talking about the fall or winter of 1971—so we were frustrated. Not only did we disagree with the extent of the survey and the date of the survey, but we disagreed with some of the elements in it. For example, they do not include rents. Why should they not include rents; that should be one of the major considerations up North.

We had to agree that the first step was to get in there and get DBS to go in and do an up-to-date survey effective as soon as possible. They agreed after some consultation, after some pressure, from different sources that we used, that they would proceed in May to Whitehorse and to some other locales up North to effect a current survey of living costs. Granted, it would be on the basis of what we called the erroneous or irrational index, everything else considered, but, at least we are going to get a survey that is up-to-date, then we will proceed from there. I do not know what action we are going to take. Our reaction to the survey will have to be based on what it looks like when it finally comes out.

Mr. Borrie: Rent is not included and neither are expenses involved in medical and dental treatment; persons have to leave Fort Nelson and other isolated areas to get into Edmonton or Vancouver for the special treatment.

Mr. Foley: Right. There are about six items which were critical and which we think should be given proper weight in an index. Rents and the item to which you refer are two of the items, and there are four others. I believe they are in my document here and I could refer to them. There are six items that we would like to get included in the index. We would also like to get consumer habits up North. At the present time, all we can do on the basis of the allocation of one man to a northern locale is try to effect through this Committee and through other resources an up-to-date survey of living costs in the North based on the present index, poor as it is, but at least they are going to do an up-to-date survey. After we get this survey, we will continue to pressure for allocation of better resources for doing these surveys.

Mr. Borrie: If I read you correctly, you appear to be reasonably happy with what is to be included in the resurvey that is now taking place, with the exception...

Mr. Foley: On the basis that it is the best we can effect over the next period of time. If they had 10, 12, 15 or 20 people working on this, we would like to effect a different weighting and then proceed up North. At the present

[*Interpretation*]

M. Borrie: Je vois. Le Bureau fédéral de la statistique vous a-t-il consulté pour la méthode à employer dans la réévaluation?

M. Foley: A la suite de l'annonce qu'on nous a faite que les allocations devaient être réduites à partir du 1er février 1971, nous avons tenu une réunion avec le BFS le 5 février 1971 à laquelle tous les membres du Comité étaient présents et ils nous ont expliqué leur enquête et comment ils allaient la faire. Ils nous ont dit aussi que cela a été accepté subséquemment par le Comité qu'ils devaient reviser la façon par laquelle ils allaient exécuter l'enquête—c'est alors que nous avons parlé de l'automne ou de l'hiver 1971—ainsi nous avons été déçus. Nous n'étions non seulement pas d'accord avec l'estimation de l'enquête et la date de l'enquête, mais nous n'étions pas d'accord avec certains autres éléments. Par exemple, ils ne tiennent pas compte des loyers. Pourquoi ne tiendraient-ils pas compte des loyers; cela devrait être une des principale considération dans le Nord.

Nous sommes d'accord pour que la première étape soit de se rendre là-bas et que le BFS y aille et fasse une enquête à jour dès que possible. Ils ont accepté après quelques consultations après des pressions, qu'ils allaient entrer en action en mai à Whitehorse et aussi dans d'autres bureaux du Nord pour réaliser une enquête sur le coût de la vie. D'accord, ce serait sur une base que nous appelons erronée ou irrationnelle, tout considéré, mais, nous aurons au moins une enquête à jour, et notre action partira de là. Je ne sais pas encore quelle ligne d'action nous allons adopter. Notre réaction face à l'énquête sera basée sur son contenu lorsqu'enfin il sortira.

M. Borrie: Le loyer n'est pas inclus ni les autres dépenses qu'entraînent les soins dentaires et médicaux; certains doivent quitter Fort Nelson et d'autres régions isolées pour se rendre à Edmonton ou Vancouver afin de recevoir des traitements spéciaux.

M. Foley: Exact. Il y a environ 6 items qui étaient critiques et auxquels nous devions accorder une place particulière dans l'index. Les loyers, item dont vous vous référez sont deux items et il y en a quatre autres. Je crois les avoir dans mon document ici, et je pourrais les reporter. Il y a environ 6 items que nous aimerions inclure dans l'index. Nous aimerions connaître les habitudes des consommateurs dans le Nord. A l'heure actuelle, dont ce que nous pouvons faire en se basant sur l'allocation d'un homme à un bureau local est d'essayé de réaliser une enquête au Comité et concernant les autres ressources pour le coût de la vie dans le Nord à partir de l'index actuel, pauvre comme il est, mais au moins ils vont faire une enquête à jour. Après avoir reçu cette enquête, nous continuerons de faire pression pour une répartition des meilleures ressources pour faire ces enquêtes.

M. Borrie: Si je vous comprenais bien, vous semblez être heureux que cela doit être inclus dans la revision qui a maintenant lieu, à l'exception...

M. Foley: C'est ce que nous pourrons faire de mieux dans la prochaine période. S'ils ont eu 10, 12, 15 ou 20 personnes qui ont travaillé là-dessus, nous aimerions faire une évaluation différente ou continuer jusqu'au

[*Texte*]

time they have told us that on the basis of people who are now experienced in these methods, etc., if we wanted to reassess the weighting it would take them at least until late winter of 1971 or probably 1972 before they could prepare any type of new index. In view of the pressure from our membership we were prepared to wait until 1972 before we got a current survey, because that is what we would have to do. Perhaps the political decision, regardless of what we will do in the fall and what pressures will exert in the fall, is for them to reassess their index, but at least let us give them the indication that we want an up-to-date survey of Whitehorse and of these other northern locales on the basis of the poor index as is currently established. At least let them go in and give us one. We do not agree with the index. We do not agree with it for four or five main reasons, but at least we will have an index based on living costs at that point in time.

Mr. Borrie: Do you know how many people are included in this survey team?

Mr. Foley: I believe there would not be more than a handful; at least that is better than the part-time worker at the present time.

Mr. Borrie: Thank you.

The Chairman: Mr. Barnett.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, I would like to ask one or two questions in regard to the factors that are used in the weighting. We were told about the situation in Whitehorse where people leave their cars running in the wintertime with the resultant extra consumption of fuel. On this question of using Vancouver as a point of departure, I did spend some time in the kind of territory represented by my friend, the member for Prince George-Peace River. I can think of quite a few winter days when one left one's car running there.

Mr. Borrie: At Fort Nelson, yes.

Mr. Barnett: No mention was made of the consideration in the index given to the requirements for clothing. I can appreciate Winnipeg as a point of departure; it may not be all that much different in respect to the need for special winter clothing and so on. The suggestion that Vancouver is used as a point of departure, it seems to me, brings in obviously some question in regard to the clothing factor in the total picture. I wonder if our witness could give us any indication of the reaction on this score?

• 1040

Mr. Foley: The reaction from our membership up North was really on two bases. The weighting of the index did not include the rental costs and it also did not include the reassessment of northern locals and consumer habits. I think if I can make available to the Committee a report of DBS on the weighting diagram of the consumer price index it will give you some indication of what is apportioned in the index. Let us say that the index is 100 per cent. It will tell you what proportion of that 100 per cent is allocated for weighting purposes to fuel and utili-

[*Interprétation*]

Nord. L'heure actuelle, ils nous on dit qu'en ce qui concerne les personnes qui n'ont aucune expérience dans ces méthodes, etc., si nous désirerions refaire l'évaluation ils devront travailler jusque tard dans l'hiver 1971 ou probablement jusqu'en 1972 avant qu'ils puissent préparer un nouvel index. En raison de la pression de nos membres, nous sommes prêts à attendre jusqu'en 1972 pour avoir le résultat de l'enquête parce que c'est ce que nous aurions à faire. La décision politique, sans tenir compte de ce que nous ferons à l'automne et quelle pression nous employerons à l'automne, est pour eux un moyen de réévaluer leur index, mais au moins disons-leur que nous voulons une enquête à jour de Whitehorse et de d'autres bureaux régionaux dans le Nord en vertu du pauvre index qui généralement est établi. Au moins laissons-les nous en donner un. Nous n'acceptons pas l'index. Nous ne l'acceptons pas pour 4 ou 5 bonnes raisons, mais au moins nous aurons un index basé sur le coût de la vie à ce moment-là.

M. Borrie: Savez-vous combien il y a de gens qui travaillent pour l'enquête?

M. Foley: Je crois qu'ils ne seront qu'une poignée; au moins ce n'est que des travailleurs à temps partiel.

M. Borrie: Merci.

Le président: Monsieur Barnett.

M. Barnett: Monsieur le président, j'aimerais poser une ou deux question en ce qui concerne les facteurs qui ont été utilisés dans l'évaluation. On nous a dit que les gens de Whitehorse laissent leurs autos en marche en hiver ce qui a pour résultat une trop grande dépense de combustibles. Pour ce qui est de se servir de Vancouver comme point de départ, j'ai déjà passé quelque temps sur un territoire semblable à celui que représente mon ami, membre pour Prince George-Peace River. Je me souviens d'un certain nombre de jours d'hiver pendant lesquels certaines personnes laissaient leurs autos en marche.

M. Borrie: A Fort Nelson, oui.

M. Barnett: On a fait aucune mention en ce qui a trait à l'index pour des exigences de vêtements. J'aimerais que Winnipeg soit au point de départ; il n'y aurait pas beaucoup de différence en ce qui concerne le besoin de s'habiller chaudement pour les hivers particuliers. La suggestion que Vancouver soit le point de départ, selon moi, pose évidemment certaines questions en ce qui concerne les vêtements. Je me demande si notre témoin pourrait nous donner certaines informations là-dessus?

M. Foley: La réaction de nos membres qui sont allés dans le Nord fut à partir de deux points. L'augmentation des indices ne comprenait pas les frais de location ni la réévaluation des habitations et des habitudes de consommation dans le Nord. Je pense que si je peux faire parvenir au Comité un rapport du Bureau fédéral de la statistique concernant le tableau des augmentations des indices des prix de consommation, cela vous donnerait une idée de la distribution en ce qui a trait aux indices. Disons que l'indice représente 100 p. 100. Il vous indiquera

[*Text*]

ties and what proportion is allocated to clothing, etc. If in the North we talk of 11.3 per cent of the total expending package being allocated to clothing, I think that is being a little unrealistic, and I think this is one of the items about which our membership was critical. We made available to our membership a copy of the consumer price index for Canada on which the weighting factors are based and they were very critical. They agreed that they could not arrive at a conclusion. For example, if they go in and price a piece of steak and it is $2.50 a pound up North and $1.50 down South, they could not reach the conclusion that they should be given 100 per cent more money for all their food. They agreed there had to be an index involved on the basis of consumer habits, but they were very critical of the consumer price index because it was established on the basis of consumer habits at southern locales such as Vancouver, Ottawa and Montreal.

As I said, I can make this available to the Committee but I think you would be as critical as I am about the consumer habit weightings. For example, 11 per cent for clothing and gas. Car gas is .5 per cent, and if we talk about the total operation of fuel and utilities up North—coal, fuel oil, gas, electricity, etc.—it is 4.4 per cent of the total 100 per cent index, and I think that would be unrealistic. I was up North for a period of time and you can conclude on the basis of what it cost at that point in time that 4.4 per cent is totally unrealistic, but this is the way the consumer price index is set at the present time.

As I mentioned earlier, when you get into this situation of working with DBS and when they only have one person working part-time on it plus having trouble with their expense and their manpower allocations, we have to proceed on a steady-pace basis. I think the first pace we have to take is to get an up-to-date survey, regardless of our criticisms of the present index and how it is established. Our next step, and it is a real big step—and hopefully we can expect something by mid-1972—is to get from DBS a four to five-page weighting of the consumer price index based on northern consumer habits—not on 1957 northern consumer habits but 1971 northern consumer habits. The DBS index that is now established for southern locals is a five-page document and it just outlines the percentages allocated to different foods, housing, clothing, etc., but I think we would like to get one for northern locals. We do not have one at the present time.

It is terribly frustrating to the membership and to ourselves because we are trying to explain and sell this document on the basis that this is the best way in our view, after researching it for two to three years and working with Treasury Board on a national joint council committee, to approach it. I think if we are trying to make a pitch to these people and do an appropriate selling job, then I think the frustration enters into it when we look at DBS and the commitments DBS made, and we are now talking about a consumer price index. In 1969 they admitted they should have a consumer price index for northern locals and that they would work on it. To date no work has been done on a consumer price index for northern locals. DBS is still working on a consumer price index to up-date, for all Canadian cities across Canada, the 1957 index now in existence.

[*Interpretation*]

quelle est la proportion de ce 100 p. 100 qui est alloué afin d'augmenter les montants versés en ce qui a trait au carburant et aux services publics, ainsi que la proportion qui est allouée pour les vêtements, et cetera. Je crois que lorsqu'on dit, dans le Nord, que 11.3 p. 100 du montant total des dépenses devrait être accordé pour des vêtements, je suis d'avis que c'est prendre une position un peu irréaliste, et je crois qu'il s'agit ici d'un des articles que nos membres ont critiqué. Nous avons donné à nos membres une copie de l'indice des prix de consommation pour le Canada sur lequel les facteurs d'augmentation de versements sont basés, et ils ont été très critiques. Ils étaient d'accord qu'ils ne pouvaient pas en venir à une conclusion. Par exemple, en établissant le prix d'un bifteck, et lorsque le prix dans le Nord se chiffre à $2.50 tandis que dans le Sud il est $1.50, qu'ils ne pouvaient pas en conclure qu'il fallait leur accorder une augmentation en argent de 100 p. 100 pour toute leur nourriture. Ils étaient d'accord qu'il fallait utiliser un indice fondé sur les habitudes de consommation, mais ils étaient très critiques en ce qui a trait à l'indice des prix de consommation parce qu'il était établi sur la base des habitudes de consommation dans des lieux tels que Vancouver, Ottawa et Montréal, qui se trouvent tous au sud.

Comme je vous l'ai dit, je peux mettre cela à la disposition du Comité, mais je pense que votre attitude serait aussi critique que la mienne en ce qui a trait aux versements supplémentaires ayant trait aux habitudes de consommation. Par exemple, 11 p. 100 pour les vêtements et pour l'essence. L'essence utilisée par les voitures représente .5 p. 100, et lorsqu'il s'agit de l'utilisation totale en ce qui a trait au carburant et aux services publics dans le Nord—charbon, huile de chauffage, essence, électricité, et cetera.—Cela représente 4.4 p. 100 de l'index total de 100 p. 100—et je crois que cela ne serait pas réaliste. J'ai été dans le Nord durant un certain temps, et on peut conclure d'après les frais à cette époque-là, que 4.4 p. 100 est totalement irréaliste, mais l'index des prix de consommation est établi de cette façon à l'heure actuelle.

Comme je l'ai dit plus tôt, lorsqu'on se trouve dans une situation où il faut travailler avec le Bureau fédéral de la statistique, et lorsqu'il n'y a qu'un individu qui travaille dans ce domaine à temps partiel, et lorsqu'il y a des problèmes à défrayer les dépenses et les allocations au personnel, il faut procéder de façon assurée. Je pense que la première chose qu'il faut faire c'est de faire une enquête qui soit à date, sans se soucier des critiques faites à l'égard de l'index actuel et de la façon qu'il fut établi. Ensuite, et il s'agit d'une mesure très importante—et nous espérons pouvoir avoir, certains résultats vers le milieu de l'année 1972—il s'agit d'obtenir du Bureau fédéral de la statistique un tableau de quatre ou cinq pages indiquant la valeur supplémentaire à ajouter à l'index des prix de consommation fondé sur les habitudes de consommation dans le Nord, pas sur les habitudes de consommation dans le Nord en 1957, mais plutôt celles de 1971. L'index du Bureau fédéral de la statistique établi à l'heure actuelle pour les lieux méridionaux représente un document de cinq pages qui présente tout simplement les pourcentages alloués à différentes denrées, pour l'habitation, les vêtements, etc., mais je crois que nous aimerions en avoir un qui s'applique au lieux septentrionaux. A l'heure actuelle, nous n'en avons pas.

[*Texte*]

When can we hope to get a consumer price index for northern locals? It is only through continued pressure that we will effect one in early 1972, or late 1971, or sometime in that period of time, but until we are able to effect that I think we have to live with the system as it presently exists. If we go to arbitration—and we talk about going to arbitration—can you imagine the complexities that the arbitrator would be faced with? How does he make an assessment of what the allowance should be in various locals? It is easy to say when you go to arbitration that here is the pay data for clerical and regulatory rates of pay—it is either 8 per cent, 10 per cent or 6 per cent—and let him rule on it, but how can you get him to rule on an item that is this complex? This is a summary of the situation. He is talking about a system of four factors to measure the relatively unattractive communities and then a complex consumer price index system of measuring relative costs at isolated locals as opposed to others. How does he rule on it?

We do not want to get into the situation where we have to place this before a third party. The frustrations are mounting and mounting, not only in Ottawa with our own officers but in the northern locations with our membership, and until we can effect something with DBS I think we are going to have to reassess our position in so far as this matter is concerned in joint consultation as opposed to some other form, be it negotiation or arbitration or something else.

• 1045

At the present time we will continue to press and, hopefully, the Committee will add some input to this to pressure DBS to allocate appropriate resources, not only in effecting an up-to-date survey of northern locales but a consumer price index weighted on the basis of northern

[*Interprétation*]

C'est extrêmement frustrant pour les membres et pour nous-mêmes parce que nous essayons d'expliquer et de faire accepter ce document en partant du fait qu'il s'agit, selon nous, de la meilleure méthode que nous avons pu établir après avoir passé deux ou trois ans de recherches à ce sujet et après avoir travaillé avec le Conseil du trésor au sein d'un Comité d'un conseil mixte national afin de l'élaborer. Nous sommes en train d'essayer de convaincre ces gens mais nous avons à faire face à la frustration lorsque nous avons affaire au Bureau fédéral de la statistique et lorsqu'on considère les engagements que ce dernier a pris, et maintenant nous sommes en train de discuter de l'index des prix de consommation. En 1969 ils ont reconnu qu'ils devraient avoir un index des prix de consommation pour les lieux septentrionaux et ils ont dit qu'ils étudieraient ce sujet. Jusqu'à présent, aucune étude n'a été faite afin d'établir un index de prix de consommation pour les lieux septentrionaux. Le bureau fédéral de la statistique est encore occupé à mettre à jour l'index des prix de consommation de l'année 1957, qui existe toujours, pour toutes les villes à travers le Canada.

Quand pouvons-nous espérer obtenir un index de prix de consommation pour les lieux septentrionaux? Ce n'est qu'en continuant d'exercer une pression que nous allons en obtenir un au début de 1972 ou à la fin de 1971, ou durant cette période de temps, mais d'ici-là je crois que nous devrons accepter le système tel qu-il existe à l'heure actuelle. Si nous choissons le règlement par arbitrage—et il est question d'entamer l'arbitrage—pouvez-vous vous imaginer les complications auxquelles l'arbitre aurait à faire face?

Comment peut-il évaluer ce que devrait être l'allocation dans les différents lieux? Lorsqu'on accepte l'arbitrage, il est facile de présenter les données salariales des employés—il s'agit ou bien de 8 p. 100, de 10 p. 100 ou de 6 p. 100—et ensuite de dire que l'arbitre n'a qu'à prendre une décision mais comment peut-il prendre une décision à l'égard d'une question aussi compliquée? C'est une récapitulation de la situation. Il a affaire à un système qui comprend quatre facteurs d'après lesquels il faut mesurer le manque d'attraits relatifs des collectivités, et ensuite il y a un système compliqué d'index de prix de consommation qu'il faut utiliser afin de mesurer les frais relatifs dans des lieux isolés par opposition aux autres lieux. Comment peut-il prendre une décision à cet égard?

Nous ne voulons pas nous mettre dans la situation où nous aurions à faire appel à un troisième parti afin de régler ce problème. Non seulement nos propres agents à Ottawa mais nos membres dans les lieux septentrionaux, ont à faire face à des désappointments croissants, et jusqu'à ce que nous puissons égablir une procédure avec le Bureau fédéral de la statistique je crois que nous devrons réévaluer notre position en ce qui a trait à ce problème par voie de consultation collective en oppostion à une autre forme de consultation, que ce soit la négociation, l'arbitrage ou quelque chose d'autre.

Pour le moment, nous allons continuer d'insister et nous espérons que le Comité aura du poids auprès du BFS afin que celui-ci alloue les ressources appropriées non seulement pour mener une enquête à jour des bureaux du Nord, mais aussi d'établir un indice des prix aux consom-

[*Text*]

consumer habits, and to update the 1957 index on the basis of 1971 habits. With this, I would be prepared and pleased to proceed north to explain to employees the basis on which the index is based, but to proceed now and tell them that it is a 1957 index and based on the consumer habits in Vancouver is terribly frustrating, not only to ourselves but, I can imagine, to people like Mr. Orange who have to stand in front of these people and answer to them.

Mr. Gundlock: May I have a quick supplementary?

The Chairman: Mr. Gundlock.

Mr. Gundlock: All this reference to DBS—is there going to be something come out of this last census tabulation?

Mr. Foley: Nothing that would be helpful to us. It would be of general interest to us on the age distribution and the family distribution of people in the North, in the same way that it would be to M.P.s who have constituents in the North but I do not think it would help us insofar as any of the matters under discussion with DBS and with Treasury Board at the present time are concerned.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, most of the discussion we have been having has been centred around isolated posts in the northerly part of Canada. My constituency is not classified as northern but, for the information of our witness, I represent Comox-Alberni, which is the northern three-quarters of Vancouver Island. Could you give us briefly anything of the picture as it stands at the moment with regard to those in isolated posts in coastal areas embodying principally employees of the Ministry of Transport in marine and marine-air radio services—weather reporting, lighthouses and isolated stations of that kind, and that sort of thing. Where do they fit into the total spectrum of this question of isolation allowances at the present time?

Mr. Foley: There are a number of those people in the British Columbia coastal region that are receiving an isolated post allowance and the criticism from these people has not been that heavy for two main reasons. The four structure system of measuring population, barren lands, climate, etc. that was established in 1969 on a re-assessment of the old system really did not affect any of these locations very adversely. Most of them were re-classified upwards or maintained their same allowance. Insofar as consumer habits are concerned, they are not as critical. We have not had much feedback from the people concerned on the basis that, since 1957, the relative costs versus Vancouver have been increased to the extent that it has in the North, and you only get feedback from people—at least we do—when there are problems.

Insofar as the people in the coastal regions of British Columbia are concerned, the way of measuring the relative unattractiveness and compensating for that has remained the same, really, since the old system changed to the new, and they were not unhappy with the old system.

[*Interpretation*]

mateurs établis selon la base des habitudes des consommateurs du Nord et de moderniser l'indice de 1957 selon la base des habitudes de 1971. Avec cela je serai prêt et heureux de me rendre dans le Nord pour expliquer aux employés la base de l'indice, mais d'y aller maintenant et leur dire qu'ils s'agit d'un indice de 1957 basé selon les habitudes des consommateurs à Vancouver est très frustrant, non seulement pour nous, mais j'imagine, pour les gens comme M. Orange qui doit être prêt à répondre aux questions de ces personnes.

M. Gundlock: Puis-je avoir une question supplémentaire?

Le président: Monsieur Gundlock.

M. Gundlock: Tout ce qui a été dit à propos du BFS...est-ce qu'il résultera quelque chose des données du dernier recensement?

M. Foley: Rien qui pourrait nous aider. Les données seraient d'un intérêt général pour nous en ce qui a trait à la répartition par âge et à la répartition de la famille des gens dans le Nord, de la même façon que ces données seraient d'un intérêt général pour les membres du Parlement qui ont des électeurs dans le Nord, mais je ne crois pas qu'elle nous serait utile pour ce qui a trait aux matières qui ont été discutées par BFS et le Conseil du trésor à l'heure actuelle.

M. Barnett: Monsieur le président, notre discussion a surtout portée sur les postes isolés dans le Nord du Canada. Ma circonscription n'est pas placée comme faisant partie du Nord, mais pour la gouverne de notre témoin, je représente Comox-Alberni, qui comprend les trois quarts du Nord de l'Île de Vancouver. Pourriez-vous nous donner une idée de la situation actuelle des postes isolés des régions côtières dont le personnel se compose surtout d'employés du ministère des Transports qui travaillent au service radio de la marine et de l'aviation, de la météo, aux phares et aux postes isolés de ce genre. Quel est leur statut dans le système actuel des allocations d'éloignement?

M. Foley: Il y a un bon nombre de ces personnes dans la région côtière de la Colombie-Britannique qui reçoivent des allocations d'éloignement. Pour deux raisons, ces personnes n'ont pas formulé des critiques trop violentes. Le système a quatre structures de rencensement de la population, de délimitation de régions arides et d'études du climat qui a été établi en 1969 en réévaluant l'ancien système n'a vraiment nui à ces régions. La plupart d'entre elles ont reçu une augmentation d'allocation ou ont gardé leur même allocation. Pour ce qui a trait aux habitudes des consommateurs, elles ne sont pas aussi critiques. Nous n'avons pas eu beaucoup de critiques de la part de ces personnes puisque 1957 les coûts relatifs par rapport à Vancouver n'ont pas augmenté autant qu'ils l'ont dans le Nord. D'ailleurs, les personnes formulent des critiques seulement lorsqu'il y a des problèmes.

[*Texte*]

• 1050

The consumer price index part of it, really—that is the living cost differential, which is a second part to the payment package—they are not as critical of that as the people of northern locales, for the main reason that the base has not changed.

Do not forget that Vancouver in on a 1957 consumer price, waiting. So they are on a 1957 consumer price waiting, and the relative differences between Vancouver and themselves have not changed. They have gone up naturally, in the cost of food, etc. But so has Vancouver.

Therefore it is not that critical. But I think the northern locales are critical on the basis that even though Vancouver, Edmonton, Winnipeg has gone up 10, 20, 30 per cent since 1961, since 1957 etc., we have gone up that, plus something more, and I think the same question does not come into effect when we talk about the British Columbia locales on the coastal region.

That is my own personal assessment of why we have not heard from the people concerned. It is that the relative costs that they have to put out as a result of the relative isolation of their communities have maintained the same difference with Vancouver since 1957, or since the dates on which the allowances were instituted. We have not got too much feed-back from it.

Perhaps as a member of Parliament you would have some feed-back. I have not, myself, got too much feed-back.

Mr. Barnett: The actual element of community isolation factor is more or less the same as far as they are concerned, as it was before this joint council was set up. In other words, there was not too much disagreement with the existing structure in regard to that grouping of employees.

Mr. Foley: No. In the British Columbia region, I think the majority of employees concerned were quite—I would not say pleased—but they were quite satisfied with the system as it was set up. Really, the changes that took place as a result of our Committee report did not disturb the system in so far as they were concerned. DBS has not gone into these locales since 1965. But really, the employees themselves—and I would hope this is what they have done—they deduce that DBS has not come in since 1965. But we are not too worried about it because Vancouver has gone up maybe more than that, or we have not gone up that much more than Vancouver.

Remember that the only reason we want to send DBS in is to measure the relative differences between how Vancouver has gone up and how they have gone up. So maybe they have concluded themselves that Vancouver

[*Interprétation*]

Pour ce qui a trait aux personnes dans les régions côtières de la Colombie-Britannique, la façon de mesurer le manque d'attraits de cette région et de compenser n'a pas vraiment changer depuis que l'ancien système a été remplacé par le nouveau, et les personnes n'étaient vraiment pas déçues de l'ancien système.

Enfin, c'est la partie qui traite de l'indice des prix aux consommateurs, soit la différence du coût de la vie qui constitue une deuxième partie aux versements. Ces personnes sont moins portées à la critique à ce sujet que ceux des bureaux régionaux dans le Nord ne le sont, car la base est toujours la même.

N'oubliez pas que Vancouver figurait à liste des prix de consommation de 1957 et que les différences existant entre Vancouver et ceux-ci n'ont pas changé. Ils ont évidemment augmenté dans le coût de la nourriture et ainsi de suite. Mais il en est de même pour Vancouver.

Donc, nous pouvons affirmer que la situation n'est pas aussi critique qu'on veuille bien le croire. Mais je crois que la situation est critique pour les bureaux régionaux du Nord si nous nous fondons sur le principe que, même si Vancouver, Edmonton et Winnipeg ont connu une augmentation de 10, 20 et 30 p. 100 depuis 1961, depuis 1957 etc., nous avons aussi connu une telle augmentation, et même une augmentation plus élevée et, d'autre part, je n'estime pas que la même question doive s'appliquer lorsque nous parlons des bureaux situés sur le littoral de la Colombie-Britannique.

C'est la raison pour laquelle, à mon avis, nous n'avons pas entendu le témoignage des personnes concernées, jusqu'ici. C'est que les coûts proportionnels qu'ils ont dû verser par suite de l'isolement de leur communauté ont maintenu la même différence qui existait avec Vancouver depuis 1957, ou depuis qu'on a établi ces allocations. Nous n'avons pas obtenu grand chose en retour.

Étant donné que vous êtes un député, peut-être devriez-vous recevoir quelque chose en retour. Pour ma part, je n'ai pratiquement rien reçu.

M. Barnett: Pour ce qui est de l'isolement, ils sont plus ou moins dans la même situation qu'ils ne l'étaient avant l'établissement de ce conseil mixte. En d'autres mots, on semble être d'accord avec la structure existante compte tenu du regroupement d'employés.

M. Foley: Non. Je crois que la majorité des employés de la région de la Colombie-Britannique était—je ne dirais pas «content»—très satisfait du système tel qu'on l'avait établi. En fait, les changements qui ont eu lieu par suite du rapport de notre Comité n'ont pas, en ce qui les concernait apporté des modifications trop importantes au système. Le BFS n'a pas étudié la situation qui existe dans ces bureaux depuis 1965. Les employés eux-mêmes en déduisent, je l'espère, que le BFS n'est pas venu étudier la situation depuis 1965. Mais nous ne nous en soucions pas outre mesure car Vancouver a probablement connu des augmentations plus élevées, ou si vous voulez, nous n'avons pas connu d'augmentations qui soient beaucoup plus élevées qu'à Vancouver.

Rappelez-vous que l'unique raison pour laquelle nous voulions que le BFS se rende à cet endroit, c'était pour

[*Text*]

has gone up a certain amount. But we have gone up the same amount.

The only time we would hear from them is if Vancouver went up 3 per cent in the past year, or if in the past two years they went up 6 per cent, and they went up 12 per cent. Then we would hear from them. But I think they have gone up.

The relative costs in the British Columbia coastal regions, the locales in those regions and in Vancouver, have been relatively the same, or else we would have heard from the employees concerned, because the Ministry of Transport people we represent have been vocal people in the past on numerous occasions, and if we have not heard from them, I would conclude that they are not unhappy with the system as it at present exists, and that the Consumer Price Index movement since 1965, or whenever the last index was made for some of these locales, has not changed considerably.

Mr. Barnett: I should say that I have not had any representations on this particular point. However, there is one other subject that is of concern to quite a number of them, and I raise it because it may be of concern in other areas of the country as well. That has been over a period of the recent past—the tendency of the Post Office Department to withdraw from accepting responsibility for handling of the mail to people in isolated posts.

There are one or two places in my constituency where there have really been only federal government employees, where they used to have their own post office arrangement, where post office services had been withdrawn, and their mailing address then becomes some office of the Ministry of Transport somewhere. They get their mail in and out, as and when the Ministry of Transport decides that they want to send it.

Have you had any problem there, or is there anything you can suggest?

Mr. Foley: Perhaps, if you have heard from them. I know we have not. Perhaps they feel that it should be you who approaches the Minister of Communications or the Postmaster General, because they have not come to us and said, "We have had this problem with the mailing situation."

I think they probably would conclude that it is based on the reassessment of funds, on the reassessment of resources in the Post Office Department, and that they had best approach their local member of Parliament. We have not had any feed-back whatsoever, as far as I am aware, of the people complaining about the fact that the postal services are withdrawn.

Mr. Barnett: I have made representations to the Postmaster's department and also to the Ministry of Transport about this. While I must say I have had a sympathetic hearing from the Ministry of Transport about it, this still has not altered the position of the Post Office Department. I bring it up because if there were anything the Alliance could do on this score I know it would be greatly appreciated by some of the people involved in this. If any of the other members are aware of similar

[*Interpretation*]

comparer nos augmentations respectives à celles de Vancouver. Ils ont probablement conclu que Vancouver a subi une certaine augmentation, mais nous avons néanmoins connu la même augmentation.

Nous en entendrions parler si Vancouver connaissait une augmentation de 3 p. 100 au cours de l'année, aussi au cours des deux dernières années ils avaient connu une augmentation de 6 p. 100 et que pour eux, l'augmentation avait été de 12 p. 100. Alors, nous entendrions parler d'eux.

Les coûts de cette région côtière de la Colombie-Britannique, les bureaux de ces régions et ceux de Vancouver ont pratiquement pas changé sinon, nous aurions entendu parler des employés intéressés, car le ministère des Transports a exprimé son point de vue à plusieurs occasions à ce sujet. Étant donné que nous n'avons pas entendu parler d'eux, je suis porté à conclure qu'ils sont satisfaits du système qui existe présentement et que, d'autre part, la fluctuation de l'indice des prix aux consommateurs depuis 1965, ou quelle que soit la date, n'a pas été très considérable.

M. Barnett: Je dois dire que je n'ai entendu aucun témoignage à ce sujet. Toutefois, il y a un autre sujet qui préoccupe bon nombre d'entre eux et je soulève la question car elle peut intéresser certains autres secteurs du pays. Dernièrement, le ministère des Postes a semblé refuser d'assumer la charge de livrer le courrier aux personnes qui vivent dans des postes isolés.

Il y a un ou deux endroits dans notre circonscription où il n'y avait que des employés du gouvernement fédéral alors qu'auparavant il y avait un bureau de poste; on leur a enlevé les services postaux et on envoie le courrier à quelques bureaux du ministère des Transports en quelque part. Ils ne reçoivent et n'envoient leur courrier que lorsque le ministère des Transports le désire.

Avez-vous déjà eu des problèmes de ce genre, ou y a-t-il quelque chose que vous puissiez proposer?

M. Foley: Peut-être avez-vous entendu parler d'eux. Nous n'avons rien reçu à ce sujet. Peut-être estiment-ils que vous devriez être celui qui traite de ce sujet avec le ministre des Communications ou le ministre des Postes. Ils ne sont pas venus nous consulter pour nous dire: «Nous avons des difficultés pour ce qui est du courrier.»

Ils concluront probablement que c'est dû à la réattribution des fonds et ressources du ministère des Postes et qu'ils devraient avoir recours à leurs députés. Nous n'avons rien reçu à ce sujet; pour autant que je sache il n'y a personne qui s'est plaint de l'absence de services postaux.

M. Barnett: J'ai traité de ce sujet avec le ministère des Postes de même qu'avec le ministère des Transports. Le ministère des Transports a entendu mes revendications avec bienveillance mais le ministère des Postes n'a pas changé d'attitude à ce sujet. J'en parle parce que s'il y avait quelque chose que l'Alliance pourrait faire à ce sujet, je sais que les personnes intéressées l'apprécieraient beaucoup. S'il y a d'autres membres qui connaissent des problèmes semblables, ce serait le temps d'en

[*Texte*]

problems, this might be the place to bring them up. This may be a peculiar problem as far as the west coast is concerned, but it could very well apply to the Atlantic coast and I wonder whether is anything of this sort going on in the northern communities where there may or may not be only public service employees.

• 1055

Mr. Orange: Mr. Barnett in the last five years we have opened something in the number of 26 new post offices in the Territories.

Mr. Foley: That is where all your money is going, I guess.

Mr. Barnett: I have one other point. I do not know whether this is particularly applicable to a reply by our witness, but certainly one of the impressions I got in my little incursion into the northern parts of Canada was that there was some feeling that the general population should have some greater recognition paid to the factors of cost of living, particularly with reference to transportation. I raise this as a valid point for consideration by the Committee in relation to this particular question of allowances for people in the public service as to whether some thrust should be given to a policy of equalization of transportation costs in various parts of Canada.

If there were an alteration of general policy to provide for some form of equalization in transportation costs for the people who live in the more far flung resource producing areas of the country it might result in some reduction of special individual allowances of people in the public service. Do you think this would cause any objection basically as far as people in the public service are concerned?

Mr. Foley: In our view the people in the north are not looking for the allowance for the sake of an allowance. What they are looking for is an allowance to recognize and offset the costs in those locales of ammenities and transportation costs that are exorbitant in relation to other locales across the country. I think if we had a consumer price index based on northern spending habits you would find that the weighting of it in so far as transportation is concerned would be much more than the 10 percent in the consumer price index. Then it would be inhered in the employer. I think the only way you are going to get the employer to act in this regard is for him to pay an allowance for it and then when he has to pay an allowance for it he will hopefully move forward to try to effect some necessary changes to the transportation system as it exists. In the same way hopefully Fort St. John and some of these places will move forward to provide rail and highway service. Once they do then I think the reasons for allowances will be outdated. I cannot see the employees once these services are provided approaching us or approaching you on the basis that even though the service is no longer required, the amenities are there and the costs are not that exorbitant, they still want the allowance. I think if they find that the transportation is ameliorated as a result of input from the municipalities concerned they will not ask so much for the allowance. I do not think the allowance is there for the allowance's sake, I think it is there for

[*Interprétation*]

parler. Il s'agit peut-être d'un problème particulier en ce qui a trait à la région côtière de l'Ouest mais il pourrait très bien s'appliquer à la région côtière de l'Atlantique, et je me demande s'il ne se passe pas la même chose dans les communautés du Nord où il pourrait n'y avoir que des employés de la Fonction publique.

M. Orange: Monsieur Barnett, au cours des dernières cinq années, nous avons ouvert environ 26 nouveaux bureau de poste dans les Territoires.

M. Foley: Je suppose que c'est là où va tout votre argent.

M. Barnett: J'ai autre chose à dire. Je ne sais pas si cela s'applique à la réponse de notre témoin, mais j'ai eu l'impression, lors d'une courte visite dans les régions du nord du Canada, que la population en général croyait qu'elle devrait recevoir plus d'allocations étant donné le coût de la vie et les frais qu'entraînent les transports. J'aimerais que le Comité porte une attention toute particulière en ce qui a trait aux allocations des personnes de la Fonction publique afin de décider s'il faudrait étudier sérieusement une politique de péréquation des coûts de transport dans diverses régions du Canada.

S'il y avait un changement de la politique générale afin d'établir un genre de péréquation des coûts de transport pour les personnes qui vivent dans les régions éloignées productrices de ressources, il en résulterait peut-être une réduction des allocations individuelles spéciales des personnes de la Fonction publique. Croyez-vous que les personnes de la Fonction publique y verraient des objections?

M. Foley: A notre avis, les personnes dans le Nord ne cherchent pas des allocations pour le simple fait d'en avoir. Ce qu'ils veulent c'est une allocation qui reconnaîtrait et diminuerait les coûts des commodités et des transports qui sont exorbitants dans ces régions en comparaison aux autres régions du Canada. Je crois que si nous avions un indice des prix au consommateur basé sur les habitudes d'achat du Nord, vous trouveriez que l'évaluation de l'indice en ce qui a trait au transport, serait beaucoup plus que les 10 p. 100 de l'indice des prix au consommateur. Il appartiendrait alors à l'employeur. Je crois que la seule façon de faire agir l'employeur de cette manière est de lui faire payer une allocation, et lorsqu'il aura à payer une allocation, il essaiera alors d'apporter des changements nécessaires au système de transport actuel. De la même façon Fort St-John et d'autres communautés de ce genre iront de l'avant afin d'offrir les services ferroviaires et routiers. Une fois que ces communautés auront fait cela, je crois que les raisons d'accorder des allocations seront démodées. Aussitôt que ces services seront offerts, je ne vois pas très bien les employés venir nous voir et nous dire que même si le service n'est plus demandé, les commodités sont là et les coût ne sont pas tellement exorbitants, ils veulent encore une allocation. Je crois que si les transports sont améliorés grâce aux efforts des municipalités intéressées, les employés ne demanderont pas autant d'allocations. Je ne crois pas que l'allocation soit là simplement pour qu'il y ait une alloca-

[*Text*]

certain reasons. If the reasons cease to exist the employees will recognize this.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Foley. Thank you very much gentlemen. There is a motion by Mr. Orange to adjourn.

[*Interpretation*]

tion. Je crois qu'elle est là pour certaines raisons. Si ces raisons n'existent plus, les employés reconnaîtront ce fait.

Le président: Merci beaucoup monsieur Foley. Merci beaucoup messieurs. M. Orange propose l'ajournement.

APPENDIX "U"

Background to Treasury Board's reduction in living cost differential at northern locales

1. December 28, 1970—PSAC advised by Treasury Board letter of reduction in differential at 11 northern locales and its deletion in 4 locales.

2. Early January, 1971—Treasury Board officers and National Joint Council Committee Chairman contacted by PSAC officers and advised of our adverse reaction to reductions.

3. January 29, 1971—Telegram from C. A. Edwards to C. M. Drury asking for postponement of living cost differential reduction.

4. February 5, 1971—Meeting with PSAC, DBS and T.B. officers concerning survey methodology etc.

5. February, March, April, 1971—PSAC in meetings of the NJC Committee on Isolated Posts Allowances, criticized not only the consumer habits weighting of the survey but the fact that the northern allowances were reduced on the basis of a 1969 D.B.S. cost-of-living index.

6. May, 1971—D.B.S. finally agreed to send a survey team up north to establish an up-to-date cost-of-living index.

7. June, 1971—PSAC will continue to press T.B. and D.B.S. for improvements in survey techniques and the allocation of more funds and manpower resources to D.B.S. cost-of-living surveys.

Telegram to Hon. C. M. Drury, House of Commons, Ottawa

Emergency Debate at Alliance Board of Directors meeting concerning reduction of living cost differential in Northern locations scheduled for February 1st. Understand NJC Committee not fully advised yet of details of living cost surveys by DBS. It is of the utmost importance that implementation of this living cost differential reduction be postponed until the NJC Committee has fully studied the problem.

Sent on January 29, 1971.
C. A. Edwards

APPENDICE «U»

Renseignements sur la réduction du Conseil du Trésor dans l'établissement d'une échelle comparative ayant trait au coût de la vie dans les localités du Nord.

1. Le 28 décembre 1970. Le conseil du Trésor informait l'Alliance de la Fonction publique du Canada de la réduction dans l'échelle comparative du coût de la vie pour 11 localités septrionnales et de sa suppression dans quatre localités.

2. Janvier 1971. Des représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada se sont mis en rapport avec des fonctionnaires du conseil des Arts et le président du comité national mixte et les ont informé de notre position de réduction.

3. Le 29 janvier 1971. Télégramme de M. C. A. Edwards à M. C. M. Drury lui demandant de retarder l'application de la réduction dans l'échelle comparative du coût de la vie.

4. Le 5 février 1971. Réunion avec des représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, les fonctionnaires du bureau fédéral de la statistique et du conseil du Trésor au sujet de la méthode d'étude et le reste.

5. Février, mars et avril 1971. Lors des réunions du Comité national mixte sur les allocations au poste isolés, les représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont critiqué non seulement la valeur de l'étude mais le fait que les allocations versées aux fonctionnaires des localités septrionnales avaient été réduites selon l'indice du coût de la vie du bureau fédéral de la statistique de 1969.

6. Mai, 1971. Le bureau fédéral de la statistique a finalement accepté d'envoyer un groupe d'étude dans les localités septrionnales, pour établir un indice du coût de la vie actuel.

7. Juin 1971. L'Alliance de la Fonction publique du Canada continuera d'exercer des pressions auprès du conseil du Trésor et du bureau fédéral de la statistique pour l'amélioration des techniques d'analyse, à l'occasion de fonds supplémentaires et l'augmentation du personnel du bureau fédéral de la statistique affectés à l'analyse du coût de la vie.

Télégramme à l'honorable C. M. Drury, Chambre des Communes à Ottawa.

Débat d'urgence au conseil d'administration de l'Alliance. Réunion concernant la réduction apportée dans l'échelle comparative ayant trait au coût la vie dans les localités septrionnales prévues pour le 1 février. Le comité national mixte n'a pas été entièrement formé des détails relatifs aux études effectuées par le bureau fédéral de la statistique concernant le coût de la vie. Il est de la plus haute importance que l'application de cette réduction dans l'échelle comparative du coût de la vie soit retardée jusqu'à ce que le comité national mixte ait terminé l'étude comparative et complète de ce problème.

C. A. Edwards

Department of Industry, Trade and Commerce
Ottawa 4, Canada

February 3, 1971.

Mr. G. C. A. Cawadias,
Foreign Service and Isolated
Posts Unit,
Treasury Board,
Ottawa, Ontario.

Dear Mr. Cawadias:

Re: National Joint Council Committee on Isolated Posts Regulations—Study of Allowances at Special Locations

At the last meeting of our committee, a question arose about the methodology employed by the Dominion Bureau of Statistics when they are surveying communities to establish living cost indices; particular reference was made to some recent instances where surveys made for purposes of the Isolated Posts Regulations have indicated a decrease in the differential between certain isolated posts and southern metropolitan centres considered to be the normal source of supply.

There was also some discussion as to whether this Committee could properly enquire into the specifics of the latest indices produced by the Dominion Bureau of Statistics.

Since the meeting, enquiries have been made at the Dominion Bureau of Statistics and we have learned that they will not agree to review data used in arriving at indices. This general practice applied to all their clients and flows from past experience of such enquiries being beyond the capacity of their resources.

The Dominion Bureau of Statistics is prepared, however, to arrange a presentation on the methods of setting indices and using an example as part of their presentation. This would be consistent with the past practice when they have, on three occasions, appeared before the committee to explain their role or answer questions arising from special studies.

As the study of Allowances at Special Locations includes a review of relative living costs, and as the Committee will be reviewing results of the findings of further special studies, a presentation by the Dominion Bureau of Statistics has been arranged for 11:00 a.m. Friday, February 5, 1971, at the Conference Room, 4th Floor, General Purpose Building, Tunney's Pasture, Ottawa.

Yours very truly,

E. J. Fitzpatrick,
Chairman,
Isolated Posts Committee.

Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa 4, Canada

Le 3 février 1971.

M. G.-C.-A. Cawadias,
Groupe du Service Extérieur et
sous-secrétaire des postes isolés,
Conseil du Trésor,
Ottawa, Ontario.

Monsieur Cawadias:

Re: Comité du Conseil national conjoint chargé d'études des règlements concernant les postes isolés—Études concernant les indemnités des endroits spéciaux.

Lors de la dernière réunion de notre Comité, une question s'est posée concernant la méthode qu'emploie le Bureau fédéral de la statistique lorsqu'il poursuit une étude concernant l'indice du coût de la vie dans différentes municipalités; on a particulièrement fait mention de récentes demandes où des études entreprises portant sur les règlements des postes isolés et qui ont indiqué qu'une diminution de la différence existant entre certains postes isolés et certaines villes plus au sud qu'on considère comme la source normale d'approvisionnement.

On s'est demandé aussi si le Comité pourrait connaître les derniers indices des prix publiés par le Bureau fédéral de la Statistique.

Depuis la réunion, nous avons fait des demandes au Bureau fédéral de la statistique et nous avons appris qu'il ne serait pas d'accord pour reviser les données qui leur permettent de connaître l'indice des prix. Cette pratique générale s'applique à tous leurs clients et découle de l'expérience passée acquise d'enquêtes antérieures qui sont au-delà de leurs possibilités.

Le Bureau fédéral de la statistique se dit prêt cependant à expliquer les méthodes qu'il emploie pour établir l'indice des prix tout en employant un exemple pour ce faire. En trois occasions différentes, ils disent avoir agit de cette façon et s'être présentés devant le Comité pour expliquer leur rôle et répondre aux questions venant d'études spéciales.

Comme l'étude d'allocations pour des endroits spéciaux inclue une revue du coût de la vie, et comme le Comité reverra les découvertes d'études spéciales plus précises, des représentants du Bureau fédéral de la statistique seront présents à la salle de conférence, quatrième étage du General Purpose Building, Tunney's Pasture et ce le 5 février 1971 à 11 heures a.m.

Veuillez agréer monsieur l'expression de mes sentiments distingués,

E.-J. Fitzpatrick
Président,
Comité des postes isolés.

June 1, 1971
Our files 2.0.0
6.0.37

Mr. A. D. Holmes
Director
Prices Division
Dominion Bureau of Statistics
General Purpose Building
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario

Dear Mr. Holmes:

I am the Public Service Alliance's representative on a National Joint Council Committee that has been actively reviewing the Isolated Posts Regulations and their application. As you are probably aware, our committee was responsible in March, 1969 for a complete revision of the Isolated Posts Regulations including the criteria used for establishing a living cost differential to compensate employees for the higher costs encountered at isolated locales. A recommendation was made in March, 1969 that a living cost index would be used to determine the differential to be paid in each isolated locale on the understanding that D.B.S. would survey each locale at least once every two years.

The Alliance has been growing increasingly concerned not only because D.B.S. does have a great deal of difficulty in meeting this commitment but because of the long time lapse between the date the survey is made and the date on which a living cost index is established. For example, we understand a D.B.S. survey team visited Port Simpson, B.C. in the fall of 1970 but to date we have not been advised of the results of this survey.

Because of the mounting number of our membership's enquiries not only concerning the survey at Port Simpson but the programme for D.B.S. surveys of living costs at other isolated locales, we feel this matter should be given much more priority in your budget and manpower considerations.

I will of course, raise this matter at the next meeting of the National Joint Council Committee but I thought it advisable to note our concern to you so that you might have time to consider the matter in detail.

Yours truly,

B. W. Foley
PSAC Representative,
NJC Committee on Isolated
Posts Allowances

le 1er juin 1971
Nos registres 2.0.0
6.0.37

M. A. D. Holmes
Directeur
De la Division des prix
Bureau fédéral de la statistique
Édifice General Purpose
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario

Cher monsieur Holmes,

Je représente l'Alliance de la Fonction publique à un comité du Conseil national conjoint qui a revisé d'une manière approfondie les règlements des postes éloignés et leur application. Comme vous le savez probablement, notre comité a été responsable en mars 1969 d'une révision complète des règlements concernant les postes isolés y compris les critères utilisés pour établir une échelle comparative du coût de la vie afin de dédommager les employés pour les coûts plus élevés qu'ils rencontrent dans les endroits isolés. On a recommandé en mars 1969 qu'un index du coût de la vie soit utilisé afin de déterminer la différence à payer pour chaque endroit isolé en comprenant bien que le Bureau fédéral de la statistique ferait une enquête sur chaque endroit au moins une fois tous les deux ans.

L'Alliance se préoccupe toujours davantage non seulement parce que le Bureau fédéral de la statistique a eu beaucoup de difficulté pour satisfaire cet engagement mais à cause de la longue période de temps qui s'est écoulée entre la date où l'enquête a été faite et la date d'établissement d'un indice du coût de la vie. Par exemple, nous savons que le groupe chargé de l'enquête du Bureau fédéral de la statistique a visité Port Simpson, en Colombie-Britannique, au cours de l'automne de 1970 mais que jusqu'à présent nous n'avons pas été informés des résultats de cette enquête.

A cause du nombre croissant de demandes de la part de nos affiliés non seulement concernant l'enquête de Port Simpson mais le programme des enquêtes du Bureau fédéral de la statistique concernant le coût de la vie dans d'autres endroits isolés, nous estimons que cette affaire devrait recevoir une plus grande priorité dans votre budget et dans vos considérations de main-d'œuvre.

Bien entendu, je soulèverai cette affaire à la prochaine réunion du comité du Conseil national conjoint mais j'ai pensé qu'il était bon de vous faire part de nos préoccupations afin que vous puissiez avoir le temps d'étudier l'affaire en détail.

Veuillez agréer, cher monsieur Holmes, l'expression de mes sentiments distingués.

B. W. Foley,
Représentant de l'Alliance de
la Fonction publique,
Comité du Conseil national conjoint
concernant les allocations pour
les postes isolés.

DOMINION BUREAU OF STATISTICS

June 15th, 1971.

M. B. W. Foley,
PSAC Representative,
NJC Committee on Isolated
Posts Allowance,
Public Service Alliance of Canada,
233 Gilmour Street,
Ottawa 4, Ontario.

Dear Mr. Foley:

Thank you for your letter of June 1st 1971, noting your concern about the lack of complete geographic coverage and timeliness of D.B.S. isolated posts statistics.

The statistical commitment which the D.B.S. made to Treasury Board in 1969 with respect to the application of Isolated Posts Regulations is being reviewed with Treasury Board commencing this week.

We believe that the problems raised in your letter can be resolved, and I wish to assure you that our discussions with Treasury Board will be directed towards this end.

Yours very sincerely,

A. D. Holmes, Director,
PRICES DIVISION.

Le 15 juin 1971.

Mr. B. W. Foley,
Représentant de l'Alliance de la Fonction publique,
Comité du Conseil national conjoint concernant
les allocations pour les postes éloignés,
Alliance de la Fonction publique du Canada,
233, rue Gilmour,
Ottawa 4, Ontario.

Cher monsieur Foley,

Je vous remercie de votre lettre du 1er juin 1971 dans laquelle vous exprimez vos préoccupations concernant le fait qu'une couverture géographique complète n'existe pas et que les statistiques concernant les postes isolés du Bureau fédéral de la statistique n'ont pas été fournies.

L'engagement concernant les statistiques que le Bureau fédéral de la statistique a pris vis-à-vis du Conseil du Trésor en 1969 en ce qui concerne l'application des règlements concernant les postes éloignés est en train d'être revisé avec le Conseil du Trésor à partir de cette semaine.

Nous pensons que les problèmes soulevés par votre lettre peuvent être solutionnés, et je veux vous assurer que nos discussions avec le Conseil du Trésor seront dirigées à cette fin.

Veuillez agréer, cher monsieur Foley, l'expression de mes sentiments distingués.

A. D. Holmes, directeur,
de la Division des Prix.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 29

Tuesday, August 10, 1971
Vancouver, B.C.

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 29

Le mardi 10 août 1971
Vancouver (C.-B.)

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Subcommittee of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du sous-comité du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

RESPECTING:

Bill C-187, An Act respecting Minerals in the Yukon Territory

CONCERNANT:

Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session
Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la
vingt-huitième législature, 1970-1971

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 29

Tuesday, August 10, 1971
Vancouver, B.C.

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 29

Le mardi 10 août 1971
Vancouver (C.-B.)

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Subcommittee of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du sous-comité du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

RESPECTING:

Bill C-187, An Act respecting Minerals in the Yukon Territory

CONCERNANT:

Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session
Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la
vingt-huitième législature, 1970-1971

24150—1

SUB-COMMITTEE of the
STANDING COMMITTEE ON INDIAN
AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Paul St. Pierre

and Messrs.

Buchanan
Cadieu
Francis
Gundlock
Matte
Nielsen
Orange
Rock
Thomson (*Battleford-Kindersley*)—(11).

(Quorum 6)

Les cogreffiers du Comité

J. H. Bennett

Lois A. Cameron

Joint Clerks of the Committee

SOUS-COMITÉ du
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES
INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU
NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St. Pierre

et Messieurs

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

Tuesday, August 10, 1971.
(1)

[*Text*]

The Subcommittee of the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day in Vancouver, B.C., the Chairman, Mr. Watson, presiding.

Members present: Messrs. Buchanan, Cadieu, Francis, Gundlock, Nielsen, Orange, Rock, St. Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*), and Watson—(10).

Witnesses: From the British Columbia and Yukon Chamber of Mines: Messrs. W. M. Sirola, Resident Geologist; Thomas Elliott, Manager; E. H. Caldwell, Assistant Manager, Exploration; R. Cunningham, Assistant Manager; R. A. Freberg, Resident Geologist; J. J. MacDougall, Exploration Manager; G. C. Smith, Director and Manager of Engineering Surveys; John Bruk, President, New Imperial Mines; *From the Department of Indian Affairs and Northern Development:* Mr. B. J. Trevor, Administrator, Mining Section, Northern Economic Development Branch.

The Subcommittee considered Bill C-187, An Act respecting minerals in the Yukon Territory.

The Chairman introduced the members and Mr. Curtis J. Strachan, Clerk of the Parliament of Grenada, attached as an observer.

On motion of Mr. Orange,
Resolved,—That all briefs presented to the Subcommittee that are not read into the record be attached to the Minutes of Proceedings and Evidence.

Mr. Sirola read a letter from Mr. C. W. Laver, President of the British Columbia and Yukon Chamber of Mines. (See Evidence)

Mr. Sirola read the brief of the British Columbia and Yukon Chamber of Mines into the record with the exception of Appendix A of the brief which as previously agreed was attached to this day's Minutes of Proceedings and Evidence as Appendix "V" (Tabled in English only).

It was agreed that the Committee be later supplied with printed publications of the British Columbia and Yukon Chamber of Mines.

The witnesses were questioned.

Mr. Nielsen read a letter from Mr. Charles F. Herbert, Commissioner, Department of National Resources, State of Alaska, into the record. (See Evidence).

At 12:01 p.m., questioning concluded, the Subcommittee adjourned to 2:00 p.m. this day.

AFTERNOON SITTING
(2)

At 2:12 p.m., the Subcommittee resumed its hearings, the Chairman, Mr. Watson, presiding.

Members present: Same as at the morning sitting.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 10 août 1971
(1)

[*Traduction*]

Le sous-comité du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit à Vancouver (C.-B.). Le président, M. Watson, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Buchanan, Cadieu, Francis, Gundlock, Nielsen, Orange, Rock, St. Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*) et Watson—(10).

Témoins: De la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon: MM. W. M. Sirola, géologue résident; Thomas Elliot, directeur; E. H. Caldwell, directeur adjoint—exploration; R. Cunningham, directeur adjoint, R. A. Freberg, géologue résident; J. J. MacDougall, directeur de la prospection; G. C. Smith, directeur des analyses techniques et John Bruck, président, New Imperial Mines; *Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* MM. B. J. Trevor, administrateur, division des mines, direction de l'expansion économique du Nord.

Le Sous-comité étudie le Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon.

Le président présente les députés et M. Curtis J. Strachan, greffier du Parlement de Grenade, envoyé à titre d'observateur.

M. Orange propose,
Et *il est résolu*,—Que tous les mémoires présentés au Sous-comité et qui ne sont pas lus soient annexés aux Procès-verbaux et témoignages.

M. Sirola fait lecture d'une lettre de M. C. W. Laver, président de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon. (Voir Témoignages).

M. Sirola fait lecture du mémoire de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon à l'exception de l'appendice A du mémoire qui, tel que convenu précédemment, est annexé aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour à titre d'appendice «V». (Déposé en anglais seulement).

Il est convenu que le Comité recevra un peu plus tard les publications imprimées de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les témoins répondent aux questions.

M. Nielsen fait lecture d'une lettre de M. Charles F. Herbert, commissaire, ministère des Ressources nationales, État de l'Alaska. (Voir Témoignages).

A 12 h. 01 de l'après-midi, à la fin de la période de questions, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à 2 h. de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(2)

A 2 h 12 de l'après-midi, le Sous-comité reprend ses travaux. Le président, M. Watson, occupe le fauteuil.

Députés présents: Les mêmes que ce matin.

Witnesses: From the Mining Association of British Columbia: Messrs. C. H. Mitchell, Managing Director; Keith Steeves, Vice-President, Finance, Bethlehem Copper Corporation Ltd. and Chairman of Standing Committee on Taxation; M. H. Mason, Assistant General Counsel, Cominco Ltd. and Chairman of Standing Committee on Legislation; J. McConville of Placer Development Ltd., Member of Standing Committee on Legislation; T. W. Griffin, Treasurer, Bralorne Can-Fer Resources Ltd., member of Standing Committee on Taxation; *From the Department of Indian Affairs and Northern Development:* Mr. B. J. Trevor, Administrator Mining Section, Northern Economic Development Branch; Dr. A. R. Thompson, Professor at Law, University of British Columbia; Mr. David Pope, Research Assistant, Faculty of Law, University of British Columbia.

The Chairman introduced the witnesses presenting briefs.

Following presentation of briefs, the witnesses were questioned.

On the subject of Canadian ownership of mines in other countries and how other countries apply ownership laws, it was agreed,—That this subject be referred to the Subcommittee on Agenda and Procedure.

For the information of the Committee, the following documents were tabled by Mr. Mitchell on behalf of the Mining Association of British Columbia:

The Yukon Mining Industry in 1969—prepared by Price Waterhouse and Co.

Letter to Mr. C. H. Mitchell from Price Waterhouse and Co. dated August 10, 1971, containing preliminary 1970 statistics on "Growth and Impact of Mining Industry in the Yukon."

As previously agreed (See motion of morning meeting August 10, 1971) the following briefs (tabled in English only) are attached as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

The Mining Association of British Columbia regarding Bill C-187, Yukon Minerals Act (See Appendix "W")

Brief presented by Professor A. R. Thompson and Mr. David Pope (See Appendix "X")

At 5:45 p.m., questioning concluded, the Subcommittee adjourned to August 12, 1971.

Témoins: De l'Association minière de la Colombie-Britannique: MM. C. H. Mitchell, directeur gérant; Keith Steeves, vice-président, finance, *Bethlehem Copper Corporation Ltd.* et président du Comité permanent de la fiscalité; M. H. Mason, conseiller général adjoint, *Cominco Ltd.* et président du Comité permanent des mesures législatives; J. McConville de *Placer Development Ltd.*, membre du Comité permanent des mesures législatives; T. W. Griffin, trésorier, *Bralorne Can-Fer Resources Ltd.*, membre du Comité permanent de la fiscalité; *Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* MM. B. J. Trevor, administrateur de la division des mines, direction de l'expansion économique du Nord; A. R. Thompson, professeur de droit, Université de la Colombie-Britannique; David Pope, adjoint à la recherche, Faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique.

Le président présente les témoins qui font lecture de leur mémoire.

A la suite de la présentation de leur mémoire, les témoins répondent aux questions.

Au sujet de la question de la propriété canadienne des mines dans d'autres pays et de la façon dont s'appliquent les lois relatives à la propriété pour les autres pays, il est convenu—Que ces questions soient déférées au Sous-comité du programme et de la procédure.

A titre d'information pour les membres du Comité, les documents suivants sont déposés par M. Mitchell au nom de l'Association minière de la Colombie-Britannique:

L'industrie minière du Yukon en 1969—préparé par *Price Waterhouse and Co.*

Lettre à M. C. Mitchell de *Price Waterhouse and Co.* en date du 10 août 1971, comprenant les données statistiques préliminaires de 1970 sur «La Croissance et l'influence de l'industrie minière au Yukon».

Tel que convenu précédemment (Voir motion de la séance du matin du 10 août 1971) les mémoires suivants (déposés en anglais seulement) sont imprimés en appendices aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour:

L'Association minière de la Colombie-Britannique—concernant le Bill C-187, Loi sur les minéraux du Yukon (Voir Appendice «W»).

Mémoire présenté par leprofesseur A. R. Thompson et M. David Pope (Voir Appendice «X»).

A 5 h 45 de l'après-midi, à la fin de la période de questions, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'au 12 août 1971.

Le cogreffier du Comité,

J. H. Bennett,

Joint Clerk of the Committee.

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Tuesday, August 10, 1971

• 1002

[*Texte*]

The Chairman: Gentlemen, I will call the meeting to order.

I know that I speak on behalf of all the members of the subcommittee of the Indian Affairs and Northern Development Committee of the House of Commons when I say that we are extremely happy to be here in Vancouver in such wonderful weather.

We are coming out here to hold hearings on Bill C-187 primarily. We are going to Whitehorse on Wednesday and will be holding hearings there on Thursday and Friday primarily to give the residents of the Yukon an opportunity to make representations through us to the government on this very important piece of legislation, from the Yukon's point of view. We decided that it would be most appropriate that we hold hearings here in Vancouver as well because, from the point of view of organization, administration and financing, Vancouver is certainly one of the world's most important centres of mining activity.

We are going to listen to you sympathetically as we all realize that Bill C-187 has been brought forward to revise almost completely the former Yukon Quartz Mining Act. The government has already indicated that it is prepared to make a number of changes as a result of representations which many of the organizations that are here today have made and undoubtedly there will be other representations on the basis of the amendments that are proposed by the government. We will all be listening most sympathetically to the additional representations that you will be making today.

Before proceeding to one or two technical motions, I would like to introduce a rather special guest we have with us, Mr. Curtis Strachan, who is the Clerk of the Parliament of Grenada and who is attached, as an observer, to this Committee. He is visiting Canada for the first time and he is taking advantage of this Committee's hearings to observe the Canadian Parliament in action, and this is the only part of the Canadian Parliament that is in action right now. We are very happy, Mr. Strachan, and honoured that you have come along with us as an observer.

• 1005

I would like to introduce to all of you from Vancouver, the members of the Committee. Starting on my left, we have Mr. Eric Nielsen who is the M.P. for the Yukon, Mr. Rod Thomson who is the M.P. for Battleford-Kindersley, Mr. Bert Cadieu who is the M.P. for Meadow Lake in Saskatchewan, Mr. Judd Buchanan who is the M.P. for London West, Mr. Bud Orange, M.P. for the Northwest Territories, Mr. Ray Rock, M.P. for Lachine in the Province of Quebec, Mr. Deane Gundlock who is the M.P. for Lethbridge, Mr. Lloyd Francis M.P. for Ottawa West, Mr. Paul St. Pierre, M.P. for Coast Chilcotin, and I am Ian Watson, M.P. for Laprairie, which is just across the river from Montreal.

We have with us this morning, beside me, representing the British Columbia and Yukon Chamber of Mines, Mr. W. M. Sirola, who is Resident Geologist with Kerr-Addi-

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 10 août 1971.

[*Interprétation*]

Le président: Messieurs, nous allons commencer la séance.

Je suis conscient d'être le porte-parole de tous les membres du sous-comité relevant du Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien de la Chambre des communes, lorsque je dis que nous sommes extrêmement heureux d'être ici à Vancouver par ce beau temps.

Le but primordial de notre présence ici est de tenir des audiences concernant le Bill C-187. Nous serons à Whitehorse mercredi où des audiences auront lieu jeudi et vendredi afin de permettre aux habitants du Yukon de faire des représentations par notre entremise au gouvernement, par rapport à ce très important projet de loi dans l'intérêt du Yukon. Nous sommes d'accord qu'il serait des plus opportun d'avoir des audiences ici à Vancouver également, car Vancouver est certainement pour ce qui est de l'organisation, de l'administration et du financement, un des centres miniers les plus importants au monde.

C'est avec sympathie que nous vous entendrons, car nous nous rendons tous parfaitement compte que le Bill C-187 tend à la révision presque complète de l'ancienne Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Le gouvernement a déjà manifesté son intention de faire certains changements à la suite des représentations que nombre d'organismes ici présents lui ont communiquées et, nul doute que d'autres représentations seront faites par suite d'amendements proposés par le gouvernement. Nous entendrons avec un égal intérêt les nouvelles représentations que vous ferez aujourd'hui.

Avant d'étudier une ou deux motions relatives à la technique, j'aimerais vous présenter un de nos invités de marque, M. Curtis Strachan, greffier du Parlement de Grenade, et qui siège au Comité à titre d'observateur. Il visite le Canada pour la première fois et en profite, au cours des audiences du comité, pour observer le Parlement canadien à l'œuvre, ce secteur du Parlement canadien étant le seul à l'œuvre actuellement. Nous sommes très heureux, monsieur Strachan, nous sommes également très honorés que vous vouliez bien vous joindre à nous à titre d'observateur.

J'aimerais présenter les membres du comité au public de Vancouver. De gauche à droite, M. Eric Nielsen, député du Yukon; M. Rod Thomson, député de Battleford-Kindersley; M. Bert Cadieu, député de Meadow Lake, en Saskatchewan; M. Judd Buchanan, député de London-Ouest; M. Bud Orange, député des Territoires du Nord-Ouest; M. Ray Rock, député de Lachine au Québec; M. Deane Gundlock, député de Lethbridge; M. Lloyd Francis, député d'Ottawa-Ouest; M. Paul St. Pierre, député de Coast Chilcotin, et je suis moi-même Ian Watson, député de Laprairie, de l'autre côté, de la rivière, en face de Montréal.

Outre moi-même, nous avons ici ce matin, représentant la Colombie-Britannique et la Chambre des mines du Yukon, M. W. M. Sirola, géologue attaché à la Kerr-Addison Mines Limited et président du Comité de législation

[*Text*]

son Mines Limited and Chairman of the Yukon Mining Laws and Land Use Committee of the British Columbia and Yukon Chamber of Mines.

Mr. Nielsen: I think it should be explained here, Mr. Chairman, that the British Columbia and Yukon Chamber of Mines is a British Columbia organization. The Yukon Chamber of Mines will be presenting its own brief when we get to Whitehorse.

The Chairman: Thank you for bringing this to our attention, Mr. Nielsen.

Next to Mr. Sirola is Mr. Tom Elliott who is Manager of the British Columbia and Yukon Chamber of Mines. Perhaps the other gentlemen would just stand so that we can pinpoint them: Mr. E. H. Caldwell who is the Assistant Manager of Exploration for Cominco Limited and President of the British Columbia and Yukon Chamber of Mines; Mr. R. Cunningham, Assistant Manager of Phelps Dodge Corporation of Canada Limited; the next possible witness, Mr. R. A. Freberg, Resident Geologist, Hudson Bay Exploration and Development Company; Mr. J. J. McDougall, Exploration Manager of Falconbridge Nickel Mines Limited; and Mr. G. J. Smith, Director and Manager of Engineering Surveys, McElhanney Surveying and Engineering Limited of Vancouver.

Gentlemen, we are happy to have you with us and we will be hearing from you later.

Before we commence, I wonder if we could have a motion that all briefs presented to this Committee that are not read into the record be attached as appendices to the *Minutes of Proceedings and Evidence.*

Mr. Orange: I so move.

The Chairman: The first witness, then, will be yourself, Mr. Sirola?

Mr. W. M. Sirola (Resident Geologist, Kerr, Addison Mines Limited): That is correct, thank you.

Mr. Chairman, members of the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development, ladies and gentlemen, before launching into the Chamber of Mines brief I want to read a letter received by the Chamber of Mines from the B.C. Chamber of Commerce. It is addressed to Mr. E. H. Caldwell, President of B.C. and Yukon Chamber of Mines, and reads as follows:

• 1010

> The British Columbia Chamber of Commerce wishes to lend strong support to the brief regarding Bill C-187 as presented by the British Columbia and Yukon Chamber of Mines. The obvious deleterious effect on the mining industry must be apparent.
>
> Our concern also goes beyond the immediate damage caused by Bill C-187 to the mining industry. With a fifty per cent reduction in mining exploration activity in the Yukon Territory, a resultant equal or greater effect is going to be felt in the service and supply industries. Like dropping a pebble on calm water the ripples of erosion will reach out and erode the income of every person in British Columbia to a greater or lesser degree.
>
> Suppliers of food, clothing, machinery, transportation, geological services, in fact every facet of employment that remotely connects with the mining

[*Interpretation*]

et d'utilisation des terrains miniers du Yukon de la Chambre des Mines de la Colombie-Britannique et du Yukon.

M. Nielsen: Je crois bon d'expliquer ici, monsieur le président, que la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon est un organisme de la Colombie-Britannique. La Chambre des mines du Yukon présentera son propre mémoire à Whitehorse.

Le président: Je vous remercie, monsieur Nielsen, de nous le signaler.

A côté de M. Sirola, M. Tom Elliott, directeur de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon. Je prierais ces messieurs de se lever à tour de rôle afin que nous puissions les reconnaître: M. E. H. Caldwell, directeur adjoint de l'exploration pour la *Cominco Limited* et président de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon; M. R. Cunningham, directeur adjoint de la *Phelps Dodge Corporation of Canada Limited*; puis, un autre témoin possible, M. R. A. Freberg, géologue attaché à la *Hudson Bay Exploration and Development Company;* M. J. J. McDougall, directeur d'exploration à la *Falconbridge Nickel Limited*; et M. G. J. Smith, administrateur et directeur des relevés techniques à la *McElhanney Surveying and Engineering Limited* de Vancouver.

Messieurs, nous sommes heureux de vous accueillir et nous vous entendrons ensuite avec plaisir.

Avant de commencer, est-ce que quelqu'un veut proposer une motion voulant que tous les mémoires présentés au comité et qui ne sont pas versés au dossier soient annexés en appendice aux *Délibérations et témoignages.*

M. Orange: Je propose la motion.

Le président: Vous êtes le premier témoin appelé, monsieur Sirola.

M. W. M. Sirola: En effet, merci.

Monsieur le président, messieurs les membres du Comité des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, mesdames et messieurs, avant de soumettre le mémoire de la Chambre des mines, j'aimerais lire une lettre que la Chambre de commerce de la Colombie-Britannique a adressée à la Chambre des mines. Elle porte en titre le nom de M. E. H. Caldwell, président de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon et en voici le texte:

> La Chambre de commerce de la Colombie-Britannique désire fortement appuyer le mémoire présenté par la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon concernant le Bill C-187, qui ne saurait que nuire à l'industrie minière.
>
> Notre préoccupation va plus loin que le tort immédiat que pourrait causer le Bill C-187 à l'industrie minière. La réduction de moitié de l'exploration minière, dans le territoire du Yukon, aura des répercussions égales ou plus graves dans les industries des services et approvisionnements. De même qu'un caillou jeté dans l'eau déplace les ondes, l'érosion s'étendra au revenu de chaque personne en Colombie-Britannique de façon plus ou moins sentie.
>
> Les fournisseurs de produits alimentaires, de vêtements, de machines, du transport, des services géolo-

[*Texte*]

industry or its subsidiaries in B.C. and the Yukon, are being affected.

We are talking losses in millions of dollars and thousands of jobs. Surely such legislation as Bill C-187 cannot justify itself in the face of such obvious inequalities.

The British Columbia and Yukon Chamber of Mines is a public organization registered under the Societies Act of British Columbia. It has been in existence some 60 years during which time it has effectively served as a headquarters for prospecting and exploration activity in Canada's Pacific Northwest; a mining information centre; and a clearing house for a wide variety of problems relating to the industry.

The Chamber's list of members, totalling in excess of 1,600, comprises prospectors, geologists, mining engineers and exploration companies; in addition to a wide range of equipment, supply and service firms that deal with the industry. It is estimated that approximately 85 per cent of all mining companies active in exploration in the Yukon Territory are based in the City of Vancouver and are members of this organization.

In addition to financial support received from its membership, the Chamber of Mines has derived revenue in the form of modest grants from the City of Vancouver; the Department of Indian Affairs and Northern Development in Ottawa; and the British Columbia Department of Mines and Petroleum Resources, in Victoria, British Columbia.

Since its inception, the Chamber has played an important part in helping to create and maintain government legislation affecting the mineral industry. At the same time, this organization has done much to attract Canadian and foreign risk capital into the search for and development of new mineral deposits, including an aggressive program of encouraging northern development. Long years of association with this industry have developed within the Chamber's management and executive officers, a group of people who are exceedingly knowledgeable in the affairs of mining.

The Chamber of Mines is deeply concerned over certain aspects of federal legislation as proposed in Bill C-187 and subsequent Land Use Laws. It is believed that this legislation, if enacted in its present form, will adversely affect the growth of this industry.

The adverse effect of the proposed legislation on exploration activity in the Yukon is clearly evident from the following facts:

• 1015

(1) Claim staking in the first six months reduced from 6, 784 in 1970 to 2, 322 this year—a reduction of 65 per cent.

(2) A 50 per cent reduction in dollars spent on exploration in 1971.

(3) A reduction of at least 35 per cent in diamond drilling.

[*Interprétation*]

giques, en réalité de toutes les formes d'emploi reliées plus ou moins à l'industrie minière ou aux entreprises connexes, en Colombie-Britannique et au Yukon, seront affectés.

Nous parlons de pertes de millions de dollars et de milliers d'emplois. La législation fondée sur le projet de loi C-187 ne peut d'aucune manière se justifier en face de telles iniquités.

La Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon est un organisme public enregistré conformément à la Loi de la Colombie-Britannique sur les sociétés. L'organisation dure depuis 60 ans et a constitué le quartier général de la prospection et de l'exploration dans le nord-ouest du Pacifique au Canada; elle a été un centre d'informations minières et la Chambre de compensation où ont échoué nombre de problèmes particuliers à l'industrie.

L'affiliation à cette chambre compte au delà de 1,600 membres, dont des prospecteurs, des géologues, des ingénieurs miniers et des sociétés d'exploration; sans compter une foule d'entreprises des services d'équipement et de fourniture faisant affaire avec l'industrie. On estime que près de 85 p. 100 de toutes les sociétés minières prospectant dans le territoire du Yukon ont leur siège social dans la ville de Vancouver et font partie de l'organisation.

En plus du financement obtenu de ses membres, la Chambre des mines a obtenu de modestes subventions de la ville de Vancouver, du ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien à Ottawa et du ministère des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique à Victoria, en Colombie-Britannique.

Depuis sa fondation, la Chambre a joué un rôle important, elle a aidé à formuler et à appliquer la législation d'État affectant l'industrie minérale. Cette organisation a, simultanément, beaucoup contribué à attirer des capitaux canadiens et étrangers non garantis destinés à la recherche et au développement de nouveaux gisements de minerai, y compris un programme dynamique d'encouragement au développement dans le Nord. Sa longue association au cours des années avec cette industrie a développé chez les directeurs et administrateurs de la Chambre un esprit extrêmement curieux des affaires minières.

La Chambre des mines est très inquiète de certains aspects qu'assume la législation fédérale proposée en vertu du projet de loi C-187 et de ses répercussions sur les lois relatives à l'utilisation du terrain. On est d'avis que, si ce projet de loi est mis en vigueur sous sa forme actuelle, il ralentira l'expansion de l'industrie.

L'effet adverse de la législation proposée concernant l'activité minière au Yukon ressort nettement des faits suivants:

(1) Le jalonnement au cours des six premiers mois de cette année est passé de 6,784 en 1970 à 2,322 cette année, soit une réduction de 65 p. 100.

(2) Il y a eu une réduction de 50 p. 100 en termes de dollars sur les dépenses d'exploration en 1971.

(3) Une réduction d'au moins 35 p. 100 dans le forage de diamants.

[*Text*]

(4) A reduction of some 50 per cent in helicopter use.

(5) A severs drop-off in employment of prospectors and exploration people.

Of particular concern to the British Columbia and Yukon Chamber of Mines and its members are the following provisions of Bill C-187.

I will start with Part V—Section 73—Lease Ownership Requirements.

As proposed under Bill C-187, mining on a commercial scale can only be conducted under a mineral lease. Section 73 (2) sets out the ownership requirements which must be met before a mineral lease will be granted. Fifty per cent Canadian ownership is the basic requirement except under Section 73(2)(C)(ii) where a lease may be granted to a corporation where the Minister is satisfied that:

> shares of the corporation are listed on a recognized Canadian stock exchange and that Canadians will have an opportunity of participating in the financing and owership of the corporation—

The Minister, Mr. Chretien, elaborated on this section in a letter to this Chamber dated April 20, 1971:

> With respect to the misunderstandings that seem to have arisen considering the Canadian Participation Provisions, in that 50 per cent Canadian ownership would be required in all cases, I elaborated on this very item in my address on presentation of second reading. Further, I have also informed all those that have enquired that Section 73(2) of Bill C-187 provides three alternatives—either the corporation applying for leases must be owned fifty per cent by Canadians, or it must be listed on a recognized Canadian stock exchange (no percentage ownership is specified), or it must be a wholly owned subsidiary of a parent corporation whose stock is listed on a Canadian stock exchange. In each case the corporation applying for leases must be incorporated in Canada, while in the third alternative the parent corporation need not be incorporated in Canada.
>
> I have also directed their attention to the requirement that in all cases, before I consent to the granting of a lease, I would have to be satisfied that Canadians will have an opportunity to participate in the financing of the corporation.

The British Columbia and Yukon Chamber of Mines canvassed the various foreign-owned corporations, and from replies received it is evident that many non-Canadian companies are opposed to working in the Yukon Territory under these regulations. Appended to this brief are comments from these letters.

This Chamber is fully aware of the need of some degree of control of foreign corporations operating in Canada. Toward that end, we understand that a committee of the federal government is currently studying the situation. It is our feeling, however, that any action taken by the government should be so designed that it does not discourage the flow of foreign risk capital. Without risk capital, the mining industry as we know it would perish.

Part VI—Royalties. When Bill C-187 was first introduced it became apparent that under the proposed legislation, the tax burden for operating mines in the Yukon would be higher than in other parts of Canada, including

[*Interpretation*]

(4) Une réduction d'environ 50 p. 100 dans l'utilisation d'hélicoptères.

(5) Une importante réduction du nombre de prospecteurs et de personnes préposées à l'exploration.

Les dispositions du Bill C-187 qui inquiètent particulièrement les membres de la *British Columbia and Yukon Chamber of Mines* sont les suivantes:

Je veux débuter par la partie V, article 73, exigences touchant la propriété d'un bail.

Comme il est proposé dans le Bill C-187, l'exploration minière sur une échelle commerciale peut seulement s'effectuer en vertu d'un bail minier. Les conditions de base, d'après l'article 73(2), sont la propriété canadienne au moins à 50 p. 100, sauf en vertu de l'article 73 (2) (c) (ii) alors qu'un bail peut être accordé à une compagnie si le Ministre est convaincu que:

> Les actions de la corporation sont cotées sur une bourse canadienne reconnue et que des Canadiens auront l'occasion de participer au financement et à la propriété de la corporation...

Le ministre, M. Chrétien, a expliqué cet article dans une lettre qu'il a adressée à cette chambre et qui date du 20 avril 1971:

> En ce qui a trait aux malentendus qui semblent régner au sujet des dispositions sur la participation canadienne, à savoir que dans tous les cas on exigera une participation canadienne de 50 p. 100, j'ai précisément expliqué cet article dans mon discours lors de la présentation du projet de loi en deuxième lecture. De plus, j'ai également avisé tous ceux qui ont demandé des renseignements, pour leur dire que l'article 73 (2) du Bill C-187 offre trois possibilités—soit que la compagnie qui fait une demnade des baux soit la propriété de Canadiens à au moins 50 p. 100, ou soit qu'elle soit cotée sur une bourse canadienne reconnue (le pourcentage des actions devant appartenir à des Canadiens n'est pas spécifié), ou qu'elle soit une filiale appartenant en totalité à une société mère dont les actions sont cotées sur une bourse canadienne. Dans chacun de ces cas, la société qui fait une demande de baux doit être juridiquement constituée au Canada, alors que dans le troisième cas, il n'est pas nécessaire que la société mère soit juridiquement constituée au Canada.
>
> J'ai également dirigé leur attention sur le fait que dans tous les cas, avant que je consente d'accorder un bail, je devrai être convaincu que les canadiens auront l'occasion de participer au financement de la société.

La *British Columbia and Yukon Chamber of Mines* s'est renseignée auprès des diverses sociétés étrangères et d'après les réponses qu'elle a reçues, il est évident que bon nombre de compagnies non canadiennes s'opposent à l'exploitation du minerai dans le territoire du Yukon sous l'empire de tels règlements. En appendice de ce mémoire nous avons inclu des commentaires provenant de ces lettres.

Cette Chambre est tout à fait consciente du besoin d'un certain degré de réglementation des sociétés étrangères établies au Canada. Dans ce but, nous savons qu'un comité du gouvernement fédéral étudie présentement la situation. A notre avis, toutefois, toute mesure prise par

[*Texte*]

British Columbia. Numerous representations were made to the government by concerned individuals and organizations pointing out this anomalous situation, and the message to the government was clear and unequivocal—unless the tax burden of operating mines in the Yukon would be such as to provide an incentive to explore for new mines, prospectors and exploration companies would have to cease their exploration efforts in the already high-cost Yukon and concentrate in more favourable areas such as British Columbia. It should be noted that such a move could be made with the greatest of ease since most exploration activities in the Yukon are based in British Columbia.

[*Interprétation*]

le gouvernement devrait être conçue afin de ne pas empêcher l'entrée de capitaux de spéculation étrangers. Sans capitaux de spéculation, l'industrie minière telle que nous la connaissons disparaîtrait.

Partie VI—Redevances. Lorsque le Bill C-187 a été introduit pour la première fois, il est devenu apparent qu'en vertu de la loi proposée, le fardeau fiscal pour l'exploitation des mines dans le Yukon serait plus considérable que dans les autres parties du Canada, y compris la Colombie-Britannique. Les personnes intéressées et des organismes ont fait de nombreuses représentations auprès du gouvernement afin d'indiquer cette anomalie et le message qu'on voulait transmettre au gouvernement était clair et sans équivoque—à moins que le fardeau fiscal pour l'exploitation des mines au Yukon soit tel qu'il accorde un stimulant pour l'exploration de nouvelles mines, les prospecteurs et les compagnies d'exploration seront obligés de cesser leurs activités d'exploration qui sont déjà dispendieuses dans le Yukon et orienter leurs activités dans des régions plus favorables, telles que la Colombie-Britannique. Il est à noter qu'un tel changement pourrait s'effectuer très facilement étant donné que la plupart des activités d'exploration dans le Yukon prennent leurs origines en Colombie-Britannique.

• 1020

It appears that the Honourable Jean Chrétien has received this message and is willing to do something about it. On April 26, 1971, he said in the House of Commons:

> People in the north are concerned about the level of royalties and I did say we would make some adjustments there. I think all hon. members will agree that we must make sure that the royalties we receive from the mines in the north are not higher in amount than those received in British Columbia, but I repeat, we are going to make sure that revenue from royalties from mines in the Yukon received by the government will be lower than revenues received by the provincial administration of B.C.

We take comfort from the Minister's words and rely on them. We are aware that certain useful modifications such as permitting interest expense as a legitimate cost of bringing a new mine into production have already been made. At the same time we would like to be sure that decisions of whether or not the revenue from royalties for mines in the Yukon received by the government will be lower than revenue received by the provincial administration of British Columbia from equivalent mine operations and will not be a matter of ministerial discretion.

Il semble que l'hon. Jean Chrétien a reçu ce message et est disposé à faire quelque chose à ce sujet. Le 26 avril 1971, il a déclaré à la Chambre des communes:

> Les gens du Nord, s'inquiètent du niveau des redevances et j'ai bien dit que nous y apporterions certains ajustements. Tous les députés conviendront que nous devons veiller à ce que les redevances que nous recevons des mines du Nord ne soient pas supérieures à celles qu'on verse à la Colombie-Britannique. Mais je répète: Nous veillerons à ce que les redevances versées par les mines du Yukon et perçues par le gouvernement seront inférieures à celles perçues par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

Nous sommes rassurés d'après les paroles du Ministre et nous comptons sur ce qu'il a dit. Nous sommes conscients que certaines modifications nécessaires telles que celles qui permettent d'inclure les dépenses des exploitants dans le coût d'aménagement d'une nouvelle mine pour l'exploitation ont déjà été accordées. Du même coup, nous aimerions être certains que la décision, à savoir si les revenus provenant de redevances des mines dans le Yukon et perçues par le gouvernement seront inférieures ou non au revenu reçu par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique provenant d'exploitations minières semblables et que de telles décisions ne relèveront pas de la discrétion ministérielle.

MINISTERIAL DISCRETION

At the risk of repeating ourselves, we would like to elaborate somewhat on the problems which could arise from ministerial discretion.

Because of representations made to the Department of Indian Affairs and Northern Development, certain beneficial modifications have been made regarding ministerial discretion, but this discretion remains in Clause 82(1)

DISCRÉTION MINISTÉRIELLE

Au risque de nous répéter, nous aimerions nous étendre davantage sur les problèmes qui surgissent au sujet de la discrétion ministérielle.

Grâce aux représentations faites auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, certaines modifications heureuses ont été apportées concernant la discrétion ministérielle, mais cette discrétion demeure

[*Text*]

whereby the Minister retains the right to determine the annual rate of deduction of preproduction expenses.

In Clause 83(a) the Minister retains the right to determine the annual rate of depreciation of machinery, equipment and buildings. Such a right, as we have said before, introduces an element of uncertainty which prevents the mine operator from knowing with any degree of certainty what the economics of his operation will be. We feel very strongly that such discretion should be removed entirely, but failing that, a schedule of depreciation rates should be set up which would not be subject to change for a minimum period of 10 years.

REGULATIONS

Under Clause 102, the powers of the Governor in Council to make regulations are set out. The Honourable Jean Chrétien, in his introduction of Bill C-187 on second reading, assured the House of Commons that the circumstances under which regulations may be made are mainly administrative or have to do with fees and rentals. At the same time, the Minister made the following statement:

> To enable the Government to protect and control the use of the surface of territorial lands within the Yukon, provisions have been made in the Bill to make prospecting for minerals or any work on a mining claim for which a surface lease has not yet been obtained subject to regulations intended to preserve the delicate ecology of northern Canada. These Regulations will be made available in a few weeks. Provision has also been made to facilitate the withdrawal of land from staking for various purposes as these may be deemed advisable for the public good.
>
> With regard to the regulations I have just outlined, these, of course, will apply to other industries and other facets of activities in the North. The mining industry has expressed concern that such regulations might inhibit development of the Yukon. I would like to assure members that discussions with industry have already taken place and I have every expectation that the Regulations in their final form will protect the environment, but will not hamper mineral exploration and development unnecessarily.

The only discussions with industry of which we are aware are those relating to the proposed Territorial Land Use Regulations, under the Territorial Lands Act. These regulations, without actually being proclaimed under Bill C-187, are regulations which will have to be observed in accordance with Clause 31(1) of the Bill and will govern to great extent the exploration activities in the Yukon. If they are an example of what the exploration industry may expect by way of regulations under Bill C-187, there is cause for alarm. They appear largely designed to control and regulate the exploration activities of the oil industry and do not recognize that mining exploration is different and because of this difference has comparatively little effect on the natural environment.

[*Interpretation*]

dans l'article 82 (1) et selon cet article le Ministre conserve le droit de déterminer le taux annuel de déduction des dépenses de préproduction.

Dans l'article 83(a), le Ministre conserve le droit de déterminer le taux annuel de l'amortissement de la machinerie, de l'équipement et des bâtiments. Un tel droit, comme nous l'avons mentionné auparavant, introduit un élément d'incertitude qui empêche l'exploitant de mines de savoir avec un certain degré de certitude quels seront les frais d'exploitation de son entreprise. Nous croyons fermement qu'une telle discrétion devrait être éliminée entièrement, faute de quoi, un tableau des taux d'amortissement devrait être établi et ce dernier ne devrait nullement changer pour une période minimale de 10 ans.

RÈGLEMENTS

Les pouvoirs du gouverneur en conseil de faire des règlements sont établis en vertu de l'article 102. L'honorable Jean Chrétien, lors de l'introduction du bill C-187 en seconde lecture, a rassuré la Chambre des communes que les circonstances en vertu desquelles les règlements seront établis sont surtout d'ordre administratif ou ont trait aux droits à payer et au loyer. A cette occasion, le ministre a fait la déclaration suivante:

> Pour permettre au gouvernement de protéger et de contrôler l'usage de la surface des terres du Yukon, on a pris des dispositions dans le bill pour assujettir la prospection des minéraux et tous les autres travaux sur un claim minier pour lequel un bail n'a pas encore été obtenu, aux règlements destinés à protéger l'écologie délicate du Nord. Ces règlements seront distribués d'ici quelques semaines. On a pris aussi des dispositions pour faciliter la récupération à toutes fins qu'on jugera dans l'intérêt public, de terrains qui avaient été jalonnés.
>
> Ces règlements dont je viens d'exposer les grandes lignes s'appliqueront naturellement à d'autres industries et à d'autres domaines d'activités dans le Nord. L'industrie minière a exprimé l'inquiétude que de tels règlements pourraient gêner le développement du Yukon. Je tiens à assurer aux députés que des entretiens ont déjà eu lieu avec cette industrie et je compte pleinement que les règlements, dans leur forme définitive, protégeront l'environnement sans gêner plus qu'il ne faut la recherche et l'exploitation des minéraux.

Les seuls entretiens avec l'industrie que nous connaissions, sont ceux relativement aux règlements pour l'utilisation de terres territoriales, en vertu de la Loi sur la terre territoriale. Ces règlements, sans en fait avoir été proclamés en vertu du bill C-187, sont des règlements qui devront être observés en conformité avec l'article 31 (1) du bill et régiront dans une grande mesures les activités d'exploration dans le Yukon. Si ces règlements sont un exemple de ce que l'industrie d'exploration minière peut s'attendre comme règlements en vertu du bill C-187, il y a raison de s'alarmer. Ils semblent en grande partie conçus pour contrôler et régir les activités d'exploration de l'industrie pétrolière et ne reconnaissent pas que les activités exploration minière sont un cas différent et étant donné cette différence nuisent comparativement très peu au milieu naturel.

[*Texte*]

• 1025

We do not suggest that mining exploration activities should not be subject to controls designed to protect the environment of the Yukon. We are, however, concerned that Ottawa is drafting land use regulations without recognizing the nature of them.

We are also concerned about a possible conflict between representation work requirements under Bill C-187 and regulatory requirements such as the necessity of obtaining land use permits prior to commencement of representation work. The situation may arise where delays in obtaining a land use permit may prevent a claim holder from doing his representation work in time, which may result in the forfeiture of his claim.

We are further concerned over the fact that the Yukon and Northwest Territories are to be divided into "Land Management Zones" and the government engineer has the right to determine whether or not exploration people will be allowed to work in these areas. The engineer is not required to make this decision for a maximum period of six months after an application has been made. In our view, this regulation is patently unworkable and if maintained in the regulations, would quickly discourage exploration people. The engineer may also require that the permittee post a bond computed at $1,000 per acre but not to exceed $100,000 prior to working in a land management zone. Such a sum is prohibitive to many exploration organizations.

We realize that this is not the time and place to discuss the land use regulations in detail, but we would like to go on record as stating that in our opinion they are interrelated and the terms of one should not be settled without consideration of the other.

General Provisions on Staking and Recording Procedures:

We are pleased with the fact that the procedures regarding acquisition and maintenance of mineral claims under Bill C-187 do show an appreciation of the practicalities of present-day mineral exploration and development. There are only a few instances where these procedures should, in our opinion, be revised or clarified, and our specific recommendations are as follows:

Clause 8—This should be amended to read, "may enter on any land in the territory and prospect for minerals and locate mineral claims thereon."

Reason: this would make it clear that more than one mineral claim may be staked.

Clause 10—The extent to which land not actually staked, but intended to be included in adjoining claims, is protected from overstaking and must be limited to prevent deliberate staking of oversized claims to create gaps and fractions. We suggest that the limit be an area equal to the difference between the total area which should have been covered had all adjoining claims, staked by a locator, been full-sized claims, and the actual area covered by these claims as determined by legal survey. For instance, in the case of 10 adjoining claims which, on the basis of survey, have a total acreage of 500 acres, fractions, if any, up to but not exceeding 16.5 acres in area, are protected.

This would appear to us to be the simplest solution to the problem of fractions. An alternative would be necessary to define clearly the various types of fractions which

[*Interprétation*]

Nous ne prétendons pas que les travaux d'exploration minière ne devraient pas être l'objet de mesures de contrôle pour protéger l'environnement du Yukon. Cependant, nous nous inquiétons de ce que Ottawa élabore des règlements sur l'utilisation des terrains sans reconnaître la nature de ces travaux.

Nous nous inquiétons également de la possibilité d'un conflit entre les exigences du Bill C-187 relatives aux travaux obligatoires d'une part et les exigences des règlements, comme la nécessité d'obtenir un permis d'utilisation du terrain avant de commencer les travaux obligatoires. Il se peut que les retards pour obtenir un permis d'utilisation du terrain empêchent un détenteur de claims de faire ses travaux obligatoires à temps, ce qui pourrait entraîner la confiscation de son claim.

Nous nous préoccupons aussi du fait que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest seront divisés en «zones de gestion des terres» et que l'ingénieur du gouvernement aura le droit de décider si oui ou non les prospecteurs seront autorisés à travailler dans ces régions. L'ingénieur n'est pas tenu de prendre sa décision tout de suite et il peut attendre jusqu'à six mois après qu'une demande a été soumise. A notre avis, cette règle est manifestement impraticable et si elle demeure dans le règlement, elle va rapidement décourager les prospecteurs. L'ingénieur peut également exiger que le détenteur du permis dépose une garantie de $1,000 l'acre jusqu'à concurrence de $100,000, avant de pouvoir travailler dans une zone de gestion des terres. Une telle somme est hors de la portée de nombre de sociétés d'exploration.

Nous voyons bien que ce n'est pas ici le lieu ni le moment de parler en détails du règlement d'utilisation des terrains, mais nous aimerions dire publiquement qu'à notre avis, ces règles sont reliées entre elles et les termes de l'une ne sauraient être arrêtés sans tenir compte des autres.

Les dispositions générales sur le jalonnement et les formalités d'enregistrement:

Nous sommes heureux de ce que les formalités d'acquisition et d'entretien des claims miniers, aux termes du Bill C-187, montrent bien que l'on comprend les aspects pratiques de l'exploration et de la mise en valeur d'une mine de nos jours. C'est dans quelques cas seulement, à notre avis, qu'il y aurait lieu de réexaminer ou d'éclaircir les formalités, et nous formulons les recommandations suivantes:

Article 8—La teneur de cet article devrait être modifiée de la façon suivante: «peut ...pénétrer sur tout terrain du Territoire, y prospecter des minéraux et y localiser des claims miniers».

Raison: ainsi, il sera clair que l'on peut jalonner plus d'un claim minier.

Article 10—Notre commentaire porte ici sur le degré de protection contre le jalonnement outré, que l'on accorde aux terrains qui ne sont pas encore jalonnés mais que l'on entend inclure dans des claims adjacents. Il faut que cette protection soit limitée pour empêcher un jalonnement délibéré de claims trop vastes, propre à créer des écarts et des fractionnements. Nous suggérons que la limite soit une superficie égale à la différence qu'il y a entre d'une part la superficie totale qui aurait été couverte si tous les claims adjacents, jalonnés par un locali-

[*Text*]

have to have protection under Clause 10. The wording of this section in Bill C-187 is such that a mineral claim may not be recorded by the Mining Recorder until the metal tags are affixed to the claim posts, and the staker has a period of 90 days in which to affix the tags to the claim posts.

This section does not make clear that, in actual fact, the Mining Recorder will *protect* the claims for a period of 90 days and will then cancel the claims unless he receives an affidavit from the staker to the effect that the claims have been tagged.

This section should be amended to read,

> and where the locator does not so mark the claim *within the period allowed for recording,* the claim shall be deemed to have been abandoned.

We think that locators of claims should affix metal tags at the time of staking and we see no valid reason that this should not become a requirement under the legislation.

• 1030

Section 20(2)—This section should be amended to read,

> "and in treeless areas the location line shall be marked with flagging."

Reason: In treeless areas, marking a location line during the winter by marker posts not less than four feet in height, or by mounds of earth or stone not less than eighteen inches in height and three feet in diameter could be extremely difficult. A staker may not have access to posts of that height and it may be physically impossible for him to erect mounds of earth or stone when the ground is frozen solid. Flagging is not permanent but may be expected to last two years, and that could be affixed to any brush that is available.

Section 64(3)—The existing Yukon Mining Act permitted the grouping of 16 claims. Bill C-187 changed this to read that 36 mineral claims may be grouped, and a further modification raised this figure to 50 mineral claims. We think that the grouping of 100 mineral claims would be more realistic. This is particularly true in the case of large low grade mineral deposits where more than 50 claims are required to protect such a deposit.

There are two avenues of concern which we have not previously mentioned. One of these is the fact that all surface rights on mineral claims are now under the jurisdiction of the Territorial Lands Act, which now contains a clause regarding the division of the Yukon and Northwest Territories into Land Management Zones. While we have mentioned these zones in this brief, we have not mentioned the fact that the Department of Northern Development has not provided us with a map indicating the size or extent of these zones. In other words, we

[*Interpretation*]

sateur, avaient été des claims entiers, et d'autre part la superficie réelle couverte par ces claims et déterminée par un arpentage légal. Ainsi, dans le cas de 10 claims adjacents qui, d'après l'arpentage, ont une superficie totale de 500 acres, les claims fractionnaires, s'il en est, sont protégés jusqu'à concurrence de 16.5 acres situés dans ce secteur. Cela nous semble être la solution la plus simple du problème des claims fractionnaires. Il faudrait une autre formule pour définir clairement les différents types de claims fractionnaires qui devront être protégés aux termes de l'Article 10.

Article 17 (2)—Le libellé de cet article du Bill C-187 est tel qu'un claim minier peut ne pas être enregistré auprès du registraire minier tant que les plaques de métal n'ont pas été apposées aux bornes du claim, et le localisateur a 90 jours pour le faire.

Cet article ne dit pas clairement qu'en fait, le registraire minier *protégera* les claims pendant 90 jours puis qu'il peut annuler l'enregistrement des claims à moins de recevoir du localisateur une déclaration sous serment portant que les claims ont reçu les plaques.

Cet article devrait être modifié de la façon suivante:

> et lorsque le localisateur ne marque pas le claim de cette façon *durant la période d'enregistrement prévue,* le claim est censé avoir été abandonné.

Nous croyons que les localisateurs des claims devraient apposer les plaques de métal au moment du jalonnement et nous ne voyons pas pourquoi cela ne pourrait pas devenir une exigence prévue par la loi.

Article 20 (2)—Cet article devrait être modifié de la façon suivante:

> «et dans les régions sans arbres, la ligne d'emplacement doit être marquée par des drapeaux.»

Raison: Dans les régions sans arbres, il pourrait être extrêmement difficile de marquer une ligne d'emplacement durant l'hiver par des bornes de marquage mesurant au moins 4 pieds de hauteur ou par des monticules de terre ou de pierres mesurant au moins 18 pouces de hauteur et 3 pieds de diamètre. Il se peut qu'un localisateur ne puisse pas trouver des bornes de cette hauteur et il peut arriver aussi qu'il lui soit physiquement impossible d'ériger des monticules de terre ou de pierres lorsque la terre est gelée dur. Le jalonnement par drapeaux n'est pas permanent mais on peut s'attendre à ce qu'il dure 2 ans, et les drapeaux peuvent être apposés aux broussailles disponibles.

Article 64 (3)—La loi actuelle sur l'extraction dans le Yukon permettait de grouper 16 claims. Le Bill C-137 modifie cela en stipulant que 36 claims miniers peuvent être inclus dans le même groupe, et une autre modification porte ce chiffre à 50. Nous croyons qu'il serait plus réaliste de permettre d'inclure dans le même groupe 100 claims miniers. C'est particulièrement vrai dans le cas des vastes dépôts de minéraux à faible teneur, lorsqu'il faut plus que 50 claims pour protéger un tel dépôt.

Il y a deux secteurs dont nous n'avons pas encore parlé et qui nous préoccupent. Le premier, c'est le fait que tous les droits de surface des claims miniers relèvent actuellement de la Loi sur les terres territoriales, qui contient un article concernant la division du Yukon et des Territoires

[*Texte*]

really have no idea of the extent of governmental control that we are faced with in these territories.

The Department of Northern Development, through the enactment of Bill C-187, has given us a new Yukon Mining Act but no one seems to have arrived at a schedule of fees to accompany this act.

Summary—In summary, the British Columbia and Yukon Chamber of Mines recommends that ministerial discretion be removed from the royalty sections on preproduction expense and depreciation.

In the case of Land Use Regulations, the Chamber strongly urges that regulations be such that the mineral industry will be permitted to function in a practical and efficient manner. In saying this, we are fully aware of the need for preservation of the environment and believe that the industry as a whole is sufficiently mature to accept these responsibilities. As evidence of this, we point to a number of mining companies who now seek the advice of environmentalists when conducting major operations.

In the foreseeable future mining and related industries would appear to be the most likely source of revenue and employment for the Yukon Territory. We urge that mining exploration people be provided with a framework in which they may continue to explore and develop without undue legislative encumbrances. Given such a framework we feel that the mining industry in the Yukon Territory will continue to grow to the benefit of all concerned.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Sirola.

Mr. Sirola: Gentlemen, I would like to point out that there is an Appendix "A" which contains excerpts from letters received from various foreign-owned corporations. I do not propose to read this but we are prepared to discuss them if there are any questions.

The Chairman: Mr. Nielsen, you indicated you had a question.

Gentlemen, the Committee agreed, as a matter of policy, earlier this year that we limit questioning to 10 minutes per member. The Chair is prepared to be flexible, especially with regard to the member most concerned, Mr. Nielsen. I am in the hands of the subcommittee in that regard.

• 1035

Mr. Nielsen: I will not be ten minutes. I just have one question. The Committee is going to be receiving quite a number of briefs both here and in the Yukon and it would be my suggestion, Mr. Chairman, that probably a number of questions that now occur to members will be answered by the briefs that will be presented subsequently. I have read a good number of them and the

[*Interprétation*]

du Nord-Ouest en zones de gestion des terres. Nous avons parlé de ces zones dans le présent mémoire, sans mentionner le fait que le ministère du Nord canadien ne nous a pas fourni de carte indiquant l'étendue ou la superficie de ces zones. Autrement dit, nous n'avons vraiment aucune idée de l'ampleur du contrôle qu'exercera l'État sur nous dans ces territoires.

Le ministère du Nord canadien, par l'entremise du Bill C-187, nous donne une nouvelle loi sur l'extraction dans le Yukon, mais personne ne semble avoir élaboré un barème des droits que comporte cette loi.

Résumé: en résumé, la Chambre des Mines de la Colombie-Britannique et du Yukon recommande que le pouvoir discrétionnaire du ministre soit biffé à la section des redevances, des articles qui portent sur les dépenses de préproduction et sur la dépréciation.

Dans le cas des règlements sur l'utilisation des terres, la Chambre demande instamment que ces règlements soient tels que l'industrie minière puisse fonctionner d'une façon pratique et efficace. Ce disant, nous sommes bien conscients de la nécessité de préserver l'environnement et nous croyons que l'industrie dans son ensemble est suffisamment mûre pour accepter ces responsabilités. Pour preuve, nous signalons qu'un certain nombre de compagnies minières recourent maintenant aux conseils des écologues quand ils exécutent des travaux majeurs.

Pour autant qu'on puisse le prévoir, l'industrie minière et les industries connexes semblent devoir être les sources les plus probables de revenus et d'emploi dans le territoire du Yukon. Nous demandons instamment que les prospecteurs aient un cadre dans lequel ils puissent continuer à prospecter et à mettre en valeur les richesses minières sans servitudes législatives inutiles. Avec un tel cadre, nous croyons que l'industrie minière du territoire du Yukon continuera à croître à l'avantage de tous les intéressés.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Sirola.

M. Sirola: Messieurs, je voudrais vous signaler qu'il y a un appendice «A» qui contient des extraits de lettres envoyées par différentes sociétés possédées par des étrangers. Je n'entends pas les lire mais nous sommes prêts à en parler si vous avez des questions.

Le président: Monsieur Nielsen, vous avez dit que vous aviez une question.

Messieurs, le Comité a convenu, en principe, plus tôt cette année, que nous limiterions l'interrogatoire à 10 minutes par député. Le président est disposé à être souple, spécialement en ce qui concerne le député le plus intéressé, M. Nielsen. Je m'en remets au sous-comité à cet égard.

M. Nielsen: Je n'en ai que pour dix minutes. Il me reste une seule question à poser. De nombreux mémoires seront soumis au Comité, ici aussi bien qu'au Yukon, et je suggère dès lors, monsieur le président, que bien des questions qui seront posées par les membres ici trouveront leurs réponses dans les mémoires présentés par la suite. J'ai eu l'occasion de lire un nombre de ces mémoi-

[*Text*]

points that might be omitted here will be raised when the Committee is in the Yukon.

However, with respect to this witness, so far I have only read one brief that has mentioned a clause in the new bill which concerns me and I would like the reaction of the Yukon Chamber of Mines with respect to that section. I am referring to Clause 93. This is a point that is not covered in your brief and the Minister has indicated that he is going to suggest it be amended. Section 93 now reads:

> Except with the approval of the Governor in Council, no person shall export from the Territory any mineral or ore except for assay or testing purposes.

In other words, the Governor in Council has the absolute authority over the export of minerals or ore. The Minister recorded in our report of June 10 an amendment to this effect, that Governor in Council approval must still be obtained unless it is exported for assay or testing purposes, but a rider was added which would permit export without approval by the Governor in Council for a calendar year up to a total value of $50,000. So, there is still a restriction—the clause being there—to the extent that before any producer can export any ore or minerals for other than assay or testing purposes you must have approval after it reaches $50,000.

I would like to have the B.C. Chamber's reaction to that kind of provision in this legislation.

Mr. Sirola: Mr. Nielsen, I think I could answer that. I think this Chamber would support the thought that the restriction should be removed from that clause.

Mr. Nielsen: Thank you. Those are all the questions I have.

The Chairman: Mr. Thomson.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, I might ask one or two questions now and if we have more time I will ask more later. I was wondering, sir, in regard to risk capital what part an independent prospector or prospecting company plays in the Yukon mining scene. For example, do they do as large a percentage of prospecting as the independents do in the oil industry in exporting and drilling new wells?

The Chairman: Mr. Elliott, would you care to answer that?

Mr. Thomas Elliott (Manager, British Columbia and Yukon Chamber of Mines): Yes. I would think probably they do more in the mineral industry than in the oil and gas industry. We have a list of all the mining exploration companies and others that are operating in British Columbia and the Yukon Territory in our 1971 directory. There are some 700 or 800 companies listed there and I would guess that at least a third of these people are active in the Yukon Territory. A lot of them are small stock companies. We estimate that there are probably 1,000 active prospectors in British Columbia and in the

[*Interpretation*]

res et j'ai ainsi pu constater que les questions qui ne seraient pas soulevées ici le seront lorsque le Comité siègera dans le Yukon.

En ce qui concerne le présent témoin, je n'ai lu qu'un seul mémoire faisant mention d'un article du nouveau bill qui me concerne et j'aimerais dès lors connaître l'opinion de la *Yukon Chamber of Mines* relativement à cet article. Il s'agit notamment de l'article 93. Cette question n'a pas été soulevée dans votre mémoire et le ministre a fait savoir qu'il proposerait une modification. L'article 93 stipule actuellement ce qui suit:

> Sauf avec l'approbation du gouverneur en conseil, personne ne doit exporter du minéral ni de minerai hors du territoire excepté pour des essais et des expériences.

Autrement dit, les exportations de minéral et de minerai relèvent entièrement du gouverneur en conseil. Dans notre rapport du 10 juin, le ministre avait proposé un amendement aux termes duquel l'accord du gouverneur en conseil est nécessaire sauf lorsque les produits en question sont exportés en vue d'essais et de vérification de teneur, mais une clause additionnelle fut ajoutée autorisant l'exportation sans l'accord du gouverneur en conseil durant une année civile pour un montant global ne dépassant pas $50,000. L'article comporte donc toujours une restriction, dans ce sens que les producteurs, afin d'exporter du minéral ou du minerai à des fins autres que des essais de teneur ou des analyses, sont tenus d'obtenir l'accord du gouverneur en conseil lorsque le montant dépasse $50,000.

J'aimerais connaître l'opinion de la Chambre de la Colombie-Britannique quant à ce type de disposition.

M. Sirola: Je crois pouvoir vous répondre, monsieur Nielsen. Je pense que la Chambre serait en faveur de voir lever la restriction de l'article en question.

M. Nielsen: Je vous remercie. Je n'ai plus d'autres questions à poser.

Le président: Monsieur Thomson.

M. Thomson: Monsieur le président, j'aimerais poser une ou deux questions et si nous avons suffisamment de temps, j'en poserai d'autres plus tard. J'aimerais savoir quel est le rôle du prospecteur indépendant et des sociétés de prospection en ce qui concerne l'extraction dans le Yukon. Est-ce qu'il assurent un pourcentage aussi élevé de prospection que les prospecteurs indépendants de l'industrie pétrolière à la recherche de nouveaux gisements?

Le président: Monsieur Elliott, pourriez-vous répondre à cette question?

M. Thomas Elliott (Directeur, British Columbia & Yukon Chamber of Mines): Avec plaisir. Je crois que ces prospecteurs font davantage dans l'industrie extractive que dans celle du pétrole et du gaz. Une liste de toutes les sociétés de prospection travaillant en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Yukon figure dans notre annuaire de 1971. Cette liste comporte quelque 700 à 800 sociétés dont un tiers, je suppose, travaille dans les Territoires du Yukon. Il y a parmi elles de nombreuses petites sociétés par action. A notre avis, il y a quelque mille prospecteurs travaillant en Colombie-Britannique et

[*Texte*]

Yukon territory. I do not know how many there are in the Yukon, but I know that it is a goodly number, it would run into some hundreds, so I think I can say that the small company and the prospector is still a very important part of the mineral exploration industry in this part of Canada, including the Yukon.

Mr. Thomson: I have a further question. In regard to the risk dollars that these companies get, where would you say that most of it comes from, the money that they use for exploration?

Mr. Elliott: Are you thinking of the small stock companies? The bulk of them get their money from the Canadian public at large.

Mr. Thomson: The Canadian public?

• 1040

Mr. Elliott: Yes. Canadians have a wonderful opportunity to participate, and I think it is a policy of your government to get Canadians involved in helping to finance these small stock companies. Quite a number of them have been very successful. There is the Dynasty Exploration, of course, which we all know about. The Anvil mine in the Yukon was a small stock company five or six years ago. So Canadians are participating in these small stock companies and are doing an excellent job. We are very happy to have them, and we feel that it is something that should be encouraged.

In addition to that we have a list here of 100 major companies that are conducting exploration programs in British Columbia and The Yukon Territory. These companies come from all over the world. I would guess that at least 40 per cent of them are Canadian capital, 40 per cent American, and 20 per cent would represent Japanese companies, British capital, French capital and so forth. So it is a joint effort of a great mass of large and small companies and prospectors and little syndicates that have sparked the surge of mining activity in this part of Canada.

Mr. Thomson: Would you say that people who have favourable tax dollars under the whole income tax law play a very important part in providing money to these risk or exploration companies and that people invest in them because they are going to save some taxes? Does this play a very important part, as it does in the independents and the oil industry?

Mr. Elliott: I am not sure that I know the answer to that. I would guess that it definitely encourages people to get involved but I think that the main reason people get involved is that we have built up a tremendous interest in mining. It is not only prospectors and mining companies but business people that have got involved in helping to finance some of these smaller stock companies. I suppose the tax picture definitely has a bearing on it. But it is more than that; it is just a general interest of getting involved, doing something useful for Western Canada by going out into the hills and trying to find develop a mine not only to benefit yourself as an entrepreneur, a gambler or speculator, but also to benefit Western Canada and Canada as a whole.

[*Interprétation*]

dans les Territoires du Yukon. Je ne connais pas le chiffre exact en ce qui concerne le Yukon mais il doit être assez important. Il y en a sans doute des centaines, ce qui signifie que les petites sociétés ainsi que les prospecteurs individuels ont encore un rôle important à jouer dans l'industrie extractive de cette partie du pays, y compris le Yukon.

M. Thomson: Je voudrais poser encore une question. En ce qui concerne les bénéfices de risques gagnés par ces sociétés, connaissez-vous la provenance des fonds utilisés en vue de la prospection?

M. Elliott: Vous voulez parler des petites sociétés par action? La majority d'entre elles obtiennent leur argent auprès du public.

M. Thomson: Le public canadien?

M. Elliott: C'est bien ça. Ceci offre aux Canadiens une excellente occasion de participer, et je crois savoir que votre gouvernement a pour politique d'encourager les Canadiens à financer ces petites sociétés par actions. Nous connaissons tous la société Dynasty Exploration. La mine Anvil dans le Yukon était constituée en petite société par actions il y a 5 ou 6 ans. Donc le public canadien participe de façon efficace à ces petites sociétés par actions. Nous sommes heureux de cette participation et estimons qu'elle doit être encouragée à l'avenir.

Par ailleurs, nous avons une liste de 100 grosses sociétés faisant de l'exploration en Colombie-Britannique et dans le Yukon. Ces sociétés proviennent du monde entier. Je suppose qu'au moins 40 p. 100 d'entre elles sont d'origine canadienne, 40 p. 100 américaines et 20 p. 100 sont d'origine japonaise, britannique, française etc. On peut donc dire que l'industrie extractive de cette partie du Canada a été lancée grâce à l'effort conjoint d'un nombre important de petites et grosses sociétés et de propecteurs du monde entier.

M. Thomson: Croyez-vous que les mesures de concession fiscale relevant de la Loi sur l'impôt sur le revenu jouent un rôle important dans l'approvisionnement des capitaux nécessaires à ces sociétés d'exploration, du fait que les personnes qui procèdent à ces investissements bénéficient de dégrèvements d'impôts? Croyez-vous que ces dispositions jouent un rôle aussi important que dans l'industrie pétrolière?

M. Elliott: Je ne saurais vous dire au juste. Je suppose que cela encourage les gens à investir mais je crois que les personnes investissent principalement à la suite de l'intérêt que nous avons suscité pour ce secteur. Les petites sociétés par actions sont en effet financées non seulement par les prospecteurs et les sociétés minières mais par l'ensemble du monde des affaires. J'imagine que les dispositions fiscales jouent leur rôle, mais il y a d'autres facteurs; il s'agit en effet de réaliser une œuvre utile dans l'Ouest du Canada, de découvrir et d'exploiter une mine, non seulement pour son propre intérêt spéculatif mais dans l'intérêt de l'Ouest du Canada et du pays tout entier.

[*Text*]

Mr. Thomson: Mr. Chairman, may I move to a different areea for a moment?

Mr. Rock: Mr. Chairman, on a point of order, the witness mentioned a list of companies involved in exploration and that list may vanish unless we arrange now to have it printed.

Mr. Elliott: I brought some along, if you wish them.

The Chairman: Prehaps we could do it less formally, Mr. Rock, if everyone agrees. If any member of the Committee wishes a copy of this list, it is available.

Mr. Rock: I would prefer that that list be printed, as if read it into the minutes.

Mr. Nielsen: Why not make it an appendix?

Mr. Rock: Yes, or an appendix.

Mr. Elliott: We would be very happy to do it. The Chamber of Mines publishes these and we distribute about 3,000 copies per year. I am referring to the major companies that are active in exploration. This is what we call our Japanese list. It is segregated because a lot of people just want a list of Japanese companies that are involved. There are 16 or 17 Japanese companies. On the back of our directory we publish every year a sort of cumulative total of everybody involved in the form of a company. As I mentioned earlier, there are about 700 or 800 names. So I am very happy to present those to you. Another publication that might have some bearing is our mining exploration review that tells of the current exploration activity in British Columbia and the Yukon. Also, we have a map that shows the location of all the hot new discoveries, and recently we published a mining development review.

This gives you a little background information on what is going on, and I thought it might be useful.

The Chairman: Gentlemen, Mr. Elliott's comments are now part of the record and any member of the public wishing to obtain these can write to Mr. Elliott and obtain them.

I question whether we should be appending to our minutes all this material, or any of it. It is available and it is a matter of record now. I am sure Mr. Elliott does not refuse any requests from anyone.

Mr. Elliott: Oh, no; we will supply at any time any quantity you require.

• 1045

Mr. Orange: Mr. Chairman, could the Clerk of the Committee arrange to get members of the Committee copies of these?

The Chairman: Yes, I think we can undertake to do that without having these appendixed.

[*Interpretation*]

M. Thomson: Monsieur le président, j'aimerais aborder un autre sujet.

M. Rock: Monsieur le président, je désire faire un appel au Règlement. Le témoin a mentionné une liste de sociétés qui font de l'exploration; or je crains que cette liste ne disparaisse à moins que des dispositions soient prises en vue de la faire imprimer.

M. Elliott: J'en ai apporté quelques exemplaires.

Le président: On pourrait peut-être procéder de façon moins officielle si vous le permettez, monsieur Rock. Des exemplaires de cette liste sont à la disposition de tous les membres du Comité qui en font la demande.

M. Rock: Je préférerais voir cette liste imprimée et faisant partie du compte rendu de la séance.

M. Nielsen: Ne pourrait-elle pas figurer dans une annexe?

M. Rock: Entendu, dans une annexe.

M. Elliott: Nous le ferions avec plaisir. La Chambre des mines publie ces listes et en fait circuler quelque 3,000 exemplaires pas an. Il s'agit notamment des principales sociétés s'occupant d'exploration. C'est ce que nous appelons notre liste japonaise. En effet, de nombreuses personnes désirent connaître les sociétés japonaises travaillant dans ce secteur. Ainsi, il y a 16 ou 17 sociétés japonaises. Nous publions à la fin de notre annuaire le total cumulé de toutes les sociétés travaillant dans ce secteur. J'ai déjà dit que sept ou huit cents noms y figurent. C'est donc avec grand plaisir que je vous remettrais ces listes. Vous pourriez également vous intéresser à notre publication sur l'exploration minière qui traite de l'exploration actuellement entreprise en Colombie-Britannique et dans le Yukon. Par ailleurs, nous publions une carte indiquant les dernières découvertes importantes et tout dernièrement nous avons publié un rapport sur l'évolution de l'industrie minière.

Cela vous permettra de vous rendre compte de ce que nous faisons.

Le président: Messieurs, les déclarations de M. Elliott figureront au compte rendu de la séance, de sorte que tout membre du public désirant obtenir un exemplaire peut s'adresser par écrit à M. Elliott.

Je me demande si tous ces documents doivent faire l'objet d'une annexe à notre compte rendu. Il y a en effet moyen de se les procurer par d'autres moyens. Je suis persuadé que M. Elliott ne refuserait des exemplaires à personne.

M. Elliott: Certainement pas et nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir à tout moment le nombre demandé.

M. Orange: Monsieur le président, le greffier du Comité pourrait en faire distribuer des copies aux membres?

Le président: Certainement, je pense que nous pouvons le faire sans qu'il soit nécessaire de les mettre en annexe.

[*Texte*]

Mr. Orange: Before we leave Vancouver, I think it might be useful to have a couple of those documents.

Mr. Elliott: Will do, okay?

Mr. Orange: Okay, thank you.

Mr. Nielsen: I would suggest that the Clerk get enough for all members of the Committee. Twenty is the subcommittee.

The Chairman: Yes, 20 copies, that is right.

Mr. Nielsen: Yes.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, just to deal with an item in the brief, and I am talking about ministerial discretion, I do not wish to argue with the witness. I am saying this merely for illustration. For example, as I understand the Sun Oil operation in Northern Alberta, in the Tar Sands, the Alberta government has made it easier, if you will, for the company to operate because of the problems they have had there. Now, you object to ministerial discretion in this bill, but might not it sometimes work in the mining company's favour, and I use the Athabasca Tar Sands as an illustration of what I mean that the minister might even make things easier.

Mr. Sirola: I am not prepared to dispute that point. However, we feel that as far as our brief is concerned the points we have made regarding ministerial discretion are extremely valid, and I think we will retain that stand.

Mr. Thomson: You, in effect, would like to know where you are and you would like to see it printed in the bill?

Mr. Sirola: Yes, that is correct.

Mr. Thomson: Okay, I pass for now, Mr. Chairman. Would you put my name down again, please.

The Chairman: All right. Mr. St. Pierre. By the way, gentlemen, I omitted to mention that Mr. St. Pierre is the Vice-Chairman of the Committee and he is the member for Coast Chilcotin and a native of B.C.

Mr. St. Pierre: Thank you, Mr. Chairman. I am having some difficulty putting this little thing together. There are a few points in the brief, Mr. Chairman, that I would like to get some expansion upon and I think this is probably the best source of which to ask these questions because I know these gentlemen have interests in the mining industry worldwide. Regarding the 50 per cent reduction last year in exploration in the Yukon, which you have detailed to some extent on page 2, I would like to get some idea of the state of exploration in British Columbia, in some other Canadian provinces, in the U.S., and in Australia, although perhaps not in this detail but taking your 50 per cent reduction. What happened in British Columbia last year in terms of exploration?

The Chairman: Mr. Elliott.

Mr. Elliott: Yes, we did check it. We checked quite thoroughly to get these figures in the Yukon. We checked

[*Interprétation*]

M. Orange: Je pense qu'il serait utile que nous ayons quelques-uns de ces documents avant de quitter Vancouver.

M. Elliott: C'est entendu, d'accord?

M. Orange: D'accord. Je vous remercie.

M. Nielsen: Je pense que le greffier devrait avoir suffisamment de copies pour tous les membres du Comité. Le sous-comité compte vingt membres.

Le président: C'est cela, il y aura vingt copies.

M. Nielsen: Bien.

M. Thomson: Monsieur le président, en ce qui concerne les pouvoirs discrétionnaires du Ministre, je n'irai pas contredire le témoin. Je n'en parlais qu'à titre d'illustration. Le gouvernement de l'Alberta, par exemple, a facilité l'activité de la compagnie Sun Oil dans le Nord-Est de l'Alberta à Tar Sands, étant donné les difficultés que la société avait éprouvées. Or, vous ne voulez pas inclure de pouvoirs discrétionnaires dans ce bill. Pourtant, cela pourrait parfois servir les intérêts de la compagnie minière et j'ai cité l'exemple de l'Athabasca Tar Sands pour vous montrer que le Ministre lui-même peut faciliter les choses.

M. Sirola: Je ne vous contredirai pas sur ce point. Toutefois, en ce qui concerne notre mémoire, les arguments présentés touchant les pouvoirs discrétionnaires du Ministre restent valables et nous les maintenons.

M. Thomson: En fait, vous voudriez savoir quelle est exactement la situation et vous voudriez qu'elle soit décrite en toutes lettres dans le bill?

M. Sirola: En effet.

M. Thomson: Très bien. J'ai terminé pour le moment monsieur le président, mais j'aimerais reprendre la parole plus tard, s'il vous plaît.

Le président: Très bien. Monsieur St. Pierre. A propos, messieurs, j'ai omis de vous signaler que M. St. Pierre est le vice-président du comité et qu'il est natif de la Colombie-Britannique et représente Coast Chilcotin.

M. St. Pierre: Merci, monsieur le président. J'éprouve quelque difficulté à récapituler. J'aimerais, monsieur le président, que l'on s'étende un peu sur quelques-uns des arguments contenus dans le mémoire; je pense que ces messieurs sont particulièrement bien placés pour me répondre puisqu'ils ont des intérêts dans l'industrie minière mondiale. En ce qui concerne la réduction de 50 p. 100 qui est entrée en vigueur l'an dernier pour l'exploitation au Yukon et que l'on explique dans une certaine mesure à la page 2, j'aimerais que vous me donniez une idée des exploitations qui se font en Colombie-Britannique, dans quelques-unes des autres provinces canadiennes, au États-Unis et en Australie, grosso modo du moins. Qu'y a-t-il eu comme exploitation en Colombie-Britannique l'an dernier?

Le président: Monsieur Elliott.

M. Elliott: Nous avons soigneusement vérifié les chiffres pour le Yukon. En ce qui concerne la Colombie-Bri-

[*Text*]

British Columbia, and as far as we can ascertain, it is down by about 25 per cent. It might not be quite the time and place to say it, but I think some of the reduction in British Columbia was as a result of the Benson tax proposal. This was a threat and I think this caused a falling off. It is the piling up of all of these problems that caused the fall-off. So it is about 25 per cent in British Columbia off and 50 per cent in the Yukon.

Mr. St. Pierre: Now in the Northwest Territories?

Mr. Elliott: I do not know. I am sorry we did not do those areas.

Mr. St. Pierre: Do you know the situation in Australia? Have you the Australian government figures?

Mr. Elliott: No, I do not know. I do know there is a substantial interest in minerial exploration and mine development in Australia and I do know that quite a number of Canadian companies are now working there, but whether it has fallen off or not, I am not sure.

Mr. St. Pierre: The United States? Well, take Alaska first, separately.

Mr. Elliott: Well, Alaska, of course, which, as you may know, is as big as British Columbia and the Yukon combined, at this point I do not think has one producing mine and that is because of unfavourable legislation that has existed in Alaska for many years. The exploration dollar spent there is, where we have been running at about $40 million a year in B.C.-Yukon as an area, Alaska has been running at $3, $4 or $5 million dollars. I do not know whether it is down or up this year but I think it has been going up a little in the last three or four years.

Mr. St. Pierre: Do you know the situation in the United States as a whole?

Mr. Elliott: I do not, no.

Mr. St. Pierre: Basically, we just have British Columbia and the Yukon in these terms.

Mr. Elliott: Yes, that is all. We checked quite thoroughly. We contacted a lot of people, engineering firms and diamond drilling firms, helicopter companies, government people and all the rest to get these figures collected.

• 1050

Mr. St. Pierre: Mr. Thomson was asking about ministerial discretion on royalties and I think I understand your position, but I would like to be sure. Do you want the bill to contain a schedule of royalties which will be firm and could only be changed by a change of legislation?

Mr. Sirola: That is correct, Mr. St. Pierre. We stated in our brief that we would either like a schedule set out or at least that it be worded in such a way that it could not be changed. I am now referring to the clauses on depreciation rather than royalties as such, but we do not

[*Interpretation*]

tannique, il y aurait une baisse d'environ 25 p. 100. Le moment n'est peut-être pas particulièrement choisi pour faire ce genre de déclaration, mais je pense qu'une partie de la baisse de la Colombie-Britannique découle de la proposition fiscale de M. Benson. Il s'agit en effet d'une menace et l'accumulation de problèmes ont entrainé ces réductions. Il s'agit donc de 25 p. 100 environ en Colombie-Britannique et de 50 p. 100 dans le Yukon.

M. St. Pierre: Et dans les territoires du Nord-Ouest?

M. Elliott: Je l'ignore. Je regrette, nous n'avons pas vérifié les chiffres pour ces régions.

M. St. Pierre: Êtes-vous au courant de la situation en Australie? Avez-vous les chiffres du gouvernement australien?

M. Elliott: Non. Je sais qu'il y a de gros intérêts miniers en Australie; je sais qu'il y a un assez grand nombre de sociétés canadiennes qui exercent leur activité dans ce pays mais j'ignore si cette activité est en hausse ou en baisse.

M. St. Pierre: Et aux États-Unis? Prenons tout d'abord l'Alaska.

M. Elliott: Eh bien, vous savez naturellement que l'Alaska est aussi étendu que la Colombie-Britannique et le Yukon ensemble. Je pense qu'il n'y a pas une seule mine active en ce moment étant donné les lois en vigueur en Alaska depuis de nombreuses années. Pour un budget annuel de 40 millions de dollars environ par la Colombie-Britannique et le Yukon, l'Alaska a eu un budget de 3, 4 ou 5 millions de dollars. Je ne sais pas si ce chiffre est en hausse ou en baisse pour cette année mais je pense que depuis les trois ou quatre dernières années, il est légèrement en hausse.

M. St. Pierre: Êtes-vous au courant de la situation pour l'ensemble des États-Unis?

M. Elliott: Non.

M. St. Pierre: En fait c'est tout ce que nous savons sur la Colombie-Britannique et le Yukon.

M. Elliott: Oui, c'est tout. Nous avons fait des vérifications approfondies, nous avons pris contact avec un bon nombre de personnes, avec des sociétés d'exploitation, des entreprises de forage, des compagnies d'hélicoptère, des membres du gouvernement pour pouvoir rassembler ces données.

M. St. Pierre: M. Thomson vous a posé une question touchant les pouvoirs discrétionnaires du Ministre relativement aux redevances préfoncières. Je pense savoir votre opinion à ce sujet mais j'aimerais que vous me la confirmiez. Aimeriez-vous voir dans le bill la liste des redevances préfoncières qui ne pourraient être modifiées que par un changement de loi?

M. Sirola: C'est bien cela, monsieur St. Pierre. Nous déclarons dans notre mémoire que nous voudrions qu'il y ait une liste ou du moins un énoncé permanent. Je fais allusion aux articles touchant la dépréciation et non aux redevances préfoncières en tant que telles, mais nous ne

[*Texte*]

want this to be an entirely flexible framework where the Minister can change it willy-nilly.

Whatever regulations are finally decided upon they should be regulations which could be discussed between management and the Minister or set out very clearly in Bill C-187. Preferably they should be spelled out.

Mr. St. Pierre: Do you prefer that they be in the bill and capable of change only by a change of law?

Mr. Sirola: That is correct.

Mr. St. Pierre: What is the situation in British Columbia in that respect?

Mr. Sirola: I will ask Mr. Elliott or perhaps Mr. Caldwell to answer this question. Mr. Caldwell.

Mr. Elliott: I do not think there is any ministerial discretion in British Columbia mining law as far as I know.

Mr. E. H. Caldwell (Assistant Manager, Exploration, Cominco Limited): I would just like to comment that in British Columbia the Mining Tax Act spells out the royalties which are payable.

Mr. Nielsen: Without discretion?

Mr. Caldwell: I believe so. I would further like to comment that you gentlemen will be receiving a brief from the British Columbia Mining Association, and I think we and the Chamber of Mines would defer to that organization which is more directly concerned with that area of the mineral industry. You may inquire from them with regard to details and they will have very knowledgeable people on that panel who can answer your question in detail.

Mr. St. Pierre: For that reason, Mr. Chairman, I will not pursue this line of questioning at the moment. Do I have a few more minutes?

The Chairman: Yes.

Mr. St. Pierre: On foreign ownership, again I am looking for comparison, there has been a slight amendment made to the bill which, of course, you are familiar with as your brief shows. I am interested in the position of the Yukon and I am sure the Committee is interested in what the position of the Yukon will be vis-à-vis other provinces and more particularly vis-à-vis other countries. As you mentioned, Alaska has, I take it, no requirements of American ownership for exploration.

Mr. Elliott: Nowhere in the United States is there an American ownership clause as such.

Mr. St. Pierre: Or an American participation clause?

Mr. Elliott: Yes, right.

Mr. St. Pierre: This is state by state. It is under state jurisdiction there.

[*Interprétation*]

voulons pas que ceci soit exposé dans un cadre trop souple que le Ministre pourrait modifier à sa guise.

Quels que soient les règlements, la direction et le Ministre devraient pouvoir en discuter ou ils devraient peut-être être écrits en toutes lettres dans le Bill C-187. Cette dernière solution est probablement préférable.

M. St. Pierre: Vous voudriez qu'ils soient contenus dans le bill et qu'on puisse les modifier uniquement en changeant de loi?

M. Sirola: C'est juste.

M. St. Pierre: Dans cette optique, quelle est la situation en Colombie-Britannique?

M. Sirola: Je demanderais à M. Elliott ou à M. Caldwell de répondre à cette question. Monsieur Caldwell.

M. Elliott: En ce qui concerne les lois minières de la Colombie-Britannique, il n'existe aucun pouvoir discrétionnaire du Ministre, autant que je sache.

M. E. H. Caldwell (Assistant directeur, Exploration, Cominco Limited): La Loi minière de la Colombie-Britannique énumère les redevances préfoncières payables.

M. Nielsen: Sans qu'il soit question de pouvoir discrétionnaire?

M. Caldwell: Je pense que oui. J'aimerais ajouter que vous recevez un mémoire de l'Association minière de Colombie-Britannique. Je pense que la Chambre des mines et nous-mêmes aimerions que vous vous adressiez à cet organisme qui s'intéresse plus directement à l'industrie minière. Ils pourront vous renseigner par le menu car leur personnel est fort compétent dans ce domaine.

M. St. Pierre: Aussi, monsieur le président, je changerais de sujet. Il me reste quelques minutes?

Le président: Oui.

M. St. Pierre: En ce qui concerne les sociétés étrangères,—je cherche encore à faire des comparaisons—on a apporté une légère modification au bill et votre mémoire indique que vous êtes parfaitement au courant de ce changement. J'aimerais savoir quelle attitude adopte le Yukon et je suis sûr que les autres membres du Comité aimeraient savoir quelle sera cette attitude vis-à-vis des autres provinces et en particulier vis-à-vis des autres pays. Comme vous l'avez mentionné, je ne pense pas qu'il soit nécessaire que les sociétés soient américaines pour exploiter des gisements en Alaska.

M. Elliott: C'est une condition qui n'existe nulle part aux États-Unis.

M. St. Pierre: Il n'est pas non plus nécessaire qu'il y ait automatiquement une participation américaine?

M. Elliott: En effet.

M. St. Pierre: Cela dépend des états. Cela relève de la juridiction des états.

[*Text*]

Mr. Elliott: I am not sure. It may be a United States federal law; I am not sure of that. To the best of my knowledge there is no law in the United States that says there must be 50 per cent American ownership in a mine. A Canadian company could go down into the Western United States, as many of them are doing, and own outright a mineral deposit and operate it just as though it were in a sense in Canada.

Mr. Sirola: Mr. St. Pierre, I am sure Mr. Cunningham could enlarge on that point regarding United States mining laws if you so wish.

Mr. St. Pierre: Yes, I would like to hear from him.

Mr. R. Cunningham (Assistant Manager, Phelps Dodge Corporation of Canada, Ltd.): Our organization operates from both sides of the border. However, we do not explore across the border in the United States; likewise, the American parent does not explore here in Canada.

• 1055

Aside from Mr. St. Pierre's question, I would like to state that although we have 11 personnel here in B.C., all of whom are Canadian, our organization does not have a permanent representative in Alaska, which may be due to the laws under which they must operate in Alaska. There is a summer representative but no permanent one.

Mr. St. Pierre: Continuing this, can you give me the situation in Australia in regard to...

Mr. Francis: Could I have a supplementary in regard to that at this point?

The Chairman: A supplementary, Mr. Francis.

Mr. Francis: I wonder if the situation in the United States is related to the restrictions on federal lands in that country. I understand perhaps 95 per cent of the lands of Alaska would be subject to federal jurisdiction, whereas in other parts of the continental United States, only a very small portion. Would that have a bearing on the restrictions on foreign-owned corporations that could operate?

Mr. Cunningham: Foreign-owned, I should imagine, would be under the same restrictions as the American companies in Alaska relative to land ownership.

Mr. Francis: I think there are additional restrictions, are there not? No foreign individual can stake a claim, for example, and the restrictions for federally owned properties are much greater.

Mr. Elliott: Pardon me. Might I just add that a Canadian can stake claims in Alaska.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, on a supplementary...

The Chairman: A supplementary, Mr. Nielsen.

[*Interpretation*]

M. Elliott: Je ne suis pas très sûr. Il existe peut-être une loi fédérale américaine, mais je n'en suis pas certain. Autant que je sache, aucune loi américaine ne précise que 50 p. 100 des actions minières doivent être aux mains d'Américains. Une compagnie canadienne peut exercer son activité dans un État américain de l'Ouest,—comme c'est le cas d'un grand nombre de sociétés canadiennes,—et peut posséder des droits miniers et exercer son activité comme si elle se trouvait au Canada.

M. Sirola: Monsieur St. Pierre, je suis sûr que M. Cunningham pourrait élaborer sur la question des lois minières américaines si cela vous intéresse.

M. St. Pierre: Certainement, cela m'intéresse.

M. R. Cunningham (Assistant directeur, Phelps Dodge Corporation of Canada, Ltd.): Notre activité s'exerce des deux côtés de la frontière. Toutefois, nous n'exploitons pas du côté américain et notre société américaine n'exploite pas du côté canadien. Par ailleurs, je voudrais dire que bien que nous ayons 11 employés en Colombie-Britannique qui sont tous canadiens, notre organisation n'a pas de représentant permanent en Alaska, ce qui est dû peut-être aux lois dans le cadre desquelles nous devons travailler en Alaska. Nous avons un représentant pour l'été mais aucun permanent.

M. St. Pierre: Dans le même ordre d'idée, pouvez-vous me dire quelle est la situation en Australie en ce qui concerne...

M. Francis: Puis-je poser une question supplémentaire à ce propos?

Le président: Une question supplémentaire, monsieur Francis.

M. Francis: Je me demande si la situation aux États-Unis provient des restrictions sur les terrains fédéraux dans ce pays. Je crois qu'environ 95 p. 100 des territoires de l'Alaska sont soumis à la juridiction fédérale alors que dans d'autres parties des États-Unis continentaux, il ne s'agit que d'une proportion très faible. Est-ce que cela peut avoir une influence sur les restrictions concernant les sociétés étrangères?

M. Cunningham: Les sociétés étrangères, je suppose, doivent subir les mêmes restrictions que les sociétés américaines en ce qui concerne la possession de territoire en Alaska.

M. Francis: Je crois qu'il y a des restrictions supplémentaires, n'est-ce pas? Par exemple aucun étranger ne peut délimiter un claim, et les restrictions portant sur les territoires appartenant au gouvernement fédéral sont encore beaucoup plus importantes.

M. Elliott: Excusez-moi. Puis-je ajouter qu'un Canadien peut délimiter un claim en Alaska?

M. Nielsen: Monsieur le président, pour une question supplémentaire...

Le président: Une question supplémentaire, monsieur Nielsen.

[*Texte*]

Mr. Nielsen: I took the trouble to write to the Commissioner of the Department of Natural Resources in the State of Alaska on this question. I have his reply here. If you would like me to read it into the record, it might be useful.

The Chairman: Yes, I would like to hear it.

Mr. Nielsen: It is addressed to me by Charles F. Herbert, Commissioner, Department of Natural Resources, State of Alaska, April 22, 1971. He sends me a comparison of mining laws, and the relevant paragraphs are these:

> Through my continued membership in the Yukon Chamber of Mines, I am kept aware of the arguments regarding the new mining bill which, I understand, is now in second reading in Parliament. Several of my Yukon friends have asked me to comment on that legislation, but I have felt that it is hardly proper for me to do so; however, I cannot deny a similar request from a Member of Parliament.
>
> It it possible, though not certain, that the legislation now being considered by Parliament would prevent residents of Yukon Territory from acquiring mining rights in the State of Alaska. Under present law, this prohibition would probably not extend to federally-owned lands but would be applicable to state-owned lands. However, the Federal laws will probably be changed within the next year or two, and there was every indication that they will correspond more closely to the laws adopted by the State of Alaska.
>
> My own selfish feeling in this matter is that Alaska needs the highly skilled mining men of the Yukon far more than Alaskans need the land of the Yukon to develop. Much of the more interesting part of Alaska, from a prospecting standpoint, is more readily accessible from Whitehorse than from any major settlement in Alaska. We welcome the Yukoners and hope that no statutory restriction by either Alaska or Canada will hinder their efforts.

Mr. St. Pierre: That indicates, as I understand it, that there are plans for restrictions in Alaska.

Mr. Nielsen: Yes.

Mr. St. Pierre: Continuing this, can you tell me what the situation is in Australia, the requirements for Australian participation in foreign mining ventures?

Mr. Sirola: Mr. St. Pierre, I cannot answer that question. I do not know whether any member of our committee can.

The question was, what are the restrictions in Australia regarding foreign ownership. I believe that was the question.

Mr. St. Pierre: Yes, in a sense. Is there a requirement for Australian participation in foreign-owned exploration companies operating there?

Mr. John Bruk, Lawyer (Lawrence and Shaw, Barristers and Solicitors, 900 W. Hastings St., Vancouver, Brit-

[*Interprétation*]

M. Nielsen: Je me suis donné la peine d'écrire au Commissaire du ministère des ressources naturelles de l'état de l'Alaska à ce propos. J'ai sa réponse ici. Je peux la lire et nous pourrions l'inclure dans le procès-verbal, cela peut être utile.

Le président: En effet, j'aimerais bien l'entendre.

M. Nielsen: Elle m'est adressée par M. Charles F. Herbert, commissaire, département des Ressources naturelles, état de l'Alaska, 22 avril, 1971. Il m'envoie une comparaison des lois minières, et les paragraphes intéressants sont les suivants:

> Étant membre de la Chambre des mines du Yukon, je suis au courant des discussions concernant le nouveau bill minier qui, je crois, passe actuellement en seconde lecture au Parlement. Plusieurs de mes amis du Yukon m'ont demandé de commenter cette loi, mais je pense que cela ne conviendrait guère; cependant, je ne veux pas rejeter une telle démarche lorsqu'elle émane d'un député.
>
> Il est possible, même si ce n'est pas sûr, que la loi actuellement étudiée par le Parlement empêche les résidents des territoires du Yukon d'acquérir des droits miniers dans l'État de l'Alaska. Avec la loi actuelle, ces restrictions ne s'appliqueraient pas aux territoires possédés par le gouvernement fédéral, mais seulement aux territoires possédés par l'état. Cependant, les lois fédérales seront sans doute changées d'ici un an ou deux, et il semble qu'elles se rapprocheront beaucoup plus des lois adoptées par l'état de l'Alaska.
>
> Mon propre sentiment égoïste à ce sujet est que l'Alaska a beaucoup plus besoin des spécialistes du Yukon que les habitants de l'Alaska n'ont besoin des territoires du Yukon. Une grande partie des territoires intéressants de l'Alaska, en ce qui concerne la prospection, peut être plus facilement accessible depuis Whitehorse que depuis les villes de l'Alaska. Nous accueillons volontiers les habitants du Yukon et nous espérons qu'aucune restriction juridique émanant de l'Alaska ou du Canada ne viendra mettre un obstacle à leurs efforts.

M. St. Pierre: Cela, si je comprends bien, semble indiquer que l'on prévoit des restrictions en Alaska.

M. Nielsen: Oui.

M. St. Pierre: Pour continuer sur ce sujet, pourriez-vous me dire quelle est la situation en Australie, quels sont les règlements régissant la participation australienne à des exploitations minières étrangères?

M. Sirola: Monsieur St-Pierre, je ne peux pas répondre à cette question; je ne sais pas si quelqu'un chez nous en est capable.

La question concernait les restrictions apportées en Australie aux propriétés étrangères. Je crois que c'était bien là la question.

M. St. Pierre: Oui, d'une certaine façon. Y a-t-il un règlement prévoyant une participation australienne aux sociétés d'exploration minière étrangères travaillant là-bas?

M. John Bruk, avocat (Lawrence and Shaw, Barristers and Solicitors, 900 W. Hastings St., Vancouver, British

[*Text*]

ish Columbia): Mr. Chairman, my name is John Bruk. I do not have specific knowledge to answer the question, but from my information, if there are any requirements they are of a technical nature, such as that the company would have to be Australian. But it is not a question of ownership. That means that the corporation would have to be Australian but the ownership could be...

• 1100

Mr. Francis: Would that be listed on an Australian exchange?

Mr. Bruk: No.

Mr. St. Pierre: I am a little puzzled as to how an Australian company cannot be listed on an Australian exchange.

Mr. Bruk: To answer that question, no two companies are listed on exchanges. Most of the companies involved in mining are not listed companies.

Mr. St. Pierre: Yes, I follow that.

The Chairman: Would you indicate what company you are with for purposes of our...

Mr. Bruk: I am a lawyer with Lawrence and Shaw.

The Chairman: In Vancouver.

Mr. Bruk: Right.

The Chairman: Thank you.

Mr. Bruk: I am also the President of New Imperial Mines Ltd.

Mr. St. Pierre: Mr. Chairman, I am sure my time has run out and I think perhaps my questions would be better directed to the Mining Association when it comes forward.

In closing I want to make one comment which is not critical. I think this is an excellent brief, I am grateful for receiving it, but I do have to make a reference to the appendix. I can understand the position of the Chamber of Mines that they have asked companies presumably to speak to them in confidence and, therefore, it would be improper for them to use the company names. However, I would point out that from the point of view of this Committee these are effectively anonymous letters. As a member of Parliament I do not read anonymous letters. I look for a signature first and if it does not appear I throw away the letter. I want to suggest as gently as I can that the appendix does not really add much to the Committee's understanding. That is all.

Mr. Sirola: Mr. Chairman, could I interject one point here.

The Chairman: Yes, Mr. Sirola.

Mr. Sirola: The discussion has been on foreign ownership and again we would like to point out that this whole problem is under review by a committee of the federal government. It is the feeling of this Chamber that perhaps the whole subject of foreign ownership should be withheld until such time as the committee of the federal government has made known its findings.

[*Interpretation*]

Columbia): Monsieur le président, je m'appelle John Bruk. Je ne peux pas donner une réponse précise à cette question, mais d'après ce que je sais, les règlements existants sont de nature technique; ainsi les sociétés devraient être australiennes, mais cela ne concerne pas leur appartenance. C'est-à-dire que la société doit être australienne mais peut appartenir à...

M. Francis: Est-ce qu'elle serait cotée à la bourse Australienne?

M. Bruk: Non.

M. St. Pierre: Je me demande comment une société australienne peut ne pas être cotée à la Bourse Australienne.

M. Bruk: Bien peu de sociétés le sont, la plupart de celles qui s'occupent d'exploitation minière ne le sont pas.

M. St. Pierre: Je comprends.

Le président: Pourriez-vous nous indiquer avec quelle société vous travaillez?

M. Bruk: Je travaille avec Lawrence and Shaw.

Le président: A Vancouver.

M. Bruk: Oui.

Le président: Merci.

M. Bruk: Je suis aussi le président de New Imperial Mines Ltd.

M. St. Pierre: Monsieur le président, je suis sûr que mon temps est écoulé et je pense qu'il vaudra mieux peut-être que j'adresse mes questions à l'Association Minière lorsqu'elle se présentera devant nous.

Pour terminer, je voudrais faire un commentaire qui n'est pas une critique. Je crois que ce mémoire est excellent, je suis heureux de l'avoir entendu, mais je voudrais faire une remarque en ce qui concerne l'annexe. Je comprends la position de la Chambre des Mines, elle a demandé à des sociétés de dire des choses plus ou moins secrètes et il ne serait donc pas correct de donner le nom des sociétés en question. Cependant, de notre point de vue à nous, il s'agit pratiquement de lettres anonymes. En tant que député, je ne lis pas de lettres anonymes. Je cherche d'abord une signature et, s'il n'y en a pas, je jette la lettre. Je voudrais donc dire que cette annexe n'aide guère les travaux du comité. C'est tout.

M. Sirola: Monsieur le président, puis-je ajouter quelque chose?

Le président: Oui, monsieur Sirola.

M. Sirola: La discussion a porté sur les possessions étrangères et nous voudrions souligner que ce problème est actuellement étudié par un comité du gouvernement fédéral. Or, nous pensons que l'ensemble de ce problème pourrait peut-être être étudié plus tard lorsque ce comité aura fait connaître ses conclusions.

[*Texte*]

Mr. Nielsen: Are you referring to the Gray Report?

Mr. Sirola: That is correct.

Mr. St. Pierre: It is in a grey area at the moment.

The Chairman: Are you finished, Mr. St. Pierre.

Mr. St. Pierre: Yes, thank you.

The Chairman: Mr. Francis.

Mr. Francis: Mr. Chairman, as Mr. St. Pierre did, I found the brief very helpful and it has a number of points that are quite interesting. I will not go any further on the question of foreign ownership. I was going to ask a question about whether there was a position actually taken by your organization. I note, for example, the statement made on page 3 that this Chamber is fully aware of the need of some degree of control of foreign corporations operating in Canada and yet you are obviously concerned with the proposals of the bill. I take it that you have not developed a specific position with regard to your own organization as to how far a degree of control should go.

Mr. Sirola: That is correct.

Mr. Francis: Fine. This is understandable. It is a very complex matter.

There is a very interesting point raised on page 6, a possible conflict between representation work requirements under Bill C-187 and regulatory requirements such as the necessity of obtaining land use permits prior to commencement of representation work. It said:

> The situation may arise where delays in obtaining a land use permit may prevent a claim holder from doing his representation work in time, which may result in the forfeiture of his claim.

This is a very serious situation if such a possibility exists. My understanding was that pursuant to regulations under Clause 102 there would be an attempt made to prevent such a thing developing, but would you care to expand on this point or give your views as to the proper corrective measures that should be implemented at this stage.

• 1105

Mr. Sirola: Your question is well posed. We do not have enough information on land use regulations as such to be able to know just what the relationship here is. We know the usual requirements under the Mineral Act, but we do not have any idea, for example, of the size of the areas and how encompassing they will be in respect of the mineral claims that are currently held in the Yukon, so it is very difficult for us to expand on this particular theme. Certainly we feel that every precaution should be undertaken to see that those people who now hold mineral claims are not prevented from doing the necessary assessment work by any aspect of the land use regulations.

[*Interprétation*]

M. Nielsen: Vous parlez du rapport Gray?

M. Sirola: En effet.

M. St. Pierre: Il n'est pas encore fini.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur St-Pierre?

M. St. Pierre: Oui, merci.

Le président: Monsieur Francis.

M. Francis: Monsieur le président, comme M. St-Pierre, j'ai trouvé ce mémoire très intéressant surtout en ce qui concerne un certain nombre de problèmes. Je ne veux pas m'étendre sur la question de l'appartenance étrangère. Je voulais vous demander si votre organisation avait vraiment prix position. Je remarque par exemple la déclaration faite à la page 3 disant que votre chambre est consciente que les sociétés étrangères travaillant au Canada doivent être soumises à certaines sortes de contrôles et pourtant vous n'aimez guère les propositions du bill. Je pense que votre organisation n'a pas encore pris position en ce qui concerne le degré de contrôle qu'elle souhaite voir adopter.

M. Sirola: En effet.

M. Francis: Bien, je comprends cela c'est un sujet très compliqué.

Vous soulevez à la page 6 un problème très intéressant, concernant l'opposition qui risque de se faire jour entre les nécessités de travail obligatoire telles qu'elles sont définies par le bill C-187 et les règlements statutaires concernant la nécessité d'obtenir des permis d'utilisation de terrains avant le commencement des travaux obligatoires. Il est dit:

> Il peut arriver que des retards dans l'optention d'un permis d'utilisation de terrain empêche un détenteur de claim de faire ces travaux obligatoires à temps ce qui risque d'entraîner la saisie de son claim.

Si une telle possibilité existait réellement, c'est là un problème très sérieux. Je pensais que, étant donné les règlements prévus par l'article 102, on essaierait d'empêcher qu'une telle chose puisse se produire mais pourriez-vous nous donner votre avis à ce sujet et nous dire quelles sont à votre avis les mesures qui pourraient être prises pour remédier à cela?

M. Sirola: Votre question est fort bien posée. Nous n'avons pas encore assez de renseignements concernant les réglementations sur l'utilisation des terrains pour nous permettre de savoir quels sont exactement les rapports. Nous connaissons les règlements de la loi sur les minéraux mais nous ne savons pas par exemple de quelle taille devront être les zones ni dans quelle mesure elles comprendront les claims miniers actuellement détenus au Yukon, et il nous est donc difficile de nous étendre sur ce sujet.

Certainement nous pensons qu'il faut prendre toutes les précautions possibles pour que les règlements sur l'utilisation des sols n'empêchent d'aucune manière ceux qui détiennent des claims minéraux de faire tout le nécessaire pour inventorier les richesses.

[*Text*]

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, if I might prompt the witness. You might draw an example for Mr. Francis in the cutting of lines which would not be regulated under Clause 102 but certainly would be under land use regulations.

Mr. Sirola: Mr. Nielsen, this is very true. You can, however, cut lines up to five feet in width in accordance with the land use regulations and this is usually adequate for our purposes. However, we have no tie-in between these regulations and the regulations pertaining to the stating and recording of mineral claims and the land use regulations whatsoever and this...

Mr. Francis: I may be out of order, Mr. Chairman, in relating it, I was trying to relate it strictly to the provisions of the present bill where a possible conflict has been, shall we say, anticipated by the witness. You may want to express views or the Committee may, whether I am going too far astray in raising this.

The Chairman: Gentlemen, I understand that we have Mr. Roger Simard and Mr. Trevor from the department and I do not know what clarification they could make on this point, but it might be useful to the Committee right now and to members.

Mr. Francis: It appeared to me to be a valid point, Mr. Chairman. I thought it was relevant to the discussion.

The Chairman: Would the Committee agree to getting some clarification on this point?

Mr. Nielsen: I think clarification is desirable but apropos my original remarks, Mr. Chairman, I am convinced that this point is going to be clarified when we hear the briefs in the Yukon on the spot.

Mr. Orange: I think we should stick with our witnesses because we will have many opportunities to meet with the departmental officials in committee in these areas.

Mr. St. Pierre: Mr. Chairman, if this is of interest to our witnesses today, as well as to the Committee and as the witnesses will not be with us in the Yukon perhaps they would like to hear it. They are vitally concerned.

The Chairman: If we can clear the air here immediately on this point it might be worthwhile for everyone concerned.

Mr. Sirola: Mr. Chairman, I am sure this would not take very long to do if we could get Mr. Simard or Mr. Trevor to...

The Chairman: Mr. Trevor would you like to come to the front then and take the chair beside Mr. Rock at the end.

Mr. Brian J. Trevor (Administrator of Mining, Northern Economic Development Branch, Department of Indian Affairs and Northern Development): Thank you, Mr. Chairman. If I may be permitted in this respect to refer to Clause 102.(i) of the bill, this provides for, under regulations pursuant to the bill, the extension of periods of time to do anything required by the proposed act and it was intended under the regulations to recognize such

[*Interpretation*]

M. Nielsen: Monsieur le président, permettez-moi de suggérer des jalons au témoin. Peut-être pouvez-vous citer comme exemple à monsieur Francis la délimitation des lignes qui seraient certainement réglementées par les règlements sur l'utilisation des sols, mais non par la clause 102.

M. Sirola: Monsieur Nielsen, c'est très vrai. Toutefois, il est possible de couper des lignes jusqu'à une largeur de 5 pieds sans enfreindre les règlements sur l'utilisation des sols, et cela nous suffit d'habitude. Ces règlements et ceux concernant la constatation et l'enregistrement des claims minéraux et ceux encore régissant l'utilisation des sols, ne sont aucunement liés, ceci...

M. Francis: Peut-être n'ai-je plus la parole, monsieur le président, mais je voulais faire remarquer que les dispositions du Bill actuel pourraient créer un conflit, comme un témoin l'a déjà fait remarquer. Peut-être allez-vous, ou le Comité, objecter que je m'éloigne trop du sujet.

Le président: Monsieur, je crois que messieurs Roger Simard et Trévor du ministère sont présents ici, et je ne sais pas s'ils peuvent apporter des explications à ce sujet. Peut-être serait-ce très utile pour le Comité et les délégués.

M. Francis: Je crois qu'il s'agit d'un argument valable, monsieur le président. Je crois que cela fait partie de la discussion.

Le président: Est-ce que le Comité désire des explications à ce sujet?

M. Nielsen: Je crois que c'est désirable, mais en ce qui concerne l'observation du début, monsieur le président, je crois que les exposés que nous entendrons au Yukon nous donnerons des éclaircissements.

M. Orange: Je crois que nous devrions rester avec nos témoins car nous aurons encore très souvent l'occasion d'entendre les représentants du Ministère au Comité.

M. St. Pierre: Monsieur le président, je propose que nous entendions les explications—si cela intéresse nos témoins et le Comité. Car les témoins ne seront pas avec nous au Yukon et ils sont concernés de très près.

Le président: Peut-être serait-ce bon pour nous tous si nous pouvions éclaircir la situation tout de suite.

M. Sirola: Monsieur le président, je ne pense pas que cela prendra trop de temps, si messieurs Simard ou Trevor pouvaient...

Le président: Monsieur Trevor, voulez-vous bien venir et vous asseoir à côté de monsieur Rock.

M. Brian J. Trevor (Administrateur des Mines, branche du Développement économique du Nord, ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord): Merci, monsieur le président. Permettez-moi de citer la clause 102 (i) du Bill. Cette clause prévoit l'établissement de règlements en vertu de ce Bill afin d'étendre les échéances pour l'exécution de tout acte exigé par le Bill. Ces règlements devront être conçus de manière à prévoir des

[*Texte*]

eventualities as Mr. Sirola has pointed out in his brief, and also other eventualities, which I might make reference to, such as a mail strike preventing recording of claims being delivered to the mining recorder's office. Indeed even so far as the mining recorder himself being on strike and not being able to perform his duties, it is obvious that there are certain circumstances where an extension of time must be allowed for and this eventuality that Mr. Sirola raised was envisaged along with these others.

The Chairman: And will be covered under the regulations to be implemented under Clause 102.

Mr. Trevor: And will be covered under the regulations, yes. As my minister has indicated, these regulations will, of course, be discussed with the mining people to get their opinions.

The Chairman: Including his association.

Mr. Trevor: Yes.

The Chairman: Does that clarify the matter?

Mr. Sirola: Yes, I understand that it is covered under regulations; however, as far as our brief was concerned we had no knowledge of how it was being handled.

The Chairman: Mr. Francis, you are still on.

Mr. Francis: I have one further question along this line of questioning, Mr. Chairman.

• 1110

I understand the concern that the level of royalties should not be heavier in the Yukon than in any other province and that it specifically should not be heavier than in the case of British Columbia, and your brief deals with this on pages three and four at some length. Are there any specific cases that have been brought to your attention where there is a likely, shall we say, heavier royalty requirement on the Yukon development than a B.C., development? It might be easier if there are specific cases that could be put into the record because while one can discuss such things at a theoretical level, it is the practical situations that cause the trouble.

Mr. Sirola: Mr. Elliott, would you like to answer?

Mr. Elliott: I agree with the comment made by Mr. Caldwell, our president, a little while ago. The Mining Association of British Columbia has a number of chartered accountants working on this and I would defer comment to the Mining Association brief this afternoon. They will deal with specifics.

They represent the operators. We are the exploration headquarters, so we would refer this to them.

Mr. Francis: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Buchanan, then Mr. Rock, Mr. Orange, Mr. Thomson and Mr. Nielsen.

Mr. Buchanan: Thank you, Mr. Chairman. Like Mr. Francis, I note that, although you express concern over

[*Interprétation*]

éventualités comme celles dont monsieur Sirola a parlé dans son exposé ou d'autres que j'aimerais citer, comme par exemple une grève éventuelle des postes qui empêcherait que l'enregistrement des claims parviennent au Bureau du régistraire. Il se pourrait même que le régistraire soit en grève. Il y a donc très visiblement des circonstances qui nécessitent une extension des échéances, et nous avons envisagé ces possibilités, mises à part celles citées par monsieur Sirola.

Le président: Ces situations relèveront des règlements établis en vertu de la clause 102.

M. Trevor: Elles seront règlementées, oui. Ces règlements seront, évidemment, discutés avec les miniers pour entendre leur opinions, comme annoncé par le Ministre.

Le président: Avec l'Association aussi?

M. Trevor: Oui.

Le président: Est-ce que vous voyez plus clair?

M. Sirola: Oui, il y aura des règlements. Mais en ce qui concerne notre exposé, nous ne savions pas comment en fera.

Le président: Monsieur Francis, vous avez encore la parole.

M. Francis: J'ai encore une autre question à ce sujet, monsieur le président.

Je comprends le souci de ne pas avoir des redevances plus élevées au Yukon que dans toute autre province, et spécialement la Colombie-Britannique. Vous en parlez assez longuement aux pages 3 et 4 de votre exposé. Est-ce que vous connaissez des exemples où le développement du Yukon, comparé à celui de la Colombie-Britannique, exige des redevances plus élevées? Peut-être est-ce plus facile d'avoir des exemples concrètes pour les dossiers car les conflits naissent de situations réelles, même si l'on peut en discuter au niveau théorique.

M. Sirola: Monsieur Elliott, voulez-vous répondre?

M. Elliott: Je suis d'accord avec le commentaire fait récemment par notre président, monsieur Caldwell. L'Association minière de la Colombie-Britannique dispose d'un certain nombre d'experts comptables qui sont chargés de ce travail. J'aimerais que les commentaires soient faits après avoir écouté l'exposé de l'Association minière cet après-midi. Ces représentants vont traiter de problèmes spécifiques. Ils représentent l'exploitation. Nous représentons la direction de l'exploitation, ainsi nous aimerions nous en référer à eux.

M. Francis: Merci, monsieur le président.

Le président: Messieurs Buchanan, Rock, Orange, Thomson et Nielsen.

M. Buchanan: Merci, monsieur le président. J'ai noté, tout comme M. Francis, que vous n'avez en fait élaboré

[*Text*]

the immediate participation features, in fact, you do not come down with any specific recommendations in that area either.

I wonder if I could just look at page five, Mr. Chairman, at the third paragraph dealing with Clause 83(a). It is my understanding that, in the amendments which the Minister indicated to the Committee on June 10 he was prepared to make, the clause would now read:

> any depreciation of machinery, equipment, works or buildings at the mine in excess of fifteen per cent per annum or such lesser rate as the Minister and the operator of the mine may fix of the capital costs of that machinery, equipment or works.

Do I understand correctly, Mr. Sirola, that you do not want to have any discretion; that you want it just fixed at the flat fifteen per cent, period; that you do not want the operator and the Minister to have what I would look upon as the flexibility of negotiating a rate below the fifteen per cent? Or do I misread you suggestion?

Mr. Sirola: We stated in our brief that we would like either to have this as a fixed figure or that if it were subject to negotiation, then the nature of the negotiations should be such that the intent would be to have at least a ten-year plan rather than something which could be changed from year to year. In this manner, when attempting to finance any mining operation, you could then go to the people who are putting up the money and say: "We have a plan that is valid for at least a period of ten years."

Mr. Buchanan: Then you would be quite happy to strike out "or such lesser rate as the Minister—" and just leave it at fifteen per cent? Is that correct?

Mr. Sirola: Again, I think that we should perhaps defer the intimate details of this and leave it to the Mining Association this afternoon; but our stand has been one or the other of those proposals.

Mr. Buchanan: Thank you.

Mr. St. Pierre: Mr. Chairman, would you permit a supplementary on this, for clarification?

Taking your second suggestion, that it would not be subject to change for a minimum period of ten years, I wonder how this would work. Are you suggesting that "for a period of ten years" be set in this bill, which, presuming the bill is passed this year, would be until 1981? If so, what would be the effect on companies seeking to set up mines in 1978, 1979 and 1980, as they came toward the end of this period? Or, on the other hand, are you suggesting that each individual property would have a ten-year life, in which case how would you set it in the first place?

Mr. Sirola: Our feeling was that in attempting to finance any individual property, it should either be a fixed rate or that it be agreed between the Minister and the mine operators that the plan be valid for a period of ten years with, perhaps, the ability—and we did not so state this in the brief—to extend this ten-year period.

• 1115

Mr. St. Pierre: It would be property by property?

[*Interpretation*]

aucune recommandation dans ce domaine, quoique vous vous soyez préoccupés des caractéristiques immédiates de la participation.

Permettez-moi de m'en référer à la page 5, monsieur le président, au troisième paragraphe qui traite de la clause 83 (a). Selon les amendements proposés le 10 juin au Comité par le ministre, la clause se lit maintenant comme suit;

> Tout amortissement de machine, équipement, travaux ou bâtiment faisant partie de la mine excédant les 15 p. 100 annuel ou tel taux inférieur fixé par le ministre et l'exploitant de la mine pour les coûts de ces machines, équipements ou travaux.

Est-ce que cela signifie, monsieur Sirola, que vous refusez toute latitude d'agir; ou que vous voulez un taux fixe de 15 p. 100, et vous ne voulez pas que l'exploitant et le ministre aient la possibilité de négocier un taux inférieur à 15 p. 100? Ou est-ce que je vous ai mal compris?

M. Sirola: Nous avons dit dans notre exposé que nous aimerions ou bien un chiffre fixe ou bien, dans le cas d'une possibilité de négociation, des négociations qui porteront sur au moins 10 ans pour ne plus changer de chiffre d'année en année. Lorsqu'il s'agira de financer une opération minière on pourrait alors aller voir les gens qui collectent l'argent et dire: «nous disposons d'un plan qui est valable pendant au moins 10 ans.»

M. Buchanan: Et puis, vous serez content de pouvoir biffer «ou tel est le taux inférieur tel que le ministre . .» et laisser les 15 p. 100? C'est cela?

M. Sirola: Encore une fois, je crois que nous devrions laisser les détails à l'Association minière cet après-midi. Mais nous sommes pour une ou l'autre de ces propositions.

M. Buchanan: Merci.

M. St. Pierre: Monsieur le président, permettez-moi de poser une question complémentaire pour demander une explication.

Supposons qu'il y ait un taux fixe valable pendant 10 ans, comment est-ce que cela fonctionnera? Proposez-vous que nous disions dans le bill «pour une période de 10 ans» ce qui signifierait l'année 1981, si le bill est adopté cette année. Quels seront dans ce cas les conséquences pour des entreprises qui veulent ouvrir des mines en 1978, 1979 et 1980, vu le rapprochement de la fin de cette période. Proposez-vous, de votre côté, que chaque propriété individuelle doive avoir une vie de 10 ans et comment auriez-vous arrangé cela?

M. Sirola: Nous pensions qu'il fallait ou bien avoir un taux fixe, ou que le ministre et les exploitants de mines conviennent que le plan soit valable pour une période de 10 ans avec, peut-être, la possibilité d'étendre cette période de 10 ans, ce que nous n'avons pas dit dans cet exposé. Voilà pour le financement des propriétés individuelles.

M. St. Pierre: Ce serait pour chaque propriété?

[*Texte*]

Mr. Sirola: That is correct.

Mr. St. Pierre: Thank you.

The Chairman: A further supplementary. My understanding of Clause 82(1) and Clause 83(a) is that the ministerial discretion here is actually to give a certain amount of flexibility to the two clauses. For example, in Clause 82(1) the fact that the minister has this discretion would allow the 15 per cent amount to be reduced if it suited the company. It might suit the company for one or two years or several years to reduce it almost to zero, it might conceivably. Is it your position that the advantages of this flexibility are outweighed by the dangers inherent in ministerial discretion?

Mr. Sirola: That was our concern Mr. Chairman. We felt, particularly in the area of financing, that it is very difficult to go to a bank or a money-lending organization of any kind and say, well, here is the package except that we will not know what ministerial discretion in the area of depreciation might do. I think most of these organizations want facts. They do not want any loose ends dangling anywhere.

The Chairman: If this were changed to make it very clear that ministerial discretion would not operate against the interests of the company, but only in favour perhaps of making it more flexible, then this would be...

Mr. Sirola: That would be acceptable.

The Chairman: ...acceptable.

Mr. Nielsen: Would the Chamber not prefer the quantum to be set as it is now in the Yukon Quartz Mining Act, and have the remainder of the operable part of royalties provision be substantially the same as those which now exist in the Yukon Quartz Mining Act?

Mr. Sirola: Mr. Nielsen, I do not want to get too far into the discussion of royalties. I think we will leave that for the mining associations.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman the witness has expressed an opinion as to the acceptability of your proposal; I am putting something else to him which I personally feel would be much more preferable as far as the industry is concerned and I wondered if you agreed with me?

Mr. Sirola: Yes. I think we would agree.

The Chairman: Mr. Buchanan are you still questioning?

Mr. Buchanan: I am through.

The Chairman: Mr. Rock.

Mr. Rock: Yes. Mr. Chairman, I would like to come back to page 2 of the brief of the Chamber.

An hon. Member: What page?

[*Interprétation*]

M. Sirola: C'est exact.

M. St. Pierre: Merci.

Le président: Une question supplémentaire. Je croyais comprendre que la discrétion ministérielle apportait une certaine souplesse au paragraphe 1 de l'article 82 et à l'alinéa *a*) de l'article 83. Par exemple, au paragraphe 1 de l'article 82, le fait que le Ministre ait ces pouvoirs discrétionnaires permet de réduire le taux de 15 p. 100 si cela est à l'avantage de la société. Il pourrait être avantageux pour la société que ce taux soit réduit à zéro ou presque pour la première année, les deux premières années ou plusieurs années. Vous êtes d'avis donc que les avantages de cette souplesse ne compensent pas les dangers que comporte la discrétion ministérielle?

M. Sirola: Nous le croyons, monsieur le président. Nous sommes d'avis, pour ce qui est du financement, par exemple, qu'il est très difficile de se présenter à une banque ou à une société de prêts quelconque et d'exposer la situation sans que l'on puisse indiquer quels seront les effets de la discrétion ministérielle pour ce qui est de la dépréciation. Ces organismes veulent des faits, ils ne veulent pas d'imprévu.

Le président: Si le bill était modifié de façon qu'il soit très clair que la discrétion ministérielle ne sera pas appliquée au désavantage des sociétés, mais seulement de façon qu'il y ait plus de souplesse, est-ce qu'alors vous auriez disposé...

M. Sirola: Cela serait acceptable.

Le président: ...à l'accepter.

M. Nielsen: La Chambre ne préfèrerait-elle pas qu'un quantum soit fixé comme c'est le cas actuellement dans la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et que les autres dispositions acceptables qui ont trait aux redevances soient celles qui se trouvent déjà dans la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon?

M. Sirola: Monsieur Nielsen, je ne veux pas aller plus loin dans le domaine des redevances. Je pense que c'est un sujet qui intéresse les associations minières.

M. Nielsen: Monsieur le président, le témoin a émis une opinion quant à l'admissibilité de votre proposition; je lui pose une question concernant une solution que je crois préférable en ce qui a trait à l'industrie. Je veux simplement savoir s'il est d'accord.

M. Sirola: Oui. Je pense que je suis d'accord.

Le président: Monsieur Buchanan, vous avez d'autres questions?

M. Buchanan: C'est tout.

Le président: Monsieur Rock.

M. Rock: J'en reviens à la page 2 du mémoire de la Chambre.

Une voix: A quelle page?

[*Text*]

Mr. Rock: Page 2 of the brief concerning the effect of legislation on current exploration activities. They claim here:

> The adverse effect of the proposed legislation on exploration activity in the Yukon is clearly evident from the following facts:
>
> (1) Claim staking in the first six months reduced from 6,784 in 1970 to 2,322 of this year—a reduction of 65 per cent.
>
> (2) A 50 per cent reduction...

The Chairman: All right we have that Mr. Rock.

Mr. Rock: I would like to know in what months of the year are explorations usually made. You see, this bill was introduced in November, which I consider a winter month and you have November, December, January, February and March, which are winter months, and this is where I am confused, because you have figures here of the first six months reduced to 6,784. Now is the 6,784 the total amount for 1970, or is that the winter months of 1970?

Mr. Sirola: Mr. Elliott, please.

Mr. Elliott: Yes. It is just the first six months of 1970 as compared to the first six months of 1971. There are a few other factors that relate to it, but there is no question that the planning for the season is done in November, December, January and February. The large companies plan a year ahead or six months ahead, and the impact of this legislation has discouraged exploration capital from going into the Yukon Territories. It has discouraged prospectors. It has discouraged the small company. So this reduction is just for six months and it is quite factual. We got it right from the mining recorder's office in Whitehorse. I think it is a good barometer. It is not in itself a perfect barometer of the scale of activity, but it is a pretty good one. It is quite effective.

• 1120

Mr. Rock: You mentioned helicopter use also. Is there much helicopter use during the winter months or is it usually during the summer months?

Mr. Elliott: It is all in the summer months, yes, but still, we take in the same period in 1970 as we did in 1971, so the drop-off is for the same six-months period.

Mr. Rock: You also say that in British Columbia there is a reduction of 25 per cent due to the White Paper on Taxation by Mr. Benson. Since his budget and, let us say since June, July, has there been a change in the attitudes?

Mr. Elliott: There is still a great deal of concern and confusion, as far as I see it in the Chamber of Mines as Manager, in the minds of exploration people as to just where the tax situation is going to end. There is a general feeling that it is going to be very injurious to mining. However, we are not here to talk about the tax proposal. I do not want to get onto that too strong, but as I see it, mining capital, exploration capital, is very concerned about the Benson tax proposal, and this has had an adverse effect in British Columbia as it has in the Yukon.

[*Interpretation*]

M. Rock: A la page 2 du mémoire où il est question des effets du bill sur l'exploration en cours. On dit:

> L'effet contraire du projet de loi sur l'exploration au Yukon se voit clairement à partir des faits suivants:
>
> (1) Les jalonnements de concessions pour les premiers 6 mois sont passés de 6,784 en 1970 à 2,322 pour l'année en cours, soit une réduction de 65 p. 100.
>
> (2) Il y a eu une réduction de 50 p. 100.

Le président: Nous y sommes, monsieur Rock.

M. Rock: Je voudrais savoir au cours de quels mois de l'année l'exploration a lieu. Le bill a été présenté au mois de novembre, ce que je considère comme un mois d'hiver, et vos chiffres sont fondés sur les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars, qui sont des mois d'hiver également; je ne comprends pas très bien votre chiffre de 6,784 jalonnements pour les premiers 6 mois. Est-ce que ce chiffre est le chiffre total pour 1970 ou s'agit-il des mois de l'hiver de 1970?

M. Sirola: Monsieur Elliott.

M. Elliott: Il s'agit seulement des premiers 6 mois de 1970 comparativement aux premiers six mois de 1971. Il y a d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte, mais il ne fait aucun doute que les projets pour la saison sont faits en novembre, décembre, janvier et février. Les grandes sociétés font leurs projets un an ou six mois d'avance et le bill a eu un effet néfaste sur le capital d'exploration qui devait entrer dans le territoire du Yukon. Il a rebuté les prospecteurs. Il a découragé les petites compagnies. La réduction est donc pour les premiers six mois et elle est réelle. Nous tenons nos chiffres du bureau du registraire minier de Whitehorse. Je pense qu'il donne une idée assez juste de la situation, même si ce n'est pas tout ce qui entre en ligne de compte.

Nous pouvons donc juger de la situation.

M. Rock: Vous avez parlé de l'usage d'hélicoptères. Emploie-t-on les hélicoptères au cours de l'hiver ou au cours de l'été?

M. Elliott: Ils servent l'été, c'est exact, mais il reste que nous avons comparé les mêmes périodes en 1970 et 1971; la diminution porte sur la même période de six mois.

M. Rock: Vous dites également qu'en Colombie Britannique il y a une réduction de 25 p. 100 à cause du Livre blanc sur la fiscalité de M. Benson. Depuis la présentation du budget, disons depuis juin, juillet, y a-t-il un changement d'attitude?

M. Elliott: Il y a encore beaucoup d'inquiétude et de confusion, du moins autant que nous puissions en juger à la Chambre des mines, chez ceux qui s'occupent de l'exploration, surtout pour ce qui est de savoir quel serait le résultat net. On croit généralement que l'industrie minière en souffrira. Toutefois, nous ne sommes pas ici pour discuter la réforme fiscale. Je ne veux pas aller trop loin dans ce domaine, mais autant que nous puissions en juger, le capital minier, le capital d'exploration, est très inquiet de la réforme fiscale proposée par M. Benson et

[*Texte*]

The Yukon has a double problem: it has the Benson tax proposal plus Bill C-187 and the land use regulations. This is why the drop-off in the Yukon is much more severe than it is in British Columbia at this point.

Mr. Rock: You do not feel that there are other causes?

Mr. Elliott: I would say that 75 per cent of the responsibility for this drop-off rests with federal government legislation. I would guess that maybe 10 per cent or 15 per cent is a drop in metal prices. Several companies were hit with take-overs in South America. Without naming them, there were two big American companies which had been spending a lot of money. So I think it is quite safe to say that it is my considered opinion, after 40 years in the business, that 75 per cent of the responsibility does rest with the unfavourable government legislation that has come out of Ottawa.

Mr. Rock: There have not been any failures of any kind in the area of the Yukon which would cause a drop like this?

Mr. Elliott: Yes, there have been a couple of mines that have had to close, and they have had an effect, by all means.

Mr. Nielsen: But not that would cause a drop in your staking.

Mr. Elliott: Not to that degree, no. I still say that 75 per cent is due to the unfavourable government legislation; 25 per cent, to all these other factors, including the closing down of at least two mining operations, but metal prices being off too.

Mr. Rock: Thank you. That is it, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Rock. Mr. Orange.

Mr. Orange: Mr. Chairman, I would like further clarification on foreign ownership. Looking at the companies represented here before us today, we have some very strong Canadian companies in the mining field—Kerr-Addison, Cominco, Hudson Bay, Falconbridge. I cannot help but be concerned myself that some of the companies now in various parts of the north searching for oil and gas or minerals are not only foreign-owned generally but are also owned in part by the governments of some of these countries.

I was a little surprised at Mr. Sirola's recommendation in reply to Mr. Nielsen's question with respect to the export of minerals from the Territories. In effect he indicated that there should be no control over these. I think this is in effect what you said, sir. Is it not? So we could come to the position where you had a foreign company using their own people, exploring for minerals in the Territories where, if they were successful, if we followed your line of thinking, sir, there would be no restriction over where the mineral and metal would go to in Canada or overseas, and really, the total benefit to the people of Canada, of the Yukon, would be minimal. In effect, I suggest that this kind of approach is a very dangerous one for us, as Canadians, to be taking at the moment for a number of reasons. I think we have to look

[*Interprétation*]

les effets se font sentir en Colombie Britannique comme au Yukon. Pour le Yukon, le problème est double; il y a d'abord la réforme fiscale de M. Benson, plus le Bill C-187 et les règlements sur l'utilisation des sols. Voilà pourquoi la baisse est plus évidente au Yukon qu'en Colombie Britannique jusqu'à présent.

M. Rock: Vous ne croyez pas qu'il pourrait y avoir d'autres causes?

M. Elliott: Je dirais que dans une proportion de 75 p. 100, la responsabilité de la baisse appartient à la législation du gouvernement fédéral. Dans une proportion de 10 ou 15 p. 100, elle est due à la diminution des prix du métal. Plusieurs sociétés ont été nationalisées en Amérique du Sud. Je ne vais pas les nommer, mais ce fut le cas de deux grandes sociétés américaines qui avaient dépensé beaucoup d'argent. Je pense que je puis dire, avec 40 années d'expérience dans l'industrie, que, dans une proportion de 75 p. 100, la baisse est due à une législation défavorable d'Ottawa.

M. Rock: Il n'y a pas eu d'échecs au Yukon qui auraient pu causer cette baisse?

M. Elliott: En effet, il y a eu deux ou trois mines qui ont fermé et ces fermetures ont certainement eu des répercussions.

M. Nielsen: Mais cela n'a pas entraîné une diminution du nombre des jalonnements.

M. Elliott: Certainement pas une telle diminution. Je répète qu'elle est due dans une proportion de 75 p. 100 à une législation défavorable; tous les autres facteurs y sont pour 25 p. 100, y compris la fermeture d'au moins deux mines; il y a également le prix des métaux.

M. Rock: Merci. C'est tout, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Rock. Monsieur Orange.

M. Orange: Monsieur le président, je voudrais avoir quelques éclaircissements au sujet de l'appartenance étrangère. Si on regarde quelles sont les sociétés qui sont représentées ici aujourd'hui, on constate qu'il y a des sociétés canadiennes fort importantes dans le domaine des mines: Kerr-Addison, Cominco, Hudson Bay, Falconbridge. Je ne puis cacher mon inquiétude du fait que certaines des sociétés qui font de l'exploration dans le Nord canadien actuellement afin de trouver du pétrole, du gaz ou des minéraux, non seulement sont étrangères, mais appartiennent également en partie à des gouvernements étrangers.

J'ai été un peu surpris de la recommandation de M. Sirola en réponse à une question de M. Nielsen au sujet de l'exportation de minéraux des territoires. Il a indiqué qu'il ne devrait pas y avoir de contrôle dans ce domaine. Je pense que c'est ce que vous avez dit, n'est-ce pas? Nous pourrions donc être dans une situation où une société qui emploierait son propre personnel pourrait explorer les minéraux des territoires, si elle réussissait et qu'on suivait votre recommandation, ne serait visée par aucune restriction quant à la destination des minéraux et des métaux et les avantages pour le Canada et le Yukon seraient minimes. Il me semble en effet qu'il soit très dangereux pour nous, en tant que Canadiens, de

[*Text*]

towards a processing of our materials as much as we can in our own country. I think we have to avoid the possibility of making a gravel pit out of our nation. My concern here is that I am trying to interpret. I am not too sure whether the 50 per cent is right, sir, but I would feel that there has to be some...

• 1125

Mr. Neilsen: Fifty thousand dollars?

Mr. Orange: No, no. Fifty per cent in terms of ownership.

Mr. Neilsen: And $50,000.

Mr. Orange: Yes. I think our concern has to be that there be Canadian control, that there be Canadian input into the management decisions, because they do affect the fabric of our nation, and the extreme that you have gone to or suggest should remain, I personally cannot accept at this stage of our development when we have moved beyond, I think. Maybe the arrangements that have worked out as far as Anvil is concerned where it was a 60-40 thing are more logical. I do not have the magic answers, and this is why I was hoping that maybe in your brief there might have been some alternatives advanced rather than just saying, "Leave it the way it is".

Mr. Sirola: Are you suggesting then that the federal government should dictate what the mineral markets should be, where we should sell these commodities?

Mr. Nielsen: That is the alternative.

Mr. Orange: Not necessarily. No, not at all. It is not at all the alternative. There are other countries in the Western world who control to a great degree the export and movement of their metal. I do not think we want to see ourselves in the situation which we have in the coal industry in British Columbia where an agreement was negotiated that is not returning really anything to our country in the form of taxes because the agreement negotiated with a foreign country was below the cost of producing.

Mr. Sirola: This Chamber is not suggesting that Canada not derive anything in the form of taxes from its mineral production.

Mr. Orange: I do not think you are, sir. What I am concerned with is that by suggesting these various implications or suggesting these approaches, I think you have to draw some conclusions. I do not think, coming from the companies, that Canada is a leader in the mineral industry, and in some of the companies that are represented here today they have had to go into foreign countries and negotiate agreements with the countries. They have been profitable, successful. If they have not been, it is not because they did not see a profit down the road, and this is the whole object of the game, to find a profit.

There are other countries that say, "Okay, we want a piece of the action", and they do it on a nationalistic basis as far as the government is concerned. What I am really trying to develop here, hopefully, is that as we

[*Interpretation*]

prendre cette direction à l'heure actuelle, et ceci pour plusieurs raisons. Je pense que nous devons essayer de manufacturer nos matières premières dans notre propre pays. Je pense que nous devons éviter de faire de notre nation une carrière de pierres. J'essaie d'interpréter. Je ne suis pas sûr que les 50 p. 100 soient justes, monsieur, mais il me semble qu'il devrait y avoir quelques...

M. Nielsen: Cinquante mille dollars?

M. Orange: Non, non. 50 p. 100 en termes de propriété.

M. Nielsen: Et $50,000.

M. Orange: Oui. Nous devons avant tout essayer de conserver un contrôle canadien, une participation canadienne à la prise de décisions, parce que cela affecte notre nation, et, personnellement, je ne peux pas accepter à ce stade de notre développement, à un moment où nous avons commencé à avancer, je ne peux pas accepter les extrêmes que vous avez tolérés et que vous avez suggéré de garder. Peut-être les accords qui ont été signés en ce qui concerne Anvil, où la proportion était de 60 à 40, sont-ils plus logiques. Je n'ai pas de réponses magiques, et c'est la raison pour laquelle j'espérais que peut-être dans votre mémoire certaines solutions de rechange aient été avancées plutôt que de dire simplement, «Ne changeons rien».

M. Sirola: Vous suggérez donc que le gouvernement dicte sa volonté aux marchés des minéraux, et lui dise où nous devrions vendre ces produits de base?

M. Nielsen: C'est une autre solution.

M. Orange: Pas nécessairement. Non, pas du tout. Ce n'est pas du tout la solution de rechange. Il y a d'autres pays dans le monde occidental qui contrôlent une grande partie des exportations et des mouvements de leurs métaux. Je ne pense pas que nous désirions nous trouver dans la situation de l'industrie du charbon en Colombie-Britannique, où un accord a été signé, accord qui ne rapporte vraiment rien à notre pays sous forme de taxes, parce que l'accord négocié avec un pays étranger était inférieur au coût de production.

M. Sirola: Cette Chambre ne suggère pas que le Canada ne retire rien, sous forme de taxes, de sa production minérale.

M. Orange: Je ne dis pas que vous le suggériez, monsieur. Ce qui m'inquiète, c'est qu'en suggérant ces diverses implications, ou en suggérant de prendre ces mesures, je pense que vous devez tirer certaines conclusions. Je ne pense pas, moi qui viens d'une compagnie, que le Canada soit un chef de l'industrie minérale, et certaines compagnies qui sont représentées ici aujourd'hui ont dû s'adresser à des pays étrangers et négocier des accords avec ces pays. Ces accords ont été utiles et profitables. S'ils ne l'ont pas été, ce n'est pas parce qu'il n'était pas possible de faire un profit, et c'est là le but du jeu: trouver un profit.

Il y a d'autres pays, qui disent: «Nous voulons prendre part au jeu», et ils le font sur une base nationaliste dans la mesure où le gouvernement est concerné. Ce que j'essaie de dire ici, c'est qu'au fur et à mesure que nous

[*Texte*]

exploit our resources there has to be some form of Canadian content so that Canadians can participate. This is the point. I think we put ourselves in a very weak position by not allowing Canadians to participate in these developments. You are suggesting, sir, that this not be the case, that Canadians do not necessarily have to participate.

Mr. Sirola: Would any members of this Committee care to get into the discussion?

Mr. Elliott: I just want to make one point if I might, Bill. Our brief did say that this Chamber is full aware of the need for some degree of control of foreign corporations operating in Canada. I think this is the key to it, and I do not think that the Chamber of Mines is in a position to decide what the federal government should do in this area. All we ask is that you conduct a very intensive, widespread study of this whole matter. Talk to business people and mining people, then make your decision so that it will not discourage the flow of risk capital into Canada. That is our only concern. How you do it, I do not know.

Mr. Orange: I agree with you, and I think this is what the search is for. It is for the formula.

Mr. Elliott: That is right.

Mr. Orange: It is not to say that we do not want the dollars from outside.

Mr. Elliott: No, that is right.

Mr. Orange: We want them, but also as Canadians we want not only government control over them, but I think there has to be private participation on the part of the citizen.

Mr. Thomson: At least opportunity.

Mr. Orange: Opportunity participation if he so wishes. If he does not want to, he does not have to.

• 1130

Mr. Elliott: He cannot participate, do not forget, in 700 or 800 small stock companies that are looking for money today. I rode down on the plane yesterday with a gentleman from up country who is most anxious to get some exploration dollars. He is a very honest, reliable person, he is a Canadian, he has got a Canadian company, but he cannot raise money. Somebody has to take the initial gamble. Canadians are doing it out West here so we must not be critical of them.

Mr. Orange: No, no.

Mr. Elliott: They are doing a good job, but there is a problem. It is a tough one for your federal government to decide just what amount of control there should be, but my point is that whatever you do be very very cautious

[*Interprétation*]

exploitons nos ressources, il faut conserver une certaine forme de contenu canadien pour que les Canadiens puissent participer. C'est la question. Je pense que nous nous mettons nous-mêmes dans une position très faible si nous ne permettons pas aux Canadiens de participer à ces progrès. Vous suggérez, monsieur, que ce n'est pas vrai, que les Canadiens n'ont pas nécessairement besoin de participer.

M. Sirola: Certains membres de ce Comité sont-ils désireux de prendre part à la discussion?

M. Elliott: Je voudrais seulement soulever un point, si vous le permettez, Bill. Notre mémoire a dit que cette Chambre est absolument consciente du besoin d'un certain degré de contrôle des sociétés étrangères constituées en corporations, et fonctionnant au Canada. Je pense que c'est la clé du problème, et je ne pense pas que la Chambre des mines ait la possibilité de décider de ce que le gouvernement fédéral devrait faire dans ce domaine. Tout ce que nous demandons, c'est que vous entrepreniez une étude très intensive, très étendue, de toute cette question. Parlez aux hommes d'affaires, et à ceux qui ont un intérêt dans les mines, et ensuite, prenez votre décision de manière à ce qu'elle ne décourage pas l'entrée de capitaux au Canada. C'est la seule chose qui nous inquiète. Je ne sais pas comment vous le ferez.

M. Orange: Je suis d'accord avec vous, et je pense que c'est l'objet de vos recherches. Vous devez chercher la formule.

M. Elliott: C'est exact.

M. Orange: Cela ne veut pas dire que nous ne voulions pas des dollars venant de l'étranger.

M. Elliott: Non, c'est exact.

M. Orange: Nous les voulons, mais également, en tant que Canadiens, nous ne souhaitons pas seulement un contrôle gouvernemental de ces dollars, mais je pense qu'il doit y avoir également une participation privée de la part des citoyens.

M. Thomson: Tout au moins la possibilité de participer.

M. Orange: La possibilité de participer s'ils le désirent s'ils ne le désirent pas, ils n'y sont pas obligés.

M. Elliott: Il ne peut pas participer, ne l'oubliez pas, aux travaux de 700 ou 800 petites compagnies, qui cherchent à lever des fonds aujourd'hui. Hier, dans mon avion, j'ai parlé à un Canadien fort désireux de se procurer des fonds pour la prospection. C'est une personne très honnête, à qui on peut faire confiance; il est Canadien, il possède une compagnie canadienne, mais il ne peut pas trouver d'argent. Il faut que quelqu'un fasse un pari dès le départ. Les Canadiens sont en train de le faire dans l'Ouest, et nous ne devons pas les en blâmer.

M. Orange: Non, non.

M. Elliott: Ils font du bon travail, mais il y a un problème. C'est un problème difficile pour le gouvernement fédéral, de décider exactement quel contrôle doit être exercé; quoi que vous fassiez, soyez très, très pru-

[*Text*]

about it and do not discourage the flow of risk capital in Canada. It would be disastrous, if you did.

Mr. Rock: Mr. Orange, may I have a supplementary on this? It is of interest to me.

Mr. Orange: Go ahead.

Mr. Rock: While we are on the same subject, does your Chamber ever try in some way through advertising of some kind or some kind of campaigning to orient Canadians to participate in ownership?

Mr. Elliott: Oh, yes, our Chamber of Mines has been very active for 60 years in this area. We ran a prospector school for 52 years. We had, for example, 236 people and each paid $20 to attend it last winter. At the same time we have a big mineral exhibit. We put on displays and the reason this literature I am displaying here is published is because we distribute 3,000 copies of it to mining and business people, bankers, the public at large. Yes, we really work at trying to get the public interested in mining.

Mr. Rock: You said you print 3,000 copies and then you mentioned that you try to interest the bankers and the mining people. What I am getting at is the public itself . . .

Mr. Elliott: Yes.

Mr. Rock: . . . not the people who are involved now, but the people who are not involved and are ignorant of all these facts. What do you do to try to get them oriented into investing in mining in Canada? Is your campaign local here or is it across Canada?

Mr. Elliott: It has been said that our Chamber of Mines gets more publicity in the daily press than any other single organization mining-wise in Canada. I do not know if that is quite true, but we get an awful lot of it. These stories tell about the opportunities for mining, investing in mining and urge Canadians to get involved. We have put on a lot of mineral exhibits for years all over the countryside. We did get a grant of $7,500 from the Department of Indian Affairs and Northern Development, but unfortunately this year it was cut to $5,000 much to my great concern because the printing of this literature is expensive and if we are going to get it out to the Canadians we must have a little more money out of Ottawa, no less, to print such literature. We are very active in this area, I assure you.

Mr. Rock: I agree with you . . .

Mr. Elliott: I would be very happy to invite this Committee to come down to the Chamber of Mines at any time and see how we operate. We handle about 150 enquiries a day, incidentally.

Mr. St. Pierre: I agree with you, too, Mr. Elliott. I wonder if it costs $2,500, to cut that $2,500 out.

[*Interpretation*]

dents, et ne défavorisez pas l'entrée de capitaux au Canada. Ce serait un désastre.

M. Rock: Monsieur Orange, puis-je poser une question supplémentaire? C'est un point qui m'intéresse.

M. Orange: Allez-y.

M. Rock: Est-ce que votre organisme essaie, d'une manière ou d'une autre, au moyen de la publicité, ou de campagnes publicitaires, d'amener les Canadiens à participer à la propriété?

M. Elliott: Certainement, notre Chambre des mines a été très active depuis 60 ans dans ce domaine. Nous avons eu une école de prospecteurs pendant 52 ans. L'hiver dernier, par exemple, 236 personnes assistaient aux cours, et chacune d'entre elles recevait $20. En même temps, nous avons eu une grande exposition minière; nous organisons des étalages. La raison pour laquelle les documents que je vous présente ici sont publiés, c'est que nous en distribuons 3,000 exemplaires aux gens qui travaillent dans l'industrie minière, aux hommes d'affaires, aux banquiers, et au public en général. Certainement, nous faisons beaucoup d'efforts pour intéresser le public aux mines.

M. Rock: Vous venez de dire que vous imprimez 3,000 exemplaires, et que vous essayez d'intéresser les banquiers et les gens qui travaillent dans l'industrie minière. Il me semble que le public lui-même . . .

M. Elliott: Oui.

M. Rock: . . . non pas les gens qui participent actuellement, mais ceux qui ne participent pas et ignorent tous ces faits. Que faites-vous pour les inciter à investir dans l'industrie minière au Canada? Votre campagne se fait-elle localement ou à l'échelle du Canada?

M. Elliott: On m'a dit que notre Chambre des mines bénéficie chaque jour de plus de publicité dans les journaux que toute autre organisation à intérêts miniers au Canada. Je ne pense pas que ce soit tout à fait exact, mais il est vrai que la presse nous fait beaucoup de publicité. Ces articles parlent des possibilités d'exploitation minière, d'investissement, et incitent les Canadiens à prendre part. Nous avons organisé de nombreuses expositions minières au cours des années dans tout le pays. Nous avons eu un prêt de $7,500 du ministère des Affaires indiennes, mais malheureusement, cette année, il a été réduit à $5,000. Cela m'inquiète fort: la publication de ces documents est coûteuse et si nous voulons atteindre les Canadiens, il nous faut un peu plus d'argent d'Ottawa, et non pas moins, pour imprimer ces documents. Nous sommes très actifs dans ce domaine, je vous l'assure.

M. Rock: Je suis d'accord avec vous . . .

M. Elliott: Je serais très heureux d'inviter le Comité à venir nous voir à la Chambre des mines à n'importe quel moment, et à voir comment nous travaillons. Entre autres, nous nous occupons de 150 requêtes par jour.

M. St. Pierre: Je suis d'accord avec vous, monsieur Elliott. Je me demande si cela ne coûte pas précisément $2,500, que de supprimer ces $2,500.

[*Texte*]

The Chairman: I will ask Mr. Buchanan who is the Parliamentary Secretary to the Minister to note this representation about the cut.

Mr. Elliott: I would sure appreciate if he could do something about it. We need the money.

The Chairman: Mr. Orange, do you have some more questions?

Mr. Orange: I have just one final comment to Mr. Sirola with regard to Clause 93 (1), sir. No, I am sorry, it is not on Clause 93(1), it is on the question of the 15 per cent we talked about earlier and it is...

Mr. Sirola: Which clause was it?

Mr. Orange: Clause 83(a). I think I understand your concern and my comment basically is that once you have it in legislation, sir—it takes a long time for a piece of legislation to be revised and...

Mr. Nielsen: Good.

Mr. Orange: Yes, good, as well, you know.

A witness: Sixty years.

Mr. Orange: This is just really more advice than anything else. If there is some other formula for accomplishing what you want to do, and I think I understand what you are trying to do, then I would prefer to see it...

Mr. Sirola: Mr. Orange, if there were a better alternative than a fixed rate we would be very happy to entertain it, but we would like to hear what it is.

Mr. Orange: That is all for now, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Thomson again.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, I wonder sometimes if you feel that the government officials who draw up the land use regulations might not benefit from some practical experience?

A witness: In the mine?

Mr. Thomson: On the ground.

• 1135

Mr. Sirola: If the question is directed to me, I would say very definitely so.

Mr. Thomson: I am not that familiar with the mining industry but it has been my impression as a practical man that in some areas government people, who are very clever, could do with some practical experience. That is just in passing.

Mr. Sirola: May I enlarge on that for a moment, Mr. Thomson? This is particularly true in connection with land-use regulations, which are part of this bill, and I have pointed this out to the Department of Indian Affairs and Northern Development. The particular instance in which it is true is when the Department of Indian Affairs and Northern Development may take up to six

[*Interprétation*]

Le président: Je demanderais à M. Buchanan, qui est le secrétaire parlementaire du ministre, de noter cette observation à propos de la réduction.

M. Elliott: Je serais très heureux qu'il puisse faire quelque chose à ce sujet. Nous avons besoin de cet argent.

Le président: Monsieur Orange, avez-vous d'autres questions?

M. Orange: J'ai une dernière question à poser à M. Sirola au sujet de l'article 93(1), monsieur. Non, excusez-moi, ce n'est pas l'article 93(1), c'est au sujet des 15 p. 100 dont nous avons parlé plus tôt et c'est...

M. Sirola: De quel article s'agit-il?

M. Orange: De l'article 83 (a). Je pense que je comprends votre souci, et je dirais simplement qu'une fois qu'une loi est adoptée, il faut beaucoup de temps pour la modifier...

M. Nielsen: Bien.

M. Orange: Oui, bien, comme vous le savez.

Un témoin: 60 ans.

M. Orange: Ce n'est qu'un petit conseil, en somme. S'il existe une autre formule pour faire ce que vous voulez faire, et ce que je pense que vous voulez faire, alors j'aimerais mieux...

M. Sirola: Monsieur Orange, s'il y avait une meilleure solution que celle d'un taux fixe, nous serions très heureux de l'étudier, mais nous aimerions savoir de quoi il s'agit.

M. Orange: C'est tout pour l'instant monsieur le président.

Le président: Monsieur Thomson de nouveau.

M. Thomson: Monsieur le président, je me demande parfois si vous avez l'impression que les fonctionnaires qui élaborent les règlements régissant l'utilisation des terres ne pourraient profiter d'un peu plus d'expérience pratique?

Un témoin: Dans les mines?

M. Thomson: Sur le sol.

M. Sirola: Si la question s'adresse à moi, je dirai que je serais certainement en faveur.

M. Thomson: Je ne connais pas très bien l'industrie minière mais j'ai l'impression que, dans la pratique, dans certains milieux gouvernementaux les gens qui sont très intelligents pourraient avoir besoin d'une certaine expérience pratique. Cela dit simplement en passant.

M. Sirola: Puis-je commenter cette affirmation pour le moment, monsieur Thomson? Ce que vous dites est particulièrement vrai en rapport avec le Règlement sur l'utilisation des terrains qui font partie du présent bill et je l'ai fait remarquer au ministère des Affaires indiennes et du Développement du Grand Nord. Cette affirmation est particulièrement justifiée lorsqu'on sait que le ministère

[*Text*]

months to decide whether or not a mining company may go into a land management zone. This becomes totally unworkable as far as we are concerned. You see we have to plan budgets and these budgets are usually approved around year-end and if we apply for a permit to operate in a land management zone we could wait six months before we get this permission. Let us assume for a moment that in the course of your work you find that whatever you have picked up—let us call it a vein deposit or a replacement deposit, whatever it is—goes out of the land management zone or you have some reason to change your plans in mid-season; then, again you must apply for a permit to move out of this zone and it becomes totally unworkable and we are very concerned about this aspect of it.

The Chairman: I wonder, gentlemen, since...

Mr. Orange: Mr. Chairman, on a point of order, just to clarify for Mr. Thomson his reference to some of the people writing the regulations. The two gentlemen with us from the Department of Northern Affairs have better than 50 years combined experience in the mining field, much of it in the field.

The Chairman: Well, I was just going to raise this with the members of the Committee. Perhaps again we can ask for clarification from Mr. Trevor or Mr. Simard on the point that Mr. Sirola has just mentioned, the fact that as appears at the moment, there could be a six months' delay caused by a decision on a land management zone. Perhaps it is not possible for Mr. Trevor to give us any kind of clarification but if he has anything he could say it might clear the air again.

Mr. Trevor: Yes, Mr. Chairman, I think the only point that I can clarify in relation to the six months' period is that it is intended only to cover the extreme cases where an investigation would have to be carried out as to whether any work was permitted in this area or not. We are thinking only of very extreme cases, archaeological sites and things of this nature where the balance has to be decided as to whether it is more important to the nation to protect it and not allow any work whatsoever.

The only comment I can make here is that it is very difficult to write a piece of legislation which can take care of all the innumerable situations which can arise. But everybody is well aware of this difficulty in this particular case and it has not gone unresearched and unconsidered at all.

Mr. Sirola: Mr. Trevor, may I suggest that if it is intended only to cover the extreme case then it should be so worded. Then we could perhaps rest easy on the subject. All this Chamber and this industry really is seeking, believe me, is a degree of flexibility that will permit us to live with this situation, so that it is functional and flexible enough so that we can go in and do our work. Basically this is what we want.

[*Interpretation*]

des Affaires indiennes pourra prendre jusqu'à six mois pour décider si une compagnie minière peut s'installer dans une zone où il y a gestion des terres. Quant à nous cela est tout à fait infaisable. Remarquez que nous devons planifier nos budgets et que ces budgets sont habituellement approuvés vers la fin de l'année et si nous faisons une demande de permis pour exploiter dans une zone où se fait la gestion des terres, il se peut que nous ayons à attendre six mois avant d'obtenir cette permission. Supposons pour un moment qu'au cours de vos travaux vous découvriez un gisement quelconque ou un gisement de remplacement quel qu'il soit qui provienne de la zone où il y a gestion des terres; supposons aussi que vous ayez quelque raison de changer vos plans au milieu de la saison; alors vous devez une fois de plus faire une demande de permis pour vous éloigner de cette zone et cela devient tout à fait infaisable. C'est cet aspect des choses qui nous préoccupe tellement.

Le président: Je me demande, messieurs, puisque...

M. Orange: Monsieur le président, j'invoque le Règlement, afin simplement de clarifier pour M. Thomson sa référence à certaines des personnes qui ont rédigé le Règlement. Les deux personnes qui sont avec nous et qui font partie des Affaires indiennes ont ensemble un peu plus de 50 ans d'expérience dans le domaine minier dont une bonne partie sur le terrain même.

Le président: Eh bien je voulais justement soulever cette question avec les membres du Comité. Pourrions-nous peut-être à nouveau demander des éclaircissements de M. Trevor ou de M. Simard sur la question qui a été soulevée par M. Sirola, c'est-à-dire le fait qu'il semble qu'en ce moment il pourrait y avoir un délai de six mois à cause d'une décision sur une zone où il y a gestion des terres. Il n'est peut-être pas facile pour M. Trevor de nous donner quelque genre d'éclaircissement à ce sujet, mais s'il a quelque chose à dire cela pourrait clarifier la situation.

M. Trevor: Oui, monsieur le président, je crois que le seul point que je pourrais clarifier en rapport avec la période de six mois est le fait que l'on a ainsi l'intention de résoudre seulement les cas extrêmes, où il y a une enquête qui se ferait, afin de savoir si quelque travail a été permis dans cette région. Nous ne songeons ainsi qu'à certains cas extrêmes, soit des sites archéologiques et autre chose de ce genre où il faut décider si c'est important ou non pour le pays de les protéger et de ne permettre aucun genre de travaux miniers à ces endroits.

Le seul commentaire que je puisse apporter ici est que c'est là très difficile de rédiger une loi qui puisse tenir compte des innombrables situations qui puissent se présenter. Nous tous connaissons bien ces difficultés en particulier et on a procédé à ce sujet à des recherches; ce domaine n'a donc pas été négligé du tout.

M. Sirola: Monsieur Trevor, puis-je dire que si ces mesures sont prises seulement dans les cas extrêmes, alors on devrait rédiger le libellé de la loi de façon à en tenir compte. Puis alors nous pourrions nous reposer sur nos lauriers quand au reste. Tout ce que demandent notre industrie et notre Chambre de commerce, croyez-moi, c'est un certain montant de flexibilité qui nous permettra de faire face à cette situation, de sorte que les rouages établis seront fonctionnels et assez flexibles pour

[*Texte*]

The Chairman: Thank you Mr. Sirola. Now, Mr. Thomson, do you have further questions?

Mr. Thomas: Yes, just in a little different area, and it is related to something that Bud Orange was asking a moment ago, what is the position of the smelting industry in the Yukon? Do they have smelters there—not a smelter?

Mr. Sirola: There is no smelter in the Yukon at present, Mr. Thomson. I believe that the Anvil Mines Corporation has an agreement with the federal government that they will make a study of the smelter possibilities after five or ten years of operation.

Mr. Nielsen: Seven.

Mr. Sirola: Seven years is it?

Mr. Thomson: Do you feel that it would not be economic to have a smelter in the Yukon?

Mr. Sirola: The most likely site of the smelter would be, of course, in the Vangorda area where we do have at the moment one large producing mine. But it has to be determined by that operation as to what the feasibility of the smelter is. The same principles apply here in British Columbia. Interested companies have found that despite the fact they would like perhaps to get into the smelter business, the economics is such that they do not do so.

• 1140

Mr. Thomson: In this respect, and quite frankly we are speculating a little bit, whether it be British Columbia or the Yukon, it seems to be an area that we should look at more closely. In the national interest it might even be a place for the Canada Development Corporation to take a look at. I am not arguing we set one up if it is not economic but it might encourage the smaller mine to set up operation, would it?

Mr. Sirola: Mr. Caldwell, have you any comment on Mr. Thomson's question, sir?

Mr. Caldwell: Quite briefly it is strictly a question of economics. There have been smelter surveys conducted in the past and I believe one notably in the Northwest Territories in the Pine Point area. This is well documented. I think the economics were such that it was not possible. As Mr. Sirola mentioned the Anvil Corporation will be or is conducting surveys. In British Columbia a number of major companies are conducting surveys on smelter possibilities. We have various problems relating to the construction of a smelter involving environmental control and the economics of the operation. The mineral industry is looking at it quite closely and economics are really the big factor in the decision there. So in answer, I would say the mineral industry is doing something about

[*Interprétation*]

que nous puissions nous rendre sur place et poursuivre nos travaux. Voilà essentiellement ce que nous désirons.

Le président: Merci, monsieur Sirola. Et maintenant monsieur Thomson avez-vous d'autres questions à poser?

M. Thomson: Oui, j'aimerais poser quelques questions dans un domaine quelque peu différent, qui se rapporte à ce que M. Bud Orange a dit il y a un moment. Quelle est la position de l'industrie de la métallurgie au Yukon? N'ont-ils pas de fonderies ou plutôt une fonderie à cet endroit?

M. Sirola: Il n'y a aucune fonderie au Yukon à l'heure actuelle, monsieur Thomson. Je crois que la *Anvil Mines Corporation* a conclu une entente avec le gouvernement fédéral afin de pouvoir faire une étude de la possibilité d'établir une industrie métallurgique après cinq ou dix ans d'opération.

M. Nielsen: Sept.

M. Sirola: Vous dites sept ans?

M. Thomson: Ne croyez-vous pas qu'il serait économique d'avoir une fonderie au Yukon?

M. Sirola: Le site le plus approprié pour cette fonderie serait naturellement dans la région de Vangorda où nous avons à l'heure actuelle une mine très productrice.

Mais il faudrait déterminer par cette opération quelle capacité peut avoir une fonderie. Les mêmes principes s'appliquent ici en Colombie-Britannique. Des compagnies intéressées à ce faire ont découvert qu'en dépit du fait qu'elles voudraient bien s'occuper du domaine de la métallurgie, les conditions économiques sont telles qu'elles ne peuvent le faire.

M. Thomson: A ce sujet et très franchement je vous dirai que nous sommes en train de nous interroger à savoir si c'est la Colombie-Britannique ou le Yukon qui devrait faire l'objet d'une enquête plus étroite. Dans l'intérêt national il se peut que ce genre de chose puisse faire l'objet de l'intérêt de la Corporation du développement du Canada qui devrait s'y intéresser. Je ne prétends pas qu'il faille absolument installer une fonderie si ce n'est pas économique de le faire, mais cela pourrait encourager les mines de moins grande importance à développer certaines exploitations, n'est-ce pas?

M. Sirola: Monsieur Caldwell, avez-vous quelques commentaires à faire au sujet de la question de M. Thomson?

M. Caldwell: Brièvement je dirai que c'est là une question d'économie. Il y a eu des enquêtes au sujet des fonderies à installer qui ont été menées dans le passé et je crois qu'il y en a une qui a eu lieu principalement dans les régions de Pine Point dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette enquête est bien documentée. Je crois que la situation économique à cet endroit était telle qu'il a été impossible d'installer une telle exploitation. Comme M. Sirola l'a mentionné la corporation *Anvil* devra, ou est même en ce moment en train de mener une enquête. En Colombie-Britannique un certain nombre de compagnies importantes mènent des enquêtes sur les possibilités d'installer des fonderies. Nous avons plusieurs problèmes qui se rapportent à la construction d'une fonderie et

[*Text*]

the investigation of smelter possibilities. I think we would be pleased to install them when the economics are right.

Mr. Thomson: I will let it go; I will have the opportunity to talk about this later. Thank you, sir.

The Chairman: Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: As to the smelter, Mr. Chairman, in the material that has been provided to members, there is a copy of the Anvil agreement. There are also the *Proceedings* of last June 10 where a study was raised by me and certain questions were answered by the Minister and by Mr. Hunt at that time. The study is under way but not yet completed.

I want to make an observation here with respect to Mr. Trevor's testimony with no reflection on him personally. It seems to be the tendency of civil servants preparing legislation such as the Land Use Regulations and the new minerals act to write into law much more power than is needed to accomplish the policy of the government. Mr. Trevor referred to the intention of the government not being to delay operations for six months while waiting for a permit. The intention and the effect of the law, particularly in this instance, are two entirely different things.

Mining operations cannot plan on the possibility that those plans might be upset by a change in the rules six months ahead. A good example of that was the assurance that we were given in this Committee that these Land Use Regulations would not be gazetted and would not become law until September, I believe, to give the companies the opportunity of winter planning for their next season's operations. But the regulations were in fact gazetted in July while prospectors and explorers were in the field; these matters became law and they knew nothing about the law. That is as far as consultation goes too. Mr. Trevor made reference to that and this is a matter that the Yukon industry is going to take issue with Mr. Trevor on because this consultation usually is *ex post facto* consultation and never consultation in preparation of the design of laws and the design of regulations. Although the consultative process is very admirable, in order to be effective it has to take place before the legislation is designed. Mr. Orange now raises, as did Mr. Rock, the question of foreign ownership and, with respect to Mr. Orange, confused that with the restrictions on the export of ore.

The question of foreign ownership is now under study. The Gray Report is in the hands of the Cabinet now and the idea of effecting *ad hoc* changes to such legislation as this, with the intention of doing something about foreign ownership, sort of makes it somewhat useless to have Mr. Gray producing his report at all.

So the proper or logical approach would be to wait until the Gray Report has received final reading and final

[*Interpretation*]

principalement au sujet du contrôle écologique et des rouages économiques de l'exploitation. L'industrie minière s'interroge et suit étroitement les progrès de cette question et les conditions économiques sont réellement le facteur le plus important lors de la prise d'une telle décision. Donc en réponse à la question je dirais qu'une industrie minière est réellement en train d'enquêter au sujet des possibilités d'installer des fonderies. Je crois que nous serions heureux de pouvoir le faire lorsque les conditions économiques nous le permetteront.

M. Thomson: Je vais passer mon tour et j'aurai l'occasion, je crois, de parler à nouveau de cette question. Merci monsieur.

Le président: Monsieur Nielsen.

M. Nielsen: En ce qui concerne les fonderies, monsieur le président, dans les documents qui ont été remis aux membres du Comité il y a une copie de l'entente signée par la corporation *Anvil* et il y a aussi le procès-verbal du 10 juin dernier où j'ai soulevé la question d'une enquête et où certaines questions ont été répondues par le ministre et par M. Hunt. Cette enquête est en train d'être menée mais elle n'est pas encore complétée.

J'aimerais faire une observation en ce moment en ce qui a trait au témoignage de M. Trevor sans vouloir toutefois m'attaquer à ses opinions personnelles. Il semble qu'il y ait tendance pour les fonctionnaires qui rédigent des lois, comme le Règlement sur l'utilisation des terres et la nouvelle loi sur l'extraction minière, d'inscrire dans le libellé de ces lois beaucoup plus de pouvoirs que nécessaire pour accomplir les politiques du gouvernement. M. Trevor a référé à l'intention du gouvernement de ne pouvoir retarder les opérations pour six mois alors qu'on faisait une demande de permis. L'intention et l'effet de la loi particulièrement à cette occasion sont deux choses entièrement différentes.

L'exploitation minière ne peut planifier ses opérations en sachant que ses plans seront peut-être dérangés par un changement dans le Règlement six mois à l'avance. Un bon exemple de cet état de chose est l'assurance qui a été donnée par les membres du présent Comité que ce Règlement sur l'utilisation des terres ne deviendrait pas force de loi jusqu'en septembre, je crois, afin de donner aux compagnies minières l'occasion de planifier leurs opérations durant l'hiver pour la saison suivante. Mais de fait le Règlement a été adopté en juillet tandis que les prospecteurs et les explorateurs étaient sur le terrain et lorsque cette question a eu force de loi, ceux-ci n'en savaient rien. Voilà jusqu'à quel point il y a peu de consultation à ces niveaux. M. Trevor a référé à cette question en disant que c'est un problème sur lequel l'industrie du Yukon ne sera pas d'accord avec M. Trevor car la consultation habituellement est faite après le fait et jamais en vue de préparer le libellé des lois et la rédaction du Règlement. Bien que le processus de consultation soit admirable, afin d'être efficace il doit se faire avant que les lois soient rédigées. M. Orange soulève présentement, tout comme l'a fait M. Roch, la question de la propriété étrangère et en ce qui a trait à M. Orange, il a confondu cette question avec les restrictions sur l'exportation de minerai.

La question concernant la propriété étrangère est maintenant à l'étude. Le rapport Gray est dans les mains

[*Texte*]

approval by the Cabinet and then the over-all question of Canadian control should be tackled, instead of in this ad hoc manner.

With respect to the restrictions on the export of mine products, if we follow Mr. Orange's philosophy to its logical conclusion, namely that there should be some control over mine products being exported from Canada, we would have this kind of result. Right now every mining deal is negotiated and before a mine comes into production a market is found for that ore. Otherwise the mine does not go into production.

We can cite example after example. This process occurred with New Imperial, and it occurred with Anvil. Before the decision to go into production was made the deal was negotiated and a market found for the ore.

If we go along with this provision, requiring the Minister to be a party to the export of ore and minerals in excess of $50,000 annually, we are going to find the Minister or one of his officials sitting in on every one of these negotiations and, in effect, deciding as a party whether or not that mine goes into production—because if the Minister does not like it and puts any restrictions on the export of ore it means the difference whether or not that particular operation goes into production.

To me, that is wrong. And if we follow that philosophy further, we will find that the Minister, of whatever department it might be, could sit in on the decision to export farm machinery, automobiles, or any other product that is put out by any industry in Canada.

So the philosophy in that section, in my view, is wrong. And I think that is what Mr. Sirola was saying.

The other comment that my friend, Mr. Thomson, made here was with respect to it being easier on companies to operate—and I think he referred to the Athabaska Tar Sands situation—if the Minister had some kind of discretion. But that could only be true if the government imposed regulations and regulatory powers in the first place, and that is precisely what this industry wants to get away from. It wants to stay with the flexibility that is now in the Yukon. Quartz Mining Act, which has been operating quite well for half a century, rather than imposing regulations and then giving the Minister discretion to make it easier for the industry to cope with those regulations. Let us stay away from it now.

Those are my comments.

Mr. Buchanan: Mr. Chairman, on a point of order, the minister did inform us in testimony on June 10 that the land-use regulations would be gazetted shortly after June 19. These are draft regulations only and are put forward so that representations can be made on them. I think that point should be made clear.

[*Interprétation*]

du Cabinet présentement et l'idée d'effectuer des changements *ad hoc* à un projet de loi tel que celui-ci, dans l'intention d'accomplir quelque chose au sujet de la propriété étrangère constitue un moyen de rendre les efforts de M. Gray un peu inutiles.

Par conséquent l'approche logique serait d'attendre que le rapport Gray ait reçu lecture finale et l'approbation du Cabinet et toutes les questions de la maîtrise des Canadiens sur leur économie devrait être abordée, au lieu de l'aborder de cette manière *ad hoc*.

En ce qui a trait aux restrictions sur l'exportation des produits miniers, si nous suivons la ligne de pensée de M. Orange jusqu'à sa conclusion logique, notamment qu'il devrait y avoir une certaine réglementation sur les produits miniers qui sont exportés du Canada, nous aurions ce genre de résultats. Actuellement, toute entente minière est négociée, et avant qu'une mine entre en production, on trouve d'abord un marché pour le minerai. Autrement, on n'exploite pas la mine.

Nous pouvons citer un exemple après l'autre. Ce processus s'est produit avec *New Imperial*, et également avec *Anvil*. Avant qu'on prenne la décision d'entrer en production, on a négocié une entente et on a trouvé un marché pour le minerai.

Si nous adoptions cette disposition, selon laquelle le Ministre doit intervenir pour l'exportation des minerais dont la valeur dépasse 50,000 dollars annuellement, nous verrions un ministre ou un de ses représentants assister à chacune de ces réunions de négociation, et en fait, décider en tant que membre si oui ou non cette mine sera exploitée, parce que si le ministre n'approuve pas et y met des restrictions sur l'exportation des minerais, cela signifie la différence entre l'exploitation d'une mine ou non.

A mon avis, cela n'est pas bien. Si nous poursuivions cette ligne de pensée davantage, nous constaterions que le ministre, quel que soit le ministère, devrait ainsi jouer un rôle dans la décision d'exporter de la machinerie agricole, des automobiles, ou tout autre produit fabriqué par une entreprise industrielle au Canada.

Donc, la ligne de pensée dans cet article, à mon avis, est néfaste. Je crois que c'est ce que disait M. Sirola.

L'autre commentaire qu'a fait M. Thomson, portait sur la facilité pour les compagnies de fonctionner—et je pense qu'il faisait allusion à la situation des sols bitumineux d'Athabaska—si le Ministre avait une certaine discrétion. D'abord cela ne serait vrai que si le gouvernement imposait des règlements et des pouvoirs de réglementation, et c'est précisément ce que cette industrie désire éviter. Elle veut conserver la flexibilité que comporte la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, qui a très bien servi pendant 50 ans, plutôt que d'imposer des règlements et ensuite d'accorder au ministre un pouvoir de discrétion pour que ce soit plus facile pour l'industrie de faire face à ces règlements. Évitons une telle situation présentement.

Ce sont là mes commentaires.

M. Buchanan: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le ministre nous a en effet avisé lorsqu'il a témoigné le 10 juin que les règlements sur l'utilisation des terres seraient publiés dans la gazette quelques jours après le 19 juin. Ce sont des règlements provisoires seulement et ils sont publiés pour que des représentations

[*Text*]

Mr. Francis: On a supplementary, may I quote from the testimony, Mr. Chairman?

This was on the insistence of Mr. Nielsen. I am quoting Mr. Nielsen's testimony on June 10, where he said:

> In my mind—it is almost imperative that before the Committee visits the Yukon and attempts to assess this bill in relation to the representations that may be made to us there, that we have an opportunity to know the details of the land-use regulations...

This is his requirement, the Minister acceded to Mr. Nielsen's request, they were gazetted June 19, and now Mr. Nielsen is objecting to it.

The Chairman: We are getting into a debate now.

Mr. Nielsen: On a point of order, I would like to clarify that. Both these gentlemen, who are usually very clear thinkers, have obviously missed my point.

What I was endeavouring to get the Minister to do, at the request of the industry in the Yukon, was to have available, not a copy of the regulations that had leaked but a copy of the regulations that the government intended to gazette—because assurance had been given to the industry in the Yukon that there would be no gazetting until their planning season came along, which commenced in September. But Mr. Buchanan misses the point, because when those regulations are gazetted rather than handed out to the industry as a copy, they become law after a certain length of time. I believe in this case, in 90 days they automatically becomelaw. That is not what I was asking for at all.

• 1150

Mr. Francis: They would be printed in the June 19 *Gazette* and he said so.

Mr. Nielsen: It cannot be a draft, though, Mr. Chairman.

The Chairman: You have made your point, Mr. Nielsen. On a point of clarification, Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: It is my understanding that after the expiry of this period the regulations must in fact be gazetted again.

The Chairman: May we ask Mr. Trevor to indicate what the understanding of the Department is? Will this be regazetted or not?

Mr. Trevor: Mr. Chairman, it is my understanding that this is the case, but I do not have the copy of the Territorial Lands Act legislation in front of me which specifically lays out what the Minister is required to do.

Mr. Francis: He is required to gazette them in draft form, Mr. Chairman, which is precisely what has been done.

[*Interpretation*]

soient faites à leur sujet. Je crois que ce point devrait être clair.

M. Francis: J'ai une question supplémentaire. Puis-je citer à partir du témoignage, monsieur le président?

C'est M. Nielsen qui insiste. Je cite le témoignage de M. Nielsen du 10 juin, alors qu'il a déclaré:

> A mon avis—il est presque nécessaire qu'avant que le Comité se rende au Yukon et tente d'évaluer ce projet de loi par rapport aux représentations qui ont été faites devant nous, que nous ayons l'occasion de connaître les détails des règlements sur l'utilisation des terres...

Voilà ce qu'il exige, et le Ministre a donné suite à la demande de M. Nielsen; ils ont été publiés dans la gazette du 19 juin et maintenant M. Nielsen s'y oppose.

Le président: Nous abordons un débat maintenant.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, et j'aimerais clarifier ma position. Ces deux messieurs, qui sont habituellement des penseurs lucides, ne m'ont évidemment pas compris.

Ce que j'essayais d'obtenir du Ministre, à la demande de l'industrie dans le Yukon, c'était d'obtenir, non pas un exemplaire des règlements qui se sont ébruités, mais un exemplaire des règlements que le gouvernement avait l'intention de publier dans la gazette officielle, étant donné qu'on avait assuré l'industrie dans le Yukon qu'on ne publierait pas dans la gazette ces règlements avant la saison de planification, qui commence en septembre.

Mais monsieur Buchanan n'a pas bien compris, parce que lorsque ces règlements sont publiés plutôt que distribués à l'industrie sous forme d'exemplaire, ils deviennent loi après un certain temps. Je crois que dans ce cas, c'est 90 jours. Automatiquement ils deviennent loi. Mais ce n'est pas du tout ce que je demandais.

M. Francis: Ces règlements seraient publiés dans la gazette du 19 juin et il l'a dit.

M. Nielsen: Mais ne s'agit-il pas de règlements provisoires, cependant, monsieur le président.

Le président: Vous avez fait connaître votre opinion, monsieur Nielsen. Pour clarifier la situation, monsieur Buchanan, je vous cède la parole.

M. Buchanan: D'après ce que j'ai cru comprendre, des règlements, après cette période d'expiration, doivent en fait être encore publiés dans la gazette.

Le président: Peut-on demander à M. Trévor de nous dire ce qu'était l'intention du ministère? Est-ce que ces règlements seront publiés à nouveau ou non?

M. Trevor: Monsieur le président, d'après ce que j'ai pu comprendre, tel est le cas, mais je n'ai aucun exemplaire de loi sur les terres territoriales ici qui spécifiquement indiquerait que le ministre doit agir ainsi.

M. Francis: Il doit les publier sous une forme provisoire, et c'est précisément ce qu'il a fait.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Nielsen, do you have further questions?

Mr. Nielsen: No, I think I have made my point, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: I have one or two questions which cover some of the area that has already been covered. Mr. Sirola and Mr. Elliott, from the brief that you submitted this morning, it seems fairly clear that the government proposal to enact Bill No. C-187, plus the Benson white paper on taxation, have had the effect of a disincentive on mining exploration and development in the Yukon. Whom has it affected the most, the prospectors of small mining companies, or is it global? Does it affect the big fellows and the small fellows?

Mr. Elliott: My answer to that is that it very definitely affects them all. The prospectors are very much concerned over the fact that they are going to have their once-in-a-lifetime gains taxed, at shocking rates in some instances.

I realize you are reticent to accept these testimonies because they are anonymous. We could not put names on because some of them are big, foreign—French, British and American—companies and they do not want their names attached to a letter criticizing the federal government for its legislation. Nevertheless, they are very authentic. There is no doubt in my mind.

I would make an off-hand guess that one third of all the major companies that had been spending exploration dollars in the Yukon have severely cut back this year because of the threat not only of the Benson proposals, but of the land use laws and the royalty provisions particularly concerning the operating mines. And then this foreign ownership section very definitely discouraged quite a number of the companies. I would like to be able to show you these letters in our office on a confidential basis. I am sure it would be all right as long as it was not publicized. You would see that it is not only big American companies but big French companies. One of the strongest letters we got was from a big Swiss company that just arrived in Canada about a year or two ago. The Japanese companies are very confused by it. So everyone is affected, Mr. Watson, the whole gamut from the little company to the prospector to the big company.

The Chairman: Assuming that there is this disincentive, in your view would the possibility mentioned by Mr. Thomson, of government assistance in the creation of a smelter complex, perhaps in the southwest corner of the Yukon or the southeast corner of the Northwest Territories serving both areas, act as an offsetting factor to the disincentive that has been created? Assuming the government has created a disincentive, perhaps it should now create an incentive to offset its disincentive with the over-all objective of having greater Canadian participation in the mining industry in those two Territories.

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Nielsen, auriez-vous d'autres questions?

M. Nielsen: Non, je crois que j'ai bien exprimé mon point de vue, monsieur le président. Merci.

Le président: J'ai une autre question qui recouvre une certaine partie de ce qui a déjà été débattu. Monsieur Sirola et monsieur Elliott, d'après le mémoire que vous avez présenté ce matin, il semble assez clair que l'intention du gouvernement d'adopter le bill C-187, en plus du Livre blanc de M. Benson sur la taxation ont eu comme conséquence de réduire l'initiative dans le domaine de l'exploration minière et le développement du Yukon. Qui est-ce qui a été le plus touché, les prospecteurs de petites compagnies minières, ou s'agit-il d'une situation générale? Est-ce que cela touche la grosse entreprise ou la petite entreprise?

M. Elliott: Voici ma réponse à votre question très précise: la situation les touche tous. Les prospecteurs sont très inquiets du fait qu'ils qu'ils vont avoir leurs gains réalisés une fois dans leur vie assujettis à l'impôt, à des taux excessifs dans certains cas.

Je comprends que vous êtes réticents à accepter ces témoignages parce qu'ils sont anonymes. Nous ne pouvions pas incrire les noms, étant donné que certains d'entre eux sont des noms d'importantes sociétés françaises, britanniques et américaines et elles ne veulent pas leur nom relié à une lettre critiquant le gouvernement fédéral au sujet de ce projet de loi. Néanmoins, ces critiques sont authentiques. Il n'y a aucun doute à cela.

J'aimerais hasarder sur-le-champ une conjecture: le tiers de toutes les sociétés importantes qui dépensaient autrefois des sommes pour l'exploration dans le Yukon ont beaucoup réduit leurs dépenses cette année étant donné non seulement à cause de la menace des propositions du ministre Benson, mais également à cause des lois sur l'utilisation du sol et les dispositions sur les redevances, particulièrement celles concernant l'exploitation des mines. Et ensuite cet article relatif à la propriété étrangère sans aucun doute a découragé un bon nombre de sociétés. J'aimerais être capable de vous montrer ces lettres dans notre bureau de manière confidentielle. Je suis certain que ce serait possible à condition qu'il n'y ait aucune publicité. Vous verrez que ce ne sont pas seulement les compagnies américaines importantes mais également les compagnies françaises qui se plaignent. L'une des lettres les plus ardentes provenait d'une importante compagnie suisse, qui s'est établie au Canada il y a un an ou deux. Les compagnies japonnaises sont très confuses. Donc elles sont toutes touchées, monsieur Watson, à partir des petites compagnies jusqu'aux prospecteurs et les grosses sociétés.

Le président: Supposons qu'il y a ce manque d'encouragement, à votre avis, est-ce que la possibilité qu'a mentionnée M. Thomson, relativement à l'aide gouvernementale pour la création d'une fonderie, peut-être dans le sud-ouest du Yukon ou le sud-est des Territoires du Nord-Ouest desservant les deux régions, est-ce que cela compenserait pour le manque d'encouragement qui a été créé? Supposons que le gouvernement soit à l'origine de cette situation, peut-être pourra-t-il maintenant créer une atmosphère de stimulation afin de compenser pour le manque d'incitation, tout en ayant comme objectif géné-

[*Text*]

Mr. Elliott: My answer to that would be no. A smelter construction would help, but as with anything else, if you have a good foundation under your building, you are going to end up possibly with a good building.

• 1155

For 38 years of my life we had some of the best mining laws in Canada, but in the last couple of years the mining laws have deteriorated to a very serious degree—tax laws and mining legislation in a general way. The only way to get the train back on the track is to reintroduce favourable legislation, so that the mining industry companies are ready to gamble, the prospector is ready to gamble, the little company is ready to gamble.

However, we are not in favour of the government pumping millions of dollars of taxpayers' money into assisting exploration programs as an alternative to favourable legislation. We would sooner have the good basic legislation that we had for 38 years of my life, rather than the government collecting the money and then saying, "Well, now we had better pump some back into the industry to try to get it going again because it does not work."

Mr. Nielsen: If the smelter is economical, the industry will build it.

Mr. Elliott: Yes, if the government wants to help, by all means this is an advantage. But, no, it is the destruction of the basic mining legislation in Canada, tax legislation that encourages mining, that I think is the serious problem the industry faces today. There is no doubt in my mind about that.

The only way to rectify it is to backtrack on some of its legislation and I certainly hope they do. I would hate to see this thing fall flat, after 40 years of trying to build it up to see it drop 25 per cent in one year here, and 50 per cent in the Yukon.

What is going to happen next year? Is it going to get worse again? We do not have much else in British Columbia and the Yukon but mining and forestry and we see those as two big industries. In the Yukon they have one industry and that is mining.

The Chairman: Mr. Elliott, really this question relates strictly to the Yukon. There are, as I understand it, a number of smaller ore bodies and prospects that up to now have not been developed because it is just not economic to ship the ore out and to have it processed.

If there were a smelter there, it is my understanding that a lot of these smaller bodies would become economic fairly quickly. Now, this would, presumably, have a snowballing effect on exploration and development, would it not, by smaller companies and prospectors in the Yukon?

Mr. Elliott: It would encourage them, yes. There are, as you say, a number of these smaller deposits that—although with most of them, it is a matter of: can you

[*Interpretation*]

ral une plus grande participation des Canadiens dans l'industrie minière dans ces deux territoires?

M. Elliott: Ma réponse à cela serait non. La construction d'une fonderie aiderait, mais comme toute autre chose, si vous avez de bonnes assises pour votre immeuble, vous aurez probablement un immeuble solide.

Pendant 38 années de ma vie, nous avons bénéficié de certaines des meilleures lois minières au Canada; mais, depuis quelques années, la législation minière en a beaucoup perdu: les lois de l'impôt et la législation minière en général. Le seul moyen de retrouver la bonne voie est de redonner sa place à la législation avantageuse, afin que l'industrie minière retrouve des sociétés prêtes à risquer, le prospecteur prêt à s'aventurer, la petite entreprise prête à jouer le tout pour le tout.

Toutefois, nous n'approuvons pas que le gouvernement verse des millions de dollars de fonds nationaux pour aider à la réalisation de programmes de prospection en remplacement de législation bénéfique. Nous tenons davantage aux bonnes lois fondamentales dont nous avons joui pendant 38 années de ma vie, plutôt que de voir l'État recueillir l'argent et déclarer ensuite: Il vaudrait peut-être mieux, maintenant, ranimer l'industrie à coups de dollars, car elle agonise.

M. Nielsen: Si la fonderie est profitable, l'industrie la construira.

M. Elliott: Oui, si le gouvernement veut aider, ceci représente indubitablement un avantage; mais, non, il s'agit de saper la législation minière de base au Canada, les lois de l'impôt encourageant l'exploitation minière, qui constitue la véritable et grave difficulté à laquelle l'industrie doit faire face aujourd'hui. Pour ma part, je n'entretiens aucun doute à ce sujet.

Le seul moyen d'y remédier est de revenir sur certains projets de lois et j'espère qu'on le fera. Je déplorerais de voir cette industrie tomber à plat, après avoir passé 40 ans à l'édifier, de la voir réduite de 25 p. 100 une année ici et de 50 p. 100 au Yukon.

Que se produira-t-il l'an prochain? La situation sera encore pire? Nous n'avons pas beaucoup plus en Colombie-Britannique et au Yukon que l'industrie minière et forestière et nous estimons que ce sont deux grosses industries. Au Yukon, ils ont une industrie, l'industrie minière.

Le président: Monsieur Elliott, voici une question qui concerne strictement le Yukon. Je crois comprendre que certains petits gisements de minerai et terrains de prospection n'ont pas été exploités parce que cela n'était pas rentable que d'expédier le minerai pour le faire traiter à l'extérieur.

Il me semble que si des fonderies étaient installées à cet endroit, une foule de ces petits gisements pourraient devenir assez promptement rentables. Je présume que ceci ferait boule de neige dans l'exploration et le développement entrepris par des sociétés et prospecteurs moins importants du Yukon, et n'est-ce pas exact?

M. Elliott: Cela les encouragerait, oui. Il y a, vous le dites bien, un certain nombre de ces petits gisements qui, pour la plupart, laissent à penser si l'installation d'un

[*Texte*]

justify a mill? You do not ship raw ore today, you ship a concentrate. The question is: does your mineral deposit justify mill construction? Really, this is the key. It is not whether you have a smelter that will take your ore. They used to ship ore in the early days of this province, but I am trying to think of any mine that ships ore in British Columbia today. Are there any? Or the Yukon.

Mr. Francis: Pine Point did some.

Mr. Elliott: Pine Point did some, yes. That is not in British Columbia, but it is all concentrate and I think the question is the mill construction.

Mr. Sirola: Mr. Chairman, I would like to supplement Mr. Elliott's remarks by saying that one of the prime needs in the Yukon today is electrical power. First of all, there is no available power; everything that was available has been used and we find in our studies of power costs in the area that these are virtually prohibitive.

Mr. Nielsen: I have a supplementary on that. Is it not a fact that in these surveys being made and probably the one under way now, the individuals conducting the survey take into account all of the known low grade or other deposits, small or otherwise, in order to determine whether or not a smelter is economical?

The Chairman: Mr. Sirola, you raised the question of power and I realize that this is getting slightly off the track, but this committee held hearings earlier in the year on Bill C-193, which dealt with the Northern Canada Power Commission Act and we were led to understand from testimony received at that time that there were studies going on, in particular the development of the Great Bear River. Can you give us any comments in that regard. If this particular Bear River development were to occur, would this bring power down to a cost that would be within the kind of framework that would encourage development or not?

• 1200

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, before the witness answers that question, on a point of order I think it is only fair to warn you that if you open up that subject, I intend to follow it myself at this meeting and subsequent meetings.

The Chairman: All right, I think you have brought the Chairman to order.

Mr. Sirola: My only comment is that I have no statistics on results of this type.

The Chairman: Thank you. The other question which has been raised here concerns the amount of exports of minerals that would be allowed without any permit whatsoever. They have been limited by the subsequent amendments announced by the Minister on June 10 to $50,000. Mr. Sirola you indicated that your organization would prefer if there were no restrictions whatsoever. Would you not agree, sir, that the fact that these restrictions exist, for example, gives the government a leverage,

[*Interprétation*]

chantier serait justifiée. Le minerai brut n'est pas expédié de nos jours, c'est le concentré. Et voici la question: Est-ce que le dépôt minier justifie la construction d'un atelier? En réalité, voici la maître-mot. Il ne s'agit pas de savoir s'il existe une fonderie qui absorbe le minerai. A l'origine de la province, du minerai était expédié; mais je cherche en vain à me rappeler une mine de la Colombie-Britannique expédiant du minerai de nos jours. En existe-t-il? Le Yukon.

M. Francis: Pine Point, un peu.

M. Elliott: Pine Point, un peu, en effet. Ce n'est pas en Colombie-Britannique, mais tout est concentré et je pense que la question vise la construction d'un atelier.

M. Sirola: Monsieur le président, j'aimerais ajouter aux remarques de M. Elliott en signalant qu'un besoin primordial au Yukon présentement est l'énergie électrique. Et, d'abord, il n'y a pas d'énergie disponible; toute l'énergie accessible est absorbée et nous constatons dans notre étude relative aux coûts de l'énergie dans cette région, qu'ils sont exorbitants.

M. Nielsen: J'ai une question supplémentaire à poser à ce sujet. N'est-il pas vrai qu'au cours de ce relevé et de celui qui se pratique actuellement, ceux qui font le relevé tiennent compte de tous les gisements, qu'ils aient de la valeur ou non, qu'ils soient petits ou grands, en vue de déterminer si oui ou non une fonderie serait rentable?

Le président: Monsieur Sirola, vous avez soulevé la question de l'énergie et je signale que nous nous éloignons un peu de la bonne voie, mais ce Comité a eu des audiences plus tôt cette année concernant le Bill C-193 qui traite de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien et on nous a laissé entendre, d'après les témoignages, que des études se poursuivaient, en particulier au sujet du développement de la rivière du Grand Ours.

Pourriez-vous nous faire des commentaires à ce sujet? Si ce développement particulier de la rivière de l'Ours était réalisé, est-ce que ceci réduirait le coût de l'énergie au point d'encourager le développement ou non?

M. Nielsen: Monsieur le président, avant que le témoin réponde à cette question, sur un point du Règlement, je pense qu'il n'est que juste de rappeler que, si vous lancez la question, j'ai l'intention de la poursuivre moi-même au cours de la présente séance et de séances subséquentes.

Le président: Très bien, je pense que vous avez rappelé le président à l'ordre.

M. Sirola: Ma seule observation c'est que je ne possède aucune statistique sur les résultats concernant cette question.

Le président: Merci. L'autre question que j'ai soulevée concerne les quantités de minéraux qui pourraient être exportées sans permis. Elles ont été limitées, par des amendements ultérieurs annoncés par le ministre le 10 juin, à $50,000. M. Sirola, vous avez indiqué que votre organisme préférerait qu'il n'y ait aucune restriction. Ne conviendrez-vous pas, M. Sirola, que du fait de ces restrictions le gouvernement accorde, par exemple, une certaine latitude en demandant que les minéraux exportés

[*Text*]

for example, to require that minerals being exported to Japan or elsewhere can be processed up to a certain point here in Canada. This gives the government an extra amount of leverage. You would rather that they do not have this leverage; is this it?

Mr. Sirola: Mr. Chairman, I still like to work within the free enterprise system.

The Chairman: Thank you. Are there any further questions?

Gentlemen, thank you very much for your testimony this morning. The meeting is adjourned until 2.00 p.m.

Mr. Sirola: I wish to thank Mr. Watson and the members of his Committee for hearing us this morning.

AFTERNOON SITTING

• 1405

The Chairman: Gentlemen, I will call the meeting to order.

We are pleased to have with us this afternoon The Mining Association of British Columbia, which is represented by Mr. C. H. Mitchell, the Managing Director of The Mining Association of British Columbia, Mr. Keith Steeves, Vice-President, Finance, Bethlehem Copper Corporation Limited and Chairman of the Standing Committee on Taxation of the Mining Association.

• 1410

Mr. Steeves will present the section of the brief dealing with economic effects. On my immediate right is Mr. M. H. Mason who is the Assistant General Counsel, Cominco Limited, and Chairman of the Standing Committee on Legislation of the Mining Association of British Columbia. He will present those sections of the brief which deal with matters of government policy and matters of technical or draftsmanship nature.

I understand that we also have in attendance at this meeting—perhaps the gentleman could stand—Mr. J. M. McConville of Placer Development Limited. Oh, he is not here.

Is Mr. T. F. Griffin, the Treasurer of Bralorne Can-Fer Resources Limited, here? Mr. Griffin is a member of the Standing Committee of the B.C. Mining Association on taxation, and Mr. Alexander is Executive Assistant to the Managing Director.

For those of you who were not here this morning, I will introduce to you members of the Committee. On my immediate left is Eric Nielsen, M.P. for the Yukon, Mr. Rod Thomson who is M.P. for Battleford-Kindersley, Mr. Bert Cadieu, M.P. for Meadow Lake, Raymond Rock, M.P. for Lachine, Lloyd Francis, M.P. For Ottawa West, Paul St. Pierre, Vice-Chairman of the Committee, member for Coast Chilcotin, and my name is Watson and I am from Laprairie, just south of Montreal.

I understand, Mr. Mason, You are going to lead off.

Mr. M. H. Mason (Assistant General Counsel, Cominco Limited): I will refer you to Mr. Mitchell, I think, Mr. Chairman.

[*Interpretation*]

au Japon ou ailleurs soient en partie traités au Canada. Cela donne au gouvernement plus de latitude. Vous préférez qu'il n'y ait aucune latitude? Est-ce exact?

M. Sirola: Monsieur le président, je préfère toujours la libre entreprise.

Le président: Merci. Y a-t-il d'autres questions?

Messieurs, je vous remercie beaucoup d'avoir témoigné ce matin. La séance est ajournée à 14 h.

M. Sirola: Je désire remercier M. Watson et les membres de son comité pour nous avoir entendus.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, je demande le silence.

Nous sommes heureux d'avoir avec nous cet après-midi l'Association minière de la Colombie-Britannique, représentée par M. C. H. Mitchell, directeur général de l'Association M. Keith Steeves, vice-président aux Finances de la Bethlehem Copper Corporation Limited et président du Comité permanent de l'Association sur la fiscalité.

M. Steeves présentera la partie du mémoire qui porte sur les effets économiques. A ma droite immédiate se trouve M. M.-H. Mason qui est chef adjoint du contentieux à la Cominco Limited et président du Comité permanent sur les Lois, de l'Association minière de la Colombie-Britannique. Il présentera les parties du mémoire qui portent sur la politique gouvernementale et sur les questions de caractère technique ou qui concernent les plans.

Sauf erreur, nous avons aussi parmi nous à cette séance, et peut-être qu'il pourrait se lever, M. J.-M. McConville, de Placer Development Limited. Oh!, il n'est pas ici.

Est-ce que M. T.-F. Griffin, trésorier de Bralorne Can-Fer Resources Limited, est ici? M. Griffin est membre du Comité permanent sur la fiscalité, de l'Association minière de la C.-B., et M. Alexander est adjoint exécutif du directeur général.

Ceux d'entre vous qui n'étaient pas ici ce matin, je vais présenter les membres du Comité. A ma droite immédiate se trouvent M. Eric Nielsen, député du Yukon, M. Rod Thomson, député de Battleford-Kendersley, M. Bert Cadieu, député de Meadow Lake, M. Raymond Rock, député de Lachine, M. Lloyd Francis, député d'Ottawa-Ouest, M. Paul St. Pierre, vice-président du Comité et député de Coast Chilcotin, et je m'appelle Watson. Je viens de Laprairie, au sud de Montréal.

Sauf erreur, monsieur Mason, vous allez démarrer le premier.

M. M. H. Mason (chef adjoint du contentieux à la Cominco Limited): Je vais vous renvoyer à M. Mitchell, je pense, monsieur le président.

[*Texte*]

The Chairman: Okay.

Mr. C. H. Mitchell (Managing Director, The Mining Association of British Columbia): Mr. Chairman, on behalf of the Mining Association I would like to express our preasure at being here and being given this opportunity to comment on Bill C-187. I would like to note that through your Clerk, Mr. Bennett, we have made available to the Committee a copy of our basic submission and we have supplemented that with a copy of an economic study on the Yukon mining industry in 1969, and have further supplemented that by some most recent statistical data received today from Messrs. Price, Waterhouse and Company. I might say that copies of these economic studies have been made available over the past three years each year to the members from British Columbia, and if the Committee was interested, we would be very glad to make them available to your entire Committee.

Each year the Association conducts a detailed in-depth economic study of the mining industry in British Columbia and the Yukon for our own information and for general public information. This is conducted entirely at arms length by a firm of chartered accountants. We do not influence the data or the outcome. What we are seeking here is basic factual evidence.

The blue folder here contains the 1969 figures, which of course are not available until 1970. The 1970 figures, however, will be available we hope within the next fortnight, and if the Chairman and Committee so desire, we will certainly make the 1970 Yukon study available to them as well as the 1970 British Columbia study.

The Chairman: Could you make these available to the Clerk, 20 copies if possible?

Mr. Mitchell: Yes, we will be pleased to do that, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Mitchell: Now, further to that, Mr.Chairman,with your permission I will read the introductory section of this submission. I might say that the Mining Association of British Columbia is an association of 88 member companies that represents all of the producing sections of the mining indutry in British Columbia and the Yukon Territory. It includes many associated companies in the various spheres of diamong drilling, mining contracting and similar spheres and the larger exploration companies that generally are divisions of the larger mining companies.

• 1415

With your permission, sir, I will read the introduction.

The Mining Association of British Columbia, representing a number of mining, exploration and associated companies operating in British Columbia and Yukon Territory, and four producing mines in the Yukon Territory, respectufully wish to bring to the attention of the Committee comments on Bill C-187, The Yukon Minerals Act, which was given first reading in the House of Commons on November 9, 1970.

[*Interprétation*]

Le président: Très bien.

M. C. H. Mitchell (Directeur général de l'Association minière de la Colombie-Britannique): Monsieur le président, au nom de l'Association minière, j'aimerais vous dire le plaisir que nous avons d'être ici et d'avoir l'occasion de commenter le Bill C-187. J'aimerais signaler que par votre secrétaire, M. Bennett, nous avons mis à la disposition du Comité un exemplaire de notre mémoire de base et nous y avons ajouté un exemplaire d'une étude économique faite sur l'industrie minière du Yukon en 1969. Nous avons également ajouté à cela certaines données statistiques plus récentes que nous avons reçues aujourd'hui de MM. Price, Watherhouse et Compagnie. Je dirai aussi que des exemplaires de ces études économiques ont été mises à la disposition des députés de la Colombie-Britannique à chaque année, depuis trois ans, et si le Comité s'y intéresse, nous serons très heureux de lui en envoyer pour tous les membres du Comité.

Chaque année, l'Association mène une étude économique détaillée et en profondeur sur l'industrie minière de la Colombie-Britannique et du Yukon, pour notre propre gouverne et pour l'information du grand public. Cette étude est menée d'une façon tout à fait indépendante par une maison de comptables agréés. Nous n'en influençons ni les donnés ni les résultats. Ce que nous cherchons à y trouver, ce sont des faits de base.

Le dépliant bleu que vous voyez ici contient les chiffres de 1969, qui bien entendu ne sont pas prêts avant 1970. Cependant, les chiffres de 1970 seront prêts, espéronsnous, d'ici une quinzaine de jours, et si le président ou le Comité le désire, nous allons certainement faire parvenir l'étude de 1970 sur le Yukon de même que celle de 1970 sur la Colombie-Britannique.

Le président: Pourriez-vous les envoyer au greffier, 20 exemplaires si possible?

M. Mitchell: Oui, nous serons heureux de le faire, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

M. Mitchell: Maintenant, en plus de cela, monsieur le président, je vais lire, avec votre permission, l'introduction du présent mémoire.

L'Association minière de la Colombie-Britannique compte 88 sociétés membres qui représentent tous les secteurs de production de l'industrie minière de la Colombie-Britannique et du territoire du Yukon. Elle comprend nombre de sociétés associées qui œuvrent dans différents domaines: forage au diamant, impartition minière et secteurs similaires, et les grandes compagnies de prospection qui sont généralement des filiales des grandes sociétés minières.

Avec votre permission, monsieur, je vais lire l'introduction.

L'Association minière de la Colombie-Britannique, qui représente un certain nombre de sociétés minières, d'exploration ainsi que des compagnies associées exerçant leur activité en Colombie-Britannique et dans le territoire du Yukon, ainsi que 4 mines productrices du territoire du Yukon, veut respecteusement soumettre à l'attention du comité des commentaires sur le Bill C-187, qui

[*Text*]

The Association would like to express its appreciation to the Minister, the Honourable Mr. Chrétien, for his invitation to representatives of the mining industry to comment on the bill. Similarly, we thank the members of this Committee who have arranged these hearings in Vancouver and Whitehorse for the convenience of those of us in Western Canada who have an interest in mining in the Yukon.

It is the purpose of this submission to bring to the attention of the Committee features of Bill C-187 which concern the members of the Association. Our members are concerned with the adverse effect on mineral development in the Yukon Territory, which they fear may result from the implementation of certain provisions of the bill, and wish to offer constructive comments on some technical aspects of the proposed legislation.

For ease of presentation, the brief is divided into three parts. Part A deals with the economic effects of the proposed legislation and has been prepared by the Taxation Committee of the Association

Part B deals with matters which would appear to involve government policy respecting resource management; such as, for example, the provisions for a minimum Canadian ownership

Part C contains comments of a technical nature or on draftsmanship relating to the provisions of the bill governing exploration, development and mining of mineral deposits.

Parts B and C have been prepared by the Legislation Committee of the Mining Association.

The Minister's address to this Committee on June 10, 1971, indicated a number of suggested changes to the bill that were acceptable to the government. Mr. Fournier, Executive Assistant to the Minister, has provided the Association with a draft of the suggested changes. These have been referred to in the preparation of this submission.

Mr. Chairman, with your permission, I would now like to turn our presentation over to Mr. Keith Steeves, Chairman of our Taxation Committee, who will present the section of the economic effects.

The Chairman: Thank you, Mr. Mitchell. Mr. Steeves.

Mr. Keith Steeves (Vice-President, Finance Bethlehem Copper Corp. Ltd., and Chairman, Standing Committee on Taxation of the Mining Association of British Columbia): Thank you, Mr. Chairman. Rather than reading the opening remarks in our part of the submission I would like to briefly comment on it because I would like to spend more time if possible on the specific clauses of the bill that we think could stand improvement.

To sum up the opening remarks, the three things that we think are important about any taxing statute—and this is basically a taxing statute—are, first, that there is simplicity in the establishment of the amount of taxation. This is important from the taxpayer's standpoint as well as from the administration standpoint. Second, certainty of the amount of the tax is extremely important, particu-

[*Interpretation*]

concerne les minéraux du Yukon, et qui a reçu sa première lecture à la Chambre des communes le 9 novembre 1970.

L'association aimerait exprimer au ministre, l'honorable M. Chrétien, son appréciation pour l'invitation qu'il a faite aux représentants de l'industrie minière de commenter le bill. De même, nous remercions les membres du comité qui ont organisé ces audiences à Vancouver et à Whitehorse pour accommoder ceux d'entre nous de l'Ouest du pays qui avons un intérêt dans l'industrie minière du Yukon.

Nous entendons dans le présent mémoire porter à l'attention du comité des aspects du Bill C-187 qui préoccupent les membres de l'Association. Nos membres se préoccupent de l'effet détrimentaire qu'aura peut-être, craignent-ils, sur le développement minier du Yukon, la mise en œuvre de certains articles du bill, et nous voulons offrir des commentaires constructifs sur certains aspects techniques de la mesure législative proposée.

Pour en faciliter la présentation, le mémoire est divisé en trois partie. La partie A porte sur les effets économiques de la loi proposée, et elle a été rédigée par le comité de notre association sur la fiscalité.

La partie B porte sur des questions qui mettent en cause la politique du gouvernement en ce qui concerne la gestion des ressources: par exemple, les dispositions portant sur la propriété canadienne minimum.

La partie C contient des commentaires de caractères techniques ou sur la levée des plans, en ce qui concerne les dispositions du bill qui régissent l'exploration, le développement et l'exploitation des gisements miniers.

Les parties B et C ont été préparées par le comité de l'Association qui s'occupe des lois.

Les propos que le ministre a tenus devant le Comité le 10 juin 1971 comportaient un certain nombre de propositions modificatices du bill qui étaient acceptables pour le gouvernement. M. Fournier adjoint exécutif du ministre a fourni à l'Association un texte provisoire des changements proposés. Nous les avons consultés en préparant le présent mémoire.

Monsieur le président avec votre permission j'aimerais maintenant passer la parole à M. Keith Steeves, président de notre comité sur la fiscalité et il a présentera la section du mémoire portant sur les effets économiques.

Le président: Merci, monsieur Mitchell. Monsieur Steeves.

M. Keith Steeves (Vice-président aux finances de la Bethlehem Copper Corp. Ltd., et président du comité permanent sur la fiscalité de l'Association des mines de la Colombie-Britannique): Merci, monsieur le président. Plutôt que de lire les remarques d'introduction de notre partie du mémoire, j'aimerais les commenter brièvement parce que je voudrais passer plus de temps, si possible, sur les articles du bill qui, selon nous, pourraient être améliorés.

Pour résumer les remarques de l'introduction, je dirais que les trois choses qui, à notre avis, sont importantes en matière de fiscalité, et il s'agit ici fondamentalement d'une loi de fiscalité, sont, premièrement, qu'il soit simple de calculer le montant d'impôts à payer. C'est important du point de vue du contribuable tout comme du point de

[*Texte*]

larly in this industry where the amounts of money involved in development are very large. The third important point, of course, is the right to appeal if you disagree with the tax assessment.

• 1420

We think that, in varying degrees, these three prime requisites are missing from or are not sufficiently covered in the legislation. They are all the more important in the Yukon where there are other factors making it more difficult to develop mines than in other parts of Canada.

You will notice a lack of specific reference to the needs for incentives to encourage exploration or development. This was done purposely because we think the subject has been a bit exhausted by the recent debate on tax reform. It is recognized all over the world that incentives are required for the mining industry. We think that they are required to a greater degree in Canada than in other parts of the world, particularly in the northern parts of Canada that have some other deficiencies as far as climate and geographic conditions and distance from markets, etc. are concerned. Our discussion today, we hope, will be of a more technical nature. The amount of the incentives is something that the government will have to decide and I think the argument has been well presented before.

When you recognize the proposed act as a taxing statute, the logical place to start to tax, if you are going to tax income, is to start with an income that people recognize as an accepted income. We believe and have recommended that consideration be given to the use of taxable income as calculated under the Income Tax Act of Canada as a starting point for taxation. Any expenses that are to be disallowed, or any additional expenses that are to be given or allowed, or incentives that are to be given, can be added or deducted from the tax base for income tax purposes. This would allow the taxpayer to be certain of what he will be taxed on and will also ease the administration as far as the assessment of the tax is concerned.

This bill does not do that. It starts off with gross income and allows certain expenses to be deducted, completely independent of, and completely different and even on a different year-end from, any other act that the same company will be subject to.

The certainty that we have discussed has very little to do with the many clauses of the bill that are subject to ministerial discretion. Expenses are allowed at a certain rate unless the Minister deems otherwise. This makes it impossible to prepare feasibility studies that are required before the major expenditures that are required for new-mine development can be carried out.

As for the right to appeal, Mr. Mason could probably best speak to this; but the farthest that an appeal can go here is to the territorial judge. Other similar tax acts in Canada will allow an appeal to the Supreme Court, if necessary, and we think this is required in this bill because it compares with other provincial mining statutes. Any taxpayer doing business in the Yukon should have the same right to appeal as any other Candian taxpayer.

[*Interprétation*]

vue de l'administration. Deuxièmement, il est extrêmement important que l'on soit certain du montant d'impôts à payer, en particulier dans notre industrie où les sommes d'argent affectées au développement sont très considérables. Le troisième point important, bien entendu, c'est le droit de pouvoir en appeler si on est pas d'accord avec la cotisation établie.

Nous croyons qu'à des degrés divers, ces trois conditions importantes manquent dans le bill ou ne reçoivent pas une attention suffisante. Elles sont d'autant plus importantes pour le Yukon qu'il y a là d'autres facteurs qui rendent encore plus difficile que dans d'autres parties du Canada la mise en valeur des mines.

Vous remarquerez qu'on n'y fait pas mention de la nécessité de stimulants pour encourager l'exploration ou la mise en valeur. Nous avons fait cela à dessein parce que nous croyons que le sujet a été épuisé par le débat récent sur la réforme fiscale. On admet partout dans le monde qu'il faut des stimulants pour l'industrie minière. Nous croyons qu'ils sont encore plus nécessaires au Canada que dans les autres parties du monde, particulièrement en ce qui concerne le nord du Canada où il y a d'autres lacunes à combler en ce qui concerne le climat, les conditions géographiques, et la distance des marchés. Notre discussion d'aujourd'hui, nous l'espérons, sera de caractère plus technique. Il incombe au gouvernement de décider du montant des stimulants, et je pense que la thèse a été bien présentée déjà.

Lorsque l'on reconnaît le bill comme une mesure législative fiscale, l'endroit logique où commencer à taxer, s'il s'agit d'imposer le revenu, c'est de commencer par un revenu que les gens admettent comme tel. Nous croyons et nous avons recommandé que l'on envisage d'utiliser le revenu taxable, calculé sous le régime de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, comme point de départ de l'imposition. Toutes les dépenses qui ne sont pas admises, ou toutes les dépenses supplémentaires qui doivent l'être, ou les stimulants qui seront accordés, pourront être ajoutés ou soustraits de la base fiscale aux fins de l'impôt sur le revenu. Cela permettrait au contribuable d'être certain du montant sur lequel il sera imposé et, en outre, cela facilitera l'administration en ce qui concerne l'établissement de la cotisation.

Ce n'est pas ce que fait le bill. Il part avec le revenu brut et permet la déduction de certaines dépenses, tout à fait indépendamment de toute autre loi à laquelle la même compagnie sera soumise, d'une façon complètement différente et parfois même avec une échéance différente.

La certitude dont nous avons discuté a très peu en commun avec les nombreuses clauses du bill qui peuvent faire l'objet du pouvoir discrétionnaire du ministre. Les dépenses sont premises jusqu'à un certain point à moins que le ministre n'en juge autrement. Cela rend impossible la préparation des études de rentabilité qui sont nécessaires avant qu'on puisse s'engager dans les dépenses considérables qu'exige la mise en valeur d'une nouvelle ligne.

Quant aux droits d'appel, monsieur Mason pourra probablement en parler mieux; mais le plus loin que l'on puisse loger un appel ici, c'est devant le juge du territoire. D'autres lois fiscales similaires au Canada permettront d'interjeter appel à la Cour suprême, si nécessaire,

[*Text*]

I would like to refer to specific clauses and briefly go through the areas that concern us most. The clauses that we cover go from Clause 78 to Clause 88. In our brief, we start at page 6.

Clause 78 deals with computation of gross income. Before I start, I would like to say that we compare this with the B.C. mining Tax Act which we think is a very simple act because it starts with taxable income for income tax purposes: it adds back certain expenses that the province does not recognize and allows certain expenses that the Income Tax Act does not recognize. We think this would be the logical starting point. If this were done, the clauses of this bill dealing with the calculation of tax would be about two pages long rather than the number of pages we have here.

• 1425

Getting back to Clause 78, our main dissatisfaction with this clause is the reference to the calendar year. Every mining company will establish a fiscal year for income tax purposes and calculate its income tax on this basis and other taxes on this basis. It will do all its DBS reports, and there are a lot of them as you know on that fiscal year basis, and yet for some reason they are going to be required to calculate the royalties under this bill on a calendar year basis, meaning a proration of everything, the income and expenses under the bill, a proration that will have to be checked out by the administration. To me it is unnecessary because the same amount of taxes will be collected if you use a fiscal year rather than a calendar year. There will be some deferral, of course, because they overlap in months, but the same amount of basic tax will be collected in the long run.

If you would like to interrupt me at any time when I am discussing this, feel free to do so. I will just continue on until I am interrupted.

Mr. Francis: On this matter, I wonder why there has been the use of this calendar year. Is it just traditional or what?

Mr. Steeves: This is the only act I know of, a taxing act, that has it. Oh, I am sorry. I think this is copied from Ontario. Ontario is on a calendar year.

Mr. Francis: I see.

Mr. Nielsen: It is administratively expedient.

Mr. Steeves: It is expensive, I think, Mr. Nielsen.

Mr. Francis: No, I just wondered how traditional it was.

Mr. Steeves: It is going to be very expensive for companies because you can imagine you are going to have to

[*Interpretation*]

et nous croyons qu'il faut la même chose dans ce bill, parce qu'il se compare à d'autres lois minières provinciales. Tout contribuable qui fait affaire au Yukon devrait avoir le même droit d'appel que les autres contribuables canadiens.

J'aimerais me reporter à certains articles et passer brièvement en revue les domaines qui nous préoccupent le plus. Les articles dont nous allons parler vont de l'article 78 à l'article 88. Dans notre mémoire nous commençons à la page 6.

L'article 78 porte sur le calcul du revenu brut. Avant de commencer, je voudrais dire que nous comparons cela avec la loi sur la fiscalité des mines de la Colombie-Britannique qui, selon nous, est une loi très simple parce qu'elle prend au point de départ le revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu: elle ajoute certaines dépenses que la province ne reconnaît pas et elle permet de déclarer certaines dépenses que la loi de l'impôt sur le revenu ne reconnaît pas. Nous croyons que cela serait un point de départ logique. S'il en était ainsi, les articles du bill portant sur le calcul de l'impôt aurait environ deux pages de long plutôt que le nombre de pages que nous avons ici.

Revenant à l'Article 78, nous lui reprochons surtout de mentionner l'année calendrier, en effet, toute société extractive se fixe une année fiscale aux fins de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le revenu ainsi que tous les autres impôts étant calculés sur cette base. Les nombreux rapports du Bureau fédéral de la statistique sont établis sur la base de l'année fiscale alors que les royalties relevant du présent bill devront être calculées d'après l'année calendrier, ce qui exigera que tout soit calculé au prorata, y compris le revenu et les dépenses relevant du présent bill, lesquels calculs devront être vérifiés par l'administration. J'estime que tout ceci est inutile, le montant des impôts restant le même, qu'il soit perçu sur la base de l'année fiscale ou de l'année calendrier. Il y aura, bien entendu, un certain retard, ces deux années ne correspondant pas exactement, mais en dernière analyse, le montant global des taxes perçues restera le même.

Vous êtes libres de m'interrompre pendant mon exposé. Je poursuivrai donc jusqu'à ce que je sois interrompu.

M. Francis: A ce propos, j'aimerais savoir pourquoi on utilise l'année civile. S'agit-il d'une tradition?

M. Steeves: C'est à ma connaissance la seule loi qui utilise l'année civile. Excusez-moi, je crois que la procédure a été copiée de l'Ontario. En effet, la province d'Ontario se base sur l'année civile.

M. Francis: Je vois.

M. Nielsen: C'est pratique du point de vue administratif.

M. Steeves: Je crois que c'est coûteux, monsieur Nielsen.

M. Francis: Je voulais savoir s'il s'agissait d'un usage.

M. Steeves: Ce sera très coûteux pour les sociétés qui devront recalculer leurs revenus ainsi que leurs dépenses

[*Texte*]

prorate your income and your expenses on some basis that is going to have to be acceptable to the assessor who is going to do another proration.

The Chairman: So in time alone it is a big involvement.

Mr. Steeves: I think the staff that you are going to require to get this job done is not going to be worth it. You are going to collect no more tax and you have to recognize this.

The Chairman: It is going to cost a lot more to each company.

Mr. Steeves: Oh yes, because rather than just starting off with your normal financial statements as you do for your tax return, you will have to start off with something completely different. Your revenue and your expenses will not be the same, none of them.

Clause 79(2). This is a part of most taxing statutes, group companies that are associated. The one thing that could be considered here is whether this is going to be a disincentive to a company now operating in the Yukon.

Operating in the Yukon is unique, and I think the people most capable of doing a good job in the Yukon will be people who are operating there now, and this will be a disincentive for them because certain expenses and stuff will be grouped rather than being allowed...

Mr. Francis: Mr. Chairman, again I am sorry, but I just do not understand why it would be a disincentive. I can see circumstances perhaps as frequent where it might be an incentive, where you could write off against a new operation greater expenses. Why should it be a disincentive to be able to group?

Mr. Steeves: Well, this is because of the rights of the royalty. If you group your income you get up to that 15 per cent pretty quickly.

Mr. Francis: In other words, it is not the objection to grouping. It is the 15 per cent that you object to.

Mr. Steeves: That is right.

Mr. Francis: Then I think I understand it, Mr. Chairman. It seems to me that it is not an objection to grouping.

Mr. Steeves: No, no. But if each mine that was associated calculated its royalties separately, using Clause 79(1), I do not think there would be any problem. But if you go to develop a mine and you know if you develop one more mine, or you put something else into production, it is going to pay a tax at 15 per cent, not at the 9 per cent minimum. Or any part of that revenue is not going to be at the 9 per cent. It is going to be more difficult.

Mr. Francis: Well, if one hand pays at a higher rate and the other hand pays at a lower rate and the two are grouped, I do not see why in principle they could not both...

Mr. Steeves: Both get paid a portion of their income at the lower rate.

[*Interprétation*]

suivant une formule acceptable par le contrôleur des contributions qui, lui, devra procéder à un deuxième calcul.

Le président: Ce sera donc une procédure fort longue.

M. Steeves: J'estime que le personnel qu'il faudra engager pour cette procédure ne sera guère rentable. En effet, le montant des taxes perçues restera inchangé.

Le président: Les frais, par contre, augmenteront considérablement pour toutes les sociétés.

M. Steeves: Évidemment, car au lieu de se baser sur les états financiers normaux utilisés en vue des déclarations fiscales, il faudra élaborer une procédure totalement nouvelle. Les revenus et les dépenses ne seront plus les mêmes.

Article 79(2). Ceci fait partie de la plupart des dispositions régissant l'impôt des sociétés qui s'associent. Le seul élément à examiner ici est celui de savoir si cette disposition risque de décourager une société travaillant actuellement dans le Yukon.

Le travail dans le Yukon pose, en effet, des problèmes uniques, ce qui fait que les personnes susceptibles d'accomplir une œuvre valable dans cette région seront vraisemblablement celles qui y travaillent déjà; or, cette disposition les découragera dans la mesure où les dépenses et le personnel devront être groupées plutôt que...

M. Francis: Monsieur le président, je ne comprends toujours pas pourquoi ceci devrait être un découragement. Au contraire, je pense que, dans certaines circonstances tout aussi fréquentes, ce serait plutôt un encouragement, des frais plus importants pouvant être imputés à une nouvelle entreprise. Pourquoi la possibilité de se grouper devrait-elle être un découragement?

M. Steeves: En raison des droits de *royalty*. Lorsque les revenus sont groupés, on arrive très vite aux 15 p. 100.

M. Francis: Vous vous élevez donc non pas contre le fait de grouper, mais bien contre la limite de 15 p. 100.

M. Steeves: C'est exact.

M. Francis: Je crois avoir compris maintenant, monsieur le président. Il ne s'agit donc pas d'une critique à l'égard du groupement à proprement parler.

M. Steeves: Non, non. Mais si toutes les mines associées calculaient leurs *royalties* séparément au terme de l'Article 79(1), je crois qu'il n'y aurait pas de problème. Le problème se pose lorsque, en plus des mines déjà exploitées, l'exploitation d'une nouvelle mine ou toute autre exploitation nouvelle est imposée au taux de 15 p. 100 et non pas au taux minimum de 9 p. 100. c'est ce passage de 9 à 15 p. 100 qui pose des difficultés.

M. Francis: Je ne vois pas pourquoi une société payant, d'une part, des impôts au taux de 15 p. 100 et, d'autre part, à un taux inférieur, pourquoi, dis-je, ces sociétés ne pourraient pas en principe...

M. Steeves: Une partie de leurs revenus est calculée à un taux inférieur.

[*Text*]

Mr. Francis: Right.

Mr. Steeves: It works out that you would pay less tax.

Mr. Nielsen: You are an accountant, Lloyd. You should understand this.

Mr. Francis: No, I am not an accountant. I just like to try to understand.

• 1430

Mr. Rock: You sound like one.

Mr. Francis: I have had some business experience, that is all.

Mr. Steeves: Clause 80(a) starts to deal with the expenses that are allowed and the first qualification is that expenses that are—I will read it to make sure...

> 80(a) costs wholly and necessarily incurred for the purpose of operating the mine,

I cannot even get my wife to agree what is a necessary expense for the household, so I do not know how I would ever convince an assessor. I think discretion in this area is dangerous and it is difficult to support whether expense after the fact was wholly expended for the purpose of earning the income. It is not required in the Income Tax Act of Canada other than in Section 138 (1)(a), which deals with dividends.

The Chairman: So if it were the same as the Income Tax there would be no need for this.

Mr. Steeves: I do not think it is needed anyway. Even farther on the bill is sufficiently limiting the expenditure—in my opinion more than sufficiently limiting the expenditure—that this is just an unnecessary broad brush that means that almost anything could be disallowed, which is just too discretionary.

Clause 80(b) talks about research. Just a minor point: I think research is something that can be defined and I can see no reason why the Minister would have to approve of its expenditure if the company thinks it is required. You do not spend research dollars for any reason other than probably to improve your operation. I think ministerial discretion is just one more uncertainty that is thrown in.

Clause 80(c) talks about exploration work. The amount of exploration work that is allowed is extremely limited. First of all, it is work that is incurred in the year. Going back to the Income Tax Act, you have carried forward exploration expenses but because you start with an income tax base in B.C., you can carry forward your exploration expenditures and deduct them in future years. Here it is cost incurred in a year. It would have to be conducted on land other than the mine site. It is a personal dissatisfaction and it is a point that I have difficulty explaining but it is an advantage to a well-financed or a large company that a smaller company will not have. If you can afford to do all your exploration work before you go into production you have a better chance of having it allowed under this act than if you have limited funds and have to finance part of your exploration from production. This again complicates this and I think it is unnecessary. I think exploration is

[*Interpretation*]

M. Francis: C'est exact.

M. Steeves: Il en résulterait donc qu'on paierait moins d'impôt.

M. Nielsen: Vous qui êtes comptable, vous devriez comprendre cette question.

M. Francis: Je ne suis pas comptable, j'essaie simplement de comprendre.

M. Rock: On dirait que vous en êtes.

M. Francis: J'ai simplement l'expérience des affaires.

M. Steeves: L'article 80(a) traite des frais admissibles et il est prévu que ces dépenses—et je cite textuellement:

> 80(a) les frais entièrement et nécessairement encourus pour exploiter la mine,

Je n'arrive même pas à me mettre d'accord avec ma femme quant aux dépenses indispensables pour le ménage et je vois d'autant moins comment j'arriverais jamais à persuader le contrôleur des contributions. La latitude dans ce domaine est dangereuse car il est en effet difficile d'établir après coup si une dépense a été entièrement utilisée pour créer le bénéfice en question. Cette disposition n'est pas prévue dans la loi de l'impôt sur le revenu ailleurs qu'à l'article 138(1)(a) traitant des dividendes.

Le président: Donc si ce bill correspondait à la loi sur l'impôt sur le revenu, cette disposition deviendrait inutile.

M. Steeves: Je crois qu'elle est inutile de toute manière. En effet, plus loin dans le bill les dépenses sont déjà suffisamment limitées, je dirais même qu'elles le sont exagérément, de sorte que tout pourrait être rejeté, ce qui en fait une mesure trop discrétionnaire.

L'article 80b) mentionne la recherche. J'estime que la recherche est susceptible d'être définie; je ne comprends pas dès lors pourquoi le ministre doit donner son accord pour une telle dépense lorsqu'une société estime qu'elle est nécessaire. En effet, les frais de recherche servent probablement uniquement à l'amélioration de l'exploitation. Le droit du ministre de décider dans ce domaine ne fait donc qu'aggraver les aléas.

L'article 80c) traite des travaux d'exploration. Or, les travaux d'exploration autorisés sont extrêmement limités. Premièrement les travaux doivent avoir été encourus durant l'année. Donc la loi sur l'impôt sur le revenu prévoit la possibilité de reporter les frais d'exploration, mais étant donné qu'on part d'un impôt sur le revenu en Colombie-Britannique, les frais d'exploration peuvent être reportés pour être déduits dans les années à venir. Or, ici il s'agit d'une dépense encourue durant l'année. L'exploration doit avoir été entreprise ailleurs que dans la mine. J'ai peut-être du mal à expliquer mon point de vue, mais il me semble que cette disposition joue à l'avantage des sociétés ayant des gros moyens de financement ou des grandes sociétés et au désavantage des petites. Il sera plus facile pour une société pouvant se permettre de procéder à la totalité des travaux d'exploration avant de se lancer dans la production de déduire ses

[*Texte*]

something very essential to the Yukon, as essential or more essential than mine development itself. I think any limitations on exploration are bad but the idea of limiting it in this manner, I think, is wrong.

The limitation of the exploration to properties held or owned by the mine operators is obviously prepared by someone who is unfamiliar with the normal type of exploration agreements we have in Western Canada and in Northern Canada. In an exploration agreement we normally agree to explore someone else's property: a prospector comes to you and you make an agreement with him to explore his property. He still owns the property but if you want to put it into production you would either have him transfer the property to you or the most normal thing would be to set up a separate company. He would have part of the shares and you would have part of the shares and the company would operate and you would be shareholders together.

Mr. Nielsen: This particular clause would prevent the deduction of expenses laid out in exploring contiguous claims actually attached to the existing operation which might be owned by a prospector attempting to come to some sort of a deal with the company.

• 1435

Mr. Steeves: Yes, or to prevent you from going into a deal with a prospector or even making a deal if you could not deduct the exploration because you did not own the property. I do not think ownership means anything.

Mr. Thomson: Excuse me. Just at this point in this reference. What is the purpose of farming these out, if you will? You talk about the method, but what is the purpose?

Mr. Steeves: It is because the prospector cannot afford to carry out the exploration. Exploration is extremely expensive, particularly in the Yukon.

Mr. Thomson: All right. The same company would set up a separate exploration company. Am I correct?

Mr. Steeves: No, the prospector would come with the claims and a major company, or another company, would carry out an exploration program on these claims. In the agreement, if the claims were to be brought into production, a new company would be formed and the prospector would have some of the shares and whoever carried out the exploration would have some of the shares.

Mr. Thomson: In a large company where they do their own exploration do they set up separate companies?

Mr. Steeves: No, but they would be allowed to do the exploration because they would own the claims.

[*Interprétation*]

frais au terme du présent bill que ce ne sera le cas pour une société disposant de resources limitées et donc forcée de financer les travaux d'exploration au moyen des bénéfices d'exploitation. C'est une complication à mon sens inutile. J'estime en effet que l'exploration est essentielle pour le Yukon, peut être même plus essentielle que la mise en valeur des mines. Les restrictions à l'exploration, quelles qu'elles soient, sont mauvaises à mon sens et doublement mauvaises de la façon dont elles sont prévues ici.

Les restrictions proposées à l'exploration des propriétés appartenant aux exploitants des mines ont de toute évidence été élaborées par quelqu'un qui n'est pas au courant des accords d'exploration classiques conclus dans l'Ouest et le Nord du pays. En effet, dans un accord d'exploration, il est d'habitude question d'explorer la propriété d'autrui. Ainsi un accord peut être conclu avec un prospecteur en vue de l'exploration de sa propriété. C'est toujours lui le propriétaire et si d'autres personnes désirent exploiter sa propriété, il leur faudra soit l'acquérir soit, et c'est la procédure la plus courante, une nouvelle société devra être créée. Les actions seraient réparties entre le propriétaire et les exploitants.

M. Nielsen: L'article en question empêcherait la déduction des dépenses encourues pour l'exploration de terrains contigus jouxtant une mine existante appartenant à un prospecteur désireux de conclure un accord avec la société.

M. Steeves: Oui, c'est pour vous empêcher de conclure un accord avec un prospecteur ou même de conclure un accord tout court au cas où il vous serait impossible de déduire des frais d'exploration du fait que vous ne possédez pas la mine. Je ne trouve pas que la possession en elle-même ait quelque valeur.

M. Thomson: Excusez-moi. Sur ce dernier point. Quel est l'objet de donner ces permis d'exploration? Il est question de méthode mais quelle en est l'objet?

M. Steeves: La raison en ait que le prospecteur n'est pas à même de financer les travaux d'exploration. En effet, l'exploration est extrêmement coûteuse, surtout dans le Yukon.

M. Thomson: D'accord. La même société créerait donc une société d'exploration séparée. Est-ce exact?

M. Steeves: C'est le prospecteur qui présenterait ses concessions tandis qu'une grosse société entreprendrait les travaux d'exploration sur ces mêmes concessions. Aux termes d'un accord, si ces concessions étaient mises en exploitation, une nouvelle société serait créée, société dont les actions appartiendraient en partie aux prospecteurs, à la société, ou aux personnes ayant procédé à l'exploration.

M. Thomson: Est-ce que des grosses sociétés faisant leur propre exploration créent également des sociétés séparées?

M. Steeves: Non, mais elles sont autorisées à procéder à l'exploration en tant que propriétaire des concessions.

[*Text*]

Mr. Thomson: I see. Thank you.

Mr. Steeves: I do not think ownership of claims should be a consideration in a deduction for exploration. Under this clause exploration is limited to 10 per cent of gross in acts like the Income Tax Act and under the B.C. Mining Tax Act exploration would be allowed to the full extent that is allowed for tax purposes.

Mr. Nielsen: It is an expense laid out for income eventually.

Mr. Steeves: That is right.

The Chairman: This was not changed in the amendment?

Mr. Steeves: It does not exceed 10 per cent of the gross value of the output of the mine for that year.

Mr. Mason: Mr. Chairman, I think there was a change and if I may say so, the change does not quite go far enough. It refers to lands which are owned or partially or wholly held, owned or controlled. The word "controlled" is rather an awkward expression. In actual fact these different mining transactions take many forms, but in the result what is the difference between exploration money which goes into the ground in one way or another. I think that is really our argument.

Mr. Steeves: But the reference to 10 per cent is still left in the act.

Mr. Mason: The reference to 10 per cent is still in the act.

Mr. Steeves: So it is limited to 10 per cent of the gross.

The Chairman: You feel that the word "controlled" is still not sufficiently broad?

Mr. Steeves: No, I think exploration should be allowed, period. Clause 80(2) allows the carry forward of certain expenses to apply to subsequent years. I think this is a step in the right direction. I am very, very pleased to see this. This is a recent amendment to the act. One problem is that it does not go far enough. It allows certain expenses but it still disallows others—for instance, exploration. We would like it to be similar to the Income Tax Act in that any expenses disallowed in any one year would be allowed to be brought forward for five years. The tax reform legislation will allow losses to be carried forward forever.

The Chairman: Mr. Steeves, for my benefit at least, are you still referring to Clause 80(2).

Mr. Steeves: Yes, Clause 80(2).

The Chairman: Thank you.

Mr. Steeves: This is a new section that was added after Fournier's letter to me.

The Chairman: You feel that this is still inept?

[*Interpretation*]

M. Thomson: Je comprends et je vous remercie.

M. Steeves: Je ne trouve pas que la propriété des concessions doive jouer un rôle en ce qui concerne la déduction pour travaux d'exploration. En effet, aux termes de cet article, les travaux d'exploration sont limités à 10 p. 100 de la valeur brute, notamment par la Loi sur l'impôt sur le revenu, tandis qu'aux termes de la Loi sur l'impôt des mines de la Colombie-Britannique, les frais d'exploration peuvent être déduits à concurrence du montant autorisé aux fins de l'impôt sur le revenu.

M. Nielsen: C'est une dépense encourrue éventuellement pour le revenu.

M. Steeves: C'est bien exact.

Le président: Ceci n'a pas été modifié dans l'amendement?

M. Steeves: Ce montant ne peut dépasser 10 p. 100 de la valeur brute de la production de la mine pour l'année en question.

M. Mason: Je crois qu'il y a eu un changement, monsieur le président. Or ce changement à mon avis ne va pas assez loin. Il y est en effet question de terres appartenant ou détenues en partie ou en totalité, ou contrôlés. Le mot contrôlé est maladroit. En fait, l'exploitation des mines se fait sous différentes formes et je ne vois pas bien quelle est la différence entre les capitaux destinés à l'exploration qui de toute façon servent à l'exploitation. C'est ce que nous aurons voulu expliquer.

M. Steeves: La loi fait toujours mention de 10 p. 100.

M. Mason: Il est toujours question de 10 p. 100 dans la loi.

M. Steeves: Ce montant est donc limité à 10 p. 100 de la valeur brute.

Le président: Vous estimez que le mot contrôlé n'a pas un sens suffisamment étendu?

M. Steeves: Non, je trouve que l'exploration devrait être autorisée, un point c'est tout. L'article 80(a) autorise le report de certaines dépenses à des années ultérieures. C'est un pas dans la bonne direction et j'en suis fort heureux. Il s'agit d'un amendement récent de la loi. Mais il ne vas pas assez loin. Certaines dépenses sont déduisibles mais d'autres ne le sont pas, tels par exemples les frais d'exploration. Nous aimerions que l'on adopte les modalités de la Loi sur l'impôt sur le revenu qui prévoit que toutes dépenses ne pouvant pas être déduites au cours de telle année puissent être reportées durant une période de cinq ans. La réforme de la Loi sur l'impôt permet le report de pertes à perpétuité.

Le président: Pourriez-vous me dire monsieur Steeves si vous parlez toujours de l'article 82?

M. Steeves: C'est bien cela, l'article 82.

Le président: Je vous remercie.

M. Steeves: Il s'agit d'un nouvel article qui a été ajouté après que M. Fournier m'ait adressé sa lettre.

Le président: Vous estimez que c'est encore insuffisant?

[*Texte*]

Mr. Steeves: It is a wonderful step in the right direction in that what this means is losses carried forward but it is very, very limited, as you can see. Only certain expenses are recognized.

The Chairman: So, if the expenses were, as you indicated earlier, those which are recognized under the Income Tax Act you would then be completely satisfied with this?

Mr. Steeves: Right.

The Chairman: Right.

Mr. Steeves: If you started off with a tax base you would then have all the rights under the Income Tax Act.

Mr. Nielsen: You would be completely satisfied if you were allowed to carry it forward?

• 1440

Mr. Steeves: Yes. This could be corrected by allowing any expenses that could not be deducted against income in one year to be carried forward and applied against another year.

This same clause unfortunately has a deficiency as far as the definition is concerned, the same as in the Income Tax Act of Canada. It refers to a new ore body or an extension of an existing ore body. We found through the administration of the Income Tax Act that a definition is required of a new ore body if this clause is to remain. What is an extension of an existing ore body? Unfortunately the tax reform legislation has the same term without definition.

Mr. St. Pierre: Incidentally, in your references to the Income Tax Act, were you referring to the present one or as is proposed in the new budget when you said that you wished this legislation were brought in line with it? Are you looking at the new income tax law or the old?

Mr. Steeves: I do not think it would make any difference.

Mr. St. Pierre: There have been several references throughout here.

Mr. Steeves: I think we prefer the present Income Tax Act to stay in effect, but our point is that for easy administration for both the taxpayer and the administration if taxable income under either act were the starting point with the addition and deletion of expenses, it would certainly suit our purposes.

Mr. St. Pierre: Thank you.

Mr. Steeves: The new reform legislation, in spite of all our complaints about it, is a lot easier as far as calculating income. I think it gives the taxpayer for a mining company a better break than this does.

Mr. St. Pierre: I am glad to hear that. It is one inch thick and weighs five pounds.

Mr. Steeves: I know, I have tried to get through it.

Clause 81 deals with the processing allowance. In most of the provincial mining taxes they have a minimum. For some reason this clause leaves out the minimum process-

[*Interprétation*]

M. Steeves: C'est un pas dans la bonne direction, en ce sens que les pertes peuvent être reportées, mais c'est encore une mesure insuffisante. En effet seules certaines dépenses sont admissibles.

Le président: Donc si les dépenses étaient celles reconnues aux termes de la Loi sur l'impôt sur le revenu, vous seriez parfaitement d'accord?

M. Steeves: Certainement.

Le président: Très bien.

M. Steeves: Si l'on se basait sur l'impôt sur le revenu, on bénéficierait de tous les droits prévus dans la Loi sur l'impôt sur le revenu.

M. Nielsen: Vous seriez donc pleinement satisfaits si le report était autorisé?

M. Steeves: Oui. On pourrait rectifier ceci en permettant de reporter d'une année sur l'autre les frais qui ne pourraient être déduits du revenu annuel.

Malheureusement, tout comme pour la loi canadienne sur le revenu, le même article présente un défaut. Il parle d'une nouvelle compagnie minière ou de l'expansion d'une compagnie minière existante. En applicant la loi sur le revenu, nous nous sommes rendus compte qu'il était nécessaire d'avoir une définition d'une nouvelle compagnie minière si nous voulons maintenir cet article. En quoi consiste l'extension d'une compagnie minière existante? Malheureusement, la loi sur la réforme fiscale utilise les mêmes termes mais ne les définit pas.

M. St. Pierre: Incidemment, quand vous faisiez allusion à la loi sur le revenu et que vous disiez que vous aimeriez que cette loi soit modifiée conformément, est-ce que vous parliez de la loi actuelle ou de la loi qu'on a proposée dans le nouveau budget? Vous parliez de l'ancienne loi sur le revenu ou de la nouvelle?

M. Steeves: Je ne pense pas que ça fasse aucune différence.

M. St. Pierre: On y a fait allusion plusieurs fois.

M. Steeves: Nous préférions que l'on conserve l'actuelle loi sur le revenu, mais notre idée c'est que si l'on partait du revenu imposable pour ajouter ou retrancher les frais, cela faciliterait certainement l'application de la loi, à la fois pour le contribuable et pour le gouvernement.

M. St. Pierre: Je vous remercie.

M. Steeves: Malgré les critiques qu'on en a faites, cette nouvelle réforme simplifie beaucoup le calcul du revenu. Je pense qu'elle est d'ailleurs plus avantageuse au point de vue fiscal pour les sociétés minières.

M. St. Pierre: C'est un genre de commentaire qui fait plaisir.

M. Steeves: Je n'en doute pas.

L'article 81 traite de l'allocation de transformation. La plupart des lois minières provinciales ont fixé un pourcentage minimum. Pour une raison ou pour une autre, on

[*Text*]

ing allowance which is 15 per cent, I think, in most of the mining tax acts in Canada and I can see no reason why it should be left out. The maximum of 65 per cent and the 8 per cent of original cost is in line with other acts, but for some reason the minimum has been left out and we would like to see it back in there.

Clause 82(1) is a part of the bill that would allow the carrying forward of an application of exploration expenditures if the mine is brought into production. This is the way this differs from the other clause. It is a little bit confusing, but I think it will work. Once again, the limitation of 15 per cent is too small. It should be a 100 per cent write off, we think, of exploration expenses and we think the limitation that this only apply to mines that are brought into production after December 31, 1966 is very discretionary. The mines that are presently in production have probably had a very, very high exploration cost and it is the type of discrimination that we think is wrong. Exploration is an expense that should be allowed and we think anyone who has not claimed it should be allowed to claim it because the rates are going up.

Mr. Nielsen: There is a point you made here, too, that some of the existing mines—I can think of immediately Anvil, for instance—have made all their calculations on the basis of an absence of this kind of taxation legislation, have entered into agreements with the federal government and now the rules are changing.

Mr. Steeves: That is right, the rates are going up substantially.

Mr. Nielsen: The rates are going to go up. If they had known about these things before they went into these agreements with the federal government they may not have done so.

Mr. Steeves: That is right and I think if they were allowed to deduct their exploration costs the total effect of this increase in rates would ease somewhat. It is not going to make them too happy, but it would help a little bit.

• 1445

Mr. Nielsen: Even if the government intended to go ahead with this kind of provision, and they will not, it would be your suggestion, would it, that it would apply only on the date of the legislation coming into force and not have any retroactive effect?

Mr. Steeves: No, it is the opposite. I would think exploration that has not been claimed before should be allowed to be claimed.

The reference to December 31, 1966 should be eliminated, but any mine that is in production that has not claimed its explorations should be allowed to claim it.

The Chairman: You mentioned 100 per cent here. What...

Mr. Steeves: I said 15 per cent.

The Chairman: No, you felt that it should be 100 per cent.

Mr. Steeves: Yes.

[*Interpretation*]

ne parle pas dans cet article de l'allocation minimale de transformation qui est de 15 p. 100, je pense, dans la plupart des lois minières canadiennes; je ne vois pas pourquoi cette allocation n'est pas incluse. Le maximum de 65 p. 100 et de 8 p. 100 du coût original sont inclus comme dans les autres lois mais, pour une raison que j'ignore, on ne parle pas de minimum et nous aimerions que ce minimum soit inclus.

L'article 82(1), entre autres, permettrait de réclamer la déduction des frais d'exploitation si la mine devient rentable. C'est en cela que cet article diffère de l'autre. Ce n'est pas très clair mais je pense que c'est tout de même une bonne chose. Par contre, la limite de 15 p. 100 est trop basse. Nous pensons que tous les frais d'exploitation devraient être déductibles. Nous estimons qu'il est arbitraire de limiter ce pourcentage aux mines qui deviennent rentables après le 31 décembre 1966. Les mines qui sont actuellement actives ont probablement un coût d'exploitation extrêmement élevé. Nous pensons qu'il s'agit là d'un genre de mesures discriminatoires à éviter. Les frais d'exploitation devraient être des frais déductibles et ceux qui ne les ont pas déduits devraient pouvoir le faire étant donné que les taux sont en hausse.

M. Nielsen: Vous mentionnez également que certaines des mines actuelles—je pense à la mine d'Anvil par exemple—ont signé des accords avec le gouvernement fédéral et ont calculé leurs impôts sans tenir compte de ce genre de loi fiscale qui n'existait pas et maintenant les règles changent.

M. Steeves: C'est juste, les taux vont monter pas mal.

M. Nielsen: Les taux vont donc monter. Si ces compagnies l'avaient su, elles n'auraient peut-être pas signé d'accord avec le gouvernement fédéral.

M. Steeves: C'est juste, et je pense qu'on devrait donc leur permettre de déduire leurs frais d'exploitation pour compenser en quelque sorte les conséquences de l'augmentation des taux. Elles ne seront peut-être pas ravies, mais ce serait tout de même une compensation.

M. Nielsen: Même si le gouvernement avait l'intention d'adopter ce genre de disposition, et ce n'est pas le cas, vous pensez que cela jouerait simplement à partir de la mise en vigueur de la loi, qu'il n'y aurait aucune rétroactivité?

M. Steeves: Au contraire. Je pense que l'on devrait pouvoir réclamer les frais d'exploitation qui n'ont pas été réclamés auparavant.

On devrait supprimer l'allusion au 31 décembre 1966 et toute mine active qui n'a pas déduit ses frais d'exploitation devrait pouvoir le faire.

Le président: Vous parliez de 100 p. 100. Qu'est-ce que...

M. Steeves: J'ai dit 15 p. 100.

Le président: Non, vous pensez qu'on devrait pouvoir déduire 100 p. 100.

M. Steeves: C'est exact.

[*Texte*]

Mr. Francis: In other words, you want to be able to write off all of it in one year.

Mr. Steeves: Yes, write off exploration as it is incurred or carry it forward and apply it to future years when you do not have sufficient income.

The Chairman: At your own discretion.

Mr. Steeves: Yes, as will be the case in the new tax reform legislation, as is the case in the B.C. Mines Act and, I think, other acts. I will not say all other provincial acts because I know it is not that way.

The Chairman: If this is allowed in B.C. then it is an incentive factor as far as the Yukon is concerned.

Mr. Steeves: Definitely, very definitely because exploration costs as far as the Yukon is concerned are substantially different than they are in B.C.

Clause 82 (2) is just a housekeeping point. Discretion of the Minister as far as the date of production commencement is wrong in that he might choose a date different than what the Income Tax Act uses so you might end up with a terrible hodge-podge of taxes because of a different base. I think it has to be the date that the income tax authorities set as the production date.

Mr. Nielsen: Until 1973 when the tax-free period disappears under the reform legislation.

Mr. Steeves: Yes, but the past writeoff provisions will apply after than time, Mr. Nielsen, so you still will have to know when a mine goes into production and you still will have to know it is a new mine. All these terrible uncertainties remain in the bill.

The depreciation in Clause 83(a) is limited to 15 per cent per annum or such lesser rate as the Minister and the operator of the mine may fix. Of course, we do not like the reference to discretion here because depreciation has to be one of your major considerations in the bill when you consider the amount of cost in developing a new mine. A rate of 15 per cent is much too low. The Income Tax Act after considerable study is going to now allow 30 per cent writeoff, 100 per cent writeoff for new mines and carry on a 30 per cent writeoff for all mines. This would cut it in half which is very unreasonable.

A definition of works is required I think in order to understand this, but the major point I would like to make here is that the depreciation rate must be higher and it must apply to all the costs of putting a new mine into production. This is a point that is starting to be recognized in the tax reform legislation, but it is so important in the Yukon because of the necessity to put in, for instance, transportation facilities and to build townsites. All these social costs are not there and the mining company is stuck with them. We believe they should have 100 per cent writeoff, but in any case there should be no limitation on the amount of the writeoff, it should apply to all of them. This is an error in the present Income Tax Act that is being corrected by the tax reform legislation.

[*Interprétation*]

M. Francis: En d'autres termes, vous aimeriez pouvoir déduire vos dépenses pour une année.

M. Steeves: Oui, nous voudrions pouvoir déduire les dépenses d'exploitation pour l'année ou les reporter à une autre année quand notre revenu est insuffisant.

Le président: C'est vous qui en jugeriez.

M. Steeves: Oui, comme c'est le cas avec la nouvelle réforme fiscale, comme c'est le cas pour la Loi sur les mines de la Colombie-Britannique et pour d'autres lois, je pense. Je ne dis pas que c'est la même chose pour toutes les lois provinciales parce que je sais que ce n'est pas le cas.

Le président: Si la Loi de la Colombie-Britannique le permettait, elle encouragerait les sociétés à exploiter le Yukon.

M. Steeves: Bien sûr, bien sûr, étant donné que les frais d'exploitation au Yukon sont bien différents des frais d'exploitation en Colombie-Britannique.

L'article 82(2) est juste un point d'administration. Il n'est pas bon que le ministre décide la date à laquelle une mine devient rentable car il pourrait choisir une date différente de la date utilisée par la Loi sur le revenu et il serait très difficile de calculer les impôts. Je pense que cette date devrait être la date choisie par les autorités fiscales.

M. Nielsen: Jusqu'en 1973, quand la période exonérée prendra fin avec la mise en vigueur de la nouvelle loi.

M. Steeves: Oui, mais, monsieur Nielsen, les anciennes dispositions continueront de jouer et vous devrez encore savoir quand une mine devient productive et quand il s'agit d'une nouvelle mine. Ceci reste encore très vague dans le bill.

Dans l'article 83(a), la dépréciation est fixée à 15 p. 100 par année au taux fixé par le ministre ou l'exploitant de la mine à condition qu'elle soit inférieure à ce pourcentage. Évidemment, cela ne nous plaît guère qu'on parle ici de pouvoir discrétionnaire, la dépréciation étant un des éléments importants que vous devriez étudier dans ce bill quand vous considérez les frais d'exploitation d'une nouvelle mine. Un taux de 15 p. 100 est beaucoup trop bas. Après une étude approfondie, la Loi sur l'impôt sur le revenu permet 30 p. 100 de déduction pour amortissement, 100 p. 100 pour les nouvelles mines, 30 p. 100 pour toutes les autres. Vous voulez couper la poire en deux, mais ce n'est pas très raisonnable.

Il faut comprendre aussi, je pense, qu'il est nécessaire de donner une définition des travaux, mais j'aimerais insister surtout sur le fait que le taux de dépréciation doit être plus élevé et il doit s'appliquer à tout les frais d'exploitation d'une nouvelle mine. La nouvelle réforme fiscale commence à accepter cette idée et au Yukon c'est quelque chose de particulièrement important du fait qu'il est nécessaire par exemple de construire des routes et de bâtir des villes. Ces frais ne sont pas inclus et c'est la compagnie minière qui doit les supporter. Nous estimons que la dépréciation devrait être de 100 p. 100 et que de toute façon elle ne devrait pas être limitée. C'est là une erreur de l'actuelle Loi sur le revenu que la réforme fiscale est en train de corriger.

[*Text*]

Mr. Rock: Mr. Chairman, would this mean that you would rather have the words "sets a lesser rate as the Minister may fix" changed to "such higher rates as the Minister may fix"?

Mr. Steeves: No, I think it should be definite. I think whatever rate you put in there, 100 per cent, 30 per cent or whatever rate you use should be definite so that the mine operator will know with certainty when he is doing his feasibility studies that that is the rate that will apply.

The whole of Clause 83 is a clause that disallows certain costs, and I think I would like you gentlemen to take a really close look at this because just about all of the expenses that are disallowed in this clause are allowed for B.C. mining purposes.

The Chairman: Mr. Thomson.

Mr. Thomson: Mr. Chairman would you like us to ask questions now or what?

The Chairman: We have been interrupting with the witness' permission here. I think for smooth flow here it is probably advisable that we ask questions as we go along if they are completely relevant.

Mr. Thomson: All right. Mr. Chairman, I would like to ask the witness why in his view the government put these items in here?

Mr. Steeves: Because it was copied from another act, another provincial mines act.

Mr. Thomson: And that would be the Province of Ontario?

Mr. Steeves: Yes.

Mr. Thomson: There must be a more basic reason than this.

Mr. Steeves: I have never had any other explanation, and I have brought it up directly.

Mr. Nielsen: Toronto is closer than Vancouver.

Mr. Thomson: It seems to me that normally nothing as comprehensive as this particular item is introduced in any bill and I do not suppose in the Province of Ontario without some reason. We could ask our government witnesses another time and that would be fine, but it just occurs to me that surely there is some reason that they are put here.

Mr. Steeves: I, personally, brought this up in Ottawa when I was down there when the bill first came out and asked the reasoning behind it and it is obvious most of the points came from the Ontario act. I am not knocking the Ontario act, because I think they are quite advanced in their legislation in Ontario, but we feel that by far—and this is going to sound like a homer—we feel that by far the most easily administered act in Canada as far as mining taxes are concerned, and this is a mining act, is the B.C. act, because, as I say, of the starting point of taxable income for income tax purposes. You can vary the rates, you can do anything you want to, but start at the right place and then you add certain things as you do in B.C., and you take certain things off and then you come down to the tax act. But just think the assessor

[*Interpretation*]

M. Rock: Monsieur le président, est-ce que cela signifie que vous préféreriez que l'on inscrive «ou à un autre taux plus élevé qui serait fixé par le ministre» pour remplacer «un taux moins élevé fixé par le ministre»?

M. Steeves: Non, je pense qu'on devrait l'indiquer de façon précise. Quel que soit le taux inscrit, qu'il s'agisse de 100 p. 100 ou de 30 p. 100, on devrait l'indiquer en toutes lettres pour que l'exploitant qui fait des études de rentabilité sache exactement sur quel taux il peut compter.

Tout l'article 83 interdit la déduction de certains frais et je pense, messieurs, que vous devriez bien étudier cet article parce qu'il s'agit précisément de frais qui sont déductibles aux termes de l'exploitation minière en Colombie-Britannique.

Le président: Monsieur Thomson.

M. Thomson: Monsieur le président, aimeriez-vous qu'on pose quelques questions ou bien...?

Le président: Notre témoin nous a permis de l'interrompre. Je pense qu'il serait préférable de poser nos questions au fur et à mesure.

M. Thomson: Très bien, monsieur le président. J'aimerais demander au témoin pourquoi, selon lui, le gouvernement a inclus ces propositions?

M. Steeves: Parce qu'elles figurent dans d'autres lois minières provinciales.

M. Thomson: Celle de la province de l'Ontario?

M. Steeves: En effet.

M. Thomson: Vous devez avoir de meilleures raisons que celle-là.

M. Steeves: On ne m'a jamais donné d'autres explications et j'ai posé la question directement.

M. Nielsen: Toronto est plus près que Vancouver.

M. Thomson: Il me semble que normalement on n'inclut pas dans un bill une disposition aussi complète que celle-ci sans motif. Nous pourrions poser la question aux témoins gouvernementaux à une autre occasion mais il me semble qu'ils doivent avoir une raison de l'avoir fait.

M. Steeves: J'ai personnellement posé la question à Ottawa quand le bill a été étudié pour la première fois et j'ai demandé la raison de ces dispositions; il est clair que la plupart d'entre elles proviennent de la loi de l'Ontario. Je ne critique pas la loi de l'Ontario, car je pense que dans cette province les lois sont assez à l'avant-garde mais j'ajouterais—et vous me taxerez d'homérisme si vous voulez—qu'en ce qui concerne les impôts sur les mines, la loi minières dont l'application est la plus facile est celle de la Colombie-Britannique étant donné, comme je l'ai dit, la base choisie pour le revenu imposable. Vous pouvez modifier les taux, vous pouvez faire ce que vous voulez mais le point de départ doit être le bon et vous pouvez ajouter ensuite certains éléments, comme on l'a fait en Colombie-Britannique, vous pouvez en supprimer

[*Texte*]

when he goes in for as long as the federal government has said all right that is what this fellow owes, all he has to do is to look at two or three things and he knows that he is right or wrong in the assessment, the same as the taxpayer.

Mr. Thomson: Let us just assume for argument's sake, have you any suggestion as to what implementation of all these might mean percentage-wise?

Mr. Steeves: It is very difficult because, for instance, you have to assume what salaries are, and you have to assume the amount the exploration costs would be before the mine came into production; you have to assume what the capital cost would be to put it into production. We have done some estimates, and in the early part of our brief, we said that in order to compare the rates themselves you would have to increase them by, I think, 15 per cent in order to try to compare the Yukon rate to the B. C. rate, because of the disallowance of the expenses. You have to make so many assumptions that if we were to bring up a schedule and show it to you, anyone arguing from the other side could make the opposite assumption and he could come up with an entirely different tax to be paid.

Mr. St. Pierre: You are saying that this is extremely cumbersome as it is.

Mr. Steeves: Yes, it is.

Mr. St. Pierre: How does the Ontario mining industry manage under theirs? Are their conditions different from anyone elses?

Mr. Steeves: It is a very big assessing group. Their costs are higher in this area?

Mr. St. Pierre: Have you any idea how much higher?

Mr. Steeves: Oh, I do not know.

Mr. St. Pierre: Have any of your Ontario members indicated it?

Mr. Steeves: I have no idea, but I think they have a very large assessing group in Ontario, and I do not think it is required for the administration of this act. I think we should try to avoid it. I cannot see any advantage to anybody, and there is certainly no advantage to the taxpayer because he has got to go through the performance himself as well as the assessor going through it.

Mr. Rock: Mr. Steeves suggested that our officials have more or less carbon copied the Ontario act and instead of that they should have carbon copied the B. C. act, which is closer to the area.

• 1455

Mr. Steeves: Not because it is closer to the area but because it is administratively easier to handle. That is a good point because competition for exploration and mine development dollars in the Yukon has got to be this problem.

Mr. Nielsen: And the economics are closely linked to this problem.

[*Interprétation*]

d'autres et vous aboutissez alors à la loi fiscale. Mais pensez un peu à l'évaluateur qui réclame ce que le gouvernement fédéral estime que les personnes devraient payer; tout ce qu'il doit faire, c'est considérer un ou deux éléments et, tout comme le contribuable, il sait si son évaluation est juste ou erronée.

M. Thomson: Juste pour la discussion, avez-vous une idée ce que signifierait l'application de ceci au point de vue pourcentage?

M. Steeves: C'est très difficile à dire: Il faudrait par exemple estimer quels sont les salaires, quels sont les coûts d'exploitation avant que la mine ne devienne rentable et quels sont les coûts de mise en exploitation. Nous avons fait ces calculs et au début de notre mémoire nous disons que pour pouvoir comparer ces taux à ceux du Yukon et de la Colombie-Britannique il faudrait les augmenter de 15 p. 100 étant donné que les frais ne sont pas déductibles. Si nous dressions une liste et que nous vous la soumettions quelqu'un d'autre pourrait partir d'une hypothèse contraire et aboutir à un impôt très différent.

M. St. Pierre: Vous dites que les choses sont fort compliquées à l'heure actuelle.

M. Steeves: En effet.

M. St. Pierre: Comment l'indusrtie minière de l'Ontario s'accommode-t-elle de ces lois? Est-ce que les conditions sont différentes?

M. Steeves: Il s'agit d'un groupe très important. Leurs frais sont plus élevés dans ce domaine.

M. St. Pierre: Dans quelle proportion? Avez-vous une idée?

Mr. Steeves: Non.

M. St. Pierre: Est-ce qu'un des membres de l'Ontario le sait?

M. Steeves: Je n'ai aucune idée, mais je pense que le groupe d'évaluation est très important en Ontario; je ne pense pas que ce soit nécessaire pour la mise en application de cette loi. Je pense que c'est une chose que nous devrions essayer d'éviter. Je ne vois pas quels avantages on pourrait en retirer et il est clair qu'il n'y en aurait aucun pour le contribuable qui devrait faire le même travail que l'évaluateur.

M. Rock: M. Steeves a laissé entendre que nos représentents officiels ont plus ou moins calqué la loi de l'Ontario et qu'ils auraient dû en fait calquer la loi de Colombie-Britannique puisqu'ils sont plus près de cette région.

M. Steeves: Non parce que c'est plus proche, mais parce que c'est plus facile à administrer. Cela est important car la concurrence concernant l'exploration et les investissements pour les recherches minières au Yukon en dépend.

M. Nielsen: Et c'est un problème qui a aussi un étroit rapport avec le plan économique.

[*Text*]

Mr. Rock: This is why I was asking the question.

Mr. Steeves: I will go back to Clause 83 and will just highlight. This is a disallowance of certain expenses. As I mentioned, most of these are allowed for tax purposes in British Columbia but any of them can be disallowed in the Yukon. They still start with the tax base and say: "We are not going to allow this". This is what we have here and I will just mention some of the areas that I think should be reconsidered.

I talked about depreciation. Here, in Clause 83(c), third part on exploration. We have already had two; this is just a further catch-all to make sure you do not claim any more than is provided for in the other two. As I mentioned before, I think all exploration has to be allowed.

Clause 83(f)—rents paid for the use of a mining property or royalties paid. This is important. This is a different agreement to the one I described earlier. It would be a mining agreement where rather than issue shares to the prospector you would agree to pay him a royalty or rental for his property based maybe on the income, and this clause would disallow this as an expense. It is logical that this would be an expense as it is a rent which is the same as a rent on a building, should you happen to be renting a building up there, or a royalty that you would pay.

Mr. Thomson: We are not talking about taxation for income tax purposes now; we are talking about for royalty reasons?

Mr. Steeves: Yes. These are expenses that they are not going to allow you to deduct under this bill.

Mr. Thomson: Would they allow you to deduct them for income tax reasons?

Mr. Steeves: Yes.

Mr. Thomson: But not for this reason?

Mr. Steeves: That is right. But the second and really major point is that this fellow that you are paying the rent or the royalty to could be taxable under the Act.

Mr. Nielsen: He probably would be as an owner or operator of a mine. It would be double taxation.

Mr. Steeves: Yes. You would get the same income tax there. I think that should be very seriously considered.

Clause 83(g) disallows the salaries, fees and travelling expenses of the president, directors and other elected officers. First of all, the president and the people that they are calling officers here are not the elected officers: they are appointed generally by the directors. So the use of the word "elected" is wrong.

Secondly, really what we are doing here is discouraging the president or the directors of the company from travelling up there to the mine to see what is going on. This is something that should be encouraged rather than discouraged. The worst thing you can have is a director of a company that does not know what is going on, and

[*Interpretation*]

M. Rock: C'est pourquoi j'ai posé cette question.

M. Steeves: Je vais en revenir à l'article 83 pour préciser certaines choses. Il s'agit de l'énumération des dépenses non déductibles. Comme je l'ai dit, la plupart peuvent être déduites en Colombie-Britannique, mais pas au Yukon. Ils partent encore de la base imposable et ils disent, «nous n'allons pas accepter cela». Voilà ce que nous avons ici, et je vais vous citer quelques-uns des domaines qui, à mon avis, devraient être réexaminés.

Je parlais de la dépréciation. Ici, au paragraphe 83(c), on parle de l'exploration. Ce problème a déjà été abordé deux fois, et c'est seulement une répétition pour être assuré que l'on ne vas pas réclamer plus que ce qui est prévu pour les deux autres fois. Comme je l'ai précédemment, à mon avis toutes les formes d'exploration doivent être autorisées.

Le paragraphe (f) concerne les loyers payés pour l'utilisation de la propriété minière ou les redevances payées. Cela est important. Cet accord est différent de celui que j'ai décrit précédemment. Il s'agirait d'un accord minier ou au lieu d'accorder des actions au prospecteur on lui paierait une redevance ou un loyer basés sur le revenu et cela ne pourrait pas être considéré comme une dépense. Il serait pourtant logique que cela soit considéré comme une dépense puisqu'il s'agit d'un loyer, c'est la même chose que le loyer d'un immeuble, comme cela pourrait se faire, ou bien la même chose également s'il s'agit d'une redevance.

M. Thomson: Nous ne parlons pas de l'imposition sur le revenu maintenant, mais plutôt des redevances?

M. Steeves: En effet. Il s'agit de dépenses qui ne pourront pas être déduites au titre de ce bill.

M. Thomson: Mais pourront-elles être déduites pour l'impôt sur le revenu?

M. Steeves: Oui.

M. Thomson: Mais pas pour cette raison?

M. Steeves: En effet. Mais le deuxième point, qui est le principal est que la personne à qui vous payez le loyer ou la redevance peut être imposable d'après cette loi.

M. Nielsen: C'est normal puisqu'il est propriétaire ou exploitant d'une mine. Ce serait une double imposition.

M. Steeves: En effet. Il y aurait là le même impôt sur le revenu. Je pense que cela devrait être examiné sérieusement.

Le paragraphe (g) de l'article 83 dit que les traitements, honoraires ou frais de déplacement du président, des administrateurs et autres dirigeants élus ne sont pas déductibles. D'abord, le président et les autres dirigeants ne sont pas élus, mais nommés par les administrateurs. Il ne faut donc pas utiliser le mot «élu».

Deuxièmement, en fait ce que nous faisons là c'est décourager le président ou les administrateurs d'une société de se rendre jusqu'à la mine pour voir ce qui s'y passe. Il faudrait plutôt encourager cela. La pire chose qui puisse se produire, c'est d'avoir un administrateur de

[*Texte*]

this happens. The other consideration is that these things are allowed in other tax acts.

Mr. Thomson: Are you suggesting that the Income Tax Act and others should not allow them either?

Mr. Steeves: No, I would not say that. They do not allow unreasonable expenses and I do not think they should. But this bill does not talk about reasonable or unreasonable expenses. If the president goes to the mine, we cannot charge it up. It is as simple as that. His salary is not chargeable against the operation of the mine as far as taxing under this thing is concerned, and that is not right.

The Chairman: On this question of charging the salary of the president or directors against the operation of the mine, would you not agree that there are—and I do not know where the control should be; perhaps it should be through the Securities Commission—instances where mines have had a decent pot in the treasury and have been bled white by directors and executives flying around and spending money in a way that is really not excusable. I am sure you do not want this sort of thing to happen either, but I suppose that this is perhaps not the area where that . .

• 1500

Mr. Steeves: No, I think this is the area. That is a good point, and I think this is what I am trying to say. The Income Tax Act will allow the add back of any expenses that are unreasonable. I think the assessor, if he feels that the expenses are unreasonable, will not allow them to be deducted. Maybe a clause should be added that unreasonable expenses would be nondeductible.

Mr. Nielsen: Like champagne parties.

An hon. Member: Are they unreasonable?

Mr. St. Pierre: Last week I think I needed a little champagne when I came to the surface. They did not offer me any.

Mr. Steeves: Clause 83. (h) disallows all taxes and royalties other than municipal and school taxes. Property taxes should be allowed.

I really think what they are trying to do here in a backward way is to disallow the deduction of royalties under this proposed act, and I think that is reasonable. It could be done best by saying that royalties under this bill will not be a deduction.

Clause 83. (i and (j). I am sorry, (j) has been eliminated. But Clause 83. (i) talks about the disallowance of:

> (i) any costs of financing the operation of the mine, including legal, accounting and agents' fees . . .

My definition of a cost to finance a mine is interest on borrowed money, and to me there is just no way you are going to develop a mine in the Yukon if you disallow interest on borrowed money.

[*Interprétation*]

société qui ne sait pas ce qui se passe dans sa société, et cela arrive bien souvent. Et il faut penser également que ces choses sont pourtant déductibles d'après d'autres lois.

M. Thomson: Voulez-vous dire que la Loi de l'impôt sur le revenu ou d'autres lois ne devraient pas accepter cela?

M. Steeves: Oh non. Elles ne laissent passer aucune dépense iraisonnable et je ne le voudrais d'ailleurs pas. Mais ce bill ne devrait pas qualifier certaines dépenses de raisonnables ou déraisonnables. Si le président va voir sa mine, nous ne pouvons pas ne pas accepter cela. Cela est très simple. Son salaire ne peut pas être déduit des frais d'exploitation de la mine en ce qui concerne l'imposition, et je trouve que cela n'est pas normal.

Le président: En ce qui concerne la déduction du salaire du président ou des administrateurs sur les frais d'exploitation de la mine, ne pensez-vous pas que . . . je ne sais pas où il faudrait exercer un contrôle, peut-être cela devrait-il être le rôle de la Commission de sécurité, car les mines ont une part importante et elles ont été saignées à blanc par des administrateurs ou des cadres qui vont à droite, à gauche en dépensant de l'argent d'une façon inadmissible.

Je suis sûr que vous ne voulez pas non plus que ce genre de chose se passe, je pense que ce n'est pas le domaine où . . .

M. Steeves: Je pense que si. C'est d'abord quelque chose d'important et c'est ce que je voulais dire. La Loi de l'impôt sur le revenu autorise la supression de déduction des dépenses déraisonnables. Je pense que le vérificateur aussi pense que les dépenses sont déraisonnables, et il n'autorisera pas à les déduire. On pourrait ajouter un article prévoyant que les dépenses déraisonnables ne soient pas déductibles.

M. Nielsen: Comme les cocktails.

Une voix: Sont-ils déraisonnables?

M. St. Pierre: La semaine dernière je pensais avoir besoin de champagne lorsque je suis revenu à la surface, personne ne m'en a offert.

M. Steeves: L'article 83 (h), rejette toutes les taxes ou redevances autres que les taxes municipales ou scolaires. Mais les impôts sur la propriété devraient être autorisés.

Je pense que ce que nous sommes en train de faire ici de façon un peu dépassée c'est d'empêcher la déduction des redevances et je crois que cela est juste. Cela pourrait être fait en disant seulement que les redevances ne seront pas déductibles au titre de ce bill.

L'article 83 (i) et (j). Pardon, (j) a été éliminé, mais l'article 83 (i) parle de la non-acceptabilité:

> (i) pour tout frais de financement de l'exploitation de la mine y compris les frais légaux, les frais de comptabilité et frais d'agents y afférents . . .

Ma définition des frais de financement de l'exploitation de la mine serait qu'il s'agit de l'intérêt sur l'argent emprunté et pour moi il n'y a pas moyen d'encourager l'exploitation minière du Yukon si l'on rendait non déductible l'intérêt sur l'argent emprunté.

[*Text*]

The Chairman: That has been changed.

Mr. Steeves: No, that is still in there:

(i) any costs of financing the operation of the mine,...

But then the reference to legal accounting and agents' fees—all of these are costs that you incur when you attempt to finance the mine, and I think in the Yukon it is more difficult to finance than any place. I think it is doubly important that this be reconsidered. I am not sure exactly what they are getting at there because I think any of the costs they list there should be allowed.

Mr. Nielsen: It is rather discriminatory saying the mining industry disallow this kind of expense when other businesses are allowed to claim them.

Mr. Steeves: Right.

Mr. Francis: Are other businesses...

Mr. Nielsen: No, but other businesses claim legal and accounting fees as deductible expenses.

Mr. Francis: For income tax purposes.

Mr. Nielsen: Yes.

Mr. Francis: But we are not talking about income tax.

An hon. Member: Mining tax purposes.

Mr. Nielsen: The income is taxable in the hands of the recipient, so in effect again it is double taxation.

Mr. Francis: I must confess I find the lack of parallelism to the federal income tax statute.

Mr. Nielsen: I think they have to be taken together.

Mr. Steeves: The point I was making about the Income Tax Act is that in British Columbia if you compare this bill with British Columbia's, British Columbia's starts with the taxable income. So if you are going to try to make the two jurisdictions bear the same amount of tax or a comparable amount of tax, you have to refer to the Income Tax Act of Canada.

Clause 83. (k). The cost of shareholders' reports and meetings I think relates to the cost referred to earlier in Clause 83. (g), that these are just the cost of doing business. If you are required by law to hold shareholders' meetings and to publish reports to the shareholders, and have the cost of publishing an annual report, this would disallow these costs as an expense.

The Chairman: These are all allowed under the federal Income Tax Act.

Mr. Steeves: Yes, under the British Columbia tax.

Mr. Rock: In calculating the value of the output of the mine, is it not on this value that the government is going to get revenue from that mine?

[*Interpretation*]

Le président: Cela a été modifié.

M. Steeves : Non, c'est toujours là:

(i) tous frais de financement de l'exploitation de la mine...

Et on parle également des frais légaux, frais de comptabilité et frais d'agents et afférents, il s'agit là de frais obligatoires lorsque l'on veut financer l'exploitation d'une mine; et je pense que ce financement est plus difficile au Yukon qu'ailleurs. Je crois qu'il faut vraiment que cela soit réexaminé. Je ne vois pas très bien où ils veulent en venir car je pense que tous les frais énumérés ici devraient être acceptés.

M. Nielsen: Il est étrange de ne pas accepter ce genre de frais pour l'industrie minière alors que c'est le cas dans d'autres branches.

M. Steeves: En effet.

M. Francis: Est-ce que dans d'autres...

M. Nielsen: Non, mais pour d'autres branches de l'industrie, les frais légaux et les frais de comptabilité peuvent être réduits.

M. Francis: Pour l'impôt sur le revenu?

M. Nielsen: Oui.

M. Francis: Mais nous ne parlons pas de l'impôt sur le revenu.

Une voix: Il s'agit de l'impôt sur les mines.

M. Nielsen: Le revenu est imposable chez le bénéficiaire. Il s'agit donc d'une double imposition.

M. Francis: Je dois avouer que je regrette également cette différence avec les prescriptions sur l'impôt sur le revenu.

M. Nielsen: Je crois qu'il faut examiner tout cela ensemble.

M. Steeves: Je voulais dire à propos de la Loi de l'impôt sur le revenu que, si on compare ce bill avec la Loi qui prévaut en Colombie-Britannique, en Colombie-Britannique on parle du revenu imposable. Donc si l'on voulait que ces 2 lois créent à peu près le même montant d'impôts, il faut s'en référer à la Loi sur l'impôt du revenu du Canada.

L'article 83 (k), il s'agit des frais afférents aux assemblées des actionnaires et aux rapports destinés aux actionnaires, cela correspond je crois aux frais auxquels il était fait allusion dans le paragraphe (g), ce sont là des frais qui sont indispensables lorsque l'on fait des affaires. Si la Loi vous oblige à organiser des assemblées d'actionnaires et à leurs communiquer des rapports, tous ces frais devraient être déductibles.

Le président: Ils le sont au titre de la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu.

M. Steeves: Oui, et également en Colombie-Britannique.

M. Rock: Lorsque l'on calcule la valeur de la production d'une mine, ne part-on pas de ce chiffre pour le calcul du revenu de cette mine par le gouvernement?

[*Texte*]

Mr. Steeves: That is right. This arrives at a calculation of the value of the output of the mine. Really what I am saying is that it is too restrictive. I do not think the value of the output of the mine is what will end up as being the result of this calculation, because the cost of the shareholders' meetings are...

• 1505

Mr. Rock: Well, when it comes to oil, for instance, it is by the barrel, is it not, no matter what the cost is?

Mr. Steeves: That is right, yes, but this is not that type of royalty. We do not say so much per pound for copper or so much per pound for zinc or so much per pound for lead. That is the other type of act. This is an income tax.

This whole tax is based on income, and it should be recognized as that. But it is the method of calculating the income. This is not a royalty. It is called a royalty, but if you have a very rich mine you are going to pay a very different royalty under this bill than if you have a very poor mine. In fact, you can end up with no royalties at all if you go into a loss position on the mine.

Mr. Rock: I see.

Mr. Steeves: So it is an income tax act, and I think that is the fairest type of an act, really.

Mr. St. Pierre: Is this common to other jurisdictions?

Mr. Steeves: Yes, I think there are...

Mr. St. Pierre: Has the old royalty as such pretty well disappeared, so much per pound, per ton, per barrel?

Mr. Steeves: Yes, I think so. There has been some—Nova Scotia has one, and I think Manitoba has one. Saskatchewan has one that could be applied. I do not know whether it is or not, but they are all switching to this type of act.

Mr. St. Pierre: Also abroad, is this general?

Mr. Steeves: Actually, provincial taxes or state taxes are not popular. Only very few of the states in the United States apply a state tax. Some of them apply a royalty. Most of it is based on income. In Australia there is none. I could not answer for the rest of the world, but those are the two that we use as competitors as far as we are concerned.

The Chairman: Mr. Thomson.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, just to clarify this point—you say that you favour this type of royalty versus the old so much a ton or so much a pound...

Mr. Steeves: Oh, yes.

Mr. Thomson: ...but in effect it is another form of income tax.

Mr. Steeves: Yes.

Mr. Thomson: But for a mine that does not produce or has a low grade, you think it is fair, or fairer.

Mr. Steeves: If you make it, you pay it. If you do not make it, you do not pay it.

[*Interprétation*]

M. Steeves: En effet. C'est comme cela que l'on obtient le calcul de la valeur de la production de la mine. Mais ce que je veux dire c'est que la restriction est trop importante. Je ne pense pas que finalement ce calcul nous donne la valeur de la production de la mine car les frais correspondants aux assemblées d'actionnaires...

M. Rock: Dans le cas du pétrole par exemple, on compte par baril, n'importe le coût, n'est-ce pas?

M. Steeves: C'est vrai, mais il ne s'agit pas de ce type de redevances. Nous ne demandons pas tant d'argent par livre de cuivre, tant d'argent par livre l'étain ou par livre de plomb. C'est une autre affaire. Il s'agit d'un impôt sur le revenu qui devrait être reconnu comme tel. Il s'agit de la méthode de calculer le revenu. Il ne s'agit pas d'une redevance. On l'appelle redevance, mais si vous avez une mine très riche, vous allez payer une redevance toute à fait différente, sous ce bill, que si vous aviez une mine très pauvre. En fait, il se peut que vous ne payiez pas de redevance du tout si vous subissez des pertes avec votre mine.

M. Rock: Je vois.

M. Steeves: Il s'agit donc d'une loi d'impôts sur le revenu, et je crois qu'il s'agit d'une loi très juste.

M. St. Pierre: Est-ce qu'elle a quelque chose en commun avec d'autres juridictions?

M. Steeves: Oui, je crois qu'il y a...

M. St. Pierre: La vieille redevance qui marchait par livre, par tonne ou par baril a donc disparu?

M. Steeves: Oui, je crois. La Nouvelle-Écosse, comme d'ailleurs le Manitoba je pense, ainsi que la Saskatchewan ont des systèmes de redevances que nous pourrions utiliser. Mais je crois qu'ils commencent tous à utiliser ce genre de loi.

M. St. Pierre: A l'étranger aussi?

M. Steeves: En fait, les impôts de province ou d'état ne sont pas populaires. Aux USA, peu d'États perçoivent des impôts d'États. Quelques-uns perçoivent des redevances, ils dépendent en général de ces revenus. L'Australie n'en a pas. Je ne peux pas vous répondre pour les autres pays, mais je vous ai cité nos deux concurrents.

Le président: Monsieur Thomson.

M. Thomson: Monsieur le président...

M. Steeves: Ah oui.

M. Thomson: ...mais en fait, il s'agit d'un autre impôt sur le revenu.

M. Steeves: Oui.

M. Thomson: Mais je crois que c'est plus juste pour une mine qui ne produit rien ou qui est assez pauvre.

M. Steeves: Si vous faites du profit, il faut payer. Si vous n'en faites pas, il ne faut pas payer.

[*Text*]

Mr. Thomson: All right, I just wanted to make sure.

Mr. St. Pierre: Another aspect that might not be fair to the public is that a badly run mine that manages to stay alive may pay very low royalties, and a well run mine may pay quite a bit for the same amount of material that is coming out of the ground.

Mr. Steeves: Yes, but the badly run mine, if you had a fixed royalty, would probably be out of business quicker too, would he not?

Mr. St. Pierre: It might have new management.

Mr. Steeves: I think so.

Mr. Nielsen: Inherent in that question is the suggestion that if it is a badly run mine, the government is going to step in with its discretion and run it, supposedly efficiently.

Mr. St. Pierre: No, I do not...

An hon. Member: Or give them grants.

The Chairman: Mr. Thomson.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, I have a further question. This was in regard to a point you raised yourself, sir, about shall we say paying the officers of the corporation quite a large salary. If you had one, I could see where in effect you could lower the royalty paid by paying your officers very well.

Mr. Steeves: Yes.

Mr. Thomson: This would be correct.

Mr. Steeves: Yes.

Mr. Thomson: Assuming that we were to change it as you suggest, what would you presume to put in its place as, shall we say, some sort of control?

Mr. Steeves: Unreasonable expenses. The same situation that you talk about has always been in the Income Tax Act. If you paid your officers very highly you paid less income tax. But do not forget that the officers got nailed too, and it all goes to the same pot.

Mr. Thomson: But in this case the officers would not. They would pay income tax but they would not pay any royalty.

Mr. Steeves: No, but it would all...

Mr. Thomson: Well, you need to be a—yes, all right.

The Chairman: Further along on what Mr. Thomson said, on unreasonable expenses, would you go so far as to use the term unreasonable salaries, or is this getting...

Mr. Steeves: No, I think it should be general. Any expense, I think—I would make it a general clause. This might be the one discretion that we could agree to, that any unreasonable expenditure could be disallowed.

The Chairman: All right, thank you.

Mr. St. Pierre: What are unreasonable in terms of salaries would be difficult to judge.

[*Interpretation*]

M. Thomson: Très bien, je voulais simplement être sûr.

M. St. Pierre: Le public trouvera peut-être à redire à un autre aspect de cette loi. Une mine mal gérée qui réussit néanmoins à rester en vie, paiera peut-être très peu pour le même volume qui serait produit par une mine bien gérée, et qui devra payer beaucoup plus.

M. Steeves: Oui, mais s'il y avait une redevance fixe, la mine mal gérée ne sera problablement bientôt plus en vie, n'est-ce pas?

M. St. Pierre: Cette mine pourra changer de direction.

M. Steeves: Probablement.

M. Nielsen: Vous voulez suggérer par là que, si la mine est mal gérée, le gouvernement s'en occupera pour exercer une gestion soit-disant efficace.

M. St. Pierre: Non, je ne crois pas...

Une voix: Ou bien on leur accordera des subventions.

Le président: Monsieur Thomson.

M. Thomson: Monsieur le président, j'ai encore une question. Vous avez parlé vous-mêmes de la possibilité de payer aux officiers de la corporation un traitement assez élevé. Je vois alors comment vous pourrez payer des redevances moins élevées, c'est-à-dire en payant bien ces officiers.

M. Steeves: Oui.

M. Thomson: Ce serait correct.

M. Steeves: Oui.

M. Thomson: Qu'est-ce que vous mettriez à la place si nous acceptons vos propositions?

M. Steeves: Dépenses déraisonnables. La loi de l'impôt sur le revenu a toujours connu ce genre de situation. On payait toujours moins d'impôts sur le revenu lorsqu'on payait bien les agents. Mais n'oubliez pas que ces agents doivent payer de l'impôt, eux aussi, et tout va dans la même poche.

M. Thomson: Mais dans ce cas, l'agent n'aura pas à payer des impôts. C'est-à-dire, qu'ils paieront de l'impôt sur le revenu, mais non pas de redevances.

M. Steeves: Non, mais tout...

M. Thomson: Il faudrait être d'accord.

Le président: Est-ce que vous irez encore plus loin dans le sens de M. Thomson pour utiliser le terme de traitement déraisonnable, ou est-ce que cela...

M. Steeves: Non, je crois qu'il faudrait avoir un terme général. Toute dépense, je crois—oui, je ferai une clause générale. Voilà peut-être une liberté que j'accepterais. Il faudrait interdire toute dépense déraisonnable.

Le président: Très bien, merci.

M. St. Pierre: Mais il sera difficile de juger du caractère déraisonnable d'un traitement.

[*Texte*]

Mr. Nielsen: But I think this has been challenged in the courts.

Mr. St. Pierre: They may attempt to do it, but I suggest it is a difficult thing to judge.

An hon. Member: It is a cumbersome bit.

Mr. Steeves: The reference that I have to the (m) section is really the same reference as before, that this is just an undue limitation. Insurance—it has to relate to the employees, the mine produce or the mine property. If dues and memberships are the same, well, these are the things that if they are unreasonable, they should be disallowed. But I think they are allowed in other acts and they should be allowed here.

Section (o) is, I think, just a mistake. Instead of "amounts deducted in calculating the value of the output", it should be "allowed as a deduction". It is strictly semantics. There is no particular hardship created by that: it is just wrong.

• 1510

Clause 83(p) should end with the words—there is a misspelling there—"payment or liability". The minister should be required to allow expenses even if they have not been paid, if there is a liability for the payment because they are on an accrual basis as far as taxes are concerned.

Clause 84(1) is a discretion that is not required if the minister can establish whether or not the product is sold at fair market value. Sometimes when a new mine goes into production sometimes it is questionable whether its first sales contract could be really considered to be fair market value. It certainly is not the quoted market quotation. I do not think a sales contract anywhere ends up with the revenue that is a quoted market quotation. If you start with a quotation then you make certain deductions for having the stuff smelted and certain deductions for having it marketed. So, this is a discretion that I would like to see lifted.

In Clause 86(1)—by the way this is the new numbering because there was a change made in the numbering—the reference is to interest. A 10 per cent interest rate is too high; it is higher than in any other act that I am aware of. The British Columbia mining tax was just raised to 8 per cent from a previous 6 per cent. The other thing that is left out here is that if you overpay a royalty you should be allowed interest, as you are for overpaid taxes of any kind. If you do not pay interest on overpaid royalties you encourage the assessor to come in and make a broad-brush assessment to collect some revenues. There is nothing at stake for him. So you run it through the Territorial judge and you get your money back, but you lose interest on it. This is just unfair. I think you could collect interest if you went through other channels. I think it is just unfair.

The Chairman: In your brief here, you have 86 instead of 87. You are talking about Clause 87 more, are you not, instead of Clause 86?

Mr. Steeves: No. In the correction this ends up as Clause 86.

[*Interprétation*]

M. Nielsen: Je crois que les tribunaux s'en sont occupés.

M. St. Pierre: Ils pourront l'essayer, mais je crois que ce sera difficile.

Une voix: C'est assez embarrassant.

M. Steeves: En ce qui concerne l'article (m), j'ai toujours la même objection, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une limitation injuste. Il faut faire le lien avec les patrons, le produit minier ou la propriété minière. Je parle de l'assurance. Si les créances et les cotisations sont les mêmes, eh bien, voilà des choses, qui, si elles sont déraisonnables, doivent être interdites. Mais je crois que d'autres lois les permettent et elles devraient l'être ici.

Je crois que l'article (o) est une erreur. Cet article devrait se lire «permis pour déduction» au lieu de «somme déduite sur la base de la valeur du produit». Il s'agit seulement d'une différence sémantique. Je n'y vois pas de mal, c'est seulement faux.

Clause 83(p) devrait finir par les mots, et il y a une faute d'orthographe ici, «paiement ou obligation». Il faudrait que les ministres doivent reconnaître les dépenses, même s'ils n'ont pas été effectuées, mais s'il y a eu obligation de paiement, car c'est leur accumulation qui compte pour les impôts.

Si le ministre avait le droit de déterminer si un produit est vendu à sa valeur réelle du marché, la clause 84(1) serait une liberté inutile. Lors de la mise en exploitation d'une mine on se demande parfois si les premiers contrats de vente reflètent vraiment la réelle valeur du marché. Certainement il ne s'agit pas de la valeur cotée. Je ne pense pas qu'il y ait de contrats de vente qui correspondent aux valeurs cotées. On commence par la valeur cotée, ensuite on fait des déductions pour la fonte de la matière, ensuite des déductions pour la commercialisation des produits. J'aimerais donc que nous enlevions cette liberté d'action.

J'aimerais relever le chiffre de référence de la clause 86(1). Je vous donne le nouveau numéro, car il y a eu un changement. Un taux d'intérêt de 10 p. 100 est trop élevé. Il est plus élevé qu'aucun autre, sous aucune autre loi que je ne connaisse. Le taux minier en Colombie-Britannique a justement été levé de 6 p. 100 à 8 p. 100. Ensuite, il faudrait dire que, lorsque vous payez trop de redevances, vous avez droit à un paiement d'intérêt comme si vous aviez payé trop d'impôt en général. Si vous ne payez pas d'intérêt sur un paiement excessif de redevances, vous encouragez le contrôleur des contributions à fixer un quote-part trop large afin de collecter quelque argent. Cela ne lui coûte rien. Ensuite vous en appelez au juge territorial pour être remboursé, mais vous perdez l'intérêt. C'est injuste. Je pense qu'il serait possible d'obtenir de l'intérêt sur cet argent si l'on se servait d'autres moyens. Je trouve que cela est injuste.

Le président: Vous avez le numéro 86 au lieu de 87 dans votre exposé. Est-ce que vous ne parlez pas, en fait, de la clause 86 au lieu de 87?

M. Steeves: Non. Maintenant, cette clause porte le numéro de 86.

[*Text*]

The Chairman: Oh, I see.

Mr. Steeves: Clause 88 which was formerly Clause 89 talks about 30 days; 30 days for an appeal to an assessment and 30 days for the minister to answer his repeal and 30 days for appeal to a minister or judge. This is just too short a time; the tax acts in other areas give at least 60 days. There is too much pressure on the minister as well as the taxpayer, particularly with the limited mail service they have up there. I think 60 days is a minimum.

Mr. Nielsen: In the federal Income Tax Act there is 90 days.

Mr. Steeves: Yes. It starts at 60 and goes to 180 and then certain things are automatic after that. I do not think there is any reason why it has to be speeded up, really. I think 60 days would be a reasonable time for both the minister and for the taxpayer. So if we use 60 days on each one...

Mr. St. Pierre: I am afraid I am still having difficulty in following the numbering.

Mr. Steeves: I am sorry. The numbering changed because a clause was dropped. This was formerly Clause 89(1).

Mr. St. Pierre: Clause 89(1): "... notify the supervising mining recorder in writing within ten days..." is what I have under Clause 89.

Mr. Steeves: This was changed substantially in the revisions.

• 1515

They changed it and made it 88 (1), (2) and (3), and it now gives 30 days for the operator to appeal, it gives 30 days for the Minister to confirm it and it gives 30 days for the taxpayer to appeal to the territorial judge. All I am saying is that in each case 30 days is too short and that 60 days would be better.

Clause 88 is a new clause and that is where the confusion arises. Clause 89 (1) is the old Section 89 (1) (a). That is where the operator must notify the Minister within 10 days of the commencement of production. Ten days is just too short a period of time. For one thing, you never know that you are in production. The Income Tax Act allows a run-in period for mines to get up to a production figure, so somewhere in the run-in period you reach production. Mines just do not start off immediately, so we are suggesting that 30 days would be a reasonable notification period for Section 89 (1) (a).

The Chairman: Would you suggest changing the wording as well, "commencing to take minerals", or would you use different wording there?

Mr. Steeves: We think, as we mentioned earlier, that the commencement of production should be the date when it commences for income tax purposes, and this is whether or not they use a tax base as the starting point. This is something that is recognized by some other

[*Interpretation*]

Le président: Très bien.

M. Steeves: La clause 88, anciennement clause 89, donne 30 jours pour faire un appel contre la fixation du quote-part, 30 jours pour la réponse du ministre et 30 jours pour faire appel à un ministre ou juge. Ce n'est pas assez. D'autres lois accordent au moins 60 jours. Le ministre et les contribuables sont soumis à trop de pression, surtout avec notre service des postes ici. A mon avis, 60 jours sont un minimum.

M. Nielsen: La loi fédérale de l'impôt sur le revenu stipule 90 jours.

M. Steeves: Oui. Le minimum est de 60 jours, le maximum est de 180 jours. Ensuite, certaines choses vont d'office. Je ne vois vraiment pas de raison pour hâter les choses. Je pense que 60 jours représenteraient une période adéquate aussi bien pour le ministre que les contribuables. Si nous avions donc 60 jours pour chaque phase...

M. St. Pierre: J'ai encore du mal à suivre votre numérotage.

M. Steeves: Je m'excuse. Les numéros ont changé parce qu'on a laissé tomber une clause. Il s'agit de l'ancienne clause 89 (1).

M. St. Pierre: Clause 89(1): «...avertissez le régistraire surveillant par écrit dans l'espace de 10 jours...» Voilà ma clause 89.

M. Steeves: Elle a été largement changée lors des révisions.

Ils l'ont changé, et en ont fait l'article 88 (1), (2) et (3), qui donne maintenant 30 jours à l'exploitant pour faire appel, 30 jours au ministre pour le confirmer, et 30 jours au contribuable pour faire appel au juge territorial. Tout ce que je dis, c'est que 30 jours sont trop courts dans tous les cas, et qu'il vaudrait mieux donner 60 jours. L'article 88 est un nouvel article, et c'est ce qui donne lieu à une certaine confusion. L'article 89 (1) est l'ancienne section 89(1) *a*). C'est aux termes de cette section que l'exploitant doit prévenir le ministre dans les 10 jours du commencement de la production. 10 jours est un laps de temps trop court. D'une part, vous ne savez jamais quand vous commencez la production. La Loi de l'impôt sur le revenu permet une période d'essai pour les mines, qui leur donne la possibilité d'atteindre un chiffre de production, ainsi au cours de la période d'essai vous atteignez la production. Les mines ne commencent pas à produire du jour au lendemain, c'est pourquoi nous suggérons que 30 jours constitueraient une période d'avertissement raisonnable pour la section 89(1)*a*).

Le président: Demandez-vous qu'on change également l'énoncé: «à partir du début de l'extraction de minéraux», ou emploieriez-vous un énoncé différent ici?

M. Steeves: Nous pensons, comme nous l'avons mentionné plus tôt, que le commencement de la production devrait être la date à laquelle la production commence pour les besoins de l'impôt sur le revenu, qu'une taxe de base soit utilisée comme point de départ ou non. C'est

[*Texte*]

authority and it can be quite an argument. Probably 30 days after that date would be a reasonable time.

Section 89 (1) (b) reads "immediately if the mine ceases operation". "Immediately" is something that could never be enforced, I do not think. I would think it should be within a reasonable time.

Mr. St. Pierre: It might be an immediately terrible time.

Mr. Steeves: I cannot understand the reference to immediate notification in the change of ownership or management. I just cannot understand why that would be important, particularly to management. Ownership possibly, if some of Miller's points are considered, but management I do not really...

Mr. Francis: Not for taxes, but it could possibly be for other purposes such as land use regulations and various other things.

Mr. Steeves: Yes, this might be so, but I do not think it should be immediately. I was thinking of 30 days.

Mr. Orange: Why at all?

Mr. Steeves: I do not know.

Mr. St. Pierre: Is the word "immediately" used in many acts?

Mr. Francis: No, not often.

Mr. St. Pierre: It is a strange word.

Mr. Steeves: If you fire the mine manager you are not giving him much of a chance to get another job if you immediately tell everyone that he has been fired. That is my part of the brief. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much. That was an excellent submission and I think we have all heard it very sympathetically.

Mr. Mason, are you going to lead off on matters of government policy?

Mr. Mason: Yes, Mr. Chairman. I shall deal with sections B and C of the Mining Association's submission. It is divided into three parts.

The Chairman: Before Mr. Mason proceeds, are there any further questions on the tax provisions? Thank you. Mr. Mason.

Mr. Mason: The members of the Mining Association are concerned with two aspects of the provision in Section 73 (2) of Bill C-187, which requires the lessee of a mineral claim to be a Canadian citizen or a company 50 per cent Canadian-owned or having its shares listed on a Canadian stock exchange. The first aspect is that this provision will inhibit foreign investment in the mining industry in the Yukon Territory. It is the Association's submission that the Yukon Territory needs development, and any development in the Yukon Territory should be

[*Interprétation*]

une chose qui est reconnue par certaines autres autorités, et c'est très défendable. Probablement 30 jours après cette date constitueraient un laps de temps raisonnable.

La section 89(1) b) se lit «immédiatement, si l'exploitation de la mine cesse». «Immédiatement» est une chose qui ne pourra jamais être observée, je ne le pense pas. Je crois qu'on devrait mettre à la place dans un laps de temps raisonnable.

M. St. Pierre: Il est possible qu'immédiatement soit un temps fort peu opportun.

M. Steeves: Je ne peux pas comprendre l'allusion à l'avertissement immédiat en ce qui concerne le changement de propriétaire ou de gérance. Je ne peux vraiment pas comprendre pourquoi et cela serait important, particulièrement en ce qui concerne la gérance. La propriété peut-être, si on considère certains des points de Miller, mais la gestion, je ne vois vraiment pas...

M. Francis: Pas pour les impôts, mais cela pourrait être pour d'autres causes, telles que les règlements fonciers et diverses autres choses.

M. Steeves: Oui, je pense que ce pourrait être le cas, mais je ne pense pas qu'on devrait écrire: «immédiatement». Je pensais à une période de 30 jours.

M. Orange: Pourquoi définir un laps de temps?

M. Steeves: Je ne sais pas.

M. St. Pierre: Est-ce que le mot «immédiatement» est utilisé dans de nombreuses lois?

M. Francis: Non pas souvent.

M. St. Pierre: C'est un mot bizarre.

M. Steeves: Si vous renvoyez le gérant de la mine, vous ne lui donnez pas beaucoup de chance de trouver un autre travail, si vous dites immédiatement, à tout le monde qu'il a été renvoyé. Cela fait partie de mon mémoire. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci beaucoup. C'était un exposé excellent, et je pense que nous l'avons tous écouté d'une oreille sympathique.

Monsieur Mason, allez-vous continuer avec des questions de politique gouvernementale?

M. Mason: Oui, monsieur le président, je traiterai des sections B et C de l'exposé des associations minières. Il est divisé en trois parties.

Le président: Avant que M. Mason ne continue, y a-t-il des questions à propos des dispositions fiscales? Merci, Monsieur Mason.

M. Mason: Les membres de l'Association minière sont préoccupés par deux aspects de la disposition contenue dans la section 73(2) du Bill C-187 qui demande au détenteur d'un claim minéral d'être un citoyen canadien ou une compagnie dont 50 p. 100 des actions sont la propriété de Canadiens, ou étant coté sur une Bourse canadienne. Le premier aspect dont je veux parler, est que cette disposition ralentira l'investissement étranger dans l'industrie minière dans le territoire du Yukon. L'Association est d'avis que le territoire du Yukon a

[*Text*]

encouraged by the government, whether it is financed and owned in whole or in part by foreign investors.

The second aspect which concerns the Association is that the Canadian mining industry has developed mining skills which it is now able to export and employ in other countries. The repercussions from any limitation of foreign ownership of minerals in Canada is felt by these Canadian companies which have reached out to carry on mining operations in other parts of the world. Canadian mining companies may be hindered in their activities outside of Canada as a result of the implementation of this restriction.

• 1520

I wonder, Mr. Chairman, if I could pause at this point and deal with any questions that may be asked. I noticed there were a few on this particular feature in the exchange this morning.

Mr. St. Pierre: Mr. Chairman, I had several questions this morning relating to this point and which related to the brief generally. It will take me a few minutes to ask those questions now, but it is your choice whether to proceed now or wait until the submission is complete and merely question for clarification while they are going through this.

The Chairman: Gentlemen, with the tax items, I thought it was simpler just to proceed item by item. We can perhaps follow the same procedure here, but it might be wiser to deal with them at the end of these...

Mr. Francis: I think, Mr. Chairman, as a suggestion, we should hear the remainder of the brief and then go into specific points because it is a very different kind of presentation at this point.

Mr. Thomson: Even if we get to the end of B.

The Chairman: Yes, all right. I have you down first, Mr. St. Pierre.

Mr. Mason: Then I will proceed, Mr. Chairman.

The Mining Association is concerned also with the provisions of the bill for wide discretionary powers proposed to be given to the mining recorder, the newly-created position of engineer of mines, and to the Minister. Each time a discretionary authority is given it raises an uncertainty with which the exploration and operating companies must contend. In some instances there is no appeal from this decision, the appeal is a non-judicial one or stops at the level of the Yukon Territorial Court. In the same instances it may be a matter of great importance which is being decided, such as, for example, a boundary dispute similar to that which concerned Texas Gulf Sulphur Company and Leach Gold Mines and Highland Bell Limited. Under Bill C-187 such a dispute could be decided by a judge of the Territorial Court with no further appeal.

Clause 93(1) of the bill provides that no mineral or ore having a gross value of $50,000 or more shall be exported in any one year from the Yukon Territory without the approval of the Governor in Council except for assay or

[*Interpretation*]

besoin de faire des progrès, et que tout progrès dans le territoire du Yukon devrait être encouragé par le gouvernement, qu'il soit financé et propriété en tout ou en partie d'investisseurs étrangers.

Le second aspect qui préoccupe l'Association est que l'industrie minière canadienne a mis au point des techniques minières qu'elle est maintenant capable d'exporter et d'employer dans d'autres pays. Les répercussions de toute limitation de la propriété étrangère des minéraux au Canada est ressentie par ces compagnies canadiennes qui se sont développées au point d'entreprendre des opérations minières dans d'autres parties du monde.

Les sociétés minières canadiennes peuvent être ralenties dans leurs opérations à l'étranger par suite de ces restrictions.

Je me demande, monsieur le président, si je puis en ce moment faire une pause et traiter des questions qu'on pourrait poser. J'ai observé qu'il y a eu des commentaires à ce sujet ce matin.

M. St. Pierre: Monsieur le président, j'avais plusieurs questions à poser ce matin à ce sujet, se rapportant en général au mémoire. Il me suffira de quelques minutes mais il vous appartient de décider si nous devons poursuivre ou attendre la fin de la présentation du mémoire et simplement poser des questions de nature à l'élucider au cours de la discussion.

Le président: Messieurs, j'avais cru, relativement aux questions d'impôt, qu'il serait plus simple de passer d'un poste à l'autre. Nous pourrions peut-être procéder de même, mais il serait peut-être plus judicieux d'en traiter à la fin de...

M. Francis: Je pense, monsieur le président, comme on l'a proposé, que nous devrions entendre le reste du mémoire puis passer aux questions particulières, car il s'agit d'une question très différente pour le moment.

M. Thomson: Même si nous allons jusqu'à la fin de B.

Le président: Oui, très bien. Votre nom est inscrit le premier, monsieur St-Pierre.

M. Mason: Je poursuis donc, monsieur le président.

L'Association minière se préoccupe également des dispositions du bill conférant d'importants pouvoirs discrétionnaires au registraire des mines, poste nouvellement créé d'ingénieur des mines, ainsi qu'au ministre. Chaque fois qu'un pouvoir discrétionnaire est conféré, il soulève des doutes contre lesquels doivent lutter les sociétés d'exploration et d'extraction. Dans certains cas, on ne peut en appeler de la décision, l'appel est non judiciaire ou est arrêté au niveau de la Cour territoriale du Yukon. Dans les mêmes cas, il se peut que la décision soit de grande importance; ainsi, la contestation d'une limite frontière comme ce fut le cas par la *Texas Gulf Sulphur Company* et la *Leach Gold Mines and Highland Bell Limited.* En vertu des dispositions du bill C-187, ce litige serait réglé par un juge de la Cour territoriale sans possibilité d'appel.

L'article 93(1) du projet de loi stipule qu'aucun minéral ou minerai dont la valeur brute serait de 50,000 dollars ou plus ne pourrait être exporté en une année du territoire du Yukon sans l'approbation du gouverneur en

[*Texte*]

testing purposes. The comparable section in the Canada Mining Regulations provides as follows:

Section 104 (1) All leases issued under the provisions of these Regulations are subject to the provision that all ores or minerals mined from locations described in leases shall be treated or refined within Canada so as to yield refined metal or other product suitable for direct use in the arts without further treatment.

Section 104 (4) Notwithstanding subsection (1) the Governor-in-Council may authorize the export of ores or concentrates from Canada.

The Ontario Mining Act precludes exports of ores or minerals except iron ore from Canada without approval by the Lieutenant-Governor in Council.

It is appreciated that provisions of this nature are designed to induce smelting or refining of minerals to the metal stage within our country. We consider that the economics of building and operating a smelter or refinery and of the market place should govern the choice of site. However it is submitted that proposed Clause 93(1) should in no event enable the Government of Canada to prevent shipment of ores or minerals from the Yukon Territory for smelting or refining elsewhere in Canada. It is suggested with respect that the Government of Canada should not establish a policy by statute which could force a mining operator to conduct a segment of his business in one part of Canada rather than another. It is pointed out that Section 104(3) of the Canada Mining Regulations now exempts from the requirement of approval of export from Canada by the government: (a) certain iron ores; (b) shipments for sampling or testing purposes; and (c) shipments of residues or slags with less than 10 per cent of the principal contained metal.

That is the end of Part B.

The Chairman: Mr. St. Pierre.

Mr. St. Pierre: Yes, Mr. Chairman. To return to some questions I asked this morning, the intent of which really is to help me to get some idea of what Canaea's competitive position is in the world—the Yukon specifically, Canada generally; the Yukon vis-a-vis the rest of Canada and the Yukon vis-a-vis other countries—which is pretty central, I think you will agree, to the whole bill, we have to compete in world markets. On the question of the requirement for Canadian participation in the Yukon can you tell me how this compares with other provinces with Alaska, with individual states, with Australia—and I would like to extend beyond that. I hope you will give me several comparisons.

• 1525

Mr. Mason: Yes, sir. I am associated with a company which is a Canadian company and it has interests in the United States, for example, in Australia and in one or

[*Interprétation*]

conseil, sauf à des fins d'essai ou en vue de tests. L'article correspondant des règlements régissant l'exploitation minière au Canada est le suivant:

Article 104(1)

Toutes les concessions minières concédées en vertu des dispositions de ces Règlements sont soumises à la disposition stipulant que tous les minerais ou minéraux extraits des sites décrits dans les baux doivent être traités ou affinés au Canada, en vue de produire le métal fin ou autre produit pouvant directement servir dans les arts sans être autrement traité.

Article 104(4)

Nonobstant le paragraphe (1), le gouverneur en conseil peut autoriser l'exportation de minerais ou concentrés en provenance du Canada.

La loi minière de l'Ontario interdit l'exportation de minéraux ou de minerais, sauf le minerai de fer, en provenance du Canada, sans l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Nous présumons que ces dispositions tendent à encourager la fusion ou l'affinage des minéraux sous forme de métal au pays. Nous estimons que le côté économique de l'installation et de l'exploitation d'une fonderie ou affinerie et les possibilités du marché doivent guider dans le choix d'un site. Toutefois, nous prétendons que l'article 93(1) tel qu'il est proposé ne doit jamais permettre au gouvernement canadien d'empêcher l'expédition de minerais ou de minéraux en provenance du territoire du Yukon à destination de fonderies ou d'affineries installées ailleurs qu'au Canada. Il est proposé, en toute déférence, que le gouvernement du Canada ne doit pas, par principe statutaire, obliger l'exploitant minier à exploiter une partie de son entreprise en tel endroit du Canada plutôt qu'en tel autre. On a fait observer que l'article 104(3) des règlements régissant l'exploitation minière au Canada annule l'obligation de faire approuver l'exportation par le gouvernement du Canada: *a*) de certains minerais de fer; *b*) d'expéditions visant à des fins de triage ou d'essayage; et *c*) d'expéditions de déchets ou de laitier ayant une teneur de moins de 10 p. 100 du métal principal. Ceci termine la partie B.

Le président: Monsieur St. Pierre.

M. St. Pierre: Oui, monsieur le président. Pour revenir à certaines questions que je voulais poser ce matin, et qui ont pour but en réalité d'aider à comprendre quelle est la position concurrentielle du Canada dans le monde—le Yukon en particulier, le Canada en général; le Yukon par rapport au reste du Canada et le Yukon par rapport aux autres pays—point assez central, je pense,—vous conviendrez, pour ce qui est de l'ensemble du projet de loi, que nous avons à faire concurrence aux marchés internationaux. Pour ce qui est d'exiger la participation canadienne dans le Yukon, pouvez-vous établir la comparaison avec les autres provinces, avec l'Alaska, avec divers États, avec l'Australie, et j'aimerais en ajouter encore. J'espère que vous pourrez à ma satisfaction établir plusieurs comparaisons.

M. Mason: Oui, monsieur. Je suis associé à une compagnie canadienne ayant des intérêts aux États-Unis, aussi en Australie et dans un ou deux pays d'Europe. Comme

[*Text*]

two European countries. As you have suggested, all of these have rather different standards. In many of the countries in the world these days, nationalism has taken a really pronounced gallop forward and virtually nothing can be done without national control.

In the case of the United States, where I have been associated with a company or companies that have had a principal interest or share interest or otherwise in an American corporation, in most cases a dominant interest, to my knowledge there has not yet been any difficulty in land holdings or in mineral holdings. It is true that in the states of California, Washington, Montana, there have been what are termed alien land laws, and Alaska had a counterpart, I believe. I am only going from recollection regarding Alaska; I am a little more familiar with the others. In the United States, successive decisions of the Supreme Court of the United States have ruled invalid virtually all these alien land laws, particularly in the Western states. Historically, the American mining states have recognized—and I am speaking of the three with which I am familiar now—that mining ownership from abroad is permitted.

Mr. St. Pierre: And exploration.

Mr. Mason: And exploration. There is some qualification. It may be necessary to have an American incorporation but it did not specify, to the best of my recollection at all, that there would have to be a percentage control. Some American statutes such as the ones you are familiar with—for example, the Jones Act provides that the board of directors of a shipping company must be American in substance or majority of some kind.

In Australia I find it difficult to analyse completely the controls they have there but if it is your pleasure, Mr. Chairman, I can file a statement made in the House by the Prime Minister of that country, and I think that probably would give one a better idea than any remarks that I could make because I am not an expert on Australian law at all.

Mr. St. Pierre: I would like to have that, Mr. Chairman.

The Chairman: You can furnish this to members of the Committee.

Mr. Mason: Yes. I could endeavour to get it to the Clerk of the Committee in 20 to 25 copies, and that could be delivered at Whitehorse to your Committee, if you wish.

The Chairman: Very good.

Mr. St. Pierre: Do you have information on South Africa?

Mr. Mason: Very little information about South Africa except that there are companies in some of the countries there—you are speaking of the Union of South Africa first?

Mr. St. Pierre: I am speaking of the Union of South Africa.

Mr. Mason: Here again, I have done very little in that part of the world. My recollection is that there are

[*Interpretation*]

vous l'avez fait comprendre, cela suppose des normes plutôt différentes. En nombre de pays, de nos jours, le nationalisme a pris le galop et à peu près rien ne peut être accompli sauf sous le contrôle de l'État.

Aux États-Unis, où je suis associé à une ou des compagnies dont le principal intérêt ou les actions ou autres appartiennent également à une corporation américaine, dans la plupart des cas en majeure partie, il n'y a pas encore eu, que je sache, de difficulté au sujet de la propriété foncière ou minière. Il est vrai que les États de la Californie, de Washington, du Montana ont eu des lois dites des aubains et que l'Alaska en a promulgué la contrepartie ce me semble. Je cite l'Alaska de mémoire; je suis un peu plus au courant de ce qui se passe dans les autres États. Des décisions successives de la Cour suprême aux États-Unis ont à peu près anéanti ces lois frappant la propriété étrangère, surtout dans les États de l'Ouest américain. Du point de vue historique, les États miniers américains ont reconnu, et je parle de trois États que je connais bien, le bien-fondé de la propriété minière étrangère.

M. St. Pierre: Et l'exploration.

M. Mason: Et l'exploration. Non sans quelque réserve. L'incorporation américaine peut être nécessaire, mais il n'est pas précisé, autant que je me souvienne, qu'il doive y avoir contrôle partiel. Certaines lois américaines comme celles qui nous sont familières, par exemple la *Jones Act*, stipulent que le conseil d'administration d'une société de navigation doit être américaine en plus grande partie ou en majorité, suivant sa nature.

Il m'a été difficile, en Australie, d'analyser tous les contrôles qui y sont imposés; mais, si cela vous convient, monsieur le président, je puis déposer une déclaration faite en Chambre par le premier ministre de ce pays et qui, je pense, donnerait probablement une meilleure idée que tous mes commentaires personnels, car je ne suis pas, et loin s'en faut, expert en matière judiciaire australienne.

M. St. Pierre: C'est un document dont j'aimerais pouvoir disposer, monsieur le président.

Le président: Vous pouvez le mettre à la disposition des membres du Comité.

M. Mason: Oui. Je pourrais en remettre 20 à 25 exemplaires au greffier du Comité qui les distribuerait aux membres de votre Comité à Whitehorse, si vous le désirez.

Le président: Très bien.

M. St. Pierre: Pouvez-vous nous fournir quelques renseignements au sujet de l'Afrique du Sud?

M. Mason: Très peu concernant l'Afrique du Sud, si ce n'est que des sociétés établies dans ces pays,—vous parlez de l'Union sudafricaine, n'est-ce pas?

M. St. Pierre: Je parle de l'Union sudafricaine.

M. Mason: Encore une fois, j'ai eu très peu affaire à cette partie du monde. Je me rappelle qu'il y a des

[*Texte*]

controlled companies operating in South Africa, mainly English capital, I believe. Could you, Mr. Mitchell, give us an idea of that?

Mr. Mitchell: We have some Canadian companies operating mines—what comes to my mind at the present moment is German South-West Africa. There is somewhat of a dispute about the title of the area. There are mines in effect owned and controlled from Canada; there is no question about that. The same applies in Tanzania. At least one Canadian company, Canadian owned or where the major ownership is Canadian, is operating both a large copper mine and a smelter there. I do not know what technical steps they may have to go through, but there is no question that earnings from these operations are feeding back through into the Canadian economy.

• 1530

Mr. St. Pierre: Do you know if there is provision for local participation in those two countries?

Mr. Mitchell: The situation in, I think Tanzania has been somewhat obscured recently because of an overthrow of a government there, but I believe before the overthrow of the government they were talking of an enforced 50 per cent participation by the local government. I have heard of no participation as far as the two companies of which I am aware in South Africa are concerned. I know of no restriction there at all.

Mr. St. Pierre: Mr. Chairman, it is hard to pursue this at this meeting. I would just like to close this line of questioning with the suggestion that this Committee might have some research done on this or that it be referred to the steering committee for consideration. I think we do some research on the situation in other countries with regard to foreign control, particularly those with which we are in competition. We may have full information on Australia, but we, I think, could do with a great deal more information on policies in other countries in this regard so we will be able to see how this proposed Yukon Minerals Act moves toward Canadian ownership and how it compares with the attitudes of our competitors. Perhaps it could be taken up this fall when the steering committee meets.

The Chairman: I will ask the Clerk immediately to note this and to make it number one on the agenda of our next steering committee meeting.

Are there any further questions, gentlemen? Mr. Thomson.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, in reference to sales abroad, if you will, or to other countries, do any countries—let us use Japan as an example—exert any pressure to purchase ores in an unrefined state? Do they indicate any preference?

[*Interprétation*]

sociétés sous le contrôle de l'État en Afrique du Sud, surtout des sociétés anglaises, je crois. Pourriez-vous, monsieur Mitchell, nous éclairer sur ce point?

M. Mitchell: Nous avons des sociétés canadiennes qui font de l'exploitation minière, je pense, en ce moment, dans le sud-ouest africain germanique. Il y a dispute présentement au sujet du nom de cette région. C'est un fait qu'il y a des mines appartenant au Canada et sous son contrôle qui y sont établies; cela ne fait aucun doute. De même en Tanzanie. Au moins une compagnie canadienne, appartenant à des Canadiens ou dont la majeure partie des actions est détenue par des Canadiens, exploite une grande mine de cuivre et une fonderie à cet endroit.

Je ne sais pas quelles démarches techniques ils auront à entreprendre mais sans doute ils obtiendront ainsi des gains monétaires à même ces opérations qui renflouent l'économie canadienne.

M. St. Pierre: Savez-vous si on a pris des mesures pour qu'il y ait une participation des habitants de ces deux pays?

M. Mitchell: En Tanzanie, je crois que la situation a été quelque peu explosive récemment à cause d'un renversement du gouvernement à cet endroit, mais je crois qu'avant cet événement, on parlait d'une participation à 50 p. 100 du gouvernement local. Je n'ai pas entendu parler de quelque participation que ce soit, en ce qui concerne les deux sociétés que je connais, qui existent à l'heure actuelle en Afrique du Sud. Je ne sache pas qu'il y ait quelque restriction que ce soit à cet endroit.

M. St. Pierre: Monsieur le président, il est difficile de poursuivre ce débat au cours de la présente réunion. Je voudrais simplement terminer mes questions en disant que les membres du comité ont peut-être déjà fait quelque recherche à ce sujet et qu'on devrait référer toute la question au comité de direction pour qu'il puisse l'étudier. Je crois que nous faisons une certaine recherche sur la situation dans d'autres pays, en ce qui a trait au contrôle étranger, particulièrement dans ces pays avec lesquels nous sommes en concurrence. Il se peut que nous ayons des informations complètes sur l'Australie, mais nosu devrions avoir beaucoup plus d'information sur les politiques adoptées dans d'autres pays à cet égard, de sorte que nous soyons en mesure de voir comment cette Loi sur les minéraux du Yukon aidera à ce que nos ressources demeurent entre les mains de Canadiens et comment notre attitude se compare avec celle de nos concurrents. Nous pourrions peut-être en discuter à nouveau, cet automne, lorsque le comité de direction se réunira.

Le président: Je demanderais immédiatement au greffier de prendre note de ce que vous venez de dire et de lui donner la première place à l'ordre du jour de la prochaine réunion de notre comité de direction.

Y a-t-il d'autres questions, messieurs? Monsieur Thomson.

M. Thomson: Monsieur le président, en ce qui a trait à nos ventes à l'étranger, ou à d'autres pays, y a-t-il certains pays, le Japon par exemple, qui exerce quelque pression pour acheter nos gisements miniers dans un état non raffiné? Ce pays indique-t-il quelque préférence?

[*Text*]

Mr. Steeves: I can maybe answer that.

The Chairman: Mr. Steeves.

Mr. Steeves: I have had extensive dealings with the Jananese companies. Basically your answer is, yes. The reason for this is that it has been a source of employment and they have built the smelters in Japan, so it is necessary for them to recover their investment in the smelters. Basically the smelters are not a profit-producing business. They are a service function. You possibly have read recently that all the Japanese smelters are losing money and we are all under a little more pressure to ease up on our prices. Recently, because of the pollution outcry in Japan, there has been less pressure for the concentrates to be sold in Japan than there was in the past although the pressure is still there. I think they are starting to buy more semi-refined metals than they have in the past. They are having pollution problems that have not been solved the same as everyone else, so the answer, I think, is yes and no. The pressure is still there, but it is not as great a pressure as it was.

Mr. Thomson: I recall discussing this matter with another member of Parliament. He suggested we should let those fellows refine the ores because they are great polluters and we do not want it here. However, we do have quite an unemploment problem here and we take into, shall we say, the social costs, the unemployment costs or lack of population in some areas that tend to be part of a package. We mentioned electricity, roads, other services earlier today, but I just wonder what part of the cost of a smelter might be included in this. I do not think the total cost of a smelter should just be the refining of the ores because there are a lot of other things involved, too. Similarly this should apply to other secondary industries in Canada as well for that matter. There are other aspects to this whole problem and I am sure you can tell from our questions here today that we are quite concerned about this aspect of the mining industry as well. We are looking for some reasonable solution to this problem. Obviously we cannot go around building smelters all over the place, but I do think it is something we need to consider. I would extend a criticism of the mining industry, if you will, that maybe they have not looked closely enough at this aspect of their problem as well as ours in total.

• 1535

Mr. Steeves: Mr. Thomson, you may have a point. I feel that the industry is very concerned about this problem. We are as nationalistic as anyone. We feel very strongly. I know our company does. There is so much involved in the secondary processing of mineral products. For instance, the markets. There is the marketing of by-products, the marketing of sulphur, the actual physi-

[*Interpretation*]

M. Steeves: Je pourrais peut-être répondre à cette question.

Le président: Monsieur Steeves.

M. Steeves: J'ai eu plusieurs entretiens avec les sociétés japonaises et je répondrais affirmativement à votre question. La raison pour cet état de chose est le fait que c'est là une source d'emplois et qu'on a construit des fonderies au Japon, de sorte qu'il est nécessaire pour eux de recouvrir leur investissement dans les fonderies. De fait, les fonderies ne sont pas une exploitation qui rapportent beaucoup de profits. Ils remplissent plutôt un service. Vous avez peut-être entendu dire récemment que toutes les fonderies japonaises perdent de l'argent et font pression sur nous pour que l'on réduise nos prix. Récemment, à cause de la compagne entreprise contre la pollution au Japon, il y a eu moins de pression pour que des concentrés soient vendus dans ce pays que par le passé, bien que ces pressions existent toujours. Je crois qu'ils sont en train d'acheter davantage de métaux semi-raffinés que par le passé. Ils ont des problèmes de pollution qui n'ont pas été résolus comme tout le monde. Donc, ma réponse est à la fois affirmative et négative. La pression existe toujours, mais elle n'est pas aussi grande qu'auparavant.

M. Thomson: Je me rappelle avoir discuté de cette question avec un autre membre du Parlement. Il proposait que nous laissions ces gens raffiner eux-mêmes les minéraux, car ce sont là de grands agents de pollution et que nous ne voulons pas qu'il y ait de pollution dans notre pays. Toutefois, nous avons ici un problème de chômage assez élevé et il nous faut tenir compte, disons des coûts sociaux, c'est-à-dire des coûts du chômage ou du fait que la population est assez clairsemée dans certaines parties de ces régions. Nous avons mentionné l'électricité, les routes et les autres services un peu plus tôt aujourd'hui, mais je me demande quelle partie du coût d'une fonderie peut être comprise pour ces services. Je ne crois pas que le coût total d'une fonderie devrait comprendre seulement le raffinement des gisements miniers parce qu'il y a beaucoup d'autres choses qui sont impliquées également. De la même façon, on pourrait appliquer cette formule à d'autres industries secondaires au Canada. Il y a d'autres aspects à tout l'ensemble de ce problème et je suis certain que vous pouvez constater par les questions que nous avons posées ici aujourd'hui, que nous nous préoccupons grandement de cet aspect de l'industrie minière. Nous cherchons une solution raisonnable à ce problème. Évidemment, nous ne pouvons continuer à construire des fonderies un peu partout dans le pays, mais c'est une question qui mérite d'être approfondie. Je pourrais formuler une critique à l'endroit de l'industrie minière, qui n'a peut-être pas étudié assez étroitement cet aspect du problème, aussi bien que les nôtres dans leur totalité.

M. Steeves: C'est assez intéressant, monsieur Thomson. Je crois que l'industrie est très inquiète à ce sujet. Nous sommes aussi nationalistes que n'importe qui. Nous avons des idées arrêtées à cet égard. C'est le cas de notre société, du moins. Il y a tellement de choses dont il faut tenir compte pour ce qui est du traitement secondaire des minéraux. Par exemple, les marchés. Il y a la commercia-

[*Texte*]

cal disposal of sulphuric acid. What do you do with it? All this is part of the study, and I am sure that there are many many companies in Canada, mining companies, even foreign companies, that have looked at this and done very extensive studies. Miller's company is one I know that has two or three of them going in an effort to justify smelters, and I think these same studies are continuing to go on.

I think that in the past we may have been remiss in not pushing this as much as we could have, but I do not think this is the situation now. We are concerned, but there is a definite problem with many things. Pollution is only one of them, but marketing is certainly another, and there are many more.

Mr. Thomson: This is the point I did want to stress. We mentioned Japan, but on a world-wide basis, do you think that you would still have a problem disposing of a refined product as compared to the concentrate?

Mr. Steeves: Yes, definitely. We could not sell as much to Japan as we will a concentrate, because as I say, they have the smelters there and they have to recover their investment in the smelters. So they will not be buying our concentrates. They will buy enough concentrates elsewhere to keep their smelters going.

Mr. Thomson: I see.

Mr. Mason: I would say, Mr. Thomson, that your question is well directed. Our company has had smelting experience and over the years there have been examinations of various types of smelters and additional smelters. As an example, we have found that the building or construction of a copper smelter is not economic by Canadian standards. In other words, you are in a loss position very often if you build smelters.

The economics just are not there, and it is almost evident in the facts. The facts are that British Columbia used to have a number of smelters. With a greater mining production everything else cannot accommodate or build new smelters to take care, economically, of what we produce here.

Another thing is that, as we said, in our company they doubt very much if they will ever build any kind of a smelter which will have effects on the ecology. We have had very good success at Trail in controlling it. I think that is a pretty good example of what can be done. The technology and the techniques in the copper business are rather different. It is very difficult to build a smelter that will not cause you real problems from atmospheric pollution and, in this day and age, nobody can go in that direction. As Keith Steeves mentioned, there are studies going on right now, very exhaustive studies, to see whether or not we can build what is termed a pollution-free copper smelter. A great deal of money is being spent on it.

There is the wish on the one hand to fabricate to the highest extent in Canada, and then there is the pollution factor and then there is the straight factor of economics, and smelters are closing down now all over the States, because of these two questions, economics and ecological effects.

Mr. Thomson: You are saying in effect that it is because of nationalistic pressures somewhere else, perhaps, in many cases, that they are non economic?

[*Interprétation*]

lisation des sous-produits, du soufre, l'enlèvement de l'acide sulphurique. Que faire? Toutes ces questions sont à l'étude et je suis persuadé qu'il y a plusieurs sociétés minières canadiennes et même étrangères qui y ont consacré des sommes considérables. La société Miller est une société parmi deux ou trois qui étudient ces questions afin de justifier l'établissement de fonderies; je pense que ces études sont en cours.

Dans le passé, il se peut que nous n'ayons pas été assez loin dans ce domaine, mais je ne crois pas que ce soit le cas aujourd'hui. Nous nous intéressons à la question, mais il y a plusieurs aspects au problème. La pollution n'est qu'un aspect, il y a la commercialisation et beaucoup d'autres questions.

M. Thomson: Voilà à quoi je voulais en venir. Nous avons mentionné le Japon, mais à l'échelle mondiale, croyez-vous que vous auriez de la difficulté à écouler un produit raffiné relativement au concentré?

M. Steeves: Oui, très certainement. Nous ne vendrions pas autant au Japon, puisque, je l'ai déjà dit, il y a dans ce pays des fonderies et on doit recouvrer les mises de fonds. Le Japon donc n'achèterait pas nos concentrés, il achèterait suffisamment de concentrés ailleurs pour faire fonctionner ses fonderies.

M. Thomson: Je vois.

M. Mason: Votre question est pertinente, monsieur Thomson. Notre société a étudié la question des fonderies et au cours des années, il y a eu plusieurs enquêtes sur les différents genres de fonderies et leur nombre. Par exemple, nous nous sommes aperçus que l'établissement d'une fonderie pour le cuivre n'est pas économique selon les normes canadiennes. En d'autres mots, vous êtes perdants dans la plupart des cas si vous construisez des fonderies.

L'économie ne le permet pas et les faits le démontrent. C'est un fait que la Colombie-Britannique a déjà eu un certain nombre de fonderies. La production minière accrue et tous ces autres facteurs font que nous ne pouvons pas construire de nouvelles fonderies qui pourraient traiter économiquement nos minéraux.

Il y a une autre question. Au sein de notre société, on doute beaucoup que l'on pourra construire un jour une fonderie qui n'aura pas d'effets sur l'équilibre écologique. Nous avons eu passablement de succès à Trail dans ce domaine. C'est un excellent exemple de ce qui peut être fait. Les techniques dans l'industrie du cuivre sont très différentes. Il est extrêmement difficile de construire une fonderie qui n'entraînera pas de problème pour ce qui est de la pollution atmosphérique et dans le contexte actuel, il faut en tenir compte. M. Keith Steeves l'a dit, des études sérieuses sont en cours afin de déterminer s'il est possible ou non de construire des fonderies pour le cuivre qui ne créeraient pas de pollution. Des fonds considérables y sont consacrés.

On désire évidemment le plus possible traiter les minéraux au Canada, mais il y a la question de la pollution et le point de vue économique; aux États-Unis, ces deux questions font que les fonderies ferment un peu partout.

M. Thomson: Vous dites donc que c'est à cause des pressions nationalistes ailleurs, peut-être dans plusieurs cas, que les fonderies ne sont pas économiques?

[*Text*]

Mr. Mason: No, not nationalistic pressures; economic pressures.

Mr. Thomson: You mean too many smelters?

Mr. Mason: I mean that in Canada—smelters are very expensive, and in the history, even before the present decade, of development in Canada in the mining industry, no smelters were built, because the economics were not there. They would extend existing works, but they could not build brand new, modern smelters and make them pay.

Mr. Thomson: Is this because of the competitive factor? I do not quite follow you.

Mr. Steeves: Partly.

Mr. Thomson: The competitive factor, and lack of volume?

Mr. Mason: In part yes. In British Columbia, for example, they have not yet attained the volume of copper production that would maintain a smelter.

Mr. Thomson: Yes. All right. But, also some nationalistic pressures, I take it, from Japan, or...

Mr. Mason: Let us put it this way. The marketplace is what dictates what other nations do and if, for example, the Japanese have a very big establishment, they will certainly try to get concentrates. There is no question. And if we could build a smelter and sell the metal all over the world without fear, we would do it. However, we cannot do it economically.

The Chairman: Or ecologically.

Mr. Mason: Or ecologically.

Mr. Thomson: In other words, let those other fellows have the pollution.

• 1540

Mr. Mason: Well I think that if one can develop something good in the line of a pollution-free smelter at an economic cost, we will do it.

Mr. Thomson: Yes. Well, thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Any further questions in this area? I just have one. I think it was you, Mr. Mason who indicated that you were faced with this galloping nationalism in your activities all around the world. Now, it seems to me that the requirement here, one of the requirements, and really it is the minimum requirement, listing on a Canadian stock exchange for a company is a moderate requirement. I wonder why people are excited about it because I think some of the stock exchanges here hardly have any requirements for Canadian ownership at all. It means making shares available to Canadians but it does not mean a requirement of Canadian ownership.

Mr. Mason: Well, we have discussed this in committee. In the United States our company has control companies there that are not on the stock exchanges at all and there is no impediment. In some of the states, they have had requirements regarding ownership under their so-called

[*Interpretation*]

M. Mason: Non, il ne s'agit pas de pressions nationalistes, mais de pressions économiques.

M. Thomson: Vous voulez dire qu'il y a trop de fonderies?

M. Mason: Je dis simplement qu'au Canada les fonderies nécessitent des fonds considérables et que si l'on regarde le développement de l'industrie minière au Canada, on constate qu'on n'a pas construit de fonderies parce qu'elles n'étaient pas économiques. On peut agrandir les installations existantes, mais on ne peut pas construire de nouvelles fonderies, d'installations modernes et réaliser des profits.

M. Thomson: Est-ce à cause de la concurrence? Je ne comprends pas très bien.

M. Steeves: En partie.

M. Thomson: De la concurrence et du volume?

M. Mason: En partie. En Colombie-Britannique, par exemple, le volume de la production du cuivre ne justifierait pas la construction d'une fonderie.

M. Thomson: D'accord. Mais il y a également des pressions nationalistes, du Japon, je pense, ou...

M. Mason: Disons simplement que c'est le marché qui dicte la conduite des autres pays; par exemple, si le Japon a des installations considérables, il essaie d'obtenir des concentrés. Cela ne fait aucun doute. Si nous pouvions construire des fonderies et vendre les métaux dans le monde, nous le ferions. Toutefois, ce ne serait pas économique.

Le président: Et cela nuirait à l'équilibre écologique.

M. Mason: En effet.

M. Thomson: En d'autres mots, nous laissons aux autres la pollution.

M. Mason: Je suis d'avis que, si nous pouvons fabriquer une fonderie sans émanations polluantes à un prix économique, nous le ferons.

M. Thomson: Oui. Merci, monsieur le président.

Le président: D'autres questions concernant le sujet? J'en ai une. Il me semble que c'est vous, M. Mason, qui avez laissé entendre que vous aviez à faire face à ce nationalisme galopant dans vos activités universelles. Mais il me semble à moi que d'exiger, entre autre, et c'est le moins que nous puissions exiger, qu'une société s'inscrive à une Bourse canadienne, est peu exiger. Je ne comprends pas que les gens en fassent état, car les bourses canadiennes n'exigent presque rien de ses membres. Cela signifie tout simplement permettre aux Canadiens d'acheter des parts, mais cela n'oblige pas à être propriétaire canadien.

M. Mason: Nous en avons discuté en comité. Aux États-Unis, notre société a des filiales indépendantes qui ne sont pas inscrites à la Bourse et rien ne nuit à leur activité. Dans certains États, la question de propriété est soumise à certaines restrictions en vertu de la législation

[*Texte*]

land laws and so on which would apply only if the other country imposed restrictions. Now, that could hit us and interfere with a revenue producing industry in another country which brings revenue into Canada. I agree with you the requirement that the company be listed on a stock exchange is not unreasonable. I cannot see anything the matter with that. It would inhibit completely, of course, a company which would just wish to operate a mine without an extensive public share ownership. It would prevent that probably. But I would say that I would have to agree with you that in itself there is no real objection to obliging a company to incorporate in this country. Regarding the access of Canadians to its shares, that is another thing that I have not fully examined. We feel that there is a constant move to inhibit and we are going to be met with moves to inhibit abroad and I do not think you should take moves which put one in an awkward position regarding a foreign investment. That is a very important part of our economy.

The Chairman: Mr. Francis.

Mr. Francis: Just a question on this, Mr. Chairman. Is not your company, Mr. Mason, listed on one American exchange? Are you not listed on any American exchange as traders?

Mr. Mason: We may be traded on the New York exchange.

Mr. Francis: I thought you were traded on the New York exchange and that could be a parallel requirement to what the...

Mr. Mason: But it is not a requirement. I am not sure,... CPR I think may be listed.

Mr. Francis: Oh, I am sure CPR is listed.

Mr. Mason: Yes, CPR is listed.

Mr. Francis: I thought possibly your company was. You are not on the American exchange, Mr. Mason?

Mr. Mason: I do not believe so, sir, I will check but unless there are changes...

Mr. Francis: It would not be an onerous requirement, however, in the event that you are faced with reciprocal problems you know, for your company to be listed on one of the United States' exchanges.

Mr. Mason: Well, if you are listed on the exchange then you must have shares available for public dealing to some extent down there.

Mr. Francis: I would be astonished if there are not some of your shares owned in the United States.

Mr. Mason: Oh, shares are, I am sure, yes, Americans do own our shares. I know that yes.

Mr. Nielsen: The question here though, is it not, is why should government be in a position to force any company to list its shares at all if they do not want to list them. Two very active companies in the Yukon now, Crest or Cyprus, are not listed on any exchange. Were it not for

[*Interprétation*]

foncière et ainsi de suite, ce qui ne s'applique que si quelque autre pays impose des restrictions. Nous pourrions en être frappé et il est possible que cela nuise à une industrie étrangère productrice de revenus dont le revenu est importé au Canada. Je conviens avec vous que d'exiger que la société s'inscrive à la Bourse n'est pas déraisonnable. Je n'y vois rien à redire. Cela embarrasserait complètement, il va s'en dire, une société qui désirerait simplement exploiter une mine sans répandre les actions dans le public. Cela pourrait probablement l'empêcher, mais je dois néanmoins reconnaître avec vous qu'on ne peut s'opposer sérieusement à ce qu'une société soit constituée en ce pays. Quant à mettre les actions à la disposition des Canadiens, c'est une autre paire de manches et je n'ai pas profondément étudié la question. Notre impression, c'est qu'on cherche sans cesse à interdire et que nous serons en butte à des interdictions à l'étranger, et j'estime que vous ne devez pas prendre des mesures susceptibles de créer une situation équivoque concernant les investissements étrangers. C'est une partie capitale de notre économie.

Le président: Monsieur Francis.

M. Francis: Une seule question à ce propos, monsieur le président. Monsieur Mason, et-ce que votre société n'est pas inscrite à la Bourse américaine? Ne faites-vous pas partie de la Bourse américaine en tant que négociant?

M. Mason: Nos échanges se font à la Bourse de New-York.

M. Francis: Je pensais que vos échanges se faisaient à la Bourse de New-York et qu'ils pourraient s'établir en parallèle...

M. Mason: Mais ce n'est pas obligatoire. Je n'en suis pas certain, mais le CPR, je pense, est inscrit.

M. Francis: Oh, je suis certain que le CPR est inscrit.

M. Mason: Oui, le CPR est inscrit.

M. Francis: J'avais cru que votre société l'était. Vous ne faites pas partie de la Bourse américaine, monsieur Mason?

M. Mason: Je ne le crois pas, monsieur. Je vais vérifier mais à moins de changements...

M. Francis: Ce ne serait quand même pas une grande obligation si vous aviez à faire face à de graves difficultés communes, vous savez, si votre société était inscrite avec une des bourses américaines.

M. Mason: Si vous êtes membre de la Bourse, vous devez mettre certaines actions à la disposition du public.

M. Francis: Je m'étonnerais beaucoup qu'il n'y ait pas certaines de vos actions aux États-Unis.

M. Mason: Oh, des parts, certainement. Oui, les Américains ont de nos parts. Je le sais, oui.

M. Nielsen: Mais est-ce que la question n'est pas ici de savoir pourquoi le gouvernement peut forcer une société à déclarer ses actions quand la société ne le veut pas. Deux sociétés très actives du Yukon présentement, la *Crest* ou la *Cyprus* ne sont pas inscrites à la bourse. Sans

[*Text*]

Cyprus there would be no Anvil. Phelps Dodge is another one that comes immediately to mind that is not listed on any exchange. Now, should government force companies to list on any exchange? I can see the edge of an argument if a company is listed on, let us say, a United States exchange being required to do so in Canada but what of the several instances where there is no listing at all?

Mr. Steeves: Excuse me, Mr. Nielsen, just to explain on that a little bit, I think there are probably very, very few companies that would go into operation in the Yukon, say this was the United States, that would be able to qualify for listing on a recognized American stock exchange because the requirements are so tight. Mr. Miller, you can correct me if I am wrong but I am sure that your subsidiary company in the States is not itself listed on the American stock exchanges. I think there is just no way.

• 1545

Mr. Francis: I was not suggesting a subsidiary; I was suggesting the parent.

Mr. Steeves: But I am saying that the small company that wanted to go into production in the Yukon possibly could not qualify for a listing on an exchange. And it certainly could not if we were governed by the regulations they have on the American stock exchange, because it is very difficult to get a recognized listing in the States.

Mr. Nielsen: And how about the small company that finances internally in a private way? If it is entirely owned by other than Canadians, what we are saying is that we do not want your investment capital because it gives Canadians no chance to...

Mr. Francis: Mr. Chairman, we all can take limiting cases and we know the problem, but let us take the other kind of a case, that of a company not owned by private individuals but by a foreign government, or a substantial portion of it owned by a foreign government.

I would like to ask the witness if he does not feel it reasonable policy for the Government of Canada to have some powers at its disposal to deal with corporations that enter into resource development of Canada and are not based on the philosophy of private enterprise in a traditional sense but owned and, in many cases, managed and directed as direct instruments of foreign governments?

Mr. Mason: Yes, I agree. I think the whole question should be examined in pretty well an unemotional way, recognizing both industry emanating from Canada abroad and industry within Canada, because actually speaking if Canadians can develop their expertise and know-how in mining to the point where they have skills which are exportable all over the world then that would bring into

[*Interpretation*]

la *Cyprus*, il n'y aurait pas de *Anvil. Phelps Dodge* est une autre société dont le nom me vient immédiatement à l'esprit et qui ne fait pas partie de la Bourse. Le gouvernement devrait-il obliger les sociétés à s'inscrire à la Bourse? Je vois où le bât peut blesser lorsqu'une société est inscrite, disons, dans une Bourse américaine et doit le faire au Canada, mais que dire des nombreux cas où les sociétés ne sont pas du tout inscrites?

M. Steeves: Excusez-moi, monsieur Nielsen, si je m'étends un peu sur la question. Je pense qu'il doit y avoir très, très peu de sociétés qui lanceraient des entreprises au Yukon, supposant qu'il s'agisse des États-Unis, et qui seraient qualifiées pour s'inscrire dans une Bourse américaine reconnue, car les exigences sont très sévères.

Monsieur Miller, je vous prie de me corriger si je suis dans l'erreur, mais je suis certain que votre filiale aux États-Unis n'est pas elle-même inscrite à la Bourse américaine. Je crois que c'est impossible.

M. Francis: Je ne parlais pas de notre filiale mais bien plutôt de la compagnie-mère.

M. Steeves: Mais ce que je veux dire c'est que la petite compagnie qui veut s'installer au Yukon ne pourrait pas possiblement se qualifier pour être inscrite à la Bourse. Certainement elle ne le pourrait pas si nous relevions du Règlement de la Bourse des États-Unis car il est très difficile d'obtenir une inscription reconnue à la Bourse aux États-Unis.

M. Nielsen: Et que dire de la petite compagnie qui finance ses dépenses internes d'une façon privée? Si cette compagnie est complètement entre les mains d'autres personnes que des Canadiens, ce que nous voulons dire est que nous ne voulons pas du capital investi car il ne donne aux Canadiens aucune occasion de...

M. Francis: Monsieur le président, nous pouvons exposer toutes sortes de cas limites et nous connaissons bien le problème, mais étudions maintenant un autre genre de cas, soit celui d'une compagnie qui n'est pas entre les mains d'individus privés, mais plutôt entre les mains d'un gouvernement étranger, ou du moins une partie substantielle d'une compagnie qui est possédée par un gouvernement étranger.

Je voudrais demander au témoin s'il ne lui semble pas que ce soit une politique raisonnable pour le gouvernement du Canada d'avoir certains pouvoirs à sa disposition pour traiter avec des corporations qui s'ingérent dans le développement des ressources du Canada et dont les lignes de conduite essentielles ne sont pas celles d'une entreprise privée dans le sens traditionnel du mot, mais qui plutôt sont dans bien des cas gérées ou dirigées comme des instruments directs d'un gouvernement étranger?

M. Mason: Oui, je suis d'accord avec vous. Je crois que la question devrait être étudiée en profondeur, sans émotion, tant au point de vue de l'industrie qui vient de l'étranger pour s'installer ici et de l'industrie qui existe déjà au Canada, car de fait, si les Canadiens peuvent développer leur expertise et leurs connaissances dans le domaine minier au point où leurs compétences peuvent

[*Texte*]

Canada a great deal not only in revenue but also in internal national production as well.

The Chairman: Further on this point, you indicated earlier you were afraid of retaliatory measures, perhaps in the United States even, if we enact this legislation. Is your group or company preparing any study, or has anything been prepared now, to indicate the possible repercussions, and are you able to judge the possible financial repercussions to your own or other major Canadian companies?

Mr. Mason: Mr. Chairman, I referred to two or three of the Western States' legislation where the laws contain provisions to the effect that if a certain move toward restriction of a U.S. ownership, for example in Canada, were made they would have the right. Or under the proposed act a corresponding rule or regulation would apply there, for example. If, for example, a Canadian mining company were 100 per cent owner or controller of a United States mining operation and that sort of law came in then we would have to divest ourselves of our interest and the only way that we could do that would be to diminish our investment in foreign countries, which in the long run could be harmful to us.

The Chairman: Would it be possible for your association to provide the Committee with an indication of just what it means to Canada? What sort of benefits accrue to Canada from the international activities of companies like yours? Has anyone done a study on this that would be of use to the Committee? I think it would be very interesting for the Committee to have this some time between now and next autumn.

• 1550

Mr. Mason: Could Mr. Mitchell and I, Mr. Chairman, take this under advisement and see what resources we have to undertake the study...

The Chairman: Perhaps we might be able to call upon somebody in Ottawa to undertake some sort of a study or to get us get pointed in the right direction.

Mr. Mason: ...and if we could develop something of this nature.

Mr. Orange: Mr. Chairman, I think we are asking our witnesses to take on a major research project that is really the responsibility of this Committee if we want it done. I would also suggest that perhaps Herb Gray has already done something in this respect.

Mr. Francis: Would it be deductible?

Mr. Orange: It depends upon whether you are in the Yukon or in British Columbia.

Mr. Steeves: Excuse me, Mr. Chairman, I have to leave. I am very very sorry.

[*Interprétation*]

être envoyées aux quatre coins du monde, alors cela apporterait au Canada de grands bienfaits, non seulement du point de vue financier, mais aussi au point de vue de la production nationale interne.

Le président: A ce sujet, vous avez indiqué plus tôt que vous étiez inquiet au sujet des mesures de représailles qui seraient prises peut-être même aux États-Unis si nous adoptons cette loi. Votre groupe ou votre compagnie sont-ils en train de préparer quelque étude ou y a-t-il des rapports qui ont été faits jusqu'à maintenant qui puissent indiquer des répercussions possibles; êtes-vous en mesure de juger des répercussions financières à votre propre compagnie ou à d'autres compagnies canadiennes importantes?

M. Mason: Monsieur le président, j'ai parlé de deux ou trois États de l'Ouest où les lois renferment des dispositions à l'effet que si certaines mesures sont prises en vue de favoriser la restriction des droits de propriété des États-Unis, par exemple, au Canada, ceux-ci auraient le droit de le faire. En vertu de la loi qui a été proposée, un règlement correspondant s'appliquerait ici, si, par exemple, une compagnie minière canadienne possédait à 100 p. 100 ou contrôlait une exploitation minière aux États-Unis et que ce genre de loi était adopté, nous devrions nous départir de nos intérêts. La seule façon dont nous pourrions le faire, serait de diminuer notre investissement à l'étranger, ce qui à la longue pourrait être très dangereux pour nous.

Le président: Serait-il possible pour votre association de fournir au comité quelque indication de ce que cela représenterait pour le Canada? Quel genre de bénéfices y aurait-il pour le Canada à partir des activités internationales de compagnies comme la vôtre? Est-ce que quelqu'un a fait une étude à ce sujet qui pourrait être utile aux membres du comité? A mon avis, il serait très intéressant pour nous de l'obtenir d'ici l'automne prochain.

M. Mason: Monsieur le président, est-ce que M. Mitchell et moi-même pourrions prendre avis de cette question pour voir de quelles ressources nous disposons pour entreprendre cette étude...

Le président: Nous pourrions peut-être avoir recours aux services de quelqu'un à Ottawa pour entreprendre un certain genre d'étude ou du moins pour nous indiquer la bonne voie à suivre.

M. Mason: ...et nous pourrions peut-être alors élaborer quelque chose de cette nature.

M. Orange: Monsieur le président, je crois que nous demandons à nos témoins d'entreprendre un projet de recherche très important, qui est plutôt la responsabilité des membres du Comité si celui-ci veut que les choses se fassent. Je dirais aussi que peut-être que M. Herb Gray a déjà fait quelque chose dans ce domaine.

M. Francis: Serait-ce déductible?

M. Orange: Tout dépend si vous habitez au Yukon ou en Colombie-Britannique.

M. Steeves: Excusez-moi, monsieur le président, à mon grand regret, il faut que je quitte les lieux.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Steeves.

Mr. Mason: Possibly Mr. Mitchell and I will see if there is any available material which could be utilized for your purposes and we then could file it, if it is useful. Would that be a satisfactory arrangement?

Mr. Nielsen: You do not have to do Alaska because I have that study.

Mr. Gundlock: You might want to make some checks, Mr. Nielsen.

An hon. Member: You could not disbelieve the Commissioner of the Department of Energy, Mines and Resources.

Mr. St. Pierre: Might I ask additional questions?

An hon. Member: I did not know you had such trust in bureaucrats, sir.

Another hon. Member: Only foreign ones.

Mr. Orange: That is easy to deal with.

Mr. Mitchell: Mr. Chairman, if I may interject on this subject of the stock market listings...

The Chairman: Would you come closer?

Mr. Mitchell: If I may interject, in the material we have submitted here in this 1969 economics study, we have said we are going to have the update ready very shortly. If you would refer to Table 5, you will see the residence of the investors who provided the equity capital for the Yukon over the last 10 years and you will observe that in actual fact the amount of equity capital obtained from outside of Canada was something in the order of $5 million out of a total of $61 million at that date. Actually the raising of this equity capital outside of Canada has not been a very significant thing.

Mr. Francis: Then the requirements would not create any great problem.

Mr. Mitchell: I do not really see that it would except for the fact...

The Chairman: Mr Mitchell, would you care to keep on sitting here in case there is...

Mr. Mitchell: ...that there are a considerable number of companies who for internal reasons or otherwise just do not list their stock.

Mr. Nielsen: Yes, for instance, the 1969 figures do not reflect the Anvil operations.

Mr. Mitchell: No, because they did not raise this money by equity in any event.

Mr. Nielsen: That is right.

Mr. Francis: However, the option is allowed for those who do not raise it this way. There is the ownership clause.

[*Interpretation*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Steeves.

M. Mason: Peut-être que M. Mitchell et moi-même pourrions voir s'il y a de la documentation disponible qui pourrait être utilisée aux fins proposées; puis alors nous pourrions déposer ces documents au procès-verbal si c'est utile. Êtes-vous d'accord pour un tel arrangement?

M. Nielsen: Il ne vous sera pas nécessaire de faire une étude sur l'Alaska parce que j'ai déjà cette étude en mains.

M. Gundlock: Il se peut que vous aimiez à faire quelques vérifications, monsieur Nielsen.

Une voix: Vous ne pourriez tout de même pas mettre en doute les propos du Commissionnaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. St. Pierre: Puis-je poser une question supplémentaire?

Une voix: Je ne savais pas que vous aviez autant de confiance en des bureaucrates, monsieur.

Une voix: Seulement ceux qui viennent de l'étranger.

M. Orange: C'est là chose facile à faire.

M. Mitchell: Monsieur le président, puis-je donner mon opinion sur le sujet des inscriptions à la Bourse...

Le président: Pourriez-vous vous approcher?

M. Mitchell: Permettez-moi de m'interposer pour dire que lors de la présentation de la documentation que renferme l'étude économique de 1969, nous avons dit que nous allons mettre à jour cette étude bientôt. Veuillez vous référer au tableau 5 où on a inscrit la résidence des investisseurs qui ont fourni le capital d'équité pour le Yukon, au cours des quelques dernières années, et vous constaterez aussi que de fait le montant de capital obtenu de l'étranger était de l'ordre de 5 millions de dollars sur un total de 61 millions obtenus jusqu'à maintenant. De fait la perception de ce capital à l'extérieur du Canada ne représente pas un chiffre très important.

M. Francis: Alors les exigences ne créeraient pas de grands problèmes.

M. Mitchell: Je ne crois pas réellement que celles-ci en causeraient, sauf pour le fait...

Le président: Monsieur Mitchell, auriez-vous l'obligeance de rester parmi nous au cas où il y aurait...

M. Mitchell: ...qu'il y a un nombre considérable de sociétés qui pour des raisons internes ou autres n'aiment pas à être inscrites à la Bourse.

M. Nielsen: Oui par exemple les chiffres de 1969 ne tiennent pas compte des opérations d'*Anvil*.

M. Mitchell: Non parce qu'il n'ont pas obtenu leur argent par un capital d'équité, à tout événement.

M. Nielsen: C'est exact.

M. Francis: Toutefois une option est permise pour ceux qui ne perçoivent pas leur capital de cette façon. Il y a l'article qui se rapporte à la propriété.

[*Texte*]

Mr. Mitchell: That is correct.

The Chairman: Gentlemen, we will proceed to Section C, Matters of Technical or Draftsmanship Nature. Mr. Mason, are you going to...

Mr. Mason: Yes, Mr. Chairman, I think the other points I have made are self-evident and probably have been dealt with earlier as well. I shall be as brief with these matters of technical or draftsmanship nature as possible. Referring to Clause 10 (1), this is merely a matter of wording so that a locator of surrounding claims gets the benefit of this clause. It is just a little bit ambiguous.

I believe our suggestion on Clause 17 (2) is one which has received support pretty well throughout the mining industry and was mentioned this morning.

On Clause 20 (2) we have merely a suggested alternative of marking which will avoid messing up the country.

On Clause 31 (3), it is our suggestion that during the prospecting and exploration period temporary structure should be permitted without the necessity of the claim holder obtaining a land lease. After all, we are paying for the right to occupy the mineral claim by being obliged to deal with assessment without being obliged to locate it and being obliged, if we wish to get a mine out of it, to do a lot of development work.

Clause 31 (4), here again we feel that there are too many discretions in the proposed act and I would like to interject at this point and say that in the experience of our companies, particularly in the Northwest Territories, we have found that the staffs at the mines department have been extremely efficient. We have had very very good co-operation and I have no complaint. What I would suggest, through, is—and this is no criticism of them at all—that you have a tendency in these new statutes to take care of problems which you cannot quite deal with at the time by giving a discretion and pretty soon it becomes what you might say a matter of constant red tape, constant approvals.

• 1555

The season is so short in the North that something I think could be done, and I would recommend to the department that they bend their energies to see if they cannot eliminate a number of the discretions and endeavour to simplify, because it will cut down, for one thing, on the staff required to administer the act and secondly, it will not inhibit quick, active work in the North.

As we see it, what gets into one statute such as this one will soon be found in another one, and we feel that there should be a real examination to make the act work efficiently and with as little expense as possible.

Section 34(2) would carry into effect what you might say is a legal proposition, that pretty well throughout the legal systems of North America and England, registration

[*Interprétation*]

M. Mitchell: C'est exact.

Le président: Messieurs, nous aborderons maintenant la section C qui se rapporte aux questions de nature technique et de dessin de plans. Monsieur Mason, est-ce que vous allez...

M. Mason: Oui, monsieur le président, je crois que les autres points que j'ai soulevés sont évidents par eux-mêmes et que probablement on en a parlé plus tôt de toute façon. Je serai bref en ce qui concerne ces questions techniques ou de dessin de plans en autant qu'il est possible. En ce qui concerne l'article 10 (1), c'est là tout simplement une question de libellé, de sorte que la personne qui découvre des gisements obtienne les bénéfices de cet article. C'est tout simplement un peu ambigu.

Je crois que notre suggestion au sujet de l'article 17 (2) en est une qui a reçu beaucoup d'appui dans tout l'ensemble de l'industrie minière et cela a été mentionné ce matin.

Au sujet de l'article 20 (2) nous avons tout simplement suggéré une alternative pour délimiter certaines régions, ce qui évitera qu'on mette le pays sans dessus dessous.

Au sujet de l'article 31 (3), nous proposons qu'au cours de la période de prospection et d'exploration les structures temporaires puissent être érigées, sans que le concessionnaire soit obligé d'obtenir un bail pour le terrain. De toute façon nous payons pour avoir le droit d'occuper une concession minière, en étant obligé de déclarer l'évaluation, sans être obligé de localiser l'endroit et si nous désirons exploiter une mine à même cet endroit, nous devons faire beaucoup de travaux préliminaires.

Au sujet de l'article 31 (4), ici, une fois de plus, nous estimons qu'il y a trop de réserves dans le présent bill et en ce moment je voudrais attirer votre attention sur le fait que, selon l'expérience de notre société minière, particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons constaté que le personnel au ministère des Mines a été des plus efficace. Nous avons obtenu une excellente collaboration et je n'ai aucune plainte à formuler. Permettez-moi d'ajouter pourtant, et cela n'est pas une critique à l'intention de ces personnes, que vous avez tendance par ces nouveaux statuts à obvier aux problèmes auxquels vous ne pouviez faire face à cette époque, en donnant des pouvoirs discrétionnaires et assez souvent cela devient, pourrait-on dire, une question de tracasseries administratives et d'approbations constantes à renouveler.

La saison dans le Nord est tellement courte, je pense qu'on devrait faire quelque chose; j'ai demandé au Ministère d'essayer de voir si l'on ne pourrait pas éliminer un certain nombre de ces pouvoirs discrétionnaires pour simplifier les choses. On n'aurait pas besoin d'un si grand nombre de personnes pour appliquer la loi et le travail qui se fait à un rythme tellement rapide dans le Nord ne serait pas ralenti.

Il nous semble que l'on retrouve ailleurs les dispositions de la présente loi et nous croyons que l'on devrait faciliter l'application de la loi et limiter les dépenses le plus possible.

Le paragraphe (2) de l'article 34 porte sur un principe de droit que l'on retrouve un peu partout en Amérique du Nord et en Angleterre; il s'agit des modalités d'enre-

[*Text*]

requirements are found. But it would not interfere with the transaction as between two individuals, both of whom know all the circumstances of the transaction. People without notice are protected by this sort of thing.

In Sections 38 and 39, with all respect we see no reason why the Minister should be able after a year to oblige a survey. It seems an unnecessary expense in the exploration-development stage, and normally speaking, not until the mine looks really good or is considered for production do the surveyors go in because it is an expense not justified at that point.

Section 58. Here again, with all respect, we do not consider that the department should be obliged to go into the representation work in detail beyond assuring that it has been done and that the costing is sworn on affidavit and is correct. There is a schedule in the Canada Mining Regulations that could be appropriate in the circumstances we suggest.

Sections 59 (1) and 62. This is just a technical matter and the recommendation is that we define the year a little more precisely.

Section 59 (3). Here again we think that in the North—and this would apply in principle, we think, in the Northwest Territories and the Yukon both—the cost of roads and airstrips is so high that it should be applicable for a period of years beyond the first year.

Section 61. Here again, we have a discretion regarding excess work. In my recollection, it is accepted in British Columbia and has been for years; there are no problems. It seems to us that where the work has honestly and properly been done, that should end it. It should be applicable.

Section 64 (5). This is a recommendation which we feel has come into effect in British Columbia and been a useful one. In other words, the claim holdings are of two characters: one, a record by location; the other, a lease. Our suggestion is that when it comes to the application of work, there should not be this artificial division between two kinds of mineral claim.

Mr. St. Pierre: What would be the reason for this division?

Mr. Mason: It is historical. Apparently, in the early days in British Columbia, when there were relatively few claims and old-fashioned methods were in effect—in other words, you would have a small mine on one claim sometimes—they brought it in. It is just history as far as I am concerned. They brought in provisions under which you could group claims of a common character but not of a different character. We have gone into the matter and we could find no logic behind it, in effect, except that they were different kinds of holdings. British Columbia have recognized that in their statute.

• 1600

Section 96 bothers us because here we have an authority which involves no appeal and a complete discretion involving a possible mine shut-down.

It seems to us that in a matter of ecological of pollution control it would be better to have known standards so that people can meet them and know what they have to

[*Interpretation*]

gistrement. Il ne s'applique pas toutefois dans le cas d'une transaction entre deux personnes qui connaissent très bien tous les détails. Les particuliers qui ne connaissent pas tous les faits sont ainsi protégés.

Aux articles 38 et 39, nous ne voyons pas pourquoi le ministre devrait pouvoir ordonner après une année un arpentage. Les dépenses semblent injustifiées au stage de l'exploration et du développement et en règle générale les arpenteurs n'interviennent pas avant que la mine soit reconnue comme intéressante ou qu'elle soit sur le point d'entrer en production; la dépense n'est pas justifiée avant cette étape.

Article 58. Nous ne croyons pas que le Ministère devrait aller dans le détail des travaux obligatoires; il suffirait de s'assurer que ces travaux ont été faits et que les chiffres font l'objet d'un affidavit et sont exacts. Nous croyons qu'il y a un tableau dans les règlements sur les mines au Canada qui pourraient convenir à cet effet.

Paragraphe (1) de l'article 59 et article 62. Il s'agit d'un détail; nous voulons simplement que l'année soit un peu mieux définie.

Paragraphe (3) de l'article 59. Dans le Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, nous croyons que les frais de construction de routes et de pistes d'atterrissage sont tellement élevés qu'ils devraient pouvoir s'appliquer pendant un certain nombre d'années et non pas seulement la première année.

Article 61. Une fois de plus, la discrétion ministérielle intervient pour ce qui est du travail en excédent. Autant que je me souvienne, ces travaux sont acceptés en Colombie-Britannique depuis plusieurs années; il n'y a pas de problème. Il nous semble que lorsque les travaux ont été faits en toute honnêteté et consciencieusement l'on devrait s'en tenir à cela. Ils devraient compter.

Paragraphe (5) de l'article 64. La mesure proposée est en vigueur en Colombie-Britannique et elle est fort utile. En d'autres mots, il y a deux genres de claims: il y a l'enregistrement selon l'emplacement et le bail. Pour ce qui est de faire compter les travaux obligatoires, nous croyons qu'il ne devrait pas y avoir de différence entre ces deux genres de claims.

M. St. Pierre: Pourquoi fait-on la différence?

M. Mason: La distinction est historique. Elle a d'abord été faite à l'époque où il n'y avait en Colombie-Britannique que très peu de claims et que les méthodes étaient anciennes; il pouvait y avoir une petite mine sur un claim. Pour nous, la question se résume à cela. On a introduit des dispositions qui permettaient de grouper les claims du même genre, mais non pas d'un genre différent. Nous avons étudié la question et n'avons pu trouver de raison logique à cela; il s'agit simplement d'une distinction entre les claims. La Colombie-Britannique l'a reconnu dans ses lois.

L'article 96 nous inquiète beaucoup puisqu'il n'y a pas possibilité d'interjeter appel et que l'on peut aller jusqu'à ordonner la fermeture d'une mine. Il nous semble qu'en matière d'équilibre écologique ou de contrôle de la pollution il serait préférable d'avoir des normes connues de façon que les gens puissent les respecter et savoir à quoi

[*Texte*]

deal with. Here we are faced with a situation in which the Minister can shut us down. The only practical counter effect is that no one shuts a mining operation down, we admit, lightly, but on the other hand it seems to me that the mine owner should know what he has to face up to.

In Clauses 98 and 100, again I feel that the engineer of mines has discretionary authority. We know that there has to be some control here but the industry would prefer to know what it is. Here again, as I say, I am stating at once that we have no complaints with the Department in the way they have administered it but miners throughout the province do not like these discretions. They do not mind meeting what they have to meet and they object to some of it.

In conclusion I wish thank you very much for this opportunity of making these presentations and we shall endeavour to comply with your wishes and file supplementary material which might be, we hope, of some assistance.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Mason and Mr. Mitchell. It is a very useful submission and I can assure you, as I assured the people who were our witnesses this morning, that the Committee will give your submission very sympathetic consideration.

Mr. St. Pierre: Mr. Chairman, I do not want to end on a carping note. I checked this with Mr. Steeves in case my arithmetic was wrong; he unfortunately had to leave a few minutes ago. The supplementary material from Price Waterhouse & Co., just to get it on the record—we had evidence this morning that exploration and development in the Yukon was down by 50 per cent—in this supplementary document, exploration and development for the full year is down 58 per cent from 1969. However, on checking the figures which are added to this, the figures are $16,236,000 in 1969 and $9,411,000 in 1970 so that they are down in fact 42 per cent. It is an error on the part of Price Waterhouse.

Mr. Nielsen: Is that exploration and development?

Mr. St. Pierre: Yes, the figures are there in front of you and they are about the same as those for 1968 as a matter of fact.

The Chairman: Gentlemen, unless you prefer to break for a few minutes, our next witnesses are Dr. A. R. Thompson, Professor, Faculty of Law at the University of British Columbia and Mr. David Pope, Research Assistant, Faculty of Law, University of British Columbia.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, I suggest we break for a moment. I think we would all be brighter and more able if we had a ten-minute break.

The Chairman: All right, we will take a five-minute break.

• 1616

The Chairman: Gentlemen, we are now going to hear from Dr. A. R. Thompson. Dr. Thompson, as some of you will remember, was before the Committee in December, 1968. We are glad to welcome you back, Dr. Thompson.

[*Interprétation*]

s'en tenir. Dans le cas présent, nous sommes dans une situation où le ministre peut nous ordonner de fermer nos portes. La seule garantie que nous avons est le fait que personne ne ferme une mine sans raison, mais il me semble que le propriétaire d'une mine devrait savoir à quoi s'en tenir.

Les articles 98 et 100 donnent à l'ingénieur des mines des pouvoirs discrétionnaires. Nous savons qu'un contrôle est nécessaire, mais l'industrie préférerait savoir à quoi elle fait face. Je dois dire que nous n'avons pas eu à nous plaindre du ministère pour ce qui est de l'application de ces mesures; il reste que l'industrie des mines dans la province n'aime pas ces pouvoirs discrétionnaires. Elle accepte de faire face à ses obligations même si elle n'est pas d'accord avec un certain nombre d'entre elles.

Je tiens en terminant à vous remercier de cette occasion que vous nous avez donnée de faire part de notre point de vue. Nous présenterons tous les documents supplémentaires qui pourraient aider.

Le président: Merci, messieurs Mason et Mitchell. Votre mémoire nous sera très utile et je puis vous assurer, comme j'ai assuré nos témoins de ce matin, que le Comité examinera attentivement vos arguments.

M. St. Pierre: Monsieur le président, je dois terminer sur une note discordante. J'ai vérifié en compagnie de M. Steeves pour être bien certain. Malheureusement il a dû nous quitter il y a quelques minutes. C'est au sujet des documents préparés par Price Waterhouse and Co. On nous a dit ce matin que l'exploration et le développement dans le Yukon accusaient une baisse de 50 p. 100. Dans le document en question, on indique que l'exploration et le développement pour toute l'année accusent une baisse de 58 p. 100 comparativement à 1969. Cependant, j'ai vérifié les chiffres, qui sont de $16,236,000 pour 1969 et de $9,411,000 pour 1970, ce qui constitue une diminution de 42 p. 100. L'erreur a été commise par Price Waterhouse.

M. Nielsen: Il s'agit bien de l'exploration et du développement?

M. St. Pierre: Oui, vous avez les chiffres; je pense qu'ils étaient à peu près de cet ordre en 1968.

Le président: Messieurs, si nous ne prenons pas de pause, nos prochains témoins sont M. A. R. Thompson, professeur à la faculté de droit à l'Université de la Colombie-Britannique, et M. David Pope, adjoint à la recherche à la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique.

M. Thompson: Monsieur le président, je propose que nous fassions une pause de dix minutes.

Le président: D'accord. Nous faisons une pause de cinq minutes.

Le président: Messieurs, nous entendrons maintenant M. A. R. Thompson. M. Thompson, vous vous en souvenez, a comparu devant le Comité en décembre 1968. Il nous fait plaisir de l'accueillir de nouveau.

[*Text*]

Dr. Thompson has prepared the brief in collaboration with Mr. David Pope and he has agreed that we will simply take note of pages four to ten of this brief which deals with drafting difficulties in the bill and they will be looked at by the officials. He will deal, starting at section three, page 10, in detail with "Protection of the Environment" and what follows.

Dr. A. R. Thompson (Professor, Faculty of Law, University of British Columbia): Thank you, Mr. Chairman. Starting with the heading, Protection of the Environment, our examination of the bill has revealed that Clause 96 deals with discharge of harmful substances. When we looked for other provisions of the bill respecting the environment we could find numerous references to the new regulations being made under the Territorial Lands Act. These are the land-use regulations. I have had some familiarity with these regulations as they have evolved through the Department of Indian Affairs and Northern Development, having been a member of the advisory committee which sat in the beginning with representatives from the mining association and so on when they were doing their drafting.

I received the final draft of these regulations which was gazetted in July and examined them to find how they would deal with the environmental impact of the mining industry. We conclude that these regulations will be totally ineffective as a means for dealing with this environmental impact and we strongly submit that the Yukon minerals bill should include environmental clauses in additon to Clause 96. At the middle of page 11 of the brief we see these defects in the land-use regulations in terms of application to the mining industry. First, they will not, as they are presently drafted, apply to prospecting or mining on a recorded claim or mineral lease. Second, they will not apply to the initial prospecting steps before a claim is staked and recorded. Any application they will have will be of a strictly marginal nature.

• 1620

Now the reasons I think are these. The first is that Section 3(b) of the regulations, which is entitled "Application of the Regulations", excludes their application to cases where, and the words used are, "surface rights" have been granted by the Minister. Now if you turn to the Yukon Minerals Bill you will find that it gives the claim holder under Clauses 8 and 31 the right to enter on the surface and the right to conduct prospecting and locating activities. Now in legal terms these are clearly surface rights, no question about them, they are disposed of by the Minister when he accepts the recording of the mineral claim. I think this is a proper interpretation of this section. In consequence then Section 3(a) will, as I say, exclude the application of the regulations to the activities by a miner on the claim once the claim is recorded. The same argument applies with respect to the mineral lease.

Now I should mention that this Section 3(a) has been added in the most recent draft of the proposed land use regulations. Maybe they have not really thought out the consequences of it. Maybe what they intended to say was

[*Interpretation*]

M. Thompson a préparé un mémoire en collaboration avec M. David Pope. Il est d'accord pour que nous prenions simplement note des pages 4 à 10 du mémoire, qui porte sur les difficultés de rédaction du bill, pour que nous en faisions part aux fonctionnaires du ministère. Il commencera dont à la partie trois, page 10, qui traite en détail de la protection de l'environnement.

M. A. R. Thompson (Professeur à la Faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique): Merci, monsieur le président. Au chapitre de la protection de l'environnement, l'étude du bill révèle que l'article 96 porte sur le déversement des substances nocives. En cherchant dans le bill d'autres dispositions visant l'environnement, on constate qu'on mentionne à plusieurs reprises les nouveaux règlements établis en vertu de la Loi sur les terres territoriales. Ce sont les règlements qui portent sur l'utilisation des sols. Je connais assez bien ces règlements. Au moment où ils ont été introduits par le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien, j'ai fait partie du comité consultatif qui a rencontré les représentants des associations minières au sujet de la rédaction.

J'ai reçu le texte définitif de ces règlements qui ont été publiés officiellement au mois de juillet et les ai étudiés afin de voir quelle était leur portée en ce qui a trait à l'effet de l'industrie minière sur l'environnement. Nous concluons que ces règlements seront totalement inefficaces en ce qui a trait à l'environnement et recommandons fermement que la Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon contienne d'autres articles concernant l'environnement et plus de l'article 96. Au milieu de la page 11 du mémoire, nous voyons les failles suivantes dans les règlements sur l'utilisation des sols en ce qui a trait à leur application à l'industrie minière. D'abord, tels qu'ils sont rédigés actuellement, ils ne s'appliqueront pas à la prospection ou à l'exploitation minière sur un claim enregistré ou un bail minier.

Deuxièmement, ils ne s'appliqueront pas aux mesures initiales de prospection avant qu'un claim soit jalonné et enregistré. Toute application qu'ils auront sera strictement de nature marginale.

Les raisons pour cela, à mon avis, sont les suivantes: D'abord, l'article 3 (b) des règlements qui s'intitule l'«Administration des Règlements», exclut leur application à des cas où, les termes utilisés sont «droits de surface», des droits étaient accordés par le Ministre. Maintenant, si vous regardez la Loi sur les minéraux du Yukon, vous constaterez qu'elle accorde aux détenteurs de claims en vertu des articles 8 et 31 le droit sur la surface et le droit de faire de la prospection et des activités de localisation. Maintenant au point de vue juridique, ce sont clairement des droits de surface, sans aucun doute, et ils sont cédés par le Ministre lorsqu'il accepte l'enregistrement du claim minier. Je crois que c'est la bonne interprétation de cet article.

Par conséquent, l'article 3 (a) va, comme je l'ai dit, exclure l'application des règlements sur les activités d'un mineur sur le claim une fois que le claim est enregistré. Le même argument s'applique en ce qui a trait au bail minier. Maintenant, je devrais mentionner que cet article 3 (a) a été ajouté lors de la plus récente rédaction des règlements que l'on propose d'adopter. En fait, ils n'ont

[*Texte*]

that these regulations should not apply in the case where the Minister had granted exclusive right to possession of the surface, because I know that there were discussions in the Committee of the fact that once a mine was established so that the department granted a lease, an outright lease of lands for the building of the mill, then the regulations should not apply because environmental consideration could be included in these provisions. But that is not what the regulations say and the way they are presently worded they will exclude application, as I say, of the whole system to the operations of the recorded mineral holder and the mineral lessee.

Second, before those stages are reached when you are talking about the operations of the prospector, if you put together the various exclusions in the definition of the term ((land use operation" in Section 2 of the proposed land use regulations, I find that they virtually exclude the initial exploration stage of the industry. The exceptions from land use operations of vehicles up to 10,000 pounds, drilling equipment up to 2,500 pounds, the use of 50 pounds of explosives in one day and of 300 within 30-day periods, the establishment of campsites at the 300 man-days—all of these together mean that the activity of a prospector before a claim is located will not be a land use operation.

The result is that we have a bill which relies on the proposed land use regulations for environmental protection, but instead of land use regulations that will operate only marginally so far as mining is concerned, even if they did apply, the land use regulations do not deal in any way with, for example, open-pit mining. Now one of the reasons why the mining industry lobbied against the application of these regulations—and I think it is no secret that their representations resulted in these exclusions from the definitions of land use operations—was that they thought the regulations were not really apt for mining purposes, they did not take adequate account of the particular problems of the mining industry. Well that argument seems to have been accepted by the department, but the implication is that these same things should be dealt with in the mining bill.

So we suggest, and I am looking at the bottom half of page 13, we make two suggestions. We say two sections should be added something like Section 96, one should be entitled, "Protection of the Environment" and the other should deal with, "Reclamation of the Surface". The first should require the locator, claim holder, or mine operator to comply with regulations made under the proposed Yukon Minerals Act dealing with protection of the environment and with orders of the Minister dealing with practices harmful to the environment. That sort of follows the wording of Section 96. The other should require the formulation and implementation of a reclamation program before mining undertakings are commenced and in this respect we refer the Committee to Section 11 of the British Columbia Mines Regulations Act which sets out these reclamations procedures.

[*Interprétation*]

vraiment pas songé aux conséquences de cet article. Peut-être qu'ils avaient l'intention de dire que ces règlements ne devraient pas s'appliquer dans les cas où le Ministre avait accordé le droit exclusif de possession de la surface, car je sais qu'il y a eu des discussions dans le Comité sur le fait qu'une fois que la mine est établie, que le ministère a accordé un bail sur le terrain pour la construction d'un concasseur, alors les règlements ne devraient pas s'appliquer étant donné que la protection du milieu naturel pourrait être incluse dans ces dispositions. Mais ce n'est pas ce que stipulent les règlements et d'après la manière qu'ils sont rédigés présentement, nous devons exclure l'application, comme je l'ai dit auparavant, de tout le système aux activités des détenteurs de claims enregistrés et du preneur d'un bail minier.

Deuxièmement, avant qu'on atteigne ce stade, lorsque vous parlez des activités du prospecteur, si vous réunissez les diverses omissions dans la définition du terme, «travaux d'utilisation des terres» dans l'article 2 des règlements sur l'utilisation des terres que l'on propose, je trouve qu'ils excluent virtuellement le stade de l'exploration initiale de l'industrie. Restreindre les activités sur l'utilisation du sol à des véhicules allant jusqu'à 10,000 livres, à l'équipement de forage pesant jusqu'à 2,500 livres, à l'usage de 50 livres d'explosifs par jour et de 300 livres pendant une période de 30 jours, à l'établissement de chantiers de l'ordre de 300 hommes-jour, tout cela ensemble signifie que l'activité d'un prospecteur avant de localiser un claim ne constituera pas une activité d'utilisation des terres.

Le résultat est que nous avons un bill qui se fonde sur les règlements d'utilisation des terres pour la protection de l'environnement, mais au lieu, on a des règlements pour l'utilisation des terres qui vont s'appliquer en partie à l'industrie minière, et même s'ils appliquaient ces règlements, ces derniers ne s'appliquent pas, par exemple, à l'exploitation minière à ciel ouvert. Maintenant, une des raisons pour lesquelles l'industrie minière s'est opposée à l'application de ces règlements,—je pense que ce n'est pas un secret de dire que les représentations ont été faites à cause de l'exclusion dans les définitions des travaux d'utilisation des terres,—était qu'ils pensaient que les règlements n'étaient pas appropriés à l'industrie minière, qu'ils ne tenaient pas compte des problèmes particuliers de l'industrie minière. Cet argument semble avoir été accepté par le ministère, mais cela veut dire que les mêmes choses devraient être réglées dans le bill.

Nous proposons, et je regarde au bas de la page 13, nous faisons deux suggestions: Nous disons que deux articles devraient être ajoutés, par exemple, l'article 96, qui devrait être intitulé, «Protection de l'Environnement» et un autre article devrait traiter de la «Récupération du sous-sol». Le premier article devrait exiger que le localisateur, le détenteur de claim ou l'exploitant d'une mine se conforme aux règlements en vertu de la Loi sur les minéraux du Yukon qui traite de la protection de l'environnement et aux ordres du Ministre en ce qui a trait à des activités qui peuvent nuire à l'environnement. Cela, en fait, se rapproche des termes de l'article 96. Le deuxième article devrait exiger l'élaboration et la mise en vigueur d'un programme de récupération avant que les activités minières soient commencées et à ce sujet, nous aimerions référer le Comité à l'article 11 de la *British Columbia Mines Regulations Act* où sont établies ces étapes de récupération.

[*Text*]

• 1625

The second recommendation is that Clause 102 of the bill, which sets out those matters on which the Governor in Council can make regulations, should be amended to give a regulation-making power with respect to the protection of the environment. We envisage that the mining industry should sit down with the department to devise a set of regulations under Clause 102 which would provide a code of good environmental behaviour for prospectors and miners.

I would think at this time when concern for the environment is manifested in all other kinds of resource developments that the mining industry also has a responsibility to work out a system that will work if the present or proposed land use regulations do not work. I would say that the public will be seriously misled if they continue in their belief that the new land use regulations—at least as they are presently drafted—are going to provide this kind of protection.

Our next point, and I think I can deal with it quite shortly, is that we wonder why the framers of this bill did not make provision for larger mining claims, including exploration privileges covering several hundreds of square miles, for that matter. This trend is clearly shown in other jurisdictions and these are jurisdictions with which the Yukon is in direct competition for mineral investment. Otherwise there may be insufficient incentive for a mineral operator to expend the large sums of money required to undertake modern geophysical, geochemical and other types of exploration. I notice that the mining association's annual report, which just reached me yesterday, made considerable mention of the fact that mines are being found today by modern exploration methods. These methods in other jurisdictions have been felt to require large types of permit area.

I can give you examples of this. This bill provides for only 36 claim groupings—I understand this has been increased to 50 claim groupings—which means that for operational purposes one could put together 2,500 acres—which is about six square miles—and then only if you have been lucky enough to have got claims that are contiguous because the claims must be adjoining to be able to be grouped, so if someone else had got in between your claims you cannot even put a group together of that size.

What about other jurisdictions? Saskatchewan—and this set off a real exploration boom there a few years ago—brought in new legislation which included a claim that you can stake up to 15,360 acres. It also includes an exploration permit up to a maximum of 300 square miles. Let us look at other countries. I heard people in Australia say that a good deal of credit for their tremendous boom in exploration is because of the fact that they changed their laws so that now you can get as much as 1,000 square miles under a permit for exploratory purposes in the outback of Australia. Even in New Zealand, which is a small little country—it is highly populated and with highly varied terrain and topography—they made provision in their new legislation last year for exploration licences in areas of up to 200 square miles. Usually these large licences are limited to a short duration of two or three years. Saskatchewan recently extended it to five or six years because I think they found the two or three-year period to be too short. They confer an exclusive

[*Interpretation*]

La deuxième recommandation est que l'article 102 du projet de loi, qui établi des domaines dans lesquels le gouverneur en conseil peut faire des règlements, devrait être modifié pour que le gouverneur en conseil puisse établir des réglements en ce qui a trait à la protection de l'environnement. Nous entrevoyons que l'industrie minière devrait entrer en pourparlers avec le ministère afin d'établir une série de règlement que comprendrait l'article 102 et qui donnerait aux prospecteurs et aux mineurs un code de comportement pour la protection de l'environnement.

Présentement, je crois que lorsqu'on s'inquiètera de l'environnement à cause de toute sorte de projets d'exploitation, il incombera alors également à l'industrie minière d'établir un système fonctionnel si les Règlements sur l'utilisation des terres actuelles ou celles que l'on propose ne donnent pas les résultats escomptés. Je dirais que le public serait sérieusement induit en erreur s'il persistait à croire que les nouveaux règlements sur l'utilisation des terres, du moins comme ils sont présentement rédigés, vont donner cette sorte de protection.

Notre deuxième point, et je pense que nous pouvons l'aborder rapidement, est que nous nous demandons pourquoi les rédacteurs de ce projet de loi ont établi des provisions pour de plus grands claims y compris des privilèges d'exploration couvrant plusieurs centaines de milles carrés, par exemple. Cette tendance s'est clairement manifestée dans d'autres régions et ce sont des régions qui sont en concurrence directe avec le Yukon pour l'investissement minier. Autrement il pourrait y avoir un manque d'incitation pour l'entreprise minière de dépenser les énormes sommes de monnaie pour entreprendre des études d'exploration géophysique, géochimique et ainsi de suite. J'ai remarqué que dans le transport annuel de l'Association des mines, que j'ai obtenu seulement hier, on a mentionné souvent le fait que de nos jours, les mines sont découvertes grâce à des méthodes modernes d'exploration. Ces méthodes dans d'autres régions nécessitent des étendues considérables.

Je peux vous citer quelques exemples. Ce bill prévoit qu'on pourra regrouper seulement 36 claims—je crois que cela a été porté à 50 claims, ce qui signifie que, pour des fins d'exploitation, l'on pourrait réunir ensemble 2,500 acres, ce qui représente environ 6 milles carrés—et alors seulement si vous avez été assez chanceux d'obtenir des claims qui sont adjacents, car le claim doit être adjacent afin de pouvoir les regrouper, et ainsi donc si quelqu'un réussi à s'établir entre deux de vos concessions, vous ne pouvez même pas arriver à former un tel regroupement.

Que se passe-t-il dans d'autres provinces? En Saskatchewan, et cela a donné naissance à une véritable expansion des activités d'exploration il y a quelques années, on a introduit une nouvelle loi qui prévoit que vous pouvez jalonner jusqu'à 15,360 acres. En vertu de cette loi on peut obtenir également un permis d'exploration allant jusqu'à un maximum de 300 milles carrés. Examinons maintenant ce qui se produit dans d'autres pays. En Australie, les gens m'ont dit que l'expansion phénoménale de l'exploration minière est imputable au fait qu'ils ont changé leur loi et que vous pouvez jalonner jusqu'à 1,000 milles carrés grâce à un permis pour fins d'exploration dans les régions reculées de l'Australie. Même en

[*Texte*]

right to take leases of at least a part of the area and if the permit covers pre-existing claims—prospectors have already staked 50-acre claims in the area—then these exploration permits are made subject to these claims, so the prospector can still work them and deal with them.

Finally, in the Northwest Territories right next door the Canada Mining Regulations has this type of incentive in its provisions Nos. 26 to 29. We are not experts in the mining industry but we sit back and ask why do we not have similar provisions in the Yukon.

Our last item is General Comments about the Philosophy of the Bill. This bill is really a reorganization and a redrafting—with a few new ideas like the royalty—of the Yukon Quartz Mining Act and it continues policies and practices that were established about the turn of the century for the mining industry in Canada. In 1971 Parliament is being asked to enact legislation, the implicit assumption of which is that the mining industry has not changed in its practices and institutions in 70 years. This is not so bad. Mining legislation on the federal public domain in the United States is still basically in the form in which it was enacted in 1872, but in the United States there is ferment for a new approach. The Public Land Law Review Commission—and I set out on page 17 its composition because it was a high-powered operation and not only that, it was very conservative in its majority outlook—its Chairman was Congressman Wayne Aspinall of Colorado, who could not by any stretch of the imagination be defined as hostile to the resource development industries.

• 1630

In their report which came out in June 1970—and it is a large volume—with respect to minerals, the majority of the commission recommended a change from their 20-acre staking to an exploration claim aligned with the existing rectangular survey system of up to 5,000 acres or even more, to quote the words from the report. The minority recommended an outright change from a mineral location system to a mineral leasing system like that which at present applies in the United States with respect to oil and gas under the Mineral Leasing Act.

When you think of it, if you had that kind of system you would not need half of what is in this bill because half of this bill deals with how you set about cutting corner posts every 1,500 feet so that you can have a bunch of claims put together.

[*Interprétation*]

Nouvelle-Zélande, qui est un tout petit pays, et qui a une très forte densité de population et un relief et un terrain très variés, dans leurs nouvelles lois introduites l'année dernière, ils ont des dispositions prévoyant une licence d'exploration pour des régions allant jusqu'à 200 milles carrés. Habituellement ces genres de licences sont limités à une période assez courte de deux ou trois ans. La Saskatchewan récemment a étendu cette période jusqu'à 5 ou 6 ans parce que je crois qu'ils ont constaté qu'une période de deux ou trois est trop courte. Ils confèrent un droit exclusif de prendre des baux au moins sur une partie de la région et si le permis couvre un claim déjà existant—les prospecteurs ont déjà jalonné 50 acres dans la région—alors ces permis d'exploration sont assujettis à ces claims, et les prospecteurs peuvent ainsi continuer leurs travaux sur leurs claims.

Enfin, dans les Territoires du Nord-Ouest, le voisin du Yukon, les règlements sur l'exploitation minière au Canada possèdent ce genre d'incitation dans les articles 26 à 29. Nous ne sommes pas des experts de l'industrie minière, mais nous nous arrêtons et nous nous demandons pourquoi n'aurions-nous pas des dispositions semblables pour le Yukon.

Le dernier article constitue les commentaires généraux au sujet de la ligne de pensée du bill. Ce bill est réellement une réorganisation et une rédaction contenant peu de nouvelles idées, comme les redevances, de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Ce projet de loi maintient la politique et les usages qui ont été établis vers le début du siècle par l'industrie minière au Canada. En 1971, on demande au Parlement du Canada d'adopter une loi, en supposant que l'industrie minière au Canada n'a pas changé ses institutions et ses méthodes pendant 70 ans. Cela n'est pas tellement grave. La législation minière du domaine public fédéral aux États-Unis est fondamentalement encore celle qui fut adoptée en 1872, mais aux États-Unis, il y a un courant d'esprit qui aimerait une nouvelle approche. La *Public Land Law Review Commission* et j'ai indiqué à la page 17 ceux qui en font partie, étant donné qu'il s'agit d'une Commission ayant des pouvoirs considérables et non seulement cela, mais une commission très conservatrice dans la plupart de ces points de vue, a comme président un membre du Congrès du nom de Wayne Aspinall du Colorado, qui ne peut pas du tout être décrit comme étant un homme hostile à l'expansion des industries de développement des ressources naturelles.

Le rapport de la Commission a paru en juin 1970, et c'est un fort volume. En ce qui concerne les minéraux, la majorité des commissaires a recommandé que l'on modifie le régime des claims de 20 acres de façon à créer des claims de prospection de 5,000 acres ou même davantage, ce sont les mots du rapport, claims qui suivraient le découpage rectangulaire du cadastre actuel. Un rapport minoritaire recommandait que l'on remplace complètement le régime de localisation des minéraux par un régime de baux miniers comme celui qui s'applique actuellement aux États-Unis pour le pétrole et le gaz aux termes de la Mineral Leasing Act. A bien y penser, si nous avions ce genre de régime, la moitié du Bill serait inutile parce que cette moitié porte sur la manière d'installer des bornes dans les coins à tous les 500 pieds de façon à mettre un groupe de claims ensemble.

[*Text*]

But even if the bill were amended to provide for larger claims and to include adequate environmental quality provisions, it would still in the minds of many resource administrators today be considered a backward bill, out of tune with modern requirements. This is because the bill in Section 8 gives to mining a priority use over all other land uses in the Territory. Uses with which mining is in competition have the onus of establishing their legitimacy so that it is an uphill battle to obtain a commitment of lands in the Territory to public purposes, for example, such as parks, or recreation areas. Even the private owner of land is subject to the priority of entry for mineral purposes. And though he cannot refuse entry, he can only get compensation for the amount.

What is complained about is not that mining is recognized as of first importance in the Yukon, but that mining should be given a universal priority over land without being called on to justify itself as against other uses to which land may be put.

Modern resource management requires that all these values—esthetic, recreation, wildlife, oil, minerals and forests—be taken into account in planning, and the ideology was that the basis of this planning requires that there be a full range of options, and you can weigh out which ones should get priority and which ones can work together. But if miners or anybody else are given priority rights, then of course there is frustration for planning possibilities right at the beginning.

Let us get to practical terms. What kind of provisions can we foresee that should be in this sort of bill? I would suggest provisions that would specify that an area could be declared open for entry for mining only after the department officials had reviewed all pertinent data about prospective mineralization and about alternate land uses and their compatibility with mining, and had conducted investigations as might be necessary to complete this data, had presented their findings and data to other departments of government involved with land use, and had convened and conducted public hearings at which interested persons could make representations as to why the area should or should not be opened for mining purposes.

If you think this is way out, this is the procedure that now is a general requirement under the U.S. National Environmental Policy Act of 1969. And, for example, across my desk recently was an environmental impact statement issued by the U.S. Geological Survey, February 23, 1971, dealing with the whole problem of whether they should reopen the Santa Barbara Channel for exploratory oil drilling.

To critics who might suggest that it is farfetched to draw parallels between mining in the Yukon and exploratory drilling for oil in Santa Barbara, we would turn the onus around by asking them to explain why mining should be given priority treatment today without any need for justification. The only answer we know that makes any sense at all is something like the following. Minerals occur only at random. Therefore, nobody knows in advance whether a parcel of land may contain a mine. If a mine is found, it will probably be the best use of the land excluding others. Therefore, all parcels of land should be open to the process of finding a mine.

But the answer to this argument is that, first, it contains two challengeable propositions. First, there are

[*Interpretation*]

Mais même si le Bill était modifié de façon à prévoir des claims plus vastes et à inclure des dispositions suffisantes concernant la qualité de l'environnement, bien des administrateurs des ressources naturelles continueraient à le considérer comme un bill rétrograde, en désaccord avec les exigences de l'heure, parce que le Bill, à l'article 8, accorde à l'activité minière la priorité sur tous les autres emplois de terre du territoire. Ceux qui veulent les employer à un activité qui fait concurrence à l'activité minière ont le fardeau d'établir la légitimité de cet emploi, de sorte qu'il faut livrer une rude bataille pour obtenir de pouvoir affecter des terres du territoire à des fins publiques, comme les parcs ou les zones de récréation. Même le propriétaire d'un terrain privé est soumis à la priorité d'entrée accordée à l'exploitation minière. Et bien qu'il ne puisse refuser ce droit d'entrée, il ne peut obtenir compensation que pour le montant encouru.

Nous ne nous plaignons pas de ce que l'activité minière soit reconnue comme de première importance dans le Yukon, mais nous nous plaigons de ce qu'elle soit l'objet d'une priorité universelle sur les terrains sans qu'elle ait à se justifier contre d'autres usages auxquels on pourrait affecter un terrain.

Une administration moderne des ressources exige que toutes ces valeurs, esthétique, récréation, faune, pétrole, minéraux et forêt, soient prises en considération lorsque l'on fait de la planification, et cette planification exige à la base qu'il y ait un éventail complet d'options; ainsi, on peut évaluer lesquelles doivent recevoir la priorité et lesquelles peuvent être réalisées ensemble. Mais si l'on accorde aux mines ou à d'autres secteurs des droits prioritaires, il est évident que l'on gêne au départ les possibilités de planification.

Venons-en à des cas pratiques. Quelles sortes de dispositions devraient contenir un bill de ce genre? Des dispositions, dirai-je, qui stipuleraient qu'une région pourrait être déclarée exploitable au point de vue minier seulement une fois que les fonctionnaires du ministère auraient pu examiner toutes les données pertinentes quant aux possibilités de mise en valeur minière et aux autres possibilités d'utilisation du terrain et à leur compatibilité avec l'activité minière, et une fois aussi que ces fonctionnaires auraient mené les enquêtes jugées nécessaires pour compléter ces donnés, qu'ils auraient présenté leurs conclusions et leurs donnés aux autres ministères de l'État intéressés à l'emploi du terrain, et qu'ils auraient convoqué et tenu des audiences publiques où les personnes intéressés pourraient présenter des instances pour dire pourquoi la région devrait ou ne devrait pas être ouverte à l'activité minière.

Si vous pensez que cela est révolutionnaire, je vous dirais que c'est ce qui est exigé actuellement par la National Environmental Policy Act de 1969 aux États-Unis. Et j'avais récemment sur mon bureau une déclaration sur l'environnement, publiée par le U.S. Geological Survey du 23 février 1971, qui traitait de la question de savoir si l'on devrait réouvrir le détroit de Santa Barbara au forage de prospection du pétrolière.

Aux critiques qui pourraient soutenir qu'il est outré de mettre en parallèle les mines du Yukon et le forage de prospection pétrolière dans le détroit de Santa Barbara, nous leur renvoyons la balle en leur demandant d'expliquer pourquoi l'activité minière devrait avoir un traitement prioritaire aujourd'hui sans qu'il soit nécessaire de

[*Texte*]

exploration techniques today that have little or no impact on land that can be used to determine whether or not there is a probability of current valuable mineralization of large areas. Second, all mines are not the highest use. In fact many of them only operate because of high public subsidies. The main difficulty is that it is not logical to say that because you may find a mine somewhere and that will be the highest use of the mine that necessarily outweighs the cost in looking for the land across miles and miles of territory.

• 1635

I do not think these considerations can be dismissed as merely academic because in the Yukon today a proprietor of a wilderness recreation business in effect can be forced out of that business by a mineral prospector in a situation where the probability is that no commercial minerals will be found. After all, there are only four mines operating now. So the probability as to any parcel of land is that there will not be any minerals. But a proprietor of such a business can be forced out of that business by the entry of the prospector, because of course mining can be totally incompatible with that kind of business.

So a rational and fair law requires that multiple uses of land be recognized and evaluated before land is committed to any single use. Undoubtedly in many cases, and maybe in most, in the Yukon mining would carry the day, but it should not win by default.

Mr. Chairman, I wanted to direct a remark or two about Clause 73. We did not include this clause in the brief but that is the one that deals with Canadian ownership. I think Clause 73 is copied word for word from Section 55 of the Canada Oil and Gas Land regulations, and it has been in those regulations since 1962. So there is almost a decade of experience in the oil industry with its operation. I know of nobody who has made a close study of the effects of this section but I have been sort of keeping a watchful eye on it through those years. It has not had any real significant effect on the amount of foreign investment in the oil industry. I am no supporter of this section, but for a different reason—that I think it is ineffective rather than effective and keeps out investment. I think a section like this is grist in the lawyers' mill because I know that is quite possible for any company that wishes to have it to comply with these requirements. So even foreign owned companies would qualify under this provision by simply getting registered on the stock exchange, having a very close hold on shares by the directors, thereby meeting trade requirements and qualifying under the act.

On the other hand, I know that it has had what I would consider an indiscriminate effect in actually excluding some persons who would come into the oil

[*Interprétation*]

le justifier. La seule réponse un tant soit peu sensée que nous connaissions serait à peu près la suivante. Les minéraux sont éparpillés. Par conséquent, personne ne sait d'avance si une parcelle de terrain contient une mine ou non. Si l'on y découvre une mine, l'exploitation de cette mine sera probablement le meilleur emploi que l'on puisse faire du terrain, à l'exclusion des autres. Donc, toutes les parcelles de terrain doivent être ouvertes à la prospection minière.

Mais on peut répondre à cette thèse en disant, d'abord, qu'elle contient deux propositions contestables. Premièrement, certaines techniques d'exploiration ne permettent pas de déterminer l'existence de gisements de minerais importants dans certaines régions. Deuxièmement, toutes les mines ne sont pas hautement rentables. En fait, certaines d'entre elles ne fonctionnent que grâce à des subventions publiques importantes. On ne peut donc affirmer que la possibilité de découvrir une mine de haute rentabilité dans une certaine région, compense nécessairement les frais de prospection à travers de vastes régions du territoire.

Il s'agit là de considérations qui ne sont pas purement théoriques, car dans le Yukon les propriétaires de terres vierges ou de terrains destinés aux loisirs pourraient être acculés à abandonner leurs entreprises par un prospecteur, alors qu'il est peu probable qu'un gisement commercial y soit découvert. N'oublions pas qu'à l'heure actuelle, quatre mines seulement sont exploitées. Les chances de trouver de nouveaux gisements sont donc minimes. Ce qui n'empêche que l'exploitant d'une entreprise de loisirs ou de tourisme pourrait être obligé de cesser ses activités par la venue d'un prospecteur, l'exploitation minière étant évidemment incompatible avec le secteur des loisirs.

Pour être équitable, la loi doit donc reconnaître des usages multiples de terres avant que celles-ci ne soient affectées à un seul usage. Il se pourrait que dans la majorité des cas dans le Yukon, ce soit l'industrie extractive qui l'emporte, mais du moins la décision ne serait pas rendue par défaut.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant faire quelques remarques au sujet de l'article 73. Cet article qui traite de la qualité de citoyens canadiens des propriétaires, n'a pas fait l'objet de notre mémoire. L'article 73 est une copie exacte de l'article 55 des règlements canadiens sur le pétrole et le gaz, ces dispositions figurant dans ces règlements depuis 1962. L'industrie pétrolière possède donc 10 années d'expérience dans ce domaine. Je ne sache pas que quelqu'un ait fait une étude approfondie des répercussions de cet article, mais j'ai moi-même étudié cette question de près durant ces dernières années. J'ai donc pu constater que ces dispositions n'ont eu aucun effet sur l'importance des investissements étrangers dans l'industrie pétrolière. Je ne suis pas partisan de cet article car je crois qu'il est inefficace et empêche de nouveaux investissements. Je pense par ailleurs que ce type d'article fait la joie des avocats, car je sais fort bien que toute société qui désire se conformer à l'article de la loi peut le faire facilement. Ainsi, des sociétés étrangères pourraient facilement satisfaire à ces dispositions en se faisant inscrire à la bourse des valeurs, en enjoignant aux administrateurs de surveiller de près les actions, ce qui les rendrait admissibles aux termes de la loi.

[*Text*]

industry otherwise. There are some corporations that are privately owned and some of them represent large capital. For instance, the Hunt Oil Company in the United States, even though they could set up a Canadian subsidiary and go through the business of issuing shares, will not undertake that kind of step. They will stay out. One of the reasons is that if they go public in Canada they then run into securities exchange requirements of disclosure which will reach back into them in the United States, and they will lose certain advantages they have in the United States by not being a public corporation.

So it will have a hit-and-miss effect. It will keep out some capital but it will not prevent foreign capital coming in that wants to. My reaction to this provision has been, like many attempts of this kind, that it is too frustrating when you sit down and try to pick out the various mechanics you can use to get around it.

That completes my remarks.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Thompson. You have provided us with a fair amount of material that we can use in our questioning in the Yukon. I would like to get some reaction up there to some of your suggestions.

Mr. Gundlock, you have indicated that you have a question for Dr. Thompson.

• 1640

Mr. Gundlock: Mr. Chairman, I would pursue just a bit this difference between what we call surface rights and subsurface mineral rights.

Dr. Thompson: Yes. The mineral rights in the Yukon are pretty well owned by the Crown and this legislation deals with their disposition, but the surface of the land under which minerals may be found may have been granted to somebody else, before the mineral discovery or possibly after the mineral discovery. If your question is in the context of the land use regulations, I think the point...

Mr. Gundlock: Excuse me for interrupting, but actually in most of Canada the mineral rights are owned by the Crown, even in the provinces.

Dr. Thompson: Well, this varies. In Ontario they are mostly privately owned; in southern Ontario, but not in northern Ontario.

Mr. Gundlock: I was speaking generally of western Canada now.

Dr. Thompson: That is correct, mostly publicly owned; there are exceptions of course.

The Chairman: Western Quebec is one, except the eastern townships.

Dr. Thompson: If you take, for instance, oil in Manitoba, there are a lot of privately owned oil rights, minerals are privately owned.

Mr. Gundlock: This is what I am trying to get at, Mr. Chairman: how does the Bill counteract existing legislation at the moment; that is, surface rights versus subsurface rights? Is this Bill very contradictory to existing laws?

[*Interpretation*]

Par contre, la loi a eu pour effet d'exclure certaines personnes qui se seraient dans d'autres conditions intéressées à l'industrie pétrolière. Certaines sociétés privées possèdent de gros capitaux. Ainsi la *Hunt Oil Company* des États-Unis, bien qu'elle soit à même de créer une filiale canadienne en émettant des actions, recule devant une telle procédure. Une des raisons en est qu'en se constituant en société par actions au Canada, ils seraient tenus de rendre publics les échanges d'obligations, perdant ainsi certains des avantages qu'ils ont aux États-Unis du fait de ne pas être constitués en société publique.

Donc, l'effet de cet article se fera un peu au petit bonheur la chance. Il empêchera certains capitaux de s'investir chez nous sans empêcher pour autant les capitaux étrangers de le faire s'ils le désirent. Cette disposition, comme bien d'autres du même type, offre à mon sens trop d'échappatoires.

J'ai terminé.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Thompson. Vous nous avez fourni de précieux renseignements que nous ne manquerons pas d'utiliser lors de notre passage dans le Yukon. Je serais intéressé à connaître les réactions suscitées par vos suggestions.

Monsieur Gundlock, vous avez une question à poser à M. Thompson.

M. Gundlock: Monsieur le président, j'aimerais élaborer un peu sur la différence entre les droits miniers de surface et les droits miniers de sous-sol.

M. Thompson: Très bien. Au Yukon, la plupart des droits miniers appartiennent à la Couronne et c'est la loi qui en dispose, mais le sol où les gisements ont été découverts ont peut-être été octroyés à quelqu'un d'autre avant ou peut-être même après la découverte du minerais. Si vous posez votre question dans le cadre des règlements touchant l'utilisation du sol, je pense que...

M. Gundlock: Excusez-moi de vous interrompre mais en fait, au Canada, la plupart des droits miniers appartiennent à la Couronne, même dans les provinces.

M. Thompson: Cela dépend. En Ontario, ils appartiennent pour la plupart à des particuliers, dans le sud-est du moins, pas dans le nord-ouest.

M. Gundlock: Je parlais en général de l'ensemble de l'Ouest canadien.

M. Thompson: C'est juste la plupart appartiennent à la Couronne; il y a évidemment des exceptions.

Le président: L'Ouest du Québec en est une, les comtés de l'Est mis à part.

M. Thompson: Si on prenait par exemple le cas du pétrole du Manitoba, il y a un grand nombre de droits pétroliers qui sont la propriété des particuliers et c'est également le cas pour les droits miniers.

M. Gundlock: C'est précisément là où je voulais en venir, monsieur le président: Le bill contredit-il une loi actuellement en vigueur, à savoir les droits de surface contre les droits de sous-sol? Est-ce que ce bill est très différent des lois actuelles?

[*Texte*]

Dr. Thompson: No, no. This act really is a follow up, as I mentioned, to the former Yukon Quartz Mining Act. The so-called miner's rights, the tradition is the idea that the miner should have the first right at all the public lands. This flows from the beginning of mineral development in the United States in the 1840's and about the same time in Canada. The difficulty is, as I see it, for instance, the Department of Wildlife and Recreation. One of the reasons in British Columbia why they have such a time trying to make progress in a lot of their plans is that they keep running into the prior right of mineral entry. The private owner of land in the Yukon is subject, under this Bill, to the fact that any miner can make entry on his land. With these limitations, he must in effect ask, I guess, permission to enter. If he is refused then he goes before the mining recorder and he gets an order for entry. So the surface miner in that sense is subject to the mineral entry.

The Chairman: This is where now?

Dr. Thompson: This is in the Yukon. If I have a piece of property in British Columbia that I have obtained from the Crown a prospector can walk in tomorrow. He can stake that land and the only place he cannot stake is my actual dwelling house. In fact, it is referred to as the curtilage of the dwelling house to get some more lawyer's language—old English language, in effect, the yard that you have fenced in. He cannot enter inside your fenced yard but he can stake any other part of your land and exercise the right to mine it.

The Chairman: Subject to the payment of damages.

Dr. Thompson: Subject to the payment of compensation, but the compensation...

The Chairman: You are talking about Crown land—is there no such thing as private land as such?

Dr. Thompson: Not in this sense. Private land is subject to the right of the miner to enter, to explore for minerals. In effect, what has happened is that a judgment has decided that mining should have this priority and I think that has been a valid judgment in the past, but the time has come around now where other uses are developing where we are becoming concerned about the environment, where we are beginning to say, "Whoa, let us make mining justify itself as other uses are required to justify themselves" and systems can be set up to do this.

• 1645

Mr. Gundlock: You say these laws are changing in the provinces, in British Columbia.

Dr. Thompson: No, not that...

Mr. Gundlock: I am not aware of it.

Dr. Thompson: No. They are changing. When I was referring to changing laws, I was referring to the United States and what they are coming around to there. When I referred to Canadian law, I was talking in terms of the

[*Interprétation*]

M. Thompson: Non, pas du tout. Comme je l'ai déjà mentionné, il s'agit en fait d'une suite à l'ancienne loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. L'idée traditionnelle des soi-disant droits des mineurs, c'est que les mineurs devraient avoir la première option sur tous les terrains publics. Ceci date des tout débuts de l'exploitation minière aux États-Unis et au Canada, vers 1840. Le problème, comme je l'ai dit, c'est par exemple le Ministère de la Faune et des Loisirs. Une des raisons pour lesquelles le gouvernement de Colombie-Britannique a eu tant de mal à essayer de mettre ses projets en application, c'est précisément à cause de ce droit prioritaire. Aux termes de ce bill, les particuliers qui possèdent des terres au Yukon peuvent s'attendre à ce que n'importe quel mineur puisse y pénétrer. Vu les limites, je pense qu'en fait il doit demander la permission d'entrer. Si on la lui refuse, il s'adresse au registraire minier et obtient une ordonnance pour lui permettre l'accès au terrain. Le mineur de surface de fonds prend donc le pas sur le mineur de minerais.

Le président: Où cela?

M. Thompson: Au Yukon. Si je possède une terre en Colombie-Britannique qui m'a été vendue par la Couronne, n'importe quel exploitant peut y pénétrer quand il veut. Il peut jalonner tout mon terrain; en fait, la seule chose qu'il n'ait pas le droit de toucher, c'est mon logement d'habitation. Pour utiliser le jargon juridique de l'époque, il s'agit de la pièce de terre attenant à une maison d'habitation. Il ne peut donc pénétrer dans votre enclos fermé mais il peut jalonner le reste de votre terre et en exploiter le sous-sol.

Le président: A condition de vous verser des dommages et intérêts.

M. Thompson: A condition qu'il me paie une compensation, mais la compensation...

Le président: Vous parlez ici d'une terre de la Couronne. Est-ce qu'il n'existe pas de terre appartenant à un particulier?

M. Thompson: Pas en ce sens. Les mineurs ont le droit de pénétrer sur des terres appartenant à des particuliers et d'en exploiter le sous-sol. En fait, il y a eu un jugement de cour pour décider que l'exploitation du sol devrait bénéficier de ces priorités et je pense que par le passé cette décision était valable; mais les temps ont changé, nous nous préoccupons maintenant de l'environnement et nous commençons à nous dire «L'exploitation minière devrait se justifier comme les autres choses», et on peut mettre au point des systèmes pour cela.

M. Gundlock: Vous dites que l'on est en train de changer ces lois en Colombie-Britannique par exemple.

M. Thompson: Non, non pas...

M. Gundlock: Je ne suis pas au courant.

M. Thompson: Non. Ces lois changent. Lorsque j'ai parlé de lois en train d'être modifiées, je parlais des États-Unis et de leurs résultats là-bas. Lorsque je parlais de la législation canadienne, je parlais de concessions minières

[*Text*]

larger mineral claims. There has been a turn in other jurisdictions to permit larger claims so that a company can acquire a 200-square mile area for exploration purposes.

Mr. Gundlock: The change is not really a fact limiting exploration or even exploitation. Is there any change there?

Dr. Thompson: Not yet. The closest thing to it in North America, as I said, is the recommendation of the Public Land Law, with your permission, and of course that is not legislation. It is expected legislation will come out of it. So in a sense in this last part I am talking about what I think will have to become the law. In fact, the reason this was put in the brief quite frankly was to allay any notion that having enacted the Yukon minerals bill, Parliament had discharged its responsibilities in respect of mining for the next 25 years. I do not think the bill should last anything like that because I do not think it is at all in tune with today's thinking about how you should manage resources in those parts of the bill.

Mr. Orange: As a matter of fact, we are expecting it to be tabled.

Dr. Thompson: Tabled?

Mr. Orange: In file 13.

Dr. Thompson: Seriously, I think a much better bill than this one could be produced in many respects.

The Chairman: Mr. Thomson.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, in reference to cost of the product regarding the environmental control, do you not feel that, say, the price of lead or anything else might go up if they do what you suggest regarding environment?

Dr. Thompson: It is generally recognized that environmental control will increase costs, but on the other hand, I thought it was most interesting in reading about the report of the President's environmental quality council—it came out in the newspaper just the other day about the cost and the benefits of air pollution control in the United States—that their figures were that the cost would be about $8 billion. However, the net gain would be about $13 billion, something like this, something very much larger, simply because it is wrong to think that pollution does not have a cost part. It has a cost, you see.

Mr. Thomson: I am not arguing with this aspect of it.

Dr. Thompson: So I think the answer is, certainly it will have a short-term increase effect on the price of commodities. It will increase the cost.

Mr. Thomson: Let us just say for argument's sake under our constitution in Canada, we are really dealing with a provincial bill here, are we not? If we were to put this in this bill and B.C. did not put it in their bill, would this not put the Yukon mining companies at a disadvantage in economic sense?

Dr. Thompson: It might; one would have to accept that. However, my answer of course is that the B.C. mining bill requires beefing up. I think the matter is too impor-

[*Interpretation*]

plus grandes. Certaines législations ont changé afin de permettre l'acquisition de concessions de 200 miles carrés dans le but de leur prospection.

M. Gundlock: Ces changements n'affectent pas les possibilités de prospection ou même d'exploitation. Est-ce qu'il y a des changements à ce propos ici?

M. Thompson: Pas encore. En Amérique du Nord, ce qui s'en rapproche le plus, comme je viens de le dire, est la recommandation de la loi sur les terres publiques. Évidemment, ce n'est pas une loi. Mais probablement il en découlera une loi. Dans un sens, ma dernière partie traite donc d'une future loi. Nous en parlons très franchement pour que l'on ne pense plus que le Parlement, en appliquant la Loi sur les minéraux du Yukon, veut se décharger de ses responsabilités relatives à l'exploitation minière pour les vingt-cinq années à venir. Je ne pense pas que le bill devrait rester en vigueur aussi longtemps, car il ne reflète pas du tout les idées actuelles de la gestion de ressources.

M. Orange: En fait, nous espérons que ce projet de loi soit déposé.

M. Thompson: Déposé?

M. Orange: Avec le dossier 13.

M. Thompson: Je pense sérieusement qu'il est possible d'améliorés bien des aspects de ce bill.

Le président: M. Thomson.

M. Thomson: Monsieur le président, ne pensez vous pas que l'application des mesures vers la lutte contre la pollution fera augmenter les coûts de production? Ne croyez-vous pas que, par conséquence, le prix du plomb, par exemple, va monter?

M. Thompson: Il est généralement reconnu que la lutte contre la pollution fera augmenter les coûts. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport du conseil présidentiel sur la qualité de l'environnement qui a été publié récemment. Le rapport parle des frais et bénéfices de la lutte contre la pollution de l'air aux États-Unis. Les frais seraient d'environ 8 milliards de dollars. Les bénéfices, toutefois, représenteraient un chiffre d'environ 13 milliards de dollars ou quelque chose dans cet ordre de grandeur, donc beaucoup plus.

Mais, évidemment, la pollution signifie aussi des frais.

M. Thomson: Ce n'est pas là mon argument.

M. Thompson: Il faudrait donc dire qu'à court terme, les produits vont augmenter. Les coûts vont monter.

M. Thomson: Disons que, sous la constitution canadienne, nous traitons d'un projet de loi provincial, n'est-ce pas? Est-ce que les entreprises d'exploitation minière du Yukon ne seraient pas particulièrement désavantagées si notre projet de loi comprendrait ces mesures, mais non pas celui de la Colombie-Britannique?

M. Thompson: C'est possible; il faudrait l'accepter. Personnellement, je répondrais que la Loi sur l'exploitation minière en Colombie-Britannique exige des mesures

[*Texte*]

tant to let the game of playing off one jurisdiction against another operate. This is a favourite game in terms of the oil industry, and I am sure it probably is with the mining industry, too. You trot out all the other statutes and you say, "We have to compete here and there", you pick the one that is most favourable and you hold that up as a motto. On that theory, you would have a continual regression of the public interest with this kind of legislation. It cannot be done.

Mr. Thomson: All right. I would expect this within Canada. What about competition on the international scene pricewise?

Dr. Thompson: I do not have much expertise in this respect, but from reading I would think the kinds of changes that could be brought about with more favourable exploration permits would offset the other requirement.

• 1650

Mr. Thomson: Then you are offering a partial solution, in effect. You think your suggestion would be a partial solution to the cost.

Dr. Thompson: Yes. To get right down to it, I think that if you can confine development of minerals to the large companies that can deploy the right kind of technology, the best technology, you are going to have the best environmental protection and probably the most efficient, costwise, development of minerals, and to do this you are going to have to have large claims and other institutional changes. I recognize that what I am saying is really tearing at the roots of the whole industry. The present mining act very much supports the employment of people who are untrained in the Yukon, because the very fact that you have to go out and stake these claims means that a lot of people get employed on the end of an axe.

This system also supports very much the operations of the stock exchange in the promotion of mining companies, and that has values. It is very hard to sit in over-all judgment, but from the environmental protection point of view and the efficient cost of developing minerals point of view, I am pretty sure that the best way to do it would be to have a large exploration permit and attract the kind of capital that can move in with the most effectie equipment and the best technology.

Mr. Thomson: Do you not think this would bear a little hard in independent companies? Since these tend to be Canadian smaller companies, in effect you would be encouraging the big international firms if you did this.

Dr. Thompson: I think in mining, though, it is not true. I think the Canadian firms are as large as any in the mining area game. In the oil game that might not be true. You have to sort of put all these things together.

We did not advocate that the 50 acres staking be eliminated, but we did advocate that in addition to this requirement, there should be provision for larger claims, and that is a recognition that you have to go with the trend but you still have to maintain the kind of provisions in the bill that will permit the present organization of the mining industry to continue. You do not put

[*Interprétation*]

plus musclées. Je pense que la chose est trop importante pour opposer une législature à une autre. Voilà un jeu favori de l'industrie du pétrole et aussi de celle des mines, je crois. On fait le tour de toutes les autres lois pour dire "Voilà des exemples à imiter" et vous prenez l'exemple le plus favorable pour vous en servir. Une législation qui travaillerait avec cette méthode ferait continuellement régresser le respect de l'intérêt public. Ce n'est pas possible.

M. Thomson: Très bien. C'est ce que j'espère au Canada. Mais qu'est-ce qui se passe avec la concurrence internationale des prix?

M. Thompson: Je ne suis pas très expert dans ce domaine, toutefois, je pense que les changements provoqués par des concessions d'exploration plus favorables auront plus de poids que les autres exigences.

M. Thomson: Vous proposez donc une solution partielle. Vous croyez que votre proposition serait une solution partielle au problème du coût.

M. Thompson: Oui. De fait, je pense que si vous voulez limiter le développement des minéraux aux grandes sociétés qui peuvent employer les meilleures techniques vous aurez une meilleure protection de l'environnement et probablement un développement plus efficace, pour ce qui est du coût, des minéraux. C'est pourquoi il faut permettre des claims très grands et apporter d'autres changements de cet ordre. Je sais que ma proposition va à l'encontre du fondement même de toute l'industrie. Les lois minières actuelles favorisent l'emploi de personnes non spécialisées au Yukon et le fait même d'imposer le jalonnement des claims signifie que beaucoup de personnes sont employées à des tâches non essentielles.

Le système favorise également les opérations de la bourse pour ce qui est du développement des sociétés minières et c'est important. Il est assez difficile de porter un jugement d'ensemble, mais du point vue de la protection de l'environnement et d'une répartition efficace des coûts pour le développement des minéraux je suis certain que la meilleure façon de procéder serait d'accorder des permis pour une exploration sur une grande échelle afin d'attirer le genre de capital qui peut se permettre l'équipement le plus efficace et les meilleures techniques.

M. Thomson: Ne croyez-vous pas que la situation serait assez difficile pour les compagmies indépendantes? Puisqu'il s'agit en fait des petites compagnies canadiennes, n'encourageriez-vous pas ainsi les grandes sociétés internationales?

M. Thompson: Pour l'industrie minière, ce n'est pas exact. Je pense que les sociétés canadiennes sont parmi les plus grandes dans ce domaine. Pour le pétrole, ce n'est peut-être pas le cas. Il faut tenir compte de tous ces facteurs.

Nous ne proposons pas l'élimination du jalonnement de 50 acres, mais nous souhaitons qu'il y ait en plus des dispositions qui permettent le jalonnement de claims considérables; c'est reconnaître les nouvelles tendances. Il faut qu'il y ait également dans le bill des dispositions qui permettent aux structures actuelles de l'industrie minière

[*Text*]

people out of work overnight. On the other hand, there should be opportunity for the other type as well.

Mr. Thomson: But the net effect would be of penalizing the small, independent operator, would it not?

Dr. Thompson: This is correct.

Mr. Thomson: Thinking in terms of leasing versus the claim, are you suggesting some royalty change in this connection? You did not specify and I just wonder what you meant.

Dr. Thompson: No. I did not.

Mr. Thomson: But you are implying that there might be.

Dr. Thompson: On the royalty discussion, we heard it this afternoon and had some reactions. The idea of a royalty is a payment for the resource; it is not a tax on income. I think the point was made that if the royalty is related to income, it means that the inefficient producer is paying less or nothing for the same resource that the efficient producer is paying money for. So it is not a very logical thing to tie a royalty to income.

My reaction is to say that if you are going to have this kind of thing which is really a tax, cover it under the Income Tax Act. If you are really going to mean payment for the resource, it should be a royalty and it should be a gross royalty and you can take care of the small operat on as they do in the oil business, by varying schedules related to amounts of production. It is possible to work out royalty schedules, which will mean that they operate less severely on the small operation and capitalize on the bonanza, and that is in fact done in the Canada Oil Gas Line Regulations.

Mr. Thomson: But it is really an income type of thing. If you are going to benefit the small company, it is like the income tax act anyway, is it not?

Dr. Thompson: A sliding scale.

Mr. Thomson: A sliding scale.

Dr. Thompson: It is similar. What it amounts to is that you are compromising when you put it on a compromising idea, but not nearly to the same extent as when you put it on an income basis. Now you are saying, we do not want the royalty to have such an impact that it would drive these mines out of business, so we have a lower scale of royalty for the smaller producing units.

Mr. Thomson: Two companies could both be efficient operators but because of the difference in the percentage of metal or whatever it might be, their problems could be a whole lot different. This is one advantage of, shall we say, the net income feature. The man who is operating low percentage would pay less than the man who is high grade.

Dr. Thompson: Why not simply put something in the income tax that said that if your income was from mining companies, you would pay a little higher rate of tax?

[*Interpretation*]

de se maintenir. Il ne s'agit pas de renvoyer les gens du jour au lendemain. Il faut prévoir d'autres possibilités.

M. Thomson: Mais ce serait en définitive pénaliser le petit exploitant, n'est-ce pas?

M. Thompson: C'est exact.

M. Thomson: Pour ce qui est du bail comparativement au claim proposez-vous des changements à ce qui a trait aux redevances? Vous ne l'avez pas indiqué clairement et je me demande ce que vous voulez dire.

M. Thompson: Non. Je ne propose pas de changement.

M. Thomson: Mais vous laissez entendre qu'il pourrait y avoir des changements.

M. Thompson: Pour les redevances, il y a eu certaines réactions cet après-midi. Les redevances sont un paiement pour des ressources; elles ne sont pas un impôt sur le revenu. Je pense qu'on a indiqué que si les redevances étaient reliées au revenu, cela signifiait que le producteur inefficace paierait moins ou rien du tout pour les mêmes ressources que le producteur efficace. Il n'est donc pas très logique de relier les redevances au revenu.

Selon moi, si cette mesure est nécessaire, il s'agit en fait d'un impôt, et il serait préférable d'utiliser la loi de l'impôt sur le revenu. Si on veut faire payer les ressources, il faut procéder par redevances et les redevances doivent être brutes; pour ce qui est des petites exploitations, on peut procéder de la même façon que dans l'industrie du pétrole, soit en utilisant des barèmes selon la production. Il est possible d'établir des barèmes de façon que les petites exploitations ne soient pas trop taxées et qu'on puisse profiter des grandes réussites. On a prévu cette façon de procéder dans les règlements sur le pétrole et le gaz.

M. Thomson: Mais cela est relié au revenu. Si vous voulez protéger les petites sociétés, il vous faut passer par la loi de l'impôt sur le revenu, c'est exact?

M. Thompson: On peut utiliser une échelle mobile.

M. Thomson: Une échelle mobile.

M. Thompson: C'est semblable. En définitive, vous faites un compromis lorsque vous procédez de cette façon, mais pas dans la même mesure que lorsque vous vous fondez sur le revenu. Vous ne voulez pas que les redevances aient pour effet de faire crouler ces exploitations minières; vous proposez donc des redevances moindres pour les petites exploitations.

M. Thomson: Il se peut que deux sociétés aient des exploitations efficaces, mais à cause de la différence dans le pourcentage du métal ou d'autres facteurs, il se peut que leur problème soit complètement différent. C'est un avantage du principe selon lequel on se fonde sur le revenu net. L'exploitant qui a un faible pourcentage paie moins que celui qui a un fort pourcentage.

M. Thompson: Pourquoi ne pas modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à imposer un peu plus le revenu qui provient des sociétés minières?

[*Texte*]

• 1655

Mr. Thomson: But we are dealing with provincial legislation.

Dr. Thompson: Yes, I see. I was overlooking this mention of provincial statute.

Mr. Thomson: We are a federal committee but we are dealing with provincial statute here, really.

I pass, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Rock.

Mr. Rock: I would like to continue on the environmental control and ask whether you feel that we should, in Canada, on a national scale, with the agreement of the provinces, impose some sort of environmental control in mining. If we do that, do you not think we would lose out in the international competition with other countries? Therefore, do you feel that this can only be done if action is taken internationally throughout the world?

Dr. Thompson: To accept that proposition, of course, I would think would mean that you never would get development of environmental protection, because what you are saying is that the level of protection afforded by the poorest of the nations—poorest in terms of environmental protection—would be the standard for the world. That just cannot be and in any sense deal with the problem.

When we talk about a code of operating conditions, I think there is a lot of misunderstanding. I think when it comes to an operating mine, your control of effluent discharges can amount to a lot of expense. Half of what is being talked about is just day-to-day plain ordinary good husbandry that is going to cost more money but not be crippling. British Columbia for instance, under its Pollution Control Act, is now laying down quite strict requirements respecting mine clearings disposal. I think this trend is already established in Canada, and I think it is a gross oversight if there is not provision made in the North. Whether it is delineated under the Land Use Regulations or under this bill, I am not really worried. But if it is not going to be in the Land Use Regulations, then it should be in here.

Mr. Rock: I have only one more question on this. On page 2 of your brief—it is also included in the Protection of the Environment:

> Provisions are needed to deal with restoration of the surface, particularly in the case of open-pit mining operations.

Do you not feel that if a mining company, say in asbestos—usually they create a very big pit. To cover that up, they would have to create another pit to get some material out to fill that pit up. Where do you get the material to fill up that pit to restore it back to its original condition?

Dr. Thompson: There is a mistake there. We corrected it in the rest of the brief and missed it at this point. The word we wanted to use was "reclamation". There is an understood difference. Reclamation means a plan that

[*Interprétation*]

M. Thomson: Mais il s'agit de législation provinciale.

M. Thompson: Oui, je vois. J'oubliais qu'on a mentionné le statut provincial.

M. Thomson: Notre comité est fédéral, mais nous traitions à vrai dire ici de lois provinciales.

Je passe, monsieur le président.

Le président: Monsieur Rock.

M. Rock: J'aimerais poursuivre au sujet du contrôle de l'environnement et demander si vous jugez à propos que nous, au Canada, imposions, à l'échelle nationale, avec l'assentiment des provinces, quelque sorte de contrôle de l'environnement minier. Ne croyez-vous pas qu'en le faisant nous perdrions du terrain dans la concurrence internationale? Partant, estimez-vous que ceci ne peut être fait que si le mouvement est international?

M. Thompson: De me rallier à cette proposition, signifierait, il me semble, que vous ne vous occuperez jamais de la protection de l'environnement; car, ce que vous dites, c'est que le niveau de protection que peut accorder le pays le plus pauvre—où la protection de l'environnement est la plus médiocre—constitue la norme mondiale. C'est irréalisable et ne peut d'aucune manière régler le problème.

Lorsque nous parlons d'un code d'exploitation, les malentendus surgissent en grand nombre. J'estime que lorsqu'il s'agit d'exploitation d'un chantier minier, le contrôle des émanations polluantes peut représenter des frais considérables. La moitié de ce qui se dit vise la sage administration journalière qui augmentera les frais sans paralyser les opérations. La Colombie-Britannique, par exemple, conformément à sa loi sur le contrôle de la pollution, établit actuellement des règlements très sévères concernant le déblayage des terrains miniers. Je pense que cette tendance est maintenant ancrée au Canada et il y a négligence grossière si de semblables dispositions n'ont pas été prises concernant le Nord. Il m'importe peu qu'elles le soient en vertu des règlements sur l'utilisation des terrains ou en vertu de projet de loi, mais si elles ne sont pas dans les règlements sur l'utilisation des terrains, elles doivent être dans le bill.

M. Rock: Je n'ai qu'une seule autre question à poser concernant ceci. A la page 2 de votre mémoire, il en est aussi question à *Protection de l'environnement:*

> Des dispositions s'imposent en vue de la restauration de la surface, particulièrement dans les opérations à ciel ouvert.

Ne pensez-vous pas à certaines formes d'exploitation minière, comme celle de l'amiante, où le trou est immense, et qu'il faudrait creuser un autre trou pour obtenir de quoi remplir la première fosse. Où prendriez-vous la matière nécessaire pour remplir le second trou?

M. Thompson: Il y a erreur ici. Nous l'avons corrigée dans le reste du mémoire mais elle nous a échappé ici. Le mot auquel nous songions était «réclamation». La différence est facile à saisir. La réclamation serait la

[*Text*]

will optimize what you can do with the land when the mining operation is finished. It does not necessarily mean refilling it.

Mr. Rock: Make a lake out of it.

Dr. Thompson: Make a lake out of it. It is a matter of worrying from the beginning about gradients, about contouring, about all the things that in the end will result either in the land being just a mess or being capable of being reclaimed with not too much expense or with less expense.

Mr. Rock: Thank you.

The Chairman: Further on this—it is my turn, I guess—pursuant to the line of questioning Mr. Rock was using. It seems to me from reading your brief, Dr. Thompson, that you appear to be very disappointed that there has been a reversion by the government. It appears they have now excluded prospecting exploration activities pretty well from this control.

Mr. Orange: Not all prospecting exploration.

The Chairman: No. And this was the point I want to make. The amendment certainly does not exclude an open-pit mining operation. That would certainly be covered.

Dr. Thompson: It would not, you see. This is the point I wanted to make.

• 1700

The Chairman: I am very glad you have made it, if that is the case, but it certainly was not my understanding of the changes regarding the normal, small prospecting activities. As it stood prior to the amendment, for example, a prospector going out with a stick of dynamite and blowing off a little bit of overburden or a prospector who went out and set up a camp and cut down some birch trees would have had to get a permit in advance. This would tie up the prospecting and exploration industry completely and was completely impractical. I do not think you would disagree with that.

Dr. Thompson: I agree with you completely on that.

The Chairman: My understanding is that once you reach a point where you are actually going to get into mining operations, you become subject to a whole set of new rules.

Dr. Thompson: I would like to take a minute just to explain that Part I is a sort of general code of good behaviour in the Land Use Regulations and Part II is the permit system. I would agree with you that it would be ridiculous to try to apply the permit system to the small prospect.

[*Interpretation*]

mise en valeur complète du terrain après que l'opération minière est terminée. Cela ne signifie pas nécessairement remplir le trou.

M. Rock: En faire un lac?

M. Thompson: En faire un lac. Il s'agit de prévoir, dès le début, d'étudier les pentes, les contours, tout ce qui en fin de compte fera du terrain soit un terrain embroussaillé ou pouvant être mis en valeur sans trop de frais ou à moins de frais.

M. Rock: Merci.

Le président: Poursuivant dans cette veine—je crois que mon tour est arrivé—et pour faire suite aux questions posées par M. Rock, il me semble, d'après votre mémoire, monsieur Thompson, que vous êtes très déçu du changement de politique du gouvernement. Tout indique que la prospection a été en majeure partie exclue de ce contrôle.

M. Orange: Pas toute l'exploration dans le sens de la prospection.

Le président: Non. Et c'est à cela que je voulais en venir. L'amendement n'exclut certainement pas l'exploitation à ciel ouvert. Ceci serait assurément compris.

M. Thompson: Non, ce ne le serait pas, voilà un point que je voulais soulever. Présentement, ceux qui font le relevé tiennent compte de tous les gisements, qu'ils aient de la valeur ou non, qu'ils soient petits ou grands, en vue de déterminer si oui ou non une fonderie sera rentable?

Le président: Je suis heureux de constater que vous ayez l'impression d'avoir apporté là un argument concluant, mais ce n'était certainement pas là ce que j'avais cru comprendre des changements apportés en regard des activités de prospection normale et de petite importance. Par exemple, avant que l'amendement ait été adopté, un prospecteur qui s'aventurait avec un bâton de dynamite qu'il faisait exploser ici ou là, ou un prospecteur qui établissait son campement après avoir enlevé quelques bouleaux devaient obtenir un permis à l'avance. Cela retardait les travaux d'exploration et de prospection de l'industrie minière complètement et n'était pas du tout pratique. Je sais que vous ne serez pas en désaccord avec moi à ce sujet.

M. Thompson: Je suis tout à fait d'accord avec vous à ce sujet.

Le président: Je crois comprendre, qu'à un moment donné, lorsque vous aviez l'intention de faire de l'exploitation minière vous deviez vous soumettre à toute une série de nouvelles lois.

M. Thompson: J'aimerais prendre une minute simplement pour expliquer cette première partie d'un code général d'éthique, qui est compris dans le règlement sur l'utilisation des terres et la partie II du système de permis. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il serait ridicule d'essayer d'appliquer le système de permis à l'endroit du petit prospecteur.

[*Texte*]

The Chairman: Or the small mining, or any mining operation.

Dr. Thompson: Any small operation, because what would happen is that your permit system would become just a paper-producing operation and this would spoil the whole thing. On the other hand, there is no reason why Part I could not apply to all prospectors. Possibly a few of the provisions of Part I would have to be changed, but that is the one that is, as I say, just good housekeeping. It talks about how you deal with your oil drums or what sort of fuel cache you will provide, whether you will take them out when you have finished or dump them in the lake.

The next thing is that under the effective part of Section 3(a), it says:

> These regulations will not apply where surface rights have been disposed of by the Minister.

No mining company would establish a mill without getting a lease from the Crown. They are investing millions of dollars in a mill site. Their lawyers will tell them that they had damn well better not make the investment until they have a lease, and it may be even a fee simple grant of the land. That clearly, then, represents a case where the Minister has disposed of surface lands either through a lease or through an outright sale, so the act will not apply to the mill site.

Now, go down the scale. Even a mineral lease clearly is a disposition of surface rights to the mineral lessee and Section 8 is a disposition of mineral rights to the prospector who has a permit because it says:

> The holder of a permit has the right to enter and the right to prospect...

and if you read down the section it refers to these as "rights over the surface". As I say, maybe it was an oversight in the drafting of Section 3A. Maybe they did not mean that, but the way it now stands, as I have said, it will not apply to the permit holder, it will not apply to the lessee, it will not apply to the mill site and it will not apply to the initial prospecting stages.

The Chairman: Thank you for raising that point, Dr. Thompson.

Do you have a supplementary question, Mr. Orange?

Mr. Orange: Yes, I have a supplementary in a different area. One of the areas that concerns me a little bit, Dr. Thompson, is the question of compensation and people who use land in the traditional way. The Land Use Regulations at one stage took a look at this, I believe, though whether or not it appeared in any of the drafts I cannot say. It is my impression, and I could stand cor-

[*Interprétation*]

Le président: Ou à l'endroit d'une petite compagnie minière ou de toute autre exploitation minière.

M. Thompson: A l'endroit de toute petite exploitation minière, bien sûr, car ce qui se passerait est que le système de permis ne deviendrait qu'une opération paperassière et cela annulerait complètement toutes les opérations. D'autre part, il n'y a aucune raison pour que la partie I ne puisse s'appliquer à tous les prospecteurs. Possiblement quelques-unes des dispositions de la partie I devraient être changées, mais c'est surtout celle, comme je le disais, qui ne traite que du bon comportement qui devrait subir ce changement. On y discute de la façon de voir aux chaudières de pétrole ou du genre de refuge pour le combustible qu'on peut fournir et de voir une fois le travail terminé si on transportera ce combustible à l'extérieur ou si on le jettera dans un lac.

J'aimerais traiter maintenant des dispositions qui relèvent de l'article 3 (a) où on dit ce qui suit:

> Ce règlement ne s'appliquera pas là où des droits de surface ont été accordés par le ministre.

Aucune société minière ne pourrait établir une exploitation sans obtenir une permission de la Couronne. Ils investissent souvent des millions de dollars sur le site d'une exploitation minière. Leurs avocats leur conseillent toujours de ne jamais faire d'investissement, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu un bail et il peut y avoir des frais simplement pour acquérir une concession. Cela représente alors clairement un cas où le ministre a disposé de terrains soit par un bail ou par une vente directe, de sorte que le texte de la loi ne s'appliquerait pas à un tel site.

Maintenant si on descend l'échelle, même une concession minière est clairement une disposition des droits de surface au concessionnaire des minéraux et l'article 8 est une disposition concernant les droits aux gisements miniers vis-à-vis le prospecteur qui a un permis car on y dit ce qui suit:

> Le détenteur d'un permis a le droit de s'installer pour faire de la prospection...

et si vous lisez un peu plus loin dans cet article, on réfère à ces «droits au-dessus de la surface». Comme je l'ai dit, peut-être qu'on a commis un oubli lors de la rédaction de l'article 3A. Peut-être que le législateur ne voulait pas dire ce genre de choses, mais selon le libellé actuel de la loi, comme je l'ai dit, cela ne s'appliquera pas au détenteur de permis, ni au concessionnaire, ni au site d'exploitation et cela ne s'appliquera pas non plus aux premiers stades de la prospection.

Le président: Merci d'avoir soulevé cette question, monsieur Thompson.

Avez-vous une question supplémentaire, monsieur Orange?

M. Orange: Oui j'en ai une au sujet d'un domaine tout à fait différent. L'un des problèmes qui me préoccupent quelque peu, monsieur Thompson, est la question de compensation et des gens qui utilisent les terrains de façon traditionnelle. Le Règlement sur l'utilisation des terres, à un moment donné, s'est intéressé à la question quoique rien n'en est ressorti dans l'une ou l'autre des rédactions

[*Text*]

rected, that this has been excluded from the proposed draft regulations that have been gazetted.

Dr. Thompson: Compensation to...?

Mr. Orange: To people who use the land in the traditional way. I am thinking of hunters and trappers and so on.

Dr. Thompson: Oh, yes, yes. That was never in the discussions, I must confess.

Mr. Orange: It was not?

Dr. Thompson: The first I saw of that was in the report made to the Territorial Council recommending that compensation be provided for Eskimos and Indians whose traditional...

Mr. Orange: The system among many of the Indian bands is that they have registered trapping areas, basically, and this has been traditional. It is divided among the members of the band in various ways. Sometimes it is individual trap lines and other times it is a band thing.

Dr. Thompson: I would agree that there should be provision. I think it was an oversight.

• 1705

The Chairman: Pursuing along my line of questioning, you indicated that you were perturbed by exclusion of land use from land use operation of vehicles up to 10,000 pounds. Under the rules as they existed before, anyone even taking a jeep into the woods would have to get a permit.

Dr. Thompson: No, I am going to make it clear what my position is. I do not think that permit provisions should apply, and I think it would have been quite easy when you were setting up land management zones under the power that the act gives to the Governor in Council to make it clear that the permit requirement does not apply too.

The Chairman: So basically your position is that the rules should be there and if somebody does not follow them, and if a year or two later you come along and you find that somebody has left an awful mess somewhere, you can go back on that fellow and say, "Look, you have broken the rules and we can prosecute you".

Dr. Thompson: The regulations have two parts. One part is a code of general good behaviour for people using the land. The second part is this printed scheme wherein special stipulations can be laid down to govern special operations. Here the aim is to be able to tailor to that special requirement a special set of operating conditions.

Now my point is that part one should apply more broadly. After all, it deals with such things as the fact that you should clean up your camp when you are finished and that you should not dump oil drums in the lake, and that should apply across the board.

[*Interpretation*]

subséquentes, je crois. C'est mon impression et je suis peut-être dans l'erreur que ce que je viens de dire à été exclu de la rédaction du Règlement qui a été adopté.

M. Thompson: Compensation envers...?

M. Orange: Envers les gens qui utilisent les terres de façon traditionnelle. Je parle des chasseurs, des trappeurs etc.

M. Thompson: Ah oui, je comprends. Nous n'en avons jamais parlé au cours de nos discussions je dois l'avouer.

M. Orange: Vous n'en avez pas discuté?

M. Thompson: La première fois que j'en ai entendu parler c'est dans le rapport fait au Conseil du Territoire où on recommandait qu'une compensation soit fournie aux Esquimaux ou aux Indiens dans les occupations traditionnelles...

M. Orange: Au sein de plusieurs bandes indiennes il semble que l'on ait des régions pour poser des trappes qui soient enregistrées et cela est traditionnel. Ces régions divisées parmi les membres de la bande de diverses façons. Parfois ce sont des trappes individuelles et parfois ce sont des trappes qui appartiennent à toute la bande.

M. Thompson: Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il devrait y avoir des dispositions à ce sujet. Je crois que c'était là un oubli.

Le président: Poursuivant la question que j'avais amorcée, vous laissez entendre que vous avez été troublé parce que sont exclus, des opérations sur le terrain, les véhicules jusqu'à 10,000 livres. D'après les règlements actuels, quiconque pénètre dans le bois avec une jeep doit avoir un permis.

M. Thompson: Non, je vais m'expliquer clairement. Je ne pense pas que les dispositions concernant le permis doivent s'appliquer et il me semble qu'il eut été très simple, lorsque vous avez circonscrit les zones d'administration territoriale, en vertu des pouvoirs conférés par la loi au gouverneur en conseil, de préciser de façon lucide que le permis obligatoire n'est pas imposé.

Le président: Vous assumez donc que les règlements doivent exister et que, si quelqu'un ne s'y conforme pas, et si dans une année ou deux vous constatez que quelqu'un a fait de grands dégâts quelque part, vous pouvez confronter cette personne et lui dire: vous avez manqué au règlement et vous pouvez être poursuivie.

M. Thompson: Il y a deux parties aux règlements. Une, le code général de bonne conduite à l'égard des personnes qui utilisent le terrain; la seconde, les règlements imprimés pouvant renfermer des dispositions spéciales visant des opérations spéciales. La question serait de pouvoir se conformer à ces exigences spéciales, à des conditions spéciales d'opération.

Ce que je soutiens, c'est que la première partie devrait avoir une acception plus générale. Après tout, il s'agit de questions comme du nettoyage du chantier après avoir terminé la besogne et de ne pas vider les tambours dans le lac, ce qui s'applique à tout le monde.

[*Texte*]

Then the permit situation in part two should apply, I think, to your larger operations because to try and have a permit issued for every single operation would be a futile exercise.

The Chairman: Now, on page 14 you talk about the trend today being towards large claim blocks, and you gave Saskatchewan as an example. I may be wrong on this point, but I got the impression that in Saskatchewan, what happened after they opened up the prospecting with this large leased ground, the result was that a lot of companies went in there. I am thinking in particular of this uranium discovery. There were hundreds of thousands, millions of acres taken out in leases, and all kinds of land was tied up as a consequence.

I think that although there are good arguments in favour of this, there are also some deficiencies in that it is a means of tying up a lot of land for at least two years, and maybe longer if Saskatchewan has extended it now to five...

Dr. Thompson: Four.

The Chairman: ...four, without really that much effect.

For example, the really productive results from mining exploration are often those that are limited to a fairly small area.

Dr. Thompson: When you get right down to it, it is...

The Chairman: You get right down in and then if you happen to have a strike in an area and you get a lot of people working, I think in the general area you are more likely—this is, I suppose, open—but there at least is an argument that can be made that you are more likely to come up with more finds with a lot of people working in there with some different ideas, than with just one particular concern controlling everything in all directions for perhaps 10 miles in each direction, or one team of geologists with one particular set of ideas about it. If you have a number of people in a hot area with different ideas, you are more likely to come to a solution as to the geological makeup and so on.

There are arguments at least in that direction. Do you recognize that?

Dr. Thompson: Yes, and we put this in the form of a question because we did not want to suggest that we could say it was beyond doubt the best thing. But it obviously should at least be a matter where the Committee, I should think, should seek explanation. Other jurisdictions are doing it.

On the point you mention, such a system moves much more closely towards a system of permits with respect to oil leasing. And there, the way to prevent a tying-up of land is to have owners, and usually accelerating with requirements they get more owners year by year, and companies are either doing the work, that is, spending the money, or else they have to drop their permits and get out. So you accomplish the change-over in this fashion.

• 1710

Under the present system I would say there is more tie-up in the sense of land than under the other because

[*Interprétation*]

La partie 2 des règlements concernant les permis devrait, je pense, s'appliquer aux opérations d'envergure, car il est vain de prétendre émettre un permis pour chaque opération en particulier.

Le président: A la page 14, vous dites qu'on a tendance aujourd'hui à rassembler les claims en blocs très étendus et vous citez la Saskatchewan en exemple. Il est possible que mon interprétation soit fausse, mais j'en tire l'impression qu'en Saskatchewan, après avoir livré ces grandes étendues de terrain à la prospection, une foule de sociétés s'y sont introduites. Je pense en particulier à la découverte de l'uranium. Des centaines de milliers, des millions d'acres ont été concédées et la propriété foncière a été ainsi en grande partie inexploitable.

Bien que je reconnaisse certains arguments probants en faveur de ce procédé, j'estime qu'il implique également certaines lacunes puisqu'il paralyse l'exploitation de vastes terrains pendant au moins deux ans, et peut-être plus longtemps s'il est vrai que la Saskatchewan a maintenant prolongé la période à cinq ans...

M. Thompson: Quatre.

Le président: ...quatre, sans grand résultat.

Par exemple, les résultats vraiment productifs de l'exploration minière sont souvent limités à un territoire assez petit.

M. Thompson: Au bas mot, c'est...

Le président: Vous vous lancez dans l'affaire et, survienne une grève dans la région, vous employez un grand nombre de personnes; en général, il me semble qu'il est plus probable qu'il en sera ainsi; mais un argument peut au moins être soutenu, c'est que vous avez plus de chances de faire un plus grand nombre de découvertes en ayant un plus grand nombre d'employés ayant chacun leur idée, plutôt que de laisser tout le contrôle à 10 milles à la ronde, à une seule entreprise ou à une équipe de géologues dont l'inspiration est commune. En employant un bon nombre de personnes aux initiatives diverses, vous êtes plus sûrs de saisir l'ensemble du schème géologique et ainsi de suite.

Il y a des points à souvenir en ce sens. N'êtes-vous pas de cet avis?

M. Thompson: Oui, nous en avons fait une question parce que nous ne voulions pas donner l'impression que c'était selon nous sans aucun doute la meilleure des solutions. Mais, c'est à mon avis, un point que le Comité devrait au moins chercher à expliquer. D'autres compétences juridiques le font.

Au sujet du point que vous mentionnez, ce système se conforme de près au système des permis visant les concessions pétrolifères. Et le moyen de libérer la propriété foncière, c'est de multiplier le nombre des propriétaires, qui augmente, suivant les exigences, de plus en plus d'année en année, alors que les sociétés font le travail, font les frais ou, autrement, doivent sacrifier leur permis et décamper. C'est votre manière de faire la transition.

Je pense qu'il y a plus d'immobilisation avec le système actuel qu'avec l'autre car on peut délimiter un claim et

[*Text*]

golly you can stake a claim and $100 a year representation work is relatively nominal. Is there a time limit here now on a claim? I think it is 10 years under the Canada Mining Regulations in the Northwest Territories. You see, it is nominal to tie-up claims at $100 apiece. You can get the man who is in there, who is simply holding out. Therefore, I think on a comparison that the land position would not be tighter, but possibly even looser under the other system if you had a proper system for representation work, stepping it up so that companies either have to perform or turn it over.

The Chairman: You indicated that you were unhappy with the present situation in the Yukon which allows a mining exploration team to walk in on somebody else's property, someone's cottage area, etc. and prospect for minerals. Is there not a contradiction, in effect, between your argument that you should be allowed large claim areas with exclusion of a prospector's claims within that large lease area and the argument that you have used here that the land holder, the land owner must be given absolute control over his land area, even though he does not own the mineral rights or does not have them staked?

Dr. Thompson: I think there is only an apparent contradiction because I think the two can work together compatibly. One of the effects of having a large claim block is that you do not have to cut lines every 50 acres. The other thing is that you will deploy over it—the more advanced of the technologies are in a sense the least land damaging. While your aerial surveys are done without much impact in terms of the surface, your geochemical surveys are done by people who are dropped in by helicopter, who go and take little soil tests with a little thing and are in and out of there in an afternoon. So, in a sense, the large permit encourages the kinds of mineral exploration techniques that are least damaging to the land and least interfering with other developments.

If they then centre in on an area, they reach a stage where they are not talking about just a guess system mineralization, they have something to find, and at this stage I guess the mining interest should be accepted over any other interest or you will not have mines. Part of all this is that even before these areas were blocked out, where you could go in and get large permits and leases, I think the kind of considerations that I mentioned should be human.

There should be a study made as to this 300 square miles, and not 300 square miles of the Yukon, and what other prospects there are over the next 10 or 15 years of development. Then you should figure out how you can encourage the mining exploration in a way that will not be incompatible. Right now, you see, the Yukon is trying to encourage various aspects of the tourist industry and tourism up there will either be fishing and hunting. There is a big demand for this so-called wilderness experience.

If a person is going to sink his money into one of these places up there and try to develop the business, if he labours under the knowledge that at any time a mining company can come in, knock on his door and say, let me in, and if you do not, we will go to the mining recorder,

[*Interpretation*]

quant aux travaux obligatoires d'un montant de $100 par an, cela reste assez insignifiant. Y a-t-il maintenant une limite de temps pour un claim? Je pense qu'elle était de 10 ans, d'après les règlements miniers du Canada, pour les Terroires du Nord-Ouest. Vous voyez, c'est insignifiant d'immobiliser les claims pour $100 chacun. Celui qui s'en occupe se contente de tenir bon. C'est pourquoi je pense qu'une comparaison sur les terrains ne serait pas plus précise mais au contraire peut-être plus souple avec l'autre système, si on avait un système convenable pour les travaux obligatoires imposant aux sociétés d'exécuter ces travaux ou de se décharger du claim.

Le président: Vous avez dit que vous n'étiez pas satisfait de la situation actuelle au Yukon qui permet à une équipe d'exploration minière de pénétrer sur la propriété de quelqu'un d'autre, dans le parc de quelqu'un, pour y rechercher des minéraux. N'y a-t il pas, en fait, une contradiction entre votre argument suivant lequel on devrait pouvoir recevoir de grandes zones de claims avec l'exclusion des claims pour les prospecteurs à l'intérieur de cette vaste zone donnée à bails, et l'argument que vous venez d'utiliser maintenant en disant que le détenteur de terrains, le propriétaire d'un terrain, doit avoir des droits absolus sur son terrain, même s'il ne possède pas les droits minéraux ou s'il ne les a pas délimités?

M. Thompson: Je pense qu'il y a seulement là une contradiction apparente, car je pense que les deux choses peuvent aller ensemble. Si l'on a une grande série de claims, il en résulte que l'on n'a pas à délimiter les lignes toutes les 50 acres. Et comme on a alors plus de place, on peut utiliser des techniques plus avancées qui créent moins de dégâts. Les observations aériennes sont sans grandes conséquences mais les recherches géochimiques sont faites par des gens qui sont déposés par un hélicoptère, et vont prendre de petits échantillons du sol; ils font tout cela en un après-midi. Donc, d'une certaine façon, les terrains plus grands, permettent d'utiliser des techniques d'exploration minière qui font moins de dégâts et font moins obstacle à d'autres utilisations.

Si on se concentre alors sur une zone, on arrive à un point où on ne se contente plus de vagues recherches de minerai mais où on sait ce qu'il y a à trouver et, à ce moment-là, l'exploitation de ressources minières doit l'emporter sur tout le reste sinon on n'aura pas de mines. Cela se passait déjà un peu ainsi avant même que l'on bloque ces régions, lorsqu'on pouvait encore y aller et obtenir d'importantes autorisations ou des baux. Je pense qu'il faudrait se montrer plus humain dans ce genre de considérations.

On devrait faire une étude sur ces 300 milles carrés et délimiter quelles sont les autres perspectives pour les 10 ou 15 années à venir. Alors on pourrait savoir comment encourager les explorations minières d'une façon qui soit convenable. Pour le moment, voyez-vous, le Yukon essaie d'encourager différents aspects de l'industrie touristique, il s'agit principalement de la chasse ou de la pêche. Beaucoup de gens s'intéressent à cette sorte de retraite dans des zones peu peuplées.

Si quelqu'un veut investir de l'argent à un endroit comme cela pour essayer d'y installer une affaire, s'il travaille en sachant qu'à tout moment une société minière peut venir frapper à sa porte et lui dire «laissez-moi entrer, sinon, je vais aller voir le régistraire minier».

[*Texte*]

you can see the jeopardy he is in. I know of a case of a wilderness camp operator who simply had to close his summers' operations because he could not have people who arrive in the summer and who paid a lot of money to come in, and have not even on his own land, but on an adjoining land and on his area he had leased, bulldozers operating and staking. They could get that back wherever they came from so he had to close down.

You will not encourage a tourist-recreation industry if you operators have the knowledge that this kind of state of affairs can happen.

The Chairman: Would you suggest a system whereby a person holding a permit to carry out—what do they call this—an outfitting operation or big game hunting operation could lay claim to an area which would be subject to certain special rules for purposes of mining exploration? Would this be a way around it?

• 1715

Dr. Thompson: It is hard at this moment to foresee where this could lead. I believe that by using exploratory techniques that would be of minimal impact on the ground you would be able to wipe off the slate pretty substantial areas as having commercial mineral possibilities in terms of what we know today. Maybe you would have to have it on a system where you would look at it again in 10 years because maybe in 10 years from now mineral prices will be such that areas you would not look at today you would look at tomorrow. You might be able to block out large areas that should not be open in mineral right to mining in any way that will interfere with tourism, for instance, because it does not make sense.

Mr. Rock: Are you getting at a point where surveys have already been made in many of these areas and would be made again later on, and these areas could be blocked out right now knowing that there is not a good potential for mining in those areas?

Dr. Thompson: I think the technical people could give a scale of probability of commercial mineralization; they could rank it. Areas that rank very low should be under a different régime than areas that rank high. You should think in terms of the other uses that might be more valuable.

The Chairman: Are there any further questions to Dr. Thompson? Dr. Thompson, thank you very much for a very useful submission. You have given us a lot of food for thought, and I am convinced we are going to be able to use some of your material in further questioning.

We have now received all the briefs that we are going to receive here in Vancouver and there will be no need for a meeting tonight. I therefore adjourn the meeting.

[*Interprétation*]

Vous voyez dans quelle situation il se trouve. Je connais un exemple d'entrepreneur de terrain de camping qui a dû fermer son camp en été car il lui était impossible de garder ses clients: ils avaient dépensé pas mal d'argent pour venir et trouvaient, non pas sur le terrain même, mais juste à côté, et également dans un terrain qui avait été pris à bail par l'entrepreneur du camping, des bulldozers en train de faire des travaux de terrassement. Ses clients n'avaient pas besoin de venir si loin pour trouver cela et il lui a fallu fermer.

La crainte de voir telles choses se produire n'est pas un très bon encouragement pour l'industrie touristique.

Le président: Pourriez-vous proposer un système permettant à quelqu'un, détenteur d'une autorisation lui permettant de faire certains équipements ou d'organiser des chasses, de prendre un claim pour une certaine zone qui serait alors soumise à des règlements particuliers en ce qui concerne l'exploitation minière; y aurait-il une solution?

M. Thompson: Il est bien difficile de dire maintenant où cela peut mener. Je crois qu'en utilisant des techniques de prospection ne créant que peu de dégâts, on pourrait vite délimiter d'importantes zones ne présentant pas de possibilités minières importantes sur le plan commercial au vu de nos connaissances d'aujourd'hui. On pourrait peut-être envisager de réétudier la question dans dix ans par exemple car d'ici là les prix des minerais peuvent avoir évolué de telle façon que des régions qui ne présentent pas d'intérêt particulier aujourd'hui peuvent devenir intéressantes à l'avenir. Il faudrait pouvoir bloquer d'importantes régions qui seraient alors fermées à l'exploitation minière pour tout ce qui pourrait entraver le tourisme car cela serait absurde autrement.

M. Rock: Voulez-vous dire que dans certaines régions où l'on a déjà fait des sondages on pourrait les répéter à l'avenir mais entre-temps bloquer ces régions en sachant qu'elles ne présentent pas de très bonnes possibilités pour l'exploitation minière?

M. Thompson: Je pense que les techniciens pourraient définir une sorte d'échelle des possibilités d'exploitation commerciale; on pourrait classer les différentes zones. Les zones qui seraient en bas de cette échelle seraient soumises à un régime différent par rapport à celles situées en haut de l'échelle. On pourrait alors envisager des utilisations plus intéressantes.

Le président: Quelqu'un veut-il poser d'autres questions à M. Thompson? Monsieur Thompson, je vous remercie de nous avoir soumis ce mémoire très intéressant. Vous nous avez donné matière à réfléchir et je suis convaincu que nous pourrons utiliser beaucoup des renseignements que vous nous avez donnés dans la suite de nos travaux.

Nous avons maintenant reçu tous les mémoires qui devaient nous être présentés ici à Vancouver et nous n'aurons pas besoin de nous réunir à nouveau ce soir. La séance est levée.

APPENDIX "V"

Appendix "A"
Brief of British Columbia and Yukon Chamber of Mines.

The following comments were taken from letters from Mining Exploration Companies addressed to the British Columbia and Yukon Chamber of Mines with respect to:

BILL C-187—AN ACT RESPECTING MINERALS IN THE YUKON TERRITORY

1. Thank you for bringing to my attention the proposed amendments to the Yukon Quartz Mining Act. The proposed Section 73(2) if enacted, will stifle much of the mineral exploration work in the Yukon Territory.

The problem for.....is not whether it "would" work in the Yukon under the proposed new regulations, but whether it "could." .....is a wholly owned subsidiary of a large corporation which is less than 50 per cent Canadian owned. Hence.....could not obtain a Lease and hence would not spend money for exploration of a mineral property for which it could not obtain title. There are too many other detrimental factors against working in the Yukon, which when added to this proposed obstacle, made "far away fields look even greener".

The proposal to limit ownership of a Lease to a "Canadian citizen" is a step backward and will effectively annul the advances gained in many of the American States in recent years. Some American states, such as Alaska, now permit foreigners (i.e. Canadians) to hold tilte to mining claims provided reciprocal privileges are granted to Americans. The proposed restriction in the Yukon will no doubt, cause the American states to rescind the privileges recently granted to Canadians.

2. The provision that a company must be listed on a Canadian Stock Exchange in order to obtain a lease, is a decided nuisance. It would make it more difficult for us to formulate favorable operating agreements in the Yukon. As a result, the Yukon becomes less attractive, but not entirely hopeless. I suspect that if we had a limited budget and were offered a chance at mutually attractive exploration projects in the Yukon and Alaska, we would probably favor Alaska rather than the Yukon for investment of the funds.

3. If the Bill is passed, there could be unfortunate repercussions if Alaska or other States adopted similar legislation.

4. If the Bill were passed on second reading and equated this part of the Law with that of the Northwest Territories, then this company would almost certainly reduce its interest, or impending interest as the case may be, in the Yukon, other things being equal. At the present time, a deposit there still needs to be a better bet than one southwards in B.C. because of higher costs, and a reduction in ownership could only accentuate matters, unless one happens to be onto a good thing.

APPENDICE «V»

Appendice «A» du Mémoire de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les observations suivantes ont été tirées de lettres adressées par des compagnies de prospection minière aux Chambres des mines de Colombie-Britannique et du Yukon au sujet du:

BILL C-187—LOI CONCERNANT LES MINÉRAUX DU TERRITOIRE DU YUKON

1. Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur les amendements proposés à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. L'Article 73 (2) proposé, s'il est adopté, ralentira considérablement les travaux de prospection minérale dans le territoire du Yukon.

Le problème pour .... n'est pas de savoir si il est «susceptible» de s'établir au Yukon avec les nouveaux règlements proposés, mais si cela serait «possible».

.. est une filiale entièrement privée d'une corporation dont moins de 50 p. 100 des propriétaires sont canadiens. Par conséquent ..... ne pourrait pas obtenir un bail, donc, il ne dépenserait pas d'argent pour la prospection d'une propriété minérale sur laquelle il ne pourrait obtenir un titre. De trop nombreux facteurs s'opposent à l'exploitation d'une entreprise au Yukon, et ces facteurs, ajoutés à l'obstacle que l'on nous propose maintenant ont rendu «encore plus vertes les prairies lontaines».

La proposition de réserver la possession d'un bail à un «citoyen canadien», est un retour en arrière et annulera en fait les progrès réalisés dans de nombreux États américains, comme l'Alaska, qui permettent maintenant aux étrangers (c.-à-d. aux Canadiens) de détenir un titre de claim minier à condition que des privilèges réciproques soient accordés aux Américains. La restriction proposée au Yukon amènera sans aucun doute les États américains à retirer les privilèges récemment accordés aux canadiens.

2. La disposition aux termes de laquelle une compagnie doit être inscrite à la bourse canadienne pour obtenir un bail, est absolument fâcheuse, et rendra plus difficile pour nous l'élaboration d'accords d'exploitation avantageux au Yukon. Par conséquent, le Yukon perd de son pouvoir d'attraction, tout en conservant un certain intérêt. J'ai l'impression que si nous avions un budget limité, et qu'on nous faisait des offres de prospection également intéressantes au Yukon et en Alaska, nous choisirions d'investir nos fonds en Alaska plutôt qu'au Yukon.

3. Si le Bill est adopté et que l'Alaska ou d'autres États décident d'adopter une législation semblable, les répercussions pourraient être malheureuses.

4. Si le Bill était adopté en seconde lecture et plaçait cette législation sur le même plan que celle des Territoires du Nord-Ouest, cette compagnie réduirait presque certainement ses intérêts, ou ses intérêts en souffrance le cas échéant, au Yukon, les autres aspects étant sur le même plan. A l'heure actuelle, de meilleures garanties que dans le sud en Colombie-Britannique sont encore nécessaires pour investir là-bas, à cause des coûts plus élevés, et une restriction de la propriété ne ferait qu'aggraver la situation, à moins qu'on ne tombe sur une bonne affaire.

One would think that times are bad enough with a recession on hand, the uranium closure and Mr. Benson's tax proposals in mind without adding another factor to turn people towards Australia!

5. However, we are quite disturbed by the proposed Section 73 (2) on leasing. We are at present engaged in an exploration program in Yukon Territory but will most certainly discontinue our efforts in Yukon should this Act become law. I am somewhat surprised that Canadian ownership is being stressed in Yukon Territory since I believe this is inviting similar restrictive legislation in Alaska and many Canadian companies are at present working in Alaska. These companies at present enjoy equal rights of claim location and property ownership with U.S. citizens largely because we have not imposed any restrictions on citizenship or registration of corporations in neighboring B.C. and Yukon Territory.

6. Received your letter regarding Bill C-187 and after reading it over, discovered that a company such as ours cannot explore in the Yukon Territory.

It is unfortunate that the government chose to restrict entry of exploration capital. Our company will be doing mineral exploration throughout Canada, excluding the Yukon Territory.

7. The developments earlier this year and an extrapolation of further indications of restrictions have lead to our decisions to cut back considerably on our initial 1970 budget. The recent blow of the Bill C-187 has now just appeared while we prepare our 1971 budget involving some heavy work commitments under options with Canadian companies. You will understand that our outlook into our future in Canada is overshadowed with deep concern, as to what restrictions we have to expect next. If there are no signs of an end of the present trend, we may have to reconsider our willingness to invest large sums in Canada, and we may even have to change our mind completely and to dispatch Canada from the list of favourable countries for investments by our large group.

8. Approximately 3 years ago, Mr. Chretien toured Europe in order to stimulate European investment in mineral research and exploration in the Yukon and the Northwest Territories. He put special emphasis on the potential of these countries and on the general political stability of Canada. Ever since, all measures taken by the Federal Government tend to completely modify the climate of the mining industry in Canada: new fiscal legislation, limitation of foreign capital in uranium mines and now also limitation of foreign capital in the Yukon. All these measures tend to discourage foreign companies to invest in the Canadian mining industry which adopts a nationalistic policy like South American and African countries.

With regard to the Yukon, the recent increase of the royalty was already an unfavourable factor and in my opinion not justified considering the high costs of prospecting and mineral exploration in this country. The provisions of Bill C-187 would force us to create new companies to work in the Yukon in order to have

On pourrait penser que les choses vont assez mal avec la récession, la fermeture de l'uranium et les propositions de M. Benson en matière fiscale, pour ne pas donner aux gens une nouvelle raison de se tourner vers l'Australie!

5. Néanmois, l'Article 73 (2) sur la concession de baux qui a été proposé, nous inquiète beaucoup. Nous avons entrepris un programme de prospection dans le Territoire du Yukon, mais si cette Loi était promulguée, nous mettrions sans aucun doute fin à nos efforts. Je suis quelque peu surpris de l'importance accordée à la propriété canadienne dans le Territoire du Yukon, car je crois que cela revient à encourager des législations restrictives similaires en Alaska, et de nombreuses compagnies canadiennes sont actuellement établies en Alaska. Ces compagnies jouissent actuellement de droits de claim et de propriété égaux à ceux des citoyens américains, surtout parce que nous n'avons imposé aucune restriction de citoyenneté et d'enregistrement des corporations dans les régions voisines de Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest.

6. Ayant reçu votre lettre relative au Bill C-187, et l'ayant lue attentivement, je me suis aperçu qu'une compagnie comme la nôtre ne peut faire de prospection dans le Territoire du Yukon.

Il est regrettable que le gouvernement choisisse de restreindre l'entrée de capitaux destinés à la prospection. Notre compagnie fera de la prospection minière partout au Canada, sauf dans le Territoire du Yukon.

7. Les événements survenus plus tôt cette année, et les prévisions fondées sur les possibilités de nouvelles restrictions, nous ont conduit à diminuer considérablement notre budget initial pour 1970. Maintenant, le Bill C-187 arrive comme un coup de théatre, au moment où nous préparons notre budget pour 1971, budget qui comprend des engagements d'exploitation importants sous option avec des compagnies canadiennes. Vous comprendrez que notre avenir au Canada nous donne de grandes inquiétudes quant aux restrictions auxquelles nous devrons nous attendre ensuite. Si la tendance actuelle ne fait pas signe de prendre fin, il est possible que nous devions reconsidérer notre désir d'investir d'importants capitaux au Canada, et même décider de rayer complètement le Canada de la liste des pays où il est avantageux pour notre important groupe de faire des investissements.

8. Il y a environ 3 ans, M. Chrétien a parcouru l'Europe pour encourager les investissements européens dans la recherche et la prospection minérales au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il a surtout insisté sur le potentiel de ces régions et sur la stabilité politique générale du Canada. Depuis lors, toutes les mesures prises par le gouvernement fédéral ont eu tendance à modifier complètement le climat de l'industrie minière au Canada: nouvelle législation fiscale, limitation du capital étranger dans les mines d'uranium, et maintenant, limitation du capital étranger au Yukon. Toutes ces mesures dissuadent les compagnies étrangères d'investir dans l'industrie minière canadienne qui est en train d'adopter une politique nationaliste comme les pays sud-américains et africains.

Dans le cas du Yukon, la récente augmentation de la redevance était déjà un facteur néfaste, et à mon avis c'était injustifié si on considère les coûs élevés de la prospection et de l'exploitation minière dans ce pays. Les dispositions du Bill C-187 nous obligeraient à former de nouvelles compagnies pour le Yukon, ce qui permettrait

Canadian shareholders right from the stage of prospecting.

Taking into consideration the present economic conditions, this would neither be easy nor desirable if we do not wish that the name of our company is associated with adventurous activity. Therefore, it is not likely that our company will get involved in prospecting in the Yukon. Recently we already declined some offers of local prospectors.

9. Regarding your letter of November 25, 1970, concerning Bill C-187, the view taken by.....in this act would reduce exploration in the Yukon. We are not engaged in exploration in this area ourselves and as.....is a Canadian Company the act does not directly affect us, however, we support your efforts on this matter. A positive government policy to encourage investment by Canadians rather than a negative policy against foreign investment is the approach we advocate.

10. Further your inquiry of 25 November, I believe that our company would still consider conducting mineral exploration in Yukon, on a much reduced scale, if Section 73 (2) of the proposed bill is implemented. In particular, there is little incentive to carry out regional programs if a discovery made during such work could never be held under lease.

At present, considering transportation, communication and the amount of government assistance available, conditions for exploration in Yukon are probably preferable to adjacent portions of British Columbia. In my opinion, implementation of Section 73 (2) would tip the scales against the Yukon.

11. There are a number of controversial issues in the above Bill, and while it is recognized that the present trend is to Canadianize as many sectors of the country and its economy as possible, it is almost certain that the restrictions in Section 73 (2) will retard exploration in the Yukon. The proposed increase in royalties on mineral production is likewise a serious consideration for prospective operators.

12. Should this Bill be passed and all other factors being equal, I would say that, given two exploration situations of comparable promise in B.C. and the Yukon, we would probably pick the B.C. project over that in the Yukon. In fact, unless we set up a corporation designed to conform to the Bill's requirements, we would have no choice but to restrict our activities to B.C. inasmuch as we could not legally lease claims in the Yukon under our present corporate configuration.

13. Our company will be doing exploration work in Alaska next summer, and we were considering the Yukon as well. But if this legislation is approved we will not explore in the Yukon because a) our corporation is incorporated outside Canada; b) less than 50 percent of our stock is owned by Canadians; and c) our company is not listed on a Canadian Stock Exchange.

Having worked in British Columbia during five field seasons for ..... , I'm aware that many Canadians fear an economic takeover by large U.S. corporations. But this very restrictive legislation would certainly strike

d'avoir des actionnaires canadiens dès le stade de la prospection.

En tenant compte des conditions économiques actuelles, cela ne serait ni simple, ni souhaitable si nous voulons éviter que le nom de notre compagnie soit associé à une activité aventureuse. Par conséquent, notre compagnie ne s'engagera probablement pas dans la prospection au Yukon. Nous avons d'ailleurs déjà décliné récemment certaines offres de prospecteurs locaux.

9. Au sujet de votre lettre du 25 novembre 1970, sur le Bill C-187, la position adoptée par ..... dans cette loi réduirait la prospection au Yukon. Nous n'avons pas entrepris de prospection dans cette région nous-mêmes, et puisque ..... est une compagnie canadienne, la loi ne nous touche pas directement, néanmoins nous vous soutenons dans cette affaire. Nous sommes en faveur d'une politique gouvernementale positive pour encourager les investissements canadiens, et non d'une politique négative contre les investissements étrangers.

10. Suite à votre demande du 25 novembre, je dirai que je crois que notre compagnie serait encore prête à faire de la prospection minérale au Yukon, à une échelle très réduite, si l'Article 73 (2) du projet de loi était adopté. En particulier, il est peu encourageant d'entreprendre des programmes régionaux en sachant qu'il serait impossible de s'assurer un bail d'exploitation dans le cas d'une découverte.

Actuellement, si l'on tient compte du transport, des communications, et de l'aide gouvernementale disponible, les conditions de prospection sont probablement meilleures au Yukon que dans les régions voisines de Colombie-Britannique. A mon avis, l'adoption de l'Article 73 (2) ferait pencher la balance contre le Yukon.

11. Un certain nombre de points de ce Bill prêtent à controverse, et tandis qu'on reconnaît que la tendance actuelle est à la «canadiannisation» d'autant de secteurs du pays et de son économie que possible, il est pratiquement certain que les restrictions de l'Article 73 (2) retarderont la prospection au Yukon. L'augmentation proposée des redevances sur la production minérale est également une considération sérieuse aux yeux des futurs exploitants.

12. Si ce Bill était adopté, les autres facteurs demeurant inchangés, il me semble que devant le choix entre deux situations de prospection également attrayantes, en Colombie-Britannique et au Yukon, nous choisirions probablement la Colombie-Britannique. En fait, à moins que nous ne formions une corporation se pliant aux exigences du Bill, nous serions obligés de limiter nos activités à la Colombie-Britannique dans la mesure où il nous serait impossible d'obtenir légalement des claims au Yukon avec la structure actuelle de notre corporation.

13. Notre compagnie entreprendra des travaux de prospection l'été prochain en Alaska, et nous envisagions de faire la même chose au Yukon. Mais si cette législation est adoptée, nous ne prospecterons pas le Yukon, parce que: a) notre corporation est constituée hors du Canada; b) moins de 50 p. 100 de nos actions sont la propriété de Canadiens; et c) notre compagnie n'est pas cotée sur une bourse canadienne.

Ayant travaillé en Colombie-Britannique pendant cinq ans pour le compte de ....., je sais que de nombreux Canadiens ont peur de la mainmise des grandes corporations américaines. Mais cette législation extrême-

a severe blow to mineral development of the Yukon, and would be even more disastrous to the mining industry than the controversial White Paper proposals.

14. Our feelings are that the new legislation will be a negative factor in evaluating possible Yukon programmes, but will not necessarily preclude any further activities on our part in the Territory. ..... shares are already listed on the Toronto Stock Exchange and so we can comply with the ownership requirements. The suggested scale of royalty payments is the aspect of the new Bill which we would find most difficult to live with, especially as all other costs of exploration, development, and production are so much higher in the North.

15. Our Yukon exploration plans evolve from this office under my direction and I can say flatly that irrespective of the details of the final bill as passed, if the total effect is such that it is less attractive to do business in the Yukon than, say, in B.C., you may be assured that this office will not recommend doing work in the Yukon. On the contrary, considering transport facilities and the generally relatively higher cost of carrying out exploration in the Yukon, it is very necessary that the government offer inducements to companies working in that area if the same level of exploration activity is to be maintained.

Considering the total amounts spent on exploration in the Yukon throughout the years the rate of discovery of economic deposits in the Yukon would have to be considered poor by any standard of evaluation.

16. The purpose of Section 73 is obviously to restrict exploitation of Yukon mineral deposits to Canadian individuals and companies. Since ..... does not now have 50 per cent Canadian ownership, and will not in the foreseeable future, it will obviously prevent us from carrying on exploration work in the Yukon.

As you know, we have worked in the Yukon in the past. We had planned to do further work there in 1971. If Section 73 stands as now written, it would, of course, eliminate us from the Yukon Territory.

It is my opinion that exploration work for minerals in the Yukon would be cut by at least 75 per cent if this Bill is enacted.

17. I can see no reason to recommend to my Company that we do exploration in the Yukon if Bill C-187 is passed. It does not seem fair that if we take the big gamble on the exploration we should then have to give half of any success out to others who did not also participate in the earlier, high odds gamble of exploration.

18. Thank you for bringing to my attention the proposed amendments to the Yukon Quartz Mining Act. The proposed Secton 73 (2), if enacted, will be a tragedy which will stifle much of the mineral exploration work in the Yukon Territory.

..... will not and cannot work in the Yukon under the proposed new regulations. ..... is a private company and is not listed on any Canadian stock exchange; it is less than 50 per cent Canadian owned.

ment restrictive porterait un sévère coup au développement minéral du Yukon, et serait encore plus désastreux pour l'industrie minière que les propositions controversées du Livre blanc.

14. Nous pensons que la nouvelle législation constituera un facteur négatif pour l'évaluation de programmes possibles au Yukon, mais elle n'excluera pas nécessairement toute activité de notre part dans le Territoire. Les actions de ..... sont déjà cotées à la bourse de Toronto, ce qui nous permet de nous conformer à l'exigeance de propriété. L'échelle de redevances proposée est peut-être l'aspect du Bill qui nous pose le plus de problèmes, surtout quand on considère que tous les autres coûts de prospection, de mise en œuvre et de production sont tellement plus élevés dans le Nord.

15. Nos plans de prospection sont élaborés dans ce bureau, sous ma direction, et je peux dire tout net que si les résultats définitifs du Bill qui sera adopté sont de rendre moins avantageuses les opérations faites au Yukon que celles faites en Colombie-Britannique par exemple, et cela en dépit des détails du Bill, je peux vous assurer que ce bureau ne recommandera pas d'entreprendre des opérations au Yukon. Au contraire, si l'on considère les services de transport et le coût général relativement plus élevé de la prospection au Yukon, il est indispensable, pour maintenir le niveau actuel des activités de prospection, que le gouvernement offre des facilités pour encourager les compagnies installées dans cette région.

Étant donné les investissements consacrés à l'exploration au Yukon au cours des années, tout critère d'évaluation révélerait que le taux des découvertes de gisements rentables dans cette région n'a pas été élevé.

16. Il est évident que l'article 73 vise à ne permettre l'exploitation des gisements de minerais au Yukon qu'aux particuliers canadiens et aux sociétés du Canada. Étant donné que ..... ne compte pas actuellement une participation canadienne de 50 pour cent et qu'elle ne l'atteindra pas dans un avenir prochain, nous serons donc obligés de mettre fin à nos travaux d'exploration au Yukon.

Comme vous le savez, nous avons, dans le passé, travaillé dans le Yukon. Nous prévoyions y poursuivre nos travaux en 1971. Si l'article 73 n'est pas modifié, nous serons expulsés de ce territoire.

Si ce bill était adopté, la prospection des minéraux au Yukon réduirait, à mon avis, des trois quarts au moins.

17. Si le bill C-187 est adopté, je ne vois aucune raison de conseiller à ma compagnie de prospecter dans le Yukon. Il n'est pas juste, semble-t-il, que nous courrions de plus grands risques aujourd'hui dans la prospection et que nous devions nous départir de la moitié de nos accomplissements en faveur d'autres personnes qui n'ont pas participé aux explorations précédentes pour lesquelles le risque était très grand.

18. Je vous remercie d'avoir porté à mon attention les amendements proposés à la Loi sur l'extraction du quartz au Yukon. L'adoption de l'article 73 2) serait une catastrophe qui ferait réduire de beaucoup les travaux d'exploration minière dans le territoire du Yukon.

....., dans le cadre des nouveaux règlements proposés, ne poursuivra pas de travaux au Yukon et ne peut pas le faire. La ..... est une compagnie privée et ses valeurs ne sont pas inscrites à la bourse canadienne; la

Hence it can not obtain title to a Mineral Lease and hence will not spend money on mineral exploration.

19. The results ensuing from the passage of this Act, as now written, would be very severe for the economy of the Yukon Territory. As is well known, many of the Yukon residents derive much of their income from the activities of mining exploration companies, and this would be drastically curtailed if the Act is passed as now written. Considering the fact that the economy is at low ebb, this would not only reduce the living standard of Yukon residents, but would place an additional burden on the Federal Government and the Canadian Tax-payer to support those who were deprived of their income by virtue of a reduction in mining exploration activities. This would seem certainly an inopportune time for legislation which would bring about such a result so unnecessarily.

Our company worked in the Yukon in 1969, and we had planned to do a certain amount of work in the Yukon, west of Whitehorse, during 1971. If this Bill is passed in its present form, we would be unable to pursue this activity, due to the fact that ..... is not 50 per cent Canadian owned.

20. On review of this Act, I find that ..... would qualify for mineral exploration in the Yukon Territory, but it would certainly limit our choice of partners in any project which may develop. As you are aware, a considerable amount of funds used in the exploration industry are made available from countries which do not qualify under the new legislation and we would find the Bill restrictive in this manner. Therefore, we would be opposed in principle to it.

21. With reference to your letter of November 25, 1970 regarding the above Act, our Company feels that it would not be practical for us to undertake exploration in the Yukon Territory under this proposed legislation.

22. If Bill C-187 is passed it will, of course, keep this Company from doing exploration work in the Yukon Territory for reason all of our work in Canada to date has been under the corporate name of the ....., the .... simply being qualified to do business in the provinces in which we spend exploration monies. The language contained in Bill C-187 is similar to that under which mining operations must be done in the Northwest Territories and it is for these reasons that we have not done any work in the Territories.

23. In the past, . .. has not been active in the Northern Territories, primarily because of the existence of such legislation, and if similar legislation were enacted for the Yukon Territory, it is likely that we would cease activities there—although presently we anticipate a very active 1971 field season in the Yukon.

Generally speaking, ... exploration activities may be considered in two broad categories; basic or primary exploration, which is undertaken by ourselves for our own account, or joint ventures with small Canadian companies who have properties which are considered to be of merit. In the first instance, we would anticipate that any discoveries would be wholly-owned; in the second, that we would be able to earn a majority interest in the property in question if it were situated in the Territories

somme des actions canadiennes est inférieure à 50 pour cent. Ne pouvant donc obtenir un titre pour un bail minier, la compagnie n'investira pas dans la prospection.

19. L'adoption de cette loi, telle qu'elle est actuellement rédigée, aurait de très graves conséquence sur l'économie du territoire du Yukon. Les revenus de nombreux habitants du Yukon proviennent, on le sait, de l'activité des compagnies d'exploration minière et la mise en vigueur de la loi sous sa forme actuelle réduirait considérablement ses revenus. Étant donné que l'économie péréclite, non seulement le niveau de vie des habitants du Yukon en serait réduit d'autant, mais le gouvernement fédéral et les contribuables auraient la charge additionnelle de s'occuper de ceux qui ont été privés de leur revenu à cause d'une réduction des travaux de prospection. Il n'est guère opportun qu'une loi entraîne de pareilles conséquences quand elles sont si peu justifiables.

Notre compagnie poursuivait des travaux au Yukon en 1969, et nous prévoyions en entreprendre certains à l'ouest de Whitehorse au cours de 1971. Si le texte actuel du bill est adopté, nous serons incapables de continuer étant donné que ..... n'appartient pas à des Canadiens dans la proportion de 50 pour cent.

20. Après lecture de cette loi, je trouve que .... pourrait entreprendre de l'exploration minière au Yukon, mais que le choix des actionnaires dans quelque entreprise qui se présente serait certainement limité. Comme vous le savez, les placements engagés dans l'industrie de l'exploration proviennent de pays qui au terme de la nouvelle loi ne sont pas admissibles; le bill donc, nous semble restrictif, à cet égard. Nous nous opposons donc en principe à son adoption.

21. Relativement à votre lettre du 25 novembre 1970 ayant trait à la loi ci-haut mentionnée, notre compagnie estime qu'il ne serait pas pratique pour elle d'entreprendre des travaux d'exploration minière dans le territoire du Yukon si ce projet de loi était mis en vigueur.

22. Si le Bill C-187 est adopté, notre compagnie ne pourra plus poursuivre de travaux d'exploration au Yukon, car notre activité au Canada a toujours été menée au nom de la ....., la ..... n'étant autorisée à exploiter que dans les provinces où nous investissons dans l'exploration. Le texte du Bill C-187 s'apparente à celui qui réglemente l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et c'est pourquoi nous n'avons pas mené de travaux dans cette région.

23. Dans le passé, ... a eu peu d'activité dans les Territoires du Nord-Ouest, principalement en raison de l'existence d'une telle loi et si une loi semblable entrait en vigueur au Yukon, il est probable que nous mettrions fin à nos travaux dans cette région bien que nous nous attendions à une saison très chargée de travaux pour 1971.

En général, la prospection de la ..... se divise en deux catégories d'ensemble; d'une part, l'exploration primaire que nous entreprenons pour notre propre compte, d'autre part, des opérations en association avec des petites compagnies canadiennes qui possèdent des terrains qui sont considérés comme rentables. Dans le premier cas, nous prévoyons que toute découverte nous appartiendra, dans le second, que nous aurons droit à la majorité des intérêts sur les terrains en question s'ils sont

or the Yukon. We do on occasion cooperate with Canadian companies—either through joint ventures or the provision of financing—and assume a minority interest; but because of the economic circumstances in the Yukon and Northern Territory—the remoteness, the climate, and the lack of infrastructure—restrictions on the interest we would obtain would probably mean that such exploration ventures would be unattractive when compared to alternative opportunities elsewhere in Canada and the world.

Another factor which bears on our thinking in this area is the ultimate tax consequences of any particular course of action—American as well as Canadian. In many instances, the proposed ownership requirements enumerated will be such that, regardless of the particular equity interest in any mining operation, an American company would be compelled to incur a greater overall tax load on the income produced than would be the case if it were free to so structure the venture to minimize taxes in both countries. As the Yukon is a high cost area, this increased tax load might well jeopardize the viability of marginal ventures in U. S. eyes.

24. The net result to us will be that we will be prevented from operating in the Yukon on a wholly owned basis but will have to do so through a subsidiary in which our equity would be reduced to a percentage that would meet with the requirements of the act.

At this stage I cannot say whether or not this will deter us from further exploration in the Yukon. Our reaction at the moment might be to give this area a somewhat lower priority should there be a choice.

25. As you are fully aware, mineral exploration is a high risk business venture in which the operator must be prepared to spend considerable sums in his efforts to locate a minable ore deposit. The occasional or infrequent discoveries of ore tend to completely overshadow the endless non-rewarding searches which consume many millions of dollars. Any exploration company, including our own, must be able to foresee a favourable return of investment before it authorizes extensive exploration expenditures.

The present Bill C-187, now under consideration in Ottawa, will in my opinion, effectively reduce the venture capital available for Yukon exploration. I can say quite frankly that, in my capacity as "Manager of Exploration" for this company, I will terminate any and all of our activities in the Yukon Territory if and when C-187 becomes law. The reason for this is simply that the potential rates of return for our risk capital will not be as favourable as those we may obtain elsewhere in Canada or in other countries.

26. We will plan to restrict exploration in the Yukon Territory in view of the obvious bias against non-Canadian groups and the obscurity of Section 73 (2)(c) (ii), i.e. how much participation?

Will the Minister refuse a lease below a certain percentage? It is suggested elsewhere that this be 70 per cent!

situés dans les Territoires ou au Yukon. Il nous arrive parfois de collaborer avec des compagnies canadiennes soit par voie d'entreprises en commun soit au moyen de dispositions financières et de prendre à notre compte des intérêts minoritaires, mais à cause de la conjoncture économique au Yukon, c'est-à-dire de l'éloignement, du climat et du manque d'infrastructure, la dominution des intérêts que nous obtiendrions serait telle qu'elle rendrait ce genre d'entreprise d'exploitation peu attrayante à comparer aux occasions qui se présentent ailleurs au Canada et dans le monde.

Nous songeons également aux impositions qui découleront de quelque ligne de conduite que nous adoptions, qu'elle soit américaine ou canadienne. Dans de nombreux cas, les exigences proposées touchant la propriété seront telles que le fardeau fiscal des sociétés américa nes s'accroîtra quant à leurs revenus, quel que soit l'intérêt de spéculation obtenu au cours de toute exploitation minière. Ce fardeau fiscal serait moins élevé si ces entreprises pouvaient elles-mêmes structurer ces spéculations de façon à minimiser les impositions dans les deux pays. Comme le coût d'exploitation est plus élevé au Yukon, cet accroissement du fardeau fiscal pourrait fort bien compromettre la viabilité des opérations marginales, aux yeux des États-Unis.

24. Il en résultera que nous ne pourrons pas faire d'exploitation au Yukon sur une base de pleine propriété; l'exploitation devra se faire par l'entremise d'une fil ale où notre capital serait réduit à une proportion qui répondrait aux prescriptions de la loi.

Je ne saurais dire, à l'heure actuelle, si oui ou non une telle mesure nous empêchera de poursuivre notre exploration au Yukon. Donc, si nous avions le choix, nous serions portés à accorder moins d'importance à cette région.

25. Comme vous le savez, l'exploration minière est une entreprise commerciale très hasardeuse; la compagnie doit s'attendre à dépenser des sommes considérables dans le but de découvrir un gisement de minerai qui soit exploitable. Les quelques rares découvertes de minerai tendent à camoufler complètement les très longues et infructueuses recherches qui coûtent des millions de dollars. Toute société d'exploration, y compris la nôtre, doit avoir une certaine assurance de récolter un rendement de l'investissement qui soit avantageux avant d'affecter des sommes considérables à une exploration d'envergure.

Le Bill C-187, qui est actuellement à l'étude réduira effectivement le capital à risques dont on peut disposer pour l'exploration au Yukon. En ma qualité de «Directeur de l'exploration», je puis vous affirmer, au nom de la société que je représente, que nous cesserons toute activité d'exploration dans le Territoire du Yukon si le Bill C-187 est adopté. Les rémunérations du capital à risques ne pourraient se comparer à celles que nous pourrions obtenir ailleurs aux Canada ou dans d'autres pays.

26. Nous restreindrons notre activité d'exploration dans le Territoire du Yukon étant donné le préjugé évident à l'endroit des groupes non-Canadiens et l'obscurité de l'article 73 (2) c) (ii) qui a trait au degré de participation.

Le ministre refusera-t-il d'accorder un bail si on n'a pas le pourcentage requis? Ailleurs, on parle de 70 p. 100!

Exploration risks are high enough under normal and White Paper "reforms" with additional loaded dice like this.

27. I have lost faith in this government's ability to encourage development of our resources as they seem committed to narrow-minded, restrictive, punitive legislation in favour of incentives.

28. In reply to your inquiry with respect to the referenced Act, if passed, Section 73(2) removes any incentive for a company such as ours to make expenditures for basic exploration in the Yukon. It would also be a factor for careful deliberation before considering a joint venture or participation in the development of a mining venture.

29. With respect to Bill C-187, under the conditions imposed by the bill it would effectively shut-out any exploration work that we would have in mind for the Yukon.

Being a Canadian affiliate of an American company, we would have to write the Yukon off and concentrate our efforts in other parts of Canada. I would say that what is the Yukon's loss is the other provinces' gain.

30. Our company would be vitally concerned by any additional taxation or royalties in the Yukon. Additional taxes of any kind I would think could break the camel's back. There are just too many other places in the world far more attractive than the Yukon—past or present—in which our type of investment would not be discouraged.

My own personal view, possibly tinted by retrospect and not shared necessarily be everyone in the business, is that published descriptions of the glowing mineral wealth potential of the Yukon are the result of daydreams many of which are born and raised in Ottawa. The Yukon has been prospected better than much of B. C. since access is generally better—i.e. large rivers and well scattered lakes. Although overall percentage of outcrop is also greater, how many profitable deposits have been uncovered in this vast and well travelled territory during the past 70 years, and, of these few, how many have ever paid a dividend? Not many fingers are required to total on. I would guess, that only one or two gold placer and one silver operator actually reached the profit-making stage in the last 70 years. Producing companies' annual reports rather than current fairy-tales should be the basis on which to calculate health of the industry.

Discoveries are going to come, from here on in, at increasingly greater costs and obstacles must be taken out of the way, not added, if more than a "hotdog oriented" tourist industry is to provide employment for the Yukoner.

Les risques inhérents à l'exploration sont déjà assez élevés aux termes des «réformes» normales et de celles du Livre blanc sans cet autre élément qui entre en ligne de compte!

27. Je ne crois plus que le Gouvernement cherche à stimuler le développement de nos ressources; il semble plutôt faire appel à un ensemble de lois strictes, restrictives et punitives lorsqu'il s'agit d'encouragements.

28. Pour répondre à votre question relative au projet de loi je dirai que s'il est adopté l'article 73 (2) ne prévoit pour une société comme la nôtre aucun encouragement qui nous permettrait d'engager des dépenses dans l'exploration au Yukon. C'est là un aspect dont il faudrait tenir compte le moment venu de songer à une entreprise à risques communs ou à participer à l'exploitation de gisements miniers.

29. Les dispositions du Bill C-187 annuleraient tous nos projets d'exploration au Yukon.

Étant donné que nous sommes une filiale canadienne d'une société américaine, nous devrions alors délaisser le Yukon pour nous attacher à d'autres régions au Canada. La perte subie par le Yukon représente un gain pour les autres provinces.

30. Toute taxation ou redevance additionnelle influerait énormément sur notre société. Toute autre imposition serait plus que nous pourrions supporter. Il y a tant d'endroits, de par le vaste monde, qui sont plus accueillants que le Yukon et qui encourageraient ce type d'investissement.

Ce que je vais dire est peut-être dicté par le fruit de mon examen rétrospectif des faits et ce n'est peut-être pas l'avis de tous mes collègues, mais j'estime que ces descriptions qui nous sont faites au sujet du potentiel de richesse minière qui existe au Yukon n'illustrent pas, de façon appropriée, la réalité; de plus, une bonne part de ces utopies proviennent en grande partie d'Ottawa même. Il s'est fait beaucoup plus de prospection au Yukon qu'en Colombie-Britannique étant donné que les larges fleuves et les lacs bien disséminés en font un lieu d'accès plus facile. Bien qu'en général la proportion de pointement des roches soit plus élevée, combien a-t-on trouvé de gisements qui soient rentables au cours des 70 dernières années, dans ce territoire qui n'a cessé d'être exploré? Combien y a-t-il de ces quelques gisements qui aient rapporté des dividendes? On peut en effet les compter sur le bout des doigts. Il n'y a, à mon avis, qu'un ou deux gisements d'or et d'argent qui ont été rentables au cours de cette période. On devrait se servir de rapports annuels de sociétés plutôt que d'histoires fantaisistes si l'on veut évaluer la rentabilité de cette industrie.

La découverte de gisements coûtera chaque jour de plus en plus cher; il ne faut donc pas ajouter des obstacles, mais plutôt chercher à les supprimer si l'on veut qu'il y ait une industrie autre qu'une industrie touristique «axée sur le hot-dog» qui fournisse des emplois à la population du Yukon.

APPENDIX "W"

Submission to The House of Commons' Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development by The Mining Association of British Columbia Regarding Bill C-187, Yukon Minerals Act

Presented August 10, 1971, Vancouver

INTRODUCTION

The Mining Association of British Columbia, representing a number of mining, exploration and associated companies operating in British Columbia and Yukon Territory, and four producing mines in the Yukon Territory, respectfully wish to bring to the attention of the Committee comments on Bill C-178, The Yukon Minerals Act, which was given first reading in the House of Commons on November 9, 1970.

The Association would like to express its appreciation to the Minister, The Honourable Mr. Chretien, for his invitation to representatives of the mining industry to comment on the Bill. Similarly, we thank the members of this Committee who have arranged these hearings in Vancouver and Whitehorse for the convenience of those of us in Western Canada who have an interest in mining in the Yukon.

It is the purpose of this submission to bring to the attention of the Committee features of Bill C-187 which concern the members of the Association. Our members are concerned with the adverse effect on mineral development in the Yukon Territory, which they fear may result from the implementation of certain provisions of the Bill, and wish to offer constructive comments on some technical aspects of the proposed legislation.

For ease of presentation, the Brief is divided into three parts. Part A deals with the economic effects of the proposed legislation and has been prepared by the Taxation Committee of the Association.

Part B deals with matters which would appear to involve Government policy respecting resource management; such as, for example, the provisions for a minimum Canadian ownership.

Part C contains comments of a technical nature or on draftsmanship relating to the provisions of the Bill governing exploration, development and mining of mineral deposits.

Parts B and C have been prepared by the Legislation Committee of the Mining Association.

The Minister's address to this Committee on June 10, 1971, indicated a number of suggested changes to the Bill that were acceptable to the Government. Mr. Fournier, Executive Assistant to the Minister, has provided the Association with a draft of the suggested changes. These have been referred to in the preparation of this submission.

A. ECONOMIC EFFECTS

INCREASE IN TAX (ROYALTY)

1. *Rates*

The Mining Association of B.C. feels that the tax imposed by the Act at the present time is much higher in

APPENDICE «W»

Mémoire présenté au Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien par l'Association minière de la Colombie-Britannique concernant le Bill C-187, Loi sur les minéraux du Yukon

Présenté le 10 août 1971 à Vancouver

INTRODUCTION

L'Association minière de la Colombie-Britannique, qui représente un certain nombre de compagnies minières, d'exploration ou filiales de sociétés exploitant en Colombie-Britannique et dans le Territoire du Yukon, et quatre mines productrices du Territoire du Yukon, désirent en toute déférence attirer l'attention du Comité sur des observations concernant le Bill C-187, Loi sur les minéraux du Yukon, passé en première lecture à la Chambre des communes le 9 novembre 1970.

L'Association désire exprimer au ministre, l'honorable M. Chrétien, combien elle apprécie son invitation aux représentants de l'industrie des mines à communiquer leurs observations au sujet du projet de loi. De même, nous remercions les membres du Comité qui ont organisé ces audiences à Vancouver et Whitehorse afin d'accommoder ceux d'entre nous qui sont de l'Ouest du Canada et ont des intérêts dans les mines du Yukon.

L'intention du mémoire est de faire ressortir, pour les membres du Comité, les traits saillants du Bill C-187 concernant les membres de l'Association. Nos membres redoutent les effets déplorables des dispositions du bill sur le développement minéral dans le Territoire du Yukon, et ils désirent faire entendre des observations constructives concernant certains côtés techniques de la législation à l'étude.

Afin d'en rendre la présentation plus facile, le mémoire est divisé en trois parties. La Partie A traite des conséquences économiques de la législation proposée et elle a été rédigée par le Comité de l'Association chargé d'étudier les questions d'impôt.

La Partie B traite de questions qui semblent engager la politique gouvernementale relativement à l'administration des ressources; ainsi, les dispositions limitant le nombre de propriétaires canadiens.

La Partie C renferme des observations de nature technique ou relatives à la rédaction des dispositions du bill visant l'exploration, le développement et l'extraction de minéraux.

Les parties B et C ont été préparées par le Comité de législation de l'Association minière.

La déclaration faite par le ministre au Comité le 10 juin 1971, indiquait que le gouvernement était d'accord au sujet de certains changements proposés dans le bill. M. Fournier, chef de cabinet du ministre, a remis à l'Association un schéma des changements qui ont été proposés. Il y est fait allusion dans l'avant-propos à ce mémoire.

A. RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

MAJORATION D'IMPÔT (REDEVANCES)

1. *Tarifs.*

L'Association minière de la Colombie-Britannique estime que la taxe imposée en vertu de la loi présente-

comparison to that imposed by comparable provincial Mining Tax Acts (i.e. B.C.) than is indicated by a mere comparison of rates. This is caused by the denial of deduction for interest, financing costs, preproduction costs and overhead in the Yukon Act. All of these items are deductible under the B.C. Mining Tax Act, Furthermore, for most new mines these are very material costs constituting in excess of 50 per cent of the income presently taxable under the Act (assuming a 15 per cent amortization rate for preproduction costs). As a result, the present Yukon tax rates should probably be at least doubled in order to make a fair comparison with British Columbia of the tax effects on a mine in the first six to eight years of its operations.

The amendments proposed to the Yukon Quartz Mining Act tax provisions raise the tax rates materially. While actual calculations of the extent of the increase are difficult to make, it appears that the rate of tax has been at least doubled. The rate increase is offset to some extent by allowing for some overhead and preproduction cost amortization for mines coming into production after the effective date of the amendments. However, no such preproduction cost amortization allowance is given to mines in production prior to 1967. Restriction of the rates of preproduction, write off and certain expense limitations cause great hardship and effectively raise the Yukon tax rate substantially in comparison with B.C. during the first five to seven years of a mine's life. The early years of a mine's life are especially important since feasibility studies are commonly done on the basis of discounted cash flow.

Having higher or even comparable taxes in the Yukon than in B.C. would logically drive exploration effort away from the Yukon, by compounding the current problem of high cost of doing business in the Yukon due to remoteness, climate, etc.

Instead of discouraging mineral exploration and mining in the Yukon, consideration should be given to offering some incentive, such as depletion, to encourage development of the Yukon.

2. *Timing of an increase in tax*

It is very unfortunate that the government has chosen this time to suggest a major tax increase since the final character and effect of the Minister of Finance's tax reform proposals are not yet known. We understand that the reform proposal to increase the provincial income tax abatement for mine production profits is to apply to royalties under this Act although we have not seen applicable draft legislation. This uncertainty and the prospect of higher taxes in the Yukon than in a province will also tend to reduce the amount of exploration in the Yukon.

ment est beaucoup plus élevée en comparaison de celle imposée suivant les dispositions de lois minières provinciales correspondantes (par ex. en C.-B.) que ne l'indique une simple comparaison des taux. Ceci résulte de ce qu'aucune déduction n'est permise pour les intérêts, les frais de financement, les frais anticipés de production et les frais généraux dans la loi du Yukon. Tous ces postes bénéficient de déductions en vertu de la Loi de l'impôt minier en Colombie-Britannique. En outre, dans le cas de la plupart des nouvelles mines, ces frais sont considérables, s'élevant parfois au-delà de 50 p. 100 du revenu actuellement imposable en vertu de la loi (assumant un taux d'amortissement de 15 p. 100 pour les frais anticipés de production). En conséquence, les taux actuels d'imposition au Yukon devraient probablement être au moins doublés pour pouvoir établir une juste comparaison avec les effets de l'impôt en Colombie-Britannique pendant les six ou huit premières années d'opération d'une mine.

Les amendements proposés à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon élèvent sensiblement les taux d'imposition. Alors que le calcul exact du degré d'accroissement est difficile à établir, il semble que le taux d'imposition a été au moins doublé. L'accroissement du taux est contrebalancé dans une certaine mesure par l'abattement d'une partie des frais généraux et des frais anticipés de production à l'égard des mines dont la production commencera après la date effective des amendements. Toutefois, aucun frais anticipé de production de cette nature ne bénéficie de l'amortissement dans le cas des mines dont la production a commencé avant 1967. La limitation des taux des frais anticipés de production, les radiations et certaines restrictions sur les dépenses seront très accablantes et, en fait, élèveront le taux d'imposition sensiblement au Yukon par rapport à la Colombie-Britannique au cours des cinq à sept premières années de vie d'une mine. Les premières années de vie d'une mine sont particulièrement importantes, car les études sur la faisabilité sont d'habitude fondées sur le capital que constituent les rabais.

Le fait que les taux d'imposition soient plus élevés ou même comparables au Yukon, par rapport à la Colombie-Britannique, doit logiquement refouler l'initiative de l'exploration du Yukon par suite de l'effet combiné des frais courants très élevés au Yukon à cause de l'éloignement, du climat et ainsi de suite.

Plutôt que de décourager l'exploration et l'extraction minière au Yukon, il serait bon de chercher plutôt des moyens d'encouragement, tel que l'épuisement, afin de stimuler le développement au Yukon.

2. *Actualité de la majoration de l'impôt.*

Il est vraiment déplorable que le gouvernement ait choisi ce moment pour proposer une majoration excessive de l'impôt quant la nature réelle et l'effet des réformes fiscales proposées par le ministre des Finances ne sont pas encore connues. Nous croyons comprendre que la réforme fiscale visant à accroître l'abattement provincial de l'impôt sur le revenu à l'égard des profits sur la production minière doit frapper les redevances en vertu des dispositions de cette loi, bien que nous n'ayons rien vu qui s'y applique dans le projet de loi. Cette incertitude et la perspective d'impôts plus élevés au Yukon que dans une province tendra également à réduire l'exploration au Yukon.

FORMAT OF THE TAXING SECTIONS

3. *General*

Two vital attributes of any tax are that a taxpayer should establish his tax position with reasonable certainty and to appeal to a court when he feels that he has been unfairly assessed. Both of these attributes are inadequately provided in the proposed amendments.

There are many provisions in the taxing sections which give the Minister complete discretion as to deductibility of expenses and as to inclusion of amounts in income. Such discretion is completely unwarranted since the intention of Parliament can be clearly stated in the wording of the Act. For many years, successive federal governments have attempted to avoid ministerial discretion in taxing statutes. The current Minister of Finance has indicated that he wishes to remove ministerial discretion from the Income Tax Act on its reform. The wording of the proposed amendments is a great step backwards in this regard.

The provision in the amendments granting a taxpayer the right to appeal to a Territorial court if he thinks that he is being unfairly taxed is inadequate. Surely a taxpayer in the Yukon should have all the appeal rights of a taxpayer in another part of Canada.

4. *Method of calculating the amount subject to tax*

The mechanics for calculating the amount of income subject to tax (called the value of the output of the mine) is unduly complicated and will cause administrative problems. The logical starting point for a tax calculation based on income is income as determined under the Income Tax Act. To this could be added items that are allowed as deductions in computing income for income tax purposes but which are not allowed under this Act, and there could be deducted items which are allowed as deductions in computing income under this Act but which are not allowed for income tax purposes. Where a business other than mining in the Yukon is carried on by a taxpayer, provision can be made for eliminating those profits or losses from total income as determined under the Income Tax Act. This calculation is presently provided for in Regulation 701 /2)(ii) to the Income Tax Act in the determination of income from mining operations.

If this recommendation is adopted, many of the awkward provisions of the proposed amendments discussed below will be eliminated.

SPECIFIC PROVISIONS OF THE PROPOSED AMENDMENTS

5. Section 78

This section requires that royalties be paid on a calendar year basis. Because royalties are based on income it is more logical and administratively practical for them to be calculated on a fiscal year basis. Reconciliations between the two cut-off dates will be unnecessarily difficult and will result in costs that need not otherwise be incurred.

Section 79 (2)

This section provides that several mines operated by the same person or under common control may be considered as one mine for royalty purposes.

FORMULE D'IMPOSITION

3. *Observations générales.*

Deux aspects vitaux de toute formule d'imposition sont: que le contribuable doit déclarer son revenu imposable de façon assez précise et pouvoir faire appel au tribunal s'il estime qu'il a été injustement taxé. Ces deux aspects sont exposés de façon inadéquate dans les amendements proposés.

Nombre de dispositions des formules d'imposition laissent au ministre entière discrétion pour ce qui est de la déduction des dépenses et de l'inclusion de divers montants dans le revenu. Cette discrétion est injustifiable, puisque l'intention du Parlement peut être clairement exposée dans le texte de loi. Depuis de nombreuses années, le gouvernement central amovible a soigneusement évité toute discrétion ministérielle dans les lois sur l'impôt. Le ministère des Finances en fonction a laissé entendre qu'il désirait abolir la discrétion ministérielle conférée par la Loi de l'impôt sur le revenu dans ses réformes fiscales. Les formules d'amendement proposées indiquent de fortes tendances rétrogrades à cet égard.

La formule d'amendement qui accorde au contribuable le droit de faire appel à une cour territoriale s'il estime qu'il a été injustement taxé n'est pas suffisante. Assurément que le contribuable du Yukon doit avoir les mêmes droits d'appel que tout autre contribuable au Canada.

4. *Méthode de calcul du montant imposable*

La mécanique de calcul du revenu imposable (soit la valeur de la production de la mine) est compliquée sans raison et occasionnera de graves difficultés administrative. Le calcul initial logique de l'impôt fondé sur le revenu est le revenu tel qu'il est compris dans la Loi de l'impôt sur le revenu. A ceci doit s'ajouter les postes déductibles dans le calcul du revenu aux fins d'impôt sur le revenu, mais qui ne le sont pas en vertu de la présente loi, et les déductions pourraient aussi comprendre des postes déductibles suivant les dispositions de la présente loi mais qui ne le sont pas à des fins d'impôt sur le revenu. Dans le cas d'une entreprise non minière exploitée au Yukon par un contribuable, une disposition pourrait annuler ses profits ou pertes du revenu total tel qu'il est défini en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce calcul est présentement prévu en vertu du règlement 701 (2) (ii) de la Loi de l'impôt sur le revenu, en vue de déterminer le revenu provenant d'opérations minières.

Si cette recommandation est adoptée, nombre de dispositions équivoques des amendements proposés et analysés ci-après seront éliminées.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DES AMENDEMENTS PROPOSÉS

5. Article 78

Cet article exige que les redevances soient payées annuellement, pour l'année civile. Comme les redevances sont calculées par rapport au revenu, il est plus logique et administrativement pratique de les calculer en se fondant sur l'année financière. La réconciliation du décalage des deux dates sera inutilement difficile et occasionnera des frais qui ne seraient pas autrement nécessaires.

Article 79 (2)

Cet article prévoit que plusieurs mines exploitées par une même personne ou relevant d'un contrôle commun peuvent être considérées comme une seule mine aux fins de redevances.

Consideration should be given to allowing two or more distinctly separate operations to be taxed separately. Otherwise, an existing operator in the Yukon is at a distinct disadvantage in opening new mines in the Yukon when compared to others, as their taxes will be higher.

Section 80 (1) (a)

Provides for deduction of costs but limits them to the "costs wholly and necessarily incurred for the purpose of operating the mine, etc.". We believe that discretion is dangerous in this area. The Act should state clearly what costs will not be allowed. The phrase "wholly and necessarily incurred" has been widely interpreted by the courts and is in itself very restrictive.

Section 80 (1) (b)

Ministerial discretion should be eliminated.

Section 80 (1) (c)

This section limits the deduction of exploration work to properties held or owned by the mine operator. Mineral exploration agreements often provide that title does not pass to the exploration company until a commitment has been made to place the property into production. In other cases title never passes to the exploration company but passes to a new company formed to operate the mine. Exploration expenditures should merely be limited to those conducted in the Yukon Territories and the question of ownership should not be a factor.

The provision that limits exploration deduction to areas other than the mine site is an advantage to a large, well financed mine operator who can afford to complete all exploration before production. A poorer mine operator who must finance exploration from production income loses the deduction.

Deduction of exploration expenditures is further limited to 10 per cent of the gross value of the output of the mine. This would reduce the exploration expenditures deductible for a mine whose gross revenues have been reduced because of depleted ore reserves. Exploration is most important in this situation and should be encouraged. We recommend that exploration expenditures in the Yukon be deductible to the extent of income for the year. Any excess exploration expenditures should be deductible in a future year.

Section 80 (2)

We are pleased to see that this section has been added to provide for the application in future years of current costs that cannot be offset against current revenues. We recommend that this section be revised so that all costs would receive this type of application. We believe that a definition of what constitutes a new ore body or what existed of an extended ore body will be required. The requirement that the expenditures will be allowed subject to the prior approval of the Minister is an unnecessary administrative application. We suggest that the expenditures be eligible for deduction against any future year but in any case, at least five years in the future as is currently provided in the Income Tax Act for losses carried forward.

Il importerait de considérer la possibilité que deux ou plusieurs opérations distinctes soient taxées séparément. Sans quoi, un exploitant du Yukon est nettement désavantagé par rapport à d'autres s'il songe à ouvrir des nouveaux chantiers au Yukon, parce que les taxes sont plus élevées.

Article 80 (1) *a*)

Prévoit la déduction des frais mais les réduit aux «frais entièrement et nécessairement encourus pour exploiter la mine et ainsi de suite». Nous estimons que la discrétion est dangereuse en l'occurrence. La loi devrait préciser clairement quels sont les frais qui ne sont pas admissibles. La phrase «entièrement et nécessairement encourus» a été interprétée de diverses façons par les cours et est de sa nature très restrictive.

Article 80 (1) b)

La discrétion ministérielle devrait être supprimée.

Article 80 (1) c)

Cet article limite la déduction pour travaux d'exploration dans les propriétés régies par ou appartenant à l'exploitant minier. Les accords concernant l'exploration minière prévoient souvent que le titre ne doit pas passer à la société d'exploration avant de s'engager à exploiter la propriété de façon productive. Dans d'autres cas, le titre ne passe jamais à la société d'exploration mais à la nouvelle société constituée pour l'exploitation de la mine. Les frais d'exploration devraient être simplement pour des travaux exécutés dans le Territoire du Yukon et la question de propriété ne devrait pas entrer en ligne de compte.

La disposition qui limite la déduction pour travaux d'exploration au site autre que le site de la mine est avantageuse pour l'exploitant qui dispose de gros capitaux et peut se permettre de terminer l'exploration avant d'entreprendre la production. L'exploitant moins bien pourvu, qui doit financer l'exploration à même le revenu de production, ne bénéficie pas de la déduction.

La déduction des frais d'exploration est encore réduite à 10 p. 100 de la valeur de la production de la mine. Ceci réduirait les frais d'exploration déductibles pour une mine dont le revenu brut a été réduit par suite d'épuisement des réserves de minerai. L'exploration assume dans ce cas un caractère très important et devrait être encouragé. Nous recommandons que les frais d'exploration au Yukon soient déductibles suivant le revenu de l'année. Les frais d'exploration supplémentaires seraient déductibles dans une année subséquente.

Article 80 (2)

Nous constatons avec plaisir que cet article ajouté prévoit l'application aux années subséquentes des frais courants qui ne peuvent être portés au compte du revenu courant. Nous recommandons que cet article soit revisé de façon que tous les frais bénéficient de cette disposition. Nous croyons qu'il faudra définir ce qui constitue un nouveau gisement où le reste d'un dépôt exploité. D'exiger que les frais ne soient admissibles qu'avec l'approbation du ministre est une formule administrative superflue. Nous proposons que les frais soient déductibles sur les comptes de toute année future et, en tout état de cause jusqu'à cinq ans plus tard au moins, il est présentement stipulé dans la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les pertes reportées.

Section 81

Provincial mining tax acts provide a minimum processing allowance of 15 per cent of the value of the output before making a deduction of the processing allowance. We recommend that this minimum provision be added to Section 81 (1). There should also be a definition of what constitutes processing.

Section 82 (1)

This section limits the deductibility of preproduction costs to a mine that commenced production after December 31, 1966. Mines that have come into production in the Yukon in the last few years must be eligible to deduct their preproduction costs to the extent that they have not been allowed to deduct these in prior years (only those preproduction expenses incurred in the year production commenced have been allowed under the present Act).

Section 82 (2)

The date production commences should be the same date that a mine comes into commercial production under the Income Tax Act.

Section 83 (a)

Limits depreciation to 15 per cent per annum or such lesser rate as the Minister may fix. For many assets 15 per cent is an inadequate depreciation rate. In any case depreciation must be allowed at a fixed maximum rate which is not subject to discretionary revision by the Minister.

Depreciation must be allowed on all assets required for the operation of a mine including roads, docks, townsites, employee housing, etc. This is particularly important in the Yukon where many services are not otherwise available. A definition of "works" should be provided in the Act and should include these costs.

Section 83 (c)

See comments under Section 82 (1).

Section 83 (f)

This section provides for the disallowance of rents or royalties paid in respect to the output of the mine. Rents and royalties are as much a cost of mine production as any other cost and must be allowed. Only the "royalty" under the Yukon Quartz Mining Act should be non-deductible. Many mining ventures provide for the payment of a rent or royalty to one of the parties of the venture. Such a person might be taxable as a mine operator as defined in Section 78. To deny a deduction could result in the same income being taxed in the hands of two persons.

Section 83 (g)

This section provides for the disallowance of salaries, fees or travelling expenses of the President, Directors and other elected officers where the operator is a corporation. The word "elected" in this sense appears to be a poorly chosen adjective as officers are appointed by the directors. The salaries and travelling expenses of officers of a corporation are as much a cost of producing the

Article 81

Les Lois provinciales d'imposition minière prévoient une déduction minimale pour traitement, équivalant à 15 p. 100 de la valeur de production, avant déduction pour traitement. Nous recommandons que cette disposition minimale soit ajoutée à l'article 7 81(1). Il conviendrait aussi de définir ce qui constitue le traitement.

Article 82(1)

Cet article limite la déduction des frais anticipés de production de la mine ayant commencé ses opérations avant le 31 décembre 1966. Les mines ayant entrepris la production au Yukon au cours des quelques dernières années doivent avoir le droit de déduire leurs frais de production dans la mesure où elles n'ont pas été autorisées à le faire au cours des années antérieures, (seuls les frais anticipés de production encourus durant l'année de production entamée sont déductibles suivant les dispositions de la présente loi).

Article 82(2)

La date à laquelle la production commence devrait être celle du début de la production commerciale de la mine, conformément aux dispositions de la Loi sur l'impôt sur le revenu.

Article 83 (a)

L'amortissement est réduit à 15 p. 100 par année ou un moindre taux fixé par le ministre. Le taux de dépréciation de 15 p. 100 est insuffisant dans le cas de nombre d'actifs. De toute manière, la dépréciation devrait être calculée suivant un taux maximal fixe qui ne ferait pas l'objet d'une révision discrétionnaire de la part du ministre.

La dépréciation doit porter sur tous les actifs nécessaires à l'exploitation d'une mine, y compris les routes, les quais, les emplacements, le logement du personnel et ainsi de suite. Ceci est particulièrement important au Yukon où de nombreux services ne peuvent être obtenus autrement. La définition de «travaux» devrait être prévue dans la loi et inclure ces frais.

Article 83 (c)

Voir les commentaires qui suivent l'article 82 (1).

Article 83 (f)

Cet article prévoit l'exclusion des locations ou redevances payées relativement à la production de la mine. Les locations et redevances constituent aussi bien des frais de production que tout autre coût et doivent être déductibles. Seules «les redevances» particulières à la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon ne devraient pas être déductibles. Plusieurs entreprises minières prévoient le paiement de location ou redevances à quelque membre de l'entreprise. Cette personne peut avoir à payer des impôts à titre d'exploitant minier suivant la définition qui se trouve à l'article 78. Refuser la déduction pourrait avoir pour résultat l'imposition d'un même revenu entre les mains de deux personnes.

Article 83 (g)

Cet article exclut les traitements et salaires, les honoraires et frais de déplacement du président, des administrateurs et autres membres du conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'une corporation. Le mot «élu» en ce sens semble de médiocre inspiration, vu que les administrateurs sont nommés par les directeurs. Les traitements et frais de déplacements des administrateurs d'une corpora-

income as any other and should be allowed provided they are reasonable.

Section 83 (h)

Territorial property taxes should be deductible.

Section 83 (i) and (j)

These sections provide for the disallowance of financial, legal and accounting expenses, and cost of shareholders' reports and meetings. These items are all normal costs of producing income from a mine and should be allowed. Their disallowance places operators in the Yukon at a considerable disadvantage in relation to operators in provinces where all of these expenses are allowed in calculating provincial mining taxes (e.g. British Columbia).

Section 83 (m)

This section limits the deductibility of dues, memberships or insurance premiums. The limitations create unwarranted administrative complications.

Section 83 (o)

The word "deducted" in this section should be replaced by the words "allowed as a deduction".

Section 83 (p)

This section should end with the words "payment of liability".

Section 84 (1)

Gives the Minister discretion to increase the value of the output for royalties purposes when, in his opinion, it is not being sold at a fair market value. It is impossible to finance mining operations in the Yukon if long-term contracts for production cannot be given as part of the financing and these might be at a price less than fair market value at some point during the term of the contract.

Section 86 (1)

The interest rate is too high. Interest must be allowed on overpaid royalties.

Section 88

We believe that 30 days may be an inadequate time for the taxpayer or the Minister to fully consider reassessment of royalties. We recommend, therefore, that the time limits in each of Sections 88 (1), (2) or (3) be changed to a minimum of 60 days. As mentioned earlier in this submission, the taxpayer should have the right to appeal the decision of the judge of the Territorial court and, therefore, the words in Section 88 (3) as follows "and the decision of the judge thereon is final" should be dropped.

Section 89 (1) (a)

This section requires that an operator of a mine must notify the Minister that production has started within ten days of commencing to take minerals or mineral ore from the mine. This section must be limited to the situation where the mine is in fact being placed into production and not merely in an exploration program such as bulk sampling. Ten days seems to be an unwarranted limitation particularly in the Yukon where communication

tion sont autant des frais de production du revenu que toutes autres dépenses et devraient être déductibles dans une limite raisonnable.

Article 83 (h)

Les taxes sur la propriété territoriale devraient être déductibles.

Article 83 (i) et (j)

Ces articles excluent les frais financiers, légaux et de comptabilité, de même que le coût des rapports aux actionnaires et les frais d'assemblée. Ces postes sont tous des frais ordinaires de production du revenu d'une mine et devraient être déductibles. Le fait de les exclure est extrêmement désavantageux pour les exploitants du Yukon par rapport à ceux des provinces où tous ces frais sont déductibles dans le calcul des impôts miniers provinciaux (par ex: en Colombie-Britannique).

Article 83 (m)

Cet article limite la déduction de cotisations, contributions à des sociétés professionnelles ou primes d'assurance. Ces restrictions suscitent d'inutiles difficultés administratives.

Article 83 (o)

Le mot «déduit» à cet article devrait être remplacé par «déductible».

Article 83 (p)

Cet article devrait être terminé par les mots «paiement pour responsabilité».

Article 84 (1)

Laisse à la discrétion du ministre d'augmenter la valeur de production aux fins de redevances quand, à son avis, le produit n'est pas vendu à la valeur ordinaire du marché. Il est impossible de financer des opérations minières au Yukon quand les contrats de production à long terme ne peuvent être parties du financement et, ceci, à un prix inférieur à celui de la valeur ordinaire sur le marché, à un moment ou l'autre pendant la durée du contrat.

Article 86 (1)

Le taux d'intérêt est trop élevé. Il faut allouer de l'intérêt sur l'excédent des redevances payées.

Article 88

Nous estimons que 30 jours ne suffisent peut-être pas pour permettre aux contribuables ou au ministre de réévaluer à fond les redevances. Nous recommandons donc que la limite de temps prévue aux articles 88 (1), (2) et (3) soit modifiée pour l'établir au minimum de 60 jours. Comme il a été mentionné précédemment dans le mémoire, le contribuable devrait avoir le droit d'appel d'une décision d'un juge de la cour territoriale et, par conséquent, les mots de l'article 88 (3): «et la décision du juge en la cause sera irrévocable» devraient être biffés.

Article 89 (1) (a)

Cet article exige que l'opérateur d'une mine avise le ministre que la production est commencée, dans les 10 jours après le début de l'extraction de minéraux ou minerai de la mine. Cet article devrait simplement couvrir la situation où la mine est, en fait, mise en production et n'ont pas seulement un programme d'exploration tel que l'essayage massif. La limite de 10 jours semble injustifiable, particulièrement au Yukon où les communications

facilities are limited. Thirty days would appear to be more reasonable.

Section 89 (1) (b)

This section requires that notification be given immediately if a mine ceases operation or changes ownership or management. We believe the use of the term 'immediately' is an unwarranted limitation. In addition, we cannot see why management changes should be reported.

B. MATTERS OF GOVERNMENT POLICY

The members of the Mining Association are concerned with two aspects of the provision in Section 73 (2) of Bill C-187, which requires the lessee of a mineral claim to be a Canadian citizen or a company 50 per cent Canadian-owned or having its shares listed on a Canadian Stock Exchange. The first aspect is that this provision will inhibit foreign investment in the mining industry in the Yukon Territory. It is the Association's submission that the Yukon Territory needs development, and any development in the Yukon Territory should be encouraged by the Government, whether it is financed and owned in whole or in part by foreign investors.

The second aspect which concerns the Association is that the Canadian mining industry has developed mining skills which it is now able to export and employ in other countries. The repercussions from any limitation of foreign ownership of minerals in Canada is felt by these Canadian companies which have reached out to carry on mining operations in other parts of the world. Canadian mining companies may be hindered in their activities outside of Canada as a result of the implementation of this restriction.

The Mining Association is concerned also with the provisions in the Bill for wide discretionary powers proposed to be given to the Mining Recorder, the newly-created position of engineer of mines, and to the Minister. Each time a discretionary authority is given it raises an uncertainty with which the exploration and operating companies must contend. In some instances there is no appeal from this decision, or the appeal is a non-judicial one, or stops at the level of the Yukon Territorial Court. In the same instances it may be a matter of great importance which is being decided, such as, for example, a boundary dispute similar to that which concerned Texas Gulf Sulphur Company and Leach Gold Mines and Highland Bell Ltd. Under Bill C-187 such a dispute could be decided by a Judge of the Territorial Court with no further appeal.

Section 93 (1) of the Bill provides that no mineral or ore having a gross value of $50,000 or more shall be exported in one year from the Yukon Territory without the approval of the Governor-in-Council except for assay or testing purposes. The comparable section in the Canada Mining Regulations provides as follows:

Section 104 (1)

> All leases issued under the provisions of these Regulations are subject to the provision that all ores or minerals mined from locations described in leases shall be treated or refined within Canada so as to

sont restreintes. Une période de 30 jours semblerait plus logique.

Article 89 (1) (b)

Cet article exige qu'avis soit immédiatement donné quand la mine cesse ses opérations ou passe à un autre propriétaire ou à une autre administration. Nous pensons que le terme «immédiatement» impose une limite indue. En outre, nous ne voyons pas pourquoi le changement d'administration doit être déclaré.

B. POLITIQUE D'ÉTAT

Les membres de l'Association minière se sont arrêtés à deux aspects particuliers de la disposition formulée à l'article 73 (2) du bill C-187, qui exige que le concessionnaire d'un claim minier soit un citoyen canadien ou une société appartenant 50 p. 100 à des Canadiens ou dont les actions sont enregistrées dans une Bourse canadienne. Le premier point qui nous préoccupe, c'est que cette disposition empêchera l'investissement étranger dans l'industrie minière du Territoire du Yukon. L'Association est d'avis que le Territoire du Yukon a besoin d'être développé et toute forme de développement doit y être encouragée par l'État, même si les travaux sont financés ou appartiennent dans leur totalité ou en partie à des investisseurs étrangers.

Le second point qui inspire de l'inquiétude à l'Association est que l'industrie minière canadienne a créé des techniques actuellement mûres pour l'exportation et utilisables dans d'autres pays. Les répercussions résultant de toutes restrictions sur l'appartenance étrangère de minéraux au Canada affectent ces sociétés canadiennes qui sont parvenues à étendre leurs opérations dans d'autres parties du monde. Les sociétés minières canadiennes se verront peut-être ralenties dans leurs activités à l'extérieur du Canada par suite de l'application de ces mesures restrictives.

L'Association minière se préoccupe également des dispositions du bill conférant d'importants pouvoirs discrétionnaires au régistraire des mines, poste nouvellement créé d'ingénieur des mines, ainsi qu'au Ministre. Chaque fois qu'un pouvoir discrétionnaire est conféré, il soulève des doutes contre lesquels doivent lutter les sociétés d'exploration et d'extraction. Dans certains cas, on ne peut en appeler de la décision, l'appel est non judiciaire ou est arrêté au niveau de la Cour territoriale du Yukon. Dans les mêmes cas, il se peut que la décision soit de grande importance; ainsi, la contestation de limites frontières comme se fut le cas pour la *Texas Gulf Sulphur Company* et la *Leach Gold Mines and Highland Bell Ltd.* En vertu des dispositions du Bill C-187, ce litige serait réglé par un juge de la cour territoriale sans possibilité d'appel.

L'article 93 (1) du projet de Loi stipule qu'aucun minéral ou minerai dont la valeur brute serait de $50,000 ou plus ne pourrait être exporté en une année du Territoire du Yukon sans l'approbation du gouverneur en conseil, sauf à des fins d'essai ou en vue de tests. L'article correspondant des Règlements régissant l'exploitation minière au Canada est le suivant:

Article 104 (1)

> Toutes les concessions minières obtenues en conformité des dispositions de ces Règlements sont soumises à la disposition stipulant que tous les minerais ou minéraux extraits des sites décrits dans les baux

yield refined metal or other product suitable for direct use in the arts without further treatment.

Section 104 (4)

Notwithstanding subsection (1) the Governor-in-Council may authorize the export of ores or concentrates from Canada.

The Ontario Mining Act precludes exports of ores or minerals (except iron ore) from Canada without approval by the Lieutenant-Govenor-in-Council.

It is appreciated that provisions of this nature are designed to induce smelting or refining of minerals to the metal stage within our country. We consider that the economics of building and operating a smelter or refinery and of the market place should govern the choice of site. However, it is submitted that proposed Section 93 (1) should in no event enable the Government of Canada to prevent shipment of ores or minerals from the Yukon Territory for smelting or refining elsewhere in Canada. It is suggested with respect, that the Govenment of Canada should not establish a policy by statute which could force a mining operator to conduct a segment of his business in one part of Canada rather than another. It is pointed out that Section 104 (3) of the Canada Mining Regulations now exempts from the requirement of approval of export from Canada by the Govenment: (a) certain iron ores; (b) shipments for sampling or testing purposes; and (c) shipments of residues or slags with less than 10 per cent of the principal contained metal.

C. MATTERS OF TECHNICAL OR DRAFTSMANSHIP NATURE

6. The following recommendations relate primarily to matters of a technical or draftsmanship nature. A Mining Act should be a practical document as it is referred to daily by prospectors, exploration personnel and mine operations. Accordingly, it should be clear, concise and fair. The comments of the Mining Association are as follows:

Section 10 (1)

There should be added to this Section a provision that interior fractions should be reserved for location by the locator of the surrounding claims.

Section 17 (2)

In order to provide certainty in the field as to whether or not a claim has been validly located, the locator should be required to mark the claim with identification tags within the period allowed for recording, and if he does not do so, the claim should be deemed to have been abandoned.

Section 20 (2)

In the areas where there are no trees it is recommended that for the first year the locator should have the alternative of marking location lines by flagging, which is preferable to cutting the growth, after which the locator would be required to mark location lines by marker posts or mounds.

doivent être traités ou raffinés au Canada, en vue de produire le métal fin ou autre produit pouvant directement servir dans les arts sans être autrement traité.

Article 104(4)

Nonobstant le pragraphe 1, le gouverneur en conseil peut autoriser l'exportation de minerais ou concentrés en provenance du Canada.

La Loi minière de l'Ontario interdit l'exportation de minéraux ou de minerais, sauf le minerai de fer, en provenance du Canada, sans l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Nous présumons que ces dispositions tendent à encourager la fusion ou l'affinage des minéraux sous forme de métal au pays. Nous estimons que le côté économique de l'installation et de l'exploitation d'une fonderie ou affinerie et les possibilités du marché doivent guider dans le choix d'un site. Toutefois, nous prétendons que l'article 93 (1), tel qu'il est proposé, ne doit jamais permettre au gouvernement canadien d'empêcher l'expédition de minérais ou de minéraux en provenance du Territoire du Yukon à destination de fonderies ou d'affineries installées ailleurs qu'au Canada. Il est proposé, en toute déférence, que le gouvernement du Canada ne doit pas, par principe statutaire, obliger l'exploitant minier à exploiter une partie de son entreprise en tel endroit du Canada plutôt qu'en tel autre. On a fait observer que l'article 104(3) des Règlements régissant l'exploitation minière au Canada annule l'obligation de faire approuver l'exportation par le gouvernement du Canada: *a*) de certains minerais de fer; *b*) d'expéditions visant à des fins de triage ou d'essayage; et *c*) d'expéditions de déchets ou de laitier ayant une teneur de moins de 10 p. 100 du métal principal.

C. TECHNOLOGIE ET PLANS

6. Les recommandations qui suivent ont rapport principalement aux questions techniques ou aux plans. Une loi minière doit constituer un document pratique, car il doit être journellement consulté par les prospecteurs, le personnel responsable de l'exploration et les exploitants miniers. Par conséquent, la matière doit en être claire, concise et équitable. Les observations de l'Association minière sont les suivantes:

Article 10 (1)

Il faudrait ajouter à cet article une disposition, à savoir que les segments intérieurs doivent être réservés pour la location par le localisateur des claims adjacents.

Article 17 (2)

En vue de s'assurer sur place si un claim a été localisé de manière valide, le localisateur devrait être tenu de marquer le claim avec des plaques d'identification dans les limites de la période imposées pour l'enregistrement et, s'il ne le fait pas, le claim devrait être présumé avoir été abandonné.

Article 20 (2)

Dans les régions où il n'y a pas d'arbres, il est recommandé qu'au cours de la première année le localisateur soit libre de marquer les lignes d'emplacement au moyen de pavés, ce qui est préférable que de couper la végétation, après quoi le localisateur devrait marquer les lignes d'emplacement au moyen de bornes ou de monticules.

Section 31 (3)

It is suggested that temporary structures during the prospecting and exploration period should be permitted without the necessity of the claim holder obtaining a land lease.

Section 31 (4)

In view of the size of a mineral claim, it is recommended that there be no question as to the right of the locator to use the surface for the purpose of prospecting for minerals and without limitation at the discretion of the engineer of mines.

Section 34 (2)

This sub-section provides that a transfer of a recorded mineral claim or any interest therein shall not be valid unless it is in a prescribed form signed by the recorder holder and recorded by the Mining Recorder. It is recommended that as between the parties to the transfer it should be valid, notwithstanding that it may not have been recorded by a mining recorder.

Sections 38 and 39

These sections, which require a survey to be made or claims upon the order of the Minister, impose an unnecessary burden on the locator unless there is a dispute as to boundaries. It is recommended, therefore, that this authority of the Minister be confined to cases where there is a boundary dispute and that this provision be included under Part III, which deals with disputes.

Section 58

We suggest that the approval of the engineer of mines respecting representation work be dispensed with. Further, that the value of the representation work be set at cost rather than a figure set by the Mining Recorder: something similar to Schedule B to the Canada Mining Regulations might be appropriate.

Sections 59 (1) and 62

There appears to be possible confusion in the use of the expressions "each year" and "anniversary date". For the purposes of Sections 59 and 62 it is recommended that a year be defined as one year from the recording or anniversary date of the recording of the mineral claim.

Section 59 (3)

In view of the importance of transportation in the Yukon Territory, it is recommended that the cost of roads and airstrips should apply as representation work in years subsequent to the first year.

Section 61

This Section would give the Mining Recorder the discretion to allow excess work to apply as representation work in subsequent years. It is submitted that if the work done is proper and qualified work then it should apply automatically as representation work in subsequent years and the locator should be entitled to have that work applied and should not be dependent upon the discretion of the Mining Recorder. Just as an example, because of the cost of transportation of drilling equipment it may be that a large expenditure would be made

Article 31 (3)

Il est proposé que les structures installées temporairement au cours de la période de prospection et d'exploration le soient sans que les détenteurs du claim aient à obtenir un bail.

Article 31 (4)

Vue la dimension du claim minier, il est recommandé que le droit du localisateur ne soit pas mis en doute quant à la libre utilisation de la surface en vue de la prospection des minéraux, sauf discrétion de l'ingénieur des mines.

Article 34 (2)

Ce paragraphe stipule que le transfert d'un claim minier enregistré ou d'un intérêt quelconque dans un tel claim n'est valide que lorsqu'il a été effectué suivant la forme prescrite, signé par le détenteur enregistré du claim et enregistré par un registraire minier. Il est recommandé que le transfert entre parties intéressées soit valide, nonobstant le fait de n'avoir pas été enregistré par le registraire minier.

Articles 38 et 39

Ces articles, qui exigent le relevé des claims à la demande du ministre, accablent sans raison le localisateur, sauf lorsqu'il y a dispute au sujet des limites du claim. Il est donc recommandé que le ministre n'intervienne que dans les cas de litige au sujet des limites et que cette disposition soit insérée à la Partie III traitant des conflits.

Article 58

Nous proposons que l'approbation de l'ingénieur des mines pour les travaux obligatoires soit annulée. Nous suggérons en outre que la valeur des travaux obligatoires soit fixée au coût de revient plutôt que de laisser au registraire minier le soin d'en décider: une formule semblable à celle de l'annexe B des Règlements régissant l'exploitation minière au Canada serait peut-être appropriée.

Articles 59 (1) et 62

Il semble y avoir confusion possible dans l'emploi des expressions «chaque année» et «date anniversaire». Aux fins des articles 59 et 62, il est recommandé qu'une année soit définie comme étant l'année à partir de l'enregistrement ou date anniversaire de l'enregistrement du claim minier.

Article 59 (3)

Vue l'importance du transport dans le Territoire du Yukon, il est recommandé que le coût des routes et des pistes d'atterrissage soit considéré comme celui de travaux obligatoires durant les années subséquentes à la première année.

Article 61

Cet article autoriserait le registraire minier à permettre que des travaux excédentaires soient applicables aux travaux obligatoires des années subséquentes. Il est observé que, si les travaux exécutés le sont efficacement et de manière compétente, ils doivent être automatiquement reconnus comme travaux obligatoires au cours des années subséquentes et le localisateur devrait avoir le droit de les déclarer comme tels sans avoir à s'en remettre à la discrétion du registraire minier. Un simple exemple, vu le coût du transport de l'équipement de forage, une mise

in one year and while drilling equipment is on the claims. It is submitted that this large expenditure in one year should automatically qualify and be applied in subsequent years as representation work.

Section 64 (5)

It is recommended that a leased claim be permitted to be grouped with located claims as in British Columbia. As a practical matter the work may be carried out on leased claims but the work may relate to located claims on the periphery, which may have economic significance in time and which the locator should be able to maintain in good standing by the work being done on the leased claims.

Section 96

It is recommended that it would be a more effective control of the discharge of harmful substances if a system of pollution control permits were established by regulation so that the operator having obtained a permit would have certainty in his operations so long as he complied with the terms of his permit. Here the Minister has complete discretion to make any order, including one shutting down the operation. It is also noted that under Section 96 (2) the engineer of mines is given blanket authority to approve the deposit of earth, clay, stone or any mineral ore or mine tailings on "such terms and conditions as he may fix".

Sections 98 and 100

These Sections give the engineer of mines discretionary powers without appeal or review by the Minister.

This submission is made in the hope that it may assist the Government in considering revisions to Bill C-187. It is our desire that the mining and exploration industry in the Yukon Territory will be governed by practical legislation which will permit operations without undue restrictions and that the Territory will remain an attractive jurisdiction for mining investment.

All of which is respectfully submitted.

M. H. Mason and K. E. Steeves
for The Mining Association of
British Columbia.

August 10, 1971.

de fonds considérable peut être faite au cours d'une année alors que l'équipement de forage est sur le claim. Nous prétendons que cette mise de fonds considérable en une année devrait automatiquement être applicable aux années subséquentes comme travaux obligatoires.

Article 64 (5)

Il est recommandé que le claim à bail puisse être groupé avec les claims localisés comme en Colombie-Britannique. Du point de vue pratique, les travaux pourront être exécutés sur les claims à bail mais par rapport aux claims adjacents, ce qui au cours du temps prendrait un sens économique, et le localisateur devrait pouvoir les maintenir en bon état par des travaux exécutés sur les claims à bail.

Article 96

Il est présumé plus efficace pour le contrôle des déversements de substances nocives qu'un système de contrôle de la pollution exigeant qu'un permis soit établi et réglementé, de façon que l'exploitant ayant obtenu un permis ait la certitude de pouvoir poursuivre ses opérations tant qu'il respectera les conditions du permis qu'il détient. Le ministre a pleine discrétion en la matière, y compris pour la fermeture du chantier. Il est aussi observé qu'en vertu de l'article 96 (2), l'ingénieur des mines a carte blanche pour approuver l'accumulation de terre, d'argile, de pierre ou de minerai quelconque ou agglomérés «en conformité des modalités qu'il peut fixer».

Articles 98 et 100

Ces articles accordent le pouvoir discrétionnaire à l'ingénieur des mines sans appel ou révision de la part du ministre.

Ce mémoire a été présenté dans l'espoir qu'il pourra aider au gouvernement à préparer les révisions du bill C-187. Nous désirons que l'industrie minière et de l'exploration en Territoire du Yukon soit régie par des lois positives qui laisseront libre cours aux opérations, sans restriction indue, et que le Territoire continuera d'être attrayant par sa juridiction à l'investisseur minier.

Ce mémoire vous est respectueusement soumis.

M. H. Mason et K. E. Steeves
pour l'Association minière
de la Colombie-Britannique

Le 10 août 1971

APPENDIX "X"

HOUSE OF COMMONS

STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Brief Relating to Bill C-187
Yukon Minerals Act

Presented by:

Dr. A. R. Thompson, Professor
Faculty of Law
University of British Columbia

Mr. David Pope, Research Assistant
Faculty of Law
University of British Columbia

Summary of Brief

1. *Drafting Difficulties*

—Section 37 should specify the right of any person to allege false or misleading statements in the application to record a claim and the duty of the Supervising Mining Recorder to investigate and hold a hearing. It should also cover false or misleading statements as to representation work.

—The way s. 94 reads at present, it appears that the Governor in Council cannot *totally prohibit* entry on any of the enumerated areas; it seems he *must* set out *some* terms and conditions for entry. Sub-section (2) of s. 94 seems premised of the idea that entry may be totally prohibited. If this is so, it should be made clear in sub-section (1).

2. *Right of Entry Problems*

—Provisions for notice to surface holders of intention to enter and prospect or stake claims should be included in s. 52; also the section should include procedures to deal with the case of a surface owner who cannot be found.

—Standards of compensation should be included in s. 51.

—Power to appoint a Chairman of an Arbitration Panel should be given to a judge of the Territorial Court rather than to the Supervising Mining Recorder.

3. *Protection of the Environment*

—It appears that the new Land Use Regulations under the Territorial Lands Act will not apply to most mining operations. Therefore, the Yukon Minerals Bill should include environmental clauses in addition to s. 96.

—Provisions are needed to deal with restoration of the surface, particularly in the case of open-pit mining operations.

APPENDICE «X»

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT SUR LES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Dossier concernant le Bill C-187
Loi sur les minéraux du Yukon

Présenté par:

Dr. A. R. Thompson, Professeur
Faculté de Droit
Université de la Colombie-Britannique

M. David Pope, Assistant en recherche
Faculté de Droit
Université de la Colombie-Britannique

Résumé du mémoire

1. *Problèmes ayant trait au libellé:*

—L'article 37 devrait préciser que toute personne peut invoquer une déclaration fausse ou trompeuse à l'occasion de la demande d'enregistrement d'un claim et devrait également préciser que le surveillant de l'enregistrement minier est alors tenu de faire des recherches et de procéder à une audition. L'article devrait couvrir également les déclarations fausses ou trompeuses concernant les travaux obligatoires.

—Aux vues du texte actuel de l'article 94, il semblerait que le gouverneur en conseil ne puisse pas interdire formellement l'entrée sur les terrains mentionnés; il semble qu'il doive déterminer certaines conditions d'entrée. Le paragraphe (2) de l'article 94 semble basé sur l'idée que l'entrée puisse être totalement interdite. S'il en est ainsi, cela devrait être dit clairement dans le paragraphe (1).

2. *Problèmes des droits d'entrée*

—L'article 52 devrait comporter des dispositions concernant l'avis donné aux détenteurs de la surface de l'intention d'entrée et de prospecter ou de limiter les claims; l'article devrait comporter également des procédures permettant de faire face à une éventuelle impossibilité de trouver le propriétaire de la surface.

—Des normes de compensation devraient être incluses dans l'article 51.

—C'est plutôt un juge de la Cour territoriale que le surveillant de l'enregistrement minier qui devrait avoir le pouvoir de nommer un président de la commission d'arbitrage.

3. *Protection de l'environnement*

—Il semble que les nouveaux règlements d'utilisation des terrains prévus par la Loi sur les terrains des territoires, ne s'appliqueront pas à la plus grande partie des opérations d'exploitation minière. C'est pourquoi la Loi sur les minéraux du Yukon devrait comporter des articles traitant de l'environnement en plus de l'article 96.

—Il faudrait prendre des dispositions prévoyant la remise en état de la surface, particulièrement en ce qui concerne l'exploitation minière à ciel ouvert.

4. *Kinds of Mineral Dispositions Permitted by the Bill*
—In addition to regular claims, provision should be made for enlarged claims and prospecting permits covering several hundred square miles.

5. *Comments on the Philosophy of the Bill.*
—Why should mining be given a universal priority without having to justify itself as against other uses to which land may be put?

1. *Some Drafting Difficulties in the Bill.*

(a) *Disputing Mineral Claims*—

The sections dealing with disputing mineral claims are very confusing and appear to contain ambiguities.

Section 36 gives a right to protest a mineral claim to any person claiming priority in locating. Section 45 gives a right to protest a survey of a recorded claim to any person who has an interest in land contiguous to the claim and who asserts that this interest will be adversely affected by the survey. Section 37 deals with claims based on false or misleading statements and includes provisions for a hearing but does not specify who may initiate a protest or who, other than the recorded holder, has a right to be heard by the Supervising Mining Recorder. We take it that the result of these sections is that

(i) any person claiming priority of staking may dispute a claim;

(ii) any person at all may initiate a protest with the Supervising Mining Recorder that a claim is based on false or misleading statements, and the Supervising Mining Recorder must then proceed to a hearing; and

(iii) any person, including a *surface* owner, having an interest in contiguous land, may protest the survey of a claim.

If we have properly interpreted these sections we believe that they give a complete and fair scope of dispute. We believe that anyone having information should be entitled to bring fraud and misrepresentation to light, and we believe that surface owners as well as mineral claimants should be entitled to the benefit of surveys of mineral claims based on proper interpretations of the locating requirements of the Act. Our concern is that s. 37 is obscure and does not clearly spell out the duty of the Supervising Mining Recorder to investigate and to hold a hearing when he is given information alleging false or misleading statements. Also, s. 37 deals only with the recording of claims and fails to cover false or misleading statements made with respect to representation work.

(b) *Withdrawing Lands from Prospecting*—

Our next drafting concern is with sub-s. (1) of s. 94. This section deals with land that is being considered as required for various public works or public purposes such as a National Park. The key words of the sub-section are that the Governor in Council "may by Order prohibit ... except on such terms and conditions as he may prescribe". Is the meaning that terms and conditions for entry must be prescribed in all cases, or is the meaning

4. *Sortes de dispositions minières autorisées par le bill*
—En plus des claims réguliers, on devrait prévoir la possibilité de claims plus grands ainsi que des autorisations de prospection couvrant des étendues de plusieurs centaines de milles carrés.

5. *Commentaires sur la philosophie du bill*
—Pourquoi l'exploitation minière devrait-elle se voir attribuer une priorité universelle sans avoir à prouver qu'elle est vraiment supérieure aux autres utilisations possibles d'un terrain?

1. *Problèmes concernant le libellé du Bill*

(a) *Conflits à propos des claims miniers*—

Les articles portant sur la contestation des claims miniers sont très peu clairs et ambigus.

L'article 36 autorise toute personne prétendant avoir priorité pour la localisation d'un terrain à faire opposition à l'enregistrement d'un claim. L'article 45 autorise toute personne qui a un intérêt dans un terrain contigu au claim ou qui prétend que cet intérêt sera lésé par l'arpentage, à s'opposer à l'arpentage du claim enregistré. L'article 37 concerne les claims obtenus grâce à une déclaration fausse ou trompeuse et prévoit la possibilité d'une audition mais ne dit pas qui peut prendre l'initiative d'une contestation ou qui, à part le détenteur enregistré, peut être entendu par le surveillant de l'enregistrement minier. A notre avis, il résulte de cela que:

(i) toute personne prétendant avoir priorité pour les déliminations peut contester un claim;

(ii) toute personne peut se plaindre auprès du surveillant de l'enregistrement minier qu'un claim a été obtenu sur la base de déclarations fausses ou trompeuses et que le surveillant de l'enregistrement minier doit alors procéder à une audition; et

(iii) toute personne, même un propriétaire de surface, ayant un intérêt dans un terrain contigu, peut contester l'arpentage d'un claim.

Si nous avons correctement interprété ces articles, nous pensons qu'ils permettent de bien délimiter les possibilités de conflit. Nous pensons que toute personne possédant des renseignements à ce sujet devrait pouvoir révéler les manœuvres frauduleuses ou les fausses informations, et nous pensons que aussi bien les propriétaires de surface que les détenteurs de claims miniers devraient pouvoir profiter des arpentages de claims miniers sur la base d'une interprétation convenable des nécessités imposées par la loi en ce qui concerne la localisation. Nous pensons toutefois que l'article 37 est obscur et ne précise pas assez que le surveillant de l'enregistrement minier est tenu d'effectuer des recherches et de procéder à une audition lorsqu'on l'informe de déclarations fausses ou trompeuses. Également, l'article 37 concerne seulement l'enregistrement des claims et néglige les déclarations fausses ou trompeuses en ce qui concerne les travaux obligatoires.

(b) *Terrain soustraits à la prospection*—

Nous passons maintenant au paragraphe de l'article 94. Cet article concerne les terrains considérés comme nécessaires à différents travaux ou services publics tels que les parcs nationaux. Les mots clés de ce paragraphe sont les suivants: «le gouverneur en Conseil peut, par décret, interdire ... sauf selon les modalités qu'il peut prescrire». Cela signifie-t-il que les modalités d'entrée doivent être prescrites dans tous les cas ou cela veut-il dire que

that entry may be entirely prohibited in some cases and in other cases prohibited except in accordance with prescribed terms and conditions? We think that the latter meaning is intended so that, in appropriate cases, land may be entirely closed to prospecting. The words "if any" in clause (b) of sub-s. (2) of s. 94 support this interpretation. But, to make it clear, s. 94 should be amended along lines such as the following:

> "... he may by Order prohibit entry on such land for the purpose of prospecting for minerals or locating a mineral claim thereon or restrict such entry on such terms and conditions as he may prescribe".

2. *Right of Entry Problems*

We commend the framers of the Act for stating the rights of the surface owner in ss. 52-57 in a manner much clearer than they are stated in s. 14 of the present *Yukon Quartz Mining Act*. But it is suggested that certain difficulties still remain.

It is significant that s. 52(1) does not require the locator to give notice to the surface owner of his intention to enter for prospecting purposes. However, s. 9(h) denies the locator a right of entry without the consent of the surface owner or an Order authorizing entry and therefore it is implicit that the locator must give the surface owner notice of his intention to enter. For the sake of guidance to prospectors and surface owners, it would seem advantageous to set out a notice requirement in s. 52. This requirement should also deal with the case where the surface owner cannot be traced or is beyond reach of a reasonable notice procedure. Nothing in the Act now provides for the case of a surface owner whose whereabouts are unknown and cannot be traced. Consequently, since entry depends either on consent of the surface owner (s. 9(h)) or on notice to arbitrate (s. 54(2)), the land in such a case is effectively barred from a legal entry for prospecting purposes. Section 102 of the current *Yukon Quartz Mining Act* makes provisions for serving notice on an absentee surface owner.

As we said, we commend the framers of the Act for taking on the difficult task of spelling out the rights of surface owners. On the merits of the methods chosen to protect these rights, we raise two objections. First, we think that some standard of compensation should be set out in the Act with respect to s. 51(1) (b) which provides that the panel of arbitration shall "determine the amount of compensation to be paid to the surface holder by the locator". We appreciate the difficulties of being precise about the way in which compensation shall be determined, but we believe that there are guidelines which can materially assist arbitrators in discharging their responsibilities. (As examples of such standards of compensation, we refer to s. 20(2) of the Alberta *Right of Entry Arbitration Act* R.S.A. 1970, c. 322. This section reads as follows:

> 20(2) *Compensation.*—The Board, in determining the amount of compensation, may consider
>
> (a) the value of the land,
>
> (b) the amount of land that might be damaged permanently by the operations of the operator,

l'entrée peut être entièrement interdite dans certains cas et d'autres cas interdite seulement selon les modalités prescrites? Nous pensons que cette dernière réponse est juste et donc, dans certains cas, les terrains peuvent être entièrement fermés à la prospection. Les mots «le cas échéant» dans l'alinéa b du paragraphe (2) de l'article 94 semblent l'indiquer. Mais, pour que cela soit clair, l'article 94 devrait être amendé de la façon suivante:

> «...il peut par décret interdire l'entrée sur ce terrain afin d'y prospecter des minéraux ou d'y localiser un prêt minier ou limiter cette entrée selon les modalités qu'il peut prescrire»

2. *Problèmes concernant le droit d'entrée*

Nous félicitons ceux qui ont conçu cette loi pour avoir défini dans les articles 52 à 57 les droits du propriétaire de la surface de façon beaucoup plus claire que cela n'a été fait dans l'article 14 de l'actuelle loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Mais certains problèmes se posent encore.

Il est remarquable que le paragraphe 1 de l'article 52 n'oblige pas le localisateur à avertir le propriétaire de la surface de son intention d'entrer sur son terrain ou d'y prospecter. Cependant l'article 9 (h) refuse au localisateur le droit d'entrer sans le consentement du propriétaire de la surface ou sans un décret autorisant cet accès et il est donc implicite que le localisateur doit avertir le propriétaire de son intention d'entrer. Ce serait rendre service aux prospecteurs comme aux propriétaires que de définir les nécessités d'avertissement dans le paragraphe 52. On devrait envisager également le cas où le propriétaire ne peut être identifié ou ne peut être contacté dans le cadre d'une procédure normale d'avertissement. Rien n'est prévu dans cette loi pour le cas où on ne pourrait retrouver le propriétaire. Par conséquent, puisque l'accès dépend soit du consentement du propriétaire (article 9 (h) ou de l'avis d'arbitrage (article 54 (2)), le terrain se trouve dans ce cas fermé à tout accès légal en veu de prospection. L'article 102 de l'actuelle loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon prévoit des dispositions concernant l'avis en cas d'absence du propriétaire.

Comme nous l'avons dit précédemment, nous félicitons ceux qui ont conçu cette loi d'avoir envisagé le difficile problème des droits des propriétaires. Toutefois, nous soulèverons deux objections en ce qui concerne les méthodes choisies pour protéger ces droits. Nous pensons d'abord que certaines normes de compensation devraient être définies dans la loi dans le cadre de l'article 51 (1) (b) qui prévoit que la commission d'arbitrage devra «déterminer la compensation devant être payée au détenteur de la surface par le localisateur». Nous comprenons qu'il est difficile de préciser comment la compensation doit être déterminée, mais nous pensons que certaines directives pourraient aider matériellement les arbitres en allégeant leurs responsabilités. (Nous pouvons donner comme exemple de telles normes de compensation le paragraphe (2) de la loi de l'Alberta *Right of Entry Arbitration Act* R.S.A. 1970, c. 322. Cet article est le suivant:

> 20 (2) *Compensation.*—Le Conseil, pour déterminer la compensation, prendra en considération
>
> (a) la valeur du terrain,
>
> (b) la surface de terrain qui peut être abimée de façon permanente par les travaux de l'exploitant,

(c) the adverse effect of the right of entry on the remaining land,

(d) compensation for severance,

(e) compensation for nuisance, inconvenience and noise that might be caused by or arise from or in connection with the operations, and

(f) such other factors as the Board deems proper, relevant or applicable.

The Alberta Statute also authorizes the Board to determine the manner in which compensation shall be paid, including payments over such periods of time as the Board may decide. The Statute also gives the Board power to re-hear and then review, rescind, or change its previous award.

Another example is s. 24 of the Saskatchewan *Surface Rights Acquisition Act* S.S. 1968, c. 73:

24. *Determination of compensation.*—For the purpose of determining the compensation to be paid for surface rights acquired by an operator, the board shall consider the following matters:

(a) the value of the land and the loss of use of the land or an interest therein acquired by the operator;

(b) the area of land that is or may be permanently or temporarily damaged by the operations of the operator;

(c) payment or allowance for severance;

(d) the adverse effect of the right of entry on the remaining land by reason of severance;

(e) payment or allowance for nuisance, inconvenience, disturbance or noise, to the owner and occupant, if any, or to the remaining land, that might be caused by, arise from or likely to arise from or in connection with the operations of the operator;

(f) where applicable in the opinion of the board, reasonable costs incurred by the owner and occupant, if any, relating to the hearing with respect to the acquisition of the surface rights;

(g) where applicable in the opinion of the board, interest at a rate to be fixed by the board;

(h) any other matter peculiar to each case, including the cumulative effect, if any, of the surface rights previously acquired by the operator or by any other operators under a lease, agreement or right of entry existing at the time of acquisition of the surface rights with respect to the land;

(i) such other factors as the board deems proper, relevant and applicable.)

Second, we think that the power to appoint a Chairman of the arbitration panel in the case where the parties cannot agree should be given to a judge in the Yukon Territory rather than to the Supervising Mining Recorder. The role of Chairman in such proceedings is obviously critical, and it is no reflection on the Mining Recorder to say that he is likely to be identified, at least in the minds of surface owners, as a partisan of the mining industry which he administers. If the surface

(c) les conséquences négatives du droit d'accès sur le reste du terrain,

(d) la compensation pour le partage du terrain,

(e) compensation pour les gênes, inconvénients et bruits causés par ou résultant de ou en rapport avec les travaux, et

(f) tout autre facteur que le Conseil jugera approprié ou applicable.

Les statuts de l'Alberta autorisent également le Conseil à déterminer le mode de paiement de la compensation, y compris un paiement échelonné sur une période définie par le Conseil. Les statuts autorisent le Conseil à procéder à de nouvelles auditions et à réviser, casser ou modifier cette présente décision.

Un autre exemple peut nous être fourni pas l'article 24 de la loi de la Saskatchewan *Surface Rights Acquisition Act* S.S. 1968, c. 73:

24. *Détermination des compensations:*—Afin de déterminer les compensations devant être payées pour les droits de surface acquis par un exploitant, le Conseil prendra en considération les données suivantes:

(a) la valeur du terrain et la perte d'utilisation du terrain ou l'intérêt acquis par l'exploitant;

(b) la partie du terrain qui peut être endommagée de façon permanente ou temporaire par les travaux;

(c) un paiement ou une allocation pour le découpage du terrain;

(d) les conséquences négatives que peut avoir sur le reste du terrain le droit d'entrer, par le fait que le terrain se trouve alors découpé;

(e) un paiement ou une allocation pour les gênes, inconvénients ou bruits causés aux propriétés ou à l'occupant, s'il y a lieu, ou au reste du terrain, qui peuvent être entraînés par, découler de ou être en rapport avec les travaux;

(f) lorsque le Conseil les juge admissibles, des frais raisonnables encourus par le propriétaire et l'occupant s'il y a lieu, en rapport avec les auditions concernant l'acquisition des droits de surface;

(g) lorsque le Conseil le juge admissible, un intérêt fixé par le Conseil;

(h) Tout autre facteur particulier à chaque cas, y compris l'effet cumulatif, s'il y a lieu, des droits de surface acquis précédemment par l'exploitant ou par tout autre exploitant au titre d'un bail, d'un accord ou d'un droit d'entrer existant au moment de l'acquisition des droits de surface portant sur ce terrain;

(i) tout autre facteur que le Conseil jugera bon de prendre en considération).

Nous pensons par ailleurs que le pouvoir de nommer un président de la Commission d'arbitrage dans le cas où les parties ne se mettent pas d'accord devrait être donné à un juge des territoires du Yukon plutôt qu'au surveillant de l'enregistrement minier. Le rôle du président dans de telles affaires est toujours délicat et, ce n'est pas porter atteinte au registraire minier que de dire que, au moins dans l'esprit des propriétaires, il risque d'être considéré comme un partisan de l'industrie minière qu'il

holder is to believe that he is receiving fair treatment in the arbitration process, the power to appoint the Chairman in the event of the parties' failing to agree must reside in a neutral person.

3. *Protection of the Environment*

In s. 96, the Bill deals with the discharge of harmful substances from mining operations. In all other respects, the Bill assumes that protection of the environment will be provided by the new Land Use Regulations to be promulgated under s. 3B and para. (ia) of s. 18 of the *Territorial Lands Act.* (Thus, right of entry to locate claims is, by s. 8 of the Bill, expressly made subject to these sections of the *Territorial Lands Act.* Also, s. 31(1) of the Bill makes the rights of the claim holder to prospect and develop his claim subject to the Regulations to be made under these sections of the *Territorial Lands Act.* Finally, s. 96, dealing with discharge of harmful substances, refers to the new Regulations under these sections of the *Territorial Lands Act* as providing the requirements to be met in disposing of mine tailings. Obviously, the assumption is that adequate provisions for protecting the environment will be included in these new Regulations to be made under these sections of the *Territorial Lands Act.*)

The Land Use Regulations were gazetted in July in the form in which the Department of Indian Affairs and Northern Development proposes to have them enacted. Because of the dependence of the Yukon Minerals Bill on the provisions contained in these new Regulations, it is material to this Hearing to make reference to them. As they are presently drafted, they will be totally ineffective as a means for dealing with the environmental impact of the mining industry. Therefore, we strongly submit that the Yukon Minerals Bill should include environmental clauses in addition to s. 96.

The defects in the proposed Land Use Regulations are these:

(1) They will not apply to prospecting or mining on a recorded claim or mineral lease.

(2) They will not apply to the initial prospecting stage before a claim is staked and recorded.

Any application they will have to the mining industry will be of a strictly marginal nature.

The reasons the Land Use Regulations will not apply are to be found in two facets of the regulations. First, section 3(b) excludes their application to cases where "surface rights" have been granted by the Minister. Since a claim holder is given surface rights to enter and prospect by ss. 8 and 31 of the Yukon Minerals Bill, the Land Use Regulations will not apply to him. The mineral lease has similar rights with similar results. The second facet is that the term "land use operation" is defined in s. 2 of the Land Use Regulations so as to virtually exclude the initial exploration stage of the industry. Thus, the exceptions from "land use operation" of vehicles up to 10,000 lb., drilling equipment up to 2,500 lb. exclusive of rods,

administre. Si l'on veut que le détenteur de la surface ait l'impression d'être traité avec justice par l'arbitrage, c'est à une personne neutre que doit être attribué le pouvoir de nommer le président au cas ou les parties ne tombent pas d'accord.

3. *Protection de l'environnement*

Dans l'article 96, le bill traite du déversement des substances nocives résultant des travaux miniers. Pour tout le reste, le bill suppose que la protection de l'environnement sera assurée par les nouveaux règlements sur l'utilisation des terrains qui seront promulgués en application de l'article (b) et du paragraphe (ia) de l'article de *la loi sur les terres territoriales.* (C'est ainsi que le droit d'entrée pour localiser les claims est soumis par l'article 8 de ce bill aux articles de la loi sur les terres territoriales. De la même façon, l'article 31 (1) du bill soumet les droits du détenteur du claim à la prospection et à la mise en valeur de son claim au règlements à promulguer en vertu des articles de la *loi sur les terres territoriales.* Finalement, l'article 96, qui concerne le déversement des substances nocives, parle des nouveaux règlements à promulguer au titre de ces articles de la *loi sur les terres territoriales* comme définissant les conditions à remplir pour se débarrasser des résidus miniers. Il est clair qu'on suppose que des dispositions permettant d'assurer la protection de l'environnement seront incluses dans les nouveaux règlements qui seront promulgués en application de la *loi sur les terres territoriales.*)

Les règlements sur l'utilisation des terrains ont été publiés en juillet tels que le ministère des Affaires indiennes et du développement du nord canadien se propose de les appliquer. Étant donné que la loi sur les minéraux du Yukon dépend des dispositions contenues dans ces nouveaux règlements, il est indispensable ici de les prendre en considération. Tels qu'ils sont rédigés actuellement, ils ne permettront absolument pas de faire face aux conséquences que peut avoir l'industrie minière sur l'environnement. C'est pourquoi nous sommes d'avis que la loi sur les minéraux du Yukon devrait comporter en plus de l'article 96 d'autres articles traitant de l'environnement.

Les défauts des règlements sur l'utilisation des terrains sont les suivants:

(1) Ils ne s'appliquent pas à la prospection ou à l'exploitation minière sur les claims enregistrées ou les baux miniers.

(2) Ils ne s'appliquent pas à la prospection initiale qui a lieu avant qu'un claim soit délimité et enregistré.

Ils ne pourront s'appliquer à l'industrie minière que de façon tout à fait marginale.

Les raisons pour lesquelles ces règlements ne pourront pas être appliqués viennent des deux différents aspects de ces règlements. D'abord, l'article 3(b) exclut leur application au cas où les droits de surface ont été accordés par le ministre. Étant donné que les détenteurs de claims se voient accorder par les articles 8 et 31 de la loi sur les minéraux du Yukon le droit d'entrer et de prospecter, ces règlements ne s'appliqueront pas à eux. Le bail minier accorde des droits semblables et a donc le même résultat. Le deuxième aspect est que le terme «utilisation d'un terrain» est défini dans le paragraphe 2 de ces règlements de façon à pratiquement exclure les travaux correspondant au stade initial d'exploration de

stems, bits, and pumps, the of 50 lb. explosives in any one day and of 300 lb.within any 30-day period, the establishment of campsites up to 300 man-days, and the cutting of a trail up to 5 ft. in width all combine to exclude prospecting. It is no secret that these exceptions were successfully lobbied by the mining industry for the express purpose of freeing prospecting from the land use requirements.

In result, we have a Bill which relies on the proposed Land Use Regulations for environmental protection but a set of Land Use Regulations that will operate only marginally so far as mining is concerned. Even if the Land Use Regulations did apply to mining industry operations, they do not deal in any adequate way with reclamation of the surface, particularly in the case of open-pit operations.

One of the reasons why the mining industry lobbied against the application of the proposed Land Use Regulations to mining activities was that these Regulations, being intended to operate across the board to all types of land uses, were not well designed to deal with mining operations and in some cases set up what seemed to be impractical requirements. The argument was that the special nature of the mining industry prevents it from being effectively included within the comprehensive package that the Land Use Regulations are intended to provide. That argument now seems to have been accepted by the draughtsman of the Land Use Regulations. Therefore, it is essential that proper environmental protection provisions be included in the Yukon Minerals Bill. We suggest the following as a minimum set of provisions:

1. Two sections should be added like s. 96, the one entitled *Protection of the Environment,* and the other, *Reclamation of the Surface.* The first should require the locator, claim holder, or mine operator to comply with Regulations made under the Act dealing with protection of the environment and with Orders of the Minister dealing with practices harmful to the environment. The other should require the formulation and implementation of a reclamation programme before mining undertakings are commenced. For this latter section, reference may be made to s. 11 of the British Columbia *Mines Regulations Act* S.B.C. 1969, c. 18.

2. Section 102 of the Bill should be amended so as to include in the regulation-making power of the Governor in Council the authority to make regulations for the protection of the environment.

We would envisage that the mining industry would cooperate with the Department in devising a set of regulations under s. 102 which would lay down a code of good environmental behaviour for prospectors and miners. Surely at this time, when concern for the environment is manifested in all other cases of resource development and management, the mining industry owes a responsi-

l'industrie minière. Les exceptions sont en effet les suivantes: les véhicules pesant moins de 10 milles livres, l'équipement de sondage pesant moins de 2,500 livres compte non tenu des tiges, tuyaux, mêches et pompes, l'utilisation de 50 livres d'explosifs en une journée ou de 300 livres pendant une période de 30 jours, l'installation de campement correspondant à un maximum de 300 journées-homme et l'ouverture d'un sentier pouvant atteindre une largeur de 5 pieds; toutes ces exceptions permettent d'exclure la prospection des dispositions de ces règlements. Tout le monde sait que ces exceptions ont su être imposées par l'industrie minière dans le but exprès de dégager la prospection des obligations prévues par ces règlements.

En résumé, nous avons donc un bill qui se repose sur les règlements prévus concernant l'utilisation des terrains pour assurer la protection de l'environnement alors que ces règlements n'auront qu'une action tout à fait marginale en ce qui concerne l'exploitation minière. Et même si ces règlements s'appliquaient aux exploitations minières, ils ne répondent pas au besoin des surfaces, en particulier en ce qui concerne les travaux à ciel ouvert.

L'une des raisons pour lesquelles l'industrie minière a lutté contre l'application aux activités minières des règlements envisagés pour l'utilisation des terrains était que ces règlements étaient destinés à couvrir tous les terrains et s'adaptaient assez mal aux nécessités des activités minières et définissaient même parfois des obligations presque impraticables. Ils disaient qu'étant donné la nature spéciale de l'industrie minière, on ne pouvait pas vraiment l'inclure dans l'ensemble général auquel correspondaient les règlements de l'utilisation des terrains. Cet argument semble maintenant avoir été accepté par le rédacteur des règlements. Il est donc fondamental qu'une protection correcte de l'environnement soit assurée par les dispositions incluses dans la Loi sur les minerais du Yukon. Nous proposons les dispositions suivantes:

1. Deux articles devraient être ajoutés, un appelé *protection de l'environnement* et l'autre *réclamation de la surface.* Le premier devrait obliger le localisateur, le détenteur du claim ou l'exploitant de la mine à respecter les règlements faits au titre de la loi et concernant la protection de l'environnement ainsi qu'à respecter les décrets ministériels concernant les pratiques dangereuses pour l'environnement. L'autre devrait exiger la formulation et la mise en vigueur d'un programme de réclamation avant que l'exploitation minière ne commence. On peut, pour ce dernier article, prendre modèle de l'article 11 de la Loi de la Colombie-Britannique *Mines Regulations Act* S.B.C. 1969, c. 18.

2. L'article 102 du bill devrait être amendé afin que, en plus des règlements prévus par cet article, le gouverneur en conseil ait autorité pour établir des règlements portant sur la protection de l'environnement.

Nous pensons que l'industrie minière pourrait coopérer avec le ministère et définir elle-même un ensemble de règlements en application de l'article 102 permettant de définir un code de bon comportement vis-à-vis de l'environnement valable pour les prospecteurs et les mineurs. Aujourd'hui où, dans tous les autres domaines de gestion ou de mise en valeur des ressources naturelles, la préoc-

bility to the public to develop a system of self-regulation which can be expressed in a code of regulations. The public will be betrayed if they are led to believe that the new Land Use Regulations will provide this policing of industry practices.

4. *Kinds of Mineral Depositions Permitted by the Bill*

Our concern here is to ask why the framers of the Bill have not provided for larger mining claims including exploration privileges covering several hundreds of square miles. In other jurisdictions the trend is clearly towards larger claim blocks so that economies of scale may be realized in the search for minerals. Otherwise, there may be insufficient incentive for a mineral operator to expend the large sums of money required to undertake modern geophysical, geochemical, and other sophisticated types of exploration. Not only are efficiencies of scale gained, but the many inefficiencies of the present locating system are avoided. In fact, we are hard-pressed to find any justification for a law that insists on a unit of operations of merely 51.65 acres. The result is excessive cutting of lines and surface use owing to staking requirements, inefficient and wasteful representation work, and in many cases, a strong inducement to misrepresentation in stating such work. The defects of the 50-acre staking requirement are recognized by the grouping provisions in s. 64, but they do little to remedy these defects. The grouping is limited to 36 claims which must be adjoining. Therefore, the enlargement of the 50-acre unit is limited to merely 1,800 acres or about 3 sq. mi. and then only if the holder is lucky enough to have been able to stake his claims without another prospector locating claims in between.

Enlarged claims and prospecting permits are today offered in many other jurisdictions that compete with the Yukon Territory for investment in exploration. Saskatchewan offers a claim block of up to 15,360 acres and prospecting permits covering up to 300 sq. mi. Much impetus was given to the Australian mining industry by the introduction of larger-size permits. For example, New South Wales, in 1963, introduced mineral exploration licences of up to 1,000 sq. mi. and licences of similar area are available in other States. Even New Zealand, which is a small country, well populated, with a highly varied terrain and geography, made provision in its new 1970 Mining Bill for exploration licences of areas up to 200 sq. mi. Usually these large licences are limited to a short duration of two or three years. They confer an exclusive right to take leases of at least a part of the area, and if the permit includes pre-existing mineral claims, these claims are recognized as continuing in full force and defect. Finally, the *Canada Mining Regulations* introduced this type of prospecting incentive into the Northwest Territories in 1962 (see ss. 26-29).

cupation pour l'environnement devient de plus en plus importante, l'industrie minière se doit de mettre au point un système de règlement interne qui pourrait être exprimé dans un code particulier. Cela serait trahir l'opinion publique que de lui faire croire que les nouveaux règlements sur l'utilisation des terrains permettront à eux seuls de résoudre le problème.

4. *Sortes de dépositions minières autorisées par le bill.*

Nous nous demandons pourquoi les auteurs du bill n'ont pas prévu de claims miniers plus grands comprenant des privilèges d'exploration pouvant couvrir plusieurs centaines de milles carrés. Dans d'autres régions une tendance très nette se manifeste en faveur des groupements de claims permettant de réaliser d'importantes économies lors de la recherche des minéraux. Autrement les exploitants miniers risquent de reculer devant les importantes sommes d'argent qui sont nécessaires pour se lancer dans les types modernes d'exploration, entre autres les recherches géophysiques ou géochimiques. Des claims de plus grande taille permettraient non seulement de rendre les recherches plus efficaces mais permettraient également d'éviter les nombreux désavantages du système actuel de localisation. En fait, nous avons du mal à voir ce qui a pu pousser les auteurs de la loi à définir des unités de travail de 51.65 acres. Il en résulte un découpage excessif ainsi qu'une utilisation abusive de la surface étant donné les nécessités de délimitation, des travaux obligatoires superflus et, dans de nombreux cas, une véritable incitation à une déformation des faits en ce qui concerne ces travaux. Les défauts de cette limitation à 50 acres sont reflétés par les dispositions concernant le regroupement des claims dans l'article 64, mais cela ne résout pas le problème. Le groupement est limité à 36 claims qui, de plus, doivent être adjacents. La taille maximale est donc de l'ordre de 1,800 acres soit environ 3 milles carrés et cela seulement si le détenteur a la chance d'avoir pu délimiter ces claims sans qu'un autre prospecteur localise les siens au milieu.

Des claims ou des autorisations de prospections beaucoup plus importants sont proposés aujourd'hui par beaucoup d'autres régions qui sont en concurrence avec les territoires du Yukon pour les investissements. La Saskatchewan offre des groupements de claims qui peuvent atteindre jusqu'à 15,360 acres et des autorisations de prospection pouvant couvrir jusqu'à 300 milles carrés. L'industrie minière australienne a reçu un fort encouragement lorsque des autorisations de grande taille ont été introduites. Par exemples, en Nouvelle-Galles du Sud en 1963, on a lancé des autorisations d'exploration minière correspondant à 1,000 milles carrés et des autorisations pour des surfaces semblables sont également possible dans les autres états. Même la Nouvelle Zélande, qui est un petit pays assez peuplé, avec des sols de nature et de configuration très variées, a prévu dans sa nouvelle loi minière de 1970 des autorisations d'exploration pour des terrains couvrant jusqu'à 200 milles carrés. En général ces autorisations ne sont concédées que pour 2 ou 3 ans. Ces autorisations accordent un droit exclusif pour des baux sur au moins une partie de ce terrain et, si l'autorisation inclut les claims miniers antérieurs, ces claims sont reconnus comme gardant toute leur valeur. Pour finir, les règlements miniers du Canada ont créé également des encouragements de même nature pour les Territoires du Nord-Ouest en 1962 (cf. articles 26 à 29).

5. *General Comments About the Philosophy of the Bill*

The Yukon Minerals Bill is basically a reorganization and redrafting of the former Yukon Quartz Mining Act. It continues policies and practices that were established about the turn of the century for the mining industry in Canada. Parliament, in 1971, is being asked to enact legislation the implicit assumption of which is that the mining industry has not changed in its practices and institutions in 70 years. This is not so bad; mining legislation on the federal public domain in the United States is still basically in the form in which it was enacted in 1872! But in the United States there is ferment for a new approach. The Public Land Law Review Commission, which comprised six United States Senators, six Members of the House of Representatives, six Presidential Appointees, and was under the Chairmanship of Representative Wayne N. Aspinall of Colorado, commenced its studies in 1964 and reported to the President in 1970 (*One-Third of the Nation's Land, A Report to the President and to the Congress by the Public Land Law Review Commission, June,* 1970). With respect to minerals, the majority of the Commission recommended a change from 20-acre staking to an exploration claim, aligned with the existing rectangular survey system, of up to 5,000 acres or even more. The minority recommended an outright change from a mineral location system to a mineral leasing system like that which presently applies in the United States with respect to petroleum and natural gas under the *Mineral Leasing Act,* 1920.

But even if the Yukon Minerals Bill were amended to provide for larger claims and to include adequate environmental quality provisions, it would still, in the minds of many resource administrators today be considered a backward Bill out of tune with modern requirements. This is because the Bill, in s. 8, gives to mining a priority use over all other land uses in the Yukon Territory. Uses with which mining is in competition have the onus of establishing their legitimacy so that it is an uphill battle to obtain a commitment of lands in the Territory to public purposes such as parks, recreation areas, etc. Even the private owner of land is subject to the priority of entry for mineral purposes. What is complained about is not that mining is recognized as of first importance in the Yukon but that mining should be given a universal priority over land without being called on to justify itself as against other uses to which land may be put. Modern resource management requires that all values—esthetic, recreation and wilderness, as well as oil, minerals and forest—be taken into account in a planned effort to maintain a quality environment along with the exploitation of natural resources. The ideology of this management requires that a full range of options be examined and weighed in the decision-making process about land use. If miners, or any other resource users, have priority right to appropriate the public lands for their purposes, the options are limited and the opportunity for planned management is frustrated. In pratical terms, what would be required are provisions in the Yukon Minerals Bill which would limit entry for locating mineral claims to those areas designated as open for entry. The provisions would specify that an area could be declared open for entry only after the Department officials had reviewed all pertinent data about prospective mineralization and about alternative land uses and their compatability with

5. *Commentaires généraux sur la philosophie du bill.*

Le bill sur les minéraux du Yukon correspond en fait à une révision de l'ancienne loi sur l'exploitation du Quartz du Yukon. Ce bill continue une politique et des pratiques qui ont été définies au début du siècle. On demande en 1969 au Parlement de faire passer une loi qui semble poser que l'industrie minière n'a changé ni en pratique, ni sur le plan institutionnel depuis 70 ans. Cela n'est pas si mal: la législation minière sur le domaine public fédéral aux États-Unis n'a pratiquement pas changé depuis son adoption en 1972! Mais les choses commencent à bouger aux États-Unis. La Commission de révision juridique des terrains publics, qui comprend six sénateurs des États-Unis, six membres de la chambre des représentants, six membres nommés par le président et qui était sous la présidence du représentant Wayne N. Aspinall du Colorado, a commencé ses recherches en 1964 et a soumis un rapport au président en 1970 ($\frac{1}{3}$ du territoire de la nation, Rapport au président et au Congrès fait par la Commission de révision juridique des terrains publics, juin 1970). En ce qui concerne les minéraux, la majorité de la commission a recommandé que l'on abandonne les limitations des claims à 20 acres pour passer à des claims d'exploration de 5,000 acres ou même plus adaptés du système actuel d'arpentage rectangulaire. La minorité a recommandé que l'on abandonne le système de localisation minière en faveur d'un système de baux miniers semblables à celui qui s'applique actuellement aux États-Unis au pétrole ou au gaz naturel en application de la *Mineral Leasing Act* de 1920.

Mais, même si le bill des minéraux du Yukon était amendé afin de créer la possibilité de claims de plus grande taille et d'inclure des dispositions protégeant l'environnement, il resterait, aux yeux de nombreux administrateurs de ressources modernes, bien peu adapté aux nécessités d'aujourd'hui. Cela parce que ce bill, dans son article 8, donne à l'exploitation minière la priorité par rapport à toutes les autres possibilités d'utilisation des terrains du Yukon. Les utilisations concurrentes doivent prouver leur valeur et il est donc bien difficile d'obtenir dans le territoire que des terrains soient attribués à des buts publics tels que les parcs, les zones de récréation, etc. Même un propriétaire ne peut s'opposer à ce que l'on pénètre sur son domaine pour y effectuer des recherches minières. Non pas que l'industrie minière ne doive pas être reconnue comme étant d'une importante primordiale pour le Yukon, mais elle ne devrait pas se voir attribuer une priorité universelle sans qu'on lui demande de faire ses preuves vis-à-vis des autres utilisations possibles des terrains. La gestion moderne des ressources demande que l'on prenne en considération tous les facteurs possibles, (esthétique, loisirs, les ressources en pétrole, minerai ou bois) tout cela dans un effort programmé pour protéger l'environnement tout en exploitant les ressources naturelles. Cela demande que l'on envisage toute une série de possibilités et qu'on les évalue avant de décider de l'utilisation d'un terrain. Si les mineurs ou tous autres utilisateurs de ressources ont un droit de priorité pour s'approprier l'utilisation des terres publiques, les possibilités de choix sont limitées et il est pratiquement impossible de faire la gestion programmée. En pratique, le bill sur les minéraux du Yukon devrait contenir des dispositions limitant l'entrée pour la localisation des claims miniers aux zones désignées comme libres d'accès. Les dispositions spécifieraient qu'une zone ne peut être déclarée

mining, had conducted such investigations as might be necessary to complete this data, had presented their findings and data to their Departments of Government involved with land use, and had convened and concluded public hearings at which interested persons could make representations as to why the area should or should not be opened for mining purposes. This type of procedure is now a general requirement under the U.S. *National Environmental Policy Act of 1969* (Public Law 91-190), so that, for example, an environmental impact statement has recently been issued (February 23, 1971) by the U.S. Geological Survey dealing with the question whether exploratory drilling should be resumed in the Santa Barbara Channel area off the coast of California.

To critics who might suggest that it is far-fetched to draw parallels between mining in the Yukon Territory and exploratory drilling for oil in the Santa Barbara Channel, we would turn the onus around by asking them to explain why mining should be given priority treatment today without any need for justification. The only answer we know that makes any sense at all goes something like the following. Minerals occur only at random. Therefore, nobody knows in advance whether a parcel of land may contain a mine. If a mine is found, it will be the best use of the land excluding all others. Therefore, all parcels of land should be open to the process of finding a mine. Our answer to this argument is that, first, it contains two challengeable propositions. First, it is possible, based on exploration techniques that have little or no impact on the land, to determine areas that have no reasonable probability of current valuable mineralization. Second, all mines are not necessarily the highest use to which land can be put. In many cases mines are so marginal that their operation can only be profitable, if at all, with substantial public subsidies. But the main answer is to point out a basic flaw in the argument. The fact that some lands will contain valuable mineral deposits cannot logically justify the commitment of all lands to exploration without regard to the damaging effects of such exploration. An economist would talk in terms of a cost-benefit study which would balance the prospective benefits of mineral discoveries against the prospective cost to the land of exploration activities. These considerations cannot be dismissed as merely academic when, in the Yukon today, the proprietor of a wilderness recreation camp can be forced out of business by a mineral prospector in a situation where the probability is that no commercial minerals will be found but the noise and activity of exploration is totally incompatible with the wilderness business. A rational and fair law requires that multiple uses of land be recognized and evaluated before the land is committed to any single use. Undoubtedly, in many cases in the Yukon, mining would carry the day, but it shouldn't win by default.

libre d'accès qu'après que les fonctionnaires du ministère ont étudié toutes les données disponibles sur l'utilisation possible sur le plan minier et sur les autres utilisations possibles du terrain et leur compatibilité avec l'exploitation minière, après qu'ils aient fait les recherches nécessaires pour compléter ces données, qu'ils aient présenté leur conclusion et les données dont ils disposent aux autres ministères gouvernementaux intéressés à l'utilisation des terrains et qu'ils aient organisé et tenu des réunions publiques au cours desquelles les personnes intéressées ont pu dire pourquoi à leur avis la zone devrait ou ne devrait pas être ouverte à l'exploitation minière. Ce genre de processus a été imposé maintenant aux États-Unis par la *National Environmental Policy Act* de 1969 (Public Law 91-190) si bien que, par exemple, une déclaration sur les conséquences sur l'environnement a été publiée le 23 février 1971 par les services de recherche géologique américain en ce qui concerne la question de savoir si l'on pouvait recommencer les sondages exploratoires dans le détroit de Santa Barbara au large de la côte de Californie.

Certains critiques peuvent dire que c'est couper les cheveux en quatre que de comparer l'exploitation minière au Yukon avec les recherches de pétrole au large de Santa Barbara, mais nous pouvons leur demander alors de nous expliquer pourquoi il faudrait donner une priorité à l'exploitation minière sans qu'aucune justification ne soit nécessaire à ce choix. La seule réponse logique qu'on pourrait nous donner est, à notre avis, la suivante: on ne sait jamais exactement où on pourra trouver des minérais, et on ne sait donc jamais exactement si un terrain donné peut contenir une mine. Si on en trouve une, elle constitue la meilleure utilisation que l'on puisse faire de ce terrain. C'est pourquoi, tous les terrains devraient être ouverts à la prospection. A cela nous répondrons qu'il y a dans cet argument deux points criticables. D'abord, certaines techniques d'exploration ont peu ou pas de conséquences sur l'état du terrain et peuvent permettre de déterminer que certaines zones ne présentent aucun intérêt particulier sur le plan de l'exploitation minière. Deuxièmement, une mine ne représente pas obligatoirement l'usage optimal d'un terrain. Dans de nombreux cas, les mines sont même si marginales que leur exploitation ne peut être profitable, et encore, que au moyen de subventions publiques importantes. Mais la meilleure réponse que l'on puisse faire est de souligner l'erreur fondamentale qui est à la base de cet argument. Le fait que certains terrains contiennent des ressources minières intéressantes ne peut pas justifier que l'on consacre tous les terrains à l'exploitation minière sans prendre en considération les effets nuisibles de telles explorations. Un économiste parlerait d'une étude comparée des frais et des bénéfices dans laquelle il opposerait les bénéfices éventuels provenant des découvertes minières aux frais à prévoir pour l'exploration et la prospection. On ne peut pas se contenter de rejeter ces considérations comme purement théoriques quand on voit que aujourd'hui au Yukon le propriétaire d'un terrain de loisir doit fermer son affaire à cause des activités de prospection dans le terrain voisin alors même qu'il est probable que aucun minerai ne sera trouvé; mais le bruit et l'activité même d'exploration sont tout à fait incompatibles avec cette forme de tourisme. Pour être juste et rationnelle, cette loi devrait exiger que l'on reconnaisse la possibilité d'usage multiple de terrains et que l'on

étudie chaque terrain avant de lui assigner un usage particulier. Il est sûr que dans de nombreux cas au Yukon c'est l'exploitation minière qui l'emporterait mais il ne faudrait pas qu'elle gagne à tout coup par défaut.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 30

Thursday, August 12, 1971
Whitehorse, Y.T.

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 30

Le jeudi 12 août 1971
Whitehorse (T.Y.)

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Subcommittee of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du sous-comité du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

RESPECTING:

Bill C-187, An Act respecting Minerals in the Yukon Territory

CONCERNANT:

Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon

---

WITNESSES:

'See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session
Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la
vingt-huitième législature, 1970-1971

24151—1

SUB-COMMITTEE of the
STANDING COMMITTEE ON INDIAN
AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Paul St. Pierre

and Messrs.

Buchanan
Cadieu
Francis
Gundlock
Matte
Nielsen
Orange
Rock
Thomson (*Battleford-Kindersley*)—(11)

Quorum (6)

Les cogreffiers du Comité

J. H. Bennett

Lois A. Cameron

Joint Clerks of the Committee

SOUS-COMITÉ du
COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES INDIENNES
ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St. Pierre

et Messieurs

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

Thursday, August 12, 1971.
(3)

[*Text*]

The Subcommittee of the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met at 10:20 a.m., this day in Whitehorse, Yukon Territory, the Chairman, Mr. Ian Watson presiding.

Members present: Messrs. Buchanan, Cadieu, Francis, Gundlock, Nielsen, Orange, Rock, Thomson (*Battleford-Kindersley*) and Watson—(9).

Witnesses: Mr. John Bruk, President, New Imperial Mines Ltd.; Mr. Michael P. Phillips, First Vice-President, Yukon Chamber of Mines; Chief Elijah Smith, Mr. John Hoyt, Yukon Native Brotherhood.

The Chairman introduced the members of the Subcommittee and Mr. Curtis Strachan, Clerk of the Parliament of Grenada (an Observer) to the audience, and the Subcommittee resumed consideration of Bill C-187, An Act respecting Minerals in the Yukon Territory.

The Subcommittee agreed, that two briefs received in English only from the Yukon Conservation Society, one respecting Bill C-187 and the other concerning Land Use Regulations be printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendices Y and Z*).

By consent of the Subcommittee and the parties involved the Orders of the Day were revised to allow the immediate presentation of the brief prepared by New Imperial Mines Limited.

Mr. John Bruk presented the New Imperial Mines Limited brief and was questioned thereon.

At the conclusion of the questioning, the Chairman thanked Mr. Bruk and called upon Mr. Michael P. Phillips who introduced the executive of the Yukon Chamber of Mines and read the brief prepared by the Chamber. Mr. Phillips was questioned briefly and agreed to be recalled later for further questioning.

The following documents were tabled by the Yukon Chamber of Mines for the information of the Members.

—Preliminary Draft of Proposals Leading towards a Revision of the Yukon Quartz Mining Act and amendments to the Preliminary Draft, May 1967.

—Notes of the final meeting to discuss proposals leading to a possible revision of the Yukon Quartz Mining Act held in Ottawa June 27-28, 1967 between representatives of the British Columbia and Yukon Chamber of Mines, the Yukon Chamber of Mines and the Government.

The Chairman recognized Chief Elijah Smith of the Yukon Native Brotherhood who introduced members of the Brotherhood and read a brief. At the conclusion of Chief Smith's presentation the Subcommittee adjourned until 2:00 p.m.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 12 août 1971.
(3)

[*Traduction*]

Le sous-comité du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin, à 10h20, à Whitehorse (Territoire du Yukon). Le président, M. Ian Watson, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Buchanan, Cadieu, Francis, Gundlock, Nielsen, Orange, Rock, Thomson (*Battleford-Kindersley*) et Watson (9).

Témoins: MM. John Bruk, président, New Imperial Mines Ltd.; Michael P. Phillips, premier vice-président, Chambre des mines du Yukon; le Chef Elijah Smith; John Hoyt, Fraternité des Indiens du Yukon.

Le président présente les membres du sous-comité et M. Curtis Strachan, greffier du Parlement de Grenade (Observateur) à l'assistance; le sous-comité reprend l'étude du Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon.

Le sous-comité convient que deux mémoires reçus en anglais seulement de la Société de conservation du Yukon, dont l'un concerne le Bill C-187 et l'autre les règlements sur l'utilisation des terres soient imprimés en appendices aux procès-verbaux et témoignages de ce jour. (*Voir Appendices Y et Z*).

Le sous-comité et les parties intéresséss conviennent de modifier l'ordre du jour pour permettre la présentation immédiate du mémoire de la Société New Imperial Mines Limited.

M. John Bruk présente le mémoire de la New Imperial Mines Limited et répond ensuite aux questions.

A la fin de la période de questions, le président remercie M. Bruk et demande à M. Michael B. Phillips de présenter l'exécutif de la Chambre des mines du Yukon; celui-ci fait lecture du mémoire préparé par la Chambre. M. Phillips répond brièvement aux questions et accepte de revenir un peu plus tard pour répondre à d'autres questions.

Les documents suivants sont déposés par la Chambre des mines du Yukon à titre d'information pour les députés.

—Projet préliminaire des propositions de revision de la Loi sur l'extraction du Quartz dans le Yukon et amendement au projet préliminaire, mai 1967.

—Remarques de la dernière séance où ont été étudiées les propositions de revision possible de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, qui s'est tenue à Ottawa les 27 et 28 juin 1967, entre les représentants de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon, de la Chambre des mines du Yukon et ceux du gouvernement.

Le président donne la parole au Chef Elijah Smith de la Fraternité des Indiens du Yukon qui présente des membres de la Fraternité et fait lecture d'un mémoire. A la fin de la présentation du mémoire du chef Smith, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à 2 h de l'après-midi.

AFTERNOON MEETING
(4)

The Subcommittee reconvened at 2:21 p.m., the Chairman, Mr. Ian Watson presiding.

Members present: As for the morning session.

Witnesses: Chief Elijah Smith, Mr. John Hoyt, Yukon Native Brotherhood; Mr. Donald E. Taylor, Member, Watson Lake District, Yukon Legislative Council, Prospectors of the Southern Yukon; Mr. Michael P. Phillips, First Vice-President, Yukon Chamber of Mines; Mr. J. Louis Lebel, President, Mr. C. D. A. Dahlstrom, previously General Manager, Crest Exploration Limited; Mr. Robert J. Cathro, Consulting Engineer, Archer Cathro and Associates Limited; Mr. Clive Boyd, General Enterprises Limited; Mr. Ronald A. Granger, Yukon Revenue Mines Limited.

The Subcommittee resumed its consideration of the brief presented by the Yukon Native Brotherhood. Chief Elijah Smith and Mr. Peter Hoyt were questioned thereon.

At the conclusion of the questioning, on motion of Mr. Thomson, seconded by Mr. Francis, it was *agreed*—That the Clerk of the Committee be instructed to refer the representations made by Chief Smith on behalf of the Yukon Native Brotherhood to the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

The Chairman thanked Chief Smith and called upon Mr. Donald E. Taylor, who presented a brief on behalf of Prospectors of the Southern Yukon. At the conclusion of Mr. Taylor's presentation, Mr. Michael P. Phillips of the Yukon Chamber of Mines was recalled (in accordance with the previous agreement of the Subcommittee) and he and Mr. Taylor were examined on their respective briefs.

Mr. Phillips tabled a letter from the Secretary of the Yukon Chamber of Mines to which were attached copies of 2,444 signatures collected as an expression of the general public's rejection of Bill C-187.

Mr. J. Louis Lebel presented a brief on behalf of Crest Exploration Limited and he and Mr. Dahlstrom were questioned thereon.

The Chairman called upon Mr. Robert J. Cathro who after a few introductory remarks made a presentation illustrated by slides on behalf of Archer-Cathro and Associates Limited.

Mr. Clive Boyd and Mr. Ronald A. Granger presented briefs on behalf of General Enterprises Limited and Yukon Revenue Mines Limited respectively and were questioned thereon.

At 5:31 p.m., the Committee adjourned to 8:00 p.m.

EVENING MEETING
(5)

The Subcommittee reconvened at 8:31 p.m., the Chairman, Mr. Ian Watson presiding.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(4)

Le sous-comité reprend ses travaux à 2 h 21 de l'après-midi. Le président, M. Ian Watson occupe le fauteuil.

Députés présents: Les mêmes que ce matin.

Témoins: Le chef Elijah Smith, MM. John Hoyt, Fraternité des Indiens du Yukon; Donald E. Taylor, député de Watson Lake, Conseil législatif du Yukon, Prospecteurs du Sud du Yukon; Michael P. Phillips premier vice-président, Chambre des mines du Yukon; J. Louis Lebel, président, C.D.A. Dahlstrom, ex-directeur général, Crest Exploration Limited; Robert J. Cathro, ingénieur conseil, *Archer Cathro and Associates Limited;* Clive Boyd, *General Enterprises Limited*; Ronald A. Granger, *Yukon Revenue Mines Limited.*

Le sous-comité reprend l'étude du mémoire présenté par la Fraternité des Indiens du Yukon. Le chef Elijah Smith et M. Peter Hoyt répondent ensuite aux questions.

A la fin de la période de questions, M. Thomson, appuyé par M. Francis, propose et *il est convenu*—que le greffier du comité soit autorisé à transmettre au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien les instances du chef Smith au nom de la Fraternité des Indiens du Yukon.

Le président remercie le chef Smith et donne la parole à M. Donald E. Taylor qui présente un mémoire au nom des prospecteurs du Sud du Yukon. A la fin de la présentation de M. Taylor, M. Michael P. Phillips de la Chambre des mines du Yukon revient devant le Comité (conformément à un accord précédent du sous-comité); avec l'aide de M. Taylor, il répond aux questions relatives à leurs mémoires respectifs.

M. Phillips dépose une lettre du secrétaire de la Chambre des mines du Yukon à laquelle sont annexées des copies de 2,444 signatures représentant l'opinion publique générale en désaccord avec le Bill C-187.

M. J. Louis Lebel présente un mémoire au nom de la société *Crest Exploration Limited;* avec l'aide de M. Dahlstrom il répond aux questions.

Le président donne la parole à M. Robert J. Cathro qui, à la suite de quelques remarques, fait une présentation accompagnée de diapositives au nom de la société *Archer Cathro Associates Limited.*

MM. Clive Boyd et Ronald A. Granger présentent des mémoires au nom des sociétés *General Enterprises Limited* et *Yukon Revenue Mines Limited;* ils répondent ensuite aux questions.

A 5 h 30 de l'après-midi, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 8h. du soir.

SÉANCE DU SOIR
(5)

Le sous-comité reprend ses travaux à 8 h 31 du soir. Le président M. Ian Watson occupe le fauteuil.

Members present: As for the morning and afternoon sittings.

Witnesses: Mr. Doug Baird, Vice-President, Yukon Prospectors' Association; Mr. R. G. Hilker, P. Eng., R.G. Hilker Limited; Mr. J. E. Yanisiw, Prospector.

The Chairman announced that the Mining Association of British Columbia had provided the Subcommittee with the following documents:

1. *Corrected* copies of a letter to Mr. C. H. Mitchell from Price Waterhouse and Co. dated August 10, 1971, containing preliminary 1970 Statistics on "Growth and Impact of Mining Industry in the Yukon" tabled on August 10, 1971. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 29*).

2. Copies of two papers dealing with a statement by then Australian Prime Minister J. G. Gorton on September 16, 1969, on the subject of foreign investment in Australia (As per undertaking by Mr. M. Mason at August 10 meeting of the Committee *See Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 29*).

Copies of the above mentioned documents were distributed to members.

The Chairman introduced Mr. Doug Baird who presented copies of the Yukon Prospectors' Association brief to the Subcommittee, and was questioned thereon.

Mr. R. G. Hilker, P. Eng. of R. G. Hilker Ltd., and Mr. J. E. Yanisiw, Prospector, presented briefs and replied to questions.

During the examination of the witnesses, the Subcommittee requested that Mr. B. J. Trevor, Administrator, Mining Section, Northern Economic Development Branch, Department of Indian Affairs and Northern Development, research the figures pertaining to Federal Government assistance to mining companies in the Yukon Territory, as supplied in the brief presented by Mr. Hilker and provide the Subcommittee with further information at a later date.

There being no further witnesses scheduled to appear at this sitting, the Chairman invited representations from the audience, but none were forthcoming.

In accordance with a motion passed at the meeting held on August 10, 1971, the following briefs submitted in English only are printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

—Brief submitted by Archer, Cathro and Associates Ltd., Consulting Geological Engineers (*See Appendix AA*).

—Brief submitted by the Yukon Prospectors' Association, (*See Appendix BB*)

At 9:55 p.m., the Committee adjourned to Friday, August 13, at 9:00 a.m.

Députés présents: Les mêmes que ce matin et cet après-midi.

Témoins: MM. Doug Baird, vice-président, Association des prospecteurs du Yukon; R. G. Hilker, ingénieur professionnel, R. G. Hilker Limited; et J. E. Yanisiw, prospecteur.

Le président déclare que l'Association minière de la Colombie-Britannique a fourni au sous-comité les documents suivants:

1. Des copies *corrigées* d'une lettre adressée à M. C. H. Mitchell par Price Waterhouse and Co. datée du 10 août 1971, qui contient les données statistiques préliminaires de 1970 sur la «Croissance et l'influence de l'industrie minière au Yukon» déposée le 10 août, 1971 (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 29*).

2. Copies de deux documents traitant d'une déclaration du premier ministre australien de l'époque, M. J. G. Gordon, le 16 septembre 1969 sur la question des investissements étrangers en Australie (Conformément à l'engagement pris par M. M. Mason lors de la séance du 10 août.

(*Voir Procès-verbaux et Témoignages, fascicule n° 29*).

Des copies des documents susmentionnés sont distribuées aux députés.

Le président présente M. Doug Baird qui remet au sous-comité des copies du mémoire de l'Association des prospecteurs du Yukon et répond ensuite aux questions.

MM. R. G. Hilker, ingénieur professionnel de la société *R. G. Hilker Ltd;* et J. E. Yanisiw, prospecteur, présentent des mémoires et répondent aux questions.

Au cours de la période de questions des témoins, le sous-comité demande à M. B. J. Trevor, administrateur, Division des mines, Direction d'expansion économique du Nord canadien, de faire une étude des chiffres concernant l'aide du gouvernement fédéral aux sociétés minières dans le territoire du Yukon, fournis dans le mémoire présenté par M. Hilker et de fournir au sous-comité d'autres renseignements à une date ultérieure.

Comme il n'y a pas d'autres témoins qui doivent comparaître à la présente séance, le président invite l'assistance à faire des commentaires, mais personne ne prend la parole.

Conformément à une motion adoptée lors de la séance du 10 août 1971, les mémoires suivants, présentés en anglais seulement, sont imprimés en appendices aux procès-verbaux et témoignages de ce jour:

—Mémoire présenté par la société *Archer, Cathro and Associates Limited,* ingénieurs-géologues-conseils (*Voir appendice AA*)

—Mémoire présenté par l'Association des prospecteurs du Yukon (*Voir Appendice BB*).

A 9 h 55 du soir, le Comité suspend ses travaux jusqu'au vendredi 13 août à 9 h. du matin.

Le cogreffier du Comité
Lois A. Cameron
Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, August 12, 1971

• 1018

[*Text*]

The Chairman: Gentlemen, I call the meeting to order. The members of the Indian Affairs and Northern Development committee who are here today form a subcommittee of the Standing Committee of the House of Commons. We have come out to Vancouver and to the Yukon to hold hearings on Bill C-187, primarily to give the people of the Yukon, the residents of the Yukon, an opportunity to make representations to the Parliament of Canada on this piece of legislation that is really all-important to this territory. I can assure you that all committee members are going to be listening very sympathetically to the representations they will receive here.

We heard three representations, three briefs, in Vancouver on Tuesday and we were very impressed with these representations. I am confident that we will be even more impressed with the recommendations and the commissions that we will be receiving from the people here.

Before proceeding to hear our first witness, I would like to introduce to you a guest of the subcommittee, Mr. Curtis Strachan, who is Clerk of the Parliament of Grenada, and who is attached to this committee as an observer.

• 1020

We are honoured, Mr. Strachan, to have you with us and very happy that you have been able to come along with us to this part of Canada that actually very few Canadians are lucky enough to visit.

This committee is the only part of the Canadian Parliament that is actually in action at this time and this is why Mr. Strachan is along with us right now; he is viewing the Canadian Parliament in action.

Before proceeding to the witness I would like to introduce the members of the committee. I know that the member on my immediate left needs no introduction—undoubtedly the most knowledgeable of the committee as far as this particular bill is concerned—Mr. Erik Nielsen. Next to Mr. Nielsen, Mr. Rod Thomson, MP for Battleford-Kindersley; next, Mr. Judd Buchanan, MP for London West; Bud Orange, MP for the Northwest Territories; Bert Cadieu, MP for Meadow Lake; Deane Gundlock MP for Lethbridge; Ray Rock, MP for Lachine in the Province of Quebec; Lloyd Francis, Ottawa West, and I am MP for Laprairie which is just across the river from Montreal in the Province of Quebec.

The first witness today, by consent of the Yukon Chamber of Mines, will be Mr. Bruk of New Imperial Mines Ltd. I wonder, Mr. Bruk, if you could take your place here and I will ask the consent of the committee that permission be granted to the Yukon Conservation Society to attach their brief as an appendix to the Minutes of today's meeting. Is that agreed? They will not submit their brief orally today. We will save some time by simply having it attached as an appendix. Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 12 août 1971

[*Interpretation*]

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Les membres du Comité des Affaires Indiennes et du Développement du Nord canadien qui sont présents ici aujourd'hui forment un sous-comité du Comité permanent de la Chambre des communes. Nous sommes venus à Vancouver et au Yukon pour organiser des séances relatives au Bill C-187 et en particulier pour donner aux habitants du Yukon la possibilité de donner leur avis au Parlement du Canada à propos de cette Loi qui est très importante pour le Territoire. Je peux vous assurer que tous les membres du Comité vont écouter avec beaucoup d'attention les différentes opinions qui pourront leur être communiquées.

Nous avons entendu trois mémoires à Vancouver mardi et nous avons été fortement intéressés par ceux-ci. Je suis persuadé que nous serons encore plus intéressés par ce qui nous sera déclaré ici même.

Avant de donner la parole à notre premier témoin, je voudrais vous présenter un hôte de notre sous-comité, M. Curtis Strachan, qui est le secrétaire du Parlement de Grenade et qui suit comme observateur les travaux de ce comité.

Nous sommes très honorés, monsieur Strachan, de votre présence parmi nous et nous sommes très heureux que vous ayez pu nous accompagner jusqu'en cette région du Canada que bien peu de Canadiens ont la chance de pouvoir visiter.

Ce Comité est la seule partie du parlement canadien travaillant actuellement et c'est pourquoi M. Strachan est avec nous: il examine le parlement canadien au travail.

Avant de donner la parole au témoin, je voudrais vous présenter les membres du Comité. Je sais que le député qui est assis immédiatement à ma gauche n'a pas besoin d'être présenté, c'est sans doute celui qui connaît le mieux les problèmes touchés par ce bill, il s'agit de M. Erik Nielsen. A côté de M. Nielsen est assis M. Rod Thomson, député de Battleford-Kindersley; à côté de lui c'est M. Judd Buchanan, député de London-Ouest, M. Bud Orange, député des Territoires du Nord-Ouest; M. Bert Cadieu, député de Meadow Lake; Deane Gundlock, député de Lethbridge; Ray Rock, député de Lachine dans la province de Québec; Lloyd Francis, Ottawa-Ouest et je suis député de Laprairie qui est juste à côté de Montréal au Québec.

En accord avec la Chambre des mines du Yukon, notre premier témoin aujourd'hui sera M. Bruk de *New Imperial Mines Ltd.* Monsieur Bruk, vous pourriez prendre place ici et je vais demander au Comité si nous pouvons joindre au procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui le mémoire de la *Yukon Conservation Society.* Êtes-vous d'accord? Ils ne vont pas nous présenter leur mémoire oralement, et c'est pourquoi nous gagnerions du temps en le joignant à notre procès-verbal. Approuvé?

Des voix: Approuvé.

[*Texte*]

Mr. Thomson: Mr. Chairman, I see we have two submissions by the Yukon Conservation Society; one has to do with land use and the other with the Society. Are they presenting one and filing the other?

The Chairman: Attaching both as an appendix.

Mr. Thomson: Attaching both.

The Chairman: The Yukon Conservation Society brief is in two parts, the land use regulations and a second dealing with the minerals act itself. Both of these will be attached as appendices, with the committee's agreement. Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. John Bruk is our first witness. He is president of New Imperial Mines Ltd.; a director of Anvil, Dynasty and Atlas mines, and is a lawyer with a practice in the mining field in particular. Mr. Bruk, we are very happy to have you with us this morning.

Mr. John Bruk (President, New Imperial Mines Ltd.; Director of Anvil Mining Corporation Limited, Dynasty Explorations Limited and Atlas Explorations Limited): Thank you, Mr. Chairman.

I thank you for the opportunity of presenting the brief of New Imperial to you today, and with your permission I will read our brief to you.

• 1025

New Imperial is an Alberta Public Corporation with its head office located at Vancouver and its mine office located at Whitehorse. The company is listed on the Vancouver and Toronto Stock Exchanges. The majority of the outstanding shares of the company are held by Canadians, although the company has two large foreign shareholders—Sumitomo Metal Mining Company Limited and Anglo American Corporation of Canada Limited, both of which made substantial advances of funds for the development of the company's mining properties located within the metropolitan area of Whitehorse.

In May of 1967 the company commenced mining and milling operations which, for economic reasons, were suspended at the end of June of this year. The company is, however, conainuing with the development of two of its underground ore bodies which are planned to be placed into production by January 1973.

In January of this year the company submitted its brief to the Minister of Indian Affairs and Northern Development with respect to Bill C-187, stating in essence that while the Yukon Quartz Mining Act requires substantial changes so that efficient management and development of mining properties of the Yukon can be achieved, great care had to be taken that the new act should not contain provisions inhibiting the growth of the mining industry in the Yukon. Accordingly, it was gratifying to all those concerned when the Minister in his address to your Committee indicated that on the basis of the presentations made to him, he would recommend many changes to Bill C-187. However, the company feels that while the changes proposed by the Minister go a

[*Interprétation*]

M. Thomson: Monsieur le président, je vois que nous avons deux mémoires présentés par la *Yukon Conservation Society;* l'un concerne l'utilisation des terrains et l'autre la société elle-même. Est-ce que nous devons en entendre un et inclure l'autre dans le procès-verbal?

Le président: Les deux seront joints comme annexe.

M. Thomson: Les deux.

Le président: La *Yukon Conservation Society* a présenté un mémoire en deux parties, l'une portant sur les règlements d'utilisation des terrains et l'autre concernant la loi elle-même. Tous deux seront joints comme annexes avec l'accord du Comité. Approuvé?

Des voix: Approuvé.

Le président: M. John Bruk est notre premier témoin. Il est président de *New Imperial Mines Ltd;* il est directeur de *Anvil, Dynasty* et *Atlas Mines* et, en tant qu'avocat, il s'intéresse également tout particulièrement au domaine de l'exploitation minière. Monsieur Bruk, nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous aujourd'hui.

M. John Bruk (Président, New Imperial Mines Ltd; directeur de Anvil Mining Corporation Limited, Dynasty Explorations Limited et Atlas Explorations Limited): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de présenter le mémoire au nom de la société *New Imperial* et si vous le permettez, je vais vous en donner lecture.

New Imperial est une société par action de l'Alberta ayant son siège social à Vancouver et ses bureaux à Whitehorse. La compagnie est enregistrée auprès des bourses de Vancouver et de Toronto. La majorité des actions de la société se trouvent entre les mains de citoyens canadiens, bien que la société possède également deux importants actionnaires étrangers, notamment la *Sumitomo Metal Mining Company Limited* et l'*Anglo American Corporation of Canada Limited*, ces deux sociétés ayant fait des avances de fonds considérables en vue de la mise en valeur de sites miniers appartenant à la société et situés dans la région métropolitaine de Whitehorse.

En mai 1967, la société a entamé des exploitations minières qui furent suspendues au mois de juin de l'année en cours pour des raisons économiques. Toutefois, la société poursuit la mise en valeur de deux gisements qui devraient commencer à produire en janvier 1973.

Au mois de janvier dernier, la société a soumis un mémoire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien relativement au Bill C-187, dans lequel il est dit notamment que même si la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon doit être considérablement modifiée de façon à permettre la direction et le développement efficaces des mines du Yukon, il faut néanmoins veiller à ce que la nouvelle loi ne contienne pas de dispositions qui décourageraient l'expansion de l'industrie minière dans cette région. Toutes les personnes en cause furent donc très heureuses de constater que le ministre, dans le discours prononcé devant votre Comité, ait déclaré qu'à la suite des représentations qui lui avaient été faites, il

[*Text*]

long way to remedying some of the original defects of the new legislation, there are still some provisions in Bill C-187 which are of great concern to the company, and the company therefore submits this brief to your Committee.

First let me deal with specific recommendations with respect to Parts II, III and IV of the bill.

Clause 8, Page 6—This clause should be revised to provide specifically that there is no limit to the number of claims which each individual may stake.

Clause 17(2), Page 19—For the proper exploration of mineral properties within the Yukon, newly staked claims should be identified as expeditiously as possible, and accordingly this clause should be amended to provide that where a locator does not so identify the claim within the period allowed for recording, the claim should be deemed to have been abandoned.

Clause 37(1), Page 18—Provision for judicial appeals should be made with respect to the Minister's decisions under this clause and also in all other cases involving the rights of ownership, possession and enjoyment of mineral claims.

Clauses 38 and 39, Page 19—Because official surveys are expensive and only warranted in certain cases, these clauses should be amended to eliminate the Minister's discretion in requiring the surveying of claims.

Clause 58, Page 28—To eliminate uncertainties in respect of the "representation work" required to be performed on each claim, this clause should be amended to provide specific guidelines detailing acceptable representation work.

Clause 59(3), Page 29—As the construction of roads and airstrips involves substantial expenditures, this clause should be amended to allow such costs to be applied for representation work over a period of four years.

Clause 64(3), Page 31—This clause should be amended to allow the grouping of up to 100 mineral claims. Otherwise, the cost of maintaining claims would in many instances be too high.

By way of general comment, it should be recognized that the British Columbia Mineral Act has been acclaimed as one of the best acts in the area of mining law throughout the world and used as a model for new legislation. Therefore we would recommend that that act should be studied in depth in relation to corresponding provisions of Bill C-187.

Next, let me deal with Part V.

• 1030

Section 73, beginning on page 37. In the opinion of the company, the lease ownership requirements set out in this schedule do not place Canadians in any advantageous position while at the same time those requirements might discourage foreign corporations from involvement in the mining exploration and development in the Yukon. Accordingly, those provisions should be removed.

[*Interpretation*]

avait l'intention de recommander de nombreuses modifications au Bill C-187. Cependant, bien que la société soit d'avis que les modifications proposés par le ministre sont de nature à remédier dans une mesure importante les lacunes contenues dans le texte original de la loi, néanmoins certaines dispositions du Bill C-187 préoccupent encore sérieusement la société, et c'est la raison pour laquelle nous vous soumettons ce mémoire.

Je commencerai par les recommandations relatives aux parties II, III et IV du bill.

Article 8, page 6—Cet article devrait être modifié de façon à ce qu'il n'y ait aucune limite au nombre de concessions qu'une personne est autorisée à revendiquer.

Article 17 (2), page 10—En vue de l'exploration efficace des propriétés minières situés dans le Yukon, les nouvelles concessions devraient être identifiées aussi rapidement que possible; cet article devrait donc être modifié pour prévoir que lorsqu'un prospecteur n'enregistre pas sa concession dans la limite prévue, cette concession sera considérée comme ayant été abandonnée.

Article 37 (1), page 18—La possibilité d'interjeter appel devrait être prévue relativement aux décisions ministérielles découlant du présent article ainsi que dans tout cas se rapportant au droit de propriété, de possession et d'exploitation de concessions minières.

Articles 38 et 39, page 19—Les relevés officiels étant coûteux et dès lors indiqués dans certains cas seulement, ces articles devraient être modifiés de façon à ce que le relevé des concessions ne se fasse pas sur décision ministérielle uniquement.

Article 58, page 28—Afin d'éliminer les ambiguïtés relativement aux «travaux obligatoires» exigés pour chaque concession, cet article devrait être modifié de façon à spécifier les modalités détaillées desdits travaux ogligatoires.

Article 59 (3), page 29—La construction de routes et de pistes d'atterrissage étant une entreprise coûteuse, cet article devrait être modifié de façon à ce que ces frais puissent être imputés aux travaux obligatoires durant une période de 4 ans.

Article 64 (3), page 31—Cet article devrait être modifié de façon à permettre le groupement de 100 concessions minières au maximum, faute de quoi, les frais d'entretien des concessions deviendraient souvent prohibitifs.

En guise de commentaires d'ordre général, permettez-moi de vous rappeler que la Loi minière de la Colombie-Britannique est généralement reconnue comme étant une des meilleures du genre dans le monde entier et a servi de modèle pour l'élaboration de nouvelles lois. Nous suggérons dès lors que cette loi soit étudiée attentivement sous l'angle des dispositions correspondantes du Bill C-187.

J'en arrive maintenant à la partie V du bill.

Article 73 à la page 37. Selon la société, les conditions d'obtention d'un bail prévues ne sont pas avantageuses pour les Canadiens et en même temps elles risquent de décourager les sociétés étrangères de participer à l'exploitation et au développement du Yukon. Il faudrait donc supprimer ces dispositions.

Monsieur le président, si vous me le permettez je vous expliquerai comment se déroule généralement l'exploita-

[*Texte*]

Mr. Chairman, let me explain, if I may, the way in which mining development usually takes place. Firstly, we found that if an area is recognized as having mineral potential, prospectors search for ore, for minerals and mineral showings within those areas and if they are successful they stake them. This in itself does not require very much expenditure although it requires substantial individual effort and hardship to be put up with when exploring areas such as the Yukon. If a promising showing has been discovered and staked, the next step is to find sufficient funds to develop that showing. There are usually two ways in which the prospector would then proceed. He would either sell what he has or else would try to finance it through a company. If he sells what he has, it is inconceivable that anyone would buy that showing and give him more than 50 per cent return interest, because until a deposit is proven there is no economic justification for giving a percentage interest in this property to anyone. We are then left with a yardstick which tells us that from past experience mining is a very risky business and it takes many thousands of prospects to develop into a mine.

Accordingly, no prospector expects that just because he is a Canadian he will receive 50 per cent or more tomorrow in a prospect which he has staked; he knows better. He will try, as in every other commercial deal, to negotiate; some will negotiate better than others. From my own experience—and I will probably be borne out—in most cases the yardstick is the same. The prospector will get some money to defray his costs—if he is lucky—and in many cases he will get one third dilutable interest. If he says he wishes to proceed with the development on his own, he will usually get together a group of people who will consist of a prospector, a promoter and probably a geologist and they will form a company. They will transfer what they have to the company for 750,000 shares, which we call vendor shares, out of the total capitalization which these days runs at approximately 5 million shares. They will then go to the public. The public will then advance money and additional work will be done. In many cases the additional work will be done to disprove the project, not to prove it. Only in a few very lucky situations do we then have additional money being advanced by way of loans, advances and so on to develop a mine such as was the case with Anvil.

If I may take Anvil as an example, the original group that staked the claim that finally developed into a mine, did exactly this. They formed a company, sold some of the stock to Canadians, raised approximately $300,000 which they expended in their claims and then started to look around for a partner. Of necessity they looked for Canadian partners, because they were in Vancouver, so they turned to the Canadian companies and inevitably were turned down. I would say they were turned down because Canadians have many opportunities in Canada. Not because our Canadian mining companies are not as aggressive as others, but they have more opportunities because they know this country better.

•1035

So we went outside this country to attract people who had such a romantic feeling about the potential of our western Canada. We went to Cyprus. I believe that Cyprus agreed to the deal, not because they believed in

[*Interprétation*]

tion d'une mine. Tout d'abord, si on sait que dans une région il y a un potentiel minier, les prospecteurs cherchent du minerai et des gisements et s'ils en trouvent, ils les jalonnent. Ceci n'entraîne pas en soi des dépenses considérables, mais pour l'exploitation d'une région comme le Yukon, cela exige de gros efforts personnels et beaucoup de courage. Si un gisement prometteur a été découvert et jalonné, il faut ensuite trouver des fonds pour l'exploiter. Le prospecteur procède généralement de deux façons, soit qu'il vende ce qu'il a, soit qu'il essaie de se faire financer par une société. S'il vend ce qu'il a, il est inconcevable que l'acheteur lui donne plus de 50 p. 100 des bénifices futurs parce que tant qu'on n'a pas prouvé qu'il y avait gisement, il n'y avait aucune raison de verser à qui que ce soit un pourcentage d'intérêt. L'expérience passée nous montre bien que l'exploitation minière comporte énormément de risques et qu'il faut des milliers de gisements potentiels avant de vraiment tomber sur une mine.

Par conséquent, le prospecteur ne peut s'attendre à recevoir 50 p. 100 ou plus des bénéfices que l'on pourrait retirer d'un terrain qu'il a jalonné, simplement parce qu'il est Canadien; il n'est pas aussi stupide. Comme dans toute autre transaction commerciale, il essaiera de négocier; avec plus ou moins de bonheur. Personnellement—et l'on me confirmera sans doute—dans la plupart des cas—la mesure est la même. Si le prospecteur a un peu de chance, il obtiendra de l'argent pour défrayer ses coûts et dans un grand nombre de cas il obtiendra un intérêt diminué. Pour poursuivre lui même l'exploitation de son gisement, il essaiera normalement de grouper plusieurs personnes, soit un prospecteur, un commanditaire, probablement un géologue et de former une société. Leurs ressources seraient transmises à la société qui émettra 150,000 actions qu'on appelle «actions aux vendeurs» sur l'ensemble qui est aujourd'hui de l'ordre de 5 millions d'actions. Ils s'adresseront ensuite au public qui leur avancera de l'argent et ils poursuivront leur travaux. Dans un grand nombre de cas, les travaux viseront à décourager et non à encourager l'exploitation. Dans des cas très rares, comme celui à Anvil, ils reçoivent de l'argent supplémentaire sous forme de prêts d'avances, etc., qui leur permettent d'exploiter la mine.

Dans le cas d'Anvil, c'est exactement ce qu'a fait le groupe original qui a jalonné le terrain qui est devenu finalement une mine. Ils ont formé une société, vendu une partie de leur stock aux Canadiens, levé environ $300,000 qui leur ont servi à exploiter leur gisement et se sont mis en quête de partenaires. Ils ont évidemment cherché des partenaires canadiens parce qu'ils se trouvaient à Vancouver; ils se sont donc adressés à des compagnies canadiennes et ont été inévitablement mal accueillis. Ils ont été mal accueillis parce que les Canadiens ont un grand nombre d'occasions qui s'offrent à eux. Pas parce que nos compagnies minières canadiennes sont plus dynamiques que les autres mais parce qu'elles connaissent mieux leur pays.

Nous sommes donc allés à l'extérieur du pays pour attirer des gens qui avaient des sentiments quelque peu romantiques au sujet des possibilités de l'Ouest canadien. Nous sommes allés à Chypre. Je crois que Chypre était

[*Text*]

the project but because they believed in the people and in the potential those people eventually would discover somewhere in Canada. When we made a deal with Cyprus those people agreed to expend immediately a minimum of $50,000, then up to $1 million, and to commit themselves to proceed on up to $10 million. How could we at that time anticipate that they would give us more than what we received? In fact we received a substantial interest of 40 per cent.

So if, by introducing this clause, the government feels that they are going to help, they will not. What they will do will be to deter other people from coming here and exploring. If you study the bill very thoroughly you will see that there is a grave inconsistency between three provisions in this bill. There is a provision for staking of the claim, there is a provision for obtaining the lease, and there is a provision that prohibits exporting of ore and minerals.

How would you expect anyone in his right mind to come here and be allowed to stake claims and, if he is a foreign company, to spend money on these claims, knowing full well that he cannot obtain a lease, and also not knowing whether he will be free to export his ores or minerals or the product of his mine?

Also, let us not become another Mexico which has provisions regarding ownership, where you find Mexicans willing to give you assistance in phoney ownership arrangements so that we may meet the qualifying requirement in Mexico.

When the question of Canadian ownership was first introduced I had a telephone call from another lawyer who asked me if it was true that I acted for such and such company. I said, yes I do. He said that his client would like to become a part of the company. I said that I did not know whether my client wished to have anybody as a partner but what would his client wish to contribute? Oh, he says, my client is a Canadian.

I think this kind of approach is basically and morally wrong. I do not believe we have to give people anything just because they are Canadians. I think we have to trust that Canadians in the open market will be able to attract the best possible deals for themselbes. Otherwise, we are really saying that Canadians are second rate in respect of mining. My contention to you today is that we are first, if you will allow us and help us to continue as we have in the past.

Also, if I may, I would like to mention something about the new Imperial Mine. I was asked to become a president of this company not long ago to arrange for refinancing because it was in great need of money. I said, good, this is a terrific opportunity for me to see how we do with this new Canadian provision for ownership.

First, I went to see the bank and the bank said that they would advance the money but they needed a guarantee. I knew full well that if I asked for a guarantee of the company they would want to get something for it, and rightly so. So I went to see IDB. They said that it sounded very, very interesting, that they would consider it but it would take at least three months for them to consider it. I had only about two months to arrange the financing. So I went to see the government, and although the government was full of understanding, as they usually are, I got nowhere. I do not blame the government

[*Interpretation*]

d'accord pour conclure une entente, non pas parce qu'il croyait en ce projet, mais parce qu'il croyait en ces gens et au potentiel des personnes qui éventuellement découvriraient quelque chose au Canada. Lorsque nous avons conclu une entente avec Chypre, ces gens étaient d'accord pour dépenser immédiatement un minimum de $50,000 jusqu'à un maximum de 1 million de dollars et s'engager ainsi jusqu'à un grand maximum de 10 millions de dollars. Comment pouvions-nous à cette époque prévoir qui pourrait nous donner d'avantage que ce que nous avons reçu? De fait nous avons reçu un intérêt considérable de 40 p. 100.

Donc si en adoptant cet article le gouvernement croit qu'il pourra aider ces gens il est dans l'erreur. Ce qu'il arrivera c'est que ces dispositions n'encourageront pas d'autres personnes à venir ici et à faire de l'exploration. Si vous étudiez le bill soigneusement, vous constaterez qu'il y a de profondes contradictions entre ces trois articles du bill. Il y a un article pour le jalonnement d'une concession et il y en a un pour obtenir un bail et il y a des dispositions qui empêchent l'exportation du minerai et de minéraux.

Comment pouvez-vous croire que quelque individu qui soit sain d'esprit vienne ici et demande une concession minière, même s'il représente une société de l'étranger et dépense quelque argent pour ce faire, sachant bien qu'il ne pourra obtenir un bail et qu'il ne pourra pas exporter ces minéraux ou le produit de sa mine?

De plus il ne faut pas que nous devenions un autre Mexique où on a pris des dispositions au sujet de la propriété des mines qui sont telles, que vous voyez des Mexicains qui sont prêts à fournir de l'aide dans des ententes des propriétés illicites, de sorte que nous puissions pourvoir aux exigences demandées à Mexico.

Lorsque la question de la propriété canadienne a pour la première fois été fixée j'ai reçu un téléphone d'un autre avocat qui m'a demandé si c'était vrai que j'avais servi de répondant pour telle ou telle compagnie. Je l'ai affirmé. Il m'a répondu que son client aimerait à devenir membre de la société. Je lui ai dit que je ne savais pas si mon client désirait avoir quelqu'un comme associé, mais j'aimerais savoir si son client désirait fournir des contributions? Il m'a assuré que son client était Canadien.

Cette façon d'aborder le problème est fondamentalement et moralement à réprouver. Je ne crois pas que nous ayons à donner quoi que ce soit aux gens simplement parce qu'ils sont des Canadiens. J'estime que nous devons avoir confiance au fait que les Canadiens, sur les marchés extérieurs, seront en mesure d'attirer les contrats les plus avantageux possibles pour eux-mêmes. Autrement dit, nous disons de fait que les Canadiens ne sont qu'au second plan en ce qui à trait à l'industrie minière. J'essaie donc de vous faire comprendre aujourd'hui que nous occuperons vraiment le premier rang si vous nous le permettez et nous aidez à continuer à ce faire comme par le passé.

De plus, si vous me le permettez, j'aimerais mentionner quelque chose au sujet des nouvelles mines de la société *Imperial*. On m'a demandé de devenir président de cette société il n'y a pas si longtemps, de façon à faire des ententes pour un refinancement parce que cette société avait grand besoin d'argent. J'étais pleinement d'accord que c'était pour moi une merveilleuse question de voir ce

[*Texte*]

because the timing was very critical and nobody could expect them to start with something new. But unless we are prepared occasionally to start with something new and daring when the opportunities are there, we will miss them. So I waited around and I did not get a single offer for financing from any one Canadian company, although many had known about this through me and through other sources. However, I did get a number of inquiries from foreign companies.

• 1040

The fact is, and let us not forget this, that we have a great country here and to develop it we need lots of capital. We do not have that capital. We therefore attract people who have more capital than the opportunities within their own countries. This does not mean, and please do not misunderstand me, that we should sell our country down the drain, and we are not doing that. The question of ownership is a tricky one, especially of a mine.

What is the ownership of a mine? The mine is but a deposit that is extracted from the earth and the product is sold. To me, the true owner is the one who controls the product, Mr. Chairman, and that is where the meaning of ownership is. In the final analysis it is to whom you have to sell and whether he will buy that controls your company. What does it mean after five, ten or fifteen years when the exploitation of a mine is completed? There is nothing left. The ownership honestly is meaningless in this instance. We have to find a way that will attract the mining development in Canada, that will encourage other people to come here and at the same time that we will give opportunity to Canadians to do well in this development. The opportunity is not given to them by saying you have to have more than 50 per cent Canadian content before you can do something, because most economic deals are made on the economic basis.

I will depart from this now to proceed with my presentation and deal with Clause 76 on page 40. I would, however, be pleased to answer any questions that the members of the Committee may have.

Dealing with Clause 76 on page 40 I would suggest that we eliminate the uncertainty here by specifying the rental fees that would be charged.

The British Columbia Mineral Act has no provisions regarding lease ownership requirements and accordingly should the foreign companies operating in Western

[*Interprétation*]

qui peut-être fait à l'égard des droits de propriété des Canadiens.

Tout d'abord je suis allé à la banque et on m'a répondu qu'on pourrait m'avancer l'argent mais qu'on avait besoin de garanties. Je savais fort bien que si je demandais une garantie de la société, on voudrait recevoir quelque chose en retour et on avait raison de l'exiger. Je suis donc allé voir la Commission du développement international. Ils m'ont assuré que mon projet semblait des plus intéressant, qu'on l'étudierait mais que cela prendrait au moins trois mois pour cette étude. Je n'avais devant moi qu'environ deux mois pour tâcher d'arranger les choses. Je me suis donc adressé au gouvernement et bien que celui-ci se soit montré fort compréhensif comme toujours, je n'ai rien reçu. Je ne jette pas le blâme sur le gouvernement parce que la période qui nous était allouée était des plus limitée et personne ne peut s'attendre à ce qu'il entreprenne un projet tout à fait neuf comme celui-là. Mais à moins que nous soyons prêts à l'occasion de se jeter quelque peu dans l'aventure, lorsque les occasions se présentent, nous n'avancerons à rien. J'ai donc attendu et je n'ai pas reçu une seule offre de financement de quelque société canadienne que ce soit, bien que plusieurs d'entre elles connaissaient mon projet, que je leur avait expliqué ou qu'elles en avaient entendu parler par d'autres sources. Toutefois, un certain nombre de questions m'ont été posées par des sociétés étrangères.

Le fait est, et c'est là quelque chose qu'il ne faut pas oublier, que nous avons un pays très vaste et que pour le développer nous avons besoin de beaucoup de capital. Nous n'avons pas ce capital en main. Nous essayons alors d'attirer des gens qui ont plus de capital que d'occasions de le faire profiter au sein de leur propre pays. Cela ne veut pas dire, et comprenez-moi bien, que nous devrions vendre les ressources de notre pays à l'aveuglette et ce n'est pas ce que nous faisons. La question des droits de propriété en est une des plus complexe surtout dans le cas de gisements miniers.

Qui est réellement le propriétaire d'un exploitation minière? Une mine n'est rien de plus qu'un dépôt de gisements qui sont extraits de la terre et dont les produits sont vendus. Pour moi, monsieur le président, le vrai propriétaire est celui qui contrôle le produit. Voilà la vraie signification du mot propriété. Finalement, c'est celui à qui vous devez vendre, celui qui décidera s'il va acheter ou pas, qui contrôle votre entreprise. Qu'est-ce que cela signifie après cinq, dix ou quinze années, lorsque l'exploitation d'une mine prend fin? Il n'y a plus rien. Le mot propriétaire se vide de son sens. Il faut trouver un moyen pour stimuler le développement minier au Canada, d'encourager d'autres gens à venir ici et donner aux Canadiens la possibilité d'y réussir. Il ne suffit pas de dire que la participation canadienne doit être de 50 p. 100 au minimum.

J'en arrive maintenant à mon exposé et traiterai de la clause 76 à la page 40. Toutefois, je suis prêt à répondre à vos questions.

En parlant de la clause 76 à la page 40 je propose que nous éliminions l'incertitude et que nous spécifiions les loyers à payer.

La Loi sur les minéraux de la Colombie-Britannique ne contient pas de dispositions concernant les exigences de baux, et si les entreprises étrangères qui travaillent dans l'Ouest du Canada pensent que les conditions de pro-

[*Text*]

Canada find the ownership requirements to their disadvantage, they might be caused to concentrate their activities in British Columbia alone.

Next, Mr. Chairman, I would like to deal with Part VI of the bill. Your Committee should consider the advisability of eliminating the very lengthy progisions dealing with the calculation of value of output for the payment of royalties. Would it not be more practical to calculate the royalties on the basis of the taxable income calculated under the Income Tax Act of Canada? This would eliminate double calculations and would save effort in the administration of Bill C-187 when calculating royalties payable thereunder. Alternatively, the company would recommend amendments to Part VI in addition to those proposed by the Minister, namely Clause 78. (a) on page 41. Delete "calendar year" and substitute "fiscal year." By allowing computation of income on a fiscal-year basis rather than the calendar year, it would eliminate the need for companies with fiscal years different from calendar years to prepare two sets of financial statements. This practice is followed under the Income Tax Act of Quebec, Ontario and British Columbia Mining Tax Acts.

Clause 79. (2) on page 42 should be eliminated because each mine is a distinct economic entity separately financed and each mine should be taxed separately.

Clause 80. (c), page 42, in order to encourage as much exploration in the Yukon as possible, should be amended to allow deductions of all Yukon exploration costs with a carry-forward provision.

Clause 82. (1), page 43, in order to avoid uncertainty, should be amended to eliminate the discretion of the Minister.

To simplify the administration of the proposed act, the determination of the day of the commencement of action should be the date determined under the Income Tax Act of Canada and accordingly Clause 82. (2) should be amended.

Clause 83. (a), page 43, In order to avoid uncertainty, should be amended to eliminate the discretion of the Minister.

Clause 83. (f), page 44, should be amended to include lease rent.

Clause 83. (h), page 44, should be clarified to eliminate confusion and include all property and territorial taxes.

Clause 83. (k), page 44, should be amended to allow deduction of all costs incurred in reporting to the shareholders as by different statutes required. I do not understand why only the annual report is to be deducted when by statute we are required to report at least four times a year to the shareholders.

In Clause 84, page 45, for obvious reasons, the ministerial discretion should be restricted to nonarms-length transactions only.

In Clause 87, page 46, the interest rate is far too high and it should be reduced to 6 per cent.

Clause 89. (1), page 48, should be amended to extend a time for reporting to 30 days and to eliminate the requirement for reporting changes in ownership or management. In many cases, the change in ownership is not within the knowledge of a company.

[*Interpretation*]

priété sont trop désavantageuses pour eux ici, elles concentreront peut-être leurs activités exclusivement sur la Colombie-Britannique.

Ensuite, monsieur le président, j'aimerais en venir à la Partie VI du Bill. Le Comité devrait examiner s'il n'est pas souhaitable d'éliminer les très longues dispositions concernant le calcul de la valeur de la production en vue du paiement des redevances. Est-ce qu'il ne serait pas préférable de calculer les redevances sur la base du revenu taxable calculé en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada? Nous éviterons de faire de doubles calculs et faciliterons l'application du Bill C-187 en ce qui concerne le calcul des redevances. En outre, l'entreprise recommande des amendements à la Partie VI, mis à part ceux proposés par le ministre, particulièrement la clause 78 (a) à la page 41. Nous recommandons le terme de «année fiscale» au lieu de «année du calendrier». Si l'on permettait aux entreprises de faire leur calcul sur la base de l'année fiscale on leur épargnerait de préparer deux déclarations financières différentes. Au Québec, dans l'Ontario et en Colombie-Britannique, les lois de l'impôt sur l'extraction de minéraux en font ainsi.

Nous souhaitons l'élimination de la clause 79 (2) à la page 42 car chaque mine est une entité économique distincte et financée séparément. Il faudrait taxer chaque mine séparément. Afin d'encourager autant que possible la prospection au Yukon, il faudrait amender la clause 80 (c) à la page 42 de façon à permettre des déductions pour tous les coûts de prospection au Yukon, avec la possibilité de les reporter.

Afin d'éliminer toute incertitude, la clause 82 (1) à la page 43 devrait être amendée de façon à éliminer les pouvoirs discrétionnaires du ministre.

L'amendement de la clause 82 (3) est souhaitable pour simplifier la mise en vigueur de la loi proposée. La détermination du jour du début de l'activité devrait être la date déterminée sous la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

Pour éviter toute incertitude, la clause 83(a) à la page 43 devrait être amendée de façon à éliminer le pouvoir discrétionnaire du ministre.

La clause 83 (f) à la page 44 devrait être amendée de façon à comprendre le loyer.

La clause 83(h) à la page 44 devrait être précisée pour éviter toute confusion et comprendre toutes les taxes de propriété ou de territoire.

La clause 83(k) à la page 44 devrait être amendée et permettre la déduction de tous les frais résultant du rapport aux actionnaires tel qu'exigé par les différents statuts. Je ne comprends pas pourquoi on peut seulement déduire le rapport annuel, si les statuts exigent que nous fassions au moins quatre fois par an un rapport aux actionnaires.

Le pouvoir discrétionnaire du ministre de la clause 84 à la page 45 devrait être limité, et pour des raisons très évidentes, à des transactions de longueur normale.

Le taux d'intérêt de la clause 87 à la page 36 est trop élevé et devrait être réduit à 6 p. 100.

La période pour le rapport de la clause 89(1) à la page 48 devrait être étendu à trente jours. La nécessité de rapporter des changements de propriété ou de direction devrait être éliminée. Souvent, une entreprise ignore le changement de propriétaire.

[*Texte*]

• 1045

Part VII, Clause 93(1): To eliminate yet another uncertainty, this clause should be eliminated.

Next, I would like to deal with the Yukon Mine Operators Association briefs.

The Company is a member of and has studied the briefs prepared by the Yukon Mine Operators Association regarding Bill C-187 and regulations respecting land use operations in the Yukon Territory and the Northwest territories, and the Company fully endorses the two briefs.

Now, at the end, I would like to make a few general comments.

Provision should be made in the bill for judicial appeals of any ministerial or other administrative decision made under the act. Ministerial discretion whenever possible should be eliminated. Discretion usually creates uncertainty and in many cases leads to litigation. There are no provisions in the B. C. Mining Tax Act with discretionary powers such as the ones proposed in this bill. However, because of higher costs and more difficult operating conditions in the Yukon as opposed to British Columbia, the provisions of Bill C-187 should be structured in such a way as to encourage mining activities in the Yukon. It is not sufficient to match the incentives offered in British Columbia; we must better those incentives.

In conclusion, let me point out to you some statistics to illustrate the importance of the mining industry to Canada.

The rate of growth of the Canadian mining industry during the past 15 years has been spectacular, doubling itself about every five years and growing faster than any other major industry of Canada, such as the forest industry, agriculture and manufacturing. In fact, the mining industry has grown about twice as fast as the manufacturing industry, and much of that growth has been in Western Canada. In 1969, Canadian mineral output exceeded 5 billion dollars, accounting for over 7 per cent of Canada's gross national product. The industry employs directly approximately 200,000 people and its effects is felt by each one of us, as for every person directly employed by the industry, it is estimated that approximately six additional persons find employment in related service industries.

Considering this tremendous growth of our mining industry, we should ask what are the reasons for the development of so large and rich a mineral industry.

It is not sufficient to say that the Canadian mineral resources are rich, for on that basis it is difficult to account for the development of Canadian mineral industry as opposed to other countries which have equal and superior mineral resources, such as Russia, Brazil, Australia, Chile, Mexico and South Africa. More specifically, it is difficult to account for the development of Canadian copper deposits, which average about .5 per cent of copper content as opposed to the Congo, Iran and Zambia deposits, which average 3 to 4 per cent copper.

We feel the reasons for the development of Canadian mineral resources are due more to:

(1) our political and economic stability;

[*Interprétation*]

La clause 93(1) de la partie 7 est à éliminer pour éviter une autre incertitude.

Ensuite, j'aimerais en venir à l'exposé de la Yukon Mine Operators Association.

Mon entreprise est membre de cette association et a étudié les exposés préparés par la Yukon Mine Operators Association relatifs au bill C-187 ainsi que les règlements sur l'utilisation des sols dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Notre entreprise est tout à fait d'accord avec ces deux exposés.

Maintenant j'aimerais faire quelques commentaires d'ordre général. Le projet de loi devrait donner la possibilité d'appel contre toute décision ministérielle ou administrative prise en vertu de cette loi. Il faudrait éliminer là où c'est possible le pouvoir discrétionnaire du Ministre. D'habitude, le pouvoir discrétionnaire ne fait que créer des incertitudes et donne naissance à des litiges. La Loi sur l'extraction des minéraux de la Colombie-Britannique ne connaît pas de tels pouvoirs discrétionnaires. En raison des coûts plus élevés et des conditions d'extraction plus difficiles au Yukon, les dispositions du Bill C-187 devraient encourager l'activité minière au Yukon. Il ne suffit pas d'offrir les mêmes avantages que la Colombie-Britannique; il faut en offrir davantage.

Permettez-moi de vous citer en conclusion quelques chiffres sur l'importance de l'industrie minière pour le Canada.

Le taux de croissance de l'industrie minière canadienne depuis 15 ans a été spectaculaire. Ce taux a doublé tous les 5 ans et augmente plus rapidement que celui de toute autre industrie majeure du Canada, comme par exemple l'industrie forestière, l'agriculture ou la manufacture. En fait, l'industrie minière a connu un taux de croissance deux fois plus grand que celui de l'industrie de la manufacture, une grande partie de cette croissance a eu lieu dans le Canada de l'Ouest. En 1969, la production canadienne de minéraux a dépassé $5 milliards et constituait plus de 7 p. 100 du produit national brut du Canada. L'industrie emploie environ 200,000 personnes dans la production même, et nous tous sentons les conséquences de cette industrie. Il faut encore ajouter environ 6 personnes employées dans les industries annexes par personne employée directement dans la production.

Face à cette croissance spectaculaire de notre industrie des minéraux, nous devons nous demander quelles sont les raisons du développement d'une industrie des minéraux si riche et grande.

Il ne suffit pas de dire que les ressources canadiennes sont riches. De cette manière, l'explication du développement de l'industrie minière du Canada serait difficile, comparé à d'autres pays qui ont des ressources de minéraux égales ou supérieures, comme par exemple l'Union Soviétique, le Brésil, l'Australie, le Chili, le Mexique et l'Afrique du Sud. Il est plus particulièrement difficile d'expliquer le développement des ressources de cuivre canadiennes de teneur plus faible, c'est-à-dire environ 0.5 p. 100 comparé au 3 et 4 p. 100 que l'on trouve au Congo, dans l'Iran et en Zambie.

A notre avis, ce développement s'explique plutôt par:

(1) notre stabilité politique et économique;

[*Text*]

(2) the tax incentives which we enjoyed during that time; and

(3) the most advanced technology and know-how;

than to the riches of our mineral resources. In our opinion, the tax incentives and the political and economic stability have encouraged the development of more new mines than any other factor, especially as some of those mines have but a short life and some, like Anvil in the Yukon and Brenda in British Columbia, required large capital investments for comparatively low grade deposits. Also, one should not overlook the tax incentives to the prospectors, who are not taxed on gains resulting from the sale of interests acquired through their prospecting efforts. Without such incentives, who would have prospected the remote areas of British Columbia and the forbidding vastness of the Yukon?

We all must realize that such a favourable climate may drastically change if the economic certainties of operating in Canada and the tax incentives are removed. It is well recognized than the risk capital knows no national boundaries and flows to the areas where the investment climate is most attractive. Accordingly, any adverse change in the conditions prevailing will affect the inflow of capital and thereby the future development of our mining industry.

• 1050

We must be proud that our mining industry has developed a high degree of expertise and know-how and that its productivity is higher than that of any other sector of the Canadian economy and the output per worker in our mining industry is higher than that of the United States although our national productivity average is only 75 per cent of the United States average for all industries. As shown, the mineral industry plays an important role in every segment of our economy and it is regrettable that quite often the public and sometimes the government forget the importance of this industry.

Recognizing the importance of the mining industry to Canada, one would have expected that the spectacular growth would have served as an example to other industries and that the factors contributing to the growth of the mining industry would have been analysed and where practicable extended to other industries to encourage and facilitate their growth. Fortunately, it is not yet too late to recognize this and it is hoped that by those hearings your Committee members have been given an opportunity to assist in the continuous growth of the mining industry and by its example in the growth of other industries in Canada.

I thank you: respectfully submitted, New Imperial Mines Limited.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Bruk. Are there any questions. Mr. Buchanan?

Mr. Buchanan: Just reading on Part V, Section pages 37 and on, this point has been raised, Mr. Chairman as you know, by several other submitters of briefs and the suggestion is that the provision should be removed. I am

[*Interpretation*]

(2) les avantages fiscaux dont nous jouissions à l'époque; ainsi que

(3) les techniques et méthodes les plus modernes;

que par la richesse de nos ressources minérales. A notre avis, ce sont les avantages fiscaux et la stabilité politique et économique qui ont surtout encouragé le développement et l'exploitation de nouvelles mines, spécialement puisque quelques-unes de ces mines ont une vie très brève et que quelques-unes comme Anvil dans le Yukon et Brenda en Colombie-Britannique nécessitent de grands investissements pour l'extraction de minéraux à une teneur relativement faible. Il ne faudrait pas non plus oublier les avantages fiscaux accordés aux prospecteurs, qui ne sont pas taxés sur les gains qui résultent de ventes d'intérêts acquis lors de leurs efforts de prospection. Est-ce que nous aurions prospecté les terres reculées de la Colombie-Britannique et du Yukon si nous n'avions pas eu de tels avantages fiscaux?

Nous devons connaître que ce climat favorable pourrait changer subitement s'il n'y avait plus cette certitude économique et les avantages fiscaux au Canada. Nous savons que le capital ne connaît pas de frontières et va vers les régions où le climat d'investissement est le plus séduisant. Tout changement adverse des conditions d'investissement aura donc une influence sur l'afflux du capital et donc sur le développement futur de notre industrie des minéraux.

Nous devons être fiers du fait que notre industrie de minéraux ait acquis ce degré élevé d'expertise et de technologie et que sa productivité est plus élevée que celle de tout autre secteur de l'économie canadienne et que la production par ouvrier est plus élevée chez nous qu'aux États-Unis, en dépit de ce que la moyenne nationale de la productivité ne représente que 75 p. 100 de celle des États-Unis calculée pour toutes les industries. Comme je viens de vous le montrer, l'industrie des minéraux joue un rôle important dans tous les secteurs de notre économie, et il est regrettable que le public, et parfois le gouvernement, oublient assez souvent l'importance de cette industrie.

Considérant l'importance de l'industrie des minéraux au Canada, on aurait pu s'attendre à ce que la croissance spectaculaire aurait servi d'exemple aux autres industries, et que les facteurs qui ont contribué à la croissance de l'industrie des minéraux aient été analysés et pratiquement étendus aux autres industries de manière à encourager et faciliter leur croissance. Heureusement il n'est pas trop tard pour le reconnaître et nous espérons que vous, les délégués de ce Comité, ayez eu l'occasion, par ces exposées, de voir la croissance continuelle de l'industrie des minéraux et par là même celle des autres industries du Canada.

Je vous remercie au nom de la *New Imperial Mines Limited.*

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bruk. Est-ce qu'il y a des questions? Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Je lis justement la partie 5 de l'article de la page 37 et je crois, monsieur le président, que ce point a été soulevé par d'autres orateurs et qu'il a été proposé que cette disposition soit éliminée. Cela me rap-

[*Texte*]

somewhat sympathetic to something like the Mexican situation. As they are now drafted, you could almost drive a cart through them, their effectiveness being virtually nil, therefore, you suggest since their effectiveness is nil, you go totally one way and say, eliminate them. Could we speculate a little and get your comment? Do you think maybe we should be leaning the other way in tightening them up so that they are meaningful or do you think that would be extremely harmful?

Mr. Bruk: Well, I believe as you said the way the section is now, if you analyse it, it could be meaningless. Whether it should be eliminated or whether provisions should be made to tighten it up, I believe it should be eliminated. I do not see any justification in this section and if anyone could show this justification, I would be pleased to consider the comments of anyone on that. Why should there be some special provision with respect to ownership. I do not understand that. It certainly would be inhibiting to the growth; therefore, it is not good. It does not place Canadians in any advantageous position, in fact, in a disadvantageous position so again it is bad. So what is good? Apart from having some political value these days, I do not see any value whatsoever. As a matter of fact, as you will readily detect, I was not born in Canada although I think I am a good Canadian. Not New Imperial, but personally, this section bothers me. It says on page 37, subsection 2:

> subject to subsection 3 a lease shall not be granted under this subsection to an individual unless the Minister is satisfied that he is a Canadian citizen.

What about landed immigrants? I came to this country and a similar provision was in the Fisheries Act and for 5 years I was unable to spend my summers fishing, although I came from a fishing country and I probably could have contributed more than in the job that I did during those 5 years, but because of this provision, I was unable to. These provisions are inhibiting. I do not believe they are of any advantage whatsoever.

Mr. Buchanan: The other two or three things would be more in the nature of a comment. Several other groups have also dealt with this question of handling royalties on the basis of taxable income calculations. To me, this seems to make sense. It is a suggestion to which I am very sympathetic.

The other one is this idea of some form of appeal from ministerial or administrative decision. Again, I find myself relatively sympathetic to that, and one other one which is just basically a detail. You suggest reducing it to 6 per cent. This is on clause . . .

• 1055

Mr. Bruk: If the company cannot pay and you go on charging 10 per cent you are really penalizing the companies that are the least able to pay. Certainly big companies will always pay on time. What is the point of 10 per cent? Six per cent is a reasonable interest rate. We know that it might go down or it might go up, but why penalize qeople who are unable to do certain things?

[*Interprétation*]

pelle un peu la situation au Mexique. Dans leur libellé actuel, les dispositions semblent manquer d'efficacité. Puisque leur efficacité est pratiquement nulle on pourrait peut-être les éliminer. Est-ce que vous voulez bien donner votre commentaire à ce sujet? Pensez-vous qu'il faudrait les garder, les rendre plus rigides, afin qu'elles fassent vraiment sens, ou pensez-vous que cela serait mauvais?

M. Bruk: Je pense aussi que l'article, dans son libellé actuel, n'a peut-être pas de sens. Quant au choix de l'éliminer ou de prévoir des dispositions plus rigides, je pense qu'il vaut mieux l'éliminer. Cet article n'est pas justifié à mon sens, et je serais heureux d'entendre vos commentaires à ce sujet, si vous croyez que cet article est justifié. Pourquoi est-ce qu'il faut y avoir des dispositions spéciales en ce qui concerne la propriété? Je ne comprends pas. Cela gênerait certainement la croissance, donc, ce n'est pas bon. Cela ne place pas les Canadiens dans une position particulièrement favorable. En fait, cela leur donne une situation désavantageuse, encore une fois, c'est donc mauvais. Qu'est-ce qui est bon alors? Mis à part la valeur politique, je ne vois aucune valeur. Vous vous êtes certainement aperçu du fait que je ne suis pas né au Canada, je crois néanmoins être un bon Canadien. Cela ne tient pas à la *New Imperial* mais cet article me chagrine personnellement. A la page 37, on peut lire au deuxième paragraphe:

> . . .en vertu du paragraphe 3, aucun bail ne sera accordé, à moins que le Ministre ait la certitude qu'il s'agit de citoyens canadiens.

Et les immigrants? Lorsque je suis arrivé dans ce pays il y avait des dispositions similaires dans la Loi sur les pêches. Pendant cinq ans, je n'ai pas eu le droit de faire de la pêche pendant l'été, en dépit de ce que je suis venu d'un pays de pêche, et que j'aurais pu contribuer davantage à l'économie canadienne que par le travail que j'ai fait pendant ces cinq années. Mais cette disposition m'en a empêché. Ces dispositions constituent des obstacles. Je ne pense pas qu'elles aient quelque valeur que ce soit.

M. Buchanan: Il y a encore deux ou trois choses à dire en matière de commentaires. Plusieurs groupes ont traité cette question de calculer les redevances sur la base du revenu taxable. Cela me semble une bonne méthode. Je favoriserais cette méthode.

Ensuite il s'agissait de la possibilité d'appel à une décision ministérielle ou administrative. Là aussi, je serais en accord. Ensuite il y a encore une question de détail; il s'agit de réduire le taux à 6 p. 100. C'est notre clause.

M. Bruk: Si l'entreprise ne peut pas payer, vu que vous exigez 10 p. 100, vous pénalisez vraiment les entreprises qui sont les moins capables de payer. Les grandes entreprises paieront certainement toujours à temps. Pourquoi 10 p. 100? Six pour cent représentent un taux d'intérêt raisonnable. Nous savons que ce taux peut monter ou baisser, mais pourquoi pénaliser des gens qui sont incapables de certaines choses?

[*Text*]

Mr. Buchanan: That being so, I would be more inclined to the idea that perhaps it should be tied to the prime bank rate or tied to Canada Savings Bonds.

Mr. Bruk: Why make complications? You see, what many people forget is why we are against ministerial discretion. It is not that we do not trust our minister, it is because we do not want him to be overworked. We have this situation. When you are putting a mine into production you have to finance it. You must satisfy the banks, you must satisfy everybody who is giving you the money, but how can you satisfy them when every time they say that it might be 15 per cent but they do not know, it could be 1 per cent, or it might be 10 per cent but they do not know, it could be 1 per cent. What ministerial discretion means is that I really have not made up my mind, so please let me see how this works and if it does not work I will change my mind. Well, that is not fair. We must make up our minds if we are changing an important statute such as this and we must say that it will work on this basis. If it does not work it should come back to you, it should not be a matter of ministerial discretion.

Mr. Nielsen: It is also important so that you can plan.

Mr. Bruk: That is correct.

Mr. Nielsen: You cannot plan a mine going into production on the basis of...

Mr. Bruk: Ministerial discretion.

Mr. Nielsen: ...uncertainties and ministerial discretion.

Mr. Buchanan: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Orange. Gentlemen, will you all speak louder. I think the audience at the back is still having difficulty hearing the Chair, the members and the witnesses.

Mr. Orange: Mr. Chairman, again coming to Clause 73, this provision has been in effect in the Northwest Territories, really, for 10 years and from where I sit I have yet to see where it has really been effective in terms of what it was intended to do in that we have a great oil and gas play at the moment with companies from all over the world participating and I am not too sure how they move around the regulations, but certainly I would think that many of these companies are able to skate around the provisions by meeting some of the technicalities of the act. I think the basic issue, and this is what I would like to get Mr. Bruk's opinion on, is the fact that in my view Canadians should have an opportunity of participating in these developments in the oil and gas industry or in the mining industry. I do not like the idea of a formula where you say 50 per cent or 25 per cent, or thereabouts, and I would like to ask the witness if he is in favour of the principle of Canadians, either through privately-held corporations or on the stock market or in various other ways, having an opportunity if they so wish of participating? In my view I think this is the issue.

May I qualify this further. If Canadians do not want to participate, then we still must move on with development

[*Interpretation*]

M. Buchanan: Alors, je pencherais plutôt pour la solution de lier ce taux à celui des banques ou celui accordé sur les dépôts d'épargne.

M. Bruk: Pourquoi compliquer les choses? Comme vous voyez, trop de gens oublient pourquoi nous sommes contre le pouvoir discrétionnaire des ministres. Ce n'est pas que nous n'ayons pas confiance dans le Ministre, mais nous ne voulons pas qu'il ait trop de travail. Lors de la mise en exploitation d'une mine, il faut d'abord financer l'affaire. Les banques doivent être satisfaites, tout le monde qui vous donne son argent doit être satisfait, mais ce n'est pas possible si l'on ne connaît pas un taux déterminé, disons 15 p. 100 mais aussi bien cela pourrait être 1 p. 100. Le pouvoir discrétionnaire du Ministre signifie que je n'ai pas pris ma décision, essayons donc, et si cela ne marche pas je changerai d'opinion. Ce n'est pas juste. Il faut que nous nous décidions si nous voulons changer un statut aussi important comme celui-ci, et nous devons être optimistes. Si cela ne fonctionne pas, nous devons ré-essayer, mais il ne faut pas se référer au pouvoir discrétionnaire du Ministre.

M. Nielsen: Cela est également important en vue de la création des plans.

M. Bruk: C'est vrai.

M. Nielsen: On ne peut pas prévoir la mise en exploitation d'une mine sur la base de...

M. Bruk: D'un pouvoir discrétionnaire d'un Ministre.

M. Nielsen: ... Incertitudes et pouvoir discrétionnaire ministériel.

M. Buchanan: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Orange. Messieurs, parlez plus fort, s'il-vous-plaît. Je crois qu'il est toujours difficile pour l'audience en arrière d'entendre le président, les délégués et les témoins.

M. Orange: Monsieur le président, je voudrais encore une fois revenir à la clause 73. Depuis dix ans, nous avons cette disposition dans le Territoire du Nord-Ouest, et jusqu'alors je n'ai pas pu détecter les conséquences positives par rapport à ce qu'on avait l'intention de faire. En ce moment, il y a des entreprises du monde entier qui s'intéressent à notre pétrole et à notre gaz et je ne sais pas comment elles vont faire avec les règlements, mais certainement bien des entreprises réussiront à contourner ces dispositions grâce à certains aspects techniques de cette loi. A mon avis, c'est un problème fondamental et j'aimerais entendre l'opinion de M. Bruk. A mon avis, il faudrait donner aux Canadiens la possibilité de participer dans ce développement de l'industrie du pétrole, du gaz ou celui de l'industrie des minéraux. Je n'aime pas l'idée d'une formule disant qu'il faut avoir 50 p. 100, 25 p. 100 ou quelque chose de ce genre, et j'aimerais demander au témoin s'il est pour ce principe de la participation canadienne, que ce soit par le biais d'entreprises privées, par la bourse ou d'autres méthodes. Voilà, à mon avis, le problème véritable.

Permettez-moi d'aller plus loin. Si les Canadiens ne désirent pas de participer, nous devrons continuer avec le

[*Texte*]

and therefore you may have to go to the world markets, as in the case of Anvil.

Mr. Bruk: I would agree, Mr. Orange, that we are on the right track but we are approaching it in a wrong way. There is nothing wrong in our government encouraging us to take a greater part in our development, a greater share, a greater responsibility, I think that is wise, but it must be done in a way that will not discourage others. For instance, I would say that while the bill now provides for deduction of exploration expenditures made in the Yukon up to 10 per cent, I would say it would be wise to make a proviso that in the case of Canadian companies the deduction will be unlimited and will extend throughout Canada.

• 1100

You see, we could learn a lot from the Americans. We sometimes say, "Well, you know, they are all over the place; what the hell are they doing around here and around there? But their government has helped them to do so by incentive provisions in their own tax legislation that applies only to them without discriminating against others. This is the fine line: you have to be fair to everyone whose capital you want. You cannot attract people here and then create built-in difficulties when they come. You have to make it fair for them on the international standards to come here but encourage the Canadian companies to give them greater tax incentives. You know, tax incentive has become a dirty word amongst the present government and I think it is a wrong thing. The greatest tax revenue is from tax incentives. You cannot get more revenue from anything else then you will get from tax incentives because many industries would not develop but for the tax incentives that we have.

There is some feeling in Canada that this mining industry is rich so let us clobber it. Well, I do not think it is rich. I do not think we have bonanzas in the Yukon. I think we have tough conditions. We will eventually develop something here because it is in the nature of the Canadian character to develop its country. It is their country but we are going to have to overcome great difficulties. Nobody is going to hand this to us on a platter.

Take New Imperial, for instance. The shareholders have advanced some $8 million, the Japanese advanced sufficient amounts to put us into production originally, Hudson Bay and Anglo advanced approximately $11 million worth of commitments now and none of the shareholders has yet received one single dollar in return. The only chance which they had before to obtain some returns was by selling shares and realizing on a capital gain. This you have also deprived them; you have deprived the Canadians because in this case it was a Canadian company. Truly the majority of these shareholders were Canadians.

The big banks will still receive their return because they have charges on everything that we have. The big financial houses will always receive their return. But by what you are doing—I am not saying this Committee but if I may use this quorum to say what is being done with the white paper—is that you are really depriving the

[*Interprétation*]

développement et peut-être faire appel au marché mondial, comme dans le cas de la mine Anvil.

M. Bruk: Je crois, monsieur Orange, que nous nous trouvons sur le bon chemin. Mais nous ne nous approchons pas de la bonne manière. Il n'y a pas de mal à ce que le gouvernement nous encourage à participer davantage à notre développement, à prendre une plus grande partie, une responsabilité plus grande. Je pense que c'est très sage, et il faut le faire d'une manière qui ne décourage pas les autres. Tandis que le bill actuel prévoit 10 p. 100 de déduction des dépenses de prospection au Yukon, je pense qu'il faudrait également prévoir que, dans le cas d'entreprises canadiennes, la déduction ne soit pas limitée et s'étendra sur tout le Canada.

Vous savez, nous pourrions apprendre beaucoup de choses des Américains. Parfois, nous admettons qu'ils sont partout à la fois et nous nous demandons ce qu'ils font vraiment ici et là. Mais leur gouvernement leur a aidé pour ce faire par des dispositions d'encouragement dans leur propre loi sur l'impôt qu'ils appliquent à eux-mêmes sans discrimination envers les autres. Voilà la clé d'un tas de choses. Il faut être juste envers ceux dont on aimerait bien avoir le capital. On ne peut attirer ici des gens, puis alors leur créer des difficultés une fois qu'ils sont arrivés au pays. Il faut être juste envers eux par rapport aux normes internationales et encourager pourtant les sociétés canadiennes en leur donnant plus d'encouragement au point de vue de l'impôt. Vous savez, cette expression d'encouragement du point de vue de l'impôt est devenue une expression péjorative au sein du présent gouvernement et je pense que c'est là une mauvaise chose. La plupart des revenus de l'impôt proviennent d'encouragements sur l'impôt à payer. On ne peut obtenir davantage de revenus de quoi que ce soit, autre que ce qui provient de l'encouragement par rapport à l'impôt, parce que plusieurs industries ne se développeraient pas s'il n'y avait pas ces encouragements.

On estime qu'au Canada, comme l'industrie minière est riche, il faut donc s'y attaquer. Eh bien, à mon avis, elle n'est pas aussi riche que ça. Je ne crois pas que nous ayons de riches filons au Yukon. Je crois plutôt que les conditions y sont extrêmement difficiles. Éventuellement nous arriverons à développer quelque chose à cet endroit parce que c'est dans la nature du Canadien de développer son propre pays. Ce pays lui appartient en propre, mais nous rencontrerons beaucoup de difficultés à surmonter. Personne ne va nous donner les choses sur un plateau d'argent.

Prenez par exemple le cas de la société *New Imperial*. Les actionnaires ont avancé quelques millions de dollars et les Japonais ont avancé des montants suffisants pour que la production commence et les sociétés *Hudson Bay* et *Anglo* ont avancé approximativement 11 millions de dollars de contrats jusqu'à maintenant; pourtant aucun des actionnaires n'a encore reçu un seul dollar en retour. La seule chance qu'ils avaient avant d'obtenir quelque retour était de vendre leurs parts et de réaliser un certain gain de capital. Vous les empêchez de faire même cela. Vous avez ainsi démuni des Canadiens parce que dans le cas qui nous occupe, c'était une société cana-

[*Text*]

Canadians of the advantages which they had. So please build tax incentives for Canadians but do not discriminate in allowing other capital to come in.

Mr. Buchanan: May I have a supplementary?

The Chairman: Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: I was just wondering if in fact by building in tax incentives you do not build in a form of discrimination against other people. Is that not a form of discrimination by offering certain incentives to one group and not to another?

Mr. Bruk: That is not the kind of discrimination that is inhibited. You see, Mr. Buchanan, if you were an American, a Japanese or a European company coming to this territory to explore and if you were to set up offices in Whitehorse and wanted to do explorations here then you know right away that you have barriers to overcome which the Canadian companies do not. The barriers are the question of the lease, provisions, which is a very, very substantial barrier; why would you spend all the money to develop the mine and then not be able to get a lease? On that basis there is discrimination.

On the incentive basis, I do not believe there is discrimination at all: the American companies are allowed to organize in such a way as to become Canadian companies and get the advantage of the incentive also. This is open to them. I appreciate that there is a fine distinction here and I might be confusing the issue but if you analyze it very much in depth, you will see that there is a definite distinction here.

• 1105

Mr. Buchanan: Where you in fact have the discrimination, you would rather see it in the Income Tax Act rather than in an act like this. Is that basically what you are saying? In other words, it is more inhibiting in this document than it would be in the Income Tax Act.

Mr. Bruk: But this is also a taxing statute, so you have an opportunity to do it here. What would be wrong in giving an advantage to Canadians to deduct all the exploration expenses incurred in Canada? That would encourage them to explore more in Canada.

[*Interpretation*]

dienne. A vrai dire, la majorité des actionnaires étaient des Canadiens.

Les banques de quelque importance recevront toujours leurs profits parce qu'elles imposent des intérêts sur tout ce que nous avons. Les maisons de financement importantes recevront aussi toujours leurs profits. Mais la façon dont nous agissons, et je ne parle pas ici des membres du Comité en particulier, mais je veux parler surtout de ce qui se fait par l'entremise du Livre blanc, est que nous enlevons réellement aux Canadiens les avantages qu'ils avaient. Donc, je vous recommande d'établir des encouragements à l'impôt sur le revenu pour les Canadiens, mais de ne pas discriminer envers eux en permettant à d'autres capitaux étrangers de s'ingérer ici.

M. Buchanan: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Je me demandais simplement si du fait de l'instauration de ces encouragements à l'impôt sur le revenu, vous ne créez pas une certaine forme de discrimination contre d'autres gens. N'y a-t-il pas là une forme de discrimination du fait d'offrir certains encouragements à un groupe et non pas à un autre?

M. Bruk: Ce n'est pas le genre de discrimination dont nous parlons. Vous savez, monsieur Buchanan, si vous étiez Américain, ou que vous représentiez une compagnie japonaise ou européenne qui veuille venir dans notre pays, pour y explorer et établir des bureaux à Whitehorse, pour y faire de l'exploration minière, vous auriez tout de suite des barrières à surmonter que les compagnies canadiennes n'ont pas. Ces barrières se présentent sous la forme de bails de dispositions qui sont des plus importantes. Pourquoi dépenser tout l'argent pour développer une mine pour ensuite n'être pas en mesure d'obtenir un bail? A ce moment-là on peut parler de discrimination.

En ce qui concerne les encouragements, je ne crois pas qu'il y ait de discrimination du tout. Les compagnies américaines ont la permission d'organiser leurs affaires de telle façon qu'elles puissent devenir des compagnies canadiennes et obtenir ainsi l'avantage des encouragements. Cela leur est possible. Je comprends qu'il y a une distinction très fine ici à faire et que je puisse jeter de la confusion dans toute l'histoire, mais si vous analysez en profondeur cette question, vous verrez qu'il y a certainement une distinction qui est faite ici.

M. Buchanan: Aimeriez-vous le fait d'avoir ainsi des mesures discriminatoires qui seraient appliquées à la Loi de l'impôt sur le revenu plutôt que de prendre des mesures comme celles-ci. Est-ce cela ce que vous dites en substance? Autrement dit, est-ce plus dangereux d'inscrire ces dispositions dans le présent document que ce ne le serait dans le texte de la Loi de l'impôt sur le revenu?

M. Bruk: Mais ce dont vous parlez est aussi une Loi sur l'impôt et vous avez l'occasion de le faire ainsi. Y a-t-il du mal à donner un avantage aux Canadiens afin qu'ils puissent déduire toutes leurs dépenses d'exploration encourues au Canada? Cela les encouragerait à faire davantage d'explorations au Canada.

[*Texte*]

Mr. Nielsen: Bring them into production and they become taxpayers.

Mr. Bruk: Right.

The Chairman: Mr. Orange, do you have a question?

Mr. Orange: No.

The Chairman: Mr. Rock.

Mr. Rock: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Bruk, I liked the way in which, in your introduction, you mentioned that the new Imperial Mines Limited—the company—is an Alberta public corporation. I like the words "public corporation" because it shows that the company is publicly owned; this is not like some Canadian socialists who try to pretend that public ownership means state ownership. To me, state ownership is where the public have no say and certain politicians and government officials have all the say.

You spoke about the nationalism in ownership that is in this bill. What I would like to know is whether you feel that the government should not go in that direction but instead should try to let us say, convince Canadians of this nationalism by trying to orient Canadians into investing in Canada, investing in the mines of Canada, rather than trying to force it through legislation. In other words, come out with radio and television programs trying to orient the people towards investing in the resources of Canada and let it be up to Canadians to do so rather than try to force it through legislation.

Mr. Bruk: If I may first deal with your second comment, I very much agree with that because I find, as a Canadian, that it is a challenge to have to meet the ingenuity of others who come to Canada. So I welcome them here, and the more of them that come here and the more money they bring, the better I find that it is for us.

I believe that basically we are going to end up on top of this heap when everything is said and done because we have a fantastic country here. I am wondering whether the people who are advocating this are not believing in Canada.

To deal with the second point, on public corporations, this company is a public corporation. Unfortunately, in the last few years, we have had less and less public corporations in Canada and you can trace this to the lack of confidence that has been created amongst the investing public. New projects find it very difficult to float new issues and to finance them in Canada because there is a lack of confidence as to what our own government is trying to do for us. I think that the government is trying to do the right thing but is going about it in the wrong way.

Mr. Rock: This is why I mentioned the word "orientation". Instead of doing it through legislation should the

[*Interprétation*]

M. Nielsen: Cela les mettrait en état de production et ils deviendraient des contribuables.

M. Bruk: C'est exact.

Le président: Monsieur Orange, avez-vous une question à poser?

M. Orange: Non.

Le président: Monsieur Rock.

M. Rock: Merci, monsieur le président.

Monsieur Bruk, j'ai aimé la façon dont vous avez mentionné dans votre introduction que la nouvelle société *Imperial Mines Limited* est une corporation publique de l'Alberta. J'aime bien les mots «corporation publique» car on démontre ainsi que cette société préfère rester entre les mains du grand public. Ce n'est pas là les propos que tiennent certains socialistes canadiens qui essaient de prétendre que la propriété publique veut dire la propriété de l'État. A mon avis, la propriété de l'État est celle où le public n'a rien à dire et où certains politiciens et autorités gouvernementales ont la haute main sur tout.

Vous parlez de nationalisme dans les droits de propriété qui sont renfermés dans le présent bill. J'aimerais savoir si vous estimez que le gouvernement ne devrait pas prendre les mesures dans cette direction mais devrait au lieu essayer, disons, de convaincre les Canadiens de ce nationalisme en essayant de les orienter à investir au Canada dans les mines canadiennes, plutôt que de les y forcer par des lois. Autrement dit, éliminer les émissions de télévision et de radio qui essaient d'orienter les gens à investir dans les ressources canadiennes et laisser ce choix à faire aux Canadiens eux-mêmes, plutôt que de les y forcer par des lois.

M. Bruk: Permettez-moi de traiter tout d'abord de votre deuxième commentaire avec lequel je suis parfaitement en accord car j'estime, en tant que Canadien, que c'est là un défi et que nous devons faire face à l'ingéniosité d'autres personnes qui désirent s'établir au Canada. Donc, j'accueille avec plaisir les gens qui veulent venir s'établir ici et plus il y en aura, plus l'argent entrera au pays et meilleures seront les conditions qui nous seront faites.

A mon avis, fondamentalement, nous aurons le dessus du panier une fois que toutes choses seront faites et dites, car il y a ici l'essor d'un pays des plus fantastiques. Je me demande si d'autres personnes, qui endossent mon affirmation, ne croient pas aux possibilités du Canada.

En ce qui a trait à votre deuxième point sur les corporations publiques, j'aimerais dire que notre société est une corporation publique. Malheureusement, au cours des dernières années, il y a eu de moins en moins de corporations publiques au Canada et cela découle du manque de confiance qui a été créé au sein du public qui aurait pu investir de l'argent. Les nouveaux projets ont de la difficulté à émettre de nouvelles actions et à les financer au Canada, parce qu'il y a un manque de confiance au sujet de ce que notre gouvernement veut faire pour nous. Je crois que le gouvernement essaie de faire la meilleure chose possible mais qu'il ne s'y prend pas bien.

M. Rock: Voilà pourquoi j'ai mentionné le mot «orientation». Au lieu d'agir au moyen de lois, le gouvernement

[*Text*]

government not, instead, try to orient Canadians as they did during the war.

Possibly you were not here at that time but during the war years, Canada needed a lot of money for the war effort, and what they had was what they called Victory Bonds. So at that time there was a big effort on radio—there was no television in those days—and they had these programs, and there were sort of side shows all over. in war plants and everything, trying to convince the people to invest in Victory Bonds.

They went so far as to even try to get the youngsters to invest their 25 cents in Canada War Savings Stamps and they put them on a card of $4 worth. Then, at maturity, that $4 would be worth $5. Those people are now grown up and are automatically buying the Canadian bond issues today because they were oriented towards this at the time.

I was thinking of this type of orientation for people to invest in Canada. I find it difficult to believe that while we are trying here to bring in Canadian ownership through legislation, at the same time the government is giving out grants to many American firms to invest and build plants, say, in the Province of Quebec—pharmaceutical companies and other things. They are giving grants to foreigners at the same time as we are trying, it seems, in the mining industry in the North, to bring out this nationalism.

• 1110

I do not find this consistent with the policy of our own government and I am in that same party and I find it kind of difficult myself to believe that this is happening in this way. This is all I have to say.

The Chairman: Thank you, Mr. Rock. Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: Mr. Bruk, in your brief you fail to give any opinion with respect to Clause 102 of the Bill. As you are aware, in the existing Yukon Quartz Mining Act, which has been with us for half a century, there is no ministerial power to make regulations. This new bill would include several areas in which the Minister, if it passes in its present form, could make regulations. I am sure you are aware of the feeling in the Yukon, which is diametrically opposed to this broad and sweeping regulatory power on behalf of the Minister. Could you give the Committee your own views or the views of your company with respect to endorsement or otherwise of that section?

Mr. Bruk: Mr. Nielsen, I have directly made a suggestion. In my brief I mention that we are members of, and fully support, the brief of the Yukon Mine Operators Association. You will see that they specifically deal with that section and I am very much in agreement with your comments. You will find they are expressed so in that brief. I was unable to deal with all of the aspects of the bill and regulations and in many instances found it unnecessary where the Association had done excellent

[*Interpretation*]

ne devrait-il pas essayer d'encourager les Canadiens comme il l'a fait au cours de la guerre.

Vous n'étiez peut-être pas ici à ce moment-là; mais à l'époque de la dernière guerre, le Canada avait grand besoin d'argent pour encourager son effort de guerre et on a émis ceux qui se sont appelés les Bons de la victoire. Donc, à cette époque-là, on a fait un battage publicitaire à la radio, (car il n'y avait pas de télévision à ce moment-là), et il y avait toutes sortes de programmes et de conférences dans les usines de guerre; partout on essayait de convaincre les gens d'investir dans les Bons de la victoire.

On est allé jusqu'au point où on a essayé de convaincre les jeunes d'investir leurs 25c. dans des timbres d'épargne de guerre et de les accumuler sur une carte d'une valeur de $4. Alors, à maturité, ce $4 en valait $5. Ces gens ont grandi maintenant et automatiquement ils achètent les obligations d'épargne du Canada car on les a encouragés dans cette direction à cette époque-là.

Je songeais surtout à ce genre d'encouragement pour les gens qui désirent investir au Canada. Il est difficile de croire que, bien que nous essayons que nos sociétés soient entre les mains des Canadiens, en adoptant certaines lois à cet effet, par ailleurs, le gouvernement donne des subventions à plusieurs sociétés américaines pour investir et construire des usines, disons, dans la province de Québec (c'est-à-dire des sociétés pharmaceutiques ou autres). Le gouvernement accorde des subventions à des étrangers en même temps que nous essayons, il me semble, dans l'industrie minière du Grand Nord, d'encourager cet esprit de nationalisme.

A mon avis, cela n'est pas conforme à la politique de votre propre gouvernement et bien que je fasse partie du même parti politique il m'est difficile de croire que les choses se passent ainsi. Voilà tout ce que j'avais à dire.

Le président: Merci monsieur Rock. Monsiur Nielsen.

M. Nielsen: Monsieur Bruk, dans votre mémoire vous ne donnez aucune opinion en ce qui a trait à l'article 102 du présent bill. Comme vous le savez, dans la Loi actuelle sur les mines de quartz du Yukon qui existent depuis bientôt 50 ans, le ministre n'a aucun pouvoir d'édicter quelque Règlement. Le nouveau bill comprendrait plusieurs domaines dans lesquels le ministre pourrait faire un Règlement, si le bill est adopté dans sa forme actuelle. Je suis certain que vous êtes conscient des sentiments qui se manifestent au Yukon qui sont diamètralement opposés à ce pouvoir de faire des règlements si vastes et si arbitraires de la part d'un ministre. Pourriez-vous donner au Comité vos propres opinions ou celles de votre société en ce qui a trait à l'acceptation ou non de cet article de la loi?

M. Bruk: Monsieur Nielsen indirectement j'ai déjà fait une proposition à ce sujet. Dans mon mémoire, j'ai mentionné que nous sommes membres de l'Association des exploitants des mines du Yukon et que nous appuyons pleinement leur mémoire. Vous constaterez que celui-ci traite spécifiquement de cet article et je suis tout à fait d'accord avec vos commentaires. Vous constaterez aussi que c'est ainsi qu'ils se sont exprimé dans ce mémoire. Je n'ai pas pu traiter de tous les aspects du présent bill et

[*Texte*]

work. I do not mean that they have not done excellent work in all the areas that I have dealt with, but I felt it incumbent upon us to emphasize those areas more than the others.

Mr. Nielsen: Thank you. That is all, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Francis.

Mr. Francis: Mr. Chairman, I had other questions which have been covered but I was just going to ask one relating to Clause 64. Mr. Bruk, you say the section should be amended to allow the grouping of up to 100 mineral claims. As the Bill is drafted, I think 36 are mentioned. The Minister has indicated his willingness to go up to 50. Why do you pick 100? What is the justification of this figure? What is the optimum and what are the criteria you used in picking this particular number of claims that should be grouped?

Mr. Bruk: I personally would not like to see a limitation but if we are going to have a limitation I would suggest 100 is far more reasonable than 50. First of all, taking expenses, you cannot keep the claims unless you do work, but if the nature of your property is such that the bulk of the work is to be done on the one side for a number of years, to me it makes no sense that I have to do representation of work on the claims which are within the same group and on which I have not managed to do work. It makes no logical sense to do this but I have to do something or else I am going to lose it. So I think we should assist the companies that have gone ahead and, developed a project, found it and staked it, so that they could keep it as long as is economically possible.

Mr. Francis: Could I ask just one other question? Do you think there is a possible danger that extending the number of claims that could be grouped would operate against the small prospector and would tend to concentrate holdings in the hands of large corporations?

Mr. Bruk: On the contrary, the big companies have far more money to pay for their representation work than the small prospector. So you are really helping the small companies, in my opinion, and the small prospectors when you are extending it.

Mr. Nielsen: Another point on that.

Mr. Francis: Be with you in a minute, Mr. Nielsen. How are you helping the small prospector? I am sorry I just did not follow.

Mr. Bruk: If you can apply work on one part of your property over 100 claims because you have expended that

[*Interprétation*]

du Règlement et dans plusieurs cas, il n'était pas nécessaire de le faire car l'Association avait fait de l'excellent travail. Je ne veux pas dire qu'ils ont fait de l'excellent travail dans tous les domaines dont j'ai traité, mais je crois que nous devions accentuer davantage certains domaines plus que d'autres.

M. Nielsen: Merci. Voilà tout ce que j'avais à dire, monsieur le président.

Le président: Monsieur Francis.

M. Francis: Monsieur le président, j'avais d'autres questions auxquelles on a déjà répondu, mais j'aimerais bien en poser une au sujet de l'article 64. Monsieur Bruk vous dites que cet article devrait être amendé pour permettre de grouper jusqu'à 100 concessions minières. De la façon dont le bill a été rédigé je pense qu'on en mentionne 36. Le ministre a indiqué qu'il était d'accord pour qu'on augmente ces chiffres jusqu'à 50. Pourquoi vous arrêtez-vous au chiffre de 100? Quelles justifications apportez-vous pour fixer ce chiffre? Quel est le montant maximum qu'on devrait fixer et quels sont les critères que vous avez utilisés pour choisir ce chiffre, en particulier, de concessions qui devraient être groupées?

M. Bruk: Personnellement je ne voudrais pas voir de limites appliquées à ce sujet mais il faudra en imposer une et s'il le faut à mon avis le chiffre de 100 est beaucoup plus raisonnable que celui de 50. Tout d'abord si vous prenez les dépenses on ne peut conserver les concessions à moins de faire des travaux, mais si la nature de la propriété est telle que le plus grand montant de tous les travaux doive se faire d'un côté pour un certain nombre d'années, à mon avis, il n'y a aucun sens que je fasse du travail de représentation pour les concessions qui font partie du même groupe et sur lesquelles je n'ai pas réussi à faire de travail. Ce ne serait pas logique à mon avis et il me faut faire quelque chose sinon j'encaisserai des pertes. Donc, nous devrions aider les sociétés qui sont allées de l'avant et qui ont mis sur pied un projet, qui ont découvert un gisement, qui ont réclamé une concession pour celui-ci, pour qu'elles puissent la conserver jusqu'à ce qu'il soit économiquement possible.

M. Francis: Puis-je vous poser seulement une autre question? Croyez-vous qu'il y ait un danger possible qu'en augmentant le nombre des concessions qui peuvent être groupées, cela ait des répercussions à l'encontre du petit producteur et tendance à faire une conglomération de concessions entre les mains de vastes corporations?

M. Bruk: Au contraire, les sociétés importantes ont beaucoup plus d'argent pour payer leur travail de représentation que n'en a le petit producteur. De la sorte vous aidez réellement les petites sociétés, à mon avis, ainsi que les petits prospecteurs lorsque vous augmentez le chiffre des concessions.

M. Nielsen: Il y a un autre point qui me vient à l'esprit à ce sujet.

M. Francis: Un moment, je reviens à vous dans une minute, monsieur Nielsen. Comment peut-on aider le petit prospecteur? Je regrette la réponse m'échappe.

M. Bruk: Si vous pouvez faire du travail sur une partie de votre propriété faisant partie de 100 concessions parce

[*Text*]

much so as to justify it, you do not need to incur an additional expense if you are only limited to 50. If you are a big company, you can probably afford to spend enough money to keep the groups in two fifties.

Mr. Francis: Will this not tend to freeze out the holder of a small number of claims.

Mr. Bruk: I do not believe so. There are technical people appearing here before your Committee of whom you can ask this question, but I do not believe that I am wrong in this.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, to follow up on that point...

The Chairman: A supplementary, Mr. Nielsen?

Mr. Nielsen: ...under the existing Yukon Quartz Mining Act the number of claims that a prospector can stake is limited to 8, and the number of claims that he can group is limited to 36. Why those figures were chosen in the first place is speculative and now it is inconsistent in the proposed legislation to place limitation on grouping when you have eliminated the ceiling on the staking of claims.

• 1115

The prospector now can stake unlimited numbers, each of these is 52 acres and, dealing with the point that Mr. Francis has raised, if a prospector was required to do representation work in order to hold his claims, let us say, on the limitation of 50, he would have much less trouble if he could apply the work done, if he had staked a hundred claims, on one or two of those claims to the whole of his stakings. So really it works more to his advantage than it does to the advantage of the larger corporations. It means, in essence, that he does not have to travel dozens and dozens of miles to do the work on all his claims.

Mr. Francis: Mr. Chairman, could I put my question another way to try to bring out my concern.

Suppose, for example, we were to take Mr. Nielsen's suggestion and put an unlimited number of claims that could be grouped, what would be the effect, in the opinion of the witness, of such a provision? Would it mean that large corporations in effect would group and hold large tracks of favourable mineral areas of the Yukon?

Mr. Nielsen: I do not suggest that there should be no ceiling on groupings. There should be a ceiling.

Mr. Francis: I am sorry but I misunderstood.

Mr. Nielsen: But it is just as logical to place that ceiling at 100, in view of the lifting of the ceiling on the

[*Interpretation*]

que vous avez pris un tel essor et que par conséquent, vous êtes capable de le justifier, il ne vous sera pas nécessaire d'avoir des dépenses supplémentaires, mai seulement vous êtes limité à 50. Si votre société est importante, vous pouvez probablement être en mesure de dépenser assez d'argent pour que les groupes continuent à travailler, en deux groupes de 50.

M. Francis: Cela n'aura-t-il pas tendance à décourager le détenteur d'un petit nombre de concessions.

M. Bruk: Je ne crois pas. Il y a des personnes qui s'intéressent au domaine technique qui sont ici avec nous aujourd'hui, à qui vous pouvez poser des questions, mais je ne crois pas vous avoir donné une mauvaise réponse à ce sujet.

M. Nielsen: Monsieur le président, si je peux poursuivre la discussion sur ce point...

Le président: Une question supplémentaire, monsieur Nielsen?

M. Nielsen: ..en vertu de la Loi actuelle sur les mines de quartz au Yukon le nombre des concessions qu'un prospecteur peut avoir en mains se limite à 8 et le nombre des concessions qu'il peut grouper se limite à 36. La raison du choix de ces chiffres est de fait arbitraire et maintenant elle se révèle non conforme aux lois qu'on se propose d'adopter selon lesquelles on pose une limite sur le groupement des concessions lorsqu'on aura éliminé le plafond sur le montant de concessions qu'on peut avoir.

Le prospecteur est actuellement autorisé à jalonner autant de concessions qu'il le désire. La superficie de cette concession est de 52 acres. En ce qui concerne le point soulevé par M. Francis, si un prospecteur est tenu d'effectuer des travaux obligatoires afin de s'assurer la possession de ces consessions, ce serait plus facile pour lui s'il pouvait imputer le travail effectué sur une ou deux concessions à l'ensemble de celles-ci. Ces dispositions sont donc plus avantageuses pour le prospecteur individuel que pour les grosses sociétés. Elles lui permettent en effet de ne pas parcourir de nombreux milles en vue d'effectuer le travail obligatoire sur toutes ces concessions.

M. Francis: Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais poser ma question sous un autre angle afin de bien l'expliciter.

Supposons que l'on suive la suggestion faite par M. Nielsen visant à autoriser le groupement d'un nombre illimité de concessions. Quelles seraient d'après les témoins les répercussions d'une telle disposition? Est-ce que cela permettrait aux grandes sociétés de grouper et de détenir de larges superficies de terrains miniers rentables dans le Yukon?

M. Nielsen: Je n'ai pas dit que les groupements devraient être illimités. Un maximum devrait être imposé.

M. Francis: J'avais donc mal compris.

M. Nielsen: Mais un plafond de 100 est tout aussi logique qu'un plafond de 50, le nombre de concessions

[*Texte*]

staking of claims, as it is to place it at 50. There has to be a limit, because you can go to the ridiculous and one organization could stake one mineral claim and do all its work on that one claim and stake the whole of the Yukon, if it were unlimited.

Mr. Francis: Mr. Chairman, that was what I was getting at as an ultimate and, obviously, that is absurd. But if we define a claim the way it is defined, is there any logical or optimum concept of the number . . .

Mr. Nielsen: Yes.

Mr. Francis: . . . that should be allowed for grouping? I would like to hear the witness' opinion.

Mr. Bruk: If 36 mineral claims were allowed to be grouped under the Yukon Quartz Mining Act when that act was enacted—mind you, I am a lawyer, not a mining engineer, a geologist or a prospector—it would make sense that mining exploration techniques have advanced sufficiently since that time to make it possible to work on 100 claims. The area of exploration now is far greater than it used to be and I am sure that people who are in that business would be able to give a much better answer.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, on a question of privilege, I find that I unintentionally misled the committee a moment ago. Section 52 of the existing Yukon Quartz Mining Act limits the number of mineral claims that may be grouped for the purpose of representation work to 16 and not 36, double the number that you can stake.

The Chairman: You mentioned 100 claims, Mr. Bruk. I do not know what the optimum is, but why not 200?

Mr. Bruk: I believe I answered that question, Mr. Chairman. Probably you should discuss this with people who are more familiar with techniques of exploration and staking.

The Chairman: I should. We had a submission from a Professor Thompson in Vancouver on Tuesday in which he suggested that, with the advances in technology, we should be getting away from this altogether and going into a granting of leases over perhaps 10,000 acres at a time. What is your reaction to that kind of a suggestion?

Mr. Bruk: I am not fully qualified to comment on that but I would be against that, because it would be easier for big companies to do perimeter staking than it would be for prospectors.

• 1120

Mr. Nielsen: It would virtually eliminate the small prospector.

The Chairman: The argument that Mr. Thomson was using was that the big companies, according to him, with advanced technology can do all this more efficiently. What is your reaction to that assertion?

Mr. Bruk: I do not believe that because of the mere fact that a company is big that it has answers for every-

[*Interprétation*]

pouvant être jalonnées n'étant plus limité. Des limites doivent être évidemment imposées, faute de quoi une société pourrait jalonner une concession minière, effectuer tous les travaux sur cette seule concession et par ailleurs jalonner l'ensemble du Yukon.

M. Francis: Monsieur le président, c'est justement où je voulais en venir et ce serait évidemment une situation absurde. Mais suivant la définition actuelle des concessions, peut-on arriver à un chiffre optimum . . .

M. Nielsen: Oui.

M. Francis: . . . qui serait autorisé en vue des groupements? J'aimerais connaître l'avis du témoin.

M. Bruk: Je parle en tant qu'avocat et non pas en tant qu'ingénieur des mines, géologue ou prospecteur; donc si aux termes de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, 36 concessions minières peuvent être groupées, il semblerait logique qu'étant donné les progrès de l'exploration minière réalisés depuis cette époque, ce chiffre puisse maintenant être porté à 100. Les superficies d'exploration sont actuellement bien plus vastes que par le passé, mais c'est les spécialistes en la matière qui seraient mieux à même de vous donner une réponse valable.

M. Nielsen: Monsieur le président, je m'aperçois que j'ai par mégarde induit le Comité en erreur il y a quelques instants. En effet, l'article 52 de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon stipule que le nombre maximum de concessions minières pouvant être groupées aux fins des travaux obligatoires est de 16 et non pas de 36, c'est-à-dire le double du nombre de concessions pouvant être jalonnées.

Le président: Vous avez mentionné 100 concessions monsieur Bruk. J'ignore quel serait le chiffre optimum; pourquoi ne pas s'arrêter à 200 par exemple.

M. Bruk: Je crois avoir déjà répondu à cette question monsieur le président. Il sera à mon sens préférable que vous examiniez cette question avec des spécialistes de l'exploration et du jalonnement.

Le président: Vous avez raison. Le professeur Thompson de Vancouver nous a soumis un mémoire mardi dernier dans lequel il propose qu'étant donné les progrès de la technologie, ces dispositions devraient être entièrement abandonnées, en faveur de concessions d'une superficie de quelques 10,000 acres. Que pensez-vous d'une telle suggestion?

M. Bruk: Je ne suis pas qualifié pour vous répondre, mais je m'y oppose en principe car les grosses sociétés seraient mieux placées pour procéder au jalonnement que les prospecteurs individuels.

M. Nielsen: Cela éliminerait pratiquement les petits prospecteurs.

Le président: D'après M. Thomson, les grosses sociétés disposant de technologies avancées, seraient à même d'effectuer ces travaux de façon plus efficace. Qu'en pensez-vous?

M. Bruk: Je ne crois pas qu'une société possède la réponse à toutes les questions du seul fait de son impor-

[*Text*]

thing. I think you also have to allow small people, small prospectors and small companies to try to match the big companies' financial abilities by innovation, ingenuity and hard work.

The Chairman: Thank you. Mr. Bruk, I have one further question relating to your comments on Clause 73. As a lawyer would you not agree that for a company to qualify under the lease section, subclause (2) of Clause 73, that in effect this subclause is meaningless because the requirement is that a corporation be listed on a Canadian stock exchange. What does this mean? In real terms it is...

Mr. Bruk: It means very little. From our experience a company can be listed with about 300 shareholders and approximately 5 per cent to 10 per cent of its outstanding capital amongst the public. In effect you have listed private companies where only 5 per cent to 10 per cent of the stock is outstanding amongst the public and it is used as a gimmick in estate planning and in many other areas. As a lawyer when I read this clause I understand it very little.

The Chairman: So in effect if a competent lawyer were planning a means of getting around this clause a foreign company could come in, list itself on a Canadian exchange, divert its production out of the country at a minimum profit to the company existing within Canada, make the minimum number of shares available to Canadians and in effect have almost complete control of the company outside of Canada. Is this correct?

Mr. Bruk: That is correct. In fact, the clause is drafted in such a way that anybody could come up with many ways of avoiding the clause. One that comes readily to mind is that if I were a foreign company I would readily give somebody 90 per cent ownership but I would structure the shares in such a way that the 90 per cent ownership would never get any dividend. I would probably hold preferred stock and all kind of fees and management charges would be paid to me before anything else can be paid. I think this clause would really induce us to almost be dishonest.

The Chairman: Your argument, then, is basically that although this clause can be got around by legal means it still has an inhibiting effect because the foreigner who reads it and who might be interested in putting up capital gets an initial adverse reaction and therefore holds off because of the over-all reaction he gets from this clause. Is that correct?

Mr. Bruk: That is correct. It is the feeling that one gets from this clause. Most people are basically honest. They do not like to do something in a roundabout way, they like to do it directly and openly. I think by having clauses like this you induce people to go around and about and become imaginative and spend more time on lawyers and accountants and tax experts and all this than on exploration.

The Chairman: Thank you, Mr. Bruk. Are there any further questions? If not, I would like to thank you again for your very excellent brief, Mr. Bruk.

[*Interpretation*]

tance. J'estime que les prospecteurs individuels et les petites sociétés doivent avoir la possibilité de compenser les moyens financiers des grosses sociétés par des innovations, l'ingéniosité et l'acharnement au travail.

Le président: Je vous remercie monsieur Bruk, j'aimerais vous poser une dernière question relativement à vos commentaires sur l'article 73. En tant qu'avocat, ne croyez-vous pas que le sous-alinéa (2) de l'article 73 concernant les baux est vide de sens, les sociétés étant tenues d'être inscrites auprès d'une bourse de valeurs canadiennes. Qu'est-ce que cela signifie? En fait cela veut dire...

M. Bruk: Cela a en effet fort peu de sens. Ainsi une société peut avoir quelque 300 actionnaires représentant environ 5 à 10 p. 100 de son capital en circulation. Il existe des sociétés privées dont 5 à 10 p. 100 du capital seulement est sous forme d'actions publiques. C'est un truc utilisé dans les questions d'héritage entre autres. En tant qu'avocat, je ne comprends pas bien cet article.

Le président: Si je comprends bien, un bon avocat serait parfaitement capable de circonvenir les dispositions de cet article, permettant ainsi à une société étrangère de s'inscrire auprès d'une bourse de valeurs canadiennes, d'exporter la production en laissant des bénéfices minimaux à la société canadienne, d'émettre un nombre minimum d'actions sur le marché canadien et en fait d'exercer un contrôle presque total de la société à partir de l'étranger. Est-ce bien ainsi que les choses se présentent?

M. Bruk: Vous avez parfaitement raison. En effet tel que l'article est rédigé, il serait facile à quiconque d'échapper à ses dispositions. Ainsi il serait facile à une société étrangère d'accorder à une tierce personne 90 p. 100 des titres de propriété, tout en s'assurant que les actions représentant ces 90 p. 100 ne payent jamais de dividendes. On créerait des actions privilégiées tandis que divers traitements et frais de direction passeraient avant tout autre paiement. Cet article pousse au fait à la malhonnêteté.

Le président: Vous estimez donc que bien qu'il y ait moyen de contourner cet article, il est néanmois de nature à décourager les investisseurs étrangers qui seraient éventuellement intéressés à investir des capitaux, en raison de la réaction négative suscitée à la première lecture dudit article?

M. Bruk: C'est bien ça. C'est bien mon opinion au sujet de cet article. Je pense que la plupart des gens sont essentiellement honnêtes et préfèrent agir par des voies ouvertes plutôt que détournées. J'estime que des articles de ce genre encouragent au contraire les gens à chercher des voies détournées et à payer avocats et experts comptables pour trouver des échappatoires.

Le président: Je vous remercie, monsieur Bruk. Y a-t-il d'autres questions? Je tiens à vous remercier à nouveau de votre excellent mémoire, monsieur Bruk.

[*Texte*]

Mr. Bruk: Thank you very much.

The Chairman: Next will be the Yukon Chamber of Mines, represented by Mr. Michael Phillips, who is the first vice-president of the Yukon Chamber. Mr. Phillips, perhaps you could introduce the other members of the Yukon Chamber or your executive who are present to add support to your presentation.

• 1125

Mr. Michael P. Phillips (First Vice-President, Yukon Chamber of Mines): Thank you very much, Mr. Chairman. I would like to introduce the people from the Yukon Chamber of Mines who have worked very hard on this bill. We have been debating, meeting, arguing and writing since December. Ray McKamey is on the executive of the Yukon Chamber of Mines. Ray would you stand. Thank you. Henry Regehr; Ron Granger who is the other Vice-President of the Yukon Chamber of Mines and Dave Waugh. I think somebody who has certainly spent a great deal of time and effort is Dorothy Howett, our Secretary.

I will now start to read my brief and I assume that any questions you have regarding this brief will be submitted at the end of the brief.

The Yukon Chamber of Mines recognizes that the existing Yukon Quartz Mining Act of 1924 requires revisions to bring it up to date with current practice across Canada. Since 1959 this Chamber, in close harmony with the British Columbia and Yukon Chamber, has worked on this matter, as detailed in Appendices 1, 2 and 3 of this submission. The culmination of years of work was a meeting held in Ottawa in June, 1967, between the government and the industry, at which a consensus was reached on a new act.

Bill C-187, the Yukon minerals act, contains many of the improvements agreed to in June 1967. Some of these require further minor changes of a mechanical nature, and these are suggested in a clause-by-clause analysis of the bill in this submission.

The Chamber is profoundly disturbed, however, that the government has taken the opportunity since the consensus reached in 1967, to drastically alter the basic philosophy of the proposed legislation on a number of key points to the serious detriment of the mineral industry and hence to the detriment of the economy of the Yukon residents.

Before analysing Bill C-187 in detail, it is our intention in the next few sections to examine the importance of mining to the Yukon economy, mineral production and exploration in the Yukon, and the major detrimental features of the bill.

The mining industry plays a very important part in the economy of the Yukon and of Canada as a whole. This is shown by the following statistics for 1969.

The source for our statistics were *The Yukon Mining Industry 1969*, prepared by Price Waterhouse and Company for the Mining Association of British Columbia and the Yukon Territorial Government statistics.

1. The number of direct and contractors' employees in the Yukon mining industry totalled 1,532—more than double the 1965 work force in the Yukon. Total work force in the Yukon, excluding federal government

[*Interprétation*]

M. Bruk: Je vous remercie à mon tour.

Le président: C'est maintenant au tour de la *Yukon Chamber of Mines* représentée par M. Michael Phillips, premier vice-président. Monsieur Phillips, je suggère que vous présentiez les autres membres du comité directeur de la *Yukon Chamber of Mines* présents ici à l'appui de votre mémoire.

M. Michael P. Phillips (Premier vice-président, Yukon Chamber of Mines): Je vous remercie monsieur le président. Permettez-moi de vous présenter les membres de la Yukon Chamber of Mines qui ont participé à l'élaboration du mémoire concernant le bill. Nous y avons travaillé en effet depuis le mois de décembre dernier. M. Ray McKamey fait partie de l'exécutif de la Yukon Chamber of Mines. M. McKamey, veuillez-vous lever s'il vous plaît; merci. M. Henry Regehr; M. Ron Granger qui est également vice-président à la Yukon Chamber of Mines et M. Dave Waugh. Enfin notre secrétaire, Mlle Dorothy Howett qui a également consacré beaucoup de temps à ce mémoire.

Je vous donnerais maintenant lecture du mémoire, les questions étant, je suppose, remises à plus tard.

La Yukon Chamber of Mines estime que la loi de 1924 sur l'extraction du Quartz dans le Yukon actuellement en vigueur doit être revisée afin de la rendre compatible avec la procédure qui a cours dans ce domaine au Canada. Depuis 1959, la Chambre du Yukon a collaboré avec les chambres de la Colombie-Britannique et du Yukon dans ce domaine, ainsi qu'il est mentionné aux annexes 1, 2 et 3 du présent mémoire. A l'issue de plusieurs années de travail, une réunion fut tenue à Ottawa en juin 1967 entre les représentants du gouvernement et de l'industrie, réunion au cours de laquelle on est tombé d'accord sur les modalités d'une nouvelle loi.

Le bill C-187, loi concernant les minéraux du Territoire du Yukon, incorpore de nombreuses améliorations arrêtées en juin 1967. Certaines de celles-ci nécessitent des changements mineurs qui font l'objet du présent mémoire, notamment dans l'analyse article par article du bill C-187.

Cependant, la Chambre est préoccupée de ce que le gouvernement ait cru devoir modifier depuis le concensus réalisé en 1967, le principe de base du projet de loi relativement à certains points essentiels, modifications qui joueront au détriment de l'industrie extractive et, dès lors, au détriment économique des résidents de la région du Yukon.

Avant de passer à l'analyse détaillée du bill C-187, nous désirons souligner l'importance de l'industrie, de la production et de l'exploration minières pour l'économie du Yukon, ainsi que les aspects négatifs du bill.

En effet, l'industrie minière joue un rôle très important dans l'économie du Yukon et du pays tout entier. C'est ce qui ressort des statistiques de 1969:

Nos statistiques proviennent de la publication de Yukon Mining Industry 1969, compilés par la Price Waterhouse and Company pour l'Association minière de la Colombie-Britannique ainsi que les statistiques gouvernementales du Territoire du Yukon.

1. Le nombre d'employés travaillant dans l'industrie minière du Yukon ou engagés par les entrepreneurs

[*Text*]

employees was 7,764. If, in order to calculate the "multiplier effect", we assume that for every one person in the mining industry there are two other workers in the Yukon supported by mining activity, then a total of 4,596 persons, or approximately 60 per cent of the Yukon work force, benefit from mining.

2. Total wages and benefits were $12.1 million or two and one-half times that of 1965. Total wages and benefits for the Yukon, excluding federal government employees, amounted to $50 million.

3. Average wages per employee were $10,081—about 44 per cent over 1965, and the average benefits per employee were $1,175.

Mining and Yukon Economy

4. Expenditures for equipment, material, supplies and services amounted to $46 million. An analysis of sources of supply of $35.8 million of purchases showed that 27 per cent were purchased in the Yukon or British Columbia, 31 per cent in other parts of Canada, and 42 per cent in the United States.

• 1130

5. Taxes paid to the Yukon Territorial Government rose to $454,000, up 55 per cent from the 1968 figure of $293,000. Taxes withheld from employees reached $2,414,000, an increase of 33 per cent over the 1968 figure of $1,802,000.

6. Transportation costs rose almost 95 per cent over the previous year to $7,400,000, reflecting the increase in both mining revenues and tonnage shipped.

7. The 1969 net capital inflow into the mining industry amounted to $55,746,000 compared with $21,788,000 in 1966 and $264,000 in 1962. The 1969 figure includes the estimated capital raised by numerous exploration companies who were not members of the Mining Association of British Columbia.

8. Mining industry expenditures on new roads were almost $600,000, and $140,000 was contributed towards the maintenance of existing roads.

9. The industry's share of capital expenditure on hospitals and other community buildings and facilities amounted to $1,100,000 in 1969, compared to $600,000 total for the previous 4 years.

10. The industry's expenditures on pollution control amounted to $650,000 in 1969.

Mining is the key resource industry of the Yukon Territory and has been responsible for the enormous steady growth witnessed since 1965. This growth was due to the present tax system, which, by offering incentives based on income, encourages investment by the mining industry.

These incentives, unlike a subsidy, cost the Canadian taxpayer nothing and limit the benefits to successful explorations. The government, realizing the lack of infrastructure, has financially participated in the building of roads, bridges and townsites.

[*Interpretation*]

atteint 1,532, soit le double du nombre de travailleurs dans le Yukon pour l'année 1965. Le nombre total de travailleurs dans le Yukon, non compris les employés du gouvernement fédéral, était de 7,764. Supposons afin de déterminer «l'effet multiplicateur», que pour chaque personne travaillant dans l'industrie minière, deux autres travailleurs du Yukon travaillent grâce à cette industrie; on obtient ainsi un total de 4,596 personnes, soit environ 60 p. 100 des travailleurs du Yukon bénéficiant de l'industrie minière.

2. Le montant global des salaires et des avantages divers atteint 12.1 million de dollars, soit deux fois de plus qu'en 1965. Le montant global des salaires et des allocations dans le Yukon, non compris ceux des employés du gouvernement fédéral, s'est élevé à 50 millions de dollars.

3. Le traitement moyen des employés s'est élevé à $10,081—soit 44 p. 100 de plus qu'en 1965, les allocations étant de $1,175 en moyenne par employé.

L'industrie minière et l'économie du Yukon

4. Les dépenses pour l'équipement, le matériel, les fournitures et les services se sont élevées à 46 millions de dollars. L'analyse de l'origine de ces achats d'un montant de 35.8 millions de dollars fait ressortir que 27 p. 100 de ceux-ci ont été effectués dans le Yukon et en Colombie-Britannique, 31 p. 100 dans d'autres régions du Canada et 42 p. 100 aux États-Unis.

5. Les impôts versés au gouvernement territorial du Yukon se sont montés à $454,000, soit une augmentation de 55 p. 100 par rapport aux $293,000 de 1968. Les retenues des employés se sont élevées à $2,414,000, soit une augmentation de 33 p. 100 par rapport au montant de $1,802,000 en 1968.

6. Le coût du transport s'est accru de près de 95 p. 100 par rapport à l'an dernier pour atteindre $7,400,000, ce qui traduit l'augmentation des revenus miniers ainsi que l'accroissement du volume des expéditions.

7. Le volume net du capital investi dans l'industrie minière en 1969 s'est élevé à $55,746,000 contre $21,788,000 en 1966 et $264,000 en 1962. Les chiffres de 1969 comprennent les estimations des capitaux réunis par de nombreuses sociétés d'exploitation qui ne sont pas membres de l'Association minière de la Colombie-Britannique.

8. Les dépenses de l'industrie minière affectées à la construction de nouvelles routes ont atteint près de $600,000 tandis que $140,000 ont été affectés à l'entretien des routes existantes.

9. En 1969, l'industrie a contribué pour les hôpitaux ainsi que d'autres établissements d'intérêt public un montant de $1,100,000 contre $600,000 pour l'ensemble des 4 dernières années.

10. L'industrie a dépensé $650,000 en 1969 pour la lutte contre la pollution.

L'industrie minière constitue la principale industrie extractive du Territoire du Yukon et c'est elle qui est à l'origine de l'expansion soutenue enregistrée depuis 1965. Cette expansion est attribuable au système d'impôt actuellement en vigueur, lequel grâce aux stimulants offerts encourage l'industrie minière à procéder à des investissements.

Contrairement aux subventions, ces stimulants économiques ne coûtent rien aux contribuables canadiens, et

[*Texte*]

THE YUKON MINING INDUSTRY—1970-1971

Mineral Production—1970

Mineral production in the Yukon has increased dramatically in recent years as is shown in the following table:

Year	*Value*
1970	$79.6 million
1969	37.6 million
1968	21.4 million
1967	15.0 million

The recent increase is largely due to the commencement of production at Anvil Mine in the last quarter of 1969 and, to a lesser extent, the startup in August 1970 of Venus Mine. The above figures of mineral production are impressive when compared with the following prediction in the Carr Report:

Year	*Estimated Mineral Production*
1970	$50 million
1975	80 million

In March 1970, as a result of high nickel prices, *Hudson Bay Exploration and Development Company* announced that its Quill Creek (Wellgreen) underground copper-nickel prospect would start production in 1972.

For the investor, however, the picture is not as optimistic as the figures for 1970 would indicate.

(a) Of the five mines which have operated in the Yukon in 1971, only the open-pit *Clinton Creek Mine* of *Cassiar Asbestos Corporation* continues to be highly profitable—due to a world shortage of good quality fibre.

(b) *Anvil Mining Corporation*'s first full year of operation from an open-pit, lead-zinc-silver deposit resulted in a profit of only $60,000 on a net market value of production of $29 million and a capital investment of approximately $100 million. Grade problems in the open pit, metallurgical problems in the mill, and higher-than-estimated operating costs and weakening metal prices were the cause of the severe drop in profit which had been estimated at about $11.3 million. Dr. Aho, president of Dynasty Exploration, who are 40 per cent owner of Anvil, points out:

> The sensitivity of cash flow to metal prices is an important factor, amounting to about $4,000,000 annually for each one cent change in lead and zinc prices.

(c) The sharp drop in the price of copper in the last quarter of 1970 has resulted in all open-pit mining at *New Imperial Mines* becoming uneconomic. On June 30, mining was suspended pending the anticipated start of production from the Little Chief underground mine.

[*Interprétation*]

seules les exploitations rentables en bénéficient. Le gouvernement pour sa part, se rendant compte qu'il y avait manque d'infrastructure, a contribué au financement des routes, des ponts et des sites urbains.

L'INDUSTRIE MINIÈRE DU YUKON—1970-1971

Production minière—1970

La production minière du Yukon a fait des progrès spectaculaires au cours des dernières années, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous:

Année	Valeur
1970	$79.6 millions
1969	37.6 millions
1968	21.4 millions
1967	15.0 millions

L'accroissement enregistré récemment est attribuable en grande partie à la production des mines Anvil qui a débuté au cours du dernier trimestre de 1969 et à un degré moindre, à celle de la mine Venus qui date du mois d'août 1970. Les chiffres de la production minière cités ci-dessus sont d'autant plus impressionnants lorsqu'on les compare aux prévisions du Rapport Carr citées ci-dessous:

Année	Production minière prévue
1970	50 millions
1975	80 millions

En raison des prix élevés du nickel, la *Hudson Bay exploration and Development Company* a annoncé en mars 1970 que sa mine souterraine de cuivre et de nickel situés à Quill Creek (Wellgreen) commencerait à produire en 1972.

Du point de vue de l'investisseur, la situation n'est pas aussi brillante que les chiffres de 1970 pourraient le faire croire.

(a) Sur les cinq mines en fonctionnement dans le Yukon en 1971, seules les mines à ciel ouvert de *Clinton Creek Mine* et *Cassiar Asbestos Corporation* sont toujours très rentables, en raison de la pénurie mondiale de fibres de bonne qualité.

(b) La première année d'exploitation de la mine à ciel ouvert de plomb, de zinc et d'argent de la *Anvil Mining Corporation* a laissé un bénéfice de $60,000 seulement, sur une valeur marchande nette de la production de 29 millions de dollars et un capital investi d'environ 100 millions. Cette baisse considérable des bénéfices est imputable à des problèmes de qualité dans les mines à ciel ouvert, à des difficultés métallurgiques dans les fonderies ainsi qu'à des frais d'exploitation plus élevés que prévus et enfin à la chute des prix des métaux, alors qu'à l'origine on avait prévu des bénéfices de 11.3 millions de dollars. Le docteur Aho, administrateur de la *Dynasty Exploration* qui contrôle 40 p. 100 des actions de la société Anvil, fait remarquer ce qui suit:

> Les répercussions des prix des métaux sur le *cash flow* est un facteur important, pouvant atteindre quelque 4 millions de dollars par an pour toute fluctuation de 1 p. 100 des prix du plomb et du zinc.

[*Text*]

• 1135

In 1970 United Keno Hill Mines Limited underground silver-lead-zinc operation in production since 1948 had net earnings on metal sales of $198,000 on $6.8 million or a return of 2.1 per cent.

Weakening silver prices, milling problems, higher-than-anticipated operating costs and the erratic nature of the ore appear to be the causes of the closure of Venus Mines Limited underground silver-gold-lead-zinc operation after approximately 10 months of production.

Mineral Exploration—1970-71—Since the discovery of the Anvil ore body in 1965, mineral exploration has remained at a high level of from $6 million to $8 million per year. Exploration companies operating in the Yukon have been encouraged by a geological environment similar to that in British Columbia where in the past 10 years numerous deposits have been placed in production. This environment offers great probabilities of the discovery of important economic mineral deposits by means of intensive modern exploration techniques.

A negative factor, and this is a very large one, is the relatively higher cost of exploration, development and production, which is estimated to be 25 to 50 per cent higher than a similar operation in British Columbia.

Activity continued at a high level in 1970 being centered mainly in the Dawson Range approximately 150 miles northwest of Whitehorse. This activity was initiated in the latter half of 1969 by the Casino Silver Mines—Brameda Resources Limited discovery of a large-tonnage, low-grade copper-molybdenum deposit. Claim staking, a good barometer of exploration, was strong in 1970 with 11,521 claims located in the Yukon, mainly in the Dawson Range. At the end of 1970 a total of 35,029 mineral claims were in good standing in the Territory.

This high level of exploration activity has not continued into 1971. Answers to a questionaire circulated by this Chamber to major and junior mining and exploration companies who had carried out Yukon exploration in 1970 almost unanimously reported reduced exploration budgets in the Yukon for 1971. Replies from 39 companies which had spent a total of $5.7 million in 1970 forecast expenditures of only $2.3 million in 1971, a drop of 60 per cent. This sharp drop can be attributed partly to reduced operating profits resulting from lower metal prices and partly to the inability of junior mining and exploration companies to raise risk capital on the stock exchanges. However, nearly all responding companies indicated that Bill C-187 and the White Paper on Tax Reform were factors in their decision to reduce their budgets.

We will now discuss the major detrimental features of Bill C-187. This part of the brief discusses the concepts within the bill which the Chamber, assuming that the changes suggested by the Minister to the Standing Committee on June 10, 1971 will be incorporated into the Yukon Minerals Act, still finds detrimental to the indus-

[*Interpretation*]

(c) La chute brutale des prix du cuivre durant le dernier trimestre de 1970 a eu pour effet de rendre non rentables toutes les opérations à ciel ouvert de la *New Imperial Mines*. Le 30 juin, le travail d'extraction a été interrompu en attendant le début de la production de la mine souterraine de *Little Chief* prévu pour bientôt.

En 1970, les mines souterraines d'argent, de plomb et de zinc de la *United Keno Hill Mines Limited* en fonctionnement depuis 1948, ont réalisé un bénéfice net sur la vente des métaux de $198,000 sur un chiffre d'affaires de 6.8 millions de dollars, soit un bénéfice de 2.1 p. 100.

La fermeture des mines souterraines d'argent, d'or, de plomb et de zinc de la *Venus Mines Limited* après dix mois de fonctionnement environ, est imputable à la chute du prix de l'argent, à des problèmes de laminage, à des frais d'exploitation plus élevés que prévu et à la qualité inégale du minerai.

Exploration minière 1970-1971—Depuis la découverte du gisement d'*Anvil* en 1965, l'exploration minière s'est maintenue au palier de 6 à 8 millions de dollars par an. Les compagnies d'exploration du Yukon ont été encouragées par la découverte que ce site géologique était analogue à celui de la Colombie-Britannique, dans lequel au cours des dix dernières années, de nombreux gisements étaient arrivés au stade de la production. En raison de la nature de ce site, on peut s'attendre à découvrir, grâce à des techniques modernes d'exploration intensive, d'importants gisements économiquement rentables.

Le coût relativement plus élevé des travaux d'exploration, de développement et de production, que l'on estime être de 25 à 50 p. 100 supérieur à celui de la Colombie-Britannique, constitue un facteur négatif fort important.

L'activité est restée soutenue en 1970, principalement dans la région de *Dawson Range* à quelque 150 milles au nord-ouest de Whitehorse. Cette activité a été lancée au cours du deuxième semestre de 1969, à la suite de la découverte par la *Casino Silver Mines—Brameda Resources Limited* d'un important gisement de cuivre et de molybdene de qualité inférieure. Le jalonnement des concessions, qui peut servir d'indicateur du volume de l'exploration, a été soutenu en 1970, comportant notamment 11,521 concessions situées dans le Yukon, principalement dans la région de *Dawson Range*. A la fin de 1970, 35,029 concessions minières au total avaient été inscrites dans le Territoire.

Les travaux d'exploration ne se sont pas maintenus à ce niveau en 1971. Les réponses à un questionnaire distribué par notre Chambre aux grandes et petites sociétés minières d'exploration ayant effectué des travaux d'exploration dans le Yukon en 1970, font presque toutes ressortir une baisse des budgets d'exploration dans le Yukon pour l'année 1971. Trente-neuf sociétés qui avaient dépensé un montant global de 5.7 millions de dollars en 1970, prévoyaient un montant de 2.3 millions pour 1971, soit une régression de 60 p. 100. Cette chute considérable est imputable en partie à la diminution des bénéfices d'exploitation, diminution attribuable à la baisse des prix des métaux ainsi qu'à l'impossibilité dans laquelle se trouvent les petites sociétés minières et d'exploration de réunir des capitaux de risque sur les bourses de valeurs. Cependant, pratiquement toutes les sociétés

[*Texte*]

try. The discussion of the clauses of the bill follows in the next part.

1. *Leasing Requirements*—Clause 73(2).

Foreign companies would be hesitant to supply risk capital or option a mineral prospect from the small operator-prospector or junior mining company because of the 50 per cent Canadian ownership requirement. As this leasing condition would apply only to the federally-controlled portion of Canada, the disadvantage of the Territories in obtaining development capital would be increased in comparison with the provinces, which appear to welcome foreign investment.

The Yukon is already at a disadvantage because of its northern location. As this leasing requirement would apply only to this federally-controlled part of Canada, the disadvantage in obtaining development capital is compounded because the provinces have the legislative authority to and do encourage foreign investment.

2. *Higher Royalties*—Clauses 78 to 89 inclusive

Bill C-187 indicates a major increase in royalties. Royalties payable under Bill C-187 in most cases would be higher than the British Columbia operating mine would pay under the B.C. Mining Tax Act.

, • 1140

The combination of the tax reform legislation and Bill C-187 will discourage exploration and mining in the Yukon, where costs are already 25 per cent to 50 per cent higher due to remoteness and lack of infrastructure.

Therefore, until the tax reform legislation is implemented and its effects fully understood, the royalties payable under the Yukon Quartz Mining Act should be retained.

3. Discretionary power—Section 31(5), etc.

In numerous places in the bill, the Minister has discretionary power without an appeal being possible to the courts. In the notes of the June 1967 meeting—see Appendix 3, page 10, first paragraph—it was agreed that such sections would be revised to allow appeals from the decision of the Minister.

4. Regulations—Section 102, etc.

The present Yukon Quartz Mining Act does not permit the making of regulations.

The stand of the Yukon Chamber of Mines has, since the beginning of discussion on the revision of the Yukon Quartz Mining Act in 1959, been unalterably opposed to the introduction of regulations; and we have been promised by the responsible officials and Ministers—Mr.

[*Interprétation*]

ayant répondu à notre questionnaire ont indiqué que le Bill C-187 et le Livre blanc sur la Réforme fiscale avaient joué un rôle dans leur décision de réduire leurs budgets.

Nous passons maintenant à l'examen des principaux aspects négatifs du Bill C-187. Cette partie du mémoire examine les principes du Bill qui d'après la Chambre seront préjudiciables à l'industrie; nous avons supposé que les modifications suggérées par le Ministre à la réunion du comité permanent du 10 août 1971 seront incluses dans la Loi des minéraux du Yukon. Nous passons maintenant à l'examen des articles du Bill.

1. *Règlement des baux*—Article 73(2).

Les sociétés étrangères hésiteront à fournir du capital de risque ou à commanditer un petit prospecteur ou une petite société minière en raison de l'obligation pour la société d'appartenir à des Canadiens à concurrence de 50 p. 100. Comme cette condition ne s'appliquerait qu'aux régions du Canada sous contrôle fédéral, les Territoires se trouveraient désavantagés dans l'obtention de capital de développement par rapport aux autres provinces qui, elles, facilitent au contraire les investissements étrangers.

Or, le Yukon se trouve déjà désavantagé du fait de sa situation dans les régions septentrionales. Comme cette disposition régissant les baux s'appliquerait uniquement à ce territoire canadien sous contrôle fédéral, les difficultés d'obtenir du capital de développement deviendraient relativement encore plus importantes, les provinces étant autorisées à légiférer pour encourager les investissements étrangers.

2. *Royalties plus importantes*—Articles 78 à 89 compris.

Le Bill C-187 marque un important accroissement des royalties. Les royalties redevables aux termes du Bill C-187 seraient, dans la plupart des cas, supérieures à celles que les mines de la Colombie-Britannique sont tenues de verser aux termes de la Loi sur l'impôt minier de la Colombie-Britannique.

Les effets combinés de la réforme fiscale et du bill C-187 décourageront l'exploration et l'exploitation des mines au Yukon, où les coûts sont déjà de 25 à 50 p. 100 plus élevés à cause de l'éloignement et de l'absence d'infrastructure.

Par conséquent, d'ici à ce que la réforme fiscale ait été mise en œuvre et que l'on en comprenne bien les effets, on devrait conserver le régime des redevances payables aux termes de la loi sur l'extration du quartz dans le Yukon.

3. *Le pouvoir discrétionnaire*—Article 31(5), etc.

En maints endroits du bill, le ministre a un pouvoir discrétionnaire sans que l'on puisse en appeler devant les tribunaux. D'après les notes de la réunion de juin 1967 (voir appendice 3, page 10 du texte anglais, premier paragraphe), il avait été convenu que ces articles seraient revisés pour permettre d'en appeler des décisions du ministre.

4. Règlement—Article 102, etc.

La loi actuelle sur l'extraction du quartz dans le Yukon ne permet pas de faire des règlements.

Depuis le début des discussions sur la revision de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, en 1959, la

[*Text*]

Dinsdale, Mr. Hamilton and Mr. Laing—throughout this period, that regulations would not be imposed to the revised act.

Bill C-187 is subject to regulations, to other acts, and to the regulations empowered by those other acts. Our stand remains unchanged—we require the fulfilment of these promises and the removal of all regulations from Bill C-187, the Yukon Minerals Act.

Detailed analysis of Bill C-187 and the desired amendments.

Detrimental features of the bill and suggested improvements will be discussed and the pertinent sections reworded to form the desired amendments.

Interpretation

Section 2(a)—Discussion

Before "adjoining claims" the definition of "adjacent claims" should be entered.

Desired amendment: add "adjacent claims". "Adjacent claims" means claims which, in the opinion of the engineer of mines, are intended by the locator to be "adjoining".

Section 2(b)

The Chamber acknowledges and approves of the Minister's suggested change, specifying particular qualifications for the engineer of mines.

Section 2(m)—Discussion

This section will be discussed under Section 102: regulations.

Part I—Administration

Section 5(1)—Discussion

It is recommended that a clause be added to the bill similar to Section 97 of the Yukon Quartz Mining Act, namely: "The fees and rentals to be charged and paid under this Act are set out in Schedule II" and that such schedule of fees and rentals be included in the act. It is also recommended that a schedule similar to Schedule I of the Yukon Quartz Mining Act be incorporated into the bill, setting out the forms used in the act.

It is strongly recommended that these schedules not be subject to regulations.

Section 5(2)—Discussion

Examination of the notes—Appendix 3, page 3—shows a request that reports or documents filed with the Mining Recorder for representation work remain confidential until the mineral claim to which they relate has lapsed.

Desired amendment: delete, "for a period of three years from the day on which such reports or documents are filed or" and "whichever is the earlier".

Part II—Aquisition and recording of claims

Section 8—Discussion—A

We have already expressed firm opposition to regulations under this act, and to subservience of this act to any other act or regulations. We therefore require the deletion of such references in this section.

Desired amendment: delete, "and to any regulations under Section 3(b) or paragraph (ia) of Section 18 of the Territorial Lands Act.

[*Interpretation*]

Chambre des mines du Yukon a toujours été fermement opposée à un règlement. Et les fonctionnaires en charge de même que les ministres, MM. Dinsdale, Hamilton et Laing, nous avaient toujours promis que la loi revisée ne comporterait pas la possibilité de faire des règlements.

Le bill C-187 est susceptible de réglementation; il est subordonné à d'autres lois et aux règlements adoptés aux termes de ces autres lois. Notre position demeure inchangée: nous exigeons que l'on tienne ces promesses et que l'on biffe toute mention de règlement du bill C-187, Loi sur les minéraux du Yukon.

Analyse détaillée du bill C-187 et des modifications désirées.

Nous étudions dans les pages qui suivent les aspects détrimentaires du bill et les améliorations que nous suggérons; les articles pertinents sont reformulés en fonction des modifications demandées.

Interprétation

Article 2(a)—Commentaires.

Avant de définir les «claims adjacents», il faudrait définir l'expression «claims contigus».

Modification demandée: ajouter la définition de «claims contigus».

«Claims contigus» désignent des claims dont, de l'avis de l'ingénieur des mines, le localisateur entend faire des claims «adjacents».

Article 2 b).

La Chambre reconnaît et approuve les modifications suggérées par le ministre, qui précisent les qualités particulières que doit savoir l'ingénieur des mines.

Article 2 m)—Commentaires.

Cet article sera étudié à l'article 102: règlement.

Partie I—Application

Article 5(1)—Commentaires.

Nous recommandons que l'on ajoute au bill un article semblable à l'article 97 de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Ce serait l'article suivant: les droits et loyers qui doivent être exigés et payés aux termes de la présente loi sont énoncés à l'annexe II. Une telle annexe concernant les droits et les loyers serait insérée dans la loi. Nous recommandons également qu'une annexe similaire à l'annexe I de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon soit incorporée au bill, pour donner un modèle des formules à utiliser aux termes de la loi.

Nous recommandons fermement que ces annexes ne puissent pas faire l'objet de règlements.

Article 5(2)—Commentaires.

En lisant les notes (appendice 3, page 3 du texte anglais), on voit qu'on demande que les rapports ou les documents déposés auprès du registraire minier pour les travaux obligatoires restent confidentiels jusqu'à ce que le claim minier auquel ils se rapportent soit devenu périmé.

Modification demandée: biffer «soit pendant une période de 3 ans à compter du jour où ces rapports et documents sont produits, soit» et «s'il le devient moins de trois ans après ladite production».

Partie II Acquisition et enregistrement des claims

Article 8—Commentaires—A

[*Texte*]

• 1145

Clause 8 continuing. Discussion—B. This clause should clearly state that unlimited number of claims may be staked. Desired Amendment. Change line 21 to read "claim or claims thereon."

Clause 9(e). This clause will be discussed under Clause 94. Desired Amendment. Add: "subject to Clause 94 of this bill."

Clause 10(1). Discussion. This is a very important clause of the bill in that it deals with the manifest intention of the locator. The corresponding section of the Yukon Quartz Mining Act has given such authority to the mining recorder that disputes over locating have never gone to litigation for settlement.

Therefore, in the interest of clarity and familiarity with definition, we feel that it would be advantageous if Clause 10(1) were replaced by Section 13(2) and (3) of the Yukon Quartz Mining Act. Desired Amendment. Delete Clause 10(1) and replace with Section 13(2) and (3) of the Yukon Quartz Mining Act as follows:

> Where two or more claims are contiguous and comprise a group recorded in the name of one person and it was the manifest intention of the locator of such claims as shown by the sketches accompanying the application for the claims same to include as part of such claims all the lands lying within the outside limits of such group and extensions of such outside limits, the vacant lands within such limits and extension, but outside the limits of any claim, shall be open for staking only by the recorded owner of that group; but any such land may upon survey be included in one or more of such claims by a Dominion land surveyor pursuant to this act.
>
> Any land that is available only to the recorded owner of claims under the above subsection—and is not included in any claim by the Dominion land surveyor is, upon approval of the survey of such claims by the Surveyor General, available for staking by any person under this act.

Clause 17(2)—Discussion. The time allowed to mark the mineral claim with identification tag in the manner required by this bill should be extended from three to six months. This extension is needed if mineral claims located in the early fall are covered with snow and cannot be found until the spring when the snow leaves.

To prevent this provision from being used to lengthen the period available for doing the first year's work, the anniversary date should be the anniversary of the application to record. Desired Amendments. (a) Rewrite the first three lines as follows:

[*Interprétation*]

Nous avons déjà exprimé notre ferme opposition à l'élaboration d'un règlement aux termes de cette loi, et à une subordination de la présente loi à tout autre loi ou règlement. Nous demandons donc que l'on biffe de cet article les mentions en ce sens.

Modification demandée:

Biffer les mots «et de tout règlement établi en vertu de l'article 3(b) ou de l'alinéa (ia) de l'article 18 de la Loi sur les Terres territoriales».

Article 8 (*suite*). *Commentaires—B*: cet article devrait stipuler clairement que l'on peut jalonner un nombre illimité de claims. Modification demandée: modifier la ligne nº 22 de la façon suivante: «un ou des claims miniers».

Article 9 e). Cet article sera commenté quand nous parlerons de l'article 94. Modification demandée: Ajouter «sous réserve de l'article 94 de la présente loi».

Article 10 (1). Commentaires: c'est un article très important du bill car il traite de l'intention manifeste du localisateur. L'article correspondant de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon confère au registraire minier une telle autorité que le règlement des différends portant sur la localisation n'a jamais fait l'objet d'un procès.

Par conséquent, pour plus de clarté et pour faciliter la connaissance de la définition, nous croyons qu'il serait avantageux de remplacer l'article 10 (1) par l'article 13 (2) et (3) de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Modification demandée: supprimer l'article 10 (1) et le remplacer par l'article 13 (2) et (3) de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, comme il suit:

> Lorsque deux ou plus de deux claims sont contigus et comprennent un groupe inscrit au nom d'une seule personne et que le localisateur de ces claims avait manifestement l'intention, d'après les esquisses qui accompagnent les demandes relatives à ces claims, d'inclure comme partie desdits claims toutes les terres situées en deçà des limites extérieures de ce groupe et des prolongements de ces limites, les terrains vacants à l'intérieur de ces limites et de leur prolongement, mais à l'extérieur des limites de tout claim, ne peuvent être jalonnés que par le propriétaire enregistré de ce groupe; mais tout semblable terrain peut, après un arpentage, être inclus dans un ou plusieurs de ces claims par un arpenteur des terres fédérales conformément à la présente loi.
>
> Tout terrain qui n'est disponible qu'au propriétaire enregistré de claims au terme (du paragraphe ci-dessus) et qui n'est pas inclus dans un claim quelconque par l'arpenteur des terres fédérales est, sur approbation de l'arpentage par l'arpenteur général, disponible pour jalonnement par toute personne sous le régime de la présente loi.

Article 17 (2). Commentaires: le délai alloué pour marquer un claim minier avec une plaque d'identification de la manière prescrite par le bill devrait être prolongé de trois à six mois. Cette prolongation est nécessaire si les claims miniers localisés au début de l'automne sont couverts de neige et ne peuvent être repérés avant la fonte des neiges, au printemps.

[*Text*]

Application for a mineral claim that is located in the manner described in subclause (1) because of a lack of tags shall be made within the time limits set out in Clause 28, but shall not be re-...

Clause 17(2) continued. Desired Amendments. (b) In line 14, change "with" to "by". The Chamber acknowledges this alteration in the Minister's suggested changes.

(c) In line 18, change "three" to "six."

Clause 19(1) and (2). Discussion. (1) (a). If a witness post was used in locating a mineral claim and it was possible to locate the mineral claim without a witness post, the mineral claim should be cancelled, as no effort was made to locate in the proper manner.

(2) The locator of a claim may not be the holder of the claim, and it should be the responsibility of the claim holder to comply with any order of the mining recorder.

Desired Amendments. The Chamber acknowledges that alterations in the Ministers' suggested changes cover amendments (1) and (2) that follow, but feels that Amendment (3) is also necessary:

• 1150

"(1) Where a witness post is used in locating a mineral claim and it is shown to the satisfaction of the mining recorder that it became subsequently possible to locate the mineral claim without the use of a witness post, or to place the witness post nearer to the place where the location post which it replaces should have been placed, the mining recorder may order the holder of the claim to place on the claim the location post that the witness post replaces, or to place the witness post at such place nearer to the location post that it replaces as the mining recorder may fix.

(2) Where the holder of a mineral claim fails to comply with an order of a mining recorder made pursuant to subclause (1) within the time fixed in the order the mining recorder may cancel the record of that claim.

(3) Where a witness post is used in locating a mineral claim and it is shown to the satisfaction of the mining recorder it was possible at the time the claim was located to locate the mineral claim without the use of a witness post, the claim shall be disallowed."

On Clause 20(1) and (2), in snow-covered areas above the treeline where underbrush may or may not be present and suitable cairn-building material is unavailable, coloured flagging in the underbrush and for picketing of

[*Interpretation*]

Pour empêcher que l'on se serve de cette disposition pour allonger la période de temps disponible pour accomplir les travaux de la première année, la date anniversaire devrait être celle de l'anniversaire de la demande d'enregistrement. Modification demandée:

a) Récrire les trois premières lignes de la façon suivante:

Une demande d'enregistrement d'un claim minier qui est localisé de la manière décrite au paragraphe (1) à cause d'un manque de plaque sera présentée dans les délais stipulés à l'article 28, mais le claim ne doit être enregistré...

Article 17 (2) suite. Modifications demandées. b) A la ligne 14, remplacer le mot «with» par «by». (Modification portant sur la version anglaise seulement.) La Chambre accepte cette modification proposée par le ministre.

c) A la ligne 22, changer le mot «trois» par le mot «six». «six».

Article 19 (1) et (2). Commentaires: (1) (a). Si l'on se sert d'une borne témoin pour localiser un claim minier alors qu'il était possible de localiser ce claim minier sans une borne témoin, le claim minier devrait être annulé, vu qu'on n'a fait aucun effort pour le localiser de la manière voulue.

(2) Il se peut que le localisateur d'un claim ne soit pas le détenteur du claim et il devrait incomber au détenteur du claim de se conformer à tout ordre du régistraire minier.

Modifications demandées. La Chambre reconnaît que les modifications suggérées par le ministre couvrent les modifications (1) et (2) qui suivent, mais elle est d'avis que la modification (3) est également nécessaire:

«(1) Lorsqu'on se sert d'une borne témoin pour localiser un claim minier et qu'il est démontré, à la satisfaction du registraire minier, qu'il est devenu possible par la suite de localiser le claim minier sans utiliser de borne témoin, ou de placer la borne témoin plus près de l'endroit où aurait dû se trouver la borne d'emplacement qu'elle remplace, le régistraire minier peut ordonner au détenteur du claim de placer sur le claim la borne d'emplacement que remplace la borne témoin ou de placer la borne témoin plus près de la borne d'emplacement qu'elle remplace, à l'endroit que le registraire minier peut fixer.

(2) Lorsque le détenteur d'un claim minier ne se conforme pas à un ordre d'un registraire minier donné en conformité du paragraphe (1) dans le délai fixé dans l'ordre, le registraire minier peut annuler l'enregistrement de ce claim.

(3) Lorsqu'on se sert d'une borne témoin pour localiser un claim minier et qu'il est démontré à la satisfaction du registraire minier qu'il était possible, au moment où le claim minier a été localisé, de le localiser sans utiliser de borne témoin, le claim sera désavoué.»

Sur l'article 20, 1 et 2: Dans les régions couvertes de neige, situées au-delà de la ligne de la végétation arborescente, où il peut y avoir ou ne pas y avoir de broussailles,

[*Texte*]

the location lines should be permitted for one season. Marker posts four feet in height would be impractical. The amendment would change subclause (2), lines 37, 38 and 39 to read

> ...in treeless areas the location lines shall be marked by coloured flagging or by marker posts not less than two feet in height or by mounds...

Under Clauses 25 and 26, most claim posts located under the Yukon Quartz Mining Act have markings which, since staking, may be difficult or impossible to read; to complicate the situation the present claim tags may be on the wrong post or be absent. If the wrong post were destroyed by the Dominion land surveyor, the validity of this claim could not be protested by the holder of an adjoining claim.

The Chamber acknowledges and agrees with the alterations in the Minister's suggested changes, which delete these two clauses as they stand, and replaces them with clauses which preserve the original posts, where these must be removed because of survey findings.

Clause 30 (2) gives the discretionary power to the mining recorder that is unwarranted. The date of application to locate should be the recording date of the claim. The Chamber acknowledges and agrees with the alteration in the Minister's suggested changes which removes this discretionary power.

In Clause 31(1), as stated in our discussion of Clause 8, we have already expressed firm opposition to regulation under this proposed act and to subservience of this proposed act to any other act or regulations. We therefore require the deletion of such references in this clause. We suggest the deletion of:

> ...and to any regulations made under section 3B or paragraph 1(a) of section 18 of the Territorial Lands Act.

Under Part II—Acquisition and Recording of Claims, in Clause 31(2), in order to obtain a lease on a mineral claim, the holder must carry out a minimum amount of representation work or be in a position to commence production and carry out a legal survey. A company can easily comply with these requirements but they may be impossible to a prospector whose only asset after many years of prospecting may be a mineral deposit which could be hand mined. The cost of a legal survey in a remote area, at a minimum of $1,000, and the amount of representation work would be outside the means of this operator. In one case in the Yukon, financing was unavailable; the money realized from selling the hand-mined ore was used to further finance an exploration program.

The small operator or prospector should be allowed to mine his mineral showing on a yearly permit obtained from the mining inspector. If the "value of the output" as defined in Clause 78 exceeds $50,000 the operator should be made to conform to the leasing requirements. Excavations made during the mining of the showing could be used for representation work and only a legal survey need be carried out. Prospectors have played a major role during the early stages of the mines now in production in the Yukon.

The desired amendment would change the word "not" to read:

> is entitled to remove

[*Interprétation*]

et où il n'y a pas de matériaux convenables pour ériger un monticule de pierres, on devrait permettre pendant une saison d'utiliser des drapeaux de couleur pour les broussailles et pour la démarcation des lignes d'emplacement. Il serait impossible d'utiliser des bornes de marquage mesurant 4 pieds de hauteur. La modification changerait le paragraphe (2) aux lignes 41, 42, 43 et 44 de la façon suivante:

> ...dans les régions sans arbre la ligne d'emplacement doit être marquée par des drapeaux de couleur ou par des bornes de marquage mesurant au moins 2 pieds de hauteur ou par des monticules...

Articles 25 et 26: la plupart des bornes de claims placées aux termes de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon ont des marques dont la lecture, depuis le jalonnement, peut être difficile ou impossible; pour compliquer la situation, les plaques actuelles des claims peuvent être sur la mauvaise borne ou être absentes. Si la mauvaise borne était détruite par l'arpenteur des terres fédérales, la validité de ce claim ne pourrait faire l'objet d'une opposition de la part du détenteur d'un claim adjacent.

La Chambre reconnaît et admet les modifications proposées par le Ministre, qui biffent ces deux articles et les remplacent par des articles qui préservent les bornes originales, lorsque celles-ci doivent être enlevées à la suite des conclusions d'un arpentage.

L'article 30 (2) donne au registraire minier un pouvoir discrétionnaire injustifié. La date de la demande de localisation devrait être la date d'enregistrement du claim. La Chambre reconnaît et admet la modification suggérée par le Ministre qui retire ce pouvoir discrétionnaire.

A l'article 31 (1), comme nous le déclarons dans notre commentaire de l'article 8, nous avons déjà exprimé notre ferme opposition à un règlement qui serait élaboré aux termes du projet de loi, ainsi qu'à la subordination de cette loi à une autre loi ou à d'autres règlements. Nous demandons donc que l'on supprime de cet article les mentions en ce sens. Nous suggérons la suppression des mots suivants:

> ...et de tout règlement établi en vertu de l'article 3B ou de l'alinéa (ia) de l'article 18 de la Loi sur les terres territoriales.

Dans la partie II, intitulée acquisition et enregistrement des claims, à l'article 31 (2): pour obtenir un bail d'un claim minier, le détenteur doit effectuer une quantité minimum de travaux obligatoires ou être en mesure de commencer la production et de faire un arpentage légal. Une compagnie peut facilement se conformer à ces exigences mais cela pourrait être impossible pour un prospecteur dont le seul actif, après de nombreuses années de prospection, peut être un gisement minier qui pourrait être exploité à la main. Le coût d'un arpentage légal dans une région reculée, qui est d'au moins $1,000, et la somme des travaux obligatoires, dépasseraient les moyens de cet exploitant. Il est arrivé un cas au Yukon où le financement était impossible; l'argent réalisé de la vente du minerai exploité à la main servait à financer un programme d'exploration.

Le petit exploitant ou le petit prospecteur devrait être autorisé à exploiter son gisement moyennant un permis annuel délivré par l'inspecteur des mines. Si la «valeur

[*Text*]

and after "ores from the claim" delete the remainder and add:

> up to a maximum value of output of $50,000 per year.

The Chamber is happy to acknowledge the alteration in the Minister's suggested changes granting removal of ore up to the value of output of $50,000 per year without permit.

Under Clause 31(4)

The Chamber submits that the deletion of the phrase "in the opinion of an engineer of mines", as is shown in the Minister's suggested changes, in no way changes the meaning of the subclause as the decision still lies at the discretion of the engineer of mines.

• 1155

Clause 31(5)

Discussion

A decision of the Minister should not be final, and appeal should be possible through the courts. On page 10 of Notes (Appendix 3) it was agreed that appeals to the courts from decisions of the Minister would be possible. This right to appeal to a ministerial discretion should be included in the Yukon Minerals Act.

Desired Amendment

Delete: "and the decision of the Minister is final."

Add: "An appeal lies from any decision of the Minister to a judge of the Territorial Court within sixty days after the Minister's decision."

Clause 36

Discussion

There should be no time limit set on the right of a claim holder to protest the recording of a mineral claim the boundaries of which overlap claims to which he has prior right.

Desired Amendment

Amend the clause to read:

"The recording of a mineral claim may be protested by an engineer of mines or any person claiming priority of location of the claims or any part thereof at the time prior to the recording of a survey of that claim, by filing with the mining recorder a notice of protest in the prescribed form, containing the information indicated thereon."

Clauses 38 and 39

Discussion

The only instance in which the Minister would need to have a mineral claim survey would be in the case of

[*Interpretation*]

de la production», tell que définie à l'article 78, dépasse $50,000, l'exploitant devrait avoir à se conformer à l'exigence des baux. Les travaux d'excavation accomplis durant l'exploitation du gisement devraient être acceptés comme travaux obligatoires et il n'y aurait qu'à faire un arpentage légal. Les prospecteurs ont joué un rôle important durant les débuts des mines actuellement en exploitation au Yukon.

La modification demandée supprimerait la négation ainsi:

> ...a le droit d'enlever

et après les mots «minerais provenant de ce claim ni d'en disposer autrement», biffer la suite et ajouter ceci:

> ...jusqu'à concurrence d'une valeur de production de $50,000 par année.

La Chambre est heureuse de prendre acte de la modification suggérée par le Ministre, qui permet d'enlever du minerai sans permis jusqu'à concurrence d'une production de $50,000 par année.

Article 31 (4): La Chambre estime que la suppression des mots «de l'avis d'un ingénieur des mines», comme elle figure dans les changements suggérés par le Ministre, ne modifie nullement le sens du paragraphe car la décision continue d'être à la discrétion de l'ingénieur des mines.

Article 31 (5)

Commentaires

Les décisions du ministre ne devraient pas être finales, et il devrait être possible d'en appeler devant un tribunal. A la page 10 des notes (appendice 3), on voit qu'il a été convenu qu'il serait possible d'en appeler, devant un tribunal, des décisions du ministre. Ce droit d'en appeler d'un pouvoir discrétionnaire du ministre devrait être inclus dans la Loi sur les minéraux du Yukon.

Modification demandée

Biffer: «et la décision du ministre en la matière est définitive.»

Ajouter: «On peut en appeler de toute décision du ministre devant un juge de la cour territoriale dans les 60 jours de la décision du ministre.»

Article 36

Commentaire

Il ne devrait y avoir aucune limite de temps quant au droit d'un détenteur de claim de s'opposer à l'enregistrement d'un claim minier dont les limites chevauchent les claims sur lesquels il a un droit prioritaire.

Modification demandée

Modifier l'article pour qu'il soit libellé de la façon suivante:

«L'enregistrement d'un claim minier peut faire l'objet d'une opposition de la part d'un ingénieur des mines ou de toute personne prétendant avoir priorité pour la localisation des claims ou d'une partie quelconque de ces claims avant l'enregistrement d'un arpentage de ce claim, sur production, au registraire minier, d'un avis d'opposition établi sur la formule prescrite contenant les renseignements demandés dans cette formule.»

[*Texte*]

dispute, which is adequately covered by this bill under disputes (Clauses 48-57).

If for any other reason, such as public works, the Government wishes to conduct a survey of land close to or containing mineral claims, it is the responsibility of the government to conduct and pay for that survey in any event.

No statutory authority is required for this purpose.

Desired Amendment

Delete Clauses 38 and 39.

The Chamber is happy to acknowledge and approve of the alteration in the Minister's suggested changes—the deletion of the body of Clauses 38 and 39, and the expansion of the parts of Clause 37 to fill these numbers.

Clause 40(1)

Discussion

If Clause 38 is deleted, this clause must be amended accordingly.

Desired Amendment

Delete: "whether made pursuant to Clause 38 or otherwise,"

The Chamber acknowledges this alteration in the Minister's suggested changes.

Clause 44

Discussion

Following the implementation of Clause 10 as per our suggested amendment it would seem necessary that the holders of all other claims involved be notified of the results of the survey.

Desired Amendment

Add subclause: "(c) notify the holders of all claims contiguous to the surveyed claims."

PART IV—REPRESENTATION WORK

Clause 64(3)

Discussion

This section limits the number of recorded mineral claims that may be grouped for representation work to 36 claims; and no mineral claim shall be grouped with any other grouped mineral claims.

This presents a problem if, at a later date, fractional claims are recorded within the 36-claim grouping, and representation work needs to be applied.

Desired Amendment

Add after "36 recorded mineral claims"—"plus subsequently recorded fractions within the outside boundaries of the group or adjoining thereto".

Add the final sentence: "On regrouping, such fractions shall be considered as individual claims."

[*Interprétation*]

Articles 38 et 39

Commentaires

Le ministre n'aura besoin d'un arpentage d'un claim minier que dans le cas d'un conflit, lequel est couvert adéquatement dans ce bill sous le titre «Conflits» (articles 48 à 57).

Si pour une autre raison, comme l'exécution de travaux publics, le gouvernement désire effectuer l'arpentage d'un terrain situé près de claims miniers ou contenant des claims miniers, il incombe au gouvernement de faire cet arpentage et de le payer, de toute façon.

Il n'est pas nécessaire d'inscrire dans la loi un pouvoir à cette fin.

Modification proposée

Biffer les articles 38 et 39.

La Chambre est heureuse de reconnaître et d'approuver la modification proposée par le ministre, c'est-à-dire la suppression des articles 38 et 39 et l'expansion de l'article 37, de façon à ce que cet article occupe ces numéros.

Article 40(1)

Commentaire

Si l'article 38 est supprimé, cet article doit être modifié en conséquence.

Modification demandée

Supprimer: «qu'il soit fait en conformité de l'article 38 ou autrement,»

La Chambre prend acte de cette modification proposée par le ministre.

Article 44

Commentaire

Si l'on accepte la modification que nous avons suggérée pour l'article 10, il nous semblerait nécessaire que les détenteurs de tous les autres claims en cause soient avisés des résultats de l'arpentage.

Modification proposée

Ajouter le paragraphe suivant: «c) en informer les détenteurs de tous les claims contigus aux claims arpentés.»

PARTIE IV—TRAVAUX OBLIGATOIRES

Article 64(3)

Commentaires

Cet article limite à 36 le nombre de claims miniers enregistrés qui peuvent être groupés pour les travaux obligatoires; et aucun claim minier ne peut être groupé avec d'autres claims miniers groupés.

Cela pose un problème si, à une date ultérieure, des claims fractionnaires sont enregistrés dans le groupe de 36 claims, et qu'il faut y faire des travaux obligatoires.

Modification demandée

Ajouter après «36 claims miniers enregistrés»—les mots suivants: «plus des claims fractionnaires enregistrés subséquemment et situés dans les limites extérieures du groupe ou adjacents à ce groupe».

Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe: «et au moment du regroupement, ces claims fractionnaires seront considérés comme des claims individuels.»

[*Text*]

• 1200

PART V—LEASES

Clause 73(2)

Discussion

The discriminatory leasing requirements affecting foreign corporations would place the Yukon at a double economic disadvantage:

1. The Province of British Columbia, to which the Yukon is most closely linked in mineral development, has no such restrictions.

2. The northern location of the Yukon presents economic barriers which have not been overcome in comparison with British Columbia—inadequate transportation, communication, hydro development and human resources.

The leasing requirements for a company are:

1. Fifty per cent Canadian ownership, or

2. Company shares listed on a Canadian stock exchange.

A poll of foreign mineral exploration companies carried out by the British Columbia and Yukon Chamber of Mines indicates that these onerous requirements will result in serious curtailment of their activities in the Yukon.

With these requirements before them, and no absolute necessity to invest in the Yukon, all foreign companies are going to consider the simplest development with the largest profit; in other words, it will be easier and better for them to invest elsewhere, notably in the provinces.

Foreign companies often option mineral prospects from Canadian individuals or junior mining companies. At the present time, junior mining companies are having serious difficulties in raising risk capital. The leasing requirements of Bill C-187 compound these difficulties. If these requirements become law, developments such as Anvil Mine will be almost impossible to finance.

This clause clearly indicates the intent of the bill to discourage foreign ownership, and thus drastically curtail the inflow of foreign capital. Without foreign capital, mining in the Yukon will be seriously crippled.

The Yukon Chamber believes that discriminatory leasing requirements for foreign companies should not have effect in the Yukon.

Desired Amendment

Delete Clause 73(2)

The Chamber acknowledges the alteration proposed in the Minister's suggested changes, to delete "the" in Clause 73(2)(ii), but feels that it will make little pertinent change to the effect of Clause 73(2).

The Chamber also acknowledges and approves the proposed simplification of the wording of Clause 73(2).

PART VI—ROYALTIES

General

Mining investment capital is very specialized in that it tends to stay with the industry and not move to other industries. Should mining in Canada become less attrac-

[*Interpretation*]

PARTIE V—BAUX

Article 73(2)

Commentaires:

Les exigences discriminatoires pour l'obtention des baux, qui touchent les sociétés étrangères défavoriseraient doublement le Yukon au point de vue économique.

1. La province de la Colombie-Britannique, à laquelle le Yukon est le plus étroitement lié au point de vue du développement minier, n'a pas de telles restrictions.

2. La position septentrionale du Yukon présente des barrières économiques qui n'ont pas été surmontées comparativement à la Colombie-Britannique: insuffisances du transport, des télécommunications, de la production du courant électrique et des ressources humaines.

Les exigences imposées au sujet des baux sont les suivantes:

1. Propriété canadienne à 50 p. 100, ou:

2. Sociétés dont les actions sont cotées dans une bourse canadienne.

Un sondage effectué par la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon auprès des sociétés étrangères d'exploration minière révèle que ces exigences onéreuses entraîneront une grave diminution de leur activité dans le Yukon.

Mises en présence de ces exigences et n'étant pas dans la nécessité absolue d'investir au Yukon, toutes les sociétés étrangères vont s'intéresser aux exploitations les plus simples rapportant les plus grands profits; autrement dit, il sera plus facile et préférable d'investir ailleurs, notamment dans les provinces.

Les sociétés étrangères prennent souvent auprès de particuliers canadiens ou de jeunes sociétés minières des options sur des gisements éventuels. A l'heure actuelle, les jeunes sociétés minières éprouvent de grandes difficultés à trouver des capitaux de risque. Les exigences pour l'obtention des baux aggravent ces difficultés. Si ces exigences deviennent loi, des projets de développement comme celui de la mine Anvil seront presque impossibles à financer. Cet article montre clairement que le bill veut décourager la propriété étrangère et ainsi freiner radicalement l'entrée de capitaux étrangers. Sans le capital étranger, l'industrie minière du Yukon serait gravement atteinte. La Chambre du Yukon croit que les exigences discriminatoires pour l'obtention des baux, qui touchent les sociétés étrangères, ne devraient pas entrer en vigueur au Yukon.

Modification proposée:

Biffer l'article 73(2)

La Chambre prend acte de la modification proposée par le Ministre, qui consisterait à remplacer l'article «les» par l'article «des» à l'article 73(2) (ii), mais nous sommes d'avis que cela modifiera très peu l'effet de l'article 73(2).

La Chambre reconnaît également et approuve la simplification proposée pour le libellé de l'article 73(2).

[*Texte*]

tive as a result of the tax reform legislation, it is very probable that Canadian mining capital would not be deployed to some other activity in Canada, but rather would leave the country in search of other more attractive mining ventures.

The tax reform legislation is not the only new restriction that increases the difficulties placed before the mining industry of the Yukon by Bill C-187. The land use regulations as they are presently gazetted are due for final gazetting. They are geared to the long-term leasehold operation of the oil industry and do not develop a pattern by which the mining industry can work economically.

The Chamber's brief on land use regulations has been in the Minister's hands for some time, and a copy of it goes with this brief to the members of this Standing Committee.

Royalties payable under the proposed Yukon Minerals Act would appear to be higher than under the present British Columbia Mining Tax Act over the critical first five years. Precise figures are difficult to arrive at because of the ministerial discretion contained in Clause 83(a) on depreciation.

The particularly onerous points in the royalties clauses are:

1. *Loan Interest (non deductible under Bill C-187)*

At most large-tonnage open-pit deposits in the Cordillera this is an important consideration in the early years of a mining operation, when capital repayment is at its highest. Anvil Mines, during the first nine months of 1970, had an interest charge of 5.1 million dollars on a loan of 45.5 million dollars.

2. *Depreciation**

The conditions of depreciation in Bill C-187 may be more onerous than in either the Yukon Quartz Mining Act or the British Columbia Mining Tax Act because of the discretionary power of the Minister.

*The Chamber acknowledges and approves the alterations to these clauses in the Minister's suggested changes.

• 1205

The federal tax reform legislation with its revisions and differing provincial mining royalties or taxes make a comparison with British Columbia or any other province difficult. Until the tax reform legislation is implemented and its effects fully known, the royalty rates of the Yukon Quartz Mining Act should be used.

The royalty rates as specified in Bill C-187 should be significantly lower than the British Columbia Mining Tax rates and the three-year tax-free period retained in order

[*Interprétation*]

PARTIE VI—REDEVANCES

Généralités

Le capital de placement dans les mines est très spécialisé en ce sens qu'il a tendance à rester dans l'industrie et à ne pas aller à d'autres industries. Si l'exploitation minières devient moins attrayante au Canada par suite de la réforme fiscale, il est très probable que le capital minier canadien ne sera pas transféré à une autre activité au Canada, mais qu'il quittera plutôt le pays à la recherche d'autres entreprises minières plus attrayantes. La loi de la réforme fiscale n'est pas la seule nouvelle restriction accroissant les difficultés que doivent résoudre l'industrie minière du Yukon à cause du bill C-187. Le règlement sur l'utilisation des terre, tel qu'il est présentement rédigé, est sur le point de paraître dans la Gazette officielle. Il est axé sur l'exploitation à long terme par bail des ressources pétrolières, et il ne crée pas un cadre dans lequel l'industrie minière pourrait fonctionner d'une façon économique.

Le mémoire de la Chambre sur le règlement de l'utilisation des terres a été remis au ministre depuis quelques temps, et une copie de ce mémoire sera remise, avec le présent mémoire, aux membres du Comité permanent.

Les redevances dont le projet de loi sur les minéraux du Yukon prévoient le paiement semblent être plus élevées que celles que prévoit la loi fiscale de la Colombie-Britannique sur l'industrie minière en ce qui concerne les cinq premières années, qui sont critiques. Il est difficile d'en arriver à des chiffres précis, à cause du pouvoir discrétionnaire accordé au Ministre à l'article 83(a) en ce qui concerne la dépréciation.

Les points particulièrement onéreux des articles portant sur les redevances sont les suivants:

1. Intérêts des emprunts (non déduisibles aux termes du Bill C-187)

Dans la plupart des gisements miniers à forte production et exploités à ciel ouvert dans la Cordillère, c'est un point important pour les premières années d'une exploitation minière, alors que le remboursement du capital est au niveau le plus élevé. La mine Anvil durant les neuf premiers mois de 1970, avait des intérêts de 5.1 millions de dollars à payer pour un prêt de 45.5 millions de dollars.

2. *Dépréciation**

Les conditions de dépréciation énoncées dans le bill C-187 seront peut-être plus onéreuses que celles de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon ou de la loi fiscale de la Colombie-Britannique sur l'industrie minière à cause du pouvoir discrétionnaire conféré au ministre.

*La Chambre reconnaît et approuve les modifications suggérées par le ministre pour ces articles.

Il est difficile de faire une comparaison avec la Colombie-Britannique ou une autre province, à cause des revisions dont sera l'objet la loi de réforme fiscale fédérale et du fait que les impôts et les redevances minières diffèrent d'une province à l'autre. Avant que la loi de la réforme fiscale soit entrée en vigueur et que ses effets soient bien connus, on devrait continuer à utiliser les barèmes de redevances de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon.

[*Text*]

to encourage mineral exploration and development in the Yukon—a righ-cost area due to the lack of infrastructure.

Specific recommendations to improve this part of the bill are now discussed by clauses.

Clause 78(a) gives discretionary powers to the Minister to determine the value of minerals or ore produced from a mine in a calendar year and not sold. A mining company may find that it wishes to stockpile a mineral because of depressed prices or sell it at a later date. Instead of stockpiling, the company could have discharged it into the tailings pond, a poor use and often a permanent loss to Canada. This serious objection could be remedied by making royalties payable only on the mineral or ore sold during the calendar year.

The desired amendment is the deletion of: "plus the amount determined by the Minister as the value of minerals or ore produced from the mine...and not sold;". The Chamber acknowledges and approves of the alteration in the Minister's suggested changes, agreeing with our amendment.

In Clause 79(2), the grouping of two or more mines which are operated by the same person(s) or company(ies) to be considered as one mine for royalty purposes is another discretionary power of the Minister that is unwarranted. Operation or management of a mine by a person or company does not necessarily mean 100 per cent ownership. For example, if Anvil Mining Corporation optioned a mineral prospect near its present mine site and subsequently placed the prospect into production, Anvil would manage the property and would earn the majority of the profits, probably 70 per cent, for incurring operation and production costs, with 30 per cent accruing to the optioner. Both mines would have the same mine operator and management and may be deemed one mine by the Minister, even though these would be decidedly different operations. This would be to the detriment of the junior mining company.

Two distinctly separate operations should be taxed separately, otherwise an existing operator is at a disadvantage in opening up a new mine—taxes would be higher and this would result in a decision not to bring a nearby mineral prospect into production, production which would undoubtedly lower the unit cost because of the larger tonnage treated.

The desired amendment is the deletion of Clause 79(2) and the substitution of:

> Where two or more mines are operated by the same operator, they shall be deemed to be separate mines for the purposes of this part unless they are wholly owned by the operator and using the same facilities.

The Chamber acknowledges and approves of the alteration in the Minister's suggested changes, removing the discretionary power of the Minister, but feels that the change does not solve the basic problem.

In Clause 80(a), the determination of the costs wholly and necessarily incurred for the purpose of operating the mine, and for processing and marketing the output, which may be deducted in calculating the value of the output of a mine are matters of fact and should not at any time be subject to the discretionary powers of the Minister. The phrase "wholly and necessarily incurred" is

[*Interpretation*]

Les barèmes de redevances du Bill C-187 devraient être moins élevés que les barèmes d'imposition des mines de la Colombie-Britannique, et il faudra conserver la période triennale libre d'impôt afin d'encourager l'exploration et la mise en valeur des mines dans le Yukon, région où les coûts sont élevés à cause de l'absence d'infrastructure.

Nous allons maintenant commenter article par article les recommendations précises que nous voulons faire pour améliorer cette partie du Bill.

L'article 78*a*) donne des pouvoirs discrétionnaires au ministre pour déterminer la valeur des minerais ou des minéraux produits dans une mine durant une année civile et non vendus. Une compagnie minière peut vouloir entreposer un minéral à cause du faible cours des prix ou le vendre à une date ultérieure. Au lieu de les entreposer, la compagnie aurait pu déverser ces minéraux dans la fosse aux résidus, ce qui est une utilisation bien peu profitable et constitue souvent une perte permanente pour le Canada.

On pourrait remédier à cette grave objection en faisant en sorte que les redevances soient payables seulement pour les minéraux ou le minérai vendu durant l'année civile.

Modification demandée: biffer les mots «plus la valeur que le ministre détermine comme étant celle des minéraux ou du minerai extraits de la mine ... et invendus». La Chambre reconnaît et approuve la modification suggérée par le ministre, qui concorde avec notre amendement.

Article 79(2): le groupement de deux ou plusieurs mines qui sont exploitées par la ou les mêmes personnes ou compagnie(s), et que le ministre peut considérer comme une seule mine aux fins des redevances, constitue un autre pouvoir discrétionnaire du ministre qui est injustifié. L'exploitation ou la gestion d'une mine par une personne ou une compagnie ne signifie pas nécessairement qu'elle la possède entièrement. Par exemple, si l'Anvil Mining Corporation prenait une option sur un gisement minier près de l'emplacement actuel de sa mine et qu'elle mettait par la suite en valeur ce gisement, elle gérerait la propriété et acquerrait la majorité des profits, peut-être 70 p. 100 d'entre eux, parce qu'elle assumerait les frais d'exploitation et de production, tandis que 30 p. 100 des profits reviendraient au propriétaire. Les deux mines auraient le même exploitant et la même administration, et le ministre pourrait juger qu'elles n'en font qu'une, même s'il s'agirait nettement de deux exploitations différentes. Cela causerait un détriment à la jeune compagnie minière.

Deux exploitations distinctes devraient être taxées séparément; autrement un exploitant actuel est placé dans une situation défavorable quand il ouvre une nouvelle mine: les impôts seraient plus élevés et on décideraît par conséquent de ne pas mettre en valeur un gisement situé tout près, alors que sa mise en valeur abaisserait indubitalement le coût unitaire étant donné qu'on traiterait un tonnage plus considérable.

Modification demandée: suppression de l'article 79 (2) et remplacement par le texte suivant:

> Lorsque deux ou plusieurs mines sont exploitées par le même exploitant, elles sont considérées comme mines distinctes aux fins de la présente partie, à

[*Texte*]

clear and unambiguous, and sufficiently limits or restricts the nature and purpose of the costs involved.

The desired amendment is the deletion of all wording after "therefrom". The Chamber is happy to acknowledge and approve the deletion in the Minister's suggested changes.

In Clause 80(b), up-to-date research essential to the improvement of production and to the reduction of costs is frequently not available in Canada. Therefore the cost of essential research, in whatever country it may be obtainable, should be a deductible expense, not dependent in whole or in part upon the approval of the Minister.

The desired amendment is the deletion of the phrases "carried on in Canada" and "to the extent approved by the Minister".

• 1210

Under Clause 80(c) exploration agreements commonly provide that title does not pass to the exploration company until the property is placed in production or passes to a new company formed to operate the mine. In both cases, cost of exploration work would not be a deductible expense under the proposed act. Exploration expenditures should not be limited by the ownership factor, nor limited solely to operations conducted within the Yukon. We suggest the deletion of "...conducted on lands in the Territory held or owned by the mine operator..."

The Chamber acknowledges and accepts the alterations and additions in this clause as shown in the Minister's suggested changes, but proposes the deletion of the phrase "with the prior approval of the Minister".

In Clause 81(1), before any change is made in royalty rates, submissions and views of mining companies working in the Yukon should be seriously considered.

Production costs in Clause 82(1) will only be deductible for a mine which goes into production after the Yukon Minerals Act comes into effect. Preproduction costs should be deductible for a mine which has come into production within the last few years. Anvil Mine is an example of that. Most preproduction costs in mining operations in the Yukon have been incurred since 1965; this would seem a reasonable cutoff date.

We suggest the clause be amended by changing "...commences production after the coming into force of this Act..." to read:

...commenced production after January 1, 1965...

[*Interprétation*]

moins qu'elles soient propriété entière de l'exploitant et qu'elles utilisent les mêmes installations.

La Chambre reconnaît et approuve la modification proposée par le ministre, qui supprime le pouvoir discrétionnaire du ministre, mais elle est d'avis que ce changement ne règle pas le problème fondamental.

Article 80 a): les frais entièrement et nécessairement encourus pour l'exploitation de la mine et pour le traitement et la commercialisation de la production, frais qui peuvent être déduits lorsque l'on calcule la valeur de la production d'une mine, constituent une question de fait et ils ne devraient aucunement être l'objet d'un pouvoir discrétionnaire du ministre. Les mots «entièrement et nécessairement encourus» sont clairs et sans ambiguïté, et limitent ou restreignent suffisamment la nature et l'objet des frais encourus.

Modification demandée: suppression de tous les mots qui viennent après le mot «marché». La Chambre est heureuse de reconnaître et d'approuver la suppression proposée par le ministre.

Article 80 b): une recherche bien à jour, essentielle à l'amélioration de la production et à la réduction des coûts, est souvent non disponible au Canada. Par conséquent, le coût de la recherche essentielle, peu importe le pays où on peut l'obtenir, devrait être une dépense déduisible qui ne dépende ni en entier ni en partie de l'approbation du ministre.

Modification demandée: suppression des mots «faites au Canada» et «dans la mesure qu'approuve le ministre».

Passons à l'alinéa C de l'article 80. Les accords relativement à l'exploration prévoient souvent que le titre n'est pas acquis par la société d'exploration tant que la propriété n'est pas entrée en production ou cédée à une nouvelle société formée dans le but d'exploiter la mine. Dans les deux cas, le coût des travaux d'exploration ne serait pas considéré comme dépense admissible en vertu de la loi proposée. Les frais d'exploration ne devraient pas être reliés seulement à la question de l'appartenance ou au fait de savoir si l'exploitation se fait au Yukon. Nous proposons le retranchement des mots: «...effectuée sur des terrains du territoire détenus ou possédés par l'exploitant de la mine...».

La Chambre est au courant des changements que le Ministre se propose d'apporter à l'article et les accepte, mais elle recommande le retranchement des mots: «...avec l'approbation du Ministre».

Au sujet du paragraphe (1) de l'article 81, avant de modifier les taux des redevances, on devrait inviter les sociétés minières établies au Yukon à donner leur point de vue et l'étudier sérieusement.

Les coûts de production mentionnés au paragraphe 1 de l'article 82 ne pourront être déduits qu'à l'égard d'une mine qui entrera en production après la mise en vigueur de la Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon. Les coûts occasionnés avant l'entrée en production devraient pouvoir être déduits à l'égard d'une mine dont l'exploitation a commencé ces dernières années. La Anvil Mine est un exemple. La plupart des coûts pour l'entrée en production de mines au Yukon ont été occa-

[*Text*]

The Chamber acknowledges and accepts the date of December 31, 1966, as set out in the Minister's suggested changes.

Under Clause 82(2) the date of production for royalty payments should coincide with the production date under the Income Tax Act. This would eliminate the discretionary power of the Minister. We suggest the subclause be deleted and replaced by:

> For the purpose of subsection (1) a mine shall be deemed to have commenced production on a date coincident with the date of production under the Income Tax Act.

Under Clause 83(a), all assets for the operation of a mine, townsites, water and sewer facilities, transportation facilities and ancillary facilities should be allowed for depreciation as many of these services are provided by Yukon mining companies operating in remote areas. Because of higher capital construction costs in the Yukon a 15 per cent maximum depreciation on assets is, in many cases, inadequate. The Minister should not have the power to reduce this rate still further.

We suggest the deletion of lines 36 & 37: ...or such lesser rate as the Minister may fix... and line 41... "original"...and the addition on line 35, after... "at the mine"... and after "...or buildings..." on line 39:

> ...townsites, water and sewer facilities, transportation facilities or ancillary facilities...

The Chamber acknowledges and approves the addition to this subclause of "works" as noted in the Minister's suggested changes.

Ian, I think we are missing a page. I will continue with it here and I will make sure that you receive copies of it. I apologize for that.

• 1215

In Clause 83(j) interest on loans required to place a mine in production should be a deductible expense. To place the Faro ore body in production, Anvil Mining Corporation borrowed some $45.5 million. Interest payments during 1970 were over $5 million. This is a typical example of the large amount of capital needed to place large-tonnage open-pit operations into production. When current long-term interest rates are considered, the Yukon tax rate is substantially higher, compared with that of British Columbia, during the first five to seven years of a mine's life. The early years of a mine's life are especially important as repayment of loans is paramount. We suggest the word "loan" be deleted.

The Chamber is happy to acknowledge and approve the alteration in the Minister's suggested changes that deletes the whole subclause.

Clause 84(1) gives the Minister the discretionary power to determine the value of the operations product. It is

[*Interpretation*]

sionnés depuis 1965; ce pourrait être la limite. Nous proposons que l'article soit ainsi modifié:

> «...débute après le 1er janvier 1965...» au lieu de «...débute après l'entrée en vigueur de la présente loi...»

La Chambre accepte toutefois le 31 décembre 1966 comme date limite, comme le propose le Ministre.

Quant au paragraphe (2) de l'article 82, la Chambre croit que la date d'entrée en production aux fins du paiement des redevances devrait être la date d'entrée en production aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le pouvoir discrétionnaire du Ministre serait ainsi réduit. Nous proposons que le paragraphe soit retranché et remplacé par ce qui suit:

> Aux fins du paragraphe (1) on considérera qu'une mine est entrée en production à une date qui coïncidera avec la date d'entrée en production aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

En vertu de l'alinéa (a) de l'article 83, tous les biens nécessaires à l'exploitation des mines, les villes, les services d'eau et d'égoûts, les moyens de transport et les services auxiliaires devraient être admissibles à la dépréciation puisque ces services sont fournis par les sociétés minières du Yukon installées dans des régions éloignées. A cause des coûts très élevés de construction au Yukon, le maximum de 15 p. 100 de dépréciation sur les biens n'est pas suffisant dans bien des cas. Le Ministre ne devrait pas avoir le pouvoir de réduire ce taux davantage.

Nous proposons le retranchement aux lignes 39, 40 et 41, des mots: «...ni au delà d'un pourcentage moindre de ce coût si le Ministre en fixe un...» et, à la ligne 43, du mot: «...initial;» et l'adjonction des mots, après la ligne 35 et la ligne 37:

> «des villes, des services d'eau et d'égoûts, des moyens de transport ou des services auxiliaires».

La Chambre approuve l'adjonction proposée par le Ministre du mot: «travaux» dans le présent article.

Je pense qu'il manque une page dans le mémoire. Je continue, mais je verrai à ce que vous en receviez des exemplaires. Je m'excuse.

Concernant l'alinéa (j) de l'article 83, l'intérêt sur les prêts nécessaires à l'entrée en production d'une mine devrait être admissible comme dépense. Pour exploiter le gisement de minerai Faro, la société Anvil Mining a dû emprunter $45 millions. L'intérêt pour 1970 s'est élevé à $5 millions. C'est un exemple des sommes considérables qui sont nécessaires pour l'exploitation à ciel ouvert de gisements considérables. Quant aux taux d'intérêt sur les prêts à longue échéance, les frais au Yukon sont considérablement plus élevés qu'en Colombie-Britannique pour les 5 ou 7 premières années d'exploitation d'une mine. Les premières années d'exploitation d'une mine sont très importantes pour ce qui est du remboursement des prêts. Nous proposons le retranchement du mot «prêt».

La Chambre constate avec satisfaction que le Ministre se propose de retrancher ce paragraphe.

Le paragraphe 1 de l'article 24 accorde au Ministre le pouvoir discrétionnaire de fixer la valeur de la produc-

[*Texte*]

common in financing a mining operation to market production on a long-term contract basis. At some time during the contract the price may be less that the market value under conditions beyond the control of the mine operator. We suggest that the words "less than fair market value thereof" be deleted and replaced by:

...excluding long-term contracts and arms-length transactions.

The Chamber is happy to acknowledge and approve the alteration in the Minister's suggested changes, which brings about the same result as our amendment.

We suggest the deletion of Clause 85 for the reasons discussed under Clause 78. The Chamber acknowledges and approves this deletion in the Minister's suggested changes.

The Chamber is happy to acknowledge this proposed new clause 88 in the Minister's suggested changes, which gives appeal to the Minister from increased assessment and judicial appeal from the Minister's decision.

Under Part VII—General, the Chamber acknowledges and approves this widening of the conditions of unhampered export of mineral or ore in Clause 93 as proposed in the Minister's suggested changes.

In Clause 94 no limit is set to the size of an area which may be withdrawn from prospecting or staking; nor is there any definition of the degree of restriction to be prescribed if prospecting or staking is allowed. No consideration is given to obtaining the opinion or consent of the Territorial Council or the mining industry concerning such a withdrawal. Terms and conditions for prospecting for minerals or locating mineral claims may be highly restrictive over vast areas without just cause. A good example of this is the imposition of Land Use Zones tied to Bill C-187 through the Territorial Lands Act. As is pointed out in our brief on Land Use Regulations, very little consultation was carried out with the mining industry in the Yukon.

We suggest that Clause 94(i) be amended by adding after "...the opinion of the Governor in Council...", the words:

...after approval by the Yukon Territorial Council.

Clause 98(1) (c) requires the holder or lessee of any mineral claims to provide geological information to the engineer of mines or any authorized person—be he from Fisheries, Forestry, Land Use or other government department—information which in the preliminary exploration stages is of a confidential nature. The claim holder currently holds the discretionary power as to the release of geological information during the preliminary stages of an exploration program and should continue to exercise this power.

Because of the often highly confidential and speculative nature of exploration results, plus the laws governing the nonpublic release of information by "insiders", it would be unwise to allow such information into the hands of any officer until such time as it has been given public release. It is normal to give government personnel general descriptions of developments but not detailed documents.

We suggest that Clause 98(1)(c) be deleted.

[*Interprétation*]

tion. Pour financer une mine, il arrive souvent que l'on prenne des ententes à longue échéance. Il peut arriver qu'à un moment donné, le prix, selon le contrat, soit moindre que la valeur marchande et que l'exploitant ne puisse rien faire. Nous proposons que les mots: «...inférieur à leur juste valeur marchande...» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

...sauf lorsqu'il s'agit de contrats à longue échéance et de transactions entre parties égales,

La Chambre est heureuse de constater que le Ministre se propose d'apporter certains changements qui auront à toute fin pratique le même résultat.

Nous proposons le retranchement de l'article 85 pour les raisons indiquées plus tôt à l'étude de l'article 78. La Chambre approuve le changement proposé par le Ministre à cet égard.

La Chambre constate avec satisfaction que le Ministre propose un nouvel article 88 qui permettra d'interjeter appel auprès du Ministre, puis, des tribunaux au sujet de la réévaluation.

Pour ce qui est de la partie 7, Dispositions générales, la Chambre approuve l'adoucissement des conditions d'exportation des minéraux et du minerai que le Ministre entend apporter à l'article 93.

A l'article 94, aucune limite n'est fixée quant à la dimension du secteur qui peut être interdit à la prospection ou au jalonnement de claims; on n'indique pas, non plus, dans quelle mesure la prospection ou le jalonnement de claims pourra se faire lorsqu'il aura lieu. Aucune mention n'est faite de l'opinion ou du consentement du Conseil du territoire ou de l'industrie minière à ce sujet. Les conditions de prospection de minéraux ou de jalonnement de claims pourraient être rendues extrêmement difficiles sans raison sur de vastes territoires. On pourrait indiquer, comme exemple, la création de zones d'utilisation des sols en vertu de la Loi sur les terres territoriales reliée au Bill C-187. Comme on l'a mentionné dans le mémoire au sujet des règlements sur l'utilisation des sols, il y a eu très peu de consultation à ce sujet avec l'industrie minière du Yukon.

Nous proposons que le paragraphe 1 de l'article 94 soit modifié par l'adjonction, après les mots: «...de l'avis du gouverneur en conseil...» de ce qui suit:

...avec l'approbation du Conseil du territoire du Yukon.

L'alinéa (c) du paragraphe 1 de l'article 98 oblige le détenteur ou le preneur à bail de claims miniers à fournir des relevés géologiques à l'ingénieur des mines ou à toute autre personne autorisée, qu'elle soit du ministère des Pêches, des Forêts ou de tout autre département du gouvernement; or ces relevés, au stade préliminaire de l'exploration, devraient être confidentiels. Il appartient actuellement au détenteur du claim de décider si les relevés géologiques doivent être publiés au cours des stades préliminaires de l'exploration et cette prérogative devrait continuer d'être sienne.

A cause de la nature confidentielle des résultats de l'exploration et de la possibilité de spéculation, en plus des lois concernant la publication restreinte de renseignements dans les cercles fermés, il serait mal avisé de communiquer ces données à tout fonctionnaire avant qu'elles ne soient rendues complètement publiques. Il est

[*Text*]

• 1220

Under Clause 102, the Yukon Chamber of Mines seriously objects to the wide discretionary powers of the Governor in Council to make and to change regulations in this bill. The Yukon Quartz Mining Act, which has throughout the years been highly workable—except for the eight-claim staking limit—has only two sections, 53(5), moratorium on annual representation work and 56, regulations to protect service personnel from forfeiture of claims, which authorize the Governor in Council to make regulations.

Particularly, the Chamber takes exception to subclause (h), which leaves all aspects open to arbitrary regulation.

The instability of conditions subject to regulations prevents sound planning of any long-range program. Schedules of assessment work, rates, forms, etc., should be incorporated into the bill so that change cannot be arbitrary but must pass through Parliament.

We suggest that Clause 102 be deleted and that schedules covering all aspects be incorporated in the bill.

The Chamber acknowledges that there is a proposal in the Minister's suggested changes to give a longer period for protest of new regulations; however, the Chamber's stand is that there should be no regulations within the Yukon Minerals Act.

At this time, before I start my summary, I would like to discuss the Land Use Regulations. This is probably a very good example of why the industry, particularly exploration people, feels so uncertain with regulations. The initial meetings were held in 1969 by two government representatives. In December they brought out a draft form of their regulations and we sat down and discussed them. The officials said they would come back at the end of the month but it was postponed for three months. We are now into 1970 and the first thing we heard was that the territorial councillors had copies of the final draft of the land use regulations and that these things would be gazetted through without people in the Yukon, who have to work here and who would have to live under these regulations, having the chance to look at them. The government's rebuttal to this is that we have a 60-day period or a certain length of time from the first gazetting until finally the third, but it reaches a point where they have the gun right over your head. You can protest a little and you can speak to the officials and then they just ram legislation through, which in many cases people have thought it very good legislation except that much of it is very impractical and it certainly would impose quite a hardship on the exploration industry in the Yukon.

I would now like to read to you our submission to Mr. Chrétien on regulations respecting land use operation. It says:

Submission to Jean Chrétien
Minister of Indian Affairs and Northern Development
by
The Yukon Chamber of Mines regarding the Gazetting, on June 19th, 1971 of Regulations respecting

[*Interpretation*]

normal de donner une description générale des projets aux fonctionnaires du gouvernement, mais pas des documents détaillés.

Nous proposons que l'alinéa (c) du paragraphe 1 de l'article 98 soit retranché complètement.

Pour ce qui est de l'article 102, la Chambre des Mines du Yukon s'oppose fermement à l'exercice par le gouverneur en conseil de pouvoirs discrétionnaires lui permettant de promulguer ou de modifier des règlements en vertu du présent bill. La loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, qui a assez bien fait l'affaire au cours des années, si on excepte les dispositions qui limitent le jalonnement de claims à 8, ne comporte que 2 articles, soit l'article 53 (5), moratorium pour travaux obligatoires, et l'article 56 règlements protégeant le personnel militaire contre la confiscation des claims, qui autorisent le gouverneur en conseil à établir des règlements.

La Chambre s'oppose surtout à l'alinéa (h) qui permet l'établissement de règlements arbitraires dans tous les domaines.

L'instabilité qui résulte de la possibilité toujours présente d'une règlementation empêche l'établissement de programmes à longue échéance. Les tableaux relativement aux travaux obligatoires, taux, formules, etc, devraient être inclus dans le bill pour éviter qu'on apporte des changements arbitraires sans passer par le Parlement.

Nous proposons que l'article 102 soit retranché et que toutes les annexes soient incluses dans le bill.

La Chambre sait que le ministre entend apporter certains changements qui accorderont un plus long délai pour protester contre les nouveaux règlements; elle est d'avis toutefois qu'il ne devrait pas y avoir de règlements en vertu de la loi concernant les minéraux du territoire du Yukon.

Avant de terminer, je parlerai des règlements sur l'utilisation des terres. Voilà un exemple qui illustre bien pourquoi l'industrie, surtout dans le domaine de l'exploration, craint tellement les règlements. Une première réunion a eu lieu en 1969 à laquelle assistaient deux représentants du gouvernement. Au mois de décembre, ils ont présenté une première version des règlements et nous les avons discutés. Les représentants du gouvernement ont indiqué qu'il y aurait une autre rencontre à la fin du mois, mais elle a été retardée de trois mois. En 1970, nous avons soudainement entendu dire que des membres du conseil du territoire avaient des exemplaires du texte définitif des règlements sur l'utilisation des terres et que la publication officielle allait être faite sans que les gens du Yukon, ceux qui étaient visés par ces règlements, aient eu l'occasion de les étudier. Le gouvernement fait valoir qu'il y a une période de 60 jours ou un délai quelconque entre la date de la première publication et la date de la troisième publication, où l'on peut en prendre connaissance, mais il est déjà trop tard. On peut protester pour la forme et rencontrer certains hauts fonctionnaires, mais la législation entre quand même en vigueur; certains croient qu'il s'agit là d'un excellent texte de loi, mais il n'est pas pratique et cause certainement beaucoup d'ennuis aux gens qui font de l'exploration au Yukon.

Je vous lirai maintenant le mémoire que nous avons présenté à M. Chrétien au sujet des règlements sur l'utilisation des terres.

[*Texte*]

land use operations in the Yukon Territory and the Northwest Territories

Mr. Thomson: Mr. Chairman, on a point of order. I wonder if we should not decide when we are going to break for lunch. I am not saying we should not hear the gentleman now, but I just thought we should know.

The Chairman: Gentlemen, we have further witnesses this morning. I am afraid we are going to have to cut into our lunch hour, because the agenda for the rest of the day is equally crowded. There is no way in which we are going to be able to avoid cutting into our lunch hour. What time is it now?

• 1225

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, we are going to have to break for lunch, we are going to have to break for supper; we cannot sit continuously. I hesitate to bring the matter up now but if you recollect, I did suggest at the steering committee meetings that a week would be necessary to hear all the representations that should be heard in the Yukon.

The Chairman: Well, we will sit as long as we possibly can on this. I certainly think we will have to sit until 1 o'clock anyway and limit lunch to one hour. I wonder, Mr. Phillips, if, as far as the land use submission is concerned, we could agree to have this included as an appendix and take it as read. Would this be acceptable? Then we could get into questioning right away. Or would you prefer to read it through?

Mr. Phillips: I would prefer to read it through. It is not as complicated as going through the other. It is more along the line of general comments.

The Chairman: All right. Go ahead, please.

Mr. Phillips: It begins with this foreword and introduction: The first draft of the Land Use Regulations was received by the Chamber in November, 1969, accompanied by a letter from Mr. A. D. Hunt dated October 29, 1969. The Chamber promptly replied to this draft on November 24, 1969, pointing out the restrictions placed on mining exploration in particular. Nothing further was heard from the government until January, 1971.

The Land Use Regulations had, in this later draft, received a number of changes but still placed great restrictions on exploration. Now, in the gazetted form, basic primary exploration can be conducted without restrictions on exploration, especially through the primary stages; for example: prospecting, geochemistry, line cutting, ground geophysics and maintenance of a camp up to 300 man-days.

It is, however, obvious to the Yukon Chamber of Mines that the Minister's department, including the Minister himself, has not recognized that there is a dynamic difference between oil exploration and hard rock mineral exploration.

[*Interprétation*]

Mémoire présenté à l'honorable Jean Chrétien Ministre des Affaires Indiennes et du développement du Nord canadien

par

La Chambre des Mines du Yukon au sujet de la publication, le 19 juin 1971 des Règlements concernant l'utilisation des terres dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

M. Thomson: Monsieur le président, j'en appelle au règlement. Nous pourrions peut-être fixer l'heure du déjeuner. Je ne dis pas qu'il faille ajourner maintenant, je veux simplement savoir à quelle heure nous faisons une pause.

Le président: Nous avons d'autres témoins à entendre ce matin. Je crains que nous ne devions retarder l'heure du déjeuner puisque le programme de la journée est assez chargé. Il nous faut absolument raccourcir l'heure du déjeuner. Quelle heure est-il?

M. Nielsen: Monsieur le président, il nous faudra déjeuner et il nous faudra dîner; nous ne pourrons pas siéger continuellement. J'hésite à vous le rappeler, mais j'ai bien proposé au Comité de direction qu'on prévoie une semaine pour entendre tous les témoins au Yukon.

Le président: Nous siégerons le plus longtemps possible. De toute façon, je crois qu'il faudra siéger jusqu'à 1 heure, nous ne pourrons pas prendre plus d'une heure pour le déjeuner. Je me demande, M. Phillips, si nous ne pourrions pas tout simplement annexer votre mémoire concernant les règlements sur l'utilisation des terres. Seriez-vous d'accord? Nous pourrions alors passer aux questions immédiatement. Préférez-vous le lire?

M. Phillips: En effet, je préfère le lire. Il n'est pas aussi détaillé que l'autre. Il s'agit plutôt de considérations d'ordre général.

Le président: D'accord, continuez, je vous en prie.

M. Phillips: Le mémoire commence ainsi: le premier texte des règlements sur l'utilisation des terres est parvenu à la Chambre au mois de novembre 1969 avec une lettre de M. A. D. Hunt datée du 29 octobre 1969. La Chambre a rapidement fait connaître sa position le 24 novembre 1969 en soulignant les restrictions qui visaient l'exploration minière tout particulièrement. Le gouvernement n'a pas donné de réponse avant le mois de janvier 1971.

Les règlements sur l'utilisation des terres, dans la version présentée à ce moment-là, avaient fait l'objet d'un certain nombre de changements, mais il y avait encore beaucoup de restrictions concernant l'exploration. Le texte officiel n'impose pas de restrictions relativement à l'exploration de base au stade préliminaire: il n'y a pas de restriction, par exemple, en ce qui a trait à la prospection, la géochimie, la délimitation, la géophysique et l'établissement d'un camp pour jusqu'à 300 jours-hommes.

Il semble clair à la Chambre des mines du Yukon que le ministère et le Ministre lui-même n'ont pas fait la

[*Text*]

Newspaper releases have quoted the minister's concern to have the regulations in effect for the winter exploration season—directed primarily at the oil industry.

There are a number of sections of the gazetted regulations which require further serious study and amendment by the government or the effects will be most serious on the mining industry, especially on the prospector, the small operator and the small company.

The adherent results will be considered section by section in the following discussion:

Part I, Section 4:

No person shall carry on a land use operation on any territorial lands except in accordance with these Regulations.

should read:

Subject to Section 3(a) and (b), no person shall carry on a land use operation on any territorial lands except in accordance with these Regulations.

The explanation: as written, contradicts Section 3.

Section 18(3):

The Engineer shall send a copy of the inspector's report to the applicant on his request.

should read:

The Engineer shall send a copy of the inspector's report to the applicant.

The explanation: the applicant for the land use permit should have the right to the inspector's report as it is felt that the inspector making the report will be responsible for the compliance to the permit and that the applicant, through being instructed by the engineer, should know the full meaning of the inspector's findings. This is particularly true when stiff fines and penalties may be imposed.

Section 19 (1):

The Engineer shall, within 30 days after he has received an application for a land use permit made in accordance with these Regulations...

should read:

An application for a land use permit shall be acted on promptly. If the permit is not issued within 30 days of receipt of a proper application, the applicant may proceed with his operations subject to the general Regulations and to the provisions of the permit when issued.

The explanation: there are enough rules, fines, penalties, and so on, that no one would consider violating regulatory procedure; also, serious violation of regulations could result in the nonissuance of future land use permits to the applicant.

[*Interpretation*]

différence entre l'exploration dans le domaine du pétrole et l'exploration dans le domaine des minéraux.

Les communiqués de presse font état du désir du Ministre de voir les règlements en vigueur pour la saison hivernale d'exploration, ce qui intéresse surtout l'industrie du pétrole.

Il y a un certain nombre d'articles dans la version officielle qui demandent une étude sérieuse et qui devraient être modifiés par le gouvernement; ils pourraient avoir des effets sérieux sur l'industrie minière surtout le prospecteur, le petit exploitant et la compagnie de moindre importance.

L'étude article par article révèle certaines anomalies:

Partie 1, article 4:

Personne ne doit utiliser les terres territoriales de quelle façon que ce soit sauf conformément au présent règlement.

Il aurait fallu indiquer:

Sous réserve des alinéa (a) et (b) de l'article 3, nul ne doit utiliser les terres territoriales de quelle que façon que ce soit sauf conformément au présent règlement.

Explication: l'article, tel qu'il est rédigé, contredit l'article 3

Paragraphe 3 de l'article 18:

L'ingénieur doit envoyer une copie du rapport de l'inspecteur au requérant si ce dernier en fait la demande.

L'article devrait être ainsi rédigé:

L'ingénieur doit envoyer une copie du rapport de l'inspecteur au requérant.

Explication: celui qui présente une demande afin d'obtenir un permis d'utilisation des terres devrait avoir le droit de prendre connaissance du rapport de l'inspecteur puisque l'inspecteur qui fait le rapport sera chargé de faire respecter les conditions de délivrance du permis et que le requérant même s'il reçoit des instructions de l'ingénieur devrait connaître la portée des conclusion de l'inspecteur. C'est d'autant plus important que des amendes sévères peuvent être imposées.

Paragraphe (1) de l'article 19:

L'ingénieur doit, dans les trente jours après avoir reçu une demande de permis d'utilisation des terres présenté conformément au présent règlement...

Il faudrait lire:

Une suite doit être donnée rapidement aux demandes de permis d'utilisation des terres. Si le permis n'est pas délivré dans les 30 jours après la date de présentation d'une demande en bonne et due forme, le requérant peut commencer les travaux sous réserve des règlements d'ordre général et des conditions de délivrance du permis lorsqu'il est délivré.

L'explication: il y a suffisamment de règlements d'amendes et de peines pour que personne ne songe à aller à l'encontre de la procédure établie; la violation de ces règlements pourrait entraîner également le refus de délivrer de nouveaux permis d'utilisation des terres au requérant.

[*Texte*]

• 1230

Section 19. (2) delete completely. Explanation: The mining fraternity still recognizes that the government are thinking only in terms of oil exploration and not mining. The oil industry takes out leases and have a long-term planning of operations.

The potential seven month waiting period written into this section could certainly kill the progressive activity of a small mining company which, when faced with a "potential find", could be obliged to a waiting period which would have damaging results. The likely effects would be to: (a) kill interest in the property—a necessity for someone raising money. (b) Bring about the loss of qualified personnel involved with initial stages. (c) Force the operator to abandon his operation for that year and re-establish the following year. (d) Bring about the loss of budget for that year or force the operator to another location. (e) Cause the loss of critical work which would be used for assessment work on the claims (or will the government waive assessment requirements during this waiting period?) (f) Cause considerable unnecessary cost to the operator.

The chamber one again feels there are enough provisions that the waiting period is unnecessary.

Section 20. (1). The engineer may include in any land use permit conditions respecting the location and area of lands, the time, the type and size of equipment, methods and techniques to be employed, the type, location, capacity and operation of all facilities, security deposit.

Explanation: It is obvious from this section why the mining fraternity is concerned about the qualifications of the engineer and inspectors who suddenly, when mining alone is considered, take on the role of exploration manager.

(a) Mineral is where you find it; so mineral location defines the location and area of land.

(b) For trenching and diamond drilling there is one economic time.

(c) Reasoning as for (b), you cannot rock trench with a small nonripper cat.

(d) We make reference to an order in Western Northwest Territories, where an operator was required to move his drill four miles by helicopter at a cost of $10,000. In remote areas an operator must pay ferry time, so a 500 foot hole at $10,000 is $20 per foot for moving alone; this the mining fraternity cannot live with.

(e) The same as (b) and (c).

(f) Once again, the setting of the high price tag of security deposits has not considered mining, but is geared to the oil companies.

Mining exploration is carried out in a series of steps and in many cases depends on risk capital.

If a company or group is able to raise $100,000 for an exploration program, the effort to raise an additional equal amount is enough to kill the program.

The Yukon Chamber of Mines also asks how this affects the small operator. See Section 25. (1).

Section 25. (1). Comment: The subject of this section has already been discussed under Section 20. It is obvious that there is one law for the rich and one for the poor;

[*Interprétation*]

Suppression complète de l'article 19(2). Explication: Nous pensons toujours que le gouvernement pense seulement en termes de prospection de pétrole et non pas de minéraux. L'industrie du pétrole reçoit des baux et a des plans d'opération à long terme.

La période d'attente de sept mois ancrée dans cet article pourrait très certainement tuer l'activité progressive d'une petite entreprise qui, lorsqu'elle aura trouvé des minéraux, sera obligée de subir cette période d'attente qui aurait des résultats néfastes. Probablement, les conséquences seront les suivantes: *a*) déclin de l'intérêt dans cette propriété—une nécessité pour collecter l'argent. *b*) La perte de personnel qualifié qui fréquente des stages d'initiation. *c*) L'exploitant sera obligé d'abandonner ses opérations pendant cette anné-là pour revenir l'année suivante. *d*) La perte du budget cette année-là, ou l'exploitant sera forcé de chercher une autre localisation. *e*) Perte de travail critique qui sera utilisé pour le travail d'estimation des concessions (ou est-ce que le gouvernement renoncera pendant cette période d'attente à ces exigences? *f*) Source de frais considérables pour l'exploitant et qui ne sont pas nécessaires.

La Chambre répète encore une fois qu'il y a assez d'arguments qui parlent contre cette période d'attente.

Article 20(1). L'ingénieur peut inscrire dans le permis d'utilisation du sol des conditions concernant la localisation des terres, le temps, le type et la dimension de l'équipement, les méthodes et techniques à utiliser, le type, la localisation, la capacité et le fonctionnement de toutes les infrastructures, les dépôts de sécurité.

Explication: Cet article indique très clairement la raison de la préoccupation de la Chambre en ce qui concerne la qualification de ces ingénieurs et inspecteurs qui, tout d'un coup, lorsqu'il s'agit de questions spécialisées, sont chargés du rôle de directeur de prospection.

a) On trouve les minéraux là où ils sont; ainsi, c'est l'emplacement des minéraux qui détermine les terrains.

b) Du point de vue économique, il n'y a qu'un temps pour le défonçage et le forage de diamants.

c) Même raison que *b*), on ne peut pas défoncer des rochers sans un burin à défoncer spécial.

d) Nous nous référons à un ordre donné dans les Territoires du Nord-Ouest à un exploitant qui devait déménager sa foreuse quatre miles par hélicoptère ce qui lui a coûté $10,000. Dans les zones plus éloignées, un exploitant doit en plus, payer le temps pour le *ferry*, et pour un trou de 500 pieds à $10,000, cela signifie $20 par pied, seulement pour le déménagement. Ce sont des choses auxquelles nous ne pouvons pas survivre.

e) Même chose que pour *b*) et *c*).

f) Encore une fois, la hauteur des dépôts de sécurité semble adéquate à l'industrie du pétrole, mais non pas à celle des minéraux.

La prospection de minéraux procède dans une série de phases et l'investissement est souvent risqué.

Une entreprise ou un groupe est peut-être capable de trouver $100,000 pour un programme de prospection, mais l'effort de trouver encore une fois une somme égale suffirait pour tuer le programme.

[*Text*]

the latter will no longer be able to compete in nor contribute to the exploration for mineral.

Section 25. (2). Comment: This is another price tag which could be a serious delay to the development of an area.

Surely, as stated before, there are enough fines and regulations, together with the threat of never receiving another permit that the security deposit threat need never be used against the small operator.

Section 26 reads as follows:

> The Minister may designate as an inspector for the purpose of these Regulations any person who, in his opinion, is qualified to be so designated.

It should read:

> The Minister may designate as an inspector for the purposes of these Regulations only such persons as are by education and experience competent to understand the techniques of mineral exploration and to interpret the Regulations.

Explanation: The Yukon Chamber of Mines has asked for qualified people to work the regulations, especially considering sections dealing with techniques and the interpretation of security deposits and so forth.

Section 35. Comment: The chamber feels that, considering some sections of these regulations, there should be appeal beyond the decision of the Minister, especially where the Minister controls the return of a security deposit.

There should be the right to judicial appeal and/or a local board, as is provided in the Northern Inland Waters Act.

• 1235

I now continue with our summary of Bill C-187.

Summary—This brief represents the cumulative work of many men over a period of almost twelve years, during which continuous hard and sincere effort has gone into the shaping of an act that would permit the best encouragement and control of exploration and development of the Yukon's mineral resources.

The meeting in June 1967, of the Committee of the Chambers of Mines with the government officials resulted in a consensus on amendments to the Yukon Quartz Mining Act with which the Yukon mining industry could live, and it is difficult to understand why the Minister now finds it necessary to produce a new act which ignores the outstanding points agreed on at that meeting.

We repeat: the Yukon Chamber of Mines feels that it is essential to the well-being of the mining industry in this Territory that the following principles be supported within the act: (1) No discretionary power of the Minister without appeal to the courts; (2) Leasing conditions that will permit the free flow of risk capital into the Territo-

[*Interpretation*]

La Chambre des mines du Yukon demande également quels seront les effets pour les petits exploitants. Voir article 25(1).

Article 25(1). Commentaire: Le sujet de cet article a déjà été discuté sous l'article 20. Il y a très visiblement une loi pour les riches et une pour les pauvres. Ces derniers ne seront plus en mesure de tenir tête aux riches et de contribuer à la prospection de minéraux.

Article 25(2). Commentaire: Voilà un autre obstacle de prix qui pourrait sérieusement retarder le développement d'une région.

Comme nous l'avons déjà dit, il y a déjà assez d'amendes et de règlements, outre la menace de ne plus jamais recevoir un autre permis. Il serait donc inutile d'utiliser la menace des dépôts de sécurité contre les petites exploitants.

Article 26 se lit comme suit:

> Le ministre peut désigner comme inspecteur dans le but de l'application de ces règlements toute personne qui, à son avis, est qualifiée pour ce faite.

L'Article devrait se lire comme suit:

> Le ministre peut désigner comme inspecteur pour l'application de ces règlements seulement des personnes qui, par leur éducation et expérience, sont compétentes pour comprendre les techniques de prospection de minéraux et d'interpréter les règlements.

Explication: La Chambre des mines du Yukon a demandé que ce soient des gens qualifiés qui surveillent ces règlements, particulièrement en ce qui concerne les articles relatifs à la technique et l'interprétation des dépôts de sécurité etc.

Article 35. Commentaire: La Chambre pense que certains articles nécessitent la possibilité de faire appel contre la décision du Ministre, surtout lorsque le Ministre contrôle le retour d'un dépôt de sécurité.

Nous demandons la possibilité d'appel juridique ou bien la création d'un office local, ou bien les deux, tels que prévu par la Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Je continue avec la revue du Bill C-187.

Résumé—Cet exposé est le fruit de presque douze années de travail d'un certain nombre de personnes qui ont sérieusement travaillé pour préparer une loi qui permettrait le meilleur encouragement et contrôle de la prospection et du développement des ressources de minéraux du Yukon.

La rencontre de juin 1967 des représentants du Comité de la Chambre des mines et de ceux du gouvernement a résulté dans un accord sur certains amendements à apporter à la Loi sur l'extraction de quartz dans le Yukon et qui permettait à l'industrie des minéraux du Yukon de vivre. Il est difficile de comprendre pourquoi le Ministre pense qu'il est nécessaire de créer une nouvelle loi qui ignore les points les plus importants sur lesquels on s'était mis d'accord alors.

Nous répétons: La Chambre des mines du Yukon pense que le bien-être de l'industrie des minéraux de ce territoire exige que les principes suivants soient incorporés dans cette loi: (1) Pas de pouvoir discrétionnaire pour le

[*Texte*]

ry; (3) Royalties that will permit the Yukon mining industry to be competitive with the provinces; (4) No regulations within the act, and no subservience of the Yukon Minerals Act to any other act or its regulations. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Phillips, for a very thorough brief. Questions? Mr. Thomson.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, my question is in reference to regulations. Are you certain that the oil industry is quite happy with the land use regulations? You implied that is the case.

Mr. Phillips: The oil companies in obtaining their leases to work in the Northern Yukon signed conditions that were...

The Chairman: Louder, please.

Mr. Phillips: One of the conditions of their leases was that they had to sign something which was virtually the same thing as the land use. I do not know whether they are or not. I do not have too much contact with people in the oil industry. I restrict myself to the mineral exploration industry. I really could not say.

Mr. Thomson: I just made note of this but I do not know whether they do or not but I assumed that you did. This is one item that I would raise—that assumption. Another thing with regard to the regulations, could you not foresee an eventuality where regulations might work in favour of the mining industry rather than having everything written into the act. Some changes you wanted due to changes in the times or mining procedure, some of the minor points, might not work in your favour.

Mr. Phillips: No. We have lived with the Yukon Quartz Mining Act since 1924 with no regulations and it worked very well. Everybody knows exactly where they stand. I think one thing about the Yukon Quartz Mining Act is that you can read it through and you can understand it. You do not have to refer to the Territorial Lands Act and a certain situation under there and we have complete and utter distrust of government officials because they have drafted this thing without really consulting with us until the very latter stages. I would far rather have an act that told you exactly what you could do and what you could not do and live with that, if you had certain sections which you did not like but you knew exactly where you stood.

Mr. Thomson: The whole tenure of your brief indicates this: you want something that is known rather than something that is not known.

Mr. Phillips: Yes. If the Governor in Council, which means Mr. Chrétien's civil servant, draws something up and it goes to the Cabinet and it is passed, three weeks later somebody in the bush finds out that the regulations

[*Interprétation*]

Ministre sans appel aux tribunaux; (2) Les conditions de bail doivent être telles que la libre circulation du capital d'investissement ne soit pas gênée; (3) Les redevances doivent être telles que l'industrie des minéraux du Yukon puisse être concurrentielle par rapport aux provinces; (4) Pas de règlements dans cette loi; la Loi sur les minéraux du Yukon ne doit pas être mise sous la tutelle d'une autre loi ou de ses règlements. Merci.

Le président: Merci beaucoup pour votre court exposé, monsieur Phillips. Est-ce qu'il y a des questions? Monsieur Thomson.

M. Thomson: Monsieur le président, je voudrais demander, quelque chose à propos des règlements. Êtes-vous certain que l'industrie du pétrole est satisfaite avec les règlements sur l'utilisation des sols? Il semblait que c'était votre pensée.

M. Phillips: Les industries du pétrole, en signant leurs baux pour travailler dans le Yukon du nord, ont signé des conditions qui...

Le président: Plus fort, s'il vous plaît.

M. Phillips: Une des conditions de leurs baux fut qu'ils devaient signer quelque chose visiblement égal à la Loi sur l'utilisation des sols. Je ne sais pas si cela a été fait. Je ne connais pas trop de monde dans l'industrie du pétrole. Je me limite à la prospection des minéraux. Je ne peux pas vous le dire.

M. Thomson: Je viens justement de faire une petite note. Je ne sais pas s'ils doivent le signer ou pas, mais je croyais que vous devez le faire. Il y a là un point que j'aimerais soulever. En ce qui concerne les règlements, j'aimerais vous demander si vous n'en voyez pas qui pourraient éventuellement agir en faveur de l'industrie des minéraux, au lieu de tout écrire dans la loi même. Quelques changements que vous avez désirés en raison des changements de temps ou de procédure, mais ce ne sont pas des points principaux, pourraient ne pas être en votre faveur.

M. Phillips: Non. Depuis 1924 nous avons vécu avec la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon sans qu'il y ait eu des règlements et ça marchait très bien. Tout le monde le sait ou l'admet. Je pense qu'une des choses positives de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon est que l'on peut la lire en entier et la comprendre. Inutile de se référer à la Loi sur les terres territoriales ou une situation particulière qui y serait incorporée. Nous nous méfions hautement des représentants du gouvernement car ils ont rédigé cette loi en nous consultant seulement à la dernière minute. Je préférerais une loi qui nous dise exactement ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire et vivre avec ça. Même s'il y a certains articles qu'on n'aimerait pas, on saurait au moins à quoi s'en tenir.

M. Thomson: Tout votre exposé semble dire la chose suivante: Vous voulez quelque chose de connu plutôt que quelque chose d'inconnu.

M. Phillips: Oui. Si le gouverneur en conseil, c'est-à-dire un fonctionnaire de M. Chrétien, rédige quelque chose qui sera soumis et adopté par le Cabinet, nous allons constater trois semaines plus tard que les règle-

[*Text*]

have been changed, the regulations are changed now and you have to do it some other way and you have been breaking the law for the last three weeks.

• 1240

Mr. Thomson: Just in reference to the land use regulations, in today's concern for the environment can you not think of any instance within the mining industry where unnecessary harm was done to the environment by some mining company or other? It is a question, let us not argue.

Mr. Phillips: The mining industry is no worse than anybody else. I think part of the problem is in my experience—in working throughout the Yukon, I travel quite a bit through the Yukon during the summertime—that I have not seen any government officials going out and measuring what has actually happened when a company has put a trench in on a particular hill. Do they go out the next year and find out whether it is reseeding itself, whether the grass is growing there?

This afternoon, Bob Cathro of the company I work for, Archer, Cathro & Associates Ltd., is going to give you some very good examples, illustrated with slides, showing you that the concern the government feels on a lot of these things is not documented scientifically.

Why does not the government send people out to assess what damage mining companies do and then why do they not go to people in the exploration industry and say, "Now, look, this is the way we think you should carry it out", with some idea of what it costs to do things in the bush.

Road building is a good example. At the present time, a cat has a blade of about 13 feet, and we just put it one cat blade wide through the bush. As it stands now under the new land use regulations, you are going to have to end up with a roadway that is about 35 feet wide. This is going to triple costs because you have to clear a wider area and you are really damaging the environment more. You are stripping more of the country.

I cannot see the logic behind that. You have to wind row the trees, pile them five feet from the side of the road. I cannot see the logic behind that.

Mr. Rock: May I interject?

The Chairman: Mr. Thomson, have you finished?

Mr. Thomson: I have one more question in a different area.

Mr. Rock: This is on the same subject.

Mr. Thomson: Go ahead then.

Mr. Rock: It is just that when you have an open-pit mine you have all this surplus of materiel. You are dumping it somewhere and also ruining the environment in the dumping area, so why not make your road wider and have something that will be more practical.

An hon. Member: You are talking about a different thing.

Mr. Rock: No, no.

[*Interpretation*]

ments ont été changés, les règlements sont changés actuellement et il nous faut changer nos méthodes car on a enfreint la loi depuis trois semaines.

M. Thomson: Puisque vous parlez des règlements sur l'utilisation des sols, j'aimerais vous demander s'il n'y a pas eu des entreprises d'extraction de minéraux qui ont inutilement endommagé l'environnement? Ce n'est qu'une question, puisque on est très préoccupé de l'écologie actuellement, ne disputons pas.

M. Phillips: L'industrie des minéraux n'est pas pire que les autres. Mon travail dans le Yukon me fait voyager assez pendant l'été et je crois que le problème tient partiellement à ce que les représentants du gouvernement ne viennent pas pour constater ce qui arrive vraiment lorsque l'entreprise commence à défoncer une colline. Est-ce qu'ils viendront l'année prochaine pour voir si l'herbe y repousse?

Bob Cathro de l'entreprise *Archer, Cathro and Associates Ltd.*, pour laquelle je travaille aussi, vous montrera quelques diapositives pour vous montrer que la préoccupation du gouvernement est souvent scientifiquement non fondée.

Pourquoi est-ce que le gouvernement n'envoie pas des gens pour constater les dommages provoqués par des entreprises d'extraction de minéraux. Pourquoi est-ce qu'ils ne vont pas voir les gens de l'industrie de la prospection et pour dire: «Regardez, nous croyons que vous devriez procéder de cette manière», tout en sachant quels sont les coûts du travail dans ces régions-là.

Je vais vous donner un bon exemple. La construction des routes. Actuellement, nous avons des machines qui peuvent déblayer jusqu'à une largeur de 13 pieds et nous construisons des routes de cette largeur à travers tout le maquis. Les règlements actuels sur l'usilisation des sols prévoient une largeur d'environ 35 pieds. Cela va tripler les coûts car il faut déblayer une largeur plus grande et le dommage de l'environnement sera plus grand aussi. Le paysage sera davantage défiguré.

Je ne trouve pas cela logique. Il faut couper les arbres, et jusqu'à cinq pieds loin de la route. Ce n'est pas logique à mon avis.

M. Rock: Est-ce que je peux intervenir?

Le président: Avez-vous fini, monsieur Thomson?

M. Thomson: J'ai encore une autre question.

M. Rock: J'aimerais parler à ce sujet.

M. Thomson: Allez-y.

M. Rock: Lorsque vous exploitez à ciel ouvert, vous sortez un tas de matière inutile que vous déposer quelque part, ce qui défigure aussi l'environnement. Pourquoi alors ne pas faire des routes plus larges et avoir quelque chose de plus pratique?

Une voix: C'est une chose différente.

M. Rock: Non.

[*Texte*]

An hon. Member: You are talking about exploration and production.

Mr. Phillips: No, no. This does not affect anybody in production. Once you take a lease out, that is it. This does not affect them at all.

Mr. Thomson: I have a question in a different area. As you represent a chamber or a group of people, do you feel that there should be more federal government officials stationed in Whitehorse, or it could be Yellowknife. I am quite serious about this now.

An hon. Member: You are going to get quite an answer, too.

Mr. Thomson: All right, I want to know.

Mr. Phillips: I think really what we want here more than anything else is not more officials, I think we want more of the rules and regulations made by people that have to live here. The Territorial Council, for example, are very capable people. Why can not they draw up the land use regulations? They have to live in this country, they have to walk down the street. I mean, if I have a particular complaint I can phone them and go and visit them. I can talk to them and tell them exactly what the situation is.

But what do I do now? I pick up my phone and I try to find somebody in Ottawa. You know what it is like with a telephone call. They are very sympathetic until they put the phone down and then you expect some action and nothing happens.

Mr. Thomson: Just in reference to this particular bill, would you suggest that this bill should have been drafted by the Yukon legislature?

Mr. Phillips: Are we talking about the land use regulations?

Mr. Thomson: No, we are talking about Yukon mining now.

• 1245

Mr. Phillips: The mining industry sat down with the government and they went through this thing. The thing that perturbs me the most about this is that we have been at this thing since 1955, then it was 1959, then it was 1963, then 1965 and in 1967 we sat down and had discussions with the government. The people from both Chambers were very happy with what had happened, with their proposals. Fine. Then four years later they come out with something that is decidedly different.

Mr. Thomson: You still feel that there is not the understanding of your problems there should have been even after all this discussion, by Ottawa people, we can refer to the elected officials or we can refer to the civil servants, if you like, but in total.

Mr. Phillips: Yes, I think so. You can really appreciate a problem when you have to live in a particular area, but if you are situated 3,000 miles away and you very infrequently pay visits here—the only time the Minister ever comes out to the Yukon Territory is on a holiday or a

[*Interprétation*]

Une voix: Vous parlez de la prospection et de l'exploitation.

M. Phillips: Non, cela n'a rien à voir avec la production.

M. Thomson: J'ai une autre question. Pensez-vous, en tant que représentant d'une chambre ou d'un groupe, qu'il devrait y avoir davantage de représentants du gouvernement fédéral à Whitehorse, ou Yellowknife. C'est une question très sérieuse.

Une voix: La réponse sera assez sérieuse aussi.

M. Thomson: Très bien, j'aimerais le savoir.

M. Phillips: Ce que nous désirons vraiment ici, ce ne sont pas davantage de représentants, mais des règles et règlements faits par des personnes qui doivent vivre ici. Le Conseil territorial dispose de gens très capables, pourquoi est-ce que ce ne sont pas eux qui rédigent les règlements concernant l'utilisation des sols? Ils doivent vivre dans ce pays, ils doivent marcher dans les rues ici. Je veux dire que, si j'ai une plainte particulière à formuler, je peux leur téléphoner et aller les voir. Je peux leur parler et leur dire exactement quelle est la situation.

Mais qu'est-ce que je dois faire actuellement? Je prends le téléphone et essaie de contacter quelqu'un à Ottawa. Vous savez comment cela marche par téléphone. On est très compréhensif jusqu'à ce qu'on raccroche, ensuite on attend que quelque chose arrive et il n'y a rien.

M. Thomson: Pensez-vous que ce bill aurait dû être rédigé par la législature du Yukon?

M. Phillips: Parlez-vous des règlements concernant l'utilisation des sols?

M. Thomson: Non, nous parlons de l'extraction de minéraux dans le Yukon.

M. Phillips: L'industrie des mines et le gouvernement se sont mis ensemble pour étudier cette question. Mais déjà en 1955, ensuite en 1959; encore en 1963, 1965 et puis en 1967 nous avons eu des discussions avec le gouvernement. C'est ce qui me préoccupe le plus. Les représentants des deux chambres ont été très satisfaits de leurs propositions. Très bien. Quatre ans plus tard, ils sortent quelque chose de tout à fait différent.

M. Thomson: Vous pensez, même après toutes ces discussions avec les représentants d'Ottawa, il n'y a pas encore la compréhension qu'il doit y avoir. Nous pouvons nous adresser à des représentants élus ou à la fonction civile, mais globalement.

M. Phillips: Oui, je pense. On ne peut vraiment comprendre le problème que si l'on est obligé de vivre dans cette région. Mais si vous vous trouvez à 3,000 milles et que vous venez rarement en visite, car le ministre vient seulement dans le Yukon lorsqu'il a des vacances ou un

[*Text*]

rendezvous and he says he is coming out for a holiday—it is pretty difficult to arrange a meeting with the Minister to sit down and discuss it with him. What happens is that we get all these lesser officials. We get his Executive Assistant, then we get Digby Hunt, then we get these other people, and so it goes on.

Mr. Nielsen: And we have the Parliamentary Secretary here today.

Mr. Phillips: Right. Fine.

The Chairman: I wonder if we could agree to the following formula for questioning. The Yukon Chamber's submission is one that is relevant to most of the submissions we will be hearing this afternoon. I think we should leave the questioning open for members to the witness we have had and this afternoon as well after we have heard other briefs. I would like to suggest that we proceed immediately to hear the brief of the Yukon Native Brotherhood. It will take only a few minutes. We will then proceed immediately after coming back here at two o'clock to question the Yukon Native Brotherhood. Is that satisfactory, gentlemen?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, if it is convenient with Mr. Phillips.

Mr. Phillips: Certainly, I would be happy to answer any questions. Can we come back to this question you had?

Mr. Nielsen: I will bring you back if he does not.

Mr. Phillips: The last one that you had when you were...

The Chairman: Thanks very much, Mr. Phillips. Could we have the representatives of the Yukon Native Brotherhood, please? We have Chief Elijah Smith and Mr. John Hoyt, Consultant.

Perhaps Chief Smith you could introduce those people in the Brotherhood who are here to support your presentation this morning.

Chief Elijah Smith (Yukon Native Brotherhood): Mr. Chairman, honoured members of this committee, I have with me Chief Johnnie Smith from Whitehorse, Yukon. Would you stand up, please. Mr. William Atlin from Carcross; Mr. Peter Sidney from Ross River; Mr. Sam Johnston from Teslin—there are two Sam Johnston's. There is one from Teslin and one from Bellwash Landing—Chief Charlie Abel from Old Crow; Chief Roddy Blackjack from Carmacks and Chief Percy Henry from Dawson City.

Unfortunately, the rest of them could not get off work to come to this meeting.

• 1250

All these chiefs had an Indian Day up at Dawson City. They came all the way down last night after they finished work up there at around 6 or 7 o'clock. They drove all night to present this paper to you.

Mr. Chairman, I do not see around this table any representative of the Indian people. I think you should

[*Interpretation*]

rendez-vous, et il dit qu'il vient en vacances, il est très difficile de voir le ministre et de discuter avec lui. En fait, on nous envoie des fonctionnaires moins qualifiés. On nous envoie son assistant ensuite M. Digby Hunt et un tas d'autres gens etc.

M. Nielsen: Aujourd'hui, nous avons un secrétaire parlementaire avec nous.

M. Phillips: Très bien.

Le président: Est-ce que nous pouvons nous mettre d'accord sur la formule suivante. L'exposé de la Chambre du Yukon intéresse tous les orateurs que nous entendrons cet après-midi. Je pense que nous devrons entendre d'abord les autres exposés et laisser les questions aux témoins en suspens. Peut-être pouvons-nous écouter tout de suite l'exposé de la Yukon Native Brotherhood. Ce ne sera pas long. Nous allons revenir à 2 h. de l'après-midi pour poser nos questions à la Yukon Native Brotherhood. Est-ce que cela vous convient, messieurs?

Une voix: Accepté.

M. Nielsen: Monsieur le président, si cela convient à M. Phillips.

M. Phillips: Certainement, je serais heureux de répondre à vos questions. Est-ce que nous pouvons revenir à votre question?

M. Nielsen: J'y reviendrai.

M. Phillips: Il s'agit de votre dernière question...

Le président: Merci beaucoup Monsieur Phillips. Est-ce que les représentants de la Yukon Native Brotherhood veulent bien venir? Je vous présente chef Elijah Smith et M. John Hoyt, conseiller. Monsieur Smith, je vous demanderais de présenter vos collègues.

Chef Elijah Smith (Yukon Native Brotherhood): Monsieur le président, messieurs les délégués de ce Comité, je vous présente chef Johnnie Smith de Whitehorse, Yukon. Voulez-vous vous lever. M. William Atlin de Carcross; M. Peter Sidney de Ross River, M. Sam Johnston de Teslin, il y a deux Sam Johnston, un de Teslin et un de Bellwash Landing, ensuite chef Charlie Abel de Old Crow, chef Roddy Blackjack de Carmacks et chef Percy Henry de Dawson City.

Les autres ne pouvaient malheureusement pas se libérer pour venir à cette séance.

Tous ces chefs de tribu ont tenu une journée des Indiens à Dawson City. Ils sont venus de très loin hier soir, après qu'ils eurent terminé leurs travaux à cet endroit, vers six ou sept heures. Ils ont parcouru toute cette distance en auto pour venir ici, vous présenter ce mémoire.

[*Texte*]

have had one representative. That is the first complaint I have. You are talking about something that is very important to the Indian people, their land, and that should be taken into consideration. We are part of this land, we lived on this land a good many years before any one of you came into this country, and we intend to live here. You say let us go hand in hand. How are we going to go hand in hand if you leave the Indian people out?

When the white man came into this country, first as a fur trader, he explored, and then, later, they came in greater numbers as prospectors and miners. We welcomed them and taught them how to live with nature and to survive in this raw, hard country. At no time did we give up our land to these people either by way of treaty or by way of conquest. Our system of holding title to our land was not and is not now as sophisticated as yours. Your surveyors go out and place pegs in the ground. However, we undertood and still know where the boundary exists between each band.

When the white man came he brought his land title system with him and marked out his territory. We heard no complaints because there was plenty for all. We still believe there is plenty for all. We simply request that you recognize our rights and the damage you are doing to us by increasing population, developing mines and tourism, logging, fishing and industry. Only after we have such an understanding will we continue to grow and develop together.

At one time Indian people were free, proud, independent, asked for nothing and were always prepared to help their neighbour. When the white man came to our land, bringing with him his mechanized ways, a higher standard of living, and wished to exploit the natural resources to their fullest extent, our people were quietly but very definitely pushed into the background and made wards of your federal government. We have, in fact, become slaves, not slaves in the usual sense of the word but psychologically, culturally and socially we were manipulated and used by more sophisticated newcomers. We are now fighting to gain that lost freedom and to participate in the activities and riches of our land. This can be done only by ourselves if we are given the freedom to develop. However, along with that freedom we require a certain amount of funds to help us overcome the difference, socially, economically and culturally. In these areas of education and communication between your people and ours, we have experienced that freedom is an empty word when poverty is a daily threat.

[*Interprétation*]

Monsieur le président, je ne vois pas autour de cette table de représentant du peuple indien. A mon avis, il devrait y en avoir au moins un. Voilà la première plainte que je veux formuler. Vous parlez de choses qui sont très importantes pour le peuple indien, pour la conservation de leurs terres, et cela devrait être pris en considération. Nous faisons partie de cette nation, nous avons vécu dans ce pays bien longtemps avant que quiconque y vienne et nous avons l'intention d'y demeurer. Vous dites que nous devrions marcher la main dans la main. Comment pouvons-nous agir ainsi si vous éliminez du tableau le peuple indien?

Lorsque l'homme blanc est venu dans ce pays, tout d'abord pour faire la traite des fourrures, il a fait de l'exploration et plus tard il est venu un grand nombre de prospecteurs. Nous les avons accueillis et leur avons enseigné comment vivre au sein de la nature et comment survivre dans une contrée plutôt désertique. En aucun temps, avons-nous donné nos terres à ces gens, soit au moyen de traités ou par la conquête de ceux-ci. Notre système de propriété des terres n'était pas et n'est pas encore aujourd'hui aussi moderne que le vôtre. Vos arpenteurs viennent sur place et posent des jalons dans les terres. Toutefois, nous savions et nous savons encore où se trouvent les frontières qui existent entre chaque bande indienne.

Lorsque l'homme blanc est venu ici, il a amené avec lui son système de propriété des terres et a jalonné ces territoires. Nous n'avons pas reçu de plaintes parce qu'il y avait beaucoup de place pour tous. Nous sommes toujours de cet avis. Nous vous demandons simplement de reconnaître nos droits et les dommages que vous nous avez causés en augmentant la population en développant les mines et le tourisme, la chasse, la pêche et autres industries. Seulement après que nous aurons obtenu une telle entente pourrons-nous continuer à prendre de l'essor et à nous développer d'un commun accord.

A une certaine époque, le peuple indien était libre, fier, indépendant, ne demandant rien à personne et était toujours prêt à aider son voisin. Lorsque l'homme blanc est venu sur nos terres amenant avec lui ses machines et outils mécaniques ainsi qu'un meilleur niveau de vie et lorsqu'il a désiré exploiter les ressources naturelles jusqu'à leur plus haut point, notre peuple sans bruit mais fermement a été éliminé vers l'arrière et est devenu sujet de votre gouvernement fédéral. De fait, nous sommes devenus des esclaves, non pas dans le sens habituel du mot, mais psychologiquement, culturellement et socialement; nous avons été manipulés et utilisés par les arrivants aux méthodes modernes. Nous sommes maintenant en train de nous battre pour reprendre notre liberté perdue et participer aux activités et à l'aménagement des ressources de nos terres. Cela ne peut se faire que par nous-mêmes, si on nous accorde la liberté de le faire. Toutefois, en plus de cette liberté nous avons besoin d'un certain montant de fonds pour nous aider à éliminer les différences sociales économiques et culturelles. Dans les domaines de l'éducation et de la communication entre votre peuple et le nôtre, nous avons constaté que la liberté est une expression dénuée de sens lorsque la pauvreté est une menace de tous les jours.

[*Text*]

• 1255

In the past few years, we have started down a road of development where we decide what is best for us and if we are in error we are prepared to admit those mistakes and try again. This is different from the past when your Department of Indian Affairs and Northern Development took away the self respect of our people saying what they thought was best for us and which we had to follow to be further deprived. Those of you who have taken an interest in our recent activities know and appreciate the progress of our people. They, however, are only the first steps to complete freedom and independence from your system of handouts and welfare. One way in which you can assist the Indian people of the Yukon Territory in their self-development program is to consider the following requests closely and recommend them to Parliament.

It is a fact that many of our people still live off the land by trapping, fishing and hunting. However, we have no rights to control the environment which we depend upon for our living and as the activities of industry increase and the population grows there is less and less room for our animals, birds, fish and plants. As this occurs, the Indian people are losing slowly but surely their ways of life.

As tourists, prospectors, hunters, fishermen, miners, lodge owners, service station owners and all kinds of private and public businesses develop to accommodate the increasing population and exploit the resources, the fur-bearing animals disappear; the game birds and the animals are shot; the trees are cut and burned by careless people; the water is polluted; the fish are netted and the land itself is ripped and torn by huge machines digging holes and changing the face of the earth.

Here is a small example of what we mean: an Indian family in the Yukon has a registered trap line upon which is a trail and a cabin. They have lived in the cabin and trapped there for years as have their ancestors. This year a lease of that portion of the trap line has been given to a white man who fenced off the trail and cabin and has refused to allow the Indians to use the trail and cabin or trap in the area.

We do not wish to stop progress but we wish to set some rules so that when our rights are taken away we will be paid for those losses in order that our people may be able to retrain themselves and develop a way of life that will go along with the progress being made. This payment must be understood as being compensated for the loss of land and not to be considered as the total settlement of our aboriginal rights for its deals only with one isolated problem.

Bill C-187 requires that anyone wishing to take minerals out of this Territory must pay certain fees. We request that the government include a clause in this bill which says that 33⅓ per cent of all the money that the government gives under the Mineral Act be paid to the Yukon Indian Development Corporation set up for the purpose of administering this money for the advancement of the Indian people in this Territory.

We further request that clauses be added directing that anyone damaging the registered trap line or licensed big game outfitting territory of an Indian or in any way cutting down the income of the trap line or the big game

[*Interpretation*]

Au cours des quelques dernières années, nous avons pris des mesures en vue de développer nos terres et nous avons décidé ce qui valait mieux pour nous; si nous sommes dans l'erreur nous sommes prêts à admettre nos erreurs et à faire d'autres tentatives une fois de plus. Les choses sont différentes que par le passé lorsque votre ministère des Affaires indiennes et du Développement du Grand Nord a enlevé à nos gens leur amour-propre en leur disant ce que eux estimaient être mieux pour nous et nous n'avions qu'à suivre ce qui nous était dit; il en est résulté une plus grande perte de nos biens que jamais. Ceux d'entre vous qui ont pris quelque intérêt à nos plus récentes activités savent bien et estiment à sa juste valeur le progrès accompli par notre peuple. Toutefois, ce ne sont là que les premiers pas vers une liberté et une indépendance totale de votre système d'aumônes et de subventions de bien-être. Une façon dont vous pouvez aider le peuple indien du territoire du Yukon afin de mettre sur pied leur programme de développement personnel, est d'étudier les demandes qui suivent d'une façon étroite et de les recommander au Parlement.

C'est un fait que plusieurs d'entre nous retirent les revenus qui les font vivre par la trappe, la pêche et la chasse. Toutefois, nous n'avons aucun droit pour exercer un contrôle sur l'environnement dont nous dépendons pour notre survie et comme l'activité de l'industrie augmente et que la population s'accroît, il y a de moins en moins de place pour nos animaux, nos oiseaux, nos poissons et nos plantes; à mesure que ce phénomène s'accroît le peuple indien perd lentement mais sûrement sa façon de vivre habituel.

Au fur et à mesure que les touristes, les prospecteurs, les chasseurs, les pêcheurs, les mineurs, les propriétaires de chalets et ceux qui possèdent les stations-services ainsi que toutes sortes de commerces privés et publiques se développent, pour accommoder les besoins de la population qui s'accroît et pour exploiter les ressources naturelles, les animaux à fourrure disparaissent, les oiseaux de chasse et les animaux sont tués. Les arbres sont coupés et brûlés par des gens qui ne prennent pas de soin, l'eau est polluée, les poissons sont capturés et la terre elle-même est déchiquetée par d'énormes machines qui creusent des trous et changent la face du sol.

Voici un exemple de ce que je veux dire. Une famille indienne au Yukon devait enregistrer un certain terrain où elle pouvait poser des trappes et où il y avait un sentier et une petite maison de chasse. Ils ont vécu là et ils ont fait la trappe des fourrures durant de nombreuses années comme l'auraient fait leurs ancêtres. Cette année un bail pour cette portion de terre où se fait la trappe a été donnée à un homme blanc qui a mis une clôture tout alentour et a refusé à cette famille indienne d'utiliser le sentier, la maison de chasse ou les trappes dans cette région.

Nous ne voulons pas empêcher le progrès mais nous désirons établir un règlement quelconque de sorte que quand nos droits sont lésés, nous serons payés en retour pour les pertes encourues, afin que notre peuple en retour mesure de se recycler et de développer une façon de vivre qui tiendra compte du progrès en cours. Ce paiement doit être compris comme une compensation pour la perte de terres et non pas considéré comme une façon de

[*Texte*]

outfitting territory pay for those damages. If the party responsible cannot be located or refused to pay within a three-month period, the registered trapper should have the right to demand of the government some compensation and it should be paid immediately. Then the government may require the person doing the damage to reimburse it for the amount spent.

• 1300

These two proposals must be considered together, as one complements the other. The first compensates all the people for general losses of game, fish, trees, the solitude of a place without people, and so on, while the second compensates the individual trapper or outfitter who finds his income depleted because of the activities of others.

We wish to emphasize that any payments which may be made, if our recommendations are implemented, and in fact any payments now being made to the Indian people, are not hand-outs and welfare but payment compensating us for property taken without consent and without payment.

It is the firm belief of the Indian people in the Yukon Territory that we will only be able to throw off the shackles of our white masters, personified by the Department of Indian Affairs, when we have the funds independently administered to plan programs of development in cultural, economic, social and other fields. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Chief, for a very forceful brief. We will proceed to the questioning immediately after lunch at 2 o'clock. Is that satisfactory? Thank you very much.

Chief Smith: Thank you ladies and gentlemen.

AFTERNOON SITTING

• 1420

The Chairman: I would like to introduce the members of the committee from Ottawa. On my left, as you all

[*Interprétation*]

régler totalement la question de nos droits ancestraux, car on ne traite ici que d'un seul problème isolé.

Le Bill C-187 exige de quiconque désire exploiter des minéraux du territoire à payer certains frais. Nous demandons que le gouvernement inscrive un article dans le présent bill où on indiquerait que $33\frac{1}{3}$ p. 100 de tout l'argent que le gouvernement accorde en vertu de la Loi sur les minéraux soit versé à la corporation de développement des Indiens du Yukon qui a été établie en vue d'administrer cet argent, pour l'avancement du peuple indien dans ce territoire.

De plus, nous demandons que certaines dispositions soient ajoutées à cette Loi pour que quiconque endommage les lieux de trappe enregistrés ou les territoires pour la chasse aux animaux à fourrure qui appartiennent aux Indiens de quelque façon, éliminant ainsi les revenus qu'on peut en tirer, ait à payer pour ces dommages. Si les gens responsables de ces dommages ne peuvent être localisés ou refusent de payer en dedans de trois mois, le trappeur enregistré devrait avoir le droit de demander au gouvernement quelque compensation qui devrait être payée immédiatement. Alors le gouvernement pourrait exiger de la personne qui a causé les dommages un rembousement pour le montant qui a été remis aux Indiens.

Ces deux propositions doivent être considérées ensemble, car l'une complémente l'autre. La première d'entre elles a trait aux compensations pour tout le peuple indien en général pour les pertes générales d'animaux à fourrure, de poissons, d'arbres, ainsi que la solitude d'un endroit où il n'y a personne et le reste. Tandis que la seconde a trait aux compensations à faire aux trappeurs, aux chasseurs individuels qui constatent que leurs revenus sont diminués à cause des activités d'autres personnes.

Nous désirons mettre l'accent sur le fait que tout paiement qui doit être fait, si nos recommandations sont adoptées, et de fait quelque paiement qui soit consenti au peuple indien ne devra pas être considéré comme aumônes et des subventions de bien-être, mais bien comme des compensations pour une perte de propriété qui a été prise sans notre consentement et sans compensation financière.

Nous croyons fermement en tant que peuple indien du Territoire du Yukon, que nous ne serons en mesure de nous libérer de l'esclavage dans lequel nous tiennent nos maîtres blancs, personnifiés en l'occurrence, par le Ministre des Affaires indiennes, seulement lorsque nous aurons les fonds consentis indépendamment afin de planifier des programmes de développement culturel, économique sociaux ainsi que dans d'autres domaines. Merci.

Le président: Merci beaucoup, Chef, pour ce mémoire des plus convaincant. Nous procéderons à la période de questions immédiatement après le lunch à 2 heures. Cela vous est-il satisfaisant? Merci beaucoup.

Le chef Smith: Merci mesdames et messieurs.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Je tiens à vous présenter les membres du Comité d'Ottawa. A ma gauche, M. Erik Nielsen; M. Rod

[*Text*]

know, is Erik Nielsen; Rod Thomson, MP for Battleford-Kindersley; Judd Buchanan, MP for London West; Bud Orange, MP for Northwest Territories; Bert Cadieu, MP for Meadow Lake; Deane Gundlock, MP for Lethbridge; Ray Rock, MP for Lachine in the Province of Quebec and Lloyd Francis, MP for Ottawa West. My name is Watson, I am the MP for Laprairie which is just south of Montreal, across the river from Montreal.

As we indicated this morning, after hearing a very excellent and stimulating submission from Chief Elijah Smith and our adjournment for lunch, the questioning of Chief Smith and the other chiefs, if the members in attendance here today so wished will now take place. Our first questioner is Mr. Rock, then Mr. Gundlock.

Mr. Rock: Mr. Chairman. Chief Elijah Smith, I am deeply touched by the manner in which you presented your brief. I have heard many other chiefs in Canada also present briefs and they are usually done in a sort of a manner that touches my heart. I am actually concerned about Indians across Canada, the original people of this country. What I would like to know from you, Chief, ...First of all, I understand that your nation here are not kept in what I would call "concentration camps" as some other nations are done across Canada. Is that so?

Chief Smith: Until a few years ago, yes, that was right; we had lots of room to roam around in. However, at the present time we are getting down to where we are fenced in into a small area.

Mr. Rock: I see. Chief, how many Indians own land, as you would say, the non-Indian way, outright? In other words, how many Indians have the opportunity to obtain land individually? How many individual Indians have the opportunity to obtain land by title for the personal (inaudible)?

Chief Smith: I would like to ask that same question. How many white men own this land, and where did they get it from?

Mr. Rock: This is why I said "obtain by title", Chief. I am not disputing (inaudible) obtain it by title. The reason I ask this is because you mentioned that you want your nation to develop the same way as the other people. This is why I ask the question, how many Indians of this area have obtained land by title and how many of them have the opportunity, say, to own garages, stores, or even camping grounds in the area? I think this would be part of the life of your people in a way that they can go into business of owning large tracts of land for camping facilities. I would like to know if your people have had the opportunity to do so, and if not, why not?

• 1425

Chief Smith: The Indian people in the Yukon listened. At first they thought they owned this side of the river, the Yukon. First, they lived up there where they put up

[*Interpretation*]

Thomson, député de Battleford-Kindersley; M. Judd Buchanan, député de London-Ouest; M. Bud Orange député des Territoires-du-Nord-Ouest; M. Bert Cadieu, député de Meadow Lake; M. Deane Gundlock, député de Lethbridge; M. Ray Rock, député de Lachine au Québec et M. Lloyd Francis, député d'Ottawa-Ouest. Je me présente à mon tour: M. Watson, député de Laprairie situé au sud de Montréal de l'autre côté du fleuve.

Comme nous le disions ce matin, si, par suite de l'excellent exposé du chef Elijah Smith et de l'ajournement du déjeuner, vous souhaitez interroger ce dernier ainsi que les autres chefs, vous y êtes cordialement invités. Notre premier interlocuteur est M. Rock, suivi de M. Gundlock.

M. Rock: Monsieur le président. Monsieur Elijah Smith, je dois vous avouer que votre façon de présenter votre mémoire m'a vivement bouleversé. J'ai entendu le message de plusieurs autres chefs au Canada qui le traduisent merveilleusement dans la présentation de leur mémoire et ils le font toujours d'une façon qui me bouleverse. Je suis très intéressé aux Amérindiens du Canada puisqu'ils constituent le peuple d'origine de notre pays. Je veux bien que vous me disiez, monsieur, que votre nation n'est pas maintenue dans ce que j'appellerais des «camps de concentration» comme le sont certaines autres nations du Canada. Ai-je raison?

Chef Smith: Vous avez raison, à venir jusqu'à quelques années. Nous avions en effet beaucoup d'espace dans lequel nous pouvions nous déplacer librement. Cependant, l'instant présent n'est pas si généreux et nous nous voyons clôturés dans un secteur minuscule.

M. Rock: Je vois. Combien d'Indiens possèdent des terres comme tout le monde? En d'autres termes, combien d'Indiens ont l'occasion de se procurer individuellement des terres? Je précise ma pensée: Combien de gens ont l'occasion, à titre d'Indiens, de se procurer des terres à des fins personnelles?

Chef Smith: J'aimerais vous poser la même question. Combien de Blancs possèdent cette terre et de qui l'ont-ils obtenue?

M. Rock: C'est la raison pour laquelle j'ai parlé «d'obtention de droit», monsieur. Je ne mets pas en doute le droit qu'ont ces gens d'obtenir des terres en dehors de leur réserve. La raison pour laquelle j'ai mentionné ce détail vient du fait que vous tenez à ce que votre peuple se développe au même titre que tout autre peuple au Canada. Je vous pose donc encore la même question: Combien d'Indiens de cette région ont obtenu des terres comme tout le monde et combien nombreux sont ceux qui ont l'occasion d'être le propriétaire de garages, de magasins, de sites de camping dans cette région? Il me semble que d'être propriétaire de larges bandes de terrain destinées aux installations de camping entrerait bien dans le cadre de vie de votre peuple. Je veux donc savoir si votre peuple a la chance de se lancer dans un tel commerce? Si vous répondez par la négative, je vous demanderais de m'en donner les raisons.

Chef Smith: La population amérindienne du Yukon a prêté une oreille attentive. Au départ, elle pensait posséder ce côté-ci du fleuve. D'abord, elle faisait la culture du

[*Texte*]

their fish, where the dam is, where the rapid is now. They used to gaff fish out of there. There are a lot of people living today who can tell you the same thing, that they own that piece of land. Then when the White people moved in there they moved the Indians over here. They were moved over here by the policemen. I went around and served amongst a bunch of Indian people that are living today and they told us that this is where they were forced to. Then they were pushed down. The White people wanted this place and they were pushed down. Now how can an Indian develop anything if he is going to be pushed around that way?

Mr. Rock: Yes. I know this has happened across Canada, Chief, and this is why I wanted to know what opportunity you or your people have actually to obtain land by title outright. Have individuals that opportunity, and if not, why have they not got that right? For instance, if a family of Indians want to obtain by title, say 1,000 acres of land, have they the opportunity to do so by requesting this from the government or have they not got that opportunity? I am not arguing or getting into the legal case that you are trying to present in which you want the government to pay you for the loss of lands. What I am trying to do is to find out whether the people, the members of your nation, the individuals and families, have the right to obtain land grants of, say, 1,000 acres or so outright in the Yukon.

Mr. Nielsen: There is a quick answer, Mr. Chairman, if the Chair will permit me.

The Chairman: Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: The Indian people have the same rights as any other citizens to acquire land. But it is the ability to do so that is curtailed by reason of their economic situation. That is the brief answer to that one.

Mr. Rock: When you say the ability to do so, what do you mean?

Mr. Nielsen: He has not got the money.

Mr. Rock: I do not think he has to pay for it. This is why I am asking this question. What is stopping him from owning the land? It is actually theirs in the beginning. This is what I am trying to get at. Why is there not some facility within government circles whereby they are able to obtain tracts of land? Is it the tribal traditions that are preventing them from doing so?

Mr. Nielsen: Government policy.

Mr. Rock: It may be government policy but also there may be some tribal policy within the Indian nations.

Chief Smith: I will explain it to you just the way it is. I tried to get through to you at first...

Mr. Rock: You got through to me.

[*Interprétation*]

poisson là où se trouve maintenant le barrage et les rapides. C'est à cet endroit que les Indiens gaffaient le poisson. Plusieurs personnes vous diront sans doute qu'ils possèdent ces acres de terrain. Par ailleurs, quand les Blancs se sont amenés, ils ont transplanté les Indiens de ce côté-ci. Le déménagement s'est effectué grâce à la main douce des policiers. J'ai visité un groupe d'Indiens qui demeurent à cet endroit et ils m'ont affirmé qu'ils avaient été forcés de déménager. On les a vraiment fait décamper. Les Blancs voulaient cet endroit et ont forcé les Indiens à déguerpir. Je vous pose donc la question suivante: Peut-on parler du développement d'un Indien s'il doit être victime d'un tel procédé?

M. Rock: Oui. Je sais que cela se passe dans tout le Canada, monsieur, et c'est la raison pour laquelle je tenais à savoir si votre peuple a l'occasion de se procurer des terres au même titre que les Blancs. Des particuliers ont-ils ce droit? Si vous répondez par la négative, pourquoi ne l'ont-ils pas? Par exemple, une famille d'Amérindiens veut obtenir en dehors des réserves 1,000 acres de terre, a-t-elle l'occasion de le faire en faisant faire valoir ses droits au gouvernement ou n'en a-t-elle tout simplement pas l'occasion? Je ne me lancerai pas dans des questions juridiques portant que le gouvernement doit vous dédommager pour la perte de vos terres. Je tiens uniquement à savoir si les membres de votre nation, tant les particuliers que les familles, ont le droit d'obtenir une subvention de terres de l'ordre de 1,000 acres au Yukon au même titre que les Blancs.

M. Nielsen: J'aurais une brève réponse, monsieur le président, si vous me le permettez.

Le président: Monsieur Nielsen.

M. Nielsen: La population amérindienne a les mêmes droits de propriété que tout autre citoyen. Mais c'est le moyen de faire valoir ses droits qui est coupé à la base en raison de sa situation économique. C'est tout ce que je puis dire.

M. Rock: Quand vous parlez de moyen de faire valoir ses droits, que voulez-vous dire?

M. Nielsen: L'Amérindien n'a pas les fonds nécessaires.

M. Rock: Je ne crois pas qu'ils doivent assumer de fardeau financier. C'est la raison pour laquelle je pose cette question. Qu'est-ce qui l'empêche d'être le propriétaire d'un terrain? Il faut bien se mettre en tête qu'il en est le propriétaire depuis le début de l'histoire. C'est vraiment ce point que je veux faire ressortir. Pourquoi les milieux gouvernementaux ne leur facilitent-ils pas la tâche de sorte qu'ils puissent obtenir des bandes de terrains? Y a-t-il des traditions tribales qui les en empêchent?

M. Nielsen: Il s'agit d'une politique gouvernementale.

M. Rock: Il se peut que vous ayez raison, et que des politiques tribales au sein des nations amérindiennes s'y opposent aussi.

Chef Smith: Je vais tout simplement vous expliquer ce qui se passe. J'ai essayé de vous faire comprendre au départ...

M. Rock: Et je vous ai compris.

[*Text*]

Chief Smith: ...by telling you that an Indian has no money to buy land. All right. You said they do not have to have money to buy land. Therefore we still own all the Yukon in that case.

Mr. Rock: Mr. Chief, I will come back to the words that I used. I was using the words "obtaining entitlement to the land".

Chief Smith: If we get an Indian agent to set land aside for us, we do not get title to that land. We do not get title to that land. And if we try to develop on that land, we are kicked off by somebody else again. Somebody else buys that piece of land and we are kicked off.

Mr. Rock: Yes. You are now talking about a whole group of people together owning land. I am not talking about that. I am asking you, Chief, about an individual Indian. This is why I am always using the word "individual".

The Chairman: Mr. Rock, Mr. Nielsen gave the answer clearly to that, that an individual Indian in the Yukon has all the rights that any other individual has.

Mr. Rock: Yes, I understand that but I understand there is a high price tag to be paid and I cannot see why an Indian has to pay that. I think an Indian should be able to get title individually. Now I am not talking about as a band. I am talking about as an individual Indian. He should have the right to obtain some land by title. Now the Chief is talking about land that is granted to them by the department from which they are always shoved off from one corner to another and I do not agree with this type of system. That is why I was asking whether individual Indians ever request land for their own use to which they obtain title. This is what I ask.

The Chairman: Thank you, Mr. Rock. Mr. Gundlock.

• 1430

Mr. Gundlock: Mr. Chairman, I have two questions. The first one is a question I want to ask the Chief for information. He mentions in the third paragraph on page 3:

> service station owners, all manner of private and public business, develop to accommodate the increased population and exploit the resources...

The question in my mind, following the line that Mr. Rock was trying to clarify and in view of your mentioning that the water is polluted and the fish is inedible and so on, how would it be possible or rather should the Indian not participate in this sort of enterprise with their most valuable knowledge of maintaining the ecology or whatever word we like to use nowadays to combat pollution and that sort of thing. It seems to me, Mr. Chairman, that Métis people would be those better equipped to

[*Interpretation*]

Chef Smith: ...en faisant ressortir qu'un amérindien n'a pas d'argent pour se procurer une terre. C'est clair? Quant à vous, vous soutenez qu'il n'a pas besoin d'argent pour se procurer une terre. On peut donc en arriver à la conclusion suivante: nous sommes toujours le propriétaire de tout le Yukon dans ce cas!

M. Rock: Laissez-moi reprendre les termes exacts que j'ai employés. J'ai bien dit «obtenir des terres en dehors des réserves».

Chef Smith: Si un agent amérindien nous réserve un lopin de terre, cela ne veut pas dire que nous ayons droit de le posséder pour autant. Nous n'y avons pas droit. Et si nous essayons de faire l'expansion de ce terrain, on nous met à la porte à la première occasion. En effet, quelqu'un achète cette portion de terre et nous met à la porte.

M. Rock: Oui. Vous faites allusion à l'heure actuelle à tout un groupe qui posséderait conjointement une terre. Je ne parle pas de cette question. Je vous parle d'un Indien en particulier. C'est pourquoi j'insiste sur le mot «particulier».

Le président: Monsieur Rock, M. Nielsen a répondu de façon nette et précise à cette question. En effet, un Amérindien en particulier au Yukon a les mêmes droits que tout autre particulier.

M. Rock: Oui, cela va de soi, mais on y attache un prix fort élevé et je ne vois pas pourquoi ce fardeau financier devrait retomber sur les épaules de l'Amérindien. A mon avis, un Amérindien devrait avoir droit de se procurer une terre à titre de particulier. Je n'en parle pas à titre de bande. Uniquement à titre d'Amérindien particulier. Il devrait avoir le droit de se procurer une terre tout comme tout autre Canadien. Le chef fait allusion aux terres qui leur sont accordées par le Ministère. Malgré tout, ces Indiens se voient pousser et déplacer d'une terre à l'autre et je m'oppose vigoureusement à un tel système. C'est la raison pour laquelle je vous demandais si les Amérindiens à titre de particuliers ont déjà exigé des terres à des fins personnelles et en en devenant le propriétaire. Voilà bien la question que je vous pose.

Le président: Je vous remercie, monsieur Rock. M. Gundlock.

M. Gundlock: Monsieur le président, je tiens à vous poser deux questions. La première s'adresse au chef. Au troisième paragraphe de la page 3, il fait état:

> des propriétaires de stations de service, de tous les commerces privés et publics destinés au bien-être de la population toujours croissante et à l'exploitation des ressources...

Dans le même ordre d'idées que celui de M. Rock, et compte tenu de la pollution des eaux qui empêche la consommation du poisson, ne croyez-vous pas que les Amérindiens auraient avantage à participer à cette entreprise puisqu'ils sont dotés de connaissances précieuses sur la préservation de l'écologie capable précisément de combattre la pollution? A mon avis, monsieur le président, la population métisse serait celle qui serait la mieux dotée pour se lancer dans ces entreprises. Je me pose donc la

[*Texte*]

operate these enterprises. The question in my mind then is, are you not able, are you not interested or do you not have proper systems to carry on this sort of enterprise?

Chief Smith: Indians are interested and they had a very good understanding with the people that came in here until wartime and after the war...

Mr. Gundlock: You are talking about the Second World War?

Chief Smith: Right. Then they lost interest because the government was moving fast, giving lands away from out under them. They had nothing more to live for. They tried to do something for themselves. They are gone again, they are pushed off to some place else.

Mr. Gundlock: It is easy to say the government gave lands away. Is that an essential fact? Did the government give land to outsiders?

Chief Smith: Who had the money, yes. The fellow who had the money got the land.

Mr. Gundlock: They sold them a tract?

Chief Smith: That is right.

Mr. Gundlock: For a certain amount of dollars? And even up to date the government is not willing to give to the native people. Shall we say, you want 1,000 acres in my part of Alberta, I know them as a reservation; are you talking about a reservation or about individual lots?

Chief Smith: Indians in this country roam an awful lot. You will find them out in Dawson City one day, you will find them back in Kluane Lake the next day. This is why we like a big tract of land for all the Indian people. In every settlement I wanted 60, 70, 80 square miles and this is what I have been trying to work for, for the last two years for these Indian people.

Mr. Gundlock: Well, then in real essence that would be on the basis of a reservation as we know it.

Mr. John Hoyt (Consultant, Yukon Native Brotherhood): I think as long as there is not a concentration of housing—we have twelve villages and as the Chief said, until the war years, those villages did not exist. The people roamed and lived in more than one place over a period of 12 months, but particularly since the new Indian Affairs housing policy—if you are going to build two houses, you have to build them close together, you cannot build them ten miles apart, I do not know why, but apparently you cannot—there has been created 12 concentrated living areas. Now they are similar to some reservations that you find outside but they involve the example that the Chief gave of the Whitehorse man having to move to four different places. You can canvass the members of almost any of the 12 bands in the Yukon and the greatest instance of dissatisfaction is the fact that they have been forced to live together as a community which is historically and traditionally unnatural for them.

[*Interprétation*]

question suivante: Êtes-vous en mesure d'entreprendre une telle initiative? Y êtes-vous intéressé ou cela entre-t-il dans le cadre d'un système qui vous est propre?

Chef Smith: Les Amérindiens ont cette entreprise à cœur et connaissent la situation sur le bout de leurs doigts de concert avec les gens qui habitent ici depuis la guerre et même après celle-ci...

M. Gundlock: Vous parlez de la Seconde Guerre mondiale?

Chef Smith: C'est juste. Les Amérindiens ont ensuite perdu de l'intérêt parce que le gouvernement leur coupait l'herbe sous les pieds en distribuant à tous et à chacun les terres qui leur revenaient de droit. Ils n'avaient plus aucun idéal qui les faisait vivre. Ils ont pourtant essayer de s'aider. Aussitôt qu'ils font un pas en ce sens, on a vite fait de les éclipser.

M. Gundlock: Il est facile d'accuser le gouvernement d'avoir donné des terres. S'agit-il d'un fait essentiel? Le gouvernement a-t-il donné ces terres à des étrangers?

Chef Smith: A ceux qui avaient de l'argent, oui. En effet, ce sont ceux qui pouvaient se payer les terres qui les ont eues.

M. Gundlock: On leur a vendu une bande de terre?

Chef Smith: C'est juste.

M. Gundlock: Moyennant un certain montant? Jusqu'ici, d'ailleurs, le gouvernement n'est pas prêt à donner des terres à la population autochone. Quand vous parlez de 1,000 acres dans la partie de l'Alberta où j'habite, parlez-vous des réserves ou des lots particuliers?

Chef Smith: Les Amérindiens du Canada ne cessent de se promener de-ci de-là. Un jour, vous les voyez à *Dawson City* et le lendemain vous les trouvez à *Kluane Lake*. C'est la raison pour laquelle la population amérindienne a besoin d'une grande étendue de terrain. Chacune des colonies devrait compter de 60 à 80 milles carrés. C'est d'ailleurs ce nombre de milles carrés qui fait l'objet de mes efforts depuis deux ans et que je veux obtenir pour la population amérindienne.

M. Gundlock: De fait, cela deviendrait une réserve comme nous la connaissons.

M. John Hoyt (conseiller, Yukon Native Brotherhood): Aussi longtemps que nous n'avons pas une agglomération de logements...et comme le précisait le chef, nous avons douze villages qui n'existaient pas avant la guerre. Les gens se promenaient et erraient d'un endroit à l'autre pendant douze mois. Par ailleurs, depuis la mise sur pied de la nouvelle politique de logements des Affaires indiennes, la construction de deux maisons doit se faire côte-à-côte et non pas à dix milles de distance. Remarquez que j'ignore les raisons de ce choix, mais manifestement cela n'est plus possible. On a donc créé douze zones où les maisons sont rapprochées les unes des autres. Ces agglomérations ressemblent à certaines réserves que vous trouvez ailleurs mais à un désavantage près: Je songe à l'exemple que nous donnait le chef au sujet de notre Amérindien de Whitehorse qui a été forcé de se déplacer à quatre endroits différents. Vous pouvez discuter de la question avec les membres de chacune des douze bandes au Yukon et vous verrez que la frustration la plus vive

[*Text*]

• 1435

Mr. Gundlock: And in addition to that, from time to time . . .

Mr. Nielsen: Twelve villages.

Mr. Hoyt: We only have twelve bands but more than twelve villages.

Mr. Gundlock: . . . from time to time moved under the circumstances the Chief mentioned.

Mr. Hoyt: But they are moved. There are none of these villages which are located in areas which were chosen by Indian people themselves.

Mr. Gundlock: Or even that were guaranteed.

Mr. Hoyt: Absolutely not.

Mr. Gundlock: And that is what you are talking about.

Mr. Hoyt: That is right.

Mr. Gundlock: One more question then. I would like just a little further explanation of that. You mentioned an Indian family that had a registered trapline and that they were forced out. Would you care to give us some detail on this.

Chief Smith: Yes, we have several farmers up in Burwash that had been trapping in an area that was a good 100 miles square. About 10 families lived there. I lived amongst them. I know where we used to trap and hunt. We hunted together. We took out hunting parties through there. Now, after the highway was put through the government came along and said, "That site is a park, you cannot go back in there. And the big lake on this side. Where are the Indians going to go? The Indians did not say anything. That land was taken away from them. Do you think that is fair? I do not. And that land is a park now. They are talking about it being a park. Another instance, over in the Anvil Mines area there is an old Indian over there by the name of Charlie McLeod who trapped and hunted, and he paid for his dues and everything on that mountain there and now it is all Anvil Mines camp with $80,000 and $90,000 homes all around him and he is living down at the river bank in a sod roof house. Millions of dollars were loaned to that company to develop that mine. What happened to his $2. Why did he pay that $2 for a trapline? I thought that was for protection!

Mr. Gundlock: All through.

The Chairman: Thank you, Mr. Gundlock. Mr. Orange.

Mr. Orange: I would like to refer again to this question that was raised by Chief Elijah Smith when he says a

[*Interpretation*]

ressort du fait que les Amérindiens sont forcés de vivre ensemble dans un contexte qui ne leur est pas naturel tant du point de vue historique que traditionnel.

M. Gundlock: Et en plus de temps à autre . . .

M. Nielsen: Douze villages.

M. Hoyt: Nous n'avons que douze bandes, mais plus de 12 villages.

M. Gundlock: . . . de temps à autre, ils sont obligés de se déplacer et dans les circonstances pénibles dont nous parlait le Chef.

M. Hoyt: Mais ils sont déménagés. Aucun de ces villages n'est situé dans des zones qui ont fait l'objet d'un choix par la population amérindienne.

M. Gundlock: Pas plus d'ailleurs qu'ils n'ont été garantis.

M. Hoyt: Absolument pas.

M. Gundlock: D'ailleurs, c'est ce à quoi vous faites allusion, n'est-ce pas?

M. Hoyt: C'est juste.

M. Gundlock: Je me permetterai donc une dernière question. J'aimerais que vous apportiez quelques précisions à ce sujet. Vous parliez de familles amérindiennes qui ont inscrit leurs installations de piégeage, mais qui pourtant ont été forcées de s'éclipser. Pourriez-vous éclaircir ce point?

Chef Smith: En effet, nous avons plusieurs cultivateurs de Burwash qui sont des trappeurs sur une zone de 100 milles pieds carré. Environ 10 familles demeurent en ces lieux et je suis l'un d'entre eux. Nous avions l'habitude de chasser et de piéger. Oui, nous chassions ensemble. Nous avions l'habitude de festoyer sur ces 100 milles carrés, mais depuis la construction de la grande route, l'État a déclaré que ce lieu était désormais un parc et que nous ne pouvions plus y avoir accès. Depuis, le grand lac est de ce côté-ci. Où donc ira mon peuple? Les Amérindiens ont fait silence. On leur a volé leurs terres. Vous croyez que c'est juste? Moi, pas. Cette terre a été transformé en parc. On y fait allusion toujours en tant que parc. J'aurais un autre exemple à vous donner: Dans la zone de *Anvil Mines,* il existe un vieil Amérindien du nom de Charlie McLeod, piégeur et chasseur de profession, qui payait son dû et toutes ses redevances sur cette montagne. Aujourd'hui, le camp Anvil Mines est parsemé de châteaux de $80,000 et $90,000 alors que le pauvre vieux habite désormais sur les bancs du fleuve dans sa motte gazonnée. La société a emprunté des millions de dollars pour l'exploitation de cette mine. Qu'est-il advenu de ses $2? Pourquoi a-t-il versé $2 pour une installation de piégeage? Pour qu'il soit mieux protégé?

M. Gundlock: En tout temps.

Le président: Je vous remercie, monsieur Gundlock. Monsieur Orange.

M. Orange: J'aimerais reprendre la question qu'a soulevée le Chef Elijah Smith à propos de l'enregistrement

[*Texte*]

small example of what we mean is the Indian family who had a registered trapline upon which there was a trail and a cabin which had been used for generations, literally. A lease had been granted recently for a portion of the area consisting of the registered trapline which I gather included the cabin.

First of all, Chief Smith, what authority—territorial or federal—granted the registered trap-line?

Mr. Nielsen: The territorial government.

Mr. Orange: The territorial government granted this in consultation with the Indian band, is that it? Based on historical ties over the past?

Mr. Nielsen: With the individual applicant.

Mr. Orange: Right. Who controls the lease on the lands granted to the person who came later and who fenced off the land?

Chief Smith: The territorial government.

Mr. Orange: Is it territorial lands or federal lands?

Mr. Nielsen: Crown, federal.

Mr. Orange: Federal lands. It is controlled by the federal government?

Chief Smith: Yes.

Mr. Nielsen: Sorry, but you are asking legal questions and how do you expect the Chief to answer?

Mr. Orange: No, I just want to establish a point here. So, in effect, the registered trapping area was granted by the territorial government, probably based on the individual's application as a result of him having used these lands over a period of years, if you want to go back into history.

In the case you quote, the lease was granted for what purpose or do you recall?

• 1440

Chief Smith: What is that?

Mr. Nielsen: Is that the Squanga Lake case that he was talking about?

Chief Smith: No, I am talking about Anvil Mines and the first one is Kluane Lake. This one here is Squanga Lake.

The Chairman: Which one? The one mentioned in the third paragraph?

Chief Smith: Yes, this is Squanga Lake.

The Chairman: Squanga Lake.

Mr. Nielsen: Was it granted for mining exploration?

Chief Smith: No, the play and grabs were put on that piece of land where the old man used to live behind

[*Interprétation*]

des installations de piégeage par une famille amérindienne. Chacun se souviendra que depuis des générations on se servait de cette cabine et de ce sentier. On a pu louer récemment une portion de cette terre qui comportait l'enregistrement des installations de piégeage et qui, si je ne m'abuse, faisait aussi entrer la cabine.

En premier lieu, vous voudrez bien me dire quel pouvoir—territorial ou fédéral—permet l'inscription des installations de piégeage?

M. Nielsen: Le gouvernement territorial.

M. Orange: Le gouvernement territorial l'accordait sans doute par suite des consultations qu'il avait eues avec la bande indienne? Ces consultations s'appuyaient sur les liens historiques du passé?

M. Nielsen: Avec le demandeur en particulier.

M. Orange: C'est juste. Qui est chargé de la location des terres accordées à ceux qui sont venus plus tard et qui ont séparé ce coin par une clôture?

Chef Smith: Le gouvernement territorial.

M. Orange: S'agit-il de terres territoriales ou fédérales?

M. Nielsen: Il s'agit de terres de la Couronne, de terres fédérales.

M. Orange: De terres fédérales. C'est le gouvernement fédéral qui en assume la maîtrise?

Chef Smith: Oui.

M. Nielsen: Je regrette mais vous vous permettez de poser des questions d'ordre juridique. Comment pouvez-vous vous attendre à ce que le Chef vous réponde judicieusement?

M. Orange: Non, loin de moi cette pensée. Je veux obtenir les éclaircissements. Donc, la zone d'inscription des installations de piégeage a été accordée par le gouvernement territorial d'après la demande des particuliers en se basant sur l'usage qu'en avait fait ceux-ci au cours des ans.

Dans le cas que vous mentionnez, la location avait été accordée à cette fin, vous souvient-il?

Chef Smith: Que dites-vous?

M. Nielsen: Faisiez-vous allusion à l'affaire de *Squanga Lake*?

Chef Smith: Non. Je parle d'*Anvil Mines* et au départ, je faisais allusion à *Kluane Lake*. Cette fois-ci, il s'agit de *Squanga Lake*.

Le président: Vous dites? De quel endroit s'agit-il au troisième paragraphe?

Chef Smith: De *Squanga Lake*.

Le président: *Squanga Lake*.

M. Nielsen: Cette terre a-t-elle été accordée aux fins d'exploitation minière?

Chef Smith: Non. On a fait l'excavation là où le vieil homme habitait. Il possédait une cabine avant le passage

[*Text*]

there. He had a cabin there before the highway went through. This highway and everything went through his land. He is sitting way back there and he cannot get through to his cabin now. He is dead now, but the people who took over that cabin cannot get to that cabin.

Mr. Orange: Mr. Chairman, I think there is one very obvious consideration that has to be taken into account, whether it is the proposed Yukon Minerals Act or the Land Use Regulations, it has to be the question of compensation as the Chief has explained in relation to the use of lands for purposes other than which they have been used traditionally. I think Chief Elijah Smith has outlined this case very substantially and I think, with all of the other weaknesses of this particular bill, this is one area that we have a very definite responsibility to ensure that a traditional way of life is not destroyed. If it is destroyed or upset the people who are involved should have adequate compensation.

While we are just looking at the proposed Yukon Minerals Act at the moment, the Land Use Regulations take into account the protection of the ecology. They take into account the protection of the wildlife and the rivers, but somehow or other they have forgotten probably the most important component, that is, the protection of people. The way this particular proposed Yukon Minerals Act is now designed which will permit the enactment of legislation, there are regulations that in effect would have the same application as the Land Use Regulations. I think this is one very, very serious area that has been forgotten. Quite frankly, I think we have the responsibility to ensure that it is not forgotten.

The Chairman: Thank you, Mr. Orange. Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: Basically, Mr. Chairman, my area of concern is the same as that of Mr. Gundlock and Mr. Orange. It seems to me that if there is a registered trapline for which a fee has been paid, if someone else enters upon that, there has got to be some form of compensation to the individual who held the trapline rights in that area.

Mr. Nielsen: Not just the return of the $2.

An hon. Member: No.

Mr. Buchanan: That is right. I think, basically, we all are expressing the same concern and feel that the complaint is quite legitimate.

The Chairman: Mr. Hoyt, you have something to add?

Mr. Hoyt: One thing that has impressed me, Mr. Chairman and members, in working with Chief Smith and the Indian people of the Yukon is that they do not have quite the same idea of compensation as the people in my own province had when they built a power dam and 900 families were moved out. Compensation to the Indian people, as it has been said over and over by Chief Smith and the other people with whom I have been associated, is the matter of compensation for future generations. It is not just a matter of buying out one family now today with a sum of cash. I am not too sure. Maybe there is a

[*Interpretation*]

de la grande route. Celle-ci et tout le reste passent maintenant sur sa propriété. Il se trouve maintenant quelque part par là et ne peut plus avoir accès à sa cabine. Ce vieil homme est décédé mais ses bénéficiaires n'ont plus accès à cette cabine.

M. Orange: Monsieur le président, il faut tenir compte d'un fait très important qui entre soit dans le cadre du projet de loi sur les minéraux du Yukon ou dans celui des Règlements sur l'utilisation des terres. Il faut tenir compte de la compensation qu'il faut accorder aux Indiens pour l'utilisation des terrains à des fins autres que celles consacrées par la tradition. Le chef Elijah Smith nous a fourni suffisamment de détails et malgré toutes les faiblesses de ce projet de loi, nous avons la responsabilité d'assurer la survie d'un mode de vie traditionnel. Si celui-ci est voué à l'extinction ou chambardé de quelque façon, la population en cause doit être bénéficiaire d'une compensation judicieuse.

Au moment où nous étudions le projet de loi sur les minéraux du Yukon, il est bon de se rappeler que les Règlements sur l'utilisation des terres tiennent compte de la protection de l'écologie. Il est fait mention de la faune et des rivières, mais on a sans doute oublié l'élément le plus important, soit la protection de la population. L'actuel libellé du projet de Loi sur les minéraux du Yukon qui permettra sans doute la mise en force de cette loi comporte des règlements qui auront la même application déjà assurée par les Règlements de l'utilisation des terres. Je pense qu'il s'agit d'un péché d'omission extrêmement grave. A vrai dire, nous avons la responsabilité de voir à ce que cet élément fort important ne soit pas omis.

Le président: Je vous remercie, monsieur Orange. Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Fondamentalement, monsieur le président, je me préoccupe des mêmes questions que M. Gundlock et M. Orange. Posons d'abord que les installations de piégeage ont fait l'objet d'une inscription judicieuse et d'une redevance. Si quelqu'un vient briser ce contrat, il faut assurer une forme de compensation à l'individu lésé qui détenait des droits de piégeage dans cette zone.

M. Nielsen: Naturellement, il ne s'agit pas de se faire rembourser uniquement le $2.

Une voix: Non.

M. Buchanan: C'est juste. Fondamentalement, nous avons tous le même souci et nous estimons que cette plainte est justifiée.

Le président: Monsieur Hoyt, vous avez quelque chose à ajouter?

M. Hoyt: Monsieur le président et membres du Comité, mes rapports avec le Chef Smith et la population indienne du Yukon ont été assez révélateurs. J'en suis venu à comprendre qu'ils n'ont pas le même concept de compensation que les gens de ma province qui avaient bâti un barrage électrique au moment où 900 familles ont été déplacées. Aux yeux de la population amérindienne, et ce fait a été répété mille et une fois par le chef Smith et d'autres dignitaires que j'ai fréquentés, le phénomène de compensation doit avoir des répercussions sur les générations de demain. Il ne s'agit pas d'acheter une famille pour

[*Texte*]

distinction and the attitude towards paying compensation that should be taken into consideration here because over and over, the Chief says in nearly all his statements that it is not today he is worried about, but it is the protection of his children and his children's children. I think this idea of compensation is somewhat different from some people's who I have heard go to arbitration to get rid of a piece of land for a turnpike or something else and make a quick buck. There is quite a difference.

Mr. Buchanan: Mr. Chairman, I would gather that the secondary problem is sort of the one suggesting that a portion of the royalties should—I gather the thought is in perpetuity—go to the native peoples, but over and above that, any individual who is wrong, as is the case in this trapline situation, should have additional rights over and above which would maybe be more our conventional form of compensation. I do not know.

The Chairman: Is this a correct interpretation Mr. Buchanan has placed on...

Mr. Hoyt: Yes, I think so. The whole land settlement aboriginal rights question is the issue that the Yukon Native Brotherhood is relying on to protect the future generations.

Mr. Nielsen: Is that also your view?

Chief Smith: My views? Yes.

Mr. Rock: Would this be achieved by obtaining properly a title for these lands that you are actually after?

Chief Smith: Yes, yes, we would like to get the outright title for these lands.

The Chairman: Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: I want to draw to your attention, Chief Elijah Smith, to something you have probably read. The Minister's view was expressed last June 10 in the standing committee that until such time as the decision in the Nishka case—which case I am sure you are familiar with in British Columbia—is dealt with by the Supreme Court, the Minister does not intend to enter into any consideration of aboriginal rights. When one reads the *Proceedings* one comes away with the clear impression that the Minister will only recognize those rights of aboriginal peoples if they are legal rights. Is it the view of the Yukon Native Brotherhood that the government should now sit down before the passage of this legislation and discuss this question of the portion of the royalties that should accrue to the Yukon Indian people?

• 1445

Chief Smith: Yes.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, I was most impressed by what both Mr. Rock and Mr. Orange said. Now having the Chief's answer to my question I want to give notice to members that it is my intention to introduce an amendment to this legislation in Parliament to give effect

[*Interprétation*]

de la monnaie liquide. Il faut établir une distinction nette et précise et notre attitude vis-à-vis la compensation doit tenir compte de la protection des enfants et des petits-enfants des familles actuelles puisque le Chef a répété dans toutes ses interventions que tel était bien son souci. Le concept de compensation varie donc d'un peuple à l'autre et n'est certainement pas celui d'un groupe de gens qui vont à l'arbitrage gour se débarrasser d'un morceau de terrain qui sera transformé en route de péage et qui leur donne l'occasion de remplir rapidement leur compte bancaire. Vous saisissez bien la différence?

M. Buchanan: Monsieur le président, le problème secondaire qui en découle serait résolu si une portion des redevances revenait à la population autochtone. Il s'agit bien là d'une force qui n'est pas appelée à disparaître. Mais au-dessus de tout, toute personne lésée comme on le voit dans la situation des installations de piégeage enregistrées devrait avoir d'autres droits qui transcendent notre forme conventionnelle de compensation. Qu'en pensez-vous?

Le président: Avez-vous bien saisi la pensée de M. Buchanan?

M. Hoyt: Oui, je le crois. Toute la question des droits aborigènes et des terres qui leur sont accordées fait l'objet des discussions entamées par la *Yukon Native Brotherhood* qui se fait un devoir de protéger les générations de demain.

M. Nielsen: Vous partagez cette opinion?

Chef Smith: Moi? Bien sûr!

M. Rock: Atteindriez-vous votre but en vous procurant les terres que vous convoitez tout comme le font les Blancs?

Chef Smith: Oui, oui. Nous voudrions avoir droit à ces terres en dehors de nos réserves.

Le président: Monsieur Nielsen.

M. Nielsen: J'attire votre attention sur le paragraphe que vous avez probablement lu, monsieur Smith. Le Ministre a fait valoir son point de vue le 10 juin dernier au Comité permanent. Il déclarait que d'ici le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Nishka—et je suis sûr que vous êtes au courant de cette histoire en Colombie-Britannique—il ne veut pas discuter des droits aborigènes. Après la lecture des témoignagnes, on a la nette impression que le Ministre ne reconnaît les droits aborigènes des peuples amérindiens que s'il s'agit de droits juridiques. La *Yukon Native Brotherhood* estime que le gouvernement devra maintenant entrer en discussion avant l'adoption de cette loi et débattre cette question, à savoir quelle proportion des redevances devrait revenir aux Indiens du Yukon.

M. Smith: Oui.

M. Nielsen: Monsieur le président, j'ai été étonné par ce qu'ont dit MM. Rock et Orange. Ayant maintenant la réponse du chef à la question que j'ai posée, je désire aviser les membres que j'ai l'intention d'introduire, au Parlement, un amendement à cette loi afin de rendre

[*Text*]

to the Chief's reasonable demands, and having listened to Mr. Rock and to Mr. Orange I expect them both to vote in favour of it.

Mr. Rock: Mr. Chairman, if I may interject. I want to make it clear that I was always talking about the individual Indian owning land outright. You are talking about compensation through royalties. I was not talking about compensation through royalties.

Mr. Nielsen: All right, you are out.

The Chairman: Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: I just want to add a comment. I think over and above the situation in the Nishka case, I believe the Prime Minister has stated that most of the Indian associations throughout Canada have expressed some very strong doubts about the government statement on Indian policy. The Prime Minister has basically indicated that it is on the shelf, and along with it are the statements in the white paper dealing with the question of aboriginal rights. Over and above that, funds are being provided to certain Indian groups who are looking into the rights and privileges of the Indian people which—involves, of course, aboriginal rights—in order that they may make their representations to the federal government in this area. This is in the process of being done at present, so I do not think the matter has been thoroughly rejected and is waiting totally upon the outcome of the Nishka case.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, to bring matters into proper perspective again, one only has to read the proceedings of the standing committee of June 10 to see that the Minister is quite emphatic about awaiting the outcome of the Nishka case before he makes any decision with respect to aboriginal rights. If the government is acting in good faith in the matter of real consideration of aboriginal rights they should not be passing legislation like this which supports to affect title to lands concerning which the Indian people here may well have a just and proper claim against.

Mr. Buchanan: If the court decides that in fact there is a legal claim, then I think the matter will be settled on a question of law. If in fact the court decides against the claim from a legal point of view, then I think you move into the area of government policy which is still unresolved as to what is in fact going to be the policy vis-à-vis aboriginal rights.

• 1450

Mr. Nielsen: That brings up my second question to the Chief, then, Mr. Chairman, because Mr. Buchanan has zeroed in on the limitation that the Minister put on these considerations on June 10, when he spoke to the Standing Committee, in reply to which I asserted, and urged him to adopt the same position, that the matter should not depend upon legal entitlement but that, since the whole of the western civilized world that has any British tradition at all has always placed emphasis on moral consideration that this is the position that the government should

[*Interpretation*]

efficace la demande raisonnable du chef. Ayant entendu M. Rock et M. Orange, je m'attends à ce que tous les deux votent pour cette modification.

M. Rock: Monsieur le président, puis-je interrompre. J'aimerais qu'il soit clair que je parlais toujours de l'Indien possédant bel et bien des terres. Vous parlez de compensation par l'intermédiaire de redevances, alors que moi je ne parlais pas de compensation par l'intermédiaire de redevances.

M. Nielsen: Très bien, vous vous retirez.

Le président: Monsieur Buchanan, je vous cède la parole.

M. Buchanan: Je vais tout simplement faire un autre commentaire. Je pense au-delà de la situation que présente l'affaire *Nishka*. Je crois que le premier ministre a affirmé que la plupart des associations indiennes d'un bout à l'autre du Canada ont exprimé des doutes sérieux au sujet de la déclaration du gouvernement concernant la politique indienne. Le premier ministre a en fait indiqué que cette politique est au rancart, ainsi que les déclarations contenus dans le Livre blanc traitant de la question des droits des Indiens. Au-delà de cette situation, des fonds sont affectés à certains groupes d'Indiens qui veulent étudier les droits et les privilèges des Indiens, ce qui inclut évidemment les droits des aborigènes sur les terres, pour qu'ils puissent faire leurs représentations auprès du gouvernement fédéral dans ce domaine. C'est la démarche qui est poursuivie présentement, et je ne pense donc pas que la question a été rejetée complètement et on attend en fait le dénouement de l'affaire *Nishka*.

M. Nielsen: Monsieur le président, afin de remettre la question sous son vrai jour, on n'a qu'à lire les délibérations du comité permanent du 10 juin pour voir que le Ministre veut décidément attendre le dénouement de l'affaire *Nishka* avant de prendre une décision en ce qui a trait aux droits des Indiens. Si le gouvernement agit en bonne foi dans une question qui a trait vraiment aux droits des Indiens, il ne devrait pas adopter une loi comme celle-ci qui accorde les droits à des terres contre lesquelles les Indiens ont peut-être en stricte justice des revendications légitimes.

M. Buchanan: Si la cour juge que, en fait, il y a un droit juridique, alors je pense que le problème sera résolu grâce à un point de loi. Si, en réalité, la cour juge contre cette revendication au point de vue juridique, alors je pense que vous abordez un domaine de la politique gouvernementale qui n'est pas encore résolu, à savoir quelle devrait être la politique du gouvernement vis-à-vis les droits des Indiens.

M. Nielsen: Cela m'amène à ma deuxième question que j'aimerais poser au Chef. Monsieur le président, étant donné que M. Buchanan a concentré sur les limites que le ministre pose aux considérations qu'il a émises le 10 juin, lorsqu'il a témoigné devant le Comité permanent, au sujet desquelles j'ai souligné et je lui ai conseillé fortement d'adopter la même position, c'est-à-dire que la question ne devrait pas dépendre de droits juridiques, mais étant donné que toute la civilisation occidentale qui possède une tradition britannique a toujours mis l'accent

[*Texte*]

adopt. The question is this, Chief: do you feel that these discussions for settlement of Yukon Indians claims should await a legal determination by the Supreme Court of Canada or do you think that they should proceed at once on the basis of your moral claims to these lands?

Chief Smith: Right now, as you can see, from some of the people who are sitting around, it is hard to get to the people, to get answers from them as to what they want. I cannot sit here and make decisions for these people. All I am trying to do right now is get them so that they could be heard and be helped. If we cannot settle any other way but go to court, we will have to go to court.

Mr. Nielsen: Putting it more simply, Chief, in addition to resting your claims on a legal basis, do you also rest them on a moral right, a moral claim to these lands?

Chief Smith: I have always stated that we are the owners of this country and I think we have legal rights in this place, and I think we will go at it in legal terms.

The Chairman: Have you any further questions, Mr. Nielsen?

Mr. Nielsen: I am still not getting through to the Chief but I will let it ride.

The Chairman: Chief, I have a question or two.

Have you and your brotherhood considered engaging what I understood was the offered services of the Indian Claims Commissioner, Mr. Barber, in the establishment, at least, of these individual claims? We will not talk about the aboriginal claims but we will talk about those things that you can pinpoint now as having a very clearly legal basis. These two trapline incidents that you have mentioned; the case at Anvil: these things certainly appear to me as having a clear-cut legal basis. They perhaps need some brushing up and I understand that the Claims Commissioner has services to offer along these lines. Have you considered this?

Chief Smith: He did not have anything to offer when he came up here because his mandate was thrown out when the Red Paper was presented by Alberta. I had him up here a couple of weeks ago. So he has nothing to work on. He is sitting there just waiting for orders too, now.

The Chairman: What did he tell you?

Chief Smith: He said: "As soon as I get my mandate on what I can do for you people, I will come back up and tell you."

The Chairman: At the moment he has no mandate?

Chief Smith: Nothing.

[*Interprétation*]

davantage les considérations morales, que cela soit la position du gouvernement. La question est celle-ci, Chef: Trouvez-vous que ces discussions pour satisfaire aux revendications des Indiens du Yukon devraient attendre qu'un jugement soit rendu par la Cour suprême du Canada ou croyez-vous qu'on devrait procéder maintenant en se basant sur vos revendications morales sur ces terres?

M. Smith: Présentement, comme vous pouvez voir, d'après certaines personnes qui siègent ici, il est très difficile d'atteindre les gens, d'obtenir d'eux les réponses sur ce qu'ils veulent. Je ne peux pas rester ici et prendre des décisions pour ces gens. Tout ce que j'essaie de faire présentement, c'est de les atteindre pour qu'ils puissent faire valoir leurs opinions et qu'on leur aide. Si nous ne pouvons pas résoudre cette question sans être obligés d'aller à la Cour, nous irons devant les tribunaux.

M. Nielsen: Pour être encore plus clair, monsieur Smith, en plus de fonder vos revendications sur des droits juridiques, ne les faites-vous pas reposer sur un droit moral, une revendication morale sur ces terres?

M. Smith: J'ai toujours prétendu que nous sommes les propriétaires de ce pays et je pense que nous avons des droits juridiques à cet égard et je pense que nous allons essayer de résoudre la question en termes juridiques.

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur Nielsen?

M. Nielsen: Je n'ai pas encore réussi à convaincre le Chef mais, je vais laisser la situation comme telle pour le moment.

Le président: Monsieur Smith, j'ai une question ou deux à vous poser.

Avez-vous et votre fraternité pensé de profiter de ce que j'ai compris être les services offerts par le Commissaire aux revendications des Indiens, M. Barber, dans l'établissement au moins de ces revendications individuelles? Nous ne parlerons pas des revendications des indigènes, mais nous parlerons de ce que vous pouvez démontrer maintenant comme étant clairement fondé sur un droit juridique. Ces deux incidents sur les concessions de piégeage que j'ai mentionnés; le cas à Anvil; ces incidents certainement semblent posséder un fondement juridique précis. Peut-être qu'ils ont besoin d'être repassés et je crois savoir que le Commissaire aux revendications peut offrir des services à cet égard. Avez-vous pris cela en considération?

M. Smith: Il ne pouvait offrir aucun service lorsqu'il est venu ici parce que son mandat a été supprimé quand le *Red Paper* a été présenté par l'Alberta. Je l'ai fait venir ici il y a deux semaines. Par conséquent, il n'a rien sur lequel il peut se fonder. Il est ici en attendant des ordres présentement.

Le président: Qu'est-ce qu'il vous a dit?

M. Smith: Il m'a dit: «Dès que j'obtiendrai mon mandat sur ce que je peux faire pour vous, je vais revenir et je vais vous le dire.»

Le président: Présentement, il n'a aucun mandat?

M. Smith: Rien.

[*Text*]

Mr. Hoyt: Not in the area of aboriginal rights: this is what he informed the Yukon Native Brotherhood.

The Chairman: Not in the area of aboriginal rights, this is agreed. However, I am not talking about aboriginal rights. I am talking about the clearly specific and identifiable problems that have arisen here, where traplines have been taken away, blocked off, etc—where it is not a question of aboriginal rights but is a clear question of legal rights.

Mr. Hoyt: His terms of reference, he told us, did not allow him to communicate with Indians unless they were treaty Indians and, as far as the Yukon Indians were concerned, he just did not have any terms of reference under which...

Mr. Nielsen: No legislative authority.

Mr. Hoyt: Yes, no legislative authority.

• 1455

Mr. Nielsen: I have one further question, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

Mr. Nielsen: Are you familiar with the manner in which the claims of the Alaskan Indian and Eskimo people have been settled? Do you know something about this? Are they being settled?

Chief Smith: Who is that? Me?

Mr. Nielsen: Yes.

Chief Smith: Yes. We are working hand in hand with the Alaskan natives.

Mr. Nielsen: They are claiming an outright cash settlement plus a land settlement, plus a share of royalties.

Chief Smith: Right.

Mr. Nielsen: Is that the essence of the claim of the Yukon people?

Chief Smith: In our position paper, we will include everything. Maybe the housing that you are living in, too.

Mr. Nielsen: Falling somewhere short of the claim for the whole of the Yukon Territory.

Chief Smith: Right.

Mr. Nielsen: Will your claim encompass these same three things that the Alaskan claims are encompassing?

Chief Smith: It will correspond with the Alaska claims, yes.

Mr. Nielsen: Thank you.

The Chairman: Could you indicate whether in the development of your claim you are considering compensation on the basis of compensation for individuals, for groups, or would compensation, for example, in certain areas mean compensation for all the Indian people of the

[*Interpretation*]

M. Hoyt: Pas dans le domaine des droits des indigènes: c'est ce qu'il a dit à la *Yukon Native Brotherhood.*

Le président: Pas dans le domaine des droits des Indiens, on est d'accord à ce sujet. Toutefois, je ne parle pas des droits des Indiens; je parle des problèmes spécifiques et qu'on peut identifier qui ont surgi ici, où on a enlevé des concessions piégeage, obstrué, etc.—où il ne s'agit pas d'une question des droits des indigènes, mais clairement une question de droits juridiques.

M. Hoyt: Son mandat, il nous a dit, ne lui permettait pas d'entrer en communication avec des Indiens à moins que ces Indiens relèvent d'un traité et, en ce qui a trait aux Indiens du Yukon, il n'avait aucun mandat en vertu duquel...

M. Nielsen: Aucune autorité législative.

M. Hoyt: Oui, aucune autorité législative.

M. Nielsen: J'ai une autre question, monsieur le président.

Le président: Oui.

M. Nielsen: Connaissez-vous la manière dont les revendications des Indiens de l'Alaska et des Esquimaux ont été réglées? Savez-vous quelque chose à ce sujet? Est-ce qu'on est en train de régler ces problèmes?

M. Smith: Qui moi?

M. Nielsen: Oui.

M. Smith: Oui. Nous travaillons en collaboration étroite avec les indigènes de l'Alaska.

M. Nielsen: Ils revendiquent un règlement en argent et également en territoire en plus d'une partie des redevenances.

M. Smith: C'est exact.

M. Nielsen: Est-ce que c'est l'essence des revendications des gens du Yukon?

M. Smith: Dans notre mémoire, nous allons inclure tout cela. Peut-être la maison que vous habitez maintenant également.

Mr. Nielsen: Vous limitant à ne pas revendiquer tout le territoire du Yukon.

M. Smith: C'est exact.

M. Nielsen: Est-ce que vos revendications comprendront les mêmes trois demandes que comportent les revendications des gens de l'Alaska?

M. Smith: Nos revendications correspondront aux revendications de l'Alaska, oui.

M. Nielsen: Merci.

Le président: Pourriez-vous nous indiquer si dans l'élaboration de vos revendications vous prenez en considération la compensation sur une base de compensation individuelle, de groupes ou est-ce que la compensation, par exemple, dans certains domaines signifie une compensa-

[*Texte*]

Yukon on an equal basis? Have you divided your claims up this way or are you still in the process of formulating them?

Chief Smith: We are still in the process of getting material together so that we can submit them at one time.

The Chairman: All right. Thank you very much. Any further questions? If not, Chief Smith I would like to thank you again for your testimony. You have impressed all the members. I wonder perhaps if we could have the unanimous consent of the Committee to ask the Clerk to refer the two or three specific complaints that are mentioned in this brief to the Minister from the subcommittee.

Mr. Nielsen: One has been solved already—the Squanga Lake situation. That one according to a letter which I received from the Commissioner a couple of days ago.

The Chairman: Is Squanga Lake the situation where the registered trapline was lost?

Mr. Nielsen: No, the fellow had a cabin.

Mr. Hoyt: That is only an example.

Mr. Orange: I think the principle is the thing.

The Chairman: There is not much point in our referring simply one specific complaint in here to the Minister through the Clerk unless it is a complaint that exists right now. There is some confusion in my mind anyway whether this has been—You say it has been settled? I withdraw the request of the Committee.

Mr. Buchanan: I think the Chief indicated it was similar to another one near Faro.

Mr. Nielsen: I think you will have to do this when we consider estimates or some other general item though, because I think it goes beyond the terms of reference that we have before us now.

The Chairman: If we had unanimous agreement from the subcommittee I would ask the Clerk to simply refer this representation to the Minister.

Mr. Thomson: I move that the subcommittee refer this representation to the Minister.

Motion agreed to.

The Chairman: Thank you very much.

• 1500

Mr. Nielsen: Put my name on your list, Mr. Chairman for Mr. Phillips.

The Chairman: Would you like to question Mr. Phillips right now?

Mr. Nielsen: I would like to. That is what you said before lunch.

The Chairman: Mr. Phillips, would you come forward again? I think there are going to be a number of ques-

[*Interprétation*]

tion pour tous les Indiens du Yukon sur une même échelle? Avez-vous ainsi divisé vos demandes ou est-ce que vous êtes encore en train de les élaborer?

M. Smith: Nous sommes encore en train de réunir notre documentation pour que nous puissions la présenter à un moment précis.

Le président: Très bien. Merci beaucoup. Y aurait-il d'autres questions? Si non, M. Smith, j'aimerais encore vous remercier pour votre témoignage. Vous avez fait impression sur tous les membres du Comité. Je me demande peut-être si nous ne pourrions pas d'un consentement unanime du Comité, demander au greffier de renvoyer vos trois plaintes précises qui sont mentionnées dans ce mémoire au Ministre par l'intermédiaire du sous-comité.

M. Nielsen: Une de ces plaintes a déjà été résolue—la situation à *Squanga Lake*, d'après une lettre que j'ai reçue du commissaire il y a quelques jours.

Le président: C'est à *Squanga Lake* où a été perdue la concession de piégeage qui avait été enregistrée.

M. Nielsen: Non, la personne avait une cabane.

M. Hoyt: C'est seulement un exemple.

M. Orange: Je crois que c'est le principe qui importe.

Le président: C'est inutile de renvoyer simplement une plainte précise au ministre par l'intermédiaire du greffier à moins qu'il s'agit d'une plainte qui existe présentement. Je suis un peu confondu de toute façon quant à savoir si cette situation a été... Vous dites que ce problème a été réglé? Je retire cette demande du Comité.

M. Buchanan: Je crois que le Chef a indiqué que cette situation était semblable à une autre près de Faro.

M. Nielsen: Cependant, je pense que vous devrez aborder cela lorsque nous étudierons les dépenses budgétaires ou quelques autres articles généraux, parce que je crois que cela dépasse le mandat que nous possédons présentement.

Le président: Si nous avions un accord unanime de la part du sous-comité, je demanderais tout simplement au greffier de renvoyer cette représentation au ministre.

M. Thomson: Je propose que le sous-comité fasse parvenir cette représentation au ministre.

Cette motion est adoptée.

Le président: Merci beaucoup.

M. Nielsen: Inscrivez mon nom sur votre liste, monsieur le président, pour que je puisse poser des questions à M. Phillips.

Le président: Aimeriez-vous poser des questions à M. Phillips maintenant?

M. Nielsen: J'aimerais cela. C'est ce que vous avez dit avant le déjeuner.

Le président: Monsieur Phillips pourriez-vous vous approcher encore? Je crois qu'on veut vous poser un bon

[*Text*]

tions directed your way. It might be preferable if you were to wait until after Mr. Taylor has finished his testimony and then we can question them together because I think we will be covering more or less the same ground, will we not?

Mr. Nielsen: Whatever the convenience of Mr. Phillips and the wishes of the Committee are.

The Chairman: We have not completed your questioning, Mr. Phillips, so if you could join the table again you may get some questions. Mr. Nielsen has indicated a desire to question you and I have a number of questions as well.

If the Committee agrees we will hear from Mr. Taylor on an area that covers some of the ground covered by Mr. Phillips this morning. Then we can question both witnesses.

Mr. Nielsen: Have we copies of the brief?

The Chairman: We have copies. Mr. Donald Taylor, who is our next witness, is a member for the Watson Lake District on the Yukon Legislative Council. He is an active prospector in the southern Yukon and is going to give us the views of the prospectors in the southern part of this Territory. Mr. Taylor.

Mr. Donald E. Taylor (Member, Watson Lake District, Yukon Legislative Council): Thank you, Mr. Chairman and members of the Committee. The brief we are going to submit to you, as has been indicated by Mr. Chairman, is on behalf of a segment or a group of prospectors in the southeast Yukon and they have asked me during the past few weeks if I would convey to you their opinions as well as my own in this regard. With your indulgence I would like to read the brief.

This brief is respectfully submitted to you, the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development, by and on behalf of the prospectors of southern Yukon. In light of our geographical situation, this brief is also supported by the prospectors of the western Northwest Territories and northern British Columbia as well, within whose territorial and provincial jurisdictions they currently engage in resource exploration activity.

We welcome this opportunity to advance to you some of our observations and recommendations in respect of the legislation now under consideration by the Committee. We are extremely alarmed by the recent attitudes and suggestions respecting substantial changes to our mining laws and the introduction of what we feel are overly-stringent land use controls. Indeed, we strongly feel that unless we get shorter on technology and longer on common sense, the prospectors, particularly the independent prospector, could well be driven out of the north to pursue their vocation in provincial or foreign jurisdictions elsewhere. As in other areas of Canada, the prospector, often overlooked by government institutions, has played a vital role in the development of our Territory as well as our Dominion. This is evidenced by the settlement, development and economic consequences of his efforts and labours.

Other groups and associations here representing the viewpoints of resource development and allied industries

[*Interpretation*]

nombre de questions. Je crois qu'il serait préférable si vous attendiez que M. Taylor ait terminé son témoignage et alors nous pourrons leur poser des questions ensemble car je crois que nous allons plus ou moins couvrir le même sujet, n'est-ce pas?

M. Nielsen: Tout ce qui est du bon plaisir de M. Phillips est du Comité.

Le président: Nous n'avons pas fini de vous poser des questions, monsieur Phillips, alors voudriez-vous vous asseoir à la table pour que nous puissions vous poser des questions? M. Nielsen a manifesté le désir de vous questionner et j'ai également un certain nombre de questions à vous poser.

Si le Comité est d'accord, nous allons d'abord entendre M. Taylor parler d'un domaine qui recouvre quelque peu ce que M. Phillips a traité ce matin. Ensuite nous pourrons questionner leus deux témoins.

M. Nielsen: Avons-nous des exemplaires du mémoire?

Le président: Nous avons des exemplaires. M. Donald Taylor, qui est notre prochain témoin, est membre du district de *Watson Lake* dans le Conseil législatif du Yukon. Il est un prospecteur dans le Sud du Yukon et nous donnera le point de vue des prospecteurs de cette région du territoire. Monsieur Taylor, je vous cède la parole.

M. Donald E. Taylor (membre, District de Watson Lake, Yukon, Conseil législatif): Merci, monsieur le président et les membres du Comité. Le mémoire que nous allons vous présenter, comme l'a indiqué le président, a été rédigé au nom d'un groupe de prospecteurs du Sud-est du Yukon et ils m'ont demandé au cours de ces dernières semaines si je voudrais bien vous transmettre leurs opinions ainsi que mon opinion personnelle à cet égard. En faisant appel à votre indulgence, j'aimerais lire ce mémoire.

Ce mémoire est respectueusement présenté au Comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien, par et au nom de prospecteurs du Sud du Yukon. A la lumière de notre situation géographique, ce mémoire est également appuyé par les prospecteurs de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest et du Nord de la Colombie-Britannique qui sont les régions provinciales ou territoriales où ils poursuivent présentement des activités d'exploration.

Nous accueillons favorablement cette occasion de présenter quelques-unes de nos remarques et de nos recommandations en ce qui a trait à la loi présentement à l'étude par le Comité. Nous sommes extrêmement inquiets des attitudes et des suggestions émises récemment concernant les changements considérables apportés aux lois sur les mines et de l'introduction que nous croyons être des règlements trop rigoureux sur l'utilisation des terres. En effet, nous croyons fermement qu'à moins de dépendre moins de la technologie et plus sur le sens commun, les prospecteurs, particulièrement les prospecteurs indépendants, peuvent bien se voir chasser du Nord afin de poursuivre leur métier dans de pays étrangers ou dans d'autres provinces. Comme dans d'autres parties du Canada, les prospecteurs, souvent oubliés par les institutions gouvernementales, ont joué un rôle primordial dans le développement de notre Territoire ainsi

[*Texte*]

have presented or will be presenting to the Committee a more specific and detailed summary of objectionable clauses of the proposed legislation. So, with the indulgence of the Committee, we would like to outline briefly our basic position and our recommendations.

At this point, Mr. Chairman, we did want to say a word about the prospector because we think possibly members of Parliament, members of the Committee, kind of overlooked the importance of the prospector, so we continue.

While preparing this submission, we wondered to what extent the Committee or, indeed, the federal government understood the important role the prospector plays in regional and national development. For instance, was the Committee aware that it was the prospector, through the medium of the Miners' Meeting at 40 Mile on the Yukon River, who operated or conducted the very first form of government in this Territory, and this was prior to the year 1894. This duty was relinquished to Northwest Mounted Police Inspector Charles Constantine, then agent of the Dominion government in the summer of 1895. While the Dominion government preoccupied itself with the interest of peace and good government for the Territory, these same prospectors and miners went on to create the greatest gold rush in Canadian history in the valley of the Klondike River.

• 1505

Furthermore, across the length and breadth of Canada, the prospector, through unbelievable hardship and perseverance, is to be credited with the discovery of almost all major mining developments within our national boundaries.

It must also be remembered that the prospector served his nation well during the period of two world wars in the searching out of strategic raw materials within Canada, so urgently required at that time in relation to our war effort and that of our allies. During these periods, at the request of the federal government, the prospector intensified his activity and the many resulting discoveries of strategic ores, such as mercury, uranium, antimony etc., bear witness to the ultimate success of this essential undertaking. Indeed, this accomplishment is an undeniable tribute to the prospectors of Canada, and they continue even today to search out those raw materials, metallic and non-metallic, essential to our everexpanding domestic and foreign markets.

We see, then, Mr. Chairman, that the prospector has played and continues to play an exceedingly important role in the national interest. It follows that the results of his efforts often have a staggering impact on regional and local economies as well. At this juncture, it must be understood that the prospector is not generally involved in the evaluation, development or production stages of this important industry, but is concerned with the pri-

[*Interprétation*]

que de notre Dominion. La preuve en est l'établissement, le développement et les répercussions économiques de ces efforts et de ces travaux.

D'autres groupes et d'autres associations ici représentant les points de vue des industries de développement des ressources naturelles et des industries connexes ont présenté ou présenteront au Comité un résumé beaucoup plus détaillé et beaucoup plus précis des articles répréhensibles contenus dans la loi proposée. Ainsi donc, faisant appel à l'indulgence du Comité, nous aimerions brièvement donner les grandes lignes de notre position fondamentale et de nos recommandations.

A ce moment, monsieur le président, nous voudrions dire quelques mots au sujet du prospecteur car nous croyons que probablement les membres du Parlement, les membres du Comité, ont en quelque sorte oublié l'importance du prospecteur, et ainsi nous poursuivons la lecture du mémoire.

Lors de la préparation de ce mémoire, nous nous demandions dans quelle mesure le Comité ou en fait, le gouvernement fédéral, comprenaient le rôle important que joue le prospecteur dans le développement régional et national. Par exemple, le Comité savait-il que c'était un prospecteur, par l'intermédiaire du *Miners' Meeting* à Forty Mile sur la rivière Yukon, qui a établit et administré la première forme de gouvernement dans ce territoire, et cela était avant l'année 1894. Cette responsabilité fut cédée à Charles Constantine, inspecteur de la Gendarmerie royale canadienne, et alors représentant du gouvernement fédéral au cours de l'été de 1895. Alors que le gouvernement fédéral se préoccupait des problèmes de paix et de bon gouvernement pour le territoire, ces mêmes prospecteurs et mineurs ont donné naissance à la plus importante ruée vers l'or qu'ait connue l'histoire du Canada dans la vallée de la rivière Klondike.

De plus, d'un bout à l'autre du Canada, le prospecteur, malgré des épreuves et une assiduité incroyables, a à son honneur la découverte de presque tous les gisements miniers importants à l'intérieur de nos frontières nationales.

On doit également se rappeler que le prospecteur a bien servi sa nation au cours des deux dernières guerres mondiales en recherchant les matériaux bruts stratégiques à l'intérieur du Canada, qui étaient tellement nécessaires à ce moment-là pour notre effort de guerre et celui de nos alliés. Au cours de ces périodes, à la demande du gouvernement fédéral, les prospecteurs ont intensifié leurs activités et la plupart des découvertes de minérais stratégiques qui en ont résulté, tels que le mercure, l'uranium, et l'antimoine et ainsi de suite, sont une preuve du succès final de cette entreprise essentielle. En fait, cette réussite est un hommage indéniable aux prospecteurs du Canada et ils persévèrent, même aujourd'hui, dans la recherche de ces matériaux primaires, métalliques et non métalliques, qu'exigent nos marchés nationaux et étrangers sans cesse en expansion.

Nous voyons alors, monsieur le président, que le prospecteur a joué et continue de jouer un rôle excessivement important pour l'intérêt national. Il s'ensuit que les résultats de ces efforts ont souvent des répercussions énormes sur l'économie locale et régionale également. A ce point-ci, il faut comprendre que le prospecteur ne se

[*Text*]

mary discovery and location of mineral occurrence. Therefore, if he is to continue to function in this capacity here in the Yukon legislation must complement and not retard his activity and potential. Although he is motivated to a large extent by various incentives, his very livelihood depends on fair and reasonable legislative climate. Provincial governments have recognized this fact, and in order to retain a competitive position with neighbouring jurisdictions they, from time to time, effect legislative changes. These changes are generally made in concert rather than in confrontation with the people who actively participate in these industries.

Here in the Yukon we have laboured for many years in an effort to upgrade, commensurate with the needs of modern-day times, our Yukon Quartz Mining Act. The net result of those labours may be found here today: a direct confrontation, with a concerned industry and public on one side, and a seemingly implacable government department on the other.

Has the Committee been made aware of the declining interest in our Territory as far as resource exploration and development is concerned, directly resulting from the presentation of Bill C-187; has the Committee been made aware of the many major exploration programs which have been curtailed in the Yukon, resulting in a loss to the economy through capital outflow to competitive jurisdictions elsewhere? Does the Committee feel as we do, in view of the clearly overwhelming opposition to several provisions of what could be an effective Bill C-187, that indeed, a reassessment of the Bill should be undertaken by all parties in an effort to present to Parliament and to the people of the Yukon a piece of legislation which, in its final stage, would be beneficial to the people as well as the government.

It is most difficult to describe categorically what a prospector is. I suppose you could say he is a bit of a geologist, a mammalogist, a botanist, a forester, and has many talents. But one thing it is certain he is not normally—a polluter. He has learned to live with and understand an environment sometimes termed hostile, and reasonably comprehends the full import of ecological balance within that environment. Indeed, his very survival often depends upon this knowledge. While we do not suggest that he is an authority on the environment in general, he quite often has a greater understanding of the ecosystem than do the experts.

Someone once stated that to oppose any proposed pollution control measures in Canada was tantamount to opposing motherhood itself. We, the prospectors, have the distinct opinion that the federal department of Indian Affairs and Northern Development has overreacted to problems relative to land use and ecological balance in the Yukon. We share equally with all Canadians the deep concern over the protection and preservation of our natural environment, and applaud governments in their endeavours to produce reasonable and workable legislation to this end. We do, however, question the wisdom of bringing into force overly-stringent regulations. Although we deplore the sins of our forefathers in the despoiling of our environment, we do not feel that the industry should be retarded at this time; rather, we feel we should proceed, with caution of course, to develop our natural resources where warranted within the Yukon Territory.

[*Interpretation*]

préoccupe généralement pas de l'évaluation, du développement ou de la production de cette industrie importante; il s'intéresse à la première découverte et à la localisation de gisements miniers. Par conséquent, s'il doit continuer d'agit comme tel, ici au Yukon, une loi doit compléter et non pas retarder ses efforts et ces possibilités. Bien qu'il soit motivé dans une large mesure par divers stimulants, ses moyens d'existence dépendent d'un climat législatif sain et équitable. Les gouvernements provinciaux ont reconnu ce fait et, afin de maintenir une position concurrentielle par rapport aux juridictions avoisinantes, ils, de temps à autre, effectuent des changements dans leurs lois. Ces changements sont généralement faits de concert avec les gens qui participent activement à ces industries, et non pas en confrontation avec ceux-ci.

Ici, au Yukon, nous avons travaillé pendant de nombreuses années en vue d'améliorer, proportionellement aux besoins des temps modernes, la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Le résultat final de ces efforts peut se voir de nos jours: une confrontation directe, avec une industrie et un public inquiets d'un côté un ministère gouvernemental d'apparence implacable de l'autre.

Est-ce qu'on a mis le Comité au courant de l'intérêt décroissant dans notre Territoire en ce qui a trait à l'exploration et au développement des ressources naturelles, désintéressement résultant directement de la présentation du Bill C-187; est-ce que le Comité est au courant des nombreux programmes d'exploration importants qui ont été amputés dans le Yukon, ce qui a donné comme résultat une perte à l'économie à cause d'une fuite de capitaux qui se dirigent vers des régions concurrentielles? Est-ce que le Comité estime comme nous, qu'étant donné l'opposition manifestement écrasante à plusieurs dispositions à ce qui pourrait être un bill C-187 efficace, tous les partis en cause devraient réévaluer le projet de loi afin de présenter au Parlement et aux habitants du Yukon une loi qui, dans sa forme définitive, soit avantageuse et pour les gens de cette région et pour le gouvernement?

Il est très difficile de décrire catégoriquement ce qu'est un prospecteur. Je suppose que vous pouvez dire, qu'il possède d'innombrables talents et est un peu à la fois géologue, botaniste, forestier, expert sur les mammifères. Une chose toutefois: il n'est pas un pollueur. Il a appris à vivre avec et à comprendre l'environnement parfois considéré comme hostile, et il comprend raisonnablement l'importance de l'équilibre écologique du milieu naturel. En effet, sa survie parfois dépend de ses connaissances. Bien que nous ne suggérons pas qu'il est une autorité sur l'environnement en général, assez souvent il a une meilleure compréhension du système écologique que les experts.

Quelqu'un a une fois affirmé que s'opposer à toutes mesures de réglementation de la pollution au Canada équivalait à s'opposer à la maternité. Nous, les prospecteurs, croyons différemment car nous estimons que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a trop réagi aux problèmes concernant l'utilisation des sols et l'équilibre écologique au Yukon. Nous partageons également, comme tous les Canadiens d'ailleurs, l'inquiétude profonde pour la protection et la préservation de notre milieu naturel, et nous applaudissons les efforts des gouvernements qui essaient d'établir des lois raisonnables et

[*Texte*]

• 1510

It would appear to us that a great factor in the future development of the Territory, and its economy, will be our ability to manage our resources on an optimum-use basis. We feel conservation, recreation, forestry, mining exploration, and all resource activity should complement each other, and with sensible controls can function and prosper on a mutual basis. It is upon this concept that we have favoured Territorial parks in the Yukon, rather than the sterilizing qualities of the National Parks Act. In short, Mr. Chairman, we feel that the Federal Department of Indian Affairs and Northern Development has panicked, as substantiated by their presentation of the Land Use Regulations under the Territorial Lands Act which, of course, are appended to this Bill C-187.

We further feel that the matter of land use controls and generally all pollution controls should be properly legislated and administered by the provincial and territorial governments, with the federal government contributing knowledge and technical advice where possible, as well as some administrative assistance in the enforcement of such resulting legislation. While we most certainly recognize that the extremely fragile nature of the area north of the 65th Parallel in the Yukon requires special consideration, other regions to the south, best known locally right here in the Territory, require a completely different approach. We are quite satisfied that the Council and the Government of the Yukon Territory possess the capability of establishing boundaries in respect of regulatory zones within the Yukon and are sufficiently competent to provide effective controls for the protection and preservation of the ecological balance south of the 65th Parallel. Realizing that the exceptionally delicate nature of the eco-system north of the 65th Parallel requires a far more sophisticated and technical approach, we must agree with the Department of Indian Affairs and Northern Development that, at the present time, this area should properly be administered by the federal level of government on behalf of the Yukon.

The Minister, the Honourable Jean Chrétien, summed up our feelings quite adequately while addressing the Executive Conference of the American Gas Association at Banff, Alberta, in June of this year, when he stated:

> Northern development must proceed without the north deteriorating into an inhuman complex in which systems are the masters and people the victims.

Previously in this brief, the role played by the prospector in the beginnings of government in the Yukon Territory was outlined. We recall that following the turn of the century it was the prospector, in concert with the Dominion Government, who gave birth to the Yukon Placer Mining Act and indeed the Yukon Quartz Mining Act, the Bill now under repeal by Parliament. We have a

[*Interprétation*]

fonctionnelles à cet égard. Toutefois, nous mettons en question la sagesse de mettre en vigueur des règlements trop sévères. Quoique nous déplorions les fautes de nos ancêtres qui ont spolié l'environnement, nous ne croyons pas que les activités industrielles devraient être retardées actuellement; plutôt, nous estimons que nous devrions procéder, avec précaution évidemment, à la mise en valeur nos ressources naturelles partout où cela est justifié à l'intérieur du Yukon.

Il nous semble que notre capacité d'exploiter à fond nos ressources est l'un des facteurs déterminants du développement économique du Yukon. La conservation, la récréation, l'exploitation minière et forestière et toutes les autres entreprises connexes doivent se compléter et, sous la conduite d'une administration sensée, se développer dans un ensemble harmonieux. C'est en nous fondant sur ce principe que nous avons accordé la préférence aux Parcs territoriaux plutôt qu'aux Parcs nationaux étant donné l'inefficacité des dispositions contenues dans la Loi sur les parcs nationaux. Bref, monsieur le président, nous estimons que le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien a été pris de panique comme le démontre la présentation des Règlements sur l'utilisation des sols contenus dans la Loi sur les terres territoriales, Règlements qui sont évidemment annexés au Bill C-187.

De plus, la réglementation de l'utilisation des sols et, en général, la lutte contre la pollution doivent faire l'objet d'une administration et d'une législation territoriales et provinciales; dans la mesure du possible, le Gouvernement fédéral devrait contribuer par ses connaissances, ses conseils techniques et une certaine aide administrative à la mise en vigueur de cet ensemble de lois. Nous reconnaissons que la région qui s'étend au nord du 65e parallèle au Yukon est extrêmement fragile et nécessite une attention toute particulière, mais d'autres régions au sud, mieux connues par la population même du Territoire, exigent une toute autre approche. Nous avons la conviction que le Conseil et le Gouvernement du Yukon sont capables d'établir des frontières relatives aux zones réglementaires du Yukon et prendre les mesures nécessaire à la protection et à la préservation de l'équilibre écologique au sud du 65e parallèle. Nous constatons que le système écologique au nord du 65e parallèle est extrêmement délicat et qu'il exige une étude technique beaucoup plus poussée; nous convenons avec le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien que cette région doit être convenablement administrée au niveau fédéral au nom du Yukon.

Le ministre Jean Chrétien a très bien résumé notre disposition dans son discours à l'*Executive Conference of the American Gas Association* à Banff en Alberta, en juin dernier; il déclarait:

> «Le développement du Nord doit se faire sans que le Nord ne se transforme en un complexe inhumain dans lequel les structures sont les maîtres et les hommes, des esclaves.»

Nous avons déjà décrit, dans notre mémoire, le rôle qu'a joué le prospecteur dans la constitution du premier gouvernement dans le territoire du Yukon. Nous vous rappelons qu'au tournant du siècle, c'est le prospecteur, de concert avec le Gouvernement fédéral qui a créé la

[*Text*]

great affection for our Yukon Quartz Mining Act, although certain sections of the Act are now somewhat archaic and we agree. The Yukon Quartz Mining Act has continued to provide the Yukon people and the industry alike the fullest possible protection of Parliament respecting its provisions. The reason for this is that there are now no regulatory provisions appended thereto or contained therein. Hence, changes cannot be effected at the whim of the administrative level of government but may only be instituted by the House of Commons itself. For example, this protection saved the day for the people of the Yukon back in the fifties, when an overzealous administration attempted to bring down legislation introducing such things as concessions, four-post staking and regulations, all without consultation with the Yukon Territory. It was reminiscent of the fiercely contested battle with the government over the Treadgold concessions at Dawson in 1898 and 1899. Word did finally reach the Yukon Territory in time for us to register our massive disapproval of the proposed legislation and as a result representations were made on our behalf by the then member of Parliament, Mr. Aubrey Simmons. Parliament wisely defeated the amendments and had the administration of that day possessed the power of regulations, obviously the outcome would have been much different.

• 1515

In the light of the foregoing and despite the administration's continuing plea, Mr. Chairman, for more power and ease of administration, and until the day arrives that the Yukon may accept responsibility for the management and control of its resources, we respectfully insist that we be permitted to retain the protection of the elected representatives of the people, the federal Parliament, in keeping with the democratic process.

Another objection to Bill C-187 may be found in Clause 8, which links the Yukon Minerals Act effectively with the Territorial Lands Act, thereby effectively introducing regulations by circuitous and devious means. We see no legitimate reason why the provisions of the Territorial Lands Act cannot stand on their own. It is a federal statute and enforceable in any event.

We feel that with more time for further dialogue and a softening of positions on both sides, we may be able to formulate a mutually acceptable piece of legislation. As noted previously, many hours and days over the years have been spent by industry within and without the Yukon in an attempt to upgrade and update our existing Yukon Quartz Mining Act. However, being familiar with the workings of the civil service as you are, I am sure, you must appreciate that at no time whatsoever were we other than in a defensive position in negotiations relative to this bill. Consequently, little consideration has been given to any new proposals in relation to modern-day necessity, and all our efforts appear to have been directed towards repulsion of objectionable proposals submitted by the department.

For example, perhaps we, the prospectors, are experiencing some difficulty in matters surrounding the assessment work provisions, or some members of our prospecting fraternity would like to discuss the merits and demerits of a right of initial discovery provision

[*Interpretation*]

Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, et la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, soit le Bill actuellement abrogé par le Parlement. Nous demeurons attachés à notre Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon bien que certains de ses articles soient maintenant dépassés. Les dispositions de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon adoptée par le Parlement assurent toujours la plus grande protection au peuple et à l'industrie du Yukon. La raison en est qu'actuellement il n'y a ni dans la loi ni en annexe de ispositions réglementaires. Ainsi, le pouvoir exécutif ne peut apporter de modifications que si la Chambre des communes ne les adopte. Par exemple, cette protection a servi le peuple du Yukon au cours des années 50 lorsqu'un Gouvernement trop zélé a voulu présenter une loi introduisant des concessions, des jalonnements à quatre bornes légales et des réglementations sans consulter au préalable le Yukon. Cet épisode rappelle la lutte violente menée contre le Gouvernement au sujet des concessions de Treadgold à Dawson en 1898 et en 1899. Ayant été avertis à temps, nous avons pu exprimer notre désapprobation à l'égard du projet de loi. M. Aubrey Simmons qui était à l'époque notre député a pu ainsi, sur nos instances, soumettre nos observations. Le Parlement a eu la sagesse de repousser ces amendements. Si le Gouvernement de l'époque avait détenu les pouvoirs de réglementations, il va de soi que les résultats auraient été tout autres.

A la lumière de ce qui précède et en dépit des demandes incessantes du Gouvernement pour obtenir plus de pouvoirs et une facilité d'administration accrue, monsieur le président, nous revendiquons respectueusement le droit de garder la protection des représentants élus par le peuple, le Parlement fédéral, dans le respect des institutions démocratiques, jusqu'au jour où le Yukon pourra répondre de la gestion et du contrôle de ses ressources.

L'article 8 du Bill C-187 qui relie la Loi sur les minéraux du Yukon à la Loi sur les terres territoriales introduisant ainsi des règlements par des moyens détournés, fait l'objet d'autres griefs. Nous ne voyons pas pourquoi les dispositions de la Loi sur les terres territoriales ne seraient pas autonomes, car il s'agit d'un Statut fédéral qui a force exécutoire.

Grâce à un dialogue plus poussé et à des concessions réciproques, nous croyons pouvoir formuler une loi qui soit satisfaisante pour tous. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'industrie au Yukon et ailleurs a consacré une grande partie de son temps, au cours des années, à l'amélioration et à la modernisation de notre Loi actuelle sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Puisque vous êtes au courant des travaux de la fonction publique, vous devez reconnaître que nous avons toujours adopté une position défensive lors des négociations relatives au présent Bill. C'est pourquoi très peu d'attention a été accordée à toute nouvelle proposition concernant les nécessités de la vie d'aujourd'hui et tous nos efforts semblent avoir été orientés vers le refus de propositions discutables qu'a soumises le ministère.

Par exemple, il se peut que nous, les prospecteurs, éprouvions quelques difficultés face aux dispositions relatives au travail d'évaluation ou que certains de nos collègues aiment peser le pour et le contre d'une disposition du Bill portant sur le droit de première découverte. Nous

[*Texte*]

within the bill. We would like to discuss these problems with the negotiators in the hope that some measure of relief might be instituted in this bill; however, the pressing nature of the discussions held so far have precluded this opportunity inasmuch as we have constantly been preoccupied with our defensive position. We therefore would like to request that the Department of Indian Affairs and Northern Development confer with the Yukon Chamber of Mines and the Prospectors' Association prior to the passage of Bill C-187, with a view to airing and discussing fully these and other problems that the prospector experiences. We would suggest a minimum of six months and a maximum of twelve months for this purpose. In the interim, we are quite prepared to live with the Yukon Quartz Mining Act as it is now in effect.

We have already indicated that the prospector is suffering hardships here in the Yukon and could well be forced to leave the North or to seek a new vocation to survive. Frankly, he is what we term "up against it". The high cost of transportation and necessities, the recent taxing of his capital gains, the sudden decline in capital investment as a result of the proposed legislation now before us, to mention a few problems, have had a marked effect on the Yukon prospector. He is being high priced and legislated out of business, even though he is essential to the industry. What is even more perplexing, Mr. Chairman, is the fact that on one hand there is a constant attempt to influence participation in the vocation of prospecting and exploration by the provision of courses in geology, etc., yet on the other hand, no real, tangible incentives are being offered. It is known that few geologists or engineers ever made an initial discovery of ore occurrence; indeed, these esteemed professionals were generally preceded by a prospector.

Obviously, if the prospector is to remain a viable entity in the Yukon, we must first ensure that he may function, as all industry functions, under the umbrella of fair, reasonable and equitable legislation, and further, we must create ways and means of providing adequate incentive, both legislative and financial, to ensure his continuing participation in northern development and his presence in the Yukon community.

We have attempted in this submission, Mr. Chairman, to outline our basic opposition and points of view relative to Bill C-187 and the Land Use Regulations.

We have indicated to you our recommendations on basic issues only, leaving the detailed presentation to the Yukon Chamber of Mines, which has laboured endlessly over the years to voice the opinions of the whole spectrum of the mining industry here in the Yukon. Also, we would be remiss if we did not point out to committee that although we often have diverse opinions to those suggested by the Department of Indian Affairs and Northern Development, and sometimes question their motives and policies, we do appreciate the work and great effort they are putting into the problems of ecological research and resource management in the Yukon. We seek the same common objectives; these are best attained, we feel, through mutual trust and understanding.

• 1520

We, the prospectors of the southern Yukon, would like to extend to the Committee our sincere appreciation for

[*Interprétation*]

aimerions étudier ces problèmes avec les négociateurs dans l'espoir qu'une mesure de redressement soit incorporée au Bill. Toutefois, l'urgence des discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent nous a empêchés de le faire, notre position défensive ayant polarisé tous nos efforts. Nous aimerions donc demander au ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien d'entrer en consultation avec la *Yukon Chamber of Mines* et l'Association des prospecteurs avant que le Bill C-187 ne soit adopté afin d'étudier, en détail, les problèmes du prospecteur. Nous proposons de consacrer une période de six à douze mois pour accomplir ce travail. En attendant, nous sommes prêts à accepter la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon sous sa forme actuelle.

Nous avons déjà parlé des difficultés du prospecteur au Yukon qui pourraient fort bien l'obliger à quitter le Nord pour trouver ailleurs un autre moyen de subsistance. En fait, nous pourrions dire qu'il est «aux prises avec le Nord» Le coût élevé des transports et des commodités, la récente imposition de ses gains en capital et la baisse soudaine des investissements par suite de la présentation du projet de loi C-187 ne sont que quelques-uns des facteurs qui ont une influence marquée sur le prospecteur du Yukon. Bien qu'il soit indispensable à l'industrie, le prospecteur est surimposé et réduit au chômage à cause de la multiplication des lois. Ce qui est encore plus paradoxal, monsieur le président, c'est que, d'une part, on essaie constamment d'encourager la prospection et l'exploration en offrant, entre autres, des cours de géologie et que, d'autre part, il n'existe aucune forme de stimulants fiscaux. On sait que très peu de géologues ou d'ingénieurs ont été les premiers à découvrir des gisements de minerais; en effet, ces «professionnels» ont généralement été précédés par des prospecteurs.

Il est évident que si le prospecteur doit demeurer un membre utile au Yukon, nous devons lui en donner la possibilité comme nous le faisons pour les industries dans un régime de lois justes, raisonnables et équitables. De plus, nous devons trouver le moyen de fournir des incitations tant fiscales que législatives afin d'assurer sa participation continue au développement du Nord et sa présence au sein de la communauté du Yukon.

Dans notre mémoire, monsieur le président, nous avons voulu décrire notre opposition et nos points de vue fondamentaux à l'égard du Bill C-187 et des règlements sur l'utilisation des sols. Nos recommandations n'ont porté que sur les problèmes fondamentaux; nous avons laissé la présentation détaillée de nos doléances au soin de la *Yukon Chamber of Mines* qui, depuis des années, a travaillé sans répit à exprimer les opinions de tous les secteurs de l'industrie minière au Yukon. De plus, ce serait négligence de notre part que de ne pas faire remarquer au comité que même si nous divergeons d'opinion avec le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien et mettons parfois en doute leurs politiques et leurs mobiles, nous leur savons gré du travail et des efforts qu'ils fournissent à la recherche écologique et à l'aménagement des ressources naturelles du Yukon. Nous poursuivons les mêmes objectifs que nous pourrons le mieux atteindre grâce à une confiance et une compréhension mutuelles.

Les prospecteurs de la partie sud du Yukon aimeraient remercier le Comité de l'occasion qui leur a été offerte de

[*Text*]

this opportunity to present to you our feelings in this matter. We hope that it may in some small way reflect upon the weighty decisions and recommendations you will have to make relative to the ecological and economical future of the Yukon. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Taylor. Mr. Orange.

Mr. Orange: Mr. Chairman, I would like to thank Mr. Taylor for his brief. I think he has brought into perspective probably the most important element of the metal mining industry and that is the prospector, the guy who gets out, does the hard work and finds the first showings. However, I assume, Mr. Taylor, that what you are saying is that there has been a lack of consultation and that basically because of this lack of consultation there could be very serious effects on the group you represent, as well as other aspects of the industry. You would like to see further discussions between the department and the people involved in the industry and this is the basis point that I read into your brief.

Mr. Taylor: Yes, Mr. Chairman, we have laboured long, as I said, on this piece of legislation and we have always been in a very defensive position. We have had no opportunity to introduce something new or to sit down seriously to hammer out some of these things. We feel, as indicated in the brief, that this very confrontation now taking place is evidence enough that the bill is imperfect and could work a hardship on the industry and the people of the Yukon. This is why we feel that if we can have a softening of positions at the federal level and if we could sit down and take a little more time with this thing we might be able to come up with a workable piece of legislation.

Mr. Orange: I have one other point, Mr. Chairman. I thank Mr. Taylor for his answer, I think it makes good sense.

You suggested in your brief that when the bill was brought up in 1955 it was defeated. This was not quite the situation. I have the record here of May 24 and May 25, 1955 when the then Minister of Northern Affairs and National Resources...

Mr. Nielsen: Mr. Jean Lesage.

Mr. Orange: Mr. Lesage—moved that the House go into committee to consider the repeal of the present act and bring in the new act. There were a number of speeches opposed to this particular piece of legislation based on recommendations of a man by the name of Colonel Cole. On June 14—there was nothing further until June 14—the Minister proposed first reading of the bill and its distribution for consideration, but from that point on it disappeared into the wilderness and nothing further was ever heard of it. I just wanted to clarify that point. It was never defeated, it just disappeared from the Order Paper.

Mr. Taylor: This beards out the fact that the Yukon was not kept very informed. All we knew was that our member of Parliament got up and said, "If you are ot willing to respect the opinions of the people of the

[*Interpretation*]

lui présenter leur mémoire. Ils espèrent qu'il pourra dans une certaine mesure influer sur les décisions et sur les recommandations importantes que le Comité prendra concernant l'avenir économique et écologique du Yukon. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Taylor. Monsieur Orange.

M. Orange: Monsieur le président, je tiens à remercier M. Taylor pour son mémoire. Je crois qu'il a bien su faire ressortir l'élément qui semble être le plus important de l'industrie de l'exploitation des minerais, soit le prospecteur, l'homme qui accomplit la rude besogne et découvre les premiers gisements.

Toutefois, si je comprends bien, monsieur Taylor, vous affirmez qu'il y a eu un manque de consultation et que cet aspect pourrait fort bien avoir des répercussions assez graves sur le groupe que vous représentez de même que dans d'autres domaines de l'industrie. Vous aimeriez qu'on entame les pourparlers entre le Ministère et l'industrie concernée, c'est du moins l'idée fondamentale que je crois retrouver dans votre mémoire.

M. Taylor: Oui, monsieur le président, nous avons toujours accordé une grande importance à cette loi et nous avons toujours adopté une position défensive à ce sujet. Nous n'avons jamais eu l'occasion d'introduire quelque chose de nouveau ou d'entreprendre des discussions pour démêler les faits. Nous croyons, comme nous l'avons souligné dans le mémoire, que cette confrontation reflète bien l'imperfection du bill et peut nuire à l'industrie et au peuple du Yukon. Si nous en arrivons à des concessions réciproques au niveau fédéral et que nous prenons le temps de discuter calmement de ce sujet, nous croyons pouvoir formuler une loi qui soit satisfaisante pour tous.

M. Orange: J'aimerais poser une autre question, monsieur le président. Je remercie M. Taylor de sa réponse qui, à mon avis, est très sensée.

Vous avez souligné dans votre mémoire que le bill a été rejeté lorsqu'il a été présenté en 1955. Ce n'est pas tout à fait exact. J'ai ici, avec moi, le procès-verbal des délibérations des 24 et 25 mai 1955 où le ministre des Affaires du Nord canadiens et des ressources nationales d'alors...

M. Nielsen: Monsieur Jean Lesage.

M. Orange: ... M. Lesage, a proposé que la Chambre se forme en Comité et passe à l'examen de l'abrogation de la loi actuelle et introduise la nouvelle loi. On a alors entendu un grand nombre de discours de personnes qui s'opposaient à cette loi fondée sur les recommandations d'un certain Colonel Cole. Il ne s'est rien passé jusqu'au 14 juin, date où le Ministre a proposé qu'on donne la première lecture du bill et sa distribution afin de passer aux recommandations. Depuis lors, nous n'en avons jamais plus entendu parler. Je voulais tout simplement apporter des précisions à ce sujet. Le bill n'a jamais été rejeté, il est tout simplement disparu du Feuilleton.

M. Taylor: Ce que vous venez de dire confirme le fait que le Yukon n'était que peu tenu au courant de la situation. Nous savions que notre député s'était levé et avait déclaré: Si vous ne voulez pas respecter les opi-

[*Texte*]

Yukon, there is no point in my being here in the first place". And they listened to him and that was the end of it.

Mr. Orange: This is precisely what he said and...

Mr. Nielsen: He moved a motion, too.

Mr. Orange: No, he never moved a motion.

Mr. Nielsen: I beg to differ.

Mr. Orange: You better go on the record.

Mr. Nielsen: I am on the record.

Mr. Orange: I have the record here.

Mr. Nielsen: So have I.

Mr. Orange: All right, your record must be different than mine.

Mr. Nielsen: It was seconded by Howard Green.

Mr. Orange: No, it was never...

The Chairman: Do you have any further questions, Mr. Orange?

Mr. Orange: I am finished.

The Chairman: Mr. Francis.

Mr. Francis: Mr. Chairman, I have a very brief question. On page 7 there is a reference and I will quote:

> ...some members of our prospecting fraternity would like to discuss the merits or demerits of a right of initial discovery provision within the bill.

I wonder if the witness would care to elaborate on this.

Mr. Taylor: Yes, Mr. Chairman. One of the big problems a prospector experiences right now is having to do this $100 per claim per year assessment work and then holding ground during periods of economic decline during tough times, shall we say. It is more than a prospector can do to hold this ground.

• 1525

As fast as you let it go, of course, a larger corporation picks it up. So you keep losing properties by virtue of the fact that you are just not rich enough to keep them going or not fluid enough to maintain them. It has been suggested by a number of the prospectors in my areas that we consider a "right of initial discovery" clause whereas if you find something instituted, not something that had been found before but something new, that we should sit down and discuss ways and means by which we can give the prospector a continuing royalty if you prefer, or some vested interest in that ground as long as he is alive, this type of thing. In other words, we have no real specific approach to this thing, just that we want to talk about it and see if anything is possible in this direction.

Mr. Francis: Thank you, Mr. Taylor.

The Chairman: Mr. Thomson.

[*Interprétation*]

nions du peuple du Yukon, je ne vois pas très bien ce que je fais ici. C'est là que se limitaient nos renseignements à ce sujet. Ils l'ont écouté parler, un point c'est tout.

M. Orange: C'est exactement ce qu'il a dit et...

M. Nielsen: Il a également fait une motion.

M. Orange: Non, il n'a jamais fait une motion.

M. Nielsen: Permettez-moi de ne pas être d'accord.

M. Orange: Vous devriez consigner vos paroles au procès-verbal.

M. Nielsen: Je parle officiellement.

M. Orange: J'ai la copie du procès-verbal avec moi.

M. Nielsen: Moi aussi.

M. Orange: Eh bien, votre copie doit différer de la mienne.

M. Nielsen: La motion a été appuyée par Howard Green.

M. Orange: Non, elle n'a jamais...

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur Orange?

M. Orange: J'ai terminé.

Le président: Monsieur Francis.

M. Francis: Monsieur le président, j'aimerais poser une très courte question. A la page 7 vous dites, et je cite:

> Nous aimerions étudier ces problèmes avec les négociateurs dans l'espoir qu'une mesure de redressement soit incorporée au Bill.

J'aimerais savoir si le témoin voudrait préciser sa pensée à ce sujet.

M. Taylor: Oui, monsieur le président. Cette évaluation de $100 par claim par année constitue, pour le prospecteur, l'un des principaux problèmes auxquels il doit faire face; il doit quand même tenir bon lors des dures périodes de récession économique. Je crois que c'est trop demander au prospecteur.

Évidemment, aussitôt qu'un prospecteur abandonne son claim, une société plus importante s'en empare. Vous perdez donc des propriétés parce que vous ne possédez pas les fonds suffisants pour les exploiter. Bon nombre de prospecteurs de ma région demandent que l'on prévoit un article ayant trait au droit de première découverte qui stipulerait que si vous trouvez un gisement qui n'a pas encore été exploité nous devrions alors discuter des moyens par lesquels nous pourrions donner au prospecteur une certaine redevance ou des droits acquis pour ce terrain et ce, aussi longtemps qu'il vivra. En d'autres termes, nous n'avons pas d'approche particulière concernant ce problème; nous ne voulons qu'en discuter et voir si l'on peut faire quelque chose à ce sujet.

M. Francis: Merci, Monsieur Taylor.

Le président: Monsieur Thomson.

[*Text*]

Mr. Thomson: Mr. Chairman, I would like to go back just a little bit, something we were discussing this morning. I was wondering, sir, in regard to your prospectors' association and your problems communicating with the federal government, did you at any time approach the Territorial Council to have them present your views before the Department of Indian Affairs and Northern Development?

Mr. Taylor: The Territorial Council have made representations in respect of Bill C-187 and land uses regulations to the Department of Indian Affairs and Northern Development and I am very surprised that they have not provided you with copies of this. This was done by the Council at the spring session.

Mr. Nielsen: We have a telegram.

Mr. Taylor: You have. That would be roughly the gist of it.

Mr. Nielsen: That is all we have. Much of the balance of it would be found in Votes and Proceedings of those sessions.

Mr. Thomson: Are you suggesting, sir, that the recommendations of the Territorial Council tend to be ignored by the Department of Indian Affairs and Northern Development?

Mr. Taylor: Oh, I would not suggest that they are ignored. I would suggest that "a memo a day keeps the director away" is the policy of that particular department and they are so preoccupied with proliferating that they maybe do not take much care with our representations as possibly they should.

Mr. Thomson: Yes. Well, I pass.

The Chairman: Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Taylor, this morning when—maybe possibly Mr. Phillips would like to comment on this as well, Mr. Bruk was queried concerning the grouping of claims, he suggested that a figure of 100 should be used rather than the proposed 50 that the Minister mentioned on June 10 and there was some question raised whether the larger grouping would work to the advantage or disadvantage of the small operator. Would you have any comments to make on that? It was suggested by Mr. Bruk that we hold these questions until later when we got the people who were actually directly involved in doing this type of thing as witnesses.

Mr. Taylor: Yes. We have no really hard feeling on this although it can work to the disadvantage of the prospector; possibly Mr. Phillips could best answer this question. He has the position much more clearly than we would have.

Mr. Phillips: Our recommendation is I think for 36 and to include any fractions that are later found. I think it would be more to the advantage of the prospector for the grouping to be kept small. At the present time it is limited to 16 but you can carry out your work on one claim and spread it out in all directions. I think I worked it out once that yiu could, by working out one claim, keep 398 in good standing. By going out in all

[*Interpretation*]

M. Thomson: Monsieur le président, j'aimerais revenir à ce que nous avons discuté ce matin. Pourrais-je savoir, monsieur, si, en ce qui a trait à votre association des prospecteurs et à vos problèmes de communication avec le gouvernement fédéral, vous avez déjà demandé au Conseil territorial d'exprimer votre opinion auprès du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien.

M. Taylor: Le Conseil territorial a déjà fait des recommandations pour ce qui est du Bill C-187 et des Règlements de l'utilisation des sols au ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien; je m'étonne que vous n'ayez pas reçu de copie de ces recommandations. Le Conseil a fait ces recommandations pendant la session du printemps.

M. Nielsen: Nous avons un télégramme.

M. Taylor: Vous n'avez alors probablement que l'essentiel.

M. Nielsen: C'est tout ce que nous avons. Nous trouverions probablement les détails dans les Procès-verbaux de ces séances.

M. Thomson: Laissez-vous sous-entendre monsieur, que le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien ne tient pas compte des recommandations faites par le Conseil territorial?

M. Taylor: Je ne dirais pas qu'il n'en tient pas compte mais il semble que le mot d'ordre de ce ministère soit de se camoufler derrière la paperasserie et les formalités administratives; les mémos de toute sorte s'accroissent tant et si bien qu'on ne consacre peut-être pas tout le temps nécessaire à nos recommandations.

M. Thomson: Je n'ai rien à ajouter.

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Merci, monsieur le président. Monsieur Taylor, lorsqu'on a interrogé M. Bruk au sujet du regroupement des claims (peut-être M. Phillips voudrait-il apporter des commentaires à ce sujet) il a proposé que le nombre de claims soit porté à 100 plutôt que 50, nombre mentionné par le ministre le 10 juin; nous nous sommes demandé si ce groupement plus considérable aiderait ou nuirait au petit exploitant. Aimeriez-vous faire des commentaires à ce sujet? M. Bruk a proposé que nous retenions ces questions jusqu'à ce que nous ayons des personnes directement concernées comme témoins.

M. Taylor: Oui. Nous n'y voyons pas vraiment d'inconvénient, quoiqu'un tel groupement puisse nuire au prospecteur; monsieur Phillips pourrait sans doute mieux répondre à la question. Il est mieux renseigné à ce sujet.

M. Phillips: Je crois que nous recommandons qu'il y ait 36 claims et d'inclure toute fraction que l'on trouvera par la suite. Je crois que ce serait plus avantageux pour le prospecteur si l'on n'élargissait pas le groupement. A l'heure actuelle, le nombre est limité à 16, mais vous pouvez exploiter un claim et étendre ce claim dans toutes les directions. J'ai déjà calculé qu'en exploitant un claim vous pourriez en conserver 398 en état d'exploitation. Si

[*Texte*]

directions as long as they adjoin, this would mean touching at the corners in squares, I think it is about 398 claims.

Mr. Buchanan: I am not quite clear on that. In other words, if it were 50 how far could you go?

Mr. Phillips: If you take one claim and you stretch it out, you use the claim on which you did the work as a common claim.

Mr. Buchanan: Right.

Mr. Phillips: And you go out 15 on one side just like you were in the middle of a chess board and then go out in all directions from that.

Mr. Buchanan: You mean if the figure was in fact the suggested 50 you could—sort of 50 in each way against.

Mr. Phillips: No, no. This means under the bill here that you can just use that one claim once and that would be it. If you had two blocks of one hundred claims...

Mr. Buchanan: Right.

Mr. Phillips: ...you would have to work on each of these separately; one claim in one hundred block and one claim in the other one to keep them in good standing.

Mr. Buchanan: You could not use this radiating principle though?

Mr. Phillips: No, you could not carry it out at all.

Mr. Buchanan: How do you feel about this proposed figure of 50 that the Minister mentioned? I think in the bill it is, I guess, 36. You suggested changing it to 50.

• 1530

Mr. Phillips: It is very similar to that in British Columbia. I polled a number of people there and asked them what their thoughts on it were, and most major mining companies seemed to think that 36 is enough.

One problem that is created is the fact that when some body does find a major deposit, they have to stake claims for water, water supply, and tailings disposal. If it turns into an open pit, they are going to have to put their waste in some particular area. So this is why most open pit deposits are something about 6,000 feet long by, say, 3,000 feet wide, which is anywhere from eight to 10 claims. But you need all this extra land in order to carry out a mining operation, otherwise you are confronted with the problem of having to negotiate with somebody around you to buy their claims out.

Mr. Buchanan: In other words, in summary, 36 or 50, I gather you are not concerned with that being increased to 100. This is not a crucial area as far as you people are concerned.

Mr. Phillips: No.

Mr. Buchanan: Thank you.

[*Interprétation*]

vous allez dans toutes les directions vous pouvez entretenir 398 claims du moment qu'il sont contigus.

M. Buchanan: Je m'exprime mal. En d'autres termes, si il y avait 50 claims, jusqu'où pourriez-vous aller?

M. Phillips: Si vous avez un claim et si vous l'étendez, vous pouvez vous servir de ce claim que vous avez exploité comme claim commun.

M. Buchanan: D'accord.

M. Phillips: Puis vous étendez votre activité sur 15 claims d'un côté, tout comme si vous étiez au milieu d'un échiquier et partir de ce point, vous allez dans toutes les directions.

M. Buchanan: Vous voulez dire que si le nombre était en fait de 50 comme l'a proposé le ministre vous pourriez étendre votre activité sur 50 claims de chaque côté...

M. Phillips: Non, non. Cela signifie qu'au terme du bill vous ne pouvez vous servir du claim qu'une seule fois et c'est tout. Si vous aviez deux groupements des 100 claims...

M. Buchanan: D'accord.

M. Phillips: ...vous devriez les exploiter séparément, soit un claim dans votre premier bloc de 100 claims et un claim dans votre deuxième groupement si vous désirez poursuivre l'exploitation.

M. Buchanan: Vous ne pourriez pas, toutefois, vous servir de ce principe de rayonnement; est-ce exact?

M. Phillips: C'est exact.

M. Buchanan: Que pensez-vous de ce chiffre de 50 que le ministre a mentionné? Je crois qu'on parle de 36 claims dans le bill. Vous avez proposé qu'on porte ce nombre à 50.

M. Phillips: C'est presque le même chiffre en Colombie-Britannique. J'ai questionné un certain nombre de représentants de grandes entreprises minières qui pensaient que 36 est suffisant.

Vient encore le problème des permissions d'utilisation de l'eau, de l'approvisionnement en eau et de l'enlèvement des boues qui se posent lorsque quelqu'un trouve des dépôts importants de minéraux. S'il s'agit d'une exploitation à ciel ouvert, il faudrait mettre les déchets dans un endroit précis. Voilà la raison pour laquelle la plupart des exploitations à ciel ouvert mesurent d'environ 6,000 pieds sur 3,000 pieds, ce qui représente de huit à dix concessions environ. Pour pouvoir exploiter une mine, il faut avoir autant de terrain, autrement, il faudrait négocier avec les voisins et acheter leurs concessions.

M. Buchanan: Vous proposez donc de 36 à 50, sans vouloir pousser ce chiffre jusqu'à 100, je suppose. Ce n'est pas un point crucial pour vous.

M. Phillips: Non.

M. Buchanan: Merci.

[*Text*]

Mr. Orange: It has been suggested in more than one case that there be an unlimited number of claims.

Mr. Nielsen: What for? Grouping?

Mr. Orange: Grouping, yes.

Mr. Nielsen: No one has made that suggestion.

Mr. Orange: My understanding was that it was this morning, and also in Vancouver.

The Chairman: Unlimited staking?

Mr. Orange: Unlimited staking, yes. What is your reaction to the unlimited staking?

Mr. Taylor: I feel unlimited staking poses no problem. It works well in British Columbia. Unlimited grouping, of course, is a different question.

The Chairman: Again, on this grouping, we heard testimony this morning from Mr. Bruk of New Imperial that he would be in favour of 100 claims. He argues that this would actually favour smaller companies and smaller prospectors, because they would not have to spend as much money to keep their claims up to date or in good order. Is this not a factor? When you can group all these claims together up to 50 or 100, you can start spending money in a small area and maintain a larger group of claims in good order. Good order is not the right term, but in good standing.

Mr. Phillips: I think most prospectors are particularly limited by the fact that they have to spend $100 per year per claim. For most prospectors, eight claims, 10 claims, 20 claims, this is the order in which they stake them. If they option the property to a major mining company, the first thing the company does is go in and stake claims all around it to protect their interests.

It is very costly to stake claims to start with. It costs anywhere from $50 to $75 a claim. There is no point in staking a large number of claims and then only doing so many dollars assessment work. It means you have later to drop the claim.

My understanding is that most prospectors do not stake large block of claims. That is really only for major mining companies. And even large mining companies do not really tend to hold more than they have to, because you are committed to spend so many dollars per year on a property.

Mr. Nielsen: Per claim?

Mr. Phillips: Per claim. When you talk about 500 claims, you are talking about $50,000 a year, and there comes a point when you carry out initial exploration. It is a prospect, it still has promise; but maybe the economics are not right. So you are going to have to drop some of it. Or you are going to have to go out there every year and carry on exploration work.

Mr. Taylor: I have a trip pending here in the next week or so where I have to go out to do $200 worth of assessment work on two claims. That is going to cost me $2,000 in flying bills, and I cannot charge it against the claims. That is a typical example of how tough it is to hold ground in this country.

[*Interpretation*]

M. Orange: A plusieurs reprises, on a proposé de ne pas limiter le nombre des concessions.

M. Nielsen: Pour les grouper?

M. Orange: Oui.

M. Nielsen: Personne n'a fait cette proposition là.

M. Orange: J'ai cru comprendre cela ce matin et à Vancouver déjà.

Le président: Pas de limite?

M. Orange: Voilà, c'est çà. Qu'en pensez-vous?

M. Taylor: Je ne pense pas que cela poserait des problèmes. Cela marche bien en Colombie-Britannique. Le regroupement sans limite est évidemment une autre chose.

Le président: Ce matin M. Bruk de la New Imperial a parlé du regroupement. Il est pour le chiffre de 100 concessions. A son avis, cela avantagerait les entreprises plus petites et les prospecteurs de moindre envergure, car cela sera plus économique pour eux. C'est un argument. Si l'on peut grouper de 50 à 100 concessions, on peut vraiment dépenser de l'argent pour une zone relativement petite et maintenir un plus grand nombre de concessions en bon état.

M. Phillips: Je crois que l'obstacle le plus important pour les prospecteurs est le fait de devoir dépenser $100 par an par concession. Les prospecteurs s'occupent en général de huit ou 10 ou 20 concessions. Lorsqu'il s'agit d'une grande entreprise, la première chose qu'elle fera sera de mettre des jalons tout autour de ses concessions pour protéger ses intérêts.

C'est d'abord très coûteux. Cela coûte d'environ $50 à $75 par concession. Cela ne rime à rien de borner d'abord un grand nombre de concessions pour dépenser ensuite tant ou tant de dollars pour la prospection. Cela signifie qu'il faudrait laisser tomber la concession plus tard.

Je crois que la plupart des prospecteurs ne jalonnent pas de larges blocs de concessions. Cela n'est vrai que pour les entreprises plus grandes. Et même celles-là ne veulent pas faire plus qu'elles ne doivent parce qu'il faut dépenser tant ou tant de dollars par an pour une propriété donnée.

M. Nielsen: Par concession?

M. Phillips: Par concession. 500 concessions signifient $50,000 par an. On commence la prospection; c'est assez prometteur, mais peut être les économistes se sont-ils trompés. Il faudrait donc laisser tomber quelques concessions. Ou bien il faut revenir chaque année et continuer le travail de prospection.

M. Taylor: La semaine prochaine, je dois partir pour faire pour $200 de travail de prospection sur deux concessions. Cela me coûtera $2,000 pour y aller en avion et cela ne me sera nullement remboursé. Voilà un exemple typique de la difficulté de prendre pied dans ce pays.

[*Texte*]

Mr. Thomson: You cannot charge this as an expense?

Mr. Taylor: No, sir. It is in the Northwest Territories where they have those beautiful Canada mining regulations. This is what we are fighting against right here.

Mr. Thomson: Just a minute. Can you charge this against your income tax?

Mr. Taylor: Income tax? No way. You get no breaks like that. The income tax come along and tax you on your capital gains if you are lucky enough to make a nickel off your property.

Mr. Nielsen: Not yet.

• 1535

Mr. Taylor: They are already doing it, I am afraid. It has been done this spring. The income tax people say that unless you have an initial discovery where you have discovered something yourself and you are the original locator of that, you pay tax on your capital gains. If you have property which has maybe changed hands two or three times, you might be the original locator of this property and wield and deal this thing around until eventually you get it back and make some money on it, but the income tax people tax you on it.

Mr. Nielsen: In the case of which you speak, though, that promotor was treated the same way as a real estate agent would be treated being in the business of buying and selling mining rights.

Mr. Taylor: No, it is a prospector I am talking about. I know two prospectors involved this spring over that. The income tax department were quite busy this spring.

Mr. Nielsen: This case is under appeal, is it not?

Mr. Taylor: No. I think he came to see a lawyer. I do not know whether he could afford him or not.

The Chairman: Are there any further questions on this? I have one, then. In Clause 17(2) there is some question of tags in the winter and their positioning. It seems to me that we received a suggestion in Vancouver that flags would do under circumstances mentioned in Clause 17(2). I realize that in Clause 19(2) you also have some mention of flags. Would you agree that flags might be a solution in Clause 17(2)?

Mr. Nielsen: This is in sparsely timbered areas where no stakes are available and the Clause calls for mounds of earth. The suggestion is made of red flags to substitute them.

Mr. Phillips: To mark the claim post or the location line?

Mr. Nielsen: The location line. It is in your brief too.

The Chairman: So this is just a technicality. Flags would make sense there too.

Gentlemen, on this point, we have had a bit of discussion on the question of claim groupings and a difference

[*Interprétation*]

M. Thomson: Cette somme ne vous sera pas comptée comme dépense?

M. Taylor: Non, monsieur. Il s'agit du territoire du Nord-Ouest avec ces merveilleux règlements canadiens concernant l'extraction de minéraux. C'est ce contre lequel nous luttons ici.

M. Thomson: Un instant. Vous ne pouvez pas déduire cette somme de votre impôt sur le revenu?

M. Taylor: Impôt sur le revenu? Impossible. Les contrôleurs arrivent et vous imposent sur vos profits si vous avez eu assez de chance pour en faire.

M. Nielsen: Pas encore.

M. Taylor: Ils le font déjà, je le crains. Cela s'est fait ce printemps. Les percepteurs disent qu'il faut payer des impôts sur vos bénéfices à moins d'avoir découvert des dépôts soi-même. Si vous avez une propriété qui a changé de propriétaires deux ou trois fois et que c'est vous qui avez découvert les dépôts, vous pouvez peut-être manœuvrer pour récupérer la propriété et en faire un peu d'argent, mais vous aurez à payer des impôts.

M. Nielsen: Dans ce cas-là, le promoteur a été traité comme on aurait fait avec un immobilier qui achète et revend des droits d'exploitation.

M. Taylor: Non, je parle d'un prospecteur. Je connais deux prospecteurs à qui cela est arrivé ce printemps. Le ministère du Revenu a eu beaucoup de travail au début de cette année.

M. Nielsen: Mais on a fait appel, n'est-ce pas?

M. Taylor: Non. Je crois qu'ils sont allés voir un avocat. Je ne sais pas s'ils ont eu assez d'argent pour ça.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions? J'aimerais donc en poser une. Dans l'article 17 (2) on parle des plaques d'identification et de leur emplacement pour l'hiver. A Vancouver, on a proposé que, pour les circonstances décrites dans l'article 17 (2), des drapeaux suffiraient. Dans l'article 19 (2) on parle également de drapeaux. Pensez-vous que des drapeaux suffiraient pour l'article 17 (2)?

M. Nielsen: C'est une solution pour les zones peu boisées où il n'y a pas de pieux, et l'article demande des sur-élévations. Peut-être pourrait-on se servir de drapeaux rouges.

M. Phillips: Pour marquer la ligne ou le poste du claim?

M. Nielsen: La ligne. C'est ce que nous disons aussi dans notre exposé.

Le président: Il s'agit donc d'un point de détail. Là aussi, on pourrait utiliser des drapeaux.

Messieurs, à ce propos nous avons discuté du groupement des claims et il y avait des opinions divergentes. Ce

[*Text*]

of opinion. We had one opinion from Mr. Bruk this morning and two other opinions this afternoon. There are a number of mining people in the audience and I wonder whether you would agree to my putting a question to anyone in the audience who has a different opinion on the size of the claim groupings. It would save time and it would fit in with our discussion if you were to agree to this. Is it agreeable that I put a question to the audience?

Mr. Thomson: I would say yes, Mr. Chairman. We assume, though, that this is not binding on the audience if they do not care to vote. It is just an indication, a straw vote, if you like?

The Chairman: No, no. I am just wondering whether there is an individual in the audience who has a strongly held opinion which differs from the Yukon Mining Association's position, which held that 50 is all right but about the maximum.

Mr. Nielsen: You mean the Chamber of Mines.

The Chairman: The Chamber of Mines, yes.

Mr. Granger, of Yukon Revenue Mines. Mr. Granger, you are a prospector?

Mr. Granger (Yukon Revenue Mines): That is correct. I can see that you gentlemen are very much concerned on this point, but I can assure you as a prospector and as at different times having been a geologist and a director of mining companies that it is not a great problem for mining men. The small prospector is going to be satisfied, as you have been told, with a very small number of claims because he has only so much money that he can spend on them. A large company which, in a large low-grade deposit, might want to put in a very large block of claims for protection purposes and for land holding purposes, as Mr. Phillips has explained, of course want a larger number of claims. Mr. Bruk has said 100 claims. The Chamber of Mines has said 36 claims. The Minister has indicated that he is favourable to 50 claims. Really, it is not a matter of any great moment. A very small number would not be acceptable. Five hundred or one thousand would not be acceptable.

• 1540

The Chairman: Thank you very much, Mr. Taylor.

I have another question for both the gentlemen here. In your brief this morning you indicated, on page 9, that you were opposed to any regulations at all being included. I quote:

> We require the fulfilment of these promises and the removal of all regulations from Bill C-187, Yukon Minerals Act.

Mr. Phillips, would you not recognize that there may be a need on the part of the government to have some method, for example, of exempting land for a national park area, if it so decides?

Mr. Nielsen: That can be done by legislation.

Mr. Phillips: The main crux, the problem, as far as the Land Use Regulations go—and we are not against environmental controls, environmental guidelines in the act—is that these things emanate from the top and they come down. This is the way you have to do it and you are

[*Interpretation*]

matin, nous avons entendu M. Bruk. Cet après-midi, nous avons entendu deux autres avis. Il y a un certain nombre de miniers dans l'audience. Est-ce que vous me permettez de poser une question à l'audience pour connaître leur opinion sur la dimension des groupements de concessions? Cela accélérerait les choses et reste dans le cadre de notre discussion. Est-ce que vous me permettez de poser une question à l'audience?

M. Thomson: Je dirais oui, monsieur le président. Mais je suppose que l'audience n'aura pas à voter. Il s'agit juste d'une indication, n'est-ce pas?

Le président: Non. Je voulais seulement savoir s'il y a quelqu'un dans l'audience qui n'est pas d'accord avec ce qu'a dit la *Yukon Mining Association* qui pensait que 50 est un chiffre acceptable mais pratiquement le maximum possible.

M. Nielsen: Vous parlez de la Chambre des mines.

Le président: La Chambre des mines, oui. M. Granger de la *Yukon Revenue Mines*. Monsieur Granger, est-ce que vous êtes prospecteur?

M. Granger (Yukon Revenue Mines): C'est ça. Je vois que vous vous souciez beaucoup de ce point, mais en tant que prospecteur et ancien géologue et directeur d'entreprises d'extraction de minéraux, je peux vous assurer que ce n'est pas un grand problème pour des experts. Les petits prospecteurs sont satisfaits, comme on vient de vous le dire, d'un petit nombre de concessions parce qu'ils n'ont que peu d'argent à dépenser. Les grandes entreprises qui, dans un dépôt à faible teneur, voudraient peut-être avoir un grand nombre de claims pour avoir une certaine protection et pour un terrain d'une certaine dimension, comme M. Phillips vient de le dire, veulent évidemment un nombre de concessionsplus élevé. M. Bruks a parlé de 100 concessions. La Chambre des mines parle de 36 concessions. Le Ministre semble favorable à 50. Ce n'est pas très important. Mais un nombre très petit de concessions ne serait pas acceptable. Cinq cents ou mille ne serait pas acceptable non plus

Le président: Merci beaucoup, monsieur Taylor.

J'aimerais vous adresser une question à tous les deux. A la page 9 de votre exposé de ce matin vous dites que vous êtes contre tout règlement général. Je cite:

> Nous demandons que ces promesses soient tenues et que tous les règlements seront supprimés de la loi sur les minéraux du Yukon, Bill C-187.

Ne croyez-vous pas, monsieur Phillips, que le gouvernement ait besoin d'une méthode pour pouvoir disposer d'un terrain pour en faire, par exemple, un parc national?

M. Nielsen: Cela peut se faire par une loi.

M. Phillips: Nous ne sommes pas contre la lutte contre la pollution, ni contre des directives ancrées à ce propos dans la loi. Mais en ce qui concerne les règlements sur l'utilisation des sols, le problème crucial est celui que les choses sont décidées en haut de la pyramide. C'est

[*Texte*]

faced with a time limit. You have a sixty- or ninety-day period in which to make your thoughts known to the government, and they may or may not change. We feel that if they are going to come out with some vast changes, we certainly need more time than that.

As far as national park goes—we will use that as an example—I am sure there are other ways. I am sure they can do it through legislation, some other way in legislation.

The main factor here was that Bill C-187 started out with the government consulting with the industry and there was a difference of opinion on a few points. Numerous meetings were held, then a final meeting in Ottawa, and everything was clarified and everybody was happy. That is the way I think legislation should go, from the people that have to work with them. But the situation with the Land Use Regulations is that they start in Ottawa and they come down that way; and you have only so many days to make your thoughts known to the government.

The other problem is that in some cases there is a lack of scientific basis upon which they have made some of these regulations.

The Chairman: It is your position, then, that the government should not have the power under regulation to take out lands in the Yukon from mineral exploration and put them aside for purely park purposes. Your position is that this should not be done by regulation but by legislation: a separate act should be required each time a park is set up.

Mr. Phillips: Most definitely.

Mr. Taylor: Mr. Chairman, in addition, I think you will find, if you view the National Parks Act, that that power is in the National Parks Act. It really has no purpose in being in C-187, as far as I can see.

The Chairman: There is a difference of opinion on that, I am afraid, because I understand that is one of the reasons why there has been a holdup in the decision on the national park.

Mr. Taylor, on page 5 of your brief, you make a comment about a national park. You take the position that you are against a national park being created here by the federal government?

Mr. Taylor: That is correct.

The Chairman: You feel that the people of Canada have no right imposing upon Yukoners a park for future generations of Canadians. That is your position?

• 1545

Mr. Taylor: No, my position is not exactly that. You keep putting words in my mouth, Mr. Chairman. We enjoy parks. I think we should have many parks as many people in the Territory do but under territorial control without the sterilizing qualities of the National Parks Act and where you can exercise optimum use of resources. Otherwise we might as well put a chainlink fence around the Yukon and all move to British Columbia because today we are fighting to save an industry. How successful we are going to be we do not know. We are hopeful

[*Interprétation*]

nécessaire et l'on n'a pas beaucoup de temps pour le faire. Voilà une période de 60 ou 90 jours pour faire connaître ses idées au gouvernement, ensuite cela changera ou pas. Si le gouvernement décidera de changements majeurs, il nous faudra certainement davantage de temps.

En ce qui concerne la création d'un parc national, et ce n'est qu'un exemple, je suis convaincu que le gouvernement trouvera d'autres voies. Je suis sûr que le gouvernement pourrait le faire grâce à une loi. Ici il s'agissait surtout du fait que le gouvernement ait consulté d'abord l'industrie et qu'il y avait des différences d'opinions à propos de plusieurs points. Il y avait plusieurs séances de travail, ensuite une dernière séance à Ottawa, tout était clair et tout le monde était heureux. C'est la manière dont doit fonctionner la législation, il faut commencer par les gens qui doivent vivre sous cette législation. Mais en ce qui concerne les règlements sur l'utilisation des sols, on commence à Ottawa, et voilà où nous en sommes. Ensuite on n'a que tant de jours pour faire connaître ses pensées au gouvernement.

Parfois, aussi, le gouvernement manque d'information scientifique pour élaborer ces règlements.

Le président: Le gouvernement ne devrait donc pas avoir le pouvoir d'interdire certains terrains à l'exploitation minière pour en faire des parcs. Vous dites que cela ne devrait pas se faire par règlement, mais par une loi: il faudrait donc une loi spécifique chaque fois qu'on veut créer un parc.

M. Phillips: C'est exactement cela.

M. Taylor: Monsieur le président, vous trouverez d'ailleurs exactement ces pouvoirs dans la Loi sur les parcs nationaux. Cela n'a rien à voir dans la loi C-187, autant que je sache.

Le président: Je crains qu'il n'y ait une divergence d'opinions, car c'était, à mon avis, une des raisons pour le délai de la décision concernant le parc national. Monsieur Taylor, à la page 5 vous commentez la question du parc national. Vous dites que vous êtes contre la création d'un parc national par le gouvernement fédéral?

M. Taylor: C'est correct.

Le président: Pensez-vous que le peuple du Canada n'ait pas le droit d'imposer un parc aux gens du Yukon pour les générations futures de Canadiens? Est-ce là votre avis?

M. Taylor: Non, ce n'est pas tout à fait ma position. Vous persistez à me faire dire des choses, monsieur le président. Nous aimons les parcs. Je pense, comme nombre de gens dans le territoire, que nous devrions avoir beaucoup de parcs, mais qu'ils devraient être sous le contrôle du territoire, sans les qualités stérilisantes de la Loi sur les parcs nationaux, et que l'on devrait pouvoir en utiliser au maximum les ressources. Autrement, autant mettre une clôture autour du Yukon et déménager en Colombie-Britannique, parce qu'aujourd'hui, nous lut-

[*Text*]

but if you say we are going to make a national park out of a given area you must remember that from that time on you cannot log in there, you cannot mine in there, you cannot even set a fire in there, you cannot hardly do anything. So this is our position. We would like to see everybody, the rich and poor alike enjoy the benefit of our parks. We think areas should be set aside under reasonable, logical, sensible controls, but if you are going to build a cabin in the park you do not haul the log in from Japan, you cut it down on site and you do these things.

The Chairman: This is basically what I want to get at in my questioning of Mr. Phillips. Are you taking more or less the same position, Mr. Phillips? Are you against a national park being dictated by Ottawa for the benefit of all Canadians up here in the Yukon?

Mr. Phillips: My feeling is that it would be far more beneficial to the people of the Territory and also to the people of Canada to have ten parts of a certain acreage equalling one large part in the Kluane area. In that part of the country access is very difficult and a great deal of money is going to have to be spent in building roads to get anywhere in there. Most roads that are there now have been put in by mining companies.

The Chairman: All right. Are there any further questions?

Mr. Francis: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Francis.

Mr. Francis: Mr. Chairman, I would like to ask a question concerning the position of the brief on tags. It seems to me directly contrary to a representation made to us by the British Columbia and Yukon Chamber of Mines' brief in Vancouver. I am quoting from their brief to us. They said:

> We think locaters of claims should have six metal tags at the time of staking and see no valid reason why this should not become a requirement under the legislation...

On page 13 of your brief, Mr. Phillips, you take the position that the time allowed to mark a mineral claim with identification tags should be extended from three to six months. One brief says you do not need any time at all, but you should have the tags when you go out on stake and that you should put them on right away; the other says that we should allow not three months but six months. Mr. Phillips, could you give us reasons why you feel that the B.C. brief is wrong? Why is it not possible to have tags and put them on a claim right away?

Mr. Phillips: A cross-section of our association probably represents more prospectors and the prospectors state that normally they are on very limited budgets. They do not have helicopters or airplanes and if they happen to lose their tags or their tents burn down and they did carry on with their exploration and found something,

[*Interpretation*]

tons pour sauver une industrie. Nous ne savons pas dans quelle mesure nous réussirons. Nous sommes confiants, mais si vous décidez de transformer en parc national une région donnée, vous devez vous rappeler qu'à partir de ce moment-là, vous ne pouvez pas y abattre des arbres, ni exploiter une mine, ni même y faire un feu: on peut y faire à peu près rien. Donc telle est notre position. Nous aimerions que tous, riches et pauvres, jouissent des avantages de nos parcs. Nous croyons que l'on devrait réserver des régions et y instituer des mesures de contrôle raisonnables, logiques et sensées, mais si l'on veut ériger une cabane dans le parc, on n'a pas à faire venir le bois du Japon; on le coupe sur les lieux mêmes et on construit.

Le président: C'est fondamentalement là où je veux en venir dans mon interrogatoire de M. Phillips. Est-ce que vous adoptez plus ou moins la même position, monsieur Phillips? Etes-vous contre l'aménagement d'un parc national dans le Yukon, sous le contrôle d'Ottawa, pour le bénéfice de tous les Canadiens?

M. Phillips: Mon opinion est qu'il serait beaucoup plus avantageux pour la population du territoire et aussi celle du Canada que l'on prenne dix parties d'une certaine étendue, équivalant à une grande étendue dans la région de Kluane. Dans cette partie du pays, l'accès est très difficile et il faudra dépenser beaucoup d'argent pour y construire des routes. La plupart des routes qui sont construites à cet endroit actuellement l'ont été par les sociétés minières.

Le président: Très bien. Y-a-t-il d'autres questions?

M. Francis: Oui, monsieur le président.

Le président: Monsieur Francis.

M. Francis: Monsieur le président, je voudrais poser une question en ce qui concerne la position du mémoire sur les plaques. Elle me semble tout à fait opposée à une instance qui nous a été faite dans le mémoire que la Chambre des mines du Yukon et de la Colombie-Britannique nous a présenté à Vancouver. Je cite son mémoire:

> Nous pensons que les localisateurs des claims devraient avoir six plaques de métal au moment du jalonnement et nous ne voyons pas pourquoi cela ne devrait pas être une exigence de la loi...

A la page 13 de votre mémoire, monsieur Phillips, vous soutenez que le temps alloué pour marquer un claim minier avec des plaques d'identification devrait être prolongé de trois à six mois. Un mémoire dit que vous n'avez pas besoin de délai, mais que vous devriez avoir les plaques lorsque vous allez jalonner et que vous devriez les y apposer immédiatement; l'autre dit que nous devrions allouer non pas trois mois mais six mois pour le faire. Monsieur Phillips, pourriez-vous nous dire en quoi les rédacteurs du mémoire de la Colombie-Britannique n'ont pas raison? Pourquoi n'est-il pas possible d'avoir des plaques et de les placer sur un claim immédiatement?

M. Phillips: Nos membres représentent probablement un éventail qui compte plus de prospecteurs, et les prospecteurs disent que normalement leur budget est très limité. Ils n'ont ni hélicoptère ni avion et s'ils perdent leurs plaques ou que leurs tentes brûlent et qu'ils poursuivent quand même leurs explorations et trouvent quel-

[*Texte*]

they may find themselves in a position where they have found something and they cannot stake it and also getting in and out of the country. It may take a man who has found the claims a long time to get out of the country; he just does not have the mobility that a large exploration company has to get the tags there, to put them on the post and put the post in the ground.

Mr. Francis: Normally, starting out on prospecting he would have a supply of tags, would he not?

Mr. Phillips: Yes.

Mr. Francis: You are concerned about losing them.

Mr. Phillips: Yes. Even if he does not put the tags on the claims, he has this large expense of having to go back before the end of the six-month period and put the tags on the post. If he does not comply with that then his claims are invalid.

Mr. Bertrand: Your proposal then would help the smaller prospector.

Mr. Phillips: Yes, it is really put in for the prospector. It is certainly very difficult for a major mining company to go in and stake 150 claims and then have to go back later and put tags on them as you do now under the present Yukon Quartz Mining Act where you are given the tags after the claims are recorded.

• 1550

Mr. Francis: However, you support the principle that the tags should be issued in the beginning and that, insofar as is possible, you should put a tag on it at time of staking, is that right?

Mr. Phillips: Right. I do not think this would come up very often. I think it is really for the prospector that finds himself in the difficult situation where he may not have the tags.

The Chairman: Would you require an explanation of this in order to render the person eligible not to have tags on the posts?

Mr. Phillips: I do not think so. We would just rather leave it as it is. I would rather not see a person having to state that he is a prospector and then having, to prove to the mine recorder, through some means or other, that he is a prospector. It only complicates the particular issue.

The Chairman: What I mean is: an explanation of why he did not tag it being required.

Mr. Phillips: He has a severe penalty in that he has to go back and put the tags on them.

The Chairman: I see. So you are not suggesting that that return to put the tags on be eliminated?

Mr. Phillips: No, no.

Mr. Francis: Six months instead of three months. Three months is proposed in the bill. One brief said you

[*Interprétation*]

que chose, ils pourraient se trouver dans la position de quelqu'un qui a trouvé quelque chose mais qui ne peut le jalonner et ils devront également faire le va-et-vient. Quelqu'un qui a trouvé des claims pourra peut-être mettre longtemps à sortir de la région; il n'a pas la mobilité d'une grande société pour obtenir les plaques, les mettre sur les bornes et mettre les bornes dans le sol.

M. Francis: Normalement, en entreprenant une prospection, il aura une provision de plaques, n'est-ce pas?

M. Phillips: Oui.

M Francis: Vous vous préoccupez du cas où ils les perdraient.

M. Phillips: Oui. Même s'il n'a pas placé les plaques sur les claims, il doit encourir cette dépense considérable de revenir avant la période de six mois pour placer les plaques sur les bornes. S'il ne le fait pas, ses claims deviennent invalides.

M. Bertrand: Donc votre proposition aiderait le petit prospecteur.

M. Phillips: Oui c'est vraiment pour le prospecteur. Il est certainement très difficile pour une grande société minière de jalonner cent cinquante claims et ensuite de devoir revenir plus tard pour placer les plaques sur les bornes, comme le veut actuellement la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, aux termes de laquelle on vous remet les plaques après que les claims ont été enregistrés.

M. Francis: Cependant, vous appuyez le principe selon lequel les plaques doivent être délivrées au début, et que autant que possible, on appose les plaques au moment du jalonnement, n'est-ce pas?

M. Phillips: C'est exact. Je ne pense pas que le problème se posera très souvent. Je pense qu'il s'agit ici du prospecteur qui se trouve dans une situation difficile et qui n'a pas les plaques.

Le président: Exigeriez-vous qu'une personne doive expliquer sa situation, pour qu'elle puisse avoir le droit de ne pas mettre les plaques sur les bornes?

M. Phillips: Je ne pense pas. Nous laisserions les choses comme elles sont. Je n'aimerais pas tellement qu'une personne ait à prouver qu'elle est un prospecteur et qu'elle doive le prouver au registraire minier d'une façon ou d'une autre. Cela ne fait que compliquer la situation particulière en cause ici.

Le président: Je veux dire qu'il aurait à expliquer pourquoi il n'a pas apposé les plaques.

M. Phillips: Il est sévèrement puni en ce sens qu'il doit revenir et apposer les plaques sur les bornes.

Le président: Je vois. Donc, vous ne suggérez pas que ce retour obligatoire pour placer les plaques soit supprimé?

M. Phillips: Non, non.

M. Francis: Six mois au lieu de trois mois. Le bill propose trois mois. Un mémoire dit qu'on n'a pas besoin

[*Text*]

did not need it at all and the other one said it should be extended to six months; and I just wanted to hear his views.

The Chairman: Any further questions?

Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: I am rather alarmed at one of the statements that has been made on page 30 of your brief, Mr. Phillips.

Clause 93(1) of the bill now reads:

> Except with the approval of the Governor in Council,

which essentially is going to be the Minister,

> no person shall export from the Territory any mineral or ore except for assay or testing purposes.

In effect, that provision would give absolute control to the Minister over the export of mine products.

The Minister indicated in the Proceedings before the Standing Committee on June 10 that he was prepared to amend that clause of the bill so as to permit the production of a mine to be exported up to $50,000 worth. Over that figure, there would still be this absolute ministerial discretion as to whether or not there would be any export permitted.

The position of the B.C. Chamber of Mines was that this was a gross interference with the free enterprise system and that there should be no limitation on the export of ore. This same position was adopted by the Mining Association of British Columbia, they making the point, of course, that all of these preproduction negotiations which really determine whether or not a mine is going into production are made on the basis of commitments of certain tonnages to be exported from the country before even the production decision is made.

In your brief, you have said that

> The Chamber acknowledges and approves this widening of the conditions of unhampered export of mineral or ore, as proposed in the Minister's suggested changes.

Perhaps you or your advisers may have misread the proposed change of the Minister because it is not unhampered as you see. It places a $50,000 ceiling on the matter of export. This gives rise to the question, in the event that you want to reconsider that statement on behalf of the Chamber: do you really approve of any controls being exercised by the state over the export of ore from the Yukon?

Mr. Phillips: Most definitely we do not. We went very quickly through this thing. I do not have my previous drafts but perhaps we read the thing wrongly.

Mr. Nielsen: Perhaps you may have read it a little too quickly. Do you have the Proceedings of the Standing Committee for June 10 before you?

Mr. Phillips: Yes, I have them

Mr. Nielsen: At the foot of the left-hand column, the English version, on page 24:34, you will find the pro-

[*Interpretation*]

d'un tel délai et l'autre dit qu'il devrait être de six mois. Je voulais simplement entendre son opinion là-dessus.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Monsieur Nielsen.

M. Nielsen: Je suis plutôt alarmé de l'une des déclarations que l'on trouve à la page 30 de votre mémoire, monsieur Phillips.

L'article 93(1) du bill est actuellement ainsi conçu:

> Sauf avec l'approbation du gouverneur en Conseil,

qui, en fait, sera le ministre,

> personne ne doit exploiter de minéral ni de minerai hors du territoire excepté pour des essais ou des expériences.

En fait, cette disposition donnera au ministre un contrôle absolu sur l'exportation des produits miniers.

Le ministre a déclaré devant le comité permanent, le 10 juin, qu'il était disposé à modifier cet article du bill de façon à permettre que la production d'une mine soit exportée jusqu'à concurrence de $50,000. Au delà de cette valeur, il y aurait encore ce pouvoir discrétionnaire absolu confié au ministre de décider si oui ou non l'exportation sera permise.

La Chambre des mines de la Colombie-Britannique a soutenu qu'il s'agissait là d'une intrusion manifeste dans le système de la libre entreprise et qu'il ne devrait pas y avoir de limite à l'exportation du minerai. L'Association minière de la Colombie-Britannique a adopté la même position, en soutenant, bien entendu, que toutes les négociations de préproduction qui décident réellement si une mine sera mise en exploitation ou non se font en fonction des engagements que la mine prend d'exporter un certain volume de minerai, et cela se fait même avant que la décision de produire soit prise.

Dans votre mémoire vous avez dit que

> la Chambre reconnaît et approuve le changement proposé par le ministre, qui adoucit les restrictions concernant l'exportation de minéraux ou de minerai.

Peut-être que vous ou vos conseillers ont mal lu la modification proposée par le ministre parce que l'exportation n'est pas libérée, comme vous le voyez. La proposition place un plafond de $50,000 sur la valeur de l'exportation. Cela soulève une question, dans l'hypothèse où vous aimeriez reconsidérer cette déclaration au nom de la chambre: approuvez-vous réellement que l'État exerce des mesures de contrôle sur les exportations de minerais hors du Yukon?

M. Phillips: Non, très certainement. Nous avons passé rapidement sur cela. Je n'ai pas mes brouillons, mais peut-être que nous avons mal lu la chose.

M. Nielsen: Peut-être que vous l'avez lue un peu trop vite. Avez-vous devant vous les délibérations du comité permanent pour le 10 juin?

M. Phillips: Oui, je les ai.

M. Nielsen: Au bas de la colonne de gauche de la version anglaise, page 24:34, vous trouverez jusqu'où le

[*Texte*]

posed extent to which the Minister was prepared to go in amending Clause 93(1) set out. Clause 93(1) would then read, as amended:

> Except with the approval of the Governor in Council, no person shall export from the Territory any mineral or ore unless it is exported
>
> (a) solely for assay or testing purposes; or
>
> (b) by the operator of a mine in such an amount that after it is exported he will have exported in that calendar year mineral and ore with a total gross value of less than $50,000.

So that anything over $50,000 would be subject to state control. Would the Chamber, through you, like to reconsider that statement on page 30 of your brief?

• 1555

Mr. Phillips: Yes. We have been consistently against government ministerial discretion and we are very much against political considerations entering into economic considerations. The economics should decide whether you smelt it here or smelt it in Japan.

Mr. Nielsen: Let me put the question absolutely directly to you. Would you be against any controls over the export of mined products from the Yukon?

Mr. Phillips: Yes, I think most definitely.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, I have a supplementary. Would it be to the advantage of the smaller miner, at least to the independent, if there were a smelter in the Yukon or in northern British Columbia? Do you not care? This is what I want to know.

Mr. Taylor: Certainly a smelter in any area is good. It depends on what you are going to smelt, though, if you are going to go into the copper business or if you are going to go into the lead-zinc business. If you are talking in terms of lead, zinc and silver with a smelter and a custom mill, it would no doubt make it possible for some smaller ore bodies to go into production, even on a high-grade basis. That question covers quite a complex.

Mr. Thomson: Yes, I am aware of that, but it is related to the question that was asked previously. As you know, and we were talking about political considerations in conjunction with economic considerations, you cannot divorce the two. If a smelter would give employment in the Yukon would you favour even using some federal government money to build a smelter in the Yukon, if this could be arranged?

Mr. Taylor: Oh, most certainly, but smelters do not come just because you decide you want to build a smelter, there have to be economic considerations.

Mr. Thomson: You would favour more activity in this sense right in the Yukon?

Mr. Taylor: Yes, as long as it is economically justifiable.

Mr. Thomson: Yes. Thank you. That would be your position too?

[*Interprétation*]

ministre était disposé à aller pour modifier l'article 93(1). Une fois modifié, cet article serait ainsi conçu:

> Sauf avec l'approbation du gouverneur en Conseil, personne ne doit exporter de minéral ni de minerai hors du territoire sauf s'ils sont exportés
>
> *a*) pour des essais ou des expériences seulement; ou
>
> *b*) par l'exploitant d'une mine et en quantité telle qu'une fois exportés, il aura exporté durant cette année civile des minéraux et du minerai dont la valeur brute totale sera inférieure à $50,000.

Donc, tout ce qui dépasse $50,000 sera soumis au contrôle de l'État. Est-ce que la Chambre, par votre entremise, aimerais reconsidérer cette déclaration qui figure à la page 30 de votre mémoire?

M. Phillips: Oui. Nous avons constamment été contre un pouvoir discrétionnaire de l'État accordé à un ministre, et nous sommes contre le fait que des considérations d'ordre politique entrent dans des considérations d'ordre économique. Ce sont les considérations d'ordre économique qui devraient permettre de décider si l'on traitera le minerai ici ou au Japon.

M. Nielsen: Permettez-moi de vous posez la question directement. Êtes-vous contre des mesures de contrôle sur les exportations de produits miniers hors du Yukon?

M. Phillips: Oui, absolument.

M. Thomson: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire. Serait-il à l'avantage du petit exploitant minier, du moins de l'exploitant indépendant, qu'il y ait une fonderie au Yukon ou dans le nord de la Colombie-Britannique? Cela vous intéresse-t-il? C'est ce que je veux savoir.

M. Taylor: Il est certain qu'une fonderie, où qu'elle soit, est une bonne chose. Tout dépend cependant de ce que l'on va y traiter, s'il s'agit du cuivre ou du plomb et du zinc. Si vous parlez de plomb, de zinc et d'argent, et d'une fonderie doublée d'une laminerie, cela permettrait, sans aucun doute, à des petits producteurs de minerais de commencer à produire, même avec du minerai à forte teneur. Cette question est assez complexe.

M. Thomson: Oui, je le sais mais elle a rapport avec la question qui a été posée avant. Nous parlions des considérations d'ordre politique qui viennent se joindre à des considérations d'ordre économique, et comme vous le savez, on ne peut dissocier les deux. Si une fonderie créait des emplois dans le Yukon, accepteriez-vous que des fonds de l'État fédéral servent à construire cette fonderie, si cela était possible?

M. Taylor: Oh, très certainement, mais les fonderies ne naissent pas simplement parce qu'on décide qu'on veut les construire. Elles sont soumises à des considérations d'ordre économique.

M. Thomson: Vous seriez pour une activité plus considérable dans ce sens, au Yukon?

M. Taylor: Oui, pourvu que ce soit justifiable au point de vue économique.

M. Thomson: Oui, merci. Ce serait également votre position?

[*Text*]

Mr. Phillips: Oh, definitely.

The Chairman: Economically justifiable.

Mr. Nielsen: "Justifiable" is not the word.

The Chairman: Are there any further questions? Mr. Phillips.

Mr. Phillips: I forgot one thing in my briefcase. This is a letter addressed to Mr. Ian Watson, Chairman, House of Commons Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development, Ottawa, Ontario. It reads:

> Dear Mr. Watson:
>
> The Yukon Chamber of Mines presents herewith copies of 2,444 signatures of Yukoners and others interested in the continuing prosperity of the Yukon mining industry.
>
> We trust that the Standing Committee will take this expression by the general public as one more argument in favour of rejection of the many changes in Bill C-187 from the Yukon Quartz Mining Act.
>
> Yours sincerely,
> (Sgd) D. A. Howett
> D. A. Howett,
> Secretary

That is Dorothy Howett, Secretary of the Yukon Chamber of Mines.

Mr. Rock: What does the petition say?

Mr. Phillips: The petition states:

> We the undersigned emphatically reject Bill C-187, the Yukon minerals act now before Parliament, because it is highly detrimental to the economy and future development of the Yukon Territory and its people. We petition the Prime Minister and the Canadian government to withdraw this proposed act and replace it with an act which supports and encourages all facets of development in the Yukon Territory.

The Chairman: Does the Committee agree that we table this and if anyone wishes to have a look at it it can be obtained from the Clerk?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Francis: The transcript will indicate this, I presume?

The Chairman: Yes, the transcript will indicate that it has been tabled and is available.

• 1600

Mr. Taylor: Mr. Chairman just before we leave, might I be permitted to make one observation that has occurred to us more recently, yesterday, that if the Committee should decide in their wisdom that possibly this bill should be stood over for some time for reconsideration and that if the Yukon mining industry is to survive and flourish as we are attempting to see it do, then there is

[*Interpretation*]

M. Phillips: Oh, certainement.

Le président: Pourvu que ce soit économiquement justifiable.

M. Nielsen: «Justifiable», n'est pas le mot.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Phillips.

M. Phillips: Il s'agit de quelque chose que javais oublié dans ma serviette. C'est une letire envoyée à M. Ian Watson, président du Comité permanent de la Chambre des communes sur les Affaires indiennes et le Nord canadien, Ottawa, Ontario. En voici la teneur:

> Cher monsieur Watson,
>
> La Chambre des mines du Yukon vous envoie avec la présente une pétition portant 2,444 signatures d'habitants du Yukon et d'autres personnes intéressées au maintien de la prospérité de l'industrie minière du Yukon.
>
> Nous espérons que le comité permanent considérera cette manifestation du grand public comme un argument de plus contre les nombreuses modifications que le bill C-187 apporte à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon.
>
> Sincèrement vôtre,
> la secrétaire,
> (S) D. A. Howett

Il s'agit de Dorothy Howett, secrétaire de la Chambre des mines du Yukon.

M. Rock: Que dit cette pétition?

M. Phillips: La pétition déclare ceci:

> Nous, soussignés, rejetons catégoriquement le bill C-187 intitulé Loi sur les minéraux du Yukon, dont le Parlement est actuellement saisi, parce qu'il va grandement à l'encontre de l'économie et du développement futur du territoire du Yukon et de sa population. Nous demandons au premier ministre et au gouvernement du Canada de retirer ce projet de loi et de le remplacer par une loi qui appuie et encourage toutes les facettes du développement du territoire du Yukon.

Le président: Le comité est-il d'accord pour que nous déposions cette pétition? Si quelqu'un veut la consulter, il peut en obtenir un exemplaire du greffier.

Des voix: D'accord.

M. Francis: Le compte rendu indiquera cela, je suppose?

Le président: Oui, le compte rendu indiquera que la pétition a été déposée et qu'on peut se la procurer.

M. Taylor: Avant de vous quitter monsieur le président, j'aimerais vous dire ce à quoi nous avons pensé hier. Si le Comité doit décider dans sa sagesse de réserver ce bill pour en faire une étude plus approfondie et si l'industrie minière du Yukon doit survivre et se développer comme nous le prévoyons, il faut donc que le ministère fasse une déclaration de principe précise et nette

[*Texte*]

going to have to be in addition to this some very clear-cut and concise policy statements made by the Department in terms of their attitude towards this legislation. I just thought I would leave you with that thought.

Mr. Nielsen: I am glad you raised that. This prompts me to raise another question, Mr. Chairman, which I think I can put in the form of a statement rather than a question. The Committee has heard evidence that most mining companies commence their planning in the fall of the year, usually around September or October, for their next season's operation, so that if the Committee does give effect to the simple representations which we have already heard and that is which they will undoubtedly hear with respect to spending any further progress on this bill until the whole matter can be reopened and considered, an announcement to that effect should be made just as clearly as possible. Do you not agree Mr. Taylor, Mr. Phillips?

Mr. Phillips: Most definitely.

The Chairman: I think we would all agree with that, Mr. Nielsen. Thank you very much Mr. Taylor and Mr. Phillips. We may call you back Mr. Phillips. You are representing all of the organizations here today.

As our next witness we have Crest Exploration Ltd., of Calgary, Alberta, represented by Mr. J. L. Lebel, President, and Mr. C. D. A. Dahlstrom, previously General Manager.

An hon. Member: Is that Archer, Cathro and Company?

The Chairman: No, gentlemen, this is by consent of Archer and Cathro who will follow Crest Exploration. Mr. Lebel will lead off.

Mr. J. L. Lebel (President, Crest Exploration Limited): Mr. Chairman, members of the Committee and ladies and gentlemen. I did not have the same degree of self-confidence that my predecessors had so I brought two of my assistants with me to assist in fielding any questions that might be asked. Mr. Dahlstrom on my left is an engineer and if we were in operation he would undoubtedly be the General Manager of our project, and Mr. Carl Young on my right is an attorney and he is handling the administration of Crest Exploration's claims. I am President of the Company. I do nothing.

I do not propose to read the brief. I am going to assume that the members of the Committee have taken the time to do so. I would like to make a few comments and then attempt to field whatever questions the members of the Committee would like to ask us.

• 1605

The Crest exploration project is located some 360 air miles northeast of Whitehorse. It contains several billion tons of open pit iron ore, many more billions of tons lie underground. It is probably the largest, single iron ore deposit in the world. It could probably satisfy the world demand for 100 years or so on the basis of present requirements. Currently this project is undeveloped and

[*Interprétation*]

quant à son attitude envers cette loi. Je vous quitte sur cette pensée.

M. Nielsen: Je suis heureux que vous ayez soulevé cette question. J'aimerais en mentionner une autre, monsieur le président, que je formulerai plutôt sous forme de déclaration que de question. Le Comité a entendu des témoignages portant que la plupart des sociétés minières commencent leur planification à l'automne, habituellement en septembre ou octobre, pour l'exploitation de la saison suivante. Si le Comité donne suite à la proposition que nous venons d'entendre et qu'il empêche tout progrès concernant ce bill jusqu'à ce que la question soit de nouveau réexaminée et étudiée, il faudra que cette nouvelle soit publiée de façon aussi claire que possible. N'êtes-vous pas d'accord monsieur Taylor, et vous monsieur Phillips?

M. Phillips: Très certainement.

Le président: Je crois que nous sommes tous d'accord, monsieur Nielsen. Je vous remercie beaucoup monsieur Taylor et vous aussi monsieur Phillips. Nous entendrons peut-être de nouveau M. Phillips, étant donné que vous représentez aujourd'hui toutes les organisations ici présentes.

Nous avons comme prochain témoin la société *Crest Exploration Ltd.* de Calgary (Alberta) qui est représentée par MM. J. L. Lebel, président, et M. C. D. A. Dahlstrom, ancien directeur-général.

Une voix: S'agit-il d'*Archer, Cathro & Company?*

Le président: Non messieurs, la société Archer et Cathro a bien voulu se faire précéder par *Crest Exploration.*

M. Lebel a la parole.

M. J. L. Lebel (président, Crest Exploration Limited): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, mesdames et messieurs. Je ne suis pas aussi confiant que mes prédécesseurs et je me suis fait accompagner de deux de mes adjoints qui m'aideront plus tard à répondre à vos questions. M. Dahlstrom à ma gauche est ingénieur et si nous avions actuellement un projet en cours il en serait certainement le directeur général. M. Carl Young à ma droite est avocat et il s'occupe de l'administration des claims de la *Crest Exploration.* Pour ma part, je suis président de la société. Je ne fais rien.

Je n'ai pas l'intention de lire le mémoire, vous avez dû prendre le temps de le consulter. J'aimerais faire quelques remarques et tenter ensuite de répondre aux questions que les membres du Comité voudront bien nous poser.

La *Crest Exploration* opère à quelque 300 milles par air, au nord-est de Whitehorse. Il s'agit d'une exploitation à ciel ouvert de minerai de fer de l'ordre de plusieurs milliards de tonnes, et il y a encore bien d'autres milliards de tonnes dans le sous-sol. Il s'agit probablement du gisement simple de minerai de fer le plus important au monde, et qui pourrait répondre aux besoins mon-

[*Text*]

uneconomic, primarily because of its remoteness from the Japanese market.

In our submission we have restricted our comments to the royalty provisions which does not mean we are in complete agreement with all the other provisions of the bill. In fact, I might say that we agree with most of the recommendations made by the Yukon Chamber of Mines in respect of Bill C-187 and we would also endorse those comments made a few minutes ago by Don Taylor in respect of the Land Use Regulations.

We decided to deal primarily, or only, with the royalty provisions because we feel that they could seriously affect our project as well as other projects of a similar nature, projects such as were mentioned this morning by Mr. Bruk, low-grade open pit copper deposits, and these disadvantages could arise primarily in trying to raise equity and debt moneys which may be required.

We also feel that the proposed royalty provisions discriminate against the high investment-low profit project because the maximum rate is reached at a relatively modest profit and there is no relationship between royalty rates and the profit-investment ratio.

What we are trying to say is that the development of the Yukon is in its infancy. The Yukon is geographically located in an area that is remote from supplies and markets. It needs entrepreneurs who are prepared to take the risks that are involved. These people should be encouraged by making their ventures as attractive as possible—this is not the time to get tough—and the royalty provisions should be considerably more lenient than in any of the provinces. We are, therefore, suggesting in our submission that the existing royalty rates be extended for 10 years, subject to review at that time in the light of existing conditions.

Perhaps the reason we are making this suggestion is that we do have in the oil industry a precedent for it which is working very well and that precedent is in the Province of Alberta. Back in the pre-Leduc days the government wanted to change the royalties and, after consultation with industry, decided to do just what we are suggesting, not touch them for 10 years. The royalty rates were then amended in 1951 after consultation with industry and in 1962, 11 years later, they were again changed in a minor fashion after consultation with industry. I would like to suggest to you that this type of procedure could be acceptable to the industry.

Gentlemen, we are prepared to attempt to answer any questions you would like to ask us.

The Chairman: Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: I was glad to hear you say, Mr. Lebel, that you agree with most of the submissions made by the Chamber of Mines in respect of Bill C-187 and the Land Use Regulation comments by Mr. Taylor. In the brief of the Yukon Chamber of Mines they said on page 33:

[*Interpretation*]

diaux dans les quelque cent prochaines années, si l'on se fonde sur les besoins présents. A l'heure actuelle, ce projet est peu développé du point de vue économique à cause surtout de son éloignement du marché japonais.

Dans notre mémoire, nos remarques portent surtout sur les dispositions concernant les redevances, ce qui ne veut pas dire que nous soyons tout à fait d'accord avec toutes les autres dispositions du bill. En fait, je pourrais dire que nous acceptons la plupart des recommandations faites par la Chambre des mines du Yukon concernant le Bill C-187 et nous appuyons également les remarques faites il y a quelques instants par Don Taylor quant aux règlements sur l'utilisation de sols.

Nous avons décidé de nous occuper d'abord, ou seulement, des dispositions concernant les redevances parce que nous croyons qu'elles pourraient affecter très sérieusement notre projet de même que d'autres projets de même nature, comme ceux mentionnés ce matin par M. Bruk: les gisements à ciel ouvert de cuivre de qualité inférieure. Ces désavantages seraient surtout évidents lorsqu'on tenterait d'obtenir des fonds pour l'actif et le passif.

Nous croyons également que les dispositions proposées concernant les redevances ne jouent pas en faveur d'un projet où l'investissement est élevé et le profit peu élevé, étant donné que le taux maximum est atteint au moment où le profit relativement modeste et qu'il n'y a pas de rapport entre les taux de redevances et le taux profit-investissement.

Nous voulons dire que l'exploitation du Yukon en est à ses tous débuts. Le Yukon se situe géographiquement dans un secteur éloigné de l'approvisionnement et des marchés. Il a donc besoin d'entrepreneurs prêts à faire face aux risques qui se présentent. Il faudrait encourager ces personnes dans leurs tentatives pour rendre ces dernières aussi attrayantes que possible. Il n'est pas temps d'être dur et les dispositions concernant les redevances doivent être considérablement plus faciles que pour toute autre province. Nous proposons donc dans notre mémoire que les taux actuels de redevances soient prolongés de 10 ans pour ensuite faire l'objet d'une étude à la lumière des conditions existantes.

Nous faisons peut-être cette suggestion en songeant que dans l'industrie pétrolière nous avons créé un précédent pour la province de l'Alberta, et ça marche très bien. Avant l'époque de Leduc, le gouvernement voulait changer les redevances et, après avoir consulté l'industrie, a décidé de faire exactement ce que nous suggérons: de ne pas y toucher pour 10 ans. Les taux des redevances furent ensuite modifiés en 1951 après consultation avec l'industrie et en 1962, 11 ans plus tard, ils ont été de nouveau été modifiés légèrement, après nouvelle consultation avec l'industrie. Je dois vous dire que cette méthode serait acceptable du point de vue de l'industrie.

Messieurs, nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président: Monsieur Nielsen.

M. Nielsen: Je suis heureux de vous entendre dire, monsieur Lebel, que vous êtes d'accord avec la plupart des remarques faites par la Chambre des mines relativement au Bill C-187 et avec les commentaires de M. Taylor concernant les règlements sur l'utilisation des sols.

[*Texte*]

The meeting in June, 1967 of the Committee of the Chambers of Mines...

• 1610

referring to the B.C. Chamber and the Yukon Chamber

...with the government officials resulted in a concensus on amendments to the Yukon Quartz Mining Act with which the Yukon mining industry could live; and it is difficult to understand why the Minister now finds it necessary to produce a new Act which ignores the outstanding points agreed on at that meeting.

I notice in the first appendices to the brief of the Yukon Chamber that among the names listed as having attended that meeting was one Louis Lebel representing the British Columbia and Yukon Chamber of Mines. My question is do you agree with that statement by the Yukon Chamber of Mines?

Mr. Lebel: Mr. Chairman, I agree with the statement with one slight reservation. That is, I honestly feel that all of the people who attended that meeting felt that this was a workable thing and something that would be acceptable to industry and to government. I wonder to what extent some of the senior officials might have had mental reservations about two or three of the areas on which there allegedly was a consensus. I am thinking specifically of the clause that provides for the right to enact regulations under the proposed act. I think the people who attended the meeting agreed but I think some of the people up above may have had reservations.

Mr. Nielsen: People up above who did not attend the meeting.

Mr. Lebel: People up above who did not attend the meeting, right.

Mr. Nielsen: Mr. Lebel, I want to ask this question in order to give weight to your endorsement of the Yukon Chamber's brief. You were also present at a series of meetings which were inaugurated under Mr. Dinsdale as far back as 1961. Several meetings occurred at that time, some of them extending until 2 or 3 o'clock in the morning, which you attended. The consultative process that began then ended in 1967. Is that your recollection?

Mr. Lebel: That is correct.

Mr. Nielsen: And the next we heard of it was in November of last year when Bill C-187 was introduced. Those are all the questions I have, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Rock.

Mr. Rock: This is a very interesting brief, Mr. Chairman. I would like to know how far you have gone with

[*Interprétation*]

Dans son mémoire, la Chambre des mines du Yukon dit à la page 33:

A la réunion du Comité de la Chambre des mines de juin 1967...

La Chambre de commerce de la Colombie-Britannique et du Yukon mentionnait ce qui suit:

...avec les fonctionnaires du gouvernement, sont arrivés à un accord sur les modifications de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon qui serait viable pour l'industrie minière du Yukon; il est difficile d'expliquer pourquoi le ministre croit maintenant nécessaire de présenter une nouvelle loi qui passe sous silence des points importants sur lesquels on s'était mis d'accord lors de cette réunion.

Je remarque dans les premiers appendices au mémoire de la Chambre du Yukon, parmi les noms des personnes qui ont participés à la réunion, le nom de M. Louis Lebel qui représentait la Chambre de commerce de la Colombie-Britannique et celle du Yukon. La question est la suivante: Êtes-vous d'accord avec la déclaration faite par la Chambre des mines du Yukon?

M. Lebel: Monsieur le président, je suis d'accord avec cette déclaration sauf sur un point mineur. Je crois sincèrement que toutes les personnes qui ont assité à la réunion croyaient qu'il s'agissait d'une chose faisable, acceptable à la fois par l'industrie et le gouvernement. Je me demande jusqu'à quel point certains hauts fonctionnaires pouvaient s'objecter à deux ou trois secteurs où il semblait y avoir concensus. Je pense particulièrement à l'article qui prévoit la permission de décréter un règlement en vertu de la loi proposée. Je crois que les personnes présentes à la réunion étaient d'accord sur ce point, mais d'autres fonctionnaires haut placés avaient peut-être des réserves à ce sujet.

M. Nielsen: Vous voulez dire des gens hauts placés qui n'assistaient pas à la réunion.

M. Lebel: Oui, c'est cela.

M. Nielsen: Monsieur Lebel, j'aimerais vous poser une question afin de donner du poids à votre appui au mémoire de la Chambre de Commerce du Yukon. J'étais également présent à une série de réunions commencées sous M. Dinsdale vers l'année 1961. Il y avait eu plusieurs réunions à ce moment-là, certaines s'étaient prolongées jusqu'à deux ou trois heures du matin, et vous y étiez présent. Le processus de consultation a commencé à ce moment-là et s'est terminé en 1967. Vous en souvenez-vous?

M. Lebel: C'est exact.

M. Nielsen: Nous en avons de nouveau entendu parlé en novembre dernier alors que le Bill C-187 a été présenté. Ce sont là mes seules remarques, monsieur le président.

Le président: Monsieur Rock.

M. Rock: C'est un mémoire très intéressant, monsieur le président. Je me demande jusqu'où vous vous êtes

[*Text*]

your feasibility studies, that is, for mine area facilities and hydro power in that area with the local power commission.

Mr. C. D. A. Dahlstrom (Previously General Manager, Crest Exploration Limited): We did a fairly extensive feasibility study in the period between 1962 and 1964. We were then confining ourselves to determining whether it was probable that this deposit could be put into production. Therefore we concentrated primarily on those things having to do with the ore and its transportation and we spent less effort on collateral items. The power, for instance, that you mentioned was looked into, but not in great depth because it was peripheral to the problem. As a consequence of our work we decided that under the conditions existing then we could not put the property into production and therefore we did not pursue these other items.

Mr. Rock: Do you believe that if you actually want to go into production and if you had a market in Japan, as your brief says you may have, do you feel that you will have a problem of getting electricity, for instance, in the area from the local commission and will you have railways built to transport your ore to a port in Alaska and will you be able to have port facilities in Alaska in order to ship to Japan?

Mr. Dahlstrom: You have asked quite a number of questions.

Mr. Rock: Let me say something else. If you have all this do you feel that the royalty articles in this bill will hamper your dealings?

• 1615

Mr. Dahlstrom: You have covered a great many facets. You seem to be driving at the principal question of what the effect of royalty will be, when there are so many other problems involved as well.

Mr. Rock: That is right.

Mr. Dahlstrom: The fundamental fact is that right now this is not an economical proposition. We do not expect that it will become economic like a bolt out of the blue; it is going to become economic gradually by improvements in quite a number of areas. Amongst these areas must of necessity be the principal one, that of transportation. But those changes are of necessity going to be gradual improvements. Therefore there must be a time at which this proposition will be balancing between being a go and a no-go proposition, and at that time the size of the royalty will be a very significant consideration because there is bound to be a time when, having the royalty too high, makes us decide no, not yet, we will wait for more improvements.

Mr. Rock: I am asking these questions because, in respect of British Columbia coal being shipped to Japan, the federal government has spent a lot of money on new port facilities. Also, the CNR spent millions of dollars in this respect. What type of arrangements have you been trying to make with the railway system here and the ports in Alaska, and what contacts have you had with the Japanese people?

[*Interpretation*]

rendu dans vos études de possibilités dans le secteur des services miniers et d'énergie hydro-électrique avec la commission d'énergie locale?

M. C. D. A. Dahlstrom (ancien directeur général de la Crest Exploration Limited): Nous avons fait une étude assez complète pendant la période 1962-1964. Nous avons surtout tenté de déterminer si ce gisement pouvait se prêter à la production. Par conséquent, nous nous sommes concentrés surtout à ce qui avait trait au minerai et à son transport. Nous avons passé peu de temps sur les considérations secondaires. L'énergie, par exemple, dont vous faites question, a fait l'objet d'une étude qui n'a pas été complète étant donné qu'elle était périférique au problème. Nous avons donc décidé, après notre travail, qu'à cause des conditions existantes, nous ne pouvions placer cette propriété en production et nous n'avons pas donné suite aux autres questions.

M. Rock: Si vous vouliez produire et si vous aviez un marché au Japon, votre mémoire fait mention de ces possibilités, serait-il difficile pour vous d'obtenir de l'électricité de la Commission locale; et auriez-vous un chemin de fer pour le transport de votre minerai à un port de l'Alaska; auriez-vous également des services portuaires en Alaska pour vos expéditions au Japon?

M. Dahlstrom: Vous me posez plusieurs questions.

M. Rock: Laissez-moi ajouter quelque chose. Si vous aviez tout cela, croyez-vous que les articles du bill concernant les redevances pourraient vous gêner dans vos entreprises?

M. Dahlstrom: Vous avez couvert bien des aspects. Mais vous semblez surtout vouloir parler de la question principale, de l'effet des redevances, alors qu'il y a bien d'autres problèmes en cause.

M. Rock: C'est vrai.

M. Dahlstrom: En fait, actuellement il ne s'agit pas d'une proposition économique. Nous ne nous attendons pas à ce qu'elle devienne économique tout d'un coup. Elle le deviendra graduellement, en apportant des améliorations dans un certain nombre de secteurs. Par nécessité, il faut compter le principal, celui du transport. Mais ces changements se feront peu à peu. Par conséquent, à un certain moment cette proposition oscillera entre le feu vert et le feu rouge. A ce moment-là les montants des redevances sera un facteur important, car si les redevances sont trop élevées, nous serons portés à prendre une décision défavorable. Nous attendrons alors d'autres améliorations.

M. Rock: Je pose ces questions car dans le cas du charbon de la Colombie-Britannique expédié au Japon, le gouvernement fédéral a perdu beaucoup d'argent dans les nouvelles installations portuaires. Le Canadien National a également dépensé des millions de dollars dans ce sens. Quel sorte d'arrangement avez-vous tenté de faire avec les compagnies ferroviaires ici et les ports de l'Alaska; quel contact avez-vous établi avec les Japonais?

[*Texte*]

Mr. Dahlstrom: To answer your question about the port, we have made preliminary surveys to assure ourselves that there is a suitable location for a deep-water port. So it exists. As far as transportation is concerned, it will be necessary that that transportation, if it is a railway, be assisted in substantial measure by government money. This is a simple fact of life.

As far as the markets are concerned, which is your other point, up until 1965 we were very actively concerned and looked in considerable detail into the problem of marketing iron ore in Japan. Basically what happened was that the Australian deposits came into full production about the time that we were ready to make a production decision. In consequence of the appearance of these large new high-grade reserves in Australia the iron price slid drastically, by a factor of 25 per cent, and it has really not recovered a great deal since then. So in the market place the price is still rather low for the kind of property that we are talking about.

Mr. Rock: Possibly if yours went into production the price also would have slid.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, I was wondering if these gentlemen were in favour of the income tax approach to a royalty method versus the payment of so much per ton?

Mr. Lebel: Yes, we think that the suggestion made this morning by Mr. Bruk was a very interesting one. As a matter of fact, we talked about it through the lunch hour. We think it would eliminate a lot of confusion as to what is allowable and what is not allowable as a deduction in computing the royalty base, and to just merely say that what is acceptable to the income tax people should be acceptable to the government in calculating a royalty base would be a very interesting concept to us.

Mr. Rock: Do you think it would save the industry quite a little bit of money and effort?

• 1620

Mr. Lebel: I think so.

Mr. Thomson: And government, too, maybe. On another question, you mentioned just a moment ago a royalty rate would have some relation to investment. Do you know any place where this is now being done?

Mr. Lebel: No, I do not. What I was really trying to say is that somebody mentioned this morning that the Anvil property had an investment of something over $100 million and that the profit was in the order of $60,000 the first year. Well, it seems a little anomalous with the present type of royalty rates we have, that another firm with, let us say, a $5,000 investment with a $60,000 profit, would pay the same amount of royalty to the government and I have merely brought this up as something perhaps to think about, in that there is an inequity there. I have not suggested a remedy because I do not know what the remedy, is but it just seems to me that for royalty purposes, a company like ours which may have to invest something over $700 million and which might make, let us say $30 or $40 million, which would still be a very low

[*Interprétation*]

M. Dahlstrom: Pour répondre à votre question concernant le port, nous avons fait des enquêtes préliminaires pour nous assurer d'un endroit convenable pour un port en eau profonde. Il existe. Pour ce qui est du transport, il serait nécessaire que ce transport, s'il se fait par chemin de fer, soit aidé en grande partie par des fonds gouvernementaux. C'est un simple fait de la vie.

Concernant les marchés, jusqu'à 1965 nous nous sommes activement intéressés et nous avons étudié dans le détail les problèmes de commercialisation du minerai de fer au Japon. En fait, ce qui est arrivé c'est que les gisements australiens ont commencé à donner leur plein rendement, au moment où nous devions prendre une décision concernant notre production. Par conséquent, à la lumière de ces réserves nouvelles et importantes de minerais à haute teneur en Australie, le prix du fer a baissé considérablement, de 25 p. 100, et il ne s'est pas relevé beaucoup depuis ce temps. Sur le marché, le prix est donc toujours plutôt bas pour le genre de propriété dont nous parlons.

M. Rock: Il est possible que si vos gisements avaient commencé à produire, le prix aurait aussi baissé.

M. Thomson: Monsieur le président, je me demandais si ces messieurs étaient en faveur d'un impôt sur une redevance plutôt que d'un paiement de tant par tonne.

M. Lebel: Oui, nous croyons que la suggestion faite par M. Bruk ce matin est très intéressante. En fait, nous en avons parlé à l'heure du lunch et nous croyons qu'elle éliminerait la confusion présente concernant ce qui est permis et ce qui ne l'est pas comme montant déductible dans le calcul de la redevance de base. Dire tout simplement que ce qui est acceptable aux gens de l'impôt sur le revenu devait être acceptable au gouvernement dans le calcul d'une redevance de base me semble une idée intéressante.

M. Rock: Croyez-vous que l'industrie épargnera ainsi de l'argent et des efforts?

M. Lebel: Je le crois.

M. Thomson: Et peut-être au gouvernement également. Par ailleurs, vous avez mentionné il y a un moment que le taux des redevances aurait quelque rapport avec les investissements. Connaissez-vous un endroit où cela se fait?

M. Lebel: Non, je n'en connais pas. Mais quelqu'un a mentionné ce matin que la propriété Anvil avait un investissement supérieur à 100 millions de dollars et que le profit se chiffrait à quelque 60 mille dollars pour la première année. Il me semble un peu anormal qu'en vertu des taux de redevances actuels, une autre société qui a disons, quelque $5,000 d'investissement et un profit de 60 mille dollars paie le même montant de redevances au gouvernement. J'ai simplement soulevé cette question pour montrer qu'il y a peut-être injustice. Je n'ai pas proposé de solution parce que je n'en connais pas, mais il me semble qu'à des fins de redevances une société comme la nôtre qui est appelée à investir plus de 700 millions de dollars et qui peut retirer disons de 30 à 40 millions de dollars, ce qui représente encore un profit bien bas si l'on

[*Text*]

profit in terms of the relationship to total investment, would have to pay fantastic royalties, as compared to companies with very little investment. I think, for instance, a company like Anvil right now, is being discriminated against in relation, let us say, to other mines with very low investments.

Mr. Thomson: Just one further question, which might not be a fair question, but frequently governments give subsidies to industry or they do the same thing in a sense. In this case we will say for argument's sake they build a highway or railway. It could be at Pine Point or anything else. I am just wondering about the relationship here of the amount of public money that is put into a large development, let us say like yours, which obviously is going to take something in transportation. Should not the royalties bear some relation to the amount of government money invested as well, or public money if you like? In effect they are carrying part of the industrial, industry charges.

Mr. Lebel: Well if you assume for instance, that, the government would put in a railway, then presumably they would be charging us a tariff that would provide for something reasonable to eventually write off the railway. This is not always the case, but if you make that assumption, then I think you would say that indirectly the two would balance out in terms of royalty.

Mr. Nielsen: Similar to Pine Point.

Mr. Lebel: That is right.

Mr. Thomson: Thank you.

The Chairman: Mr. Lebel, presumably this is implied in your request for extending the existing royalty rates for 10 years, but if a semblance of the present Bill C-187 were to continue to exist, presumably you would want the, is it the January or December 31, 1966, date for pre-production expenditures being charged off in competition with royalties. You would want that put back to an almost unlimited date or just eliminate it.

Mr. Lebel: That is right.

The Chairman: You would like the date eliminated.

Mr. Lebel: Eliminate the date.

The Chairman: You do not say this here.

Mr. Lebel: No, we do not.

The Chairman: But it is implied.

Mr. Lebel: Thank you, Mr. Chairman, for bringing that up. No, a 1966 date would be of no value to us at all. It would have either to be eliminated or to go back to 1961.

Mr. Buchanan: I suppose really this is partially a comment, but I think this concept of treating the royalty basically as a tax or a form of income tax as I understand it gets away from the original concept of a royalty which was some form of recompense to the Crown on behalf of the people of Canada for using up a nonrenewable resource. Was this not the original concept of a

[*Interpretation*]

considère l'investissement total, que notre société ait à payer des redevances fantastiques relativement à d'autres qui ont des investissements très peu élevés. Je songe par exemple, à une société comme Anvil pour laquelle on fait une distinction qui est désavantageuse si l'on considère d'autres mines ayant également des investissements peu élevés.

M. Thomson: Une autre question, ce n'est peut-être pas juse de vous la poser, mais souvent les gouvernements donnent des subventions à l'industrie ou autre chose du genre. Dans ce cas, supposons qu'ils construisent une autoroute ou un chemin de fer. Il s'agirait de Pine Point ou quelque chose du genre. Je me demande quelle serait la proportion du montant des fonds publics pour un développement important de ce genre qui évidemment utilisera le moyen de transport. Est-ce que les redevances ne devraient pas avoir un certain rapport avec le montant d'argent investi par le gouvernement de même que pour un fonds public? En fait, ils contribuent à défrayer les coûts de l'industrie.

M. Lebel: Si vous supposez que le gouvernement installerait un chemin de fer, il nous imposerait un tarif qui vraisemblablement servirait à amortir cette dépense. Mais ce n'est pas toujours le cas, et si vous faites cette hypothèse vous arriverez à la conclusion qu'indirectement les deux s'équilibreraient pour ce qui est des redevances.

M. Nielsen: Comme pour Pine Point.

M. Lebel: C'est cela.

M. Thomson: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Lebel, je suppose que c'est à cela que vous faites allusion dans votre demande de prolongation les taux de redevances pour dix ans, mais si quelque chose comme le Bill C-187 devait continuer à exister, vous voudriez je suppose, que la date, est-ce le 31 janvier ou le 31 décembre 1966, des dépenses de pré-production soit déterminée de façon à concurrencer les redevances. Vous voudriez les reporter à une date non fixée ou simplement les éliminer.

M. Lebel: C'est cela.

Le président: Vous voulez que la date soit retranchée.

M. Lebel: Oui, retranchée.

Le président: Vous ne le mentionnez pas ici.

M. Lebel: Non, nous ne l'avons pas mentionné.

Le président: Mais, vous y faites allusion.

M. Lebel: Je vous remercie, monsieur le président, de soulever ce point. Non, la date de 1966 ne nous serait d'aucune utilité. Elle devrait être enlevée, ou bien il faudrait revenir à 1961.

M. Buchanan: Ceci n'est qu'un commentaire, mais je crois que cette idée de considérer les redevances fondamentalement comme taxes ou comme formes de revenu ou d'impôt sur le revenu, si je comprends bien, cette idée s'éloigne du concept d'une redevance qui était un genre de récompense à la Couronne de la part des gens du Canada, du peuple du Canada, pour l'utilisation des res-

[*Texte*]

royalty? You know, it was not a tax, it was simply a recompense paid to the Crown, as I say, on behalf of the people of Canada for the usage or, the destruction of rsources.

Mr. Nielsen: The root of the royalty.

Mr. Buchanan: The root of the royalty, right. You know, this concept of moving into straight income tax is really, in effect, setting aside that concept and just saying treat it as taxable income, bring it in and treat it as taxable income. Is that not so?

• 1625

Mr. Lebel: No, I do not think it is royalties as I know them as a recompense to the owner, regardless whether it is the government or a private citizen, for that matter, as it is in many cases with petroleum natural gas. It is something he retains over and above what he might get, in the case of governments from taxation and in the case of private leases in the way of rentals or cash bonuses.

Mr. Buchanan: But in either case is it simply not a form of recompense for the use of his, if it is an individual, or the Crown's resources?

Mr. Lebel: Yes, it is. But it is related really to the value of the product at the time it is touched. In other words, in petroleum natural gas what you try to do is establish the value of the petroleum natural gas that comes out of the ground. If it has to be treated then you back the thing back; you deduct all the processing costs. And there are no restrictions as to what you can deduct. All processing costs can be deducted, including a normal rate of return on your investment. We would like to suggest that in determining the value of that ore, whatever the ore might be, the value that you want to determine is the value it is when it is touched by the mining company.

Mr. Buchanan: Less all legitimate costs.

Mr. Lebel: Less anything that you have to spend from there on in to make it marketable. In making deductions, for instance, for the president's salary—we did not mention it in our submission; it sounds a little bit ridiculous, because the president does not work for nothing...

Mr. Buchanan: No.

Mr. Lebel: He works with the company.

Mr. Nielsen: Why not? He does nothing.

Mr. Lebel: It seems to me that the intent really is that all deductions other than foolish ones...

Mr. Buchanan: All reasonable deductions to bring that up to the marketable state should be deductible.

Mr. Lebel: And if you assume that the Income Tax Act does that, which I think has to be a fair assumption, then I think the suggestion is a good one.

Mr. Buchanan: Thank you, very much.

[*Interprétation*]

sources non-renouvelables. N'était-ce pas là à l'origine ce que devait être une redevance? Vous savez, ce n'était pas un impôt, c'était simplement une récompense payée à la Couronne et comme je l'ai dit, au nom du peuple du Canada pour l'utilisation ou la destruction des ressources.

M. Nielsen: Ce sont les racines de la redevance.

M. Buchanan: Les racines, c'est cela. Vous comprenez, cette idée de passer à un impôt direct sur le revenu est véritablement, en fait, un déplacement du concept, elle signifie que nous considérons la chose comme un revenu imposable, présentez-le et traitez-le comme un revenu imposable. N'est-ce pas cela?

M. Lebel: Non, il ne s'agit pas de *royalties* dans le sens de rémunération versée au propriétaire, que ce soit le gouvernement ou un citoyen privé, comme c'est souvent le cas pour le pétrole et le gaz naturel. C'est un montant qui, dans le cas du gouvernement, s'ajoute aux impôts et dans celui des citoyens privés, aux loyers et recettes en espèces provenant des baux.

M. Buchanan: Mais dans les deux cas, ne s'agit-il pas d'une rémunération pour l'utilisation des propriétés de la Couronne ou du citoyen privé?

M. Lebel: Certainement. Mais cette rémunération est fonction de la valeur du produit au moment où il est exploité. Autrement dit, dans le cas du gaz naturel, il s'agit de déterminer la valeur de ce gaz au moment où il sort de terre. Si le gaz doit être traité, tous les frais de transformation sont déduits. Il n'y a pas de restriction aux montants pouvant ainsi être déduits. Tous les frais de transformation peuvent en effet être déduits, y compris un taux de rémunération normal sur les investissements. Nous suggérons dès lors que la valeur des minerais à déterminer, quels qu'ils soient, est la valeur au moment où ils sont extraits de terre.

M. Buchanan: Après déduction de tous les frais légitimes.

M. Lebel: Après déduction de tous les frais encourus en vue de leur commercialisation. Ainsi, il faut déduire le traitement du président de la société, ce qui n'a pas été mentionné dans notre mémoire, bien qu'il soit évident que le président ne travaille pas pour rien.

M. Buchanan: Évidemment.

M. Lebel: Il travaille pour la société.

M. Nielsen: Et pourquoi? Il ne fait rien.

M. Lebel: Toutes déductions autres que celles dénuées de sens...

M. Buchanan: Tous les frais de commercialisation raisonnables devraient être déductibles.

M. Lebel: Si nous sommes en droit de supposer que la Loi de l'impôt sur le revenu en fait autant, j'en conclus que c'est une suggestion raisonnable.

M. Buchanan: Je vous remercie.

[*Text*]

The Chairman: Could you indicate how many miles of slurry pipeline or railway there would have to be to reach the coast?

Mr. Lebel: I will let Mr. Dahlstrom field that. Although a slurry pipeline would be the most economical, as Mr. Dahlstrom will point out, I do not think it would be acceptable to the Canadian Government, nor would it be acceptable to the people of the Yukon, because what the Yukon needs really is a railway to help the economic development of the Territory.

Mr. Nielsen: It would assess not only your property but all the territory through which it passes.

Mr. Lebel: I think it would be a fantastic development in opening up this country. I will let Mr. Dahlstrom comment.

Mr. Dahlstrom: There are several conceivable routes for a railway, which vary in length between 575 to 625 miles I believe, and the one which more or less follows the existent routes of communication north of it is about 600 miles in length. So the most probable rail route is the 600 mile one. The alternative of the slurry pipeline, as Mr. Lebel has pointed out is, from the simple viewpoint of mining, the best way to go. It is substantially less expensive to build and, because it does not have the great limitation, it can be built over substantially rougher terrain. Therefore the distance is much shorter. It is 475 miles by the most probable pipeline route from the Snake River to the sea.

The Chairman: In respect of loading and port facilities—this is a question that you do not have to answer if it is a confidential company matter—have you looked at any port facilities other than Skagway, or is Skagway the only water point that you have looked at?

Mr. Dahlstrom: It is the only water point that we have looked at in a serious way, because it has significant economic advantages over some of the alternatives. There are indeed other alternatives but they would be inherently much more expensive.

Mr. Nielsen: Have you looked into Tarr Inlet?

Mr. Dahlstrom: I must confess some ignorance in geography. This is the first major inlet north of Skagway. Is that not right?

Mr. Nielsen: Undeveloped but just nosing into Canada.

• 1630

Mr. Dahlstrom: As I recollect this one has regretably a shallow water-table in the Canadian end and I think it is just a little bit rugged around the periphery. I do think we looked at that one, but as I remember it was inherently much more expensive.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen.

Mr. Nielsen: I have one question arising from a question you asked, Mr. Chairman. Was there not a preliminary feasibility or some such study done by your company in concert with the CNR?

[*Interpretation*]

Le président: Pourriez-vous nous dire la longueur des pipe-lines ou des voies ferrées nécessaires pour le transport du minerai jusqu'à la côte?

M. Lebel: Je demanderais à M. Dahlstrom de répondre à votre question. Bien qu'un pipe-line soit le moyen le plus rentable, je ne pense pas qu'il soit accepté ni par le gouvernement du Canada ni par la population du Yukon, car cette région a besoin des chemins de fer pour promouvoir son développement économique.

M. Nielsen: Le chemin de fer valoriserait non seulement votre propriété mais tout le territoire qu'il traverserait.

M. Lebel: Ce serait un progrès extraordinaire pour cette partie du pays. Je cède la parole à M. Dahlstrom.

M. Dahlstrom: Une voie ferrée pourrait suivre divers tracés, variant en longueur de 575 à 625 miles; les tracés qui suivraient d'assez près les routes existantes mesureraient quelque 600 miles. C'est ce dernier tracé qui serait vraisemblablement adopté. Le pipe-line mentionné par M. Lebel est la solution la plus rentable du point de vue de l'industrie minière. Les frais de construction seraient bien moins élevés et ils peuvent être construits dans un terrain beaucoup plus accidenté. La distance serait dès lors beaucoup plus courte, quelque 475 miles de la Snake River jusqu'à la mer.

Le président: J'en arrive maintenant à la question des installations portuaires, mais vous pouvez décider de ne pas y répondre s'il s'agit d'un domaine confidentiel pour votre société. Avez-vous examiné des installations portuaires en dehors de celles de Skagway?

M. Dahlstrom: C'est la seule possibilité que nous ayons envisagée sérieusement en raison de ses avantages économiques considérables par rapport à d'autres ports. Il existe d'autres possibilités, mais elles seraient bien plus coûteuses.

M. Nielsen: Avez-vous envisagé Tarr Inlet?

M. Dahlstrom: J'avoue ne pas très bien connaître la géographie de cette région. Il s'agit bien du premier bras de mer important au nord de Skagway, n'est-ce pas?

M. Nielsen: Il n'a pas été mis en valeur jusqu'à présent.

M. Dahlstrom: Je crois me souvenir que ce bras de mer est très peu profond du côté canadien et trop accidenté sur la côte. Nous l'avions examiné et je crois me souvenir qu'on l'avait trouvé trop coûteux.

Le président: Messieurs je vous remercie.

M. Nielsen: J'aimerais poser une question à la suite d'un point soulevé par vous monsieur le président. Votre société n'a-t-elle pas fait une étude de faisabilité conjointement avec la CNR?

[*Texte*]

Mr. Lebel: Yes, there was. There were two feasibility studies made as far as transportation goes. One was done by Major Charles of the CNR.

Mr. Nielsen: Perhaps Committee members might be interested in obtaining that from the CNR.

The Chairman: Thank you. The next witnesses are Archer, Cathro and Associates Ltd. We have with us Mr. Robert J. Cathro who is the major partner and a consulting engineer.

I understand your procedure will be not to read the brief, but to present slides.

Mr. Robert J. Cathro (Archer, Cathro and Associates Ltd., Consulting Geological Engineers): That is correct. I am going to make a few short introductory remarks. Then I am going to have the lights turned out, with your indulgence, and I intend to show you a few case histories in the Yukon that have taken place in the last 70 years. I will try to show you visually some of the things that the various speakers have been trying to point out in the briefs you have heard both in Vancouver and here.

Rather than read the brief I want to begin by emphasizing a few obvious points which have been overlooked or forgotten in the heated debate which has surrounded the introduction of Bill C-187 and the related territorial Land Use Regulations.

First of all, it is our feeling that aside from a few small oversights and details, the exploration portions of Bill C-187 are quite acceptable if not excellent. There is going to be argument between individuals over details forever, but the exploration parts of the bill are quite acceptable and it is noteworthy that these are the clauses that resulted from almost 10 years of dialogue between government, industry and various ad hoc committees of which the previous speaker was a member.

The second point is that most of the controversy centres about three philosophical matters which were not adequately discussed with or explained to industry in the ad hoc committees. These are features which have been added in the period that Mr. Nielsen mentioned subsequent to 1967 and were first brought to industry's attention in 1969 when Bill C-187 first appeared. These three controversial matters are taxation, foreign ownership and the protection of the environment.

Various critics have pointed out in detail that the taxation provisions in Bill C-187 are archaic when compared to taxation laws in other parts of Canada. Everyone who has testified before you so far has agreed that they will discourage the Yukon economy.

• 1635

The foreign ownership issue is unfortunately being decided here in the Yukon Territory before it is being adequately debated in the rest of Canada. As far as the environmental rules go, they unfortunately do not appear to be sensible to the people who live here and work here, and to be good law it has to be acceptable to the people who are going to live under it.

The third point I want to make is that if we are going to learn anything from the sad hassels that have taken

[*Interprétation*]

M. Lebel: Deux études furent faites en ce qui concerne les questions de transport. L'une par le major Charles de la CNR.

M. Nielsen: La CNR pourrait peut-être en fournir des exemplaires aux membres du Comité.

Le président: Je vous remercie. Notre témoin suivant est la Archer, Cathro and Associates Ltd. Nous avons parmi nous aujourd'hui M. Robert J. Cathro, l'actionnaire principal de la société et ingénieur conseil de profession.

Je crois savoir que vous avez l'intention de nous présenter des diapositives et non pas de donner lecture d'un mémoire.

M. Robert J. Cathro (Archer, Cathro and Associates Ltd., Consulting Geological Engineers): C'est exact. Je me bornerais à quelques remarques préliminaires. Voici si vous le permettez, on éteindra les lumières et je vous ferai projeter des diapositives sur plusieurs cas qui se sont produits dans le Yukon au cours des 70 dernières années. Vous aurez ainsi une explication visuelle de différents points présentés par les orateurs dans les mémoires qui vous ont été soumis ici et à Vancouver.

Je commencerai donc par souligner plusieurs points qu'il faut passer sous silence lors des débats animés qui ont lieu à l'occasion de la présentation du Bill C-187 et de la réglementation concernant l'utilisation des terres dans le territoire.

Premièrement, nous estimons qu'à quelques détails près, la partie du Bill C-187 traitant des travaux d'exploration sont tout à fait acceptables. On pourrait discuter sur les détails à l'infini, mais les chapitres sur l'exploration sont satisfaisants; je tiens à souligner que ces articles furent élaborés près de 10 ans de consultations entre le gouvernement, l'industrie et divers comités spéciaux auxquels le dernier orateur avait participé.

Deuxièmement, il faut noter que les points à sujet de discussion se rapportent à trois questions de principes qui n'avaient pas été suffisamment éclaircis au cours des discussions entre l'industrie et les comités spéciaux. Il s'agit notamment de questions qui furent ajoutées après 1967 comme indiqué par M. Nielsen et qui ne faut porter à l'intention de l'industrie qu'en 1969 lors de la première présentation du Bill C-187. Les trois questions controversées sont: le mode de taxation, la mainmise étrangère et la protection de l'environnement.

Diverses critiques ont eu l'occasion de faire remarquer que les dispositions relatives à l'impôt prévu par le Bill C-187 sont démodées par rapport aux lois régissant l'impôt dans d'autres régions du Canada. Tous les témoins que vous avez entendus étaient d'accord pour dire que ces dispositions freineront l'essor économique du Yukon.

Malheureusement, la question de la propriété étrangère se décide... dans le territoire du Yukon avant qu'elle n'ait été suffisamment débattue dans le reste du Canada. En ce qui concerne la protection de l'environnement, les dispositions du bill ne sont pas considérées raisonnables par les habitants et les travailleurs de la région, ce qui est le premier critère de leur valeur.

Troisièmement, la controverse qui a eu lieu en 1971 devrait nous faire comprendre que toute loi régissant

[*Text*]

place in 1971, it should be that legislation regarding land has to evolve through public hearings and continuous dialogue with the people who live under the laws. We strongly suggest that this type of unfortunate situation would not occur if more of the legislation affecting the land was being prepared by administrators who reside here in the Yukon rather than in Ottawa.

The fourth point is that we feel that it is even more serious—it would be even more serious to have no new law than to accept some compromise in the bill that is being proposed. We would far rather see the differences that are now being discussed resolved early rather than late, and the uncertainties which are turning industries away from the Yukon I am sure would come back. That is Bill C-187 I am talking about.

The land use regulations we feel need a great deal more thought, although no one will seriously argue against the code of bush ethics which has teeth in it so that it can be enforced as a starting point. I am going to show you several examples today, a few photographs of what concerns us about the proposed environmental rule.

In 1970 the mid-Canada development conference showed clearly that the southern half of the Yukon is part of the boreal forest zone of mid-Canada, and in that respect it is similar to the northern half of the province. Considering soil conditions, the entire Canadian Cordillera was shown on their maps as a distinct unit, that is, British Columbia, the Yukon, and it would extend through to Alaska. It is one distinct mountainous type of soil.

Thus on the basis of climate, vegetation and soil, which are the main factors controlling the service environment, the southern Yukon is entirely different from the northern Yukon in the Northwest Territories. This is something that has not been recognized in the land use regulations. For reasons of administrative convenience, the entire area north of 60 degrees north latitude is considered as one unit. They are not one unit.

The first significant activity of the mineral industry in the Yukon was the Klondike gold rush which commenced exactly 75 years ago in 1896, and I am going to begin the slide show today with some scenes from the Dawson City area. I will ask for your indulgence if I can move over to the screen and turn the lights out.

This is taken at Dawson City. This slide was taken from a photograph which is in the Public Archives of Canada. It was taken in 1898. It shows Dawson when it was a town of 30,000 people, a boom town, the largest town northwest of San Francisco, and built as it happened on a frozen block. As a matter of interest, Dawson City and the Klondike district are at latitude 64 degrees north, which happens to be the same latitude at Frobisher Bay on Baffin Island.

The next shot shows Dawson City as it looks today. This scar here was a natural landslide which had occurred long before the white man came to the Yukon. It was called the Moosehide scar, and this is Moosehide Dome from which it got its name. This scar here is a forest fire protection break which has been cut in the last year. Aside from that, there are very few signs of man's presence other than the town itself. Most of the garbage has been taken away by bottle collectors in the last few years.

[*Interpretation*]

l'utilisation des terres devrait être élaborée après la tenue d'audiences publiques sur ce sujet et un dialogue continu avec les personnes intéressées. Nous estimons que cette situation ne se serait pas présentée si ces lois avaient été préparées par des administrateurs vivant dans le Yukon plutôt qu'à Ottawa.

Quatrièmement, nous estimons qu'il serait plus grave de n'avoir pas de nouvelles lois du tout que d'accepter un compromis contenu dans le bill qui nous a été soumis. Nous aimerions que soit résolu le plus tôt possible ce différend qui nous sépare et nous sommes persuadés que si ces incertitutes étaient écartées, les industries qui hésitent encore à s'engager dans le Yukon reviendraient sur leurs décisions.

Les règlements régissant l'utilisation des terres doivent à notre avis être étudiés plus à fond bien que nous soyons tous d'accord pour dire que de tels règlements doivent être formulés de sorte à pouvoir être appliqués dans la pratique. Vous aurez l'occasion de voir plusieurs diapositives concernant les points des dispositions régissant l'environnement qui nous préoccupent.

En 1970, la Conférence sur le développement du centre du Canada a montré que la partie sud du Yukon fait partie de la zone forestière boréale du centre du Canada, et que sous ce rapport, cette région est analogue au nord de la province. Du point de vue des conditions du sol, la Cordillère canadienne tout entière constitue une entité distincte comprenant notamment la Colombie-Britannique et le Yukon jusqu'en Alaska. Il s'agit d'un même type de sol montagneux.

Donc du point de vue climat, végétation et sol, le sud du Yukon diffère totalement de la partie nord située dans les Territoires du Nord-Ouest. On n'a pas tenu compte de cet aspect lors de l'élaboration de la réglementation relative à l'utilisation des terres. Pour des raisons administratives, toute la région au nord du 60e de latitude nord a été considérée comme une seule entité, alors que tel n'est pas le cas.

La première activité minière importante dans le Yukon fut la ruée vers l'or du Klondike qui date de 1896, donc il y a exactement 75 ans. Je commencerai donc par projeter quelques vues de la région de Dawson City. Si vous le permettez, je vais éteindre les lumières.

Cette vue a été prise à Dawson City. Cette diapositive a été prise à partir d'une photo qui provient des Archives publiques du Canada, photo prise en 1898. On y voit Dawson au moment où sa population était de 30,000 habitants; c'était une ville champignon construite sur des terres gelées, le plus gros centre au nord-ouest de San Francisco. Dawson City et la région de Klondike sont situées à 64e de latitude nord, c'est-à-dire la même latitude que Frobisher Bay sur l'île de Baffin.

Nous voyons maintenant Dawson City telle qu'elle se présente à l'heure actuelle. Ceci marque un glissement de terrain qui date d'avant l'arrivée de l'homme blanc dans le Yukon. On l'appelle le Moosehide scar et voilà le Moosehide Dome du même nom. Voici un dispositif contre les incendies de forêt aménagé l'an dernier. En dehors de cela, il y a peu de manifestations de l'activité humaine dans cette région, à l'exception de la ville elle-même. Les ordures ont été en grande partie enlevées par des collectionneurs de bouteilles au cours des dernières années.

[*Texte*]

The next two scenes are taken just outside Dawson in the cemetery. This picture is selected to show you the fragile environment. The graves in this cemetery date from the period 1900 to about 1930. I would assume that the care and maintenance of the cemetery ended at about that time.

The next shot shows one particular grave close-up, dated 1915.

From Dawson we are going to look next at the heart of the Klondike, which was the junction of Bonanza and Eldorado Creeks. This little community sprang up almost overnight and disappeared almost as quickly. It was called Grand Fork, and in 1898 there was a town of 10,000. This is the Bank of Montreal here. These were farms or potato patches, or what have you. You can see every trail. You can see every tent. You can see every man.

I want you to notice here that almost every tree has been cut down off that hillside. This photo is also from the Public Archives of Canada. Timbers were the main natural resource at that time in the search for gold. They were used for the buildings; they were used for the mine props; they were used for fuel, and for thawing holes in the frozen gravels in the creeks.

Incidentally, the perma-frost conditions here are rather typical of central Yukon. The creeks were by-and-large frozen right to the bottom. The gravels were frozen right to the bedrock. The perma-frost is continuous over the hillsides.

• 1640

This is the same scene taken today, and all these colour shots were taken by me during this summer of 1971. This is all that remains. These two clearings I assume correspond roughly to where the farm used to be. You can walk across that hill and you will not find one sign that man was ever there unless you happen to stumble across an old pick or an old shovel.

The next two photographs I am going to show were taken from that clearing which I think was the old farm, and this is looking down on to the lower part of Eldorado Creek. This is where the richest gravels were and this is where all the activity took place at that time. This photograph was taken by the famous Klondike photographer E. A. Hegg and is from Ethel Anderson Becker's book *Klondike '98*. The detail here is fantastic. Here are two horses grazing. If you look closely at the picture in the book, you can pick out individual miners working. You can see every cavern. You can see every piece of mining equipment. There is not a tree left. Everything has been removed, completely removed. Pits have been dug all over through permafrost. The permafrost is coming out of the ground.

Now today you would expect to see a terrible mess. The only thing that remains is the dredge tailings along the lower part of the creek. Subsequent to the hand mining, the creek was dredged twice, and this upper slope here, which we will see later, was washed off by hydraulic methods and the gravel tailings flowed down here.

One thing I will point out now and which will be evident to you later is that in spite of the fact that there has not been one nickel spent on restoring the environ-

[*Interprétation*]

Ces deux vues ont été prises dans le cimetière, juste à la limite de Dawson. Nous avons choisi cette photo pour vous montrer la fragilité de l'environnement. Ces tombes datent de la période allant de 1900 à 1930. Après cette date, l'entretien du cimetière fut abandonné.

Voilà une vue d'une tombe qui remonte à 1915.

De Dawson nous passons maintenant au cœur du Klondike qui se trouve à l'intersection des rivières Bonanza et Eldorado. Cette bourgade fut construite en un tournemain pour disparaître tout aussi vite. Elle se nommait Grand Fork et en 1898, comptait 10,000 habitants. Voici la Banque de Montréal. Ceci représente des fermes ou des champs de pommes de terre. On y voir clairement chaque sentier, chaque tente, chaque homme.

Je vous ferai remarquer que partiquement tous les arbres ont été abattus sur cette colline. Cette photo provient également des Archives publiques du Canada. Au moment de la ruée vers l'or, le bois constituait la principale ressource naturelle. Il servait en effet à la construction, à étançonner les mines, en tant que combustible et pour faire fondre la glace dans les trous des ruisseaux gelés.

Vous remarquerez que le pergélisol est typique ici du centre du Yukon. Dans l'ensemble, les ruisseaux sont entièrement gelés. Le gravier était congelé jusqu'au lit des rivières. Le pergélisol s'étend sur la totalité des collines. Voici la même scène aujourd'hui, ces photos en couleur ayant été prises par moi durant cet été. C'est tout ce qui reste. Ces deux clairières correspondent je suppose à ce qui furent autrefois des fermes. En marchant par les collines, on ne trouve pas la moindre trace de l'homme, sauf parfois une vieille pelle ou une pioche.

Ces deux photos ont été prises à partir de la clairière, site de l'ancienne ferme, et voilà une photo où l'on voit la partie inférieure de Eldorado Creek. C'est ici que l'or était le plus abondant et où l'activité eut lieu à cette époque. Cette photo fut prise par le photographe bien connu du Klondike, E. A. Hegg et provient du livre de Ethel Anderson intitulé *Klondike '98*. Voici un détail extraordinaire. Nous voyons des chevaux en train de brouter l'herbe, et en y regardant de plus près, on aperçoit deux mineurs au travail. On distingue chaque caverne et chaque outil. Il ne reste pas un seul arbre, tous ont été abattus. Partout des trous ont été creusés dans le pergélisol qui perce maintenant à travers la terre.

On s'attendrait donc à trouver une situation lamentable. Or, tout ce qui reste c'est les résidus de dragage le long de la partie inférieure du cours d'eau. Après l'extraction à la main, le cours d'eau fut dragué à deux reprises et cette pente que nous voyons ici fut enlevée par des méthodes hydrauliques tandis que les résidus de gravier s'écoulèrent par là.

Je tiens à présent à vous faire remarquer, ainsi que vous pourrez le constater par vous-mêmes tout à l'heure, qu'en dépit du fait que pas un sous n'a été dépensé pour rendre l'environnement à son état original, la végétation a néanmoins réapparu. C'était très difficile ici parce qu'il ne restait plus de terre, rien que du gravier. Mais il suffit d'un tout petit peu de terre, après quoi le processus s'accélère de lui-même. Dans les endroits où il n'y a pas de terre du tout, il a fallu 30, 40 ou 50 années avant que

[*Text*]

ment to its original condition, the vegetation has come back. It was very difficult in this area and in the tailings here because there is no soil left. There is nothing but gravel. It is just like a gravel pit. All it takes is a sprinkling of soil and the process is speeded up immeasurably. Where there has been no soil, it has taken 30, 40, 50 years for the soil to either blow in from the slopes or to start to be produced by erosion. That is a very typical valley in the Central Yukon, no different from a thousand others that you can see during a one-hour flight over it.

The next two photographs are rather remarkable. This is the old grade, the old roadbed of the Klondike Mines railway, which was abandoned roughly 60 years ago, although part of it was later used as a flume ditch to carry water to hydraulic operations. In this case, the run-off collects in this ditch and the trees have grown up along the ditch almost as if they had been planted there. Now keep in mind that this area is in that part of the Klondike which was completely stripped of trees.

• 1645

The only difference now from then was that the vegetation is different. You are seeing here the vegetation cycle where the mature black spruce has regrown as poplars, willows, and these will eventually be choked out by spruce and the whole thing takes place again.

The next scene is very similar except that in this case the trees are growing on the bed rather than in the ditch. This is probably one area where the ditch was being used for hydraulic purposes.

The next series of slides are looking down upper Bonanza Creek to Grand Forks. This is Grand Forks here in this photograph, and the next few are from Hegg's book. This is called Gold Hill and here we see one aspect of the early type mining. At an earlier erosion level this had been the beds of the creeks and when the downcutting occurred, parts of the old creek bed, the white channel gravels, were left up on the hillsides and when they were discovered mining took place on these benches. The next photograph shows it quite well—can we see the next one? This close-up shows the type of mining that was taking place on the bench. These claims were 50 feet in width. Each miner was living on his claim, he had his own individual cabin. He had his own shaft tunnel, what have you, and as he removed the gold from the gravel he dumped the gravel over the side, and you will see some other pictures later which will show this type of thing and the mess that was created.

Now, subsequent to the mining by hand, when the individual miners had finished, large companies bought up all these claims and then proceeded to rework it all with more thorough methods, using hydraulic methods. They washed all the gravel off the hill. The next slide shows you what that would have looked like. This is several miles downstream in an area that was mined later, but it shows you probably what Goldhill looked like 60 years ago. All this gravel was just washed down under the influence of water.

Now, Goldhill today—can we see the next slide, Ron—looks like this. Even though there has been no attempt to improve things, even the head of the gravel bank has grown up, this is the area which has been composed later

[*Interpretation*]

celle-ci soit soufflée par le vent à partir des collines ou produite par l'érosion. Voilà une vallé typique du centre du Yukon, ne différant en rien de milliers d'autres que l'on aperçoit lors d'un vol d'une heure au-dessus de ces régions.

Voici deux photos tout à fait remarquables. On y voit l'ancien tracé du chemin de fer du Klondike qui fut abandonné il y a quelques 60 ans, bien que cette voie fut utilisée par la suite en tant que canal pour le transport de l'eau jusqu'aux travaux hydrauliques. Le trop-plein s'écoulait dans ce fossé et des arbres ont poussé le long du fossé, tout comme s'ils y avaient été plantés. Il ne faut pas perdre de vue que cette région se trouve dans la partie du Klondike où tous les arbres furent abattus.

La seule différence qu'il existe maintenant par rapport au passé, c'est la végétation. Les épinettes noires, rendues à maturité, ont été éliminées en faveur des peupliers et des saules mais éventuellement, ceux-ci seront à leur tour éliminés par l'épinette et tout le cycle recommence.

La prochaine scène est très semblable sauf que les arbres poussent sur le lit de la rivière plutôt que dans le fossé. C'est probablement une région où le fossé a été utilisé à des fins hydrauliques.

La prochaine série de diapositives nous montre le paysage de Upper Bonanza Creek à Grand Forks. Voici Grand Forks dans cette diapositive et les autres représentent Hegg's Book. On appelle cet endroit Gold Hill et voilà un aspect d'une exploitation minière d'un type ancien. A un niveau d'érosion antérieur, il y avait là les lits des ruisseaux; et quand on a abattu des arbres, certaines parties des anciens lits du ruisseau couverts de gravier ont été laissées sur les collines. Lorsqu'on les a découverts, on y a entrepris l'exploitation minière. La photographie suivante nous montre une vue de cet endroit d'une façon assez claire. Pourrions-nous voir la suivante? Ce gros plan nous donne une illustration du genre d'exploitation minière qui avait lieu dans le lit de ce ruisseau. La concession était d'une largeur de 50 pieds. Chaque mineur vivait sur sa propre concession et avait son petit chalet individuel. Il avait son propre tunnel et le reste. A mesure qu'il retirait de l'or du gravier, il déversait le gravier de l'autre côté; vous verrez d'autres photographies qui montrent le même genre de chose et le fouillis qui en résulte.

A la suite de l'exploitation minière faite à la main, lorsque chaque mineur avait fini son travail, de grandes sociétés achetaient toutes ces concessions et recouraient à des méthodes modernes, employant des pompes hydrauliques. On a ainsi enlevé tout le gravier de la colline. La diapositive suivante vous indique l'aspect des choses à ce moment-là. On voit une illustration à quelques milles en aval de ce ruisseau, dans une région qui a été minée un peu plus tard; on voit bien l'aspect de la région de Goldhill, il y a soixante ans. Tout ce gravier a été emporté par le courant de l'eau.

[*Texte*]

of barren gravels and the site of Grand Forks is sitting down there.

This photo is from Murdoch's Gem Shop Ltd. here in town. Just a typical scene of the frantic activity that was going on. Today as near as I can locate this scene, it would look like this. These gravels here have come from a hydraulic slushing operation that took place up on the side here. The next few pictures both from Hegg's book which show this bench mining, each one of these represents an individual working on his own. This is probably some sort of a little railroad. This appears to represent the gravel being washed down in the spring as the miners got water with which to wash the gravel.

Now, we go to the Keno Hill district, which is also 64 degrees north latitude and this represents difficult overburden conditions, typical of a great part of the Yukon. It is on a north facing slope which does not get nearly as much sunshine during the year, the permafrost extends to depths of at least 300 feet. The upper part of the overburden contains quite a bit of ice, which is mixed with the peat in glacial till and this is the type of thing towards which most of the criticism has been directed. This photograph shows a trench that has been dug this year. It is fresh and now that the moss and vegetation have been stripped away the ground is starting to thaw, the ice is melting out of the till, the ground is starting to slump somewhat and as the ice melts the water is running down the ditch and forming a bit of a rivulet. In some parts of the north this type of thing will go on forever and it becomes quite a problem.

Now, from this very same point I am going to show you another photograph looking at 90 degrees from the first. This is the edge of this year's work. This line shows you another trench that was put in about seven years ago. The water stopped running, the ground has dried out. It is starting to regrow in willows, buckbrush, and the moss is coming back in. In a few years it will be growing up with willows and then it will be growing up with poplar trees, and all that will remain in a few years is a line through the bush which is a lighter green and a lusher vegetation than this scrubby black spruce you see on either side.

Now, this is the result of another trench in a wetter location, there is probably more water running down from higher up the hill down here and so we are getting more grass mixed with the willows and it looks a little more green in this particular shot. This is taken out of the helicopter and this is an aerial and this is part of the bubble frame. This is the road from the Elsa Mine to Mayo.

• 1650

The next photo shows a winter road which is about two years old and here the moss has not been completely

[*Interprétation*]

A l'heure actuelle Goldhill a maintenant cet aspect. Ron, diapositive suivante, s'il-vous-plaît. Même si on n'a pas tenté quoi que ce soit pour améliorer les choses, le dessus de la colline de gravier a augmenté et voilà la région qui a ensuite été composée plus tard de gravier sans or. Vous voyez un peu plus loin les chutes de Grand Forks qui existent à l'heure actuelle.

La prochaine photo nous donne une idée du magasin Murdoch's Gem, situé dans la ville. C'est une scène typique de l'activité frénétique qui avait lieu à ce moment-là. Aujourd'hui, si je peux bien localiser cette scène les choses apparaîtraient ainsi. Ce gravier provient ici d'une opération à l'aide d'instruments hydrauliques. Les autres photographies, toutes deux de Hegg's Book, nous indiquent cette exploitation minière et chacune d'elles représente un individu qui travaille par lui-même. C'est là probablement le genre de petit chemin de fer. Il semble qu'on veuille représenter ici le gravier qui est amené dans le ruisseau lorsque les mineurs allaient chercher de l'eau pour laver ce gravier.

Regardons maintenant une vue du district de Keno Hill qui est aussi à 64 degrés de latitude nord. Cela représente évidemment des conditions assez difficiles, typiques d'une grande partie du Yukon. C'est une colline qui fait face au nord et qui, par conséquent, n'a pas autant de soleil au cours de l'année qu'ailleurs car le gel s'étend à des profondeurs d'au moins 300 pieds. La partie supérieure de cette colline est presque toute en glace mélangée de mousse glacière. Et voilà un endroit qui a fait l'objet de bien des critiques. Cette photographie nous indique un fossé qui a été creusé cette année. Il est frais; la mousse et la végétation ont été éliminées maintenant que la fonte des neiges est commencée et que la glace est fondue un peu partout. Ici le sol semble s'affaisser quelque peu au fur et à mesure que la glace fond et que l'eau court le long du fossé formant ainsi une sorte de petit ruisseau. Dans une partie du grand Nord, ce genre de chose est continuel et occasionne des problèmes.

Maintenant, à ce même endroit, je vous montrerai une autre photographie où on a une vue à 90 degrés du premier endroit. Voilà où se sont terminés les travaux de cette année. Cette ligne nous indique une autre tranchée qui a été creusée il y a environ 7 ans. L'eau s'est arrêtée de couler et le sol s'est asséché. Il recommence à y pousser des saules, des buissons et de la mousse. Dans quelques années ce sera rempli d'arbres, pour la plupart des saules et des peupliers, mais tout ce qui restera dans un certain nombre d'années, c'est une ligne à travers le bois d'un vert beaucoup plus léger et une végétation moins luxuriante que cette épinette noire que vous voyez de chaque côté.

Voici maintenant le résultat d'une autre tranchée qui a été creusée à un endroit plus humide, où il y a plus d'eau qui coule le long de la colline. Nous avons beaucoup plus d'arbres qui se mêlent aux saules et tout dans cette photographie est un peu plus vert. C'est une photographie prise d'un hélicoptère, c'est donc une photographie aérienne et voici une certaine partie du cadre de cette photo.

Voici la route de la route Elsa à Mayo.

La prochaine photo illustre une route d'hiver qui date d'environ deux ans. Ici la mousse a été complètement

[*Text*]

stripped off the ground. About half of it has been pushed off with the bulldozer blade in the course of removing snow, so the melting has not taken place in nearly the same degree and will come back even faster than the example I just showed you. This is also on the north side of Galena Hill in the Keno Hill District.

The next slot shows you this type of situation from a greater distance and to locate you, just on the side here, there is one building which represents the edge of the Calumet Camp which is at an elevation of 4,500 feet and the top of the hill is just over 5,000 feet. Again we are on the north facing slope. These lower lines were put in about eight years ago. The upper set here were put in three or four years later. This is the road from the Calumet Mine down to the Elsa Mine and this is an old tramway.

When these bulldozer trenches were put in for drilling purposes each one was a black gooey mess just like the one you saw a few minutes ago and it would have been virtually impossible the next year or two years later to walk a bulldozer down this line without getting stuck, but here, eight years later, the only thing that remains is a line of slightly different colour with a slightly different variety of vegetation. Here these ones are younger, they are a little higher where they have more disadvantage and they are not coming back quite as fast.

The next photograph shows the dump, the waste dump, at the mouth of an old adit or tunnel. You can just barely pick out some of the rock here and over here the vegetation if anything is a little lusher on top of the dump and below it than it is further up the hill because the adit is still open and water keeps draining out every summer providing a source of irrigation whereas this material is rooted in permafrost and has to fight a little harder to get something to drink.

The next shot shows the old wagon road. This was the first trail built into the Keno Hill District about the time of the first war. It was abandoned in the early twenties so it has been unused for 50 years and the only way you can find it is to fly over it and notice the line of slightly changed vegetation along the bank.

The next scene, taken by W. S. Hare, and unfortunately we do not have a coloured photograph of this, shows the first mine site in the Keno Hill District, Warneky Camp, Warneky Town, which was established about 1920 and which was abandoned in the early thirties. It is on the adjoining hill from the last photographs; it is on Keno Hill; it is on the north-facing slope; it is just about a timber line. You are almost at a timber line here and it is a difficult environment in which to expect much growth. The area has never received a nickel of work or money in the way of regeneration. The next photograph shows its appearance today. It is not pretty, but it is not a disgrace either. It would require removal of some of these old structures to clean it up. This is a fairly recent feature. This road along here has been travelled in recent years and it has been cleaned up as well.

[*Interpretation*]

enlevée du terrain. Environ la moitié a été éliminée par le bulldozer lorsqu'on a enlevé la neige de sorte que la fonte n'a pas eu lieu de façon normale et que cette mousse nous reviendra beaucoup plus vite que l'exemple que je viens de vous montrer. C'est une vue aussi du côté nord de la colline Galena dans le district de Keno Hill.

La prochaine photo illustre un genre de situation à une plus grande distance. Pour vous donner une idée de l'endroit, tout-à-fait sur le côté ici, il ya un bâtiment qui représente le côté du camp Calumet, à une élévation de 4,500 pieds. Le point le plus élevé de cette colline est d'un peu plus de 5,000 pieds. Une fois de plus nous faisons face au côté nord. Ces lignes un peu plus bas ont été ajoutées il y a environ huit ans. Les lignes de l'endroit le plus élevé ont été ajoutées trois ou quatre ans plus tard. Voilà la route de la mine Calumet jusqu'à la mine Elsa. Voilà un vieux tramway.

Lorsque ces tranchées de bulldozer ont été faites à des fins de forage, chacune d'entre elles était d'un noir affreux tout à fait comme celles que vous avez vues il y a quelques minutes. Il aurait été à peu près impossible par la suite de passer un bulldozer le long de cette route sans y être pris, mais ici, huit ans plus tard, tout ce qui reste, c'est une ligne d'une couleur quelque peu différente et qui indique une végétation d'une nature différente. Ici, on voit que les arbres sont un peu plus jeunes, qu'ils ne sont pas aussi beaux et qu'ils ne repoussent pas aussi vite que les autres.

La prochaine photographie nous donne une idée du dépotoir à l'embouchure d'un vieux tunnel. On peut à peine voir ici et là quelques pierres et la végétation est un peu plus luxuriante au-dessus de ce dépotoir qu'un peu plus loin sur la colline, parce que le tunnel est toujours ouvert et que l'eau y coule chaque été, fournissant ainsi une source d'irrigation tandis que le matériel est enraciné dans le permafrost et doit fournir un effort plus considérable en vue de l'irrigation.

La prochaine photo nous donne une idée de l'ancienne route à wagon. C'est là le premier chantier qui a été bâti dans le district de Keno Hill à l'époque de la Première guerre. Il a été abandonné au cours des années 1920 de sorte qu'il n'a pas été utilisé pour 50 ans. La seule façon de le découvrir est de faire une reconnaissance aérienne et de constater ainsi la ligne de végétation quelque peu changée le long de ce sentier.

La prochaine scène a été prise par W. S. Hare; malheureusement cette photo n'est pas en couleurs. On y voit le premier site de la mine Keno Hill, Warneky Camp, à Warneky Town, qui a été fondée autour de l'année 1920 et qui a été abandonnée au cours des années trente. C'est sur la colline adjacente, si je m'en tiens aux autres photographies que je vous ai montrées; c'est sur la colline Keno Hill sur le côyé qui fait face au nord et c'est tout juste à la ligne du bois. A cet endroit, l'environnement est très difficile et on ne peut espérer beaucoup de croissance de la végétation. Cette région n'a jamais été exploitée afin de faire repousser la végétation. La prochaine photographie nous donne une idée de ce qu'elle apparaît aujourd'hui. Ce n'est pas très joli mais ce n'est pas trop laid non plus. Il faudrait enlever certaines de ces vieilles structures et faire un nettoyage. C'est là quelque chose d'assez récent. Cette route a été empruntée au cours des récentes années et elle a de plus été nettoyée.

[*Texte*]

• 1655

What you are seeing there is 40 years old; it is one of the oldest abandoned communities other than the towns along the river.

Now, the next scene is my favourite. For anyone who has worked in the bush in the North or who has lived here very long, this is not an unusual scene. It is an awful mess; it is a nightmare. There are two bulldozers here because one of them is bound to be stuck almost continuously.

This is the Shanghai property, across the south McQuesten River Valley from Galena Hill. This photograph was taken in 1964 and it shows the construction of a bridge across the river on the way to the Shanghai property of Silver Titan Mines. This is Mount Haldane in the background.

Today, you just would not recognize it. These are willows, fireweed, 45 feet high. Let us go back and look at that one again. Believe it or not, that is the same scene in only seven years. Nothing was done.

This is probably as bad a terrain condition as you could possibly get. You are right down on the wettest, lowest part of the valley. This soil is protected by a moss cover, it is well insulated, there is a lot of ice in it. As soon as it is opened up it starts to turn into goo, but it rejuvenates itself.

I think every group of environmentalists that comes North to see the erosion problems in the Mackenzie Delta, the Tuk Peninsula, should also come here and look at this just to see how different these two environments are.

From here we go half way back to the Klondike area to Clear Creek. This creek was dredged just after World War II and we are concerned with this line of vegetation here which is an old drainage ditch. To show you just how lush this stuff comes back, this shows here the black spruce forest, the mature forest; this represents the new growth that is coming in. The same thing takes place after a forest fire; it is a natural cycle, there is nothing strange about it.

The next photograph shows just how thick it is along there and this, gentlemen, you will recognize as Dr. Dahlstrom, who was one of the last witnesses, standing in the bottom of the ditch. This man is standing on the top of the bank on the downhill side.

The last two photos are from the Casino property and they have been selected to show the environment which is above timber line but below the upper limit of grasses and shrubs. It is above the significant trees, but it is below the upper limit of complete vegetation. The elevation is about 5,000 feet and the latitude is 62° 30′.

This is a ripper trench. It is slightly different than what we call the bulldozer trench. The blade has been kept up on the bulldozer; the bulldozer has walked across the terrain with the ripper down and it digs a furrow behind it much like a disc on a farm and it pops up pieces of rock which are used to then map the bedrock.

This area in here actually lies on top of part of the main Casino deposit and there is not an outcrop on it. So this is used by the geologists to find out what is underneath.

[*Interprétation*]

Ce que vous voyez là est vieux de 40 ans, c'est une des plus vieilles communautés abandonnées, à part les villes qui se trouvent le long de la rivière.

La scène suivante est ma préférée. Pour quiconque a travaillé dans le Nord, ou y a vécu très longtemps, ce n'est pas une scène inhabituelle. C'est un affreux désordre, un cauchemar. Il y a deux bulldozers ici parce que l'un d'entre eux ne tardera certainement pas à s'embourber.

Il s'agit de la propriété Shangai, en face de la vallée de la rivière McQuesten-sud, vue de Galena Hill. Cette photopographie a été prise en 1964, et elle montre la construction d'un pont sur la rivière menant à la propriété Shangai de Silver Titan Mines. Dans le fond vous voyez le mont Haldane.

Aujourd'hui vous ne le reconnaîtriez pas. Ces arbres sont des saules et des arbustes de 45 pieds de haut. Revenons en arrière. Que vous le croyez ou non, c'est la même scène à 7 ans d'intervalle. Rien n'a été fait.

Les conditions du terrain sont probablement aussi mauvaises que possibles. C'est la partie la plus humide et la plus basse de la vallée. Ce sol est protégé par une couverture de mousse, il est bien isolé, et contient beaucoup de glace. Dès qu'on le creuse, il se transforme en bourbier, mais il se rajeunit lui-même.

Je pense que tous les groupes qui s'occupent de l'environnement et viennent dans le Nord constater les problèmes d'érosion dans le delta du Mackenzie et la péninsule Tuk, devraient également venir ici et constater à quel point ces deux environnements diffèrent.

De là nous retournons en arrière à la région du Klondike, à Clear Creek. Cette crique a été draguée immédiatement après la seconde guerre mondiale, et cette ligne de végétation ici est un ancien fossé de drainage. Pour vous montrer à quel point la végétation repousse vite, ceci montre la forêt de pin noir, la forêt adulte; cela représente la nouvelle végétation en pleine croissance. La même chose se produit après un feu de forêt; c'est un cycle naturel, il n'y a rien d'étrange là-dedans.

La photographie suivante montre à quel point la végétation est épaisse, et ici messieurs, vous reconnaîtrez M. Dahlstrom un de nos derniers témoins, il est debout au fond du fossé. Cet homme se tient debout en haut de la berge inférieure.

Les deux dernières photographies ont été prises dans la propriété Casino, et elles ont été choisies pour montrer l'environnement au-dessus de la ligne du bois mais en dessous de la limite supérieure de l'herbe et des buissons. C'est au-dessus de la limite des arbres importants, mais en-dessous de la limite supérieure de la végétation complète. L'élévation est d'environ 5,000 pieds, et la lattitude est 62° 30′.

Voilà une tranchée fendue. Elle est un peu différente de celle que nous appelons une tranchée de bulldozer. La lame du bulldozer était très haute, le bulldozer avançait à travers le terrain avec son fendoir baissé, et il a creusé un fossé derrière lui à la manière d'un disque dans une exploitation agricole, et il a rejeté des morceaux de rochers qui sont utilisés pour tapisser le lit du fossé.

En réalité, cette région se trouve au sommet du principal gisement du Casino, et il n'y a pas un seul affleure-

[*Text*]

Now he walks along behind the bulldozer and he looks at it while it is fresh and then over the next few days and weeks everything falls back in and you end up with almost a level area on the original ground surface. The only difference is that you have disturbed the moss and you have allowed the heat to get at the ice; it starts to melt, it starts to run and it starts to slump a little bit but it does not go on forever.

This is a trench done in 1970, photographed this year. The next scene shows one nearby that was done in 1966, only five years ago. It is already grown up in grass and in another five years it will not look too much different from this except that the vegetation will be a little less mature.

I want to mention that this collection has been put together rather hastily this summer in our spare time. In all fairness, I want to point out that there are many extensive ugly scars in the Yukon which have been with us for a long time and which will not be going away for a long time.

Scars are going to have to be tolerated if we are going to have development, but I do feel there must be a restriction on the areas which have scars and there is no need to have scars in areas which are more valuable for recreational purposes.

In closing, I would like to say how grateful we are that the Committee has come to Vancouver and Whitehorse as we look on you as our last hope to write a sensible law. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Cathro. Are there any questions? Mr. Orange.

• 1700

Mr. Orange: Just for clarification of a point that, I think, was raised here earlier, something to the effect, sir, that you said you felt it was essential that there be amendments made to the existing law; that it was more important to make changes taken in the context of your recommendations and to leave the law as it is. Is that what you said?

Mr. Cathro: No.

Mr. Orange: Or did you say the reverse?

Mr. Cathro: I think I said it would be more essential to the Yukon to have the controversial parts of the proposed act amended so that they are satisfactory to all concerned rather than to do nothing. I think that by doing nothing we simply prolong the period of uncertainty which is hanging around our necks right now.

Mr. Orange: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: One picture is worth a thousand words.

The Chairman: Any further questions?

Mr. Rock: As Mr. Nielsen said, one picture is a thousand words, and it sure is.

The Chairman: In your comments about parks, Mr. Cathro, you said that 10 parks of 50,000 acres are more

[*Interpretation*]

ment. Par conséquent, les géologues y étudient la composition du sol. Maintenant il marche derrière le bulldozer et examine le sol alors qu'il vient d'être ouvert; puis en quelques jours ou en quelques semaines, tout retombe, et la région redevient presque aussi plate qu'elle l'était auparavant. La seule différence est que la mousse a été arrachée, et que la glace commence à fondre un peu, mais ça ne dure pas longtemps.

Voici un fossé fait en 1970, et photographié cette année. La scène suivante montre un autre fossé qui date de 1966, il y a seulement cinq ans. Il est déjà couvert d'herbe et d'ici cinq ans il ne sera plus très différent de cela, mais la végétation sera un peu plus avancée.

Je tiens à dire que ces photographies ont été rassemblées très rapidement cet été à nos moments perdus. En toute justice, je veux souligner qu'il existe de nombreuses, et importantes cicatrices sur le territoire du Yukon, elles ont existé depuis longtemps, et elles ne s'effaceront pas d'ici longtemps.

Il va nous falloir tolérer ces cicatrices si nous désirons nous développer, mais je pense qu'il faut délimiter les régions qui seront atteintes, et qu'il n'est pas nécessaire de causer des dégâts dans des régions qui seraient mieux employées dans des buts récréatifs.

En terminant, j'aimerais dire combien nous sommes reconnaissants de la venue du Comité à Vancouver et à Whitehorse, nous vous considérons comme notre dernier espoir d'obtenir une loi sensée. Merci.

Le président: Merci beaucoup, M. Cathro. Il y a-t-il des questions? Monsieur Orange.

M. Orange: Simplement pour éclaircir un point soulevé plus tôt, monsieur, vous avez dit qu'il vous semblait essentiel de faire des amendements à la loi existante; qu'il était plus important de faire des changements à la lumière de vos recommandations et de garder la loi telle qu'elle est. Est-ce ce que vous avez dit?

M. Cathro: Non.

M. Orange: Avez-vous dit le contraire?

M. Cathro: Je pense avoir dit qu'il était plus important pour le Yukon de modifier les parties de la loi proposée qui prêtent à controverse, de manière à ce qu'elles satisfassent toutes les parties concernées, que de ne rien faire du tout. Je pense qu'en ne faisant rien du tout, nous ne faisons que prolonger la période d'incertitude dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

M. Orange: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Nielsen.

M. Nielsen: C'est une image qui vaut son pesant d'or.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Rock: Comme M. Nielsen l'a dit, c'est sans doute une image qui vaut son pesant d'or.

Le président: Dans vos commentaires à propos des parcs, monsieur Cathro, vous avez dit que 10 parcs de

[*Texte*]

useful than one 500,000 acre park. Are you of the opinion that the Government of Canada representing the people of Canada should not be in a position to impose parks on areas of the Yukon, you know, after discussion with the public? There have been suggestions that decisions about parks really should be made only by the territorial government and should not be decisions of the national government. Are you prepared to take a position on that at all?

Mr. Cathro: By and large the government officials who reside in the Yukon or in any jurisdiction are far more responsive to local pressures than administrators who live a long way away. It is very difficult to have a dialogue with somebody by mail. I, personally, am not against national parks or territorial parks. I do not want to see parks located indiscriminately. I think that the mineral potential of an area should be considered. I am sure there are a few select locations in the north which in spite of their mineral potential may be so valuable for some other reason that they should be protected, but the Yukon is a very large area and we have found a great many areas which have very little mineral potential—we seem to find lots of those—and I would not lose any sleep over the idea that there were going to be areas set aside as parks so long as I have some small say in the selection of those areas.

The Chairman: Thank you. I would like to say at the outset that I am sure there is full agreement by every member of the Committee that the decision on a national park should be proceeded with through a lot of consultation to iron out any possible difficulties which might result from the declaration of a national park area. You mentioned local officials being more responsive to local pressure. Is this also not a possible weakness in allowing all decision making regarding parks to be in the hands of local officials who are also, being human and being responsive to local pressures which are resource-mining oriented, not necessarily responsive to other national pressures which take into consideration things other than resources alone and mining alone. It seems to me that by mentioning local pressures, you have underlined the weakness in the decision being made locally if mining does go down this year, and mining is likely to predominate in those local feelings to the detriment of the establishment of a national park, setting aside wilderness areas, etc. Would you not agree with this?

• 1705

Mr. Cathro: Yes, I think you have made a good point, that the selection should not be left entirely to local pressures because there is always one pressure group in any area who dominate, but perhaps the compromise is that it should not be made either entirely in Ottawa or entirely in one province, but that it should be made, jointly. Part of the problem that we have now with regard to these regulations is that there was very, very token joint discussion.

Mr. Orange: Mr. Chairman, I think an example of how this can be done is in relation to Nahanni, where approximately 870 square miles have been withdrawn from stak-

[*Interprétation*]

50,000 acres sont plus utiles qu'un seul de 500,000 acres. Pensez-vous que le gouvernement du Canada, représentant la population du Canada, ne devrait pas avoir la possibilité d'imposer des parcs à certaines régions du Yukon, après consultations avec le public? Mais on a suggéré que les décisions à propos des parcs devraient appartenir aux gouvernements territoriaux seulement, non au gouvernement national. Pouvez-vous prendre position à ce sujet?

M. Cathro: En général, les fonctionnaires du gouvernement qui résident au Yukon ou dans tout autre district, sont beaucoup plus sensibles aux pressions locales que les administrateurs qui vivent très loin de là. Il est très difficile d'établir un dialogue avec quelqu'un par la poste. Personnellement, je ne m'oppose pas aux parcs nationaux ou aux parcs territoriaux. Je m'oppose à les voir situés sans discernement. Je pense que le potentiel minéral d'une région devrait entrer en considération. Je suis certain qu'il existe un certain nombre de régions dans le Nord qui, en dépit de leur potentiel minéral, pourraient avoir une valeur pour d'autres raisons, et elles devraient être protégées. Mais le Yukon est une région très étendue et nous avons trouvé de nombreux endroits qui ont un potentiel minéral très restreint...Nous en trouvons beaucoup, et l'idée que certaines régions soient réservées à des parcs ne m'inquiétera pas beaucoup, tout au moins tant que j'aurai quelque chose à dire dans le choix de ces régions.

Le président: Merci. Je suis sûr que tous les membres du Comité seront d'accord pour que la décision en ce qui concerne un parc national soit prise après beaucoup de consultations, pour éliminer toutes les difficultés que pourrait susciter l'établissement d'un parc national. Vous avez dit que les fonctionnaires résidents sont plus sensibles aux pressions locales. N'est-ce pas là une autre faiblesse du système qui laisse les fonctionnaires locaux prendre toutes les décisions à propos des parcs, alors que ces fonctionnaires sont humains et sensibles aux pressions locales, préoccupés de ressources et de mines; et pas nécessairement sensibles aux autres pressions nationales qui prennent en considération des éléments autres que les seules ressources et mines. En faisant état des pressions locales, vous avez montré la faiblesse des décisions locales quant à l'exploitation minière cette année. Comme chacun sait, celle-ci se trouve à l'arrière-plan de toutes les décisions au détriment de la mise sur pied des parcs nationaux et des zones sauvages. Ai-je raison?

M. Cathro: Oui, vous avez tout à fait raison. Ce choix ne devrait pas être laissé entièrement aux fluctuations des pressions locales parce que c'est toujours la politique du plus fort qui prédomine. En revanche, on pourrait peut-être trouver une solution de compromis consistant à ne pas laisser entièrement la responsabilité à Ottawa ou à une province quelconque mais plutôt à l'ensemble de ces deux pouvoirs. Un des problèmes qui nous assaille à l'heure actuelle au sujet de ces règlements est sans doute que nos discussions mixtes sont fort divisionnaires.

M. Orange: Monsieur le président, pour ce qui est de Nahanni qui compte environ 870 milles carrés échappant au jalonnage, il faudrait adopter le procédé suivant. Le

[*Text*]

ing. The Minister has indicated that before the declaration of a national park, there will be public hearings where interested people can express their views. So in the meantime, that land is protected from utilization. Is this a reasonable approach?

Mr. Cathro: I think it is a workable compromise. You are never going to satisfy everyone. Did you say 870 square miles is the size of that area?

Mr. Orange: I think that is the size.

Mr. Nielsen: Was there any consultation with the Northwest Territorial Council as to the location before it was withdrawn? That is the point that this witness and others have been trying to make, that the consultation process should start before these overt acts occur.

Mr. Orange: It is a question of when you start the consultations, because if you start your consultations...

Mr. Nielsen: Before making the decision.

Mr. Orange: Yes, but in the meantime a lot of people can move into those areas and create a lot of problems.

Mr. Cathro: My only commentary now is that we are making decisions before we have completed the inventory of where the minerals were and so forth.

What distresses me is that instead of having more inventories, more professional biologists, more professional fisheries men and more professional geologists doing inventory, we are saying, let us take this area. We do not know yet whether that area is more valuable for A or for B. And instead of having professional inventory men, we are getting more inspectors. The inspector is not necessarily doing a useful job if he does not have solid diagrams to work with.

Mr. Orange: I know that in the Mackenzie, the Department of the Environment has under way a program to spend about $8 million on the investigation of fisheries and forestry and the waters.

Mr. Cathro: I am not saying that nothing is being done, but that not enough is being done; and that when it is being done, it is often in the wrong direction. I will give you two examples.

I corresponded several times with the Chamber of Mines on the question of the resident geologist's office here in Whitehorse. We are still waiting for the 1969 report on the Yukon minerals industry, and there is no reason why it is not out. The resident geologist is doing a good job but he cannot do everything alone. He needs more help. An office of this size with the size of the mining industry needs more than one man.

Another good example is that the only man resident in the Yukon for the Canadian Wildlife Service is now being transferred to Edmonton and he is going to be replaced, but it is still only one man.

[*Interpretation*]

Ministre a déclaré qu'avant qu'un parc national soit reconnu comme tel, on aurait prévu des audiences publiques où les personnes qui le souhaitent peuvent exprimer leurs points de vue. Entre temps, cette terre ne serait pas utilisée. S'agit-il d'une méthode raisonnable?

M. Cathro: A mon avis, votre solution de compromis est fort pratique. D'ailleurs, il nous est impossible de satisfaire tout le monde. La superficie de cette zone est bien de 870 milles carrés?

M. Orange: Je le crois.

M. Nielsen: Avez-vous eu des consultations avec le Conseil des Territoires du Nord-Ouest au sujet du site à réserver? Le témoin et les autres ont fait de leur mieux pour nous inciter à procéder d'abord à la consultation avant de passer à l'action.

M. Orange: Tout dépend du moment où vous entamez ces discussions parce que si vous abordiez ces consultations...

M. Nielsen: Avant de prendre une décision.

M. Orange: Il ne faut pas oublier qu'entre temps un grand nombre de gens peuvent venir s'installer dans ces zones et compliquer l'affaire.

M. Cathro: J'ai deux mots à dire: à l'heure actuelle, nous prenons des décisions avant d'avoir terminé l'inventaire des minéraux.

Ce qui me fend le cœur c'est qu'au lieu de procéder à un plus grand nombre d'inventaires, au lieu d'employer plus de biologistes professionnels, plus d'experts en pisciculture et plus de spécialistes en géologie pour faire ces inventaires, nous voulons assumer nous-mêmes cette tâche. Nous ignorons si cette zone est plus précieuse pour A ou pour B. Or, au lieu d'avoir recours à des spécialistes en inventaire, nous allons chercher un plus grand nombre d'inspecteurs. Ceux-ci ne font pas nécessairement un travail utile s'ils ne disposent pas de diagrammes concrets sur lesquels ils peuvent se baser.

M. Orange: Je sais que dans la vallée du Mackenzie, le ministère de l'Environnement a mis sur pied un programme de dépenses de l'ordre de $8 millions pour faire une enquête sur les pêches, les forêts et les eaux.

M. Cathro: Je ne dis pas que rien ne se fait, mais plutôt que ce n'est pas suffisant. D'ailleurs, j'ajoute que si l'on prenait une initiative, elle prend souvent une mauvaise orientation. Je précise ma pensée par deux exemples.

J'ai eu un courrier suivi avec la Chambre des mines au sujet du bureau du géologue résident à Whitehorse. Nous attendons toujours le rapport de 1969 sur l'industrie des minéraux du Yukon et aucune raison ne peut justifier ce retard. Le géologue résident fait un travail merveilleux, mais il n'est pas non plus omnipotent. Il a besoin d'aide. Il importe de mettre plus d'un homme au service d'un bureau de cette importance dans le cadre de cette industrie minière.

L'autre exemple auquel je faisais allusion fait état du seul résident au Yukon représentant le Service canadien

[*Texte*]

Perhaps this is a good occasion, while I have the floor, to mention that in the last year, there has been a great deal of controversy about whether or not a pipeline should be built across the northern part of the Yukon and down the Mackenzie corridor. The government has indicated that it has this problem well in hand, that the studies are going along fine, but I can tell you that the first Canadian Wildlife Service biologist ever to visit the northern Yukon and look at the territory was a free passenger in a helicopter from which we were doing an explorational kind of thing.

• 1710

Mr. Orange: So?

Mr. Cathro: So I come back to my original argument. Let us find out, where are the parks. Let us not deceive the people of Canada that we know all the answers when we have not even started. Let us not send 30 or 50 or 70 land use inspectors into the north before we find out where the resources are. Let us not write the land use laws until we know something more about the environment.

Mr. Orange: Well, I do not want to get into an argument here, but I think you are overstating your case, with the amount of studies which are under way, particularly with the pipeline, both from the private sector and the public sector. You were talking about last year—you say the first biologist to visit the northern Yukon in relation to caribou—that may be the case, but I can assure you that since that time there have been a number of studies undertaken and I do not believe the government has said—and I may stand to be corrected on this—that everything is under control and that we are ready to go ahead with the pipeline. They have said we are continuing the studies, the studies will last for another year before we make a decision on a pipeline.

Mr. Nielsen: Well, that is not quite an accurate statement of the facts either because the Minister in the House of Commons said that the studies would be completed by the end of this year and now he is backtracking.

Mr. Orange: Another 12 to 18 months.

Mr. Nielsen: Now he is backtracking that position and he says that they will be completed in 12 to 18 months, but initially everything was rosy. So the witness is right.

Mr. Orange: Not really, Erik, but he is your constituent.

The Chairman: Mr. Cathro, on page 3 of your brief you indicate in the second last paragraph:

> However, the easy discoveries have already been made, Yukon is difficult and expensive to explore because of its short summer and extensive overburden, and the popular belief by southerners of "vast untapped northern mineral wealth" is unbelievably naive.

[*Interprétation*]

de la faune. Il est maintenant transféré à Edmonton. Naturellement, on le remplacera, mais il n'y aura toujours qu'un seul homme.

Puisque j'ai la parole, je profite donc de cette occasion pour dire que l'an dernier une controverse bouillonnante fut soulevée au sujet de la construction d'une pipe-line devant traverser la partie nord du Yukon et descendre dans le corridor du Mackenzie. Le gouvernement affirme qu'il a la main haute sur toute cette affaire et que les études en ce sens s'effectuent fort bien, mais sachez que le premier biologiste du Service canadien de la faune qui devait visiter le nord du Yukon et explorer le territoire était un passager d'hélicoptère.

M. Orange: Et après?

M. Cathro: J'en reviens à mon premier argument. Trouvons d'abord où sont les parcs. Ne mentons pas à la population du Canada en lui faisant croire que nous avons toutes les réponses quand nous n'avons encore rien entrepris. De grâce, n'envoyons pas 30 ou 50 ou 70 inspecteurs d'utilisation des terres dans le Nord avant de savoir où se trouvent les ressources. Ne rédigeons pas de loi sur l'utilisation des terres avant de mieux connaître l'environnement.

M. Orange: Je ne veux pas débattre la question ici, mais je crois que vous exagérez quant à la somme des études effectuées sur la construction du pipe-line à la fois par le secteur privé et par le gouvernement. Quant au premier biologiste qui devait visiter le Nord du Yukon pour faire une étude sur les rennes du Canada, vous avez sans doute raison. En revanche, je puis vous assurer que depuis ce temps on a fait plusieurs études en ce sens et je ne crois pas que le gouvernement soit assez arrogant pour déclarer que nous sommes prêts à construire le pipe-line. Veuillez apporter les justes précisions si je me trompe. Le gouvernement a déclaré que nous continuerons ces études pendant un an avant de prendre une décision relative à la construction d'un pipe-line.

M. Nielsen: Eh bien, la déclaration de fait n'est pas exacte vu que le ministre déclarait à la Chambre des communes que les études seront complétées à la fin de l'année et qu'il retire maintenant ses paroles.

M. Orange: Elles prendront 12 à 18 mois encore.

M. Nielsen: Le ministre revient sur ses paroles et déclare maintenant que les études seront terminées d'ici un an et demi, mais au départ il affirmait que tout allait mieux dans le meilleur des mondes. Donc, le témoin a raison.

M. Orange: Pas vraiment, Erik, mais il fait partie de votre circonscription.

Le président: Monsieur Cathro, à la page 3 de votre mémoire vous déclarez à l'avant-dernier paragraphe:

> Toutefois, on a déjà fait les découvertes faciles; l'exploration du Yukon est pénible et coûteuse en raison de ses étés sommaires et de ses morts-terrains extrêmement étendus en plus de la croyance naïve des sudistes qu'il existe une richesse minérale immense encore inexploitée dans le Nord.

[*Text*]

I would just like to ask you what your vision of the future here in the Yukon is, based on this declaration. Do you see a large population growth here or do you see small populations developing around mineral discoveries as they occur and with the development of these discoveries requiring a minimum population at least possible to develop?

Mr. Cathro: I believe it is the latter, I do not think there will ever be large populations living in the north until the technology of the housing and employment changes considerably, other than the men who work around the mine sites or the oilfields or the logging camps or what have you. I do not think there is ever going to be a large population settling in the north. This could change if the government policy changes. If there is more incentive to live in northern Canada rather than southern Canada this would change. Right now the average person is penalized through higher living costs by living in the north rather than the south.

The Chairman: But would you encourage other industries up into the north just for the sake of encouraging them even though it was not economic?

Mr. Cathro: No.

The Chairman: Are there any further questions?

Mr. Rock: Yes, Mr. Chairman. Do you mean by that that some things provided in this bill may discourage development and therefore the population of the north will dwindle rather than increase and if the provisions in this bill were not there possibly there would be more growth in this area? Is this right?

Mr. Cathro: That is correct.

Mr. Rock: Now I am interested in the statement you made on page 2 of your brief which says:

> Ten parks of 50,000 acres each would be more useful than one 500,000 acre park...

I cannot help but agree with you on that. I think when the government makes a large park of 500,000 acres or more it seems that the people can only benefit from the perimeter of that park; they can only enter a certain part of it and the rest is left completely wild. However, if they would make, as you suggest, 10 parks of 50,000 acres scattered in the area then the people would benefit. Especially the trend today is for people to go camping more than anything else and they are travelling with trailers, and they would be able to visit one park and a day or two later another park and other parks continuing. The other way if they just build one big park, then that is the only place they can go if they want to go to a federal or a national park. I must agree with you that the idea of building more small parks is a lot better than building more large ones.

• 1715

The Chairman: Thank you very much, Mr. Cathro. We have enjoyed both your slides and the testimony. The next two witnesses are going to appear together, although they represent different groups. We are going to

[*Interpretation*]

D'après cette déclaration, quelles sont vos perspectives d'avenir pour le Yukon? Prévoyez-vous une croissance démographique intéressante ou envisagez-vous plutôt des petites agglomérations de gens se concentrant autour des découvertes minières au fur et à mesure qu'elles se produisent? Comme chacun sait, l'exploitation de ces découvertes minières exige un minimum de population.

M. Cathro: Je crois que c'est la dernière hypothèse qui est la plus logique. A mon avis, il n'y aura pas de large population dans le Nord si la technologie des logements et de l'emploi ne se modifie pas sensiblement. Il n'y aura que les travailleurs des mines, des champs de pétrole ou de coupe du bois. Il n'y aura jamais de grande population qui s'établira dans le Nord. Naturellement, si la politique de l'État se modifie sensiblement, il pourrait en être autrement. Si l'on est plus encouragé à se déplacer vers le Grand Nord plutôt que vers le Sud, on ira volontiers. A l'heure actuelle, l'enthousiaste moyen est pénalisé par le coût de la vie beaucoup plus élevé s'il s'installe dans le Nord plutôt que dans le Sud.

Le président: Encourageriez-vous d'autres industries à faire affaire dans le Nord uniquement pour la chose même si cette entreprise n'était pas rentable?

M. Cathro: Non.

Le président: D'autres questions, messieurs?

M. Rock: Oui, monsieur le président. Insinuez-vous que certains éléments prévus dans ce bill décourageraient l'expansion et refouleraient la population démographique plutôt que de l'accroître? Soutenez-vous que si les dispositions de ce projet de loi n'existaient pas, la croissance économique de cette région en serait accrue? Ai-je raison?

M. Cathro: C'est juste.

M. Rock: Je me réfère maintenant à la déclaration que vous avez faite à la page 2 de votre mémoire et je cite:

> Dix parcs de 50,000 acres de superficie seraient plus utiles qu'un seul parc de 500,000 acres...

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Quand le gouvernement aménage un parc de 500,000 acres et plus, il semble que la population ne puisse profiter que du périmètre de ce parc; ils ne peuvent que pénétrer une certaine partie de ce parc alors que tout le reste est de la faune. En revanche, si le gouvernement mettait sur pied 10 parcs de 50,000 acres de superficie parsemés un peu partout dans cette région, la population pourrait alors en profiter. Comme chacun sait, la mode actuelle favorise le camping plus que toute autre chose et les gens voyagent avec leur remorque. Ils seraient en mesure de visiter un parc, puis d'en visiter un autre le lendemain et ainsi de suite. Si, par ailleurs, l'État n'aménage qu'un seul parc géant, celui-ci devient alors le seul endroit de tourisme surtout si la population souhaite se rendre à un parc fédéral ou national. La construction de plus petits parcs semble une excellente proposition.

Le président: Je vous remercie, monsieur Cathro. Je dois avouer que votre témoignage et vos diapositives nous ont été du plus vif intérêt. Les deux prochains témoins vont comparaître ensemble bien qu'ils représen-

[*Texte*]

have Ronald Granger, appearing for Yukon Revenue Mines Limited, and Mr. Clive Boyd, appearing for General Enterprises Limited. They are going to present their briefs one after the other and will be ready for questioning together.

Mr. Clive Boyd (General Enterprises Limited): Mr. Chairman, Committee members, ladies and gentlemen, you have been hearing thus far from the people in the industry. One of the side industries of the mining industry is the construction, transportation and, of course, the general merchant. General Enterprises falls into that category.

General Enterprises Limited is a Yukon company owned and operated by Yukoners. Our company depends entirely on the commerce and development of the Yukon for survival. The commerce and development of the Yukon is a healthy mining industry. Nothing else makes dollars and cents, not tourism, not forestry and not agriculture. Mining and mining alone is the economy of the Yukon.

General Enterprises is probably the largest general contractor in the Yukon and it is definitely the largest building material supplier in the Yukon. Fully 50 per cent of our business is derived directly from the mining industry. Of the remaining 50 per cent, territorial and federal contracts, schools, institutions, housing, roads, dams, heavy construction, etc., 75 per cent is initiated from mining. Virtually every road in the Yukon, with the exception of the Alaska Highway, was built to accommodate the mining industry. Every dam and hydro installation in the Yukon was necessitated by the mining industry.

Since the conception of Bill C-187 the only mining business in the Yukon is being sustained by the established, already operating, mining companies. The search for minerals has virtually ceased.

Revenues from the sale of supplies, transportation of goods and materials, rentals of exploratory equipment, building of access roads, etc. has literally disappeared. Project this situation over the next several years—no new roads, no new mines, no new institutions—which will have a devastating effect on the construction and transportation industries and eventually on every business in the Yukon.

Bill C-187 must be amended to provide incentives to put the prospectors and the exploration companies back in the hills. New mines must be found and developed if the industry and, in turn, the Yukon is to survive.

As a general contractor and merchant, we are probably the least qualified to interpret Bill C-187. However, as businessmen watching our business go down the drain we dare not "not interpret it." The villains of Bill C-187 are, as we see it:

1. The uncertainty of regulations governing the investment of foreign capital.

2. The increase in taxation and the subsequent reduction of incentives.

3. The threat of the implementation of the Land Use Regulations and the subsequent expense and harassment at the hands of bureaucratic civil servants.

The amending of Bill C-187 to:

[*Interprétation*]

tent deux groupes différents. D'abord, M. Ronald Granger, représentant la *Yukon Revenue Mines Limited* et M. Clive Boyd, représentant la *General Enterprises Limited*. Ils vont présenter leurs mémoires l'un après l'autre après quoi, nous les interrogerons.

M. Clive Boyd (General Enterprises Limited): Monsieur le président, membres du Comité, mesdames et messieurs. Jusqu'ici, vous avez entendu des témoins du secteur privé. L'une des industries affiliées à l'industrie minière englobe la construction, le transport et les marchands de commerce. *General Enterprises Limited* tombe dans cette catégorie.

Celle-ci est une société du Yukon exploitée par des habitants du Yukon. D'ailleurs, ce sont eux qui en sont les propriétaires. Notre société dépend entièrement du commerce et de l'exploitation du Yukon pour sa survie. Comme chacun le sait, ces deux éléments au Yukon se traduisent par une industrie minière saine. Du point de vue économique, rien d'autre n'est rentable, pas plus le tourisme que l'industrie forestière ou l'agriculture. Seule l'industrie minière constitue l'économie du Yukon.

La *General Enterprises Limited* est vraisemblablement l'entrepreneur général le plus important et est assurément le fournisseur de matériaux de construction le plus puissant au Yukon. La moitié de notre pourcentage d'affaires nous vient directement de l'industrie minière. L'autre moitié est répartie en des contrats territoriaux et fédéraux, la construction des écoles, les institutions, le logement, les routes, les barrages, la construction lourde et ainsi de suite. Les trois-quart du pourcentage de nos affaires tirent leur origine de l'exploitation minière. A toutes fins pratiques, chacune des routes du Yukon à l'exception de la grande route de l'Alaska, a été construite pour accommoder l'industrie minière. Tous les barrages et les installations hydrauliques au Yukon en sont nés de l'industrie minière.

Depuis la rédaction du projet de loi C-187, le seul commerce minier au Yukon est nourri par les sociétés minières déjà existantes. La recherche des minerais est pratiquement inexistante.

Nous n'avons plus de revenu provenant de la vente des fournitures, du transport des biens et matériaux, de la location de l'équipement d'exploration, de la construction des routes d'accès et ainsi de suite. Faites l'extrapolation de cette situation au cours des ans, soit l'absence de construction de nouvelles routes, de nouvelles mines et de nouvelles institutions et vous verrez que cette inertie aura des effets tragiques sur les industries de construction et de transport et éventuellement sur tout le commerce du Yukon.

Le Bill C-187 doit faire l'objet de modifications de sorte que les prospecteurs et les sociétés exploratrices se sentent encouragés à retourner sur la colline. On doit découvrir de nouvelles mines et les exploiter si le secteur privé, voir le Yukon, doit survivre.

A titre de marchand et d'entrepreneur général, nous sommes probablement les moins bien placés pour interpréter le projet de loi C-187. Toutefois, à titre d'hommes d'affaires surveillant de près notre commerce qui s'en va vers la faillite, nous n'osons pas ne pas l'interpréter. Les démons du Bill C-187 sont, à notre avis, les suivants:

1. Le manque de précision dans les règlements qui touchent l'investissement des capitaux étrangers.

[*Text*]

1. Encourage foreign investment.

2. To provide incentives in the form of tax concessions.

3. To exempt the mining industry from the Land Use Regulations would create a healthy mining industry in the Yukon and spare the southern taxpayers the embarrassment of carrying the people of the Yukon on the welfare rolls.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Boyd. We will hear now from Mr. Granger and then we may question both witnesses.

Mr. Ronald Granger (Yukon Revenue Mines Limited): Mr. Chairman, gentlemen of the Committee, I am sorry I do not have copies of my brief for you, but this is more of an emotional appeal than a point-by-point approach. As the representative of Yukon Revenue Mines Limited, I have some comment to make from the point of view of a small Canadian mineral exploration company. Our directors and many of our shareholders are Yukon citizens. To date all of our efforts have been confined to the Yukon, but the effects of Bill C-187 and the related Land Use Regulations have greatly altered the investment climate of the Yukon and we are being forced to look to British Columbia. We do not want to redirect our work, but this legislation leaves no realistic choice. Ottawa has ruined the formerly favourable climate for risk capital.

• 1720

The hon. Minister of Indian Affairs and Northern Development has stated that Bill C-187 is designed to introduce some new measures to stimulate the mining industry. Since DIAND introduced these pieces of legislation last winter we have been stimulated almost out of existence. The Minister also stated that our old Yukon Quartz Mining Act is obsolete and an obstacle to the potential economic expansion of the Yukon Territory. It is only in the past few years that the old act has begun to function as a stimulus and to make mining reasonably viable in the Yukon. For the first time since the heyday of the Klondike our output took a major step forward and confidence was slowly building as to the possible profitability of northern operations. This hard-won confidence is now dashed and only major alteration in the philosophy behind Bill C-187 will allow a start to be made in rebuilding this optimism. Not only has Bill C-187 driven out large amounts of foreign risk capital but it has driven out the smaller Canadian capital in the same ratio.

In introducing regulations, especially the Land Use Regulations, into the mining act Ottawa has introduced us to the spectre of bureaucratic control of our industry. As the Land Use Regulations apply to mining exploration

[*Interpretation*]

2. La hausse des impôts et la diminution des encouragements qui s'ensuit.

3. La menace de la mise en vigueur des Règlements sur l'utilisation des terres, les dépenses et notre angoisse laissés aux mains de l'ensemble des fonctionnaires bureaucratiques.

Les modifications du Bill C-187 visant à:

1. Encourager les investissements étrangers.

2. Promouvoir l'encouragement en assurant des concessions fiscales.

3. Exempter l'industrie minière des Règlements sur l'utilisation des terres, créeraient sans doute une industrie minière saine au Yukon en épargnant aux contribuables du Sud le fardeau des prestations sociales versées à la population oisive du Yukon.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Boyd. Monsieur Granger, à vous la parole, après quoi nous interrogerons les deux témoins.

M. Ronald Granger (Yukon Revenue Mines Limited): Monsieur le président, messieurs, je regrette de n'avoir pas d'exemplaires de mon exposé à vous affrir, mais je ferai appel à vos émotions plutôt qu'à la logique de votre raison. A titre de représentant de la *Yukon Revenue Mines Limited,* je tiens à me faire le défenseur de la petite société typique d'exploration canadienne de minerais. Nos directeurs et plusieurs des actionnaires sont des citoyens du Yukon. Jusqu'ici, tous nos efforts se sont concentrés sur le Yukon mais les répercussions du Bill C-187 et les Règlements sur l'utilisation des terres ont modifié sensiblement le climat des investissements au Yukon, ce qui nous force à jeter un coup d'œil un peu plus soutenu sur la Colombie-Britannique. Nous ne voulons pas réorienter notre travail, mais cette loi ne nous donne pas d'alternative. Ottawa vient de ruiner le climat favorable de jadis des capitaux de risque.

L'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien déclarait que le Bill C-187 introduit de nouvelles mesures visant à encourager l'industrie minière. Depuis que DIAND a introduit ces points de loi l'hiver dernier, ce genre de stimulant nous a presque exterminés. Le Ministre a déclaré aussi que notre Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon est désuète tout en étant un obstacle à l'expansion économique en puissance des Territoires du Yukon. Ce n'est qu'au cours des dernières années que l'ancienne Loi s'est mise à fonctionner à titre d'encouragement en confiant à l'exploitation minière la viabilité du Yukon. Pour la première fois depuis les jours glorieux du Klondike, notre rendement s'est accru ainsi que notre confiance en la rentabilité possible des exploitations nordiques. Cette confiance maintes fois gagnée est fortement ébranlée et une modification importante de la philosophie sous-jacente au Bill C-187 nous permettra de rebâtir notre optimisme. Non seulement le Bill C-187 a canalisé ailleurs des sommes importantes de capitaux de risque étrangers, mais il a aussi effrayé les petits capitaux canadiens dans la même proportion.

En introduisant ces règlements, particulièrement les Règlements sur l'utilisation des terres dans le cadre de la Loi sur les minéraux du Yukon, Ottawa nous impose le

[*Texte*]

via Bill C-187, the most obvious concern is that of bureaucratic harassment through delays and arbitrary judgments. There is no way in which typical small Canadian prospecting companies can operate with time lags, possibilities of cash deposits beyond their means and the threat of summer season work stoppages at the whim of inspectors who are completely unversed in the vagaries of our industry. These inspectors are to be given unquestionable powers to dictate our *modus operandi*. We have a very short exploration season here and we cannot survive 30-day, much less six months, delays in decision-making. There is no way in which a program that is tracing a mineral occurrence can be firmly predicated in advance.

Since these pieces of legislation fell upon us we have seen investment drop by two-thirds. Perhaps 25 per cent of this drop is attributable to economic conditions, including federal tax changes. British Columbia has had such a drop due to economic factors. However, the bulk of our loss in the Yukon can be laid at the feet of those who devised these new terms for Yukon prospecting. What I mean by that is that British Columbia is having a drop of perhaps 25 per cent and we are having a drop—it is pretty hard to tell yet—in excess of 60 per cent. Exploration capital is of great importance to our communities for two reasons.

Firstly, it flows into the community in a very direct fashion through purchases and hiring. Secondly, it results in new mines at the rate of perhaps one mine for each $3 million to $5 million spent on primary prospecting. These new mines with their large capital investments are the very heart of the Yukon economy and are the source of future political power and eventual self-government. This is the paramount fact of Yukon mining. I would like to state that as far as they go the changes already suggested by the Minister are to the good but they are not enough to heal the wounds now inflicted. We cannot progress without, one, a free flow of foreign capital and, two, real incentives in taxation.

• 1725

The opening of the Mining Act to the control of Land Use Regulations is enough in itself to keep risk capital in the provinces so far as mineral exploration is concerned. Canadian and other prospectors will be pleased to keep a cleaner house than the community at large but we will operate freely only within the framework of laws passed by Parliament or our local governments and with full access to the courts of the land. It is my hope that you, gentlemen, will understand these following points:

1. Our prospecting has dropped by 65 per cent.

2. Canadian companies have fled Yukon at the same rate as foreign companies.

3. Local companies cannot raise risk capital in the southern markets. They are being boycotted.

[*Interprétation*]

fantôme de la bureaucratie qui a la main haute sur notre industrie. Comme chacun sait, les Règlements sur l'utilisation des terres s'appliquent à l'exploitation minière par le truchement du Bill C-187, et notre préoccupation se centre autour de la tourmente que nous imposeront les fonctionnaires bureaucratiques par leurs délais et leurs jugements arbitraires. Aucune petite société canadienne engagée dans la découverte des mines ne peut fonctionner dans un certain laps de temps donné, quand elle doit déposer des sommes liquides trop importantes et faire face à la menace du chômage saisonnier qui suit la fantaisie des inspecteurs dont l'ignorance des caprices de notre industrie est flagrante. Ces inspecteurs seront dotés d'une autorité absolue et pourront nous dicter notre *modus operandi*. La saison d'exploration est fort courte et nous ne pouvons pas survivre 30 jours, encore moins six mois, de décisions retardataires. Aucun programme ne peut de façon certaine tracer à l'avance la venue des minéraux.

Depuis que ces points de loi nous ont frappés de leur courroux, l'investissement a diminué de deux tiers. Il se peut que 25 p. 100 de cette chute soit attribuable aux conditions économiques y compris les impôts fédéraux. La Colombie-Britannique attribue cette chute des investissements à des facteurs économiques. Toutefois, la masse de nos pertes au Yukon est une accusation criante de ceux qui ont formulé ces nouveaux termes émèchant la prospection au Yukon. Je précise ma pensée: la Colombie-Britannique voit ses investissements baisser de 25 p. 100 alors que notre chiffre dépasse 60 p. 100. Les capitaux affectés à l'exploration sont d'une grande importance au développement communautaire pour deux raisons.

En premier lieu, ces capitaux entrent dans le cœur de la population d'une façon directe grâce aux achats et à l'emploi. En second lieu, ces capitaux donnent naissance à des nouvelles mines au taux d'une mine par 3 millions à 5 millions de dollars versés pour la prospection primaire. Ces nouvelles mines riches en investissements de capitaux constituent le cœur de l'économie du Yukon et sont la source de la puissance politique de l'avenir et du gouvernement autonome éventuel. Voilà la suprême importance de l'exploitation minière au Yukon. Je tiens à préciser que les changements proposés par le Ministre sont assez valables, mais pas assez puissants pour remédier aux blessures maintenant infligées. Aucune évolution n'est possible sans le mouvement libre des capitaux étrangers ou une politique valable d'encouragements fiscaux.

En ce qui concerne la prospection des minéraux, il suffirait déjà de soumettre la loi sur l'extraction des minéraux au contrôle des règlements sur l'utilisation des sols pour que les capitaux d'investissement restent dans les provinces. Les prospecteurs canadiens et autres se feront un plaisir de tenir leurs propriétés dans un meilleur état qu'on ne le trouve ailleurs, mais volontairement, ils ne travailleront que dans le cadre des lois adoptées par le Parlement ou par les gouvernements locaux et ayant libre accès aux tribunaux du pays. J'espère que vous comprendrez les points suivants:

1. Notre prospection a baissé de 65 p. 100.

2. Les entreprises canadiennes fuient le Yukon autant que les entreprises étrangères.

[*Text*]

4. Yukon prospectors have been unable to option or sell their properties this year.

5. Merchants and service companies have lost several million dollars in business.

6. The Yukon has probably lost the discovery of a mine which could have otherwise have been expected on the basis of statistics.

7. Personal investments in home building and business expansion have been cast in jeopardy.

8. We have lost the confidence of risk capital sources and this is the most damaging blow the Yukon could sustain.

I have not engaged in making recommendations as those made by the Chamber of Mines are sufficient and just.

Mr. Francis: Mr. Chairman, I think the representations speak for themselves. The details of the bill have been discussed in other briefs. This is a general statement of philosophy and approach and effect.

The Chairman: Mr. Rock.

Mr. Rock: Mr. Chairman, it seems that no one in this area is in favour of the bill at all. It seems that they are all against it.

Mr. Nielsen: That is what I have been telling you. Why do you not listen?

Mr. Rock: This is why we are here.

The Chairman: Mr. Orange, do you have a question?

Mr. Orange: No, just that what has been said has been said before but it was said from another source. It just adds weight to the...

The Chairman: You indicated, Mr. Granger, that there is a boycott now in the financial circles and elsewhere in Canada of mining prospects in the Yukon.

Mr. Granger: No. They have their minds firmly against dealing with us, the Yukoners, that is for sure.

The Chairman: Have you run into this personally?

Mr. Granger: Oh, yes, indeed. I have been beating the pavement.

The Chairman: Could you give us an example of your experiences?

Mr. Granger: Well, certainly. We need financing for prospect that normally would be quite a simple thing to do. The companies get it from B. C. and will make a deal with you. They are working across the line, we are about 40 miles of a strraight line from the line here, it is heartbreaking.

The Chairman: Across the line?

Mr. Granger: B. C.

The Chairman: I see.

Mr. Granger: The business that we do have here locally from our service industries, say, diamond drilling, our

[*Interpretation*]

3. Les entreprises locales n'arrivent pas à trouver des capitaux sur les marchés du Sud. On les boycotte.

4. Les prospecteurs du Yukon ont été dans l'impossibilité de vendre leurs propriétés cette année-ci.

5. Les entreprises de commercialisation et de service ont perdu plusieurs millions de dollars.

6. Le Yukon a probablement perdu la découverte d'une mine sur laquelle on comptait statistiquement.

7. Les investissements personnels dans la construction et l'expansion économique sont mis en danger.

8. On ne nous confie plus de capitaux d'investissements. C'est le coup le plus dur qui ait été porté au Yukon.

Je ne vais pas faire de recommendations puisque celles de la Chambre des mines sont justes et suffisantes.

M. Francis: Monsieur le président, je crois que cet exposé parle pour lui-même. Les détails en ont déjà été discutés dans d'autres exposés. Il s'agit d'une analyse générale de la situation.

Le président: Monsieur Rock.

M. Rock: Monsieur le président, il semble que tout le monde est contre ce bill.

M. Nielsen: C'est ce que je viens de vous dire. Pourquoi ne m'écoutez-vous pas?

M. Rock: Nous sommes ici pour cela.

Le président: Monsieur Orange, est-ce que vous avez une question à poser?

M. Orange: Non, nous avons déjà entendu ces idées, mais il s'agissait d'une autre source d'informations. Cela ajoute simplement du poids...

Le président: Vous dites, monsieur Granger, que les milieux financiers et autres boycottent les prospecteurs du Yukon.

M. Granger: Non. Ils sont fermement opposés à faire des affaires avec nous, les gens du Yukon, c'est sûr.

Le président: Est-ce que vous en avez fait personnellement l'expérience?

M. Granger: Oui, j'ai frappé à toutes les portes.

Le président: Pouvez-vous nous donner un exemple de votre expérience?

M. Granger: Certainement. Il nous faut des capitaux pour financer nos opérations de prospection. D'habitude, c'est une chose très simple. Les entreprises trouvent l'argent en Colombie-Britannique et traitent avec nous. Ils travaillent par-delà les frontières, nous nous trouvons à environ 40 milles de cette ligne ici, cela est écœurant.

Le président: Par-delà de la frontière?

M. Granger: C.B.

Le président: Je vois.

M. Granger: Nous vivons surtout du forage aux diamants que les autres entreprises nous confient. Le plus

[*Texte*]

backup business, the bulk of it is just across the line in B. C. but if people here are getting work, that is where the bulk of it is coming from because we do have access to Northern B. C. and our costs are competitive there, you know. Our bidding can be competitive there but we are not getting our Yukon work.

The Chairman: In your experience it will be essential to have the air cleared by September or October in this matter . .

Mr. Granger: If anything could be said...

The Chairman: ...rather than wait until next year.

Mr. Granger: ...this is very, very important to save our little exploration industries and all the backup to those, all the sales, industries and so on that supply these people. If we have another year like 1971, the survival rate is going to be too low to amount to anything much.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Thomson: I only have one question.

The Chairman: Gentlemen, Mr. Granger, Mr. Thomson has a question.

Mr. Thomson: Really, you are saying that the mining industry in the Yukon is an immature industry and that it does not generate sufficient capital to do any more exploration work within itself.

Mr. Granger: Oh, no, sir. We are only 20,000 people here and we just cannot do it.

• 1732

Mr. Thomson: What I am getting at is this, that any effects of the bill would not be as disastrous as if you had not established industry. It is merely because of the state it is in.

Mr. Granger: The hardships on individuals?

Mr. Thomson: Yes.

Mr. Granger: Yes, because people have improved their businesses over what they were with the old population of, say, 8,000 people that existed here before. Mining started to pick up because our taxes were starting to appear more favourable under the Yukon Quartz Mining Act, and as other people and other provinces increased theirs, or whatever happened. We started to look a little more favourable up here. Within the last five or six years, the money has been coming in, and people whose families may have been here since the first people came up here have been building up substantial little businesses.

Mr. Thomson: They are especially vulnerable, then, to anything that might cause a recession in the industry?

Mr. Granger: Oh, yes. A recession in the prospecting industry is immediately felt. There is nothing to replace it.

Mr. Nielsen: Following that point up, Mr. Chairman, so as not to give a wrong impression of what this witness is

[*Interprétation*]

gros de ce travail est fait juste de l'autre côté de la frontière, en Colombie-Britannique. Mais si nos gens obtiennent du travail ici, il vient de là-bas, car nous avons accès au nord de la Colombie-Britannique et nos prix sont concurrentiels ici. Nous pourrions l'être aussi là-bas, mais nous n'obtenons pas du travail au Yukon.

Le président: Selon votre expérience, il serait essentiel de trouver une solution avant le mois de septembre ou octobre...

M. Granger: Si l'on pouvait dire quelque chose...

Le président: ...au lieu d'attendre l'année prochaine.

M. Granger: ...c'est très, très important de sauver nos petites entreprises de prospection et de faire vivre les autres entreprises de ventes, etc., qui vivent d'eux. S'il y avait encore une fois une année comme l'année actuelle, le taux de survie serait trop bas pour représenter quoique ce soit.

Le président: Merci beaucoup.

M. Thomson: J'ai une seule question à vous poser.

Le président: Messieurs, monsieur Granger, M. Thomson aimerait poser une question.

M. Thomson: Vous dites que l'industrie des minéraux du Yukon n'est pas assez mûre et ne trouve pas assez de capitaux pour faire le travail de prospection à plus grande échelle.

M. Granger: Non, monsieur. Nous ne sommes que 20,000 personnes ici et nous ne sommes pas en mesure de le faire.

M. Thomson: Ce que je voulais vous dire, c'est que les effets du bill ne seraient pas aussi désastreux s'il n'y avait pas déjà une industrie établie. La raison est la situation dans laquelle se trouve cette industrie.

M. Granger: La dureté de la vie?

M. Thomson: Oui.

M. Granger: Oui, car les gens ont amélioré leur situation économique par rapport à celle de la vieille population qui était de, disons, 8,000. On a commencé à extraire les minéraux parce que les impôts semblèrent devenir plus favorables sous la Loi sur l'extraction des minéraux au Yukon, comparé à l'augmentation des taxes dans les autres provinces etc. Les choses avaient l'air plus optimistes. Depuis cinq ou six ans, l'argent afflue, et les gens qui sont arrivés peut-être les premiers avec leurs familles ici ont créé un petit commerce assez important.

M. Thomson: Ils sont donc particulièrement vulnérable à tout ce qui pourrait créer une récession industrielle.

M. Granger: Nous sentons tout de suite les conséquences d'une récession dans l'industrie de la prospection. Il n'y a pas de substitut possible.

M. Nielsen: J'aimerais continuer dans cette lancée, monsieur le président, pour que nous ne gagnions pas

[*Text*]

saying, even if given another five or ten years of extremely healthy growth in the industry, and an extremely healthy and viable industry in the Yukon, the introduction of similar legislation at that stage would still be harmful, would it not?

Mr. Granger: We do not know, Mr. Nielsen. Perhaps there would be heavy rail in here and this would alter the economics.

Mr. Nielsen: But the power to make regulations would still be objectionable, would it not?

Mr. Granger: Oh, certainly.

Mr. Nielsen: And the lack of judicial appeal would still be objectionable, would it not?

Mr. Granger: Certainly.

Mr. Nielsen: And a plethora of discretionary powers of ministers and civil servants would still be objectionable?

Mr. Granger: Oh, all those things are obvious to anyone. Nobody wants to have to live under things like that.

Mr. Thomson: Thank you.

The Chairman: We will adjourn until eight o'clock this evening.

EVENING SITTING

• 2020

The Chairman: Gentlemen, I will call the meeting to order. The first of our witnesses this evening will be the Yukon Prospectors' Association, represented by Mr. Douglas Baird, who is a Director of the Association.

Mr. Baird, unfortunately Mr. Willard Phelps who had intended to be at this meeting this evening has been obliged to attend an inquest at Lower Post, British Columbia.

An hon. Member: Mr. Chairman, we cannot hear you.

The Chairman: Mr. Baird is here this evening in the place of Mr. Willard L. Phelps who had intended to be here but is attending an inquest at Lower Post, British Columbia. Mr. Baird has asked that members read the brief, I am going to make a few introductions here in the next few minutes, so perhaps members who have the brief now could scan through it and we will then proceed to question Mr. Baird.

For those members of the audience who were not here this afternoon, on my immediate left is a man who needs no introduction here, Mr. Eric Nielsen. On Mr. Nielsen's left if Mr. Rod Thomson, MP for Battleford-Kindersley; Mr. Judd Buchanan, MP for London West; Mr. Bud Orange, MP for the Northwest Territories; Mr. Bert Cadieu, MP for Meadow Lake; Mr. Dean Gundlock, MP for Lethbridge; Mr. Raymond Rock, MP for Lachine in the Province of Quebec; Mr. Lloyd Francis, MP for

[*Interpretation*]

une fausse impression de ce que nous dit le témoin. Même si l'industrie en général, et particulièrement celle du Yukon, jouit encore pendant cinq ou dix ans d'une croissance extrêmement saine, l'introduction d'une telle législation à un tel stade de développement industriel serait toujours néfaste, n'est-ce pas?

M. Granger: Nous ne le savons pas, monsieur Nielsen. Peut-être allons-nous avoir un chemin de fer, ce qui changerait les données économiques.

M. Nielsen: Mais il y aura probablement toujours des objections contre le pouvoir d'établir des règlements, n'est-ce pas?

M. Granger: Certainement.

M. Nielsen: De même il y aurait des objections contre l'absence de pouvoir faire appel, n'est-ce pas?

M. Granger: Certainement.

M. Nielsen: Aussi, s'opposera-t-on à un pouvoir discrétionnaire trop large du ministre et de la fonction civile, n'est-ce pas?

M. Granger: C'est clair pour tout le monde. Personne n'aimerait vivre sous de telles lois.

M. Thomson: Merci.

Le président: Nous allons ajourner jusqu'à huit heures ce soir.

SÉANCE DU SOIR

Le président: Messieurs, à l'ordre s'il vous plaît. Le premier orateur de ce soir sera le représentant et directeur de la *Yukon Prospectors' Association*, M. Douglas Baird.

M. Baird, M. Willard Phelps ne peut malheureusement pas venir ce soir car il doit assister à une enquête à Lower Post, Colombie-Britannique.

Une voix: Monsieur le président, veuillez parler plus fort s'il vous plaît.

Le président: M. Baird vient ce soir à la place de M. Willard L. Phelps qui voulait venir mais ne le peut pas en raison d'une enquête à laquelle il doit assister à Lower Post, Colombie-Britannique. M. Baird a demandé que les députés lisent l'exposé, je vais faire les présentations d'ici quelques minutes. Si vous avez déjà l'exposé, vous pouvez peut-être le parcourir et nous allons poser des questions à M. Baird.

J'aimerais présenter à ceux qui n'étaient pas présents cet après-midi M. Eric Nielsen, à ma gauche, que nous connaissons tous. A la gauche de M. Nielsen se trouve M. Rod Thomson, député de Battleford-Kindersley; ensuite les députés de London-Ouest, M. Judd Buchanan, des territoires du Nord-Ouest, M. Bud Orange, de Meadow Lake, M. Bert Cadieu, de Lethbridge, M. Dean Gundlock, de Lachine, province de Québec, M. Raymond Rock, d'Ottawa-Ouest, Loyd Francis. Moi-même, je suis député de

[*Texte*]

Ottawa West, and I am the MP for Laprairie just south of Montreal and my name is Ian Watson.

I would like to make an announcement about the meeting tomorrow. We will be meeting at 9 a.m. instead of 10 a.m.

On Tuesday in Vancouver the Mining Association of British Columbia presented us with copies of a Price Waterhouse letter dated August 16, 1971, setting out preliminary findings of an economic study. Mr. St. Pierre noted certain errors in this submission, and we have now been supplied with corrected copies. Mr. Mason who represented the Mining Association of British Columbia at that Vancouver meeting has also supplied us with a statement by the Australian Prime Minister, J. G. Gorton which was made on September 16, 1969 on the subject of foreign investment in Australia. He promised this to us and we have now received the copies and they are being distributed to members.

After you gentlemen have scanned through the presentation, Mr. Baird will be prepared to answer questions, so if you will all take a few minutes and just read through this brief. Mr. Orange.

Mr. Orange: I would like to ask Mr. Baird if he could amplify on the statement he has made on page 4 of his brief which is not clear to me. In paragraph 3, he says:

> By way of example, Adanac, a mine located close to the B.C.-Yukon Border, recently published its ore reserves as follows:

and he quotes. Then he goes on to say:

> Thus, if the costs went up so that only .22 per cent ore or better could be mined then the reserves of that mine would be reduced by two thirds.

I think I know, sir, what you are trying to come to, but it might help the committee if you could amplify on this.

Mr. Douglas Baird (Vice-President, Yukon Prospectors' Association): What we are trying to bring out here is that most of the mines in the north are low-grade and large volume and, depending on the cost—you call it waste or you call it ore—you can or cannot mine it. Many of the mines, when the costs go up, do not mine the lower grade ore and just take the higher grade and, as it states, your tonnage is away down on a producing mine.

Mr. Orange: The second point I would like to ask about, Mr. Baird, is in respect of the question raised in the brief in section (d) on page 5, Cost of Holding and Developing Claims, and I quote:

> The Association is gravely concerned that the cost of holding and developing mineral claims may increase because of certain provisions in the Bill, and it is felt that this would mean that many prospectors would lose claims they now hold, and that all prospectors would be placed at the mercy of the promoters and large mining companies in the Yukon Territory.

I think you made this particular point earlier on in your brief in respect of the three groups you said you can sell your claims to. What does it cost you now, sir, to hold a claim on an annual basis?

[*Interprétation*]

Laprairie, au sud de Montréal, et m'appelle Ian Watson.

J'ai une petite annonce à vous faire concernant la séance de demain. La séance commencera à 9:00 le matin au lieu de 10:00. La Mining Association de la Colombie-Britannique nous a distribué mardi dernier à Vancouver une lettre de Price Waterhouse, datée du 16 août 1971 qui contient des données de base pour une étude économique. M. St-Pierre a constaté quelques erreurs dans son exposé et on nous a distribué des exemplaires corrigés. M. Mason qui a représenté la Mining Association de la Colombie-Britannique à la séance de Vancouver nous a distribué la déclaration du premier ministre de l'Australie, M. J. G. Gorton, faite le 16 septembre 1969 sur l'investissement étranger en Australie. Il nous l'avait promis et nous venons de recevoir les exemplaires pour vous les distribuer.

M. Baird, est-ce que vous êtes prêt à répondre aux questions que les délégués poseront après avoir parcouru l'exposé? Voulez-vous lire l'exposé rapidement s'il vous plaît.

M. Orange: J'aimerais demander à M. Baird s'il pouvait expliciter la déclaration qu'il fait à la page 4 de cet exposé, et qui n'est pas très clair à mon avis. Au paragraphe 3, il dit:

> ...pour vous donner un exemple, Adanac, une mine qui se trouve près de la frontière entre la Colombie-Britannique et le Yukon, a récemment indiqué les réserves de minéraux suivantes:

Et il cite. Ensuite il continue:

> Si les coûts montaient de manière à ce qu'il ne serait plus possible que d'extraire .22 p. 100 des minéraux, les réserves de cette mine seraient réduites de deux tiers.

Je crois comprendre ce que vous voulez dire, monsieur, mais peut-être pouvez-vous vous expliquer plus clairement.

M. Douglas Baird (Vice-président, Yukon Prospectors' Association): Ce que nous voulons dire, c'est que la plupart des mines du nord ont de grands dépôts à faible teneur, et selon les coûts, cela s'appelle des déchets ou des minéraux, cela peut ou ne peut pas être extrait. Lorsque les coûts montent, on se contente souvent de ne prendre que les minéraux à forte teneur et la production d'ensemble baisse puisqu'on laisse tomber les mines à faible teneur.

M. Orange: Ma deuxième question qui s'adresse à M. Baird concerne la partie (d) à la page 5 de votre exposé qui traite des coûts de maintien et de développement des concessions, je cite:

> L'Association craint sérieusement que les coûts de maintien et de développement de claims minéraux n'augmentent en raison de certaines dispositions du bill. Cela pourrait signifier que bien des prospecteurs perdent leurs claims actuels et que tous les prospecteurs vivront à la merci des promoteurs et des grandes entreprises d'extraction du Yukon.

Je crois que vous faites allusion ici aux trois groupes auxquels les concessions peuvent être vendues, comme vous l'avez déjà dit dans votre exposé avant. Quels sont actuellement vos coûts annuels de maintien d'une concession?

[*Text*]

Mr. Baird: To hold a claim requires that you do $100 worth of assessment work on each claim, and your recording fees are $10 per claim. So that is the cost to hold a claim.

Mr. Nielsen: That is just the bare cost; it does not include the cost of getting out there to do the work, the cost of the grub and the cost of all your supporting services.

Mr. Baird: Yes, that is correct. Assessment work is regarded as work done on the claim itself, not getting to it if you must fly or walk—no matter what it costs you to get there or get your equipment there. The actual work done on the claim must be $100 per claim per year.

Mr. Orange: Of the people you represent, sir, how many claims on the average would they hold in any one year?

Mr. Baird: Every prospector varies in the amount of claims he takes and the amount he holds.

Mr. Orange: Can you give me just a very rough average?

Mr. Baird: I will give you my own figures. At the present time I have about 60 claims altogether in the Yukon and northern B.C. The Yukon is much the same as British Columbia except their recording fees here are twice as much. To record assessment work is $10 a claim here and in British Columbia it is $5 a claim.

Mr. Orange: So in your particular case you are committed to spend $6,000 this year.

Mr. Baird: That is correct.

Mr. Orange: Your expenditures do not include the cost of going from claim to claim by aircraft and the cost of moving your supplies and materials. It basically includes only the cost of whatever actual exploration work you do on the ground.

Mr. Baird: This is correct. I do believe there is something in the old Yukon Quartz Mining Act regarding roads, but I would have to ask a mining authority as I am not too sure. I think if you wish to put a road into a property there is an allowance on an assessment such as this. Is that right?

An audience Member: Yes, that is right.

Mr. Orange: In effect the $6,000 in your particular case that you have to spend is only part of your expenditures during the course of the year.

Mr. Baird: Yes, we have all our other expenditures as well.

Mr. Orange: Such as aircraft, you know, which are one of the major expenditures.

Mr. Baird: Yes, the major expenditures.

Mr. Orange: Then the next step in your process as a prospector is to find someone who will take these claims from you, hopefully, at a profit.

[*Interpretation*]

M. Baird: Chaque concession signifie d'abord un travail de prospection de $100 et une prime d'enregistrement de $10 par claim. Voilà les frais de maintien d'une concession.

M. Nielsen: Cela ne comprend pas encore les frais de voyage et de tous les services annexes?

M. Baird: Oui, c'est ça. Ce travail de prospection n'est considéré que dans la mesure où il est fait sur la concession elle-même. Cela ne comprend pas le voyage. Si vous devez prendre l'avion ou aller à pied, c'est votre affaire, de même que l'acheminement de votre équipement. Il faut faire pour au moins $100 de travail par claim par an.

M. Orange: Combien de concessions en moyenne détiennent les gens que vous représentez par an?

M. Baird: Le nombre des claims achetés et maintenus varie par prospecteur.

M. Orange: Pouvez-vous indiquer une moyenne approximative?

M. Baird: Je vous citerai mon cas. Actuellement, je détiens environ 60 claims dans le Yukon et le nord de la Colombie-Britannique. Les conditions au Yukon ressemblent à celles en Colombie'Britannique, sauf que les primes d'enregistrement sont deux fois plus élevées et qu'il faut faire un travail de $10 par claim ici et de $5 en Colombie-Britannique.

M. Orange: Vous devez donc dépenser $6,000 cette année.

M. Baird: C'est ça.

M. Orange: Cela ne comprend pas les frais de voyage d'une concession à l'autre par avion, ni les frais d'acheminement des approvisionnements et de l'équipement. Cela ne comprend que les frais de prospection.

M. Baird: C'est ça. Je crois qu'il y a une disposition dans l'ancienne loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon concernant les routes, mais il faudrait que je demande une information plus précise. Je crois que vous pouvez déduire les frais de construction de routes si vous voulez en construire sur votre propriété. Est-ce vrai?

Une voix: Oui, c'est vrai.

M. Orange: Les $6,000 que vous devez dépenser ne constituent qu'une partie de vos dépenses annuelles.

M. Baird: Oui, il y a encore d'autres dépenses.

M. Orange: Comme par exemple les frais d'avion qui sont très élevés.

M. Baird: Oui, ce sont des dépenses importantes.

M. Orange: Ensuite, vous espérez pouvoir vendre vos claims avec profit.

[*Texte*]

Mr. Baird: We try to get our money back.

Mr. Orange: With a profit. Believe me the profit motive is right.

An hon. Member: You do not believe in a profit.

Mr. Orange: I said the profit motive is right.

Mr. Thomson: I thought prospectors prospected because they liked to.

Mr. Orange: Only if they are socialists. Sorry, Rod!

Mr. Baird, in your brief I think you made your point very well that basically what you are doing as an individual is to have a livelihood and the fact that you know all these great figures of $100 a claim and what have you which you have to spend are just part of your ordinary incidental expenses over and above the things that are not itemized, such as your aircraft travel and helicopters on occasion moving the supplies and materials. There are some ways you can recover some through the prospectors' assistance program. Do you have it in the Yukon?

Mr. Nielsen: Oh yes, we do, but it is not...

Mr. Orange: All right. I am sorry. It is a possibility, but it is probably not a very...

Mr. Baird: The prospectors' assistance program is for finding new prospects.

Mr. Orange: It is not for the old things.

Mr. Baird: No, once you have the claims we do not assist you.

Mr. Orange: All right, I thank you. In my view, at least, you have summarized the problems you face in terms of having a kind of income that is meeting your commitments basically and also providing a living for yourself.

The Chairman: Thank you, Mr. Orange. Mr. Thomson.

Mr. Thomson: Mr Chairman, where do prospectors at your level of business get most of their financial resources to prospect and search for ore and new mines?

Mr. Baird: There are many types of financing for prospectors. There are some who prospect for one or two months of the year. They work the balance of the year to obtain next year's grubstake, if you want to call it that. There are people with money who will grubstake a prospector and finance a trip on a percentage basis. There are also prospectors who are hired by a mining company and work for a wage.

Mr. Thomson: You do not go to the market for much of your money, though. I am talking about the average prospector in the Yukon who raises the money locally or from somebody he knows rather than going to the public generally for this money. Is that correct?

[*Interprétation*]

M. Baird: Nous essayons de récupérer notre argent.

M. Orange: Avec profit. Croyez-moi, c'est une motivation saine de faire des profits.

Une voix: Vous ne croyez pas au profit.

M. Orange: Je disais que le profit repose sur une motivation saine.

M. Thomson: Je croyais que les prospecteurs prospectent parce qu'ils aiment ça.

M. Orange: Seulement s'ils sont des socialistes. Pardon, Rod!

Monsieur Baird, je crois que votre exposé exprime clairement que vous cherchez un gagne-pain et que toutes ces dépenses de $100 par claim et je ne sais quoi de ce que vous devez dépenser font seulement partie de vos dépenses normales, en outre, il y a les frais d'avion ou d'hélicoptère pour faire venir les approvisionnements et l'équipement. Il y a plusieurs possibilités de récupérer ces dépenses grâce au programme d'assistance aux prospecteurs. Est-ce que vous avez ce programme au Yukon?

M. Nielsen: Oui, nous l'avons, mais il n'est pas...

M. Orange: Je regrette. C'est une possibilité, mais qui n'est probablement pas très...

M. Baird: Le programme d'assistance aux prospecteurs est valable pour la découverte de nouveaux points de prospection.

M. Orange: Il ne s'applique pas aux endroits connus.

M. Baird: Non, lorsque vous avez déjà des concessions, nous ne vous assistons pas.

M. Orange: Très bien. Merci. A mon avis, vous avez résumé vos problèmes en disant que votre revenu doit être à la hauteur de vos obligations et vous fournir les moyens d'existence.

Le président: Merci, monsieur Orange. Monsieur Thomson.

M. Thomson: Monsieur le président, où est-ce que des prospecteurs de votre envergure trouvent-ils l'argent pour prospecter et chercher de nouvelles mines?

M. Baird: Il y a plusieurs méthodes de financement pour les prospecteurs. Il y en a qui prospectent un ou deux mois par année seulement. Le reste de l'année, ils travaillent pour pouvoir acheter un morceau l'année prochaine, si je peux m'exprimer ainsi. Il y a des gens qui ont de l'argent et qui financent un prospecteur pour en retirer un certain pourcentage. Il y a aussi des prospecteurs qui travaillent pour un salaire pour une entreprise d'extraction.

M. Thomson: Mais vous n'offrez pas votre argent très souvent sur le marché. Je parle des prospecteurs moyens du Yukon qui préfèrent emprunter de l'argent à quelqu'un qu'ils connaissent pour ne pas devoir s'adresser au public en général. Est-ce juste?

[*Text*]

• 2035

Mr. Baird: That is correct. It would involve much expense to travel outside to obtain funds and most of the prospectors are not rich.

Mr. Thomson: All right. Assuming that you have a good strike, do you have any trouble then getting a sale or getting money to expand further? If you see some really likely property, do you have any problem then?

Mr. Baird: Yes, sometimes. It depends on whom you are dealing with and if your strike is good. This depends on many things: operation, how big a volume you have; you may have a high-grade operation—you may have a low-grade operation—this all depends on what you find whether you can sell it.

Mr. Thomson: The thing I was getting at though was the comment in some of the briefs today that even in British Columbia mining exploration or developments have dropped off 25 per cent. This would not be from lack of people like you finding new bodies of ore; it would be from lack of interest?

Mr. Boyd: Yes, we have found in the past year that the available buyers just are not here. The Yukon is mostly on exploration. We have about four large producing mines, but there is more money spent in the Yukon on exploration to find mines—or has been in the past—and the past year or so it has dropped off terrifically. As I say, there just are not the buyers here; they are not interested. It is very hard to sell a property no matter how good or how bad. Two to three years ago you could sell any showing at all.

Mr. Thomson: What percentage perhaps of those you know would have sold properties this year?

Mr. Baird: I cannot think of one that I know, among friends, that have sold a property this year.

Mr. Thomson: You would suggest that some of these are good properties, or likely properties anyway?

Mr. Baird: Oh, there are bound to be some of them with good showings.

Mr. Thomson: Just one further question, in regard to the number of finds that the average prospector or the total of prospectors find, let us say out of 500 or out of 100, what percentage of these would have some economic value?

Mr. Baird: That would depend on the prospector. It is the same as everything else. One fellow would think he had a real mine and the next fellow would probably look at it and walk on, but you could not give any answer to that on the whole.

Mr. Thomson: Thank you.

The Chairman: Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: Most of your objections to Bill C-187, I think as you know, have been raised in previous briefs we have had: the one pertaining to royalties, regulations,

[*Interpretation*]

M. Baird: C'est exact. Aller à l'extérieur pour tenter d'amasser des fonds occasionnerait des frais considérables et la plupart des prospecteurs ne sont pas riches.

M. Thomson: D'accord. Mais si vous faites une découverte intéressante, avez-vous du mal à vendre ou à obtenir des fonds pour aller plus loin? Si vous faites une découverte prometteuse, avez-vous de la difficulté?

M. Baird: Quelquefois. Tout dépend avec qui vous faites des affaires et si la découverte est importante. Il y a plusieurs facteurs dont il faut tenir compte: l'exploitation, le volume, les gisements à forte teneur de minerai, les gisements à faible teneur de minerai. C'est le genre de découverte qui détermine si vous pouvez vendre ou non.

M. Thomson: Ce à quoi je voulais en venir toutefois, c'est le fait qu'on a souligné à plusieur reprises dans les mémoires aujourd'hui que même en Colombie-Britannique l'exploration minière et le développement accusent une baisse de 25 p. 100. Ce ne sont pas les gens comme vous qui découvrent de nouveaux gisements de minerai qui font défaut; il s'agit plutôt d'un manque d'intérêt, n'est-ce pas?

M. Boyd: Oui, nous avons constaté cette année qu'il n'y a pas d'acheteurs. Au Yukon, on en est surtout au stade de l'exploration. Il y a quatre grandes mines en production, mais les fonds au Yukon sont surtout engagés dans le domaine de l'exploration minière, du moins cela a toujours été le cas jusqu'à présent, et cette année il y a une baisse considérable. Je l'ai déjà dit, il n'y a pas d'acheteurs ici; ils ne sont pas intéressés. Il est très difficile de vendre une propriété qu'elle soit intéressante ou non. Il y a deux ou trois ans, vous pouviez vendre n'importe quoi.

M. Thomson: Parmi ceux que vous connaissez, combien ont vendu des propriétés cette année?

M. Baird: Parmi mes amis, je n'en connais pas un seul qui ait vendu une propriété cette année.

M. Thomson: Vous dites qu'il s'agit d'excellentes propriétés, de propriétés qui pourraient rendre?

M. Baird: Il y en a sûrement qui sont intéressantes.

M. Thomson: Une dernière question. Parmi les découvertes que le prospecteur moyen ou tous les prospecteurs font, sur 500 ou 100, par exemple, quel est le pourcentage de celles qui ont une réelle valeur?

M. Baird: Tout dépend du prospecteur. C'est vrai dans tous les domaines. Un prospecteur croit avoir fait une excellente découverte, un autre ne s'arrêterait même pas. Il est assez difficile de répondre à votre question.

M. Thomson: Merci.

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: La plupart de vos objections au Bill C-187 ont déjà été apportées, je pense, dans les mémoires précédents. Entre autres, on a mentionné les redevances,

[*Texte*]

no recourse to the courts. I was wondering just on page 5 in your section (d) ufer "Cost of Holding and Developing Claims"—actually I should say on page 6. Under Clause 31 (2), as I read this now, you are able as a prospector to sort of high-grade and take out the good quality ore at present without securing a lease? Is that where the problem rests in this clause?

• 2040

Mr. Baird: Yes, but this is not the only one. If you find a good high grade deposit and wish to remove this, your equipment usually would consist of a caterpillar tractor, drills and compressors. We disagree on the $50,000 limit because this equipment can run you this in a year. Quite often in these high grade deposits there is no showing of any size of any big volume and the only feasible thing to do with it is a small operation and dig it out. Many prospectors do this on their own.

Mr. Buchanan: In other words, it is not saleable as a development or to a mining corporation. It is something that you would have to develop and, in effect, take the ore out of and dispose privately. Is that it?

Mr. Baird: Yes, this is correct. We have several of these, but as I said, it would probably cost $50,000 to operate for a year and if your limit to your high grade operation is $50,000, it would put your high grade ore into the waste.

The Chairman: What would you suggest as a maximum?

Mr. Orange: How about $50,000 after legitimate expenses?

Mr. Nielsen: Why any maximum?

Mr. Orange: You could go on forever. You would have another Pine Point.

Mr. Buchanan: I am sorry, I am not quite clear on what the distinction is here. Rather than getting a lease on this, as I understand it, you want to be able to have the claim kept in force and have it extended on a year-to-year basis. Then you would be able to highgrade it and take out this ore. Is that basically what the request is?

Mr. Baird: That is it basically. In a small operation such as that the cost of surveying is another added cost.

Mr. Buchanan: You want that extended to five years rather than one as in Clause 38.

Mr. Baird: Yes, five years. Most high grade operations could be taken out in five years.

Mr. Nielsen: There are some, though, that could carry on a good deal longer than that. I am thinking of a property owned by Jack Shields at 710, a fellow who made a living out of that property for many, many years without being required to survey. That is all he wanted to do, make a living and he did. Do you remember that?

[*Interprétation*]

la question des règlements, l'impossibiilté de recourir aux tribunaux. Je vous renvoie à la page 5 de votre mémoire, article (d), sous «Frais de maintien et de développement des claims»; de fait, c'est à la page 6. Au sujet de l'article 31 (2), si je comprends bien, actuellement, comme prospecteur, vous pouvez exploiter les gisements à forte teneur de minerai sans être obligé d'obtenir un bail? C'est là la difficulté selon vous, dans l'article?

M. Baird: Oui, mais la question ne se résume pas à cela. Lorsqu'on découvre un gisement à forte teneur de minerai et qu'on désire l'exploiter, il faut habituellement utiliser des bulldozers, des foreuses et des compresseurs. Nous ne sommes pas d'accord avec la limite de $50,000 puisque le coût de cette machinerie peut atteindre ce montant en une seule année. Il est souvent impossible de déterminer l'importance de ces gisements à forte teneur de minerai; tout ce qu'on peut faire c'est l'exploiter d'une façon limitée. Plusieurs prospecteurs le font eux-mêmes.

M. Buchanan: En d'autres mots, il est impossible de vendre la propriété à une société minière pour l'exploitation sur une grande échelle. Il faut procéder à l'extraction soi-même et vendre le minerai à des intérêts privés. C'est exact?

M. Baird: En effet. Il y a plusieurs propriétés de ce genre, mais comme je l'ai déjà dit, le coût des travaux s'élèverait probablement à $50,000 annuellement et si la limite est de $50,000 pour l'exploitation des gisements à forte teneur de minerai, le jeu n'en vaut plus la chandelle.

Le président: Que proposez-vous comme maximum?

M. Orange: Pourquoi-pas $50,000 après déduction des dépenses admissibles?

M. Nielsen: Pourquoi imposer un maximum?

M. Orange: Il n'y aurait pas de fin. L'histoire du Pine Point pourrait se répéter.

M. Buchanan: Je regrette, je ne vois pas très bien la différence. Plutôt d'obtenir un bail, si je comprends bien, vous voulez que le claim soit maintenu et que des prolongations annuelles soient accordées. Vous pourriez ainsi exploiter les gisements à forte teneur de minerai. C'est bien ce que vous demandez?

M. Baird: Essentiellement, c'est ce que nous désirons. Dans ce genre d'entreprise, le coût de l'arpentage représente des frais supplémentaires.

M. Buchanan: Vous voulez que la période soit de cinq ans plutôt que d'un an comme le stipule l'article 38.

M. Baird: En effet. L'exploitation des gisements à forte teneur de minerai peut se faire en cinq ans.

M. Nielsen: Dans certains cas, les travaux peuvent même durer plus longtemps. Je pense à une propriété de Jack Shields au 710; pendant très longtemps il a vécu de ce que lui rapportait cette propriété sans la faire arpenter. C'est tout ce qu'il désirait, tirer des revenus suffisants pour vivre. Vous vous rappelez?

[*Text*]

Mr. Baird: Yes, he is still has that.

Mr. Nielsen: Yes.

Mr. Buchanan: In Clause 38 you want the $50,000 limit removed and you want the right to work it as a claim rather than having to get it surveyed, get the lease and so on. Are those basically the three things you are asking for?

Mr. Baird: Yes, and if we have to have a limit, make the limit $50,000 at least above the expense. This still would not be...

The Chairman: You would rather see $500,000?

A Witness: We would rather see no limit.

Mr. Baird: Yes, $500,000 after expenses.

Mr. Nielsen: Why any limit? Would you like to see any limit? Would you like to see the limits removed or would you like to see the thing remain as it is now?

Mr. Baird: There is almost a definite distinction between a high grade and a low grade operation, the two would not clash or should not clash in any way. In a high-grade operation, I cannot see any reason for a limit on this.

• 2045

Mr. Nielsen: In a low-grade operation this section would be impractical anyway to impose.

The Chairman: Mr. Francis.

Mr. Francis: Could I have a supplementary Mr. Chairman?

The purpose of the restriction, as I understand it, is to give the Minister some leverage for requiring the smelter or some other additional processing facility. I would like to ask the witness if he thinks this is desirable, whether the government should make some effort to try to encourage additional processing of ores in the Yukon. Obviously if you abandon all limits then you abandon any attempt to use any leverage whatsoever against the producers to try to get them to process ores within the Territory. Does he believe that the government should make no effort whatsoever to try to produce a smelter, for example, in the Yukon?

Mr. Baird: I believe he is starting in the wrong place to be starting with the little high grader. We would all really like to see a smelter in the Yukon Territory.

Mr. Francis: We do not want to start with the little higher grader.

Mr. Nielsen: You have asked the witness a question let us hear the full answer.

An hon. Member: All right, go ahead.

Mr. Baird: Every prospector and mining company in the Yukon would like to see a smelter here, and I think

[*Interpretation*]

M. Baird: En effet, il y est toujours.

M. Nielsen: Oui.

M. Buchanan: Pour ce qui est de l'article 38, vous voulez donc que la limite de $50,000 soit abolie pour vous permettre d'exploiter le claim comme tel plutôt que d'être obligé de faire arpenter, d'obtenir un bail, etc. Essentiellement, ce sont les trois choses que vous demandez?

M. Baird: Oui, et s'il doit y avoir une limite, que cette limite soit au minimum $50,000 plus les dépenses justifiables. Même à cela...

Le président: Vous préféreriez que ce soit $500,000?

Un témoin: Nous préférerions qu'il n'y ait pas de maximum.

M. Baird: Oui, $500,000 en plus des dépenses.

M. Nielsen: Pourquoi un maximum quel qu'il soit? Préférez-vous que les limites soient abolies ou que la situation reste inchangée?

M. Baird: Il y a une nette différence, entre l'exploitation des gisements à forte teneur de minerai et l'exploitation à faible teneur de minerai; il ne faut pas comparer les deux situations. Dans une opération de cette qualité, je n'en voie pas la limite.

M. Nielsen: Dans une opération de basse qualité, il ne serait pas pratique de toute façon d'appliquer les dispositions de cet article.

Le président: Monsieur Francis.

M. Francis: Me permettez-vous une question supplémentaire, monsieur le président?

Le but de la restriction, comme je l'entends, est d'accorder au ministre une certaine latitude pour exiger la fonderie ou tout autre genre d'installation de traitement. J'aimerais demander au témoin s'il juge opportun que le gouvernement s'efforce d'encourager le traitement plus poussé du minerai au Yukon. Il va sans dire que si vous abolissez toute limite, vous enlevez tout moyen d'empêcher le producteur d'exiger que le minerai soit traité sur le territoire. Le témoin est-il d'avis que le gouvernement ne doit faire aucun effort en vue d'établir une fonderie, par exemple, au Yukon?

M. Baird: Je pense qu'il débute mal en commençant par le minerai de haute teneur. Nous serions tous enchantés de l'installation d'une fonderie dans le Territoire du Yukon.

M. Francis: Nous n'avons pas l'intention de commencer par une petite quantité de haute teneur.

M. Nielsen: Vous avez posé une question au témoin, laissez-nous entendre la réponse complète.

Une voix: Très bien, allez-y.

M. Baird: Tout prospecteur ou société minière du Yukon aimerait y voir une fonderie installée et je pense

[*Texte*]

eventually we will have one providing our mining is not curtailed by these regulations.

Mr. Francis: A minute ago Mr. Nielsen suggested that there should be no limits. Now if there is no limit then there is no means by which the government can bring any pressure whatsoever to bear on a producer to process the ores in the Yukon.

Mr. Nielsen: You are confusing the two things Mr. Francis. On a question of privilege Mr. Chairman.

The Chairman: On a question of privilege Mr. Nielsen.

Mr. Francis: If I misunderstood Mr. Nielsen, I would welcome his clarification.

Mr. Nielsen: I think perhaps your euphoria from before the supper adjournment is carrying over Mr. Francis, but...

Mr. Francis: I am just trying to understand.

Mr. Nielsen: ...we were speaking of the small high-grade operators operating on a single mineral claim. We were not speaking about a gigantic company operating 500 claims. We are speaking of prospectors who are high-grading and making a living out of high-grading or financing their next year's and their next year's operations out of a high grading thing, and to impose the cost of a survey and to impose the requirements that the new bill would impose, would simply cut out this kind of existence that is now permissible. This would not be permissible in the future.

Mr. Francis: Mr. Chairman, I do not think any of us wants to cut out the small high-grader. The question is: where do you draw the line? Mr. Nielsen very clearly made the suggestion, unless I really misunderstood, he asked the witness if he thought there should be no limit whatsoever, and he left the inference in my mind that he would favour no limits whatsoever. Correct me if I am wrong. I raised the question if there are no limits, what are the...

Mr. Nielsen: I correct you because you are wrong.

Mr. Francis: ...measures available to a government to bring persuasion to an operator or anyone else to do further processing of ores within the Yukon? Surely the problem is not just the small high-grader. The question is, what is the breaking point? Maybe 50,000 is not the right figure, but if it is not the right figure, what is the right figure? Surely there must be some correct figure. We cannot just avoid all limits, because if we do that we are then leaving ourselves wide open in terms of no restrictions whatsoever in the processing of ores.

The Chairman: I wonder, gentlemen, if we could allow the witness to answer that question.

Mr. Baird: You are speaking of "there must be a limit". What limit do we have on the large producing mine? We have none whatsoever.

[*Interprétation*]

qu'éventuellement nous en aurons une, pourvu que nos activités minières ne soient pas entravées par ces règlements.

M. Francis: Il y a une minute, M. Nielsen a proposé d'abolir toute limite. S'il n'y a pas de limite, il n'y a donc aucun moyen pour que le gouvernement puisse exercer quelque pression que ce soit sur le producteur pour le traitement du minerai au Yukon.

M. Nielsen: Vous confondez deux idées, monsieur Francis. Sur une question de privilège, monsieur le président.

Le président: Sur une question de privilège, monsieur Nielsen.

M. Francis: Si j'ai mal compris M. Nielsen, je ne demande pas mieux que de l'entendre s'expliquer.

M. Nielsen: Je crains que l'euphorie qui s'est emparé de M. Francis avant d'ajourner à l'heure du dîner, mais...

M. Francis: Je cherche simplement à comprendre.

M. Nielsen: ...nous parlons simplement de la petite quantité de minerai de haute teneur d'un même claim minier. Nous ne parlons pas de sociétés gigantesques exploitant 500 claims; nous parlons de prospecteurs qui dépistent le minerai de haute teneur et gagnent ainsi leur vie ou financent ainsi leurs opérations d'une année à l'autre. Le fait d'imposer des frais de relevés et les conditions du nouveau projet de loi mettrait fin à leur existence en rendant impossible demain ce qui est possible aujourd'hui.

M. Francis: Monsieur le président, je ne crois pas qu'aucun d'entre nous ait l'intention de supprimer la petite entreprise exploitant le minerai de haute teneur. La question est de savoir où tirer la ligne. M. Nielsen l'a proposé très clairement, à moins que j'aie vraiment mal compris; il a demandé au témoin s'il estimait qu'il ne devrait y avoir aucune limite et il m'a donné l'impression qu'il était en faveur de l'abolition de toute limite. Dites-moi si j'ai tort. J'ai soulevé la question que s'il n'y a pas de limite, quelles sont les...

M. Nielsen: Je vous ai repris parce que vous aviez tort.

M. Francis: ...mesures auxquelles peut avoir recours le gouvernement pour convaincre un exploitant, ou toute autre personne, de pousser le traitement des minerais au Yukon? Le problème ne vise certainement pas seulement les petites exploitations de minerai de haute teneur. La question est où doit-on s'arrêter? Le chiffre de 50,000 n'est peut-être pas exact, mais s'il ne l'est pas, quel est le chiffre exact? Il doit y avoir un chiffre fixe. Nous ne pouvons tout simplement pas faire fi de toute limite, car si nous le faisons nous prêtons flanc à l'abolition de toute restriction concernant le traitement du minerai.

Le président: Je me demande, messieurs, si nous pourrions permettre au témoin de répondre à la question.

M. Baird: Vous parlez de la limite qui s'impose. Quelle restriction pouvons-nous imposer aux mines productrices importantes? Aucune.

[*Text*]

Mr. Francis: But we have an agreement with the largest producer and it is a specifically tailor-made agreement and it is an effort to try to bring them to a decision on a smelter, and that is not easy. But, do you not agree that in principle the government should retain some kind of pressure or leverage or some kind of instrument by which it can, shall we say, persuade someone large enough that they should do further processing in the Yukon?

• 2050

Mr. Baird: When you speak of a high-grader you are talking of a person who is more dependent on the larger mining companies. To process his own ore or to do anything towards building a smelter is almost impossible, if not completely impossible. I do not think this limitation to a high-grader would affect this matter at all.

Mr. Francis: I will pass, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Nielsen.

Mr. Buchanan: Before Mr. Nielsen starts I wonder if I could mention something. I find in the changes announced by the Minister that Clauses 37 and 38 have been removed. This clause about four surveys has already been withdrawn by the Minister, which I gather is an improvement over the old Yukon Quartz Mining Act where they did have a similar section, so you have made headway in that one department anyway.

The Chairman: Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: I want to get back to this because it is important that people like my good friend Mr. Francis understands the situation, not only with respect to this bill but with respect to the practicalities of the mining atmosphere in the Yukon. The fact is that no large production is going to be achieved by any company without security of title. In other words, they have to go to the leasing stage before they will get any financing, otherwise they do not go into production. So, the security in levering the larger companies to go to the leasing stage is already there. The government does not have to do anything about that, the companies have to do it themselves, otherwise they do not become producers. They do not get the financing. This kind of thing is another case of over-government and its effect is that it zeros in on the small prospector. I am sure that is one of the reasons that reconsideration was given to it and on second hard thinking the survey requirements were removed. It is important that this aspect of it be understood. The only lever that was being exerted here was not against the companies, it was not levering the companies, it was levering the little guy.

The Chairman: Are there any further questions, gentlemen? Mr. Thomson.

Mr. Thomson: Further to the question I asked earlier today, in your high-grade operation or others like it would a smelter not be a distinct advantage to someone producing a small amount of ore?

Mr. Baird: Yes. As I said before, we would all like to have a smelter up here and we are hoping that within

[*Interpretation*]

M. Francis: Nous avons une entente avec le plus grand producteur, un accord fait sur mesure, en vue de l'amener à prendre une décision au sujet d'une fonderie et ce n'est pas facile. Mais ne conviendrez-vous pas qu'en principe le gouvernement doit conserver certains moyens de pression ou certaine latitude ou disposer de quelque instrument qui lui permette, disons, de persuader une grande entreprise, qu'elle doit pousser davantage le traitement du minerai au Yukon?

M. Baird: Vous parlez là de gens qui dépendent plus des importantes sociétés minières. Il leur est pratiquement impossible de transformer leur propre minerai ou de faire quoique ce soit pouvant mener à la construction d'une fonderie. Je ne pense pas que cette restriction puisse avoir une importance dans ce domaine.

M. Francis: Je cède la parole, monsieur le président.

Le président: Monsieur Nielsen.

M. Buchanan: J'aimerais mentionner quelque chose avant que M. Nielsen prenne la parole. Je constate, dans les modifications annoncées par le ministre, que les articles 37 et 38 ont été supprimés. Cet article concernant les quatre arpentages a déjà été retiré par le ministre, ce qui je crois est une amélioration par rapport à l'ancienne loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon où il y avait un article semblable; certaines améliorations ont donc déjà été apportées dans le sens que vous désiriez.

Le président: Monsieur Nielsen.

M. Nielsen: Je voudrais revenir là-dessus car je crois qu'il est important que des gens comme mon excellent ami, M. Francis, comprennent cette situation, non seulement en ce qui concerne ce bill mais également en ce qui concerne les détails pratiques de l'industrie minière au Yukon. En fait aucune production d'importante ne peut être assurée par une compagnie si elle n'a pas de garantie particulière. En d'autres termes, il faut passer par le bail avant qu'elle puisse recevoir le moindre financement, sinon elle ne peut pas commencer la production. Donc les sociétés ont de toute façon à s'occuper du bail; le gouvernement n'a pas à les y forcer spécialement, elles doivent le faire sinon elles ne peuvent pas produire; elles ne seraient pas financées. C'est là un nouveau cas de dirigisme excessif, et son effet est surtout très négatif sur le petit prospecteur. C'est là une des raisons pour lesquelles je crois que cela a été réexaminé et que, en revisant le texte, on a supprimé les obligations d'arpentage. Il est important que l'on voit bien cet aspect des choses. En fait les obligations ont été imposées non pas aux importantes sociétés mais aux tout petits prospecteurs.

Le président: Y a-t-il d'autres questions, messieurs? Monsieur Thomson.

M. Thomson: Pour en revenir à la question que j'ai posée un peu plus tôt, une fonderie ne présenterait-elle pas beaucoup d'avantages pour ceux qui produisent une petite quantité de minerai?

M. Baird: Oui. Comme je l'ai déjà dit, nous aimerions tous avoir une fonderie sur place, et nous espérons que

[*Texte*]

the next few years we will have one. If there is one you will see a great number of these high-grade operations open up and probably more larger operations also due to the fact that it will lower our cost of transportation.

Mr. Thomson: Do you know if a study was done as to whether you have volume enough, for example, in the Yukon to make a smelter pay? Did the Carr Report, for example, say that a smelter might be a now thing or a next-year thing? Were any studies made to your knowledge about whether it would be profitable or not?

Mr. Baird: I have heard of studies being made for a smelter and I understand that our largest mine is making quite a study of it, but I have not followed it up too much.

Mr. Thomson: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Thomson. Mr. Gundlock.

• 2055

Mr. Gundlock: Might I ask a short question? We are doing a lot of talking about smelters. What do we really mean by a smelter? Suppose I have a claim, say, where there is some high-grade copper and doing just like we are talking about now, I want to high-grade that. Is the smelter going to be a copper smelter or silver or lead? What are we talking about when we mean a smelter? Is a smelter a grand thing that will just melt anything?

The Chairman: Gentlemen, if it is a copper smelter it cannot be combined with lead but I am not the expert so we should perhaps have one of the gentlemen answer this.

Mr. Baird: I know what you are after but I am no expert on smelters.

Mr. Gundlock: It seems to me we are doing an awful lot of talking about a smelter and I do not pretend to know much about them but I think there must be more to it than just building a smelter. It cannot be that simple.

Mr. Baird: One gets the order to market first.

The Chairman: Any further questions? Mr. Baird, I have one point here I would like to ask you about. You indicated at the conclusion of the brief that "little has been said about the tremendous improvement of the Yukon Quartz Mining Act. The Association is well aware of the improvements and feels that if the suggested changes are invoked that the end result will be a mining act which nicely meets the needs of prospectors in the Yukon and the mining industry as a whole". I take it then there are a number of things that you like about the proposed changes. My question to you is this.

We have been told by some people that we should toss out this bill completely and revert to the Yukon Quartz Mining Act. Are you in favour of that drastic action?

[*Interprétation*]

nous en disposerons dans les prochaines années. S'il y en a une, vous verrez que beaucoup de ces exploitations à haute teneur s'ouvriront ainsi que des exploitations plus importantes, étant donné que cela diminuera nos frais de transport.

M. Thomson: Savez-vous si on a déjà effectué une étude pour savoir si la production était suffisante dans le Yukon pour qu'une fonderie soit rentable? Par exemple est-ce que le rapport Carr a dit qu'une fonderie serait quelque chose de valable dès maintenant ou seulement plus tard? Savez-vous si l'on a fait des études de rentabilité à ce sujet?

M. Baird: J'ai entendu parler d'enquêtes actuellement faites à ce sujet et je crois que notre plus importante société minière en fait une mais je ne suis pas tout à fait au courant.

M. Thomson: Merci.

Le président: Merci, monsieur Thomson. Monsieur Gundlock.

M. Gundlock: Puis-je poser une petite question? Nous discutons beaucoup au sujet des fondeuses. En quoi consiste exactement une fondeuse? Supposons que j'aie un claim où il y a du cuivre à haute teneur et que je veuille extraire ce minerai. La fondeuse sera-t-elle de cuivre, d'argent ou de plomb? Qu'est-ce que nous entendons exactement par fondeuse? Est-ce un grand récipient qui peut fusionner tout minerai?

Le président: Messieurs, je crois que, s'il s'agit d'une fondeuse de cuivre, on ne peut l'allier à du plomb; toutefois, ce n'est pas moi qui suis l'expert et certains témoins seraient peut-être plus en mesure de répondre à cette question.

M. Baird: Je sais ce que vous voulez dire, mais je ne suis pas un expert en matière de fondeuses.

M. Gundlock: Il semble que nous parlions beaucoup des fondeuses et je ne prétends pas être un expert à ce sujet, mais j'imagine que la question ne peut se ramener qu'à la construction d'une fondeuse; ce serait trop simple.

M. Baird: On doit d'abord s'occuper de la commercialisation.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Baird, il y a un point sur lequel j'aimerais vous interroger. Dans la conclusion de votre mémoire vous avez souligné que: «on a dit bien peu de choses du progrès énorme que l'on retrouve dans la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. L'Association est consciente de ces améliorations et estime que si l'on invoque les modifications proposées, il en résultera une loi concernant l'exploitation minière qui répondra aux besoins des prospecteurs et de l'ensemble de l'industrie minière au Yukon». Je présume donc que vous êtes en faveur d'un grand nombre de modifications proposées. Voici donc ma question.

Certaines personnes nous ont dit que nous devrions rejeter complètement ce bill et retourner à la Loi sur

[*Text*]

Mr. Baird: On the contrary.

Mr. Nielsen: On a point of order, Mr. Chairman, that is not what has been suggested. What was suggested was that this bill be withdrawn and consultations be had again and in the meantime that the bill...

The Chairman: I will rephrase my question by making it personal. I have had suggestions made to me, not in the Committee, elsewhere, that the whole thing should be tossed out and that we should simply revert back to the Yukon Quartz Mining Act. What do you feel about that sort of a suggestion?

Mr. Baird: No, we definitely want the new act and it is my understanding—I am not too sure just how many years ago there was one new act drawn up, agreed to and then it was shelved. Then in a few years we had Bill C-187 thrown in our laps and said this is it, which is altogether different. We realize that we do need revision of the old Yukon Quartz Mining Act. There are many things in the new one that would benefit us. There is also considerable in it that will seriously injure mining and anything that injures mining carries right down the economy of the Yukon which is based on mining.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Baird.

Mr. Nielsen: I have a question arising out of your question, Mr. Chairman, and since Mr. Baird is representing the Yukon Prospectors Association it is most relevant for him to answer. Mr. Baird, today we heard evidence from Mr. Taylor from Watson Lake who presented a brief on behalf of the Prospectors of the Southern Yukon. It was the recommendation of the prospectors he was speaking for, that the Yukon Mineral Act, Bill C-187 be withdrawn now, and that it be reconsidered after thorough consultation with the industry and others interested in the Yukon over a minimum of six months and a maximum of twelve months and that, in the meantime, the provisions of the Yukon Quartz Mining Act prevail. Would you agree with that recommendation on behalf of your Association?

Mr. Baird: The only answer I can give you on that is whatever length of time it may take to get an act that is acceptable to us, whether it takes three weeks or three years is immaterial. We definitely do not want the bill to go through as we have originally seen it. The Yukon Prospectors' Association feels that this would all but eliminate or possibly completely eliminate mining in the Yukon. As I just mentioned, it is our livelihood and it keeps everybody here.

• 2100

The Chairman: Thank you, Mr. Nielsen. Are there any further questions, gentlemen? Thank you very much... Mr. Baird—?

[*Interpretation*]

l'extraction du quartz dans le Yukon; êtes-vous en faveur d'une mesure aussi rigoureuse?

M. Baird: Au contraire.

M. Nielsen: J'invoque le règlement, monsieur le président, ce n'est pas ce que l'on a proposé. Nous avons proposé que ce bill soit retiré et que nous ayons d'autres périodes de consultations et qu'entre-temps, le bill...

Le président: Je vais reformuler ma question en partant d'un point de vue personnel. On m'a demandé (et non au Comité) de rejeter le bill pour retourner à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Que pensez-vous de cette demande?

M. Baird: Non, nous désirons définitivement obtenir cette nouvelle loi; je crois me souvenir (je ne me rappelle pas de la date exacte) qu'il y a déjà eu une nouvelle loi qui a été proposée, adoptée puis oubliée. Il y a quelques années, on nous a lancé le Bill C-187 en nous disant: «voici» Nous avons là une situation tout à fait différente. Nous sommes parfaitement conscients qu'il faut réviser l'ancienne Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Il y a plusieurs aspects de la nouvelle loi dont nous pourrions tirer profit. D'autre part, il y a aussi bon nombre d'aspects qui nuiraient sérieusement à l'exploitation minière et, tout ce qui nuit à l'exploitation minière ne peut que rabaisser l'économie du Yukon qui est basée sur cette même exploitation.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Baird.

M. Nielsen: Je voudrais formuler une question à partir de votre question, monsieur le président. Étant donné que M. Baird représente l'Association des prospecteurs du Yukon il lui revient tout particulièrement de répondre à cette question. Monsieur Baird, nous avons entendu aujourd'hui le témoignage de M. Taylor de *Watson Lake* qui a présenté un mémoire au nom des prospecteurs de la partie sud du Yukon. Il parlait au nom des prospecteurs qui demandaient que la Loi sur les minéraux du Yukon et le Bill C-187 soient retirés et qu'ils soient réétudiés après que l'on soit entré en consultation avec l'industrie et les autres parties concernées au Yukon, période qui s'échelonnerait de six à douze mois; entre-temps, ils sont prêts à accepter les dispositions de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Étant donné que vous représentez votre Association, êtes-vous en faveur d'une telle recommandation?

M. Baird: Je puis vous dire que la période de temps (qu'elle dure trois semaines ou trois ans) nécessaire en vue d'obtenir une loi qui nous soit acceptable importe peu.

Nous ne voulons certainement pas que ce bill soit adopté sous sa forme originale. L'Association des prospecteurs du Yukon a l'impression que cela équivaudrait à éliminer complètement l'Association minière au Yukon. Comme je l'ai déjà mentionné, il s'agit de notre gagne-pain et c'est le seul moyen de conserver nos gens ici.

Le président: Je vous remercie monsieur Nielsen. Est-ce qu'il y a d'autres questions messieurs? Je vous remercie beaucoup... monsieur Baird?

[*Texte*]

Mr. Baird: I thank you.

The Chairman: —for a very practical submission. Gentlemen, our next brief is to be presented by R. G. Hilker Limited, a consulting geological engineering firm located here in Whitehorse. Mr. Hilker is going to present this brief. Mr. Hilker.

Mr. R. G. Hilker (Consultant Geological Engineer, R. G. Hilker Limited): Thank you very much, Mr. Chairman. Gentlemen of the Standing Committee, I certainly appreciate this chance of expressing my views. I wish to read my brief, if you will bear with me.

Changes in the Yukon Quartz Mining Act by the introduction of Bill C-187 will adversely affect capital investment in mining exploration in the Yukon Territory. Many of the changes that have been introduced in Bill C-187 are excellent, notably the staking of claims. However, other parts of Bill C-187 will retard capital investment in the Yukon and substitute other areas, in particular, the provinces where dollar value is much higher in the expenditures for mining exploration.

The search for hidden mineral deposits is a fascinating, highly technical and costly game, that if ended successfully is worth all of the risk involved. The risk is estimated at about 1 in 1,000 properties worked upon will become a mine. The federal government's policy of contribution of funds to a successful mining company to bring a property into production, helps to offset the risk of production investment and the uncertainty of future mineral prices. As any other business, the mining industry is controlled by supply and demand for minerals throughout the world and the political situation in many mineral-producing foreign countries affect the mineral prices and the mineral supply.

The Yukon is a high-risk and -cost area for the search of minerals. The following points are evident when searching for economic mineral deposits:

1. Obvious mineral occurrences have been discovered and explored; more hidden deposits are being sought.

2. Rugged mountain terrain does not permit widespread use of geophysics and therefore decreasing the geologists' method of applying saturation exploration to the search of hidden mineral deposits.

3. The cost of living and therefore the cost of salaries and wages is 30 to 35 per cent higher than in central or southern regions of the Provinces of Alberta and British Columbia.

4. No access to tidewater points except through the State of Alaska and rail transportation by a single company. Truck transportation is costly due to the restricted weight that trucks are capable of carrying.

5. High cost of petroleum products for heating, generating electricity and fuels for the machines of the mining industry. Extremely high cost of aviation fuel to operate helicopters and fixed wing aircraft in exploration within the Yukon.

These forementioned points all contribute to the high cost of mineral exploration in the Yukon Territory. Therefore, the contributions by the federal government are extremely important to the mining industry. However, it is reasonable to expect of the mining industry

[*Interprétation*]

M. Baird: Je vous remercie.

Le président: ... de votre mémoire utile. Messieurs, le prochain mémoire sera présenté par R.-G. *Hilker Limited,* société d'ingénieurs-conseils en géologie située à Whitehorse. M. Hilker nous lira son mémoire. Monsieur Hilker.

M. R.-G. Hilker (ingénieur-conseil en géologie, R.-G. Hilker Limited): Merci beaucoup, monsieur le président. Messieurs les membres du Comité permanent, je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée d'exprimer mes vues. Je désire lire mon mémoire si vous voulez bien m'écouter.

L'introduction du Bill C-187 apportera des changements à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon qui affecteront de façon défavorable les investissements de capitaux dans les exploitations minières du territoire du Yukon. Les changements préconisés par le Bill C-187 sont pour la plupart excellents, notamment le jalonnage des *claims*. Toutefois, d'autres parties du Bill C-187 ne feront que retarder les investissements des capitaux au Yukon et substitueront d'autres secteurs, en particulier les provinces où la valeur du dollar est beaucoup plus élevée pour l'exploitation minière.

La recherche de gisements de minerai est un jeu fascinant, éminemment technique et très coûteux qui vaut tout le risque couru si sa fin est heureuse. Environ une propriété sur 1,000 est exploitée comme mine après que le travail a été fait. La politique du gouvernement fédéral est de contribuer et de fournir des fonds à une société minière qui a du succès, afin de la rendre productive, et d'aider à compenser le risque des investissements pour la production et l'incertitude des prix futurs des minéraux. Comme dans tout autre domaine d'affaires, l'industrie minière dépend de l'offre et de la demande pour les minéraux de par le monde et la situation politique dans les pays étrangers producteurs de minéraux affecte les prix et l'approvisionnement des minéraux.

La recherche de minéraux au Yukon présente des risques et des coûts élevés. Dans une recherche de gisements économiques de minéraux, on rencontre les situations suivantes:

1. Des gisements de minéraux ont été découverts et explorés; d'autres gisements cachés font l'objet de recherches.

2. Le terrain accidenté empêche l'utilisation généralisée de prospection géophysique et ne permet pas aux géologistes d'utiliser pleinement leurs méthodes d'exploration intense dans leurs recherches de gisements cachés de minéraux.

3. Le coût de la vie, et par conséquent les salaires et les traitements, sont de 30 à 35 p. 100 plus élevés que dans les régions centrales ou septentrionales des provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

4. Il n'y a aucun accès à la mer sauf à travers l'État de l'Alaska et le transport par rail ne se fait que par une seule compagnie. Le transport par camions est coûteux à cause du poids restreint que peuvent porter les camions.

5. Les coûts sont élevés pour les produits du pétrole, pour le chauffage, la production de l'électricité et les combustibles destinés aux machines de l'exploitation minière. Pour les hélicoptères et les avions servant à

[*Text*]

that the funds supplied by the federal government, of taxpayer's money, should be returned directly or indirectly by the mining industry to the lender.

• 2105

With the forementioned economic thoughts in mind, the following parts of Bill C-187 wish to be discussed and examined for sound economic judgment on the part of the author of this brief and for the consideration of the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development.

First, with regard to Part VI—Royalties.

It is acknowledged that the federal government, using taxpayer's funds, contributes to the mining industry substantial amounts of funds for roads to resources, electrical power development, townsites, hospitals, schools, aviation facilities and communications. It is further acknowledged that the funds expended by the federal government should be returned to the Treasury of Canada.

The following are some general examples of federal government assistance to mining companies in the Yukon Territory.

First, the Anvil Mining Corporation at Faro. It was quoted locally that $36,000,000 would be contributed by the federal government as assistance to help bring the Anvil Mine into production. A prominent Ottawa government official has quoted the total figure to be $90,000,000 spent on the Anvil project. The funds were spent on electrical power supply, roads, townsite, medical facilities and schools. The Yukon Territory Government contributed $500,000 for the Faro townsite and $270,000 for schools in the townsite.

Secondly, Clinton Creek Asbestos of Clinton Creek. The federal government mining incentive program contributed to the Clinton Mine the following:

Road and bridge at 40 Mile River	$ 963,000
Dawson City Skyline (40-60 split)	113,400
Total	$1,081,400
Upgrading the 60-mile road from Dawson City to the Clinton Mine Road cutoff	$2,600,000

The mining company paid for their own diesel electrical power supply, townsite and the first and only sewage disposal plant in the Yukon.

Thirdly, New Imperial Mines, Whitehorse. The federal government contributed $54,000 for a 3½ mile road under the roads-to-resources program. The electrical power supply to the mill was from the Northern Canada

[*Interpretation*]

l'exploration au Yukon, le coût du combustible est extrêmement élevé.

Tous les points que nous avons mentionnés contribuent à faire de l'exploitation minière dans le territoire du Yukon une opération onéreuse. Par conséquent, les contributions du gouvernement fédéral sont extrêmement importantes à l'industrie minière. Toutefois, il est raisonnable de croire que l'industrie minière remboursera de façon directe ou indirecte au prêteur l'argent que lui aura fourni le gouvernement fédéral et qui sort de la poche du contribuable.

Tenant compte de ces considérations économiques, il est important que les parties du Bill C-187 mentionnées plus loin soient étudiées et discutées pour obtenir de l'auteur de ce mémoire et du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien un jugement valable du point de vue économique.

Prenons tout d'abord la partie VI, Redevances.

Il est reconnu que le gouvernement fédéral utilisant l'argent du contribuable assiste l'industrie minière en lui accordant des montants substantiels pour les routes conduisant aux ressources, l'expansion de l'énergie électrique, l'emplacement des villes, les hôpitaux, les écoles, les services aériens et les communications. Il est également reconnu que l'argent dépensé par le gouvernement fédéral doit revenir au Trésor du Canada.

Les exemples suivants illustres comment le gouvernement fédéral vient en aide aux compagnies minières du Territoire du Yukon.

Citons tout d'abord la Corporation minière d'Anvil à Faro.

On a dit sur place que le gouvernement fédéral contribuerait une somme de 36 millions de dollars pour que la mine Anvil puisse produire. Un haut fonctionnaire éminent du gouvernement d'Ottawa a mentionné qu'une somme totale de 90 millions de dollars serait dépensée pour le projet Anvil. Cet argent couvre les frais d'approvisionnement électrique, de routes, d'emplacements, de services médicaux et d'écoles. Le gouvernement du Territoire du Yukon a fourni $500,000 pour l'emplacement de la ville et $270,000 pour les écoles de cet emplacement.

Deuxièmement, parlons de *Clinton Creek Asbestos* de Clinton Creek. Le gouvernement fédéral a versé à la mine Clinton dans le cadre de son programme de stimulants à l'exploitation minière les montants suivants:

Pour la route et le pont à 40 Mile River	$ 968,000
Dawson City Skyline (40-60 divisions)	113,400
Total	$1,081,400
Amélioration d'une section de 60 milles de route entre la ville de Dawson et le chemin de la mine de Clinton	$2,600,000

La société minière a payé son propre approvisionnement électrique par diesel, l'emplacement dans la localité et la première et seule usine du traitement des égouts qui existe au Yukon.

Troisièmement, passons à la mine New Imperial de Whitehorse. Le gouvernement fédéral a fourni $54,000 pour une section de route de trois milles et demi en vertu

[*Texte*]

Power Commission's Whitehorse generators and was distributed by the local private electrical company. The city of Whitehorse served as a townsite.

The large sums of money spent by the government assisted the forementioned mining companies to commence production of various mining properties. A considerable number of new jobs were created for Canadians during construction stages and the final mining and milling stages. Transportation facilities added more jobs and assisted in the production of the mining venture. Indirectly, the federal government collects substantial sums of revenue from the personal income taxes collected and from federal sales taxes. It is understood that certain mining equipment is exempt from the federal sales tax. The personal income tax and sales taxes are indirect benefits to the federal government from construction stages and jobs made available by a producing mine.

There appear to be two levels of government incentive assistance available that depend on the size and scope of the mining venture which seeks some level of government assistance to commence production. The New Imperial Mines and Clinton Creek Mine were granted relatively minor sums of funds compared to the Anvil Mine's assistance from the federal government. It is suggested that the philosophy of the federal assistance to mining companies is satisfactory but the mechanics of the return of the investment by the rules of royalty payments in Bill C-187 are not sound economic judgment.

It is further suggested that, rather than a single scale of royalty payment in the Yukon, a scale of royalty payment be based on the extent of federal aassistance accepted by a mining company to permit production of a property. Should a mining company raise most of the necessary funds to commence production, the federal government, and consequently the Canadian taxpayer, are not investing in a private business venture. A mining company that accepts large sums of government assistance should be expected to repay the assistance in higher, but reasonable, returned royalty payments. The foremen-tioned two scales of royalty payments would return to the federal Treasury funds from expenditures that assisted the mining companies to finance production and repay from production of the minerals mined.

The federal mining assistance has been equally available to foreign-controlled mining companies and Canadian-owned companies. There should be no reason why the Canadian federal treasury should subsidize large foreign mining companies that have the assets and financial backing to conduct their own capital outlay on a Canadian-located economic mineral property. The foreign-owned company in particular should be expected to repay by royalty payments funds spent by the federal government assistance programme. In conclusion, a varied scale of royalty payments should be based on the amount of government assistance received by the mining company.

Regarding the three-year royalty-free period...

[*Interprétation*]

dans le cadre de son programme pour les routes conduisant aux ressources. L'approvisionnement électrique pour l'usine provenait des générateurs de Whitehorse de la Commission d'énergie du nord du Canada et le courant fut distribué par la société électrique privée de la localité. La ville de Whitehorse servait d'emplacement.

Les montants importants d'argent dépensés par le gouvernement ont aidé les sociétés minières ci-dessus mentionnées à l'exploitation de diverses propriétés minières. Un nombre considérable de nouveaux emplois ont été créés pour les Canadiens au cours des étapes de la construction, de l'extraction finale et du concassage. Les services de transport ont également créé d'autres emplois et aidé au rendement de cette aventure minière. Indirectement, le gouvernement fédéral a retiré un revenu important sous forme d'impôt personnel et de taxes de vente fédérales. Il est évident que certains équipements miniers sont exempts de la taxe de vente fédérale. L'impôt sur le revenu personnel et la taxe de vente constituent des avantages indirects pour le gouvernement fédéral découlant des étapes de la construction et des emplois créés par une mine productive.

Il semble y avoir une aide gouvernementale sous forme de stimulants dépendant de l'importance et de l'envergure du projet minier. Les *New Imperial Mines* et *Clinton Creek Mine* ont reçu des sommes relativement peu importantes comparativement à l'aide qu'a reçue du gouvernement fédéral la mine Anvil. Le concept de cette aide fédérale aux sociétés minières semble satisfaisant mais les mécanismes de retour des investissements sous forme de paiement de redevances mentionnés dans le Bill C-187 ne nous semblent pas justifiés du point de vue économique.

Nous croyons également que plutôt que d'obtenir un versement de redevances à barème fixe, il faudrait établir un barème de versements de redevances selon l'importance de l'aide fédérale acceptée par la société minière, aide qui a permis de rendre la propriété productive. Si la société minière peut obtenir tous les fonds nécessaires pour commencer à produire, le gouvernement fédéral et conséquemment le contribuable canadien ne peuvent pas investir dans une entreprise privée. Une société minière qui accepte d'importants montants sous forme d'aide gouvernementale doit devoir repayer cette aide par des redevances plus élevées, mais raisonnables. Les deux barèmes ci-haut mentionnés concernant les redevances serviraient à rembourser le Trésor fédéral à partir des dépenses qui ont aidé les sociétés minières à financer leur production, ce remboursement se ferait à cause de la production des minéraux obtenus.

L'aide fédérale aux sociétés minières a également été offerte à des sociétés minières étrangères et à des sociétés canadiennes. Le trésor fédéral canadien ne devrait pas avoir à subventionner les compagnies étrangères importantes qui ont les capitaux et les moyens financiers de se lancer dans des entreprises sur des propriétés situées au Canada. La société étrangère en particulier devrait rembourser l'argent fourni sous forme d'aide par le gouvernement fédéral, elle devrait le faire par versements de redevances. Enfin, un barème varié de paiements de redevances doit se fonder sur le montant de l'aide gouvernementale reçue par la société minière.

Pour ce qui est de la période de trois ans libre de toute redevance...

[*Text*]

• 2110

It has been noted that in Section 61(3), in the Canadian Mining Regulations used in the Northwest Territories, no royalties are paid for the first 36 months after production commences.

Saskatchewan has a provincial three-year royalty-free period that helps attract high risk mining exploration funds to the province.

The author suggests that using these costs of exploration and development in the Yukon a three-year royalty-free period be granted in Bill C-187.

Ownership requirements—Part 5—Leases—page 37. The restriction of ownership of mineral leases in the Yukon Territory cannot be denied to be attractive to the Canadian investor. However, once again the Yukon is a high-cost area and the ownership requirements will simply drive investment dollars away from the Yukon to the provinces and, in particular, to British Columbia.

Should some workable ownership requirements be provided under the guidance of the federal government and acceptable in all of the provinces, the Yukon would, therefore, be on an equal basis with other areas of Canada for mining investment.

Further to this ownership requirements, Rights of Holders of Recorded Mineral Claim, under the Section 47, page 14 of the Yukon Quartz Mining Act, the recorded holder of a claim owned the minerals that existed within the boundaries of the claim. In Clause 31(1), of Bill C-187 the holder of a recorded mineral claim has the exclusive right to prospect for minerals and develop any mine on the land enclosed within the boundaries of the claim.

Should an individual or company develop a group of mining claims to the stages where there appears to be economic potential within the boundaries of the claims, the minerals are not owned by the individual until leasing. A lease is necessary on the claim group before ownership of the minerals is possible. Ownership of the minerals within the boundary of a claim remains with the Crown until a mineral lease is granted. When capital investment is sought for the mining property ownership is established upon leasing of the claim group.

It is necessary for foreign investment to increase industrial growth within Canada, as domestic investment is simply not available nor willing to invest in our country's rapid growth. Canada's economy has failed to perform to the full potential of the country's possible output and the gross national product per capita has been passed by Sweden and then Switzerland. Previously, Canada was second only to the United States in goods produced per capita. The need for capital is growing constantly and a job for a Canadian worker provided by a foreign investor is better than if the worker remained unemployed until the domestic capital filled the investment gap. The federal government has invested $1.1 billion in projects in depressed areas and created 37,000 new jobs. Each of the jobs cost nearly $30,000 to create and there are few domestic investors with that type of investment money available. The population of the country is increasing and, therefore, more new jobs must be created or the economy becomes inefficient due to high unemployment.

In conclusion, foreign investment must be available for the Yukon mining industry as we will not become less Canadian in our character nor lose control of our affairs.

[*Interpretation*]

On a noté qu'aux termes de l'article 61 (3) du Règlement minier du Canada utilisé dans les territoires du Nord-Ouest, on ne verse aucune redevance pendant les 36 premiers mois qui suivent le début de la production.

La Saskatchewan a une période libre de redevances qui dure trois ans, ce qui contribue à attirer dans la province des capitaux d'exploration à risques élevés.

L'auteur estime que compte tenu de ces frais d'exploration et de mise en valeur au Yukon, on devrait prévoir dans le bill C-187 une période de trois ans libre de redevances.

Règles quant à la propriété—Partie 5—Baux—Page 37. On ne peut nier que la restriction qui concerne la propriété des baux miniers dans le territoire du Yukon soit attrayante pour l'investisseur canadien. Cependant, encore une fois, le Yukon est une région où les coûts sont élevés et les règles concernant la propriété vont tout simplement entraîner les dollars d'investissement hors du Yukon et vers les provinces, en particulier la Colombie-Britannique.

Si l'on décrétait sous la direction du gouvernement fédéral, des règles pratiques concernant la propriété, et si ces règles étaient acceptables dans toutes les provinces, le Yukon se trouverait alors sur un pied d'égalité avec les autres régions du Canada en ce qui concerne les investissements miniers.

En plus de ces règles concernant la propriété, il y a les droits des détenteurs de claims miniers enregistrés. Aux termes de l'article 47 de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, le détenteur enregistré d'un claim possède les minéraux qui existent dans les limites de ce claim. A l'article 31 (1) du Bill C-187, le détenteur d'un claim minier enregistré a le droit exclusif de prospecter les minéraux et de mettre en valeur une mine sur le terrain compris dans les limites du claim.

Si un particulier ou une compagnie développe un groupe de claims miniers jusqu'à ce qu'il semble y avoir des possibilités économiques dans les limites de ces claims, les minéraux ne sont pas possédés par le particulier tant qu'il n'y a pas eu bail. Il est nécessaire d'avoir un bail pour le groupe de claims avant que l'on puisse posséder les minéraux. La Couronne conserve la propriété des minéraux dans les limites d'un claim jusqu'à ce qu'un bail minier soit accordé. Lorsqu'il faut des capitaux pour développer la mine, la propriété est établie sur délivrance d'un bail portant sur le groupe de claims.

Il est nécessaire que les capitaux étrangers augmentent la croissance industrielle du Canada, vu que les capitaux canadiens ne sont pas disponibles ou bien que les investisseurs ne veulent pas investir dans la croissance rapide de notre pays. L'économie canadienne n'a pas réussi à produire à pleine capacité, et le produit national brut par habitant a été dépassé par celui de la Suède puis de la Suisse. Avant, le Canada venait au deuxième rang après les États-Unis pour la production des biens par tête de population. Les besoins de capitaux croissent constamment et il vaut mieux qu'un Canadien travaille dans un emploi qui lui est fourni par un investisseur étranger que de rester en chômage jusqu'à ce que le capital autochtone comble le besoin. Le gouvernement fédéral a investi $1.1 milliard dans des projets à réaliser dans des zones défavorisées, et il a créé 37,000 nouveaux emplois. La créa-

[*Texte*]

Conclusions—If Bill C-187 is passed by the government and the legislation of ownership and royalties become law, the government will effectively stop mining in the Yukon.

Our Prime Minister, Pierre Elliott Trudeau, has suggested to the country that we are to participate in government and that the citizens suggest to the government how they wish to be governed.

Is the Yukon to become an area where the mineral natural resources are to become reserved for the future? If this is to become a fact, have we not the rights of law abiding and taxpaying citizens of Canada and residents of the Yukon to decide what the future is of this Territory? Thank you.

The Chairman: Mr. Orange and then Mr. Francis.

Mr. Orange: Mr. Chairman, I found Mr. Hilker's brief to be a novel brief, a very interesting one, and one that asks a lot of questions of government and others. The figures he has brought forward in respect of federal government's contributions to Anvil Mining as opposed to earlier statements we heard today which suggested that maybe the Anvil profit for the first six months or first year of its operation was in the vicinity of $61,000 and, quoting a prominent Ottawa government official, sir, you indicate that the figure of $90 million has been invested in the Anvil project. I am shocked, frankly.

Mr. Hilker: So, why? Those were my taxpayers' dollars.

Mr. Orange: I assume that part of this is in respect of things such as Northern Canada Power Commission which will recover costs from the mine, road development into an area in which there were no roads...

Mr. Nielsen: Townsites, schools...

Mr. Orange: At the moment, I gather the Territorial government paid for the school and paid $500,000 towards the townsite.

Mr. Nielsen: They went beyond that.

• 2115

I think the novel suggestion brought forward by our witness to the effect that there have to be two levels of royalties based on federal government contribution is a good one. For a starter, sir, would it seem unreal to you if the federal government were to invest this kind of money that they should have a piece of the action, that they should own a piece of Anvil?

[*Interprétation*]

tion de chacun de ces emploi coûte près de $30,000 et il y a peu d'investisseurs canadiens qui disposent de capitaux pour ce genre d'investissements. La population du pays augmente et par conséquent, il faut créer davantage de nouveaux emplois sinon l'économie devient inefficace à cause du taux de chômage élevé.

Pour conclure, il faut que l'industrie minière du Yukon dispose d'investissements étrangers car nous ne deviendrons pas moins Canadiens et nous ne perdrons pas le contrôle de nos affaires pour autant.

Conclusions—Si le gouvernement adopte le Bill C-187 et que les mesures portant sur la propriété et sur les redevances deviennent loi, le gouvernement mettra en fait fin à l'exploitation minière au Yukon.

Notre premier ministre, monsieur Pierre Elliot Trudeau, a soutenu devant le pays que nous devons participer au gouvernement et que les citoyens doivent suggérer au gouvernement comment ils veulent être gouvernés.

Le Yukon doit-il devenir une région où les ressources minières naturelles seront mises en réserve pour l'avenir? Si cela doit être, n'avons-nous pas le droit, en tant que citoyens du Canada et habitants du Yukon respectueux de la loi et contribuables, de décider de ce que sera l'avenir de ce territoire? Merci.

Le président: M. Orange puis M. Francis.

M. Orange: Monsieur le président, j'ai trouvé que le mémoire de M. Hilker est un mémoire neuf, très intéressant, et qui pose beaucoup de questions au gouvernement et à d'autres. Il a donné des chiffres en ce qui concerne les contributions du gouvernement fédéral à la mine Anvil, et nous pouvons les comparer à d'autres déclarations que nous avons entendues aujourd'hui selon lesquelles les profits de l'Anvil pour les six premiers mois ou la première année d'exploitation seront peut-être de l'ordre de $61,000. Et citant un fonctionnaire important du gouvernement fédéral à Ottawa, vous avez, monsieur, dit que l'on a investi $90 millions dans le projet de la mine Anvil. Je suis scandalisé, franchement.

M. Hilker: Et pourquoi? C'était mes dollars de contribuable.

M. Orange: Je suppose qu'une partie de cette somme porte sur des choses comme la Commission de l'énergie électrique du Nord du Canada qui recouvrera de la mine certains frais, le développement de routes dans une région où il n'y avait pas de route...

M. Nielsen: Villes, écoles...

M. Orange: Pour l'instant, si je comprends bien, le gouvernement territorial a payé l'école et a versé $500,000 pour l'aménagement de la ville.

M. Nielsen: On a fait plus que cela.

Il me semble que la proposition originale faite par notre témoin, à savoir qu'il faut deux catégories de redevances fondées sur les contributions du gouvernement central, est bonne. Et, tout d'abord, monsieur, vous semblerait-il illogique, si le gouvernement fédéral devait investir des sommes semblables, qu'il ait voix au chapitre, qu'il soit propriétaire d'une partie de Anvil?

[*Text*]

Mr. Hilker: I consider the incentive program, not as buying into the property, but I consider it as a loan. I think this is an important fact that has been overlooked. It is a loan and it should be repayed. If you wanted to take that type of loan you would repay it out of your royalty payments.

How can you justify $54,000 out at New Imperial? I do not know what the figure is, that is why I was so very vague, to be perfectly frank with you, but it was quoted, locally, $36 million and $90 million. Why should those two companies pay the same rate of royalty return?

The Chairman: Will you permit me a supplementary that might clear up one part of that $90 million? Would this include the loans by Central Mortgage and Housing for the townsite?

Mr. Hilker: I imagine it would.

The Chairman: I assume it would.

Mr. Hilker: I think this $90 million covered all the expansion on the Northern Canada Power Commission power line and the road for resources or the road that was upgraded. There was a road in the opposite direction, but there was a new road put through which was probably quite costly.

You can also argue that while they pay road tax and they pay fuel tax, but I would seriously doubt if that even pays for the upgrading of that road. I do not think that is...

Mr. Nielsen: May I ask a supplementary just to clarify that one point?

Mr. Hilker, is your estimate of $90 million your own and if not what is its source?

Mr. Hilker: I am sorry, I am too unsure of my source. It would have to be just hearsay, as far as the job was concerned.

Mr. Orange: Mr. Chairman, in view of the novel approach brought in by Mr. Hilker and I think it makes a great deal of sense that if a mine can go into production with a minimum amount of government assistance as opposed to the suggestion that you need vast amounts of government assistance to go into production, there be a difference in the royalties, I wonder if it is not incumbent on us as a committee, before we examine or accept the kind of argument advanced by Mr. Hilker, to find out really just how much, for example, has been invested by the federal government in direct aid in recoverable assistance and in other forms at Anvil. Then I think we would be in a much better position to...

The Chairman: I wonder, Mr. Orange, if it would meet with the agreement of the Committee to ask Mr. Trevor, who is here with the Committee, when he gets back to Ottawa to follow up this with the department and provide us with a confirmation or a denial of the figures supplied by Mr. Hilker. Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

[*Interpretation*]

M. Hilker: J'estime que le programme d'encouragement ne vise pas l'acquisition de la propriété mais semble plutôt un prêt. Voici un fait important qui n'a pas été relevé. C'est un prêt qui doit être remboursé. Quiconque accepterait ce genre de prêt devrait le rembourser au moyen des redevances.

Comment pouvez-vous justifier les $54,000 de New Imperial? J'ignore le chiffre et c'est pourquoi j'ai été plutôt vague, car, à franchement parler, on me dit, dans la région, de 36 à 90 millions de dollars. Pourquoi ces deux compagnies paieraient-elles le même taux d'intérêt sur leurs redevances?

Le président: Voulez-vous me permettre une question supplémentaire qui expliquera peut-être en partie ce que sont les 90 millions de dollars? Est-ce que cela comprendrait les prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'emplacement?

M. Hilker: J'imagine que oui.

Le président: Je présume que oui.

M. Hilker: Il me semble que ces 90 millions de dollars couvraient l'expansion complète de la Commission d'énergie du Nord canadien, en lignes de transmission et routes de transport et amélioration des routes. Une route allait en sens opposé, mais une nouvelle route a été construite qui la traverse et elle a sans doute coûté très cher.

Vous pouvez aussi soutenir cet argument tant qu'ils paient des taxes de voirie et de combustible, mais je doute sérieusement que cela paye même pour l'amélioration de la route. Je ne crois pas que ce soit...

M. Nielsen: Pourrais-je poser une question supplémentaire simplement pour rendre ce point plus clair?

M. Hilker, est-ce que votre estimation de 90 millions de dollars est la vôtre; si non, quelle en est la source?

M. Hilker: Je regrette, ma source n'est pas assez certaine. C'est plutôt une rumeur au sujet du travail.

M. Orange: Monsieur le président, vu la nouvelle façon d'aborder la question par M. Hilker et qu'il est très censé que, si une mine peut produire avec un minimum d'aide de la part du gouvernement, contrairement à la proposition qui veut que de vastes sommes en subventions du gouvernement sont nécessaires pour la production, une différence soit établie entre les redevances, je me demande s'il n'est pas de notre devoir en tant que comité, avant d'accepter ou d'étudier le genre d'arguments posés par M. Hilker, d'estimer combien, en fait, a été investi; par exemple, par le gouvernement fédéral, en subventions directes ou remboursables et autres formes d'aide à Anvil. Il me semble que nous serions alors dans une meilleure position pour...

Le président: Je me demande, monsieur Orange, s'il conviendrait au Comité d'aider à M. Trevor, qui est ici présent, quand il retournera à Ottawa pour en discuter avec le ministère, à nous fournir les données nécessaires pour confirmer ou infirmer les chiffres fournis par M. Hilker. D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

The Chairman: Are there any further questions? Mr. Francis.

Mr. Orange: Yes, I have one further question for Mr. Hilker, Mr. Chairman.

I will go to page 6 of his brief where he says:

> Should a mining company raise most of the necessary funds to commence production, the federal government and, consequently, the Canadian taxpayer, are not investing in a private business venture.

• 2120

Then he goes on to expand on this and says that if they need government funds there is a commitment on the part of the company to return some form of assistance. I just want to clarify this in my own mind, Mr. Hilker. Do you agree with the principle that in the use of non-renewable resources owned by the people of Canada that the person who is exploiting these resources should pay a premium for the right to take these non-renewable resources and use them for his own production or his own benefit and at the same time share these or pay premiums or royalties to the taxpayer?

Mr. Hilker: In conscience I would, Mr. Orange. I think he should but I do not think they should be unreasonable either. I do not think they should be a 51-49 split which is what is really suggested.

Mr. Orange: Okay, it was not clear in your...

Mr. Hilker: Yes, I do believe that. I think there should be some return but the money that has been invested in incentive programs should be returned first.

Mr. Orange: That is all, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Francis.

Mr. Francis: Mr. Chairman, as did Mr. Orange I found Mr. Hilker's brief novel and original and I commend him for it. I have a little difficulty trying to understand how the recommendation concerning the return to the federal government of money that has been dispersed for incentive payments could be applied. Obviously such things as recovery of mortgages on homes and recovery of capital costs of Northern Canada Power is fairly straightforward but what do you do with a company like the Anvil operation which I understand made $60,000 in the first year ? Profit is not there.

Mr. Hilker: Could I just interrupt, please?

Mr. Orange: Yes.

Mr. Hilker: I am not quibbling about how they run their business but that is a matter of bookkeeping too, is it not? There are quite a few things that that $60,000 could be showing. It could be also $60 million.

Mr. Francis: Yes, certainly, Mr. Hilker, you are right. Let me pose that in terms of theory that not every mining operation turns out to be as successful as antici-

[*Interprétation*]

Le président: Avez-vous d'autres questions? Monsieur Francis.

M. Orange: Oui, j'ai une autre question à adresser à M. Hilker, monsieur le président.

Je passe à la page 6 de ce mémoire où il dit:

> La société minière doit-elle prélever la masse des fonds nécessaires pour commencer la production, l'État et, donc, le contribuable canadien n'investissant pas dans l'entreprise privée.

Puis il élabore sur ce point et déclare que si les subventions fédérales sont nécessaires la Société doit s'engager à rembourser en partie toute forme d'aide. Je voulais simplement éclairer mon esprit sur ce point, monsieur Hilker.

Êtes-vous d'accord avec le principe que, dans l'exploitation de ressources irremplacables appartenant au peuple Canadien, la personne qui les exploite doit payer une prime pour avoir droit de disposer de ces ressources non renouvelables et les utiliser pour sa propre production ou à son propre bénéfice, et les partager en même temps ou payer des primes ou redevances aux contribuables?

M. Hilker: En conscience, je suis de cet avis, M. Orange. Je crois qu'il faut le faire, mais pas de façon déraisonnable. Je ne crois pas que le partage doit être de 51-49 comme on le propose.

M. Orange: Très bien, cela n'était pas clair dans votre...

M. Hilker: Oui, je le crois. J'estime qu'il doit y avoir quelque sorte de remboursement mais l'argent engagé dans les programmes d'encouragement doit être remboursé d'abord.

M. Orange: C'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur Francis.

M. Francis: Monsieur le président, comme M. Orange, j'estime que le mémoire présenté par M. Hilker prend une forme très originale et je l'en félicite. J'éprouve quelque difficulté à comprendre de quelle manière la recommandation, au sujet du remboursement des subventions fédérales dispersées ici et là sous forme d'encouragement, serait applicable. Bien que le remboursement d'hypothèques sur des maisons ou des installations de la Commission d'énergie du Nord canadien soit assez simple, que pourrait-on faire dans le cas d'une compagnie comme la Anvil qui, si je comprends bien, a réalisé $60,000 la première année? Il n'y a pas là de bénéfice.

M. Hilker: Me permettez-vous d'interrompre, s'il vous plaît?

M. Orange: Oui.

M. Hilker: Je ne discute pas de la manière dont l'entreprise est administrée mais ces chiffres sont aussi aux livres n'est-ce pas? Le $60,000 pourrait indiquer bien des choses. Ce pourrait tout aussi bien être 60 millions de dollars.

M. Francis: Oui, certainement, monsieur Hilker, vous avez raison. Disons qu'en théorie les entreprises minières

[*Text*]

pated. Mining markets can be depressed. There can be unanticipated problems with handling of the ore and so on but suppose the mine does not make money. What does the government do by way of trying to recover these sums? Would it be a prior charge against the company?

Mr. Hilker: No, I do not think it should be a prior charge to the company. I have suggested in here that this be repaid from the minerals that are mined and as they go along it is returned as they are able to pay. A good example of that is probably the Arctic Gold and Silver Mine here that went into receivership. Private industry and the government have lost money on these things and I think this is part of the game.

Mr. Francis: Again, Mr. Hilker, I am just thinking of the mechanics of your suggestion and I want to know whether I understand it correctly. If we were to adopt your suggestion, presumably for each new mine that came into operation there would be a sum of money, "X" dollars, which represents the amount of the incentive payment which came from public sources...

• 2125

Mr. Hilker: If it was wanted. This is getting rather novel. The biggest example I can think of is in your territory, Mr. Orange. When Pine Point Mines went into production they received tremendous sums of government assistance.

Mr. Francis: For the railroad; the Canadian National Railways built the railroad.

Mr. Hilker: I believe they got power supply and town sites and so forth.

Mr. Nielsen: The railroad paid for itself in three years.

Mr. Hilker: They also paid off all their capital debt in one year.

Mr. Nielsen: By highgrading.

Mr. Hilker: That is not here nor there; it was in a tax-free period.

Mr. Francis: Mr. Hilker, to do justice to your suggestion, would it be fair to summarize it this way: that for each new mine that came into production there would be an incentive payment of X dollars which would in some way represent a cost to the public purse to bring that mine into production and that would be the first thing that would be recovered by way of a royalty? Presumably it would be recovered out of earnings according to some kind of formula for determining earnings. We have this under the royalty section of the bill.

Mr. Hilker: That is right.

Mr. Francis: And presumably when this had been recovered that part of the royalty would be extinguished. It would be a sort of a one-shot recovery. Is that a fair summary?

Mr. Hilker: Yes. To start with, they would pay a return on the loan taken, if they had a loan, or if they had some assistance from the government.

[*Interpretation*]

ne réussissent pas toutes aussi bien qu'on l'avait espéré. Il y a récession des marchés miniers, des problèmes peuvent surgir qui n'ont pas été prévus concernant la manutention du minerai et ainsi de suite; mais, supposons que la mine ne fait pas d'argent. Qu'est-ce que le gouvernement peut faire pour qu'on lui rembourse ces sommes? Est-ce qu'on pourrait avoir recours à un engagement préalable de la société?

M. Hilker: Non, je n'estime pas qu'on doive taxer davance la société. J'ai proposé, ici, que le remboursement soit fait au fur et à mesure que les minéraux sont extraits et rentables. Un bon exemple serait celui de la mine or-argent de l'Arctique qui est en sequestre. L'industrie privée et l'État ont perdu des sommes à cette occasion mais cela fait partie du jeu.

M. Francis: Encore une fois, M. Hilker, je songe simplement au mécanisme de votre proposition et j'aimerais savoir si j'ai bien compris. Si nous devions l'adopter, comme je le présume, pour chaque nouvelle mine mise en opération, cela supposerait un nombre X de dollars, soit le montant destiné à encourager l'exploitation, puisé à même les deniers publiques...

M. Hilker: Si c'est demandé. Ceci est plutôt nouveau. Le meilleur exemple qui me vienne à l'idée est celui de votre territoire, monsieur Orange. Quand les mines de Pine Point ont commencé leur production, elles ont reçu des fortes sommes comme aide du gouvernement.

M. Francis: Pour la voie ferrée; le Canadien national a construit la voie ferrée.

M. Hilker: Il me semble qu'ils ont obtenu de l'énergie et des emplacements et ainsi de suite.

M. Nielsen: Le chemin de fer s'est repayé en trois ans.

M. Hilker: Ils ont aussi radié leur dette immobilière en une année.

M. Nielsen: Au moyen d'améliorations.

M. Hilker: Cela n'apparaît ni ici ni là; c'est une période sans impôt.

M. Francis: Monsieur Hilker, pour faire pleine justice à votre proposition serait-il plus exact de la résumer ainsi: chaque nouvelle mine productive obtiendrait X dollars représentant en quelque sorte un encouragement payé par le public, afin d'en lancer l'exploitation, et ce serait les premières sommes remboursées au moyen de redevances? On suppose que ces sommes seraient remboursées à même les bénéfices suivant une formule propre à déterminer ce que sont les bénéfices. Ceci se trouve à l'article du bill traitant des redevances.

M. Hilker: En effet.

M. Francis: Et, en supposant que ces sommes ont été remboursées, cette part des redevances disparaîtrait. Ce serait une espèce de remboursement en bloc. Est-ce que je résume bien?

M. Hilker: Oui. Les intéressés paieraient d'abord des intérêts sur l'emprunt qui a été fait, si emprunt il y a eu, ou s'ils étaient subventionnés par l'État.

[*Texte*]

Mr. Francis: Let us say assistance as defined. You could define the assistance and anything that came under these categories which could not be amortized against power or mortgages you would try to recover from the royalty.

Mr. Hilker: That is correct.

Mr. Francis: And when you had recovered this sum of money would the royalty payments cease?

Mr. Hilker: No, not necessarily. Then there would be a small bit for all Canadians.

Mr. Nielsen: In addition to income tax.

Mr. Hilker: In essence, what you have is royalties right here, and that is another form of income tax.

Mr. Francis: I want to say, Mr. Chairman, that I think this suggestion has some merit. I just want to be sure that I understand it properly, and I am sure other members of the Committee have the same concern. In other words there would be two sections to the royalty, one of which would be a recovery of the incentive payments, which would have to be defined, and the other would continue after the incentive payments had been recovered. Would that be a fair summary of your proposal?

Mr. Hilker: I would say that that was a fair summary. And the mine that does not take any of the incentive would go on to the second or lower scale.

Mr. Francis: And in respect of a mine that failed to make any money—that is just one of the risks they run—the government would just write if off.

Mr. Hilker: Right.

Mr. Francis: And these recoveries would be essentially against some concept of income, as the royalties are written now—not necessarily the way they are written; they could be closer to the Income Tax Act or they could take the formula at present.

Mr. Hilker: Right.

Mr. Francis: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Francis. Mr. Thomson.

Mr. Thompson: Mr. Chairman, I, too, thought the suggestion a novel one. I do not wish to discuss it again but I do say that it is something that we should think about.

I would like to deal with a little different area, which is related. For example, you mention government grants to industry to create jobs. For arguments sake, instead of putting $90 million into a new mine, which might or might not be a good thing for the federal government to do—it could be the steel or iron mine we talked about earlier today—what about this type of assistance for a smelter, as a job-creating industry?

Mr. Hilker: To answer your question, I think all you gentlemen have the completely wrong idea of what a

[*Interprétation*]

M. Francis: Disons de l'aide, conformément à la définition. Vous pourrez définir l'aide et toutes catégories connexes autres qu'amortissement d'énergie ou hypothèque pouvant être remboursées au moyen des redevances.

M. Hilker: C'est exact.

M. Francis: Et une fois ces sommes remboursées, les paiements de redevance cesseraient?

M. Hilker: Non, pas nécessairement; une petite part reviendrait ainsi à chaque Canadien.

M. Nielsen: En plus de l'impôt sur le revenu.

M. Hilker: En fait, ce sont ici des redevances et c'est une autre forme d'impôt sur le revenu.

M. Francis: Je tiens à dire, monsieur le président, que cette proposition n'est pas sans mérite. Je veux simplement être certain de la bien comprendre et je ne doute pas que les autres membres du Comité le désirent aussi. Autrement dit, il y aurait deux catégories de redevances: une remboursable, celle des subventions d'encouragement, qui reste à définir, et l'autre, celle des redevances qui continueraient d'être payées après que les sommes d'encouragement ont été remboursées. Cela résume-t-il bien votre proposition?

M. Hilker: C'est assez juste. Et la mine qui n'obtiendrait pas de subventions d'encouragement passerait à la seconde catégorie ou au palier inférieur.

M. Francis: Et, dans le cas de la mine qui ne rapporte rien, ce n'est qu'un des risques, le gouvernement ferait table rase.

M. Hilker: En effet.

M. Francis: Et ces recouvrements correspondraient en principe à quelque concept du revenu suivant la formule actuelle appliquée aux redevances, et non pas nécessairement à la présente formule immuable; le procédé serait plus conforme à la Loi de l'impôt sur le revenu ou la formule actuelle pourrait être adoptée.

M. Hilker: C'est bien cela.

M. Francis: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Francis. Monsieur Thomson.

M. Thomson: Monsieur le président, je trouve aussi la proposition originale. Je ne voudrais pas en reprendre l'analyse, mais j'ajoute qu'il serait bon d'y penser.

J'aimerais passer à un autre point qui s'en rapproche. Par exemple, vous mentionnez les subventions du gouvernement à l'industrie en vue de créer des emplois. A de simples fins de discussion, plutôt que d'engloutir 90 millions de dollars dans une nouvelle mine, qui peut ou non rapporter au gouvernement central, et je pense aux mines d'acier et de fer dont nous vous avons parlé précédemment aujourd'hui, pourquoi ne pas fournir ce genre d'aide pour l'installation d'une raffinerie comme industrie propre à créer des emplois?

M. Hilker: Pour répondre à votre question, je pense, pour commencer, que vous avez tous une fausse idée de ce

[*Text*]

smelter is, to start with. You just do not build a smelter for all minerals; you have to build a smelter for specific minerals. Number one, the Anvil would use lead, zinc and silver and they produce mill-feed which would feed the smelter. If, for example. Casino went into production, which is copper, you would need a copper smelter. There is no possibility whatsoever of building a smelter until there are enough economic deposits found and producing mines in this territory. To talk about a smelter is absolute nonsense. For the government to come up into the Yukon and put some tremendous sum of money like $600 million into a smelter would be economic suicide. It is this simple. We are not ready for a smelter. There is no use looking at this smelter business.

• 2130

Mr. Thomson: All right. We are not arguing with the economics but we are talking about job production and so on. You say there have not been any built in Canada for 40 years. It seems to me that even if there were not one built in the Yukon there might be enough metal produced in Canada of a variety to create a new smelter. Talking about the idea as such rather than the Yukon, would your comment on the amount of money you are going to put into any one particular industry still hold?

Mr. Hilker: I think it is the straight economics of the situation if the deposits are there and available; and another thing, most of the foreign investment that has come to the West Coast in the last 10 years has been paid in specifically the first thing and any financial agreement is that they have the rights to the mill feed from that deposit. The Japanese, Germans and so forth have smelters that are all built and it is more economic for them to haul our concentrate from the West Coast to these smelters than to do it here. But this is part of the game for foreign investment right now.

Mr. Thomson: Getting to the nub of the question or really why I asked the question in the first place, these people for political considerations or job opportunities or some other problem at home have determined that, "Look, we are going to export raw materials from Canada...

Mr. Hilker: That is right.

Mr. Thomson: And this is the nub of the argument, I think, sir. If we continue to allow this to develop it will go on forever but we will never have any secondary industry in respect to mining or very little. Am I not correct?

Mr. Hilker: This is correct too but the density of population and so forth also comes into play. If you start to produce a great deal of lead products here in the West Coast the next step, of course, is starting to use them. You have no industry or so forth and I do not think it would develop that rapidly. It is not just that simple to build a smelter and start producing the finished product.

[*Interpretation*]

qu'est une raffinerie. On ne construit tout simplement pas une raffinerie pour tous genres de métaux; on construit une raffinerie pour tel ou tel mineral. Et, d'abord, la Anvil utiliserait du plomb, du zinc et de l'argent et produirait de la grenaille pour alimenter la fonderie. Si, par exemple, la Casino, une mine de cuivre, se lançait dans la production, vous auriez besoin d'une fonderie pour le cuivre. Il n'y a aucun moyen de construire une raffinerie sans pouvoir exploiter des gisements assez rentables et des mines productives dans le territoire. Il est absolument insensé de parler de fonderie.

S'il fallait que le gouvernement s'aventure dans le Yukon pour y risquer une somme aussi formidable que 600 millions de dollars pour y installer une fonderie, ce serait un suicide économique. C'est aussi simple que cela. Nous ne sommes pas prêts à bâtir une fonderie. C'est temps perdu que de discuter de fonderie.

M. Thomson: Fort bien. Nous ne discutons pas de questions économiques mais de créer des emplois et ainsi de suite. Vous dites qu'il n'y en a pas eu de construite au Canada depuis quarante ans. Il me semble que même s'il n'y en avait pas de construite au Yukon, il peut y avoir assez de métal produit au Canada et de types assez variés pour établir une nouvelle fonderie. Quant à l'idée comme telle, plutôt que de s'en tenir au Yukon, ce que vous avez dit au sujet des sommes à consacrer à une industrie en particulier est-il toujours fondé?

M. Hilker: J'estime que c'est l'aspect économique strictement qui compte, que les gisements de minéraux soient là et accessibles; autre chose, la majreue partie de l'investissement étranger du littoral canadien occidental depuis dix ans a d'abord été payé et tout accord financier suppose le droit de piger dans la mine. Les Japonnais, les Allemands et autres ont des fonderies toutes construites et il est plus économique pour eux de transporter notre concentré de la côte de l'Ouest à ces fonderies que de traiter le minerai ici. Mais cela fait partie de l'investissement étranger à l'heure actuelle.

M. Thomson: Pour en venir au coeur de la question, ou pourquoi j'ai posé la question d'abord, ces gens ont décidé, pour des raisons politiques ou d'emplois ou pour régler quelques autres difficultés domestiques, d'exporter des matières premières du Canada...

M. Hilker: C'est exact.

M. Thomson: Et c'est là le nœud de la question, je pense, monsieur. Si nous lâchions la bride, la situation durerait indéfiniement, mais nous n'aurions jamais d'industrie secondaire des mines ou très peu. N'ai-je pas raison?

M. Hilker: C'est aussi exact, mais la densité de la population et autres conditions entrent en ligne de compte. Si vous entrepreniez de produire une grande masse de plomb, ici, sur la côte de l'Ouest, il faudrait ensuite l'utiliser. Vous n'avez pas l'industrie et je doute qu'elle se développe aussi vite. Ce n'est pas si simple que de construire une fonderie et se lancer dans la production de matières finies.

[*Texte*]

Mr. Thomson: All right. I would not mind discussing this with you privately but we have used enough of the Committee's time.

Mr. Hilker: Thank you, it has been very interesting.

The Chairman: I have a further question. The suggestion was received by the Committee as testimony at least twice during the last three days that we should be using the same basis for our royalty system as that used for determining income tax and that this would simplify accounting procedures and administrative procedures and make an awful lot of sense. I was very impressed with this suggestion and I still am. You have made a rather different suggestion on a different basis for determining royalties and I put this to you: when a government decides to lend money or invest in works that will enable a mine to get into operation it makes this after a considerable study and it makes it after a clear determination—presumably I hope this is the case and I think it is—that the amount it will invest in the works that will be needed by this mine will be made up in the spin-off from the jobs created by the construction of the mill, et cetera, at the mine, of the various amounts of machinery that have to be manufactured in other parts of Canada that will be used in the mine. All this spin-off will return to the government its investment in the works. Therefore, when the government does put out money, whether it is in the Anvil or in these other mines it does so with the knowledge that this money is really going to come back indirectly through the income tax of individuals and companies. Would you not agree that this is the case?

Mr. Hilker: Yes, I do, Mr. Watson. This was my answer to the increased royalty clauses in Bill C-187. It was obvious that the government wanted more money back so I have made a suggestion on how to get that money back. It is based on the fact of how much the government has to spend.

• 2135

The Chairman: What do you think of the suggestion that has been made that we should be basing the royalties on the same basis as the income tax is?

Mr. Hilker: To tell you the truth, this is a little bit over my head because you are starting to talk about capital right off and one dollar out of every three for exploration that you can do. This starts to become a little bit complicated and I do not really understand Mr. Benson's white paper on taxation. I will leave that to somebody a little bit more versed in accounting as well as economics but basically some kind of a sliding scale, some kind of a scale like a New Imperial compared to a company that—and I am not picking particularly on Anvil it just happens to be a nice convenient example. No hard feelings to anybody at Anvil.

The Chairman: Any further questions, gentlemen?

Mr. Hilker: Mr. Watson, I would just like to point out the fact on this foreign ownership, which I feel very strongly about and as part of this conclusion, I would like

[*Interprétation*]

M. Thomson: Très bien. Je ne refuserais pas d'en discuter avec vous personnellement, mais nous avons absorbé assez du temps du Comité.

M. Hilker: Merci, ce fut fort intéressant.

Le président: J'ai une autre question. Le Comité a entendu au moins deux fois pendant les témoignages des trois derniers jours une proposition voulant que notre système de redevances soit fondé sur celui de l'impôt sur le revenu, prétendant que ceci simplifierait la comptabilité et l'administration et serait de plus très censé. Cette proposition m'a beaucoup impressionné. Vous avez fait une proposition très différente sur la manière de fixer les redevances et je vous demande ceci: lorsqu'un État décide de prêter des sommes ou d'investir dans des travaux qui permettront à une mine d'entreprendre des opérations, la question fait d'abord l'objet d'une étude approfondie et les sommes ne sont engagées qu'après avoir clairement déterminé—et je suppose que c'est ici le cas—que le montant investi par l'État dans ces travaux sera compensé par le mouvement du travail créé par suite de la construction de l'atelier et ainsi de suite et la fabrication des machines ailleurs au Canada mais utilisées à la mine. Ces virements rembourseront l'État de ses investissements pour les travaux. Et, par conséquent, quand l'État verse des sommes, que ce soit à la Anvil ou à d'autres mines, c'est avec la certitude que cet argent lui sera rendu par l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. N'en reconnaissez-vous pas la véracité?

M. Hilker: Oui, monsieur Watson. C'est ce que j'ai dit relativement aux redevances accrues résultants des dispositions du Bill C-187. Il était clair que le gouvernement comptait sur des remboursements complets et j'ai donc proposé une façon pour le gouvernement de rentrer dans ses fonds. Tout dépend des sommes que le gouvernement peut engager.

Le président: Que pensez-vous de la suggestion qui nous a été faite et selon laquelle on pourrait utiliser pour les redevances la même base que pour l'impôt sur le revenu?

M. Hilker: Pour dire vrai, tout cela me dépasse un peu car vous parlez de sujets économiques auxquels je ne comprends pas grand-chose; tout cela est un peu complexe pour moi et d'ailleurs je n'ai pas tellement compris le Livre blanc de M. Benson. Je laisserais cela à quelqu'un s'y connaissant mieux en comptabilité ou en économie mais je pense que nous pourrions parler d'une sorte d'échelle mobile, par exemple prenons une comparaison entre *New Imperial* et une société comme... Je n'ai rien contre Anvil mais il se trouve que c'est là l'exemple qui m'est venu à l'esprit.

Le président: Avez-vous d'autres questions, messieurs?

M. Hilker: Monsieur Watson, je voudrais insister sur les propriétés étrangères, je trouve que cela est très important; je voudrais remercier ces messieurs d'avoir

[*Text*]

to thank the gentlemen on understanding the royalty clause but I am very concerned, as a Yukoner, as a resident of the territory, that, to put it really bluntly: is the government curtailing mineral activity in the North for future generations? If it is, this I want to know simply because I will not be here tomorrow and I do not think that this is an unusual question because I think that there are a great many people in mining who are asking this question. Are the mineral deposits in the Yukon and Northwest Territories to be put on ice for future generations or are we going to be permitted to mine these things now under private industry? This is the question. This is what my brief is really all about. I am concerned.

Mr. Nielsen: So are we all.

Mr. Hilker: Right.

The Chairman: Mr. Buchanan, would you care to answer that?

Mr. Buchanan: Well, I was just saying I do not think that is the intention. I just remarked to my colleague here that one minister of the government was so upset that the government was not doing that he resigned. He wanted to save it all for tomorrow.

Mr. Orange: He wanted to put all of our investment in shoe factories on the St. Lawrence River.

Mr. Nielsen: On the other hand, Mr. Chairman, a member of this Committee, the member for Coast Chilcotin made precisely that statement in Yellowknife not three weeks ago, that all development should cease until adequate research had been made.

Mr. Orange: I do not think he was the one who made it. I think it was our friend who runs the Environment Committee.

Mr. Nielsen: I heard him on the CBC, unless CBC is wrong again.

Mr. Orange: Which would not be unusual.

An hon. Member: No comment.

Mr. Nielsen: No, I heard his voice.

Mr. Orange: Maybe that is why he did not come on this trip.

Mr. Nielsen: I do not think you will get your answer here, Mr. Hilker.

The Chairman: Well, I do not think any of us are in a position to answer for the government, but I would be prepared to offer my personal opinion in private afterwards.

Mr. Hilker: Well, thank you very much Mr. Watson and gentlemen of the Committee. I appreciate this chance of appearing before you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Hilker. Next, gentlemen, we are pleased to have a presentation

[*Interpretation*]

compris l'article sur les redevances mais, en tant que résident du territoire du Yukon, je crains vraiment que le gouvernement n'impose des restrictions à l'activité minière dans le nord en prévision des générations futures? S'il en était ainsi, il me faut le savoir car je ne resterais pas ici plus longtemps et je ne crois pas être le seul à penser ainsi, beaucoup d'autres gens qui travaillent dans l'exploitation minière se posent cette question. Les ressources minières du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest doivent-elles être mises en réserve pour les générations futures ou bien allons-nous être autorisés à les exploiter de façon privée? Voilà ma question. C'est là ce que je voulais dire dans mon mémoire, je suis inquiet.

M. Nielsen: Nous le sommes tous.

M. Hilker: Bien.

Le président: Monsieur Buchanan, voulez-vous répondre à cela?

M. Buchanan: Je disais justement que cela n'est pas l'intention du gouvernement, à mon avis. Je faisais remarquer à mon collègue que l'un des ministres du gouvernement a été si déçu lorsqu'il a compris que ce n'était pas là l'intention du gouvernement, qu'il a démissionné. Il voulait tout mettre en réserve pour l'avenir.

M. Orange: Il voulait concentrer tous nos investissements dans les fabriques de chaussures situées sur le Saint-Laurent.

M. Nielsen: Par ailleurs, monsieur le président, un membre de ce Comité, le député de *Coast Chilcotin,* a dit précisément il y a moins de trois semaines à Yellowknife qu'il faudrait cesser toutes les mises en valeur des ressources tant que l'on n'aurait pas fait de recherches suffisantes.

M. Orange: Je ne crois pas que ce soit lui. Je crois qu'il s'agissait de celui qui dirige le Comité sur l'environnement.

M. Nielsen: Je l'ai entendu à Radio-Canada, mais Radio-Canada peut se tromper.

M. Orange: Cela ne serait pas étonnant.

Une voix: Sans commentaire.

M. Nielsen: Non, j'ai reconnu sa voix.

M. Orange: Alors c'est peut-être pour cette raison qu'il ne participe pas au voyage.

M. Nielsen: Je ne crois pas que quelqu'un ici puisse vous répondre, monsieur Hilker.

Le président: Je ne pense pas que quelqu'un ici parmi nous puisse répondre pour le gouvernement mais je serais prêt à vous donner mon avis personnel en privé tout à l'heure.

M. Hilker: Je vous remercie beaucoup monsieur Watson ainsi que tous les membres du Comité. Je suis heureux d'avoir pu parler devant vous.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hilker. Maintenant, messieurs, nous allons donner la parole à un

[*Texte*]

by another well know Yukon prospector, Mr. Yanisiw. Mr. Yanisiw.

Mr. J. E. Yanisiw (Whitehorse, Yukon): Thank you, Mr. Chairman and members of the Committee, I have a rather short brief here. It is more emotional than anything and I feel like Mr. Hilker. I am very concerned and would like to know if there is a freeze coming on our resources. If so, then I, too, will leave tomorrow as well.

I will go on a little to explain my position in the Yukon. I have been a Yukon resident for the past 10 years and I have spent these years working on construction, mining exploration and prospecting. I consider myself a Yukoner, having built a home and raised a family here. I have done these things because I could see a good future in the Yukon. In the past two years, this future has started to look very dim and uncertain due to adverse proposals and legislation respecting the mining industry coming into law. With the mining industry and related service industries employing over 75 per cent of the Yukon's labour force, we cannot afford to have any adverse legislation to discourage mining exploration from taking place in the Yukon.

We have seen mining exploration drastically reduced this season because the mining industry was faced with a great amount of undesirable legislation and not knowing what impact this legislation would have on the mining industry. I refer to the new tax reforms, Bill C-187 and the land use regulations. The tax reforms have already caused mining and exploration companies to look for more favourable economic conditions elsewhere. Bill C-187, in its proposed form, will force a lot more to look elsewhere and the land use regulations will have to be the straw that breaks the camel's back as these regulations are sure to remove the prospector from the field and without a prospector there has never been a mine found.

• 2140

With some changes in Bill C-187 the exodus of mining and exploration capital could be halted and encouraged to stay in the Yukon. I realize that parts of the Yukon Quartz Mining Act are outdated and should be updated, but the transition from old to new should be given more careful consideration as many aspects of Bill C-187 are drastically discouraging future exploration and mining in the Yukon.

I object to a number of clauses in the bill. Here are my specific comments on Clause (a). This is a trifle matter but yet I will go on and explain this later. To eliminate much of the needless paper work simplify this clause by listing the names and identification tag numbers for a certain number of claims on one set of triplicate forms. A prospector has better things to do than to write a set of triplicate forms for every claim staked.

Concerning Clause 38, a prospector may not have found anything encouraging on a claim in one year to warrant the cost of a survey as it sometimes takes several years of work to prove or disprove a piece of ground and after thoroughoy prospecting it he may want to let the ground lapse.

My comments on Clause 64(3) is that it is often necessary to group mineral claims together for several years to do exploration work as in the case of underground work

[*Interprétation*]

prospecteur bien connu au Yukon, M. Yanisiw. Monsieur Yanisiw.

M. J. E. Yanisiw (Whitehorse, Yukon): Merci, monsieur le président, membres du Comité, j'ai un mémoire assez bref à vous présenter. Il est assez émotionnel et j'ai à peu près les mêmes sentiments que M. Hilker. Je suis très inquiet et j'aimerais savoir si nos ressources risquent d'être restreintes. Dans ce cas-là je m'en irais moi aussi dès demain.

Je vais vous expliquer un peu quelle est ma situation au Yukon. J'y réside depuis dix ans et j'ai passé ce temps à travailler dans la construction, l'exploration et la prospection minière. Je me considère comme un habitant du Yukon puisque j'y ai construit ma maison et élevé ma famille. J'ai fait cela car j'avais confiance en l'avenir du Yukon. Ces deux dernières années, l'avenir s'est soudain assombri à cause des propositions contradictoires et des nouvelles lois concernant l'industrie minière. Or comme l'industrie minière et les industries apparentées emploient 75 p. 100 de la main-d'œuvre du Yukon, nous ne pouvons pas supporter une éventuelle loi qui découragerait les activités minières du Yukon.

Nous avons assisté cette année à une réduction importante des activités d'explorations minières à cause de ces lois défavorables et parce qu'on ne savait pas quelle influence ces lois auraient sur l'industrie. Je parlais des réformes fiscales, du Bill C-187 et des règlements sur l'utilisation des terrains. La réforme fiscale a déjà entraîné des sociétés minières ou d'explorations à chercher ailleurs des conditions plus favorables sur le plan économique. Le Bill C-187, tel qu'il est proposé, entraînera encore beaucoup d'autres gens à aller chercher ailleurs et les règlements de l'utilisation des terrains seront la goutte d'eau qui fait déborder le vase car ils vont faire disparaître les prospecteurs à coup sûr, et, sans prospecteur, on ne peut pas trouver de mine.

Quelques modifications apportées au Bill C-187 pourraient permettre de mettre un terme à l'exode des capitaux consacrés à l'exploration ou à l'exploitation minière et les encourageraient à rester au Yukon. Je suis d'accord pour dire que certaines parties de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon sont dépassées et devraient être remises à jour mais il faudrait s'attacher avec plus d'attention à cette transition car certains aspects du Bill C-187 risquent d'avoir des conséquences très négatives sur l'exploration et l'exploitation minière dans le Yukon à l'avenir.

J'ai des critiques à apporter à un grand nombre d'articles de ce bill. Voici mes commentaires sur l'article 29(a). C'est un sujet peu important mais je vais quand même l'aborder. Pour éliminer une grande partie de la paperasse inutile, on pourrait simplifier cet article en énumérant les noms et les numéros de plaques d'identification correspondant à un certain nombre de claims sur une seule série de ces demandes à remplir en triple exemplaire. Un prospecteur a mieux à faire que remplir trois formulaires pour chaque claim qu'il délimite.

En ce qui concerne l'article 38, un prospecteur peut n'avoir rien trouvé d'encourageant sur un claim pendant une année qui permette de justifier le coût d'un arpentage car il faut parfois plusieurs années avant de savoir

[*Text*]

where one adit may be driven on one claim and underground work may be carried out to take in adjoining claims. This is the purpose of grouping claims so that money expended on one claim may also be accredited for representation work on adjoining claims.

Clause 73(2) would drastically cripple the Yukon mining industry because without foreign-owned companies there would be no exploration capital. As in the case of Anvil Mining Company, without the participation of Cyprus Mines Corporation there would be no such thing as Anvil Mines today. Without this major contributor to the Yukon's economy the Yukon would still be relying on the federal government to support it instead of working towards becoming a self-supporting province. Anvil's commitment to conduct a feasibility study and to construct a smelter if the study is favourable would be ruled out on account of this ownership clause.

Clause 93 seems to indicate the stoppage of mining in the Yukon altogether as there are no processing plants in the Yukon nor any markets for ore. In the case of a small high-grading operation where a small pocket of ore could be mined by individuals profitably, they would have to go through much red tape to get export clearance.

In various clauses of this bill, the operator is at the mercy of the discretionary powers of the Minister and the engineer of mines as well as the mining recorder. Clear definitions of these clauses would eliminate the need of these discretionary powers and eliminate much bureaucracy.

I recommend that the members of this Standing Committee give very careful consideration to the recommendations that are being presented in briefs submitted to you at this hearing. There are very many adverse clauses in this bill that could cripole the largest industry in the Yukon.

I also suggest that all concerned could best be served if the governing of the Yukon's natural resources be turned over to the Government of the Yukon Territory to be formed into a Department of Natural Resources so that the will of the people in the Yukon Territory may be expressed in regard to management of our natural resources, by our elected members of the Yukon Territorial Council and not by bureaucrats miles away from our problems playing games with our very livelihood and endangering our main source of income through rash changes in our mining laws.

I present this brief with deep concern for the future economic stability of the Yukon and its mining industry which must be our only way of supporting the Yukon's economic growth.

Respectfully submitted. Thank you very much.

[*Interpretation*]

exactement ce que vaut un terrain et, après l'avoir prospecté entièrement, il peut vouloir simplement l'abandonner.

En ce qui concerne l'article 64 (3), je pense qu'il est souvent nécessaire de regrouper les claims miniers pour plusieurs années afin de simplifier le travail d'exploration; par exemple on peut creuser une galerie dans un claim et continuer le travail souterrain dans les claims voisins. C'est à cela que peut servir le regroupement de claims afin que l'argent dépensé sur l'un d'eux puisse être utilisé pour les travaux obligatoires sur les claims adjacents.

L'article 73 (2) porterait sévèrement atteinte à l'industrie minière du Yukon à cause des restrictions qu'il apporte au travail des sociétés d'appartenance étrangère. Par exemple si nous prenons le cas de la *Anvil Mining Company*, elle n'existerait pas si ce n'était pas pour la participation de *Cyprus Mines Corporation*. Sans la contribution d'une telle société, l'économie du Yukon dépendrait toujours de l'aide du gouvernement fédéral alors que de plus en plus le Yukon semble pouvoir arriver à se suffire à lui-même. *Anvil* s'est engagé à faire une étude de rentabilité et à construire une fonderie si cette étude se révèle positive, mais cet article rendrait cela impossible.

L'article 93 semble indiquer qu'il faudra cesser l'exploitation minière au Yukon puisqu'il n'y a aucune usine de transformation, ni de marché pour le minerai au Yukon. Dans le cas d'une mine où une petite poche de minerai très concentré pourrait être exploitée de façon très profitable par des personnes privées, il leur faudrait subir beaucoup de bureaucratie avant d'obtenir une autorisation d'exportation.

Dans de nombreux articles de ce bill, l'exploitant est à la merci du pouvoir discrétionnaire du ministre et de l'ingénieur des mines aussi bien que du registraire minier. Une définition plus claire de ces articles rendrait ces pouvoirs discrétionnaires inutiles et permettrait de supprimer beaucoup de bureaucrate.

Je demande aux membres de ce Comité d'apporter leur attention aux recommandations qui sont présentées dans les mémoires. Il y a de nombreux articles dans ce bill qui risqueraient d'avoir des conséquences dramatiques pour l'industrie principale du Yukon.

Je pense aussi que toutes les personnes concernées seraient avantagées si les ressources naturelles du Yukon étaient confiées au gouvernement du Territoire et formaient un ministère des Ressources naturelles; la volonté même des habitants du Territoire du Yukon pourrait alors s'exprimer elle-même en ce qui concerne la gestion de nos ressources naturelles par l'intermédiaire des membres élus du conseil territorial et ne dépendrait plus de bureaucrates installés bien loin de chez nous qui jouent avec notre existence et modifient brutalement les lois sans se soucier des inconvénients qui en résultent pour nos ressources.

Je présente ce mémoire en vous exprimant ma vive inquiétude pour la stabilité économique du Yukon et son industrie minière qui est le principal facteur de la croissance économique du Yukon.

Je vous remercie.

[*Texte*]

The Chairman: Do you want to submit the one on the land use regulations?

Mr. Yanisiw: Yes. I also have one on the land use regulations. The title is "Brief on Adverse Land Use Regulations".

These land use regulations will remove prospectors from the field and without a prospector there has never been a mine found. Without encouraging mineral prospects, exploration companies will have nothing to follow up to prove or disprove a commercial ore body and therefore no mines going into production. These land use regulations are completely useless and discriminating.

A prospector cannot go about applying for a land use permit as he does not know too far in advance what specific area he will be prospecting or how many pounds of explosives he will use in a season. He may need a bulldozer to move to encouraging ground to trench a prospect and, least of all, he will not be able to post a security deposit to the tune of $1,000 per acre which would amount to over $50,000 per claim as there so happens to be over 50 acres in a mineral claim that is 1,500 feet by 1,500 feet.

The days of the placer miner will cease to exist; had such regulations been in effect during the Klondike gold rush it would have never come about. The prospectors of the gold rush tore up the Yukon in search of gold and yet very little environmental damage is seen from this great gold rush.

An area which was once worked by prospectors 75 years ago, is today one of the Yukon's largest tourist attractions and tourists have to really look around to find traces of where prospectors once worked their claims.

In recent years mining exploration has opened up vast areas by building roads into areas that a few years ago were unaccessible. These roads are used by tourists, hunters and fishermen to get into some of the most beautiful spots and places in the Yukon.

If all this legislation is passed, the whole Yukon will come to a standstill just because a few bureaucrats thought they would use the Yukon as a guinea pig for some ideas they had. Some of these land use regulations could be used for future pipelines or major changes in our water courses or roads, but they are most certainly not acceptable to the mining industry.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Yanisiw for a very clear, concise brief. Are there any questions?

Mr. Rock: Yes, I have a question. Mr. Yanisiw, when you mentioned that the resources should be given over to the local government, do you mean by this that they should have the status as a province?

Mr. Yanisiw: I am not saying that right now the Yukon should become a province but this would be one start, to manage our own resources, make our own decisions. I mean if a law like this was proposed by our territorial councillors, we would not have one left in town by tomorrow morning. They would be scheduled for a river trip to Dawson City or something.

[*Interprétation*]

Le président: Voulez-vous également nous présenter votre mémoire sur les règlements d'utilisation des terrains?

M. Yanisiw: Oui. J'en ai aussi un à ce sujet. Le titre en est: «Mémoire sur les règlements défavorables portant sur l'utilisation des terrains».

Ces règlements vont éloigner les prospecteurs des terrains et, sans prospecteur, on n'a jamais trouvé de mine. Si elles n'ont pas de perspectives encourageantes, les sociétés d'exploration ne disposeront d'aucun élément pour juger des ressources éventuelles et aucune mine ne sera alors utilisée. Ces règlements sont inutiles et discriminatoires.

Un prospecteur ne peut pas demander une autorisation d'utilisation d'un terrain car il ne sait pas bien longtemps à l'avance quelle zone il va prospecter ou combien de livres d'explosif il lui faudra utiliser. Il peut avoir besoin d'un bulldozer pour creuser une tranchée et, surtout, il ne pourra pas déposer un dépôt de garantie d'un montant de $1,000 par acre, cela correspondrait à $50,000 par claim puisqu'il y a 50 acres par claim, c'est-à-dire 1,500 pieds sur 1,500 pieds.

L'abattage de placer va disparaître; si de tels règlements avaient prévalu à l'époque de la ruée vers l'or du Klondike, Celle-ci n'aurait jamais eu lieu. A cette époque, les prospecteurs ont fouillé tout le Yukon à la recherche de l'or et n'ont causé pourtant que bien peu de dégâts à l'environnement.

Un secteur fouillé par les prospecteurs il y a 75 ans, est aujourd'hui l'une des principales attractions touristiques du Yukon et les touristes doivent vraiment chercher s'ils veulent trouver des traces des endroits où les prospecteurs travaillaient à leurs claims.

Ces dernières années, l'exploration minière a rendu de nombreuses régions accessibles en y construisant des routes là où rien ne menait auparavant. Ces routes sont utilisées par les touristes, les chasseurs et les pêcheurs qui vont, grâce à elles, dans certains des plus beaux endroits du Yukon.

Si cette loi est adoptée, l'évolution du Yukon sera stoppée et cela simplement parce que quelques bureaucrates ont pensé qu'ils utiliseraient le Yukon comme cobaye au service de vagues idées. Certains de ces règlements concernant l'utilisation des terrains pourront s'appliquer aux oléoducs à venir ou à d'éventuelles modifications de notre système de voie d'eau, mais ils ne sont assurément pas adoptés à l'industrie minière.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Yanisiw, votre mémoire était clair et bref. Y a-t-il des questions?

M. Rock: Oui, j'ai une question à poser. Monsieur Yanisiw, lorsque vous avez dit que les ressources devraient être confiées au gouvernement local, voulez-vous dire que le Yukon devrait acquérir le statut d'une province?

M. Yanisiw: Je ne dis pas que le Yukon devrait devenir maintenant une province, mais cela serait un début, nous pourrions gérer nos ressources, prendre nos propres décisions. Je pense que si une telle loi était proposée par nos conseillers territoriaux, il n'y en aurait plus aucun en ville demain matin, ils descendraient la rivière jusqu'à Dawson City ou ailleurs.

[*Text*]

Mr. Rock: Yes, but usually in a territorial government, you do not own the land and this is why I say that to hand over these type of rights to the territorial government, you would have to give it provincial status.

An hon. Member: No, no.

Mr. Rock: Usually yes. This is the way it is everywhere else, in all other dederated states in the past.

Mr. Yanisiw: You can correct me if I am wrong, but I understand right now that a lot of the Crown land in and around the Whitehorse area has been turned over to the territorial government.

Mr. Rock: Oh, yes. They do that gradually, yes, this is normal.

Mr. Yanisiw: Well, this is how it could be done.

Mr. Rock: When this is done even gradually, what has the territorial government done or what would they do, about the Indians in the area in that case.

Mr. Yanisiw: Well, for one thing...

Mr. Rock: Of course, you are not a representative of the government, so it is hard for me to...

Mr. Yanisiw: No, I am not. To get into this a little deeper, in my opinion, the first thing that should happen is the Department of Indian Affairs should be disbanded and just done away with.

Mr. Rock: What do you do with the Indians as far as their rights are concerned?

Mr. Yanisiw: The Indians, many of them have tried for years to come into our society. They have been pushed back by Indian Affairs all the time.

Mr. Rock: By Indian Affairs or by their own chiefs?

Mr. Yanisiw: No, by Indian Affairs. I have lived amongst these people for years up here in the Yukon and I have seen it. There is no way that Indian Affairs will ever help the Indians. The first thing to do, as was mentioned today, they will band them into a bunch and out of every bunch you maybe get a couple of rotten apples. These rotten apples are mooching off the good ones, the ones that are out working and trying to make a living and they are not doing anything to encourage them to work. They might just as well sit around and bum like the rest of them. Whereas if these idiotic villages were broken up and they were given parcels of land and...

Mr. Rock: Well, this is what I am in favour of and that is all right. Thank you very much.

Mr. Yanisiw: ...incentives and aid to build homes and..

Mr. Rock: Well, you were here this afternoon when the Chief was speaking.

Mr. Yanisiw: I was here all day, yes.

Mr. Rock: Well, is it your impression of what the Chief was after, that he is still trying to keep them the same way as in the past? It does not seem that he wants them

[*Interpretation*]

M. Rock: Oui, généralement un gouvernement territorial ne possède pas le terrain et c'est pourquoi je dis que si vous vouliez que ce genre de droits soient concédés au gouvernement territorial, il faudrait lui donner un statut de province.

Une voix: Non.

M. Rock: D'habitude, si. C'est ainsi que cela se passe dans tous les autres pays fédéraux.

M. Yanisiw: Vous pouvez me corriger si je me trompe, mais je crois qu'une grande partie des terrains de la Couronne qui sont autour de Whitehorse ont été confiés au gouvernement territorial.

M. Rock: Oui, ils font cela progressivement, c'est normal.

M. Yanisiw: Eh bien, on pourrait procéder comme cela.

M. Rock: Mais lorsque cela est fait, même progressivement, que fait le gouvernement territorial à propos des Indiens par exemple?

M. Yanisiw: Eh bien...

M. Rock: Bien sûr, vous ne représentez pas le gouvernement, il est donc difficile de...

M. Yanisiw: Non, en effet. Pour aller au fond des choses à mon avis, la première chose à faire serait de se débarasser du ministère des Affaires indiennes.

M. Rock: Que ferez-vous des Indiens en ce qui concerne la protection de leurs doits?

M. Yanisiw: Beaucoup d'Indiens essaient depuis des années de s'intégrer à notre société. Ils ont été renvoyés continuellement par le ministère des Affaires indiennes.

M. Rock: Par le ministère, ou par leurs propres chefs?

M. Yanisiw: Non, par le ministère. Je vis au milieu de ces gens depuis des années au Yukon et je connais la situation. Le ministère des Affaires indiennes n'aide aucunement les Indiens. Comme on l'a déjà dit aujourd'hui, tout ce que l'on fait, c'est de les réunir en groupes, et dans chaque groupe bien sûr, il y a toujours quelques mauvais éléments qui viennent gêner les bons, ceux qui voudraient vraiment travailler et gagner leur vie. Ils risquent de se mettre à ne rien faire et traîner comme les autres. Alors que si ces villages idiots étaient supprimés et si on leur donnait des bouts de terrain et...

M. Rock: Oui, c'est bien ce que je favorise. Merci beaucoup.

M. Yanisiw: ...et des subventions pour construire des maisons et...

M. Rock: Étiez-vous ici cet après-midi lorsque le chef a parlé?

M. Yanisiw: J'ai passé toute la journée ici.

M. Rock: Alors, pensez-vous aussi que le chef essaie en fait plutôt de les maintenir tel qu'ils étaient dans le passé? Il me semble qu'il ne souhaite guère qu'ils possè-

[*Texte*]

to own land individually. It seems that he wants them to own land in communities, completely together and not by individualism.

Mr. Yanisiw: I do not think they will ever make it in our way of life as a segregated racial group, they will never make it. They have to integrate into our way of life. I mean it is being done now. I have worked with many Indians. Some of them live right next door to me. I have worked with them, I have prospected with them. They are no different from anybody else.

Mr. Rock: No, this is true.

Mr. Yanisiw: But somebody down east keeps insisting on hanging the label Indian on them and moving them into these villages.

Mr. Rock: Yes, but I believe in most cases this is done because of the wish of the band, the councils of most of the places across Canada.

Mr. Yanisiw: Well, I do not know. It was only a few years ago that the Indians got a vote, so how can you say that this was the wish of the Indians.

The Chairman: Are there any further questions gentlemen? Mr. Orange?

Mr. Orange: No, I have nothing more.

The Chairman: Thank you very much, sir. I am informed that the Extinguisher Sales and Services who were scheduled to appear this evening, have notified the Committee Clerk that they will be unable to present their brief.

• 2150

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, before you announce an adjournment I wonder if it might not be in the best interest of the Committee if you would ask the audience if anyone wishes either to present a brief they have prepared or to say anything for or against Bill C-187 or the land use recommendations.

The Chairman: I accept your suggestion, Mr. Nielsen. If any member of the audience has something he would like to say on Bill C-187, either in reaction to the bill itself or in response to anything said by any member of the Committee or any witness, we would be most happy to hear from them.

Mr. Orange: Mr. Chairman, on a point of order, I would be delighted to hear from anybody in the audience who wishes to make a statement. However, I think many points have been made many times and I think what we are really looking for is new suggestions and new ideas.

The Chairman: Are there going to be any responses at all from the audience? If not, this meeting is adjourned until 9 o'clock tomorrow morning.

[*Interprétation*]

dent individuellement des terrains. Je crois que, ce qu'il veut, c'est posséder le terrain en communauté, et non pas de façon individuelle.

M. Yanisiw: Je ne pense pas qu'ils arrivent à jamais vivre comme nous, en tant que groupe racial séparé. Ils leur faut s'intégrer à notre mode de vie. Je pense que c'est ce qui se passe actuellement. Je travaille avec beaucoup d'Indiens. Certains vivent juste à coté de chez moi. Je travaille avec eux et je prospecte avec eux. Ils sont comme nous, comme tout le monde.

M. Rock: En effet.

M. Yanisiw: Mais quelqu'un, là-bas, dans l'est insiste pour leur coller l'étiquette Indien dessus, et les mettre dans ces villages.

M. Rock: Oui, mais je crois que, dans la plupart des cas, cela est fait à cause du souhait même de la tribu, c'est ce que souhaitent les conseils d'Indiens dans de nombreux endroits du Canada.

M. Yanisiw: C'est difficile à dire. Il n'y a que quelques années que les Indiens ont le droit de vote, alors comment peut-on dire que c'est là leur souhait?

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs? Monsieur Orange?

M. Orange: Non, je n'ai rien à ajouter.

Le président: Merci beaucoup, monsieur. On m'informe que les *Extinguisher Sales and Services* qui devaient se présenter devant nous, ce soir, ont averti le greffier du Comité, qu'ils ne pourront pas venir nous présenter leur mémoire.

M. Nielsen: Monsieur le président, avant que vous ne leviez la séance, je me demande s'il ne serait pas dans l'intérêt du comité de demander au public si quelqu'un désire présenter un mémoire ou dire quelque chose pour ou contre le bill C-187 ou portant sur les recommandations concernant l'utilisation des terrains?

Le président: J'accepte votre suggestion, monsieur Nielsen. Si quelqu'un dans le public a quelque chose à dire à propos du bill C-187, soit à propos du bill lui-même, soit pour répondre à queque chose qui vient d'être dit par un membre du comité ou un témoin, nous serons très heureux de lui donner la parole.

M. Orange: Monsieur le président, un point d'ordre; je serais très heureux d'entendre les spectateurs qui ont quelque chose à nous dire. Cependant, je pense que certaines choses ont déjà été répétées à plusieurs reprises et, ce dont nous avons besoin, c'est surtout de nouvelles suggestions et de nouvelles idées.

Le président: Quelqu'un a-t-il quelque chose à dire? Sinon, la séance est levée jusqu'à 9 heures demain matin.

APPENDIX "Y"

BILL C-187 YUKON MINERALS ACT.

A brief, prepared by the YUKON CONSERVATION SOCIETY.

The object of the Yukon Conservation Society, as stated in its constitution is:

> "to secure the wise use, protection and preservation of scenic, scientific, recreational, educational, wildlife and wilderness values of Yukon Territory".

As such Bill C-187, the Yukon Minerals Act, is of prime concern to the Yukon Conservation Society membership and to conservationists all across Canada and the Continent.

The new Act replaces the old Yukon Quartz Mining Act of 1924 which old Act treated the surface of mineral claims as being only incidental to their possible mining potential and which gave complete and utter authority to prospectors, exploration and mining companies to deal with their claims and surrounding environment in any manner they chose, above ground as well as underground.

In fact, until very recently there was not a single piece of legislation in force in the Yukon which could be explained to deal with rational environmental management and/or planning of the mining industry's activities (or indeed of any industry's activities). Nor has the mining industry come up with any suggestions for policing their activities.

In Territorial Council of March 1970 Commissioner Smith summed up the situation. When questioned about what protection the land in the Yukon was afforded he answered "It appears to me that they simply point a bulldozer in a particular direction and keep on going ...that is the total regulations that I am aware of...".

Since about the middle of 1969, no doubt in part due to the mounting ecological awareness of the Canadian public and the resulting pressure on Government, DIAND began to pay attention to the complete lack of environmental protection afforded Yukon Lands, forests and waters. The Land-Use management concept was conceived and regulations pertaining to it (Land-Use Regulatitons) were discussed with industry and conservation interests. At time of writing it is not known what their final form will be.

At the same time it became apparent that, in order to implement this type of land-use regime, existing legislation had to be changed or amended. As a result the Yukon Placer mining Act and the Territorial Lands Act were suitably amended.

The only remaining piece of legislation requiring amendment or change was the archaic Yukon Quartz

APPENDICE «Y»

BILL C-187 LOI SUR LES MINÉRAUX DU YUKON.

Mémoire rédigé par la YUKON CONSERVATION SOCIETY

Comme l'indique son acte constitutif, l'objectif premier de la *Yukon Conservation Society* est de:

> «veuiller à la protection et à la conservation des lieux sauvages et de la faune à des fins scéniques, scientifiques, récréatives et éducatives dans le Territoire du Yukon».

Le Bill C-187, soit la Loi sur les minéraux du Yukon, est donc de la plus haute importance pour les membres de la *Yukon Conservation Society* et pour ceux qui s'occupent de la conservation de l'environnement partout au Canada et sur le continent.

Une nouvelle loi remplace l'ancienne Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon de 1924 qui laissait toute liberté aux prospecteurs, aux sociétés d'exploration et d'exploitation minière quant à l'exploitation de leurs gisements miniers et des terrains environnants, qu'elle se fasse au niveau du sol ou qu'elle soit souterraine, étant donné que cette loi stipulait que la surface des claims miniers n'était qu'incidentelle à leur potentiel d'extraction minière.

En fait, jusqu'à ces derniers temps, il n'y avait pas une seule loi en vigueur au Yukon qui traitait d'un aménagement rationnel de l'environnement et/ou d'une planification de l'activité de l'industrie minière (ou de l'activité de toute autre industrie). D'autre part, l'industrie minière n'a fait aucune recommandation quant à l'orientation de son activité.

Dans l'édition de mars 1970 de la revue *Territorial Council,* le commissaire Smith a résumé la situation. Lorsqu'on l'a interrogé sur la protection qu'on accordait aux terres du Yukon, il a répondu: «A mon avis, ils orientent un bulldozer dans une direction donnée, ils l'actionnent et le laissent poursuivre sa route...c'est l'ensemble des lois qui me préoccupe...».

Depuis environ le mi-1969, le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien a porté son attention sur cette absence totale de protection de l'environnement au Yukon, que ce soit pour les terres, les forêts ou les eaux; cette attention portée par le ministère découle en grande partie de la conscience grandissante des Canadiens pour ce qui est de l'écologie et de la pression exercée sur le gouvernement à ce sujet. On a établi le concept de la gestion de l'utilisation des terres et on a discuté des règlements pertinents (Règlements de l'utilisation des sols) avec les industries concernées et les personnes chargées de la préservation de l'environnement. Au moment même de la rédaction de ce mémoire, nous ne connaissons pas exactement la forme définitive que prendront ces règlements.

D'autre part, il nous a semblé que si l'on veut mettre en vigueur un tel type de régime de l'utilisation des sols, il faudrait changer ou modifier la loi actuelle. En conséquence, on a amendé de façon convenable la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et la Loi sur les terres territoriales.

La seule loi qu'il fallait amender ou modifier était la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon; le Bill

Mining Act which Act Bill C-187 proposes to repeal and replace with the Yukon Minerals Act.

Bill C-187, from an environmental standpoint, does four things.

1) It is the enabling legislation for the implementation of the Land-Use management concept and hence the Land-Use Regulations.

2) It gives authority to an "engineer of mines" to regulate or restrict the actions of the holder of mineral claims on his claims.

3) It lists specific instances where the Act does not apply, i.e. it lists those lands where mineral claims may not be staked.

4) It deals with control of pollution from mine discharges and mine tailings.

We sish to deal with these four aspects of the Bill one by one.

1) Section 31 (1) states that: "...subject to this Act and to any regulations made under Section 3 B or paragraph (ia) of Section 18 of the Territorial Lands Act, the holder of a recorded mineral claim has the exclusive right to prospect for minerals and develop any mine on ... his claims ....".

This section enables the Government to legally implement Land-Use Regulations. We welcome this provision in the Act and fully support the apparent determination of Government to control the manner in which Yukon public lands are used by the mining industry complex, control which in the old Yukon Quartz Mining Act was utterly lacking.

Implementation of a broad-based, comprehensive land management plan which effectively will protect the ecological balance and physical characteristics of the land is now possible. At time of writing this brief the Land-Use Regulations have not been published and there is some doubt whether they will be sufficient in strength and scope to be fully effective.

2) Section 31 (3) forbids the holder of a recorded mineral claim to a) "...occupy and use any larger portion of the surface of that claim than is necessary for the efficient prospecting for minerals or for the developing of any mine on that claim".

Section 31 (4) specifies that an "engineer of mines may order the holder of a mineral claim to occupy and use only such portion thereof as the engineer of mines may fix".

Until such time as we will know what qualifications an "engineer of mines" must possess; how many "engineers of mines" there will be in the Territory, how well they will be able to cover the territory for inspection tours and what their terms of reference will be, the true effect of the sections quoted must remain uncertain.

We endorse, however, in principle any provisions aimed at keeping disturbance of the area covered by mineral claims to an absolute minimum.

C-187 se propose d'abroger cette loi et de la remplacer par la Loi sur les minéraux du Yukon.

Si l'on se place du point de vue de l'environnement, le Bill C-187 a quatre objectifs principaux:

1) C'est la loi qui permettra la mise en vigueur du concept de la gestion de l'utilisation des sols et, par conséquent, des règlements de l'utilisation des sols.

2) Il permet à «l'ingénieur des mines» de réglementer ou de restreindre les actions du détenteur de claims miniers sur ses claims.

3) On retrouve dans le projet de loi certains cas particuliers où la loi ne s'applique pas; on retrouve par exemple une liste de terrains où on ne peut jalonner de claims miniers.

4) Il traite du contrôle de la pollution qui provient de l'évacuation ou du déversement de substances nocives et de résidus de mine.

Nous aimerions traiter de chacun de ces quatre aspects du bill.

1) A l'*article 31(1)*, on retrouve l'énoncé suivant: «...sous réserve des exceptions de la présente loi et de tout règlement établi en vertu de l'article 3 B ou de l'alinéa (ia) de l'article 18 de la Loi sur les terres territoriales, le détenteur d'un claim minier enregistré a le droit exclusif de prospecter des minéraux et d'exploiter toute mine sur...ses claims...».

Cet article permet au gouvernement d'appliquer, de façon légale, les règlements de l'utilisation des sols. Nous accueillons avec joie cette disposition de la loi et nous appuyons le gouvernement dans ses efforts de contrôle de l'utilisation des terrains publics du Yukon par l'industrie minière; ce contrôle n'existait pas dans l'ancienne Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon.

Il est maintenant possible de mettre en vigueur un plan d'ensemble de la gestion des sols qui sauvegarderait l'équilibre écologique et les caractéristiques d'ordre physique de ce terrain. Lorsque nous avons rédigé ce mémoire, les règlements de l'utilisation des sols n'avaient pas encore été publiés et nous nous demandons si la force et la portée de ces règlements seront suffisantes pour être pleinement efficaces.

2) L'*article 31(3)* interdit au détenteur d'un claim minier enregistré a) «...d'occuper et d'utiliser, sur ce claim, plus de surface qu'il n'est nécessaire pour la bonne prospection des minéraux ou pour l'exploitation de toute mine sur ce claim».

L'article 31(4) stipule que «l'ingénieur des mines peut ordonner au détenteur de n'occuper et n'utiliser que la fraction de la surface qu'il fixe.»

Les répercussions des articles mentionnés demeureront incertaines jusqu'à ce que soient établis les connaissances exigées d'un «ingénieur des mines», le nombre des «ingénieurs des mines» dans le Territoire, la manière de s'y prendre pour procéder à l'inspection de tout le Territoire et que nous connaissions la nature même de leur mandant.

Toutefois, nous appuyons en principe toute disposition qui vise à réduire au strict minimum les troubles qui pourraient survenir dans la région couverte par les claims miniers.

3) Section 9 specifies to which lands the Act will not apply, i.e. where locating claims will be illegal. They are, amongst others

a) National Parks

b) cemeteries

c) already existing mineral claims or leases

d) mineral grants

e) lands set apart by Governor in Council under Section 18 (d) Territorial Lands Act and Section 94 of Yukon Minerals Act.

f) lands the surface of which is under lease or ownership, unless with permission of the lessee or owner or by order under Section 57.

We are in agreement with and support inclusion of these provisions in the Act. We are not in agreement however with the fact that lessees or owners of surface rights (mentioned under (f) above) who are forced to submit to arbitration by order of the "supervising mining recorder", must submit to the verdict of a "panel of arbitration" apparently without having the right to appeal to the courts.

The "supervising mining-recorder" appears to sit in judgement and has final say. In our opinion, since these cases deal with what in essence is expropriation of property, this is not a matter to be dealt with only in the mining recorder's office but needs to have access to the more neutral atmosphere of the courtroom. The latter seems even more advisable when it is considered that mining interests versus surface rights in many if not most cases will be one of mining versus conservation and for that reason alone the mining recorder's office seems less than appropriate.

4) Section 96 (1) regulates the disposal of mine discharges into atmosphere, land surface or underground if such discharge, in the opinion of the Minister "is likely to be harmful to humans, animals or vegetation".

If it is found to be harmful the Minister may order it rendered harmless or its volume limited or the operation may be ordered to cease. Section 96 (2) forbids the deposit of "any mineral ore or mine tailings upon any mineral claim except (a) in accordance with (i) the Northern Inland Waters Act and (ii) any regulations made under Section 3 B or paragraph (ia) of Section 18 of the Territorial Lands Act; and
(b) with the approval of an engineer of mines in accordance with such terms and conditions as he may fix.

We fully support these and any provisions aimed at the prevention of mine waste pollution even if cessation of the mining operation is required.

In the foregoing 4 items we dealt with the positive aspects of the Act of which we—to the degree noted—approve.

There are some specific sections and some larger general aspects of the Act about which we have either serious misgivings or of which we disapprove.

3) L'*article 9* énumère les terrains auxquels *ne* s'appliquera *pas*, c'est-à-dire où la localisation des claims miniers sera illégale.

Ce sont, entre autres,

a) les parcs nationaux

b) les cimetières

c) les claims ou baux miniers déjà existants

d) les concessions minières

e) les terrains mis à part par le gouverneur en conseil en vertu de l'alinéa *d*) de l'article 18 de la Loi sur les terres territoriales et de l'article 94 de la Loi sur les minerais du Yukon.

f) Les terrains dont la surface est donnée à bail ou propriété de quelqu'un, à moins que le preneur à bail ou le propriétaire y consente ou par un décret aux termes de l'article 57.

Nous appuyons l'inclusion de ces dispositions dans la loi. Toutefois, nous contestons le fait que les preneurs à bail ou les propriétaires de droit de surface (mentionnés en f) ci-dessus) qui doivent se soumettre à un arbitrage sur l'ordre du «surveillant de l'enregistrement minier», *doivent* se soumettre à la décision d'une «commission d'arbitrage» sans pouvoir recourir à la Cour.

Le «surveillant de l'enregistrement minier» semble se poser en juge et avoir le dernier mot. Étant donné que ces causes se rapportent à l'expropriation de la propriété, nous estimons que la décision n'appartient pas au registraire minier; les personnes en cause devraient pouvoir recourir à cet élément plus neutre que constitue la Cour. Il serait peut-être même préférable que cela soit porté devant la Cour si l'on considère que, dans la plupart des cas, la cause qui implique des intérêts miniers et des drois de surface se ramène à un conflit entre les intérêts miniers et les intérêts de préservation. Ne serait-ce que pour cette raison, nous estimons que le bureau de registraire minier ne semble pas le lieu tout indiqué.

4) *L'article 96(1)* voit à l'élimination des substances nocives qui sont déversées dans l'atmosphère sur la surface ou dans le sous-sol si un tel déversement, de l'avis du ministre, «sera vraisemblablement nocif pour l'homme, les animaux ou la végétation.»

Si vous prouvez que cette substance est nocive, le Ministre peut exiger qu'on traite cette substance de façon à la rendre inoffensive ou qu'on en réduise le volume ou peut même exiger qu'on cesse toute opération.

L'article 96(2) interdit tout dépôt de «résidu de minerai ou de mine sur un claim minier, sauf (a) en conformité (i) de la Loi sur les eaux intérieures du Nord et (ii) des règlements établis en vertu de l'article 3B ou de l'alinéa (*ia*) de l'article 18 de la Loi sur les terres territoriales, et
(b) avec l'approbation d'un ingénieur des mines et en conformité des modalités qu'il peut fixer.»

Nous appuyons ces dispositions ainsi que toute disposition qui a pour objectif d'enrayer la pollution provenant des déchets miniers même si cela nécessite l'arrêt de l'exploitation minière.

En étudiant ces quatre points, nous avons voulu faire ressortir le côté positif de la Loi, que nous approuvons dans son ensemble.

Toutefois, nous mettons fortement en doute ou nous contestons certains articles et certaines considérations plus générales de la Loi.

The specific sections are:

1) Section 58 (e). Representation work, "work done in constructing roads or air strips to provide access to the claim and of a kind and to the extent approved by an engineer of mines".

Constructing these roads or airstrips to date and to the best of our knowledge has not been subject to any form of environmental control or planning whatsoever. They have been constructed where the exploitants found it to best suit their personal interests without any thought being required by the government as to the overall ecology and natural values. Irreparable harm has been done in this manner in many cases. Effective Land-Use Regulations—if forthcoming—would of course rectify the situation. However, the fact that an "engineer of mines" is given jurisdiction in the matter of roads and airstrips which invariably are located on vacant crownland and not on mineral claims seems inappropriate. This requires clarification.

2) Section 59 (2) deals with representation work done on land not included in a recorded mineral claim if the mining recorder is satisfied that the work was done for the purpose of developing the claim.

Here we dispute the right of anyone to "do work" on what can only be vacant crownland if it is not a mineral claim.

If this representation work is not done on a mineral claim it can only be done on vacant crownland since surface owners or lessees have no mineral rights in the Yukon. How can the mining industry do mining work on vacant crownland (public lands)?

3) Section 59 (4) deals with representation work done on a claim before it is recorded if the mining recorder is satisfied that the work was done for the purpose of developing the claim.

Here again, before the claim was recorded the land could only have been vacant crownland or under surface lease or ownership. All these cases preclude any mining work being done.

We require clarification of Section 58 (e), 59 (2) and 59 (4).

Although we—and, as you are no doubt aware all other organizations in the environmental and conservation field across Canada—are quite in agreement with the great increase in environmental concern visible in Bill C-187, there are a number of potentially serious flaws that can be pointed out.

The effectiveness of environmental controls hinges on

a) meaningful rules and regulations

b) determined, capable and knowledgeable enforcement with

c) credible deterrents.

Unless we have all three the new Yukon Minerals Act plus other legislation cited in it may in practice not materially alter the environmental anarchy rampant in the Yukon today under the old Yukon Quartz Mining Act.

However bravely Section 9 may speak about lands exempt from mining activity such as National Parks etc., the sad fact is that only the opposition of the mining lobby to establishment of National Parks or any natural preserves in the Territory is heard but no government action in this respect is visible at all.

Ces articles sont les suivants:

1) *Article 58(e)*. Travaux obligatoires, «travaux faits pour la construction de routes ou de pistes d'atterrissage permettant d'accéder aux claims, d'une nature et d'une portée approuvées par un ingénieur des mines.»

La construction de ces routes ou de ces pistes d'atterrissage n'a pas fait l'objet, jusqu'à présent, de quelque forme de contrôle ou de planification que ce soit pour ce qui est de l'environnement. Elles ont été construites pour répondre aux besoins des exploitants sans que le gouvernement ne songe aux conséquences d'un tel geste sur l'écologie et la nature dans son ensemble. Dans de nombreux cas, une telle action a causé des torts irréparables. Évidemment, des règlements efficaces de l'utilisation des terrains corrigeraient la situation. Il semble toutefois inapproprié qu'un «ingénieur des mines» soit chargé de voir à la construction des routes et des pistes d'atterrissage qui sont invariablement situées sur des terrains inoccupés appartenant à la Couronne. Il faudrait donc voir à préciser cet article.

2) *L'article 59(2)* traite des travaux obligatoires faits sur des terrains non compris dans un claim minier enregistré si le registraire minier est convaincu que les travaux ont été faits aux fins de mise en valeur du claim.

Nous contestons, à ce point, le droit de quiconque de «faire des travaux» sur ce qui ne peut être qu'un terrain inoccupé appartenant à la Couronne si ce n'est pas un claim minier.

Si ces travaux obligatoires ne sont pas effectués sur un claim minier ils ne peuvent être effectués que sur un terrain vide appartenant à la Couronne étant donné que les preneurs à bail ou les propriétaires de surface n'ont aucun droit minier au Yukon.

Comment l'industrie minière peut-elle entreprendre des travaux d'exploitation sur des terrains inoccupés appartenant à la Couronne (terrains publics)?

3) *L'article 59(4)* traite des travaux obligatoires faits sur un claim minier avant qu'il ne soit enregistré si le registraire minier était convaincu que les travaux ont été faits aux fins de mise en valeur du claim.

Nous estimons une fois de plus qu'avant que le claim ne soit enregistré il ne pouvait s'agir que d'un terrain inoccupé appartenant à la Couronne ou qu'il devait être assujetti à un bail ou une propriété de surface. Dans ce cas, toute exploitation minière est interdite.

Nous demandons que soient précisés les *articles 58(e), 59(2)* et *59(4)*.

Bon nombre d'associations qui s'occupent de la préservation de l'environnement partout au Canada se joignent à nous pour souligner les efforts remarquables du Bill C-187 pour ce qui est de l'environnement; toutefois, nous pourrions souligner un assez grand nombre de failles inhérentes à ce bill et qui pourraient être graves.

Si l'on veut que le contrôle de l'environnement soit efficace il faut:

a) des règlements appropriés

b) une application intelligente et déterminée de ces règlements en se servant...

c) d'effets préventifs qui tiennent compte de la réalité.

Si nous ne disposons pas de ces trois éléments, cela neutralisera probablement les efforts de la nouvelle Loi sur les minéraux du Yukon et des autres lois qui y sont

For all practical purposes, all land in the Yukon Territory, even under the proposed new legislation of Bill C-187 is still wide open, regardless of values other than mining, for the staking of mineral claims. There is totally no indication at this time when the government will come to grips with the great need for the setting aside or special protection of specific areas of the Yukon Territory for reasons equally as or more important than mining.

A "grading" of Yukon Territorial lands (and forests and waters) is required where mining and exploration activity is (or is not) allowed to a degree that varies according to the importance of the natural environment for purposes other than mining.

The "Land Management Zone" aspect of the LUR may come to grips with this.

With regard to enforcement of environmental regulations Section 3 B of the Territorial Lands Act prescribes the penalty for offenses in Land Management Zones but penalties for offenses on lands other than Land Management Zones and on mineral claims themselves are either lacking or unclear.

It is our considered opinion that, in order to place all activity on Yukon public lands on an equal footing nnd under proper public control, a system of performance bonding is required, applicable to *all* land users from prospectors to mining corporations.

Bonding will tend to eliminate fly by night operators and purely spectulative ventures. Bona fide operators and ventures will have no trouble finding the funds required since bonding agencies would spring up the moment bonding would become law.

Other environmental aspects of Bill C-187 are that the accumulative effect of staking, exploration and mining activities on Yukon public lands and mineral claims are not considered.

To consider and regulate the actions of one individual holder or one company on a certain plot of land is not too involved a task. However, there may be a great number of individuals or companies holding that same area in succession and each may have different ideas as to the manner in which exploration or mining in that area should be carried out. After several such changes little will be left of the regime which initially was laid down for that area and general ruination may well have taken place.

mentionnées, lois qui ont pour but de combattre l'anarchie qui règne actuellement au Yukon au niveau de l'environnement, alors que l'ancienne Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon est toujours en vigueur.

Bien que l'article 9 traite des terrains où il est interdit de faire une exploitation minière tels les parcs nationaux et autres, il n'en reste pas moins que seule l'opposition des représentants de l'industrie minière à l'établissement de parcs nationaux ou de toute réserve dans le Territoire retient l'attention, et que le gouvernement ne fait rien à ce sujet.

A toutes fins pratiques, et même au terme des nouvelles mesures législatives posées par le Bill C-187, tout terrain situé dans le Territoire du Yukon est toujours ouvert au jalonnement de claims miniers sans que l'on tienne compte d'autres valeurs que celles de l'exploitation minière. A l'heure actuelle, nous ne savons pas quand le gouvernement sera forcé d'accorder une protection toute particulière à certaines régions bien déterminées du Territoire du Yukon à des entreprises toutes aussi sinon plus importantes que les entreprises minières.

Il faudrait procéder à un «classement» des terres territoriales du Yukon (ainsi que des forêts et des eaux) là où l'activité d'exploration et d'exploitation minière est (ou n'est pas) permise, proportionnellement à l'importance de l'environnement à des fins autres que celles de l'exploitation minière.

L'aspect «Zone de gestion des sols» contenu dans les Règlements de l'utilisation des sols (RUT) peut entrer en conflit avec cette situation.

En ce qui concerne l'application des règlements relatifs l'environnement, l'article 3B de la Loi sur les terres territoriales prévoit une sanction pour les délits commis dans les zones de gestion des sols, mais les sanctions relatives aux délits commis hors de ces zones de gestion des sols ainsi que sur les claims miniers sont soit inexistantes ou imprécises.

Si nous voulons mettre sur le même pied toute activité qui se fait sur les terrains publics du Yukon et si nous voulons assujettir cette activité à un contrôle public adéquat, nous estimons qu'il faudrait établir un système de garantie au rendement qui s'applique à *tous* ceux qui utilisent le terrain, des prospecteurs aux sociétés d'exploitation minière.

Cette garantie verra à éliminer les chevaliers d'industrie et les entreprises purement spéculatives. Les exploitants de bonne foi et les entreprises bien fondées n'auront pas de difficulté à trouver des fonds nécessaires étant donné que les compagnies de garantie surgiront dès que cette garantie sera adoptée.

D'autre part, le Bill C-187 ne considère pas le fait cumulatif du jalonnement et de l'activité d'exploration et d'exploitation minière sur les terrains publics du Yukon et ainsi que sur les claims miniers.

La considération et la régularisation de l'activité d'un détenteur en particulier ou d'une société sur un lopin de terre donné ne comporte pas beaucoup de risques. Toutefois, plusieurs personnes ou sociétés peuvent se succéder sur un même lopin de terre et chacun peut avoir sa propre conception quant à la manière d'explorer et d'exploiter cette région. Après tant de changements, il restera bien peu de chose du régime original qui avait été établi pour cette région qui pourrait se retrouver dévastée.

SUMMARY

It is no secret that much of the claim staking and "development" in the Yukon Territory is of a purely speculative nature, in many cases well subsidized by public money.

To date the mining industry in the Yukon has enjoyed a position of complete dominance over public domain which can be illustrated as follows.

By law, at a cost of 20c per acre anyone over 18 can "claim" Yukon public lands for "mining purposes" *anywhere* in the Territory regardless of the importance they may have for scenic, recreational, wildlife habitat or other ecological reasons and proceed to demolish these lands in any manner he chooses.

It is immaterial whether the land indeed harbours a mineral deposit or is entirely void of minerals.

Public money may subsidize his prospecting and exploration activities; will pay half the cost of a road he wishes to bulldoze near it and if he wishes to keep his claims another year he may use the cost of his devastations as payment for the privelege.

He can trade and barter his claims as he sees fit and has the virtual right of expropriation if his claims overlap lands the surface rights of which are held by others, and those affected do not have access to the courts.

He need not curtail or modify his activities if they interfere with other modes of living or enterprise in the vicinity of his claims.

He is truly master of the Yukon environment; the law is on his side and he does not even have to be a Canadian citizen.

He can come from anywhere and use the Yukon land as his means to make a fast profit, and then abandon his claims leaving devastation and debris behind.

Bill C-187 proposes to place control over Yukon public lands and the manner in which one of our industries may use them, back into the hands where it belongs, the Canadian public, as represented by the Federal Government.

The environmental aspects of Bill C-187 demonstrate recognition of the fact that mining is but one form of land and resource use and that its rights must be measured against the requirements of other forms of land-use and, perhaps more important, overall ecological considerations.

The Yukon Conservation Society is in full agreement with the increase in environmental control of mining industry activity on Yukon lands as manifested in Bill C-187 and other legislation pertinent to it but draws the attention of your committee to the apparent weaknesses and omissions in the Bill, as noted.

Finally, the new Act will only be effective if th Land-Use Regulations will be truly comprehensive, well-conceived and rigidly enforced.

RÉSUMÉ

Tous savent qu'une grande partie du jalonnement des claims et de «l'exploitation» aux Territoires du Yukon est de nature purement spéculative et que, dans de nombreux cas, cette spéculation est subventionnée par les fonds publics.

Jusqu'à maintenant, l'industrie minière a complètement dominé le secteur public au Yukon. En voici quelques exemples.

D'après la loi, toute personne qui est âgée de plus de 18 ans peut, au coût de 20 c. l'acre, «prospecter» les terrains publics du Yukon dans le but «d'y faire de l'exploitation minière» et ce, partout sur le Territoire, sans tenir compte de l'importance de ces terrains sur les plans scénique, récréatif, et d'autres motifs d'ordre écologique; cette personne peut détruire ces terrains comme bon lui semble.

Il importe peu que le terrain renferme des gisements miniers ou non.

Les fonds publics peuvent subventionner la prospection et l'exploration de ce dernier; cette subvention servira à payer la moitié des frais de construction de la route qu'il désire avoir près de son claim et s'il désire conserver ses claims pendant une autre année, il peut se servir du coût de ses dévastations pour obtenir ce privilège.

Il peut échanger ou vendre ses claims comme bon lui semble et peut jouir d'une loi d'expropriation si ses claims chevauchent des terrains dont les droits de surface sont détenus par d'autres personnes; les personnes lésées ne peuvent toutefois pas recourir à la cour.

Il n'a pas besoin d'interrompre ou de modifier son activité même si celle-ci nuit aux entreprises qui voisinent ses claims.

Il domine vraiment l'environnement du Yukon; la loi joue en sa faveur et il n'a pas besoin d'être citoyen canadien.

Il peut venir de partout et utiliser les terres du Yukon pour amasser beaucoup d'argent en très peu de temps; il peut par la suite abandonner ses claims laissant derrière lui dévastation et débris.

Le Bill C-187 souligne qu'il devrait y avoir un contrôle des terrains publics du Yukon et offre une possibilité d'exploitation par une de nos entreprises afin de redonner au peuple canadien ce qui lui appartient par l'intermédiaire du gouvernement fédéral.

Le Bill C-187, en traitant de la question de l'environnement, démontre bien que l'exploitation minière n'est qu'une forme d'utilisation des terrains et des ressources et que, d'autre part, il faut confronter cette exploitation minière aux exigences d'autres formes d'utilisation des terrains et, ce qui est peut-être plus important, à toutes les considérations d'ordre écologiques.

La *Yukon Conservation Society* donne son plein appui à l'accroissement du contrôle de l'activité de l'industrie minière sur les terrains du Yukon tel que le prône le Bill

Unless this is so, the present dominance of the mining industry over Yukon lands, waters and forests will continue unabated in the manner described above.

Adopted by the Yukon Conservation Society at a General Meeting held in Whitehorse, Yukon Territory, on February 12th, 1971.

C-187 et les autres mesures législatives qui s'y rattachent, mais attire l'attention du Comité sur les faiblesses et omissions apparentes qu'elle a relevées dans le bill.

Nous estimons que la nouvelle loi ne sera efficace que si les Règlements de l'utilisation des sols sont globaux, bien établis et strictement mis en vigueur.

Si tel n'est pas le cas, la domination exercée par l'industrie minière sur les terrains, les eaux et les forêts du Yukon se poursuivra sans entrave comme nous l'avons déjà indiqué ci-dessus.

Adopté par la *Yukon Conservation Society* lors de l'assemblée générale tenue à Whitehorse dans le Territoire du Yukon le 12 février 1971.

APPENDIX "Z"

YUKON CONSERVATION SOCIETY

A brief

LAND-USE REGULATIONS

October 1969, during a speech to the Canadian Institute of Foresty in Prince George B.C., the Honourable Jean Chrétien, Minister of Indian Affairs and Northern Development in making his first official announcement of the proposed Land Use Regulations concept, said:

> "...I will...establish *regulations* governing *entry* into Northern Lands for *exploration* and *development* purposes."

and

> "The basic concept on which the Land Use Regulations are based is that *all resource exploration and development* using power equipment, conducted on public land in the far North will be permitted *only* under the authority of a *land use permit*".

and

> "The Regulations will also require that companies using public lands for resource *exploration and development* will pay fees, determined in accordance with a fixed schedule, based on the value of resources affected in the course of their industry operation and which are therefor no longer available for alternative uses".

Two years have passed since these announcements, during which there have been some 4 or 5 drafts of, the Land-Use Regulations (LUR), each next draft having less "environmental content" than the preceding one.

The final draft, now before us, appears to have been shorn of everything that would have been meaningful in affording true protection of natural and human values in the North.

Instead of providing a total code of land-use and land-ethics in the North, as we have been led to believe the LUR would be, the scope of the LUR appears to have shrunk to little more than a residue of their original concept.

Although a clause by clause examination of the LUR reveals glaring omissions and weaknesses, we feel that some comments on the overall aspects of the LUR is sufficient to prove their present inadequacy.

1) There appears to be no basis in fact for the arbitrary establishment of the 65th parallel as the cut-off line North of which a Land Use Permit (and somewhat more detailed regulations) is required and South of which it is NOT required.

However, North of the 65th parallel most of the exploitative activity is engaged in by large oil corporations and there appear to be less than 200 mineral claims in force. By contrast, South of the 65th parallel there is hardly any oil exploration or exploitation going on but there are forty thousand mineral claims in force.

Perhaps the oil industry was more cooperative and easier to deal with in negotiations about the LUR than the mining industry?

To arbitrarily describe the area North of the 65th parallel as being more sensitive than the area South of that line is void of scientific evidence and we submit that there can be no difference in treatment of one area of the

APPENDICE «Z»

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU YUKON

Mémoire

RÈGLEMENT DE L'UTILISATION DES TERRAINS

En octobre 1969, l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, parlait officiellement pour la première fois du projet de réglementation de l'utilisation des terrains, lors d'une allocution qu'il prononçait devant l'Institut canadien de la foresterie, à Prince George, C.-B. Il a dit ceci:

> «...Je vais...instituer un *règlement* qui régira l'*entrée* dans les territoires du Nord pour des fins d'*exploration* et de *mise en valeur*»,

et

> «la notion de base sur laquelle le règlement de l'utilisation des terrains sera fondé, c'est que *toutes les explorations et mises en valeur des ressources* qui utilisent du matériel énergétique et qui sont faites sur des terrains publics, dans le grand Nord, ne seront autorisées que moyennant un *permis d'utilisation des terrains*»

et

> «Le Règlement exigera également que les sociétés qui utilisent des terrains publics pour l'*exploration et la mise en valeur* des ressources payent des droits conformes à un barème fixe et fondés sur la valeur des ressources que ces sociétés exploitent industriellement et qui ne sont plus, de ce fait, utilisables à d'autres fins».

Deux années ont passé depuis ces propos, années durant lesquelles il y a eu quelques quatre ou cinq projets de règlement d'utilisation des terrains, et chaque nouveau projet concernait encore moins l'environnement que le précédent.

Le projet définitif, qui nous est actuellement soumis, semble avoir été élagué de tout ce qui aurait pu servir à accorder une protection réelle aux valeurs naturelles et humaines du Nord.

Au lieu de fournir un code global de l'emploi des terrains et un code éthique pour le Nord, comme on nous avait amenés à le croire, la portée du règlement semble avoir rétréci pour n'être qu'un peu plus qu'un résidu des principes du début.

Bien qu'un examen du règlement article par article révèle des omissions et des faiblesses flagrantes, nous croyons que des commentaires sur certains aspects du règlement suffiront à prouver son insuffisance actuelle.

1) Il ne semble y avoir en fait aucun principe de base qui explique le choix arbitraire du 65e parallèle comme ligne de démarcation au nord de laquelle il faut un permis d'utilisation du terrain (soumis aussi à des règles un peu plus élaborées) et au sud de laquelle un permis n'est PAS nécessaire.

Cependant, au nord du 65e parallèle, la majeure partie de l'exploitation est faite par des grandes sociétés pétrolières et il semble y avoir moins de 200 claims miniers constitués. En revanche, au sud du 65e parallèle, il y a à peine quelques travaux d'exploration et d'exploitation pétrolières en cours, mais il y a 40,000 claims miniers constitués.

Yukon Territory over another unless there is a well-proven basis for this.

Furthermore, to leave the designation of more sensitive areas South of the 65th parallel (called Land Management zones under part II of the LUR) to a body such as Yukon Territorial Council, appears to be a matter of political expediency rather then environmental wisdom. Territorial Council has no expertise whatsoever in matters such as these and the apparatus to properly advise them in such matters is entirely lacking.

2) Contrary to the Minister's promises as quoted above, the current draft of the LUR eliminates the basic exploration phase AND the final exploration, evaluation and producing stages of the mining industry.

There is preciously little in between these stages that is controlled by the, LUR and as a result especially the mining industry virtually retains its carte blanche to do as it pleases on Yukon lands.

3) Nothing in the LUR can be construed as to regulate, acknowledge or anticipate conflict between various forms of land-use, consideration of aesthetics or of wilderness or wildlife values.

The LUR cannot be termed more than a very basic set of geophysical regulations and fall completely short of creating a situation where only responsible, environmentally justified resource activity may take place.

4) A basic need to arrive at any "regulation" at all is the requirement for exploration or exploitation to be allowed on a permit basis *only,* anywhere in the Territory.

Inspection of such activities is a farce unless the inspecting agency knows where the activity is taking place and what is being done there or contemplated.

5) One cannot build a house without a permit and complete adherence to a comprehensive and rigid set of directions called the "National Building Code". This is in the interest of the many requirements of an orderly society.

By the same token one should not be able to tamper with public lands without being compelled to operate in an environmentally sound and responsible manner which can only be brought about through enforcement of a *comprehensive* Land Use Code with sufficient safeguards and penalties built in to make it credible.

To trust any industry to voluntarily suddenly develop a land use ethic of their own accord would seem to be naive in the extreme. Although industry insists that it can police itself in a satisfactory manner in this respect, examples to the contrary are only to numerous to give any credibility to this idea Industry as well as individuals must be required, by law, to submit to a code of behaviour in the North which will manifest that the lessons of environmental degradation so painfully taught elsewhere have been learned—and learned well. They must be required, by law, that the time of utter disregard for the public interest in safeguarding the natural environment of the North and its quality of life, is past.

Peut-être que l'industrie pétrolière s'est montrée plus coopérative et d'un commerce plus facile que l'industrie minière lorsque les négociations du règlement ont eu lieu.

Dire arbitrairement que la région au nord du 65e parallèle est plus sensible que la région au sud de cette ligne n'est nullement une preuve scientifique, et nous soutenons qu'on ne saurait traiter une région du territoire du Yukon différemment d'une autre à moins qu'il y ait des motifs, bien prouvés de le faire.

En outre, laisser à un organisme comme le Conseil territorial du Yukon le soin de désigner des zones comme étant plus sensibles, au sud du 65e parallèle (appelées zones de gestion des terres dans la partie II du règlement), voilà qui semble une question d'opportunisme politique plutôt que de sagesse concernant l'environnement. Le Conseil territorial n'a nullement la compétence voulue pour s'occuper de questions comme celles-là, et il n'existe pas de mécanisme qui permettrait de les conseiller convenablement à cet égard.

2) Contrairement aux promesses du Ministre citées ci-dessus, le projet actuel de règlement élimine le stade de l'exploration de base ET les étapes de l'exploration finale, de l'évaluation et de la production minière.

Entre ces stades, il y a très peu de choses qui sont régies par le règlement, et il en résulte que l'industrie minière en particulier continue pratiquement d'avoir carte blanche pour faire ce qu'il lui plaît sur les terrains du Yukon.

3) Rien dans le règlement ne peut être considéré comme réglementant, reconnaissant, ou prévoyant les conflits entre les différentes formes d'utilisation des terrains, et il est, à cet égard, muet aussi sur les considérations des valeurs esthétiques, naturelles, ou concernant la faune.

Le règlement ne peut être décrit que comme un ensemble très sommaire de règles géophysiques et il ne crée pas du tout les conditions par lesquelles seule une exploitation responsable des ressources et justifiée du point de vue de l'environnement aura lieu.

4) Pour que l'on en arrive à une réglementation, il est fondamental d'exiger que l'exploration et l'exploitation ne soient autorisées que moyennant un permis *seulement,* dans tout le territoire.

L'inspection des activités minières sera une farce à moins que l'organisme inspecteur sache où l'exploitation se fait et ce qui s'y fait ou ce que l'on envisage d'y faire.

5) On ne peut pas construire une maison sans permis; il faut en plus s'en tenir fidèlement à un ensemble général et rigide de directives appelé «Code national du bâtiment». Cela est dans l'intérêt des nombreuses exigences d'une société bien ordonnée.

De même, on ne devrait pas autoriser quelqu'un à fouiller dans les terres publiques sans le forcer à fonctionner d'une façon saine pour l'environnement et responsable, ce qui ne pourrait venir que de l'application d'un *code général* de l'utilisation des terrains qui comporterait susamment de garanties et de peines pour qu'il soit respectable.

Future generations will need this quality of the North more than ever as a counterbalance to the decaying atmosphere of the cities and urban areas to the south.

We submit in all sincerety that the present draft of the Land Use Regulations falls very far short of this goal and, if it be accepted in its present form will stand as a manifestation of disregard for the values mentioned.

Il serait naïf à l'extrême d'espérer qu'une industrie, volontairement et subitement, se mette à élaborer de son propre chef un code d'éthique sur l'utilisation des terrains. Bien que l'industrie affirme avec insistance qu'elle peut se réglementer d'une façon satisfaisante à cet égard, les exemples prouvant le contraire sont trop nombreux pour que l'on accorde créance à cette idée. L'industrie, tout comme les particuliers, doit être forcée par la Loi à se soumettre à un code de conduite dans le Nord, qui manifestera que les leçons de la dégradation écologique, si péniblement enseignées ailleurs, ont été apprises, et bien apprises. La Loi doit les obliger à admettre qu'il n'est plus possible d'oublier complètement le bien public en ce qui concerne la préservation de l'environnement naturel du Nord et de la qualité de la vie qui s'y trouve.

Les générations à venir auront plus que jamais besoin de cette qualité du Nord pour contrebalancer l'atmosphère dégradée des villes et des régions urbaines du Sud.

Nous affirmons en toute sincérité que le projet actuel de règlement sur l'utilisation des terrains est très loin de cet objectif. S'il est accepté sous sa forme actuelle, il constituera une manifestation de l'oubli des valeurs que nous venons de mentionner.

APPENDIX "AA"

BRIEF REGARDING BILL C-187 (An Act Respecting Minerals in the Yukon Territory) and Territorial Land Use Regulations by Archer, Cathro and Associates Ltd. Consulting Geological Engineers

Vancouver

Whitehorse

Archer, Cathro and Associates Ltd. is a firm of professional engineers/geologists. It specializes in mineral exploration in the northern part of the Canadian Cordillera, which encompasses most of the southern two thirds of Yukon and adjacent fringes of the Northwest Territories and British Columbia. Alan Archer and Bob Cathro have devoted their entire professional careers to this region since 1957 and 1963 respectively. Mike Phillips, an associate of the company, has resided in Yukon from 1965 to the present. The main business of the firm is planning and managing field programs on behalf of Canadian and foreign resource companies.

The following statistics on the firms activity reflect the current general health of the exploration phase of the mining industry in Yukon:

	1969	1970	1971 (est.)
Employees			
Permanent	4	5	4
Summer only	22	24	16
	26	29	20
Clients Funds Available for Yukon Exploration			
Easily obtained	$500,000	$190,000	$175,000
Required strong selling of Yukon potential	223,000	634,000	385,000
Total	723,000	824,000	560,000
Source of Funds			
Canadian companies	586,000	417,000	242,000
Foreign companies	137,000	407,000	318,000
Total	723,000	824,000	560,000
Exploration Expenditures			
Company payroll	150,000	200,000	135,000
Yukon suppliers*	462,000	500,000	343,000
B.C. suppliers**	111,000	124,000	82,000
Total	723,000	824,000	560,000

*Includes payments to drill and bulldozer contractors, merchants and aircraft operators.

**Primarily field equipment, analytical and freight charges.

As Canadians with a large investment in Yukon, both in private funds and professional experience, we believe in the following philosophy:

APPENDICE «AA»

MÉMOIRE AFFÉRENT AU BILL C-187 (Une loi concernant les minéraux dans le Territoire du Yukon et les règlements sur l'utilisation des terres territoriales présenté par *Archer, Cathro & Associates Ltd.*, ingénieurs conseils en géologie

Vancouver

Whitehorse

Archer, Cathro & Associates Ltd. est une compagnie d'ingénieurs et de géologues professionnels qui se spécialise dans l'exploration minière dans la partie nord de la cordillère canadienne, qui englobe les deux tiers du sud du Yukon et les régions limitrophes adjacentes des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique. Alan Archer et Bob Cathro ont consacré toute leur carrière professionnelle à cette région depuis 1957 et 1963 respectivement. Mike Phillips, un associé de la compagnie, habite au Yukon depuis 1965 jusqu'à nos jours. La société s'occupe surtout de la planification et de l'administration des programmes sur place pour des compagnies canadiennes et étrangères qui exploitent des ressources naturelles.

Les chiffres suivants sur les activités de la société réflètent l'état général actuel de la phase d'exploration de l'industrie minière au Yukon:

	1969	1970	1971 (est.)
Employés			
Permanents	4	5	4
Été seulement	22	24	16
Total	26	29	20
Fonds du client disponibles pour l'exploration dans le Yukon			
Que l'on peut facilement obtenir	$500,000	$190,000	$175,000
Vigoureux exposé du potentiel du Yukon	223,000	634,000	385,000
Total	723,000	824,000	560,000
Source des fonds			
Compagnies canadiennes	586,000	417,000	242,000
Compagnies étrangères	137,000	407,000	318,000
Total	723,000	824,000	560,000
Dépenses d'explorations			
Salaires de la compagnie	150,000	200,000	135,000
Fournisseurs du Yukon*	462,000	500,000	343,000
Fournisseurs de la Colombie-Britannique**	111,000	124,000	82,000
Total	723,000	824,000	560,000

*Comprend les paiements faits aux entrepreneurs de béliers mécaniques et de forage, aux marchands et aux exploitants d'avions.

**Surtout l'équipement sur place, les frais d'analyse et de fret.

En tant que Canadiens qui ont beaucoup investi au Yukon, à la fois en fonds personnels et en expérience professionnelle, nous croyons dans la philosophie suivante:

(1) The economic future of Yukon depends almost entirely on mineral development to generate the jobs and markets to support a financially self sufficient population. The economics of conflicting land uses must be judged in that light.

(2) Aside from short-lived visual scars, mining exploration and development up to the primary concentration stage need not do permanent damage to land, vegetation, or wildlife. (Technology has not yet solved the problem of sulfur recovery in smelting and no new smelters have been built in western Canada for over forty years).

(3) Regulations regarding use of land, including zoning of selected small areas with special scenic, biologic, archaeologic, or recreational value and limited mineral potential, are necessary to avoid conflicts and encourage tourism. Ten parks of 50,000 acres each would be more useful than one 500,000 acre park and would minimize the risk that an economic mineral deposit, of which there are probably only a few in Yukon, will be lost to its economy.

(4) Metallic and industrial minerals (coal, asbestos) are primarily found in Yukon South of a line which approximately follows latitude 65° north. This region lies within the Boreal Forest of Mid-Canada, and except for local areas of alpine tundra, neither its vegetation or wildlife is fragile. The environment of this part of Yukon which is of interest to the mineral industry, and its administration and legislation, should be equated with other parts of the Canadian Cordillera (B.C.) and Mid-Canada (such as the northern parts of the Prairie Provinces, Ontario and Quebec) and not with the Arctic. The imaginary line drawn along 60° north latitude is political, not environmental.

(5) Mining is international in every way. No country has control of any metal. Yukon exploration decisions and recommendations are made by men who are based mainly in Vancouver, and to a lesser extent in Calgary and Toronto. Final decisions are usually made in financial centres such as New York and London. At present, Yukon is regarded with deep uncertainty. New Legislation has been so secretly prepared and clumsily presented that investment has been allowed to dwindle. It is a simple matter for a company without a mining plant in Yukon to divert its activity elsewhere. Yukon has good mineral potential, partly because it has not been as intensively explored as more accessible areas. However, the easy discoveries have already been made, Yukon is difficult and expensive to explore because of its short summer and extensive overburden, and the popular belief by southerners of "vast untapped northern mineral wealth" is unbelievably naive.

We would like to comment specifically on four aspects of policy and philosophy, which are particularly disturbing about Bill C-187 and the Territorial Land Use Regulations.

(A) *Taxation*

The important issue here—*Total Tax*—has been badly confused in the presentation of Bill C-187. Since operating costs and capital investment are admittedly higher in Yukon, profitability from any given mineral deposit is lower than it would be in southern Canada. If taxes are not lowered relative to other parts of Canada and other politically stable, mineralized parts of the world, investment capital will not be spent in Yukon—it is a simple as

(1) L'avenir économique du Yukon dépend presque entièrement du développement minier qui créera les emplois et les marchés pour subvenir aux besoins d'une population financièrement autonome. Les avantages économiques de l'utilisation des terres peuvent être jugés en tenant compte de cette priorité.

(2) Il n'était pas nécessaire, à part les cicatrices visibles de courte durée, que l'exploration minière et le développement minier jusqu'au stade primaire de la concentration causent des dommages permanents au sol, à la végétation, ou à la faune. (Les progrès technologiques n'ont pas encore résolu le problème du recouvrement du soufre lors de la fonte et on n'a pas construit de nouvelles fonderies dans l'Ouest du Canada depuis plus de quarante ans).

(3) Les règlements concernant l'utilisation des terres, y compris le zonage de certaines petites régions particulières ayant une valeur scénique, biologique, archéologique ou récréative spéciale et ayant un potentiel minier limité sont nécessaires afin d'éviter des conflits et d'encourager le tourisme. Dix parcs de 50,000 acres chacun seraient plus utiles qu'un parc de 500,000 acres et réduirait le risque de ne pas pouvoir exploiter un gisement minier rentable, et il y en a probablement seulement quelques uns au Yukon, ce qui constituerait une perte pour son économie.

(4) Les minéraux industriels et métalliques (charbon, amiante) se trouvent surtout au Yukon, au sud d'une ligne qui approximativement suit le soixante-cinquième degré de lattitude nord. Cette région s'étend à l'intérieur de la forêt boréale du Canada médian et, sauf pour certaines régions locales de toundra, ni sa flore ni sa faune n'est fragile. L'environnement de cette région du Yukon qui intéresse l'industrie minière, et son administration et les lois s'y rapportant, devraient être considérés comme ceux des autres parties de la cordillière canadienne (Colombie-Britannique) et du Canada médian (comme les régions nordiques des provinces des Prairies, de l'Ontario et du Québec) et non pas comme ceux de l'Arctique. La ligne imaginaire tracée le long du 60° degré de lattitude nord est politique, et ne se rapporte pas à l'environnement.

(5) L'industrie minière est internationale dans tous ses aspects. Aucun pays n'a le monopole d'un métal quelconque. Les décisions d'exploration au Yukon et les recommandations sont faites par des hommes venant surtout de Vancouver et, dans une moindre mesure, de Calgary et de Toronto. Les décisions finales sont surtout prises dans les centres financiers tels que New York et Londres. Présentement, on examine le Yukon avec une incertitude profonde. Une nouvelle loi a été préparée tellement secrètement et a été présentée de façon tellement maladroite qu'elle a permis aux investissements de diminuer. Il est simple pour une compagnie n'ayant aucune usine au Yukon de réorienter ses activités ailleurs. Le Yukon a un très bon potentiel minier, en partie parce qu'il n'a pas été exploré aussi intensivement que les régions qui sont plus accessibles. Toutefois, les découvertes faciles ont déjà été faites, il est très coûteux et difficile d'explorer au Yukon étant donné les étés courts et la surcharge considérable, et le mythe populaire des gens du Sud au sujet «des richesses minières inexploitées du Nord» est incroyablement naïf.

Nous aimerions faire des commentaires précisément sur quatre aspects de la politique et de la philosophie qui

that. The Minister is doing Yukon a disservice when he suggests that royalties must be raised above the 1926 level in order that industry pay "a reasonable financial return". The facts speak for themselves: (1) all four new vein mining operations attempted in Yukon in the past five years failed in their first year with a loss of many million of dollars to foreign and Canadian investors; (2) only two attempts at lode mining in Yukon have ever repaid their investment.

The royalty proposed under Bill C-187 is only one part of the total tax load borne by an operator—there are fuel taxes, school taxes and a host of others which are higher in Yukon than in the provinces in addition to federal corporate taxes. There is only one formula which will stimulate investment in the search for and development of new mining jobs—*the total tax load must be lower in Yukon* than in the major Canadian mining provinces—B.C., Ontario and Quebec—and the slice labelled "royalty" must be calculated within that framework.

The Minister, in his remarks on June 10, 1971, removed one of the major industry objections to Bill C-187 when he agreed that interest payments would be allowed as a deductible expense from income when calculating royalty, as they are in federal tax calculations. The rates of depreciation are still subject to ministerial discretion and thus the full severity of taxation remains uncertain. This is bound to have an adverse effect on investors and should be changed.

(B) *Regulatory Control*

The Territorial Land Use Regulations appear to have been prepared from the point of view that (1) the country is being raped and ruined, and (b) it must be stopped at any cost. The proposed licencing system is completely unworkable if it is enforced—detailed applications for each item of work, long waiting periods for decision, form after form, red tape strangling every move. The mineral exploration season varies in Yukon from six months in the best locations to two months in the worst. We must try to do as much work in that period as is done in Arizona or Australia in a year, and flexibility is essential. Decisions must be made quickly or an entire year is lost.

What is even more frightening about the administrative approach is that so much emphasis is being placed on inspection rather than on assessing past experience to learn to full effects of development on the environment and to catalogue the different environments which require special rules—only an inspection.

(C) *Foreign Ownership*

No Canadian will argue against the idea that he should have an opportunity to invest in his country's resources. However, few Canadians, Yukoners included, would push that right to the point where the development of the resources itself is jeopardized and his job could be lost. The ownership provisions in Bill C-187 have been poorly presented and are a serious threat to resource investment. Our experience has been that Canadian resource companies alone will not or cannot sustain the Yukon exploration activity at a healthy level. We feel that the threat of foreign ownership in the *primary extractive industries* has been overemphasized. We favour the same rules for Yukon as apply elsewhere in Canada and fear that Bill C-187 will cause funds to be diverted away from Yukon. A clear cut statement that the government welnous concernent tout particulièrement au sujet du Bill C-187 et les règlements sur l'utilisation des terres territoriales.

(A) *L'impôt*

La question importante ici—la taxe totale—a été mal confondue dans la présentation du Bill C-187. Étant donné que l'on reconnaît que les frais d'exploitation et la mise de fonds sont supérieurs dans le Yukon, la rentabilité d'un gisement minier quelconque est inférieure à ce qu'elle serait dans le sud du Canada. Si les impôts ne sont pas diminués par rapport aux autres régions du Canada et aux autres parties du monde politiquement stable et possédant des gisements miniers, les investissements ne seront pas engloutis au Yukon—c'est aussi simple que cela. Le Ministre rend un mauvais service au Yukon lorsqu'il suggère que les redevances doivent dépasser le niveau de 1926 afin que l'industrie paie «une rémunération financière raisonnable». Les faits se passent de commentaires: (1) les quatre nouvelles entreprises minières pour l'extraction de filons dans le Yukon au cours des 5 dernières années ont failli au cours de la première année et les investisseurs étrangers et canadiens ont subi une perte de plusieurs millions de dollars; (2) seulement deux tentatives d'extraction de filons miniers au Yukon ont été économiquement rentables.

La redevance proposée en vertu du Bill C-187 ne forme qu'une partie de la charge d'impôt total auquel est assujetti l'exploitant—il y a les taxes sur le combustible, les taxes d'école et bon nombre d'autres taxes qui sont supérieures au Yukon que dans les autres provinces du Canada, en plus des taxes fédérales sur les sociétés. Il n'y a qu'une formule qui permettra de stimuler les investissements dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation minière et qui permettra de créer de nombreux emplois—la charge fiscale totale doit être inférieure au Yukon à celle des plus importantes provinces minières canadiennes—notamment la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec, et la tranche intitulée «redevances» doit être calculée à l'intérieur de ce cadre.

Le ministre, dans ses remarques du 10 juin 1971, éliminait l'une des principales objections de l'industrie au Bill C-187; il acquiesca à la demande selon laquelle les paiements d'intérêt seraient déductibles du revenu dans le calcul des redevances comme ils le sont dans les calculs de l'impôt fédéral. Les taux d'amortissement sont encore sujets à la discrétion ministérielle et ainsi, le caractère rigoureux de l'impôt reste incertain. Cela aura des conséquences néfastes sur les investisseurs et devrait être modifié.

(B) *Contrôle réglementaire*

Les Règlements sur l'utilisation des terres territoriales semblent avoir été conçus dans l'idée que (1) le pays est en train d'être violé et ruiné et (b) que cela doit cesser à tout prix. Le système d'octroiement des permis est tout à fait non fonctionnel, s'il est mis en vigeur—les demandes détaillées pour chaque phase de travail, de longues périodes d'attente pour des décisions, formule après formule, formalités administratives qui obstruent chaque pas. La saison d'exploration minière varie au Yukon de 6 mois dans les meilleures régions à deux mois dans les régions les plus rigoureuses. Nous devons faire autant de travail dans cette période qu'on en accomplit en Arizona ou en Australie en un an, et la flexibilité est essentielle. Nous devons prendre des décisions rapidement ou on perd toute une année.

comes foreign investment, and a rewording of section 73(2) to emphasize the alternatives, is essential.

(D) *The Yukon Environment*

As mentioned earlier, Yukon's environment sustains a Boreal Forest and a healthy and steady wildlife population. It has become quite popular in 1971 for southern Canadians to be more concerned over the north than about their own backyard. But Yukoners would like jobs and 1971 has not been a healthy year.

How fragile is the environment within the area which is of prime interest to mining? Mining activity on a significant scale with its attendant community and plant development began in the territory in 1896 during the Klondike gold rush but the mineral exploration, although poorly recorded, goes back at least one hundred years. Jack London wrote in 1902 (in Gold Hunters of the North):

"Today, a man may wander away from the trail for a hundred days, and just as he is congratulating himself that at last he is treading virgin soil, he will come upon some ancient and delapidated cabin, and forget his disappointment in wonder at the man who reared the logs".

It is difficult to see any serious effect as yet of man on the Yukon environment. Robert Campbell, the first white man to enter southeastern Yukon, almost starved to death in the Frances Lake area between 1838-48, an area in which game is now plentiful.

We are going to show you today a brief collection of photos which depict the appearance of many of the early mining areas—the Klondike, the Keno Hill District, and elsewhere, as they looked seventy, fifty, or even five years ago, and compare them to their appearance in 1971. I hope that you will appreciate that your advisors have given you only one side of the picture (the view from Ottawa) and hope that you will either send back the Land Use Regulations to have a new Cordilleran section written by men familiar with its environment, or at the very least, strongly recommend to your department that the proposed Arctic regulations be imposed with common sense in Yukon until a thorough assessment of past Yukon developments is made.

It is interesting to compare the "delicate, fragile" concept so popular today with journalists, politicians and television producers, with these words from Pierre Berton's "Klondike" (1958, p. 437):

"Many of the old river towns along the Yukon (River)—Selkirk, Stewart City, Big Salmon, Fortymile, Circle, and Rampart—have also vanished from sight. A few moss-roofed cabins surrounded by a jungle undergrowth are all that is left of them; one or two are gone without a trace. And so a man in a poling-boat can drift downstream for mile after mile without seeing any sign of humankind, as in the distant days of Harper, McQuesten, Mayo and Ladue. And were a visitor from those times dropped into the Yukon Valley today, he would find the great river unchanged by the passage of those delirious years .....".

Ce qui est encore plus effrayable au sujet de cette approche administrative, c'est qu'on met beaucoup l'accent sur l'inspection plutôt que sur l'évaluation de l'expérience passée afin d'apprendre toutes les conséquences qu'a un développement minier sur l'environnement, et afin de compiler les différents environnements qui exigent des règles spéciales,—seulement une inspection.

(C) La *Propriété étrangère*

Aucun Canadien n'argumentera contre l'idée qu'il devrait avoir la possibilité d'investir dans les ressources naturelles de son pays. Toutefois, peu de Canadiens, y compris les habitants du Yukon pousseraient ce droit jusqu'au point de mettre en jeu le développement des ressources naturelles et leurs emplois. Les dispositions concernant la propriété dans le bill C-187 ont été mal présentées et constituent une menace sérieuse pour les investissements dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles. Notre expérience dans ce domaine nous révèle que les compagnies minières canadiennes pourront pas et ne peuvent pas à elles seules maintenir les activités d'exploration dans le Yukon à un niveau satisfaisant. Nous croyons que la menace de la propriété étrangère dans l'industrie extractive primaire a été exagérée. Nous aimerions avoir les mêmes règlements pour le Yukon que ceux qui s'appliquent ailleurs au Canada et nous craignons que le bill C-187 n'occasionnera une perte de fonds pour le Yukon. Une déclaration précise voulant que le gouvernement accueille favorablement les investissements étrangers, et une nouvelle rédaction de l'article 73 (2) qui soulignerait les possibilités, sont essentielles.

(D) *L'environnement du Yukon*

Comme il a été mentionné auparavant, la forêt boréale canadienne constitue le milieu naturel du Yukon et l'habitat d'une faune et d'une flore saines et florissantes. En 1971, il est devenu à la mode pour les Canadiens du Sud de s'inquiéter plus du Nord que de leur propre cour intérieure. Mais les habitants du Yukon aimeraient avoir des emplois et 1971 n'a pas été une bonne année. Jusqu'à quel point est fragile l'environnement dans la région qui intéresse surtout l'industrie minière? L'activité minière sur une grande échelle, avec sa communauté qui l'accompagne et l'établissement d'usines a commencé dans le territoire du Yukon en 1896 au cours de la ruée vers l'or du Klondike, mais l'exploration minière, quoique mal enregistrée, remonte à au moins cent ans. Jack London en 1902 a écrit (dans *Gold Hunters of The North*):

«Aujourd'hui, un homme peut s'aventurer loin du sentier pendant cent jours, et au moment où il se félicite lui-même de se voir enfin fouler un sol vierge, il rencontre par hasard une vieille cabane en ruine, et il oubliera sa déception en admirant l'homme qui l'a construite.»

Il est assez difficile de voir les conséquences des activités de l'homme sur l'environnement du Yukon. Robert Campbell, le premier homme blanc qui pénétra dans le sud-est du Yukon, est presque mort de faim dans la région du lac Frances entre 1838 et 1848, une région qui abonde maintenant en gibier.

Nous allons vous montrer aujourd'hui une série de photos qui décrivent l'apparence de bon nombre d'anciennes régions minières—le Klondike, le district de Keno Hill, et ailleurs, telles qu'elles étaient il y a soixante, cinquante, ou même cinq ans et nous allons les comparer à leur apparence en 1971. J'espère que vous vous rendrez compte que vos conseillers vous ont donné seulement un

côté de la médaille (le point de vue d'Ottawa) et j'espère que vous allez soit renvoyer les règlements sur l'utilisation des terres pour qu'on insère une nouvelle section sur la cordillère écrite par des gens qui connaissent cet environnement, ou qu'au moins, vous recommanderez fermement au Ministère que les règlements sur l'article que l'on propose soient appliqués à la région du Yukon avec bon sens jusqu'à ce qu'une évaluation complète des effets sur l'environnement des anciennes exploitations du Yukon soit faite.

Il est intéressant de comparer le concept «délicat et fragile», tellement populaire de nos jours avec les journalistes, les politiciens et les réalisateurs à la télévision avec ces mots tirés du livre de Pierre Berton intitulé «Klondike»: (1958, page 437):

«Plusieurs des anciens villages le long de la rivière Yukon, Selkirk, Stewart City, Big Salmon, Fortymile, Circle et Rampart—ont disparu de cette terre. Quelques cabanes recouvertes de mousse et entourées par une jungle de sous-bois sont tout ce qui demeure; un ou deux sont disparus sans laisser aucune trace. Et ainsi, un homme dans un bateau poussé d'une perche peut se laisser entraîner le long du courant pendant des milles et des milles sans déceler aucun signe de vie, comme dans les jours lointains de Harper, McQuesten, Mayo et Ladue. Et si un visiteur de cette époque se rendait dans la vallée du Yukon aujourd'hui, il découvrirait l'immense rivière inchangée par le passage de ces années délirantes...»

APPENDIX "BB"

Brief presented by The Yukon Prospector's Association

This brief is respectfully submitted by the members of the Yukon Prospector's Association, a Society formed under the Societies Ordinance of the Yukon Territory with some 65 fully paid up members.

This Society was formed to represent the views and further the interests of persons who prospect, or grub-stake prospectors in the Yukon Territory. While anybody who at any time prospects or grub-stakes prospectors may join, it is interesting to note that no one is eligible as a Director or Officer of the Organization, if he is a Director or Executive Officer of a Public Company which has completed primary distribution. Thus the Society represents the view of the individual prospector and grub-staker and is not dominated by large mining interests. It would be fair to say that this society reflects the views of several thousand individuals who prospect or grub-stake prospectors each year.

BACKGROUND

One of the purposes of the formation of the Yukon Prospectors' Association is to direct the public's attention to the needs of the prospector and the important role he plays in the development of Northern Canada.

As to the importance of the prospector, suffice it to say that there is not a single operating mine in the Yukon that was not discovered and developed initially by prospectors. The risks are high, the efforts and expenditures considerable, the chances of success slim. Upon finding an interesting showing a prospector must normally spend several years doing assessment work and scratching at the surface of his claims before he can find an interested buyer. And often he works on his claims for many years only to find that they are not of economic value.

There are many kinds of prospectors in the Society. A few prospect practically all year, and their income is completely derived from the sale of claims, and monies put up by their grub-stakers. There are many more who work at various jobs during the winter and spring months to make a stake from which they can finance their efforts through the summer and fall. Still more prospect on week-ends and holidays or grub-stake others to search for the "mother-load".

In understanding the prospector's attitude towards the proposed Bill it is important to understand the following points:

1. *Markets*

If the prospector is to ever sell his claims it must be to one of the following:

(a) Large producing companies: Every year many prospectors option their claims to large producing companies such as United Keno Hill Mines, Cominco, Hudson Bay Mining, etc.

(b) Southern promoters: Most prospectors in the Yukon sell or option their claims to speculative mining companies that trade in the Vancouver, Toronto, and Montreal Markets. The subject claims must have a good promotional value in order for

APPENDICE «BB»

Mémoire présenté par l'Association des prospecteurs du Yukon

Le présent mémoire est respectueusement présenté par les membres de l'Association des prospecteurs du Yukon, organisme constitué en vertu de l'Ordonnance sur les sociétés du Territoire du Yukon et qui compte 65 membres ayant acquitté leur cotisation.

L'organisme a été créé pour faire valoir le point de vue et promouvoir les intérêts des personnes qui font la prospection ou des prospecteurs commandités du Territoire du Yukon. Quiconque fait de la prospection à quelque moment que ce soit ou est prospecteur commandité peut en faire partie, mais il est intéressant de noter que nul n'est admissible à se présenter comme administrateur ou directeur de l'organisme s'il est administrateur ou directeur d'une société publique dont les actions initiales ont été offertes. L'organisme représente donc les gens qui font la prospection et les prospecteurs commandités comme tels; il n'est pas soumis à l'influence des grands intérêts miniers. Il convient de dire que l'Association représente vraiment les milliers de personnes qui font la prospection et sont prospecteurs commandités.

DOCUMENTATION

Un des buts de l'Association des prospecteurs du Yukon est d'attirer l'attention du public sur les besoins du prospecteur et le rôle important qu'il joue dans le développement du Nord du Canada.

Pour ce qui est de l'importance du prospecteur, qu'il suffise de mentionner qu'il n'y a pas une seule mine en exploitation qui n'ait pas été découverte et développée au départ par un prospecteur. Les risques sont grands, les efforts et les dépenses, considérables, les chances de succès, des plus minces. Lorsqu'il trouve un dépôt intéressant, le prospecteur doit habituellement passer plusieurs années à faire des études et travailler sur son claim pour trouver un acheteur. Souvent il œuvre plusieurs années sur ses claims avant de s'apercevoir qu'ils ne sont pas rentables.

Il y a plusieurs genres de prospecteurs au sein de l'Association. Certains font de la prospection presque toute l'année et leur revenu provient uniquement de la vente de claims et des bailleurs de fonds. Un grand nombre de prospecteurs font différents travaux au cours de l'hiver et du printemps pour financer leur activité pendant les mois de l'été et de l'automne. Certains font de la prospection au cours des week-ends et des congés ou avancent des fonds à d'autres dans l'espoir de faire une découverte importante.

Pour bien comprendre l'attitude du prospecteur à l'égard du projet de loi, il est important de retenir les points suivants:

1. *Marchés*

Si le prospecteur réussit à vendre ses claims, ce sera à l'un des groupes suivants:

(a) Les grandes sociétés productrices: chaque année, plusieurs prospecteurs vendent à option leurs claims à des grandes sociétés de production comme la United Keno Hill Mines, la Cominco, Hudson Bay Mining, etc.

(b) Les promoteurs des régions sud du Canada: la plupart des prospecteurs du Yukon vendent leurs claims ou prennent des ententes portant option avec

such a transaction to be completed as the speculative mining companies rely on the promotional aspects of the claims in order to raise the necessary risk capital to further explore and develop the claims.

(c) Local Promotors: Many prospectors join with local promotors and form new speculative mining companies in order to raise the necessary risk capital to develop the claims. Again the promotional values of the claims is essential to a prospector completing a transaction on his claim.

2. *Certainty of Contract*

Most prospectors sell their claims by option agreements which normally last over a considerably number of years. It is therefore important that the terms of the agreement and any laws affecting the claims be clear and not subject to change.

3. *Mining Costs*

The prospector is greatly concerned with any increase in the cost of mining ore. By definition, ore is the part of a geologic body from which the metal or metals that it contains may be extracted profitably. When costs increase, mineral that was once ore becomes a waste, and our natural resources are reduced. And the Prospector must alter his plans accordingly.

4. *Cost of Holding and Developing Claims*

Possibly the greatest problem a prospector faces is that of holding on to and developing any claims he might stake. Every year prospectors lose thousands of claims in the Yukon simply because they cannot afford to do the assessment work required for each claim. While it is generally conceded by members of the Association that it is only fair that each prospector be required to do at least $100.00 worth of assessment work on each claim it is strongly felt that should this requirement be increased a grave injustice would be done to those who hold large numbers of claims in the Territory. It is also felt that it is important for an individual with a promising high grade showing to be allowed to high-grade mine the showing as by so doing he can at least partially finance his development as he goes.

OBJECTIONS TO BILL C 187

A. *Royalties*

The Yukon Prospectors' Association strongly objects to the tremendous increase in Royalties payable by a producing mine. While the Society is not in the position to predict the effects of this increase on any existing mine, it is told, and has no reason to disbelieve, that the profits of all existing mines will be sharply curtailed, and that some will be forced to close. If this is true, there will be a disastrous effect on the prospectors' market. We are aware that many producing companies will not spend exploration money in the Yukon because of the increase in Royalties and this will greatly effect one market. But the increase will have a far more disastrous effect on the other two markets that the prospector relys on. For if the profits of existing mines are reduced and if any of them

des sociétés minières de spéculation qui font des affaires à Vancouver, Toronto et Montréal. Pour que la transaction ait lieu il faut que les claims visés aient une excellente valeur au point de vue promotion puisque les sociétés de spéculation comptent beaucoup sur cette valeur pour attirer le capital de risque qui permettra l'exploration et le développement de claims.

(c) Les promoteurs locaux: plusieurs prospecteurs se joignent à des promoteurs locaux et forment de nouvelles sociétés minières de spéculation afin d'attirer le capital de risque nécessaire. Dans ce cas également, il faut que les claims aient une excellente valeur du point de vue de la promotion pour que le prospecteur réussisse à bâcler la transaction.

2. *Assurances relativement au contrat*

La plupart des prospecteurs vendent leurs claims avec option portant généralement sur une période considérable. Il est donc très important que les conditions de l'accord et toutes les lois qui touchent les claims soient claires et non sujettes à une constante revision.

3. *Coûts*

Le prospecteur s'inquiète fort de l'augmentation de coût d'exploitation du minerai. Par définition, le minérai est l'élément de terrain duquel le métal ou les métaux qu'il contient peuvent être extraits avantageusement. Lorsqu'il y a une augmentation des coûts, le minéral qui constituait du minerai devient sans valeur et nos ressources naturelles sont réduites. Le prospecteur doit également modifier ses projets en conséquence.

4. *Coût de maintien et de développement des claims*

Le grand problème pour le prospecteur est sans doute le maintien et le développement des claims qu'il jalonne. Chaque année, des prospecteurs perdent des milliers de claims au Yukon tout simplement parce qu'ils ne peuvent pas assumer le coût des travaux obligatoires sur ces claims. Les membres de l'association conviennent que chaque prospecteur doit faire des travaux d'évaluation pour une valeur de moins $100 sur chaque claim, mais ils croient fermement que d'ajouter à cette obligation serait une grave injustice pour ceux qui détiennent un grand nombre de claims dans le territoire. On est également d'avis qu'il est important qu'une personne qui a découvert des gisements à forte teneur de minerai puisse les exploiter de façon à financer au moins en partie leur développement au fur et à mesure.

OBJECTIONS AU BILL C-187

A. *Redevances*

L'Association des prospecteurs du Yukon s'oppose fermement à l'augmentation considérable des redevances que doit acquitter une mine en production. L'Association ne peut certainement prédire les effets de l'augmentation sur les mines existantes, mais on dit, et l'Association n'a pas de raison d'en douter, que les profits réalisés par toutes les mines exploitées actuellement seront considérablement réduits et que certaines devront fermer. Dans ce cas, les effets seront sûrement désastreux pour les prospecteurs. Nous savons que plusieurs sociétés productrices n'engageront pas de fonds pour l'exploration au Yukon à cause de l'augmentation des redevances, ce qui touchera durement un de nos marchés. L'augmentation toutefois aura des effets beaucoup plus désastreux sur les deux

are forced to shut down then it will be impossible to promote Yukon mining claims as their promotional value will have dried up. And simply put, this will mean the end of prospecting in the Yukon.

The Yukon Prospectors' Association is also extremely concerned about the effect the increase in Royalties will have on the size of present ore reserves in the Yukon. As has already been stated any increase in the cost of mining reduces the quantity of ore reserves and this could amount to a tremendous loss to the people of the Yukon.

By way of example, Adanac, a mine located close to the B.C.-Yukon Boarder, recently published its ore reserves as follows:

157 million tons at .19 per cent Molybdenum or
50 million tons at .22 per cent Molybdenum.

Thus, if the costs went up so that only .22 per cent ore or better could be mined then the reserves of that mine would be reduced by two thirds.

The Yukon Prospectors' Association urges that grave consideration be given to lowering the suggested Royalty payments.

(b) *Regulations*

The Yukon Prospectors' Association is strongly opposed to those sections in the act which give the Minister power to make regulations. It is felt that this power makes it impossible for the prospector to protect his interest fully in the event he sells his claims by way of option agreement. Every year hundreds of prospectors enter into option agreements, and if the Minister were to change the regulations at any given time it would be impossible to ensure that the change in regulatoins would not adversly affect these people.

The Association would like to see prospectors exempted from the provisions of the regulations under the Territorial Lands Act, and would urge that Section 73 of the Bill set a definite lease fee which cannot be varied and that Section 76 of the Bill set a definite rent for a recorded Mineral Claim which could not be varied.

(c) *No Recourse to Courts*

With new exceptions the present Bill provides that where the prospector enters into a dispute with the Government or with another individual his rights are decided by a Bureaucrat and his only appeal lies to the Minister whose decision is final. As the claim or claims disputed may be extremely valuable the society feels that the prospector ought to be given access to the proper judicial courts.

The Association feels that to Section 36(b) should be added the words "following a complaint in writing", and that Section 37(2) should provide for an appeal to the Territorial Court of the Yukon Territory rather than to the Minister. We understand that the Government now intends to make the latter amendmen and we applaud this.

(d) *Cost of Holding and Developing Claims.*

The Association is gravely concerned that the cost of holding and developing mineral claims may increase because of certain provisions in the Bill, and it is felt that this would mean that many prospectors would

autres marchés du prospecteur. Si les profits des mines en exploitation sont réduits et si certaines sont forcées de fermer, il sera impossible d'attirer le capital nécessaire pour le développement des claims du Yukon puisqu'ils n'auront plus de valeur du point de vue de la promotion. En d'autres mots, ce sera la fin de la prospection au Yukon.

L'Association des prospecteurs du Yukon s'inquiète beaucoup également de l'effet de l'augmentation des redevances sur l'importance des réserves de minerai au Yukon. Comme on l'a déjà dit, toute augmentation du coût de l'exploitation minière diminue l'importance des réserves du minerai et peut entraîner des pertes considérables pour les gens du Yukon.

Par exemple, Adanac, exploitation minière située près de la frontière qui sépare la Colombie-Britannique et le Yukon, a récemment indiqué quelles étaient ses réserves en minerai:

57 millions de tonnes à .19 p. 100 de molybdène ou 50 millions de tonnes à .22 p. 100 de molybdène.

Donc, si les coûts augmentent de façon que seulement .22 p. 100 de minerai ou un plus fort pourcentage peuvent être exploités, les réserves de cette mine seront réduites des deux tiers.

L'Association des prospecteurs du Yukon demande avec force qu'on étudie la possibilité de réduire les redevances proposées.

(b) *Règlements*

L'Association des prospecteurs du Yukon s'oppose vigoureusement aux articles du projet de loi qui donnent au ministre le pouvoir de promulguer des règlements. Elle croit que ce pouvoir prive le prospecteur d'une entière protection lorsqu'il vend ses claims selon une entente portant option. Chaque année, des centaines de prospecteurs concluent de telles ententes et si le ministre apporte des changement aux règlements il devient impossible de s'assurer que ces changements n'auront pas des effets néfastes.

L'Association aimerait que les prospecteurs soient exemptés de l'application des règlements promulgués en vertu sur la Loi sur les terres territoriales et recommande que l'article 73 du projet de loi établisse de façon définitive un droit pour le bail et que l'article 76 fixe de façon permanente également le loyer pour un claim minier enregistré.

(c) *Impossibilité de recourir aux tribunaux*

Sauf quelques rares exceptions, le présent bill porte que lorsqu'un prospecteur est en désaccord avec le gouvernement ou une autre personne, c'est un bureaucrate qui décide de ses droits, avec comme seul recours la possibilité d'interjeter appel auprès du ministre dont la décision est finale. Comme le claim ou les claims qui font l'objet d'un désaccord peuvent avoir une valeur considérable, l'Association croit que le prospecteur devrait pouvoir recourir aux tribunaux.

L'Association est d'avis qu'on devrait ajouter à l'alinéa (b) de l'article 36 les mots «après la présentation d'une plainte par écrit» et que le paragraphe 2 de l'article 37 devrait prévoir la possibilité d'interjeter appel auprès d'un tribunal du territoire du Yukon plutôt qu'au ministre. Nous croyons savoir que le

lose claims they now hold, and that all prospectors would be placed at the mercy of the promotors and large mining companies in the Yukon Territory.

The Association feels that the cost of surveying mineral claims would greatly increase the cost of holding claims, and that therefore Section 38 should be changed so that the holder of the mineral claim could not be required to have the claim surveyed until 5 years from the date of the recording of the claim.

The Association also feels that a prospector should be allowed to high-grade mine a property and that Section 31(2) should be amended to allow a propector to high-grade a recorded mineral claim by yearly permit, with review before next yearly permit would be granted. Again the main reason for this request is that the propsector must have his mineral claim surveyed before he is entitled to be granted a lease. We are aware of the suggested amendment, but feel that it is impossible to set a just ceiling as profit from different high-grade operations will vary, and little can be attempted if on most ore bodies the gross income is limited to $50,000.00.

CONCLUSION

As this brief is directed to the areas of Bill C 187 which the Association feels should be changed, little has been said about the tremendous improvements over the Yukon Quarts Mining Act. The Association is well aware of the improvements and feels that if the suggested changes are invoked that the end result will be a mining act which nicely meets the needs of prospectors in the Yukon and the mining industry as a whole.

gouvernement est prêt à accepter ce dernier amendement, et nous l'en félicitons.

(d) *Coûts de maintien et de développement des claims*

L'Association s'inquiète du fait que les coûts de maintien et de développement des claims miniers pourraient augmenter à cause de certaines dispositions du projet de loi et elle croit que ces nouveaux frais pourraient entraîner pour plusieurs prospecteurs la perte de claims qu'ils détiennent; tous les prospecteurs seraient ainsi à la merci des promoteurs et des grandes sociétés minières dans le territoire du Yukon.

L'Association est d'avis que les frais d'arpentage des claims miniers contribueront à accroître considérablement les coûts et que par conséquent l'article 38 devrait être modifié de façon que le détenteur d'un claim minier ne soit pas forcé de faire arpenter son claim avant cinq ans à partir de la date d'enregistrement.

L'Association croit qu'un prospecteur devrait pouvoir exploiter une propriété à forte teneur de minerai et que le paragraphe 2 de l'article 31 devrait être modifié pour lui permettre de le faire au moyen d'un permis renouvelable annuellement et après examen. La raison en est que le prospecteur doit faire arpenter son claim minier avant de pouvoir obtenir un bail. Nous savons qu'on a proposé un amendement, mais nous sommes d'avis qu'il est impossible de fixer un plafond équitable puisque le profit réalisé grâce à l'exploitation d'un gisement à forte teneur de minerai peut varier et qu'on peut faire très peu si pour la plupart des gisements le revenu brut est limité à $50,000,000.

CONCLUSION

Puisque le mémoire vise surtout les dispositions du Bill C-187 que l'Association aimerait voir modifiées peu d'état est fait des améliorations sensibles apportées à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. L'Association reconnaît qu'il y a une nette amélioration et croit que si les changements proposés sont acceptés il en résultera une loi sur les mines qui répondra efficacement aux besoins des prospecteur du Yukon et de toute l'industrie minière.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 31

Friday, August 13, 1971

Whitehorse, Y.T.

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 31

Le vendredi 13 août 1971

Whitehorse (T.Y.)

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Subcommittee of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du sous-comité du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

RESPECTING:

Bill C-187, An Act respecting Minerals in the Yukon Territory

CONCERNANT:

Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la vingt-huitième législature, 1970-1971

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 31

Friday, August 13, 1971

Whitehorse, Y.T.

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 31

Le vendredi 13 août 1971

Whitehorse (T.Y.)

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Subcommittee of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du sous-comité du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

RESPECTING:

Bill C-187, An Act respecting Minerals in the Yukon Territory

CONCERNANT:

Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

24184—1

SUB-COMMITTEE of the
STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS
AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Paul St. Pierre

and Messrs.

Buchanan
Cadieu
Francis
Gundlock

SOUS-COMITÉ du
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES
INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT
DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St. Pierre

et Messieurs

Matte
Nielsen
Orange
Rock
Thomson (*Battleford-Kindersley*)—(11).

Quorum (6)

Les cogreffiers du Comité

J. H. Bennett
Lois A. Cameron

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

Friday August 13, 1971.
(6)

[*Text*]

The Subcommittee of the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met at 9:20 a.m. this day in Whitehorse, Yukon Territory, the Chairman Mr. Ian Watson, presiding.

Members present: Messrs. Buchanan, Cadieu, Francis, Gundlock, Nielsen, Orange, Rock, Thomson (*Battleford-Kindersley*) and Watson (9).

Witnesses: Mr. Paul White, Director, Whitehorse, Chamber of Commerce; Mr. R. E. Thurmond, Chairman, Yukon Mine Operators' Association and Vice-President and General Manager of Anvil Mining Corporation Limited; Messrs. Norman Chamberlist and Ken McKinnon, Members of the Yukon Territorial Council for Whitehorse East and Whitehorse West respectlvely; Mr. J. Louis Lebel, President, Crest Exploration Limited.

The Subcommittee resumed consideraiton of Bill C-187, An Act respecting minerals in the Yukon Territory.

The Chairman introduced Mr. Paul White who read a brief on behalf of the Whitehorse Chamber of Commerce and was questioned thereon.

Mr. R. E. Thurmond, summarized the brief prepared by the Yukon Mine Operator's Association and was questioned on it and on the brief presented on behalf of Anvil Mining Corporation Limited.

In accordance with a motion passed by the Subcommittee on August 10, 1971, the foregoing briefs submitted in English only are attached as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendices CC and DD respectively*).

The examination of Mr. Thurmond completed, the Chairman invited members of the audience to express their views. Wherecpon, Messrs. Norman Chamberlist, Ken McKinnon, and J. Louis Lebel made representations and were questioned.

The questioning concluded, the Chairman expressed the Subcommittee's thanks to all of the witnesses and to the Yukoners, particularly those in Whitehorse who had extended such warm hospitality to the Members of the Subcommittee.

At 11:10 a.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Le vendredi 13 août 1971.
(6)

[*Traduction*]

Le Sous-comité du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin, à 9 h 20, à Whitehorse (Territoire du Yukon). Le président, M. Ian Watson, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Buchanan, Cadieu, Francis, Gundlock, Nielsen, Orange, Rock, Thomson (*Battleford-Kindersley*) et Watson (9).

Témoins: MM. Paul White, directeur, Chambre de commerce de Whitehose; R. E. Thurmond, président, Association des opérateurs miniers du Yukon et vice-président et gérant général de la société *Anvil Mining Corporation Limited;* MM. Normand Chamberlist et Ken McKinnon, membres du Conseil territorial du Yukon pour les circonscriptions Whitehorse-Est et Whitehorse-Ouest respectivement; M. J. Louis Lebel, président, société *Crest Exploration Limited.*

Le Sous-comité reprend l'étude du Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon.

Le président présente M. Paul White qui fait lecture d'un mémoire au nom de la Chambre de commerce de Whitehorse et répond ensuite aux questions.

M. R. E. Thurmond résume le mémoire préparé par l'Association des opérateurs miniers du Yukon et répond aux questions qui ont trait à ce mémoire et à celui qui est présenté au nom de la société *Anvil Mining Corporation Limited.*

Conformément à une motion adoptée par le Sous-comité le 10 août 1971, les mémoires susmentionnés, présentés en anglais seulement, sont imprimés en appendices aux procès-verbaux et témoignages de ce jour. (*Voir appendices CC et DD respectivement*).

A la fin de la période de questions de M. Thurmond, le président invite les personnes de l'assistance à donner leur point de vue. MM. Norman Chamberlist, Ken McKinnon et J. Louis Lebel font des déclarations et répondent ensuite aux questions.

A la fin de la période de questions, le président, au nom du Sous-Comité, remercie tous les témoins, et les habitants du Yukon, et particulièrement ceux de Whitehorse qui ont reçu si chaleureusement les membres du Sous-comité.

A 11 h 10 du matin, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Lois A. Cameron

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Friday, August 13, 1971.

• 0918

[*Text*]

The Chairman: I do not see any new faces this morning so I will curtail the introduction of the members. With your consent, the first witness this morning is Mr. Paul White who is a Director of the Whitehorse Chamber of Commerce and who is President of Yukon Air and President of Northwest Survey Corp. Mr. White will be representing the Whitehorse Chamber of Commerce this morning. Mr. White.

Mr. Paul White (Director of Whitehorse Chamber of Commerce and President of Yukon Air and President of Northwest Survey Corp.): Mr. Chairman and members of the Committee, guests, ladies and gentlemen. Before giving this short brief on behalf of the Whitehorse Chamber of Commerce I would like to state that my own background in the proposed Yukon Minerals Act provisions has been as a Director of the Yukon Chamber of Mines in 1964 and President in 1965 and 1966 and as the Past President I attended what we then thought was the final resolution with the Government of Canada in Ottawa to commence drafting of the proposed revised act in 1967. At the present time I am involved as a Director of the Chamber of Commerce and the general business of the community of Whitehorse, and as an air charter operator and aerial surveyor and map maker as a service industry to the mineral industry in particular throughout the Yukon and Northwest Territories.

• 0920

As an introduction to this brief I would like to state that the Whitehorse Chamber of Commerce represents the major portions of business interests in the metropolitan area of the City of Whitehorse. The chamber submits this amended brief as representing essentially service industry which is severely affected by fluctuations in both production and exploration mining activity, being dependent on mineral exploration, production mining, tourism and government personnel establishment as our only significant economic basis for existence.

It is the view of the Whitehorse Chamber of Commerce that the proposed Bill C-187, the Yukon Mineral Act, may have a serious and undesirable effect on economic development of the Yukon Territory if the said bill is not altered considerably from the form in which it was given second reading in the House of Commons.

This brief is then submitted as a serious request for alterations of certain clauses of the proposed bill in the belief that if the act is not revised before becoming law, all commerce in the Yukon Territory, including its major population centre, Whitehorse, will be adversely affected. There is considerable evidence that adverse effects have already been felt in 1970-71 due to the publicizing of the nature of the proposed bill, and that such economic adversity can be minimized by altering the legislation to fit the real needs of the Yukon, as well as those of other interested areas of Canada.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le vendredi 13 août 1971

[*Interpretation*]

Le président: Je ne vois aucun nouveau visage ce matin et par conséquent je vais abréger la présentation des membres. Avec votre assentiment, le premier témoin ce matin est M. Paul White, qui est directeur de la Chambre de commerce de Whitehorse et qui est également président de *Yukon Air* et président de *Northwest Survey Corporation*. M. White représentera la Chambre de commerce de Whitehorse ce matin. M. White, je vous cède la parole.

M. Paul White (Directeur de la Chambre de commerce de Whitehorse, président du Yukon Air et président de la Northwest Survey Corp.): Monsieur le président et membres du Comité, chers invités, mesdames et messieurs. Avant de présenter ce mémoire succint au nom de la Chambre de commerce de Whitehorse, j'aimerais préciser les rôles que j'ai joués dans l'élaboration des dispositions de la Loi sur les minéraux du Yukon proposée en tant que directeur de la Chambre des mines du Yukon en 1964 et président en 1965 et 1966, et en tant qu'ancien président, j'ai assisté à ce que nous estimions alors être la position finale du gouvernement du Canada à Ottawa en vue de commencer la rédaction de la loi rémisée en 1967. Présentement, je suis directeur de la Chambre de commerce et du monde des affaires de la communauté de Whitehorse, exploitant d'avions nolisés, arpenteur aérien, et cartographe, une industrie de service à l'industrie minière surtout dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Comme introduction à ce mémoire, j'aimerais affirmer que la Chambre de commerce de Whitehorse représente le plus important groupe d'intérêts financiers dans la région métropolitaine de la cité de Whitehorse. La Chambre présente ce mémoire modifié, qui contient essentiellement le point de vue de l'industrie tertiaire qui est sévèrement touchée par les fluctuations dans les activités minières de production et d'exploration, car nous dépendons sur l'exploration minière, la production minière, le tourisme et les établissements gouvernementaux étant donné qu'ils constituent les seules assises économiques importantes qui assurent notre existence.

D'après la Chambre de commerce de Whitehorse, le Bill C-187 que l'on propose, la Loi sur les minéraux du Yukon, pourrait avoir des répercussions sérieuses et néfastes sur l'expansion économique du territoire du Yukon si ce bill n'était pas modifié considérablement et conservait la forme qu'il possédait lors de la deuxième lecture à la Chambre des communes.

On présente par conséquent ce mémoire en vue de demander sérieusement des modifications à certains articles de ce bill avec la certitude qui se cette loi n'est pas révisée avant d'entrer en vigueur, tout le commerce dans le territoire du Yukon, y compris celui de son principal centre de population, Whitehorse, sera touché défavorablement. De nombreuses preuves existant démontrent que des répercussions néfastes, se sont déjà faites ressentir en

[*Texte*]

Since this brief has been prepared after joint meetings with the Yukon Chamber of Mines, and many other interested groups, the Whitehorse Chamber of Commerce strongly endorses the brief submitted by the Yukon Chamber of Mines, prepared after exhausting the considerable time at hand. The Chamber of Commerce submits this brief to summarize only the chief areas of concern and to add its strong request for amendment of both legal drafting and the economic philosophy expressed in the proposed bill.

In 1969, it was believed that at least 60 per cent of the Yukon Territory's work force were active in, or supported by, the mining industry. While the multiplier effects are difficult to measure in the Yukon's rapidly changing and cyclic state of economic activity, it is obvious to Yukon business that the search for and the production of minerals are part of every resident's working and economic life. The old adage "Trade follows the flag—and the flag follows the pick" is nowhere more thoroughly understood than by residents of the Yukon Territory. Changes in exploration activity, development of new mines, and closing of old or uneconomic ones are easily recognizable by reading the barometers of gross revenue and profit of almost any Yukon business, large or small.

In 1970, proposed legislation in the areas of tax reform, the Yukon Quartz Mining Act, land use controls and national policies intended to combat inflation have combined to greatly reduce the rate of economic progress in the Yukon, and in many sectors have caused a significant and alarming downturn of commercial activity. The Chamber of Commerce believes that alterations in Bill C-187 should be made to ameliorate all such damaging effects at the earliest possible date, and that the bill should actually show encouragement to the mineral industry, which the bill in its present form does not do. A healthy mineral industry means a healthy Yukon, and resident business interests who saw cash flows decrease alarmingly over the winter of 1970-71 at a much faster rate than in previous years cannot help but express concern for their mining and exploration economic base. Best estimates of 1971 exploration budget reduction by 30 per cent to 40 per cent of the 1970 expenditures are verifiable by similar reductions in revenues of the allied service industries.

• 0925

The Whitehorse Chamber of Commerce is concerned with the effects of new legislation on the general growth and prosperity levels of the economics of the Yukon and

[*Interprétation*]

1970 et 1971 à cause de la publicité concernant la nature de ce bill, que de tels revers économiques peuvent être réduits en changeant la loi pour répondre aux réels besoins du Yukon, et aux besoins des autres régions intéressées du Canada.

Étant donné que ce mémoire a été préparé à la suite de réunions conjointes de la Chambre des mines du Yukon et de plusieurs groupes intéressés, la Chambre de commerce de Whitehorse appuie fortement le mémoire présenté par la Chambre des mines du Yukon, mémoire élaboré après avoir épuisé la longue période de temps à notre disposition. La Chambre de commerce présente ce mémoire afin de résumer seulement les principaux domaines qui l'inquiètent et pour ajouter sa ferme requête pour qu'on amende la rédaction juridique du texte et qu'on change la philosophie économique exprimée dans le bill.

En 1969, il était généralement admis qu'au moins 60 p. 100 de la main-d'œuvre du Territoire du Yukon travaillait ou dépendait de l'industrie minière. Bien que les effets multiplicateurs sont difficiles à mesurer étant donné l'économie du Yukon qui change rapidement et qui varie par cycle, il est évident pour les hommes d'affaires du Yukon que la recherche et la production de minéraux constituent une partie importante de la vie économique de chaque habitant. L'ancienne maxime voulant que «le commerce suit le drapeau, et que le drapeau suit le pic» n'est nulle part mieux comprise que par les résidents du Territoire du Yukon. Les changements dans les activités d'exploration, l'exploitation de nouvelles mines, la fermeture d'anciennes mines ou de mines non rentables peuvent se reconnaître facilement à la lecture ds baromètres qui sont les revenus bruts et des bénéfices de presque toutes les entreprises au Yukon, petite ou importante.

En 1970, la loi proposée dans le domaine de la réforme fiscale, la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, les règlements sur l'utilisation des terres et les politiques nationales en vue de combattre l'inflation ont concouru pour réduire considérablement le progrès économique au Yukon, et, dans bon nombre de secteurs, ont occasionné des chutes considérables et alarmantes de l'activité commerciale. La Chambre de commerce du Yukon croit que des changements au bill C-187 devraient être apportés en vue de corriger de telles répercussions préjudiciables aussitôt que possible et que le bill en fait devrait encourager l'industrie minière, ce que le bill, dans sa forme actuelle, ne fait pas. Une industrie prospère signifie un Yukon prospère, et les hommes d'affaires du territoire, qui ont vu leurs liquidités baisser à un niveau alarmant durant l'année 1970-1971 et à un rythme beaucoup plus rapide que durant les années précédentes, ne peuvent s'empêcher d'exprimer leur inquiétude envers la base économique de leur activité minière et d'exploration. Les meilleures estimations des budgets d'exploration pour 1971, qui comportent des réductions de 30 à 40 p. 100 par rapport aux dépenses de 1970, entraînent des diminutions de revenus semblables dans le secteur des industries servicielles connexes.

La Chambre de commerce de Whitehorse s'inquiète des effets que la loi aura sur la croissance générale et la prospérité économique du Yukon et du secteur des affai-

[*Text*]

of the Whitehorse business community in particular. Bill C-187 contains four areas for concern in this regard, and they may be summarized as follows: (1) the effect of increases in royalties (taxation); (2) the effect of the recent proliferation of new regulations by governmental propensity for providing for new regulations in each new act of Parliament; (3) the effect on the existing or potential foreign investor of restrictive legislation affecting ownership or tenure of resources for exploration, development and production purposes; (4) the effect of provision of special powers to persons or offices under any acts or regulations, with concern for the manner in which the new powers are administered.

This brief states herewith that the proposed Bill C-187, as drafted for first and second reading, contains provisions in all of the above four areas which are, and can be in the future, very damaging to the Yukon and Whitehorse economies. The Yukon cannot support the provision of an economic climate for mineral activity which does any of the following things: (a) places the mineral industry of the Yukon Territory in the position of paying higher taxes than any other part of Canada, and thereby reducing its potential for economic growth, by discouraging capital investment in an area which is already known to be a high cost area. Royalties are simply a form of mineral tax and any necesasry increase in taxation might well be better implemented in the existing tax legislation, in a form that can more easily be evaluated by potential investors; (b) restricts the incentive to take mineral inventory and to develop new mines by the implementation of a multiplicity of overlapping and impractical regulations, ordinances, laws, or policies, for whatever well-intentioned reasons; (c) reduces foreign investment in the Yukon to levels at which the Yukon could not maintain reasonable standards of living and economic growth; (d) permit persons or offices to be especially empowered to possibly damage the economy of the Yukon by decree without recourse, whether such decrees may be faulty by the actions of improperly informed or non-interested law and policy makers, or due to inadequate legislation in the first instance.

The briefs of the Yukon Chamber of Mines and The Mining Association of British Columbia thoroughly examines the specifics of the proposed bill with relation to most aspects of these four concern areas. The Whitehorse Chamber of Commerce supports these briefs by stating that it believes that if Bill C-187 is not significantly altered to improve the philosophy, wording and nature of the clauses relating to the major concern areas, the Yukon will suffer further economically where suffering is neither desirable nor necessary.

The following general recommendations are therefore made by the Whitehorse Chamber of Commerce, with emphasis on the Chamber's belief, based on experience, study and members' representations, that the Government of Canada should heed the requests of the Yukon presentations in order to avoid the possibility of economic decline: (1) the royalties schedule (taxation) be amended to reflect the need for geographic economic parity in Canada of such royalty (taxation) legislation, as well as to provide required incentives for the desirable development of Northern Canada, to expedite the taking of mineral inventory by exploration interests as well as government; (2) the provisions of Bill C-187 which pro-

[*Interpretation*]

res de Whitehorse en particulier. Le Bill C-187 contient à cet égard quatre sujets de préoccupation, que l'on peut résumer de la façon suivante: (1) l'effet des augmentations des redevances (taxation); (2) l'effet de la prolifération de nouveaux règlements, causés par la propension de l'état à élaborer de nouveaux règlements pour chaque nouvelle loi du Parlement; (3) l'effet pour l'investisseur étranger actuel ou éventuel d'une mesure législative restrictive portant sur la propriété ou l'exploitation des ressources en vue de l'exploration, de la mise en valeur et de la production; (4) l'effet des pouvoirs spéciaux accordés à des personnes ou à des organismes aux termes d'une loi ou d'un règlement, et préoccupation sur la façon dont les nouveaux pouvoirs seront exercés.

Nous déclarons dans le présent mémoire que le projet de loi C-187, tel que conçu pour la première et la deuxième lecture, contient des dispositions relatives aux quatre secteurs ci-dessus énumérés qui sont, et qui pourront être dans l'avenir, très dommageable à l'économie du Yukon et de Whitehorse. Le Yukon ne saurait appuyer l'instauration d'un climat économique pour l'activité minière qui entraîne ce qui suit: (a) placer l'industrie minière du territoire du Yukon dans une position telle qu'elle paiera des taxes plus élevées que partout ailleurs au Canada, ce qui réduit sa capacité de croissance économique, en décourageant les investissements de capitaux dans une région qui est déjà connue comme ayant des coûts très élevés. Les redevances sont simplement une forme de taxe minière et s'il est nécessaire d'augmenter les impôts, il serait mieux de le faire dans le cadre des lois fiscales actuelles, d'une façon qui soit plus facile à évaluer pour les investisseurs éventuels; (b) restreindre l'incitation à effectuer un inventaire minier et à mettre en valeur de nouvelles mines, par l'application d'une multiplicité des règles, d'ordonnances, de lois, ou de politiques qui se chevauchent et qui sont inapplicables, quelles que soient les bonnes intentions qui y président; (c) réduire les investissements étrangers au Yukon à des niveaux tels que le Yukon ne pourrait pas conserver un niveau de vie et une croissance économique raisonnables; (d) conférer à des personnes ou à des organismes des pouvoirs spéciaux leur permettant peut-être d'endommager l'économie du Yukon par des décrets sans appel, soit que ces décrets soient fautifs par les mesures que prendraient des faiseurs de lois et de programmes mal informés ou non-intéressés, soit que ces décrets soient fautifs à cause d'une législation insuffisante au départ.

Les mémoires de la Chambre des mines du Yukon et de l'Association minière de la Colombie-Britannique étudient à fond les points du projet de loi qui concernent la plupart des aspects de ces quatre sujets de préoccupation. La Chambre de commerce de Whitehorse appuie ces mémoires en déclarant qu'elle croit que si le Bill C-187 n'est pas modifié d'une façon notable pour améliorer les principes, le libellé et la nature des articles portant sur ces sujets majeurs des préoccupations, le Yukon souffrira davantage au point de vue économique là où ce n'est ni souhaitable ni nécessaire.

La Chambre de commerce du Yukon formule donc les recommandations générales suivantes, en insistant sur le fait qu'elle croit, d'après l'expérience, les études et les instances de ses membres, que le gouvernement du Canada devrait écouter les demandes des mémoires du Yukon afin d'éviter la possibilité d'un ralentissement économique: (1) que la barême des redevances (taxation) soit

[*Texte*]

vide for the institution of regulations by Order in Council at later dates be removed in its entirety as they were not included in the Yukon Quartz Act of 1924 and have been opposed on a variety of logical grounds by the mineral industry in eight years of discussions relating to the initial drafting of Bill C-187. Should the government of Canada persist in its desire to create such regulations, then the elected council of the Yukon territorial government should have such power, assuming prior consultation and advice from the senior government.

• 0930

That the clauses of the proposed bill which relate to foreign ownership or equity be examined carefully and altered where necessary to avoid discouraging desired foreign investment in the mineral industry. Positive incentives to Canadian interests rather than negative restrictions of foreign interests might well improve the act.

That the provisions of the proposed bill governing specific or general powers of individuals or officers designated therein be examined carefully and altered where necessary to: (a) omit those sections where authority is included which may be well covered by other acts, regulations, ordinances or other administrative procedural frameworks, especially in land use and exploration matters; (b) provide specific recourse in all cases through due and complete process of law, to avoid unfortunate decisions by final authorities which are often difficult and sometimes impossible to change under the existing administrative process for the Yukon, with its policy interpretation seated in Ottawa.

Pay especial heed to the sincere, concerned research of the mineral industry itself in its briefs to the standing committee who, by their diligence, successes in exploration and attention to the development of a specific area of Canada against obstacles, are competent authorities to state their dissatisfaction and to make recommendations for changes in the matter of the proposed bill.

The Whitehorse Chamber of Commerce concludes: the proposed Bill C-187, the Yukon Minerals Act, contains provisions which will permit undesirable policies to reduce the possibility of economic success for the Yukon Territory's potential.

The Chamber of Mines has presented a good and valid brief on the specifics of the need for major alteration of the proposed bill, which brief is supported strongly by the Whitehorse Chamber of Commerce.

Four areas of concern are implicitly projected by the proposed bill which require sensitive, critical evaluation and alteration before the proposed bill reaches a minimal acceptance level to the Whitehorse Chamber of Commerce.

Resource development in the Yukon Territory is essential and desirable to all Yukon residents of present and future and the new legislation affecting resources must be amended rapidly and the mineral industry must be

[*Interprétation*]

modifié de façon à traduire la nécessité de mettre à parité géographico-économique au Canada la législation sur les redevances (taxation), et qu'il soit aussi modifié de façon à fournir les incitations requises par le développement souhaitable du Nord du Canada, afin d'accélérer l'inventaire minier fait par les sociétés d'exploration et par le gouvernement; (2) que les dispositions du Bill C-187 qui permettent de faire plus tard des règlements par voie d'arrêtés-en-conseil soient supprimées entièrement vu que de telles dispositions n'existaient pas dans la loi de 1924 sur l'extraction du quartz dans le Yukon et que l'industrie minière, durant les huit années de discussions sur la teneur du bill C-187, s'y est opposé pour un certain nombre de motifs logiques. Si le gouvernement du Canada persiste dans son désir de faire de tels règlements, alors c'est le conseil élu du gouvernement territorial du Yukon qui devrait avoir de tels pouvoirs, moyennant qu'il consulte au préalable le gouvernement supérieur et prenne conseil auprès de lui.

Nous demandons que les articles du projet de loi qui concernent la propriété ou les capitaux étrangers fassent l'objet d'un examen attentif et soient modifiés si nécessaire pour éviter de décourager les investissements étrangers, qui sont souhaitables dans l'industrie minière. Des mesures stimulantes positives pour les capitaux canadiens, plutôt que des restrictions négatives à l'endroit des capitaux étrangers, pourraient bien améliorer la loi.

Que les dispositions du projet de loi qui régissent les pouvoirs précis ou généraux conférés à des particuliers ou à des fonctionnaires désignés à cette fin fassent l'objet d'un examen attentif et soient modifiées si nécessaire pour a) supprimer les articles conférant un pouvoir qui peut fort bien être couvert par d'autres lois, règlements, ordonnances ou autres règles administratives de procédures, en particulier en ce qui concerne l'utilisation et l'exploration des terres; b) prévoir une possibilité d'appel dans tous les cas, par une procédure complète et en bonne et due forme, pour éviter que les autorités de dernière instance prennent des décisions malheureuses qu'il est souvent difficile et parfois impossible de modifier suivant la filière administrative actuelle au Yukon, vu que l'interprétation d'une politique se fait à Ottawa.

Que l'on prête une attention spéciale à la recherche sincère et soucieuse que l'industrie minière elle-même a manifestée dans ses mémoires au Comité permanent, elle, qui, par sa diligence, ses réussites en exploration minière et l'attention qu'elle a apportée au développement d'une région du Canada malgré les obstacles, est une autorité compétente pour déclarer son mécontentement et pour formuler des recommandations propres à modifier la teneur du projet de loi.

La Chambre de commerce de Whitehorse conclut: le Bill C-187, intitulé Loi sur les minéraux du Yukon, contient des dispositions qui permettront à des politiques indésirables de réduire les possibilités de succès du point de vue économique en ce qui concerne les capacités de développement du territoire du Yukon.

La Chambre des mines a présenté un excellent et valable mémoire sur certains points du bill qu'il faudrait modifier considérablement, et la Chambre de commerce de Whitehorse l'appuie fermement.

Le projet de loi contient implicitement quatre sujets de préoccupations qu'il faudra étudier de façon nuancée et

[*Text*]

assured that such legislation will become law without undue delay after the industry itself, and the Yukon residents, have indicated what is acceptable and desirable to avoid future effects of a depressed mineral industry, upon which Yukon and Canada is so dependent. New legislation should encourage economic activity as well as provide for control of such activity to prevent undesirable side effects and the Whitehorse Chamber of Commerce submits the view that Bill C-187 is delinquent in this regard. It must be re-examined with criticism, amended in principle, redrafted with concern for the Yukon and implemented with great care to avoid further complications to the existing problems of a demanding but potentially rewarding land for the benefit of the Territory's residents and the people of Canada. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. White. Are there questions? Mr. Thomson.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, a question to the witness. First, is there a custom mill in the Yukon?

Mr. White: No, there is none operating.

Mr. Thomson: In view of the many small operators that are here, small prospectors and small mine operators, would it not be an advantage to these people if there were a custom mill?

Mr. White: If there were a custom mill that could be operated economically and if there were enough small mineral deposits to operate economically and transport ore economically, it would be an advantage.

Mr. Thomson: In your view, is a custom mill economic?

Mr. White: The economics of the mineral industry depend on specific cases and it is my view that the transportation costs in the Yukon, combined with some knowledge of the smaller mineral deposits that might shift to custom mills would be facing quite a large obstacle in shipping to custom mills.

Mr. Thomson: Did the Chamber ever make a study to see whether it was feasible or not?

Mr. White: I cannot answer that question as to whether the Chamber has ever made such a study, but industry has made such a study on occasion. The history of custom milling in western Canada has not been very satisfactory from an economic point of view.

[*Interpretation*]

critique et qui exigent des modifications avant que le bill soit le moindrement acceptable pour la Chambre de commerce de Whitehorse.

La mise en valeur des ressources dans le territoire du Yukon est essentielle et souhaitable pour tous les habitants du Yukon, actuels et futurs, et il faut modifier rapidement cette nouvelle législation sur les ressources; il faut que l'industrie minière soit assurée qu'une telle loi sera promulguée sans délai après que l'industrie elle-même, et les résidents du Yukon, auront indiqué ce qui en est acceptable et souhaitable, pour éviter que l'industrie minière n'en subisse un jour des effets propres à la ralentir, car c'est une industrie dont le Yukon et le Canada dépendent beaucoup. La nouvelle loi devrait encourager l'activité économique de même que prévoir le contrôle de cette activité afin d'empêcher des effets secondaires indésirables et la Chambre de commerce de Whitehorse soutient que le Bill C-187 est fautif à cet égard. Il faut qu'on le réexamine avec un esprit critique, qu'on en modifie les principes, qu'on le reformule en se souciant du Yukon et qu'on le mette en vigueur avec beaucoup de précautions pour éviter de nouvelles complications qui s'ajouteraient aux problèmes actuels d'une terre exigente mais potentiellement rémunératrice, le tout à l'avantage des habitants du territoire et de la population du Canada. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur White. Y a-t-il des questions?

M. Thomson: Monsieur le président, j'ai une question à poser au témoin. Premièrement, y a-t-il une usine de traitement indépendante au Yukon?

M. White: Non, il n'y en a pas.

M. Thomson: Étant donné les nombreux petits exploitants qui se trouvent dans ce territoire, petits prospecteurs et petits exploitants de mines, ne serait-ce pas un avantage pour ces gens qu'il y ait une usine de traitement indépendante?

M. White: S'il y en avait une qui puisse fonctionner de façon rentable et s'il y avait suffisamment de petits gisements miniers pour qu'elle puisse fonctionner d'une façon rentable et qu'on puisse transporter le minerai économiquement, ce serait un avantage.

M. Thomson: A votre avis, est-ce qu'une usine indépendante de traitement est rentable?

M. White: La situation économique d'une industrie minière dépend de cas précis. A mon avis, étant donné les frais de transport au Yukon, et compte tenu de ce que je sais des petits gisements miniers qui pourraient avoir recours à une usine de traitement indépendante, on aurait à faire face à des obstacles assez considérables pour expédier le minerai aux usines.

M. Thomson: Est-ce que la Chambre a déjà fait une étude pour voir si c'était rentable ou non?

M. White: Je ne peux répondre à cette question en ce qui concerne la Chambre, mais l'industrie a déjà fait une étude là-dessus. Le bilan des usines indépendantes de traitement dans l'ouest du Canada n'est pas très satisfaisant du point de vue économique.

[*Texte*]

• 0935

Mr. Thomson: From the individual operator's point of view would it be quite an advantage? That was a question, it was not an argument.

Mr. White: There is no custom mill here because there has not been enough ore found on small properties that can stand small scale mining and high transportation costs to a custom mill, no matter where it is located, and industry itself has not seen fit to invest capital in that particular concept of concentrating ores.

Mr. Thomson: What would a custom mill cost that would be suitable for this area?

Mr. White: It would depend entirely upon the size of it. There are in existence small mills in various stages of disrepair in the territory due to the closing of uneconomic mines and it is quite possible that one of them might be reopened at a relatively low cost, in the order of half a million dollars.

Mr. Thomson: In regard to support services for the mining industry, I noticed in one of the briefs we heard earlier that quite a bit of material was purchased in various parts of Canada. If the Chamber had looked around could more have been arranged locally, more services arranged locally or more of the items manufactured locally?

Mr. White: You are approaching another entire area of Yukon's interest. Not only the Chamber, but the Chamber of Mines and political groups all across northern Canada, have tried to do something in their limited way to encourage the development of services located residentially in northern Canada. I, and my business, are located residentially in northern Canada, but I can quite freely state that I could not have established any kind of a business where we have a name had it not been for the capital investment of the mineral industry which came in ahead of me, its preliminary work, and that is out of earnings financed on little establishment to provide the service.

Mr. Thomson: Really, you answered my question there. Are you saying that there was some organised effort to provide more services locally? That is what I understood you to say.

Mr. White: I say the effort is constant and that one of the problems we have in the Yukon in this particular regard is in the communications links between the existing service industry which are much better than one might think on first glance, and the capital investor who plans and budgets out of New York, Calgary, Toronto, Vancouver, wherever. To answer your original question, yes, efforts have been made in that regard.

Mr. Thomson: Was this done by the Chamber of Commerce? Is this really a co-ordinating body interested in promoting the well-being of the district? Do they have a budget, for example, to do just this very thing?

Mr. White: Their budget is quite limited, but in the last couple of years they have taken a slightly different

[*Interprétation*]

M. Thomson: Du point de vue de l'exploitant particulier, cela représenterait-il un avantage? C'est une question, et non un argument.

M. White: Il n'y a pas de concasseur ici parce qu'on n'a pas trouvé assez de minerai sur de petites propriétés, pour faire face aux coûts élevés de tranport à un concasseur, où qu'il se trouve, et l'industrie elle-même n'a pas trouvé bon d'investir des capitaux en suivant le concept particulier de la concentration des minerais.

M. Thomson: Combien coûterait un concasseur qui serait adapté aux besoins de cette région?

M. White: Cela dépendrait entièrement de sa taille. De petits concasseurs existent dans le territoire, qui ont besoin de plus ou moins de réparations, à cause de la fermeture des mines non rentables, et il est très possible qu'on puisse en réouvrir un à un coût relativement bas, de l'ordre d'un demi-million de dollars.

M. Thomson: En ce qui concerne le soutien logistique de l'industrie minière, j'ai remarqué dans un des mémoires que nous avons entendus plus tôt, qu'une grande quantité de matériel était achetée dans diverses parties du Canada. Si la Chambre s'en était occupée, aurait-on pu prendre plus de dispositions locales, aurait-il été possible d'acheter plus d'équipement fabriqué sur place?

M. White: Vous touchez là à un point d'intérêt du Yukon complètement différent. Non seulement la Chambre, mais la chambre des mines et les groupes politiques, dans tout le nord du Canada, ont essayé de faire quelque chose dans la mesure du possible, pour encourager le développement des services produits dans le Nord du Canada. Ma propre affaire se trouve située dans le nord du Canada, mais je peux dire sans arrière pensée, que je n'aurais pu établir aucune affaire à cet endroit-là si des investissements de capitaux dans l'industrie minérale ne m'avaient devancé, n'avaient fait les travaux d'approche, et n'avaient été financés par les petits établissements destinés à donner des services.

M. Thomson: Vous avez répondu à ma question. Vous voulez dire qu'un effort a été fait pour fournir plus de services sur une base locale? C'est ce que j'ai compris d'après vos paroles.

M. White: Je dis que l'effort fourni est constant et qu'un des problèmes auxquels nous devons faire face au Yukon à cet égard, est celui des liens de communication entre l'industrie de services qui existe (qui est bien meilleure qu'on ne pourrait le penser à première vue) et les investisseurs qui établissent les plans et les budgets à New York, Calgary, Toronto, Vancouver, n'importe où. Pour répondre à premiere question, oui, des efforts ont été faits à cet égard.

M. Thomson: Ceci a-t-il été fait par la Chambre de commerce? Est-ce réellement un organisme de coordination qui est intéressé à la promotion du bien-être dans le district? Ont-ils un budget, par exemple, pour accomplir ces travaux?

M. White: Leur budget est très limité, mais au cours des deux dernières années, ils ont pris une orientation un

[*Text*]

tack than we suggest by encouraging and obtaining the services for the City of Whitehorse or the city development officer, but their budget has been limited to the point where the members have actually done the outside contacting. A good many people in the service industry here are forced to make trips to other cities and other areas of Canada to keep their own businesses alive—their market areas are essentially outside the Yukon—and they have done this on a membership basis rather than on a co-ordinated budget basis.

Mr. Thomson: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Thomson. Are there any further questions?

Mr. Nielsen: I have one, Mr. Chairman. In your brief you mentioned your attendance at the meetings in Ottawa in June of 1967 which you felt would be the last meetings firming up the new draft bill. You are representing along with Mr. C. H. MacDonald and Mr. R. McKamey the Yukon Chamber of Mines, is that right?

• 0940

Mr. White: That is correct.

Mr. Nielsen: And there was Mr. T. Elliott, Mr. W. M. Sirola and Mr. L. Lebel, representing the B.C. Chamber and Mr. J. A. MacDonald, the then Senior Assistant Deputy Minister of the Department, Mr. A. D. Hunt, Mr. G. H. Caldwell, Mr. B. J. Trevor and Mr. R. J. Simard were also at the meeting. The Yukon Chamber of Mines has said on page 33 of their brief:

> The meeting in June, 1967, of the Committee of the Chambers of Mines with the government officials resulted in a consensus on amendments to the Yukon Quartz Mining Act with which the Yukon Mining industry could live; and it is difficult to understand why the Minister now finds it necessary to produce a new Act which ignores the outstanding points agreed on at that meeting.

Do you agree with that statement of the Yukon Chamber of Mines?

Mr. White: Yes, in general, I do.

Mr. Nielsen: Mr. Taylor, representing Southern Yukon Prospectors, presented a brief here yesterday and suggested that rather than barging ahead with Bill C-187 as it now stands in the light of the Minister's announced changes on June 10 in the Standing Committee that the Yukon Quartz Mining Act should be left as the legislation governing mineral activity in the Yukon until such time as further in-depth discussion could be had between the industry and those vitally-concerned with this new bill and government. He suggested a minimum of six months and a maximum of twelve months. What would be your observation with respect to that suggestion?

Mr. White: I would not like to see a time limit put on it, but I feel that the bill should be either rejected as it stands or be redrafted with the recommendations of this

[*Interpretation*]

peu différente en encourageant et en obtenant des services pour la ville de Whitehorse ou pour le fonctionnaire municipal du développement, mais leur budget a été limité au point que les membres ont dû agir par leurs propres moyens. Beaucoup de gens dans l'industrie des services, ici, sont forcés de se rendre dans d'autres villes et d'autres régions du Canada pour s'occuper de leurs propres affaires, les régions de marché sont surtout à l'extérieur du Yukon, et ils ont fait cela sur une base d'appartenance à un organisme, plutôt que sur la base d'un budget coordonné.

M. Thomson: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci monsieur Thomson. Y a-t-il d'autres questions?

M. Nielsen: J'en ai une, monsieur le président. Dans votre mémoire vous avez parlé de votre présence aux réunions d'Ottawa en juin 1967, réunions que vous pensiez être les dernières avant la signature du nouveau projet de loi. Vous représentez, de même que M. C. H. MacDonald et M. R. McKamey, la Chambre des Mines du Yukon, est-ce exact?

M. White: C'est exact.

M. Nielsen: Et il y avait M. T. Elliott, M. W. M. Sirola et M. L. Lebel, représentant la Chambre de Colombie-Britannique, et M. J. A. MacDonald, qui était alors principal ministre adjoint du ministère, et M A. D. Hunt, M. G. H. Caldwell, M. B. J. Trevor et M. R. J. Simard étaient également présents à cette réunion. La Chambre des Mines du Yukon a dit à la page 33 de son mémoire:

> La réunion en juin 1967 du Comité de la Chambre des Mines et des fonctionnaires du gouvernement a abouti à un accord sur les amendements à apporter à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon pour permettre à l'industrie minière du Yukon de continuer à se développer; et il est difficile de comprendre pourquoi le ministre trouve maintenant nécessaire de présenter une nouvelle loi qui ne mentionne plus les grands progrès faits lors de cette réunion.

Êtes-vous d'accord avec cette déclaration de la Chambre des Mines du Yukon?

M. White: Oui, en général, je suis d'accord.

M. Nielsen: M. Taylor, représentant des prospecteurs du sud du Yukon, a présenté un mémoire ici hier et a suggéré, au lieu de nous lancer tête baissée dans le bill C-187 tel qu'il existe actuellement à la lumière des changements annoncés par le ministre le 10 juin au comité permanent, que la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon soit conservée en tant que législation régissant l'activité minérale dans le Yukon, jusqu'à ce qu'une discussion plus sérieuse puisse être amorcée entre l'industrie, ceux qui sont directement concernés par ce nouveau bill, et le gouvernement. Il a suggéré un minimum de 6 mois et un maximum de 12 mois. Que pensez-vous de cette suggestion?

M. White: Je ne suis pas d'accord avec l'idée d'une limite de temps, mais je pense que le bill devrait soit être rejeté tel qu'il est actuellement, soit être rédigé à nou-

[*Texte*]

Committee, and further that early dialogue with the mineral industry and its variety of interested groups take place at the earliest possible date. I think one of the two choices are really there to serve our interest, but if the bill is going to drag on for another year or so, then it must better be rejected and the whole process started over again in the in-depth manner Mr. Taylor suggests.

I also feel that after the Minister's last statement of willingness to accept certain changes, it is not without hope that the bill might not be redrafted at an early date to satisfy the mineral industry. I am not speaking on behalf of the mineral industry; this is a personal opinion.

Mr. Nielsen: The mineral industry commencing its planning, as it does, around September or October for next year's season, I presume you would be in full agreement with the statement that the earliest possible date would be desirable for a decision in order that we do not suffer a similar economic rescssion in 1972 as that which existed in the Yukon this year.

Mr. White: I agree that some firm action or some firm statement of policy must be made at a very early date. I think it may well be already too late to avoid recession in the 1971-72 winter season. The cyclical activities of the Yukon in a period of summer and winter, as I see it, is now in a state of preoccupation with the normal—the subnormal this year—mineral activities, the influx of tourists, the influx of a variety of visitors and government as with this Committee and I do not think very many people are really thinking too far ahead.

• 0945

I do not think there is any economic basis for the winter of 1971 and 1972. I do not know where it is going to come from. There will not be any mineral exploration in the winter of 1971-1972. That is the second year in the last seven or eight-year period. If there is not any mineral exploration what is there? There is some oil exploration, plans for the northern Yukon, which is partially serviced by the residents of the Yukon Territory and partially serviced by service industries from outside the Yukon. If previous years are any example, it is not going to assist the Yukon to maintain any kind of economic basis in the winter of 1971-1972. When you really come down to it, if it is not in the ground you can just forget it.

The Yukon Territory has some tourism, which is a dollar trading business in many ways, but they are really solely dependent upon primary resources, exploration and development. They have another dollar trading business in absorbing the salaries of the civil service establishment here but the prime base is still the mineral industry and, if it is not active, no business. If in the winter of 1971-1972 there is no action there will be no business.

Mr. Nielsen: So, even if you are right, in that it may already be too late, would you not agree that an early announcement by the government, hopefully that they will accept the suggestions of the Yukon Chamber of

[*Interprétation*]

veau en tenant comptes des recommandations de ce comité, et qu'il faudrait aussitôt que possible engager un dialogue entre l'industrie minérale et tous les groupes qui sont intéressés. Je crois qu'une des deux possibilités peut vraiment servir notre intérêt, mais si le bill doit se traîner encore pendant un an, il vaut mieux le renvoyer et recommencer tout le processus à nouveau d'une façon plus approfondie.

Je pense également que depuis que le ministre s'est déclaré désireux d'accepter certains changements, on peut espérer que le bill ne sera pas rédigé à nouveau assez tôt pour satisfaire l'industrie minérale. Je ne parle pas au nom de l'industrie minérale, c'est une opinion personnelle.

M. Nielsen: Étant donné que l'industrie minérale commence à faire ses plans vers le mois de septembre ou d'octobre pour la saison de l'année suivante, je suppose que vous seriez entièrement d'accord avec la déclaration selon laquelle il serait bon de prendre une décision le plut tôt possible pour ne pas encourir une récession économique similaire à celle qui a existée au Yukon cette année, en 1972.

M. White: Je suis tout à fait d'accord qu'il faut prendre des mesures fermes et faire des déclarations de politique fermes le plus tôt possible. Je pense qu'il est peut-être déjà trop tard pour éviter une récession au cours de la saison d'hiver 1971-1972. Il me semble que les activités cycliques du Yukon dans une période d'été et d'hiver relèvent maintenant des activités minérales normales (en dessous de la normale cette année), l'affluence des touristes, l'affluence d'un certain nombre de visiteurs et d'envoyés du gouvernement, tel ce comité, et je ne pense pas que beaucoup de gens fassent des prévisions trop longtemps à l'avance.

Je ne pense pas qu'il existe de prévisions économiques pour l'hiver 1971 et 1972. Je ne sais pas où on les trouvera. On ne fera pas de prospection minérale au cours de l'hiver 1971-1972. C'est la deuxième année depuis sept ou huit ans. S'il n'y a pas de prospection minérale, que reste-t-il? Il y a des plans de prospection pétrolière pour le nord du Yukon, région qui est partiellement servie par des résidents du territoire du Yukon et partiellement par des industries de service de l'extérieur du Yukon. Si on peut se fier aux années précédentes, il ne sera d'aucune aide au Yukon de maintenir une base économique pendant l'hiver 1971-1972. En y pensant bien, s'il ne s'agit pas du sol, mieux vaut l'oublier.

Le territoire du Yukon reçoit quelques touristes, c'est une affaire d'échange de dollars à de nombreux égards, mais ils sont en réalité tributaires de ressources de base, la prospection et le développement. Ils ont une autre source d'échange du dollar quand ils absorbent les salaires des fonctionnaires établis ici, mais la base de leur économie repose sur l'industrie minérale, et si celle-ci n'a pas d'activité, il n'y a pas d'activité du tout. Si au cours de l'hiver 1971-1972 cette industrie n'est pas active, il ne se fera aucune affaire.

M. Nielsen: Donc, même si vous avez raison, et qu'il soit déjà trop tard, ne penseriez-vous pas qu'une déclaration rapide de la part du gouvernement par laquelle il accepte les suggestions de la Chambre des mines du

[*Text*]

Mines and others, would at least have the effect of ameliorating the undesirable economic slump that would result if no announcement was forthcoming?

Mr. White: Yes, I do. I think a statement by government is both necessary and desirable at the earliest possible date.

Mr. Nielsen: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. White, from the Chamber's point of view would the ideal situation be a revised bill brought forward as quickly as possible? Presumably the ideal situation would be to have the bill brought forward, with the revisions you have asked for, within the next month or two.

Mr. White: The ideal thing, as far as I am concerned, would be if the benevolent old Act of 1924 was amended to permit what we will call mechanical or technical changes to take place, especially in the early sections of the bill. That is what the mineral industry needs at this time in the Yukon. If that could be done in the next 90 or 100 days it would undo some of the damage that has already been done, as Mr. Benson's partial statement of relief did when he finally stated that he had received representations which indicated that his proposed legislation was too harsh.

From a practical point of view it is very difficult to see how this bill could be amended rapidly enough to satisfy the mineral industry, as well as guard it, in such a short period. If we are looking for an ideal solution, it would be to redraft it quickly, in dialogue with the mineral industry, and have it passed at the earliest possible date.

The Chairman: Thank you very much, Mr. White. Are there any further questions?

Mr. Orange: I have a question for Mr. White.

On page 8, section 3 you suggest that the foreign ownership provisions be reexamined and altered to avoid discouraging desired foreign investment in the mineral industry. You go on to say that positive incentives for Canadian interests rather than the negative restrictions of the act be implemented. Do you have any idea how some of these might develop?

Mr. White: I see the section in the proposed act, which is very close to a similar section of the Canada Mining Regulations relating to foreign ownership, as a kind of a sop to people who rightly or wrongly think that foreign interests are obtaining control of all our country.

• 0950

The clause itself, on close examination, has not got enough teeth in it to prevent any self-respecting foreign investor from doing exactly what he may wish to do.

What I say is that the presence of the clause appears to inhibit some foreign investors and if the object of the clause is to promote Canadian ownership then I would like to see Canadian ownership transferred from the Crown to the people of Canada as private enterprise. I would like to encourage Canadians to invest in northern Canada and in the mineral industry in particular and the only way I

[*Interpretation*]

Yukon et des autres, aurait tout au moins le résultat d'améliorer la déplorable tendance économique qui se ferait jour si aucune déclaration n'était faite?

M. White: Oui, je le pense. Je pense qu'une déclaration du gouvernement est à la fois nécessaire et désirable, le plus tôt possible.

M. Nielsen: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur White, du point de vue de la Chambre, serait-il bon qu'un bill revisé soit présenté le plus tôt possible? Je suppose que le mieux serait de présenter le bill, accompagné des modifications que vous avez demandées, d'ici deux mois.

M. White: Le mieux, à mon sens, serait d'amender la bienheureuse vieille loi de 1924, pour permettre ce que nous appellerons des changements techniques ou mécaniques, en particulier dans les premiers articles du bill. C'est ce dont on a besoin à l'heure actuelle l'industrie minérale du Yukon. Si cela pouvait être fait d'ici 90 ou 100 jours, cela rectifierait une partie des dégâts qui ont déjà été faits et ce serait un soulagement ajouté à celui apporté par la déclaration de M. Benson, lorsqu'il a enfin dit, qu'il avait reçu des observations qui indiquaient que sa législation proposée était trop sévère.

D'un point de vue pratique, il est très difficile de voir comment ce bill pourrait être modifié assez rapidement pour satisfaire l'industrie minérale, et la protéger, dans un laps de temps court. Si nous cherchons la solution idéale, ce serait de le rédiger à nouveau rapidement, en collaboration avec l'industrie minérale, et de le présenter le plus tôt possible.

Le président: Merci beaucoup, monsieur White. Y a-t-il d'autres questions

M. Orange: J'ai une question à poser à M. White.

A la page 8, article 3, vous suggérez que les dispositions de propriété étrangère soient ré-examinées et modifiées pour éviter de décourager les investissements étrangers dans l'industrie minérale. Vous continuez, et dites que des encouragements positifs pour les intérêts canadiens seraient préférables à des restrictions négatives de la portée de la loi. Avez-vous une idée de la façon dont ces dispositions pourraient être appliquées?

M. White: Je vois l'article dans la loi proposée, qui se rapproche beaucoup d'un article des règlements canadiens sur les mines, relatif à la propriété étrangère, et constitue une concession aux gens qui, à tort ou à raison, pensent que les intérêts étrangers gagnent le contrôle de tout notre pays.

L'article lui-même, si on l'examine de près, n'est pas assez bien armé pour empêcher tout investisseur étranger de bonne foi, de faire exactement ce qu'il a envie de faire.

Je veux dire que la présence de l'article semble imposer une limitation à certains investisseurs étrangers, et si l'objet de l'article est de promouvoir la propriété canadienne, j'aimerais que la propriété canadienne soit transmise de la Couronne au peuple du Canada en tant qu'entreprise privée. Je voudrais encourager les Canadiens à

[*Texte*]

see it can be practically done is through taxation legislation, through some tax incentive to Canadians to invest in the mineral industry in northern Canada and in northern Canada itself. It took a long time to answer it. Thank you.

Mr. Nielsen: Like the three-year tax exempt period which now exists.

Mr. White: That is correct.

Mr. Orange: Would you deny the three-year tax exempt period to foreign ownership?

Mr. White: No, I am not for denying anybody anything. I am for trying to get somebody to do something.

Mr. Francis: Mr. Nielsen brought this in and I am trying to understand how this could be an additional incentive to a Canadian investor as opposed to a foreign invester?

Mr. Nielsen: The only reason I said that was because they are knocking it out.

Mr. Francis: I am aware of that.

Mr. Nielsen: The tax reform legislation obliterates it and we should retain it; that was the reason for my interjection.

Mr. Francis: Mr. Chairman, I am sorry I have intervened in a supplementary. I agree with the witness that if we can give some form of tax incentive which gives a little more incentive to a Canadian to invest than anybody else I think we should look at this and explore it, but I just fail to see how providing a uniform three-year tax exemption for everybody, regardless of ownership, would affect the ownership problem.

Mr. Nielsen: It gives a stimulus to the mining industry.

Mr. Francis: That is another issue but the issue of foreign ownership which is the specific issue, is how tax features can be used as incentives to encourage Canadian ownership as against foreign ownership. I think that is the issue at the moment, is it not?

Mr. White: I suppose I ought not to get in an argument between two political people.

Mr. Francis: You have got to spice up life a little sometime.

Mr. White: That is right. I would like to see foreign capital to be encouraged to enter Canada on any reasonable basis which permits to return of capital to them and profit. I would like to see something to start with, probably small, special advantages, to Canadian corporations and especially to members of the Canadian public who have an awful lot of money deposited in saving accounts of chartered banks, with essentially a Hudson Bay charter. I would like to see some of that money invested in northern Canada instead of the lip service that a lot of

[*Interprétation*]

investir dans le Nord du Canada et dans l'industrie minérale en particulier et la seule façon de le faire pratiquement, c'est au moyen d'une législation fiscale; par des encouragements fiscaux aux Canadiens qui sont désireux d'investir dans l'industrie minérale dans le Nord du Canada. J'ai mis beaucoup de temps à répondre. Merci.

M. Nielsen: Par exemple l'exemption de taxe de trois ans qui existe actuellement.

M. White: C'est exact.

M. Orange: Refuseriez-vous d'accorder l'exemption de taxe de trois ans aux propriétaires étrangers?

M. White: Non, je ne veux pas refuser quoi que ce soit à qui que ce soit. Je veux essayer d'inciter les gens à faire quelque chose.

M. Francis: M. Nielsen a parlé de cela, et j'essaie de comprendre comment cela pourrait constituer un encouragement supplémentaire aux investisseurs canadiens, et non pas aux investisseurs étrangers?

M. Nielsen: Je n'en ai parlé que parce que l'on essaie de l'éliminer.

M. Francis: Je suis conscient de cela.

M. Nielsen: La législation de réforme fiscale l'annule et nous devrions le garder; c'est la raison de mon intervention.

M. Francis: Monsieur le président, je suis désolé d'être intervenu au cours d'une question supplémentaire. Je suis d'accord avec le témoin; si par une législation fiscale nous pouvons encourager un canadien un peu plus qu'une autre personne à investir, je crois que nous devrions examiner cette possibilité, mais je ne comprends pas comment une exemption de taxe uniforme s'étendant sur une période de trois ans, et s'appliquant à tout le monde, indépendemment de la propriété, pourrait affecter le problème de la propriété.

M. Nielsen: Cela constitue un stimulant pour l'industrie minière.

M. Francis: C'est une autre question, mais la question de la propriété étrangère qui est une question bien particulière, est de savoir comment on peut utiliser la législation fiscale pour encourager la propriété canadienne et non la propriété étrangère. Je pense que c'est la question dont il faut se soucier pour le moment, n'est-ce pas?

M. White: Je crois que je ne devrais pas intervenir dans une discussion entre deux personnalités politiques.

M. Francis: Il faut parfois pimenter un peu son existence.

M. White: C'est exact. J'aimerais qu'on encourage l'entrée au Canada de capitaux étrangers sur une base raisonnable qui permettrait le retour des capitaux et un certain profit. Je voudrais qu'on commence par accorder, probablement sur une petite échelle, des avantages spéciaux aux compagnies canadiennes, et en particulier aux membres du public canadien qui ont une énorme quantité d'argent en dépôt dans des comptes d'épargne de banques à charte, surtout avec une charte de la Baie d'Hudson. Je voudrais qu'une partie de cet argent soit investi dans le

[*Text*]

southern Canadians pay to northern Canada at the present time. I am sure it is not the view of the mineral industry in the Yukon that foreign investment should have a very wide disparity between tax incentives, but I would like to see some special advantages for Canadians, if a national policy of trying to increase Canadian ownership and involvement in their own country is a valid one.

The Chairman: That is it. Thank you, very much, Mr. White.

Mr. White: Thank you.

The Chairman: Next, we have the Yukon Mine Operators Association represented by Mr. R. E. Thurmond.

• 0955

Are both the Yukon Mine Operators Association and Anvil Mines going to come up at the same time? Are you representing both?

Mr. R. E. Thurmond (Vice-President and General Manager, Anvil Mining Corporation Limited, and Chairman, Yukon Mine Operators Association): Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Thurmond is Vice-President and General Manager of Anvil Mining and is going to present both briefs.

Mr. Thurmond: Mr. Chairman and members of this Standing Committee, first I would like to express my appreciation for the opportunity to appear before you today. I would like to speak first as Chairman of the Yukon Mine Operators Association. I will not read directly from the brief which has been passed out to you this morning, but in the interest of time, I will summarize the high points of this brief. I am sure that by this time you are just about up to your nose in the statistics and in the details, and perhaps you would refer the high points at this time.

As for the Yukon Mine Operators Association, this is a new organization. We are small, we do not have much in the way of resources as compared to our big brother organizations of the south, but we feel that we speak for the operators in the Yukon. At the same time, we appreciate the efforts of the B.C. Mining Association and fully support their brief.

Our membership consists of Anvil Mining Corporation Canada Tungsten; Cassiar; Hudson-Yukon; New Imperial; United Keno Hill and Venus. Those members participating in the brief that we have passed to you are Anvil, Cassiar, New Imperial and United Keno Hill. Members of this organization as well as the organization itself have previously presented briefs on this subject. These were presented prior to the pronouncements of the Minister on June 10 which suggested certain changes. In the brief that we present to you today, we are assuming that these changes will be implemented. Further, we are assuming that the public statement of Mr. Benson on June 1, where he mentioned changes in the federal tax

[*Interpretation*]

Nord du Canada, et que la participation de principes de nombreux Canadiens du Sud au développement du Nord du Canada devienne un peu plus tangible. Je suis certain que l'industrie minérale du Yukon ne désire pas une très grande disparité d'encouragements fiscaux aux investissements étrangers, mais désire plutôt certains avantages spéciaux pour les Canadiens, si une politique nationale d'augmentation de la propriété canadienne et de la participation canadienne au développement du pays est une bonne formule.

Le président: C'est cela. Merci beaucoup M. White.

M. White: Merci.

Le président: Ensuite, nous avons M. R. E. Thurmond qui représente les Associations d'exploitants de Mines au Yukon. Est-ce que la *Yukon Mine Operators Association* et les représentants de la *Anvil Mines* vont venir au même moment? Est-ce que vous les représentez tous les deux?

M. R. E. Thurmond (vice-président et directeur général, Anvil Mining Corporation Limited, et président, Yukon Mine Operators Association): Oui, monsieur le président.

Le président: M. Thurmond est le vice-président et le directeur général des Mines *Anvil* et va nous présenter les deux exposés.

M. Thurmond: Monsieur le président, chers délégués du Comité permanent, permettez-moi d'abord de vous remercier de pouvoir parler ici aujourd'hui. J'aimerais d'abord parler en tant que président de la *Yukon Mine Operators Association*. Je ne lirai pas directement l'exposé qui vous a été distribué ce matin, mais résumerai les points les plus importants. Je pense que vous êtes justement plongés dans les statistiques et détails et aimeriez peut-être connaître les problèmes les plus importants.

La *Yukon Mine Operators Association* est une organisation nouvelle. C'est une petite organisation et nous n'avons que peu de ressources, comparé à nos confrères du Sud. Toutefois, nous avons la conviction de parler pour tous les opérateurs du Yukon. Nous apprécions les efforts de la *Mining Association* de la Colombie-Britannique et sommes d'accord avec leur exposé.

Nos membres sont la Anvil Mining Corporation, Canada Tungsten, Cassiar, Hudson-Yukon, New Imperial, United Keno Hill et Venus. Nous vous avons déjà cité Anvil, Cassiar, New Imperial et United Keno Hill comme participants à l'exposé. Les membres de cette organisation comme d'ailleurs l'organisation elle-même ont déjà présenté des exposés à ce sujet avant les déclarations ministérielles du 10 juin qui proposaient certains changements. Notre exposé d'aujourd'hui présuppose l'application de ces changements. En outre, nous comptons sur la réalisation de la déclaration publique lu 1er juin de M. Benson lors de laquelle il a annoncé une réforme fiscale. Si ces mesures n'étaient pas réalisées, nous sommes d'avis que toute cette révision des dispositions concernant les redevances devraient être tenues en suspens jusqu'à ce qu'on ait décidé d'une réforme fiscale fédérale.

[*Texte*]

reforms, will also be implemented. I might say that if this is not the case, then we think the whole matter of revision in the royalty provisions should be held in abeyance until the federal tax reform has been resolved.

I will not go into a lot of detailed statistics because we would be repeating. We feel that there are certain facts that have come out at the presentations to this point. It is evident, for example, that mining is a significant face of the economy of the Yukon. The mining industry in the Yukon is confronted with high operating costs and difficult conditions, but still, it must compete in the world markets in selling its products. There are existing tax burdens in the Yukon.

Mining is an uncertain business and its economy is based on a wasting asset. Exploration and capital expenditure appear to have declined during the first half of this year. Mines have closed or have curtailed their operations during the last 12 months. The federal tax reform will deal a real blow to the mining industry in that it will eliminate the three-year tax-free period and it will shift to earned depletion. There are very significant to the mining industry throughout the nation.

The Association accepts the fact that there are needs for revisions of the existing Quartz Mining Act, but we submit that revisions should provide incentive for future exploration and development, and not a deterrent to these activities.

We are concerned about four main points with respect to the proposed act. The first of these is in regard to the royalty provisions. In this area, we are concerned about the provision for the treatment of the new mine development that is developed by an existing operator. We feel that this provision should be eliminated and a new mine treated as a separate entity, or that the provision should be modified so that there can be some flexibility in the tax treatment of the new development.

• 1000

The provision that limits the deductibility of exploration conducted in the Yukon Territory should be revised so that 100 per cent of the exploration costs are deductible and any costs that are not deducted in one year can be carried into future years. We feel there is a limiting description of the processing asset in determining the processing allowance. When further processing is added it is always necessary to add town site facilities, transportation and other ancillary facilities that should be deductible items in calculating or the processing allowance.

The last point in regard to the royalties is that we feel ministerial discretion should be eliminated in all cases and the royalty section with regard to the write-off of pre-production expenses and with regard to the termination of the operating costs should be put in.

The second point that we would like to emphasize is the provision for ownership. This has been given a great deal of attention throughout this hearing. We know of a number of cases where Canadian capital is simply not available for new developments. Two cases would be the Imperial and Anvil. We are convinced that the rate of future development in the Yukon would be significantly retarded if this provision were enforced and a large segment of the Yukon mining industry would not be able to carry on off-property explorational work. It is recog-

[*Interprétation*]

Je ne parlerai pas des détails statistiques pour ne pas répéter ce qui a déjà été dit. Jusqu'alors, un certain nombre de faits ont été présentés. Il est évident par exemple que l'extraction des minéraux représente un secteur important de l'économie du Yukon. L'industrie minière du Yukon se voit confrontée à des coûts d'exploitation très élevés ainsi que des conditions de travail difficiles, tout en devant être concurrentielle sur le marché mondial pour vendre ses produits. Il y a des fardeaux fiscaux au Yukon.

L'extraction de minéraux est une entreprise très incertaine et risquée. La prospection et les investissements ont baissé pendant la première moitié de cette année. Depuis douze mois, on ferme des mines ou réduit leur activité. La réforme fiscale fédérale portera un coup dur à l'industrie, car elle supprimera la période tri-annuelle de dégrèvement pour adopter une autre méthode d'amortissement. Ce sont des choses très importantes pour l'industrie minière de tout le Canada.

L'Association accepte la nécessité de rendre la Loi actuelle sur l'extraction du quartz. Toutefois, les révisions devraient résulter en un encouragement pour la prospection et le développement futurs et non pas freiner ces activités. Nous avons relevé quatre points principaux dans la loi proposée. D'abord, il s'agit des dispositions concernant les redevances. Nous ne sommes pas satisfaits de la disposition concernant l'imposition de mines nouvelles qui sont exploitées par un prospecteur non-débutant. A notre avis, il faudrait supprimer cette disposition et considérer une nouvelle mine comme étant une entité séparée, ou modifier la disposition de manière à permettre une certaine souplesse dans l'imposition de la nouvelle mine.

Il faudrait reviser la disposition qui limite la possibilité de déduction des frais de prospection occasionnés au Yukon. Il faudrait que les frais de prospection soient déductibles en entier et que l'on puisse reporter les frais non déduits aux années suivantes. Aussi, nous pensons que la détermination des sommes exemptes d'impôt est limitative. Lorsqu'on agrandit les travaux il faut toujours disposer de certaines infrastructures de ville, de transport et autres qu'il devrait être permis de déduire. Enfin, nous pensons qu'il faudrait éliminer tout pouvoir discrétionnaire du ministre et insérer un article sur les redevances en ce que concerne la déduction des dépenses occasionnées avant la production et en ce qui concerne la fin des frais d'exploitation.

Nous mettons l'accent sur la disposition concernant la propriété. Ce point a été étudié attentivement dans tous les exposés. Nous connaissons un certain nombre de cas où l'on manque de capital canadien pour financer les nouvelles entreprises. On pourrait citer la Imperial et la Anvil. Le développement futur du Yukon serait sensiblement retardé si cette disposition était appliquée. Une grande partie des entreprises de minéraux du Yukon ne seraient pas capables de continuer leur travail de prospection. Nous savons que cette disposition peut-être contournée mais cela n'est pas recommandable et même parfois

[*Text*]

nized that a somewhat devious means of circumventing this provision is provided but we do not feel this is good and in some cases it is impossible to achieve. No one, I think, could have expressed the concern over this particular point more logically and more eloquently than did John Bruk yesterday in his presentation for New Imperial Mines Limited and we stand by that presentation.

The third point we would like to emphasize is that the discretionary powers of the Minister or those of the Engineer of Mines are just added uncertainties to an industry that is already confronted with many uncertainties. We think this discretionary power should be eliminated throughout.

The fourth and last major point that we would like to emphasize is in regard to the prohibition of exportation of minerals or ores from the Yukon Territory. We realize that the intent here is to encourage the development of further processing in the Territory. Generally we go along with this but we do not feel this is the time and the circumstances are proper for the building of smelters and other further processing facilities. All the producers in the Yukon at this time are dependent upon long-term exporting contracts to sell their products. No processing is available for the Yukon at this time. There are problems in development of further processing that should be taken into consideration such as the remoteness of the markets not only for the major products but more significantly for the by-products that would come from smelting; the high transportation costs that exist now particularly limit the marketability of by-products from smelting; the lack of raw materials and energy that would be required in smelting; and perhaps one of the most significant things is the time to develop technology that is consistent with the environmental requirements of today. In a sense, the Yukon is exporting this environmental problem and perhaps this is a good thing for the time being.

• 1005

In the briefs that we have handed you, we have presented 20 specific comments that would implement the changes that I have spoken of above. We will not discuss these in detail, but you have these comments and will have the opportunity to go into them in detail as time permits.

To summarize, the changes in the act should follow the concept, one, increase the incentive to the mining industry and thereby broaden the tax base; two, eliminate uncertainty; three, recognize the practical need of developing capital from any source at this time, and four, recognize that this is not the time nor are the conditions prevailing for further processing.

I will comment just briefly on the land use regulations. I think our Association feels that regulations should not be provided in the act, however, as they are to be provided for, we feel that this should only be done after early and complete consultation with the members of the mining industry. I might say that Mr. Bruk appended to his brief yesterday a draft copy of the Association's comments on the land use regulations. I would like to emphasize that this is a draft copy. It will be developed further and submitted to the proper government officials.

[*Interpretation*]

impossible. Personne n'aurait pu expliquer le souci de ce point particulier plus logiquement et brillamment que John Bruk. Et nous appuyons l'exposé qu'il a tenu hier au nom de la New Imperial Mines Limited.

Le troisième point que nous voulons soulever est l'incertitude accrue créée par le pouvoir discrétionnaire du ministre et des ingénieurs des mines. Notre industrie est déjà confrontée avec assez d'incertitudes. A notre avis, il faut éliminer ce pouvoir discrétionnaire complètement.

Le quatrième point, et qui est le plus important, concerne l'interdiction d'exporter des minéraux du territoire du Yukon. Nous voyons que vous voulez encourager par cette mesure le développement futur de la prospection sur ce territoire. Nous sommes d'accord avec cette idée en général. Mais à notre avis, ce n'est pas le moment; car les circonstances se prêtent pour la construction de dispositifs de fonte et de raffinage. Actuellement, tous les prospecteurs dépendent de contrats d'exportation à long terme pour vendre leurs produits. Il n'y a aucun traitement au Yukon à l'heure actuelle. Il faudrait réfléchir aux problèmes de développement de ces activités, comme par exemple l'éloignement des marchés non seulement en ce qui concerne les produits principaux, mais aussi les produits résultant de la fonte. Ce sont particulièrement les frais élevés de transport qui limitent la possibilité de commercialisation de ces produits. La lacune de matières premières et d'énergie s'y ajoute. Une des choses les plus importantes sera peut-être la décision de développer une technologie qui soit à la hauteur des exigences écologiques modernes. Au Yukon on est peut-être en train d'exporter ces problèmes écologiques, et peut-être est-ce une bonne chose à l'heure actuelle.

Dans les mémoires que vous avez devant vous, nous avons formulé des commentaires particuliers qui seraient conformes aux modifications dont j'ai parlé. Nous traiterons plus à fond de ces commentaires si le temps le permet.

Pour résumer, disons que les modifications de la loi devraient suivre cette ligne de conduite: premièrement, accroître les encouragements à l'industrie minière et par conséquent, élargir l'assiette fiscale; deuxièmement, éliminer ce sentiment d'incertitude; troisièmement, reconnaître le besoin actuel de mettre en valeur le capital à partir de quelque source que ce soit; quatrièmement, reconnaître que ni le temps ni les conditions actuelles ne sont favorables à un traitement plus poussé.

Je ne ferai que quelques remarques à propos des Règlements sur l'utilisation des sols. Notre Association estime que les règlements ne devraient pas être compris dans la loi; toutefois, étant donné qu'ils doivent être compris, nous sommes d'avis qu'il faudrait d'abord consulter dans le plus bref délai les personnes faisant partie de l'industrie minière. Hier, M. Bruk a annexé à son mémoire un avant-projet des remarques de l'Association en ce qui concerne les règlements de l'utilisation des sols. Je tiens à bien faire remarquer qu'il s'agit d'un avant-projet auquel on donnera suite plus tard et qui sera ensuite présenté aux autorités concernées.

C'est ainsi que ce termine le mémoire présenté au nom de l'Association des exploitants miniers. J'aimerais ajou-

[*Texte*]

That concludes the presentation on behalf of the Mine Operators' Association. I would like to add that Anvil has previously submitted a brief prior to the comments or suggestions of changes by the Minister. As it stands now, we fully support and back the brief that has been presented by the Yukon Mine Operators' Association. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Thurmond. Mr. Thomson.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, what would the witness have to say in regard to the income tax type of royalty which has been suggested by some people versus the other type of payment suggested in the bill. How would this appeal to you as an operator of a mine, say?

Mr. Thurmond: I am not sure I am interpreting your question correctly. Are you referring to the statement that was made that perhaps the tax should be based on the same calculation of taxable income that is used in the federal tax act?

Mr. Thomson: Yes, that is right.

Mr. Thurmond: Using that as a starting point, this seems to me to have some logic, because number one, it is practical; it makes for only one tax calculation, both for federal and territorial.

Mr. Thomson: What type do they use in British Columbia?

Mr. Thurmond: The same system is used in B.C. The taxable income calculation is the same as the federal income...

Mr. Thomson: This is the base they use?

Mr. Thurmond: Yes, sir.

Mr. Thomson: What about some of the other provinces in Canada?

Mr. Thurmond: There are differences throughout Canada. I believe there is a different base used in Ontario for example. I have been told that the B.C. tax system, tax law, is a very good one, and could well be used as a model in developing a tax system for the territory.

Mr. Thomson: I notice you dealt quite a bit with the processing end of the business in your brief, and I compliment you on it even if I do not necessarily agree with all the comments. I still think I was a little disturbed by the fact that some of the other briefs did not really concern themselves with this end.

I have a question in reference to long-term contract. What do you mean by long term? Could this be 10 years, or what would some of the mines sign for—without mentioning any names of the mines.

Mr. Thurmond: It would be eight years.

Mr. Thomson: Eight years?

[*Interprétation*]

ter que Anvil a déjà présenté un mémoire avant même les propositions de modifications faites par le ministre. Nous appuyons entièrement le mémoire qui a été soumis par l'Association des exploitants miniers dans sa forme actuelle. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, M. Thurmond. Monsieur Thomson.

M. Thomson: Monsieur le président, le témoin aimerait-il à faire des commentaires au sujet de cette imposition sous forme de redevance qui a été proposée par certaines personnes et qui diffère de cet autre mode de paiement qui a été proposé dans le bill? Comment un exploitant minier voit-il la situation?

M. Thurmond: Je ne sais pas si je saisis bien le sens de votre question. Faites-vous allusion à la déclaration voulant qu'on fonde l'imposition sur les mêmes calculs du revenu imposable qui est utilisé dans la loi fiscale?

M. Thomson: Oui, c'est exact.

M. Thurmond: Comme point de départ, il me semble que ce soit une solution logique étant donné son côté pratique; les mêmes calculs de l'impôt voudraient tant au niveau fédéral qu'au niveau territorial.

M. Thomson: Quelle méthode utilise-t-on en Colombie-Britannique?

M. Thurmond: On utilise le même système. Le calcul du revenu imposable est identique au calcul de l'imposition au niveau fédéral.

M. Thomson: Ils se fondent sur ce calcul?

M. Thurmond: Oui, monsieur.

M. Thomson: Comment les autres provinces procèdent-elles?

M. Thurmond: On peut remarquer certaines différences dans chacune des provinces. Je crois qu'en Ontario, par exemple, on ne se sert pas de la même assiette fiscale. On m'a dit que le système fiscal, le droit fiscal, qu'on utilise en Colombie-Britannique est très bon et qu'il pourrait très bien servir d'exemple dans l'établissement d'un système fiscal pour tout le territoire.

M. Thomson: Je remarque que vous avez beaucoup parlé du traitement dans votre mémoire et je vous fais mes compliments même si je ne suis pas nécessairement d'accord avec toutes les remarques. J'ai toutefois été étonné de constater que d'autres mémoires ne se préoccupaient pas de cet aspect.

Je voudrais vous poser une question en ce qui concerne le contrat à long terme. Qu'entendez-vous par «long terme»? S'agit-il d'une période de 10 ans? Sans mentionner de noms, pourriez-vous nous dire pendant combien de temps l'exploitant devrait s'engager?

M. Thurmond: La période serait d'une durée de huit ans.

M. Thomson: Huit ans?

[*Text*]

Mr. Thurmond: Or less.

Mr. Thomson: Or less? I have another question in regard to risk money.

• 1010

Do you think very much of the risk money is going into the mining business at the moment—I am talking about the Yukon now—because of a favourable tax dollar situation, companies that can cut back on their taxes if they invest? Does this have any significant bearing?

Mr. Thurmond: It might have some bearing. I think foreign risk money going into the Yukon right now or in past years is based primarily on the fact that Canada has welcomed foreign investment. They have a government which is stable and dependable and they have tax incentives. Foreign investors are treated fairly and it is just a good climate for investment. Additionally, the Yukon is an excellent field for prospecting, for finding new deposits. By the same token, I think these people must take into consideration that the Yukon is a very difficult area in which to work from the standpoint of remoteness, transportation and weather.

Mr. Thomson: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: Mr. Chairman, following along on this question of royalties were you here when Mr. Hilker presented his brief last evening.

Mr. Thurmond: No, but I have heard about it.

Mr. Buchanan: Did you hear that your company, which was the first one that was suggested had received considerably more generous support from federal government, for instance, than had Cassiar or some of the others? What is your reaction to this idea that the system of royalties should be based upon some method whereby the government is recompensed or repaid for the significant amounts they invest in aiding the development of any particular mine? Do you think that is a logical suggestion ?

Mr. Thurmond: First of all, if I may, I would like to take the opportunity to refute the statements that were made last night with regard to the expenditures of government on the Anvil project. They were entirely incorrect and misleading. The amounts of moneys that were spent were much, much less. The contributions to the Anvil project consisted,

(1) of the governmental policy of assisting in roads to resources. This involved only a short access road to the property and the government paid two-thirds of the cost of that road which was about $2 million, road and bridge. This is normal government policy.

The other road work that was done, the Trans-Canada highway, was committed to by government long before a decision was made to take the Anvil project into production.

[*Interpretation*]

M. Thurmond: Ou moins.

M. Thomson: Ou moins? J'aimerais vous poser une autre question qui a trait cette fois aux capitaux de spéculation. A votre avis, une grande partie des capitaux de risques est-elle versée à l'industrie minière à l'heure actuelle? Je fais allusion au Yukon en raison de la situation fiscale qui favorise chaque dollar permettant ainsi aux sociétés de réduire leurs impôts si elles font des placements? Cette politique fiscale a-t-elle d'heureuses répercutions?

M. Thurmond: Elle est sans doute un encouragement. Par ailleurs, les capitaux de risques étrangers injectés dans le Yukon à l'heure actuelle ou au cours des années passées l'ont été parce que le Canada a toujours accueilli les investissements étrangers. Leur gouvernement est stable et digne de confiance et ils ont des stimulants fiscaux. Les investisseurs étrangers sont traités avec justice, ce qui les encourage à investir. En outre, le Yukon est un endroit idéal pour la prospection de nouveaux gisements. De plus, ces gens doivent tenir compte du fait que le Yukon est un endroit assez pénible pour ce qui est du travail en raison de son éloignement et des conditions de transport et du climat.

M. Thomson: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Monsieur le président, dans le même ordre d'idées au sujet des redevances, étiez-vous présent quand M. Hilker nous a soumis son mémoire hier soir?

M. Thurmond: Non, mais j'en ai entendu parler.

M. Buchanan: Avez-vous noté que votre Société dont il a été fait mention en premier a reçu un appui du gouvernement fédéral beaucoup plus généreux que d'autres sociétés telles que Cassiar, par exemple? Réagiriez-vous en disant que le système des redevances devrait s'appuyer sur un principe selon lequel le gouvernement est récompensé ou remboursé pour les sommes importantes qu'il investit pour venir en aide au développement d'une mine en particulier? Cette proposition vous semble-t-elle logique?

M. Thurmond: Tout d'abord, je profite de cette occasion pour réfuter les déclarations qui ont été faites hier soir en ce qui concerne les dépenses du gouvernement injectées dans le programme Anvil. Ces déclarations étaient inexactes et frauduleuses. Les dépenses effectuées étaient beaucoup moins élevées qu'on ne l'a prétendu. Les contributions au programme Anvil entraient dans le cadre de la politique gouvernementale d'aide à la construction des routes pour l'exploitation des ressources. Il s'agit donc d'une toute petite route qui donne accès à la propriété et le gouvernement a versé $\frac{2}{3}$ des frais de construction. Le tout s'élève à $2 millions pour la route et le pont. Il s'agit donc d'une politique du gouvernement tout à fait normale.

Quant à la Trans-Canadienne, elle a été approuvée par le gouvernement bien avant que la décision soit rendue de construire l'entreprise Anvil.

[*Texte*]

With regard to the industrial development that was the only contribution by government, on the other hand, power was supply by NCPC, but this power is supplied on a cost basis which amortizes the investment over a normal period of time.

Mr. Nielsen: You are committed by contract to do that, too.

Mr. Thurmond: We are committed to by contract and if we close down tomorrow...

Mr. Nielsen: That is a contract with NCPC.

Mr. Thurmond: If we close down tomorrow we are obligated to pay $985,000 a year for 20 years.

With regard to the townsite there have been government contributions in a sense. The town was built under the auspices of the territorial government. We were acting as general contractors. The territorial government's responsibility was to develop the land, to subdivide it, to install sewers, water and roads. We bought lots, the majority of the lots at full developed cost, once they were developed. The balance of the lots are the property of the territorial government. They are being sold to private individuals and private enterprise. The rate of sale is quite good and there is every indication that the Yukon territorial government will recover full value from the townsite.

With regard to the school, there is no question about it. This was a full contribution on the part of the government, but we think this is normal. We think in any new community this would occur.

With regard to the nursing station or a small hospital, we paid approximately two-thirds of the cost of this and then turned it over to Northern Health, so we no longer own it. Basically, as far as the industrial development is concerned, the government contributed two-thirds of $2 million. If this is a correct picture of the relative government contributions, I see no basis for the type of taxation that Mr. Hilker is talking about because there is not that much variation between government contributions in one case and another case.

• 1015

Mr. Buchanan: So basically in round figures it indicates something like $40 million each.

Mr. Thurmond: That is correct.

Mr. Buchanan: I think that predates everything else. You would ultimately boil that down to about $1.3 million. Is that Correct?

Mr. Thurmond: That is correct.

Mr. Buchanan: That is very interesting. There is a substantial difference.

The Chairman: Mr. Thurmond, was the housing at the townsite based on CMHC lending?

[*Interprétation*]

La seule contribution réelle du gouvernement a été injectée dans le développement industriel. D'un autre côté, l'électricité a été fourni par la N.C.P.C. mais en fonction du prix de revient qui amortit l'investissement étendu sur une certaine période.

M. Nielsen: Vous êtes engagé par contrat, n'est-ce pas?

M. Thurmond: En effet nous le sommes et si nous fermions nos portes demain...

M. Nielsen: Je parle du contrat avec la N.C.P.C.

M. Thurmond: Si nous fermions nos portes demain nous leur devrions $985,000 étendus sur une période de 20 ans.

Pour ce qui est de la superficie de la ville, l'État a fait certaines contributions. La ville a été construite sous les auspices du gouvernement territorial. A ce moment-là, nous étions engagés à titre d'entrepreneur général. La responsabilité du gouvernement territorial était l'expansion du territoire, sa répartition, l'installation des égouts et du système d'aqueducs ainsi que la construction des routes. Nous avons acheté des lots dont la majorité au prix de revient du «produit fini» c'est-à-dire quand les lots transformés. Le reste des lots est la propriété du gouvernement territorial. On les vend à des particuliers et à des entreprises privées. Le taux de vente est assez bon et tout semble indiquer que le gouvernement territorial du Yukon recouvrera la valeur entière à partir du territoire.

Pour ce qui est des écoles, on ne met pas en cause la contribution du gouvernement. Celui-ci a été extrêmement généreux mais nous croyons que c'est là chose normale. Dans toute nouvelle communauté, ce phénomène se produirait.

En ce qui concerne les services hospitaliers, nous avons versé les $\frac{2}{3}$ des coûts après quoi nous les avons vendus au ministère de la Santé du Grand Nord de sorte que nous n'en sommes plus le propriétaire. Fondamentalement, pour ce qui est du développement industriel, le gouvernement à participé au taux de deux tiers de $2 millions de dollars. Si cela décrit bien les contributions relatives du gouvernement, je ne vois pas la raison d'être du genre de taxation proposé par M. Hilker puisque les contributions gouvernementales ne varient pas tellement d'un cas à l'autre.

M. Buchanan: En gros, les chiffres indiquent des contributions de l'ordre de $40 millions de dollars chacun.

M. Thurmond: C'est juste.

M. Buchanan: Je pense que cela a lieu avant tout le reste. En somme, s'agit-il de $1.3 millions de dollars?

M. Thurmond: C'est juste.

M. Buchanan: Fort intéressant. Il s'agit là d'une différence importance.

Le président: Monsieur Thurmond, les logements de la ville se sont-il faits grâce aux emprunts de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

[*Text*]

Mr. Thurmond: Yes. There have been two phases of housing construction. The first phase involved 183 family dwelling units and the money was obtained under normal CMHC conditions. The second phase, which is coming to a conclusion now, involves 73 additional dwelling units. CMHC declined to participate in this except in a guaranty fashion, and the money for this development was obtained through private sources.

The Chairman: Presumably part of the figure mentioned last night was the figure involved in the original CMHC homes but this, of course, is amortized so there is no...

Mr. Thurmond: Yes. We pay for this month by month for 20 years until it is paid off. Again, if we closed down tomorrowe we would keep paying.

Mr. Nielsen: And the CMHC would act the same way for any other operator.

Mr. Thurmond: That is correct.

The Chairman: Are there any further questions, gentlemen?

Mr. Nielsen: Yes, I have one or two, Mr. Chairman.

Yesterday in Vancouver we heard submissions with respect to the number of mineral claims which could be grouped for the purposes of assessment work. Did you hear those submissions?

Mr. Thurmond: Yes, I did.

Mr. Nielsen: From the point of view of a large operator what would your observation be with respect to the limitation of 36, as it now stands in the bill, and the Minister's suggested change of 50 and the suggestions we have heard here of 100?

Mr. Thurmond: In our brief we have requested a grouping of 100 claims. I would first of all like to clarify the situation on grouping as it exists today. I am not sure that it was clarified yesterday. Today you can group an unlimited number of claims. It provides for 16 continuous claims to be grouped. If a single claim has a concentration of work, then it is simply a matter of geometry. Sixteen continuous claims can be stretched out this way from it, 16 more this way, 16 more this way, and so on, and an unlimited number of claims can be grouped in this fashion. The reduction that was originally proposed down to 36 we felt that this was an unreasonable reduction.

It has been asked a number of times how do you arrive at the number 100. In my experience—and I think this could be verified by others in the mining industry—if one is dealing with the development of a large, low-grade porphyry copper deposit or, let us say, a large disseminated molybdenum deposit it will have to be mined by open pit methods and milled at a very high tonnage rate. In these cases about 5,000 acres or 100 claims appears to be a proper area for exploration activities. To go further, exploration should be on the basis of the

[*Interpretation*]

M. Thurmond: Oui. La construction de logements a passé par deux étapes. La première mit en cause 183 logements et l'argent a été emprunté selon les termes normaux de la Société centrale d'hypothèques et de logement. La deuxième étape qui est en voie de disparition à l'heure actuelle met en cause 73 habitations supplémentaires. La Société centrale d'hypothèques et de logement a refusé de participer à cette initiative sauf peut-être qu'elle en a assuré la garantie. Les fonds versés à ce programme ont été obtenus dans le secteur privé.

Le président: Il est vraisemblable qu'une partie des chiffres mentionnés hier tenaient compte des premiers logements de la Société centrale d'hypothèques et de logement. En revanche, ceci est amorti et il n'y a pas...

M. Thurmond: Oui. Nous payons ces sommes de mois en mois pendant vingt ans jusqu'à ce que les coûts soient épuisés. Il ne faut pas oublier que si nous fermons nos portes demain nous devons quand même payer.

M. Nielsen: Et la Société centrale d'hypothèques et de logement prendrait les mêmes mesures que tout autre exploitant.

M. Thurmond: C'est juste.

Le président: D'autres question, messieurs?

M. Nielsen: Oui, j'en aurais une ou deux, monsieur le président.

A Vancouver, nous entendions hier des soumissions concernant le nombre de demandes visant l'exploitation des minerais que nous pourrions grouper à des fins d'évaluation. Avez-vous entendu ces soumissions?

M. Thurmond: Oui, en effet.

M. Nielsen: Du point de vue du gros exploitant, qu'avez-vous à dire au sujet de la limite de 36 tel que le prévoit le projet de loi et de la proposition du ministre qui voudrait changer ce chiffre à 50, voire même des propositions qui voudraient rehausser ce chiffre à 100?

M. Thurmond: Dans notre mémoire, nous avons demandé un groupement de 100 demandes. En premier lieu, j'aimerais apporter des précisions sur la façon dont on groupe ces demandes aujourd'hui. Je ne crois pas qu'on a tellement bien compris la chose hier. A l'heure actuelle, vous pouvez concentrer un nombre illimité de demandes. Vous n'avez qu'à mettre ensemble 16 demandes continues. Si une seule demande a une concentration de travail, tout devient une question de pure géométrie. 16 demandes continues peuvent être étirées de tous les côtés de sorte qu'on en arrive à un nombre illimité de demandes groupées de cette façon. La réduction proposée auparavant à 36 nous semblait fort peu raisonnable.

On nous a demandé souvent comment nous pouvions en arriver au chiffre 100. Selon mon expérience qui pourrait être corroborée par celle d'autres industries minières. si quelqu'un est engagé dans l'exploitation d'un grand gisement de cuivre de porphyre de basse qualité, ou d'un large gisement de molybdène disséminé, il faudra avoir recours à l'exploitation à ciel ouvert et concasser à un taux de tonnage fort élevé. Dans des cas comme ceux-ci, 75,000 acres ou 100 demandes semblent être justifiées pour des activités d'exploration de cette envergure.

[*Texte*]

work being done where it can be done most effectively, where it is doing the most good, and if it is desirable to work it because of the initial indications in a small area of the 100 claim grouping, then it is logical that the work should be concentrated there and, by the same token, the money spent there should apply for representation throughout the group.

Does that answer your question?

• 1020

Mr. Nielsen: Unless some members have a supplementary on that point.

In the past, Mr. Thurmond, the mining fraternity, covering the whole broad spectrum of mining interests in the Yukon have been quite militantly opposed to four post staking. This was one of the big arguments in 1955 when the study was done and when an effort was made by Mr. Lésage to amend the Yukon Quartz Mining Act in that day.

I notice on page 9 of your brief, and it is the only suggestion we have heard in any of the submissions, you come out with the suggestion for four post staking. Would you mind justifying that suggestion?

Mr. Thurmond: All right, I know we are way out on a limb, I know that the exploration people will not agree with us, but in this statement we are expressing ourselves as operators and operators frequently have a different point of view than exploration people.

From an operating standpoint, we feel that the most precise way to stake a claim is by four post staking. We feel that it eliminates a lot of the vagaries, it eliminates the possibility of conflicts on fractions. We feel that it eliminates the possibility of mislocated ground or unlocated ground. We do not feel that the burden for four post staking is such a great burden that it cannot be accepted by a legitimate explorer. However, we do realize that the exploration people have a different point of view on this subject.

Mr. Nielsen: Apart from the problems that confront the cartographers and the surveyors, has Anvil really had any problems with delineating fractional claims?

Mr. Thurmond: No, we have not, but early in the game we decided to survey all of our claims accurately to locate all fractions and to cover them with claims. We were not satisfied to depend on the provision in the act of today that would infer that existing claims, fractions within claims, are to be staked by the owner of the other claims.

Mr. Nielsen: I heard it suggested—not during our public sessions—that perhaps there might be some merit in considering a dual system with two post staking at the exploration stage and four post staking at the survey stage. What would your observation be with respect to that sort of suggestion?

Mr. Thurmond: Frankly, I think it should be one way or the other. I think when you are confronted with a

[*Interprétation*]

J'irai même plus loin: l'exploration doit être faite en fonction du travail effectué là où la rentabilité est la plus élevée, là où les avantages sont les plus grands. En outre, s'il est souhaitable de suivre certaines indications initiales favorisant le travail dans une zone relativement petite du groupement des 100 demandes, il appert logique que le travail doit se concentrer en ces lieux et que l'argent versé se concentre dans des travaux obligatoires au sein du groupe.

Est-ce que cela vous satisfait comme réponse?

M. Nielsen: Non, à moins que quelqu'un ait une question complémentaire à ce propos.

Monsieur Thurmond, votre organisation qui représente le spectre entier des intérêts miniers dans le Yukon a milité même contre ce jalonnement. C'était un des grands arguments de 1955 lorsqu'on a fait cette étude et lorsque M. Lesage s'est efforcé d'amender la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon.

Je lis à la page 9 de votre exposé, et c'est la seule proposition qui vous ayez fait dans vos exposés, que vous êtes en faveur de ce jalonnement. Pouvez-vous expliquer cette proposition?

M. Thurmond: Je sais où cela va nous mener. Je sais que les prospecteurs ne seront pas d'accord avec nous, mais ici, nous parlons en tant qu'exploitants. Souvent, le point de vue des prospecteurs diffère de celui des exploitants.

En tant qu'exploitants, nous pensons que la manière la plus précise de borner une concession est la fixation de quatre jalons. Cela évite un tas d'ennuis. Aussi, c'est une délimitation très précise. Nous ne pensons pas que la fixation de quatre bornes soit un fardeau inacceptable pour les prospecteurs. Nous savons naturellement que les prospecteurs ont un point de vue différent à ce sujet.

M. Nielsen: Est-ce que Anvil a déjà eu des problèmes avec la délimitation de claims actuels, mis à part le conflit entre les cartographes et les arpenteurs?

M. Thurmond: Non, nous n'en avons pas eu. Dès le début, nous avons décidé d'arpenter toutes nos concessions afin de localiser précisément toutes les fractions et les couvrir par des claims. La disposition actuelle qui dit que les fractions existentes à l'intérieur d'un claim doivent être jalonnées par le propriétaire d'autres concessions ne nous satisfait pas.

M. Nielsen: Hors des auditions publiques on a proposé que l'on pourrait peut-être envisager un système double prescrivant la fixation de deux bornes lors de la prospection et quatre bornes lors de l'arpentage. Qu'en pensez-vous?

M. Thurmond: Franchement, il faudrait se décider pour l'une ou l'autre manière. Un système double ne

[*Text*]

necessity for duplication of this work it is just a cost item that is burdensome to everyone. I think one or the other system should be followed.

Mr. Nielsen: Does the Yukon Mine Operators Association support the brief of the Yukon Chamber of Mines? Did I hear you correctly?

Mr. Thurmond: I think I stated that we support the brief of the B.C. Mining Association. Did I not make that clear?

Mr. Nielsen: Then I will ask you the question about the brief of the Yukon Chamber.

Mr. Thurmond: Yes, we generally support that brief. We feel that the Chamber does emphasize the exploration aspects of things more than the operators' and we are not prepared to go into some of the details in regard to exploration that the Chamber has prepared.

Mr. Nielsen: Would that same support be forthcoming from the Yukon Mine Operators Association with respect to the brief that we have had from the B.C. Chamber of Mines?

Mr. Thurmond: Yes, it would.

• 1025

Mr. Nielsen: In both those briefs, they have made quite a point of objecting to the inclusion in the new legislation of the provision for the making of regulations which, as you know, is absent from the existing Yukon Quartz Mining Act. I notice that on page 14 of your brief you are only seeking revision of that clause to provide for the consultative process. I think perhaps there may be a misconception in your mind concerning the regulations that have been made under the Territorial Lands Act and not the mineral act, commonly called the Land Use Regulations, and the regulatory power that the government has inserted in this bill. Do you support the position of the B.C. Chamber and the Yukon Chamber that there should be no regulatory power in Bill C-187?

Mr. Thurmond: I mentioned in my verbal presentation that we felt, number one, that there should be no provision for regulations but that if this must be the case, it should only be done after early and adequate consultation with the mining industry.

Mr. Nielsen: Your brief fails also to mention a feature of the new bill which has been objected to quite strenuously by the presentations we have had here and in Vancouver concerning the absence of judicial appeal from administrative decisions. Do you support the representations that have been made by the B.C. and the Yukon Chambers and the Mining Association in Vancouver that there should be access to the courts for appeals to be brought from administrative decisions which, if they must be included in the act, are included?

Mr. Thurmond: Yes. We would prefer that there would not be a provision for administrative or discretionary

[*Interpretation*]

signifierait qu'un fardeau supplémentaire pour tout le monde. Il faudrait prendre l'un ou l'autre système.

M. Nielsen: Est-ce que la *Yukon Mine Operators Association* est d'accord avec l'exposé de la Chambre des mines du Yukon? Est-ce que je vous ai bien compris?

M. Thurmond: Je crois que nous avons déjà dit que nous sommes d'accord avec l'exposé de la Mining Association de la Colombie-Britannique. Est-ce que je ne me suis pas exprimé assez clairement?

M. Nielsen: Je vous pose donc cette question par rapport à l'exposé de la Chambre des mines du Yukon.

M. Thurmond: Oui, nous sommes d'accord avec les idées générales de l'exposé. Toutefois, nous pensons que la Chambre souligne davantage le côté prospection que celui de l'exploitation et nous ne sommes pas prêts à discuter quelques-uns des détails concernant la prospection dont la Chambre aimerait discuter.

M. Nielsen: Est-ce que la même chose est valable pour la Yukon Mine Operators Association par rapport à l'exposé de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique?

M. Thurmond: C'est ça.

M. Nielsen: Dans ces deux mémoires, on a bien fait comprendre que l'on s'opposait vigoureusement à l'insertion dans la nouvelle législation de dispositions permettant la promulgation de règlements, dispositions, qui, comme vous le savez, n'existent pas dans la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. A la page 14 de votre mémoire, vous demandez seulement que l'article soit revisé de façon qu'un processus de consultations soit prévu. Je me demande si vous ne vous méprenez pas au sujet des règlements qui ont été établis en vertu de la Loi sur les terres territoriales, et non pas la loi des mines communément appelée les Règlements sur l'utilisation des terres, ainsi que du pouvoir de réglementation que le gouvernement a prévu dans le bill. Êtes-vous d'avis avec la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et celle du Yukon qu'il ne devrait pas y avoir de pouvoirs de réglementation dans le Bill C-187?

M. Thurmond: J'ai indiqué dans mes remarques que nous étions d'avis que, d'abord et qu'avant tout, il ne devrait pas y avoir de dispositions relatives aux règlements, mais que s'il devait y en avoir elles devraient prévoir des consultations préalables adéquates avec l'industrie minière.

M. Nielsen: Votre mémoire ne fait pas mention de l'aspect du bill auquel on s'est opposé vigoureusement dans les mémoires présentés tant ici qu'à Vancouver, soit l'impossibilité d'interjeter appel auprès des tribunaux des décisions administratives. Êtes-vous d'accord avec les chambres des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon ainsi qu'avec l'association des mines à Vancouver qu'il devrait y avoir possibilité de recourir aux tribunaux concernant les décisions administratives auxquelles pourrait donner lieu la loi?

M. Thurmond: Oui. Nous préférerions qu'il n'y ait pas de dispositions relatives aux décisions administratives ou

[*Texte*]

decisions; that is number one. Number two, as we have expressed, both on the part of the operators and members of the operators group in earlier briefs, we request judicial appeal in these cases. We do support the other briefs in this regard.

Mr. Nielsen: Thank you. Would you endorse the proposition with respect to the new bill's proposals for discretionary and administrative decisions that these areas, these matters could very well be written into the statute itself so as to give some security for future planning for the mining industry?

Mr. Thurmond: I see no reason in the world why they cannot be written in—provided for specifically.

Mr. Nielsen: I have no further questions, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Are there further questions, gentlemen? Mr. Francis.

Mr. Francis: Mr. Chairman, I have just one question I wanted to ask. I am quoting from the brief concerning the prohibition of the export of minerals and ore except with the approval of the Governor in Council. There is a statement in the brief:

> Given the proper time and conditions this aim . . .

namely, to require further processing within the Territory,

> could be of merit.

Yet the brief recommends that the whole clause be eliminated from the bill.

My understanding is that the Anvil project is committed to working towards a smelter if this should prove to be economically feasible. If this is the intention, should there not be some kind of standby provision in the bill by which some leverage against additional tonnage that might be available to perhaps make the difference at the proper time could be included? Do not these two statements in your brief sort of contradict each other a bit? If you can concede that under certain circumstances such a provision could be of merit, then why do you recommend that it be totally removed?

Mr. Thurmond: I think my wording supports it. I mean that the concept is of merit—the concept of ultimately having further processing in the Territory.

Mr. Francis: Yes. This we all agree on if it is feasible economically and otherwise.

• 1030

Mr. Thurmond: Right, but I do not think it should be provided for specifically. Anvil does have a commitment to carry through a feasibility study for a smelter in the Yukon and we fully intend to do this. We do realize, by the same token, that there are certain difficult aspects to this that may make it not feasible depending upon time and conditions.

Mr. Francis: We all recognize this.

[*Interprétation*]

aux pouvoirs discrétionnaires; avant tout, c'est ce que nous préconisons. Mais, comme on l'a déjà dit, tant chez les exploitants que chez les associations d'exploitants, on demande au moins le recours aux tribunaux dans ces cas. Nous sommes d'accord avec les autres mémoires à ce sujet.

M. Nielsen: Merci. Diriez-vous, au sujet des dispositions du projet de loi touchant les pouvoirs discrétionnaires et les décisions administratives, que ces garanties devraient être incluses dans la loi elle-même pour assurer une meilleure planification par l'industrie minière?

M. Thurmond: Je ne vois absolument pas pourquoi elles ne devraient pas être insérées dans le bill et indiquées de façon précise.

M. Nielsen: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président. Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Francis.

M. Francis: Monsieur le président, j'ai une seule question. Je cite le mémoire au sujet de l'interdiction d'exporter les minéraux et le minerai sauf avec l'approbation du gouverneur en conseil. On indique, dans le mémoire:

> Au moment opportun et dans des conditions favorables, la proposition . . .

soit le traitement à un stade plus avancé dans le territoire,

> . . . pourrait être retenue.

Le mémoire recommande cependant que tout l'article soit retranché du bill.

Je croyais que la société Anvil devait essayer de construire une fonderie si cela était possible du point de vue économique. Dans ce cas, ne devrait-il pas y avoir des dispositions dans le bill qui pourraient garantir une plus grande quantité de minerai en prévision de cette nouvelle situation? Ces déclarations dans votre mémoire ne sont-elles pas contradictoires? Vous dites qu'en temps opportun la proposition pourrait être retenue, pourquoi alors demander que l'article soit retranché?

M. Thurmond: Je pense que je l'ai indiqué. L'idée est excellente, soit, un jour, de pouvoir traiter le minerai à un stade plus avancé dans le territoire.

M. Francis: Oui. Nous sommes tous d'accord là-dessus, si c'était possible du point de vue économique et autrement.

M. Thurmond: Bien, mais je ne pense pas qu'il faille vraiment prévoir quelque chose pour ça. Anvil s'est engagé à effectuer une étude de rentabilité portant sur une fonderie dans le Yukon et nous avons bien l'intention de l'effectuer. Mais nous réalisons du même coup qu'il y a certains aspects particulièrement difficiles dans cette affaire et que le temps ou certaines conditions particulières risquent de rendre cela impossible.

M. Francis: Nous en sommes tous conscients.

[*Text*]

Mr. Thurmond: I think we support what was said by the British Columbia Mining Association where they said, to a great extent that the economics of such a further processing facility should dictate the circumstances.

Mr. Francis: We all agree that economics have to dictate, we cannot fly in the face of them, obviously, but could there not be circumstances in which the decision would be very close in which additional ore from other sources might be extremely important in guaranteeing the minimum requirement for such a facility and the authority under the law to bring a little leverage or pressure, or whatever you want to say, against a long-term commitment which would deny that kind of ore to you which might not be important?

Mr. Thurmond: Well I believe that you should look upon the mining industry as responsible citizens who will fairly look at a set of conditions and evaluate whether or not additional or further processing is advisable or economic and will make a good decision on this point. After all the mining industry is in the business of mining and processing and they want to go as far as they can in this direction so long as it is economic to do so. I think the Canadian mining industry generally is considered to be, if not the best technological segment of the world's mining industry, it certainly approaches being the best, and they should be getting credit for this position in their determinations of these aspects.

Mr. Francis: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Gundlock.

Mr. Gundlock: I wanted to ask this question. I think I heard you make a statement a moment ago that if Anvil closed tomorrow you would be committed to pay for the next 20 years some nearly million dollars a year to the power company. Just supposing that you close because the operation is not feasible, where is that $20 million coming from? Do your investors have that in their pocket waiting for that possibility?

Mr. Rock: Would you not have to claim bankruptcy or something?

Mr. Thurmond: We might. If we do that there are substantial people behind us and they certainly are prepared to live up to their obligations. This would include our two parents, Dynasty Explorations Limited and Cyprus Mines Corporation who are 40 per cent owned by Dynasty and 60 per cent by Cyprus.

We are confident that we are not going to close down tomorrow. We have been through a very difficult start-up period which has lasted now almost—it has been about two years since we started our operations. We had a very difficult struggle for the first 18 months. During the first full year of operation we essentially broke even. I think all I am telling you about is the difficulty of getting an operation started in the Yukon. Now things are beginning to gel, this year we expect to show a profit, our operations are going well and we are going to form a base for the economy of the Yukon for some time to come and we are going to be able to live up to our obligations of the power bill and other obligations.

Mr. Rock: May I have a supplementary?

[*Interpretation*]

M. Thurmond: Je crois que nous sommes d'accord avec ce qui a été avancé par l'Association minière de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire que c'est la rentabilité économique d'une telle installation de transformation qui devrait montrer la voie à suivre.

M. Francis: Il faut en effet suivre ce que dicte la rentabilité, on ne peut pas l'ignorer; mais ne peut-il pas se faire que la décision ne tienne qu'à peu de chose, que les minerais provenant d'autres endroits puissent jouer un rôle important en permettant d'atteindre la quantité minimale permettant l'exploitation de la fonderie ainsi que la possibilité d'agir avec plus de force sur le plan légal contre d'éventuels engagements à longs termes qui vous empêcheraient de recevoir ce minerai?

M. Thurmond: Je pense que vous pouvez faire confiance aux responsables des industries minières, ils savent regarder les éléments dont ils disposent, voir les choses en face et juger, si oui ou non, il faut créer des installations de transformation. Après tout l'industrie minière s'occupe de l'extraction et de la transformation des produits miniers et c'est son intérêt que d'aller aussi loin dans cette voie que la rentabilité le lui permet. Je pense que l'industrie minière canadienne n'est pas loin d'être considérée la plus avancée du monde sur le plan technique et je crois que cela doit nous encourager à lui faire confiance.

M. Francis: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Gundlock.

M. Gundlock: Je voulais poser cette question. Je crois que vous avez déclaré tout à l'heure que si Anvil fermait demain, vous devriez payer pendant encore vingt ans un million de dollars par an à la société d'électricité. Mais si par exemple vous fermiez parce l'exploitation n'est pas rentable, d'où proviendraient ces vingt millions? Ceux qui vous financent ont-ils cet argent prêt à toute éventualité?

M. Rock: Est-ce que vous ne déclareriez pas faillite?

M. Thurmond: Nous pourrions. Si nous le faisons, il y a des gens importants derrière nous qui sont prêts à répondre à leurs obligations. Il s'agit en particulier de nos deux sociétés mères, *Dynasty Explorations Limited* et *Cyprus Mines Corporation* car nous appartenons pour 40 p. 100 à Dynasty et 60 p. 100 à Cyprus.

Mais nous sommes persuadés que nous n'aurons pas à fermer demain. Nous avons eu des moments difficiles à nos débuts; nous avons commencé à travailler ici il y a deux ans et il nous a fallu beaucoup d'efforts pour nous imposer au cours des dix-huit premiers mois. Pendant la première année d'exploitation, nous avons à peine équilibré notre budget. Je veux surtout par là vous montrer la difficulté de lancer des affaires au Yukon. Maintenant les choses commencent à se stabiliser, cette année nous pensons avoir des bénéfices, nos opérations sont bonnes et nous pensons pouvoir à partir de maintenant jouer un rôle important dans l'économie du Yukon; nous saurons faire face à nos obligations aussi bien en ce qui concerne la facture d'électricité que pour le reste.

M. Rock: Puis-je poser une question supplémentaire?

[*Texte*]

Mr. Gundlock: Just a moment. We have heard a lot about financing and inability for one reason or another of Canadian investors to invest money at this high risk.

• 1035

If I were to open my sock or tomato can and invest in Anvil with a proposition to pay the power company, for instance, if you do not work, to me that is a very high risk. Would it be unwise to ask this question, Mr. Chairman, if Canadian investors are so slow and so conservative should they not know what sort of return they might have on a high risk investment? It seems to me that your parent investors as compared to Canadian investors must know what they expect in return. Yet, we as Canadians and some of us speaking broadly and generally might be more than willing to invest if we really knew the proposition. Would it be out of line to ask at this stage of these hearings what Canadians might expect in return for a high-risk investment as most certainly foreign investors must whether it is a secret that they have to find out themselves.

Mr. Thurmond: I do not think this question is out of line. I think the rates of return targets vary for different companies whether they be Canadian or foreign companies to a certain extent, but the targets that I usually hear on a discount cash flow rate of return basis are in a range of 10 to 16 per cent.

Mr. Gundlock: We certainly could not provide for contingencies, as we mentioned, at that rate of return.

Mr. Thurmond: That is what I say. That is why the business is a high-risk business. The power business is not a high-risk business. They will not gamble on something like this.

Mr. Gundlock: I will pass. Go ahead, Ray.

Mr. Rock: Yes. I just have a supplementary on that. When you said that the two parent companies would honour the obligations with the Power Commission, are they tied legally with the Power Commission to guarantee these commitments if your mine fails?

Mr. Thurmond: Anvil has a so-called master agreement with the government and one of the elements of it involves the supply of power, and this is a legal obligation on both sides.

Mr. Nielsen: Ray, you have a copy of that agreement.

Mr. Rock: Yes.

The Chairman: Are there any further questions?

Mr. Rock: I just wanted to get that on the record.

The Chairman: I have one or two questions supplementary to a point raised by Mr. Francis. You recognized at the beginning of your brief—I guess it is the Yukon Mine Operators brief—the reason for the provision in the bill for allowing the government a veto on the export of

[*Interprétation*]

M. Gundlock: Un instant, s'il vous plaît. On nous a beaucoup parlé de financement et de l'impossibilité que peuvent avoir pour une raison ou pour une autre les financiers canadiens à investir de l'argent à un tel risque.

Si vous ne travaillez pas, ce serait un grand risque pour moi que d'investir dans la Anvil avec la proposition de payer la centrale électrique par exemple. Permettez-moi de vous poser une question, monsieur le président. Les investisseurs canadiens, qui sont si lents et conservateurs, devraient quand même savoir à quel genre de bénéfices s'attendre avec un investissement à grands risques. Je pense que vous devriez savoir à quels bénéfices vous pouvez vous attendre. Si les Canadiens savaient plus précisément ces résultats, ils seraient plus facilement prêts à investir. Est-ce que je peux vous demander maintenant à quels bénéfices pourraient s'attendre les Canadiens pour ces investissements à grands risques? Car les investisseurs étrangers aussi doivent le savoir avant, ou est-ce que c'est un secret qu'il faut chercher à dévoiler personnellement?

M. Thurmond: Vous avez raison de poser cette question. Je crois que les objectifs de bénéfices varient jusqu'à un certain degré avec les entreprises, qu'elles soient canadiennes ou étrangères. La moyenne semble être de 10 à 16 p. 100.

M. Gundlock: A ce taux, nous ne pouvons certainement pas parer à l'imprévu.

M. Thurmond: C'est ce que je viens de dire. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'un investissement à grands risques. Le financement d'une centrale n'est pas un investissement à grands risques. Là, on n'en fera pas un jeu de poker.

M. Gundlock: Je vous passe la parole, Ray.

M. Rock: J'ai juste une seule question complémentaire à ce sujet. Vous dites que les deux entreprises appartenant au même groupe rempliront leurs obligations envers la commission. Est-ce qu'elles sont légalement tenues à remplir ces engagements avec la Commission si vos mines échouent?

M. Thurmond: Anvil a un accord spécial avec le gouvernement qui concerne en partie l'approvisionnement en énergie. Il s'agit d'une obligation légale pour les deux côtés.

M. Nielsen: Ray, est-ce que vous avez un exemplaire de cet accord?

M. Rock: Oui.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions?

M. Rock: Je voudrais que cela soit écrit dans le procès-verbal.

Le président: J'ai encore une autre question à poser. D'abord, une question complémentaire qui s'adresse à M. Francis. Au début de votre exposé, je crois que c'était celui tenu au nom des Yukon Mine Operators, vous parlez de la raison pour laquelle on donnerait le droit de

[*Text*]

minerals from the Yukon. You recognize that the reason is that this is to be used as a leverage to require processing in the Yukon. You made your point very clearly that at this stage such processing is not economically justified. Do you not also recognize that without this provision a company—perhaps not yours or many of your responsible friends—could get tied up into a long-term contract, not for 8 years, but for 50 years or 60 years. There would be no way in which the government could prevent this sort of thing happening and I do not think this would be advantageous. Certainly an eight-year contract is reasonable but when you start getting into a longer term contract it could very well lead to a possibility where a company that otherwise would have its production available for processing and could justify a process, this company would not have its production available for this processing and therefore the processing would not be economically justified. Therefore, you would not get the processing that you might otherwise have. It seems to me that this clause is necessary for that reason. What is your comment on that?

• 1040

Mr. Thurmond: Mr. Chairman, I believe it is highly illogical to think in terms of contracts longer than eight years in selling mineral concentrates such as lead, zinc, copper, iron ore and things of this kind. The reason is that neither the seller nor the buyer wants to commit himself for periods longer than that or rather that the future economic conditions, metal prices, marketability etc., of the foreign product cannot be predicted for periods much longer than two or three years. It is most unusual in the mining industry to have a contract as long as the eight-year contract I mentioned. Most of the contracts for marketing concentrates as drawn up are for one, two, three and four years. To the best of my knowledge the eight-year contract that Anvil has is the longest term contract throughout Canada and I had occasion recently to check on the terms of contracts of most of the mining industry in Canada, including Noranda, Texas Gulf Sulphur and Cominco, in connection with the middle north. These contracts are generally short and neither the buyer nor the seller wants to get involved in the kind of much longer term contracts that we are talking about.

The Chairman: What would your reaction be as to a suggestion that this export requirement exists only for the contracts with more than five years duration, say, four years? Does this make some sense?

Mr. Thurmond: It could make some sense. I still feel, though, that the real answer is to have confidence in your mining industry, if there is an economic possibility of further processing, if they are going to pursue it in this direction.

The Chairman: You did not mention it today, but I understand—it was mentioned with reference to Anvil—the ownership provisions would prohibit your company from acquiring new ore bodies to lengthen the time you can expect to be in business and at the same time to expand. You are afraid that the provisions would prevent you from doing this.

We had some testimony yesterday—I think from Mr. Bruk—to the effect that as a lawyer familiar with the

[*Interpretation*]

veto au gouvernement en ce qui concerne l'exortation de mineraux du Yukon. Vous dites que c'est l'intention de forcer le développement du raffinage au Yukon. Vous avez dit très clairement que cela n'est économiquement pas justifié pour le moment. Mais ne pensez-vous pas que cette disposition pourrait se faire engager une entreprise—et je ne parle ni de la vôtre ni de celles de vos amis responsables—dans un contrat à long terme, pas sur huit ans, mais sur cinquante ou soixante ans. Le gouvernement n'aura aucun moyen de les en empêcher et je ne pense pas que cela serait bon. Un contrat sur huit ans est certainement raisonnable. Lorsqu'il s'agit de contrats à plus long terme, on pourrait en arriver à une situation telle qu'une entreprise qui, autrement, pourrait mettre sa production à la disposition du raffinage, ce qui justifierait le raffinage au Yukon même, n'aurait pas de production à sa disponibilité ce qui ferait qu'il n'y aura aucune justification économique pour ce traitement. Il n'y aurait donc pas ce développement qui, théoriquement, serait possible. La disposition me semble donc nécessaire. Quel est votre avis?

M. Thurmond: Monsieur le président, j'estime qu'il est illogique d'envisager des contrats de plus de huit ans pour la vente du minerai de plomb, de zinc, de cuivre et de fer. En effet, ni les vendeurs ni les acheteurs ne désirent s'engager à plus long terme, la situation économique, les prix des métaux et les conditions de commercialisation n'étant pas prévisibles pour plus de deux ou trois ans à l'avance. Dès lors, un contrat de huit ans est chose extrêmement rare dans l'industrie minière. La plupart des contrats sont conclus pour un, deux, trois ou quatre ans. A ma connaissance, le contrat de huit ans souscrit par Anvil est le plus long qui ait jamais été conclu au Canada, et je parle en connaissance de cause, puisque j'ai eu l'occasion récemment de vérifier les dispositions des contrats de la majeure partie de l'industrie minière du Canada, y compris Noranda, Texas Gulf Sulphur et Cominco. Tous ces contrats sont généralement conclus pour une courte durée, l'acheteur pas plus que le vendeur ne désirant s'engager pour des contrats de longue durée.

Le président: Que penseriez-vous de limiter cette réglementation uniquement aux contrats conclus pour plus de quatre ou cinq ans?

M. Thurmond: Cela pourrait peut-être aller. Néanmoins, il s'agit essentiellement de faire confiance à l'industrie minière lorsqu'une possibilité économique existe de pousser plus loin le processus de transformation.

Le président: Bien que ce point n'ait pas été soulevé aujourd'hui, j'ai cru comprendre que les dispositions régissant la propriété empêcheraient votre société d'acquérir de nouveaux gisements afin de lui permettre de prendre plus d'extension et de prolonger la durée probable de l'exploitation.

M. Bruk, un avocat au courant de la situation minière de la région, nous a expliqué hier que les dispositions de propriété qui obligent les sociétés à s'inscrire auprès

[*Texte*]

mining here, he feels that the ownership provisions, for example, the one requiring the listing on one Canadian exchange, can be got around and therefore they are almost meaningless. Have you not recognized that you in effect can incorporate a company here over which you can really have complete control and acquire additional ore bodies without any problem? I presume you recognize this. Is this the reason you did not dwell on it today?

Mr. Thurmond: No, I did mention it, but perhaps I did not put enough emphasis on it. However, my point is this. For a new organization being conceived, as Mr. Bruk said, it is conceivable that they can set up themselves in such a way that they can circumvent this provision. We do not like this because we think it is devious and we do not believe we should have to follow devious means. However, it could be done by a new organization being conceived today.

• 1045

Now for an existing organization it is an entirely different matter. In Anvil's case the provisions of our loan agreements restrict us from diverting capital or assets into any other property. They also limit us from changing our ownership arrangements until our loans are paid off. Now our bank loans amount to some $45 million and in addition to this we have our current loans that total about $18 million and a loan from a German company that buys some of our concentrates that is about $3.5 million. Until we pay off the bank loans in particular, we cannot change our structure, our corporate structure or our ownership structure, so for a period of five or six years, we would be limited to on property exploration. We would not be able to stake new claims and take them to lease; therefore, there would be no point in our spending money on exploration of property. We feel that this inhibits our efforts to our commitment to develop a feasibility study for further processing.

The Chairman: So your loan agreements at the moment prohibit you from incorporating a Canadian company in the Yukon and listing it on an exchange and acquiring land, acquiring claims...

Mr. Thurmond: That is right.

The Chairman: ...in the name of that company, because you cannot put any capital, not one cent of your capital into this.

Mr. Thurmond: That is correct.

The Chairman: I see. One other item, the date in C-187, 1966, December 31, for inclusion of pre-production expenses in the calculation and a deduction allowed for this amount, is December 31, 1966, early enough for you? Does this allow you to include everything that you need, or would an earlier date be preferable?

Mr. Thurmond: An earlier date of one year earlier would have been preferable as far as we are concerned.

The Chairman: Thank you very much. Are there further questions to Mr. Thurmond? If there are no further

[*Interprétation*]

d'une bourse des valeurs canadienne peuvent facilement être contournées et sont donc vides de sens. N'êtes-vous pas également d'avis qu'il vous serait facile de constituer une société au Canada qui dépendrait entièrement de vous, ce qui vous permettrait d'acquérir de nouveaux gisements sans difficulté aucune? Est-ce la raison pour laquelle vous ne vous êtes pas appesanti sur cette question?

M. Thurmond: Non, j'en ai parlé mais peut-être pas assez longuement. Voici donc où je voulais en venir. Il se peut comme l'a dit M. Bruk, qu'une nouvelle société puisse être créée de façon à circonvenir ces dispositions. Mais nous ne sommes pas en faveur de tels procédés détournés. Ce serait néanmoins une façon de contourner cette disposition.

La question est très différente pour ce qui est d'une organisation déjà établie. Dans le cas de Anvil, les conditions de notre emprunt nous interdisent de détourner tout capital ou actif pour l'exploitation d'une autre propriété. Cela nous empêche également de changer de propriétaire tant que l'emprunt n'est pas payé. Nos emprunts à la banque s'élèvent à près de 45 millions de dollars et nous avons aussi nos emprunts courants dont le total se chiffre par 18 millions de dollars et un emprunt de la société allemande qui achète certains de nos concentrés, soit environ $3,500,000. Tant que nous n'aurons pas, en particulier, payé nos emprunts à la banque, nous ne pouvons rien changer à la structure de notre société, de la corporation ou de ceux qui en sont propriétaires, et nous serons donc restreints, durant une période de cinq à six années, à l'exploitation de la propriété. Nous ne pourrions marquer de nouveaux claims ni en prendre à bail et il serait donc inutile pour nous de dépenser de l'argent pour l'exploration de la propriété. Ceci nous empêche d'être fidèles à notre engagement de poursuivre une étude en vue de perfectionner le traitement.

Le président: Alors, les conditions de vos emprunts vous empêchent actuellement de constituer une société canadienne au Yukon et de l'inscrire à la Bourse et d'acheter du terrain, des claims...

M. Thurmond: C'est exact.

Le président: ...au nom de cette société, parce que vous ne pouvez rien payer du principal, pas même un seul cent.

M. Thurmond: C'est exact.

Le président: Je vois. Un autre point: la date du 31 décembre 1966, mentionnée dans le Bill C-187 pour l'inclusion des frais anticipés de production dans le calcul et la déduction permise sur ce montant. La date du 31 décembre 1966 est-elle assez tôt pour vous? Cela vous permet-il d'inclure tout ce dont vous avez besoin, ou serait-il préférable de reculer la date?

M. Thurmond: Il eut été préférable que la date ait été fixée une année plus tôt dans notre cas.

Le président: Merci beaucoup. Avez-vous d'autres questions à adresser à M. Thurmond? S'il n'y a pas

[*Text*]

questions, thank you very much, Mr. Thurmond. Could I ask if there is anyone in the audience here today who has anything that they wish to add, any representation they wish to add to those that have been made.

Mr. Norman Chamberlist (Member, Yukon Territorial Council): Mr. Chairman, I would like to make a few points.

The Chairman: Mr. Chamberlist, can you come forward. Mr. Norm Chamberlist is, as I am sure you all know, a member of the Council of the Yukon Territory.

Mr. Chamberlist: Mr. Chairman, I think it has been made fairly obvious to all members of the Committee that the Bill C-187 is abhorrent to the people of the Yukon Territory and especially to the mining industry to which we look for availability of our resource income. I am of the opinion in any event that the federal government should have no dealings whatever with the minerals of the Yukon Territory. This, however, might come forward in another form in the very near future.

I think members of this Committee should recognize that we in the Yukon wish to have a say in our own affairs. Although it has been said that Bill C-187 has been discussed quite often with members of Territorial Council and the mining industry, certainly the discussions that dealt with that area, especially the mining industry's representations in 1967, have not been properly taken notice of. I think the Committee, when it goes back to study what has been heard, should really consider the first matter, and that is the people of the Yukon Territory. We come first.

I want to make reference now to the suggestion in the bill about land use regulations. The Yukon Act has already made provisions for good government of the Yukon Territory and in that regard we were able to provide an ordinance for area development and we make regulations under area development, and we can make our own regulations as far as land use is concerned under that particular ordinance. I would suggest that the federal government keep its nose out of our affairs in this instance and allow us to look after own own affairs. We are quite capable of doing these things ourselves. We have capable members of a legislative body, just as you are capable members. You do not want anybody to tell you how to run your affairs and we certainly do not want anybody to tell us how to run our affairs.

• 1050

That is all I would like to say, Mr. Chairman.

Mr. Nielsen: I have one question. Is Mr. Chamberlist speaking on his own behalf or on behalf of the Council?

Mr. Chamberlist: I am speaking on my own behalf and I think I have a right to speak on my own behalf.

Mr. Nielsen: No one questions that, Mr. Chamberlist. It would not do any good if we did.

The Chairman: Thank you very much. Are there further representations.

[*Interpretation*]

d'autres questions, je vous remercie beaucoup, monsieur Thurmond. Est-ce qu'il y a dans l'audience quelqu'un qui désire ajouter des commentaires ou faire des représentations en plus de celles qui ont été entendues.

M. Norman Chamberlist (membre du Conseil territorial du Yukon): Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations.

Le président: Monsieur Chamberlist, voulez-vous s'il vous plaît avancer. M. Norman Chamberlist est, vous ne l'ignorez pas, membre du Conseil du Territoire du Yukon.

M. Chamberlist: Monsieur le président, je pense qu'on a clairement fait entendre aux membres du Comité que le Bill C-187 répugnait aux gens du Territoire du Yukon et particulièrement à l'industrie minière qui est la source de notre revenu. J'estime que le gouvernement central ne doit jamais dans aucune circonstance avoir quoi que ce soit à faire avec l'exploitation des minéraux du Territoire du Yukon. Il se peut toutefois que cette idée soit présentée autrement dans un proche avenir.

Il me semble que les membres du Comité devraient reconnaître que les gens du Yukon tiennent à régler leurs propres affaires. Bien qu'on ait dit que le projet de loi C-187 avait été discuté très souvent avec les membres du Conseil territorial et l'industrie minière, les discussions à ce sujet, et spécialement les représentations faites par l'industrie minière en 1967, n'ont certainement pas été observées comme elles le devaient. J'estime que, lorsqu'il s'agit pour le Comité d'étudier les témoignages entendus, il devrait d'abord consacrer son attention à l'objet principal de la question, soit la population du Yukon. Nous sommes les plus importants.

J'aimerais maintenant rappeler les dispositions du bill concernant l'utilisation du terrain. La Loi du Yukon prévoit déjà la bonne administration du Territoire du Yukon et, à cet égard, nous avons une ordonnance régissant le développement de la région et nous en formulons les règlements. Nous pouvons aussi formuler nos propres règlements concernant l'utilisation du terrain en conformité de cette ordonnance. Je demanderais au gouvernement de ne pas se mettre le nez dans nos affaires en l'occurrence et de nous laisser les régler nous-mêmes. Nous en sommes très capables. Notre corps législatif est aussi compétent que le vôtre.

Vous ne voulez pas que les gens vous disent comment vous occuper de vos affaires et nous ne voulons certainement pas qu'on nous dise comment nous occuper des nôtres.

C'est tout, monsieur le président.

M. Nielsen: J'ai une question. M. Chamberlist parle-t-il en son nom ou au nom du Conseil?

M. Chamberlist: Je parle en mon propre nom et je crois que j'ai le droit de le faire.

M. Nielsen: Personne n'en doute, monsieur Chamberlist. De toute façon ça ne servirait à rien.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Y a-t-il d'autres propositions.

[*Texte*]

Mr. Kenneth McKinnon (Member, Yukon Legislative Council): Mr. Chairman, I am a member of the Yukon Legislative Council for the area of Whitehorse West. I also am a member of the press corps for radio station CKRW and television station WH-TV, both private enterprise organizations in Whitehorse in the Yukon Territory.

Mr. Chamberlist said that he spoke for himself, and I am speaking for myself as a member of the Territorial Council. Mr. Chamberlists and I disagree on very many things, but one thing that we do agree on is that very seldom do we have a Standing Committee come to the Yukon Territory to tell us what we can or cannot do with the minerals that we think are our minerals and should be prime benefit development to the people of the Yukon Territory and to the people that live here. I know, I work, I live and I play with most of the people that you see in the area here. I think I know better than you do what the Yukon Territory needs and what we need to see it develop, and I think that we deserve the right, the same as any other Canadian, to guide our destiny in the Yukon Territory and to decide the future of the Yukon Territory and the way it will develop. Chief Elijah Smith told you yesterday that he thought you were dealing with problems that were concerning his land, and I am apt to agree with many of the findings of Chief Elijah Smith. I am apt to agree also that if anybody other than the Indian people have the ability and should have the say as to how the resources of the Yukon are developed and how the Yukon does develop, it should be those elected representatives of the Yukon Legislative Council and not the mandarins in Ottawa nor the elected representatives who come here and tell us what we have to do with the country and resources that we consider to be ours.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McKinnon.

Mr. Rock: Mr. Chairman, I would like to say something. Chief Elijah Smith did say though that you, being a white man, have been pushing him out. If you agree with him, then are you willing to get out?

Mr. Nielsen: He includes you in that.

Mr. Rock: I am not here.

Mr. McKinnon: Mr. Chairman, I consider that since the Department of Indian Affairs and Northern Development has handled the Indians in the country, unwittingly and with the best of intentions, they have made them, as Chief Smith said, wards of the federal government. Though some of the problems are basic right across the country there are so many differences in the problems that we face in the Yukon Territory, with the Indian population, that it cannot any longer be that one legislative authority, the federal one, makes those regulations. I think any member of Parliament will agree that the regulations and legislation they have made, considering the Indian people in Canada, have been an abomination to date. Certainly the territories and the provinces, who are much closer to the problem and live with the problem day to day, are the ones that should be handling the affairs of all the peoples in those territories and in the provinces.

[*Interprétation*]

M. Kenneth McKinnon (Député au Conseil législatif du Yukon): Monsieur le président, je fais partie du Conseil législatif du Yukon pour le secteur de Whitehorse Ouest. Je fais également partie de la presse, de la station radiophonique CRW et du réseau de télévision WH-TV, deux organisations privées de Whitehorse dans le Territoire du Yukon.

M. Chamberlist a dit qu'il parlait en son nom, quant à moi je parle à titre de membre du Conseil territorial. M. Chamberlist et moi-même ne sommes pas d'accord sur bien des points, mais il y a une chose sur laquelle nous sommes du même avis: il est très rare qu'un comité permanent vienne au Territoire du Yukon nous dire ce que nous pouvons, ou nous ne pouvons pas faire, avec les minéraux que nous croyons être nos minéraux, lesquels profitent principalement aux gens du territoire du Yukon et aux gens qui vivent ici. Je connais, je travaille et je vis avec la plupart des gens que vous voyez ici. Je crois savoir mieux que vous ce dont a besoin le territoire du Yukon et ce qu'il nous faut pour nous développer. Nous avons le droit, je crois, de même que tout autre canadien, de diriger notre propre destinée dans le territoire du Yukon et de décider de l'avenir du territoire et de la façon dont nous voulons le faire progresser. Le chef Elijah Smith vous a dit hier qu'il croyait que vous vous occupiez du problème de sa terre, et je suis prêt à appuyer de nombreuses conclusions du chef Elijah Smith. Je suis prêt également à convenir que si une personne, autre qu'un Indien, a la compétence et peut se prononcer sur la façon dont les ressources du Yukon doivent être développés et comment le Yukon peut progresser, ce doit être une personne élu en qualité de représentant du Conseil législatif et non pas les mandarins d'Ottawa, ni les représentants élus qui viennent ici nous dire ce qu'il nous faut faire de notre pays et des ressources que nous considérons nôtres.

Le président: Je vous remercie beaucoup Monsieur McKinnon.

M. Rock: Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose. Le chef Elijah Smith a dit cependant que vous en tant qu'homme blanc l'aviez délogé. Si vous étiez d'accord, êtes-vous prêt à vous retirer?

M. Nielsen: Il parle de vous également.

M. Rock: Je ne suis pas ici.

M. McKinnon: Monsieur le président, je crois que depuis que le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien a pris en main les Indiens du pays, inconsciemment et avec les meilleurs intentions ils en ont fait, comme l'a dit le chef Smith, des pupilles du gouvernement fédéral. Même si certains problèmes sont à l'échelle du pays, il y a de nombreuses différences dans les problèmes qui surgissent au Territoire du Yukon avec la population indienne; nous ne pouvons plus maintenant n'avoir une seule autorité législative, une autorité fédérale, en matière de législation. Je pense que les députés du Parlement sont d'accord pour dire que les règlements et les lois qu'ils ont fait concernant les Indiens du Canada sont jusqu'à maintenant une abomination. Il est certain que les territoires et les provinces qui sont beaucoup plus près du problème, qui le vivent tous les jours, doivent prendre en main les affaires de tous ces gens des territoires et des provinces.

[*Text*]

Mr. Rock: I just want to correct one thing. You said that we are here to tell you what to do. We are not here to tell you what to do; we are here to find things out.

Mr. McKinnon: Yes, and then the federal government winds up telling us what to do—as always.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, all the members do not agree with that, because this is a federal statute that we are considering here. It is an Ottawa-generated piece of legislation that we are dealing with. What Mr. McKinnon is saying is that that legislation should be generated here and not in Ottawa.

Mr. Thomson: Are you saying, sir, that you feel that the Yukon is ready for provincial responsibility, the same as the rest of the provinces.

• 1055

Mr. McKinnon: The Yukon Territorial Council and the Yukon people in general, I think, agree that there should be a transitory period towards the evolution of full responsible government and provincial status in the Yukon. We are fed up to the teeth with hearing the federal minister and the Prime Minister saying that we are not going to receive provincial status in the foreseeable future. Senior governments in the whole history of the world have never been willing to give up to those junior governments what is rightfully theirs. If the federal government is not intelligent enough at that point in time to see that the Yukon Territorial government and the Yukon people are ready to assume those responsibilities of government and seek provincial status, then I am afraid the federal government is going to be in for a rude awakening as most senior governments have been all over the world when it comes to the transfer of power to the junior government. I am not saying immediate. I am saying we are starting on the way. We have had a change in government that has started us on the way to more responsible institutions. I am saying it is not coming fast enough and I am saying the federal government is not making enough effort to help the Yukon and the government of the Yukon towards the evolution of democratic institutions and full provincial autonomy. I think the pace should be faster. I think the Yukon Territorial Council has presented sensible resolutions to the federal people towards a peaceful transference of government responsibility to the duly elected representatives of the Yukon. I am saying to you that they have been ignored completely and it is about time you started listening and paying attention to the demands of the Yukon people.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, I find the witness's comments very interesting and I thank him for them.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Nielsen: Just as a matter of interest, Mr. Chairman, the members on this Committee will recall that the resolution Mr. McKinnon spoke about passed unanimously by two successive sessions of Council has been placed on the record in *Hansard* in the House of Commons and

[*Interpretation*]

M. Rock: Je veux apporter une correction. Vous avez dit que nous étions ici pour vous dire quoi faire. Ce n'est pas le cas, nous sommes ici pour apprendre.

M. McKinnon: Oui, et ensuite le gouvernement fédéral finit par nous dire quoi faire comme toujours.

M. Nielsen: Monsieur le président, tous les membres ne sont pas d'accord, il s'agit d'un statut fédéral que nous étudions. C'est un extrait de loi issu d'Ottawa dont nous nous occupons. Ce que dit M. McKinnon c'est que cette législation devrait plutôt venir d'ici et non pas d'Ottawa.

M. Thomson: Croyez-vous, monsieur, que le Yukon est prêt à prendre ces responsabilités provinciales, comme c'est le cas pour tout autre province.

M. McKinnon: Le Conseil du Territoire du Yukon et les gens du Yukon, je pense, sont d'accord en général pour qu'il y ait une période de transition afin d'aboutir au gouvernement responsable et au statut provincial pour le Yukon. Nous en avons assez d'entendre le ministre fédéral et le Premier ministre dire que nous n'obtiendrons pas le statut de province dans un avenir prévisible. Les grands gouvernements au cours de l'histoire du monde n'ont jamais voulu abandonner aux plus petits gouvernements ce qui leur appartient en droit. Si le gouvernement fédéral n'est pas assez intelligent à ce moment-là pour constater que le gouvernement territorial du Yukon et que les gens du Yukon sont prêts à assumer les responsabilités de gouvernement et à rechercher le statut provincial, alors je crains que le gouvernement fédéral ne subisse un amer délusionnement comme la plupart des grands gouvernements partout dans le monde lorsqu'il s'agit de transférer le pouvoir au plus petit gouvernement. Je ne dis pas que cela se fera immédiatement, mais je dis que nous nous engageons dans cette voie. Nous avons eu un changement de gouvernement qui nous a engagés dans la voie d'institutions plus responsable. A mon avis, le changement est trop lent et le gouvernement fédéral ne fait pas assez pour aider le Yukon et le gouvernement du Yukon dans son évolution vers des instittuions démocratiques et la pleine autonomie provinciale. Je crois que cette évolution devrait se faire plus rapidement. D'après moi, le Conseil territorial du Yukon a présenté des résolutions raisonnables au gouvernement fédéral pour qu'il y ait transfert paisible de la responsabilité gouvernementale aux représentants régulièrement élus du Yukon. Je vous dis qu'on a feint de ne pas les voir et le moment est maintenant venu de commencer à écouter et porter attention aux demandes des gens du Yukon.

M. Thomson: Monsieur le président, je trouve que les commentaires du témoin sont intéressants et j'aimerais le remercier.

Le président: Merci beaucoup.

M. Nielsen: Monsieur le président, les membres de ce Comité se souviendront certainement que la résolution au sujet de laquelle M. McKinnon nous a entretenus a été adoptée unanimement lors de deux sessions successives du Conseil et a été consignée au *Hansard* de la Chambre

[*Texte*]

has been the subject of a nonconfidence vote in the House.

The Chairman: Thank you, Mr. McKinnon. Are there further representations? Mr. Lebel. Mr. Lebel, as you will remember, is President of Crest Exploration Limited.

Mr. J. L. Lebel (President, Crest Exploration Limited): Mr. Chairman, at the expense of perhaps going against some of the comments that were made yesterday and this morning, I would like to throw out a couple of comments dealing with the suggestions made by a number of people that perhaps consideration of Bill C-187 by the House of Commons should be deferred for six to twelve months and that during this period further consultations be held between government and industry. Mr. Chairman, these discussions have been going on now for 12 or 15 years and I think everything that could possibly be said has been said at least a dozen times. During the past 10 years I am sure I have heard everything that was said yesterday and today at least a dozen times. I believe it is fair to say that industry and government have reached agreement on all but a handful of points. I think those points that were summarized this morning by Mr. Thurmond—and I think they were summarized in two or three other submissions—are really philosophical points.

• 1100

They are the following: should there be a right of appeal to the courts? Should the Governor in Council have the right to implement regulations? Should the Minister or his appointees have as many discretionary powers as are provided for in the bill? Should royalties be increased at this time? Should the Canadian participation clause be deleted?

Mr. Chairman, I suggest to you that I do not think anything further could be gained by any further dialogue. I feel very strongly that the time has come after some 15 years of deliberations for our elected representatives to accept the responsibility of decision-making, taking into consideration, of course, all the representations that were made by the Yukon Chamber of Mines, the Chambers of Commerce, and all the other interested individuals. I would hope that you and our elected representatives in Ottawa would have enough common sense to give due consideration to the requests that were made by the various people who have made submissions to this committee.

I feel that the Yukon Quartz Mining Act requires revision. I think it is time for a new act, and I do not think anything further would be gained by any further delay.

The Chairman: Thank you, Mr. Lebel. Are there any questions?

Mr. Nielsen: One thing he left out of his inventory, and that was the prohibition on export of oil.

Mr. Lebel: That is one of the...

Mr. Nielsen: Included in the discretionary powers.

[*Interprétation*]

des communes et a été le sujet d'un vote de non confiance dans la Chambre.

Le président: Merci, monsieur McKinnon. Y aurait-il d'autres questions? Monsieur Lebel, je vous cède la parole. M. Lebel, vous vous souviendrez, est président de *Crest Exploration Limited.*

M. J. L. Lebel (Président, Crest Exploration Limited): Monsieur le président, au risque de peut-être aller à l'encontre des commentaires qui ont été faits hier et ce matin, j'aimerais faire valoir quelques commentaires concernant la suggestion qu'ont proposée un certain nombre de personnes voulant que l'étude du Bill C-187 par la Chambre des communes soit remise à 6 ou 12 mois et que pendant cette période, qu'il y ait d'autres entretiens entre le gouvernement et l'industrie. Monsieur le président, ces discussions se poursuivent maintenant depuis 12 ou 15 ans et je crois que tout ce qui est possible d'être dit a déjà dit au moins douze fois. Au cours des dix dernières années, je suis certain que j'ai tout entendu ce qui a été dit hier et aujourd'hui au moins douze fois. Je crois qu'il est juste de dire que l'industrie et le gouvernement en sont arrivés à un accord sur tout, sauf quelques points mineurs. Je pense que les points qui ont été résumés ce matin par M. Thurmond, et je pense qu'ils l'ont été également dans deux ou trois autres mémoires, sont vraiment des points qui portent sur des principes.

Ce sont les suivants: devrait-il y avoir un droit d'appel devant les tribunaux? Le gouverneur en conseil devrait-il avoir le droit de mettre en vigueur des règlements? Le ministre ou ceux qu'il nomme à cette fin devraient-ils avoir des pouvoirs discrétionnaires comme le prévoit le bill? Les redevances devraient-elles être augmentées à ce stade-ci? Devrait-on biffer l'article qui porte sur la participation canadienne?

Monsieur le président, j'estime que nous n'avons rien d'autre à retirer de la poursuite de ce dialogue. Je suis fermement convaincu qu'après quelque 15 années de délibérations l'heure est venue pour nos représentants élus de prendre des décisions en tenant compte, naturellement, de toutes les instances qui ont été faites par la Chambre des mines du Yukon, la Chambre de commerce, et tous les intéressés. J'espère que vous-même et nos représentants élus à Ottawa auront assez de bon sens pour tenir dûment compte des demandes formulées par les diverses personnes qui ont présenté des mémoires au Comité.

J'estime que la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon a besoin d'être révisée. Je pense que le moment est venu d'adopter une nouvelle loi, et je ne crois pas que de nouveaux délais puissent nous donner quoi que ce soit.

Le président: Merci, monsieur Lebel. Y a-t-il d'autres questions?

M. Nielsen: Il a oublié une chose dans son inventaire: l'interdiction d'exporter du prétrole.

M. Lebel: C'est l'une des...

M. Nielsen: Elle fait partie des pouvoirs discrétionnaires.

[*Text*]

Mr. Lebel: That is included in the discretionary powers, Mr. Nielsen.

The Chairman: What is your reaction to the suggestion I made to Mr. Thurmond that perhaps a four- or five-year period would be left without restriction, and after that they would require permission? Do you see any advantage in this as a means of preventing the tying-up in export of an ore body for a long period of time which could conceivably have an effect in preventing further processing from being implemented here?

Mr. Lebel: Mr. Chairman, I feel that probably the section should be deleted. I am used to living with that type of prohibition. We cannot export a barrel of oil or a cubic foot of gas without getting permission from the National Energy Board. So I have lived with this type of section or requirement pretty well all through my business life.

I can see on the one hand that government may have some reason for wanting at least to have some say as to where our natural resources are being exported, and what type of material might be exported. I think, for instance, that in our case we decided that we would like to export the iron ore as it is, but the Canadian government might like to say to us, now listen, we would much prefer to see a mill up there. We would like to see you high-grade the thing. We would like to see 96 per cent or 98 per cent iron ore exported to Japan and create more jobs for Canadians. I think in all fairness that there is some advantage to the government wanting to have such a clause. But personally, as a businessman, I would prefer to see it out, because it does inhibit my ability to do business. But I think there are two sides to the story.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Lebel.

Mr. Thomson: Mr. Chairman, I think that some of the discussion and the questions that have gone on here have been on this very point. There are two sides, and it is not that we are opposed to mining in the Yukon, not at all. We wish them well here. I am glad you recognize it.

The Chairman: Thank you very much. Are there any further questions?

Ladies and gentlemen, if there are no further questions, I would just like to repeat what I said when we began here yesterday. We have come from Ottawa to hear representations from the people of the Yukon on this proposed legislation. We did it primarily because we recognized that mining is all important for the people, the residents of this Territory, but I think we also did it because we recognize that Parliament is a long way from the Yukon and by coming here we are in effect bringing Parliament to the people of the Yukon. The term "democratic process" is a well-used phrase but I think by coming here we are allowing you, the residents of the Yukon, more participation in the parliamentary and democratic process. This was certainly a factor in our coming here, as well as your interest in Bill C-187.

[*Interpretation*]

M. Lebel: Cela est inclus dans les pouvoirs discrétionnaires, monsieur Nielsen.

Le président: Que pensez-vous de la suggestion que j'ai faite à M. Thurmond selon laquelle il n'y aurait pas de restrictions pendant une période de 4 ou 5 ans, après quoi il faudrait demander la permission? Voyez-vous un avantage à cela comme moyen d'empêcher qu'un producteur de minerai immobilise ses exportations pendant une longue période de temps, ce qui pourrait avoir pour effet d'empêcher que l'on traite davantage le minerai ici?

M. Lebel: Monsieur le président, je crois que l'on devrait probablement biffer cet article. Je suis habitué à vivre avec ce genre d'interdiction. Nous ne pouvons pas exporter un baril de pétrole ou un pied cube de gaz sans obtenir la permission de l'Office national de l'énergie. J'ai donc passé à peu près toute ma vie d'homme d'affaires avec une clause ou une règle de ce genre.

Je peux concevoir d'une part que le gouvernement ait quelques raisons de vouloir avoir un tant soit peu son mot à dire sur l'endroit où nos ressources naturelles sont exportées, et quelle sorte de matières on peut exporter. Prenons par exemple le cas où nous déciderions d'exporter du minerai de fer tel quel, alors que le gouvernement canadien nous dirait: «Écoutez, nous préférerions que vous installiez une usine de traitement ici. Nous aimerions que vous accroissiez la teneur du minerai. Nous aimerions que le minerai de fer exporté au Japon ait une teneur de 96 p. 100 à 98 p. 100, afin de créer plus d'emplois pour les Canadiens.» Je pense en toute honnêteté qu'il y a un certain avantage pour un gouvernement à vouloir une clause de ce genre. Pour ma part, en tant qu'homme d'affaires, j'aimerais qu'elle soit biffée, parce que cela freine mes possibilités d'actions en affaires. Cependant, je pense qu'il y a deux côtés à la médaille.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lebel.

M. Thomson: Monsieur le président, je pense qu'une partie de la discussion et des questions ont porté sur ce point en particulier. Il y a deux côtés, et ce n'est pas que nous nous opposions à l'industrie minière dans le Yukon, pas du tout. Nous lui voulons du bien. Je suis content que vous l'admettiez.

Le président: Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions?

Mesdames et messieurs, s'il n'y a pas d'autres questions, j'aimerais répéter ce que j'ai dit quand nous avons commencé nos audiences ici hier. Nous sommes venus d'Ottawa pour entendre les instances de la population du Yukon sur ce projet de loi. Nous l'avons fait d'abord parce que nous sommes conscients que l'exploitation minière est très importante pour le peuple du Territoire, mais aussi parce que nous reconnaissons que le Parlement est très loin du Yukon; en venant ici, nous croyons relier le Parlement au peuple du Yukon. L'expression «processus démocratique» est une expression qu'on tend de plus en plus à employer à toutes les sauces, mais je crois qu'en venant au Yukon nous permettons au peuple de participer dans une plus grande mesure au processus démocratique et parlementaire. C'est cette raison, de même que l'intérêt que nous portons au Bill C-187 qui nous ont poussés à venir ici.

[*Texte*]

• 1105

I know we have learned a great deal in the last few days. The briefs have impressed us all. Although obviously I can predict what we are going to be recommending and I cannot predict what the government is going to do in reaction to whatever we recommend, we have been deeply impressed by what we have heard and I hope that we can come up with the kind of report that will give some satisfaction in this Territory.

Finally, on a personal note, I would like to thank the many people who have offered their hospitality to my wife and I and I know I speak for all the members of the Committee in thanking Yukoners generally, and Whitehorse people in particular, for the fantastic hospitality which they have extended to us.

I also would like particularly to recognize that there has been a fair amount of work involved in providing these facilities to us and I would like to thank Mr. Al Bate, who has been able to arrange many things to make our hearings here more comfortable.

Thank you very much.

[*Interprétation*]

Je sais que nous en avons beaucoup appris au cours des derniers jours. Les mémoires qui ont été présentés étaient vraiment remarquables. Bien que je puisse prédire nos recommandations, je ne peux prédire la réaction du gouvernement face à ces recommandations; nous avons été vivement impressionnés parce que nous avons entendu et j'espère que nous pourrons formuler un rapport qui soit satisfaisant pour le Territoire.

En dernier lieu, j'aimerais personnellement remercier toutes les personnes qui ont bien voulu nous recevoir, ma femme et moi, et je sais que je parle au nom de tous les membres du Comité lorsque je remercie le peuple du Yukon en général et les citoyens de Whitehorse en particulier de leur merveilleuse hospitalité.

Je sais qu'on a dû fournir un travail énorme pour nous assurer les services dont nous avions besoin et j'aimerais remercier M. Al Bate qui a su faciliter la tenue de nos séances.

Merci beaucoup.

APPENDIX "CC"

BRIEF Prepared By THE YUKON MINE OPERATORS ASSOCIATION Regarding BILL C-187 (An Act Respecting Minerals in the Yukon Territory)

August 12th, 1971

FOREWORD

The Yukon Mine Operators Association was formed with the object of developing a common front to all problems facing mine operators in the Yukon Territory.

The mining companies in the Yukon and immediately adjacent areas who are members of this Association are:

Anvil Mining Corporation Limited
Canada Tungsten Mining Corporation Ltd.
Cassiar Asbestos Corporation Ltd.
Hudson-Yukon Mining Co. Ltd.
New Imperial Mines Ltd.
United Keno Hill Mines Ltd.
Venus Mines Limited

The Association has previously presented a brief on Bill C-187 which was dated March 1971. Since that time, the Minister of Indian Affairs and Northern Development has met with the Standing Committee of the House on June 10, 1971, and at that time made a number of suggested changes to the Bill which were apparently acceptable to the Government. The Association, therefore, assumes that these changes will be embodied in the final legislation, and this brief is, therefore, a commentary on the modified version as a result of the Minister's June 10, 1971, statements. Additionally, the Association assumes that the Federal Tax Reform as modified by the Minister of Finance in the June 1, 1971, budget message now resolves the matter of changes in the Federal Income Tax and that for 1976 a Federal Tax abatement of 15 per cent will be passed on to the industry in the Territories. If this is not the case, the question of royalty revision should be held in abeyance until the Federal tax matter is resolved.

By means of the March, 1971 brief and briefs of the member companies, this Association set forth certain statistics and facts concerning the importance of the mining industry to the economy of the Yukon in an effort to demonstrate the importance of maintaining a favorable atmosphere for the existing operations, as well as exploration activities and future developments. Additionally, the brief sets forth statistics and facts which substantiated that the mining industry in the Yukon is already faced with substantial tax burdens as compared to other areas, and is faced with higher costs resulting from remoteness and transportation problems.

The brief set forth further that the Yukon mining industry must be competitive with mining activities elsewhere, and for this reason must receive some favorable treatment as compared to industry elsewhere to compensate for the added cost factors involved in the Yukon.

It is felt that it is not necessary to repeat the detailed statistics and facts in this second brief. However, it should be pointed out that with the recent clarification of the Federal Tax Reform, it is apparent that the mining industry throughout the nation has been singled out for what could well be a fatal blow to its future growth and prosperity. Reference is made to the elimination of tax

APPENDICE «CC»

MÉMOIRE préparé par L'ASSOCIATION DES EXPLOITANTS MINIERS DU YUKON concernant le BILL C-187 (Loi concernant les minéraux du Territoire du Yukon)

12 août 1971

PRÉAMBULE

L'Association des exploitants miniers du Yukon a été fondée dans le but de permettre à tous les exploitants miniers du Territoire du Yukon d'étudier ensemble les problèmes qui leur sont communs.

Voici la liste des compagnies minières du Yukon et des Territoires avoisinants qui font partie de l'Association:

Anvil Mining Corporation Limited
Canada Tungsten Mining Corporation Limited
Cassiar Asbestos Corporation Limited
Hudson-Yukon Mining Co. Limited
New Imperial Mines Limited
United Keno Mines Limited
Venus Mines Limited.

L'Association a déjà présenté un mémoire sur le Bill C-187 en mars 1971. Depuis, le ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien a rencontré les membres du Comité permanent de la Chambre le 10 juin 1971 et a apporté au bill quelques modifications que le gouvernement aurait apparemment approuvées. L'Association par conséquent, part du principe que ces changements seront incorporés dans la loi finale et que ce mémoire représente donc une discussion de la version modifiée à la suite des déclarations faites par le ministre le 10 juin 1971. L'Association part en outre du principe que la réforme fiscale fédérale telle que modifiée par le ministre des Finances le 1er juin 1971, résoud la question des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu et qu'en 1976 une loi fédérale autorisera une déduction de 15 p. 100 pour les Territoires. Autrement la question de la révision des redevances préfoncières resterait en suspens jusqu'à ce que soit résolue la question de l'impôt fédéral.

Dans son mémoire de mars 1971 et dans des mémoires adressés par les compagnies membres, l'Association présente certaines données et certains faits touchant l'importance de l'industrie minière pour l'économie du Yukon, espérant ainsi que l'on réalisera à quel point il est important de maintenir de bonnes conditions d'exploitation pour l'heure et pour l'avenir. Le mémoire contient en outre des statistiques et des données qui confirment le fait que le Yukon par rapport aux autres régions a déjà un fardeau fiscal important tout en subissant des frais plus élevés dus à sa situation géographique.

Le mémoire établit ensuite que l'industrie minière au Yukon peut être concurrentielle et qu'elle devrait donc bénéficier d'un traitement de faveur pour compenser les coûts supplémentaires.

On n'a pas jugé bon de reproduire en détail dans le deuxième mémoire les statistiques et les données fournies dans le premier. Il faudrait toutefois souligner qu'avec la récente clarification de la réforme fiscale fédérale, il est évident que l'on réserve à l'industrie minière canadienne un sort qui pourrait lui être funeste. On parle de supprimer l'exemption d'impôt et de revenir au principe de la

free holiday and the shift to earned depletion. If this situation is compounded with additional burdens in royalties, the future of the industry in the Yukon is indeed in doubt.

GENERAL COMMENTS

This Association recognized that the Quartz Mining Act is outmoded and requires revision. Further, it is recognized that economic development in the Yukon is almost totally dependent upon the mining industry, and submits that any revisions to the Yukon Quartz Mining Act should be consistent with the need to encourage exploration and future mining development in the Territory. Even though the proposed changes of June 10, 1971, are significant improvements, there are still aspects of the proposed Bill that will tend to discourage future exploration and mining development as compared to the provinces and areas of more favorable operating conditions.

Statistics presented in the brief submitted by the B. C. and Yukon Chamber of Mines and B. C. Mining Association substantiate the adverse effect on exploration and development during 1971, and this Association supports these submittals.

The significant objectionable areas that remain are as follows:

1. Various aspects of the royalty provision will tend to discourage future mine exploration and development instead of providing an incentive for these essential activities.

2. The proposed ownership requirement remains essentially unchanged and this Association believes that this will have substantial effect upon future investment incentive for exploration and new development, as compared to the provinces.

3. The discretionary powers proposed for the Minister as well as the Engineer of Mines has been narrowed but some areas remain where this power has not been limited.

4. The export of ore and minerals has been expressly prohibited and this provision places a restriction on the industry that will adversely affect future development.

The Association's position with regard to these four points will be set forth with a basis for objection and a recommendation.

I *The Royalty Provision*

A. *Basis for Objection*

Certain provisions in the modified version of the royalty provision tend to stifle incentive instead of providing encouragement for future exploration and development. The most significant of these are:

a) The provision governing the treatment of a new mine development by an existing operation.

b) The provision limiting the deductability of expenditures on Yukon exploration.

c) The limiting description of a processing asset in determining the processing allowance.

déduction pour épuisement réel. Ceci combiné au fardeau additionnel que représente les redevances, l'avenir de l'industrie minière au Yukon n'est guère brillant.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'Association reconnaît que la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon ne s'applique plus à la situation actuelle et devrait être revisée. Elle reconnaît en outre que la croissance économique dans le Yukon repose presque entièrement sur l'industrie minière et pense que toutes les modifications apportées à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon devraient encourager l'exploitation actuelle et future du Territoire. Malgré l'amélioration importante que représenteraient les changements proposés le 10 juin 1971, certains aspects du bill décourageraient l'exploitation future et l'expansion minière du fait que certaines provinces et régions jouissent de conditions plus favorables.

Les statistiques contenues dans les mémoires présenté par la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon et l'Association minière de la Colombie-Britannique confirment les conséquences négatives du bill pour l'exploitation et l'expansion en 1971. Notre association est également de cet avis.

Voici quelles sont les objections valables qui demeurent:

1. Diverses facettes de la position concernant les redevances auraient tendance à décourager à l'avenir l'exploitation et l'expansion minière au lieu d'encourager des activités aussi essentielles que celles-là.

2. Les conditions d'achat restent essentiellement les mêmes et l'association estime que ceci entraînera des conséquences à l'avenir pour l'exploitation et l'expansion futures par rapport aux autres provinces.

3. Les pouvoirs discrétionnaires que l'on se propose d'octroyer au ministre et à l'ingénieur des mines ont été diminués, mais dans certains domaines, ils restent les mêmes.

4. L'exportation de minerai est expressément interdite, ce qui revient à imposer une restriction à l'industrie, restriction qui pourrait nuire à son expansion future.

L'Association fait part de sa réaction vis-à-vis ces quatre points et expose les raisons pour lesquelles elle s'y oppose en présentant des recommandations.

I *Les redevances*

A. *Critiques*

Certaines dispositions de la version modifiée de la position relative aux redevances tend à décourager plutôt qu'encourager l'exploitation et l'expansion futures. Il s'agit en particulier de:

(*a*) la disposition régissant l'exploitation d'une nouvelle mine par une compagnie en activité.

(*b*) La disposition limitant les déductions permises pour l'exploitation au Yukon.

(*c*) L'utilisation limitative d'un actif de transformation pour déterminer l'allocation de transformation.

(*d*) Les discrétions ministérielles touchant les frais préliminaires de production et de détermination ou d'exploitation.

d) Ministerial discretion with regard to preproduction expenses and determining of operating costs.
The Mining Association of Canada recently reported that mineral production in the Yukon increased 125 percent in 1970 as compared to 1969. This is by far the greatest increase of any of the provinces or the Northwest Territories. This rate of growth should not be slowed by adverse legislation.

B. *Recommendation*

It is recommended that changes be considered as set forth in the section entitled "Specific Comments".

II *The Proposed Ownership Requirement*

A. *Basis for Objection*

This provision would impose a deterrent to foreign investment in the Territory as compared to other areas. British Columbia does not impose an ownership requirement of this nature. Certainly a foreign investor would prefer to invest in British Columbia for example, as compared to the Yukon. If the mining industry in the Yukon is to grow this can only be achieved by means of continued exploration expenditure at a significant rate. Certainly foreign capital should not be discouraged but should be given every incentive for continued investment.

The rate of increase in mineral production was 5 per cent in the Northwest Territories in 1970 as compared to 125 per cent for the Yukon. The Canadian ownership requirement is in force in the Northwest Territories.

A quotation from a recent publication of the Canadian Mining Association is pertinent here: "Many Canadian companies are able to finance their exploration and development projects with their own retained earnings or funds raised in domestic markets. However, the Canadian economy is relatively small in relation to the vast potential of our mineral resources and, therefore, despite the obvious preference for Canadian capital, some companies have found it necessary to seek foreign funds and many will need to do so for years to come. Consequently, Canada must turn to the older nations such as the United States which have surplus investment funds."

If the Canadian ownership requirement is enforced a significant part of he existing mining industry in the Yukon would be unable to carry on future exploration activities.

It is recognized that the Act provides for the circumventing of the 50 per cent Canadian ownership requirement if a company offers public participation through registration on a recognized Canadian stock exchange. However, in some cases this is not possible.

B. *Recommendation*

The provision on ownership as set forth in the proposed Act should be deleted.

III *The Broad Discretionary Powers*

A. *Basis for Objection*

As a result of the June 10, 1971, proposed changes to the Act, discretionary powers have been reduced. There remain however, certain sections where undesirable discretion on the part of the Minister or

L'Association minière du Canada a déclaré récemment que la production minière du Yukon avait augmenté de 125 p. 100 en 1970 par rapport à 1969. Ceci représente de loin l'augmentation la plus importante de toutes les provinces et des Territoires du Nord-Ouest. Il serait regrettable de voir cette croissance entravée par une loi défavorable.

B. *Recommandation*

On recommande d'étudier les changements contenus sous la rubrique «Commentaires spéciaux».

II *Condition d'achat proposée.*

A. *Critiques*

Cette disposition découragerait l'investissement étranger dans le territoire. Les conditions posées en Colombie-Britannique sont d'un autre ordre. Il est clair qu'un investisseur étranger préfèrerait investir en Colombie-Britannique plutôt qu'au Yukon. Pour que l'industrie minière au Yukon prenne de l'essort, il est nécessaire de poursuivre une exploitation soutenue. Il est clair que loin de décourager les capitaux étrangers, on devrait tout faire pour les conserver.

Le taux d'augmentation de la production minière est de 5 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest en 1970 par rapport à 125 p. 100 pour le Yukon. Les conditions relatives à l'appartenance sont en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le moment est bien venu de citer un article d'une revue publiée récemment par l'Association minière canadienne: «Un grand nombre de sociétés canadiennes arrivent à financer leur exploitation et leurs travaux d'expansion en ayant recours à leur propre gain ou à des sommes obtenues dans les marchés domestiques. Toutefois l'économie canadienne est relativement peu importante par rapport au potentiel de ressources minérales. Aussi, malgré l'éclatante préférence accordée aux capitaux canadiens, certaines sociétés se sont vues obligées d'avoir recours à des fonds étrangers et se verront dans l'obligation de le faire à l'avenir. Le Canada doit donc s'adresser à des nations plus anciennes comme les États-Unis qui ont des surplus de fonds d'investissement.»

Si l'exploitation doit obligatoirement faite par des Canadiens, une importante partie de l'industrie minière du Yukon sera forcée d'interrompre son activité d'exploitation. La loi prévoit bien qu'une exception est faite si la société offre au public des actions cotées sur une bourse canadienne. Ceci n'est toutefois pas possible dans certains cas.

B. *Recommandation*

La disposition relative à l'achat contenue dans le bill devrait être supprimée.

III *Vastes pouvoirs discrétionnaires*

A. *Critique*

A la suite des modifications proposées le 10 juin 1971, les pouvoirs discrétionnaires sont diminués. Toutefois on maintient malheureusement ces pouvoirs discrétionnaires du ministre et de l'ingénieur

engineer of Mines is provided. The effect of this is to place the industry in a position of uncertainty with regard to these sections. The uncertainties which exist as a normal part of the mining industry are sufficient without unnecessary additions. This point is exemplified by recent closures of mines in the Yukon.

B. Recommendation

1. Throughout the proposed Act, the provisions should be specific and discretion should be eliminated, or

2. If Item 1 above is not practical, then guidelines to control the extent of discretion should be provided.

3. A means of judicial appeal should be provided in cases where discretionary powers prevail.

VI Prohibition of the Export of Minerals and Ore, Except with Approval of the Governor in Council

A. Basis for Objection

It is recognized that the aim of this provision is to promote further processing within the Territory. Given the proper time and conditions this aim could be of merit. Under existing conditions and for some time to come, the industry will be dependent upon further processing outside the Territory. There is no means of processing available in the Territory. All existing mines are dependent upon long term sales contracts outside the Yukon. The factors that inhibit processing are:

a) The remoteness from markets for prime products or by-products.

b) The high transportation cost.

c) The lack of raw materials and energy required for processing.

d) The development of technology for further processing consistent with environmental requirements. Because of these factors, the industry will be dependent upon outside processing in order to market their product for some time and there seems little point of inflicting the uncertainty of acquiring export permits on the explorer, developer, and operator at this time.

B. Recommendation

This provision which prohibits export of minerals and ores should be eliminated.

SPECIFIC COMMENTS

The specific references to the proposed Act as changed by the June 10, 1971, statement of the Minister that deserve consideration of change or improvement are:

Part I to V

8—This section should be revised to specify that there is no limit on the number of claims that can be located by a single locator.

Reason: If it is the intent of the Act to provide for unlimited staking, it should be spelled out.

13—From an operator's standpoint, as distinct from an exploration standpoint, it is recommended that this section should be revised to provide for four post staking only.

des mines dans certains articles. En conséquence l'industrie ne sait guère à quoi s'en tenir en ce qui concerne ces articles. Les conditions sont suffisamment précaires dans l'industrie minière, comme en témoignent les fermetures récentes de mines dans le Yukon, sans qu'il soit nécessaire de les empirer.

B. Recommandation.

1. Toutes les dispositions du bill devraient être précises et les pouvoirs discrétionnaires devraient être éliminés.

2. Si ceci n'est pas faisable, il faudrait prévoir des directives visant à limiter l'étendue de ces pouvoirs.

3. Il faudrait prévoir la possibilité de faire appel dans le cas où les pouvoir discrétionnaires prévaudraient.

IV *Interdiction d'exporter des minerais sauf quand le gouverneur en conseil l'autorise*

A. Critique

On reconnaît que cette disposition a pour but d'encourager la transformation dans les Territoires. Ce but serait méritoire si les conditions et le moment étaient favorables. Avec les conditions actuelles et pour quelque temps encore, l'industrie continuera de dépendre des transformations faites à l'extérieur du territoire. Il n'y a pas moyen de faire les transformations sur place. Toutes les mines actives ont des contrats de vente à long terme à l'extérieur du Yukon.

Voici pour quelles raisons la transformation est difficile:

a) Les marchés pour les produits primaires ou dérivés sont éloignés.

b) Les coûts de transformation sont élevés.

c) Il n'y a pas suffisamment de matières brutes ni d'énergie pour la transformation.

d) Le développement de la technologie pour la transformation devrait se conformer aux exigences de l'environnement.

Étant donné ces facteurs, l'industrie devra continuer à faire la transformation à l'extérieur pour commercialiser ces produits et il ne semble guère utile d'imposer pour le moment à l'exploitant la nécessité de se procurer un permis d'exportation.

B. Recommandation

Il faudrait éliminer cette disposition qui interdit l'exportation de minerais.

COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES

Voici de façon précise les points du bill visés par la déclaration du ministre du 10 juin 1971 qui demandent d'être modifiés ou améliorés:

Partie I à V

8—Il faudrait revoir cette section et préciser qu'il n'y a pas de limite au nombre de claims que l'on peut localiser.

Raison: Si la loi permet le jalonnement illimité, elle devrait l'indiquer en toutes lettres.

13—Du point de vue de l'exploitant, mais pas celui du prospecteur, on recommande de revoir cet article pour que quatre bornes seulement soient nécessaires.

Reason: Four post staking is a more precise method of location and reduces the possibilities of mislocation on unlocated ground. This method of staking is practicable and applicable in the Yukon.

58 (1)(2) These sections should be revised to provide guidelines for the Engineer of Mines with regard to acceptable representation work and the value of the representation work.

Reason: This should not be a discretionary matter that can be established upon the whims of an individual. Guidelines should be established so that industry is aware of the circumstances of representation requirement.

59 (3) This section should be revised to provide that the costs of roads and air strips can be used for representation work without time limit.

Reason: Transportation access of a prospect is an essential and costly aspect. With the limitation on claim grouping this limitation does not provide reasonable cost application in one year.

64 (3) This section should be revised to provide for the grouping of 100 claims instead of the 50 claims provided for:

Reason: A limitation to 50 claim grouping is too drastic a reduction and does not provide adequate flexibility where work may logically be concentrated in a small area of the holdings.

73 (2) Ownership clause should be deleted.

Reason: This is a significant deterrent to exploration investment which is so essential to future industrial development.

75 (2) This section should be revised so that a schedule of lease fees is set forth.

Reason: The industry is entitled to know in advance the cost of leasing mineral land.

Part VI

79 (1)This section should be revised to provide that the tax year may be either the calendar year or the operator's fiscal year at the discretion of the operator.

Reason: If an operator normally reports on a fiscal year different than the calendar year, he should be allowed the option of royalty accounting at his discretion to avoid the cost and time consumed by a second accounting.

79 (2) This section should be revised to provide for the deferral of depreciation at the request of an operator of a new mine where a new mine is being built by the existing operator. Also, it should be revised to provide for depreciation and preproduction cost, amortization to be an optional deduction in each year so that any amount between zero and the maximum permissible amount could be claimed.

Reason: Under the proposed Act as modified, a four year write-off period is provided. Deferral of

Raison: C'est là une façon plus précise de localiser un claim et cela diminue les possibilités d'erreur. C'est une méthode utilisable et applicable dans le Yukon.

58 (1)(2) Il faudrait modifier ces articles pour donner des directives à l'ingénieur des mines concernant les travaux obligatoires acceptables et leur valeur.

Raison: C'est là quelque chose qui ne devrait pas être laissé aux caprices d'individus.

59 (3) L'article devrait être modifié de façon que les frais de construction de routes et de pistes d'atterrissage soient admissibles comme travaux obligatoires sans limite de temps.

Raison: L'accès au site est essentiel et représente une dépense considérable. La limite imposée au groupement des claims ne permet pas d'amortir d'une façon raisonnable les coûts en une année.

64 (3) L'article devrait être modifigé pour permettre le groupement de 100 claims au lieu de 50 claims.

Raison: Un groupement maximal de 50 claims représente une réduction trop marquée et ne permet pas assez de souplesse là où logiquement les travaux doivent être exécutés en un lieu déterminé sur les claims.

73 (2) L'article concernant l'appartenance devrait être supprimé.

Raison: L'article entraînera sûrement une diminution de l'investissement pour l'exploration qui est tellement nécessaire pour le développement futur de l'industrie.

75 (2) L'article devrait comporter un tableau des droits de bail.

Raison: L'industrie a le droit de savoir d'avance quel sera le coût de la location des concessions minières.

Partie VI

79 (1) L'article devrait être modifié de façon qu'on puisse utiliser comme année d'imposition soit l'année civile, soit l'année financière de l'exploitant, au choix de l'exploitant.

Raison: Si l'exploitant se fonde sur une année financière qui n'est pas l'année civile, il devrait avoir le soin de calculer les redevances comme il l'entend pour éviter les frais et la perte de temps occasionnés par une deuxième comptabilité.

79 (2) L'article devrait être modifié pour permettre le report de la dépréciation à la demande de l'exploitant d'une nouvelle mine lorsqu'une nouvelle mine est construite par quelqu'un qui est déjà exploitant. On devrait accepter également l'application du coût de la dépréciation et des frais qui ont précédé l'entrée en production avec option de faire compter l'amortissement chaque année de façon que tout montant entre zéro et le maximum puisse être réclamé.

Raison: En vertu du présent projet de loi tel qu'il a été modifié, une déduction sur quatre années est

the write-off should be provided so as not to penalize the operator during low profit years.

80 (2) This section should be revised to eliminate the phrase "with the prior approval of the Minister".

Reason: The deductible cost incurred in the operation should be clearly set out so that the operator knows in advance what the count on both from the standpoint of evaluating a new development as well as application of an existing operation. Uncertainty in this area compounds the inherent uncertainties in mining ventures.

80 (c) This section should be revised so that the cost of all Yukon exploration is deductible and that any excess deductions may be carried on into future years.

Reason: It is essential to provide exploration incentive if the Yukon mining industry is to continue to grow.

81 (1) The definition of a processing asset should include a portion of the townsite, transportation system and other related facilities that are required to provide the processing facility.

Reason: Whenever processing is undertaken, these related facilities must be provided in support of the processing facility and these assets must be included in calculating the processing allowance.

82 (1) This section should be revised to provide an alternate annual rate of deduction for a mine with a life less than 6.67 years. Also, this section should be revised to eliminate the discretionary powers of the Minister.

Reason: If a mine's life is less than 6.67 years, the operator could not receive the full benefit of the preproduction expense deduction. There is no need for Ministerial discretion as long as the maximum limit of the annual rate of deduction is expressed.

82 (2) This section should be revised to provide that the commencement month of production, after the coming into force of the Act, is established as the same date as that determined for the Federal Income Tax purposes.

Reason: There is no need for Ministerial discretion in this matter.

83 (a) This section shoul be revised to eliminate Ministerial discretion in determining an annual rate of depreciation. Further, this section should be revised to provide for an annual rate of depreciation consistent with a normal life expectancy for mobile equipment which is in excess of 15 per cent.

Reason: There is no logical reason for Ministerial discretion in determination of the annual rate since a maximum rate is provided. This determination should be at the operator's discretion so he has a position on which he can count. Such equipment as pick-ups, trucks, small trucks, tractors, etc., have a shorter life than 6.67 years as provided and it is logical and fair to depreciate these items at a faster rate.

possible. Le report de la déduction devrait être permis pour ne pas désavantager l'exploitant les mauvaises années.

80 (2) L'article devrait être modifié par le retranchement du mot: «avec l'approbation du ministre».

Raison: Les dépenses occasionnées par les travaux et qui sont admissibles devraient être indiquées clairement pour permettre à l'exploitant de savoir d'avance à quoi s'en tenir, qu'il s'agisse d'une nouvelle expansion ou de travaux déjà en cours. Il y a déjà assez d'incertitude dans le domaine des mines.

80 (c) L'article devrait être revisé pour permettre la déduction de tous les frais d'exploration au Yukon et le report des déductions en trop.

Raison: Il est important d'encourager l'exploration si l'on veut que l'industrie minière au Yukon progresse.

81 (1) La définition de biens nécessaires au traitement devrait comprendre une partie de la ville, les transports et les autres services requis par les installations de traitement.

Raison: Lorsqu'on traite le minerai, ces services sont requis par les installations et ces biens doivent être admissibles au calcul de la déduction permise pour le traitement du minerai.

82 (1) Il faudrait prévoir un taux de déduction séparé pour une mine d'une durée anticipée moindre de 6.67 années. Il faudrait également que les pouvoirs discrétionnaires du ministre dans cet article soient abolis.

Raison: Si la durée d'une mine doit être moindre que 6.67 années, l'exploitant ne pourra profiter pleinement de la déduction permise pour les dépenses précédant l'entrée en production.

La discrétion ministérielle n'est pas nécessaire là où la limite du taux annuel de la déduction est spécifiée.

82 (2) L'article doit être revisé de façon que le premier mois de production, une fois la loi en vigueur, soit le mois qui sert aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Raison: La discrétion ministérielle est absolument inutile dans ce cas.

83 (a) Il ne devrait pas être question du tout de discrétion ministérielle lorsqu'il s'agit de déterminer le taux annuel de la dépréciation. Il faudrait donc prévoir un taux annuel de dépréciation qui corresponde à une durée anticipée normale de la machinerie dépassant 15 p. 100.

Raison: Il n'y a pas de raison logique pour qu'il soit question de discrétion ministérielle lorsqu'il s'agit de déterminer le taux annuel puisqu'un taux maximal est prévu. Ce devrait être laissé à la discrétion de l'exploitant pour lui permettre de se fonder sur quelque chose. Les camionnettes, camions, tracteurs, etc. ont une durée normale de moins de 6.67 années, soit ce qui est prévu actuellement, et il serait plus équitable de permettre une dépréciation plus considérable à cet égard.

83 (h) This section should be clarified and should read "any taxes or royalties on the profits or income from the mine".

Reason: Clarification is required.

Part VII

93 This section should be revised to provide for the export of mineral concentrates in unlimited quantities. At a minimum, existing operations should be allowed to export without limit.

Reason: There are no processing facilities in the Yukon and minerals must be exported for processing and sale. Much of the industry has long term contracts with foreign buyers and they must be allowed to remain in force if the industry is to exist and grow. Additionally, exploration and development incentive will be greatly reduced if this provision is enforced.

96 This section should be revised by the judicial appeal of a ruling by the Engineer of Mines.

Reason: A normal check of the Engineer's of Mines discretionary power should be provided.

98 This section should be revised to provide a confidential aspect to the data and information obtained by the Engineer of Mines.

Reason: Information of economic significance should not be made available to the public.

102 This section should be revised to provide that upon the consideration of new regulations all members of the industry will be consulted for their comments and suggestions.

Reason: Co-operative efforts on the part of industry and government should prove the most effective approach.

Respectfully submitted,

R. E. Thurmond, Chairman
Yukon Mine Operators Association

83 (*h*) L'article devrait être plus clair et indiquer: «Tout impôt ou toute redevance sur les profits ou le revenu de la mine».

Raison: Plus de précision est nécessaire.

Partie VII

93 L'article devrait prévoir l'exploitation de mineraux en quantité non limitée. Il faudrait au moins que les exploitations en cours puissent exporter comme elles l'entendent.

Raison: Nous n'avons pas les installations nécessaires au Yukon et les minéraux doivent être exportés pour être traités et vendus. L'industrie, en majeure partie, est liée par contrat à long terme à des acheteurs étrangers et ces contrats doivent continuer de s'appliquer si l'on veut que l'industrie se maintienne et progresse. De plus, l'exploration et l'expansion deviendraient passablement moins avantageuse si la disposition était appliquée.

96 L'article devrait prévoir la possibilité d'interjeter appel auprès des tribunaux des décisions de l'ingénieur des mines.

Raison: Il serait normal que les pouvoirs discrétionnaires de l'ingénieur des mines soient limités.

98 Il faudrait bien spécifier dans l'article que les données et renseignements obtenus par l'ingénieur des mines doivent être considérés comme confidentiels.

Raison: Les renseignements qui ont une certaine importance du point de vue économique ne devraient pas être publiés.

102 L'article devrait porter qu'au moment de l'établissement de nouveaux règlements tous les secteurs de l'industrie doivent être consultés et entendus.

Raison: La collaboration entre l'industrie et le gouvernement est sûrement la meilleure ligne de conduite.

Respectueusement soumis,

R. E. Thurmond, président,
de l'Association des exploitants,
de mines au Yukon.

APPENDIX "DD"

BRIEF Prepared by ANVIL MINING CORPORATION LIMITED Regarding BILL C-187 (An Act Respecting Minerals in the Yukon Territory)

February 1971

FOREWARD

Anvil Mining Corporation Limited is incorporated under the laws of British Columbia and is duly qualified to do business in the Yukon Territory. Anvil is owned 60 per cent by Cyprus Mines Corporation of Los Angeles, California, and 40 per cent by Dynasty Explorations Ltd. of Vancouver, B. C. Anvil was formed in December of 1965 for the purpose of bringing into production and operating an open pit lead-zinc mine and concentrator in the Yukon Territory about 130 air miles north and a little east of Whitehorse.

An expenditure of $70 million was required by Anvil, along with $50 million by others to bring the mine into production. In addition to the development of a mine and construction of a concentrator, it was necessary to build a town, develop a 350 mile transportation system, and develop a major port facility at Skagway, Alaska.

At this point in time, Anvil has completed its first full calendar year of operations. The mine is producing and the concentrator is processing 6,600 T/D of ore running 12 per cent combined lead and zinc. The concentrator is producing approximately 1000 T/D of selective lead and zinc concentrates. Anvil employs 360 workers and supervisors. During 1970 Anvil made no profit and was essentially in a break-even position, although the last half of 1970 showed considerable progress toward a profit position.

Anvil is heavily financed and will be confronted with major challenges to meet loan repayment over the next six to eight years in view of extreme difficult northern operating conditions and the downward trend in metal prices.

Anvil is and will continue to be a significant contributor to the economic stability of the Yukon Territory. The Territory's economic stability is directly related to its mineral resources and the mining industry. The economic growth of the Yukon over the past four years has been startling and this has been largely the result of significant mining developments.

To quote Commissioner James Smith in a recent address to a group concerned with northern transportation problems, "There can be no doubt that the pulse of the Yukon depends on the heartbeat of its mineral resource exploitation. The key to its growth, therefore, lies predominantly in further development of this resource." Commissioner Smith pointed out that the total value of mineral production has increased from almost $12 million in 1966 to almost $80 million in 1970. Further, the Carr Report projects the value of mineral production to be $240 million by 1985. To date the actual value has exceeded the Carr projections.

APPENDICE «DD»

MÉMOIRE présenté par la ANVIL MINING CORPORATION LIMITED au sujet du BILL C-187 (Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon)

Février 1971

AVANT-PROPOS

L'Anvil Mining Corporation Limited est constituée en société sous le régime des lois de la Colombie-Britannique et elle est dûment autorisée à faire des affaires dans le territoire du Yukon. La société Anvil est possédée à 60 p. 100 par la Cyprus Mines Corporation, de Los Angeles, Californie, et à 40 p. 100 par la Dynasty Explorations Ltd., de Vancouver, C.-B. Elle a été constituée en décembre 1965 dans le but de mettre en production et d'exploiter une mine de plomb-zinc à ciel ouvert et un concentrateur dans le territoire du Yukon, à environ 130 milles à vol d'oiseau au nord et un peu à l'est de Whitehorse.

Pour que la mine soit amenée à l'état de production, l'Anvil a dû dépenser 70 millions de dollars, et d'autres ont dû dépenser 50 millions. Outre l'aménagement de la mine et la construction d'un concentrateur, il a été nécessaire de construire une ville, d'élaborer un réseau de transport de 350 milles, et de construire des installations portuaires importantes à Skagway, Alaska.

L'Anvil a maintenant terminé sa première année civile complète d'exploitation. La mine produit et le concentrateur traite 6,600 tonnes de minerai par jour dans la teneur combinée en plomb et zinc est de 12 p. 100. Le concentrateur produit environ 1,000 tonnes par jour de concentrés sélectifs de plomb et de zinc. La mine emploie 360 ouvriers et surveillants. Durant l'année 1970, elle n'a pas réalisé de bénéfices, réussissant essentiellement à faire ses frais, bien que la dernière moitié de 1970 a permis de constater un progrès considérable dans le sens de la rentabilité.

L'Anvil est financée considérablement par des emprunts et elle devra résoudre des problèmes majeurs pour effectuer ses remboursements durant les six ou huit prochaines années étant donné les conditions extrêmement difficiles d'exploitation dans le nord et la tendance à la baisse que connaissent les prix du métal.

L'Anvil est et continuera d'être un apport notable à la stabilité économique du territoire du Yukon. Cette stabilité est en fonction directe de ses ressources minérales et de l'industrie minière. La croissance économique du Yukon depuis quatre ans est étonnante et cela tient grandement à d'importants développements miniers.

Voici ce que disait récemment le commissaire James Smith à un groupe de personnes qui s'intéressent aux problèmes de transport dans le nord. «Il ne fait aucun doute que la vie du Yukon dépend de l'impulsion donnée par l'exploitation de ses ressources minérales. La clé de sa croissance réside donc surtout dans de nouvelles mises en exploitation de cette ressource.» Le commissaire Smith a fait remarquer que la valeur totale de la production minière était passé de près de 12 millions de dollars qu'elle était en 1966 à près de 80 millions en 1970. En outre, le rapport Carr prévoit que la valeur de la production minière sera de 240 millions en 1985. Jusqu'ici, la valeur réelle a dépassé les extrapolations du rapport Carr.

The impact of the mining industry on the total Yukon economy can best be demonstrated by statistics taken from Commissioner Smith's recent address.

	Estimated Gross Output of the Yukon Economy (in millions of dollars)		
	1967 Actual	1970 Estimated	1985 Forecasted
Mining	14.7	79.6	240.0
Tourism	7.0	10.0	50.0
Electrical Power	2.0	5.0	30.0
Forest Industries	0.6	1.0	13.0
Processing & Manufacturing	0.6	0.6	0.6
Trapping, Fishing, etc.	0.1	0.1	0.1
Agriculture	—	—	—
Service Industries	35.0	60.0	140.0
Total	60.0	156.3	473.7

The mining industry's contribution in 1970 was over 50 per cent of the total. Additionally, it must be recognized that the growth in the electrical power production and the service industries is at least in part a direct result of growth in the mining industry. It has been stated that for each employee of the mining industry, five employees are required in related service industries. For 1970 there were 1,179 employed in the mining industry or a total of 7,074 employed either directly or indirectly as a result of the mining industry. This represents approximately 77 per cent of the estimated total 1970 labour force of 9,200.

The foregoing unquestionably demonstrates the overwhelming dependence of the Yukon's economy, past, present and future, on the mining industry. Control of factors which might adversely affect the mining industry must be carefully considered in light of the inevitable effects on the general economy of the Territory.

GENERAL COMMENTS.

Anvil recognizes that the Yukon Quartz Mining Act is outmoded and requires revision. Anvil also recognizes that the economic development of the Yukon Territory is almost totally related to the growth of the mining industry and submits that any revisions of the Act should be consistent with the need to encourage exploration and future mining development in the Territory. Anvil submits that there are a number of aspects of the proposed Bill C-187 that will tend to discourage future exploration and mining development as compared to the Provinces and areas of more favourable operating conditions.

The major points that Anvil desires to emphasize for consideration are as follows:

1. The substantial impact of the proposed royalty provision relative to existing operations as well as incentive for future development.

2. The implications of acting to revise the royalty provision with the current uncertainties of Federal

Les chiffres cités par le commissaire Smith donnent la meilleure idée de l'importance de l'industrie minière sur l'ensemble de l'économie du Yukon.

Estimation de la production brute de l'économie du Yukon (en millions de dollars)			
	1967 (réelle)	1970 (estimation)	1985 (estimation)
Mines	14.7	79.6	240.0
Tourisme	7.0	10.0	50.0
Courant électrique	2.0	5.0	30.0
Industries forestières	0.6	1.0	13.0
Traitement et fabrication	0.6	0.6	0.6
Trappage, pêche, etc.	0.1	0.1	0.1
Agriculture	—	—	—
Industries de services	35.0	60.0	140.0
Total	60.0	156.3	473.7

L'apport de l'industrie minière pour 1970 représente plus de 50 p. 100 du total. En outre, il faut reconnaître que la croissance de la production du courant électrique et des industries de service est, au moins en partie, une conséquence directe de la croissance de l'industrie minière. On a affirmé que pour chaque employé de l'industrie minière, il faut cinq employés dans les industries connexes de service. Pour 1970, il y avait 1,179 employés dans l'industrie minière ou 7,074 personnes employées directement ou indirectement grâce à l'industrie minière. Cela constitue environ 77 p. 100 de la main-d'œuvre active, évaluée à 9,200 pour 1970.

Ce qui précède démontre incontestablement l'économie du Yukon, passée, présente et future, dépend énormément de l'industrie minière. Le contrôle des facteurs qui pourraient toucher défavorablement l'industrie minière doit être soigneusement considéré à la lumière des effets inévitables qu'ils auraient sur l'économie générale du territoire.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'Anvil admet que la Loi sur l'extractiion du quartz dans le Yukon est démodée et nécessite une révision. Elle admet aussi que le développement économique du territoire du Yukon est presque entièrement relié à la croissance de l'industrie minière et nous estimons que les révisions apportées à la loi doivent être conformes à la nécessité d'encourager la prospection et les développements miniers futurs dans le territoire. Nous estimons qu'il y a un certain nombre d'aspects du projet de loi C-187 qui auront pour conséquence de décourager la prospection et la mise en exploitation futures des mines comparativement aux provinces et aux régions où les conditions d'exploitation sont plus favorables.

L'Anvil désire insister pour que l'on étudie bien les points importants suivants:

1. L'effet notable des dispositions qui concernent les redevances, tant pour les exploitations actuelles que comme stimulant pour des exploitations futures.

2. Les conséquences d'une révision des dispositions concernant les redevances, étant donné les incertitu-

tax reform as to extent and as to abatements to the Provinces and the Territories.

3. The effect of the proposed ownership requirements on existing operations as well as future investment incentive for exploration and new development.

4. The effect of the broad discretionary powers proposed for the Minister as well as the Engineer of Mines.

Anvil's position with regard to these four points will be set forth by presenting a basis for objection and a recommendation:

I. *Impact of Royalty Provision*

A. *Basis for Objection*

The application of the proposed royalty provision will result in tax burden for mine operators in the Yukon which will exceed the tax burden imposed by the Western Canadian provinces. The following schedule sets forth a comparison of royalty (or tax) calculation based on a hypothetical set of economic data which might not differ greatly from Anvil's conditions over the next eight years.

COMPARISON OF ESTIMATED MINING TAXES IN THE YUKON WITH MINING TAXES IN BRITISH COLUMBIA

(Thousands of Dollars)

Year	Yukon		British Columbia
	Present Act	Proposed Act	
1971	503	780	—
1972	749	1,329	—
1973	623	910	—
1974	445	578	135
1975	222	573	612
1976	169	413	1,002
1977	120	357	1,166
1978	103	643	1,414
	2,934	5,582	4,332

It will be noted that for the eight year period the British Columbia tax is considerably less than the royalty under the proposed Act. Additionally, the effect of the British Columbia tax law is to result in no tax in the first three years with an increasing tax after the third year. This improves the DCF rate of return on a project which improves the incentive for a new development. Also, the tax burdens are lowest when the operational burdens and loan repayment burdens are the highest.

It is obvious that the future economic growth in the Yukon will depend largely on the growth of its mining industry. If excessive tax burdens result in the Yukon being less favourable for exploration and mining development, this could seriously retard the economic growth of the Yukon.

des actuelles de la réforme fiscale fédérale, quant à son ampleur et aux abattements qui seront consentis aux provinces et aux territoires.

3. L'effet qu'auront les exigences proposées concernant la propriété, sur les exploitations actuelles de même que sur l'encouragement des investissements futurs pour la prospection et de nouvelles mines.

4. L'effet des vastes pouvoirs discrétionnaires que l'on propose de confier au ministre et à l'ingénieur des mines.

Voici la position de l'Anvil sur ces quatre points; nous la présentons sous forme d'objection motivée suivie de recommandations:

I. Effet des dispositions concernant les redevances

A. *Objection motivée*

L'application des dispositions proposées concernant les redevances entraîneront pour les exploitants de mines du Yukon un fardeau fiscal qui dépassera celui qui est imposé par les provinces canadiennes de l'Ouest. Le tableau suivant donne une comparaison du calcul des redevances (ou taxes) fondé sur un ensemble hypothétique de données économiques qui ne sont peut-être pas tellement différentes des conditions que connaîtra l'Anvil au cours des huit prochaines années.

ESTIMATION COMPARATIVE DES TAXES MINIÈRES À PAYER AU YUKON ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

(en milliers de dollars)

Année	Yukon		Colombie-Britannique
	Loi actuelle	Loi proposée	
1971	503	780	—
1972	749	1329	—
1973	623	910	—
1974	445	578	135
1975	222	573	612
1976	167	413	1002
1977	120	357	1166
1978	103	643	1414
	2934	5582	4332

On notera que pour la période de huit ans, les taxes en Colombie-Britannique sont beaucoup moindres que les redevances prévues par le projet de loi. En outre, la loi fiscale de la Colombie-Britannique a pour effet de ne rien imposer les trois premières années, tandis que la taxe est progressive après la troisième année. Cela améliore le taux de rendement DCF d'un projet donné, et constitue un meilleur stimulant pour de nouvelles mises en exploitation. En outre, les fardeaux fiscaux sont les moins élevés au moment où les fardeaux d'exploitation et le remboursement des emprunts sont les plus élevés.

Il est évident que la croissance économique future du Yukon dépendra énormément de la croissance de son industrie minière. Si des fardeaux fiscaux excessifs font que le Yukon sera un terrain moins favorable à la prospection et à l'exploitation des mines, cela pourrait sérieusement retarder la croissance économique du Yukon.

Certainly it is logical that the tax burden in the Yukon should be less than that for British Columbia considering the substantially greater cost of construction and operations in the Territory as compared to British Columbia.

Under present circumstances, the Yukon is a very high cost area. Its remoteness results in transportation costs being substantially higher than competitive regions. In the past two years several tax increases have been imposed. For example, fuel tax is 300 per cent of that for British Columbia. Property tax has increased significantly based on the inclusion of the assessed evaluation of concentrators for school tax. To exist and grow, the Yukon mining industry must retain a competitive position with the industry throughout Canada as it is confronted with the same metal market and pricing conditions.

B. *Recommendations*

1. The royalty provision should not be revised until the Federal Tax reform is finalized.

2. Any revision of the royalty provision should allow for amortization of pre-production costs on the same basis as the existing income tax act, as well as an allowance for deductibility of interest and financial costs connected with the mine and processing facility development.

II. *Implication of Royalty Revision in Face of Impending Federal Tax Reform*

A. *Basis for Objection*

The White Paper on Tax Reform is still under consideration and the final tax effect on the Yukon mining industry is at this point unknown. However, the result could be a substantially higher level of Federal taxation for the Yukon as compared to the Provinces. The expressed intention of the Minister of Finance is to provide a tax abatement amounting to 15 per cent to the Provinces. Some of the Provinces, such as Quebec, have committed the passing on of this abatement to the mining industry.

The question arises as to the intentions of the Federal Government to provide a tax abatement to the Yukon which would be passed on to the mining industry. If abatement is not provided for the Yukon, the overall effective tax rate could be 20 to 25 per cent higher than for the Provinces. The effect of this situation would be catastrophic to the future growth of the mining industry and in return to the future growth of the economy of the Yukon.

B. *Recommendations*

1. Revision of the royalty provision must be delayed pending final resolution of the matter of Federal Tax reform.

2. Consideration must be given for a Federal Tax abatement to the Yukon which, in turn, would be passed onto the industry.

Il est certainement logique que le fardeau fiscal au Yukon soit moindre que celui de la Colombie-Britannique, si l'on considère que les coûts de construction et d'exploitation sont beaucoup plus élevés dans le Territoire qu'en Colombie-Britannique.

Dans les conditions actuelles, le Yukon est une région où les coûts sont très élevés. Son éloignement fait que les frais de transport sont beaucoup plus élevés que dans les régions de nos concurrents. Ces deux dernières années, plusieurs augmentations de taxes ont été imposées. Par exemple, la taxe sur le carburant est 300 p. 100 de celle de la Colombie-Britannique. La taxe foncière a augmenté d'une façon notable vu qu'on a inclus dans le rôle de la taxe scolaire l'évaluation réelle des concentrateurs. Pour exister et croître, l'industrie minière du Yukon doit conserver une position concurrentielle par rapport au reste du Canada, vu qu'elle est soumise au même marché du métal et aux mêmes conditions de fixation des prix.

B. *Recommandations*

1. Les dispositions sur les redevances ne devraient pas faire l'objet d'une révision tant que la réforme fiscale fédérale ne sera pas terminée.

2. Toute révision des dispositions sur les redevances devrait permettre l'amortissement des frais de préproduction sur la même base que la loi actuelle de l'impôt sur le revenu, de même qu'elle devrait permettre la déductibilité des intérêts et des frais reliés à la mise en exploitation de la mine et des installations de traitement.

II. *Effet de la révision des redevances vis-à-vis de la réforme fiscale fédérale imminente*

A. *Objection motivée*

Le Livre blanc sur la réforme fiscale est encore à l'étude et l'effet qu'il aura finalement sur l'industrie minière du Yukon est actuellement inconnu. Cependant, il pourrait en résulter un niveau de taxation fédérale beaucoup plus élevé pour le Yukon que pour les provinces. L'intention avouée du ministre des Finances est de donner un abattement fiscal de 15 p. 100 aux provinces. Certaines des provinces, comme le Québec, se sont engagées à transférer cet abattement à l'industrie minière.

Il s'agit de savoir si le gouvernement fédéral entend donner un abattement fiscal au Yukon qui serait transféré à l'industrie minière. Si un tel abattement n'est pas consenti au Yukon, l'ensemble du barème fiscal pourrait être de 20 à 25 p. 100 plus élevé que pour les provinces. L'effet de cette situation serait catastrophique pour la croissance future de l'industrie minière et corollairement pour la croissance future de l'économie du Yukon.

B. *Recommandations*

1. La révision des dispositions sur les redevances doit être retardée en attendant le règlement final de la question de la réforme fiscale fédérale.

2. Il faut envisager de consentir au Yukon un abattement fiscal fédéral qui ensuite serait transféré à l'industrie.

III. *The Effect of the Proposed Ownership Requirement*

A. *Basis for Objection*

Considering the future economic growth of the Yukon, this provision would impose a deterrent to foreign investment in the Territory as compared to other areas. British Columbia does not impose an ownership requirement of this nature.

Certainly a foreign investor would prefer to invest in British Columbia for example as compared to the Yukon.

It is most unlikely that Cyprus Mines Corporation would have participated in the joint venture exploration activity which led to the Anvil development if the proposed ownership requirement would have been in effect at that time.

Considering Anvil's future growth, its incentive for exploration will be completely eliminated. In fact, Anvil would not be able to obtain a mineral lease and, therefore, there would be no point in future exploration expenditure.

It is recognized that the Act provides for a means of circumventing the 50 per cent Canadian ownership if a firm becomes a public corporation and provides for public participation through registration on a recognized stock exchange. However, in Anvil's case its financing agreement prohibits it from becoming a public corporation and specifies that Cyprus must remain in control. Therefore, until all loan repayments have been made, Anvil would not be able to obtain mineral leases.

Anvil is obligated to conduct a feasibility study and, if feasible, to undertake the construction of a smelter. The only conceivable way that Anvil could live up to this obligation is by means of substantially increasing the ore reserves in the general locality of its existing operations. Thus, in fact, this ownership provision would render Anvil incapable of fulfilling its commitment regarding the future smelter.

B. *Recommendations*

The provision on ownership as set forth in the proposed Act should be deleted completely.

IV. *The Effect of the Broad Discretionary Powers*

A. *Basis for Objection*

In various sections, throughout the proposed Act, the Minister, as well as the Engineer of Mines, would be given wide discretionary powers. The effect of this would be to place the industry in a position of uncertainty in regard to the application of these sections whenever major management decisions are necessary with regard to commitment for exploration or development. The uncertainties which exist as a normal part of the industry are sufficient without unnecessary additions. It has been the expressed purpose of the Federal Government to limit the discretionary powers of Ministers and public servants and the provisions of this proposed Act are in contradiction with that expression.

III. *L'effet des exigences proposées en ce qui concerne la propriété*

A. *Objection motivée*

Compte tenu de la croissance économique future du Yukon, cette disposition serait un facteur de dissuasion pour la venue de capitaux étrangers dans le territoire, comparativement à d'autres régions. La Colombie-Britannique n'impose pas une exigence de cette nature concernant la propriété.

Il est certain qu'un investisseur étranger préférerait investir en Colombie-Britannique par exemple, comparativement au Yukon.

Il est très peu probable que la Cyprus Mines Corporation aurait participé à la prospection entreprise en commun et qui a mené à la mise en exploitation de la mine Anvil si l'exigence proposée en ce qui concerne la propriété avait été en vigueur à ce moment-là.

Compte tenu de la croissance future de l'Anvil, le facteur de stimulation pouvant la pousser à faire des travaux de prospection sera complètement éliminé. En fait, l'Anvil serait incapable d'obtenir un bail minier et par conséquent, il n'y aurait pas de raison de faire d'autres dépenses d'exploration.

On admet que la loi fournit un moyen de contourner l'exigence de la propriété canadienne à 50 p. 100 si une entreprise devient une société publique et permet la participation du public par son inscription dans une bourse reconnue. Cependant, dans le cas d'Anvil, ses accords de financement l'empêchent de devenir une société publique et stipulent que la Cyprus doit garder le contrôle de la mine. Par conséquent, tant que tous les emprunts n'auront pas été remboursés, l'Anvil ne pourrait pas obtenir de baux miniers.

L'Anvil a l'obligation de faire une étude de rentabilité et si elle est concluante, d'entreprendre la construction d'une fonderie. La seule façon concevable dont l'Anvil pourrait remplir cette obligation, c'est d'augmenter notablement les réserves de minerai dans le secteur où elle a son exploitation actuelle. Donc, cette disposition concernant la propriété rendrait, en fait, l'Anvil incapable de remplir son engagement en ce qui concerne la future fonderie.

B. *Recommandation*

La disposition sur la propriété que propose le nouveau bill devrait être supprimée.

IV. *L'effet des larges pouvoirs discrétionnaires*

A. *Objection motivée*

Divers articles de la loi proposée confèrent au ministre et à l'ingénieur des mines de larges pouvoirs discrétionnaires. Il en résulterait que l'industrie serait placée dans une position d'incertitude en ce qui concerne l'application de ces articles chaque fois que des décisions majeures de la direction sont nécessaires pour les engagements à prendre en vue de travaux d'exploration ou de développement. Les incertitudes qui pèsent normalement sur l'industrie sont suffisantes sans qu'on en ajoute d'autres qui ne sont pas nécessaires.

Le gouvernement fédéral a manifesté son intention de limiter les pouvoirs discrétionnaires des ministres et des fonctionnaires et les dispositions de la loi proposée viennent en contradiction avec cette intention avouée.

B. *Recommendations*

1. Throughout the proposed Act, the provisions should be specific and discretion should be eliminated, or

2. If 1. above is not applicable, then guidelines to control the extent of discretion should be provided.

3. A means of judicial appeal should be provided in all cases where discretionary powers prevail.

SPECIFIC COMMENTS

Specific references to provisions of the proposed Act that deserve consideration of change or improvement:

Parts I to V

37(1), 55(1) etc.—Judicial appeals should be provided in all cases regarding validity of claims, conflicts of surface and mineral rights, discretionary powers of the Minister and the Engineer of Mines in all areas.

58(1)—With regard to representation work, the approval of the Engineer of Mines is required. Guidelines should be established to control his decision.

58(2)—Value of representation work is the value to be determined by the Mining Recorder. Guidelines should be established for his use in determining a value.

59(3)—The value of the cost of roads and airstrips for representation work is limited to one year. In other words, this limits the amount to $3,600. This does not seem reasonable in that the development of transportation is the first essential to exploration and development of an undeveloped region.

73(2)—Ownership requirements limit the granting of leases to those private companies which have 50 per cent Canadian ownership. This provision is not common in the Provinces and will limit the acceptability of the Yukon as an exploration area.

75(2)—Rental fees have been omitted from the Act and left to the discretion of the Governor-in-Council. With the uncertainties involved, a developer will be reluctant to proceed.

Part VI

78(a)—The requirement that the Royalty be calculated on a calendar year basis rather than on a fiscal year basis seems unwarranted and will, in many cases, require a separate financial audit. Additionally, the Minister is given the discretion to place a value on ore products from the mine and not sold. The need for this provision is questioned generally; however, if the inventory is included in revenue, there should be a provision excluding the amount included with respect to the inventory in one year's income from the subsequent year.

82(1)—A deduction based on pre-production expenses is allowed for mines commencing operation after the Act comes into effect This is discriminatory for

B. *Recommandations*

1. Dans toute la loi proposée, les dispositions devraient être précises et les pouvoirs discrétionnaires devraient être supprimés, ou

2. s'il est impossible d'appliquer le paragraphe 1 ci-dessus, il faudrait alors des normes pour régir la portée des irs discrétionnaires.

3. On devrait prévoir un mécanisme d'appel pour les cas où les pouvoirs discrétionnaires sont en cause.

COMMENTAIRES PARTICULIERS

Nous mentionnons ci-dessous certaines dispositions de la loi proposée qui méritent que l'on envisage des modifications ou des améliorations:

Partie I à V

37(10), 55(1), etc.: on devrait permettre d'en appeler à un tribunal dans tous les cas concernant la validité des claims, les conflits entre les droits de surface et les droits miniers, et les pouvoirs discrétionnaires du ministre et de l'ingénieur des mines dans tous les domaines.

58(1): en ce qui concerne les travaux obligatoires, l'approbation de l'ingénieur des mines est requise. Des normes devraient être établies pour contrôler sa décision.

58(2): la valeur des travaux obligatoires est la valeur que détermine le registraire minier. Il faudrait établir des normes qu'il pourrait utiliser pour déterminer une valeur.

59(3): la valeur du coût des routes et des pistes d'atterrissage, en tant que travaux obligatoires, est limitée à un an. Autrement dit, cela limite le montant à $3,600. Cela ne semble pas raisonnable, en ce sens que le développement du transport est la première exigence essentielle de l'exploration et du développement d'une région non développée.

73(2): Les exigences concernant la propriété restreignent l'octroi de baux aux compagnies privées qui sont propriété de Canadiens à 50 p. 100. Cette disposition n'est pas habituelle dans les provinces et limitera l'intérêt que présente le Yukon comme territoire à prospecter.

75(2): la loi ne dit mot des droits de location, qui sont laissés à la discrétion du gouverneur en conseil. Étant donné les incertitudes en cause, l'exploitant éventuel hésitera à se lancer.

PARTIE VI

78(a): L'exigence portant que la redevance soit calculée en fonction de l'année civile plutôt que de l'année fiscale semble injustifiée et elle exigera, en nombre de cas, une vérification financière distincte. En outre, le ministre reçoit le pouvoir de placer, à sa discrétion, une valeur sur le minerai extrait de la mine et non vendu. La nécessité de cette disposition est contestée d'une façon générale. Cependant, si l'inventaire est inclus dans le revenu, il devrait y avoir une disposition qui exclurait de l'année subséquente le montant inclus dans le revenu d'une année donnée au titre de l'inventaire.

82(1): une déduction basée sur les dépenses de préproduction est accordée aux mines dont l'exploitation débutera après que la loi sera entrée en vigueur.

mines which have recently come into production. Additionally, the Minister has discretionary powers to establish the date of production. This is not considered to be a reasonable discretion.

83(i) & (j)—In determining the Royalty, deductions are not allowed for financing costs and interest. These costs are deductible in British Columbia and certainly operators in the Yukon should expect similar treatment.

84(1)—The Minister is given the discretionary power of increasing the value of the minerals or ore if in his opinion the ore is being sold at less than market value. This provision should be limited to non-arms length sales.

85—The discretionary power of the Minister to determine the value of unsold mineral products: This discretionary power is too wide and could result in unfair treatment to the operators.

Part VII

93—No ore or ore products may be exported: There are no processing plants in the Yukon and no means of marketing raw ore or concentrates in the Yukon. It should be provided that exportation is accepted under certain conditions.

96—The discretionary powers of the Engineer of Mines on waste disposal leave the producer at his complete mercy. This is not a reasonable provision. This discretionary power should be limited.

98—Certain of the data to be made available to the Engineer of Mines should be kept confidential; such as drill logs, geological, geochemical, geophysical data, etc.

100—The discretionary power given to the Engineer of Mines on safety orders leaves the operator completely at his mercy. This is an unfair provision. This discretionary power should somehow be limited.

102—The discretionary power to the Governor-in-Council to make regulations bypasses the legislative system and leaves the operator in a position of being at his mercy with regard to fees, rentals, etc. This provision should be eliminated.

Anvil presents this Brief in a sincere expression of its concern for the future economic growth of the Yukon and of the mining industry which must inevitably support that economic growth. It is suggested that all concerned could be best served by efforts to broaden the tax base rather than by increasing the tax rate.

Respectfully submitted,

R. E. Thurmond
Vice President & General Manager

Cela est discriminatoire pour les mines qui sont récemment entrées en production. En outre, le ministre a le pouvoir discrétionnaire de fixer la date de production. Ce pouvoir discrétionnaire n'est pas consiéré comme raisonnable.

83 i) et j): dans la détermination des redevances, des déductions ne sont pas allouées pour les frais de financement et les intérêts. Ces frais sont déduisibles en Colombie-Britannique et les exploitants au Yukon devraient certainement s'attendre à être traités de la même façon.

84(1): le ministre reçoit le pouvoir discrétionnaire d'augmenter la valeur des minéraux ou du minerai s'il est d'avis que le minerai est vendu moins cher que la valeur marchande. Cette disposition devrait se limiter aux ventes à long terme non destinées aux armes.

85: le pouvoir discrétionnaire du ministre de déterminer la valeur des produits miniers non vendus: ce pouvoir discrétionnaire est trop grand et pourrait produire un traitement injuste pour les exploitants.

Partie VII

93: Aucun minerai ou produit de minerai ne peut être exporté. Il n'existe pas d'usines de traitement au Yukon et il n'y a aucun moyen de commercialiser le minerai brut ou les concentrés au Yukon. On devrait permettre l'exportation moyennant certaines conditions.

96: les pouvoirs discrétionnaires qu'a l'ingénieur des mines en ce qui concerne la disposition des déchets laisse le producteur totalement à sa merci. Ce n'est pas une disposition raisonnable. Ce pouvoir discrétionnaire devrait être limité.

98: certaines des informations qu'il faut mettre à la disposition de l'ingénieur des mines devraient être gardées confidentielles: tels sont les carnets de sondage, les informations géologiques, géochimiques, géophysiques, etc.

100: le pouvoir discrétionnaire conféré à l'ingénieur des mines en ce qui concerne les ordres relatifs à la sécurité laisse l'exploitant entièrement à sa merci. C'est une disposition injuste. Ce pouvoir discrétionnaire devrait être limité d'une quelconque façon.

102: le pouvoir discrétionnaire conféré au gouverneur en conseil de faire des règlements contourne le régime législatif et laisse l'exploitant à sa merci en ce qui concerne les droits, les loyers, etc. Cette disposition devrait être supprimée.

L'Anvil présente ce mémoire en exprimant sincèrement son inquiétude pour la croissance économique future du Yukon et de l'industrie minière, qui doit inévitablement appuyer cette croissance économique. Nous estimons que tous les intéressés seraient mieux servis par des efforts pour élargir la base fiscale plutôt qu'en augmentant le barème fiscal.

Respectueusement soumis,

R. E. Thurmond
Vice-Président et directeur général

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 32

Tuesday, September 14, 1971

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 32

Le mardi 14 septembre 1971

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

RESPECTING:

Bill C-187, An Act respecting minerals in the Yukon Territory.

CONCERNANT:

Bill C-187, Loi concernant les minéraux du Territoire du Yukon.

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

24185—1

STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Paul St. Pierre

Messrs.

Borrie
Buchanan
Cadieu
Deakon
Francis
Gundlock
Harding
Marchand
(*Kamloops-Cariboo*)
Matte
Morison
Nielsen
Orange
Paproski
Rock
Simpson
Smerchanski
Thomson (*Battleford-Kindersley*)
Yewchuk—(20).

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St. Pierre

Messieurs

Pursuant to S.O. 65 (4) (b)

Mr. Thomson (*Battleford-Kindersley*) replaced Mr. Barnett on June 25, 1971.

Messrs. Buchanan and Smerchanski replaced Messrs. Cullen and Pringle on June 30, 1971.

Mr. Francis replaced Mr. Sullivan on July 29, 1971.

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

M. Thomson (*Battleford-Kindersley*) remplace M. Barnett le 25 juin 1971.

MM. Buchanan et Smerchanski remplacent MM. Cullen et Pringle le 25 juin 1971.

M. Francis remplace M. Sullivan le 29 juillet 1971.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publication de l'Imprimeur de la Reine pour le Canada autorisée par l'Orateur de la Chambre des communes

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

Tuesday, September 14, 1971.
(31)

[*Text*]

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 9:47 a.m., the Chairman, Mr. Watson, presiding.

Members present: Messrs. Borrie, Buchanan, Gundlock, Harding, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Morison, Nielsen, Rock and Watson—(9).

Witnesses: From the Alpine Club of Canada: Messrs. S. D. Rosenbaum, Eastern Vice-President; and Donald Ralph McDiarmid, Member.

The Committee resumed consideration of Bill C-187, An Act respecting minerals in the Yukon Territory.

On clause 1

The Chairman introduced the witnesses, Messrs. Rosenbaum and McDiarmid of the Alpine Club of Canada who summarized the contents of a draft copy of their brief.

The witnesses were questioned.

Questioning concluded, the Chairman thanked the witnesses.

In accordance with a motion passed at a meeting held on Thursday, November 26, 1970, pursuant to S.O. 65 (7), the following letters and briefs (tabled in English only) are printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence.

Letter from "The Canadian Life Insurance Association" dated May 25, 1971 (*See Appendix "EE"*).

Letter from "The Canadian Life Insurance Association" dated August 27, 1971 (*See Appendix "FF"*).

Addendum to the brief of New Imperial Mines, presented in Whitehorse (Issue No. 30:7) (*See Appendix "GG"*).

Brief of Mr. John B. Theberge (Ph.D.), University of Waterloo, Ontario (*See Appendix "HH"*).

Letter and brief of the Alpine Club of Canada (*See Appendix "II"*).

At 11:18 a.m. the Committee adjourned to Thursday, September 16, 1971.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 14 septembre 1971
(31)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin à 9 h. 47. Le président, M. Watson, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Borrie, Buchanan, Gundlock, Harding, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Morison, Nielsen, Rock et Watson—(9).

Témoins: Du *Alpine Club of Canada:* MM. S. D. Rosenbaum, vice-président de l'Est et Donald McDiarmid, membre.

Le Comité reprend l'étude du Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon.

Article 1

Le président présente les témoins, MM. Rosenbaum et McDiarmid du *Alpine Club of Canada* qui résument un projet de leur mémoire.

Les témoins répondent aux questions.

A la fin de la période de questions, le président remercie les témoins.

Conformément à une motion adoptée lors de la séance du jeudi 26 novembre 1970, conformément au règlement 65(7), les lettres et mémoires suivants (soumis en anglais seulement) sont imprimés en appendices aux procès-verbaux et témoignages de ce jour.

Lettre de l'Association canadienne des assureurs-vie datée du 25 mai 1971 (*voir appendice «EE»*).

Lettre de l'Association canadienne des assureurs-vie, datée du 27 août 1971 (*voir appendice «FF»*).

Addenda au mémoire de la *New Imperial Mines,* présenté à Whitehorse (fascicule n° 30:7) (*voir appendice «GG»*).

Mémoire de M. John B. Theberge (Ph.D.), Université de Waterloo (Ontario) (*voir appendice «HH»*).

Lettre et mémoire du *Alpine Club of Canada* (*voir appendice «II»*).

A 11 h. 18 du matin, le Comité suspend ses travaux jusqu'au jeudi 16 septembre 1971.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Tuesday, September 14, 1971.

• 0947

[*Text*]

The Chairman (Mr. Ian Watson): Mr. Rosenbaum will introduce Mr. McDiarmid, who is also with the Alpine Club.

Mr. Stanley D. Rosenbaum (Eastern Vice-President): Ladies and gentlemen, on behalf of the Alpine Club, I would like to introduce my companion, Mr. McDiarmid, who is the Ottawa corresponding member of our conservation committee, which is situated in Edmonton, Alberta.

I recently made a summary of the brief, but the copies which you have do not contain it, so I will now read the summary.

> Bill C-187 is primarily concerned with the staking, registration and eventual working of mining claims. It deals meticulously with means to ensure fair practices, to avoid monopolistic or other unscrupulous actions by any claim holder against another.
>
> On the other hand, the bill in its present form does not spell out clearly the obligations of each claim holder to protect the environment, nor does the present bill make clear that claim holders have no right to prevent access to their holdings (whether being worked or not) by members of the public at large, especially those with interest in the legitimate recreational use of the land, or to those desiring transit over it for legitimate purposes.

In even shorter words, we could say we are happy with the bill so far as it goes. It really does not say anything we disagree with, but in those particular areas, protection of the environment, and in the area of protection of the rights of others for recreational or other use of the same land, we feel that the bill does not sufficiently spell out what is needed.

Regarding the rest of the brief, I will not read this verbatim. I feel that would be too long.

The Alpine Club of Canada—I will say a word about us. We are Canada's only national mountaineering club at the present time.

• 0950

We have a history of over 60 years of operations and our current membership is a little over 1,500, plus about 1,000 or more local associates. Our objectives are rather broad. They cover the practice of mountaineering, the education of Canadians in an appreciation of their mountain heritage and the preservation of the natural beauties of the mountain places.

We are interested in Bill C-187 because the territory is mountainous to a greater or lesser degree and we are sure that it will become increasingly important for its scenic, touristic and recreational values. We hope that mineral exploration can be carried out in such a way as to increase somewhat the accessibility of the mountainous areas without detracting too much from their natural beauty.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 14 septembre 1971

[*Interpretation*]

Le président (M. Ian Watson): M. Rosenbaum va présenter M. McDiarmid qui est aussi un membre de l'*Alpine Club*.

M. Stanley D. Rosenbaum (Vice-président de l'Est): Mesdames et messieurs, au nom de l'*Alpine Club*, je voudrais vous présenter mon compagnon, M. McDiarmid, qui est membre correspondant d'Ottawa du Comité de conservation situé à Edmonton en Alberta.

Dernièrement, j'ai fait un résumé de notre mémoire, mais comme les exemplaires dont vous disposez ne le mentionnent pas, je vais vous en donner lecture.

> Le Bill C-187 porte particulièrement sur le piquetage, l'enregistrement et les travaux sur les claims miniers. Il décrit en détail des moyens susceptibles d'assurer des pratiques équitables afin d'empêcher les détenteurs de claims de se livrer, entre eux, à des actes monopolistiques ou déloyaux. D'autre part, le bill dans sa forme actuelle ne décrit pas clairement les obligations des détenteurs en matière de protection de l'environnement; le bill ne décrit pas clairement non plus le fait que les détenteurs d'un claim ne peuvent interdire l'accès à leurs propriétés (qu'elles soient exploitées ou non) aux membres du public, surtout à ceux qui ont un intérêt légitime à se servir de cette terre à des fins récréatives ou qui désirent y passer pour des raisons légitimes.

Enfin nous pouvons nous déclarer satisfaits du bill bien qu'il ne soit pas parfait. Nous ne sommes pas en désaccord avec ce qui s'est dit, mais dans ces deux domaines particuliers de la protection de l'environnement et des droits de ceux qui voudraient se servir de ces terres à des fins récréatives ou autres, nous croyons que le bill n'est pas suffisamment clair.

Je ne lirai pas la suite du mémoire intégralement car ce serait trop long à mon avis.

Je voudrais parler brièvement de l'*Alpine Club of Canada*. Nous formons actuellement le seul club national d'alpinisme au Canada.

Nous existons depuis plus de 60 ans. Nos effectifs se chiffrent à plus de 1,500 avec plus de 1,000 membres associés locaux. Nos objectifs sont assez étendus. Nous nous intéressons à la pratique de l'alpinisme, à l'éducation des Canadiens pour leur faire apprécier leur héritage des montagnes et la préservation des beautés naturelles dans les endroits montagneux.

Nous nous intéressons au Bill C-187, parce que le territoire est plus ou moins montagneux et nous sommes convaincus qu'il deviendra de plus en plus important à cause de ses valeurs panoramiques, touristiques et récréationnelles. Nous espérons que l'exploration minière pourra se faire de façon à accroître en quelque sorte l'accessibilité des régions montagneuses sans diminuer pour autant leur beauté naturelle.

[*Texte*]

We are primarily climbers and mountain hikers but we also appreciate the interests of other recreational users. No one can place a real monetary value on such activities, but undoubtedly there will be a financial return to the Yukon Territory from its numerous visitors.

Finally, in our introduction we note that the natural resources, our scenic and wilderness resources, are renewable, in contrast to the nonrenewable nature of mineral resources.

The Yukon is the most mountainous region in Canada. It contains the highest peaks and some of the world's most spectacular mountains and glaciers. Some people say that Mount Logan is the largest mountain in the world, and these ranges are already part of the national park reserve and hence are outside the scope of this bill.

Nevertheless, some of the adjacent lower ranges are interesting and impressive and they are vantage points from which to appreciate the majesty of the icefield ranges. In other words, we feel there is a great advantage in protecting some of the lower mountain ranges, not only because of their intrinsic value for recreational and similar purposes, but because they are adjacent to the highest mountain ranges. Together they form something uniquely more valuable than either of them separately.

On the whole we say that Bill C-187 contains adequate provisions for safeguarding the values associated with the natural beauties of the country. We do not believe these safeguards will impose any unreasonable costs on the prospector or developer and in the following paragraphs we make some detailed comments.

I am referring to page 3 of our brief. It should be specified that the rights of the holder of a mineral claim do not include the right to prohibit or restrict entry to persons or their vehicles wishing to enter the land for the purpose of sightseeing, nature photography and similar recreational purposes except with regard to the limited surface use granted to the holder under subclauses 3 and 4.

In connection with Clause 58 of the bill, representation work, we are concerned that the duties of an engineer of mines should include that of protection of the environment, and he should be given the power to do this.

We also believe that a considerable improvement in access is desirable to enable more Canadians to take advantage of the recreational potential of the Yukon. For this purpose the engineer of mines should have the authority and the interest to see that any roads and airstrips which are constructed are done with a view to uses other than that of mineral extraction.

It should be spelled out more clearly than it is in the present bill—I am referring now to the top of page 4—that representation work is to be carried out with a minimum disfigurement of the landscape, including such things as interference with natural vegetation cover, creation of conditions likely to lead to serious erosion or modification of natural water flow patterns and similar activities, such as drilling, trenching and sinking shafts, should also be subject to the approval of an engineer of mines.

[*Interprétation*]

Nous sommes principalement des ascensionnistes et des excursionnistes, mais nous nous préoccupons aussi des intérêts des autres personnes qui veulent se récréer. On ne peut apprécier ces activités en valeur monétaire, mais il ne fait aucun doute que le territoire du Yukon en retirera éventuellement des avantages pécuniaires en raison des nombreux visiteurs qui s'y rendront.

Enfin, dans notre introduction, nous avons mentionné que nos ressources naturelles, nos ressources scéniques et sauvages peuvent être renouvelées, faisant ainsi contraste avec les ressources minières qui sont de nature non renouvelable.

Le Yukon est la région la plus montagneuse au Canada. Il renferme le plus haut sommet et quelques-uns des montagnes et glaciers les plus spectaculaires au monde. Certains disent que le mont Logan est la plus grosse montagne au monde et ses chaînes font déjà partie de la réserve du Parc national; elles ne sont donc pas visées par le présent bill.

Néanmoins, certaines chaînes de montagnes adjacentes sont intéressantes et impressionnantes et servent de point d'observation permettant d'apprécier la majesté des chaînes à champs de glace. Autrement dit, nous croyons qu'il y a grand avantage à protéger certaines chaînes de montagnes moins élevées, non seulement à cause de leur valeur intrinsèque sur le plan de la récréation ou activité analogue, mais parce qu'elles sont à proximité de chaînes de montagnes plus élevées. Ensemble, elles forment un bien beaucoup plus valable que chacune prise séparément.

Dans son ensemble, nous estimons que le Bill C-187 renferme des dispositions visant la sauvegarde des valeurs associées avec les beautés naturelles du pays. Nous ne croyons pas que ces sauvegardes vont imposer des coûts déraisonnables au prospecteur ou à l'agence de développement. Nous formulons nos commentaires dans les paragraphes qui suivent.

Je renvoie à la page 3 de notre mémoire. Il y a lieu de souligner que les droits du détenteur d'un *claim* minier n'inclut pas le droit d'interdire ou d'empêcher l'entrée de personnes ou de leurs véhicules quand le but de ces visites est de faire du tourisme, de prendre des photos de la nature ou de s'y récréer, excepté dans le cas d'utilisation d'une surface limitée accordée au détenteur, selon les alinéas 3 et 4.

En rapport avec l'article 58 du bill traitant des travaux obligatoires, nous pensons que les fonctions de l'ingénieur des mines doit inclure la protection de l'environnement. Il doit disposer de l'autorité voulue pour ce faire.

Il est souhaitable, croyons-nous, que l'accès en soit facilité considérablement afin de permettre à un plus grand nombre de Canadiens de bénéficier du potentiel de récréation qu'offre le Yukon. A cette fin, l'ingénieur des mines devrait avoir l'autorité voulue et voir à ce que les routes et les pistes d'atterrissage soient construites de façon à servir d'autres buts que ceux de l'extraction minière.

Ceci devrait être explicité plus clairement qu'il ne l'est dans le bill actuel. Je renvoie maintenant au haut de la page 4 du mémoire où il est dit que les travaux obligatoires devraient être effectués avec un minimum de dommage au terrain, y compris des formes d'interférence avec la couche de végétation naturelle, la création de conditions pouvant produire une érosion sérieuse ou une modi-

[*Text*]

• 0955

We also feel that the engineer of mines should have the right to acquire cash deposits sufficient to cover reclamation work needed after the representation work is over.

Now, we realize that these responsibilities may impose a very serious burden on the engineer of mines. But this is really not too different from those faced by engineers elsewhere in society who are now being asked to consider much broader ecological aspects of their work than heretofore. Furthermore, professional advice is available from government scientists.

We turn now to page 5. We are interested in Clause 94, the reservation of lands for national parks, etc. Our opinion is that although, ideally, national parks should be not too far from major centres of population, inevitably we will be forced to look more to the less intensively developed north. National parks and wilderness areas are totally incompatible with mineral exploration and development work. We feel that although mineral exploration and development is totally incompatible with national parks, in other areas, particularly in areas which have national park potential but which are not yet classified or set aside as such, we feel that there should be sensible policies of land management to allow many types of outdoor recreation to proceed alongside the utilization of natural resources.

Clause 94 we feel does have adaquate flexibility. We have no complaint against that. We feel that these points are not, however, sufficiently clearly brought out.

Under Clause 96, obviously the discharge of harmful substances should be prevented, and we are pleased to see that this clause is inserted in the bill. We cannot judge the effectiveness of this clause without knowing the penalties to be levied for violation. We hope that they will be realistic for today's requirements.

Also, we feel that to be effective, it may be necessary to do more than give the Minister the power to prevent this by written communication to the parties concerned as is stated in the bill. We feel that regardless of any written communication from the Minister, it should be the obligation of any user, any mineral claim holder, to avoid such discharge of harmful substances.

That, Mr. Chairman, is the substance of our brief. I have deliberately avoided reading it in detail. I feel that the time could be more valuably spent in allowing time for questions.

The Chairman: Do you wish Mr. McDiarmid to make any statements?

Mr. McDiarmid (Alpine Club): I have not anything particular to say at this time.

[*Interpretation*]

fication du lit des eaux naturelles. Des travaux analogues, tels que le forage, le creusement de tranchées et l'enfoncement de puits devraient également recevoir l'approbation de l'ingénieur des mines.

Nous croyons aussi que l'ingénieur des mines devrait avoir le droit d'acquérir les fonds nécessaires pour couvrir les frais de réclamation requis après la fin des travaux obligatoires.

Nous réalisons que ces responsabilités peuvent imposer un fardeau très lourd aux ingénieurs des mines. Ceci n'est pas sensiblement différent des responsabilités envisagées par les ingénieurs ailleurs dans la société à qui on demande de considérer les aspects écologiques de leur travail beaucoup plus qu'auparavant. De plus, une consultation professionnelle est possible avec des scientistes gouvernementaux.

Passons à la page 5. Nous nous intéressons à l'article 94, la Conservation de terres pour des parcs nationaux, etc. Nous pensons que même si d'une façon idéale les parcs nationaux ne devraient pas être trop éloignés des centres de population, inévitablement nous serons forcés de nous tourner vers les régions plus ou moins développées du nord. Les parcs nationaux et les lieux sauvages sont totalement incompatibles avec l'exploration minière et les travaux d'exploitation. Nous croyons que même si l'exploration et l'exploitation minière sont totalement incompatibles avec les parcs nationaux dans d'autres régions, particulièrement dans les régions qui pourraient devenir des parcs nationaux mais qui n'ont pas encore été classifiées ou réservées comme telles. Nous croyons qu'il serait bon d'établir des politiques saines d'aménagement des terres afin de permettre plusieurs genres de récréation en plein air en même temps que l'utilisation des ressources naturelles.

L'article 94, à notre avis, me semble manquer de souplesse. Nous ne nous plaignons pas de cela. Nous croyons cependant que ces points devraient être plus clairs.

Selon l'article 96 il est évident que le déversement de substances nocives devrait être empêché et nous sommes heureux de constater l'inclusion de cet article dans le bill. Nous ne pouvons juger de l'efficacité de cet article sans connaître les pénalités qui seront imposées en cas de violation. Nous espérons qu'elles auront un rapport réaliste avec les besoins actuels.

Aussi nous estimons qu'afin d'être efficace, il sera utile de donner au ministre le pouvoir d'empêcher ceci par une communication écrite au parti concerné tel que dicté dans le bill. Nous sommes d'avis que malgré toute communication écrite provenant du ministre, on devrait obliger tout usager et tout détenteur de concession d'éviter le déversement de substances nocives.

Voici, monsieur le président, le contenu de notre mémoire. Délibérément je me suis abstenu de lire le tout en détail. Je crois qu'il vaudrait mieux consacrer notre temps aux questions.

Le président: Désirez-vous que monsieur McDiarmid fasse des déclarations?

M. McDiarmid (Alpine Club): Je n'ai rien de particulier à dire pour le moment.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: Mr. Chairman, on page 2 you indicate some of the attractions of the Kluane area and what terrific potential they have for national parks. Then you go on a little further down in the same first paragraph and indicate that the lower ranges are very attractive also from the point of view of the flora and fauna and so on, and for the magnificent vantage points which they offer. I am just not quite clear from that whether your idea is that the national parks should be expanded. If I heard you properly just as you came to the end of your remarks, you suggested that basically much of your alpine activity is not incompatible with development. In other words, the mining and other development could not proceed in the same areas that you are availing yourselves of for recreational activities. Did I misunderstand you in those two areas or not?

• 1000

Mr. Rosenbaum: I do not think you misunderstood me, but we in effect we have two kinds of activity. We have our purely recreational activity where we go to climb mountains and this may very well be carried out close to a mine. There may be a mountain and a mine coexisting. We may want to climb the mountain, you see. However, we always, over our full history, have taken the attitude that we have a wider interest in seeing that areas which should be protected from mining and other damage to the environment are so protected, and we feel that the semialpine region of the Yukon adjacent to the St. Elias Mountains comes under this category.

Mr. Buchanan: I understand from your recommendation—I do not know whether it specifically states this—that you feel the area that has been set aside as a reserve or the idea of its being turned into a national park should be enlarged. Is that the point you are making?

Mr. Rosenbaum: In a slightly different context, we submitted a brief concerning the creation of a national park in the Yukon. This brief was submitted to the government in which we requested that the national park boundary be set fairly close to the Alaska Highway-Kluane Lake area. That is the substance of our brief concerning a national park in the Yukon in which case we claimed that the subalpine region between the St. Elias ranges and Kluane Lake should be part of the national park. We feel that just to allow exploration and mining activity in a strip on that side of the highway would detract from its value as a park to the visitors because then the highway would become cut off from the park unless access routes are developed.

Mr. Buchanan: I see. Thank you.

Mr. McDiarmid: I think there are really two points here though. There is the fact that we would like to see this region in a park, but if that were not to be the case and applying some of these comments even more generally I think one other concern of the club is protection of natural environment, flora and fauna of mountains and near mountainous regions for anybody who just likes to hike as not everybody is interested in climbing. The gist of this submission, I feel, is that

[*Interprétation*]

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Monsieur le président, à la page 2 vous parlez des aspects attrayants de la région de Kluane et du potentiel qui y existe pour créer des parcs nationaux. Un peu plus loin dans ce même premier paragraphe vous indiquez que les chaînes de montagnes moins élevées sont attrayantes aussi du point de vue de la flore et de la faune, etc., ainsi que pour les points d'observation magnifiques qu'on y trouve. Je ne comprends pas très clairement si vous désirez que les parcs nationaux soient étendus? Si j'ai bien entendu, à la fin de vos remarques vous avez suggéré que fondamentalement beaucoup de votre activité d'alpiniste n'est pas incompatible avec le développement. En d'autres termes, l'exploitation minière ou autre ne pourrait s'envisager dans les régions dont vous disposez pour les loisirs. Est-ce que je vous ai bien compris?

M. Rosenbaum: Je crois que vous avez bien compris mais nous avons en effet deux genres d'activités. Nous avons l'alpinisme auquel on peut très bien se livrer tout près d'une mine. Une montagne et une mine peuvent coexister très bien. Il se peut que vous vouliez faire l'ascension de la montagne. Cependant, nous avons toujours essayé de protéger ces régions des mines et de tout dommage à l'environnement; nous croyons que la région semi-montagneuse du Yukon, près des montagnes St-Elias, se trouve dans cette catégorie.

M. Buchanan: Même si je ne sais pas ce qu'il y est dit spécifiquement, je comprends d'après votre recommandation que vous voudriez que la région transformée en réserve soit agrandie ou que l'on mette à exécution ce projet de parc national. Est-ce que c'est vraiment ce que vous suggérez?

M. Rosenbaum: Dans un contexte légèrement différent, nous avons soumis un mémoire sur la création d'un parc national au Yukon. Dans ce mémoire soumis au Gouvernement, nous avons demandé que la frontière du parc national se trouve près de la route de l'Alaska et du lac Kluane. C'est l'idée principale de notre mémoire au sujet d'un parc national au Yukon. Nous avons alors demandé que la région comprise entre les chaînes St-Elias et le lac Kluane fassent partie du parc national. Nous croyons que le fait de permettre la prospection et l'activité minière sur un côté de la route diminuerait sa valeur en tant que parc aux yeux des visiteurs parce que la route serait alors coupée du parc si l'on ne construit pas de routes d'accès.

M. Buchanan: Je comprends, merci.

M. McDiarmid: Je trouve qu'il y a deux points à envisager ici. D'abord il y a le fait que nous voudrions voir cette région transformée en parc; mais si l'on en décide autrement et, pour parler d'une façon plus générale, je crois qu'un autre souci du Club serait la protection de l'environnement naturel, de la flore et de la faune des montagnes et des régions montagneuses avoisinantes pour tous ceux qui voudraient y faire des excursions à pied; tous, en effet, ne s'intéressent pas à l'alpi-

[*Text*]

that could be built into an act concerning mining, so there are two points.

Mr. Buchanan: Right. Thank you.

The Chairman: Are there any further questions from Mr. Buchanan? Mr. Rock.

Mr. Rock: I can understand your concern about the creation of a national park, but the manner in which you present this as I understand it is that you want one large national park in the Yukon. By the way, some people state that as if the whole Yukon will become one national park, always enlarge and enlarge. Would you not prefer to have a series of small national parks in the best areas rather than try to take one big large hunk out of an area, because then you may miss out on some other beautiful areas in the other parts of the Yukon?

Mr. Rosenbaum: I think we might combine the two in that there may be individual places where small areas should be set aside as small parks but there is a very important reason why national parks should be large. There are various ways of looking at this, but perhaps the simplest one is, for example, the protection of the grizzly bear. The grizzly bear requires a minimum range of 30 miles in each direction in order to be ecologically viable over a period of time. This is the opinion of the biologists. If we cannot protect the grizzly bear, to take one example in the Yukon, where can we protect it? Therefore, you cannot satisfy all the needs of national parks with small areas.

Mr. Rock: Yes, but a national park is where people want to go and people will not want to go where the grizzly bear is found. You said each grizzly bear needs 30 square miles.

• 1005

Mr. Rosenbaum: Thirty miles diameter, I think, is the figure given by biologists, a thirty-mile diameter region in which grizzly bears, as a group, can survive. If they do not have that room in which to range they do not survive in the long run and that is why in the smaller areas of national parks the grizzly bear is becoming very rare.

Mr. Rock: But three miles in diameter is more than 30 square miles.

Mr. Rosenbaum: Yes, yes; 900 square miles, approximately.

Mr. Rock: Yes.

Mr. Rosenbaum: Approximately.

Mr. Rock: Just for one grizzy bear?

Mr. Rosenbaum: Not for one grizzly bear, for the grizzly bear to survive as a group. You could say one grizzly bear could, in principle, live off twenty square miles of land, but it would not. It would fold up and die because that is not its method. It would, in fact, get killed on the highway, get cut off from its mates, and so on.

Mr. Rock: In which case you are doing two things differently. In one place you want to preserve animals and

[*Interpretation*]

nisme. A mon avis, l'essentiel de cette soumission est de voir ces idées incluses dans une Loi concernant les mines.

M. Buchanan: Très bien, merci.

Le président: Est-ce que monsieur Buchanan aurait d'autres questions? Monsieur Rock.

M. Rock: Je comprends votre intérêt à la création d'un parc national mais selon la façon que vous présentez vos arguments, il semble que vous voulez un grand parc national au Yukon. En passant, certains voudraient que tout le Yukon devienne un seul parc national toujours de plus en plus grand. Ne préférez-vous pas voir une série de petits parcs nationaux dans une meilleure région plutôt que de prendre un seul grand secteur d'une région donnée car vous perdez alors certaines autres régions magnifiques du Yukon.

M. Rosenbaum: Je crois que nous pourrions combiner les deux afin qu'il y ait certains endroits où seront réservées de petites régions pour les petits parcs; une raison très importante favorise cependant de grands parcs nationaux. On peut aborder la question de plusieurs façons mais la plus simple pourrait être par exemple la protection de l'ours grizzly. Celui-ci a besoin d'un secteur d'au moins 30 milles de rayon afin de pouvoir vivre selon l'écologie normale pendant une certaine période de temps. C'est l'opinion des biologistes. Si nous ne pouvons protéger l'ours grizzly au Yukon, par exemple, où pourrons-nous le faire? Donc vous ne pouvez satisfaire à tous les besoins des parcs nationaux dans ces petites régions.

M. Rock: D'accord, mais un parc national est l'endroit où les gens veulent aller et les gens ne veulent pas aller là où il y a de l'ours grizzly. Vous avez dit que chaque ours grizzly a besoin d'un secteur de 30 milles de rayon.

M. Rosenbaum: Un diamètre de trente milles est, je pense, le nombre cité par les biologistes, c'est-à-dire une région d'un diamètre de trente milles dans laquelle les ours grizzly en tant que groupe peuvent survivre. S'ils n'ont pas cet espace pour se déplacer ils ne peuvent survivre à la longue, c'est la raison pour laquelle dans les parcs nationaux plus petits l'our grizzly se fait plus rare.

M. Rock: Mais un diamètre de trois milles représente plus de trente milles carrés.

M. Rosenbaum: Oui, c'est exact; 900 milles carrés, approximativement.

M. Rock: En effet.

M. Rosenbaum: Approximativement.

M. Rock: Uniquement pour un ours grizzly?

M. Rosenbaum: Non pas pour un seul ours, mais pour permettre la survie des ours en tant que groupe. En principe, on pourrait dire qu'un ours grizzly pourrait vivre sur un domaine de 20 milles carrés, mais ce n'est pas le cas. Il se sentirait à l'étroit et mourrait, car ce n'est pas là sa façon de faire. En fait, il serait tué sur la route, séparé de ses congénères, et ainsi de suite.

M. Rock: En l'occurrence vous faites deux choses différentes. D'un côté, vous désirez préserver les animaux,

[*Texte*]

in another place you want to create national parks. When most people think of the national parks they think of a place where they can go camping, hunting and fishing...

Mr. Rosenbaum: Yes, and that is why...

Mr. Rock: Are you after a reserve area for certain animals away from national parks completely or...

Mr. Rosenbaum: No, the purpose of national parks is at least twofold, but there are probably other reasons which do not spring to my mind as readily. The provision of space for people for recreation is one purpose of national parks, but the provision of areas in which the natural growth of Canada can be preserved is another one. Different people may have different views on the relative importance of these two things, but I think almost all Canadians would agree that both are important.

Mr. McDiarmid: The other point is that in national parks you do not have trailer camps everywhere. One can foresee a development of a park where, near the edge of it, perhaps just outside, there are some big, well-developed facilities for campers and then a trail system which would go back into the inner reaches of the park but which, because of its nature, would tend to eliminate overloading. A lot of people do go into grizzly bear country, quite a number of people actually.

Mr. Rock: You were just mentioning overloading and this is why I asked the questions. It seems that you people are after one big large park. I thought perhaps it would be better to make a series of small parks and when I say small parks, I do not mean one-mile square. It seems that the vision I am having is that you are going to take about 50 per cent of the territory of the Yukon and make it into one big huge national park rather than making a series of them right up to the north country along the Trans-Canada Highway and perhaps in some other regions. This is why I asked that question.

Mr. McDiarmid: I could not say offhand what the size of the proposed park is relative to the Yukon, but I do not think it will come anywhere close to 50 per cent.

Mr. Rock: The way you present the case, this is the vision I get. All of a sudden you want to extend it before we are finished.

Mr. Rosenbaum: This is not quite true. The area is not proposing an extension. The original classification of this land as a national park reserve was in 1942. The entire area was designated as a national park reserve in the past and parts of it have had their status changed by Order in Council. This is the point on which we are speaking.

Mr. McDiarmid: I think I would like to make one further comment concerning this brief. I think I can paraphrase it by saying that in these areas quite outside parks where we say, fine, we have mining, we have a development of mineral resources, then we should do that

[*Interprétation*]

et de l'autre vous désirez créer des parcs nationaux. Lorsque les gens pensent aux parcs nationaux, ils voient un endroit où ils peuvent aller camper, chasser ou pêcher...

M. Rosenbaum: Oui, et c'est la raison pour laquelle...

M. Rock: Est-ce que vous cherchez une réserve pour certains animaux tout à fait en dehors des parcs nationaux ou...

M. Rosenbaum: Non, le but des parcs nationaux est au moins double; il y a sans doute d'autres raisons, mais elles ne me viennent pas à l'esprit maintenant. L'un des objectifs des parcs nationaux est de fournir aux gens des endroits de récréation, mais faire en sorte que le développement naturel du Canada soit préservé dans d'autres régions est un autre but. Des personnes différentes peuvent avoir des opinions différentes sur l'importance relative de ces deux objectifs, mais je pense que la plupart des Canadiens s'accorderont pour dire qu'ils sont tous les deux importants.

M. McDiarmid: L'autre argument est que dans les parcs nationaux il n'y a pas de camps de caravanes partout. On peut prévoir le développement d'un parc dans lequel, ou à proximité immédiate duquel, il pourrait y avoir des installations très développées à l'usage des campeurs et un système de pistes qui pénètrerait plus avant dans le parc mais qui, de par sa nature même, tendrait à éliminer le surpeuplement. De nombreuses personnes se rendent en effet sur le terrain des ours grizzly, en grand nombre.

M. Rock: Vous venez de mentionner le surpeuplement et c'est la raison pour laquelle j'ai posé ces questions. Il semble que vous cherchez un grand parc. Je pensais qu'il serait peut-être préférable de créer une série de parcs plus petits, et, lorsque je dis petits, je ne veux pas dire un mille carré. Il me semble que vous avez l'intention de prendre environ 50 p. cent du territoire du Yukon pour transformer ce territoire en un immense parc national au lieu d'en faire une série de petits parcs jusqu'au nord, le long de la route transcanadienne et peut-être dans d'autres régions. C'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question.

M. McDiarmid: Je ne peux pas dire de but en blanc quelle est la taille du parc proposé par rapport au Yukon, mais je ne pense pas qu'elle soit de l'ordre de 50 p. cent.

M. Rock: C'est l'impression que j'ai eue en vous écoutant. Vous voulez soudainement l'étendre avant que nous l'ayons terminé.

M. Rosenbaum: Ce n'est pas tout à fait exact. La région n'est pas amenée à être agrandie. La classification de ce territoire en tant que parc national remonte à 1942. Toute la région a été désignée territoire national dans le passé et des parties de cette région ont vu leurs statuts changer par décret du Conseil. C'est ce dont nous parlons.

M. McDiarmid: J'aimerais faire une remarque supplémentaire à propos de ce mémoire. Je pense pouvoir le résumer en disant que dans ces régions en dehors des parcs nationaux où se trouvent des exploitations minières, où l'on développe les gisements miniers, nous de-

[*Text*]

in a way which does the least amount of damage to other uses of the land. We are not saying, do not do it; we are just saying, attempt to do it in a way that does the least damage.

• 1010

Mr. Nielsen: I can agree, subject to the control of the engineer of mines.

Mr. McDiarmid: I think, if we are going to have certain criteria for land use in the country, that we have to set certain guidelines.

Mr. Nielsen: That is what you are saying at page 4.

Mr. McDiarmid: Yes. It would seem to me that it is the Parliament of Canada that should set guidelines.

Mr. Nielsen: Do you think they should also govern the activities and the manner in which you climb mountains, and control this sort of activity?

Mr. Rosenbaum: I would say that you can control this as regards damage to the environment, yes.

Mr. Nielsen: Who is to be the judge?

Mr. Rosenbaum: Perhaps not an engineer of mines, but an engineer of something. In the national parks our activities are under very stringent control and we not only accept this, we welcome it, if this answers the question. We welcome the power that the National Parks Branch and the wardens have to control our activities to prevent us from building large camps rather than small ones and digging holes to bury garbage or anything like that. We want this because we feel this will keep us in line too.

The Chairman: Mr. Rock, have you completed your questioning?

Mr. Rock: Yes, I have.

The Chairman: Mr. Gundlock.

Mr. Gundlock: Mr. Chairman, I have just one short question, from summary of the brief. You mentioned that there should be, if I am right on this, complete and free access to anyone wishing to enter. How much compatibility does this suggestion have with, say, a miners' association or the mining association? Have you discussed this with them? I can hardly imagine that their association would accept a suggestion like that, completely free access to anyone in or across their claims.

Mr. Rosenbaum: A mining claim only lays a claim to the minerals contained in the land. That is why the amount of money involved for an individual in making a claim and maintaining a claim is quite small compared with the value of those minerals. The bill does provide certain minimum values, such as that $100 value of work must be carried out each year to see that the holder of the claim proves that he has an interest in the claim. But in the meantime, the land just stands there

[*Interpretation*]

vrions procéder de façon à ne pas aller à l'encontre des autres utilisations du territoire. Nous ne mettons pas d'interdiction, nous disons simplement qu'il faudrait essayer d'agir de la façon la moins préjudiciable.

M. Nielsen: Je suis d'accord, après contrôle de l'ingénieur des mines.

M. McDiarmid: Je pense que si nous établissons certains critères quant à l'utilisation du terrain dans le pays il nous faudra avoir certaines directives.

M. Nielsen: C'est ce que vous dites à la page 4.

M. McDiarmid: En effet. A mon sens, c'est le parlement du Canada qui devrait établir ces lignes directives.

M. Nielsen: Pensez-vous qu'il devrait également avoir droit de regard sur les activités, la façon dont vous escaladez les montagnes, etc.?

M. Rosenbaum: Vous pourriez, je pense, exercer un contrôle en ce qui concerne les dommages causés à l'environnement.

M. Nielsen: Qui sera juge?

M. Rosenbaum: Peut-être pas un ingénieur des mines, mais en tout cas un ingénieur. Dans les parcs nationaux, nos activités sont sévèrement contrôlées et non seulement nous acceptons ce contrôle, mais nous l'appuyons, si cela répond à votre question. Nous appuyons le pouvoir que détiennent la Division des Parcs nationaux et les gardes d'exercer un contrôle sur nos activités afin de nous empêcher de construire de grands camps plutôt que des petits, de creuser des trous pour y mettre les détritus, et toute activité du même genre. Nous voulons ce contrôle qui à notre sens nous permet de rester sur la bonne voie.

Le président: Monsieur Rock, avez-vous terminé vos questions?

M. Rock: Oui, en effet.

Le président: Monsieur Gundlock.

M. Gundlock: Monsieur le président, ma question sera brève, elle concerne le résumé du mémoire. Vous avez mentionné, il me semble, que toute personne devrait pouvoir entrer quand elle le désire, sans aucune restriction. Dans quelle mesure ceci concerne-t-il, disons, une association de mineurs ou une association d'exploitation minière? Avez-vous abordé ce sujet avec eux? Je vois mal leur association accepter une telle suggestion, à savoir le libre accès à quiconque veut pénétrer sur leurs claims.

M. Rosenbaum: Un claim minier ne se rapporte qu'aux minéraux contenus dans le sol. C'est la raison pour laquelle les sommes d'argent impliquées par un individu qui fait un claim et le conserve sont tout à fait modiques par rapport à la valeur des minéraux. Le bill prévoit certaines valeurs minimales, telles un travail de $100 qui doit être effectué tous les ans de sorte que le détenteur du claim puisse prouver l'intérêt qu'il porte à ce claim. Mais entre-temps, le terrain demeure tel qu'il est

[*Texte*]

and the bill does not make it clear that the public does have the right to continue to use that land for other purposes. They cannot make a claim there but the land is still public land.

Mr. Nielsen: The bill does make it quite clear by stating what rights a mineral claim holder acquires, and no surface rights are acquired until such time as an application is put in and the applicant gets these surface rights, so the bill is quite clear on that now.

Mr. Rosenbaum: The difficulty is that some provincial rights clash with this, such as timber rights, where the holder of a timber right does have the power in many provinces to prevent access.

Mr. Nielsen: That is not so in Bill C-187, though.

Mr. Rosenbaum: It is not so in the bill. We feel that it would be helpful if the bill spelled this out.

Mr. McDiarmid: The point is that it is not so much a change in the content of the bill as the feeling it gives to anybody reading the bill. In other words, what you are saying is that concerning a mineral claim prior to its being worked, people have now the right to go over it.

Mr. Nielsen: They always had that.

Mr. McDiarmid: If this were put into the bill, it would be much easier then to regulate. It would make clear to anybody reading the bill that that was definitely the intention of Parliament.

Mr. Nielsen: It is the same as it was in the past. We have had no trouble in the past, so why clutter up the bill with this sort of thing?

• 1015

Mr. McDiarmid: I am not certain what trouble there has been in the past. I do not know. I have not tried to go over many claims so I do not know. There might be people about who can stop, but the excuse is that it is a claim and you cannot go.

The intent, I think, with the people who drew up the briefs, is that a positive statement rather than saying nothing would be of use in laying out the feeling of Parliament.

The Chairman: Mr. Gundlock.

Mr. Gundlock: Mr. Chairman, if for instance, I had a mineral claim and had gone to some great expense, shall we say, to build a road into a certain area to exploit the claim, it could be in one sense a very dangerous thing for the public to use. It is very expensive in the first place, and perhaps dangerous in the second place. I suppose a mountainous road with big trucks on it—for instance, how compatible would that be? I do not see a complete free access.

Mr. Rosenbaum: I think you are looking...

[*Interprétation*]

et le bill ne spécifie pas que le public a le droit d'utiliser cette partie de terrain dans d'autres buts. Ils ne peuvent y revendiquer un claim, mais toutefois le terrain reste public.

M. Nielsen: Le bill spécifie très clairement quels sont les droits acquis par un détenteur de claim minier, et aucun droit concernant la surface n'est acquis jusqu'à ce qu'une demande soit faite et que le demandeur obtienne ces droits, à ce sujet le bill est très explicite.

M. Rosenbaum: La difficulté est que certains droits provinciaux ne sont pas en accord avec ceci, tels les droits concernant le bois d'œuvre, où, dans de nombreuses provinces, une personne a le droit d'interdire l'accès de son domaine.

M. Nielsen: Ce n'est toutefois pas le cas dans le bill C-187.

M. Rosenbaum: Ce n'est pas le cas dans le bill. Nous pensons qu'il serait utile que cela soit énoncé clairement dans le bill.

M. McDiarmid: Le fait est qu'il ne s'agit pas tant d'un changement de contenu du bill que de l'impression que les gens en retirent à la lecture. En d'autres termes, ce que vous dites c'est qu'en ce qui concerne un claim minier avant son exploitation, les gens ont à présent le droit de passage.

M. Nielsen: Cela a toujours été le cas.

M. McDiarmid: Si ces dispositions étaient inscrites dans le bill, il serait très facile de les mettre en application. Quiconque lirait le bill se rendrait du premier coup des intentions du parlement.

M. Nielsen: Il en était ainsi dans le passé, et nous n'avons connu aucune difficulté; aussi pourquoi voudrait-on surcharger le bill avec ce genre de chose?

M. McDiarmid: Je ne connais pas exactement quel genre de problèmes se sont posés dans le passé. Je n'ai pas essayé d'examiner de nombreux claims. Je ne sais pas. Des gens peuvent s'arrêter sur le claim et l'excuse pour le leur interdire est qu'il s'agit d'un claim et qu'on ne peut pas passer.

L'intention, me semble-t-il, des gens qui ont rédigé des mémoires, est qu'une déclaration positive plutôt qu'une absence de déclaration serait plus utile pour exprimer le sentiment du Parlement.

Le président: Monsieur Gundlock.

M. Gundlock: Monsieur le président, par exemple, j'avais un claim et si j'avais engagé d'énormes sommes pour, dirons-nous, construire une route dans une certaine région pour exploiter ce claim, le public pourrait en un sens encourir de nombreux dangers à l'utiliser. Il s'agirait de dépenses importantes tout d'abord et ensuite d'un élément de danger. Je pense à une route de montagne empruntée par d'énormes camions par exemple, et je ne pense pas que cela soit compatible avec la liberté d'accès.

M. Rosenbaum: Il me semble que vous...

[*Text*]

Mr. Gundlock: I have seen this problem in the provinces.

Mr. Rosenbaum: The whole intent of previous acts of Parliament concerning minerals has been to encourage mining and to make everything as straight-forward as possible, and also, as this bill does, to ascertain in advance the possibility of conflicts between two claimants. It does nothing to ensure that the possible conflict of interest between the mining interests and any member of the public at large is protected. It does nothing about that, and yet other members of the public naturally form, of course, a far greater majority, and in the past so few such members of the public at large have been interested or had the time or money to visit such places. But perhaps the question has not arisen.

We are now pointing out that the question has arisen, and will increasingly arise even in remote territories, and that the mining interests can no longer be paramount. They can only coexist. That is what we are saying.

Mr. Nielsen: They have been here for the last half century in the Yukon.

Mr. Rosenbaum: Yes, we are not singling out the Yukon as a villain.

Mr. Nielsen: That is the theme we are discussing, though.

Mr. Rosenbaum: We are discussing that, but once the bill becomes an act and is passed, then that is its wording. We would like to see its wording make it absolutely clear. The bill does become absolutely clear as regards the settling of disputes between claimants and so on, or what to do if such and such a problem arises, and it does not make anything clear with regard to what happens if a recreational user wants to exercise his right in so far as it exists. I am not saying he has the right to trample right across the mine shafts. Obviously there have to be some limitations, which is the object of this, really. The experts who drafted the bill have to consider such things, I would agree.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, I think the witness is leaning on this apprehension, unintentionally of course, with members of the Committee. Perhaps if you will forgive me for saying so, there is a pure misunderstanding of the bill itself and a misunderstanding of mining law.

The bill does not have to go to the extent the witness suggests, because surface rights are something that are completely apart, and when a mining operator wants to obtain exclusive surface rights, there is a method in the bill whereby he goes about getting those. There has been this in past legislation, and until such time as he does get exclusive surface rights, he does not have them, and the lines are open to the public. That being the case, why clutter it up with all sorts of prohibitions, and so on?

• 1020

Mr. Rosenbaum: I do not want to repeat my case because I feel I have stated that already.

The Chairman: Are there any more questions? Mr. Harding.

[*Interpretation*]

M. Gundlock: J'ai vu ce problème dans les provinces.

M. Rosenbaum: L'intention première des précédentes lois du Parlement concernant les minéraux a été d'encourager l'exploitation et de rendre les choses aussi faciles que possible, et également, comme le fait ce bill, de permettre à l'avance de régler des conflits possibles entre deux détenteurs de claims. Mais on n'y trouve aucune disposition au sujet d'éventuels conflits d'intérêt entre les exploitants d'une part et le grand public de l'autre. Il n'y a aucune disposition à ce sujet, et le public représente naturellement une très forte majorité; dans le passé une très faible partie du public a manifesté son intérêt, ou a eu le temps ou l'argent de visiter ces endroits. Mais sans doute la question n'a-t-elle pas été soulevée.

Nous remarquons aujourd'hui que la question a été soulevée, que cela ira en s'amplifiant même dans les territoires les plus reculés et, bien sûr, que les intérêts miniers ne peuvent plus avoir seuls la priorité. Ils ne peuvent coexister. Voilà ce que nous disons.

M. Nielsen: Ils sont au Yukon depuis un demi siècle.

M. Rosenbaum: Oui, mais nous ne cherchons pas à jeter la pierre au Yukon.

M. Nielsen: C'est pourtant là le thème de la discussion.

M. Rosenbaum: Nous en parlons, mais lorsque le bill aura été adopté et sera devenu loi, son libellé sera impératif. Nous aimerions que le texte soit absolument clair. Le bill est très net et précis en ce qui concerne la solution de conflits entre détenteurs de claims et ainsi de suite, ou en ce qui concerne les solutions à prendre si un problème se présente, mais il ne donne aucune précision dans le cas où une personne voudrait exercer ses droits existants en matière d'activités récréatives. Il n'est pas question, bien sûr, de venir se promener sur le carreau de la mine. Il faut certes des limites, et voilà le vrai objectif de ce bill. Les experts qui l'ont rédigé auraient au moins dû en tenir compte.

M. Nielsen: Monsieur le président, il me semble que le témoin, peut-être sans intention, partage cette appréhension avec certains membres du Comité. Excusez-moi de le dire, mais il semble que l'on comprenne mal le bill lui-même et le droit minier.

Le bill ne va pas aussi loin que le suggère le témoin, car les droits concernant la surface sont une chose tout à fait différente. Lorsqu'un exploitant désire obtenir certains droits de surface exclusifs, il y a dans le bill un moyen qui le lui permet. Cela figurait dans l'ancienne loi et avant qu'il obtienne effectivement ces droits, le terrain demeure domaine public. Puisque tel est le cas, pourquoi encombrer le bill avec toutes sortes d'interdictions et ainsi de suite?

M. Rosenbaum: Je ne veux pas répéter mes explications, car je les ai déjà données.

Le président: Avez-vous d'autres questions? M. Harding.

[*Texte*]

Mr. Harding: Mr. Chairman, first of all, I would like to congratulate The Alpine Club of Canada for taking an interest in this piece of legislation. I think it is extremely important that other groups have a look at the various types of laws which we pass and give their views to the Committee in an endeavour to make certain that we preserve for all time some of the choice park lands which we have in Canada. In this particular case, we are dealing with the Yukon Territory, and I am certainly one who believes that we need a vast increase in the amount of park land to be set aside in Canada, both in the North and in every province.

As time goes on, the need for recreational aspects of the Canadian public generally is something which we are going to realize is extremely valuable.

There are one or two points I would like to ask about in connection with the bill, and I presume Mr. Rosenbaum and the Committee have gone into it rather closely.

Do you think Bill C-187 provides adequate protection against pollution in the Yukon Territory? Do you think there are enough safeguards in the legislation as you see it?

Mr. Rosenbaum: It is very difficult to be sure in advance. We are very happy that the potential problem of pollution has been raised by the bill. This is already an advance. However, there are two aspects, to reiterate the summary I gave of our brief. One is that, concerning the discharge of harmful substances, the bill as it is at present worded states that the Minister may, if in his opinion this type of discharge is taking place, give written notice to the parties concerned, in which case, if they continue to do it, they have committed an offence. But until he passes over to them written notice, there is no offence committed, according to the wording of the bill.

This is leaving big loop-holes because it may be years before anybody draws the attention of the Minister to the discharge of harmful substances. The Yukon is a big place and this could go on for years. A lake or a river might become full of mercury or something, or whatever there is in the Yukon, and then it is too late. Do you see?

This is what the trouble is in many other of our waterways. They are full of mercury, and now it is going to take years and years, or generations perhaps to get the mercury out again. It should be written into the bill that if by willful neglect any discharge takes place, even before the Minister is aware of it and takes action, this should already constitute an offence.

Mr. Harding: Is this committee aware of, or has it made any study of, the proposed Land Use Regulations which they are drafting for use in the North?

Mr. Rosenbaum: I believe they have. I believe this is one of their activities. However, I cannot speak in detail on this myself.

Mr. Harding: I have some knowledge of them. I want to say that whether it is a sell-out for industry from the land use regulations, which say "acting for the North"—we have a vast area in the North, and if we do not protect it now, this is what I think. If we do not protect it now, we are going to destroy it completely, and destroy

[*Interprétation*]

M. Harding: Monsieur le président, j'aimerais avant tout féliciter l'*Alpine Club of Canada* pour l'intérêt qu'il porte à ce projet de loi. Je pense qu'il est extrêmement important que d'autres groupes examinent les différents types de loi que nous adoptons et expriment leurs vues auprès du Comité en cherchant à s'assurer que nous préservons, en tout temps, certains des parcs que nous possédons au Canada. En ce cas particulier, à savoir les territoires du Yukon, et je suis assurément l'une des personnes qui estiment que nous avons besoin d'augmenter la superficie des parcs nationaux, à la fois dans le Nord et dans chacune des provinces.

Avec le temps, nous nous rendrons compte que les besoins de facilités récréatives réservées au public canadien sont extrêmement important.

Il y a un ou deux points dont j'aimerais parler en rapport avec le bill, et je pense que M. Rosenbaum et le Comité ont examiné ces questions en détail.

Pensez-vous que le bill C-187 accorde une protection adéquate contre la pollution dans le territoire du Yukon? Pensez-vous qu'il y ait suffisamment de mesures de sauvegarde dans la législation telle qu'elle est?

M. Rosenbaum: Il est extrêmement difficile d'être catégorique à ce sujet. Nous sommes contents de voir que le problème potentiel de la pollution a été évoqué dans le bill. C'est déjà un bon point. Cependant, il y a deux aspects, et je répète le résumé que j'ai fait du mémoire. En ce qui concerne la décharge de substances nocives, le bill tel qu'il est rédigé stipule que le Ministre peut, si d'après lui ces décharges ont vraiment lieu, adresser une note écrite aux parties intéressées, auquel cas, si elles poursuivent leurs activités, elles commettent un délit. Mais avant qu'il ne leur adresse une note écrite il n'y a aucun délit commis, si l'on se rapporte à l'énoncé du bill.

Ce sont là de graves erreurs, car il peut s'écouler nombre d'années avant que quelqu'un attire l'attention du Ministre sur le déversement de substances nocives. Le Yukon est vaste et cela pourrait se poursuivre sur des années. Un lac ou une rivière peut atteindre une forte densité de mercure ou autres substances, et alors il est trop tard.

C'est le genre d'ennuis que nous trouvons dans d'autres cours d'eau. Ces cours d'eau sont remplis de mercure, et maintenant il faudra des années et des années, ou même des générations, afin de se débarasser du mercure. On pourrait inscrire dans le bill que si une négligence provoque la décharge de telles substances, avant même que le Ministre n'en ait conscience, et n'agisse, cette négligence constitue déjà un délit.

M. Harding: Est-ce que le Comité en a conscience et a-t-il fait des études sur les règlements sur l'utilisation des territoires tels qu'ils sont proposés pour le Nord?

M. Rosenbaum: Je crois que oui. Il me semble que c'est l'une de leurs activités. Cependant, je ne pourrais en parler en détail.

M. Harding: J'en connais certains. Je veux dire que s'il s'agit d'une vente pour l'industrie, à partir des règlements sur l'utilisation des territoires, qui parlent de: «Action pour le Nord», lorsqu'il s'agit d'une vaste région du Nord, et si nous ne la protégeons pas maintenant, nous finirons par la détruire complètement, et la détruire à un rythme

[*Text*]

it a lot faster than we destroyed the environment in the South, for the simple reason that the ecology is still developing.

I am just wondering—is your organization interested in seeing these regulations and seeing the pollution control measures put right into the bill?

Mr. Rosenbaum: We are, yes.

• 1025

Mr. Harding: I am very pleased to hear that, because I too think they should be put in here. You do not have to tie the hands of the operators in the north completely, but I think they should be checked. I think we have had enough experience to realize just what damage can be done unless strict regulations are laid down and there is strict sup rvision by the heads of the mining department. This is what I am hoping to see done in the legislation.

I do know that there is a real clash between mining interests and the government. Possibly we are trying to advance some type of pollution control on the general public who want probably still more than the government is probably prepared to give. I would recommend to your group that they look into this very, very closely, especially the Land Use Regulations, and if you do not think they are strong enough then I would suggest you make representations to the Department of Indian Affairs and Northern Development that they be tightened up.

Mr. Rosenbaum: Yes, we agree entirely. I will bring that to their attention.

Mr. Harding: There is another question I would like to ask. You are talking here about alpine parks. I did not take from the brief, which I glanced through rather quickly since I arrived at the meeting this morning, that you are just after one vast area in the Yukon. I hope you are not. I think there should be a number of areas set aside in different parts of the Yukon, with different types of terrain. Some could be wilderness parks, areas which they need for ecological studies in years to come. But I think there are other types of parks too. I hope that the approach the various groups have taken is that we will not have one or two but a number spotted throughout the entire area, not only in the Yukon but in the entire Northwest Territories.

Mr. Chairman, as others will be wanting to ask questions, I will wait until the next round.

The Chairman: If you have further questions, Mr. Harding, I am sure the committee would want you to proceed.

[*Interpretation*]

plus rapide que nous n'avons détruit l'environnement dans le Sud, pour la simple raison que l'écologie est en cours de développement.

Je me demande si votre organisation s'intéresse à ces règlements, si elle a intérêt à voir inscrites dans le bill les mesures concernant le contrôle de la pollution?

M. Rosenbaum: Nous y sommes intéressés, en effet.

M. Harding: Je suis très heureux de vous entendre dire cela car je pense, moi aussi, que la législation devrait comprendre de tels règlements. Il n'est pas nécessaire de lier complètement les mains des compagnies minières dans le Nord, mais je pense qu'elles devraient faire l'objet d'un contrôle car nous avons fait suffisamment de mauvaises expériences pour prendre conscience des dommages qui peuvent être causés si un règlement très strict n'est pas adopté et si les compagnies minières ne sont pas soumises au contrôle sous la direction du ministre des mines. C'est ce point que j'aimerais voir préciser dans la loi.

Je sais qu'il existe un véritable conflit entre les compagnies minières et le gouvernement. Le gouvernement tend à imposer une certaine forme de protection de l'environnement au grand public, mais je pense que le public souhaite un contrôle encore plus strict que le gouvernement est prêt à instituer. Je recommande à votre association d'examiner ces questions de très près, en particulier le Règlement sur l'utilisation des terres, et si vous pensez que les mesures ne sont pas assez sévères, je vous conseillerais d'entreprendre des démarches auprès du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien afin qu'il les renforce.

M. Rosenbaum: Oui, nous sommes entièrement d'accord avec vous et j'attirerais l'attention de notre association sur cette question.

M. Harding: Il y a une autre question que j'aimerais poser. Vous avez parlé de parcs alpins. Il n'apparaît pas dans votre mémoire, que je n'ai fait que parcourir rapidement depuis mon arrivée à ce comité ce matin, que vous soyez en faveur d'un vaste parc naturel au Yukon. J'espère que cela n'est pas le cas. En effet, je pense qu'il faudrait plutôt créer un certain nombre de petites zones dans diverses parties du Yukon, présentant des caractéristiques géographiques différentes. Certaines de ces zones pourraient être des parcs naturels laissés à l'état sauvage, régions nécessaires pour y réaliser dans les années à venir des études écologiques, mais également d'autres types de parcs. J'espère que l'attitude que les différentes associations intéressées ont adoptée ne visent pas à la création d'un ou de deux grands parcs, mais d'un grand nombre de petits parcs disséminés à travers toute cette région, non seulement au Yukon mais également dans tous les Territoires du Nord-ouest.

Monsieur le président, je pense que les autres membres du comité ont également des questions à poser; aussi, je vais attendre le prochain tour avant d'en poser d'autres.

Le président: Si vous avez d'autres questions, monsieur Harding, je suis sûr que le comité désirera les entendre maintenant.

[*Texte*]

Mr. Harding: I understand in the Land Use Regulations there is going to be a system of prior approval of any mining operation and that your group wants that.

Is it your thought that in some areas set aside as alpine parks mining operations will be permitted?

Mr. McDiarmid: In a national park?

Mr. Harding: I have been reading through the section here and I was under that impression.

Mr. McDiarmid: No, I do not believe that this is the case at present. There have been changes over the years. In respect of areas set aside for parks we do not approve mining, because you would be creating a situation which does not fit the rules of a park when you make it a park.

Mr. Harding: I might have misunderstood.

Mr. Rosenbaum: We have to think of our grandchildren and their grandchildren. Once the minerals are gone we would have left only a shambles, if we did it that way.

Mr. McDiarmid: We should not touch it at all then.

• 1030

Mr. Rosenbaum: No. The thing is that we, as a people, have to decide that if we are going to develop new minerals we should do so with the least amount of disturbance to the environment. It seems to me that if we are going to have that sort of attitude in our society, it will limit Parliament which is the proper body to set the guidelines.

Mr. Rock: May I have one other supplementary, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Harding, are you in agreement?

Mr. Harding: Yes, certainly, go ahead.

Mr. Rock: Have you an example of some mining area where these shambles were left behind where nature did not take its course and return the growth?

Mr. Rosenbaum: I am not acquainted with them, but I have been informed of complete rivers being blocked by debris and the course of rivers being diverted. This is a major interference with the natural state.

Mr. Rock: Let me say—one of the members is about to mention an example—that I have heard of something somewhere, but where and what?

Mr. Rosenbaum: I believe it was in the Kluane district.

Mr. McDiarmid: One of the members last summer or the summer before took a holiday and went to the Alaska Highway. Part of the purpose of this holiday was to have a look at the front ranges.

An hon. Member: At what?

[*Interprétation*]

M. Harding: D'après le Règlement sur l'utilisation des terres, une autorisation sera obligatoire avant d'entreprendre toute opération minière et il semble que votre association soit favorable à cette mesure.

Êtes-vous d'avis que dans certaines régions constituées en parcs alpins, des opérations minières devraient être autorisées?

M. McDiarmid: Voulez-vous parler d'un parc national?

M. Harding: C'est l'impression que j'ai eue à la lecture de cet article.

M. McDiarmid: Non, je ne pense pas que ce soit le cas actuellement. Un certain nombre de changements sont intervenus au cours des années. Nous n'approuvons pas les opérations minières dans les régions constituées en parcs car si on les autorisait, cela reviendrait à créer une situation contraire à l'esprit qui a présidé à la création du parc.

M. Harding: Peut-être ai-je mal compris.

M. Rosenbaum: Nous devons penser à nos petits enfants et à leurs petits enfants. Si l'on autorisait des opérations minières dans le parc, tout ce qu'il en resterait une fois le minerai épuisé, serait des amas de détritus.

M. McDiarmid: Alors, il ne faudrait pas y toucher.

M. Rosenbaum: Non. Le problème qui se pose au peuple canadien tout entier est de décider que, tout en développant notre industrie minière, nous devons toucher le moins possible le milieu naturel. Je pense que si nous adoptons tous cette attitude, le Parlement, à qui il appartient de fixer les lignes directrices en cette matière, sera contraint d'agir en conséquence.

M. Rock: Pourrais-je poser une question supplémentaire, monsieur le président?

Le président: Monsieur Harding, êtes-vous d'accord?

M. Harding: Mais certainement, posez votre question.

M. Rock: Pouvez-vous nous citer un exemple d'une région minière où des détritus ont été abandonnés et où la nature par la suite n'a pas repris ses droits?

M. Rosenbaum: Je n'en ai pas vu personnellement, mais on m'a parlé de rivières qui avaient été complètement bloquées par les débris rejetés des mines et dont le cours avait changé. Il s'agit là d'une intervention directe dans l'équilibre naturel de ces régions.

M. Rock: Pourriez-vous nous donner des précisions sur le lieu où cela s'est passé?

M. Rosenbaum: Je pense que c'était dans le district de Kluane.

M. McDiarmid: Cet été, ou l'été d'avant, l'un des membres de notre association a fait un voyage le long de la route de l'Alaska. L'un des buts de son voyage était d'explorer les contreforts des montagnes

Une voix: Explorer quoi?

[*Text*]

Mr. McDiarmid: The front ranges, the ones in from the road. This is the area to the southwest of the Alaska Highway, the lower peaks, before you really get into the Icefield Ranges and what not where mining exploration has been allowed. He told me that he was quite disturbed with a number of things he saw. I believe he took pictures of a number of them, but I cannot give you any details. He is in Edmonton.

Mr. Rock: You mean he has not said anything.

Mr. McDiarmid: I heard him talk.

Mr. Rock: Therefore, you have no proof that this thing has actually happened because you have not named an actual spot. You have not named a mine or anything. You are just saying something that is hearsay actually. Somebody told me that.

Mr. McDiarmid: We could always go back to him and ask him to write some details on it if you would wish.

Mr. Rock: The reason I say this is because we saw pictures in the Yukon. They were old pictures of the Yukon in the past. They showed the mines of the past and then of the same areas, photographs of today. Nature has just taken its course and you do not even notice that this has happened in the past. This is why I asked that question.

Mr. McDiarmid: I think there are two points really. This takes time. I have seen one river up there. I was up a few years ago where they did all the gold mining. I was over at that particular valley. I have forgotten the name of the valley. It is just outside of Dawson City and it is just a great heap of gravel.

However, I think the point really, without getting off to extremes as it seems to me some imagine it is, is not a matter of saying, "Do not mine it." It is a matter of saying that when I do, if I am a miner, one of the things I should be thinking about in the development of my mine is ways to do it with the least disturbance to the environment subject to certain rules that I cannot break. For instance, I cannot run around and pollute lakes and things of that nature.

Mr. Rock: What would you suggest when it comes to replacing things? For instance, if you had an open-pit mine, what would you suggest? Are you suggesting that you would cover up that hole after or what?

Mr. McDiarmid: I would suggest that this is something your department should seek advice on.

Mr. Rock: I asked a question and you are...

Mr. McDiarmid: I am not a biologist.

Mr. Rosenbaum: Mr. Chairman, could I say something on this?

Mr. Chairman: Mr. Rosenbaum.

[*Interpretation*]

M. McDiarmid: Les contreforts des montagnes, les sommets qui se trouvent près de la route. C'est la région au sud-ouest de la route de l'Alaska, c'est-à-dire les sommets les moins élevés avant la chaîne Icefield proprement dite et autres chaînes où l'exploitation minière a été autorisée. Il m'a raconté qu'il avait été désagréablement surpris par un certain nombre de choses qu'il a vues. Je crois qu'il en a pris des photos, mais je ne peux pas vous donner de détails. La personne en question habite à Edmonton.

M. Rock: Voulez-vous dire qu'il n'a rien dit de précis?

M. McDiarmid: Il en a parlé.

M. Rock: Étant donné que vous n'avez nommé aucun endroit précis, vous n'avez aucune preuve de ce que vous avancez. Vous n'avez nommé aucune mine ni aucun endroit particulier. Ce que vous nous dites, vous ne le savez que par ouï-dire.

M. McDiarmid: Nous pouvons toujours nous mettre en rapport avec la personne en question et lui demander, si vous le souhaitez, d'écrire en détail ce qu'il a vu.

M. Rock: Si je fais ces remarques, c'est parce que nous avons vu des photos dans le Yukon. Il s'agissait d'anciennes photos prises il y a longtemps et qui montraient des mines fermées depuis. Nous avons vu ensuite des photos des mêmes régions prises il y a peu de temps Il en ressort que la nature a suivi son cours et l'on ne peut même plus remarquer qu'il y avait des mines autrefois. C'est la raison pour laquelle je vous posais cette question.

M. McDiarmid: Je pense qu'il y a deux aspects. Pour que la nature fasse disparaître les traces de l'exploitation minière, cela prend beaucoup de temps. J'ai vu en particulier une rivière, là-haut dans le Nord. Je me suis rendu, il y a quelques années, dans la vallée où on extrayait l'or, je ne me rappelle plus son nom, située juste après Dawson City, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un immense tas de gravier.

Toutefois, je pense que, sans vouloir aller jusqu'aux extrêmes comme certains le pensent, il ne s'agit pas de dire «n'exploitez pas». Tout le problème est que, lorsqu'on exploite une mine et que l'on veut développer cette exploitation, il est nécessaire de se demander comment on peut concilier ce but et la protection de l'environnement et de se soumettre à un certain nombre de règles intangibles. Par exemple, on ne peut pas se promener un peu partout et polluer les lacs et les cours d'eau.

M. Rock: Que suggérez-vous sur la façon de remettre les choses en état? Par exemple, si vous exploitiez une mine à ciel ouvert, seriez-vous d'avis de combler le trou une fois l'extraction terminée ou quoi?

M. McDiarmid: Je pense que votre ministère devrait se renseigner sur cette question.

M. Rock: Je vous ai posé une question et vous...

M. McDiarmid: Je ne suis pas biologiste.

M. Rosenbaum: Monsieur le président, pourrais-je ajouter quelque chose à ce sujet?

Le président: Monsieur Rosenbaum.

[*Texte*]

Mr. Rosenbaum: I think the problem is that the older mines, say, going back 50 to 100 years, are a different proposition. They were mining then with picks and shovels. The size of the hole they could dig was certainly limited, but with modern explosives, bulldozers and such like machines, you could remove a whole mountain or leave it completely scarred and in a state of rubble. This is what tends to happen. For example, there is I believe an asbestos mine in northern British Columbia or the Yukon.

Is that in northern British Columbia or the Yukon?

An hon. Member: Cassiar.

Mr. Rosenbaum: Cassiar is one of them, yes. I believe this is the one that is being mined in a spiral around the mountain. The mountain is gradually being dug away. This in effect is rather tidy if it supplies our needs for asbestos, but unless we have controls this can happen everywhere. A mine can be dug, holes can be drilled and the bulldozers and the explosives can make it possible to take out the minerals. Then it is just left. Unless government action is imposed, the economics of the situation will not allow the work to be carried out in a way which respects the area but rather in a way which maximizes the immediate profit—and I would emphasize the immediate profit.

• 1035

Mr. Nielsen: What is wrong with the Cassiar operation, if you will forgive me? Sure we have been cutting down a whole mountain of asbestos...

Mr. Rosenbaum: I agree with you.

Mr. Nielsen: ...which is asbestos that Canada needs for its economy.

Mr. Rosenbaum: Yes.

Mr. Nielsen: What do you find wrong with that?

Mr. Rosenbaum: I am not saying I find anything wrong with that. But the difficulty with allowing mountains to be carved away indiscriminately is that you do not have anything left.

Mr. Rock: There are thousands of mountains there.

The Chairman: Order. Mr. Harding, would you resume, please.

Mr. Harding: Thank you very much, Mr. Chairman.

Mr. Nielsen: Before Mr. Harding starts, would you permit me to say again—I am not sure that Mr. Rosenbaum did not intend to draw an inaccurate comparison —that the mining my friend, Mr. Rock, was talking about which took place 50 and 70 years ago in the Yukon was done with picks and shovels. We all talk about extremes, of heaps of gravel in valleys, which

[*Interprétation*]

M. Rosenbaum: Je pense que le problème des anciennes mines, disons, des mines vieilles de 50 ou 100 ans, est un problème à part. A cette époque, on extrayait le minerai avec des pics et des pelles. La taille de l'excavation qu'ils pouvaient creuser était très restreinte, mais aujourd'hui avec les explosifs modernes, les bulldozers et autres engins de ce genre, vous pouvez raser toute une montagne ou encore la ravager complètement et la couvrir de débris. C'est ce qui semble se passer de nos jours, en particulier dans le cas d'une mine d'amiante située dans le sud de la Colombie-Britannique ou dans le Yukon.

Est-ce que cette mine se trouve dans le nord de la Colombie-Britannique ou dans le Yukon?

Une voix: Cassiar.

M. Rosenbaum: Oui, Cassiar en est une. Je pense que c'est dans cette mine que l'on creuse des excavations en spirale autour de la montagne. Cette montagne se trouve peu à peu aplanie. C'est tolérable dans ce cas précis car la mine satisfait nos besoins d'amiante, mais si aucun contrôle n'est établi, cela pourra se reproduire ailleurs. Il est possible de nos jours de creuser une mine et de faire des excavations, les bulldozers et les explosifs nous permettent d'extraire les minéraux, puis on abandonne la mine purement et simplement. A moins que le gouvernement n'impose un contrôle, les considérations économiques ne permettront d'extraire le minerai de façon à respecter l'environnement mais plutôt de façon à réaliser un maximum de bénéfices immédiats. En disant cela, j'insiste sur le terme «bénéfices immédiats.»

M. Nielsen: Qu'avez-vous à reprocher à la mine de Cassiar, si vous voulez me pardonner cette question? Bien sûr, nous avons taillé dans toute une montagne d'amiante...

M. Rosenbaum: Je suis d'accord avec vous.

M. Nielsen: ...de l'amiante dont l'économie canadienne a besoin.

M. Rosenbaum: Oui.

M. Nielsen: Quel mal y a-t il à cela?

M. Rosenbaum: Je ne fais aucun reproche. Seulement, si on laisse tailler dans le flanc des montagnes sans aucune discrimination, il n'en restera bientôt plus rien.

M. Rock: Il y a là-bas des milliers de montagnes.

Le président: A l'ordre. Monsieur Harding, veuillez poursuivre.

M. Harding: Merci beaucoup, monsieur le président.

M. Nielsen: Avant que M. Harding ne prenne la parole, voudriez-vous me permettre d'ajouter quelque chose. Je ne suis pas sûr de l'exactitude de la comparaison qu'a faite M. Rosenbaum entre l'extraction minière d'aujourd'hui et celle qui était pratiquée dans le passé il y a 50 ou 70 ans et qui, comme l'a décrit M. Rock, se pratiquait alors avec des pics et des pelles. Nous parlons tous

[*Text*]

is not the case either—with million dollar dredges, three and four storeys high, that plowed their way up those creeks and down again. What Mr. Rock is saying is that this Committee saw evidence in the Yukon of areas sluiced away with hydraulic operations and pretty well all the standings were repaired by nature having taken its own course. So the mining 50 or 70 years ago, in this particular instance, was not too far away from the kind of mining that goes on today—and $2.5 billion worth of gold to mar those creeks to contribute to Canada's economy.

So I think there should be a balance maintained here and we should not all crack off in a panic against pollution, because the two can live side by side.

Mr. Rock: We want to make sure that they do live side by side.

Mr. McDiarmid: Basically what we are saying is that they should live side by side but that there should be certain guidelines on the best balance between preservation of the ecology and environment in the extraction of minerals. I would like to ask you how we, as a people, should organize ourselves to develop that balance?

Mr. Nielsen: I am prepared to accept, as a good many Canadians are, that the mining industry is not an irresponsible group of people. They are responsible people and they do have a high regard for the maintenance of an ecological balance. You see evidence of this in all the Yukon. I am not familiar with all B.C. but I am sure that they have a very responsible industry there. I just resent government interfering to the extent that you suggest—to the point where every little operation of stripping and of line cutting and so on is going to be subject to a mining engineer looking over somebody's shoulder. I think they are responsible people.

Mr. McDiarmid: I agree that in most endeavours in life most people are responsible, but I think you also will agree that in every endeavour in life there a few who are not. It seems to me that the point is whose responsibility it is to decide what the public good is. Would you not consider that Parliament should set certain guidelines and that individual companies should conduct their operations in a way so as to meet those guidelines?

Mr. Nielsen: Not really. Yes, but not within their operations.

Mr. McDiarmid: But they are doing that.

The Chairman: Mr. Harding, do you have other questions?

Mr. Harding: Yes, I have several other questions.

The Chairman: Would you mind proceeding, please.

Mr. Harding: A little earlier Mr. Rosenbaum was telling us about some of the streams that had been blocked

[*Interpretation*]

de cas extrêmes, de montagnes de gravier dans des vallées—ce qui n'est pas exact non plus—de dragues coûtant des millions de dollars, hautes comme des maisons de trois étages, montant et descendant le lit des torrents. Ce que M. Rock nous dit est que ce Comité a vu l'exemple d'une région dans le Yukon où l'on avait pratiqué l'extraction hydraulique et à laquelle la nature a elle-même redonné son aspect normal. Dans ce cas particulier, l'extraction minière telle qu'elle était pratiquée il y a 50 ou 70 ans, n'était pas tellement différente de ce que l'on fait aujourd'hui, sans compter que l'on a extrait de ces rivières de $2 milliards et demi d'or qui a contribué à l'essor de l'économie canadienne.

Aussi je pense qu'il y a là un certain équilibre à maintenir et que nous ne devrions pas susciter un vent de panique au sujet de la pollution car l'environnement et l'extraction minière ne sont pas incompatibles.

M. Rock: Nous voulons justement nous assurer de cette compatibilité.

M. McDiarmid: En fait, tout ce que nous demandons est qu'elles soient rendues compatibles en établissant un certain nombre de lignes directrices qui permettraient de réaliser le meilleur équilibre entre la préservation de la nature et les exigences de l'extraction minière. Je vous demande comment nous, peuple du Canada, devrions nous organiser afin de réaliser cet équilibre?

M. Nielsen: Je suis prêt à convenir, avec un grand nombre de Canadiens, que l'industrie minière n'est pas constituée par un groupe de gens irresponsables. Ce sont des gens responsables et qui se préoccupent beaucoup du maintien de l'équilibre écologique. Vous en verrez la preuve dans tout le Yukon. Je ne connais pas particulièrement la Colombie-Britannique mais je suis sûr que c'est également le cas dans cette province. Ce à quoi je m'oppose est simplement de voir le gouvernement intervenir dans la mesure où vous le proposez, c'est-à-dire que la plus petite exploitation à ciel ouvert ou en taille et ainsi de suite nécessite l'accord d'un ingénieur des mines. Je pense que nous avons affaire à des gens raisonnables.

M. McDiarmid: Je suis d'accord pour dire que la plupart sont effectivement raisonnables. Mais je pense que vous conviendrez avec moi que dans toutes entreprises humaines, il en existe un petit nombre qui ne le sont pas. Il me semble que tout le problème est de le savoir qui doit décider du bien public. Ne pensez-vous pas que le Parlement devrait édicter un certain nombre de lignes de conduite et que toutes les entreprises devraient mener leurs opérations de façon à s'y conformer?

M. Nielsen: Pas vraiment. Je suis d'accord pour que le gouvernement surveille les opérations mais pas pour qu'il s'y mêle directement.

M. McDiarmid: Mais c'est bien ce qu'il fait!

Le président: Monsieur Harding, avez-vous d'autres questions?

M. Harding: Oui, j'ai plusieurs autres questions.

Le président: Voudriez-vous les poser s'il vous plaît.

M. Harding: Il y a quelques instants, M. Rosenbaum nous parlait de cours d'eau qui avaient été bloqués par

[*Texte*]

by debris. I presume you are thinking in terms of cleanings getting into the streams from some of the mining operations. Is your organization aware of any mine in the Yukon or in the Territories that is pouring toxic effluent into any of the rivers?

• 1040

Mr. Rosenbaum: I am not aware of any, Mr. Harding, but I cannot speak for everybody in our organization.

Mr. Harding: I see. I do not think there is any doubt about what is going on in the north and we have had one or two examples, but in the event it were not happening or if it were happening, do you feel that control should be written into the bill to make certain that this did not happen?

Mr. Rosenbaum: I feel that we must have controls. We may be guided by the experience in other areas, but more to the question, I do not want to blow that particular issue out of all proportion. I think it may well have been over emphasized. It is one that caught the public imagination because it gets mixed up with fishing which the Canadian people want to do. However, it does give one example of how pollution may go on for many years before anyone becomes really aware of it. The mining industry—I include also the manufacturing industry associated with the raw materials as well as the pulp and paper industry—was discharging mercury almost without realizing it because there was nobody to give an independent check and find out whether it really was happening. According to their chemists they were allowing metallic mercury to flow on to the river or the lake and it did not matter because it did not go any place, it just sat on the bottom. They did not know because their chemists were not thinking hard enough. They were inorganic chemists and this is an organic problem which is what caused the trouble. The mercury dissolved in the organic materials in the water and now we have this problem.

So, it is important that a second check is given and is not just left to the good intentions of the mining company with its president who is a fine fellow, no doubt, and all his employees who are fine fellows. They have their job to do, but the government has its job to do and we want to see that the government does its job.

Mr. Harding: Someone expressed or made the statement that pollution control on mining can go on and on and I think it can, too. In fact, I am convinced we have the technological knowledge to stop pollution in mining operations and in most operations in Canada. I am just one of those who feel that we should insist that the technological knowledge which we have should be put to use, and if we can stop pollution of rivers and of our ecology, then I think we should write it into the legislation and do the very best job we can in seeing that our environment is protected.

There is another question I would like to ask. This does not only deal with all those little primary interests within this, it deals with the minerals. What would your group feel about more processing of minerals in the north?

[*Interprétation*]

des débris. Je suppose qu'il faisait allusion à des déblais qui avaient été rejetés au moment de l'excavation de certaines mines.

Est-ce que votre organisation connaît l'existence d'une mine au Yukon ou dans les territoires du Nord-Ouest qui déverse des substances toxiques dans l'une des rivières?

M. Rosenbaum: Je n'en connais pas, monsieur Harding, mais je ne peux pas parler au nom de tous les membres de notre organisation.

M. Harding: Je vois. Je ne pense pas que l'on ait des doutes sur ce qui se passe dans le Nord, nous en avons eu un ou deux exemples; mais si cela se produit, croyez-vous qu'il faudra un certain contrôle dans le projet de loi afin de prévenir ces déversements?

M. Rosenbaum: Je crois qu'il faut une surveillance. On peut se guider sur l'expérience dans d'autres domaines, mais je ne veux pas exagérer ce problème particulier. Je pense qu'on a pu lui donner trop d'importance. C'est un problème dont le public se préoccupe car il concerne la pêche, sport populaire chez les Canadiens. Cependant, on peut voir ainsi comment on peut polluer une région pendant des années avant que quelqu'un s'en rende vraiment compte. L'industrie minière, j'inclus ici l'industrie manufacturière associé aux matières premières ainsi que l'industrie de la pâte et du papier, a déversé du mercure presque sans le réaliser car il n'y avait personne pour examiner objectivement le problème et découvrir si cela se produisait vraiment. Selon leurs chimistes, ils déversaient du mercure métallique dans une rivière ou un lac mais cela n'avait pas d'importance car ce mercure ne circulait pas, il reposait au fond. Ils ne savaient pas ce qui se passait parce que leurs chimistes n'étudiaient pas assez le problème. Il s'agissait de spécialistes en chimie inorganique alors qu'il s'agit d'un problème organique. Le mercure se dissolvait dans des matières organiques de l'eau et nous avons maintenant ce problème.

Ainsi donc, il est important de faire une deuxième vérification au lieu de se fier aux bonnes intentions des compagnies minières dont le président peut être une très bonne personne, de même que tous les employés. Ils ont leur travail à faire, mais le gouvernement a également le sien et nous voulons qu'il le fasse.

M. Harding: Quelqu'un a dit que le contrôle de la pollution dans l'industrie minière peut n'avoir pas de fin, et je pense que c'est vrai. En fait, je suis convaincu que nous avons les connaissances technologiques nécessaires pour arrêter la pollution dans l'industrie minière et dans la plupart des opérations effectuées au Canada. Je suis seulement l'un de ceux qui pensent que nous devrions insister pour que les connaissances technologiques que nous possédons soient mises à contribution, et si nous pouvons arrêter la pollution des rivières et de notre écologie, je pense que nous devrions inscrire dans les lois des dispositions à cet effet et faire tout notre possible pour protéger notre environnement.

J'aimerais poser une autre question. Elle ne traite pas seulement des petits intérêts primaires dont il est question ici, elle traite des minéraux. Que penserait votre

[*Text*]

Mr. Rosenbaum: I am not prepared for the question, but I feel that we would have no objection to that. In fact, the idea of providing employment for people in the north is an excellent idea so far as there is work for them to do and people want to live there, but manufacturing should be governed by similar guidelines, non-polluting industry. Just because it is in the north we can no longer regard it as expendable or unwanted. That is what happened in the past. It was not wanted for any other purpose than plundering it. This has changed.

Mr. Harding: You would not oppose the increased processing of minerals in the Yukon Territory provided we had these pollution safeguards.

Mr. Rosenbaum: I think it makes sense because you remove the extracted minerals, the refined minerals which take less transportation. It minimizes the need to build bigger highways, railroads and so on. I would say it is a good idea, speaking off the cuff.

Mr. Harding: That is all I have for now, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Thank you. Dr. Rosenbaum, you are aware, are you not, of the act which covers the anti pollution problems that you were stressing?

Mr. Rosenbaum: Yes, we are.

The Chairman: I think one of the things that I found in this Committee as in other Parliamentary committees is that you sometimes get opinions put to you that are overstated which often tend to hurt rather than help the cause of the people who are overstating their case. In a couple of instances here I need some clarification because I feel that in effect you may be overstating your case somewhat, to your own detriment.

• 1045

In the Yukon we heard testimony from a number of people both in public and in private as individuals to the effect that one of the means of assuring proper conduct in prospecting and exploration activities would be the establishment of a simple code of bush ethics; a code of conduct, in other words, that would normally be followed by somebody carrying out his trade in the normally accepted way. If this code were infringed, the suggestion goes, then there would be legislation which would provide for recourse that could be taken against any person who had infringed this code of reasonable behaviour in the woods.

The objections that we have received on a number of occasions to some of the provisions contained in Bill C-187 were to the effect that, for example, in carrying out ordinary prospecting and exploration activities a prospector or a geologist goes out with a few sticks of dynamite and he may have to blow off a bit of overburden or he may have to bring in a bulldozer for a day or two to scrape off a bit of overburden. These sorts of activities are the types of activities that—under the

[*Interpretation*]

groupe de l'expansion de l'industrie de la transformation des minéraux dans le Nord?

M. Rosenbaum: Je ne suis pas prêt à répondre à cette question, mais je crois que nous n'aurions aucune objection. En fait, l'idée de fournir des emplois à la population du Nord est excellente tant qu'il y a du travail et que ces personnes veulent y vivre, mais la fabrication devrait être réglementée de la même manière que l'industrie qui ne provoque pas de pollution. Nous ne pouvons plus considérer cette industrie comme inutile ou indésirable seulement parce qu'il s'agit du Nord. Qu'est-ce qui s'est produit dans le passé. On n'en voulait pas pour d'autre raison que des petits bénéfices. Tout cela est changé.

M. Harding: Vous ne vous opposeriez pas à une expansion de l'industrie de la transformation des minéraux dans le territoire du Yukon à condition qu'il y ait des garanties contre la pollution.

M. Rosenbaum: Je pense que cela a du sens car après avoir extrait les minéraux, on les raffine, ce qui diminue le transport. Cela minimise la nécessité de construire des auto-routes plus importantes, des chemins de fer et ainsi de suite. Je dirais que c'est une bonne idée, à première vue.

M. Harding: C'est tout ce que j'ai pour l'instant, monsieur le président. Merci.

Le président: Merci. Monsieur Rosenbaum, vous connaissez, n'est-ce pas, la loi qui traite des problèmes de la pollution dont vous parlez?

M. Rosenbaum: Oui, nous la connaissons.

Le président: J'ai constaté, dans ce Comité et dans d'autres comités parlementaires, c'est que l'on entend quelquefois des opinions surfaites, qui ont souvent tendance à nuire plutôt à la cause des personnes qui présentent leur cas. En ce qui a trait à un ou deux cas, j'ai besoin d'explications, car il se peut, selon moi, que vous ayez exagéré votre point de quelque façon, à votre propre détriment.

Au Yukon. nous avons entendu des témoignages d'un certain nombre de personnes, en public ou en particulier, selon lesquels l'un des moyens de s'assurer que les activités de prospection et d'exploitation se font selon les règles, serait l'établissement d'un simple code d'éthique forestière, un code de conduite en d'autres termes, qui serait normalement suivi par les personnes qui font leur travail normalement. On a suggéré ensuite que dans le cas d'une transgression de ce code, il y aurait des lois qui permettraient de prendre des mesures contre les personnes qui transgresseraient ce code de conduite raisonnable dans la forêt.

Les objections qu'on a formulées à plusieurs reprises en ce qui concerne certaines des dispositions contenues dans le bill C-187 se rapportaient au fait, par exemple, qu'au cours de ses activités ordinaires de prospection et d'exploitation, un prospecteur ou un géologiste doit se servir de quelques bâtons de dynamite pour faire sauter un peu de terrain de recouvrement ou encore il peut avoir besoin d'un bulldozer un jour ou deux pour enlever un peu de terrain de recouvrement. Ce genre d'activité

[*Texte*]

original bill, at least—would require permits for practically each move that was made by a prospector or geologist. These people argued—and I think quite effectively, as far as I was concerned—that this would tie their hands completely; that it would mean that they would be running completely tied up in paper work and that they would not have a chance to do anything in the field, and they argued that this kind of interference with Nature is so minor, in fact, the moment it required a permit for somebody to cut down a few trees for tent poles, that this sort of behaviour, including minor stripping and including the use of a small amount of dynamite, has such a minimal and local effect on the environment that it was morally and completely unnecessary to tie their hands.

Have you looked into this from a practical point of view? I know you were talking from a general point of view within the terms of open pit mines and I do not think anyone is going to argue about the fact that methods have to be found to repair these major scars, but when we are talking about exploration activities which are not permanently damaging to the environment or to the landscape, what is your feeling about this?

Mr. Rosenbaum: Mr. Chairman, I think that we should see to it that these guidelines are good and then it would be up to the mining companies involved to have their own expert advisers on the ecological and similar aspects so that they do not infringe the code. Then, instead of waiting for the Minister to say that he is unhappy or instead of waiting for some paper work to be done so that the mining engineer can remove his little overburden, or whatever he has to do, he knows what he has to do to avoid incurring the displeasure of the Minister, and he knows that if he really does not give two hoots about it there will be trouble, and retroactive trouble. By such means we could avoid excessive paperwork, and in that respect I agree with you entirely, Mr. Chairman.

• 1050

The Chairman: You agree that the establishment of a code of bush ethics—for want of a better description of it—a code of bush ethics, with some power behind it to enforce it so that when it was transgressed, you think this might well work and satisfy your objections.

Mr. Rosenbaum: Yes.

Mr. Harding: Mr. Chairman, may I ask a question on your question? You are talking about a code of bush ethics. How much would this differ from the land use regulations?

The Chairman: The only difference that I would see in them is that if the land use regulations as such were to require seeking permanence for these mining attacks—I do not like using this terminology—from the environment, mining attacks would be in my view, anything that would be reparable by nature within a year or two, or three or four, which would be the case if a bulldozer simply drove in, scraped off a bit of overburden or if a few sticks of dynamite were used to

[*Interprétation*]

requérait, aux termes de la loi antérieure, l'obtention, dans la pratique, de permis pour chaque action du prospecteur ou du géologiste. Ces personnes ont avancé—et je pense qu'elles avaient raison—que cela leur lierait les mains complètement; cela signifierait qu'il leur faudrait constamment s'occuper d'écritures et qu'elles ne pourraient en quelque sorte travailler à leurs mines. Elles ont objecté que ce genre d'interférence avec la nature est tellement peu important, comme dans le cas où il faut un permis pour couper quelques arbres pour en faire des montants de tente, que ce genre d'activité, y compris l'enlèvement d'un peu de terrain et l'utilisation d'un peu de dynamite, tout cela a un effet local et est tellement peu important sur l'environnement qu'il est notablement et complètement inutile de leur lier les mains.

Avez-vous examiné cette question d'un point de vue pratique? Je sais que vous avez parlé d'un point de vue général, des mines à ciel ouvert. Je ne pense pas que quelqu'un nie le fait qu'il faille trouver des méthodes pour réparer ces cicatrices importantes, mais lorsque nous parlons d'exploitation qui n'endommage pas de façon permanente l'environnement ou le paysage, quelle est votre opinion à ce sujet?

M. Rosenbaum: Monsieur le président, je crois que nous devrions voir à ce que les directives soient bonnes et alors il reviendrait au compagnies minières en cause de s'attacher des spécialistes conseils en matière écologique et autres qui veilleraient à ce qu'on ne transgresse pas le code. Ensuite, au lieu d'attendre que le ministre manifeste son mécontentement ou qu'un certain travail de bureau soit fait permettant à l'ingénieur des mines d'enlever un peu de terrain de recouvrement, ou d'affecter toute autre activité, il fait alors ce qu'il doit pour éviter le mécontentement du Ministre. Il sait que, s'il ne s'en préoccupe pas du tout, il y aura des difficultés et des problèmes rétroactifs.

Voilà comment nous pourrions éviter une paperasserie excessive et à cet égard, je suis entièrement d'accord avec vous, monsieur le président.

Le président: Vous convenez que l'établissement d'un code de déontologie forestière—en attendant une meilleure appellation—assorti de certains pouvoirs permettant de le faire appliquer, et de s'occuper des cas où il est transgressé, vous pensez que cela pourrait bien fonctionner et satisferait à vos objections.

M. Rosenbaum: Oui.

M. Harding: Monsieur le président, puis-je poser une question au sujet de celle que vous venez de poser? Vous parliez d'un code de déontologie forestière. Comment diffèrerait-il des règlements sur l'utilisation des sols?

Le président: La seule différence que j'y verrais est que si les règlements concernant l'utilisation des sols comme tels devaient exiger une permanence de ces attaques de l'industrie minière— Je n'aime pas utiliser cette terminologie—mais les attaques de l'industrie minière à l'environnement seraient, à mon avis, tout ce qui pourrait être réparé par la nature en un an ou deux, ou encore en trois ou quatre ans, ce qui serait le cas si un bulldozer grattait simplement une faible surface de terre

[*Text*]

expose a vein. This is the sort of thing that would be repaired by nature very quickly, and this would be the sort of behaviour that could go on without seeking permission each time it was done.

Then let us take this example. Somebody wishing to expose a particular vein blocks a stream with a bulldozer and then goes away and leaves the stream blocked causing flooding somewhere else, and perhaps doing some permanent damage to another area as a result of this higher water killing a lot of trees and so on. This would be improper bush misbehaviour and I would think that under normal circumstances if an exploration group were to do this, they would be severely reprimanded by their own superiors in their companies, and they would be subject to the recourse of law if this were done under a code of bush ethics that I would envisage anyway. However, this is from the land use regulations. Some of the land use regulations that were originally drawn up would have required application for permission to do anything that related to cutting trees or...

Mr. Nielsen: Well, that is the regulations now, Mr. Chairman. In amendments about a year and a half ago there was a section that was added that makes it an offence to cut down any tree on payment of penalty of $5 per tree. So that is the law now.

The Chairman: Oh, yes.

Mr. Nielsen: Certainly.

Mr. Harding: You are thinking, Mr. Chairman, in terms of ordinary prospecting.

The Chairman: About prospecting and exploration, yes.

Mr. Harding: And checking, yes. I can...

Mr. Rock: Mr. Chairman, we have to be very, very careful. The witnesses would like to have some expertise, and give advice and make regulations of some kind. This is all well and good, but reading in the Gazette today about James Bay and the worst winter and that scientists warn of climate interference, this scientist by the name of Dr. Dickie is claiming that there is going to be more ice in James Bay if we dam these rivers. Yet the Russion scientists claim the opposite to this. At least I read about a year and a half ago, if they divert the northern rivers down South, there would be less ice up North because it is the fresh water that causes the ice. Now who are we to believe today?

The Chairman: Order, this is not relevant.

Mr. Rock: Yes, it is relevant. You want expertise.

The Chairman: Order, order.

Mr. Rock: Your expertise hired by government and that work for government, some of them may be completely wrong. Now who is right in this case? Is James Bay going to freeze up because they are going to dam these rivers?

[*Interpretation*]

arable, ou si l'on utilisait quelques cartouches de dynamite pour mettre à jour un filon. C'est le genre de chose qui pourrait être réparé par la nature très rapidement, et cela serait le genre d'activité qui pourrait se faire sans permission spéciale à chaque fois.

Prenons un exemple. Si quelqu'un désire mettre au jour un filon donné et bloque alors un cours d'eau avec un bulldozer, et qu'ensuite il s'en va en laissant ce cours d'eau bloqué, causant ainsi une inondation ailleurs, et peut-être des dégâts importants à une autre région, par suite de ce niveau d'eau élevé qui détruirait beaucoup d'arbres et ainsi de suite, cela constituerait une conduite répréhensible et je pense qu'en des circonstances normales, si des prospecteurs faisaient cela, ils seraient sévèrement réprimandés par les dirigeants de leur compagnie, et l'on pourrait les attaquer en justice s'il existait un code de déontologie forestière comme je l'envisage. Cependant, cela se rapporte aux règlements de l'utilisation des sols. Certains de ces règlements auraient autrefois exigé une demande de permis pour toute action concernant la coupe d'arbres ou...

M. Nielsen: Ce sont les règlements qui existent présentement, monsieur le président. Il y a environ un an et demi, on a modifié ces règlements en ajoutant un article établissant une amende de $5 par arbre coupé. C'est donc la loi actuelle.

Le président: Oui.

M. Nielsen: Certainement.

M. Harding: Vous pensez, monsieur le président, à la prospection ordinaire.

Le président: Oui, à la prospection et à l'exploitation.

M. Harding: Et à la vérification, oui. Je peux...

M. Rock: Monsieur le président, nous devons faire très attention. Les témoins aimeraient qu'il y ait une certaine expertise, que l'on donne des conseils, et que l'on fasse des règlements quelconques. C'est très bien, mais j'ai lu aujourd'hui dans la *Gazette* au sujet de la Baie James et du pire hiver qu'il y ait eu, et l'on disait que les hommes de sciences mettaient en garde contre les interférences sur le climat, l'un d'entre eux, du nom de Dickie, prétend qu'il y aura plus de glace à la Baie James si nous faisions un barrage sur ces rivières. Cependant, les hommes de sciences russes prétendent le contraire. Du moins, j'ai lu il y a environ un an et demi que s'ils détournaient les rivières septentrionales vers le sud, il y aurait moins de glace au nord car c'est l'eau douce qui amène la formation de la glace. Qui devons-nous croire aujourd'hui alors?

Le président: A l'ordre, cela est hors du sujet.

M. Rock: Oui, c'est dans le sujet. Vous voulez l'opinion de spécialistes.

Le président: A l'ordre, à l'ordre.

M. Rock: Les spécialistes engagés par le gouvernement et qui travaillent pour le gouvernement peuvent parfois avoir complètement tort. Maintenant, qui a raison dans ce cas? Est-ce que la Baie James gèlera parce qu'il y aura des barrages sur ses rivières?

[*Texte*]

The Chairman: Order. Mr. Gundlock.

• 1055

Mr. Gundlock: As an example in the sense of the one you just gave, I can see a miner blocking that stream and being fined very heavily, but what would you do in a case of nature? What would you do if a beaver did the same thing?

The Chairman: This is probably a (inaudible). Beavers are a heck of a lot (inaudible) than prospectors.

Mr. Rosenbaum on page 5 of your brief you said in the second paragraph:

> National parks and wilderness areas are totally incompatible with mineral exploration and development . . .

and then you went on to say,

> sensible policies of land management should let many types of outdoor recreation proceed alongside of the utilization of natural resources.

I assume you seem to be (inaudible) yourself there.

Mr. Rosenbaum: Yes, I believe a line has been left out in the typing and I do not have a corrected text with me which I regret, Mr. Chairman. Our policy is this. A national park or national wilderness area is one thing. Outside those areas where mineral exploration and development may take place it does not mean to say that they can be treated with abandon or disregard of their other (inaudible) to the community, and in those areas they still have their recreation. For example, in the forests of Quebec north of the river here there are all kinds of lakes and rivers where people get fish, and they do this on land in which timber rights have been allocated. This is a co-existence of two activities. When we say proceed alongside of the utilization of natural resources that is what we are referring to, but the sentence has been mixed up and we were referring to two things, the national park areas and other areas outside the national parks.

The Chairman: You are now suggesting that we have different levels of national parks, some 100 per cent clear and others allowing multiple use.

Mr. Rosenbaum: It has been suggested that specific recreational parks should be developed. This is mostly in connection within proximity to northern areas where large numbers of people want somewhere to go for all the various kinds of recreation they want to do, and in those areas where exploitation of natural resources is carried out, it should be done in such a way that the recreational potential can also be realized.

Mr. McDiarmid: This is the proposal of the recreational type park. It is a different concept from the national park as we have it today. This is a new type of park. It is the main purpose of the recreation park to serve the public at large. These require development, some types of recreation require development.

[*Interprétation*]

Le président: A l'ordre. Monsieur Gundlock.

M. Gundlock: Comme exemple semblable à celui que vous avez donné, j'imagine qu'un exploitant minier qui bloquerait un ruisseau serait sévèrement pénalisé, mais que faites-vous dans un cas naturel? Que faites-vous si un castor fait la même chose?

Le président: C'est probablement... Les castors sont beaucoup plus nuisibles que les prospecteurs.

Monsieur Rosenbaum, à la page 5 de votre mémoire vous dites au second paragraphe:

> Les parcs nationaux et les domaines naturels sont totalement incompatibles avec le développement et l'exploration minière...

et vous poursuivez ensuite:

> Des politiques raisonnables de gestion des terres devraient permettre le développement des activités récréatives de se développer de concert avec l'utilisation des ressources naturelles.

Je pense que vous semblez...

M. Rosenbaum: Oui, je pense qu'on a oublié une ligne lors de la dactylographie; je ne possède pas d'édition corrigée, ce que je regrette, monsieur le président. Notre politique est la suivante: un parc national ou une zone naturelle, c'est une chose. En dehors de ces régions où peuvent s'effectuer l'exploration et le développement miniers, cela ne signifie pas qu'elles doivent être laissées à l'abandon ou dans ces régions qui ont toujours les domaines récréatifs. Par exemple, dans les forêts du Québec au nord de la rivière, il y a toutes sortes de lacs et de rivières où les gens peuvent pêcher mais ils le font sur des terrains pour lesquels ont été alloués les droits de coupe. C'est la coexistence de deux activités. Ensuite, nous faisons allusion à l'expression «de pair avec l'utilisation de ressources naturelles», mais la phrase a été bouleversée, et nous faisions allusion à deux choses, les régions des parcs nationaux et les autres.

Le président: Vous suggérez à présent qu'il existe différents genres de parcs nationaux, dont certains seraient tout à fait clairs et identifiés et d'autres permettraient de nombreuses utilisations.

M. Rosenbaum: On a suggéré l'établissement de parcs récréatifs bien délimités. Nous parlons principalement à la proximité des régions nordiques où se rendent de nombreuses personnes dans de nombreux buts récréatifs; dans les régions où l'on exploite les ressources naturelles, il faudrait le faire afin de préserver le potentiel récréatif.

M. McDiarmid: C'est en ce sens que nous avons proposé de tels parcs. C'est un concept différent de celui des parcs qui existent aujourd'hui. Il s'agit d'un nouveau genre de parcs dont le but principal est de servir le public en général. Ils doivent être développés à des fins récréatives.

[*Text*]

Mr. Rock: Mr. Chairman when I was asking about these series of parks rather than one big one, you agreed indirectly.

Mr. Nielsen: I would like to compliment the witnesses on their brief. They may have gained the impression that I gave it short shrift, but all of these briefs, of course, are useful to the Committee in their work in dealing with legislation of this kind. The questions I am about to ask are not intended in any way, and I hope they are not taken to convey unfavourable inference, but it would assist me and assist other members of the Committee when assessing your brief to know whether either of the witnesses have been to the Yukon? I will ask that question first.

Mr. Rosenbaum: Yes, I was in the Yukon.

Mr. McDiarmid: Yes, Mr. Chairman, I was in the Yukon as well.

Mr. Nielsen: Could you tell us the length of time you spent in the Yukon?

• 1100

Mr. McDiarmid: It was quite a short period of time. In the Yukon itself—it was some years ago—I would say four or five years, that is all.

Mr. Nielsen: Mr. Rosenbaum.

Mr. Rosenbaum: I was in the Yukon for barely six weeks.

Mr. Nielsen: And how many mining operations did you see during your visit there?

Mr. Rosenbaum: None.

Mr. McDiarmid: I saw what was left of the area where the big gold rush occurred.

Mr. Nielsen: Did you travel what is commonly known as the "loop" eighty miles around to Bonanza, and so on?

Mr. McDiarmid: I do not really know.

Mr. Nielsen: Or did you just see the Klondike Valley?

Mr. McDiarmid: It was the Klondike Valley mostly.

Mr. Nielsen: Thank you very much.

Mr. McDiarmid: I would like to make one further comment. As I mentioned earlier, one of the members of our committee—the committee consists of people who live in Edmonton—did go up.

Mr. Nielsen: How long was he there?

Mr. McDiarmid: I really do not know. Probably only a couple of weeks.

Mr. Rosenbaum: You must understand that no one pays us to go there and you realize that a few days has to count.

The Chairman: Mr. Rosenbaum, I think you are aware of the increasing importance now being attached to the

[*Interpretation*]

M. Rock: Monsieur le président, lorsque j'ai posé des questions au sujet d'une série de parcs plutôt que d'un seul parc, vous étiez d'accord indirectement.

M. Nielsen: J'aimerais féliciter les témoins de leur mémoire. Peut-être ont-ils eu l'impression que j'allais très vite, mais tous ces mémoires sont bien sûr utiles au Comité dans son travail de législation. Les questions que je vais poser vont peut-être vous surprendre, mais j'aimerais savoir, et cela sera utile aux autres membres du Comité, si les témoins se sont rendus au Yukon. Je vais tout d'abord poser cette question.

M. Rosenbaum: Oui, je suis allé au Yukon.

M. McDiarmid: Moi de même, monsieur le président.

M. Nielsen: Pourriez-vous nous dire combien de temps vous y avez passé?

M. McDiarmid: Au Yukon même je n'ai séjourné que peu de temps. C'était il y a quelques années, je crois 4 ou 5 ans, c'est tout.

M. Nielsen: M. Rosenbaum.

M. Rosenbaum: J'ai séjourné pendant à peine 6 semaines au Yukon.

M. Nielsen: Et combien d'exploitations minières avez-vous vues au cours de votre séjour?

M. Rosenbaum: Aucune.

M. McDiarmid: J'ai vu ce qu'il restait de la région de la grande ruée vers l'or.

M. Nielsen: Avez-vous parcouru ce qu'on appelle communément la «boucle» longue de 80 milles et qui mène à Bonanza, etc.

M. McDiarmid: Je n'en suis pas sûr.

M. Nielsen: Ou bien n'avez-vous vu la vallée du Klondike?

M. McDiarmid: J'ai vu principalement la vallée du Klondike.

M. Nielsen: Je vous remercie.

M. McDiarmid: Je voudrais ajouter quelque chose. Comme je l'ai déjà mentionné, l'un des membres de notre Comité s'y est rendu—le Comité est formé d'habitants d'Edmonton.

M. Nielsen: Combien de temps y a-t-il séjourné?

M. McDiarmid: Je ne suis pas sûr de la durée exacte, probablement quelques semaines.

M. Rosenbaum: Vous devez comprendre que personne ne nous paie pour aller dans le Nord et quelques jours nous permettent déjà de nous rendre compte.

Le président: Monsieur Rosenbaum, je pense que vous êtes conscient de l'attention croissante que l'on porte à

[*Texte*]

management of all kinds of resources, even game resources, and that there is now widespread recognition that with proper game management you can reap a substantial harvest of game and maintain a healthy population and maintain the wilderness conditions as far as game is concerned.

There also seems to be a trend now towards accepting the fact that resources can be managed in a way that you can have multiple use—and we are getting back to the multiple use question—you really can have multiple use of resources if you look at them from a long-term point of view. This would even include some forms of mining in a park area. Arguments are being made now that some forms of mining, if the length of time it would take to use the mineral is predetermined, that the value of the mineral in that particular area may be sufficient to warrant taking it out and making the necessary plans to put the entire mining area involved back into its pre-existing state after the mineral has been taken out. This has become feasible with modern environmental practices. What would be your reaction—and I am not just talking about the Yukon now, although we have to relate it to this—in a world where resources are becoming scarcer to the concept that we may eventually—although we still have an abundance of resources in Canada have to face that you may be obliged to take resources out of an area that may be an excellent spot for a national park? You would do it only on the condition, of course, that over the long-run you maintain the pre-existing environmental conditions of this particular area. Do you see any trend in this direction? Do you see it being at least a possibility, or have you discussed this at all with anyone?

Mr. Rosenbaum: Mr. Chairman, in many ways I agree with you. In the future this may become necessary. In the meantime let us make sure that the minerals which are located in such areas really are needed and are not available in other areas first. I might also say that the simple logic of it must be apparent to everybody in this room—that such procedures can only postpone the day when natural resources are depleted in any such national parks. The national parks of Canada are only a very small area of the total area of this country, and it can only postpone the situation by virtue of a period of time, at which time we would be faced with the problem of gaining back some of the natural resources that we already have used. Really in so far as it is significant at all in the total area, it is not that significant but, in so far as it is significant, protecting such areas as national parks causes a postponement to that day when we will have fully depleted all the natural resources of the continent.

• 1105

Mr. McDiarmid: I would not have thought it would have been a good idea to go along that line unless it was really apparent that it was necessary. As you say, we could talk about some time in the future, but it would seem to me that we should consider that question when it is becoming apparent that it is a serious problem.

The Chairman: Suppose Canada had an extremely rich ore body with a life of ten years that could be capably

[*Interprétation*]

la gestion de toutes nos ressources quelles qu'elles soient, même de nos ressources en gibiers, et qu'une bonne gestion de ces ressources permet des chasses fructueuses tout en maintenant la population en gibier à un niveau sain et en conservant au milieu son état naturel, du moins en ce qui concerne le gibier.

La tendance semble également aller vers l'acceptation du fait que des ressources peuvent être gérées de telle façon qu'on peut en faire un usage multiple. A ce sujet il a été effectivement possible d'utiliser les ressources du Nord de multiples façons si on les considère dans un optique à long terme. Cela comprendrait même certaines formes d'extraction minière dans des zones érigées en parcs. On avance actuellement que, s'il était possible de déterminer à l'avance combien de temps il faudrait pour épuiser le minerai d'un gisement donné, la valeur du minerai serait suffisante pour que l'on prévoi de l'extraire et de remettre ensuite la région dans son état d'origine. Avec l'expérience écologique que nous possédons actuellement, ce serait réalisable. Quelle serait votre réaction—et là je ne parle pas simplement du Yukon bien que nous en serions venus à nous préoccuper principalement de cette région—si la pénurie en ressources naturelles nous contraignait, bien que ce ne soit pas encore le cas au Canada, à utiliser les ressources minérales d'une région qui se prêterait admirablement à la constitution d'un parc national? En vous posant cette question je suppose bien entendu que l'équilibre écologique de cette région donnée sera préservé à long terme. Voyez-vous là une possibilité que l'on peut envisager, ou avez-vous eu déjà l'occasion d'en discuter?

M. Rosenbaum: Monsieur le président, je suis d'accord avec vous sur de nombreux points que vous venez d'exposer. Une telle exploitation peut effectivement devenir nécessaire à l'avenir. Auparavant, cependant, assurons-nous que nous avons effectivement besoin des gisements qui sont situés dans ces régions et que nous ne pourrons pas trouver les mêmes minéraux ailleurs Je pourrais aussi dire que la simple logique doit se manifester à tous ceux qui sont ici, que des procédures du genre ne peuvent que retarder le jour où les ressources naturelles seront épuisées dans tous ces parcs nationaux. Les parcs nationaux du Canada ne constituent qu'une toute petite région de la superficie totale du pays et on ne peut que retarder les choses que pour un certain temps. C'est alors que nous devrons envisager le problème de récupérer certaines ressources naturelles que nous avons utilisées. Vraiment, en autant que la chose est valable pour tout le territoire, la protection de régions telles que les parcs nationaux retarde le jour où nous aurons épuisé toutes les ressources naturelles du continent.

M. McDiarmid: Je n'aurais pas cru opportun de poursuivre cette idée, à moins qu'il ne soit apparant que la chose était nécessaire. Comme vous le dites, nous pourrions parler d'un temps donné dans l'avenir, mais il me semble que nous devrions considérer cette question quand il devient apparant qu'il s'agit d'un problème sérieux.

Le président: Supposons que le Canada aurait un dépôt très riche de minerai qui se prêterait à l'exploitation

[*Text*]

mined with an underground operation but that it was a logical spot for a national park in the Yukon. Could you not in a very practical way mine this and then eliminate all signs of the area ever having been mined? I am speaking in terms of 15 or 20 years.

Mr. McDiarmid: Can I ask for a clarification?

The Chairman: Yes.

Mr. McDiarmid: We have (a), existing parks; (b), land now set aside as a reserve for parks, and (c) land that a number of people, perhaps including planners in the department, think would make a good park but there is no legal status concerning it. It seems to me that the consideration of that proposal is quite different, depending on whether the land is (a), (b) or (c). You have to go into it in some detail.

The Chairman: Thank you very much. Are there further questions, gentlemen?

Mr. Harding: I have one more question, Mr. Chairman, that I would like to ask. Do you feel we have sufficient expertise in the protection of northern ecology to allow any development without very stringent regulations?

Mr. Rosenbaum: We are still in the infant stage, Mr. Harding, in the matter of knowing what is going to happen as a result of action taken now and what the area will be like in 50 or 100 years time. There are such questions as what would be the effect of a hot pipeline and whether it can be safeguarded from digging itself a trench and eventually burying itself below the permafrost. This sort of expert question is a very difficult one, and of course there are intensive studies going on. I am not competent to give more than a personal opinion. I just read the newspapers, as many of you do.

Mr. Harding: Do you feel we should acquire this expertise before we allow unlimited exploration in the Arctic Region?

Mr. Rosenbaum: We have to be very cautious.

Mr. Nielsen: We might try calling upon some of the people available in the North.

The Chairman: Mr. Rosenbaum, further to the point raised by Mr. Harding, would you not agree that this bill and any regulations implemented under it should take into consideration, in any rules that are drawn up for the use of land, both climate and permafrost conditions? There seems to have been an approach initially here with this bill to treat the whole of the Yukon as one climatic unit. In certain ways it has very, very different climatic and permafrost conditions. Would you not agree that the rules and regulations should take into account these very important differences in the terrain and the climate affecting the terrain?

[*Interpretation*]

minière pendant 10 ans, par un procédé souterrain mais que ce dépôt se trouverait à un endroit logique pour un parc national au Yukon. Ne serait-il pas possible sur un plan pratique de faire l'exploitation minière et d'éliminer tout signe de l'exploitation dans la région. Je parle d'une période de 15 à 20 ans.

M. McDiarmid: Puis-je vous demander plus d'explication?

Le président: Oui.

M. McDiarmid: Nous avons a) des parcs réels; b) des terrains envisagés comme réserves pour les parcs; c) des terrains qu'un certain nombre de personnes, y compris les responsables de la planification au ministère, estiment propre à la transformation en de bons parcs mais il n'existe aucun statut légal propre à ce sujet. Il me semble qu'il faut considérer la proposition de façon différente selon qu'il s'agit d'un terrain de type a), b) ou c). Il faut envisager la question en détail.

Le président: Je vous remercie beaucoup. D'autres questions, messieurs?

M. Harding: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question. Croyez-vous que nous avons suffisamment d'expertise dans la protection de l'écologie de la région du Nord pour permettre le développement, sans faire appel à des règlements très sévères?

M. Rosenbaum: Nous en sommes encore aux premiers stages, monsieur Harding, dans nos prévisions des conséquences possibles à une action entreprise maintenant et de ce que sera la région dans 50 ou 100 ans d'ici. On s'interroge sur les conséquences d'un pipeline chauffé et la possibilité de prévenir qu'il se creuse une tranchée pour éventuellement se trouver enterrer sous le niveau permafrost. Ce genre de question d'expertise est très difficile et des études intensives se poursuivent dans ce domaine. Je n'ai pas de compétence pour donner autre chose qu'une opinion personnelle. Je suis les journaux comme la plupart de vous.

M. Harding: Croyez-vous qu'il serait nécessaire d'acquérir cette expertise avant de permettre l'exploration sans limite de la région de l'Arctique?

M. Rosenbaum: Il faut prendre beaucoup de précautions.

M. Nielsen: Nous pourrions recourir à certaines personnes disponibles dans le Nord.

Le président: Monsieur Rosenbaum, pour faire suite au point soulevé par M. Harding, ne croyez-vous pas que ce bill ainsi que tout règlement d'application devrait considérer les conditions de climat et de permafrost dans l'établissement des règles touchant l'utilisation des terres. Au prime abord, il semble que le bill traite tout le Yukon comme une seule unité climatique. En certains aspects, il possède des conditions de climat et de permafrost très très différentes. Ne seriez-vous pas d'accord que toutes règles ou règlementations devraient tenir compte de ces différences importantes de terrain et du climat affectant le terrain?

[*Texte*]

• 1110

You would agree with this? Thank you.

The Chairman: Mr. Rock.

Mr. Rock: You mentioned the hot pipelines from the North, and that we have no experience in these things. I think that Canada has more experience than any country in the world in these things. We have the seaway and the trans-Canada Highway and all the highway systems, which did have some effect on the environment of the area as far as water stores are concerned and the rotting of trees and things like that, where areas were not drained properly. We also have a gas pipeline and we also have an oil pipeline.

There are not too many countries as large as ours that have as much experience as we have. Therefore, I think that we do have this expertise, and I think we are over-emphasizing the dangers of any oil pipeline from the North coming down to the South.

Mr. Rosenbaum: Mr. Rock, I think the mistake in your argument is that you pre-suppose that somebody has the experience. It may be that Canadians have more experience of the problems of the North than anybody else. Whether that is compared with the Russians, I do not know. I do not think anybody knows. None of us knows. However, do either party have enough experience at this stage?

I think that the recent conclusion is that neither side of the northern nations has this experience in sufficient detail, and therefore we have to be very cautious about doing things which seem to be all right down in the banana belt, but do not seem to work up there, because you have troubles. Perhaps it would take a thousand year to regrow the tundra which has been destroyed, which insulates the permafrost.

Mr. Nielsen: The way you are talking about it, you cannot just make that statement and talk on a par with the North as a general term. That is a mistake that has been made by so many.

Mr. Rosenbaum: Yes.

The Chairman: Are there any further questions?

I just want to clarify this. We did seem to get the answer from you earlier in your acceptance of the concept of the total bush effort that it would have some means of enforcement if it were transgressed. However, you do say at page three of your brief, under representation work, that

> It is in the exploration stages that widespread damage to the natural environment can occur.

I simply wish to draw this to your attention, and I assume that your acceptance of the concept of an enforceable code of bush ethics would cover the fear that is expressed in this wording here.

Mr. Rock: Yes, the wording there.

Mr. Rosenbaum: I am not quite clear. What is your question?

[*Interprétation*]

Vous seriez d'accord là-dessus? Merci.

Le président: Monsieur Rock.

M. Rock: Vous avez parlé des pipe-lines chauds du Nord, et vous avez dit que nous n'avions pas d'expérience de ce genre de choses. Je crois que le Canada a plus d'expérience que tout autre pays au monde dans ce genre de choses. Nous avons la Voie maritime et la Route transcanadienne et tous les réseaux routiers, qui n'ont pas eu d'effets sur l'environnement de la région en ce qui concerne l'accumulation d'eau et la putréfaction des arbres et autres choses comme cela, lorsque des terrains étaient mal drainés. Nous avons également un gazoduc et un oléoduc.

Il n'y a pas tellement de pays aussi grand que le nôtre et qui ait autant d'expérience que nous. Par conséquent, je crois que nous avons ces spécialistes, et je crois que nous exagérons les dangers d'un pipe-line Nord-Sud.

M. Rosenbaum: Monsieur Rock, je crois que votre erreur est de présumer que quelqu'un a l'expérience. Il se peut que les Canadiens aient plus d'expérience du Nord que tout autre pays. Je ne sais pas si cette expérience se compare à celle des Russes. Je pense qu'aucun d'entre nous ne le sait. Cependant, est-ce que quelqu'un a assez d'expérience à ce stade-ci?

Je crois que la récente conclusion est qu'aucun des pays septentrionaux n'a cette expérience assez détaillée, et par conséquent, nous devons faire très attention en ce qui concerne des choses qui semblent excellentes dans des pays chauds, mais qui ne semblent pas fonctionner là-haut, car alors vous avez des difficultés. Cela prendrait peut-être un millier d'années pour faire repousser la toundra qui a été détruite et qui sert à isoler le pergélisol.

M. Nielsen: Vous ne pouvez pas simplement faire cette déclaration et parler du Nord de façon générale. C'est une faute qui a été commise par tellement de gens.

M. Rosenbaum: Oui.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Je veux simplement clarifier quelque chose. Il semble que nous ayons eu une réponse de vous un peu plus tôt lorsque vous avez accepté l'idée d'un effort global en ce qui concerne les forêts, à l'effet que cela donnerait des moyens de faire appliquer la loi si elle était transgressée. Cependant, vous dites à la page 3 de votre mémoire, sous la rubrique «travail de représentation», que

> C'est aux stages d'exploration que des dégâts étendus peuvent être causés à l'environnement naturel.

Je désire simplement attirer votre attention sur cela, et je présume que votre acceptation de l'idée d'un code de déontologie forestière qui serait exécutoire enlèverait la crainte qui est exprimée dans ce texte.

M. Rock: Oui, dans ce texte.

M. Rosenbaum: Je ne comprends pas très bien. Quelle est votre question?

[*Text*]

The Chairman: You imply that the engineer of mines should have his finger in almost every single move into the woods in the North, and I simply want a further reiteration from you that you recognize that normal exploration and prospecting activities, provided they are carried out in a reasonable and workmanlike fashion, subject to rules of enforcement if these normal workmanlike rules are transgressed—that this will meet your particular worries.

Mr. Rosenbaum: It would seem to me to be a little bit like stop lights for traffic. We will have, you might say, a code of ethics, namely, how we drive. We should stop on a red light, etcetera, and people, because they know these ethics and accept them, obey them. There are some who do not, and we do, every now and then through the use of our police, just check up, and I think that should be your intent.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Rosenbaum and Dr. McDiarmid.

Gentlemen, before adjourning, I would like to ask your permission to attach as appendices the following documents. We have a letter from the Canadian Life Insurance Association dated May 24, 1971 and another one dated August 27, 1971 which set out a particular objection to Bill C-187 which relates to the noninclusion, I believe it is, of mutual life insurance funds in the Canadian ownership provisions. Second, the addendum to the brief of New Imperial Mines Ltd. which was presented in Whitehorse, and third, a brief by Mr. John B. Theberge. That, I understand, is all we will have to attach.

• 1115

We also will need an agreement to attach the brief presented today by The Alpine Club of Canada which was not read. Do we have unanimous agreement?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[*Interpretation*]

Le président: Vous suggérez que l'ingénieur des mines devrait s'occuper de presque tout ce qui se fait dans les bois du Nord, et je veux simplement que vous me confirmiez à nouveau que vous reconnaissez que les activités normales d'exploration et de prospection, à condition d'êtres bien menées, d'une façon raisonnable et sous réserve des règlements d'application, si ces règlements concernant l'activité normale sont transgressés... que cela vous enlèvera vos inquiétudes.

M. Rosenbaum: Cela me semblerait un peu comme des feux de circulation. Nous aurons, vous pourriez dire, un code de déontologie, c'est-à-dire un code expliquant comment nous devons conduire. Nous arrêterions au feu rouge, etc., et les gens obéiraient à ce code parce qu'ils le connaîtraient et l'accepteraient. Il y a des gens qui ne le font pas, et de temps à autres nous faisons une vérification au moyen de notre police, et je pense que cela devrait être votre intention.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Rosenbaum et monsieur McDiarmid. Messieurs, avant de lever la séance, j'aimerais que vous consentiez à annexer au compte rendu de nos délibérations les documents suivants.

Nous avons une lettre de l'Association canadienne des assureurs-vie, datée du 24 mai 1971 et une autre datée du 27 août 1971, dans lesquelles on soulève une objection particulière au Bill C-187, relativement à la non-inclusion, je crois, des fonds mutuels d'assurance-vie dans les dispositions concernant la propriété canadienne. Deuxièmement, le supplément au mémoire de la New Imperial Mines Ltd., présenté à Whitehorse, et troisièmement, un mémoire présenté par M. John B. Theberge. Je crois comprendre que c'est tout ce que nous aurons à joindre aux procès-verbaux.

Nous aurons également besoin de votre accord pour joindre le mémoire présenté aujourd'hui par l'*Alpine Club of Canada* qui n'a pas été lu. Avons-nous unanimité?

Des voix: D'accord.

Le président: La séance est levée.

APPENDIX "EE"

THE CANADIAN LIFE INSURANCE ASSOCIATION
44 King Street West, Toronto 1, Ontario, Canada.
(416) 364-6295

May 25, 1971

Mr. Ian Watson, M.P.,
Chairman,
House Committee on Indian Affairs and
Northern Development,
Room 408, West Block,
Ottawa, Ontario. KIA OA7

Dear Mr. Watson:

Re: *Bill C-187—Yukon Minerals Act*

When this Bill is before your Committee, we would like to suggest study of section 73 (2) (c) (i) (B).

In effect the definition of a corporation qualifying for a mining lease hinges on whether half its shares are held by individual Canadians and by corporations listed on a recognized Canadian stock exchange. This means that shares held by mutual life insurance companies doing business in Canada cannot be taken into the qualification test.

We respectfully suggest that the Bill provide that shares held by life insurance companies for Canadian policyholders should be allowed in the calculation.

We believe that an unnecessary distinction is being made between stock life insurance companies, banks, trust companies and mutual funds on the one hand and mutual life insurance companies on the other. It is true that the assets of a mutual life company are, technically, assets of the company beyond the direct control of the policyholders. However, the same conditions apply in the case of other financial institutions mentioned above. Also, the Canadian and British Insurance Companies Act requires that a majority of all the directors of any Canadian life insurance company be Canadian citizens. There is no doubt, therefore, that Canadian citizens control the shares held by a life company.

We understand that the same qualification provisions as you have before you in Bill C-187 are also incorporated in the Canada Mining Regulations which deal with the disposition and administration of mineral rights in the Northwest Territories and in the Canada Oil and Gas Land Regulations which apply to both the Yukon and Northwest Territories. We suggest that at the appropriate time the discrimination against mutual life insurance companies should be discontinued in these Regulations as well.

A copy of this letter is being sent to the Superintendent of Insurance, 770 Heron Road, Ottawa 7, in anticipation that your Committee may wish to seek his views on the

APPENDICE «EE»

Le 25 mai 1971

M. Ian Watson (député),
Président du Comité permanent des affaires indiennes
et du développement du Nord canadien,
Pièce 408 (édifice de l'Ouest),
Ottawa (Ontario) K1A 0A7

Monsieur,

Réf.: *Bill C-187—Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon*

Lorsque ce bill sera soumis à votre Comité, nous aimerions vous proposer l'étude de l'article 73 (2) (c) (*i*) (*B*).

En effet, la définition d'une corporation remplissant les conditions voulues pour l'obtention d'un bail minier repose sur le fait que la moitié de ses actions sont détenues par des particuliers canadiens et par des corporations cotées à une bourse canadienne reconnue. Ce qui signifie que les actions détenues par des compagnies mutuelles d'assurance-vie opérant au Canada ne peuvent être admises.

En toute déférence, nous proposons que le bill prévoie que les actions détenues par les compagnies d'assurance-vie pour le compte de détenteurs canadiens de polices d'assurance puissent être cotées.

Nous pensons qu'une distinction inutile est établie entre les compagnies par actions d'assurance-vie, les banques, les sociétés fiduciaires et les fonds mutuels d'une part et les compagnies mutuelles d'assurance-vie d'autre part. Il est vrai que l'actif d'une compagnie mutuelle d'assurance-vie échappe techniquement au contrôle direct des détenteurs de polices d'assurance. Mais les mêmes conditions valent dans le cas d'autres institutions financières mentionnées ci-dessus. Également, la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques exige que les administrateurs de toute compagnie canadienne d'assurance-vie soient en majorité des citoyens canadiens. Par conséquent, il ne fait pas de doute que ce sont des citoyens canadiens qui contrôlent les actions détenues par une compagnie d'assurance-vie.

Sauf erreur, les mêmes dispositions relatives aux exigences requises telles qu'elles figurent dans le Bill C-187 sont aussi stipulées dans les règlements miniers du Canada qui traitent de l'octroi et de l'exercice des droits miniers dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que dans les règlements sur les gisements de pétrole et de gaz du Canada qui s'appliquent tant au Yukon qu'aux Territoires du Nord-Ouest. Nous proposons qu'au moment opportun la discrimination exercée contre les compagnie mutuelles d'assurance-vie soit également abolie dans ces règlements.

Nous envoyons un exemplaire de cette lettre au surintendant des assurances, 770 Heron Road, Ottawa 7, dans l'espoir que votre Comité manifestera le désir d'obtenir

point raised above. If we could be of service to your Committee in any way, please let us know.

Sincerely yours,
J. A. Tuck,
Managing Director.

son opinion sur la question soulevée ci-dessus. Si nous pouvions de quelque façon être utiles à votre Comité, n'hésitez pas nous le faire savoir.

Veuillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

J. A. Tuck,
administrateur directeur.

APPENDIX "FF"

THE CANADIAN LIFE INSURANCE ASSOCIATION
44 King Street West, Toronto 1, Ontario, Canada.

(416) 364-6295

August 27, 1971

Mr. Ian Watson, M.P.,
Chairman, House Committee on Indian Affairs
and Northern Development,
Room 408, West Block,
Parliament Buildings,
Ottawa, Ontario.

Dear Mr. Watson:

Re: *Bill C-187—Yukon Minerals Act*

In your letter of June 3rd you were good enough to invite us to appear at the September hearing of your Committee regarding Bill C-187. The point raised in our letter of May 25th is a very narrow one in the context of Bill C-187—there it only inhibits the qualification of unlisted mining lessees—and we wonder if it warrants taking the time of your Committee at a hearing.

We believe the "50% ownership test" in section 73(2)(c)(i)(B) is too restrictive and we have been concerned about it coming into common usage. The ownership test hinges on whether half the applicant's shares are held by individual Canadians and by Canadian corporations listed on a recognized stock exchange. This excludes from the test the shares owned by all mutual life insurance companies operating in Canada and many of the stock life insurance companies doing business in Canada. For example, of the 71 stock life insurance companies in our membership of 112, only 8 are listed on the Vancouver and Toronto Stock Exchanges.

Our membership represents 99% of the investments made in Canada for Canadian life insurance policyholders and something more than four-fifths of their Canadian share investments would be eliminated by this test.

The same test, of course, appears in the Canada Mining Regulations which deal with the disposition and administration of mineral rights in the Northwest Territories and in the Canada Oil and Gas Land Regulations which apply in both the Yukon and Northwest Territories.

We were concerned when we wrote you that the test was becoming imbedded in government thinking and could later be applied in a much broader context. However, an officer of the Department of Indian Affairs and Northern Development has drawn our attention to the statement of the Minister on page 4001 of Hansard for March 5th where he said that "the . . . decision . . . to include the Canadian participation provision does not reflect or in any way anticipate the outcome of the general review of foreign ownership now being undertaken by the government." This may imply that any better Canadian participation test that is recommended in the Hon. Herbert E. Gray's study of foreign ownership might

APPENDICE «FF»

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ASSUREURS-VIE
44 rue King ouest, Toronto 1, Ontario,

Canada.(416) 364-6295

Le 27 août 1971

M. Ian Watson, député,
Président du Comité des affaires indiennes et du développement du nord canadien,
Pièce 408, Édifice de l'Ouest,
Édifice parlementaire,
Ottawa, Ont.

Monsieur Watson:

Objet: *Bill C-187—Loi sur les minéraux du Yukon*

Dans votre lettre du 3 juin, vous avez eu l'obligeance de nous inviter à comparaître à la séance de septembre de votre Comité à propos du Bill C-187. La question soulevée dans notre lettre du 25 mai est strictement relative au contexte de ce bill—elle empêche seulement la qualification des locataires de mines non inscrites—et nous nous demandons si cela justifie de prendre le temps dont dispose votre Comité pour une séance.

Nous croyons que l'épreuve des droits de propriété à 50 p. 100 à l'article 73 (2)(c)(i)(B) est trop restreinte et nous avons pensé que cela devrait être l'usage courant. L'épreuve du droit de propriété dépend du fait que la moitié des parts des souscripteurs sont détenues par des particuliers canadiens et par des sociétés canadiennes inscrits à une bourse des valeurs reconnues. Cela exclut de cette épreuve les actions, propriétés de toutes les compagnies d'assurance-vie mutuelles et plusieurs des compagnies d'assurance-vie à actions opérant au Canada. Par exemple, parmi nos 112 associés, des 71 compagnies d'assurance-vie à actions de notre participation des 112, il n'y en a que huit qui sont cotées aux bourses de Vancouver et de Toronto.

Notre participation représente 99 p. 100 des investissements au Canada pour les titulaires de polices d'assurance-vie canadiens et plus des $\frac{4}{5}$ de leurs investissements canadiens au moyen d'actions seraient éliminés par cette épreuve.

La même épreuve apparaît évidemment dans les Règlements sur les mines canadiennes, qui portent sur la disposition et l'administration des droits miniers dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les Règlements concernant les gisements de pétrole et de gaz du Canada qui s'appliquent aux Territoires du Yukon et du Nord-Ouest.

Lorsque nous vous avons écrit, nous étions inquiets de voir que cette épreuve semblait devenir partie intégrante de la pensée gouvernementale et pourrait être appliquée ensuite dans un contexte beaucoup plus large. Cependant, un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien a attiré notre attention sur la déclaration du ministre à la page 4001 du *Hansard* du 5 mars; il déclare que «la décision...pour comprendre la disposition relative à la participation canadienne ne représente pas ou d'aucune façon ne prévoit l'établissement d'une revision générale du droit de propriété étranger que le gouvernement appuie actuellement.» Ceci peut vouloir dire que toute épreuve meil-

later be substituted in the various mining provisions and also indicates that our concern about the test should be drawn to the attention of Mr. Gray; we shall therefore be in touch with him.

Even though we are suggesting that we not take your Committee's time during the September hearing to elaborate on the particular defect in the Canadian participation test that is bothering us, we of course stand ready to provide any additional information if you require it.

Yours very truly,
John A. Tuck,
Managing Director

leure de participation canadienne recommandée dans l'étude du droit de propriété étranger de l'honorable Herbert E. Gray pourrait être remplacée plus tard dans les différentes dispositions relatives aux mines. Cela indique également que notre inquiétude quant à l'épreuve doit être portée à l'attention de M. Gray; nous pourrions par la suite entrer en communication avec lui.

Nous pensons cependant que nous ne devrions pas prendre le temps du Comité pendant la séance de septembre pour parler des carences particulières à cette épreuve visant la participation canadienne et qui nous embarrasse; nous sommes prêts cependant à vous fournir tout renseignement supplémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Veuillez agréer, monsieur le député, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur-gérant,
John A. Tuck.

APPENDIX "GG"

New Imperial Mines Ltd.
Suite 1695 Two Bentall Centre,
555 Burrard Street, Vancouver 1, B.C.
Telephone (604)684-1367
Telex 04 53342

August 16, 1971

The Standing Committee on Indian
Affairs and Northern Development

House of Commons
Ottawa, Ont.

Dear Sirs:

I wish to thank you for the opportunity given to our Company to present our views regarding Bill C-187. Also, I wish to express my gratitude to the Members of your Committee for their understanding and patience.

The standard of the proceedings as conducted by the Members of your Committee made me proud to have participated in our democratic process and reassured me about our political system.

Attached is an Addendum to our submission, which you might find of interest to read.

Sincerely yours

NEW IMPERIAL MINES LTD.
John Bruk
President

enc.

Mine Office: P.O. Box 2380, Whitehorse, Yukon Territory
Tel. (403) 668-2171—Telex 049-8218

ADDENDUM

to

NEW IMPERIAL MINES LTD.'s SUBMISSION ON BILL C-187

Following my appearance at your Committee's hearings at Whitehorse, I have addressed myself to the question posed to me by Mr. Buchanan with respect to the apparent similarity between tax incentives for Canadians, which I advocated, and the provisions in the Bill dealing with lease ownership requirements. The distinction which I had attempted to explain is this:

While everyone, both Canadians and foreigners, should be given equal opportunity to acquire, explore and develop mineral claims in Canada, and to obtain profits on the same basis, there is no harm done to foreigners if our taxation statutes are so enacted as to give Canadians an incentive to invest a part of their profits in exploration or other endeavours in Canada. By such incentives the Canadians are not placed in a position better than the foreigners. Starting from the beginning of any one exploration project, such incentive provisions would not create any advantage for the Canadians as an equal amount of effort and money would be required in each case.

APPENDICE «GG»

Le 16 août 1971.

Comité permanent des Affaires indiennes
et du développement du Nord canadien

Chambre des Communes
Ottawa, (Ont.)

Messieurs,

Je tiens à vous remercier de la possibilité qui a été offerte à notre entreprise de soumettre ses vues relativement au Bill C-187. Je désire également exprimer ma gratitude aux membres de votre comité pour leur compréhension et leur patience.

La qualité des délibérations menées par les membres de votre comité m'a flatté d'avoir participé à l'application de nos méthodes démocratiques et m'a rassuré sur la valeur de notre régime politique.

Ci-joint se trouve un appendice à notre mémoire, dont la lecture est susceptible de vous intéresser.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

NEW IMPERIAL MINES LTD.
John Bruk,
Président.

APPENDICE

au

MÉMOIRE DE LA «NEW IMPERIAL MINES LTD» RELATIVEMENT AU BILL C-187

Après avoir comparu aux audiences de votre comité qui se sont déroulées à Whitehorse, j'ai réfléchi à la question que m'a posée M. Buchanan en ce qui concerne la similarité manifeste existant entre les stimulants fiscaux dont bénéficieraient les Canadiens, ce que j'ai préconisé, et les dispositions du bill relatives aux exigences touchant la détention d'un bail. La distinction que j'ai tenté d'expliquer est la suivante:

Tout particulier, canadien et étranger, devrait bénéficier des mêmes possibilités d'acquisition, d'exploration et d'exploitation de claims miniers au Canada tout en réalisant des bénéfices sur les mêmes bases, mais aucun préjudice n'est porté aux étrangers si nos lois fiscales sont conçues de façon à encourager les Canadiens à investir une partie de leurs bénéfices dans des travaux d'exploration ou dans d'autres opérations au Canada. En bénéficiant de ces stimulants, les Canadiens ne se trouvent pas placés dans une meilleure position que les étrangers. Applicables dès le début de tout projet d'exploration, ces encouragements n'avantageraient aucunement les Canadiens car il faudrait autant d'efforts et de fonds dans chaque cas.

Canada is a large country and it is impossible for our Government to give assistance to every industry. However, no expenditure of funds is required with tax incentives. Moreover, tax incentives create industries which become tax paying entities and which, but for the tax incentives, would not exist. This is especially true in mining. From personal knowledge I can attest to the fact that a number of large mining operations which now pay substantial taxes would not have come into being had it not been for the tax incentives then in effect.

It might be of interest to you to know that while the shareholders of New Imperial have not received any return on their equity investment in the Company, and while the Company has suffered substantial losses during a part of its operations, we paid approximately $2,000,000 in various taxes, and had a payroll of over $6,500,000, on which the recipients must have paid yet additional taxes.

On the question of Canadian ownership, should we not recognise the fact that all unalienated mineral resources belong to Canadians and that the only way to enjoy the advantages of those resources is to have them developed, which will result in tax revenue for the benefit of all Canadians and other advantages to those Canadians directly or indirectly involved in such developments.

Lastly, as I might have left the impression that our financing was arranged with a foreign company, I do wish to emphasise that in addition to Anglo American, Hudson Bay participated in the financing and that Hudson Bay is a listed Canadian public company.

Le Canada est un pays très étendu et notre gouvernement n'a pas la possibilité d'octroyer une aide à toutes les industries. Toutefois, aucune dépense n'est exigée dans le cas des stimulants fiscaux. En outre, ceux-ci permettent la création d'industries qui deviennent des entités versant des impôts et qui n'existeraient pas sans cela. C'est particulièrement vrai dans le cas de l'industrie minière. D'après mon expérience personnelle, je puis témoigner qu'un certain nombre de grosses exploitations minières qui versent actuellement des impôts importants n'auraient jamais pris naissance si les stimulants fiscaux en vigueur alors n'existaient pas.

Cela vous intéressera peut-être d'apprendre que les actionnaires de «New Imperial» n'ont pas touché de dividendes sur leurs actions dans notre entreprise, et que celle-ci a subi des pertes assez importantes au cours d'une partie de ses opérations, mais que nous avons payé quelque 2,000,000 de dollars en impôts divers et que nous avons dû verser des salaires dont la totalité s'élevait à plus de 6,500,000 dollars sur lesquels les bénéficiaires ont dû certainement payer des impôts complémentaires.

Sur la question de la propriété canadienne, ne devrions-nous pas admettre le fait que toutes les ressources minières inaliénées appartiennent aux Canadiens et que la seule façon de jouir des avantages qu'elles peuvent procurer c'est de les faire exploiter, ce qui assurera des recettes fiscales dont bénéficieront tous les Canadiens ainsi que d'autres avantages à ceux qui s'occupent directement ou indirectement de ces exploitations.

Enfin, comme j'ai pu donner l'impression que notre financement a été conclu avec une entreprise étrangère, je tiens à souligner que, outre «Anglo American», «Hudson Bay» a participé à ce financement et que cette dernière est une entreprise publique canadienne officiellement cotée.

APPENDIX "HH"

Bill respecting Bill C-187

John B. Theberge (Ph.D.)
Wildlife Ecologist
Division of Environmental Studies
School of Urban and Regional Planning
University of Waterloo
Waterloo, Ontario

I am pleased to have this opportunity to comment on Bill C-187 and proposed changes to mining legislation in the Yukon.

Rather than being critical, I wish to support most strongly, various sections in the Bill, which I view to be of paramount importance, and which must pass into law as stated. These are Sections 8, 9 and 94.

These three sections provide the opportunity for resource management decision-making to take place—a long awaited change from the exceedingly narrow concept that to date has decreed mining as the priority land use everywhere in the Yukon. The Yukon has other resources, most important of which is spectacular scenery, wilderness, and dense wildlife populations, all of which offer Canadians recreational opportunities of unprecedented quality. It is high time that this potential be legally unlocked.

More specifically, I am referring to the opportunity to establish large National Parks in the Yukon, which the three cited Sections provide. We have waited 28 years since the Federal Government declared most of the Kluane Game Sanctuary "reserved for national park purposes." With wilderness retreating daily, we can wait no longer.

Recent speeches by the Honourable Jean Chretien, Minister of Indian Affairs and Northern Development, make clear that the Federal Government recognizes its vital role to establish national parks in the north. If the cited Sections do not pass into law as stated, the Government of Canada will be legally thwarted in carrying out its responsibility by law, a ludicrous situation.

I therefore strongly assert support for the cited sections in order that the parts of the Yukon with great recreation potential, such as the Kluane Game sanctuary, may be developed for recreation and preserved in National Park holdings.

One further comment refers to Section 96, dealing with the discharge of toxic materials from mining operations. I propose a change in the statement which now reads " . . . any substance that, in the opinion of the Minister, is or is likely to be harmful to humans, animals or vegetation, the Minister *may* by order in writing require that person . . ." I propose that *may* be changed to *must*. If the intent of Section 96 is to protect the environment from mining pollution, let it do so not at Ministerial discretion, but on evidence that pollution is taking place. Otherwise, it mimics much other similarly stated pollution legislation in Canada which is totally inadequate.

APPENDICE «HH»

Commentaires concernant le Bill C-187

M. John B. Theberge
Écologiste de la faune
Division des études de l'environnement
École de planification régionale et urbaine
Université Waterloo
Waterloo, Ontario.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter des commentaires sur le Bill C-187 et les modifications proposées au projet de loi concernant les mines du Yukon.

Au lieu de condamner ce projet de loi, je tiens à appuyer très fermement certains de ces articles qui sont à mon avis de la plus haute importance et qui devraient être adoptés tels quels. Il s'agit des articles 8, 9 et 94.

Ces trois articles permettent de prendre des décisions en matière de gestion des ressources, modification longtemps attendue au concept très étroit selon lequel jusqu'ici l'industrie minière avait la priorité lorsqu'il s'agissait de l'utilisation du terrain dans tout le Yukon. Le Territoire a d'autres ressources dont les plus importantes sont un paysage extraordinaire, un aspect sauvage et des populations fauniques très denses, en somme, des éléments qui fournissent aux Canadiens des possibilités remarquables dans le domaine des loisirs. Il est urgent que la loi permette l'exploitation de ce potentiel en ce sens.

Je parle plus particulièrement de la possibilité d'aménager au Yukon de grands parcs nationaux, comme le prévoient les trois articles mentionnés. Il y a vingt-huit ans que nous attendons, depuis que le gouvernement fédéral a déclaré que l'on réservait à l'aménagement d'un parc national la majeure partie de la réserve de gibier Kluane. La nature à l'état sauvage est un phénomène de plus en plus rare et nous ne pouvons plus attendre.

Dans les discours prononcés récemment, l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, précise que le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de son rôle en ce qui a trait à la création de parcs nationaux dans le Nord. Si les articles mentionnés ne sont pas adoptés tels quels, le gouvernement se verra légalement mis dans l'impossibilité d'assurer ses responsabilités au nom de la loi, situation bien ridicule.

Je suis donc entièrement en faveur des articles mentionnés afin que les secteurs du Yukon qui ont le plus de potentiel dans le domaine des loisirs, comme la réserve de gibier Kluane, soient aménagés et préservés sous forme de parc national.

En ce qui a trait à l'article 96 concernant les substances toxiques déversées lors de l'exploitation minière, je propose une modification à la phrase suivante « . . . toute substance qui, de l'avis du Ministre, est ou sera vraisemblablement nocive pour l'homme, les animaux ou la végétation, le Ministre peut, par ordre écrit exiger que cette personne . . . » Je propose que l'on inscrive *doit* au lieu de *peut*. Si l'article 96 tend à protéger l'environnement contre la pollution minière, que l'on ne le fasse pas en s'en remettant à la discrétion du Ministre, mais en s'appuyant sur des preuves. Autrement, la mesure ressemblera à quantité d'autres mesures totalement in-

Until such time that we protect the integrity of functioning ecosystems on which we depend, regardless of all other political or social factors, we will continue along the path of piece by piece destruction of our Canadian environment.

I hope these comments are useful to the Standing Committee, and considered favourably. Upon completion of hearings and consideration of all briefs, swift passage of this Bill is most essential.

suffisantes prises contre la pollution au Canada. Tant que nous ne protégerons pas l'intégrité des systèmes écologiques actuels dont nous dépendons, indépendamment des autres facteurs politiques ou sociaux, nous continuerons de nous acheminer vers la destruction progressive de notre environnement.

J'espère que ces commentaires sauront être utiles au Comité permanent et que l'on y accordera une attention favorable. Dès que les audiences seront terminées et après étude de tous les mémoires, il serait indispensable que l'on adopte ce projet de loi le plus tôt possible.

APPENDIX "II"

THE ALPINE CLUB OF CANADA
Canada's National Mountaineering Club

SUBMISSION TO
THE STANDING COMMITEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Concerning Bill C-187:—
An Act Respecting Minerals in the Yukon Territory

SUMMARY:

Bill C-187 is primarily concerned with the staking, registration and eventual working of mining claims. It deals meticulously with means to ensure fair practices, to avoid monopolistic or other unscrupulous actions by any claim holder against another.

On the other hand, the Bill in its present form does not spell out clearly the obligations of each claim holder to protect the environment, nor does the present Bill make clear that claim holders have no right to prevent access to their holdings, (whether being worked or not), by members of the public at large, especially those with interest in the legitimate recreational use of the land, or to those desiring transit over it for legitimate purposes.

S. D. Rosenbaum
Eastern Vice-President

THE ALPINE CLUB OF CANADA
Canada's National Mountaineering Club

SUBMISSION TO
THE STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Concerning Bill C-187
An Act Respecting Minerals in the Yukon Territory

David R. Fisher, President
S. D. Rosenbaum, Eastern Vice President
H. W. Habgood, Chairman, Conservation Committee

September 1971

The Alpine Club of Canada is Canada's national mountaineering club with a history of over 60 years and a current membership of about 1500 plus some 1000 section associates. Its objects include "the encouragement and practice of mountaineering....", the education of Canadians in the appreciation of their mountain heritage", and "the preservation of the natural beauties of the mountain places and of the fauna and flora in their habitat". It is from the point of view of our broad concern with Canada's alpine regions that we are interested in Bill C-187 which will govern the exploration and development of mineral resources of the Yukon. Much of the Territory is mountainous and we are sure that it will become increasingly important for its scenic, touristic, and recreational values. We hope that mineral exploration can be carried out in such a way as to increase the accessibility of the mountainous areas without detracting from their natural beauty. As climbers and

APPENDICE «II»

«The Alpine Club of Canada»
«Canada's National Mountaineering Club»

Mémoire présenté au Comité permanent des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien

Concernant le Bill C-187—Loi concernant les minéraux du Territoire du Yukon

Résumé:

Le projet de loi C-187 traite principalement du jalonnement et de l'enregistrement des claims miniers, ainsi que des travaux qui doivent y être exécutés. Le Bill aborde en détail les moyens permettant de garantir des procédures impartiales, d'éviter toute monopolisation ou autre action déloyale de la part d'un détenteur de claim minier envers un autre.

Toutefois, sous sa forme actuelle, le projet de loi n'indique pas clairement quelles sont les obligations de chaque détenteur de claim en ce qui concerne la protection de l'environnement; il ne précise pas non plus si les détenteurs de claims ont le droit d'interdire l'accès de leurs terrains (que des travaux y soient en cours ou non) au grand public, en particulier aux personnes qui désireraient les utiliser à des fins récréatives ou qui demanderaient à les traverser pour des raisons légitimes.

(Signature) S. D. Rosenbaum,
Vice-président de l'Est.

«The Alpine Club of Canada»
«Canada's National Mountaineering Club»

Mémoire présenté au Comité permanent des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien

concernant
le Bill C-187
Loi concernant les minéraux du Territoire du Yukon

David R. Fisher, Président
S. D. Rosenbaum, Vice-président de l'Est
H. W. Habgood, Président du Comité sur la Conservation

Septembre 1971

Le Club Alpin du Canada est un club national d'alpinisme qui remonte à plus de 60 ans et compte environ 1,500 membres à quoi s'ajoute un millier d'affiliés à d'autres sections. Il a pour but d'«encourager et de faire pratiquer l'alpinisme...», d«'apprendre aux Canadiens à apprécier leur patrimoine montagneux» et de «préserver les beautés naturelles des sites montagneux ainsi que la faune et la flore de leur habitat». C'est parce que les régions alpines du Canada nous tiennent largement à cœur que nous nous intéressons au Bill C-187 visant à régir la prospection et la mise en valeur des ressources minérales du Yukon. La majeure partie du Territoire est montagneuse et nous sommes sûrs qu'il prendra de plus en plus d'importance du fait de ses richesses sur le plan des paysages, des loisirs et du tourisme. Nous espérons que l'exploration minière pourra être effectuée de façon à rendre plus accessibles les régions montagneuses sans en dégrader la beauté naturelle. Nous sommes des grim-

mountain hikers, we appreciate also the interests of the person who visits the Yukon in search of wilderness or for hunting or fishing. Of course, no one can place a real monetary value on such activities but there will undoubtedly be a financial return to the Territory from the increasing numbers of visitors. The natural wealth of scenery and wilderness beauty is, if wisely managed, a permanent resource in contrast to the nonrenewable nature of mineral resources.

The Yukon is richly endowed with mountainous and alpine regions. The St. Elias Icefield Ranges in the southwest corner contain the highest peaks in Canada, some of the most spectacular glaciers in the world, and a relief—from valley to summit—that is unmatched anywhere else. These ranges are already part of a National Park Reserve and presumably would be excluded from exploration and development under this bill. Nevertheless some of the adjacent lower ranges near Kluane Lake and the Alaska Highway are also interesting and impressive both from the point of view of their flora and fauna and as vantage points from which to appreciate the majesty of the Icefield Ranges. Mountainous areas with peaks rising above 7000 ft. are found in many other places throughout the Territory. Generally these have not been explored or documented from a recreational aspect. Many of them appear to be relatively gentle from a climbing point of view and thus admirably suited to mountain hikers and scramblers who probably form a larger group of potential users than the serious climbers.

On the whole, Bill C-187 contains adequate provisions for safeguarding the values associated with the natural beauties of the country. We do not believe these safeguards will impose any unreasonable costs on the prospector or developer. In the following paragraphs, we make some comments on particular sections and some suggestions for the provision of greater detail which should clarify the intentions of the Act.

Section 31—*Rights of holder of recorded claim*

It should be specified that the rights of the holder of a mineral claim do not include the right to prohibit or restrict entry to persons (or their vehicles) wishing to enter the land for the purpose of sightseeing, nature photography and general nature study, hunting and fishing in season, camping, and mountain climbing except with regard to the limited surface use granted to the holder under subsections 3 and 4.

Section 58—*Representation work*

Part (a) of this section refers to work done in stripping, etc.: part 1(c) to exploratory work done on the ground "of a kind and to the extent approved by an engineer of mines"; and part 1(e) to construction of roads and airstrips also under the approval of an engineer of mines. It is in the exploration stages that widespread damage to the natural environment can occur. In the case of activities covered by items 1(b), (c), and (e) an engineer of mines has the authority to control the activities so as to minimize undesirable effects. Equally, he may encourage the construction of roads and airstrips that will have value as permanent means of public access. While

peurs et des amateurs de promenades en montagne et nous ne méconnaissons pas les intérêts de ceux qui visitent le Yukon à la recherche de sites sauvages ou pour pratiquer la chasse et la pêche. Bien entendu, personne ne peut réellement évaluer ces formes d'activité mais, sans aucun doute, le Territoire bénéficiera de l'augmentation du nombre de visiteurs. La richesse naturelle du paysage et la beauté sauvage représentent, si on sait en tirer parti, une ressource permanente à l'encontre des ressources minières qui ne se renouvellent pas.

Le Yukon est riche en régions montagneuses et alpines. La chaîne de glaciers St-Élias dans la partie sud-ouest contient les pics les plus élevés du Canada, certains des glaciers les plus spectaculaires du monde, et un relief, depuis la vallée jusqu'au sommet, qu'on ne voit nulle part ailleurs. Cette chaîne fait déjà partie de la réserve du Parc national et il est à présumer qu'elle sera interdite à l'exploration et à la mise en valeur visées dans ce bill. Néanmoins, certains chaînons inférieurs voisins du lac Kluane et de la route de l'Alaska sont également intéressants et impressionnants tant du point de vue de leur flore et de leur faune que des panoramas où l'on peut admirer la majesté des glaciers. On trouve des régions montagneuses avec des sommets dépassant 7,000 pieds dans bien d'autres endroits du Territoire. Elles n'ont généralement pas été explorées ni étudiées en fonction des loisirs. Beaucoup d'entre elles semblent d'une ascension assez facile et conviendraient donc admirablement aux excursionnistes et aux amateurs d'escalades qui constituent probablement un groupe d'usagers éventuels plus important que les alpinistes sérieux.

Dans l'ensemble, le Bill C-197 renferme des dispositions pertinentes pour la sauvegarde des valeurs associées aux beautés naturelles du pays. Nous ne croyons pas que ces mesures protectrices imposeront des dépenses déraisonnables au prospecteur ou à celui qui met le pays en valeur. Dans les paragraphes qui suivent, nous présenterons quelques commentaires sur certains articles et des suggestions destinées à préciser les intentions du législateur.

Article 31—*Droits d'un détenteur de claim enregistré.*

Il serait nécessaire de préciser que les droits d'un détenteur d'un claim minier *ne* comprennent *pas* le droit d'interdire ou de limiter l'accès à des personnes (ou à leurs véhicules) qui souhaiteraient visiter les lieux dans un but touristique, prendre des photographies de la faune et de la flore, étudier la nature, se livrer à la chasse et à la pêche pendant les périodes autorisées, camper et faire de l'alpinisme tout en respectant les limites du claim minier dont la disposition a été accordée aux détenteurs en vertu des paragraphes 3 et 4.

Article 58—*Définition de «travaux obligatoires».*

La partie 1(*a*) de cet article a trait aux travaux de décapage, etc.; la partie 1(*c*) aux travaux d'exploration faits au sol «d'une nature et d'une portée approuvées par un ingénieur des mines» et la partie 1(*e*) à la construction de routes ou de pistes d'atterrissage également approuvée par un ingénieur des mines. C'est au stade de l'exploration que des dommages étendus peuvent être causés à l'environnement naturel. Dans le cas des travaux visés par les articles 1(*b*), (*c*) et (*e*), un ingénieur des mines a le pouvoir de surveiller les travaux afin d'en minimiser les effets indésirables. De plus, il peut encourager la construction de routes et de pistes

we hope there will always be major parts of the north whose wilderness character is protected by its remoteness, we believe that a considerable improvement in access is desirable to enable more Canadians to take advantage of the recreational potential of the Yukon. For Section 58 we have the following specific suggestions and comments:

(i) It should be spelled out clearly that representation work is to be carried out with minimum disfigurement of the landscape including such things as interference with natural vegetation cover, creation of conditions likely to lead to serious erosion or modification of natural water flow patterns.

(ii) Activities covered in part 1(a), viz., stripping, diamond drilling, trenching, sinking shafts, and driving adits or drifts, should also be subject to the approval of an engineer of mines.

(iii) A section should be added covering reclamation of sites disturbed by explorational representation work. Approval by an engineer of mines should be contingent upon including provision for reclamation and the engineer of mines should have the right to require a cash deposit sufficient to cover such reclamation work.

(iv) From a practical point of view we realize that these responsibilities will require special qualifications for the engineers of mines. But this is really not too different from the requirements faced by engineers elsewhere in society and especially those engineers associated with northern development who are now being asked to consider much broader ecological aspects of their work than before. Competent professional advice is available from geologists, soil scientists, botanists, zoologists, and ecologists in the government service and it should be possible to set forth specific guidelines for the various activities associated with mineral exploration.

Section 94—*Reservation of lands for National Parks, etc.*

It seems to be well accepted by both government and the public that Canada needs more national parks as well as provincial parks and recreation areas. Ideally, these should be fairly close to the major centres of population but inevitably we will be forced to look more to the less intensively developed north. National parks and wilderness areas are totally incompatible with mineral exploration and development. Sensible policies of land management should let many types of outdoor recreation proceed together with the utilization of natural resources.

Section 94 as written seems to have adequate flexibility to cope with the probable requirements of the foreseeable future.

Section 96—*Discharge of harmful substances*

This section is obviously desirable and necessary. It reflects society's increased concern to preserve a healthful environment. One cannot, of course, judge the effective-

d'atterrissage qui contribueront à permettre l'accès des lieux au public de façon permanente. Tout en espérant que la majeure partie de ces vastes étendues des territoires nordiques conservera toujours son caractère sauvage grâce à son éloignement, nous croyons cependant qu'il est nécessaire d'en améliorer considérablement l'accès afin de permettre à un plus grand nombre de Canadiens de profiter du potentiel récréatif du Yukon. En ce qui a trait à l'article 58 nous proposons ce qui suit:

(i) Il faudrait préciser sans ambiguïté que les travaux obligatoires devront être effectués sans que des dommages irréparables portent atteinte au paysage, y compris tout ce qui pourrait contribuer à modifier la couverture végétale naturelle comme la création de conditions qui conduiraient vraisemblablement à une érosion sérieuse ou à la modification du cours naturel des eaux.

(ii) Activités couvertes par la patrie 1(a), à savoir, le creusage de tranchées, de puits, le perçage de galeries, doivent aussi être sujets à l'approbation d'un ingénieur des mines.

(iii) Il faudrait ajouter un article couvrant la réclamation d'emplacements dérangés par les travaux d'exploration. L'autorisation de l'ingénieur minier dépendra de la disposition sur la réclamation et ce dernier aura le droit d'exiger un dépôt comptant suffisant pour couvrir ces travaux de réclamation.

(iv) Nous nous rendons compte que, du point de vue pratique, ces responsabilités exigeront des qualités particulières de la part des ingénieurs miniers. Ces exigences ne diffèrent pas beaucoup de celles que l'on exige des ingénieurs dans d'autres secteurs de la société, en particulier des ingénieurs qui s'occupent du développement du Nord et à qui l'on demande de tenir compte plus que jamais des aspects écologiques de leur tâche. On peut obtenir des conseils de professionnels compétents: géologues, pédologues, botanistes, zoologistes, et écologistes au service du Gouvernement; il doit être possible, d'autre part, d'établir des directives précises pour diverses activités concernant l'exploration minière.

Article 94—*Réservation de terres pour les parcs nationaux, etc.*

Tant le Gouvernement que la population semblent avoir reconnu que le Canada a besoin de plus de parcs nationaux comme de parcs provinciaux et de terrains de jeux. En principle, ces parcs devraient être situés le plus près possible des grands centres mais nous serons inévitablement forcés de nous orienter vers les régions moins développées du Nord. Les parcs nationaux et les régions éloignés sont tout à fait incompatibles avec l'exploration minière et le développement. Une politique judicieuse de gestion des terres doit permettre à plusieurs types de récréation en plein air d'évoluer parallèlement à l'utilisation des ressources naturelles.

L'article 94 actuel semble assez souple pour faire face à toutes les exigences éventuelles que nous réserve l'avenir.

Article 96—*Dégagement de substances nocives*

Cet article est, de toute évidence, souhaitable et nécessaire. Il reflète l'inquiétude croissante de la société, qui veut conserver un environnement sain. On ne peut évi-

ness of this section without knowing the penalties to be levied for violation. It is to be hoped that they are realistic for today's requirements.

demment pas juger de l'efficacité de cet article sans connaître les sanctions qui seront imposées en cas de violation. Il faut espérer qu'elles sont bien adaptées aux exigences actuelles.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 33

Thursday, September 16, 1971

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 33

Le jeudi 16 septembre 1971

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

RESPECTING:

Bill C-187, An Act respecting Minerals in the Yukon Territory

CONCERNANT:

Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon

---

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

24186—1

STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Paul St. Pierre

Messrs.

Borrie
Buchanan
Cadieu
Deakon
Francis
Harding
Gundlock
Marchand
(*Kamloops-Cariboo*)
Matte
Morison
Nielsen
Orange
Paproski
Rock
Simpson
Smerchanski
Thomson (*Battleford-Kindersley*)
Yewchuk—(20).

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St. Pierre

Messieurs

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publication de l'Imprimeur de la Reine pour le Canada autorisée par l'Orateur de la Chambre des communes

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

Thursday, September 16, 1971.
(32)

[*Text*]

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 9:50 a.m., the Chairman, Mr. Watson, presiding.

Members present: Messrs. Borrie, Buchanan, Harding, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Nielsen, Orange, Rock and Watson—(8).

Witnesses: From Cassiar Asbestos Corporation Limited and Conwest Exploration Company Limited: Messrs C. R. Elliot, President of Conwest Exploration Company Limited and Vice-President of Cassiar Asbestos Corporation Limited; D. McDermott, Legal Counsel; and John Lamacraft, Chief Accountant, Conwest Exploration Company Limited; *From the National and Provincial Parks Association of Canada:* Mr. Gavin Henderson, Executive Director, Toronto; Dr. Douglas H. Pimlott, Department of Zoology, University of Toronto; *From the Department of Indian Affairs and Northern Development:* Mr. Roger J. Simard, Supervising Mining Recorder.

The Committee resumed consideration of Bill C-187, An Act respecting minerals in the Yukon Territory.

On Clause 1

The Chairman introduced the witnesses from Cassiar Asbestos Corporation Limited and Conwest Exploration Company Limited who summarized the contents of their brief and were questioned thereon.

Questioning concluded, the Chairman thanked the witnesses.

The Chairman introduced Mr. Gavin Henderson who read the contents of the brief of the National and Provincial Parks Association of Canada into the record and was questioned thereon.

Questioning concluded, the Chairman thanked the witness and then introduced Dr. Douglas H. Pimlott, Department of Zoology, University of Toronto, who read the contents of a brief into the record. Dr. Pimlott was questioned.

In accordance with a motion passed at a meeting held on Thursday, November 26, 1970, pursuant to S.O. 65(7), the following documents (tabled in English only) are printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:
Brief of the Cassiar Asbestos Corporation Limited and Conwest Exploration Company Limited (*See Appendix "JJ"*).

Appendix 1 to brief of National and Provincial Parks Association of Canada (*See Appendix "KK"*).

At 1:25 p.m., questioning concluded, the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 16 septembre 1971.
(32)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin à 9 h. 50. Le président, M. Watson, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Borrie, Buchanan, Harding, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Nielsen, Orange, Rock et Watson—(8).

Témoins: Des sociétés *Cassiar Asbestos Corporation Limited* et *Conwest Exploration Company Limited:* MM. C. R. Elliot, président de la société *Conwest Exploration Company Limited* et vice-président de la société *Cassiar Asbestos Corporation Limited;* D. McDermott, conseiller juridique et John Lamacraft, comptable en chef, *Conwest Exploration Company Limited; de l'Association canadienne des parcs nationaux et provinciaux:* MM. Gavin Henderson, directeur exécutif, Toronto; Douglas H. Pimlott, département de zoologie de l'université de Toronto; *du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* M. Roger J. Simard, registraire minier.

Le Comité reprend l'étude du Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon.

Article 1

Le président présente les témoins des sociétés *Cassiar Asbestos Corporation Limited* et *Conwest Exploration Company Limited* qui résument le contenu de leur mémoire et répondent ensuite aux questions.

A la fin de la période de questions, le président remercie les témoins.

Le président présente M. Gavin Henderson qui lit le mémoire de l'Association canadienne des parcs nationaux et provinciaux et répond ensuite aux questions.

A la fin de la période de questions, le président remercie le témoin et présente ensuite M. Douglas H. Pimlott, département de zoologie, université de Toronto, qui lit un mémoire. M. Pimlott répond ensuite aux questions.

Conformément à une motion adoptée au cours de la séance du jeudi 26 novembre 1970 et conformément au règlement 65(7), les documents suivants (déposés en anglais seulement) sont imprimés en appendices aux procès-verbaux des témoignages de ce jour: Mémoire des sociétés *Cassiar Asbestos Corporation Limited* et *Conwest Exploration Company Limited* (*voir appendice «JJ»*).

Appendice 1 au mémoire de l'Association canadienne des parcs nationaux et provinciaux (*voir appendice «KK»*).

A 1 h. 25 de l'après-midi, à la fin de la période de questions, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
J. H. Bennett
Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, September 16, 1971

• 0950

[*Text*]

The Chairman: Gentlemen, if we could call the meeting to order, we will continue our discussions on Bill C-187, An Act respecting minerals in the Yukon Territory. We have representatives from the following organizations today, Cassiar Asbestos Corporation Limited represented by C. R. Elliott, President of Conwest Exploration Company Limited and Vice-President of Cassiar Asbestos Corporation Limited; Mr. D. McDermott, Legal Counsel and Mr. John Lamacraft Chief Accountant of Conwest Exploration Company Limited. I will introduce the National and Provincial Parks Association representatives later.

Mr. Elliott, would you care to lead off with the brief?

Mr. C. R. Elliott (President, Conwest Exploration Company Limited and Vice-President, Cassiar Asbestos Corporation Limited): Yes, Mr. Chairman, I think perhaps I will go through the brief item by item and comment on each one rather than reading it in total unless it is your wish that I should do so.

The summary sets out the reason we are here. We think perhaps we can contribute some experience. The Conwest Company of which I am the President has been in exploration in the Yukon for well over 25 years. The company was responsible for the development of United Keno Hill Mines Limited. It also located and did the initial work on the Clinton Creek Mine of Cassiar Asbestos Corporation. Cassiar has carried on since then and during the entire period of which I am speaking they have maintained exploration in the Territory.

In general, we feel that the administration of the royalty section of the bill both on the part of the government and the part of the operator could be greatly simplified if the value of the output were determined starting with the federal income tax base and making adjustments for such things as depreciation and others that are not allowed on the same basis as the federal bill's other clause.

That is substantially a well-known starting point that everybody has to determine and would simplify the determining of the value of output and remove some of the uncertainties. We think a taxing statute should have certainty and provision for an equitable resolution of any disputes on matters of interpretation. This bill contains many clauses which are really the matter of the discretion of the Minister. We do not think this is a good substitute for definitive standards of legislation. We think if the statute is well drawn the courts can interpret it to the benefit of both the Minister and the operator.

Under Clause 2 (g), Mine Defined, I will just point out one item in this clause that we refer to which I think is perhaps an oversight in drafting. The phrase "ore containing minerals". By definition "ore" is any mineral that can be mined and processed at a profit at any given time. Therefore, this phrase does not seem to fit. I suggest that perhaps the draftsman had intended rock containing the minerals, if it can be mined commercially with the ore. If the definition is strictly interpreted with respect

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Jeudi 16 septembre 1971

[*Interpretation*]

Le président: Messieurs, nous pouvons commencer cette réunion, nous continuerons nos discussions sur le Bill C-187, Loi concernant les minéraux du territoire du Yukon. Aujourd'hui nous entendrons les représentants des organisations suivantes: Cassiar Asbestos Corporation Limited représentée par M. C. R. Elliott, président de Conwest Exploration Company Limited et vice-président de Cassiar Asbestos Corporation Limited; M. D. McDermott, avocat et M. John Lamacraft, chef comptable de Conwest Exploration Company Limited. Je présenterai les représentants de l'Association des parcs nationaux et provinciaux par la suite. Monsieur Elliott, voudriez-vous commencer par le mémoire?

M. C. R. Elliott (président, Conwest Exploration Company Limited et vice-président, Cassiar Asbestos Corporation Limited): Certainement, monsieur le président, je vais parcourir le mémoire sujet par sujet et faire les commentaires correspondants plutôt que de lire in extenso, à moins que tel soit votre désir.

Le résumé explique notre présence ici. Nous pensons que notre expérience peut être utile. La compagnie Conwest dont je suis le président s'occupe d'exploration dans le Yukon depuis plus de 25 ans. La compagnie est responsable de l'expansion de United Keno Hill Mines Limited. Elle a aussi repéré l'emplacement et effectué les premiers travaux de la mine Clinton Creek de la société Cassiar Asbestos. Depuis lors, Cassiar continue ses efforts et pendant la période entière dont je parle elle a continué à mener des explorations dans le territoire.

En général, il nous semble que la gestion de la partie du bill portant sur les redevances tant de la part du gouvernement que de la part de l'exploitant pourrait être grandement simplifiée si la valeur de la production était déterminée, en commençant sur une base fédérale d'impôt sur le revenu et en faisant les ajustements qui s'imposent à l'égard de la dépréciation et de d'autres facteurs qui ne sont pas acceptés sur une même base comme on le voit dans d'autres clauses du bill fédéral.

Voici un point de départ bien connu que chacun doit déterminer et qui simplifierait la détermination de la valeur de la production et éliminerait certaines incertitudes. Nous estimons qu'une loi sur la taxation devrait présenter une certitude ainsi qu'une disposition visant à la résolution équitable des conflits qui surgissent à propos de l'interprétation. Ce bill renferme plusieurs dispositions qui sont en réalité sujettes à la discrétion du Ministre. Nous ne croyons pas que ceci soit un bon substitut pour des normes légales définitives. Si la loi est bien rédigée, nous croyons que les tribunaux pourront l'interpréter tant en faveur du Ministre que de l'exploitant.

Concernant la clause 2 (*g*), définition de mine, je voudrais simplement signaler un sujet dans cette clause qui semble avoir été oublié dans la première ébauche de la loi. La phrase «minerai contenant des minéraux». Par définition «minerai» s'entend de toute substance minérale

[*Texte*]

to various sections a drastically different result would accrue than is apparently intended by the context. We suggest either the deletion of "the mine" or that the definition be broadened to make it appropriate throughout the proposed act.

• 0955

Proposed Section 78(c) refers to the reporting period. I think this has been brought to your attention before. We certainly endorse the reporting period on the basis of the company's financial year rather than the calendar year. It eliminates a great many problems.

Historically, I think this probably goes back to the original Mine Tax Act of Ontario, which has long since gone by the boards in Ontario. The taxing section now effective in the Yukon is almost word for word with that original Ontario Act. So if we are getting up to date, I suggest that we should get up to date all the way.

Proposed Section 88(1) concerns the filing date. The six months period speaks for itself. Particularly in the Yukon, most of the administration for operating a company is done either in Vancouver or Toronto, and the time involved in preparing financial statements and so forth, six months, is not too long.

Proposed Section 80(a) is deductible costs. As far as we are concerned, all costs should be deductible, and exclusive should be specific, and defined and justified. In other words, whenever the operator lays out in his operations a *prima facie* deductible expense, the exclusions should be specific so that he knows when he makes an expenditure that is excluded that that is not going to be allowed.

I think research costs speak for themselves. But there are many items in research that do not necessarily fit into the restrictions of the bill. For example, we have research going on now that will only improve the product. It will not create more ore or more product, nor will it create less product. All it will do is make a more saleable product, a better quality of product. It may result in a better price to us, and it may not. It may merely improve our competitive position. It costs a lot of money to develop these things.

Under exploration costs, we think that all exploration costs in the Yukon Territory should qualify and should be available to carry forward. We find it difficult to reconcile on-property and off-property costs and, in particular, all exploration costs whether they are land-held, owned or controlled in the Territory by the mine operator. This is very restrictive from an exploration man's

• 1000

point of view. What about the costs which you incur initially in exploring, for instance, on Crown land before you have staked any claims? What about costs where you enter another man's property under an agreement which will enable you to eventually acquire control of that, but you only have my permission to find out whether

[*Interprétation*]

pouvant être exploitée et transformée avec profit à un temps donné. Cette phrase n'est donc pas correcte. Peut-être que le rédacteur a voulu parler de roches renfermant les minéraux pouvant être exploitées avec le minerai selon un procédé commercial. Si la définition est interprétée en son sens précis à l'égard de certains articles, on pourrait s'attendre à des conséquences nettement différentes de celles que prévoit le contexte. Nous suggérons, soit l'omission du terme «mine» ou l'élargissement de la définition afin qu'il soit approprié dans tout le texte de la loi.

L'article 78 c) réfère à la période d'enregistrement. Je crois qu'on vous a déjà parlé de la chose. Certainement nous approuvons cette période d'enregistrement basée sur l'année financière de la compagnie plutôt que sur l'année civile. Ceci élimine un grand nombre de problèmes.

Historiquement, je crois que ceci remonte probablement à la première loi sur la taxation des mines de l'Ontario qui a été délaissée depuis déjà belle lurette. La loi sur la taxation en vigueur au Yukon correspond quasi mot à mot avec la première loi de l'Ontario. Alors si nous voulons une mise à date, je suggère que nous allions jusqu'au fond de l'affaire.

L'article 88 (1) vise la date de la déclaration. La période de 6 mois se défend d'elle-même. Particulièrement au Yukon, presque toute la gestion d'une compagnie qui s'occupe d'exploitation se fait, soit à Vancouver ou à Toronto et si nous considérons le temps nécessaire à la préparation de bilans financiers et le reste, on n'en a pas trop de 6 mois.

L'article 80 a) parle des déductions permises. Nous estimons que tous les coûts devraient être déductibles, et les exclusions devraient être spécifiques, définies et justifiées. Autrement dit, quand un exploitant dévoile dans ses opérations une dépense déductible *prima facie*, les exclusions devraient être spécifiques pour qu'il sache, en faisant une dépense que si celle-ci est exclue, elle ne sera pas permise.

Les coûts de la recherche parlent d'eux-mêmes. Cependant il y a plusieurs aspects de la recherche qui ne sont pas inclus dans les restrictions du bill. Par exemple, nous avons actuellement une recherche en cours et nous savons qu'il ne s'agit que d'une amélioration du produit. On ne produira pas plus de minérai et on n'augmentera pas la production sans toutefois la diminuer. Tout ce qu'elle vise est l'obtention d'un produit plus apte à la vente, un produit de qualité supérieure. Il se peut que nous ayons un meilleur prix comme le contraire est aussi possible. Il ne peut que ceci nous place simplement dans une position favorable en matière de concurrence. Ces améliorations sont fort coûteuses.

Dans le cadre des coûts d'exploration, nous croyons que les coûts d'exploration dans le territoire du Yukon

devraient être admissibles et permis afin de pouvoir poursuivre. Nous trouvons difficile de concilier les coûts sur les propriétés et en dehors des propriétés, et en particulier les coûts d'exploration encourus par l'exploitant minier dans le territoire, qu'il soit détenteur propriétaire ou contrôleur. Ceci impose bien des restrictions

[*Text*]

or not it is worth your while to pay the price to obtain those rights. These things are all part of the exploration business and it is the way exploration is done not only in the Yukon but throughout Canada, and I fail to see the justification for this limitation.

Processing Allowance. I think our brief speaks for itself in this respect rather graphically. I might add a bit of historical background. Again, I think this was probably first introduced in the Ontario taxing acts and it was introduced primarily because some operators had mills and others shipped to a custom mill, and of course the custom miller took a toll for milling it which covered his cost and as well his profit, so it is fair that the fellow who is doing his own milling should have an allowance given to him that represents that profit so that it would be equitable between the two.

As the bill now stands I think some difficulty will be developed in determining what is strictly mill and what is not. However, in addition to that I think there should be provision in the proposed act to allow the operator to pro rate the capital cost of all his capital investment in those facilities that are joint to both the mining operation and the miller; the processing operation.

Again referring to our Clinton Creek mine where in the brief you have a summary of our capital cost in that regard, such things as power generation, service buildings and townsites are very much in this category. In fact, in this instance the power plant, for example, is utilized almost exclusively by the processing operation, by the service buildings and their operations and by the townsite. The power used in the pit—it is an open-pit mine—is all generated by the mine's own equipment; that is shovels powered by diesel engines. We have one electric shovel which is powered by its own power plant, it has nothing to do with the power generation station. With respect to the service buildings, I would say that probably 75 per cent of their use is in servicing the mill rather than providing any service to the mine. We have suggested wording which we think might be appropriate and which indicates, perhaps, what we are getting at.

Section 82(1), Preproduction Expenditures. It seems to me that preproduction expenditures is in a category that should be regarded as 100 per cent deductible when you have profits. It does not make much difference if you

• 1005

have a large and profitable mine with a long life because the present provision of the bill would probably be adequate, but if you have an operation that is really a salvage operation, why should this not be deductible, this cost that has been laid out, and if you deduct it all in one year then there is nothing to deduct the following year, so your profit is justified and you pay the royalty. If not, it goes by the board along with the shareholders profits.

Depreciation. Here again I suggest, within the limits that it may be necessary to fix, the operator should be allowed discretion to claim up to that maximum or less in any year if he wishes and carry on the rest available to him in subsequent periods. This can be a very important factor. You may run into a period of operations, either because of low prices for the product or for fires, floods, whenever production is interrupted, and you simply have no or insufficient output against which to

[*Interpretation*]

du côté des explorations. Que dire des frais encourus au début de l'exploration, par exemple, relativement à un terrain de la Couronne avant d'avoir déclaré des claims? Que dire des frais encourus quand vous entrez sur la propriété d'un autre individu avec l'accord qui vous permettra éventuellemnet d'en acquérir le contrôle, mais vous avez seulement la permission de savoir si oui ou non il vaut la peine de payer le prix pour obtenir ces droits. Tout ceci fait partie des affaires d'exploration et c'est de la façon dont se fait l'exploration non seulement au Yukon mais à travers tout le Canada, je ne parviens pas à voir en quoi cette restriction est justifiée.

Allocation de transformation. Notre mémoire fait souligner ce point d'une façon plutôt sommaire. Je pourrais ajouter un peu d'histoire. Encore une fois, je crois que ceci est apparu probablement pour la première fois dans les lois sur la taxation de l'Ontario et on l'a introduit principalement parce que certains exploitants avaient des concasseurs, tandis que d'autres devaient expédier leurs produits à un concasseur polyvalent. Naturellement l'exploitant du concasseur polyvalent exigeait un montant équivalent au coût du concassage en plus d'une marge de profit. Donc il est juste que celui qui a son propre concasseur devrait bénéficier d'une allocation qui représente le profit obtenu par l'autre exploitant, ce qui crée une situation juste pour les deux intéressés.

Dans le cadre du présent bill, je crois qu'il sera difficile de déterminer au sens strict ce qu'est un concasseur et ce qui ne l'est pas. Cependant, en plus de cela, on devrait prévoir dans la loi proposée la possibilité pour un exploitant de fixer le coût global de tout son investissement dans les installations qui s'ajoutent à l'exploitation minière et au concasseur dans les opérations de transformation.

Encore une fois, en ce qui a trait à notre mine de Clinton Creek, vous verrez dans le mémoire en résumé un exposé de notre capital d'investissement. On y inclut des choses telles que la génération de pouvoirs, les installations de service et les sites de ville qui se trouvent dans cette catégorie. En effet, dans ce cas l'usine génératrice sert presque exclusivement à l'opération de transformation aux installations de service et à leurs opérations ainsi qu'à la ville. Le pouvoir utilisé dans un puits de mine (il s'agit d'une mine à ciel ouvert) provient de l'installation de la mine en question: c'est-à-dire de pelles propulsées par des engins diesel. Nous avons une pelle électrique qui reçoit sa force d'une usine d'énergie. Ceci n'a rien à voir avec le bloc générateur. Pour ce qui concerne les installations et le service, je dirais que probablement 75 p. 100 du pouvoir va pour le concasseur plutôt que pour la mine. Nous avons suggéré une formulation que nous croyons appropriée et qui indique peut-être ce que nous désirons.

Article 82(1), dépenses antérieures à la production. Il me semble que les dépenses antérieures à la production se trouvent dans une catégorie qui devrait être envisagée comme étant entièrement déductible lorsqu'il y a profit.

Ceci importe peu si vous avez une mine importante rentable et qui donne beaucoup à espérer, parce que la disposition présente du bill serait probablement suffisante. Mais si vous avez une opération qui en est réellement une de récupération, pourquoi ces frais ne se-

[*Texte*]

apply these things. If you have to institute depreciation in such a period it is lost to you forever under the bill as it now stands.

You suggested here that because of the complexities of depreciation, either a separate clause of the bill should be devoted to its setting it out in detail or it could be related to the capital cost allowances that are set out in the Income Tax Act.

President's salary, etc. There is an anomaly in the bill as it stands that refers to the president's salary and other elected officers. Officers as such are appointed, directors are elected. That is a drafting point I would like to make. However, I have always felt that this allowance of the expenses of the president and directors on travelling to the company's property on business is not realistic. I can see the point if you are only taking a junket to the property, but the President of Cassiar travels several times a year of necessity to the mine. The general manager is up and down quite regularly as well as other officers. Under the present law I do not think there is any question of nonelected officers; it is only the president and elected officers who are excluded, but even that exclusion I think should be eliminated as long as the amount claimed is reasonable in the circumstances.

Rents and Royalties. The bill provides that the royalties not be allowed as a deduction in computing the value of output. However, it is not clear whether or not the royalties are taxable in the hands of the royalty owner. If they are taxable in the hands of the royalty owner, surely they should be allowed as an expense, or alternatively, they should be free of any tax under this proposed act in the hands of the royalty owner.

• 1010

Financing costs. I believe the Minister has eliminated the section that would have disallowed interest as an expense but the wording of Clause 83 (i), financing costs, could be interpreted—and I suggest to you gentlemen that in due course will be interpreted—to include interest since, as I read the amended bill, no reference is made to interest. I think the term "financing costs" should be deleted and I think the specific items also should be allowed. The cost of raising a bond issue is surely part of the cost. However, if it is necessary to delete those, they should be deleted specifically and not deleted under the general heading of financing costs. In

[*Interprétation*]

raient-ils pas déductibles et si vous déduisez le tout dans une année alors il ne reste rien à déduire l'année suivante. Votre profit est justifié et vous payez les redevances. Sinon, il se retrouve avec les profits des actionnaires.

Dépréciation. Encore ici, je suggère qu'il y a des limites qu'il sera nécessaire de fixer, que l'opérateur soit autorisé a réclamer jusqu'à un maximum ou moins que ce maximum dans une certaine année s'il le désire et que le reste lui soit disponible à des périodes subséquentes. Ceci peut être un facteur très important. Vous pouvez rencontrer une période d'opération, soit en raison de la baisse des prix pour un produit ou pour cause de feu, ou d'inondation, chaque fois que la production est interrompue et que vous ne pouvez appliquer ces choses à une production inexistante ou insuffisante. Selon le bill actuel, si vous avez à déclarer la dépréciation pendant une telle période, cette dépréciation vous est perdue à tout jamais.

Vous avez suggéré ici qu'à cause des complexités de la dépréciation, on devrait prévoir une clause distincte qui y référerait aussi en détails ou encore on pourrait le relier aux allocations de coût-capital tel que décrit dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Salaire du président, etc. Le bill actuel renferme une anomalie par sa référence au salaire du président et des autres officiers élus. Les officiers sont nommés, les directeurs sont élus. Je voudrais souligner ce point de rédaction. Cependant, j'ai toujours pensé que cette allocation relative aux dépenses du président et des directeurs pour les voyages d'affaires sur les propriétés de la compagnie n'est pas réaliste. Je pourrais comprendre ce point s'il ne s'agissait que d'une partie de plaisir à la propriété, mais le président de Cassiar est obligé d'aller pour affiaires à la mine plusieurs fois par année. Le directeur général ainsi que les autres officiers doivent s'y rendre régulièrement. Selon la présente loi, je ne crois pas qu'on considère les officiers non élus; on exclut seulement le président et les officiers élus, mais il me semble que cette exclusion devrait être éliminée en autant que les montants réclamés seront raisonnables selon les circonstances.

Loyer et redevances. Le bill stipule que les redevances ne sont pas allouées comme déductions quand on détermine la valeur de la production.

Cependant, il n'est pas clair si l'on doit ou non imposer les redevances aux mains des propriétaires. Si elles sont imposables dans ces conditions, il faudrait assurément qu'elles puissent être considérées comme dépenses, ou alors qu'elles soient exemptes d'impôt en vertu de la loi telle qu'elle est proposée.

Les frais de financement. Il me semble que le Ministre a éliminé l'article qui empêcherait de considérer les intérêts comme des dépenses mais l'énoncé de l'article 83(i), frais de financement, pourrait être interprété—et je vous suggère, messieurs, de l'interpréter de la sorte —afin d'inclure les intérêts car, la lecture du bill tel qu'amendé, ne fait aucune allusion aux intérêts. Il me semble que l'expression «frais de financement» devrait être retirée et selon moi il faudrait autoriser également les articles spécifiques. Les frais d'émission d'obligations font assurément partie des frais généraux. Cependant, s'il convient de retirer ces expressions, il fau-

[*Text*]

any event, it should be made clear that interest is intended to be allowed as a deduction.

I am not going to comment on the next two items because I think they are too small.

Clause 88, Appeals. We think the 30-day period is too short. Ninety days would be more appropriate.

I will move along to Part B, the general provisions. Mr. McDermott, would you like to take over and carry on with this section?

Mr. McDermott (Legal Counsel): On the Part B section?

Mr. Elliot: The Part B section.

Mr. McDermott: Right.

Mr. Elliot: Just comment as you go through it.

Mr. McDermott: Clause 13 provides for two-post staking to be continued to be used in the Yukon. We feel that it would be to the advantage of both the individual prospectors and the companies if the concept of four-post staking were adopted. One of the arguments in favour of two-post staking is that it is easier than doing four-post staking and, due to the nature of the terrain in the Yukon, it is a more acceptable practice in the Yukon.

The current practice, when prospectors or companies have claims which they wish to option to other individuals or other companies, is that they warrant and represent that they have certain designated ground and that they hold good title to that ground under the appropriate piece of legislation. If the person who makes these warranties has any assets, it can be a very onerous warranty unless you are relatively sure that you do in fact have good title to that ground.

The bill as drafted provides that the Minister can require a legal survey to be carried out on the claim at a relatively early stage to deal with disputes that may be occurring or to define the claim, but this is a relatively expensive procedure and it should only be necessary where an individual or company is arriving at the point in time when they feel that a fair bit of development is warranted on the claim and they want to continue with it.

• 1015

I might say that my experience in the field was all for post staking in the East, I have not had the advantage of doing it in the West, but by the same token, now acting as legal counsel for these two companies, I see the number of disputes that come across my desk mainly occur in the West and these are brought about by the problem of defining the boundaries of the claim that was required by the two-post taking system. Quite often the bona fide dispute is because one party just did not realize that he was over on the other party's grounds.

[*Interpretation*]

drait le faire d'une façon spécifique et non pas sous la rubrique générale de frais de financement. Qu'il soit bien entendu que les intérêts sont considérés comme étant déductibles.

Je ne ferai pas de remarques sur les deux articles suivants qui à mon sens sont de peu d'importance.

Article 88, appels. Selon moi, la période de 30 jours est trop brève. Une période de 90 jours conviendrait mieux.

Nous passons à la partie B, les dispositions générales. Monsieur McDermott, voudriez-vous poursuivre et passer à l'étude de cet article?

M. McDermott (conseiller juridique): S'agit-il de la partie B?

M. Elliot: La partie B, en effet.

M. McDermott: D'accord.

M. Elliot: Faites des remarques au fur et à mesure que vous lisez.

M. McDermott: L'article 13 prévoit que l'on continuera d'utiliser l'arpentage à l'aide de deux bornes dans le Yukon. Quant à nous, nous avons l'impression qu'il serait plus avantageux à la fois pour les prospecteurs individuels et pour les compagnies si l'on adoptait le principe d'un arpentage à quatre bornes. L'un des arguments en faveur de l'arpentage à deux bornes est qu'il est plus facile à réaliser que celui à quatre bornes et, en raison de la nature du terrain dans le Yukon, c'est une pratique qui convient mieux.

La pratique courante, lorsque les prospecteurs ou les compagnies ont des claims qu'ils désirent présenter en option à d'autres individus ou d'autres compagnies, est qu'ils garantissent et représentent des portions de terrains biens délimitées, et qu'ils en possèdent des titres valables en vertu de l'article approprié de la législation. Si la personne qui fait ces garanties a des biens, cela peut se révéler une entreprise onéreuse à moins que l'on soit relativement sûr que l'on possède en fait des titres en bonne et due forme.

Le bill tel qu'il est rédigé prévoit que le Ministre peut demander un arpentage officiel sur le claim à une époque relativemnet proche du début afin de prévoir les conflits qui peuvent se produire ou de définir le claim lui-même, mais il s'agit là d'une procédure relativement onéreuse et qui ne devrait s'appliquer que lorsqu'un individu ou une compagnie sont parvenus au point où, selon eux, un certain développement est garanti sur le claim et doit être poursuivi.

Je pourrais dire que toute mon expérience en ce domaine ne concerne que le délimitage par bornes dans l'Est; je n'ai pas eu l'occasion de le faire dans l'Ouest, mais du même coup, agissant maintenant comme conseiller juridique pour ces deux compagnies, je constate, par ce qui arrive à mon bureau, que nombre de conflits existent dans l'Ouest et que ceux-ci sont dus au problème du jalonnage des claims qui se faisait selon le système de deux bornes. Bien souvent, ces disputes de bonne foi sont dues au fait qu'une partie ne s'est pas

[*Texte*]

This can happen under the four-post system, but it is not nearly as likely to occur.

Clause 16(2)(e) and (c) is straightforward and the thought set out in respect of Clause 16(1)(d) and (e) would be to provide that where a person comes upon a number two post in the field, he knows in which direction to look for the number one post and he knows the extent of the claim perpendicular in each direction from the location line which runs between the number one and the number two posts.

Clause 21 of the bill which deals with the validity of a claim where there has been a substantial compliance, I think is a good type of provision. I think any shortfallings in the requirement for staking should be brought to the attention of the mining recorder at the time the holder of the claim makes application to record that claim and the mining recorder should be in a position to assess whether there is a valid reason for noncompliance. However, I think where there has been complete disclosure by the locator that the actions of the mining recorder should, at that point in time, deal with the question of whether or not there has been compliance with Clauses 11 to 20 which set out staking and location procedures.

Clause 22 at present provides that the mining recorder in effect determines whether or not there has been compliance with the bill. I think there should be recourse to the courts in this particular situation if the applicant feels that he has a case to be made.

Clause 30(1) should provide that where the requirements of the bill have been complied with, the mining recorder should be required to record the mining claim. At the present time, it is discretionary.

Clause 44 deals with the matter of publicizing a survey in respect of a claim and I submit that the people who are most directly interested in this are the adjoining claimholders and that a specific provision should be put in whereby copies of the plan of survey are mailed to them at the addresses of record with the mining recorder. The present provision merely provides for publication in newspapers and to post a notice in the office of the mining recorder and this is, in a number of cases, inadequate to bring the matter to the attention of the holders of the ambiguous claims.

• 1020

With respect to representation work, I submit that this is a matter that should be determined by the holder of the mineral claim. It is his money that is being spent and in most instances he wants to get the best value for that money and the matter is, to a large degree, self-policing. I think that if the holder of a mineral claim spends the money, he should be given full credit for that.

Clause 58 (1) deals with the definition of representation work. Once again I feel that the holder of the Claim should determine the kind of work and the extent of such work. The key is that the work be done on or with respect to the claim and that the holder of the claim file proper documentation to support his claim for the costs incurred. In addition to this, there could be, and I think there should be, an alternative so that the individual prospector who wants to do the work on the claim him-

[*Interprétation*]

rendue compte qu'elle empiétait sur les terrains de l'autre partie. Ceci peut se produire également avec un système de quatre bornes, mais les risques sont moins grands.

L'article 16(2)(b) et (c) est direct et l'idée de cet article est de prévoir des dispositions dans le cas où quelqu'un rencontrant la borne nº 2 sur le terrain puisse savoir dans quelle direction aller pour trouver la borne nº 1 et déterminer l'étendu du claim perpendiculaire à chaque direction de la ligne de démarcation qui passe entre la borne nº 1 et la borne nº 2.

L'article 21 du bill qui concerne la validité d'un claim où les règlements ont été suffisamment observés est, à mon sens une bonne disposition. Il me semble que le défaut de jalonnage devrait être porté à l'attention de l'enregistreur minier au moment où le détenteur d'un claim fait une demande d'enregistrement, et alors l'enregistreur devrait être à même de dire si la non-observation des règlements est fondée ou non. Cependant, il me semble que lorsqu'une mention complète a été faite par le locataire, l'action de l'enregistreur minier devrait avoir pour but de déterminer si les articles 11 à 20 qui définissent le jalonnage et les procédures d'emplacement ont été observés.

L'article 22 tel qu'il est prévoit que l'enregistreur minier doit en effet déterminer si oui ou non le bill a été observé. Il me semble que l'on devrait avoir recours aux tribunaux dans cette situation particulière si le demandeur a le sentiment qu'il est nécessaire de le faire.

L'article 30(1) devrait prévoir que, dans le cas où les exigences du bill ont été respectées, l'enregistreur minier puisse enregistrer le claim minier. A l'heure actuelle, ceci est laissé à sa discrétion.

L'article 44 parle de la question de la publication des arpentages miniers et il me semble que les personnes qui sont les plus directement intéressées dans ce domaine sont les détenteurs de claims voisins et qu'une disposition spécifique devrait être prévue afin que des exemplaires du plan d'arpentage soient adressés à ces personnes à des fins d'enregistrement. La disposition actuelle prévoit simplement la publication dans les journaux et l'apposition d'un avis dans le bureau de l'enregistreur minier, et ceci, dans de nombreux cas, se révèle une mesure inadéquate pour attirer l'attention des détenteurs des claims objets de litiges.

En ce qui concerne les trauvaux obligatoires, il me semble qu'il s'agit là d'une question qui doit être déterminée par le détenteur d'un claim minier. Il s'agit de son argent et, dans la plupart des cas, il veut en tirer le profit maximum. Dans une large mesure, il s'agit donc d'une question personnelle. Il me semble que si un détenteur de claim minier désire dépenser de l'argent, il devrait pour cela recevoir plein crédit.

L'article 58(1) définit les travaux obligatoires. De nouveau, j'estime que le détenteur d'un claim minier devrait déterminer la nature et la durée de tels travaux. La clé du problème est que les travaux soient effectués soit sur le claim ou pour le claim et que le détenteur du claim prépare la documentation appropriée pour expliquer les frais encourus. En outre, il pourrait y avoir (et je pense qu'il devrait y en avoir) une solution de

[*Text*]

self has a set of standard costs evaluated against that type of work and the quantity of work so that he knows the minimum value that will be given to him for that work. It may well be that there should be discretion in the mining recorder to increase the value of that work if he feels that the standards are low in the act.

There is no provision made to allow any work done off the mineral claim. In some instances you may have laboratory work which will put a property into production that would not otherwise be put into production. You may have the minerals present in price and tonnage to justify substantial operation, but the metallurgy of separating the ore may be difficult or may be impossible under present, known techniques. I feel that where there is scientific work done which makes that ore separable in terms of making a noneconomic proposition or an impossible proposition into an economic proposition, it should be given due consideration.

Clause 58. (2) deals with the value of representation work. I feel that the minimum credit that should be given should be the actual cost of the work done on the claim.

Clause 59. (3) which deals with the value of representation work allowed with respect to roads and airstrips should be greatly extended to take cognizance of the fact that they are extremely vital to the development of mining claims. They are real costs and they provide benefits in an area such as the Yukon Territory that are over and above the benefits to the individual mineral claims.

Clause 59. (1) provides that work must be done to the value of $100 per year with respect to each claim. Unfortunately it does not provide an alternative whereby, for whatever the reason, when the holder of the claim does not do the work on the claim, he should make payment to the mining recorder in an equivalent amount.

Clause 60. (2) (a) really points to a minor drafting point. I believe the word "or" should be put in there so that the effects of paragraphs (a) and (b) are not cumulative.

• 1025

Clause 61 deals with excess work. We submit that the last line should be revised to read, "that claim in other years", to prevent the restriction of such excess representation work being limited to only one other year. I anticipate this was the intention, but it is not very clear at the present time.

Clause 63 (2) does not provide for the holder of the mineral claim to appeal the decision of the mine recorder as to whether or not representation work having the value required by the proposed act has been done on the mineral claim. Due to the importance of this matter I feel that there should be a right of appeal provided and this right of appeal should be to the courts.

[*Interpretation*]

rechange permettant au prospecteur individuel qui veut effectuer lui-même les travaux obligatoires sur le claim d'avoir une échelle des frais courants évalués en fonction du genre et de la quantité de travaux effectués afin qu'il puisse déterminer la valeur minimale qu'il touchera pour ces travaux. Peut-être faudrait-il prévoir que dans les enregistrements miniers il existe la possibilité d'augmenter la valeur de ces travaux et le détenteur a l'impression que la loi a fixé des prix trop bas.

Il n'existe aucune disposition permettant l'exécution de travaux en dehors du claim minier. Dans certains cas, on peut avoir recours à des travaux de laboratoire nécessaires à la mise en production d'une propriété qui ne pourrait être exploités sans ces travaux. On peut aussi demander d'évaluer le prix et le tonnage des minéraux afin de justifier une opération d'envergure, mais l'opération de métallurgie qui consiste à séparer les minéraux peut se révéler difficile ou même impossible, compte tenu des techniques actuelles. Je crois que, lorsque l'on a recours à des travaux scientifiques dans la séparation des minerais pour transformer une proposition non rentable ou même impossible en une proposition économiquement valable, il faut en tenir compte.

L'article 58(2) traite de la valeur des travaux obligatoires. Il me semble que les crédits minimums qu'il faut accorder devraient correspondre aux frais réels encourus sur le claim minier.

L'article 59(3) qui parle de la valeur des travaux obligatoires à propos de la construction de routes et de pistes d'atterrissage devrait être élargie afin de tenir compte du fait que ces travaux sont tout à fait nécessaires à la mise en valeur des claims miniers. Il s'agit là de frais réels qui, dans une région telle que le Yukon, servent beaucoup plus d'intérêts que les simples intérêts des détenteurs de claims miniers.

L'article 59(1) prévoit que les travaux obligatoires doivent être faits jusqu'à concurrence de $100 par an pour chaque claim minier. Malheureusement, cet article ne prévoit aucune solution de rechange dans le cas où pour une raison ou pour une autre le détenteur d'un claim n'effectue pas les travaux sur le claim en question, et dans ce cas il devrait payer une somme équivalente à l'enregistreur minier.

L'article 60 (2) *a*) fait état d'un point secondaire de rédaction. Il me semble qu'il faudrait insérer le mot «ou» de sorte que les effets des alinéas *a*) et *b*) ne soient pas cumulatifs.

L'article 61 traite des travaux supplémentaires. Nous proposons de changer la dernière ligne en: «ce claim au cours des années.», afin d'éviter qu'on ne limite la restriction de semblables travaux obligatoires à seulement une année sur deux. Je crois pouvoir dire qu'il s'agit là de l'intention première, mais ceci n'apparaît pas clairement à l'heure actuelle.

L'article 63 (2) ne fait mention d'aucune disposition concernant l'ensemble du claim minier quant aux droits d'appel à l'encontre d'une décision prise par l'enregistreur minier sur la question de savoir si oui ou non les travaux obligatoires pour lesquels on a demandé la valeur requise par la loi ont été effectués sur le claim minier. En raison

[*Texte*]

Clause 66 as presently drafted deals with what is more likely the rare situation as opposed to the common situation. This clause at present provides that if there is an agreement between the coholder of a claim as to the basis on which the work is to be done, then if one coholder does not do his portion and the other coholder does the work for the party who did not do his share, he is entitled to acquire the portion of the claim held by the coholder if he proceeds through the procedure therein provided. I think there should be some provision whereby this situation is covered where there has been a lack of an agreement, because quite often the individuals will start out and there may be two, three or four who have an interest in the claim. As time goes on one or two of these individuals may lose their enthusiasm for either doing work or spending money on it, but the remaining coholders may want to maintain the claim in good standing, do all the work that is required and they should be given due recognition for this without having to follow their defaulting coholder through the courts to try to put them in an equitable position.

Clause 73 (2) and (3) deals with ownership requirements. We have made a very brief comment on that in our brief. We feel that it is too important a question to be dealt with on what appears to be an ad hoc basis that is developing in both federal and provincial legislation. This matter should be given further consideration before it is incorporated into this proposed act.

Clause 93 (1) provides that you cannot export ore out of the Yukon Territory without permission. We feel that this restriction should be changed from the boundary of the Yukon Territory to Canada as a whole. I think this is preferable for the over-all development of the mineral industry within Canada and Canada should be looked at as a unit in this particular case.

Clause 102 (g) provides that the value of representation work to be done on a mineral claim is to be determined by the regulations. I realize there are arguments on both sides. It is easier to be flexible to put these requirements in the regulations. On the other hand, there is the uncertainty on the part of the people that are trying to comply with the act whether they have the last edition of the regulations, and I feel that where things can be set out in the act as opposed to regulations this should be done and a real effort should be made.

• 1030

Our overall comment on these other portions in the act are that there should be further consideration in the areas of the present or proposed discretionary authority vested in administrative personnel and that further consideration should be given to putting real rights of appeal into this act.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for a very fair and practical brief.

[*Interprétation*]

de l'importance de cette question, il me semble que l'on devrait prévoir un droit d'appel et que ce droit d'appel devrait s'exercer auprès des tribunaux.

L'article 66, dans sa rédaction présente, concerne ce qui, à mon sens, est davantage la situation d'exception que la situation commune. L'article prévoit des dispositions dans le cas où à la suite d'un accord entre deux codétenteurs quant à la nature du travail qui doit être effectué, l'un des détenteurs ne fait pas son travail alors que le second fait le travail du premier, le second co-détenteur est autorisé à acquérir la portion du claim qui appartient au premier, à condition qu'il suive la procédure prévue. Il me semble qu'il faudrait prévoir des dispositions pour éviter une semblable situation lorsqu'il n'y a pas eu d'accord préalable, car bien souvent les individus commenceront et il se peut qu'il y ait deux, trois ou quatre détenteurs qui soient intéressés à l'acquisition du claim. Par la suite, un ou deux des codétenteurs peuvent hésiter à effectuer ces travaux ou à y dépenser de l'argent, tandis que les deux autres codétenteurs peuvent exprimer le désir d'acquérir le claim en bonne condition, y effectuer tous les travaux nécessaires et dans ce cas, il faudrait en tenir compte et ne pas les obliger à citer les deux premiers codétenteurs auprès des tribunaux dans le but de les placer dans une situation équitable.

L'article 73 (2) et (3) concerne les exigences de propriété. Nous avons fait des remarques à ce sujet dans notre mémoire. Il nous semble qu'il s'agit là d'une question trop importante pour en discuter sur une base *ad hoc* telle qu'elle semble se développer à la fois dans les législations provinciales et fédérales. Il faudrait examiner davantage cette question avant de l'incorporer à la loi proposée.

L'article 93 (1) stipule que vous ne pouvez exporter des minerais en dehors du Territoire du Yukon sans une permission préalable. Il nous semble qu'il faudrait modifier cette restriction et l'appliquer à l'ensemble du Canada. C'est, à mon sens, la mesure qui convient au développement de l'industrie minière du Canada et il faudrait considérer le Canada comme un ensemble.

L'article 102 *g*) stipule que la valeur des travaux obligatoires qui doivent être effectués sur un claim minier doit être déterminée par ces règlements. Je comprends qu'il y a des arguments pour et contre. Il est plus facile de faire preuve de souplesse dans la prescription des exigences de ces règlements. D'autre part, chez ceux qui s'efforcent de respecter la loi, il y a le fait de ne pas savoir s'ils possèdent bien la dernière édition en date du règlement et toutes les fois qu'il est possible d'inclure certaines clauses dans la loi plutôt que dans les règlements, j'estime que cela devrait être fait et qu'il faudrait faire des efforts dans ce sens.

Nos commentaires généraux sur les autres parties de la loi sont qu'il fraudrait étudier davantage les pouvoirs discrétionnaires dont le personnel administratif dispose actuellement ou que l'on se propose de lui conférer, ainsi que d'étudier la possibilité d'insérer dans la loi le droit d'en appeler des décisions prises par ce personnel.

Le président: Je vous remercie messieurs, de ce mémoire très objectif et très positif.

[*Text*]

Do you have some questions? If not, I have a question or two.

Could you give an example of the situation which you refer to in 2(g) and the problem that the word "mine" and its lack of proper definition could lead to.

Mr. Lamacraft: Perhaps I might answer that. Clause 83(e), which deals with the allowable deduction for depreciation, speaks of equipment, works or buildings at the mine. In many situations your mill site is not right at the mine, your townsite is not right at the mine, and if the definition were strictly interpreted you might be denied a deduction with respect to these assets.

Mr. Nielsen: A good example is Faro, with the townsite 17 miles away.

Mr. Lamacraft: Similarly, I believe the denial of the deduction for insurance premiums, et cetera speaks of employees at the mine and I am sure the intention is not to exclude other employees at the mine site in the vicinity. It could be interpreted that way.

The Chairman: The question of four-post staking and two-post staking was raised several times during the testimony we received in the Yukon.

Mr. Elliott: Mr. Chairman, I realize that we are treading on rather, shall we say, emotional ground when we talk about four-post staking in the Yukon territory, particularly in respect of the old-timers there, and some of the not-so-old-timers too, who have grown up through the years with two-post staking. It is obviously simple for the staker to do two-post staking. But that is when the trouble starts. It is perhaps too simple. One of the chief arguments against four-post staking is the topography of the country. You may find yourself up against virtually an unscalable cliff. How are you going to get up to put your post on top? Somebody is going to have to get there sometime. Provision can be made in the Act, as it is in the Ontario act for witness post staking of claims. You cannot go out in the middle of a lake and put in posts, and you witness them on shore. There is no reason the same procedure cannot be used in inaccessible country. In fact I think provision was made for witness post staking under two-post staking.

The Chairman: You are suggesting then that four-post staking be the general rule but that there be provision made for exceptions, provided the registrar gives consent afterwards.

Mr. Elliott: Not really exceptions. It is still four-post staking, but you place those posts that you cannot

[*Interpretation*]

Y-a-t-il des questions? Sinon j'aimerais poser moi-même une question ou deux.

Pourriez-vous nous donner un exemple de la situation à laquelle vous faites allusion dans le paragraphe 2 *g*), ainsi que des problèmes qui dérivent du manque de définition exacte du mot «mine».

M. Lamacraft: Je crois pouvoir répondre à cette question. L'article 83 *e*) du bill traite des déductions autorisées aux fins de l'amortissement de l'outillage, du matériel ou du bâtiment d'une mine. Or, dans bien des cas, les installations de transformations ou les logements du personnel ne se situent pas directement sur le lieu de l'extraction et, si l'on interprétait la définition ci-dessus dans son sens exact, on pourrait se voir refuser les déductions relatives à ces installations.

M. Nielsen: On en a un bon exemple dans le cas de la mine de Faro, où les logements correspondants se situent à 17 milles de là.

M. Lamacraft: De façon analogue, je pense que le passage qui traite des déductions non permises à l'égard des primes d'assurances etc. mentionne les employés de la mine et je suis sûr qu'il n'est pas dans l'intention du législateur d'exclure les autres employés qui travaillent à proximité du site d'extraction. On pourrait du moins interpréter cette clause de cette façon.

Le président: Le problème du jalonnement avec quatre bornes ou du jalonnement avec deux bornes a été posé plusieurs fois au cours de la déposition que nous avons entendue au Yukon.

M. Elliott: Monsieur le président, je me rends compte que nous touchons une corde très sensible lorsque nous abordons la question du jalonnement avec quatre bornes dans le territoire du Yukon, particulièrement en ce qui concerne les prospecteurs anciens, et même d'autres plus jeunes, qui sont habitués depuis des années à jalonner avec deux bornes. Il est évidemment beaucoup plus simple pour le jalonneur de ne placer que deux bornes, mais c'est également là que commencent les difficultés car le système est peut-être justement trop simple. L'un des principaux arguments contre le jalonnage à quatre bornes a trait à la topographie du terrain. C'est ainsi que l'on peut, par exemple, se trouver au pied d'une falaise qu'il est impossible d'escalader. Comment peut-on faire pour placer une borne en haut de cette falaise? Peut-être sera-t-il possible de prévoir dans la loi, comme c'est le cas pour la loi de l'Ontario, que l'on puisse placer des bornes témoins pour délimiter des concessions dont les limites se trouvent sous l'eau. Comme on ne peut placer des bornes au milieu d'un lac, on plante des bornes témoins sur le bord. Je ne vois aucune raison qui empêcherait d'utiliser la même procédure pour des concessions qui sont situées sur un terrain inaccesible. En fait, je pense que l'on avait prévu des bornes témoins dans la procédure de jalonnement à deux bornes.

Le président: Vous proposez donc que l'on érige le jalonnement avec quatre bornes en règle générale, mais que l'on prévoit en même temps des exceptions, sous réserve de l'accord ultérieur du registraire minier.

M. Elliott: Ce ne serait pas vraiment des exceptions. Il s'agirait toujours d'un jalonnement avec quatre bornes

[*Texte*]

physically place at the time as near as possible to the point where they should be, as witness posts, and clearly mark on them where they are intended to be so that anyone coming after you to stake knows exactly where they are. The advantage here is if you have staked a

• 1035

claim under four-post staking you must cut out your outside boundaries sufficiently or blaze them so that someone coming after you can recognize what those boundaries are and not uselessly stake over top of you. With two-post staking you only have the one line to cut out, so somebody coming from the other direction could very easily not be aware that the ground is staked. This is one of the advantages of four-post staking. However, the main advantage of four-post staking is that your common boundaries are set out and it is almost impossible, if you stake properly, to have an unintended fraction develop. It may happen where you are approaching somebody else's staking—perhaps you are not aware of their exact boundary—and a fraction may develop in most circumstances, but this is not an internal fraction that can cause you trouble.

I have had quite a bit of experience with the question of fractions and open fractions under the British Boundary Act which is two-post staking. Provision is made that on survey any fraction within the group of claims you have you have a prior right to stake that fraction. However, if one side of that is open so that it is not completely contained, and somebody has overstaked, this staking is good so far as that fraction is concerned. This may occur on the occasion of survey where the staker has paced off his staking line too long and on survey it is reduced to the 1,500 feet required by the act and an open fraction is left. This actually happened to us a few months ago.

Mr. McDermott: I would like to add a further point. The real problem in respect of your two-post staking is the lack of any markings on your external boundaries where it is feasible to put such markings.

The Chairman: Would you be able to make any kind of a very rough estimate as to what the additional expense to the mining industry generally would be of the disputes that result from the inaccuracies that you allege exist in a two-post staking system for the Yukon and British Columbia? Does it amount to a substantial amount of money ever year that is wasted this way or is it a very minor amount?

[*Interprétation*]

avec la possibilité de placer les bornes que vous êtes physiquement empêchés de mettre à l'endroit voulu aussi près que possible de la limite réelle de la concession. Ces bornes serviraient de bornes témoins et devraient porter une inscription qui indique clairement où elles devraient être situées de façon à ce que tout prospecteur qui se présente par la suite connaisse exactement les limites de la concession déjà jalonnée.

L'avantage qui en résulte est que si vous avez jalonné une concession avec quatre bornes, vous devez en marquer suffisamment les limites extérieures ou les jalonner de façon que celui qui viendra prospecter après vous, puisse reconnaître ces limites et ne vienne pas prospecter inutilement une concession déjà jalonnée. Avec le jalonnement à deux bornes, on n'avait qu'une seule ligne à délimiter. Il arrivait que quelqu'un venant d'une autre direction pouvait très bien ne pas s'apercevoir que le terrain était déjà jalonné. C'est là un des avantages du système à quatre bornes. Toutefois, le principal avantage du jalonnement avec quatre bornes est qu'il permet de fixer une limite commune à deux concessions adjacentes et qu'il est pratiquement impossible, si le jalonnement est fait correctement, d'avoir un claim fractionnaire. Cela peut se produire à proximité d'une autre concession lorsque vous n'êtes pas absolument certain de sa limite exacte, mais il ne s'agit pas là d'un fractionnement interne qui pourrait causer des difficultés.

J'ai une certaine expérience en ce qui concerne le problème des concessions fractionnaires, et particulièrement des concessions fractionnaires ouvertes, en vertu de la loi britannique sur les délimitations, laquelle prévoit le jalonnement avec deux bornes. Cette loi stipule que si, à l'intérieur de votre groupe de concessions, vous avez une concession fractionnaire, vous avez le droit prioritaire de jalonner cette fraction. Toutefois, si l'un des côtés de cette concession est ouvert, si elle n'est pas complètement délimitée, et que quelqu'un a empiété sur votre concession, le jalonnement qu'il en a fait est considéré comme correct en ce qui concerne cette fraction. Cela peut se produire lorsque, à l'occasion d'un arpentage, le jalonneur a délimité une ligne trop longue et que l'arpenteur l'a réduit aux 1,500 pieds réglementaires requis en vertu de la loi et qu'ainsi une concession fractionnaire ouverte est formée. Cela s'est effectivement produit pour une de nos concessions, il y a quelques mois.

M. McDermott: Je voudrais ajouter quelques mots à ce sujet. Le vrai problème que pose le jalonnement avec deux bornes est l'absence de marques sur vos limites extérieures, là où il est possible de faire ces marques.

Le président: Seriez-vous en mesure de nous donner une estimation grossière des dépenses supplémentaires encourues par l'industrie minière à la suite des conflits qui résultent de l'inexactitude du système de jalonnement à deux bornes, dans le cas du Yukon et de la Colombie Britannique? Est-ce que ces sommes représentent des dépenses substantielles chaque année, ou s'agit-il de sommes minimes?

[*Text*]

Mr. Elliot: It costs some hundreds of dollars per claim to obtain a legal survey depending upon the location of the zone and the topography of the ground, the difficulty of survey. This is one of the points that we are making, that the necessity to survey at an early date before you determine whether or not this expenditure is warranted is resulting in money being spent on land survey that could well have been spent on exploration of the ground. Once you have determined you have something valuable then a survey is not only warranted, it is highly desirable, but until that point has been reached it is a waste of money because you may abandon those claims.

The Chairman: Could you give us any idea of what your own company, ConWest, would spend in a year on unnecessary surveys, just a rough dea? Would t be $2,000 or...

Mr. Elliot: That is a very difficult question to answer. Usually we endeavour to postpone that, to take a chance and postpone that as long as possible, but in this instance I speak of that survey cost us about $7,000. I have forgotten, do you remember the figure?

Mr. Lamacraft: It was $8,000.

• 1040

Mr. Elliot: We spent $8,000 on one group of claims. We have since drilled that and have satisfied ourselves that our efforts were not warranted, although at the time we did the survey we suspected this open fraction might exist actually covered the main showing which could have been an ore body. This is the thing. Had that been the ore body, we would have lost a piece of it, but as it turned out we made a deal with the people who overstaked it and made a joint venture of the whole thing. It was a useful way of handling it instead of going to court, but you can see that had the mine turned out to be on what we thought was our ground, we would have lost even in that case. We would have lost 50 per cent of the ore body.

The Chairman: One further clause, Clause 66. You appear to be recommending that the government step in here and protect people who neglect to protect themselves by means of a proper agreement. The individuals who do not have an agreement should have one and what you are suggesting is that the government step in here and have rules that cover the situation that should have been covered by...

Mr. McDiarmid: I think you are going to get into the situation with co-holders, most commonly with individuals who are sharing the costs on that. They are the people most likely not to make any written agreement on anything. If there are four of us and we each have 25 per cent interest in the claim, we are going to get 25 per cent of the money, and then if it goes down,

[*Interpretation*]

M. Elliot: Il nous en coûte environ une centaine de dollars par concession pour obtenir un arpentage légal, ce chiffre pouvant varier suivant la topographie du terrain et les problèmes que pose l'arpentage. L'un des points sur lequel nous insistons, est précisément que la nécessité de faire effectuer un arpentage très tôt et avant même que l'on sache si cette dépense s'avèrera rentable, nous amène à investir des sommes que l'on pourrait investir d'une manière beaucoup plus rentable dans l'exploration du sol. Ce n'est qu'ensuite, une fois que vous avez déterminé la valeur du sous-sol de votre concession, qu'un arpentage est non seulement indiqué, mais encore hautement souhaitable. Mettons que cela n'est pas fait, l'arpentage revient à dépenser de l'argent en pure perte, car vous pouvez être amenés à abandonner vos concessions.

Le président: Pouvez-vous nous donner une idée très vague des sommes que votre propre compagnie, la ConWest, dépense annuellement en arpentages inutiles? Est-ce qu'elle se monte à $2,000 ou...

M. Elliot: C'est là une question à laquelle il est très difficile de répondre. En général, nous prenons le risque de reculer le moment de l'arpentage le plus loin possible. Dans le cas particulier que j'ai cité, l'arpentage nous a coûté, je crois, $7,000, j'ai oublié le chiffre exact. Vous en souvenez-vous?

M. Lamacraft: Il s'agissait de $8,000.

M. Elliot: Nous avons dépensé $8,000 pour un seul groupe de concessions. Depuis lors nous avons effectué des sondages et nous nous sommes aperçu que nos efforts étaient inutiles, bien qu'au moment où nous avons effectué l'arpentage nous pensions que la concession ouverte se situait au-dessus d'un gisement de fer. S'il s'était agi réellement du gisement nous en aurions perdu une partie, mais de la façon dont les choses ont tourné, nous avons conclu un accord avec les prospecteurs qui avaient dépassé leur concession et avons réalisé une association. Il s'agissait là d'une façon profitable de résoudre le problème, au lieu de demander à un tribunal de trancher le conflit, mais vous voyez que s'il s'était avéré que le gisement se trouvait sous ce que nous pensions être notre concession, nous aurions perdu. Nous aurions perdu 50 p. 100 du gisement.

Le président: Abordons maintenant une autre disposition de la loi, celle qui se trouve à l'article 66. Vous semblez recommander une intervention du gouvernement à cet égard afin qu'il prenne la défense de ceux qui ont omis de se couvrir eux-mêmes au moyen d'un accord approprié. Ceux qui n'ont pas conclu d'accord auraient dû le faire et vous suggérer que le gouvernement intervienne et établisse un règlement couvrant la situation qui aurait dû l'être par...

M. McDiarmid: Je pense que vous abordez là le problème de la codétention, à savoir le partage des coûts entre plusieurs titulaires. Ce sont là les gens les moins susceptibles de conclure un accord sur quelque sujet que ce soit. S'il y a quatre codétenteurs et que chacun possède fie que chacun recevra 25 p. 100 des bénéfices. Mais, si les une participation de 25 p. 100 de la concession, cela signi-

[*Texte*]

you find possibly two of these co-holders picking up their portion of the expenses to maintain the property, while the other two may maintain the property for a period of years. Suddenly the ground becomes important and lo and behold, the two defaulting co-holders are right there at the doorstep saying, "How is our 25 per cent interest coming along?" I think the two people that have maintained the ground feel, "Where were you when we needed you?" It just seems to me that there should be some easier remedy. If each of these four individuals had a claim and two did not do their work on their two claims, they should lose their right to those claims. I think that is something that could be worked out easily.

Mr. Elliott: Under the present Yukon Quartz Mineral Act, is there not provision for the Territorial Court to make a vested in those circumstances?

Mr. McDiarmid: I believe that is so. I believe there is something along those lines.

The Chairman: Mr. Borrie.

Mr. Borrie: Thank you, Mr. Chairman. It is not mentioned in your brief, Mr. Elliott, but I would like to change the subject a little and get into the protection of the environment. Does your company, or do you personally have any objection to the mining industry being obligated for the protection of the environment in the Yukon and in—well, let us leave it strictly with the Yukon as it relates to the bill.

Mr. Elliott: I think that is a question of degree. I think the mining industry generally has been responsible in this matter, although I know there have been those who have left untidy camps behind. I agree that they should be responsible for that sort of thing. Is this what you mean?

Mr. Borrie: Yes. In some of the presentations that we have had, not from the mining industry, there appears to be a feeling generally among the conservationists that mining camps and mining operations do not adequately protect the environment. Have you found this to be the case in your experience in the Yukon?

Mr. Elliott: In my experience I think that the mining industry does a minimum of damage to the environment. Under the law as it presently stands, we are required to maintain the tailings and if the maintenance is not adequate we are quickly told about it.

• 1045

Mr. Nielsen: I have a supplementary.

The Chairman: Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: Mr. Borrie's question provides a very good opportunity to give an example of what Mr. Elliott speaks of. For many years in the Yukon, almost two decades, the

[*Interprétation*]

choses vont mal, on verra fréquemment que deux des co-détenteurs ne respectent pas leurs engagements et que les deux autres seraient contraints de prendre toutes les dépenses à leur compte pendant un certain nombre d'années. Si par la suite la concession s'avère rentable, les deux codétenteurs en défaut ne manqueront pas de venir réclamer leur part des bénéfices. Je pense qu'il serait plus équitable que ceux qui n'ont pas respecté leurs engagements devraient perdre leur droit sur la concession et qu'une disposition dans ce sens pourrait être mise sur pied très aisément.

M. Elliott: Or la loi actuelle sur l'extraction du quartz dans le Yukon ne contient-elle pas une disposition qui permet à une cour territoriale de rendre une sentence dans ce sens?

M. McDiarmid: Je pense que c'est le cas. Je crois qu'il existe une disposition de ce genre.

Le président: Monsieur Borrie.

M. Borrie: Merci, monsieur le président. Vous ne le mentionnez pas dans votre mémoire, monsieur Elliott, mais j'aimerais changer un peu de sujet pour aborder la question de la protection de l'environnement. Est-ce que votre compagnie, ou vous-même personnellement, feriez des objections si l'on contraignait l'industrie minière à respecter l'environnement dans le Yukon et en . . . ou plutôt tenons-nous en au Yukon afin de ne pas dépasser le cadre du bill.

M. Elliott: Je pense que tout est question de dosage. Je crois que l'industrie minière s'est comportée de façon très raisonnable par le passé à cet égard, bien qu'il soit arrivé que certains abandonnent derrière eux des camps malpropres. Je suis d'accord pour dire qu'ils devraient être tenus responsables de ce genre de négligence. Est-ce là la réponse à votre question?

M. Borrie: Oui certaines des plaintes que nous avons reçues, qui n'émanaient pas de l'industrie minière, expriment la crainte qui est très généralement répandue parmi les promoteurs de la protection de l'environnement que les camps de mineurs et les opérations d'extraction ont une influence néfaste sur la qualité de l'environnement. Pouvez-vous nous dire si cela est le cas, à la lumière de votre expérience dans le Yukon?

M. Elliott: Selon mon expérience en cette matière, je considère que l'industrie minière ne cause qu'un minimum de dommage à l'environnement. En vertu de la loi sous sa forme actuelle, nous sommes obligés de veiller à ne pas polluer le site d'extraction; si nous ne le faisons pas, on ne tarde pas à nous en faire le reproche.

M. Nielsen: J'ai une autre question.

Le président: Monsieur Nielsen.

M. Nielsen: La question de M. Borrie me permet de donner un exemple de ce dont parle M. Elliott. Pendant de nombreuses années, en fait pendant près de deux

[*Text*]

only producing mine there was United Keno Hill Mines operated by ConWest control, I believe.

Mr. Elliott: Up to 1960 and since then by Falconbridge.

Mr. Nielsen: Could you describe the history of the manner in which the discharge of the mill was dealt with in relation to the McQuesten River in the valley below that mine?

Mr. Elliott: Yes, the mill is situated on the west flank of the Galena Hill. It is on a hillside with a broad valley lying in between the mill and the McQuesten River, but such drainage as there is drains into the McQuesten River.

When we first opened up the operations the old tailings ponds and dam were utilized, but through erosion and one thing and another they proved inadequate and some contamination was reported reaching the McQuesten River. I think it was the Fisheries Department who advised that copper—there was very minor copper as such in that ore, probably it originated from some of the chemicals used—was turning up in the McQuesten River and it had to be stopped.

Mr. Nielsen: What date was this?

Mr. Elliott: This would be about 1950 I think. Since then the company has spent considerable sums of money in retaining the effluent from the mill, the tailings, including the water that is used to carry out the tailings and combine it into large settling ponds so that it settles out. Eventually the overflow which reaches the stream is reasonably free. Some reagents are added at the discharge point to ensure the precipitation of undesirable chemicals that may be in the water.

Mr. Nielsen: The point I wanted to make was that for over 20 years this company has been following very good conservation practices in discharging their mill effluents.

Mr. Borrie: Yes, Mr. Nielsen. Mr. Elliott, your operation is mainly an open pit, is it not?

Mr. Elliott: That is true.

Mr. Borrie: There is and has been some objection to the open pit mining method because of the ruin to the topography, ecology and so on, you can go on and name it. What contingent plans do you have or is this an ongoing thing with your operation of protecting the environment, the topography and so on?

Mr. Elliott: Mr. Borrie, the area occupied by the open pit including the spoil from stripping off the waste is very small in relation to the surrounding countryside. Ultimately the ore that is available to open pit mining will be mined out, whether or not there will be an underground mine there I cannot at this time tell you, but in any event what there will be is another valley which

[*Interpretation*]

décennies, la seule mine à produire effectivement au Yukon était la *United Keno Hill Mines* qui était, je crois, sous le contrôle de Conwest.

M. Elliott: C'était le cas jusqn'en 1960, depuis elle est sous le contrôle de Falconbridge.

M. Nielsen: Pouvez-vous nous décrire ce que l'on faisait, dans le passé, pour éviter que les déchets de l'usine de transformation ne soient déversés dans la rivière *McQuesten* qui coule dans la vallée au pied de la mine?

M. Elliott: Oui, l'usine est située sur le flanc ouest de la colline Galena. Il s'agit d'un flanc de colline qui domine une vallée très large qui sépare l'usine de la rivière McQuesten, les eaux d'écoulement se déversant dans celle-ci.

Lorsque nous avons ouvert cette usine, nous déversions les résidus de broyage dans des étangs retenus par des barrages, mais en raison de l'érosion et d'autres phénomènes ceux-ci se sont bientôt révélés insuffisants et l'on nous a rapporté que la rivière McQuesten avait été contaminée. Je crois que c'est le ministère des Pêches qui nous a informés que l'on avait détecté dans les eaux de cette rivière la présence de cuivre? Notre minerai ne contenait que très peu de cuivre et provenait sans doute de certains produits chimiques que nous utilisions. Nous avons dû prendre des mesures pour mettre fin à la contamination de la rivière.

M. Nielsen: A quelle date cela se passait-il?

M. Elliott: Je pense que cela se passait aux environs de 1950. Depuis lors, la compagnie a investi des sommes considérables pour traiter les résidus de broyage, ainsi que l'eau que l'on utilise pour les évacuer. Les eaux usées sont déversées dans de grands étangs où elles décantent, si bien que l'eau qui atteint la rivière est relativement pure. Nous ajoutons aux eaux usées certains réactifs chimiques qui assurent la précipitation des produits chimiques indésirables qu'elles pourraient contenir.

M. Nielsen: Ce à quoi je voulais en venir, c'est que la compagnie a suivi pendant 20 ans des méthodes qui assuraient très bien la protection de l'environnement en ce qui concerne la purification des eaux usées.

M. Borrie: Oui, monsieur Nielsen. Monsieur Elliott, vous extrayez votre minerai d'un puits assez ouvert, n'est-ce pas?

M. Elliott: C'est exact.

M. Borrie: On a soulevé certaines objections à l'égard de l'extraction à ciel ouvert en raison des dommages qu'une telle méthode cause à la topographie, à l'écologie, et coetera. Quels sont les projets de votre compagnie à ce sujet?

M. Elliott: Monsieur Borrie, la zone occupée par notre puits à ciel ouvert, y compris par les déchets qui proviennent du décapage du sol, ne représente qu'une très faible proportion du paysage environnant. Il est inévitable que le minerai que l'on peut extraire à ciel ouvert sera bientôt épuisé, nous ne savons pas encore s'il existe un gisement que nous pourrons exploiter sous

[*Texte*]

will probably—if there is no underground mining and no necessity to keep the pit drained—fill with water and form a small lake. The spoil is dumped out into the valley or wherever we can find room to dump it. I would say that in a very short time after we cease mining or dumping fresh rock on this, nature will take over and cover it. In the meantime it is not unsightly. In fact, my wife thinks it improves the scenery to see a nice line.

Mr. Borrie: Thank you. There is another follow-up question that I would like to have asked, but I have taken up quite a bit of time of the Committee. There is one last question I would like to put. What is your opinion regarding the establishment of a national park in the Yukon Territory?

Mr. Elliott: I have no objection to the establishment of a national park in the Yukon, but there are many areas in the Yukon where this could be done that may not lend themselves readily to mining, or other resource exploration or exploitation. I do not know what else in the Yukon there is besides mining and oil, but there are areas that have a small mining potential which would not cause the mining industry any great concern. However, we would be concerned to think a potential resource of Canada was being denied from exploitation for very minimal use by the population of Canada.

There are vast areas of the Yukon that have not been touched by man, or hardly, where big game is still quite an industry. It seems to be gilding the lily a bit...

The Chairman: Mr. Borrie, I wonder if you would permit me a supplementary on this point? Are present mining techniques, Mr. Elliott exploration techniques, sufficiently advanced that the government should have available to it the capacity, the technology to permit it to look over a general area of the Yukon that would be proposed for a park area, look it over fairly quickly for mineral potential and then make its decision on location of the parks after this initial appraisal of the mineral potential? Is the technology available to do this quickly over a substantial air space? Take a 1,000 square mile park as an example, could you go over this quickly within a year or so and come to some sort of very mildly accurate conclusions as to the mineral potential or nonpotential?

Mr. Elliott: You will notice the GSC already has sufficient information in its file to determine what are the most likely areas for mineral exploration and exploitation. The whole of the Yukon Territory is very interesting geologically and when you consider what has happened in the last few years in southern British Columbia, I would hate to be the one to say that any particular area has no potential. Nonetheless, if a park is warranted, I think areas could be found that would meet those requirements without unduly interfering

[*Interprétation*]

terre. De toute façon, on aboutira à la formation d'une autre vallée qui, s'il n'y a pas de gisement sous terre et qu'il n'est donc pas nécessaire de drainer le puits, se remplira d'eau et formera un lac. Les déchets seront déversés dans la vallée ou en tout autre endroit qui peut les contenir. Je ne m'aventure pas beaucoup si je dis qu'après un très court délai après la fin de nos opérations d'extraction, et donc du déversement de nouvelles roches sur ces déchets, la nature reprendra ses droits et les couvrira de végétation. Entre-temps, cela ne dépare guère le paysage. En fait, ma femme pense que le paysage est amélioré lorsqu'on y voit une belle ligne.

M. Borrie: Merci. Il y a une autre question dans la même verve que j'aimerais poser mais j'ai déjà pris pas mal de temps au comité. Que pensez-vous de la création d'un parc national au Yukon?

M. Elliott: Je ne m'oppose aucunement à l'établissement d'un parc national au Yukon, mais il existe plusieurs sites au Yukon où on pourrait en créer un, mais ces sites ne se prêtent pas facilement à des opérations minières ou à d'autres exploitations de ressources ou autres. Je me demande ce qu'il y a d'autre au Yukon en dehors des mines et du pétrole, mais certaines régions possèdent un petit potentiel minier et cela n'inquiéterait pas beaucoup l'industrie de voir y créer un parc national. Toutefois, nous ne verrions pas d'un bon œil une interdiction d'exploiter ce potentiel important de ressources au Canada pour réserver ces zones au seul usage de la population canadienne.

Il y a des vastes régions du Yukon qui n'ont pas ou presque pas encore été exploitées par l'homme et où le gros gibier reste toute une grosse industrie. C'est peut-être dorer la pillule un peu trop, mais...

Le président: Monsieur Borrie, me permettez-vous de poser une question supplémentaire? Les techniques d'exploitation et de prospection, monsieur Elliott, sont-elles suffisamment avancées pour permettre au gouvernement d'avoir à sa disposition la technologie qui lui permettrait d'examiner toute zone qui, au Yukon, pourrait être envisagée pour l'établissement d'un parc, d'en faire une étude rapide pour voir quelles en sont les possibilités au point de vue minéral, puis de prendre des décisions quant à l'implantation du parc après une évaluation initiale des possibilités en mineraux? La technologie permet-elle de faire cela rapidement sur une zone assez importante? Disons dans le cas d'un parc de mille milles carrés; vous pourriez l'examiner très rapidement pendant un an environ et en arriver à des conclusions à peu près exactes quant au potentiel minier de la région.

M. Elliott: Vous remarquerez que les relevés géodésiques du Canada ont déjà suffisamment de renseignements dans leurs dossiers pour déterminer quels sont les endroits les plus propres à une exploration et à une exploitation de minerais. Au point de vue géologique, tout le territoire du Yukon est très intéressant et lorsque vous considérez ce qui est arrivé au cours des dernières années dans le sud de la Colombie-Britannique, je ne voudrais pas être appelé à déclarer qu'une région ne dispose d'aucun potentiel au point de vue minéraux. Cependant, si

[*Text*]

with mineral exploration on the basis of information already on the files of the Geological Survey of Canada.

Mr. Nielsen: Which could be bolstered and made more certain with a magnetometer survey over an intended park area.

Mr. Elliott: That is true.

Mr. McDermott: If I might add something further to that, I think one of the problems vis-à-vis national parks' policy at the present time is the total exclusion of exploration or mining activity. We have to recall at the present time, that through use of geophysical techniques you are only able to go down a few hundred feet. You are talking about electromagnetic surveys and things of that nature. I do not know what their utmost penetration is. I have heard people talk about a couple of hundred feet, 300 feet maybe. However, as these methods are refined the day will come when through airborne and ground techniques they will be able to carry out a geophysical survey which gives a penetration of 1,000, 1,500 feet. When you look at the depth of

• 1055

some of your producing underground mines, on occasion they go up to 5,000 to 6,000 feet, and you can see that you are looking at a fair degree of potential. I personally feel that the two sides are not incompatible. I do not think that when a national park is established there has to be this once-and-for-all evaluation. I feel that when you do develop a park under very stringent requirements you have to justify what you are going to do. I think there is room to accommodate, in the first phase, exploration activity, in which, just as in walking over the landscape, you leave no trail behind you once you have gone through. I think that this can be further defined through progressive stages and through mutual agreement among the exploration companies, the individuals and the people responsible for the administering of parks, and that the two are not incompatible. I think that the Timagami copper field mining operation actually is quite an attraction in the Timagami area. From the public point of view, some of these operations are quite a tourist attraction. On Highway 17, between Sault Ste. Marie and Wawa to the north, on the east side of the road about half way up, during the uranium boom at Elliot Lake when there were showings of radioactive material, a chap drove an adit into a hill. It never developed any tonnage to speak of but it is a dandy tourist attraction right now. He has a sign out there and everybody who goes by can come in and walk into a mine and go underground. It has been quite a drawing card.

Mr. Borrie: I am sure that you are aware that most conservationists and Alpine Clubs say that mining operations and recreational areas such as national parks are

[*Interpretation*]

un parc se justifie, je crois qu'on pourrait trouver des endroits qui répondraient à ces conditions sans gêner d'une façon indue l'exploration de minerais en se basant sur des renseignements qui se trouvent déjà dans les dossiers du service des relevés géodésiques du Canada.

M. Nielsen: On pourrait aussi s'appuyer, à titre de confirmation, sur un relevé magnétométrique de la zone où l'on a l'intention d'établir un parc.

M. Elliott: C'est vrai.

M. McDermott: Puis-je ajouter que l'un des problèmes que pose la politique des parcs nationaux à l'heure actuelle, c'est l'exclusion totale des activités de prospection ou d'exploitation minière. Il faut se souvenir qu'avec les techniques géophysiques on ne peut descendre qu'à quelques centaines de pieds sous le sol. Vous parlez de relevés électromagnétiques et analogues, mais je ne sais pas jusqu'où cela permet d'aller; j'ai entendu dire à quelques centaines de pieds, peut-être trois cents. Toutefois au fur et à mesure que ces méthodes s'amélioreront, on en arrivera où les techniques aériennes et au sol permettront de faire un relevé géophysique qui descendra à 1000 ou 1500 pieds de profondeur.

Lorsque vous voyez la profondeur de certaines mines en exploitation, vous vous apercevez quelquefois qu'elles vont jusqu'à 5 ou 6 mille pieds de profondeur et vous vous rendez compte qu'il y a là des bonnes possibilités. Je crois personnellement que les deux aspects de la question ne sont pas incompatibles; je ne pense pas qu'une fois que le parc national est établi, on doive procéder à cette évaluation une fois pour toutes. Je crois qu'une fois que vous établissez un parc respectant des prescriptions très strictes, il vous faut justifier ce que vous allez faire. Je crois que l'on peut prévoir des activités de prospection qui, comme dans le cas d'une détection en surface, ne laisse aucune trace une fois qu'elle est terminée. Je crois qu'on peut définir ceci plus complètement par étapes progressives et par accord mutuel entre les compagnies de prospection, les responsables de la gestion des parcs et j'estime que les deux aspects de la question ne sont pas incompatibles. Je crois que l'exploitation du cuivre à Timagami représente toute une attraction pour la région de Timagami. Du point de vue public, certaines de ces opérations sont des attractions touristiques. Sur la route 17 entre Sault Ste-Marie et Wawa au nord, du côté est de la route à peu près à mi-chemin, lors du boom de l'uranium à Elliott Lake, lorsque l'on avait trouvé des traces de matières radioactives, une personne avait creusé une galerie dans une montagne. Ceci n'a jamais fourni de grands tonnages d'exploitation mais c'est aujourd'hui une attraction touristique très amusante. On a posé une affiche à l'extérieur et tous ceux qui passent par là vont visiter la mine et faire une promenade souterraine.

M. Borrie: Et je pense que vous êtes au courant du fait que tous les conservationnistes et les clubs alpins déclarent que les exploitations minières et les zones

[*Texte*]

not compatible. They feel there is just no way that there can be any compatibility between the two.

Mr. McDermott: Well, that is their opinion.

Mr. Elliott: It would be interesting to know the basis on which they reach this conclusion. I cannot imagine it is from experience gained by going into an area where a mine is in operation. You can fly over United Keno Hill, where mining has been going on there since the first discovery of ore in the early part of the century and has been going on perhaps for 50 years or more, and unless you know where to look for it, you cannot find it. It is a vast area that you are in and the mining operation is spread out because there are so many small deposits—at one time or another not all of them economic, mind you—but they are scattered all over the two hills.

Mr. Nielsen: On that one mining operation, Mr. Elliott, you had over 20 years or more out of one claim, was it not?

Mr. Elliott: That is right.

The Chairman: Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: Mr. Chairman, Mr. Borrie did not specify any particular area. As you are well aware, the area of Kluane has been set aside as a game sanctuary for many years. Would you have any comments on that as a potential national park area or not?

• 1100

Mr. Elliott: That has been a very interesting mining area. There has been a considerable amount of activity go on in there. I think in these areas—while it may be very well to preserve them for posterity—there should be the possibility of restricted exploration and in the event of finding a deposit permission to mine it under strict controls is not incompatible with that type of a park.

Mr. Buchanan: Of course, as has been mentioned, it is not permitted in a national park.

Mr. Elliott: I know that is true, but I do not agree with the policy.

Mr. Nielsen: In that area, Mr. Elliott, there is Hudson Bay Mining and Smelting going into production this January?

Mr. Elliott: That is right.

The Chairman: Within the boundaries of the proposed park?

Mr. Buchanan: Of the reserve, but not in the proposed area for the national park.

Mr. Nielsen: There is no reserve. That is a mistake that has been sort of perpetuated in these Committee hearings. The sanctuary has been looked at for a park, but it has not been set aside or reserved for a park.

[*Interprétation*]

récréatives comme les parcs nationaux ne sont pas compatibles. Ils pensent que ces deux types d'activités—exploitation minière et tourisme—ne sont pas compatibles.

M. McDermott: C'est eux qui le disent.

M. Elliot: Il serait intéressant de savoir sur quoi se base leur conclusion. Je ne crois pas que c'est à la suite d'une visite à une mine en exploitation. Et vous pouvez survoler la montagne de United Kino, où une mine est en exploitation depuis qu'on y a découvert du minerai au début du siècle—et où l'exploitation se poursuit depuis peut-être 50 ans ou plus—et à moins de savoir où la trouver vous ne la verrez pas. Il s'agit d'une vaste région et, l'exploitation minière est dissimulée car ce sont de petits gisements ici et là.

M. Nielsen: Dans ces exploitations minières, monsieur Elliot, vous avez pu travailler pendant plus de 20 ans sur un seul claim, n'est-ce pas?

M. Elliot: C'est exact.

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Monsieur le président, monsieur Borrie n'a pas indiqué un endroit en particulier. Comme vous le savez, la région du Kluane a été classée comme réserve de gibier pendant bien des années. Pensez-vous que cette zone pourrait servir pour y établir un parc national?

M. Elliot: Ce fut une région très intéressante du point de vue minier. Il y a eu beaucoup d'activités là. Je crois que dans ces régions—bien qu'il puisse être avantageux de les conserver pour la postérité,—on devrait permettre une exploration limitée et dans le cas de la découverte d'un gisement, donner la permission de l'exploiter dans le cadre de contrôles très stricts et que ceux-ci ne seraient pas incompatibles avec ce genre de parc.

M. Buchanan: Naturellement, comme cela a été indiqué, on ne le permet pas dans un parc national.

M. Elliot: Je le sais, mais je ne suis pas d'accord.

M. Nielsen: Dans cette région, monsieur Elliot, il y a la compagnie *Hudson Bay Mining and Smelting* dont la production commencera en janvier prochain.

M. Elliot: C'est exact.

Le président: Dans les limites du parc que l'on se propose de créer?

M. Buchanan: De la réserve, mais pas de la région proposée pour en faire un parc national.

M. Nielsen: Il n'y a pas de réserve. Il s'agit là d'une faute qui a été assez souvent commise au cours des audiences du Comité. On a pensé que le sanctuaire pourrait devenir un parc, mais il n'a pas été réservé dans ce but précis.

[*Text*]

Mr. Buchanan: I think a more limited area of the sanctuary has been thought of in terms of a park which I believe...

Mr. Nielsen: I think evidence would best come from someone from the National Parks Branch, but I simply point out that there has been no reserve set up by the Parks Branch or the government as yet.

Mr. Buchanan: Just a couple of additional comments on the brief, Mr. Chairman. I do not think the questioning has been that detailed on the brief. I think, as probably the men who have submitted it are aware, basically they have come down on many of the same points that the briefs which we received both from Vancouver and from Whitehorse, that we should be using the Income Tax Act as a base and then adding adjustments provided with output. Too much is left to ministerial discretion. We would like to see it done in a more detailed fashion in the bill and allow appeals from the parks which we do not. I think many of these are areas to which the Committee turned a fairly sympathetic ear during their hearings in the north and, of course, there are a great many other parts of your particular submission that bit more into detail which would have to be looked at very carefully by the appropriate people in the department. However, I think basically this is more of a comment rather than a question. We are cognizant and are sympathetic to the concerns you have expressed. Thank you.

Mr. Elliott: Mr. Chairman, I might say that in making this submission we were aware of the position being taken, particularly by the British Columbia Mining Association, a position which obviously we support. For that reason we did not go perhaps into as much detail as we might otherwise have done.

Mr. Nielsen: Have you seen the brief of the British Columbia Mining Association?

Mr. Elliott: I have a copy, but I have not had time to read it.

Mr. Nielsen: Would you support the recommendations contained in the British Columbia Mining Association brief?

Mr. Elliott: Is there anything in there we would not support?

Mr. Lamacraft: No, I do not think so.

Mr. Elliott: Yes, I think this is true. As I said, I have not had the opportunity to go through it in detail, but Mr. Lamacraft has and he tells me there is not anything that he is aware of that we would not support.

Mr. Nielsen: Would the same apply to the brief of the Yukon Chamber of Mines?

Mr. Elliott: The Yukon Chamber of Mines brief I have not seen. Have you? I really do not know. We would

[*Interpretation*]

M. Buchanan: Je crois qu'une zone plus limitée du sanctuaire devait devenir un parc, qui, je crois...

M. Nielsen: Je crois que les meilleurs témoignages pourraient provenir de quelqu'un faisant partie de la Direction des parcs nationaux, mais je ferais simplement remarquer que la Direction des parcs ou le gouvernement n'ont pas encore établi de réserve.

M. Buchanan: Quelques remarques supplémentaires au sujet de ce mémoire, monsieur le président. Je ne crois pas que les questions sur le mémoire ont été tellement détaillées. Je crois, comme le savent très bien les gens qui ont préparé le mémoire que, fondamentalement, ils en sont arrivés sur bien des points aux mêmes conclusions que les mémoires que nous avions reçus précédemment de Vancouver et de Whitehorse, c'est-à-dire que nous devrions nous servir de la Loi de l'impôt sur le revenu comme base puis procéder à des ajustements prévus pour la production. Trop de choses sont laissées à la discrétion ministérielle. Nous aimerions que ceci soit présenté d'une façon plus détaillée dans le bill et que l'on permette de faire appel au sujet des parcs ce qui n'est pas permis. Je crois que beaucoup de ces parcs sont des zones auxquelles le Comité s'est intéressé lors de ses audiences dans le Nord, et bien sûr, il y a beaucoup d'autres parties de votre exposé plus détaillées qui mériteraient d'être examinées très soigneusement par les spécialistes du ministère. Toutefois, je pense que dans le fond il s'agit là plutôt d'une remarque que d'une question. Nous connaissons les inquiétudes que vous avez exprimées et nous les comprenons. Merci.

M. Elliot: Monsieur le président, je dirais qu'en présentant ce mémoire nous connaissons la position prise particulièrement par l'Association des mines de la Colombie-Britannique, position à laquelle nous sommes absolument favorables. C'était la raison pour laquelle nous ne sommes pas entrés plus dans le détail.

M. Nielsen: Avez-vous vu le mémoire de la *British Columbia Mining Association?*

M. Elliott: J'en ai un exemplaire. Je n'ai pas eu le temps de le lire.

M. Nielsen: Seriez-vous favorable aux recommandations présentées dans ce mémoire?

M. Elliott: Y-a-t-il quelque chose là à laquelle nous ne serions pas favorables?

M. Lamacraft: Non, je ne le crois pas.

M. Elliott: Oui, je crois que c'est vrai. Comme je l'ai dit, je n'ai pas eu le temps de l'examiner en détail, mais M. Lamacraft l'a fait et il m'a dit que nous sommes en faveur de tout ce qui y est inclus.

M. Nielsen: Est-ce que ceci s'appliquerait aussi au mémoire de la Chambre des mines du Yukon?

M. Elliott: Je n'ai pas vue le mémoire de la Chambre des mines du Yukon. L'avez-vous vu? Je n'en sais rien.

[*Texte*]

disagree with them, I am sure, on the four-post and two-post argument.

An hon. Member: I do not think they even mentioned it.

Mr. Elliott: I am surprised.

Mr. Nielsen: Yes.

The Chairman: Mr. Harding.

Mr. Harding: I have a question or two, Mr. Chairman on the royalties. At the very start of the brief I notice you made a number of comments on them. May I ask how the new royalty rates are likely to affect the profit picture of the mine?

The Chairman: The Cassiar Mine or the Clinton Creek Mine?

Mr. Harding: In the Yukon.

• 1105

Mr. Elliott: Relatively the royalty will be higher. I think one of the things that makes it difficult to assess the financial impact, and for that reason we have not dealt with it in our brief, is that we do not know yet exactly how the Yukon royalty tax and the income tax, as applied under Mr. Benson's provisions, will dovetail. In the final analysis it is the combined effect that concerns us. We have not made a point of the increased rates. I think we felt they were evitable because they are coming in line more or less with those that are being applied in the provinces and we are assuming that the income tax provisions which bring relief to the provinces will similarly be applied to income from the territories.

Mr. Harding: What is the total value of the product from asbestos mining?

Mr. Elliott: The total gross value on output this year will be something in the order of $20 million.

Mr. Harding: What was the total royalty that you paid, for example, in the last year for which you have returns on the gross output?

Mr. Lamacraft: I believe it was $65,000.

Mr. Harding: Would that be returns on B.C. property? Would this not be apart from this?

Mr. Elliott: Yes. I might say that the large program of waste removal that has been going on now for the past few years, which is fully deducted in the year in which it is expended in respect of when the ore is released from the mine, has the effect of reducing the

[*Interprétation*]

Je crois que nous ne serions pas d'accord avec eux en ce qui concerne ces questions de quatre bornes et de deux bornes.

Une voix: Je ne pense pas que ceci ait été même mentionné.

M. Elliott: Cela me surprend.

M. Nielsen: Oui.

Le président: Monsieur Harding.

M. Harding: Je voudrais poser une question ou deux, monsieur le président, à propos des redevances. Dès le début du mémoire je m'aperçois que vous avez présenté un certain nombre de remarques à leur sujet. Puis-je vous demander comment ces nouveaux taux de redevances pourraient toucher la question des profits de la mine?

Le président: De la mine Cassiar ou de la mine Clinton Creek?

M. Harding: Dans le Yukon.

M. Elliott: La redevance sera relativement plus élevée. Je crois qu'un des facteurs qui rend difficile l'évaluation des conséquences financières et qui nous a empêchés d'en parler dans notre mémoire, est que nous ne savons pas à l'heure actuelle exactement ce qui va survenir au sujet de la taxation des redevances dans le Yukon et de l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions prévues par M. Benson. En dernière analyse, c'est l'effet combiné de ces mesures qui nous intéresse. Nous n'avons pas étudié l'augmentation de taux. Nous avons pensé qu'elle était inévitable car ils concordent plus ou moins avec les taux qui sont appliqués dans les provinces et nous supposons que les dispositions concernant l'impôt sur le revenu qui aide les provinces seront appliquées de la même façon aux revenus qui viennent des territoires.

M. Harding: Quel est la valeur totale du produit des opérations minières d'amiante?

M. Elliott: La valeur totale brute de la production cette année sera de l'ordre de 20 millions de dollars.

M. Harding: Quelle est la totalité des redevances que vous avez versées, par exemple, l'année dernière pour lesquelles vous avez des bénéfices en ce qui concerne la production brute?

M. Lamacraft: Je crois que c'était de l'ordre de 65,000 dollars.

M. Harding: Est-ce qu'il s'agit des bénéfices relatifs aux propriétés de Colombie-Britannique? Ceci ne serait-il pas distinct de cela?

M. Elliott: Oui. Je dirais que ce vaste programme de suppression des déchets qui fonctionne maintenant depuis quelques années, qui se déduit entièrement l'année où il y a eu des dépenses concernant la période où le minerai est extrait de la mine, a pour effet de réduire le

[*Text*]

amount of tax payable under the present Quartz Mineral Act.

Mr. Harding: What is the net profit for your company in the last fiscal year for which you have records?

Mr. Rock: For the mine or the company?

Mr. Harding: For this particular mine.

Mr. Elliott: For this particular mine, after taxes, about $1.25 million.

Mr. Harding: Mention is made here that the discretionary powers of the minister are too expensive. I presume you would like to see the regulation amended so that it would be much clearer to the company exactly what the Minister intends to do.

Mr. Elliott: That is right. We feel that much of this can be spelled out in the proposed act sufficiently adequately. We recognize that there are areas where the Minister must of necessity have discretion in administering the act, but I think his discretion here is far too wide not only for the operators good but perhaps for his own good and his public relations with the industry. We do not like to have to come down and battle after we have spent our money. Our experience is that until you spend your money you have no basis for discussion.

Mr. Harding: How much of your ore is processed in the Yukon?

Mr. Elliott: It is all processed in the Yukon. All the Clinton Mine ore is processed at the mill. We make a

• 1110

product that is the raw material for whatever manufacturing product is made. That it is shipped all over the world.

Mr. Harding: How much of it is processed in Canada? Do you know?

Mr. Elliott: Manufactured in Canada?

Mr. Harding: Yes, manufactured...

Mr. Elliott: A relatively small amount. The total market for asbestos products in Canada is largely a world market which Canada supplies almost. Today Canada supplies the western world with practically all of its fibre. Consequently, Canada's consumption of asbestos products is relatively small. I might say that I think most of the asbestos products consumed in Canada are manufactured in Canada.

Mr. Harding: Where would most of this product be shipped to?

Mr. Elliott: Our product is shipped throughout the world. A fairly large proportion goes to the United States. A similar proportion goes to Australia and a similar proportion to the United Kingdom and to western Europe. Smaller amounts are shipped to Japan, India, Mexico, Malay states, some to South America.

[*Interpretation*]

montant des taxes payables en vertu de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon.

M. Harding: Quel est le bénéfice net réalisé par votre compagnie au cours de la dernière année financière pour laquelle vous avez des statistiques?

M. Rock: Pour la mine ou pour la compagnie?

M. Harding: Pour cette mine en particulier.

M. Elliott: Pour cette mine en particulier impôt déduit, environ 1.25 million de dollars.

M. Harding: On a indiqué ici que les pouvoirs discrétionnaires du ministre sont trop coûteux. Je suppose que vous aimeriez que le règlement soit modifié afin que la compagnie sache plus exactement ce que le ministre a l'intention de faire.

M. Elliott: C'est exact. Nous pensons que ceci peut être écrit en toutes lettres dans la proposition de loi d'une façon tout à fait convenable. Nous reconnaissons qu'il y a des domaines où le ministre doit naturellement faire preuve de pouvoirs discrétionnaires lorsqu'il gère la loi mais je pense que ce pouvoir discrétionnaire est beaucoup trop vaste, non seulement pour les exploitants ici, mais peut-être aussi pour son propre bien et pour ses relations publiques avec l'industrie. Nous ne voulons pas nous battre après avoir dépensé notre argent. Notre expérience nous dit qu'avant d'avoir dépensé l'argent il n'y a pas de base de discussion.

M. Harding: Dans quelle proportion votre minerai est-il transformé dans le Yukon?

M. Elliott: Tout est transformé dans le Yukon. Tous le minerai des mines Clinton est transformé à la fabrique.

Nous fournissons un produit qui sert de matière première au produit de fabrication qui en est foré. On l'expédie à travers le monde.

M. Harding: Quelle proportion de cette matière est transformée au Canada? Le savez-vous?

M. Elliott: Transformée au Canada?

M. Harding: Oui transformée...

M. Elliott: Cette proportion est assez faible. Le marché des produits de l'amiante au Canada est un marché mondial dont le Canada est presque l'unique fournisseur. A l'heure actuelle le Canada fournit ou presque toute la fibre nécessaire. Par conséquent, la consommation des produits de l'amiante est relativement faible au Canada. Je crois que la plupart de produits de l'amiante consommés au Canada sont de fabrication canadienne.

M. Harding: Où enverra-t-on ce produit?

M. Elliott: Notre produit est expédié partout au monde. Une grande partie est expédiée aux États-Unis. Une proportion semblable est envoyée en Australie, au Royaume-Uni et à l'Europe occidentale. De plus petites quantités sont expédiées au Japon, aux Indes, au Mexique, en Malaisie et en Amérique du Sud.

[*Texte*]

Mr. Harding: Does the same picture pretty well apply to the Cassiar mine in northern British Columbia?

Mr. Elliott: As far as markets are concerned?

Mr. Harding: As far as markets are concerned.

Mr. Elliott: There is one distinction. We have shipped more spinning fibre from Cassiar to the United States and to the United Kingdom than to other parts of the world because that is where the market for that particular type of fibre is. Cassiar mine produces a large amount of spinning fibre whereas the Clinton mine is basically an asbestos cement product.

Mr. Harding: Then the actual manufacturing of the asbestos into a product takes place almost 100 per cent outside of Canada?

Mr. Elliott: I would say in the sense that the manufacturing process must take place for most asbestos products, particularly asbestos cement products, close to the consumer market. Dealing with asbestos cement products, you understand that the asbestos is added to a slurry of cement and sand, and the function of the asbestos is to make it strong. The shipping cost for moving cement any great distance makes it essential that that type of product be manufactured within reasonable reach of its consumer market. For example, there are several plants that we supply in eastern Australia, southern Australia and in western Australia. There is a plant at Perth. It supplies the western part of the country. They do not ship it from Sydney, for example, to western Austrialia. They do not ship it from Perth to Victoria. The manufactured article is made as close to the consuming market as the cement and silica is available.

Mr. Harding: How about products other than asbestos and cement?

Mr. Elliott: To some extent the same applies. One of the large uses of the spinning market, of course, is the automobile industry for brakes, clutches, similar wear parts and in Canada that is made in Peterborough. I do not know if it is made anywhere else. Johns Manville, I think, do manufacture some down at Asbestos, Quebec, but Raybestos Manhattan have a plant at Peterborough. The rest is manufactured in plants in the United States to supply the automotive industry and similarly to supply French products which use a great deal of that greater fibre and so on. Likewise the United Kingdom consumes a large amount of spinning fibre supplying, again, largely local markets and western European markets.

• 1115

Mr. Harding: Would you be able to tell the Committee where the asbestos cement pipe which we use in very large quantities, I presume, all over Canada, and particularly in western Canada, comes from?

Mr. Elliott: Most of it is manufactured in eastern Canada. Some of it is manufactured just outside of Toronto by Johns-Manville. The Atlas people have that in Montreal. There is a plant in Vancouver which is attempting to establish a manufacturing process there,

[*Interprétation*]

M. Harding: Est-ce qu'on peut en dire autant de la mine Cassiar qui se trouve dans le nord de la Colombie-Britannique?

M. Elliott: Sur le plan des marchés?

M. Harding: Oui.

M. Elliott: Une distinction s'impose. De Cassiar nous avons expédié plus de fibres à filature aux États-Unis et au Royaume-Uni qu'à toute autre partie du monde parce que ces deux pays constituent le marché pour ce type particulier de fibre. La mine Cassiar produit une grande quantité de fibres à filature tandis que la mine Clinton produit surtout une amalgamé d'amiante.

M. Harding: Alors, la fabrication de produit à partir de l'amiante se fait presque à 100 p. 100 à l'extérieur du Canada?

M. Elliott: En un sens, je dirais que pour la plupart des produits d'amiante, particulièrement des amalgamés d'amiante, la fabrication doit être faite près du marché des consommateurs. En parlant des amalgamés d'amiante, vous comprenez que l'amiante est ajouté à un amalgame de ciment et de sable où l'amiante sert à remplacer le produit. A cause des coûts du transport à longue distance, ce genre de produit doit être fabriqué assez près du marché des consommateurs. Par exemple nous fournissons certaines usines situées à l'est, au sud et à l'ouest de l'Australie. Il y a une usine à Perth, qui dessert la partie ouest du pays. On n'expédie pas ce produit de Sydney, par exemple, vers l'ouest de l'Australie, ni de Perth à Victoria. On fabrique le produit dans l'endroit le plus près possible du marché de consommation, où l'on peut trouver du ciment et de la silice.

M. Harding: Que dire des produits autres que le fibro-ciment?

M. Elliott: Jusqu'à un certain point on peut en dire autant. Un des principaux marchés des produits à filature est naturellement, l'industrie de l'automobile pour les freins, les embrayages, et les pièces analogues. Au Canada, ces produits sont fabriqués à Peterborough. Je ne sais pas si on s'en occupe ailleurs. Johns Manville, je crois, en fabrique à Asbestos au Québec, mais *Raybestos Manhattan* a une usine à Peterborough. Le reste est fabriqué dans les usines américaines afin de satisfaire les besoins de l'industrie de l'automobile et des industries françaises qui se servent beaucoup de la plus grosse fibre. De même, le Royaume-Uni utilise beaucoup de fibres à filature dans le but de satisfaire aux marchés locaux ou aux marchés de l'Europe occidentale.

M. Harding: Voulez-vous dire au Comité d'où provient le tuyaux de ciment à recouvrement d'amiante qu'on utilise en très grande quantité à travers tout le Canada, et particulièrement dans l'Ouest canadien?

M. Elliott: Presque tout est fabriqué dans l'Ouest du Canada. Une partie est fabriquée à proximité de Toronto par Johns-Manville. Aglas en fabrique à Montréal. A Vancouver, une usine tente de trouver un procédé de fabrication mais je ne crois pas qu'on y fabrique des

[*Text*]

but I do not believe they are making any pipe yet. That requires sophisticated equipment. There is a small market available to it there. The competition with what can be supplied from the eastern market by water is not big enough to get their costs down to compete. I might say that we are partners in an effort to establish a manufacturing plant to use our product in British Columbia.

Mr. Harding: Mr. Chairman, time is drifting on, but I just have one or two more questions and I will try to make them brief.

What is the position of your company in connection with the proposed land use regulations which the Department of Indian Affairs and Northern Development have?

Mr. Elliott: We find some of those provisions very restrictive. I would like Mr. McDermott to enlarge on this. He has had considerable to do with the representations of the industry.

Mr. McDermott: With respect to the land use regulations, I have been assisting as part of a committee of the Mining Association of Canada which has been making representations at the request of the department concerning the proposed regulations. We feel, with respect to the land use regulations, that the first thing that has to be looked at is the question of degree of damage that is involved or is likely to be involved. Our basic position is that in the early exploration stages this is minimal and it is preferable that individuals, prospectors and companies should be free of regulations in this particular area.

Mr. Harding: Did you say "free of regulations in the early stages?"

Mr. McDermott: Yes, that is right.

Mr. Harding: I see.

Mr. McDermott: I am now talking about the land use regulations. I am not talking about forestry regulations, health regulations or water regulations. When you see that the land use regulations provide that if you are in an area designated as a land management area—and this covers a large section of the Yukon—and you are carrying on an operation that falls within the definition of a land use operation, there are what I regard as very onerous requirements concerning bonding, and this has to be looked at. I feel that the land use regulations should come into play when the type and degree of activity is going to become a real problem.

• 1120

I might say in this regard that there is quite a difference between the way mining exploration is carried out and the extent of the activity from the oil industry, and I think this difference has to be kept in mind. When you have your oil exploration and they are carrying out their seismic surveys it means wide-ranging, large vehicles really covering the terrain and moving farther north in the areas which find it more difficult to recover from the usage of equipment than from man's operations. They are well-financed operations and there is a substantial

[*Interpretation*]

tuyaux. Ceci exige des installations très perfectionnées. Le marché de ce produit est encore restreint à cet endroit. La concurrence avec les produits obtenus du marché de l'Est par la voie des eaux n'est pas assez forte pour permettre une réduction concurrentielle de leurs coûts. J'admets que nous partageons cet effort visant à l'établissement d'une usine de fabrication qui utiliserait notre produit en Colombie-Britannique.

M. Harding: Monsieur le président, le temps passe, mais jai encore une ou deux questions et je vais essayer d'être bref.

Que pense votre compagnie des lois du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur l'utilisation des terres?

M. Elliott: Nous considérons que certaines dispositions sont très rigides. J'invite M. McDermott à élaborer sur ce point. Il a participé de près à la présentation des instances de l'industrie.

M. McDermott: Au sujet de la législation sur l'utilisation des terres, en tant que membre d'un comité de l'Association minière du Canada, j'ai pu participer à la demande du Ministère, à l'élaboration de ces instances au sujet du règlement proposé. A ce sujet, nous croyons que la première chose à envisager est la question du degré des dommages réels ou éventuels. Fondamentalement, nous croyons que pendant les premières étapes de l'exploration, les dommages sont minimes et qu'il serait préférable que les individus, les prospecteurs et les compagnies ne soient pas astreints à des règlements dans ce domaine.

M. Harding: Avez-vous dit «ne soient pas astreints à un règlement dans les premières phases»?

M. McDermott: Oui, c'est ça.

M. Harding: Je comprends.

M. McDermott: Je parle actuellement des législations concernant l'utilisation des terres. Je ne parle pas des législations relatives aux forêts, à la santé ou aux eaux. Quand vous comprenez que la législation visant l'utilisation des terres stipule que si vous êtes dans une région désignée comme région de gestion, ce qui comprend une grande partie du Yukon, et que vous êtes intéressé à une exploitation qui se trouve comprise dans la définition de l'utilisation des terres, à mon avis, on est très sévère sur le plan des obligations, il faut tenir compte de ce facteur. Il me semble que la Loi sur l'utilisation des terres devrait s'appliquer seulement quand le genre et l'intensité de l'activité deviendront vraiment un problème.

A cet égard, il y a une grande différence entre l'exploration minière telle qu'elle se fait et l'étendue des exploitations de lindustrie pétrolière. Il faut tenir compte de cette différence. Lorsque l'industrie des pétroles fait des levées sismographiques, des véhicules lourds et à long rayon d'action se rendront sur le terrain et qui se déplaceront plus au nord dans des zones où le rétablissement de la situation est plus difficile lorsqu'il s'agit de travaux qui ont été faits avec du matériel que lorsque les travaux sont faits par l'homme. Il

[*Texte*]

difference between that and mining exploration activity which may be by individual, small companies and with some medium companies and a few large companies. In my talks with people—and this is talking with all segments, this is talking to mining people, forestry people, conservationists and this type of people—I found that over-all there is not a high degree of criticism of the mining industry to date. What is really causing the concern is the extensive type of activity which has developed on the north slope of Alaska and this can be regulated in an acceptable manner before it gets started to a similar degree in both the Yukon and the Northwest Territories of Canada.

Once again it is a question of degree. When you open your exploration stage to your development stage it is usually confined to a very small area geographically. A similar situation prevails when you are into your actual mining operation. You have an underground operation with visible signs other than the tailings pile and the waste, which I think people are working harder and harder to make acceptable with respect to the landscape visually, and they are not that extensive at all. They are two completely different types of operation, the one carried out by the mining industry and the one carried out by the oil industry.

Mr. Harding: Mr. Chairman, I understand that they are opposed to any type of bonding in the exploration stage?

Mr. McDermott: I feel that the basis for the land use regulations should be compliance with them. I do not see how, if the damage is done that these regulations are envisaged to protect against—it is not the type of thing that you can put up a certain sum of dollars and put it back to where it was. I feel that what you have to look at in this area, which to a large degree is like the Income Tax Act, I think you have to rely to a high degree on self-regulation and control. In talking with representatives of the various groups they said time and time again that it was not the large companies or the medium-sized companies in the mining business with which they were having problems, it was the individual who went out with his bulldozer and used it in a very random manner. You have to contrast the various types of activity in mining exploration and one of the things is the use of a bulldozer in opening up pits, stripping slopes and things of that nature where you can run into erosional problems if it is not done properly.

One of the key physical types of activities after the geophysical and the visual examinations, which I contend do next to no damage at all to the environment, is the drilling stage. Drilling is primarily setting up your rig and drilling to see whether you have mineralization, and if so whether it is ore, having regard to the type of mineral, the tonnage and matters of that type.

• 1125

After that you are into the development and mining stage and once again geographically this is a very very restrictive area which we are dealing in here. You are not dealing with the large scale operation over the land surfaces that is the custom in the oil industry. If you have any large scale geophysical operation in the mining industry it is primarily airborne and after you carry out

[*Interprétation*]

s'agit d'opérations bien financées et il y a une grande différence entre ces opérations et l'exploration minière que veulent faire des individus de petites, moyennes ou grandes compagnies. Lorsque j'ai parlé aux intéressés de tous les secteurs je me suis rendu compte que dans l'ensemble on ne critique pas beaucoup l'industrie minière. Ce qui inquiète surtout les gens ce sont les opérations immenses qui se sont établies sur le versant septentrional de l'Alaska; on pourrait réglementer ces opérations d'une façon acceptable avant qu'elles atteignent la même envergure au Yukon et aux Territoires du Nord-ouest.

Il s'agit de nouveau ici d'une question de degré. Lorsque vous passez de l'étape de l'exploration à l'étape de l'exploitation, il s'agit d'habitude d'une très petite zone au point de vue géographique. Il en est de même lorsque vous procédez à l'exploitation même. Les opérations souterraines causent des signes visibles autres que les déchets que les gens acceptent de moins en moins. Il y a deux opérations tout à faire différentes. Celle de l'industrie minière et celle de l'industrie pétrolière.

M. Harding: Monsieur le président, je crois qu'on s'oppose à tout genre de financement par obligations à ce stade de l'exploration?

M. McDermott: Je crois que la règlementation de l'utilisation des terres devrait se baser avant tout sur le respect de ces règlements. Une fois fait le dommage est fait que ces règlements sont censés empêcher, je ne vois pas comment on puisse les réparer avec une somme d'argent.

Je crois que dans ces domaines, comme dans la Loi de l'impôt sur le revenu, vous devez vous en remettre en grande partie à l'autoréglementation et à des contrôles. Les représentants de divers groupes ont répété que ce n'étaient pas les compagnies importantes ou de taille moyenne dans l'industrie minière qui leur créaient des problèmes, mais que c'était les particuliers qui allaient avec un bulldozer et qui l'utilisaient au hasard. Il faut se rendre compte qu'il y a des activités d'exploration minière tout à fait différentes: par exemple, commencer à faire des trous avec un bulldozer, ou décaper des pentes; il peut se poser là des problèmes d'érosion si cette opération n'est pas faite convenablement.

Une des activités physique clé après les examens géophysiques et visuels qui à mon avis n'endommage nullement l'environnement, c'est l'étape du sondage. Le sondage est principalement l'établissement de votre appareillage de sondage pour voir s'il y a des minéraux, reconnaître le genre de minerai, le tonnage et des questions de ce genre.

On passe ensuite au stade de la mise en valeur et de l'extraction et là encore, du point de vue géographique, il s'agit d'une zone très restreinte. Il ne s'agit pas d'une exploration terrestre à grande échelle comme c'est le cas dans l'industrie pétrolière. Dans l'industrie minière, si l'on entreprend une exploration géophysique à grande échelle, elle est menée principalement par avion. Après

[*Text*]

your airborne surveys then you localize what you have found in your physical surveys of the areas of interest plus what you can see, a certain amount of stripping and trenching in small localized areas combined with drilling and that is it until you get through to the production stage.

The Chairman: Mr. Rock.

Mr. Rock: Thank you, Mr. Chairman, Mr. Elliott, first of all, I like your straightforward commonsense approach and this goes for your confreres also.

I would like to continue on the financial aspect of that mine you were discussing earlier in which the total revenue was $20 million, I understand, the profit was $1,250,000 and there was around $65,000 for royalties. I want to get this picture straight because there are a lot of questions that were not asked which, I think, sometimes leaves the wrong impression, too. What was the total amount of investment in that mine?

Mr. Elliott: It was $36 million. That was listed for your benefit...

Mr. Rock: Yes, I know it is in the brief, but...

Mr. Elliott: The question of the investment in that mine...

Mr. Lamacraft: The thing is that it is not realistic to look at one year in a project and say you paid so much tax. Investment is related to the mine life, your return on investment is related to the mine life and the taxes you pay will be related to the mine life. In the early years of the project you are going to have large depreciation deductions, if you are going to have an open pit, as Mr. Elliott mentioned, your stripping is going to be more, it will be in the later stages possibly and to single out a single year and not relate it to what is going to take place in the future is not realistic.

Over the life of this mine and under these proposals the rate of tax could approach 12 or 13 per cent of the value of the output.

Mr. Rock: I am not criticizing, I just want you to know that the fact is that out of a $36 million investment you only have a profit of $1,250,000 which percentagewise is very, very poor. This is why I wanted the figure on the record. What was the payroll of that mine that year and last year?

Mr. Lamacraft: The total payroll including all employee benefits was $6.5 million.

[*Interpretation*]

l'exploration aérienne, vous essayez de localiser les points intéressants tels qu'ils apparaissent de l'étude physique des régions concernées. La seule chose qu'on puisse voir à ce stade, et ce jusqu'à l'étape de la production proprement dite, est le décapage, le défonçage et un petit nombre de forages dans des points délimités de façon très précise.

Le président: Monsieur Rock.

M. Rock: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur Elliott, je voudrais dire tout d'abord que j'apprécie le bon sens de la façon directe avec laquelle vous abordez les problèmes; ceci vaut également pour tous vos confrères.

Je voudrais aborder un peu plus en détails les données financières de la mine dont vous avez parlé précédemment dont le revenu total serait de 20 millions de dollars, les bénéfices de 250,000 dollars et pour lesquels 65,000 dollars ont été versés en redevances. J'aimerais avoir une idée précise de cet aspect car on a omis de poser un grand nombre de questions, ce qui, à mon avis, conduit parfois à des conclusions erronnées. Quel est le montant total des sommes qui ont été investies dans cette mine?

M. Elliott: Il s'agissait de 36 millions de dollars. Ce chiffre était d'ailleurs cité dans...

M. Rock: Oui, je sais que ce chiffre apparaissait dans votre mémoire mais...

M. Elliott: La question des investissements dans cette mine...

M. Lamacraft: Le problème est qu'il n'est pas possible de ne prendre en considération qu'une seule année dans une entreprise donnée et de dire que l'on a payé tant d'impôt. L'importance des investissements dans un mine est liée directement à l'importance du gisement et il en est de même pour la rentabilité de ces investissements et pour le montant des impôts que vous payez. Au cours des premières années d'extraction dans un mine nouvelle, vous bénéficierez d'importantes déductions pour amortissement. Si vous travaillez à ciel ouvert, le coût du décapage sera plus important au cours des premières années. Pour toutes ces raisons, on obtient une image fausse si l'on considère une année donnée lors du contexte général.

En vertu de ces propositions, et si l'on prend en ligne de compte la durée entière de l'extraction dans cette mine, le pourcentage total des taxes pourrait bien s'approcher de 12 ou 13 p. cent de la valeur de la production totale.

M. Rock: Je n'ai pas l'intention de vous adresser des critiques, mais je veux simplement vous dire que des bénéfices de 1,250,000 dollars produits par 36 millions de dollars d'investissement ne représentent qu'un pourcentage très, très faible. C'est pourquoi je tenais à ce que ces chiffres soient précisés. Quel a été le montant des salaires que vous avez versé l'année dernière et cette année.

M. Lamacraft: Le montant total des salaires que nous avons versés à tous nos employés était de 6 millions et demi.

[*Texte*]

Mr. Nielsen: Do you have a note of the corporate income tax and the income tax deducted by the government from employees?

Mr. Rock: Thank you very much, that was my next question.

The Chairman: Gentlemen, I would like to remind you that we have two further witnesses this morning and if you could...

Mr. Rock: Yes, I understand, but it is not my fault I am the last questioner, Mr. Chairman.

Mr. Nielsen: You are not going to be the last. I would suggest, Mr. Chairman, that you try to make arrangements to hear one or perhaps both of these other witnesses later on today.

The Chairman: I think we should try to wind up with Cassiar as quickly as possible and we will proceed to the additional witnesses this morning if we can.

Mr. Elliott: Perhaps Mr. Chairman, if I refer to the second last paragraph of the covering letter, it sets out some statistics there in connection with this, 450 employees, $6.5 million payroll and paid services to Yukon based firms $4.5 million. The next paragraph is on the output flowing from the mine to Vancouver and taxes to the territorial government amount to $350,000.

• 1130

Mr. Rock: Mr. Elliott, there were some witnesses in the Yukon, at Whitehorse, who stated—and this refers to national parks—that they would prefer to have a series of small national parks rather than one big large national park. What is your opinion on this?

I am not set in the idea that there should be no mining in national parks. I think there should be a certain amount of mining in national parks. The reason I say this is when flying over, say, British Columbia, Alberta and the Yukon, over the mountainous area part, you have to really strain your eyes to find a mine somewhere. If you do, it is so microscopic compared to the vast amount of territory that I think this idea of anti-mining in national parks is going a little beyond reason. This is why I say you have a common sense approach to the problem.

Mr. Elliott: I agree with you heartily. I would say that if mining is permitted then it is immaterial from the mining point of view whether there is one large park or several small ones. The advantage of several small ones possibly is to eliminate attractive areas from them. You will not eliminate them all, not in the Yukon, but it would make it easier to select sites with less likelihood of finding mines.

[*Interprétation*]

M. Nielsen: Connaissez-vous le montant de l'impôt sur le revenu des sociétés qu'à payé votre compagnie et le montant de l'impôt sur le revenu qui a été déduit des salaires de vos employés?

M. Rock: Je vous remercie beaucoup, c'était précisement la question que je m'apprêtais à poser.

Le président: Messieurs, je voudrais vous rappeler que nous devons encore entendre deux autres témoins ce matin et si vous pouviez...

M. Rock: Oui, je comprends, monsieur le président, mais ce n'est pas de ma faute si je suis le dernier à poser des questions.

M. Nielsen: Vous ne serez pas le dernier. Je voudrais suggérer, monsieur le président, que l'on prenne des dispositions pour entendre l'un ou des deux autres témoins plus tard dans la journée.

Le président: Je pense que nous devrions en finir avec Cassiar le plus rapidement possible et, si nous le pouvons, d'essayer encore ce matin de passé à l'audition des autres témoins.

M. Elliott: Peut-être, monsieur le président, pourrais-je ajouter pour finir que l'avant-dernier paragraphe de la lettre cite un certain nombre de chiffres à cet égard. Par exemple, notre société emploie 450 personnes, verse 6.5 millions de salaires par an, paye 4.5 millions de dollars par an des entreprises du Yukon pour services rendus. Le dernier paragraphe traite de la production de la mine, de l'expédition de minerai vers Vancouver et cite le chiffre de 350,000 dollars d'impôt versé au gouvernement territorial.

M. Rock: M. Elliott, certains témoins de Whitehorse au Yukon ont déclaré au sujet des parcs nationaux qu'il serait préférable de bâtir une série de petits parcs nationaux plutôt qu'un seul gros parc. Qu'en pensez-vous?

Je ne suis pas convaincu qu'il faille s'abstenir de toutes exploitations minières dans les parcs nationaux. A mon avis, il faudrait que cette pratique se fasse dans une certaine mesure. La raison pour laquelle je fais cette intervention c'est que, en survolant la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Yukon au-dessus des régions montagneuses vous devez regarder à la loupe pour trouver une mine quelque part. Si vous y réussissez, il s'agit d'un point négligeable au regard de l'immense étendue territoriale. Donc, ce concept qui s'oppose à l'exploitation minière dans les parcs nationaux est quelque peu illogique. Voilà pourquoi je dis que votre attitude fait preuve de raison.

M. Elliott: Je suis d'accord avec vous. En revanche, si l'on permet l'exploitation minière, il importe peu du point de vue minier de créer un gros parc or d'en bâtir plusieurs petits. L'avantage de parc minuscule est vraisemblablement d'éliminer les zones d'attraction de ces sites riches en minerai. Vous ne les illuminerez pas tous, certainement pas au Yukon, mais il serait plus facile de choisir les sites où l'on a moins de chance de trouver des mines.

[*Text*]

The aspect, of course, with a large area is maintaining a large wilderness area with a greater variety and perhaps more protection to wildlife within it. I do not think mining has too much of an effect on wildlife with the possible exception of fishing in the immediate vicinity. It is one of the easily carried out sports to people living in those communities that make up for the loss of the bright lights and the (inaudible), but otherwise game I do not think is affected materially by a mining community. In fact, at the Cassiar mine I have seen the goats come right up to the mine there, probably as close as I am to you, to our vehicle, with mining going on full blast all around them.

Mr. Rock: That is very interesting. In relation to land use and the concern towards land use as far as the environment is concerned and the putting back into some sort of condition the mine after it is over with, I was kind of surprised in the Yukon, at Whitehorse, to see the debris from two open-pit mines, if I can use that word, the solid large hunks of rock which are thrown down the mountain sides. When you look at the homes that are built in the area, an area where they do not use any rock to build homes, I just wonder what is wrong. If they do use any rocks in the building of homes they seem to be imported from somewhere else. It is not the local rock that is used for this portion of the fireplace or a certain section of the home. They have a lot of brick imported from somewhere else, also, yet here you have all this rock. I was told by some builder, "We do not have the people who know how to actually work the rock properly." I suggest, first of all, when you have an open...

Mr. Nielsen: I had better take you back to Whitehorse to show you around.

Mr. Rock: Maybe that is right. Maybe we did not have enough time Erik, you know, over there, but what concerns me now is this. Here you have this rock and all it takes is a crusher.

The Chairman: Order please. I think we are getting a little bit off base here.

Mr. Rock: I do not think so, Mr. Chairman, because we are talking about what you do afterwards with the mine. You have this debris down there and this is what the naturalists are always concerned about.

The Chairman: Order. The Chair has come to the conclusion that you are completely off base. We are dealing with Bill C-187 and I would ask the questioner to get back on the subject of the bill.

Mr. Rock: Why do you, Mr. Chairman, state that this has nothing to do with the bill when everyone else was talking about land regulations and the concern of the wildlife people?

The Chairman: Get to your question and we will...

[*Interpretation*]

Par ailleurs, en maintenant une large zone, il est possible de protéger de grandes étendues non défrichées et de permettre à la faune et à la flore de s'épanouir. A mon avis, l'exploitation minière n'a pas tellement de répercussions sur la faune à l'exception de la pêche dans le voisinage immédiat. Celle-ci constitue un des sports faciles de la population qui vit dans ces agglomérations. Ce sport explique peut-être la perte des lumières brillantes. Mises à part ces considérations, je ne crois pas que la pêche soit touchée matériellement par une agglomération minière. Fait étonnant, la mine Cassiar attire des chèvres qui viennent jusqu'à elle. Elles n'y sont pas plus séparés que vous ne l'êtes de moi. Elles approchent notre véhicule alors que l'exploitation minière fait entendre ses charges d'explosif tout autour.

M. Rock: Fort intéressant. En ce qui concerne notre préoccupation touchant l'utilisation des terres dans le cadre de l'environnement et le retour des mines à certaines conditions après qu'elles ne sont plus exploitées, j'ai été fort surpris d'être le témoin à Whitehorse au Yukon des débris de deux mines ouvertes. J'ai vu d'immenses morceaux rocailleux parsemés sur les côtes montagneuses. Tout est d'autant plus bizarre lorsque vous songez que les habitations de cette zone sont construites sans utilisation de pierres. Je me demande ce qui ne va pas. D'autre part, si l'on se sert de roches pour la construction de ces logements, celle-ci semblent être importées de quelque part ailleurs. Ces habitations ne comptent pas de roches locales notamment au foyer ou dans d'autres parties constituantes de la maison. Quantités de briques sont importées en dépit de l'existence de ces roches. Un constructeur me disait: «Nous n'avons pas les ouvriers nécessaires pour bien travailler le roc». Je propose donc, en premier lieu, que lorsque vous avez...

M. Nielsen: Ce serait une bonne chose de vous ramener à Whitehorse pour vous faire étudier davantage les lieux.

M. Rock: Vous avez peut-être raison. Il se peut que nous n'ayons pas eu suffisamment de temps là-bas, mais je reste quand même préoccupé par le phénomène suivant: vous avez les roches et tout ce qui vous manque est un broyeur.

Le président: A l'ordre, je vous prie. Je pense que nous tergiversons.

M. Rock: Pas que je sache, monsieur le président. Nous essayons de déterminer ce que nous faisons après la fermeture de la mine. Il existe des débris et c'est cela qui préoccupe nos naturalistes.

Le président: Faites silence, je vous prie. Le président en est arrivé à la conclusion que vous êtes complètement en dehors du sujet. Nous étudions le bill C-187 et je demanderais à l'interlocuteur de se limiter au cadre de ce projet de loi.

M. Rock: Monsieur le président, pourquoi affirmez-vous que cette question n'a rien à voir avec le projet de loi au moment où tout le monde parle des règlements visant l'utilisation des terres et la protection de la faune?

Le président: Posez votre question et nous...

[*Texte*]

• 1135

Mr. Rock: All I am saying is this. If you had a crusher, you would certainly have more materials with which to smooth out the area, and at the same time this crushed material could be used for road building and other things rather than being piled up in a corner, which concerns so many people such as the naturalists and the ecologists and people such as that. Is there something preventing you from doing a dual operation?

Mr. Elliott: Economics. What would you use it for?

Mr. Rock: Well, I just said road building.

Mr. Elliott: The cost of crushing that rock and moving it down the road to build a road when you can do the same operation with very little cost at the site where you are going to use it rules that sort of thing out. The best solution is to pile it up as neatly as you possibly can and when the time comes, move it to the site. Really, the mining industry has done more, I think, in research in this field than probably any other industry in the country, to my knowledge.

Mr. Rock: Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Rock. Thank you, gentlemen.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, may I ask a question?

The Chairman: Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: We have heard a good deal, Mr. Elliott, and there is no doubt more to come, from conservation-oriented witnesses, some of whom have been quite emotional, bordering on panic, about the application of conservation principles in mining, and they have left some pretty drastic impressions about the profit motivations of the mining industry and the utter lack of concern for things ecological and the maintenance of conservation principles within their operations. They have also left the impression that the mining industry—and no doubt we will be hearing further evidence to this effect —has been totally unconcerned with the training and employment of local residents, particularly in the North, particularly native people. Because of your familiarity over a quarter of a century with the industry in the Yukon, I would like you to describe for the members of the Committee and for our record the efforts which have been made by United Keno Hill Mines and by Cassiar Asbestos Limited, both at Cassiar and at Clinton Creek, with respect to the employment of local people, particularly native people, with respect to the apprenticeship training programs that are carried on by those mines and the dovetailing of those programs with the very effective programs that are in force in the Yukon in the vocational field and the like. I ask you this question because I do not want the evidence to be on the record in a lopsided fashion, which it will be without some first-hand description being given by someone of the industry.

[*Interprétation*]

M. Rock: Je veux tout simplement dire ceci: si vous aviez un concasseur, vous auriez certainement davantage de matériaux pour égaliser le terrain; d'autre part, ces matériaux concassés pourraient être utilisés pour la construction de routes, ou pour d'autres travaux, au lieu d'être entassés dans un coin; je crois que bien des personnes s'inquiètent de ce fait, en particulier les naturalistes et les écologistes. Est-ce que quelque chose vous empêche d'agir de la sorte?

M. Elliott: Oui, les moyens. Que feriez-vous de tous ces gravats?

M. Rock: Je viens de suggérer la construction de routes.

M. Elliott: Je crois que cela coûterait beaucoup plus cher de concasser ces roches et de les transporter un peu plus loin pour construire une route, au lieu de faire l'ensemble des opérations sur place. Je crois que la meilleure solution consiste à les entasser le plus proprement possible et, le moment venu, de les transporter à l'endroit souhaité. Je crois que l'industrie minière a fait beaucoup plus de recherche dans de domaine que n'importe quelle industrie du pays.

M. Rock: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Rock. Je vous remercie, messieurs.

M. Nielsen: Monsieur le président, puis-je poser une question?

Le président: Monsieur Nielsen, vous avez la parole.

M. Nielsen: Monsieur Elliott, nous avons beaucoup entendu parler, et cela continuera, n'en doutons point, surtout de la part de témoins spécialisés dans la sauvegarde de l'environnement, de la façon dont les industries minières appliquent les principes de sauvegarde de cet environnement. Leurs déclarations laissent à penser que les industries minières sont surtout orientées vers le profit et quelles se soucient fort peu de la conservation du territoire sur lequel elles opèrent. D'autre part, leurs interventions suggèrent que les dirigeants des entreprises minières ne se souvient pas beaucoup non plus de la formation et de la création d'emplois pour les indigènes, en particulier dans le Nord. Je sais que vous êtes un expert dans les affaires du Yukon, car vous y exercez votre activité depuis un quart de siècle. C'est pourquoi j'aimerais que vous donniez aux membres du comité une description des efforts qui ont été entrepris par *United Keno Hill Mines* et par *Cassiar Asbestos Limited,* dans les localités de Cassiar et de Clinton Creek, en ce qui concerne la création d'emplois pour les autochtones, les programmes de formation mis en œuvre dans ces régions, programmes qui sont tout à fait conformes à ceux, très efficaces appliqués en ce moment dans le Yukon. Je vous pose cette question, car je ne voudrais pas que le témoignage qui sera ensuite versé au procès-verbal donne une vue erronée de la situation; de l'utilité d'une description donnée par un représentant de l'industrie.

[*Text*]

Mr. Elliott: With regard to the employment of native people, we have always endeavoured to use as many of our native people as were available to us. Many of them are not interested in taking jobs in the mine. Our way of life has not suited them. I think the younger generation coming along are moving out of this area and into the labour force. I will deal first with Cassiar because we have had more success there using native labour, not only within the mining operations but also servicing the mining operations where, for the first 15 years, I suppose, we had one heating boiler fired on wood and that wood was supplied exclusively by the Indians in the area. As an industry they developed it themselves, and gradually exhausted easily available burnt-over wood, mostly, and the dry wood became uneconomic. But today we operate at both mines training schools for upgrading people working at the mine, and this includes the native population. Our schools have large numbers of Indian children. I cannot give you the figures now. I could get them and supply them if you wish.

• 1140

An hon. Member: We would appreciate that.

Mr. Elliott: We can also supply you with the number of native people actually employed by us at this time.

The impact of those two communities on native population is providing education right alongside the children of the employees, the staff, whoever they are. They all go to one school; there is only one school. In both cases, they are all taught by the same teacher; they have the same lessons, and it has been quite successful.

Mr. Nielsen: That is very enlightening. Now, with respect to the apprenticeship training programs that exist in the mine that are dovetailed with government programs, could you go into that, please?

Mr. Elliott: Well, there is the one that is tied in with the B.C. program. I do not think—well yes, at Whitehorse there is. They co-operate with—our operations are serviced at Whitehorse, and now we do co-operate with the territorial training school. That is happening now sir, but from time to time when we were operating we did have consolidated people on the payroll. And Yukon coal, which I ran for quite a few years, with the exception of the manager, was all native labour, local people.

Mr. Nielsen: So it is part of the policy of the mines with which you have been associated in the Yukon to pay a good deal of attention to social problems with respect to northern residents in the mining operation.

Mr. Elliott: Very much so.

Mr. Nielsen: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Nielsen. Thank you gentlemen for a very useful session.

The next witness will be Mr. Gavin Henderson, Executive Director of the National and Provincial Parks Association of Canada.

[*Interpretation*]

M. Elliott: Je voudrais dire tout d'abord que nous nous sommes toujours efforcés d'utiliser le plus grand nombre possible d'indigènes. Bon nombre d'entre eux ne sont pas intéressés par les emplois fournis par la mine. Notre mode de vie ne leur convient pas. Je pense que ce sera le cas pour la génération suivante. Je parlerai tout d'abord de Cassiar, car c'est là que nous avons eu le plus de succès en ce qui a trait à l'utilisation de la main-d'œuvre indigène; cette utilisation ne s'est d'ailleur pas limité aux activités minières, mais également aux activités auxiliaires; ainsi pendant les quinze premières années, nous avions une chaudière alimentés au bois et ce bois était fourni exclusivement par les Indiens de la région. Petit à petit le bois a été épuisé et le bois sec n'était par conséquent plus rentable. Cependant, aujourd'hui, dans les deux mines il existe des écoles de formation destinées à aider les gens qui travaillent à la mine; évidemment, la population indigène en profite également. Dans nos écoles, les enfants indiens sont nombreux. Je ne saurais vous donner les chiffres sur-le-champ, mais je pourrais vous les faire parvenir si vous le désirez.

Une voix: Nous vous en serions reconnaissants.

M. Elliott: Nous pouvons également vous fournir les chiffres concernant le nombre d'Indigènes que nous employons en ce moment.

Je pense que l'existence de ces deux localités a pour effet de fournir les possibilités d'instruction aux enfants du personnel, quel qu'il soit. Ils vont tous à la même école, car il n'y en a qu'une. C'est le même professeur qui s'occupe de tous les enfants et les cours sont communs; jusqu'à présent, cela a été un succès.

M. Nielsen: Voilà qui est très instructif. J'aimerais à présent que vous nous parliez des programmes de formation et d'apprentissage en étroite liaison avec les programmes gouvernementaux.

M. Elliott: En effet, il y en a un qui est appliqué en liaison avec le programme du gouvernement de la Colombie Britannique. Nous coopérons en ce moment avec l'école territoriale de formation. D'autre part, en ce qui concerne Yukon Coal, dont je me suis occupé pendant un certain nombre d'années, il faut dire qu'à l'exception du gérant, toute la main-d'œuvre était indigène.

M. Nielsen: Par conséquent, les mines dont vous vous êtes occupés dans le Yukon se sont en général préoccupées des problèmes sociaux concernant les habitants des Territoires du Nord.

M. Elliott: Énormément.

M. Nielsen: Merci.

Le président: Merci, monsieur Nielsen. Je vous remercie, messieurs, pour cette séance fort utile.

Le témoin suivant sera M. Gavin Henderson, directeur général de l'Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada.

[*Texte*]

Mr. Borrie: Mr. Chairman, before we proceed with this witness, I understand that there is another witness to be heard.

The Chairman: Yes, Mr. Pimlott, who has a brief to present to us.

Mr. Borrie: I regret that I will not be able to stay much longer. I was here at 9.30 a.m. and I have made my arrangements for the day, based on the Committee hearing this morning. I understand that it was a late entry, and if we could have it circulated to the members...

The Chairman: Mr. Pimlott, I understand, who is from the Department of Zoology at the University of Toronto, has a brief. He, unfortunately, was made aware of these hearings only at a very late date, and this was the reason that he contacted us late. We tried to accommodate him by asking him to come down here today.

As you realize, Mr. Borrie, we are not required to have any kind of quorum here, so if necessary, the Chair will make sure that Mr. Pimlott is heard and that he is recorded, because he has no written brief, just notes.

Mr. Borrie: That is fine. I just wanted him to realize that there were some members of the Committee who would be disappearing, and it certainly would not be because of his presentation, but simply because of other arrangements.

The Chairman: Mr. Henderson.

Mr. Gavin Henderson (Executive Director, National and Provincial Parks Association of Canada): Mr. Chairman, in view of the previous discussion, I would like to start out with a little jingle that appeared in the *Christian Science Monitor*. Needless to say, I do not agree with it, but it might set the stage.

> Oh miners, oh woodsmen, join hands in a ring,
> Dance on the pillow gate by birds on the wing.
> Give vent to aesthetics and join as we sing
> A mining park is a beautiful thing.

• 1145

I do not agree with that, sir. The last witness is voted down.

Mr. Chairman and members of the Committee, the National and Provincial Parks Association of Canada appreciates this opportunity to appear before you with reference to Bill C-187, an Act respecting minerals in the Yukon Territory.

Our purpose in making this submission is to plead support for those clauses of this bill that provide enough measure of control over land use in the Yukon to allow for the establishment of a major national park for the benefit, education and enjoyment of all Canadians now and in the future. Up to now the lack of such controls has made this impossible.

The situation was well summed up by Commissioner Smith in the Territorial Council on March 27, 1970. When asked what protection the land was afforded in the

[*Interprétation*]

M. Borrie: Monsieur le président, avant que nous n'en venions au témoin suivant, je voudrais savoir s'il aura un autre témoin.

Le président: Oui, il s'agit de M. Pimlott, qui doit nous présenter un mémoire.

M. Borrie: Je regrette de ne pouvoir rester plus longtemps. J'étais ici à 9h30 ce matin et j'ai pris des dispositions pour le reste de la journée, en fonction de la séance de ce matin. Je crois que ce mémoire a été présenté un peu en retard et peut-être pourrions-nous le faire distribuer aux membres du Comité...

Le président: M. Pimlott est membre du Département de zoologie de l'Université de Toronto; il a un mémoire à présenter. Malheureusement, on ne l'a informé que relativement tard des séances du sous-comité, et c'est pourquoi il nous a contactés avec un peu de retard. Nous avons essayé de lui réserver une audience pour aujourd'hui.

Comme vous le savez, monsieur Borrie, aucun quorum n'est nécessaire pour nos séances, par conséquent M. Pimlott pourra présenter son mémoire devant nous. En effet, il ne s'agit pas d'un document rédigé, mais simplement de notes.

M. Borrie: Très bien. Je voulais simplement que M. Pimlott sache que certains membres se trouveront dans l'obligation de quitter la salle et il ne faudrait pas qu'il le prenne en mauvaise part.

Le président: Monsieur Henderson.

M. Gavin Henderson (Directeur général, Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada): Monsieur le président, pour en revenir à la discussion qui a eu lieu précédemment, je voudrais commencer par un petit poème qui a été publié dans le *Christian Science Monitor*. Il va sans dire que je n'approuve pas ce poème, mais je pense qu'il pourrait servir d'introduction.

> Oh mineurs, oh hommes des bois, formez tous une ronde.
> Dansez sur l'arche froufroutante des oiseaux de ce monde.
> Palpitez aux tendres beautés et dites-le en chantant: «un parc minier est un spectacle enivrant».

Nous ne partageons pas ce point de vue, monsieur. Nous ne sommes pas d'accord avec le dernier témoin.

Monsieur le Président, Messieurs, l'Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada est heureuse de la possibilité qui lui est donnée de comparaître devant ce comité dans le cadre de l'étude du bill C-187 sur les minéraux du Territoire du Yukon.

Si nous comparaissons ici, c'est pour apporter notre soutien aux dispositions de ce projet de loi qui prévoient une mesure suffisante de contrôle sur l'utilisation des sols au Yukon pour permettre la création d'un important parc national dont bénéficieraient, à tous points de vue, tous les Canadiens des générations présentes et à venir. Jusqu'à présent, le manque de contrôle offi-

[*Text*]

Yukon, he answered, "It appears to me that they simply point a bulldozer in a particular direction and keep on going... That is the total regulation that I am aware of..."

We are not here to discuss the bill clause by clause but rather to support in principle the intent of this bill as presented by the government. In our opinion, Clauses 9 and 94 as they now read are of crucial importance and should not be changed or weakened in any way.

Before going on to present our case, I would like to say a bit about our Association and what its aims and purposes are.

The Association is governed by a board of 30 trustees drawn from a broad cross section of the country and representative of the major facets of our society. These directors serve and give their time freely to the Association without remuneration.

The Association is financed by its membership and by private and corporate donors, although at the outset in 1963 we applied for and were given an organizational grant of $20,000 by the Government of Canada through the then Department of Northern Affairs and National Resources. Early this year we applied to the Minister of Indian Affairs and Northern Development for a grant of $10,000, that is, approximately a quarter of our annual budget, to be earmarked specifically for an enlarged and ongoing program of information and education. We received payment of this money in April. Similar grants we believe have been made by the department for a number of years to the British Columbia and Yukon Chamber of Mines and other chambers of mines in the North and West.

Among the purposes of our Association we seek to:

(a) encourage the protection and preservation of parks having outstanding natural and/or historic significance;

(b) promote public appreciation and understanding of the values of these parks and the problems of maintaining them for use and enjoyment without impairment;

(c) promote the establishment of more National Parks while the opportunity still exists, so that every major land type in Canada, as well as places of national historic interest may be included in the national parks system and with all the provinces and the territories being represented;

(d) encourage the expansion of provincial parks systems to meet current and projected demand;

(e) serve in a watchdog capacity by arousing public opinion whenever necessary against pressures to misuse or exploit parks.

The Association operates through a national office in Toronto and provincial and regional chapters or committees across Canada. Its present membership numbers approximately 2,000.

The national park idea as we know it today began with the establishment of Yellowstone National Park in the United States in 1872. Since that time more than 60 countries have established national parks in accordance with criteria laid down and adopted first by the London Convention for the Protection of African Flora and Fauna in 1933 and secondly by the Washington

[*Interpretation*]

ciel dans ce domaine a rendu impossible la création d'un tel parc.

La situation a été très bien résumée par le commissaire Smith devant le Conseil territorial le 27 mars 1970. Lorsqu'on lui demanda ce qu'on faisait pour la protection du milieu dans le Yukon, il répondit: «Il me semble qu'ils dirigent tout simplement leur bulldozer dans une direction donnée et le font avancer en ligne droite... c'est là le seul règlement d'ensemble que je connaisse...»

Nous ne sommes pas ici pour discuter la loi article par article mais plutôt pour apporter notre soutien au principe très objectif énoncé dans cette loi présentée par le gouvernement. A notre avis, les articles 9 et 94 dans leur forme actuelle sont d'une importance vitale qui ne devraient pas être modifiés ou affaiblis en quoi que ce soit.

Avant de poursuivre l'exposé de notre position, je voudrais dire quelques mots au sujet de notre association et de ses objectifs.

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 30 membres représentant très largement les différentes régions du pays des différentes couches de la société. Ces administrateurs prodiguent leurs efforts et leur temps à l'association de façon entièrement bénévole.

L'association est financée par ses membres ainsi que par les dons de particuliers et de sociétés, bien qu'au moment de sa création en 1963 nous ayons demandé et obtenu du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Ressources nationales, une subvention de $20,000. Au début de cette année, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien une subvention de $10,000, soit environ un quart de notre budget annuel, qui serait affecté plus particulièrement à un programme d'éducation et d'information élargi et permanent. Cette subvention nous a été accordée au mois d'avril. Le ministère a accordé au cours des dernières années des subventions analogues à la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon ainsi qu'à d'autres chambres des mines du Nord et de l'Ouest.

Entre autres objectifs, notre association vise à:

a) Promouvoir la protection et la préservation des parcs possédant une importance naturelle ou historique toute particulière;

b) Promouvoir la compréhension et l'intérêt du public vis-à-vis des valeurs que présentent ces parcs et des problèmes que posent leur entretien et leur utilisation pour le plaisir de tous;

c) Promouvoir la création d'un plus grand nombre de parcs nationaux tant qu'il est qu'il en est encore temps, de façon à ce que tous les principaux types de paysages du Canada, aussi bien que tous les lieux qui présentent un intérêt historique national soient insérés dans un système de parcs nationaux dans lequel seront représentées toutes les provinces et tous les territoires du pays;

d) Encourager l'expansion des ensembles de parcs provinciaux afin de satisfaire aux besoins actuels et futurs;

[*Texte*]

Convention on Nature Protection and Wildlife Preservation in the Western Hemisphere in 1942.

In 1959 a resolution was adopted by the Economic and Social Council of the United Nations requesting the Security Council of the United Nations to establish and keep up to date a United Nations list of national parks and equivalent reserves. The task of drawing up this list and keeping it up was given by the United Nations to the International Union for the Conservation of Nature, of which Canada is a member nation.

For your further information concerning the definition of national parks and to underline the international importance attached to them, I have appended to this brief a copy of a resolution passed at the 10th General Assembly of the IUCN meeting in New Delhi in November, 1969. Canada was represented at that meeting.

The basic purposes of Canada's national parks as defined in the government's 1964 Parks Policy Statement is:

> ...to preserve for all time areas which contain significant geographical, geological, biological or historic features as a national heritage for the benefit, education and enjoyment of the people of Canada.

• 1150

Quite obviously, this means for the benefit of all Canadians, not just those in the provinces or territories where such parks may happen to be.

Canada's national park system began with the establishment of Banff National Park in 1885. By 1930 the system had expanded to 17 areas. Between 1930 and 1965, only four new national parks were established. Since then, however, and during the present Minister's term of office, seven more national parks have been added in an effort to round out the system so that it is truly representative of all the major regions of our country, and as major geographical and ecological features of national significance.

Emphasizing the urgency for completing the system while there is still time, Mr. Chrétien said this at a conference in Calgary shortly after taking office.

> The national parks system in Canada originated here in the West but it has taken too long to extend the system to other parts of Canada, where there is just as great a need and just as exciting opportunities to establish such parks, so that all parts of Canada can share in the benefits of what must become a truly national policy. I would like to impress upon you my sense of urgency on this question of establishing additional national parks. It is estimated that to achieve adequate representation of Canada's heritage at suitable scale, we shall require 40 to 60 new national parks by 1985.
>
> What creates this sense of urgency are two factors. First of all, the increased costs of acquiring land for park use are reaching prohibitive levels. Secondly, past experience has shown that areas of natural beauty can quickly be spoiled for potential park use by different problems of economic and social development. Failure to recognize the urgent need for additional parks will mean that one day we will risk reaching the point of no return.

[*Interprétation*]

e) Faire preuve de vigilance pour susciter l'intérêt de l'opinion public chaque fois que nécessaire lorsque les parcs sont menacés par les intérêts privés.

L'association agit par l'intermédiaire d'un bureau national à Toronto et de chapitres ou comités provinciaux et régionaux disséminés à travers le Canada. Il compte actuellement environ 2,000 membres.

Le concept de parc national tel que nous le connaissons aujourd'hui a pris naissance avec la création du parc national de Yellowstone aux États-Unis en 1872. Depuis cette date, plus de 60 pays ont créé des parcs nationaux conformément aux critères énoncés et adoptés pour la première fois en 1933 par la Convention de Londres pour la protection de la flore et de la faune africaines, par la Conférence réunie en 1942 à Washington pour la protection de la nature et des animaux sauvages dans l'hémisphère occidental.

En 1959 le Conseil économique et social des Nations Unies a adopté une résolution qui demandait au Conseil de sécurité des Nations Unies de dresser et de tenir à jour pour les Nations Unies une liste des parcs nationaux et des réserves analogues. Les Nations Unies ont confié cette tâche à l'Union internationale pour la protection de la nature dont le Canada est membre.

Afin de préciser davantage la notion de parc national, en plus de souligner l'importance qu'on leur attache sur le plan international, j'ai joint à ce mémoire une copie de la résolution adoptée par la 10e Assemblée générale de l'IUCN qui s'est tenue à la Nouvelle-Delhi en novembre 1969. Le Canada était représenté à cette assemblée.

Les objectifs fondamentaux assignés aux parcs nationaux du Canada tels qu'ils ont été définis en 1964 dans l'énoncé de la politique du gouvernement dans ce domaine sont les suivants:

> ...préserver pour toujours les régions qui renferment des particularités géographiques, géologiques, biologiques ou historiques, afin de constituer un héritage qui servira à l'éducation et aux loisirs du peuple canadien.

Il est évident que ceci vaut pour tous le Canada et non pas seulement pour les habitants des provinces ou des territoires où de tels parcs peuvent être situés.

Le système des parcs nationaux canadiens a été inauguré par la création du parc national de Banff en 1885. En 1930, le système s'était étendu à 17 régions. De 1930 à 1965, quatre nouveaux parcs nationaux seulement ont été créés. Depuis, cependant, et au cours du mandat du premier ministre actuel, sept nouveaux parcs ont été créés de manière à ce que le système soit véritablement représentatif des principales régions de notre pays ainsi que de sa flore et de sa faune la plus caractéristiques.

M. Chrétien a mis l'accent sur la nécessité de compléter ce système pendant qu'il est encore temps; il l'a dit lors d'une conférence à Calgary, peut après son entrée en fonction.

> Le système des parcs nationaux canadiens a pris naissance ici, dans l'Ouest, mais il a mis trop de temps à s'étendre aux autres parties du Canada; cependant, un tel besoin se fait sentir sur tout l'ensemble du territoire, et il est juste que tout le pays tire profit

[*Text*]

> The very principle of conservation demands that we have the foresight and determination to take action needed today so that tomorrow will not be a time for regretting lost opportunities.

At present there are national parks in every province in Canada, but none in either the Yukon or the Northwest Territories, in spite of the fact that there exist in the North some of the most impressive scenic and wildlife areas to be found anywhere in the world. The reason that no national parks have yet been set aside in the Territories has been the powerful and sustained opposition to national parks by the mining industry.

Twenty-eight years ago, almost all of the newly created 10,000-square-mile Kluane game sanctuary in the Yukon was reserved for national park purposes, but every attempt by the government since then to bring to realization the establishment of this area as a national park has been thwarted by the mining lobby.

I was interested in Mr. Nielsen's comments about that actually not happening. Our information says that it did happen, but it is an interesting comment.

As an example of the determination of the mining industry to prevent the Kluane sanctuary from ever becoming a park, we may cite this statement by Thomas Elliott, Manager of the B.C. and Yukon Chamber of Mines in correspondence with one of our members earlier this year. He states:

> Re our opposition to national park status in that part of the Yukon, it is simply because by federal law no mining whatsoever is allowed in any national park in Canada. It is our contention that it is not in the public interest to lock up vast sections of promising mineral country where no mining is allowed. We are not opposed to national parks as such, but feel they should be modest in size and placed in areas with a low mineral potential. Unfortunately, people who are promoting the establishment of a national park in the southwest corner of the Yukon Territory have been recommending that it be a very large area.

In reply to Mr. Elliott's claim that it is not in the public interest to lock up vast sections of promising mineral country where no mining is allowed, the National and Provincial Parks Association of Canada contends that it is not in the interests of the people of Canada, and especially not in the interests of northern residents, that the whole of the vast area of the Territories, 40 per cent of all of Canada, should remain the private preserve of the mining and oil and gas industries, which is what it has virtually become.

Until relatively recently, interest among Canadians in the Territories and what went on there was virtually nil. With the now widespread and growing concern over environmental quality, especially in the North, as a result of the much publicized problems of bringing oil and gas to southern markets, Canadians everywhere have awakened to what is happening here, and could happen if the appalling lack of concern for the quality of the environment and the ecology of these regions shown by the mining industries so far is allowed to continue. By contrast, the oil and gas industry, generally speaking,

[*Interpretation*]

> d'une politique qui doit devenir une politique vraiment nationale. Je voudrais vous aider à vous pénétrer du sentiment d'urgence que prend le problème de la création de nouveaux parcs nationaux. On prévoit que si nous voulons conserver de manière valable l'héritage national du Canada, il nous faudra créer d'ici 1985 40 à 60 nouveaux parcs nationaux.
>
> Deux facteurs rendent le problème urgent. Tout d'abord, les prix sans cesse croissants de la terre, qui rendent l'achat de terrains pour la création de parcs nationaux de plus en plus difficile. Deuxièmement, l'expérience passée a démontré que les problèmes d'ordre économique et social peuvent avoir pour conséquence l'altération de la beauté naturelle de certaines régions utilisables pour la création de parcs nationaux. Si nous ne prenons pas conscience de la nécessité de nouveaux parcs nationaux, nous risquons d'atteindre un jour le point de non-retour.
>
> Le principe même de la sauvegarde de l'environnement exige que nous sachions voir loin et que nous fassions preuve de détermination de manière à entreprendre aujourd'hui ce que nous ne pourrons plus faire demain.

Il y a aujourd'hui des parcs nationaux dans toutes les provinces du Canada, mais il n'y aucun parc national dans le Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, malgré les ressources incomparables qu'offre le Nord de ce point de vue. Une des raisons pour lesquelles l'idée de la création de parcs nationaux a été écartée est précisément l'opposition farouche qu'a montrée l'industrie minière.

Il y a vingt-huit ans, la majeure partie des 10,000 milles carrés de la réserve de gibier de Kluane au Yukon, avait été réservée pour la création d'un parc national; mais depuis, tous les efforts entrepris par le gouvernement pour l'établissement d'un tel parc ont été déjoués par le lobby minier.

J'ai été très intéressé par les déclarations de M. Nielsen à ce sujet.

Nous pouvons illustrer la détermination que montrent des représentants de l'industrie minière dans leurs efforts pour empêcher que la réserve de Kluane ne devienne un parc national. Il suffit de citer la déclaration faite par Thomas Elliott, directeur des Associations minières du Yukon et de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'une lettre écrite à l'un de nos membres, cette année.

On peut y lire:

> Nous sommes opposés à la création d'un parc national dans cette partie du Yukon tout simplement parce que la loi fédérale empêche toute activité minière sur un parc national au Canada. Nous pensons qu'il n'est pas de l'intérêt public d'interdire la prospection minière dans des régions riches en minerai. Nous ne sommes pas opposés au principe des parcs nationaux en tant que tels, mais nous pensons qu'ils devraient être de superficie limitée et localisés dans des régions pauvres en ressources minérales. Malheureusement, les personnes qui soutiennent la création d'un parc national dans la pointe sud-ouest du territoire du Yukon demandent que ce parc soit d'une très grande superficie.

En réponse à la déclaration de M. Elliott selon laquelle il n'est pas de l'intérêt public de fermer de vastes régions

[*Texte*]

has shown itself responsive to the need for environmental protection. With the growing affluence and mobility of people everywhere, and the mounting pressures on the established parks elsewhere on the continent, people from both the United States and Canada will be looking more and more to the wild unspoiled areas of the North, especially to places of such outstanding natural beauty and wildlife interest as the Kluane.

• 1155

The Kluane Game Sanctuary as a National Park

What is so special about the Kluane Game Sanctuary as a potential park? To answer that I cannot do better than quote from an article in the current issue of *B.C. Outdoors* by Dr. John Theberge, an economist of Waterloo University, who has considerable personal experience of the area. Dr. Theberge is a member of our Association.

> Located in the extreme southwestern tip of the Yukon the Sanctuary may seem remote and inaccessible, but it is not. From Haines Junction some 100 miles northwestward from Whitehorse the Alaska Highway parallels its eastern boundary for 200 miles—a section that veteran highway travellers consider the most beautiful of the entire 1,520-mile route. The Highway follows a sub-alpine valley, flanked for 46 miles on the east by blue-green Kluane Lake, largest in the Yukon and on the west by the St. Elias Mountains—the highest in Canada. White Dall sheep graze the lower slopes plainly visible to the tourist at Sheep Mountain along the foot of which the highway runs. Grizzlies root for arctic ground squirrels—coyotes patrol the creek valleys searching for snowshoe hares. Here is the northern limit of the mountain goat's range, the southern edge of the Dall sheep, the heart of the western grizzly and moose habitat. Many other species are to be found also in this region of range overlap. Much of the country is open and wildlife can be seen. Mountains are spaced out in wide valleys that can be easily traversed by foot.
>
> Bird species include a mixture from eastern boreal forests, prairie grassland, west coast biotic area and arctic-alpine tundras—a unique assortment found nowhere else in Canada.
>
> In the Sanctuary is Mt. Logan visible on a clear day from the Alaska Highway. The highest mountain in Canada, it towers 19,850 feet into the clear northern air. Flanking it are other giants, all part of the majestic St. Elias Range that dwarfs the Canadian Rocky Mountains by comparison. The air is clear. Crystal cold streams tumble from the vast ice fields above—the largest in the world outside of the polar regions.
>
> A great store of knowledge has accumulated from the disciplines of zoology, botany, geology, glaciology and human physiology as a result of one of the largest scientific enterprises ever undertaken in Canada—the on-going Icefield Ranges Research Station at Kluane Lake. This information could result in a park interpretation program second to none.

Particularly important, the Kluane Sanctuary is easily accessible. It can be reached by automobile from Ed-

[*Interprétation*]

de terre riches en minerai à la prospection minière, l'Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada soutient qu'il n'est pas non plus de l'intérêt du peuple canadien et en particulier de celui des habitants du Nord que la totalité des territoires du Nord-Ouest, qui représente 40 p. 100 du Canada, reste le domaine privé des industries minières ou pétrolières; or c'est malheureusement pratiquement le cas.

Jusqu'à une époque relativement récente, les Canadiens se sont très peu intéressés aux territoires du Nord-Ouest. A présent que l'on s'occupe de manière croissante de la qualité et de la sauvegarde de l'environnement, en particulier en raison de la publicité accordée aux problèmes d'acheminement du pétrole et du gaz vers les marchés situés plus au sud, les Canadiens sont devenus conscients de ce qui pourrait se produire si l'on laissait les industries minières libres d'agir sans se soucier des conséquences possibles. Il faut également dire que de manière générale, l'industrie pétrolière ainsi les producteurs de gaz se sont montrés en général sensibles aux problèmes de protection de l'environnement. En raison de la plus grande affluence et de la mobilité des gens dans toutes les régions, en raison des pressions croissantes exercées sur les parcs tels qu'ils existent partout ailleurs sur le continent, tant les résidents des États-Unis que ceux du Canada chercheront de plus en plus les vastes régions sauvages restées vierges du nord, particulièrement des endroits d'une beauté naturelle aussi extraordinaire et d'un intérêt écologique aussi important que le Kluane.

Le Kluane, sanctuaire du gibier et parc national

Que fait du sanctuaire du gibier du Kluane un parc potentiel? Pour répondre à cette question je ne peux que citer un article paru dans le dernier fascicule de *B.C. Outdoors* sous la plume du docteur John Theberge, économiste de l'Université de Waterloo qui possède une expérience personnelle très grande de cette région. Le docteur Theberge est membre de notre association.

> Situé à l'extrême pointe sud-ouest du Yukon, le sanctuaire peut sembler fort éloigné et inaccessible mais ce n'est pas le cas. A partir de Haines Junction, à quelque cent milles au nord-ouest de Whitehorse, la route de l'Alaska court le long de sa frontière orientale sur 200 milles—il s'agit d'une portion qui, aux yeux des anciens voyageurs de cette route, est la plus jolie des 1,500 milles. La route suit une vallé sous-alpine, flanquée sur 46 milles à l'est par le lac Kluane aux eaux bleu-vert, le plus grand lac du Yukon, et à l'ouest par les montagnes de Saint-Elias, les plus hautes du Canada. Les moutons White Dall paissent sur les basses terres que le touriste peut très bien voir à Sheep Mountain, le long de laquelle court l'autoroute. Les ours grizzlys grattent le sol à la recherche des écureuils arctiques—les coyottes errent dans les vallées à la poursuite des lapins des neiges. Il s'agit-là de la limite nord du domaine des bouquetins, de la limite sud des moutons Dall, du cœur du pays des élans et des ours occidentaux. On rencontre également dans cette région de failles de nombreuses autres espèces. Le pays dans son ensemble est ouvert, domaine de la vie sauvage. Les montagnes sont sépa-

[*Text*]

monton, by the Alaska Ferry System and car from Vancouver and Prince Rupert. Daily jet service to Whitehorse brings the Kluane Game Sanctuary only a few hours flying time away from the most populated areas of North America.

Although the Kluane Game Sanctuary was reserved 28 years ago for national park purposes, this has meant absolutely nothing as far as giving the land any kind of protection is concerned. Until now the mining industry has been free to operate in the Sanctuary virtually without restraint in direct violation of national park principles and objectives.

While we recognize the importance of the mining industry to Canada's economy and the economy of the North in particular, the growing importance of tourism and the place of national parks in contributing to this growth cannot be emphasized too strongly. According to the last report of the Yukon Territory, during the 1969 calendar year there were approximately 140,000 visitors and the visitor industry had an estimated value of $10 million, this without the attraction of tourist dollars which a national park of such outstanding calibre as the Kluane Sanctuary could be expected to bring in.

It is worth noting that since Tanzania in East Africa became an independent nation it has added to the already world famed Serengeti National Park a second park of almost the same size, bringing the total area in national parks in that country to 10,600 square miles. This was done in canny recognition of the value of national parks that are rich in wildlife as tourist attractions. Tanzania is about one third as large again as the Yukon and has several large deposits of gold, diamonds, lead and copper. It has also a great deal of valuable agricultural land. In spite of this it has seen fit to set aside in national parks an even larger tract of land than the Kluane Game Sanctuary. These parks in Tanzania are closed to all resource exploitation. The implication of this for the Yukon should be obvious.

• 1200

Although there are risks in making a comparison of statistics between Canada and the United States, it is again worth noting that according to a study by Dr. Ernst Swanson at North Carolina State University and I quote:

> the U.S. national parks system contributes at the present time (1967) to the nation's income an amount which runs about forty times the annual appropriations made by Congress for the maintenance and operations of the system... For the year 1967, the system generated directly and indirectly personal income to the amount of four and three quarter billion dollars.

I have appended a copy of the article, "The Economic Impact of National Parks on the U.S. Economy" describing Dr. Swanson's findings, to this brief.

Economic Prospects for Northern Residents from a National Park

Apart from the considerable inflow of tourist dollars which a large naitonal park in the Yukon could be ex-

[*Interpretation*]

rées de larges vallées que l'on peut facilement traverser à pied.

Parmi les espèces d'oiseaux se trouvent mêlés des spécimens des forêts boréales orientales, des herbages des prairies, des régions côtières occidentales et des toundras alpines de l'Arctique—un assortiment unique qu'on ne peut trouver nulle part ailleurs au Canada.

C'est dans ce sanctuaire que se trouve le mont Logan visible par temps clair depuis la route de l'Alaska. Plus haute montagne du Canada, il y culmine à 19,850 pieds dans l'air clair du nord. A ses côtés se trouvent deux autres géants, appartenant tous deux à la majestueuse chaîne Saint-Elias auprès de laquelle les Montagnes Rocheuses canadiennes ont l'allure de nains. L'air y est clair. Des ruisseaux à l'eau fraîche et cristalline dévalent de vastes étendues glaciaires situées en amont—les plus grandes au monde si l'on excepte les régions polaires.

Une masse énorme de connaissances a été dérivée des disciplines telles que la zoologie, la botanique, la géologie, la glaciologie et la physiologie humaine, résultat de l'une des plus grandes entreprises scientifiques jamais menées au Canada—la station de recherche des Icefield Ranges à Kluane Lake. Cette information pourrait mener à un programme d'interprétation des parcs unique en son genre.

Le fait qui est particulièrement important est que le sanctuaire du Kluane ait un accès aisé. On peut s'y rendre en automobile d'Edmonton, par le système de traversiers de l'Alaska et en voiture de Vancouver et de Prince Rupert. Un service journalier d'avions à réaction depuis Whitehorse place le sanctuaire du gibier de Kluane à quelques heures de vol seulement des régions les plus habitées de l'Amérique du Nord.

Bien que le sanctuaire de Kluane ait été réservé il y a 28 ans afin d'y créer un parc national, cela ne s'est absolument pas traduit par une protection ou une autre de ce parc. Jusqu'à présent l'industrie minière s'est trouvée libre d'agir dans le sanctuaire virtuellement sans aucune restriction et en violation complète des principes et des objectifs des parcs nationaux.

Tout en reconnaissant l'importance de l'industrie minière envers l'économie canadienne et l'économie du Nord en particulier, on ne saurait trop souligner l'importance croissante du tourisme et la place des parcs nationaux pour leur contribution à ce développement. Si l'on en croit le dernier rapport du Territoire du Yukon, il y a eu approximativement, pendant l'année 1969, 140,000 visiteurs et l'industrie du tourisme a réalisé un chiffre d'affaires estimé à 10 millions de dollars, ceci sans l'attraction des dollars touristiques qu'un parc national d'une ampleur aussi extraordinaire que le sanctuaire du Kluane pourrait, assurément réaliser.

Il est utile de remarquer que depuis que la Tanzanie en Afrique orientale est devenue une nation indépendante, elle a ajouté un parc national Serengeti, à la renommée déjà mondiale, un second parc qui a sensiblement la même importance, portant la superficie totale des parcs nationaux de ce pays à quelque 10,600 milles carrés. Ceci a été fait en vertu du principe de la valeur des parcs

[*Texte*]

pected to produce, the job opportunities for northern residents—and I am talking about native people mostly—both as a direct and indirect result of such activity are likely to be a good deal greater than what the mining industry provides. They could hardly be less. According to a survey conducted by the Department of Indian Affairs and Northern Development in 1969 northern residents comprised only 3.4 per cent of the total mine industry work force or 28 men out of a total of 820. We have no evidence to suggest that these ratios have been substantially improved since.

Although the 1969 annual report of the Yukon indicates that the value of mineral production during the year amounted to some $37.5 million we wonder how much of this money remained in the Yukon for the benefit of Yukon residents.

We submit that the mining industry in its drive for maximization of profits in the Yukon Territory has virtually ignored the human resource. The absence of any effective training program,—apparently there are a few training programs now starting at the insistence, by the way, of the Department—the lack of understanding of the background and social upbringing of these people and the utilization of latent native skills are evidence of the industry's almost complete disregard for the potential of northern residents.

We suggest also that the opportunities for employment of northern residents using their native skills in the operation of a national park the size we envisage in the Kluane Game Sanctuary would be considerably greater in number than what the mining industry now provides. Although one would not know it from listening to the propaganda of the mining lobby, local support for the Kluane as a national park is strong. Recently the Minister of Indian Affairs and Northern Development received a petition urging the establishment of the park signed by 1,500 local residents in Whitehorse and along the Alaska Highway in this region.

Conclusion

The National and Provincial Parks Association of Canada feels that in order to complete the National Parks system the federal government must step up its efforts to develop a second tier of national parks across northern Canada from the Alaska border to Baffin Island. Kluane would be the gleaming jewel at the western end of this chain.

To inform the people of Canada about the opportunity that exists to establish here what would undoubtedly be one of the world's finest national parks, we intend to publish and distribute widely a well documented and comprehensive report on our proposal so all Canadians will have a chance to know and understand what is at stake and the options that are open. Included in this report, by the way, will be an analysis of the mining industry and its contributions to the economy of the region. We intend to produce an objective, unemotional report to give the Canadian people the facts, which we feel that they have not had at the present time. We implore this Committee, therefore, to make certain that Bill C-187 spells out clearly those provisions that will, in fact, allow the people of Canada to have and make their own choice.

[*Interprétation*]

nationaux qui se révèlent être de par leurs richesses en vie sauvage des attractions touristiques. La Tanzanie est environ d'une superficie égale au tiers du Yukon et possède plusieurs gisements importants d'or, de diamant, de plomb et de cuivre. Elle a, par ailleurs, des terrains d'une valeur agricole considérable. En dépit de ceci, il s'est révélé nécessaire de sauvegarder sous forme de parcs nationaux une bande de terre même plus importante que le sanctuaire de gibier de Kluane. Ces parcs de Tanzanie sont fermés à toute exploitation des ressources naturelles. Les implications de ces mesures pour le Yukon devraient aller de soi.

Bien qu'il y ait des risques à faire des comparaisons de statistiques entre le Canada et les États-Unis, de nouveau il est utile de noter que, selon l'étude faite par le docteur Ernest Swanson à l'université de l'État de la Caroline du Sud, et je cite:

> Le système des parcs nationaux américains contribue à l'heure actuelle (1967) pour une grande part aux revenus de la nation, couvrant pour environ 40 fois les appropriations annuelles faites par le Congrès en vue de sauvegarder et de faire fonctionner ce système—Pour l'année 1967, le système a engendré directement ou indirectement des revenus personnels s'élevant à 4 milliards 750 millions de dollars.

J'ai placé en appendice à ce mémoire un exemplaire de l'article, «The Economic Impact of National parks on the U.S. Economy» qui fait état des découvertes de M. Swanson.

Le parc national et les perspectives économiques pour les résidents du Nord

Outre l'influence considérable des dollars touristiques qu'un grand parc national dans le Yukon est censé provoquer, les occasions d'emploi pour les résidents du Nord—et je fais allusion aux autochtones en particulier—à la fois en tant que résultat direct et indirect d'une semblable activité sera susceptible d'être une affaire d'une plus grande importance que celle représentée par l'industrie minière. Il ne saurait pas en être autrement. D'après une étude réalisée nous les auspices du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, en 1969, les résidents des régions septentrionales comptaient seulement pour 3.4 p. 100 de la main-d'œuvre des industries minières, autrement dit 28 hommes sur un total de 820. Nous n'avons rien qui puisse prouver que ces taux ont été améliorés d'une façon substantielle depuis.

Bien que le rapport annuel de 1969 pour le Yukon indique que la valeur de la production minière a atteint pour l'année un montant de 37.5 millions de dollars, nous aimerions savoir quelle partie de cette somme est restée dans le Yukon pour servir les intérêts de ses résidents.

Nous pensons que l'industrie minière, de par sa tendance à vouloir constamment accoître ses bénéfices dans le territoire du Yukon, a virtuellement ignoré les ressources humaines. L'absence d'un programme de formation efficace—apparemment quelques programmes de formation ont maintenant débuté sur l'insistence du ministère—l'absence de compréhension du patrimoine social représenté par ces gens et de l'utilisation des capacités d'apprendre des indigènes sont la preuve de l'ignorance presque complète de l'industrie vis-à-vis des potentiels des résidents du Nord.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Henderson. Are there any questions? Mr. Rock.

Mr. Rock: Thank you very much, Mr. Chairman. You had appended to your brief a resolution by the United Nations defining what a national park is. Do you agree in this definition?

Mr. Henderson: Yes.

Mr. Rock: This means then that in your definition there should be no recreation facilities in the national parks that you were talking about?

• 1205

Mr. Henderson: No townsites or golf courses. In the older national parks these were put in. We do not agree with it but they are there. In the Kluane area all the facilities and services, the motels and hotels and the other things, could easily be put along the Alaska Highway and then there could be smaller roads—not main highways but scenic roads—to get people into the heart of the area and the guide services. In principle, we are against the United Nations definition that national parks should have major tourist facilities inside them. However, you cannot do much about that unless you take

[*Interpretation*]

Nous pensons également que les occasions d'emploi des résidents du Nord, qui utiliseraient leur capacité naturelle dans le cadre d'un parc national de la taille que nous proposons pour le sanctuaire de Kluane, augmenteraient considérablement quantitativement par rapport à ce que l'industrie minière offre à présent. Bien que l'on puisse tirer des conclusions contraires si on écoute la propagande des groupes miniers, le soutien local pour le Kluane en tant que parc national est très fort. Récemment, le Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a reçu une pétition demandant d'urgence la création du parc, laquelle était signée par 1,500 résidents de Whitehorse et de la région qui longe la route de l'Alaska.

Conclusion

L'Association des parcs provinciaux et nationaux du Canada a le sentiment qu'afin de compléter le réseau des parcs nationaux, le gouvernement fédéral doit accroître ses efforts pour développer une seconde tranche de parcs nationaux dans les régions septentrionales du Canada allant de la frontière de l'Alaska aux îles de Baffin. Le Kluane serait le joyau scintillant de la pointe occidentale de cette chaîne.

Afin d'informer les Canadiens de la possibilité de création d'un tel parc dans cet endroit, lequel serait sans aucun doute l'un des parcs nationaux les plus magnifiques au monde, nous avons l'intention de publier et de distribuer très largement un rapport très documenté et circonstantiel de nos propositions afin que tous les Canadiens puissent connaître et comprendre quelles sont les options présentées. Ce rapport comprendrait une analyse de l'industrie minière et de ses contributions à l'économie régionale. Nous avons l'intention de présenter un rapport objectif, impartial et qui présenterait les faits aux Canadiens, ce qui, selon nous, n'existe pas à l'heure actuelle. Nous implorons ce comité par conséquent pour qu'il s'assure que le Bill C-187 énonce clairement ces dispositions, lesquelles permettront au peuple canadien de faire son choix.

Le président: Je vous remercie, monsieur Henderson. Y a-t-il des questions? Monsieur Rock.

M. Rock: Je vous remercie, monsieur le président, vous avez ajouté en appendice à votre mémoire une résolution des Nations Unies définissant ce qu'est un parc national. Êtes-vous d'accord avec cette définition?

M. Henderson: Oui.

M. Rock: Cela signifie alors que, dans votre définition, il ne devrait pas y avoir de facilités récréatives dans les parcs nationaux dont vous parliez?

M. Henderson: Il n'est pas question d'agglomérations ou de terrains de golf. Pourtant les vieux parcs nationaux les englobaient tous deux. Ce n'est pas que nous approuvons ce fait mais ils existent. Dans la zone Kluane les installations et les services, les motels et les hotels pourraient fort bien être placés le long de la route de l'Alaska. Dès lors, on pourrait construire de petites routes et non pas de grandes routes, des routes touristiques qui guideraient la population vers le centre de cette zone et les services de guide. Nous sommes opposés en principe à la définition des Nations Unies selon laquelle les parcs

[*Texte*]

them out of the park and these things are historically there.

Mr. Rock: Yes, but they also state that to name a national park you have to have the intention of removing the human part of that park. In other words, these townsites and all that.

Mr. Henderson: Yes.

Mr. Rock: That means that none of our national parks except, let us say, wildlife reserves could be considered as national parks. The national parks that we now call national parks cannot be considered as national parks according to this resolution.

Mr. Henderson: There are only three, you might say, that have townsites; the ones at Banff, Jasper and Remington. No other national parks in Canada have townsites, although they may have small accommodations just inside the boundary.

Mr. Rock: What type of tourist do you think will then want to visit the type of national park that you want us to have?

Mr. Henderson: A tremendous number.

Mr. Rock: What type of facilities do you expect them to have?

Mr. Henderson: The most up-to-date and modern, right on the boundary of the park. This is the beauty of this particular area. The Alaska Highway is accessible and the topography of the area would allow this. We would like to have seen all the facilities at Banff, for instance, at Canmore, which is just on the border, big hotels where people can go in and perhaps leave their cars. I think it is going to happen eventually with the tremendous increase in the use of some of these parks. In the United States they are talking about rationing or withdrawing the automobile completely and putting in electric cars. The pressure of people in some of the larger and better-known parks is now ruining them. The United States is seriously considering this and we may have to eventually. We are talking about a completely new park here where we can benefit from the experience of past mistakes. I see the tourist potential of this as being absolutely fabulous.

Mr. Rock: What you are actually after is wildlife reserves.

Mr. Henderson: That is right.

Mr. Rock: You are not after a park where people can go in and enjoy themselves.

Mr. Henderson: You are quite wrong. Where have I said that?

Mr. Rock: First of all, do you expect a person to want to go to a hotel which is going to be just along the Alaska Highway rather than going somewhere in a nice

[*Interprétation*]

nationaux doivent comprendre des installations touristiques importantes. Par ailleurs, vous ne pouvez pas changer grand-chose à moins de les retirer du parc ce qui est difficile puisque ces installations sont là de longue date.

M. Rock: Oui, mais l'O.N.U. déclare également qu'un parc national suppose l'intention d'éliminer toute trace humaine dudit parc. En d'autres termes, il faudrait supprimer les agglomérations et autres installations de ce genre.

M. Henderson: Oui.

M. Rock: En d'autres termes, aucun de nos parcs nationaux à l'exception des réserves de faune ne pourraient être considérés comme parcs nationaux. Aux termes de cette résolution, nous ne pouvons plus appeler nos parcs nationaux «parcs nationaux».

M. Henderson: Trois parcs seulement ont des agglomérations; il s'agit des parcs de Banff, Jasper et Remington. Aucun autre parc national au Canada ne comporte d'agglomérations, bien qu'ils puissent avoir de petites installations matérielles à l'intérieur de la limite.

M. Rock: D'après vous, quels seront les touristes désireux de visiter ce nouveau genre de parcs nationaux que vous proposez?

M. Henderson: Un nombre formidable de touristes.

M. Rock: Quel genre d'installations entendez-vous leur fournir?

M. Henderson: Tout ce qu'il y a de plus moderne et de plus au point, juste au bord de la frontière du parc. C'est là toute la beauté de cette zone particulière. La grande route de l'Alaska est accessible et la topographie de cette zone permet cette prérogative. Nous aimerions que toutes les installations de parcs soient transférées à Canmore, située à la limite du parc, ainsi que les grands hôtels où les touristes pourraient loger et laisser leurs voitures. Cette formule pourra être réalisée grâce à l'accroissement gigantesque du nombre des utilisateurs de certains de ces parcs. Aux États-Unis, on parle de limiter, voire même de supprimer les automobiles en les remplaçant par des véhicules électriques. La concentration d'un trop grand nombre de gens dans certains parcs immenses célèbres engendre leur ruine. Les États-Unis tiennent compte de ce fait et nous serons peut-être forcés d'en faire autant. Nous songeons à un parc national d'une conception entièrement nouvelle; nous essayons de profiter de l'expérience que nous enseignent nos erreurs passées. Je prévois un potentiel touristique géant.

M. Rock: Votre attention est centrée sur les réserves de la faune.

M. Henderson: C'est juste.

M. Rock: Vous ne recherchez pas un parc qui ferait le bonheur des touristes.

M. Henderson: Vous vous méprenez grandement, cher ami. Quand ai-je dit cela?

M. Rock: En premier lieu vous attendez-vous à ce qu'une personne choisisse un hôtel le long de la route de l'Alaska plutôt qu'un petit endroit montagneux où il est

[*Text*]

mountainous area where they can get up in the morning and look through the window and see a beautiful view, rather than being on the highway where you are going to see cars and other things passing by. I think the type of hotel facilities they have at Banff and the other park is beautiful and personally I think this is the type of townsite you need in the centre of the park and have that in a good beauty spot and have that designated as the area in which people can live, or have campsites and things like that. I am completely disagreeing with your ideas and that is why...

Mr. Henderson: I admit there are a large number of people who would disagree, but there are a tremendous number of people who are sympathetic to our point of view and these people are growing and are in the majority, I feel.

Mr. Rock: They may be in the majority within your association.

Mr. Henderson: And they are growing. The importance of these areas is definitely growing as the pressure in the more heavily-used parks is continually building up.

Mr. Rock: Are you aware that right now there are more people with vehicles travelling with trailers than ever before?

Mr. Henderson: Very much so.

Mr. Rock: Are you aware that in the past three years there has been an increase of approximately 70 per cent per annum in the sales of trailers, where people want to travel all over and want facilities in the parks that they are going to? Are you aware that in Canada

• 1210

most of the facilities the government parks provide are the poorest in comparison to what the people really want? They provide very few services. Therefore these people have to depend on private parks in other areas for the type of services that they are after, like electricity, water and sewer lots and things like that, which are usually not provided in even provincial parks except in Ontario. Now some of them are providing these services and this is the demand of the people. I think you are possibly surrounded only by certain people who think one way and I think you had better go into the other varieties and find out what other people are looking forward to today. People today in Canada want to travel across Canada, they want to see these other parts, and if they are going to be, as you say, restricted, they will not go there. Once they pass by and they find that there are such restrictions, that is the end of it.

Mr. Henderson: Mr. Chairman, I am very well aware of the tremendous increase of tourism and of people pulling their own equipment. There are all kinds of opportunities in Canada for outdoor enjoyment according to people's taste. With the establishment of a large park such as we have envisioned in the Kluane, with proper facilities on the outside for all these travellers that could

[*Interpretation*]

bon de se lever le matin, regarder par sa fenêtre et contempler les merveilles de la nature au lieu de compter les voitures qui passent sur la grande route? A Banff et dans un autre parc, je pense que les installations hôtelières sont pleines de beauté et c'est à mon avis ce genre d'agglomération qu'il nous faut au centre d'un parc. Il faut consacrer ce lieu de beauté comme zone désignée au sein de laquelle la population peut vivre ou faire du camping à son gré. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous et c'est pourquoi...

M. Henderson: Je comprends qu'un grand nombre de personnes ne soient pas d'accord avec la formule que je propose mais il y a quand même un grand nombre de personnes qui sympathisent avec nous et j'ose dire que ces personnes sont sans cesse plus nombreuses et constituent la majorité.

M. Rock: Ces personnes peuvent constituer la majorité au sein de votre association.

M. Henderson: Et elles ne cessent d'augmenter. Ces zones deviennent de plus en plus importantes au fur et à mesure que la pression dans les parcs nationaux fortement utilisés se fait de plus en plus sentir en permanence.

M. Rock: Vous rendez-vous compte qu'à l'heure actuelle, il y a plus de gens que jamais qui se promènent avec des remorques derrière leurs voitures?

M. Henderson: En effet.

M. Rock: Savez-vous qu'au cours des trois dernières années la vente des remorques s'est accrue de 70 p. cent par année? Cela n'indique-t-il pas que la population touristique souhaite voyager et trouver des installations dans les parcs qu'elle visite? Savez-vous qu'au Canada la plu-

part des installations offertes par les parcs du gouvernement sont celles qui répondent le moins aux désirs de la population? On y offre très peu de services. Par conséquent, les gens doivent s'en tenir aux parcs privés dans d'autres régions pour obtenir le genre de services qu'ils désirent, comme l'électricité, l'eau et les égouts, et autres choses semblables, qui ne sont pas habituellement fournis même dans les parcs proviniaux, sauf en Ontario. Certains offrent ces services, et c'est ce que les gens exigent. Je pense que vous êtes probablement entourés de personnes qui pensent d'une certaine façon et je crois que vous feriez bien de chercher ce que d'autres personnes désirent aujourd'hui. De nos jours, la population canadienne désire voyager à travers le pays, les gens veulent voir les autres parties du Canada, et si l'on doit leur rendre les choses difficiles, ils n'iront pas dans ces endroits. Une fois qu'ils y seront allés et auront vu de telles restrictions, ce sera la fin de leur voyage.

M. Henderson: Monsieur le président, je suis bien au courant de l'augmentation formidable du tourisme et plus particulièrement du camping. Il y a toutes sortes de possibilités au Canada en ce qui concerne les loisirs en plein air pour tous les goûts. En établissant un grand parc comme celui que nous avons envisagé dans la région de la Kluane, avec les installations nécessaires à l'extérieur,

[*Texte*]

be expected, they will be crowding up there and they will want to go and look. I am saying that people could go in there to leave their trailers at a campsite and drive on the scenic routes, this kind of thing.

Mr. Rock: But you mentioned before that you want to even eliminate that and have electrical cars. This is why I am questioning you.

Mr. Henderson: For the time being. I am not against roads if they are properly designed. I am against roads like the Trans-Canada Highway, with that type of highway speed. That is quite a different thing from the scenic route.

Mr. Rock: One more question, Mr. Chairman. While we were having hearings out in Whitehorse, the people out there felt that instead of having one large park in the Yukon they would prefer to have a series of about 10 parks crossing the Yukon where people can go from one to another rather than be hemmed in in just one spot. What is your opinion of that?

Mr. Henderson: Mr. Chairman, a national park is just like what the previous witnesses were saying—minerals are where you find them. You cannot find outstanding park features everywhere and you cannot always just find oustanding park features where there are no minerals. Almost certainly, if we want national parks, in the North especially, we are probably going to run into some conflicts. We are saying that there should at least be a certain percentage of the North, and 10,000 square miles out of the size of the Yukon is absolutely nothing now in the way of national parks in the whole of the territories, which is 40 per cent of the size of Canada. And, as we said in this brief, it is virtually a private preserve of the mining and oil and gas industries and we feel that the Canadian people are not going to tolerate that much longer.

Mr. Rock: In your 10,000 miles, how much of it is frozen North?

Mr. Henderson: Frozen?

Mr. Rock: Yes.

Mr. Henderson: You mean permafrost?

Mr. Rock: Yes, permafrost. No growth.

Mr. Henderson: I do not know. It has no bearing on the problem.

Mr. Rock: To you it has no bearing.

Mr. Henderson: Exactly. For national park purposes it has no bearing. The glaciers are among the largest outside the polar regions in the whole world, so this makes it a unique, natural feature which should be preserved. We are talking about outdoor museums.. According to some people's philosophy, the National Gallery down here in Ottawa has expensive pictures on the walls but the floor space is all unused. Why should we not make them produce activities there such as bowling alleys? It is exactly

[*Interprétation*]

à l'intention de tous les voyageurs que l'on pourrait attendre, il y aura une affluence à cet endroit, car les gens voudront aller voir cette région. Je dis que les gens pourraient y aller et laisser leur roulotte à un terrain de camping pour ensuite circuler sur les routes panoramiques, et faire tout ce genre de choses.

M. Rock: Mais vous avez mentionné auparavant que vous vouliez même éliminer cela et installer des autocars électriques. C'est pourquoi je vous pose ces questions.

M. Henderson: Présentement, je ne m'oppose pas aux routes si le plan en est bien établi. Je suis contre des routes comme la Transcanadienne, des routes où de telles vitesses sont permises. C'est tout à fait différent d'une route panoramique.

M. Rock: J'aurais une autre question, monsieur le président. Au cours de nos séances à Whitehorse, la population de cet endroit nous a fait comprendre qu'elle préférait à un seul grand parc au Yukon une série d'environ dix parcs à travers le Yukon où les gens pourraient se promener de l'un à l'autre plutôt que d'être cernés en un seul endroit. Quel est votre avis là-dessus?

M. Henderson: Monsieur le président, un parc national est tout à fait comme les témoins précédents le disaient; les minéraux sont où vous les trouvez. Vous ne sauriez trouver n'importe où les caractéristiques d'un parc extraordinaire et vous ne pouvez pas toujours trouver ces caractéristiques uniquement là où il n'y a pas de minéraux. Il est presque certain que, si nous voulons des parcs nationaux, spécialement dans le Nord, il y aura probablement certains conflits. Nous disons qu'il devrait y avoir au moins un certain pourcentage du Nord, et un espace de 10,000 milles carrés n'est absolument rien en comparaison de l'étendue du Yukon, si l'on veut établir des parcs nationaux dans l'ensemble des territoires, qui constituent 40 p. 100 de l'étendue du Canada. Comme nous l'avons dit dans ce mémoire, c'est pratiquement une réserve privée des industries minières et pétrolières et nous pensons que le peuple canadien ne tolérera pas cela bien longtemps.

M. Rock: Sur les 10,000 milles dont vous parlez, combien sont dans la partie gelée du Nord?

M. Henderson: La partie gelée?

M. Rock: Oui.

M. Henderson: Vous voulez dire le pergélisol?

M. Rock: Oui, le pergélisol, là où rien ne pousse.

M. Henderson: Je ne sais pas. Cela n'a rien à voir avec le problème.

M. Rock: Selon vous, peut-être.

M. Henderson: Exactement. En ce qui concerne un parc national cela n'a rien à voir. Les glaciers sont parmi les plus grands, si l'on excepte les régions populaires du monde entier et cela en fait donc une caractéristique naturelle unique qui devrait être réservée. Nous parlons de musées en plein air. Selon la philosophie de certaines personnes, la Galerie nationale ici à Ottawa a suspendu des tableaux dispendieux sur les murs, mais aucune partie du plancher n'est utilisée. Pourquoi ne leur ferions-

[*Text*]

the same thing. Once you introduce mines and other economic activity you spoil...That is exactly the same thing. It is a good analogy.

Mr. Rock: I do not think these fellows are laughing at what you are saying. They have a little joke among themselves. I did not want you to get that impression.

Mr. Henderson: No, no.

Mr. Rock: Thank you very much.

• 1215

The Chairman: The next questioner is Mr. Nielsen, the member for the Yukon.

Mr. Nielsen: Mr. Henderson, have you been in the Yukon?

Mr. Henderson: Yes.

Mr. Nielsen: For how long?

Mr. Henderson: One day, but that does not exclude me from making comments though.

Mr. Nielsen: Of course not.

Mr. Henderson: I have not been to Whitehorse and I have not been to Kluane. I have been to the Old Crow flats.

Mr. Nielsen: I was going to ask you if you had been to Kluane. Have you never been there?

Mr. Henderson: No.

Mr. Nielsen: So you are not very familiar with the facilities along the highway at that particular point.

Mr. Henderson: No, I am not.

Mr. Nielsen: Do you envisage facilities being set up by the government along the highway to care for the influx of park visitors?

Mr. Henderson: I do not know exactly. I think the government might assist. I am not in a position to say how this would be done, but once a park was established this would be a magnet to industry. If you look at some of the parks in the states, Yellowstone is 100 years old. When the people first discovered Yellowstone it was wild. No white man had ever seen it before and to the people in the East this must have seemed very, very remote. Today the facilities outside the park and inside park generate tremendous tourist potential. I would see the territorial government with Ottawa perhaps encouraging them through some means—I am not sure, but I do not see why it could not be done—establishing some facilities.

Mr. Nielsen: You have stated that the idea of a park would require proper facilities on its boundaries.

Mr. Henderson: Yes.

[*Interpretation*]

nous pas nous offrir des activités comme le jeu de quilles? C'est exactement la même chose. Dès que vous introduisez des mines et d'autres activités économiques vous gâtez... C'est exactement la même chose. C'est une bonne analogie.

M. Rock: Je ne pense pas que l'on se moque de ce que vous dites. Quelqu'un a plutôt fait une farce. Je ne voulais pas que vous ayez cette impression.

M. Henderson: Non, non.

M. Rock: Merci beaucoup.

Le président: La prochaine question sera posée par M. Nielsen député du Yukon.

M. Nielsen: Monsieur Henderson, êtes-vous allé au Yukon?

M. Henderson: Oui.

M. Nielsen: Combien de temps y êtes-vous resté?

M. Henderson: Un seul jour, mais cela ne m'empêche pas cependant de faire des commentaires.

M. Nielsen: Bien sûr.

M. Henderson: Je ne suis pas allé à Whitehorse ni dans la région de la Kluane. Je suis allé sur les plateaux Old Crow.

M. Nielsen: J'allais vous demander si vous étiez allé dans la Kluane. N'y avez-vous jamais été?

M. Henderson: Non.

M. Nielsen: Vous n'êtes donc pas très au courant des installations qui se trouvent le long de la route en cet endroit particulier.

M. Henderson: Non je ne le suis pas.

M. Nielsen: Prévoyez-vous que des installations seront établies par le gouvernement le long de la route afin de répondre aux besoins de l'affluence des visiteurs du parc?

M. Henderson: Je ne sais pas exactement. Je pense que le gouvernement pourrait apporter son aide. Je ne suis pas dans une position me permettant de dire comment cela se ferait, mais une fois qu'un parc serait établi l'industrie y serait attirée. Prenez par exemple un certain parc aux États-Unis, comme celui de Yellowstone, qui est vieux de 100 ans. Lorsque Yellowstone a été découvert, il était à l'état sauvage. Aucun homme blanc ne l'avait vu auparavant et, pour les gens de l'Est, il a dû sembler très très éloigné. De nos jours les installations à l'extérieur et à l'intérieur du parc permettent d'accueillir un nombre considérable de touristes. Je verrais le gouvernement des Territoires, qui serait peut-être encouragé par Ottawa d'une certaine façon, je ne suis pas certain, mais je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas se faire. Pourquoi ne pourrait-on pas établir certaines installations.

M. Nielsen: Vous avez déclaré que l'idée d'un parc exigerait des installations appropriées près de ses limites.

M. Henderson: Oui.

[*Texte*]

Mr. Nielsen: I want to make it clear at the outset that I am a proponent of parks. I do not want anyone to get the idea that I am not in favour of the establishment of a park in the Yukon. Most of its citizens are in favour of the establishment of a park in the Yukon. The difficulty arises in how it is to be done, where it is to be done and how much area is to be taken up. Throughout your brief you have spoken, at least Mr. Nelson has spoken, of a reserve in the Kluane area. Are you aware that there has been no such park reserve set up?

Mr. Henderson: I know there has been nothing set up by acts of Parliament, but I understood through the Parks Branch that some unofficial kind of...I am not sure exactly what this means.

Mr. Nielsen: They have made a survey of it.

Mr. Henderson: No, it is reserved somewhere. In official government mixture there is the statement that this was reserved for national park purposes.

Mr. Nielsen: I think you have been misled.

Mr. Henderson: I have seen this quotation. I did not put it in quotes, but I have seen that quotation. I stand to be corrected, but I think my sources are...I think perhaps it bears looking into. However, I do understand that there is no government or official parliamentary reserve established by an act or anything like that. I am aware of that. However, it was looked at with the idea originally when the sanctuary was established with the idea for eventual national park status.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, as an aside here, I might inform you and members of the Committee that the National Parks Branch, I think over the course of two or three years, have conducted a survey of this whole area, spent considerable time doing it, and have documented it. They have also massed quite a number of slides and other photographic material that might be of benefit to the committee if they want to really look at the area and look at the work the Parks Branch have done in surveying the area as a potential national park, but that is far as it has gone. The area is a game sanctuary, but that is all.

Another impression that one gets from reading Mr. Nelson's brief is that there is no vehicle available now for the establishment of a park in the Yukon. Are you aware of the fact that a park could be, under existing legislation, established tomorrow in the Yukon? The Minister has that discretion right now. The federal government having control over the land and the National Parks Act being in existence, such a park could be established tomorrow, if the government so wished.

• 1220

Mr. Henderson: Under existing legislation, could not the mining companies who have their surveys go and explore?

Mr. Nielsen: No, the National Parks Act would prohibit it. Were you aware of that, and did your Association take that into account?

[*Interprétation*]

M. Nielsen: Je veux établir clairement au départ que je suis en faveur des parcs. Je ne voudrais pas laisser croire que je ne suis pas en faveur de l'établissement d'un parc au Yukon. La plupart des citoyens de cette région sont en faveur de l'établissement d'un parc au Yukon. La difficulté réside dans la manière dont cela doit être fait, où il doit être établi et la superficie qu'il doit occuper. Dans votre mémoire vous avez parlé, ou du moins M. Nielsen a parlé d'une réserve dans la région de la Kluane. Savez-vous qu'aucune réserve et aucun parc de ce genre n'a été établi?

M. Henderson: Je sais que rien n'a été établi en vertu de lois du Parlement, mais j'ai crû comprendre que le Service des parcs d'une façon quelque peu non officielle...je ne suis pas très certain de ce que cela signifie.

M. Nielsen: Ils en ont fait une étude.

M. Henderson: Non, il y a une réserve quelque part. Les dossiers officiels du gouvernement renferment une déclaration portant que cette région a été réservée aux fins d'établir un parc national.

M. Nielsen: Je pense que l'on vous a induit en erreur.

M. Henderson: J'ai vu cette citation. Je ne l'ai pas mise entre guillemets, mais j'en ai vu le texte. Je suis prêt à me faire corriger, mais je crois que mes sources sont... je pense que l'on pourrait peut-être vérifier la chose. Cependant, je sais qu'il n'y a pas de réserve établie en vertu d'une loi du Parlement ou autre chose semblable. Je suis au courant de cela. Cependant, on a étudié cette région en premier lieu lorsque la réserve a été établie, avec l'idée de lui donner un jour le statut de parc national.

M. Nielsen: Monsieur le président, je peux vous informer en passant, ainsi que les membres du Comité, que le Service des parcs nationaux, a procédé à une étude de toute cette région pendant deux ou trois ans, passant beaucoup de temps à cet effet, et ils ont les documents à ce sujet. Ils ont aussi réuni tout un nombre de diapositives et autre matériel photographique qui pourrait être utile au Comité si les membres veulent vraiment examiner la région et voir le travail fait par le Service des parcs dans cette étude de la région en vue d'établir la possibilité d'un parc national, mais cela n'a pas été plus loin. La région est un refuge pour le gibier, mais c'est tout.

On a une autre impression en lisant le mémoire de M. Nielsen, et c'est qu'aucun véhicule n'est disponible présentement pour l'établissement d'un parc au Yukon. Savez-vous qu'aux termes de la loi actuelle, un parc pourrait être ainsi aménagé au Yukon? Le ministère en a le droit, même aujourd'hui. Étant donné que le gouvernement fédéral a le contrôle des sols et que la loi sur les parcs nationaux existe, la création d'un tel parc peut se faire demain si le gouvernement le veut bien.

M. Henderson: Dans le cadre de la loi actuelle, les sociétés minières qui ont le résultat des levées essentielles ne peuvent-elles pas se lancer dans l'exploration?

M. Nielsen: Non, la Loi sur les parcs nationaux le leur défend. Étiez-vous au courant de ce fait et votre association en a-t-elle tenu compte?

[*Text*]

Mr. Henderson: I know that the Minister, unlike the provinces, can establish a national park in the territories without seeking permission, in theory, but of course, politically, it is unrealistic to think that he would.

Mr. Nielsen: He says he is going to.

Mr. Henderson: That probably will happen, because the pressure is building up on him. Many people now are taking an interest. How many people in Canada, even now, ever heard of the Kluane? They have heard of the Yukon and they think of gold, but they do not know anything about it. Until recently, as I said at the beginning of my brief, there was very little interest by Canadians in the populated parts of Canada in the territories at all. They were unknown territory. But this is changing rapidly and there is general concern for the environment everywhere and what is happening in the north. This is producing tremendous changes in attitudes, and perhaps the Minister feels that, politically, he can do this.

Mr. Nielsen: Well, having that information at your disposal now, namely my assertion that the legal structure is available for the setting up of a park tomorrow, if the government so wished, perhaps your Association would like to make that representation to the Minister.

Mr. Henderson: We certainly will.

Mr. Nielsen: I am interested too in your statement on the first page of your brief where you quote the Commissioner, in the session of the Territorial Council on March 27, 1970. I know the Commissioner very well and we joke between ourselves from time to time. You quoted him as saying

> It appears to me that they simply point a bulldozer in a particular direction and keep on going...

Sometimes that is the way Commissioner Smith uses his tongue.

Are you aware of the fact that there are regulations in the Yukon now governing land use?

Mr. Henderson: They are rather minimal, are they not?

Mr. Nielsen: You leave the impression there are none and I would not want the Committee to get the wrong idea. For instance, there are laws with respect to waters and land, particularly under the Fisheries Act, which are pretty substantial in character and permit the government to control the manner in which mines discharge their effluent into these waters, the establishment of catch basins and so on. Some pretty harsh accusations are made against the mining industry in your brief which, with respect and with no inference intended, sort of detracts, in my view, from the weight your brief otherwise would have with me. I have always maintained, not necessarily that mining and parks go hand in hand, that there is no real conflict betwen the establishment of a park and the operation of an industry very important to the Canadian economy. In quoting the brief on page 8, you say that there is an

[*Interpretation*]

M. Henderson: Je sais que le ministre—et non les provinces—peut mettre sur pied un parc national dans les territoires sans en demander la permission du moins en théorie. En revanche on sait que du point de vue politique, se serait un faux pas.

M. Nielsen: Il a dit qu'il va le faire.

M. Henderson: C'est probable puisqu'on exerce des pressions sur lui. Plusieurs personnes ont cette question à cœur. Même à l'heure actuelle, combien de gens au Canada ont déjà entendu parler de Kluane? Qui sont au courant de l'existence du Yukon et de l'or et qui n'en savent pas plus long. Jusqu'ici, comme le précisait le début de mon mémoire, bien peu de Canadiens dans les régions peuplées du Canada s'intéressaient au territoire. Il s'agissait de territoires inconnus. Cependant, la situation a évolué et on se préoccupe davantage de l'environnement partout et notamment dans le Nord. Cette nouvelle connaissance donne lieu à des changements d'attitude profonds et il se peut que le Ministre juge politiquement qu'il peut se permettre de prendre cette décision.

M. Nielsen: Puisque vous disposez de ce renseignement, notamment que la structure juridique permettrait la mise sur pied d'un parc dès demain si c'est le bon plaisir du gouvernement, il se peut que votre association veuille présenter ses instances au ministre.

M. Henderson: Nous le ferons certainement.

M. Nielsen: La déclaration qui figure à la première page de votre mémoire est digne d'intérêt. Elle porte sur les propos du commissaire lors de la session du Conseil territorial du 27 mars 1970. Je connais très bien le commissaire et nous échangeons souvent des plaisanteries. Il aurait dit ceci:

> Il me semble qu'on se contente de pointer un «bulldozer» dans une certaine direction et de le laisser avancer...

C'est parfois le langage du commissaire Smith en effet.

Êtes-vous au courant qu'il existe des règlements au Yukon pour contrôler l'utilisation des sols?

M. Henderson: Ils sont assez légers, n'est-ce pas?

M. Nielsen: Vous nous laissez avec la nette impression que ces règlements n'existent pas et je ne voudrais pas que le comité se fasse une idée fausse du tableau. Je m'explique: il existe des lois relatives aux eaux et aux terres surtout dans le cadre de la Loi sur les pêches. Ces lois sont fortes et puissantes et permettent au gouvernement de contrôler la façon dont les mines déchargent leurs déchets dans les eaux ainsi que l'établissement de ces bassins de décantation et ainsi de suite. Votre mémoire laisse peser sur l'industrie minière des accusations sinistres, ce qui lui enlève le poids qu'elle aurait pu avoir si vous vous étiez abstenu de faire de telles déclarations. J'ai toujours soutenu que l'exploitation minière et les parcs, même si ils ne vont pas la main dans la main ne s'opposent pas l'un à l'autre car l'établissement d'un parc et l'exploitation industrielle sont fort importantes pour l'économie canadienne. Je sais que votre mémoire en page 8 où il est dit:

[*Texte*]

appalling lack of concern for the quality of the environment and the ecology of these regions shown by the mining industry...

Yet, professionally, we heard from Mr. Elliott and other witnesses from northwestern Vancouver, indicating a very good continuing and deep concern with the ecology. Mr. Elliott testified that the mining industry had spent a considerable amount of money on research in this area, and I am wondering if your Association took that into account before making that statement.

The Chairman: What examples are there of this?

Mr. Henderson: I am not prepared to speak from any personal experience.

• 1225

This brief was signed by Dr. Nelson, our president. Inputs to it came from many of our members across the country who have had experience. As I say, we are preparing a report.

This statement does not accuse all mining companies. In every industry there are bad apples and good apples, but from our experience—and this is no reflection on Mr. Elliott, any of the previous speakers or any people in the industry—they may say they are doing a lot for ecology. However, generally speaking I think there are a lot of industrial people, industrialists, who realize that the environment is important, but they do not have any expertise to know exactly how to deal with it and very few of them, except the oil and gas industry, and they are the exception—the oil and gas industry in the North, Gold Star particularly, have a very excellent research program with some of the best experts in Canada and outside Canada making recommendations to them on how to conduct their operation.

I have heard of nothing like this with the mining industry.

The Chairman: Could I ask a question here, Mr. Nielsen?

Mr. Nielsen: On that one point before we leave it hanging, something just came across my desk yesterday where International Nickel have spent a tremendous amount of money on research. I think generally the industry is doing just what your brief says they are not doing.

Mr. Henderson: I think they are concerned, but I still do not agree that they are doing anything very significant.

The Chairman: On the point, sir, that Mr. Nielsen has raised, on this particular paragraph which I feel, as Mr. Nielsen does that in overstating the case sometimes you damage your own position unnecessarily I certainly, speaking personally, sympathize with you completely, but as far as I am concerned this paragraph is completely incorrect. There are no examples that have been brought to our attention of the mining industry in the Northwest Territories and the Yukon especially, having at least in recent years—the original Klondike gravel diggings are still showing to some degree—exhibited a complete and

[*Interprétation*]

L'industrie minière fait preuve d'une grande légèreté vis à vis la qualité de l'environnement et de l'écologie de ces régions...

Pourtant, dans la profession, nous avons entendu des hommes comme M. Elliott, ainsi que d'autres témoins venant du Nord-Ouest de Vancouver, qui ont affirmé que l'écologie était l'une de leurs préoccupations constantes. M. Elliott a affirmé que l'industrie minière a injecté des sommes considérables dans la recherche de cette zone et je me demande si votre association a tenu compte de ce fait avant de faire une telle déclaration.

Le président: Vous avez des exemples?

M. Henderson: Je ne suis pas prêt à exhiber mon expérience personnelle.

Ce document a été signé par notre président, M. Nelson. La matière en provient de plusieurs de nos membres très expérimentés répartis dans tout le pays. Comme je vous l'ai dit nous préparons actuellement un rapport.

Cette déclaration n'accuse pas l'ensemble des compagnies minières. Dans toute branche de l'industrie il y a de bons et de mauvais sujets; mais d'après notre expérience et je ne veux pas faire allusion à M. Elliott, à d'autres orateurs précédents ou à qui que ce soit dans le district ils se contentent de prétendre se soucier beaucoup d'écologie. On peut sans doute dire de façon générale que beaucoup de gens de l'industrie se rendent compte de l'importance du milieu, mais ils ne savent pas exactement quoi faire et bien peu, sinon l'industrie du pétrole et du gaz qui constitue l'exception, dans le nord, je pense à Gold Star en particulier, ont un excellent programme de recherche. Ils se sont adressés à certains des meilleurs du Canada ou d'ailleurs pour savoir comment mener leurs opérations à bien.

A ma connaissance, il n'y a rien de tel dans l'industrie minière.

Le président: Puis-je poser une question maintenant, monsieur Nielsen?

M. Nielsen: Avant que nous passions à autre chose, je voudrais signaler que j'ai reçu hier des documents portant que l'*International Nickel* a consacré d'énormes sommes à la recherche. Je pense que c'est une règle générale, l'industrie fait exactement ce dont, d'après votre mémoire, elle s'abstiendrait.

M. Henderson: Je pense qu'ils se préoccupent de ces choses, mais je continue à penser qu'ils ne font rien de bien important à ce sujet.

Le président: A propos du point soulevé par M. Nielsen, je pense comme lui, que vous exagérez vos accusations et que cela nuit à ce que vous voulez avancer. Personnellement, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais je juge cet alinéa tout à fait incorrect. On voit encore les traces de l'exploration de l'époque du Klondike mais, pour ce qui est de ces dernières années, on ne nous a pas encore signalé d'exemple de cas où l'industrie minière dans les Territoires du Nord-Ouest ou surtout au Yukon aurait fait preuve d'une parfaite indifférence à

[*Text*]

appalling lack of concern for the quality of the environment which you speak of here.

However, in the case of the oil and gas industry which you praise, there is all kinds of evidence if you travel over any part of the North of these long lines that have been cut for seismic studies. The scars are still there. There is all kinds of evidence that the oil and gas industry has been irresponsible until very recently in its approach to protecting the environment.

Actually if this were phrased in exactly the reverse it would be more accurate, but the way you have it phrased here it is, in my view from my own experience up there, not a correct reflection of reality. I am surprised really because it does detract from the rest of the things you have said.

Mr. Henderson: I am sorry we put that in without citing specific instances. I can see your point, but I think we can cite specific instances at a later date or as we intend to do in reports with photographs and so on, and I understand we have accumulated quite a few of these. Not having personal knowledge of the area, I am not in a position to document to this committee any particular instances.

Mr. Nielsen: Just as it is in a criminal prosecution, too, one of the tenets of prosecuting is that the prosecutor introduces all of the evidence whether it is for or against the accused person. I do not think the mining industry should be on trial here, but if we are going to hand-pick instances of damage to the ecology by a particular mining operation, I am sure that probably 50 times the number of offences could be found where the mining industry is doing a very good job.

• 1230

Mr. Henderson: Mr. Chairman, I have just one point. Listening to, I think it is, the legal man with the previous witnesses wanting the land regulations changed to do away with the requirements for a bond, I cannot see why that would be asked for if all mining companies could be assured that they would create no damage. Why are they asking for—there should be a simple...

Mr. Nielsen: You misunderstood, because the bond requirement is at the exploration stage, not at the mining stage.

Mr. Henderson: The exploration stage can do a lot of damage. A great deal of damage.

Mr. Nielsen: He was thinking of the prospector, I am sure, and he was critical, as other witnesses have been before the Committee, of applying an oil and gas bond concept, which is now applicable to your own gas industry, to the mining industry, and there are very few prospectors who can come up with the amount of money—$1,000 an area which is required—there being 52.5 acres in mineral rights...

Mr. Henderson: Mr. Elliott was asked about his attitude to environmental controls, and he said "within reason". What that means I do not know. In other words, if they do not interfere with profits. Is that

[*Interpretation*]

l'égard de l'environnement, comme vous le dites dans votre mémoire.

Par contre, en ce qui concerne l'industrie du pétrole et du gaz dont vous dites le plus grand bien, des exemples abondent au nord, de ces lignes qui ont été coupées pour les études sismiques. On en voit encore les cicatrices. Tout montre que cette industrie a eu jusqu'à un passé très rapproché une attitude tout à fait irresponsable en ce qui concerne la protection de l'environnement.

Il serait plus juste de dire le contraire de ce que vous avez avancé; mais, la façon dont vous avez exprimé les choses me paraît au vu de mon expérience, une déformation de la réalité. Je suis surpris, car cela détonne par rapport à ce que vous avez dit par ailleurs.

M. Henderson: Je suis désolé que nous ne donnions pas d'exemple précis. Je vois ce que vous voulez dire, mais je pense que nous pourrons plus tard donner des exemples précis, nous avons l'intention de le faire dans un rapport accompagné de photographies et je crois que nous avons beaucoup de documents à ce sujet. Ne connaissant pas personnellement la région, je ne peux pas vous citer de cas avec plus de détails.

M. Nielsen: Dans le droit criminel, l'un des principes fondamentaux de l'accusation est que tous les éléments doivent être exposés, qu'ils soient contre l'accusé ou en sa faveur. Je ne pense pas que nous fassions ici le procès de l'industrie minière, mais si l'on dit citer au hasard certains cas de dommage à l'écologie dû à une exploitation minière, je suis persuadé qu'on pourrait trouver un nombre 50 fois plus grand de cas où cette industrie fait un travail très satisfaisant.

M. Henderson: Monsieur le président, je n'ai qu'une chose à dire. L'expert juridique qui accompagnait les témoins précédents voulait que l'on modifie les règlements portant sur les terrains afin de supprimer la nécessité d'une caution; je ne vois pas pourquoi les sociétés minières pourraient désirer cela, si elles sont convaincues qu'elles ne créeront aucun dommage. Pourquoi demandent-elles cela? Il pourrait suffire...

M. Nielsen: Vous n'avez pas très bien compris; la caution concerne le stade de l'exploration et non pas celui de l'exploitation minière.

M. Henderson: L'exploration peut faire bien des dégâts, oui, beaucoup de dégâts.

M. Nielsen: Je suis persuadé qu'il pensait aux prospecteurs; et, comme d'autres témoins ont comparu précédemment devant notre comité, il était contre le fait qu'on applique cette idée de caution qui vient de votre industrie, celle du pétrole et du gaz, à l'industrie minière; bien peu de prospecteurs peuvent fournir les $1,000 par acre nécessaires, surtout qu'il y ait 52.5 acres pour les droits miniers...

M. Henderson: On a demandé à M. Elliott ce qu'il pensait de la lutte contre la pollution, il a répondu: «Dans certaines limites.» Je ne sais pas exactement ce que cela signifie. En d'autres termes, si cela ne diminue

[*Texte*]

what he means, or what? These are the points that environmentalists are concerned about.

We understand. I am not criticizing. I am not in a position to speak about mining operations outside of a park area, for the park is a special place. It is a relatively small percentage of the total area. The number of operating mines in the Yukon is relatively small in spite of the great deal of exploration that has taken place over the years.

We feel that it is a question of the economy. A national park in the long run, and not so very much in the long run either, in the fairly short run, will definitely bring in tremendous amounts of money to the local economy. We have seen this happen in other parts of Canada, in other parts of the world. We cited Tanzania and India as an example. The African nations are well aware of this, and here we are on the doorstep of 200 millioin people on this continent who are looking for places like this, and we feel that we are not being unreasonable, asking that this area be set aside as a national park.

Mr. Nielsen: The main purpose of my question, as is probably evident, is to defend the industry, against which some fairly harsh accusations have been made in your brief. I think unjustifiably. There are a good many mining people in the Yukon who want parks just as much as I do, and the rest of us citizens do.

Nobody is arguing with that concept at all. What I argue with is the manner in which the mining industry has been generally condemned in this brief, and I do not think that it should be allowed to stand. The brief speaks of a concerted lobby having been mounted by the mining industry to prevent the establishment of a park in the Kluane area, and the brief speaks of propaganda which has been disseminated by the industry to prevent this result. Just what evidence do you have of this sort of thing?

Mr. Henderson: I think, Mr. Chairman, while a lot of mining people would like to see a park as well, they would like to see—I have yet to hear mining men say they would support a large national park where there will be no mineral exploration. They want to have mining in the park. Now, this could never be a national park under Canadian standards or international standards. A national park has tremendous appeal. The words "national park", the idea of a national park, has tremendous appeal for people. They would far rather go to national parks than to provincial parks. It has some mistique, if you like, that they realize that the area is being preserved in its complete natural environment. That is the idea behind it anyway. It does not always work out that way.

Mr. Nielsen: Right, Mr. Chairman, but my question was, what evidence does your Association have that the industry has mounted a lobby and is propagandizing to prevent Kluane from being established as a park?

Mr. Henderson: I have no evidence to present to this Committee today, but I think I could present quite substantial evidence.

[*Interprétation*]

pas les profits. N'est-ce pas là ce qu'il veut dire? C'est là ce qui préoccupe ceux qui se souviennent de la protection de la nature.

Nous comprenons les choses. Je ne veux rien critiquer. Je ne peux pas parler des exploitations minières situées à l'extérieur des parcs, car les parcs constituent un endroit à part. Ils ne représentent qu'un faible pourcentage de la superficie totale. Malgré les importantes explorations qui ont eu lieu au fil des ans, le nombre de mines exploitées au Yukon reste relativement peu élevé.

Le problème est donc économique. A long terme, mais pas uniquement, à court terme également. Un parc national doit rapporter beaucoup d'argent à l'économie locale. Nous avons vu cela se produire dans d'autres régions du Canada et du monde. Nous vous avons donné des exemples de la Tanzanie et de l'Inde. Les nations africaines ont bien compris cela; quant à nous, nous avons sur ce continent 200 millions de personnes qui cherchent des endroits comme cela et nous pensons qu'il n'est pas déraisonnable de demander que cette région soit réservée pour qu'en fasse un parc national.

M. Nielsen: Ma question elle est sans doute assez claire visait à défendre l'industrie contre laquelle votre mémoire a porté des accusations très vives et de façon qui me paraît injustifiée. Il y a beaucoup de gens dans l'industrie minière du Yukon qui veulent des parcs autant que moi ou que les autres citoyens.

Personne n'est contre cela. Ce contre quoi je suis, c'est la façon dont vous avez, dans votre mémoire, condamné l'industrie minière et je pense que cela n'est pas admissible. Votre mémoire parle d'un groupe de pression concerté mis sur pied par l'industrie minière pour empêcher la création d'un parc dans la région de Kluane; vous évoquez également la propagande diffusée par l'industrie pour empêcher cela. Quelle preuve avez-vous de cette sorte de choses?

M. Henderson: Monsieur le président, les gens de l'industrie minière souhaiteraient sans doute également la création d'un parc, mais je n'en ai pas encore entendu un dire qu'il appuierait la création d'un grand parc national où l'on ne pourrait pas effectuer d'exploitation minière. Ils veulent que des exploitations minières puissent avoir lieu dans le parc. Mais les normes canadiennes et internationales empêchent qu'une telle chose se fasse dans un parc. Les termes «parc national» ce concept même, trouve un profond écho dans la population. Les gens préfèrent de beaucoup les parcs nationaux et parcs provinciaux. Les gens comprennent que cette région est réservée dans la totalité de son milieu naturel. Tout au moins le concept fondamental. Les choses ne se passent pas toujours comme cela.

M. Nielsen: Bien, monsieur le président, mais je demandais quelle preuve votre association a du fait que l'industrie aurait mis sur pied un groupe de pression et on ferait du battage pour empêcher l'installation d'un parc dans la région de Kluane?

M. Henderson: Je n'ai aucune preuve ici aujourd'hui, mais je pense que je pourrais vous en donner à un autre moment.

[*Text*]

• 1235

Mr. Nielsen: I would certainly like to see it because I do not think it exists. On page 12 of Mr. Nelson's brief, the Association's brief—I believe you were sitting here while Mr. Elliott gave evidence to the Committee—the statement is made:

> ...that the mining industry, in its drive for maximization of profits in the Yukon Territory, has virtually ignored the human resource. The absence of any effective training program, the lack of understanding of the background and social upbringing of these people, and the utilization of latent native skills, are evidence of the industry's almost complete disregard for the potential of northern residents.

We heard Mr. Elliott describe the school facilities, the integration of native children with those of other employees in their mining communities, an integrated apprenticeship training program at their mine at Cassiar with that of British Columbia, an integrated training program at Whitehorse with the Transport Division which handles the products between Clinton Creek, Cassiar and Keno Hill. Surely, the Association might wish to reconsider that sort of statement.

Mr. Henderson: How long, Mr. Chairman, have these training programs been in existence? Was it not something that has been brought in very recently at the insistence of the department? It was not done out of the goodness of their heart.

Mr. Nielsen: No, but I am afraid I detect an element of prejudice in your reply. These training programs have been in existence for years in the Yukon, well before the more recent tendency of all Canadians to become concerned with environmental protection. You heard me quoting Mr. Elliott saying that he has been connected with the mining industry in the Yukon for over one-quarter of a century. I am not giving evidence here, but I have lived there for 20 years and I know that what you are saying here is wrong.

Mr. Henderson: If we are wrong, Mr. Chairman, I will apologize for the Association but, as I say, this is information that has come from inputs we have had from people who are supposed to know, who lived in the Yukon, who are in contact with people in the Yukon and who are in contact with government people. We have drawn our information for this brief from a variety of sources.

The Chairman: Mr. Nielsen, I think you would agree that Cassiar is going to do much better than most other mining companies' efforts.

Mr. Nielsen: I do not think the Committee is familiar with the efforts that have been made by other mines in the Yukon. Cassiar, of course, is in B.C.

The Chairman: It is quite obvious that Cassiar and Clinton Creek mines certainly have a very good history of the—

[*Interpretation*]

M. Nielsen: J'en serais très heureux, car je ne crois pas à leur existence. Vous étiez là je crois lorsque M. Elliott a comparu devant le comité, pourtant vous dites dans votre mémoire:

> ...que l'industrie minière, dans sa recherche de l'atteinte de profit maximum des Territoires du Yukon, a pratiquement fait abstraction du facteur humain. L'absence de tout programme efficace de formation, le manque de compréhension des conditions culturelles et sociales des gens, et l'exploitation des talents latents des indigènes prouvent le mépris presque total de l'industrie pour le potentiel que représentent les résidents du nord.

Nous avons entendu M. Elliott décrire les installations scolaires, l'intégration réalisée entre les enfants des autochtones et ceux des autres employés des collectivités minières, un programme d'apprentissage combiné entre leur mine de Cassiar et celle de Colombie-Britannique, un programme intégré de formation professionnelle à White Horse dans le cadre de la division des transports qui s'occupe de l'acheminement des produits à Clinton Creek, Cassiar et Keno Hill. Votre association pourrait peut-être réétudier ces jugements.

M. Henderson: Monsieur le président, depuis quand ces programmes de formation existent-ils? Ne s'agit-il pas de choses qui ont été instaurées très récemment sur l'insistance du ministère. Ils ne l'ont pas fait par pure philanthropie.

M. Nielsen: Non, mais votre réponse laisse transparaître certains préjugés. Ces programmes de formation existaient au Yukon depuis des années, bien avant que tous les Canadiens commencent à se soucier de la protection du milieu. J'ai cité M. Elliott qui dit qu'il est en relation avec l'industrie minière au Yukon depuis plus de 25 ans. je ne témoignais pas ici mais je vis là-bas depuis vingt ans et je sais que ce que vous dites est faux.

M. Henderson: Si nous nous trompons, monsieur le président, je vous présenterai mes excuses au nom de l'association, mais, je vous l'ai déjà dit, les renseignements que nous avons reçus viennent de gens qui doivent être bien informés; ils ont vécu au Yukon, ils sont en relation avec des habitants du Yukon et des membres du gouvernement. Les renseignements que nous avons réunis dans ce mémoire proviennent d'un grand nombre de sources différentes.

Le président: Monsieur Nielsen, vous conviendrez sans doute que Cassiar fait plus d'efforts que la plupart des autres sociétés minières.

M. Nielsen: Je pense que le comité connaît peu les efforts qui ont été faits par d'autres mines au Yukon. Vous savez bien sûr que Cassiar se trouve en Colombie-Britannique.

Le président: Il est clair que les mines de Cassiar et de Clinton Creek sont bien connues pour...

[*Texte*]

Mr. Nielsen: Keno Hill has been employing native people wherever they can from Old Crow, from Mayo for as long as I have been in the Yukon. I know of one fellow who has been working in the mill there, Mr. Simon, a native from Mayo, for 50 years or more. So the statement is simply not true. I have made my point, Mr. Chairman.

The Chairman: Any further questions? Mr. Harding.

Mr. Harding: Mr. Chairman, I would just like to make a comment or two about some of the questions that have been asked. First of all, I would like to congratulate Mr. Henderson on what I think is an excellent brief and there is no question, I think, a very honest approach to a major effort to set aside much needed additional recreational areas for Canadians. I am very very pleased to see the approach that has been taken in your brief.

I do not agree with Mr. Nielsen, Mr. Chairman, in his remarks about the indigenous groups in the North. I think the brief is pretty well right on the track. The information I have from the 1968 report is that there were 11 operating mines in the Yukon and in the Northwest Territories combined with 2,002 employees and only 91 indigenous employees. You can talk about all the training you want. They might have these training programs and they might have been going on for years, but if they have been going on, they have not been doing a good job. If you get 91 employees out of 2,002 and they represent 43 per cent of the total population of the Yukon and the Northwest Territories...

• 1240

Mr. Nielsen: You cannot lump the two territories together.

Mr. Harding: I know, but just the same this is the picture I have of mining in the area generally. Yet the Yukon Territory frankly has a lesser percentage of indigenous people than the Northwest Territories. But these are facts. The training program is going on in both areas and I think it is a clear indication that the job has not been done, not only by the mining industry but by the government and other groups particularly.

The Chairman: This Committee has said so in the report.

Mr. Harding: Yes. Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Henderson a question or two. Has your committee studied to some extent the proposed land use regulations which have been drafted by the Department of Indian Affairs and Northern Development? Have you made any representations to the department in regard to these land use regulations?

Mr. Henderson: Yes. I myself was on a committee of conservationists who advised—I think the department had a group of industry people and a group of conservationists and I represented our association on that part of the committee.

Mr. Harding: Do you feel they are adequate?

[*Interprétation*]

M. Nielsen: Depuis que je suis dans le Yukon, Keno Hill emploie des autochtones de Old Crow ou de Mayo chaque fois que cela est possible. Je connais un type qui travaille là-bas au moins depuis 50 ans, M. Simon, originaire de Mayo. Ces accusations sont tout simplement fausses. J'ai dit ce que je voulais dire, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Harding.

M. Harding: Monsieur le président, je voudrais faire un ou deux commentaires sur certaines des questions qui ont été posées. D'abord, je voudrais féliciter M. Henderson pour ce qui, à mon avis, est un excellent mémoire et, sans aucun doute, une façon louable d'essayer de réserver plus d'espace pour les besoins des Canadiens en matière de loisirs. Je suis très satisfait par le concept dont s'inspire votre mémoire.

Je ne suis pas d'accord avec M. Nielsen à propos de ses remarques sur les groupes d'autochtones du Nord. Je pense que le mémoire est bien proche de la réalité. D'après les renseignements fournis dans le rapport de 1968, 11 mines étaient en exploitation au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, employant au total 2,002 personnes dont seulement 91 autochtones. On peut parler de toute la formation professionnelle qu'on veut, peut-être ont-ils des programmes de formation et sans doute existent-ils depuis des années, mais si c'est vrai ils fonctionnent bien mal. Si vous prenez 91 employés sur 2,002 et s'ils représentent 43 p. 100 de l'ensemble de la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest...

M. Nielsen: Il ne faut pas mélanger les deux territoires.

M. Harding: Je sais, mais enfin c'est l'image d'ensemble que j'ai pour l'industrie minière de la région. Et, en fait, il y a un pourcentage plus faible d'autochtones dans les territoires du Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest. Mais ce sont des faits. Des programmes de formation existent dans les deux régions et je crois que cela montre bien que ce travail n'a pas été fait, ni par l'industrie minière ni par le gouvernement ou par d'autres groupes.

Le président: C'est ce que le Comité a dit dans son rapport.

M. Harding: Oui. Monsieur le président, j'aimerais poser une ou deux questions à M. Henderson. Votre Comité a-t-il étudié les règlements concernant l'utilisation des terrains proposés et rédigés par le Ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien? Avez-vous fait part de votre opinion à ce sujet au ministère?

M. Henderson: Oui. J'étais moi-même membre d'un comité sur la protection de la nature, le ministère avait demandé conseil à un groupe d'industriels et à un groupe de spécialistes de la protection de la nature, je représentais notre association dans ce dernier groupe.

M. Harding: Êtes-vous satisfait?

[*Text*]

Mr. Henderson: They have been very much emasculated, we feel, compared with what we would like to have seen.

Mr. Harding: Yes. Might I just make a suggestion to you. I certainly agree that they have been emasculated and I think it is a shame and we are going to pay for it in years to come. I would recommend, I would urge, that you take back to your organization the suggestion that they make further representations and do everything possible to see that land use regulations are made tough enough to ensure that the Canadian environment in the north is going to be fully protected for those Canadians who are going to come along in future generations. I am not thinking in terms or trying to put industry out of the north, but I think we have technology now that has been developed to the point where you can have mining operations and other types of operations and still have a clean environment. And I think this is what we have to aim for.

I was very interested, Mr. Chairman, in the remarks about the Kluane Game Sanctuary. I do not go along with the presentation made earlier that anywhere there is a terrific amount of minerals it must be closed off to national park purposes. I do not think this is right. Minerals, in my opinion, are an expendable resource, and if it is going to destroy the beauty of the ecology of a certain area, I think it should be barred. We will let future generations decide whether the minerals should be taken out of these areas. But these areas are too precious I think to allow wanton exploitation to take place at this stage. In this particular instance I have seen some pictures, although I have not been into the area. I would certainly suggest that the entire area be set aside as a national park. I think a reserve has been placed on it. I think they have allowed mining operations to go in, have they not?

Mr. Nielsen: No, it is not a reserve.

Mr. Harding: It is not a reserve. It is a potential reserve. Is that the way of putting it, Mr. Nielsen?

Mr. Nielsen: The area has been surveyed as a potential park site by the National Park Branch.

Mr. Harding: Well, I feel that we have a tremendous amount of territory where mineral exploration can take place without damaging some of these very, very choice areas.

Mr. Nielsen: The Minister could make it a park tomorrow if he wanted to.

Mr. Harding: I would like to see him make it a park tomorrow. I have no hesitation in backing Mr. Henderson and the parks organization on that particular score.

I do not think, Mr. Chairman, there is much more I can say, I pretty well endorse the brief. There are one or two things in it I would like to have a little more time to question but the time is drifting along and I know you all have engagements that possibly are past due now.

[*Interpretation*]

M. Henderson: Les choses ont été bien atténuées, à notre avis, par rapport à ce que nous aurions aimé voir.

M. Harding: Oui. Puis-je vous faire une suggestion? Je pense bien qu'elles ont été atténuées et je trouve que c'est bien dommage et que nous paierons pour cela dans les années à venir. Je vous recommanderais vivement de communiquer à votre organisation la suggestion selon laquelle elle devrait faire de nouvelles représentations et faire tout ce qui lui est possible afin que les règlements portant sur l'utilisation des terres soient assez stricts pour permettre une protection complète du Nord canadien afin de le préserver pour les générations futures. Je ne parle pas ici de l'exclusion de l'industrie de ces territoires, mais je pense que les progrès de la technique peuvent permettre maintenant aux exploitations minières ou autres de ne pas nuire à la nature; je crois que c'est là ce à quoi il faut tendre.

J'ai été très intéressé, monsieur le président, par les remarques sur la réserve de chasse de Kluane. Je ne suis pas d'accord avec ce qui nous a été dit précédemment, à savoir qu'aucun endroit possédant d'importantes ressources minières ne pouvait être utilisé comme parc national. Je ne pense pas que cela soit juste. Les minerais peuvent, à mon avis, être utilisés de façon assez souple; si leur exploitation risque de détruire la beauté ou l'équilibre écologique d'une région, elle doit être interdite. Les générations futures pourront décider de leur exploitation. Mais ces régions sont trop précieuses pour que l'on autorise actuellement une exploitation sans retenue. Dans ce cas précis, j'ai vu des photos, même si je n'ai pas visité la région. Je propose que l'ensemble de cette région soit réservé pour un parc national. Je pense d'ailleurs qu'on en a déjà fait une réserve bien qu'on y ait autorisé des opérations minières, n'est-ce pas?

M. Nielsen: Non, ce n'est pas une réserve.

M. Harding: Ce n'est pas une réserve, c'est une réserve potentielle. Est-ce comme cela qu'il faut dire, monsieur Nielsen?

M. Nielsen: Le Service des parcs nationaux a étudié la possibilité d'en faire un parc.

M. Harding: Je pense qu'il y a beaucoup d'endroits où l'on peut exploiter les ressources minières sans nuire à des régions aussi intéressantes.

M. Nielsen: Le Ministre peut en faire un parc demain s'il le veut.

M. Harding: J'aimerais bien qu'il le fasse. Je n'hésite pas à soutenir M. Henderson et l'organisation des parcs à ce sujet.

Je ne pense pas, monsieur le président, pouvoir en dire beaucoup plus. Je soutiens tout à fait ce mémoire. J'aimerais bien avoir un peu plus de temps pour pouvoir poser des questions sur certaines choses, mais le temps passe et je sais que vous avez tous d'autres occupations importantes.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Harding. I just have one short question, sir. You mentioned that you felt there would be a real requirement for the surveys along the edge of the Kluane Park. One thing that strikes me, Mr. Henderson, whenever a national park is considered, is that you run into this problem of facilities. We have to recognize and we do recognize that the Canadian public are accustomed to certain comforts and they insist on this minimum of comforts, no matter where they travel.

• 1245

It seems to me that it would make a lot more sense if our National Parks Act recognized this need. In respect of a national park wilderness area core, there is no argument and I fully agree. But it seems to me that if the National Parks Act were to allow it in the future there should be ancillary areas where the national park people would exert control but would allow the other sort of facilities that the public wants and needs to take place under national park control. Then I feel this development would be the best kind of development. There is always a danger, when you allow facilities to go up on the edge of a national park, that the facilities themselves will not be up to proper standards. There is a real lack, in my view, in the present legislation for this reason. We are not able to do everything we should be able to do because we are so restrictive. For example, this even could be applied to mining. You might have a national park area that would make a lot of sense as a national park and just on the area bordering it, where you would want facilities, there might also be a mine. To me, we should be flexible enough in our ability to establish national parks to have some control even over the area of the facilities and the mine. So you would have this additional control. Yet the present legislation does not do it.

Would you not agree that there should be more flexibility?

Mr. Henderson: I agree with you absolutely. In Nova Scotia, and I believe in some other provinces, the federal government has made arrangements with the provincial government for it to have land use controls on the land immediately outside—I am thinking of the restoration of Fort Louisburg—just to prevent the honkytonk kind of approach that you might get if there were no such controls on the calibre of the facilities. But I think, if these controls could be assured, private enterprise would come in there—big private enterprises. Look what they have done in Switzerland, with big hotels and so on. The people flock to Europe and to these magnificent scenic areas. They would go to the Yukon too if the facilities were there, and I think private enterprise would provide then.

The Chairman: I am not arguing at all against the need for complete purism in the wilderness areas but is it not your reluctance to agree to any kind of flexibility in the concept of a national park that is really preventing, in my view, the government from going into this graduated area of national parks, where you would have the completely pure area and then slightly—

[*Interprétation*]

Le président: Merci, monsieur Harding. Je n'ai qu'une question assez brève, monsieur. Vous avez dit, qu'à votre avis, il faudrait faire des études le long de la limite du parc Kluane. Une chose m'a frappé, monsieur Henderson, chaque fois que l'on envisage la création d'un parc national, on se heurte à ce problème des installations. Il faut bien reconnaître que les Canadiens sont habitués à un certain confort et qu'ils veulent le trouver quel que soit l'endroit où ils vont.

Il me semble qu'il serait bien préférable que notre Loi sur les parcs nationaux reconnaisse ce besoin. En ce qui concerne la nécessité d'une zone de nature à l'état brut à l'intérieur du parc national, je suis tout à fait d'accord. Mais il me semble que, si la loi pouvait l'autoriser à l'avenir, il devrait y avoir des zones de service où les gens du parc national pourraient exercer certains contrôles mais en autorisant les autres sortes d'installations—que le public souhaite et dont il a besoin—à se développer sous leur contrôle. Je pense que cette évolution serait tout à fait souhaitable. Bien sûr, si des installations sont créées à côté d'un parc national, elles risquent toujours d'être au dessous des normes désirables. La législation actuelle me paraît insuffisante à ce sujet. Nous ne pouvons pas faire tout ce dont nous serions capables à cause des restrictions imposées. Par exemple, on pourrait même appliquer cela à une industrie minière. On pourrait avoir une zone de parc national convenant tout à fait à son usage et, juste à côté de celle-ci, là où on voudrait faire des installations avec lesquelles il pourrait y avoir également une mine. A mon avis, il nous faudrait assez de souplesse en ce qui concerne la création des parcs nationaux pour que l'on ait un certain contrôle même sur la zone où sont situées les installations et la mine. On aurait alors ce contrôle supplémentaire. Mais la législation actuelle ne le prévoit pas.

Ne pensez-vous pas également qu'il faudrait plus de souplesse?

M. Henderson: Je suis tout à fait d'accord avec vous. En Nouvelle-Écosse, et dans d'autres provinces également je crois, le gouvernement fédéral s'est mis d'accord avec le gouvernement provincial afin de pouvoir contrôler l'utilisation des terrains situés aux abords même du parc, comme cela a été le cas avec la restauration de la citadelle de Louisburg, cela afin d'éviter ce qui risque de se produire si l'on n'a pas de contrôle suffisant sur la qualité des installations. Mais je pense que si ces contrôles peuvent être effectués, d'importantes entreprises privées interviendraient. Regardez par exemple ce qu'ils ont fait en Suisse, avec les grands hôtels et les choses comme cela. Les gens affluent en Europe dans ces régions superbes. Ils iraient également au Yukon s'il y avait là les installations nécessaires, et je pense que les entreprises les fourniraient.

Le président: Je pense également qu'il faut être très strict en ce qui concerne les zones naturelles, mais n'est-ce pas votre refus d'un certain degré de souplesse relativement aux parcs nationaux qui empêche en fait, à mon avis, le gouvernement de s'engager sur cette voie des zones étagées de parcs nationaux, où l'on aurait d'abord une zone tout à fait intacte et ensuite des zones

[*Text*]

for want of a better term—less pure areas where you would allow certain other kinds of activities around the periphery of this core?

I just feel that in some instances your absolute opposition is preventing the day when we will have more flexibility, more national parks, and a better deal for all Canadians who want more recreational areas.

Mr. Henderson: I think we could overcome some of these objections if Ottawa could work closely with the provinces and the territorial government in a regional planning approach to outdoor recreation generally. National parks should be national parks, with no exploitation. Perhaps the provincial governments and the territorial governments should provide the other facilities and there should be a close working arrangement, with perhaps incentives from Ottawa. I agree with having that flexibility. But I do not agree that a national park should itself be broken up into different—maybe zones but certainly not where there is resource exploitation. However, I agree with you wholeheartedly that there is need of changes in the legislation for more flexibility and more regional planning between governments.

• 1250

Mr. Nielsen: The witness speaks of the territorial government and the role that it could play. The federal government does as it pleases in the Yukon and the Northwest Territories, and need not have any reference whatsoever to the territorial government with respect to the establishment of a park.

Mr. Henderson: No, but I mean...

Mr. Nielsen: You buy the shares.

Mr. Henderson: I am talking about land outside the park. What about territory controls there?

Mr. Nielsen: It is all federal land.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Henderson, for a very useful brief.

Dr. Douglas H. Pimlott is our next witness. Dr. Pimlott is from the Department of Zoology of the University of Toronto.

Mr. Nielsen: Mr. Chairman, I very much regret that I have to leave.

The Chairman: Gentlemen, before you leave could I have agreement that we attach the brief of Cassiar Asbestos Corporation Limited as an appendix to today's proceedings, as well as the appendices to the brief of the National and Provincial Parks Association of Canada.

Mr. Nielsen: The Cassiar Asbestos Corporation brief was not read.

Motion agreed to.

The Chairman: Dr. Pimlott, do you intend to read your brief or would you like to have it attached as an appendix?

[*Interpretation*]

progressivement moins intactes, excusez le terme, où d'autres sortes d'activités pourraient avoir lieu.

Je pense que, dans certains cas, votre proposition farouche empêche la possibilité d'avoir un jour plus de souplesse, plus de parcs nationaux et une meilleure situation pour les Canadiens qui veulent plus de zones de loisirs.

M. Henderson: Je pense que nous pourrions résoudre certains de ces problèmes si Ottawa travaillait en collaboration étroite avec les provinces et les gouvernements territoriaux pour envisager un plan régional d'ensemble concernant les loisirs dans la nature. Les parcs nationaux seraient seulement des parcs nationaux, sans exploitation commerciale. Sans doute les gouvernements provinciaux et territoriaux pourraient-ils fournir les autres installations; il conclurait des accords réciproques et recevraient des subventions d'Ottawa. Je désire également cette souplesse. Mais je ne pense pas qu'un parc national doive être divisé en différentes zones, trois par exemple, surtout pas pour une exploitation commerciale. Mais je suis toutefois tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il faut modifier la législation afin de permettre plus de souplesse et une meilleure collaboration entre les gouvernements pour la planification régionale.

M. Nielsen: Le témoin parle du gouvernement territorial et du rôle qu'il pourrait jouer. Le gouvernement fédéral agit à sa guise au Yukon et dans les territoires du Nord-Ouest et n'est pas obligé de se rapporter tant soit peu au gouvernement territorial pour aménager un nouveau parc.

M. Henderson: Non, mais...

M. Nielsen: Vous devenez propriétaires des actions.

M. Henderson: Je parle des terres à l'extérieur des parcs. Que dire du contrôle territorial en ces endroits?

M. Nielsen: Ce sont toutes des terres fédérales.

Le président: Je vous remercie beaucoup, M. Henderson, de la présentation de votre excellent mémoire.

M. Douglas H. Pimlott fait partie du département de zoologie de l'université de Toronto et il est notre prochain témoin.

M. Nielsen: Monsieur le président, je regrette beaucoup d'être obligé de vous quitter.

Le président: Mais monsieur, avant de partir, pourrions-nous nous mettre d'accord pour annexer le mémoire de la *Cassiar Asbestos Corporation Limited* aux procès verbaux d'aujourd'hui. Il faudrait en faire autant du mémoire de l'Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada.

M. Nielsen: On n'a pas fait lecture du mémoire de la *Cassiar Asbestos Corporation Limited.*

La motion est adoptée.

Le président: Monsieur Pimlott, avez-vous l'intention de lire votre mémoire ou préférez-vous qu'il soit mis en appendice?

[*Texte*]

Dr. Douglas H. Pimlott (Department of Zoology, University of Toronto): It is a short one, Mr. Chairman.

The Chairman: All right.

Dr. Pimlott: It is roughly drafted, but in view of your time limitation perhaps it would be better if I attempted to read directly from it. I think I could do it more expeditiously this way. It is roughly written because of the circumstances under which it was prepared. I was clued-in to the hearing when I was in Vancouver and at that time I wrote the letter to which you referred. I expected to be able to get back to my home base to prepare the brief. I arrived here last night and found a message waiting from my secretary telling me that I could appear today, so my brief was prepared between 10 o'clock last night and 2 o'clock this morning, so I beg your indulgence for some perhaps obvious limitations.

I think of myself as a conservationist and as a resource scientist. I am deeply involved in resource matters in my day-to-day work and in conservation work as a member of several citizens' organizations. My presence in Ottawa is in fact related to the founding meeting of the Canadian Nature Federation, which is being held here this weekend. Because of my involvement in conservation matters I appreciate the opportunity to reflect on those aspects of Bill C-187 which relate to conservation and protection of the environment.

I do, however, offer my apologies for the rough state of my brief. I decided that even a rudimentary review of some of the aspects of the bill that relate to conservation would be better than to allow the opportunity provided by your Committee to go by default.

My approach will be to discuss clauses of the bill in a way that relates to their importance to conservation rather than to deal with them in numerical sequence.

The first point that I would like to discuss is the relationship of mining to other forms of land use. Bill C-187 does not bring the various aspects of mining activities into a reasonable perspective with other aspects of land use and resource development. Clause 8 states in part:

> ...any individual...may enter on any land in the Territory and prospect for minerals and locate mineral claim thereon.

This clause gives mining activities a dominance and a priority over private landowners and over other forms of land use which may have been valid in 1924 when the Yukon Quartz Mining Act was enacted but which is not warranted today.

I would like to make the following points. Point one, the extraction of minerals may not always be the most important use of land. Forestry, fishing, trapping, hunting and recreational use may have greater economic value if their benefits are computed over a reasonable term than a marginal mine. If social values are added they may greatly exceed those of a mine.

Point two is that the prospecting and proving of ore bodies does not depend on intuition and good luck, as it did 50 years ago.

The delineation of mineralized zones and the methods of locating ore bodies have advanced to the stage where it is possible for a government agency to weigh prob-

[*Interprétation*]

M. Douglas H. Pimlott (Département de zoologie de l'université de Toronto): Ce mémoire est bref, monsieur le président.

Le président: D'accord.

M. Pimlott: Il s'agit d'un plan que j'ai fait *Grosso modo*, mais en raison des limites du temps, je serais peut-être mieux d'en faire lecture. Je pourrais être plus rapide de cette façon. Il s'agit d'un brouillon puisque les circonstances ne m'ont pas permis de le polir davantage. J'étais pris par les audiences de Vancouver quand j'ai écrit la lettre à laquelle vous renvoyez. Je m'attendais de pouvoir regagner mon logis pour préparer ce mémoire. De retour hier soir, je trouvai le message de ma secrétaire portant que je devais comparaître aujourd'hui. Le mémoire que je lirai a donc été rédigé entre 22 heures hier soir et deux heures du matin. Je compte donc sur votre indulgence pour me pardonner certaines limitations flagrantes.

Je me considère comme un spécialiste en conservation et un scientifique en matière de ressources naturelles. Je suis engagé à fond quotidiennement dans la cause des ressources et dans le travail de conservation à titre de membre de plusieurs organisations des citoyens. Ma présence à Ottawa se jutifie par la réunion fondatrice de la *Canadian Nature Federation* qui a lieu cette fin de semaine. C'est précisément à cause de mon engagement dans les questions de conservation que je me vois heureux de réfléchir à haute voix sur les aspects du Bill C-187 concernant la conservation et la protection du milieu.

Encore une fois, je vous prie de m'excuser de l'aspect officieux de mon mémoire. J'ai pourtant jugé qu'une révision rudimentaire de certains aspects du projet de loi rattachés à la conservation est préférable au manquement à ces engagements dont l'occasion nous est offerte par votre comité.

Je ferais donc l'étude des articles du projet de loi reliés en importance à la conservation plutôt que de procéder par séquence numérique.

En premier lieu, j'aimerais établir le rapport de l'exploitation minière vis-à-vis des autres formes d'utilisation des terres. Le Bill C-187 ne fait pas ressortir les divers aspects de l'activité minière. Il ne les place pas dans une juste perspective au regard des autres aspects d'utilisation des terrains et du développement des ressources. L'article 8 déclare en partie:

> ... tout particulier ... peut pénétrer sur tout terrain du territoire, y prospecter des minéraux et y localiser un claim minier.

Cet article donne préséance aux activités minières sur les propriétaires des terrains privés et sur d'autres formes d'utilisation des terres qui pouvaient être valides en 1924 quand la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon a été mise en vigueur. Cet article n'est plus nécessaire de nos jours. Je tiens donc à faire ressortir les points suivants: il se peut que l'extraction des minerais ne soit pas toujours la façon la plus importante d'utiliser des terres. L'industrie forestière, la pêche, la trappe, la chasse et les activités récréatives ont peut-être en soi une plus grande valeur économique si leurs profits sont calculés sur une période raisonnable que ne pouvait offrir une mine marginale. Si les valeurs sociales sont ajoutées, celles-ci peuvent surpasser de beaucoup celles d'une mine.

[*Text*]

• 1255

abilities and make considered judgments on the relative merits of mining, of other forms of land use or resource development. In short, it is no longer necessary or desirable to make such a total commitment of the land in any area to a single form of industry or development, or to disregard the possible effects of exploration on other resources or uses.

Point 3—the establishment of priority rights for a single type of industry places other types of industry and other forms of land use in the position of having to establish themselves against unrealistic obstacles. I urge the Committee to make specific recommendations for the revision of this clause so that (1) the areas which are open for prospecting will be specifically delineated and (2) that hearing procedures before a neutral adjudicator can be instituted to have always withdrawn from or added to zones which are open for exploration.

Yukon Minerals Act and Land Use Regulations. I think it is impossible, as I guess it has been illustrated here this morning, to talk about Bill C-187 without referring to the Land Use Regulations under the Territorial Lands Act.

Conservationists had high hopes for the future of land use controls and one of them announced he was establishing a special advisory committee to assist with the framing of land use regulations which were promulgated under the Territorial Lands Act.

We are deeply disappointed that the Minister allowed the regulations to be framed so that much of prospecting activity has been exempted from the Land Use Regulations. As an aside, I really could not understand the comments of the gentleman who sat on the right side of the table this morning who felt that these were onerous restrictions. The best interpretation I can get of it from talking to mining people and lawyers is that to a large extent much of the exploratory aspects of mining has, in fact, now been taken out of control of the Land Use Regulations.

I said in my brief as the situation now stands several aspects of mining appear to be almost exempt from environmental control. Some of the possibilities which appear to be open to rectify this situation are that the Committee should make vigorous representations to the Minister for immediate revision of the Land Use Regulations so that they apply in an adequate way to prospecting and development of claims by the mining industry.

Point 2—another possibility is that Bill C-187 should have clauses added which would require operators to restore land surfaces after mining and would ensure that tailing disposal areas in active and abandoned mines do not become hazards to the environment. In short, Bill C-187 should permit regulations to be made for environmental protection beyond the provisions of Clause 96 which deal with discharge of harmful substances. It does not appear to me that it is possible to institute environmental regulations under Clause 102 of the bill. It seems to me you have to dig around under one of the very general clauses and I think it should be expressly stated that the Minister can make regulations, if necessary, under Clause 102 for environmental protection.

Point 3—another possibility which would allow the active participation of the Department of the Environ-

[*Interpretation*]

En second lieu, la prospection de la découverte des minerais ne dépend pas de l'intuition et de la chance comme cela se passait il y a 50 ans.

Le tracé des zones minéralisées et les méthodes de prospection de minerai ont évolué au point où c'est un organisme de l'État qui peut évaluer les probabilités de rendre des jugements réfléchis sur les mérites relatifs de l'exploitation minière ou de toute autre forme d'utilisation des terrains ou de développement des ressources. Bref, il n'est plus nécessaire ni souhaitable d'engager entièrement la terre d'une certaine région dans une forme unique d'industrie ou de développement ou de mettre de côté les effets possibles de l'exploration d'autres ressources ou d'autres usages.

Troisièmement, si l'on place une seule industrie en tête des priorités, les autres genres d'industrie et les autres formes d'utilisation des terres se voient placés dans une position qui les forçent à se dresser contre les obstacles non conformes à la réalité. J'invite donc ce comité à formuler des recommandations précises pour la revision de cet article afin que (1) les zones de prospection soient clairement tranchées et (2) que les procédures d'audience devant un arbitre neutre soient instituées pour que les zones d'exploration soient modifiées au besoin.

La loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et les règlements sur l'utilisation des terres doivent entrer en ligne de compte si nous voulons aborder le bill C-187. Il ne faut pas oublier non plus la loi sur les terres territoriales.

Ceux qui s'occupent de la conservation souhaitaient la mise sur pied d'un contrôle d'utilisation des terres à l'avenir et l'un d'entre eux avait annoncé qu'il créerait un comité spécial consultatif pour venir en aide à la formulation des règlements d'utilisation des terres promulgués en vertu de la loi sur les terres territoriales.

Je suis fort désappointé du fait que le ministre ait permis la rédaction des règlements pour que soient exemptés les règlements d'utilisation des terres une grande partie de l'activité de prospection. Soit dit en passant, je ne pouvais vraiment pas comprendre la portée des remarques qu'a passées un monsieur ce matin assis à la droite de la table alors qu'il soutenait que ces restrictions étaient onéreuses. Pourtant, les experts miniers et les avocats soutiennent que dans une grande mesure un large spectrum des aspects d'exploration minières est maintenant hors du contrôle des règlements d'utilisation des terres.

J'ai affirmé dans ce mémoire qu'à l'heure actuelle plusieurs aspects dans l'exploration minière semblent échapper à tout contrôle de l'environnement. Pour rectifier la situation, le comité devrait faire de solides représentations au ministre visant la revision immédiate des règlements d'utilisation des terres pour qu'entrent dans leurs cadres la prospection et le développement des claims par l'industrie minière.

Deuxième point: le bill C-187 aurait intérêt à contenir d'autres articles qui exigeraient la coopération des opérateurs pour restaurer les surfaces terriennes après l'exploitation minière. Ainsi les refus de broyage à la fois des mines actives et abandonnées ne deviendraient pas une menace pour le milieu. Bref, le projet de loi C-187 devrait prévoir la rédaction d'un règlement visant la protection du milieu en plus des dispositions de l'article 96 qui prévoit le déversement des substances nocives. A

[*Texte*]

ment would be to promulgate regulations under the Fisheries Act that relate to the mining industry that are similar in intent to those which now exist in draft form for the pulp and paper industry. Something must be done, Mr. Chairman. As it now stands the mining industry in the Yukon will not be subject to adequate environmental controls. I urge your Committee to recommend that this situation be improved.

A final point about the Land Use Regulations. The holder of a recorded mineral claim is brought under the jurisdiction of the Land Use Regulations by Clause 31(1) of Bill C-187. Should this bill not be enacted or should this clause be deleted, the Land Use Regulations however inadequate would not apply in the Yukon because the Yukon Quartz Mining Act would then take precedence. If either of these things happen, the prospect of adequate environmental control of the mining industry would be even less effective than they would be under Bill C-187 as it is now drafted.

• 1300

Mr. Chairman, I would like to make a final point that has an important, albeit an indirect, relationship to Bill C-187. We heard this morning about conservationists and their organizations being emotional and using irrational approaches to the solution of conservation problems. I submit, Mr. Chairman, that this type of action breeds on some of the things that relate to our discussion today. Consider the facts. Some members of the conservation and scientific community served on an advisory committee to the Minister during the drafting of the Land Use Regulations. At this stage the regulations appeared to offer some reasonable control of the exploratory phase of mining. In the final stages, however, the regulations were modified so that a considerable part of prospecting activity was made virtually free of control. We understand that the modifications resulted from intensive lobbying activity on the part of the mining industry.

We hear almost every day about the way that industry is moving to adopt environmental controls in its operations. Can we be expected to accept these assurances from the industry lobby to prevent the enactment of reasonable regulations of its activities as related to explorations for minerals?

There is another aspect. The hon. Mr. Chrétien and the hon Mr. Davis have assured our organizations time and time again that we can be certain that the government will protect the northern environment. I submit that we can no longer accept such assurances at face value. We must see the evidence in terms of the enactment of legislation and adequate policing of it. The provisions of Bill C-187 do not offer us much assurance. It is a step in the right direction, but too miniscule a step

[*Interprétation*]

mon avis, il n'est pas possible de mettre sur pied des règlements concernant l'environnement, aux termes de l'article 102 du bill. Il semble qu'il faille lire entre les lignes des articles fort généraux. Il serait fort opportun que soit déclaré de façon claire et précise que le ministre puisse faire des règlements si nécessaire aux termes de l'article 102 visant la protection de l'environnement.

Troisième point: On pourrait donner lieu à l'active participation du ministère de l'Environnement qui favoriserait l'établissement de règlements dans le cadre de la loi des pêcheries, ces règlements se rapportant à l'industrie minière que l'on retrouve à titre de projet conçu par l'industrie des pâtes et papiers. Monsieur le président, il faut passer à l'action. A l'heure actuelle, l'industrie minière au Yukon n'est plus soumise au contrôle adéquat de l'environnement. Je prie votre comité de recommander l'amélioration de cette situation.

En dernier lieu je parlerai des règlements de l'utilisation des terres. Le détenteur d'un claim de minerai enregistré tombe sous le coup des règlements de l'utilisation des terres en vertu du paragraphe (1) de l'article 31 du bill C-187. Si ce projet de loi n'est pas adopté ou si cet article est supprimé, les règlements de l'utilisation des terres qui ne répondent pas aux besoins ne s'appliqueront pas au Yukon, puisque la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon a préséance. Si l'un ou l'autre de ces phénomènes se produit, les perspectives de contrôle adéquat de l'environnement de l'industrie minière sont moins efficaces qu'elles ne l'auraient été au terme du bill C-187 sous sa forme actuelle.

Monsieur le président, je voudrais formuler une dernière remarque, qui est liée de façon indirecte au bill C-187. Nous avons entendu parler ce matin des naturalistes et du comportement irrationnel de leurs organisations quant à la solution des problèmes de sauvegarde de l'environnement. Je crois qu'il y a un lien entre ce qui a été dit aujourd'hui et les mesures que l'on devrait prendre. Examinons les faits. Certains membres des cercles naturalistes et scientifiques ont fait partie d'un comité consultatif destiné à aider le ministre lors de la rédaction des règlements concernant l'utilisation du territoire. A un premier stade, ces règlements semblaient permettre de contrôler de manière efficace la phase exploratoire des activités minières. Plus tard, cependant, ces règlements ont été modifiés, de sorte que la plus grosse partie de la prospection s'est faite sans aucune surveillance. Je crois que cela a été le résultat de pressions extrêmement vives de la part du groupe de pressions de l'industrie minière.

Nous entendons tous les jours dire que les industries tiennent compte des problèmes de conservation de l'environnement. Quelle foi pouvons-nous donner à de telles assurances provenant d'une industrie qui a essayé d'empêcher l'application de règlements tout à fait raisonnables destinés à encadrer l'activité d'exploration de zones minières?

Il y a encore un autre problème. MM. Chrétien et Davis ont promis maintes et maintes fois aux représentants de nos organisations que le gouvernement protégerait l'environnement dans les Territoires du Nord. Je crains que nous ne puissions plus nous contenter de telles assurances. Nous devons examiner la façon dont la loi est appliquée dans ce domaine. Les dispositions du bill C-187 ne

[*Text*]

to assure us that action to protect the environment is keeping pace with the rate at which the environment is being degraded and destroyed.

I am referring, Mr. Chairman, to specific aspects of the Land Use Regulations, as to the things that were changed. I am remembering many of them, well, just from memory, because as I mentioned, my papers are at home. But I would be glad to comment specifically. I did not do this in my brief because I felt it was not directly germane, since discussion was of Bill C-187. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, sir. I have a couple of questions. Mr. Harding, perhaps I will...

Mr. Harding: Go ahead.

The Chairman: Dr. Pimlott, I have received the impression, both from listening to witnesses before this committee and also in talking to members of the public, and in a number of discussions that our committee itself has had over a number of years in the North with both mining interests and members of the public—I remember two or three years ago, or several years ago, we held public hearings in Whitehorse; we had representations made to us from the mining people; we also had representations made to us from members of the public. So we are getting both sides of the picture.

I received the distinct impression over this period, and it has certainly been reinforced by some of the things you have said today and some of the things that we have heard from the mining industry as well, that this head-on collision that keeps occurring between the conservation groups and the mining groups has produced more delay, in my view at least, than almost any other factor.

When one group tends to exaggerate its position, it breeds a counter-reaction, with the result that the pressures on the government authorities making the decision increase, and this increase in pressure seems to me to have caused an undue delay in the creation, for example, of a national park in the Yukon, and perhaps also in the Northwest Territories.

If there was more objectivity in the objections of your organization—I am going to get to that—not your organization, but in the objections of the conservation groups, then there might be a more moderate response from the mining interests, and we might end up getting to where we all want to go more quickly.

In particular, I would like to question you about your objections to the changes that have been made in Bill C-187. You say on page 15 of your handwritten brief, referring to the development of the Land Use Regulations, that in the final stages of it the regulations were

• 1305

modified so that a considerable part of prospecting activities were virtually removed from any control. Do you not recognize that the sort of control that was originally included in the Land Use Regulations—which would have required that an individual prospector who would go out with a stick of dynamite and knock off a piece of overburden so that he could have a look at a vein, or

[*Interpretation*]

nous donnent pas beaucoup de garanties. C'est une première mesure, qui va dans la bonne direction, mais elle est insuffisante à garantir que les dispositions prises sont à la mesure des dégradations qui sont perpétrées.

Je pense en particulier, monsieur le président, à certains points de la réglementation concernant l'utilisation du territoire, ainsi qu'aux changements qui ont été opérés. Je me souviens de ces changements, mais je dois les citer de mémoire, car je n'ai pas apporté mes documents. Je me montrerai à l'occasion plus précis que dans mon mémoire, dans lequel je n'ai pas abordé ce problème, pensant qu'il n'était pas directement lié au bill C-187. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur. J'ai quelques questions à poser. Monsieur Harding, peut-être...

M. Harding: Je vous en prie.

Le président: Monsieur Pimlott, je voudrais tout d'abord vous dire que nous connaissons bien les deux aspects de la question, car nous avons écouté à la fois les représentants du secteur minier et les représentants du public. Nous avons obtenu, voici plusieurs années, des séances publiques à Whitehorse. Nous sommes bien informés sur le sujet.

J'ai recueilli l'impression que ces affrontements entre les représentants du secteur minier et des groupes naturalistes avaient engendré bien des retards.

L'exagération de l'un des deux cas tente à porter l'autre camp à raidir ses positions, avec, pour résultat, un accroissement des pressions exercées sur le gouvernement, d'où un retard considérable, comme cela s'est produit pour la création du Parc national du Yukon et peut-être également dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je pense que si les représentants des groupes naturalistes voulaient bien modérer leurs revendications, cela inciterait les représentants des groupes miniers à plus de souplesse, et nous pourrions alors avancer plus rapidement.

Je voudrais vous poser quelques questions concernant les objections que vous faites aux changements qui ont été apportés au bill C-187. Vous dites, à la page 15 de votre mémoire, que lors de la phase finale de la rédaction des règlements concernant l'utilisation des sols, de telles modifications ont été opérées et que la plus grosse partie des activités de prospection se trouvent hors de toute surveillance. N'êtes-vous pas prêt à admettre que le texte original des règlements concernant l'utilisation des sols exigeait de la part d'un prospecteur qu'il fasse une demande en bonne et due forme avant de prendre une initiative quelconque, tel que le dégagement d'une veine ou l'abattage de quelques arbres? Pensez-vous que des règlements aussi stricts pouvaient être raisonnablement maintenus?

[*Texte*]

an individual prospector who went out and cut down a couple of trees to put up a tent, would have been required to take out a permit for that and every little thing he did—is not very reasonable?

Mr. Pimlott: Mr. Chairman, I would like to submit to you that your knowledge of the last stages of the drafting of the Land Use Regulations is completely out of date. It was taken care of in the final stages before the last modifications. The Land Use Regulations were modified so that the individual prospector was effectively exempt. It included equipment up to 2,000 pounds that he could use for conveyance purposes, then it was extended in the last stages from 2,000 pounds to 10,000 pounds, which effectively excluded much more than the individual prospector. The people who were on that committee were willing, and they took steps, to mave the individual prospector exempt, and then in the final stages it was changed so that many aspects of current prospecting, much more than the individual...

The Chairman: I have used the individual prospector as an example because that was the extreme. You appear to be objecting to the use of a bulldozer, for example, to scrape off a bit of overburden. If you are familiar with the exploration activities of a company at the exploration stage you will know there may be some very short drilling, a bit of overburden removed by means of dynamite or by taking a bulldozer in and scraping off a little bit of overburden in a restricted area. These are normal everyday activities and these things are covered over by nature within a year or two and no evidence has been presented to this Committee and I do not think there is any real evidence existing anywhere, that this constitutes any kind of even semi-permanent damage. Are you arguing that this is the sort of activity that should be governed with licences, permits and so on?

Mr. Pimlott: Yes, absolutely, because these Land Use Regulations deal with the Arctic. As you know, they have established a whole area of zones. They will not just apply to the Yukon, they will apply right into the North. I have worked, for instance, on Baffin Island for four years, and a very simple marking of the terrain in those permafrost areas is not simply covered over in many cases in a few years by vegetation. Once erosional process is started, particularly in places where there is an intensive distribution of ice wedges, for instance on plane areas, you get intensive erosion and a simple scraping of the type that you describe will cause damage that is extensive and permanent and long lasting. So you either have to establish different regulations for permanent permafrost areas, scattered permafrost areas and other types of areas or you have to cover a very wide range of equipment under your regulations.

The Chairman: I would like to clarify my position immediately. In a permafrost area of the type you describe I think everyone would agree that restriction controls are necessary, but in most of the Yukon territory there are not permafrost conditions but conditions similar to the Northern boreal forest in most of the provinces and particularly through a good portion of the Yukon. Your position then would be—and I want to get clarification here because I think it is viable to everyone that you not be seen as adopting an extreme position because

[*Interprétation*]

M. Pimlott: Monsieur le président, je me vois dans l'obligation de vous faire remarquer que votre connaissance des derniers textes des règlements concernant l'utilisation des sols est absolument dépassée. Ces règlements ont été modifiés de telle sorte que les prospecteurs puissent agir à leur guise. L'autorisation a été tout d'abord donnée pour 2,000 livres de matériel de transport, puis elle a été portée lors des phases finales à 10,000 livres, ce qui exclut l'idée d'un prospecteur particulier. En fait, les textes initiaux étaient destinés à exempter les prospecteurs particuliers de telles mesures, mais en fin de compte, ces exemptions ont été considérablement élargies...

Le président: J'ai pris l'exemple du prospecteur particulier comme cas extrême. Il me semble que vous vous opposez à l'utilisation d'un bulldozer, pour le déplacement d'un terrain de couverture. Si vous êtes au courant des techniques d'exploration minières, vous n'ignorez pas que l'on peut opérer des forages très peu profonds, que l'on peut faire sauter à la dynamite un terrain de recouvrement dans une zone de faible superficie. Ce sont là des activités de routine que la nature répare en l'espace d'une année ou deux et l'on n'a pas prouvé jusqu'à présent que cela pouvait provoquer des dégâts permanents. Pensez-vous que ce genre d'activité pourrait être soumise à autorisation, licence ou permis?

M. Pimlott: Oui, absolument, car les règlements sur l'utilisation des sols concernent des régions de la zone arctique. Comme vous le savez, ces règlements concernent non seulement le Yukon mais également le Nord. J'ai travaillé pendant quatre ans sur l'Île Baffin et je dois dire que dans ces régions de pergélisol, la moindre altération n'est pas réparée par la végétation en l'espace de quelques années. Une fois que le processus d'érosion est entamé, plus particulièrement dans les zones où il y a une croûte de glace, dans les terrains plats par exemple, les dégâts sont importants et durables. Par conséquent, il faudrait établir des règlements concernant les zones de pergélisol permanent, de pergélisol occasionnel, etc.

Le président: Je voudrais que ma position soit claire. Je crois que dans les régions de pergélisol telles que celles que vous décrivez, tout le monde est d'accord pour dire que des mesures de surveillance sont nécessaires; cependant, dans la plus grosse partie du territoire du Yukon il n'y a pas de pergélisol, mais plutôt une forêt boréale nordique qui se retrouve dans la plupart des provinces et en particulier au Yukon. J'aimerais clarifier quelle est votre position exactement, car je crois qu'il est important pour tous que l'on ne croit pas que vous adop-

[*Text*]

I think it weakens your own argument which is a good one and which I accept—that the land use regulations should then in your view include considerations of climate and permafrost in determining the degree of control.

• 1310

Dr. Pimlott: May I preface my remarks with a general reference to the control of other industries. I was originally educated as a forester and although I did not practice forestry I worked very closely in forest operations in Newfoundland, in some parts of Quebec and Ontario. I have seen that the forest industry is subjected to wide degrees of control that they do not find unacceptable at all, that the mining industry thinks is horrendous, using this gentleman's word to describe. Why should the mining industry feel that getting a permit which specifies the type of actions they will take is so awful?

I worked as a leader of a special study group for the Science Council of Canada two years ago on fisheries and wildlife in Canada and we got rather intensively involved in things pertaining to the environment because we felt that the way the environment goes the way the fish and wildlife goes. I do not know the answer to your question. I see there is middle ground on all of these things. Many of us who are conservationists and members of conservation organizations see these areas of middle ground, but we do not understand what the processes will be in our society by which they will be identified. In our Science Council report we urged that there be rather an intensive investigation of the environmental aspect of the mining industry to help bring these things into focus. I simply do not know. I am a forestry engineer and a zoologist. I admit a great inadequacy of my knowledge when we start getting it down to fine points like this.

I know, for instance, that if you do bulldozing along a river where you have a...for instance there are some rivers in Labrador from Hamilton Inlet. You almost have to prohibit forestry operations from the banks of those rivers even though there is no permafrost because the material on them is so subject to erosion. It is a very very fine sand which moves very quickly. So here are special circumstances in which permafrost is not involved at all. If you bulldozed a gouge down there is some aspect of exploration those whole banks would run into the river at a much more rapid rate than they do now. I admit that I do not see these things in specifics.

We would like to be much more "rational"—I will put that in quotes:—in our approach. We think our society should somehow give us a feeling that we are really coming to terms with these and not leaving everything to just goodwill as one of the briefs stated this morning. We need more assurances.

I am taking off the best part of a year to roam around the country. I am visiting a lot of mines, pulp and paper companies trying to gain insight to the problem. I visited one large mine that has been operating for 30 or 40 years, one of the richest ore bodies in Canada. It must have been feasible, I think, to put in environmental control but until this irrational pressure from conservationists came on that company put all of its tailings into the closest lake, one of the largest, most beautiful lakes, and they now amount to 10 million tons. These represent high quantities of copper and you know what copper ions do

[*Interpretation*]

tez une position extrême; je crois que cela affaiblit vos propres arguments qui sont bons et que j'accepte; vous êtes donc d'avis que les règlements concernant l'utilisation des terres devraient tenir compte du climat et du pergélisol lorsqu'il s'agit de déterminer le degré de contrôle.

M. Pimlott: En tant que préface à mes remarques, puis-je référer de façon générale au contrôle des autres industries. J'ai fait au début des études en sciences forestières et même si je n'ai pas vraiment travaillé dans ce domaine, j'ai été très étroitement associé à ces opérations forestières à Terre-Neuve, dans certaines régions du Québec et en Ontario. J'ai vu que l'industrie forestière est assujettie à un contrôle assez étendu qui a été accepté, alors que l'industrie minière trouve cela exagéré, si je puis utiliser le terme employé par ce monsieur. Pourquoi l'industrie minière devrait-elle penser qu'il est si terrible de devoir obtenir un permis spécifiant le genre d'activités qu'elle doit accomplir?

J'ai travaillé comme chef d'un groupe spécial d'étude pour le Conseil des sciences du Canada il y a deux ans; c'était une étude sur les pêches et la faune au Canada, et nous nous sommes occupés de façon assez intensive de choses se rapportant à l'environnement car nous pensions que tel va l'environnement tel vont les poissons et la faune. Je ne connais pas la réponse à votre question. Je vois qu'il y a un juste milieu entre toutes ces choses. Plusieurs d'entre nous qui nous intéressons à la conservation et qui sommes membres d'organismes de conservation voyons ce qui constitue un juste milieu, mais nous ne comprenons pas par quel processus notre société y arrivera. Dans notre rapport au Conseil des sciences, nous avons fortement suggéré une inspection assez intensive de l'aspect environnement, en ce qui concerne l'industrie minière, afin d'essayer de mettre ces choses bien au point. Je ne sais vraiment pas. Je suis ingénieur forestier et zoologiste. Je reconnais manquer grandement de connaissances lorsque nous en venons à des points aussi délicats.

Je sais, par exemple, que si vous promenez un bulldozer le long d'une rivière où il y a...par exemple, certaines rivières du Labrador dans la région de Hamilton Inlet. Il faut presque interdire les opérations forestières sur les rives des ces rivières même s'il n'y a pas de pergelisol car il y a tellement d'érosion. C'est un sable très très fin qui se déplace très rapidement. Il y a donc des circonstances spéciales où il n'est pas du tout question de pergélisol. Si vous creusez une rainure à l'aide d'un bulldozer à cet endroit, au cours de certains travaux d'exploration, toutes ces rives descendront dans la rivière beaucoup plus rapidement qu'elles ne le font maintenant. J'admets que je ne vois pas cela de façon bien spécifique.

Nous aimerions être beaucoup plus «rationnels»...je mets ce terme entre guillemets...dans notre attitude. Nous pensons que notre société devrait nous donner l'impression que nous nous attaquons vraiment à ces questions et que nous ne laissons pas cela au bon vouloir des uns et des autres, comme l'un des mémoires l'a déclaré ce matin. Nous voulons plus d'assurance.

Je prends une bonne partie d'une année pour errer à travers le pays. Je visite plusieurs mines, des compagnies de pâtes et de papier, essayant de pénétrer le problème à fond. J'ai visité une importante mine qui fonctionne depuis 30 ou 40 ans, et qui est l'une des compagnies minié-

[*Texte*]

to the fish population. We do not know how big a hazard this is. It probably depends on the movement of the water body in the lake, whether this can be stirred up or whether once it has leached out on top it is all right.

• 1315

But here is a company that had the economic base and it poured 10 million tons of its tailings into a beautiful lake and did not begin to put in tailings until public pressure finally insisted that the Department of Fisheries and Forestry under the Fisheries Act get enough backbone to say, "You have got to put these into a tailing pond." That is the type of thing, Mr. Chairman, that has led to this so-called emotion and irrationality on our part. I am sorry I cannot be more specific.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Harding.

Mr. Harding: Mr. Chairman, time has run along. There is just one question that I would like to ask in connection with the Land Use Regulations. I am very interested in your remarks. I have noted you have mentioned they were going to be extended into the North, but is it not a fact that they are only going to apply to a certain section of the Mackenzie River Delta and the area there and that most of the Yukon and most of the Northwest Territories will be exempt from these regulations?

Mr. Pimlott: I have seen a draft of a map in which zones that extend well beyond the Mackenzie Valley were delineated as areas which could be designated where the Land Use Regulations would apply. So, it is my understanding that they will in fact apply to a considerable area and are in a position where—I do not know whether it is through gazetting or what form, but they could at any time be extended into any area, say for Northern Baffin where the mining operations potentially could go.

But one of the things about the Land Use Regulations that disturb me most—and I tried to get a lawyer to help me to understand this—is the fact that the definition of surface rights seems to indicate that immediately this claim is staked, the area is exempt from the Land Use Regulations. If this is true, it is a very disturbing aspect because it means that only do they apply during the stage when you are just getting involved, when the exploration is going on. Once the claims are staked, if in fact they are, these areas are then exempt from Land Use Regulations. It further weakens their potential application.

The Chairman: If I am not mistaken, what you are referring to is the acquisition of the land not by claim but by lease for exploitation of the mineral itself. At

[*Interprétation*]

res les plus riches au Canada. Cela a dû être possible, je pense, d'établir un contrôle en ce qui concerne l'environnement, mais avant que ces pressions irrationnelles de la part de ceux qui sont pour la conservation ne surviennent, cette compagnie déversait tous ses résidus dans le lac le plus rapproché, l'un des plus étendus et l'un des plus beaux lacs, et il y a maintenant jusqu'à 10 millions de tonnes de ces résidus. Ils représentent de grandes quantités de cuivre et vous savez ce que les ions de cuivre font à la population marine. Nous ne connaissons pas l'étendue de ce danger. Cela dépend probablement du mouvement de l'eau dans le lac, c'est-à-dire si elle peut être remuée, ou si une fois filtrée tout cela reste tranquille. Voilà une compagnie qui avait les fonds nécessaires et qui a déversé 10 millions de tonnes de résidus dans un magnifique lac et qui n'a pas commencé à retenir ses résidus avant que le public n'insiste finalement auprès du ministère des Pêches et Forêts pour qu'il ordonne, en vertu de la Loi sur les pêches: «vous devez déverser ces résidus dans un bassin de décantation». C'est ce genre de choses, monsieur le président, qui a soulevé cette supposé émotion et cette irrationnalité de notre part. Je m'excuse de ne pas pouvoir être plus spécifique.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Harding.

M. Harding: Monsieur le président, le temps passe, mais j'aurais une question à poser en ce qui concerne les règlements relatifs à l'utilisation des sols. Vos observations m'intéressent beaucoup. J'ai remarqué que vous avez mentionné que ces règlements seraient étendus au Nord, mais n'est-il pas vrai qu'ils ne s'appliqueront qu'à une certaine section du delta du Mackenzie et des environs, et que la plus grande partie du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest seront exemptés de ces règlements?

M. Pimlott: J'ai vu un projet de carte dans lequel les zones qui s'étendent bien au-delà de la vallée du Mackenzie étaient délimitées comme des régions à désigner comme champ d'application des règlements d'utilisation des sols. Ainsi donc, je crois comprendre qu'ils s'appliqueront en réalité à une région considérable et qu'ils pourront—je ne sais pas si c'est par une publication dans un journal officiel ou autrement—être étendus à n'importe quelle région à tout moment, disons à la région septentrionale de Baffin, où des exploitations minières pourraient éventuellement se faire.

Mais une chose me préoccupe beaucoup en ce qui concerne les règlements d'utilisation des sols, et j'ai essayé de comprendre cela avec l'aide d'un avocat, et il s'agit de la définition de droits de surface, qui semble indiquer que dès l'enregistrement d'un *claim*, la région est exemptée des règlements relatifs à l'utilisation des sols. Si c'est exact, c'est un aspect très embarrassant, car cela signifie qu'ils ne s'appliquent qu'au moment où vous ne faites que commencer à explorer. Une fois que les claims sont enregistrés, s'ils le sont en réalité, ces régions sont alors exemptées des règlements d'utilisation des sols. Cela affaiblit encore leur application éventuelle.

Le président: Si je ne fais pas erreur, vous parlez de l'acquisition de terrains non par *claim*, mais par location en vue de l'exploitation du minerai même. A ce

[*Text*]

that point there is another set of regulations that would take over. But anyway, we could get clarification for you on that sir, if you wish.

Mr. Pimlott: I certainly would like clarification on that point because it is a very important one.

Another disturbing thing about all of these regulations that I see shaping up is that the Arctic Waters Pollution Protection Act has considerable potential and regulations can be...

The Chairman: The Northern Inland Waters Act.

Mr. Pimlott: Oh, yes. There is that one plus the Arctic Waters Pollution Protection Act, which has a clause that permits regulation I believe of some diamond drilling activities.

Those of us in the conservation movement are beginning to get the reading, whether it is correct or not, that this is an international power play and that it may never be enacted effectively in a way that it will really be a tool to regulate oil pollution that could emanate from drilling operations. So we have a very unclear appreciation of some of these things and we recognize them as being potentially very important to the environment.

The Chairman: Gentlemen, Mr. Simard, from the department, has indicated that he could clarify that particular question. We might as well have it in the record so that anyone reading the record will have it.

Mr. Roger J. Simard (Supervisor, Mining Recorder, Department of Indian Affairs and Northern Development): As I understand, Mr. Chairman, once a lease is issued on a mineral claim or is granted by the Minister, it has its own terms and conditions regarding land use. There will be some terms and provisions pertaining to land use.

The Chairman: In the lease, Mr. Simard, is it clear that once a company decides that it is going to exploit its claims, take out minerals from its claims...

Mr. Simard: That is correct, Mr. Chairman.

• 1324

The Chairman: But at the point of making the claim, staking the claim, the land use regulations continue to apply up until the point of when the lease is taken out.

Mr. Simard: That is correct.

Mr. Harding: And then the regulations, under the mineral act for the staking of claims, will apply rather than the land use regulations.

Mr. Simard: No, I said that within the lease there will be terms and conditions. As I understand it, these terms and conditions will be reflecting—some of them will be reflecting to the land use.

[*Interpretation*]

moment-là, un autre ensemble de règlements prendrait la relève. Mais de toute façon, nous pourrions écouter vos explications à ce sujet, monsieur, si vous le désirez.

M. Pimlott: J'aimerais certainement clarifier ce point car il est très important.

Je vois venir une autre difficulté en ce qui concerne ces règlements, et c'est que la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques a une portée considérable et que les règlements peuvent être...

Le président: La Loi sur les eaux intérieures du Nord.

M. Pimlott: Oh! oui. Il y a celle-là en plus de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, qui contient une clause permettant la réglementation, je crois, de certaines activités de forage par trépan à diamants.

Nous, du mouvemnent pour la conservation, nous commençons à comprendre—je ne sais pas si c'est exact ou non—qu'il s'agit d'un jeu de puissances internationales et que cette loi peut ne jamais être appliquée de façon efficace, c'est-à-dire de façon à pouvoir être vraiment un instrument permettant de réglementer la pollution pétrolière qui pourrait émaner des opérations de forage. Nous avons donc une vue plutôt confuse de certaines de ces choses et nous reconnaissons qu'elles peuvent être très importantes pour l'environnement.

Le président: Messieur, M. Simard, du ministère, a fait savoir qu'il pourrait clarifier cette question particulière. Nous ferions aussi bien de faire inscrire cela dans les comptes rendu de telle sorte que ceux qui les liront seront au courant.

M. Roger J. Simard (Surveillant, registraire minier, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien): Selon moi, monsieur le président, une fois qu'un bail est émis au sujet d'un *claim* minier ou une fois qu'il est accordé par le ministre, il contient ses propres modalités en ce qui concerne l'utilisation des sols. Il y a alors certains termes et certaines dispositions relatives à cette utilisation.

Le président: Dans cette concession, monsieur Simard, est-il clair qu'une fois que la compagnie décide d'exploiter ses *claims,* d'extraire le minérai du sol...

M. Simard: C'est exact, monsieur le président.

Le président: Mais au moment de l'enregistrement du claim, les règlements relatifs à l'utilisation des sols continuent de s'appliquer jusqu'au moment où la concession est accordée.

M. Simard: C'est exact.

M. Harding: Et ensuite les règlements d'application de la loi minière concernant l'enregistrement des claims s'appliqueront plutôt que ceux relatifs à l'utilisation des sols.

M. Simard: Non, j'ai dit que les modalités seraient inscrites dans le bail même. Si je comprends bien, ces modalités, ou du moins une partie d'entre elles, auront trait à l'utilisation du sol.

[*Texte*]

Dr. Pimlott: Mr. Chairman, I consulted with a resource lawyer on this, asking for clarification, and he told me that the interpretation of the words "surface right" was very poorly chosen for use in the land use regulations because it has a very broad connotation, and he feared that even in court a person could make a good case that by staking a claim he had surface rights. This is the basis for this, I think.

The Chairman: Is there anything further, Mr. Harding?

Mr. Harding: I have just one comment, Mr. Chairman. In fact I have raised the question in the House several times.

I understood that the land use regulations were going to be brought to this committee, Indian Affairs and Northern Development. In fact, I think the Minister indicated several months ago that they would be brought. But the other day when I asked him about it, he indicated that if we wanted to study them, we would have to do it ourselves as a committee, and I am of the opinion that the committee should do this, and perhaps when we go over them, get several people from outside to comment on just what they are going to do and where they are weak and where they think they should be tightened up.

I think this is one of the most important functions this committee could do during the next few months because of the simple fact that 40 per cent of Canada's territory is in the North, and if we do not get a good set of land use regulations, we are going to be in trouble environmentally. I think it is worth the effort and the trouble really to check into them and at least put out views before the Minister and before the department if we think they are not tough enough.

Dr. Pimlott: Mr. Chairman, may I make one comment?

The Chairman: Yes, Dr. Pimlott.

Dr. Pimlott: One of the great areas of concern among conservation organizations in Canada is that we do not have adequate hearing procedures. I think it is true that one of the things where I believe this is greatest is with respect to hearing procedures that relate to regulations.

For instance, the revised form, I believe it is, of the oil and gas line regulations are to be promulgated in the near future. I understand that they have not come before your committee for hearings, and we feel strongly that they should, because the point that I mention about where the regulations will be included that relate to pollution that could result from drilling operations—if this Arctic Waters Pollution Act is not to be effected, then there should be, somewhere—and perhaps oil and gas line regulations, I am not sure—there should be controls that relate to that point. We would like to see these regulations, the oil and gas line and the land use regulations, both subject to a Commons committee hearing.

[*Interprétation*]

M. Pimlott: Monsieur le président, j'ai consulté à ce sujet, un avocat spécialiste des ressources pour lui demander des explications et il m'a dit que l'interprétation de l'expression «droit de surface» était assez mal choisi en ce qui concerne les règlements relatifs à l'utilisation des sols car elle embrasse un domaine assez étendu, et il craignait que même devant les tribunaux, une personne pourrait gagner sa cause en disant qu'elle enregistrait un claim parce qu'elle possédait les droits de surface. C'est là le fondement de tout cela, je pense.

Le président: Y a-t-il autre chose, monsieur Harding?

M. Harding: Je n'ai qu'une seule observation monsieur le président. En fait, j'ai déjà soulevé cette question à plusieurs reprises à la Chambre.

J'ai cru comprendre que les règlements relatifs à l'utilisation des sols seraient étudiés par notre comité, c'est-à-dire celui des Affaires indiennes et du Nord canadien. En fait, je pense que le ministre a dit il y a plusieurs mois qu'il en serait ainsi. Mais l'autre jour, lorsque je lui ai posé la question, il m'a fait savoir que si nous voulions les étudier, nous devrions le faire nous-mêmes en tant que comité, et je suis d'avis que le comité devrait le faire, et sans doute, en les étudiant, pourrions-nous convoquer plusieurs personnes de l'extérieur pour présenter des observations sur la portée de ces règlements, sur leurs faiblesses, et nous pourrions demander à certaines personnes quels règlements à leur avis, devraient être renforcés.

Je pense que c'est l'une des fonctions les plus importantes que le comité pourrait remplir au cours des prochains mois à cause du simple fait que 40 p. 100 du territoire canadien est situé dans le Nord, et si nous ne mettons pas au point un bon ensemble de règlements relatifs à l'utilisation des sols, nous aurons des problèmes en ce qui concerne l'environnement. Je pense qu'il vaut la peine de faire cet effort et de nous preoccuper d'examiner vraiment ces règlements et du moins de présenter nos opinions au ministre et aux membres du ministère, si nous pensons qu'ils ne sont pas assez sévères.

M. Pimlott: Monsieur le président, puis-je faire une observation?

Le président: Oui, monsieur Pimlott.

M. Pimlott: L'un des grands aspects qui préoccupent les organismes de conservation au Canada est que nous n'avons pas de procédure appropriée nous permettant de nous faire entendre. A mon avis c'est encore plus vrai en ce qui concerne les procédures d'audience relativement aux règlements.

Par exemple, la formule révisée des règlements relatifs aux oléoducs et gazoducs, je crois, doivent être promulgués dans un avenir rapproché. Je crois comprendre qu'ils n'ont pas été étudiés par votre comité au cours d'audiences, et nous croyons fermement qu'ils le devraient, car comme je l'ai mentionné, des règlements relatifs à la pollution pouvant résulter de certaines opérations de forage... si cette Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques ne doit pas être mise en vigueur, alors il devrait exister quelque part...et peut-être que ce serait dans les règlements relatifs aux oléoducs et gazoducs, je n'en suis pas certain...il devrait y avoir des contrôles à ce sujet. Nous aimerions que ces règlements, c'est-à-dire ceux qui se rapportent aux gazoducs et oléo-

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much, Dr. Pimlott.

[*Interpretation*]

ducs et ceux qui concernent l'utilisation des sols soient tous deux étudiés au cours de séances d'un comité de la Chambre des communes où des témoins pourront se présenter.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Pimlott.

APPENDIX "JJ"

Cassiar Asbestos Corporation Limited
and
Conwest Exploration Company Limited

submission to
The Standing Committee
on Indian Affairs and Northern Development
Respecting Bill C-187

TABLE OF CONTENTS

Introduction

Part A—Royalties Page

General Comments
Mine Defined
Reporting Period
Deductible Costs
Research Costs
Exploration Costs
Processing Allowance
Preproduction Expenditures
Commencement of Production
Depreciation
President's Salary
Rents and Royalties
Financing Costs
Insurance Premiums, Dues
Appeals

Part B—Other Aspects of the Bill
How a Claim Should be Located
Inscription on Post No. 2
Claim Valid Where Substantial Compliance
Compliance with Act before Recording
Record of Mineral Claim
Holder of Claim to Publicize Survey
Representation Work—General
Representation Work Defined
Value of Representation Work
Limiting Assessment Credit
Amount of Work to be Done Yearly
Fractional Claim in Excess of 25 Acres
Excess Work
Extension of Time to File Information
Failure of Co-Holder to do Representation Work
Ownership Requirements
Prohibition of Export of Ore
Regulations
General

APPENDICE «JJ»

«Cassiar Asbestos Corporation Limited»
and
«Conwest Exploration Company Limited»

Mémoire présenté
au Comité permanent
des Affaires Indiennes et du Développement
du Nord Canadien
Concernant le Bill C-187

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Partie «A»—Redevances

Observations d'ordre général
Définition d'une mine
Période visée par les rapports
Focus déductibles
Coûts des recherches
Frais d'exploration transformation
Allocation de traitement
Dépenses d'installations de la mine avant le début de la production
Début de la production
Provision pour amortissement
Traitement du Président
Loyers et redevances
Frais de financement
Primes d'assurances, droits d'inscription
Appels

Partie «B»—Autres aspects du bill
Façon de localiser un claim
Renseignement à inscrire sur la borne n° 2
Le claim est valide lorsque le localisateur s'est conformé de son mieux à la loi
Respect des dispositions de la Loi avant l'enregistrement
Enregistrement d'un claim minier
Publication de l'arpentage par le détenteur d'un claim
Travaux obligatoires—Généralités

Définition de «travaux obligatoires»
Valeur des travaux obligatoires
Restrictions relatives à l'évaluation du crédit
Travaux à faire annuellement
Claim fractionnaire dépassant 25 acres
Travaux en excédent
Prolongation du délai de production de renseignements
Défaut d'exécution des travaux obligatoires par un codétenteur
Exigences touchant la propriété
Interdiction d'exporter du minerai
Règlements
Généralités

September 15, 1971

The Honourable Ian Watson, M.P.,
Chairman of the House of Commons Committee
on Indian Affairs and Northern Development,
Ottawa, Ontario.

Dear Sir:

We are pleased to have this opportunity to submit to your committee our views regarding Bill C-187, An Act Respecting Minerals in the Yukon Territory.

Conwest Exploration Company Limited was incorporated in 1938 to consolidate the ownership of several mining properties in Western Canada and Alaska owned or controlled by Mr. Frederick M. Connell, O.B.E. and his brother, W. Harold Connell and to carry on exploration in Western Canada and Alaska. Subsequently in 1944, the company was provided with additional finances and expanded its operations to become the principal exploration vehicle.

In 1945 Conwest, in a joint venture with Frobisher Limited, acquired what is now United Keno Hill Mines Limited which operated under Conwest's management until 1960.

In 1950 Conwest acquired an asbestos prospect in northern British Columbia. In 1951, Cassiar Asbestos Corporation Limited was incorporated to finance the exploration and development of this property which was subsequently brought into production in 1955.

In 1957 Conwest acquired another asbestos prospect near Clinton Creek in the Yukon Territory which was subsequently optioned to Cassiar Asbestos Corporation Limited. This property was brought into production in early 1968.

Conwest has explored extensively in the Yukon Territory for more than twenty five years seeking all minerals. Moreover, the company has also actively explored for oil and gas on the Eagle plain in the Yukon Territory.

Cassiar Asbestos Corporation Limited is a major producer of asbestos fibre and is important to the economy of the Yukon. The company has approximately 450 employees in the Yukon with an annual payroll of $6,500,000. Transportation and supplies purchased from Yukon based firms for services in the Yukon amounts to $4,500,000. Taxes to the Territorial Government amount to $350,000.

Our views and our recommendation relating particularly to those portions of Bill C-187, which we believe will have the greatest impact on Conwest and Cassiar, are set out in the brief appended hereto.

Respectfully submitted,
Cassiar Asbestos Corporation Limited
J. D. Christian,
Chairman and President.
Conwest Exploration Company Limited
C. R. Elliott,
President.

L'honorable Ian Watson, député
Président du Comité de la Chambre des communes
des Affaires indiennes et du développement
du Nord canadien,
Ottawa, Ontario.

Monsieur le président,

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de présenter à votre Comité notre point de vue sur le bill C-187: loi concernant les minéraux du Territoire du Yukon.

La société «Conwest Exploration Company Limited» a été constituée en corporation en 1938 dans le but de réunir plusieurs propriétés minières situées dans l'ouest du Canada et en Alaska et appartenant à M. Frederick M. Connell, de l'ordre de l'Empire britannique, et à son frère, M. W. Harold Connell, ou étant gérées par eux, ceci en vue de continuer les travaux d'exploration dans ces régions. Plus tard, en 1944, des fonds supplémentaires ont été fournis à la société et elle a étendu ses activités de telle sorte qu'elle est devenue le principal moyen d'exploration.

En 1945, la «Conwest,» dans une entreprise mixte avec la «Frobisher Limited», a fait l'acquisition de ce qui est maintenant connu sous le nom de l'«United Keno Hill Mines Limited», dont la gestion a été confiée à la «Conwest» jusqu'en 1960.

En 1950, la «Conwest» a acheté une propriété pour la prospection de l'amiante dans le nord de la Colombie britannique. En 1951, la «Cassiar Asbestos Corporation Limited» a été légalement constituée en vue de financer l'exploration et la mise en valeur de ladite propriété qui a commencé sa production en 1955.

En 1957, la «Conwest» a fait l'acquisition d'un autre terrain pour la prospection de l'amiante près de la Clinton, dans le territoire du Yukon, et par la suite, il a été cédée à titre préférentiel à la «Cassiar Asbestos Corporation Limited». Cette propriété a commencé sa production au début de 1968.

La «Conwest» a largement exploré le territoire du Yukon pendant plus de 25 ans à la recherche de tous les minéraux. En outre, la société a aussi exploré de façon active la plaine Eagle dans le Territoire du Yukon à la recherche d'huile et de pétrole.

La «Cassiar Asbestos Corporation Limited» est une grande productrice de fibre d'amiante et elle est importante pour l'économie du Yukon. Elle emploie environ 450 personnes dont les salaires annuels s'élèvent à $6,500,000. Les moyens de transports et les fournitures qu'elle se procure auprès des entreprises établies au Yukon s'élèvent à $4,500,000. Les impôts qu'elle verse au gouvernement du Territoire se chiffrent à $350,000.

Notre point de vue et notre recommandation relativement aux parties du bill C-187 qui, croyons-nous, auront des répercussions très importantes sur la «Conwest» et la «Cassiar», sont exposées dans le mémoire joint en annexe.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signatures):

«Cassiar Asbestos Corporation Limited»
J. D. Christian,
Président.
«Conwest Exploration Company Limited»
C. R. Elliott,
président.

Part A

Royalties - General Comments

Administration of the Royalty Sections of the Act on the part of the government and compliance with the law on the part of the mine operator could be greatly simplified if the federal income tax base were adopted for use in computing the "value of the output". The differences in the two tax bases are not numerous and it would be a relatively simple exercise to provide that "income for tax purposes" as determined by the Income Tax Act be the starting point in determining the "value of the output". Provisions would be necessary to adjust for deductions with respect to, for example, depreciation, depletion, preproduction, processing and non-allowable deductions. The "value of the output" would thus be determined in a much less complicated manner.

Two prerequisites of a taxing statute are certainty and provision for an equitable resolution of disputes on matters of interpretation. Bill C-187 contains many sections which are subject to the discretion of the Minister. Ministerial discretion does not substitute for definitive standards in legislation. Persons affected by this statute would in many cases not be able to establish in advance, with any degree of certainty, their statutory rights and obligations.

We suggest that the intention of Parliament be clearly stated in the statute and that matters of interpretation be resolved in the Courts. This would minimize the discretionary powers of the Minister. In matters of interpretation, the mine operator and the Minister should have the same right of appeal afforded to taxpayers in the other taxing jurisdictions of Canada.

Royalties—Specific Sections

Section 2(g) Mine Defined

Throughout this Bill, and in particular in Part VI, the word "mine" or some derivative thereof is used frequently. It would appear that separate meanings are intended depending upon the context. However, the word "mine" is defined in Section 2(g) as follows:

> "in this Act... "mine" means any work or undertaking in which minerals or ore containing minerals are removed from the earth or from talus by any method other than placer mining as defined in the Yukon Placer Mining Act."

If this definition were to be strictly interpreted with respect to various sections of Part VI, a drastically different result would accrue than is apparently intended by the context. We suggest that either reference to "the mine" be deleted except where the present definition of Section 2(g) is intended or that the definition be broadened so that it would be appropriate throughout the Act.

Section 78(c) Reporting Period

This section should be amended to allow companies to determine the "value of the output" on the basis of their fiscal year rather than the calendar year.

Section 88(1) Filing Date

The filing date should be extended to six months

Partie A

Redevances—Observations d'ordre général

L'application de la loi par le gouvernement en ce qui concerne les articles sur les redevances et l'observance de ladite loi par les exploitants de mine pourraient être grandement simplifiées si l'on utilisait l'impôt fédéral de base sur le revenu dans le calcul de la «valeur de la production». Les différences entre les deux bases d'imposition ne sont pas nombreuses et il serait relativement facile de stipuler que «le revenu aux fins de l'impôt» défini par la loi de l'impôt sur le revenu soit le point de départ pour déterminer «la valeur de la production». Des dispositions seront nécessaires pour l'ajustement des déductions en ce qui concerne la dépréciation, l'épuisement, la pré-production, le traitement et les déductions non permises. De la sorte, «la valeur de la production» sera déterminée d'une façon beaucoup plus simple.

Deux conditions préalables à toute loi fiscale sont la certitude et la possibilité de résoudre équitablement les désaccords sur les questions d'interprétation. Le projet de loi C-187 contient plusieurs articles qui laissent au ministre un pouvoir discrétionnaire. Ce pouvoir discrétionnaire ne remplace pas les normes définitives dans une loi. Dans bien des cas, les personnes qui seraient touchées par cette loi ne pourraient établir à l'avance et avec certitude leurs droits et leurs obligations statutaires.

Nous proposons que l'intention du Parlement soit clairement stipulée dans la loi et que les questions d'interprétation soient élucidées devant les tribunaux. Cela réduirait les pouvoirs discrétionnaires du ministre. En ce qui concerne les questions d'interprétation, l'exploitant d'une mine et le ministre devraient avoir le même droit de recours que celui dont jouissent les contribuables dans les autres juridictions fiscales du Canada.

Redevances—Certains articles

Article 2(g) Définition de «mine»

Tout au long de ce projet de loi et particulièrement dans la Partie VI, le terme «mine» ou certains de ses dérivés sont fréquemment utilisés. Il semble que l'on prête différents sens à ces termes selon le contexte. Cependant, le terme «mine» est défini dans l'article 2(g) comme il suit:

> «Dans la présente loi .. «mine» désigne un ouvrage ou une entreprise dans lesquels des minéraux ou du minerai contenant des minéraux sont extraits du sol ou d'un talus par une méthode autre que l'abattage d'un placer tel que le définit la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon.»

Si cette définition devait être interprétée à la lettre en ce qui concerne divers articles de la Partie VI, on obtiendrait un résultat diamétralement opposé à celui qui est recherché dans le contexte. Nous proposons soit que la mention de «mine» soit supprimée, sauf dans le cas où la définition actuelle de l'article 2(g) est voulue, soit que la définition soit élargie de façon à devenir appropriée dans tout le texte de la loi.

Article 78(c) Période visée par les rapports

Cet article devrait être modifée de façon à permettre aux compagnies de déterminer la «valeur de la production» d'après l'année financière plutôt que l'année civile.

Article 88(1) Date de la présentation de l'état

Cette date devrait être reportée à six mois après la fin

after the fiscal year end as is the practice in most other taxing jurisdictions.

Section 80(a) Deductible Costs

This section provides that costs may be deducted subject to two general limitations. The cost must be "wholly and necessarily incurred" for the stated purposes and further must be approved by the Minister. Both these limitations are unduly restrictive.

We recommend that a provision similar to the general limitation contained in Section 12(1)(a) of the Income Tax Act, Canada should replace Section 80(a).

Section 80(b) Research Costs

The proposed deduction for research costs should be expanded to include costs of research carried on in Canada for the purpose of broadening end product use. It should be recognized that these costs are incurred for the purpose of increasing the "value of the output and thus should be a deduction in determining the "value of the output".

Section 80(c) Exploration Costs

The proposed deduction for exploration costs contains two restrictive provisions. One is the requirement that the exploration work must be conducted on lands in the Territory partially or wholly held, owned, or controlled by the mine operator in order for the cost to be deductible. It would appear that the costs of exploration carried out prior to the acquisition of title (that is general exploration which would not result in many cases in the acquisition of property and exploration and development on optioned property before title is acquired) would be denied as a deduction. The second limitation is that the deduction for exploration would be limited to 10% of the "gross value of the output".

Both of these restrictions are inequitable. All exploration costs whether on land held, owned, or controlled in the Territory by the mine operator or not should be deductible to the extent of the "value of the output" before making such a deduction. Further, a company whose principal business is mining or exploring for minerals should be able to deduct all general and off-property exploration expenses incurred prior to production. That is, rules similar to those contained in Section 83A of the Income Tax Act should be provided for in this Act.

Section 81(1) Processing Allowance

This section provides for a "processing allowance". Similar allowances are provided in the Canada Mining Regulations (Northwest Territories) and the Mining Acts of the provinces. The purpose of the processing allowance is to give recognition to the fact that some portion of the return on the investment is attributable to the processing function. Possibly governments view the processing allowance as also having an incentive value.

The proposed Section 81 is capable of a very restricted interpretation and the company is apprehensive that the

de l'année financière comme c'est l'usage dans la plupart des juridictions fiscales.

Articles 80(a) Frais pouvant être déduits

Cet article prévoit que les frais pouvant être déduits sont sujets à deux restrictions d'ordre général. Ces frais doivent être «entièrement et nécessairement encourus» aux fins stipulés et, de plus, doivent être autorisés par le ministre. Ces deux restrictions sont indûment restrictives.

Nous proposons qu'une disposition semblable à la disposition sur les restrictions générales contenue dans l'article 12(1)(a) de la loi de l'impôt sur le revenu, remplace l'article 80(a).

Article 80(b) Coût des recherches

La déduction des frais de recherche devrait aussi s'appliquer aux frais de recherche engagés au Canada dans le but d'accroître l'utilisation des produits secondaires. Il faudrait reconnaître que ces frais sont engagés dans le but d'accroître la «valeur de la production» et, par conséquent, devraient être considérés comme une déduction dans la détermination de la «valeur de la production».

Article 80(c) Frais des travaux d'exploration

L'article concernant la déduction proposée pour les frais des travaux d'exploration contient deux dispositions restrictives. L'une dit que les travaux d'exploration doivent être entrepris sur des terrains du Territoire partiellement ou complètement détenus, ou possédés, ou contrôlés par l'exploitant de la mine, pour qu'on puisse en déduire les frais. Il semble que les frais des travaux d'exploration entrepris avant l'acquisition des titres (il s'agit ici des travaux d'exploration générale qui ne conduisent pas, dans plusieurs cas, à l'acquisition de la propriété et des résultats de l'exploration et du développement sur droit d'option sur la propriété avant que les titres ne soient acquis) ne puissent être déduits. En vertu de la seconde restriction on veut que la déduction des frais des travaux d'exploration se limite à 10 pour 100 de «la valeur brute de la production».

Ces deux restrictions sont injustes. Tous les frais des travaux d'exploration, que ce soit sur des terrains du Territoire détenus, possédés ou contrôlés par l'exploitant de la mine ou non, devraient pouvoir être déduits en fonction de «la valeur de la production». avant d'effectuer une telle déduction. De plus, une société dont l'activité principale réside dans l'exploitation ou l'exploration des minéraux devrait pouvoir déduire tous les frais des travaux d'exploration générale ainsi que ceux effectués hors de sa propriété et qu'elle a subis avant la production. Des règlements semblables à ceux inscrits dans l'article 83(a) de la Loi de l'impôt sur le revenu devraient faire partie de cette loi.

Article 81(1) Remise à l'exploitation

Cet article assure une «remise à l'exploitation» Le règlement sur les mines du Canada (Territoires du Nord-Ouest) et les lois provinciales sur les mines assurent de semblables remises. La remise à l'exploitation a pour objectif la reconnaissance du fait qu'une partie de la rentabilité est attribuable à la production. Il est possible que les gouvernements considèrent que la remise à l'exploitation a aussi une valeur d'encouragement.

L'article 81 peut être interprété d'une façon très étroite et notre société craint qu'on l'applique ainsi. Pour mieux comprendre cette crainte, il n'est que de regarder le

Section would be so administered. Perhaps the ideal way to understand this apprehension is to consider the following model of a mining investment (which model is derived from the actual experience of the Clinton Mine of Cassiar Asbestos Corporation Limited).

Schedule Reflecting Capital Investment in a Mining Complex

Exploration preproduction and development	$ 4,000,000	11%
Mining assets (heavy equipment: shovels, trucks, service vehicles, etc.)	3,500,000	10%
Mill (crushing plant at mine, tramline to mill, dryers, storage, milling, trailings disposal, etc.)	14,800,000	40%
Power generation and distribution	2,250,000	6%
Service buildings	1,950,000	5%
Townsite	9,000,000	25%
Off-property roads and bridges	1,000,000	3%
	$36,500,000	100%

Our apprehension relates to the difficulty in determining what constitutes "machinery, equipment and buildings in the plant used for the processing of ore".

It is quite clear that exploration, preproduction and development expenditures would not qualify as processing assets, nor would mine assets or off-property roads and bridges. It is also quite clear that the mill would qualify under Section 81(1) or at least the major portion of that cost would qualify. However, what of the remaining asset categories? Townsite facilities, power generation and distribution, and service buildings account for approximately 36% of the total capital invested in this mining project, yet it is not clear from Section 81(1) how these assets would be treated, notwithstanding the fact that a major portion of this investment unquestionably relates to the processing function. These assets might well not qualify as processing assets described in Section 81 in that they relate to more than one function. Electrical power is consumed by the mill, mine, and the townsite. The service buildings and the townsite are integral to the operation of the mill and the mine. The Bill should provide, by definition, that a portion of the investment in these assets would qualify for inclusion in the base for determining the processing allowance.

We suggest that the wording of Section 81(1) should be amended to obviate these uncertainties. A wording such as the following might be appropriate:

—81(1)(a) In calculating the value of the output of a mine operated by a mine operator who processes in the Territory ore from that mine, there may be deducted an amount equal to 8% of the original cost to that mine operator of all depreciable assets acquired for the purpose of processing ore, but not exceeding in any year 65% of the value of the output of the mine before making such deduction.

—81(1)(b) Where any of the assets referred to in subsection (1)(a) are not for the exclusive purpose of processing ore, the Minister may fix that portion of the original cost of such assets that is reasonably attributable to the processing of ore.

modèle suivant d'investissement minier (ce tableau provient d'une expérience réelle de la *Clinton Mines of Cassiar Asbestos Corporation Limited*).

Tableau représentant les investissements dans un complexe minier

Exploration précédant la production et le développement	$ 4,000,000	11%
Immobilisation minière (matériel lourd: pelles, camions, véhicules de service, etc.)	3,500,000	10%
Broyeur (usine de broyage à la mine, couloir menant au broyeur, séchoirs, entreposage, recardage, dépôt des excédents, etc.)	14,800,000	40%
Production et distribution de l'énergie	2,250,000	6%
Bâtiments de service	1,950,000	5%
Emplacement	9,000,000	25%
Routes et ponts hors de la propriété	1,000,000	3%
	$36,500,000	100%

Notre crainte concerne la difficulté de déterminer en quoi consiste «l'outillage, le matériel et les bâtiments de l'usine qui servent au traitement du minerai»

Il est très clair que les dépenses d'exploration, de préproduction et d'aménagement ne pourraient compter comme actif de transformations, pas plus que les biens de la mine ou les voies et ponts situés hors de la propriété. Il est aussi très clair que l'entreprise tomberait sous le coup de l'article 81(1) ou du moins la majeure partie de son coût. Mais que se pose-t-il pour les autres catégories de l'actif? Les installations, la centrale électrique et son service de distribution ainsi que les édifices de service comptent pour environ 36 p. 100 du total des capitaux investis dans ce projet minier, mais il est pas clair d'après l'article 81(1) comment ces catégories d'actifs devraient êtres considérées, indépendamment du fait que la majeure partie de cet investissement se rapporte incontestablement aux opérations de transformation. Ces biens pourraient très bien ne pas rentrer dans les biens de transformation figurant à l'article 81 du fait qu'ils se rapportent à plus d'une fonction. L'électricité est consommée par l'usine, la mine et la localité. Les édifices de service et l'agglomération font partie intégrante de l'exploitation de l'usine et de la mine. Le bill devrait prévoir, par définition, qu'on tienne compte d'une partie des investissements effectués pour déterminer l'allocation de traitement.

Nous suggérons que le texte de l'article 81(1) soit modifié pour éviter ces incertidudes. Le libellé suivant pourrait convenir:

—81(1)(a) Dans le calcul de la valeur de la production d'une mine exploitée par un exploitant de mine qui traite dans le Territoire le minerai provenant de cette mine, il peut être déduit un montant égal à 8 p. 100 de la somme investie à l'origine par cet exploitant de mine sur tous les biens amortissables acquis pour le traitement du minerai, mais seulement jusqu'à concurrence de 65 p. 100 de ce que vaut, avant cette déduction, la production de la mine pendant une année quelconque.

Section 82(1) Preproduction Expenditures

This Section provides that the rate of amortization of preproduction expenditures is to be determined by the Minister subject to a fixed maximum percentage rate of 15% per annum.

The deduction should be variable at the discretion of the mine operator to a maximum of 15% with a proviso that the Minister may authorize a higher rate, if in his opinion, the circumstances warrant. In some circumstances the fixed maximum percentage would be inadequate. For example, if the life of the mine was not at least $6\frac{2}{3}$ years, the mine operator would be denied a deduction for some portion of his total preproduction costs.

Section 82(2) Commencement of Production

The Bill should provide that the date the mine shall be deemed to have commenced production would be the same date as determined under the Income Tax Act, Canada.

Section 83(a) Depreciation

This Section governs the allowable deduction in respect of the capital cost of depreciable assets. This one subsection, comprising less than a paragraph, attempts to deal with a matter of considerable complexity and importance. The subsection, if left unamended would be unworkable, and would inevitably be the cause of uncertainty and dispute.

—The Section does not appear to be permissive. The mine operator would not have have the option to forego a deduction in a particular year. This could result in inequity if, for instance, mining operations were interrupted as a result of fire, flood, cave-ins, economic uncertainties, etc.

—The maximum rate of depreciation permitted is 15% per annum. Furthermore, the subsection requires that each particular depreciable asset must be owned by the mine operator as of the last day of the year. If a particular asset did not have a useful life of at least $6\frac{2}{3}$ years, the mine operator would not be permitted to deduct the full capital cost. If the life of the mine was not at least $6\frac{2}{3}$ years, the mine operator would be denied a deduction for some portion of his total investment in all depreciable assets.

—It is not clear from the subsection how the phrase "or such lesser rate as the Minister and the operator of the mine may fix" would be interpreted. The rate should be variable at the discretion of the operator from year to year subject to the maximum rate permitted.

—"Capital cost" is not defined. Non-arms length transfers of assets (i.e. between two or more mines owned or controlled by the same operator) and proceeds on disposition of depreciable assets (i.e. possible "recapture of depreciation") appear, therefore, to have been ignored.

Because of the complexity of the deduction for depreciation, a separate Section or Sections of the Bill should

—81(1)(b) lorsque certains des biens mentionnés au paragraphe (1) (a) ne servent pas exclusivement au traitement du minerai, le ministre peut fixer la portion de leur coût primitif qui peut raisonnablement être attribuée au traitement ou au minerai.

Article 82 (1)—Dépenses antérieures à la production

Cet article prévoit que le taux d'amortissement des dépenses antérieures au début de la production sera déterminé par le ministre sous réserve d'un pourcentage maximum fixé à 15 p. 100 par année.

La déduction devrait pouvoir varier au gré de l'exploitant de la mine jusqu'à un maximum de 15 p. 100 pourvu que le ministre puisse autoriser un pourcentage plus élevé, si à son avis, les circonstances le justifient. Dans certains cas, le pourcentage maximum fixé pourrait être insuffisant. Par exemple, si la durée d'exploitation de la mine n'était pas d'au moins $6\frac{2}{3}$ années, son exploitant se verrait refuser une déduction pour une certaine partie de ses coûts globaux de préproduction.

Article 82(2)—Commencement de la production

Le bill devrait prévoir que la date à laquelle on estimera que la mine commencé la production serait la même que celle qui est déterminée aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

L'article 83(a)—Dépréciation

Cet article règlemente la déduction permise relativement aux frais d'immobilisation de l'actif amortissable. Ce seul paragraphe qui comprend moins d'un alinéa, tente de traiter une question d'une importance et d'une complexité considérables. S'il n'est pas modifié, il sera inapplicable et sera inévitablement une cause d'incertitude et de litige.

Cet article ne semble pas être facultatif. L'exploitant d'une mine ne pourra à son gré renoncer à une déduction pour une année donnée. Une injustice pourrait en résulter si par exemple l'exploitation d'une mine était interrompue à la suite d'un incendie, d'une inondation, d'éboulements, d'incertitudes économiques, etc.

—Le taux maximal de dépréciation permis est de 15 p. 100 par an. D'autre part, dans ce paragraphe, il est exigé que chaque actif amortissable appartienne à l'exploitant de la mine le dernier jour de l'année. Si un actif particulier n'avait pas une durée d'utilisation d'au moins 6 années et 8 mois, l'exploitant de la mine ne serait pas autorisé à déduire la totalité des frais d'immobilisation. Si la mine ne pouvait être exploitée durant au moins 6 années et 8 mois, une déduction serait refusée à l'exploitant pour une certaine portion du total de ses investissements dans *tous* les actifs amortissables.

—D'après ce paragraphe, on ne voit pas clairement comment la phrase: «ni au-delà d'un pourcentage moindre de ce coût si le ministre et l'exploitant de la mine en fixe un», serait interprétée. Compte tenu du pourcentage maximal permis d'une année à l'autre, le pourcentage pourrait varier à la discrétion de l'exploitant.

—«Les frais d'immobilisation» ne sont pas définis. Les transports d'actifs qui ne se font pas à distance c'est-à-dire «une compensation possible de la déprénant au même exploitant ou dirigées par lui) et le

be devoted to it. These provisions should be similar to the "capital cost allowance" system of the Income Tax Act, Canada and should include the following features:

—The deduction should be permissive at the option of the mine operator subject to the limitations of a fixed maximum percentage in any one year.

—The allowance should be based on the "capital cost" of the total "pool" of depreciable assets rather than be related to specific assets "owned by the mine operator as of the last day of the year".

—Depreciable assets should be defined so that the following assets are specifically included:

(a) buildings and structures
(b) machinery and equipment
(c) electrical plant
(d) automotive equipment (including highway equipment)
(e) community and transportation facilities necessary for the operation of the mine including houses, schools, hospitals, sidewalks, roads, sewers, sewage disposal plants, airports, docks, and similar property.

—"Capital cost" should be defined. "Proceeds on disposition" should be applied to reduce the capital cost of the pool of depreciable assets.

—The system should provide that "recapture of capital cost allowance" be added to the "value of the output" and subjected to tax. As a corollary, provision should be made for the deduction of any "terminal loss" with a liberal carry back averaging feature.

—The system should provide rules for determining the "capital cost" of depreciable assets when such assets are acquired in non-arms length transactions.

Section 83(g) President's Salary Etc.

The salaries and travelling expenses of the president, directors and other officers, when on company business, are a necessary cost of doing business and should be deductible provided that they are reasonable in the circumstances.

Section 83(f) Rents and Royalties

This Section provides that rents or royalties paid in respect of the output of the mine are not allowable as deductions in computing the "value of the output". This provision is equitable provided that the recipient of the rent or royalty is not also taxable as a "mine operator". It would appear, however, that under the definition of "mine operator" in Section 78(b) that both the owner and the lessee of a mine in the Territory could be subject to tax. The Bill should be amended to clarify this ambiguity.

produit de la liquidation d'actifs amortissables (c'est-à-dire «une compensation possible de la dépréciation») semblent par conséquent avoir été passés sans silence.

A cause de la complexité de la déduction autorisée pour la dépréciation, un article ou plusieurs articles du bill devraient être consacrés spécialement à la question. Ces dispositions devraient être semblables au régime «de déduction pour amortissement» de la Loi de l'impôt sur le revenu et devraient comporter les dispositions suivantes:

—La déduction devrait être facultative au choix de l'exploitant d'une mine, compte tenu des limites d'un pourcentage maximal fixé pour une année donnée.

—L'allocation devrait être fondée sur «les frais d'immobilisation» de l'ensemble complet des actifs amortissables au lieu de s'appliquer à des actifs particuliers «dont l'exploitant était propriétaire le dernier jour de l'année».

—Les actifs amortissables devraient être définis afin que les actifs suivants soient notamment inclus:

(a) bâtiments et installations
(b) machines et matériel
(c) station génératrice d'électricité
(d) matériel automoteur (y compris le matériel routier)
(e) installations et transports communautaires nécessaires à l'exploitation de la mine y compris maisons d'habitation, écoles, hôpitaux, trottoirs, routes, égouts, usines d'évacuation des eaux usées, aéroports, docks, et autres biens de ce genre.

— «Les frais d'immobilisation» devraient être définis. «Le produit de la liquidation» devrait être appliqués pour réduire les frais d'immobilisation de l'ensemble des actifs amortissables.

— Le régime devrait prévoir que «la reprise de l'allocation du coût en capital» soit ajoutée à «la valeur de la production» et imposable. Comme corollaire, on devrait prévoir la déduction de toute «perte terminale» au moyen d'une moyenne de report assez large à un exercice antérieur.

— Le régime devrait prévoir un règlement pour la détermination des «frais d'immobilisation» des actifs amortissables lorsque ceux-ci ont été acquis au cours de transactions qui n'ont pas été faites à distance.

Article 83 (g) Le traitement du président etc.

Le traitement et les frais de déplacement du président, des administrateurs et autres dirigeants, lorsqu'ils sont effectués pour le compte de la compagnie, sont des frais nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et devraient être déductibles pourvu qu'ils soient raisonnables en l'occurrence.

L'article 83 (f) Loyers et redevances

Cet article prévoit que les loyers ou les redevances versés relativement à la production de la mine ne sont pas déductibles lors du calcul de la «valeur de la production». Cette disposition est équitable pourvu que le bénéficiaire du loyer ou de la redevance ne soit pas également imposable en tant qu'«exploitant de mine». Mais il semblerait que d'après la définition de l'«exploitant de mine» à l'article 78(b), aussi bien le propriétaire que le preneur en bail d'une mine dans le Territoire soient assujettis à l'imposition. Le bill devrait être modifié pour clarifier cette ambiguïté.

Section 83(i) Financing Costs

The government has already indicated that interest costs will be allowed as a deduction in computing the "value of the output". It is inconsistent not to also recognize legal, accounting, agent's fees, and commitment fees which are incurred in connection with obtaining such financing. In any event, the term "financing costs" should be deleted from this subsection as interest could also be construed to be a financing cost.

Section 83(j) Shareholders' Reports and Meetings

The cost of shareholders' reports and meetings are a necessary cost of doing business. Further, such reports and meetings are required by various statutes. These costs should be deductible in full.

Section 83(m) Insurance Premiums, Dues, Etc.

This Section limits the deductibility of dues, memberships, and insurance premiums. This subsection should be restructured so that items that are to be disallowed are specifically outlined. Otherwise the subsection will create undue administrative complications.

Section 88 Appeals

The stipulated 30-day periods for the respective appeal by the mine operator, the corresponding reply by the Minister, and the subsequent appeal to the Territorial Court should be extended to 90 days. Furthermore, the mine operator and the Minister should have the right to appeal a decision of the Territorial Court up to the Supreme Court of Canada.

Part B

Section 13—How a claim shall be located

We recommend the introduction of the concept of four post staking and the termination of the practice of two post staking. Two post staking provides for the marking of a location line between the No. 1 and No. 2 posts but it does not provide for marking the outer boundaries and consequently inadvertent overlapping of prior located mineral claims is all too common. Two post staking frequently results in "open" fractions being left unstaked. It is recognized, as indicated by section 38, that legal surveys are frequently required at relatively early stages of exploration in order to resolve the deficiencies in and disputes occasioned by the two post staking system. This should be contrasted with the four post staking system which generally only requires legal surveys just prior to making application to lease the mineral claim with the accompanying reduction in costs if the holder of the mineral claim does not ultimately make such an application. The greatest deficiency in the two post system is that the holder of the mineral claim is never sure as to the size or status of a mineral claim until he has had it legally surveyed.

Section 16 (2) (b) and (c)—Inscription on Post No. 2

In the event that two post staking is retained, these 2 paragraphs could be deleted as being repetitive because the information therein set out is required to be put on location post No. 1.

Article 83(i) Frais de financement

Le gouvernement a déjà indiqué que le coût de l'intérêt pourra être déduit dans le décompte de la valeur de la production». Il est illogique de ne pas reconnaître également les frais légaux, les frais de comptabilité et les frais d'agent, ainsi que les frais d'engagements occasionnés lors de l'obtention de ce financement. En tout cas, le terme «frais de financement» devrait être supprimé de ce paragraphe puisque l'intérêt devrait être aussi considéré comme un coût de financement.

Article 83(j) Assemblée d'actionnaires et rapports à ceux destinés

Les frais afférents aux assemblées d'actionnaires et aux rapports destinés aux actionnaires sont nécessairement des coûts de fonctionnement. De plus, il sont exigés par divers status. Ils devraient être déduits entièrement.

Article 83(m) Primes d'assurance, droits d'inscription etc.

Cet article limite la déduction des droits d'inscription, des cotisations et des primes d'assurance. Ce paragraphe devrait être refait de telle façon que ce qui ne sera pas permis soit clairement souligné. Sinon il s'ensuira des complication administratives sans fin.

Article 88 — Appels

La période de 30 jours stipulée respectivement pour l'appel de l'exploitant de la mine, la réponse correspondante du Ministre et l'appel subséquent au tribunal territorial devrait être portée à 90 jours. De plus, l'exploitant de mine et le ministre devraient avoir le droit d'en appeler d'une décision prise par le tribunal territorial devant la Cour suprême du Canada.

Partie B

Article 13—Façon de localiser un claim

Nous recommandons d'adopter le principe des quatre bornes et d'annuler la pratique des deux bornes. Deux bornes déterminent la ligne d'emplacement entre les bornes n° 1 et n° 2 mais elles ne démarquent pas les limites extérieures et par conséquent, il arrive trop souvent qu'il se produise un chevauchement sur un claim minier installé précédemment. La pose de deux bornes a souvent pour conséquence de laisser des fractions non délimitées. Il est reconnu, comme cela est indiqué à l'article 38, qu'il faut fréquemment pratiquer des arpentages légaux dès le début de l'exploration de manière à pallier les insuffisances et des désaccords occasionnés par le système de jalonnement à deux bornes. Il faudrait lui opposer le système à quatre bornes qui ne nécessite généralement qu'un arpentage légal juste avant de faire la demande de bail du claim minier d'où une réduction des frais si le propriétaire du claim minier en fin de compte ne la fait pas. Le plus grand défaut du système de jalonnage à deux bornes est que le propriétaire d'un claim minier n'est jamais sûr des dimensions ni de la situation de ce dernier tant qu'il ne l'a pas fait arpenter légalement.

Article 16(2) (b) et (c)—Inscription sur la borne n° 2

Dans le cas où le jalonnage à deux bornes serait retenu, ces deux paragraphes devraient être supprimés comme étant une répétition, parce que les renseignements qui y figurent doivent s'appliquer à l'emplacement de la borne n° 1.

The information required pursuant to section 16(1)(d) and (e) for location post No. 1 should also be required for location post No. 2 with the appropriate changes to assist in locating location post No. 1 and to indicate the extent of the mineral claim coverage on both sides of the location line.

Section 21—Claim valid where substantial compliance

The portion which reads:—

"(a) in good faith tried to comply with the requirements of those sections and his failure to do so is not of a character calculated or likely to mislead other persons locating claims; and (b)"

should be deleted. This represents the assessment which the mining recorder makes pursuant to section 22 based upon information which the locator in his application to record is required to make pursuant to section 21(b). Provided the locator in his application to record has made complete disclosure, the action of the mining recorder should represent a determination as to whether or not there has been compliance with sections 11 to 20.

A provision should be added to permit a locator, who has inadvertently failed to fully detail his lack of compliance under section 21(b) with respect to sections 11 to 20, to bring deficiencies to the attention of the mining recorder, prior to a dispute under section 23, in order that the mining recorder could make a further determination under section 22 with respect to such deficiencies. In the event the mining recorder felt such deficiencies could be corrected, the holder of the claim would have a designated period of time within which to comply.

Section 22—Compliance with Act before recording

There should be a right of appeal from the decision of the mining recorder to the Courts.

Section 30(1)—Record of mineral claim

Where the requirements of the Act have been complied with, the mining recorder should be required to record the mineral claim.

Section 44—Holder of claim to publicize survey

It should be amended to provide that a copy of the plan of survey is mailed to the address as shown on the records of the mining recorder of all persons who have any interest in land that is contiguous to that mineral claim. This would bring the matter to their attention and would be in addition to the methods presently set out in section 44.

Representation Work—General

The concept of representation work being based upon specified types of work, types of work which have been subject to the prior approval of the Department of Indian Affairs and Northern Development, and the monetary value of such work being determined by such Department is outmoded in concept and can be arbitrary in application.

The type of work being done should be solely determined by the holder of the mineral claim and the holder

Il faudrait exiger pour la borne d'emplacement n° 2 les mêmes renseignements qu'exige l'article 16 (1) (d) et (e) pour la borne d'emplacement n° 1. Il faudrait aussi effectuer les modifications appropriées permettant de localiser la borne d'emplacement n° 1 et d'indiquer l'étendue du claim minier des deux côtés de la ligne d'emplacement.

Article 21—Le claim est valide lorsque le localisateur s'est conformé de son mieux à la loi

Il faudrait supprimer le passage suivant:

«(a) a de bonne foi essayé de s'y conformer et s'il ne s'agit pas d'une omission qui, par sa nature même est calculée pour tromper d'autres personnes localisant des claims ou risques vraisemblablement de les tromper; et (b)»

Il s'agit de l'évaluation que fait le registraire minier en vertu de l'article 22, d'après les renseignements que le localisateur doit fournir dans sa demande d'enregistrement en vertu de l'article 21(b). Si dans cette demande, le localisateur n'a rien omis, les fonctions du registraire minier consistent à déterminer si l'on a bien respecté les dispositions des articles 11 à 20.

Il faudrait ajouter une disposition permettant au localisateur qui aurait par mégarde oublié de préciser de quelle façon il ne s'est pas conformé aux dispositions figurant à l'article 21 (b) en ce qui a trait aux articles 11 à 20 de signaler cse lacunes au registraire minier, avant qu'il y ait litige en vertu de l'article 23, afin que le registraire minier puisse procéder à une autre détermination tenant compte de ces lacunes en vertu de l'article 22. Si le registraire minier juge qu'il est possible d'y remédier, le détenteur du claim obtiendra un délai au cours duquel il lui faudra se conformer à toutes les dispositions de la loi.

Article 22—Respect des dispositions de la loi avant l'enregistrement

Une fois la décision prise par le registraire minier, on devrait avoir le droit de faire appel devant les tribunaux.

Article 30 (1)—Enregistrement d'un claim minier

Lorsque toutes les exigences de la loi sont satisfaits, le registraire minier devrait être tenu d'enregistrer le claim minier.

Article 44—Le détenteur d'un claim doit publier l'arpentage

Il faudrait modifier l'article de façon à prévoir l'envoi d'une copie du plan d'arpentage à tous ceux dont l'adresse figure dans les dossiers du registraire minier et qui s'intéressent de quelque façon que ce soit aux terrains adjacents à ce claim minier. Ils seraient alors au courant de la question et cette mesure s'ajouterait à celles qui figurent actuellement à l'article 44.

Travaux obligatoires—Généralités.

Le concept selon lequel les travaux obligatoires se fondent sur des types particuliers de travaux, qui ont été soumis à l'approbation préalable du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien et dont la valeur monétaire est déterminée par lui est un concept désuet qui peut être appliqué de façon arbitraire.

Le genre de travail en cours devrait être uniquement déterminé par le détenteur du claim minier et ledit

should be given full credit to the extent of not less than the funds expended by the holder upon such mineral claim.

Section 58(1)—"Representation Work" defined

In paragraphs (b) and (e), the phrase:— "of a kind and to the extent approved by an engineer of mines" should be deleted. This is not a proper function for an engineer of mines or any person other than the holder of the mineral claim. The type of work which may be treated as representation work is already set out and the holder of the mineral claim should be the sole judge as to the extent of such work.

No provision is made to allow any work done off of the mineral claim, such as laboratory work with respect to samples from the mineral claim, as representation work although in certain instances such work may have more ultimate value in developing the claim than the work done on the mineral claim.

Section 58(2)—Value of representation work

Subsection (2) should be revised to read as follows:— "The value of any representation work done on or with respect to a mineral claim shall be the greater of the actual cost of such work or the value thereof as determined by a mining recorder in the prescribed manner."

We submit that the minimum value of such work should be objectively established by reference to the actual cost of such work and that the discretion of the mining recorder should only be available to increase such value.

Section 58(3)—Application of Part

Limiting work, consisting of the construction of roads or air strips to provide access to a recorded mineral claim, to one year for purposes of representation work fails to give adequate recognition to the importance of the construction of such facilities in the Yukon. The extent of the usage of roads towards representation work could be related to the mileage of such roads from existing roads to the mineral claim and the direct cost of such roads to the holder of the mineral claim. Similarly consideration could be given to the size of the air strip and the distance to other air strips of similar or greater size. If it is felt necessary to limit such work for purposes of representation work, five years might be considered as a maximum figure. However, we submit that it is not necessary to place any time limitation thereon for purposes of representation work due to the overall benefit of such facilities to the Yukon and the more funds expended on such facilities by the holder of a mineral claim the more likely it is that a significant amount of money will be expended upon the mineral claim. An alternate approach would be to refrain from setting limits upon the overall time during which such work may be counted as representation work but to provide that it could only be used for representation work for 3 consecutive years and one alternate years thereafter.

Section 59(1)—Amount of work to be done yearly

This subsection, which requires work to be done each year on the claim to the value of $100., does not have an alternative thereto whereby $100. could be paid to

détenteur devrait recevoir plein crédit jusqu'à concurrence d'au moins les sommes qu'il a dépensées dans ledit claim minier.

Article 58(1)—Définition de «Travaux obligatoires»

Aux alinéas (b) et (a), la phrase:—«d'une nature et d'une portée approuvée par un ingénieur des mines» devrait être supprimée. Ce n'est pas là la fonction propre d'un ingénieur des mines ou de toute autre personne autre que le détenteur d'un claim minier. Le genre de travail qui peut être considéré travail obligatoire est déjà déterminé et le détenteur du claim minier devra être le seul juge de l'étendue dudit travail. Aucune disposition ne permet d'exécuter au titre des travaux obligatoires quelque travail que ce soit hors des limites du claim minier, comme par exemple des travaux de laboratoire à l'égard des échantillons du claim minier, bien que dans certains cas de tels travaux auraient représenté finalement plus de valeur pour l'expansion du claim que le travail effectué dans le claim minier lui-même.

Article 58(2)—Valeur des travaux obligatoires

Le paragraphe (2) devrait être modifié pour se lire comme il suit:—«La valeur de tout travail obligatoire fait sur un claim minier ou à son égard doit être la valeur la plus grande entre le coût desdits travaux ou leur valeur, telle qu'elle est déterminée par un registraire minier.»

Il nous semble que la valeur minimale d'un tel travail devrait être fixée objectivement par rapport au coût réel du dit travail et que les pouvoirs du registraire minier ne devraient s'exercer que pour augmenter ladite valeur.

Article 58(3)—Application de la présente partie

En limitant à un an les travaux de construction de routes ou de pistes d'atterrissage permettant d'accéder à un claim enregistré, aux fins des travaux obligatoires, on n'a pas réussi à accorder à la construction de telles installations au Yukon l'importance qui leur revient. L'affectation plus ou moins fréquente des routes au titre des travaux obligatoires pourrait être établie par rapport à l'étendue desdites routes comparativement à celles qui existent déjà dans le claim minier et le coût direct de ces routes pour le détenteur du claim minier. On pourrait accorder la même attention à l'importance des pistes d'atterrissage et à la distance qui les sépare des autres pistes d'une même ou plus grande étendue. Si l'on juge nécessaire de limiter un tel travail aux fins des travaux obligatoires une durée de cinq ans pourrait être envisagée comme maximum. Toutefois, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de fixer un temps limite aux fins des travaux obligatoires si on considère les avantages qu'apportent en général au Yukon de telles installations. Plus le détenteur d'un claim minier dépensera d'argent pour de telles installations, plus il semble plausible qu'une somme importante d'argent sera affectée au claim minier. Une autre façon de voir serait de se garder de fixer une limite au délai durant lequel un tel travail serait considéré comme travail obligatoire mais de stipuler qu'il ne pourrait être considéré comme travail obligatoire qu'au cours de trois années consécutives puis, par la suite, tous les deux ans.

Article 59(1)—Travaux à faire annuellement

Ce paragraphe, où l'on exige que chaque année on effectue un travail pour une valeur de $100 ne comporte pas de solution de rechange permettant que la somme de

the mining recorder in lieu of $100. worth of representation work. We submit that such an alternative should be provided because the cost to the holder of the mineral claim is the same in both instances. Section 60(2) (a) and (b) appear to approach a similar type of situation from the viewpoint of providing alternatives.

Section 68 permits a holder who is unable to do representation work to obtain an extension of time therefor upon posting security and in the event such work is not done the security is forfeited and the representation work except for the purposes of section 73(1) is deemed to have been done. Thus under section 68 a holder can in effect by making application and posting security ensure that he maintains his rights to the claim but he does not have the right under section 59(1) to maintain his rights to the mineral claim by making the payment without the application.

Section 60(2) (a)—Where fractional claim in excess of 25 acres

Is it intended to make paragraphs (a) and (b) as alternatives or is it intended to make the effects cumulative? If it is intended to make them alternatives the word "or" should be added at the end of the last line of paragraph (a).

Section 61—Excess work

The phrase:— "with the approval of the mining recorder", should be deleted. The value of excess representation work in any one year should be included in calculating the value of representation work required in future years as of right to the holder of the claim and should not be subject to the discretion of the mining recorder. The purpose of the Bill is to encourage work upon mineral claims and where such work is carried out the mining recorder should not, in effect, have the right to retroactively disallow such work for certain purposes.

The last line should be revised to read:— "that claim in other years" to prevent the restriction of such excess representation work to only *one* other year.

Section 63(2)—Extension of time to file information

There is no provision whereby the holder of the mineral claim can appeal the decision of the mining recorder as to whether or not representation work having the value required by the Act has been done on the mineral claim. Having regard to the fact that an adverse decision by the mining recorder can result in the mineral claim being deemed to have lapsed pursuant to section 70 whereupon the holder thereof loses all his rights and that there may be a bona fide difference of opinion as to whether or not such representation work has been done, we submit that there should be an ultimate right of appeal to the Courts.

Section 66—Failure of co-holder to do representation work

It should be revised to provide that co-holders are deemed to have undertaken to do representation work on a claim proportional to their interests therein unless there is an agreement setting out some other basis upon which such work is to be done. Upon the failure of any

$100 soit versée au registraire minier en remplacement d'un travail obligatoire d'une valeur de $100. A notre avis, il devrait exister une solution de rechange de ce genre puisque les frais engagés par le détenteur du claim minier seraient les mêmes dans les deux cas. Les alinéas (a) et (b) du paragraphe (2) de l'article 60 semblent répondre à une situation semblable en offrant une solution de rechange.

L'article 68 autorise le détenteur qui ne peut exécuter un travail obligatoire à obtenir un délai à cet effet après avoir versé une garantie et, dans le cas où le travail ne serait pas exécuté, la garantie est confisquée et le travail obligatoire, sauf aux fins de l'article 73(1), est estimé exécuté. Ainsi, en vertu de l'article 68, un détenteur peut, de fait, en faisant sa demande et en versant une garantie, s'assurer le maintien de ses droits au claim mais il n'a pas, en vertu de l'article 59(1), le droit maintenir ses droits au claim minier en effectuant le paiement sans faire la demande.

Article 60(2) (a)—Lorsque le claim fractionnaire dépasse 25 acres

L'intention est-elle que les alinéas (a) et (b) s'excluent l'un l'autre ou que leurs effets soient cumulatifs? Si on veut qu'ils s'excluent l'un l'autre, le mot «ou» doit être ajouté à la fin de la dernière ligne de l'alinéa (a).

Article 61—Travaux en excédant

Il faudrait supprimer le passage suivant: «avec l'approbation du registraire minier». Il faudrait inclure dans le calcul de la valeur des travaux obligatoires futurs la valeur des travaux obligatoires excédentaires faits au cours d'une année comme un privilège du détenteur de claims et cette valeur ne devrait pas être laissée à la discrétion du registraire minier. Le but du projet de loi est d'encourager les travaux sur les claims miniers et lorsque le travail est fait, le registraire minier ne devrait pas avoir le droit d'interdire rétroactivement ces travaux à certaines fins.

La dernière ligne de l'article devrait être revisée et se lire ainsi:—«au cours des années futures» afin d'empêcher que les travaux obligatoires excédentaires ne se limitent qu'à une seule autre année. Article 63 (2)—

Prolongation du délai de production des renseignements

Aucune disposition ne permet au détenteur d'un claim minier d'en appeler de la décision du registraire minier au sujet de la valeur des travaux obligatoires que la Loi exige que l'on fasse sur le claim minier. Étant donné qu'à la suite d'une décision défavorable du registraire minier le claim peut être censé périmé en vertu de l'article 70, le détenteur perd tous ses droits et qu'il peut y avoir une véritable différence d'opinion en ce qui a trait à l'exécution des travaux obligatoires, nous proposons qu'il y ait en dernier ressort droit d'appel aux tribunaux.

Article 66—Défaut d'exécution des travaux obligatoires par un codétenteur

Il faudrait reviser cet article afin de prévoir que les codétenteurs se seront engagés à faire les travaux obligatoires sur un claim en fonction des intérêts engagés, à moins qu'il n'y ait une entente établissant d'autres critères pour l'exécution de ces travaux. Si l'un des déten-

co-holder to do his proportion of the representation work and upon the remaining holder or co-holders doing such work, a judge of the Territorial Court could vest the claim in that holder or those co-holders. The foregoing would cover the commonest type of situation. As presently worded, the holder or co-holder who does the work for all of the holders of the claim, in the absence of an agreement, is penalized by losing his interest therein if he does not do the work required to keep the claim in good standing for all the holders and he is not given equitable recognition for his efforts if he does.

Section 73(2) and (3)—Ownership requirements

Having regard to the widespread political and economic considerations to Canada and the Yukon arising out of the question of ownership having regard to the widespread political and economic considerations to Canada and the Yukon arising out of the question of ownership requirements generally, we submit that this Act is not the proper place to deal with ownership requirements and the provisions relevant thereto should be deleted.

Section 93(1)—Prohibition of export of ore

The reference to "Territory" should be changed to "Canada".

A multiplicity of such provisions prohibiting the export of ore beyond provincial or territorial boundaries detracts from the potential for growth of an integrated mining and refining industry within Canada. The effect of the reference to "Territory" will be to downgrade mineral exploration efforts in the Yukon without achieving a corresponding increase of treatment of ore within the Yukon. Treatment of ore is based upon economic considerations, not political boundaries.

Section 102(g)—Regulations

The manner in which the value of any representation work done on a mineral claim is to be determined should be set out in the Act rather than dealt with by regulations. This is a material aspect of the Act which should be set out in that part of the Act dealing with representation work.

General

The proposed Yukon Minerals Act requires further extensive consideration with particular emphasis on the excessive discretionary authority vested in administrative personnel and the pronounced lack of rights of appeal to disinterested third parties or to the judiciary.

teurs n'effectue pas sa part des travaux obligatoires et que l'autre détenteur ou les codétenteurs ne prennent pas les mesures nécessaires, un juge du tribunal territorial pourrait assigner le claim à ce détenteur ou aux codétenteurs. La modification susmentionnée couvrirait la plupart des situations. D'après le libellé actuel, le détenteur ou le codétenteur qui fait le travail pour tous les détenteurs du claim, en l'absence d'une entente, tombe sous le coup d'une sanction qui lui fait perdre son intérêt s'il ne fait pas le travail nécessaire pour maintenir le claim en état et l'on ne reconnaît pas ses efforts, le cas échéant, de façon équitable. Étant donné les répercussions politiques et économiques considérables qui, pour le Canada et le Yukon découlent de la question des exigences touchant la propriété en général, nous pensons que cette loi n'a pas à traiter des exigences touchant la propriété et que les dispositions pertinentes devaient être supprimées.

Article 93 (1)—Interdiction d'exporter du minerai

Le terme «Territoire» devrait être remplacé par «Canada».

Une multitude de dispositions de la sorte qui interdisent l'exportation du minerai au-delà des frontières provinciales ou territoriales, entravent les possibilités de croissance d'une industrie intégrée de la mine et de l'affinage au Canada. Si on parle de «Territoire», on diminuera les efforts d'exploration minière au Yukon sans entraîner une augmentation correspondante du traitement du minerai à l'intérieur du Yukon. Le traitement du minerai est basé sur des considérations économiques, et non sur des frontières politiques. Article 102 (g)—

Règlements

La façon dont doit être déterminée la valeur de tous les travaux obligatoires entrepris sur un claim minier devrait être établie dans la loi plutôt que dans les règlements. C'est un aspect matériel qui devrait être établi dans sa partie de la loi concernant le travail obligatoire.

Généralité

Le projet de loi concernant les minéraux du Territoire du Yukon requiert une étude plus approfondie, surtout en ce qui concerne les pouvoirs discrétionnaires excessifs dont on investit le personnel administratif et l'absence notable de droits d'appel à des tiers non intéressés ou aux tribunaux.

APPENDIX "KK"

From Brief of National and Provincial Parks Association of Canada

Appendix 1

(from: United Nations List of National Parks and Equivalent Reserves. Second Edition, 1971. Brussels: Hayez.)

The 10th General Assembly of I.U.C.N.
New Delhi, November 1969

Resolution 1

National Park definition.

Considering the importance given by the United Nations to the national Park concept, as a sensible use of natural resources,

and considering the increasing use which has been made during these last few years in some countries of the term "national park" to designate areas with increasingly different status and objectives.

the 10th General Assembly of IUCN in New Delhi in November 1969 recommends that all governments agree to reserve the term "National Park" to areas answering the following characteristics and to ensure that their local authorities and private organizations wishing to set aside nature reserves do the same:

a National Park is in relatively large area 1) where one or several ecosystems are not materially altered by human exploitation and occupation, where plant and animal species, geomorphological sites and habitats are of special scientific, educative and recreative interest or which contains a natural landscape of great beauty and 2) where the highest competent authority of the country has taken steps to prevent or to eliminate as soon as possible exploitation or occupation in the whole area and to enforce effectively the respect of ecological, geomorphological or aesthetic features which have led to its establishment and 3) where visitors are allowed to enter, under special conditions, for inspirational, educative, cultural and recreative purposes.

Governments are accordingly *requested* not to designate as "national park":

1) a scientific reserve which can be entered only by special permission (strict nature reserve).

2) a natural reserve managed by a private institution or a lower authority without some type of recognition and control by the highest competent authority of the country,

3) a "special reserve" as defined in the African Convention of 1968 (fauna or flora reserve, game reserve, bird sanctuary, geological or forest reserve, etc.),

4) an inhabited and exploited area where landscape planning and measures taken for the development of tourism have led to the setting up of "recreations areas" where industrialization and urbanization are controlled and where public outdoor recreation takes priority over the conservation of ecosystems (parc naturel regional, nature park, Naturpark, etc.). Areas of this description

ANNEXE «KK»

Tiré du mémoire de l'Association des parcs provinciaux et nationaux du Canada.

Appendice 1

(de: Liste des parcs nationaux et réserves similaires dressée par les Nations Unies. Deuxième édition, 1971. Bruxelles, Hayez.)

10e assemblée générale de l'Union internationale pour la protection de la nature
New Delhi, Novembre 1969

Résolution 1

Définition de parc national.

Vu l'importance donnée par les Nations unies au concept de parc national comme utilisation raisonnable des ressources naturelles,

et vu l'emploi de plus en plus fréquent que certains pays ont fait au cours des quelques dernières années de l'expression «parc national» pour désigner des régions dont la nature et l'objet varie de plus en plus.

la 10e assemblée générale de l'Union internationale pour la protection de la nature, réunie à New Delhi en novembre 1969, recommande que tous les gouvernements acceptent de réserver l'expression «parc national» aux régions qui répondent aux caractéristiques suivantes et de s'assurer que leurs autorités locales et associations privées qui désirent constituer des réserves naturelles fassent de même:

un parc national est une région relativement étendue 1) où un ou plusieurs systèmes écologiques ne sont pas matériellement modifiés par l'exploitation ou l'occupation par l'homme. Où les espèces végétales et animales, les sites géomorphologiques et les habitants offrent un intérêt tout spécial du point de vue scientifique, éducatif et récréatif ou qui renferme un paysage naturel particulièrement beau et 2) où les autorités les plus compétentes du pays ont pris des mesures en vue de prévenir ou de supprimer aussitôt que possible l'exploitation ou l'occupation dans toute la région et fait en sorte qu'on respecte les aspects écologiques, géomorphologiques et esthétiques qui en ont justifié l'établissement et 3) où les visiteurs peuvent entrer dans des conditions particulières et à des fins d'inspiration, d'éducation, de culture et de récréation.

Les gouvernements sont donc priés de ne pas désigner «parcs nationaux»:

1e réserve scientifique où l'on ne peut entrer qu'avec une permission spéciale (réserve naturelle au sens strict).

2e une réserve naturelle gérée par une institution privée ou une autorité inférieure sans titre quelconque de reconnaissance et de contrôle de la part des autorités compétentes supérieures du pays.

3e une «réserve spéciale» telle que la définit la Convention africaine de 1968 (réserve de flore ou de faune, réserve de gibier, refuges d'oiseaux, réserve géologique ou forestière, etc.).

4e une région habitée et exploitée où la planification du paysage et les mesures prises pour l'expansion du tourisme ont amené l'établissement de «domaine récréatif»

which may have been established as "National Parks" should be redesignated in due course.

Resolution 2

Resolution on the United Nations List of National Parks and Equivalent Reserves.

Considering the importance of the work achieved by the International Commission on National Parks at the request of the Economic and Social Council of the United Nations which, in 1959 (Resolution 810, XXXI) asked for the establishment of a United Nations List of National Parks and Equivalent Reserves,

the 10th General Assembly of IUCN meeting in New Delhi in November 1969 *requests* the Economic and Social Council of the U.N. to approve the text of the revised and evaluated edition of the List as prepared and published by the International Commission on National Parks in 1967 in French and in 1969[1] in English and to certify it as an official document sanctioned by the United Nations.

The Economic Impact of National Parks on the U.S. Economy

Reprinted from the Bulletin of the International Union for the Conservation of Nature, October/December, 1969

by Ernst W. Swanson, North Carolina State University

A recent study by Professor Swanson* showed that national parks contribute as much as $6.4 billion to the sales of a multitude of firms throughout the United States and that travel to the National Park System generated $952 million in taxes to the Federal Government in 1967. The following article represents an examination of the use of resources which have been vested in the U.S. National Parks Service and an analysis of the economic impact of these vested interests and certain indirect effects upon a nation of the preservation and maintenance of material resources.

All of us are quite familiar with the unprecedented rate of growth of modern industrial society, but we are perhaps less aware of the consequences of this growth. Fortunately for us, there are experiences with segments of the modern economy which may pave the way to a most useful reconstruction of certain consequent deprivations. Among these experiences are those of the National Park Service.

[1] This refers to the Proof copies made available by the publishers for study at the General Assembly: the definitive edition is dated 1970.

*Travel and the National Parks—an economic study. National Park Service, U.S. Department of the Interior.

où l'industrialisation et l'urbanisation sont contrôlées et où les loisirs extérieurs prennent le pas sur la préservation des systèmes écologiques (parc naturel régional, parc naturel, Naturpark, etc.). Des régions correspondant à cette description, qui peuvent avoir été établies au titre de «parcs nationaux», devront éventuellement être redésignées.

Résolution 2

Résolution au sujet de la liste des Nations unies des parcs nationaux et réserves similaires.

Considérant l'importance du travail réalisé par la Commission internationale des parcs nationaux à la demande du conseil économique et social des Nations unies qui, en 1959 (Résolution 810, XXX) demanda aux Nations Unies de dresser une liste de parcs nationaux et de réserves similaires,

la 10e assemblée générale de l'Union internationale pour la protection de la nature réunie à New Delhi en novembre 1969 demande au Conseil économique et social de l'ONU d'approuver le texte de l'édition appréciée et révisée de la liste, telle qu'elle a été dressée et publiée par la Commission internationale des parcs nationaux, en français en 1967 et en anglais en 1969[a] et de la créditer à titre de document officiel sanctionné par les Nations unies.

L'influence économique des parcs nationaux sur l'économie américaine.

Réimprimé du Bulletin de l'Union internationale pour la protection de la nature, octobre/décembre 1969

Par Ernst W. Swanson, North Carolina State University

Une étude récente du professeur Swanson* indique que les parcs nationaux contribuent jusqu'à 6.4 milliards de dollars aux ventes d'une multitude d'entreprises à travers les États-Unis et que les voyages pour visiter les parcs nationaux ont rapporté $952 millions de dollars de taxes aux gouvernement fédéral en 1967. L'article suivant est un examen de l'usage des ressources qui ont été investies dans les parcs nationaux américains et une analyse de l'influence économique de ces droits acquis ainsi que de certains effets indirects sur la nation de la protection et de l'entretien des ressources matérielles.

Nous sommes tous très familiers avec le taux sans précédent de croissance de la société industrielle moderne, mais nous sommes peut-être moins au courant des conséquences de cette croissance. Heureusement pour nous, on a fait, dans certains secteurs de l'économie moderne, des expériences qui peuvent amorcer une reconstruction très utile à partir de certaines privations qui en découlent. Parmi ces expériences sont celles du Service des parcs nationaux.

[a] Il s'agit des épreuves en page que les éditeurs ont remis pour étude à l'assemblée générale: l'édition finale est datée 1970.

* Travel and National Parks—an economic study. Service des parcs nationaux, département de l'Intérieur, États-Unis.

First, let us note certain conditions which make the derivation of values of natural resources difficult. In modern society, economic growth has been unprecedented in all of history, in goods and services and in the technology which has largely generated this growth. On the positive side, we find a great increase in wealth and well-being. On the negative side, we find an almost vicious ingress into the warp and woof of the patterns of man's living and being.

In this juncture we discover an alarming paradox. As we watch an outpouring of goods and services which nearly stuns us, we are much too unaware of the values of what is the best use of virtually all resources.

"Best" may be assigned two meanings, first, the criterion of economic efficiency in its strict sense; second, the broader concept that lends meaning to the uncertain issue of such socioeconomic efficiencies as would bring balance between production time and the leisure time of millions upon millions of workers and their families. In net, we state a very fundamental desideratum of our contemporary world. We need to effect such an allocation as is compelled by the first exigency of allocation of a nation's resources (assets) among alternative uses, but so that as many as possible may live well, while at the same time we alleviate the frustrations engendered by the pressing radical positivism imposed upon us by a seemingly incessantly advancing technology.

Or, we may regard the issue as a systematization of human behaviour to a point where countless numbers of people almost everywhere cannot find escape from a social structure dramatically oriented toward pure materialism. In other words, we have not succeeded in any widely notable way in allocation of the many resources, even as we should achieve a working balance between production time and leisure time. All these elements are to be ecologically balanced if the good of society is to be achieved.

Among our natural resources are land, forest, water, and wild-life, most of which are of such nature that they may be virtually irreplaceable. In the United States of America, perhaps, more success in effecting such a balance than elsewhere has been the case. The writer points especially to the services rendered there by the National Park Service, which under public law plays the role of making the many national parks and monuments (nearly 300 in number) accessible and interesting to their many visitors. At the same time these natural resources are being made available for future generations, yet to come. Although the cost of such management is almost trivial, indirectly and directly the parks and monuments have become a source of inspiration and relaxation for millions of visitors from abroad and the U.S.A.

To be sure, problems of management of these parks and monuments are numerous, even as the "returns" are great. The economic aspect of these problems primarily concerns us here, for a proper criterion for guiding budgetary allotments is not easy to find. In the study, now summarized in the Congressional Record, 91st Congress, first session, January 22, 1969, it became apparent to this writer that we cannot resort with any measure of effectiveness to the market place as a guide to pricing and budgeting. Hence, we are left high and dry with the question of how much value we may place upon these resources from the public point of view, as well as from a governmental budgetary process.

D'abord, notons certaines conditions qui rendent pénible la privation des valeurs des ressources naturelles. La croissance économique de la société moderne a été sans précédent dans toute l'histoire, tant en biens et services que dans le domaine de la technologie qui a, en grande partie, engendré cette croissance. Du côté positif, nous trouvons une forte augmentation en richesse et bien-être. Du côté négatif, nous nous trouvons face à une agression presque vicieuse de la chaîne des habitudes de vie et d'existence de l'homme.

En l'occurrence, nous découvrons un paradoxe alarmant. Pendant que nous observons une avalanche de biens et de services qui nous abasourdit presque, nous sommes trop ignorants de la valeur d'une utilisation optimale de toutes ces ressources.

«Le mieux» peut être doté de deux significations: d'abord, le critère du rendement économique dans le sens strict du terme; deuxièmement, le concept plus large qui prête une signification à la question imprécise des rendements socio-économiques qui fourniraient un équilibre entre le temps de production et le temps des loisirs de plusieurs millions de travailleurs et de leurs familles. En fait, nous énonçons une lacune très fondamentale de notre monde contemporain. Nous devons procéder à la répartition qu'impose la première exigence de la répartition des ressources d'une nation (l'actif) par rapport à d'autres utilisations possibles mais de telle sorte qu'un plus grand nombre possible de gens puissent vivre confortablement. En même temps, nous soulageons les frustrations résultant de la pression positiviste radicale que nous impose une technologie qui semble progresser constamment.

Nous pouvons aussi considérer la question comme une systématisation du comportement humain au point où presque partout nombre de gens ne peuvent échapper à l'emprise d'une structure sociale tragiquement orientée vers le matérialisme le plus pur. En d'autres termes, nous n'avons réussi en aucune façon vraiment remarquable à répartir les diverses ressources, même si nous devons réaliser un équilibre possible entre le temps de production et le temps de loisir. Tous ces éléments doivent être écologiquement équilibrés dans l'intérêt de la société.

Parmi nos ressources naturelles il y a les terres, les forêts, l'eau et les animaux sauvages, dont la plupart sont d'une telle nature qu'ils peuvent être éventuellement irremplaçables. Peut-être qu'aux États-Unis d'Amérique plus que partout ailleurs, on a réussi à réaliser un tel équilibre. L'auteur de ces lignes signale particulièrement les services rendus dans ce pays par le Service des parcs nationaux qui, dans le cadre des lois publiques a pour rôle de rendre intéressants pour les nombreux visiteurs les divers parcs et monuments nationaux (on en compte près de 300) tout en leur en facilitant l'accès. En même temps, ces ressources naturelles sont rendues disponibles pour les générations futures. Bien que les frais d'une telle gestion soient presque négligeables, indirectement et directement les parcs et les monuments sont devenus une source d'inspiration et de détente pour des millions de visiteurs venant de l'étranger et de diverses parties des États-Unis.

Il est vrai que les problèmes que suscite la gestion de ces parcs et de ces monuments sont nombreux, même si les «bénéfices» sont importants. L'aspect économique de ces problèmes nous intéresse surtout ici, car il n'est pas facile de découvrir un critère satisfaisant permettant d'é-

Various facets of these problems became most evident to the writer in his study of park contributions to national well-being. In fact, it became the purpose of the National Park Service study to establish whether the system could enter the economic house, as it were, through the perhaps ungainly but rather effective back door.

Among the natural resources managed by the National Park Service, it was quite obvious that no human being could ever create the majesty of the Grand Canyon, the loveliness and beauty of the Sequoia Forest, the vast Hot Springs of the Yellowstone Park, or the marvels carved out by nature in the gigantic, shimmering precipices, towers, mesas, and the natural bridges of the Zion, Canyonlands, and other seemingly ageless parks of the Rocky Mountain West of the United States. Similarly, man can only copy or seek to capture vicariously by uncertain restoration the mysteries of a nation's cultures which created early communities, sometimes with amenities often akin to present-day water conveyance, sewerage, and ventilation, inventions as may be found in hundreds of cliff dwellings, pueblos, and in the so-called Indian Mounds, dotting the West and the Midwest. Historians, geologists, anthropologists and numerous other students should be engaged for decades to come in the attempt to solve these mysteries of a culture of people now centuries dead, except for the mementos left by them.

As the study progressed, it was evident that no dollar value could be placed upon the services of the National Park System in the preservation of these past cultures, and at the same time to make them available for the public's review and study. Discoveries of ancient civilizations and the pleasures of nature are such that no "real" value can be placed upon them. They are indeed more priceless than any existing renowned crown jewels.

But a price of sorts could be approached through the analysis of the economic demand behavioural patterns of visitors to the parks and monuments, i.e. the amount of money spent and for what purpose. The study for the National Park Service thus sought to arrive indirectly at a dollar value of the system which it manages and the returns to the nation as are related to the visitations to the parks and monuments. In other words, "prices" may be assigned to the many economic activities stimulated by some 140,000,000 yearly visitations (*as* of 1967). (In the study, this figure was adjusted so as to account primarily for "overnight" visitors. "Day" visitors and their expenditures could not be included without further loss of accuracy.)

The study shows that the National Park System contributes at present time to the nation's income an amount which runs about forty times the annual appropriations made by the Congress for the maintenance and operations of the System. That is, contemporary visitations result in large expenditures for lodging, transportation, foods, special travel equipment, cameras and film, and numerous other items. By means of a mathematically constructed system the dollars so spent are converted into personal income. For the year 1967, the System generated directly and indirectly personal income to the amount of $4,762,530,000. This amount by any stretch of the imagination may hardly be deemed trivial.

It should be noted that "directly" refers to the first dollar outlay and that "indirectly" refers to the income

tablir les affectations budgétaires. Dans l'étude, résumée actuellement dans les rapports du Congrès, 91e législature, première session, du 22 janvier 1969, l'auteur de ces lignes s'est rendu compte que nous ne pouvons pas nous fier avec une grande certitude au marché comme guide pour établir des prix et un budget. Il s'en suit que nous éprouvons des difficultés à résoudre la question de la valeur à attribuer à ces ressources du point de vue public aussi bien que dans le processus budgétaire du gouvernement.

A mesure que je continuais mon étude sur la façon dont les parcs contribuent au bien-être de la nation, divers aspects des problèmes en question me sont apparus à l'évidence. En réalité, le but de l'étude sur le Service des parcs nationaux est devenu de déterminer si l'ensemble pouvait entrer dans le domaine économique, pour ainsi dire par la petite porte»—peut-être dépourvue d'attraits mais certainement efficace.

Parmi les ressources naturelles gérées par le Service des parcs nationaux, il est évident qu'aucun être humain ne pourrait jamais créer la majesté du *Grand Canyon*, le charme et la beauté de la Forêt Séquoia, les immenses *Hot Springs* du Parc Yellowstone, ni les merveilles taillées par la nature dans les précipices gigantesques et miroitants, les tours, les mésas et les ponts naturels du Zion, des Canyonlands, et d'autres parcs en apparence séculaire qui font partie de la chaîne ouest des Montagnes rocheuses aux États-Unis. De même, l'homme ne peut que copier ou chercher à retrouver par substitution à l'aide de restaurations douteuses les mystères culturels d'une nation qui a créé les premières agglomérations, parfois avec des commodités qui ne sont pas tellement éloignées de nos systèmes actuels d'adduction d'eau, d'égouts et de ventilation, inventions qu'on trouve dans des centaines d'habitations troglodytiques, dans les pueblos et dans ce qu'on appelle les *mounds* indiens qui parsèment l'Ouest et le Midwest. Des historiens, des géologues, des anthropologues et nombre d'autres chercheurs en auraient pour des décennies à essayer de résoudre les mystères culturels de populations disparues depuis des siècles et dont il ne reste que ces souvenirs.

A mesure que l'étude avançait, il devenait évident qu'aucune valeur matérielle ne pourrait être attachée aux services des parcs nationaux dans la préservation de ces cultures du passé et, en même temps, qu'il fallait permettre au public de les examiner et de les étudier. Les découvertes des civilisations antiques et les joies de la nature sont d'une qualité telle qu'aucune valeur «réelle» ne peut leur être attribuée. Elles sont en réalité plus précieuses que tous les joyaux des couronnes les plus réputés.

Mais on pourrait arriver à une certaine évaluation par l'analyse des structures de comportement des visiteurs de parcs et de monuments en examinant leurs exigences économiques, c'est-à-dire la somme d'argent qu'ils dépensent et dans quel but. L'étude destinée au Service des parcs nationaux a donc essayé d'arriver indirectement à évaluer en termes de dollars l'ensemble qu'il gère et les recettes que les visites aux parcs et aux monuments rapportent à la nation. En d'autres termes, des «prix» peuvent être attribués aux nombreuses activités économiques stimulées par quelque 140,000,000 de visites annuelles pendant l'année 1967. (Dans notre étude, ce chiffre a été calculé en tenant compte principalement des visiteurs «de nuit». On ne pouvait tenir compte des visiteurs «de

generated at secondary, tertiary, and so on levels of spending, as funds are returned to the total money flow, savings and certain imports (leakages) accounted for.

We now turn to an estimate of the value of the National Park System to the people of the United States. With the limitations noted above, should we take 4 per cent as the going market rate for government bonds then we arrive at a value of around $119,000,000,000 for the National Park System (and this figure is probably quite conservative). The process by which this value is found is known as capitalization: we divide 4 into 100 to arrive at the capitalization factor, or 25. This factor is multiplied by national personal income to give us the total value as shown, founded off. (It should be recognized that this value ignores expenditures by day visitors.) Surely, these natural reserves are well worth their preservation.

There should be in these findings a pointed lesson for countries less developed than the United States. The preservation and storing of land, water, and wildlife may be the very basis on which to build a viable economy. Land is set aside so that it can create a living environment. Through new fields and forests, water may be conserved so that farming, grazing, vacationing, and related activities may be made more effective. In turn, as the resources begin to bring wealth to such nations, other economic activities and new industries could be fostered. In turn, employment and income are given added incentives to grow. These very facts are observed in the United States, both in the East and the West; but especially in the West, which in many places has for centuries been barren, unproductive. Today, with the conservation of land and the restoration of water supplies, many new cities have flourished and continue to prosper. Indeed, the effect of the activities of the National Park Service have become quite encompassing and certainly gratifying. Space prohibits the mentioning of further developments, but let it be said that the related interdependencies and their consequences are so fruitful that the most daunted of non-conservationists are hard put to question the results effected only through recreation and relaxation, let alone the non-quantifiable values.

jour» et de leurs dépenses sans augmenter encore les chances d'inexactitude.)

L'étude indique que les parcs nationaux contribuent à l'heure actuelle au revenu de la nation dans une proportion qui équivaut à environ quarante fois les crédits annuels accordés par le Congrès pour le maintien et le fonctionnement de leur ensemble. C'est-à-dire que les visites actuelles occasionnent d'énormes dépenses pour le logement, le transport, la nourriture, le matériel de voyage spécial, les appareils photographiques, les pellicules et de nombreux autres articles. Mathématiquement, les sommes ainsi dépensées sont converties en revenu personnel. En 1967, les parcs nationaux ont rapporté directement et indirectement des revenus personnels s'élevant à $4,762,530,000. Il est difficile de juger ce montant négligeable, quelle que soit votre imagination.

Il faut retenir que «directement» se rapporte aux dépenses de première nécessité et «qu'indirectement» a trait au revenu aux niveaux de dépenses secondaire, tertiaire et ainsi de suite, tandis que les fonds sont reversés dans le total des capitaux en circulation, compte tenu des épargnes et de certaines importations (dispersions).

Nous abordons maintenant une estimation de la valeur des parcs nationaux pour les habitants des États-Unis. Compte tenu des restrictions signalées ci-dessus, si nous prenions, au taux actuel, 4 p. 100 des bonds du gouvernement sur le marché, nous arriverions à une valeur d'environ $119,000,000,000 pour les parcs nationaux (et ce chiffre est probablement établi très modéré). Le procédé suivant lequel cette valeur a été établie est connu sous le nom de capitalisation: nous divisons 100 par 4 pour arriver au facteur de capitalisation qui est 25. Ce facteur est multiplié par le revenu personnel national pour nous donner la valeur totale indiquée, dont le chiffre a été arrondi. (Il ne faut pas oublier que cette valeur ne comporte pas les dépenses des touristes effectuant de brèves visites). Il n'y a pas de doutes que ces ressources naturelles sont dignes d'être conservées.

Les pays moins développés que les États-Unis pourraient tirer une leçon profitable de ces découvertes. La préservation et la mise en réserve de terres, de l'eau et des animaux sauvages peut être le fondement même sur lequel construire une économie rentable. La terre est conservée afin qu'elle puisse créer un environnement vivant. Grâce à des forêts et à des champs nouveaux, l'eau peut être conservée afin que les cultures, les pâturages, la villégiature et les activités connexes soient améliorés. En retour, à mesure que les ressources commencent à procurer de la richesse à de telles nations, d'autres activités économiques et d'autres industries peuvent se développer. En retour, des stimulants supplémentaires favorisent l'augmentation de l'emploi et des revenus. On peut observer ces faits aux États-Unis, dans l'Est comme dans l'Ouest mais plus particulièrement dans l'Ouest qui, en divers endroits, a été stérile pendant des siècles. Actuellement, grâce à la préservation des terres et à la restauration des approvisionnements d'eau, de nombreuses villes sont devenues florissantes et le sont encore. En vérité, l'activité du service des parcs nationaux a eu des répercussions fructueuses et sans aucun doute satisfaisantes. L'espace dont je dispose m'interdit de mentionner d'autres entreprises mais admettons que les activités connexes et leurs conséquences sont si fructueuses que les ennemis les plus convaincus de la préservation du milieu naturel ont des difficultés à mettre en doute les résultats réalisés par le seul truchement des loisirs et de la détente, sans parler de certaines valeurs incalculables.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 34

Tuesday, October 26, 1971

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 34

Le mardi 26 octobre 1971

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Annual Reports (1967-68, 1968-69) of the Department of Indian Affairs and Northern Development

Rapports annuels (1967-1968, 1968-1969) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

---

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

CORRIGENDUM

The following sentence:

"This is clearly an area where the task force suggested later in this report should play an initiating role."

appearing on page 27:15 in Issue No. 27 dated June 22, 1971 in the Fifth Report tabled in the House of Commons on Wednesday, June 30, 1971 of the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development is deleted.

La phrase suivante:

«Voilà nettement un domaine où le groupe d'étude dont il est question plus loin dans le rapport pourrait faire preuve d'initiative.»

qui apparaît à la page 27:15 du fascicule nº 27 en date du 22 juin 1971 dans le cinquième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, déposé à la Chambre des communes le 30 juin 1971, est retranchée.

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Robert Borrie

Messrs.

Badanai
Barnett
Cadieu
Deakon
Gundlock
Marchand
(*Kamloops-Cariboo*)
Matte
Nielsen
Paproski
Rock
Roy
(*Laval*)

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Robert Borrie

Messieurs

Roy
(*Timmins*)
Simpson
Smith
(*Saint-Jean*)
Stewart
(*Okanagan-Kootenay*)
Thomson
(*Battleford-Kindersley*)
Yewchuk
Weatherhead—(20)

(Quorum 11)

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

Mr. Barnett replaced Mr. Harding on October 26, 1971

Mr. Roy (*Timmins*) replaced Mr. St. Pierre on October 26, 1971

Mr. Roy (*Laval*) replaced Mr. Morison on October 26, 1971

Mr. Badanai replaced Mr. Orange on October 26, 1971

Mr. Smith (*St. Jean*) replaced Mr. Buchanan on October 26, 1971

Mr. Weatherhead replaced Mr. Smerchanski on October 26, 1971

Mr. Stewart (*Okanagan-Kootenay*) replaced Mr. Francis on October 26, 1971

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

M. Barnett remplace M. Harding le 26 octobre 1971

M. Roy (*Timmins*) remplace M. St-Pierre le 26 octobre 1971

M. Roy (*Laval*) remplace M. Morison le 26 octobre 1971

M. Badanai remplace M. Orange le 26 octobre 1971

M. Smith (*Saint-Jean*) remplace M. Buchanan le 26 octobre 1971

M. Weatherhead remplace M. Smerchanski le 26 octobre 1971

M. Stewart (*Okanagan-Kootenay*) remplace M. Francis le 26 octobre 1971

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

Tuesday, October 26, 1971

(33)

[*Text*]

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 11:02 a.m., the Chairman Mr. Watson presiding.

Members present: Messrs. Badanai, Borrie, Barnett, Cadieu, Deakon, Roy (*Laval*), Roy (*Timmins*), Simpson, Smith (*Saint-Jean*), Stewart (*Okanagan-Kootenay*), Thomson (*Battleford-Kindersley*), Watson, Weatherhead—(13).

The Chairman informed the Committee that the Clerk had received a letter of resignation from the Vice-Chairman, Mr. St. Pierre as his recent appointment as Parliamentary Secretary would prevent his regular attendance at meetings.

The Chairman called for motions for the election of a new Vice-Chairman.

Moved by—Mr. Badanai—

That Mr. Borrie be Vice-Chairman

On motion of Mr. Deakon,—

Resolved—That motions for election of a Vice-Chairman be closed.

There being no other motions, Mr. Borrie was declared—elected Vice-Chairman of the Committee.

On motion of Mr. Barnett—it was,

Agreed, "That the following sentence:

"This is clearly an area where the task force suggested later in this report should play an initiating role.",

appearing on page 27:15 in Issue No. 27, dated June 22, 1971 in the Fifth Report to the House of the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development be deleted and that a corrigendum showing such a deletion be printed in this Committee's next issue;" and

"That the original copy of the said Report presented to the House be initialled by the Chairman to reflect same in order that the corrected version appear in the sessional Journals of the House."

The Chairman informed the Committee that there had been numerous requests for copies of the Committee's Fifth Report to the House on Indian and Eskimo education, and more copies were needed to take care of these requests.

On motion of Mr. Simpson,

Resolved,—That 3000 extra copies of Issue No. 27 dated June 22, 1971 be printed *offset* and that the regular printing be increased from 1000 copies to 3000 copies for Issue No. 34 dated October 26, 1971 only, and that the Clerk be instructed to distribute copies to Indian bands, councils and associations as a free issue.

The Chairman read a letter from Mr. Nielsen M.P. concerning a showing of a recent film produced by the Department of Indian Affairs and Northern Development on oil and mineral exploration in the Canadian North and that the Committee might see this film.

PROCÈS-VERBAL

Mardi, le 26 octobre 1971

(33)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin à 11:02. M. Watson préside la séance.

Députés présents: MM. Badanai, Borrie, Barnett, Cadieu, Deakon, Roy (*Laval*), Roy (*Timmins*), Simpson, Smith (*Saint-Jean*), Stewart (*Okanagan-Kootenay*), Thomson (*Battleford-Kindersley*), Watson, Weatherhead—(13).

Le président informe le Comité que le greffier a reçu une lettre de démission du vice-président, M. St. Pierre, que sa récente nomination au poste de secrétaire parlementaire empêcherait d'assister régulièrement aux séances.

Le président se déclare prêt à recevoir les candidatures pour l'élection d'un nouveau vice-président.

M. Badanai propose

M. Borrie au poste de vice-président.

Sur proposition de M. Deakon,

Il est *résolu*—que la période de mise en candidatures pour l'élection d'un vice-président soit close.

Comme il n'y a pas d'autre candidature, M. Borrie est déclaré vice-président du Comité.

Sur motion de M. Barnett, il est

convenu, »que la phrase suivante:

«Voilà nettement un domaine ou le groupe d'étude dont il est question plus loin dans le rapport pourrait faire preuve d'initiative.»,

page 27:15 du fascicule numéro 27, du 22 juin 1971 contenant le Cinquième rapport à la Chambre du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit supprimée et qu'un rectificatif indiquant cette suppression soit imprimé dans le prochain fascicule du Comité;»et

«que la copie originale modifiée du rapport présenté à la Chambre soit signée par le président afin que la version corrigée apparaisse dans le Hansard.»

Le président informe le Comité qu'il a reçu de nombreuses demandes d'exemplaires du Cinquième rapport que le Comité a présenté à la Chambre sur l'éducation des Indiens et des Esquimaux et qu'il était nécessaire d'obtenir d'autres exemplaires pour répondre à ces demandes.

Sur une motion de M. Simpson,

Il est *résolu*,—que 3000 exemplaires supplémentaires du fascicule numéro 27, du 22 juin 1971 soient imprimés en offset et que le tirage normal soit porté de 1,000 à 3,000 exemplaires pour le fascicule numéro 34 du 26 octobre 1971 seulement, et que le greffier soit autorisé à en distribuer gratuitement aux bandes, conseils et associations indiennes.

Le président lit une lettre de M. Nielsen, député, à propos de la projection d'un film produit récemment par le ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien sur l'exploration pétrolière et minière dans le Nord canadien; selon lui, le Comité devrait voir ce film.

It was *agreed*,—

That the Chairman would try and make arrangements for the Committee to view this film.

It was *agreed*,—

That a meeting of the Subcommittee on Agenda and Procedure would be held at a later date to discuss Committee business.

On motion of Mr. Deakon,—

At 11:15 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu,—

Que le président essaiera de prendre des dispositions pour que le Comité puisse voir ce film.

Il est convenu,—

Qu'une séance du sous-comité du programme et de la procédure aura lieu à une date ultérieure pour discuter des travaux du Comité.

Sur proposition de M. Deakon,

Le Comité suspend ses travaux à 11h.15 du matin jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comit

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, October 26, 1971

• 1104

[*Texte*]

The Chairman: Gentlemen, I call the meeting to order. The Committee has been informed of the resignation of the Vice-Chairman of the Committee, Mr. St. Pierre, as a result of his appointment as Parliamentary Secretary to the Secretary of State for External Affairs. The first item of business this morning is the election of a Vice-Chairman. I will now accept motions of nomination.

• 1105

Mr. Badanai: I take pleasure in nominating Bob Borrie, a man who has given a great deal of thought and effort towards improvements for Indians, and improvements in northern development. He has taken a keen interest in these matters and I think he will make an excellent Vice-Chairman of this Committee.

The Chairman: Mr. Badanai has moved the nomination of Mr. Bob Borrie.

Mr. Barnett: As I come from the same beautiful province as he does, I will not spill the beans on what he is really like.

Mr. Borrie: Thanks.

The Chairman: Are there further nominations? If not, will someone move that nominations be closed.

Mr. Deakon: I move that nominations be closed.

The Chairman: It is moved by Mr. Deakon that nominations be closed. Agreed?

Motion agreed to.

The Chairman: Congratulations, Mr. Borrie.

Mr. Borrie: Thank you very much.

The Chairman: Gentlemen, in the Fifth Report of this Committee presented to the House on June 30, 1971, relating to Indian education, there was an oversight in that a two-line sentence, which had been included in an earlier draft of the report, and which had been eliminated after consideration in camera by the Committee, was included in this report. It appeared on page 27-15, Issue No. 27 and simply referred to the task force. Members will remember that when we discussed this matter, we felt that the creation of a task force might allow the government to sort of waylay the recommendations of our report and we decided that if there were going to be a task force involved we would leave this up to the Indians to decide upon and to implement.

The sentence in error on which we need a correction reads as follows:

> This is clearly an area where the task force suggested later in this report should play an initiating role.

We removed all other references to the task force but through error did not remove this one.

Mr. Barnett: I move that the following sentence:

> This is clearly an area where the task force suggested later in this report should play an initiating role.

appearing on page 27-15, Issue No. 27, dated June 22, 1971, the Fifth Report to the House of the Standing Committee of Indian Affairs and Northern Development be deleted and that a *corrigendum* showing such a deletion be printed in this Committee's next issue, and that the original copy of the said report presented to the House be initialled

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Mardi 26 octobre 1971

[*Interprétation*]

Le président: Messieurs, à l'ordre s'il vous plaît. Le Comité a été mis au courant de la démission du vice-président du Comité, M. St. Pierre, à la suite de sa nomination comme secrétaire parlementaire auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce matin, le premier point de notre ordre du jour est l'élection d'un vice-président. J'accepterais maintenant les propositions de nomination.

M. Badanai: J'ai le plaisir de proposer la nomination de Bob Borrie; il a fait beaucoup afin d'améliorer le sort des Indiens ainsi que le développement du Nord canadien. Il s'est toujours beaucoup intéressé à ces probl;emes, et je pense qu'il fera un excellent vice-président de ce comité.

Le président: M. Badanai a proposé la nomination de M. Bob Borrie.

M. Barnett: Étant originaire de la même magnifique province que lui, j'aime mieux ne pas dire ce que je sais sur lui.

M. Borrie: Je vous en remercie.

Le président: Y a-t-il d'autres nominations? Sinon, quelqu'un proposera-t-il que l'on déclare les nominations terminées?

M. Deakon: Je propose la clôture des nominations.

Le président: M. Deakon a proposé la clôture des nominations. Approuvé?

La motion est adoptée.

Le président: Félicitations, monsieur Borrie.

M. Borrie: Merci beaucoup.

Le président: Messieurs, dans le Cinquième rapport de notre comité qui a été présenté à la Chambre le 30 juin 1971 et qui portait sur l'éducation des Indiens, une omission a eu lieu. Il s'agit d'une phrase de deux lignes qui faisait partie d'une première version de ce rapport et qui avait été supprimée après un examen à huis clos par le comité, et on la retrouve dans le texte du rapport. Elle figure à la page 27:15, Fascicule nº 27, et fait allusion au groupe d'étude. Les députés se souviennent que, lorsque nous avons discuté ce sujet, nous avons pensé que la création d'un groupe d'étude risquerait de permettre au gouvernement d'ignorer plus ou moins les recommandations contenues dans notre rapport et nous avons alors décidé que, si un groupe d'étude était nécessaire, ce serait aux Indiens d'en décider et de le constituer.

La phrase fautive qu'il faut corriger est la suivante:

> Voilà nettement un domaine où le groupe d'étude dont il est question plus loin dans le rapport pourrait faire preuve d'initative.

Nous avons supprimé toutes les autres références au groupe de travail, sauf celle-ci.

M. Barnett: Je propose que la phrase suivante:

> Voilà nettement un domaine où le groupe d'étude dont il est question plus loin dans le rapport pourrait faire preuve d'initiative.

figurant à la page 27-15 du Fascicule nº 27 en date du 22 juin 1971, Cinquième rapport à la Chambre du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, soit supprimée et qu'un *corrigendum* indiquant cette suppression soit imprimé dans le prochain

[*Text*]

by the Chairman to reflect same, in order that the corrected version appear in the sessional Journals of the House.

Motion agreed to.

The Chairman: There is a third item, gentlemen. Extra copies of Issue No. 27, dated June 22, 1971, and Issue No. 34, dated October 26, 1971 are being printed and in effect the reference to Issue No. 34 is a reference to what would be an amended report; therefore, we will require, gentlemen, a substantial number of additional copies of that report. We have been getting requests sometimes for 100 or 200 copies at a time from Indian associations all across the country; so I think we will need a substantial additional number.

Gentlemen, among the things that have been discussed in steering committee was the question of sending a free copy of our report to each Indian council in Canada. We are informed that to do this we require approximately 1,500 to 1,800 copies. Mr. Bennett, you were told 1,800 or 1,900 copies, if we send one to each band council?

• 1110

Mr. J. H. Bennett (Clerk of the Committee): Actually they said 1,700, but they were going to give me a list.

The Chairman: If there are 1,600 or 1,700 councils that we have to send this to, then we are going to need more than the 2,000 that you have specified here. We will need, I would say, about 2,500 new copies, at least. Would members agree to this?

Mr. Borrie: Mr. Chairman, we normally strike 1,000, do we not?

The Chairman: Yes, and we have gone through that 1,000.

Mr. Borrie: So even another 2,000 copies would not be sufficient because I know that a number of bands would like to have at least a dozen for their council.

The Chairman: We had better go out on a limb here and order 3,000.

Mr. Barnett: That will be specifically that one report?

The Chairman: Yes.

Mr. Simpson: You are asking for 3,000, and 4,000 of the original one?

The Chairman: Four thousand of the corrected one.

Mr. Simpson: Of the corrected one? How many of the original ones have gone out to the Indian band councils now?

The Chairman: We have to assume that most of them have gone out in one way or another because we cannot get hold of any more. But whether we need the 4,000 or not—

Mr. Simpson: For the deletion of one line, I cannot see why we would need to order 4,000.

[*Interpretation*]

fascicule du comité, et que l'exemplaire original du dit rapport présenté à la Chambre soit identifié par le président, afin que la version corrigée soit publiée dans les Journaux de la Chambre.

Motion adoptée.

Le président: Il y a un troisième point, messieurs. Des exemplaires supplémentaires du Fascicule nº 27 en date du 22 juin 1971 et du Fascicule nº 34 en date du 26 octobre 1971 sont en cours d'impression; l'allusion au Fascicule nº 34 concerne ce que serait un rapport amendé; c'est pourquoi, messieurs, nous aurons besoin d'un grand nombre d'exemplaires supplémentaires de ce rapport. Des associations indiennes d'un peu partout dans le pays nous en ont demandé jusqu'à cent ou deux cents exemplaires, c'est pourquoi nous pensons qu'un nombre important d'exemplaires supplémentaires serait nécessaire.

Messieurs, parmi les questions abordées en comité directeur, on a évoqué la possibilité de l'envoi d'un exemplaire gratuit de notre rapport à tous les conseils indiens du Canada. On nous dit que, pour ce faire, il nous faudrait environ 1,500 à 1,800 exemplaires. M. Bennett, on vous a bien dit de 1,800 à 1,900 exemplaires, si nous les envoyons à chaque conseil de bande?

M. J. H. Bennett (Greffier du Comité): En fait, ils ont avancé le chiffre de 1,700 et ils m'ont promis de me donner une liste.

Le président: S'il y a 1,600 ou 1,700 conseils et que nous leur envoyons un exemplaire, le chiffre de 2,000 que vous avez mentionné ne sera pas suffisant. Il nous faudra au moins 2,500 nouveaux exemplaires. Les membres du comité sont-ils d'accord?

M. Borrie: Monsieur le président, on publie normalement 1,000 exemplaires, n'est-ce pas?

Le président: Oui, et ils sont déjà épuisés.

M. Borrie: Par conséquent, même si on ajoutait 2,000 nouveaux exemplaires, cela ne serait pas suffisant car je connais un certain nombre de bandes qui aimeraient avoir au moins une douzaine d'exemplaires pour leur conseil.

Le président: Nous ferions mieux de voir large et de commander 3,000 exemplaires.

M. Barnett: Il s'agira exclusivement de ce rapport?

Le président: Oui.

M. Simpson: Vous demandez 3,000 exemplaires, et 4,000 de la copie originale?

Le président: Quatre mille de la copie corrigée.

M. Simpson: De la copie corrigée? Combien d'exemplaires originaux a-t-on déjà envoyés aux conseils des bandes d'Indiens?

Le président: Il nous faut supposer que la plupart d'entre eux ont été distribués d'une manière ou d'une autre car nous n'en avons plus. Mais quant à savoir s'il nous faut ces 4,000 exemplaires ou non . . .

M. Simpson: Je ne vois pas pourquoi il nous faut commander 4,000 exemplaires, simplement à cause de la suppression d'une ligne.

[*Texte*]

The Chairman: I think that your point is well taken, Mr. Simpson, and we will simply order the same number of each, then. That will be 3,000 copies of issue No. 34.

Mr. Simpson: I move that 3,000 extra copies of Issue No. 27, dated June 22, 1971, be printed offset, and also that 3,000 copies of issue No. 34, the correction dated October 26, 1971, be printed, and that the Clerk be instructed to distribute these issues to Indian bands, councils and associations in Canada, free of cost.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: I have received a letter from Mr. Erik Nielsen, MP, which reads as follows:

> I am writing to propose a showing of the recent film produced by the Department of Indian Affairs and Northern Development on oil and mineral exploration in the Canadian north, to the Committee. I understand it is an extremely well-prepared film and that it would be very worthwhile for the Committee members to see it.

Gentlemen, would you like me to make arrangements for you to see this film?

Some hon. Members: Agreed.

• 1116

The Chairman: Are there any further items which any member wishes to raise?

Mr. Borrie: Are we considering the various programs that we will be discussing in future meetings, Mr. Chairman?

The Chairman: No. We will arrange for a steering committee meeting within the next week or two to decide on further business this autumn. Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Deakon: I move that the meeting be adjourned.

Some hon. Members: Agreed.

[*Interprétation*]

Le président: Je crois que vous avez tout à fait raison, monsieur Simpson, et nous commanderons simplement le même nombre de chacun, c'est-à-dire 3,000 exemplaires du fascicule nº 34.

M. Simpson: Je propose que 3,000 exemplaires supplémentaires du fascicule nº 27, à la date du 22 juin 1971, soient tirés en offset, et qu'également 3,000 exemplaires du nº 34, la correction datée du 26 octobre 1971, soient imprimés, et que l'on demande au greffier du comité d'envoyer gratuitement ces fascicules aux bandes d'Indiens, conseils et associations du Canada.

Des voix: Approuvé.

Le président: J'ai reçu une lettre de M. Erik Nielsen, député, dont voici le contenu:

> Je vous écris pour inviter les membres du Comité à la projection d'un film tout récemment produit par le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien sur la prospection pétrolière et minière dans le Nord canadien. D'après ce que j'en sais, il s'agit d'un film très bien fait et il vaut la peine d'être vu par les membres du comité.

Messieurs, voudriez-vous que je prenne des dispositions pour que vous puissiez voir ce film?

Des voix: D'accord.

Le président: Y a-t-il d'autres problèmes dont vous aimeriez parler?

M. Borrie: Doit-on examiner les différents programmes dont nous discuterons aux prochaines réunions, monsieur le président?

Le président: Non. Nous organiserons une réunion du comité directeur au cours de la semaine prochaine ou de la suivante qui mettra sur pied d'autres programmes d'automne. Approuvé?

Des voix: Approuvé.

M. Deakon: Je propose de lever la séance.

Des voix: Approuvé.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 35

Thursday, November 25, 1971

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 35

Le jeudi 25 novembre 1971

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

RESPECTING:

The Annual Reports of the Department of Indian Affairs and Northern Development (1967-68 and 1968-69).

CONCERNANT:

Rapports annuels du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (1967-1968 et 1968-1969).

APPEARING:

The Hon. Jean Chrétien, Minister of Indian Affairs and Northern Development

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

COMPARAÎT:

L'honorable Jean Chrétien, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

24204—1

STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Robert Borrie

Messrs.

Barnett
Blackburn
Buchanan
Cadieu
Corriveau
Côté (*Richelieu*)
Deakon
Gundlock
Horner
Marchand (*Kamloops-Cariboo*)
Matte
Mazankowski
Morison
Orange
Paproski
Rock
St. Pierre
Yewchuk—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

Mr. Morison replaced Mr. Roy (*Laval*) on October 28, 1971.

Mr. Buchanan replaced Mr. Smith (*Saint-Jean*) on October 28, 1971.

Mr. Orange replaced Mr. Stewart (*Okanagan-Kootenay*) on October 28, 1971.

Mr. St. Pierre replaced Mr. Roy (*Timmins*) on October 28, 1971.

Mr. Smerchanski replaced Mr. Weatherhead on October 28, 1971.

Mr. Blackburn replaced Mr. Thomson (*Battleford-Kindersley*) on November 24, 1971.

Mr. Mazankowski replaced Mr. Simpson on November 24, 1971.

Mr. Horner replaced Mr. Nielsen on November 25, 1971.

Mr. Lefebvre replaced Mr. Badanai on November 25, 1971.

Mr. Côté (*Richelieu*) replaced Mr. Lefebvre on November 25, 1971.

Mr. Corriveau replaced Mr. Smerchanski on November 25, 1971.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Robert Borrie

Messieurs

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

M. Morison remplace M. Roy (*Laval*) le 28 octobre 1971.

M. Buchanan remplace M. Smith (*Saint-Jean*) le 28 octobre 1971.

M. Orange remplace M. Stewart (*Okanagan-Kootenay*) le 28 octobre 1971.

M. St. Pierre remplace M. Roy (*Timmins*) le 28 octobre 1971.

M. Smerchanski remplace M. Weatherhead le 28 octobre 1971.

M. Blackburn remplace M. Thomson (*Battleford-Kindersley*) le 24 novembre 1971.

M. Mazankowski remplace M. Simpson le 24 novembre 1971.

M. Horner remplace M. Nielsen le 25 novembre 1971.

M. Lefebvre remplace M. Badanai le 25 novembre 1971.

M. Côté (*Richelieu*) remplace M. Lefebvre le 25 novembre 1971.

M. Corriveau remplace M. Smerchanski le 25 novembre 1971.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, November 25, 1971
(34)

[*Text*]

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 11.08 a.m., the Chairman, Mr. Watson presiding.

Members present: Messrs. Barnett, Blackburn, Borrie, Buchanan, Cadieu, Deakon, Gundlock, Horner, Lefebvre, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Mazankowski, Morison, Orange, Paproski, Rock Smerchanski, St. Pierre, Watson, Yewchuk—(19)

Also present: Messrs. Corriveau, Downey, Foster, Lajoie, Orlikow.

Appearing: The Honourable Jean Chrétien, Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Witnesses: Mr. Harold Cardinal, President of the Indian Association of Alberta; Mr. George Manuel, President of the National Indian Brotherhood; From the Department of Indian Affairs and Northern Development: Mr. H. B. Robinson, Deputy Minister.

The Committee had for its Order of Reference the Annual Reports of the Department of Indian Affairs and Northern Development (1967-68 and 1968-69).

The Chairman introduced the Honourable Jean Chrétien who made a statement on the problem of schools and cultural-education centres for Indians and was questioned thereon.

Mr. Yewchuk moved,—
That Mr. Harold Cardinal be allowed to make his statement prior to further questions being put.

After debate thereon, by unanimous consent, Mr. Yewchuk was allowed to withdraw the said motion.

It was *agreed,*—
That Mr. Harold Cardinal would be heard and later if there was sufficient time, Honourable Jean Chrétien would be questioned again at this morning's meeting and at an afternoon meeting.

Mr. Harold Cardinal, President of the Indian Association of Alberta was introduced and after introducing his associates made a statement. (see evidence)

Following Mr. Cardinal's statement, the Minister of Indian Affairs and Northern Development was questioned.

At 12:15 p.m., the Minister was excused and agreed to appear later this day at an afternoon meeting.

It was *agreed,*—
That Mr. George Manuel, President of the National Indian Brotherhood be invited to address the Committee.

Mr. Manuel made a statement. (see evidence)

At 12.30 p.m. following the conclusion of Mr. Manuel's statement, the Committee adjourned to 3.30 p.m. this day.

24204—1½

PROCÈS-VERBAL

Le Jeudi 25 novembre 1971
(34)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien se réunit aujourd'hui à 11 h 08 du matin sous la présidence de M. Watson.

Députés présents: MM. Barnett, Blackburn, Borrie, Buchanan, Cadieu, Deakon, Gundlock, Horner, Lefebvre, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Mazankowski, Morison, Orange, Paproski, Rock, Smerchanski, St. Pierre, Watson, Yewchuk — (19).

Également présents: MM. Corriveau, Downey, Foster, Lajoie, Orlikow.

Comparaît: l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Témoins: M. Harold Cardinal, président de l'Association des Indiens de l'Alberta; M. George Manuel, président de la Fraternité des Indiens du Canada; du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: M. H.B. Robinson, sous-ministre.

Les Rapports annuels du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (1967-1968 et 1968-1969) constituent l'Ordre de renvoi du Comité.

Le président présente M. Jean Chrétien qui fait une déclaration sur le problème des écoles et des centres d'éducation culturelle pour les Indiens; on l'interroge à ce sujet.

M. Yewchuk propose,
que l'on permette à M. Harold Cardinal de faire sa sdéclaration avant que d'autres questions soient mises aux voix.

Après débat, du consentement unanime, on permet à M. Yewchuk de retirer ladite proposition.

Il est *décidé,*
de donner la parole à M. Harold Cardinal et, si le temps le permet, d'interroger de nouveau M. Jean Chrétien au cours de la séance du matin et de celle de l'après-midi.

On présente M. Harold Cardinal, président de l'Association des Indiens de l'Alberta qui, après avoir présenté ses associés, fait une déclaration. (voir témoignages)

Après avoir entendu la déclaration de M. Cardinal, on interroge le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

A 12 h 15 de l'après-midi, le ministre se retire et consent à comparaître de nouveau au cours de la réunion de l'après-midi.

On *décide,*
d'inviter M. George Manuel, président de la Fraternité des Indiens du Canada, à adresser la parole au Comité.

M. Manuel fait une déclaration. (voir témoignages)

A 12 h 30, après avoir entendu la déclaration de M. Manuel, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 3 h 30 de l'après-midi.

AFTERNOON MEETING
(35)

The Committee reconvened at 3.35 p.m. this day, the Chairman, Mr. Watson presiding.

Members present: Messrs. Barnett, Borrie, Buchanan, Cadieu, Deakon, Lefebvre, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Mazankowski, Morison, Orange, Rock, Smerchanski, Watson, Yewchuk—(14).

Also present: Messrs. Corriveau, Côté (*Richelieu*), Downey and Orlikow, M.P.'s.

Appearing: The Honourable Jean Chrétien, Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Witness: From the Department of Indian Affairs and Northern Development: Mr. H. B. Robinson, Deputy Minister.

The Committee resumed its examination of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

The Minister agreed to supply the Committee with material on the programs and objectives of the Department of Indian Affairs and Northern Development.

After further questioning
The Minister also agreed to supply the Committee with certain facts on Indian expenditures in Alberta and other provinces.

It was *agreed:*—
That the Committee would reconvene again at 8.00 p.m. this evening.

The Chairman announced that there would be a meeting of the Subcommittee on Agenda and Procedure following this afternoon's meeting.

After further questioning of Honourable Jean Chrétien, at 5.45 p.m., the Committee adjourned to 8.00 p.m. this day.

EVENING MEETING
(36)

The Committee reconvened at 8.15 p.m. this day, the Chairman Mr. Watson presiding.

Members present: Messrs. Barnett, Borrie, Buchanan, Cadieu, Corriveau, Côté (*Richelieu*), Deakon, Gundlock, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Morison, Orange, Rock, Watson, and Yewchuk—(14).

Also present: Messrs. Allmand, Bechard, Downey, Duquet and Foster, M.P.'s.

Witnessess: Mr. Harold Cardinal, President of the Indian Association of Alberta; Chief Ralph Blackman, Cold Lake Band; (Mrs.) Melanie Machatis, Cold Lake Reserve School committee member.

The Chairman introduced the witnesses.

Chief Ralph Blackman and (Mrs.) Melanie Machatis made statements. (See Evidence)

The witnesses were questioned.

Mr. Cardinal agreed to provide the Committee with copies of certain agreements made with the government.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(35)

Le Comité se réunit de nouveau à 3 h 35 de l'après-midi sous la présidence de M. Watson.

Députés présents: MM Barnett, Borrie, Buchanan, Cadieu, Deakon, Lefebvre, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Mazankowdki, Morison, Orange, Rock, Smerchanski, Watson, Yewchuk — (14).

Autres députés présents: MM. Corriveau, Côté (*Richelieu*), Downey et Orlikow.

Comparaît: L'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Témoins: Du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: M. H.B. Robinson, sous-ministre.

Le Comité poursuit l'interrogatoire du Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le Ministre accepte de fournir au Comité des renseignements sur les programmes et objectifs du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'interrogatoire se poursuit et
le Ministre accepte aussi de donner au Comité des chiffres concernant les dépenses engagées pour les Indiens en Alberta et dans d'autres provinces.

On *décide:*
que le comité se réunira de nouveau à 8 heures ce soir.

Le président annonce qu'il y aura une réunion du sous-comité du programme et de la procédure après la réunion de l'après-midi.

Après l'interrogatoire de M. Jean Chrétien, à 5 h 45 de l'après-midi, le comité s'ajourne à 8 heures du soir.

SÉANCE DU SOIR
(36)

Le Comité se réunit de nouveau à 8 h 15 du soir sous la présidence de M. Watson.

Députés présents: MM. Barnett, Borrie, Buchanan, Cadieu, Corriveau, Côté (*Richelieu*), Deakon, Gundlock. Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Morison, Orange, Rock, Watson, et Yewchuk — (14).

Autres députés présents: MM. Allmand, Béchard, Downey, Duquet et Foster.

Témoins: M. Harold Cardinal, président de l'Association des Indiens de l'Alberta; le Chef Ralph Blackman, bande de Cold Lake; Mme Melanie Machatis, membre de la Commission scolaire de la réserve de Cold Lake.

Le président présente les témoins.

Le Chef Ralph Blackman et Mme Melanie Machatis font une déclaration. (Voir témoignages)

On interroge les témoins.

M. Cardinal accepte de fournir au Comité des exemplaires de certaines ententes conclues avec le gouvernement.

Questioning of the witnesses continued.

It was agreed that the Committee would meet again at 9.30 a.m., Friday, November 26, 1971.

Questioning continuing.

Mr. Cardinal agreed to supply copies of briefs submitted to the Association.

At 10.30 p.m. the Committee adjourned to 9.30 a.m., Friday, November 26, 1971.

L'interrogatoire des témoins se poursuit.

Le Comité décide de se réunir de nouveau le vendredi 26 novembre à 9 h 30 du matin.

L'interrogatoire se poursuit.

M. Cardinal accepte de fournir des exemplaires des mémoires présentés à l'Association.

A 10 h 30 du soir, le Comité suspend ses travaux jusqu'au vendredi 26 novembre 1971 à 9 h 30 du matin.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, November 25, 1971

• 1108

[Text]

The Chairman: Gentelmen, I see a quorum.

We have before us today, the Hon. Jean Chrétien, Minister of Indian Affairs and Northern Development, and Mr. Harold Cardinal, President of the Indian Association of Alberta. Members of the committee are aware that this meeting is being held to seek information on the Alberta school question and on cultural-education centres for Indians.

If the Committee agrees, the Minister is prepared to make a statement now and, subsequent to that, Mr. Cardinal will, I understand, be making a statement and opening himself to questions. Mr. Minister.

Hon. Jean Chrétien (Minister of Indian Affairs and Northern Development): Mr. Chairman, I welcome the opportunity to speak to you again about the government's programs and policies in Indian affairs. Events of the last few days have raised a number of questions. I am glad to have this opportunity to give you a progress report and to answer your questions.

I intend to speak briefly about the record of the government programs. the role which the Indian associations are now playing and the proposed cultural-education centres. Then I propose to deal with the particular situation in the Province of Alberta which is very much in everyone's mind at this time.

From the time Mr. Pearson became Prime Minister, the governement has been keenly aware of the importance of effective action in Indian affairs. Since this government took office, we have renewed and invigorated this commitment. Funds spent by my department on Indian programs in 1963-64, were $55 million. By 1967-68, they had risen to $122 million. This year they will be $256 million. In other words, my department's budget for Indian programs has more than doubled in three years. Indian Health Services have increased their budget by 50 per cent in the same period. Not only that but services of many other departments are now available to Indian people—services which they were often previously denied. The Department of Manpower, the Department of Regional Economic Expansion, Central Mortgage and Housing, and the Secretary of State's department—all these and others are now extending their services to Indian people and communities.

• 1110

We can see positive results of government programs. For example, student enrolment has grown faster than population. In 1959, there were 40,000 Indian students in school: today there are 67,000. Student enrolment has risen by 67 per cent in the last three years alone. High school enrolment of Indian children has risen by 47 per cent. And this does not take into account the numbers of students who move from reserve communities into the cities and towns. In those same three years, more than 5,500 new homes have been built, largely under the department's subsidy housing program, which provides an $8,500 outright grant for each house.

The have been many changes in recent years; and the horizons are brighter. Naturally this has brought a new awareness on the part of Indian people that things can be changed and they are eagerly seeking more and more improvements in their lot, as they should and must.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 25 novembre 1971

[Interpretation]

Le président: Messieurs, je vois que nous avons un quorum.

Nous avons avec nous aujourd'hui l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que M. Harold Cardinal, président de l'Association des Indiens de l'Alberta. Les membres du Comité savent que nous nous réunissons aujourd'hui dans le but d'obtenir des renseignements sur le problème scolaire de l'Alberta et sur les centres culturo-éducatifs destinés aux Indiens.

Si le Comité est d'accord, le ministre va faire une déclaration après quoi, si je ne me trompe pas, M. Cardinal prendra à son tour la parole et répondra aux questions. Monsieur le ministre.

L'honorable Jean Chrétien (Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je suis très heureux d'avoir à nouveau la possibilité de parler des programmes et des politiques du gouvernement en ce qui concerne les affaires indiennes. Les événements des derniers jours ont soulevé un certain nombre de questions. Je suis heureux d'avoir la possibilité de vous fournir un rapport sur l'évolution de la question et de répondre à vos questions.

Je voudrais parler brièvement de ce qui a été accompli par les programmes gouvernementaux, du rôle joué par les associations d'Indiens ainsi que des centres culturo-éducatifs prévus. J'ai aussi l'intention de m'attarder quelque peu la situation particulière en Alberta, qui semble être la préoccupation générale en ce moment.

Depuis le mandat de M. Pearson, le gouvernement a été parfaitement conscient de l'importance que revêt une action efficace de sa part dans les affaires indiennes. Depuis la création de notre gouvernement, nous avons renouvelé et renforcé cet engagement. Les crédits dépensés par mon ministère pour les programmes destinés aux Indiens en 1963-1964 se sont élevés à $55 millions. En 1967-1968, ce montant s'était élevé à $122 millions. Cette annéee, il sera de $256 millions. Autrement dit, le budget de mon ministère pour les programmes intéressant les Indiens a plus que doublé en trois ans. Les services de santé des Indiens ont augmenté leur budget de 50 pour cent au cours de la même période. En outre, les services de nombreux autres ministères sont maintenant à la disposition du peuple indien, services qui leur étaient souvent refusés antérieurement. Le ministère de la Main-d'œuvre, le ministère de l'Expansion économique régionale, la Société centrale d'hypothèques et de logement et le Secrétariat d'État, assurent tous des services aux populations et aux communautés indiennes.

Nous commençons à observer les résultats positifs des programmes du gouvernement. Par exemple, l'inscription scolaire s'est accrue plus vite que la population. En 1959, 40,000 étudiants indiens étaient inscrits dans les écoles, leur nombre est aujourd'hui de 67,000. L'inscription scolaire a augmenté de 67 p. 100 au cours des trois dernières annéees seulement. L'inscription dans les écoles secondaires d'élèves indiens a augmenté de 47 p. 100. Et ceci ne tient pas compte du nombre d'élèves qui sont passés des réserves dans les villes et villages. Au cours de ces trois mêmes années, plus de 5,500 nouvelles maisons ont été construites, en grande partie grâce aux subventions accor-

[*Texte*]

The involvement of individual Indians, chiefs, councillors, bands and associations has been a deliberate policy of the government. Until this government took office, the bands did not administer any funds except their own band funds, and those in only a limited way. Bands now administer over $30 million in public funds for programs once administered by my department.

Until 1968, Indian associations were given no funds except for some payments by ARDA, for communication purposes. Shortly after I became the responsible minister, we began to provide funds so that the Indian associations could act on behalf of their people and could be strong voices which would be heard. The grants were based on the numbers of Indian people in the various areas served and these were supplemented in areas of low population. As time went by, it became apparent that these new and vigorous groups were playing an important role in Indian Affairs programs. Other departments began to make various arrangements with them. As a result of the enormous efforts of the Indian people at every level of activity, associations became more and more important. In 1968-69, they received $41,000 from the Department of Indian Affairs and the Secretary of State's department. In 1969-70, $1.2 million was allocated by these departments and the Department of National Health and Welfare. In 1970-71, five federal departments paid out $4.4 million to Indian associations. Under the present arrangements, contributions to Indian associations are divided between core funds and program funds. Core funds are outright grants for basic operating costs. Various criteria are used to ensure that a basic office staff and the fundamental elements of an organization can be maintained. Core funds amounting to $1.9 million have been allocated in 1971-72 and are being distributed to the various associations, including the National Indian Brotherhood. Communication workers are also seen as an essential element of association work. Although identified separately they are an essential part of the core funds. The government will distribute $867,000 for this purpose during the coming year. Earlier this year, the core funding program was turned over to the Secretary of State so that it could develop as part of their general program. These grants, which amount to $2.7 million in the current fiscal year, are being distributed by the Secretary of State in close consultation with my department.

• 1115

In addition to core funds, Indian associations are now receiving substantial funds for programs from several government departments. My department has arrangements with various associations for community development, special survey and research projects, and other work. My department also has a special interest in consultations on general and specific program and policy matters. Funds are made available for meetings in connection with such consultation. Associations are accountable for these funds. The Privy Council provides funds for Treaty research — approximately $500,000 this year. Central Mortgage and Housing, and National Health and Welfare also have program arrangements. Total program funds will amount to $4.8 million in 1971-72. And I would like the members to remember that there was no money available at all in those fields three years ago.

As you can see, Indian associations have grown rapidly. In a very brief time, the federal government has contributed large sums of money to 12 provincial and territorial associations. Naturally, problems have arisen. Administra-

[*Interprétation*]

dées aux logements par le ministère à savoir des subventions automatiques de $8,500 par maison.

Il y a eu de nombreux changements au cours des dernières années et l'avenir s'annonce plus brillant. Naturellement, ceci a fait sentir au peuple indien que les choses pouvaient changer et ils veulent sans trêve, comme ils se le doivent d'ailleurs, obtenir plus.

L'intérêt personnel des Indiens, des chefs, des conseillers, des bandes et des associations a été délibérément encouragé par le gouvernement. Avant que notre gouvernement ne prenne le pouvoir, les bandes n'administraient aucune caisse, si ce n'est les fonds appartenant à leur propre bande et encore, de façon très limitée. Les bandes administrent maintenant plus de $30 millions relevant du Trésor et destinés aux programmes précédemment administrés par mon Ministère.

Jusqu'en 1968, les associations d'Indiens n'obtenaient aucun fonds excepté certains paiements versés par l'ADRA à des fins de communication. Peu après, lorsque j'ai assumé le poste de ministre, nous avons commencé à fournir des fonds afin que les associations indiennes puissent agir au nom de leur peuple et avoir leur mot à dire. Les subventions sont proportionnelles au nombre d'Indiens dans les diverses zones desservies et ces montants sont augmentés dans les régions peu peuplées. A mesure que le temps s'écoulait, il devenait de plus en plus évident que ces groupes nouveaux et vigoureux jouaient un rôle important dans la réalisation des programmes des affaires indiennes. D'autres ministères ont commencé à conclure divers arrangements avec ces groupes. Grâce à l'effort magistral du peuple indien à tous les niveaux d'activité, les associations sont devenues de plus en plus puissantes. En 1968-1969, elles ont reçu $41,000 du ministère des Affaires indiennes et du Secrétariat d'État. En 1969-1970, $1.2 million de dollars ont été versés par ces ministères et par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En 1970-1971, cinq ministères fédéraux ont payé $4.4 millions de dollars aux associations d'Indiens. En vertu des ententes actuelles, les contributions accordées aux associations d'Indiens sont réparties entre la caisse permanente et la caisse des programmes. La caisse permanente est celle des subventions accordées pour défrayer les frais d'exploitation de base. Diverses normes servent à assurer que le personnel de bureau indispensable et les éléments premiers d'une organisation soient maintenus. La caisse permanente qui comprend $1.9 million de dollars a été établie en 1971-1972 et les fonds sont répartis entre diverses associations, y compris la Confrérie nationale des Indiens. Les employés des communications sont également considérés comme un élément essentiel du travail de l'association. Bien que considéré séparément, ils constituent une part essentielle de l'activité couverte par la caisse permanente. Le gouvernement distribuera $867,000 à cette fin durant l'année à venir. Au début de l'année la caisse permanente a été remise au secrétariat d'État pour qu'il l'intègre à son programme général. Ces subventions, d'un montant de 2.7 millions de dollars pour l'année financière courante, sont distribuées par le Secrétariat d'État en étroite consultation avec mon Ministère.

En plus de la caisse permanente, les associations d'Indiens reçoivent actuellement des crédits importants pour la réalisation des programmes de plusieurs ministères du gouvernement. Mon ministère a pris des mesures et s'est entendu avec diverses associations en vue du développement communautaire, d'enquêtes spéciales, de projets de

[*Text*]

tive expertise and skill in financial management are not created overnight. During this time of rapid growth, the associations have been largely financed with federal funds. It is conceivable that as they mature they will broaden their financial base. As Minister, I am particularly happy to have been associated with the development of federal funding for them.

I would not want the Committee to suppose that associations are the only Indian people administering programs. It is important to recognize that the bands have an even wider responsibility than the associations. This is in keeping with my policy of pressing the development of strong local government in our Indian communities.

This raises the question as to which programs are to be administered by bands, by associations, by special purpose organizations or by provincial or federal agencies. No hard rule can or should be laid down. Each situation must be considered on its merits, and the Indian people must be involved in establishing the proper balance. But I have always felt it is wise to press for band administration wherever possible. The administrative role of associations should not conflict with their prime purpose which is to act as pressure groups for their people.

This brings me to the proposed cultural education centres. The Alberta Indian Association has sought support for such a centre. A number of groups have sought government support for such centres elsewhere in Canada but they differ widely across the country in their conception of what need is and how their needs can best be met. It has taken time for the government to define the best way to support such centres.

The government first considered the concept in the broadest sense. It then established an interdepartmental working committee to consider implementing a program which would create such institutions. Naturally we are eager to see them in operation, but we are also mindful of the dangers of duplication of effort, of waste of funds and of inadequate planning.

The working committee, made up of representatives from a number of departments, has had many aspects of the proposal to consider. The original proposal put forward by the Alberta Indian Association stimulated interest in other provinces. As a result, the working group has had a number of proposals to review. Some of the proposals have called for centres which would be wholly cultural. Others have focused on Indian education. These are places where bands and groups of bands with a common cultural heritage can best renew and invigorate the culture they hold valuable. Some proposals include Métis people and therefore the provinces would be involved.

• 1120

This has been no easy task for the working group. Anyone who believes they should have completed their extensive work is simply evading the fundamental question which must be answered.

The working group must now complete its work for consideration by the interdepartmental committee and later on evidently by ministers. Only after the full report of all the implications of the proposals has been given careful consideration can the government make its decision on funds and priorities.

[*Interpretation*]

recherche et d'autres travaux. Mon ministère s'intéresse aussi particulièrement aux consultations concernant des programmes généraux et particuliers et les questions de politique générale. Les crédits sont mis à la disposition des assemblées à la suite des consultations. Les associations doivent rendre compte de ces crédits. Le Conseil privé fournit des sommes pour la recherche sur les traités, environ $500,000 cette année. La Société centrale d'hypothèques et de logement et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont aussi des ententes pour la réalisation de programmes. La caisse complète consacrée à la réalisation des programmes sera de 4.8 millions de dollars en 1971-1972. Et j'aimerais rappeler aux membres qu'il n'y avait aucune somme disponible dans ces domaines il y a trois ans.

Comme vous pouvez le constater, les associations d'Indiens ont rapidement pris de l'importance. En très peu de temps, le gouvernement fédéral a alloué des sommes considérables aux activités de douze associations provinciales et territoriales. Naturellement, des problèmes ont surgi. Les experts en administration et les spécialistes en gestion financière ne se créent pas du jour au lendemain. Pendant ce temps, les associations ont bénéficié dans une large mesure de subventions fédérales. Il est à prévoir qu'à mesure qu'elles se stabiliseront, leur base financière s'élargira également. En qualité de ministre, je suis particulièrement heureux d'avoir participé au développement des subventions fédérales qui leur sont destinées.

Je ne voudrais pas que le Comité suppose que les associations sont les seuls Indiens administrant des programmes. Il importe de reconnaître que les bandes ont une responsabilité plus grande que les associations. Ceci est conforme à ma politique d'établissement d'une administration locale solide dans les communautés indiennes.

Ceci soulève la question de savoir quels sont les programmes qui doivent être administrés par les bandes, par les associations, par les organismes se vouant à des œuvres particulières ou par des organismes provinciaux ou fédéraux. Il n'existe pas de règle fixe et il ne doit pas y en avoir. Chaque situation doit être étudiée selon son mérite et le peuple indien doit contribuer à maintenir l'équilibre. Mais j'ai toujours pensé qu'il était sage de promouvoir l'administration par la bande tant que la chose est possible. Le rôle administratif des associations ne doit pas entrer en conflit avec leur principal objectif qui est de constituer des groupes de pression au bénéfice de leur peuple.

Ceci m'amène à parler des centres culturo-éducatifs dont il est question. L'Association des Indiens de l'Alberta a cherché des appuis pour établir un de ces centres. Des groupes ont sollicité l'appui du gouvernement pour l'établissement de centres de ce genre ailleurs au Canada, mais leur conception de ce qui est nécessaire et de la manière dont il faut pallier leurs besoins sont par trop divergents selon la région. Le gouvernement a mis du temps à trouver la formule de soutien appropriée.

Le gouvernement a d'abord établi le principe dans son sens le plus large. Puis il a institué un comité de travail interministériel en vue d'étudier la façon d'appliquer le programme qui établirait ces institutions. Naturellement,

[*Texte*]

I am sure the members of the Committee would not wish to see public money in substantial amounts given to projects which have not been given careful analysis.

There is no connection whatever between the present status of proposals for cultural education centres and the school boycott on some Indian reserves in northern Alberta. Any such suggestion is pure fabrication.

The school boycott was an ill-advised attempt to seek a solution to some real and recognized problems at the expense of childrens' education. Its effect will weigh on those children for some time to come as they attempt to catch up for the time lost. I said when it began that I will not be coerced. I have told the chiefs that we are prepared to take action on those of their original requests which are reasonable and which can be remedied quickly. Discussions are now taking place. Since the last meeting I had with the chiefs of the reserves in Winnipeg, 80 per cent of the children have gone back to school. I cannot accept that the government is to be pressured into allocating public funds on the basis of school boycotts.

The needs of the people in Saddle Lake, Cold Lake and Kehewin must be seen in the light of the needs of other Indian communities across Canada. Improvements in programs for Indian people are being sought by many Canadians. I recognize—the government recognizes—the need for help for the Indian people during the years ahead. The need for Indian involvement in planning and managing programs is well understood and accepted.

Much has been done in the last few years to alleviate the worst aspects of poverty in Canada's 2,281 reserve communities. Much remains to be done and we must keep up the pace of improvement. But the kind of action needed to solve the problems of the Indian people will take time. It will require the responsible co-operation and participation of the Indian people, their leaders and government. And it will require the continuing support of the Canadian people.

Mr. Chairman, I have probably repeated many of the things that I said in the House yesterday. I was not responsible for the debate in the House yesterday. It was agreed the day before that we were to have this meeting and perhaps many of the issues have been debated yesterday. I am ready to answer any questions that members would like to put to me about my statement and the present problems that we are confronted with.

[*Interprétation*]

nous sommes pressés de le voir en œuvre, mais nous n'oublions pas non plus les dangers du manque de coordination des efforts, du gaspillage et d'une planification inefficace.

Le comité de travail, composé de représentants de plusieurs ministères, a eu bien des aspects de la proposition à considérer. La proposition initiale de l'Association des Indiens de l'Alberta a soulevé l'intérêt dans d'autres provinces. Le groupe de travail a donc dû examiner plusieurs des propositions. Certains ont proposé la création de centres qui seraient entièrement culturels. D'autres ont voulu mettre l'accent sur l'éducation Indienne. Ce sont des endroits où les bandes ou les groupes de bandes ayant un héritage culturel commun peuvent le mieux renouveler et donner plus de vigueur à la culture qui leur est précieuse. Certaines propositions préconisaient l'inclusion des Métis, auquel cas les provinces auraient juridiction en la matière.

Le travail du groupe n'a pas été facile. Celui qui prétend que les membres du groupe auraient pu terminer leur travail élude simplement la question fondamentale à laquelle il faut répondre.

Le groupe de travail doit maintenant compléter sa tâche et la soumettre à un comité interministériel et, par la suite, il va sans dire, aux ministres. Ce n'est que lorsque le rapport complet de tout ce qu'impliquent les propositions aura été scrupuleusement examiné que le gouvernement pourra prendre une décision concernant les fonds et les priorités.

Je suis persuadé que les membres du comité n'aimeraient pas que les deniers publics soient largement dépensés pour des projets qui n'auraient pas d'abord été soigneusement étudiés.

Il n'y a aucun rapport entre le stade actuel des propositions relatives à l'établissement de centres éducatifs et culturels et le boycottage scolaire dans certaines réserves indiennes du nord de l'Alberta. Toute suggestion de ce genre est purement illusoire.

Le boycottage scolaire est une tentative inconsidérée de trouver une solution à des problèmes réels et reconnus, aux dépens de la population scolaire. Ces effets seront désastreux pour ces enfants d'ici longtemps, et il ne leur sera pas facile de rattrapper le temps perdu. J'ai dit au début que je ne céderais pas aux pressions. J'ai dit aux chefs que nous étions prêts à agir pour ce qui est de leurs demandes initiales raisonnables et qui peuvent être promptement réglées. Les discussions se poursuivent actuellement. Depuis ma dernière rencontre avec les chefs de réserves à Winnipeg, 80 p. 100 des enfants sont retournés à l'école. Je ne puis admettre que le gouvernement soit contraint de dépenser les deniers publics sous la pression d'une grève scolaire.

Les besoins de la population de Saddle Lake, de Cold Lake, et de Kehewin doivent être vus à la lumière des besoins d'autres communautés indiennes au Canada. Les améliorations des programmes intéressant le peuple indien intéressent un grand nombre de Canadiens. Je reconnais, le gouvernement reconnaît, la nécessité d'aider les indiens pendant les prochaines années. Nous avons bien compris et admis la nécessité d'intéresser les indiens à la planification et à la gestion de leurs affaires.

On a beaucoup fait depuis quelques années pur alléger les plus grandes misères et la pauvreté des Indiens des 2,281 réserves au Canada. Il reste encore beaucoup à faire et nous devons être à la pointe du progrès. Mais l'action nécessaire pour résoudre les problèmes touchant les indiens demande du temps. Elle exige une coopération et

[*Text*]

Mr. Barnett: Mr. Chairman, on a point of order. The Minister's statement was a very interesting one but it did contain quite a lot of statistics and so on. I was wondering whether copies of the text might be available to members of the Committee so that we can review . . .

Mr. Chrétien: I do not have extra copies; these are my notes. If you do not remember the figures, you can ask me and I will give them. I did not give many statistics and it will be recorded. Most of those things have already been said in the House.

Mr. Yewchuck: On a point of order, Mr. Chairman. I think you should give Mr. Cardinal a chance to make a statement. The remarks of the Minister could be duplicated during that period. I presume it will take 20 minutes or so.

• 1125

The Chairman: The Minister has indicated that he wishes to answer questions now.

Mr. Yewchuk: What about Mr. Cardinal's opening statement?

The Chairman: Mr. Cardinal will be invited to make his statement after the Minister.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I was under the impression that we had agreed that both would make a statement to begin with so we could question both.

The Chairman: The Minister indicated to me before this meeting that he had to return to Cabinet after answering questions.

Mr. Yewchuk: Am I to understand then that the Minister will leave before Mr. Cardinal makes his statement.

The Chairman: Yes, that is my understanding.

Mr. Paproski: Why do we not let Mr. Cardinal make his opening statement right now and then the Minister can leave. We do not have that many questions to ask him but we may have after Mr. Cardinal makes his statement.

Mr. Chairman: Mr. Minister.

Mr. Chrétien: When you invited me to come here you said to me that I was to make a statement and reply to questions. I am here for that. If you have no questions to ask me I will go to the Cabinet meeting where I have other responsibilities. If the members of the Committee wish to call me later on I could come back.

[*Interpretation*]

une participation sérieuses de la part du peuple indien, de ses chefs et du gouvernement, sans compter l'appui constant du peuple canadien.

Monsieur le président, il est probable que j'ai répété beaucoup de ce que j'avais déjà dit en Chambre hier. Je ne suis pas responsable du débat qui a eu lieu hier en Chambre. J'avais convenu la veille d'assister à cette séance dont nombre de questions ont sans doute été déjà débattues hier. Je suis disposé à répondre à tout genre de questions que les membres du comité voudraient bien me poser concernant ma déclaration et les difficultés présentes que nous avons à résoudre.

M. Barnett: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. La déclaration du ministre est fort intéressante, mais elle renferme beaucoup de chiffres, ainsi de suite. Est-ce que nous pourrions avoir des exemplaires du texte afin de pouvoir étudier de nouveau . . .

Mr. Chrétien: Je n'ai pas d'autres exemplaires ce ne sont que mes notes. Si vous avez oublié les chiffres, vous pouvez me les demander et je vais vous les répéter. Je n'ai pas donné beaucoup de chiffres statistiques et de toute façon le compte rendu en fera état. La plupart de ces choses ont déjà été dites en Chambre.

M. Yewchuk: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je pense que nous devrions donner à M. Cardinal l'occasion de faire un exposé. Les observations du ministre pourraient être reproduites durant ce temps. J'estime qu'il faudra environ 20 minutes à peu près.

Le président: Le ministre a fait savoir que c'est maintenant qu'il désire répondre aux questions.

M. Yewchuk: Qu'en est-il alors de la déclaration d'ouverture de M. Cardinal?

Le président: J'inviterais M. Cardinal à faire sa déclaration après le ministre.

M. Yewchuk: Monsieur le président, j'avais cru comprendre qu'il avait été convenu qu'ils feraient tous les deux une déclaration d'ouverture de façon à ce que nous puissions les questionner tous deux.

Le président: Le ministre m'a dit avant notre réunion qu'il était obligé de revenir au Cabinet après qu'il aura répondu aux questions.

M. Yewchuk: Dois-je comprendre dès lors que le ministre va quitter cette réunion avant que M. Cardinal ait fait sa déclaration.

Le président: Oui, c'est ce que j'ai compris.

M. Paproski: Pourquoi ne demanderions-nous pas à M. Cardinal de faire ses déclarations d'ouverture immédiatement après quoi le ministre pourrait partir. Nous n'avons pas tellement de questions à poser au ministre, mais il se pourrait que nous en ayons davantage après que M. Cardinal aura fait sa déclaration.

Le président: Monsieur le ministre.

M. Chrétien: En m'invitant à comparaître devant vous, vous m'aviez dit que je devais faire une déclaration et répondre à vos questions. C'est la raison pour laquelle je suis venu. Si vous n'avez pas de questions à me poser, je vais me rendre à la réunion du Cabinet où d'autres responsabilités m'attendent. Si par ailleurs les membres du comité désirent faire appel à moi par la suite, je suis disposé à revenir.

[*Texte*]

Mr. Downey: I think we should proceed with the questioning of the Minister, Mr. Chairman.

Mr. Gundlock: On a point of order, Mr. Chairman, I do not think so. There is a great controversy and I think we should hear the other side. i am a great admirer of the Minister.

The Chairman: Mr. Barnett, on a point of order.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, it is not really a point of order. The Minister has indicated that he is prepared to come back. If he does have to go to a Cabinet meeting and if he has a few minutes available, anybody who wants to ask him a question now should be free to do so with the understanding that he would come back to answer questions which other members may wish to put to him after we have had a better opportunity to get the whole picture.

The Chairman: I am in the hands of the Committee on this, gentlemen, but the Minister has indicated that he is available for questioning now. Perhaps we could have a few questions now, the Minister will make himself available at a later time for further questioning if the Committee feels that is necessary.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, I think you asked the Minister how many Indians are—

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, on a point of order, that question has not been called yet. We are not prepared . . .

The Chairman: Mr. Smerchanski on a point of order.

Mr. Smerchanski: You called for questioning the witness who is the Minister of Indian Affairs and I put to him the first question. How many Indians in Alberta are involved with or under the Department of Indian Affairs?

Mr. Chrétien: There are about 29,000 registered Indians under the administration of the federal government.

Mr. Smerchanski: How many dollars have been spent on the Indian people in Alberta from all sources? You outlined care funds, those of your own department and those of the Department of National Health and Welfare. What is the approximate total in dollars?

Mr. Chrétien: I think my department is spending $29 million in Alberta during the present fiscal year for operation expenditures and capital expenditures. The estimated expenditure is $29,366,000.

Mr. Smerchanski: Mr. Minister, roughly what percentage of this money was spent by the bands or by the Indian associations?

Mr. Chrétien: I would say that you have to divide those expenditures in two. A certain amount of money is spent by the band. Generally speaking, throughout the land, perhaps a bit more than 10 per cent of that money is spent by the band and the total budget last year for the Indian Association of Alberta was $789,000.

The Chairman: Mr. Horner has a supplementary question.

[*Interprétation*]

M. Downey: Je trouve que nous pourrions poser nos questions au ministre, monsieur le président.

M. Gundlock: J'invoque le Règlement, monsieur le président, et je ne suis pas d'accord quant à moi. Il s'agit d'un différend important et j'estime que nous devons entendre l'autre partie. Je suis personnellement un admirateur fervent du ministre.

Le président: M. Barnett a invoqué le Règlement.

M. Barnett: Monsieur le président je n'ai pas réellement invoqué le Règlement. Le ministre dit qu'il est disposé à revenir. Or s'il doit se rendre à une réunion du Cabinet, si toutefois il lui reste quelques instants, quiconque désire lui poser une question devrait pouvoir le faire tout de suite, étant bien entendu que le ministre reviendrait plus tard pour répondre aux questions que d'autres membres désireraient lui poser lorsque nous aurons eu l'occasion de nous faire une idée générale de la situation.

Le président: Je suivrais l'avis du comité sur cette question messieurs mais le ministre m'a fait savoir qu'il est disposé à répondre aux questions maintenant. Nous pourrions donc lui poser quelques questions immédiatement et le ministre pourrait revenir plus tard si le comité estime que c'est nécessaire.

M. Smerchanski: Monsieur le président, vous avez demandé au ministre combien d'Indiens sont . . .

M. Yewchuk: Monsieur le président, j'invoque le Règlement; cette question est prématurée. Nous ne sommes pas préparés . . .

Le président: M. Smerchanski invoque le Règlement.

M. Smerchanski: Vous avez invité comme témoin le ministre des Affaires indiennes qui doit répondre à nos questions. Je lui pose dès lors la première question. Combien d'Indiens de l'Alberta relèvent du ministère des Affaires indiennes?

M. Chrétien: Il y a environ 29,000 Indiens inscrits relevant du gouvernement fédéral.

M. Smerchanski: Quel est le montant global dépensé pour les Indiens de l'Alberta, en provenance de l'ensemble des sources? Vous avez mentionné les fonds Care, ceux de votre ministère ainsi que les sommes provenant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être. A combien environ se montent ces fonds?

M. Chrétien: Je crois que mon ministère dépensera quelque $29,000,000 en Alberta durant l'année fiscale en cours, pour les dépenses de fonctionnement et les immobilisations. Les prévisions de dépenses sont $29,366,000.

M. Smerchanski: Monsieur le ministre, quel est grosso modo le pourcentage de ce montant qui a été dépensé par les bandes et les associations d'Indiens?

M. Chrétien: Ces dépenses peuvent être divisées en deux. Un certain montant est dépensé par les bandes. Règle générale, et dans l'ensemble du pays, un peu plus de 10 p. 100 de ce montant est dépensé par les bandes tandis que le budget global de l'Association indienne de l'Alberta pour l'année écoulée était de $789,000.

Le président: M. Horner désire poser une question supplémentaire.

[*Text*]

Mr. Horner: I wonder if you could give us a breakdown of the operating and capital expenditures. Do you have that breakdown?

• 1130

Mr. Chrétien: Yes, we have those figures: this year $24 million for operating expenditures and $5 million for capital expenditures. That is for my department. I am not referring to the amount of money spent by the Department of National Health and Welfare.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, have the native people of Alberta been treated any differently from the native people of any other parts of Canada?

Mr. Chrétien: No, we operate on the same basis with them as with the other Indians throughout the land.

Mr. Smerchanski: In other words, the expenditures in Alberta are pretty well prorated as compared to the expenditures in all other parts of Canada for the Indian people.

Mr. Chrétien: Yes. I think the problem is generally the same throughout the land and the expenditures are about the same throughout the land. It could vary from one area to another depending on the employment situation, the welfare money and so on.

Mr. Smerchanski: When you have the band or the organization involved in some of your community projects, whom do they account to for the expenditures and the program progress in reference to the undertakings that they themselves are involved in?

Mr. Chrétien: Are you referring to the Indians with the associations?

Mr. Smerchanski: Yes, with the associations and the bands; possibly two questions.

Mr. Chrétien: The community development program is this one. We used to operate this program ourselves. A couple of years ago I started to discuss with the Indian associations in different provinces, the possibility of my people moving out of the programs and contracting the services with the Indian associations. I think we have signed such agreements in Manitoba, Saskatchewan, Alberta, New Brunswick, Nova Scotia and possibly other provinces also. In Alberta, of the $800,000 I mentioned, a good part of the money was under community development programs and training programs.

Mr. Smerchanski: Has this money been spent in a responsible and co-operative manner with the department in reference to these projects?

Mr. Chrétien: This is a contract that we signed with the different associations. It is their program; they run the program. They are supposed to give the services to their people with that money. We have signed those agreements with all the provinces and at the end of the year they have to report their work to the department and account for the money that they have received from the department for community development work.

[*Interpretation*]

M. Horner: Pourriez-vous nous donner une ventilation des frais de fonctionnement et des immobilisations. Avez-vous ces chiffres?

M. Chrétien: Oui, nous avons les chiffres ici: cette année les dépenses de fonctionnement se sont montées à $24 millions et les immobilisations à $5 millions. Il s'agit uniquement de mon ministère.Ce montant ne tient pas compte des sommes dépensées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être.

M. Smerchanski: Monsieur le président, est-ce que les Indiens de l'Alberta auraient été traités différemment des Indiens des autres régions du Canada?

M. Chrétien: Non, nos rapports avec eux sont identiques à ceux que nous avons avec tous les autres Indiens du pays.

M. Smerchanski: Autrement dit, les sommes dépensées en Alberta sont proportionnelles à celles des autres régions du pays.

M. Chrétien: C'est bien cela. J'estime en effet que le problème est dans son ensemble pareil dans le pays tout entier et que les dépenses elles aussi sont les mêmes pour l'ensemble du pays. Elles varient peut-être d'une région à l'autre en fonction de la situation de l'emploi, des fonds de bien-être, etc.

M. Smerchanski: Lorsqu'une bande ou une organisation participe à un de vos projets communautaires, à qui devez-vous rendre compte des dépenses et des progrès réalisés dans les programmes conformément aux engagements pris?

M. Chrétien: Vous parlez des Indiens avec les associations?

M. Smerchanski: C'est bien, cela avec les associations et les bandes; il s'agit peut-être de deux questions.

M. Chrétien: Par le passé, c'est nous qui mettions en œuvre le programme de développement communautaire. Il y a quelques années, j'ai commencé à examiner avec les diverses associations indiennes des provinces la possibilité de mon ministère d'abandonner ce programme et de le remettre entre les mains des associations indiennes. De tels accords ont été conclus avec le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et peut-être encore d'autres provinces. Ainsi dans l'Alberta, sur les $800,000 que j'ai mentionnés, un montant considérable était affecté à des programmes de développement communautaire et à des programmes de formation professionnelle.

M. Smerchanski: Est-ce que ces sommes ont été dépensées de façon responsable et dans un esprit de coopération avec le ministère relativement à ces projets?

M. Chrétien: Il s'agit d'un accord qui a été conclu avec les différentes associations. C'est donc leurs programmes et ce sont elles qui les mettent en œuvre. Les associations sont sensées fournir des services à leur peuple grâce à cet argent. Nous avons conclu des accords avec toutes les provinces, et à la fin de l'année, les associations doivent soumettre un rapport sur leur travail au ministère et nous fournir des pièces justificatives pour l'argent qu'elles ont touché du ministère pour promouvoir le développement communautaire.

[*Texte*]

Mr. Smerchanski: Thank you, Mr. Chairman, I have finished.

The Chairman: Mr. Yewchuk.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I simply want to make a brief comment to begin with and that is that Mr. Cardinal has been travelling since midnight from Edmonton to appear here before us. He has a statement to make and I am sure that his statement would raise questions in the minds of many members, for which we would like answers from the Minister. I think it is grossly unfair to have the Minister make a statement and leave before we have a chance to hear Mr. Cardinal and ask for answers to the questions which he raises.

I would, therefore, like to put a motion to the Committee to the effect that Mr. Cardinal be heard before any further questions are proceeded with and that the Minister remain here to answer questions which will arise from Mr. Cardinal's statement.

The Chairman: Would you put the motion in writing, Mr. Yewchuk? Gentlemen, I question the legality of a motion that would force the Minister to do one thing or another. I do not think it is within our capacity as a committee to force the Minister to do one thing or another, Mr. Yewchuk.

Mr. Horner: I wonder if I might speak to that point of order, Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Horner.

Mr. Horner: The motion as I understand it, is not going to force the Minister to do anything. The motion suggests that before any other questions are put, we hear Mr. Cardinal. This is a decision the Committee can take if it wants to. That is the motion as I understand it.

• 1135

The Chairman: Order, Mr. Horner.

Mr. Horner: And that is the motion as I understand it.

The Chairman: Order, order. The motion as I heard it contained a section which would force the Minister to do something. Perhaps, Mr. Yewchuk, if you would draft your motion along the line suggested by Mr. Horner, you would be closer to being in order. But I will not rule on that until I see it.

Mr. Yewchuk: All right, Mr. Chairman. May I read my motion, then?

I move that Mr. Cardinal be allowed to make his statement prior to any further questions being put.

Mr. Duquet: Mr. Chairman, it was already ruled that we were to put questions to the Minister. In fact, this procedure has already started with the gentlemen there who asked a question.

The Chairman: The Chair is faced with a motion. As there are no further comments on the motion, I will put the motion. Mr. Barnett?

Mr. Barnett: In view of the question of order you have raised, the way the motion is rephrased certainly leaves this question open. I certainly think it is within the power, if I may say so, of the Committee to request the Minister to remain. It certainly would be my wish that he would.

The decision as to whether his responsibility here is outweighted by some responsibility somewhere else, of course, is in the hands of the Minister; but certainly it came as a surprise to me, if I may say so, that the Minister indicated that he was going to be here only for brief time

[*Interprétation*]

M. Smerchanski: Je vous remercie, monsieur le président, j'ai terminé.

Le président: Je donne la parole à M. Yewchuck.

M. Yewchuk: Monsieur le président, je tiens à dire pour commencer que M. Cardinal a voyagé depuis minuit d'Edmonton pour comparaître devant nous. Il a une déclaration à faire et je suis convaincu que son exposé donnera lieu à des questions que beaucoup de députés voudront poser à la suite desquelles nombre d'entre nous voudront obtenir des réponses du ministre. J'estime dès lors qu'il est injuste que le ministre fasse une déclaration et quitte la salle avant que nous ayons pu entendre M. Cardinal et obtenu des réponses aux questions qu'il aura suscitées.

Je soumets donc une motion au Comité demandant que M. Cardinal soit entendu avant de poser toute autre question et que le ministre reste dans la salle pour répondre aux questions suscitées par la déclaration de M. Cardinal.

Le président: Pourriez-vous me soumettre votre motion par écrit, monsieur Yewchuck? Messieurs, je crois qu'une motion visant à obliger le ministre à agir de telle ou telle façon est contraire aux règlements. Je ne pense pas que nous soyons habilités en tant que Comité à obliger le ministre à faire quoique ce soit, monsieur Yewchuck.

M. Horner: Puis-je ajouter un mot à l'appel au règlement?

Le président: Monsieur Horner.

M. Horner: Cette motion à mon sens n'obligera en aucune façon le ministre à faire quoique ce soit. La motion suggère uniquement avant de poser d'autres questions, que nous entendions M. Cardinal. C'est une décision que le Comité est libre de prendre s'il le désire. Du moins, c'est ainsi que je comprends la motion.

Le président: A l'ordre monsieur Horner.

M. Horner: C'est ainsi que je comprends la motion.

Le président: A l'ordre s'il vous plaît. D'après moi cette motion obligerait le ministre à agir dans un certain sens. M. Yewchuck si vous rédigiez votre motion comme M. Horner l'a suggéré, elle sera recevable, j'attendrai de l'avoir vu avant de statuer.

M. Yewchuck: D'accord monsieur le président. Puis-je lire ma motion?

Je propose que M. Cardinal soit autorisé à faire sa déclaration avant de passer à d'autres questions.

M. Duquet: Monsieur le président, il avait déjà été décidé que nous poserions des questions au ministre. En fait une question avait déjà été posée.

Le président: Une motion a été soumise au président. S'il n'y a plus de commentaires au sujet de la motion je vais la mettre aux voix. M. Barnett?

M. Barnett: Comme vous avez invoqué le règlement et vu la façon dont la motion a été rédigée j'estime que la question n'est pas close. Je suis d'avis que le Comité a parfaitement le droit de demander au ministre de rester. J'espère pour ma part qu'il le fasse.

Quant à la question de savoir s'il est plus important pour le ministre de rester ici ou de se rendre à une autre réunion, c'est évidemment au ministre lui-même d'y répondre. Pour ma part, j'ai été fort surpris d'entendre le ministre de dire qu'il avait l'intention de rester ici simplement

[*Text*]

to make a short statement and answer some questions, and then go on to another meeting.

Commenting on the motion, which I am prepared to vote for, I would like to make it clear that I think it would be desirable if the Minister were to remain here. This is a very important meeting on a very important question, as I am sure the Minister would be the first to agree. Voting for the motion . . .

The Chairman: Mr. Barnett . . .

Mr. Barnett: I would like to make it clear that this is the feeling I have in connection with the suggestion that the Minister be here.

The Chairman: Mr. Mazankowski, on a point of order.

Mr. Mazankowski: Just speaking to the motion, Mr. Chairman, what is on the record seems to substantiate the comments of Mr. Barnett. I would like to say that this is a very serious matter and I think if we are going to discuss intelligently the whole question, it would be in the interests of all the members of the Committee that we hear from the Minister and hear from the President of the Indian Association of Alberta. It would give us a broader outlook and give us a better perspective of the whole question which we are dealing with here today, and in the interests of the Committee, it would expedite the Progress that we are going to make. I certainly want to go on record as supporting this motion.

The Chairman: Mr. Gundlock.

Mr. Chrétien: Mr. Chairman, if the Committee wants Mr. Cardinal to make a statement and they want me to listen to him, I have no objection. I just say that I am available for comments and that I want to go back to the Cabinet.

In my discussions with your Vice-Chairman yesterday, he told me that I would probably be free after an hour, at the disposal of the Committee; and I was here before any other members of the Committee ready to start at 11 o'clock because I have other duties at noon and have to be there. But I am in the hands of the Committee, if they prefer to have the other statement.

I must say that after the discussion I had with the Vice-Chairman yesterday, I told him that I was available and it was understood that one hour was probably enough. So that is my position. If you prefer to hear him right away, I can wait and listen to him for 20 minutes; then I have to go, but I will come back. As the members of the Committee know, I have been here every time you wanted me to. You have never had any difficulty with me.

The Chairman: The Minister has indicated he is quite willing to go along with this.

Mr. Chrétien: But I have to leave around noon, anyway; but I could come back and answer questions.

Mr. Rock: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: Order, gentlemen. The Minister has indicated he is available and I suggest that, without taking any more time, we proceed to hear Mr. Cardinal.

Mr. Rock: Mr. Chairman, remember this now, and this is on a point of order, you are creating a precedent—creating more or less a TV panel show out of the Committee.

[*Interpretation*]

pour faire une courte déclaration et répondre à quelques questions pour se rendre ensuite à une autre réunion.

En ce qui concerne la motion que j'ai l'intention d'appuyer, j'estime qu'il serait souhaitable que le ministre reste parmi nous. Il s'agit en effet d'une réunion importante traitant d'une question de la grande actualité et je suis convaincu que le ministre est entièrement d'accord avec moi sur ce point. Je vote donc pour la motion.

Le président: Monsieur Barnett . . .

M. Barnett: Je tiens donc à préciser que c'est aussi ma façon de penser en ce qui concerne l'invitation faite au ministre de rester ici.

Le président: M. Mazankowski invoque le règlement.

M. Mazankowski: En ce qui concerne la motion monsieur le président les faits semblent corroborer ce que M. Barnett vient de dire. Il s'agit en effet d'une question de la plus haute importance et afin de nous permettre d'en discuter avec discernement, il serait bon que les membres du Comité puissent entendre aussi bien le ministre que le président de l'Association des indiens de l'Alberta. Cela nous donnerait une vue d'ensemble plus large de la question devant nous aujourd'hui et accélérait d'autant nos travaux. Je tiens donc à ce qu'il soit consigné au procès-verbal que j'appuie la motion.

Le président: Monsieur Gundlock.

M. Chrétien: Monsieur le président, si le Comité désire que M. Cardinal fasse une déclaration et que je l'écoute, je ne m'y oppose nullement. Je tiens simplement à faire remarquer que je suis disposé à répondre aux questions mais je dois revenir au Cabinet.

Lors de mes discussions avec votre vice-président hier, il m'avait dit que je serais probablement libre après une heure; quand je suis arrivé dans la salle ponctuellement à 11 heures et avant tous les autres membres du Comité car j'ai d'autres engagements à midi auxquels je dois me rendre. Mais je suis à la disposition du Comité s'ils préfèrent entendre l'autre déclaration.

Je tiens néanmoins à répéter qu'après mon entrevue avec votre vice-président hier, je lui avais dit que j'étais à la disposition du Comité et il avait été entendu qu'une heure serait probablement suffisant. Si vous préférez entendre M. Cardinal immédiatement je puis attendre et l'écouter pendant 20 minutes; ensuite je suis obligé de partir mais je vais revenir. Les membres du Comité savent très bien en effet que je suis venu chaque fois qu'ils m'ont demandé. Je ne vous ai jamais causé de difficulté.

Le président: Le ministre dit qu'il est d'accord.

M. Chrétien: Je dois quitter vers midi; je pourrais toutefois revenir plus tard pour répondre aux questions.

M. Rock: Monsieur le président j'invoque le règlement.

Le président: A l'ordre messieurs. Le ministre a dit qu'il est prêt à rester et je suggère dès lors sans perdre plus de temps nous écoutions M. Cardinal.

M. Rock: Monsieur le président, n'oubliez pas que vous êtes en train de créer un précédent en transformant une réunion de comité en discussion télévisée.

[*Texte*]

• 1140

Some hon. Members: No, no.

Mr. Rock: This is what it is going to do.

The Chairman: Order, order. Mr. Yewchuk, now that the Minister has indicated he is prepared to remain here would you withdraw your motion?

Mr. Yewchuk: The Minister has not clarified whether he will stay for questions after the . . .

Mr. Chrétien: I will be available for questioning but after noon I have to go back to the Cabinet; then I will come to answer questions.

Mr. Yewchuk: Could the Minister indicate when he would be willing? Is he willing to come back today?

Mr. Chrétien: I can come back this afternoon if you want. I do not mind.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Mr. Chairman, if I could just raise a point of order . . .

The Chairman: Mr. Marchand.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): I think this was a reasonable suggestion. The committees are not places where I think the Minister of Indian Affairs should be debating with Harold Cardinal. This is obviously what is trying to be done. I think as committee members we are trying to solicit facts from both of them in a non-partisan manner, an objective manner. There are some very serious questions before us. Let us get on with hearing Harold Cardinal. He has some important things to say.

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Paproski: We are all agreed.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): When we have heard him we will come back to the Minister.

The Chairman: Do you agree, Mr. Yewchuk.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I am still not clear as to when the Minister is coming back. Is he going to come back right after Mr. Cardinal's statement is made, or are you going to call a new meeting for him?

The Chairman: The Minister has indicated that he is prepared to remain for Mr. Cardinal's statement and if there is still some time left at the end of that he will answer some further questions. If not, he will return at the request of the Committee this afternoon if that is necessary. I do not think we can ask him . . .

Mr. Yewchuk: I withdraw the motion.

The Chairman: Mr. Cardinal, would you come forward please? Mr. Cardinal is the President of the Indian Association of Alberta.

Mr. H. Cardinal (President, Indian Association of Alberta): Thank you, Mr. Chairman. Listening to your Committee meeting this morning I think some of our meetings back in Alberta are better run.

[*Interprétation*]

Des députés: Non, non.

M. Rock: C'est pourtant ce qui arrivera.

Le président: A l'ordre. Monsieur Yewchuk, puisque le ministre a dit qu'il était disposé à rester, voudriez-vous retirer votre motion?

M. Yewchuk: Le ministre n'a pas précisé s'il resterait pour les questions après . . .

M. Chrétien: Je répondrai aux questions mais à midi je suis obligé de me rendre à la réunion du Cabinet; je reviendrai plus tard pour répondre aux questions.

M. Yewchuk: Le ministre pourrait-il nous dire quand il pourra revenir répondre aux questions? Compte-t-il revenir aujourd'hui?

M. Chrétien: Je peux revenir cet après-midi si vous le voulez.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Permettez-moi monsieur le président, d'invoquer le Règlement . . .

Le président: Monsieur Marchand.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je trouve que c'est une suggestion raisonnable. J'estime que le Comité ne devrait pas devenir le cadre d'un débat entre le ministre des affaires indiennes et M. Cardinal. Je pense que c'est justement ce qu'ion essaie de faire. En tant que membre du Comité, nous voudrions obtenir la version des deux parties de façon non partisane et objective. Nous sommes saisis de questions forts importantes. Entendons donc ce que M. Harold Cardinal a à nous dire. C'est certainement important.

Des députés: D'accord.

M. Parroski: Nous sommes tous d'accord.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Lorsque nous l'aurons entendu nous poserons des questions au ministre.

Le président: Êtes-vous d'accord monsieur Yewchuk.

M. Yewchuk: Monsieur le président, la question du retour du Ministre ne m'est pas très claire. A-t-il l'intention de revenir aussitôt après la déclaration de M. Cardinal ou comptez-vous convoquer une nouvelle réunion pour faire venir le ministre?

Le président: Le ministre a dit qu'il était disposé à écouter la déclaration de M. Cardinal et s'il reste du temps, il répondra à des questions. S'il est trop tard, il reviendra à la demande du Comité si besoin est cet après-midi. Je ne crois pas que nous puissions lui demander . . .

M. Yewchuk: Je retire ma motion.

Le président: Monsieur Cardinal, voulez-vous vous approcher s'il vous plaît? M. Cardinal est le président de l'Association des indiens de l'Alberta.

M. H. Cardinal (Président, Association des indiens de l'Alberta): Je vous remercie monsieur le président. De la façon dont s'est déroulée la réunion à laquelle j'assiste en ce moment, je crois que nos réunions dans l'Alberta sont mieux dirigées.

[*Text*]

An hon. Member: Now you are playing politics.

The Chairman: Order.

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, there are essentially four points that I wish to cover. Before I get into these points I wish to take the opportunity to introduce the people who have come with me from Alberta to appear or to answer any questions in what we consider to be an impartial committee. Chief Ralph Blackman, from Cold Lake, the chief who is involved with his people in the current school strike: Mrs. Melanie Mackatis, a member from the Cold Lake band; Walter King, a member of the Department of Indian Affairs staff, who has been working with the people; Simon Waquan, our administrator; Mr. Mike Steinhauer, our secretary; Mr. Bob Roddick our legal adviser; and Mr. Piepenburg, the person responsible for our education department.

My presence here, Mr. Chairman, is not to give you figures or throw statistics at you, but rather to discuss the reasons why the board of our organization made the decision, at this time, to withdraw from programs involving projects with the federal government and to discuss the Cabinet document that I introduced to the Canadian public and the reasons underlying that introduction, to discuss the current school situation in northeastern Alberta and, at the same time, to raise some questions which we feel are valid and have to be considered by the government and by the Canadian people generally.

• 1145

As an organization, we have been funded by the federal government over the past four years. Prior to that, we did not receive any funds. I think the reason that we decided to try to acquire funds from the government was the advice and the direction that we took at that time.

Instead of sitting back to criticize the government for their inaction for the many problems that our people face, we felt that what was necessary for us was to develop positive viable alternatives in the various problem areas.

In making that decision about the direction in which we were going to go, we decided to find out if we could create a viable partnership with the federal government, realizing that the federal government is responsible for the Indian people in this country, but realizing more deeply that whatever decisions were made, whether they were wrong or right, that we, as Indian people, had to face these results or consequences with our lives, our futures and, in fact, with our own communities.

Initially, the funding came through the ARDA program and we were able to get the funding, not because the Minister of Indian Affairs was enthusiastic about funding us but because we were able to go the provincial government in Alberta to offer them our plans to see how viable these would be. Through them we were able to get our initial budgets approved and, at that time, when we were setting up an administration, we agreed that on a quarterly basis we would submit audited statements to the provincial government and to the department responsible at that time for ARDA.

Under that agreement, we were also able to set up our own priorities, to go out and assess the problems with our own people, to assess the needs, and from there to try and develop programs, or at least begin the ground-work for developing those programs.

In that process, as an organization, we were protected by the provincial government in the sense that the provincial government served as a buffer and not one particular department could put pressure on us directly.

[*Interpretation*]

Un député: Vous faites de la politique.

Le président: A l'ordre s'il vous plaît.

M. Cardinal: Monsieur le président, je voudrais vous entretenir essentiellement de quatre points. Mais avant de les aborder, permettez que je vous présente les personnes qui sont venues avec moi de l'Alberta pour répondre aux questions et comparaître devant ce que nous considérons être un Comité impartial. Les chefs Ralph Blackman, Cold Lake, qui à la tête de son peuple est impliqué dans la grève scolaire, madame Melanie Mackatis, membre de la bande de Cold Lake; Walter King, membre du personnel du ministère des Affaires indiennes qui a travaillé avec mon peuple; Simon Waquan, notre administrateur; M. Mike Steinhauer, notre secrétaire; M. Bob Roddick notre conseiller juridique et M. Piepenburg, responsable de notre département de l'éducation.

Je ne suis pas venu ici monsieur le président pour vous donner des chiffres ou vous soumettre des statistiques, mais plutôt pour vous donner les raisons pour lesquelles le Conseil d'administration de notre organisation a décidé de se retirer des programmes portant sur les projets réalisés conjointement avec le gouvernement fédéral et pour discuter du document du Cabinet que j'ai présenté au public canadien et des raisons qui m'ont poussé à le présenter, d'étudier la situation scolaire présente dans le nord-est de l'Alberta et en même temps, de soulever certaines questions qui me paraissent valables et que le Gouvernement et le peuple canadien en général doivent prendre en considération.

Notre organisation, comme telle a été financée par le gouvernement fédéral au cours des quatre dernières années. Nous ne recevions auparavant aucun fonds. Je pense que notre décision d'essayer de nous procurer des fonds auprès du gouvernement a été due aux conseils et aux directives que nous avons recueillis à ce moment.

Nous avons pensé qu'au lieu de nous contenter de critiquer le gouvernement pour son inaction en face des nombreux problèmes auxquels notre peuple est confronté, il était nécessaire d'élaborer des solutions pratiques et positives dans les nombreux domaines où se posaient les problèmes.

Lorsque nous avons pris cette décision sur la direction vers laquelle nous allions nous orienter, nous nous sommes résolu à chercher s'il était possible de nous associer efficacement avec le gouvernement fédéral, en sachant qu'il a la responsabilité du peuple indien du Canada, mais en sachant plus profondément que quelles que soient les décisions prises, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, nous, le peuple indien, devrions faire face à ces résultats ou ces conséquences, en engageant nos vies, notre avenir et, en fait nos propres communautés.

Le financement nous a tout d'abord été transmis par le Programme ARDA et nous avons pu l'obtenir, non pas parce que le Ministre des Affaires Indiennes était bien disposé à nous financer, mais parce que nous avons pu présenter nos projets au gouvernement provincial de l'Alberta, pour examiner leur possibilité d'application. Nous avons pu, par l'intermédiaire du gouvernement provincial, faire approuver nos premiers budgets et c'est au moment où nous mettions sur pied une administration que nous avons accepté de présenter chaque trimestre des états de compte vérifiés au gouvernement provincial et au ministère chargé du Programme ARDA à ce moment-là.

En vertu de cet accord, nous avons également pu établir nos propres priorités, définir les problèmes avec notre

[*Texte*]

Approximately the second year of that funding process and the second submission of budgets, we were suddenly informed that the funding arrangements had been changed and that the Secretary of State would be responsible. So we went into that process and I think a lot of the other points have been covered by the Minister. The only point I would like to make is that if the Minister had shown the same enthusiasm for funding Indian organizations today over the past two or three years, the problems that exist today between him and our people would not be there. We were able through our own efforts and through direct contacts with the departments responsible to establish relationships with different federal departments. Our consistent problem has been and continues to be the gate-keeper role that the Department of Indian Affairs wishes to play even in our relationships with other federal departments.

• 1150

One of the other points I would like to make, Mr. Chairman, is the fact that at no time have we ever requested any department in the federal government or in the provincial government for funds without accountability. We have at all times insisted on our own part that if we are to set up a responsible administration, we are going to have to account for every penny that we receive from any source and this we do through quarterly-audited statements.

We presented the Alberta Indian Education Centre to the federal government in March 1969, I believe, or 1970, and reintroduced that concept on June 4, 1970 when we presented the "Red Paper" or "Citizens Plus" to the federal government. Since then we have had ongoing discussions with the departments that were finally given the responsibility. Our approach was directly to 12 different federal departments. After assessing their programs, we felt that the type of education centre we were proposing could come within the terms of reference of the different programs and at that time we wanted to get away from the gate-keeper role of the Department of Indian Affairs.

Simultaneously we proposed the creation of an Alberta Indian development system intended to try and solve the economic development problems that our people face, and again we used the same approach. But when all the presentations had been done we found much to our dismay and to our concern that in spite of our attempts and our efforts to relate directly to different departments we had been shifted back again to the Department of Indian Affairs through the creation of an interdepartmental committee in which the main committee is chaired by the Deputy Minister of Indian Affairs and one of the subcommittees dealing with economic development is also chaired by the Assistant Deputy Minister of Indian Affairs at that time.

I do not want to go too much into these programs; I am just sharing with you the process that we went through. When the school strike began in northwestern Alberta, shortly after we were informed as an association that it had begun, I took the opportunity when I was in Ottawa to discuss the matter with the Minister, to bring the situation to his attention, a situation that I viewed as serious, and a situation that I was afraid would escalate. At that time he appeared more than surprised that the situation existed at all. We asked that either he or some of his representatives meet with the people who were directly concerned.

• 1155

It became apparent to us through the course of that strike that the Minister and his department, and I think

[*Interprétation*]

propre peuple, définir les besoins et, de là, essayer de mettre au point des programmes, ou du moins, entreprendre le travail de base qui permettrait de mettre au point les programmes en question.

Notre organisation, comme telle, a été protégée, au cours de ce processus, par le gouvernement provincial, qui nous servait de tampon et aucun ministère en particulier ne pouvait faire directement pression sur nous.

Au cours de la seconde année de financement et au moment où nous présentions les budgets pour la seconde fois, nous avons été soudain informés que les modalités de financement avaient été modifiées et que le Secrétariat d'état en serait responsable. Nous avons donc étudié cette méthode et le Ministre a, je crois, revu plusieurs autres points. Je dis tout simplement que si le Ministre avait, au cours des deux ou trois dernières années, montré le même enthousiasme qu'aujourd'hui pour financer les organisations indiennes, ces problèmes ne se poseraient pas aujourd'hui entre lui et notre peuple. Nous avons pu, grâce à nos propres efforts et aux contacts directs avec les ministères, établir des rapports avec les différents ministères fédéraux. Le problème qui se posait et qui continue à se poser provient de ce rôle de gardien que le ministère des Affaires indiennes souhaite jouer, même dans nos rapports avec les autres ministères fédéraux.

Je voudrais signaler en outre, monsieur le président, que nous n'avons jamais demandé de fonds à un ministère fédéral ou provincial sans lui rendre des comptes. Nous avons toujours insisté sur le fait que, si nous devions mettre sur pied une administration responsable, nous allions rendre compte de chaque penny que nous recevons, quelqu'en soit la source, et c'est ce que nous faisons par nos états de compte vérifiés trimestriellement.

En mars 1969, je crois, ou 1970, nous avons présenté au gouvernement fédéral le projet de centres d'éducation pour les Indiens de l'Alberta et nous avons à nouveau présenté cette idée le 4 juin 1970, lorsque nous avons déposé le «Livre rouge» ou «Citizens Plus» devant le gouvernement fédéral. Depuis lors, nous nous sommes tenus en rapport avec les ministères qui ont finalement été chargés du programme. Nous avons vu directement douze ministères fédéraux différents. Après avoir évoluer leurs programmes, nous avons pensé que le genre de centre d'éducation que nous proposions pouvait trouver sa place parmi les objectifs que visaient les différents programmes et nous voulions alors échapper à ce rôle de gardien que jouait le ministère des Affaires indiennes.

Nous avons en même temps proposé la création d'un système d'expansion au profit des Indiens de l'Alberta, visant à résoudre les problèmes d'expansion économique de notre peuple; là encore, nous avons eu recours au mêmes contacts. Cependant, lorsque toutes les propositions ont été faites, nous nous sommes rendus compte avec autant de consternation que d'inquiétude que, en dépit de nos efforts pour traiter directement avec les différents ministères, nous avions été de nouveau renvoyés au ministère des Affaires indiennes, par la création d'un comité interministériel dont le comité principal est présidé par le sous-ministre des Affaires indiennes, et l'un des sous-comités, qui traite du développement économique, est également présidé par le sous-ministre adjoint des Affaires indiennes.

Je ne veux pas entrer à fond dans ces programmes; je veux simplement vous dire par quelle filière nous avons

[*Text*]

this was partially confirmed by his statement to the House yesterday, viewed our association as the prime movers and the people directly responsible for the strike, contrary to meetings that were held, contrary to all discussions that were held with him. And it is perhaps this misconception on the part of the department and on the part of the Minister that has made it so difficult and has taken so long to resolve the issues that the people are bringing to the attention of the government and the Canadian public.

As a result of that and as a result of the misconception on the part of the Minister and his department, our information was that moneys that had been approved by Cabinet on July 29, 1970, that the process they had to go through to have the moneys released was delayed until the school situation in northeastern Alberta was resolved. We have had many difficulties, there have been many hoops which we have been forced to jump through over the past four years. Our decision at this time is that our primary responsibility is to the Indian people of Alberta and our obligation is to respond to any action they undertake. With the pressure that was being applied to our organization we felt that our independence was being curtailed or limited because the actions taken by people were not in line with departmental aspirations or expectations..

We have, therefore, Mr. Chairman, written formal letters to the ministers who are involved in the program funds. We sent the following letter to the Honourable John Munro, Department of National Health and Welfare, House of Commons, Ottawa, Ontario, on November 22, after a decision was taken by our board:

> Enclosed please find a copy of the motion by the Board of Directors of the Indian Association of Alberta.
>
> The above step was necessary because of our critical financial situation and the seeming unability (sic) of your department to supply the funds which were promised. We would ask reimbursement for the amount of $65,000 expended to date by the Association for this program as the money is necessary to complete our winding up and alleviate our critical situation.
>
> This program, along with others, is being terminated by the Association because of the various departments not supplying us with the funds committed (sic).

We also wrote the following letter to the Honourable Martin O'Connell, Minister without Portfolio, Department of Secretary of State, on November 22, 1971.

> *Re: Alberta Indian Education Centre.*
>
> Enclosed please find a copy of the motion by the Board of Directors of the Indian Association of Alberta. It is self-explanatory. Because of the delay in financing, we have found it impossible to continue our Indian Education Centre concept and have dissolved our Education Department. This step was taken after a great deal of discussions and deliberations, but seems the only move open to us considering our financial position.
>
> • 1200
>
> We are requesting the funds expended to date by the Association be reimbursed.
>
> Once the role of the Minister of Indian Affairs & Northern Development is altered so that we can have some freedom of action we will again wish to discuss the matter with you.

[*Interpretation*]

passé. Peu après que notre association ait été informée du début de la grève scolaire dans le nord-est de l'Alberta, j'ai eu l'occasion, lorsque j'étais à Ottawa, de discuter de la question avec le Ministre, de lui signaler la situation, que je considérais comme grave, et qui, à mon avis, risquait de s'aggraver encore. Il a été tout surpris de voir qu'il existait une telle situation. Nous lui avons demandé de voir les personnes directement concernées, ou de prier un de ses représentants de le faire.

Il nous a semblé, au cours de cette grève, que le Ministre et son ministère, et je pense que cette impression a été confirmée en partie par la déclaration qu'il a faite hier à la Chambre, voyaient dans notre association l'instigatrice première et l'association directement responsable de la grève, contrairement à tous les entretiens et toutes les discussions que nous avons eus avec lui. C'est peut-être cette conception erronée du ministère et du ministre qui nous a rendu si difficile, qui a tellement retardé la solution des questions sur lesquelles les gens attirent l'attention du gouvernement et du public canadien.

A la suite de ces événements et en conséquence de la mauvaise conception du Ministre et de son ministère, nous avons appris que les fonds approuvés par le Cabinet le 29 juillet 1970, que les démarches en vue de libérer les fonds, avaient été différés jusqu'à ce que la situation scolaire dans le nord-est de l'Alberta soit réglée. Nous avons fait face à de nombreuses difficultés; nous avons été forcés de franchir de nombreux obstacles au cours des quatre dernières années. Nous avons donc décidé que nous nous devons avant tout aux Indiens de l'Alberta et que nous devons donner suite à toute action qu'ils entreprennent. Les pressions exercées sur notre organisation nous ont fait sentir que notre indépendance était menacée ou bridée car les mesures prises par les gens n'étaient pas conformes aux aspirations et aux projets ministériels.

C'est pourquoi, monsieur le président, nous avons écrit des lettres officielles aux Ministres dont dépend le financement du programme. Nous avons envoyé la lettre suivante à l'honorable John Munro, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à la Chambre des communes d'Ottawa, Ontario, le 22 novembre, à la suite d'une décision prise par notre Conseil:

> Veuillez trouver ci-jointe une copie de la motion adoptée par le Conseil d'administration de l'Association des Indiens de l'Alberta.
>
> L'adoption de cette motion a été rendu nécessaire par notre situation financière critique et l'apparente incapacité (sic) de votre ministère à fournir les fonds promis. Nous demandons le remboursement du montant de $65,000 que l'association a dépensé à ce jour pour l'application de ce programme, car les fonds sont indispensables à la reprise de notre économie et au soulagement de notre grave situation.
>
> L'association met fin à ce programme, ainsi qu'à d'autres, car les différents ministères ne fournissent pas les fonds qu'ils s'étaient engagés à nous accorder (sic).

Nous avons également écrit la lettre suivante à l'honorable Martin O'Connell, ministre sans portefeuille, Secrétariat d'État, le 22 novembre 1971.

> Objet: *Centre d'éducation des Indiens de l'Alberta.*
>
> Veuillez trouver ci-jointe une copie de la motion adoptée par le Conseil d'administration de l'Associa-

[*Texte*]

We also wrote to the Honourable John Munro, Minister, Department of National Health & Welfare, House of Commons, Ottawa, as follows:

Re: Health Liaison Officers.

Pursuant to our agreement of May 14, 1971, we will complete the existing contract but will not be entering into any negotiations for renewal. We appreciate that the funding under this agreement has been paid when due, but the Board of Directors has decided to terminate this program along with all other programs because these people cannot work in isolation.

To be fair with your Committee, Mr. Chairman, we did discuss this matter with the Minister and, at that time, he suggested that he did not see the health liaison officers as part of any programs, and we informed him that we would review this particular aspect—that is, that of the health liaison officers. We then wrote to the Honourable Jean Chrétien, Minister, Department of Indian Affairs and Northern Development, as follows:

Dear Sir:

Community Development Agreement between the Indian Association of Alberta and yourself. Pursuant to the agreement we tender this letter as notice of termination. We would further advise that we would not be submitting a budget for the next year and will not be applying for the balance of funds presently held in your Alberta regional office.

It is our request that the balance of these funds be supplied to the band councils upon their resolutions requesting the same, so that they can hire their own Community Development officers for the balance of the year.

An audited statement will be available in due course.

The Chairman: What is the date on that last letter Mr. Cardinal?

Mr. Cardinal: I think they are all dated the 22nd, Mr. Chairman.

The Chairman: Of November?

Mr. Cardinal: November 22, yes. The board decision was arrived at a week ago this coming Friday.

We have, as a result of our decisions, Mr. Chairman, terminated or given notice to 45 of our staff and the termination date will be effective December 30.

We feel, as an organization, that if we are to continue to meet our responsibilities, we cannot jeopardize programs which we feel are viable, because of the political nature of our organization. For example, with the Alberta Indian education centre: this is a program that was arrived at

[*Interprétation*]

tion des Indiens de l'Alberta. Cela va de soi. A cause du retard dans les versements, nous avons été dans l'impossibilité de poursuivre l'idée d'un centre indien d'enseignement et nous avons dissout notre département de l'enseignement. Cette mesure prise après de nombreuses discussions et délibérations, semble être la seule issue étant donné notre situation financière.

Nous réclamons le remboursement des fonds dépensés jusqu'à présent par l'Association.

Lorsque le rôle du ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien sera modifié de sorte que nous ayons une certaine liberté d'action, nous serons de nouveau prêts à débattre de cette question avec vous.

Nous avons également adressé à l'honorable John Munro, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Chambre des communes, Ottawa, la lettre qui suit:

Re: Agents de liaison, Santé.

A la suite de notre accord du 14 mai 1971, nous terminerons le contrat actuel mais ne souhaitons pas le renouveler. Nous reconnaissons que les versements prévus aux termes de cet accord ont été effectués aux dates prévues mais le Conseil d'administration a décidé de mettre un terme à ce programme ainsi qu'à tous les autres programmes parce que ces personnes ne peuvent pas travailler isolément.

Pour être honnête avec le Comité, monsieur le président, nous avons effectivement débattu cette question avec le ministre et, à cette époque-là, il a dit que les agents de liaison ne faisaient partie d'aucun des programmes, et nous l'avons informé que nous pourrions revoir cette question. Nous avons ensuite envoyé à l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, la lettre que voici:

Monsieur:

Re: L'accord de développement communautaire passé entre l'Association des Indiens de l'Alberta et vous-même. A la suite de l'accord, nous vous avisons pas la présente de la fin du contrat. Nous vous annonçons de plus que nous ne sommes pas disposés à présenter un budget pour l'année prochaine et que nous ne demanderons pas le solde des fonds actuellement détenus par votre bureau régional de l'Alberta.

Nous demandons que le reste de ces fonds soient mis à la disposition des Conseils de bandes à la suite des résolutions qu'ils ont formulées en ce sens, afin qu'ils soient en mesure d'engager leurs propres agents de développement communautaire pour le reste de l'année.

Un état des comptes vous sera remis en temps utile.

Le président: A quelle date a été écrite cette dernière lettre monsieur Cardinal?

M. Cardinal: Je crois qu'elles portent toutes la date du 22, monsieur le président.

Le président: De novembre?

M. Cardinal: Du 22 novembre oui. La Commission a pris une décision il y aura une semaine vendredi prochain.

A la suite de ces décisions, nous avons, monsieur le président, congédié ou donné leurs huit jours à 45 personnes et le contrat prendra fin à partir du 30 décembre.

Nous pensons que, si nous devons continuer de faire face à nos responsabilités, nous ne pouvons pas saboter les programmes que nous estimons valables, en raison de la nature politique de notre organisation. Par exemple, le Centre d'éducation indienne de l'Alberta: il s'agit d'un

[*Text*]

after three and a half years of effort, research and work, and we feel that it would be irresponsible of us to jeopardize a program of this nature by keeping it under the wings of our association—and all programs we view in the same light.

Hence our decision on the long term basis that we will no longer be involved in program areas. We will explore the possibility or the continuation of the core concept; but again, if we feel that our independence, our freedom, our responsibility, is going to be curtailed, then the same position will apply to that as we have taken on others.

Mr. Chairman, that was a difficult decision for us to arrive at. For the information of people, and your Committee members, we do not view this as an attempt on our part to build empires or to build little red bureaucracies, because it is awfully difficult to build a bureaucracy without people and without programs. Perhaps in many areas some official quarters would be well advised to follow our example.

• 1205

Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Cardinal. According to the procedure which we appear to have agreed upon the Minister will be available for some questioning for about 15 minutes now and then we can come back this afternoon. I have in order here people who indicated earlier that they wished to ask questions. Mr. Yewchuk, Mr. Marchand, Mr. Barnett, Mr. Code, Mr. Mazankowski, Mr. Foster and Mr. Horner.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, thank you. I would like to ask the Minister whether the concept of cultural educational centres for people of native ancestry had been approved in principle by the Cabinet.

Mr. Chrétien: You know I cannot speak about what is going on in the Cabinet, Mr. Chairman. It is a natural procedure and I cannot say anything that is discussed in the Cabinet. As far as the nature of the problem, I have said many times im my speeches that I favour that personally and that I have been working for years to try to find a way to implement that policy.

Mr. Yewchuk: Has the Indian Association of Alberta been informed through you or your department, Mr. Minister, that its cultural educational centre had been approved and was advised to proceed with the preliminary work required in research and planning?

Mr. Chrétien: I have no indication that they were officially informed of that by me or by anyone in my department. I have often said that I was interested in the concept; I want to do my best to achieve it and to help. The same thing applies to the other Indians in different provinces: I was trying to get some money available for that.But I have not been in a position to say to anyone as yet that money was to be available this year or next year: I really do not know.

Mr. Yewchuk: To your knowledge, no funds have been allocated for this purpose at all.

Mr. Chrétien: There are no funds allocated for this purpose at all for this year. As I said in the House yesterday, we have been working on this program for a long time but no authorization was given to anyone to proceed with this program because the program has not been authorized as yet in all its forms by the Cabinet and the Treasury Board and the other mechanisms of administration that we have to cope with in public administration.

[*Interpretation*]

programme mis sur pied après trois ans et demi d'efforts, de recherche et de travail et, nous estimons que ce serait faire preuve d'irresponsabilité que de saboter un programme de cette nature en le maintenant sous l'égide de notre association—ainsi que tous les programmes que nous voyons sous le même angle.

D'où notre décision de ne plus faire partie désormais de ces programmes. Nous envisagerons encore la possibilité de nous ranger au concept de noyau; mais encore une fois, si nous estimons que notre indépendance, notre liberté, notre responsabilité doit être diminuée, alors nous prendrons les mêmes mesures que pour le reste.

Monsieur le président, cette décision nous a coûté. A titre indicatif nous signalons aux gens ainsi qu'aux membres du Comité, que nous ne cherchons pas à construire des empires ou de petites administrations rouges parce qu'il est très difficile de le faire sans personnel et sans programmes. Je crois que dans de nombreux domaines les milieux officiels feraient bien de suivre notre exemple.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie monsieur Cardinal. Suivant la procédure que nous avons adoptée, le ministre répondra à nos questions pendant environ 15 minutes et nous reviendrons ensuite cet après-midi. J'ai ici la liste des personnes qui ont demandé à prendre la parole. Il s'agit de MM. Yewchuck, Marchand, Barnett, Code, Mazankowski, Foster et Horner.

M. Yewchuk: Je vous remercie, monsieur le président. Je voudrais demander au ministre si le principe de centre culturel éducatif pour les personnes d'origine indienne a été approuvé par le Cabinet.

M. Chrétien: Vous savez bien que je ne puis parler de ce qui est discuté en Cabinet monsieur le président. En ce qui concerne la question elle-même, j'ai dit à maintes reprises dans mes discours que je suis personnellement en faveur d'une telle solution et qu'il y a des années que j'essaie de mettre en œuvre cette politique.

M. Yewchuk: L'Association des Indiens de l'Alberta a-t-elle été avisée par vous ou votre ministère que son centre culturel et éducatif avait été approuvé et qu'elle pouvait dès lors entamer les travaux de recherche et de planification préliminaires?

M. Chrétien: Je ne sache pas qu'elle ait été officiellement avisé, par moi ou par quelqu'un de mon ministère. J'ai dit à maintes reprises mon intérêt en ce principe; je fais de mon mieux pour le mettre en œuvre et pour aider. Il en va de même des Indiens des autres provinces: j'ai également essayé d'obtenir des fonds à cet effet. Mais pour l'instant je ne suis pas à même de dire à qui recevra de l'argent cette année ou l'an prochain.

M. Yewchuk: A votre connaissance, aucune somme n'a été allouée pour cette fin.

M. Chrétien: Aucune somme n'a été allouée pour cette fin pour cette année. Comme je l'ai dit à la Chambre hier, il y a longtemps que nous travaillons à ce programme mais, pour l'instant, personne n'a été autorisé à mettre ce programme en œuvre, vu qu'il n'a pas encore été autorisé sous ses divers aspects par le Cabinet, le Conseil du trésor et d'autres niveaux de l'administration avec lesquels nous devons traiter.

[*Texte*]

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I wonder if the Minister could indicate whether funds have been allocated to the Alberta Indian Association for purposes of a community development program.

Mr. Chrétien: Yes, last year we signed a contract with them for a $328,000 community development program and a training program.

Mr. Yewchuk: How were these funds to be disbursed?

Mr. Chrétien: Those funds were to be disbursed in two forms. One was for community development programs from which we withdrew and left the field open for them to do the job. The other program was called a training program. The community development agreement was $165,000 and the training program was $137,000.

Mr. Yewchuk: Have any of these payments been made to date?

Mr. Chrétien: All those payments have been made last year, yes.

Mr. Yewchuk: I mean for this year at all.

Mr. Chrétien: No, unfortunately we have given only $60,000 so far. One of the reasons is that last year, as it is the normal practice and as it is mentioned in the agreement with the Alberta Indian Association, they have to account for the money that is spent on community development or training. This difficulty has not been resolved completely so far: only $60,000 was accounted for as money spent on community development last year and only $4,000 was accounted for so far under the training programs. The financial advisers of the department, according to the contract that we have signed, will not disperse the money for this year until we have the information about the community development programs and the training programs for last year. It is a common rule in those contracts that the moneys for the year after are not available until those difficulties have been resolved.

• 1210

Mr. Yewchuk: Is the accounting for this community development program not normally contained within the quarterly-audited statements made by the Association?

Mr. Chrétien: Yes. I am not the financial adviser of the department but I am informed that in the spring they wanted to assess this and they asked the associations to inform the department about the community development meney; so far the associations have been able to account for only $60,000 spent on community development programs. To clarify this, I think the auditors could only identify $60,000 which could be applied to this program of community development. Perhaps it has been used in other programs but they were in a position only to account for $60,000 of the $165,000 in the community development program.

[*Interprétation*]

M. Yewchuk: Le Ministre pourrait-il nous dire si des fonds ont été alloués à l'Association des Indiens de l'Alberta pour la mise en œuvre d'un programme de développement communautaire.

M. Chrétien: Oui, l'an dernier nous avons signé avec cette association un contrat d'une valeur de $328,000 pour la mise en œuvre d'un programme de développement communautaire et de formation professionnelle.

M. Yewchuk: Comment ces fonds devaient-ils être alloués?

M. Chrétien: Ces fonds devaient être alloués de deux façons. D'une part pour les programmes de développement communaire dont nous nous sommes retirés, laissant le champ libre à l'Association des Indiens. Par ailleurs il y a le programme de formation professionnel. Le programme de développement communautaire se voyait attribué une somme de $165,000 et le programme de formation $137,000.

M. Yewchuk: Ces montants ont-ils été versés à ce jour?

M. Chrétien: Tous ces montants ont été versés l'an dernier.

M. Yewchuk: Et pour cette année?

M. Chrétien: Non; malheureusement, nous n'avons donné jusqu'à présent que $60,000. C'est que, l'an dernier, suivant la pratique courante en la matière et conformément à l'accord signé avec l'Association des Indiens de l'Alberta, l'association doit rendre compte des sommes dépensées pour les programmes de développement communautaire de formation professionnelle. La difficulté n'a pas été résolue complètement jusqu'à présent, $60,000 seulement ayant été dépensés pour le développement communautaire l'année dernière et $4,000 seulement ayant été consacrés jusqu'à présent aux programmes de formation. Les conseillers financiers du Ministère, conformément au contract que nous avons signé, ne répartiront pas l'argent pour cette année avant d'avoir reçu les renseignements concernant les programmes de développement communautaire et les programmes de formation de l'année dernière. D'habitude, les sommes prévues par ces contracts pour l'année suivante ne sont pas disponibles tant que les difficultés n'ont pas été résolues.

M. Yewchuck: La comptabilité relative à ce programme de développement communautaire n'est-elle pas en principe contenue dans les états de compte trimestriels de l'Association?

M. Chrétien: Si. Je ne suis pas le conseiller financier du Ministère mais je sais qu'au printemps on a voulu faire une évaluation à ce sujet et qu'on a demandé aux associations de renseigner le Ministère au sujet de l'argent consacré au développement communautaire; jusqu'à présent les associations n'ont pu faire état que d'une dépense de $60,000 pour les programmes de développement communautaire. Pour éclaircir cela, je pense que les auditeurs n'ont pu identifier que $60,000 qui pouvaient s'appliquer à ce programme de développement communautaire. Peut-être cet argent a-t-il été dépensé dans d'autres programmes, mais les auditeurs n'ont pu faire état que de $60,000 sur les $165,000 consacrés au programme de développement communautaire.

[*Text*]

Mr. Yewchuk: Are you suggesting that some of the funds are not accounted for at all?

Mr. Chrétien: I do not want to create a bad impression about that. I am only saying that this money was probably used in the general administration and that they cannot account for this being used for community development programs or training programs.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, the Minister in his statement to the House yesterday when be spoke about the Indian Association of Alberta, said that they would like to have money for which they will not be accountable. Can you make some substantiation of why you drew this conclusion?

Mr. Chrétien: Because I have been informed by Mr. Cardinal in a letter dated November 22, and my colleagues of the other department have been informed, that the associations were no longer interested in being in the program business. They have to produce some statement at the end of the year to indicate what they have done with that core money but they do not have to account for all the different aspects as is the case when it is accountable; there is much more freedom. For example, the core money of $200,000 a year given to an association, they can hire staff, rent offices, have travelling expenditures, and at the end of the year they say: "We have spent so much on staff, so much on travelling." We are not asking for all the different aspects of it as we are obliged to do under the contracts we signed with any association in Canada.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, from the statement that the Minister made yesterday in the House I think he left a distinct impression that funds which were being disbursed to the Alberta Indian Association were not being accounted for and the Association did not wish to account for these funds.

Mr. Chrétien: I do not have the text here as I was speaking without notes, but in the debate yesterday I said exactly what I am saying now: they do not want to sign any more agreements with us about carrying out programs. The President of the Association just informed the Committee of that a few minutes ago. We will go back in the field and we will run the programs ourselves.

Mr. Yewchuk: There also was some mention in your statement pertaining to a sports program, which I believe is through the Department of National Health and Welfare.

Mr. Chrétien: Yes.

Mr. Yewchuk: To your knowledge have any funds been disbursed for this program to the Association this year?

• 1215

Mr. Chrétien: I do not know. This program is under my colleague. When he talked to me about it before submitting the programs, he asked me if I was in agreement with the idea and I said, yes. But I think that the money has not been distributed as yet because all the financial procedures have not been carried out completely. But it was not I who handled this program; it was the Minister of Health and Welfare.

[*Interpretation*]

M. Yewchuck: Voulez-vous dire que certains crédits n'ont pas été comptabilisés du tout?

M. Chrétien: Je ne veux pas créer une mauvaise impression à ce sujet. Je dis tout simplement que cet argent a été probablement utilisé pour l'administration générale et l'on ne peut pas dire qu'il a été utilisé pour les programmes de développement communautaire ou les programmes de formation.

M. Yewchuck: Monsieur le président, lorsqu'il a parlé hier à la Chambre de l'Association des Indiens de l'Alberta, le Ministre a déclaré qu'ils souhaitaient disposer de crédits pour lesquels ils ne voudraient pas être débités. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez tiré cette conclusion?

M. Chrétien: Parce que j'ai été informé par monsieur Cardinal dans une lettre en date du 22 novembre, de même que mes collègues des autres ministères, que les associations ne voyaient plus d'intérêt à faire partie des programmes. Elles doivent fournir un relevé à la fin de l'année pour indiquer ce qu'elles ont fait de ces fonds de base mais elles ne doivent pas faire état de tous les divers aspects comme lorsque les sommes doivent être comptabilisées. Il y a là beaucoup plus de liberté. Par exemple, avec les $200,000 de base donnés chaque année à une association, celle-ci peut engager du personnel, louer des bureaux, faire face à des frais de déplacement, et à la fin de l'année dire: «Nous avons dépensé tant pour le personnel, tant pour les voyages.» Nous ne vous demandons pas tous les détails de ces différents aspects comme nous sommes obligés de le faire aux termes des contrats que nous avons signés avec toutes les associations du Canada.

M. Yewchuck: Monsieur le président, d'après la déclaration faite par le Ministre hier à la Chambre il me semble qu'il a laissé entendre autre chose à savoir que les crédits qui sont consentis à l'Association des Indiens de l'Alberta n'étaient pas comptabilisés et que l'Association ne voulait pas rendre de comptes à leur sujet.

M. Chrétien: Je n'ai pas le texte sous les yeux parce que je parlais sans notes, mais au cours du débat hier j'ai dit exactement ce que je dis maintenant: l'Association ne veut pas signer de nouveaux accords avec nous au sujet de l'application des programmes. Le président de l'Association vient de nous en informer à l'instant. Nous allons retourner sur place et nous assurerons nous-mêmes le fonctionnement des programmes.

M. Yewchuck: Vous avez également parlé dans votre déclaration d'un programme de sports qui, je pense, relèverait du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Chrétien: Oui.

M. Yewchuck: L'association a-t-elle reçu, à votre connaissance, des fonds pour ce programme cette année?

M. Chrétien: Je ne sais pas. Ce programme relève de mon collègue. Lorsqu'il m'en a parlé avant de présenter le programme il m'a demandé si j'étais d'accord avec l'idée et j'ai répondu oui mais je pense que l'argent n'a pas encore été distribué parce que toutes les procédures financières ne sont pas encore complètement terminées. Mais ce n'est pas moi qui ait organisé ce programme; c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

[*Texte*]

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, do you want a time limit?

The Chairman: Well, the Minister will only be here for . . .

Mr. Chrétien: There is an item on the agenda of the Cabinet that I want to participate in and—

Mr. Paproski: More money for Indians?

Mr. Chrétien: Probably, yes. I am fighting very hard to get more money for the Indians and it is important that I am around when the decisions are made. That is why, because I was present at those meetings, I was able to more than double the budgets in three years.

Some hon. Members: Hear! Hear!

Mr. Chrétien: I would like to go now, but I will be available to the Committee this afternoon, or tonight or tomorrow, if you need me.

The Chairman: Thank you, Mr. Chrétien.

Gentlemen, I have had an indication from Mr. George Manuel, President of the National Indian Brotherhood, that he would like to make a statement. Could I have the consent of the Committee to hear Mr. Manuel?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Manuel, please.

Mr. George Manuel (President, National Indian Brotherhood): Thank you very much, Mr. Chairman.

Honourable gentlemen, members of this Committee, ladies and gentlemen, I want to first of all express my appreciation to this Committee for allowing me to make a statement here with regard to the subject that is under discussion.

The first statement that I would like to make is that the National Indian Brotherhood does appreciate the frustrations of the Indian Association of Alberta, and I want to talk a bit on those frustrations because we have the same frustrations. I would also like to make some remarks on the Minister's remarks with regard to the expanding budget of Indian Affairs and the federal government.

First of all, I will talk about the frustrations of Indian organizations. The National Indian Brotherhood represents all the provincial organizations across the country. I think this very Committee may, in the future, or may not, meet up with the same kind of rebuttal or frustration that we have met, as a result of rebuttals in relation to its studies on education.

For three years, you have been to many communities across the country, you have met with many leaders at the community level, and you have also met with many educational committee people. You have also met with provincial leaders across the country, and you have had serious discussions with all these groups before tabling your report on June 30 of this year. Now, that report was met with a great deal of enthusiasm by Indian people; and I think this is what the Alberta problem is all about.

The specific proposal that met with approval and acceptance by Indian people in your report was that transfer of education to provincial schools was not working. This was not the answer. The answer was that this policy of the government should cease. Those were not the exact words you used, but you said it should stop. You recommended that there should be consultation with Indian leaders in relation to designing a complete partnership with parents, designing an educational program, an educational system or an educational framework that will meet

[*Interprétation*]

M. Yewchuk: Monsieur le président, voulez-vous une éehéance?

Le président: Très bien, le ministre ne sera ici que . . .

M. Chrétien: Il y a un point inscrit à l'ordre du jour du Cabinet pour lequel je souhaiterais être présent et . . .

M. Paproski: Davantage de crédits pour les Indiens?

M. Chrétien: Oui sans doute. Je me bats comme un beau diable pour obtenir davantage de crédits pour les Indiens et il est important que je me trouve là lorsque les décisions sont prises. C'est pourquoi, étant présent à ces réunions, j'ai été en mesure de doubler du moins le budget en trois ans.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il faut que je parte maintenant mais je me mets à la disposition du Comité cet après-midi ou ce soir ou demain si vous avez besoin de moi.

Le président: Je vous remercie, Monsieur Chrétien.

Messieurs, M. George Manuel, président de la Confrérie nationale des Indiens, me fait savoir qu'il aimerait faire une déclaration. Le Comité peut-il donner son accord pour que M. Manuel prenne la parole?

Des vois: D'accord.

Le président: M. Manuel a la parole.

M. George Manuel (Président de la Confrérie nationale des Indiens): Je vous remercie vivement Monsieur le président.

Messieurs les ministres, messieurs les membres du Comité, Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord remercier le Comité de m'avoir permis de faire une déclaration ici en ce qui concerne le sujet à l'étude.

Je voudrais dire tout d'abord que la Confrérie nationale des Indiens comprend la déception de l'Association des Indiens de l'Alberta, et j'aimerais en parler quelque peu car nous éprouvons la même déception. J'aimerais également faire quelques remarques au sujet des observations du ministre concernant l'accroissement du budget consacré aux affaires indiennes et le gouvernement fédéral.

Tout d'abord je vais parler de la déception des organisations d'Indiens. La Confrérie nationale des Indiens représente toutes les organisations provinciales dans tout le pays. Je pense que le Comité lui-même risque peut-être d'être la proie de cette même déception que nous subissons du fait de ces études sur l'enseignement.

Depuis trois ans, vous avez visité de nombreuses communautés dans le pays, vous avez rencontré de nombreux chefs au niveau des communautés, et vous avez également rencontré de nombreuses personnes qui font partie des comités chargés de l'enseignement. Vous avez également rencontré les chefs provinciaux du pays, et vous vous êtes entretenus sérieusement avec tous ces groupes avant de présenter votre rapport le 30 juin de cette année. Ce rapport a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les Indiens, et je pense que tout le problème de l'Alberta est là.

La proposition qui a tout particulièrement été approuvée et acceptée par les Indiens dans votre rapport est que le transfert de l'enseignement aux écoles provinciales ne convenait pas. Ce n'était pas là, la réponse. La réponse, c'était que cette politique du gouvernement devait cesser. Ce ne sont pas exactement les mots que vous avez utilisés, mais vous avez bien dit qu'on devait y mettre un terme. Vous avez recommandé qu'il y ait consultation avec les dirigeants indiens en vue d'en arriver à une collaboration étroite avec les parents pour l'établissement d'un pro-

[*Text*]

the interests, the initiative and the acceptance of Indian peoples through Indian parent involvement.

• 1220

I cannot exactly repeat the words as they were written but this was my interpretation. When I read that I appreciated the proposal. It has been in the House of Commons since June 30. I have asked your Chairman a number of times what has been done about it. I am told nothing up to this point has been done on that particular issue.

I think Mr. Howard yesterday asked what the government was going to do about it and it was debated until he ran out of time. I understand there has to be a concurrence with government before the thing is accepted or discussed further. But it is out now.

This is the same type of frustration that Indians in general are concerned about. I think the Minister in his closing statement before he left here, and I think you applauded it, has increased the budget substantially since he has become Minister.

The question that I would like to ask this Committee, and I want this Committee to think about this seriously as this is what Alberta is frustrated about, this is what every Indian in Canada at the reserve level is frustrated about, where has that money gone? When the budget has increased from less than $100 million to $100 million, to $200 million to $300 million up to this point, we can pat the Minister on the back, and we can pat the government on its back for expanding this budget. But maybe expanding the budget is not the answer because it is certainly not getting to the Indian people.

You know we have a serious educational problem. Ninety-four per cent of our people are dropping out in spite of the increase in the budget; 80 per cent of our people are unemployed in the wintertime, up to 53, 56 per cent in the wintertime. When you have an unemployment rate of 7 per cent you call that a national crisis. Are we not part of Canada? Maybe the thing that should be investigated is, where exactly is this $300 million going? Is it going in the direction that the Indians want it to or is it going in some other direction? Maybe these are the things that we have to ask ourselves and look at and investigate.

The Minister said just before he left here, that if Alberta goes out of its programs, they will handle it. Indian Affairs has handled it for more than 100 years; where has it got us? Just look at any Indian reserve with the exception of course, of Brantford, Caughnawaga, and the Huron village in Quebec City; but look at any other reserve across Canada. Look how depressed it is and every Canadian in Canada should be ashamed of that.

What we want is direct involvement. You may say: "You want direct involvement? We gave you the opportunity of direct involvement through the White Paper." That was not direct involvement, ladies and gentlemen: that was compulsory integration; that was what was recommended in that White Paper. There is no way that compulsory integration is going to take place. Integration does not take place by law: it takes place in the hearts of men.

If an Indian kid goes to school and his clothes are all worn out, all patched up, and he has a poor lunch in his lunch bucket, or no lunch, do you think a person from the middle class community is going to accept that kid? Do you think he is going to accept him at the same level? He is never going to accept him until such time as that kid has

[*Interpretation*]

gramme d'éducation qui puisse répondre aux besoins des Indiens et reçoive leur approbation.

Je ne puis citer textuellement la déclaration, mais c'est ce que j'ai compris. Quand j'ai lu celà j'ai compris la proposition. La Chambre des communes en est saisie depuis le 30 juin. A plusieurs reprises, j'ai demandé à votre président ce qu'il en advenait. J'apprends que rien n'avait été fait jusqu'ici à ce sujet.

Je pense que M. Howard a demandé hier quelles mesures le gouvernement entendait prendre à cet égard, et la question a été débattue jusqu'à ce que le temps soit écoulé. Je crois comprendre que le gouvernement doit donner son accord pour que l'idée soit acceptée ou même discutée davantage. Mais il n'en est pas question pour l'instant.

Voilâ un peu quels sont les obstacles auxquels sont en butte les Indiens. Je pense que le ministre, dans la déclaration qu'il a faite avant de quitter, et auquel vous avez applaudi, a sensiblement augmenté le budget depuis son entrée en fonction.

Je demande donc au Comité, et je le prie de songer sérieusement à la question puisqu'il s'agit de la raison de ce sentiment de frustration qu'on trouve en Alberta et qu'éprouvent tous les Indiens du Canada dans les réserves où—est passé cet argent? Si le budget passe de moins de 100 millions de dollars à 100 millions, 200 millions, puis 300 millions de dollars, nous pouvons en féliciter le ministre et vous pouvez en féliciter le gouvernement. Mais là n'est peut-être pas la solution puisque cela n'atteint pas le peuple indien.

Vous savez que l'éducation est un problème très grave. 94 p. 100 de nos gens abandonnent malgré l'augmentation du budget; 80 p. 100 de nos gens chôment en hiver, jusqu'à 53, 56 p. 100 en hiver. Lorsque sévit dans le pays un taux de chômage de 7 p. 100 on parle de crise nationale. Ne faisons-nous pas partie du Canada? Il conviendrait peut-être de trouver où vont ces 300 millions de dollars. Est-ce dans la direction voulue par les Indiens, ou dans une autre? Voilà les questions que nous devrions peut-être nous poser.

Le ministre a indiqué avant de partir que si l'Alberta abandonne ses programmes, son ministère qui s'en chargera. Le Ministère des Affaires indiennes l'a fait depuis plus de 100 ans et où en sommes-nous? Voyez plutôt les réserves indiennes du Canada, à l'exception évidemment de celles de Brantford, de Caughnawaga et du village Huron près de Québec. Voyez leur déception et pourquoi tous les Canadiens devraient en avoir honte.

Nous voulons une participation directe. Vous direz: «vous voulez la participation directe? Mais l'occasion vous en a été donnée dans le Livre blanc». Ce n'est pas la participation directe que le Livre blanc a recommandée, Mesdames et Monsieurs, c'est l'intégration forcée. On ne peut forcer les gens à s'intégrer. L'intégration n'est pas imposée par la loi. Elle doit se faire dans le coeur des hommes.

Si un jeune Indien se présente à l'école avec des vêtements usés, tout rapiécés, et qu'il n'a rien à manger ou presque, vous croyez que les gens de la classe moyenne l'accepteront? Vous croyez qu'il sera accepté au niveau des autres? L'enfant ne sera jamais accepté s'il n'est pas au même niveau financier que les autres. Voilà notre problème, voilà pourquoi nos gens éprouvent ce sentiment de frustration.

[*Texte*]

the same standards and economic qualifications. This is what our problem is all about; this is why our people are frustrated.

Do you know that, last year , $129 million, I think, was spent on education, most of that money going to non-Indian schools.

Indians have never been involved in their own education. Your government had contracts with the religious institutions to supply education for Indian people, with no Indian involvement. And when the time came and you felt that religious institutions could not handle it, your government went to provincial governments, without any input, and made agreements with the provincial government in isolation from Indian people, from Indian parents, whose children have to live with the day-to-day hardships, day-to-day discrimination. This is what our people are faced with.

I am frustrated myself, just like Mr. Cardinal. We have government funding, also, to keep the National Indian Brotherhood going, and the reason we are frustrated is because we are getting just enough money to operate and that is all, not dollars and cents for participation of our people at the community level.

Thank you, ladies and gentlemen.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Manuel.

Gentlemen, I think we should perhaps adjourn until 3.30 o'clock. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Meeting adjourned.

AFTERNOON SITTING

• 1537

The Chairman: Gentlemen, I am calling the meeting to order. Mr. Marchand is the first questioner remaining over from this morning. Mr. Marchand.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: On a point of order, Mr. Yewchuk.

Mr. Yewchuk: I wonder if we could consider the possibility of later allowing Chief Ralph Blackman from the Cold Lake Reserve to make a statement.

The Chairman: Yes, after the Minister's presentation.

Mr. Yewchuk: I would also like to have Mr. Marc Lalonde appear, since he was involved with the telegram to the Indian Association, to make whatever commente he thinks relevant.

The Chairman: Mr. Yewchuk, would you mind raising that suggestion later so that we do not get involved in a discussion now?

Mr. Yewchuk: Yes.

The Chairman: Mr. Marchand.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Mr. Chairman, I was going to pursue the matter of why the community development programs were being terminated with the Indian Association of Alberta, but I think that matter is covered fairly adequately in the Minister's statement.

I am concerned, though, about Mr. Cardinal's reference that there were 45 people involved in that program. Will the Department of Indian Affairs be taking these people

[*Interprétation*]

Saviez-vous que, l'année dernière, 129 millions de dollars, je pense, ont été dépensés pour l'éducation, et que la plus grande partie de cette somme a été consacrée à des écoles non indiennes?

Les Indiens n'ont jamais participé à leur propre éducation. Le gouvernement chargeait par contrat les institutions religieuses de fournir l'éducation au peuple indien, sans que les Indiens eux-mêmes aient eu leur mot à dire. Lorsque le moment est venu où l'on s'est aperçu que les institutions religieuses étaient dépassées par la situation, le gouvernement s'est tourné vers les législatures provinciales, sans aucun apport des Indiens, il a pris des accords avec elles, toujours sans tenir compte du peuple indien et des parents indiens dont les enfants allaient faire l'expérience de cette humiliation de tous les jours, de cette discrémination omniprésente. Voilà quels sont les problèmes auxquels notre peuple a à faire face.

J'éprouve moi-même ce sentiment de frustration, au même titre que M. Cardinal. Le gouvernement fournit des fonds évidemment pour permettre à l'Association nationale des Indiens de survivre et la raison pour laquelle nous ne sommes pas contents c'est que ces fonds sont tout juste suffisants pour nous maintenir à flot, ils ne nous permettent pas de mettre en route la participation de nos gens au niveau local.

Je vous remercie, mesdames et messieurs.

M. le président: Merci. monsieur Manuel.

Messieurs, nous pourrions peut-être nous ajourner jusqu'à trois heures trente. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Le comité s'ajourne.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, nous reprenons nos travaux. M. Marchand est en tête de liste puisqu'il n'a pas eu l'occasion de poser ses questions ce matin. Monsieur Marchand.

M. Yewchuck: Monsieur le président, j'en appelle au règlement.

Le président: Monsieur Yewchuck.

M. Yewchuck: Je me demande si nous pourrons entendre plus tard le chef Ralph Blackman de la réserve de Cold Lake.

Le président: Oui, après l'exposé du Ministre.

M. Yewchuck: Je voudrais également que M. Marc Lalonde comparaisse puisqu'il a eu quelque chose à voir avec le télégramme qui a été envoyé à l'Association des Indiens; il aurait peut-être des observations a faire.

Le président: Monsieur Yewchuck, je vous demanderais de bien vouloir soulever cette question un peu plus tard pour éviter que nous nous engagions dans une discussion dès maintenant.

M. Yewchuck: D'accord.

Le président: Monsieur Marchand.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur le président, j'allais demander pourquoi l'Association des Indiens de l'Alberta mettait un terme à ses programmes de développement communautaire, mais je pense que le sujet est traité assez largement dans l'exposé que présentera le Ministre.

Je m'inquiète cependant du sort de ces 45 personnes qui participaient au programme et que M. Cardinal a mention-

[*Text*]

on, or will the programs be continuing? What is going to happen?

Mr. Chrétien: We only received a letter about it yesterday, and in fact I have not looked into all of it. It is a pretty unhappy situation because we had people working in that field and withdrew them to vacate the field for the Indian Association of Alberta to do the work. Now they say they are evacuating the field. I think your suggestion is a good one. I will certainly consider it. I do not know if all 45 people he mentioned were in community development programs because I understand that he spent only $62,000 last year on community development on officials and work. I do not know what I will do but I will certainly consider having some of these people, if not all, with the department. I am glad to report to the Committee that in Alberta now we have a couple of hundred Indians working for the department, and we will welcome others coming. In fact, Alberta is the only place in Canada where the regional director and the director of education are of Indian background. I refer to Mr. Grey Eyes and Mr. Thomas. I will certainly pass on to them your idea that the people who were in community development keep on working under our auspices. However, another suggestion was made to me in that letter. The President of the Indian Association of Alberta said that perhaps we should give the money to the band. That is another possibility and we will look into it. But I do say that it is very important to our community development work on the reserve and provides a very, very important service to the Indian community.

• 1540

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Mr. Minister, is your department satisfied then that the whole role of community development programs in Alberta is a success?

Mr. Chrétien: I cannot evaluate the effect of our being out of the field and the associations moving into it, but I will ask for a report on it. I really do not know what the results of that change in the operation have been. However, the concept is working well elsewhere. I was very happy when I commenced signing those agreements with the provincial associations, because community development is a type of thing that perhaps can be more efficient when done by people of the same ethnic group. I think it is working quite well in other provinces. It is a very valuable part of our complete program.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Are there other provinces where community development programs are being carried out by an association?

Mr. Chrétien: I know that Manitoba is one and that Saskatchewan, New Brunswick, Nova Scotia and the Yukon are others. I am sure of those but I cannot give you a specific answer on the others.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Are these all done on a contract basis?

[*Interpretation*]

nées. Est-ce que le ministère des Affaires indiennes les prendra sous sa coupe ou est-ce que les programmes seront maintenus? Que se passera-t-il?

M. Chrétien: Nous avons reçu une lettre encore hier à ce sujet et je n'ai pas tous les détails. C'est malheureux parce que nous avions des gens qui œuvraient à ce niveau, et que nous avons rappelés, pour céder la place à l'Association des Indiens de l'Alberta qui devait assumer ces responsabilités. Maintenant, l'Association nous avise qu'elle fait son travail. Je pense que votre proposition est à retenir. Je l'étudierai certainement. Je ne sais pas si les 45 personnes qu'il a mentionnées faisaient toutes partie des programmes de développement communautaire parce que je crois comprendre que seulement 62,000 dollars ont été dépensés l'année dernière pour le personnel et le fonctionnement au titre du développement communautaire. Je ne sais pas ce que je vais faire, mais je vais certainement étudier la possibilité d'engager certaines de ces personnes, sinon toutes, dans mon ministère. Je suis heureux de signaler au comité qu'il y a en Alberta presque 200 Indiens travaillant pour le ministère et que nous sommes prêts à en accueillir d'autres. En fait, l'Alberta est le seul endroit du Canada où le directeur régional et le directeur de l'éducation ont des antécédents indiens. Je veux parler ici de MM. Grey Eyes et Thomas. Je leur transmettrai volontiers votre idée que les gens qui ont travaillé au développement communautaire continuent à le faire sous vos auspices. Cependant, cette lettre me faisait part d'une autre proposition. Le président de l'Association des Indiens de l'Alberta a dit que nous devrions peut-être donner l'argent à la bande.

C'est une autre possibilité que nous allons étudier. Mais je maintiens que cela est essentiel au travail de développement communautaire sur la réserve et que cela permet de rendre des services très importants à la communauté indienne.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur le ministre, votre ministère considère-t-il que les programmes de développement communautaire en Alberta ont réussi.

M. Chrétien: Je ne puis évaluer les effets de notre retrait de ce champ d'activité et de la parution à notre place des associations mais je demanderais que soit établi un rapport à ce sujet. Je ne sais vraiment pas quels ont été les résultats de ce changement. Toutefois, cette idée a donné de bons résultats ailleurs. Dès le début, j'ai été très heureux de signer ces contrats avec les associations provinciales car le développement communautaire donne certainement de bien meilleurs résultats lorsqu'il est pris en charge par les membres d'un même groupe ethnique. Je pense que cette méthode réussit très bien dans d'autres provinces. Elle constitue en outre un élément très important de notre programme global.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Y a-t-il d'autres provinces où les programmes de développement communautaire sont mis en œuvre par une association?

M. Chrétien: Je sais qu'il en est ainsi au Manitoba, en Saskatchewan, au New-Brunswick, en Nouvelle-à Ecosse et au Yukon. J'en suis sûr pour ces provinces, mais non pour les autres.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): S'agit-il partout de contrats?

[*Texte*]

Mr. Chrétien: Yes. We sign contracts with them. These are discussed with the associations and the government, and the Indians are involved in the drafting of those agreements. All the Indian associations have their own lawyers who peruse those contracts before the associations take a look at them. I hope they look into the contract to the same extent as we do.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Mr. Chairman, I would like to go into the area of cultural centres.

Mr. Chrétien: Also, I think the Union of B.C. Indian Chiefs have negotiated a community development agreement with us.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): As I said, I would like to go to the area of proposed cultural centres, which is one of the areas of dispute between the department and the Indian Association of Alberta. How far along are the discussions and how long do you think it will be before you and your colleagues, whoever is involved in this program, will be able to announce such a program?

Mr. Chrétien: I really do not know, Mr. Marchand. I wish I could have announced it a year ago. It is a concept that I have talked about for a long time and I have discussed it with my colleagues in many instances. I think that the Prime Minister in his speech on ethnic groups in the House talked about "multiculturalisme" and he said that we were working on that and that we hoped we would come to a decision soon.

• 1545

As I explained, we have received many requests and we have to establish criteria to define what the cultural centre will be. As some problems are difficult, sometimes we have within the same province two or three different groups that apply for that. It is the case in Alberta where we have received three different applications.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Now, the agreement that you signed, or the facilities that were turned over in Manitoba, I believe at Rivers, were these directly to the Manitoba Indian Association? Or what kind of an agreement was reached there? What kind of terms?

Mr. Chrétien: When the Department of National Defence announced that they were to vacate the Rivers base, I received a suggestion from the Indian Association of Manitoba to look into the possibility of using that for the Indians. I went to my colleagues in the Cabinet to sell the idea to them and they agreed.

There were $35 million worth of assets there that had to be disposed of through the Crown Assets Disposal Corporation, so I got it for my department; and the Indian associations have formed a different corporation on which we have members. They have appointed half of the members and I think the provincial government have appointed members to that board, too.

We have leased the base to them for $1 a year, I think. It is going to be used as some sort of training centre. We had a golden opportunity there which I did not want to miss and I am very grateful to the Minister of National Defence who made that base available to my department.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): How about funding of the operations from here on? Will your department be funding it, or will the province be contributing? How is it arranged?

[*Interprétation*]

M. Chrétien: Oui. Les contrats sont signés avec les associations après avoir été discutés par les associations elles-mêmes et le gouvernement et les Indiens participent à leur rédaction. Toutes les associations indiennes ont leurs propres avocats qui examinent ces contrats avant les associations elles-mêmes. J'espère qu'ils les étudient aussi soigneusement que nous.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur le président, j'aimerais parler maintenant des centres culturels.

M. Chrétien: Je pense également que l'union des chefs indiens de la Colombie-Britannique a négocié avec nous un accord relatif au développement communautaire.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Comme je le disais, j'aimerais passer au problème des centres culturels, qui est un des points de litige entre le ministère et l'Association des Indiens de l'Alberta. A quel point en sont les pourparlers et combien de temps vous faudra-t-il, à vous-même et à vos collègues, pour annoncer un tel programme?

M. Chrétien: Je ne le sais pas exactement monsieur Marchand. J'aurais bien voulu l'annoncer il y a un an déjà. Il s'agit d'une idée dont j'ai parlé et discuté à maintes reprises avec mes collègues. Dans le discours que le premier ministre a prononcé à la Chambre sur les groupes ethniques, il a parlé je crois de «multiculturalisme» et déclaré que nous étions en train d'étudier la question et que nous espérions en arriver rapidement à une décision.

Comme je l'ai expliqué, nous avons reçu de nombreuses demandes et il nous faut établir certains critères permettant de définir ce que seront les centres culturels. Ces problèmes sont complexes, et nous avons parfois, à l'intérieur de la même province, deux ou trois groupes différents qui y sont intéressés. C'est le cas de l'Alberta où nous avons reçu trois demandes différentes.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): L'accord que vous avez signé, ou les moyens qui ont été mis à la disposition du Manitoba, à *Rivers* je crois, ont-ils été traités directement avec l'Association des indiens du Manitoba? Quel genre d'accord a été signé là-bas? Sur quelle base?

M. Chrétien: Lorsque le ministère de la Défense nationale a annoncé qu'il allait quitter la base de *Rivers,* j'ai reçu une proposition de l'Association des indiens du Manitoba visant à l'examen des possibilités d'utilisation de cette base par les Indiens. J'en ai fait part à mes collègues du cabinet qui l'ont acceptée.

Des biens d'une valeur de 35 millions de dollars s'y trouvaient, qui devaient être liquidés par l'intermédiaire de la Corporation de disposition des biens de la Couronne; j'ai donc obtenu le terrain pour mon ministère; les associations d'Indiens ont créé une corporation différente à laquelle participent certains de nos membres. Elles ont nommé la moitié des membres et je pense que le gouvernement provincial en a nommé également.

Nous leur avons loué la base pour, je crois, $1 par an. Elle sera utilisée comme une sorte de centre d'informations. Il s'agissait-là d'une occasion inespérée que je ne voulais pas laisser passer et je suis très reconnaissant au ministre de la Défense nationale de nous avoir permis d'utiliser cette base.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): A l'avenir quel sera le financement de ces opérations? Votre ministère ou la province y contribueront-ils? Quel est l'accord à ce sujet?

[*Text*]

Mr. Chrétien: It will be a mixture of funding. Suppose there are some community development workers working there, then they will be paid through the community development workers programs; if there is some economic activity going on, at that base, it is going to be paid for through the economic development fund we have; if it is in the social field, and we have social workers working, for example, in many fields, like training leadership courses and things of this nature, it is going to be paid like that. The provincial government will probably contribute some funds, too, but, of course, the money will come mainly from my department.

One other concept that I like in that development is that the Indian association there is trying to enter the private sector, to establish factories there, and I think they have appointed to the board some well known businessmen of Manitoba. I therefore hope that this new experiment will be a success.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): You mentioned that they formed a corporation. Is this a corporation formed under the laws of the province?

Mr. Chrétien: It is a non-profit organization incorporated under provincial law. Part of the financial agreement was drafted by the Department of Finance to make sure that there were proper safeguards in the agreement. Of course, it is run mainly by the Indians. There is a very heavy Indian involvement in this.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Their involvement, though, is mainly on a policy basis, and by appointment of certain people to the board of directors. Is that correct?

Mr. Chrétien: They are running the base really because most of the people on the staff of the corporation they have formed are Indians.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Is the corporation running it, not the Manitoba Indian Brotherhood?

Mr. Chrétien: You are right on that, yes.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Mr. Chairman, I know that other members have a number of questions, so perhaps I will stop here and let others have a chance. I am mainly trying to establish the relationship between the terms of this agreement and the present situation.

The Chairman: If you wish to proceed for one or two more questions, Mr. Marchand you may do so.

If you are finished, Mr. Mazankowski had a question this morning which he was not able to put, so Mr. Mazankowski will be next, followed by Mr. Borrie.

Mr. Mazankowski: Than you, Mr. Chairman. I noted this morning in the Minister's statement that he mentioned there are many deliberate policies which the government is initiating and fostering in respect of relationships with the Indian people. I want to deal with the matter of integration and, particularly, the matter of the integration in educational facilities.

Is this one of the so-called deliberate policies that your department is engaged in? I think perhaps your answer might help us in rationalizing the crux of the problem that does exist in respect of the school situation in north-eastern Alberta. I believe we have a fundamental disagreement perhaps in basic philosophy here. I think it relates further to the matter of self-determination in so far as the Indian people are concerned with in all aspects relating to the administration of education, the provision of building

[*Interpretation*]

M. Chrétien: Il s'agira d'un financement mixte. Si des participants au développement communautaire y travaillent, ceux-ci seront payés à l'aide des programmes des travailleurs du développement communautaire; toute activité économique qui s'y déroule sera payée à l'aide du fonds de développement économique; s'il s'agit d'activités sociales et que des travailleurs sociaux y participent, comme par exemple pour des cours de direction à la formation et d'autres choses de ce genre, cela sera payé de cette façon. Le gouverneur provincial participera certainement au financement également mais, évidemment, l'argent proviendra surtout de mon ministère.

Une autre idée que j'apprécie dans ce projet, c'est que l'Association des Indiens essaie de participer au secteur privé, d'y établir des usines et je pense qu'ils ont nommé des hommes d'affaires très connus du Manitoba à leur Conseil de direction. J'espère donc que ce nouveau projet sera un succès.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Vous avez dit qu'ils ont créé une corporation. En vertu des lois de la province?

M. Chrétien: Il s'agit d'une organisation sans but lucratif, incorporée en vertu de la loi provinciale. Une partie de l'accord financier a été rédigée par le ministère des Finances pour s'assurer la présence des clauses de protection appropriées. Évidemment, ce fonctionnement dépend essentiellement des Indiens. La participation indienne à ce projet est très prononcée.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Cependant, leur participation est essentiellement politique et se fait par nomination de certaines personnes au Conseil de direction. Ext-ce exact?

M. Chrétien: Ce sont eux qui dirigent la base en fait parce que dans la société qu'ils ont formée, la plupart des membres du personnel sont Indiens.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Est-ce la corporation qui dirige, pas l'Association des Indiens de l'Alberta?

M. Chrétien: C'est juste, oui.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur le président, je sais que d'autres membres ont un certain nombre de questions à poser; je les laisserai donc avoir leur tour. J'essayais simplement d'établir le lien entre les conditions du contrat et la situation actuelle.

Le président: Si vous voulez, monsieur Marchand, vous pouvez poser une ou deux questions.

Si vous avez terminé, je passerai la parole à M. Mazankowski qui avait une question à poser ce matin et qui n'a pas eu la parole. Le suivant sera M. Borrie.

M. Mazankowski: Merci, monsieur le président. J'ai remarqué que dans la déclaration qu'il a faite ce matin, le Ministre a mentionné que le gouvernement adoptait délibérément un certain nombre de politiques en ce qui a trait aux relations avec les Indiens. J'aimerais parler de la question de l'intégration et plus particulièrement de l'intégration d'établissements scolaires.

S'agit-il là d'une des politiques soi-disant voulues de votre Ministère? Je pense que votre réponse nous aiderait peut-être à rationaliser le problème qui existe en ce qui concerne la situation des écoles dans le nord-est de l'Alberta. Je pense qu'il existe ici un désaccord fondamental peut-être dans la philosophie fondamentale. Je pense en outre que pour les Indiens cela est lié à la question d'autodétermination pour tout ce qui touche l'administration de l'éducation, la construction éventuelle de locaux scolaires,

[*Texte*]

facilities and allocation of funds, et cetera. I noticed in excerpts taken from testimony before this Committee that it has been stated on a number of occasions that this is the major goal of your department, and if this is the major goal of the department, do you ever foresee the time when this situation will be able to be satisfactorily ameliorated?

Mr. Chrétien: I think you want to know the philosophy that governed the drafting of the agreements with the provincial governments for the education of the Indian children. Is it the problem you want me to . . .

Mr. Mazankowski: I want to know the basic philosophy of the department. We have heard a lot about participation and carrying out the particular needs of the Indian people, and yet we have this conflict. It seems to me that this is the crux of the problem.

Mr. Chrétien: Yes, I think I can answer that in a very few words.

The majority of the Indian kids are going to provincial schools across the land right now, but there is probably something like 38 or 40 per cent of the Indians who are not going to provincial schools, they are still going to federal schools.

Whenever we want to sign an agreement with the provinces, since I am the Minister, the policy of my department is that no agreement with the provinces is signed unless the Indians approve and we asked them to approve the basic agreements with the provinces. It is the policy of the department and I have enunciated the policy that no Indian kids who are right now in a federal school will be forced to go into a provincial school if the bands concerned do not approve it.

Mr. Mazankowski: Could I ask a supplementary question?

How do you arrive at obtaining this approval, Mr. Chrétien?

Mr. Chrétien: By band resolution. Our education people go into the field to discuss this with the bands. They ask for their views on it and ask them to pass a resolution approving the decision.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, with all due respect to the Minister, I think we had a decision right in the St. Paul area wherein there were funds something in the order of $400,000 that were allocated to the building of a provincial school which the Indian people in the area did not, in fact, sanction. There was quite a ruckus raised about it. I think it is this type of . . .

Mr. Chrétien: I do not know when that happened.

Mr. Mazankowski: Just a couple of years ago.

• 1555

Mr. Chrétien: I would like to have the details of it because the policy that I stated is the policy of the government, and it is what I have tried to follow. One of the problems is—and it is one of the problems that the people raised in northern Alberta—that in most of those reserves the agreements were signed many years ago and those kids have been going to provincial schools for many, many years. Now the Indian chiefs tell me that they do not like it and they would like to have their own children's schools on the reserves.

I have said to them, we have bought seats for you in provincial school systems, and it will be for me to try to get

[*Interprétation*]

la répartition des fonds etc . . . Dans des extraits des témoignages de personnes ayant comparu devant ce Comité, j'ai remarqué qu'à plusieurs reprises on mentionnait que c'était là le but principal de votre Ministère. Si c'est là le but principal de votre Ministère, quand pensez-vous pouvoir améliorer la situation pour la rendre satisfaisante?

M. Chrétien: Je pense que vous voulez savoir quelle philosophie nous a guidés pour la rédaction de l'entente avec les gouvernements provinciaux pour l'éducation des enfants indiens. Est-ce le problème que vous voulez que je . . .

M. Mazankowski: Je veux savoir quelle est la philosophie fondamentale du Ministère. On nous parle beaucoup de participation et des besoins particuliers des Indiens, pourtant ce conflit existe. Il me semble que c'est là le noeud du problème.

M. Chrétien: Oui, je pense pouvoir vous répondre en quelques mots.

La majorité des petits Indiens vont dans des écoles provinciales dans tout le pays en ce moment. Toutefois, il y en a environ 38 ou 40 p. 100 qui continuent de fréquenter des écoles fédérales.

Lorsque nous signerons un accord avec les provinces, parce que c'est moi le Ministre, la politique de mon ministère sera de ne signer aucun accord avec les provinces à moins d'avoir l'approbation des Indiens et nous leur demanderons d'approuver les accords fondamentaux avec les provinces. C'est là la politique du Ministère et j'ai mentionné qu'aucun enfant indien qui se trouve actuellement dans une école fédérale ne sera obligé de fréquenter une école provinciale si sa bande ne l'approuve pas.

M. Mazankowski: J'aimerais poser une question complémentaire.

Monsieur Chrétien, comment obtiendrez-vous leur approbation?

M. Chrétien: Par résolution de la bande. Notre personnel ira sur place discuter de la question avec la bande. Ils leur demanderont leurs vues et leur demanderont ensuite d'adopter une résolution approuvant la décision.

M. Mazankowski: Monsieur le Ministre, avec tout le respect que je vous dois, je pense qu'il y a une décision de prise dans la région de St. Paul et environ $400,000 ont été octroyés pour la construction d'une école provinciale qui n'a pas été approuvée en fait par les Indiens de la région. Cela a fait pas mal de bruit. Je pense que c'est là le genre de . . .

M. Chrétien: Je ne sais pas quand ça s'est produit.

M. Mazankowski: Il y a à peine deux ans.

M. Chrétien: J'aimerais bien connaître les détails parce que la politique que je mentionnais est celle du gouvernement, c'est celle que nous essayons de suivre. Un des problèmes—c'est l'un de ceux qui ont été soulevés par les gens dans le nord de l'Alberta—c'est que dans la plupart de ces réserves les accords ont été signés il y a bien longtemps et cela fait bien longtemps que les enfants fréquentent les écoles provinciales. Or, les chefs indiens me disent que cela ne leur plaît pas et qu'ils voudraient revoir leurs propres écoles dans les réserves.

Je leur ai dit que nous avions réservé des places pour eux dans les écoles provinciales, cela nous avait coûté de

[*Text*]

new funds to build new schools where we have already seats for them.

One of the problems that we face in northern Alberta, and I think that you people from Alberta could help us very much in that—in my discussions with some of the chiefs, it is very evident that the Indians do not feel very welcome in the provincial school system. I have seen that, in many, many places in Canada, where the provincial governments have given no priority at all to the Indians, and I think that is the case in Saddle Lake for example, where the Indian kids have to go in six different directions when they want to go to school. I can appreciate the frustration of the parents.

I was confronted with the same problem in New Brunswick where one father has to send his kids in six different directions. We have talked with the New Brunswick government and we have tried to point out that the seats should not be the last ones for the Indians and they have agreed now to centralize more.

What was happening was that if there was only one seat left, it was for an Indian and they would say, go to the next parish because we have no more seats. That is because the provincial systems were not open enough. But as I say, the provincial governments are always very keen to get the money out of us. So they should give the same priority to the Indian kids that they give to the other students.

It is a matter of convincing not only the governments but the white population that one of the big problems we all face, for the Indian kids, and especially them, is that often the white population do not welcome them in those localities. That is why there is a sense of alienation for them, which I can understand very well. That is why we have tried over the last few years to come up with new programs.

I have written to all the Ministers of Education, for example, to persuade them to try, when there are enough Indian kids in their schools, to give them some special courses in Indian culture, in Indian language and in folklore and those things because, as I have said so many times since I have been Minister, we will never make an Indian a white man. Those who have dreamed about it are misleading them. Just as nobody will make me an English Canadian. I am a damn French pea souper and I am proud of it. The Indians are proud of their differences and you will not take it away from them. But I think that it is possible to be in the same classroom and respect each other.

I would like the Indians to have a very hard look at this. I do not think that if we build small schools in small reserves and keep the kids longer on the reserves, we will achieve a social and economic association with the Indians with a cultural diversity, which is the policy of this government.

I understand the frustrations of the Indians in northern Alberta and I would like to do my best to correct that. I have asked the regional director of education, Mr. Thomas, to go and talk with the provincial government, and to talk with the local school boards, and to meet with the parents to explain the problem, because it is a social responsibility for all the people living in those areas to make sure that the system works.

Even if I made the greatest speech, and I do my best here from Ottawa with the moral support of all the members, we have to change the hearts and minds of many people across the land if we want to achieve our goals.

[*Interpretation*]

l'argent et qu'il faudrait que j'essaie de me procurer de nouveaux fonds pour construire de nouvelles écoles parce que nous avons déjà des places.

Un des problèmes qui se pose dans le nord de l'Alberta—et les gens de l'Alberta pourront nous aider beaucoup à cet égard—s'est révélé dans mes discussions avec certains des chefs, discussions au cours desquelles il est devenu très clair que les Indiens fréquentant nos écoles ne se sentent pas bien accueillis. Remarquez que dans bien des endroits au Canada les gouvernements provinciaux n'ont accordé aucune priorité aux Indiens, je pense que c'est le cas de *Saddle Lake* où les petits Indiens doivent courir ça et là pour pouvoir aller à l'école. Je comprends bien que les parents soient frustrés.

J'ai eu à faire face au même problème au Nouveau-Brunswick où un père de famille devait envoyer ses enfants de côté et d'autre pour pouvoir aller à l'école. Nous avons des discussions avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et nous devons essayer de leur montrer que les places réservées aux Indiens ne devraient pas être les dernières qui leur restent et qu'il faudrait les grouper davantage.

Fait qui se passait c'est que lorsqu'il leur restait seulement qu'une place, on la laissait à un Indien, on disait aux autres d'aller dans une autre paroisse parce qu'il n'y avait plus de place. Ce qui a fait que les systèmes provinciaux ne sont pas suffisamment ouverts. Mais, comme je l'ai dit, les gouvernements provinciaux sont toujours très contents qu'on leur donne de l'argent. Ils devraient donc accorder la même priorité aux petits Indiens qu'aux autres enfants.

Il faut non seulement convaincre les gouvernements mais toute la population blanche d'un des problèmes principaux qui se posent pour les petits Indiens, c'est que très souvent la population blanche ne les accueille pas bien. C'est pourquoi ils se sont isolés et je peux très bien en voir la raison. Au cours des dernières années, nous avons donc essayé de mettre au point de nouveaux programmes.

Par exemple, j'ai écrit à tous les ministres de l'Éducation pour les persuader d'essayer de donner certains cours particuliers sur la culture indienne en langue indienne et en folklore quand il y avait suffisamment d'enfants indiens dans une école. En effet, et je l'ai dit bien souvent que depuis je suis Ministre, nous ne ferons jamais un homme blanc d'un Indien. Ceux qui le croient encore se trompent. C'est comme moi, personne ne fera jamais de moi un Canadien anglais. Je suis un mangeur de soupe aux pois et j'en suis fier. Les Indiens sont fiers de leurs particularités et vous ne les changerez pas. En toute foi, je pense qu'il est possible d'être dans la même classe et de se respecter.

J'aimerais que les Indiens considèrent la question sérieusement. Si nous construisons de petites écoles dans de petites réserves et que les enfants restent le plus longtemps possible dans les réserves, je ne pense pas que nous en arrivions à une association sociale et économique avec les Indiens qui présentent une diversité culturelle, c'est là la politique de notre gouvernement.

Je comprends les frustrations des Indiens du nord de l'Alberta, je ferai de mon mieux pour y remédier. J'ai demandé au directeur général de l'Éducation, M. Thomas, de s'adresser au gouvernement provincial, de consulter les commissions scolaires locales et de rencontrer les parents pour leur expliquer le problème parce que la responsabilité sociale de tous ceux qui vivent dans la région est de s'assurer que le système fonctionne bien.

[*Texte*]

• 1600

Mr. Mazankowski: It seems, Mr. Chrétien, that the problem is . . .

Mr. Chrétien: I would like to make a comment. I am happy with the report made by the members of the committee that dealt with the problem, who have come forth with some policy to which I subscribe, that we should not force integration when the Indians do not want integration. The problem I have in Saddle Lake is that they want me to turn back the clock. I am using the public's money and we have invested that money in a provincial school system over the years. Perhaps it was wrong. Under the policy that I have established, it was with the consent of the Indians. Perhaps they would like to withdraw their consent, but when you have put $500,000 or $1 million into a school, it is difficult to change your mind later on. It is just the same as in any of our own areas. Some of the people in my own village in Saint-Maurice riding are mad as hell because their children have to go to school in the next parish because they prefer the old system. The local schoolboards and the provincial laws now recommend big regional schools rather than the old system of small schools in all of the different small settlements. We are facing the very difficult problem of education across the land.

This committee reported that I should not force any integration and I say to you that I will not and in each instance right now where there are federal schools, if we want to send them to provincial schools, since I am the Minister, we are asking them to give their consent. I understand that the people who gave their consent in 1961, 1962, 1963 or 1964 now say that in those days they did not know enough to make a decision. That is the kind of problem we have to live with and I appreciate their feelings about it, but I am still saddled with the problem. I think if we work with the provincial system to make life better for them that the Indians will have their first contact with the white people at an earlier age which will not deprive them of their culture. However, if they do not want this, we will not force it upon them, but the problem I have in Northern Alberta is that I have to turn back the clock and that is a very difficult thing to do.

Mr. Mazankowski: I do believe that is the problem. I believe it has been the lack of communication or consultation that has created the very problem we are faced with there. I am glad to hear the Minister say that there will not be this so-called forced integration, but I believe, with all due respect, the Minister should take cognizance of the situation because I believe this in a certain way has, in fact, taken place in the area. While the Minister has stated that he was not informed of the intentions of the people in the area, I believe if he had been watching the situation at all, he could have seen it coming perhaps as early as last year. For him to say he had no warning that there was going to be trouble in the area such as a boycott or a strike, I think is somewhat not in accordance with the facts because there has been this so-called consultation that was supposed to have taken place.

[*Interprétation*]

Même si je faisais le plus beau discours, et je fais de mon mieux ici à Ottawa avec le soutien moral de tous les députés, il faudrait néanmoins changer le coeur et l'esprit de bien des gens dans le pays pour pouvoir atteindre nos objectifs.

M. Mazankowski: Il me semble, monsieur Chrétien, que le problème est . . .

M. Chrétien: J'aimerais faire une observation. Je suis satisfait du rapport fait par les membres du Comité sur le problème. Ce rapport a établi une politique que j'approuve à savoir qu'il ne faudrait pas obliger à s'intégrer les Indiens qui ne le souhaitent pas. Le problème à Saddle Lake c'est qu'ils veulent revenir en arrière dans le temps. J'utilise des fonds publics et nous avons investi des fonds depuis des années dans un système scolaire provincial. Nous avons peut-être eu tort. Aux termes de la politique que j'ai établie, cela s'est fait avec l'accord des Indiens. Ils aimeraient peut-être maintenant nous retirer leur accord mais lorsque vous avez investi de $500,000 à 1 million de dollars dans une école il est difficile de changer d'avis par la suite. C'est exactement la même chose dans nos régions. Dans mon village dans la circonscription de Saint-Maurice, il y a des gens qui sont furieux parce que leurs enfants doivent aller à l'école dans la paroisse voisine parce qu'ils préfèrent l'ancien système. Les commissions scolaires locales et les lois provinciales préfèrent le système de grandes écoles régionales à celui des petites écoles réparties dans de petites localités différentes. Le problème d'éducation est un problème très sérieux dans tout le pays.

Le Comité a conclu que je ne devrais pas rendre l'intégration obligatoire et je ne le ferai pas là où il y a des écoles fédérales et si on veut envoyer les enfants dans les écoles provinciales, à titre de ministre je demande aux gens de me donner leur approbation. Je pense que les gens qui ont donné leur accord en 1961, 1962, 1963 ou 1964 disent aujourd'hui qu'à cette époque-là ils n'étaient pas suffisamment renseignés pour prendre une décision. C'est le genre de problème auquel nous faisons face et je comprends bien leur attitude mais le problème ne disparaît pas pour autant. Je pense que si nous travaillons de concert avec le système provincial pour améliorer leurs conditions de vie, les Indiens prendront contact très jeunes avec les Blancs et ne perdront pas leur culture. S'ils refusent toutefois, nous ne les obligerons pas à l'accepter. Le problème auquel on fait face dans le nord de l'Alberta c'est qu'ils veulent faire marche arrière, et c'est quelque chose de très difficile à faire.

M. Mazankowski: Je pense que c'est bien là le problème. C'est dû je pense au manque de communications et de consultations. Je suis heureux d'entendre le ministre dire qu'il n'y aura pas d'intégration obligatoire mais avec tout le respect que je lui dois, je pense qu'il devrait être au courant de la situation; j'estime en effet que c'est pourtant ce qui s'est produit d'une certaine façon dans la région. Le ministre a déclaré qu'il ne connaissait pas les intentions des gens de la région; je pense toutefois que s'il avait bien étudié la situation, il aurait pu prévoir ce qui se passerait il y a un an déjà. Quand il dit qu'il n'avait aucune idée du problème qui l'attendait dans la région comme le boycottage ou la grève, je pense que ce n'est pas très logique du fait de la soi-disant consultation qui aurait dû avoir lieu.

Je pense qu'en ce qui concerne les budgets et les priorités, il y a eu une certaine consultation l'an dernier. Je

[*Text*]

I believe some consultation took place last year in respect of budgets and priorities. I think the people met with your officials in the spring and at that time there were certain budgets and priorities which were discussed and when the final estimates came out, they in no way reflected the contents of the consultation. I think it is this sort of empty consultation that has been going on that has provoked the so-called frustrations we are referring to.

Mr. Chrétien: I want to comment on the statement you have just made. Of course, consultation is a new process and there was never consultation before, but in Alberta, as in many other places, we went in the spring—I did not, but some of my officials did—with a budget. They said we will spend, say, $29 million; we will spend that much on education, that much on community development, that much on welfare, that much on the economic development and so on, and they offered them the breakdown they were going to use, so much for the Blood, so much for the Sarcee, so much for the Cree and so on. I said that if they wanted us to change those priorities we would be willing to do so. But the idea the Indians had was to put more money in the North but not to touch any money in the South, or vice versa.

• 1605

In fact the only solution they wanted, during consultation, was for us to put in more money. They said they did not have enough money in the North; we said yes, but do you want us to cut it in the South; and they said oh no, do not do that—put more money in the North but do not cut in the South. But I am faced with the problem of having only $29 million. So it is a question of priority. When you are the administrator you have to make those decisions, and it is always tough to make such decisions—because when you make a decision of that nature you know that not everyone will be happy. They will not take the responsibility with us to cut some reserves so as to put it in others, and I do not blame them. Politically, it is difficult to do. But at least we have offered them the opportunity to tell us where we were wrong. I think that has influenced our decisions to a certain extent. But when you have to make a decision you have to make it, and if you have $29 million to spend you cannot spend $49 million. It is too bad but that is the way it is.

The Chairman: Are there any supplementary questions.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, my supplementary question would be to one of the delegation here, Mr. Walter King.

The Chairman: Mr. Yewchuk, I do not think that is in order. We are questioning the Minister, a number of people have indicated that the wish to ask questions, and if you have further witnesses that you wish to suggest to the committee then, after we have completed questioning the Minister, you should make that suggestion.

Mr. Mazankowski: I have another question, if I may.

The Chairman: Yes, Mr. Mazankowski.

Mr. Mazankowski: I would like to ask the Minister whether at any time he had any indication from the Cold Lake Reserve that the matter of budgets and other matters were not given adequate consideration, that the terms were unacceptable and that they may take action—as they so have.

[*Interpretation*]

pense que les Indiens ont rencontré des hauts fonctionnaires de votre ministère au printemps dernier et à ce moment-là ils ont discuté de certains budgets et de priorités et quand le budget final a été publié il ne reflétait en rien le contenu de la consultation. Je pense que c'est là le genre de consultation à vide qui s'est faite et qui a entraîné les soi-disant frustrations auxquelles nous faisons allusion.

M. Chrétien: J'aimerais faire une observation sur votre dernière déclaration. Bien sûr la consultation est un procédé nouveau et jamais encore utilisé. Toutefois, au printemps nous sommes allés en Alberta, et ailleurs,—pas moi, mais certains membres de mon équipe—et nous avons présenté un budget. On a dit qu'on dépenserait mettons 1 million de dollars, tant pour l'éducation, tant pour l'essor de la communauté, tant pour l'assistance sociale, tant pour l'essor économique, etc. Ils ont présenté la ventilation qu'ils utiliseraient, tant pour les Blood, tant pour les Sarcee, tant pour les Cree, etc. J'ai dit que si l'on voulait que nous changions nos priorités, nous étions prêts à le faire. Cependant, les Indiens voulaient que nous versions plus d'argent dans le Nord, sans diminuer la part qui est consacrée à la région Sud, et vice-versa.

En fait, la seule proposition qu'ils nous ont faite au cours des consultations, a été que nous versions plus d'argent. Ils nous ont demandé des subventions plus importantes pour le Nord; nous avons dit, bien, mais il faudra réduire la part de la région Sud. Les Indiens ont dit non, certainement pas, qu'on consacre plus d'argent au Nord, sans diminuer la part réservée au Sud. Toutefois, j'ai un problème, je n'ai que 29 millions de dollars à accorder. C'est une question de priorité. Pour administrer ces fonds, il faut prendre des décisions, et c'est toujours difficile parce qu'il est impossible de plaire à tout le monde. On ne veut pas prendre la responsabilité de réduire les fonds de certaines réserves afin d'en faire bénéficier d'autres, et c'est compréhensible. Du point de vue politique, il est difficile d'agir. Nous avons au moins donné aux Indiens la chance de nous dire où nous avions fait fausse route. Dans une certaine mesure, nous en avons tenu compte dans nos décisions. Mais il faut bien que des décisions soient prises à certains moments et si vous disposez seulement de 29 millions de dollars vous ne pouvez dépenser 39 millions. C'est regrettable mais c'est ainsi.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Yewchuk: J'aurais une question supplémentaire à poser à l'un des membres de la délégation, M. Walter King.

Le président: Monsieur Yewchuk, je ne sais pas si je peux l'accepter. Nous interrogeons le ministre. Un certain nombre de personnes ont fait part de leur intention de poser des questions, et si vous voulez proposer au comité d'entendre d'autres témoins, vous pourrez le faire une fois que nous en aurons terminé avec le ministre.

M. Mazankowski: J'ai une autre question, si vous le permettez.

Le président: Oui, monsieur Mazankowski.

M. Mazankowski: Le ministre pourrait-il nous dire si des représentants de la réserve de Cold Lake lui ont laissé entendre qu'on n'accordait pas suffisamment d'attention au budget et à d'autres questions, que les conditions proposées étaient inacceptables et qu'ils pourraient prendre des mesures, comme cela a été le cas d'ailleurs?

[*Texte*]

Mr. Chrétien: I will have to check to see if I was informed of that case some time before.

Mr. Mazankowski: You were quite specific yesterday in saying that you had no prior notification that there were going to be any strikes.

Mr. Chrétien: Yes, I personally have had no notification that there was to be any strike, and their demands came across my desk after they were on strike. They were put on my office desk in September by Mr. Cardinal himself, and I had no prior notification. It is always the same problem.

There are a lot of Indians in the land who are not satisfied with consultation, because consultation is a hell of a frustrating process. But when you are the Minister you have to make a decision. And of course I cannot satisfy all the demands there are in the land. I think I have come a long way. I do know that I have my own frustrations. You do not know how much I would like to spend more and do more, but I do what I can. Humbly, I have fought very hard in all corners to get as much money as possible. I always say it is never enough. But there are many Indian bands across the land who write to me who are not satisfied because they have not enough houses, because they have not enough money for this and not enough money for that. That happens every day, I write back and try to explain. There is a frustration in administering problems where we have so much catching up to do. The people never look back to what we have achieved; they look ahead to what we have to do. I think it is a healthy process, but for the person who has the responsibility it is not easy. I cannot tell you today that I have received such notification. I receive many notifications from people who say that if I do not do such and such a thing they will do so and so—boycott, strike, boo or hit me. That is the name of the game.

• 1610

Mr. Mazankowski: With all due respect, Mr. Chairman and Mr. Chrétien, I think these are some of the things that perhaps should be set straight. You suggested yesterday in your speech that you had no notification; today you say you are not teally sure, and you have further suggested that it was the Indian Association of Alberta that provoked the strike. I think we had testimony from Mr. Cardinal this morning and others that this was not in fact the case. These conflicting statements certainly do cause a great deal of frustration.

Mr. Chrétien: I would like to comment on that for one minute because I want to have the record straight. Perhaps there was some notification of strike coming in the department. I receive a lot of things and if people are not satisfied, I say that I was not personally aware, but I was made aware at the end of September that they were going on strike and I said to Mr. Cardinal . . .

Mr. Mazankowski: What date, Mr. Chairman?

Mr. Chrétien: When he was here, on a Thursday or Friday . . .

Mr. Mazankowski: September 22, I believe.

Mr. Chrétien: Yes, he was in my office on the Thursday and the Friday, twice in two days, and I said to him at that time the government found it unacceptable to use kids by having them go on strike. I urged him to try to convince the Indians, because he speaks on behalf of all the Indians

[*Interprétation*]

M. Chrétien: Je vérifierai afin de savoir si le cas a été porté à mon attention auparavant.

M. Mazankowski: Vous avez bien dit hier que vous n'aviez pas été avisé que des grèves devaient avoir lieu.

M. Chrétien: Je n'ai pas été avisé personnellement qu'il y aurait des grèves, je n'ai pris connaissance de leurs revendications qu'une fois la grève déclarée. Elles ne sont parvenues à mon bureau qu'au mois de septembre et c'est M. Cardinal lui-même qui m'en a fait part. Je n'avais pas été avisé auparavant. On en revient toujours au même problème.

Il y a beaucoup d'Indiens au pays qui ne sont pas satisfaits du mécanisme de consultation, la consultation peut être une expérience extrêmement frustrante. En tant que ministre, il faut bien que je prenne les décisions qui s'imposent et il est évident que je ne puis plaire à tout le monde. Je pense avoir réalisé des projets considérables cependant. Je suis moi-même frustré dans mes efforts. Vous ne savez pas à quel point j'aimerais dépenser des sommes beaucoup plus importantes, mais c'est impossible. J'avoue humblement que j'ai fait des pieds et des mains pour obtenir davantage. J'ai toujours dit qu'il fallait plus. Je reçois des lettres d'un grand nombre de tribus indiennes qui se plaignent du manque de logement, du fait qu'il n'y a pas suffisamment d'argent pour ceci ou cela. Je reçois de telles lettres tous les jours. Dans ma réponse, j'essaie d'expliquer la situation. Administrer peut être une expérience frustrante lorsqu'il y a tellement à faire. Les gens ne voient jamais ce qui a été fait, mais ce qui reste à faire. Je pense que c'est une attitude saine, mais pour les personnes chargées de responsabilités, ce n'est pas facile. Je ne puis dire aujourd'hui si j'en ai été avisé. Je reçois un grand nombre d'avertissements de personnes qui me disent que si je ne fais pas telle ou telle chose, il y aura boycottage, grève, que je serai hué ou frappé. C'est ainsi.

M. Mazankowski: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, monsieur Chrétien, il faudrait peut-être éclaircir ce point. Vous avez dit hier que vous n'aviez pas été avisé d'avance;aujourd'hui vous déclarez que vous n'en êtes pas certain et vous laissez entendre que c'est l'Association des Indiens de l'Alberta qui aurait provoqué la grève. M. Cardinal et d'autres témoins ce matin ont dit que ce n'était pas vraiment le cas. Ces déclarations contradictoires sont assez décevantes.

M. Chrétien: Permettez-moi de vous répondre à ce sujet, je ne voudrais pas qu'il y ait d'équivoque. Le ministère a peut-être été avisé qu'il y aurait une grève. Il arrive souvent qu'on me fasse part de certaines plaintes et que je réponde que je n'étais pas personnellement au courant. Dans le cas présent, j'ai été personnellement mis au courant à la fin septembre, qu'il y aurait une grève et j'ai dit à M. Cardinal . . .

M. Mazankowski: À quelle date avez-vous été avisé?

M. Chrétien: Pendant qu'il était ici, le jeudi ou le vendredi . . .

M. Mazankowski: Je crois que c'était le 22 septembre.

M. Chrétien: Oui, il est passé à mon bureau le jeudi et le vendredi, deux fois en deux jours, et je lui ai dit à ce moment-la que le gouvernement ne pouvait accepter que les enfants fassent les frais d'une grève. Je lui ai demandé d'essayer de convaincre les Indiens, puisqu'il parle au nom

[*Text*]

of Alberta, that they were on the wrong track and should go back to school, I have had no other talks with Mr. Cardinal since then, but I have read the press as you have read the press and during the month of October there were many meetings called and I have not seen one bit of information that they tried to persuade the Indians to finish the boycott, They were only held to give support to the people who were on strike.

This is my analysis of the thing. If they had no involvement in it, they were not neutral. They were just organizing meetings in order to get support, to get people ready and to have them call my home and members of my party at their homes to disturb them and to try to put on pressure, not to convince the parents to send the kids back to school, but to force us to give in. I have said, I will repeat it, and I will not change my stand on it, it is unacceptable to use the kids to force the hand of the government.

Mr. Mazankowski: Mr. Chrétien, do you not think when you met with Mr. Cardinal in September when the strike had not escalated to the point that it has—

Mr. Chrétien: No, there was only Cold Lake and Kehewin—

Mr. Mazankowski: That is right.

Mr. Chrétien: —and later on, about three weeks after, the Saddle Lake people went on strike. I did not know if it was for sympathy or for other reason as opinion was divided among the Saddle Lake people. There was a group that did not want to go on strike. The Chief at the Goodfish Reserve which is within the Saddle Lake complex, did not put his kids on strike. During the weeks of the strike in Saddle Lake we received representations every day from the parents to put the bus back on the street. The Indians decided they would just blockade the street, they would not permit the bus to circulate. The bus had been circulating and one day they decided to blockade. I know—it is in your riding and I think probably you read about it in all the stories that were reported in the St. Paul Journal—of a man who wanted his kids to be on strike while the woman was driving the kids to school in a truck. I did not check that, but it was the story that was published in the St. Paul paper.

I have to say that it came later on and I said and have repeated that my door was open. I invited the chief to come to my office at any time, but I said I would not go out there because I did not think it would serve the right purposes. I sent one of my assistants there and when he arrived at the airport he was met by a welcoming committee. It was agreed in my office by Mr. Cardinal and me that this man should go there to investigate, and when he arrived at the airport there was a group of Indians, many of them working for the Indian Association of Alberta, with big signs on which was printed nonsense such as "And God sent Moses to deliver his ultimatum" and that sort of crap. This guy was going there in good faith, to investigate, and when he came back and reported to me, within three hours I gave orders to repair the water system, to repair the schools, and I offered to put some mobile schools on the reserve, and I know that some of the plumbers and carpenters who went on the reserve were kicked out.

[*Interpretation*]

de tous les Indiens de l'Alberta, qu'ils faisaient fausse route et que leurs enfants devaient retourner à l'école. Je n'ai plus revu M. Cardinal depuis, mais comme vous, j'ai lu les journaux et c'est ainsi que j'ai appris qu'il y avait eu plusieurs réunions au mois d'octobre. Je n'ai cependant vu aucun rapport prouvant qu'on ait essayé de convaincre les Indiens de mettre fin à leur boycottage. Ces réunions avaient pour but d'appuyer les grévistes.

C'est ma façon de voir les choses. S'ils n'ont pas participé directement, ils ne sont pas par ailleurs restés neutres. Les réunions avaient pour but d'obtenir l'appui des gens et de les inciter à téléphoner chez moi ainsi que chez les membres de mon parti afin de les déranger et d'essayer de les forcer à agir; mais il n'était nullement question de convaincre les parents d'envoyer de nouveau leurs enfants à l'école. Je l'ai déjà dit et je le répète, je ne change pas d'attitude, je ne puis accepter qu'on se serve des enfants pour forcer la main au gouvernement.

M. Mazankowski: Monsieur Chrétien, ne croyez-vous pas que vous avez rencontré M. Cardinal au mois de septembre, quand la grève n'avait pas encore pris les proportions qu'elle a atteintes maintenant . . .

M. Chrétien: Non, à ce moment-là il n'était question que de Cold Lake et de Kehewin . . .

M. Mazankowski: En effet.

M. Chrétien: . . . .puis, trois semaines plus tard, les gens de Saddle Lake se sont mis en grève. Je ne sais pas si c'était par solidarité ou pour d'autres raisons, je pense que les opinions étaient partagées chez les gens de Saddle Lake. Certains ne voulaient pas faire la grève. Le chef de la réserve de Goodfish, qui fait partie de l'organisation de Saddle Lake, n'a pas obligé ses enfants à faire la grève. Pendant les semaines qu'a duré la grève à Saddle Lake, nous avons reçu tous les jours des lettres de parents qui nous demandaient de remettre en service l'autobus scolaire. L'autobus s'est remis à faire sa ronde, mais un jour, les Indiens ont décidé de bloquer la rue, de lui bloquer le passage. Cela s'est passé dans votre circonscription, vous avez sûrement lu les articles du *St. Paul Journal* qui relataient le cas d'un homme qui voulait que ses enfants fassent la grève pendant que sa femme les conduisait à l'école en camion. Je n'ai pas vérifié, mais le journal de St-Paul a publié un article à ce sujet.

Je dois dire que cela s'est passé plus tard, et, comme je l'ai indiqué, je suis toujours prêt à discuter de la question. J'ai invité le chef à venir à mon bureau, mais il a décliné cette offre disant qu'il n'en voyait pas l'utilité. J'ai délégué l'un de mes adjoints, mais lorsqu'il est arrivé à l'aéroport, un comité d'accueil l'attendait. Dans mon bureau, nous avions convenu avec M. Cardinal que cet adjoint ferait enquête, mais il était attendu à l'aéroport par un groupe d'Indiens, dont plusieurs de l'Association des Indiens de l'Alberta, qui portaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire des bêtises comme: «Et Dieu envoya Moïse faire part de son ultimatum». Cette personne s'est rendue de bonne foi faire enquête sur les lieux; à son retour, elle m'a fait rapport, et en moins de trois heures, j'avais donné des ordres pour qu'on répare le système d'adduction d'eau, qu'on répare des écoles et qu'on installe des classes mobiles sur la réserve. Or, je sais que certains plombiers et certains menuisiers qui sont allés sur la réserve en ont été expulsés par la force.

[*Texte*]

• 1615

Mr. Mazankowski: Yes, but, Mr. Chairman, he only visited one reserve, and there is more than one reserve involved in this dispute.

Mr. Chrétien: No, no. He visited one reserve but he discussed with the other chiefs, and he reported to me and I offered some solutions that were practical for the three reserves in a telegram on October 5, three hours after I received the report.

Mr. Mazankowski: In other words, Mr. Chairman and Mr. Minister, as far as you are concerned—

Mr. Chrétien: He visited two reserves, I have just been informed.

Mr. Mazankowski: All right, I am sorry; it was two. But as far as you are concerned, when you had your meeting with Mr. Cardinal on or about September 22, in your opinion you did all you could in your power to avert a further escalation of the strike. You are satisfied and sure in your own mind that you, personally, could not have intervened to a greater degree?

Mr. Chrétien: At that time, I did everything possible. I asked my assistant who went there what he thought, for an independent view. I have been in touch on the telephone with my regional superintendent, Mr. David Grey Eyes: I asked him his advice on that, and he had consultations with the Regional Director of Education, Mr. Thomas. They recommended to me that the course of action was the thing to do, and I said to those two gentlemen that they were the men in the field and I was not going to pull the rug from under them.

Mr. Mazankowski: I will pass for now, Mr. Chairman. Put my name down again for the second round, please.

The Chairman: Mr. Borrie.

Mr. Borrie: Mr. Chairman, most of the questions on the cultural centre have been asked and some of the questions put by Mr. Mazankowski have also taken away a number of my questions, but I have two, possibly along the lines of education. I will stick with that one first.

Mr. Minister, would you be prepared to provide the Committee with a copy of the department's current programs and policies regarding education of Indians—the aims, the objectives?

Mr. Chrétien: We have some guidelines that we can gather—the things that we give to our directors in different provinces who are in charge of education—which are about the main objectives that we are following, and I think that we could get this material and make it available to the Committee.

Of course, we are studying, within the department, the Committee report and, as I said in the House yesterday, it was a good report with a lot of good ideas in it. I hope that I will implement many of them, and many of them have already been implemented, in part, like the fact that we do not want to integrate without the consent of the Indians. I started that a couple of years ago. You made some recommendations about cultural centres and I am working on those already. Apparently there is even a public document in the hands of the public about it, though I cannot confirm or deny that. I will just say that I read that in the press and listened to that on television.

[*Interprétation*]

M. Mazankowski: Oui, mais votre représentant n'a visité qu'une réserve, alors que plusieurs réserves étaient impliquées.

M. Chrétien: Pas du tout. Il a visité une réserve, mais il a parlé avec les autres chefs, et c'est moins de trois heures après qu'il eut fait rapport que j'ai proposé, dans mon télégramme du 5 octobre, des solutions qui pouvaient s'appliquer aux trois réserves.

M. Mazankowski: En d'autres termes, selon vous, monsieur le ministre, . . .

M. Chrétien: Non, il a visité deux réserves, on me le signale à l'instant.

M. Mazankowski: D'accord, il a visité deux réserves. Selon vous, disons, après votre réunion avec M. Cardinal le 22 septembre ou à peu près à cette date, vous aviez fait tout ce que vous aviez pu pour éviter une escalade de la grève. Vous n'aviez rien à vous reprocher personnellement, vous ne pouviez vraiment faire davantage, c'est cela?

M. Chrétien: J'ai fait tout ce que j'ai pu à ce moment-là. J'ai demandé à mon adjoint qui s'était rendu sur place de me donner son opinion. J'ai communiqué par téléphone avec le directeur de mon bureau régional, M. David Grey Eyes, et je lui ai demandé son avis; il a lui-même consulté le directeur régional de l'éducation, M. Thomas. Ils ont fait certaines recommandations quant aux mesures à prendre, et je leur ai dit, puisque c'était eux qui étaient sur les lieux, que je n'allais pas leur couper l'herbe sous le pied.

M. Mazankowski: Je cède la parole pour l'instant, monsieur le président, mais vous pouvez mettre mon nom pour un deuxième tour.

Le président: Monsieur Borrie.

M. Borrie: Un certain nombre de renseignements ont déjà été donnés sur le centre culturel et M. Mazankowski a déjà soulevé un grand nombre des points que je voulais aborder; j'ai deux questions au sujet de l'éducation.

Monsieur le ministre, seriez-vous prêt à présenter au comité une liste des programmes et des politiques mises en œuvre à l'heure actuelle par le ministère pour l'éducation des Indiens, aussi que les objectifs poursuivis?

M. Chrétien: Nous pouvons rassembler les directives et les instructions que nous donnons à nos directeurs chargés de l'éducation dans les différentes provinces, qui, en fait, sont bien les objectifs que nous poursuivons. Je pense que ces renseignements pourraient être communiqués au comité.

Évidemment, nous continuons au ministère d'étudier le rapport du comité qui, comme je l'ai dit à la Chambre, renferme d'excellentes propositions. J'espère que nous pourrons donner suite à plusieurs d'entre elles, et certaines ont déjà été retenues, comme l'idée de ne pas procéder à l'intégration sans le consentement des Indiens. Cette étude a été adoptée il y a près de deux ans. Vous avez fait des recommandations au sujet des centres culturels et certaines mesures sont déjà à l'étude. Je crois qu'un document sur ce sujet a déjà été diffusé auprès du public, mais je n'en suis pas certain. Je l'ai lu dans les journaux ou je l'ai entendu à la télévision.

[*Text*]

Mr. Borrie: The reason that I asked that question is because of a meeting that I had yesterday with the Native Brotherhood, and there seems to be some confusion. There does not seem to be co-operation from the department for them to have this information available to them; at least, this is the impression that I got yesterday. If it could be tabled with the Committee, then they would have that with the minutes.

One more question, Mr. Minister, arising out of a statement that you made this morning that out of $165,000, only $64,000 had been accounted for by the association. My question is, is the department endeavouring to find out what happened to the $101,000 or do we take it for granted that we wait for the Auditor General's Report to find out?

Mr. Chrétien: The audit of those things is not made by my department. In the federal administration, there is a service called the Audit Services Bureau: it comes under the Department of Supply and Services. They are the people who make all the audits of all the contracts of the government, and they have reported to my department that, out of $320,000 for community development I think $133,000 could be identified as baving been spent within the general framework of the operation of the association, and they are waiting to receive the information about the other $133,000, or so.

• 1620

Mr. Borrie: Thank you, Mr. Chairman. Would you put me down for questions for Mr. Cardinal, please?

The Chairman: Mr. Smerchanski.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, regarding the audited statements that have been prepared, and turned in to the Department of Indian Affairs, are these passed on directly to the Audit Service Bureau for checking?

Mr. Chrétien: Excuse me, I . . .

Mr. Smerchanski: The audited statements that were mentioned by Mr. Cardinal earlier this morning, these audited statements as they come into your department, are they turned over to the Audit Service Bureau for finalization?

Mr. Chrétien: That is a technical question. We will check that and give you the answer.

Mr. Smerchanski: Would it be fair to say that normally if those audited statements have been prepared, the Indian Association of Alberta would be fully aware of all expenditures contained in that audited statement?

Mr. Chrétien: Their accountants are in touch with the Audit Service Bureau. When it is accountable money they have to produce all the evidence of the expenditures.

Mr. Smerchanski: Would it be fair to say that if the $62,000 has been accounted for, and $133,000 would come within the gambit of the general administration costs, leaving a balance of $125,000, would it then be the possibility that the Audit Service Bureau of the Department of Supply and Services has asked the association to account for the balance of $125,000?

Mr. Chrétien: Yes, and this is in the process now. We have not received the information. I understand we have received information that half of the remaining money has been identified in the general administration of the association. We are waiting for the information about the balance. In the letter that I received yesterday from Mr. Cardinal, it was mentioned that there will be a statement made about it later on.

[*Interpretation*]

M. Borrie: Je pose la question parce que j'ai rencontré hier des représentants de l'Association des Indiens et il semble y avoir des malentendus. Le ministère ne semble pas vouloir leur communiquer ces renseignements; du moins, c'est l'impression qu'on m'a donnée hier. Si ces documents pouvaient être déposés au comité, ils pourraient en prendre connaissance en lisant les comptes rendus.

J'ai une autre question, monsieur le ministre, au sujet d'une déclaration que vous avez faite ce matin selon laquelle seulement $64,000 d'un total de $165,000 auraient été justifiés par l'Association. Le ministère a-t-il pris des mesures pour savoir à quelles fins ces $101,000 ont été dépensés, ou devrons-nous attendre le rapport de l'Auditeur général pour le savoir?

M. Chrétien: Ce n'est pas mon ministère qui fait la vérification. Il y a au sein de l'administration fédérale un service appelé le Bureau des services de vérification qui relève du ministère des Approvisionnements et Services. Ce service fait la vérification comptable de tous les contrats du gouvernement; il a signalé à mon ministère que, sur une somme de $320,000 pour le développement communautaire . . . . . On peut dire que 133,000 dollars ont été dépensés dans le cadre général des activités de l'association et ils attendent des renseignements au sujet des 133,000 autres dollars ou à peu près.

M. Borrie: Merci, monsieur le président. Voulez-vous, s'il vous plaît, inscrire mon nom pour les questions adressées à M. Cardinal?

Le président: Monsieur Smerchanski.

M. Smerchanski: Monsieur le président, en ce qui concerne la vérification des états financiers préparés et remis au ministère des Affaires indiennes, ces états sont-ils remis directement au service de vérification?

M. Chrétien: Excusez-moi, je . . .

M. Smerchanski: Les états vérifiés mentionnés par M. Cardinal ce matin, passent-ils directement de votre ministère au service de vérification?

M. Chrétien: Vous abordez là une question technique. Nous allons vérifier et vous donner une réponse.

M. Smerchanski: Peut-on dire que d'habitude, l'Association des Indiens de l'Alberta est parfaitement au courant de toutes les dépenses inscrites sur les états vérifiés?

M. Chrétien: Leurs comptables sont en contact avec le service de vérification. Ils doivent fournir des pièces justificatives à l'appui de leurs dépenses.

M. Smerchanski: Peut-on dire que si les 62,000 dollars ont été justifiés et que les 133,000 dollars entrent dans les frais généraux d'administration avec un solde de 125,000 dollars, le service de vérification du ministètre des Approvisionnements et services ait vraisemblement demandé à l'association d'expliquer ce solde de 125,000 dollars?

M. Chrétien: Oui et c'est en cours. Nous n'avons pas reçu de réponse. On nous a fait savoir que la moitié du solde entre dans les frais d'administration de l'Association. Nous attendons des précisions à ce sujet. Dans la lettre que j'ai reçue hier, M. Cardinal mentionne qu'un état sera présenté plus tard.

[*Texte*]

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, rightfully I would be very concerned, and it could be that I do not understand the matter of auditing statements, in that if there has not been a proper explanation of expenditures—and I think there was certain criticism levelled against your department, Mr. Chrétien, that certain funds were being withheld. But I would respectfully suggest to the members of our Committee that this is the taxpayers' money and there has to be a proper audit made of the money, and anything that has not been accounted for properly, to the satisfaction of the Audit Service Bureau, I think these figures should be forthcoming, Mr. Chairman.

I would like to make the suggestion or request that we have a copy of these so-called audited statements tabled, in order that we can have them examined and looked into and find out if they are in accordance with proper accounting methods. I think this possibly will explain a large percentage of the misunderstanding and dispute and accusations that have taken place.

I feel that the Minister certainly has explained his position clearly, and it would seem that it centred around the proper submission of audited figures to satisfy the standard methods of accounting procedures. I think that we should have those figures made available to us, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Smerchanski, we have had an indication from the witness this morning, Mr. Cardinal, that the audited statements would be forthcoming. I wonder if there is much point in us getting involved in an exercise like this where we start looking into figures, when all the figures are not likely to be before us within the next little while. I think we are going to get off on the wrong track here if we start concentrating on this now. We have been promised these figures eventually. At that time, if members feel they should be looked into, then it would be up to members to suggest to the steering committee that it be put on our agenda. We can hold a meeting on this, if at that time members feel there is a necessity.

• 1625

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, my other question is, who signs these audited statements on behalf of the association? What position do these people hold?

Mr. Chrétien: Accountings from the association are not directed to me; they are directed to the Audit Service Bureau of the Department of Supply and Services. I do not know who signs them.

Mr. Smerchanski: I see. Are they in fact signed by members of the associations?

Mr. Chrétien: I cannot answer those questions.

Mr. Smerchanski: Thank you, Mr. Chairman, that is all I have. I would like to be put on the list to examine Mr. Cardinal further.

The Chairman: Mr. Yewchuk.

Mr. Yewchuk: I want to pursue for a very brief moment the line of questioning started by Mr. Smerchanski. I wonder if the Minister could tell us a little more about the disbursement of these funds. When were they demanded by the association? When were they disbursed? What were the stipulations attached to the spending of these funds? They had to be spent within a certain period of time, I understand. Could we have a little bit of information on that?

[*Interprétation*]

M. Smerchanski: Monsieur le président, je m'inquiete à juste titre mais c'est peut-être parce que je ne comprends rien à la vérification des états financiers, car il n'y a pas eu d'explication valable pour les dépenses—et je sais qu'on a reproché au Ministère, monsieur Chrétien, de refaire certains fonds. Mais je rappellerai en toute déférence aux membres du Comité qu'il s'agit de l'argent des contribuables et qu'une vérification sérieuse s'impose en ce qui concerne notamment les sommes qui, selon le service de vérification, n'ont pas été suffisamment bien justifiées; ces chiffres doivent nous être communiqués, monsieur le président.

J'aimerais proposer ou demander que nous obtenions un exemplaire de ces états soi-disant vérifiés et déposés afin que nous puissions les examiner et nous rendre compte s'ils sont conformes aux méthodes comptables. Je crois que cela éliminerait beaucoup de malentendus et mettrait fin aux discussions et aux accusations inutiles.

J'estime que le Ministre a exposé très nettement sa position qui semble graviter autour de la présentation en bonne et due forme des états vérifiés, selon les normes générales de comptabilité. Je pense que nous devrions avoir ces chiffres, monsieur le président.

Le président: Monsieur Smerchanski, M. Cardinal a indiqué ce matin que les états vérifiés nous seraient remis. Je me demande s'il vaut la peine de s'étendre sur ces données puisque tous les chiffres ne nous seront probablement pas remis avant quelque temps. Je pense que nous allons dévier si nous commençons à nous concentrer sur ce point maintenant. On nous a promis ces chiffres, éventuellement. A ce moment-là, si les membres du comité estiment qu'ils doivent les étudier, ils pourront le proposer au comité de direction et demander que ce soit mis à l'ordre du jour. Nous pourrons ensuite convoquer une séance à cette fin, si les membres du comité le jugent à propos.

M. Smerchanski: Monsieur le président, mon autre question est de savoir qui signe ces états vérifiés au nom de l'Association? Quelles sont les fonctions de ces personnes?

M. Chrétien: La comptabilité de l'Association ne relève pas de moi. Les états sont envoyés au Service de vérification du ministère des Approvisionnements et Services. Je ne sais qui les signe.

M. Smerchanski: Je vois. Sont-ils, en fait, signés par des membres des associations?

M. Chrétien: Je ne peux répondre à ces questions.

M. Smerchanski: Merci, monsieur le président. C'est tout. J'aimerais être inscrit pour questionner M. Cardinal.

Le président: Monsieur Yewchuk.

M. Yewchuk: J'aimerais poursuivre un moment sur le même sujet que M. Smerchanski. Est-ce que le ministre pourrait nous renseigner un peu davantage sur le versement de ces fonds. Quand ont-ils été demandés par l'Association? Quand ont-ils été dépensés? Quelles étaient les conditions permettant de dépenser ces sommes? Devaient-elles être dépensées au cours d'une certaine période de temps, comme je crois le comprendre? Pourrions-nous avoir un peu plus d'information à ce sujet?

[*Text*]

Mr. Chrétien: I cannot give you those technical answers. I do not think the members of the Committee can expect me to have those very technical answers for them, but I can assure them that those questions could be entertained by some of my officials who specialize in those fields.

Mr. Yewchuk: All right. I will change the subject, Mr. Chairman and will pursue this matter further at a later date.

Yesterday in the House of Commons the MInister indicated that the Blue Quill School was an example of progress that the department was making and I agree with that; it is an example of progress. The control of that school was given to Indian people only after a sit-in strike brought the issue to a head, after the department ignored Indian people's requests for some eight months—I know that the requests were made because I was in close communication with the Education Council at thet time—the Minister said that he did not give in because of the strike but because the solution was right. If the solution was right, why was it necessary to have a strike before this question was settled?

Mr. Chrétien: I do not know why there was a strike: When there was this solution came. We discussed that for a period of time and we came to the conclusion that it was the right decision. It was a federal school under the control of one of the churches, I think it was the Roman Catholic Church, and the priests were willing to withdraw. The Indians wanted to form their own school board, operate within the federal system and I agreed to it. On the other part of the question, Mr. Chairman, I do not know whether I can add anything to clarify it for the Committee.

Mr. Yewchuk: The Minister went on to say yesterday in his comments that in the current strike the solution being proposed is wrong. After the previous strike the solution was correct and he accepted it.

Mr. Chrétien: I said it was not practical.

Mr. Yewchuk: I am asking whether the Minister is saying that he is the only person in a situation like this who can truly decide what is right or wrong, or what is acceptable or not for Indian People, or is he saying that the Indian people themselves are not in a position to judge what is best for them or what is right for them?

Mr. Chrétien: The Indians can make their recommendations to me any time they want but I am the Minister of Indian Affairs and the man who has to make the decision is the Minister of Indian Affairs.

• 1630

I offered two years ago, and there are very few ministers who ever have done that, in any administration. I offered to close the Department of Indian Affairs completely and give the Indians the same possibilities as the others. The Indians said to me that they did not want it and I said, "Fine". So that is why I am still in the business, and I have to administer under the Indian Act.

It is not me who drafted that legislation: it was adopted a long, long time ago. I would like to amend the Indian Act but the Indians tell me that they are not ready yet to amend the Indian Act because they are afraid that it is going to change too many of their situations in the wrong direction. They are not sure what to do about it, so I am not amending the Indian Act; and I have to administer

[*Interpretation*]

M. Chrétien: Je ne puis vous donner de réponses sur ces questions techniques. Je ne crois pas que les membres du comité puissent attendre de moi des réponses concernant un domaine strictement technique, mais je peux les assurer que ces questions pourraient être adressées à certains de mes hauts fonctionnaires, spécialistes en ces domaines.

M. Yewchuk: Très bien. Je vais changer de sujet, monsieur le président, et je reviendrai sur la question un peu plus tard.

Hier, le Ministre a indiqué à la Chambre que l'école Blue Quill était un exemple du progrès accompli par le ministère et je suis d'accord sur ce point: c'est un exemple de progrès. L'administration de cette école a été confiée aux Indiens seulement après une grève après que le ministère ait ignoré les demandes des Indiens pendant près de huit mois. Je sais que les requêtes ont été présentées, car j'étais en rapport étroit avec le Conseil de l'éducation à l'époque. Le ministre a dit qu'il n'a pas cédé à cause de la grève, mais parce que la solution lui semblait être la bonne. Si la solution était la bonne, pourquoi a-t-il fallu une grève avant de régler la question?

M. Chrétien: Je ne sais ce qui a provoqué la grève coïncidant avec cette solution. Nous avons discuté assez longtemps, et en sommes venus à la conclusion que cette décision était la bonne. C'était une école fédérale dirigée par le clergé, le clergé catholique romain, me semble-t-il, et les prêtres étaient prêts à se retirer. Les Indiens voulaient former leur propre commission scolaire, au sein du système fédéral, et j'y ai consenti. Sur l'autre partie de la question, monsieur le président, je ne sais ce que je pourrais ajouter pour rendre la question plus claire au comité.

M. Yewchuk: Le ministre a ajouté hier, au cours de ses observations, que durant la grève qui se déroule en ce moment, la solution proposée n'est pas la bonne. Après la grève antérieure, la situation a été corrigée et la solution acceptée.

M. Chrétien: J'ai dit que cette solution n'était pas pratique.

M. Yewchuk: Je me demande si le ministre prétend être la seule personne qui, dans de telles circonstances, peut vraiment décider ce qui est bien ou ne l'est pas, ce qui est acceptable ou non pour le peuple indien, ou prétend-il que les Indiens eux-mêmes ne sont pas en mesure de juger ce qui leur convient le mieux, ce qui est bon pour eux?

M. Chrétien: Les Indiens sont libres de faire leurs propres recommandations en tout temps, s'ils le veulent, mais je suis le ministre des Affaires indiennes et c'est moi qui doit prendre les décisions, en tant que Ministre des Affaires indiennes.

Il y a deux ans, j'ai proposé ce que très peu de ministres auparavant avaient proposé. J'ai proposé de fermer complètement le ministère des Affaires indiennes et d'accorder aux Indiens les mêmes possibilités qu'aux autres. Les Indiens m'ont répondu qu'ils n'étaient pas d'accord et je me suis rangé à leur opinion. C'est la raison pour laquelle je suis toujours en poste et je dois faire appliquer la Loi sur les Indiens.

Je n'ai pas rédigé moi-même cette législation: elle a été adoptée il y a très longtemps. Je souhaiterais apporter des amendements à la Loi sur les Indiens mais les Indiens me disent qu'ils ne sont pas encore disposées à l'amender car ils craignent des modifications désaventageuses pour leur situation. Ils ne sont pas sûrs de ce qu'ils veulent faire, et

[*Texte*]

those problems according to the law. I have been invested with this responsibility by the government and the House of Commons, and I have to do my job.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I have a copy of the Minister's speech yesterday, and he did say in his speech, and I quote:

This time the solution was not the right one.

So it is not a matter of saying that it is not practical. He did say it was not the right one. And further to that . . .

Mr. Chrétien: Mr. Yewchuk, do not split hairs that way. You should appreciate that to make it easier for you, I spoke in English.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I want you to know I really did appreciate that and I have so stated on several occasions earlier today, not in committee but in my discussions with private individuals. So I do appreciate that because that is more than I can do for you, were the thing vice versa—but I am taking lessons.

Mr. Chrétien: "It is not correct solution" or "It is not the right solution" or "It is not the practical solution": for me, those are almost the same thing.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I would like to change the subject just a bit once again with further reference to the Minister's speech yesterday where he stated that the Indian Association of Alberta "only wanted to use those poor Indians of Northeastern Alberta to serve their own purposes". I wonder whether the Minister could indicate what purposes he thought the Indian Association of Alberta was pursuing and whether he can substantiate this statement by any sort of evidence.

Mr. Chrétien: I said that because I base that judgment on one incident. The chief of the Keeheewin Reserve, Gordon Young Chief, when I met him in Winnipeg, asked me exactly what I offered him on October 5. He wanted to have a new kindergarten, he wanted to be assured that we were to permit these kids to stay on the reserve up to Grade 3, and I can table the two telegrams: the one that I sent him on October 5 and the one I sent to him at his request after my stopover in Winnipeg.

From all the discussions I have had with the Indians, some of those that I have met in that situation, I think that, for a responsible organization, it would have been his role to advise the chief, Gordon Young Chief, that we had offered him, on October 5, exactly what he had asked for. The Indian associations should not be only negative; they should not be a pressure group only on the government; they should be a pressure group on their own people, too, if they are responsible associations. That is why I said they did not do their work in those instances, at least, in the question of the Keeheewin Reserve.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I have finished except that I want one other thing. I mentioned before that I wanted to have Mr. King as a witness but he is an employee of the department; and so, before the Minister leaves, I wonder whether we could have some kind of an assurance that, if Mr. King gives testimony, it will not affect his job in any way at a later date.

[*Interprétation*]

c'est pourquoi je ne modifie pas la Loi sur les Indiens; je dois donc régler ces problèmes en conformité avec la loi. Le gouvernement et la Chambre des communes m'ont investi de cette responsabilité et je dois faire mon travail.

M. Yewchuk: Monsieur le président, j'ai une copie du discours que le ministre a prononcé hier et il a dit effectivement dans son discours;

Cette fois, la solution n'était pas la bonne.

Il ne s'agit donc pas de dire qu'elle n'est pas applicable. Il a dit que ce n'était pas la bonne. Et en outre . . .

M. Chrétien: Monsieur Yewchuck, ne coupez pas les cheveux en quatre. Vous devriez être satisfait que, pour vous faciliter les choses, j'aie parlé anglais.

M. Yewchuk: Monsieur le président, je veux que vous sachiez que j'ai effectivement apprécié ce fait et que j'en ai parlé à plusieurs occasions ce matin, non pas en comité mais au cours de discussions privées. J'apprécie donc ce fait car je ne pourrais pas en faire plus pour vous si la situation était inversée — mais je profite des leçons.

M. Chrétien: «Ce n'est pas la solution adéquate» ou «ce n'est pas la bonne solution» ou «ce n'est pas la solution applicable»: pour moi, tous ces termes sont les mêmes.

M. Yewchuk: Monsieur le président, je voudrais à nouveau changer quelque peu le sujet en me référant encore au discours qu'a prononcé le ministre hier, lorsqu'il a déclaré que l'Association des Indiens de l'Alberta «souhaitait uniquement utiliser ces pauvres Indiens du Nord-est de l'Alberta pous servir ses propres intérêts». Je me demande si le ministre pourrait nous faire savoir quels intérêts l'Association des Indiens de l'Alberta recherchait à son avis, et s'il peut justifier ses paroles en apportant des preuves quelconques.

M. Chrétien: J'ai prononcé ces paroles car mon jugement fut fondé sur un incident qui s'est produit lorsque j'ai rencontré à Winnipeg le chef de la Réserve Keekeewin. Gordon Young; il m'a demandé ce que je lui avais offert exactement le 5 octobre. Il voulait obtenir un nouveau jardin d'enfant, il voulait avoir l'assurance que ces enfants seraient autorisés à demeurer dans la réserve jusqu'au niveau 3 et je peux présenter les deux télégrammes: celui que je lui ai envoyé le 5 octobre et celui que je lui ai envoyé, à sa demande, après mon séjour à Winnipeg.

D'après toutes les discussions que j'ai eues avec les Indiens, avec certains de ceux que j'ai rencontrés dans cette situation, je pense que le rôle d'une organisation responsable est de conseiller le chef, Gordon Young, en lui disant que nous lui avions offert, le 5 octobre, exactement ce qu'il demandait. Les associations d'Indiens ne devraient pas se contenter d'être négatives; elles devraient constituer un groupe de pression non seulement sur le gouvernement mais également sur leur propre peuple, si ce sont des associations responsables. C'est pourquoi j'ai déclaré qu'elles ne faisaient pas leur travail dans ces circonstances, du moins en ce qui concerne la réserve de Keekeewin.

M. Yewchuk: Monsieur le président, j'en ai terminé, à l'exception d'un seul autre point. Je vous ai dit que je voulais que M. King soit témoin mais il est employé du ministère; avant que le ministre ne nous quitte, je me demande donc si nous pourrions obtenir une assurance quelconque que, si M. King donne son témoignage, cela n'affectera en aucune façon son travail par la suite.

[*Text*]

Mr. Chrétien: You know there are rules in the administration of the government that govern the conduct of civil servants and I am not the one who applies those rules.

Mr. Yewchuk: Can we have an answer to the question?

Mr. Chrétien: No, it is not my business. When his superiors report to me, I will look into the matter and decide what to do.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I am asking this because I think Mr. King has some testimony which would be very valuable to the Committee, and if we miss that, we are going to be missing a very important part of these proceedings.

The Chairman: We agreed earlier, Mr. Yewchuk, if I remember correctly, that after we had completed the questioning of the Minister, you would submit to the Committee any further witnesses you would like heard, and that the Committee would then decide.

Mr. Yewchuk: You have missed the point. The point I am trying to make is that . . .

The Chairman: You are directing a question to the Minister but whether the Minister wishes to answer it or not . . .

• 1635

Mr. Chrétien: It is a question that is hypothetical and I cannot reply under the rules of the House.

The Chairman: Do you have any further questions on this Mr. Yewchuk?

Mr. Yewchuk: No, thank you.

The Chairman: Mr. Barnett got bypassed here. I am sorry.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, we have covered quite a lot of ground both today and also yesterday, and it is rather difficult to separate the two discussions in one's mind. This has been quite obvious from some of the other questions that have been asked. I think it is probably fair to say that the question that is uppermost in the minds of some of us as being the most immediate one is what, if anything as a committee, we might be able to do to facilitate a successful conclusion to the stalemate in a certain part of the country. In doing that, of course, we have to take issue on certain points.

I would like to ask one or two questions of the Minister on the basis of positions that he has stated. Perhaps before I do, I should say that I speak as one who has had in days before I was a member of the House, some experience as being involved in what are commonly referred to as strikes. Not, I may say, on the management side which, in a sense, the Minister is at the moment.

Mr. Chrétien: Yes, but before I came into the House I was a lawyer on the other side.

Mr. Barnett: Perhaps the Minister then might be interested in exploring a bit further with the committee, the position which he stated here today and which he has stated on a number of previous occasions. If I have it correctly, the phrase he used here today was that it was unacceptable to use Indian children in dealing with the kind of struggle that has been going on. That to me Mr. Chairman has the kind of ring to it of positions taken, prejudging the realities of a situation of other people's actions that often comes from the management side of a dispute.

I would like to ask the Minister why he feels he has a right in his position in this situation to make that kind of

[*Interpretation*]

M. Chrétien: Vous savez qu'il existe certains règlements dans l'administration du gouvernement, qui régissent la conduite des fonctionnaires et l'application de ces règlements ne m'est pas confiée.

Mr. Yewchuk: Pouvons-nous obtenir une réponse à la question posée?

M. Chrétien: Non, ce n'est pas à moi de la donner. Lorsque ses supérieurs me seront un rapport, j'examinerai la question et je prendrai les décisions qu'il faut.

M. Yewchuk: Monsieur le président, je pose cette question parce que je pense que M. King pourrait apporter certains témoignages utiles au comité et s'il ne le fait pas, nous manquerions beaucoup de choses.

Le président: Si je me souviens bien, nous avons déjà décidé, monsieur Yewchuk, qu'après avoir terminé les questions adressées au ministre, vous présenteriez au comité tout autre témoin que vous souhaiteriez et que le comité prendrait alors une décision.

M. Yewchuk: Vous m'avez mal compris. Le fait que je veux souligner est que . . .

Le président: Vous posez une question au ministre, mais il reste à savoir si le ministre souhaite y répondre.

M. Chrétien: Il s'agit d'une question hypothétique et les règlements de la Chambre m'interdisent d'y répondre.

Le président: Avez-vous d'autres questions sur ce sujet, monsieur Yewchuk?

M. Yewchuk: Non, je vous remercie.

Le président: Nous avons passé le tour de M. Barnett. J'en suis désolé.

M. Barnett: Monsieur le président, nous avons abordé un grand nombre de questions aujourd'hui et hier et il est assez difficile de faire la distinction entre les deux discussions. Les autres questions qui ont été posées ont clairement démontré ce fait. Je pense qu'il serait juste de dire que la question la plus importante pour certains d'entre nous, la plus immédiate, est celle de savoir ce que le comité en tant que tel, pourrait faire pour faciliter le succès du règlement du conflit dans une certaine partie du pays. Nous devrons, évidemment, prendre position sur certains points.

Je voudrais poser une ou deux questions au ministre, considérant les positions qu'il a déclaré prendre. Avant de le faire, je voudrais me présenter comme quelqu'un qui, avant d'être député à la Chambre, a eu une certaine expérience de ce que l'on appelle communément les grèves. Non pas du côté de la direction auquel le ministre appartient en un sens en ce moment.

M. Chrétien: Oui, mais avant que j'entre à la Chambre, j'étais avocat de l'autre côté.

M. Barnett: Le ministre souhaiterait peut-être alors explorer davantage avec le comité la position qu'il a exposée aujourd'hui et qu'il a exposée précédemment un certain nombre de fois. Si je ne me trompe, selon l'expression qu'il a employée aujourd'hui, il est inacceptable de se servir des enfants indiens dans le genre de lutte qui se déroule. Ceci, monsieur le président, me fait penser à certaines positions, qui préjugent des réalités d'une situation dans laquelle d'autres personnes agissent, que la direction adopte souvent lors d'un conflit.

Je voudrais demander au ministre pourquoi il pense qu'il a le droit, dans sa position et dans cette situation,

[*Texte*]

judgment about the decisions made by families on the other side of the dispute?

Mr. Chrétien: Because under the law I am the Minister administering Indian affairs in Canada, and the Minister responsible under the law to provide education to the Indians in the land. I said that it was the children themselves who were the victims of this situation, and Indian children cannot afford in our society at this time to lose any days in education if they want to compete in our society.

As I said previously in this committee, I am sure that they are not too often welcome in the white society when they come along to get work. As a minority group they probably have to be better equipped in order to succeed, and I mean it. That is why, I think, that it was not the right course to use the students at all. If the strike had lasted for a couple of weeks to attract attention and so on, I would perhaps not have said the same thing. I made that statement after awhile. I made it publicly after awhile, because time was a factor. I think that as the Minister I have the right to make that sort of judgment and that sort of statement.

You can quarrel with me. It is your right. I said that publicly, and I maintain that it was «dans mon âme et conscience», as we say in French.

• 1640

Mr. Barnett: Mr. Chairman, I put it to the Minister that no one would quarrel with that statement as a general proposition.

Mr. Chrétien: Oh no, it was related to a specific problem.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, no one would quarrel with the statement as a general proposition but it is very unfortunate in an industrial strike situation when a large group of workers and their families suffer a prolonged loss of income, and I submit to the Minister that in effect this statement is parallel to that as a general proposition. No one quarrels with the fact of strikes being an unfortunate thing when they occur in our society, but I think this is one place, Mr. Chairman, where the Minister, on really deep reflection, might agree that he has rather gone out on a limb.

Might I ask the Minister, in relation to a statement he made when he was mentioning that he had taken the advice of his two men in the field and felt as Minister it was not his role to pull the rug out from under them, whether in light of some statements he has made about his meetings with the President of the Indian Association of Alberta he is not in effect telling the Committee that it was the role of the President of the Indian Association of Alberta to pull the rug out from underneath the Indian people whom he had been chosen to represent in this particular area?

Mr. Chrétien: No. I made my statement about it at that time. I asked him to try to convince the parents that they were not on the right track and he decided not to do that. The people themselves can decide if he was right or wrong to do that. He made that decision. I just urged him to inform the parents. It is very unfair to compare a strike of workers who decide on their own to go on strike, for all sorts of reasons, with parents who take their kids out of

[*Interprétation*]

d'émettre cette sorte de jugement sur les décisions prises par des familles qui prennent part au conflit de l'autre côté?

M. Chrétien: Parce que je suis, en vertu de la loi, le ministre qui dirige les Affaires indiennes au Canada, et le ministre auquel la loi a confié la responsabilité de veiller à l'éducation des Indiens du pays. J'ai dit que les victimes de cette situation étaient les enfants eux-mêmes et les enfants indiens ne peuvent pas se permettre, dans notre société actuelle, de perdre du temps dans leur éducation s'ils veulent réussir.

Comme je l'ai dit précédemment devant ce comité, je suis certain qu'ils ne sont pas très souvent bien accueillis dans la société blanche lorsqu'ils y cherchent du travail. Étant un groupe minoritaire, ils doivent sans doute être mieux équipés pour pouvoir réussir, et j'insiste là-dessus. C'est pourquoi je pense qu'il n'était pas bon de se servir des élèves. Si la grève avait duré quelques semaines pour attirer l'attention, etc., je n'aurais peut-être pas dit la même chose. J'ai fait cette déclaration après un certain temps. Je l'ai faite publiquement après un certain temps parce que le temps était un facteur important. A titre de ministre, je pense que j'ai le droit d'émettre ce genre de jugement et de faire cette sorte de déclaration.

Vous pouvez contester mon attitude. C'est votre droit. J'ai fait cette déclaration publiquement et je maintiens que je l'ai faite «en mon âme et conscience» comme nous disons en français.

M. Barnett: Monsieur le président, j'ai indiqué au ministre que personne ne critiquerait cette déclaration en tant que proposition générale.

M. Chrétien: Oh non, elle était liée à un problème spécifique.

M. Barnett: Monsieur le président, personne ne critiquerait cette déclaration en tant que proposition générale mais il est très malheureux lorsqu'il y a une grève industrielle qu'un groupe important de travailleurs et de familles se mettent à souffrir d'une perte prolongée de revenu et je dis au ministre que, de fait, cette déclaration est semblable à celà en tant que proposition générale. Personne ne niera le caractère malheureux des grèves lorsqu'elles se produisent dans notre société, mais je pense que voilà une chose, monsieur le président, sur laquelle le ministre après beaucoup de réflexion, pourrait reconnaître qu'il a pris quelques risques.

Puis-je demander au ministre, qui a déclaré avoir pris conseil auprès de ses deux hommes sur le terrain et estimé qu'en tant que ministre, il ne devait pas leur couper l'herbe sous les pieds, si compte tenu de certaines déclarations qu'il a faites concernant ses rencontres avec le président de l'Association des Indiens de l'Alberta il n'est pas en fait en train de dire au Comité que c'était le rôle du président de l'Association des Indiens de l'Aberta de couper l'herbe sous les pieds de la population indienne, qu'il était chargé de représenter dans cette région particulière?

M. Chrétien: Non. J'ai fait une déclaration à ce sujet à ce moment-là. Je lui ai demandé d'essayer de convaincre les parents qu'ils n'étaient pas sur la bonne voie et il a décidé de ne pas le faire. La population elle-même peut décider s'il a eu raison ou tort. Il a décidé ainsi. Je l'ai simplement prié instamment d'informer les parents. Il est très malhonnête de comparer une grève de travailleurs qui décident de se mettre en grève eux-mêmes, pour toute sorte de raisons,

[*Text*]

school. Those are two different propositions altogether, and I do not think you can draw a parallel.

As far as Mr. Grey Eyes and Mr. Thomas are concerned, I had discussions with Mr. Grey Eyes, the number one man there, and I would like to report to the Committee that both Mr. Grey Eyes and Mr. Thomas have been appointed to their jobs by the Civil Service Commission of this country and for the first time in the operation of the Civil Service Commission in this land the Indian Association of Alberta had a seat on the board. They chose those two Indians to be representatives of the federal government in Alberta and I was delighted that they participated. And it was not legal. It was something that I asked the Civil Service Commission to do to permit the Indians to participate even more. I knew that Mr. Grey Eyes was not in his early years, that he was over 50 years of age and doing a very good job in New Brunswick, where the problems are much less difficult than in Alberta. And he did a great service to his country when he accepted going there, because he knew that he was not going into the easiest job in the department. I think the Regional Director of my department in Alberta has the toughest job in my department, and I thank him for accepting that challenge.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, I have no quarrel with the Minister in seeking to persuade Mr. Cardinal to play a mediation role at the point of time at which he met with him. He already has said that the question of the action to be followed was one to be decided by Mr. Cardinal, in his own judgment. The question I am raising with the Committee is that the Minister yesterday, today, and on other occasions questioning in the House has sought to imply, to put it in my own phrasing, that somehow or other Mr. Cardinal was leading the poor people of Saddle Lake around by the nose.

• 1645

Mr. Chrétien: I did not say that, sir. You can make those statements if you wish, but it is not what I said. I hope, Mr. Chairman, that we will discuss what has been said and what I say here. I am quite open, but I do not think it is permitted in the House to impute motives and, as a member of the House, I think I should not let the member get away with it.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, I said that I was putting in my own words what I felt the Minister . . .

Mr. Chrétien: I do not speak English as well as you, and I did not use those words.

Mr. Barnett: I quite agree with the Minister; he did not use those words.

I was going to ask him a question, in light of the Canadian Press report which I read in this morning's *Globe and Mail* about something that has happened at Cornwall. If I may just quote, it says:

> About 700 St. Regis Reserve Indian students, both elementary and secondary, planned to boycott classes today and tomorrow.
>
> Bill Sunday, Chairman of the St. Regis band council, said yesterday council decided to withdraw students to demonstrate Canadian Indian unity in a fight for better Indian education and housing facilities.
>
> About 200 go to school in Cornwall, while 500 attend on the reserve.

[*Interpretation*]

avec des parents qui retirent leurs enfants de l'école. Ce sont deux situations complètement différentes, et je ne pense pas qu'on puisse les comparer.

En ce qui concerne M. Grey Eyes et M. Thomas, je me suis entretenu avec M. Grey Eyes, l'homme numéro un là-bas et je voudrais dire au comité que M. Grey Eyes et M. Thomas ont été nommés à leur poste par la Commission de la Fonction publique de ce pays et pour la première fois, depuis que la Commission de la Fonction publique existe au Canada, l'Association des Indiens de l'Alberta a eu un siège au conseil d'administration. Ils ont choisi ces deux Indiens pour représenter le gouvernement fédéral en Alberta et je m'en félicite, mais c'était illégal. J'ai demandé à la Commission de la Fonction publique de le faire pour permettre aux Indiens de participer encore plus. Je savais que M. Grey Eyes n'était plus tout jeune, qu'il avait dépassé la cinquantaine et qu'il faisait du très bon travail au Nouveau-Brunswick où les problèmes sont beaucoup moins difficiles qu'en Alberta. Il a rendu un grand service à son pays lorsqu'il a accepté d'aller en Alberta parce qu'il savait qu'il n'allait pas assumer les fonctions les plus simples du ministère. Je crois que le directeur régional de mon ministère en Alberta a la fonction la plus difficile de mon ministère et je lui suis reconnaissant d'avoir accepté ce défi.

M. Barnett: Monsieur le président, je n'en veux pas au ministre d'avoir essayé de convaincre M. Cardinal de jouer un rôle de médiateur à l'époque où il l'a rencontré. Il a déjà dit que c'était M. Cardinal lui-même qui devait décider de l'action à suivre. La question que je soulève devant le Comité est que le ministre, hier, aujourd'hui et à d'autres occasions à la Chambre, a cherché à faire croire, je m'exprime en mes propres termes, que d'une manière ou de l'autre M. Cardinal menait les pauvres gens de Saddle Lake par le bout du nez.

M. Chrétien: Je n'ai pas dit cela, monsieur. Vous êtes libre de faire cette déclaration, mais ce n'est pas ce que j'ai dit. J'espère, monsieur le président, que l'on discutera de ce que j'ai dit et de ce que je dis ici. Je suis prêt à discuter, mais je ne pense pas qu'il soit permis à la Chambre de m'imputer des motivations et, en tant que membre du Parlement, j'estime que je ne dois pas laisser le député s'en tirer comme cela.

M. Barnett: Monsieur le président, j'ai dit que je répétais dans mes propres mots ce que je croyais avoir entendu le ministre . . .

M. Chrétien: Je ne parle pas l'anglais aussi bien que vous, et je n'ai pas utilisé ces mots-là.

M. Barnett: Je suis tout à fait d'accord avec le ministre; il n'a pas utilisé ces mots-là.

J'allais lui poser une question compte tenu du rapport de la presse canadienne que j'ai vu ce matin dans le *Globe and Mail* au sujet de quelque chose qui s'est produit à Cornwall. Si je puis me permettre de citer, le texte dit ceci:

> Environ 700 étudiants indiens de la réserve de St. Regis des classes élémentaires et secondaires, ont projeté de boycotter les cours aujourd'hui et demain.
>
> Bill Sunday, président du conseil de bande de St. Regis, a déclaré hier que le conseil avait décidé de retirer les étudiants pour montrer l'unité des Indiens du Canada dans leur lutte pour une meilleure éducation et de meilleures conditions de logement pour les Indiens.

[*Texte*]

First, I would like to ask the Minister whether he considers this to be unacceptable and, secondly, to be an example of the use of undue influence in persuading people to do something unacceptable; and does he think this emanates from and is under the control of the Indian Association of Alberta?

Mr. Chrétien: No.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, I think the point of my asking that question is obvious. When there is, rightly or wrongly, a decision made to engage in a battle it is not unacceptable for those most directly concerned to seek unity of action if it happens to be directed against a particular activity or lack of activity—that might be a better way of putting it—by the Government of Canada. It does not seem to me that it differs from other kinds of struggles that have had to go on.

I am glad he clarified something in the Committee here today because it really did not come through in a clear way to me when he was speaking yesterday. I refer to his reference of turning back the clock. When I heard him yesterday I felt this was a general statement in reference to some of the recommendations of the Committee's report on education. He has rather pinpointed it here today to the particular situation in Alberta. I am going to ask the Minister—and I do so from some background of observing how some of the earlier decisions were made about the direction of education in discussions held with Indian bands and Indian band councils—whether he thinks under certain circumstances, and he already has rather graphically outlined to the Committee some of the circumstances he recognizes in Alberta in relation to the atmosphere that exists in the surrounding non-Indian population, that basically it would be a mistake to invest $1.5 million in the Cold Lake reserve area to meet the request of the Indian people of that area.

• 1650

He has already outlined a settlement which he stated he offered in regard to a smaller proposal, up to Grade 3, in one of the other reserves. I am asking him about this one in particular because as I have tried to review the various proposals from the various Indian bands in the area, this one is by some margin the largest of the school construction programs that they have presented. I am asking whether, in the light of the knowledge he now has, it really would be turning back the clock if he were to accept the responsibility for making available the funds necessary to provide the kind of school in that area that they are asking for.

Mr. Chrétien: It is a very difficult question. It is a question of priority. I would like to build 10,000 houses for Indians tomorrow if I had the money. If you ask me if I am in favour of that, I will say yes, that would be a good thing to do. There are a lot of good things that we could do if we had the money for them, but as an administrator, I have to decide the priorities. As the Indians in this area have seats in the neighbouring communities, we should perhaps not give that priority. However, after my assistant reported to me that there were two classrooms in Cold Lake in the basement of the school which were not in his judgment good enough, I said I was willing to buy two portable school classrooms to be moved to the reserve right away. It was turned down by the Chief as a piecemeal solution.

[*Interprétation*]

Environ 200 de ces étudiants vont à l'école à Cornwall et 500 suivent leurs cours dans la réserve.

Tout d'abord, j'aimerais demander au ministre s'il estime que cela est inacceptable et, deuxièmement, si cela représente un exercice d'influence indue pour convaincre les gens de faire quelque chose d'inacceptable; le ministre estime-t-il que cela émane et est sous le contrôle de l'Association des Indiens de l'Alberta?

M. Chrétien: Non.

M. Barnett: Monsieur le président, je crois que la raison pour laquelle je pose cette question est évidente. Lorsqu'il y a, à tort ou à raison, une décision de s'engager dans une bataille, il n'est pas inacceptable pour ceux qui sont le plus directement concernés, de rechercher une unité d'action si elle doit être dirigée contre une activité particulière ou contre l'absence d'activité,—voilà qui serait peut-être mieux dit,—de la part du gouvernement du Canada. Il ne me semble pas que cela soit différent d'autres types de luttes qui ont dû être menées.

Je suis content qu'il ait éclairci quelque chose au Comité aujourd'hui, parce que je n'avais pas très bien compris lorsqu'il a pris la parole hier. Je veux parler du moment où il a dit qu'il fallait remonter dans le temps. Lorsque je l'ai entendu hier, je pensais qu'il s'agissait d'une déclaration d'ordre général au sujet de certaines des recommandations du rapport du Comité sur l'enseignement. Il la rapporte aujourd'hui à une situation particulière à l'Alberta. Étant donné que j'ai étudié le sujet, je vais demander au Ministre comment certaines des premières décisions ont été prises concernant l'orientation de l'enseignement au cours de débats avec les bandes indiennes et les conseils des bandes indiennes. Est-ce que le ministre estime que dans certaines circonstances, et il a graphiquement évoqué pour le Comité certaines des circonstances de l'Alberta en ce qui concerne l'atmosphère qui existe dans les populations non indiennes, ce serait une faute d'investir 1.5 million de dollars dans les réserves de Cold Lake pour répondre à la demande des Indiens de cette région?

Il a déjà mentionné certaines offres en vue d'une proposition de moindre importance qui visait les trois premières années de scolarité dans l'une des autres réserves. La question m'intéresse particulièrement parce que j'ai essayé de revoir les différentes propositions avancées par certaines tribus de la région et il m'a semblé qu'il s'agissait du programme de construction d'écoles de loin le plus important jusqu'ici. Je me demande si, à la lumière des données qu'il a maintenant en mains, ce ne serait pas revenir sur nos pas que d'accorder les fonds nécessaires à la construction de l'école qu'ils réclament.

M. Chrétien: Il est assez difficile de répondre à cette question. Il faut tenir compte des priorités. J'aimerais bien construire demain 10,000 logements pour les Indiens si j'en avais les moyens. Si vous me demandiez ce que j'en pense, je répondrais oui, c'est une excellente proposition. Il y a un tas d'excellentes mesures que nous pourrions prendre si nous en avions les moyens, mais en tant qu'administrateur, je dois fixer des priorités. Comme les Indiens de cette région pouvaient être logés dans les localités environnantes, il ne convenait peut-être pas de considérer leur cas comme prioritaire. Toutefois, mon adjoint m'a signalé l'existence de deux classes dans le sous-sol d'une école de Cold Lake qui, à mon avis, étaient inacceptables; j'ai spontanément offert d'acheter deux classes démontables qui

[*Text*]

That is what I wanted to do for the present, but the fact that there are two classrooms that are not in good shape does not necessarily mean that we have to build a complete new school. Perhaps we can ameliorate the situation with portable schools. I think this is the case in many, many villages or even cities in Canada. Even here in the City of Ottawa there are many children in portable schools. I think they are quite good.

Mr. Barnett: May I ask the Minister, Mr. Chairman, whether prior to the time the strike commenced he made to that band any offer of providing immediate portable classrooms to deal with that situation?

Mr. Chrétien: No, because they were on strike before I was informed of the problem.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, I put it to the Minister that obviously he is not going to be aware of every detail of everything happening everywhere in Canada.

Mr. Chrétien: There are 2,200 reserves in Canada, Mr. Chairman.

Mr. Barnett: But surely, Mr. Chairman, the Minister is not trying to tell the Committee that someone with responsibility in his department did not know that that situation existed, and he is not trying to tell the Committee that what is done or not done by the people under his direction is not his responsibility.

Mr. Chrétien: There are many complaints in this land about the schools, about the housing, about the electricity, about this and about that. We cannot meet all the demands or all the requirements. There are many things we cannot do because of priorities in budgets and so on. I explained earlier to the Committee that we had opened the books to the Indian Association of Alberta, and they say that we have not followed their advice. Their advice was very simple: give us more money. Of course, with more money, I would have done more; it would have been easy for me. But I did not have more money available; so I said, "There is $29 million. You help me to allocate that money."

• 1655

The solution they proposed to us was to give more money but not to divert money from any one reserve to any other reserve. When you are administering, and you change priorities and programs, there are always people who suffer.

The Chairman: Does that complete your questions, Mr. Barnett?

Mr. Barnett: I have just one more question that I would like to ask at this point, Mr. Chairman. I will not go on too long.

I would like to ask the Minister whether, when he made this offer about two portable classrooms to deal with the immediate situation, he gave to the band any commitment that this was merely a temporary stopgap and that he would proceed with a permanent capital program that would meet their real needs, as they had outlined them.

Mr. Chrétien: I was not in a position to give that commitment at that moment because we would have had to look into the next year's priorities in terms of the capital budget. The moneys for the capital budget of this year had been allocated at that time.

[*Interpretation*]

pourraient être aménagées immédiatement sur la réserve. Le Chef a rejeté mon offre comme étant une solution de fortune. Voilà ce que j'avais l'intention de faire dans l'immédiat; le fait que deux classes soient inacceptables ne signifie pas nécessairement qu'il faut construire toute une école. Les écoles préfabriquées nous permettaient d'améliorer la situation. Je pense qu'on en trouve dans un grand nombre de villages et même de villes. Ici même, à Ottawa, de nombreux enfants étudient dans des écoles démontables. Je pense qu'elles sont excellentes.

M. Barnett: Puis-je demander au ministre, monsieur le président, si avant le début de la grève, il a offert de fournir des classes démontables pour régler le problème?

M. Chrétien: Non, parce que la grève était déjà commencée lorsqu'on m'a informé du problème.

M. Barnett: Il est évident que le ministre ne peut pas être au courant dans le détail de tout ce qui se passe au Canada.

M. Chrétien: Il y a 2,200 réserves au Canada, monsieur le président.

M. Barnett: Cependant que le ministre n'essaie pas de faire croire au Comité que personne au sein de son ministère n'était au courant de la situation, et qu'il n'essaie pas non plus de faire croire au Comité qu'il n'est pas responsable des mesures prises ou omises par ses fonctionnaires.

M. Chrétien: Dans ce pays, on entend toutes sortes de plaintes au sujet des écoles, du logement, de l'électricité, au sujet de ceci et de cela. Nous ne pouvons pas satisfaire tout le monde et répondre à tous les besoins. Notre action est forcément limitée à cause des priorités du budget et autres facteurs. J'ai déjà expliqué au Comité que nous n'avions rien caché à l'Association des Indiens de l'Alberta, laquelle prétend que nous n'avons pas suivi ses conseils. Ils nous ont demandé plus d'argent. Naturellement, si j'avais disposé de ces fonds, j'aurais fait davantage et la tâche m'eût été rendue plus facile. Mais n'ayant pas plus d'argent, je leur ais dit «Il y a 29 millions de dollars en caisse; aidez-moi à en faire une juste répartition.»

La solution qu'ils nous ont proposée était d'augmenter les capitaux mais non pas effectuer un transfert de fonds d'une réserve à l'autre. J'avoue que les priorités et les programmes subissent des modifications dans l'administration; il faut s'attendre à ce qu'un secteur de la population en souffre.

Le président: Vous avez terminé vos questions, monsieur Barnett?

M. Barnett: J'en ai une autre, monsieur le président, mais je serai bref.

Je pose donc la question suivante au ministre: l'offre de deux salles de classe mobiles pour répondre aux besoins immédiats comporte-t-elle un engagement de sa part de mettre sur pied un programme permanent de capitaux qui répondront vraiment aux besoins des Indiens tels qu'ils les décrivent eux-mêmes? A-t-il promis qu'il ne s'agissait que d'une solution temporaire?

M. Chrétien: A ce moment-là, je n'étais pas en mesure de prendre cet engagement puisque nous devions étudier les priorités de l'an prochain en termes financiers. Les sommes affectées au budget de cette année l'ont été à ce moment-là.

[*Texte*]

I was not in a position to give a definite yes or no, but the very fact that we put two, what we call, temporary classrooms means that we recognizes that in the future year or years, there will be a new building. It is the very nature of the proposition. But I was not in a position to say to him at that moment whether it would be in 1972 or 1973. I can say, though, that I wish we could do that as fast as possible.

Mr. Barnett: Does the Minister not admit that, with the lack of any commitment, it would be reasonable to deduce that, in the light of some things that have happened in other places, they might have to put up with those temporary classrooms for the next 10 years?

Mr. Chrétien: It is a possibility but I do not think that we would have done that. I think that we will proceed with capital construction much faster than the time you mention. If, Mr. Barnett, you would like me to take some money from the Indian reserve in your riding and spend it there, I would be ready to do that right away.

The Chairman: Mr. Rock.

Mr. Rock: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, when Mr. Cardinal gave notice of the withdrawal of many of their programs and projects, did he include the $30 million cultural centre that they had requested for the Alberta Indians?

Mr. Chrétien: In the letter that he sent to me, he did not mention that at all.

Mr. Rock: He did not mention that?

Mr. Chrétien: No. He just mentioned community development programs; he did not refer specifically to this.

Mr. Rock: I see.

This year I visited the Oo-za-we-kwun Training Centre in Manitoba, that military base that was transferred to them. When I visited that place, I thought this was a terrific arrangement for the Indians of Manitoba.

I am wondering whether you have in mind for the future that, where there are other military bases to be closed across Canada, rather than have them sold by public auction by the Crown Assets Disposal Corporation, and provided that the Indians in those provinces would be interested in following the same pattern as those Indians in Manitoba, you would consider transferring these types of bases to them, if they are well organized to take over.

Mr. Chrétien: I hope that the Manitoba experience will be a success and, if the same opportunity were to arise somewhere else in Canada, I would be more than willing to try to come up with the same solution. But there are a lot of "ifs" in that. In principle I will be delighted to try another experience if this one is a success. If it is a failure we will have to look into what happened and try to correct the defect. I hope and think it is going to work in Manitoba.

• 1700

Mr. Rock: Thank you.

[*Interprétation*]

Je ne pouvais m'engager ni par l'affirmative ni par la négative. Cependant, l'offre des deux salles de classe temporaires signifie que nous envisageons d'ici quelques années la construction d'un nouvel édifice. Voilà la nature même de la proposition. Malheureusement, je n'étais pas en mesure de dire si la construction de cette école se ferait en 1972 ou 1973. J'ajoute toutefois que j'aimerais bien que tout se fasse le plus rapidement possible.

M. Barnett: Le ministre n'admet-il pas que l'absence d'un engagement nous porte à faire le raisonnement déductif suivant: suite à certains événements qui se sont produits ailleurs, la population devra peut-être se contenter de ces salles de classe temporaires pendant la prochaine décennie?

M. Chrétien: C'est fort possible mais je ne crois pas que nous en arrivions là. Je pense que nous entamerons les travaux de construction beaucoup plus rapidement qu'autrefois. Monsieur Barnett, les fonds de la réserve indienne de votre circonscription pourraient très bien servir à cette entreprise et je serais enchanté de le faire!

Le président: Monsieur Rock.

M. Rock: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le ministre, quand M. Cardinal nous a averti de l'abandon de plusieurs programmes et projets, parlait-il aussi du centre culturel de 30 millions de dollars qu'on avait demandé pour les Indiens de l'Alberta?

M. Chrétien: La lettre qu'il m'a envoyée n'en fait pas état.

M. Rock: Il n'en a pas parlé?

M. Chrétien: Non. Il a mentionné les programmes de développement communautaire mais il n'a rien dit au sujet de centre culturel.

M. Rock: Je vois.

Cette année, j'ai visité le centre de formation *Oo-za-we-kwun* au Manitoba sur la base militaire qu'on leur a légué. Quand j'ai visité cet endroit, j'ai cru qu'il s'agissait là d'un arrangement extraordinaire pour les Indiens du Manitoba.

Monsieur le ministre, quand on songera à fermer d'autres bases militaires canadiennes, qui sont vendues normalement aux enchères par la Corporation de disposition des biens de la Couronne, si les Indiens des provinces veulent bien suivre la même voie que les Indiens du Manitoba, envisageriez-vous un transfert de ces bases si la population autochtone était prête à en assumer la direction?

M. Chrétien: Nous souhaitons que l'expérience manitobaine soit une réussite, et si la même situation se reproduisait ailleurs au pays, je serais enchanté de proposer la même solution. Mais il faut tenir compte de toutes les hypothèses. Je serais donc heureux en principe de tenter une autre expérience de ce genre si celle-ci s'avérait heureuse. Si elle rate, il nous faudra essayer de trouver les remèdes qui s'imposent. Je crois toutefois que cette initiative sera couronnée de succès au Manitoba.

M. Rock: Je vous remerci.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Downey.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, in your presentation this morning you gave us some figures indicating the amount of funds that flowed from your Department to the native peoples. I always have difficulty sorting out in my mind the actual figures on a per capita basis. I can recall on figures that have gone out from the departments in relation to agriculture where so many million dollars were given out but when you reduce it to a per capita basis to the farm population, sometimes it amounts only to a few dollars. Now, I will put this question to you, Mr. Minister. If the total amount of government funds flowing to the native people through all the government departments concerned, Housing, Health and Welfare and your department was reduced to a per capita basis, what would this amount to for a native person in the form of Health.

Mr. Chrétien: If you include my department and Health and Welfare it amounts to a total of approximately $39 million. Was that in Alberta or throughout the land?

Mr. Downey: I am interested in both figures if you have them available.

Mr. Chrétien: In Alberta, my department and the Department of National Health and Welfare spend approximately $39 million and there are some 28,000 Indians so you can make the calculation yourself. Throughout Canada the amount is $256 million for a population of about 250,000 only for my department. The Minister of National Health and Welfare this year will spend $35 million. The Secretary of State on the Indian side, not on the native side, is spending about $2.7 million. Central Mortgage and Housing is spending most of its money in the form of loans. DREE is involved in some areas in spending funds where the Indian reserves are within the specially designated areas. Perhaps we could prepare a document for you; roughly, these are the figures I have right now.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, I have a supplementary. How many families are there in this population of 28,000 in Alberta?

Mr. Chrétien: I cannot give you that answer today but we can take note and give it to the Committee. I think we can probably provide you with this but I do not have it with me.

Mr. Smerchanski: It would be very interesting in the number of families and the per capita per family group.

Mr. Chrétien: I will give you those figures and you can make the calculation or we can make the calculation for you if you ask us to do it.

Mr. Downey: I would be very interested in . . .

Mr. Chrétien: Perhaps we can prepare a table for you, Mr. Downey, and the other members of the Committee.

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, if that is going to be done I would like to see the table show how many civil servants there are because a per capita per family might be $5,000 but $3,000 of that might well go to administrators and not be seen by the Indians at all.

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Downey.

M. Downey: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur le ministre, dans votre exposé de ce matin vous nous avez donné certains chiffres représentant les sommes que votre ministère a affecté aux initiatives autochtones. J'ai toujours peine à visualiser les chiffres exacts par personne. Je puis toujours me rappeler des sommes qui ont été versées à l'agriculture par les ministères surtout quand il s'agit de million de dollars mais quand vous simplifiez cette somme par cultivateur, elle ne représente plus que quelques dollars. Monsieur le ministre, je vous pose donc la question suivante: si l'ensemble des dépenses gouvernementales versées à la population autochtone par le truchement de tous les ministères concernés soit le logement, la santé, le bien-être ainsi que votre ministère étaient calculées à la base de tant par personne, quel serait le montant versé à un autochtone au chapitre de la santé?

M. Chrétien: Si l'on inclut mon ministère et celui de la Santé et du Bien-être social, la somme totale des déepenses s'élève environ à $39 millions. Parlez-vous de l'Alberta ou du pays tout entier?

M. Downey: Les deux données statistiques m'intéressent, si vous les avez.

M. Chrétien: En Alberta, le ministère que je représente et celui de la Santé et du Bien-être social versent environ $39 millions à 28,000 indiens. Vous pouvez donc faire vos calculs vous-même. Quant au Canada tout entier, la somme versée est de $256 millions à une population de 250,000 autochtones par mon minitère uniquement. Je sais que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dépensera cette année $35 millions. Côté indien et non côté autochtone, le secrétariat d'État dépense $2.7 millions. La Société centrale d'hypothèques et de logement fait circuler en grande partie ses fonds sous forme de prêts. Le ministère de l'Expansion économique régionale dépense dans certaines régions lorsque les réserves indiennes se trouvent à l'intérieur des zones désignées. Nous pourrions peut-être vous soumettre un document mais groso modo je vous ai donné les chiffres que j'ai sous les yeux.

M. Smerchanski: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire. La population de 28,000 autochtones en Alberta compte combien de familles?

M. Chrétien: Je ne puis pas vous donner de réponse de but en blanc mais j'en tiendrai compte et donnerai réponse à votre comité. Malheureusement je n'ai pas ces données statistiques avec moi.

M. Smerchanski: Il serait fort intéressant de connaître le nombre de familles autochtones et le nombre de personne par famille.

M. Chrétien: Je vous donnerai ces données statistiques et vous pourrez faire le calcul vous-même ou nous pourrons le faire pour vous si vous le demandez.

M. Downey: Je serais fort intéressé . . .

M. Chrétien: Nous ferons un tableau pour votre gouverne, monsieur Downey et celle des autres membres du comité.

M. Orlikow: Monsieur le président, si vous procédez de cette façon, je voudrais que le tableau indique le nombre de fonctionnaires car des $5,000 affectés à une famille per capita, $3,000 peuvent aller dans les poches de l'administrateur et non pas dans celle des Indiens.

[*Texte*]

Mr. Chrétien: Yes, I agree with you that we should give that figure too. There are about 6,000 employees in my department with more than half of them in the education fields: the teachers and the janitors in our federal schools and so on. We will give it to you and I think we could probably give rough salary figures. But I suggest that the average is probably not much more than $10,000 or $12,000. Multiply that by 6,000 and you have, say, $60 million out of $256 million.

• 1705

Mr. Rock: As a supplementary, will you provide us with figures for the recognized Indian population of Canada.

Mr. Chrétien: Yes, for those who come under us. The number on staff now is 6,238, of which 1,700 are Indians.

The Chairman: Does that complete your questioning, Mr. Downey?

Mr. Downey: Making a quick calculation then—I do not know if I am correct—would it be something like $1400 or $1500 per capita?

Mr. Chrétien: I recall when I became the Minister that it was $700 per capita, which was the figure we used. We have more than doubled the expenditures in three years and the number has probably increased, through natural growth, by three persons a year. So perhaps the population has increased since that time by 10 or 11 persons.

Mr. Downey: There is no factor concerning the incomes that the Indian people earn themselves that negates any of the funds arrived at from any of the sources you indicate? I mean if one of these people were to earn $500 or $1,000, there is no way that this would reduce the benefits in any way, shape or form?

Mr. Chrétien: No. of course, if someone earned money he would not be on welfare, and so there would be a reduction on the welfare side. As far as housing is concerned, it is the band that makes the allocation of houses in most cases and I do not know if they take into account the income of the ones who received the $8,500 grant that we give for each house.

Mr. Downey: I have one further question. This morning you referred to the fact that there was not a thorough accounting of the funds that you had apportioned to the Alberta Association.

Mr. Chrétien: This is what the Audit Services Bureau reported to me.

Mr. Downey: What is the total amount of funds not accounted for in this accounting?

Mr. Chrétien: The total amount of money the Indian Association of Alberta received last year from all the federal departments, not only my department, was quite close to $800,000. We discussed today the problems about the contract money they have received from the different departments for training programs, community development and recreation. The total was $330,000, of which $62,000 was applied to those programs and something like $130,000 was used in general operations, not in the program, as it was supposed to be, and the report for the balance has not been received yet.

[*Interprétation*]

M. Chrétien: J'en conviens avec vous. Mon ministère compte 6,000 employés dont plus de la moitié sont affectés à des tâches éducatives; il y a aussi les concierges des écoles fédérales. Nous vous en ferons une liste et nous vous donnerons aussi une idée approximative des salaires. Je pense toutefois que la moyenne n'excède pas $10,000 ou $12,000. Multipliez cette somme par 6,000 et vous avez le rapport $60 millions sur $256 millions.

M. Rock: Pourriez-vous aussi nous fournir les chiffres qui nous donnent le recensement de la population indienne au Canada?

M. Chrétien: Oui, du moins pour ceux qui relèvent de nos attributions. L'effectif actuel compte 6,238 employés dont 1,700 sont des Indiens.

Le président: Avez-vous terminé vos questions, monsieur Downey?

M. Downey: Donc, par une méthode de calcul rapide nous pouvons en arriver à la somme de $1,400 ou $1,500 par personne? Vous pouvez apporter des corrections si je me trompe.

M. Chrétien: Quand je suis devenu ministre il s'agissait de $700 par personne et c'est le chiffre que nous avons utilisé. Nous avons plus que doubler nos dépenses en trois ans et par contre, le chiffre s'est probablement accru de trois personnes par année en raison de la croissance naturelle. Il se peut fort bien que la population se soit accrue de 10 ou 11 personnes depuis lors.

M. Downey: Dans vos calculs, tenez-vous compte de certains facteurs qui priveraient la population indienne d'une certaine partie de ces revenus? Je m'explique: si l'une de ces personnes gagne $500 ou $1000 existe-t-il une méthode selon laquelle ses avantages seraient réduits?

M. Chrétien: Non. Cependant, si quelqu'un reçoit une rémunération, il ne reçoit pas de prestations du bien-être social. Il y a donc réduction côté bien-être. Pour ce qui est du logement, c'est la bande elle-même qui fait la répartition des logements et je ne sais si elle tient compte de ceux qui ont reçu une subvention de $8,500 pour chaque maison.

M. Downey: Je n'ai pas d'autres questions. Néanmoins ce matin vous avez déclaré qu'on n'avait pas bien comptabilisé les sommes que vous aviez affectées à l'Association de l'Alberta.

M. Chrétien: C'est ce que le bureau des services de vérification m'a dit.

M. Downey: Quelles sont les sommes totales dont on n'a pas tenu compte dans cette comptabilité?

M. Chrétien: Il s'agit de l'ensemble des fonds versés à l'Association des Indiens de l'Alberta l'an dernier par tous les ministères fédéraux, et non seulement le mien. Il s'agit d'une somme qui frise les $800,000. Nous avons discuté des problèmes rattachés aux sommes forfaitaires reçues des divers ministères en vue des programmes de formation, de développement communautaire et des services récréatifs. La somme totale s'élevait à $330,000 dont $62,000 sont affectés à l'application de ces programmes et $130,000 au fonctionnement général et non pas aux programmes comme ce devrait l'être. On n'a pas encore fait le rapport du solde.

[*Text*]

Mr. Downey: You are waiting for an accounting on about $130,000 then.

Mr. Chrétien: Yes. However, we know that $130,000 has not been used for the programs but for the general administration of the Indian association.

Mr. Morison: Mr. Minister, when you signed the community development agreement with the association there was no misunderstanding. They knew that the $330,000 had to be accounted for as far as the individual expenditures were concerned.

Mr. Chrétien: Yes.

Mr. Morison: If they do come up with the necessary figures then I suppose, you will release the money that you are holding back now. Is it $160,000 that you said you were holding back?

• 1710

Mr. Chrétien: I gave $60,000 for community development so far this year and I think we have $148,000 that would be released. Mr. Cardinal has sent me a letter stating that he will not accept that money if I were to release it, and he was terminating the argument as of November 22.

Mr. Morison: Generally speaking, have the agreements that you have entered into with the associations in other provinces, Manitoba, Saskatchewan, B.C. and New Brunswick been working reasonably well?

Mr. Chrétien: I think so. I have not been aware so far that there was any problem of that nature. Sometimes there are some problems that we try to iron out, but nothing that has been brought specifically to my attention by my staff.

Mr. Morison: Is the door still open for the Alberta Association if you smooth over your differences and they decide they would like again to under the community development program?

Mr. Chrétien: Yes. I said today that it was unfortunate that they decided to withdraw, because I believe the community development is the kind of service that should be given to the Indians through their association. It is the proper role for them.

Mr. Morison: Thank you, Mr. Minister.

Mr. Borrie: Mr. Chairman, may I have a supplementary on that? Mr. Minister, I understand from a newspaper article that there is a split in the Alberta Indian Association. The headline in the *Calgary Herald* says that the Alberta Indian Association faces a north-south split. If there are two associations in Alberta representing Indians would you enter into contract with both associations?

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, on a point of order, that is nonsense.

The Chairman: Order, please. Gentlemen, the Chair has been lenient with all questioners today and intends to remain lenient with this one.

Mr. Borrie: Is the door still open for the Alberta Indian Association.

[*Interpretation*]

M. Downey: Vous attendez le rapport comptable sur les $130,000?

M. Chrétien: Oui. Toutefois, nous savons que les $130,000 n'ont pas été affectés à la réalisation des programmes mais à l'administration générale de l'Association indienne.

M. Morison: Monsieur le ministre, quand vous avez signé l'entente de développement communautaire avec l'association il n'y a pas eu de malentendu. Celle-ci savait qu'elle devait rendre compte des $330,000 à titre de dépenses personnelles de l'association.

M. Chrétien: Oui.

M. Morison: Si les responsables produisent les chiffres désirés vous libérerez les sommes que vous retenez maintenant je suppose. Il s'agit de $160,000 n'est-ce pas?

M. Chrétien: Depuis le début de l'année, j'ai donné $60,000 pour le développement communautaire et je pense que $148,000 seront débloqués. M. Cardinal m'a envoyé une lettre indiquant qu'il n'accepterait pas cet argent si je le débloquais et nous en sommes restés là depuis le 22 novembre.

M. Morison: En règle générale, les accords que vous avez signés avec les associations d'autres provinces, Manitoba, Saskatchewan, Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick, fonctionnent-ils de manière satisfaisante?

M. Chrétien: Je le pense. Jusqu'à présent, je n'ai pas eu connaissance de problèmes de cet ordre. Certains problèmes existent parfois que nous essayons de régler, mais rien n'a été porté spécialement à mon attention par mon personnel.

M. Morison: Si vous parvenez à régler vos différents, et si l'association de l'Alberta décide de participer à nouveau au programme de développement communautaire, la porte leur est-elle toujours ouverte?

M. Chrétien: Oui. J'ai déclaré aujourd'hui que leur retrait était regrettable car je pense que le développement communautaire est le genre de service qui doit précisément être donné aux Indiens par leurs associations. C'est là le rôle de ces dernières.

M. Morison: Merci monsieur le ministre.

M. Borrie: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire à ce sujet? Selon un article de journal, j'ai compris, monsieur le ministre, qu'il y a une scission à l'intérieur de l'association des Indiens de l'Alberta. Le titre du *Calgary Herald* affirme que l'association des Indiens de l'Alberta doit faire face à une scission nord-sud. S'il existait deux associations en Alberta, représentant les Indiens, signeriez-vous des contrats avec les deux?

M. Yewchuk: Je fais appel au règlement, monsieur le président; ceci est stupide.

Le président: A l'ordre. Messieurs, la présidence a été indulgente à l'égard de toutes les questions et a l'intention de le demeurer à l'égard de celle-ci.

M. Borrie: La porte est-elle toujours ouverte pour l'association des Indiens de l'Alberta?

[*Texte*]

Mr. Chrétien: In some provinces there are two associations. In Ontario there are three different associations: the north one is headed by Mr. Plain who is here. They are: the Iroquois and Allied Tribes, the Grand Council of Treaty No. 3; and the Union of Ontario Indians. The three different associations deal with us. The principle on which we operate is that it is up to the bands to tell us to which associations they belong. That is why we are asking all the Indian associations to have resolutions from the bands they represent not to have duplications of associations for nothing. So far as I am concerned, I prefer to have only one association per province. I think it would make more sense, but it is up to the Indians to make their choice.

The Chairman: Mr. Cadieu.

Mr. Cadieu: Mr. Chairman, so many of my questions have been covered, but I will be very brief. Yesterday the Minister said we should not play politics with these problems. He referred to himself as if he was the only Minister that ever visited any Indian reserves.

Mr. Chrétien: Oh, no!

Mr. Cadieu: I was wondering because I do not think you have visited any of the reserves in my riding, the 29 Indian reserves that I have is in the northern part of Saskatchewan. When it comes to playing politics I think the Minister should practise what he preaches. I also noticed these two gentlemen made this great contribution this morning as Indian boys; I think they went to school long before the Minister was ever Minister of Indian Affairs. I think we have come a long way with the development of Indian Affairs. I have sat on the Indian Affairs Committee, in fact, the first joint committee ever under the late Senator Gladstone who was co-chairman. When I look back at the distance we have come, I would like to ask the Minister one or two questions. So many of the problems on the Alberta side have been covered. On his opinion, is the integration of the Indian people in many parts of Northern Saskatchewan coming out successfully?

• 1715

Mr. Chrétien: Would you repeat the last part of your question? I did not catch it.

Mr. Cadieu: There is quite a number of reservations in my constituency working out integration. I would like to know if in your opinion it is working out satisfactorily.

The Chairman: Are you referring to school integration, Mr. Cadieu?

Mr. Cadieu: Yes.

Mr. Chrétien: In some areas, yes, and in other areas, no. I am having some problems in Northern Saskatchewan. I had discussions this summer with the Saskatchewan Minister of Education, Mr. Gordon MacMurchy, and we are having another look at that.

One of the exciting concepts that we are trying to develop in Canada and in that part of Saskatchewan is that on one reserve there are going to be federal schools and the white children will go to the federal schools. It will be integration in reverse, and that will be a very exciting experience. There are always problems but I think we have made a lot of progress with the education situation in Saskatchewan.

[*Interprétation*]

M. Chrétien: Dans certaines provinces, il y a deux associations. En Ontario, il y en a trois: celle du nord est dirigée par M. Plain, qui est ici ce soir. Ces associations sont celles des Iroquois et des tribus alliées, du Grand Conseil du Traité et de l'Union des Indiens de l'Ontario. Toutes les trois traitent avec nous. Notre principe de travail est que ce sont les groupes qui doivent nous dire à quelles associations ils appartiennent. C'est pourquoi nous demandons à toutes les associations d'Indiens d'obtenir des résolutions des groupes qu'elles représentent de façon à ne pas créer de double représentation. Pour ma part, je préfère qu'il n'y ait qu'une association par province. Je pense que cela serait plus pratique mais c'est aux Indiens de décider.

Le président: Monsieur Cadieu.

M. Cadieu: Monsieur le président, on a déjà traité une bonne partie de mes questions mais je serai bref. Le ministre a déclaré hier que nous ne devrions pas faire entrer la politique dans ces problèmes. Il s'est présenté comme s'il avait été le seul ministre à avoir jamais visité les réserves indiennes.

M. Chrétien: Oh non!

M. Cadieu: Je me le demandais car je ne pense pas que vous ayez visité aucune des réserves de ma circonscription, c'est-à-dire aucune des 29 réserves indiennes du nord de la Saskatchewan. Si l'on veut parler de politique, je pense que le ministre devrait mettre ses sermons en pratique. J'ai également remarqué que ces deux personnes, en tant qu'Indiens, ont beaucoup participé au débat de ce matin; je pense qu'ils étaient à l'école bien avant que le ministre soit ministre des Affaires indiennes. Selon moi, nous avons fait d'énormes progrès en ce qui concerne le développement des affaires indiennes. J'ai participé au Comité des Affaires indiennes, en fait au premier comité mixte, dont feu le sénateur Gladstone était vice-président. Quand je considère le chemin parcouru, j'aimerais poser au ministre une ou deux questions. Beaucoup de problèmes concernant l'Alberta ont été traités. Selon le ministre, est-ce que l'intégration du peuple indien dans de nombreuses parties du nord de la Saskatchewan se déroule avec succès?

M. Chrétien: Voudriez-vous répéter la dernière partie de votre question, je ne l'ai pas saisie?

M. Cadieu: Il y a, dans ma circonscription, de nombreuses réserves travaillant à l'intégration. J'aimerais savoir si, selon vous, ce système est positif.

Le président: Voulez-vous parler de l'intégration scolaire monsieur Cadieu?

M. Cadieu: Oui.

M. Chrétien: Dans certains secteurs oui et dans d'autres non. J'ai certains problèmes avec le nord de la Saskatchewan. Cet été je me suis entretenu avec le ministre de l'Éducation de la Saskatchewan, M. Gordon MacMurchy, et nous sommes en train de réexaminer la question.

L'une des idées intéressantes que nous essayons d'appliquer au Canada, et notamment dans cette partie de la Saskatchewan, c'est de créer des écoles fédérales sur une réserve que les enfants blancs fréquentent également. Ce sera de l'intégration à l'envers et je pense que c'est une expérience intéressante. Il y a toujours des problèmes mais je pense que nous avons fait beaucoup de progrès en matière d'éducation, en Saskatchewan.

[*Text*]

I would like to point out to Mr. Cadieu that I did not say that I had visited all the reserves. That is impossible. There are 2,200. I said that in the Northwest Territories, most of the areas I have been in were areas that had not been visited by ministers before. The member for the Northwest Territories will probably corroborate my statement.

Mr. Cadieu: I wanted to ask you that question because a long time before you became the Minister I had visited a number of reservations in Saskatchewan with the Minister of Indian Affairs. She was a good Minister of Indian Affairs also and did a great deal for the Indian people and made some great promotions.

Is the school that you referred to also in the Meadow Lake constituency? Although there was much opposition on both sides to the integration of schools in the Meadow Lake area and Marsden and Blaine Lake, I found very few complaints. It seems to be going along so much better where the children come and get off the bus together, such as in the town of Meadow Lake, for instance. We only have the primary grades; the kindergarten is on the reserve now, and this seems to be working out very well. Is this being tried out all over Canada or is it in Saskatchewan more than in other provinces?

Mr. Chrétien: We have tried it out in all the provinces, but as I stated earlier during my testimony, we do that with the consent of the bands. When the bands with federal schools on the reserves now do not agree to go to the provincial schools, we do not force them to do so anymore. I understand that in some places in Canada, the Indians are not happy to be in provincial schools, but I am happy to see that in your riding, where you have many Indians, you have a good personal rapport with them. You have told the Committee today that it is working quite well there. I think the white population of your area should be complimented for that because I have said in many places in Canada that those things are not easy to achieve.

Mr. Cadieu: That is right. It took us quite a long time. I was very happy to hear the Minister's remarks about Mr. Grey Eyes. He also comes from Meadow Lake constituency.

I have no further questions.

• 1720

The Chairman: Mr. Minister, I have one or two questions. It seems to me that often in Indian Affairs the publicity that is concentrated on individual issues and incidents tends to obscure some of the basic things.

Could you give us an indication of how long you expect it will take before your Ministry will be able to render a decision on some of the very fundamental recommendations that our Committee made in June?

I would like to mention two or three of what I consider the fundamental ones. They are the recommendation to lower the starting age in school to three years, that is, the preschool instruction to three years of age; the linguistic recommendations, teaching in the local languages up until the first year or so of school at least; and our recommendation that we get away from the dependence on provincial teacher training programs and that we do something about instituting a federally sponsored or a federal teacher training program that will make possible some of the other things that our report recommends.

[*Interpretation*]

J'aimerais faire remarquer à M. Cadieu que je n'ai pas dit avoir visité toutes les réserves. C'est impossible. Il y en a 2,200. J'ai dit que dans les Territoires du Nord-Ouest, la plupart des secteurs que j'ai visités ne l'avaient pas été par les ministres qui m'ont précédé. Le député des Territoires du Nord-Ouest peut confirmer cette déclaration.

M. Cadieu: Je voulais vous poser cette question car, bien avant que vous ne deveniez ministre des Affaires indiennes, j'ai visité de nombreuses réserves de la Saskatchewan avec le ministre des Affaires indiennes. Cette femme qui fut également un bon ministre des Affaires indiennes, a beaucoup fait pour le peuple indien et a permis de grands progrès.

L'école que vous avez mentionnée se trouve-t-elle également dans la circonscription du Lac Meadow? Bien que, des deux côtés, on ait contesté l'intégration des écoles dans le secteur du Lac Meadow ainsi que du Lac Marsden et Blaine, j'ai eu très peu de réclamations. Le système semble être beaucoup mieux accepté lorsque les enfants vont à l'école dans le même autobus, comme cela se fait par exemple dans la ville de Lac Meadow. Nous n'avons que les classes du primaire; la maternelle se trouve maintenant sur la réserve et semble fonctionner très bien. Est-ce que c'est appliqué dans tout le Canada ou davantage en Saskatchewan que dans les autres provinces?

M. Chrétien: Nous avons essayé ce système dans toutes les provinces mais, comme je l'ai déclaré précédemment, cela se fait avec le consentement des bandes. Si les bandes disposant d'écoles fédérales sur les réserves n'acceptent pas d'utiliser les écoles provinciales, nous ne les obligeons plus à le faire. Je sais que dans certains endroits, les Indiens ne veulent plus envoyer leurs enfants dans les écoles provinciales mais je suis heureux de constater que dans votre circonscription où il y a beaucoup d'Indiens, vos rapports avec eux sont excellents. Vous avez déclaré aujourd'hui au Comité que le système y fonctionne très bien. Je pense que nous devrions féliciter la population blanche de votre circonscription car j'ai souvent déclaré que ce genre de chose n'était pas facile à réaliser.

M. Cadieu: C'est exact. Cela nous a pris longtemps. J'étais très heureux d'entendre les remarques du ministre au sujet de M. Grey Eyes. Lui aussi vient de la circonscription du Lac Meadow.

Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Monsieur le ministre, je voudrais poser une ou deux questions. Il me semble que dans les affaires indiennes, la publicité, souvent dirigée en particulier sur des questions et des incidents individuels, tendent à obscurcir certains des éléments fondamentaux.

Pouvez-vous nous indiquer dans combien de temps, à votre avis, votre ministère pourra rendre une décision sur certaines des recommendations fondamentales que notre comité a présentées au mois de juin?

Je voudrais mentionner deux ou trois des recommandations que je considère comme fondamentales. L'une d'entre elles vise à abaisser l'âge des débuts scolaires à 3 ans, c'est-à-dire la période d'instruction préscolaire à 3 ans; la deuxième recommandation est la linguistique et concerne l'enseignement dans les langues locales jusqu'à environ la première année scolaire; la troisième recommandation est que nous ne soyons plus dépendant des programmes provinciaux de formation des enseignants et que nous essayions d'établir un programme de formation fédérale

[*Texte*]

Have you any kind of timetable? Can you give us any idea of when you expect some decisions on these?

Mr. Chrétien: No, I think that we will progressively implement the recommendations. Some will be accepted; some perhaps will be rejected. I do not know. I think that this report has been very useful to me so far in understanding the problems because, as you know, we discussed together, Mr. Chairman, the idea of the Committee getting involved in that, and I welcome that initiative of the Committee. That will be useful. However, I cannot give a precise date on the implementation.

Some of those things are in the process of being implemented right now. As I said earlier in my testimony, we hope that there will be funds available for the cutural aspect of the Indian programs. However, unfortunately, Mr. Chairman, I cannot give you any timetable. I will do my best to proceed as fast as possible.

The Chairman: Thank you. Are there any further questions to the Minister? Mr. Mazankowski, I think you had a question. Mr. Orlikow.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, first perhaps this might be a point of order. Is the Committee going to be sitting tonight?

The Chairman: I think that if we are going to hear Mr. Cardinal, it may be necessary to sit this evening. If the Committee agrees, I will make arrangements to sit at eight o'clock. Is that agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, I would hopefully like the Minister to clarify in my mind and perhaps in the minds of the members of the Committee this matter of the accountability of money. It seems that in his speech yesterday the Minister left the House with the impression that moneys were being distributed on sort of a wholesale basis without being accounted for and this is the reason that the moneys which are budgeted are not forthcoming. I may have my figures incorrect, Mr. Chrétien, so correct me if I am wrong, but it seems to me you said that $330,000 had been budgeted for community development and of that only $60,000 had been placed in the hands of the association. Is that correct?

Mr. Chrétien: No, we disbursed $320,000 in community development, training, recreation fund, and in AIDS, $17,000. That was the money we turned over to them. There is an item called "applicable cost" $62,000 that could be identified as being applied in the program that was signed with the government, which leaves a balance of $257,000 that was not spent in the program. Out of this, about half of it has been identified so far as having been spent in the general operation of the association. For the remaining $130,000, we have not received any indication where this money has been spent.

For clarification, those figures come from the Audit Service Bureau so perhaps you should call one of those officials of the Department of Supply and Services and ask them the technical questions because I am not an expert in that. I just have told you as it has been reported to me.

[*Interprétation*]

ou financé par le gouvernement fédéral ce qui permettra de réaliser certains des autres projets que notre rapport recommande.

Avez-vous un calendrier quelconque? Pouvez-vous nous donner une idée de la date à laquelle vous pensez que les décisions seront prises à cet égard?

M. Chrétien: Non, je pense que nous appliquerons les recommandations progressivement. Certaines seront acceptées; certaines seront peut-être rejetées. Je ne sais pas. Je pense que, jusqu'à présent, ce rapport m'a beaucoup aidé à comprendre les problèmes car, comme vous le savez, monsieur le président, nous avons envisagé ensemble la possibilité que le comité participe à ce programme et j'accueille favorablement l'initiative du comité. Son travail sera utile. Cependant, je ne peux pas donner de date précise pour ce qui est de l'application.

Certains de ces projets sont actuellement en cours d'application. Comme je l'ai déjà dit au cours de mon témoignage, nous espérons disposer de fonds permettant l'application de l'aspect culturel des programmes en faveur des Indiens. Cependant, monsieur le président, je ne peux malheureusement pas vous donner de calendrier. Je ferai de mon mieux pour agir aussi rapidement que possible.

Le président: Je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions à poser au ministre? Monsieur Mazankowski, je crois que vous aviez une question. Monsieur Orlikow.

M. Mazankowski: Monsieur le président, il s'agit peut-être tout d'abord d'un point d'ordre. Le comité va-t-il siéger ce soir?

Le président: Je pense que si nous voulons entendre M. Cardinal, il peut être nécessaire de siéger ce soir. Si le comité est d'accord, je prendrai des dispositions pour que nous siégions à 8 heures. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Mazankowski: Monsieur le président, je souhaiterais que le ministre me donne des explications, et peut-être aussi aux membres du comité, sur la question de la responsabilité des fonds. Il semble qu'au cours de sa déclaration hier à la Chambre le ministre a laissé entendre qu'on distribuait des crédits presque sans en tenir compte et c'est la raison pour laquelle les crédits qui sont prévus ne sont pas émis. Peut-être les chiffres sont inexacts monsieur Chrétien, corrigez-moi si je me trompe, mais il me semble que vous avez dit que $330,000 avaient été prévus pour le développement communautaire et de ce montant seulement $60,000 avaient été donnés à l'Association. Est-ce exact?

M. Chrétien: Non, nous avons déboursé $320,000 pour le développement communautaire, la formation et les loisirs et $17,000 en AIDS. C'est l'argent que nous leur avons donné. Il y a un poste sous la rubrique «fonds applicable» $62,000 qui pourrait être identifié comme s'appliquant au programme approuvé par le gouvernement, ce qui donne un solde de $257,000 qui n'a pas été dépensé dans le cadre du programme. À date, environ la moitié a été établi comme ayant été dépensé dans les opérations générales de l'Association. Quand aux $130,000 qui restent, on ne nous a pas dit où cet argent a été dépensé.

Pour votre gouverne ces chiffres nous ont été communiqué par le bureau du service de vérification, par conséquent vous pourriez appeler un des fonctionnaires au Ministère des Approvisionnements et Services et lui poser les questions techniques car, je ne suis pas un expert dans cette matière. Je viens de vous le dire tel qu'on me l'a rapporté.

[*Text*]

Mr. Mazankowski: What did you mean when you said in your speech yesterday, and I quote:

> I think it was a shame that those who appeared on the program last Sunday tried to create the impression that they would not accept money from us. They were referring to money for which they are accountable, not money for which they are not accountable.

Mr. Chrétien: Yes, because they have to tell us at the end of the year what they have done with all the money we give them for assistance in any form. They have to produce an audited statement in which they say, we have spent $20,000 on travel, $20,000 on rent and $30,000 on salaries. We do not ask the names, we do not ask anything. We take that as a statement that $50,000 has been spent.

When it is an accountable business they have to tell us, according to the information I have, the name of the person who travelled, for what reason and so on, just as any civil servant has to do when he is travelling. That is accountable money, so they have to go into very detailed information. This is the distinction we make between accountable money and an audited statement at the end of the year.

So, when they contract programs, they are under the obligation to state all sums of money that have been spent and for what purpose. As the arguments were on community development and training programs, they have to justify that this money was used for community development and for training programs. Out of all those moneys so far only $62,000 has been identified as money spent in the four programs that I mentioned.

Mr. Mazankowski: In other words, that is why you are withholding further distribution of funds, is that correct?

Mr. Chrétien: In terms of community development, yes because under the financial agreement we are obliged to do that. If an association renews a contract every year we cannot disburse the money until we have received a statement from the Audit Service Bureau that the previous money had been employed for the purpose for which it was given.

Mr. Mazankowski: In respect of the nonaccountable funds then . . .

Mr. Chrétien: At the end of the year they submit a statement detailing what they have done with it. If we gave them $200,000, they would say, we have spent so much in offices, so much for employees, so much for travelling, so much in other services which is fine. If it looks as if it has been spent according to the purpose, that is the end of the matter.

Mr. Mazankowski: What is the budget for the current year in respect of that, Mr. Chrétien?

Mr. Chrétien: I think there are two sources of the funds that go to the Indian associations of all the provinces. One is a fund that we give for the CORE. We say to them that we will finance them so they can have a basic group of people in order to be able to operate, the salary of the president, the salary of the officers, the travelling expenses, their rent and so on. We give them a certain amount of money according to a criteria that has been

[*Interpretation*]

M. Mazankowski: Qu'avez-vous voulu dire dans votre déclaration hier et je cite:

> C'est une honte, à mon avis, que ceux qui ont paru à la télévision dimanche dernier, aient cherché à créer l'impression qu'ils ne voudraient pas accepter d'argent de nous. Ils parlaient de l'argent dont ils doivent rendre compte, et non de l'autre.

M. Chrétien: Oui, parce qu'ils doivent nous dire au début de l'année ce qu'ils ont fait avec tout l'argent que nous leur avons donné à titre d'aide sous quelque forme que ce soit. Ils doivent produire un bilan vérifié dans lequel ils doivent spécifier: nous avons dépensé $20,000 pour les voyages, $20,000 pour les loyers et $30,000 pour les salaires. Nous ne demandons pas les noms, nous ne demandons rien. Nous considérons ce bilan comme une déclaration à l'effet que les $50,000 ont été dépensés.

Quand il s'agit de quelque chose dont ils doivent rendre compte, d'après les informations que j'ai, ils doivent nous dire le nom de la personne qui a voyagé, pourquoi il a voyagé etc., comme tout employé de la Fonction publique doit faire quand il voyage. C'est de l'argent dont ils doivent rendre compte, alors ils doivent donner beaucoup de détails. C'est la distinction que nous faisons entre l'argent dont ils doivent rendre compte et un bilan vérifié à la fin de l'année.

Alors, quand ils s'engagent dans des programmes, ils doivent déclarer où les montants d'argent ont été dépensés et pourquoi on les a dépensés. Étant donné que les arguments avaient trait aux programme de développement communautaire et de formation, ils doivent justifier que l'argent a été dépensé pour des programmes de développement communautaire et de formation. Jusqu'ici, de tout cet argent, seulement $62,000 ont été reconnus comme de l'argent dépensé dans le cadre des quatre programmes que j'ai mentionnés.

M. Mazankowski: En d'autres termes, c'est la raison pour laquelle vous refusez d'autres distribution d'argent, est-ce exact?

M. Chrétien: Pour ce qui est du développement communautaire, oui, parce qu'en vertu de l'accord financier nous devons agir ainsi. Si une association renouvelle un contrat tous les ans nous ne pouvons pas débourser l'argent avant que nous ayons reçu un état du bureau de service de vérification à l'effet que l'argent accordé précédemment a été dépensé aux fins pour lesquelles on l'a donné.

M. Mazankowski: En ce qui a trait à l'argent dont ils ne doivent pas rendre compte alors . . .

M. Chrétien: A la fin de l'année ils soumettent un bilan expliquant en détail ce qu'ils ont fait de l'argent. Si nous leur avons donné $200,000, ils diraient, nous avons dépensé tant pour les bureaux, tant pour les employés, tant pour les voyages, tant pour d'autres services et c'est très bien. S'il apparaît que les fonds ont été dépensés pour les objectifs fixés, la question est réglée.

M. Mazankowski: Quel est le budget de l'année courante à cet égard, monsieur Chrétien?

M. Chrétien: Je crois que les fonds attribués aux associations indiennes de toutes les provinces proviennent de deux sources. L'une des sources permet d'attribuer des fonds au CORE. Nous leur faisons savoir que nous leur accorderons des fonds, de façon à ce qu'ils puissent disposer d'un groupe de base qui leur permettra de fonctionner et d'assurer le traitement du président et celui des agents, les frais de déplacement, leur loyer, etc. Nous leur accor-

[*Texte*]

implemented by the Secretary of State Department and my department.

There is, too, the communications money that is put into that fund. I think it is called the communications workers money that is given in that form. It is not a program; it is more or less a grant.

Mr. Mazankowski: How is this money distributed? Is it on a quarterly, a monthly or . . .

Mr. Chrétien: That I cannot say. It is basically paid out in instalments depending on the time of year that we come to an agreement. From there on we pay them every two or three months a certain amount of money, but I think we are working on a new formula to make it more regular than before.

The Chairman: Mr. Orlikow.

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, I am as concerned about strikes, whether they are strikes of workers or strikes of students as the Minister is. I was interested in the statements the Minister made yesterday and today that very quickly after the strike of the students started on the reserve he made an offer to provide two portable classrooms to the people who were on strike which he hoped would settle the strike. What concerns me, Mr. Chairman, is why the students had to go on strike in order to get the improvement. I do not expect the Minister to visit every reserve, but the Minister has a staff and it seems to me that if the people in that area or any other area feel so strongly about the shortcomings of their situation that they have to go on strike, there must have been a long period of dissatisfaction before they went on strike. I am interested in how much briefing the Minister received on what was going on there before there was a strike because if he was not told that the situation was serious it seems to me there is something wrong with the communications system in his department.

Mr. Chrétien: I said that the kids were on strike before I received a brief about it. Of course, we receive complaints regularly from all the reserves in Canada that they are not satisfied with the schools, with the number of houses they have been allocated this year or with other funds that we make available to them. It is impossible, in fact, for us to meet all those complaints. I do not know of anyone who could have predicted the strike because it was the first time that people used that tool to achieve their goal, perhaps because the year before in that very area there was a problem and they went on strike for a couple of days or weeks, but they came out with a good proposition to me to which I agreed. I have been told that a lot of the people there thought that because it worked last year perhaps it would work this year. I said that the solution they suggested to me last year was a very imaginative one, a good one, and the priest and the nuns who were operating Blue Quills in that area were willing to withdraw, and I said that is a good occasion to try to organize a school board run by the Indians who could run that school. It was the first in Canada and I was very proud of it. However, as I said in the House, I agreed to that not because of the strike but because the proposition was a very good one.

[*Interprétation*]

dons un certain montant d'argent conformément aux normes appliquées par le Secrétariat d'État et par mon ministère.

Les fonds de communication entrent également dans cette catégorie. Je pense qu'ils constituent les fonds accordés aux ouvriers des communications et qu'ils sont transmis sous cette forme. Il ne s'agit pas d'un programme mais plus ou moins d'une subvention.

M. Mazankowski: Comment ces fonds sont-ils versés? Est-ce sur une base trimetrielle, mensuelle ou . . .

M. Chrétien: Je ne peux pas répondre. Ils sont principalement versés sous forme de paiement partiel selon l'époque de l'année à laquelle nous avons conclu un accord. Sur cette base, nous leur versons, tous les deux ou trois mois, un certain montant d'argent, mais je pense que nous étudions une nouvelle formule qui permettra d'effectuer des versements plus régulièrement qu'auparavant.

Le président: Monsieur Orlikow.

M. Orlikow: Monsieur le président, je m'inquiète autant des grèves, qu'elles soient menées par des ouvriers ou des étudiants, que le ministre. J'ai été frappé par la déclaration que le ministre a faite hier et aujourd'hui, selon laquelle, très peu de temps après le début de la grève des étudiants dans la réserve, il a offert de fournir deux salles d'écoles portatives aux personnes qui étaient en grève, en espérant que cette mesure mettrait fin à la grève. La question que je me pose, monsieur le président, est de savoir pourquoi les étudiants ont dû se mettre en grève pour obtenir des améliorations. Je ne m'attends pas à ce que le ministre se rende dans chacune des réserves, mais il dispose d'un personnel et il me semble que si les habitants de cette région on de toute autre région ressentent si profondément les insuffisances de leur situation qu'ils doivent se mettre en grève, il doit s'être écoulé une longue période d'insatisfaction avant qu'ils ne se mettent en grève. J'aimerais connaître le nombre d'exposés que le ministre a reçus sur la situation avant le début de la grève car s'ils n'avait pas connaissance de la gravité de la situation, il me semble que le système de communications de son ministère est déficient.

M. Chrétien: J'ai dit que les jeunes se sont mis en grève avant que je n'aie reçu un exposé des faits. Il est évident que nous recevons régulièrement des plaintes de la part de toutes les réserves du Canada, selon lesquelles les écoles, le nombre des maisons qui leur ont été attribuées cette année ou les fonds que nous avons mis à leur disposition ne sont pas satisfaisants. Il nous est en fait impossible de satisfaire à toutes ces revendications. Personne, à ma connaissance, n'aurait pu prédire la grève, car c'est la première fois que ce moyen a été employé pour atteindre le but désiré, peut-être parce qu'il y a eu un problème dans cette même région l'année précédente et que les habitants se sont mis en grève pendant un certain nombre de jours ou de semaines, mais ils m'ont présenté une bonne proposition à laquelle j'ai donné mon accord. On m'a dit qu'un grand nombre de personnes dans cette région pensaient que puisque la méthode avait fonctionné l'année dernière, elle fonctionnerait peut-être cette année. J'ai déclaré que la solution suggérée l'année dernière était très constructive et très bonne et que le prêtre et les religieuses qui dirigent Blue Quills dans cette région étaient prêts à se retirer, et j'ai dit que c'était une excellente occasion pour essayer de mettre en place une commission scolaire dirigée par les Indiens qui pourraient faire fonctionner cette école. C'était la première au Canada et j'en étais très fier. Cependant,

[*Text*]

Mr. Orlikow: I would like to come back to that for a moment. Anybody who knows the situation of the Indians knows that there is not a reserve in Canada that could not be improved. There are requests, suggestions and demands, and no Minister and no government could meet all those requests, suggestions and demands in one or two years. We know that. However, I would like to know if the Minister is saying that nobody working for the department in Alberta was told before this group went on strike that unless there was improvement they would take some action.

Mr. Chrétien: We have people in the field of education who meet, I hope, quite regularly with those people. They can make their superiors aware of the different problems, but as you said very rightly, all the complaints across the land cannot be met.

I have to say that until they first went on strike I was not aware that they wanted to go on strike, and they have not officially presented to the government any demand. A brief was presented to me after the children went on strike, not before. Usually, in that sort of thing, I would have expected them normally to do the contrary.

By the way, in principle you should never use the children to attract attention because it is too important when they have schooling.

Mr. Orlikow: I might agree with you, Mr. Minister, but if they had a strike last year and they got something out of it, and they have a strike this year and they also get something out of it, I am not making any suggestions to them because they do not need my advice. But it seems to me that there is a message there and a lesson there for them which you may not like.

Mr. Chrétien: Yes, but that is why I have refused to give in. There were some minor things that had to be done and we did them.

The Chairman: Mr. Deakon.

Mr. Deakon: Thank you, Mr. Chairman. On the same vein as the last questioner, I think the Minister mentioned that he does receive grievances from the various reserves and, as he mentioned before, there is no doubt about it that there could be improvement in all the reserves.

Once you receive these grievances, Mr. Minister, do you follow through and ascertain whether they are logical and whether they are feasible? If so, what do you do to rectify these?

Mr. Chrétien: We have regional offices that have budgets and they allocate the money within the regions between the provinces. They have the responsibility to make the priorities with the money they have.

For the first time in the history of this department, last year we got the priorities of our departmental administration in Alberta with the Alberta Association. We asked them if the priorities were the right ones. They said they did not tackle the problem that way. They said we are not putting enough money in there. We asked them where we could cut off the money to put the money up there, and they said, no, just get new money.

However, if you have $29 million allocated by the government to cope with the problem, you have $29 million.

[*Interpretation*]

comme je l'ai dit à la Chambre, j'ai convenu de ceci non pas en raison de la grève mais parce qu'il s'agissait d'une bonne proposition.

M. Orlikow: J'aimerais revenir à ce sujet dans un instant. Quiconque connaît la situation des Indiens sait qu'il n'y a pas deux réserves au Canada qui ne puissent être améliorées. Il y a des demandes, des suggestions et des requêtes, et aucun ministre, aucun gouvernement ne sauraient répondre à ces demandes, ces suggestions et à ces requêtes dans un ou deux ans. Nous savons cela. Cependant, j'aimerais savoir si le ministre dit qu'au ministère en Alberta aucun fonctionnaire n'était au courant, avant que ce groupe ne se mette en grève, que ces derniers agiraient d'une façon ou d'une autre si on n'apportait pas d'amélioration.

M. Chrétien: Il y a des gens dans le domaine de l'enseignement qui, je l'espère, rencontrent d'une façon régulière ces personnes. Elles peuvent avertir leurs supérieurs des différents problèmes, mais comme vous l'avez dit très justement, on ne peut pas répondre à toutes les demandes émanant du pays.

Je dois dire que je n'étais pas au courant de leurs intentions de se mettre en grève avant le début de la grève, et qu'il n'avait adressé aucune demande officielle au gouvernement. On m'a présenté un mémoire après que les enfants se furent mis en grève, et non pas avant. Normalement, dans ce genre d'affaire, j'aurais cru qu'ils feraient le contraire.

En principe, vous ne devriez utiliser vos enfants pour attirer l'attention car il est extrêmement important qu'ils aillent en classe.

M. Orlikow: Sans doute suis-je d'accord avec vous, monsieur le ministre, mais s'ils s'étaient mis en grève l'an dernier et avaient obtenu des résultats, et à présent ils sont en grève et obtiennent également des résultats, je ne leur suggère rien car ils n'ont pas besoin de mes conseils. Mais il me semble qu'il y a là un message et une leçon pour eux, qui peut-être vous déplaît.

M. Chrétien: C'est exact, mais c'est la raison pour laquelle j'ai refusé de céder. Il y avait des choses moins importantes à faire et nous les avons faites.

Le président: Monsieur Deakon.

M. Deakon: Je vous remercie, monsieur le président. Dans la même ligne de questions, le ministre a dit qu'il recevait des demandes des différentes réserves et, comme il l'a dit auparavant, il est certain que l'on pourrait améliorer la situation de toutes les réserves.

Lorsque vous recevez ces demandes, monsieur le ministre, le chef voudrait savoir s'il s'agit de demandes logiques et auxquelles on peut répondre? Si oui, que faites-vous pour les corriger?

M. Chrétien: Nous avons des bureaux régionaux qui ont des budgets et qui attribuent l'argent à l'intérieur des régions entre les provinces. Ils ont la responsabilité de décider des priorités à partir des fonds qu'ils possèdent.

Pour la première fois dans l'histoire de ce ministère, l'an dernier notre administration ministérielle d'Alberta a mis au nombre des priorités l'Association de l'Alberta. Nous leur avons demandé s'ils avaient bien établi les priorités. Ils nous ont répondu qu'ils n'avaient pas étudié le problème de cette façon. Ils nous ont dit que nous n'accordions pas suffisamment d'argent. Nous leur avons demandé où nous pouvions faire des réductions pour augmenter les versements, et il nous ont simplement dit de faire de nouveaux versements.

[*Texte*]

Of course, if my own wife wanted to buy something, it would be easier if I gave her a bit more money. But I have to budget according to the money I have. It is the same thing with every one of us. With more money we could do many good things. But there are some limits, and we have to face reality.

The Chairman: Mr. Mazankowski.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, I want to make one observation and remind the Minister that he has indicated or led the Committee to believe that he was very much in favour of the establishment of the Blue Quills Education Council. I remind him that there was a sit-in staged at the Blue Quills School.

Mr. Chrétien: I mentioned that some time ago.

Mr. Mazankowski: I would also like to remind him that he did send out his Assistant Deputy Minister, Mr. Bergevin and Mr. Cromb, at which time I attended the Blue Quills School as well; and the Minister had not given him the authorization to approve of the setting up of the council, and, in fact, the sit-in carried on after they had left for a number of days. So to suggest that this was done in a state of close harmony and amiable relationship is somewhat not in accordance with the facts, because the officials that were sent out by the Minister's Office were not in a position, at that time . . .

Mr. Chrétien: Because it was the first in the country, and I had to assess all the implications.

You have to keep in mind that when I do something in one part of Canada, it is known all over Canada. There is no way that I can solve a little problem by doing something in one part of Canada without it being known in the other parts of Canada. That is nice, too, but I cannot have one policy because there is a problem somewhere and just try to cope with the problem there: I have to assess the effect of that across the land.

I told my people there to try to discuss it with the people, and they came back and we discussed it, and I agreed; and I am not shy about it.

Mr. Mazankowski: Mr. Minister, was it not an attempt, at that point in time, to integrate the children who were desirous of going to the Blue Quills School into the other system? And the Indian people did raise a fuss and kick up a storm, they indeed had to fight for their rights and engage in a sit-in, in order to provoke the Minister into seeing their plight and recognizing the desirability of the establishment of the council.

Mr. Chrétien: Thank you for the compliment, that I listened to them and made the right decision. But because it was a demand, I do not agree that I have to say yes all the time. I said in the House, when they withdrew from my proposition, that I accepted it, and when I had the money to cope with it, that I would say yes. If the proposition is no good or if I do not have the money, I would say no.

I hope that the members of Parliament know that I will operate that way, because tomorrow, if I am not responsible, you will get on your horse and say: "Chrétien, are you just a yes-man?".

[*Interprétation*]

Cependant, lorsque le gouvernement vous alloue 29 millions de dollars pour résoudre le problème, vous n'avez que 29 millions de dollars. Bien sûr, si mon épouse désirait acheter quelque chose, cela serait plus facile si je lui accordais davantage d'argent. Mais j'établis mon budget en fonction de mes revenus. C'est la même chose pour tout le monde. Avec plus d'argent nous pourrions faire beaucoup plus de choses. Mais il y a des limites, et nous devons faire face à la réalité.

Le président: Monsieur Mazankowski.

M. Mazankowski: Monsieur le président, j'aimerais faire une remarque et rappeler au ministre qu'il a indiqué au Comité ou a amené le Comité à croire qu'il était très en faveur de l'établissement du conseil scolaire de Blue Quills. Je lui rappelle qu'il y avait une grève assise à l'école de Blue Quills.

M. Chrétien: Je l'ai mentionné il y a quelque temps.

M. Mazankowski: J'aimerais lui rappeler le fait qu'il a envoyé son sous-ministre adjoint, monsieur Bergevin et monsieur Cromb, et à cette époque moi aussi j'étais à l'école Blue Quills; le ministre ne lui avait pas donné l'autorité d'approuver la création du conseil, et, en effet, la manifestation assise a duré m eme quelques jours après leur départ. Alors dire que tout s'est passé dans une atmosphère d'harmonie et d'amabilité, ça faussait un peu les faits, parce que les fonctionnaires envoyés par le bureau du ministre ne pouvaient pas à ce moment-là . . .

M. Chrétien: C'était la première manifestation de ce genre dans le pays, et j'ai dû considérer toutes les implications.

Vous devriez vous rappeler que, si je fais quelque chose dans une région du pays, ça s'apprend partout au Canada. Il m'est impossible de résoudre n'importe quel petit problème dans une partie du Canada sans qu'on sache ce que j'ai fait dans le reste du Canada. C'est très bien, mais je ne peux pas introduire une politique pour régler un seul problème dans un seul endroit: je dois évaluer les effets de cette politique pour le pays tout entier.

J'ai dit à mes représentants de discuter de ce problème avec la population; ils sont rentrés et nous l'avons discuté, et j'étais d'accord avec eux. Cela ne me cause aucune gêne.

M. Mazankowski: Monsieur le ministre, n'était-ce pas plutôt une tentative, à ce moment particulier, d'intégrer dans l'autre système les enfants qui voulaient aller à l'école Blue Quills? Les Indiens ont protesté vigoureusement, ils ont vraiment dû lutter pour sauvegarder leur droit et ils ont m eme été obligés à faire une manifestation assise pour attirer l'attention du ministre sur leur condition et pour lui faire reconnaître les avantages de créer le conseil.

M. Chrétien: Je vous remercie de votre admission que j'ai écouté leur propos et que j'ai fait la bonne décision. Mais chaque fois qu'il s'agit d'une réclamation, je ne suis pas obligé d'y accéder. J'ai dit à la Chambre, quand ils ont rejeté ma proposition, que je l'acceptais et que je dirais oui quand j'aurais l'argent pour l'aborder. Si la proposition était mauvaise ou si je n'avais pas l'argent, je dirais non.

J'espère que les députés se rendent compte que je travaille de cette façon, parce que demain, si je n'accepte pas mes responsabilités vous allez vous fâcher et me demander: «Monsieur Chrétien, êtes-vous décidé à dire amen à tout?»

[*Text*]

The Chairman: Gentlemen, I wonder if we could have a very short steering committee meeting immediately after this meeting with Mr. Yewchuk, Mr. Barnett, Mr. Orange, Mr. Marchand, and Mr. Borrie present.

Our time is pretty well out.

Monsieur Côté, aviez-vous une question à poser?

M. Côté (Richelieu): Oui. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous renseigner sur ce fameux problème? J'aurais aimé que mes collègues ne partent pas.

J'aimerais mieux comprendre une situation que je vis dans ma propre région. Monsieur le ministre, le problème est-il différent ou la mentalité des Indiens est-elle différente entre ceux du Nord des provinces de l'Ouest et ceux de l'Est du Canada ou est-ce les Blancs qui ne savent pas créer un entourage? Il y a tellement de problème dans l'Ouest alors que dans l'Est . . . Il y a une réserve dans mon conté et des Blancs participent volontiers à une fête indienne. A ce moment-là, 7,000, 8,000 et même 11,000 Blancs vont à la réserve indienne et vice-versa. Les enfants indiens fréquentent les écoles régionales avec les Blancs. Il n'y a pas de problème.

Je me suis parfois vu refuser par vous, monsieur le ministre, des sommes d'argent qu'auraient servie à la réserve indienne, mais, je n'ai pas vu de grève nulle part. Est-ce parce que l'atmosphère n'est pas bien créée aux alentours de la réserve ou la mentalité des Indiens des provinces de l'Ouest et celle des Indiens des provinces de l'Est est-elle différente?

M. Chrétien: J'ai dit tantôt en répondant à M. Cadieu, député de la Saskatchewan, qui disait que cela marchait très bien dans son coin, que c'était probablement dû à la compréhension et à la bonne volonté des deux parties et c'est peut-être également le cas dans votre comté, monsieur Côté. Malheureusement, dans d'autres endroits, les enfants indiens ne sont pas les bienvenus dans les écoles des Blancs. Il y a des situations assez déplorables. Ainsi je suis allé dans une toute petite réserve au Nouveau-Brunswick, où un père de famille de 6 enfants était obligé d'envoyer ses enfants à l'école a six endroits différents parce que, dans le village voisin on ne donnait que le dernier siège aux Indiens plutôt que de les considérer comme des gens à part entière dans la communauté. Je pouvais très bien comprendre la frustration du chef indien qui se trouvait dans une telle situation. Nous nous sommes entretenus avec des fonctionnaires du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick qui ont accepté d'arrêter ce système de diversification des écoles l'an prochain et de mêler les Indiens avec les autres étudiants dans le village le plus rapproché et non pas de les envoyer dans trois ou quatre villages différents. Ce problème existe en ce moment pour les Indiens de la réserve de Sadder Lake qui doivent aller à l'école, dans quatre ou cinq villages différents.

Je peux comprendre le père de famille qui voit sa fille de huit ans aller à l'école à gauche à dix milles, sont petit frère, à une autre école à 15 milles à l'Ouest et sa petite sœur, aller à une école qui est un peu plus ancienne à 20 milles au Nord; c'est vraiment frustrant. J'ai dit au chef de cette réserve que cela me préoccupait énormément et j'ai demandé à mon directeur de l'Éducation en Alberta, M. Thomas, de trouver une solution à ce problème. Et je crois comprendre que le chef de Saddle Lake va venir me rencontrer la semaine prochaine et nous espérons faire des progrès.

[*Interpretation*]

Le président: Messieurs, est-ce que nous pourrions avoir une réunion très brève du Comité directeur immédiatement après cette séance, avec messieurs Yewchuk, Barnett, Orange, Marchand, et Borrie.

Il nous reste très peu de temps.

Mr. Côté, did you have a question?

Mr. Côté (Richelieu): Yes, Mr. Minister, could you give us some information on this knotty problem? I hope that my colleagues will not leave.

I would like to understand a bit more about a situation which I see in my own district. Mr. Minister, is the problem different or do the Indians in the northern part of the western provinces have a different outlook from Indians in Eastern Canada, or is it because the whites do not understand. There are so many problems in the west whereas in the east, there is a reserve in my constitutency and the Whites are very happy to take part in Indian celebrations. On such occasions 7,000, 8,000 or even 11,000 Whites will flock to the Indian reserve and vice versa. Indian children attend the regional schools with White children. There is no problem.

There have been times, Mr. Minister, when your Department, has refused my sums of money which would have helped the Indian reserve, but I did not notice any strikes taking place. Does this mean that there is an unfriendly atmosphere around the reserve or that the Indians in the western provinces have a different attitude than the Indians in the east of Canada?

Mr. Chrétien: Just a little while ago when I was reply to Mr. Cadieu, a member from Saskatchewan who said that everything was going very well in his riding, I pointed out that this state of affairs was probably due to the understanding and goodwill between the two parties, and this could also be the case in your constituency, Mr. Côté. In other places, unfortunately, Indian children are not welcome in the White schools. Quite deplorable situations exist. I once visited a very small reserve in New Brunswick where a father of six had to send each of his children to school in a different place, because, in the neighbouring village, Indians were not considered as full members of the community and were obliged to sit in the very last row. I could very well understand the frustration felt by an Indian chief who found himself in such a situation. We met with officials from the New Brunswick government who agreed to put an end to this system the following year, and to allow Indian students to mix with other students in the closest village rather than obliging them to travel to three or four different villages. At this time the Indians of the Sadder Lake reserve are confronted by the same problem: they have to go to four or five different villages to get their schooling.

I can easily understand the feelings of a father who sees his eight year old daughter going to a school 10 miles to the east; her little brother going to another school 15 miles to the west and her young sister going to an even older school some 20 miles to the north: it is really a frustrating situation. I told the chief of this reserve that I was very concerned about this problem, and I asked my director of education in Alberta Mr. Thomas, to try to find a solution. I believe I am to meet with the Chief from Saddle Lake next week and we hope to make some progress at that time.

[*Texte*]

• 1745

M. Côté: Je le souhaite parce que, cet après-midi, j'ai discuté avec un de mes collègues de la Chambre qui était ici tout à l'heure et qui était heureux d'avoir un bon projet pour essayer de vous «embarquer» en tant que ministre. Ce qu'il y a de mauvais c'est que se sont les Indiens qui paient pour nos chicanes. Je disais cela à mon collègue; peu importe, M. Chrétien ou moi ou n'importe qui, le problème existe et peut être racial; si on essaie d'en faire un problème politique, eh bien ce sont les Indiens qui vont en souffrir. Je trouve cela malheureux parce que cela n'existe pas dans ma région.

Le président: Merci, monsieur Côté.
Thank you, gentlemen.

Mr. Chrétien: I would like to thank the members for their questions, and I hope that I have clarified some of their points.

The Chairman: We will adjourn until 8 o'clock this evening.

EVENING SITTING

The Chairman: Gentlemen, we will call the meeting to order. We have as our witness this evening, Mr. Harold Cardinal. Mr. Cardinal, as you realize gentlemen, made his statement this morning and is now prepared to answer questions. We have a number of individual members who—Yes, Mr. Yewchuk?

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I am sorry to interrupt but I was expecting Chief Blackman and Mrs. Machatis to make their statements before we proceed to the questions.

Some hon. Members: We have no objection.

The Chairman: Nor I. I have no objection at all to this.

Mr. Yewchuk: Then we could question them all together. I thought that that would be much better.

The Chairman: Fine. Is it acceptable to you, Mr. Cardinal?

Mr. Cardinal: Oh, yes.

The Chairman: Chief Blackman, would you like to come forward? Gentlemen, we are pleased to have with us this evening Mr. Ralph Blackman, Chief of the Cold Lake Reserve and Mrs. Melanie Machatis. Mrs. Machatis, would you please tell the Committee what your position is?

Mrs. Melanie Machatis (School Committee member, Cold Lake Reserve): I am a secretary for a school committee at Cold Lake.

The Chairman: Thank you.
Chief Blackman, would you like to make a statement to the Committee or do you simply wish to answer questions later?

Chief Ralph Blackman (Cold Lake Reserve): Yes, I would like to make a statement.

[*Interprétation*]

Mr. Côté: I hope so because this afternoon, I spoke with one of my colleagues from the House who was here earlier and he was delighted that he had a good scheme to try to trip you up in your role as Minister. What is unfortunate is that it is the Indians who suffer because of our cribbling. I mentioned that to my colleagues; regardless of Mr. Chrétien or I or anyone else, the problem exists and may be a racial one; if we try to turn it into a political problem, the Indians will suffer. I find that unfortunate because that does not exist in my region.

The Chairman: Thank you, Mr. Côté.
Merci, messieurs.

M. Chrétien: J'aimerais remercier les membres pour leurs questions qu'ils ont posées et j'espère que mes réponses les ont éclaircis.

Le président: La séance est levée jusqu'à huit heures ce soir.

SÉANCE DU SOIR

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Notre témoin ce soir est M. Harold Cardinal. M. Cardinal, vous le savez messieurs, a fait sa déclaration ce matin, il est maintenant prêt à répondre aux questions. Il y a un certain nombre de députés qui . . . oui, monsieur Yewchuk?

M. Yewchuk: Monsieur le président, excusez-moi de vous interrompre, mais je pensais que le chef Blackman et Mme Machatis devaient faire leur déclaration avant que nous passions aux questions.

Des voix: Pas d'objections.

Le président: Pas d'objections non plus.

M. Yewchuk: Nous pourrons ensuite leur poser des questions tous ensemble. Je pense que ce serait de beaucoup préférable.

Le président: Très bien. Êtes-vous d'accord, monsieur Cardinal?

M. Cardinal: Bien sûr.

Le président: Chef Blackman, avancez-vous je vous prie. Messieurs, nous sommes heureux d'avoir parmi nous ce soir, M. Ralph Blackman, chef de la réserve de Cold Lake et Mme Melanie Machatis. Madame Machatis, pourriez-vous nous dire quel poste vous occupez?

Mme Melanie Machatis (membre du Comité scolaire de la réserve de Cold Lake): Je suis secrétaire du Comité scolaire de Cold Lake.

Le président: Je vous remercie.
Chef Blackman, aimeriez-vous faire une déclaration au Comité ou préférez-vous simplement répondre aux questions plus tard?

Chef Ralph Balckman (Cold Lake Reserve): Je préférerais faire une déclaration.

[*Text*]

The Chairman: Fine. Go ahead.

• 2020

Chief Blackman: Mr. Chairman, I want to thank you and the members of the Committee for your invitation.

I think I will start off by telling you people how we started this strike on our reserve. We started the school strike about September 13. That was when we took our children out of school and they have not been back in school since.

I want to start away back years ago when my people asked for a boarding school on Cold Lake Indian Reserve. This was in 1927, when we were first promised a boarding school on the Cold Lake reserve.

At that time, Indian Affairs had promised my people that in two years time they would have a boarding school built on the Cold Lake reserve, if they took their kids to the Onion Lake school, which is in Saskatchewan, about 75 miles away from Cold Lake. I guess at the time the people agreed that, for two years, they would bring their kids to Onion Lake because they believed in the promise of Indian Affairs at that time. After two years, nothing happened, and up to today, we still never got the boarding school that we were promised.

At the time, Indian Affairs asked the people if they would give some land where it was suitable to build this boarding school, so the people all agreed and gave a section of land so that this school could be built where there was good water, and things went on. They never got the school; so, ever since that time they have been taking the kids from Cold Lake to Onion Lake and, later on, to a local school, which is in St. Paul now.

Since then, they have built two day schools on the reserve, so we were able to send some kids to these day schools. These day schools have four classrooms and some of the students who are going to these schools are lower grades. From then on they took our children into Cold Lake and Grand Centre, which is between 10 and 12 miles from the reserve. They bused these students out, so they have travelled quite a few miles back and forth every day. The thing we are against is the Indian Affairs integration policy which we do not figure is good for our Indian children. In the past few years now, there have been many drop-outs and it is getting worse every year. This is why we have asked once again to see if we could get a modern school built on the reserve, a school like the ones that are built on the outside in the white communities. We feel that if we had schools built right on the reserve like those in the white communities, this would help to solve many of these problems.

• 2025

We have never been against integration, but the policy of Indian Affairs is a one-way street for the Indian people. This has never worked. We are saying that if we had a decent school, a modern school built on the reserve, we could have a two-way integration policy on the reserve. We are not against the white people in any way, but we would like to see our children brought up like any other people in Canada, in any other society. This is why we have been asking for a school. My people at Cold Lake had a meeting before September 13. We found out then that the Department of Indian Affairs and Northern Development had a five-year plan in which they had one teacher and one classroom for the Cold Lake Reserve. When we heard about this, we held a meeting with my people and the people of Cold Lake were very unhappy about this. This is why the people of Cold Lake pulled their kids out of

[*Interpretation*]

Le président: Très bien. Allez-y.

M. Blackman: Monsieur le président j'aimerais vous remercier ainsi que les membres du Comité d'avoir bien voulu m'inviter.

Je pense que tout d'abord je vais expliquer comment les gens de ma réserve se sont mis en grève. La grève scolaire a débuté le 13 septembre. C'est à cette date que nous avons retiré nos enfants des écoles et n'y sont pas retournés depuis.

J'aimerais revenir en arrière il y a quelques années à l'époque où mon peuple a demandé qu'on construise un pensionnat à la réserve indienne de Cold Lake. C'était en 1927, à l'époque à laquelle on nous a promis un pensionnat dans la réserve de Cold Lake.

A cette époque-là les Affaires indiennes avaient promis à mon peuple que cela prendrait deux ans pour leur construire un pensionnat dans la réserve de Cold Lake s'ils envoyaient leurs enfants à l'école d'Onion Lake en Saskatchewan qui se trouve environ à 75 milles de Cold Lake. Je pense que les gens de ma réserve ont accepté d'envoyer leurs enfants à Onion Lake pour deux ans parce qu'ils avaient confiance en la promesse que leur avait faite les Affaires indiennes. Au bout de deux ans nous n'avions toujours pas de pensionnat et nous n'en avons pas encore aujourd'hui.

A l'époque, le ministère des Affaires indiennes avait demandé aux gens de ma réserve s'ils seraient prêts à céder un terrain approprié pour pouvoir construire ce pensionnat. Les gens avaient accepté et avaient offert un terrain pour que l'école puisse être construite près d'une source d'eau potable. Cette école n'a jamais été construite. Depuis, ils ont été obligés d'envoyer leurs enfants à l'école d'Onion Lake et ensuite à une école locale qui se trouve à Saint-Paul aujourd'hui.

Depuis lors, on a construit deux écoles du jour dans la réserve et nous pouvons envoyer une partie des enfants à ces écoles. Chacune d'elles a quatre classes et une partie des élèves qui les fréquentent sont dans des petites classes. A partir de cette époque, nos enfants sont allés à Cold Lake et au Grand Centre qui se trouve 10, 12 milles de la réserve. Ils s'y rendent en autobus, et doivent voyager plusieurs milles aller-retour chaque jour. Ce que nous reprochons aux Affaires indiennes c'est la politique d'intégration que nous pensons mauvaise pour nos enfants. Au cours des quelques dernières années beaucoup ont abandonné leurs études et la situation est pire chaque année. C'est pourquoi nous avons demandé à nouveau qu'on nous construise une école moderne dans la réserve, une école comme celles que l'on construit dans les communautés blanches. Nous pensons que si nous avions des écoles comme celles des communautés blanches dans nos réserves même, une grande partie de nos problèmes serait résolue.

Nous n'avons rien contre l'intégration mais la politique des Affaires indiennes est à sens unique. Cela n'a jamais marché. De toute façon, si nous avions une école acceptable, une école moderne construite sur la réserve, nous pourrions avoir une politique d'intégration bilatérale dans la réserve. Nous n'avons rien contre les Blancs, nous aimerions que nos enfants soient élevés comme tous les autres Canadiens. C'est pourquoi nous demandons une école. Les gens de ma réserve à Cold Lake se sont réunis avant le 13 septembre. Nous avons appris que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, dans le cadre de son

[*Texte*]

school and they do not intend to put their kids back in school unless we get a commitment from the Minister of Indian Affairs and Northern Development. They are going to hold their kids until we get this commitment even if it takes another year or more. We want a school. We want it on the reserve, and I think it is about time that some money was spent on the reserve instead of off the reserve for the schools in towns. They have spent a lot of money in the towns. Whenever we ask for something they keep telling us there is no money, but just a year ago the town of Grand Center wanted to enlarge their school, and I guess they must have had a talk with the Department of Indian Affairs and Northern Development because they came to the Cold Lake band and said, "If we are willing to let you have $100,000 to help to enlarge the school in Grand Center, all you have to do is sign your name here and Grand Center will get another $100,000 to enlarge their school". Then the school committee and the council of Cold Lake said, "No, we can not let go any more of this money. If they have this kind of money, why do they not spend it on the reserve instead of off the reserve?"

• 2030

With everything we have asked for it is always the same story, there is no money. Today my people on the reserve have no way to make money. There is no way that we can do anything for the people. They want to work, they will do anything to earn their living, but there is never any money to do anything with so that we could put them to work.

Just before I left, I heard that there was money for winter works projects but I do not think the money that is allotted to Cold Lake will go very far. Last year we got $5,000 from the Department of Indian Affairs and Northern Development to put up a mill—we have our own sawmill—and create other jobs besides. We had to put out $10,000 from our own band funds to keep the boys going during the wintertime, but whenever we ask the Department of Indian Affairs they say there is no money. We could not go very far with that $5,000 in the winter to provide jobs, but this was all they could give us. It just happens that we have some money in the Cold Lake band that we got from the oil wells on the reserve, but that money is going down fast. Just because we have money in our band budget, every time we ask for help they keep telling us to use our own money. So this is what we have been doing all this time, using up our money. This is why we are not thinking only of the school strike and the schools. We want to improve our reserves but we are not getting the help to do it. We have a lot of able-bodied men that could work but there is never any money to get them to develop anything on the reserve. I will let Melanie tell you some of the other stories on the reserve.

• 2035

The Chairman: Mrs. Machatis.

Mrs. Machatis: I have been working for a very long time, doing all kinds of community work on my reserve. I was brought into community affairs when my eldest boy first started school in grade one. We had grades from one to eight on the Reserve. We received a message one day that

[*Interprétation*]

plan quinquennal, avait accordé un enseignant et une seule classe pour la réserve de Cold Lake. Quand nous l'avons appris nous nous sommes réunis et personne à Cold Lake n'était très content. C'est la raison pour laquelle nous avons retiré nos enfants des écoles et nous n'avons pas l'intention de les y renvoyer à moins que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne prenne un engagement ferme à notre égard. Nous allons garder nos enfants chez nous jusqu'à ce que nous obtenions cet engagement, même si cela doit prendre une année ou plus. Nous voulons avoir une école. Nous voulons une école dans la réserve et je pense qu'il est temps que l'argent soit dépensé dans la réserve au lieu de la dépenser à l'extérieur dans des écoles urbaines. On a dépensé beaucoup d'argent dans les villes. On continue de nous dire qu'il n'y a pas d'argent à chaque fois que nous demandons quelque chose. Toutefois, il y a un an à peine, la ville de Grand Centre voulait agrandir son école et je pense qu'ils ont dû parler au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et qu'ils se sont rendus auprès de la bande de Cold Lake et nous ont dit: «Si vous voulez qu'on vous donne $100,000 pour agrandir l'école de Grand Centre ce que vous avez à faire c'est signer ici et Grand Centre recevra $100,000 pour agrandir son école.» Le comité scolaire et le conseil de Cold Lake ont refusé. Si cet argent est disponible, pourquoi ne pas le dépenser dans la réserve même?

A chaque fois qu'on demande quelque chose, c'est toujours la même histoire, il n'y a pas d'argent. Aujourd'hui, les gens de ma réserve ne peuvent pas gagner de l'argent. On ne peut rien faire pour les autres. Ils veulent travailler, ils feraient n'importe quoi pour gagner leur vie et il n'y a jamais d'argent pour faire quoi que ce soit dans ce but.

Juste avant de partir, j'ai entendu dire qu'il y avait de l'argent disponible pour des travaux d'hiver. Je ne pense pas qu'avec l'argent attribué à Cold Lake on puisse faire grand-chose, l'an dernier, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien nous a octroyé $100,000 pour construire un moulin—nous avons notre propre scierie et pour créer d'autres emplois. Nous avons dû fournir $10,000 de nos propres fonds pour que les hommes puissent survivre pendant l'hiver. A chaque fois qu'on s'adresse au ministère des Affaires indiennes, on nous dit qu'il n'y a pas d'argent. Avec $100,000 on ne pourra guère fournir beaucoup d'emplois d'hiver mais ils ne peuvent pas nous donner plus. Il se trouve que la bande de Cold Lake a un peu d'argent qui provient de puits de pétrole de la réserve. Cet argent diminue rapidement. Parce que nous en avons un peu, chaque fois que nous demandons de l'aide, on nous dit d'utiliser nos

Alors c'est ce que nous faisons depuis tout ce temps, nous utilisons nos propres fonds. C'est pourquoi nous ne pensons pas seulement à la grève scolaire et aux écoles. Nous voulons améliorer nos réserves et on ne nous aide pas à le faire. Nous avons beaucoup d'hommes valides qui pourraient travailler mais il n'y a jamais d'argent pour offrir quoi que ce soit sur la réserve. Je laisserai la parole à Mélanie pour vous parler de la réserve.

Le président: Madame Machatis.

Mme Machatis: Je travaille depuis très longtemps à toutes sortes d'activités communautaires dans la réserve. Cela a commencé quand mon fils aîné est entré en première année. On enseignait de la première à la huitième année dans la réserve. Un jour les professeurs nous ont fait

[*Text*]

the teachers wanted to meet the parents. I did not think I would ever get myself involved in anything at the time, but I went to see what I could do to help the teachers at the school. From that time on I have got myself into every kind of community activity on the reserve, but mostly with the school. We formed a school committee quite a few years ago because Indian Affairs said to us, you have a lot of problems. This is one way. You can get your minutes and things like this in to the department and I am sure somebody is bound to hear you.

For quite a few years we went through this kind of work. We still did not get anywhere, so we let the school committee die off for a while. We have been actively working the past two years. As Ralph has mentioned, our people have been asking for a school since 1927. This is what the people have been telling us ever since then. I can remember that they even asked for a semi-residential school. They could not get that so they finally had to accept the day schools that we have now. We had grades from one to eight at one time. It was all right for the students to go from grade one to eight, but there came one year when all of a sudden—the people were not even told; nobody knew of this—grades seven and eight were phased out of our reserve school. The people were really angry about this but there was no way the principal could take the kids at the time and we had to put our kids out in Grand Center and Cold Lake. I guess they just did not want to argue and fight at the time. I know a lot of people were hurt but they accepted it. Ever since then, we have been telling the Indian Affairs Department that this kind of treatment will never work. Do not push our kids. Do not do this to the people. Still, they never listen to us. We have been telling them. They have been changing and then we have been telling them the same thing: one-way integration would never work. We have asked them why not work it both ways. They never seem to want to listen to this either and so it has been carrying on like that.

• 2040

I think the crucial part has been the last couple of years. We have been bribed into putting $21,000 into Grand Center which is now a school for the retarded. At that time, one of the Indian Affairs employees from St. Paul came to the reserve; I just happened to be at the agency and I offered to show her these families that she wanted to see. She had me explain to the people that they were going to build a remedial training centre in Grand Center for these students since we had some of these children in our schools and they needed training like this. They told us that they were planning on helping to build a school of this type in Grand Center. I went around showing her the families and the families finally agreed to this. The school committee approved moneys for this school that, as we were told, was to be a remedial training centre. I received a letter inviting me to the opening of the school but I did not know that it was a school for the retarded which is what it is today.

When Mr. Chrétien said that we had places paid for us it is really for a school for the retarded in the town of Grand Center. Ralph said last year they had been asking us for that $100,000 to add again to Grand Center. We sent out letters to all the parents on the reserve and the response we received was that we spend our money on the reserve. This year they have been trying to get rid of our teachers by moving them to towns. They do not accommodate them with things. This year, although we have really faced a critical time, we still managed to keep our children on the

[*Interpretation*]

savoir qu'ils voudraient rencontrer les parents. A ce moment-là je ne savais pas si j'allais participer à quoi que ce soit, mais je suis quand même allée voir si je pouvais aider les professeurs à l'école. A partir de cette date-là j'ai participé à toutes les activités communautaires de la réserve, en particulier aux activités scolaires. Il y a pas mal d'années nous avons formé un comité scolaire parce que les Affaires indiennes nous ont dit qu'on avait beaucoup de problèmes. C'est à sens unique. Vous pouvez adresser vos procès-verbaux, etc. au Ministère et je suis convaincue qu'on finira par vous écouter.

Pendant plusieurs années nous avons fait ce genre de travail. Comme cela n'aboutissait à rien nous avons mis le comité scolaire en veilleuse pendant un certain temps. Au cours des deux dernières années nous avons été très actifs. Comme Ralph l'a mentionné, les gens de notre réserve ont demandé à avoir une école depuis 1927. C'est ce qu'ils nous répètent depuis. Je me rappelle qu'ils ont même demandé à avoir une école pour élèves pensionnaires et externes. Comme c'était impossible ils ont finalement accepté des écoles du jour, c'est ce que nous avons maintenant. Nous enseignons dans la même classe de la première à la huitième année. C'était très bien pour les enfants de la première à la huitième année, mais un beau jour et personne n'était au courant on a supprimé la septième et la huitième année. Les gens étaient furieux mais comme le directeur ne pouvait pas s'occuper des enfants et nous avons dû les envoyer à Grand Center et à Cold Lake. Je pense qu'à l'époque les gens n'aimaient pas discuter et lutter. Je sais que bien des gens ont été blessés mais ils ont tout de même accepté la situation. Depuis lors nous répétons au ministère des Affaires indiennes qu'avec ce genre de situation on n'arrivera à rien. Ne bousculez pas nos enfants. Ne nous faites pas cela. Ils ne nous écoutent jamais. On les a prévenus. Ils ont changé et nous leur avons répété la même chose. Une intégration unilatérale n'aboutira à rien. Nous leur avons demandé pourquoi on ne travaillerait pas dans les deux sens. Ils n'ont jamais eu l'air de nous écouter alors les choses sont restées comme elles étaient.

Je pense que tout c'est cristalisé les deux dernières années. On nous avait convaincu d'investir 21,000 dollars à Grand Center qui est maintenant une école pour les enfants arriérés. A l'époque, une employée des affaires indiennes attachée à St-Paul est venue à la réserve, je me trouvais là, et j'ai offert de lui présenter toutes les familles qu'elle voulait connaître. Elle a expliqué aux gens qu'on allait construire un centre de réhabilitation à Grand Center pour ces enfants dont nous en avions qui étaient dans nos écoles et qui avaient besoin de ce genre de formation. Ils ont dit qu'ils avaient l'intention d'aider à construire une école de ce genre à Grand Center. Je lui ai donc fait connaître les familles et les familles ont accepté. Le comité scolaire a accepté d'accorder des fonds pour ce centre de formation spéciale. J'ai reçu une lettre d'invitation pour l'inauguration de l'école et je ne savais pas que ce serait une école pour les enfants arriérés.

Quand M. Chrétien a dit qu'il avait payé des places pour nous, il s'agit en fait d'une école pour les arriérés dans la ville de Grand Center. Ralph a dit que l'an dernier on nous a demandé encore d'octroyer 100,000 dollars pour Grand Center. Nous avons adressé des lettres à tous les parents de la réserve et ils nous ont répondu qu'ils consacraient à la réserve. Cette année ils ont essayé de se débarrasser de nos enseignants en les faisant partir pour la ville. On a fourni aucune installation. Cette année la situation a été

[*Texte*]

reserve. As Ralph said, our dropout rate is getting worse all the time. Now, 10-year-olds and 11-year olds are dropping out of school. We see the situation worsen. I do not think it will get any better if we do not get help to straighten out our situation.

There are other things that I should mention. At the time Grades 7 and 8 were phased out of our school, we had an oral commitment made by one of the employees of the Department of Indian Affairs that our children were going to provincial schools and that they were going to build us six miles of road a year. We have not seen any of that yet. Some of our children freeze their hands and their feet walking from the school bus stops to their homes. We do not even have facilities to grade our roads.

• 2045

There is another thing. Because some homes do not have water and good housing, quite a few of our children have to board in towns. It is costing the government a lot of money to board these children in town. We have been telling them to use this money to build the roads and to fix the houses for the people. The people are willing to have their children at home but there are cases like this which make it seem as though we are forced to doo this all the time.

There are many things right now that I cannot quite recall. But when you have worked a long time on a reserve to try to build your reserve, and to help your people, it is hard. This is why we feel that there are moneys available that could help us build our schools. If they had started this quite a few years ago, I do not think we would be here today. If they had listened to our suggestions and things like this a lot of times, we could be that much further ahead. However, it has never been so. I will just leave it at that in case there are questions which I will be able to answer them.

The Chairman: Thank you very much. I have Mr. Borrie, Mr. Mazankowski, Mr. Smerchanski, Mr. Downey, Mr. Barnett, Mr. Yewchuk, Mr. Marchand, myself and Mr. Gundlock on this turn. Mr. Borrie.

Mr. Borrie: Mr. Chairman, I assume from the rotation that we are going to be able to talk to all three witnesses at the same time.

The Chairman: Yes, I think if the Committee agrees, we will proceed to question whichever of the witnesses here a particular member wishes to question.

Mr. Borrie: I would like to start off with a couple of questions to Chief Blackman.

Being a member of the Committee, Chief Blackman, I certainly agree with your position on integration. Could you tell us approximately how many school-aged children you have on your reserve?

Chief Blackman: I cannot tell you just offhand, but there are close to 250, I imagine, on the reserve.

Mr. Borrie: Two hundred and fifty.

Chief Blackman: Yes.

Mr. Borrie: If I understood you correctly this morning, you did turn down an offer by the Minister to put two mobile classrooms on the reserve as a temporary measure. Is that correct?

[*Interprétation*]

critique, mais nous avons quand même réussi à garder nos enfants dans la réserve. Comme l'a dit Ralph, le taux des abandons scolaire empire continuellement. Aujourd'hui nous avons des enfants de 10 et de 11 ans qui abandonnent leurs études. Nous voyons que la situation empire. Je ne pense pas qu'elle s'améliorera si on ne nous aide pas à la rectifier.

Il y a d'autres choses que j'aimerais mentionner. Quand on a supprimé la 7e et la 8e année dans notre école, un des employés du ministère des Affaires indiennes s'est engagé verbalement à permettre à nos enfants de fréquenter des écoles provinciales et à faire construire 6 milles de route tous les ans. Mais il n'y a rien eu de fait. Certains de nos enfants se gèlent les mains et les pieds en marchant de l'arrêt d'autobus chez eux. Nous n'avons pas les moyens d'arranger nos routes.

Il y a autre chose. Comme certains foyers n'ont pas le courant et sont en assez mauvais état, une grande partie de nos enfants doivent rester pensionnaires en ville. Cela coûte cher au gouvernement. Alors avant d'utiliser cet argent pour construire des routes, on pourrait arranger les maisons des gens de la réserve. Nous aimerions voir nos enfants chez nous mais dans des cas comme celui-là, on pourrait croire qu'on y est obligé.

Il y a encore bien des choses dont je ne me souviens pas maintenant. Quand vous avez travaillé longtemps dans une réserve pour essayer d'améliorer la réserve et d'aider les gens, c'est dur. C'est pourquoi nous pensons qu'il y a de l'argent disponible qui nous permettrait de nous construire nos propres écoles. Si on avait commencé il y a quelques années déjà, nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui. Si on avait écouté nos suggestions, on aurait beaucoup progressé. Cela n'a pas été le cas toutefois. Je m'en tiendrai là et au cas ou l'on me pose des questions j'espère pouvoir y répondre.

Le président: Merci beaucoup. J'ai sur ma liste MM. Borrie, Mazankowski, Smerchanski, Downey, Barnett, Yewchuk, Marchand, moi-même et M. Gundlock. Monsieur Borrie.

M. Borrie: Monsieur le président, je suppose que nous allons pouvoir parler aux trois témoins en même temps.

Le président: En effet, si le Comité est d'accord nous poserons des questions aux témoins auxquels nous voulons nous adresser.

M. Borrie: Tout d'abord, j'aimerais poser quelques questions au chef Blackman.

Je suis membre du Comité, chef Blackman, et je suis tout à fait d'accord avec votre attitude au sujet de l'intégration. Pourriez-vous nous dire à peu près combien d'enfants d'âge scolaire il y a dans votre réserve?

Chef Blackman: Je ne puis pas vous dire exactement mais je pense qu'il y en a environ 250 dans la réserve.

Mr. Borrie: 250.

Chef Blackman: Oui.

M. Borrie: Si j'ai bien compris ce matin, vous avez refusé l'offre du Ministre qui voulait installer deux salles de classe mobiles dans la réserve, à titre temporaire. Est-ce exact?

[*Text*]

Chief Blackman: Yes, we did turn this down.

Mr. Borrie: Can you explain to the Committee why you did this? I ask this because in Northern British Columbia, we do have quite a turnover and quite a number of people moving into the area. We find that we are also required to use temporary quarters for classrooms. I wonder why you would take that position when there are other school boards throughout the northern part of the country that are caught in the same bind.

• 2050

Chief Blackman: We turned these portable classrooms down because we, as Indians on reserves, are never listened to. We have been asking for schools and I might as well say that we know that the plan of the Indian Affairs is to phase out the schools on the reserves. It can be seen clearly that they are trying to phase out the schools on the reserves. This is why they put in these portables. They might be just to serve for the meantime, but I do not believe their intention is to try to build the modern schools which we are asking for. We are asking for these modern schools because we figure this would solve a lot of the problems, but we cannot accept these portable schools at this time.

Mr. Borrie: It is a matter of principle more than of accommodation then?

Mrs. Machatis: You will have to excuse us on a lot of things I guess. You know, the way you talk and the way we hear things like this, it is hard for us to grasp what you might mean. The way we feel might not come across to you and this is why we are having a hard time choosing our words so you can understand them.

Mr. Borrie: We are not in that much of a hurry, so please do not feel that you are being rushed. I am sure that every member of the Committee understands exactly the points you are trying to make.

Chief, could you tell us how you communicated this strike to the Minister? What procedure did you follow in advising the Minister that you were going to be withholding your children from classes this year?

Mrs. Machatis: Could you repeat that?

Mr. Borrie: Did you write a letter to the Minister, did you phone the Minister or did you talk to one of the field officers of the Department of Indian Affairs to advise him that you were not going to be sending your children to school because of the lack of proper accommodation for them and because you wanted to have schools on your own reserve?

Chief Blackman: We have here today the Superintendent of the Saddle Lake-Athabaska district school. He knew and he told them. We even made a resolution, I think to the effect that we wanted a school and if we did not get it, we were going to pull our kids out of school. I think this is what we did before we went on strike.

Mr. Borrie: Did he tell the Minister or did he tell his superiors here in Ottawa that this was what you were going to do? Are you aware of that?

[*Interpretation*]

Chef Blackman: C'est exact, nous l'avons refusé.

M. Borrie: Pourriez-vous nous dire pour quelle raison? Je pose la question parce que dans le nord de la Colombie-Britannique les gens déménagent fréquemment et il y en a beaucoup qui déménagent dans la région. Nous sommes obligés d'utiliser des locaux provisoires comme salles de classe. Je me demande pourquoi vous adoptez cette attitude alors que d'autres commissions scolaires du pays se trouvent dans la même situation.

Chef Blackman: Nous avons refusé ces salles de classes mobiles car, en tant qu'Indiens sur les réserves, nous ne sommes jamais écoutés. Nous avons demandé des écoles et je puis dire que nous savons que l'intention du ministère des Affaires indiennes est d'éliminer les écoles des réserves. On peut voir très clairement que c'est ce qu'ils essaient de faire. C'est pourquoi ils ont proposé ces salles de classes mobiles. Celles-ci pourraient nous être utiles en attendant mais je ne pense pas que le ministère ait l'intention de construire les écoles modernes que nous demandons. Nous demandons ces écoles modernes car nous pensons que ceci résoudrait un grand nombre des problèmes, mais nous ne pouvons accepter les salles de classes mobiles en ce moment.

M. Borrie: S'agit-il donc plus d'une question de principe que d'une question pratique?

Mme Machatis: Je suppose que vous devrez nous excuser pour de nombreuses choses. Vous savez qu'il nous est difficile de comprendre ce que vous voulez dire lorsque vous parlez d'une manière et que nous comprenons d'une autre manière. Peut-être ne comprenez-vous pas nos sentiments à cet égard et c'est pourquoi nous avons beaucoup de mal à choisir nos termes.

M. Borrie: Nous ne sommes pas si pressés et ne croyez pas que vous devez vous dépêcher. Je suis sûr que chaque membre du Comité comprend exactement ce que vous voulez dire.

Pourriez-vous nous dire, Chef, comment vous avez fait part de cette grève au ministre? Quelles procédures avez-vous appliquées pour faire savoir au ministre que vous alliez retirer vos enfants des classes cette année?

Mme Machatis: Pourriez-vous répéter cette question?

M. Borrie: Avez-vous écrit une lettre au ministre, lui avez-vous téléphoné ou avez-vous parlé avec l'un des fonctionnaires locaux du ministère des Affaires indiennes pour lui faire savoir que vous n'alliez pas envoyer vos enfants à l'école à cause du manque de salles et parce que vous vouliez avoir des écoles sur votre propre réserve?

Le chef Blackman: Le surintendant de l'école du district de Saddle Lake-Athabaska est ici aujourd'hui. Il le savait et il le leur a dit. Nous avons rédigé une résolution, je pense, affirmant que nous voulions une école et que, si nous ne l'avions pas, nous allions retirer nos enfants de l'école. Je pense que c'est ce que nous avons fait avant de commencer la grève.

M. Borrie: à-t-il dit au ministre ou à ses supérieures d'Ottawa que c'était ce que vous pensiez faire? Savez-vous cela?

[*Texte*]

Chief Blackman: I cannot say how far it went, but he must have gone to his superiors, maybe at the regional level or to Ottawa, I do not know, but we did send a telegram, too.

The Chairman: I have a supplementary question, Chief. Did your band pass a resolution on the strike thing? Did you have a resolution to this effect? Was it the school committee that passed the resolution, not the band council?

• 2055

A supplementary question, Mr. Deakon.

Mr. Deakon: When did you convey this information to the representative of the Department of Indian Affairs and Northern Development?

Chief Blackman: If it is all right with the Committee, we have Walter King here who is Superintendent of the schools in our district and I think he would have that information.

Mr. Borrie: Mr. Chairman, perhaps I could finish my questions.

The Chairman: Yes, Mr. Borrie.

Mr. Borrie: If I could I would like to finish my questions to Mr. Cardinal and then probably we could get back to this.

Mr. Rock: There was something here that was answered and I do not think it is clear; if I could have a supplementary on that before you go to Mr. Cardinal I would appreciate it.

The Chairman: Mr. Rock, a supplementary.

Mr. Rock: This lady stated to you when you asked her whether they sent a resolution to the Minister that the school committee sent a resolution to the band council. Then, the question should be, did the band council send a resolution to the Minister of their intention to close the school, because that is not clarified and I would like to know. Did your band council send any message of any kind to the Minister stating that you intended to take your children out of school?

Mrs. Machatis: We did not send any resolution but we did send him a telegram.

Mr. Rock: Before you took the children out of school or did you take the children out of school and then notify him?

Mrs. Machatis: We took the children out first and then we notified him.

The Chairman: A supplementary, Mr. Yewchuk.

Mr. Yewchuk: Thank you, I just wondered whether you would put it to the Committee whether Mr. King might be permitted to answer the brief question which the Chief referred to him. It seems to me that would clarify very quickly what he did with the resolution after it was given to him.

The Chairman: Is there a point of order, Mr. Orange?

[*Interprétation*]

Le chef Blackman: Je ne sais pas jusqu'où cela a été mené mais il l'a certainement dit à ses supérieurs, peut-être au niveau régional, peut-être à Ottawa, je ne le sais pas; mais nous avons envoyé un télégramme également.

Le président: J'ai une question complémentaire, Chef. Votre groupe a-t-il adopté une résolution au sujet de la grève? La résolution a-t-elle été adoptée par le comité scolaire et non par le conseil du groupe?

Monsieur Deakon a une question complémentaire.

M. Deakon: Quand avez-vous transmis ce renseignement au représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

Chef Blackman: Si le Comité est d'accord, Walter King, qui est ici, et qui est surintendant des écoles de notre district, vous donnera ce renseignement.

M. Borrie: Monsieur le président, peut-être pourrai-je terminer mes questions.

Le président: Oui, monsieur Borrie.

M. Borrie: Si je le peux, j'aimerais finir de poser mes questions à M. Cardinal et nous pourrions peut-être revenir à cela après.

M. Rock: Une réponse vient d'être donnée et je ne pense pas qu'elle est claire; je vous serais reconnaissant de me laisser poser une question complémentaire à ce sujet avant de vous adresser à M. Cardinal.

Le président: Une question complémentaire de M. Rock.

M. Rock: Lorsque vous avez demandé si une résolution a été adressée au Ministre, Madame vous a répondu que le comité scolaire avait envoyé une résolution au conseil de la bande. La question alors est la suivante: le conseil de la bande a-t-il envoyé une résolution au Ministre lui faisant part de son intention de fermer l'école, car je pense que ceci n'est pas clair. Votre conseil a-t-il adressé un message de quelque sorte que ce soit au Ministre, déclarant que vous avez l'intention de retirer vos enfants de l'école?

Mme Machatis: Nous n'avons pas envoyé de résolution mais nous lui avons adressé un télégramme.

M. Rock: L'avez-vous fait avant de retirer vos enfants de l'école ou avez-vous d'abord retiré vos enfants de l'école puis informé le Ministre?

Mme Machatis: Nous avons d'abord retiré nos enfants puis informé le Ministre.

Le président: Une question complémentaire de M. Yewchuk.

M. Yewchuk: Merci; je me demandais si le Comité pourrait permettre à M. King de répondre à la brève question que lui a transmise le chef. Il me semble que ceci éclaircirait très rapidement ce qui a été fait de la résolution après qu'elle lui ait été transmise.

Le président: Y a-t-il un appel au Règlement, monsieur Orange?

[*Text*]

Mr. Orange: The point of order is that Mr. Yewchuk has already assumed that Mr. King received the resolution.

Mr. Yewchuk: The Chief indicated to us that Mr. King was notified about the intentions of the school council that the strike would be held if the new school was not built.

Mr. Orange: There is a difference, Mr. Yewchuk, a very serious difference.

The Chairman: Gentlemen, I think we can accept the word of the witnesses here as to what transpired. This is their reason for being before the Committee. If they indicate the school committee resolution was passed, that is part of the information we are seeking. If they indicate also that a band council resolution was or was not passed, this is also part of the information that we are seeking. I question whether there is much point in going beyond that. We want to know what has happened and that is it.

Mr. Yewchuk: A point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Yewchuk.

Mr. Yewchuk: The question put to the Chief was whether the Minister was notified.

The Chairman: Yes.

Mr. Yewchuk: The Chief answered that he notified an official from the department and he did not know . . .

Mr. Rock: He did not say that.

Mr. Yewchuk: Yes, he did. I heard him say that.

The Chairman: Order, order. I think we should allow the Chief to reply to this. Would you care to expand on your earlier answer, sir, on the notifications that went from the school committee or the band council to higher authority of any kind. The Committee is trying to find out just what kind of notification you gave, either before or after the strike started, to higher authority of any kind.

• 2100

Chief Blackman: I know we did. For one thing, I know i signed a band council resolution. I cannot recall just what we stated in the band council resolution but it had something to do with the school, that we were intending to go on strike and that we were asking for the schools to be built on the reserve instead of allowing money to go out. I know we had a resolution and I am pretty sure this was before we started the strike.

Mr. Rock: Was this sent to the Minister of Indian Affairs?

Chief Blackman: Yes.

The Chairman: At what time, Chief? Prior to the strike or after the strike?

Chief Blackman: I am quite sure this was before the strike.

The Chairman: Before the strike. Did it mention the strike or not? Or a possible strike?

[*Interpretation*]

M. Orange: Le rappel au Règlement est que M. Yewchuk a déjà supposé que M. King avait reçu la résolution.

M. Yewchuk: Le chef nous a indiqué que M. King avait été informé des intentions du Comité scolaire au sujet de la grève si la nouvelle école n'était pas construite.

M. Orange: Cela est différent, monsieur Yewchuk, très différent.

Le président: Messieurs, je pense que nous pouvons accepter les déclarations des témoins quant à ce qui c'est passé. C'est la raison de leur présence au Comité. S'ils nous disent que la résolution du comité scolaire a été transmise, ceci est un élément de renseignements que nous recherchons. S'ils nous disent également qu'une résolution du conseil de la bande avait été transmise ou non, ceci constitue également un autre élément de ces renseignements. Je me demande s'il est utile d'aller plus loin. Nous voulons savoir ce qui s'est passé c'est tout.

M. Yewchuk: Un rappel au Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Yewchuk.

Mr. Yewchuk: La question posée au chef était de savoir si le MInistre avait été informé.

Le président: Oui.

M. Yewchuk: Le chef a répondu qu'il avait informé un fonctionnaire du ministère et qu'il ne savait pas . . .

M. Rock: Il n'a pas dit cela.

M. Yewchuk: Si, il l'a dit. Je l'ai entendu dire cela.

Le président: A l'ordre. Je pense que nous devrions permettre au chef de nous répondre à ce sujet. Voudriez-vous, monsieur, reprendre votre réponse précédente au sujet des notifications transmises par le comité scolaire ou le conseil de la bande aux autorités supérieures de quelque sorte que ce soit. Le Comité essaie simplement de savoir quelle sorte de notification a été transmise à ces autorités, soit avant soit après le début de la grève.

Le chef Blackman: Je sais que nous l'avons fait. Je sais pour ma part que j'ai signé une résolution du conseil de la bande. Je ne me souviens plus précisément ce qui y figurait, mais la résolution traitait de l'école, de notre intention de faire grève et du fait que nous demandions que des écoles soient construites dans la réserve plutôt que de nous donner de l'argent pour en sortir. Je sais qu'il y avait une résolution et je suis certain que c'était avant le début de la grève.

M. Rock: A-t-elle été adressée au ministre des Affaires indiennes?

Le chef Blackman: Oui.

Le président: A quel moment Chef? Avant ou après la grève?

Chef Blackman: Je suis certain que c'était avant la grève.

Le président: Avant la grève. La résolution mentionnait-elle la grève ou non? Ou une grève éventuelle?

[*Texte*]

Chief Blackman: I just do not recall how we worded it.

The Chairman: Would it be possible at some later time perhaps to send the Committee a copy of the resolution?

Chief Blackman: I was just wondering if Mr. King had anything on this because we sent it to his office, I think. So I feel that he might have a record of it.

The Chairman: Would you like to check with him to see if he has a copy of it? Mr. Borrie.

Mr. Borrie: While that is being checked, I might go on with some questions to Mr. Cardinal.

Mr. Cardinal, in all fairness to you, this afternoon I read the headline of The Calgary *Herald* dated September 20, of which there was a follow-up in The Calgary *Albertan* of September 21 which said that an Indian Association official had said that the split talk had no basis. In this it is quoting Tony Mandamin, the assistant to the Association President, Harold Cardinal. He charged that the executive was spending 80 to 90 per cent of the government assistance grants on staff members instead of on the people the Association serves.

Could you dispute that for the record, or would you like to comment on it?

Mr. Cardinal: I would like to clarify the situation. At that time, the board of our organization—the body responsible for making the policy decisions—had spent nine consecutive days assessing the effectiveness of our organization and our administration. As a result of that session we made changes in the administrative structure of the association in terms of clarifying further for our staff the roles that we expected them to play. As part of this, we eliminated some positions and we also had to decide on the competence of the people that we had because this is our responsibility. And in that process, we accepted the resignation of certain individuals.

In the case of departures, one of the persons involved decided to take his case to the public to test out the theory of a North-South split which is a theory which crops up almost on a yearly basis.

• 2105

We have met with the chiefs of the five reserves in Southern Alberta to discuss numerous policy changes that had been made in the association and the direction which we were going in. In those discussions we were assured by the chiefs that as far as they were concerned there was no basis for the rumour of a split taking place, that it was part of the strategy of a disgruntled former employee.

Before I comment on the 90 per cent figure that supposedly goes to the executive of our organization I would like at some point to get into the whole financial question that we have been facing for the past year and a half, the difficulties that we have been having. If at the end of this discussion, you are not satisfied in your minds that the issue has been clarified for you or for the record, then I would appreciate dealing with that question at that point but there are a lot of factors that I wish to discuss.

Mr. Chairman, if I could just point out one of the difficulties under which we are operating, I think many people here recognize that part of our general problem as Indian people and really as Indian leaders is to try to break down old stereotypes of Indian people. One of those old stereotypes that was raised perhaps unconsciously

[*Interprétation*]

Le chef Blackman: Je ne me souviens pas exactement du libellé de cette résolution.

Le président: Serait-il possible qu'une copie de la résolution soit envoyée au Comité, peut-être plus tard?

Le chef Blackman: Je me demandais simplement si M. King avait quelque chose à ce sujet car nous l'avons envoyée à son bureau, je pense. Je crois donc qu'il pourrait en avoir une trace.

Le président: Voudriez-vous vérifier avec lui pour voir s'il en a une copie? Monsieur Borrie.

M. Borrie: Pendant cette vérification, peut-être pourrais-je reprendre mes questions à M. Cardinal.

Monsieur Cardinal, je vous ai lu cet après-midi, en toute honnêteté, le titre de l'article du *Calgary Herald* du 20 septembre, article qui a été repris dans l'*Albertan* de Calgary du 21 septembre et qui indiquait qu'un fonctionnaire de l'Association des Indiens avait affirmé que les rumeurs de scission étaient sans fondement. Cet article cite à ce sujet M. Tony Mandamin, l'adjoint du président de l'Association, M. Harold Cardinal. Celui-ci a accusé l'exécutif de dépenser de 80 à 90 pour cent des subventions du gouvernement pour payer les membres du personnel plutôt que pour les gens que l'association doit servir.

Qu'avez-vous à dire à ce sujet, avez-vous des commentaires?

M. Cardinal: J'aimerais éclaircir la situation. A l'époque, le conseil de direction de notre organisation, l'organisme responsable des prises de décisions politiques a passé neuf jours consécutifs à évaluer l'efficacité de notre organisation et de notre administration. A la suite de cette session, nous avons fait des changements dans la structure administrative de l'association afin de préciser encore plus pour notre personnel les rôles que nous attendions d'eux. En même temps, nous avons éliminé certains postes et avons dû évaluer la compétence des personnes que nous avions car ceci est notre responsabilité. Pendant ce processus, nous avons accepté la démission de certaines personnes.

Dans le cas des départs, l'une des personnes impliquées à décidé de rendre publics les détails de sa situation dans le but de tester la théorie de la scission nord-sud, théorie qui réapparaît pratiquement chaque année.

Nous avons rencontré les chefs des cinq réserves du sud de l'Alberta pour discuter des nombreuses modifications administratives qui avaient été faites au sein de l'Association. Nous avons aussi parlé de la nouvelle direction dans laquelle nous nous engagions. Au cours de ces débats, les chefs nous ont assuré que pour leur part, il n'y avait pas raison de croire aux rumeurs de scission. C'est une pure stratégie de l'ex-employé déconfit.

Avant de me prononcer sur les 90 pour cent qui sont sensés aller à l'exécutif de notre Association, j'aimerais vous donner l'ensemble du tableau financier de ces dix huit derniers mois et vous parler des difficultés auxquelles nous avons dû faire face. Si, à la fin de ce débat, vous n'êtes pas convaincus que l'affaire est limpide comme de l'eau de source, j'aborderai cette question à ce moment-là mais je souhaite discuter un grand nombre de facteurs qui ont joué dans cette histoire.

Monsieur le président, j'aimerais souligner une des difficultés que nous rencontons tous dans notre travail. La population comprendra très bien que notre plus grande difficulté en qualité d'Indien, est de détruire les stéréotypes rattachés à la population indienne. Un de ces vieux

[*Text*]

during the course of the discussions today is the stereotype that places the Indian as one who is incompetent and really cannot manage his affairs, especially in the business area. I think this stereotype is raised when people say that we want money for which we do not have to account for or things in that area. I would appreciate it if the members of this Committee would be sensitive to that problem.

When I started four years ago to lead the association in the direction which we are now going, I was extremely sensitive of this stereotype and I think we have bent backwards to try to ensure, probably more than would be normal for an association of our nature, that our administration was sound and that the management aspect was firmly set up.

Again, I would like to deal with all these aspects and questions that may arise from you. I think one of the things I appreciated at the meeting this afternoon is the fact that I am not here to make statements or to rebut anyone else's statements. I was invited to answer your questions. In the course of answering your questions, I hope to clarify a lot of issues.

Mr. Borrie: Let us zero in on that. You have raised two areas that I was going to get into but I will go into the one that seems to be the most important, the provision of funds to you without accountability. In all fairness, do you think that Parliament, a minister or a department should or could distribute funds without having an accountability? After all, we are dealing with taxpayers' moneys, we are not dealing with something that just comes to us out of a grab bag.

• 2110

Mr. Cardinal: Maybe it would be much fairer if you simply asked questions rather than assuming that this was the situation. At no time during the past four years have we approached any minister or any department of the federal government expecting to receive or asking for funds without the accountability factor. When we started with the provincial government four years ago we recognized the need for being able to account for every penny of any money that we received from anywhere, and I do not think we would be callous enough to ask anyone or to expect Parliament or any minister to give us any moneys without our being accountable for them.

Mr. Borrie: Then I owe you an apology because I gathered from your statements this morning and also from Mr. Manuel's statement that in some areas this accountability was a bothersome thing to you. As I say, I apologize for misunderstanding you.

Mr. Cardinal: Two issues are involved in your question. First, when you get any money from any agency at the federal or the provincial level it is required that this money must be accounted for, and right at the start in our organization we hired chartered accountants to not only help us set up the administration to ensure that the accountability factor would be on stable ground but also to prepare the quarterly audit statements that our organization submits to those federal and provincial authorities that give us financial resources. For your information, in case you question the reliability or the stability of the firm that we engaged, this firm at that time was headed by a Gordon Miniely, who is now the treasurer for the provin-

[*Interpretation*]

préjugés qui a surgi de l'inconscient sans que personne ne le veuille au cours des débats d'aujourd'hui est le stéréotype qui place l'Indien dans un état d'incompétence et lui refuse la capacité de gérer ses affaires, surtout dans le domaine des transactions commerciales. Je pense que ce stéréotype naît quand la population nous accuse de vouloir de l'argent dont nous n'avons pas à rendre compte ou des choses de ce genre. Messieurs, je vous serais reconnaissants de comprendre le problème.

Quand j'ai assumé la direction de l'Association il y a quatre ans, j'étais extrêmement sensible à ce genre de préjugé et je pense que nous avons dû nous soumettre plus qu'à notre tour et plus qu'il n'en faut pour une association comme la nôtre pour que notre administration soit saine et notre gestion fermement établie.

Encore une fois, je suis prêt à discuter avec vous de tous ces aspects et de toutes ces questions que vous soulevés. Cet après-midi je me sens bien car ma raison d'être à cette réunion n'est pas de faire des déclarations ou de réfuter l'intervention d'un interlocuteur. On m'a invité à répondre à vos questions et je souhaite apporter les précisions qui dissiperont les doutes et les malentendus.

M. Borrie: Commençons par le commencement. Vous avez soulevé deux questions du plus vif intérêt et je me pencherai sur celle qui me semble la plus importante, soit l'octroi de crédits à votre association sans qu'elle doive répondre de ses actes et de ses dépenses. En toute justice, estimez-vous que le Parlement, un Ministre ou un Ministère, doit ou peut distribuer de l'argent sans se tenir de comptabilité? Après tout, il s'agit de l'argent des contribuables, ce n'est pas un cadeau.

M. Cardinal: Il serait peut-être beaucoup plus équitable de poser simplement des questions plutôt que de présumer de la situation. Nous n'avons jamais, au cours des quatre dernières années, pris contact avec un ministre ou un ministère du gouvernement fédéral en espérant recevoir ou en sollicitant des fonds sans vouloir en rendre compte. Quand nous avons entrepris nos pourparlers avec le gouvernement provincial, il y a quatre ans, nous avons reconnu la nécessité de fournir des comptes pour chaque sou que nous recevions de qui que ce soit et je ne pense pas que nous aurions l'audace de solliciter qui que ce soit ou d'espérer que le Parlement ou un ministre quelconque soit prêt à nous fournir des sommes sans exiger que nous en rendions compte.

M. Borrie: Je vous dois donc des excuses, car j'ai pensé, d'après les états dont vous avez parlé ce matin et la déclaration de M. Manuel, à savoir que la comptabilité dans certains secteurs vous était importune. Comme je l'ai dit, je vous présente mes excuses pour vous avoir mal compris.

M. Cardinal: Deux questions sont comprises dans la vôtre. Premièrement, quelle que soit la somme que nous obtenions d'un organisme fédéral ou provincial, il est entendu que nous devons en rendre compte et, dès le début, dans notre organisation, nous avons engagé des comptables agréés non seulement pour nous aider à établir l'administration en vue de rendre des comptes appropriés et parfaitement justifiés, mais nous avons également préparé des états trimestriels pour la vérification tant par les autorités fédérales que provinciales qui nous fournissent les ressources financières. J'ajouterai pour votre gouverne, au cas où vous mettriez en doute l'honnêteté ou le sérieux de la firme qui nous sert, que cet établissement

[*Texte*]

cial government, and I think his firm and his staff are pretty competent in this area.

Mr. Borrie: They had better be!

An hon. Member: That is a matter of opinion.

Mr. Borrie: So, you are really not asking for funds to assist you in the association without accountability? You are not asking for that.

Mr. Cardinal: We have never asked for that because we realize that that would be asking too much of Parliament and of the government. In many ways I think you would have to question the responsibility of any people who would ask for such a thing.

Mr. Borrie: Yes. I think you also said this morning that you had to jump through so many hoops or that there were so many hoops that were held out for you to jump through, as if you were bound and tied by some of the restrictions within that accountability.

Mr. Cardinal: We have no problems with the accountability factor. The problems that we have are in terms of where the government stands, because on one hand the federal government, through the Minister of Indian Affairs and Northern Development—and in fact through other ministers in the Cabinet—has encouraged us and I think has encouraged Parliament on many occasions to believe that we as Indian people have to be involved in creating programs that are meaningful for us, programs that are going to solve our problems.

One of the assumptions that we work on and one of the facts that we look at is that the current programs, especially those within the Department of Indian Affairs and Northern Development, are programs that were arrived at by people in Ottawa or in some office without involving the Indian people at the local level.

So, you run into a bunch of problems with that approach.

• 2115

I know the present Minister of Indian Affairs has tried sincerely, at least in his statements, to implement this concept of consultation and involvement. Our interpretation of that concept is that if we are going to come up with viable programs we have to be able to do that with our own people. The programs we come up with will not necessarily exist in the federal department because they have not gone through that process.

The dilemma we face is that while saying that on the one hand, the federal government through its Department of Indian Affairs expects us at the same time to run their programs or take over their programs. If these programs are not effective in the first place, whom are we kidding to take them over and say that just because we are Indians those programs are going to work.

You see, this is where the real problem comes in, and this is where we feel that we have to have the leeway to develop the alternatives along with the federal government to develop programs that can meet the needs of our people. Within that framework, we are prepared to account for every penny of the money we receive and, in fact, we do that.

I was surprised by the Minister's statement today because the accountability, as he defined it, is something that has never been brought to our attention before. The accountability factor, as we understood it, was one where

[*Interprétation*]

était à l'époque dirigé par un nommé Gordon Miniely qui est maintenant trésorier du gouvernement provincial et je crois que ce bureau et son personnel sont fort compétents en la matière.

M. Borrie: J'espère bien qu'ils le sont!

Une voix: C'est question d'opinion.

M. Borrie: Il n'est donc pas question de solliciter des subventions pour aider à l'association à faire ses comptes? Ce n'est pas ce que vous demandez.

M. Cardinal: Nous n'avons jamais rien demandé de la sorte, car nous savons que ce serait trop demander au Parlement et au gouvernement. Dans bien des cas je pense, il faudrait mettre en doute la responsabilité des personnes qui font des demandes de ce genre.

M. Barrie: Oui, je pense que vous avez également dit ce matin que vous aviez à franchir tant d'obstacles que c'était tout comme si vous aviez les mains liées par les restrictions relatives à cette comptabilité.

M. Cardinal: Nous n'avons pas de problèmes de comptabilité. Les problèmes que nous avons à résoudre ont trait à l'attitude adoptée par le Gouvernement, parce que d'une part le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et, en réalité, par l'entremise d'autres ministres du Cabinet, nous a encouragés et, je crois, a encouragé le Parlement dans bien des circonstances, à croire que nous devons, parce que nous sommes Indiens, contribuer à l'édification de programmes qui nous sont utiles, des programmes visant à régler nos problèmes.

Une des hypothèses sur lesquelles nous nous fondons et un des faits que nous considérons, c'est que les programmes actuels, surtout ceux qui relèvent du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, sont des programmes conçus par des gens d'Ottawa ou des gens appartement à d'autres administrations, sans consulter les Indiens dans leur milieu.

C'est le meilleur moyen de s'enferrer.

Je sais que le ministre actuel des affaires indiennes a sincèrement tenté, du moins devons-nous le présumer d'après ses déclarations, d'appliquer ce concept de la consultation et de la participation. Notre façon d'interpréter ce concept, c'est que si nous voulons présenter des programmes viables, nous devons être en mesure de le faire établir par notre propre peuple. Les programmes que nous proposons ne seront pas nécessairement ceux du gouvernement fédéral, qui ne procède pas de la même façon.

Le dilemme auquel nous avons à faire face, est que d'une part il faut tenir compte de ce que je viens de dire, alors que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes, prévoit que nous administrerons à une certaine époque les programmes conçus par ses organismes ou que nous assumerons la responsabilité de leurs programmes. Si ces programmes ne sont pas efficaces dès le départ, nous n'avons aucun désir de les reprendre à notre compte et de prétendre que, simplement parce que nous sommes Indiens, ces programmes seront menés à bonne fin.

C'est là le vrai problème et c'est là que nous voulons avoir carte blanche pour choisir d'autres possibilités en consultation avec le gouvernement fédéral, en vue d'appliquer des programmes correspondant aux besoins de notre peuple. C'est dans ce cadre que nous sommes prêts à

[*Text*]

we would submit audited statements to the federal departments with whom we dealt, and within that, at any time the government could send in auditors to check the validity of the work that our own auditors had done in submitting their reports to the government. In fact, under the community development agreement, a clause of that agreement stipulates that the accountability is to be provided through quarterly audit statements, but nothing of the detailed nature that the Minister mentioned today.

So, where does that put us as Indian people? Where does that put us as the Indian organization from Alberta? All of a sudden, we have a legal agreement; there is a clause that deals with the accountability factors, and without notifying us the Minister appears to have changed that clause unilaterally and then says, "You have not fulfilled your contract obligations". That is not a contract we signed. That was not the understanding we had of accountability. I am sort of lost when this question is brought up really to understand what is meant when one, especially from the Cabinet or the Committee, talks about the accountability factor. This is the dilemma that I face right now.

Mr. Borrie: I cannot recall the figure offhand. I believe it is $146,000 that is still to come to you under the community development program, but has been withheld until you complete your financial statements that are to be submitted to the proper department, which I understand has not been done yet. Is this correct?

Mr. Cardinal: This is not the information we received from the Department of Indian Affairs. The information we received was that under the contract we had signed, there is an obligation on our part to submit band council resolutions to indicate that the people, in fact, want the services of community development officers in those communities and because especially in the past six months, we have been undergoing a real deep search into our function as an organization. We had not been going out to get band council resolutions until we solved that problem. Under the existing contract with the Department of Indian Affairs there is a requirement before we get moneys for community development that those resolutions should be sent in. That is our understanding of the reason why the money has not come in. We do not object because we know in this instance our decision was deliberately to hold off sending those resolutions in until we could reach a much clearer definition of the role our organization should pay. Again, this is another thing that is new in the explanation, and one that I just heard today from the Minister. I do not know if contracts or regulations are changed on the basis of committee meetings. I know we signed one thing and we were led to understand that for this reason the band council resolutions were not there, the money is not forthcoming and we were not expecting more money from the federal government until we had submitted our band council resolutions.

• 2120

There are a couple of other points that I should bring to your attention regarding the funds that we did receive from the federal government. Last year, I had the opportunity to meet with the principal secretary to the Prime

[*Interpretation*]

rendre compte de chaque sou que nous reçevrons et, c'est ce que nous faisons déjà.

J'ai été étonné d'entendre la déclaration du ministre aujourd'hui, car la question de la comptabilité, selon la définition qu'il nous en a donnée, n'avait encore jamais été portée à notre connaissance. Le facteur comptabilité comme nous l'entendons, consiste à soumettre des états vérifiés aux ministères fédéraux avec lesquels nous traitons, et qu'en plus que le gouvernement peut envoyer n'importe quand ses vérificateurs pour examiner nos comptes et s'assurer que nos propres comptables ont travaillé convenablement. En réalité, l'une des clauses de l'accord pour le développement communautaire stipule que la comptabilité doit produire trimestriellement des états financiers vérifiés mais rien d'aussi détaillé que ce que le ministre a mentionné aujourd'hui.

Alors, où en sont les Indiens? Où en sommes-nous en qualité d'organisation des Indiens de l'Alberta? Tout d'un coup, nous avons un accord juridique; une clause traite de la comptabilité et, sans nous en avertir, le ministre semble avoir changé cette clause de façon unilatérale et déclare: «Vous n'avez pas rempli les obligations de votre contrat». Nous n'avons pas signé de contrat. Ce n'est pas notre manière d'interpréter la clause concernant la comptabilité. Je suis décontenancé lorsqu'on soulève cette question, j'ignore ce qu'on veut dire exactement quand un représentant du Cabinet, en particulier, ou du Comité parle du facteur comptabilité. C'est là mon dilemme.

M. Borrie: Je ne puis me souvenir du chiffre exact. Il me semble que c'était 146,000 dollars qui vous revenait pour le programme de développement communautaire, mais que cette somme était bloquée jusqu'à ce que vos états financiers soient présentés au ministère intéressé, et je crois comprendre que ceci n'a pas encore été fait. Est-ce exact?

M. Cardinal: Cela ne correspond pas aux renseignements que j'ai reçus du ministère des Affaires indiennes. Les renseignements que j'ai obtenus mentionnent, qu'en vertu du contrat que nous avons signé, nous sommes obligés de soumettre les résolutions du conseil de la bande indiquant que le peuple veut vraiment des administrateurs du développement régional dans ces communautés et ce d'autant plus qu'au cours des 6 derniers mois nous avons sérieusement étudié en quoi consistaient nos fonctions en tant qu'organisation. Nous n'avions pas cherché à obtenir des résolutions du conseil des bandes avant que soit résolu ce problème. En vertu du contrat en vigueur présentement avec le ministère des Affaires indiennes, une clause stipule qu'avant d'obtenir des sommes pour le développement communautaire, ces résolutions doivent être soumises. Nous croyons comprendre que c'est la raison pour laquelle ces sommes n'ont pas été versées. Nous ne nous y opposons pas, car nous savons dans ce cas que c'est nous qui avons délibérément décidé de ne pas envoyer ces résolutions avant de pouvoir obtenir une définition plus précise du rôle que notre organisme est appelé à jouer. Encore une fois, c'est un nouveau point ajouté à l'explication et que j'entends pour la première fois aujourd'hui de la bouche du Ministre. Je ne sais si des contrats ou règlements ont été changés par suite des séances du Comité. Je sais que nous avons signé un document et qu'on nous a fait croire que, pour cette raison, les résolutions du conseil des bandes ne s'y trouvant pas, les sommes ne seraient pas versées et nous ne devions pas attendre d'autres subventions du gouvernement fédéral avant d'avoir déposé les résolutions de notre conseil des bandes.

[*Texte*]

Minister, Mr. Marc Lalonde, for the first time. The purpose of my meeting with him was to bring to his attention that the funds of our organization had been delayed. After meetings with different officials, the conclusion that we came to based on the information that we received, was that there was interdepartmental disagreement in this case between the Secretary of State and the Department of Indian Affairs as to who should fund Indian organizations.

Shortly after that meeting and at meetings with both departments and with observers from Treasury Board, the issue was resolved and the information that we got was at that time there had been an initial agreement that the Secretary of State would be responsible for core funding, that the Department of Indian Affairs would be responsible for program or project funding. As a result of that interdepartmental squabble $137,000 was made available as we had submitted our total budget to the Secretary of State rather than to the Department of Indian Affairs, the department that had taken over the ARDA program under which we received our initial financing.

We received $137,000 and we were informed by the department at that time that this was a one-shot deal which came under a separate agreement and was not part of the community development agreement. The community development agreement that we signed in November was for $165,000. We started negotiations in September at the regional level. Finally in November we reached agreement here at headquarters level that we should take over that program, and for that fiscal year $165,000 was made available.

Even after we signed the agreement in November we did not receive the $165,000 until late February. As we did not know exactly how much money we were going to receive there was no way we could go out and begin hiring staff immediately.

• 2125

Towards the end of February, approximately a month and a half or two months before the end of the fiscal year, we were given $165,000 that we were supposed to have expended under normal budget patterns from April 1. There was no way that we could expend that $165,000 short of throwing a "big bash" or giving everyone a per capita grant, and, of course, this is not why we asked for the money.

So, I sent a letter to the Deputy Minister of Indian Affairs informing him of this situation, also pointing out that I did not feel that that system was fair, where we were given money only two months, or something like that, prior to the end of a fiscal year and where any unexpended amounts of money would then be deducted from the next year's budget. We asked, in writing, to be given permission to reallocate those community development funds for other programs that we were running, in terms of the priorities that we were setting.

I received one letter back from the Deputy Minister, being informed that this question was being presented to Treasury Board. Since then we have not heard a word from them. Therefore, we do not know at the present time whether, if we account for the money expended under other programs, that will be looked upon as mismanagement on our part, even though we had asked for permission to do this or whether permission will come through to reallocate these funds so that they would not affect the next fiscal year's budget, so that there would then be no problems.

[*Interprétation*]

Il y a une couple d'autres points que je devrais porter à votre attention concernant les fonds que nous avons reçus du gouvernement fédéral. L'année dernière, j'ai eu l'occasion de rencontrer le premier secrétaire du Premier ministre, M. Marc Lalonde, pour la première fois. Le but de cette rencontre était de lui signaler que les sommes qui devaient être versées à notre organisation ne l'avaient pas été. Après des entretiens avec divers hauts fonctionnaires, il a été conclu d'après les renseignements que nous avions reçus que des désaccords existaient entre les ministères, en l'occurrence entre le Secrétariat d'État et le ministère des Affaires indiennes, comme qui devait fournir les fonds aux organisations indiennes.

Peu de temps après cette rencontre et après avoir communiqué avec les deux ministères et certains observateurs du Conseil du Trésor, la question a été résolue et les renseignements que nous avons obtenus nous informaient qu'un accord initial avait été conclu et que le Secrétariat d'État serait responsable du financement des activités régulières, que le ministère des Affaires indiennes assumerait le financement du programme ou du projet. Par suite de cette chicane entre ministères, $137,000 ont été mis à notre disposition après que nous ayons soumis notre budget complet au Secrétaire d'État plutôt qu'au ministère des Affaires indiennes, ministère qui avait assumé la responsabilité du projet ARDA qui nous avait d'abord financé.

Nous avons reçu $137,000 et on nous a informés de la part du ministère à l'époque que c'était une somme globale, en vertu d'un accord distinct, et que cela n'avait rien à voir avec l'accord concernant le développement communautaire. L'accord du développement communautaire que nous avons signé en novembre comportait une somme de $165,000. Nous avons entrepris des négociations en septembre au niveau régional. Enfin, en novembre, nous en sommes venus à un accord ici, au gouvernement central, nous conférant la responsabilité de ce programme et, pour cette année financière, $165,000 à dépenser.

Même après avoir signé l'accord en novembre, nous n'avons reçu les $165,000 qu'en février. Comme nous n'étions pas absolument certains de la somme que nous devions recevoir, nous ne pouvions immédiatement embaucher du personnel.

Vers la fin de février, environ un mois et demi ou deux mois avant la fin de l'année fiscale, on nous a donné 165,000 dollars que nous étions censés avoir dépensés dans le cadre du budget normal partant du premier avril. Pour dépenser ces 165,000 dollars, il aurait fallu faire un coup d'éclat ou donner à chacun une subvention, et bien sûr ce n'est pas la raison pour laquelle nous avions demandé l'argent.

Aussi, j'ai adressé une lettre au sous-ministre des Affaires Indiennes l'informant de la situation, lui disant que selon moi le système n'était pas équitable, qu'on nous avait donné l'argent environ deux mois, ou à peu près, avant la fin de l'année fiscale et que toutes les sommes qui ne seraient pas dépensées seraient déduites du budget de l'année suivante. Nous avons demandé par écrit qu'on nous donne la permission de consacrer ces fonds de développement de la communauté à d'autres programmes en cours, en fonction des priorités que nous avions établies.

J'ai reçu une réponse du sous-ministre, me disant que cette question était présentée au Conseil du Trésor. Depuis nous n'avons rien entendu. Par conséquent nous ne savons

[*Text*]

That is the current situation we face on that agreement. On our part, we have tried our best, we are doing our best, to resolve that; but some questions have to be answered by the department.

Mr. Borrie: Mr. Chairman, I know that I have taken up a considerable amount of time but I would like to pursue the matter of the contract agreements that the association has with the department. However, I think that instead of doing that I will leave it to other members . . .

Mr. Cardinal: Incidentally, that is the only contract agreement that we have with the Department of Indian Affairs, as far as I know, except for consultation funds which are in another category.

Mr. Borrie: Right.

Mr. Cardinal: The major portion of our funding, when we were running programs—and you have to keep in mind that we have decided that we are no longer going to run programs—came from departments other than the Department of Indian Affairs and Northern Development.

Mr. Borrie: In closing, might I ask one more question which is not completely related to that.

Could you provide the Committee with a breakdown of expenditures for administration and also for the community development projects, along with a list of the types of projects that you have undertaken?

Mr. Cardinal: We can give the Committee the audited statements that we have submitted to governments before, over the past year and the years before.

Mr. Borrie: Would that show the type of project that you have undertaken under community development as well?

Mr. Cardinal: Yes, I think so. You have to keep in mind that, under the funding formula that was arrived at by the federal government, there are two types of fundings: one is core funding and the other project or program funding.

This current fiscal year began on April 1 and it is now November 25.

Mr. Borrie: Just about Christmas.

Mr. Cardinal: Except for the community development program where we received something like $60,000, no money for any other projects or programs have come through.

Mr. Borrie: Would you also provide the Committee with a copy of your agreement with the department?

• 2130

Mr. Cardinal: We can provide the Committee with a copy of the community development agreement and all other agreements that we signed.

[*Interpretation*]

pas à l'heure actuelle si, dans la mesure où nous rendrons compte de l'argent dépensé pour d'autres programmes, on ne considèrera pas qu'il s'agit d'un mauvais emploi de notre part, même si nous avions demandé l'autorisation d'agir ainsi ou bien si on nous accordera la permission de consacrer ces fonds de façon qu'ils n'influent pas sur le budget de l'année prochaine, auquel cas il n'y aurait plus de problème.

Telle est la situation que nous devons affronter après cet accord. Quant à nous, nous avons tout fait, et nous continuons à faire notre maximum pour trouver une solution; mais il y a des questions auxquelles le ministère ne peut répondre

M. Borrie: Monsieur le président, je reconnais avoir parlé longtemps mais j'aimerais poursuivre mes questions à propos des accords de contrat passés entre l'Association et le ministère. Cependant, au lieu de le faire je pense qu'il vaudrait mieux laisser la parole aux autres députés . . .

M. Cardinal: Incidemment, c'est là le seul contrat que nous ayons avec le ministère des Affaires Indiennes pour autant que je sache, si l'on ne tient pas compte des fonds de consultation qui entrent dans une autre catégorie.

M. Borrie: C'est exact.

M. Cardinal: La majorité de notre subvention, lorsque nous avions des programmes en cours—et n'oubliez pas que nous avons décidé de ne plus lancer de programme—venait de ministères autres que celui des Affaires Indiennes et du Nord Canadien.

M. Borrie: Pour conclure, puis-je poser une question qui ne soit pas en rapport direct avec le reste?

Pourriez-vous donner au comité un compte rendu détaillé des dépenses d'administration et des dépenses provoquées par les projets de développement de la communauté, ainsi qu'une liste des projets que vous avez entrepris pendant ce temps.

M. Cardinal: Nous avons présenté au comité les états vérifiés que nous avions soumis au gouvernement auparavant, au cours de l'année passée ou des années qui ont précédé.

M. Borrie: Est-ce que cela donnerait une idée du genre de projets que vous avez entrepris pour le développement de la communauté?

M. Cardinal: Je crois que oui. Vous devez vous souvenir que, selon la formule d'investissement définie par le gouvernement fédéral, il y a deux sortes d'investissements: l'un est l'investissement en soi et l'autre est l'investissement pour les programmes et les projets.

La présente année fiscale a commencé le premier avril et nous sommes aujourd'hui le 25 novembre.

M. Borrie: C'est presque Noël déjà.

M. Cardinal: Abstraction faite du programme de développement communautaire pour lequel nous avons quelque 60,000 dollars, nous n'avons pas reçu d'autre argent pour d'autres programmes ou projets.

M. Borrie: Voudriez-vous donner au comité un exemplaire de l'accord passé avec le Ministère?

M. Cardinal: Nous pouvons donner au comité un exemplaire de l'accord de développement communautaire et de tous les accords que nous avons signés.

[*Texte*]

Mr. Borrie: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Borrie. The next questioner is Mr. Downey.

Before asking Mr. Downey to put his questions I would like to introduce to the Committee an honoured guest this evening, Mr. Bruce McDonnell, who is Clerk of the Federal Parliament of Australia. Mr. McDonnell, would you take a bow?

Some hon. Members: Hear, hear.

Mr. A. R. B. McDonnell (Clerk, Parliament of Australia): Mr. Chairman, I do not want to interrupt your proceedings in any way. I am here purely to see how you run your committees.

The Chairman: Several members of this Committee, Mr. McDonnell, were fortunate enough to visit your lovely country in the spring and have very fond memories of your homeland.

Mr. McDonnell: There have always been pleasant associations between the Commonwealth countries of Canada, New Zealand and Australia, and Canadians are welcome at any time.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Downey is next.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Cardinal, I listened with great interest to your remarks here this evening and this afternoon. I noticed you were sitting over here when I asked the Minister in charge of Indian Affairs some questions this afternoon on the net inflow of funds to the Indian community from all departments of government. I have not checked these figures out personally, although it would not be that difficult to do, but did you have any basic disagreement with the Minister? I noticed that you did not intervene when he was stating his figures, so I was just wondering if there was any basic disagreement in the net amount of funds?

Mr. Cardinal: I do not know exactly the amount of funds that is available to Indian people and the Indian communities. The only thing I think should be clear, and I thought that this aspect was dealt with—I may have misunderstood—is the difference between what money Indian people actually get in their communities that are designed for Indian programs, because the two are not necessarily the same.

Mr. Downey: I will certainly have to acknowledge that there probably are some costs of administration and that some money is lost in this area. But I was making a quick calculation here and the Minister indicated that with administration costs there was something like $1,500 per capita contributed by all government departments. I note that if this was carried on through the total population of Canada it would amount to some $33 billion, which is a considerable amount. I realize that moneys get lost in many areas of administration. But even with these inflows of funds do you still have poverty within the bands, do you still have people who are inadequately clothed or housed, do you still have some of these basic problems that go along with poverty in the Indian bands in spite of these funds?

[*Interprétation*]

M. Borrie: Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Borrie. La parole est à M. Downey.

Avant de demander à M. Downey de poser ces questions j'aimerais présenter au comité un invité de marque ce soir, monsieur Bruce McDonell, greffier du parlement fédéral d'Australie. Monsieur McDonnell voudriez-vous avancer?

Des voix: Bravo.

M. A. R. B. McDonnell (greffier, parlement d'Australie): Monsieur le président, je ne veux en aucune façon interrompre votre réunion. Je suis ici simplement pour voir comment fonctionnent vos comités.

Le président: Plusieurs membres de ce comité, monsieur McDonnell, ont eu la bonne fortune de visiter votre charmant pays au printemps et en sont revenus avec des souvenirs excellents.

M. McDonnell: Les rapports ont toujours été agréables entre les pays du Commonwealth, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, et les Canadiens sont toujours les bienvenus.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie.

La parole est à M. Downey.

M. Downey: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur Cardinal, j'ai écouté avec grand intérêt vos remarques ce soir et cet après-midi. J'ai remarqué votre présence lorsque d'interroflais le ministre des Affaires indiennes à propos des fonds versés à la communauté indienne par tous les ministères fédéraux. Je n'ai pas vérifié personnellement les chiffres cités, encore que cela ne soit pas difficile à faire, mais êtes-vous en désaccord fondamental avec le ministre? J'ai remarqué que vous n'étiez pas intervenu lorsqu'il a énoncé ces chiffres, aussi je me demandais s'il y avait un désaccord fondamental à propos des sommes globales annoncées?

M. Cardinal: J'ignore les sommes exactes fournies au peuple indien et aux communautés indiennes. La seule chose qui devrait être clarifiée à mon avis, et j'ai cru par erreur qu'on avait abordé cet aspect, c'est la différence entre les sommes qu'obtiennent effectivement les communautés indiennes et les sommes assignées aux programmes pour les indiens, car les deux ne se recouvrent pas nécessairement.

M. Downey: Je reconnais certainement qu'il y a des frais d'administration et qu'une certaine partie de l'argent disparaît ainsi. Mais j'ai fait un rapide calcul; le Ministre a indiqué que les frais d'administration s'élevaient à 1500 dollars par personne et que cette somme était fournie par les ministères fédéraux. Si l'on appliquait cette politique à toute la population canadienne, cela ferait quelques 33 milliards, ce qui est considérable. Je me rends compte que des fonds peuvent être consacrés à plusieurs postes administratifs. Malgré ces fonds, la pauvreté règne-t-elle encore dans les bandes, y a-t-il encore des gens qui ne sont pas décemment vêtus ou logés, existe-t-il encore ces problèmes inhérents à la pauvreté des bandes indiennes?

[*Text*]

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, I do not think our stand or our effort would be half as hard as it is if that were not the case. We still have many problems of poverty in our communities. Again keeping in mind the point I made before, our perception at this point is that most of those funds that you talk about go to subsidizing directly Canadians other than Indian people.

• 2135

Mr. Downey: The Minister and the previous questioner spoke of the factor of accountability. Is there not some audit kept by the Indian people on these funds so that they can bring out the facts as to where the money goes?

Mr. Cardinal: How can they keep an audit when they do not control the money?

Mr. Downey: You spoke a few minutes ago about Mr. Miniely, one of the cabinet ministers in Alberta, who is the chartered accountant for your people. My accountant tells me that his reliability in accountancy is no better than the figures presented to him. Do you not feel it necessary maybe that a complete record should be kept? There seemed to be some disagreement between yourself and the Minister regarding the factor of accountability. I was wondering if you were taking measures to improve this factor of accountability with regard to the funds assigned to your bands.

Mr. Cardinal: I cannot talk for the bands. I can talk for the association in the fiscal sense because the jurisdiction for band affairs is with the band council. With the administration that we have set up, it would be different if we prepared all the books ourselves with all the bills and all the details, but in this instance we have been getting these chartered accountants to help us set them up and to ensure that the people we hired would be trained by them to ensure that all these details were brought up. If the federal government or any other body has more effective ways of ensuring that the statements coming out are proper, then we would be willing to sit down with anyone. But at the present time, we are quite satisfied with the competence of our administration.

The Chairman: Gentlemen, this whole question of accountability has taken up a fair amount of time this evening. It was discussed earlier today. It seems to me that Mr. Cardinal indicated in his statement before noon that in due course a full accounting would be coming forward. I suggest that we could perhaps save a fair amount of time if we just left it at that. If members are not satisfied at some stage that this accounting as it eventually comes forward is not satisfactory, it can be opened up again when we consider the estimates. We could save a fair amount of time, I think, if we just ended this accountability question on that note. Mr. Deakon.

Mr. Deakon: Thank you, Mr. Chairman. I am sorry to interject in this regard but I understand Mr. Cardinal made a statement to the effect that they do not control the money. To whom is the money sent? Who gets the money?

Mr. Cardinal: Most of the money that comes from Parliament is controlled by Indian Affairs and the district offices at the local level, right from headquarters here in Ottawa to the regional office in Alberta to all district offices in Alberta. Those moneys, the major portion of which you are talking about, are handled by the Department of Indian Affairs and controlled by them and administered by them.

[*Interpretation*]

M. Cardinal: Monsieur le président, je ne crois pas que nos efforts seraient aussi importants qu'à présent si ce n'était pas le cas. La pauvreté demeure dans nos communautés. En gardant à l'esprit l'argument que j'ai présenté, nous avons l'impression que la plupart des fonds dont vous parlez sont versés directement à des Canadiens autres que les Indiens.

M. Downey: Le ministre et le député qui vient de poser une question ont parlé de comptabilité. Les Indiens ne possèdent-ils aucun document permettant d'expliquer comment sont dépensés ces fonds?

M. Cardinal: Comment pourraient-ils avoir de semblables documents s'ils n'ont pas le contrôle de l'argent?

M. Downey: Vous avez parlé il y a quelques instants de M. Miniely, ministre d'Alberta qui agit en tant que comptable agréé pour votre peuple. D'après mon comptable, on ne peut davantage se fier à lui qu'aux chiffres qu'on lui donne. Ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire de conserver un dossier complet? Il semble y avoir un désaccord entre vous et le Ministre à propos de la comptabilité. Je me demandais si vous preniez des mesures pour améliorer la comptabilité des fonds qui vous sont assignés.

M. Cardinal: Je ne peux pas parler pour les bandes. Je peux parler au nom de l'Association d'un point de vue fiscal car les affaires de la bande relèvent du conseil de la bande. Avec l'administration que nous avons mise en place, les choses seraient différentes si nous préparions tous les états nous-m emes, accompagnés des factures et de tous les détails, mais à propos de l'exemple que vous citez, nous avons des comptables agréés qui sont là pour nous aider et s'assurer que les gens dont nous louons les services auront été formés par eux afin de préparer des rapports circonstanciés. Si le gouvernement fédéral ou tout autre organisme a des moyens plus efficaces de vérifier que nos états sont en bonne et due forme, alors nous sommes pr ets à les accepter. Mais à l'heure actuelle, nous sommes satisfaits de la compétence de notre administration.

Le président: Messieurs, nous avons consacré beaucoup de temps ce soir à cette question de comptabilité. On en a déjà parlé au cours de la journée. Il me semble que M. Cardinal a clairement indiqué avant-midi, qu'en temps opportun on fournirait un état complet. Pour gagner du temps, je propose que nous mettions un terme à cette question. Si les membres du Comité ne sont pas satisfaits de cette comptabilité, on pourra ouvrir à nouveau le débat lorsque nous examinerons les prévisions budgétaires. Pour gagner du temps, nous pourrions mettre un point à cette question de comptabilité. Monsieur Deakon.

M. Deakon: Je vous remercie, monsieur le président. Je suis désolé d'intervenir à ce sujet mais je crois comprendre que M. Cardinal a déclaré qu'il ne contrôlait pas l'argent. A qui est envoyé cet argent? De qui l'obtient-il?

M. Cardinal: La majeure partie de l'argent versé par le Parlement est contrôlé par le ministère des Affaires indiennes et les bureaux locaux ;a un niveau local depuis Ottawa jusqu'au bureau régional d'Alberta en passant pas tous les bureaux de districts d'Alberta. Ces fonds, et nous parlons de la majorité d'entre eux, sont utilisés par le ministère des Affaires indiennes qui les contrôle et les administre.

[*Texte*]

Mr. Deakon: But, Mr. Chairman, if you sign a contract with Indian Affairs and Northern Development . . .

The Chairman: Mr. Deakon, I think we are getting . . .

Mr. Deakon: Mr. Chairman, this is an important matter.

The Chairman: All right.

Mr. Deakon: I have the floor. May I say something here? Now you signed a contract with the Department of Indian Affairs and Northern Development to perform certain community services. Certainly there must be some consideration given to you for the performance of those services. Are you telling me that you do not get any compensation for it, that there is no consideration given and that the control of it all is in Indian Affairs and Northern Development?

• 2140

Mr. Cardinal: We are talking about two different budgets, sir, and you should clarify that.

Mr. Deakon: I am talking about the $330,000-odd you received.

Mr. Cardinal: On one hand, there is $400 million being thrown at me and on the other hand, the contract. Now, clarify yourself.

Mr. Deakon: I am only speaking about the money that you received for the purposes of carrying on community services which I think Mr. Chrétien mentioned, $330,000-odd in two instalments. That is what I am talking about right now.

Mr. Cardinal: Any moneys we receive that are under our administration are accounted for by us.

Mr. Deakon: Do you control it?

Mr. Cardinal: We control that portion, but we do not control the $400 million. That was the point I wanted to make.

Mr. Deakon: I am not interested in the $400 million, I am interested in the money you received, $330,000.

Mr. Orange: May I have a supplementary here?

The Chairman: Mr. Orange.

Mr. Orange: Mr. Cardinal has made reference to the agreements which have been signed. I do not think there are too many of us here who have seen these agreements. I wonder if these could be made available to us as Committee members.

Mr. Barnett: Mr. Cardinal has already indicated he was going to . . .

The Chairman: We have asked him and he has agreed to supply them, Mr. Orange.

Mr. Cardinal: Any documents we have that you request we will turn over.

Mr. Orange: Are there other documents, Mr. Cardinal, that you think we should have to make an analysis of this program?

[*Interprétation*]

M. Deakon: Mais, monsieur le président, si vous avez signé un contrat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le président: Monsieur Deakon, je crois que nous . . .

M. Deakon: Monsieur le président, c'est une question importante.

Le président: Très bien.

M. Deakon: Je crois avoir la parole et j'aimerais dire quelque chose. Vous avez signé un contrat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour assurer certains services à la communauté. Il nous faut certainement reconnaître que vous avez assuré ces services. Est-ce que vous n'obtenez aucune compensation pour ces services? N'en tient-on pas compte? Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien exerce-t-il le contrôle absolu?

M. Cardinal: Nous parlons de deux budgets différents, monsieur, et vous devriez être plus clair.

M. Deakon: Je parle des $330,000 que vous avez reçus.

M. Cardinal: D'un côté, on me jette les 400 millions de dollars à la figure et de l'autre, le contrat. Maintenant je vous demanderais d'être plus clair.

M. Deakon: Je parlais uniquement de l'argent que vous avez reçu afin d'assurer des services à la communauté dont a parlé M. Chrétien; il s'agit maintenant des $330,000 en deux versements.

M. Cardinal: Nous rendons compte de tous les fonds que reçoit notre administration.

M. Deakon: En exercez-vous le contrôle?

M. Cardinal: Nous contrôlons cette partie, mais nous ne contrôlons pas les 400 millions de dollars. C'est ce que je voulais souligner.

M. Deakon: Je ne m'intéresse pas aux $400 millions, je m'intéresse aux $330,000 que vous avez reçus.

M. Orange: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Monsieur Orange.

M. Orange: M. Cardinal a fait allusion aux accords qui ont été signés. Je ne crois pas que nous soyons nombreux ici à avoir vu ces accords. Je me demande si on pourrait les soumettre aux membres du Comité.

M. Barnett: M. Cardinal a déjà indiqué qu'il s'apprêtait à . . .

Le président: Nous le lui avons déjà demandé et il est d'accord pour nous les communiquer, monsieur Orange.

M. Cardinal: Nous vous adresserons tous les documents qui nous seront demandés.

M. Orange: Y a-t-il d'autres documents, monsieur Cardinal, qui à votre avis nous seraient utiles pour analyser ce programme?

[*Text*]

Mr. Cardinal: If you want to look at the budget submissions we made, the programs we proposed in those submissions and what we, in fact received as a result of that, it might be useful.

The Chairman: Mr. Downey, do you have further questions?

Mr. Downey: Yes, I do, as a matter of fact, Mr. Chairman. Mr. Cardinal, I have long been an admirer of your capabilities and note that you are an individual of some affluence. I note your native dress today which I greatly admire. I note when I make my periodic visits back to Edmonton to my constituency that I occasionally see you in the front end of the aircraft, and I note that you drive a very respectable automobile, a Cadillac, but I am not too sure. Anyway, all this aside, Mr. Cardinal, you have all the earmarks of a successful and affluent individual. I just wonder what your occupation was before you began helping the native peoples.

Mr. Cardinal: Let me make an observation on your comments. First of all, if I did not have a wife who could make me my mukluks, I could not be able to afford them; if I did not have a father who was able to hunt and a mother who was able to make jackets, I would not be able to afford the beaded jackets that I wear.

Mr. Burton: Who made your car?

Mr. Cardinal: In this case, I am not as fortunate as many of you are to be able to pay for my car outright. In fact, it is owned by the finance company more than I.

An hon. Member: So, what else is new?

Mr. Downey: I want the Committee to note that I have darns on my socks.

Mr. Cardinal: It does not happen to be a Cadillac.

The Chairman: Mr. Barnett.

Mr. Downey: Could I continue, Mr. Chairman?

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I wonder if Mr. Downey would put forward his socks as an exhibit.

Mr. Downey: I would be very pleased to. Could I just pursue this further? I asked Mr. Cardinal a question, Mr. Chairman, about what his occupation was before he had his present appointment as a Director of Indian Affairs.

Mr. Cardinal: I was a student before I had my appointment.

Mr. Downey: I see.

Mr. Cardinal: Any of the things I have I have had to finance quite heavily and I think I will be in hock for quite a few years to come.

Mr. Downey: I see. So your present job is the first job you have held. You were not in business before?

Mr. Cardinal: I worked with the Canadian Union of Students for one year, but . . .

[*Interpretation*]

M. Cardinal: Si vous voulez examiner le s suggestions que nous avons faites à propos du budget, les programmes que nous avons proposés et l'argent que nous avons effectivement reçu, cela pourrait être utile.

Le président: Monsieur Downey, avez-vous d'autres questions?

M. Downey: Oui, monsieur le président, j'ai d'autres questions. Monsieur Cardinal, j'admire depuis longtemps vos capacités et j'ai remarqué que vous étiez assez riche. J'admire beaucoup le costume que vous portez; au cours de mes visites périodiques à Edmonton, dans ma circonscription, je vous ai parfois vu à l'avant de l'avion et je sais que vous possédez une automobile très imposante, une Cadillac il me semble. De toute façon, monsieur Cardinal, vous possédez toutes les marques du succès et de la richesse. Je voudrais savoir quelles étaient vos occupations avant que vous commenciez àider les Indiens.

M. Cardinal: Puis-je faire une remarque sur vos commentaires. Tout d'abord, si mon épouse ne me fabriquait pas ces bottes, je ne pourrais pas les acheter; si je n'avais pas un père capable de chasser et une mère qui fabrique des vestes, je ne pourrais pas m'offrir la veste à perles que je porte.

M. Burton: Qui a fabriqué votre voiture?

M. Cardinal: Dans ce cas, je n'ai pas autant de chance que la plupart d'entre vous pour payer ma voiture. En fait, cette voiture appartient avant tout à la compagnie financière.

Une voix: Alors, qu'y a-t-il de nouveau?

M. Downey: Je voudrais faire remarquer au Comité que mes chaussettes sont reprisées.

M. Cardinal: Cette voiture n'est pas une Cadillac.

Le président: Monsieur Barnett.

M. Downey: Puis-je continuer, monsieur le président?

M. Yewchuk: Monsieur le président, M. Downey pourrait-il nous montrer ses chaussettes?

M. Downey: Avec plaisir. Puis-je poursuivre? J'ai posé à M. Cardinal une question, monsieur le président, à propos des fonctions qu'il exerçait avant sa nomination en tant que directeur des Affaires indiennes.

M. Cardinal: J'était étudiant avant ma nomination.

Mr. Downey: Je vois.

M. Cardinal: Toutes les choses que je possède je les ai payées, et je crois être endetté pour les années à venir.

M. Downey: Je vois. Ainsi votre emploi actuel est le seul emploi que vous ayez jamais exercé. Vous n'étiez pas dans les affaires auparavant?

M. Cardinal: J'ai travaillé pendant un an avec l'Union canadienne des étudiants, mais . . .

[*Texte*]

Mr. Downey: I see.

Mr. Cardinal: . . . I went back to university after that.

Mr. Downey: I do not know if my next question is proper, Mr. Chairman.

Mr. Cardinal: If you want to know what salary . . .

Mr. Downey: I would like to ask Mr. Cardinal how much income tax he pays.

The Chairman: Order, order.

Mr. Downey: I apologize, Mr. Chairman.

The Chairman: There is a limit.

Mr. Downey: I apologize.

The Chairman: You have gone considerably beyond the . . .

Mr. Downey: I agree with the Committee that I have strayed from the point here, to some length. Mr. Chairman, I read the papers; I do not usually come to this Committee, but I sometimes become confused by what I read and hear. What exactly are the aims of your organization? Do you want integration with the white society? Do you want gradually to become as we are, to participate in the things we do and do away with individualism? Would you sooner build a complete Indian nation within the borders of Canada? Maybe we can put up another building here on Parliament Hill where we could have Mr. Trudeau as the leader of the one group and yourself as the leader of the Indian nation. I think it is important that we clarify just what you are seeking. What are the aims of the Indian Association basically?

• 2145

The Chairman: Of Alberta, you are talking about now.

Mr. Downey: Of Alberta. I would assume that there was some . . .

The Chairman: Are you relating this to the educational problem in Alberta, Mr. Downey?

Mr. Downey: Yes, I am.

An hon. Member: The answer to that would take a couple of hours.

Mr. Downey: I just want a simple yes or no.

The Chairman: Gentlemen, I think we should try to stick to the educational area in our questioning. Could you restrict yourself, Mr. Downey, because we have been wandering.

Mr. Downey: Yes, I will.

Chief Blackman and the lady at the table at the front indicated some of the problems as they relate to integration and education. I can recall my childhood when I went to school in a one-room country school. Wind blew through it. When it was 30 below zero, it was one o'clock in the afternoon by the time you were able to get your desks away from the stove. We walked or rode horseback from one to five miles to get to school. I can remember when consolidated school districts came in. There were orders sent out from the Department of Education that we should be integrated into larger districts and the children would have to go greater distances to school. Some of them would have to get on buses at seven thirty in the morning and it all created a great furor. It was somewhat of a unilateral decision on behalf of the Department of Educa-

[*Interprétation*]

M. Downey: Je vois.

M. Cardinal: Je suis ensuite retourné à l'université.

M. Downey: Je ne sais pas s ma question suivante est pertinente, monsieur le président.

M. Cardinal: Si vous désirez savoir quel salaire . . .

M. Downey: J'aimerais demander à M. Cardinal combien il paie d'impôt sur le revenu?

Le président: A l'ordre s'il vous plaît.

M. Downey: Je vous prie de m'excuser, monsieur le président.

Le président: Il y a une limite.

M. Downey: Je vous prie de m'excuser.

Le président: Vous avez considérablement dépassé . . .

M. Downey: Je reconnais avec les membres du Comité m'être écarté de la question. Monsieur le président, je lis les journaux; je n'ai pas l'habitude d'assister à ce comité, mais . . . Cependant, tout ce que je lis et tout ce que j'entends me laisse parfois perplexe. Quels sont exactement les objectifs de votre organisation? Voulez-vous être intégré à la société blanche? Voulez-vous devenir progressivement ce que nous sommes, participer aux choses que nous faisons et que nous proscrivons en matière d'individualisme? Préféreriez-vous plutôt développer une nation indienne à l'intérieur des frontières du Canada? On peut peut-être construire un autre bâtiment sur la colline du Parlement et M. Trudeau pourrait être le dirigeant d'un groupe et vous-même le dirigeant de la nation indienne. A mon avis, il est important de déterminer avec précision les objectifs que vous poursuivez. Quels sont, fondamentalement les buts de l'Association indienne?

Le président: Il s'agit bien de l'Alberta?

M. Downey: De l'Alberta. Je suppose que . . .

Le président: S'agit-il du problème de l'enseignement en Alberta, Monsieur Downey?

M. Downey: Oui.

Une voix: Pour répondre à cette question, il faudrait au moins deux heures.

M. Downey: Je veux simplement qu'on me réponde oui ou non.

Le président: Messieurs, nous devrions essayer de nous en tenir au domaine de l'enseignement. Pourriez-vous essayer, monsieur Downey, car je pense que vous êtes un peu écarté du sujet.

M. Downey: Oui, j'essaierai.

Le chef Blackman et la personne assise à ses côtés nous ont fait part de certains des problèmes relatifs à l'intégration et à l'enseignement. Je me souviens de mon enfance et de l'époque où il n'y avait qu'une seule salle de classe dans mon école rurale. C'était plein de courants d'air. Lorsqu'il faisait —30, ce n'était que vers une heure de l'après-midi qu'on pouvait éloigner les pupitres du poêle. Il nous fallait faire entre un et cinq milles à pied ou à cheval pour aller à l'école. Je me souviens du jour où l'on a décidé de regrouper les districts scolaires. Le ministère de l'Éducation a décrété une intégration en districts scolaires plus importants, augmentant la distance pour les enfants se rendant à l'école. Pour certains, cela signifiait qu'il leur faudrait prendre l'autobus à 7 h. 30 du matin, et cela a suscité une grande colère. Il s'agissait plus ou moins d'une décision

[*Text*]

tion. We survived it all. I just wonder what the basic difference is between the problems as they affect you with regard to schooling and those that affected us in this situation?

Do you not think your prople should be liable to the same influences of integration so that larger schools could be formed? When we rode five miles to school, I do not think anybody was very concerned if we froze our hands. What is the basic difference? Are there not periods of development in certain areas of Canada? Maybe they creep from the south to the north, I do not know, but are the problems really that basically different, as far as you are concerned, in your reserve than they were in the school division where I went to school 25 years ago? Would any of you care to identify the difference?

Mr. Cardinal: First of all, Mr. Chairman, there are some major differences. We are not living 50 years ago or however old you are.

• 2150

Mr. Downey: Well, I was aware of this, Mr. Cardinal.

Mr. Cardinal: And there are many changes in modern society that we, as Indian people, would like to have access to and benefit from as well. If the Department of Indian Affairs can make the major portion of its funds in any area available to non-Indian schools why can that money not be rechannelled and put into Indian communities to serve the Indian people themselves? Under that environment, why can a two-way integration not be set up for non-Indian children who can be expected to attend that school? Those Indian children who want to attend school or whose parents want them to attend school off the reserve could do likewise. One of the important differences that you have to recognize is that no matter how tought it was 50 years ago, and I guess it was tought for all Canadians, not only yourself, at least your parents at that time had the right to be represented throught their school boards. Indian parents 50 years later do not have that right in Alberta. That is one basic difference and these are some of the changes that we are trying to achieve.

Now, you ask what our goal is, what our objective is? Do we want to segregate? All we want to do is have the resources available to us to determine the best way, as individuals and as Canadians, in which we can contribute to society whether it is by building healthy communities instead of living in poverty-stricken communities, or whether it is acquiring in our communities the skills we need to be able to go out and to fit in the larger non-Indian society rather than being stuck in some urban slum. Our goals are such that we want to have the opportunities and the responsibilities that other Canadians have.

Mr. Downey: I was on the Constitution Committee this summer. The Chairman, I believe, and others here were on that committee, and we held hearings in Yellowknife and Inuvik. I recall talking to a priest who had been in Inuvik for some 35 or 40 years and in the old community of Aklavik across the river; he had dealt a great deal with the

[*Interpretation*]

unilatérale de la part du ministère de l'Éducation, Nous y avons tous survécu. Je me demande justement quelle est la principale différence entre vos problèmes à cet égard et ceux que nous avons connus?

Ne pensez-vous pas que vos gens devraient être soumis aux mêmes conséquences de l'intégration afin de créer de plus grandes écoles? Lorsqu'il nous fallait faire cinq milles pour aller à l'école, je ne pense pas que le fait que nos mains soient gelées ait préoccupé quiconque. Quelle est la différence fondamentale? N'y a-t-il pas des périodes de développement dans certaines régions du Canada? Ce développement se fait peut-être du Sud au Nord, je ne le sais pas, mais les problèmes de votre réserve sont-ils véritablement différents de ceux qui sont survenus lors de la répartition des districts scolaires lorsque j'allais à l'école il y a 25 ans? L'un d'entre vous voudrait-il bien me montrer cette différence?

M. Cardinal: Tout d'abord, monsieur le président, il y a quelques différences principales. Nous ne vivons plus comme vous viviez il y a environ 50 ans.

M. Downey: Je n'en ai jamais douté, monsieur Cardinal.

M. Cardinal: De plus, la société moderne a subi de nombreux changements dont nous aimerions aussi profiter, nous population indienne. Si le ministère des Affaires indiennes a la possibilité de rendre disponible la majeure partie de ses fonds pour des écoles non indiennes dans n'importe quelle région, pourquoi cet argent ne peut-il pas être reconalisé et distribué aux communautés indiennes pour servir la population indienne elle-même? Dans ce contexte, pourquoi une intégration bilatérale ne peut-elle pas être établie pour les enfants non-indiens qui seraient susceptibles de fréquenter cette école? Ces petits Indiens qui veulent fréquenter une école ou dont les parents veulent qu'ils fréquentent une école à l'extérieur de la réserve devraient en avoir la possibilité. Une des différences importantes qu'il vous faut admettre c'est que quelles qu'aient été les difficultés il y a 50 ans, et je suppose que les difficultés étaient les mêmes pour tous les Canadiens, non pas seulement pour vous, vos parents avaient au moins le droit d'être représentés dans les conseils scolaires. Cinquante ans plus tard, les parents indiens n'ont pas ce droit en Alberta. Voilà une de ces différences fondamentales et ce sont des améliorations de ce genre que nous essayons d'obtenir.

Maintenant, vous nous demandez quel est notre but, quels sont nos objectifs? Est-ce que nous voulons faire scission? Tout ce que nous voulons c'est qu'on mette à notre disposition les ressources existentes afin de déterminer la meilleure manière selon laquelle, en tant que particuliers et tant que Canadiens, nous pouvons apporter notre contribution à la société, qu'il s'agisse de développer des communautés florissantes plutôt que de vivre dans des communautés misérables, ou qu'il s'agisse d'acquérir dans nos communautés les aptitudes nécessaires pour en sortir et pour nous intégrer dans la société en général plutôt que de végéter dans un quelconque bidonville urbain. Ce que nous voulons, c'est d'avoir les mêmes possibilités et les mêmes responsabilités que les autres Canadiens.

M. Downey: Cet été, j'ai fait partie du comité de la Constitution. Sauf erreur, le président de ce Comité ainsi que d'autres membres en faisaient aussi partie, et nous avons tenu des audiences à Yellowknife et Inuvik. Je me souviens de mes discussions avec un prêtre installé à Inuvik depuis 35 ou 40 ans et connaissant aussi la vieille commu-

[*Texte*]

native peoples in that area. He said that our academic system, and I refer to "our" as the white man's system of education, had failed the native peoples completely in that area. He said two educational systems should be set up: one to serve one group's needs and the other because the younger native people in that area did not know how to hunt or trap any longer, they knew not of the ways of their forefathers. He made suggestions that there should be different manners of educating the two groups.

I am asking you whether you want to be fully integrated into our school system? Do you want the same academic type of education that is, for the most part, the norm in our educational systems or do you want a certain specialized educational system that is somewhat different, that teaches different things, that teaches you in the ways of your forefathers? What is your desire in this regard?

Mr. Cardinal: In Alberta, when we were looking for alternatives to try to solve the problems that we face in the educational area, rather than going to Roman Catholic priests we went to our people to find out what they wanted.

• 2155

Under that research and during the last three or four years that we have been working on the Alberta Indian Education Centre we have come to the conclusion—and I think there are many other Canadians who share our view—that by and large the educational system is flexible enough that it can be modified without altering it beyond recognition and that you are not talking about a separate educational system for Indian people.

Within the flexibility of the educational standards—at least in Alberta—we believe we can do the research through the Alberta Indian Education Centre with qualified academics to make the Alberta educational curriculum more meaningful and more relevant to our students, and by doing that we can hopefully help to make that curriculum more meaningful for other students as well who may not necessarily be Indians. In essence what we have asked for and have been working for is an opportunity to sit down with the Department of Education—and we are in the process of doing that—to try to meet the challenges so that the educational system can be as meaningful for our children as it is for yours.

Mr. Downey: It was indicated to us tonight that you had quite a drop-out problem in your schools at the ages of 10 or 11. I do not think this drop-out problem is more singular to your schools than it is to any others in the country. Does it not seem to you that if you have a drop-out problem in this age group that this comes under the sphere of parental influence? I am speaking of this age group of—call it what you will—maybe up to 14. Do you really think that governments should enter into the picture as far as drop-outs are concerned when you get down to these age levels?

Mr. Cardinal: When governments make the decisions that parents should be making, yes. This is a situation we have in Alberta. The federal government is making a decision that rightfully belongs to the parents, and that is all we are trying to correct. We think the onus and the responsibility should be placed on the Indian parents.

[*Interprétation*]

nauté d'Aklavik de l'autre côté de la rivière; il avait eu très souvent affaire avec les Autochtones de cette rétion. Il disait que notre système d'enseignement, et je dis bien «notre système», le système d'enseignement de l'homme blanc, avait connu un échec total avec les autochtones de cette région. D'après lui, il fallait deux systèmes d'enseignement: un pour servir les besoins d'un groupe et un autre pour l'autre groupe car les jeunes Autochtones de cette région ne savaient plus chasser ni poser des pièges, ils avaient perdu toute notion des techniques ancestrales de leurs pères. Il proposait qu'on établisse des méthodes différentes d'enseignement pour les deux groupes.

Je vous demande si vous voulez être totalement intégrés à notre système scolaire? Désirez-vous le même genre d'enseignement académique qui représente, dans la majeure partie des cas, la norme de nos systèmes d'enseignement ou voulez-vous un système d'enseignement partiellement spécialisé qui soit quelque peu différent, qui enseigne des choses différentes, qui vous enseigne ce que vos pères faisaient? Quels sont vos souhaits à cet égard?

M. Cardinal: En Alberta, lorsque nous avons étudié des solutions de rechange pour essayer de résoudre les problèmes auxquels nous nous heurtions dans le domaine de l'enseignement, plutôt que d'aller consulter les prêtres de l'église catholique romaine, nous avons consulté nos propres gens pour connaître leurs désirs.

Cette étude et le travail que nous faisons depuis trois ou quatre ans au Centre d'enseignement indien de l'Alberta, nous a amenés à la conclusion—qui est partagée par de nombreux Canadiens—que, d'une manière générale, le système scolaire est assez souple pour qu'on puisse le modifier sans le rendre méconnaissable et que, par conséquent, il ne s'agit pas d'un système scolaire distinct pour la population indienne.

Tout en restant dans le cadre de ces normes scolaires—tout du moins en Alberta—nous pensons que nous pouvons faire cette étude au Centre d'enseignement indien de l'Alberta afin que le programme scolaire de l'Alberta soit plus intéressant pour nos étudiants. Ce faisant, nous espérons rendre le programme plus intéressant pour les autres étudiants non Indiens. En substance, c'est que nous avons demandé, ce à quoi nous avons travaillé, c'est de pouvoir discuter avec le ministère de l'Éducation—nous sommes sur le point de l'obtenir—pour essayer de trouver des solutions afin que le système scolaire puisse être aussi profitable aux autres enfants qu'il l'est aux nôtres.

M. Downey: On nous a signalé ce soir que le problème des enfants quittant l'école à 10 ou 11 ans était relativement important chez vous. Je ne pense pas que ce problème soit plus particulier à vos écoles qu'il ne l'est dans le pays. Ne vous semble-t-il que l'influence du milieu familial y soit pour beaucoup lorsque ce genre de problème se manifeste à cet âge? Je veux parler de ce groupe—appelez-le comme vous voudrez—représentant les enfants allant jusqu'à 14 ans. Pensez-vous vraiment que le gouvernement devrait prendre des mesures à l'égard des enfants de cet âge-là qui abandonnent leurs études?

M. Cardinal: Lorsque les gouvernements prennent les décisions que les parents devraient prendre, oui. C'est ainsi en Alberta. Le gouvernement fédéral prend une décision qui appartient de plein droit aux parents, et c'est tout ce que nous essayons de rectifier. Nous pensons qu'il incombe aux parents indiens de prendre cette décision.

[*Text*]

An hon. Member: Where it should be.

Mr. Downey: Specifically, what is the type of decision that the federal government is making that the native people should be making that could contribute to drop-outs at ages 10 or 11?

Mr. Cardinal: I think your Committee has done a lot of work on that subject and it might be useful for you to familiarize oursel with your Committee's report.

Mr. Downey: It could very well be useful to me if I were to do that, but I would like you to indicate to the Committee at this time what you think the federal government's decisions could possibly to affect this. Certainly they are not going to infuence the children. Is it not parental influence at ages 10 and 11 that guides children in whether they go to school or not?

Mr. Cardinal: When the Department of Indian Affairs makes the decision to take children away at age 10, or even before that, from their parents, home and put them in foster homes or to send them away to a place where those children will not be under parental influence, then that responsibility must fall on them.

Mr. Downey: About how many children are taken away in this manner? Do you have any percentages you can give me? Are we talking about 50 per cent of the children that are being taken away and brought up in foster homes and that this contribues to these drop-outs at this age? What kind of figures are we talking about?

The Chairman: Mr. Downey, I wonder if you would allow me to make a comment or two. The Committee report shows a drop-out rate for our Indian children of about four times the national average. There is a recommendation in our report that the government contribute funding to provincial and national Indian organizations to do just the thing you have been talking about, encourage a better parental attitude towards education at the local level. This is something that has to be encouraged and I think anyone who lo oks at this question realizes this. We recognize that often there is a negative attitude, and something has to be done about it.

• 2200

Mr. Downey: What is the difference in the percentage of dropouts between those children who are at home under parental influence and those who are away under this other arrangement that you spoke of?

The Chairman: Mr. Downey, the Committee did not receive specific statistics on this when we made our inquiry into the problem, but my guess would be that the percentage of dropouts would probably be lower in boarding schools.

Mr. Yewchuk: On a point of order, Mr. Chairman. We are now having a conversation between a member of the Committee and the Chairman. We are not here for that purpose.

The Chairman: I agree.

Mr. Yewchuk: We are here for the purpose of examining the witnesses and I think we should proceed in that way.

Mr. Downey: The Chairman has indicated that the figures would indicate that the dropout figures are not as high amongst those children who go to school under these other arrangements as those who stay under parental influence. Have you any comment to make on this? Or did I misunderstand you in thinking that you considered there should be more children stay under parental influence rather than leave under these arrangements?

[*Interpretation*]

Une voix: Oui leur revient.

M. Downey: Quel est exactement le genre de décision que le gouvernement prend relativement aux enfants qui abandonnent l'école à 10 ou 11 ans et que les Indigènes devraient prendre eux-mêmes?

M. Cardinal: Si je ne m'abuse, votre Comité a longuement étudié cette question et il vous serait peut-être utile de prendre connaissance du rapport qu'il a rédigé.

M. Downey: Sans doute, mais pourriez-vous dire maintenant au Comité ce que les décisions fédérales pourraient apporter dans ce domaine? Elles n'influencent certainement pas les enfants. Si l'enfant ne va pas à l'école, à l'âge de 10 ou 11 ans, c'est bien parce que les parents en ont décidé ainsi?

M. Cardinal: Lorsque le ministère des Affaires indiennes prend la décision d'enlever les enfants de 10 ans, ou même de moins, à leurs parents et de les placer en pension chez d'autres personnes ou de les envoyer dans un endroit où ces enfants ne seront plus sous l'influence familiale, c'est alors ce ministère qui est responsable.

M. Downey: Environ combien d'enfants sont ainsi enlevés à leurs parents: 50 p. 100? Et cela contribue-t-il à l'abandon des études à cet âge? Quels sont les chiffres à ce sujet?

Le président: Monsieur Downey, permettez-moi une ou deux remarques. Le rapport du Comité fait ressortir chez les enfants indiens un taux d'abandon des études qui est environ 4 fois supérieur à la moyenne nationale. Dans notre rapport, nous recommandons au gouvernement de contribuer au financement d'organisations indiennes provinciales et nationales pour, justement, susciter une meilleure attitude familiale à l'égard de l'enseignement au niveau local. Il faut susciter cette meilleure attitude et je pense que ceux qui étudient cette question s'en rendent compte. Nous devons admettre que, souvent, l'attitude est négative et il faut y remédier.

M. Downey: Parmi ceux qui ont abandonné leurs études, quelle est la différence entre les enfants qui sont chez eux sous l'influence de leurs parents et ceux qui sont partis au titre de l'accord dont vous avez parlé?

Le président: Monsieur Downey, le Comité n'a pas reçu de statistiques précises à ce sujet lors de l'enquête correspondante mais je pense que ce pourcentage est sans doute inférieur dans les pensions.

M. Yewchuk: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous assistons maintenant à une conversation entre un membre du Comité et le président. Tel n'est pas le but de nos réunions.

Le président: Je suis d'accord.

M. Yewchuk: Nous sommes ici pour interroger les témoins et je pense que c'est ce que nous devrions faire.

M. Downey: Le président a signalé que les chiffres révèlent que le nombre d'interruptions d'études est moins élevé chez les enfants qui vont à l'école au titre de ces accords que ceux qui restent au domicile familial. Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet? Ou me suis-je mépris en croyant que, selon vous, il vaudrait mieux que la majorité des enfants restent au domicile familial?

[*Texte*]

Mr. Cardinal: I am only repeating to you the recommendations I have heard from parents in northeastern Alberta. Last winter I spent three months travelling and visiting every reservation in Alberta and this was part of the presentations made to both Mr. Grey Eyes, who is the Regional Director for Indian affairs in Alberta and me when we visited the reserves in northeastern Alberta. The parents say that in many cases their children who go out and who are not under their direct care drop out and that if they had schools in their communities where they could look after them themselves, they thought they could begin to handle the dropout problem that existed.

Mr. Downey: Your responsibility is a great one, Mr. Cardinal. I hope you discharge it unselfishly. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Mr. Chairman, it is 10 o'clock and I know the witnesses travelled all night last night to get here on time to make their presentation to us. I just wondered what the procedure was going to be from this point.

The Chairman: The experience tonight certainly indicates that we should have a decision by the Committee as to a time limit. If I am not tough on one person I suppose I should not be tough on anyone else either. We spent almost one and a half hour on just two or three questioners and there are about eight left on my list. I wonder if we could agree perhaps to sit until 10.45 and have a 10-minute limitation on questions from now on.

Mr. Gundlock: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: Mr. Gundlock.

Mr. Gundlock: I hardly think that is fair because my name is on the list and I am always brief. I would hate to be limited after having listened to others for 40 minutes or so.

Mr. Orange: Mr. Chairman, on the same point of order . . .

Mr. Buchanan: Let us face facts. This has dragged and droned on a long time already. Let us put a time limit on it and try to make some headway.

Mr. Gundlock: Like closure.

The Chairman: Mr. Deakon, on a point of order.

Mr. Deakon: I think Mr. Gundlock is right. We have listened to two questioners for some time, with all due respect to them. I must say the witnesses are partially at fault because they have been quite verbose in their answers to questions. It would be very unfair for the others to be deprived of their opportunity to ask questions. I know the witnesses are tired, so perhaps we could hold another meeting tomorrow morning.

• 2205

The Chairman: I think we will be short on time tomorrow as well unless we put a bit more time in this evening. Judging from the number of questioners here, we have at least two or two hours and a half of questioning ahead of us.

[*Interprétation*]

M. Cardinal: Je me contente de vous répéter les recommandations émanant des parents du nord-est de l'Alberta. L'hiver dernier j'ai passé trois mois à me rendre dans toutes les réserves de l'Alberta, et il s'agit-là d'une partie des déclarations qui ont été faites tant à M. Grey Eyes, directeur général des affaires indiennes pour l'Alberta qu'à moi-même, lorsque nous avons visité les réserves du nord-est de l'Alberta. Les parents disent que, dans de nombreux cas, les enfants qui s'en vont et ne sont plus sous l'influence du milieu familial abandonnent leurs études alors que s'il y avait eu des écoles dans leurs communautés où ils auraient pu s'occuper de leurs enfants, ils auraient pu, selon eux, résoudre ce problème de l'abandon des études.

M. Downey: Votre responsabilité est très grande, monsieur Cardinal. J'espère que vous vous en dégagez de façon altruiste. Merci, monsieur le président.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur le président, il est 10h. du soir et les témoins ont voyagé toute la nuit dernière afin d'arriver ici à temps pour se présenter devant nous. J'aimerais savoir ce que nous allons faire à partir de maintenant.

Le président: Vu ce qui se passe ici ce soir, je pense que le Comité devrait décider d'imposer une limitation de temps. Si je suis tolérant envers quelqu'un je pense que je devrais l'être envers tous. Nous avons accordé près d'une heure et demie aux questions de deux ou trois députés seulement et il y en a encore huit qui sont inscrits sur ma liste. Nous pourrions peut-être décider de rester ici ce soir jusqu'à 10h.45 et de limiter dorénavent les questions à dix minutes.

M. Gundlock: Monsieur le président, une question de Règlement.

Le président: Monsieur Gundlock.

M. Gundlock: Je pense que cela n'est pas très juste car mon nom est sur la liste et je suis toujours bref. Je n'aimerais pas que l'on m'impose une limitation alors que d'autres ont pu parler pendant quarante minutes.

M. Orange: Monsieur le président, pour la même question de Règlement . . .

M. Buchanan: Voyons les choses en face. Tout cela traîne depuis longtemps déjà. Imposons une limitation et essayons d'avancer un peu.

M. Gundlock: Jusqu'à la levée de la séance.

Le président: Monsieur Deakon invoque le Règlement.

M. Deakon: Je pense que M. Gundlock a raison. Depuis un certain temps il n'y a que deux personnes qui ont posé des questions. Je dois dire que les témoins sont en partie responsables car leurs réponses ont été très longues. Il serait tout à fait injuste d'empêcher d'autres de poser des questions. Je sais que les témoins sont fatigués, nous pourrions donc peut-être avoir une autre réunion demain matin.

Le président: Je pense que nous risquons de manquer de temps également demain si nous ne restons pas encore un peu ce soir. A en juger d'après le nombre de gens inscrits sur ma liste, il nous reste encore au moins deux heures ou deux heures et demie de questions.

[*Text*]

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Mr. Chairman, I think in the next three quarters of an hour we are not going to elicit everything that we need to elicit, and I would hope that at some point perhaps we could make some kind of decision to pursue this question a little further. I think it was the decision of this Committee to go ahead and pursue certain topics, for example the topic of education, and perhaps we should look at such other areas as housing. I, for one, have been reluctant to suggest to the Indian people that we should travel and go snooping around reserves without an invitation from them, but I think there is some real work that we as a committee could do. So to pursue this question further and maybe give the witnesses some time to rest—they have been travelling all night—perhaps we should take up Wally Deakon's suggestion and try to arrange a meeting for tomorrow morning at 9.30 and sit until 11.00.

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Maybe we could agree on some kind of limitation, ten minutes or so. We have had one major questioner from the opposition and the government side.

I have a number of questions here. Maybe we should work out some agreement whereby we could have ten minutes each and try to balance it off as much as possible.

The Chairman: Could we have some voluntary restraint by the questioners who are on the list.

Mr. Orange: Mr. Chairman, on Mr. Marchand's point of order, I think basically what he is suggesting is that most people here tonight are tired and probably we would be a little more articulate tomorrow. Mr. Cardinal has made some pretty interesting points that I think should be resolved. I would not suggest for one moment that we close this off, even after tomorrow. If we are welcome on Indian reserves maybe it would not be a bad idea for the members to get out there and see what it is all about. We have always been hesitant to appear as a committee for certain reasons.

Mr. Chairman, I gather from Mr. Cardinal's nod that he is willing to come back tomorrow morning. Maybe we have just opened up a few doors.

The Chairman: Shall we sit until ten thirty, gentlemen?

Mr. Orange: What I was suggesting, going along with Mr. Marchand, is that perhaps the time to adjourn is right now.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I think we should stay for a little while longer.

The Chairman: Ten thirty is a compromise.

Mr. Yewchuk: Ten thirty is a compromise, and if we ask for voluntary restraint we might get the job done.

The Chairman: Yes. Mr. Barnett you are next on the list.

Mr. Barnett: I did not take part in the point of order because I was thinking as it went along, that I could have completed a fairly full round of questioning. I will try to direct some questions in an area that has not been discussed, or perhaps revert to where we were some time ago.

Perhaps we can clarify one point in relation to the sequence of events, as far as Cold Lake is concerned. Was there a communication in the form of a band council

[*Interpretation*]

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur le président, je pense que dans les trois quarts d'heure qui viennent nous n'allons pas pouvoir étudier tout ce que devrait l'être et je pense que nous pourrions décider à un certain moment d'appronfondir cette question. Je pense que le Comité est décidé de continuer l'étude de certains problèmes, par exemple en ce qui concerne l'éducation, et nous pourrions peut-être également nous tourner vers d'autres domaines tel que le logement. Pour ma part, j,ai toujours hésité à dire aux Indiens que nous pourrions voyager et aller voir les réserves sans avoir reçu d'invitation de leur part mais je pense que nous pourrions trouver là un véritable terrain d'activité pour notre Comité. Pour approndir cette question et donner également aux témoins le temps de se reposer puisqu'ils ont voyagé tute la nuite, nous pourrions peut-être adopter la proposition de M. Deakon et nous réunir à nouveau demain matin de 9.30 à 11 h.

Des voix: D'accord.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Nous pourrions également adopter une limitation du temps de parole, de dix minutes par exemple. Un représentant de l'opposition et un de la majorité chacun ont surtout posé des questions.

J'ai moi-même un certain nombre de questions à poser. Nous pourrions peut-être convenir de prendre 10 minutes de chacun et d'essayer d'équilibrer les choses le mieux possible.

Le président: Les députés pourraient-ils se limiter volontairement?

M. Orange: Monsieur le président, sur la question du Règlement de M. Marchand, je pense qu'il veut dire que la plupart des gens qui sont ici ce soir sont fatigués et que nous pourrions peut-être travailler de façon plus efficace demain. M. Cardinal a dit des choses tout à fait intéressantes qui méritent d'être étudiées plus avant. Je ne pense pas que nous devrions en terminer définitivement même après la séance de demain. Si les Indiens veulent bien nous accueillir dans leurs réserves, il ne serait peut-être pas mauvais que les députés aillent voir ce qui s'y passe. Nous avons toujours hésité à nous présenter en tant que comité pour un certain nombre de raisons.

Monsieur le président, le hochement de tête de M. Cardinal semble vouloir dire qu'il est prêt à revenir demain matin. Jusqu'à présent nous n'avons peut-être qu'effleuré certains problèmes.

Le président: Allons-nous siéger jusqu'à 10 h 30, messieurs?

M. Orange: Comme M. Marchand, je proposerais que nous levions la séance dès maintenant.

M. Yewchuk: Monsieur le président je pense que nous devrions rester un peu plus longtemps.

Le président: 10 h 30 est un compromis.

M. Yewchuk: Prenons 10 h 30 comme compromis et si nous nous limitons volontairement nous pourrons peut-être travailler de façon plus efficace.

Le président: Oui. Monsieur Barnett, c'est à vous.

M. Barnett: Je n'ai pas participé à la discussion sur la question du Règlement car elle a déjà duré bien assez longtemps. Je vais essayer de poser des questions dans un domaine qui n'a pas été encore abordé à moins que je ne revienne à ce qui a été discuté il y a quelques instants.

Nous pourrions peut-être préciser les choses au sujet de la chronologie des événements de Cold Lake. Avez-vous adressé au bureau régional de St. Paul une résolution du

[*Texte*]

resolution later than the one of which I have a copy dated May 12, 1971 which is signed by Chief Blackman and five other members of a council, addressed to the St. Paul district office? The resolution reads:

• 2210

> Be it resolved that the Cold Lake Band Council demand the construction of fifteen classrooms, fifteen staff units, and a gymnasium. Construction to be completed by August, 1972. We ask Ottawa Officials to reply to this resolution in a definite way by June 15, 1971.

I would like to ask, first, what kind of a reply was received to that council resolution and from whom, and whether following a reply which might have been received, a further band council resolution on this question was submitted later than May 12? I ask this question basically, Mr. Chairman, in the light of the Minister's statement that he knew nothing about this situation until after September 13 when the students from the Cold Lake Reserve were no longer going to school to attend the classes.

Chief Blackman: As far as the band council resolution that we sent in is concerned, we never received any reply to it.

Mr. Barnett: Do I understand you to say, Chief, that there were no replies?

Chief Blackman: No.

Mr. Barnett: Could I ask you whether on May 12 when you passed this resolution you considered this to be a serious notification to the department and presumably to the Minister? Did you feel that it was a very serious situation in the light of the information which was given earlier by Mrs. Machatis, that she has been seeking to have something done about school construction since 1927? Did you feel when you passed this resolution that you were giving serious notice to the Minister, through the proper channels of his department, that you considered you were in an emergency situation as far as the schooling of your children was concerned?

• 2215

Chief Blackman: I figured it was serious because we need schools on the reserves. I thought we needed this on the reserves. We had been asking for schools on the reserves all the time. We had tried every channel we could to see if we could get schools. We have tried it through school committee resolutions, band resolutions—we have tried and we have asked. We have talked to the Department of Indian Affairs about schools on the reserve but we have never got anything back on the school situation. This was why, in September, we felt that if we cannot get to the government—the Indian Affairs Minister who is looking after the Indians of Canada—there was no other way but to strike and hold our kids. This is the only way that we felt we could draw attention; that was the only thing left for us to do at that time. So this is why we pulled our kids out of school.

Mr. Barnett: I wonder if you could tell me—because there was no mention of the time—when the two day schools which Mrs. Machatis mentioned were built on the reserve?

[*Interprétation*]

Conseil de la bande à la suite de celle du 12 mai 1971 dont j'ai une copie et qui est signée par le chef Blackman et 5 autres membres du Conseil? La résolution est la suivante:

> Le Conseil de la bande de Cold Lake demande la construction de quinze salles de classe, la création de quinze postes d'enseignement, et un gymnase. Cette construction devra être terminée en août 1972. Nous demandons aux hauts fonctionnaires d'Ottawa de répondre à cette résolution de façon précise avant le 15 juin 1971.

Je voudrais demander d'abord quelle sorte de réponse vous a été adressée à la suite de cette résolution du Conseil et de qui elle venait et si à la suite d'une éventuelle réponse le Conseil de la bande a soumis une autre résolution à ce sujet plus tard que le 12 mai? Je pose cette question, monsieur le président, surtout à cause de la déclaration du ministre dans laquelle il a déclaré n'avoir pas été au courant de cette situation avant le 13 septembre, date où les étudiants de la réserve de Cold Lake ont cessé de suivre les cours.

Le chef Blackman: En ce qui concerne la résolution du Conseil de la bande, nous n'avons jamais reçu la moindre réponse.

M. Barnett: Vous dites bien, Chef, que vous n'avez reçu aucune réponse?

Le chef Blackman: En effet.

M. Barnett: J'aimerais savoir si, lorsque vous avez adopté cette résolution le 12 mai, vous la considériez comme étant une notification sérieuse à l'intention du Ministère et sans doute du Ministre? Considériez-vous la situation comme étant critique à la suite des renseignements que nous a donnés tout à l'heure Mme Machatis quand elle a dit qu'elle avait essayé de faire construire une école depuis 1927? Lorsque vous avez adopté cette résolution, aviez-vous l'impression que vous serviez au Ministre par la voie hiérarchique de son ministère un sérieux avertissement à l'effet que, selon vous, la scolarité de vos enfants était dans une situation très critique?

Le chef Blackman: Je pensais que cela était grave car nous avons besoin d'écoles dans la réserve. Je pensais que nous avions besoin de cela dans la réserve. Nous demandons depuis toujours que l'on crée une école sur la réserve. Nous nous sommes adressés partout où nous le pouvions pour essayer d'obtenir des écoles. Nous avons tenté d'arriver à un résultat par le truchement de résolutions du Comité scolaire ou des bandes . . .nous avons tout essayé et nous avons posé des questions. Nous nous sommes adressés au ministère des Affaires indiennes et nous lui avons parlé des écoles dans la réserve mais nous n'avons rien obtenu en ce qui concerne la situation scolaire. C'est pourquoi, en septembre, nous avons estimé que si nous ne pouvions atteindre le gouvernement—c'est-à-dire le ministre des Affaires indiennes qui s'occupe des indiens du Canada—il n'y avait rien d'autre à faire que de nous mettre en grève et de garder nos enfants à la maison. C'était pour nous la seule manière, pensions-nous, d'attirer l'attention; c'était pour nous, à l'époque, la seule chose qui nous restait à faire. C'est donc pour cela que nous avons retiré nos enfants des écoles.

M. Barnett: Je me demande si vous pourriez me dire—car on n'a pas mentionné de quelle époque il s'agissait—quand les deux garderies de jour que Mme Machatis a mention-

[*Text*]

Do you remember in which year the two-classroom school was built?

Mrs. Machatis: It was sometime in the nineteen fifties.

Mr. Barnett: Sometime in the nineteen fifties.

Mrs. Machatis: You see, to start with, the only time I took an active part in anything to do with schools was when my boy started school. I know that there was a classroom set up in the waiting room of the priest's residence and then they told us that they would have a day school built. So they accommodated the kids in the rectory, or whatever you call it, for a while till they did build this two-classroom school.

I do not remember exactly how many years after it was that they added another building. That one has three classrooms. In each of these buildings there is one classroom in the basement and two classrooms at the floor level. But I cannot recall exactly what years it would be that they did build these day schools on the reserve.

Mr. Barnett: I just wanted to get some idea of them. When you described the school, I may say that I can almost see it, although I have not been there, because I can think of some in my own constituency that are just about the way you describe yours.

I would like to ask the Chief what, if anything, he feels that members of Parliament who are on this Committee can do, beyond what we might have done by some of the suggestions in our report, to assist in helping to create a situation where you no longer feel that you have to keep your children out of school? Can you offer us any suggestions as to what we might be able to do that would create a situation where you no longer feel that you have no other course than to leave your children at home?

• 2220

Chief Blackman: One good way would be to have some of the cabinet ministers or anybody for that matter go out to our reserves and see for themselves the situation there. I think this would give you much more confirmation than; seeing the situation we are in may be the only way you could help us.

Mr. Barnett: Are you saying that if the Committee were agreeable to visiting Cold Lake you would be glad to have us come there?

Chief Blackman: Yes, we would be glad to have anybody come out and see the situation in the reserve.

Mr. Barnett: I have other questions, Mr. Chairman, but I think I will ascribe to voluntary restraint.

The Chairman: We will make sure this is not forgotten tomorrow morning; we will put you down here. Mr. Yewchuk, and then Mr. Buchanan. Could there be any kind of agreement between you for five minutes each? And then tomorrow morning you will be on first.

Mr. Yewchuk: I will not be here tomorrow.

The Chairman: All right. We will give you the full ten minutes.

[*Interpretation*]

nées ont été construites sur la réserve? Vous rappelez-vous en quelle année on a construit l'école qui comprenait deux salles de classe?

Mme Machatis: C'était dans les années cinquante.

M. Barnett: Donc, dans les années cinquante.

Mme Machatis: Je vous dirais que je n'ai commencé à m'intéresser activement à la question scolaire que lorsque mon fils a été en âge d'école. Je sais qu'on a créé une salle de classe dans la salle d'attente de la résidence de l'aumônier et puis on nous a dit que l'on ferait construire une garderie le jour. On a donc installé des enfants au presbytère, si vous voulez l'appeler ainsi, pour un certain temps jusqu'à ce qu'on ait construit cette école et ces deux salles de classe.

Je ne me souviens plus exactement combien d'années après on y a ajouté un autre bâtiment. Celui-ci y avait trois salles de classe. Dans chacun de ces bâtiments, il y a une salle de classe dans la cave et deux au niveau de rez-de-chaussée. Je ne puis cependant pas me souvenir exactement en quelle année on a construit ces garderies de jour sur la réserve.

M. Barnett: Je voulais simplement en avoir une idée. Lorsque vous avez décrit l'école j'avoue que je pouvais me l'imaginer comme si je l'avais devant mes yeux bien que je ne l'ai jamais vue car il me suffit de penser à certaines écoles de ma circonscription qui sont à peu près comme celles que vous avez décrites.

Je voudrais demander au chef s'il estime que les membres qui siègent dans ce Comité peuvent faire quelque chose et que peuvent-ils faire outre ce que nous avons pu proposer dans notre rapport, pour aider à créer une situation où vous n'estimerez plus nécessaire de maintenir vos enfants en dehors de l'école? Pouvez-vous faire des suggestions sur ce que nous pourrions faire pour créer une situation ou vous n'estimiez plus que votre seul recours est de laisser vos enfants à la maison?

Le chef Blackman: Une bonne façon serait que certains des ministres du Cabinet ou d'autres se rendent dans nos réserves et voient de leurs yeux ce qui s'y passe. Vous comprendriez mieux la situation après cela. Peut-être serait-ce la seule manière de nous aider.

M. Barnett: Voulez-vous dire que si le comité souhaitait visiter Cold Lake, vous seriez heureux de nous y voir?

Le chef Blackman: Oui je serais heureux de voir n'importe qui venir constater la situation dans nos réserves.

M. Barnett: J'ai une autre question à poser, monsieur le président, mais je pense que je m'en abstiendrai.

Le président: Nous ferons en sorte que vous ne soyez pas oubliés demain matin. Nous vous interrompons donc ici et nous passons la parole à M. Yewchuk et puis à M. Blackman. Pourriez-vous vous mettre d'accord pour parler 5 minutes chacun. Et demain matin, vous serez en tête de liste.

M. Yewchuk: Je ne serai pas là demain.

Le président: Eh bien nous allons alors vous accorder la période des 10 minutes toute entière.

[*Texte*]

Mr. Yewchuk: Thank you, Mr. Chairman. I wonder whether Chief Blackman could briefly say what sort of a school he is after.

Chief Blackman: We are after a modern school with the facilities that go with the outside school. We would like to have this school from grade 1 to grade 12, with a gymnasium and some shops where we can have our students learn some trades right at the school.

Mr. Yewchuk: Do you envisage any other students coming to this school other than the 250 you have on the reserves?

Chief Blackman: I am sure that once we get a modern school built on the reserve many outside people would come to the school. We have a colony just a few miles from the reserve and from what I gather they have said that if they had a modern school on the reserve they would sooner send their kids to the reserve than transport them into town which is much farther.

Mr. Yewchuk: You mentioned that the department asked the band council at Cold Lake whether they would agree to grant $100,000 towards building a school in Grand Centre and the band council rejected this idea. What happened after that? Did any of this money go to that school or is it still in abeyance?

Chief Blackman: We have heard nothing more about the money after we rejected it.

• 2225

Mr. Yewchuk: Can you say how many years the children from the Cold Lake Reserve have been in school at Grand Center?

Chief Blackman: Approximately five or six years, perhaps seven.

Mr. Yewchuk: Do you recall whether the Band Council was asked for its agreement to send their children to school there at that time or was it just done without any permission from the parents?

Chief Blackman: I do not think there was any Band Council resolution or anything of that nature, although I cannot really say because I was not involved with the Council or the school committee at that time. I think they were more or less forced to go to these schools.

Mr. Yewchuk: Have you done any kind of a survey since to show the number of people who would prefer to have a reserve school, say, what per cent of your population? I presume there would be some who would like the integrated schools. Do you have the breakdown or do you know?

Chief Blackman: I think the majority of people on my reserve would like to see a school built on the reserve, but we stated, as we always have stated, that we are not against the people who are sending their kids to the outside because we know there are some people who will keep on sending their children to outside schools.

[*Interprétation*]

M. Yewchuk: Je vous remercie, monsieur le président, le chef Blackman pourrait-il peut-être nous dire en quelques mots le genre d'école qu'il voudrait avoir.

Le chef Blackman: Nous voulons une école moderne munie de toutes les installations dont sont habituellement dotées les écoles de l'extérieur. Nous voudrions que cette école dispense l'enseignement de la première à la douzième année, qu'elles soient munies d'un gymnase et de quelques ateliers où nos élèves pourraient apprendre certains métiers à l'école même.

M. Yewchuk: Pensez-vous qu'il y aurait d'autres élèves qui viendraient à cette école en dehors des 250 que vous avez dans les réserves?

Le chef Blackman: Je suis certain que du jour ou nous pourrons construire une école moderne sur la réserve, beaucoup de gens qui habitent en dehors de la réserve y viendraient. Nous avons une colonie qui n'est qu'à quelques milles de là et d'après ce que j'ai entendu dire, ces gens déclarent que s'il y avait une école moderne sur la réserve, ils préféreraient y envoyer leurs enfants plutôt que de les amener en ville ce qui les obligent à parcourir une distance beaucoup plus longue.

Mr. Yewchuk: Vous avez dit que le ministère avait demandé au Conseil de la bande à Cold Lake s'il consentirait à accorder une subvention de 100,000 dollars pour construire une école dans Grand Centre et que le Conseil de la bande a rejeté cette idée. Que s'est-il passé ensuite? A-t-on consacré cet argent à cette école ou est-il toujours en souffrance?

Le chef Blackman: Nous n'avons plus entendu parler de cet argent après que nous l'ayons refusé.

M. Yewchuk: Pouvez-vous nous dire pendant combien d'années les enfants de la réserve de Cold Lake sont allés à l'école à Grand Centre?

Le chef Blackman: Environ 5 ou 6 ans, peut-être 7.

M. Yewchuk: Vous souvenez-vous si, à l'époque, on avait sollicité l'accord du Conseil de la bande pour envoyer ces enfants à l'école à cet endroit ou si on l'a fait sans la moindre autorisation des parents?

Le chef Blackman: Je ne pense pas qu'il y ait eu une résolution du Conseil de la bande ou quoi que soit de ce genre; cependant, je ne puis me prononcer, parce que je ne participais pas au Conseil ou au Comité de l'école à l'époque. Je pense que les enfants ont été plus ou moins forcés d'aller dans ces écoles.

M. Yewchuk: Avez-vous fait la moindre enquête depuis pour savoir quel est le nombre de personnes qui préféreraient avoir une école sur la réserve? Autrement dit quel est le pourcentage de votre population qui le souhaiterait? J'imagine que certains préféreraient les écoles intégrées. Avez-vous ces renseignements ou en avez-vous une idée?

Le chef Blackman: Je pense que la majorité des habitants de ma réserve aimerait y voir construire une école mais nous avons déclaré, comme nous l'avions toujours fait, que nous n'avons pas d'objections à ce que les nôtres envoient leurs enfants au dehors, parce que nous savons bien qu'il y en a qui continueront à envoyer leurs enfants dans ces écoles au dehors.

[*Text*]

Mr. Yewchuk: At the present time, are there any Indian representatives on the school board where the Indian kids go to school or are any Indian parents ever consulted about any matters dealing with the school situation?

Mrs. Machatis: This last year was the only time. We did sit once with the Grand Center School Board because of this dropping out problem. They just heard us out and the things that are being brought out here are the same things, we more or less, that brought up to them.

Mr. Yewchuk: Do you have any influence, for example, in the hiring of teachers who are sympathetic towards or understand the Indian problem or the Indian way of life, you might say? Do you have any influence, in other words, on the kind of teachers that are hired in the schools?

Mrs. Machatis: It was only this last year that we were given participation on account of Mr. Paine because he sees our problem. It seems he understands our problem. This is the first year that a school committee has taken part in the hiring of the teachers. We interview them, talk to them, we tell them about our reserve life and if they are willing to put up with the kind of situation that is going on, well, this is the way we work.

Mr. Barnett: Just to clarify this point, could I ask if you are talking about the teachers in the two-room or three-room schools on the reserve?

Mrs. Machatis: I am talking about the day school on the reserve, but for the provincial school . . .

Mr. Yewchuk: I am talking about the school in town.

Mrs. Machatis: No, no, nothing.

Mr. Yewchuk: You have absolutely no say of any sort . . .

Mrs. Machatis: No.

Mr. Yewchuk: . . . but the Education Council this year did have some say about the two-room school that you have on the reserve, is that right?

Chief Blackman: Yes.

Mr. Yewchuk: How many students from the Cold Lake Reserve have you in Grade 12 now?

Mrs. Machatis: Two that I know of this year.

Mr. Yewchuk: What about last year?

• 2230

Mrs. Machatis: Last year we had one who graduated and one who dropped out before finishing school. I think there were only two.

Mr. Yewchuk: To your knowledge, have any students from the Cold Lake Reserve ever gone to university and graduated?

Mrs. Machatis: No.

Chief Blackman: Not to university that I know of. Not from Cold Lake.

[*Interpretation*]

M. Yewchuk: En ce moment, y a-t-il des représentants des indiens dans la Commission scolaire là où les enfants indiens vont à l'école? Les parents indiens sont-ils consultés au sujet des questions scolaires?

Mme Machatis: On ne les a consultés que l'an dernier. Nous avons siégé une fois avec la Commission scolaire de Grand Centre à cause du problème d'absentéisme auquel j'avais à faire face. On nous a écoutés et ce que nous avons dit devant la Commission représente à peu près ce que nous vous disons ici.

M. Yewchuk: Avez-vous par exemple, votre mot à dire lorsqu'il s'agit d'engager des instituteurs qui ont de la sympathie ou qui comprennent les problèmes des indiens et leur genre de vie? Autrement dit, exercez-vous une influence quelconque sur le genre d'instituteurs que l'on recrute dans les écoles?

Mme Machatis: C'est seulement depuis cette année qu'on nous a accordé une certaine participation, et grâce à M. Paine qui voit que nous avons un problème et semble le comprendre. C'est la première année qu'un comité scolaire aura pris part à l'engagement des instituteurs. Nous les interviewons, nous leur parlons, nous leur expliquons la vie que l'on mène dans notre réserve et, s'ils sont prêts à s'adapter à ce genre de situation, voilà.

M. Barnett: Pour préciser ce point, parlez-vous ici des instituteurs qui enseignent dans les écoles de la réserve comportant deux ou trois classes?

Mme Machatis: Je parle de l'école de jour sur la réserve, mais en ce qui concerne l'école provinciale . . .

M. Yewchuk: Je parle ici de l'école qui se trouve en ville.

Mme Machatis: Non, non, rien.

M. Yewchuk: Vous prétendez que vous n'avez absolument rien à dire . . .

Mme Machatis: Non.

M. Yewchuk: . . . mais cette année, le Conseil de l'éducation a eu son mot à dire au sujet de l'école à deux classes de la réserve, n'est-ce pas?

Le chef Blackman: Oui.

M. Yewchuk: Combien d'étudiants de la réserve de Cold Lake y a-t-il en 12e année?

Mme Machatis: Pour autant que je sache, il y en en a deux cette année.

M. Yewchuk: Et l'année dernière?

Mme Machatis: L'an dernier, l'un d'entre eux a reçu ses diplômes et l'autre a quitté avant la fin de l'année. Je crois qu'il n'y avait que deux étudiants.

M. Yewchuk: A votre connaissance, y a-t-il des étudiants de la réserve de Cold Lake qui soient allés à l'Université et reçu des diplômes?

M. Machatis: Non.

Le chef Blackman: Aucun étudiant de Cold Lake n'est allé à l'Université que je sache.

[*Texte*]

Mr. Yewchuk: Maybe I could direct my last question to Mr. Cardinal, Mr. Chairman. My time is nearly up. Maybe he can summarize briefly for the benefit of the members of the Committee what the advantage would be to having a school on the reserve; how this would lead to a better graduation rate; how this would lead to getting more university graduates.

Mr. Cardinal: I think there are two aspects that you have to keep in mind. One is that if there is a school on the reserve and it is built under the conditions being sought by the people of Cold Lake, the people of Cold Lake will have a board to run that school. They will have a direct say in how that school is operated. I think their direct involvement would be an encouragement for the students to continue, for the students to see some usefulness in continuing their education so that they do not just get their grade 12 and have nothing to return to; in fact, to get a degree and use that degree in their communities.

The other aspect that you have to look at when you are talking about the type of facilities being requested for Cold Lake is that it is intended also to serve the adult population when those classes are not being used in the evenings so that the adults can increase their skills, upgrade their skills, to the point where they can begin to get into the economic development areas or developmental aspects of their community.

I think there are many benefits that would be derived from a school being built on the reserve, plus the possibility of having non-Indian children attend school with a reverse agreement, with the province buying seats from the federal government rather than the federal government buying seats from the province.

Mr. Yewchuk: I have one more brief question.

I am a little curious as to how you arrived at the idea of 15 classrooms for a total of 250 students on the reserve. It seems a bit large. I am not critical but I would just like to know how you came up with this number.

Mr. Cardinal: I was not the one who drew up the briefs; that is the community's responsibility.

Mr. Yewchuk: Chief Blackman might be able to comment on that.

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, if you want copies of the complete briefs, they could be submitted to the committee and discussed.

The Chairman: If we can have a copy of the brief, Chief, the Clerk will see to it that copies are distributed to members.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, maybe they could be appended to today's proceedings.

The Chairman: We really do not have authority to agree to that. We would need a quorum.

We have now passed our agreed adjournment hour. May I have a motion for adjournment until tomorrow morning at 9.30?

Mr. Marshall: I so move.

Motion agreed to.

[*Interprétation*]

M. Yewchuk: Peut-être puis-je poser ma dernière question à M. Cardinal, monsieur le président. Mon temps, est presque terminé. Peut-être peut-il résumer brièvement à notre intention quels sont les avantages d'avoir une école sur la réserve; comment l'enseignement s'en trouverait-il amélioré; y aurait-il plus d'étudiants diplomés à l'Université?

M. Cardinal: Je crois qu'il vous faut garder deux aspects à l'esprit. D'abord, s'il y a, sur la réserve une école construite selon les exigences des gens de Cold Lake, ces personnes auront une commission pour diriger cette école. Ils auront un mot à dire sur la façon dont cette école est dirigée. Je crois que ce simple fait encouragerait les étudiants à persévérer, à trouver une utilité dans la poursuite de leurs études, de telle sorte qu'ils n'iraient pas jusqu'en 12ime année sans savoir où se diriger; en fait, ils voudraient obtenir un diplôme et l'utiliser dans leur communauté.

L'autre aspect qu'il vous faut considérer lorsque vous parlez du genre d'équipement qui est demandé à Cold Lake, c'est que cet équipement servirait également, lorsque ces classes ne sont pas utilisées le soir, pour permettre aux adultes d'accroître leurs capacités, d'améliorer leur habileté, jusqu'au point où ils pourraient commencer à pénétrer les domaines du développement économique et les aspects de développement de leur communauté.

Je pense qu'il y a beaucoup d'avantages à retirer de la construction d'une école sur la réserve. Les enfants qui ne sont pas des Indiens pourraient également la fréquenter, à condition qu'il y ait un accord suivant lequel la province réserverait des bancs d'école du gouvernement fédéral au lieu que ce soit l'inverse.

M. Yewchuk: Une dernière et brève question.

Je voudrais savoir comment vous êtes arrivés à ces 15 classes pour les 250 étudiants de la réserve. Cela me semble un peu trop. Je ne cherche pas à critiquer, mais je veux savoir comment vous en êtes arrivés à ce chiffre.

M. Cardinal: Ce n'est pas moi mais la communauté qui a rédigé le mémoire.

M. Yewchuk: Le Chef Blackman peut-il ajouter un mot à ce sujet.

M. Cardinal: Monsieur le président, si vous désirez des exemplaires des mémoires complets, nous pourrons les soumettre au comité et en parler.

Le président: Si nous avons un exemplaire du mémoire, Chef, le greffier verra à en remettre un exemplaire aux membres du Comité.

M. Yewchuk: Monsieur le président, peut-être pourrions-nous les annexer aux procès-verbal.

Le président: Nous n'avons pas vraiment l'autorité pour le faire. Nous avons besoin d'un quorum.

Nous avons à présent dépassé l'heure d'ajournement pour aujourd'hui, puis-je obtenir une motion d'ajournement jusqu'à demain matin, à 9 h. 30.

M. Marshall: Je fais une motion en ce sens.

Motion adoptée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 36

Friday, November 26, 1971

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 36

Le vendredi 26 novembre 1971

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Annual Reports (1967-68, 1968-69) of the Department of Indian Affairs and Northern Development

Rapports annuels (1967-1968, 1968-1969) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième Législature, 1970-1971

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 36

Friday, November 26, 1971

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 36

Le vendredi 26 novembre 1971

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Annual Reports (1967-68, 1968-69) of the Department of Indian Affairs and Northern Development

Rapports annuels (1967-1968, 1968-1969) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

---

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session
Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la
vingt-huitième législature, 1970-1971

24205—1

STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Robert Borrie

Messrs.

Barnett	Côté (*Richelieu*)
Blackburn	Deakon
Buchanan	Gundlock
Cadieu	Horner
Corriveau	Marchand (*Kamloops-Cariboo*)
Matte	Orange
Mazankowski	Paproski
Morison	Rock
	St. Pierre
	Yewchuk—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S. O. 65(4)(b)

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Robert Borrie

Messieurs

Barnett	Côté (*Richelieu*)
Blackburn	Deakon
Buchanan	Gundlock
Cadieu	Horner
Corriveau	Marchand (*Kamloops-Cariboo*)
Matte	Orange
Mazankowski	Paproski
Morison	Rock
	St. Pierre
	Yewchuk—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publication de l'Imprimeur de la Reine pour le Canada autorisée par l'Orateur de la Chambre des communes

En vente à Information Canada, Ottawa

MINUTES OF PROCEEDINGS

Friday, November 26, 1971.
(37)

[*Text*]

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met at 9.50 a.m. this day, the Chairman Mr. Watson presiding.

Members present: Messrs. Barnett, Blackburn, Buchanan, Gundlock, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Mazankowski, Morison, Rock, Watson—(9).

Also present: Messrs. Alexander and Orlikow, M.P.s.

Witnesses: Mr. Harold Cardinal, President of the Indian Association of Alberta; Chief Ralph Blackman, Cold Lake Band; and Mrs. Melanie Machatis, Cold Lake Reserve School committee member.

The Committee had for its order of reference the Annual Reports of the Department of Indian Affairs and Northern Development (1967-68 and 1968-69).

The Committee resumed its examination of the witnesses.

In accordance with a motion passed at a meeting held on Thursday, November 26, 1970 persuant to S.O. 65(7) two letters tabled in English only by Mr. Harold Cardinal and a presentation tabled in English only by Chief Ralph Blackman are printed as appendices to this days' Minutes of Proceedings and Evidence:

Letter (Blank address) from the Honourable Robert Stanbury dated August 11, 1971. (See APPENDIX "LL")

Letter to Mr. Harold Cardinal J. B. Bergevin, Assistant Deputy Minister (Indian and Eskimo Affairs) dated August 26, 1971. (See APPENDIX "MM")

Cold Lake Indian Reserve Presentation dated October 12, 1971. (See APPENDIX "NN")

At 11.05 a.m. questioning continuing the Committee adjourned to 2.00 p.m. this day.

AFTERNOON MEETING
(38)

The Committee reconvened at 2.10 p.m. this day, the Chairman, Mr. Watson presiding.

Members present: Messrs. Barnett, Borrie, Buchanan, Gundlock, Mazankowski, Rock, Watson—(7).

Witnesses: Mr. Harold Cardinal, President of the Indian Association of Alberta; Chief Ralph Blackman, Cold Lake Band; (Mrs.) Melanie Machatis, Cold Lake Reserve School committee member.

The Committee resumed its examination of the witnesses.

After further questioning,

In accordance with a motion passed at a meeting held on Thursday, November 26, 1970, pursuant to S.O. 65(7) a letter addressed to Mr. McGilp from the Indian Association of Alberta dated December 4, 1971 and financial statement tabled in English only by Mr. Buchanan is printed as an appendix to this days' Minutes of Proceedings and Evidence (*See APPENDIX "OO"*).

PROCÈS-VERBAL

Le vendredi 26 novembre 1971
(37)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien se réunit aujourd'hui à 9 h 50 du matin sous la présidence de M. Watson.

Députés présents: MM. Barnett, Blackburn, Buchanan, Gundlock, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Mazankowski, Morison, Rock, Watson—(9).

Autres députés présents: MM. Alexander et Orlikow.

Témoins: M. Harold Cardinal, président de l'Association des Indiens de l'Alberta; le chef Ralph Blackman, bande de *Cold Lake*; Mme Melanie Machatis, membre de la Commission scolaire de la réserve de *Cold Lake*.

Les Rapports annuels du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (1967-1968 et 1968-1969) constituent l'Ordre de renvoi du Comité.

Le Comité reprend l'interrogatoire des témoins.

Conformément à la motion adoptée lors de la réunion du jeudi 26 novembre 1971 (règlement 65(7)) deux lettres, version anglaise seulement, déposées par M. Harold Cardinal et un document, version anglaise seulement, déposé par le chef Ralf Blackman sont annexés aux procès-verbaux et témoignages du jour:

Lettre (sans adresse) de l'honorable Robert Stanbury datée du 11 août 1971 (Voir APPENDICE «LL»)

Lettre adressée à M. Harold Cardinal, J. B. Bergevin, sous-ministre adjoint (affaires indiennes et esquimaudes) et datée du 26 août 1971. (Voir APPENDICE «MM»)

Document présenté par la réserve indienne de *Cold Lake* et daté du 12 octobre 1971. (Voir APPENDICE «NN»)

A 11 h 05 du matin, l'interrogatoire se poursuit et le Comité s'ajourne à 2 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(38)

Le Comité se réunit de nouveau à 2 h 10 de l'après-midi sous la présidence de M. Watson.

Députés présents: MM. Barnett, Borrie, Buchanan, Gundlock, Mazankowski, Rock, Watson—(7).

Témoins: M. Harold Cardinal, président de l'Association des Indiens de l'Alberta; le chef Ralf Blackman, bande de *Cold Lake*; Mme Melanie Machatis, membre de la Commission scolaire de la réserve *Cold Lake*.

Le Comité reprend l'interrogatoire des témoins.

L'interrogatoire se poursuit.

Conformément à la motion adoptée lors de la réunion du jeudi 26 novembre 1970 (règlement 65 (7)), une lettre adressée à M. McGilp par l'Association des Indiens de l'Alberta et datée du 4 décembre 1970 de même qu'une déclaration financière, version anglaise seulement, déposée par M. Buchanan sont annexées aux procès-verbaux et témoignages du jour (*Voir APPENDICE «OO»*).

At 3.25 p.m. questioning concluded, the Committee adjourned to the call of the Chair.

L'interrogatoire se termine à 3h25 de l'après-midi et le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Friday, November 26, 1971

• 0951

[*Texte*]

The Chairman: Gentlemen, we have with us this morning Mr. Harold Cardinal, President of the Indian Association of Alberta, Chief Blackman and Mrs. Melanie Machatis from the Cold Lake Reserve.

Mr. Buchanan, you are first on the list.

Mr. Buchanan: Mr. Cardinal, many of us have been extremely impressed with your ability under questioning. Several of us were commenting last evening that your ability to work your way around a question and sort of avoid coming directly to terms with it would make many of our ministers on the front benches green with envy. We wished they possessed such talent.

Mr. Cardinal: Thank you.

Mr. Buchanan: However, I still have not—and I think the same applies to some of my colleagues—been satisfied with the responses on the question of funds for the community development projects.

Rather than get into this year's funds for 1971-72 which are still outstanding and, as you indicated in your letter to the Minister, you would be endeavouring to account for at a later date, I would rather go back and look at the funds which you had last year. Again, let us set aside the $165,000, which you mentioned came along in February, and there is some question of it having moved over into this year as well, and deal with a payment of between $137,000 and $138,000. It is my understanding that of that payment it has been ascertained that roughly $4,000 was used for staff training and so on, which apparently fell within the terms of reference, but that the balance of roughly $133,000 found its way into the general operating funds of your association. I must be frank to say that I find this a little hard to understand. You told us last evening how you had been extremely careful and hired very competent accounting people. In fact you made reference to one who had reached the exalted position—I think it was Gordon Miniely of Provincial Treasurer of Alberta. I suppose one might be tempted to be a little political and say who exalted that position was depended upon which side of the political fence one happened to stand. However, I gather from the constant rumours I have been hearing from my friends in Alberta on your potential candidacy in the Pembina riding for the Progressive Conservative Party that there is possibly not that much question as to where you stand politically.

Mr. Cardinal: Are you not Parliamentary Secretary to Jean Chrétien?

Mr. Buchanan: Could I finish my question, please?

Mr. Cardinal: Would you answer my question?

Mr. Buchanan: That is correct. Could I finish mine?

You have indicated that you were extremely careful to secure first grade, competent help to make certain these things were done and that they were done on a proper basis. Therefore I would like from you an explanation as to why you had so much difficulty with these funds which you secured under contract—a contract which many other associations enter into and do not seem to have any difficulty keeping straight.

• 0955

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le vendredi 26 novembre 1971

[*Interprétation*]

Le président: Messieurs, nous avons avec nous ce matin M. Harold Cardinal, président de l'Association des Indiens de l'Alberta, le chef Blackman et Mme Melanie Machatis de la réserve de Cold Lake.

Monsieur Buchanan, vous êtes le premier sur la liste.

M. Buchanan: Monsieur Cardinal, plusieurs d'entre nous ont été grandement impressionnés par votre facilité à répondre aux questions. Nous observions hier soir que votre habilité à contourner une question en évitant en quelque sorte de la traiter directement pourrait vous faire envier de nos ministres des premiers rangs. Nous souhaiterions qu'ils possèdent un tel talent.

M. Cardinal: Merci.

M. Buchanan: Cependant, je ne suis pas encore satisfait, et je crois que c'est le cas également de certains de mes collègues, des réponses que vous avez données au sujet des fonds destinés à des projets de développement communautaire.

Plutôt que de considérer les fonds de cette année pour 1971-1972, qui sont toujours en suspens, et, comme vous l'avez indiqué dans votre lettre au ministre, dont vous envisagez de rendre compte à une date ultérieure, je préférerais revenir aux fonds de l'an dernier. Encore une fois, laissons de côté les $165,000 qui ont été reçus en février, selon vous, et il est question qu'ils aient été inclus dans le revenu de cette année, et passons aux paiments de $137,000 ou $138,000. Je crois comprendre que sur ce paiment il a été certifié qu'environ $4,000 ont été utilisés pour la formation du personnel etc., ce qui répondait apparemment au mandat, mais le reste d'environ $133,000 s'est trouvé inclu dans les fonds généraux de fonctionnement de votre association. Je dois être franc et vous dire que je trouve cela quelque peu difficile à comprendre. Vous nous avez dit hier soir combien vous aviez pris soin d'engager des comptables très qualifiés. En fait, vous en avez mentionné un qui avait obtenu un poste très élevé, je crois qu'il s'agissait de Gordon Miniely du Trésor de la province d'Alberta. Je suppose que l'on pourrait être tenté d'en faire de la politique et de dire combien ce haut poste dépendait du côté de l'arène politique où la personne se trouvait. Cependant, d'après des rumeurs constantes que j'ai entendues de mes amis en Alberta au sujet de votre canditature éventuelle dans la circonscription de Pembina pour le parti progressiste conservateur, je crois qu'il n'y a probablement aucun doute quant à votre affiliation politique.

M. Cardinal: N'êtes-vous pas le secrétaire parlementaire du ministre Jean Chrétien?

M. Buchanan: Pourrais-je finir de poser ma question, s'il vous plaît?

M. Cardinal: Voudriez-vous répondre à ma question?

M. Buchanan: C'est la vérité. Pourrais-je terminer la mienne?

Vous avez dit que vous aviez bien pris soin de retenir du personnel compétent et de première classe pour assurer que ce qui devait être fait le serait, et de la bonne manière. J'aimerais donc vous entendre donner une bonne explication sur la raison pour laquelle vous avez eu tant de difficultés avec ces fonds que vous aviez obtenus au moyen d'un contrat, un contrat comme en signent plusieurs autres associations qui ne semblent pas avoir de difficultés à bien le respecter.

[*Text*]

Mr. Cardinal: First of all, Mr. Chairman, I would like to find out what my rights and privileges are as a witness. I have been given the opportunity of appearing before your Committee to discuss certain issues and I have been extremely happy about the respect and the treatment I have received and also the intelligence with which some of the questions have been put forward.

Since we are back on that road again, I got the distinct impression yesterday that some of your Liberal colleagues were more intent in trying to turn this Committee hearing into a kangaroo court for the Minister rather than getting into the issues . . .

Mr. Deakon: Mr. Chairman, on a point of order . . .

Mr. Cardinal: I am asking the Chairman . . .

Mr. Deakon: I put a very precise question. There is $133,000 of the public's money involved and I have asked a question on this and I expect an answer.

Mr. Cardinal: You will get an answer.

The Chairman: Order.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, a point of order has been raised by the Parliamentary Secretary and if he wants the witness to come to the point of discussing funds I think he should immediately agree that some of what I consider to be the unfortunate remarks he made with political overtones should in effect be stricken from the record. I said at one time that I consider references concerning the political affiliation of the head of a firm of chartered accountants and any question about what, if any, political leanings or interests the witness may have to be quite improper to these proceedings and I think that a Parliamentary Secretary, if he wants to really get down to a proper consideration of the facts, should indicate to the Committee that those remarks were unfortunate and they should not be part of the record of this Committee.

Mr. Buchanan: Mr. Chairman, I did not raise the question about the political affiliation of the firm of chartered accountants. It was raised last evening by the witness himself, Mr. Barnett, I did not raise it.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, if we are going to continue on this, I felt that that was quite a proper way for the witness to identify to members of the Committee the stature and calibre of a member of a firm of chartered accountants. I certainly do not feel that it was improper for someone, if they were dealing with the Minister of Finance of Canada as a person competent in his field, to identify him in the minds of a group that might not otherwise know him and identify the fact that he now holds the position of the Minister of Finance of Canada. To my mind that was quite a proper identification on the part of the witness and it really had nothing to do with the kind of political overtones that seemed to have been introduced subsequent to that—not by the witness but by members of the Committee.

The Chairman: Order, gentlemen. On two occasions yesterday I indicated to the Committee that I felt we were not going to add to our understanding of the school situation in Alberta if we pursued a line of questioning into certain accounting procedures. We received a statement from Mr. Cardinal in the morning indicating that such accounting procedures would be explained in due course and that an accounting would be forthcoming. I pointed this out to the Committee on two occasions and as this is not a restricted

[*Interpretation*]

M. Cardinal: En premier lieu, monsieur le président, j'aimerais connaître mes droits et mes privilèges en tant que témoin. J'ai eu l'occasion de comparaître devant votre comité pour discuter certaines questions et j'ai été tr;es heureux du respect que l'on m'a manifesté et de la manière dont j'ai été traité, et j'ai apprécié également l'intelligence de certaines des questions qui m'ont été posées.

Puisque nous sommes revenus sur ce terrain encore une fois, j'ai eu bien la nette impression que certains de vos collègues libéraux s'occupaient plus d'essayer de transformer cette séance de comité en une parodie de jugement du ministre que d'essayer de régler certaines questions . . .

M. Deakon: Monsieur le président, j'invoque le règlement . . .

M. Cardinal: Je demande au président . . .

M. Deakon: Je pose une question très précise. Il est question de $133,000 qui appartiennent à la population, j'ai posé une question à ce sujet, et j'attends une réponse.

M. Cardinal: Vous aurez une réponse.

Le président: A l'ordre s'il vous plait.

M. Barnett: Monsieur le président, le règlement a été invoqué par le secrétaire parlementaire et s'il veut que le témoin en vienne à discuter des fonds, je crois qu'il devrait immédiatement convenir que certaines de ces paroles devraient être rayées des comptes rendus car je les considère comme des remarques malheureuses avec des nuances politiques trop prononcées. J'ai dit un jour que je considérais que la mention de l'affiliation politique d'un directeur d'une maison de comptables agréés et que toute autre question au sujet des tendances ou des intérêts politiques des témoins, devraient être éliminées de nos débats et je crois que si un secrétaire parlementaire veut vraiment qu'un bon examen des faits ait lieu, il devrait dire au comité qu'il regrette ses remarques et qu'elles ne devraient pas faire partie des comptes rendus du comité.

M. Buchanan: Monsieur le président, je n'ai pas soulevé la question de l'affiliation politique de la société de comptables agréés. Elle a été soulevée hier soir par le témoin lui-même, M. Barnett, ce n'est pas moi qui l'ai fait.

M. Barnett: Monsieur le président, s'il nous faut continuer sur ce sujet, je croyais que c'était là une bonne façon pour le témoin de représenter aux membres du comité l'envergure et le calibre d'un membre d'une maison de comptables agréés. Je ne crois certainement pas qu'il soit inapproprié pour une personne qui parlerait du ministre des Finances du Canada comme d'une personne compétente dans son domaine, de l'identifier aux yeux d'un groupe dont il serait inconnu en précisant le fait qu'il détient maintenant le poste de ministre des Finances du Canada. A mon avis, c'était une très bonne façon pour le témoin de s'identifier, et cela n'avait vraiment rien à avoir avec le genre d'allusion politique qui semblait avoir été faite à la suite de cela . . . non par le témoin mais par des membres du comité.

Le président: A l'ordre, messieurs. A deux reprises hier, j'ai signalé au comité qu'à mon avis nous n'ajouterions rien à notre compréhension de la situation scolaire en Alberta si nous poursuivions les questions en traitant de certaines procédures comptables. Ce matin, nous avons une déclaration de M. Cardinal indiquant que ces procédures comptables seraient expliquées en temps voulu et que des comptes seraient présentés bientôt. Je l'ai fait remarquer au comité à deux reprises et comme il ne s'agit pas du

[*Texte*]

hearing in any way I presume that members are free to not necessarily follow my admonition in this regard, but I would urge members that we are not particularly adding to the understanding of the education situation in Cold Lake in particular and in Alberta in general by pursuing this line.

In so far as imputing any political allegiance or other irrelevancies regarding Mr. Cardinal's personal views, I do not think this is properly a part of any question that may be directed to him. I would urge all members to restrict their questioning to direct questions.

• 1000

Mr. Buchanan: Mr. Chairman, I am very happy to accept your admonition concerning the current year's funds, but I am talking about 1970-71 funds. That is a closed book.

The Chairman: Mr. Cardinal wishes to complete his answer.

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, my question was to find out my rights and privileges as a witness. I do not appreciate coming here with all sorts of implications and imputations on the part of their Liberal Party colleagues. I came here to answer questions as they relate to my position as President of the Indian Association of Alberta, the role we have had in the school strike, and the reasons why we were forced to release a Cabinet document which, as far as we were concerned, proved that the Minister of Indian Affairs was attempting to and in fact had succeeded in driving our organization out of program areas. As President of the Association, Mr. Chairman, may I remind your colleagues that I am not in any way affiliated with any political party, and that until such time as I resume my individual position as a citizen where I have an option like any others, I do not think it is fair for anyone, no matter what position he occupies, to try to use these matters as a cover for the issues that underly our problems.

Mr. Buchanan: Right. Are you going to deal with my question, Mr. Chairman?

Mr. Cardinal: As to your question, Mr. Buchanan, it appears that as usual, your department has not given you the information which you require. The $137,000 which you talk about and which I mentioned last night, in case you were not here, arose as a result of interdepartmental squabbles between your department and the Secretary of State and was given as a one-shot affair without any particular terms of reference. We were led to understand that we could use this in any general way that we saw fit because it was not associated with any particular program and that can be accounted for. That was not the question that was asked yesterday. It was on the $165,000. I have notified your Committee that any questions on this and any documentation that you want we will provide to you. I think you should also get your Minister to clarify his position instead of unilaterally try to change our contract agreements from this place.

Mr. Buchanan: Well, Mr. Chairman, this is certainly not the understanding. As I have said earlier, there are half a dozen other associations that enter into comparable contracts, have no difficulty in accounting for them, and it just strikes me . . .

[*Interprétation*]

tout d'une séance restreinte, je suppose que les députés sont libres de ne pas nécessairement se conformer à mon avertissement à cet égard, mais je leur ferai remarquer instamment que continuer dans ce sens ne nous aidera pas spécialement à comprendre la situation scolaire à Cold Lake en particulier et en Alberta en général.

Quant à attribuer une allégeance politique ou d'autres idées inappropriées en ce qui concerne les opinions personnelles de M. Cardinal, je ne pense pas que cela puisse faire partie d'une question pouvant lui être posée. J'exhorterais tous les députés à se contenter de poser des questions directes.

M. Buchanan: Monsieur le président, j'accepte vos réprimandes au sujet des fonds de cette année mais je parle des fonds de 1970-1971. C'est un dossier qui est clos.

Le président: Monsieur Cardinal voudrait parachever sa réponse.

M. Cardinal: Monsieur le président, ma question visait à déterminer quels sont mes droits et privilèges en tant que témoin. Je n'aime guère être ici l'objet de toutes sortes de sous-entendus et allusions de la part des députés du parti libéral. Je suis venu répondre à des questions concernant mon poste de président de l'Association des Indiens de l'Alberta, le rôle que j'ai eu dans la grève scolaire et les raisons qui nous ont forcés à rendre public un document du Cabinet qui, en ce qui nous concerne, prouvait que le ministre des Affaires indiennes s'était employé et avait en fait réussi à faire sortir notre organization du cadre des programmes. En tant que président de l'Association, monsieur le président, j'aimerais rappeler à vos collègues que je ne suis aucunement affilié à un quelconque parti politique et que, jusqu'à ce que je quitte ce poste et redevienne un citoyen comme les autres ayant droit à choisir ce qui lui plaît comme quiconque, je ne pense pas qu'il soit juste que quiconque, quel que soit son poste, essaie d'utiliser de tels problèmes comme couverture pour les questions qui sont à la source de nos problèmes.

M. Buchanan: Vous avez raison. Allez-vous répondre à ma question, monsieur le président?

M. Cardinal: Quant à votre question, monsieur Buchanan, il semble que, comme d'habitude, votre Ministère ne vous ait pas fourni les renseignements dont vous aviez besoin. Les $137,000 dont vous parlez et auxquels j'ai fait allusion hier, au cas où vous n'auriez pas été là, sont le résultat des accrochages interministériels qui ont opposé votre Ministère et le Secrétariat d'État; ces sommes ont été données en un versement unique sans mandat. On nous a fait comprendre que nous pourrions utiliser cet argent de la façon qui nous conviendrait car il n'était lié à aucun programme particulier, sans qu'il faille en rendre compte. Ce n'est pas la question qui a été posée hier. On a parlé des $165,000. J'ai déjà dit à votre Comité que je peux vous fournir à ce sujet tous les documents dont vous pouvez avoir besoin. Je pense que vous pourriez également faire en sorte que votre ministre précise sa position au lieu d'essayer unilatéralement de modifier nos accords contractuels.

M. Buchanan: Monsieur le président, les choses ne sont certainement pas ainsi. Comme je l'ai dit précédemment, il y a une demi-douzaine d'autres associations qui ont conclu des contrats comparables et qui n'ont aucun problème pour justifier leurs dépenses, et il me semble . . .

[*Text*]

Mr. Cardinal: How many other organizations have gone out of programs?

Mr. Buchanan: What has that got to do with the questions?

Mr. Cardinal: That has got to do with the issues underlying my presence here.

Mr. Buchanan: It is irrelevant.

The Chairman: Order. Mr. Buchanan, the witness has answered your question. Please proceed to other questions.

Mr. Buchanan: Well, I would like it clearly on the record that I am not satisfied with the answer, Mr. Chairman, and I feel it completely inadequate.

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, I am also not satisfied with the question.

Mr. Buchanan: That is not your privilege.

Mr. Chairman, in his comments on November 24, Mr. yewchuk made reference to the $160,000 that had been spent on research and development for the proposed cultural centre in Alberta. I am curious to know (a) where those funds came from and (b) whether your withdrawal from programs indicates that you wish also to withdraw from any further involvement as far as this proposed culture centre is concerned.

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, the major portion of the funding in terms of the research for the Alberta Indian Education Centre has come out of the general administration moneys that we have received from the federal government. We felt that, when we asked for moneys from the federal government, these moneys should be used to develop something rather than pay salaries just to keep the job, as is the case with many people in the Department of Indian Affairs and Northern Development.

• 1005

Our decision, as of eight days ago today, means that we, as an association, will no longer be involved with the Alberta Indian Education Centre. Our negotiations in that respect had been with the Hon. Martin O'Connell, then Minister without portfolio in the Secretary of State Department: it had not been with the hon. Jean Chétien.

What we are seeking is reimbursement for the amount of moneys that we have expended, so that we can terminate our obligations to the staff that we have in the Alberta Indian Education Centre.

Mr. Chairman, on that particular point under the core concept, as was devised by the federal government—and I will read you part of the letter that we received on August 11 from the Hon. Robert Stanbury who was, at that time, the minister responsible—we were led to understand that the moneys we had from core would be the moneys we would use initially to develop programs, to develop our alternatives in order to try and meet the problems that were facing our people, and, as these programs proved themselves to be viable, that we would be able to continue with them by receiving program grants.

I must remind the Committee that it is now November, that the fiscal year started in April, and that, aside from the money in community development, we have not received any other moneys for any other programs. Most of our core funding to date has been used to try and ensure that the programs we were carrying—the Alberta Indian Education Centre and also the in-school program—would not die down.

[*Interpretation*]

M. Cardinal: Combien d'autres organisations se sont-elles retirées des programmes?

M. Buchanan: Quel rapport cela a-t-il avec la question?

M. Cardinal: Cela a un rapport évident avec les problèmes qui ont entraîné ma présence ici.

M. Buchanan: Ce n'est pas pertinent.

Le président: A l'ordre. Monsieur Buchanan, le témoin a répondu à votre question. S'il vous plaît, passez à une autre question.

M. Buchanan: J'aimerais voir figurer au procès-verbal que je ne suis pas satisfait de la réponse qui m'a été donnée, Monsieur le président, je trouve qu'elle ne convient absolument pas.

M. Cardinal: Monsieur le président, je ne suis pas non plus satisfait de la question.

M. Buchanan: Ce n'est pas votre privilège.

Monsieur le président, dans ses commentaires du 24 novembre, monsieur Yewchuk a fait allusion aux $160,000 qui ont été consacrés à la recherche et au développement du Centre culturel en projet pour l'Alberta. Je serais curieux de savoir a) d'où sont venus les fonds correspondants et b) si votre retrait des programmes signifie que vous voulez également cesser de participer à toutes activités concernant ce centre culturel en projet.

M. Cardinal: Monsieur le président, la plus grande partie des fonds concernant les études du Centre d'éducation indien de l'Alberta proviennent du fonds d'administration générale que nous avons reçu du gouvernement fédéral. Nous avions le sentiment que lorsque nous demandions de l'argent au gouvernement fédéral, il valait mieux l'utiliser pour créer quelque chose plutôt que de verser des salaires pour le plaisir de maintenir des postes comme c'est souvent le cas au ministère des Affaires indiennes.

La décision que nous avons prise il y a huit jours signifie que, en tant qu'association, nous ne voulons plus rien avoir à faire avec le centre d'Éducation indienne de l'Alberta. Nous avons eu des pourparlers à ce sujet avec l'honorable Martin O'Connell (à l'époque ministre sans-portefeuille au Secrétariat d'État) mais pas avec l'honorable Jean Chrétien.

Ce que nous cherchons à obtenir, c'est le remboursement des sommes que nous avons dépensées afin que nous puissions satisfaire à nos obligations à l'égard du personnel du centre d'Éducation indienne de l'Alberta.

Monsieur le président nous passons au programme «core», programme conçu par le gouvernement fédéral; je vous lirai à ce sujet une partie de la lettre que nous avons reçue le 11 août de l'honorable Robert Stanbury qui était à cette époque le ministre responsable. On nous a fait comprendre que les sommes que nous avions reçues dans le cadre du programme «core» constitueraient les sommes qu'il nous faudrait utiliser au départ pour mettre sur pied ces programmes, définir quels moyens nous permettraient de résoudre les problèmes qui se posaient à notre peuple et, au fur et à mesure que ces programmes se révéleraient valables, nous pourrions continuer à les appliquer en recevant des subventions correspondantes.

Je dois rappeler au Comité que nous sommes maintenant en novembre, que l'année financière a commencé au mois d'avril et qu'en dehors des sommes concernant le développement communautaire, nous n'avons reçu d'argent pour aucun autre programme. La plus grande partie

[*Texte*]

I will read to you now, Mr. Chairman, the letter I received on August 11 from the Hon. Robert Stanbury, if that is in order. It says:

> When I wrote to you in May, enclosing an interim advance to your association, I commented that an inter-departmental committee was working to establish criteria and guidelines for a grants program in support of native associations. I am pleased to advise you that the committee has completed its work and that its recommendations have been accepted by the government pending further discussions with the associations.
>
> Briefly, the intention of the government is that the department of the Secretary of State will bear responsibility for contributions to the cost of core operation of the native associations. Core funding includes staff salaries, office travel, meeting expenses and professional services. This department has also been asked to continue its communications workers program for the native associations.
>
> The intention of the government, in providing for core and communication operation, will be to assure the capacity of your association to organize its constituency in order to develop program and project proposals. Such proposals would be directed to either a federal department or other level of government or to the private sector.

• 1010

It is this particular sentence under which, Mr. Chairman, we went ahead to develop the concept of the Alberta Indian Education Centre and expend moneys under the core program.

> It is anticipated that these proposals would be supported according to the criteria and evaluation procedures of the agency concerned and without affecting the level of funding for this department.
>
> This new policy will also involve, in addition to the annual audit statement, quarterly financial statements which will serve as a basis for quarterly payments to the associations.

That, Mr. Chairman, is a normal clause in any of the contracts that we have with the federal government where we do submit quarterly-audited statements.

> It is also understood that as the government adopts evaluation procedures with respect to voluntary associations, that such procedures would be applied to your association as to any other. At any rate representatives of the Interdepartmental Committee will be meeting with your association in the near future to discuss these new funding arrangements in detail. In the meantime under the Core and Communication Workers programmes, and pending further discussions with your association, the amount of support this department will be providing to your association in this fiscal year will be . . .

As this is a form letter, Mr. Chairman, that is blank.

I have read to you the letter I have received from the Secretary of State.

[*Interprétation*]

des fonds que nous avons reçus pour le programme «core» jusqu'à présent ont été utilisés pour maintenir à flot les programmes en cours—le centre d'Éducation indienne de l'Alberta et les programmes scolaires.

Je vais vous lire maintenant, si c'est possible monsieur le président, la lettre de l'honorable Robert Stanbury que j'ai reçue le 11 août. En voici le texte:

> Lorsque je vous ai écrit au mois de mai, en joignant à ma lettre une avance provisoire à l'intention de votre association, je vous ai indiqué qu'un comité interministériel travaillait à la définition de critères et de directives concernant les programmes de subventions aux associations indigènes. J'ai le plaisir de vous faire savoir que le comité a terminé ses travaux et que ses recommandations ont été acceptées par le gouvernement en attendant qu'elles fassent l'objet de discussions avec les associations.
>
> En résumé, le gouvernement désire que le Secrétariat d'État soit responsable des contributions aux prêts contractés par les associations indigènes dans le cadre de l'application du programme «core». Ces frais comprennent les salaires du personnel, les voyages d'affaires, les frais de réunion et des services professionnels. On a demandé également à ce ministère de maintenir le programme concernant les communications avec les associations indigènes.
>
> Le gouvernement aide au fonctionnement du programme «core» et du programme de communication
>
> afin de faire en sorte que votre association puisse faire en sorte que les gens qui dépendent d'elle s'organisent afin de mettre au point des programmes et des projets. Les propositions correspondantes seront alors orientées vers un ministère fédéral, un autre niveau de gouvernement ou le secteur privé.

C'est cette phrase, monsieur le président, qui nous a poussés à étudier l'idée du Centre d'éducation indienne de l'Alberta et à dépenser de l'argent au titre du programme Core.

> On peut s'attendre à ce que ces propositions soient financées selon les critères et les procédures d'évaluation de l'organisme concerné sans avoir de conséquences sur le financement concernant le ministère.
>
> Dans ce nouveau système, il faudra, outre les rapports de vérification annuels, des rapports financiers trimestriels qui seront utilisés comme base pour les versements trimestriels aux associations.

Il s'agit là, monsieur le président, d'un article courant dans les contrats que nous avons passés avec le gouvernement fédéral où il nous faut soumettre des rapports de vérification comptable trimestriels.

> Il est convenu que, comme le gouvernement adopte ce système d'évaluation à l'égard des associations bénévoles, ces procédures seront appliquées à votre association comme à toutes les autres. Quoi qu'il en soit, des représentants du Comité interministériel rencontreront votre association dans un avenir proche afin de discuter en détail ces nouveaux arrangements financiers. En attendant, au titre du programme Core et du programme des travailleurs des communications, et en attendant les résultats des discussions que nous aurons avec votre association, notre ministère accordera à votre association pour cette année fiscale une somme de $ . . .

Il s'agit d'une circulaire, monsieur le président, il y a un blanc.

[*Text*]

Mr. Barnett: What is the date of that letter.

Mr. Cardinal: That was August 11, 1971. On August 26, 1971 after I had received this letter, Mr. Chairman, I received another letter from the former Assistant Deputy Minister for Indian and Eskimo Affairs, Mr. J. B. Bergevin. In this first letter you will recall that we were informed that the core funding would come from the Secretary of State and that that would be supplemented by project or program moneys from other departments to make the formula that the officials worked out a workable formula. On August 26 we received the following letter from Mr. Bergevin.

> Indian associations have been asking for funds to be used for programs to be administered by them on behalf of the Indian people. Requests of this kind have been increasing recently and the government has been considering the long term effects of meeting them.
>
> Many bands are administering programs and activities through the Grants to Bands program and under direct contracts with the department concerned and there is need to clarify the respective administrative roles of bands, associations, corporate bodies and government departments and agencies.
>
> The Inter-departmental Committee on Indian and Eskimo affairs has suggested that each department should make its own decision for the rest of this fiscal year and should use its own criteria in funding programs. The government have agreed to this proposal for this year and hopes that a firm policy can be established to determine what will be done in future years.
>
> Associations will no doubt continue to make recommendations and proposals to the federal, provincial and municipal governments about many matters of concern to their members. In some cases an association may feel confident about program proposals or advice based on the experience and knowledge of its members but there will be other times when it will want specialized consultants to assist in formulating ideas and practical, working proposals. There will have to be funds available for this kind of consultation.
>
> In this fiscal year the Department will not provide for activities to be administered by the associations other than the Community Development Program. However, we are prepared to seek Treasury Board approval for funds to provide specialized advice on matters of particular concern to the associations.

• 1015

> This means that apart from the Community Development Program, we will not have funds available for the programs you propose in the 1971-72 budget submission, but if there are particular projects on which you need specialized advice or consulting services, the department may be able to provide some help for you in this regard. If you have suitable projects in mind, you should meet with the Regional Director and discuss with him which of your needs might be met through the funds available. Treasury Board authority will be required for each grant so sufficient details will be needed to make an adequate submission. Funds are limited and projects should be such that they can be completed by March 31, 1972. If you put forward more

[*Interpretation*]

Je viens de vous lire la lettre que j'ai reçue du Secrétariat d'État.

M. Barnett: De quand cette lettre est-elle datée?

M. Cardinal: Du 11 août 1971. Le 26 août 1971, après avoir reçu la lettre précédente, monsieur le président, j'ai reçu une lettre de l'ancien sous-ministre adjoint aux Affaires indiennes et esquimaudes, M. J. D. Bergevin. Vous vous souvenez que l'on me disait dans la première lettre que le financement du programme Core proviendrait du Secrétariat d'État et que ces fonds seraient complétés par des subventions de projets et de programmes émanant d'autres ministères, afin que la formule élaborée par les hauts fonctionnaires soit valable. Le 26 août, nous avons reçu de M. Bergevin la lettre suivante:

> Les associations indiennes demandent des fonds destinés à des programmes qu'elles administreront au nom des Indiens. Les demandes de ce type sont en augmentation depuis quelque temps, et le gouvernement en a étudié les effets à long terme si elles étaient satisfaites.
>
> De nombreuses bandes administrent des programmes et des activités grâce au programme «subventions aux bandes» et au titre de contrats passés directement avec les ministères concernés; il faut préciser les rôles administratifs respectifs des banques, des associations, des sociétés et des ministères et organismes gouvernementaux.
>
> Le Comité interdépartemental sur les Affaires indiennes et esquimaudes a dit que chaque ministère devrait prendre ses propres décisions en ce qui concerne le reste de cette année financière et financer des programmes sur la base de ses propres critères. Le gouvernement a accepté cette proposition pour cette année et espère que des directives précises pourront être établies afin de déterminer ce qui pourrait être fait dans les années à venir.
>
> Les associations continueront assurément à faire des recommandations et des propositions aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux à propos des sujets intéressant leurs membres. Dans certains cas, une association pourra faire confiance à l'expérience et aux connaissances de ses membres pour les propositions de programme ou les conseils, mais dans d'autres cas, elle pourra avoir besoin de conseillers spécialisés afin de l'aider à formuler des idées et des propositions pratiques valables. Des fonds seront nécessaires pour financer ce genre de consultations.
>
> Pour cette année financière, le ministère ne financera pas les activités devant être administrées par les associations autres que celles prévues par le Programme de développement des communautés. Toutefois, nous sommes prêts à demander l'approbation du Conseil du Trésor pour des sommes destinées à fournir des conseillers spécialisés sur les sujets concernant particulièrement les associations.
>
> Cela signifie qu'en dehors du programme de développement communautaire, nous n'aurons aucun fonds à notre disposition pour les programmes que vous proposez dans la présentation du budget en 1971-1972. Mais s'il y a certains projets au sujet desquels vous auriez besoin d'avis autorisé ou de services consultatifs, le ministère pourrait vous aider. Si vous songez à des projets acceptables, vous devriez rencontrer le Directeur régional et discuter avec lui des besoins qu'il faudrait satisfaire en premier lieu grâce

[*Texte*]

than one proposal, please be sure to tell the Regional Director which has the highest priority.

During the next month, the Inter-departmental Committee on Indian and Eskimo Programs will be considering the question of financing programs operated by associations. It will be helpful if you give us your suggestions and comments on the role you foresee your association taking in carrying out programs.

You will want to bear in mind the kind of activities that are or might be administered by Band Councils, special purpose corporations and federal or provincial departments or agencies. Your views on which is best suited to administer each program would be helpful.

Our understanding, arising from this letter, is that other than community development programs no other program moneys would be available from the Department of Indian Affairs and that seemed to us, Mr. Chairman, to be at odds with the general impression and understanding we had from the Secretary of State.

The Chairman: Do we agree, gentlemen, to including this letter as part of our appendices, and could we also have agreement while we have a quorum to attach the Cold Lake Indian Reserve presentation that was mentioned last night as an appendix?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Cardinal: When I am looking at programs, Mr. Chairman, I am also keeping in mind the Alberta Indian Education Centre. We presented this to the federal government, I think, in March and again in June of 1970. We are now almost into 1972. The Cabinet came up with a document dated July 29 respecting your position on this. This work was being done by ourselves to prepare our proposals for the Alberta Indian Education Centre and when the Department of Indian Affairs found out that they could not kill this concept in Cabinet, they then changed their tactics and went across the country asking other provinces to submit like proposals so that these proposals could be put together in order to either scare the Cabinet from giving the moneys that were needed for the Alberta Indian Education Centre or to make sure that this centre would not get the moneys it needed to operate effectively and fully.

Following this, last year the Department took the initiative to work in Alberta and to negotiate with Mount Royal College and the University of Calgary in order to set up adult learning centres on the Blood and Blackfoot Reserves. Further, there was an attempt on their part to divert moneys, once they are approved by Cabinet, from the Alberta Indian Education Centre.

Mr. Chairman, for a department that continually complains that it does not have money for education, I find it hard to understand why, when they want to control something like the Alberta Indian Education Centre, they can

[*Interprétation*]

aux fonds disponibles. Comme il faudra solliciter l'autorisation du Conseil du Trésor pour chaque subvention, il faut, pour que le rapport soit adéquat, qu'il contienne un nombre suffisant de détails. Les fonds sont limités et les projets présentés doivent être tels qu'ils puissent être terminés pour le 31 mars 1972. Si vous présentez plus d'une proposition, veuillez dire au directeur régional quelle est celle qui a la plus haute priorité.

Au cours du mois prochain, le comité interministériel des programmes concernant les Indiens et les Esquimaux examinera la question du financement des programmes relevant des associations. Il serait utile que vous nous présentiez vos suggestions et commentaires sur le rôle que votre association compte assumer dans l'application de ces programmes.

Il faudra tenir compte du genre d'activités qui sont ou pourraient être constituées àu Conseil des bandes, par les sociétés constituées à des fins spéciales ainsi que les ministères ou organismes provinciaux ou fédéraux, Il serait utile que vous nous fassiez connaître vos vues sur ceux d'entre eux qui, à votre avis, seraient le plus qualifiés pour administrer chacun des programmes.

Nous croyons comprendre d'après cette lettre, que le ministère des Affaires indiennes n'aura d'argent disponible pour aucun programme sauf les programmes de développement communautaire et cela nous semble en contradiction avec ce que le Secrétaire d'État nous avait donné à entendre et avec l'impression générale qu'il nous avait laissée.

Le président: Seriez-vous d'accord, messieurs, pour que cette lettre fasse partie de nos appendices et, puisque nous avons le quorum, seriez-vous également d'accord pour y joindre le mémoire de la réserve indienne de Cold Lake dont on a parlé hier soir?

Des voix: D'accord.

M. Cardinal: Lorsque je songe aux programmes, monsieur le président, je n'oublie pas non plus le centre éducatif indien de l'Alberta. Nous avons présenté ce projet au gouvernement fédéral en mars, je crois, et encore en juin, 1970. Nous voici presqu'en 1972. Le Cabinet nous a présenté un document daté du 29 juillet au sujet de votre position à cet égard. Nous avons accompli ce travail nous-mêmes en guise de préparation à nos propositions relatives au centre éducatif indien de l'Alberta, et après que le ministère des Affaires indiennes eut constaté qu'il ne pouvait pas amener le Cabinet à laisser tomber cette idée. Il a alors changé de tactiques et a parcouru le pays demandant aux autres provinces de faire des propositions similaires afin qu'on puisse les réunir, soit pour dissuader le Cabinet d'accorder les fonds nécessaires pour le centre éducatif indien de l'Alberta, soit pour s'assurer que ce centre n'obtiendrait pas l'argent nécessaire pour que ses activités soient efficaces et complètes.

A la suite de quoi, l'année dernière, le ministère a pris l'initiative dans l'Alberta et a entamé des négociations avec le Mount Royal College et l'Université de Calgary afin de créer des centres d'enseignement pour les adultes dans les réserves des Blood et des Blackfoot. Il a en outre tenté de détourner les sommes allouées au centre éducatif des Indiens de l'Alberta une fois celles-ci approuvées par le Cabinet.

J'ai peine à comprendre, monsieur le président, comment un ministère qui se plaint continuellement de n'avoir

[*Text*]

promise Cabinet that they will find $1 million in this fiscal year out of their current budget to finance cultural education centres across the country.

Mr. Buchanan: Mr. Chairman, I appreciate all this general comment and I have listened very carefully hoping to get an answer to my original question, but without success. We are aware of the distinction between core funding and program funding but I was particulary curious, as I said earlier, about the $160,000, which I gather came out of the general revenue of the bands that was used for . . .

• 1020

Mr. Cardinal: One hundred and sixty thousand has come out of the general Care fund that we have been receiving. I do not think it came under that title before. We started this project in 1968, you must remember, and at that time we were receiving funds under the ARDA Agreement, under which we were allowed to use funds to develop programs and projects.

Mr. Buchanan: Were the 45 people that you make reference to laying off—I guess it went to the end of this year or wherever your proposal . . .

Mr. Cardinal: A substantial number of them would come under the Alberta Indian Education Centre. In order to get the program started this September, we had to start negotiations last December, and those involved in negotiations with academics I think will appreciate what I am saying. We had to start our negotiations last December if we were to ensure that we would get competent staff. We had to have contractual agreements with these people in July of this year because that is the contract year for academics in different universities. We took on some staff, some academics in this capacity, and they will also be affected by our decision. All members of the Alberta Indian Education Centre staff have been notified that their contracts will be terminated as of December 30.

Mr. Buchanan: I am a little puzzled. Is it basically on the strength of these letters in July or August or whenever it was—one from Mr. Stanbury and one from J.B. Bergevin—that you hired these people? If it is, it seems to me that perhaps it was a little premature.

Mr. Cardinal: No. As I said, it was not your Department with whom we were discussing the matter. It was the Secretary of State. We had been meeting with the subcommittees that were referred to in the Cabinet document, and in these meetings we were led to understand that the project was being approved. To be fair to the officials, we were also reminded that this would not necessarily go through but that it had a hell of a good chance of going through. And when I look at the Cabinet documents, as far as I am concerned it did go through. If your Department can finance programs with Mount Royal Junior College, with the University of Lethbridge, with Rivers, Manitoba, then I do not see why the same type of consideration has not been extended to the Indian Association of Alberta. Perhaps this is one of the reasons why we decided to withdraw from the program at this time, since we felt, in

[*Interpretation*]

pas d'argent à consacrer à l'éducation peut, lorsqu'il veut contrôler quelque chose comme le centre éducatif indien de l'Alberta, promettre au Cabinet qu'il trouvera au cours de l'année fiscale actuelle un million de dollars dans son budget habituel afin de financer les centres culturels dans tout le pays.

M. Buchanan: Monsieur le président, je comprends toute la portée de cette remarque d'ordre général et j'ai écouté très attentivement, dans l'espoir de recevoir une réponse à ma question initiale, mais sans succès. Nous n'ignorons pas qu'il y a une distinction entre le financement de base et le financement des programmes, mais ce qui m'intrigue, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce sont les $160,000 qui, si je ne m'abuse, ont été tirés du revenu général des bandes et utilisés pour . . .

M. Cardinal: Cent soixante mille dollars proviennent du fonds Core, fonds d'aide générale dont nous bénéficions. Je ne pense pas que nous les ayons reçus à ce titre auparavant. N'oubliez pas que nous avons fait démarrer ce projet en 1968 et à cette époque, nous recevions des fonds en vertu de l'accord ARDA au terme duquel nous étions autorisés à utiliser ces fonds pour créer des programmes et des projets.

M. Buchanan: Les 45 personnes dont vous dites qu'elles ont été congédiées—je pense que cela allait jusqu'à la fin de l'année, ou du moins que votre proposition . . .

M. Cardinal: Un assez grand nombre d'entre elles dépendent du centre éducatif pour les Indiens de l'Alberta. Nous voulions amorcer le programme en septembre de cette année aussi avons-nous dû commencer les négociations dès décembre dernier. Ceux qui sont habitués aux négociations avec le corps académique, apprécieront ce que je viens de dire. Nous avons donc dû commencer nos négociations en décembre dernier pour nous assurer d'un personnel compétent. Nous avons dû signer des contrats en juillet de cette année parce que c'est à cette date que commence l'année contractuelle des professeurs des diverses universités. C'est dans ces conditions que nous avons engagé du personnel, ainsi qu'un certain nombre de professeurs qui seront également touchés par notre décision. On a averti tous les membres du personnel du centre administratif pour les Indiens de l'Alberta que leur contrat se terminerait le 30 décembre.

M. Buchanan: Je ne comprends pas très bien. Est-ce en fait sur la foi de ces lettres reçues en août ou en juillet je crois—une de M. Stanbury et l'autre de M. J. B. Bergevin—que vous avez engagé ces personnes? Si tel est le cas, il me semble que c'était là une démarche un peu prématurée.

M. Cardinal: Non, je le répète, ce n'était pas avec votre ministère que nous avions discuté de la question. C'était avec le Secrétaire d'État. Nous avions eu des réunions avec les sous-comités qui sont cités dans le document du Cabinet et au cours de ces réunions on nous a laissé croire que le projet était approuvé. En toute justice à l'égard des fonctionnaires, on nous a également rappelé qu'il ne serait pas nécessairement adopté mais qu'il avait toutes les chances de l'être. Lorsque je considère les documents du Cabinet, j'estime pour ma part qu'il l'a été. Si votre ministère peut financer des programmes avec la collaboration du *Mount Royal Junior College* et avec l'Université de Lethbridge, avec Rivers au Manitoba, je ne vois pas pourquoi on n'a pas étendu les mêmes raisons à l'Association des Indiens de l'Alberta. Peut-être est-ce là une des raisons qui nous ont alors décidé à nous retirer du programme car

[*Texte*]

view of the political nature of our organization, that this was being unduly used by your Minister to block the efforts of other departments to provide moneys for us so that we could get our programs off the ground.

Mr. Buchanan: You may read whatever you wish to read into this. I think the crucial phrase in the comment you just made was that it was indicated to you that it might not wind up being approved or be approved in the state for which you applied. It seems to me that if you had that governing factor and you were aware of it, to go out and hire the people and then to throw it back in our teeth that we did not give it to you is a most peculiar approach.

Mr. Cardinal: Let us look at the other side. If your Department had been following the same procedure that it had last year and had given us money in February and March and we had not had staff ready to go, what would be your questions and comments? You present a proposal to us but you are not ready to go. What kind of capability do you have? These are other factors that you have to keep in mind because that procedure has been used.

Mr. Buchanan: You cannot be on both sides of the street. Last night you said these funds arrived on your door-steep at the last moment in February and you were not prepared. Now you are trying to be on the other side of the street.

Mr. Cardinal: This time we wanted to be prepared. You cannot blame us for wanting to be ready, can you?

Mr. Buchanan: I think this is a shaky reed . . .

The Chairman: Gentlemen, we have several other questioners here.

Mr. Cardinal: It is no longer shaky. We have made our decision.

Mr. Buchanan: May I finish my question?

The Chairman: Mr. Buchanan, it is taking you a long time.

Mr. Buchanan: That is right. This is a sort of general question of philosophy, Mr. Cardinal. You have indicated in your letter that you would like to see the unspent balance of program funds which were to be allocated to your group this year go direct to band councils. I would be curious to know your reaction. More and more we are hearing from certain individuals that they would like to see not only a program funding of funds go directly to band councils but that they would also like to see the Core funds go to band councils. I am curious to know your reaction. More and more we hear that certain individuals would like to see not only a program of funds going directly to band councils, but they would like to see the core funds go to band councils. It would be up to the band councils to determine what degree of support they wished to give to the association. You are obviously familiar with the accusation that the associations are getting away from the people with whom they are supposed to be in close contact. If in fact they had to account directly to the band councils for their financing and looked to the band councils for their financing they would maintain a much closer contact and a much greater degree of responsibility. Do you think this might make sense?

[*Interprétation*]

nous estimions, étant donné le caractère politique de notre organisation, que le ministre s'en prévalait induement pour bloquer les efforts des autres ministères en vue de nous assurer de l'argent pour faire démarrer nos programmes.

M. Buchanan: Vous pouvez interpréter cela comme vous l'entendez. Je pense que la phrase clef dans la remarque que vous venez de faire c'est que l'on vous a signalé que votre projet pourrait en fin de compte ne pas être approuvé ou ne pas l'être dans l'état où vous le présentiez. Il me semble que si vous aviez cet élément pour éclairer votre lanterne et que vous étiez au courant, le fait d'engager des gens et puis de nous reprocher de ne pas vous avoir approuvé est une attitude pour le moins singulière.

M. Cardinal: Voyons l'autre côté de la question. Si votre ministère avait subi la même procédure que celle qu'il avait adoptée l'année précédente et vous avait donné l'argent en février ou en mars alors que nous n'avions pas de personnel prêt à se mettre au travail, pourriez-vous dire quelle question vous nous auriez posée? Vous nous faites une proposition mais vous n'êtes pas prêt à marcher. De quoi êtes-vous donc capable? Ce sont là d'autres facteurs qu'il ne faut pas oublier car c'est bien ainsi qu'on a agi.

M. Buchanan: Vous ne pouvez gagner sur les deux tableaux. Hier soir vous avez dit que ces fonds ont été déposés à votre porte à la dernière minute en février et que vous n'étiez pas prêts. Maintenant vous essayez l'autre tableau.

M. Cardinal: Cette fois nous voulions être prêts. Vous ne pouvez pas nous blâmer d'avoir voulu être prêts n'est-ce pas?

M. Buchanan: Je pense que nous nous aventurons sur un terrain mouvant . . .

Le président: Messieurs, nous avons d'autres personnes qui désirent poser des questions.

M. Cardinal: Il n'est plus mouvant. Nous avons pris notre décision.

M. Buchanan: Puis-je en terminer avec ma question?

Le président: Monsieur Buchanan vous y mettez beaucoup de temps.

M. Buchanan: C'est vrai. En fait, monsieur Cardinal, il s'agit plutôt d'une question de principe. Vous avez dit dans votre lettre que vous voudriez voir allouer directement au conseil de bande le reliquat des fonds destinés au programme qui avaient été accordés cette année à votre groupe. Je serais curieux de connaître votre réaction. Nous attendons de plus en plus souvent dire par certaines personnes qu'elles voudraient voir non seulement un programme de financement de fonds attribués directement au conseil de bande mais encore voir les fonds du programme Core versés entre les mains des conseils de bandes. Je suis de plus en plus curieux de connaître votre réaction. Nous apprenons que certains voudraient qu'il y ait non seulement un programme de financement qui soit remis directement entre les mains des conseils de bandes, mais que les fonds de base soient aussi mis à la disposition de ces Conseils. Il appartiendrait aux conseils de bandes de déterminer dans quelle mesure elles veulent aider l'Association. Vous n'ignorez certainement pas l'accusation que l'on porte contre les Associations qui prêtent, paraît-il, peu d'attention à ceux avec lesquels elles sont sensées garder un contact étroit. En fait, si elles devaient rendre directement des comptes aux conseils de bandes, lorsqu'il s'agit

[*Text*]

• 1025

The Chairman: A supplementary, Mr. Orlikow.

Mr. Orlikow: Are you suggesting that possibility only in Alberta or in all the provinces? It is only in Alberta because you cannot get along with the Indian associations.

Mr. Buchanan: It was not suggested as a possibility at all. I sought the opinion of the witness as to whether he thought the general concept was good, bad or different.

Mr. Orlikow: I want to know whether you want him to answer only for Alberta, or whether you want his opinion as to whether that should be done in all the provinces.

Mr. Buchanan: A general concept, that is right.

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, I would be pleased to answer that. If you want to find out what my philosophy is and if you want to work to implement it I would be more than happy.

If the government in this country were prepared to transfer all moneys, not only programs, but all moneys coming under the Indian label designed for Indian people, I would certainly like to see these moneys go directly to the bands and then find out whether your department or our association has more support and which would get more funding from the departments directly.

Mr. Buchanan: All right, the answer to the question is that you would like to see core funds go directly to the band councils.

Mr. Cardinal: No, that was not my answer. My answer is that I would like to see all funds.

Mr. Orlikow: Maybe the money could go through the Deputy Minister.

The Chairman: Mr. Marchand, followed by Mr. Gundlock, Mr. Morison, Mr. Barnett and Mr. Mazankowski.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): A lot of the questions I have already been answered. I was quite interested to hear your philosophy of the role of Indian organizations as how they should function and the type of programs they should be. I am mostly interested in the philosophical approach as to what you feel the role of Indian organizations should be. I know there are different concepts across the country and different feelings by different people. You probably know the Native Brotherhood very well and their philosophy is that they would not take five cents from the government, because they feel that as representatives of the Indian people they should not be going to government with the government's money. It is a relative situation, I know, and it cannot apply all over. They function largely as an arm of the fishermen of the British Columbia coast and many of the fishermen are pretty well off and they are able to fund the native brotherhood. I would just like to know your general philosophy. It seems to me that I read at one point that ultimately you felt the Indian organizations should be self-supporting.

[*Interpretation*]

de leur financement et s'adresser à ceux-ci pour l'obtenir, elles maintiendraient des contacts beaucoup plus étroits et auraient un sentiment plus réel de leurs responsabilités. Pensez-vous pas que c'est exact?

Le président: Monsieur Orlikow, à la parole pour une question complémentaire.

M. Orlikow: Proposez-vous cela simplement pour l'Alberta ou pour toutes les provinces? Est-ce seulement pour l'Alberta, parce que vous ne pouvez pas vous entendre avec les associations indiennes?

M. Buchanan: Cela n'a pas été présenté comme une possibilité. J'ai sollicité l'opinion du témoin pour qu'il nous dise si, à son avis, le principe général était bon, mauvais, ou indifférent.

M. Orlikow: Je voudrais savoir si vous voulez qu'il réponde seulement pour l'Alberta ou si vous voulez connaître son opinion à la question de savoir s'il faudrait appliquer ce principe dans toutes les provinces.

M. Buchanan: Il s'agit d'un principe général, c'est bien cela.

M. Cardinal: Monsieur le président, je serais heureux de répondre à cette question. Si vous voulez savoir quels sont mes principes à cet égard, et si vous voulez les appliquer, je n'en serais que trop heureux.

Si le gouvernement du pays était prêt à transférer tout l'argent, pas seulement les programmes, mais tout l'argent destiné officiellement aux Indiens, j'aimerais certainement que cet argent soit remis directement aux bandes. Ensuite, il resterait à préciser si c'est votre ministère ou notre association qui reçoit le plus d'appui et qui devrait recevoir le plus de fonds directement des mains des ministères.

M. Buchanan: Fort bien; la réponse à la question c'est que vous voudriez voir les fonds de base attribués directement aux conseils des bandes.

M. Cardinal: Non, ce n'était pas là ma réponse. Ma réponse c'est que je voudrais leur voir attribuer tous les fonds.

M. Orlikow: Peut-être l'argent pourrait-il passer par les mains du sous-ministre.

Le président: Monsieur Marchand a maintenant la parole, suivi par M. Gundlock, M. Morison. M. Barnett et M. Mazankowski.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Une grande partie des questions que j'avais à poser ont déjà reçu une réponse. J'ai été très intéressé d'entendre ce que vous aviez à dire au sujet du rôle des organisations d'Indiens et de la manière dont elles devraient fonctionner ainsi que des genres de programmes qu'il faudrait appliquer. Je m'intéresse tout particulièrement à votre attitude philosophique quant au rôle des organisations d'Indiens. Je sais que les concepts à cet égard diffèrent dans le pays et que les sentiments sont partagés. Vous connaissez sans doute fort bien la Fraternité des Indiens et ses membres ont pour principe de ne pas même accepter un sous du gouvernement car ils estiment qu'en tant que représentants du peuple Indien, ils ne doivent pas s'adresser au gouvernement avec l'argent du dit-gouvernement. C'est une situation relative, je le sais, et elle ne peut s'appliquer de façon générale. En général, ils représentent en partie les pêcheurs de la côte de la Colombie-Britannique et beaucoup de ces pêcheurs sont très prospères. Ils sont en mesure de financer la Fraternité indienne. Je voudrais simplement savoir quelle est votre attitude générale. Il me

[*Texte*]

Mr. Cardinal: This should be the goal at least of our organizations in Alberta. I cannot speak for other organizations, but I know this is the direction in which we are going. I think our decision to pull out of program funding at this time is an indication of the strength we put in that thinking.

We have been wrestling with all the implications of that question for the past four years to look at what the role of an Indian organization should be. In some areas there is need for co-ordination. For example, the Alberta Indian Education Centre was not intended to replace educational facilities in communities or to take over the education program on behalf of communities. It was intended to be a supplementary and complementary program to try to meet the great deficiencies that exist in the area of education relating to Indian people. When we look at it that way, we see the political nature of our organization. We are positive at this stage that the programs we devise in consultation with our people were being jeopardized because of the political nature or the representative aspect of our organization. Our first responsibility is to meet that because that is why that organization was set up in the nineteen hundred and twenties. How do you handle programs that require co-ordination and yet do not have a hope in hell of succeeding under the framework of Indian Affairs. Perhaps we could explore setting up third parties or third bodies that will be independent either of the Department of Indian Affairs or the drawbacks of the representative nature of our organization or perhaps we could negotiate with existing institutions to ensure that the nature of the Alberta Indian Education Centre as a program were carried out. Perhaps we could look at the existing university structure. This is part of the struggle we are going through. What we are doing in our approach now is emphasizing our belief in the representative aspects of our organization. If instead of spending our time drawing up four, five, six, eight budgets to present to the federal government in a year and they only respond in February, would our time not be best spent if we went back to the community to work with the people, with groups of people or bands to help them draw up projects that would immediately—if they were viable and got through would go into Indian pockets and would raise the general standard of the respective reserve communities? I think this is where we are at at the present time. It has always been our belief that we have to go to the reserves. We cannot, for example, as an association sit down and ask you to turn over your education department to us. We already have a white bureaucracy; we have no intention of setting up a brown bureaucracy. We could go the same route in economic development and say give us your economic development and we will run it within the association but already they have enough white bureaucrats running and siphoning off moneys from economic development. Why add a third party to that? Generally, we would like to go back and help our people organize and prepare their projects to present to government. For example, part of the role that we see as our primary responsibility is in the Cold Lake situation. As an Indian leader right now, I feel I neglected my responsibilities because I did not give the Cold Lake people the support they needed right from the start. I wanted to play the mediator's role. I wanted to see if I could convince the

[*Interprétation*]

semble avoir compris, à un moment donné, qu'en fin de compte vous estimiez que les organisations indiennes devraient être autonomes sur le plan financier.

M. Cardinal: C'est ce que devrait être notre but, du moins en ce qui concerne notre organisation dans l'Alberta. Je ne puis me faire le porte-parole des autres organisations mais je sais que c'est le but vers lequel nous marchons. Je pense que la décision que nous avons prise de nous retirer maintenant du programme de financement, témoigne du sérieux de nos convictions.

Voilà quatre ans que nous nous débatons avec toutes les conséquences que pose cette question, celle de savoir quel devrait être le rôle d'une organisation des Indiens. Dans certaines régions, on a besoin de coordination. Par exemple, le Centre d'éducation indiens de l'Alberta n'avait pas pour but de remplacer les installations scolaires des communautés ni d'assumer le programme d'enseignement au nom des communautés. Ce devait être un programme complémentaire et supplémentaire pour essayer de remédier aux défaut existants dans le domaine de l'enseignement apporté au peuple indien. Lorsque nous examinons la situation de cette façon, nous voyons l'aspect politique de notre organisation. Nous affirmons maintenant que les programmes que nous avons étudiés en consultation avec notre peuple sont mis en danger en raison de la nature politique ou de l'aspect représentatif de notre organisation. Notre première responsabilité est de pallier ceci car c'est la raison pour laquelle cette organisation a été établie au cours des années 1920. Comment étudiez-vous les programmes qui demandent de la coordination et qui ne présentent pas le moindre espoir de réussite dans le cadre des affaires indiennes. Peut-être pourrions-nous envisager la mise en place d'un troisième organisme qui serait indépendant, soit du ministère des Affaires indiennes, soit des effets de la nature représentative de notre organisation, peut-être pourrions-nous aussi négocier avec les institutions existantes pour nous assurer que la nature du Centre d'éducation indien de l'Alberta, en tant que programme, a été respecté. Peut-être pourrions-nous examiner la structure universitaire existante. C'est là une partie de la lutte que nous menons. Ce que nous faisons à présent, c'est mettre l'accent sur notre foi dans l'aspect représentatif de notre organisation. Au lieu de perdre notre temps à rédiger quatre, cinq, six ou huit budgets à présenter au gouvernement fédéral pour une année alors qu'il ne répond qu'en février, nous pourrions utiliser notre temps d'une pour travailler avec les gens, avec les groupes de gens ou les bandes afin de les aider à mettre au point des projets, à condition qu'ils soient viables et que l'on ait de l'argent, pour vous assurer que l'argent irait effectivement aux Indiens et permettrait d'élever le niveau de vie général des communautés qui se trouvent sur les réserves. Je crois qu'il s'agit là de la situation dans laquelle nous sommes maintenant. Nous avons toujours pensé que nous devrions retourner aux réserves. Nous ne pouvons pas, par exemple, en tant qu'association, vous demander de nous confier votre ministère de l'éducation. Nous avons déjà une bureaucratie blanche; nous n'avons pas l'intention d'établir une bureaucratie indienne. Nous pourrions suivre le même itinéraire du point de vue économique, vous demander votre aide économique avec l'intention de nous en occuper nous-mêmes au sein de l'association mais il y a déjà suffisamment de bureaucrates blancs qui dirigent et siphonnent l'argent provenant de l'aide au développement économique. Pourquoi ajouter un troisième organisme à cela? Généralement, nous aimerions revenir et aider notre

[*Text*]

other side that their case was right rather than fighting by the side of my people as I should have right from the start. We were trying to develop alternatives. We were trying to concentrate, saying not only "here are the problems" but "here is something viable." But that has not worked and our decision is that our responsibility is and should be to stand by the Cold Lake people in their strike situation knowing that their case is justified. If we can succeed in getting them the educational facilities that they have been deprived of since 1927—if we could succeed in 1971 to get them the commitment to get the building started this year and possibly finished over a five-year period, then we have done something that will directly benefit the community at Cold Lake. I could go on and on because we have done a lot of thinking on this question and it has many implications, many factors that you have to consider. I think we are moving generally in a certain direction.

• 1030

If we find, for example, that the federal government is going to have strings attached to its core budget and the minister says, "Because we give you money for your organization you should go and convince those people that they should not start that, that that is not the right thing", not even taking their case into consideration, then we will tell them to keep that money as well.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Yes. Well, I really do not want to get into this field.

Mr. Cardinal: I was just answering your question, Mr. Marchand.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): We were kind of getting into a political debate on the whole thing. I would like to avoid a political debate. I know this is a . . .

Mr. Cardinal: Well, that is the nature of our organization. You asked about our philosophy.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Yes. Personally I think the major function of your organization is in the political area; being a policy watchdog and kind of a Ralph Nader on behalf of the Indian people and to do research into certain areas and maybe make competent recommendations in various aspects that affect your people. Anyway, there have been variations from that.

I wonder if you could perhaps explain a little further what your Alberta Indian education centre was or is, or whatever status it might have, and how many people were involved in it and perhaps the kind of people who were involved in it. I am trying to get at the kind of thinking that was involved in developing it.

Mr. Cardinal: I will go back and start from where we started. In 1968 we decided to try to tackle the many problems in the area of education that our people faced. We used two approaches. One was to go back to the communities and begin to assess the problem much more

[*Interpretation*]

peuple dans l'organisation et la préparation de projets à présenter au gouvernement. Par exemple, nous pensons devoir jouer notre principal rôle à Cold Lake. En tant que chef indien, je crois que je négligerais mes responsabilités si je n'accordais pas au peuple de Cold Lake le soutien dont il a toujours eu besoin. Je voulais jouer le rôle de médiateur. Je voulais voir si je pourrais convaincre l'autre partie qu'il s'agissait là d'une juste cause au lieu de combattre aux côtés de mon peuple comme j'aurais pu le faire dès le début. Nous avons cherché plusieurs possibilités. Nous avons cherché à nous concentrer, en ne nous contentant pas d'indiquer les problèmes, mais en montrant ce qui était réalisable. Mais cela n'a pas marché et nous avons décidé que notre responsabilité était et devait être de soutenir la grève des gens de Cold Lake puisque leur cause est juste. Si nous parvenons à leur faire obtenir les installations scolaires dont ils ont été privé depuis 1927, si nous obtenons en 1971 l'engagement que l'on construira ces installations cette année et qu'ils seront terminés d'ici cinq ans, alors nous aurons travaillé pour le plus grand bien de la communauté de Cold Lake. Je pourrais continuer comme cela pendant longtemps car nous avons beaucoup réfléchi à cette question qui comporte de nombreuses implications, de nombreux facteurs dont il faut tenir compte. Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous nous en tenons d'une manière générale à une certaine orientation.

Par exemple, si nous découvrons que le gouvernement fédéral a l'intention de mettre des conditions à son budget de base et que le ministre dit: «Étant donné que nous finançons votre organisation, vous devriez aller voir ces personnes et les convaincre de ne pas faire démarrer cela car ce n'est pas la chose à faire», sans même tenir compte de leur cas particulier, alors nous leur dirons de garder quand même cet argent.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Oui, mais je n'ai pas vraiment envie de me lancer dans ce domaine.

M. Cardinal: Je ne faisais que répondre à votre question, monsieur Marchand.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Nous étions sur le point de transformer toute cette question en débat politique. J'aimerais éviter un débat politique. Je sais que c'est . . .

M. Cardinal: C'est là la nature même de notre organisation. Vous nous avez demandé quelle était notre philosophie.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Oui, bien sûr. Personnellement, je suis d'avis que la fonction principale de votre organisation se situe dans le domaine politique; c'est-à-dire d'être une sorte de chien de garde et un genre de Ralph Nader pour la population indienne et de faire des recherches dans certains domaines et peut-être de faire des recommandations appropriées relatives à certaines choses qui touchent votre peuple. Vos prérogatives ont d'ailleurs varié depuis.

J'aimerais que vous donniez des explications un peu plus détaillées sur votre Centre d'éducation indien de l'Alberta, ce qu'il est ou ce qu'il a été, quels en sont les statuts, combien de personnes y ont travaillé et peut-être quel genre de personnes y ont travaillé. Ce que j'essaie de savoir c'est ce qui vous a poussé à le créer.

M. Cardinal: Je vais faire un retour en arrière et commencer au commencement. En 1968, nous avons décidé d'essayer de trouver des solutions aux nombreux problèmes que rencontrait notre population dans le domaine de l'éducation. Nous avons utilisé deux démarches. La pre-

[*Texte*]

clearly. You must keep in mind that at that point we were just starting in the direction that we have been taking for the last four years.

The other approach we took while this was going on was that we went to New Mexico in the United States to look at some chemical operations of a corporation. We wanted to find out what industry's answer was to some of the educational problems we were facing. We looked at that chemical corporation's education centre at Roswell, New Mexico, and after that we had a look at the Rough Rock school on the Navaho reserve in Arizona to see how they were meeting their educational problems. We looked at some of the set-ups that the Pueblo Indians had in New Mexico and from there we went to California and had a look at the operations of Philco-Ford in Madera, where they were dealing with the drop-out problem and teaching primarily Indian people about upgrading and getting into trades. After returning from that trip we sat down and began to outline some of the problems.

A year later we went to New York and had a look at the Bedford Stuyvesant Corporation in Brooklyn, which is a corporation that was set up by black people, to study their approach to the urban problems they were facing. The Bedford Stuyvesant Corporation in Brooklyn is in the slum area of that city. Again I think we got some pretty good ideas, at least about the workability of certain approaches.

• 1040

From there we went to Philadelphia to have a look at the programs offered by the Opportunities Industrialization Centres, which is a private group. By this time we had looked at how corporations were dealing with the problem, how Indians in other parts of this continent were dealing with the problem. We had also had an opportunity of visiting with a group of poor people who were not Indians to see how they were approaching their problems. In Philadelphia we had a look at how a group of semi-businessmen who were in a private setting were also attacking the problem.

After these trips and after more involvement at the local level we came up with the Alberta Indian Education Centre aiming in four areas. As you know, you can go to any Indian education conference as has been happening on a regular scale for the last while, and you can almost tell what topics are going to come up without going inside. You go into that conference and people are going to say: "well, the education curriculum is irrelevant; the history does not depict our people properly; the education system is not serving our needs." That is about all you get out of conferences.

Rather than spending the next 15 years going to conferences just to hear that, we decided to get qualified academics or at least set up the framework within which we can get the services of qualified academics to do the day-to-day research needed to develop a curriculum that can be brought into the existing educational system within the provincial structure; sit down as a result of the work being done to negotiate with the provincial Department of Education to see how we can jointly be creative an innovative in our approach to trying to meet the curriculum problems. That is one of the intentions of the Indian Education Centre.

[*Interprétation*]

mière était de se rendre sur place dans les communautés et de commencer à cerner le problème pour le rendre plus clair. Vous ne devez pas oublier que c'est à cette époque que nous avons juste commencé à suivre l'orientation qui est la nôtre depuis ces quatre dernières années.

Parallèlement, notre autre démarche a été de nous rendre au Nouveau-Mexique, aux États-Unis, pour étudier les opérations chimiques d'une société. Nous voulions découvrir quel était la réponse de l'industrie à certains des problèmes scolaires que nous rencontrions. Nous avons visité le centre scolaire de la société chimique de Roswell, au Nouveau-Mexique, puis nous avons visité l'école Rough Rock de la réserve navaho en Arizona pour étudier comment ils résolvaient leurs problèmes scolaires. Nous avons visité quelques établissements des Indiens Pueblo au Nouveau-Mexique et de là, nous nous sommes rendus en Californie pour voir à Madère ce qu'ils faisaient à Philco-Ford où ils s'occupent du problème de l'abandons des études et où leur enseignement s'adresse surtout aux Indiens qui veulent améliorer leurs connaissances et apprendre un métier. A notre retour, nous nous sommes réunis et nous avons commencé à délimiter certains de ces problèmes.

Un an plus tard, nous nous sommes rendus à New-York et nous avons visité la société Bedford Stuyvesant de Brooklyn, société fondée par des Noirs, pour étudier les solutions qu'ils proposaient pour résoudre leurs problèmes urbains. La société Bedford Stuyvesant de Brooklyn se trouve dans le secteur des bidonvilles de la ville. Une fois de plus, je pense que cela a été très riche en enseignements, du moins en ce qui concerne la possibilité d'application pratique de certaines solutions.

De là nous sommes allés à Philadelphie pour jeter un coup d'œil sur les programmes offerts par les *Opportunities Industrialization Centres*, qui sont des groupes privés. A ce moment-là nous avions déjà étudié comment les sociétés ainsi que les Indiens dans d'autres parties du Continent s'occupaient de ce problème. Nous avons aussi eu l'occasion de visiter un groupe de pauvres gens qui n'étaient pas des Indiens pour voir comment il abordaient leur problèmes. A Philadelphie nous avons pu constater comment un groupe de quasi-hommes d'affaires qui, dans le secteur privé, s'étaient aussi attaqué au problème.

Après ces voyages et après d'autres constatations sur le plan local, nous avons rencontré les gens du Centre d'éducation des Indiens de l'Alberta qui ont pris des initiatives dans quatre domaines. Comme vous le savez, il est possible de participer à toute conférence sur l'éducation des Indiens comme on l'a fait régulièrement depuis bon nombre d'années, et on peut presque dire quels sujets seront discutés avant même d'assister à la conférence. Lorsque vous participez à une telle conférence les gens présents vous diront: «Eh bien le programme d'études n'est pas pertinent; les cours d'histoire ne donne pas une juste idée de notre peuple; le système d'éducation ne pourvoit pas à nos besoins.» Voilà à peu près tout ce qu'on peut retirer de ces conférences.

Plutôt que de passer les quinze prochaines années à participer à nos conférences pour y entendre simplement la même ritournelle nous avons décidé d'obtenir les services de professeurs qualifiés ou du moins d'établir les cadres dans lesquels nous pourrions obtenir les services de professeurs qualifiés pour faire la recherche quotidienne nécessaire en vue d'élaborer un programme d'études qui pourrait être inséré dans le système d'éducation actuel au sein de la structure provinciale; nous avons échangé des

[*Text*]

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Would this be in association or in affiliation with the University of Alberta or any other educational institution in Alberta?

Mr. Cardinal: We had seen this coming under the Indian Education Centre. When we were . . .

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): But the Indian Education Centre would not be affiliated in any way with the existing university in Alberta.

Mr. Cardinal: If it were to succeed, it had to be related in some way to the University of Alberta. In fact, it had to be related to the Northern Alberta Institute of Technology and all the technical schools and colleges that exist. In short, I guess it had to relate to the educational institutions that existed if it were to be relevant. That was part of the buffer the Indian Education Centre was supposed to serve.

The second aim of the Centre was to try and meet the current problems we have right now with the low level of education of our people.

Under the existing Manpower programs, our assessment was that the majority of Indians were being deprived of opportunities under the program because they could not meet the standards set by Manpower. So again our Centre was intended to attack that problem.

The third aim was to look at all the reserves, to look at our people to see where we were going. As we have indicated before, we want opportunities to develop our communities so that they can become viable healthy communities in our province.

Now, how do you achieve that? No matter how much money you get in economic development or how much control is being turned over to bands, unless you have people who have developed competent managerial skills, you are going to run into problems all the way.

One of the prime intentions had been to set up these managerial training programs within the framework of the Alberta Indian Education Centre so that we could create a managerial basis for take-over in any given area.

• 1045

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Just to make sure that the record is straight, the Alberta Indian Education Centre was supposed to be funded by the cultural funds or programs provided by the federal government. Is that correct?

Mr. Cardinal: When we presented the Alberta Indian Education Centre, we said to ourselves, if we present this Centre concept to the Indian Affairs Department, what they will do is shelve it or kill it. Rather than allow them to take control of the Indian Education Centres, we presented our concept to nine federal departments. After examining their programs, we felt we had the right to get money

[*Interpretation*]

idées à la suite des résultats obtenus au cours des travaux en vue de négocier avec le ministère provincial de l'Éducation pour voir comment nous pourrions conjointement être plus créateurs et innover dans notre façon d'aborder et de résoudre le problème du programme d'études. Voilà l'une des intentions du Centre d'éducation des Indiens.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Ce travail se ferait-il en association ou en affiliation avec l'Université de l'Alberta ou de toute autre institution d'enseignement en Alberta?

M. Cardinal: Ce genre de chose doit se faire sous l'égide du Centre d'éducation des Indiens. Lorsque nous étions . . .

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Mais le Centre d'éducation des Indiens ne serait pas affilié de quelque façon avec l'université qui existe en Alberta.

M. Cardinal: Si notre projet devait réussir ce Centre devrait en quelque sorte être relié à l'Université de l'Alberta. De fait il devrait être relié à l'Institut technologique du nord de l'Alberta et à toutes les autres écoles et collèges techniques qui existent. En somme, je suppose qu'il serait relié aux institutions d'enseignement qui existent si on veut que son travail soit pertinent. Le Centre d'éducation devait en quelque sorte servir de tampon.

Le deuxième objectif du Centre est d'essayer de faire face aux problèmes courants qui se présentent à l'heure actuelle en raison du niveau peu élevé d'éducation de notre peuple.

En vertu des programmes de main-d'œuvre qui existent à l'heure actuelle nous avons estimé que la majorité des Indiens étaient privés d'occasions d'avancement en vertu de ce programme parce qu'ils ne pouvaient pas satisfaire les normes établies par le ministère de la Main-d'œuvre. Donc une fois de plus notre Centre devait s'attaquer à ce problème.

Le troisième objectif avait pour but de faire enquête dans toutes les réserves et d'étudier la façon de vivre de notre peuple pour voir où il s'en allait. Comme nous l'avons indiqué plus tôt nous avons besoin d'occasions pour développer nos collectivités de sorte qu'elles deviennent viables et saines dans notre province.

Eh bien, comment peut-on réaliser tout cela? Indépendamment du montant d'argent qu'on obtienne pour le développement économique ou indépendamment du contrôle qui est confié aux chefs des bandes indiennes à moins d'avoir des gens qui ont développé des talents de gestion et qui sont compétents, nous allons avoir à faire face constamment à toute sorte de problèmes.

L'une des premières intentions a été d'établir ces programmes de formation en gestion au sein de la structure du Centre d'éducation des Indiens de l'Alberta, de sorte que nous puissions créer un groupe de gens compétents dans le domaine de la gestion qui puissent prendre les choses en main dans quelque région que ce soit.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Mettons les choses au clair. Le Centre d'éducation indien de l'Alberta devait être financé au moyen de fonds prévus par le gouvernement fédéral au titre des programmes culturels, c'est bien cela?

M. Cardinal: Au moment de présenter le projet de Centre d'éducation indien de l'Alberta, nous nous sommes dits, si nous en faisons part au ministère des Affaires indiennes, il serait relégué dans un tiroir, pour le moins. Plutôt que de lui permettre d'en reprendre le contrôle seul, nous avons présenté notre projet à 9 ministères différents du gouvernement fédéral. Nous avons examiné leurs différents pro-

[*Texte*]

from them. The process that started after that is that the Secretary of State, I think is was, was given the prime responsibility for funding these. Under the Cabinet document, the Secretary of State and the Department of Indian Affairs were given the moneys or had the moneys in this fiscal year, and were to be given moneys in the next fiscal year to finance these Education Centres. So in that respect we lost ground slightly.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): I think I will pass, Mr. Chairman. We have only 15 more minutes, and I could go on for an hour or so.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Marchand. Mr. Gundlock.

Mr. Gundlock: Mr. Chairman, I listened yesterday and again today and we, quite rightly I feel, questioned the Minister and Mr. Cardinal, and I commend the Minister in a real sense for taking a hard look at expenditures. I do not commend him, as I understand it, for the action of suddenly withdrawing or withholding funds that apparently were promised.

That is the main thing in my mind, Mr. Chairman, and I would like to explore this further, and perhaps question Mr. Cardinal or the Chief, through you, or anyone who would offer a solution. We seem to be at an impasse. We are here as a committee exploring ways and means, I suppose, of overcoming this present difficulty.

Where do we go from here? What is the answer from here? All we have been doing really is arguing. I would like an explanation further to what we have heard or a suggestion on that point. Where are we going to go from here? What needs to be done?

Mr. Chairman, we have talked about facts and figures, but really what we are here about—there are 29,000, as I understand, Indian people in Alberta alone. We are talking about people and their education. Most of what I have heard here are questions, mostly about some money. What about the people? Where do we go from here?

I tried to do a little research. As near as I could find quickly, the Canadian Indian people are the only people in the Western world who have no real say in their education. I am fairly familiar with the educational system in Alberta. I do not like what I find there. The Canadian Indian people are the only people in the western world that have no say in the matter of their education. I tried to find something within the act but it is pretty hard to pin anything down in the act itself. I remember the late Senator saying so often that that damned act should be scrapped. I could never quite understand what the Senator was trying to get across. But the more I see of this whole thing, the more I begin to understand what he was trying to say.

• 1050

To go further, the very titles of Treaty No. 7 and Treaty No. 6 lead one to wonder a little bit; the wording of the titles. Treaty No. 6 is about the Plain and Wood Cree Indians and other tribes of Indians at Fort Carleton, Fort Pitt, and Battle River with Adhesions. This is where we are at at the present moment in our Committee. I think there are some damned adhesions that should be cut. Treaty No. 7 is much the same with the heading: "At the Blackfoot Crossing of Bow River and Fort MacLeod." There is no such damned place.

In the treaties themselves, and to me this should be very simple. It is to me. I guess it is oversimplified. It says that Her Majesty agrees to supply teachers and pay their salar-

[*Interprétation*]

grammes et nous étions d'avis que nous avions droit d'avoir des crédits. Il a été décidé que c'était le Secrétariat d'État, je pense, qui devait fournir les fonds nécessaires. En vertu d'un document du Cabinet, le Secrétariat d'État et le ministère des Affaires indiennes recevaient certains crédits pour l'année financière en cours et recevraient une somme pour les années financières suivantes afin de financer ces centres. Notre position était donc affaiblie d'une certaine façon.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je cède la parole, monsieur le président. Il ne reste que 15 minutes, mais je pourrais continuer pendant des heures.

Le président: Merci, monsieur Marchand. Monsieur Gundlock.

M. Gundlock: Monsieur le président, le ministre et M. Cardinal répondent à une question depuis hier. Je félicite le ministre de surveiller de près les dépenses, mais je ne le félicite pas d'avoir publiquement, si je comprends bien, retiré et bloqué des fonds qui apparemment avaient déjà été promis.

C'est la question qui me préoccupe le plus, monsieur le président, et par votre intermédiaire, j'entends interroger M. Cardinal ou le chef afin d'avoir plus de détails sur ce sujet et voir si quelqu'un a une solution à proposer. Nous nous trouvons dans une impasse. Le Comité a pour mission, je suppose, d'aplanir les difficultés.

Quelles mesures reste-t-il à prendre? Quelle est la solution? Jusqu'à présent, tout ce que nous avons fait est discuter. Y a-t-il d'autres explications à donner, d'autres propositions à faire? Que pouvons-nous faire maintenant. Où allons-nous? Que faut-il faire?

Monsieur le président, nous avons parlé de questions financières, mais ce qui devrait nous préoccuper est le sort des 29,000 Indiens—c'est là, je crois, leur nombre—de l'Alberta. Il s'agit des gens et de leur éducation. La plupart des questions ont parlé de cet aspect financier du problèmes. Que pouvons-nous faire pour les gens eux-mêmes? Où allons-nous?

J'ai étudié rapidement la question mais il me semblait bien que les Indiens du Canada soient le seul peuple du monde occidental qui n'ait vraiment aucune voix au chapitre au sujet de leur éducation. Je connais assez bien le système scolaire de l'Alberta et il ne me plaît guère. Les Indiens du Canada sont le seul peuple du monde occidental qui n'a pas le droit d'intervention en matière d'éducation. J'ai essayé de trouver des indications dans la Loi mais il est assez difficile d'y retenir la moindre chose. Je me souviens que l'ancien sénateur disait très souvent que cette Loi devrait être supprimée. Mais plus je considère le problème, plus je commence à comprendre ce qu'il voulait dire.

Pour aller plus loin, les titres mêmes des traités nº 7 et nº 6 posent certains problèmes quant aux termes employés. Le traité nº 6 concerne les Indiens Cree des plaines et des forêts, ainsi que d'autres tribus d'Indiens de Fort Carleton, Fort Pitt, Battle River et d'Adhesions. Voici où nous en sommes arrivés à l'heure actuellle au Comité. Je pense que certaines régions devraient être supprimées. Le traité nº 7 est semblable et porte le titre: «*At the Blackfoot Crossing of Bow River and Fort MacLeod.*» Il n'y a aucun lieu de ce nom.

Pour ce qui est des traités eux-mêmes, il me semble que ce devrait être très simple. A mon avis, la chose est trop simplifiée. Il est dit que sa Majesté accepte de fournir des

[*Text*]

ies when said Indians are settled on the reserves and shall so desire. The other treaty says nearly the same thing. It uses a little different wording. It says whenever the Indians of the reserve shall desire.

Without getting away from the point that started the whole thing, it does seem to me that no matter what we are going to do and suggest, we should not lose sight of the fact that we are dealing with people and we are trying to uphold a contract, so to speak. Basically, and there again as I understand the contract, it must be mutually beneficial to both parties. The contract reads very simply to the effect: "Whenever the Indians of the reserve shall desire it." I will not go into that again.

I would like some advice here so that in my own mind I can see that we are going to go some place, that we are going to make some sort of a decision, or recommendation, or suggestion. Would the Chief or Mr. Cardinal, for the record or for our advice, suggest the proper solution now to this impasse.

• 1055

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, I will answer your question as it relates specifically to the transportation in Cold Lake and generally. On the general scene I do not think we are at an impasse. We have said that the Minister has won: he has wopped us. He has a $300 million budget. He has his position as a Cabinet Minister where he serves as our gate-keeper to Cabinet and in many respects also to Parliament and there is not much we can do. As I looked around here yesterday and today I have seen a lot in terms of where the taxpayer's money was going to Indian people when I saw the array of Indian Affairs officials, PR people from Indian Affairs who were feeding questions to the members of Parliament. What can we do? We have not got the money.

Mr. Woolliams: On a point of order, Mr. Chairman.

Mr. Marchand (Kamloops-Caribou): I would like to leave the point of order but that should not be on the record. Perhaps the Parliamentary Secretary and the Minister may have been briefed but I certainly did not get fed any information from anybody, from any PR people and I doubt if any of my colleagues did.

Mr. Cardinal: Most of the people did.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): I just want the record to show that this is not correct.

Mr. Cardinal: I am just pointing out that we have a powerful man with powerful resources with many sources . . .

Mr. Woolliams: You tend to exaggerate a little too much, though.

Mr. Cardinal: How do you mean?

The Chairman: Order, gentlemen.

Mr. Rock: Mr. Chairman, I would like to know if the person beside Mr. Cardinal is supposed to be here. Is he your adviser too?

The Chairman: Order. Mr. Cardinal is answering a question now.

Go ahead Mr. Cardinal.

[*Interpretation*]

professeurs et de les payer lorsque lesdits Indiens sont établis sur les réserves et le désirent. L'autre traité établi presque la même chose. Il emploie des termes légèrement différents. Selon ce traité, les mesures seront prises lorsque les Indiens de la réserve le désireront.

Sans m'éloigner du point de départ, il me semble pourtant que, quelles que soient les mesures prises et les suggestions faites, nous ne devrions pas perdre de vue le fait que nous traitons avec des personnes et que nous essayons, en quelque sorte, de maintenir un contrat. De la façon dont je comprends ce contrat, il doit être profitable aux deux partis. Le contrat stipule très simplement: «Lorsque les Indiens de la réserve le désireront.» Je ne veux pas reprendre à nouveau la question.

Je voudrais entendre ce que d'autres ont à dire sur la question pour que je puisse ; etre sûr que nous faisons du progrès, que nous allons prendre une décision quelconque ou faire une recommandation ou une suggestion. Le chef, ou M. Cardinal, voudrait-il pour le dossier, ou pour notre propre gouverne, suggérer la solution qui permettrait de sortir de cette impasse.

M. Cardinal: Monsieur le président, je vais répondre à la question que vous avez posée sur les transports à Cold Lake. Je ne crois pas que nous soyions dans une impasse. Nous avons dit que le ministre a gagné. Il a un budget de 300 millions de dollars. Il détient un poste de ministre du Cabinet et joue le rôle de garde-barrière pour le Cabinet et, sous bien des rapports, pour le Parlement et nous n'y pouvons pas grand chose. Hier et aujourd'hui, j'ai appris beaucoup sur l'utilisation de l'argent destiné aux indiens, lorsque j'ai vu cette suite des fonctionnaires des affaires indiennes, de préposé aux relations publiques, qui posaient sans cesse des questions aux députés. Que pouvons-nous faire? Nous n'avons pas l'argent nécessaire.

M. Woolliams: J'invoque le règlement monsieur le président.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je voudrais bien accepter ce rappel au règlement mais il ne devrait pas être consigné car il se peut que le secrétaire parlementaire et le ministre aient reçu les mémoires mais je n'ai reçu des reseignements de personne, d'aucun agent des relations publiques et je doute fort qu'il en est différemment pour mes collègues.

M. Cardinal: La plupart des personnes en ont reçus.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je veux simplement faire consigner au Procès-verbal que c'est faux.

M. Cardinal: Je voulais simplement signaler que nous avons là un homme puissant qui a d'immenses ressources provenant des différentes sources . . .

M. Woolliams: Vous exagérez quand même un peu.

M. Cardinal: Comment celà?

Le président: A l'ordre, messieurs.

M. Rock: Monsieur le président, cette personne qui est auprès de M. Cardinal a-t-elle le droit d'être ici. Est-elle aussi votre conseiller?

Le président: A l'ordre. M. Cardinal est en train de répondre à une question.

Allez-y M. Cardinal.

[*Texte*]

Mr. Cardinal: I am sorry, Mr. Chairman. I was just answering a question. I do not know what we can do in a general sense because we have been wopped. He has the power; he has the people; he wants the responsibility and he now has it. Look at the Cold Lake situation, the strike as it stands. Yesterday the Minister made two statements that we had not heard before. I keep in mind that like myself, English is his second language, and I am not too sure if there was language interpretation problems on our part. But there were two new things and I would appreciate it if the Committee could clarify this because these two points have never been brought up in relation to the strike before. One was his comment that aside from the portable schools that he was going to send as an immediate, short-term solution, he was prepared to build the long-term facilities that we require. I would like to know, Mr. Chairman, whether we interpreted his statement right or whether these were in fact new statements.

His statement to the Committee yesterday indicated that he was prepared to sit down and negotiate with the people and give them a commitment to agree on the type of facilities to be built that would be mutually agreed upon on a stable basis for the future. That throws an entirely new perspective into the situation in northeastern Alberta. I think he mentioned that this possibly could be done in less than 10 years; if that is the new case, something that has not been clearly explained or brought to the attention of the Indian people in northeastern Alberta, then, if that is in fact what the Minister meant or if our interpretation is right, I think the situation in Cold Lake can be resolved fairly quickly.

These were the two points that were never clarified. If there is anything this Committee can do, I hope it would help resolve the situation in northeastern Alberta so that the children can go back to school, so that the people can begin concentrating their energies on building the facilities they need, on taking the steps they have to take to get at the problems.

• 1100

Mr. Gundlock: What is the status, Mr. Chairman? Are we adjourned?

The Chairman: Gentlemen, we are not. We have the power as a committee to continue this hearing this morning.

There may be some members present who wish to return to the House for the question period. Mr. Morison is next, and then Mr. Barnett, as far as questions are concerned.

Mr. Morison: I think I will pass if I may, Mr. Chairman, and get over to the House.

Mr. Gundlock: Mr. Chairman, when we have concluded this meeting, have we finished then or do we meet again to consider a report to the House? Just where do we stand?

The Chairman: It was my hope that we would be able to complete the hearing of Mr. Cardinal and Chief Blackman of Cold Lake and the testimony that was required on the two issues.

If you feel that further questioning is necessary, additional arrangements will have to be made for hearings next week. I think we have been able to explore in some depth most of the items behind the scenes here, with perhaps another bit of questioning. I have some questions I would like to get on record too, but with a bit more questioning we may be able to get all the facts out.

[*Interprétation*]

M. Cardinal: Je regrette, monsieur le président, je répondais à une question. Je ne sais pas ce que nous pouvons faire d'une façon générale car nous avons été vaincus. Il a le pouvoir, il a le personnel; il veut la responsabilité et maintenant, il l'a. Voyez la situation à Cold Lake, là où en est la grève. Le ministre à fait hier deux déclarations nouvelles. L'anglais est pour lui comme pour moi une deuxième langue et je ne sais pas s'il a eu des problèmes d'interprétation de notre part. Mais il y a en deux nouveaux points et j'aimerais que le Comité nous éclaire à ce sujet car on en avait jamais entendu parler auparavant dans l'optique de cette grève. Sa première déclaration, c'était qu'à part ces écoles mobiles qu'il allait envoyer à titre de mesure provisoire, il était prêt à construire ces installations permanentes dont nous avons besoin. J'aimerais savoir, monsieur le président, si nous avons bien interprété ces déclarations ou s'il s'agissait là de nouvelles déclarations.

D'après la déclaration qu'il a faite hier devant le Comité, il était prêt à négocier avec les personnes concernées et à prendre un engagement d'un mutuel accord qui concerne le genre d'installation qui serait bâti à l'avenir d'une façon permanente. Ceci nous fait voir la situation dans le nord-est de l'Alberta sous un jour tout à fait nouveau. Je crois qu'il a dit qu'on pourrait en arriver là en moins de dix ans; si c'est là la nouvelle situation, quelque chose qui n'a pas été expliqué clairement ou clairement signalé aux Indiens dans le nord-est de l'Alberta, alors, si c'est là ce que le ministre voulait dire ou si nous interprétons correctement, je crois que la situation à Cold Lake peut être réglée assez rapidement.

Voilà les deux points qui n'ont jamais été éclaircis: si le présent comité peut faire quelque chose pour aider, j'espère que ce sera de trouver une solution à cette situation qui existe dans le Nord-est de l'Alberta et de permettre aux enfants de retourner à l'école, afin que l'on puisse se consacrer à la construction des installations dont ils ont besoin. Afin de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ces problèmes.

M. Gundlock: Quel est le statut, monsieur le président? Avons-nous ajourné?

Le président: Messieurs, nous n'avons pas ajourné. En tant que Comité nous avons la possibilité de continuer l'audience ce matin.

Il peut y avoir certains membres du Comité qui désirent retourner à la Chambre pour la période de questions. M. Morison a la parole, ensuite M. Barnett, pour autant qu'il s'agisse de questions.

M. Morison: Je cède mon tour, monsieur le président, pour aller à la Chambre.

M. Gundlock: Monsieur le président, lorsque nous aurons terminé cette réunion, aurons-nous tout terminé ou devrons-nous avoir un rapport à faire à la Chambre? Où en sommes-nous exactement?

Le président: J'espérais que nous aurions pu terminer les dépositions de MM. Cardinal et Chief Blackman de Cold Lake et recueillir les témoignages nécessaires.

Si vous pensez qu'il est utile de poser d'autres questions, nous devrons prévoir des auditions la semaine prochaine. Je crois que nous avons pu, en posant d'autres questions, examiner à fonds la plupart des parties qui nous intéressaient. J'ai d'autres questions que j'aimerais voir inscrites au procès verbal, mais nous pourrons examiner tous les faits en posant des questions supplémentaires.

[*Text*]

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, with that in mind, would it not be advisable then to adjourn now and perhaps reconvene this afternoon at two o'clock? I have a few questions that I would like to ask.

The Chairman: I am quite prepared to meet this afternoon.

We do not have to have a full quorum to hear a witness.

An hon. Member: Why not continue, Mr. Chairman?

The Chairman: What is the feeling of the majority remaining?

Mr. Barnett: Mr. Chairman, if it were convenient for our witnesses to stay for a meeting this afternoon, I think that might be the best course of action to follow, although we all know that people often have plane reservations and so on. If it does not inconvenience them, despite the fact that we may miss a very earth-shattering question period, I would suggest that we continue this sitting to the point where we feel that we have obtained all the information we reasonably need from the witnesses. The question of further meetings, of course, is something that could be discussed in the steering committee. Certainly in the light of some of the evidence we have had, and in the light of the continued existence of a sad situation at Cold Lake, I feel that after we have had a chance to study and think about some of the testimony that has been given in this series of meetings, it might be useful for us to seek to have the Minister back to a further meeting of the Committee and have a further discussion with him. That would be my own inclination.

Mr. Gundlock: That sounds good.

The Chairman: How about your plane reservations?

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, we have reservations to go out at 5 p.m. Possibly we could meet with the Committee until 3 p.m.

I would like to take this opportunity, Mr. Chairman, to invite the Committee to come and meet in Alberta, possibly in Cold Lake. Perhaps that may be a way to get the Minister also to come and see the conditions for himself if you invite him as a witness if you accept our invitation.

The Chairman: Thank you for that invitation, Mr. Cardinal. I can assure you that it will be considered by the steering committee.

Mr. Gundlock, do you have a further question?

Mr. Gundlock: Have we agreed to sit this afternoon at 2 o'clock?

The Chairman: All right. It is agreed to adjourn until 2 o'clock this afternoon.

AFTERNOON SITTING

The Chairman: Gentlemen, I think we should get started. Mr. Gundlock, do you have a further question?

[*Interpretation*]

M. Mazankowski: Monsieur le président, ne conviendrait-il pas, dans ces conditions, d'ajourner maintenant et peut-être de revenir cet après-midi à deux heures? J'ai quelques questions que j'aimerais poser.

Le président: Je suis prêt à convoquer une réunion cet après-midi.

Nous n'avons plus le quorum nécessaire pour entendre les témoins.

Une voix: Pourquoi ne pas continuer, monsieur le président?

Le président: Qu'en pensent ceux qui restent?

M. Barnett: Monsieur le président, si nos témoins voulaient comparaître cet après-midi, ce serait, je crois, préférable, même si certains ont des réservations d'avion. Si nos témoins sont d'accord, même si nous manquons une période de questions très intéressante, je proposerais que nous poursuivions cette réunion jusqu'à ce que nous ayons obtenu des témoins tous les renseignements dont nous avons besoin. La question de réunions ultérieures pourra, bien sûr, être débattue au Comité directeur. Cependant, à la suite des témoignages que nous avons reçus, et compte tenu du fait qu'il existe une situation déplorable à Cold Lake, j'ai l'impression que, après que nous aurons eu l'occasion d'étudier certains témoignages qui nous ont été fournis au cours de ces différentes réunions, il serait utile de demander au ministre de revenir pour une réunion supplémentaire de ce Comité et ensuite aborder ces problèmes avec lui. Tel est mon sentiment.

M. Gundlock: Cela semble raisonnable.

Le président: Avez-vous des réservations d'avion?

M. Cardinal: Monsieur le président, elles sont pour 5 h 00 de l'après-midi. Peut-être pourrions-nous rester jusqu'à trois heures.

J'aimerais saisir l'occasion, monsieur le président, pour inviter le Comité à venir siéger en Alberta, si possible à Cold Lake. Le ministre pourrait s'y rendre aussi et juger sur place la situation, si vous acceptez notre invitation.

Le président: Je vous remercie de votre invitation, monsieur Cardinal. Je puis vous assurer que le Comité directeur la prendra en considération.

Monsieur Gundlock, avez-vous d'autres questions?

M. Gundlock: Avons-nous décidé de revenir cet après-midi à 2 h 00?

Le président: Très bien. Nous décidons d'ajourner jusqu'à deux heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, je crois que nous devrions commencer. Monsieur Gundlock, avez-vous une autre question à poser?

[*Texte*]

Mr. Gundlock: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: I would like to say at the beginning that Mr. Cardinal has indicated that he and his group have to leave around three o'clock to make their reservations. I would ask the members to exercise a bit more self-restraint and try to make their questions a bit more precise this afternoon.

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, for the information of your Committee, I am flying back economy class!

The Chairman: I will put that on the record.

• 1415

Mr. Gundlock: Mr. Chairman, as I said earlier, I would like to repeat it for the very benefit of emphasizing. I am particularly concerned when I read the treaties:

> Further, Her Majesty agrees to maintain schools for instruction on such reserves hereby made . . . wherever the Indians of the reserve shall desire it.

The other treaty is practically the same thing:

> Further, Her Majesty agrees to pay the salaries of such teachers to instruct the children of the said Indians . . . when said Indians are settled on their Reserves and shall desire . . .

Mr. Chairman, I think there should be at least some resolution of this. The Minister has taken a very, if I could use the word, adamant stand, when he spoke to the people of Cold Lake. We are talking about more than the people of Cold Lake and here again I repeat myself, we are talking about 29,000 people in Alberta. I do not know what the figure is for Canada but somehow or other I have the idea that this applies to Canada. The Minister has said very clearly that "I will not talk to you any longer until you change your mind." The present status, the mind of the people if you want to put it that way, is that they are not going to send the children to school until they have an agreement.

I admire the Minister's energy and decisions to take a hard look at one thing or another. But, Mr. Chairman, in conclusion, I find it very hard to imagine that the Minister or the government of Canada, we will put it that way, would put their foot down so hard on a native people. We are talking about a union, so to speak, who has decided that it is going to take action. The Minister has said, "Unless you stop that, I will not even talk to you."

You may refresh my memory, Mr. Chairman, but I cannot recall the government of Canada telling anyone that "until you stop a strike, I will not even talk to you."

Mr. Borrie: Mr. Chairman, on a point of order . . .

Mr. Gundlock: Let me finish, please.

Mr. Borrie: I was just wondering, Mr. Cardinal's time appears to be very valuable and I think Mr. Gundlock is leading and I do not mean this facetiously or disparaging him in any way, but if we could direct our questions to Mr. Cardinal, who only has another 40 minutes with us, it would probably be much more profitable.

[*Interprétation*]

M. Gundlock: Oui, monsieur le président.

Le président: J'aimerais dire tout d'abord que M. Cardinal a fait savoir que les membres de son groupe et lui-même doivent partir vers trois heures afin de faire leurs réservations. J'aimerais demander aux députés d'user un peu de modération et d'essayer de poser des questions un peu plus précises cet après-midi.

M. Cardinal: A titre de renseignement pour le Comité, j'aimerais dire que je vais m'envoler en classe économique!

Le président: Je vais faire consigner cela au procès-verbal.

M. Gundlock: Monsieur le président, afin de souligner ce que j'ai dit plus tôt, j'aimerais me répéter. Quelque chose me préoccupe dans les traités que j'ai lu:

> En outre, Sa Majesté accepte d'entretenir des écoles pour l'instruction dans des réserves qui sont par la présente . . . à tous moments où les Indiens de la réserve le désireront.

L'autre traité est à peu près semblable:

> En outre, Sa Majesté accepte de payer le salaire des instituteurs qui enseigneront auxdits Indiens . . . lorsque lesdits Indiens sont établis dans leurs réserves et désireront . . .

Monsieur le président, je pense qu'il faudrait au moins en discuter. Le ministre a adopté une position intransigeante, si je puis utiliser ce terme, lorsqu'il s'est adressé à la population de Cold Lake. Nous parlons non seulement de la population de Cold Lake, et encore une fois je me répète, nous parlons de quelque 29,000 personnes en Alberta. Je ne connais pas le chiffre exact en ce qui concerne le Canada, mais j'ai l'idée que cela s'applique d'une façon ou d'une autre au Canada. Le ministre a dit de façon bien claire: «je ne vous parlerai plus tant que vous ne changerez pas d'idée.» La situation actuelle, l'opinion de la population, si vous voulez le dire ainsi, est qu'ils n'enverront pas leurs enfants à l'école tant qu'un accord ne sera pas signé.

J'admire l'énergie et les décisions du Ministre qui considère froidement une question ou une autre. Mais en terminant, monsieur le président, il m'est très difficile d'imaginer ce que le Ministre ou le gouvernement du Canada, si vous voulez, puisse fouler aux pieds à ce point un peuple indien. Nous parlons d'une union, si l'on peut dire, qui a décidé de prendre des mesures. Le Ministre a dit: «Si vous ne cessez pas, je ne vous adresserai même pas la parole.»

Ma mémoire peut me faire défaut, monsieur le président, mais je ne me souviens pas que le gouvernement du Canada ait dit à quiconque: «Si vous n'arrêtez pas la grève, je ne vous parlerai même pas.»

M. Borrie: Monsieur le président, j'invoque le Règlement . . .

M. Gundlock: Permettez-moi de terminer, s'il vous plaît.

M. Borrie: Étant donné que le temps de M. Cardinal semble très limité et qu'à mon avis M. Gundlock le monopolise, et je ne veux pas être fastidieux ni le dénigrer de quelque manière que ce soit, mais si nous pouvions poser nos questions à M. Cardinal, qui n'a plus que 40 minutes à nous consacrer, ce serait probablement beaucoup plus profitable.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Borrie, Mr. Gundlock has not had much of an opportunity to question and I think he was . . .

Mr. Gundlock: I am not even asking a question, Mr. Chairman. I will be through in just a moment. The question in my mind, and I think we will probably discuss this later in Committee, is simply this: how does a government of Canada tell a native people of Canada that you cannot do that? They never told anyone else.

The Chairman: You have made your point Mr. Gundlock. Mr. Barnett you are next.

• 1420

Okay, you made your point, Mr. Gundlock.

Mr. Barnett, you are next on the list.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, I would like to ask Chief Blackman two or three questions if he is agreeable.

Starting from the fact that the strike began on September 13, I would like to ask Chief Blackman whether—in the period before September 13 back to January—the president of the Indian Association of Alberta visited his reserve and spoke to any meetings of the members of the band.

Chief Ralph Blackman (Cold Lake Band, Beaver Crossing, Alberta): The only time we had Mr. Cardinal was when we asked him to come to our meeting as honorary chairman. We needed his advice about some matters on the reserve, but never have we had him there, I mean before our strike of the school. Maybe this is what you are referring to.

Mr. Barnett: Yes, before your strike.

Mr. Blackman: We have never talked to him about our strike. The Cold Lake people started the strike. They never involved the Indian Association in any way when we started this strike, and we did not even involve the other reserves. We went on this strike by ourselves. The Cold Lake band put on this strike. We never involved anybody in this strike. When we said on the 13th that we were going to keep the children from attending school, we did it on our own and did not ask the Indian Association. We did not even get the other reserves involved.

Mr. Barnett: You are telling the Committee that Harold Cardinal did not come to your reserve to urge the people to go on strike and to keep their children out of school.

Mr. Blackman: No, in no way. He has absolutely nothing to do with this, nor has the Indian Association. It was done by the Cold Lake Band.

Mr. Barnett: Thank you, Chief. I think you will realize that I asked that question because there had been some suggestions made by some people that Mr. Cardinal—to use a word that we talked about here—incited the people of the Cold Lake Band to go on strike, and you are saying that in fact this did not happen. Is that correct?

Could I ask one or two questions about the Cold Lake presentation of October 12 which was distributed earlier today to the members of this Committee? In this presentation you go into some detail about what kind of school you want, with the number of classrooms that you feel are needed, with estimates of what it would cost to build it,

[*Interpretation*]

Le président: Monsieur Borrie, M. Gundlock n'a pas eu tellement l'occasion de poser des questions et je crois qu'il était . . .

M. Gundlock: Je ne pose même pas de questions, monsieur le président. J'aurai terminé dans un instant. J'ai à l'esprit une question que nous discuterons probablement plus tard au sein du Comité, et la voici: comment un gouvernement du Canada peut-il dire à une population autochtone du Canada qu'elle ne peut pas faire telle chose? Il ne l'a jamais dit à personne d'autre.

Le président: Vous avez présenté votre argument, monsieur Gundlock. M. Barnett, vous êtes le suivant.

Très bien, vous avez fait valoir votre point de vue, monsieur Gundlock.

Monsieur Barnett votre nom est le suivant sur la liste.

M. Barnett: Monsieur le président, j'aimerais poser au chef Blackman deux ou trois questions s'il est d'accord.

Compte tenu du fait que la grève a commencé le 13 septembre, j'aimerais demander au chef Blackman si au cours de cette période antérieure au 13 septembre, soit en janvier, le président de l'Association des Indiens de l'Alberta a visité sa réserve et a pris la parole lors de plusieurs réunions des membres de cette bande.

Chef Ralph Blackman (Bande de Cold Lake, Beaver Crossing, Alberta): La seule fois que M. Cardinal nous ait rendu visite, c'est lorsque nous lui avons demandé d'assister à notre réunion en tant que président honoraire. Nous avions besoin de ses conseils au sujet de certaines questions propres à la réserve mais il n'était jamais venu, je veux dire avant le déclenchement de la grève dans cette école. Peut-être est-ce à cela que vous faites allusion.

M. Barnett: Oui, avant le commencement de la grève.

M. Blackman: Nous ne lui avions jamais parlé au sujet de notre grève. Ce sont les gens de Cold Lake qui ont commencé cette grève. L'Association des Indiens n'y a jamais été impliquée de quelque façon que ce soit, ni aucune autre des réserves. L'initiative de cette grève nous revient. C'est la bande de Cold Lake qui a déclenché cette grève. Nous n'avons jamais impliqué qui que ce soit dans cette grève. Lorsque nous avons dit le 13 septembre que nous avions l'intention de retenir les enfants pour les empêcher de fréquenter l'école, nous l'avons fait de notre propre chef et nous n'avons pas demandé la permission à l'Association des Indiens. Nous n'avons pas essayé de mêler les autres réserves

M. Barnett: Ainsi, selon vous, Harold Cardinal n'est pas venu à votre réserve pour inciter les gens à se mettre en grève et empêcher leurs enfants d'aller à l'école.

M. Blackman: Non, en aucune façon. Il n'a absolument rien à voir avec tout cela et l'Association des Indiens non plus. Ce fut déclenché par la Bande de Cold Lake.

M. Barnett: Merci, chef. Vous réalisez que si je vous ai posé cette question c'est parce que certaines personnes ont prétendu que M. Cardinal, pour reprendre l'expression, avait incité les gens de la Bande de Cold Lake à se mettre en grève mais vous dites exactement le contraire, n'est-ce pas?

Puis-je vous poser une ou deux questions au sujet du mémoire des gens de Cold Lake daté du 12 octobre et qui nous a été remis tout à l'heure? Dans ce mémoire vous donnez quelques détails quant au genre d'école que vous désirez, le nombre de salles de classe que vous estimez être nécessaire, les estimations de ce qu'il en coûterait pour la

[*Texte*]

and what it would cost to pay the staff to operate it. On the last page, you have a breakdown showing the number of students in the various grades on the reserve and an estimate of the number of people that you think would be willing to go back to school to improve their education, if you had this kind of school on the reserve. Could I ask you whether you and the band and your education committee worked this out all by yourselves, or did you have some help in working out the details of what would be required for the number of students in these different grades and so on; and if so, who offered you that assistance?

• 1425

Chief Blackman: As far as I know, we had people from our own reserve, from what we call the action committee for the reserve—the people who not only work on things for schools but work as representatives of the reserve—draw this up. The figures were not like this all the way through. I could not really tell you how they did these figures but they would have had to get some of them through the department or from the school. The Department of Indian Affairs is maybe where some of these figures came from.

Mr. Barnett: These are the kind of figures that I know are kept in many places by officials in the Indian Affairs Branch.

Chief Blackman: Yes.

Mr. Barnett: What you are saying is that your committee may have got some of this information from the records of the Indian Affairs office. Is that what you are telling the Committee?

Chief Blackman: Yes. That is where they could have got most of the figures.

Mr. Barnett: So you feel that these figures on the number of students in the different grades in this year and the estimate of what there will be in years ahead are based on figures that people who are supposedly experts in this field have provided through the Indian Affairs statistics. Is this what you are telling the Committee?

Chief Blackman: This is the only way that I can see in which they could have got some of these figures because they are supposed to be the people that are looking after the reserve and the welfare of the Indian people.

Mr. Barnett: The band council felt that the proposal, as it is outlined in this presentation, was one that would be really adequate to meet the needs of the young people and the people of your band who might go back into school? You felt this was really what you needed, to have a school that would be up to the standards of schools in other parts of the country. Is this your feeling as a band council?

• 1430

Chief Blackman: Yes.

Mr. Barnett: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Mr. Mazankowski.

Mr. Mazankowski: Thank you, Mr. Chairman. I would like to follow along the line of questioning by Mr. Barnett with respect to the involvement of the Indian Association of Alberta in the strike. I think the Minister has pretty well outrightly accused the Indian Association of Alberta of being responsible for the school boycott. He also indicated

[*Interprétation*]

construire et pour payer le personnel qui y serait affecté. A la dernière page, vous avez la répartition du nombre d'étudiants de la réserve selon les différentes classes, une estimation du nombre de personnes qui sont prêtes à retourner à l'école pour améliorer leur éducation, à condition d'avoir cette école dans la réserve. Puis-je vous demander si vous, la bande et votre Comité d'éducation ont établi tout ceci seuls, ou avez-vous reçu de l'aide pour établir les détails du nombre des étudiants par classe etc., et dans ce cas qui vous a aidé?

Le chef Blackman: Autant que je sache, ce sont des gens de notre réserve, de ce que nous appelons le Comité d'action de la réserve, des gens qui ne s'occupent pas seulement des questions scolaires mais qui sont aussi des représentants de la réserve, qui nous ont aussi aidé à établir ces chiffres. Les chiffres n'étaient cependant pas tous agencés de cette façon dans toute la liste; je ne puis vous dire vraiment comment on a établi ces chiffres mais certains ont dû être obtenus du ministère ou de l'école. Le ministère des Affaires indiennes peut être la source de certains de ces chiffres.

M. Barnett: C'est le genre de chiffres dont se servent dans bien des cas les fonctionnaires de la direction des Affaires indiennes.

Le chef Blackman: Oui.

M. Barnett: Vous voulez dire en somme que votre Comité a peut-être obtenu ces chiffres à partir des registres du Bureau des Affaires indiennes. Est-ce exact?

Le chef Blackman: Oui. Et c'est probablement de là que proviennent la plupart des chiffres.

M. Barnett: Par conséquent, vous considérez que ces chiffres sur le nombre des étudiants se trouvant dans les différentes classes cette année et les chiffres prévus pour les années à venir ont été établis à partir des chiffres fournis par les statistiques des Affaires indiennes, qui, elles, ont été établies par des personnes qui sont censées être des experts. Est-ce que c'est là ce que vous voulez dire au comité?

Le chef Blackman: C'est la seule façon dont je puisse concevoir que l'on ait obtenu certains de ces chiffres car ce sont ces gens qui sont censés s'occuper de la réserve et du bien-être des Indiens.

M. Barnett: Le conseil de bande a-t-il pensé que cette proposition, telle qu'indiquée dans cet exposé, répondait réellement aux besoins des jeunes et des personnes qui dans votre bande seraient susceptibles de retourner à l'école? Vous aviez l'impression que c'était vraiment ce dont vous aviez besoin, une école qui serait au niveau des écoles des autres régions du pays. C'est le sentiment du conseil de la bande?

Le chef Blackman: Oui.

M. Barnett: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie. Monsieur Mazankowski.

M. Mazankowski: Je vous remercie, Monsieur le président. Je voudrais suivre le sens des questions de M. Barnett en ce qui concerne la participation de l'Association des Indiens de l'Alberta à la grève. Je pense que le Ministre a très ouvertement accusé l'Association des Indiens de l'Alberta d'être responsable du boycottage des classes. Il a

[*Text*]

in his speech to the House on November 24 that he was not given any notice of the intention to withdraw the children from school. I wondered, Mr. Cardinal, if you had any information to elaborate on that; whether in fact he did get notice or whether it was just through a series of complaints that had accumulated over the preceding year or two.

Mr. Cardinal: As far as I know, one of the points that the Minister made is that there are normal channels to be followed through his department. Taking our cue from that, notice was not sent directly to him. It was sent through the normal channels that he wishes us to use.

Mr. Mazankowski: What channels are those, Mr. Cardinal?

Mr. Cardinal: Through the district office on to the regional, and from there, on to Ottawa.

Mr. Mazankowski: Would you have any record of that available for the benefit of the Committee?

Mr. Cardinal: I think the people involved at the local level can provide that to the Committee. It is up to the Committee to ask for that from these individuals.

Mr. Mazankowski: I wonder, Mr. Chairman, if that might not be allowed or provided for in view of the conflicting statements. I am not trying to split hairs but perhaps we can resolve some of the difficulties by neutralizing the arguments that have been posed on both sides.

The Chairman: Well, gentlemen, we have had one clarification today which I think most worth while, and that is the very categoric assertion by Chief Blackman that the strike at Cold Lake was locally developed, inspired, and brought into effect without any outside influence. That is one very important clarification.

The second one which you are seeking is whether or not the Minister was informed prior to the strike taking place. We have a very categoric assertion from the Minister on yesterday's record that he was not personally aware. If there is any advantage in the ultimate clarification of the situation, in knowing just how far along the chain of command the notification went, I do not know.

These gentlemen are here for only another 30 or 40 minutes and there are still a number of important questions that could be asked regarding the school situation in Alberta, and the Cold Lake Region in particular. I question, Mr. Mazankowski, whether this line of questioning is really going to get us any farther than we are.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, I am quite prepared to abide by your rules. Then perhaps Mr. Cardinal might be able to indicate to us the approximate time at which the communiqué was sent to officials of the department.

Mr. Cardinal: The information that I have, sir, is that communication in relation to the strike situation was made at least two weeks prior to the beginning of the strike itself. I might also add that the conditions and circumstances were brought to the attention of the department long before there was any talk of a strike. In fact, last winter, when I went back to the reserves on a three-month reserve-by-reserve tour to catch up on the developments at the local level and to tune in to what the thinking was, Mr. Grey Eyes, the Regional Director of Indian Affairs was at

[*Interpretation*]

également indiqué lors de son intervention à la Chambre, le 24 novembre, qu'il n'avait pas été averti de l'intention des parents de retirer les enfants de l'école. J'aimerais savoir, monsieur Cardinal, si vous seriez en mesure de me donner des précisions; est-ce que le Ministre n'a effectivement pas été informé, ou bien a-t-il été informé simplement à cause de la série des plaintes qui s'accumulent depuis un an ou deux?

M. Cardinal: Autant que je sache, une des choses énoncées par le Ministre est qu'il y a des voies normales à suivre dans son ministère. Si l'on s'en tient à cela, il n'a pas été informé directement. Il a été informé par le truchement des voies normales qu'il souhaite que nous empruntions.

M. Mazankowski: Quelles sont ces voies, monsieur Cardinal?

M. Cardinal: D'abord, au niveau du district, puis au niveau régional, puis de là à Ottawa.

M. Mazankowski: Est-ce que vous avez une preuve écrite de cela à communiquer au Comité?

M. Cardinal: Je pense que les personnes impliquées au niveau local peuvent fournir cela au Comité. C'est au Comité de demander cela à ces personnes.

M. Mazankowski: Je me demande, Monsieur le président, si cela ne devrait pas être fait étant donné les déclarations contradictoires. Je n'essaie pas de couper les cheveux en quatre mais peut-être pouvons-nous résoudre certaines des difficultés en neutralisant les arguments qui ont été exposés de part et d'autre.

Le président: Eh bien, Messieurs, nous avons eu un éclaircissement aujourd'hui qui, à mon avis, est très utile, il s'agit de la très catégorique affirmation faite par le chef Blackman que la grève à Cold Lake a été préparée, inspirée et mise en œuvre sans aucune influence extérieure. Voilà un éclaircissement très important.

Le deuxième que vous cherchez à obtenir est de savoir si, oui ou non, le Ministre a été informé avant que la grève ne soit déclenchée. Nous avons une affirmation très catégorique du Ministre dans le procès-verbal d'hier, il n'était pas informé personnellement. Serait-il utile d'avoir un dernier éclaircissement sur la situation, de savoir jusqu'à quel niveau de l'exécutif on était informé, je l'ignore.

Ces messieurs sont avec nous pour une demi-heure encore ou 40 minutes et il y a encore un certaine nombre de questions importantes qui pourraient leur être posées concernant la situation des écoles en Alberta, et dans la région de Cold Lake en particulier. J'aimerais que M. Mazankowski nous dise si ce type de questions va nous faire avancer davantage.

M. Mazankowski: Monsieur le président, je suis tout à fait prêt à m'en tenir à votre Règlement. Alors, peut-être M. Cardinal pourrait-il nous indiquer à quelle date approximativement le communiqué a été envoyé aux fonctionnaires du ministère.

M. Cardinal: Les renseignements dont je dispose, monsieur, sont que le communiqué concernant la situation de la grève a été envoyé au moins deux semaines avant le début de la grève elle-même. Je pourrais également ajouter que les conditions et les circonstances ont été portées à l'attention du ministère bien longtemps avant que le mot «grève» ne soit prononcé.

[*Texte*]

the Cold Lake reserve in February at the same time I was and these same issues that are being talked about were brought to his attention.

• 1435

Mr. Mazankowski: In the House today I posed a question to the Minister asking whether, in light of the discussions that have been taking place yesterday and today and the testimony to the Committee, he would be proposing any new alternative courses of action with respect to the settling of the strike, and he indicated that he was scheduled to meet with the Chief of the Saddle Lake Reserve on Tuesday for further discussions but that in the case of Cold Lake, he was not going to take any further action until such time as the children resumed their classes. In light of the Minister's position, could Chief Blackman outline to the Committee what it proposes and its further course of action, or is there some way that we can get down to the nitty gritty of resolving the situation in a frank discussion? Is the Chief prepared to accept the Minister's assertion that he will, in fact, sit down and in a consultative way discuss future long-term education plans with the Indian people themselves?

Mr. Barnett: That question was asked last night.

Mr. Mazankowski: It is more pertinent today than it was last night.

Mr. Borrie: Mr. Chairman, I wonder if Mr. Mazankowski would allow me a supplementary which may help. Would it be necessary for you to consult with your school committee and with your own band before answering that question?

Chief Blackman: Yes. We had a meeting last Sunday before knowing that we were to be in Ottawa, and as far as the people of my reserve are concerned, they are going to keep their children from school until we get a commitment from the Minister.

Mr. Mazankowski: What form of commitment are you referring to?

Chief Blackman: The commitment, I would say, would be that he would agree that a school be built on the reserve.

Mr. Mazankowski: Of course, it is a long-term program that you are outlining. Are you requesting a commitment for the total program as outlined in your submission?

You have an educational program outlined—and I am talking about educational facilities here—which is of a long-term nature. Is it the position of your band that you want a commitment or firm undertaking from the Minister that he will commit himself to constructing the facilities as per your brief or submission presented to him, and nothing less than that?

• 1440

Chief Blackman: Yes, this is what we have asked for, and we expect nothing less than what we have asked for.

The Chairman: Would you permit me a supplementary question?

Mr. Mazankowski: Certainly.

The Chairman: Chief, the purpose of these meetings has been to inform members of Parliament who are members of the Indian Affairs Committee about the Cold Lake situation and the educational situation in general in Alberta. One of the purposes of the meetings also has been to see if something should come out of these meetings that would lead to a solution. We find the Minister of Indian

[*Interprétation*]

M. Mazankowski: Aujourd'hui à la Chambre j'ai adressé une question au ministre lui demandant, vu les discussions qui ont eu lieu hier et qui se poursuivent aujourd'hui et le témoignage devant le comité, s'il proposait de nouvelles lignes de conduite afin de mettre fin à la grève et il a dit qu'il doit rencontrer mardi le chef de la réserve de Saddle Lake pour d'autres pourparlers, mais que dans le cas de Cold Lake, il n'allait pas prendre d'autres mesures avant que les enfants ne retournent en classe. Étant donné l'attitude du ministre, est-ce que le chef Blackman pourrait dire au comité ce qu'il propose, ou y a-t-il une façon de résoudre le problème par une discussion sincère? Est-ce que le chef est prêt à accepter la déclaration du ministre selon laquelle il reprendra la discussion sur les projets futurs et à long terme d'éducation avec les Indiens eux-mêmes?

M. Barnett: On a posé cette question hier soir.

M. Mazankowski: Elle est plus pertinente aujourd'hui qu'elle ne l'était hier soir.

M. Borrie: Monsieur le président, je me demande si M. Mazankowski me permettrait une question complémentaire qui pourrait aider. Vous serait-il nécessaire de consulter votre comité scolaire et votre bande avant de répondre à cette question?

Le chef Blackman: Oui. Nous nous sommes réunis dimanche passé avant de savoir que nous devions être à Ottawa. Quant aux gens de ma réserve, ils ne permettront pas à leurs enfants de retourner à l'école avant que nous n'obtenions un engagement du ministre.

M. Mazankowski: De quelle forme d'engagement parlez-vous?

Le chef Blackman: Je dirais que le Ministre devrait s'engager à faire construire une école sur la réserve.

M. Mazankowski: Bien sûr, vous parlez de programmes à long terme. Demandez-vous un engagement pour tout le programme dont vous parlez dans votre mémoire?

Vous parlez d'un programme d'éducation qui est à long terme, et là je parle d'installations d'enseignement. Est-ce que votre bande demande un engagement ou une promesse du ministre qu'il s'engagera à faire construire les installations conformément au mémoire que vous lui avez soumis, et rien de moins?

Le chef Blackman: Oui, c'est ce que nous avons demandé et nous nous attendons à rien de moins que ce que nous avons demandé.

Le président: Me permettrez-vous de vous poser une question complémentaire?

M. Mazankowski: Certainement.

Le président: Chef, ces séances de comité ont pour but d'informer les membres du Parlement qui sont membres du Comité des Affaires indiennes au sujet de la situation à Cold Lake ainsi que de la situation en général dans le domaine de l'éducation en Alberta. L'un des objectifs de ces réunions est aussi de voir si quelque chose provenant de ces réunions pourrait conduire à une solution. Nous

[*Text*]

Affairs saying that he will not talk to you until the children are back in school. You people are saying we will not send our children back to school until we have a firm commitment to build a school, which you have outlined and which will cost more than a million dollars.

In the light of what the Minister said yesterday, when he makes a decision about one school or one amount of money, he has to think about what the effects of this expenditure will have on demands that he may receive from elsewhere in the province, and elsewhere in Canada.

If the Minister were to give this Committee a commitment verbally, which would be inscribed in the parliamentary record, that his department would be prepared to give consideration to building a permanent school on the Cold Lake Reserve, together with a consideration for this type of facility in other parts of Alberta and in other parts of Canada, this would involve consideration of the cost of such a program. If he were to give a general commitment like this, which would include consideration of your specific case as well, do you think that this might be some kind of way out?

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, could I comment on those two questions?

The Chairman: Yes.

Mr. Cardinal: First of all, for the record, I would like to reiterate the fact that we as an association did not become involved until after the strike began. Once it began and we were asked to support it, we had no alternative but to do that because that is our obligation.

On the question of possible solutions, which I think we are interested in as much as anyone else, we have made a number of suggestions both to the Indian people and to the Department of Indian Affairs. Contrary to the Minister's statement that we have not made an effort, we have tried sincerely to resolve the issue.

On my first trip here to Ottawa after the strike began, I brought the matter to the attention of the Minister. At that point, a brief was presented in which there was a number of issues intertwined. The reaction of the Minister was that children were being used so that people could get economic development or things of that nature. We went back to the communities and we saw the school situation and the other situation related to it, and I think we were in agreement with the people that something had to be done. We advised them at that point that it probably would not be practical to talk about issues other than education, because as far as we saw it, that was the main issue at that time.

I think, as a result of our advice, the brief that was presented was altered. We suggested to the Minister that he meet with the people to try to resolve the issue, because the thinking of the people is that every time we meet a departmental official, either he has no money or he does not have the authority to make any commitment. This is the only reason why they wanted the Minister to attend their meeting. I think at that point we advised the department and the people to try to resolve the educational issue. We suggested that perhaps some negotiations could be started and if there was a commitment by the department to build the educational facilities that were required, then in our view this would have to be mutually agreed upon.

[*Interpretation*]

constatons que le ministre des Affaires indiennes a dit qu'il ne vous adressera pas la parole jusqu'à ce que les enfants soient retournés à l'école. Vous-même vous dites que vous n'enverrez pas vos enfants de retour à l'école jusqu'à ce que nous soyons fermement engagés à construire une école tel que vous nous l'avez demandé et qui coûtera plus d'un million de dollars.

A la lumière de la déclaration du Ministre faite hier, lorsqu'il prend une décision au sujet d'une école ou d'une somme d'argent à dépenser il doit d'abord penser quelles seront les répercussions de ces dépenses sur les besoins dont il doit s'occuper ailleurs dans la province et ailleurs au Canada.

Si le Ministre devait donner à notre Comité un engagement verbal qui pourrait être versé aux comptes rendus parlementaires à l'effet que son ministère serait prêt à étudier la possibilité de construire une école permanente sur la réserve de Cold Lake en plus de la possibilité que ce genre d'institution soit construit dans d'autres parties de l'Alberta et dans d'autres régions du Canada cela impliquerait l'étude de coûts inhérents à un tel programme. Si le Ministre devait s'engager d'une façon générale ainsi comprenant l'étude également de votre cas en particulier ne penseriez-vous pas que ce serait une façon de se débarrasser du problème?

M. Cardinal: Monsieur le président, puis-je commenter ces deux questions?

Le président: Oui.

M. Cardinal: Tout d'abord qu'il soit bien clair et je le répète qu'en tant qu'association nous n'avons été impliqués dans cette affaire qu'une fois la grève commencée, alors on nous a demandé de l'appuyer et nous n'avions pas le choix d'agir autrement parce que c'était là notre obligation.

En ce qui a trait aux solutions possibles, qui à mon avis nous intéresse tout autant que quiconque, nous avons un certain nombre de propositions tant pour le peuple indien que pour le ministère des Affaires indiennes. Contrairement à la déclaration du ministre à l'effet que nous n'avons fait aucun effort je dirais que nous avons essayé sincèrement de régler ces différends.

Lors de mon premier voyage ici à Ottawa après que la grève eut commencé, j'ai soulevé la question à l'intention du Ministre. A ce moment-là un mémoire a été présenté dans lequel un certain nombre de questions étaient présentées conjointement. La réaction du Ministre a été la suivante: à son avis on se servait des enfants de sorte que les gens puissent obtenir des avantages économiques et des choses de ce genre. Nous sommes retournés dans ces collectivités et nous avons constaté la situation de l'enseignement et l'autre situation qui lui est reliée et je crois que nous étions d'accord avec les gens que quelque chose devait se faire. Nous les avons conseillés à ce moment-là à l'effet qu'il ne serait probablement pas pratique de parler au sujet de questions autres que celles de l'enseignement car en autant que nous puissions voir, c'était là la question principale en cause à ce moment-là.

Comme résultat de nos conseils, le mémoire qui a été présenté a subi des changements. Nous avons proposé au ministre de rencontrer les gens pour essayer de régler la question car ces gens croient qu'à chaque fois qu'ils rencontrent un fonctionnaire ministériel, ou bien il n'a pas d'argent ou il n'a pas l'autorité nécessaire pour prendre quelqu'engagement. Voilà la seule raison pour laquelle il désirait que le Ministre soit présent à leur réunion. Je crois

[*Texte*]

They would have to start negotiating in order to arrive at this point and maybe over a period of time they could ask that the schools be phased in.

• 1445

I do not think it is accurate when the Minister says that the money is going to have to be increased because they want to build a new school there. Our point, which was brought to the Minister's attention before, was that there was X number of dollars—a lot of money—being spent in that area on education but it was being spent on outside schools. We suggested that maybe it would be useful at this point to bring in the provincial authorities to see if in the process of negotiations two approaches could be made to them; either to refund the money to the federal government to enable the federal government to build the facilities or to at least meet the essence of the problem on the Cold Lake Reserve or, if the province was not willing to go through with that, whether the Minister was prepared to invite the province to take leadership in a new direction whereby we as an association, along with the Department of Indian Affairs, could jointly approach the province about the possibility of having a reverse agreement. At present the federal government buys seats for Indian students from schools and it also makes contributions to capital costs for schools off the reserve. In the light of this situation is it not possible at this time to ask the province to do likewise, and possibly they could contribute. Perhaps as a repayment of the investment by the federal government into their schools maybe they could enter into capital agreements with the Department of Indian Affairs and maybe they could buy seats for non-Indian students in those schools.

These alternatives were presented to the Minister of Indian Affairs. We have been trying to resolve the issue but we also feel that the people have a valid point when they say that they cannot enter into negotiations unless there is a commitment that they are going to be serious, because in too many areas in Alberta we have portable schools that are supposed to be temporary measures, that are supposed to last a year or two until proper budgeting can be planned, and they stay there for 10 years or more and nothing is ever done about them until there is a crisis.

We do not agree with the position that the Minister is taking that he will not negotiate with the people unless they put off the strike. As far as I am concerned, this is part of the Great White Father syndrome. He is saying—and I feel that this is a biased and a very prejudiced stand—that the Indians do not have the right to strike like other citizens in this country. There is no other such circumstance where strikes take place and the other side refuses to negotiate until the strike is broken.

If we are going to resolve this issue I think we have to take a common-sense approach and the federal government should be expected to do likewise and begin negotiations on these matters. As far as I am concerned I do not think the distance is that great between the people at Cold Lake and the position that the federal government has adopted. I think this can be negotiated and I think we will find solutions if they begin to negotiate.

[*Interprétation*]

qu'à ce moment-là nous avons conseillé le ministère et la population d'essayer de résoudre la question de l'éducation. Nous avons suggéré qu'on pourrait peut-être commencer des négociations et que, si le ministère s'engageait à construire les locaux dont on avait besoin pour l'éducation, un accord mutuel, d'après nous, serait nécessaire. On aurait dû commencer les négociations pour arriver à ce point, et à ce moment ils auraient pu demander l'intégration graduelle du nouveau système.

A mon avis, le Ministre n'a pas raison quand il dit qu'il faudra augmenter les crédits parce qu'il veut construire une nouvelle école à cet endroit. Nous avons déjà présenté notre argument au Ministre, on dépense beaucoup d'argent dans cette région pour l'éducation, mais pour des écoles à l'extérieur de la réserve. Nous avons suggéré qu'il serait peut-être valable à ce point de faire intervenir les autorités provinciales pour voir si, au cours des négociations, elles accepteraient une de deux propositions. On pourrait soit rembourser l'argent au gouvernement fédéral pour permettre à celui-ci de faire construire les écoles ou tout au moins de résoudre l'essentiel du problème à la réserve Cold Lake soit, si la province n'est pas d'accord avec cette suggestion, voir si le Ministre est disposé à inviter la province à indiquer une nouvelle ligne de conduite qui permettrait à l'association ainsi qu'au ministère des Affaires indiennes, de discuter avec la province la possibilité de faire un accord inverse. Actuellement, le gouvernement fédéral réserve des places dans des écoles pour les étudiants indiens; il contribue également au coût des investissements pour des écoles à l'extérieur de la réserve. Étant donné la situation actuelle, ne pourrait-on demander à la province, en cette conjoncture, de faire de même? Pour rembourser l'investissement qu'a fait le gouvernement fédéral dans leurs écoles, elle pourrait peut-être signer des accords d'investissement avec le ministère des Affaires indiennes et elle pourrait même peut-être réserver dans ces écoles des places pour les étudiants non indiens.

On a présenté ces options au ministre des Affaires indiennes. Nous avons essayé de régler cette question, mais nous comprenons très bien pourquoi on dit qu'on ne peut pas commencer des négociations si les autorités ne s'engagent pas sérieusement. En Alberta nous avons trop d'écoles mobiles temporaires qui étaient censées être remplacées aussitôt qu'on aurait le budget approprié, dans un an ou dans deux ans, et puis ces écoles restent là pendant 10 ans ou même plus et il faut une crise pour qu'on en fasse quelque chose.

Nous ne sommes pas d'accord avec le Ministre quand il dit qu'il ne va pas négocier avec les Indiens à moins qu'ils ne mettent fin à leur grève. Pour moi, c'est une autre manifestation du complexe paternaliste des blancs. Il dit que les Indiens n'ont pas le droit de faire la grève comme les autres citoyens du Canada, et à mon avis, c'est une position pleine de préjugés. Jamais on ne refuse de commencer les négociations avant que la grève ne soit brisée.

Si nous voulons régler cette question, nous aurons à montrer un peu de bon sens. Le gouvernement fédéral devrait faire de même et commencer des négociations à ce sujet. A mon avis il n'y a pas un gouffre infranchissable entre la position du gouvernement fédéral et celle des gens de Cold Lake. Je crois qu'on pourrait très bien négocier et que nous trouverons des solutions si nous nous entamons des négociations.

[*Text*]

The Chairman: To answer the supplementary question that I put to the Chief, what would happen if we had a commitment to this Committee by the Minister—you are quite aware that it would be impossible for him to give an absolute commitment to build a million-dollar school on the reserve, I am sure he could not do that at this stage in the light of his other responsibilities—to provide temporary measures plus a promise to give a very hard, serious look in consultation with the local people and your association with regard to more permanent measures, what would happen?

• 1450

Chief Blackman: I think I will have to leave this and discuss it with my school committee, and the parents of my reserve.

Mrs. Machatis: In a way, it has been because we cannot quite understand what you are saying. Your way of saying things and the ways it reaches us are two different things, and this is why . . .

The Chairmans: Perhaps after discussing it at home you could let the Committee know what sort of a response you would like from the Minister that might leave open the way. If you could let me know then we could . . .

Mrs. Machatis: They have made up their minds. The people back home had a meeting on Sunday and they said that a treaty agreement had been made years ago, and at that time—they said in 1927—they were supposed to have had a school on our reserve, which never came about. So this is why we would like to have a commitment made, because if we let this carry on and on, we are going to be in the same position for who knows how long; and the way the situation is on the reserve—well, it is not getting any better: it is getting worse.

This is where the main concern of the parents is. If we integrate our children, we are going to be hurt that much more; and it is not only the kids that are suffering; the parents as well are suffering. We cannot take this any longer. It is getting harder and harder, and I do not see why it is so wrong for a mother who has tried to see her child integrated—I have seen my children in the integrated schools and I have even helped my child to Grade 12—I have one in Grade 12.

This is the type of person that could help us run our schools now. On the outside, he cannot get anything because he is an Indian; they have to question his every move, and this is the reason why we are getting frustrated. And if we do not get a commitment, this is the way it will be.

That commitment was made to the Indians in 1927 and that building was supposed to have been erected in two years' time. We have waited a long time.

The Chairman: It is just a question of the wording of the commitment. I think we are agreed that we should get some kind of commitment, but the wording of the commitment is what is up in the air at the moment; and if we could . . .. Mr. Mazankowski?

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman . . .

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, I would ask the committee to ask the Minister to act responsibly as a Minister, and rather than following his pride as a politician, meet with the people that he is responsible for.

[*Interpretation*]

Le président: Pour répondre à la question supplémentaire que j'ai posée au Chef, qu'arriverait-il si, devant ce Comité, le Ministre s'engageait à fournir des mesures temporaires et à étudier très sérieusement, en consultation avec la population locale et avec votre association, la possibilité de mesures plus permanentes? Vous savez, évidemment, qu'il ne pourrait pas s'engager absolument à faire construire sur la réserve une école qui coûterait un million de dollars. Étant donné ses autres responsabilités il ne pourrait pas faire cela à ce stade-ci.

Chef Blackman: Je pense que je devrais laisser tomber cette question et en discuter avec mon comité scolaire et les parents de ma réserve.

Mme Machatis: D'une certaine façon, c'est parce que nous ne pouvons pas tout à fait comprendre ce que vous dites. Vous avez une façon de dire les choses qui est différente de la façon dont nous les comprenons, et c'est pourquoi . . .

Le président: Après en avoir discuté chez vous, vous pourriez peut-être faire savoir au Comité quelles sortes de réponses vous aimeriez recevoir du Ministre de façon à laisser le champv001800003037 0020,9

Mme Machatis: Ils se sont déjà faits une idée. Dimanche dernier, les gens de chez nous ont eu une réunion et ils ont dit qu'un traité avait été signé il y a des années, et qu'à ce moment-là . . . ils ont dit qu'en 1927, une école aurait dû être construite dans notre réserve, et elle ne l'a jamais été. Voilà donc pourquoi nous aimerions qu'un engagement soit pris, car si nous laissons cela continuer, nous serons dans la même situation pour Dieu sait combien de temps; or, la situation qui prévaut dans la réserve . . . elle ne s'améliore pas du tout: elle empire.

C'est là la principale préoccupation des parents. Et si nous intégrons nos enfants, cela nous sera beaucoup plus dommageable; et ce ne sont pas seulement les enfants qui souffrent: les parents souffrent également. Nous ne pouvons pas le supporter plus longtemps. Les choses deviennent de plus en plus difficiles, et je ne vois pas pourquoi il est si mal pour une mère qui essaie de faire intégrer son enfant . . . mes enfants sont allés dans des écoles intégrées et l'un d'entre eux est même en 12e année.

Voilà le genre de personne qui pourrait nous aider à diriger nos écoles maintenant. A l'extérieur, il ne peut rien obtenir parce qu'il est Indien; tous ses mouvements sont surveillés, ce qui est pour nous une cause de frustration. Et si nous n'obtenons pas d'engagements, les choses ne changeront pas.

Cet engagement a été pris envers les Indiens en 1927 et l'édifice aurait dû être construit moins de deux ans après. Nous avons attendu longtemps.

Le président: Ce n'est qu'une question de formulation de l'engagement. Je pense que nous convenons tous qu'il faudrait une sorte d'engagement, mais ce qui reste à régler pour le moment, c'est la formulation de l'engagement; et si nous pouvions . . . Monsieur Mazankowski?

M. Mazankoski: Monsieur le président . . .

M. Cardinal: Monsieur le président, je demanderais au Comité de prier le Ministre d'agir de façon responsable dont un ministre devrait agir, et plutôt que de gratifier son orgueil de politicien, qu'il rencontre les gens dont il est responsable.

[*Texte*]

Mr. Mazankowski: That will not help things.

Mr. Gundlock: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: Mr. Gundlock, on a point of order.

Mr. Gundlock: I seldom question Harold but I do at the moment. If there was a way, I would erase that from the record. I would have felt better if Harold had asked the Minister to reconsider the advice that he gets from the department. There is a great difference there and it is, really, Mr. Chairman, our only problem: bad advice to the Minister.

Mr. Cardinal: I agree with your assessment.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, Mr. Cardinal outlined a number of measures, steps that the association had taken to try to resolve the school strike with the members of the band and with the Minister, and the presentation of a submission. He also pointed out that perhaps we may not be that far apart in obtaining a meeting of the mind, you might say. Mr. Cardinal, in view of what has happened in the past two days here, the hearings, the content of the hearings and the deliberations of the Committee, I wonder whether you will be considering initiating any new steps to meet with the Minister with a view to opening up the question again and discussing it in light of the evidence that has been presented before us during these two days of hearings?

• 1455

Mr. Cardinal: In light of the evidence that has been presented by the Minister, I think it would be a hopeless task for me to try to initiate new steps.

I will tell you what we have done and what we are prepared to do. Especially with the members, there is often a concern of protocol and proper procedure. In Alberta we could have, in the past month, raised a lot of storm. We could have said that this is the sole responsibility of the Indian Association to see this situation through.

When we saw what the perceptions of the Minister were of our role, we asked member organizations who were not from the province to act as middlemen to try to get this type of negotiation off the ground. We would be more than prepared to make way for an impartial negotiator who can bring both sides to the negotiating table to resolve this issue. I do not know if my assessment is wrong, but listening to the Minister yesterday, I doubt if he is in any mood or in a frame of mind to accept the role of the association in any way other than a political force opposing him or trying to use the situation to embarrass him.

Mr. Mazankowski: You are suggesting that perhaps the appointment of a mediator to resolve the impass would meet with the association's approval. Would this also meet with the approval of the bands?

Mr. Cardinal: Mr. Chairman, we are prepared to take any step to resolve the issue. If an impartial mediator is appointed we would be more than prepared to step back and allow him to do his job and give him whatever help he requires.

[*Interprétation*]

M. Mazankowski: Cela n'aiderait pas les choses.

M. Gundlock: Monsieur le président, j'invoque le règlement.

Le président: Monsieur Gundlock invoque le règlement.

M. Gundlock: Je suis rarement en désaccord avec M. Cardinal, mais c'est le cas présentement. Si c'était possible, je supprimerais cela des comptes rendus. J'aurais préféré que M. Cardinal demande au Ministre de repenser les conseils qu'il reçoit du ministère. Il y a là une grande différence et c'est vraiment, monsieur le président, notre seul problème: de mauvais conseils qui sont donnés au Ministre.

M. Cardinal: Je suis d'accord avec vous.

M. Mazankowski: Monsieur le président, M. Cardinal a souligné un certain nombre de mesures, que l'Association a prises pour essayer de résoudre la grève scolaire avec les membres de la bande et avec le Ministre et il a mentionné la présentation d'une proposition. Il a également fait remarquer que nous n'étions peut-être pas tellement loin d'une identité de vue, pourrais-je dire. Monsieur Cardinal, vu ce qui s'est produit au cours des deux dernières journées, au cours des audiences, et des délibérations du Comité, je me demande si vous envisageriez quelques nouvelles mesures pour vous réunir avec le Ministre en vue d'étudier cette question à nouveau à la lumière des témoignagnes qui nous ont été présentés ces deux derniers jours?

M. Cardinal: Je crois qu'à la lumière des témoignages qui ont été présentés par le Ministre, je crois qu'il me serait impossible de présenter de nouvelles mesures.

Je vais vous dire ce que nous avons fait et que nous sommes pr; ets à faire. Lorsque l'on travaille avec les députés, il faut souvent tenir compte du protocole et de la procédure appropriée. En Alberta, nous aurions pu ces derniers mois créer des tempêtes si nous n'avions pas fait attention; nous aurions pu déclarer que c'était à l'Association des Indiens de s'occuper de cette situation.

Lorsque nous nous sommes rendus compte de l'idée que se faisait le Ministre de notre rôle, nous avons pressenti des organisations membres ne faisant pas à l'extérieur de la province de jouer le rôle de médiateur afin de faire démarrer ce genre de négotiations. Nous sommes plus que prêts à accepter qu'un négociateur impartial fasse venir les deux parties à la table de négociation afin de trouver une solution à cette question. Je ne sais pas si je me trompe, mais après avoir écouté le Ministre hier, je doute fort que ce dernier puisse considérer le rôle de l'association dans une autre optique que celle d'une force politique s'opposant à lui ou essayant de l'embarrasser.

M. Mazankowski: Vous avez dit que peut-être la nomination d'un médiateur pour sortir de l'impasse serait approuvée par l'association. Mais est-ce que ce serait approuvé aussi par les bandes?

M. Cardinal: Monsieur le président, nous sommes prêts à prendre toutes les mesures pour résoudre ce problème. Si on nommait un médiateur impartial, nous serions presque prêts à nous retirer et à le laisser faire son travail et à l'aider s'il en avait besoin.

[*Text*]

Mr. Mazankowski: I have no further questions.

The Chairman: Mr. Borrie.

Mr. Borrie: Mr. Cardinal, I have always considered that this Committee has been a fair and an impartial one. We have tried to stay away from politics in it in coming up with the reports that we have and in dealing with the situation of the Indian people.

As Mr. Mazankowski said but maybe putting it in differently, would you not consider that the recommendations this Committee may bring forth as a result of the two-day hearings that we have had, that it in itself could be the impartial mediator that you are looking for in bringing your association and the Minister together again to negotiate and to resolve some of the problems that have arisen here in the last two days, particularly with your own association, the funding and the Cold Lake School Reserve?

Mr. Cardinal: I would like to concentrate on the school issue. As far as I am concerned in northeastern Alberta it is a critical issue right now and should be resolved. On the one hand you have heard the determination of the people: no matter how long it takes, they are going to continue in order to get what they need. On the other hand, they also have the Minister's position. I feel it is necessary to get the negotiations going as soon as possible so that the issue can be resolved.

If this Committee, or those members who prepared that House Report on Education, were willing to perform that role, there would be no one happier than myself and our association, to accept the role of that Committee. But that is in ideal terms. You have presented a report to the House earlier this year and there has been no response. If that is the type of response the Committee gets in trying to resolve this, we are going to be in this situation for a long time yet. If you can figure out a way in which this process could be hastened, then we would be more than happy.

• 1500

Mr. Borrie: Yes. I am glad you added that last part because I am sure you realize that we have the same problems of protocol and the method of being able to proceed . . .

Mr. Cardinal: In our case we are able to let protocol go by the wayside in the interests of trying to find a solution. I hope your people will do likewise.

Mr. Borrie: Yes. I am sure you realize that the Committee certainly did not expect that our report would be accepted overnight, because certainly in many cases that would be stepping back. However, we have to proceed with it and as long as you are agreeable, then probably this is something, Mr. Chairman, that our Committee should consider within the next couple of days.

The Chairman: Mr. Borrie, I suggested earlier to Chief Blackman that he consult with his school committee and I pointed to a possible way out if we had an indication from the people of the Cold Lake Reserve that they were prepared to accept a commitment from the minister for something temporary on the reserve and a hard look at a more permanent measure on the reserve would have to be part of a larger study of the situation of the physical need for schools on reserves in Alberta and in Canada generally and the amount of money that would be required. This would have to form part of a general look at it and I do not see how the minister could give any commitment other

[*Interpretation*]

M. Mazankowski: Je n'ai pas d'autres questions à poser.

Le président: Monsieur Borrie.

M. Borrie: Monsieur Cardinal, j'ai toujours considéré le présent comité comme étant injuste et impartial; nous avons essayé d'empêcher que des questions de politique soient soulevées au sujet des rapports que nous faisons et en ce qui concerne la situation des Indiens.

Comme M. Mazankowski l'a dit, mais en l'exprimant d'une façon un peu différente, ne croyez-vous pas que la recommandation que pourrait peut-être présenter le Comité à la suite de ces deux jours d'audience pourrait servir de médiateur impartial que vous cherchez pour réunir à la table de négociations le Ministre et votre association et pour résoudre certains des problèmes qui se sont posés au cours des deux dernières journées, particulièrement en ce qui a trait à votre propre association, au financement et à la réserve scolaire de Cold Lake?

M. Cardinal: Je voudrais m'occuper de cette question des écoles. Quant à moi, cette question se pose avec acuité pour l'instant dans le nord-est de l'Alberta et on devrait la résoudre. D'autre part, vous connaissez l'entêtement du peuple . . . Quel que soit le temps qu'il faudra, il continuera à insister afin d'obtenir ce dont il a besoin. D'autre part, il y a aussi la position prise par le Ministre en sa faveur, je crois que nous devons commencer ces négociations le plus tôt possible afin de résoudre ce problème.

Si le Comité ou les députés qui ont préparé ce rapport de la Chambre sur l'éducation veulent remplir leur rôle, ils devraient être aussi heureux que moi-même et que votre association d'accepter que le Comité joue ce rôle. Mais je parle ici d'un point de vue idéal; et vous avez déjà présenté un rapport à la Chambre cette année et il n'a eu aucune suite. Si c'est ce que nous allons obtenir dans le présent cas, cela peut durer encore longtemps. Si vous pouviez imaginer une façon de hâter ce processus, nous serions des plus heureux.

M. Borrie: Oui. Je suis heureux que vous ayez ajouté ce dernier commentaire car je suis certain que vous réalisez que nous avons les mêmes problèmes de protocole et les méthodes pour que ce processus . . .

M. Cardinal: Dans notre cas, nous pouvons mettre de côté le protocole en vue d'essayer de trouver une solution. J'espère que vous agirez de la même façon.

M. Borrie: Oui. Je suis certain que vous réalisez que le comité ne s'attendait certainement pas que notre rapport soit accepté du jour au lendemain car, bien sûr, dans bien des cas, ce serait faire un pas en arrière. Nous devons poursuivre nos débats toutefois à l'aide de celui-ci et en autant que cela vous est agréable, c'est probablement quelque chose alors, monsieur le président, que notre comité devrait étudier d'ici les prochains jours.

Le président: Monsieur Borrie, j'ai proposé un peu plus tôt au chef Blackman qu'il tienne une réunion avec le comité de son école et je lui ai indiqué un moyen de s'en tirer si les gens de la réserve de Cold Lake pouvaient nous dire qu'ils sont prêts à accepter du ministre l'engagement de prendre les dispositions provisoires sur la réserve et s'ils sont prêts à accepter qu'une solution définitive sur la réserve fasse partie d'une étude plus approfondie de la situation des besoins physiques des enfants des écoles sur les réserves en Alberta et au Canada en général et du montant d'argent qu'il est nécessaire. Cela devrait faire partie d'une étude générale et je ne vois pas comment le

[*Texte*]

than that. I do not think he could, anyway. Perhaps he could.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, with all due deference and talking about a hard look, there are a lot of hard looks. We are talking about a commitment to build a permanent school on the Cold Lake Reserve. It might be that the minister would not agree at once and say, "I will build a 14-classroom school". I think the area of discussion would have to be the civic proposal presented in this brief by the band. If the minister made a commitment and said, "I cannot build all 14 rooms next year" and the band proposed that this be phased in over two years, the minister might then say, "We have had our educational specialists look at this thing and in our view a school containing only 10 classrooms is all that would be justified when you consider the population, and so on. This is the kind of commitment I think we are talking about, not a hard look. It is certainly true, as the minister says and as you have emphasized, that the minister has to look at the whole of Canada in this connection, but when a commitment is made such as was made sometime last year in my own constituency for a specific building in a specific project, this is one kind of commitment.

The Chairman: Your point is well made, Mr. Barnett.

Chief, where do the children between Grades 1 to 7 go to school at Cold Lake? Do they go off the reserve as well or is it only the children at the high school level who are off the reserve?

Mrs. Machatis: We have from kindergarten to Grade 5 this year. We had up to Grade 6 last year, but because of the children needing a different type of training—I guess you would call it remedial training—when they told us that they needed special training for these kids the parents did not want to send them out and we kept them there, but they had to keep them in Grade 5 this year. So, on the reserve we only have up to Grade 5 this year.

• 1505

The Chairman: Are the classrooms big enough for the children going to grade 5. Do you have enough classrooms for those in grades 1 to 5, or do you need more facilities just for them?

Mrs. Machatis: We have some even from grades 1 and up who are going to white schools.

The Chairman: Oh, I see.

Mrs. Machatis: But then, those being integrated into the white schools are the ones who are dropping off and coming back to the reserve. This is why we are concerned about the situation.

Then the white teachers have been telling us that it is not working and could we please put them back on the reserve.

[*Interprétation*]

ministre pourrait s'engager en aucune autre façon. Je ne pense pas qu'il puisse le faire de toute façon. Peut-être pourrait-il le faire.

M. Barnett: Monsieur le président, sauf le respect que je vous dois, lorsque vous parlez de juger la situation froidement, je dirais qu'il y a bien des façons de rendre de tels jugements. Nous parlons d'un engagement pour construire une école permanente sur la réserve de Cold Lake. Il se peut que le ministre ne soit pas d'accord dès maintenant et il est dit: «Je construirai une école qui comprendra quatorze salles de classe.» On devrait discuter surtout des propositions présentées dans le présent mémoire par la bande indienne. Si le ministre promet un engagement et disait: «Je ne peux pas construire les quatorze salles de classe l'année prochaine», et que la bande propose que cette construction s'échelonne au cours de deux ans, le ministre pourrait dire alors: «Nos spécialistes de l'enseignement ont étudié ce problème et, à notre avis, une école ne contenant que dix salles de classe est tout ce qui est justifié, compte tenu du nombre d'habitants, et le reste.» Voilà le genre d'engagement dont nous parlons et nous ne parlons pas de regarder la situation froidement. Il est certainement vrai, comme le ministre l'a dit et comme vous l'avez fait remarquer, que le ministre doit avoir une vue d'ensemble de tout le Canada sous ce rapport, mais lorsqu'un engagement est pris tel que celui qui a été pris à un moment donné l'année dernière dans ma propre circonscription pour la construction d'un édifice en particulier dans le cadre d'un projet bien précis, on peut parler alors d'une sorte d'engagement.

Le président: Vous avez bien fait valoir votre point de vue, monsieur Barnett.

Chef, les enfants de Cold Lake des années 1 à 7, quelle école fréquentent-ils? Est-ce qu'ils doivent aussi s'éloigner de la réserve ou ne sont-ce que des enfants du niveau secondaire qui doivent s'éloigner de la réserve?

Mme Machatis: Nous avons des enfants depuis le jardin d'enfant jusqu'en 5e année. L'année dernière, nous avions des enfants jusqu'en 6e mais, parce que les enfants avaient besoin d'un genre de formation différent, si l'on peut l'appeler ainsi, c'est-à-dire des cours de formation spéciale, quand on nous a dit qu'ils avaient besoin de ces cours en particulier, les parents ne voulaient pas les envoyer et nous les avons gardés ici, cette année, en 5e année. Donc, sur la réserve cette année les enfants vont jusqu'à la 5e.

Le président: Les salles de classe sont-elles assez grandes pour les enfants qui sont en 5e? Avez-vous assez de salles de classe pour accomoder ceux des classes 1 à 5 ou auriez-vous besoin de plus d'installations simplement pour ceux-ci?

Mme Machatis: Nous avons même des enfants de 1ere et plus haut qui vont aux écoles des Blancs.

Le président: Oh, je vois.

Mme Machatis: Mais alors, ceux qui sont intégrés aux écoles des Blancs sont ceux qui plus tard abandonnent leurs études et reviennent à la réserve. Voilà pourquoi nous sommes préoccupés au sujet de cette situation.

De plus, les professeurs blancs nous ont dit que le système ne fonctionne pas et nous ont demandé si possible de les ramener sur la réserve.

[*Text*]

The Chairman: Following along with Mr. Barnett's suggestion, there was some kind of commitment for a kind of permanent type school for the elementary grades. Would this be a start in the right direction?

Mrs. Machatis: Yes, if they are willing to add to it as the years go by, to bring in the shops and such things which we need the most. For instance, we need a remedial training class, and then we want shops in this school because these children we feel need training in working skills.

Mr. Cardinal: I think what the Chairman is asking is: if the Committee were able to get a commitment from the Minister to begin negotiations so that some permanent facilities could be created, would you accept that, start negotiating and end the strike? I think that is the question.

The Chairman: Yes.

Mrs. Machatis: We are ready to negotiate any time. At no time did we say we would not negotiate. We have been wanting to negotiate for a long time.

The Chairman: How far do these grade 1 students who go off the reserve have to travel every day?

Mrs. Machatis: I cannot tell you exactly because it varies.

Mr. Borrie: Fifteen miles was mentioned yesterday.

Mrs. Machatis: That was just on the reserve. We have buses picking up the children on the roads on the reserves.

The Chairman: Then a six-year-old child could travel on a bus more than 15 miles each way to school.

Mrs. Machatis: That is to the outside schools, but on the reserve it is not that far.

The Chairman: No. I was talking about those going off the reserve.

Mr. Gundlock: Mr. Chairman, it could and does amount to 70 miles.

The Chairman: In one direction or both ways?

Mr. Gundlock: The whole trip; the daily trip.

Chief Blackman: I could mention this too. Some of the children have to be on the bus by 7.30 in the morning to get to school on time. So a quite large area has to be covered.

The Chairman: Thank you, Chief Blackman. Mr. Borrie, do you have any further questions?

Mr. Borrie: No, Mr. Chairman.

• 1510

The Chairman: Chief, do you think that within the next week or so you will have an opportunity to discuss this matter again with your people?

[*Interpretation*]

Le président: Compte tenu de la proposition de M. Barnett, y a-t-il eu un engagement quelconque pris pour l'établissement d'une école permanente pour les classes élémentaires. Serait-ce là un pas dans la bonne direction?

Mme Machatis: Oui, s'ils étaient d'accord pour faire des ajustements de sorte qu'au fur et à mesure que les années s'écouleraient, on pourrait y installer des ateliers et autres choses semblables dont nous avons réellement le plus besoin. Par exemple, nous avons besoin d'une école de formation pour l'enfance exceptionnelle et de plus nous voulons des ateliers dans cette école parce que nous estimons que les enfants ont besoin d'une formation dans certaines spécialités de travail.

M. Cardinal: Je pense que la question du président est la suivante: Si le Comité était en mesure d'obtenir un engagement du ministre en vue s'entamer des négociations pour la mise en place d'installations permanentes, est-ce que vous accepteriez de vous asseoir à la table de négociation et de mettre fin à votre grève? Je crois que c'est là la question.

Le président: Oui.

Mme Machatis: Je suis prête à négocier n'importe quand. En aucun temps nous n'avons dit que nous n'avions pas l'intention de négocier. Nous avons voulu négocier depuis un bon moment.

Le président: Jusqu'à quelle distance ces étudiants du grade 1 qui quittent la réserve ont-ils à voyager à chaque jour?

Mme Machatis: Je ne peux pas vous le dire exactement parce que cela varie.

M. Borrie: On a parlé de 15 milles hier.

Mme Machatis: Cette distance est seulement sur la réserve. Nous avons des autobus qui cueillent les enfants sur les chemins sur les réserves.

Le président: Alors un enfant de six ans aurait à voyager sur un autobus plus de 15 milles aller-retour pour pouvoir aller à l'école.

Mme Machatis: Dans le cas des écoles à l'extérieur, oui, mais pour ce qui est des écoles de la réserve, la distance n'est pas aussi grande.

Le président: Non. Je parlais de ceux qui doivent quitter la réserve.

M. Gundlock: Monsieur le président, cela pourrait en effet se monter à 70 milles.

Le président: Dans une seule direction ou aller-retour?

M. Gundlock: Tout le voyage, le voyage quotidien.

Chef Blackman: Permettez-moi de faire un commentaire ici. Certains enfants doivent être dans l'autobus à 7h.30 du matin pour arriver à l'école à temps. C'est donc une grande distance à être parcourue.

Le président: Merci, chef Blackman. Monsieur Borrie, avez-vous d'autres questions à poser?

M. Borrie: Non, monsieur le président.

Le président: Chef, pensez-vous que d'ici une semaine environ, vous aurez l'occasion de discuter cette question encore une fois avec votre peuple?

[*Texte*]

Chief Blackman: Yes, we are hoping that maybe in the near future when we get back we will be holding another meeting with the people. I think that we have already indicated that we have another meeting this Sunday with the people.

The Chairman: If some kind of commitment were made to this Committee by the Minister, it would be recorded and printed in writing. Do you feel that this might be a way out?

Mrs. Machatis: As long as we have that commitment. This is all we want, in his handwriting. We hope someone will witness that. We have been lied to so many times from those boys all along the line, and this is why it is so hard for us when you know you have been cheated out so many times. This is why it is kind of funny.

The Chairman: I do not think that it would be reasonable to expect, and I do not think you would ever get, a full commitment to build a large school. I do not think you are going to get an absolute full commitment. There is no hope of getting that.

We are trying to find out today if, somewhere in between here, there may be a possibility of getting a commitment of some kind from the Minister that you may be able to sell to your people, and that they may say: "Well, if we get this much, then we at least have a chance of getting more later."

It is an old political trick that if you can get something started in your riding, it is easier to get an addition made to it. Make the first step, and it is always easier then to get the additions. If we can perhaps get that first-step commitment, then it is a matter of working away at getting the rest. But it is the first step that is the most important one.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, that applies in some areas, but I am not sure that I agree with you that it applies to Indian schools. There is one fact that I would like to point out, Mr. Chairman, if I might, partly because of the fact that through having been at a meeting out there, I perhaps had more opportunity to look at some of the presentations from the various bands than some other members may have.

I would like to call the attention of the Committee to page 5 of the Cold Lake presentation where they do point out that the only federal money invested outside the reserve on behalf of the Cold Lake people is $21,974 in connection with this special school for the mentally retarded. I think this should be kept in mind, because the situation is different in relation to some of the other bands in the area where federal money, in fairly substantial sums, was committed for space in off-reserve schools for children. I think this is an important factor.

The only other thing I would like to say, Mr. Chairman, in view of the questions I asked of the Chief of the Cold Lake Band, concerns his response which indicated that they had not been incited by the President of the Indian Association of Alberta. I would like to say this because what the Chief said confirmed what I heard myself when I was at a meeting there. It was far from inciting. In a talk given to the assembled delegates of the bands present, it was the President of the Indian Association of Alberta who advised them not to take some rather extreme actions that certain people there felt were necessary under the circumstances. I would like to put that on the record of this particular series of committee meetings.

[*Interprétation*]

Chef Blackman: Oui, nous espérons que, dans un avenir proche, lorsque nous reviendrons, nous pourrons peut-être organiser une autre réunion avec nos gens. Nous avons déjà fait savoir que nous tiendrons une autre réunion dimanche prochain avec eux.

Le président: Si le ministre s'engageait de quelque façon devant le comité, ce serait enregistré et imprimé. Croyez-vous que ce serait une solution?

M. Machatis: Du moment que nous aurons cet engagement. C'est tout ce que nous voulons, et nous le voulons écrit de sa main. Nous espérons que quelqu'un en sera témoin. On nous a menti tellement de fois que c'est difficile pour nous. C'est pourquoi c'est un peu comique.

Le président: Je ne pense pas qu'il serait raisonnable de s'attendre à un engagement ferme pour la construction d'une grande école, et je ne pense pas que vous en auriez un. Je ne crois pas qu'on vous donnera un engagement absolu. Il n'y a pas d'espoir à ce sujet.

Nous essayons de trouver aujourd'hui, un moyen ferme, à savoir s'il ne serait pas possible que le Ministre s'engage de quelque façon et que vous puissiez faire accepter cet engagement à votre peuple qui pourra dire: «Si nous obtenons cela, nous avons du moins une chance d'en obtenir plus par la suite».

C'est un vieux truc politique: si l'on peut réussir à déclencher quelque chose dans une circonscription, il est plus facile d'y ajouter quelque chose. Faites le premier pas et il est toujours plus facile d'en ajouter d'autres. Si nous pouvions obtenir cet engagement de départ, il ne resterait qu'à s'efforcer d'obtenir le reste. Mais c'est le premier pas qui coûte.

M. Barnett: Monsieur le président, cela s'applique dans certains domaines, mais je ne suis pas certain comme vous que cela s'applique aux écoles indiennes. Il y a une chose que j'aimerais faire remarquer, monsieur le président, si vous le permettez, car j'ai déjà assisté à une réunion là-bas, et j'ai peut-être eu plus souvent que les autres députés l'occasion de prendre connaissance des demandes présentées par les différentes bandes.

J'aimerais porter à l'attention du comité une partie de la page 5 du mémoire de Cold Lake où il est dit que les seuls fonds fédéraux investis à l'extérieur de la réserve au nom du peuple de Cold Lake s'élèvent à $21,974 et concernent cette école spéciale pour les enfants arriérés. Je pense qu'il faudrait garder cela à l'esprit car la situation est différente pour d'autres bandes de la région: des sommes assez importantes, données par le gouvernement fédéral ont été dépensées pour le terrain servant à des écoles en dehors des réserves. J epense que c'est un facteur important.

La seule autre chose que j'aimerais dire, monsieur le président, fait suite à la réponse du chef de la bande de Cold Lake après laquelle il n'a pas été poussé par le président de l'Association des Indiens de l'Alberta. Ce que le chef a dit confirme ce que j'avais entendu moi-même lorsque j'ai assisté à une réunion là-bas. On était loin de l'incitation. Dans un discours prononcé devant l'assemblée des délégués des bandes, c'est le président de l'Association de l'Alberta qui leur a conseillé de ne pas suivre les mesures trop extrêmes que certaines personnes présentes croyaient nécessaires dans les circonstances. J'aimerais que cela figure au compte rendu de cette série de réunions.

[*Text*]

The Chairman: Thank you, Mr. Barnett. Are there any further questions?

Thank you very much, Mr. Cardinal, Chief Blackman, and Mrs. Machatis.

• 1515

Mr. Cardinal: There are some matters, Mr. Chairman, that I would like to clarify for the record. I think in the past week there have been some statements made in the House and in this Committee that require some clarification.

First on the community development program, at some point this week the Minister indicated that chiefs on the three reserves had not seen a community development officer. If I remember the discussions that took place in Winnipeg which were supposed to be preliminary meetings, the only topic at that time that was open for discussion was the school strike. In fact, the Minister had insisted that the only way he would agree to meet was if there was no press coverage at that particular meeting and the school strike was the only subject he wanted to cover. I do not remember at any point that this matter was brought up; in fact, at Saddle Lake there are community development officers and at Cold Lake there is a community development officer who lives right on the reserve. I thought I would put that on record for clarification.

Mr. Chairman, I thank you for the consideration you gave me yesterday when one of your committee members began to talk about the way I lived. You cut him off before he got to the point but in any case his point was made and I would like to reply to that. For your information, as an association president, in the past year I receive an $18,000 salary that is subject to the same taxes as anyone else and that is $8,000 less than the $26,000 that the Regional Director of Indian Affairs receives in Alberta. That is $18,000 less than the Assistant Deputy Minister for Indian Affairs who receives something like $34,000 a year. That is probably about $20,000 less yearly than the salary received by the Deputy Minister of Indian Affairs.

Mr. Buchanan: You have one consolation. It is the same as M.P.s

Mr. Cardinal: I wanted to put that particular point of salary schedules in the proper context. There were many statements made yesterday on the accounting of the Indian Association of Alberta and I think it is necessary to remind this Committee that we have legal agreements—or we had because we are terminating our programs now—with various departments to run programs. In those agreements there is a clause that stipulates how we are to account for our moneys.

Mr. Chairman, for the information of the Committee, as far as I am concerned we have followed those clauses which we are legally bound by in the contracts that we have signed. I do not think, even legally, we would be in a position to agree to a sudden, unilateral change in terms of reference on those accounting procedures by the officials we deal with. I do not think this is a fair or honest way to approach the situation. Yesterday I was concerned that we would not get to the topic we were here for. I must commend you, Mr. Chairman, and also the Committee members for the efforts that you have made, not that you have made to get back on track, to discuss the issues instead of allowing yourselves to be diverted by clouds raised by others. Thank you.

[*Interpretation*]

Le président: Merci, monsieur Barnett. Avez-vous d'autres questions?

Merci beaucoup, monsieur Cardinal, chef Blackman et madame Machatis.

boM. Cardinal: Il y a certaines questions, monsieur le président que j'aimerais éclaircir pour qu'elles figurent au compte-rendu. Je crois que la semaine dernière, certaines déclarations faites à la Chambre et au présent comité demandent des éclaircissements.

Tout d'abord, en ce qui concerne les programmes de développement communautaire, à un moment donné au cours de la semaine, le ministre a indiqué que les chefs des trois réserves n'avaient jamais vu l'agent chargé de ces programmes. Si je me souviens des discussions qui ont eu lieu à Winnipeg et qui devaient être des rencontres préliminaires, le seul sulet abordé était celui de la grève de l'école. En fait, le ministre a indiqué bien clairement qu'il n'assisterait à une réunion que si la presse n'en faisait pas de compte rendu, et il a indiqué qu'il ne voulait s'occuper que de cette question de la grève de l'école. Je ne me souviens pas qu'on ait soulevé cette question; en fait, à Saddle Lake il y a des agents de développement communautaire et à Cold Lake il y a un agent de dàveloppement communautaire qui habite dans la réserve. Je crois qu'on pourrait indiquer cela au compte-rendu afin d'éclaircir la question.

Monsieur le président, je vous remercie de la considération que vous m'avez accordée hier lorsqu'un des membres de votre comité a parlé de la façon dont je vivais. Vous l'avez arrêté à temps mais de toute façon j'aimerais répondre à ce qu'il voulait dire: A titre de président de l'Association, au cours de l'année passée, j'ai reçu un salaire de $18,000 qui est sujet aux mêmes impôts que celui de tout autre personne et qui est de $8,000 inférieur aux $26,000 que reçoit le Directeur général des Affaire indiennes en Alberta. Ceci représente environ $18,000 de moins que ce que reçoit le sous-ministre adjoint aux Affaires indiennes, soit quelque chose comme $34,000 par année. C'est probablement $20,000 de moins par année que le salaire reçu par le sous-ministre des Affaires indiennes.

M. Buchanan: Vous pouvez vous consoler, ce salaire est le même que celui des députés.

M. Cardinal: Je voudrais remettre cette question de l'échelle de salaires dans son contexte propre. Hier on a fait beaucoup de déclarations en ce qui concerne les comptes de l'Association indienne de l'Alberta et je pense qu'il est bon de rappeler au présent comité que nous avons passé des accords juridiques, ou que nous les avions passés car nous arrivons à la fin de notre programme à l'heure actuelle, avec différents ministères qui appliquent ces programmes. Ces accords déterminent comment nous devons utiliser notre argent.

Monsieur le président, pour l'information du comité, autant que je sache, nous nous sommes conformés aux stipulations qui nous lient juridiquement dans le cadre de ces contrats que nous avons signés. Je ne crois pas que légalement nous pourrions décider tout d'un coup de changer unilatéralement ceux qui établissent ces procédures comptables. Je crois que c'est là la façon honnête d'aborder cette situation; hier je m'inquiétais de ne pas pouvoir traiter le sujet pour lequel nous étions venus. Je dois vous féliciter, monsieur le président, et aussi les membres du comité, des efforts déployés, et de la façon dont vous avez réussi à ramener l'étude des questions en cause dans la bonne voie. Merci.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Cardinal. Mr. Buchanan, do you have a point?

Mr. Buchanan: Mr. Chairman, I too would like to speak in the interests of clarification. This morning I was trying to delve and track down the whereabouts or the reasoning for some $137,000 not used basically in community development but rather for the general administration.

• 1520

Mr. Cardinal: That $137,000 was not community development money.

Mr. Buchanan: If I may Mr. Chairman, I would like to request permission to have attached as an appendix for the Committee a letter from the Indian Association of Alberta over Mr. Steinhauer's—the executive director—signature giving the details of how that money would be spent on community development and adult training.

Mr. Cardinal: In relation to what particular agreement? There are two agreements: a community development agreement and a separate agreement covering $137,000. You seem to be confusing both.

Mr. Buchanan: This is the detailed breakdown of how the $137,815 was to be spent. Each category is broken down as to how it will be disposed so that there is no misunderstanding as to the purpose.

The Chairman: Is it agreed that we print this as an appendix?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Gentlemen in one way or another, do you authorize me to be in contact with the Chief in the next week to find out what kind of a response there is from the reserve after he has talked to the people?

Mr. Mazankowski: As early as possible.

The Chairman: Chief Blackman would you like to say something?

Chief Blackman: I want to say this to the House Committee. If they are willing to help us reach an agreement and to get the committee, we would be very glad to have them working with us. We would look forward to having people like you helping us in our struggle. We would appreciate it if this could be done for us by you people. Help us in every way you can. You can help us in our problems. We could bring our problems up and maybe we could meet with you and maybe we could negotiate further. Maybe this would speed up the negotiations and speed up what we are trying to get through to the government.

I want to thank you people for listening to us. I have learned a great deal sitting here the last two days. I guess this is the first time I have ever been to a place like this. It is hard for me because I did not have the education. This is what makes it so hard for me to catch on to a lot of the discussions and this is why it makes it hard for me to answer a lot of things. I try my best and I will do everything I can in negotiations if this is what my people wish me to do. I will have a meeting with my people again maybe this week and we will know what further steps we can take from then on.

The Chairman: Thank you very much, Chief Blackman.

[*Interprétation*]

Le président: Merci, monsieur Cardinal. Monsieur Buchanan voulez-vous parler?

M. Buchanan: Monsieur le président, moi aussi je voudrais éclaircir quelque chose. Ce matin j'ai essayé d'en savoir plus au sujet de cette somme de $137,000 qui n'est pas fondamentalement utilisée au dévelopement communautaire mais qui sert plutôt à l'administration générale.

M. Cardinal: Les $137,000 n'étaient pas destinés aux développements communautaires.

M. Buchanan: Si vous me permettez, monsieur le président, j'aimerais pouvoir faire insérer en appendice une lettre de l'Association des Indiens de l'Alberta signée de M. Steinhauer, directeur en chef cette lettre explique en détail de quelle façon l'argent serait dépensé pour le développement communautaire et la formation des adultes.

M. Cardinal: De quel accord s'agit-il? Il y en a deux: un pour le développement communautaire et un autre pour les $137,000. Vous semblez les confondre.

M. Buchanan: Il s'agit de la ventilation des $137,815 qui devaient être dépensés. Elle porte sur chaque catégorie pour qu'il n'y ait pas de malentendus quant au but.

Le président: Est-ce que nous sommes d'accord pour que cela soit imprimé en appendice?

Des voix: D'accord.

Le président: Messieurs, d'une façon ou d'une autre, m'autorisez-vous à entrer en contact avec le chef la semaine prochaine afin de connaître la réponse des gens de la réserve après la discussion qu'il aura avec eux.

M. Mazankowski: Aussitôt que possible.

Le président: Chef Blackman, aimeriez-vous dire quelque chose?

Le chef Blackman: Je veux dire aux membres de ce Comité de la Chambre que s'ils sont prêts à nous aider à parvenir à un accord et à obtenir un engagement, nous serons très heureux de les avoir avec nous. Nous aimerions avoir des gens comme vous pour nous aider dans notre lutte. Nous saurons apprécier que vous puissiez faire cela pour nous. Aidez-nous de votre mieux. Vous pouvez nous aider dans nos problèmes. Nous pourrions vous les soumettre et, peut-être, pourrions-nous vous rencontrer et négocier encore. Cela accélérerait peut-être les négociations et ce que nous essayons de faire comprendre au gouvernement.

Je tiens à vous remercier de nous avoir prêté l'oreille. J'ai appris beaucoup ces deux derniers jours. C'est la première fois que je fréquente un tel endroit. C'est difficile pour moi parce que je n'ai pas d'instruction. C'est pourquoi j'ai du mal à comprendre beaucoup des discussions et à répondre à beaucoup de choses. Je ferai de mon mieux et je ferai mon possible dans les négociations si c'est ce que mon peuple désire. Je m'entretiendrai peut-être encore cette semaine avec mon peuple et nous saurons alors quelles autres mesures nous pouvons prendre.

Le président: Merci beaucoup, chef Blackman.

APPENDIX "LL"

Ottawa,

August 11, 1971

Dear :

When I wrote to you in May enclosing an interim advance to your association, I commented that an Interdepartmental Committee was working to establish criteria and guidelines for our grants program in support of native associations. I am pleased to advise you that the Committee has completed its work and that its recommendations have been accepted by the Government pending further discussions with the associations.

Briefly, the intention of the government is that the Department of Secretary of State will bear responsibility for contributions to the cost of the Core operation of the native associations. Core funding includes staff salaries, office, travel, meeting expenses and professional services. This department has also been asked to continue its Communication Workers programme for the native associations.

The intention of the government in providing for the Core and Communication operation will be to assure the capacity of your association to organize its constituency in order to develop programme and project proposals. Such proposals would be directed to either a federal department or other level of government or to the private sector. It is anticipated that these proposals would be supported according to the criteria and evaluation procedures of the agency concerned and without affecting the level of funding from this department.

This new policy will also involve, in addition to the annual audit statement, quarterly financial statements which will serve as the basis for quarterly payments to the associations. It is also understood that as the government adopts evaluation procedures with respect to voluntary associations, that such procedures would be applied to your association as to any other. At any rate, representatives of the Interdepartmental Committee will be meeting with your association in the near future to discuss these new funding arrangements in detail. In the meantime, under the Core and Communication Workers programmes, and pending further discussions with your association, the amount of support this department will be providing to your association in this fiscal year will be $ I am enclosing a payment of $ at this time and wish to advise you that the balance will be paid in two equal payments in the third and fourth quarters of this fiscal year. I would have preferred that the consultation process with all the associations would have been completed before this level of funding was proposed. However, I received a number of requests from the native associations urging that funds be provided immediately and without further delay.

APPENDICE «LL»

Ottawa,

Le 11 août 1971,

Monsieur:

Lorsque je vous ai écrit en mai en joignant à ma lettre une première démarche vis-à-vis votre association, je vous ai dit qu'un comité interministériel travaillait pour établir les critères et les grandes lignes de notre programme de subventions d'aide aux associations d'autochtones. J'ai le plaisir de vous informer que le Comité a terminé ses travaux et que le gouvernement a accepté ses recommandations en attendant de nouvelles discussions avec les associations.

En résumé, l'objectif du gouvernement est que le Secrétariat d'État assume la responsibilité des contributions aux frais de fonctionnement de l'organisation des associations d'autochtones. Le financement de l'organisation comprend les traitements du personnel, les frais de bureau, de déplacement et de réunion et les services professionnels. On a également fait pression auprès du ministère pour qu'il maintienne son programme de communication des travailleurs pour les associations d'autochtones.

L'objectif du gouvernement, en assurant son aide au fonctionnement de l'organisme et des communications sera d'assurer à votre association la possibilité d'organiser sa circonscription en vue de mettre en œuvre les propositions de programme et de projet. Ces propositions seraient envoyées soit à un ministère fédéral, soit à un autre palier de gouvernement ou au secteur privé. On prévoit que ces dispositions seraient appuyées conformément aux critères et aux procédures d'évaluation de l'organisme intéressé, sans affecter le degré de financement de ce ministère.

Cette nouvelle politique impliquera également, en plus de la vérification comptable annuelle, des rapports financiers trimestriels qui serviront de base pour calculer les versements trimestriels aux associations. Il est bien entendu également que, le gouvernement adoptant des procédures d'évaluation dans le cas des associations bénévoles, ces procédures seraient applicables à votre association comme aux autres. Du reste, les représentants du comité interministériel rencontreront votre association très bientôt pour discuter en détail de ces nouveaux accords de financement. Dans l'intervalle, en vertu des programmes des travailleurs de l'organisation et des communications et en attendant d'autres discussions avec votre association, le montant de la subvention que le ministère accordera à votre association au cours du présent exercice financier sera de $———. Je vous fais parvenir par la présente un versement de $——— et désire vous informer que le solde vous sera versé en deux versements égaux aux troisième et quatrième trimestres de l'année financière en cours. J'aurais préféré que le processus de consultation avec toutes les associations soit terminé avant de proposer ce niveau de financement. Cependant, j'ai reçu un certain nombre de demandes des associations d'autochtones nous pressant de leur envoyer ces fonds sans plus de délai.

I trust that subsequent discussions between officials and your association will reveal a more regularized and rational system of providing grants to the mutual benefit of all parties.

Yours sincerely,

Robert Stanbury.

	(1) Total Support	(2) Payable Now
Mr. Dave Courchesne, President Manitoba Indian Brotherhood Room 600—Union Towers Bldg. 191 Lombard St. Winnipeg 2, Manitoba	$264,000	$ 79,000
Mr. Angus Spence, President Manitoba Metis Federation 2nd Floor, 442 William Ave. Winnipeg, Manitoba	264,000	106,000
Mr. Dave Ahenakew, President Federation of Saskatchewan Indians Room 460, Midtown Center Regina, Saskatchewan	266,000	80,000
Mr. Jim Sinclair, President Metis Society of Saskatchewan 2215—6th Avenue Regina, Saskatchewan	266,000	108,000
Mr. Harold Cardinal, President Indian Association of Alberta 203 Kingsway Court 11710 Kingsway Avenue Edmonton, Alberta	237,000	67,500
Mr. Ed. Bellerose, President Albeta Native Communications Society 11427 Jasper Avenue Edmonton, Alberta	609,003	229,503
Mr. Jim Ducharme, President Metis Association of Alberta Room 307—199th Avenue Bldg. 10405—100th Avenue Edmonton, Alberta	260,620	59,810
Mr. A. Belcourt, President Native Counfil of Canada 77 Metcalfe St., Suite 100 Ottawa, Ontario	165,632	62,816
Mr. Noël Doucette, President Union of Nova Scotia Indians 124 Membertou Street Sydney, Nova Scotia	149,000	40,500

Je suis persuadé que d'autres discussions entre les hauts fonctionnaires et votre association permettront d'établir un système plus régulier et plus rationnel pour accorder les subventions, dans l'intérêt des deux parties.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Robert Stanbury.

	(1) Aide globale	(2) Payable actuellement
M. Dave Courchesne, président Fraternité des Indiens du Manitoba Pièce 600—Union Towers Bldg. 191 rue Lombard Winnipeg 2 (Manitoba)	$264,000	$ 79,000
M. Angus Spence, président Fédération des Métis du Manitoba 2e étage, 442 avenue William Winnipeg (Manitoba)	264,000	106,000
M. Dave Ahenakew, président Fédération des Indiens de la Saskatchewan Pièce 460 Midtown Center Regina (Saskatchewan)	266,000	80,000
M. Jim Sinclair, président Société des Métis de la Saskatchewan 215, 6e avenue Regina (Saskatchewan)	266,000	108,000
M. Harold Cardinal, président Association des Indiens de l'Alberta 203 Kingsway Court 11710 avenue Kingsway Edmonton (Alberta)	237,000	67,500
M. Ed. Bellerose, président Société de communication des autochtones de l'Alberta 11427 avenue Jasper Edmonton (Alberta)	609,003	229,503
M. Jim Ducharme, président Association des Métis de l'Alberta Pièce 307—199 Avenue Bldg. 10405, 100e avenue Edmonton (Alberta)	260,620	59,810
M. A. Belcourt, président Conseil des autochtones du Canada 77 rue Metcalfe, suite 100 Ottawa (Ontario)	165,632	62,816
M. Noël Doucette, président Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse 124 rue Membertou Sydney (Nouvelle-Écosse)	149,000	40,500

	(1) Total Support	(2) Payable Now
Mr. Anthony Francis Union of New Brunswick Indians 360 King St., P.O. Box 1552 Fredericton, New Brunswick	150,000	47,000
Mr. Xavier Michon, Chairman Ontario Metis & Non-Status Indian Assoc. 405 North Cumberland St. Thunder Bay, Ontario	96,000	33,000
Mr. Ross Modeste Executive Director Union of B.C. Indian Chiefs 6390 Crown St. Vancouver 13, B.C.	$448,000	$163,000
Mr. H. A. Smitheram, President B.C. Assoc. of Non-Status Indians Room 700, 144 West Hastings Vancouver, B.C.	77,873	18,936
Mr. Elijah Smith, President Yukon Native Brotherhood P.O. Box 2452 Whitehorse, Yukon Territory	155,000	58,500
Mr. James J. Washie, President Indian Brotherhood of the NWT P.O. Box 2338 Yellowknife, NTW	176,000	57,000
Mr. Andrew Delisle, President Indians of Quebec Association c/o Mr. Max Gros-Louis Village des Hurons (Québec)	255,000	88,000

	(1) Aide globale	(2) Payable actuellement
M. Anthony Francis Union des Indiens du Nouveau-Brunswick 360 rue King, B.P. 1552 Fredericton (Nouveau-Brunswick)	150,000	47,000
M. Xavier Michon, président Ontario Metis & Non-Status Indian Assoc. 405 rue Cumberland nord Thunder Bay (Ontario)	96,000	33,000
M. Ross Modeste, directeur exécutif Union of B.C. Indian Chiefs 6390 rue de la Couronne Vancouver 13 (Colombie-Britannique)	$448,000	$163,000
M. H. A. Smitheram, président B.C. Assoc. of Non-Status Indians Pièce 700, 144 Hastings ouest Vancouver (Colombie-Britannique)	77,873	18,936
M. Elijah Smith, président Fraternité des autochtones du Yukon B.P. 2452 Whitehorse (Territoires du Yukon)	155,000	58,500
M. James J. Washie, président Fraternité des Indiens des T.N.O.) B.P. 2338 Yellowknife (Territoires du N.-O.)	176,000	57,000
M. Andrew Delisle, président Association des Indiens du Québec a/s M. Max Gros-Louis Village des Hurons (Québec)	255,000	88,000

APPENDIX "MM"

Ottawa, Ontario K1A 0H4

August 26, 1971

1/44-6

Mr. Harold Cardinal,
President,
Indian Association of Alberta,
203 Kingsway Court,
11710 Kingsway Avenue,
Edmonton, Alberta.

Dear Mr. Cardinal:

Indian associations have been asking for funds to be used for programs to be administered by them on behalf of the Indian people. Requests of this kind have been increasing recently and the government have been considering the long term effects of meeting them.

Many bands are administering programs and activities through the Grants to Bands Program and under direct contracts with the department concerned and there is need to clarify the respective administrative roles of bands, associations, corporate bodies and government departments and agencies.

The Inter-Departmental Committee on Indian and Eskimo Affairs has suggested that each department should make its own decision for the rest of this fiscal year and should use its own criteria in funding programs. The government have agreed to this proposal for this year and hopes that a firm policy can be established to determine what will be done in future years.

Associations will no doubt continue to make recommendations and proposals to the federal, provincial and municipal governments about many matters of concern to their members. In some cases an association may feel confident about program proposals or advice based on the experience and knowledge of its members but there will be other times when it will want specialized consultants to assist in formulating ideas into practical, working proposals. There will have to be funds available for this kind of consultation.

In this fiscal year the Department will not provide for activities to be administered by the associations other than the Community Development Program. However, we are prepared to seek Treasury Board approval for funds to provide specialized advice on matters of particular concern to associations.

This means that apart from the Community Development Program, we will not have funds available for the programs you proposed in the 1971-72 budget submission, but if there are particular projects on which you need specialized advice or consulting services, the Department may be able to provide some help for you in this regard. If you have suitable projects in mind, you should meet with the Regional Director and discuss with him which of your needs might be met through the funds available. Treasury Board authority will be required for each grant so sufficient details will be needed to make an adequate submis-

APPENDICE «MM»

Ottawa, Ontario K1A 0H4

le 26 août 1971

1/44-6

M. Harold Cardinal,
Président,
Association des Indiens d'Alberta
203 Kingsway Court,
11710 Avenue Kingsway
Edmonton (Alberta)

Monsieur:

Les associations indiennes ont demandé des fonds aux fins des programmes qu'ils doivent administrer eux-mêmes au nom des Indiens. Ces demandes se sont accrues dernièrement et le Gouvernement en a pris en considération les effet à longs termes.

Plusieurs bandes gèrent des programmes et des activités dans le cadre du programme des Subventions aux bandes et en vertu des contrats directs signés avec les ministères intéressés; il faut préciser les rôles respectifs, en matière administrative, des bandes, des associations, des sociétés et des ministères et organismes gouvernementaux.

Le Comité interministériel des affaires indiennes et esquimaudes a recommandé que chaque ministère prenne ses propres décisions jusqu'à la fin de l'année financière en cours et qu'il utilise ses propres critères dans les programmes de financement. Le Gouvernement est d'accord avec cette proposition pour cette année et espère qu'une politique puisse être établie pour déterminer ce qui se passera à l'avenir.

Les associations continueront sans aucun doute à faire des recommandations et des propositions aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sur les nombreuses questions qui intéressent leurs membres. Dans certains cas, les associations peuvent se fier aux propositions de programmes ou conseil basés sur l'expérience et la connaissance de ses membres; il y aura cependant d'autres cas où les associations voudront des conseillers spécialisés pour les aider à formuler leurs idées en propositions de travail pratiques et viables. Il faudra disposer de fonds disponibles pour ce genre de consultation.

Pendant l'année financière en cours, le ministère ne prévoie pas d'activités administrées par les associations autres que celles du Programme de développement communautaire. Cependant, nous sommes prêts à demander au Conseil du Trésor d'approuver des fonds pour la consultation de spécialistes sur des questions d'intérêt particulier pour les associations.

Ce qui veut dire que, mis à part le plan de développement communautaire, nous ne disposons pas des fonds nécessaires pour les plans que vous proposez dans l'exposé budgétaire de 1971-72. Cependant, si vous avez besoin de conseils et de conseillers qui puissent vous aider dans l'étude de projets précis, le Ministère pourra probablement vous apporter son aide. Si vous avez des projets convenables à réaliser, rencontrez donc le Directeur régional et étudiez avec lui les besoins qui pourraient être satisfaits tout en tenant compte des fonds disponibles. Toute subvention sera accordée par le Conseil du Trésor qui exigera

sion. Funds are limited and projects should be such that they can be completed by March 31, 1972. If you put forward more than one proposal, please be sure to tell the Regional Director which has the highest priority.

During the next month, the Inter-Departmental Committee on Indian and Eskimo Programs will be considering the question of financing programs operated by associations. It will be helpful if you give us your suggestions and comments on the role you foresee your association taking in carrying out programs. You will want to bear in mind the kind of activities that are or might be administered by Band Councils, special purpose corporations and federal or provincial departments or agencies. Your views on which is best suited to administer each program would be helpful.

Yours sincerely,

J. B. Bergevin,

Assistant Deputy Minister,

(Indian and Eskimo Affairs).

que toute demande contienne des détails suffisants. Les fonds sont limités et tous les projets devraient être terminés le 31 mars 1972. Si vous entreprenez plus d'un projet, assurez-vous de dire au Directeur régional lequel est prioritaire.

Au cours du mois prochain, le Comité d'étude interministériel des programmes traitant des Esquimaux et des Indiens étudiera le financement d'un programme entrepris par les associations. Il serait utile de nous faire parvenir vos propositions et vos commentaires sur le rôle éventuel de votre association dans l'élaboration de ces programmes. Veuillez avoir à l'esprit le genre d'activités qui sont ou pourraient être administrées par les Conseils de tribu, les sociétés à objectif spécial et les ministères fédéral et provinciaux ou les offices. Il nous serait utile de connaître votre opinion quant à l'organisme le plus compétent pour administrer chaque programme.

Votre tout dévoué,

J. B. Bergevin

Sous-ministre adjoint,

(Ministère des Affaires indiennes et esquimaudes).

APPENDIX "NN"

Cold Lake Indian Reserve Presentation

October 12, 1971

I. Past and Present Situation

This week marks the fifth week that we are withholding our children from school because the Minister of Indian Affairs has failed to give us a satisfactory answer to the demands made in our brief of September 17, 1971.

Our present school consists of two obsolete buildings, each with two classrooms and a makeshift classroom in the basement. A total of ninety-six children attend these schools ranging from kindergarten to grade five.

The water supply to these buildings comes from a "mudhile", the result of damming a small creek. The Department of Indian Affairs considers this water supply to be adequate and consumable by school students. This project, masterminded by the Department when the school was erected, has cost them in the neighborhood of $250,000.

At present fifty-eight per cent of our students attend integrated schools, where respect for Indian identity, customs, and languages is non-existent. We know that the Indian student is not fully nor partially accepted in these schools. They are suspended or expelled for minor reasons, thus giving them no alternative but to drop-out. Dropping out is further encouraged by the lack of jobs available on the reserve or in nearby communities.

We would definitely consider non-Indians attending our school, if they will learn Chipewyan and other culturally related subjects, just as they would expect us to learn their language and history.

The government has exploited the Indian people for the past one hundred years, and will continue to do so if we do not put an end to it now! The government has used every conceivable scheming method in the book, such as bribery, blackmail, treaties and promises that were broken to gain his end. We have now reached that stage where we can no longer accept unwarrantable oral agreements or compromises.

In our area the only classroom space purchased by the department has been in a school for the mentally retarded. At present, there are no students from our reserve attending this school.

The population on the three Cold Lake Reserves is approximately nine hundred people.

II. *Educational, Social and Economic Objectives*

We know that the Department of Indian Affairs has failed to study the educational, social and economic values that could be gained by erecting an Educational Center in a seserve.

In this center the high school facilities would operate jointly with adult education classrooms and workshops. Thereby reducing the present cost of these two programs.

APPENDICE «NN»

MÉMOIRE DE LA RÉSERVE INDIENNE DE COLD LAKE

Le 12 octobre 1971

I. La situation autrefois et aujourd'hui

Il y a maintenant 5 semaines que nous refusons d'envoyer nos enfants à l'école, car le ministre des Affaires indiennes n'a pas donné de réponse satisfaisante aux demandes que nous lui avons présentées dans notre mémoire du 17 septembre 1971.

Actuellement, notre école se compose de 2 bâtiments désuets et il y a dans chacun d'eux deux salles de classe et une autre provisoire au sous-sol. 96 enfants, de la maternelle à la 5ième année, fréquentent ces écoles.

L'approvisionnement de ces bâtiments en eau provient d'une «marre de boue», c'est-à-dire un ruisseau sur lequel on a érigé une digue. Le ministère des Affaires indiennes considère que l'approvisionnement en eau est suffisant et que les élèves peuvent en consommer. Ces travaux, conçus et réalisés par le ministère lors de la construction de l'école, ont coûté environ $250,000.

A l'heure actuelle, 58 p. 100 de nos étudiants fréquentent des écoles intégrées et on n'y respecte pas l'identité, le mode de vie et la langue des autochtones. Nous savons que l'étudiant autochtone n'est ni partiellement ni complètement accepté dans ces écoles. On les exclut temporairement ou définitivement pour des raisons insignifiantes et on ne leur accorde pas d'autre choix que de partir. Le manque d'emplois disponibles sur la réserve ou dans les arrondissements avoisinants les encouragent de plus à tout abandonner.

Nous accepterions définitivement que des élèves d'une autre ethnie fréquentent notre école s'ils acceptaient d'apprendre le Chypawyan et d'autres matières d'ordre culturel, tout comme ils s'attendraient à ce que nous apprenions leur langue et leur histoire.

Le Gouvernement a exploité les peuples autochtones au cours des 100 dernières années et continuera à le faire si nous ne l'arrêtons pas dès maintenant! Le Gouvernement a employé toutes sortes de moyens inconcevables, tels la corruption, l'extortion, les traités et les promesses qui n'ont pas été respectés pour parvenir à ses fins. Nous ne pouvons plus accepter des accords oraux non-certifiés ou des compromis.

Dans notre région, la seule salle de classe que le ministère a achetée est dans une école désignée pour attardés mentaux. A l'heure actuelle, aucun élève de la Réserve ne fréquente cette école.

La population des 3 réserves de Cold Lake s'élève à près de 900 personnes.

II. *Les objectifs économiques, sociaux et éducatifs.*

Nous savons que le ministère des Affaires indiennes a échoué dans sa tentative pour étudier les valeurs éducatives, sociales et économiques qu'on pourrait retirer de la construction d'un centre d'éducation dans une réserve.

Dans ce centre, l'équipement pédagogique dont on se sert pour l'enseignement secondaire pourrait servir à l'enseignement secondaire pourrait servir à l'enseignement

An adult education center such as planned would accommodate not only the Cold Lake Indian Reserve but also neighboring communities.

At present, with fifty-eight per cent of the Children from Cold Lake Indian Reserves being bussed from sixty to eighty-five miles per day to neighboring towns, only sixteen per cent would have to be bussed a maximum of sixty miles per day and thereby mininmize the cost of bussing and simplify bus schedules.

The Department of Indian Affairs has always stressed the value of "integration". At this time, I will give you the definition of integration as defined by the Meeriam-Webster dictionary. The word itself is derived from the Latin word, "integratio" meaning a renewing; a restoring. The definition is (a) the co-ordination and relation of the total processes of perception, interpretation, and reaction insuring a normal, effective life; (b) the harmonious co-ordination of behavior and personality with one's environment. Nowhere in either definition is there mention of minorities being under any obligation to assimilate with the majority groups, as seems to be the understanding of the Department of Indian Affairs. Intergration as such is not acceptable to us because it is forced on us. It can only be effective to the Indian people as it is understood by them and when it is a two-way integration system.

When an education center such as planned is erected, there is no reason why we could not accommodate non-Indian children from the surrounding communities.

III. *Educational Program*

Education is the most important thing for the Indian today if he is to emerge out of his present dilemma. We can no longer sit back and let the Department quietly assimilate us into society. Therefore, we are demanding a school comprising of fourteen classrooms, five additional classrooms for adult and vocational workshops, plus a fully equipped gymnasium.

(1) The fourteen classrooms would accommodate play school, kindergarten, and grades one to twelve.

(2) Special features of the program will be;

a) Remedial classes, if required

b) Oral Chipowyan and/or Cree

c) Indian history including treaties and Indian rights

d) Tribal government

e) Indian music, religion, arts and crafts

f) Indian and the law, including the Indian Act and constitutional rights

(3) Vocational workshop would offer welding, motor mechanics, carpentry and cabinet-making, furniture building, boat building, appliance repair, agricultural engineering, field and animal husbandry, and agronomy.

des adultes et, de cette façon, les frais actuels de mise en œuvre de ces deux programmes seraient réduits.

Un centre éducatif pour les adultes tel que celui qu'on a proposé pourrait accommoder non seulement la réserve indienne de Cold Lake mais aussi les communautés avoisinantes.

A l'heure actuelle, 58 p. 100 des enfants habitant les réserves indiennes de Cold Lake parcourent en autobus de 60 à 85 milles par jour pour se rendre dans les localités avoisinantes et, si ce centre existait, 16 p. 100 seulement des élèves devraient parcourir en autobus une distance maximale de 60 milles par jour. Par conséquent, les frais occasionnés par le transport seraient moindres et les horaires seraient moins compliqués.

Le ministère des Affaires indiennes a toujours insisté sur l'importance de «l'intégration». Permettez-moi de vous donner la définition de l'intégration que donne le dictionnaire Meeriam-Webster. Étymologiquement, ce mot vient du latin «integratio» et veut dire renouveau. La définition se lit comme suit: (a) La coordination et la relation de tous les procédés de perception, d'interprétation et de réaction assurant une vie normale et efficace; (b) la coordination harmonieuse du comportement et de la personnalité s'inscrivant dans le cadre de vie de chacun. On ne fait mention nulle part dans la définition de groupes minoritaires qui doivent s'intégrer à des groupes majoritaires, comme semble le croire le ministère des Affaires indiennes. Nous ne pouvons pas accepter une telle intégration, car on nous y force. Elle ne sera efficace que si elle est appliquée comme les autochtones la comprennent et si le régime d'intégration est bilatéral.

Si on construit un centre d'éducation comme on l'a proposé, il n'y a pas de raison pour que nous ne puissions pas recevoir des enfants d'une autre ethnie venant de communautés environnantes.

III. *Programme d'éducation.*

L'éducation est le facteur le plus important qui permettra à l'autochtone d'aujourd'hui de sortir de son dilemme. Nous ne pouvons plus nous reposer sur nos lauriers et laisser tranquillement le ministère nous assimiler à la société. C'est pourquoi, nous demandons la construction d'une école comprenant 14 salles de classe, 5 salles de classe supplémentaires pour les adultes, des ateliers de travail et, de plus, un gymnase complètement équipé.

(1) Les quatorze salles de classe pourraient recevoir les élèves d'une prématernelle, d'une maternelle, et les élèves de la première à la douzième année.

(2) Voici les caractéristiques du programme:

a) classes correctives, au besoin;

b) enseignement oral du chippewyan ou du cree;

c) histoire des Indiens, y compris les traités et les droits des Indiens;

d) gouvernement tribal;

e) musique, religion, arts et artisanats indiens;

f) les Indiens et la loi, y compris la Loi sur les Indiens et les droits constitutionnels.

(3) Dans les ateliers professionnels, on enseignerait la soudure, la mécanique des moteurs, la charpenterie et l'ébénisterie, la construction de meubles, la construction de bateaux, la réparation d'appareils, le génie agricole, l'agriculture et l'élevage, l'agronomie.

(4) The adult education section would offer such courses as academic upgrading, home economics, consumer economics, economic development, community services including band administration and leadership training, community health training, day care centers.

(5) The Chipewyan Culture program will include Chipewyan language center, Indian religion, archives, Indian handicrafts—including beading, birch bark work, ceremonial costumes, carving, painting, tanning, and snow-shoe making.

IV. *Physical Facilities Needed—Instructional Areas*

In addition to the instructional areas mentioned above, fifteen teacherages will be required. The site shall be on the reserve rather than on church property. A suitable site, with good spring water, was set aside approximately sixty years ago. This land is still available.

Because of the largeness of our plan, we see this project completed in two phases:

Phase I—Oct. 12, 1971 to Dec. 15, 1971—Preliminary architectural consultation Engineering surveys, site selection, Extension of curriculum research

Dec. 16, 1971 to May 15, 1972—Architectural design, Utilities and site preparation

Phase II — May 16, 1972 to Dec. 31, 1972—Construction, Landscaping to follow

V. *Tuition—Capital Agreements: Provincial School Jurisdictions*

For the children of the three Cold Lake reserves there are tuition agreements with the Cold Lake Separate School District and the Grand Center Separate School District.

There is only *one* capital agreement, this being with the Cold Lake — Grand Center Association for the Mentally Retarded , for the amount $ 21,974.30. Dept. of I.A.N.D. have purchased ten places for Indian students out of a total of thirty available in the entire school. This agreement was signed April 1, 1970.

Financial Requirements.

The itimated construction cost for our new community school will be a minimum of $1.5 million with a maximum of approximately $1.8 million.

Consultation Costs.

Immediately upon agreement in principle by the federal government, $50,000 for preliminary architectural, engineering, curriculum and parental consultation, shall be placed to the credit of the Cold Lake Band in the Saddle Lake/Athabaska District Education Office.

An estimate of the break-down of these preliminary costs follows:

(4) La section concernant l'éducation des adultes pourrait offrir les cours suivants: le recyclage scolaire, l'économie domestique, l'économie de la consommation, le développement économique, les services communautaires, y compris l'administration des bandes et la formation de chefs, des cours sur l'hygiène communautaire ou sur les garderies.

(5) Le programme de culture chippewyan comprendra un centre de langue chippewyane, l'enseignement de la religion indienne, des archives, des artisinats indiens, notamment: des garnitures de perles, des ouvrages d'écorces de bouleaux, des costumes de cérémonie, la sculpture, la peinture, le tannage et la fabrication de raquettes.

IV. *Installations nécessaires—Centres d'enseignement*

En plus des centres d'enseignement susmentionnés, quinze résidences d'enseignants seront à pourvoir. Elles seront situées sur des terrains de la réserve plutôt que sur celles de l'église. Un emplacement approprié, où il y a de l'eau de source potable, a été réservé il y a environ 60 ans. Ce terrain est encore disponible.

A cause de l'étendue de notre projet, nous en voyons l'exécution en deux phases:

Phase I—du 12 octobre 1971 au 15 décembre 1971—Consultations préliminaires avec un architecte, études techniques, choix de l'emplacement, poursuite de recherches sur le programme d'études.

du 16 décembre 1971 au 15 mai 1972—Mise au point de l'architecture à adopter, aménagement des services d'utilité publique et préparation de l'emplacement

Phase II—du 16 mai 1972 au 31 décembre 1972—Construction; aménagement paysager.

V. *Enseignement—Accords financiers: compétence des écoles provinciales*

En ce qui concerne les enfants des trois réserves de Cold Lake, il existe des accords d'enseignement avec le District des écoles séparées de Cold Lake et le District des écoles séparées de Grand Center.

Il existe un seul accord financier, celui qui a été conclu avec l'Association, de Cold Lake et de Grand Center pour les arriérés mentaux, au montant de $21,974.30. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a acheté dix places pour les élèves indiens sur un total de trente places disponibles dans toute l'école. Cet accord a été signé le 1er avril 1970.

Exigences financières

Les frais de construction de notre nouvelle école communale ont été évalués à un minimum de 1.5 million de dollars et à un maximum d'environ 1.8 million de dollars.

Frais des consultations

Immédiatement après l'obtention de l'accord de principe du gouvernement fédéral, 50,000 dollars seront portées au crédit de la bande de Cold Lake aux Services d'éducation du district de Saddle Lake/Athabaska pour les consultations relatives aux projects d'architecture, aux questions d'ingénirie, au programme d'études et à l'opinion des parents.

Voici une évaluation de la ventilation de ces frais préliminaires:

Architectural consultation	$ 38,000
Engineering surveys	5,000
Travel for Chiefs and Councillors and school committees.	5,000
Legal fees	2,000
	$ 50,000

Capital Costs by Building Areas

Play-school	$ 45,000
Kindergarten	45,000
14 Classrooms at 45,000	630,000
Gymnasium	200,000
Language Centre	45,000
Vocational Workshops (2)	75,000
Adult Education Centre	50,000
Home Economics Labs	50,000
Chipewyan and Cultural Room	50,000
Administration	30,000
15 Teacherages	300,000
Site Improvements	20,000
TOTAL	$ 1,540,000

Operational Costs 1 75/76

Salaries of Staff	$ 329,500
Other Operations	280,000
	$ 609,500

Projected School Staff

1 Principal (Academic)	$ 15,000
1 Ass't. Principal (Adult-Voc.)	14,000
1 Stenographer	4,000
1/2 Clerk 3,000/2	1,500
7 Elementary teachers at 11,000	99,000
5 Secondary teachers at 12,000	60,000
1 Librarian	11,000
2 Vocational instructors at 11,000 (1 shop, 1 home economics)	22,000
3 Elementary teacher Assistants at 6,000	18,000
2 Secondary teacher Assistants at 6,000	12,000
2 Vocational Education Assistants at 6,000	12,000
2 Adult Education Workers at 6,000	12,000
1 Recreational Director	8,000
1 Cultural Program Director	7,500
2 Stationary Engineers at 7,000	14,000
1 Maintenance Craftsman	6,000
3 Caretakers at 4,500	13,500
	$ 329,500

7. *Economic Benefits for the Cold Lake Band Derived from operation of proposed school.*

The creation of the school would create immediate job opportunities that do not exist at present. As of October, 1971, only 3 Indian persons are employed in the school operation.

Prospective Job Opportunities for Indian Workers in the New LeGoff Indian Day School at the Time of Opening January, 1973.

4 bus drivers $3,000 × 4	12,000
1 stationary engineer 7,000	7,000
3 caretakers 4,500 × 3	13,500
6 teacher assistants 6,000 × 6	36,000
1 recreation director 8,000	8,000
1 cultural program director 7,500	7,500
2 adult education workers 6,000 × 2	12,000
1 secretary 4,000	4,000
1 maintenance craftsman 6,000	6,000
20 positions Total annual salary as a minimum for year one	$ 106,000

Projected school staff salaries for 1975–76 are $329,500. It is anticipated that at that time, 60–70% of the salary money will go into Indian reserve resident hands. By 1981–82, it is anticipated that 100% of the salary money will go to Indian reserve employees.

Consultation d'architecte	$ 38,000
Études d'ingénieurs	5,000
Frais de déplacement des chefs, des conseillers et des membres des commissions scolaires	5,000
Frais pour la consultation d'avocats	2,000
	$ 50,000

Frais de premier établissement par domaines de construction

Prématernelle	$ 45,000
Maternelle	45,000
14 salles de classe	630,000
Gymnase	200,000
Centre linguistique	45,000
Ateliers professionnels (2)	75,000
Centre de formation des adultes	50,000
Laboratoires d'économie domestique	50,000
Salle chippewyane et culturelle	50,000
Administration	30,000
15 résidences pour enseignants	300,000
Améliorations de l'emplacement	20,000
TOTAL	$ 1,540,000

Frais d'exploitation 1 75/76

Traitements du personnel	$ 329,500
Autres dépenses de fonctionnement	280,000
	$ 609,500

Personnel envisagé pour l'école

1 directeur (études)	$ 15,000
1 directeur adjoint (enseignement professionnel aux adultes)	14,000
1 sténographe	4,000
1–2 employé(s) aux écritures 3,000–2	1,500
9 enseignants au niveau élémentaire à 11,000	99,000
5 enseignants au niveau secondaire à 12,000	60,000
1 bibliothécaire	11,000
2 enseignants au niveau professionnel à 11,000 (1 pour l'atelier, 1 pour l'économie domestique)	22,000
3 auxiliaires au niveau élémentaire $6,000	18,000
2 auxiliaires au niveau secondaire—6,000	12,000
2 auxiliaires pour l'enseignement professionnel—6,000	12,000
2 assistants à l'enseignement des adultes—6,000	12,000
1 directeur des activités récréatives—8,000	8,000
1 directeur des programmes culturels—7,500	7,500
2 préposés aux fournitures des écoles—7,000	14,000
1 ouvrier pour l'entretien	6,000
3 concierges—4,500	13,500
	$ 329,500

7. *Avantages économiques pour la Bande de Cold Lake, découlant de l'exploitation de l'école projetée*

La construction de cette école créerait immédiatement des possibilités d'emploi qui n'existent pas actuellement.
Depuis octobre 1971, trois personnes d'origine indienne seulement sont employées au fonctionnement de l'école.

Perspectives d'emploi pour des travailleurs indiens au nouvel externat de New LeGoff au moment de son ouverture en janvier 1973

4 chauffeurs d'autobus—$3,000 × 4	$ 12,000
1 préposé aux fournitures d'école—7,000	7,000
3 concierges—4,500 × 3	13,500
6 maîtres auxiliaires—6,000 × 6	36,000
1 directeur des activités récréatives—8,000	8,000
1 directeur des programmes culturels—7,500	7,500
2 assistants à l'enseignement des adultes—6,000 × 2	12,000
1 secréraire—4,000	4,000
1 ouvrier chargé de l'entretien	6,000
20 postes, Total annuel des traitements comme minimum pour la première année	$ 106,000

Les traitements envisagés pour le personnel de l'école en 1975–1976 s'élèvent à $329,500. On envisage qu'à ce moment-là, 60 à 70% des traitements versés iront aux résidents de la réserve indienne. On envisage que d'ici 1981–1982, 100% des traitements iront aux employés appartenant à la réserve indienne.

8. Projection of Student Population.

a. Regular Students—Playschool Grade XII

GRADES	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	* add25% drop-ins	Total
P/S 6	153	161	169	177	186	186	
7–12	76	80	84	88	92	115	
Total	229	241	253	265	278	301	301

b. Adult Students (Various programs)

PROGRAMS	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	Total
Academic up-grading	75	79	83	87	91	
Vocational	50	53	56	59	62	
Indian Culture	100	105	110	116	122	
General Adult	50	53	56	59	62	
Interest Courses	275	290	305	321	337	337

c. 1971–72 Grade Distribution (Cumulative—All Schools)

		Pupils	%
pre 1–18			
1–23	Pre 1	18	8
2–28	1–6	135	60
3–20	7–9	51	22
4–21	10–12	25	10
5–31			
6–12		229	100
7–28			
8–11			
9–12			
10–10			
11– 9			
12– 6			
229			

Only 10% in senior high school grades reflects the extent of drop-outs following grades 7–8–9.

*25% drop-in increase includes retrieval of students who have dropped out and re-entered modified, Indian cultural oriented high school program.

The demands we make today are not so great considering the contributions that the Native people have to offer, once they feel the justice that the white man calls equality.

8. *Nombre d'étudiants envisagé.*

a. Étudiants inscrits—De la pré-maternelle à la XIIe année

ANNÉES	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	*Ajoutez 25% d'élèves supplémentaires	Total
Pre–6	153	161	169	177	186	186	
7–12	76	80	84	88	92	115	
Totaux	229	241	253	265	278	301	301

b. Étudiants adultes (Divers programmes)

Programmes	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	Total
Valorisation scolaire	75	79	83	87	91	
Professionnels	50	53	56	59	62	
Culture indienne	100	105	110	116	122	
Enseignement général des adultes	50	53	56	59	62	
Cours facultatifs	275	290	305	321	337	337

c. De 1971 à 1972 Répartition des années (Cumulatif—Toutes les écoles)

		Elèves	%
pre 1–18			
1–23	Pre 1	18	8
2–28	1–6	135	60
3–20	7–9	51	22
4–21	10–12	25	10
5–31		229	100
6–12			
7–28			
8–11			
9–12			
10–10			
11–9			
12–6			
229			

10% seulement des élèves des années du niveau secondaire supérieur reflète le nombre de ceux qui quittent l'école après avoir terminé les 7–8–9 années

*Les 25% d'accroissement d'élèves retournant à l'école comprennent la récupération d'étudiants qui ont quitté l'école et ont recommencé à suivre des programmes du niveau secondaire modifiés et orientés vers la culture indienne.

Les demandes que nous formulons aujourd'hui ne sont pas si importantes compte tenu des contributions à la vie canadienne que peuvent apporter les Indiens, une fois qu'ils ont le sentiment de la justice que les blancs appellent égalité.

APPENDIX "OO"

Room 203—Kingsway Court
11710 Kingsway Avenue
Edmonton, Alberta
December 4, 1970

Mr. J. G. McGilp
Indian Affairs and Northern Development
Ottawa, Ontario

Dear Mr. McGilp:

As per your request, submitted please find the Field Resource Liaison Adult Education Budget for the period December 1st, 1970 to March 31, 1971. The total amount for said budget is One hundred thirty seven thousand, eight hundred fifteen dollars ($137,815.00).

Your immediate attention would be appreciated. Should any further questions need to be answered please feel free to contact this office at your convenience.

Yours sincerely,

INDIAN ASSOCIATION OF ALBERTA

Mike Steinhauer
Executive Director

FIELD RESOURCE LIAISON
ADULT EDUCATION BUDGET

Program Accounts	Total Program	No. of Months
Executive and Board Orientation Training	$36,125.00	15 days
Chief and Councillors Orientation Training	$24,690.00	15 days
Leadership Training	$58,700.00	Four (4)
Staff Training	$15,800.00	Four (4)
TOTAL	$137,815.00	

APPENDICE «OO»

Pièce 203 — Kingsway Court
11710, Avenue Kingsway
Edmonton (Alberta)
le 4 décembre 1970

M. J.G. McGilp
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa (Ontario)

Monsieur,

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le budget des activités relatives à l'éducation des adultes pour la période du 1er décembre 1970 au 31 mars 1971. Le coût total du programme se chiffre à cent trente sept mille huit cent quinze dollars ($137,815.00).

Nous vous saurions gré d'apporter à la question votre plus prompte attention. S'il y avait d'autres questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous quand vous le pourrez.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Association des Indiens de l'Alberta

Directeur administratif
Mike Steinhauer

BUDGET DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉDUCATION
DES ADULTES

ACTIVITÉS	COÛT TOTAL	DURÉE
Formation et orientation des administrateurs et directeurs	$36,125.00	15 jours
Formation et orientation des chefs et conseillers	$24,690.00	15 jours
Formation des cadres	$58,700.00	Quatre mois (4)
Formation du personnel	$15,800.00	Quatre mois (4)
TOTAL	$137,815.00	

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 37

Thursday, December 2, 1971

Chairman: Mr. Ian Watson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 37

Le jeudi 2 décembre 1971

Président: M. Ian Watson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Annual Reports (1967-68, 1968-69) of the Department of Indian Affairs and Northern Development

Rapports annuels (1967-1968, 1968-1969) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

---

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

24334—1

STANDING COMMITTEE ON INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Mr. Ian Watson

Vice-Chairman: Mr. Robert Borrie

Messrs.

Barnett
Blackburn
Buchanan
Cadieu
Corriveau
Côté (*Richelieu*)
Deakon
Gundlock
Horner

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Robert Borrie

Messieurs

Marchand (*Kamloops-Cariboo*)
Matte
Mazankowski
Morison
Orange
Paproski
Rock
St. Pierre
Yewchuk—(20).

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada. Ottawa. Canada

Publication de l'Imprimeur de la Reine pour le Canada autorisée par l'Orateur de la Chambre des communes

En vente à Information Canada. Ottawa

MINUTES OF PROCEEDINGS

Thursday, December 2, 1971
(39)

[*Text*]

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 9.50 a.m., the Chairman, Mr. Watson presiding.

Members present: Messrs. Barnett, Blackburn, Buchanan, Cadieu, Côté (*Richelieu*), Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orange, Watson, Yewchuk-(9)

Also present: Messrs. Corbin, Harding, Hopkins, Hymmen, Lessard (*La Salle*), McBride, Osler, Schumacher, Turner (*London East*), M.P.s.

Witnesses: Representatives of the Gas Arctic Systems Study Group:

From the Alberta Gas Trunk Line Company Limited:
Mr. S.R. Blair, President and Chief Executive Officer, Calgary
Mr. R.J. Abercrombie, Vice-President, Calgary
Mr. D.H. Hushion, Vice-President, Calgary
Mr. W.J. Deyell, Vice-President, Calgary
Mr. G.W. Walker, Vice-President, Calgary
Mr. G.C. Watkins, Economic Studies Co-Ordinator, Montreal
Mr. J.C. Osler, Director of Public Relations, Calgary

From the Canadian National Railway Company:
Mr. A.H. Hart, Senior Vice-President, Vancouver
Mr. Paul Buckland, Manager of Pipeline Projects, Montreal
Mr. J.R. O'Rourke, Logistics Planner, Edmonton
Peter Cale, Research Engineer, Montreal

From Dominion Securities Ltd.:
Mr. Frank Logan, President, Toronto

From the Environment Protection Board:
Mr. Carson Templeton, Chairman, Winnipeg

From PEMCAN Services of Canada:
Mr. Andy Seraphim, President, Techman Ltd., Chairman, PEMCAN Services, Calgary
Mr. Chris Ritchie, President and General Manager, Montreal Engineering Co. Ltd., Montreal
Mr. Hugh Sonnenberg, Project Engineer, PEMCAN, Calgary

From J.R. Lacey International Consultants:
Dr. John Lacey (Alaska Reserves Consultant), Calgary

From Gemini North:
Miss Pat Carney (Northern Consultant), Yellowknife

The Chairman welcomed the members of the Gas Arctic Systems Group and introduced Mr. S.R. Blair, President and Chief Executive Officer of Alberta Gas Trunk Line Company Limited.

Mr. Blair introduced his associates and with the assistance of maps and coloured slides made a statement to the Committee on the aims of Gas Arctic.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 2 décembre 1971.
(39)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien se réunit aujourd'hui à 9 h 50 du matin sous la présidence de M. Watson.

Députés présents: MM. Barnett, Blackburn, Buchanan, Cadieu, Côté (*Richelieu*), Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orange, Watson, Yewchuk—(9).

Autres députés présents: MM. Corbin, Harding, Hopkins, Hymmen, Lessard (*LaSalle*), McBride, Osler, Schumacher, Turner, (*London-Est*).

Témoins: Représentants de Gas Arctic Systems Study Group:

De l'Alberta Gas Trunk Line Company Limited:
M. S.R. Blair, président et agent exécutif en chef, Calgary
M. R.J. Abercrombie, vice-président, Calgary
M. D.H. Hushion, vice-président, Calgary
M. W.J. Deyell, vice-président, Calgary
M. G.W. Walker, vice-président, Calgary
M. G.C. Watkins, coordinateur des études économiques, Montréal
M. J.C. Osler, directeur des relations publiques, Calgary

Du Canadien National:
M. A.H. Hart, vice-président senior, Vancouver
M. Paul Buckland, directeur des projets de pipeline, Montréal
M. J.R. O'Rourke, directeur des projets en logistique, Edmonton
Peter Cale, ingénieur chargé de recherches, Montréal

De la Dominion Securities Ltd.:
M. Frank Logan, président, Toronto

De l'Office de la protection du milieu:
M. Carson Templeton, président, Winnipeg

De PEMCAN Services of Canada:
M. Andy Seraphim, président, Techman Ltd. président, PEMCAN Services, Calgary
M. Chris Ritchie, président et directeur général, *Montreal Engineering Co. Ltd.*, Montréal
M. Hugh Sonnenberg, ingénieur chargé des projets, PEMCAN, Calgary

De J.R. Lacey International Consultants:
M. John Lacey (expert-conseil des réserves de l'Alaska), Calgary

De Gemini North:
Mlle Pat Carney (expert-conseil du Nord), Yellowknife

Le président souhaite la bienvenue aux membres de *Gas Arctic Systems Group* et présente M. S.R. Blair, président et agent exécutif en chef de l'*Alberta Gas Trunk Line Company Limited.*

M. Blair présente ses associés et à l'aide de cartes et de diapositives couleur fait une déclaration sur les objectifs de *Gas Arctic.*

Mr. A.H. Hart, Senior Vice-President of Canadian National Railways also addressed the Committee.

Mr. Hart agreed to supply the Committee with a summary of a report on their proposed operations in this development.

The Committee heard statements from the other witnesses who illustrated their remarks with maps, slides and models.

At 1.25 p.m. questioning concluded the Committee adjourned to the call of the Chair.

M. A.H. Hart, vice-président senior du Canadien National s'adresse aussi au Comité.

M. Hart accepte de fournir au Comité le résumé d'un rapport sur les projets que l'on a l'intention de réaliser.

D'autres témoins font des déclarations et illustrent leurs remarques à l'aide de cartes, de diapositives et de maquettes.

A 1 h 25 de l'après-midi, l'interrogatoire étant terminé, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, December 2, 1971

• 0951

[*Texte*]

The Chairman: Gentlemen, I call the meeting to order. This special joint meeting of the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development, the Special Committee on Environmental Pollution, the Standing Committee on National Resources and Public Works and the Standing Committee on Transport and Communications has been called, basically, as an information session.

We are going to be briefed this morning on progress and research in Arctic gas line construction, and the effect of such construction on the environment. We have a whole series of witnesses here who are going to be describing various aspects of the research to date and the amount of progress that has occurred on what promises to be undoubtedly the largest single project in Canadian history. I am honoured to be chairing this meeting this morning.

I have beside me the Chairman of the Standing Committee on National Resources and Public Works, Mr. Leonard Hopkins. On my right, is Mr. S. R. Blair, President and Chief Executive Officer of the Alberta Gas Trunk Line Company Limited; on Mr. Blair's immediate right are Mr. A. H. Hart, Senior Vice-President, Canadian National Railways, from Vancouver; Mr. R. J. Abercrombie, Vice-President of Alberta Gas Trunk Line Company Limited; and Mr. W. J. Deyell, who is also a Vice-President of Alberta Gas Trunk Line Company Limited. These gentlemen will be describing various aspects of the progress to date and will be introducing the other witnesses as they testify.

I am pleased that you were able to make arrangements for this information session, Mr. Blair. We are most grateful to you for this and turn the meeting over to you, from now on.

Mr. S. R. Blair (President and Chief Executive Officer, Alberta Gas Trunk Line Company Limited): Mr. Chairman, Mr. Hopkins, we thank you for your kind invitation to appear here today. We are appearing so as to introduce to you, in person, the work of Gas Arctic Systems. We introduced its work to you, previously, by sending to all members copies of brochures describing the principal features of our proposals and field work, and, in the last day or two, by sending special blue folders of material to the members of the committees before whom we are appearing today.

Gas Arctic Systems Study Group isone of the organizations which is conducting major programs of engineering and surveys on pipelines from the Arctic. In a recent address, Dean F. V. MacHardy of the University of Alberta, a prominent Canadian soils mechanics expert, said that the studies which are being conducted by the major groups into pipelines from the Arctic, constitute the most widely-based and expensive research projects ever undertaken in Canada, except for, perhaps, those undertaken by Atomic Energy of Canada Limited.

• 0955

Our Gas Arctic System has at its head the Gas Arctic Systems study group, which has been working now for two years and has spent so far about $7 million in engineering and survey work on northern test sites, surveys, environmental studies, engineering design and construction planning.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 2 décembre 1971

[*Interprétation*]

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Le Comité spécial conjoint du Comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Comité spécial sur la pollution et l'environnement, le Comité permanent des ressources nationales et des Travaux publics et le Comité permanent des transports et communications ont été convoqués essentiellement pour une séance d'information.

On nous parlera ce matin des progrès et des recherches effectués dans la construction des gazoducs de l'Arctique et les conséquences de ces travaux sur l'environnement. Nous avons un grand nombre de témoins qui nous parleront des divers aspects de la recherche jusqu'à présent et des progrès qui ont été accomplis dans l'exécution de ce qui promet d'être sans aucun doute les plus grands travaux de l'histoire canadienne. J'ai l'honneur de présider la réunion de ce matin.

D'un côté se trouve le président du Comité permanent des ressources nationales et des Travaux publics, M. Leonard Hopkins. A ma droite se trouve M. S. R. Blair, président et principal directeur de l'Alberta Gas Trunk Line Company Limited; à la droite de M. Blair se trouvent M. A. Hart, vice-président du National-Canadien, de Vancouver, M. R. J. Abercrombie, vice-président de l'Alberta Gas Trunk Line Company Limited et M. W. J. Deyell qui est également vice-président de l'Alberta Gas Trunk Line Company Limited. Ces messieurs nous décriront les divers aspects des progrès accomplis jusqu'à ce jour et vous présenteront les autres témoins à mesure qu'ils prendront le micro.

Monsieur Blair, je suis ravi que vous ayez pu prendre les dispositions nécessaires pour cette séance d'information. Nous vous sommes très reconnaissants; je vous demanderais d'assumer maintenant la présidence.

M. S. R. Blair (Président et directeur principal, Alberta Gas Trunk Line Company Limited): Monsieur le président, M. Hopkins, nous vous remercions d'avoir bien voulu nous inviter à venir témoigner aujourd'hui. L'intention est de vous parler personnellement des travaux de *Gas Arctic Systems*. Nous l'avons fait déjà en adressant à tous les députés des exemplaires de brochures décrivant les principales caractéristiques de nos propositions et de nos travaux et il y a un ou deux jours, nous avons adressé aux membres du Comité avant de venir comparaître les dépliants bleus spéciaux.

Le groupe d'étude de *Gas Arctic Systems* est un organisme qui dirige d'importants programmes de génie et d'études sur les gazoducs de l'Arctique. Au cours d'une allocution qu'il a prononcée dernièrement, M. F. V. MacHardy doyen de l'Université de l'Alberta et expert bien connu en sol canadien, a déclaré que les études faites par les principaux groupes sur les gazoducs de l'Arctique, constituent les travaux de recherche les plus vastes et les plus approfondis qui aient jamais été entrepris au Canada, sauf peut-être pour ceux entrepris par l'Énergie atomique du Canada. Nous nous proposons de vous parler ce matin de notre participation à ces travaux.

A la tête de notre *Gas Arctic Systems* se trouve le groupe d'études qui s'occupe depuis deux ans de travaux de génie et d'arpentage dans les Territoires du Nord-Est,

[*Text*]

The members of the Gas Arctic Systems Study Group are Canadian National Railways Company; the Columbia Gas System Incorporated of Wilmington, Delaware; the Northern Natural Gas Company of Omaha, Nebraska; the Texas Eastern Transmission Corporation of Houston, Texas; Pacific Light and Gas Development Company of Los Angeles, California, and the Alberta Gas Trunk Line Company Limited of Calgary.

The work of Gas Arctic is, at this point in time, still in the study phase, but we believe it is in the final stages of the study phase and is now reaching a state of organized readiness to proceed into the project phase. We believe that we, as a group, are mobilized and ready to proceed as soon as needed. The scope of the work of the group covers a number of possible future pipelines from the Arctic areas of Canada and the north slope of Alaska.

The first proposal for a project, which I will point out geographically on a slide shortly and just describe orally at the moment, is for a pipeline from the north slope of Alaska to connect with existing gas transmission facilities in the Province of Alberta; a pipeline of 4 feet in diameter, providing capacity available for Canadian Arctic supply as developed, and for the initial gas supply from the United States sources on the north slope of Alaska. We estimate this portion of pipeline will cost approximately $1.6 billion in its first installation, and if gas production arrangements move ahead on the earliest of the possible alternative schedules a financing as early as 1973 in that amount would be indicated as necessary to anticipate operating capability in 1976.

Mr. Barnett: I am sorry, did you say 1972?

Mr. Blair: I said 1976 for operations, and 1973 for financing.

Speaking to that particular proposal, we published in March and April of 1973, a statement of basic principles which we proposed for such a project. I hope I said correctly March and April of 1970, that I was correct in the year 1970. We were very reassured to see that the guidelines enunciated and published by the Government of Canada in August, 1970 are entirely consistent with our principles.

• 1000

In the first project proposal which we are advancing the role of the four United States gas Arctic systems members, whose names I gave you a short time ago, is proposed to be that of buyers of gas in the fields, suppliers of capital funds for the development of Arctic gas reserves, sponsors of the United States segments of the over-all project, and also marketers of gas in the ultimate markets in the United States. Towards such a role those companies are already leading the industry in North America in the amounts of money which they have advanced to producers in Canada and the United States for the funding of exploration and development of gas supply.

The role proposed for Canadian National and our Alberta Gas Trunk Company is that of providing a nucleus of ownership for the Canadian segment of the pipeline and as transportation companies for provision of a transportation service across and throughout Canada, of which we believe much can be said for the orderly extension into the Arctic of northern transportation services already provided by these two Canadian operating companies.

[*Interpretation*]

d'enquêtes, d'études de l'environnement, de travaux publics et de planification de la construction et y a consacré jusqu'à présent 7 millions de dollars.

Voici les membres du groupe d'études du *Gas Arctic Systems:* le National Canadien; la *Columbia Gas System Incorporated* de *Wilmington, Delaware;* la *Northern Natural Gas Company of Omaha, Nebraska;* la *Texas Eastern Transmission Corporation* de *Houston, Texas;* la *Pacific Light and Gas Development Company* de *Los Angeles, California* et l'*Alberta Gas Trunk Line Company Limited* de *Calgary.*

Nos travaux du *Gas Arctic* sont encore à la phase d'étude mais nous pensons que cette phase s'achève; nous passerons maintenant à l'étape d'organisation qui nous permettra de passer à la réalisation des travaux. Notre groupe se sent prêt à commencer les travaux dès que nécessaire. Nous envisageons notamment la construction éventuelle de gazoducs qui partiraient des régions arctiques du Canada et de la côte nord de l'Alaska.

Les premiers travaux que nous envisageons,—d'ici quelques instants, je vous en montrerai une diapositive pour vous les situer géographiquement et les commenter—concerne un projet de gazoducs qui irait de la côte nord de l'Alaska et rejoindrait les gazoducs actuellement utilisés dans la province de l'Alberta; il s'agirait d'un gazoduc de quatre pieds de diamètre qui serait suffisant pour les ressources actuelles de l'Arctique canadien et pour les ressources initiales venant des États-Unis et passant par la côte nord de l'Alaska. Nous pensons que ce tronçon de gazoducs coûtera environ 1.6 milliard de dollars et si l'on arrive à produire en respectant les délais les plus rapprochés qu'on a prévu pour l'exploitation, dès 1973 il serait nécessaire d'avoir le montant équivalent en vue de l'exploitation pour 1976.

M. Barnett: Pardon, vous disiez 1972?

M. Blair: Je parlais de 1976 pour l'exploitation et de 1973 pour le financement.

En ce qui concerne cette proposition particulière, nous avons publié en mars et en avril de 1973 une déclaration contenant des principes fondamentaux qui suspendrait ses travaux. J'espère que j'ai bien dit mars et avril 1970, car c'est bien de cette année-là qu'il s'agit. Nous avons été très heureux de constater que les politiques énoncées et publiées par le gouvernement du Canada au mois d'août 1970 concordent parfaitement avec nos propres principes.

Dans la première proposition que nous défendons, il est prévu que le rôle des quatre membres américains de la *Gaz Arctic systems,* dont je viens de vous citer les noms il y a quelques instants, achèteront sur place le gaz naturel, fourniront des capitaux pour l'exploitation des réserves de gaz de l'Arctique, financeront la partie américaine du projet d'ensemble et distribueront le gaz sur les marchés américains auxquels il est destiné. Afin de jouer ce rôle, ces sociétés se trouvent déjà à la pointe de ce secteur de l'industrie nord-américaine si l'on considère les crédits qu'ils ont avancés aux producteurs canadiens et américains en vue de financer la prospection et l'exploitation des ressources de gaz naturel.

Le rôle envisagé pour le Canadien National et notre *Alberta Gas Trunk Company* est de former un noyau canadien qui possèdera une partie de la section canadienne du gazoduc et d'acheminer le gaz à travers tout le Canada, ce qui permettra à ces deux sociétés canadiennes de prolonger de façon rationnelle jusque dans l'Arctique le réseau de distribution qui dessert déjà le nord du Canada.

[*Texte*]

This is the approach of our gas Arctic systems group, which may be tempered by the current efforts to merge the effort for future projects with other groups who are presently performing parallel work. Such a suggested merger appears to be proper and necessary, having regard to the factors, including the federal government's position that there should initially be one gas pipeline from the Arctic.

While we are still in the study phase we feel that the scale of the project proposal, when it does come forward as a project, will be so large that it deserves unusual anticipatory steps, including such reports as the one we are giving you today and the presentation we made the day before yesterday to the six government departments, including in that count the National Energy Board on the specifics of the work in progress. Of course the National Energy Board will have a form of judicial authority over the applications which will necessarily be advanced for certificates to build such a project.

We are reporting at this point in time to the government departments and to your committees that after two years of study we conclude that the feasibility has been demonstrated now as to the engineering capability, construction and financing practicality of such a project, and our team is ready to get behind joint efforts to see such a project implemented now as soon as needed.

The four of us that were introduced by your Chairman, Mr. Watson, are going to offer you presentations which, in the aggregate, will take approximately an hour and then our larger group, which is our first team for the Canadian segment of this over-all development, will be prepared to join us in answering questions.

• 1005

You allowed me to mention, Mr. Chairman, that some of us have made travel arrangements which would make it very convenient if we might be excused about 12:30 p.m., today. Also, if that were to cut any member's questions unduly short, perhaps others of our group could continue to answer questions.

I would next like to introduce to the Committee members the chief executives of certain of the firms supporting Gas Arctic, all of whom are seated along this wall, and everyone in the row will be introduced as our presentation proceeds.

I would first of all like to identify to you as part of my own assignment a few of these gentlemen and ask them if they would signal or stand up as their names are mentioned. Mr. Frank Logan, the President of Dominion Securities, which firm is the principal financial adviser to Gas Arctic Systems and our authority as to the availability of equity, including the authority behind our proposition that the equity for the Canadian segment can be raised from Canadian sources. Mr. Chris Ritchie, the President and General Manager of Montreal Engineering, which is well known to you as one of the largest of the Canadian firms working internationally out of Canada, and he is with Mr. Andy Seraphim of the Mannix organization, another very large Canadian construction and engineering group. Mr. Seraphin is the chairman of the Pipeline Engineering and Management of Canada Services consortium, of which Mr. Ritchie's firm and Shawinigan Engineering are members and which consortium is the principal engineering support to Gas Arctic Systems. I would also likw ro inreosuxw Se. John Lacey of J. R. Lacey International Consultants, our authority on reserves of the north slope of Alaska.

[*Interprétation*]

Voici le projet du groupe *Gas Arctic systems,* dont la réalisation sera peut-être freinée par la tentative actuelle de joindre nos forces à celles d'autres groupes qui effectuent actuellement un travail parallèle pour la réalisation de projets futurs. Une telle fusion semble nécessaire et souhaitable si l'on prend tous les facteurs en considération, et notamment la volonté du gouvernement fédéral de n'accorder, dans une première étape, que la construction d'un seul gazoduc dans l'Arctique.

Bien que nous n'en soyons encore qu'au stade de l'étude, nous estimons que l'ampleur de ce projet, une fois que les plans seront définitivement dressés, sera-t-elle qu'elle nécessite des mesures anticipées inhabituelles, telle la présentation du rapport détaillé sur l'avancement de nos travaux aujourd'hui devant ce Comité et la présentation que nous en avons faite avant-hier aux cinq ministères fédéraux ainsi qu'au Conseil national de l'énergie. Bien sûr, le Conseil national de l'énergie disposera d'une certaine forme d'autorité juridique sur ce projet en raison des demandes qu'il nous faudra présenter pour obtenir les certificats et permis nécessaires à sa réalisation.

Nous sommes en mesure d'affirmer aujourd'hui aux ministères du gouvernement et à ce comité qu'après deux années d'étude, nous avons conclu que ce projet était réalisable en ce qui concerne notre compétence technique, nos possibilités de construction et de financement et que notre équipe est prête à se joindre à quiconque pour réaliser ce projet aussitôt que nécessaire.

Les quatre d'entre nous qui ont été présentés par le président, M. Watson, vont faire des exposés qui dureront au total environ une heure et ensuite l'ensemble de notre groupe, qui constitue notre première équipe chargée de la partie canadienne du projet d'ensemble, se joindront à nous pour répondre à vos questions.

Vous m'avez permis de signaler monsieur le président que certains d'entre nous ont organisé leur voyage de telle façon que s'ils pouvaient être excusés à midi et demi, cela les arrangerait. D'autre part, si cela devait réduire le temps de parole accordé aux députés qui veulent poser des questions, d'autres membres de notre délégation continueraient à répondre.

A présent, je voudrais présenter aux membres du Comité, les principaux administrateurs de quelques sociétés qui soutiennent la Gas Arctic; ils sont tous assis contre le mur et vous seront tous présentés au fur et à mesure de notre exposé.

Pour ma part, je vous présenterai quelques-uns de ces messieurs et je leur demanderai de bien vouloir se lever à l'appel de leur nom. M. Frank Logan, président de la *Dominion Securities,* société qui remplit les fonctions de principal conseiller financier auprès de la *Gas Arctic Systems* et qui fait autorité quant à la disponibilité des actions et c'est sur elle que se fonde notamment notre proposition selon laquelle les investissements nécessaires au tronçon canadien pourront être de sources canadiennes. M. Chris Ritchie, président directeur général de la *Montreal Engineering*, l'une des plus grandes sociétés internationales du Canada que vous connaissez certainement, il est accompagné de M. Andy Seraphim de la *Mannix*, un autre groupe de construction et de travaux publics de grande envergure. M. Seraphim est le président du consortium *Pipeline Engineering and Management of Canada Services* dont font également partie la société de M. Ritchie et la *Shawinigan Engineering.* Ce consortium assume la plus grande partie des services de construction pour la *Gas*

[*Text*]

I would like to introduce as well three chairmen of inter-company committees of Gas Arctic System: Mr. Gordon W. Walker, chairman of the Construction, Engineering and Management Committee; Mr. D. Howard Hushion, chairman of the Systems Design and Design Engineering Committee, and Mr. Jock Osler, chairman of the Public Information Committee.

Mr. Chairman, I wonder if I may next show a few slides to try to give a visual introduction to the work that we will be talking about for the remainder of our presentation.

Gentlemen, I think for my first point I will refer to this map and then come back to the slides. We wish to give you today a presentation on a proposal for a natural gas pipeline to connect the very large gas supply which has been proven on the north slope of Alaska at Prudhoe Bay by a route across the northeastern corner of Alaska and through the Yukon and north and Northwest Territories. This map shows two alternative routes on which the final decisions must be made as to selection through this portion: down across the Northwest Territories and the MacKenzie Valley; down through the MacKenzie Valley to connect with existing systems in the Province of Alberta, with lateral connections for Canadian supply as may be developed in the general MacKenzie Valley and MacKenzie delta area.

• 1010

That is basically the Gas Arctic Systems project, the work proposal as it presently stands. The Gas Arctic Systems Study Group is also doing work in the Arctic with respect to the channels between the Arctic islands toward the future connection of Canadian gas supply developed in the Arctic islands as it becomes ready for connections to market, and it is that work which has led us to put some very tentative and preliminary indications of pipeline routes on this map.

In this basic, initial proposal, we have constructed quite major field testing and research facilities for obtaining engineering data; one on the north slope of Alaska at Prudhoe Bay, a second one at Norman Wells in the Northwest Territories, and a quite small one operating as part of our own company's existing systems in the Province of Alberta.

We also have established a field survey camp on Vanier Island in the high Arctic.

Our concept is of a connection into the existing gas pipeline systems in Alberta through which are presently served markets ranging in the United States from California in the west to the central and midwestern states and, of course, markets right across Canada. May I go to the slides now, please? Can I go to the next slide, please?

This shot is one of the north slope of Alaska showing its broad flats on Arctic plains going out to the sea, with the mountains in the background and the drilling rig drilling for oil and gas in the foreground. Next slide, please.

This is a schematic drawing of our test facility at Prudhoe Bay. This is a photograph of the facility after it was first constructed. This facility was built deliberately in some of the very worst terrain conditions that occur anywhere in these pipeline routes studied for the connection of Arctic gas. This facility is right on the north slope of Alaska, centrally located in the producing fields. It is an area of very high ice content in the soil. One can see these polygonal surface patterns which are underlain by ice wedges in the Arctic and which, in this particular area, can produce an ice content in the soil as high as 90 per cent in some instances.

[*Interpretation*]

Arctic Systems. J'aimerais également vous présenter M. John Lacey de la *J. R. Lacey International Consultants*, qui nous conseille sur les gisements de la côte Nord de l'Alaska.

J'aimerais également vous présenter les trois présidents des commissions d'internes de la *Gas Arctic Systems*:M. Gordon W. Walker, président de la commission chargée de la construction, du génie et de la gestion; M. D. Howard Hushion, président de la commission chargé de la conception des systèmes et des projets industriels, ainsi que M. Jock Osler, président de la commission d'information.

Monsieur le président, je pourrais maintenant vous faire passer quelques diapositives en guise d'introduction, après quoi, nous vous parlerons de nos travaux jusqu'à la fin.

Messieurs, en tout premier lieu, je parlerai de cette carte et ensuite des diapositives. Nous voulons vous présenter aujourd'hui le projet de construction d'un gazoduc qui relierait le très important gisement de gaz naturel découvert sur le versant nord de l'Alaska à Prudhoe Bay, en traversant la section nord-est de l'Alaska, jusqu'au Yukon, et les Territoires du Nord-Ouest. Cette carte montre deux itinéraires possibles sur lesquels il faudra se prononcer définitivement. D'une part, à travers les Territoires du Nord-Ouest et la Vallée du MacKenzie jusqu'au réseau actuel de l'Alberta, avec des branchements latéraux afin d'approvisionner le Canada, branchements que l'on peut établir quelque part dans la Vallée du MacKenzie et la région du delta du MacKenzie.

Voilà en substance où en est le projet de *Gas Arctic Systems*. Le groupe d'étude de *Gas Arctic Systems* effectue également des travaux entre les îles de l'Arctique en vue d'acheminer le gaz extrait dans ces îles jusqu'au marché canadien, et ce sont ces travaux qui nous ont amenés à tracer provisoirement les itinéraires éventuels d'un pipe-line sur cette carte.

A partir de ce projet initial, nous avons construit des installations très importantes afin d'effectuer scientifiquement des essais et des recherches sur place. Cela se fait d'une part sur le versant nord de l'Alaska à Prudhoe Bay et, d'autre part, à Norman Wells dans les Territoires du Nord-Ouest; par ailleurs, des installations de moindre envergure sont intégrées au réseau actuel de notre propre compagnie en Alberta.

Nous avons également établi une base expérimentale sur l'Île Vanier dans le haut Arctique.

Notre idée est de relier les réseaux actuels de l'Alberta qui desservent déjà les marchés américains depuis la Californie, dans l'Ouest, jusqu'aux États du centre et du centre-ouest, et bien sûr le marché canadien. La photo suivante s'il vous plaît.

Voici le versant nord de l'Alaska avec ces larges plaines de l'Arctique qui descendent jusqu'à la mer; les montagnes à l'arrière-plan et les installations de forage pour atteindre le pétrole et le gaz au premier plan. La suivante, s'il vous plaît.

Voici un schéma de notre base expérimentale à Prudhoe Bay. Voici maintenant une photo de la base immédiatement après sa construction. On l'a délibérément construite sur les pires terrains que l'on puisse trouver le long des itinéraires qu'on prévoit pour le pipe-line et qu'on étudie en vue d'acheminer le gaz de l'Arctique. Cette base est juste sur le versant nord de l'Alaska, en plein centre de la zone de production, C'est une région dont le sol contient un taux très élevé de glace. On peut voir ces formes polygonales à la surface qui recouvrent des pointes de

[*Texte*]

• 1015

The facility is the construction of a four-foot diameter pipe through which air is being circulated to simulate the condition of a flowing gas pipeline. At the test site, as well as working on thermal problems, problems of heat transfer between a gas pipeline and the surrounding soil, including the permafrost, we have used the same site to study the effects on the tundra of the operation of construction equipment and as a base for environmental studies. Next.

This is another photograph of the same site: the scene from the site showing the aboveground four-foot diameter pipe as it leaves the control and data recording building. Next.

This is a shot of the mountain pass that the pipeline would move through as it leaves the North Slope of Alaska and moves on toward Canada. It is obviously a very rough and remote piece of terrain but one which our construction engineering people, on the basis of experience on other jobs, know is practical for pipeline construction. Next.

Now we are down out of the mountains and coming down into the Mackenzie valley country. In this particular slide, one sees a survey line that was cut some time ago for oil and gas explorations across the country. There is a great deal of this northern muskeg type of country involved in the routes which are proposed. Next.

Another shot of similar country and showing, in the foreground, a man working on a field survey which we conducted in the summer of last year to measure, on either side of and across some old working areas across the tundra, the final effects of such work by taking samples of the soil as to ice content and materials traversing such a right of way. We conducted a major program in 1970 to see what other projects had done in the past when reviewed 10, 20 and 30 years later. Of course, there are many such projects in the Arctic. Next.

This is a photograph of the Mackenzie River Valley giving you some sense of the size of the river and of the fairly regular terrain on either side; a lot of rough and difficult country but a broad valley feature nevertheless. Next.

This is part of our soil survey work last winter, with a track-mounted vehicle with a drill at the back, and a supporting supply trailer, moving out across the snow, seeking soil samples within our survey program. In the winter, it is possible to work across the Arctic country and the sub-Arctic without damage to the terrain by moving on the snow and frozen ground; in the summer, though, in the soft wet ground, that is not practical, and we moved instead by helicopters, with a drill being moved by helicopters, to continue the same soil survey program. Next.

This is a schematic drawing of our test site and station at Norman Wells in the Northwest Territories, about halfway along the Mackenzie valley, roughly between the northern border of Alberta and the Arctic Ocean. I am showing our control building built on a gravel pad. The pipeline sections are in the background and have been installed to take thermal heat transfer measurements between the pipe and the soil and to examine several alternative approaches to the type of ditch in which the pipe is laid and the type of cover which is put over the pipe. This also was used as a base site for environmental studies and was chosen in that general area because of the particularly difficult high ice content silt conditions which prevailed on that particular site.

[*Interprétation*]

glace dans l'Arctique, et qui, dans cette région particulière, donne une teneur en glace allant jusqu'à 90 p. 100 dans certains cas.

Nous y avons construit une canalisation de 4 pieds de diamètre dans laquelle on envoie de l'air de façon à simuler les conditions de fonctionnement d'un gazoduc. Au centre d'essai, en plus de l'étude des problèmes thermiques, des problèmes de transfert de chaleur entre le gazoduc et le sol qui entoure, y compris le pergélisol, nous étudions les effets sur la toundra du fonctionnement du matériel de construction et nous effectuons des recherches sur l'environnement. Suivante.

Voici une autre photo de la même base expérimentale: elle montre le pipeline suspendu de 4 mètres de diamètre qui part du centre des données et du contrôle. Suivante.

Voici un col que le pipe-line devrait franchir pour quitter le versant nord de l'Alaska et descendre vers le Canada. Il s'agit évidemment de terrains très rudes et isolés mais nos ingénieurs, grâce à leur expérience, savent que l'on peut y construire un pipe-line. Suivante.

Nous avons maintenant quitté les montagnes et nous sommes dans la vallée du Mackenzie. On peut voir sur cette photographie une ligne de relevés tracés il y a un certain temps pour la prospection de pétrole et de gaz dans le pays. Le long des différents itinéraires qui nous sont proposés, on rencontre énormément ce genre de terrains marécageux du Nord. Suivante.

Une autre photographie de la même région montrant, au premier plan, un homme participant aux relevés de terrain que nous y avons effectués l'été dernier de façon à évaluer, de chaque côté et au milieu de certaines anciennes zones de travail de la toundra, l'incidence de ces activités en prélevant des échantillons du sol et en mesurant le contenu et les matériaux glaciaires. En 1970, nous avons mis en œuvre un programme très important mettant en relief les effets d'autres projets qu'on a réexaminés 10, 20 et 30 plus tard. Il y a évidemment de nombreux travaux de cette nature dans l'Arctique. Suivante.

Voici une photo de la vallée du Mackenzie qui vous donne une bonne idée de la largeur du fleuve et de la nature relativement régulière du terrain limitrophe; il y a beaucoup de terrains rudes et difficiles mais il s'agit néanmoins d'une vallée très large. Suivante.

Voici une partie de notre relevé de terrain de l'hiver dernier, effectué par un tracteur à chenilles à l'arrière duquel on a installé une sonde perforatrice et doublé d'un camion de soutien se déplaçant sur la neige à la recherche d'échantillons de terrain. Il est possible de travailler en hiver sur les zones arctiques et sub-arctiques sans endommager les terrains en se déplacant sur la neige et le sol gelé; par contre, on été, il est impossible de se déplacer sur le terrain humide et sans résistance et c'est pourquoi nous avons travaillé par hélicoptère, la sonde fonctionnant grâce à l'énergie de l'hélicoptère, de façon à ne pas interrompre les relevés de terrains. Suivante.

Il s'agit ici d'un croquis de la base expérimentale de Norman Wells dans les Territoires du Nord-Ouest, à mi-chemin environ le long de la Vallée du Mackenzie, en gros entre la frontière nord de l'Alberta et l'océan Arctique. Je montre à présent notre station de contrôle construite sur un lit de gravier. Les sections du gazoduc sont à l'arrière-plan; elles ont été installées là en vue de mesurer le transfert thermique entre la conduite et le sol et afin d'examiner les diverses solutions possibles en ce qui concerne le type de tranchée destinée à recevoir la conduite et le type

[*Text*]

• 1020

Next is an aerial photograph of the same test station.

This is a photograph of a crew wrapping the 48-inch pipe which was installed at that station with a protective coating, as is customary for the installation of large diameter pipelines. I might just mention that this crew is principally of native background and resident of the North.

Next is a photograph of the same site. I am looking along a section of cover over buried pipe in the foreground. This area shows some revegetation, which has been part of our experimental program in the last year. As I recollect, this is a crop of oats with a little barley and was seeded in late May or June. When I saw it in early August it was a crop of green feed, and a lot of us in Alberta would have been proud to see it on a farm there.

This is a shot of the Rainbow Lake area in Northwestern Alberta, the closest of the existing oil and gas producing areas to these new Arctic reserve areas. Oil is currently and has for a number of years been produced here and sent to markets, into which our company currently is providing a gas pipeline connection which will be in operation in 1972.

Coming down into Northern Alberta, I am going to show you a few shots of pipelines being constructed under winter conditions. This is pipe being unloaded from trailers and laid down on a pipeline right of way for installation.

This is a shot of a trenching machine working, similarly, under winter conditions in Alberta.

Here ia a shot of some tractors, under winter conditions, preparing to pick up sections of pipe to move them over into this open ditch. In our own operating experience, we have installed major projects of large diameter gas pipelines in midwinter conditions with temperatures ranging to 20 degrees below fahrenheit, always conveniently measured at noon to meet the specification. Substantially colder temperatures exist in the morning and afternoon and we have hydrostatically tested pipelines at similar temperatures. As a matter of fact, many of the softer and wetter areas of Northwestern Alberta have come to take that as the preferred season and method of pipeline installation rather than the summer, because you can move over that wet terrain when it is frozen.

This is a shot, for your information, of one of our lines with a protective coating. Incidentally, this pipeline was the first 42-inch diameter one to be installed in Canada. It was installed last year and is getting very close to the 48-inch diameter proposed for the first gas pipeline from the Arctic.

• 1025

Now we are just going up into the channels between the Arctic islands for a few shots. This is not part of the proposal to move gas from Alaska and the MacKenzie Valley, but it is part of the study scope of our Gas Arctic Systems Study Group and this is a shot of ice conditions in one of the channels that we were surveying last summer. PEMCAN Services, Pipeline Engineering and Mangement Services, performed for Gas Arctic last summer a quite major initial survey of Arctic ice and of water conditions in the channels, which I believe was one of the first major pipeline surveys in that area. Next slide, please.

This is a tracked vehicle of Calgary manufacture, incidentally, where so many of them for this oil and gas exploration are coming from, in the State as well as Canada now, moving out for the survey crew across one of those channels. It is sort of wet going. Next slide, please.

[*Interpretation*]

de revêtement qu'on adoptera. L'on s'est également servi de cette base afin de mener des études sur l'environnement et nous avons choisi ce site étant donné le sol à haute teneur en glace et en boue.

Voici maintenant une vue aérienne de la même station témoin.

Voici l'équipe qui enveloppe la conduite de 48 pouces installée dans cette station avec un revêtement protecteur, que l'on trouve généralement sur les pipe-lines à large diamètre. J'aimerais signaler que cette équipe est constituée principalement d'autochtones et d'habitants du Grand nord.

Voici ensuite une photographie du même site. J'examine une partie du revêtement de la conduite enfouie, au premier plan. Nous trouvons dans cette région un regain de vie végétale, ce qui est dû en partie au programme expérimental que nous avons mené l'année dernière. Si j'ai bonne mémoire, voilà un champ d'avoine avec un peu d'orge que nous avons semé à la fin du mois de mai ou au mois de juin. Lorsque je l'ai vu au début du mois d'août, c'était un champ de provende verte et bon nombre d'entre nous en Alberta aurait été fier d'avoir pareille récolte sur leur exploitation agricole.

Voici un instantané de la région du Lake Rainbow dans le nord-ouest de l'Alberta, où l'on trouve les gisements de pétrole et de gaz les plus proches des nouvelles réserves de l'Arctique. Depuis un certain nombre d'années, cette région produit du pétrole et l'achemine vers les marchés; à l'heure actuelle, notre société construit un gazoduc qui sera mis en exploitation en 1972.

Nous allons maintenant voir le nord de l'Alberta et je vais vous montrer quelques photos que nous avons prises de la construction de pipe-lines en hiver. Voilà une conduite que l'on décharge d'une remorque et que l'on installe près du pipe-line.

Voilà la photo d'une excavatrice au travail dans les mêmes conditions climatiques d'hiver en Alberta.

Ensuite, une photographie de quelques tracteurs, toujours en hiver, s'apprêtant à porter des sections de conduites dans la tranchée. Au cours de nos opérations, nous avons installé de grands gazoducs à large diamètre, au beau milieu de l'hiver, alors que la température était de moins 20 degrés, température mesurée à midi afin de répondre aux exigences; la température est beaucoup plus froide le matin et l'après-midi et nous avons fait des tests hydrostatiques sur les pipe-lines à ces températures. En fait, dans de nombreuses régions au nord-ouest de l'Alberta où le climat est plus doux et plus humide, on estime que c'est la meilleure saison pour installer les pipe-lines bien plus que l'été car on peut se déplacer sur ce terrain humide une fois qu'il est gelé.

A titre indicatif, voilà une photo d'une de nos conduites avec un revêtement protecteur. Disons en passant, que ce pipe-line est la première conduite de 42 pouces de diamètre installée au Canada. Il a été installé l'an dernier et nous sommes bien près de la conduite de 48 pouces de diamètre que l'on prévoit pour le premier gazoduc de l'Arctique.

Passons maintenant aux îles de l'Arctique pour quelques photos. Cela n'entre pas dans le cadre de la proposition pour l'acheminement du gaz depuis l'Alaska et la vallée du MacKenzie mais dans celui des recherches effectuées par le groupe d'étude de la *Gas Arctic Systems* et cette prises de vue nous montre les conditions de la glace dans l'un des canaux que nous avons étudié l'été dernier. Les Services

[*Texte*]

A helicopter landing some equipment for the support of the survey program. We found that as the summer progressed it was necessary to move more and more to helicopter transportation which is expensive but very necessary for much of this survey work. Next slide, please.

A couple of fellows with a drill stem here going down to an auger deep within the ice from which they are taking ice samples and measuring ice thickness. Next slide, please.

Finally, another drilling set-up to get a whole through the ice, measure ice conditions and measure channel water conditions underneath.

That is the end of my slide presentation.

Mr. Chairman, I now turn our presentation over to our next principal witness, Mr. A. H. Hart, Senior Vice-President, Canadian National Railways.

The Chairman: Mr. Hart.

Mr. A. H. Hart (Senior Vice-President, Canadian National Railways): Thank you, Mr. Chairman. By and large, I would like to indicate the Canadian National Railways interest in this project and in the North in general.

The whole area that Mr. Blair has been describing is undergoing a tremendously explosive program of exploration and development, and of ccourse this does call specifically for orderly growth, we believe. It is generating tremendous requirements for growth in the fields of transportation, communications, and the total general servicing facilities in the North.

It is against this background that Canadian National Railways interest first came along, because we as a company have operated in the North for a great many years. We have constructed and continued to operate rail lines in the North, in the Northwest Territories as well as northern Quebec, northern Manitoba and northern Alberta, of course. These were natural resource development lines and were built to supply efficient transportation for getting these resources to market.

We have also had experience in the North as the operators of the large telecommunications system that was taken over from the federal government by Canadian National in the 1940's. This system has developed into a very modern, comprehensive one which provides telephone service not only to support the exploration but for the remote communities in the North. Our investment in that field alone is something of the order of 70 million dollars, so that shows that we are northerners now and have a considerable amount of capability, we believe. We bring this past experience to the project and call that proof of our capability to operate as part of this consortium. There are two things that have been going on in our part of this operation and I would like to describe the two things to you briefly.

[*Interprétation*]

PEMCAN, soit les services de gestion et de génie des pipe-lines ont fait un premier relevé fort important l'été dernier sur la glace de l'Arctique et sur l'eau de ces canaux pour le compte de la *Gas Arctic*. C'est, je crois, l'un des premiers relevés importants concernant les pipelines de cette région. Passons à la prochaine diapositive suivante.

Entre parenthèses, il s'agit d'une chenille de la manufacture Calgary—un grand nombre de ces véhicules sont utilisés pour la prospection du gaz et du pétrole aux États-Unis et au Canada—on la voit ici traversant l'un des canaux. Le sol est assez détrempé. La suivante, s'il vous plaît.

us voyez ici l'atterrissage d'un hélicoptère qui contient le matériel nécessaire aux levés. Au cours de l'été, on s'est rendu compte qu'il était de plus en plus impérieux de voyager par hélicoptère car ce mode de transport est essentiel à notre travail de recherche même s'il est coûteux. La suivante, s'il vous plaît.

Vous voyez deux personnes qui se servent d'une foreuse et creusent la glace en profondeur pour y prendre des échantillons et en mesurer l'épaisseur. La suivante, s'il vous plaît.

Enfin, vous voyez un autre appareil destiné à creuser la glace. On y détermine les conditions de la glace ainsi que celles de l'eau en profondeur.

C'était ma dernière dispositive.

Monsieur le président, je laisse maintenant la parole à notre témoin principal, M. A.-H. Hart, vice-président du National canadien.

Le président: Monsieur Hart.

M. A.-H. Hart (vice-président, National canadien): Je vous remercie, monsieur le président. J'aimerais insister sur l'intérêt que porte le National canadien à ce programme ainsi qu'au Grand Nord en général.

L'ensemble de la région que vient de nous décrire M. Blair fait l'objet d'un programme extrêmement intensif de prospection et d'expansion, ce qui doit être fait de façon très rationnelle. Il suscite des besoins dans les domaines du transport et des communications et ainsi que des services dans le Grand Nord.

C'est dans cette perspective que le National canadien s'est d'abord intéressé à la question puisque depuis plusieurs années nos activités atteignent également le Grand Nord. Nous y avons construit des lignes ferroviaires et nous continuons à les exploiter. Il ne faut pas oublier les territoires du Nord-Ouest ainsi que la région septentrionale du Québec, du Manitoba et de l'Alberta naturellement. Les lignes ferroviaires étaient essentiellement destinées à l'exploitation des ressources naturelles, et assureraient un acheminement efficace jusqu'aux marchés.

Notre expérience dans le Grand Nord s'étend également aux télécommunications dont le réseau a été repris par le gouvernement fédéral et transmis au National canadien dans les années 1940. Ce réseau s'est transformé en un système moderne et complet qui assure les services téléphoniques nécessaires non seulement ;a la protection mais aux localités éloignées du Grand Nord. Dans ce seul domaine, nos dépenses d'investissement se sont élevées à 70 millions de dollars ce qui nous permet, nous semble-t-il, de nous poser société ayant déjà l'habitude du Nord. Ainsi, nous souhaitons enrichir ce programme de notre expérience et mettre notre compétence au service de ce consortium. Deux choses se sont produites dans nos travaux et j'aimerais en faire une brève description.

[*Text*]

• 1030

The first is to give you some idea of the transportation logistics inherent in this type of project. We have been conducting a transportation logistics study, and with me today is Mr. Dick O'Rourke. I wonder if he would identify himself, please. Mr. O'Rourke is heading up this study for us.

Now this came about prior to affiliation with Gas Arctic itself, when Alberta GasTrunk came to Canadian National and asked us to undertake a study to determine the most efficient and least-cost system for delivering pipelines and other materials to the stockpiling sites along the pipeline right of way. I am sure that you will all realize the magnitude of this project, and I would indicate that we expect that something of the order of 1 million tons of material must be delivered and transported from many origins, from eastern and western Canada and from the United States, and from these many origins will call for many different modes. Manyy combinations of shipping modes will be employed.

So that we could do this efficiently and keep up to date with the changes that are coming along in the transportation modes and capabilities, we constructed and designed a computer model which, of course, has all kinds of restraints built into it so that we would not be proposing to Alberta Gas, for instance, that they use a winter road in the summertime or something of that sort. It is to produce viable and proper transportation connections for the type of thing that we may have to do. And the type of thing that it might well tell us, for instance, is that the most efficient and least-cost system of moving a certain material might be, say, by rail to Hay River, by barge down the Mackenzie and then ultimately perhaps by truck to Fort McPerson. Th eprogram will indicate the equipment requirements to move this million tons of mateiral. It is a magnificent and a massive transportation job. It is certainly one of the largest that have ever been undertaken on the North American continent, and it is against this background that we have been working. Mr. O'Rouke and his group have been drawing on the technical resources that we have within our own company and that are available to us from the resources in the other member companies.

The second study that I would like to outline quickly to the Committees is that of what we call the Transportation Corridor Study. You will remember that in 1970, the federal government announced a number of guidelines—Mr. Blair mentioned them earlier—that would apply to northern development, and one of the strong thrusts in that outline was the desire that all transportation facilities would be located as much as possible in a common corridor. So to test the viability of this and to test its propriety, Canadian National and Alberta Gas underwrote a study which took, as a test, a 330-mile section of the Mackenzie valley from Fort Simpson to north of Norman Wells. Our over-all purpose of this, from the viewpoint of building a natural gas pipeline, was to evaluate it on four different points: first of all, to evaluate the economic and technical impact of an access road or highway on the construction operation of a gas pipeline primarily, but of an oil pipeline as well; to assess the advantages or disadvantages of having an oil and gas pipeline in a common corridor reasonably close together; also to measure the impact of roads, gas pipeline and oil pipeline, not only as physical facilities running through a corridor of this sort, but as to what would be their effect on the development of the

[*Interpretation*]

En premier lieu, il faudrait que vous compreniez l'aspect logistique du transport inhérent à ce genre de travail. Nous avons effectué des études sur la logistique du transport et M. Dick O'Rourke en a été le directeur. J'aimerais bien qu'il s'identifie.

On fait ce relevé avant l'affiliation avec la société *Gas Arctic* au moment où l'*Alberta Gas Trunk* s'est adressée au National-Canadien en vue d'entreprendre une étude en vue d'établir un projet peu coûteux et très efficace pour la livraison des conduites et autres matériaux sur les lieux des réserves le long du pipe-line. Je suis persuadé que vous comprenez tous l'ampleur de ces travaux. En effet, nous nous attendons à transporter un million de tonnes de matériel environ en provenance du Canada oriental et occidental et même des États-Unis. Il faudrait donc songer à plusieurs modalités, à plusieurs façons de combiner l'expédition.

Or, afin d'obtenir un rendement supérieur et de s'adapter à l'évolution des modes et des capacités de transport, nous avons conçu et construit un modèle d'ordinateur dont on a limité le programme à cette fin si bien que selon nous, il serait inutile que l'*Alberta Gas* se serve d'une route d'hiver en été. Nous avons pour but d'établir un service de transport valable et intéressant pour l'acheminement du matériel. Or, le système le plus économique et le plus efficace, d'après les résultats de l'ordinateur, sera le transport ferroviaire jusqu'à Hay River, puis maritime sur le MacKenzie et routier jusqu'à Fort McPherson. Le programme fera ressortir les besoins d'équipement pour le transport de ce million de tonnes de matériel. Il s'agit donc d'un transport massif et certainement la plus grande expédition jamais entreprise sur le continent nord-américain. C'est d'ailleurs dans cette perspective que nous avons entamé nos travaux. M. O'Rourke et son groupe ont exploité les ressources techniques que nous avions dans notre société et celles auxquelles nous avions accès dans d'autres sociétés membres.

J'aimerais maintenant parler de la seconde étude que nous avons faites, intitulée étude sur le transport le long du corridor. Vous vous souviendrez qu'en 1970, le gouvernement fédéral a énoncé un certain nombre de principes que M. Blair a déjà mentionnés et qui s'appliqueraient au développement du Nord canadien. Un des principes les plus importants de cette politique est sans doute le souhait gouvernemental que tous services de transport soient situés autant que possible dans un corridor commun. Le National Canadien et l'*Alberta Gas* ont donc entrepris une étude et, à titre d'essai, ont choisi de faire porter leurs travaux sur la partie de la Vallée du MacKenzie comprise entre Fort Simpson et le nord de Norman Wells, soit 330 milles. Notre premier objectif du point de vue de la construction d'un gatoduc était d'analyser ces quatre aspects différents: premièrement, la répercussion technique et économique d'une voie d'accès ou d'une grand route sur les lieux de la construction à la fois d'un gatoduc et d'un oléoduc. Il fallait aussi évaluer les avantages et les inconvénients de la proximité de deux pipe-lines, de gaz et de pétrole, dans un corridor commun. Il fallait aussi évaluer l'incidence des routes, des gatoducs et des oléoducs non seulement comme installations traversant un corridor commun, mais aussi du point de vue de l'expansion des communautés du Grand Nord et des ressources qui s'y trouvent. Il fallait aussi envisager les répercussions écologiques d'un corridor.

[*Texte*]

northern communities and of the resources existing there and also of course to attempt to evaluate the impact of the corridor approach on the environmental aspects of this matter.

• 1035

We have just recently received this report and it is at present being reviewed in our technical groups. But I think it is fair to say that there are some major conclusions drawn that might well be of interest to the members of your Committee, sir.

These are that, in the first place, the corridor approach appears to be the best course to follow both from a technical and an economic viewpoint.

Mr. Yewchuk: Mr. Chairman, I am sorry to interfere, but I wonder if the Committee would agree to have this report supplied to the Committee when it is ready. Would we be able to get a copy? Is it too big?

Mr. Hart: It is a massive thing, and I am really a little afraid of inundating you with it. I am sure that we can prepare a summary and perhaps that would meet your requirements.

The Chairman: Mr. Hart, you may well have portions of this report that you wish to keep for yourselves at the moment if you are in competition with somebody else for the project. I think the members would be satisfied with some kind of very, very short resumé.

Mr. Hart: We can certainly supply that without difficulty. We will be preparing these things anyway, Mr. Chairman, so we would be delighted.

As I said, it has not been reviewed in any detail yet. But these conclusions seem quite strongly founded and are certainly worth serious consideration. There is no question.

The second factor that is in display in the report is the fact that, at the present time, a railway north of Hay River does not seem to be economically justified. That is at the present time on present developments and, of course, anything of that sort would vary depending on what resources were developed or what resources were found at any given time.

Thirdly, and perhaps of equal importance, I believe, is that an all-weather highway from Fort Simpson to north of Norman Wells would appear to be justified in advance of pipeline construction. I would like to stress one thing. This is a test of 330 miles. The conclusions drawn are against that activity. Whether the highway is a proper thing over the whole mass and magnitude of the pipeline corridor, the pipeline right-of-way itself, is not as clear at this moment, but might still be very heavily conditioned by the results of the study that is carried out.

We in Canadian National believe that northern development is with us, and that we, as part of this group, bring forward a developmental capability that has been proven in the past. We believe that the developments in the North in an orderly fashion is of utmost importance. Consequently, we suggest that the Gas Arctic proposition pro-

[*Interprétation*]

Nous venons de recevoir ce rapport que nous avons soumis à notre groupe technique. On peut quand même renseigner ce Comité sur les conclusions fondamentales qui sauront sans doute l'intéresser.

Tout d'abord, l'utilisation du couloir semble être la meilleure solution tant du point de vue technique qu'économique.

M. Yewchuk: Monsieur le président, je m'excuse de vous interrompre, mais ne pourrait-on pas obtenir le rapport quand il sera prêt. Pourriez-vous en avoir un exemplaire? Est-il trop volumineux?

M. Hart: Oui, c'est une brique avec laquelle je ne tiens pas à vous assommer. Il sera préférable de préparer un résumé qui saurait vous satisfaire.

Le président: Monsieur Hart, il se peut que vous souhaitiez maintenir secrètes certaines parties du rapport à cause de vos concurrents. Je pense que les membres de ce Comité se contenteraient d'un très bref résumé.

M. Hart: Rien de plus facile à faire. Nous le ferions de toute façon, monsieur le président.

Donc, il n'y a pas eu d'étude détaillée jusqu'ici. Cependant, les conclusions semblent être basées sur des données si solides qu'elles sont sans doute dignes de votre considération. Je n'en doute pas le moins du monde.

Le deuxième facteur que vous mettez en relief dans le rapport est le suivant: A l'heure actuelle, une voie ferroviaire au nord de Hay River ne semble pas être économiquement rentable à cause de l'expansion actuelle. Naturellement, cette déclaration sera modifiée en fonction de la découverte et du développement des ressources à un moment donné.

Un troisième facteur d'importance égale est sans doute la grande route à l'épreuve des saisons qui partirait de Fort Simpson et aboutirait au nord de Norman Wells; elle devrait être construite avant le pipe-line. Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'une étude qui porte sur une superficie de 330 milles. Les conclusions qu'on a tirées s'y opposent. On ne sait pas encore s'il est judicieux de construire une grand route vu l'immensité du couloir que suivra le pipe-line mais tout dépendra des résultats de cette étude.

Le National Canadien croit à la mise en valeur du Grand Nord canadien et souhaite mettre ;a la disposition de ce groupe dont il fait partie des talents qui ont déjà fait leurs preuves par le passé. L'exploitation du Grand Nord doit se faire de la façon la plus rationnelle; cet aspect nous semble fondamental. En conséquence, il faudrait que la proposition de la *Gas Arctic* donne au National Canadien la possibilité de jouer le rôle de pionnier dans le Grand Nord

[*Text*]

vides an opportunity for Canadian National to go forward as a citizen of the North to expand its presence there and to continue to work in this area as we have in the past.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Hart.

Mr. Hart: I am sorry I failed to introduce two other Canadian National people who are with me. Mr. Chairman, may I do that before I close off?

Mr. Paul Buckland is with us. He is the manager of our pipeline project research. We also have with us Mr. Peter Cale who is a research engineer from our Engineering Economics Branch in Montreal and who is doing a good deal of the examination I said was going on. It is being done under his guidance, and he heads up that project group.

• 1040

The Chairman: Mr. Blair, do you wish to introduce Mr. Abercrombie.

Mr. Blair: Our next witness is Mr. Robin Abercrombie, Mr. Chairman.

Mr. R.J. Abercrombie (Vice-President, Gas Arctic Systems Study Group, Alberta Gas Trunk Line Company Limited): Mr. Chairman and gentlemen, I will cover this morning three areas of more specific research, namely, the ecological and environmental impact of a gas pipeline to the impacts of gas pipeline on the northern regional economy, and the broad implications of this pipeline on the Canadian economy. Third, the Gas Arctic programs associated with the northern residents, the northern peoples, the northern communities.

I would just like to take this opportunity to introduce three of the leaders of these areas of research, and I will begin by introducing Miss Pat Carney. Miss Carney is the principal of a Yellowknife firm called Gemini North which firm has assisted us in the community programs and in the northern regional economic studies. Second, I would like to introduce Mr. Campbell Watkins who works for Gas Arctic as co-ordinator of economic studies and, finally, I would like to introduce Mr. Carson Templeton who is the Chairman of the Environmental Protection Board and President of Templeton Engineering of Winnipeg.

Gentlemen, I will deal, first of all, with the ecology and environmental study and I will say that there has been three phases in these studies. The first was the acceptance by Gas Arctic of the sponsorship of the Environment Protection Board, which is a group of eminent Canadian ecologists who collectively have expertise in the areas most pertinent to northern pipeline development. The members of this Board are as follows, Dr. Larry Bliss from the Department of Botany, University of Alberta; Dr. Ian McTaggart-Cowan, Dean of the Faculty of Graduate Studies, the University of British Columbia; Mr. Carson Templeton, who is President of Templeton Engineering Company of Winnipeg and the Chairman of the committee, and Dr. Norman Wilimovsky Proffessor, Institute of Animal Resources in the University of British Columbia. The group is supported by several other competent northern ecologists.

The first task which they assigned to themselves was to define all the areas of ecological concern associated with a northern gas pipeline, and at this juncture I think it is important to make reference to the fact of the unique relationship which has been established between the sponsors of the Gas Arctic project and the Environment Pro-

[*Interpretation*]

de renforcer sa présence et de poursuivre les travaux dans cette région comme il l'a fait par le passé.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Hart.

M. Hart: Je regrette, mais j'ai oublié de présenter les deux autres représentants du National Canadien qui m'ont accompagné. Me permettez-vous de faire les présentations, monsieur le président?

M. Paul Buckland est le directeur de notre Programme de recherche sur les pipe-lines et M. Peter Cale est ingénieur chargé de recherches pour notre Division économique du génie à Montréal. Ce dernier assume une grande partie des recherches en cours. D'ailleurs, toutes les études se font sous sa surveillance puisqu'il est le directeur du Programme.

Le président: Monsieur Blair, voulez-vous présenter M. Abercrombie?

M. Blair: Notre prochain témoin est M. Robin Abercrombie, monsieur le président.

M. R. J. Abercrombie (vice-président, groupe d'étude des systèmes sur le gaz de l'Arctique, Alberta Gas Trunk Line Company Limited): Monsieur le président, messieurs, j'aborderai trois domaines précis de la recherche ce matin, notamment les répercussions écologiques et environnementales d'un pipe-line de gaz naturel, ses aspects économiques dans le Grand Nord et ses implications générales pour l'économie canadienne tout entière. Troisièmement, les programmes de gaz Arctic dans le cadre de la vie des résidents du Grand Nord, des peuplades nordiques et des communautés septentrionales.

Je profite de l'occasion pour vous présenter trois savants spécialisés dans ces domaines. D'abord, Mlle Pat Carney, directrice de la maison Gemini North de Yellowknife qui nous a aidé dans l'élaboration des programmes communautaires consécutifs à nos études économiques dans le Grand Nord. M. Campbell Watkins, engagé par la Gas Arctic à titre de coordinateur des études économiques et M. Carson Templeton président du Conseil de la protection du milieu et de la Templeton Engineering de Winnipeg.

Messieurs, je parlerai d'abord de l'étude écologique et environnementale et de ses trois paliers. Tout d'abord, la *Gas Arctic* a chaleureusement accueilli le parrainage du Conseil de la protection du milieu constitué par un groupe d'écologistes éminents du Canada. Ce sont tous des spécialistes du développement des pipe-lines du Grand Nord. Les membres de ce conseil sont M. Larry Bliss, département de la Botanique de l'université de l'Alberta; M. Ian McTaggart-Cowan, doyen de la Faculté des études diplômées de l'université de la Colombie-Britannique; M. Carson Templeton, président de la *Templeton Engineering Company* de Winnipeg et président du Comité. M. Norman Wilimovsky, professeur à l'Institut des ressources animales de l'université de la Colombie-Britannique. Le groupe est appuyé par plusieurs autres écologistes éminents du Grand Nord.

Leur première mission, c'est de définir les secteurs d'intérêt écologique reliés à la construction d'un pipe-line de gaz dans le Grand Nord. Il ne faut pas oublier de mentionner les liens étroits qui existent entre les auteurs du programme de Gaz Arctic et le Conseil de la protection du milieu. Ce dernier existe à titre indépendant et il s'engage à évaluer toute étude entreprise au nom du programme

[*Texte*]

tection Board. The Board exists as an autonomous body for the purpose of assessing all of the research conducted on behalf of the project to the extent that it does not receive specific assignments from the project sponsors, but rather the Board receives the product of Gas Arctic research and is free to comment publicly if it so desires to do.

The purposes and objectives of this relationship that has been established are intended to create a community of interest and trust whereby ecological concerns are effectively translated and reflected in the construction, and engineering procedures and techniques. To date, both sides have been meticulous in observing and maintaining this arm's length posture.

The second phase of their program of studies, or this area of study, has been the planning and conducting of field programs, the design of which was basically undertaken by the Environment Protection Board and carried out by competent field staffs during 1971. The field programs completed this year were as follows. First, there was a wildlife and waterfowl survey, which survey was broken down into three parts, a caribou study, a waterfowl study and other wildlife examination. These programs were basically to determine such things as migration patterns, roots, breeding densities and success.

The wildlife and waterfowl program was designed by Dr. Ian McTaggart-Cowan of the Board and was conducted in the field by the biologist, Dr. George Calef.

The second major course of study was conducted on the vegetation as it relates to the proposed pipeline development in the north. This program was designed by Dr. Larry Bliss and carried out in the field under the direction of Dr. Ross Wein. We will see evidence of some of these programs on a few slides that I have collected that will be shown at the close of my remarks.

Dr. Wein and Dr. Bliss also were involved with the revegetation series of studies. Mr. Blair mentioned one on the burnt section of the Norman Wells test site, and there have been other plots located throughout the North on which to conduct revegetation studies, including plots at the Prudhoe Bay test site.

• 1045

The fourth and final major study area was a fisheries survey where at each water course along the two alternative routes which we selected between the Sans Sault Rapids on the Mackenzie River just above Norman Wells and the Alaska border the water courses along this whole area were examined in detail and such things as drainage patterns, tentative crossing points and other things were examined in more specific detail. In the course of these studies a lot of fish samples were taken and various types of research were conducted on the fish, including recording of the species, the age, the length, etc. Dr. Wilimowsky of the Board, who is well known in Alaska for his fisheries work, designed the program and a Mr. Ross Shotten, a marine biologist, directed the field program.

In concluding this subject of ecology I would like to allude to the kind of relationship or the nature of the dialogue which is going on between these two groups which operate at arm's length. The Board came to us and expressed concern regarding the sedimentation during the construction of a river crossing. They were concerned that this sedimentation might have deleterious effects on the spawning beds and they suggested that we undertake a river crossing experiment in the North. We have designed,

[*Interprétation*]

dans la mesure où il ne reçoit pas de tâche spéciale de la part des auteurs du projet. Le Conseil reçoit les résultats et il est libre d'en faire une critique publique s'il le juge à propos.

Ces relations étroites ont pour but de créer une communauté d'intérêt et un climat de confiance qui réflétera les préoccupations écologiques dans la construction et dans les techniques. Jusqu'ici, les deux groupes ont gardé leurs distances.

La deuxième étape de ce programme d'étude se rapporte à la planification et à la conduite des programmes sur place selon le plan mis au point par le Conseil de protection du milieu et mis en pratique par un personnel compétent en 1971. Les programmes sur place terminés cette année sont les suivants: d'abord, un relevé de la faune et de la flore aquatique qui se subdivise en trois parties, l'étude du caribou, celle de la faune marine et celle de la flore. Ces programmes ont été conçus en vue de déterminer les tendances migratoires, les lieux ainsi que le degré de reproduction et le degré de réussite.

Le programme de la faune et des oiseaux aquatiques est l'œuvre de M. Ian McTaggart-Cowan du Conseil et la direction en a été assumée par M. George Calef, biologiste.

Le deuxième champ d'étude est centré sur la végétation en fonction du développement du pipe-line proposé dans le Nord. Ce programme est l'œuvre de M. Larry Bliss et la réalisation pratique de M. Ross Wein. Pour finir, je vous montrerai des diapositives sur la nature de ces programmes.

Messieurs Wein et Bliss s'occupent également de plusieurs études relatives au renouvellement de la végétation. M. Blair en a mentionné une sur le tronçon brûlé de la base expérimentale de Norman Wells, et il y a eu d'autres lotissements dans le Nord où l'on a procédé à des études sur la reprise de la végétation, notamment à la base de Prudhoe Bay.

La quatrième et dernière étude importante concerne la faune aquatique de chaque cours d'eau le long des deux itinéraires possibles que nous avons choisis entre les Rapides de Sans Sault sur le Mackenzie juste au-dessus de Norman Wells et de la frontière de l'Alaska; nous avons examiné en détail les cours d'eau le long de toute cette région et nous avons étudié d'une façon encore plus détaillée les installations de drainage, les passages éventuels et plusieurs autres éléments de ce genre. Au cours de ces études, on a pris différents échantillons de poissons et procédé à différents types d'études les concernant, dont la reconnaissance des espèces, l'âge, la longueur, etc. Le docteur Wilimowsky de la Commission, qui est bien connu en Alaska pour son travail sur les poissons, a préparé le programme et M. Ross Shotten, spécialiste de biologie aquatique, a dirigé le programme sur place.

Pour en terminer avec l'écologie, je voudrais signaler les relations ou la nature du dialogue qui se poursuit entre ces deux groupes qui travaillent chacun de leur côté. La Commission nous a fait part de ses inquiétudes au sujet de la sédimentation pendant la construction d'un pont. Ils craignaient que cette sédimentation puisse avoir des effets nocifs sur les frayères et ils ont suggéré que nous essayions de construire un pont dans le Nord. Nous préparons actuellement une simulation de manière à ce que l'an prochain, dans le cadre de notre programme d'expansion du pipe-line d'Alberta, nous puissions obtenir des résultats positifs quant à l'application des solutions à certains de

[*Text*]

or are in the process of designing, a simulation where we can use our Alberta pipeline expansion program next year in a river crossing and gain significant results for application to some of these northern crossing problems.

The second subject I will deal with is the economic study. We believe the economic problems associated with the Gas Arctic project will probably arise from three main factors. First, the relative size of the project in the context of the Canadian economy; second, the increasing concern over Canadian participation and, third, the potential balance of payment impact. A program of economic studies for Gas Arctic has been set to answer or anticipate answers to these problems and to lay stress on the economic benefits which may accrue to Canada from the project.

There are two main study areas. First, there is what we call the petroleum and transportation economics area and, second, the impact area. In the former, namely, the petroleum resource economic study, we will attempt to demonstrate the benefits to Canadian resource development, particularly in the North, resulting from the existence of the Gas Arctic pipe line project which connects the Prudhoe Bay reserves to the southern markets.

The second major area of study is of course the impact, and this again is broken down into two parts. First, the impact on the northern region economy and, second, the impact on the Canadian economy.

In the case of the northern regional study, we will focus our attention on the effects of the Gas Arctic line, recognizing the concern of the federal government particularly about this aspect. We are investigating the likely effects of the pipeline on such things as incomes, employment, availability of services, etc., and a study is being undertaken by the northern consultant firm of Gemini North.

Under the national impact course of studies there are five principal areas to be concerned with. Namely, the effect on domestic industries; we believe that the effect on unemployment is important; government revenues; balance of payments and the capital markets generally. I might just comment on the domestic industry study and say that we have to identify the direct impact of the project on such things as the steel and construction industry and trace the secondary and tertiary effects on other industries. We are at present in the process of collecting this massive relevant data which can be used to deduce the kind of information which we feel will be necessary when making application for a pipeline permit. The actual analysis will be undertaken by the Research and Development Department of the Canadian National Railways.

• 1050

The final subject I would like to deal with before showing you a few slides is the northern-oriented programs. We believe we must ensure that northerners, in the broadest sense of the word, participate to the maximum possible extent in any project or projects involved in the north. From the beginning, we have established certain objectives or precepts in this regard. Admittedly these precepts were quite idealistic, but as our programs progress, certain practicalities have become quite evident to us.

The first precept is that, to participate, northerners, including Indians, Metis, Eskimos and Whites, must be made aware of the prospects associated with development and thereby be in a position to determine for themselves a meaningful role. Thus was launched by Gas Arctic a comprehensive program of community visitations which were in the form of meetings between local residents in their

[*Interpretation*]

ces problèmes que pose la traversée d'un fleuve dans le Nord.

La deuxième question dont je vais traiter est l'étude économique. Nous croyons que les problèmes économiques liés au projet de *Gas Arctic* proviendront probablement de trois principaux facteurs. En premier lieu, l'envergure relative du projet par rapport à l'économie canadienne; deuxièmement, la préoccupation croissante au sujet de la participation canadienne et troisièmement, la répercussion éventuelle sur la balance des paiements. Un programme d'étude économique a été mis sur pied pour *Gas Arctic* afin de résoudre ces problèmes et de prévoir des solutions et afin de souligner les avantages économiques qui peuvent résulter de ce projet pour le Canada.

Il y a deux principaux secteurs à l'étude. D'abord, il y a ce que nous appelons les questions économiques relatives au pétrole et à son acheminement, et deuxièmement, la question des répercussions. Dans le premier cas, soit l'étude des ressources économiques liées au pétrole, nous essaierons de démontrer les avantages qui peuvent en résulter pour la mise en valeur des ressources canadiennes, en particulier dans le Nord, par suite de l'existence du projet de pipe-line de *Gas Arctic* qui relie les réserves de Prudhoe Bay au marché du Sud.

Le deuxième secteur important d'étude, ce sont bien sûr les répercussions, et ce secteur se subdivise en deux parties. Premièrement, les répercussions sur l'économie de la région septentrionale et deuxièmement, les répercussions sur l'économie canadienne.

Pour ce qui est de la région septentrionale, nous fixerons notre attention sur le pipe-line de *Gas Arctic,* reconnaissant la préoccupation du gouvernement fédéral au sujet de cet aspect en particulier. Nous examinons les effets possibles du pipe-line sur des secteurs comme le revenu, l'emploi, la création de services, etc.; enfin l'étude est faite présentement par *Gemini North,* spécialistes des questions du Nord.

Pour ce qui est des répercussions à l'échelon national, il y a cinq principales questions dont il faut tenir compte. Il y a d'abord l'incidence sur les industries nationales; nous croyons que l'incidence sur le chomage est importante; elle l'est également sur le revenu du gouvernement, la balance des paiements et les marchés de capitaux en général. Je commenterai brièvement l'étude des industries nationales en disant qu'il nous faut découvrir les répercussions directes du projet notamment sur l'industrie de l'acier et le secteur de la construction, et que nous devons également détecter les effets secondaires et tertiaires sur d'autres industries. A l'heure actuelle, nous sommes en train de recueillir nombre de données pertinentes qui peuvent être utilisées pour obtenir le genre d'information que nous estimons nécessaire pour une demande de permis pour l'installation d'un pipeline. Cette analyse sera entreprise par le département de la Recherche et du Développement des chemins de fer du Canadien national.

Le sujet final dont je voudrais vous parler, avant de vous montrer quelques diapositives se rapporte aux programmes du Grand Nord. Nous devons nous assurer que les gens qui vivent dans le Nord participent au maximum à tout projet nordique. Dès le début, nous avons établi certaines directives. Nous admettons que celles-ci témoignaient d'une bonne dose d'idéalisme mais au fur et à mesure que nos programmes avancent, certains éléments pratiques sont devenus assez évidents.

[*Texte*]

communities and principals of Gas Arctic, when information regarding the project was aired in a manner which hopefully was and is going to be understandable to the people.

The second objective or precept is that dealing with the northern economy, and recognizing that it is small, and is sensitive and fragile, whereby special care and consideration must be taken when introducing investment of the magnitude contemplated. There has already been a measurable impact as a result of the research and development expenditures that have been made by such groups as our own over the past two years. We have designed special programs to deal with this objective.

The third objective which we tried to observe in our programs is that we, in co-operation with the territorial governments, must maintain liaison through formally constituted and elected representative bodies, such as the settlement councils or, in their absence, the Indian band principals.

The final one is that we have assiduously avoided any reference in our deliberations in the north to discussions relative to the native claims and treaty rights.

In conclusion in this area, I would just like to say that Gas Arctic has retained a firm, Gemini North, to initiate, conduct and advise on many of these northern-oriented programs, and I might say that this firm has been of substantial assistance to us.

I would now like to go through some slides which relate to the ecology and environment programs.

Gentlemen, this is a slide demonstrating a seine of fish species along one of the significant rivers located between the Mackenzie River on the west and the Alaska border on the east. This is simply a seine operation getting the fish for examination.

This next slide shows a research lab in the field where the species are examined and recorded; then these species are, for the most part, I believe, sent down south for further research. Next.

This is a field camp associated with the caribou program that I referred to under the direction of Dr. George Calef. There is the herd in the foreground and this herd was followed, as it migrated from the south up to its summer pastures and camping grounds in the Arctic coast. Next.

Here the caribou herd is being traced as it moves from the south to the north; and, of course, the reason for this particular research is the fact that this particular herd, the porcupine herd, traverses an area which is going to be crossed by the proposed Gas Arctic pipe line.

Next is a slide of a Barrenlands grizzly bear taken during the course of our field studies in the wildlife area. This is one of the rare species and it only exists in the Canadian and U.S. Arctic areas.

• 1055

Here is an example, taken during the other wildlife series of studies, of such things as the breeding density and pattern of land use being recorded.

This is Dr. George Calef examining goose eggs. The whole pipe line route was inventoried as to such things as Canadian geese and ducks. And this is a small Canada goose after birth.

This slide shows part of the revegetation program when natural growth or regrowth, following the cutting of a

[*Interprétation*]

Le premier précepte si l'on souhaite la participation des gens du Nord y compris les Indiens, les Métis, les Esquimaux et les Blancs, c'est que ceux-ci doivent être conscients des possibilités de développement et, par conséquent, être en mesure de déterminer eux-mêmes leur rôle. Voilà pourquoi la société *Gas Arctic* a mis sur pied un programme des plus intéressants de visites communautaires sous forme de réunions, entre les résidents locaux et les représentants de la *Gas Arctic*. Au cours de ces réunions le projet est expliqué de façon compréhensible, nous l'espérons.

Le deuxième objectif se rapporte à l'économie du Grand Nord. Elle est fragile et vulnérable; c'est pourquoi elle nécessite un soin particulier et une attention constante lorsqu'il s'agit d'un investissement de cette ampleur. Déjà on a constaté des répercussions importantes à la suite des dépenses de recherche et de développement qui ont été faites par des groupes comme par le nôtre au cours des deux dernières années. Nous avons mis sur pied des programmes spéciaux pour réaliser cet objectif.

Le troisième objectif que nous avons essayé de réaliser au cours de nos programmes en collaboration avec les gouvernements territoriaux c'est de maintenir la liaison par l'entremise d'organismes officiellement constitués et comprenant des représentants élus comme les conseils de pionniers ou, en l'absence de ceux-ci, les porte-parole des bandes indiennes.

Enfin, nous avons évité toute référence dans nos délibérations aux réclamations et aux droits par traité des aborigènes.

Pour conclure, je dirais simplement que la *Gas Artic* a retenu les services d'une firme qui s'appelle *Gemini North* en vue d'élaborer, diriger et conseiller les programmes nordiques, et je dois dire que cette firme nous a été d'une grande aide.

J'aimerais maintenant vous montrer quelques diapositives relatives aux programmes d'écologie et d'environnement.

Messieurs, voici une diapositive qui montre une seine de poissons au bord d'une des rivières entre le fleuve Mackenzie à l'ouest et la frontière de l'Alaska à l'est. C'est une opération de pêche à la seine où on prend le poisson pour l'étudier.

La diapositive suivante montre un laboratoire de recherche où les espèces sont examinées et les résultats consignés. Ces espèces sont pour la plupart, je crois, envoyées dans le Sud pour d'autres recherches.

Maintenant, nous voyons un campement; il s'agit du programme d'étude sur les caribous dont j'ai parlé sous la direction du Dr George Calef. Le troupeau est à l'avant-plan et nous l'avons suivi au fur et à mesure de ses déplacements vers ses pâturages d'été sur la côte de l'Arctique. Diapositive suivante.

Nous voyons ici le troupeau de caribous qui se déplace du sud au nord; il traverse une région qui sera coupée par le pipe-line de la *Gas Arctic*, ce qui explique notre intérêt particulier.

La diapositive suivante nous montre un ours grizzly des terres arides; elle a été prise au cours de nos études dans cette région où abondent les animaux sauvages. Il s'agit là d'une espèce rare qui n'existe que dans les régions arctiques du Canada et des États-Unis.

[*Text*]

seismic line, was noted. This is a good example of natural revegetation, where there obviously is very little damage done. This is in contrast to the seismic trail that we saw during Mr. Blair's presentation.

Mr. Corbin: What area is that?

Mr. Abercrombie: That will be down in the southern part of the Territories, the Mackenzie River area, probably somewhere above Wrigley.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Do you know how many years that revegetation took?

Mr. Abercrombie: No, I do not know. Mr. Templeton will answer that question for you.

Mr. Templeton: Five years.

Mr. Abercrombie: That is the growth after five years.

Here is one of the plots I referred to, what we call a revegetation plot, and these are located throughout the north. This one shows an examination of some species that are believed by the environmentalists to be appropriate for revegetation or plant cover over the area disturbed by pipe line construction.

Gentlemen, that is the end of my presentation.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Blair: Mr. Chairman, our next witness is Mr. Bill Deyell.

Mr. W. J. Deyell (Vice-President, Alberta Gas Trunk Line Company Limited): Mr. Chairman and gentlemen, there are two things that I would like to talk to you about this morning, one being the northern community visitations program and the other the program for the training of northerners.

During the past year and a half we have made several visitations to all the major communities along the Mackenzie River and at this time I would like to outline to you how we conduct a visitation to one of the communities.

The composition of the audiences that we present this to ranges all the way from the nomadic natives who understand very little English to the other communities where about 50 per cent of the people are English-speaking and the other 50 per cent are natives who understand English very well.

Because of this variety of audiences we have had to speak in numerous ways to the namadic natives. We talk through an interpreter, using as plain language as we can, and at the other end of the scale we expose the community to the most sophisticated approach we can, giving them all the technical data that is available for release and other details on the project.

The format for each presentation usually goes like this. We will initially introduce the members of our party and tell them whom we represent. In the nomadic native villages we use the name Gas Arctic but make no attempt to tell them who the various members are. In the other com-

[*Interpretation*]

Voici un exemple pris pendant cette autre série d'études sur la faune au sujet de la densité et de la reproduction et de l'utilisation des terrains.

Voici M. George Calef qui examine des œufs de bernache. Toute la route que va emprunter ce pipe-line a été inventoriée pour établir le degré de densité de la population de bernaches et de canards. Voici une petite bernache canadienne après sa naissance.

Cette diapositive vous montre le renouvellement de la végétation naturelle ou de ce reboisement à la suite d'une coupe d'une ligne sismique. Cela est un bon exemple de regénération de la végétation lorsque les dommages effectués ne sont pas importants. Et ceci contraste avec le sentier sismique que nous avons vu lors de l'exposé de M. Blair.

M. Corbin: Dans quelle région sommes-nous?

M. Abercrombie: Ce serait dans la partie méridionale des territoires, soit dans la zone du fleuve Mackenzie probablement quelque part au-dessus de Wrigley.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Savez-vous combien d'années il a fallu pour que la végétation pousse à nouveau?

M. Ambercrombie: Non, je n'en sais rien. M. Templeton veut répondre à cette question.

M. Templeton: Cinq ans.

M. Abercrombie: C'est là la croissance qui s'est produite après cinq années.

Voici l'une des parcelles dont j'ai parlé; c'est une parcelle de reboisement et il y en a partout dans le Nord. Dans celle-ci, il y a certaines essences que les environs mentalisles pensent convenir au reboisement des régions endommagées par la construction du pipe-line.

Messieurs, c'est là la fin de mon exposé.

Le président: Merci beaucoup.

M. Blair: Monsieur le président, le témoin suivant est M. Bill Deyell.

M. W.J. Deyell (vice-président de l'Alberta Gas Trunk Line Company Limited): Monsieur le président, messieurs, j'aimerais ce matin vous parler de deux questions: premièrement du programme de visite des communautés septentrionales et, deuxièmement du programme de formation des habitants du Nord.

Depuis un an et demi, nous avons visité les principales collectivités le long du fleuve Mackenzie et je voudrais maintenant vous expliquer comment nous procédons.

Notre auditoire se compose d'autochtones nomades qui comprennent très peu l'anglais et de représentants de collectivités où la moitié des gens sont de langue anglaise et l'autre moitié comprend très bien l'anglais.

A cause de la densité de notre public, il nous faut procéder de différentes façons. Nous pouvons parler par le truchement d'un interprète en termes aussi simples que possible et à l'opposé, nous donnons parfois à la communauté des explications extrêmement précises avec toutes les données techniques disponibles concernant notre projet.

Voici comment nous procédons. Tout d'abord, nous présenterons les membres de notre parti pour leur dire qui nous représentons. Dans les villages de nomades autochtones, nous utilisons le nom de *Gas Arctic* mais nous ne cherchons pas à expliquer quelles sont les différentes sociétés qui en font partie. Dans d'autres communautés comme Inuvik et Fort Simpson, nous leur disons qui sont les autres membres du groupe.

[*Texte*]

munities such as Inuvik and Fort Simpson, we fully outline who the members in this group are.

• 1100

With the aid of a large-scale map we outline what Gas Arctic would like to do, that is, to build a natural gas pipeline from Prudhoe Bay to markets in the South. We then explain to the community why we are there, and that is that we are there to tell them how we propose to build a pipeline, its effect on the community or the way we think it will affect them, and solicit from them any information that they might have that would affect the routing or any other part of this project.

Following this we endeavour to tell the natives what natural gas is. On our first series of visitations to the Mackenzie we had completely overlooked this, and feedback received shortly after they told us we had failed to tell the people what it was. This led to the construction of a model.

Mr. Chairman, if I can pause at the moment, I would like to put this model up here and show you just what it is all about, and how we outline what natural gas is to the natives.

We start with explaining to the native people the purpose of the drilling rig which is represented here, and tell them that when a well has been discovered, when gas has been found, this drilling rig is taken away. It removes from our model. Underneath the drilling rig are a couple of barrels, and we explain to them that this is all that is left when the drilling rig goes away.

We then tell them that the gas comes out of the ground through these valves and into what we refer to as a cleaning plant to take out any impurities that might be in the gas, and that then the gas goes from this plant through a little measurement station. It is rather difficult to tell a native person or other people in the North how you measure gas. So we say, you measure a gallon of gas for your kicker, and we use this to measure gas which you cannot see. We tell them it goes through the pipe here, under the ground and along this pipe here and into a stove or furnace or hot water heater in your house, and we tell them, of course, that this represents a stove.

At this point we usually bring one of the native ladies up to the front and ask her if she will operate the stove while we operate the valve. Larry, would you mind turning it on? Jack, would you light it, please? I admit we have had some embarrassing moments.

An hon. Member: You are just having one.

Mr. Deyell: There we go; we have a flame.

At this point we turn this off and we turn it on and off, and demonstrate to the people that it cannot be seen. This is the reason for the plastic pipe here. We let them smell it, rub their hands in it and light it so that they can see that gas really is coming out of this end. That is the demonstration that we go through. It has been very effective in demonstrating to the people of the north what a natural gas pipeline system and gas itself are all about.

• 1105

Now following this phase of the program, we go into some of the details on construction. In order to demonstrate construction, we have a quite large number of pictures and we also have a couple of models to answer two of the main questions that we receive in the north.

One of the main questions, of course, is how you cross rivers, and we have prepared this model of a river crossing. We start by saying that this is what a river crossing

[*Interprétation*]

A l'aide d'une carte à grande échelle nous exposons les objectifs de *Gas Arctic* soit: construire un pipe-line pour le gaz naturel allant de la Baie Prudhoe vers les marchés du sud. Nous expliquons alors à la communauté ce que nous faisons là, à savoir, leur dire que nous nous proposons de construire ce pipe-line, quelles en seront les conséquences pour la communauté, et nous leur demandons de nous donner tous les renseignements qui pourraient avoir quelque importance pour l'établissement du trajet de ce pipeline ou de tout autre partie de l'exécution de ce projet.

Puis nous nous efforçons d'expliquer aux autochtones ce qu'est le gaz naturel. Lors de notre première série de visites dans le Mackenzie, nous avions complètement oublié d'expliquer ces derniers points et les réactions reçues peu de temps après nous ont donc indiqué cet oubli. Nous avons donc construit une maquette.

Monsieur le président, si vous me donnez un instant, je voudrais vous montrer cette maquette et vous dire comment nous avons expliqué aux autochtones ce qu'est le gaz naturel.

Nous avons commencé par expliquer à ces gens l'utilité des appareils de sondage que vous voyez ici. Lorsqu'un puits est découvert, qu'on a trouvé du gaz, cet appareil est retiré. Sous l'appareil de sondage, il y a un certain nombre de barils et nous leur avons expliqué que voilà tout ce qui reste lorsque l'appareil de sondage est enlevé.

Puis nous leur disons comment le gaz s'échappe du sol par ces soupapes pour aller dans ce que nous appelons une installation d'épuration, qui retirera les impuretés du gaz; de là, le gaz passe dans une petite station de mesurage. Il est peut-être difficile d'expliquer à l'autochtone ou aux autres habitants du Nord comment on mesure le gaz. Nous leur disons que ce gaz passe sous la terre dans le pipe-line et arrive au poële ou à l'appareil de chauffage dans la maison.

Nous demandons ensuite à une des dames de l'assistance de faire fonctionner le fourneau pendant que nous faisons fonctionner la soupape. Nous lui demandons d'ouvrir le commutateur. J'admets que nous avons eu des moments embarrassants.

Une voix: Nous en avons justement un.

M. Deyell: Voilà la flamme qui jaillit.

Puis nous fermons et ouvrons ce robinet pour démontrer qu'on ne voit pas le gaz, qui se trouve dans le tuyau de plastique. Nous leur laissons sentir le gaz, s'y frotter les mains et l'allumer, afin qu'ils puissent voir qu'il est vraiment là. Voilà pour la démonstration qui a été très efficace pour montrer aux gens du Nord ce qu'est un pipe-line et ce qu'est le gaz.

Nous passons alors aux détails de construction. Pour montrer comment se fait la construction, nous avons de nombreuses photos et un certain nombre de maquettes qui nous permettent de répondre à deux questions qu'on ne manque pas de poser dans le Nord.

La première est, bien sûr: comment traverser les rivières. Nous avons préparé cette maquette pour le montrer. Nous commençons par dire que la traversée d'un fleuve ressemble à ceci lorsque le tuyau se trouve endessous. On ne peut voir que les deux petits points situés ici, peints en

[*Text*]

looks like when the pipe is underneath it. All they see are two little posts here painted red and white, and then we open the model and underneath, which I hope you can all see, is the pipe itself with a couple of model weights on it.

For those in the south or in the area where there are roads, we tell them how we cross a main road. Again we point out that this is all you can see—the vent pipes from the casing, a painted post or two, a fence and that is it. Then we pull them all apart and once again show them what is underneath. We describe in general terms how we put the casing in without disrupting the road surface.

After we have described the construction, we proceed into telling the people what studies Gas Arctic are conducting, which are those that have been mentioned before such as of routes, soils, wildlife, fish, botany, environment and transportation modes. We tell them what are the job opportunities, both in the construction phase and in the operations after construction has been completed. We also refer to the skills and educational levels required for these jobs.

It is a natural end to go right from that into our training program, and since early this year, we have had a training program for northern people going on in Alberta.

On the last visit that we had along the Mackenzie in the middle of the summer, we took with us a Slavey Indian from Fort Simpson and an Eskimo from Inuvik and we asked these young men to describe to their people how they were being trained in their own work.

This would normally conclude our presentation. We would then have a formal question period, but this was not very successful in drawing out questions and answers from the group. Following this formal question and answer period, we would gather into little groups and at that point we would throw our maps on the floor, our pictures, open up all the evidence we had and let the people gather around, and usually in this way we could generate quite a substantial dialogue with the people. This was very effective in getting some response from them.

I would like now to outline for you our training program. In the early planning stages of Gas Arctic, considerable thought was given to the employment of northerners, and from these thoughts and discussions came our policy which is to hire qualified northerners for both construction and operation. It is safe to say that the labour force required for a project of this magnitude will be very substantial. All of the available Northerners who have the skills required to work on these pipelines will be employed and many thousands more. It was decided that our first role in preparing Northerners for work on the pipeline should be in the field of operations, primarily because a considerable length of time is required to train them for technical jobs. A look at any typical organizational chart for the operation of a pipeline in the North would reveal that very few labourers will be required for the operation of a pipeline. The majority of people require some type of skill or training. This is why we decided to get involved with the training of natives at this period of time.

• 1110

Numerous consultations were held with government officials in the Northwest Territories, in the Yukon and in Ottawa and as a result of these discussions, in the middle of last year we decided to select 16 young Northerners who had a minimum academic educational level of grade 10 or equivalent, some technical aptitude and the potential for development as control and mechanical technicians in the

[*Interpretation*]

rouge et blanc, puis nous ouvrons la maquette, et, j'espère que vous pouvez tous voir, on trouve endessous, le tuyau lui-même avec, dessus, deux cales miniatures.

Dans le sud où dans les régions où il y a des routes, nous expliquons comment nous traversons une route. De nouveau, nous faisons remarquer que ceci est tout ce que l'on peut voir, c'est-à-dire les tubes d'aération partant du coffrage, un ou deux points peints, une barrière et c'est tout. Puis nous démontons la maquette et, à nouveau, nous leur montrons ce qui se trouve dessous. Nous décrivons, en gros, comment nous avons installé le coffrage, sans endommager la surface de la route.

Après avoir décrit la construction, nous expliquons aux gens les recherches effectuées par *Gas Arctic* sur les routes, les terrains, la faune, la flore, les poissons, l'environnement et les moyens de transport. Nous leur expliquons quelles sont les occasions d'emploi, à la fois pendant la phase de construction puis pendant la phase de fonctionnement lorsque la construction est terminée. Nous indiquons également les niveaux de formation et les qualifications nécessaires.

Vient ensuite, tout naturellement, la transition à notre programme de formation et, depuis le début de cette année, nous avons mis au point un programme de formation pour les populations nordiques, programme qui se déroule en Alberta.

Lors de notre dernière visite le long de la Vallée du MacKenzie, au milieu de l'été, nous avons amené avec nous un Indien Slavey de Fort Simpson et un Esquimau d'Inuvik et nous leur avons demandé d'expliquer à leurs frères comment s'effectuait leur propre formation.

C'est ainsi que se termine normalement notre présentation. Vient ensuite une période de questions, mais on nous a posé peu de questions. A la suite de cette période de questions, nous nous rassemblons en petits groupes, étalons par terre cartes et photographies et documentation, et laissons les gens discuter. Ainsi, les gens nous posent des questions, nous obtenons un dialogue.

J'aimerais maintenant vous exposer en général notre programme de formation. Durant les premières étapes de planification de *Gas Arctic*, nous avons sérieusement pensé à employer des gens du Nord et, de ces discussions et réflexions est née notre politique du personnel à l'égard des employés du Nord, qualifiés à la fois pour les travaux de construction et de fonctionnement. On peut dire sans crainte qu'il faudra un personnel appréciable pour un projet de cette taille. Les gens du Nord qui ont les aptitudes nécessaires pour travailler à ces pipe-lines seront employés, et des milliers d'autres. Nous avons estimé devoir d'abord préparer les gens du Nord à travailler aux pipe-lines, dans le domaine des opérations, surtout à cause du temps nécessaire pour les former aux travaux techniques. Un coup d'œil jeté sur un organigramme de l'exploitation de pipelines dans le Nord révèle qu'il suffira de peu d'employés pour assurer le fonctionnement du pipe-line. La plupart auront besoin de spécialisation ou d'une formation particulière. C'est pourquoi, nous avons décidé de nous occuper présentement de la formation des indigènes.

Nous avons eu de nombreuses consultations avec les hauts fonctionnaires des Territoires du Nord-Ouest au Yukon et à Ottawa, et par suite de ces discussions, nous avons, vers juin l'an dernier, choisi 16 jeunes autochtones du Nord ayant un minimum d'instruction—niveau de la 10e année ou équivalent—certaines aptitudes techniques et capables d'être formés comme techniciens au contrôle et à

[*Texte*]

field of compressor and meter-station operations and hopefully as our first-line supervisors. It became apparent to us at a very early date that if this program was to be successful we would require some individual who had a lot of experience dealing with young people from the North and who understood the way of life. We were very fortunate to be able to lure a young man from the service of the Territorial government; this young man's name is Art Giroux and he was formerly a development officer at Fort Simpson. We believe any measure of success we have achieved to date has been largely due to the effort, deducation and enthusiasm this young man has put into the project.

Late in 1970, with the assistance and co-operation of Bob Simons and Jack Witty of the Territorial Government and Jack Roddis of Canada Manpower in Whitehorse, we selected these 16 young Northerners; 5 from the Yukon and 11 from the Northwest Territories. Of the 16, 8 were Indian or of Indian origin, 3 were Eskimo and 5 were white. All were hired as permanent employees of the company with the promise that they would be returned to the North to work on a pipeline when and if one is constructed. They were all assured that regardless of what happens they will have a job with our company as long as they wish to have one.

The wages, working conditions, benefits and living conditions were identical to those of our regular employees in the South. The young men were from Old Crow, Whitehorse, Inuvik, Bathurst Inlet, Tuktoyaktuk, Fort Providence, Fort Simpson, Fort Smith, Fort Franklin and Hay River. Four were married with families and their families were brought to Alberta as well.

Initially, all the trainees were brought to Rocky Mountain House and this was done because Rocky Mountain House is the one place in our system where the environment is very similar to the country from which they come and it is an area where we have almost every type of gas pipeline facility that would be used anywhere on the natural gas pipeline. We have compressor stations, measurement stations and pipelines. When these young men were first brought to Alberta in early January they were exposed to extensive first aid and safety courses. A drivers' course was put on by the Alberta Motor Association, and this resulted in all of them eventually obtaining drivers' licences. A number of weeks were spent in just straight, general familiarization and after that they went into full training.

At this point in time, 11 of the original 16 are still with us. Of the 5 that returned North, 4 were whites and 1 was an Indian. Two of the lads returned home early in the program, within a few days after arriving in Alberta, and this was primarily because of homesickness. Two lads' employment had to be terminated by the company because of alcoholic problems and one lad just lost interest. Five replacements were hired, one from Old Crow, two from Fort MacPherson, one from Fort Simpson and one from Whitehorse. The current roster is back up to 16.

• 1115

Except for three who arrived recently all of the Northerners are well advanced in their training. Three are fully qualified compressor station operators; three are fully qualified meter station operators and two have passed beyond the operation stage and are now mechanical technician trainees and three are control technician trainees. One is a pipeline maintenance man. We, who are involved in this program, are immensely proud of the progress and

[*Interprétation*]

la mécanique du secteur du fonctionnement du compresseur et au chronométrage, et qui deviendront, nous l'espérons, nos premiers surveillants. Nous avons vite constaté que, si ce programme devait réussir, nous aurions besoin de quelques personnes ayant beaucoup d'expérience auprès des jeunes du Nord et qui comprendraient leur mode de vie. Nous avons pu heureusement attirer un jeune homme du service du gouvernement territorial, Art Giroux, ancien fonctionnaire du développement à Fort Simpson. Nous sommes persuadés qu'une grande part du succès rapporté jusqu'ici lui est attribuable.

A la fin de 1970, grâce à l'aide et à la collaboration de Bob Simons et Jack Witty du gouvernement territorial et de Jack Roddis de la Main-d'œuvre du Canada à Whitehorse, nous avons pu recruter ces 16 jeunes gens du Nord: 5 du Yukon et 11 des Territoires du Nord-Ouest. Sur les 16, 8 sont Indiens ou d'origine indienne, 3 sont Esquimaux et 5 sont des Blancs. Ils ont tous été embauchés à titre permanent par la compagnie, avec promesse de les envoyer pour travailler dans le Nord au pipeline, quand il sera construit. On leur a promis qu'ils pouvaient toujours compter sur de l'emploi avec notre compagnie tant qu'ils le désireraient.

Les salaires, les conditions de travail, les avantages et les conditions de vie sont les mêmes que pour les employés réguliers du Sud. Ces jeunes gens se nommaient Old Crow, Whitehorse, Inuvik, Bathurst Inlet, Tuktoyaktuk, Fort Providence, Fort Simpson, Fort Smith, Fort Franklin et Hay River. Quatre d'entre eux étaient mariés et avaient des enfants. Leurs familles les a accompagnés en Alberta.

Au début, tous les employés en voie de formation étaient amenés à Rocky Mountain House parce que Rocky Mountain House est le seul endroit de notre réseau où l'environnement ressemble beaucoup à la région d'où ils venaient et c'est une région où nous avons à peu près tous les types de gasoduc pouvant servir à un pipeline de gaz naturel. Nous avons des stations de compression, des stations de mesurage et des pipelines. Quand ces jeunes gens sont arrivés en Alberta au début de janvier, ils ont suivi des cours approfondis de premiers soins et de sécurité. L'Association des automobilistes de l'Alberta a donné un cours de conduite automobile et ils obtiendront éventuellement un permis de conduire. Plusieurs semaines ont été consacrées à des études générales avant d'en venir à la formation proprement dite.

Présentement, 11 de ces 16 employés sont encore avec nous. Des 5 autres qui sont retournés dans le Nord, 4 étaient des Blancs et un était Indien. Deux des adolescents sont retournés chez eux au début du programme, peu de jours après être arrivés en Alberta, car ils souffraient de nostalgie. La compagnie a dû congédier l'un des blancs pour alcoolisme et l'autre, parce qu'il avait tout simplement perdu tout intérêt. Cinq autres ont été embauchés, l'un de Old Crow, deux de Fort MacPherson, un de Fort Simpson et un de Whitehorse. On en est revenu à 16.

A l'exception de trois, qui sont arrivés récemment, tous ces Nordiques sont très avancés dans leur formation. Il y a trois opérateurs de stations de compression pleinement qualifés; trois opérateurs de stations de comptage pleinement qualifés, et deux ont dépassé le stade de l'opération et suivent maintenant la formation de techniciens en mécanique et trois apprennent la profession d'ingénieur au contrôle. Un s'occupe de l'entretien des oléoducs. Nous, qui sommes intéressés de près à ce programme, sommes très fiers des progrès et de la faculté d'adaptation de ces jeunes Nordiques. Ils ont réalisé beaucoup et ils sont eux-

[*Text*]

adaptation of the young northerners. They have achieved a great deal and they themselves are very proud of the fact they are performing responsible duties in the technical and complicated areas of operations rather than in the labouring side of it. Prior to concluding I wish to read a portion of Mr. Giroux's progress report for October and I quote:

> It is interesting to note that following familiarization period in pipeline and measurement the three new trainees commenced a similar session with compressors on October 26 and were tutored by an earlier trainee, Louis Michaud. This is somewhat of a milestone when one considers that some of the original trainees have already gained the ability and confidence to instruct others.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much.

Gentlemen, I understand the procedure we agreed on at the beginning was for questions to begin now. Do any of you, Mr. Blair, have further remarks you wish to add before the questioning starts?

Mr. Blair: We are ready for your questions, Mr. Chairman. It might be beneficial if I endeavour to recommend individuals to answer each question.

The Chairman: Fine. On the questioning list so far, I have Messrs. Buchanan, Yewchuk, Orange, Barnett and Marchand.

Mr. Buchanan.

Mr. Buchanan: My questions, Mr. Chairman, are fairly brief; there are just three of them. What was done, Mr. Blair, about pooling information? In other words you mentioned these test sites and so on. I believe some of the other groups interested in similar developments in the North have other comparable test sites. Is there anything being done to avoid duplication or is there any pooling of information among these various groups?

Mr. Blair: There is a little exchange of information occurring now. I believe that there will be more of such exchange in 1972. There has not been by any means a total exchange of information so far.

Mr. Buchanan: Mr. Abercrombie made some comment on the impact on the capital markets and the balance of payments and you indicated studies were being done in this area. At this point do you have any comments to make on the potential impact this development would have particularly on our balance of payments and on our domestic capital market.

Mr. Abercrombie: I would like, if you do not mind Mr. Buchanan, to refer that question to Mr. Campbell Watkins who is co-ordinator of the studies and he will make a short remark on the status of the studies dealing with capital.

Mr. G. C. Watkins (Economic Studies Co-ordinator): I think my remarks, Mr. Abercrombie, will be mainly on the balance of payments. Perhaps afterwards Mr. Logan would like to comment on the capital markets. We are in the process of collecting essential investment and cost data on the pipeline which will then form the basis for a study of the potential balance of payments, impact, of the line on the Canadian economy.

• 1120

As I envisage the project taking place, the first phase of the study would be involved with defining the problem

[*Interpretation*]

mêmes très fiers du fait qu'ils assument des responsabilités dans les domaines complexes de la technique et de l'opération et non du côté de la main-d'œuvre. Avant de conclure j'aimerais lire une partie du rapport de M. Giroux pour le mois d'octobre; je cite:

> Il est intéressant de noter qu'à la suite de la période de familiarisation en matière d'oléoducs et de mesures, les trois nouveaux stagiaires ont entamé le 26 octobre une période de formation similaire en matière de compression et qu'ils ont été guidés par un ancien stagiaire, Louis Michaud. Il s'agit d'un pas en avant, lorsqu'on se rend compte que certains des premiers stagiaires ont déjà acquis assez de compétence et de confiance en eux-mêmes pour enseigner aux autres.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Messieurs, je crois que nous nous étions mis d'accord au départ pour entamer maintenant la période des questions. Est-ce que l'un d'entre vous, monsieur Blair, a d'autres remarques à ajouter avant la période des questions?

M. Blair: Nous sommes prêts, monsieur le président. Il conviendrait peut-être que je désigne celui qui répondra à chacune des questions.

Le président: Très bien. J'ai sur ma liste MM. Buchanan, Yewchuk, Orange, Barnett et Marchand.

Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Mes questions, monsieur le président, sont assez brèves. Il y en a juste trois. Qu'a-t-on fait, monsieur Blair, au sujet du pool d'information? En d'autres termes, vous avez parlé de ces sites de test, etc. Je pense à certains des autres groupes qui s'intéressent à une expansion de ce genre dans le Nord où d'autres sites de tests du même genre. Est-ce qu'il y a des dispositions en vue d'éviter le double emploi ou bien est-ce que ces divers groupes ont établi un pool d'information?

M. Blair: Il existe pour l'instant un petit courant d'échange d'information. Je pense qu'il s'occupera en 1972. Jusqu'à présent, on ne peut guère parler d'échange complet de l'information.

M. Buchanan: M. Abercrombie a fait des observations au sujet de l'influence sur les marchés de capitaux et sur la balance des paiements, et vous avez signalé que des études sont en cours dans ce domaine. A ce stade, est-ce que vous avez des observations à faire sur l'influence que cette expansion pourrait avoir notamment sur notre balance des paiements et sur notre marché intérieur des capitaux?

M. Abercrombie: J'aimerais, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, monsieur Buchanan, laisser cette question à M. Campbell Watkins, qui est coordinateur des études et qui fera des remarques brèves sur le statut des études qui traitent du capital.

M. G. C. Watkins (Coordinateur des études économiques): Je pense que mes remarques, monsieur Abercrombie, porteront essentiellement sur la balance des paiements. Peut-être qu'ensuite M. Logan aimerait faire des observations sur les marchés de capitaux. Nous sommes en train de rassembler au sujet de l'oléoduc des donnéees essentielles relatives à l'investissement et au coût qui constitueront la base d'une étude de l'influence exercée éventuellement sur

la balance des paiements, sur l'allure de l'économie canadienne.

[*Texte*]

and seeing if the problem was significant. To do that I think we have to set it in the context of the likely volumes of trade in the mid-nineteen-seventies and then determine what the real impact of the line is in terms of the capital inflow associated with the project and the volume of imports also associated with the project. If there is a significant effect on the balance of payments it will come about because of the difference between the amount of capital imported and the amounts of goods and services imported.

Let us assume, for instance, that the gaps, so to speak, were significant, then the next stage is to determine just how significant this is in terms of the effect on the industries that may be affected by it.

Mr. Buchanan: You were looking at an estimate, if I recall, of somehwere in the vicinity of $1.5 billion. I do not know what portion of that $1.5 billion you feel that you would like to see come from outside of Canada, that is question number one; and question number two, can you nail down figures as to what you think might flow back out again, as you say, in goods and services required during the construction from outside of Canada?

Mr. Watkins: Maybe Mr. Logan would like to comment on the actual volume of capital that will come into the country in association with the project. I really cannot answer you on the import content of the pipeline because this is one of the studies that is going on at the moment and we have to look at the supply capabilities of various industries to determine this. The work on that is really not at a stage, as yet, that I can comment on it.

Mr. Buchanan: Thank you.

The Chairman: Is Mr. Logan going to comment or shall we proceed with Mr. Yewchuk? Do you have any additional comments on that, Mr. Logan?

Mr. Logan: I could possibly comment on that.

The Chairman: Would you mind coming up to the table, please? Mr. Logan is President of Dominion Securities.

Mr. F. Logan (President, Dominion Securities, Toronto): Mr. Chairman, as you have said, I am President of Dominion Securities and Mr. Blair, in his introductory remarks, made mention of the fact that our firm is the principal financial advisor to the Gas Arctic group of companies. Because of the magnitude of the financing that will be involved to bring a project of this dimension to a successful conclusion, we had recommended to Gas Arctic that we be permitted to form an association with others. The associations have been formed and they are in Canada, Richardson's and Ames', and in the United States there is The First Boston Corp.

I am very reluctant actually to get into any kind of a detailed description of our financial proposal here this morning. A terrific amount of work has been done. We are very confident that finance in the amount required will be forthcoming at the appropriate times and we have also—and when I say "we" I am referring to all four firms—assured the Gas Arctic study group that to the best of our belief they will be able to obtain their finance in a manner consistent with their declared objectives, which are substantially to the effect that the equity of that portion of the system that will lie within Canada can be owned by Canadians.

I said at the outset that we were reluctant to get into a detailed discussion on it. Obviously, we have our plans very, very well advanced. I understand that this is a public

[*Interprétation*]

Tel que je le vois, la première phase de l'étude, concernerait la définition du problème et l'évaluation de son importance. Je pense que nous devrions le considérer dans le contexte des volumes d'échanges commerciaux éventuels des années '70 et déterminer l'impact réel du pipeline en termes d'apport de capital et en volume d'importation. S'il a en effet une portée significative sur la balance des paiements, cela proviendra de la différence entre le montant de capital importé et le montant de biens et services importés.

Supposons, par exemple, que les différences soient importantes, la prochaine étape consiste alors à déterminer précisément les effets de leur importance pour les industries qui pourraient être touchées.

M. Buchanan: Si je me souviens bien, vous parliez d'une évaluation d'environ $1,5 milliard de dollars. Je ne sais pas quelle proportion de cette somme vous aimeriez voir venir de l'étranger, c'est la question no 1; et la question no 2 est la suivante: êtes-vous en mesure de donner des chiffres précis quant à l'argent qui pourrait sortir du Canada, comme vous l'avez dit, en biens et services importés de l'étranger pendant la construction?

M. Watkins: M. Logan pourrait peut-être vous parler du montant réel de capital qui entrera dans le pays grâce au projet. Je ne suis pas vraiment en mesure de vous répondre sur la question des volumes d'importation provenant du pipeline car c'est une des recherches que nous effectuons en ce moment et il nous faut consider les capacités d'approvisionnement des différentes industries. Les recherches n'ont pas encore atteint le point qui me permettrait de faire des remarques à ce sujet.

M. Buchanan: Merci beaucoup.

Le président: M. Logan a-t-il des commentaires ou M. Yewchuk veut-il prendre la parole? Avez-vous autre chose à dire monsieur Logan?

M. Logan: Oui, je crois.

Le président: Voudriez-vous avancer au micro s'il vous plaît? M. Logan est président de «Dominion Securities».

M. F. Logan (Président de «Dominion Securities», Toronto): Comme vous l'avez mentionné, monsieur le président, je suis président de Dominion Securities et M. Blair, dans son introduction, a mentionné le fait que notre société est le principal conseiller financier du groupe de sociétés composant Gas Arctic. Du fait de l'importance du financement qu'entraîne un projet de cette taille, nous avons demandé à Gas Arctic de nous autoriser à former une association avec d'autres sociétés. Deux associations ont été formées et il s'agit, au Canada, de Richardson and Ames et aux États-Unis, de «The First Boston Corp.».

Il n'est pas très facile, en fait, de décrire en détail, ce matin, les propositions financières que nous avons faites. Ceci a entraîné un travail énorme. Nous sommes à peu près certains que le financement nécessaire sera obtenu au moment approprié et nous avons également assuré, et quand je dis nous je parle des quatre sociétés, nous avons donc assuré le groupe d'étude de Gas Arctic qu'à notre avis, ils pourront obtenir le financement nécessaire correspondant aux objectifs définis, c'est-à-dire que les capitaux relatifs à la partie canadienne du projet seront des capitaux canadiens.

J'ai déclaré au début que nous n'avions pas l'intention d'entrer dans une discussion détaillée de ce problème. Il est évident que nos plans sont très bien préparés. Si j'ai bien compris, la réunion de ce matin est une réunion publique. Nous pensons que certains aspects de notre pla-

[*Text*]

gathering. We think we have certain aspects of our financial planning that are important to our over-all presentation and I believe I recognize a couple of fellows at the end of the room who are in a competing group! This is the main reason for wishing to preserve to ourselves our actual detailed knowledge of these proposals for the moment.

I would say in response to your last question on the impact on the balance of payments, the final analysis, the final answer to your question will come when Campbell Watkins finishes his study. But I would just say this, having looked at the over-all financing to be arranged and having a thorough knowledge of the plans prepared and submitted and shown to the Gas Arctic Systems Study Group, Campbell has pointed out that if an imbalance occurs it will stem from the fact that more money will be coming into the country than goods and services. The capital content to take the form of assets that you can kick with your feet, which could therefore be manufactured in or out of Canada, exceeds, in amount, our estimated reliance upon foreign markets right now. So you can see that with this excess we have a great attitude and we would be fairly confident that in our final presentation we could come up with something that would minimize any distortion. Does that answer you question satisfactorily?

• 1125

Mr. Buchanan: Fine. Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Blair.

Mr. Blair: Mr. Chairman, I wonder if Mr. Abercrombie could just add a word in completion to our collective answer to this.

Mr. Abercrombie: I think there is one thing we can say relative to the goods that will be imported. By far the predominant element of the material list that will go into this pipeline project is pipe and we believe that an opportunity exists for the pipe manufacturers of Canada to produce all of the pipe going to be required and therefore will be the bulk of the purchases. We think the Canadian manufacturing group will rise to this opportunity and produce all the pipe. That is a general statement but it deals with the biggest single item.

Mr. Buchanan: Well, as Mr. Logan said you were reluctant understandably to get into the details on the financing but it would seem to me that virtually all of the pipe is produced here. Certainly the labour will be working in Canada and it would mean, I assume, that virtually all of the financing would have to come from Canada unless it is going to have some significant impact on the balance of payments. Thank you, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Yewchuk): Gentlemen, as you probably noticed the Chairman has been replaced.

An hon. Member: We are going downhill.

An hon. Member: It is a retrograde step.

The Vice-chairman: I was supposed to be the second questioner but I suppose the Committee would rather I just took my turn. Can I go ahead? Well, I will not ask as many questions as I was going to but I will ask a couple of brief ones pertaining particularly to the ecological aspects. Maybe I did not hear when it was being said but what kind of a pipeline will there be in the areas where permafrost exists? Will it be above the ground or below the ground?

[*Interpretation*]

nification financière sont importants dans le cadre de notre présentation générale, je crois reconnaître, au fond de la salle, quelques personnes d'un groupe concurrent! C'est la raison principale pour laquelle nous désirons ne pas divulguer, pour l'instant, les détails de ces propositions.

En réponse à votre dernière question, au sujet de l'effet sur la balance des paiements, je dirais que la dernière analyse, la réponse définitive vous sera donnée lorsque Campbell Watkins aura terminé son étude. Tout ce que je puis dire c'est que connaissant les grandes lignes du financement et les plans qui ont été préparés au *Gas Arctic Systems Study Group*, Campbell a fait remarquer que le déséquilibre, si déséquilibre il y a découlerait du fait qu'il entrera au pays plus de capital que de biens et de services. La teneur en capital sous forme de biens divers, ils peuvent être fabriqués au Canada ou hors du Canada, dépasse en importance, les possibilités d'apport des marchés étrangers actuellement. Avec cet excédent, notre position est excellente; nous n'aurons aucun mal dans notre dernier rapport à élaborer des mesures pour réduire cet écart. Est-ce que cela répond à votre question?

M. Buchanan: Bien. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Blair.

M. Blair: Monsieur le président, M. Abercrombie pourrait peut-être ajouter quelque chose.

M. Abercrombie: Il y a un point qu'il convient de souligner en ce qui concerne les marchandises qui seront importées. L'élément de loin, le plus important de la liste des matériaux qui seront utilisés pour la construction du pipeline ce sont les tuyaux; nous espérons que les fabricants canadiens pourront produire tous les tuyaux nécessaires qui constituent le gros des achats. Nous croyons que les fabricants canadiens pourront répondre à la demande. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de l'élément le plus important.

M. Buchanan: Comme M. Logan l'a fait remarquer, nous comprenons que vous hésitiez à donner les détails financiers, il semble pourtant que presque tous les tuyaux nécessaires seront fabriqués au pays. La main-d'œuvre sera canadienne ce qui veut dire que le financement devra se faire au Canada, à moins que la balance des paiements n'en soit affectée considérablement. Merci, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Yewchuk): Messieurs, vous avez sans doute remarqué que le président a été remplacé.

Une voix: Nous sommes en perte de vitesse.

Une voix: C'est un pas en arrière.

Le vice-président: Je devais être le deuxième orateur, mais je suppose que le Comité voudra que je passe à mon tour. Je limiterai mon intervention à deux ou trois brèves questions concernant l'aspect écologique. Je n'ai peut-être pas compris, mais j'aimerais savoir quel genre de pipeline on construira dans les régions où le sol est gelé en permanence? Le pipeline sera-t-il construit sur ou sous la surface?

[*Texte*]

Mr. Blair: Mr. Chairman, our studies are entirely of natural gas . . .

The Acting Chairman (Mr. Yewchuk): Oh, I see and not for crude oil at all.

Mr. Blair: . . . pipeline transportation except in the sense that in the course of the corridor study as has been mentioned we have considered in a peripheral way what the effects on a gas pipeline might be of other transport modes passing through the same corridor. However, we do not offer original work on oil. We might refer you to an organization such as the Mackenzie Valley Research Group which has done very substantial work in the design and planning of oil pipelines.

The Acting Chairman (Mr. Yewchuk): I would like to ask a question pertaining to the involvement of natives in this project; namely, has a survey been done amongst the native communities involved as to whether they want any involvement in this at all or would prefer to continue their traditional ways of life?

Mr. Blair: Mr. Chairman, we will ask Miss Carney to speak for us in response to your question.

Miss Pat Carney (Northern Consultant) Gemini North, Yellowknife): I understand there are really two questions there. First, a survey has been taken in the communities along the pipeline route. It is regularly taken. We are in and out of those communities all the time. As far as their involvement is concerned, some of them are still confused as to what the nature of that involvement will be so they cannot say yes that they want to be involved or no. This is a straight information stage at this point.

Second, about their traditional way of life, you must remember that in many of those communities the traditional way of life is long since vanished or is declining. In most of the communities the trapping returns are down substantially and the population is rising and the settlements can no longer sustain a trapping economy, with a few exceptions. Even in those exceptions the minimum standard of living is by far below any acceptable Canadian standard. You are talking about per capita incomes of $400 and $500 per year in an average trapping economy.

• 1120

The Acting Chairman (Mr. Yewchuk): I do not argue with that. I am just wondering whether they in general agree, with what industrial development promises, that it is better than what they have now?

Miss Carney: Yes, in any settlement what they ask us for is jobs. They want jobs for themselves and jobs for their children. The nature of the jobs they are not necessarily clear on because they do not know yet what opportunities are available. But there is a great desire in the communities for work.

The Acting Chairman (Mr. Yewchuk): There was a very good description of this training program which involved students with a grade 10 education or more. My impression is that a large number of northerners, particularly Indians or Eskimos, do not have this educational level. In areas where their traditional way of life will be disturbed even more than it is now, what is in it for them?

[*Interprétation*]

M. Blair: Monsieur le président, nos études ont porté uniquement sur le gas naturel.

Le président suppléant (M. Yewchuk): Je vois, il n'est pas question du pétrole.

M. Blair: . . . et sur le transport par gazoduc. Au cours de nos travaux sur le corridor, nous avons examiné, de façon générale, quels seraient les effets découlant de l'installation d'un gazoduc ou de tout autre moyen de transport dans cette région. Nous n'avons rien trouvé de neuf au sujet du pétrole. Je vous adresse à un organisme connu sous le nom de *Mackenzie Valley Research Group* qui a fait une étude poussée de la conception et de la planification des oléoducs.

Le président suppléant (M. Yewchuk): Quel doit être le rôle des autochtones dans ce projet? A-t-on essayé de savoir auprès des collectivités indigènes si elles veulent participer ou si elles préfèrent maintenir leur mode de vie traditionnel?

M. Blair: Monsieur le président, je demanderais à Mlle Carney de bien vouloir répondre à votre question.

Mlle Pat Carney (conseillère pour le Nord, Gémini Nord, Yellowknife): Il y a deux aspects dont il faut tenir compte. D'abord, une enquête a été faite dans les localités qui se trouvent le long du tracé du pipeline. C'est courant. Nous visitons régulièrement ces localités. En ce qui concerne leur participation, certains indigènes ne savent pas très bien quelles seront les possibilités et ils ne peuvent répondre de façon positive. C'est une question d'information à ce stade.

En ce qui concerne leur mode de vie traditionnel, il faut se rappeler que pour beaucoup d'entre eux, leur mode de vie traditionnel a disparu depuis longtemps ou il disparaît définitivement peu à peu. Dans la plupart des cas, le piégeage ne rapporte plus guère, la population augmente et, à quelques exceptions près, l'économie ne peut plus en dépendre. Même pour ces cas exceptionnels, le niveau minimum de vie est bien au-dessous des normes canadiennes acceptables. Vous parlez d'un revenu par tête de $400 ou $500 par année dans une économie basée sur le piégeage.

Le président suppléant (M. Yewchuk): Je n'en doute pas. Je me demande tout simplement si en général ils se rendent compte des possibilités que promet le développement industriel; s'ils considèrent que c'est plus avantageux que ce qu'ils ont actuellement?

Mlle Carney: Oui, dans les réserves, tout ce qu'ils veulent c'est de l'emploi. Ils veulent des emplois pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Ils ne connaissent pas nécessairement la nature précise des emplois parce qu'ils ne se rendent pas compte des occasions qu'on leur offre. Mais il y a beaucoup de gens dans les communautés qui veulent du travail.

Le président suppléant (M. Yewchuk): On a très bien décrit ce programme de formation pour les étudiants qui ont complété leur 10e année et au-delà. J'ai l'impression que beaucoup des gens du Nord, surtout les Indiens et les Esquimaux, n'ont pas atteint ce niveau d'instruction. A quoi pouvaient-ils s'attendre dans des régions où leur façon traditionnelle de vivre sera dérangée encore plus qu'elle ne l'est actuellement?

[*Text*]

Miss Carney: Mr. Deyell can answer better on the education component of pipelines.

Mr. Deyell: At the point in time when it becomes evident that this pipeline will be built we will take in these people who do not have this level of education, grade 10 or equivalent, and start training programs which will make them suitable for employment in this type of work. But this is too far away now to start. We do have plans in mind for training people who have a very low level of education.

Miss Carney: I might add that nobody is saying that pipelines are going to solve the unemployment problem of the north. They can only help, both in the pipeline operation itself and in the service industries which will be required to support it.

The Acting Chairman (Mr. Yewchuk): I have one final brief question on this. To what extent is native advice being considered in pipeline location? For example, you may have a pipeline travelling through a good trapping or hunting ground and the natives may ask whether you can put it up on the other side of the hill, or something like that.

Mr. Deyell: During each of our community visitations, especially last year on the first one, we took the leaders of the communities up in our aircraft and over the proposed route of the pipeline adjacent to their communities and asked their assistance in telling us what problem the location of this pipeline might create and for suggestions where it could be better located from their point of view. So each of the communities gave us their imput in so far as the effect and where it could best be located.

Miss Carney: They marked on the maps their trapping areas, and there is no hunting along the pipeline route. There is not much caribou or moose hunting along the actual right of way. But they did mark their trapping areas and the roads they use to their fish lakes, and those are all a matter of record.

Mr. Orange: Mr. Chairman. I just wondered if I could follow up on the financing of the pipeline. If my question is not answerable at this stage, I will understand.

We are looking at $1.6 billion estimated cost, and it has been indicated the equity can be raised in Canada. What are we talking of in terms of equity and percentages for the line?

Mr. Blair: Mr. Orange, I wonder if I may interject one clarifying point and then refer the question to Mr. Logan. I believe my clarifying point arises from your description of the $1.6 billion as total costs. In that figure we have talked of the initial capital costs of the portion of pipe line from the North Slope of Alaska to a connection with existing facilities in the Province of Alberta, of which approximately $400 million would be in the State of Alaska and $1.2 billion in the Yukon, The Northwest Territories and Northwestern Alberta. It is this connection that I still remember your word "total". Additional pipe line facilities will be required due to the expansion of existing systems and perhaps in some cases portions of new pipe line will be required to move the gas on to its ultimate markets. So the total capital investment in Canada and Alaska combined in the initial round of construction would, we expect, be substantially more than $1.6 billion. It would be substantially more than $2 billion. I wanted to bring that out to be certain that in characterizing this as a $1.6 billion

[*Interpretation*]

Mlle Carney: M. Deyell est plus en mesure de répondre à cette question de formation se rattachant aux pipelines.

M. Deyell: Au moment où il deviendra certain que ce pipeline sera construit, nous allons instituer des programmes de formation pour ces gens qui n'ont pas atteint ce niveau d'instruction, soit la 10e année ou son équivalent, pour les rompre à ce genre de travail, mais il est trop tôt pour amorcer un tel programme maintenant. Nous avons aussi des projets en vue pour la formation de personnes qui ont un niveau d'instruction très bas.

Mlle Carney: Je pourrais ajouter que personne ne prétend que les pipelines règleront le problème du chômage dans le Grand Nord. Ils ne peuvent qu'aider, dans les travaux d'installation du pipeline lui-même et dans les industries de service nécessaires à le maintenir.

Le président suppléant (M. Yewchuk): J'ai une dernière question très brève sur le sujet. Dans quelle mesure tient-on compte du point de vue des indigènes quant au tracé du pipe-line? Par exemple, on pourrait vouloir installer un pipeline à travers un excellent terrain de chasse ou de piégeage, alors que les indigènes demanderaient si l'on ne pourrait pas le faire passer de l'autre côté de la colline.

M. Deyell: Lors de chacune de nos visites aux communautés, surtout la première de l'an dernier nous avons invité les chefs à faire un tour en avion pour survoler la route projetée du pipeline avoisinant leur communauté. Nous leur avons demandé de nous dire quel problème la situation de ce pipeline pourrait soulever et de nous suggérer ce qui leur semblerait un meilleur tracé. A la suite de quoi chacune des communautés nous a donné leurs impressions quant aux résultats et à la meilleure situation du pipeline.

Mlle Carney: Ils ont indiqué sur les cartes leurs terrains de piégeage, et on a constaté qu'il n'y avait pas de chasse le long de la route projetée. On fait très peu de chasse au caribou ou à l'orignal le long du tracé. Mais ils ont indiqué leurs terrains de piégeage ainsi que les chemins donnant accès aux lacs où ils pratiquent la pêche, et tous ces détails ont été notés.

M. Orange: Monsieur le président, je voudrais poser une question sur le financement du pipeline. Je comprendrais très bien si l'on n'arrive pas à me répondre à ce stade-ci.

Il s'agit ici d'un coût estimatif de $1.6 milliars, et on a dit que le projet peutêtre financé ici-même au Canada. Lorsqu'on parle de fonds et de pourcentages pour ce pipe-line, que veut-on dire au juste?

M. Blair: Monsieur Orange, je vais donner une précision sur ce point avant de la passer à M. Logan. Vous semblez croire que ce montant de $1.6 milliard représente le coût total du pipe-line. En effet, ce chiffre ne représente que l'investissement initial pour la tronçon du pipe-line allant du versant nord de l'Alaska pour se rattacher à des installations déjà existantes en Alberta; environ $400 millions de ce montant seraient alloués à des travaux dans l'État d'Alaska et $1.2 milliard pour d'autres travaux dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et dans le nord-ouest de l'Alberta. Je me souviens très bien que c'est dans ce contexte que vous avez employé le mot «total». Il sera nécessaire d'augmenter la capacité de nos gazoducs en agrandissant les réseaux existants et peut-être en contruisant certains nouveaux tronçons afin d'acheminer le gaz jusqu'au lieu de sa consommation. Aussi, nous prévoyons que l'investissement total en capital nécessaire au Canada et en Alaska pour réaliser la première étape de la construction sera sensiblement supérieur à $1.6 milliard. Il dépas-

[*Texte*]

project we are talking of the new section of pipe line across virgin country from a pipe line point of view and we are talking about it across both Alaska and Canada.

• 1135

Following that clarification, may I refer to the question of proportions in the capitalization of such other points as you might like to refer to.

Mr. Logan I think the best way of attempting to answer your question, Mr. Orange, and without again disclosing anything that we do not already know, is to say to you substantially what you and I disclosed to the Northwest Study Group at a meeting that took place not very long ago, because obviously there is nothing in this that has not already been disclosed. What we said in substance in our discussions with them was that as we have concluded the work on the financing presentation to date. We, the financial advisers to Gas Arctic, believe that the financing can be obtained for the line. We believe that the equity financing can be obtained in a manner consistent with the declared objectives of Gas Arctic of having control over that portion of the line resting in Canada and that it rests with investors in Canada. The detailed proposals, which take some hours to conclude, have been shown to all the members of Gas Arctic and the senior officers and directors of the supporting companies. They have been shown what I think is described here as the Federal Task Force on this entire project.

The foundations upon which the financing principles are based have been discussed with a couple of leading institutional investors in securities. They have not been taken through the detailed financial proposals, but we have touched base with them to be sure that the principles upon which we have assembled our financial thinking is sound and we have been generally encouraged in the belief that these principles appear to them to be adequate.

When we look at offering securities to investors in Canada we are in a position to say to you, as we have said to them, that our total reliance on the Canadian equity markets falls comfortably below the amount of financing that has been arranged in preceding years in a single quarter. So, we feel quite confident that our reliance on equity markets, as we have our proposal structured, following comfortably below net new issues of common shares in a single quarter from preceding years, puts us in a strong position to say—having in mind the time parameters over which the line will be constructed—that we are skating on thick ice when we express the views that we have already expressed. This, of course, is all subject to a good investment climate, a reasonable regulatory environment. Is that a satisfactory answer at the present time?

Mr. Orange: At the present time, yes.

Mr. Blair, does your financing proposal anticipate or look towards any participation on the part of the Canada Development Corporation?

Mr. Blair: No, not expressly, Mr. Orange. We do not rely on the availability of capital from the Canada Development Corporation.

Mr. Orange: Basically this gas line is intended to carry American gas to American markets through Canadian soil. At the same time, in the area through which it will move, there is a fairly substantial exploration program underway to determine whether or not there is gas and oil

[*Interprétation*]

sera même sensiblement les $2 milliards. Je voulais préciser ce point afin d'être bien sûr qu'en définissant ces travaux comme un projet de $1.6 milliard nous parlons bien de la nouvelle portion du gazoduc qui sera construit sur un terrain non encore aménagé et que cette portion s'étend aussi bien en Alaska qu'au Canada.

Cette mise au point étant faite, j'aimerais maintenant aborder la question de la participation au financement de ces parties du projet que vous voudrez bien évoquer.

M. Logan: Je pense que la meilleure façon de répondre à la question, monsieur Orange, et sans rien dévoiler que nous sachions déjà, est de répéter en substance ce que nous avons déclaré récemment au groupe d'étude du Nord-Ouest, car il n'y a là certainement rien qui n'ait pas déjà été dévoilé. En substance, nous avons déclaré devant ce groupe d'étude que nos recherches concernant le financement sont terminées. Nous, les conseillers financiers de la Gas Artic, croyons qu'il sera possible de financer ce gazoduc. Nous pensons qu'il sera possible de le financer de façon compatible avec l'objectif déclaré de la Gas Artic, à savoir qu'elle aura le contrôle de la portion canadienne du réseau et que cette portion sera financée par les investisseurs canadiens. Les propositions détaillées, dont la présentation complète nécessiterait quelques heures ont été soumises à tous les membres de la Gas Artic ainsi qu'aux dirigeants et directeurs des sociétés associées. Nous les avons soumises à toutes les parties qui sont intéressées à l'ensemble du projet.

Nous avons discuté avec quelques-unes des plus grandes sociétés d'investissement du pays les bases sur lesquelles nous proposons asseoir le financement de ce projet. Nous ne leur avons pas exposé le détail de nos propositions de financement, mais nous avons discuté des principes généraux de façon à nous assurer que nos bases sont saines.

Si l'on considère la valeur totale des actions que nous allons offrir aux investisseurs canadiens, nous sommes en mesure de dire devant ce Comité, comme nous l'avons dit aux sociétés d'investissement, que le capital total que nous espérons rassembler sur le marché canadien est bien en deçà de ce qu'il a été possible de réunir au cours d'un seul trimestre pendant les années précédentes. Aussi, étant donné que les investissements que nous espérons réunir sur le marché des capitaux sont bien inférieurs à la valeur des émissions d'actions ordinaires au cours d'un seul trimestre des années précédentes et aussi si l'on considère la période de temps sur laquelle s'étendra la construction du gazoduc, nous courons peu de risques à donner les assurances que nous avons exprimées ici. Tout cela, bien sûr, nécessite un climat favorable sur le marché des capitaux, une règlementation sensée et une fiscalité raisonnable. Cette raison vous satisfait-elle à l'heure actuelle?

M. Orange: A l'heure actuelle, oui.

Monsieur Blair, vos propositions de financement envisagent-elles une participation quelconque de la Corporation de développement du Canada?

M. Blair: Non, monsieur Orange, pas expressément. Nous ne comptons pas sur les capitaux de la Corporation de développement du Canada.

M. Orange: Fondamentalement, ce gazoduc est destiné à transporter du gaz américain jusqu'aux marchés américains en passant par le territoire canadien. En même temps, dans cette région qu'il doit traverser, un important programme d'exploration est en cours afin de déterminer

[*Text*]

along the Mackenzie Valley. When you negotiate your contracts with the companies that will be involved originally, will there be some arrangement worked out so that when Canadian gas is discovered it can be transported to whatever markets are developed?

• 1140

Mr. Blair: The arrangement to which you refer has been an expressed feature of the proposal that has become known as the Gas Arctic Proposal since the publication of its first statements of principles and objectives in early 1970, and the answer is absolutely yes.

Mr. Orange: I do not understand how these contracts are worked out, but if initially you agree to carry the gas from point A to point B how are arrangements worked out or developed whereby there can be other gas fed into this particular line?

Mr. Blair: We believe that the initial main pipeline installed should be, and as a practical matter will be, installed in a size which provides some capacity for additional gas which may be developed, including Canadian gas, right from the time of its very first design and installation. Furthermore, it is our own experience and the experience of the pipeline transportation operators that once the initial main line has been made feasible and is installed there is very considerable ability of the operators to provide expansion by the gradual grouping, which is the expression used in the industry, or twinning of lines through portions of the route on an orderly basis so as to provide continuing growth of capacity to meet growing demands for gas transportation service.

Mr. Orange: In your ecological studies you obviously have had to take into account the Land Use Regulations which are being developed for both territories. Has there been any comment on the part of the federal authority with regard to problems they anticipate in relation to the Land Use Regulations and the construction of the line?

Mr. Blair: Mr. Chairman, I would refer Mr. Orange's question to Mr. Abercrombie and his colleagues.

Mr. Abercrombie: Mr. Orange, we have discussed the Land Use Regulations with the federal government and, in our engineering, construction and ecology programs, we have had to observe a number of those regulations. I am thinking in particular of some of the movement of equipment dealing with our soil programs, which program required a Land Use permit. Therefore we have come in contact with the regulations. I do not think we have any comment at this point as to their effect or appropriateness as far as our operations are concerned.

Mr. Orange: Can you live with them?

Mr. Abercrombie: I think the answer is yes, we can.

Mr. Orange: Mr. Blair, there are really two routes out of Alaska, one over the Brooks Range and through the Porcupine valley and the other along the Arctic coast. Again, being an amateur and having flown over both of those areas, it seems to me that the Arctic coast route would be a much easier area to operate from and might save some dislocation in the Old Crow area in respect of the native people in the Old Crow Flats.

[*Interpretation*]

s'il y a oui ou non du gaz et du pétrole le long de la Vallée du MacKenzie. Lorsque vous négociez vos contrats avec les sociétés qui s'engageront à la réalisation du projet comptez-vous y inclure des dispositions pour que l'on puisse acheminer, vers les marchés, le gaz canadien si jamais on en découvre.

M. Blair: Cet arrangement dont vous parlez fait expressément partie des propositions désignées sous le nom de «*Propositions de la Gas Artic* dès la publication au début de 1970 des premières déclarations de principe et d'objectifs, par conséquent je vous réponds par l'affirmative.

M. Orange: Je ne sais pas comment ces contrats sont passés mais si à l'origine vous acceptez de transporter du gaz d'un point A à un point B comment vous y prenez-vous pour acheminer dans ce conduit particulier du gaz appartenant à d'autres instances?

M. Blair: Nous croyons que le principal pipeline installé à l'origine devrait à toute fin pratique avoir une taille qui lui permette de transporter une capacité plus grande de gaz pour ce gaz supplémentaire y compris le gaz canadien. En outre, d'après notre expérience et d'après celle des opérateurs s'occupant du transport par pipeline, dès que la ligne principale aura été mise au point et installée, les opérateurs pourront très facilement développer l'installation en regroupant graduellement, c'est là l'expression utilisée dans l'industrie, ou en jumelant les lignes pour certaines parties de la route de façon ordonné afin d'assurer une croissance continue de la capacité de transport et faire face à la demande de plus en plus croissante de transport du gaz.

M. Orange: Au cours de vos études écologiques, vous avez sans doute dû tenir compte des règlements d'utilisation des terres qui sont en train d'être mis au point dans les deux territoires. Les autorités fédérales vous ont-elles fait part des problèmes auxquels elles s'attendent en ce qui concerne ces règlements d'utilisation des terres et la contribution de la ligne?

M. Blair: Monsieur le président, je demanderais à M. Abercrombie et à ses collègues de répondre à la question de M. Orange.

M. Abercrombie: Monsieur Orange, nous avons discuté des règlements concernant l'utilisation des terres avec le gouvernement fédéral et nous il nous a fallu dans le cadre de nos programmes de construction technique et d'écologie nous conformer à un certain nombre de ces règlements. Je pense particulièrement au déplacement du matériel dans le cadre de nos programmes géologiques, déplacement qui nécessite l'obtention d'un permis d'utilisation des terres. Par conséquent, nous avons eu affaire à ces règlements et je ne crois pas qu'à ce stade nous puissions présenter des remarques quant à leur effet ou à leur pertinence dans le cadre de nos opérations.

M. Orange: Est-ce qu'ils sont compatibles avec vos opérations?

M. Abercrombie: Je crois que la réponse est oui.

M. Orange: Monsieur Blair, en fait il existe deux routes, l'une passe par *Brooks Range* et *Porcupine Valley* et l'autre longe la Côte de l'Arctique. A nouveau, je suis un profane et ayant survolé ces régions il me semble que la Côte de l'Arctique soit une route plus facile à emprunter et que dans ce cas vous auriez moins de boulversements qui se produiraient comme cela se produirait dans la région de *Old Crow* au sujet des autochtones.

[*Texte*]

• 1145

I understand there is a problem, that the Alaska wildlife range runs from the Yukon border in 100 or so miles.

My question is which route appears at this stage, from an engineering point of view, to be the most economical?

Mr. Blair: May I refer that question, Mr. Chairman, to Mr. Gordon Walker who is Chairman of the inter-company instruction engineering and management division.

Mr. G.W. Walker (Vice-President, Alberta Gas Trunk Line Company Limited): Mr. Chairman and Mr. Orange, we have studied both what we refer to as the Arctic coastal route and the interior route which are shown on the map. The interior route is the one that goes by the Old Crow area south of the Arctic wildlife range in Alaska, and the coastal route goes across the Arctic coast of the Yukon and Alaska cutting through the Arctic wildlife range in Alaska.

In considering the engineering aspects of these routes, the length of them and the dollar values of construction are very nearly equal. There is little choice within the range of accuracy of estimates in both of those particularly rough areas.

The pipeline is not too concerned about what the surface looks like. It is more concerned with what is under ground in those areas. On the Arctic coastal route there is a higher percentage of very detrimental permafrost, high ice content soil material. On the interior route there is a higher percentage of rocks and gravel material. For a stable secure pipeline we prefer more stable soil material from an engineering viewpoint, if the total costs of either routes are very close. Either route is technically feasible. Our research and studies today indicate that we can construct on either route. We have a preference for the southern route or the interior route in regard to operations. The weather conditions along the Arctic coast are more severe than those behind the mountain ranges and protected. Does this answer your question?

Mr. Orange: Yes, it does. I have one final question, Mr. Chairman. The Alberta Gas Trunk Line Company Limited is a provincially chartered corporation operating within the boundaries of the Province of Alberta. I understand that if the Alberta Gas Trunk Line Company decides to send a line into British Columbia, then you follow under federal jurisdiction as far as the National Energy Board is concerned.

In your proposal obviously you will be one of the major principles. How will you be able to overcome what I consider a constitutional hurdle?

Mr. Blair: Mr. Chairman, our intention is that the pipeline transportation service across the Yukon and Northwest Territories would be provided by a new federal company as to its charter as well to its regulation and jurisdiction. For services outside the Province of Alberta, we see the role of our present Alberta company as an investor together with other Canadian companies including, in the first instance, our present partner at our invitation and other companies that we believe should pull together to do that

[*Interprétation*]

Le fait que les domaines de la faune arctique de l'Alaska s'étendent de la frontière du Yukon sur quelque 100 milles de distance représente un problème.

J'aimerais savoir quelle route apparaît à ce moment-ci, au point de vue du génie mécanique, comme étant la plus économique?

M. Blair: Puis-je référer cette question, monsieur le président, à M. Gordon Walker qui est président de la Division inter-sociétés pour la gestion et l'instruction dans le domaine du génie.

M. G.W. Walker (Vice-président de l'Alberta Gas Trunk Line Company Limited): Monsieur le président, monsieur Orange, nous avons étudié aussi bien la route côtière de l'Arctique que la route intérieure toutes deux indiquées sur la carte. La route à l'intérieur des terres est celle qui passe par la région *Old Crow* au sud des domaines de la faune Arctique en Alaska, et la route côtière qui longe la Côte Arctique du Yukon et de l'Alaska traversant la région de la faune Arctique en Alaska.

Lorsqu'on considère les aspects techniques de ces routes, leur longueur et la valeur de la construction en dollars sont à peu près égales. Il y a peu de choix quant à l'exactitude des estimés pour ces deux routes particulièrement difficiles.

Les gens du pipe-line ne sont pas trop préoccupés par l'aspect de la surface. On se préoccupe davantage de ce qui se trouve en-dessous de la terre dans ces régions. Sur la route côtière de l'Arctique il y a un pourcentage plus élevé de sol qui renferme de la glace permagel de nature très dangereuse. La route intérieure est constituée par un sol essentiellement rocailleux. Pour un pipe-line stable et auquel on peut se fier en toute sécurité nous préférons un sol plus stable du point de vue du génie si les coûts totaux des deux routes sont à peu près les mêmes. Au point de vue technique les deux routes sont réalisables. Notre recherche et les études indiquent aujourd'hui que nous pouvons construire l'une et l'autre de ces routes. Nous avons une préférence pour la route Sud ou la route de l'intérieur au point de vue des travaux. Les conditions climatiques le long de la Côte de l'Arctique sont plus rudes que celles qui existent au-delà des régions montagneuses et elles sont mieux protégées. Cela répond-il à votre question?

M. Orange: Oui, en effet. Cela répond à ma question. J'ai une question finale, monsieur le président, L'*Alberta Gas Trunk Line Company Ltd.* est une société à charte provinciale faisant de l'exploitation à l'intérieur des frontières des provinces de l'Alberta. Je comprends que si l'*Alberta Gas Trunk Line Company* décide d'installer un pipe-line en Colombie-Britannique vous devez suivre la juridiction fédérale en ce qui concerne l'Office national de l'énergie.

Dans votre proposition évidemment vous serez l'une des parties les plus importantes. Comment pourrez-vous surmonter ce que je considère comme étant un imbroglio constitutionnel?

M. Blair: Monsieur le président, le service de transport par pipe-line à travers le Yukon et les territoires du Nord-Ouest serait assuré par une nouvelle compagnie à charte fédérale; il en sera de même pour les règlements et la juridiction. En ce qui a trait aux services à l'extérieur de la province de l'Alberta, nous considérons le rôle de notre actuelle compagnie en Alberta comme étant celui d'un investisseur au même titre que d'autres compagnies canadiennes et comprenant en tout premier lieu notre associé

[*Text*]

job in Canada. Within the Province of Alberta we do believe there will be economic and operating advantages to the provision of the service for transmission of gas from the Arctic jointly with the service for the transmission of gas presently produced in Alberta and the time this project occurs would be the earliest that such a proposal as we are speaking of, could be implemented. For instance, Mr. Orange, we suppose that we will be moving some 5 million to 6 million Mcf a day of Alberta gas and that the job will be to move across Alberta some perhaps initially 1½ million Mcf a day of Arctic gas and that such transmission can be accomplished more economically and to better operational advantage on a joint basis than by a wholly new system. I think that is our view.

• 1150

There will have to be some arrangements for reasonable coverage of the federal jurisdictional interest in the movement of that out-of-province gas across the province and we have that in mind. We have in mind arrangements to provide for federal jurisdiction of that part of the gas.

Mr. Orange: Just a final comment, Mr. Chairman, is the fact that probably this affects my area more than any other area of Canada. I would just like to comment that I have watched the various groups who are preparing proposals to build gas lines and oil lines and I must say that from where I stand they are making a very sincere effort to understand everything they can about the North, the people, the ecology, the social impact, the economic impact and I, personally, am looking forward to the start of these lines not only as a Northerner but as a Canadian.

Mr. Blair: Mr. Chairman, I am tempted to ask if we can adjourn the meeting on that note.

The Acting Chairman (Mr. Yewchuk): I would like to do that but we have a couple more questioners.

Mr. Barnett: Mr. Chairman the member from the Northwest Territories tends to become a bit lyrical any time he gets talking about the North. Obviously, Mr. Chairman, as time has gone on some of the questions one might have asked have been asked and answered. I was interested in the comments or Mr. Hart about the role of the CNR in its proposed development and in the course of his statement he made reference to the fact that their study indicated that at the present time considering the transportation logistics there would be no requirements for any extension of rail north of Hay River.

However, if I understood him correctly he did suggest that he felt there was a requirement for an all-weather road leading North, if I understood him rightly, toward Norman Wells and possibly a bit further. I would like to ask, Mr. Hart, in view of the involvement of his company and the whole question of transportation whether he sees such a road as being in any way part of the CNR system or as a public highway? I am really asking whether he sees the CNR as playing a role in the actual construction of such a road either physically or financially, or sees any of the other participants in a pipeline construction program

[*Interpretation*]

actuel qui se joindra à notre invitation et d'autres compagnies qui, à notre avis, devraient se joindre pour mettre sur pied ce projet au Canada. En Alberta, nous croyons qu'il y aurait des avantages économiques et même des avantages d'exploitation à assurer les services d'acheminement du gaz de l'Arctique en même temps que celui du gaz que l'on produit actuellement en Alberta et nous pourrions réaliser ce projet dès que la proposition dont nous vous avons parlé pourra être mise en œuvre. Nous pensons, par exemple, monsieur Orange, que nous pourrons transporter quelques 5 à 6 millions de pieds cubes de gaz d'Alberta par jour et, au départ, nous devrons peut-être transporter en Alberta un million et demi de pieds cubes par jour de gaz de l'Arctique; aussi, nous pensons que ce transport pourrait s'effectuer avantageusement à la fois sur le plan économique et sur le plan de l'exploitation suite à un regroupement au lieu de mettre en place tout un nouveau système. Voilà notre opinion.

Il faudra prendre des dispositions pour que le gouvernement fédéral puisse exercer ses pouvoirs en ce qui concerne le transport du gaz de cette province et dans cette province, nous y pensons très sérieusement. Nous pensons à des dispositions qui donneraient au gouvernement fédéral des pouvoirs sur cette partie du gaz.

M. Orange: Une dernière remarque, monsieur le président, ce projet touche bien plus ma région que toute autre région du Canada. J'aimerais tout simplement dire que j'ai observé les différents groupes qui sont à l'origine des propositions visant à construire des gazoducs et des oléoducs et je dois avouer que selon moi ils déploient de grands efforts afin de comprendre ce que l'on peut faire pour le Nord, les gens qui y habitent, ainsi que l'écologie, et ils tiennent compte des incidences sociales et économiques. Personnellement, ce que j'attends avec impatience c'est que l'on commence à poser ces pipe-lines, non seulement en tant qu'habitant du Nord mais également en tant que Canadien.

M. Blair: Monsieur le président, je me demande si nous ne pourrions pas lever la séance là-dessus.

Le président suppléant (M. Yewchuk): J'aimerais bien le faire mais il y a encore quelques députés qui veulent poser des questions.

M. Barnett: Monsieur le président, le député des territoires du Nord-Ouest semble porter au lyrisme lorsqu'il parle du Nord. Manifestement, monsieur le président, certaines des questions que l'on aurait pu poser l'ont déjà été et elles ont trouvé réponse. Je suis vivement intéressé aux remarques de M. Hart au sujet du rôle du Canadien National dans son projet et, au cours de son exposé, il a signalé le fait que leur étude voulait qu'à l'heure actuelle, étant donné la logistique des transports, il ne serait pas nécessaire de prolonger la voie de chemin de fer dans le nord de Hay River.

Toutefois, si je l'ai bien compris, il a laissé entendre qu'il était nécessaire de construire vers le Nord des routes pouvant résister aux intempéries, si j'ai bien compris, vers Norman Wells et peut-être un peu plus loin. J'aimerais vous demander, monsieur Hart, étant donné les intérêts de votre société dans toute cette question du transport, si vous pensez que cette route devrait faire partie du réseau du Canadien national ou devrait être considérée comme une voie publique? J'aimerais savoir si vous estimez que le Canadien national doit participer à la construction de cette route, en apportant une aide matérielle ou physique,

[*Texte*]

as being involved in it? I am asking this question in part at least because I am assuming that without some such development in the requirement for moving materials in massive quantities, the views on the need for a road might differ.

• 1155

Mr. Hart: Yes, sir. Perhaps I should repeat what I said. The results of a study—not conclusions of Canadian National Railways—this is the study that has just been produced which was sponsored by Canadian National and Alberta Gas to look at the corridor. Out of that came a finding, which we are presently examining, that at the present time a railway was not justified north of the existing railhead, but that a highway was. That is in the study stage and under examination at the moment. If it were the other way, certainly we would be most anxious and active in wishing to participate in the construction of such a facility.

As far as the highway is concerned, at this stage I would not truly be able to answer your question. If I were to speculate, I would think that it should be a public highway. It is not a normal activity for Canadian National to be in the highway construction business. It might wish, however, to expand its trucking service if somebody else built the road. As I say, that is a personal answer at this moment.

Mr. Barnett: I suppose I asked this question, Mr. Chairman, partly as a result of the sort of activity that goes on on Vancouver Island, where certain industrial enterprises do engage in fairly major road construction programs, and I wanted to clarify the basic concept in your mind when you put forward the preliminary results of the study.

Mr. Hart: Yes.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, in relation to the statements about the training program of northern people and the statement which I think Miss Carney made that this was not designed to solve the total employment picture in the North, if the proposed line from the north slope of Alaska through to Alberta's existing lines were in place and in operation, what would be the requirement in operational personnel?

Mr. Blair: I will refer the question to Mr. Deyell, at least initially, Mr. Chairman.

Mr. Deyell: In the first year of operation of such a pipeline, possibly 150 people would be permanently employed in the operation of the Canadian segment of this project.

Mr. Barnett: I am glad to see your answer is the same as the one I received in reply to a question through the channels of the House of Commons. I wanted to get this in perspective. You are talking about a training program and so on. Have you any estimates as to what auxiliary level of economic activity and number of people would result from the operation of the pipeline?

Mr. Blair: Mr. Abercrombie.

Mr. Abercrombie: Mr. Chairman, I believe this could be answered in two parts. I can give you an answer on one area and Miss Carney, who is doing economic studies in the North, would give another view. I can just give you some figures that we have developed recently, believed to be within the reasonable order of magnitude associated with the construction phase of the pipeline where some

[*Interprétation*]

ou encore si l'on envisage que d'autres participants au programme de construction du pipe-line devraient y prendre part? Je vous pose cette question en parlant de l'hypothèse que s'il n'était pas nécessaire de transporter des matériaux en grande quantité, la nécessité de cette route ne serait peut-être pas aussi évidente.

M. Hart: Oui, monsieur. Peut-être devrais-je répéter ce que j'ai dit. Les résultats d'une étude—non les conclusions du Canadien National—de l'étude qui vient d'être citée et qui a été parrainée par le Canadien National et la *Alberta Gaz* pour l'examen du corridor. Une conclusion a été tirée de cet examen, conclusion que nous étudions actuellement, selon laquelle le prolongement de la voie ferrée ne s'impose pas pour le moment, mais qu'il faudrait une route. Nous sommes à l'heure actuelle à cette phase de l'étude. Autrement, nous ne demanderions pas mieux que de participer à l'installation ferroviaire.

Pour ce qui est de la route, je ne peux pas encore en toute sincérité répondre à votre question. Si je devais faire des suppositions, je pense que je serais en faveur d'une route publique. Il n'est pas du ressort du Canadien National de s'occuper de la construction des routes. Peut-être la société tiendrait-elle cependant à étendre son service de camionnage pourvu que quelqu'un d'autre construise la route. Comme je l'ai dit, ce n'est à l'heure actuelle qu'un avis personnel.

M. Barnett: Sans doute ai-je posé cette question, monsieur le président, un peu à cause du genre d'activités qui se poursuit dans l'île de Vancouver, où certaines entreprises industrielles entreprennent des programmes assez importants de construction de routes, et je voulais une explication qui nous apparaisse très claire du principe fondamental qui découle des résultats provisoires de l'étude.

M. Hart: Oui.

M. Barnett: Monsieur le président, au sujet des déclarations faites sur le programme de formation des gens du Nord, et de la déclaration de Mlle Carney, me semble-t-il, selon laquelle ceci n'est pas de nature à résoudre tous les problèmes du chômage dans le Nord, si la ligne projetée sur le versant nord de l'Alaska et passant par l'Alberta pour rejoindre celles qui existent déjà était en place et en opération, combien de personnes seraient nécessaires pour en assurer le fonctionnement?

M. Blair: Je vais demander à M. Deyell de répondre à la question, au moins pour le début, monsieur le président.

M. Deyell: Durant la première année d'opération d'un pipeline de ce genre, on emploie à peu près 150 personnes de façon permanente du côté canadien.

M. Barnett: Je constate avec satisfaction que votre réponse correspond à celle que j'ai reçue en Chambre. Je voulais la mettre en perspective. Vous parlez d'un programme de formation, et ainsi de suite. Avez-vous l'idée du niveau auxiliaire d'activité économique et du nombre de personnes qui seront employées dans l'opération du pipeline?

M. Blair: Monsieur Abercrombie.

M. Abercrombie: Monsieur le président, cette question, je pense, exige une double réponse. Je puis y répondre en partie et Mlle Carney, qui poursuit des études économiques dans le Nord, pourra répondre à la seconde partie de la question. Je puis simplement vous donner les chiffres que nous avons calculés récemment, et que l'on estime logiques par rapport à la phase présente de construction

[*Text*]

four to five thousand men will be employed, and we believe the employment multiplier for this particular phase of the pipeline will be of the order of five to seven, which simply means that in the secondary-tertiary areas, not associated directly with the construction of the pipeline but in the support and supply areas, we are talking in terms of some 25,000 men throughout Canada. That is just one phase.

• 1200

I think your question also related to the generating or the multiplier effect of the men actually operating the line.

Mr. Barnett: Yes, I am talking about the situation when construction is completed and the normal operation is proceeding.

Mr. Abercrombie: Could you answer that, please?

Miss Carney: We are now examining what those secondary benefits are in terms of employment, but it may be quite small. It may be less than one would anticipate for two reasons.

One is that normally in the South if you build a road, build a pulp mill or undertake a development project some of your secondary benefits come from other things which happen. If you build a road for a pipeline, you may open up farm land or if you build a railway you may open up forect land, you get an accumulative effect which access provides.

Now, an all-weather road would generate some of that in part of the territory, but in a lot of the pipeline route there really is nothing else there. There are no minerals close by, there is marginal forest, there is no agriculture potential, there is some tourism and some traffic, so that is one area where the benefit may be smaller than one could expect in the South.

The second area is in the demand for goods and services. Normally if you increase incomes by providing jobs you create other jobs because of the demand for goods and services which the workers require. However, in the North you have a different consumption fonction, at least among many of the northerners. They rely heavily on caribou for their food. When they get higher incomes they buy durable goods like Skidoos or sewing machines, but a lot of their increased income goes to the increased consumption of alcohol. They have not generated different spending patterns. It becomes quite interesting because you have to try to figure out what is the best way to encourage people to spend their money, other than on cases of liquor from Inuvik.

You can see that possibily in the aggregate there will be a relatively low multiplier for the jobs on the pipeline, but in a very small economy where there are very few jobs and also very few people, just a few additional jobs can make a big difference in a settlement. The labour force, I think, is going to turn out to be smaller than we now anticipate. The number of people really available and willing to work and are not already working may be much smaller than we now know. So that you will get, relatively, quite a considerable impact on a community, but in our sense, nationally, the number of people involved will be relatively minor. Does that answer your question?

[*Interpretation*]

du pipeline, qui prévoit l'emploi d'environ de 4 à 5,000 hommes, et nous croyons que le multiplicateur de l'emploi concernant cette phase particulière de la construction du pipeline, sera de l'ordre de 5 à 7. Ceci signifie simplement que dans les domaines secondaires ;et tertiaires, sans rapport direct avec la construction du pipeline, mais qui fournissent les approvisionements, nous pouvons qu'environ 25,000 hommes seront employés à travers le Canada. Et ceci pour une seule phase du projet.

Je crois que votre question se rapporte également à l'effet générateur et multiplicateur du nombre de personnes qui font vraiment fonctionner le pipeline.

M. Barnett: Oui, je parle de la situation qui existera une fois la construction terminée et que le pipeline fonctionnera normalement.

M. Abercrombie: Pourriez-vous répondre à cette question, s'il vous plaît?

Mlle Carney: Nous examinons les effets secondaires sur l'emploi, mais ils peuvent être assez réduits. Ils peuvent être inférieurs à ceux que nous pourrions attendre et cela pour deux raisons.

La première est que, normalement, si l'on construit dans le sud une route, une usine de pâte à papier ou si l'on entreprend un projet de développement, certains des effets secondaires résultent d'autres choses qui se produisent. La construction d'une route pour un pipeline, peut engendrer la culture des terres ou celle d'un chemin de fer peut engendrer l'exploitation d'une forêt, et on a donc ainsi l'ouverture de voies d'accès a donc des effets cumulatifs.

Maintenant, une route ouverte en toutes saisons aurait ce genre d'effets dans une partie du territoire, mais sur une grande partie du tracé du pipeline il n'y a vraiment rien d'autre. Il n'y a pas de minerai à proximité, ni de forêt adjacente, il n'y a pas de possibilité de culture, il y a un peu de tourisme et de circulation, il s'agit donc d'une région où les avantages peuvent être moindres que ceux auxquels on pourrait s'attendre dans le sud.

Le deuxième secteur est celui de la demande en biens et services. Normalement, si l'on augmente le revenu des gens en leur donnant des emplois, on crée d'autres emplois à cause de la demande en biens et services nécessaires pour les travailleurs. Cependant, dans le nord, la consommation se fait sur un plan différent, du moins pour un grand nombre des habitants. Ils comptent principalement sur le caribou pour se nourrir. Lorsqu'il gagent un revenu plus élevé, ils achètent des biens durables comme des moto-neiges ou des machines à coudre, mais une grande partie de leur supplément de revenu sert à acheter plus de boissons alcoolisées. Le genre de dépenses n'a pas changé. Cela devient très intéressant car il faut essayer de trouver la meilleure façon d'encourager les gens à dépenser leur argent, autrement qu'en achetant des caisses de boissons alcoolisées.

On peut voir que dans l'ensemble il y aura probablement un facteur multiplicateur assez faible en ce qui concerne les emplois liés directement au pipeline, mais dans une très petite économie, où il y a très peu d'emplois et également très peu de gens, quelques emplois supplémentaires peuvent faire une grande différence pour la population. La main-d'œuvre, je crois, sera moins nombreuses que nous le prévoyons maintenant. Le nombre de gens qui sont vraiment disponibles et qui veulent travailler, et qui ne travaillent pas actuellement est peut-être beaucoup moins

[*Texte*]

Mr. Barnett: Yes. Perhaps, Mr. Chairman, at this point it might be useful to inquire on the projected time table of construction what the working force might be during the construction phase.

Mr. Blair: I will refer the question to Mr. Gordon Walker, again, Mr. Chairman.

Mr. Walker: Mr. Chairman, the labour force during the construction period spread over a two-year period will peak a little over 4,000 people on the Canadian section. Here again I am referring to that portion of the pipeline in the Northern Alberta, the Territories and the Yukon only.

Mr. Barnett: Perhaps I might ask one more question, Mr. Chairman, in relation to the work being done by a group studying the ecological impact—Dr. McTaggart-Cowan, Professor Bliss and Professor Wilimovsky were mentioned.

It was indicated that they are free to publish any comments they may have on the result of their studies. Have they, in fact, issued any information publicly as a result of their studies so far?

Mr. Blair: May I refer that question, sir, to Mr. Carson Templeton?

• 1205

Mr. Carson Templeton (Chairman, Environment Protection Board, Winnipeg): The initial reports of the board are now being finalized. They are interim reports because there has only been one field season, but these will be published. We do not consider any of our work proprietary. They will go to the libraries, the universities and government, and I assume to anybody else who wants them. The first group will be ready inside a month and the next group in about four months. After that there will probably not be too many until next fall.

Mr. Barnett: Thank you.

The Acting Chairman (Mr. Yewchuk): Mr. Marchand.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Thank you, Mr. Chairman. A number of the questions I had in mind have been asked. I was quite interested, Mr. Blair, to bear you point out that you have already done some work on pipelining in the Arctic Islands area. Does it appear as if it is going to be feasible to have pipeline construction under the most severe conditions such as under the waters of M'Clure Strait and Viscount Melville Sound, were you have the pipe line going across. From the preliminary studies you have done does it look as if that is going to be possible?

Mr. Blair: Mr. Marchand, taking your question precisely, I think I can say that it looks as though it is going to be feasible, while at the same time saying that at this stage we do not know exactly how it will be done. We consider that more work is going to be needed in the next year or two. The preliminary conclusion of the general report that we received on the work this year is that in the present state of the art of the engineering of underwater pipe lines is that this much of the area is accessible by known techniques but that up in this country there are channel crossings for which the technology does not yet exist, but we believe as a matter of judgment and experience with

[*Interprétation*]

important que nous ne le pensons maintenant. Il y aura donc des répercussions considérables sur une collectivité, mais à notre avis, sur le plan national le nombre de gens impliqués sera relativement faible. Cela répond-il à votre question?

M. Barnett: Oui. Monsieur le président, il serait peut-être utile maintenant de nous renseigner sur le calendrier prévu pour la construction, afin de savoir quelle main-d'œuvre pourrait etre utilisée au cours de la construction.

M. Blair: Je vais passer la question à M. Gordon Walker encore une fois, monsieur le président.

M. Walker: Monsieur le président, au cours de la période de construction qui s'étend sur deux ans, il y aura une main-d'œuvre de 4,000 personnes au maximum du côté canadien. Encore une fois je parle ici de la partie du pipe-line située dans le nord de l'Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon uniquement.

M. Barnett: Je pourrais peut-être poser une autre question, monsieur le président, au sujet du travail effectué par un groupe d'étude sur les répercussions écologiques; on a mentionné les noms de M. McTaggart, M. Cowen, le professeur Bliss et le professeur Willimovsky.

On a dit qu'ils étaient libres de publier toutes les observations qu'ils pouvaient faire sur le résultat de leurs études. Ont-ils donné des renseignements au public à la suite de leurs études jusqu'ici?

M. Blair: Puis-je demander à M. Carson Templeton de répondre à cette question, monsieur?

M. Carson Templeton (président, Commission de la protection de l'environnement, Winnipeg): On est en train de terminer les premiers rapports de la Commission. Ce sont des rapports provisoires parce qu'il n'y a eu qu'une saison sur le terrain, mais ils seront publiés. Nous n'accordons à nos travaux aucun caractère confidentiel. Ils seront envoyés dans les bibliothèques, les universités et au gouvernement, et je suppose à tous ceux qui s'y intéressent. Le premier groupe sera prêt dans un mois et les groupes suivants dans environ 4 mois. Après cela, il n'y en aura certainement pas beaucoup avant l'automne.

M. Barnett: Je vous remercie.

Le président suppléant (M. Yewchuk): Monsieur Marchand.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je vous remercie monsieur le président. Un certain nombre de mes questions ont déjà été posées. Je vous ai entendu déclarer, avec beaucoup d'intérêt, monsieur Blair, que vous aviez déjà effectué certains travaux de construction de pipe-lines dans les îles de l'Arctique. Est-ce qu'il semble possible d'installer des pipe-lines dans les conditions les plus sévères, comme celles que l'on trouve dans le détroit M'Clure et à Viscount Melville Sound? A partir des études préliminaires que vous avez faites est-ce qu'il semble que cela sera possible?

M. Blair: Monsieur Marchand, pour répondre à votre question de façon précise, je pense pouvoir déclarer que la chose semble réalisable, et en même temps qu'à ce stade nous ne savons pas exactement comment elle sera réalisée. Nous estimons que d'autres travaux seront nécessaires dans l'année ou les deux années qui viennent. La conclusion préliminaire du rapport général que nous avons reçu au sujet des travaux de cette année, et que dans l'état actuel des techniques de construction de pipe-lines sous-marins, dans une bonne partie de cette région l'utilisation des techniques connues est possible, mais qu'il y a des courants que ces techniques ne permettent pas de maîtri-

[*Text*]

trends in the development of this sort of technology in the past that during the next few years the technological capability will be developed.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): When do you plan to carry out more intensive studies and what king of a time frame do you have this whole thing in as to developing a capability to know whether it would be possible to build pipe lines under the waters of the high Arctic islands.

Mr. Blair: The matter of urgency will get its main direction from the exploratory drilling results. Major programs are being carried out by others. These involve the use of funds advanced by gas buyer members of our Gas Arctic group only in part. I think that at such time as a substantial base reserve of gas is proven in the Arctic islands which would be sufficient in size to make the financing of a pipe line feasible, a connection to market, that there will then be a sharp urgency and a great concentration of effort on this final development of technology. Until such proven reserves are announced—and of course it is not up to us to speak to those because we are not in the exploration business nor do we have any exploration activity there—I think there will be a continuing program of surveys and engineering studies which will keep a steady pressure on obtaining the necessary technology. The work done by Gas Arctic last summer was the first of its sort. We plan to continue some such woek into 1972. Right at this particular day, I cannot tell you what the extent of that work will be.

• 1210

Mr. Chairman, I wonder if I can ask Mr. Hushion and/or Mr. Walker if they have additions to make to my summary of this that would be appropriate.

Mr. Walker: Mr. Chairman, as Mr. Blair said, in 1971, we undertook what was probably the first Arctic island pipe line research programs—channel research—in relation to oas pipe lining out of the Arctic islands. This program in 1971 totalled some $600,000 expenditure and, as Mr. Blair said, we are proposing to continue additonal programs in 1972.

Proven technology to date is not there to construct lines across all those channels. We are going into an area which is new to pipeliners, both in depth of channels for large diameter lines and in ice cover. Pipe lines have been laid to several thousand feet in depth with small diameter lines; large diameter lines have been laid to several hundred feet in depth.

The research that has to be done not only has to combine the increasing capability of laying large diameter lines at greater depths, but also has to overcome the techniques of not having open-water channels for laying these lines. This is probably the direction our research will take over the next year or two.

Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Thank you very much.

I would like to switch for a minute to the ecological area and I was interested in your description of the work that is being done. I certainly want to commend you upon the team you have put together in this area.

I know particularly of Dr. Ian McTaggart-Cowan who is well, well known as one of Canada's eminent biologists. I

[*Interpretation*]

ser. Toutefois, si l'on fonde son jugement et son expérience sur les tendances de l'évolution de ces techniques dans le passé, on peut s'attendre à ce que des techniques appropriées soient mises au point dans les quelques années à venir.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Quand avez-vous l'intention d'effectuer des études plus approfondies et combien de temps vous faudra-t-il pour savoir s'il est possible de construire des pipe-lines sous les eaux des îles du haut Arctique?

M. Blair: La direction principale de la question d'urgence sera fonction des résultats des forages exploratoires. D'autres sont en train d'exécuter de vastes programmes. Ils comprennent l'utilisation de sommes avancées seulement en partie par les membres acheteurs de gaz de notre groupe du gaz de l'Arctique. Je pense que dès qu'on aura la preuve qu'il y a une réserve substantielle de gaz sous les îles de l'Arctique qui serait suffisamment importante pour rendre possible le financement d'un gazoduc, ce sera une question d'urgence et tous les efforts seront concentrés sur les développements technologiques. En attendant que l'on annonce l'existence de ces réserves et, bien entendu, ce n'est pas à nous de le faire car nous ne nous occupons pas des questions de prospection et n'en faisons pas dans cette région, je pense qu'il y aura un programme ininterrompu d'études et de recherches techniques qui maintiendront une pression constante en vue de la mise au point des techniques nécessaires. *Gas Arctic* a innové l'été dernier. Nous comptons poursuivre ce travail jusqu'en 1972. Pour l'instant, je ne puis vous dire qu'elle en sera l'ampleur.

Monsieur le président, M. Hushion ou M. Walker pourraient peut-être ajouter quelque chose à ce propos.

M. Walker: Monsieur le président, comme M. Blair l'a souligné, en 1971 nous avons lancé ce qui devaient être les premiers programmes de recherche sur les pipe-lines partant des îles de l'Arctique, et plus précisément sur les gazoducs dans ces régions. Jusqu'à présent, ce programme s'est monté à $600,000 et, comme M. Blair nous l'a dit, nous entendons mener d'autres programmes en 1972.

La technique actuelle ne permet pas d'installer de canalisations traversant ces bras de mer. Nous nous heurtons à des problèmes jusqu'alors inconnus des constructeurs de pipelines, tant du point de vue de la profondeur de ces bras de mer, en ce qui concerne le diamètre des conduites, que de l'épaisseur de la glace. On a posé des pipelines à des profondeurs atteignant des milliers de pieds en utilisant des conduites de faible diamètre; des conduites de grand diamètre ont pu être posées à des centaines de pieds de profondeur.

La recherche doit porter à la fois nu les possibilités d'installer des conduits de fort diamètre à des grandes profondeurs et sur le problème technique que constitue la pose de conduites dans des eaux non dégagés. C'est probablement de ce côté que s'orientera notre recherche au cours de l'année qui vient.

Merci, monsieur le président.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Merci.

Ma question a trait à l'écologie. La description de votre travail dans ces régions m'a fort intéressé. Le groupe que vous avez pu réunir mérite certainement des félicitations.

Je remarque en outre le nom de M. Ian McTaggart-Cowan qui est l'un des biologistes canadiens les plus connus. Je ne connais pas les autres membres du groupe,

[*Texte*]

do not know the other names that well but I certainly have heard of them, and I certainly want to commend you for taking this kind of initiative in putting this kind of a team together, or for getting your information from this kind of a group.

Mr. Chairman, I wonder if I could get a little more precise description of the kind of work that is being done? I was interested in some of the plant ecological areas.

You were showing a photograph of some revegetation in the southern part of the Mackenzie Valley, say, after five years. There are all kinds of relative factors here, because you are in an area where there is quite a lot of soil, an area where the climate is not as rigid. The photograph was taken after disturbance that was perhaps relatively minimal.

You are planting barley on a pipe line, and I think that is an annual crop. I really do not think that means very much, ecologically, in many ways, because you are looking at trying to heal any scars— trying to do this kind of thing, you will certainly have to get into perennial crops.

To my knowledge, they are going to have a pretty difficult time finding any kind of a perennial crop that would be very useful. Perhaps you have developed and found some other kind of a crop in some other area that might be useful, at least in healing over some of these scars. In the ecological work, how much have you done there? One or two years?

Mr. Templeton: A year.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): A year? And I presume that the work has largely been of a reconnaissance nature? You probably have not got it into the more descriptive kind of plant community work or soil plant relation work that may be forthcoming. I would like to get a breakdown as to the thrust of the work.

• 1215

Mr. Blair: Mr. Chairman, for the record, Mr. Carson Templeton will be replying for us.

Mr. Carson Templeton (Chairman, Environment Protection Board, Winnipeg): The plant work is only one part in the annual crops, or what is called a nurse crop, which provides a network of roots in the first year while the slower growing grasses begin to take over. We do not anticipate that you can ever replace the moss, because this takes 50 years to grow. We can replace grasses, which will be something, and it will not prevent the thermal erosion or the regression of the permafrost, but it will try to prevent some of the physical erosions of the surface.

I do not think the plant communities are really all that important, economically or to the environment, although when you fly over the seismic lines they look like a scar, and are referred to as such. But when you are on the ground you hardly notice them, in fact you probably do not, and they look entirely different from the ground. However, probably much more important than the plants is the fish resource. If there are large amounts of gravel used it may come out of streams and this may destroy the spawning beds and put siltation in the water to the point of destroying or diverting the fish. I think one of the biggest concerns we have is where this gravel is going to be needed and how we are going to get it. Some of it can be obtained from eskers and dry land deposits and some will come from streams. In some places in streams it is not a problem, but there are other places where it is vital. Of course the biological activity is very slow in the Arctic and if you destroy something it is not going to be replaced

[*Interprétation*]

mais j'en ai entendu parler et je ne puis que vous féliciter d'avoir fait appel à leurs services et d'avoir su les réunir pour ce travail.

Monsieur le président, je me demande s'il serait possible d'obtenir plus de détails sur le travail effectué dans ces régions. Je pense surtout aux plantes.

Vous avez montré une diapositive illustrant le renouvellement de la végétation dans la partie du sud de la vallée du Mackenzie après environ 5 ans. Un grand nombre de facteurs entrent ici en ligne de compte puisque c'est une région où la terre est fertile et où le climat est moins rigouvreux. La photographie a été prise après des bouleversements certainement peu considérables.

Vous semez de l'orge le long d'un pipeline, et je pense que la récolte est annuelle. Mais cela ne veut pas dire grand chose, du point de vue écologique, puisque si ce sont des correctifs que vous voulez apporter, si vous voulez cacher les traces de votre passage, il vous faudra penser à des plantes vivaces.

A mon avis, on aura beaucoup de mal à trouver des plantes vivaces qui pourront servir à cette fin. Vous avez peut-être trouvé ailleurs un autre genre de récolte qui pourrait être de quelque utilité, du moins pour ce qui est de réparer les dommages. Votre travail dans ce domaine s'est poursuivi pendant un an, deux ans?

M. Templeton: Pendant un an.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Un an? et je suppose que c'était surtout un travail de reconnaissance? Je suppose que vous n'avez pas encore abordé la question de la description des plantes ou des terres. J'aimerais savoir ou des terres. J'aimerais savoir où vous en êtes dans le travail.

M. Blair: Pour le procès-verbal, monsieur le président, M. Carson Templeton répondra pour nous.

M. Carson Templeton (Président de la Commission de la protection de l'environnement de Winnipeg): Les semailles ne constituent qu'une partie de la culture annuelle, ou ce qu'on appelle une première culture, qui fournit un réseau de racines pendant la première année alors que les herbes à la poussée plus lente commencent à occuper le terrain. Nous ne prévoyons pas pouvoir un jour remplacer les mousses, car la pousse prend 50 ans. Nous pouvons remplacer les herbes, ce qui sera un travail très important, mais cela n'empêchera pas l'érosion thermale ou la régression du pergelisol, mais cela constituera un essaie destiné à prévenir certains types d'érosion physique en surface.

Je ne pense pas que les plantes soient vraiment si importantes, économiquement ou écologiquement, bien que, lorsque vous passez en avion au-dessus des lignes sismiques, elles ressemblent à des cicatrices, et c'est ainsi qu'on les appelle. Lorsque vous êtes sur le terrain toutefois, vous ne les remarquez presque pas. En fait, vous ne les remarquez pas. Leur aspect sur le terrain est d'ailleurs tellement différent. Toutefois, et ceci est probablement beaucoup plus important que les plantes, il y a le problème des ressources poissonneuses. Si l'on utilise beaucoup de gravier, on peut le prendre dans les torrents, ce qui peut détruire les lits de fraye et envaser les eaux jusqu'à la destruction ou la disparition du poisson. Je pense que l'une des questions les plus importantes est de savoir où ce gravier sera nécessaire et où le trouver. Une partie en proviendra des dépôts en terre sèche et une partie provien-

[*Text*]

anywhere nearly as quickly as it would be in the southern areas.

The migration of the caribou or porcupine herd is affected chiefly. Here, again, the question is what you are going to do. Are you going to divert the herd? You are not going to kill them. They are not really that sensitive to man unless you divert them or interfere with their calving, which is in a specific area and they get very intent on getting to that specific area a certain time of the year. I think the Caribou can be handled with enough care and caution. But of course the introduction of this number of construction workers automatically brings certain problems to an area and this will have to be controlled as best we can. Of course any increase in access, such as highways or anything else is also going to bring people in, and these are the things that are probably going to do the most damage.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Have you had any preliminary information on what effect there might be on the migration habits of the caribou? Have you had any projections from Ian McTaggart-Cowan or other members of his team that might be looking at this area?

Mr. Templeton: Yes, I think we are all convinced that the pipeline need not be a serious problem to the caribou. That does not say that it will not be. I say that it need not be, provided enough care is taken in managing the people that are there. It probably is going to require fairly minor things to make sure that we do not divert the caribou away from the settlements or their conventional patterns. This might involve some fences or such things to make sure that when they come to the burn they will not wander along it but go over it. But I think this is fairly easily done.

• 1220

Mr. Marchand (Kamloops-Caribou): I will conclude Mr. Chairman by asking if it would be possible to get a rundown of the studies that are now being conducted, perhaps the names of the various projects that are going on. I realize from a previous answer that was given that perhaps nothing is published yet. If there is some preliminary published material, perhaps if I could just even receive some references that I could dig out of various scientific journals I would be happy to have this if it could be provided.

Mr. Templeton: Mr. Chairman we have a library of all of the published data. I should not say all of the published data, but the published data that I think is pertinent to the pipeline route, and it is quite extensive. It would fill a volume. We would be pleased to . . .

Mr. Marchand (Kamloops-Caribou): You mean this is a bibliography you are referring to?

[*Interpretation*]

dra des torrents. En certains endroits, dans les torrents, ceci n'est pas un problème, mais en d'autres il s'agit d'une question vitale. Bien etendu, l'activité biologique de l'Arctique est très lente et ce qui est détruit ne sera pas remplacé aussi vite que dans les régions du Sud.

Les migrations des troupeaux de caribous et de porc-épics sont très affectées. De nouveau, le problème est de savoir ce que l'on va faire. Allons-nous déplacer les troupeaux? Il n'est pas question de les tuer. En fait, ils ne sont pas si sensibles aux activités humaines, sauf si vous les déplacez ou intervenez dans leur périodes de vêlage, ce qui a lieu dans des régions précises, et, pendant certaines époques de l'année, il leur faut absolument atteindre ces zones. Je pense que l'on peut s'occuper des caribous avec suffisamment de soin et de précaution, mais il est évident que l'apparition de nombreux ouvriers de la construction entraîne automatiquement des problèmes régionaux qui devront être résolus du mieux possible. Toute amélioration des moyens d'accès, telles que les autoroutes, va également entraîner la venue des hommes, et c'est ce qui causera sans doute le plus de dégâts.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Avez-vous des renseignements préliminaires sur les effets que cela pourra avoir sur les habitudes de migration des caribous? Avez-vous obtenu des renseignements de Ian McTaggart-Cowan ou d'autres membres de son équipe, qui pourraient s'occuper de ce facteur en ce moment?

M. Templeton: Oui, je pense que nous sommes tous convaincus que le pipeline peut ne pas constituer un problème grave pour le caribou; ce qui ne veut pas dire qu'il ne n'en sera pas un. Je dis simplement qu'il peut ne pas en être un, si les personnes qui se trouvent dans une région font suffisamment attention. Il faudra très probablement se soucier de très petits détails pour s'assurer que nous ne chassons pas les caribous de leur lieu de résidence conventionnelle. Il pourra être nécessaire de dresser des barrières ou des choses de ce genre, pour s'assurer que, lorsqu'ils sont proches du feu, ils ne le toucheront pas, mais passeront dessus. Ceci sera relativement chose facile, à n'en pas douter.

M. Marchand (Kamloops-Caribou): Je terminerai, monsieur le président, en demandant s'il est possible d'obtenir des résumés des études qui sont effectuées, peut-être même les noms des différents projets en cours. Selon une réponse qui nous a déjà été donnée antérieurement, peut-être que rien n'est encore publié, mais si quelque chose a déjà été publié, peut-être pourrait-on me donner les références afin que je puisse obtenir mes renseignements de différents journaux scientifiques. Je vous en saurais fort gré.

M. Templeton: Monsieur le président, nous disposons d'une bibliothèque de toutes les informations publiées. Je ne devrais pas dire toutes les informations publiées mais plutôt les informations publiées qui, je crois, se rattachent au problème de la route du pipe-line et ceci est déjà important. On pourrait en tirer un livre. Nous serions heureux de . . .

M. Marchand (Kamloops-Caribou): Vous voulez dire d'une bibliographie?

[*Texte*]

Mr. Templeton: Yes.

Mr. Marchand (Kamloops-Caribou): I am not really interested in this. I am interested mostly in the findings of this group . . .

Mr. Templeton: Of this group. I see.

Mr. Marchand (Kamloops-Caribou): Ts. . .and the nature of the projects, perhaps some more description of the projects that are being carried on in a scientific manner to be perhaps published later on.

Mr. Abercrombie: Mr. Chairman may I answer that? The Environment Protection Board submitted to Gas Arctic an outline of the programs they proposed to undertake for last year, which programs were in fact undertaken and have been completed. I think this is rather definitive on the programs. I think this is something we would be willing to and could quite easily turn over to you, if that would satisfy the first part of your requirement.

Mr. Marchand (Kamloops-Carbou): All right. This is the kind of thing I am looking for. I would like perhaps to dig a little farther into some of the background that is going on.

Mr. Barnett: Mr. Chairman is this something which could be appended to the proceedings? Is it too voluminous for that?

The Chairman: We could perhaps discuss this and if we determine that it is too voluminous we can perhaps make arrangments to have it made available to members if the company feels that the material is not of any value to its competitors and can be made available.

Gentlemen, if any of the five people who have indicated that they have questions remaining, Messrs. Osler, Corbin, Hymmen, Turner, and Harding, have questions for Mr. Blair and Mr. Hart would they so indicate, because both these gentlemen have to leave in a few minutes. The meeting will go on afterwards.

Mr. Osler: Mr. Hart is with CNR?

The Chairman: Mr. Hart is the Senior Vice-President of the Canadian National Railway.

Mr. Turner you have a question for Mr. Blair?

Mr. Turner (London East): Mr. Hart, under what authority is the CNR involved in this pilot study and project?

Mr. Hart: It is a normal commercial activity of the company.

Mr. Turner (London East): How much money has it cost the CNR up to now?

Mr. Hart: Something of the order of $.75 million.

Mr. Turner (London East): How much money does the CNR propose to invest in the construction or ownership of the pipeline, if any?

Mr. Hart: That decision has not been reached and of course we would have to get specific authority for that type of involvement.

Mr. Turner (London East): Could CNR pension funds be involved in the financing of the pipeline building or ownership?

[*Interprétation*]

M. Templeton: Oui.

M. Marchand (Kamloops-Caribou): Cela ne m'imtéresse pas vraiment. Je suis plutôt intéressé par les découvertes de ce groupe . . .

M. Templeton: Je vois.

M. Marchand (Kamloops-Caribou): . . . ainsi que par la nature des projets. Peut-être aussi par une description plus élaborée des projets réalisés, description scientifique qui sera peut-être publiée plus tard.

M. Abercrombie: Monsieur le président, puis-je répondre à cette question? La Commission de protection de l'environnement a soumis à Gas Arctic un exposé des programmer qu'elle avait l'intention d'entreprendre l'an dernier, programmes qui ont été en fait réalisés et terminés. Je pense que ceci est relativement définitif quant à la question des programmes. Je crois que nous pourrions très facilement vous fournir ces renseignements, s'ils peuvent satisfaire la première partie de votre demande.

M. Marchand (Kamloops-Caribou): Très bien. C'est justement ce genre de choses que je recherche car j'aimerais examiner un peu plus profondément les questions dont nous venons de parler.

M. Barnett: Monsieur le président, ceci sera-t-il inclus en annexe au procès-verbal? Est-ce trop volumineux pour l'être?

Le président: Nous pourrions en discuter et si c'est trop volumineux nous pourrions mettre ces documents à la disposition de tous les députés, si la Société pense qu'ils ne sont d'aucune valeur pour ses concurrents et peuvent être rendus publics.

Messieurs, si l'une ou l'autre des cinq personnes qui ont manifesté leur désir de poser des questions, c'est-à-dire MM. Osler, Corbin, Hymmen, Turner et Harding, a des questions à poser à MM. Blair et Hart, elle doit le faire instamment, car ces ceux personnes doivent nous quitter dans quelques minutes. La session continuera ensuite.

M. Osler: M. Hart fait-il partie de CN?

Le président: M. Hart est le vice-président sénior des chemins de fer du Canadien National.

Monsieur Turner, vous avez une question pour M. Blair?

M. Turner (London East): Monsieur Hart, en vertu de quel pouvoir le CN est-il impliqué dans cette étude et ce projet?

M. Hart: Il s'agit d'une activité commerciale normale de la Société.

M. Turner (London East): Combien d'argent cela a-t-il coûté au CN jusqu'à maintenant?

M. Hart: Quelque chose de l'ordre de $75 millions de dollars.

M. Turner (London East): Combien d'argent le CN a-t-il l'intention d'investir dans la construction ou la propriété du pipe-line, s'il y a lieu?

M. Hart: Cette décision n'a pas encore été prise et nous devrions bien sûr obtenir des autorisations précises pour ce genre d'entreprise.

M. Turner (London East): Est-ce que les fonds de pension de CN servent au financement de la construction du pipeline ou à sa prise de propriété?

[*Text*]

Mr. Hart: They could be, yes. This has not come to the Pension Investment Committee as a proposal by any manner or means, but within the terms of the investment committee, this could be a vehicle. Yes.

Mr. Turner (London East): Thank you.

The Chairman: Mr. Corbin.

Mr. Corbin: Mr. Chairman, I think I have a question that perhaps Mr. Blair could answer. In going over the literature, this folder particularly has raised one question in my mind. It pertains to the reliability of information upon which judgements will be made whether to proceed or not with the construction of the pipeline. I see in the objectives of the Board, the words "sufficiently familiar" being used constantly and I may quote one of the objectives:

> . . . to become sufficiently familiar with the Arctic ecological systems along the area of operation to permit . . .

and so on and so forth. I would like some further explanation of precisely what you mean by sufficient information, sufficient familiarity with the conditions, and what have you. Why did you use this term? Why did you not use, for example, precise, reliable information instead?

• 1225

Mr. Blair: Mr. Chairman, I would not have seen a distinction between the two alternatives that you point to, sir. I believe we would mean "sufficiently familiar" in the sense of enough familiarity, including precise familiarity where needed and general familiarity where needed to produce an informed judgment from the scientific advisers on the hazards or benefits of the pipeline to the environment. Possibly Mr. Templeton might wish to speak to this also from the board's point of view.

The Chairman: Gentlemen, before we call on Mr. Templeton to reply, do you have any last questions for Mr. Hart and Mr. Blair, before we thank them for their testimony?

Mr. Osler: I have one for Mr. Blair.

The Chairman: We will come back to you, Mr. Templeton.

Mr. Osler: Just sort of attempting to be a bit of a devil's advocate, we have been talking about a Canadian section of a large international and interprovincial pipeline—that is fine—but when this pipeline comes to Alberta and hooks in with your pipeline, I am a little worried about whether there is a conflict of interest that is built into the thing because (a) you are a very important entity in Alberta. The Alberta government is very interested in your conduct and all the rest of it, and (b) you are presumably a major shareholder of a system that is entrinsically a federal concern the moment it becomes international, which by definition it is going to become. Do you see yourself primarily as a Canadian citizen or primarily an Alberta citizen if there were to be a conflict of interest? I do not think this is impossible. It is not impossible at all that at some future date there wcould be some kind of a thing where the Canadian government as a whole felt that it would have to take a strong stand and the Alberta Government might take the exact opposite stand. How badly would you be caught in the middle and how embarrassing would it be to the whole enterprise?

[*Interpretation*]

M. Hart: C'est possible, oui. Ceci n'a pas été proposé directement au *Pension Investment Committee* mais, ceci pourrait être l'un des moyens entrant dans le cadre de son mandat.

M. Turner (London East): Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Corbin.

M. Corbin: Monsieur le président, je pense que ma question s'adresse plutôt à M. Blair. A l'examen des documents fournis, spécialement de ce classeur bleu, une question me vient à l'esprit. Jusqu'à quel point peut-on faire confiance aux renseignements sur lesquels juger s'il faut ou non construire le pipe-ine. Je vois que, par les objectifs de la Commission, on emploie continuellement les termes «suffisamment familier avec» et je peux même citer l'un des objectifs:

> . . . devenir suffisamment familier avec les systèmes écologiques de l'Arctique le long de la zone de fonctionnement afin que . . .

et ainsi de suite. J'aimerais que l'on m'explique un peu plus ce que l'on veut dire précisément par renseignements suffisants, familialité suffisante avec les conditions, etc. . . . Pourquoi avez-vous employé cette expression? Pourquoi n'avez-vous pas utilisé, par exemple, les termes renseignements précis, sûrs?

M. Blair: Monsieur le président, je ne vois aucune différence entre les deux possibilités que vous signalez. Je pense que, lorsque nous disons: «suffisamment familier», nous voulons dire à la fois une familiarité précise lorsque cela est nécessaire et une familiarité générale lorsque cela est nécessaire pour obtenir des conseillers scientifiques, un jugement informé sur les risques ou avantages du pipe-line pour l'environnement. M. Templeton désire peut-être parler de cela, selon le point de vue de la Commission.

Le président: Messieurs, avant que M. Templeton ne nous réponde, désirez-vous poser vos dernières questions à MM. Hart et Blair. Nous pourrons alors les remercier d'être venus?

M. Osler: J'ai une question à l'intention de M. Blair.

Le président: Nous reviendrons à vous, M. Templeton.

M. Osler: Je vais en quelque sorte me faire l'avocat du diable. Nous avons parlé de la section canadienne d'un grand pipe-line international et interprovincial, ce qui est très bien, mais lorsque ce pipe-line arrive en Alberta et se joint au vôtre, je me demande s'il ne survient pas un conflit d'intérêt car, a) vous constituez une entité très importante en Alberta (le gouvernement de l'Alberta s'intéressant beaucoup à vos activités en général) et b) vous êtes probablement l'un des principaux actionnaires d'un système qui intrinsèquement est un projet fédéral, lorsqu'il devient international, ce qui est sa définition même. S'il y avait un conflit d'intérêt, vous considérez-vous tout d'abord comme citoyen canadien ou comme citoyen de l'Alberta? Je ne pense pas que cela soit une possibilité. Il n'est pas impossible de penser que, plus tard, surgisse un problème sur lequel le gouvernement canadien dans son ensemble pense qu'il doit prendre fermement position et que le gouvernement de l'Alberta pense devoir prendre la position exactement contraire. Est-ce que vous vous trouveriez alors assis entre deux chaises? Quels inconvénients cela aurait-il pour le projet global?

[*Texte*]

Mr. Blair: Mr. Osler, I wonder if, as background to my answer, I could point out that in our present operations of gathering and transmitting gas produced in Alberta, our company is already connected to schemes of eventual interprovincial and international service. For instance, obviously the service which we provide to gas moving to Trans-Canada Pipelines and its transmittal to Canadian and United States markets is an interprovincial service immediately, and the surplus Alberta gas which is currently being exported princiaplly to the western United States is moving into an international scheme of service. I do not regard the prospect that gas would be moving across Alberta as part of the scheme of movement of gas between the Territories and the province would add a particularly unusual aspect to the situation that exists now. I think that the capability to provide over-all advantages, cost terms and operational security terms, deserves every recognition and opportunity for such advantage to be applied.

• 1230

Since we have so far found no contrast or conflict between Alberta citizenship and Canadian citizenship, I just do not perceive any prospect of that for the future. It is difficult for me to conceive, in practical terms in this regulated utility service sort of business, of there being any conflict.

Mr. Osler: Your role should really be just an Alberta citizen who happens to be investing in a federal company. Should it not?

Mr. Blair: I think that is a good way of putting it. Yes, I think that fits.

Mr. Osler: That was why I wondered if there could be a conflict of interests. I think I am satisfied in a preliminary way with your answer. It probably raises questions if any one looks at it further.

Mr. Blair: Excuse me, sir. I wonder if I might remind you that we are certainly an Alberta corporation but very much a Canadian corporation too, as it presently stands, with some 97 or 98 per cent of our shares held by residents of Canada, including many outside of Alberta as well as within the province.

Mr. Osler: Yes. Well . . .

The Chairman: Mr. Osler, is this a question that relates . . .

Mr. Osler: Yes, it is a related question in the same direction to the same gentleman.

The Canadian segment that we have been talking about today by definition is the one that picks up at the Alaska border and goes to the head of your system in Alberta. Is that right?

It has been repeated several times that the financing of this section will be arranged in such a way that it will be Canadian controlled, I believe that is the statement that has been made. Would this be done in the form of a separate company?

Mr. Blair: Yes.

Mr. Osler: A separate federal company. This may be a blunt and naive question, and I do not really basically care. I would just like it cleared up from an informational point of view. I see six people involved in Gas Arctic, and there are two of them that are Canadian. I wonder how this can be achieved. In other words, the other people are

[*Interprétation*]

M. Blair: Monsieur Osler, comme arrière-plan à ma réponse, je pourrais vous signaler que dans les opérations actuelles d'obtention et de transmission de gas produits en Alberta, notre société est déjà rattachée à des systèmes pouvant éventuellement fournir des services interprovinciaux et internationaux. Il est par exemple évident que les services que nous fournissons à Trans-Canada Pipelines, concernant le transport du gas et de sa transmission aux marchés canadien et américain sont directement des services interprovinciaux. L'exportation actuelle des surplus de gas de l'Alberta principalement dans l'Ouest des États-Unis, est en train de devenir un service international. Je ne considère pas que l'éventualité du transport du gas à travers l'Alberta en tant qu'élément du transport de gas entre les Territoires du Nord-Ouest et la province ajoute un aspect spécialement inhabituel à la situation actuelle. Je crois que la possibilité d'offrir des avantages généraux, des conditions pour les prix et pour la sécurité opérationnelle, mérite qu'on la reconnaisse et qu'on lui permette d'être mise en application.

Puisque nous n'avons pas jusqu'ici trouvé de contraste ou de conflit entre la citoyenneté de l'Alberta et la citoyenneté canadienne, je ne saurais en voir la possibilité pour l'avenir. Il m'est difficile de concevoir dans ce genre de service d'utilités publiques réglementées une possibilité de conflit.

M. Osler: En réalité, votre rôle devrait se réduire simplement à celui d'un citoyen de l'Alberta qui investit dans une société fédérale, n'est-ce pas?

M. Blair: Je crois que c'est une bonne façon de l'exprimer. Oui, je crois que c'est vrai.

M. Osler: C'est pourquoi je me demandais s'il pouvait y avoir conflit d'intérêts. Je crois être satisfait de votre réponse pour le moment. Cela soulève probablement d'autres questions si on l'examine à fond.

M. Blair: Excusez-moi, monsieur. Je me demande si je puis vous rappeler que tout en étant certainement une société de l'Alberta nous sommes également à coup sûr une société canadienne, étant donné notre situation actuelle, car 97 à 98 p. 100 de nos actions appartiennent à des résidents du Canada, dont plusieurs vivent à l'extérieur de l'Alberta, comme dans la province d'ailleurs.

M. Osler: Oui, mais . . .

Le président: Monsieur Osler, est-ce une question qui se rapporte . . .

M. Osler: Oui, c'est une question qui va dans le même sens et qui a rapport à la même personne.

La section canadienne dont nous parlons aujourd'hui est par définition la section qui débute à la frontière de l'Alaska et qui va jusqu'au début de votre réseau en Alberta. Est-ce exact?

On a répété à plusieurs reprises que le financement de cette section serait organisé de telle sorte qu'il serait contrôlé par le Canada. Je crois que c'est ce que l'on a déclaré. Cela se ferait-il sous la forme d'une société distincte?

M. Blair: Oui.

M. Osler: Une société fédérale distincte. Je vais peut-être poser une question directe et naïve, et au fond cela ne me préoccupe pas vraiment, mais j'aimerais simplement clarifier la chose à titre de renseignement. Je vois qu'il y a six intéressés dans Gas Arctic, dont deux sont des Canadiens. Je me demande comment cela peut se faire. En d'autres

[*Text*]

willing to take their kicks at either end of the line and the over-all establishment of the line will be so useful to them that they are willing to let somebody else own the majority part of it, because otherwise there are only two out of six Canadian people that are interested in the present scheme.

Mr. Blair: Gas Arctic Systems, with the six member companies, is a study group.

Mr. Osler: It does not necessarily reflect at all what your ownership is going to look like in the future. Is that the simple answer?

Mr. Blair: That is it, yes. I agree with the way you have put it. Within Gas Arctic the two Canadian members are the intended initial sponsors of the Canadian pipe line segment. Perhaps to come right to the heart of this and put it informally, the four United States members have told us that they will invest in the Canadian segment if needed, but that they do not ask as a condition of their support of Gas Arctic any right to equity in the Canadian segment. That has been expressly described in the Gas Arctic Systems Study Group Agreement. We have told them in turn that we believe it would be a good policy in Canada for at least the majority of the equity controlling the Canadian segment to be in the hands of firms, entities, which are of Canadian identity. So I think I can affirm the positions you were suggesting to me were ours as Gas Arctic's. Whether there may be some tempering of those principles and policies as a result of merging interests of the groups proposing gas pipelines from the Arctic is something that remains to be seen in the future.

• 1235

Mr. Osler: I think I feel morally satisfied that we have reasonably got together on Gas Arctic's policy.

The Chairman: Thank you, Mr. Blair. I want to give Mr. Hymmen a chance here.

Mr. Hymmen: Mr. Chairman, I do not want to hold Mr. Blair and Mr. Hart up, as I have a couple of questions that others can answer. However, I had one for Mr. Hart I believe as the transportation expert with us today. What bearing has your suggestion of the corridor concept in a surface role, what bearing has that, if any, on the oft-discussed question of surfacing of the Alaska Highway?

Mr. Hart: Boy, I had better get somebody else to answer that one. I would have to say, as I know it now, that I do not see any connection at all, but frankly my knowledge of interconnection is so vague that I would say none subject to check.

Mr. Hymmen: All right. Mr. Chairman, I would like to ask a couple of questions of others, if these gentlemen have to leave.

The Chairman: Fine. Thank you very much, Mr. Blair.

Mr. Blair: Thank you very much, Mr. Chairman. I had not realized that my making this date would put any rush on your proceedings and I certainly hope that policy questions have been answered sufficiently while I have been here and that it is not undue for me to be excused now.

[*Interpretation*]

termes, les autres personnes sont prêtes à prendre leur profit n'importe où et l'ensemble de l'installation du pipeline leur sera tellement utile que ces gens sont prêts à laisser quelqu'un d'autre en posséder la majeure partie, car autrement il y a seulement deux Canadiens sur ces six personnes qui s'intéressent au projet actuel.

M. Blair: La Gas Arctic Systems avec ses six sociétés membres constitue un groupe d'étude.

M. Osler: Cela ne reflète pas nécessairement du tout comment se répartira l'ensemble des propriétaires à l'avenir. Est-ce là la réponse la plus simple?

M. Blair: C'est cela, oui. Je suis d'accord avec la façon dont vous vous êtes exprimé. Au sein de Gas Arctic, les deux membres canadiens sont supposés devenir les premiers parrains du secteur canadien du pipe-line. Pour en venir au cœur de la question et pour s'exprimer sans artifice, les quatre membres américains nous ont dit qu'ils feraient un investissement dans le secteur canadien si nécessaire, mais qu'ils ne demandent pas comme conditions de leur appui à Gas Arctic d'avoir droit à une part dans le segment canadien. La chose était expressément indiquée dans l'accord du groupe d'étude de Gas Arctic Systems. Nous leur avons dit qu'il serait bon pour le Canada que la plus grande partie des actions contrôlant le secteur canadien soit entre les mains de sociétés ou d'entreprises canadiennes. Ainsi je crois pouvoir affirmer que Gas Arctic. adopte la ligne de conduite que vous nous avez attribuée. Il reste à voir si dans l'avenir il peut y avoir un certain adoucissement de ces principes et de ces politiques par suite de fusionnement d'intérêts des groupes qui se proposent de construire des gazoducs à partir de l'Arctique.

M. Osler: Je suis certain que nous nous sommes raisonnablement entendus sur la politique de *Gas Arctic.*

Le président: Merci, monsieur Blair. Je voudrais donner l'occasion de parler à M. Hymmen.

M. Hymmen: Monsieur le président, je ne veux pas retenir M. Blair et M. Hart, étant donné que j'ai une ou deux questions auxquelles d'autres personnes peuvent répondre. Cependant, j'en avais une à poser à M. Hart, à titre de spécialiste du transport. Quelle est la portée de votre suggestion au sujet d'un corridor à la surface, sur la question tant discutée du revêtement de l'autoroute de l'Alaska?

M. Hart: Je ferais mieux de demander à quelqu'un d'autre de répondre à cette question. Je devrais dire, qu'à ma connaissance, je ne vois pas de rapport. Franchement mes connaissances sur ce sujet sont si vagues que je devrais dire qu'il n'y en a pas, mais cela reste à vérifier.

M. Hymmen: Très bien. Monsieur le président, j'aimerais poser une ou deux questions à d'autres témoins, si ces messieurs doivent nous quitter.

Le président: Très bien. Merci beaucoup, monsieur Blair.

M. Blair: Merci beaucoup, monsieur le président. Je ne m'étais pas rendu compte que re rendez-vous activerait la discussion, j'espère vraiment que des questions de politique ont été réglées avec satisfaction pendant que j'étais ici et je vous prie de bien vouloir m'excuser.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you.

Mr. Osler: I have one policy question that I hope I can ask somebody else.

The Chairman: Can we ask Mr. Abercrombie?

Mr. Blair: I have a moment, if you wish.

Mr. Osler: If this is in record, because I came in a little late, do not bother to waste your time answering it. Again I am being a bit of a devil's advocate because I am sure this has been thought of In theory at least, what is there in it for Canada? This sounds like a stupidly naive question, but if you are going to act as a conduit only, what you really have is a construction job that is going to play hell with the natives and the environment—at least the worst that could happen would be that it did—and then you are going to have a bridge taking energy from one American place to another? Have we inherent rights to take energy out and to put energy in when we discover it ourselves? In other words, to play a longterm, permanent effect on the Canadian economy.

I am not impressed with construction because I think construction is only going to be a boom and employ a few people for a little while. It will be great, but it is not that important unless we are going to get something out of it in the long-term. Can somebody answer that simply, if it has not already been answered?

Mr. Blair: I would like to give you my own personal answer. I suppose each one of us who have looked at this have seen different aspects that strike us differently as individuals. My own work in the Canadian pipeline industry has been my career as an engineer taken about 20 years and I have seen, and to some degree worked on, all of the major pipelines that exist in Canada now. I see this as a Canadian opportunity to create a huge energy artery, financed substantially initially on the service of moving gas produced in the United States territory of Alaska into United States markets, but also located centrally through the western Canadian sedimentary basin and developed as a major artery for the gathering and marketing of surplus Canadian gas supply in future years, which personally I believe is going to be a tremendous factor in the growth of the western North.

• 1240

I feel that the opportunity to take part in the creation of such an artery under business terms as well as regulatory terms which would put it effectively under Canadian management of the Canadian segment is really one of the great opportunities in the western north of this decade.

I do not think it is a matter of constructing one big gas pipeline and going home. I believe that after the first big gas pipeline is built there will be another beside it in due course. I think there are good prospects for an oil pipeline coming down through the same country in the future and this can be the beginning of a tremendously beneficial development to the management of the ultimate potential of western Canada's gas resource, which I think is going to be tremendous. It is going to take very large export markets for its development and, of course, tremendous capital to get started.

I am tempted to tuck into this answer also the reminder that in the West this type of construction—I mean from the point of view of Alberta and the Territories—is in itself a very useful support to the dynamics of regional growth of construction. Even though it may be for a limited period it

[*Interprétation*]

Le président: Merci.

M. Osler: J'aurais une question de politique à poser et j'espère pouvoir la poser à quelqu'un d'autres.

Le président: Pouvons-nous demander à M. Abercrombie?

M. Blair: Je peux encore rester un instant, si vous voulez.

M. Osler: Je suis arrivé un peu en retard, mais si vous y avez déjà répondu il est inutile de vous répéter. Encore une fois, je sers un peu d'avocat du diable, car je suis certain qu'on y a songé. En théorie du moins, quel en est l'avantage pour le Canada? Cela semble une question plutôt naïve, mais s'il s'agit simplement de canalisation, ce que vous aurez en réalité c'est une construction qui sera désastreuse pour les autochtones et l'environnement, le pire qui pourrait arriver c'est cela, et ensuite vous aurez un pont qui transportera de l'énergie d'un état américain à l'autre? Avons-nous le droit d'extraire l'énergie ou de la faire venir lorsque nous la découvrons nous-mêmes? En d'autres termes, jouer à long terme sur l'économie canadienne.

La question de la construction ne m'impressionne guère car je crois qu'une construction n'amène un essor et quelques emplois pendant quelque temps. Ce sera très bien mais ce ne sera pas tellement important à moins que ce soit à longue échéance. Quelqu'un peut-il répondre à cela de façon simple, si l'on n'y a pas déjà répondu?

M. Blair: J'aimerais vous donner ma propre réponse. Je suppose que tous ceux d'entre nous qui avons examiné cette question ont vu différents aspects qui nous touchent à des degrés divers selon notre personnalité. Pendant 20 ans environ j'ai travaillé comme ingénieur dans l'industrie canadienne du pipeline et j'ai vu construire tous les principaux pipe-lines qui existent au Canada présentement, et jusqu'à un dertain degré j'y ai travaillé. Je vois la possibilité pour le Canada de créer une immense artère d'énergie, en grande partie financée au début par les revenus provenant du transport du gaz du territoire de l'Alaska, vers les marchés des États-Unis; mais également au centre, à travers le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, cette artère principale serait utilisée pour recueillir et amener sur le marché le surplus de gaz canadien au cours des années à venir, ce qui à mon avis constituera un facteur considérable pour la croissance du Nord-Ouest.

Je pense que la possibilité de participer à la construction d'une telle artère dans des conditions, tant du point de vue du financement que de la réglementation, où la portion canadienne sera sous le contrôle effectif du Canada constitue l'une des grandes occasions pour le Nord-Ouest au cours de cette décennie.

Je ne pense pas qu'il s'agisse simplement de construire un grand gazoduc. Je pense qu'une fois que le premier grand gazoduc fonctionnera, la nécessité se fera bientôt sentir d'en construire un autre. Je pense que les perspectives sont bonnes de voir construire dans un proche avenir un oléoduc dans la même région et ceci peut être le début d'une ère extraordinairement prospère qui permettra d'exploiter à fonds les ressources immenses en gaz naturel de l'Ouest du Canada. Cette expansion suppose, bien entendu, l'existence de très grands marchés d'exportation ainsi que d'énormes capitaux pour la réaliser.

Je tiens à rappeler aussi que pour l'Ouest, ce genre de construction, je parle du point de vue de l'Alberta et des territoires du Nord-ouest, sera un excellent stimulant pour l'industrie de la construction de cette région. La durée de

[*Text*]

is still very useful business to many of our firms. I think where a project of this sort would be the forerunner of a large and continuing construction development that the construction aspect of the whole package should not be considered lightly. I think it is very useful industry in this country in its own right.

Mr. Osler: Mr. Chairman, I completely agree with our witness. I was, as I say, trying to be the devil's advocate, but I was really trying to get—and I am not sure that I obtained it—a yes or no, or very definite answer, as to whether we would have any access to this gas at this time?

Mr. Blair: I am sorry, I did not mean to . . .

Mr. Osler: Then I put the rest of it in relationship to that. If it were merely a conduit it would be a different type of an enterprise than if it were a springboard, you know. Peter Lougheed last night was talking about needing 18 thousand jobs skilled jobs a year, in Alberta and they had to turn more to industry and manufacturing. Well I can say that in spades in Manitoba which is my part of the world and it is self-evident in Saskatchewan. So this is the only way the Prairies are going to develop through the use of their energy and specialized skills that apply that energy, I would think. Now, is this going to advance our energy cause in an immediate sense?

Mr. Blair: Yes. I am grateful for the opportunity to go back and be more complete in reply to that part of your question which I had not answered before.

It is again absolutely a basic principle of the Gas Arctic proposal that this be a regional artery, operating both for the gathering and transmission of all gas supply through the western Canadian and north slope of Alaska sedimentary basins and serving all markets, Canadian markets as well as United States markets which can economically draw supply from the artery. Certainly our own company's position—now I am speaking for our own company's point of view—is very naturally one of making certain that the artery is so operated, because our business is in the supply of Canadian markets, West and East, as well as export to the United States.

• 1245

Mr. Osler: Thank you.

Mr. Barnett: Mr. Chairman, I wonder if I could ask a quick supplementary in view of the thoughtful answers we are getting from Mr. Blair. I would like to know whether he has a view on whether the gasline proposal from a north slope is a viable proposal on its own. In other words, I suppose there is no marketing year for a period of time of north slope oil. Is the gas distribution proposal a viable thing or is it contingent on the development of parallel marketing of the oil available in that area?

Mr. Blair: It is very definitely contingent on the marketing of oil, because it is a matter of reservoir conservation. We do not expect tht the gas could be produced in substantial quantity before there was concurrent oil production.

In terms of reserve, the proven reserve in Alaska is already in my view thoroughly sufficient as a reserve base for the feasible financing of a pipeline, even at this very large capital cost, but the one major prerequisite condition that we are waiting for now is assured production of gas from that reserve. The date at which it can start and the

[*Interpretation*]

cette construction sera limitée, mais elle représentera un champ d'activité très utile pour un grand nombre de nos entreprises. Un projet de cette ampleur ne constitue que la première étape d'un développement à grande échelle et les bénéfices que l'industrie de la construction pourrait en retirer ne sont pas négligeables. Je pense que cette industrie elle-même est déjà très utile au pays.

M. Osler: Monsieur le président, je suis entièrement d'accord avec notre témoin. J'ai essayé, comme je l'ai dit, de jouer le rôle de l'avocat du diable, mais ce que je cherchais en réalité—et je ne suis pas sûr de l'avoir obtenu—était une réponse claire pour savoir si nous aurions accès nous-mêmes à ces réserves de gaz naturel?

M. Blair: Je regrette, je n'ai pas l'intention de . . .

M. Osler: Je vais vous expliquer. L'entreprise sera entièrement différente selon qu'il s'agit d'un simple gazoduc ou d'un tremplin pour l'expansion régionale. Peter Lougheed a dit hier soir que l'Alberta avait besoin de 18,000 emplois et qu'il fallait se tourner davantage vers l'industrie légère et la fabrication. Cela est vrai pour le Manitoba, qui est ma province, et cela est également vrai pour la Saskatchewan. La seule façon pour les Prairies d'assurer leur mise en valeur pour se développer c'est d'exploiter les ressources énergétiques dont elles disposent et d'implanter les industries spécialisées qui les utilisent. La question est donc de savoir si ce projet ira dans l'immédiat dans le sens d'un tel développement?

M. Blair: Oui. Je vous remercie de me donner l'occasion de revenir en arrière et de répondre à cette partie de cette question que j'avais laissée de côté auparavant.

L'un des principes de base sur lesquels reposent la proposition de la Gas Arctique et que ce gazoduc constituera une artère régionale, qui servira aussi bien à rassembler qu'à transporter tout le gaz naturel à travers l'Ouest du Canada et le versant Nord du bassin de l'Alaska et qui desservira tous les marchés, le marché canadien aussi bien que le marché américain, qui pourront utiliser cette énergie de façon rentable. La position de notre société, j'exprime là le point de vue particulier de notre société, est bien entendu d'assurer que cette artère jouera bien ce rôle car notre activité consiste à approvisionner les marchés canadiens de l'Est et de l'Ouest aussi bien qu'à exporter aux États-Unis.

M. Osler: Je vous remercie.

M. Barnett: Monsieur le président, je me demande si je pourrais poser une question supplémentaire vu les réponses réfléchies que nous donne M. Blair. J'aimerais savoir si la proposition de gazoduc au départ du versant nord est viable en elle-même. En d'autres mots, je pense qu'il ne s'agira pas encore pendant un certain temps d'exploiter le pétrole du versant nord. La proposition de distribuer le gaz de cette région est-elle viable par elle-même ou est-elle liée à l'exploitation parallèle des ressources pétrolières de cette région?

M. Blair: L'exploitation du gaz naturel est très certainement liée à celle du pétrole, car il s'agit là d'une question de conservation du bassin. Nous ne pensons pas pouvoir exploiter le gaz en quantité importante sans exploiter simultanément le pétrole.

En termes de réserves, celles dont l'existence est actuellement prouvée en Alaska est à mon avis amplement suffisante pour justifier la construction d'un oléoduc, malgré les investissements très importants que cela suppose. Mais nous attendons encore de savoir si l'une des grandes con-

[*Texte*]

extent of the daily and annual quantities of production which is tied very specifically to the question of oil production, so this entire gas pipeline study and profect proposal discussion is in the context of keeping proposals advanced as available to provide tha gas transportation service, as and when it can become needed, upon the completion of arrangements for oil production.

If, Mr. Chairman, you wanted to go further in this matter, Dr. Lacey is our authority on the Alaskan oil gas reserve.

The Chairman: I think you can still make it, so we will let you go. Thank you very much, it was a great pleasure.

Now, gentlemen, we will revert to the former order of questioners here. Mr. Osler and Mr. Corbin.

Mr. Corbin: Mr. Chairman, I think Mr. Templeton was going to add to the reply that Mr. Blair gave me earlier.

The Chairman: Yes.

Mr. Templeton: I believe the question concerned the wording in the back of this green book, the two phrases in two paragraphs "sufficiently familiar". I should say that the board wrote its own terms of reference and produced the book without any comment from the company at all. The big thing in environmental or ecological work is how do you become sufficiently familiar in the eyes of the beholder, because there are many people today who say you should not even walk in the Arctic, because of the damage to the tundra. There are other people who say that development is all important and to hell with the tundra.

The board put in these words as part of its philosophy of doing what it feels is necessary to have a gas pipeline project sufficiently satisfactory from an environmental point of view in their eyes and only in their eyes. It is not just to make a recommendation, it is not to say to the company, what is the company's opinion, it is to say, what in the opinion of the members of this board, is sufficient and adequate and it is not just when the project comes to the construction stage, but when it is finished. I am not sure that that answers it.

• 1250

Mr. Corbin: I would like to add to that, Mr. Chairman, if you will allow me.

Mention is made again of estimating the biological costs or benefits of construction, and my question would be: if the board determines that the ecological costs are going to be much greater than the financial benefits to be derived from this whole effort, would the recommendation be that the pipeline not be built, or that it should be built somewhere else, or that some other modes of transport should be found to move that gas?

[*Interprétation*]

ditions préalables à la construction de ce projet sera remplie, à savoir si l'exploitation du gas naturel de ce bassin sera possible. La date du début de l'exploitation ainsi que le chiffre de la production quotidienne et annuelle sont liés très étroitement à la production de pétrole, si bien que tout ce projet de gazoduc et les discussions qui en découlent ont pour but de définir des propositions précises de façon à entreprendre la construction du gazoduc, une fois conclus tous les arrangements pour la production de pétrole, aussiôt que le besoin s'en fera sentir et qu'on aura obtenu l'assurance qu'il sera rentable.

Monsieur le président, si vous désirez examiner cette question plus en détail, le Dr Lacey est notre expert pour les réserves de gaz et de pétrole de l'Alaska.

Le président: Je pense qu'il est encore temps pour vous d'attraper de votre avion, aussi nous allons vous laisser partir. Je vous remercie beaucoup, vos interventions étaient très intéressantes.

Maintenant, messieurs, nous allons revenir à l'ordre qui avait été prévu pour les questions. La parole est à MM. Osler et Corbin.

M. Corbin: Monsieur le président, je pense que M. Templeton voulait ajouter quelque chose à la réponse de M. Blair.

Le président: Oui.

M. Templeton: Je crois que la question concernait les deux derniers paragraphes à la fin de ce livre vert. Je dois dire que la Commission a fait ses propres recherches et a rédigé ce livre sans que la société soit intervenue en rien. Le grand problème lorsqu'on s'occupe d'environnement ou d'écologie est de savoir comment acquérir une expertise suffisante aux yeux du public, car il y a beaucoup de gens aujourd'hui qui disent qu'on ne devrait même pas mettre pied dans l'Arctique en raison des dommages que cela pourrait causer à la toundra.

D'autres disent que le développement prime tout et au diable la toundra. La Commission a inclus ces mots dans son rapport pour traduire sa volonté de faire tout ce qui est nécessaire afin que le projet de gazoduc soit tel, à leurs yeux et à leurs yeux seulement, qu'il ne porte pas atteinte à l'environnement. Nous n'avons pas écrit cela pour le plaisir de faire une recommandation, ni pour prétendre donner l'avis de la société, nous voulions simplement définir ce qu'il est nécessaire et suffisant de faire, de l'avis des membres de cette commission, et cette recommandation ne s'applique pas seulement à l'étape de la construction, mais aussi plus tard à celle de l'exploitation. Je ne suis pas sûr que cela réponde à la question.

M. Corbin: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose.

L'on fait à nouveau allusion aux avantages ou aux inconvénients biologiques possibles de ces travaux et je pose donc la question suivante: si la commission arrive à déterminer que les conséquences écologiques dépasseront de loin les avantages financiers qui découleront de l'ensemble de ces travaux, pourrait-elle recommander que le gazoduc ne soit pas construit, ou qu'il soit construit ailleurs, ou encore pourrait-elle recommander la possibilité de recourir à d'autres moyens d'acheminement pour le gaz naturel?

[*Text*]

Mr. Templeton: I do not think that we would look at it from the point of view of economics because I am not sure that anybody is really in that position today to put a finite long-term value on the environment of the future. I think we would look at it from the best of our knowledge today—is this acceptable in the eyes of the board—rather than put a benefit-cost ratio on it which involves dollars.

I do not think you can do anything more than use the best judgment that you have and to say: Are there other ways of doing this, or other locations in which to do this, which would be better for the environment? How serious to the environment is this particular item of the project? That is, I think, what the board is trying to say.

Mr. Corbin: Mr. Chairman, it seems to me from the answer we have received that there is no question that the project will go ahead, inasmuch as it gets authority or approval to do so from the tribunals and so on; but this is not compatible with the views of the militant environmentalists of today who are going about stating very emphatically that we should no longer determine the value of a project on the basis of its net benefits to the growth of the national product and so on, but on the real environmental values and in the final analysis, to the quality of life itself.

The arctic is the last wilderness we have in Canada and environmentalists are pretty keen and determined to see that it is not prostituted in any way. I wonder if the Gas Arctic Systems Study Group have held discussions with environmental groups such as SCOPE, the Canadian Council for the Human Environment, SPEC: and if so, what was the result of these discussions? Has your project been well received? Have your efforts to assess the environmental consequences of your actions been acknowledged as completely satisfactory at this stage?

Mr. Templeton: I do not think that anybody can ever say whether he is satisfying others or not. I never have been able to in my life.

We have had a number of discussions with various groups, and as you point out there are quite a number of them, and the comments inside each group cover the whole range.

Last spring, we took a flight to Prudhoe Bay along the line and took environmentalists from all over Canada to it so that we would be able to sit down for three solid days, with no telephones, and discuss this. There were people from government and universities and industry. I think we ended up with the opinion that those who were present were reasonably satisfied that an honest effort was being made. We have had quite a large number of comments about this little booklet which, oddly enough, we did not expect at the time. We have written a monthly newsletter to a wide range of the conservation agencies in Canada that we know of, plus a great many individuals.

• 1255

We get several letters a week commenting that sometimes we are taking too casual a view of things, or as one lady wrote, she was very much concerned that we had

[*Interpretation*]

M. Templeton: Je ne pense pas que nous puissions envisager la question d'un point de vue économique étant donné que je ne sais vraiment pas si quelqu'un pourrait être en mesure aujourd'hui d'évaluer à long terme et de manière précise le milieu naturel et son rôle dans l'avenir. Je pense que nous devrions examiner la question en utilisant toutes les connaissances dont nous disposons aujourd'hui—la chose est-elle acceptable, de l'avis de la commission?—plutôt que de déterminer un rapport coût-profit exprimé en dollars.

Je ne pense pas que nous puissions faire mieux que de recourir au meilleur jugement qui soit pour dire: y a-t-il d'autres manières de procéder, y a-t-il d'autres itinéraires possibles qui soient préférables pour la protection du milieu? Quelles sont pour le milieu les véritables conséquences de cet aspect particulier du projet? Voilà ce que la commission essaie de déterminer, du moins je le pense.

M. Corbin: Monsieur le président, après la réponse que nous venons de recevoir, il me semble que la mise en chantier du projet ne fasse aucun doute, dans la mesure où les tribunaux et autres organismes intéressés donnent leur autorisation ou leur approbation. Mais il y a un désaccord total avec les spécialistes de la protection de l'environnement qui nous disent aujourd'hui avec insistance que nous ne pouvons plus déterminer la valeur d'un projet en nous basant sur les bénéfices nets qu'il représente pour l'accroissement du produit national brut, et ainsi de suite, mais que nous devons au contraire l'évaluer par rapport au milieu ambiant et, en fin de compte, par rapport à la vie elle-même.

L'Arctique constitue la dernière région sauvage du Canada et les spécialistes de l'environnement sont prêts à agir afin que ces étendues ne soient nullement détériorées. Je me demandais si le groupe d'étude de la *Gas Arctic Systems* s'est entretenu avec des groupes de spécialistes de l'environnement, comme par exemple l'organisation SCOPE, le Conseil du Canada pour l'environnement, l'organisation SPEC et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats de ces discussions? Votre projet a-t-il reçu bon accueil? Les efforts que vous avez déployés pour évaluer les conséquences de vos travaux sur le milieu et l'environnement ont été reconnus à leur juste valeur et ont-ils été jugés satisfaisants pour l'instant?

M. Templeton: Je ne pense pas que l'on puisse dire sans se tromper ce qui peut satisfaire les autres. Je n'ai jamais pu le faire en tout cas.

Nous avons eu un certain nombre de discussions avec divers groupes, et comme vous le faites remarquer ils sont assez nombreux, et les commentaires que nous avons reçus varient du tout au tout.

Le printemps dernier, nous avons survolé le tracé du gazoduc jusqu'à la baie Prudhoe et nous étions accompagnés de spécialistes de l'environnement venant de toutes les parties du pays, ce qui nous a permis de nous trouver réunis pendant trois jours entiers, sans être dérangés par la sonnerie du téléphone, et de discuter de la question. Il y avait là des représentants du gouvernement, des universités, et de l'industrie. En fin de compte, je crois que l'opinion qui s'est généralement dégagée de ces discussions a été que toutes les personnes présentes étaient convaincues, relativement du moins, que nous faisions d'honnêtes efforts. La publication de cette petite brochure a donné lieu à toutes sortes de réactions, et c'est assez étrange, nous ne nous y attendions pas. Nous faisons parvenir tous les mois une lettre circulaire à un grand nombre d'organis-

[*Texte*]

forgotten entirely about archeology, which was a very valid point. We had not, but we had not done that at the first stage.

I do not suppose we ever will know how we are doing until we get to a public hearing, if there is such a thing, because it depends on whom you talk to. I think the board is satisfied that it is going ahead in a reasonable direction with the environmentalists and the conservationists. Mind you, it has not published its reports because they have not been finished yet, but the interim ones will be coming out in the next little while and we will see what sort of flak they produce. Certainly we will get some comments that we are not doing it adequately. I would think this is probably so, but it takes time to run a baseline survey of the fish along this route because there are literally thousands of streams and each of them has fish in it.

I think this is an interesting time in the environmental field for Canada because we are just exploring the patterns of the future and how we are going to make impact statements. I think the impact of any works you do applies to government as well as to industry.

Mr. Barnett: Does the board start from the premise that we can have our cake and eat it too, ot does it start from the premise that its role is to determine whether this is feasible or not?

Mr. Templeton: You certainly cannot introduce a great number of people into the north without changing its character. All we are doing is saying, "Is this project as proposed, in our opinion, acceptable?" I think that is probably as far as we can go. We have tried to choose the people on the board from the most mature people with a wide variety of viewpoints and judgment who can give that advice. I think that is as far as I could go.

Mr. Osler: Mr. Chairman, I have one basic question and perhaps Mr. Templeton can answer it from where he sits right now. Again it is a kind of stupid question in one way. Has anybody done any serious thinking on whether or not it would be better to make no attempt to employ native labour in this whole construction endeavour? In other words, we have heard about the people with relatively good education who have been taken on and who can hold down special jobs, but I have this horrible nightmare of what happens to the ordinary joe with no education or very little education who gets trained to help in the construction of this thing and makes astronomical amounts of money over a short period of time, from his point of view, and probably develops more expensive tastes than he has ever had before or that he will ever be able to satisfy in the future. Then the pipeline passes its construction phase and it stays there and it has no further input for those people. Would the federal government be wiser to ask you to follow a policy of "hands-off" and leave them alone while they are adjusting to the twentieth century in the normal way, without having this extra injection of pipeline acitivity? Is this a stupid question, or has it been thought of? You could leave a bunch of shanty towns and drunks behind you, and that would be it.

[*Interprétation*]

mes de protection de l'environnement canadiens, ainsi qu'a un grand nombre de particuliers.

Nous recevons un certain nombre de lettres par semaine qui nous disent que parfois nous n'étudions pas suffisamment les problèmes; une bonne dame nous a signalé qu'elle s'inquiétait vivement du fait que nous n'avions pas pensé à l'archéologie, ce qui était très pertinent. Nous n'avions pas pensé au premier stade.

Je suppose que nous ne saurons pas ou nous en sommes avant d'avoir obtenu une audience publique, si cela existe, puisque évidemment les noms varient selon les interlocuteurs. Dans l'ensemble, le Conseil est d'avis que la progression est acceptable du point de vue de l'environnement et de sa protection. Les rapports ne sont pas publiés parce qu'ils ne sont pas encore terminés, mais vous verrez, lorsque les rapports provisoires sortiront, ils feront sûrement l'effet d'une petite bombe. On dira certainement que nous ne procédons pas de façon adéquate. Ce sera certainement le cas, mais songez qu'il faut beaucoup de temps pour mener une étude sérieuse de la question le long de ce tracé qui traverse des milliers de cours d'eau dans lesquels il y a du poisson.

Nous visons à une époque intéressante dans le domaine de la protection de l'environnement actuellement au Canada; nous en sommes à voir quelles sont les possibilités d'avenir et à proposer des politiques valables. Cela vaut tant pour le gouvernement que pour l'industrie.

M. Barnett: Est-ce que le Conseil part du principe qu'il faut prendre sa part du gâteau ou bien considère-t-il que son rôle se limite à déterminer si c'est possible ou non?

M. Templeton: Et vous ne pouvez attirer un grand nombre de personnes dans le Nord sans en changer le caractère. Nous disons simplement que le projet tel qu'il est proposé est acceptable. Nous avons fait tout ce que nous avons pu. Nous avons essayé de choisir pour faire partie du Conseil les personnes les plus sérieuses douées d'un jugement sûr et susceptibles de nous éclairer. Nous avons vraiment tout fait.

M. Osler: Monsieur le président, ma question est fondamentale et s'adresse à M. Templeton. Elle est peut-être un peu ridicule. Est-ce que quelqu'un a tenté d'établir qu'il serait préférable de ne pas employer la main-d'œuvre autochtone pour un projet de construction de cette envergure? Je sais qu'il y a des gens très qualifiés qui ont été engagés et peuvent s'acquitter de certaines tâches spécialisées, mais je pense aux gens ordinaires sans trop d'instruction qu'il faut former mais qui gagnent des sommes astronomiques en très peu de temps. Ils acquièrent des goûts de luxe qu'ils n'ont jamais eus jusque là et qu'ils ne pourront jamais satisfaire par la suite. Ensuite l'oléoduc traverse sa phase de construction. Il reste là et il ne présente plus d'intérêt pour ces gens. Le gouvernement fédéral ne serait-il pas plus sage de vous demander de poursuivre une politique d'abstention et de les laisser tranquilles en attendant qu'ils s'adaptent au 20sue siècle selon la procédure normale, sans leur imposer l'activité relative à l'oléoduc? Ma question est-elle stupide ou bien a-t-elle fait l'objet de réflexions? Vous pourriez laisser quelques baraques et quelques poivrots derrière vous et ce serait tout.

[*Text*]

• 1300

Mr. Abercrombie: It is a very good question, and we have asked it of ourselves many times. We think it is inevitable that there is going to be development in the North, and we think it is inevitable that the Northerners, whoever they may be, will be integrated. It is so reasonable that it may not require further elaboration.

I like to think of an example, and the example is the Dew Line where you had a similar imposition of large projects over a very short period of time in the North.

Mr. Osler: Yes.

Mr. Abercrombie: And I think we have to look to the effect of the Dew Line project in terms of its benefits or detrimental effects associated with the natives in the North. They worked in it and they operated it for many, many years. We do not see too many detrimental effects as a result of the Dew Line. There were some, yes. There is always the exception.

We recognize that there is going to be dislocation during this construction period. What we are trying to design are methods such as manning pools, some organizing of labour forces in the North. We are trying to reduce the effect; we are trying to organize the effect where it can be minimized. But I do not think you can get away from the fact that it is going to be difficult for that two-and-a-half to three-year construction period.

Mr. Osler: Well, as was pointed out, it is going to be difficult anyway, and it is difficult. But my point is that, assuming that they are on a road going somewhere now, are they better to be left isolated on that road than to be jarred off and given a lot of activity for a couple of years and then dumped back on to the road again.

Mr. Abercrombie: In our first community visitation we asked that question in such places as Aklavik and Fort McPherson. The question that we asked was this: do you people really want roads and pipelines up into the North country and thereby have effective communication with the South and the imposition of southern standards? Or words to that effect. We were surprised at the answer. The answer was simply that—when you want to find out what a Northerner wants, you come up and ask him, and certainly in the settlement of Aklavik they were very partial to getting better transportation, and therefore a road did not concern them at all.

I think we also have to look to the experience in the Old Crow area, which is for many reasons a very sacred area in terms of its traditions, its present economy which is based on the traditional trapping and hunting. We found that when the oil industry went in there and did some seismic work, some primary exploration work, the muskrat trapping fell off very remarkably. We came to the conclusion that even that group of Indians, which is quite unique, preferred development activities or activities associated with projects and industrial development. They preferred that over muskrat trapping. I had arguments, but that conclusion has not really been challenged.

So putting all these things together, and recognizing that these people must be brought in eventually, and recogniz-

[*Interpretation*]

M. Abercrombie: C'est une très bonne question, et nous nous la sommes posée à nous-mêmes bien des fois, nous pensons que la mise en valeur du Nord est inévitable, de même que l'intégration des habitants du Nord quels qu'ils soient. Cela est tellement raisonnable qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter autre chose.

Je me plais à penser à un exemple, c'est le Dew Line où vous avez eu de grands projets qui ont été imposés de la même manière pour une période de temps très brève, dans le Nord.

M. Osler: Oui.

M. Abercrombie: Je pense qu'il faut que nous examinions les effets du projet de la Dew Line en fonction de ces avantages ou de ces inconvénients vis-à vis des autochtones du Nord. Ils ont travaillé à ce projet et ils l'ont fait fonctionner pendant de nombreuses années. Nous ne voyons pas beaucoup d'inconvénients dus au Dew Line. Il y en a quelques-uns, bien entendu. Il y a toujours une exception.

Nous reconnaissons qu'il y aura un phénomène de dislocation pendant la période de la construction. Nous essayons de mettre au point des méthodes comme des pools de main-d'œuvre, une organisation de la main-d'œuvre dans le Nord. Nous essayons de réduire les effets; nous sommes en train d'essayer d'organiser les choses pour limiter ces effets. Mais je ne pense pas que nous puissions éviter complètement les difficultés qui surgiront de cette période de construction de 2½ ans ou 3 ans.

M. Osler: Eh bien, comme on l'a fait remarquer, il va y avoir des difficultés de toutes les manières. Toutefois en supposant qu'ils sont maintenant sur une route qui les conduit quelque part, il vaut mieux les laisser seuls sur cette route que de leur donner beaucoup de travaux à effectuer pendant quelques années pour les remettre ensuite à leur point de départ.

M. Abercrombie: Lors de notre première visite de la communauté nous avons posé cette question à Aklavik et à Fort McPherson. La question que nous avons posée était la suivante: est-ce que vous voulez vraiment des routes et des oléoducs dans le Nord pour être ainsi mis en communication efficace avec le Sud et vous voir imposer les normes du Sud? Quelque chose comme cela. La réponse nous a étonnés. Ils ont répondu simplement que lorsqu'on veut savoir ce que les habitants du Nord désirent il faut venir le leur demander et les habitants d'Aklavik aimeraient certainement avoir de meilleurs moyens de transport et par conséquent une route ne les ennuie pas du tout.

Je crois que nous devons également nous servir de l'expérience que nous avons eue dans la région de Old Crow, pour bien des raisons région très sacrée du point de vue de ses traditions. Son système économique actuel est fondé sur la trappe et la chasse traditionnelle. Nous nous sommes rendu compte que lorsque l'industrie pétrolière est apparue dans cette région et a donné lieu à quelques travaux sismiques, quelques travaux d'exploration primaire, la chasse au rat musqué avait enregistré une baisse très considérable. Nous en avons conclu que même ce groupe d'Indiens qui est tout à fait unique, préférait les activités qui relèvent de l'expansion ou les activités relatives à des projets et à la mise en valeur industrielle. Il préfère cela à la chasse au rat musqué. J'ai été très con-

[*Texte*]

ing that we are going to have to do it in a very enlightened way, we believe the answer has to be yes, they will accept the development.

Mr. Osler: Thank you.

The Chairman: Thank you Mr. Osler. Are there further questions, gentlemen? If not, I have some.

Mr. Corbin: Mr. Chairman, if you will allow me I have one final question, and it is addressed to the Alberta Gas Trunk Line Company. On the basis of their present environmental record, would that record be a relatively good indicator of the future performance of Gas Arctic Systems in the Arctic? In other words, how valuable would the experience of the Alberta Gas Trunk Line Company Limited, who are the people who have had the northernmost experience in moving gas on the North American continent, be to the present study? Related to that, I would also like to know if the company has had any serious problems in the construction, the restoration of site or in the operation of their lines?

• 1305

The Chairman: Mr. Deyell, would you like to answer that?

Mr. Deyell: Our company commenced constructing pipe lines in the winter of 1965, so we have been constructing pipe lines for quite some number of hundreds of miles. I cannot recall now how many, but every winter since 1965 we have engaged in a substantial program. These pipe lines are built in the northern half of the province under conditions not unlike those in the North, except that we do not have continuous permafrost, but construction has taken place in temperatures of 25 to 30 degrees below zero. The restoration work on the rights of way has been conducted during the winter and the ultimate results of this have been, in our opinion, rather good. There is considerable evidence of revegetation. Our rights of way are seeded down with perennial grasses and these catch virtually immediately. We have had no continuing problem with erosion. This has not been a problem to us. So, we believe that as a result of constructing and operating pipe lines, and I suppose we have put in up to a thousand miles in a winter and it has been very good, that we think this will lead us into doing it in the same manner in the North. We see no reason that it should be very greatly different. We believe that we have the expertise as a result of this six or seven years of operation and construction to do this job.

The Chairman: I have a supplementary question, Mr. Deyell. The type of terrain in northern Alberta is pretty similar, is it not, to the type of terrain in most of the Northwest Territories that you will be dealing with?

Mr. Deyell: It is almost identical for approximately the first half of this project. Until you get into the continuous detrimental permafrost there is virtually no change in it.

Mr. Corbin: That is all, Mr. Chairman. Thank you very much.

The Chairman: Mr. Hopkins, did you have any questions?

[*Interprétation*]

testé mais cette conclusion n'a pas vraiment été mise en question.

Par conséquent si l'on rassemble tous ces éléments, et si l'on reconnaît que ces gens doivent être intégrés un jour ou l'autre, si l'on reconnaît qu'il faudra le faire d'une manière très éclairée, nous estimons que la réponse doit être oui, ils accepteront le progrès.

M. Osler: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie monsieur Osler. Y a-t-il d'autres questions, messieurs? Si vous n'avez plus de questions, moi j'en ai.

M. Corbin: Monsieur le président si vous me le permettez je poserai une dernière question à l'Alberta Gas Trunk Line Company. Leurs antécédents au sujet de l'environnement constitueraient-ils une bonne indication de ce que pourrait être l'action de la Gas Arctic Systems dans l'Arctique? En d'autres termes, en quoi l'expérience de l'Alberta Gas Trunk Line Company Limited qui possède l'expérience la plus vaste dans le transport du gaz dans le Nord et sur le continent nord-américain pourrait-elle être utile dans le cadre de l'étude actuelle? J'aimerais aussi savoir, dans cette optique, s'il y a eu de sérieux problèmes de construction, de restauration des lieux, de fonctionnement de leurs lignes?

Le président: Monsieur Deyell, pouvez-vous répondre?

M. Deyell: Notre Société a commencé à construire des pipes-lines au courant de l'hiver 1965, par conséquent nous en avons construit sur des centaines de milles; je ne puis me souvenir pour le moment combien mais chaque hiver depuis 1965 nous avons fait des travaux importants dans ce domaine. Ces pipe-lines ont été construits dans la moitié nord de la province dans des conditions qui ne sont pas très différentes de celles qu'on trouve dans le nord sauf qu'il n'y a pas là de permagel continuel, la construction s'est faite par des températures de 25 à 30° sous zéro. Le travail de restauration sur les emprises a été conduit au cours de l'hiver et les résultats en fin de compte ont été bons, à notre avis. Et il y a des signes nombreux de reboisement. Nos emprises sont ensemencées d'herbes vivaces et celles-ci prennent presque immédiatement. Nous n'avons pas rencontré de problèmes constants dans ces régions; nous croyons donc que notre expérience de la construction et du fonctionnement de pipe-lines sur une distance de 1,000 milles au cours de l'hiver a été bonne ce qui nous permet de croire que nous pourrons procéder de la même façon dans le Nord. Nous pensons avoir l'expérience nécessaire après 6 ou 7 ans de fonctionnement et de construction.

Le président: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur Deyell. Le terrain qui existe en Alberta septentrionale n'est-il pas très similaire au terrain que l'on rencontre dans la plupart des Territoires du Nord-Ouest auquel vous aurez affaire?

M. Deyell: Oui ce sont des terrains presque identiques dans le cas de la première moitié de ce projet. Jusqu'à ce que vous tombiez dans le pergélisol continuel et nuisible.

M. Corbin: C'est tout, monsieur le président. Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Hopkins, voulez-vous poser des questions?

[*Text*]

Mr. Hopkins: No.

The Chairman: Mr. Hart, earlier today I believe you mentioned that your computer model indicated that a highway might be justified ahead of pipe line construction. I do not know whether this was expanded upon when I was absent but . . .

Mr. Hart: I expanded on it a bit, Mr. Chairman. Perhaps I could clarify what was said. It was not the computer model that did that, it was a study that was commissioned and that the PEMCAN Group carried out on the corridor. This was the one, if you will remember, that I suggested was under examination by the principals at the moment.

The Chairman: So at the moment it would seem to you that there is economic justification for the starting of construction of a highway almost immediately?

Mr. Hart: That is the conclusion of the study. I, representing Canadian National, do not say that that is our conclusion as yet because we are just going through an examination of it, but that is clearly one of the conclusions of the study.

The Chairman: Yes. Is another conclusion of your study that existing transportation facilities with their present expansive capacity can handle the volume that will be required, the present MacKenzie River transport system with its capacity for expansion?

Mr. Hart: With its capacity for expansion I believe this is a possibility. That is where the computer model comes in, to see what it requires by way of extension and expansion of facilities.

• 1310

The Chairman: Dr. Lacey, did you give us any indication at all during the meeting of what are the publicly announced Prudhoe reserves of gas and oil?

Dr. John Lacey (J. R. Lacey International Consultants, Alaska Reserves Consultant): Thank you, Mr. Chairman. The announced figures of gas and oil at Prudhoe Bay have come through two sources; the oil figures were released by the API, the American Petroleum Institute and the gas figures were released by the AGA, the American Gas Association. The numbers released were 9.6 billion barrels of oil and 26 trillion cubic feet of gas. I should say that in-house studies on the gas side have indicated the reasonableness of these numbers.

The Chairman: I do not know whether you could give us this information or perhaps some other gentleman may, but a cleaning plant was described earlier as being an integral part of each pipeline operation, can this cleaning plant be put in place anywhere along the line? For example, by-products are taken out in this cleaning plant and obviously it would be rather uneconomical to take them out at source, or would it?

Dr. Lacey: The operators in the north have indicated that one of the major impurities in the gas is carbon dioxide, and there is no point moving a high percentage of carbon dioxide right across the North American continent when it is unusable at the other end of the pipeline.

I am sure that with all pipeline operations the clean up of gas is required prior to its movement through the pipeline; therefore there will have to be, and I am sure this is already being looked at, an optimization by producers in

[*Interpretation*]

M. Hopkins: Non.

Le président: Monsieur Hart, je crois que plus tôt aujourd'hui vous nous avez dit que votre modèle d'ordinateur indique qu'il serait peut-être justifié de construire une route avant la construction du pipe-line. Je ne sais pas si l'on a donné plus de détails à ce sujet car j'étais absent . . .

M. Hart: J'ai approfondi un peu la question, monsieur le président. Je pourrais peut-être clarifier cette question. Je n'ai pas de modèle d'ordinateur classé pour cette étude mais le groupe PEMCAN l'a fait au sujet du corridor. C'est cette étude, si vous vous en souvenez, qui était examinée.

Le président: Par conséquent, croyez-vous qu'il serait justifié pour l'instant du point de vue économique de commencer la construction de cette route?

M. Hart: C'est là la conclusion de l'étude. A titre de représentant du National Canadien je ne dis pas que c'est notre conclusion pour l'instant car nous l'examinons. Mais c'est très certainement la conclusion de l'étude.

Le président: Oui. Est-ce que votre étude permet aussi de conclure que les installations de transport qui existent à l'heure actuelle avec leurs possibilités actuelles d'expansion pourront transporter le volume qui sera requis, le système actuel de transport du fleuve Mackenzie avec sa capacité d'expansion?

M. Hart: Oui je crois que c'est possible du fait de sa capacité d'expansion. C'est là où le modèle d'ordinateur entre en jeu pour voir quels seraient les besoins pour l'expansion des installations.

Le président: Monsieur Lacey, au cours de cette séance, nous avez-vous donné des renseignements quant aux réserves en gaz et en pétrole de Prudhoe qui ont été annoncées?

M. John Lacey (J. R. Lacey International Consultants, Expert conseil des réserves d'Alaska): Merci, monsieur le président. Ces chiffres qui ont été publiés au sujet du gaz et du pétrole à Prudhoe Bay provenaient de deux sources: les chiffres fournis par l'Institut du pétrole américain et ceux concernant le gaz par l'Association du gaz américain. On a parlé de 9.6 milliards de barils de pétrole et de 26 billions de pieds cubes de gaz. Je dirais que les études faites chez nous pour le gaz indiquent que cela semblerait raisonnable.

Le président: Je ne sais pas si vous pouvez me fournir des renseignements au sujet de cette installation de purification du gaz qu'on décrit plus tôt comme partie intérale du fonctionnement de chaque pipeline. Est-ce que cette installation peut être placée n'importe où long de la ligne? Par exemple, lorsqu'il y a des sous-produits qui sortent de cette installation d'épuration, ne serait-il pas plus économique de les retirer à la source, serait-il économique de le faire?

M. Lacey: Les opérateurs dans le Nord ont indiqué que les principles impuretés qui se trouvaient dans le gaz étaient des gaz carboniques. Il n'y a pas de raison de transporter beaucoup de gaz carbonique dans tout le continent nord-américain quand on peut l'utiliser à l'autre bout du pipeline.

Je suis sûr que dans toutes ces opérations de pipeline, l'épuration du gaz est nécessaire avant son transport. Par conséquent, il devrait y avoir, je suis sûr qu'on s'en occupe

[*Texte*]

the various areas to use nontransportable by-products, but not being privy to such . . .

The Chairman: Sulphur was really the item I was wondering about.

Dr. Lacey: I am going on memory here, but I believe the sulphur content or the H_2S content of the gas in the north slope of Alaska is five parts per million which is a negligible quantity. It is not the same problem that you run into in the foothills of Alberta.

The Chairman: Would the sulphur be removed?

Dr. Lacey: I would doubt that there is any way of recovering the sulphur economically.

Mr. Orange: It is so minimal.

Dr. Lacey: As a matter of fact I am not sure whether the quantity is perhaps quite a satisfactory quantity to remain in the gas.

The Chairman: The disposal of the by-products of the cleaning process which would be left in the North do not appear to be a major factor in the economics of the operation now or in the other aspects, the environmental aspects of the operation?

Dr. Lacey: Excuse me, Mr. Chairman, this does produce a problem in the field. They have to face this problem and I am sure they are facing this one, because the producers are very much aware of the environmental problems in the North, and of optimization of all energy sources.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Lacey. Are there further questions for Dr. Lacey?

Mr. Barnett: We seem to run down, Mr. Chairman, around 1 o'clock.

• 1315

The Chairman: Mr. Abercrombie, perhaps you could direct me to the proper person for the answer to this question.

Mr. Hopkins: Mr. Chairman, may I interject on a point of privilege. I must leave at this stage, because I have another meeting at 1.30, and I would like to compliment you in chairing the meeting and to thank the group for coming down and making this presentation to us.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Hopkins.

The question that I have relates to the argument that we hear occasionally today from environmentalists that North America really should not be exploiting all these remaining gas reserves because in the long run their chemical value will be greater than their present fuel value. Is anyone looking at this question in your group, or has anyone an answer to this argument?

Mr. Abercrombie: No, we are not doing specific studies in this area. That is an age-old question. The argument was used when they talked about coal, and it has been used in connection with other major natural resource products. I think if you accept that philosophy then there is no development. We believe that a proper philosophy of life is one of pursuing and enlightening development of our natural resources in the country and we are seeking that particular pursuit. It is a tough question to answer but we are not looking at it, and we do not think that it is a particularly valid justification for suspending the kind of development that we are talking about. Those raw materials, in the case of natural gas, are in major demand at this time and by leaving them in the ground you pay what is called an

[*Interprétation*]

déjà, une optimisation par les producteurs dans les différentes régions pour utiliser les sous-produits non transportables, mais n'étant pas au courant de ce . . .

Le président: Le souffre, c'est cela qui m'intéresse.

M. Lacey: D'après ce que je me souviens, le contenu en souffre ou en H_2S du gaz sur le versant nord de l'Alaska est de 5 parties par million, ce qui est négligible. Ce n'est pas le même problème que dans les montagnes de l'Alberta.

Le président: Est-ce qu'on retirerait ce souffre?

M. Lacey: Je doute fort qu'il y ait une façon économique de récupérer le souffre.

M. Orange: Il y en a si peu.

M. Lacey: En fait, je ne suis pas bien sûr si cette quantité ne devrait pas rester dans le gaz.

Le président: Il ne semble pas que l'utilisation des sous-produits du processus d'épuration dans le Nord soit un facteur essentiel au point de vue économique pour l'opération ou en ce qui concerne l'environnement?

M. Lacey: Excusez-moi, monsieur le président, ceci crée un problème dans ce domaine. Je suis sûr que les producteurs sont très conscients des problèmes de l'environnement qui surviennent dans le Nord du fait de l'utilisation maximale de toutes les sources d'énergie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lacey. Y a-t-il d'autres questions que vous voudriez poser à M. Lacey?

M. Barnett: Il semble que nous ayons un mot à dire, monsieur le président, vers 1 heure.

Le président: Monsieur Abercrombie, pourriez-vous me dire qui serait le personne appropriée pour réprondre à ma question?

M. Hopkins: Monsieur le président, puis-je poser une question de privilège. Je dois partir parce que j'ai une autre réunion à une heure et demie et je voudrais simplement vous offrir mes compliments pour la façon dont vous présidez les débats et remercier le groupe qui est venu ici aujourd'hui nous présenter leur mémoire.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hopkins.

La question se rapporte à l'argument que nous entendrons à l'occasion de la part d'écologistes que le Nord américain ne devrait pas exploiter toutes les réserves de gaz qui restent car à la longue la valeur chimique serait plus élevée que la valeur en combustible actuelle. Est-ce que quelqu'un dans votre groupe a étudié cette question ou quelqu'un peut-il répondre à cet argument.

M. Abercrombie: Non, nous ne faisons pas d'étude précise dans ce domaine. C'est une question qui date d'il y a longtemps, l'argument a été utilisé pour le charbon et a été utilisé aussi au sujet des autres ressources naturelles. Si vous adoptez cette façon de penser, alors il n'y a aucune possibilité de développement. Nous croyons qu'une philosophie appropriée c'est de poursuivre et d'améliorer le développement de nos ressources culturelles dans notre pays et nous essayons d'y arriver. C'est une question assez difficile mais nous essayons de bien l'étudier et nous ne pensons pas qu'il soit justifié de suspendre le genre de développement dont nous parlons. Ces matières brutes, dans ce cas le gaz naturel, sont en grande demande en ce moment. Si on les laisse sous terre on paye ce qu'il est

[*Text*]

opportunity cost, which cost in dollar terms is very high. I believe the argument could effectively be used on virtually any development project that you might want to raise.

The Chairman: Thank you, Mr. Abercrombie.

Mr. Watkins, I have a question for you. We have heard a number of people in this country objecting over the last year or so to the tremendous burden which these gas and oil projects could place on not only the country's balance of payments but on the Canadian dollar, the argument being that all this inflow of capital will put our dollar out of kilter and force up the Canadian dollar vis-a-vis the American dollar to the detriment of our manufacturing industries. You presumably are looking at this question as well as just the balance of payments question. Is that correct?

Mr. Watkins: Mr. Chairman, that really is the balance of payments question that you have described. The price of the Canadian dollar is the way in which the balance of payments problem, if there is a problem, would be registered. Earlier I answered a question along these lines. I can repeat the answer I gave before, if you wish, and maybe elaborate on it.

The Chairman: All right. I am sorry to have you repeat here, but the basic reason I am asking the question is to get a confirmation from you that action on approval of a pipeline project, which would thereby result in a start on capital expenditures, necessarily would be of assistance in moderating the balance of payments effects of their entire project. The sooner you get started the longer the period over which the money is spent and obviously it is to the advantage of everyone that this occur. This is the point that I would like you to make, that is all.

• 1325

Mr. Watkins: Yes, certainly the longer the schedule is spread out to the extent that there would be balance of payments problems and they become less severe the more the incidence of the flows of capital associated with the project is spread out.

On the question of what the impact is. I mentioned earlier that we intend to undertake a study to precisely try and answer that question, and maybe in illustration of this I could say that let us suppose, for instance, that the pipeline were financed 100 per cent from overseas or sources abroad, so you would have a capital inflow equivalent to the entire cost of the pipeline. I am just making this hypothesis. Let us also suppose that all the real physical transfer of resources, all the spending were also from abroad, then the balance of payments impact would be precisely nil, because the inflows would be offset by the inflows of goods.

The direction of the study which we intend to undertake, is to try to ascertain what the difference is between the level of capital inflows that we anticipate and the level of flows of goods and services, the real transfer of resources which we anticipate, measure that gap, and then if the gap is significant, try to translate that into effects that may be felt by various industries.

The Chairman. In this effect on various industries, presumably part of your study would be to come up with some suggestions as to how, for example, by proper planning we could have a major portion of the capital expenditures for the project expended in Canada.

[*Interpretation*]

convenu d'appeler les coûts d'occasion qui sont en termes de dollars les plus élevés. Je crois que l'argument serait le même pour tout projet de développement.

Le président: Merci, monsieur Abercrombie.

Monsieur Watkins, j'ai une question à vous poser. Nous avons entendu un certain nombre de personnes dans le pays qui s'opposaient l'année dernière au lourd fardeau que ce projet de gaz naturel et de pétrole pourrait imposer non seulement sur la balance des paiements de notre pays mais aussi sur le dollar canadien. L'argument: est-ce que tout cet apport de capital mettra notre dollar en danger et élèvera la valeur du dollar canadien par rapport à celui des États-Unis et cela au détriment de l'industrie manufacturière? Pour le moment, vous étudiez cette question ainsi que celle de la balance de paiements. N'est-ce pas exact?

M. Watkins: Monsieur le président, c'est la question de la balance des paiements qui vous inquiète, le prix du dollar canadien et son rapport avec la balance des paiements. Un peu plus tôt j'ai répondu à une question à ce sujet. Je peux répéter la réponse que je vous ai donnée si vous désirez et je peux la commenter.

Le président: Très bien. Je regrette de vous faire répéter mais la raison fondamentale pour laquelle je pose cette question c'est en vue d'obtenir une confirmation, l'approbation d'un projet de pipe-lines entraînerait par conséquent des dépenses en capital et nécessairement le projet tout entier aurait un effet modérateur sur la balance des paiements. Plus tôt on commencera et plus longue sera la période au cours de laquelle l'argent sera dépensé et évidemment cela est à l'avantage de tout le monde. Voilà le point que je voulais faire ressortir, voilà tout.

M. Watkins: Oui, certainement, plus longue sera la période, moins les problèmes éventuels de la balance de paiement se feront sentir si l'apport de capital est relié au projet ainsi prolongé.

Au sujet des effets, comme je l'ai mentionné plus tôt, nous avons l'intention d'entreprendre une étude pour essayer d'avoir une réponse précise à cette question et pour mieux illustrer ma façon de penser, je pourrais vous dire ce qui suit. Supposons par exemple que le pipeline soit financé en totalité par des capitaux venant d'outremer ou de l'étranger, nous aurions un afflux de capital égal au coût du pipeline. Je présente simplement une hypothèse. Supposons que tous les transferts physiques réels de ressources et toutes les dépenses soient couverts par l'argent venant de l'étranger, alors la balance des paiements et ses effets seraient précisément nuls car l'afflux de capital serait compensé par l'afflux de produits.

L'étude que nous avons l'intention d'entreprendre a pour objet d'essayer de déterminer quelle est la différence entre le niveau des apports de capital que nous anticipons et le niveau des apports de biens et services, le transfert réel des ressources que nous prévoyons, pour ensuite en mesurer l'écart et si l'écart est considérable, pour essayer de traduire cet écart en effets qui peuvent être sentis par divers industriels.

Le président: Au sujet de cet effet éventuel sur diverses industries, il faudrait que votre étude comporte des suggestions pour savoir comment, par exemple au moyen d'une planification appropriée nous pourrions avoir une portion majeure de dépenses de capital pour le projet mis sur pied au Canada.

[*Texte*]

Mr. Watkins: That really would be part of the preceding analysis that would precede the balance of payments study. We would, first of all, lood at the supply capabilities of the various industries assuming that we have a definite policy towards using Canadian supplies where they are available and, in fact, even stimulating the development of investments in Canada that would not otherwise take place. This then is part of the input that we have to use to determine what I can refer to as the import content of the line, which is then one of the determinants of the impact on the balance of payments.

The Chairman: Have you reached any conclusions at all so far on the capacity with proper planning of this country minimizing the impact on its dollar of the project? Are you in a position to start telling people what should be done and what should not be done?

Mr. Watkins: No, Mr. Chairman, we have not at the moment commenced the study. We are in the initial stage of collecting the basic data, so at this stage I am afraid I cannot comment along those lines.

The Chairman: Thank you. Are there any other questions?

Thank you very, very, much, gentlemen. This has been a very useful session for us. I hope that it will prove to have been a useful session from your point of view, and that the Canadian public will become more familiar with the immensity of the project and its potential for the future of Canada.

Thank you very much.

Mr. Hart: Thank you very much, Mr. Chairman.

[*Interprétation*]

M. Watkins: Cela ferait réellement partie de l'analyse qui précéderait l'étude sur la balance des paiements. Tout d'abord nous chercherions à étudier les possibilités d'approvisionnements de diverses industries en supposant que nous avons une politique définie envers de l'utilisation des matériaux canadiens lorsqu'ils sont disponibles et de fait, allant même jusqu'à stimuler le développement de ces investissements au Canada ce qui autrement n'aurait pas lieu. C'est une partie de l'apport que nous devons utiliser pour déterminer ce que je pourrais définir comme étant la teneur d'importation du pipeline et l'un des effets déterminants sur la balance des paiements.

Le président: Quelles sont vos conclusions jusqu'ici pour une planification appropriée afin de minimiser l'effet sur la valeur des dollars? Etes-vous en mesure de dire aux gens ce qui devrait se faire ou pas?

M. Watkins: Non monsieur le président. Nous n'avons pas encore commencé cette étude. Nous sommes au stage initial du rassemblement des données de base. En ce moment, je regarde mais je ne puis faire de commentaires à ce sujet.

Le président: Merci. Y a-t-il d'autres questions?

Merci beaucoup messieurs. Cela a été une session des plus fructueuses. J'espère que vous êtes d'accord que le public canadien deviendra plus conscient de l'ampleur du projet et de son potentiel pour l'avenir du Canada.

Merci beaucoup.

M. Hart: Merci beaucoup monsieur le président.

HOUSE OF COMMONS

Third Session
Twenty-eighth Parliament, 1970-71

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la
vingt-huitième législature, 1970-1971

Standing Committee on

Indian Affairs and Northern Development

Comité permanent des

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Chairman Mr. Ian Watson Président

Index

OF PROCEEDINGS

DES DÉLIBÉRATIONS

Issue Nos.

1-37

Fascicules nos

1-37

Organization meeting:

Thursday, November 26, 1970

Séance d'organisation:

le jeudi 26 novembre 1970

Last meeting:

Thursday, December 2, 1971

Dernière réunion:

le jeudi 2 décembre 1971

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publication de l'Imprimeur de la Reine pour le Canada autorisée par l'Orateur de la Chambre des communes

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

INDEX

BILLS CONSIDERED

C-187—An Act respecting minerals in the Yukon Territory—Issues 24, 29, 30, 31, 32, 33

C-193—An Act to amend the Northern Canada Power Commission Act—Issues 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 16

Arctic icebreaker service—Issues 1, 2, 3, 4, 10, 11, 13, 25

Estimates, 1971-1972. Indian Affairs and Northern Development Department—Issues 17, 18, 19, 20, 21, 22

Reports (Annual), 1967-68 and 1968-69.

Indian Affairs and Northern Development Department—Issues 23, 26, 27, 28, 34, 35, 36

Joint meeting with Environmental Pollution, National Resources and Public Works and Transport and Communications Committees—Issue 37

BILL C-187

AN ACT RESPECTING MINERALS IN THE YUKON TERRITORY

Alaska

Retaliatory legislation 24:12, 29:21

Alpine Club of Canada

Brief 32:4-6, 32:37-40

History, objectives, membership 32:4, 32:37

Anvil Mining Corporation Limited

Brief 31:41-47

Ownership, agreement with federal government 24:10-12, 24:17, 24:19, 24:21-22, 29:35-36, 30:9, 30:134, 31:23-24, 31:27, 31:41, 31:45

Profit, first year operation 30:27, 30:125, 30:127, 31:41

Production, federal assistance 30:122, 30:125-126, 30:127, 31:18-20

Archer, Cathro and Associates Limited Consulting Geological Engineers

Brief, slides, comments 30:93-100, 30:148-151

Comparative statistics 1969-1971, employees, funds, expenditures 30:148

Organization 30:148

Baird, Douglas, Vice-President, Yukon Prospectors' Association

Brief, comments 30:111-120

BILLS À L'ÉTUDE

C-187 – Loi concernant les minéraux du Yukon—Fasc. 24, 29, 30, 31, 32, 33

C-193 – Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien—Fasc. 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 16

Arctique, Service de brise-glace—Fasc. 1, 2, 3, 4, 10, 11, 13, 25

Budget des dépenses 1971-1972. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien—Fasc. 17, 18, 19, 21, 22

Rapports annuels 1967-68 et 1968-69.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien—Fasc. 23, 26, 27, 28, 35, 36

Réunion conjointe avec comités suivants: Pollution de l'Environnement, Ressources nationales et Travaux publics, Transports et Communications—Fasc. 37

BILL C-187

LOI CONCERNANT LES MINÉRAUX DU YUKON

Affaires indiennes et du Nord canadien, Comité permanent

Sous-comité (ajournant à Vancouver et Whitehorse)

Instances du Chef Elijah Smith pour Fraternité Indiens du Yukon 30:4, 30:65

Sous-comité Programe et Procédure

Propriété canadienne mines dans autres pays, application lois 29:4, 29:75

Afrique du Sud, Union

Industrie minière, propriété étrangère 29:66—67

Alaska

Législation répressive pour intérêts canadiens 24:12, 29:21

"Alpine Club of Canada"

Historique, effectifs 32:4, 32:37

Mémoire 32:4—6, 32:37—40

Anvil Mining Corporation Ltd.

Bénéfice, première année exploitation 30:27, 30:125, 30:127, 31:41

Mémoire 31:41—47

Production, subventions fédérales 30:122, 30:125—126, 30:127, 31:18—20

Propriété, accord avec gouvernement fédéral 24:10—12, 24:17, 24:19, 24:21—22, 29:35—36, 30:9, 30:134, 31:23—24, 31:27, 31:41, 31:45

Bill C-187
Amendments proposed by Minister 24:6-9, 24:29-35
Discussion
Clause 2 : "Mine" defined 33:4-5, 33:12, 33:65
Clause 8 : Who may locate mineral claims 29:11, 29:78, 29:82, 30:8, 30:30, 31:37, 32:35, 33:53
Clause 9 : Restriction on locating claims 30:140, 30:141, 32:35
Clause 10 : Restriction on locating claims 29:11-12, 29:75, 30:31
Clause 13 : Location posts 31:21-22, 31:37-38, 33:8-9, 33:70
Clause 16 : Inscription on "Posts" 33:9, 33:70-71
Clause 17 (2) : Claim not tagged deemed abandoned 29:75, 29:110, 30:8, 30:31, 30:77
Clause 19 : Unecessary use of witness posts 30:32
Clause 20 : Marking of location line 29:12, 29:110, 30:32-33
Clause 21 : Claim valid, substantial compliance 33:9, 33:71
Clause 22 : Compliance with Act before recording 33:9, 33:71
Clause 25 : Movement of location posts by surveyor 30:33
Clause 26 : Movement of location posts to build public roads 30:33
Clause 29 , : Application to record a mineral claim 30:133
Clause 30 : Claim to be recorded date of application 30:33, 33:9, 33:71
Clause 31 : Holders' rights, recorded claim 29:10, 29:75, 29:78, 29:111, 30:33, 30:115-116, 30:124, 30:139, 30:155, 32:38
Clause 31 (4) : Engineer of mines may restrict surface use 29:75, 29:111, 30:34, 30:139
Clause 34 : Transfer of claim 29:75-76, 29:111
Clause 36 : Protest of recording of claim 30:34
Clause 37 : Cancellation for false or misleading statement 30:8
Clause 38 : Minister may require survey 29:76, 29:111, 30:8, 30:34-35, 30:133, 30:156
Clause 39 : Time limit, making survey 29:76, 29:111, 30:8, 30:34-35
Clause 44 : Holder of claim to publicize survey 33:9, 33:71
Clause 58 : Representation work 29:76, 29:111, 30:8, 30:141, 31:38, 31:46, 32:5, 32:38-39, 33:9-10, 33:72
Clause 59 (1) : Amount of work to be done yearly 29:76, 29:111, 33:10, 33:72
Clause 59 (2) : Work done outside claim 30:141
Clause 59 (3) : Work on roads and air strips 29:76, 29:111, 30:8, 31:38, 31:46, 33:10
Clause 59 (4) : Work done before claim recorded 30:141
Clause 60 : Work on fractional claims 33:10, 33:73
Clause 61 : Excess work 29:76, 29:111-112, 33:10, 33:73
Clause 62 : Statement of work done 29:76, 29:111
Clause 63 : Certificate of work 33:10, 33:73
Clause 64 : Grouping of claims 29:12, 29:76, 29:112, 30:8, 30:21-23, 30:35, 30:133-134, 31:38

Archer, Cathro and Associates, Ltd.
Ingénieurs géologues conseils
Mémoire, diapositives, commentaires 30:93–100, 30:148–151
Organisation 30:148
Statistiques 1969-71, employés, fonds, dépenses 30:148

(L') Association canadienne des Assureurs-Vie
Lettres re exigences de propriété 32:29–30, 32:31–32

Association des Indiens du Yukon
Droits peuples autochtones 24:25

Association des Exploitants miniers du Yukon
Compagnies membres 31:34

Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada
Mémoire 33:31–37, 33:75–79
Objectifs 33:32

Association des Prospecteurs du Sud du Yukon
Mémoire 30:66–72

Association des Prospecteurs du Yukon
Buts, membres 30:153
Mémoire, commentaires 30:111–120, 30:153–156

Association minière de la Colombie Britannique
Mémoire 29:43–63, 29:63–65, 29:75–77, 29:103–112
Recommendations, technologie et plans, Bill C-187 29:110–112
Sociétés membres 29:43

Australie
Développement minier, droits populations autochtones 24:19, 24:25
Propriétés étrangères, restrictions 29:21–22, 29:65

Baird, M. Douglas, Vice-président, Yukon Prospectors' Association
Présentation mémoire 30:111–120

Bill C-187
Amendments proposés par Ministre 24:6–9, 24:29–35
Discussions
Art. 2 – Définitions 33:4–5, 33:12, 33:65
Art. 8 – Qui peut localiser des claims miniers 29:11, 29:78, 29:82, 30:8, 30:30, 31:37, 32:35, 33:53
Art. 9 – Restrictions, localisations claims 30:140, 30:141, 32:35
Art. 10 – Restrictions, localisation claims 29:11–12, 29:75, 30:31
Art. 13 – Bornes d'emplacement 31:21–22, 31:37–38, 33:8–9, 33:70
Art. 16 – Renseignements sur bornes 33:9, 33:70–71
Art. 17(2) – Claim non marqué est censé être abandonné 29:75, 29:110, 30:8, 30:31, 30:77
Art. 19 – Utilisation bornes témoins lorsque pas nécessaire 30:32
Art. 20 – Marquage de ligne d'emplacement 29:12, 29:110, 30:32–33
Art. 21 – Claim valide, localisateur en conformité avec loi 33:9, 33:71

Clause 66 : Failure of co-holder to do representation work 33:11, 33:14-15, 33:73
Clause 68 : Holder unable to do representation work 33:73
Clause 73(2) : Leases, ownership requirements 29:8, 29:63, 29:83-84, 29:109, 30:8-11, 30:14-15, 30:16-17, 30:24, 30:29, 30:36, 30:134, 30:150-151, 31:38, 31:46, 32:29, 32:31-32, 33:11, 33:74
Clause 75 : Terms of lease and renewal 31:38, 31:46
Clause 76 : Rent for leases 30:11-12, 30:155
Clause 78 : Royalties, definitions 29:46, 29:105, 30:12, 30:38, 31:46, 33:5, 33:65
Clause 79 (1) : Annual royalty payable 31:38
Clause 79 (2) : Mines controlled by same person 29:47-48, 29:105, 30:12, 30:38, 31:38-39
Clause 80 : Deductions allowed, output, calculation 29:48-51, 29:106, 30:12, 30:38-39, 31:39, 33:66
Clause 81 : Ore processing in Territory, deduction allowed 24:18-19, 29:51-52, 29:107, 30:39, 31:39, 33:6, 33:66-67
Clause 82 : Deduction allowed mine commencing production after Act in force 29:8, 29:27, 29:52-53, 29:107, 30:12, 30:39, 31:39, 31:46, 33:6, 33:68
Clause 82 (2) : Fixing of production commencement day 29:53, 29:107, 30:12, 30:40, 31:39, 33:68
Clause 83 : Deductions not allowed in calculating value of output 29:10, 29:26-27, 29:53-54, 29:56-58, 29:61, 29:107-108, 30:12, 30:40, 31:47, 33:7-8, 33:68-70
Clause 84 : Mineral sales, less than market value 29:61, 29:108, 30:12, 30:41, 31:47
Clause 85 : Value of unsold minerals 31:47
Clause 86 (old 87): Failure to pay royalty 29:61, 29:108, 30:12, 30:15-16
Clause 88 (new): Appeal increased assessment 29:62, 29:108, 30:41, 33:5, 33:8, 33:65, 33:70
Clause 89 : Notices required when mine commences production 29:62-63, 29:108-109, 30:12
Clause 93 : Prohibition of export of ore 24:21, 29:14, 29:64-65, 29:109-110, 30:13, 30:41, 30:82-83, 30:134, 31:40, 31:47, 33:11, 33:74
Clause 94 : Order prohibiting entry on certain lands 30:4, 32:6, 32:35, 32:39
Clause 96 : Orders by Minister to prevent discharge of harmful substances 29:76-77, 29:78, 29:112, 30:140, 31:40, 31:47, 32:6, 32:35, 32:39-40
Clause 98 : Powers of engineers of mines 29:77, 29:112, 30:41, 31:40, 31:47
Clause 100 : Safety orders by engineer of mines 29:77, 29:112, 31:47
Clause 102 : Regulations 24:24-25, 29:10, 29:23-25, 29:80, 30:20, 30:29-30, 30:42, 31:40, 31:47, 33:11, 33:74
Drafting, ambiguities 29:113, 29:114-115

Boyd, Clive, General Enterprises Limited
Brief, presentation 30:105-106

British Columbia and Yukon Chamber of Mines
Brief, presentation 29:7-13
British Columbia Chamber of Commerce, letter supporting brief 29:6-7

Art. 22 – Respect dispositions de la loi avant enregistrement 33:9, 33:71
Art. 25 – Déplacement de bornes par arpenteur 30:33
Art. 26 – Déplacement bornes pour construction voies publiques 30:33
Art. 29 – Demande d'enregistrement de claim minier 30:133
Art. 30 – Enregistrement claim minier 30:33, 33:9, 33:71
Art. 31 – Droits détenteur de claim enregistré 29:10, 29:75, 29:78, 29:111, 30:33, 30:115–116, 30:124, 30:139, 30:155, 32:38
Art. 31(4) – Ingénieur minier peut restreindre utilisation surface 29:75, 29:111, 30:34, 30:139
Art. 34 – Transfert de claim 29:75–76, 29:111
Art. 36 – Opposition à enregistrement claim 30:34
Art. 37 – Annulation pour fausse déclaration 30:8
Art. 38 – Ministre peut exiger arpentage 29:76, 29:111, 30:8, 30:34–35, 30:133, 30:156
Art. 39 – Délai pour arpentage 29:76, 29:111, 30:8, 30:34–35
Art. 44 – Détenteur claim doit publier arpentage 33:9, 33:71
Art. 58 – Travaux obligatoires 29:76, 29:111, 30:8, 30:141, 31:38, 31:46, 32:5, 32:38–39, 33:9–10, 33:72
Art. 59(1) – Travaux à faire annuellement 29:76, 29:111, 33:10, 33:72
Art. 59(2) – Travaux faits en dehors claim 30:141
Art. 59(3) – Travaux sur routes, pistes d'atterrissage 29:76, 29:111, 30:8, 31:38, 31:46, 33:10
Art. 59(4) – Travaux faits avant enregistrement du claim 30:141
Art. 60 – Travaux sur claims fractionnaires 33:10, 33:73
Art. 61 – Travaux en excédent 29:76, 29:111–112, 33:10, 33:73
Art. 62 – Plan joint à l'état 29:76, 29:111
Art. 63 – Certificat des travaux 33:10, 33:73
Art. 64 – Groupement des claims 29:12, 29:76, 29:112, 30:8, 30:21–23, 30:35, 30:133–134, 31:38
Art. 66 – Défaut d'exécution des travaux obligatoires par codétenteur 33:11, 33:14–15, 33:73
Art. 68 – Détenteur incapable faire travaux obligatoires 33:73
Art. 73(2) – Baux, exigences touchant propriété 29:8, 29:63, 29:83–84, 29:109, 30:8–11, 30:14–15, 30:16–17, 30:24, 30:29, 30:36, 30:134, 30:150–151, 31:38, 31:46, 32:29, 32:31–32, 33:11, 33:74
Art. 75 – Durée bail et renouvellement 31:38, 31:46
Art. 76 – Loyer pour baux 30:11–12, 30:155
Art. 78 – Définitions 29:46, 29:105, 30:12, 30:38, 31:146, 33:5, 33:65
Art. 79(1) – Redevance annuelle à payer 31:38
Art. 79(2) – Mines contrôlées par même personne 29:47–48, 29:105, 30:12, 30:38, 31:38–39
Art. 80 – Déductions permises pour calcul valeur production 29:48–51, 29:106, 30:12, 30:38–39, 31:39, 33:66
Art. 81 – Déduction permise, minérai traité dans Territoire 24:18–21, 29:51–52, 29:107, 30:39, 31:39, 33:6, 33:66–67
Art. 82 – Déductions permises, production mine commençant après entrée en vigueur Loi 29:8, 29:27, 29:52–53, 29:107, 30:12, 30:39, 31:39, 31:46, 33:6, 33:68

Letters from foreign-owned corporations, excerpts 29:8, 29:13, 29:22, 29:39, 29:96-102
Organization, activities, membership 29:7

British Columbia Chamber of Commerce
Letter supporting brief of British Columbia and Yukon Chamber of Mines 29:6-7

British Columbia Mineral Act
Legislative model, recommendation 30:8

Bruk, John, President, New Imperial Mines Limited
Brief, presentation 30:7-14

Canadian Life Insurance Association
Letters concerning ownership requirements 32:29-30, 32:31-32

Cassiar Asbestos Corporation Limited
Brief 33:4-11, 33:63-74
Employees, number, payroll 33:27-28,33:64
Native people, employment, training 33:29-30, 33:48
Operations, revenue 33:21-24, 33:26-27, 33:64
See also
Conwest Exploration Company Limited

Cathro, Robert J., Archer, Cathro and Associates Ltd., Consulting Geological Engineers
Brief, slides, comments 30:93-100

Chamberlist, Norman, Yukon Territory
Comments 31:28

Claim Grouping
See
Exploration

Chrétien, Hon. Jean, Minister, Indian Affairs and Northern Development
Bill C-187, objectives, provisions, statement 24:5-6

Conwest Exploration Company Limited
Brief 33:4-11, 33:63-74
History, acquisitions 33:64
See also
Cassiar Asbestos Corporation Limited

Crest Exploration Limited
Brief, comments 30:85-86
Ore transportation, rail, port facilities 30:88-89, 30:92-93
Project, size, economic status 30:85-86, 30:88-89

Discretionary Powers
Engineer of mines 29:77, 29:109, 30:41, 31:16, 31:38, 31:46, 31:47
Extensive, inhibiting, criticism 29:64, 29:75, 30:13, 30:110, 30:134, 31:7, 31:36-37, 31:45-46, 33:11, 33:74
Mining recorder 29:109, 29:111, 30:33, 30:140, 31:46, 33:9, 33:10, 33:71
Minister 29:9-10, 29:17, 29:37, 29:45, 29:48, 29:53, 29:61, 29:64, 29:76, 29:77, 29:105, 29:108, 29:109, 30:13, 30:15, 30:16, 30:29, 30:38, 31:15, 31:16, 32:22
Art. 82(2) – Détermination début production 29:53, 29:107, 30:12, 30:40, 31:39, 33:68
Art. 83 – Déductions non permises dans calcul valeur production 29:10, 29:26–27, 29:53–54, 29:56–58, 29:61, 29:107–108, 30:12, 30:40, 31:47, 33:7–8, 33:68–70
Art. 84 – Vente minéraux, prix inférieur à valeur marchande 29:61, 29:108, 30:12, 30:41, 31:47
Art. 85 – Valeur des minéraux invendus 31:47
Art. 86 (ancien 87) – Défaut paiement redevances 29:61, 29:108, 30:12, 30:15–16
Art. 88 (nouveau) – Appel, fixation quote-part 29:62, 29:108, 30:41, 33:5, 33:8, 33:65, 33:70
Art. 89 – Avis requis d'un exploitant de mine 29:62–63, 29:108–109, 30:12
Art. 93 – Interdiction d'exporter minérai 24:21, 29:14, 29:64–65, 29:109–110, 30:13, 30:41, 30:82-83, 30:134
Art. 94 – Décret interdisant entrée sur certains terrains 30:41, 32:6, 32:35, 32:39
Art. 96 – Ordres du Ministre, prévention déversement substances nocives 29:76–77, 29:78, 29:112, 30:140, 31:40, 31:47, 32:6, 32:35, 32:39–40
Art. 98 – Pouvoirs des ingénieurs des mines 29:77, 29:112, 30:41, 31:40, 31:47
Art. 100 – Ordres d'un ingénieur minier relatifs à sécurité 29:77, 29:112, 31:47
Art. 102 – Règlements 24:24–25, 29:10, 29:23–25, 29:80, 30:20, 30:29–30, 30:42, 31:40, 31:47, 33:11, 33:74
Action en bourse, quotation 24:12–13, 24:18
Anvil Mines, problèmes, accords 24:10–11, 24:17, 24:19, 24:21, 24:22
Concessions, acquisitions, enregistrement 24:16
Droits d'appels, dispositions insuffisantes 29:45, 29:62, 30:155, 31:6, 31:7, 31:22–23, 31:46, 33:10, 33:11, 33:65, 33:70, 33:73, 33:74
Droits peuples autochtones 24:26–28
Loi Mines d'Ontario, utilisée comme modèle 29:54–55
Modifications, revision, index 24:6, 24:29–35
Problèmes concernant libellé Bill, ambiguïtés 29:113, 29:114–115
Redevances
Barèmes, deux, suggestion 30:123, 30:125–126, 30:128–129
Base, année calendrier, désapprobation 29:46–47, 29:105, 30:12, 31:46, 33:5, 33:65
Calcul valeur production mine, empêchement déduction 29:56–59, 29:105, 29:107–108, 33:5, 33:7–8, 33:66–70
Dépréciation, taux annuel 29:10, 29:18–19, 29:26–27, 29:53–54, 29:107, 30:40, 31:39, 33:6–7, 33:68–69
Facteurs de dissuasion 31:35–36, 31:43–44
Forme d'imposition 29:59, 29:88, 29:103–104, 30:15, 30:89–91, 30:131, 31:17
Niveau au Yukon 29:8–9, 29:25, 29:104, 30:29, 30:37, 30:154–155, 31:6, 31:43–44
Période trois ans libre de 30:124
Réforme fiscale fédérale, conséquences 31:14–15, 31:34–35, 31:44, 33:21
Retard paiements, taux d'intérêt 29:61, 29:108, 30:15–16

Elliott, C.R., President, Conwest Exploration Company Limited; Vice-President, Cassiar Asbestos Corporation Limited
Brief, statement (part A – Royalties) 33:4-8

Environmental Protection
Clauses lacking, recommendations 29:79, 29:113, 29:117-119, 33:54
Discharge of harmful substances 30:140, 32:13, 32:35, 32:39-40
Legislation recommended, increased costs foreseen 29:86-87, 29:89
Mining industry
Lack of concern, accusation 33:44-47
Minimum restrictions 30:141-144, 32:18, 32:20-21, 33-15, 33:53-55

Exploration
Claim groupings
Number, area allowed 29:80-81, 29:86-88, 29:93-94, 29:119, 30:21-23, 30:35, 30:74-76, 30:77-78, 31:20, 31:38
Yukon Quartz Mining Act, comparison 30:22-23
Limitations, expenditures, tax problems 29:48-51, 29:52-53, 29:106-107, 30:12, 31:15, 33:5-6, 33:66
Staked land, free access to public, recommendation 32:10-12, 32:37, 32:38

General Enterprises Limited
Brief 30:105-106
Operations 30:105

Granger, Ronald, Yukon Revenue Mines Limited
Brief, presentation 30:106-108

Henderson, Gavin, Executive Director, National and Provincial Parks Association of Canada
Brief, presentation 33:31-37

Hilker, R.G., Consultant Geological Engineer, R.G. Hilker Limited
Brief, presentation 30:121-125

Hoyt, John, Consultant, Yukon Native Brotherhood
Indian housing, concentrated areas, comments 30:57-58

Indian Affairs and Northern Development Standing Committee
Agenda and Procedure Subcommittee
Canadian ownership of mines in other countries, application of ownership laws in other countries, referred 29:4, 29:67
Report (Fifth) 22:4-5
Subcommittee
Representations made by Chief Elijah Smith for the Yukon Native Brotherhood be referred to the Minister 30:4, 30:65
Travel to Vancouver B.C. and Whitehorse, Yukon Territories 24:3

Indians
Compensation sought 30:52-53, 30:60-61, 30:64-65
Housing, concentrated areas 30:57-58
Indian Claims Commissioner, effectiveness 30:63-64
Land rights 30:54-58
See also
Native Rights

Règlements, utilisation terrains
Dispositions absentes dans Loi sur extraction quartz dans Yukon 24:5, 30:138
Extension échéances 29:24–25, 30:42
Industrie minière, baux 29:78–80, 29:82–83, 29:120–121, 30:145–147, 33:53–55, 33:59–60
Loi sur terres territoriales
Indigènes, compensation aux 29:91–92
Zones de gestion des terres 29:11, 29:12–13, 29:34, 29:92, 30:41, 33:57
Pouvoirs d'imposer, opposition 30:20, 30:29, 30:42, 30:78–79, 30:110, 30:155, 31:6–7, 31:22, 31:40, 31:47
Protection environnement, déficiences 29:78–80, 29:82–83, 29:113, 29:117–119, 30:145–147, 32:13–14, 33:53–55
Publication dans Gazette du Canada 24:14, 29:36–38, 29:78, 30:42, 30:78–79
Sud, Nord Yukon, entités différentes 30:94, 30:149
Voir aussi
Lois sur Terres territoriales
Représentations au Ministre 24:5–6
Travaux obligatoires
Définition 33:72
Protection environnement, responsabilité ingénieurs miniers 32:5–6, 32:38–39
Retards par règlements statutaires, possibilité 29:11, 29:23, 29:34
Routes d'accès, pistes d'atterrissage
Environnement, torts 30:141, 32:38
Limitation temps 29:76, 29:111, 30:8, 31:38, 31:46, 33:10, 33:72

Boyd, M. Clive, General Enterprises Ltd.
Présentation mémoire 30:105–106

Bruk, M. John, Président, New Imperial Mines Ltd.
Présentation mémoire 30:7–14

Cassiar Asbestos Corporation Ltd.
Employés, nombre, salaires 33:26–28, 33:64
Indigènes, emploi, formation 33:29–30, 33:48
Mémoire 33:4–11, 33:63–74
Opérations, revenu, redevances 33:21–24, 33:26–27, 33:64
Voir aussi
Conwest Exploration Company Limited

Cathro, M. Robert J., Archer, Cathro & Associates Ltd., Consulting Engineers
Mémoire, diapositives, commentaires 30:93–100

Chamberlist, M. Norman, membre, Conseil territorial du Yukon
Commentaires personnels 31:28

Chambre de Commerce de la Colombie Britannique
Lettre appuyant mémoire de Chambre des mines de Colombie Britannique et Yukon 29:6–7

Chambre de Commerce de Whitehorse
Mémoire 31:4–8

Land Use Regulations
Environmental protection, mining areas, deficiencies 29:78-80, 29:82-83, 29:113, 29:117-119, 29:120-121, 30:145-147, 32:13-14, 33:53-55, 33:59
Implications, controls, objections 24:14-15, 29:10-11, 29:13, 29:23, 29:33-34, 29:90-91, 30:37, 30:43-46, 30:48, 30:68-69, 30:106-107, 30:135, 30:150, 31:16, 33:24-25
No provision existing act (Yukon Quartz Mining Act) 24:5, 30:138
Northern, southern Yukon, considered one unit 30:94, 30:149
Territorial Lands Act
Bill C-187, relationship 24:15, 30:41, 30:70, 30:139
Land management zones 29:11, 29:12-13, 29:34, 30:41, 33:57
Native people, compensation 29:91-92
Publication, draft, Canada Gazette 24:14, 29:36-38, 29:78, 30:42, 30:78-79

Leases
Land use conditions included, comments 33:60-61

Lebel, J. Louis, President, Crest Exploration Limited
Brief, comments 30:85-86

Lebel, J.L., Yukon Territory
Comments 31:31-32

Legislation
Mining industry, federal government, consultation 30:3, 30:25, 30:46-47, 30:49, 30:70-72, 30:74, 30:79, 30:87, 30:93, 30:120, 31:4, 31:10-11, 31:12, 31:31
Northwest Territories, similar provisions 24:5, 24:11
Ontario Mining Act, model for Bill C-187 29:54-55

McDermott, D., Legal Counsel, Conwest Exploration Company Limited
Brief, statement (part B) 33:8-11

McKinnon, Kenneth, Yukon Territory
Comments 31:29-30

Mason, M. H., Chairman, Standing Committee on Legislation, Mining Association of British Columbia
Association brief, part B – government policy, part C – technical and draftmanship, statement 29:63-65, 29:75-77

Mineral Rights
Surface, subsurface, implications, privileges 29:78, 29:84-85, 29:94-95, 29:115-117, 32:11-12

Mining Association of British Columbia
Brief 29:43-65, 29:75-77, 29:103-112
Membership 29:43
Recommendations, technical, draftmanship, Bill C-187 29:110-112

Mining Industry
Companies, number, ownership, British Columbia, Yukon Territory 29:14-15
Conservation groups, antagonism 33:44-47, 33:56, 33:58-59
Federal assistance to companies, repayment 30:122-123, 30:127-129, 31:18, 31:19

Chambre des Mines du Yukon
Mémoire 30:25–42, 30:43–47
Pétition (2444 signataires) contre Bill C-187 30:84

Chambre des Mines de la Colombie Britannique et du Yukon
Lettre appuyant mémoire de Chambre de Commerce de la Colombie Britannique 29:6–7
Lettres de sociétés étrangères, extraits 29:8, 29:13, 29:22, 29:39, 29:96–102
Mémoire 29:7–13
Organisation, activités, membres 29:7

Chrétien, hon. Jean, Ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien
Exposé, objectif Bill C-187 24:5–6

Conwest Exploration Company Limited
Historique, acquisitions 33:64
Mémoire 33:4–11, 33:63–74
Voir aussi
Cassiar Asbestos Corporation Limited

Crest Exploration Limited
Contrôle, investissements étrangers 24:28
Mémoire, commentaires 30:85–86
Opérations, importance 30:85–86, 30:88–89
Transport minerai, voie ferrée, port 30:88–89, 30:92–93

Elliott, M. C.R., Président, Conwest Exploration Company Ltd., Vice-président, Cassiar Asbestos Corporation Ltd.
Mémoire, exposé 33:4–8

États-Unis
Alaska
Concessions minières, propriété terrains 24:25
Terres fédérales, droits populations autochtones 24:17, 24:25
"National Environmental Policy Act", 1969, exigences 29:83, 29:121
"Public Land Law Review Commission", rapport 29:81, 29:120

Extraction du quartz dans le Yukon, Loi sur l' (1924)
Revision, nécessité 24:5, 30:7, 30:25, 30:70, 30:106, 30:120, 30:133, 31:15

Fraternité des Indiens du Yukon
Mémoire 30:50–53

General Enterprises Limited
Mémoire 30:105–106
Opérations 30:105

Granger, M. Ronald, Yukon Revenue Mines Limited
Mémoire, présentation 30:106–108

Henderson, M. Gavin, Directeur général, Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada
Mémoire, présentation 33:31–37

Hilker, M. R.G., Ingénieur-conseil en géologie, R.G. Hilker Ltd.
Mémoire, présentation 30:121–125

Tax incentives, importance 30:14, 30:17-18, 30:106, 30:150, 31:6, 31:12-14, 32:33-34

National and Provincial Parks Association of Canada
Brief 33:31-37, 33:75-79
Organization, purpose 33:32

National Parks
"Economic Impact of National Parks of the U.S. Economy" 33:36, 33:76-79
Establishment, legislative procedure 33:43-44
History, growth 33:33-34
Kluane game sanctuary, Nahanni area, possibilities 24:23-24, 30:79-80, 32:7, 32:35, 33:19-20, 33:34-35, 33:36-37, 33:43, 33:50
Mining operations incompatible, conflicting opinions 32:15, 32:23, 32:25-26, 32:39, 33:17-19, 33:27-28
Northern residents, economic prospects 33:36-37
Reserve lands, recommendations 32:5-9, 32:14-15, 32:35, 32:38, 32:39, 33:17
Selection, territorial, federal discussions, recommendation 30:101-102
United Nations definition 33:38-39, 33:75
Yukon, Northwest Territories, mining industry opposition 33:34

Native Rights
Compensation, moral obligations 24:25-28, 30:61-63

New Imperial Mines Limited
Brief and addendum 30:7-14, 32:33-34
Organization, membership 30:7, 30:19

Ore
Processing in Yukon, smelters, economics, studies 29:35-36, 29:39-41, 29:68-70, 29:110, 30:83-84, 30:116-118, 30:129-130, 31:23-24
Transportation 30:88-89, 30:92-93

Ores and Minerals
Export from territory, restrictions 24:21, 29:14, 29:29-30, 29:37, 29:41-42, 29:64-65, 29:109-110, 30:41, 30:82-83, 30:115, 30:134, 31:16, 31:25-26, 31:32, 31:37, 31:40, 31:47, 33:11, 33:74

Ownership
Canadian participation, requirement, difficulties 24:5, 24:10, 29:8, 29:31-32, 29:63, 29:65, 29:83-84, 29:109, 30:8-11, 30:14-15, 30:16-17, 30:29, 30:36, 30:124, 30:134, 31:12, 31:15-16, 31:36, 31:38, 31:45, 31:46, 33:11, 33:74
Crest Exploration Limited 24:28
Foreign 29:21-23, 29:29-31, 29:64, 30:93, 30:150-151, 31:7, 31:13
Phelps Dodge Corporation of Canada Limited, representation to Minister 24:11-12
Requirements, other countries 29:65-67
Shares, stock exchange listing, requirement 24:12-13, 24:17-18, 29:8, 29:70-72, 30:24, 31:27, 32:29, 32:31-32
United States, federal, state lands, restrictions 29:19-20, 29:66, 29:73, 29:83-84

Phillips, Michael P., First Vice-President, Yukon Chamber of Mines
Brief, presentation 30:25-47

Hoyt, M. John, Conseiller, Yukon Native Brotherhood
Logements, agglomérations 30:57–58

Indiens
Commissaire aux revendications, services 30:63–64
Compensation pour pertes droits aborigènes 30:52–53, 30:60–61, 30:64–65
Droits, compensation, obligation morale 24:25–28, 30:61–63
Logements, agglomération 30:57–58
Propriété terres 30:54–58

Industrie minière
Aide du gouvernement fédéral, remboursement 30:122–123, 30:127–129, 31:18, 31:19
Avantages fiscaux, importance 30:14, 30:17–18, 30:106, 30:150, 31:6, 31:12–14, 32:33–34
Baux, concessions 33:60–61
Bill C-187, effets adverses pour Yukon 29:7–8, 29:17, 29:28–29, 29:39, 29:44, 30:25, 30:28, 30:68, 30:84, 30:93–94, 30:104, 30:105, 30:106–108, 30:120, 30:121, 30:125, 30:133, 30:149, 31:4
Concessions, libre accès, suggestions 32:10–12, 32:37, 32:38
Concessions, groupement
Loi sur mines de quartz au Yukon 30:22–23
Nombre, région du permis 29:80–81, 29:86–88, 29:93–94, 29:119, 30:21–23, 30:35, 30:74–76, 30:77–78, 31:20, 31:38
Dépréciation, machinerie, équipement, bâtiments 29:10, 29:18–19, 29:26–27, 29:53–54, 29:107, 30:40, 31:39, 33:6–7, 33:68–69
Droits, propriété, exploitations canadiennes, difficultés 24:5, 24:10, 29:8, 29:31–32, 29:63, 29:65, 29:83–84, 29:109, 30:8–11, 30:14–15, 30:16–17, 30:29, 30:36, 30:124, 31:12, 31:15–16, 31:36, 31:38, 31:45, 31:46, 33:11, 33:74
Droits miniers, surface sous-sol, propriété 29:78, 29:84–85, 29:94–95, 29:115–117, 32:11–12
Etats-Unis, attitude envers sociétés étrangères 29:19–20, 29:66, 29:73, 29:83–84
Exploration, limitation, coût, problèmes fiscaux 29:48–51, 29:52–53, 29:106–107, 30:12, 31:15, 33:5–6, 33:66
Fiscalité, recommandations, objections 29:44–63, 29:103–108, 30:18–19, 30:150, 33:4, 33:65
Groupes naturalistes, affrontements 33:44–47, 33:56, 33:8–59
Investissements étrangers, actions quotées Bourse canadienne, stipulations 24:12–13, 24:17–18, 29:8, 29:70–72, 30:24, 31:27, 32:29, 32:31–32
Jalonnement, enregistrements, méthodes 29:11–12, 30:8, 30:22–23, 30:80–82, 31:21–22, 31:37–38, 33:8–9, 33:12–14, 33:70–71
Lois, gouvernement fédéral, consultation 30:3, 30:25, 30:46–47, 30:49, 30:70–72, 30:74, 30:79, 30:87, 30:93, 30:120, 31:4, 31:10–11, 31:12, 31:31
Minerai, transport 30:88–89, 30:92–93
Pouvoirs discrétionnaires
Critiques 29:64, 29:75, 30:13, 30:110, 30:134, 31:7, 31:36–37, 31:45–46, 33:11, 33:74
Ingénieur des mines 29:64, 29:77, 29:109, 30:41, 31:16, 31:38, 31:46, 31:47
Ministériels 29:9–10, 29:17, 29:37, 29:45, 29:48, 29:53, 29:61, 29:64, 29:76, 29:77, 29:105, 29:108, 29:109, 30:13, 30:15, 30:16, 30:29, 30:38, 31:15, 31:16, 32:22

Pimlott, Dr. Douglas H., Department of Zoology, University of Toronto
Brief, presentation 33:53-56

Processing Allowance
Definition, interpretation, deductions 24:19-20, 29:51-52, 29:107, 31:15, 31:39, 33:6, 33:66-67

Prospectors
Economic hardships 30:71, 30:73, 30:76-77, 30:80-81, 30:111-114, 30:154
Role, background, importance 30:67-68, 30:69, 30:71, 30:153

Prospectors of Southern Yukon
Brief 30:66-72

R.G. Hilker Limited
Brief 30:121-125

Regulations
Power to impose, criticism of 30:20, 30:29-30, 30:42, 30:78-79, 30:110, 30:155, 31:6-7, 31:22, 31:40, 31:47
Time extension provision 29:24-25, 30:42

Report to the House
Third (permission to travel 22:3

Representation Work
Access roads, air strips
Calculation, time limit 29:76, 29:111, 30:8, 31:38, 31:46, 33:10, 33:72
Environmental hazards 30:141, 32:38
Definition, restrictive, criticism 32:9-10, 33:72
Delayed by regulatory requirements, possibility 29:11, 29:23, 29:34
Environmental protection, engineer of mines responsibility, recommendation 32:5-6, 32:38-39

Representations
To Minister 24:5-6

Right of Appeal
Inadequate provisions 29:45, 29:62, 30:155, 31:6, 31:7, 31:22-23, 31:46, 33:10, 33:11, 33:65, 33:70, 33:73, 33:74

Rosenbaum, Stanley D., Eastern Vice-President, Alpine Club of Canada
Brief, statement 32:4-6

Royalties
Calculating value of output of mine
Deductions disallowed 29:56-59, 29:105, 29:107-108, 33:5, 33:7-8, 33:66-70
Depreciation provisions, criticism 29:10, 29:18-19, 29:26-27, 29:53-54, 29:107, 30:40, 31:39, 33:6-7, 33:68-69
Calendar year basis, disapproval 29:46-47, 29:105, 30:12, 31:46, 33:5, 33:65
Disincentive 31:35-36, 31:43-44
Federal tax reform, implications 31:14-15, 31:34-35, 31:44, 33:21
Form of taxation 29:59, 29:88, 29:103-104, 30:15, 30:89-91, 30:131, 31:17
Registraire des mines 29:64, 29:109, 29:111, 30:33, 30:140, 31:46, 33:9, 33:10, 33:71
Propriété étrangère 29:21–23, 29:29–31, 29:64–66, 30:43, 30:93, 30:150–151, 31:7, 31:13
Phelps Dodge Corp. Ltd. 24:11–12
Politique autres pays 29:65–67
Prospecteurs
Difficultés de subsistance 30:71, 30:73, 30:76–77, 30:80–81, 30:111–114, 30:154
Rôle, importance 30:67–68, 30:69, 30:71, 30:153
Sociétés canadiennes, étrangères en Colombie Britannique et Yukon 29:14–15
Traitement minerai, définition, stimulants 24:19–20, 29:51–52, 29:107, 31:15, 31:39, 33:6, 33:66–67
Ventes à l'étranger, gisements, état non raffiné 29:67–68
Yukon
Exportation minerais, restrictions 24:21, 29:14, 29:29–30, 29:37, 29:41–42, 29:64–65, 29:109–110, 30:41, 30:82–83, 30:115, 30:134, 31:16, 31:25–26, 31:32, 31:37, 31:40, 31:47, 33:11, 33:74
Fonderies, étude sur industrie métallurgique 24:21, 29:35–36, 29:39–41, 29:68–70, 29:110, 30:83–84, 30:116–118, 30:129–130, 31:23–24

Lebel, M. J.L., Président, Crest Exploration Ltd.
Mémoire, commentaires 30:85–86
Revision, Loi sur extraction quartz dans Yukon 31:31–32

Loi minière de la Colombie Britannique
Modèle en matière législation, recommandations 30:8

Loi sur les terres territoriales
Règlements, utilisation terrains
Application, contrôle, objections 24:14–15, 24:25, 29:10–11, 29:13, 29:23, 29:33–34, 29:90–91, 30:37, 30:43–46, 30:48, 30:68–69, 30:106–107, 30:135, 30:145–147, 31:16, 33:24–25

Mason, M. H., Président, Comité permanent des mesures législatives, Association minière de Colombie Britannique
Exposé, sections B et C, mémoire association 29:63–65, 29:75–77

McDermott, M. D., Conseiller juridique, Conwest Exploration Co. Ltd.
Mémoire, exposé (partie B) 33:8–11

McKinnon, M. Kenneth, Membre, Conseil territorial du Yukon
Commentaires 31:29–30

New Imperial Mines Limited
Mémoire, appendice 30:7–14, 32:33–34
Organisation, sociétés membres 30:7, 30:19

Parcs nationaux
Aménagement, dispositions juridiques 33:43–44
Décisions, discussions gouvernement fédéral, territorial 30:101–102
Définition, Nations Unies 33:38–39, 33:75
"Economic (The) Impact of National Parks on the U.S. Economy" 33:36, 33:76–79

Late payment, interest rates 29:61, 29:108, 30:15-16
Three year royalty-free period, recommendation 30:124
Two scales, suggestion 30:123, 30:125-126, 30:128-129
Yukon level, highest in Canada 29:8-9, 29:25, 29:104, 30:29, 30:37, 30:154-155, 31:6, 31:43-44

Sirola, W.M., Resident Geologist, Kerr Addison Mines Limited, Member, British Columbia and Yukon Chamber of Mines
Presentation of Chamber brief 29:6-13

Smith, Chief Elijah, Yukon Native Brotherhood
Brief, presentation 30:50-53

Staking and Recording
Procedures, methods 29:11-12, 30:8, 30:22-23, 30:80-82, 31:21-22, 31:37-38, 33:8-9, 33:12-14, 33:70-71

Steeves, Keith, Chairman, Standing Committee on Taxation, Mining Association of British Columbia
Brief, part A – economic effects, statement 29:44-63

"Taxing Statute"
Objections, recommendations 29:44-63, 29:103-108, 30:18-19, 30:150, 33:4, 33:65

Taylor, Donald E., Member, Watson Lake District, Yukon Legislative Council
Prospectors of southern Yukon, brief, presentation 30:66-72

Territorial Lands Act
See
Land Use Regulations

Theberge, John B. (Ph.D.), Wildlife Ecologist, Environmental Studies, School of Urban and Regional Planning, University of Waterloo
Brief 32:35-36

Thompson, Dr. A.R., Professor, Faculty of Law, University of British Columbia
Drafting difficulties of Bill C-187, brief, statement 29:78-84

Thurmond, R.E., Vice-President and General Manager, Anvil Mining Corporation Limited; Chairman, Yukon Mines Operators Association
Brief, statement 31:14-17

United States
National Environmental Policy Act of 1969 29:82, 29:121
Public Land Law Review Commission report, comments 29:81, 29:120

White, Paul, President, Yukon Air; President, Northwest Survey Corporation; Director, Whitehorse Chamber of Commerce
Brief, statement 31:4-8

Whitehorse Chamber of Commerce
Brief 31:4-8

Yanisiw, J.E., Prospector, Whitehorse, Yukon Territory
Brief 30:133-135

Historique, croissance 33:33–34
Incompatibilité avec exploration minière 32:15, 32:23, 32:25–26, 32:39, 33:17–19, 33:27–28
Kluane, sanctuaire, région Nahanni, possibilités 24:23–24, 30:79–80, 32:7, 32:35, 33:19–20, 33:34–35, 33:36–37, 33:43, 33:50
Résidents du Nord, perspectives économiques 33:36–37
Terres réservées, recommandations 32:5–9, 32:14–15, 32:35, 32:38, 32:39, 33:17
Yukon, Territoires Nord-Ouest, industrie minière, opposition 33:34

Phelps Dodge Corporation of Canada Ltd.
Yukon, propriété étrangère, abandon opérations 24:11–12

Phillips, Michael P., Premier Vice-président, Yukon Chamber of Mines
Mémoire, présentation 30:25–27

Pimlott, M. Douglas H., Département de Zoologie, Université de Toronto
Mémoire, présentation 33:53–56

Protection de l'environnement
Elimination substances nocives 30:140, 32:13, 32:35, 32:39–40, 33:54
Industrie minière
Manque d'intérêt envers 33:44–47
Restrictions, minimum 30:141–144, 32:18, 32:20–21, 33:15, 33:53–55
Législation recommandée, coûts accrus 29:86–87, 29:89
Recommandations supplémentaires nécessaires 29:79, 29:113, 29:117–119, 33:54

R.G. Hilker Limited
Mémoire 30:121–125

Rosenbaum, M. Stanley D., Vice-président de l'Est, Alpine Club of Canada
Exposé, mémoire 32:4–6

Sirola, M. W.M., Géologue résident, Chambre des Mines Colombie Britannique et Yukon
Présentation mémoire Association 29:6–13

Smith, Chef, Elijah, Fraternité des Indiens du Yukon
Présentation mémoire 30:50–53

Steeves, M. Keith, Président, Comité permanent fiscalité, Association des mines de Colombie Britannique
Mémoire, partie A, exposé 29:44–63

Taylor, M. Donald E., Membre, District de Watson Lake, Conseil législatif, Yukon
Présentation mémoire, prospecteurs du Sud du Yukon 30:66–72

Territoires du Nord-Ouest
Législation, industrie minière 24:5, 24:11

Théberge, M. John B., Ecologiste de la faune, Division études environnement, Ecole planification régionale et urbaine, Université Waterloo
Mémoire 32:35–36

Yukon Chamber of Mines
Brief 30:25-42, 30:43-47
Petition with 2,444 signatures rejecting Bill C-187 30:84

Yukon Conservation Society
Brief (Bill C-187, Yukon Minerals Act) 30:138-144
Brief (Land Use Regulations) 30:145-147

Yukon Mines Operators Association
Brief 31:14-17, 31:34-40
Membership 31:14, 31:34

Yukon Native Brotherhood
Brief 30:50-53

Yukon Prospectors' Association
Brief, comments 30:111-120, 30:153-156
Organization, membership 30:153

Yukon Quartz Mining Act of 1924
Need for revision 24:5, 30:7, 30:25, 30:70, 30:106, 30:120, 30:133, 31:15

Yukon Revenue Mines Limited
Brief 30:106-108

Yukon Territory
Abandoned settlements, mines, environmental results, photographs, description 30:93-100, 30:151, 32:16, 32:17-18
Economy
Mining industry, importance, statistics 30:25-28, 30:105, 31:5, 31:11, 31:15, 31:35, 31:41-42
Proposed legislation, adverse effect 29:7-8, 29:17, 29:28-29, 29:39, 29:44, 30:25, 30:28, 30:68, 30:84, 30:93-94, 30:104, 30:105, 30:106-108, 30:120, 30:121, 30:125, 30:133, 30:149, 31:4
Investment capital raised outside Canada 29:74, 31:18

BILL C-193

AN ACT TO AMEND THE NORTHERN CANADA POWER COMMISSION ACT

Bill C-193
Amendment
Clause 3: Conduct of financial affairs 14:23-25, 15:3-5, 15:10-11, 16:3-5, 16:6-13
Amendments proposed
Clause 1: Constitution 15:3, 15:6-9
Clause 5: Advances for investigations 14:4, 14:23-25, 15:3, 15:23
Clause 9: Surplus funds 14:26-27, 16:5, 16:13-18
Discussion
Clause 2: Administration 5:6, 14:4, 14:23
Clause 4: Accounting requirements 5:6, 14:4, 14:23
Clause 6: Proper terms to be used 5:7, 14:4, 14:25
Clause 7: Terms and conditions of loans 5:7, 14:4, 14:25
Clause 8, 9,: Surplus, funds, reduction of rates 5:7, 14:25, 16:5, 16:18
Clause 10: Interpretation 5:7, 9:5, 14:4, 14:27

Thompson, M. A.R., Faculté de droit, Université de Colombie Britannique, Vancouver
Bill C-187, difficultés de rédaction, exposé, mémoire 29:78–84

Thurmond, M. R.E., Vice-président et Directeur général, Anvil Mining Corp. Ltd., Président, Yukon Mine Operators Association
Exposé, mémoires 31:14–17

White, M. Paul, Président, Yukon Air, Président, Northwest Survey Corp., Directeur, Chambre de Commerce
Exposé, mémoire Chambre de Commerce 31:4–8

Yanisiw, M. J.E., Prospecteur, Whitehorse, Territoire du Yukon
Mémoires 30:133–134, 30:135

Yukon, Territoire du
Bill C-187, effets adverses sur industrie minière 29:7–8, 29:17, 29:28–29, 29:39, 29:44, 30:25, 30:28, 30:68, 30:84, 30:93–94, 30:104, 30:105, 30:106–108, 30:120, 30:121, 30:125, 30:133, 30:149, 31:4
Capital d'équité de l'étranger 29:74, 31:18
Communautés abondonnées, mines, photographies, description 30:93–100, 30:151, 32:16, 32:17–18
Dépôts minerai fer Crest 24:28
Economie, industrie minière, importance, statistiques 30:25–28, 30:105, 31:5, 31:11, 31:15, 31:35, 31:41–42
Parc national, établissement 24:23–24

Yukon Chamber of Mines
Voir
Chambre des Mines du Yukon

Yukon Conservation Society
Mémoire (Bill C-187) 33:138–144
Mémoire (Réglementation utilisation des terrains) 30:145–147

Yukon Mine Operators Association
Mémoire 31:14–17, 31:34–40
Sociétés membres 31:14, 31:34

Yukon Revenue Mines Limited
Mémoire 30:106–108

BILL C-193

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

Affaires indiennes et Développement du Nord canadien, Comité permanent des
Comité fait rapport Bill C-193 avec modification 16:3, 16:18
Réserve indienne Six Nations, conflit, visite 9:3, 9:4
Sous-comité Programme et Procédure
Rapports
Deuxième 6:4, 6:7
Troisième 10:3, 10:5
Quatrième 14:5

Bill C-193
Amendments
Art. 3 – Conduite affaires financières 5:5–6, 5:28–30, 14:4, 14:23, 15:4, 15:10–20, 16:4–5

Explanation, clauses, 1 – 10 5:4-7, 5:27
Reported to the House with amendment (First) 16:3

Canada Development Corporation
Northern Canada Power Commission, control 5:14-15

Carr Commission Report
See
"Yukon Economy, Its Potential for Growth and Continuity"

Carrel, André, Secretary-Manager, Fort Simpson, Northwest Territories
Statement 7:7-12

Chamberlist, N., Member, Yukon Territorial Council
Statement 12:10-16

Choate, R.H., Vice-President, Yukon Electrical Company
Statement 6:24

Commission
See
Northern Canada Power Commission

Finlayson, D., Deputy Mayor, Yellowknife, Northwest Territories
Statement 9:5-7

Fort Simpson
See
Northwest Territories

Fort Smith
See
Northwest Territories

Great Bear
See
Northwest Territories

Hay River
See
Northwest Territories

Hunt, A.D., Assistant Deputy Minister, Northern Development, Indian Affairs and Northern Development Department
Proposed changes in Bill, statement 5:4-7

Indian Affairs and Northern Development Standing Committee
Agenda and Procedure Subcommittee
Report (Second) 6:3-4
Report (Third) 10:3, 10:5
Report (Fourth) 14:3, 14:5
Procedure 15:6-8
Representations to committee 6:3, 6:7-8
Travel, newspaper advertising 14:5-8, 15:5-6,

Indians
Employment, discrimination 7:10-11, 7:23-24, 7:33-34
See also
Native people

Amendements proposés
Art. 1 – Constitution, nomination membres 5:4–5, 5:28–29, 6:3, 7:3, 7:4, 8:3, 9:3, 14:4, 14:9, 14:22–23, 15:3, 15:6–9, 15:20–23
Art. 5 – Avances pour enquêtes 5:5, 14:4, 14:23–25, 15:4, 15:23
Art. 9 – Surplus 14:26–27, 16:5, 16:13–18
Discussions
Art. 2 – Administration 5:5, 14:4
Art. 4 – Comptabilité usines 5:6, 14:4
Art. 6 – Administration financière 5:7, 14:25
Art. 7 – Prêts 5:7, 14:25
Art. 8 – Fonctionnement usines 5:7, 14:25, 16:5, 16:18
Art. 9 – Surplus 5:7, 14:25–27, 16:5, 16:13–18
Art. 10 – Gestion affaires financières 5:7, 9:5, 14:4, 14:27
Explication, art. 1–10 5:4–7, 5:27
Objectifs 5:4–6, 7:14
Quatre points principaux 5:4–7
Tarifs, uniformisation dans T.N.O. 7:14

CENC
Voir
Commission d'énergie du Nord canadien

Carrel, M. André, Secrétaire-gérant, Fort Simpson, T.N.O.
Mémoire du Conseil 7:7–12

Chamberlist, M. N., Membre, Conseil du Territoire du Yukon
Exposé 12:10–16

Choate, M. E.M., Président, Yukon Electrical Company
Tarifs société 6:24–38

Commission Carr (D.W. Carr & Associates)
Voir
"(L') Economie du Yukon", etc
Voir aussi
Ingledow (T.C.) and Associates Ltd.

Commission des services d'utilité publique
Création, fonctions, pouvoirs 15:30, 8:5, 8:11–12, 8:32, 9:11–13

Commission d'énergie du Nord canadien
Administration 5:5
Bureaux, ouverture 5:8
Commentaires, critiques 7:8–12, 7:23–24, 12:5–6, 12:14–16, 14:19
Contrôle pris par Société de développement du Canada 5:14–15
Employés, nombre 5:7
Etudes, installations hydro-électriques 5:22–23, 5:25–27, 7:4
Fabrication électricité par diesel 5:11–14, 7:18
Mandat 7:14
Membres, augmentation 5:4–5, 5:28–29, 7:4, 8:7, 9:5, 9:22–23, 14:22–23, 14:28, 15:6–8
Opérations, expansion 5:7–9, 5:15–19, 5:22–27, 6:5–6, 6:21, 6:39, 16:4–18
Opérations, tarifs
Anvil, ville, mine 5:18, 6:13–16, 7:33, 8:10, 8:21, 8:27–29, 15:14

Ingledow Report
See
Ingledow (T.) and Associates Limited

Ingledow (T.) and Associates Limited
Yukon, power study 5:16, 5:18, 6:5, 12:14, 12:20-21

Kaeser, Paul, Mayor, Fort Smith, Northwest Territories
Statement 7:4-5

King, E.W., President, Yukon Electrical Company
Statement 6:23-24

Loans
Repayment 5:22, 6:13

Lowe, J.M., General Manager, Northern Canada Power Commission
Commission, activities, statement 5:7-12

Mackenzie (River) Valley
Pipeline 6:22, 7:6-7, 7:28-30, 9:16, 14:11

Mansell, Alfred, Deputy Mayor, Hay River, Northwest Territories
Statement 7:5-7

NCPC
See
Northern Canada Power Commission

Native People
Employment 7:23-24, 7:33
See also
Indians

Nielsen, Erik, M.P.
Yukon operations 5:28-29, 6:17-20

Northern Canada Power Commission
Criticism, comments 7:8-12, 7:23-24, 12:5-6, 12:14-16, 14:19
Head office, location 7:11-12, 7:24, 9:5, 9:15
Membership 5:4, 5:28-29, 8:7, 9:5, 9:22-23, 14:22-23, 14:28, 15:6-8
Policy, financial, planning, contingency reserve fund 5:22, 6:7-18, 12:6-11, 14:14-18, 14:23-25
Powers 5:5-7, 14:28-30, 15:19, 16:14-17

Northwest Territories
Fort Rae-Edzo 9:6, 9:17, 9:20-21
Fort Simpson 7:7-12, 7:34
Fort Smith 7:4-5, 7:25-27, 7:34, 9:7-8
Great Bear, power site, proposal 5:18-19, 6:5-6, 6:21-22, 7:30, 8:6, 8:9, 8:33-34, 12:14-25, 14:11-13, 15:12-13
Hay River 7:5, 7:13, 7:21-22, 7:29, 9:22, 14:16-18
Public Utilities Commission legislation 8:5, 8:12, 8:20, 8:32, 9:11-13
Yellowknife 9:5-11, 9:16-21

Pine Point, Northwest Territories
Brief 14:32

Pipelines
Mackenzie Valley 6:22, 7:6-7, 7:28-30, 8:33-34
Mayo 6:6-7, 6:9, 6:10, 6:11, 8:5, 8:23, 12:7-9, 12:24-25, 14:14-16
Whitehorse 5:11, 5:17, 5:21, 5:28, 6:9, 6:10, 6:11-15, 8:19-34
Personnel indien, discrimination 7:10-11, 7:23-24, 7:34
Pouvoirs 5:5-7, 14:28-30, 15:19, 16:14-17
Projet
Granite Canyon 5:18, 6:5-6, 6:21-22, 6:37, 14:13-14, 15:12
Great Bear 5:28, 5:29, 6:6, 6:21-22, 6:37, 7:32, 8:4, 8:9, 8:33, 12:14-25, 14:11-14, 15:12-13
Services aux Territoires
Nord-Ouest 5:15-16, 5:21-28, 6:5-39, 8:4-5, 8:7, 9:5-24, 14:12-13
Yukon 7:4-34, 8:4-34, 14:12-14, 15:12
Siège, site 7:24, 7:33, 9:5
Situation
Fort Rae-Edzo 9:6, 9:17, 9:20-21
Fort Simpson, T.N.O. 7:7-12, 7:34
Fort Smith, T.N.O. 7:4-5, 7:25-27, 7:34, 9:7-8, 9:21, 15:14
Hay River, T.N.O. 7:5-7, 7:13, 7:29, 9:22, 14:16-18, 15:14, 15:18
Structure, situation financière 5:22, 5:27, 6:7, 6:9-11, 7:4, 12:6-11, 14:23-25
Taux 5:10-11, 6:9-20, 6:30, 7:4, 7:5-6, 7:9-16, 7:32, 8:4-5, 8:24, 8:26, 8:32-34, 9:5-12, 9:18-24, 12:4-5, 12:11, 14:26, 14:28-32, 15:10-11, 15:14-16, 15:19-20, 16:9-10, 16:15-18
Intérêt, salaires, énergie, comparaison 5:9-11
Zones tarifaires 5:5-6, 5:8, 5:28-30, 6:17, 7:4, 7:15-17, 7:19-21, 7:26, 7:31-32, 8:14, 8:32, 8:34, 9:8, 12:4-5, 12:19, 12:25-26, 14:26, 14:28-31, 15:10-19, 16:6-18

Commission des services d'utilité publique
Procédure 6:34-35

(L') Economie du Yukon, perspectives de croissance et de durée
Rapport Commission Carr 5:16, 5:18, 6:5

Energie
Distribution publique, privée, comparaison 14:19-22, 15:18
Réseaux, possibilité 7:6-7, 7:14, 7:20-21, 7:28-33, 8:6, 8:8-9

Finlayson, M. D., Adjoint au Maire, Yellowknife, T.N.O.
Pipe-line, construction Vallée Mackenzie 9:16
Taux électricité 9:5-24

Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest
Bill C-193
Commentaires 7:4-5
Mémoire 7:7-12
Energie électrique, propre système 7:4-5, 7:24-27, 7:34, 9:78
Services municipaux 7:4-5, 7:14-15, 7:24-28

Hay River, Territoires du Nord-Ouest
Sources d'énergie, mémoire 7:5-7, 7:13-14, 7:17, 7:22-23, 7:28-32, 9:22

Plains-Western Gas and Electric Company
Operations, rates 9:9-10, 9:15-16, 9:19-21, 9:23-24

Power Distributors
Public, private, efficiency, comparison 14:19-22, 15:18

Power Grids
Feasibility 7:6-7, 7:14, 7:20-21, 7:28-33, 8:6, 8:8-9

Power Plants
Comparison, hydro, diesel, gas 5:8-9, 5:11-13, 5:17, 7:6-7, 9:7, 12:14, 12:25
Sites, requirements, studies 5:15-26, 6:5-6, 6:21-22, 14:13-15

Public Utilities Commission
Feasibility 5:29-31, 6:19-21, 8:5-7, 8:10-13, 8:20, 8:31-32, 9:11-12, 12:14, 15:17, 15:20-22
Procedure, comparisons 6:30-36, 8:10, 8:18-19

Rates
Existing, changes 5:5, 5:7-11, 5:28-30, 6:6-7, 6:9, 6:11-13, 6:20, 6:23-25, 7:5-7, 7:12-20, 7:31-32, 8:4-5, 8:10-11, 8:19-20, 8:23-27, 8:32-34, 9:5-11, 9:18-24, 12:4-5, 12:11, 14:26, 14:28-32, 15:10-11, 15:14-16, 15:19-20, 16:9-10, 16:15-18
Zones, establishment 5:5-6, 5:28-29, 6:12, 6:17-18, 6:23-25, 6:30, 7:15-17, 7:19-21, 8:4-6, 8:9-14, 8:29, 8:32-34, 9:8, 12:4-5, 12:19, 12:25-26, 14:26, 14:28-31, 15:10-19, 16:6-18

Whitehorse
See
Yukon Territory

Whitehorse Chamber of Commerce
Brief 14:28-31

Wright, A., Member, Whitehorse Chamber of Commerce
Brief, statement 12:4-8

Wybrew, A.J., Mayor, Whitehorse, Yukon Territory
Statement 8:4-5

Yellowknife
See
Northwest Territories

"Yukon Economy, Its Potential for Growth and Continuity"
Carr Commission Report 5:16

Yukon Electrical Company
Operations, rates 6:23-39, 8:17-18, 12:11-12, 12:14-16

Yukon Territory
Anvil Mining Corporation Limited 5:18, 6:13-16, 7:33, 8:10, 8:21, 8:27-28
Granite Canyon, power site 5:18-19, 6:6, 6:21, 12:14, 12:17-25, 14:13-14, 15:12
Whitehorse 6:6-16, 6:24-25, 6:27-30, 6:32-34, 8:8, 8:14-16, 8:19-34

Hunt, M. A.D., Sous-ministre adjoint (développement du Nord), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Exposé, Bill C-193 5:4–7

Indiens
Commission d'énergie Nord canadien, discrimination envers 7:10–11, 7:23–24, 7:34

Ingledow (T.C.) and Associates Limited
Rapport, Yukon, pouvoir hydro-électrique 5:16, 5:18, 6:5, 12:4, 12:20–21

Kaeser, M. Paul, Maire, Fort Smith, T.N.O.
Commentaires sur Bill C-193 7:4–5

King, M. E.W., President, Yukon Electrical Company
Activités société, problèmes 6:23–24, 6:26–39

Lowe, M. J.M., Directeur général, Commission d'énergie du Nord canadien
Exposé, opérations Commission 5:7–9, 6:5–22
Statistiques, Whitehorse, usine, tarif 8:28–29

Mackenzie, Vallée du
Pipe-line, construction 6:22, 7:6–7, 7:28–30, 9:16, 14:11

Mansell, M. Alfred, Maire adjoint, Hay River, T.N.O.
Exposé 7:5–7

Nielsen, M. Erik, député
Opération Yukon 5:28–29, 6:17–20

Nord canadien
Classes de gens 9:6

"Northland Utilities"
Fourniture d'énergie, T.N.O. 7:7–8, 7:10, 7:13–14, 7:17, 7:19–20, 14:16

Plains-Western Gas and Electric Company Limited
Achat par Yellowknife, demande 9:9–10, 9:15
Fonctionnement, profits, évaluation 9:21, 9:23–24

Rapport à la Chambre
Premier, avec amendement 16:3

Stott, M. T., Trésorier, Commission de l'Energie du Nord canadien
Dépréciation, amortissement, politique 6:9–10, 6:13–14

Territoires du Nord-Ouest
Création Commission services d'utilité publique 5:30, 8:5, 8:11–12, 8:32, 9:11–13
"Northland Utilities", fourniture d'énergie 7:7–8, 7:10, 7:13–14, 7:17, 7:19–20
Pine Point, mémoire 14:32
Pipe-line, construction dans Vallée Mackenzie 6:22, 7:6–7, 7:28–30, 9:16, 14:11
Taux énergie, comparaisons, uniformisation 7:12–13, 7:14–17
Zones tarifaires, établissement 5:5, 9:8, 12:4–5, 16:6–18

Whitehorse, Mayo plants, operations, rates 5:9-11, 5:15, 6:6-16, 6:24-25, 8:4-5, 8:13, 8:23, 8:26-29, 8:33, 12:7-9, 12:24-25, 14:14-16

ARCTIC ICEBREAKER SERVICE

Alexander, Gray, Superintendent, Transport and Communications, Panarctic Oils Limited
Arctic islands, industrial activity, statements 13:30-32

Alexander, Scott, (Squadron Leader, Retired), Alexbow Limited, Ottawa
Icebreaking, alexbow, statement 4:4-15

Alexbow
See
Icebreaking vessels

Arctic
Air freight 1:8, 1:16, 13:39-40
Ice
Description 1:9-11, 1:30, 3:5-8, 11:20, 13:11
Russian, Canadian, comparison, tables 11:5-6
Oil pollution 1:11, 1:16-17, 1:26-27
Pipelines, supplies, transportation 1:29, 13:31
Resources, removal, transportation 1:9, 1:16-17, 3:6-8, 3:10, 3:19, 13:8-9, 13:31-35, 13:39-40
Resupply operations 1:8, 1:15-16, 1:24, 2:7
Shipping 1:7-8
Government responsibility 1:17, 3:11
Season 1:8-10, 1:18, 2:5-6, 2:21-22, 3:6, 3:8, 4:27-28, 11:15, 13:7, 13:18
Ships, structure 1:7, 1:11, 1:13, 1:15-16, 3:8-9

Arctic Waters
Canadian jurisdiction
Icebreaker capacity, implications 10:7-9, 10:11, 10:14-16, 10:27-28
International acceptance 10:8-11, 10:13, 10:20
Legislation, control 10:7-9, 10:11-18, 10:24-28
Pollution 10:12, 10:16, 10:18, 10:20-21, 10:25-27
U.S.S.R., position 10:8, 10:10, 10:15, 10:20-24

Baffin Island
Iron ore 1:12, 3:7-8, 3:19

Beesley, J.A., Legal Adviser, Director General, Bureau of Legal and Consular Affairs, Department of External Affairs
Arctic waters, legal position, statement 10:7-9

Churchill
Harbour 2:22-23, 4:21, 13:29

Finland, Icebreaking Vessels
See
Wartsila Shipyards

"Finncarrier"
Icebreaking cargo vessel 11:5, 11:13-14, 11:18

Usines
Comparaison, hydro-électrique, diesel, gaz 5:8–9, 5:11–13, 5:17, 7:6–7, 9:7, 12:14, 12:25
Emplacements, études 5:15–26, 6:5–6, 6:21–22, 14:13–15

Whitehorse, Territoire du Yukon
Chambre de Commerce, mémoire 8:6, 8:34, 10:3, 14:28–31
Conseil de Ville, résolutions, telex CENC 8:16–17, 9:13–15
Services de Yukon Electrical Co. 8:17–18
Systèmes égout, eau 8:30–31, 8:32
Usine CENC
Acquisition 8:6–7, 8:12–26, 8:32–33
Tarifs, statistiques 8:4–5, 8:13, 8:28–29

Wright, M. A., Membre, Chambre de Commerce, Whitehorse
Exposé, mémoire 12:4–8

Wybrew, M. A.J., Maire, Whitehorse, Yukon
CENC
Achat usine, Whitehorse 8:6–7, 8:12–26
Contrôle 8:7–8, 8:11
Exposé, économie Yukon 8:4–6

Yellowknife, T.N.O.
Demande achat "Plains-Western Gas and Electric Co." 9:9–10, 9:15, 9:24
Electricité, sources, taux 9:7–24

Yukon, Territoire du
Anvil Mining Corporation Ltd. 5:17–18, 6:13–16, 7:33, 8:10, 8:21, 8:27–28, 15:14
Création Commission services d'utilité publique, rôle 8:5, 8:7, 8:10, 8:11, 8:18–19, 8:32
Opérations Commission d'énergie Nord canadien 5:15–16, 5:21–28, 6:5–39, 8:4–34
Zone tarifaire, établissement 5:6, 8:4, 8:5–7, 8:9–10, 8:14–15, 8:32, 8:34, 9:22, 16:6–18

Yukon Electrical Company
Opérations, tarifs 6:23–39, 8:7, 8:17–18, 12:11–12, 12:14–16
Organisme de réglementation, établissement taux 6:24, 6:34, 6:38–39
Whitehorse, services à 8:17–18

SERVICE DE BRISE-GLACE DANS L'ARCTIQUE

Affaires indiennes et du Nord canadien, Comité permanent des
Invitation à représentant Wärtsilä
Shipyard, Finlande, conditions 10:5–7
Service brise-glace dans Arctique
Liste témoins 25:3
Rapport à Chambre (4ème) 25:3–6
Recommendations du 25:5–6
Sous-comité Programme et Procédure
Rapport, premier 2:13, 2:16

Affaires indiennes et du Nord canadien, Ministère des
Participation dans Arctique avec min. Transports 1:8

General Dynamics Corporation
Oil tanker, nuclear submarine 1:13, 3:18

German, John Gordon, German and Milne, Naval Architects, Montreal
Arctic icebreaker service, statement 3:5-7

"Hudson"
Icebreaking vessel 3:6, 3:17-18, 3:20

Hudson Bay
Shipping 1:7-8, 1:25-26, 1:30-31

Humble Oil Company
Arctic project, "S.S. Manhattan" 1:10-13, 1:17-18, 1:22, 1:30-31, 3:22, 10:14, 13:6-7, 13:12
See also
"S.S. Manhattan"

Ice
Forming, prevention, "bubble" system 13:28-29
Reconnaissance 4:4-7, 4:20, 11:13
Research, dynamics 3:24-27, 11:4-5

Icebreakers
See
Icebreaking vessels

Icebreaking
Gulf of St. Lawrence 1:7, 1:19-20, 2:5
International information exchange 1:20-21, 2:12-13, 3:13
Methods 13:13-15
Storrs, Admiral A.H.G., statement 1:6-18

Icebreaking Vessels
Alexbow 1:32-33, 3:27, 4:10, 4:14, 4:16-20, 4:22-28, 11:10-11, 11:14, 13:13-15
Construction, time, cost 1:22-23, 3:6-7, 3:10, 3:15, 3:20-23, 11:7, 25:5
Crews 1:26, 2:9-15, 2:18-21, 2:23, 13:10-11, 13:21, 13:25-26, 25:5
Selection, training, Indian Affairs and Northern Development Standing Committee, recommendations 25:6
Design 1:17-20, 1:22, 1:27-28, 1:31-32, 3:6-7, 3:21-23, 3:27-29, 4:11, 11:15, 11:19
Finland, icebreaker service, fees 11:17, 13:41
Fleet increase, need 1:19-21, 2:6, 13:32, 13:36-37
Model testing, tank 3:24-27, 11:4-5, 11:9
Nuclear 3:10, 3:14-15, 13:11-12, 13:15-16
Polar 1:18, 1:20, 1:23-24, 10:27, 11:5-7, 13:9, 25:3-4
Funds for design, Indian Affairs and Northern Development Standing Committee recommendation 25:56
"Saw" type bow 11:15, 11:19
United States Coast Guard, research, plans 13:5-6, 13:17-18, 13:21
U.S.S.R., icebreaker services, Soviet Arctic 25:8
Use 1:7, 1:12-13, 1:18, 1:33, 2:5-6, 2:21-22, 3:5-11, 3:15-17, 3:28-29, 10:26-28, 13:16-17, 13:40-42, 25:4-5
User charges, Indian Affairs and Northern Development Standing Committee, recommendation 25:6

Alexander, M. Scott, Commandant d'aviation à la retraite, Président, Société Alexbow Limited
Exposé, construction brise-glace avec "Alexbow" 4:4–16, 4:17–28

"Alexbow"
Origine, fonctionnement, tests 1:32–33, 3:27, 4:11, 4:14–20, 4:22–28, 11:10–11, 11:14, 11:19, 13:3–5

"Alexbow Canada Limited"
Panartic, Alexbow, succursale mixte 4:23

Allemagne de l'Est
Recherche, construction brise-glace 3:13, 3:28

Arctique
Brise-glace
Service, avenir 1:6–24, 2:5–16, 2:18–23, 3:5–29, 4:4–28, 10:15–18, 10:26–27
Souveraineté du Canada sur eaux de l' 10:7–9, 10:11–20, 10:25–28, 25:4, 25:5
Consultation interministérielle 10:19
Glace, nature, conditions 1:9–10, 1:30, 3:5, 3:6, 3:8, 3:12–13, 4:4–14, 4:27–28, 11:5–6, 11:20, 13:11
Opération de réapprovisionnement, tonnage 1:15, 1:16
Pollution, dangers, naufrages 1:11, 1:16–17, 1:26, 2:3, 2:16, 3:10, 3:14, 10:9–13, 10:14, 10:15, 10:25–27
Problèmes particuliers Etats de l' 10:8, 10:17
Reconnaissance aérienne 4:20
Règlements sur 10:13, 10:14, 10:17, 10:24–25
Renseignements météorologiques 1:8, 2:5, 3:7
Services essentiels 3:7
Sous-marins, types pour transport pétrole 1:13–14, 3:17–19, 13:8–9
Transport
Aérien, coût 1:8, 1:16, 13:39–40
Gaz 1:29, 3:10, 3:11–12, 13:31
Maritime marchandises 1:7–9, 2:7, 3:19
Minerai 1:9, 1:12, 1:23, 3:6, 3:7, 3:8–10, 3:23–24
Pétrole, mazout 1:8–17, 1:20–21, 1:28–30, 3:6, 3:9, 3:19, 3:29, 13:8, 13:31–35
Pipe-lines, construction 1:29, 13:31, 13:32–35
Zone de 100 milles
Contrôle, pollution, opinion pays étrangers 10:9–11
Juridiction canadienne 10:12–27, 25:4
Navires jetant déchets 10:25–27
Surveillance
Aides à navigation, à brise-glace 10:15, 10:17–19, 10:23–24
Avions, hélicoptères 10:11–12, 10:15, 10:18
Navires de surface 10:12–13, 10:25–26
Sous-marins 10:11–14, 10:17–18
Voir aussi
Eaux de l'Arctique

"Baffin Iron Ore Mines Corporation"
Transport minerai Arctique 1:9, 1:12, 1:23

Beesley, M. J.A., Conseiller juridique, Directeur général, Affaires légales et consulaires, Ministère des Affaires extérieures
Etat Arctique, problèmes particuliers 10:8

Indian Affairs and Northern Development Standing Committee
Agenda and Procedure Subcommittee, Report (First) 2:3-4, 2:16
Recommendations, Arctic icebreaker service 25:5-6
Witness, invitation, Johansson, B.M., "Wartsilayard", Finland 10:5-7

Johansson, B.M., Head, Design Department, Wartsila, Helsinki Shipyard, Finland
Wartsila operations, statement 11:4-5

"Learmonth"
Icebreaking vessel 4:14, 4:16-20

"Lenin"
Icebreaker, polar, nuclear 1:18, 2:8-9, 3:6, 3:12, 3:15, 4:28, 11:6

"Louis S. St. Laurent"
Icebreaking vessel 1:23-25, 1:31, 2:8-9, 2:18, 2:21-22, 3:6-8, 3:13-14, 3:16, 3:27, 4:11

"Manhattan"
See
"S.S. Manhattan"

Panarctic Oils Limited
Activities 13:30-32

Pipelines
Arctic 1:13, 1:17, 1:29, 3:10, 13:9, 13:32-35
Trans-Alaska Pipelines System 3:19, 13:9

Report to the House
Fourth 25:3-6, 25:7

"S.S. Manhattan"
Arctic voyage 1:11-12, 1:20-21, 1:27-28, 1:32, 2-8, 2:21-22, 3:7-8, 3:12, 3:16, 3:27, 4:11, 10:17, 11:7-12, 13:6, 13:12, 13:19-21
See also
Humble Oil
Wartsila Shipyards

"St. Laurent"
See
"Louis S. St. Laurent"

Ships
Ice strengthened freighters 1:22-24, 1:31-32, 2:21-22, 13:9, 13:38-39
See also
Arctic
Icebreaking Vessels

Storrs, Admiral A.H.G., Director, Marine Operations, Transport Department
Arctic icebreaker service, statement 1:6-18

Submarines
Nuclear 1:13-15, 25:4
Oil tanker 1:13, 3:17-20, 13:8-9
See also
Submersible
Relation entre brise-glace et affirmation souveraineté Canada sur eaux Arctique 10:7–9, 10:15–28

Beaufort, mer de
Glace, problème spécial 3:5, 3:13, 3:19, 11:6

Brise-glace
Autres pays, expérience, construction 1:18, 3:13, 3:27–28
Basé sur "Alexbow" 4:11–28, 11:11
Construction, temps, coût, 1:22–24, 3:6–7, 3:20–24, 11:7, 25:5
Equipages 1:26, 2:9–15, 2:18–21, 2:23, 13:10–11, 13:21, 13:25–26, 25:5, 25:6
Etats-Unis, Garde côtière, recherche, construction 1:6, 1:13–14, 2:8–9, 10:27, 13:5–6, 13:17–18, 13:21
Frais pour service 13:41
"Louis S. St-Laurent", coût, jaugeage, puissance 1:23, 1:24, 1:30–31, 2:5, 2:8–9, 2:21, 3:6, 3:8, 3:12–13, 3:27, 4:13
Nombre, types au Canada 2:7, 3:6, 3:27, 13:9–10
Nucléaires, construction, coût 3:10, 3:14–15, 13:11–12, 13:15–16
Polaire, super, nécessité construction, coût 1:6, 1:17–18, 1:20, 1:23–24, 2:3, 3:6, 3:20–23, 4:13, 4:27, 10:27, 11:5–7, 13:9, 25:3–4, 25:5–6
Privés en Europe, redevances 1:33
Recommandations Comité
Construction navire polaire 25:5–6
Droits d'utilisation 25:6
Recrutement, formation, marins pour 25:6
URSS, sortes, frais d'exploitation 25:8
Utilisation dans Arctique
Circonstances 1:7, 1:11–13, 1:17–30, 2:5–16, 2:21–22, 3:5–29, 4:4–28, 10:15–18, 10:26–27, 13:16–17, 13:40–42, 25:4–5
Contre navires polluants 10:16, 10:26

Churchill
Port, activités 2:22–23, 4:21, 13:29

Compagnies commerciales
Construction propres navires, organisation propres services 3:7, 3:9, 3:11–12

Conférence maritime, 1973
Troisième loi, influence canadienne 10:10–11, 10:24

DEW, réseau d'alerte avancée
Approvisionnement, transport 1:8, 2:5, 2:12

Eaux de l'Arctique
Juridiction canadienne
Approbation internationale 10:8–11, 10:13, 10:20
Législation, contrôle 10:7–9, 10:11–18, 10:24–28, 25:4
Pollution 10:12, 10:16, 10:18, 10:20–21, 10:25–27
Usage brise-glace 10:7–9, 10:11, 10:14–16, 10:27–28
URSS, position 10:8, 10:10, 10:15, 10:20–24

Etats-Unis
Brise-glace, classes 1:6, 1:13–14, 2:8–9, 3:22, 3:26, 13:5–6, 13:17–18, 13:21
Garde côtière, structure, entraînement brisage glace 13:21–26

Submersible
Description 1:13-15, 13:18-19, 25:4

Task Force on Arctic Oil Development
Report 1:20

Transport Department
Ice reconnaissance, icebreaker services 1:7

United States Coast Guard
Structure, icebreaking training 13:21-26

U.S.S.R.
Arctic waters, position 10:8, 10:10, 10:15, 10:20-24
Icebreaker, polar, nuclear 1:18, 2:8-9, 3:6, 3:12, 3:15, 4:28
Icebreaker services available, Soviet Arctic 25:8

"Vladivostok"
Icebreaking vessel 11:5

Wartsila Shipyards
Icebreaking vessels, research, design 1:17-18, 3:13, 3:24-25, 3:29, 11:4-5, 11:19
"Manhattan" project, research, participation 11:4-5, 11:7-10, 11:17-18
Operations 11:4-5

White, R.M., Commander, United States Coast Guard Academy
Icebreaking experience, statement 13:4-7

ESTIMATES 1971-72

Carrothers Commission
Territorial Government, recommendations 18:5-6

Chrétien, Hon. Jean, Minister of Indian Affairs and Northern Development
Department policy, objectives, statement 17:4-5
Estimates 1971-72, statement 17:4-12

Indian Affairs and Northern Development Department
Administration Program, expenditures 17:3-4, 18:3
Canadian-Indian Brotherhood, Rights and Treaties Committee 18:21-22
Census 1971, native people 17:17, 22:14-15
Chartered banks, loans to Indian bands 22:18-20
Chipeyans, Churchill, relocation demand 22:13-14
Conservation program 17:8-9, 19:3-25
Historic sites 19:20, 19:24, 22:20-21, 22:23
Marine parks 19:21-23
National Parks 17:8-9, 18:4-5, 18:12, 19:4-9, 19:16, 19:24
Federal-provincial transactions 19:10-11, 19:19-20
Firefighting 19:16-17
Pacific Rim Park 19:10-16
Wood Buffalo Park 18:10-11, 19:16-18, 22:5
Salary increases 19:8-9
Cottage lots, Indian lands, leases 22:21-23
Farm Credit Corporation loans, Indian applications 18:23-24, 20:27
Housing, services 17:14-15, 20:24-25, 22:24-27

Sous-marin cycle clos d'oxygène, projet pour Arctique 1:6, 1:13–14, 1:18
Super-pétroliers pour Arctique, construction 3:13, 3:15, 3:28

Finlande
Brise-glace, frais pour service de 11:17, 13:41
Voir aussi
Wärtsilä Shipyard, Helsinki

"Finncarrier"
Transbordeur type brise-glace, coût 11:5, 11:13–14, 11:18

Fournier, Capitaine Paul M., Garde-côtière canadienne, "Louis S. St-Laurent"
Création école de marine 2:9, 2:10–11, 2:15
Objectifs service brise-glace 2:5–16

Garde-côtière canadienne
Brise-glace, sauvetage, recherches 2:16
Comparaison service américain 2:10–11
Création
Ecole de marine 2:9, 2:10–11, 2:15
Service autonome 25:6
Détection navires déposant déchets 10:25
Service brise-glace
Hélicoptères 2:7
Recrutement 2:5–16, 2:18–21, 2:23, 13:21, 25:5

"General Dynamics Corporation"
Pétroliers, sous-marin nucléaire 1:13, 3:18

German, M. J.G., Société German and Milne, Montréal
Brise-glace, dimensions, construction, développement Nord 3:5–7, 3:8–29

Glace
Comparaison, Russie, Canada, tableaux 11:5–6, 11:13, 11:18
Formation, prévention, système bulles 13:28–29
Nature, conditions 1:9–10, 1:30, 3:5, 3:6, 3:8, 3:12–13, 4:4–14, 4:25, 4:27–28, 11:13, 11:20, 13:11
Recherche, tests réservoirs d'essai 3:24–27, 4:19, 11:4–5

Groupe d'étude du développement pétrolier dans l'Arctique
Activités hivernales dans Arctique 1:20

"Hudson"
Découvertes accidents relief sous-marin 3:6, 3:17–18, 3:20

Hudson, Baie
Churchill, activités port, navigation brise-glace 1:7–8, 1:24–25, 1:30–31, 2:22–23, 4:21

Huile
Voir
Pétrole

"Humble Oil Company"
Etude construction brise-glace par Wärtsilä Shipyard 1:17, 10:7
Pétrole, transport dans Arctique, recherche 1:10–12, 1:18, 1:30, 1:31, 3:15, 3:22, 3:26
Voir aussi
S.S. Manhattan

Housing, native people, Territorial governments 22:24-27
Indian and Eskimo Affairs Program 17:6-7, 18:16, 20:5-27
Alberta Indians, annual clothing allowance, query 20:13-15, 22:45
Finlay River bank, division, relocation 20:22-23, 22:45
Indian Associations
Grants, delays 17:15-16, 17:21, 20:9-13
Offices, reported closing, lack of funds 20:9-10, 20:12-13
Staff increases, larger grant requests 20:10-12
Indian languages, preservation, departmental-museums liaison 20:6-7
Linguistic, orthography studies 20:8, 20:26-27
National Indian Brotherhood Toronto office, closing 20:9-10
Regional offices, restructuring 20:9-10
Research programs, Indian, outsiders, participation 20:7-8
Secretary of State department, participation, association grants 17:20-21, 18:6-8, 20:10, 20:26
Social assistance, 1962-63, 1970-71, comparison 18:18-20, 18:25
Television, Indian communities 20:15-18
Territorial governments, administration of program, funds 20:18-20
University of British Columbia, Indian Centre 20:8-9
White Paper 20:20-22
Indian Claims Commission, work, description 18:20-21
Indian, Métis, definition, rights 18:13-15
Indian population, employment, schooling 17:13-14, 18:22-23, 18:26, 20:24-25
Loon Island dispute, St. Regis band 22:7-11
Manitoba, Saskatchewan, Regional Economic Expansion Department, assistance 22:16-18
Mary River development 18:9-10
National Health and Welfare Department, responsibility to Indians 22:23-24
Natural resources, exploration, incentives 18:8-9
NewStart programs, involvement, evaluation 22:11-13
"North of 60" Incentive Programs 22:29-44
Northern Development Program 17:9-11, 21:4-32
Arctic Land Use Research Program (ALUR), activities 21:6-7
Baffinland Iron Mines, government consideration 21:15
Employment, northern residents, policy 21:16-22
Northern roads, airstrips, tenders local participation 21:9-10, 21:27-30, 22:50-51
Panarctic Oils Limited
Employment, native people 21:20
Federal government participation 21:10, 21:12, 22:30
Operations, competitive base 21:10-12
Permafrost construction, research 21:31
Pipeline construction, northern residents, employment, training 21:16-19, 22:46-50
Pipeline studies, planning 21:4-8, 21:16
Pipelines, treaty rights, discussion with Indians 21:8
Projects, student employment 21:7
Resources, transportation, markets, government planning 21:13-14
Task Force on Northern Oil, make up, program 21:5
Tourism, promotion 21:26-27
U.S.S.R.
Northern development, information exchange 21:30-32
Northern employment, incentives 21:23-26, 22:51-56, 22:58-60, 22:64-67

IMCO
Voir
OMCI

Indiens
Livre blanc, politique 2:17
Participation aménagement centrale hydro-électrique Baie James 2:3–4, 2:16
Programme
Education, rapport, recommandations 2:3, 27:3–17
Logement 2:3, 2:16

Ingledow, Rapport
Voir
Rapport Ingledow T.C.

Johansson, M. B.M., Wartsila Shipyards, Helsinki, Finlande
Exposé, activités chantier 11:4–5

"L.A. Learmonth"
Essai dans l'Arctique, tests 4:16–20

"Lénine"
Puissance, utilité 1:18, 2:8–9, 3:6, 3:12, 3:15, 4:28, 11:6

"Louis S. St-Laurent"
Puissance, utilité 1:23, 1:24, 1:30–31, 2:8–9, 2:21, 3:6, 3:7, 3:8, 3:12–13, 3:27, 4:13

"Lower Gulf and St. Lawrence Development Association"
Activités 1:7

Manhattan
Voir
S.S. Manhattan

Navires
Renforcés brisant glace, construction 1:22–24, 1:31–32, 2:21–22, 13:9, 13:38–39
Voir aussi
Arctique
Brise-glace

Norvège
Traité, souveraineté sur archipel Spitzbergen 10:21–22

OMCI
Convention, juridiction 10:16, 10:26

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
Voir
OMCI

Panarctic Oils Limited
Activités 13:30–32

Pétrole
Transport dans Arctique 1:8–17, 1:20–21, 1:28–30, 3:9, 13:8–9

Opportunities for Youth program, applications 17:17-19, 18:7, 21:22

Indian Affairs and Northern Development Standing Committee
Travel, newspaper advertising 22:4-5, 22:16

Reports to the House
Second 22:3

ANNUAL REPORTS 1967-68 AND 1968-69

Chrétien, Hon. Jean, Minister, Indian Affairs and Northern Development
Indian Affairs, programs, Alberta reserve schools, statement 35:6-9
Wood Buffalo National Park, statement 23:4-6

Davidson, D., Director, Territorial Affairs Branch, Indian Affairs and Northern Development Department
Isolated post allowances, departmental employees, statement 26:4-5

Foley, B.W., Chief Classification Officer, Public Service Alliance
Isolated post allowances, statement 28:4-8

Indian Affairs and Northern Development Department
Indian Affairs, programs
Alberta Indians, expenditures 35:11-12, 35:32, 35:44, 35:46, 35:54
Chrétien, Hon. Jean, statement 35:6-9
CORE funds, Secretary of State Department 35:7, 35:68, 36:8-10, 36:38
Cultural-education centres 35:6, 35:8, 35:20, 35:27
Education
Blue Quill school, (Alta.) 35:38, 35:53
Cold Lake reserve (Alta.) school strike
Background demands 35:43-45, 35:53-54, 35:58-65, 35:80-85, 36:21, 36:23-34, 36:43-47
Brief 36:43-47
Settlement, recommendation 36:28, 36:30, 36:32, 36:34-35, 36:37
Criticism, lack of consultation 35:23-25
Northern Alberta school strike 35:9, 35:17-18, 35:31, 35:32-35, 35:38-39, 35:40-42, 35:53-54
Policy, provincial agreements, consultation 35:28-32, 35:35
Saddle Lake reserve (Alta.) 35:30, 35:31, 35:34, 35:56, 36:27
School enrolment, increase 35:6
Expenditures, increase 35:6, 35:24, 35:71
Indian Association of Alberta
Administration, expenditures 35:11, 35:65-66, 35:72
Alberta Indian Education Centre, funds, staff 35:77, 36:8-9, 36:11-13, 36:15, 36:17-19
Cardinal, Harold, President, statement 35:15-20
Community Development Program 35:21, 35:25-26, 35:48, 35:52, 35:68-70, 35:73, 36:5, 36:7, 36:36
Education, objectives 35:75-77

Pipe-lines
Arctique, construction 1:13, 1:17, 1:29, 3:10, 13:9, 13:32–35
TAPS 3:19, 13:9

Pollution
Contrôle
Concept zone 100 milles, opinion pays étrangers 10:9–13, 10:15
Droit de couler navires 10:16
Environnement, carburants navires 2:3, 2:16, 3:10, 3:14
Juridiction envers navires polluants 10:16, 10:25–27

Rapport à la Chambre
Quatrième 25:3–6

Recherche
Architecture navale, glace 3:24–28

Redevances
Service de brise-glace 1:33, 3:11

Russie – URSS
Voir
Union soviétique

St-Laurent, Golfe
Marine marchande, activités hiver, statistiques 1:7, 1:19, 1:20, 1:31
Redevances, services à navires 3:11

S.S. Manhattan
Expérience dans Arctique 1:11, 1:12, 1:20, 1:27–28, 2:8, 2:11–22, 3:7, 3:8, 3:12, 3:27, 4:12, 4:18, 10:17, 11:15, 13:12, 13:19–21

Sous-marins
Cycle clos d'oxygène, Etats-Unis, projet 1:13–14
Nucléaires, construction pour Arctique, "General Dynamics Corp." 1:13, 1:14, 3:18, 25:4
Utilisation Arctique, transport pétrole 1:13, 3:17–20, 13:8–9

Stefansson, Vilhjalmur
"The Friendly Arctic" 4:13–14

Storrs, Amiral A.H.G., Directeur, Opérations de la marine, ministère des Transports
Exposé, service brise-glace dans Arctique 1:6–18

TAPS
Voir
Trans-Alaska Pipeline System

"The Friendly Arctic"
Ouvrage, V. Stefansson 4:13–14

Trans-Alaska Pipeline System
Projet, Baie Prudhoe à Valdez 3:19

Transports, ministère des
Construction pipe-line Arctique, transport maritime matériel 1:29
Service brise-glace dans Arctique 1:6–18, 1:27–30

Funds received, accounting for 35:16-19, 35:21-22, 35:36-38, 35:47-48, 35:51-52, 35:66-70, 35:72-74, 36:5, 36:36
Letter of financial statement from Executive Director to Department 36:37, 36:48
Letter from Hon. Robert Stanbury concerning funding arrangements 36:38
Letter from J.B. Bergevin, Assistant Deputy Minister concerning funds, August 26, 1971 36:10-11, 36:41-42
Philosophy, objectives 36:14-17
School strike, involvement 35:17-18, 35:33-34, 35:39, 35:41-42, 36:15-16, 36:24-25, 36:28, 36:31, 36:35
Withdrawal from programs 35:16-20, 35:22, 35:24, 35:45, 35:48
Indian bands, associations
Community Development Program, agreements 35:12, 35:21, 35:25-27, 36:10-11
Funds, accounting procedures 35:7-8, 35:11-12, 35:52-53, 36:38-39, 36:41-42
List of payments, August 11, 1971 36:39-40
Indian employees, number, Indian Affairs Department 35:47
Manitoba Indian Association, Rivers base lease 35:27-28, 35:45
National Indian Brotherhood
Education, Standing Committee report, comments 35:23-24
Manuel, George, President, statement 35:23-25
Standing Committee report on Education recommendations, comments 35:23-24, 35:35, 35:50-51, 35:78

Isolated Posts
Employees, inequity of treatment 26:6-9
Frobisher Bay, federal employees 26:6-8

Isolated Posts Allowances
British Columbia 28:20-22
Dominion Bureau of Statistics, northern family expenditures study 26:16-18
Employees grievances 26:20-21, 28:15
Living cost differential
Dominion Bureau of Statistics survey, methods, dissatisfaction 26:13-20, 28:6-9, 28:12-15, 28:17-20
Formula 26:9-12, 28:5-6
Points of departure, selection, re-assessment 26:14, 26:19, 28:6, 28:13-14, 28:16-17
Treasury Board reduction, background letters 28:25-28
National Joint Council subcommittee
Dominion Bureau of Statistics, commitments 28:11-12
Findings, revision of regulations 26:5, 26:9, 28:5-6
Program, objectives 26:4-5
Public Service Alliance of Canada
Committee participation, position 28:4-8, 28:11-13
Independent cost surveys 28:7
Reclassification, locations, employees 28:5, 28:13-15
Royal Canadian Mounted Police 26:16

National Parks 23:10-11

Wood Buffalo National Park
Alberta, request for boundary changes 23:4
Buffalo, disease, hunting, protection 23:18-20
Chrétien, Hon. Jean, statement 23:4-6
Commercial timber-cutting rights 23:5, 23:13

Union soviétique
Brise-glace, service
Frais d'exploitation 25:8
"Lenin", recherche 1:18, 2:8, 2:12–13, 3:6, 3:12, 3:15, 3:27, 3:29, 4:28, 10:27
Type en scie pour rivières 11:19
Juridiction maritime
"International Law Textbook", 1951 10:23
"Naval International Law Manual", 1966 10:23
Nord, protection écologie 10:20–21
Position sur eaux Arctique 10:8–9, 10:10, 10:15, 10:20
Souveraineté sur Arctique 10:22–23

"Vladivostok"
Puissance 11:5

Waring, M. Gerald, Vice-président, Alexbow Ltd.
Association avec Panarctic 4:23

Wäertsilä, chantiers construction navale, Helsinki, Finlande
Construction brise-glaces, recherche 1:17, 1:23, 3:13, 3:24–25, 3:27, 3:29, 11:4–5, 11:19
Invitation du Comité à représentant de 10:4, 10:5
"Manhattan", recherche, participation projet 11:4–5
Opérations 11:4–5

White, Commandant R.M., Ecole navale, Garde côtière, Etats-Unis
Exposé, expérience brise-glace 13:4–7

"Wood Buffalo National Park"
Rapport 1968-69 2:4, 2:16–17

BUDGET DES DÉPENSES 1971–1972

Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien, Comité permanent des
Sous-comité Programme et Procédure
Rapports (5e), audiences à Vancouver, Whitehorse 22:4–5 22:16

Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien, Ministère des
Direction Expansion économique, "Au Nord du 60e", programmes d'encouragement 22:29–44

Chrétien, hon. Jean, Ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien
Exposé, budget 1971-72 17:4–12
Objectifs, politique 17:4–5

Comité des droits et traités de la fraternité canado-indienne
Etablissement, travail, subventions 17:15, 18:21–22

Commission Carrothers
Recommandations 18:5–6

Commission consultative sur l'évaluation du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest
Voir
Commission Carrothers

Federal, Alberta governments, discussions, land exchange possibilities 23:4, 23:6-13, 23:17-18, 23:20
Indian treaty lands, negotiations 23:4-5, 23:8, 23:12-14
Natural resources, industrial development 23:7, 23:10, 23:15
Peace – Athabasca Delta ecosystem, maximum protection desired 23:6, 23:17
Road proposals 23:5-8, 23:10, 23:13, 23:19

Indian Affairs and Northern Development Standing Committee
Report to the House (Fifth), Indian and Eskimo education in Canada 27:3-17
Appendices 1, 2, 3 (excerpts from testimony), 4 (list of witnesses) 27:19-31
Corrigendum to page 27:15 34:3, 34:5-6
Indian associations, extra printing agreed to 34:3, 34:6-7

Mineral Rights
Indian reserves 23:13-14

National Joint Council
Isolated posts committee, membership 26:13
Management, union forum, explanation 26:10-11

Report to the House
Fifth (including four appendices) 27:3-31

Territorial Governments
Employees salaries, federal employees, comparison 26:4
Northwest Territories, takeover of federal employees, housing 26:7-8, 26:15-16

Tuck, C.C., Director, Compensation and Classification Division, Treasury Board
National Joint Council, isolated post allowances system, statement 26:5

Special Joint Meeting
Hearing on Arctic gas pipeline construction, progress, research, effect on environment 37:5-51

Abercrombie, R.J., Vice-President, Gas Arctic Systems Study Group, Alberta Gas Trunk Line Company Limited
Ecological, environmental and economic impact of pipeline, statement 37:14-18

Blair, S.R., President and Chief Executive Officer, Alberta Gas Trunk Line Company Limited
Gas Arctic Systems Study Group, work, statement 37:5-11

Canadian National Railways
Studies
Pipeline materials, transportation 37:12, 37:48
Transportation Corridor Study 37:12-13, 37:30-31

Deyell, W.J., Vice-President, Alberta Gas Trunk Line Company Limited
Northern community visitation and training programs, statement 37:18-22

Dominion Securities Limited
Financing, planning, associated companies 37:23-24

Prévisions budgétaires 1971–1972
Banques à charte, prêts à bandes indiennes 22:18–20
Emplois pour jeunes, Grand Nord 17:17–19, 18:7, 21:22
Gouvernement Territoires, évaluation 18:5–6
Indiens, emploi, éducation 17:13–14, 18:22–23, 18:26, 20:24–25
Manitoba, Saskatchewan, ministère Expansion économique régionale, assistance 22:16–18
Mary River, projet 18:9–10
Métis, Indiens, définition 18:13–15
Newstart, programme, participation 22:11–13
Objectifs, politique 17:4–5
Programme
Affaires indiennes et esquimaudes 17:6–7, 20:5–27
Alberta, allocation vestimentaire annuelle 20:13–15, 22:45
Assistance sociale, comparaisons 1962-63, 1970-71 18:18–20, 18:25
Bureaux régionaux, restructuration 20:9–10, 20:12–13
Centre indien, Université Colombie Britannique 20:8–9
Chipeyens, relogement 22:13–14
Commissaire L. Barber, études, travail 18:20–21
Etudiants à l'école, à l'université, nombre 17:14, 20:24
Finlay River, tribu, déplacement 20:22–23, 22:45
Fraternité indienne nationale, fermeture bureaux 20:10–11
Gouvernements territoriaux administration programmes 20:18–20
Langues indiennes, préservation, universités, musées, participation 20:6–8, 20:26–27
Livre blanc 20:20–22
Logement services, gouvernements territoriaux 17:14–15, 20:24–25, 22:24–27
Lots chalets, baux 22:21–23
Nombre employés, enseignants au 17:14
Recensement 1971 17:17, 22:14–15
Recherche, éducation, participation Indiens à travaux 20:7–8
Réserves, nombre 22:21
Secrétariat d'Etat, subventions à associations, participation 17:20–21, 18:6–8, 20:10, 20:26
Société crédit agricole, prêts 18:23–24, 20:27
Subventions à associations indiennes, augmentation, retard 17:15–16, 17:21, 20:9–13
Télévision, communautés indiennes 20:15–18
Conservation 19:3–25
Parcs nationaux 17:8–9, 18:4–5, 18:12, 19:4–9, 19:16, 19:24
Feux de forêt 19:16–17
Pacific Rim 19:10–16
Parc polaire 18:4–5
Transactions fédérales-provinciales 19:10–11, 19:19–20
Wood Buffalo 18:10–11, 19:16–18, 22:5
Parcs sous-marins, détroit Georgia 19:21–23
Salaires, hausse 19:8–9
Sites historiques 19:20, 19:24, 22:20–21, 22:23
D'encouragement "Au Nord du 60e" 22:29–44
Dépenses 17:3–22, 18:3–24, 22:3, 22:7–28
Développement du Nord canadien 17:9–11, 21:4–32

Ecology, Northern Canada
Pipeline construction, effect of 37:10, 37:14-16, 37:24-25, 37:35-36

Environment Protection Board
Membership, programs, policy 37:14-16, 37:17, 37:33, 37:36-37, 37:43-44, 37:45

Gas Arctic Systems Study Group
Alberta Gas Trunk Line Company
Pipeline construction experience, record 37:47
Provincial charter, implications 37:29-30, 37:38-39
Employment, pipeline 37:31-33, 37:46
Environment Protection Board, relationship 37:14-15
Membership 37:6
Northerners, participation, consultation 37:16-17, 37:18-20, 37:25-26, 37:46
Pipeline construction
Alberta Gas Trunk Line Company, role 37:6
American members, role 37:6
Canadian National Railways, role 37:6, 37:30-31, 37:37-38
Ecological, environmental impact, studies 37:14-16, 37:17-18, 37:24-25, 37:28, 37:34-36, 37:38, 37:44-45
Economic impact, studies 37:16, 37:17, 37:22-24, 37:41-42, 37:50-51
Financing, cost, Canadian equity 37:23-24, 37:26-27, 37:39-40
Northerners, native people, employment, training program 37:20-22, 37:25, 37:31, 37:45-46
Research technology 37:33-34
Pipeline construction proposal
Oil production, concurrent, necessity 37:42-43
Routes 37:6, 37:28-29
Purpose 37:5-6
Research facilities
Norman Wells, Northwest Territories 37:8, 37:9-10
Prudhoe Bay 37:8-9
Supporting companies 37:7

Hart, A.H., Senior Vice-President, Canadian National Railways
Pipeline materials, transportation methods, statement 37:11-14

Prudhoe Bay
Oil and gas reserves, figures 37:48

Appendices
A—"Icebreaker Operation in Foreign Countries" Leningrad 1970 11:22-30
B—Whitehorse Chamber of Commerce, Bill C-193, brief 14:28-31
C—Telex from Barbara and Archie Currie, Tagish, Yukon Territory 14:31
D—Brief, Hamlet of Pine Point, Northwest Territories on Bill C-193 14:32
E—Indian and Eskimo Affairs Program, Social Assistance 18:25
F—Department of Indian Affairs and Northern Development, Summer Student Employment Program 18:26
G—Treaty Indians attending (a) high school (b) university, federal, provincial schools 20:24
H—Department policy, provision of water and sewage facilities, new Indian homes 20:24-25

Arctic Land Use Research Program (ALUR), activités 21:6–7
Ile Baffin, mines de fer, participation gouvernement 21:15
Main-d'œuvre résidents Nord, emploi, politique 21:16–22
Panartic Oils Ltd.
Emploi, indigènes 21:20
Gouvernement fédéral, participation 21:10, 21:12
Opérations, base concurrentielle 21:10–12
Pergélisol, construction, recherche 21:31
Pétrole, groupe de travail, études 21:5
Pipelines
Construction, emploi résidents Nord 21:16–19, 22:46–50
Droits aborigènes, discussions 21:8
Etudes, plan développement 21:4–8, 21:16
Pistes d'atterrissage, routes, contrats, participation locale 21:9–10, 21:27–30, 22:50–51
Projets, emploi étudiants 21:7
Ressources, transport, marchés, politique gouvernementale 21:13–14
Tourisme, développement 21:26–27
Union soviétique
Développement nord, échange vues 21:30–32
Emploi nord, stimulants 21:23–26, 21:51–56, 22:58–60, 22:64–67
Ressources naturelles, exploitation, stimulants 18:8–9
Santé nationale et Bien-Être, Ministère, responsabilité envers Indiens 22:23–24
Tribu St Régis, litige territorial, Loon Island 22:7

Rapports à la Chambre
Deuxième 22:3
Troisième 22:3

RAPPORTS ANNUELS 1967-1968 ET 1968-1969

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien—Fasc. 23, 26, 27, 28, 35, 36

Affaires indiennes et du Nord canadien, Comité permanent des
Cinquième Rapport à la Chambre, exemplaires supplémentaires imprimés 34:3, 34:5–7
Procès-verbal, 22 juin 1971
Appendices 1, 2, 3, extraits et déclarations certains témoins 27:19–29
Appendice 4, liste témoins, rapport sur statut éducation des Indiens et Esquimaux (1e, 2e, 3e sessions, 28e législature) 27:29–31

Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien, Ministère des
Allocations d'éloignement
BFS, enquête, coût vie dans Nord 26:16–18
Colombie Britannique 28:20–22
Conseil national mixte, sous-comité
Bureau fédéral Statistique
Participation 28:11–12
Création, règlements 26:5–6, 26:9, 28:5–6
Différentiel, coût de la vie

I–High school and university students, summer employment information, distribution 20:25
J–Federal financial support to Indian and Eskimo organizations 20:25-26
K–Grants for Indian language studies 20:26-27
L–Farm Credit Corporation, Indian applications, accepted, rejected 20:27
M–"North of 60" Incentive Programs, Indian Affairs and Northern Development Department 22:29-44
N–Present status of Tall Grass people at Finlay Forks who were affected by construction of the Bennett Dam 22:45
O–Clothing allowance for Alberta Indians, rates 22:45
P–Mackenzie Valley pipeline construction, employment, training, number and types of jobs 22:46-50
Q–Construction contracts via Dempster Highway to Mackenzie Highway to Tuktoyaktuk, 1971-72 22:50-51
R–Wage differential in Northern Canada and Northern U.S.S.R. Notes by Terence Armstrong, Scott Polar Research Institute with appendices A, B, C, D, including tables 22:51-66
S–List of suggested Government amendments to Bill C-187 24:29-35
T–Soviet Arctic, icebreaker service, information provided by the Soviet Foreign Ministry 25:8
U–Background to Treasury Board's reduction in living cost differential at northern locales 28:25-28
V–Appendix to brief of British Columbia and Yukon Chamber of Mines. Letters from Mining Exploration Companies with respect to Bill C-187 29:96-102
W–Mining Association of British Columbia regarding Bill C-187, Yukon Minerals Act 29:103-112
X–Brief relating to Bill C-187, Yukon Minerals Act, presented by Dr. A.R. Thompson and David Pope, Faculty of Law, University of British Columbia 29:113-121
Y–Yukon Conservation Society, brief respecting Bill C-187 30:138-144
Z–Yukon Conservation Society, brief on Land Use Regulations 30:145-147
AA–Archer, Cathro and Associates Limited, Consulting Geological Engineers, brief 30:148-151
BB–Yukon Prospectors' Association, brief 30:153-156
CC–Yukon Mine Operators' Association brief regarding Bill C-187 31:34-40
DD–Anvil Mining Corporation Limited brief regarding Bill C-187 31:41-47
EE–Letter from Canadian Life Insurance Association re: Bill C-187 – Yukon Minerals Act (May 25, 1971) 32:29-30
FF–Canadian Life Insurance Association, letter re: Bill C-187 – Yukon Minerals Act (August 27, 1971) 32:31-32
GG–New Imperial Mines Limited, addendum to brief respecting Bill C-187 32:33-34
HH–Brief respecting Bill C-187 submitted by John B. Theberge (Ph.D.), Wildlife Ecologist, University of Waterloo 32:35-36
II–Alpine Club of Canada, letter and brief concerning Bill C-187 32:37-40
JJ–Cassiar Asbestos Corporation Limited and Conwest Exploration Company Limited brief respecting Bill C-187 33:63-74
KK–National and Provincial Parks Association of Canada, appendix 1 to brief with regard to Bill C-187 33:75-79
LL–Letter to Alberta Indian Association from Hon. Robert Stanbury, August 11, 1971 36:38-40

BFS, enquête, méthodes, critiques 26:13–20, 28:6–9, 28:12–15, 28:17–20
Formule 26:9–12, 28:5–6
Réévaluation, point de départ 26:14, 26:11, 28:6, 28:13–14, 28:16–17
Gendarmerie royale du Canada 26:16
Griefs des employés 26:20–21, 28:6, 28:15
Programme, objectifs 26:4–5
Réduction par Conseil du Trésor, renseignements, lettres 28:25–28
Allocations d'évaluation
Alliance Fonction publique
Comité, participation, position 28:4–8, 28:11–13
Etudes particulières 28:7
Reclassification, lieux, employés 28:5, 28:13–15
Conseil national mixte
Comité postes isolés, composition 26:13
Historique, but 26:10–11
Droits ressources minières, réserves indiennes 23:13
Frobisher Bay, employés fédéraux 26:8
Gouvernement Territoires Nord-Ouest, logements, personnel, transfert au 26:7–8, 26:15–16
Parcs nationaux 23:10–11
Postes isolés, employés, injustices envers 26:6–9
Programmes, affaires indiennes
Association des Indiens d'Alberta
Administration, dépenses 35:11, 35:65–66, 35:72
Cardinal, Harold, président, exposé 35:15–20
Centre culturo-éducatif, fonds, personnel 35:8, 35:77, 36:8–9, 36:11–13, 36:15, 36:17–19
Développement communautaire 35:21, 35:25–26, 35:48, 35:52, 35:68–70, 35:73, 36:5, 36:7, 36:36
Education, objectifs 35:75–77
Fonds, états financiers, vérification 35:16–19, 35:21–22, 35:36–38, 35:47–48, 35:51–52, 35:66–70, 35:72–74, 36:5, 36:6
Grève écoles, implication 35:17–18, 35:33–34, 35:39, 35:41–42, 36:15–16, 36:24–25, 36:28, 36:31, 36:35
Lettre de
Bergevin, J.B., Sous-ministre adjoint (26 oct. 1971), financement 36:10–11, 36:41–42
Directeur administratif, budget activités de l' 36:37, 36:48
Stanbury, hon. R., financement 36:38
Philosophie, objectifs 36:14–17
Retrait des programmes 35:16–20, 35:22, 35:24, 35:45, 35:48
Association des Indiens du Manitoba
Rivers, location base 35:27, 35:45
Bandes, associations
Développement communautaire, ententes 35:12, 35:21, 35:25–27, 36:10–11
Fonds, comptabilité 35:7–8, 35:11–12, 35:52–53, 36:38–39, 36:41–42
Liste paiements (11 août 1971) 36:39–40
Budget, augmentation 35:6, 35:24, 35:71
Caisse permanente (CORE), Secrétariat d'État, fonds 35:7, 35:68, 36:8–10, 38:38
Centres culturo-éducatifs 35:6, 35:8, 35:20, 35:27
Chrétien, hon. Jean, exposé 35:6–9

MM–Letter, August 26, 1971 to Harold Cardinal, President, Indian Association of Alberta from J.B. Bergevin, Assistant Deputy Minister, Indian and Eskimo Affairs, Indian Affairs and Northern Development Department 36:41-42
NN–Cold Lake Indian Reserve presentation 36:43-47
OO–Letter and financial statement to J.G. McGilp, Indian Affairs and Northern Development Department from Mike Steinhauer, Executive Director, Indian Association of Alberta, December 4, 1970 36:48

Briefs
–British Columbia and Yukon Chamber of Mines 29:7-13
–General Enterprises Limited 30:105-106
–New Imperial Mines Limited 30:7-14
–Prospectors of Southern Yukon 30:66-72
–R.G. Hilker Limited 30:121-125
–Whitehorse Chamber of Commerce 31:4-8
–Yanisiw, J.E., Prospector, Whitehorse, Yukon Territory 30:133-135
–Yukon Chamber of Mines 30:25-43
–Yukon Native Brotherhood 30:50-53
–Yukon Revenues Limited 30:106-108
See also
Appendices

Documents
–Copies of two papers by Australian Prime Minister J.G. Gorton on subject of foreign ownership (Sept. 16, 1969) 30:5, 30:111

Documents Tabled
–Bill C-187, letter from R.E. Van Tassel, President, Yukon Chamber of Mines 2:4, 2:18
–Bill C-187, telex from C.H. Mitchell, Managing Director, Mining Association of British Columbia 2:4, 2:18
–Bill C-193, letter and documents from R.H. Choate, Vice-President, Yukon Electrical Company 2:4, 2:18
–Government of Canada, Department of Indian Affairs and Northern Development, Hydro-Electric Resources Survey of the Central Yukon Territory (vol. 1) January 1968 – Ingledow and Associates Limited 5:3
–Information on Isolated Posts Regulations, March, 1970, Compensation and Conditions Division, Personnel Policy Branch, Treasury Board 26:3, 26:12
–Letter from Yukon Chamber of Mines with petition attached containing 2,444 signatures in rejection of Bill C-187 30:4, 30:84
–Letter to C.H. Mitchell from Price Waterhouse and Company containing preliminary 1970 statistics on "Growth and Impact of Mining Industry in the Yukon" 29:4, 30:5, 30:111
–National Joint Council Committee Report on Isolated Posts Regulations, March, 1969 26:3, 26:12
–Northern Canada Power Commission brief, 1971 5:3
–Northern Canada Power Commission, 22 Annual Review, year ended March 31, 1970 5:3
–Northern Canada Power Commission, graphs 5:9
–Notes of final meeting to discuss possible revision of Yukon Quartz Mining Act held in Ottawa June 1967 between British Columbia and Yukon Chamber of Mines, the Yukon Chamber of Mines and the Government 30:3

Comité permanent, Rapport sur éducation, recommandations, commentaires 35:23–24, 35:35, 35:50–51, 35:78
Education
Boycottage scolaire, nord Alberta 35:9, 35:17–18, 35:31, 35:32–35, 35:38–39, 35:40–42, 35:53–54
Critiques, manque de consultation 35:23–25
Ecole Blue Quill (Alta) 35:38, 35:53
Inscription scolaire, accroissement 35:6
Politiques, accord provincial, consultation 35:28–32, 35:35
Réserve Cold Lake (Alta), grève école
Mémoire 36:43–47
Raisons, exigences 35:43–45, 35:53–54, 35:58–65, 35:80–85, 36:21, 36:23–24, 36:43–47
Règlement, recommandations 36:28, 36:30, 36:32, 36:34–35, 36:37
Réserve Saddle Lake (Alta) 35:30, 35:31, 35:34, 35:56, 36:27
Fraternité nationale des Indiens
Manuel, George, président, exposé 35:23–25
Indiens d'Alberta, dépenses 35:11–12, 35:32, 35:44, 35:46, 35:54
Ministère, nombre employés Indiens 35:47
Traitements, employés gouvernements territoriaux, fédéral, comparaison 26:4–5
Wood Buffalo, parc national
Alberta, demandes terrain 23:34
Bisons, maladie, protection, chasse 23:18–20
Droits de coupe du bois 23:5, 23:13
Gouvernements fédéral, Alberta, discussions, échanges terres 23:4, 23:6–13, 27:17–18, 23:20
Négociations avec Indiens, traité 23:4–5, 23:8, 23:12–14
Peace Athabasca Delta, système écologique, protection maximum 23:6, 23:17
Ressources naturelles, exploitation 23:7, 23:10, 23:15
Routes, construction 23:5–8, 23:10, 23:13, 23:19

Chrétien, hon. Jean, Ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien
Exposés
Parc national Wood Buffalo 23:4–6
Programmes affaires indiennes, problèmes écoles d'Alberta 35:6–9

Davidson, M.D., Directeur, Affaires territoriales, ministère Affaires indiennes et Nord canadien
Exposé, postes isolés, indemnités employés 26:4–5

Education
Voir
Esquimaux
Indiens

Esquimaux
Education, programmes, rapport, recommandations 27:3–17

Faley, M. B.W., Agent en chef classification, Alliance Fonction publique du Canada
Exposé, allocations d'éloignement 28:4–8

–Preliminary draft and amendments to draft of proposals leading toward revision of Yukon Quartz Mining Act, May 1967 30:3
–Yukon Mining Industry 1969 – prepared by Price Waterhouse and Company 29:4, 29:43

Witnesses
–Abercrombie, R.J., Vice-President, Gas Arctic Systems Study Group, Alberta Gas Trunk Line Company Limited 37:14-18, 37:22-24, 37:28-32, 37:37, 37:46-50
–Alexander, Gray, Superintendent, Transport and Communications, Panarctic Oils Limited 13:30-43
–Alexander, Scott (Squadron Leader, Retired), Alexbow Limited, Ottawa 4:4-28
–Baird, Douglas, Vice-President, Yukon Prospectors' Association 30:111-120
–Battle, R., Assistant Deputy Minister, Finance and Administration, Indian Affairs and Northern Development Department 18:18-20, 20:5, 22:12, 22:24
–Beesley, J.A., Legal Adviser, Director General, Bureau of Legal and Consular Affairs, Department of External Affairs 10:7-28
–Bennett, Peter, Assistant Director, Historic Sites, Indian Affairs and Northern Development Department 19:20
–Bergevin, J.B. Assistant Deputy Minister, Indian and Eskimo Affairs, Indian Affairs and Northern Development Department 17:17-18, 18:23-24, 20:5-23
–Blackman, Ralph, Chief of Cold Lake Band, Alberta 35:58-59, 35:61-65, 35:81-84, 36:24-27, 36:30, 36:34, 36:37
–Blair, S.R., President and Chief Executive Officer, Alberta Gas Trunk Line Company Limited 37:5-11, 37:22-43
–Boyd, Clive, General Enterprises Limited 30:105-106
–Bruk, John, President, New Imperial Mines 29:21-22, 30:7-25
–Caldwell, E.H., Assistant Manager, Exploration, Cominco Limited; President, British Columbia and Yukon Chamber of Mines 29:19, 29:35-36
–Cardinal, Harold, President, Indian Association of Alberta 35:15-20, 35:65-79, 35:85, 36:5-23, 36:26-37
–Carney, Miss Pat, Northern Consultant, Gemini North, Yellowknife, N.W.T. 37:25-26, 37:32
–Carrel, André, Secretary-Manager, Fort Simpson, Northwest Territories 7:7-12, 7:19-21, 7:24, 7:32-33
–Cathro, Robert J., Archer, Cathro and Associates Ltd., Consulting Geological Engineers 30:93-104
–Chamberlist, N., Member, Yukon Territorial Council 12:10-26, 31:28
–Choate, R.H., Vice-President, Yukon Electrical Company 6:24-39
–Churchman, J.W., Director, Research and Liaison, Indian Affairs and Northern Development Department 20:21
–Chrétien, Hon. Jean, Minister, Indian Affairs and Northern Development 17:4-22, 18:4-24, 23:4-20, 35:6-57
–Cromb, D.G., Director, Education Branch, Indian Affairs and Northern Development Department 20:6-9, 20:16-17, 22:11-13
–Cunningham, R., Assistant Manager, Phelps Dodge Corporation of Canada Limited 29:20
–Dahlstrom, C.D.A. (previously General Manager, Crest Exploration Limited) 30:88-89, 30:92

Indiens
Education, programmes, rapport, recommandations 27:3–17

Rapport à la Chambre
Cinquième (quatre appendices inclus), corrigendum 27:3–31, 34:5–6

Tuck, M. C.C., Directeur, Division compensation et classification, ministère Affaires indiennes et Nord canadien
Exposé, Conseil national mixte, allocations d'isolement 26:5

Réunion spéciale conjointe
Construction gazoducs dans Arctique, conséquences sur environnement, Fasc. 37

Abercrombie, M. R.J., Vice-président, Groupe d'étude Gas Arctic Systems, Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd.
Exposé, répercussions construction pipe-line gaz naturel, diapositives, 37:14–18

Alberta Gas Trunk Line Company Limited
Construction pipe-lines
Autochtones
Démonstrations, explications aux 37:18–20
Habitants du Nord, formation des 37:18–22, 37:25–26, 37:31
Echange d'information, obtention 37:22, 37:36
Etudes sur dépenses de capital 37:22–24, 37:50–51
Expérience 37:47

Blair, M. S.R., Président, Directeur général, Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd.
Exposé, travaux Gas Arctic Systems, diapositives 37:5–11

Canadien National
Etudes
Corridor, usage d'un
Construction deux pipe-lines 37:12–13, 37:31
Transport matériaux 37:12–13, 37:48
Logistique du transport 37:12, 37:48

Compagnie de chemin de fer National Canadien
Voir
Canadien National

Conseil de protection du milieu
Activités, programmes d'études 37:14–16, 37:37

Deyell, M. W.J., Vice-président, Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd.
Exposé programmes, communautés et habitants du Nord 37:18–22

"Dominion Securities", Toronto
Association avec sociétés 37:23

Ecologie, Grand Nord canadien
Construction gazoducs, oléoducs, répercussions sur 37:10, 37:12, 37:14–16, 37:33, 37:34–36, 37:43–45, 37:49

Environnement
Voir
Ecologie

–Davidson, D., Director, Territorial Relations Branch, Indian Affairs and Northern Development Department 21:18, 26:4-7, 26:15
–Deyell, W.J., Vice-President, Alberta Gas Trunk Line Company Limited 37:18-22, 37:26, 37:31, 37:47
–Doucet, F.J., Director, Indian Eskimo Economic Development Branch, Indian Affairs and Northern Development Department 22:7-11, 22:17-22
–Elliott, C.R. President, Conwest Exploration Company Limited; Vice-President, Cassiar Asbestos Corporation Limited 33:4-8, 33:12-30
–Elliott, Thomas, Manager, British Columbia and Yukon Chamber of Mines 29:14-20, 29:28-33, 29:39-41
–Evans, John W., Chief, Business Services Division, Indian Affairs and Northern Development Department 20:20
–Finlayson D., Deputy Mayor, Yellowknife, Northwest Territories 9:5-24
–Foley, B.W., Chief Classification Officer, Public Service Alliance of Canada 28:4-24
–Fournier, Captain Paul M., Canadian Coast Guard Ship "Louis S. St. Laurent" 2:5-24
–German, John Gordon, German and Milne, Naval Architects, Montreal 3:5-29
–Gordon, J.H., Senior Assistant Deputy Minister (Conservation), Indian Affairs and Northern Development Department 19:4-25, 22:20-23
–Granger, Ronald, Yukon Revenue Mines Limited 30:106-110
–Grimble, Louis, Engineer, Fort Smith, Northwest Territories 7:26-27
–Hart, A.H., Senior Vice-President, Canadian National Railways 37:11-14, 37:31, 37:37, 37:40, 37:48
–Henderson, Gavin, Executive Director, National and Provincial Parks Association of Canada 33:31-52
–Hendricks, J., Northern Housing Offices, Indian Affairs and Northern Development Department 26:15-16
–Hilker, R.G., Consultant Geological Engineer, R.G. Hilker Limited 30:121-132
–Hoyt, John, Consultant, Yukon Native Brotherhood 30:57-58, 30:60-61, 30:64-65
–Hunt, A.D., Assistant Deputy Minister, Northern Development, Indian Affairs and Northern Development Department 5:4-31, 6:10-21, 14:17-25, 21:4-32, 22:25-27
–Johansson, B.M., Head, Design Department OY Wartsila AB, Helsinki Shipyard, Finland 11:4-21
–Kaeser, Paul, Mayor, Fort Smith, Northwest Territories 7:4-5, 7:14-16, 7:19, 7:25-28
–King, E.W., President, Yukon Electrical Company 6:24-39
–Lacey, Dr. John, International Consultants, Alaska Reserves Consultant 37:48-49
–Lamacraft, John, Chief Accountant, Conwest Exploration Company Limited 33:12, 33:26
–Lebel, J. Louis, President, Crest Exploration Limited 30:85-93, 31:31-32
–Logan, F., President, Dominion Securities Limited, Toronto 37:23-24, 37:27
–Lowe, J.M., General Manager, Northern Canada Power Commission 5:7-27, 6:5-22, 7:18-19, 7:30, 7:34, 8:27-29, 12:20-25
–McDermott, D., Legal Counsel, Conwest Exploration Company Limited 33:8-11, 33:13-15, 33:18-19, 33:24-25

Gas Arctic Systems Study Group
Bases expérimentales
Norman Wells, T.N.O. 37:9–10, 37:30
Prudhoe Bay, réserves gaz, pétrole 37:8–9, 37:48
Compagnie membres 37:6, 37:23, 37:39
Conseil de protection du milieu, parrainage 37:14
Construction gazoducs, répercussions
Ecologiques, environnement 37:14–16, 37:17, 37:33, 37:34–37, 37:43–45, 37:49
Economiques dans Grand Nord et Canada entier 37:14, 37:16–17, 37:41
Vie résidents Grand Nord, peuplades, communautés nordiques 37:14, 37:25–26, 37:28, 37:32–33, 37:45–47
Construction pipe-lines
Emplois, nombre 37:31–33
Financement, coût 37:26–28, 37:38–41, 37:50
Hiver, été 37:10
Routes 37:28–30
Objectifs 37:6, 37:19, 37:34
Participation habitants du Nord, programmes 37:17, 37:18–22, 37:25–26, 37:31, 37:45–47
Rôle, construction gazoducs, oléoducs
Alberta Gas Trunk Co. 37:6, 37:34, 37:38–39, 37:47
Canadien National 37:6, 37:30–31, 37:37
Membres américains 37:6, 37:40
Travaux, études 37:5–6, 37:8, 37:22–25, 37:33–37, 37:50

Hart, M. A.H., Vice-président senior, Canadien National
Exposé, construction voies pour transport matériaux 37:11–14

Appendices
A–"Icebreaker Operation in Foreign Countries", Leningrad 1970 11:22–30
B–Mémoire, Chambre de Commerce de Whitehorse, relatif au Bill C-193 14:28–31
C–Lettre, Barbara et Archie Carrie, Whitehorse (Yukon), au Greffier Comité (21 mars 1971) 14:31
D–Mémoire, Pine Point (T.N.O.) au Greffier Comité (20 avril 1971) 14:32
E–Programme Affaires indiennes et esquimaudes – Assistance sociale 18:25
F–Ministère Affaires indiennes et Nord canadien – Programme d'emploi d'été pour étudiants du 18:26
G–Indiens assujettis au Traité fréquentant écoles secondaires, universités 20:24
H–Service d'eau et d'égouts pour maisons pour Indiens 20:24
I–Emplois d'été pour étudiants autochtones 20:25
J–Aide financière fédérale aux organismes indiens et esquimaux 20:25–26
K–Subventions accordées pour étude langue indienne 20:26–27
L–Prêts de Société du Crédit agricole sollicités par Indiens 20:27
M–"Au Nord du 60e" – Programme d'encouragement 22:29–44
N–Finley Forks, population Tall Grass affectée par construction barrage Bennett 22:45
O–Allocation vestimentaire annuelle pour Indiens d'Alberta 22:45
P–Evaluation emplois pour construction pipeline dans Vallée du Mackenzie 22:46–47

–McDiarmid, D.R., Member, Alpine Club of Canada 32:6-11, 32:15-16, 32:18, 32:23-26
–McGilp, J.G., Director, Community Affairs Branch, Indian Affairs and Northern Development 20:8, 20:13-14, 20:22-23, 22:13-15
–Machatis, Mrs. Melanie, committee member, Cold Lake Reserve School, Alberta 35:57, 35:59-61, 35:62-63, 35:82-84, 36:30, 36:33-35
–McKinnon, Kenneth, Member, Yukon Legislative Council 31:29-30
–Mansell, Alfred, Deputy Mayor, Hay River, Northwest Territories 7:5-7, 7:12-14, 7:17, 7:21-23, 7:28-32
–Manuel, George, President, National Indian Brotherhood 35:23-25
–Mason, M.H., Assistant General Counsel, Cominco Limited; Member, Mining Association of British Columbia 29:42, 29:50, 29:63-77
–Mitchell, C.H., Managing Director, Mining Association of British Columbia 29:43-44, 29:67, 29:74-75
–Nicol, J.I., Director, National and Historic Parks Branch, Indian Affairs and Northern Development Department 23:11-12, 23:16-17
–Phillips, Michael P., First Vice-President, Yukon Chamber of Mines 30:25-50, 30:74-85
–Pimlott, Dr. Douglas H., Department of Zoology, University of Toronto 33:53-61
–Reeve, A., Acting Director, Northern Economic Development Branch, Indian Affairs and Northern Development Department 21:9-10
–Rosenbaum, Stanley D., Eastern Vice-President, Alpine Club of Canada 32:4-28
–Simard, Roger J., Supervisor, Mining Recorder, Indian Affairs and Northern Development Department 33:60
–Sirola, W.M., Resident Geologist, Kerr-Addison Mines Limited; Member, British Columbia and Yukon Chamber of Mines 29:6-14, 29:18-28, 29:30-35, 29:41-42
–Smith, Chief Elijah, Yukon Native Brotherhood 30:50-61, 30:63-65
–Steeves, Keith, Vice-President, Finance, Bethlehem Copper Corporation Limited; Chairman, Standing Committee on Taxation, Mining Association of British Columbia 29:44-63, 29:68-69, 29:72
–Storrs, Admiral A.H.G., Director, Marine Operations, Transport Department 1:6-53
–Stott, T., Treasurer, Northern Canada Power Commission 6:9-14
–Taylor, Donald E., Member, Watson Lake District, Yukon Legislative Council 30:66-74, 30:76-80, 30:83-85
–Templeton, Carson, Chairman, Environment Protection Board 37:33, 37:35-37, 37:43-45
–Thompson, Dr. A.R., Professor, Faculty of Law, University of British Columbia 29:78-95
–Thurmond, R.E., Vice-President and General Manager, Anvil Mining Corporation Limited; Chairman, Yukon Mines Operators Association 31:14-27
–Trevor, Brian J., Administrator of Mining, Northern Economic Development Branch, Indian Affairs and Northern Development Department 29:24-25, 29:34, 29:38
–Tuck, C.C., Director, Compensation and Classification Division, Treasury Board 26:5-21

Q–Contrats construction, autoroutes Dempster, Mackenzie 22:50–51
R–Comparaison entre salaires Nord canadien et Nord soviétique. Notes de T. Armstrong, Institut Scott de recherche polaire avec appendices A, B, C, D et tableaux 22:51–67
S–Index articles du Bill C-187 touchés par modifications 24:29–35
T–Exposé (traduction), Ministre soviétique Affaires étrangères sur service brise-glace dans l'Arctique russe 25:8
U–Renseignements sur réduction du Conseil du Trésor dans établissement échelle comparative du coût de vie dans localités du Nord 28:25–28
V–Appendice du Mémoire de la Chambre des Mines de Colombie Britannique et du Yukon. Lettres de compagnies minières concernant Bill C-187 29:96–102
W–Mémoire, Association minière de Colombie Britannique concernant Bill C-187 29:103–112
X–Mémoire, Professeur A.R. Thompson, et M. David Pope, Faculté de Droit, Université de Colombie Britannique 29:113–121
Y–Mémoire, Yukon Conservation Society sur Bill C-187 30:138–144
Z–Mémoire, Yukon Conservation Society, sur Règlementation de l'utilisation des terrains 30:145–147
AA–Mémoire, Archer, Cathro & Associates Ltd., ingénieurs conseils en géologie, sur Bill C-187 30:148–151
BB–Mémoire, Association des prospecteurs du Yukon 30:153–156
CC–Mémoire, Association des exploitants miniers du Yukon sur Bill C-187 31:34–40
DD–Mémoire, Anvil Mining Corporation Ltd., sur Bill C-187 31:41–47
EE–Lettre de "Canadian Life Insurance Association", re: Bill C-187 (25 mai 1971) 32:29–30
FF–Lettre de l'Association canadienne des Assureurs-Vie, re: Bill C-187 (27 août 1971) 32:31–32
GG–Appendice au mémoire de "New Imperial Mines Ltd." re: Bill C-187 32:33–34
HH–Mémoire, John B. Theberge, Ecologiste de la faune, Université de Waterloo, Ont., sur Bill C-187 32:35–36
II–Lettre et mémoire, Alpine Club of Canada, re: Bill C-187 32:37–40
JJ–Mémoire, "Cassiar Asbestos Corporation Ltd. and Conwest Exploration Company Ltd.", concernant Bill C-187 33:63–74
KK–Association des parcs provinciaux et nationaux du Canada, appendice I du mémoire 33:75–79
LL–Lettre de l'hon. R. Stanbury à Association des Indiens d'Alberta (11 août 1971) 36:38–40
MM–Lettre à Harold Cardinal, Président, Association Indiens d'Alberta, de J.B. Bergevin, Sous-ministre adjoint, Affaires indiennes et esquimaudes, Ministère Affaires indiennes et Développement Nord canadian (26 août 1971) 36:41–42
NN–Mémoire, Réserve indienne de Cold Lake 36:43–47
OO–Lettre et état financier à J.G. McGilp, Ministère Affaires indiennes et Développement Nord canadien de M. Steinhauer, Directeur exécutif, Association Indiens d'Alberta, (4 déc. 1970) 36:48

–Vergette, M.T., Chief, Lands Division, Economic Development Branch, Indian Affairs and Northern Development Department 23:13-14
–Walker, G.W., Vice-President, Alberta Gas Trunk Line Company Limited 37:29, 37:34
–Waring, Gerald, (Vice-president, Alexbow Ltd.) 4:23
–Watkins, G.C., Economic Studies Coordinator, Gas Arctic Systems Study Group 37:22-23, 37:50-51
–White, Paul, President, Yukon Air; President, Northwest Survey Corporation; Director, Whitehorse Chamber of Mines 31:4-14
–White, R.M., Commander, United States Coast Guard Academy 13:4-30
–Wright, A., Member, Whitehorse Chamber of Commerce 12:4-10, 12:26
–Wybrew, A.J., Mayor, Whitehorse, Yukon Territory 8:4-35
–Yanisiw, J.E., Prospector, Whitehorse, Yukon Territory 30:133-137

List of witnesses (1st, 2nd, 3rd sessions, 28th Parliament), Indian and Eskimo education in Canada 27:29-31

Documents

–Copies corrigées d'une lettre à M. C.H. Mitchell par Price Waterhouse & Co. (10 août 1971) contenant données statistiques préliminaires de 1970 sur "croissance et l'influence de l'industrie minière au Yukon" 30:5
–Copies de deux documents d'une déclaration du Premier Ministre australien de l'époque, M. J.G. Gorton, sur investissements étrangers en Australie (16 sept. 1969) 30:5, 30:111

Documents déposés

–Bill C-187, Lettre, R.E. Van Tassell, Président, Yukon Chamber of Commerce (14 déc. 1970) 2:4, 2:18
–Bill C-187, Télégramme C.H. Mitchell, Président, Association minière Colombie Britannique (22 déc. 1970) 2:4, 2:18
–Bill C-193, lettre et documents, R.H. Choate, Vice-président, Yukon Electrical Co. Ltd. (8 déc. 1970) 2:4, 2:18
–Commission d'énergie du Nord canadien, 22e revue annuelle, année finissant 31 mars 1970 5:3
–"Etude sur ressources hydro-électriques du territoire central du Yukon" (vol. 1), janv. 1968 – I. Ingledow & Associates Ltd. 5:3
–Graphiques, Commission d'énergie Nord canadien 5:9
–Mémoire sur la Commission d'énergie du Nord canadien, fév. 1971 5:3
–Rapport, Comité du Conseil national mixte sur règlements pour postes isolés, mars 1969 26:3, 26:12
–Renseignements sur règlements sur postes isolés, mars 1970, Division rémunération et conditions, personnel, Conseil du Trésor 26:3, 26:12

Témoins

–Abercrombie, M. R.J., Vice-président, Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd., Groupe d'étude Gas Arctic Systems 37:14–18, 37:22, 37:31–32, 37:37, 37:46–50
–Alexander, M. Gray, Surintendant, transports et communications, Panarctic Oils Limited, Calgary 13:30–43
–Alexander, M. Scott, Commandant d'aviation à la retraite, Inventeur de l'"Alexbow" 4:4–28
–Battle, M. R.F., Sous-ministre adjoint, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 18:18–20, 20:5, 22:12, 22:24
–Beesley, M. J.A., Conseiller juridique, Directeur général, affaires légales et consulaires, Ministère Affaires extérieures 10:7–28
–Bennett, M. Peter, Directeur adjoint, (sites historiques), Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 19:20
–Bergevin, M. J.B., Sous-ministre adjoint, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 17:18, 18:23–24, 20:5–23
–Blackman, M. Ralph, Chef, Bande de Cold Lake, Alta 35:58–59, 35:61–65, 35:81–84, 36:24–27, 36:30, 36:34, 36:37
–Blair, M. S.R., Président et Directeur principal, Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd. 37:5–11, 37:22, 37:26–43
–Cardinal, M. Harold, Président, Association des Indiens d'Alberta 35:15–20, 35:65–79, 35:85, 36:5–23, 36:26–37
–Carney, Mlle Pat, Conseillère pour le Nord, Gemini North, Yellowknife 37:25–26, 37:32
–Carrel, M. André, Secrétaire-gérant, Fort Simpson, Territoires du Nord Ouest 7:7–12, 7:19–21, 7:24, 7:32–33
–Chamberlist, M. N., Membre, Conseil du Territoire du Yukon 12:10–26

–Choate, M. R.H., Vice-président, Yukon Electrical Company 6:24–38
–Chrétien, hon. Jean, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien 17:4–22, 18:4–24, 23:4–20, 24:5–28, 35:6–57
–Churchman, M. J.W., Directeur, recherche et liaison, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 20:21
–Cromb, M. D.G., Directeur, Education, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 20:6–9, 20:16–17, 22:11–13
–Davidson, M. D., Directeur, Affaires territoriales, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 21:18, 26:4–7, 26:15
–Deyell, M. W.J., Vice-président, Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd. 37:18–22, 37:26, 37:31, 37:47
–Doucet, M. F.J., Directeur, Service développement économique Indiens et Esquimaux, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 22:7–11, 22:17–22
–Evans, M. John W., Chef, Division services aux entreprises, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 20:20
–Finlayson, M. D., Adjoint au maire, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest 9:5–24
–Foley, M. B.W., Agent en chef classification, Alliance Fonction publique du Canada 28:4–24
–Fournier, Capitaine Paul M., Navire garde côtière canadienne, "Louis S. St-Laurent" 2:5–24
–German, M. J.G., Société German and Milne, Montréal 3:5–29
–Gordon, M. J.W., Sous-ministre adjoint principal (conservation), Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 19:4–25, 22:20–23
–Grimble, M. Louis, Ingénieur de Fort Smith, Edmonton, Alta 7:26–27
–Hart, M. A.H., Vice-président senior, Canadien National 37:11–14, 37:31, 37:37–38
–Hendricks, M. J., Agences, logement du Nord, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 26:15–16
–Hunt, M. A.D., Sous-ministre adjoint (développement du Nord), Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien 5:4–7, 5:9–31, 6:10–21, 14:17–25, 21:4–32, 22:25–27, 24:13–28
–Johansson, M. B.M., Directeur, département des études O Y Wartsila A B, chantier de construction d'Helsinki, Finlande 11:4–20
–Kaeser, M. Paul, Maire, Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest 7:4–5, 7:14–16, 7:19, 7:25–27
–King, M. E.W., Président, Yukon Electrical Company 6:23–39
–Lacey, M. John R., International Consultants, Expert conseil des réserves d'Alaska 37:48–49
–Logan, M. F., Président, Dominion Securities, Toronto 37:23–24, 37:27
–Lowe, M. J.M., Directeur général, Commission d'énergie du Nord canadien 5:7–27, 6:5–22, 7:18–19, 7:30, 7:34, 8:27–29, 12:20–25
–Machatis, Mme Melanie, Membre, Commission scolaire de la réserve Cold Lake, Alta 35:57, 35:59–61, 35:62–63, 35:82–84, 36:30, 36:33–35
–Mansell, M. Alfred, Maire adjoint, Hay River, Territoires du Nord-Ouest 7:5–7, 7:12–14, 7:17–23, 7:28–32
–Manuel, M. George, Président, Association des Indiens d'Alberta 35:23–25
–McGilp, M. J.G., Directeur Affaires communautaires, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 20:8, 20:13–14, 20:22–33, 22:13–15

–Nicol, M. J.I., Directeur, Division parcs nationaux et musées historiques, Ministère Affaires indiennes et Développement Nord canadien 23:11–12, 23:16–17
–Reeve, M. A., Directeur intérimaire (Expansion économique du Nord), Ministère Affaires indiennes et du Nord canadien 21:9–10
–Storrs, Amiral A.H.G., Directeur, Opérations de la Marine, Ministère des Transports 1:6–33
–Stott, M. T., Trésorier, Commission de l'Energie du Nord canadien 6:9–10, 6:13–14
–Templeton, M. Carson, Président, Comité protection du milieu, Winnipeg 37:18, 37:33, 37:35–37, 37:43–45
–Tuck, M. C.C., Directeur, rémunération et classification, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 26:5–21
–Vergette, M. M.L., Chef, Division terrains, direction développement économique, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 23:13–14
–Walker, M. G.W., Vice-président, Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd. 37:29, 37:33, 37:34
–Waring, M. Gerald, Vice-président, Alexbow Ltd. 4:23
–Watkins, M. G.C., Coordonnateur des études économiques 37:22–23, 37:50–51
–White, Commandant Roderick M., Ecole navale de la Garde côtière, Etats-Unis 13:4–30
–Wright, M. A., Membre, Chambre de Commerce, Yellowknife, T.N.O. 12:4–10, 12:26
–Wybrew, M. A.J., Maire, Whitehorse, Territoire du Yukon 8:4–35

Members Present
Chairman:

Députés présents
Président:

–Watson, Ian (Laprairie) 1:6, 28–30, 2:5, 11, 14, 16–18, 20–21, 23; 3:5, 19–21, 23–24, 27–29; 5:4, 9, 12, 16; 6:5–8, 23, 25–26, 34–40; 7:4–5, 12, 18, 29–32, 34; 8:25–27, 33–35; 9:13–14, 18–24, 11:4, 14, 16–21; 12:4, 10, 18–26; 13:4; 14:5–9, 18, 22–23, 25, 27; 15:5–10, 18, 21–23; 16:6–11, 13, 17–18; 17:4, 18, 22; 18:4, 10–11, 17–18, 24; 19:4, 23–25; 20:5, 12, 15, 23; 21:4, 15–16, 18–21, 32; 22:7–11, 15–16, 27–28; 23:4; 24:5; 26:4–5, 7–8, 12, 17, 21; 28:4, 11, 24; 29:5–6, 13, 16–17, 27, 33–34, 39–42, 50–54, 57, 61–64, 67, 70, 73, 75, 77, 84–85, 90–95; 30:6–7, 23–25, 43, 47, 50, 53–54, 56, 59, 63–66, 76–81, 84–85, 90, 92–93, 100–101, 103–106, 108–111, 119–121, 126, 131–133, 135, 137; 31:4, 8, 12, 14, 19–20, 25–29, 31–33; 32:4, 14, 20–28; 33:4, 11–14, 17, 27–31, 38, 45–46, 48, 51–52, 56–60; 34:5–7; 35:6, 10–11, 13–15, 19–20, 25, 28, 32, 37, 40, 48–51, 56–57, 61, 63–65, 71–72, 75, 78–80, 82, 85; 36:5–7, 11, 14, 21–24, 26–27, 30, 32–37; 37:5, 13–14, 22, 38–41, 43, 47–51

Vice-Chairman:

Vice-président:

–St. Pierre, Paul (Coast Chilcotin) 1:6, 21–23, 33; 2:7–10, 20–21; 4:4, 24, 27; 5:24–25; 6:8, 21–22, 28–30, 36; 8:9–12, 24–25; 9:11–13, 18; 10:5–7, 23, 28; 11:5–7, 17; 12:11, 16–19; 13:16–22, 24, 30, 36–39, 41–43; 15:23; 16:10–11; 18:17–20; 19:21–23; 20:15–17; 23:11, 13–14, 20; 24:7–9, 13, 15, 22, 28; 29:17–23, 26, 32, 51, 55, 57, 59–66, 76–77; 37:24
–Badanai, Hubert (Fort William) 13:11–12, 32–34; 18:12; 34:5
–Barnett, Thomas S. (Comox-Alberni) 2:14, 18–20, 23; 3:7, 9, 24, 26–27; 5:13–15, 17, 21; 6:16, 33, 35, 40; 7:20–21; 10:21–27; 17:19–22; 19:10–16; 20:5–11, 17; 23:11; 24:7–9, 13–16;

26:6–8, 17; 28:17, 20–23; 34:5–6; 35:10–11, 13–14, 40–45, 73, 80–82; 36:6, 24–25, 35; 37:30–33, 42, 45, 49
–Borrie, Robert (Prince George-Peace River) 6:25–28; 11:14–15, 20; 14:8–9, 19; 19:16–20; 20:22; 23:10, 12–13; 26:12–14, 17–21; 28:13–17; 33:15–18, 31; 34:5–7; 35:36, 48, 61–63, 65–68, 70; 36:23, 32, 34
–Buchanan, J. Judd (London West) 1:26; 3:10–11, 21–22; 4:22–24; 5:14; 6:21, 29–33; 8:6–7, 16–17, 25; 9:13–15; 10:9–11; 14:8, 27; 15:12–13, 15–16, 19–20, 22; 16:8, 14–16; 21:19; 23:14; 29:25–27, 37–38; 30:14–16, 18, 60–62, 74–75, 90–91, 114–116; 31:18–19; 32:7–8, 20; 36:5–8, 12–14, 36–37; 37:22–24
–Cadieu, A.C. (Meadow-Lake) 2:22; 22:27; 35:49–50
–Côté Florian (Richelieu) 35:56–57
–Cullen, Jack (Sarnia-Lambton) 2:11–13, 5:26; 9:16–18; 10:5–7, 17–20
–Deakon, Walter (High Park) 2:7; 6:8, 15; 11:7–10; 14:9, 22, 26; 16:11–12, 16; 17:22; 35:54, 72–73, 79; 36:6
–Emard, René (Vaudreuil) 15:8–9
–Francis, Lloyd (Ottawa West) 29:46–48, 58, 63–64, 71–74; 30:21–23, 80–82, 116–118, 127–129; 31:13, 23–24
–Gundlock, D.R. (Lethbridge) 4:27; 17:18–19; 22:23–24; 28:11, 20; 29:84–86; 30:56–58; 31:24–25; 32:11–12, 23; 35:11, 79; 36:19–24, 34
–Harding, Randolph (Kootenay West) 24:18–21; 32:13–15, 18–22, 26; 33:21–25, 49–50, 60–61
–Horner, Jack H. (Crowfoot) 35:12–13
–Hymmen, Keith R. (Kitchener) 10:20–21
–Marchand, Len (Kamloops-Cariboo) 11:14; 17:14; 18:20–22, 25–28; 35:80; 36:16, 18–20; 37:18, 33–37
–Mazankowski, Don (Vegreville) 35:28–29, 31–35, 51–53, 55; 36:22, 25–27, 30–32
–McBride, Murray (Lanark-Renfrew-Carleton) 2:11, 13:10–11, 15–16, 23–26; 16:6
–Morison, John B. (Halton-Wentworth) 35:48; 36:21
–Nielsen, Erik (Yukon) 5:4, 10, 13, 14, 16–21, 24, 27–28; 6:5–21, 28, 33, 35–36, 38–40; 8:16–25, 27–29, 32–35; 9:8–9, 12–14, 20–24; 14:5–16, 18–27; 15:5–13, 15–23; 16:6–13, 17; 18:24; 24:7–13, 15, 17, 20–28; 29:6, 13, 21, 23–24, 27, 36–41, 46, 49–58, 62, 71–72; 30:19–23, 43, 50, 55, 59, 61–66, 73, 76–78, 82–87, 91–93, 100, 103, 115–118, 120, 125–126, 128, 132, 137; 31:10–13, 20–23, 28–31; 32:10–12, 17–18, 22, 24; 33:12, 15–16, 18–20, 29–30, 42–50, 52
–Orange, R.J. (Northwest Territories) 3:12–14; 7:18–19, 21–22, 33; 9:7, 19–24; 14:5, 7–8, 10, 12, 16–18, 20–21, 24–26; 15:7–8, 14–15; 16:9–11, 13–17; 17:22; 18:4–11; 20:18–20; 21:4, 8–10, 22–23; 22:24–27; 26:10–17, 19–21; 28:8, 10–11, 15, 23; 29:16–17, 29–34, 73–74, 86, 90–92; 30:16–17, 58–60, 65, 72–73, 76, 100–103, 111–113, 125–127, 132, 137; 31:12–13; 35:73; 37:26–30, 49
–Paproski, Steven F. (Edmonton Centre) 12:10–11, 18–21, 23–24; 21:7, 12–15, 17, 24–25, 30–32; 35:10, 23
–Rock, Raymond (Lachine) 1:21; 4:25–26; 5:22; 7:24–27; 8:21–22, 27, 29–34; 11:10–12, 20; 13:12–14; 14:7, 23–25; 16:12, 17; 18:13–17; 22:21–23; 24:16–18; 29:16, 28–29, 32, 54–56, 58–59, 89–90, 95; 30:19–20, 48, 54–56, 61–62, 87–89, 104, 108, 135–137; 31:25, 29–30; 32:8–10, 15–16, 18, 22, 24, 27; 33:26–29, 38–42; 35:14–15, 45, 63–64
–Simpson, Robert (Churchill) 1:24–26, 32; 2:6, 13; 4:19–22, 25, 28; 7:16–18; 11:16; 17:12–17; 20:17–18, 20–22; 26:17
–Sulatycky, Allan B. (Rocky Mountain) 19:4–10, 23; 22:16–20; 23:11, 17

–Thomson, Rod (Battleford-Kindersley) 7:22–24; 8:7–8, 17; 9:4–5, 15–16; 11:12–14; 13:7–10, 27–30, 16:17–18; 18:9, 23–24; 21:10–11, 26–30, 32; 23:15–17; 29:14–17, 33, 35–36, 49–50, 54–57, 59–60, 67–70, 77–78, 86–89; 30:7, 43, 47–49, 65, 74, 77–78, 83, 89–90, 109–110, 113–114, 118–119, 129–131; 31:8–10, 17–18, 32

–Yewchuk, Paul (Athabasca) 1:18, 20–21, 31; 2:6, 10–11, 13, 16; 3:14–19; 4:16–18; 5:22–26; 6:13–14; 7:12–17; 8:13–15; 9:7–11; 10:11–17; 18:10–11; 20:9–10, 12–15; 22:7–11, 16; 23:6–10, 17–20; 35:10–11, 13, 15, 20–23, 25, 32, 37–40, 48, 57, 63–64, 74, 78, 80, 82–85; 37:13, 24–26, 30

Also present:

–Corbin, Eymard (Madawaska-Victoria) 37:43–44, 47
–Dinsdale, Hon. W.G. (Brandon-Souris) 7:28–29
–Downey, Cliff (Battle River) 35:46–48, 71–72, 74–79
–Harries, H. (Edmonton-Strathcona) 13:34
–Orkikow, David (Winnipeg North) 35:53–54; 36:14
–Osler, E.B. (Winnipeg South Centre) 37:38–42, 45–47
–Southam, Richard R. (Qu'Appelle-Moose Mountain) 13:34–36
–Turner, Charles (London East) 37:37–38

Autres députés: